UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

334

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

LF
R.

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

PUBLIÉE

Par la Société d'Histoire littéraire de la France

163013
11/6/21

PARIS
ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

PQ
2
R4
année 1-2

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LA COMÉDIE DE MŒURS CONTEMPORAINE

ESQUISSE DE L'HISTOIRE D'UN GENRE

Le théâtre a été l'une des parties les plus vivantes dans la littérature de la seconde moitié de ce siècle. Aux environs de 1850 un genre s'est constitué qui, depuis près de cent années, était attendu et s'efforçait à naître. Ç'a été la moderne comédie de mœurs. La période qui s'ouvre alors est une des plus fécondes qu'il y ait dans l'histoire de notre théâtre. Aujourd'hui, d'ailleurs, bien des signes témoignent que le mouvement est arrivé à son terme. Le genre, tel qu'il a été exploité pendant plus de trente années, est épuisé. Les œuvres que quelques-uns essaient encore d'en tirer suivant les modes anciennes semblent, dès leur apparition, démodées. Les chefs-d'œuvre du genre, à chaque « reprise » qu'on en fait, semblent vieillis davantage. Le public est lassé. Les auteurs sont en quête de méthodes nouvelles. Le moment est donc venu d'écrire l'histoire du genre, non plus dans des études partielles telles que sont les feuilletons de la critique hebdomadaire, mais d'ensemble. On a commencé. Le livre que vient de publier M. Parigot, *le Théâtre d'hier*[1], est, jusqu'à présent, le plus complet qu'il y ait sur un sujet beaucoup plus neuf qu'on ne l'imagine. Il contient une série de

1. Hippolyte Parigot, *le Théâtre d'hier. Études dramatiques, littéraires et sociales*, 1 vol. in-12 de XLIII, 448 p., chez Lecène et Oudin.

monographies étudiées consciencieusement, écrites avec finesse plutôt qu'avec vigueur, en un style très élégant et qui gagnerait cent pour cent à l'être moins. A propos de ce livre et dans le court espace dont je dispose, j'essaierai d'indiquer un programme des questions auxquelles devrait répondre l'écrivain qui, adoptant une autre méthode que celle de M. Parigot, voudrait, au lieu de nous présenter une série de portraits, montrer comment le genre s'est formé, développé, usé, et sous quelles influences on le voit aujourd'hui se modifier.

La première question qui se pose est naturellement celle des origines. C'est aux théories de Diderot et c'est aux essais des inventeurs du drame bourgeois et de la comédie larmoyante qu'on a coutume de remonter pour y démêler les premiers commencements de notre comédie de mœurs. On n'a point tort, si l'on entend par là que Diderot et Mercier, Nivelle de la Chaussée et Sedaine ont pressenti l'œuvre que d'autres, après eux, devaient mener à bonne fin, mais pour laquelle ils manquaient des instruments nécessaires. L'idée était trouvée, à laquelle il faudrait encore bien du temps pour réunir les moyens dont elle avait besoin afin de se réaliser. Ils lui vinrent en partie du romantisme. Car il semble bien, au premier abord, que la comédie moderne soit précisément le contraire du théâtre tel que les romantiques l'avaient compris. Mais ici se vérifie, une fois de plus, cet axiome, à savoir qu'en littérature on n'hérite que des gens qu'on tue. Le romantisme préconise le mélange des genres; c'est de même que notre comédie tour à tour ingénieuse et pathétique, spirituelle et émouvante, réunira en elle les deux éléments que tenait isolés rigoureusement la doctrine de la séparation des genres. Au drame de passion, tel qu'est, par exemple, *Antony*, la comédie empruntera la description des erreurs et des violences de l'amour, qui, la plupart du temps, serviront de principal ressort à l'action. Au drame d'histoire elle empruntera la description du milieu : le soin qu'apportaient les romantiques à reconstituer le cadre de sociétés disparues, elle le mettra à décrire le cadre de la société contemporaine, insistant avec plus de rigueur qu'on n'avait encore fait sur le rapport qu'il y a entre la conduite des hommes et le milieu social où ils se trouvent placés. Enfin c'est une remarque importante à faire que le personnel du drame romantique a passé en partie dans la comédie de mœurs et que celle-ci n'a fait que traiter de façon différente les questions déjà posées des droits des enfants naturels ou de la situation de la courtisane.

Plus encore que du théâtre romantique, la comédie de mœurs

procède du théâtre de Scribe. C'est de là que tout est parti. Et c'est bien pourquoi Scribe aujourd'hui est si fort attaqué, et non pas certes oublié, mais poursuivi de reproches dont l'âpreté même suffirait à prouver combien profonde et durable a été son influence. Ce qu'on lui fait payer si cher, ce n'est pas tant sa popularité de jadis que ce n'est la survivance de son œuvre à travers l'œuvre de ses plus remarquables successeurs. Or voici ce qu'il y a dans le théâtre de Scribe d'essentiel et de caractéristique : c'est qu'il a considéré le théâtre comme un art spécial ayant non pas seulement ses moyens et ses procédés qui lui sont propres, mais aussi sa logique distincte de la logique de la nature. Il a enseigné encore qu'en dehors de la vérité des caractères et de l'observation des mœurs, il y a un élément irréductible et qui est proprement de « théâtre », consistant dans l'agencement des scènes, dans les allées et venues des personnages et dans l'ingénieuse façon dont une intrigue est amenée à un dénouement attendu, souhaité ou redouté. Cet élément dont la comédie du XVIIe siècle avait su se passer presque entièrement, ne convient-il pas plus encore au vaudeville qu'à la comédie? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Il suffit de constater que l'habileté, peut-être inférieure, à bien mener une intrigue sera pour nos auteurs de comédies une importante partie de l'art. Sous toutes les comédies d'Augier ou de M. Dumas, court un vaudeville de Scribe. C'est ainsi que l'invention de ce dramatiste a continué de défrayer notre scène. D'autre part, les pièces de Scribe se déroulent toutes dans un même cadre de société, qui est celui de la bourgeoisie aisée. Il n'a pas su remplir le cadre, et n'a su montrer que le décor et le costume : mais ces bonshommes qui se meuvent dans son théâtre, d'autres les animeront, les feront vivre, en feront des hommes; encore ne leur aura-t-il pas été inutile de trouver déjà en possession de la scène les futurs héros de leurs comédies.

A ces éléments venus du théâtre, il convient d'en ajouter d'autres que la comédie a empruntés à d'autres genres. Le théâtre ne fait, le plus souvent, que suivre le roman dans son évolution. Or le roman avait déjà mené à bien cette peinture des mœurs où le théâtre allait s'essayer. On a justement dit que dans le théâtre renouvelé Scribe et Balzac se sont trouvés réunis, — et un peu étonnés de s'y voir ensemble. Enfin, l'époque où se forme la comédie de mœurs est précisément celle où un même esprit se répand, qui dans la société se traduit par l'avènement du positivisme, et dans la littérature par un retour à l'observation.

Pour apprécier le système dramatique usité par les auteurs de

la comédie de mœurs, on a coutume d'y voir l'introduction du réalisme au théâtre. Cela est en grande partie inexact; et de cette désignation impropre sont issus la plupart des reproches qu'on a adressés au système. Une œuvre réaliste est celle qui représente des êtres d'humanité moyenne et les met aux prises avec des événements ordinaires. La comédie de mœurs n'est pas réaliste en ce sens et elle ne le pouvait être. En effet elle a pour objet, suivant le mot de son représentant le plus autorisé, de peindre « l'homme social », c'est-à-dire de montrer les déformations produites dans le caractère par l'état des mœurs. Tout donc devra être combiné de façon à présenter dans un relief saisissant et dans une image grossie, un vice social. Les faits seront choisis à dessein et les circonstances arrangées en vue de l'effet à produire. L'individu sera grandi jusqu'aux proportions d'un type. Le dialogue lui-même devra être conduit de façon que chacune des répliques fasse saillir la pensée de l'auteur. On voit par là que les principaux défauts qu'on signale dans le système, loin de lui pouvoir être reprochés, ne sont, au contraire, que l'expression des conditions dans lesquelles le genre se produit. L'intrigue est artificielle; mais elle le doit être, attendu que les spectacles de la vie dans leur incohérence sont dépourvus de signification. Les personnages excèdent la réalité moyenne, attendu qu'ils doivent être représentatifs d'un plus grand nombre d'individus. Le dialogue n'est pas toujours naturel, attendu que la conversation courante reproduite dans sa banalité, nous renseignerait insuffisamment sur ceux qui y prennent part. — Mais on ne peut se résigner à montrer toujours les vices de l'organisation sociale, sans être amené à souhaiter qu'ils soient réparés, et à proposer à de graves problèmes une solution quelconque. Pourquoi dénoncer le mal si ce n'est afin de préparer le mieux? Les travers de la nature humaine sont éternels, mais l'état des mœurs est, par essence, variable et changeant, et capable d'être amélioré. C'est ainsi que la comédie d'observation s'achemine vers la pièce à thèse. Celle-ci en est le dernier aboutissement. Le point où l'équilibre est rompu entre l'observation et la prédication, les personnages cessant d'être des hommes pour n'être que des arguments, en marque l'extrême limite.

C'est M. Alexandre Dumas qui a été véritablement le créateur du genre, l'ayant exploré dans tous les sens, en ayant tenté toutes les formes, en ayant donné tout à la fois les modèles et la théorie. Car nul écrivain novateur n'a été plus que lui conscient des nouveautés qu'il voulait tenter. Il se peut bien que *la Dame aux*

Camélias ait été écrite en huit jours sur des chiffons de papier, sans aucun plan arrêté d'avance, et sans autre dessein que celui de gagner un peu d'argent. A partir de la seconde pièce, le théoricien de théâtre est né chez M. Dumas; désormais il ne cessera de devancer et de diriger le créateur. Drame sentimental, comédie d'observation, pièce à thèse, et l'allégorie elle-même, toutes les formes enfin que peut prendre la comédie de mœurs se retrouvent dans son théâtre, beaucoup plus varié qu'à un premier abord on ne serait tenté de le croire. Pour ce qui est d'Émile Augier, et bien que sa réputation, comme il arrive, traverse une période critique, il ne s'agit pas de diminuer la valeur de son œuvre. Il est permis néanmoins de constater que s'il a su, par les qualités de son esprit, s'approprier les formes dramatiques inventées par d'autres, encore ne s'est-il engagé dans aucune voie qui ne lui eût été frayée par quelque devancier. Il a commencé par s'exercer à la fantaisie néo-grecque dans le temps où elle était à la mode, et continué par écrire un drame romantique dans le temps où ce genre était déjà démodé. Il a eu bien de la peine à renoncer à la forme versifiée dans la comédie de mœurs moderne. Il ne s'est attaqué à la peinture sociale qu'après *le Demi-Monde* et à la pièce à thèse que longtemps après *le Fils naturel*. Il y avait chez lui une sorte de lenteur qui, au surplus, s'accommode fort bien avec la puissance. Non moins fécond que ces deux maîtres, et lui aussi, créateur à sa manière, Labiche a été l'Homère d'une épopée bouffonne. Il a élevé le genre du vaudeville en y mêlant l'observation, et il en a fait comme une comédie inférieure où la peinture des ridicules s'exagère jusqu'à la caricature, et l'action s'exaspère jusqu'à la folie. Doué de toutes les qualités les plus séduisantes, de l'esprit le plus léger, d'une invention inépuisable et d'une ingéniosité sans pareille, M. Sardou a contribué, plus qu'aucun autre, à l'amusement de ses contemporains; et, toutefois, il n'a rien ajouté à l'œuvre littéraire ou même au bagage dramatique de son temps. En sorte qu'on pourrait faire l'histoire du théâtre dans la seconde moitié du XIXe siècle, sans prononcer même le nom de cet auteur fertile : rien d'essentiel n'y manquerait. Avec MM. Meilhac et Halévy, dont l'art est d'ailleurs exquis, le système de la comédie de mœurs commence à se désorganiser. Le souci de la composition est totalement absent de leurs pièces charmantes et parfois délicieuses, mais qui souvent plaisent par leur négligence même et amusent par leur décousu. Que si la fantaisie s'y fait jour à côté de l'observation, l'observation n'y porte plus que sur un monde très restreint; et parfois elle se joue sur des infiniment petits.

Avec M. Pailleron, l'art de la comédie devient plus menu encore et s'arrête à la surface. Enfin le théâtre de M. Becque marque la réaction contre le système dramatique précédemment adopté; il témoigne d'une conception du théâtre presque entièrement opposée. On pourrait dire qu'il n'est qu'une critique du système de Dumas fils et d'Émile Augier. — Cette classification ne diffère pas essentiellement de celle que M. Parigot serait disposé à accepter. Et sans doute il serait oiseux de chicaner un critique sur ses préférences. Néanmoins on peut regretter que *le Théâtre d'hier* s'ouvre par une étude sur Émile Augier, comme si celui-ci avait été l'initiateur du mouvement dramatique de ce temps. Encore n'est-ce pas d'une « étude » qu'il faut parler; mais c'est un panégyrique sans réserves et sans nuances que M. Parigot consacre à Émile Augier, s'appliquant à tout justifier et ne craignant pas de louer tout, allant jusqu'à instituer un parallèle suivi entre Molière et Augier. De même on pouvait n'être pas injuste pour le talent de M. Pailleron sans exalter si fort l'auteur du *Monde où l'on s'ennuie*, et sans ouvrir pour l'auteur de *la Souris* le ciel des apothéoses.

Quels sont les résultats de cette longue production? Avec le système qui leur appartient, quelle œuvre ont faite ces auteurs? Et comment se sont-ils servis de l'instrument qu'ils s'étaient forgé? Le voici. Ils ont fait de la société de leur temps le tableau le plus fidèle peut-être qui soit dans aucune littérature. Que si plus tard on veut savoir quelle a été, pendant trente années, la façon de vivre en France dans une partie de la société, et plus encore quel courant d'opinion s'est formé sur quelques-uns des problèmes qui se posent à toute société organisée, ce n'est pas chez les romanciers, c'est chez les écrivains de théâtre qu'on ira chercher des renseignements. Dans une société égalitaire les classes en arrivent forcément à se mêler, mais c'est tout en conservant, aristocratie et bourgeoisie, certains traits de caractère, produits d'une longue habitude, et sans abdiquer nombre de préjugés. De là un premier cycle de comédies consacrées aux rapports des classes entre elles et à leur imparfaite fusion. La révolution économique et industrielle ayant été le grand fait du siècle, et un fait sans précédents, la question d'argent y a pris une importance toute nouvelle, et au point de primer toutes les autres. C'est pourquoi si la question d'argent fait l'unique sujet de plusieurs comédies, encore n'en citerait-on guère d'où elle soit complètement absente. Après les questions sociales et même politiques, celles qui intéressent plus particulièrement la famille. L'adultère est de tous les temps, mais la façon de juger l'adultère varie avec les temps. Il y a, vis-à-vis

de la femme coupable, des veines d'indulgence et, d'autres fois, des veines de sévérité. Et tantôt on s'accorde pour rire du mari, tantôt pour le plaindre. La comédie moderne — c'est ce qui fait l'unité de son inspiration et lui donne, en dépit de ses hardiesses, une portée morale — a envisagé l'adultère d'une façon quasiment tragique. C'est qu'elle l'a étudié au point de vue de ses conséquences sociales. Elle s'est préoccupée du sort fait à l'innocent par le coupable, que cet innocent soit la femme ou le mari, ou plus encore : l'enfant. Elle s'est appliquée d'une part à protéger la famille contre toute intrusion illégitime, et, d'autre part, à la débarrasser des entraves du mariage indissoluble pour le jour où le lien matrimonial n'est plus que la chaîne où sont rivés deux ennemis. De la sorte la comédie n'a pas seulement décrit les mœurs, mais elle a contribué à les modifier; elle n'a pas seulement reflété l'opinion, mais elle l'a réformée, et son influence s'est traduite de façon matérielle en s'inscrivant dans la législation elle-même.

Telle a été chez nous l'œuvre de la comédie de mœurs. C'est une œuvre considérable. On voit néanmoins ce qu'elle a laissé en dehors et qu'elle y devait laisser. Elle a exploré un champ qui est assez vaste, mais qui tout de même ne pouvait manquer d'être limité. Il est un autre domaine qu'elle n'a pas abordé et qui est donc celui où les novateurs devront chercher fortune. Elle n'a étudié les hommes que dans leurs relations entre eux; elle n'a envisagé leurs actes qu'au point de vue de leurs conséquences par rapport à autrui; elle n'a considéré que les manifestations extérieures de notre activité. Ce qui reste à faire, c'est à étudier les actes en eux-mêmes et dans leur valeur intrinsèque, c'est à analyser les sentiments, à rendre compte de la vie intérieure. Après avoir emprunté les procédés du roman d'observation, il reste au théâtre à s'approprier ceux du roman de psychologie, et à devenir un théâtre d'analyse et un théâtre d'idées [1].

René Doumic.

1. Voir, sur ce sujet, notre étude sur « le Théâtre d'idées » dans notre volume *De Scribe à Ibsen*.

BÉAT LOUIS DE MURALT ET LES ORIGINES DU COSMOPOLITISME LITTÉRAIRE AU XVIIIe SIÈCLE

Béat Louis de Muralt n'est guère connu en France que par les *Lettres sur les Anglais et les Français* (1725), l'un des aimables livres du commencement du XVIIIe siècle. Et encore, combien de curieux ont lu ce livre qui eut son heure de réputation? Voici longtemps déjà que Sainte-Beuve écrivait : « Maintenant que l'on réimprime tout, on devrait bien réimprimer les lettres de M. de Muralt : elles le méritent. Il a dit le premier bien des choses que l'on a répétées depuis avec moins de netteté et de franchise. » (*Caus. du lundi*, t. XV, p. 142.) Le regretté M. Guillaume Guizot avait projeté cette réimpression. Il est mort sans nous l'avoir donnée. Il faut le regretter pour Muralt [1]. Ce petit recueil de douze lettres (il y en a six sur l'Angleterre et autant sur la France) se relit encore avec intérêt. Il s'y trouve des portraits piquants, des peintures vives et très suffisamment colorées pour l'époque, un jugement solide et dédaigneux, un esprit un peu âpre, mais non sans charme, de l'*humour* à l'anglaise ou à l'allemande : en un mot, un curieux mélange de netteté française et de profondeur germanique. Mais surtout — et c'est ce que les derniers biographes de Muralt ont un peu trop sommairement indiqué — ce petit livre marque une date dans l'histoire si curieuse, mais encore si mal débrouillée, du cosmopolitisme et de l'esprit cosmopolite en France. Elle reste à écrire, cette histoire, et Muralt y aura son chapitre. Son recueil est l'une des premières manifestations de cette curiosité qui s'éveille au commencement du XVIIIe siècle pour les choses étrangères, notamment anglaises : curiosité plus éveillée et surtout plus informée qu'on ne le suppose en général. S'il est vrai que l'un des caractères de ce temps ait été de faire brèche dans cette muraille de Chine qui nous séparait du reste de l'Europe et de faire entrer un peu d'air du dehors dans la prison intellectuelle où le XVIIe siècle s'était volontairement renfermé, le Suisse Muralt, ce Français teinté d'Allemagne, a eu l'honneur de porter un des premiers coups de pioche.

1. M. Ritter pense que les lettres de Muralt, étant « toutes imbues d'esprit germanique », devraient trouver un éditeur allemand. J'avoue n'en pas voir la nécessité. Il se peut que ces lettres aient été adressées « par un Allemand à des Allemands », il n'en est pas moins vrai que la forme en est bien française; Muralt est Français, toutes proportions gardées, au même titre que Hamilton.

On s'est d'ailleurs passablement occupé de lui chez nos voisins, en ces derniers temps. Jadis M. Sayous, dans sa curieuse *Histoire du* XVIIIe *siècle à l'étranger* — devenue malheureusement si rare en librairie — lui avait consacré quelques paragraphes (t. I, pp. 144-153). En Suisse M. Berthoud dans la *Galerie Suisse* de 1873, puis M. Ritter dans un article substantiel de la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur* (1880), en avaient parlé plus longuement. Depuis lors, Muralt a été l'objet d'une étude de M. E. Blösch (*Sammlung bernischer Biographien*, 1887, t. I) et, plus récemment, d'un chapitre de M. Ph. Godet dans son intéressante *Histoire littéraire de la Suisse française* (1889). Mais il ne sera plus possible dorénavant de parler de lui sans recourir avant tout à la monographie de M. de Greierz : *Beat Ludwig von Muralt* (Frauenfeld, 1888, in-8) [1], très solide en tout ce qui touche à la biographie et riche de renseignements en tout le reste. Le seul défaut de cet excellent travail est une certaine étroitesse de jugement en matière littéraire. L'auteur subit trop visiblement l'influence de la critique allemande [2].

I

Grâce à M. E. Ritter et à M. de Greierz, la vie de Muralt est aujourd'hui suffisamment connue.

Béat Louis de Murat, ou mieux de Muralt, était né à Berne, en 1665 [?], d'une famille protestante. Sa jeunesse, sans doute, fut sévère. Son père avait servi dans les armées du roi de France, et, par suite, la France était connue et appréciée dans la famille, quoique l'influence germanique s'y fît également sentir. Muralt suivit l'exemple paternel, après avoir fait ses études à Genève [3]. Il ne nous resta pas longtemps d'ailleurs, et il est permis de croire que le métier de soldat ne lui convenait pas. En 1694 ou 1695, il passe en Angleterre. Il adresse de là à un ami les lettres, longtemps inédites, qui constituent la première partie de son recueil, et qui peignent l'Angleterre, suivant le mot de Sainte-Beuve, « dans sa crudité », avant « l'âge d'or » de la reine Anne. Il revient de là à Paris et, mis en veine par le succès des premières lettres, qui, semble-t-il, circulaient en manuscrit, il en compose six autres, sur la France, qui sont un témoignage bien piquant et trop peu connu.

1. Dissertation présentée à la Faculté des lettres de Berne.
2. Voir les comptes rendus de M. Hirzel dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, de M. E. Ritter dans la *Zeitschrift f. neuf. Spr. und Lit.*, et de M. Chuquet dans la *Revue critique* (1888 a. 526).
3. M. de Greierz a établi que Muralt était à Genève à l'âge de seize ans.

Tout plein de ses souvenirs d'Angleterre, Muralt a sans cesse présente à la mémoire la société d'outre-Manche. Il songe à l'état des classes rurales chez nos voisins et il écrit, comme la Bruyère, quoique avec moins d'éloquence : « Le paysan français paraît tout à fait misérable : il est mal logé, mal vêtu, mal nourri et ne vit qu'au jour la journée [1]. Cependant il se trouve moins malheureux qu'il ne paraît. » Cette soumission étonne, quand on vient d'un pays libre : « On n'entend pas parler ici de gens que le désespoir pousse à des résolutions violentes, ni contre eux-mêmes, ni contre le gouvernement. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le paysan est sensible à la grandeur du prince sous laquelle il paraît accablé; il semble qu'il trouve son pain noir plus savoureux toutes les fois qu'il apprend le gain d'une bataille ou la prise d'une ville. » (Lettre IV.) Sur la belle société, Muralt ne tarit pas en épigrammes. Il est, lui, par le cœur, du peuple ou de la bourgeoisie. La vanité des gens de cour l'exaspère. La recherche du bel esprit le choque. Ce qui rend une femme aimable aux yeux des Français, « c'est la vivacité, c'est l'esprit : *éternel sujet de ridicule pour cette nation* » (L. IV). On retrouve l'ours bernois dans son dédain des vaines élégances, du monde, des spectacles, aussi dans son culte de la philosophie, de la religion, de la poésie, de tout ce qu'il y a de grave dans la vie. Les Français croient avoir un poète, et c'est M. Despréaux. Tout le monde en parle à Paris, et jusque dans les diligences (Muralt revenait de Paris à Lyon) de certains abbés bavards vous en rebattent les oreilles. Ne soyons pas dupes. « Il est certain que d'habiller en belles expressions des pensées ordinaires, c'est nous donner des apparences de la poésie, et non pas de la poésie même. » (L. VI.) Là-dessus, et une fois ses réserves faites, Muralt juge finement, joliment, légèrement presque nos écrivains. Au fond seulement, tout au fond, il nous croit irrémédiablement légers. A tout prendre, il vaut mieux être Anglais que Français, mais, entendons-nous, Anglais de bonne marque : « J'aimerais mieux, je crois, être un digne Anglais qu'un digne Français; mais l'inconvénient serait peut-être moins grand d'être un indigne Français qu'un indigne Anglais. J'aimerais mieux aussi faire la rencontre d'un Français homme de mérite que d'un homme de mérite Anglais,

1. M. E. Ritter cite une très curieuse réimpression des Lettres de Muralt, faite en l'An VIII, à Paris, par un éditeur patriote. Il y a une dédicace « à la jeunesse du XIXe siècle », dans laquelle on lit, à propos de ces lettres sur la France du XVIIe : « On a trouvé quelquefois le tableau plus sévère que flatté. Jeunes gens, je le mets sous vos yeux, moins comme un modèle à imiter en tout que comme une étude : puisse-t-elle vous apprendre à apprécier vos pères, et à valoir encore plus qu'eux ! » On était au temps du Consulat.

comme il y aurait plus de plaisir de trouver un trésor en pièces d'or, dont on pourrait d'abord jouir, que d'en trouver un en lingots qu'il faudrait premièrement convertir en espèces. » (L. IV.) En vérité, on se console d'avoir des ennemis comme Muralt.

Après ses voyages, il revint en Suisse et s'y maria (1698). Le reste de sa vie appartient aux querelles religieuses du temps. Muralt était profondément religieux. Quand éclata le mouvement piétiste bernois — mouvement dont les échos se retrouvent, comme l'a montré M. E. Ritter, chez Mme de Warens et, par elle, chez Rousseau [1] — il s'y jeta à corps perdu, fut impliqué dans un procès, et, en 1701, exilé de Berne. Dès lors, comme dit son pieux préfacier de 1725, « cette route le conduisit bientôt dans les sentiers étroits, qui demeurent inconnus à ceux qui n'y marchent pas, et dans toutes sortes de renoncements à ses penchants les plus chers. » L'écrivain incisif et amusant des *Lettres* se transforme en mystique, dont les égarements attristaient Jean-Jacques. « Vous lisez Muralt, écrit Saint-Preux à Julie dans *la Nouvelle Héloïse* (VI, 7) : voyez comment il a fini, déplorez les égarements de cet homme sage. »

Éconduit de Berne, puis de Genève [2], où il se réfugia, Muralt se fixa à Colombier, près de Neuchâtel. Il y passa le reste de sa vie, déplorant l'humeur inconstante qui l'avait jadis poussé aux voyages. De cette époque date sa *Lettre sur les voyages*, réimprimée souvent à la suite des *Lettres sur les Anglais et les Français*. *Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt* : c'est ce thème que développe maintenant le philosophe assagi et vieilli. Nos pères ne voyageaient pas. « Mais aussi, dit-on, ces bonnes gens, pour ne vouloir pas descendre de leurs montagnes et se former un peu, étaient merveilleusement simples et grossiers, et n'ont guère joui de la vie. Ils en ont joui plus que nous. Comme chez eux les plaisirs de la vie ne dépendaient pas des choses étrangères, mais de ce que le pays leur fournissait, ils les ont goûtées tranquillement, et ils ont vécu heureux. » Et devançant Rousseau, qui, lui non plus, ne se consolera pas de voir son pays en proie aux modes étrangères, le sage de Colombier s'écrie : « Heureuse nation, si elle savait jouir de ses avantages!... Une heureuse obscurité, un genre de vie éloigné de toute ostentation, autant que de toute mollesse, devait nous attacher à nos montagnes et nous y affermir. Dans cette situation la Providence nous voulait conserver

1. Cf. *Magny et le piétisme romand, 1699-1730*. — Lausanne, 1891.
2. M. Ritter a établi, d'après les textes officiels, que ce deuxième séjour de Muralt à Genève dura une année.

exempts des troubles et des agitations qui travaillent le reste du monde et nous proposer pour exemple... Les gens sensés, qui ont vu les mœurs étrangères, le luxe et la vie licencieuse de la jeunesse s'introduire parmi nous, ont prévu dès lors la ruine de la nation, et l'ont prédite... Il y en a parmi eux qui ont de tristes pressentiments. » Comment s'étonner que Rousseau ait pratiqué les ouvrages de Muralt et qu'il en ait aimé la philosophie un peu amère?

A soixante-douze ans, Muralt se remaria. Il épousa une jeune fille zuricoise de vingt-cinq ans. A soixante-quinze ans, il entreprit un voyage mystérieux en Prusse rhénane : pour obéir aux injonctions d'une illuminée, il descendit le Rhin et l'Aar en bateau jusqu'à Solingen. M. de Greierz a publié une relation de ce voyage singulier par Mme de Muralt, relation dont l'original est entre les mains de M. A. de Muralt, à Berne. Elle témoigne amplement du prestige que l'inspirée « Frau Dorothée » exerçait sur ses compagnons de route. Cette femme, dit Mme de Muralt, est « une énigme, même aux yeux de presque tous les gens de bien. Quant à moi, qui suis plus tôt [*sic*] spectatrice qu'actrice dans tout ce qui se passe d'étrange par la voye de cette femme, j'ouvre les yeux plus que jamais sur ce qui se passe, et plus que jamais ces choses me paraissent mystérieuses et importantes... » A vrai dire, cette femme lui inspire bien quelques inquiétudes. Mais il y a en elle « je ne sais quoi, qui enfin pourrait bien se trouver du divin. » (*Op. cit.*, p. 109.) Tout cela est fort étrange et nous explique les derniers livres de Muralt et cette « sauvagerie intellectuelle » de la fin, dont parle M. E. Ritter.

On attribue à Muralt beaucoup de livres auxquels il n'a jamais eu part. Ceux qui semblent devoir lui être attribués sont, à en croire M. de Greierz :

L'Instinct divin recommandé aux hommes, 1727;

Lettre sur l'esprit fort (à la suite d'une nouvelle édition des *Lettres sur les Anglais et les Français*, 1728);

Lettres fanatiques, 1739;

Fables nouvelles, Berlin, 1753 [posthume].

Il collabora aussi aux œuvres de cette curieuse Marie Huber, dont M. Sayous a parlé dans son *Dix-huitième siècle à l'étranger* (t. I). La plupart de ces ouvrages furent plusieurs fois réimprimés.

J'avoue ne pas partager l'admiration de M. de Greierz pour Muralt fabuliste. Ses fables sont aussi plates qu'elles sont morales. Les *Lettres fanatiques*, en revanche, méritent une mention spéciale : car Rousseau les lisait au moment où il composait l'*Émile*.

Muralt mourut en 1749. Il laissait une fille, qui épousa M. de Charrière, dont le fils devait donner son nom à la fameuse Mme de Charrière, l'amie de Benjamin Constant.

Il ne faudrait pas que le mystique de la fin fît tort au Muralt de la première période, qui est un franc original, un « Suisse atrabilaire », comme on l'appela au siècle dernier, un « Alceste bernois », dit M. Godet, mais à coup sûr un homme de jugement et d'esprit. Il a l'intelligence nette et acérée. Il est du XVIIIe siècle avant 1700 (n'oublions pas que son livre fut écrit certainement en 1694 ou 1695). Il y a en lui du Fontenelle, voire du Montesquieu des *Lettres persanes*. Décrivant Saint-Paul de Londres, le protestant Muralt se donne le malin plaisir de remarquer que c'est « un des plus vastes temples qui soient en Europe, capable d'arrêter toute la corruption de Londres, si l'efficace des sermons répond à la grandeur du bâtiment. » Il raille joliment le Français qui débarque à l'étranger : « Dès qu'un Français vient dans un autre pays, surpris de voir tout un peuple différer de lui, il ne peut plus se contenir et il s'échappe à la vue de tant d'horreurs. » Comment peut-on être Persan? C'est lui encore qui dit de ces Anglaises « toutes blondes et blanches » : « Leur air est si modeste, qu'on se sent tenté quelquefois de dire à une femme qu'elle est belle, pour avoir le plaisir de le lui apprendre. »

Ce ne fut pas sans peine que parut en 1725 le recueil de Muralt, dont voici le titre exact :

Lettres sur les Anglois et les François et sur les Voiages MDCCXXV, in-8°, 543 pp. [1] (précédées d'une : « Lettre d'un ami de l'auteur au libraire, contenant l'histoire de ces lettres » : 10 pp.) [le livre fut réimprimé la même année à Cologne, in-12, 312 pp.].

A cette date, l'auteur, sous l'influence des idées piétistes, croyait commettre le péché d'orgueil en se laissant imprimer. Même, il avait brûlé les copies de ses lettres qui lui étaient tombées sous la main. Mais les imprimeurs en Hollande avaient pris les devants. La lettre sixième sur les Français, qui est une analyse d'une satire de Boileau, avait paru dans les *Nouvelles littéraires* de La Haye (mai 1718) [2]. Après deux ans de sollicitation, ses amis obtinrent de Muralt qu'il se laisserait imprimer, ou réimprimer. Il retoucha son manuscrit, mais sans le mettre au point.

1. Sans nom d'auteur. Mais on devina l'auteur rapidement. L'éditeur est Fabri et Barillot, de Genève, comme le prouve l'examen des fleurons, têtes de page et culs-de-lampe. Cf. E. Ritter, *Zeitschr. f. n. Spr. u. L.*, t. XI, B, p. 2.

2. M. de Greierz a eu le mérite de retrouver le premier texte, imprimé en Hollande, de la sixième lettre sur Boileau. A la première page, Muralt est nommé en toutes lettres, et on le dit « connu des gens de lettres. »

Car, dans les lettres sur la littérature française, on ne voit figurer ni le nom de Voltaire, ni celui de Lesage, ni celui de Montesquieu. Ces gloires parisiennes n'arrivaient pas sans doute à Colombier. Pour ce qui est de l'Angleterre, le tableau resta également un peu défraîchi. Les allusions que les lettres anglaises renferment en divers endroits — allusions à des événements « récents » de 1691, 1692 ou 1693 (un passage, entre autres, qui permet d'établir que la reine Marie était encore vivante quand Muralt écrivait) — datent ces lettres. Au surplus, les éditeurs, dans la préface, nous avertissent du fait. De même que « les jugements de M. de Muralt, comme le dit Sainte-Beuve, atteignent l'Angleterre dans toute sa crudité sous Guillaume et avant qu'elle eût le temps de se polir sous la reine Anne, grâce aux Pope et aux Addison », de même c'est la France des dernières années du grand siècle que nous apprenons à connaître dans Muralt, et je ne sais si Prévost, qui connaissait son livre, ne s'en est pas souvenu dans les *Mémoires d'un homme de qualité*, où il fait une peinture de la même époque.

Muralt débutait en littérature à soixante ans. Il y rencontra le succès. Plusieurs additions parurent successivement à Genève, Cologne, Paris [1]. Le *Journal des savants* d'août 1726 annonce une traduction anglaise, dont je ne sais si elle a paru. Ce qui est certain, c'est qu'à l'étranger, tant en Allemagne que dans son pays d'origine, le livre eut un certain retentissement. Entre autres preuves de son succès, M. L. Hirzel, dans son édition des poésies de Haller [2], signalait naguère l'influence que Muralt exerça sur son auteur.

Mais c'est surtout en France que le petit recueil des lettres fit son chemin. Dès 1724 — ce qui semble faire croire que l'édition de 1725 est postdatée — la *Bibliothèque française* (t. IV, 2e p., pp. 70-82, et t. VI, 1re p., pp. 102-123) en rendit compte. L'auteur de l'article reconnaissait dans les lettres des « traits neufs et originaux. » Mais, comme on pouvait s'y attendre, il se refusait à admettre la supériorité de l'Angleterre, si vantée par Muralt : « C'est un paradoxe de notre auteur, qui ne veut que du bon sens, comme si on ne pouvait l'allier avec la politesse. » Le *Journal des savants* (août 1726) lui consacra deux longs extraits. La *Bibliothèque des livres nouveaux* (Nancy, sept., oct. et déc. 1726) en parla également [3]. Un régent de rhétorique au collège Louis-le-

1. Une édition corrigée parut à Zurich en 1728 et le *Journal de Trévoux* l'annonce en avril 1727.
2. Frauenfeld, 1882.
3. Cf. aussi *Journal littéraire* de La Haye, 1731, t. XVIII, p. 246 et 50; *Mercure Suisse*, mars 1733, nov. et déc. 1736; *Lettres juives* de d'Argens, lettre 68 ou 72 suivant les éditions; les *Cinq années littéraires* de P. Clément, 1er mars 1751 et 30 déc. 1752.

Grand le réfuta publiquement dans une harangue vengeresse le 28 janvier 1728, au dire du *Mercure de France* (mai 1728).

L'abbé Desfontaines prit feu et publia tout un volume de réfutation :

Apologie du caractère des Anglais et des Français, ou observations sur le livre intitulé : Lettres sur les Anglais et les Français et sur les voyages, avec la défense de la sixième satire de Despréaux et la justification du bel esprit français [ces deux dernières pièces sont du P. Brumoy]. A Paris, Briasson, 1726, in-12, pp. 213.

L'*Apologie* de Desfontaines fut réimprimée dans l'édition de 1727 des *Lettres* de Muralt.

Desfontaines rendait justice à Muralt en termes assez naïfs : « Je fus bien aise de voir un Suisse penser. Il faut avouer que nous avons, au sujet de quelques nations, des préjugés ridicules. Je commence donc à me figurer des philosophes sur la cime des Alpes, comme je commence depuis quelque temps à me représenter des poètes d'Astracan ou de Norwège... Ce Suisse à tête pensante n'est pas, s'il vous plaît, un Français déguisé, un spectateur suisse [la mode était alors aux imitations d'Addison]... ; c'est un Suisse, un vrai Suisse, mais un Suisse anglais et français en même temps, c'est-à-dire qu'il s'est formé l'esprit dans le commerce des deux nations. Comme Suisse, il a du bon sens et de la simplicité ; comme Anglais, assez de profondeur et de pénétration ; comme Français, de la vivacité et quelque délicatesse. » Desfontaines démêle assez exactement le mérite, original, à cette date, de l'esprit de Muralt. Lui-même, au surplus, n'essayait-il pas de se donner pour un esprit cosmopolite? N'a-t-il pas eu la prétention d'avoir, avant Voltaire, révélé l'Angleterre à la France?

Il contestait d'ailleurs à Muralt l'exactitude de plusieurs assertions, et aidé, dit-il, d'un Anglais, il dresse un catalogue de ses erreurs. Voltaire le tança vertement : « Imprime-t-on un livre sage et ingénieux de M. de Muralt, qui fait tant d'honneur à la Suisse,... l'abbé Desfontaines prend la plume, déchire M. de Muralt, qu'il ne connaît pas, et décide sur l'Angleterre, qu'il n'a jamais vue. » (*Mémoire du sieur de Voltaire* [1].) La réponse est un peu vive. Desfontaines n'avait pas été si sévère pour Muralt. Il avait seulement fait preuve d'une réelle ignorance des choses anglaises, et Voltaire le constate, non sans plaisir [2].

1. *Œuvres*, éd. Garnier, t. XXIII, p. 32. — Il est essentiel de noter que le passage est de 1739, c'est-à-dire postérieur de plusieurs années aux *Lettres anglaises*, et, par conséquent, au séjour de Voltaire en Angleterre.

2. Voltaire a toujours contesté à Desfontaines, et, semble-t-il, non sans raison, la connaissance de la langue et de la littérature anglaises dont celui-ci se targuait.

Voltaire a rendu hommage à Muralt en l'imitant dans les *Lettres anglaises*. Il est hors de doute qu'en les écrivant il avait sous les yeux le livre, encore récent, du philosophe bernois. J'inclinerais à croire qu'il l'avait avec lui lors de son voyage en Angleterre (mai 1726-février 1729) et qu'il s'en servit pour s'orienter dans ses premières études anglaises. Dans le début (supprimé dans les éditions postérieures) de la lettre XIX, il le nomme « le sage et ingénieux M. de Muralt » : grave témoignage que le siècle a confirmé [1]. Il me suffira de citer ici Jean-Jacques, qui n'est guère moins élogieux [2]. Notre auteur est tantôt « le grave Muralt », tantôt « un homme sage » (cf. *la Nouvelle Héloïse*, II, 12, 15, 18, 20). Il est incontestable que Rousseau avait sous les yeux les lettres de Muralt et sa critique des frivolités françaises quand il écrivait sa description de Paris et de la société parisienne. Les analogies de point de vue, même de forme, sont frappantes. Au surplus, il cite son précurseur : « Ils [les Parisiens] se plaignaient de notre Muralt : je le crois bien : on voit, on sent combien il les hait, jusque dans les éloges qu'il leur donne. »

Il le suit dans son admiration de l'Angleterre et, ici encore, le cite et l'imite dans la *Lettre sur les spectacles*.

« Les femmes, avait écrit Muralt en parlant des Anglaises, se laissent aller aisément à la tendresse, elles ne se mettent pas beaucoup en peine de la cacher, et... elles sont capables d'une grande résolution en faveur d'un amant; douces avec cela presque sans finesse et sans art, naturelles dans la conversation, et peu gâtées par les douceurs des hommes, qui ne leur donnent que la moindre partie de leur temps. En effet, la plupart préfèrent le vin et le jeu... Il est bien vrai que lorsqu'ils deviennent amoureux, c'est avec violence : l'amour n'est pas chez eux une faiblesse dont ils aient honte; c'est une affaire sérieuse et importante, dans laquelle il s'agit assez souvent de réussir, ou de laisser la raison ou la vie... Les Anglais ne paraissent guère faits pour la galanterie : ils ne connaissent presque pas de milieu entre une entière familiarité et un respectueux silence, et ils ont assez de bon sens pour ne s'embarrasser de ce dernier que le moins qu'ils peuvent. J'ai vu, chez des gens de qualité, servir des pipes et du tabac à la fin du repas, les

1. M. Ritter cite une lettre de Jacob Vernet à J. A Turrettini, datée de Paris, 7 mars 1726 : « Les lettres de M. Muralt sont fort goûtées ici par tous les gens de bon sens. Ceux qui déclament contre la corruption du goût et du style en France, se plaisent à relever ce livre-là, comme un modèle de belle et nerveuse simplicité. »

2. Seul des critiques du XVIIIe siècle, le Genevois Clément contesta la valeur du livre de Muralt et en déclara la réputation usurpée : « Quoi de plus superficiel et de plus vague que ces lettres du gentilhomme suisse, *qui ont tant réussi?* Ne voilà-t-il pas quelque chose de bien difficile que de dire la vérité et de ne choquer personne, quand on ne dit presque rien de particulier? L'auteur est mort, ou dévot, ainsi il me pardonnera. » (*Les cinq années littéraires*, t. III, p. 27.)

femmes se retirer, et les hommes les voir partir tranquillement, en remplissant leurs pipes. » (L. III.)

Voici le passage correspondant de Rousseau :

« Les Anglaises sont douces et timides; les Anglais sont durs et féroces... A cela près, tout est semblable. Les deux sexes aiment à vivre à part; tous deux font cas des plaisirs de la table : tous deux se rassemblent pour boire, après le repas, les hommes du vin, et les femmes du thé; tous deux se livrent au jeu *sans fureur et s'en font un mérite plutôt qu'une passion* [l'anglomanie, en 1758, inspirait à Rousseau cette correction au jugement de Muralt] : tous deux ont un grand respect pour les choses honnêtes, tous deux aiment la patrie et les lois; tous deux honorent la foi conjugale [on notera ces additions];... tous deux sont silencieux et taciturnes; tous deux difficiles à émouvoir; tous deux emportés dans leurs passions: pour tous deux, l'amour est terrible et tragique : *il ne s'agit pas de moins, dit Muralt, que d'y laisser la raison ou la vie*... Ainsi tous deux, plus recueillis avec eux-mêmes, se livrent moins à des imitations frivoles, prennent mieux le goût des vrais plaisirs de la vie, et songent moins à paraître heureux qu'à l'être. »

L'imitation est flagrante [1]. Je ne sais pourtant si Muralt l'eût signée. Il n'était pas anglomane au point où le furent les contemporains de Jean-Jacques. Mais il les mit sur la voie, et il est en grande partie responsable de leur anglomanie, qu'il a préparée et provoquée.

II

Son livre en effet venait à son heure, et nous savons que, des deux parties qui le composent, le tableau de l'Angleterre piqua surtout la curiosité publique. C'est le moment du siècle où la littérature, la politique, la science, la philosophie anglaise vont passer le détroit et s'implanter chez nous. C'est l'instant où va naître cette anglomanie, dont on peut bien dire qu'elle est un des ridicules du XVIIIe siècle, mais dont il faut bien admettre aussi, tant elle a été persistante et générale, qu'elle avait quelque cause profonde. Elle est à coup sûr un des traits significatifs de l'esprit

1. M. Ritter, avec la profonde connaissance de Rousseau, a retrouvé d'autres souvenirs et imitations de Muralt dans l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* : voir notamment *Nouv. Hél.*, V, 3, pour la description de la « matinée à l'anglaise » (Cf. lettre IV de Muralt); la lettre à M. d'Offreville, du 4 oct. 1761, sur les jurys anglais (Cf. lettre V); *Émile*, liv. II, note 26 (Cf. lettre IV); *Lettres écrites de la Montagne*, l. 5 (Cf. lettre IV). — Dans une lettre de Deleyre à Rousseau, Deleyre promet de lui envoyer les *Lettres sur les Anglais et les Français* (2 novembre 1756).

du siècle qui a proclamé par la bouche de Diderot que « l'Angleterre est le pays des philosophes, des curieux, des systématiques », et par celle de Montesquieu — les paroles sont, dit-on, inventées, mais le sens est exact — que « l'Angleterre est faite pour y penser. »

Ce mot pourrait servir d'épigraphe aux six lettres de Muralt. Il est en effet, si l'on excepte les gazetiers protestants de Hollande, le premier écrivain du siècle chez qui l'on voie se dessiner le portrait de cette Angleterre philosophique, sensée et « raisonnable » jusqu'à l'invraisemblance, qui allait être l'idole de deux ou trois générations de Français : terre de bon sens et de sage liberté, de progrès et de lumières, qui tient de la Salente de Fénelon. Muralt ne pousse pas, on le verra, l'admiration jusqu'à être dupe. Mais il admire, et fortement, et pour de bonnes raisons, que déduit nettement son bon sens bernois.

Et d'abord, en vrai Suisse, il rend hommage à la liberté anglaise : « On voit ici un esprit de liberté que le gouvernement favorise. Si tout ce que j'entends dire de ce gouvernement est vrai, c'est en Angleterre que chacun est maître de ses biens ; c'est où l'on peut passer sa vie sans souffrir de la part des grands, et, si l'on veut, sans les connaître. Ils sont considérés à proportion du bien qu'ils font : s'ils en font beaucoup, comme plusieurs d'eux se distinguent par là, ils deviennent véritablement grands seigneurs, par la cour nombreuse qu'ils ont, et par la complaisance et les égards qu'on a pour eux : ce sont des rois à leur campagne. S'ils en font peu, ils se trouvent bientôt seuls. » (P. 5 [1].) Plût aux cieux! Malheureusement, nous savons de reste que les choses ne se passaient pas toujours ainsi dans le pays de Shaftesbury, ni même dans celui de Robert Walpole. Mais l'illusion est excusable. Muralt venait de France, et il était Suisse. Peut-on lui savoir mauvais gré d'avoir prôné un peu vivement la virile indépendance des Anglais, qu'il oppose à la mollesse, à l'énervement des mœurs françaises? Assurément, ce fut un sujet d'étonnement pour les lecteurs parisiens de 1725 que le portrait d'un peuple si prodigieusement détaché des opinions communes. Le bon abbé de Saint-Pierre dut goûter la page où l'auteur explique que « non seulement ils (les Anglais) ne vont pas à la guerre, mais ils ne font même pas grand cas des gens qui y vont : le titre de *capitaine* est un fort petit titre chez eux : ils appellent ainsi tout fainéant qui leur est inconnu et qui porte l'épée, comme en France on appelle

1. Je cite l'édition de Cologne de 1725.

abbé tout fainéant qui porte le manteau et le petit collet. » (P. 4.) D'autre part, tout ce qu'il y avait en France d'esprits philosophes dut apprendre avec joie que la bravoure des Anglais « ne dégénérait pas non plus en duels » et que dans ce « pays de bon sens », on se faisait une plus haute idée de l'honneur. Enfin Muralt, précurseur en cela de Voltaire, n'hésite pas à réhabiliter le commerce : il dit des nobles anglais : « Ce sont des gens riches, que leur naissance n'oblige à aucun scrupule incommode, et qui peuvent gagner du bien par le négoce, lorsqu'ils en manquent. » (P. 7.)

Muralt d'ailleurs, s'il est un juge sympathique, n'est pas un juge aveugle. Cette noblesse, il le reconnaît, est grossière et immorale : « La débauche et la chasse font leurs occupations les plus ordinaires : en cela, autant gentilshommes qu'on l'est ailleurs. » (P. 7.) Le clergé s'engraisse fort dévotement : « On est surpris d'abord de voir l'air de santé et de prospérité de la plupart de ceux qui le composent, et on considère agréablement tous ces chapelains gras et vermeils. Ces Messieurs sont accusés d'être un peu paresseux, et ce grand embonpoint fait soupçonner qu'il en est quelque chose... Ils ont cela de commun avec le clergé des autres nations, que leurs sermons sont plus respectables que leurs personnes : outre qu'ils les font courts, et que par là, déjà, ils sont préférables aux nôtres, ils les lisent, au lieu de les réciter par cœur. » (P. 7.) La satire est vive, juste et presque digne d'Usbek. Comment s'étonner que Muralt ait été « sage et ingénieux » aux yeux de Voltaire?

Malgré ces réserves, il fut suspect, on l'a vu, d'anglomanie. Ces idées très simples semblaient, en 1725, des nouveautés hardies. Son imitateur, l'excellent abbé Le Blanc, tout en rendant justice à l'ingénieux auteur des *Lettres sur les Anglais et les Français*, ne se tient pas d'écrire naïvement : « Quoiqu'il fût sans prévention, ses jugements ne sont pas sans partialité : ses goûts particuliers lui ont tenu lieu de préjugés, on pourrait dire de lui qu'il a l'esprit français, mais qu'il a le cœur anglais [1]. »

C'est justement parce qu'il avait le cœur, et aussi, quoi qu'en pense l'abbé Le Blanc, l'esprit tant soit peu anglais, que Muralt a excellemment défini le tempérament intellectuel et moral de nos voisins. En bon observateur, et très moderne en cela, il est remonté aux origines de race et de sang : « Il me paraît qu'ils tiennent quelque chose des différentes nations qui les ont subjugués : ils

1. *Lettres de Monsieur l'abbé Le Blanc, concernant le gouvernement, la politique et les mœurs des Anglais et des Français.* Amsterdam, 1749 (et non, comme le dit à tort M. de Greierz, 1751), 3 volumes in-8 : voir t. I, p. 87.

boivent comme des Saxons; ils aiment la chasse comme les Danois; les Normands leur ont laissé la chicane et les faux témoins; ils ont retenu des Romains l'inclination pour les spectacles sanglants et le mépris de la mort. » (P. 19.)

Cette méthode est d'un philosophe. A l'occasion, Muralt a la curiosité féconde de l'économiste. Il fait son enquête, laborieuse et menue. Par là, il est, avant 1750, avant 1700 même, du siècle de l'Encyclopédie. Il note avec soin que les Anglais excellent « en horlogerie, en menuiserie, à faire des selles, toute sorte d'outils. » Il s'étend sur les jeux du peuple, sur sa vie de tous les jours, sur son alimentation. C'est un esprit avisé et pratique, à qui « le peu de goût des Anglais pour la bagatelle », comme il dit, plaît infiniment.

Le sérieux, le bon sens, la fidélité des Anglais le touchent. Il aime jusqu'à leur sauvagerie. Est-ce du Rousseau, est-ce du Muralt, que cette conclusion sur le caractère anglais : « Oserait-on dire qu'il faut quelque férocité à une nation pour se garantir de l'esclavage, comme *il faut être né misanthrope pour se soutenir honnête homme*... La raison seule ne peut pas tant sur les hommes; il faut, ce me semble, un peu de férocité pour la soutenir. » (P. 55.) Cette misanthropie du sage est le fond même de ce caractère, dédaigneux de la mode, « cette folie générale et privilégiée », dédaigneux des gens en place et des livrées, capable de soutenir dignement le personnage d'homme privé. On dit nos voisins silencieux : ils ont seulement l'art de se taire à propos. Ils font peu de cas de l'esprit, ce dont Muralt leur sait un gré infini : car l'esprit, tel qu'on l'entend en France « consiste principalement dans l'art de faire valoir des bagatelles » (p. 58). C'est pourquoi il se trouve, à tout prendre, moins de bon sens, c'est-à-dire de cette faculté qui fait mépriser les bagatelles, dans notre France que dans tout autre pays d'Europe. Les Hollandais ont « l'esprit émoussé » par « le commerce et le ménage. » « Les Italiens, situés dans un pays délicieux, ont pris pour eux les délices, l'art de contenter les sens, et ils y ont si bien réussi, qu'ils sont devenus entièrement sensuels, c'est-à-dire des gens chez qui, en général, il ne faut pas chercher beaucoup de raison. » Les Allemands sont appesantis sous le poids de leur corps et de leur éducation pédantesque [1].

L'esprit anglais est plus libre, plus ferme, plus net, en restant, cependant, pondéré. Il aime ce qui est simple. Les Anglais affec-

1. « Les Allemands, renommés de tout temps pour les avantages du corps, tournent leur plus grand soin à le bien former, et croient ne pas négliger l'esprit quand ils étudient les langues et les sciences, telles qu'on les enseigne dans les écoles : dès là leur raison ne saurait s'étendre aussi loin qu'elle irait sans cela (p. 58). » On voit que Muralt n'a pas pour l'Allemagne un culte aveugle.

tent ce mot « simple », parce qu'ils aiment la chose : « le titre de *bon homme* n'est jamais pris en mauvaise part chez eux, de quelque ton même qu'on le prononce : bien loin de là, lorsqu'ils veulent louer beaucoup leur nation, ils allèguent leur *good natured people*, peuple de bon naturel, dont ils prétendent qu'on ne trouve ailleurs ni le nom ni la chose[1] » (p. 65). Et leur esprit est comme leur caractère : simple et droit, incapable de faux brillant, quoique très capable de profondeur. « C'est ici un pays de retenue et de sang-froid. » (P. 68.)

De même que Muralt démêle assez bien le rapport entre la race et le tour d'esprit, de même il note l'influence des institutions sur la pensée : « Je ne dois pas oublier de vous dire que les Anglais réussissent dans les sciences, et que sur toutes sortes de sujets il y a de bons écrivains parmi eux. Cela ne me paraît pas surprenant; ils se sentent libres; ils sont à leur aise; ils aiment à faire usage de leur raison, ils négligent cette politesse dans le discours, et cette attention aux manières, qui dissipe et rend l'esprit petit... » Ils sont fiers de leur titre de philosophes. Déjà La Fontaine avait dit :

....Les Anglais pensent profondément;
Leur esprit, en cela, suit leur tempérament[2].

Muralt a vérifié le fait sur les lieux. « Je crois que ce qu'il y a de vrai en cela, c'est que parmi les Anglais il y a des gens qui pensent plus fortement et qui ont de ces pensées fortes en plus grand nombre, que les gens d'esprit des autres nations. Mais il me paraît que d'ordinaire le délicat et le naïf leur manquent, et je crois que vous trouveriez leurs ouvrages d'esprit surchargés de pensées. » Est-ce à dire qu'ils n'aient point d'imagination? « La plupart ont de l'imagination, mais *dont le feu ressemble à celui de leur charbon de pierre, en ce qu'il a plus de force que de lueur.* » (L. I.) Quel dommage que Muralt n'ait pas cru devoir motiver son jugement par des exemples! Mais on sent qu'il parle d'expérience et qu'une affinité naturelle lui avait fait comprendre le génie d'une nation très voisine de son propre esprit.

En littérature, Muralt nous fait l'effet d'un critique bien sévère. Il a lu, mais sans indulgence! Comme d'autres ont « le style réformé », il a « le goût réformé », un goût austère, pointilleux et

1. Cf. Rousseau, *Émile*, l. II, note 26.

2. Le *Renard anglais* parut en 1694. Dès 1662, Chapelain, dans une lettre du 9 novembre, admire vivement la science anglaise. On lit dans les *Réflexions* du P. Rapin *sur la philosophie* (1676) : « Les Anglais, par cette profondeur de génie, qui est ordinaire à leur nation, aimèrent les méthodes profondes, abstruses, recherchées, et, par un attachement opiniâtre au travail, s'appliquèrent à observer la nature, encore plus que les autres nations. » (Œuvres, 1725, t. III, p. 35.)

grincheux, qui, au fond, se soucie peu des questions littéraires. Pour expliquer qu'il consacre une lettre à la comédie, il écrit avec un sérieux qui fait sourire : « Si j'y emploie toute une lettre, vous vous souviendrez que la comédie est une bagatelle privilégiée, et que de tout temps, on a vu même des gens graves, non seulement s'y amuser, mais en parler aussi sérieusement que si c'était une affaire importante. » On n'est pas plus prudent. Mais au moins le voilà couvert par de bonnes autorités, et il pourra rire en conscience.

En littérature, Muralt est classique, non pas jusqu'à la dévotion (il a parlé de Boileau assez lestement [1]), mais jusqu'à ne pas dépasser les limites d'une admiration prudente des œuvres étrangères. Je ne lui trouve pas cette largeur de goût dont le félicite hautement M. de Greierz. Il est vrai qu'il a fort scandalisé jadis le P. Brumoy. Est-ce assez pour lui assurer un brevet de profondeur? Cela dit, il a su de la littérature anglaise, à peu près ce qu'en savait Saint-Évremond avant lui, et dès 1677. Il l'a dit en termes aussi justes, et moins élégants.

En ce qui regarde la comédie « les Anglais prétendent y exceller : ils trouvent dans la diversité des manières de vivre de leur nation, et dans l'imagination singulière de leurs poètes, de quoi surpasser les anciens et les modernes. » En cela, ils se font illusion. Leurs comédies sont pleines de « pointes d'esprit » et « d'ordures. » Le plus grand de leurs poètes comiques est ce même Ben Jonson, que Saint-Évremond avait cité et qui « vivait au commencement de ce siècle » (nouvel argument qui date les lettres de Muralt) :

« Que ce soit lui que les Anglais préfèrent à Molière, à la bonne heure; puisque sur toutes sortes de sujets, il faut qu'ils se préfèrent au reste du monde, on leur est bien obligé lorsqu'ils choisissent les habiles d'entre eux pour emporter cette préférence. Si pourtant il était permis de ne pas se soumettre à la décision de ces messieurs, et que, sans trop m'aventurer, j'osasse dire mon sentiment sur ce sujet, je dirais que

1. Et Sainte-Beuve l'en a beaucoup félicité : « Il a, sur nos écrivains du grand siècle, et sur Boileau notamment, considéré comme auteur de satires, des opinions qui ne laisseraient pas de surprendre si on les citait, et qui ne me paraissent pas manquer de vérité dans leur entière indépendance. » Donnons-nous le plaisir de *surprendre* le lecteur, en lui citant ce jugement sur Boileau. C'est à propos de la Satire des *Embarras de Paris* : « La plupart de ceux qui prennent aujourd'hui le nom de poètes pourraient bien n'être que des génies subalternes, des imitateurs des poètes. » La satire visée « ne vaut ni par le bon sens, ni par l'esprit, mais par l'expression seulement : c'est ce qu'elle a de poétique.... » Or, « si l'expression est le seul avantage que la poésie ait sur la prose, c'est peu de chose que la poésie. Mais ce n'est pas cela; ce langage des dieux, comme les poètes l'appellent, doit nous dire des choses divines, aussi bien que nous les dire divinement... Il est certain que d'habiller en belles expressions des pensées ordinaires, c'est nous donner des apparences de la poésie, et non pas de la poésie même. » Tout cela est juste, assurément; mais il me semble qu'on s'en était avisé en France, et avant Muralt.

Ben Jonson, quoique véritablement grand poète à certains égards, est inférieur à Molière en beaucoup de choses. Il me paraît qu'il n'en a ni l'esprit, ni l'heureuse naïveté; il n'a connu absolument aucune galanterie; il introduit beaucoup de personnages mécaniques; parmi le grand nombre de pièces qu'il a faites, on n'en trouve que trois ou quatre qui soient fort bonnes; c'est dans la meilleure de toutes qu'il oblige un homme à se cacher sous une grande écaille de tortue, et à vouloir passer pour cet animal [1]; au lieu que le sac qu'on reproche à Molière n'est du moins que dans une espèce de farce qui l'assortit. Enfin il n'a pas osé former le héroïque [2] dessein d'attaquer les défauts de sa nation; et on peut dire de lui qu'il a fait beaucoup de bien à la comédie anglaise, sans en faire aucun aux Anglais. Il est vrai qu'il y aurait une chose à ajouter pour sa justification : c'est que Molière avait plus de matière propre pour le théâtre : les caractères en France sont généraux et comprennent toute une espèce de gens, au lieu qu'en Angleterre, chacun vivant à sa fantaisie, le poète ne trouve presque que des caractères particuliers, qui sont en grand nombre, mais qui ne sauraient faire un grand effet [3]. Après tout, il faut avouer que Ben Jonson est un poète judicieux, admirable à distinguer et à soutenir les caractères qu'il entreprend, et dont les bonnes pièces sont excellentes dans leur espèce. » (P. 22, 23.)

Assurément, il faut savoir gré à Muralt d'avoir parlé sur ce ton de Ben Jonson, et surtout d'avoir dégagé la différence fondamentale qui distingue la comédie française de l'anglaise, au XVIIe siècle : d'une part, la généralité des caractères, de l'autre, la diversité des types individuels. Mais rend-il pleine justice à son auteur? A cet admirable *Volpone*? N'est-il pas victime d'un classicisme étroit, que la « tortue » de sir Politick suffit à effaroucher? Est-il bien exact, d'autre part, que Ben Jonson n'ait pas osé flageller les vices de ses contemporains?

Quant au théâtre plus moderne, c'est une école de corruption. C'est, de plus, une école de mauvais goût. La prudence, je dirai même la timidité de Muralt n'admet ni « le trop d'imagination qui empêche que leurs comédies ne plaisent », ni le trop grand nombre des personnages (il cite, après Saint-Évremond, et peut-être d'après lui [4], *l'Avare* de Shadwell [5], dont il traduit une scène, et qu'il

1. Dans *Volpone* (acte V, scène II), où sir Politick Would Be essaie d'échapper ainsi aux poursuites dont il est menacé à cause de ses propos.

2. Muralt (dont au surplus je ne crois pas devoir reproduire l'orthographe) est ici en retard sur l'usage du temps. En effet, on lit dans Vaugelas : « En ce mot *héros*, la lettre *h* est aspirée... » Mais « comme l'on dit *le héros*, on dit *l'héroïne* et *l'héroïque* » (1647), Corneille écrit encore dans l'Épître du *Menteur* : « Quand je me suis résolu de repasser du héroïque au naïf.... »

3. Cf. Saint-Évremond, *De la com. angl.* : La comédie anglaise n'est pas « une pure galanterie pleine d'aventures et de discours amoureux, comme en Espagne ou en France; c'est la représentation de la vie ordinaire, selon la diversité des humeurs et des différents caractères des hommes. »

4. Cf. *De la comédie française*, 1677 : Œuvres, éd. Giraud, t. II, p. 383.

5. Joué en 1671, imprimé en 1672.

oppose à celui de Molière), ni la grossièreté et la bassesse du langage. Chose curieuse : si Allemand soit-il et si imbu d'esprit « germanique » qu'on le suppose, Muralt n'aime pas l'*humour*, cette qualité savoureuse du génie anglais, dont il faut lui savoir gré d'ailleurs d'avoir donné la plus ancienne définition qu'il y ait sans doute en notre langue : « Cet *Houmour* (*sic*) est à peu près ce que nous appelons *Einfall*. Mais, sans nous arrêter à la signification du mot, il me paraît qu'ils entendent par là une certaine fécondité d'imagination, qui d'ordinaire tend à renverser les idées des choses, tournant la vertu en ridicule et rendant le vice agréable. » (P. 33.) Bonne ou mauvaise, et assurément plus mauvaise que bonne, la définition est curieuse tant par son antiquité que par le jour qu'elle jette sur l'esprit même de son auteur.

Muralt est moins sévère en ce qui regarde la tragédie.

« Si les Anglais pouvaient se résoudre à y être plus simples, et à étudier davantage le langage de la nature, ils excelleraient sans doute dans le tragique, par-dessus tous les peuples de l'Europe. L'Angleterre est un pays de passions et de catastrophes, jusques-là que *Schakspear*, un de leurs meilleurs anciens poètes, a mis une grande partie de leur histoire en tragédies. D'ailleurs, le génie de la nation est pour le sérieux; leur langue est forte et succincte, telle qu'il la faut pour exprimer les passions. Ainsi leurs tragédies ont d'excellents endroits, et en grand nombre; mais elles ont les mêmes défauts que leurs comédies, et je pense, quelques autres de plus. Les héros de l'antiquité y sont travestis comme en France; on y voit Hannibal avec une longue perruque poudrée sous son casque, des rubans sur sa cotte d'armes, et tenant son épée avec un gant à franges. Les pièces, de même que les personnages, sont un mélange de comique et de sérieux; on y voit les événements les plus tristes et les farces les plus risibles se succéder tour à tour; ce qui me paraît non seulement très mal entendu, mais tout à fait contraire au dessein que naturellement on doit se proposer dans la tragédie. Enfin la plupart des exécutions, qui sont représentées dans leurs tragédies, se font sur le théâtre même, qui se trouve quelquefois tout jonché de corps morts. On me dit qu'Œdipe y paraît avec des yeux crevés [1], et j'y ai vu tenailler un homme en croix pendant une demi-heure. Il me semble que des poètes qui ont le vrai génie, et qui savent émouvoir, ne doivent pas avoir recours à des tenailles. Et qu'ils ne prétendent pas s'excuser sur le goût du pays pour ces sortes de

1. Cf. l'*Œdipe* de Dryden et de Lee (1679). — Je ne sais à quelle pièce Muralt fait allusion ensuite.

spectacles; il y a des siècles qu'ils travaillent; le moindre bien qu'ils doivent avoir fait aux Anglais, c'est de leur former le goût pour le théâtre. »

Quoique plus indulgent au théâtre tragique qu'à la comédie, Muralt, on le voit, n'a pas le goût, ici encore, beaucoup plus large que Saint-Évremond ou même que Sorbière qui, dès 1664, dans sa curieuse *Relation d'un voyage en Angleterre*[1], avait exprimé des idées sensiblement analogues. Il faut lui savoir gré pourtant de nommer Shakespeare, quoiqu'on ne puisse lui faire honneur, avec M. Rathery[2], d'avoir mentionné le premier son nom dans un ouvrage imprimé en français.

Somme toute, c'est plutôt l'Angleterre philosophique ou politique que Muralt a vue, qu'il a louée, et bien louée. Sa littérature est assez sommaire. De même, sa connaissance des beaux-arts. Il n'a guère d'archéologie : « J'ai du regret, dit-il, de ne pouvoir vous régaler ici du plan de quelque édifice, décrire un tombeau, blasonner des armes, rapporter des bas-reliefs, raisonner sur quelque médaille, et enfin m'élever jusqu'au sublime de restituer quelque inscription à demi effacée. » (P. 92.) Je le soupçonne fort d'avoir éprouvé, pour les archéologues, une pitié mal déguisée, et d'avoir rangé les beaux-arts, comme la comédie, au chapitre des « bagatelles. »

Il est d'ailleurs peu sorti de Londres. Il n'a vu ni Oxford ni Cambridge. Il a seulement jeté un coup d'œil sur la campagne, et il lui a semblé que les paysans anglais sont « moins grossiers et moins ignorants que ceux des autres nations. » Il l'a du moins entendu dire. En fait, « je ne connais les paysans anglais, que par un endroit : je les vois tous à cheval, en justaucorps de drap, et en culottes de peluche, bottés et éperonnés, et toujours au galop » (p. 11). D'ailleurs tout le peuple est ici « bien habillé. » Muralt a tout au moins la première vertu du touriste : la scrupuleuse véracité. Il ne parle que de ce qu'il a vu.

Tout incomplet qu'il fût, son petit recueil instruisit et amusa les lecteurs de 1725. Les imitations se multiplièrent. Voltaire, puis Moreau de Brazey, puis l'abbé Le Blanc, Grosley, Coste, bien d'autres encore, donnèrent au public des impressions d'Angleterre. Le voyage d'Angleterre devint une mode, presque une partie de l'éducation d'un honnête homme : Montesquieu, Buffon, Helvétius, La Fayette, Maupertuis, Mirabeau, Mme Roland,

1. Si injustement dénigrée par Voltaire (Cf. Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, t. II, p. 5).
2. *Des relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à la Révolution française*, 5e partie.

d'Holbach, Grimm, combien d'autres! franchirent le détroit et revinrent, grands admirateurs du gouvernement, de la philosophie, des mœurs anglaises. Des revues se fondèrent : les *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, la *Bibliothèque britannique*, le *Journal britannique*, le *Journal anglais*, bien d'autres encore, qui n'avaient d'autre objet que de répandre parmi nous, la connaissance de la littérature anglaise. Huit ans après le livre de Muralt, Prévost commença la publication de son *Pour et Contre*, dont l'attrait principal fut la vulgarisation des choses anglaises. En 1734, avec les *Lettres anglaises*, l'anglomanie devint une puissance : Voltaire lui avait donné la consécration du talent, en même temps que celle du scandale. Dès lors, elle s'empare de l'esprit du siècle et, sur plus d'un point, le modifie profondément.

Mais, avant Voltaire, avant Prévost, Muralt avait, si je puis dire, donné le coup de cloche, et il importe de ne pas l'oublier. Lui-même, au surplus, a eu des précurseurs. Il résume avec éclat toute une propagande obscure, mais patiente et merveilleusement tenace, que depuis la révocation de l'édit de Nantes, les réfugiés d'Angleterre et de Hollande avaient commencée sur nos frontières. L'anglomanie du XVIIIe siècle, comme, peut-être, beaucoup d'autres tendances de ce temps, a sa véritable source dans la littérature protestante des Bayle, des Basnage, des Le Clerc, ou, plus modestement, des Saint-Hyacinthe et des Van Effen, obscurs traducteurs et compilateurs, médiocres esprits, mais qui n'ont pas perdu leur temps ni leur peine puisqu'ils ont préparé et provoqué l'admiration de tout un pays pour un peuple voisin. Sans doute, il y a dans l'histoire de la pensée française des exemples d'une influence aussi profonde : celle notamment des nations méridionales aux XVIe et XVIIe siècles. Il n'y en a pas qui ait été aussi générale ni surtout aussi durable que l'influence anglaise, puisqu'elle s'est exercée à la fois en philosophie, en science, en politique, et en littérature. Elle s'est étendue à tous les domaines de l'esprit. Un historien anglais a dit de « cette jonction des intellects français et anglais » qu'elle est « le fait le plus important dans l'histoire du XVIIIe siècle [1]. » Il est à tout le moins téméraire de n'y voir qu'une mode passagère et sans portée. Nous pensons qu'elle représente un des grands faits de l'histoire de la pensée et de la littérature modernes, et qu'il importe de démêler les origines, même lointaines et modestes, de ce mouvement. C'est ce qui fait, aujourd'hui encore, l'intérêt du livre de Muralt.

JOSEPH TEXTE.

1. Buckle, *Histoire de la civil. en Angl.*, trad. fr., t. III, p. 74.

UN PROJET D'« ENRICHIR, MAGNIFIER ET PUBLIER » LA LANGUE FRANÇAISE EN 1509

L'écrit sur lequel je désire appeler l'attention n'est ni un livre, ni même un de ces pamphlets où les hommes du XVIe siècle, politiques ou poètes, jetaient les idées que l'absence de presse périodique ne leur permettait pas de répandre autrement ; ce n'est qu'une préface, et la préface d'un ouvrage qui devait attendre près de cinquante ans dans la bibliothèque des rois les honneurs de l'impression, à savoir le « Prologue de messire Claude de Seyssel, evesque de Marseille, en la trãslation de Justin, abbreuiateur des Histoires de Trogue Põpée, addressé au tres puissant et tres Chrestien Roy de France Loys XII de ce nom [1]. »

Cette traduction n'a paru qu'en 1559 [2], mais elle a été composée en 1509. Commencée au moment du départ de Louis XII pour l'expédition contre Venise, qui aboutit à la bataille d'Agnadel (mai 1509), elle fut offerte au roi à la fin de la même année, c'est-à-dire que la lettre dont nous nous occupons est de mars ou d'avril 1509 (1510 nouveau style).

M. Paulin Paris, en feuilletant le magnifique manuscrit de la bibliothèque de Fontainebleau, avait déjà été frappé de la valeur de cette dédicace, qui, à elle seule, dit-il, mériterait de faire rechercher le livre [3].

C'est en effet un véritable plaidoyer en faveur de la langue française, auquel sa date même, à défaut d'autre mérite, donnerait déjà de l'importance. Il précède de longtemps les appels en faveur du français de Geoffroy Tory et de Sylvius; il précède même, comme il le dépasse, le timide pamphlet de Jean Lemaire de Belges : *La concorde des deux langages*. Toutefois, je ne saurais affirmer que c'est à Claude Seyssel que revient l'honneur d'avoir frappé le premier coup important dans cette vigoureuse campagne d'où la langue vulgaire devait sortir victorieuse, adoptée par l'église protestante, tolérée au moins par sa rivale, reconnue par l'État comme langue officielle, par les écrivains comme langue littéraire.

1. On consultera sur ce très grand personnage une consciencieuse étude de M. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus*, Paris, 1892, in-8.
2. A Paris, chez Michel de Vascosan.
3. *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, V, 416.

Cette longue lutte est peu ou point connue. Je me suis proposé depuis longtemps d'en écrire l'histoire et je réunis les textes qui s'y rapportent. Mais ils sont tellement nombreux que je ne me hasarderai pas à affirmer que je tiens le premier, les surprises dans ce genre de recherches étant si fréquentes qu'elles rendraient le plus téméraire circonspect dans ses affirmations.

A cette première réserve, j'en dois ajouter tout de suite une autre : c'est que je ne prétends point comparer un simple « proesme » à ces apologies où les mérites intrinsèques de la langue française sont comparés à ceux des idiomes voisins ou anciens, où sont vantées sa grâce, sa richesse, son harmonie, sa chasteté, toutes les qualités que lui reconnaît ou lui prête la tendresse touchante d'un Tory ou d'un Estienne, d'un du Bellay ou d'un Abel Mathieu. Seyssel n'est pas grammairien, même dans la mesure où l'étaient alors les poètes. De plus, il le rappelle plusieurs fois, il n'était même pas, par sa naissance, de langue française; sa « nation » — nous dirions aujourd'hui sa nationalité — ne semblait pas le désigner pour l'œuvre littéraire qu'il a faite [1], aussi n'a-t-il pas eu pour un langage qui n'était pas le sien cette affection mêlée d'amour filial et de patriotisme que montreront ses successeurs.

Il n'en a pas voulu avec moins de force le développement de notre langue. D'abord parce qu'il voulait la vulgarisation des sciences et disciplines, particulièrement de l'histoire, « qui, outre la delectation qu'on peut prendre en la lecture d'icelle, est pleine d'enseignements et documents à qui les veut gouster et digerer et reduire à sens moral [2]. » Cette pensée d'éducation et de moralisation a animé Seyssel dès le début de son œuvre, et elle l'encouragea jusqu'à la fin. « En lieu des Tristans, Girons et Lancelots qui emplissent les papiers de songes et ou plusieurs ont souuent mal colloque les bonnes heures, faire cognoistre les saiges et vaillants capitaines de l'antiquité », substituer aux romans du moyen âge, dégénérés et désormais incompris, des œuvres plus élevées dont « rois, nobles et peuple tourneront les enseignements au profit de la chose publique et edification de soy-mesme », voilà le dessein qu'il s'est tracé comme prêtre et

1. Voir l'*Histoire du voyage que fit Cyrus...*, par Xenophon,... traduit par Cl. de Seyssel, 1529 : « Le langaige ne sera pas si agence et friant, comme la matiere requiert et comme avez trouve en plusieurs autres. Non pourtant, sire, prenez le en gre tel qu'il est sil vous plait, et considerez que ie ne suis pas natif de France et ny ay hante le tout comprins que trois ans au plus, tant au service et cõseil du feu Roy Charles huitiesme, vostre predecesseur que au vostre. Parquoy nest pas a merveiller si ie nay le langaige Francoys bien familier, ains la plus part de mon aage ay use en Ytalie et en aultre exercice que en histoires mesmement francoyses comme bien scavez. »

2. Préface de Thucydide.

comme politique, qu'il a essayé de réaliser avec l'enthousiasme et la foi d'un homme de la Renaissance [1].

Mais une chose distingue immédiatement notre auteur de tant d'autres qui ont eu, à cette époque, la même pensée, c'est qu'il admet sans difficulté que les sciences, « pour être mises comme sur un perron d'où elles doivent être vues de toutes parts [2] » doivent être traduites en vulgaire français. Car il faut « que ceux qui n'ont aucune notice de la langue latine, puissent entendre plusieurs choses bonnes et hautes, soit en la Saincte Escriture, en Philosophie morale, en Medecine ou en Histoire [3]. »

Nulle part, il est vrai, il ne recommande de se servir exclusivement de l'idiome vulgaire; le moment n'est pas encore venu où l'on proscrira les « latineurs »; il est certain même que Seyssel n'eût ni souhaité, ni approuvé l'abandon du latin. Tout au contraire, les progrès des études anciennes le réjouissent. A plusieurs reprises, dans son *Histoire de Louis XII* [4], dans cette préface de Justin que nous étudions, ailleurs encore, il félicite le roi d'avoir ramené les langues anciennes dans son royaume, « ou elles ont plus de cours qu'en autre lieu qu'on sache, et ou l'ancien barbarisme se va perdant. » Il espère que si « le regne dure encore longuement, le parler latin sera aussi commun, ou plus, en France comme en Italie. »

Il est visible que dans sa pensée latin et français ne doivent pas se combattre. Seyssel n'a pas compris qu'ils ne pouvaient coexister et se partager la France pensante, que les progrès de l'une des deux langues marqueraient fatalement la décadence de l'autre. Ces conséquences l'eussent probablement effrayé; mais n'apercevant pas le danger, et par suite sans scrupules de ce côté, il n'hésite pas à exhorter le roi à « enrichir et magnifier la langue françoise. »

C'est là, lui dit-il, une œuvre qui lui sera comptée « avec les autres choses grandes et dignes de memoire qu'il a faites pour accroistre et perpetuer en ce monde son nom et sa memoire. » Et il en donne une double raison. La première, nous l'avons déjà

1. On a souvent cité à l'appui de cette opinion la préface de Thucydide. (Voir Dufayard, *op. cit.*, p. 95; Hennebert, *Histoire des traductions françaises*, p. 15 et suiv.) Les autres préfaces ne sont pas moins explicites. Diodore doit servir à montrer la fragilité, l'instabilité et l'imperfection des choses mondaines dans ces successeurs d'Alexandre où fortune (à parler selon l'opinion vulgaire) a mieulx monstré son pouvoir et auctorité. (*L'hist. des success. d'Alexandre extraite de Diodore Sicilien.* S. l. n. d. Privilège de 1530.) Rufin est « plein de bonne doctrine et de bons exemples servant à la cognoissance de notre foy et à l'edification de nos consciences. » (*L'histoire ecclés. en deux livres*, Paris, 1563, in-8.) Cf. surtout *Histoire du voyage que fit Cyrus...* Paris, Galliot du Pré, 1529. *prohesme*. f, v° et sv.)

2. Le mot est de Jacques Colin, qui a publié la traduction de Thucydide.

3. Préface de Justin.

4. Paris, Pacard, 1615, p. 53.

vu, c'est que le développement de la langue permet l'élévation intellectuelle et morale de la nation, particulièrement de ceux qui doivent être appelés aux charges, et ne peuvent étudier dans une langue qu'ils ne savent pas, pour la plupart. La seconde, beaucoup plus originale, c'est qu'il est nécessaire pour appuyer la politique extérieure de la maison de France.

Lui qui a séjourné longtemps en Italie, il a réfléchi aux moyens administratifs d'assimiler les provinces conquises, et il a pleinement compris, ce que personne alors, à ma connaissance, n'avait même entrevu, que la diffusion de la langue était une des meilleures manières d'affermir la conquête [1]. Qu'ont fait « le peuple et les princes romains, quand ils tenoient la monarchie du monde et qu'ils taschoyent à la perpetuer et rendre eternelle? » Ils n'ont trouvé d' « *autre moyen plus certain, ne plus seur que de magnifier, enrichir et sublimer leur langue Latine*, qui du commencement de leur empire, estoit bien maigre et bien rude, et apres, de la *communiquer aux païs et prouinces et peuples par eux conquis, ensemble leurs lois Romaines couchees en icelle.*

« Car premierement, pour la plus amplier, exaucer et illustrer, tascherent de remettre et translater en icelle la langue Grecque : laquelle lors estoit la plus riche, la plus elegante, la plus parfaite et la plus estimee de toutes les autres, voire et la plus cõmune : pourtant mesmemẽt que tous les Arts liberaux, les sectes de Philosophes, la Poësie, qui est la Theologie des Payens, et toutes autres choses dignes d'estre sceuës, estoyent coucheęs en icelle plus amplemẽt et plus elegamment, qu'en nulle autre. Si meirent les Romains si boñe diligẽce, que tous lesdits Arts et Sciences, ou la pluspart d'icelles, furent translatees de Grec en Latin, tellement que pour les apprendre n'est plus necessité entendre le Grec, combien que l'entendement et cognoissance d'iceluy en donne plus grande lumiere et intelligence, pourtant que c'est la vraye fontaine : et par grand engin et labeur de plusieurs excellẽs et notables personnages Romains, ont rendu la Langue Latine à peu pres aussi parfaite que la Grecque, si comme Ciceron mesme le tesmoigne. Qui fut la raison, pourquoy les autres païs et provinces, qui depuis se sont soustraits de l'obeïssance de l'empire Romain, ont retenu l'usance d'icelle Langue, quasi en toute

1. La remarque inverse, à savoir que « les langues se renforcent, à mesure que les Princes qui en usent s'agrandissent », a été faite plusieurs fois au XVIe siècle, Fauchet l'a développée tout au long dans son *Recueil de l'origine de la langue et Poesie françoise*, l. I, ch. V.

Bien entendu Seyssel sait aussi et expose au roi « en quel danger sont ceux qui veulent imperer et dominer sur leurs sujets contre la raison, et taschent plus de les tenir en crainte servile par ambitieuse et tyrannique domination qu'en obeissance filiale et amour fraternel par bonne justice et bon traitement. »

Europe, excepté Grece : quoy que soit, en toutes les terres et nations, qui obeïssent au sainct siege Apostolique : pourtant qu'au moyen d'icelle auoyent communication de langage cōmun à eux tous, et aussi cognoissance de tous Arts et Sciences, et de toutes Histoires du monde, tant vieilles que nouvelles. Et parainsi la maiesté d'iceluy empire et de cette tres grande monarchie n'a esté conservee sinon en usance et auctorité de la langue Latine[1]. »

Ce n'est pas du reste le seul exemple qu'on puisse fournir à l'appui de cette politique et des résultats qu'elle produit. Car « sans nommer plusieurs autres anciens conquereurs, qui ont communiqué leur langage et leur loix aux gens et païs par eux conquis, le duc Guillaume de Normandie, bastard de France, apres avoir conquis le royaume d'Angleterre, *le voulāt perpetuer en sa lignee et nation,... bailla aux Anglois par escrit les loix Normandes, au langage mesme de Normandie, dont ils usent encore à présent*[2]. »

Le système est sûr et peut être imité. Pour cela, le roi n'a qu'à continuer dans la voie où il s'est engagé après plusieurs de ses prédécesseurs, c'est-à-dire à constituer une « licterature[3] » française en faisant « translater en françois les livres qui ont este couchez en langage grec et latin. » A ce travail la langue, comme celle des Romains, se trouvera *enrichie par la communication des anciennes*, capable dès lors et digne d'être répandue.

Les résultats des premiers efforts faits sont déjà appréciables en beaucoup d'endroits et la langue « se trouve moult publiée en plusieurs provinces et nations de l'Europe », mais c'est en Italie surtout que le progrès est sensible. Là entendēt le lāgage tout ainsi que leur propre et le parlēt la pluspart d'eux.

« Car, ajoute Seyssel s'adressant au roi, par le moyen des grandes et glorieuses cōquestes qu'y avez faites, n'y a quartier maintenāt en icelle, ou le langage François ne soit entendu par la pluspart des gens; tellement que la ou les Italiens reputoyent iadis les François Barbares tant en meurs qu'en langage, à present s'entrentendēt sans truchement les uns les autres, et *si s'adaptent les Italiens, tant ceux qui sont soubs vostre obeïssance, que plusieurs autres, aux habillemēs et maniere de vivre de France. Et par cōtinuation sera quasi tout une mesme façon, ainsi que l'on voit de ceux d'Astisane et de tout le Piedmont* : lesquels au moyen de ce qu'ils

1. Comparer Du Bellay, *Def. et illustr. de la l. franc.*, I, ch. VII. Il montre comment les Romains, en « dévorant » les meilleurs auteurs grecs, ont enrichi leur langue, mais il ne voit aucun lien entre cet effort et leurs ambitions conquérantes.

2. Seyssel avait fait cette observation lors de la mission dont il avait été chargé par Louis XII auprès du roi Henry VII (juillet 1506).

3. Le mot est dans Seyssel, pour la première fois peut-être, sous cette forme moderne (anc. fr. *lettreure*). Voir *Prohesme du Voyage que fit Cyrus*.

ont de long temps esté soubz la seigneurie et obeïssance de vous et de voz predecesseurs Ducs d'Orleãs, ceux d'Ast et ceux de Piedmont, des Princes de Savoye, qui vivoyẽt et vivent à la Françoise, ne sont pas grãdement differẽs de la forme de viure de Frãce. »

Pour comprendre combien la hardiesse de ces vues nouvelles était grande, il suffit de les comparer à celles d'un contemporain, Jean Lemaire de Belges, qui, lui aussi, essaie à sa manière d'appuyer les efforts de Louis XII. Dans sa *Concorde des deux langages*, qui est à peu près de la même époque, après avoir institué une comparaison du français avec le toscan et le florentin, il n'ose décider en faveur de l'un ni de l'autre; sa pensée, obscure et contournée du reste, est qu'il faudrait les concilier. Il a vu au palais de Minerve une inscription où on lit :

Là se trouvent conjointz vivantz en paix sans noise
Le langage toscan et la langue françoyse.

C'est Jean de Meung qui a composé ce distique, qui étoit d'ung meme temps et faculté à Dante. Pourquoy, puisque France et Florence étaient alors conjointes, le semblable n'arriveroit-il pas de ce temps? Venise seule avec ses guerres, factions, inimytiez contre nous est coupable. Les fleurs de lys de Florence doivent être unies avec les nôtres « en un fort bon escu colé et nerfvé de constance et durableté, et les deux langues comme les deux nations « vivre en paix et union perpetuelle. »

Nous voilà loin avec ces rêves vagues de poète des nécessités qui s'imposaient à la politique royale et des conseils précis qui devaient mener à un résultat [1].

Louis XII devait être singulièrement bien disposé en faveur de la langue française, car la campagne de pamphlets qu'il faisait faire contre ses ennemis ne pouvait avoir d'action sur l'opinion publique qu'à condition d'être accessible à tous, c'est-à-dire menée dans l'idiome de tous; mais si quelque chose pouvait lui faire prendre à cœur le développement du français, c'était bien la perspective que lui ouvrait Seyssel d'en tirer avantage pour l'affermissement de ces conquêtes d'Italie auxquelles tout autre intérêt était sacrifié. Venues de n'importe qui, pareilles idées eussent déjà trouvé accueil; mais quelle force ne devaient-elles pas acquérir dans la bouche d'un homme « tel que fut M. de Seyssel », c'est-à-dire d'un

1. Voir J. Lemaire de Belges, éd. Stecher, Louvain, 1885, III, 98. Cf. Rathery, *Infl. de l'Italie sur les lettres fr.*, Paris, Didot, 1853, p. 56, et Thibaut, *Marg. d'Autriche et Jean Lemaire de Belges*, Paris, Leroux, 1888, p. 152.

des grands hommes politiques du temps, conseiller mêlé à tous les événements importants du règne, ambassadeur dans toutes les négociations délicates, de plus, d'une compétence toute particulière dans les affaires du Milanais, où il était un des principaux agents de la France [1].

Ramus n'hésite pas à ranger les lettres de Seyssel au roi auprès de celles qu'écrivaient Aristote à Alexandre, Cicéron à César, Plutarque à Trajan et Alcuin à Charlemagne [2]. Il en faut beaucoup rabattre évidemment. Ramus a dû surfaire d'autant plus facilement les idées de Seyssel qu'il les partageait pour la plupart, et qu'il en était encore à réclamer ce que son prédécesseur demandait déjà : que les lois fussent rédigées et les diverses sciences exposées en français [3].

Mais il n'en est pas moins vrai que ces idées avaient déjà reçu une éclatante consécration. Par l'ordonnance de Villers-Cotterets, le français, déjà adopté par l'administration, avait été imposé exclusivement aux gens de justice; il était ainsi devenu langue d'État. Cet événement, si gros de conséquences pour notre histoire littéraire, a été rappelé par tous les historiens de notre langue [4]. Aucun, à ma connaissance, n'a essayé de découvrir comment il a été préparé. Et cependant il est rare que de si grosses réformes se produisent tout d'un coup. La providence qui les décide est de celles dont la sollicitude est lente à s'émouvoir.

Peut-être juge-t-on en général, en la considérant de notre point de vue à nous, l'exclusion totale du latin, chose toute simple et toute naturelle? Mais, pour qui connaît les usages et les préjugés de cette époque [5], elle constitue, au contraire, une mesure

1. Le rôle si considérable de Seyssel a été mis en lumière par M. Dufayard, à l'ouvrage duquel je renvoie. Je n'en extrais que ce témoignage accordé par le roi à son conseiller dès le 27 janvier 1506 : « Ayant bonne souvenance des bons et agreables services que nous a faiz par cy-devant notre amé et féal conseiller en notre Sénat de Millan, maistre Claude de Seyssel, tant en plusieurs grans ambassades et autres charges concernans nos principales affaires, comme aussi à la conduicte et exercice de nostre justice en nostre duché de Millan et auparavant à la conqueste d'icelluy en nostre grand conseil, auquel il s'est bien et honorablement acquitté par plusieurs années » (p. 13).

2. « Aristote escrivit à Alexandre une harãgue par laquelle il exhortoit a honneur et louange, comme aussy Ciceron delibera d'en escrire à Cœsar sur l'establissement de la République : Plutarque escrivit à Traian un Politique du mesme sujet : Alcuin escrivit à Charles le Grand un semblable argument des arts et des vertus : et pareillement Claude Seyssel escriuit au Roy Louis douzieme vostre ayeul. Et moy qui vous souhette non seulement la libéralité d'Alexandre, la bonté de Trajan, la vertu de Charles le Grand... je vous souhette aussi ce bel œuvre, que par vostre moyen et entreprinse vostre Vniversite de Paris soit ordonnee reformee et bien establie. » (*Advert. sur la réformation de l'Univ. de Paris*, au Roy, 1562; fin.)

3. Plusieurs des ouvrages de Seyssel venaient seulement de paraître et étaient encore des nouveautés au temps de Ramus.

4. Les contemporains en ont déjà mesuré l'importance, et H. Estienne, y faisant allusion, dit que François Ier a « mis la langue comme hors de page » (*Precellence, Ep. au Roi*).

5. Pour ne citer qu'un fait, Imbert de la Rochelle publie en 1538 une nouvelle édition de ses Institutiones Forenses. C'est, dans sa pensée, un manuel pratique fait pour ceux même qui habitent la campagne et n'ont quelquefois pas le temps d'aller consulter un avocat, et ce manuel, il le fait en latin, quoiqu'il s'agisse non de droit romain, mais de droit coutumier.

d'une nouveauté très hardie, que des motifs sérieux ont dû inspirer.

La preuve que tous les esprits n'y étaient pas préparés [1], c'est que pendant longtemps elle ne fut pas intégralement appliquée, même par le Parlement de Paris, fidèle à ses vieilles formules, et que Charles IX dut encore, en 1563, compléter les ordres de François Ier [2].

Passé cette date même, les jurisconsultes continuèrent à discuter la question, comme s'il n'y avait pas chose jugée [3].

On oublie, en outre et surtout, de considérer que l'ordonnance de François Ier ne blessait pas seulement la routine latine, mais qu'elle supprimait, même sans le dire, l'usage des idiomes locaux. Or, il y avait à peine vingt ans que Louis XII, prenant une mesure toute différente, sans doute parce que les mêmes motifs ne le guidaient pas, avait enjoint aux pays de droit écrit d'abandonner l'habitude de faire en latin les procédures criminelles, et ordonné que ces procédures, et particulièrement les enquêtes, seraient faites dorénavant « en vulgaire et langage du pays où les procès avaient lieu », c'est-à-dire en langue d'oc aussi bien qu'en langue d'oïl, en provençal aussi bien qu'en auvergnat [4].

Au contraire, en 1539, François Ier abandonne ce système libéral [5]; il ne reconnaît plus qu'une langue, même pour les contrats privés, les testaments, même pour les enquêtes, les confrontations

1. Il est juste de reconnaître que depuis longtemps on se servait du français, même dans des pays de langue d'oc. Mais on conçoit bien que s'il en eût été autrement, pareil coup d'État eût été inexplicable et impossible.

2. Ordonnance de Roussillon, janvier 1563, art. 35 : « La vérification de nos Cours de Parlement sur nos Edicts, Ordonnances ou lettres patentes, et les réponses sur requeste, seront faites d'oresenauant en langage françois, et non en latin, comme cy deuant on auoit accoustumé faire en nostre Cour de Parlement à Paris : ce que voulons et entendons estre pareillement gardé par nos Procureurs généraux. »

3. Voir Bugnyon, *Commentaires ou paratitles sur les ordonnances... de Blois*, Lyon, J. Patrasson, 1583; préface. — Duret, *Advertissements sur l'édict d'Henry, Roy de France et de Pologne*, Lyon, Ben. Rigaud, 1586, etc.

4. On trouvera peut-être singulier et peu conforme à notre raisonnement que Louis XII, si peu de temps après avoir eu connaissance des idées de Seyssel, ait rendu semblable ordonnance, dont certaines prescriptions, loin d'être en rapport avec ces idées, leur sont toutes contraires. Mais l'ordonnance ne fut pas l'œuvre d'un jour. Publiée en juin 1510, elle était déjà sans doute préparée et rédigée, avant que Seyssel remît au roi son *Justin*, ce qu'il ne put faire, nous l'avons vu, que vers mars 1510 (anc. style, 1509).

5. L'ordonnance sur la réforme de la justice en Provence (Is-sur-Tille, octobre 1535). XII, 57, disait : « Item, pour obvier aux abus et inconvéniens qui sont par cy deuant advenus, au moyen de ce que les Juges de nostredit pays de Provence ont fait les procès criminels dudit pays en Latin et toutes enquestes pareillement : Avons ordonné et ordonnons afin que lesdits tesmoins entendent mieux leurs depositions, et les criminels les procez faits contre eux, que d'oresenauant tous les procez criminels, et lesdites enquêtes en quelque matiere que ce soit, seront faits en François, ou à tout le moins en vulgaire du pays, où seront faits lesdits procez criminels et enquestes, autrement ne seront d'aucun effect ne valeur » (Fontanon, I, 307, l. II du tome I de la justice. Enregistré au Parlement d'Aix le 5 janvier 1536.) Quand parut l'ordonnance de Villers-Cotterets, François Ier ne la rendit obligatoire en Provence qu'en ce qu'elle ne serait contraire, dérogante et préjudiciable à l'érection de sa cour de Parlement et édit de la réformation faicte par lui sur le faict de la justice dudit pays. (Voir *Archives du Parlement de Provence*, Registre 10 des Arrêts, f° 203 v° et 204 r°, 30 octobre 1539.) On peut donc se demander si l'article que nous citons était abrogé en droit par l'article III de l'ordonnance de Villers-Cotterets. C'est discutable quoique, à mon sens, la phrase de la lettre de François Ier soit très équivoque et que les réserves faites par lui portassent vraisembla-

de témoins et les interrogatoires des criminels [1], imposant ainsi à tous ses sujets une nouvelle langue savante, qui n'était guère moins étrangère à certains que le latin, et qu'ils n'avaient, de plus, aucun moyen d'apprendre.

Aussi, dans les provinces du Midi, les résistances furent-elles vives. Le roi passa outre [2].

Quel motif pouvait donc inspirer une conduite aussi résolue?

Je ne m'attarderai pas à discuter la légende qui l'attribue à un simple dégoût de lettré pour le latin de P. Lizet. Que les *debotamus* et *debotavimus* du célèbre président aient blessé les oreilles de ce roi puriste qui allait entendre Alciat parler de droit en langue cicéronienne, je veux bien l'admettre [3], mais il n'y avait guère là de quoi bouleverser les usages reçus ou gêner une partie des habitants du royaume. A ce compte il eût fallu proscrire aussi le latin à l'Église et à l'école tout comme au Palais : les « écorcheurs » étaient partout. En outre, là comme ailleurs, un retour à la pure langue des anciens suffisait, et Budé en écrivant son Traité des *Forensia* était précisément à cette époque occupé à montrer que ce retour était possible [4]. Le rédacteur de l'ordonnance, Poyet, ne pouvait l'ignorer, étant des intimes du célèbre philologue.

J'aime mieux croire, comme le dit le texte même de l'ordon-

blement sur de tout autres points. En tout cas, en fait, le français fut probablement seul employé. Il existe un style du Parlement de Provence de 1546 intitulé : La Forme de proces-verbal, d'attestations ou enquestes, suyvant les Loix et Ordonnances Royaux, qu'on faict soubz les seigneurs conseilliers de la Court souveraine de Parlement en Provence. Il est en français (Bib. Nat. Inv. Rés. F. 618, imprimé par P. de Tours à Lyon pour Vas Cauallis à Aix). D'autre part, s'il en eût été autrement, pourquoi les réclamations dont parle Ramus, au témoignage duquel nous avons tout lieu de nous fier (voir note 3)? Enfin une telle tolérance eût-elle été accordée passagèrement aux Provençaux, jusqu'à l'affermissement complet du nouveau régime judiciaire auquel on les soumettait, le reste de la France méridionale ne jouissait d'aucun privilège semblable; le français était imposé sans réserves à tous les pays de droit écrit.

1. L'article 162 de l'ordonnance stipule néanmoins que les accusés répondront séparément, secrètement, *et par leur bouche.*

2. Quant a ces crieries que vous allegues, ce seroit le mesme qu'il advint du temps du grand Roy Francois, quand il commanda par toute la France de plaider en langue Francoise. Il y eut alors de merveilleuses complainctes, de sorte que la Provence envoya ses deputes par devers sa maieste, pour remonstrer ces grans inconveniens que vous dictes. Mais ce gentil esprit de Roy, les delayans de mois en mois, et leur faisant entendre par son chancellier qu'il ne prenoit point plaisir d'ouir parler en aultre langue quen la sienne, leur donna occasion daprendre songneusement le François : puis quelque temps apres ils exposerent leur charge en harangue Frãcoyse. Lors ce fut une risée de ces orateurs qui estoient venus pour combatre la langue Francoyse, et neantmoins par ce combat l'auoient aprise, et par effect avoient monstre que puisquelle estoit si aysee aux personnes daage, comme ils estoient, quelle seroit encores plus facile aux jeunes gens, et qu'il estoit bien seant, combien que le langage demeurast a la populasse, néantmoins que les hommes plus notables estans en charge publicque eussent, comme en robbe, ainsi en parolle quelque preæminence sur leurs inferieurs. (Ramus, *Gram.*, 49 et 50, 1572.)

3. Voir sur cette anecdote Gaillard, *Hist. de F. Ier*, VI, p. 381. Elle est classique, du reste, et se retrouve partout, dès le XVIe siècle. Je n'en retiens qu'une chose intéressante, c'est que le *débouté*, qui se serait plaint à François Ier, aurait été J. Colin, son secrétaire. Il pouvait donner au roi des raisons un peu meilleures pour le décider, lui qui publia le *Thucydide* de Seyssel et qui partageait ses idées.

4. Publié seulement en 1544, mais composé avant 1540, puisque Budé est mort le 24 août 1540. Imbert, dont nous parlons plus haut, et qui s'était proposé un objet tout semblable, fait allusion, dans sa Préface (août 1538), à ce travail d'épuration entrepris par Budé.

nance, qu'on était préoccupé des « ambiguïtés et incertitudes » que présentaient les arrêts, qu'on ne voulait plus « qu'il y eût cause de douter sur l'interprétation des mots latins qui y étaient contenus [1]. »

Mais ce souci de rendre les documents de justice plus clairs et plus accessibles, bien que tout naturel en pareil endroit, me paraîtrait s'être traduit d'une façon bien maladroite, si les mesures qu'il a inspirées n'avaient caché une arrière-pensée politique.

D'abord, pour les raisons que j'ai dites plus haut, toute une partie de la population du royaume, celle du Midi, gagnait peu à changer de langue judiciaire. Des actes en français ne devaient guère moins « demander interprétation », comme dit l'ordonnance, que des actes en latin. Et en certains cas, les plus graves, puisqu'il s'agit de procès criminels, on perdait le bénéfice du système accordé par Louis XII, les parlers locaux étant proscrits. Ni criminels ni témoins ne devaient plus « entendre leurs dépositions. » Singulier moyen de rendre les erreurs et les discussions moins nombreuses!

Pour les pays de langue française, il est vrai, la question se présente sous une autre face. On allait, là, voir enfin disparaître les brocards et les formules latines dont les écrits judiciaires étaient farcis. Mais qu'est-ce que la clarté gagnait à ce qu'on les traduisît en français? Ce changement de langue ne devait pas mettre fin aux contestations sur les mots et aux « propositions d'erreur »; car le mauvais français juridique de cette époque n'était nullement supérieur au mauvais latin. Ni le vocabulaire spécial ni le formulaire du droit n'étaient alors arrêtés. L'eussent-ils été du reste, que les gens de justice n'auraient pas eu l'occasion de les apprendre avec précision. C'est en latin qu'ils étudiaient le droit dans les Universités, on le voit bien à leurs œuvres, où le latin envahit et entrecoupe les phrases françaises. Le français technique leur était si mal connu que, en 1545, Rob. Estienne dut faire traduire à leur intention le manuel de Budé dont nous parlions plus haut, et qu'il eut de la peine à trouver un traducteur [2].

1. Art. 110 et 111 : « Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrets, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et escrits si clairement, qu'il n'y ait ne puisse avoir aucune ambiguité ou incertitude, ne lieu a demander interpretation.

Et pour ce que de telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'ores en avant que tousarrests, ensemble toutes autres procedures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contracts, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel françois et non autrement. »

2. *Forensium verborum et loquendi generum quæ sunt a Gulielmo Budæo proprio commentario descripta, gallica de foro Parisiensi sumpta interpretatio.* Lutetiæ, 1545.

Donc, à côté des raisons administratives que donnent les considérants du chancelier Poyet, François Ier a été mû, je crois, par une autre raison qu'il a cachée [1]. Si le récit de Ramus est fidèle, il répondit aux députés provençaux qu'il n'aimait pas à entendre parler dans son royaume une autre langue que la sienne. Cependant, tout comme le docteur de Molière, s'il avait une oreille destinée pour la langue maternelle, il en avait une autre pour les langues scientifiques et étrangères; tous ses actes le montrent assez. Pourquoi donc tenait-il ce jour-là obstinément fermée cette oreille que les grands humanistes avaient toujours trouvée si attentive? C'est qu'il s'agissait moins de belles-lettres que de gouvernement. L'ordonnance de Villers-Cotterets est la première des ordonnances législatives; c'est plus qu'un règlement de justice, c'est une ébauche de ce code unique auquel on commençait à penser. Or un code unique supposait une langue unique, et l'intérêt de l'État commandait que cette langue fût le français [2].

La prescription qui le rendait obligatoire trouvait donc ici sa place toute naturelle; elle était le corollaire, ou mieux la préface de l'ordonnance elle-même. Les rois avaient désormais jugé que l'unification du parler devait servir à l'unification de la justice, de l'administration, et du royaume.

Or il avait sans doute fallu un certain temps pour que cette pensée s'éclaircît et s'affirmât dans leur esprit au point de se traduire par des actes.

C'est pourquoi il ne me paraît pas téméraire de conjecturer que des conseils aussi précis et aussi autorisés que ceux de Seyssel avaient contribué à faire comprendre aux Valois que généraliser l'emploi de la langue nationale, c'était encore un moyen et un des plus efficaces pour assurer le succès de leur politique.

FERDINAND BRUNOT.

1. Je ne crois pas que les réformes, déjà très anciennes, d'Alphonse le Sage en Castille, de Rodolphe de Habsbourg en Allemagne, d'Edouard III en Angleterre, aient servi d'exemple, comme le dit Gaillard, *loc. cit.* Elles n'ont pas le même caractère.

2. On trouvera dans Merlin, *Répert. de jurisprudence*, Paris, 1830, in-4, aux mots *langue française*, l'énumération des mesures qui, à partir de l'ordonnance de Villers-Cotterets, furent prises dans la même intention, en 1621 au sujet du Béarn, en 1683 de la Flandre, en 1685 de l'Alsace, en 1700 du Roussillon et de la Cerdagne. La volonté des rois y apparaît nette et constante. La Convention reprit leur tradition et le 2 thermidor an II elle décréta qu'aucun acte public ne pourrait, dans quelque partie que ce fût du territoire de la République, être écrit qu'en langue française, qu'aucun acte, même sous seing privé, ne pourrait être enregistré qu'à la même condition. Le fonctionnaire ou officier public, le receveur d'enregistrement qui contrevenait à la loi devait être destitué et puni de six mois d'emprisonnement. Malgré ces menaces, comme on le verra dans le Répertoire ci-dessus indiqué, les résistances ne furent pas vaincues et l'histoire de cette réforme ne s'arrête pas là.

« L'AVARE » DE DONI ET « L'AVARE » DE MOLIÈRE

On ne lit plus guère, même en Italie, les ouvrages burlesques d'un moine Servite, Antonio Francesco Doni, qui, par sa vie errante, son humeur satirique et son érudition prodigieuse, rappelle de loin, oh! de très loin, notre Rabelais. Tour à tour grammairien, archéologue, médecin, bouffon, traducteur, bibliographe et toujours besogneux, Doni poursuivit toute sa vie la fortune et ne la rencontra qu'une fois, le jour où, pour se reposer d'un savant commentaire sur *la Divine Comédie*, il s'avisa de composer *les Mondes célestes, terrestres et infernaux*. Le succès en fut prodigieux dans toute l'Europe, et l'auteur, instruit par son ami l'Arétin, dans l'art des dédicaces lucratives, se hâta d'augmenter son œuvre et d'en multiplier les éditions [1], mais sans la modifier essentiellement. Rien de plus bizarre que ce livre, qui nous transporte à travers les mondes jusqu'aux cieux et dans les enfers, en passant par les petites Académies de Venise et de Padoue. C'est là que Doni et ses amis, affublés de surnoms grotesques, se communiquent leurs impressions de voyage, écrivent leur correspondance avec tous les dieux de l'Olympe, racontent des nouvelles, jouent la comédie, et dissertent à perte de vue sur les thèmes les plus variés, depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'à la malice des femmes et à l'infortune des maris. Ce sujet inépuisable défraie tout un livre au titre significatif, *le Monde des Cornus*, lequel contient lui-même une comédie, *l'Avare Cornu*, en cinq actes et en vers. Signalée pour la première fois par Beauchamps dans ses *Recherches sur les théâtres de France* [2], cette petite pièce figure depuis le XVIIIe siècle dans tous les catalogues, mais elle ne semble pas avoir jamais tenté la curiosité des érudits, bien que, comme nous essaierons de le prouver, elle n'ait pas échappé à Molière. Afin qu'on puisse en juger, nous allons la résumer, en suivant, faute d'avoir pu mettre la main sur l'original, la très rare traduction française que « le Mercure de la République des Lettres », l'infatigable traducteur Gabriel Chappuis en a donnée en 1583, à Lyon, chez Estienne Michel.

1. Sur ces éditions diverses voir Haym, *Biblioteca italiana*, t. II, p. 371; et Bart. Gamba, *Bibliografia delle Novelle italiane in prosa*, au nom *Doni*, passim.
2. Très inexactement. Cf. Weiss, article sur Chappuis dans la *Biographie Michaud*.

Cette traduction est-elle d'une exactitude suffisante? Non, s'il faut en croire cette comparaison que deux siècles plus tard l'auteur de *Mérope* devait reproduire dans sa dédicace au marquis Scipion Maffei : « Si nous achetons ou qu'on nous envoye de la serge de Florence, pour faire un habillement, nous ne voyons ordinairement qu'il soit fait à l'Italienne, mais à la Françoise, encores que l'estoffe soit venue d'Italie; ainsi ne doit-on trouver estrange si j'ay voulu accommoder à nostre usage l'œuvre de cest excellent Doni Florentin, à fin qu'il nous fust d'estranger rendu François. »

En réalité ces « accommodements » se réduisent à peu de chose. Si les traductions partielles des *Mondes* publiées par G. Chappuis en 1578 et en 1580 reproduisent à peu près textuellement[1], comme j'ai pu m'en assurer, le texte italien des éditions de 1552, 1553, 1562, 1568 et de bien d'autres, il est infiniment probable que le complément de l'ouvrage, *le Monde des Cornus*, n'a subi, lui aussi, que des changements insignifiants. Avec la même facilité qu'il transportait les Académies de Venise et de Padoue à Paris et à Tours, le bon Tourangeau Chappuis a placé la scène de *l'Avare Cornu* dans son propre pays, aux environs de ce Saumur qui devait être illustré plus tard par le père Grandet. Il a aussi quelque peu modifié le *Prologue* ou l'*Avant-Jeu*. La tragédie et la comédie italienne ne vivaient pas en trop bonne intelligence, et Doni, comme son ami l'Arétin, ne cachait pas son mépris pour les grands mots et les grandes pièces plus ou moins imitées des anciens. A ces diatribes contre la tragédie italienne Chappuis a cousu tant bien que mal le réquisitoire de Jaques Grevin contre les Moralités, les Farces et les « Tragédies farcées », ou les grossiers Mystères de l'Hôtel de Bourgogne, et il a fondu l'un dans l'autre, comme le prouvent des emprunts textuels, le prologue italien et le prologue des *Esbahis*. Voilà, à peu de chose près, toutes les modifications qu'il a introduites dans la comédie de Doni.

Au lever du rideau, nous sommes sur une de ces vieilles places entourées d'arcades, si « heureuse pour les rencontres », comme l'a dit Molière, et où l'action peut se promener à l'aise. A droite, une maison à haut pignon, la demeure d'un bourgeois « tout confit d'escus », que nous appellerons Maître Guillaume[2]; à gauche, la

1. Il y a pourtant quelques modifications et des suppressions assez nombreuses dans *l'Enfer des Poètes et Compositeurs ignorants* où Doni a placé l'Arioste. Mais cette partie du livre est en dehors de notre sujet.

2. Sur la liste des personnages il est ainsi désigné : *Le vieillard*..... Amoureux.

boutique d'un argentier ou changeur, lequel prête volontiers à la petite semaine. Maître Guillaume, sur le pas de sa porte, fait ses confidences à son valet Aubert. Rien ne manquerait à son bonheur, il est veuf, il est riche, il se porte à merveille ; mais quoi? il est tombé amoureux de sa voisine Cybèle, la sœur de l'argentier. Cette jeunesse voudra-t-elle d'un grison sexagénaire? Pourquoi non? « Il n'est encor du tout usé », et puis

La fille aymant bien son honneur
Ne dit ce qu'elle ha sur le cœur,
Et bien souvent de plaisir chomme
Pour l'inconstance d'un jeune homme;
Elle aymera mieux un vieillard
Discret, qu'un jeune babillard.

Guillaume, qui trouve que son valet « ne dit onc chose plus vraye », continuerait volontiers cette conversation; mais déjà Aubert se précipite le nez au vent, l'œil langoureux, au-devant de sa commère Marie, la servante de Cybèle. Marie a grand'hâte, mais elle est toujours prête à jaser sur le compte de ses maîtres. Cybèle, tenue de court par « son ladre de frère », qui ne cesse de lui reprocher sa dépense, qui écarte tous les prétendants et la souhaiterait volontiers dans un bon couvent afin de garder sa dot, la pauvre Cybèle soupire après un mari, jeune ou vieux, vieux plutôt, ce sont les plus discrets et les plus fidèles. Voilà un parti tout trouvé pour le vieux Guillaume dont « la femme s'est laissé mourir. »

Marie, il les faut secourir!

s'écrie Aubert avec conviction, et après avoir bien stylé la servante, il revient vite auprès de son maître, qui ne tient plus en place.

Et bien, et bien?
— Elle est d'accord.
— Qui?
— Marie, de faire effort
A bien la jeune fille instruire
Pour à vostre amitié l'induire.
. . . . . .
— Aubert je te feray cognoistre
Que c'est de complaire à son maistre.
— Il faut servir, c'est mon estat.
— Je te donneray un estat,
Et te mettray hors de service.

Des promesses, c'est bel et bon! Aubert préfère quelque chose de plus solide, et il vante longuement ses bons offices, il insinue que pour avancer les affaires de Guillaume, il a déjà avancé à la servante

D'or au soleil un bel escu.

Guillaume finit par lui en donner deux pour sa peine, et lui en promet davantage s'il réussit dans ses amours. Le hasard vient à leur aide. Le riche argentier, qui crie toujours misère et qui n'aime pas à déplacer ses fonds, serait fort aise, pour payer une traite, d'emprunter, sans intérêts s'entend, neuf cents livres à son voisin Guillaume. Dans cette pensée, il se résout à l'inviter à dîner, et cette grave décision une fois prise, il donne à son valet Robert des instructions alléchantes :

Eh bien, Robert, qu'on traite bien
Ce vieillard, et n'espargnons rien,
Ayons connil, perdrix, chappon
Et de vin quelque bon flacon :
Puisqu'il me faut son accointance,
N'espargnons en rien la despense.
— Monsieur, il sera bien traité.
— Qu'on fasse faire un bon pasté
Pour servir d'entrée de table
Avec le nectar agréable.
Je m'en reposeray sur toy.
— Je feray bien tout, par ma foy,
Mais de l'argent?
— N'en as tu plus?
— Non, vous m'en devez de surplus.
J'ay beaucoup plus mis que receu,
Ou autrement je suis deceu,
Nous verrons le papier de mise.
— Tien, et n'use point de surprinse.
— Vostre varlet est trop loyal
Pour vous faire un tour déloyal
Mais toutefois je ne recule
De ferrer quelque peu la mule.

Nous n'assistons pas, et c'est dommage, à ce festin pantagruélique, mais nous en aurons du moins la fumée, le récit. Marie qui a longuement sermonné Cybèle et l'a disposée non sans peine à recevoir le riche vieillard, se félicite de la première entrevue. Débarrassé de son bonnet double et de son antique casaquin, bien

maquillé par Aubert, le vieux Guillaume n'a pas fait trop mauvaise figure à table, et sa jolie voisine ne s'est pas ennuyée.

Il a déduit de bons propos.
Je croy qu'ils n'ont parlé d'imposts.

Bientôt Cybèle arrive elle-même à l'office, pour montrer à Marie le beau diamant que Guillaume vient de lui donner, et pour veiller à ce que ce pauvre Aubert soit convenablement servi. Les deux bonnes pièces triomphent facilement des derniers scrupules de la jeune fille qui ne craint plus qu'une chose, les langues de « lézarde » ou de vipère du quartier. Le moyen qu'on lui donne pour amoureux un vieillard qui passerait plutôt pour son père, et qui se trouve avoir une grande fille de son âge? N'a-t-elle pas là un excellent prétexte pour voisiner?

Ce n'est pourtant pas Cybèle qui fait les premiers pas. Guillaume est trop pressé de faire sa visite d'amour et de digestion, mais il ne l'est pas plus que l'argentier de toucher son argent. Cet homme pratique coupe court à tous ses compliments de bienvenue et le renvoie poliment chercher les neuf cents livres, il lui donne même sa sœur pour l'accompagner, de peur qu'il ne perde la mémoire en traversant la place. Voilà nos amoureux réunis. Aux grossières déclarations du vieux Guillaume qui l'exhorte à bien « employer son printemps », Cybèle répond en minaudant :

De vos propos la douce amorce
Ores à vous aimer me force,

et cet amour irait sans doute très loin, si le valet Aubert ne venait fort à propos rappeler la commission qu'on oubliait. Il emporte lui-même les sacs et les remet à l'argentier, qui, troublé par la joie, lui donne à son tour deux écus de gratification. Dans cette comédie tous les avares ont l'argent mignon. Mais le valet Robert a suivi sournoisement sa jeune maîtresse, il a écouté aux portes, il a vu et il revient dénoncer en rougissant sa conduite. La colère de l'argentier joué par sa dupe est terrible. Le temps de débiter à Cybèle « une Iliade d'injures », de saisir son *flasque* ou poire à poudre et son harquebuse, et il se précipite à la poursuite du « vieil monstre » lequel, sans se douter de rien, continue à jouer paisiblement son rôle d'amoureux transi et l'apprend même par cœur. Le valet Aubert est sur les dents à force de courir chez les « cousturiers », les parfumeurs, et les libraires auxquels il doit acheter tous les livres de galanterie en usage à la cour, c'est

à savoir les *Facetieux devis* de Caillette (le fou de François Ier, qui n'a jamais figuré parmi les auteurs imprimés, et qui va donner bien du tourment à nos bibliophiles), les dix-neuf livres d'*Amadis* traduits par Chappuis [1], le roman de Rabelais, *le Monophile* d'Est. Pasquier, *le Mespris de cour* de Guévara, *la Louange des Femmes*, qui rime au moins pour le sens avec *l'Art d'aymer en carmes*, le *Decameron* de Boccace, la farce de *Maître Pathelin*, et les *Contes* du Pogge. Voilà de quoi se composait la bibliothèque galante d'un petit maître, vers l'an de grâce 1580.

L'acte V est naturellement le plus dramatique. L'argentier a fini par rencontrer Maître Guillaume et l'a quelque peu assommé, si bien que le vieillard furieux lui intente un procès pour ravoir son argent. La pauvre Cybèle se lamente et paraphrase le mot de François Ier « Tout est perdu... », mot qui entre parenthèse laisse Marie assez incrédule. La comédie finirait donc mal, si Aubert ne s'avisait de faire la leçon à son camarade Robert, qui la répète à son maître. La première fois que le vieux Guillaume se décide à ressortir, muni de sa grande hallebarde et flanqué de son fidèle valet, il aperçoit l'argentier en pareil équipage, et la conversation s'engage à distance respectueuse : « Traître! — Assassin! — Voleur! — Suborneur! — Si nous faisions la paix? — Rengaînez donc votre couteau! — Mettez le vôtre en son fourreau! » — Le couteau et la hallebarde finissent par s'entendre. Guillaume épousera Cybèle sans dot, l'argentier épousera la fille de Guillaume à condition qu'on lui efface sa dette, et Marie la cuisinière couronnera la flamme d'Aubert. Comme il est temps d'apprêter le repas de toutes ces noces, Marie congédie honnêtement l'assistance en lui débitant les derniers vers de *la Trésorière* de Grevin qui devaient être classiques :

Il faut aprester le banquet
Ailleurs que dedans ce parquet ;
D'y convier cette assemblée
La maison en serait comblée :
Elle mangerait l'Argentier
Et nostre vieillard tout entier :
Par quoy, Messieurs, à fin qu'on sorte
Regardez où c'est qu'est la porte.

1. Il y avait dès 1580 vingt et un livres des *Amadis* traduits ou écrits en français. Selon toute apparence la comédie de *l'Avare Cornu* a été traduite un peu auparavant. David Clément (*Bibliothèque curieuse*, t. VII, p. 441) cite même une traduction des *Mondes* parue en 1580 chez Est. Michel, laquelle contiendrait déjà *le Monde des Cornus*. La traduction française de 1580, que j'ai eue sous les yeux, ne comprenait pas ce complément que je n'ai rencontré pour la première fois que dans l'édition de 1583.

Telle est la conclusion naïve de *l'Avare* de Doni dont nous n'aurons garde de surfaire le mérite. Tous ses personnages sont déplaisants et l'on ne sait qui l'est le plus du barbon qui préfère les jeunes filles, de la jeune fille qui préfère les barbons, de l'argentier qui préfère l'argent et des valets de deux sexes qui exploitent ces préférences. Pour faire passer toutes ces vilenies, il eût fallu une main plus experte, et l'exécution est d'une gaucherie singulière. Les actes et les scènes sont mal liés.

Le dialogue est souvent traînant, ou plutôt il n'y a pas de dialogue, mais une succession de monologues et d'apartés. Les personnages s'adressent au public plutôt qu'à leurs interlocuteurs et dévoilent tous leurs sentiments avec une entière naïveté. Ils ressemblent à ces figures grossièrement enluminées des vieux manuscrits, qui portent dans la bouche une longue banderolle, où l'on peut lire inscrit tout leur rollet. Et cependant, malgré toutes ses imperfections, cette rapide ébauche n'est-elle pas égale ou même supérieure à toutes les comédies françaises du XVIe siècle, celles de Larrivey exceptées? On trouve ce que l'on veut chez nos poètes comiques de la Pléiade, des saillies piquantes, des coins d'observation vraie, de jolis vers, tout excepté un sujet, une idée. Ils n'ont rien à dire, mais ils le disent bien. Doni au contraire a voulu dire quelque chose ; sans oser s'attaquer à l'avarice elle-même, il a montré ses conséquences et le désordre, la corruption qu'elle introduit dans la famille, le maître détesté de son entourage et devenu la fable du quartier, la jeune fille pervertie parce que les conseils et l'affection lui ont manqué, les valets goguenards et filous parce qu'ils ont toujours été tenus en défiance. Voilà bien la donnée principale de la comédie, telle qu'elle est résumée dans ce titre bizarre de *l'Avare Cornu*, et au surplus longuement commentée par les spectateurs, les Académiciens de Venise, pendant les entr'actes. Et telle est la force d'une idée simple ou même banale, mais logiquement développée, qu'elle soutient toute la pièce et l'entraîne d'un mouvement allègre vers le dénoûment.

Curieuse par elle-même, cette comédie traduite de l'italien rappelle une question intéressante pour l'histoire de la comédie française au XVIe siècle. On sait que beaucoup de pièces de ce temps passent pour avoir été composées, comme autrefois tant de farces, sur des aventures réelles et récentes. Les auteurs se vantent de n'avoir rien inventé; ils n'ont fait que mettre au théâtre les faits divers, la chronique scandaleuse de la ville ou du quartier. Ces

annonces paraissent bien suspectes, quand on vient de relire la déclaration si nette de Chappuis :

> Depuis un an fut cette histoire
> Jouée au vray dedans le mur
> Qui n'est pas trop loin de Saumur,
> Là elle fut exécutée
> Icy vous est représentée ;

et qu'on sait d'ailleurs que cette histoire est une simple transcription de l'italien.

Si les mœurs de toutes ces pièces ont une couleur si peu tranchée que Chappuis a pu transporter sans les modifier la scène et les personnages italiens dans une petite ville de France, il ne serait probablement pas difficile de retrouver les originaux d'*Eugène*, de *la Reconnue*, des *Contents*, pour ne citer que les comédies les plus connues. Cette question d'origine vaudrait la peine d'être éclaircie; elle permettrait sans doute de réunir de nouveaux exemples de l'influence constante de l'Italie sur notre Renaissance. Les recherches pourraient et devraient même s'étendre à la tragédie, dont les titres et les sujets, sinon les pièces entières, nous sont, eux aussi, bien souvent revenus d'Italie. Est-ce une rencontre purement fortuite, si les premières tragédies représentées devant la cour de France ont été une *Cléopâtre* et une *Didon*, lorsque moins de huit ans auparavant, le duc d'Este, Hercule II, l'époux de Renée de France, avait indiqué ces mêmes sujets au célèbre poète Cintio Giraldi et que la lecture et la représentation de ces tragédies antiques à la cour de Ferrare avaient soulevé dans toute l'Italie des débats prolongés?

Même restreinte à la comédie, l'enquête serait assez longue et donnerait sans doute d'assez curieux résultats. Doni a certainement pris tous ses personnages et peut-être même son sujet dans ce fonds comique inépuisable des Italiens, qui passait de mains en mains sans rencontrer d'auteur assez habile pour se l'approprier une fois pour toutes. Le barbon que nous avons nommé Maître Guillaume pour la commodité du récit est un type si commun que sur la liste des acteurs il s'appelle simplement le Vieillard amoureux. De même la scène où le valet se plaint de ses exigences et de sa coquetterie tardive, cette scène se retrouve presque identique au début des *Esbahis* et doit être un lieu commun. Mais si Doni a pillé à pleines mains le répertoire imprimé ou improvisé de son temps, il a été pillé à son tour et sa petite pièce a sans

doute sa valeur, puisqu'elle a mérité l'attention du plus docte de tous les bibliographes dramatiques, de Molière.

Les emprunts et les changements que l'auteur de *l'Avare* a faits à la comédie de Doni sont si manifestes qu'il est inutile de les souligner et d'expliquer pour quel motif Harpagon feint de vouloir récompenser Maître Jacques, mais ne trouve pas de monnaie, ou pourquoi, se croyant aimé d'une jeune fille, férue des beaux vieillards, il garde très logiquement ses lunettes et son haut-de-chausses à l'antique. Il y a plus d'intérêt peut-être à chercher comment d'autres imitations sont venues corriger ou compléter les premières, et comment un trait, un mot jeté en passant peut entraîner une longue chaîne de souvenirs. En relisant à ce point de vue la comédie italienne, on apprécie mieux la française, et l'on peut suivre ce travail de composition, de contamination, diraient les Latins, qui fait que si les incidents de *l'Avare* de Molière sont à tout le monde, *l'Avare* n'est pourtant qu'à lui. Par exemple les amours de Cybèle, l'héroïne de Doni, sont si grossières que le seul Sorel a pu en décrire de semblables et même de pires dans le VIIIe livre du *Francion*. Molière s'est contenté d'exposer Élise à tous les hasards d'une aventure romanesque, mais comme Sorel, il a donné à la jeune fille un frère prodigue, afin qu'Harpagon fût frappé à la fois dans son honneur et dans sa bourse. Pour compléter la scène où le valet Aubert flatte les espérances amoureuses d'un barbon, il ne lui suffit pas de relire, comme on l'a dit vingt fois, l'Arioste et Larrivey; il écoute encore un héros de Grevin, Monsieur Josse des *Esbahis* [1], avec sa mauvaise toux qui lui rappelle la sienne, et il note en passant ce cri du cœur du galant sexagénaire :

Je ne suis qu'en fleur de mon aage,

ainsi que les recommandations de la femme d'intrigue qui vante chez sa protégée la science du ménage et de l'économie.

Il note aussi dans la comédie de *l'Arzigogolo* du Lasca l'indignation plaisante de cette jeune coquette, laquelle voyant son vieux soupirant se rajeunir pour lui plaire, déclare effrontément qu'elle déteste les blondins et renvoie le maladroit reprendre ses cheveux gris, sa barbe majestueuse, et cet air vénérable qui inspirait à la fois l'amour et le respect. Pour séduire la jeune Marianne, Frosine ne se borne pas, comme la servante Marie, à vanter la richesse du vieil Harpagon, elle le lui garantit mort dans trois

1. *Les Esbahis*. Acte I, sc. II.

mois; « ce doit être là un des articles du contrat »; et cette plaisanterie lugubre, qui a déjà figuré dans *le Mariage forcé*, est empruntée à la XLIXe Nouvelle de des Periers : « Du Chichouan tabourineur qui fit ajourner son beau-père pour se laisser mourir et de la sentence qu'en donna le juge », de même que l'amusante scène d'emprunt, les exigences terribles du prêteur qui déclare emprunter lui-même par pure obligeance à un ami, les exclamations indignées de Cléante, les réflexions comiques du valet sont le résumé de plusieurs scènes de *la Trésorière*[1] de Grevin mentionnée plus haut. Ici deux scènes ont donné dix lignes qui sont venues s'ajouter à l'épisode si connu de *la Belle Plaideuse* de Boisrobert; plus loin deux lignes donneront toute une tirade et la citation classique : « Il faut manger pour vivre, etc. », que l'avare Hortensius du *Francion* avait fait graver pour ses élèves au-dessus de la porte du réfectoire, viendra corriger à propos le menu trop fastueux de *l'Avare Cornu*. Il est clair enfin que ce diamant offert si vite par Maître Guillaume a rappelé à Molière une scène analogue, mais plus amusante, d'un vieux canevas italien, *l'Arlequin dévaliseur de maisons*, que M. Nisard a jadis doctement commenté dans son *Histoire de la Littérature française*. Il n'y a plus lieu, comme on l'a fait quelquefois, de contester cet emprunt, dont nous voyons clairement l'origine, et qui est entré si naturellement dans la pièce. Cléante faisant des générosités aux dépens de son père s'est inspiré des Italiens, tout comme Dorante offrant en son nom le diamant de M. Jourdain a mis à profit les leçons de Gros-Guillaume et de Tabarin.

C'est ainsi que Molière « reprend son bien, où il le trouve », comme il le disait lui-même, après un personnage de l'Arioste, qui lui était bien connu :

> Ch'ovunque io trovo la mia roba, è lecito
> Che io mi la pigli [2].

Tandis que les auteurs dramatiques cherchent le plus souvent des situations ou des *mots* inédits, des mots brillants comme des sous tout neufs, lui, préfère ceux qui ont le plus longtemps servi, et le plus spirituel des comiques recueille l'esprit de tout le monde. On n'aura jamais fini sans doute de relever tous ses emprunts, oubliés par les commentateurs, mais on peut essayer d'en pousser la liste à

1. *La Trésorière*. Acte I, sc. II, et Acte III, sc. II.
2. *La Cassaria*. Acte IV, sc. II. — La réminiscence n'est pas fortuite, car *la Cassaria* a fourni des traits nombreux aux *Fourberies de Scapin*.

une approximation suffisante, et ces recherches de détail ont leur utilité quand il s'agit d'un auteur chez qui tous les détails sont calculés. C'est pour les poètes de la Pléiade que nous demandions tout à l'heure une bonne et complète histoire du théâtre italien du XVIe siècle; elle aurait certainement son utilité pour Molière, qui, nous en avons sous les yeux des preuves plus importantes, a consulté assidûment les Italiens, non seulement pendant sa jeunesse, mais jusqu'à sa mort.

EMILE ROY.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE INÉDITE DE JOACHIM DU BELLAY

Les lettres des poètes de la Pléiade sont extrêmement rares. Par bonheur, celui peut-être dont la vie intime nous intéresse le plus, Joachim du Bellay, nous en a laissé quelques-unes. L'éditeur de ses *Lettres* [1] vient d'en retrouver une nouvelle, qui servira, tout en complétant la publication déjà faite, à jeter une lumière définitive sur un épisode de sa vie.

On connaît les démêlés qu'eut le poète, après son retour de Rome, avec les membres de sa famille, et les soucis qui remplirent ses dernières années. « Monsieur de Liré », comme l'appelaient les Du Bellay, avait été chargé par le cardinal du Bellay résidant à Rome, de représenter ses intérêts dans l'administration du diocèse de Paris. L'évêque était alors Eustache du Bellay, neveu du cardinal, qui, en lui abandonnant son évêché, s'y était réservé certains droits et notamment, pendant un certain temps, la collation des bénéfices. C'est à cette occasion qu'éclata entre Joachim et Eustache du Bellay un conflit dont l'origine restait assez obscure, mais dont l'âpreté se faisait jour dans les documents conservés parmi les papiers du cardinal. Depuis longtemps, d'ailleurs, Joachim du Bellay était dénoncé à son puissant parent et protecteur, à qui il avait dû envoyer, peu de temps auparavant, une longue lettre pour se justifier d'avoir écrit et publié les *Regrets*. La lutte ne tarda pas à se transporter sur le terrain de l'administration diocésaine, et, à la fin d'août 1559, Joachim recevait du frère de l'évêque de Paris, Jacques du Bellay, l'admonestation suivante :

« Mon cousin, Je receu ce matin ung lettre du selleur [scelleur] de Monsr de Parys, laquelle je n'ay voulu monstrer à mondict s^r^ de Parys, sçachant bien qu'il ne se pouroyt contenir, luy voulant fayre telle injure que, en l'aage où il est et estre ce qu'il est, luy vouloir bailler la loy, chouse que je m'asseure qu'il ne l'endurera d'homme du monde que de Monseygneur le cardynal. Ledit seelleur m'a mandé que luy avés dict que vous révoqueryés les vicaires que Monsr de Parys a créez, après que Monseigneur les a premièrement créez, chouse que je m'asseure que ne sçariez fayre... Si vous le faictes, j'en seré mary et vous ausy, et m'en asseure bien, et quant je debverois passer les montaygnes, j'en parleré à Monseygneur le cardinal... [2]. »

Cette lettre, dure et insolente, de son « bon cousin et ami », blesse profondément le poète, aigri déjà par toute une série d'attaques de subalternes, par les railleries et les délations, et rendu plus irritable par sa surdité devenue complète. Se sentant menacé, il écrit aussitôt à Rome, au cardinal :

1. *Lettres de Joachim du Bellay publiées pour la première fois d'après les originaux* (avec un portrait inédit et un autographe), Paris, Charavay, 1883.
2. *Lettres*, p. 68 (« De Lonoye [?], ce xxviij^me^ d'aust »).

» Monseigneur, Depuys ma dernière dépesche, j'ai receu une lettre de Monsieur du Bellay, que j'ay enclose en ce pacquet avec une coppie de la response que j'ay faicte à Monsr de Paris, pour ce que je me doubte bien que mondict s^r du Bellay, suyvant ses bonnes coustumes, ne fauldra d'exécuter les menaces contenues en sesdictes lettres. Je ne vous en feray aultre discours que celuy que vous voyrez par madicte response... [1]. »

Cette réponse à l'évêque de Paris existe en une copie contemporaine, peut-être celle du paquet envoyé à Rome [2]. Joachim y expose les faits tels qu'ils se sont passés. Il se défend, non sans l'émotion et la révolte d'une dignité blessée, d'avoir outrepassé ses droits. On sent, du reste, qu'il ne tient pas à exercer intégralement les fonctions qu'il se croit attribuées, pourvu qu'on lui maintienne les égards qu'elles confèrent.

Monsieur, J'ay ces jours passez receu une lettre de Monsieur du Bellay vostre frère, pleine de choleres et de menasses, ausquelles je ne fais response pour avoir jusques icy assez esprouvé Monsieur du Bellay si peu favorable en tout ce qui me touche que je n'ay occasion espérer de luy, sinon toute rigueur, si Dieu par vostre moyen ne luy fait changer de voulunté en mon endroit.

La substance des propoz que j'ay tenu à Monsieur le seelleur est telle, afin que l'on ne vous en puisse rien desguiser pour vous aigrir davantaige contre moy.

Le jour apres vostre partement de ce lieu, parlant audit scelleur de la maladie de Monsieur Gallandius et de sa prebende touchant Saveuse, et l'advertissant de prendre garde à la regale, de peur de tomber en pareil inconvenient que de la prebende de Monsieur de Saint-Ferme [3], ie luy demanday entre aultres choses quel ordre vous aviez donné pour les collations durant vostre absence. Il me respondit que vous aviez substitué Monsieur l'official, pour ce que Monsieur le thésaurier de Beauvais n'estoit ordinairement en ceste ville. Je luy demande si vous luy aviez point parlé de moy pour ce regard. Il me dist que non, fors que vous m'aviez quelquefois monstré une lettre de Monseigneur le Cardinal, par laquelle il vous donnoit toutes les collations, hors mis quelques prebendes de Paris, pour en faire vostre proufict. Je luy dis que cela ne portoit point de revocation, et que vous estiez sans interest, pourveu que je conferasse a ceulx que le dit seelleur me nommeroit, ce que luy protestay de faire, ne voulant en cela ni aultre chose sortir des limites de vostre ordonnance, mais que ce me seroit une grand'vergongne, qui ne vous pouvoit apporter aucun proufict, qu'en vostre absence ung aultre usurpast sur moy la charge qu'il a pleu à Monsei-

1. *Lettres*, p. 56 (« De Paris, ce 1er de septembre 1559 »).

2. Bibliothèque nationale de Paris, *Moreau 774*, ff. 292-293. « Copie d'une lettre de M. de Gonnort envoyée à M. de Paris ». (Contrairement à l'opinion de Goujet, rapportée par M. Marty-Laveaux, *Œuvres de J. du Bellay*, t. I, p. X, Joachim porta le titre de seigneur de Gonnord, après la mort de son frère aîné. Cf. *Lettres*, p. 41 et 86. Toutefois ses cousins ne l'appellent jamais que « Monsieur de Liré ».) On donne ici l'orthographe du document; mais la véritable orthographe du poète doit être cherchée dans ses autres lettres. Cf. *Lettres*, p. 16.

3. Tous les éclaircissements utiles sur ces faits et sur ces personnages sont donnés dans l'annotation des lettres déjà publiées.

gneur le Cardinal me donner, chose qui n'a encores esté faiste que je saiche, mesmes aux serviteurs de moindre qualité; adioustant que j'avois telle opinion de l'honnesteté et modestie desdicts thésaurier et official, qu'ils ne vouldroient faire ce tort à ung parent et serviteur de Monseigneur le Cardinal qui ne les avoit en rien offensez, et que la ou ilz en vouldroient aultrement user, en ce cas je serois aussi contrainct d'user de la puissance que monseigneur m'avoit donnée, sans parler de revocation, ce que je pensois que luy ne vous n'auriez occasion de trouver mauvais.

Voyla, Monsieur, le grand crime de lese maiesté que l'on m'accuse d'avoir commis en vostre endroit et dont Monsieur du Bellay me menasse de passer les montaignes pour en parler a mon dict seigneur le Cardinal. Mais il n'est ja besoing qu'il preigne ceste peine pour me mectre davantage en disgrace, car je y suis assez (Dieu mercy et mes bons amys), joinct l'esperance du bref retour de monseigneur le Cardinal après la creation du nouveau Pape, car sans ceste esperance je ne tarderois longuement à l'aller trouver pour continuer au pres de sa personne le service que je luy doibs, puisque icy lon ne me veult aultrement laisser vivre en patience.

Pour conclusion, si vous trouvez bon, sans expres commandement de mondit seigneur le Cardinal, de preferer des etrangers a moy, en une chose ou vous ne pouvez avoir aucun interest, veu que je ne veulx (comme j'ay cy devant dict) rien faire sinon *ex prescripto* de vostre seelleur, je vous supplie, Monsieur, de le me faire entendre, a fin que je m'en descharge envers mondict seigneur le Cardinal et qu'il n'ayt occasion de penser qu'en vostre absence j'aye desdaigné de faire la charge qui luy a pleu me donner. Qui sera l'endroict ou je me recomderay humblement en vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur, en santé, longue et heureuse vie. De Paris, ce dernier aoust 1559.

Vostre humble cousin et obéissant serviteur
J. Dubellay.

Le 29 septembre, Eustache du Bellay répondait au poète une lettre qui ne manque point d'une certaine bienveillance : « Je suys d'un lieu duquel vous estes sorty, là où les gens ne se veullent avoir par audace et auctorité, mais par amytié ne refusant jamays à faire plésir... [1]. » Par les lettres qui renseignent sur la suite de cette affaire et que le cardinal reçut de son côté de l'évêque de Paris, il semble que celui-ci était loin d'être mal disposé pour Joachim; mais il subissait l'influence de son frère et de certains membres de son clergé devenus fort hostiles au poète. Ces difficultés administratives, compliquées de ces malentendus de famille, attristèrent les derniers jours de l'auteur des *Regrets*. Il mourait, quelques mois après, le 1er janvier 1560, sans avoir retrouvé la paix de ses années d'étude, les beaux loisirs d'une jeunesse consacrée aux Muses

Et le plaisant séjour de la terre Angevine.

Pierre de Nolhac.

1. *Lettres*, p 76.

MADAME GEOFFRIN ET LES ÉDITIONS EXPURGÉES DES « LETTRES FAMILIÈRES » DE MONTESQUIEU

Jusqu'à ce jour, et si l'on excepte la *Correspondance* toute politique de Mme Geoffrin avec Stanislas Poniatowski, éditée en 1875 par M. Ch. de Moüy, on n'a imprimé qu'un très petit nombre de lettres de cette femme célèbre [1].

Celles que je publie aujourd'hui ont jadis passé entre les mains de M. Étienne Charavay et c'est à son amitié que j'ai dû la liberté d'en prendre copie. La première, adressée au professeur Gabriel Cramer, nous montre Mme Geoffrin employant son crédit à favoriser la candidature du savant mathématicien à l'Académie des sciences et, tout en tenant son protégé au courant de ses démarches, demeurées d'ailleurs infructueuses, ne se privant point de le mettre au fait des plus récents événements littéraires. Le passage sur le théâtre particulier de Voltaire à Paris n'a pas besoin, j'en suis sûr, d'être spécialement recommandé aux délicats.

Le 26 juin [1750].

Soyez assuré, mon cher monsieur, que soit que je veille ou que je dorme, soit que je parle ou je reste dans le silence, soit que je vous écrive ou que je ne vous écrive pas, vous m'êtes toujours présent et tout ce qui vous intéresse.

Votre affaire de l'Académie ne m'a point sorti de la tête et je dois la justice à M. de Mairan qu'il en a été très occupé. Voilà un petit papier, ci-joint, qui vous fera voir qu'il a suivi cette affaire avec exactitude. Lui et vos amis (et vous en avez beaucoup) désireraient que vous fissiez imprimer quelque chose ; cela fait une autorité auprès des ministres à qui on ne peut pas parler assez longtemps pour leur faire connaître le mérite et l'esprit des personnes que l'on leur recommande. Un livre est plus tôt montré.

Comme j'ai vu, depuis qu'il est question de la place, que cela se tournait du côté de ce vilain médecin et que vous n'aviez aucune démarche

1. Ce sont, sauf erreur ou omission, les suivantes, mentionnées dans leur ordre chronologique et avec l'indication de leur lieu de publication : 1° à Montesquieu sur l'*Esprit des lois* (Paris, 12 janvier 1749 — *Correspondance littéraire secrète*, dite de Métra, t. XVIII, p. 263-264); 2°-3° au P. Pacciaudi, théatin (12 août 1762 et 26 avril 1771 — *Portraits intimes du* XVIIIe *siècle*, par E. et J. de Goncourt, d'après les originaux de la bibliothèque de Parme); 4° à Boutin fils (Vienne, 12 juin 1766 — *Portraits intimes*, d'après l'original de la collection de Biencourt et réimp. par le possesseur dans les *Mélanges de la Société des bibliophiles français* pour 1877); 5° à Marmontel (Vienne; 30 juin 1766 — *Portrait de Mme Geoffrin*, par Morellet, dans *Éloges de Mme Geoffrin*, 1812, in-8), 6° à Voltaire (Varsovie, 25 juillet 1766 — Ed. Moland, t. XLIV, p. 360); 7° au baron de Gleichen (écrite de Vienne) — *Éloges de Mme Geoffrin* et *Souvenirs* de Gleichen (L. Techener, 1869, in-12); 8° à Falconet, 1er août 1767 (*Portraits intimes*, 1878, d'après l'original du Musée Lorrain de Nancy, dont j'avais communiqué copie à M. E. de Goncourt); 9°-10° au prince de Kaunitz (24 mai 1767 et 27 avril 1768 — *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau*, publiée par Flammermont, t. II, p. 333). D'autres lettres à Gabriel Cramer (1748), à M. Desfranches, au libraire Guérin, etc., ont été décrites dans divers catalogues d'autographes, mais n'ont pas été, que je sache, imprimées intégralement.

à faire, je n'ai pas forcé mes étourdissements et mes autres calamités, pour vous dire des choses qui n'étaient pas pressées et que vous saviez peut-être d'ailleurs; mais je vous le répète, soyez bien sûr que M. de Mairan et moi ne perdrons pas cela de vue. Il faut aussi que je vous dise que d'Alembert est fort de vos amis, et j'emploie tous les miens. J'ai fait parler à M. d'Argenson par son fils, et à son fils par M. Watelet, qui est son ami particulier. J'ai eu pour réponse qu'il fallait que le médecin passât. Mais à la fin, j'espère que vous passerez aussi.

Dites-moi si vous êtes de la Société Royale. Vous ne m'avez rien dit de positif là-dessus.

Voltaire, qui est plus fou que jamais, fait comme les pâtissiers : il mange les petits pâtés qu'il ne peut pas vendre. Il a une troupe à lui, pour jouer chez lui les pièces dont on ne veut point à la Comédie. On a joué *Rome sauvée*, chez lui et à Sceaux [1]; il fait le rôle de Cicéron et M. de Thibouville fait celui de Catilina. La pièce a des beautés et pas le sens commun, comme tout ce que fait Voltaire.

Il est parti hier pour Berlin.

On a joué hier à la Comédie une comédie de Mme de Graffigny, auteur des *Lettres péruviennes*; elle a eu assez de succès. C'est une pièce en prose, en cinq actes; c'est un roman dialogué. Elle a le nom de l'héroïne et se nomme *Cénie* [2]. Il faut attendre la troisième ou la quatrième représentation pour savoir au juste sa valeur; les premières représentations sont toujours suspectes par les cabales pour ou contre. Je vous l'enverrai aussitôt qu'elle sera imprimée.

La mort de cette pauvre Mme Boissier a été pour vous un spectacle bien triste ; vous aurez bien partagé la douleur de cette désolée famille. J'ai écrit dans les premiers jours un mot d'amitié à M. de Lubière [3]; il a bien fait de ne pas me répondre, cela fait des déchirures nouvelles, mais je voudrais savoir s'il l'a reçue. Comme il n'y avait que deux mots qui n'étaient pas signés, il se peut qu'il n'ait pas reconnu mon griffonnage.

Vous seriez bien homme à être inquiet de ma santé, après le petit mot que je vous ai dit, au commencement de cette lettre, de mes étourdissements et je ne suis pas femme à vous laisser dans l'inquiétude. Je vous dis donc que je me porte bien, pour mon corps; mais ma tête est toujours enveloppée de brouillards qui, ne m'empêchant pas d'aller et de venir, m'ôtent la possibilité de m'appliquer; et je suis cependant obligée d'arranger mes affaires et mettre des monceaux de papiers en ordre. J'ai des gens qui travaillent avec moi, mais il faut que je préside et, quand j'ai passé une matinée, je suis forcée d'être huit jours sans regarder un papier. Cela fait que je ne finis rien. Mais avec tout cela, je me porte bien, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

1. *Rome sauvée* fut représentée rue Traversière-Saint-Honoré le 8 juin 1750 et chez la duchesse du Maine, à Sceaux, le 22. Six jours plus tard, Voltaire partait pour Berlin.

2. Jouée le 25 juin 1750, *Cénie* fut reprise le 18 novembre suivant.

3. Il est souvent question de M. de Lubière dans *la Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney*, par MM. Lucien Percy et Gaston Maugras (C. Lévy, 1885, in-8°).

Je dois une réponse à M. Tronchin, mais je ne la lui ferai que dans quelques jours. Vous deviez avoir le pas sur lui ; il y avait mille ans que je ne vous avais rien dit.

La seconde de ces lettres présente plus d'intérêt encore, car elle éclaire d'un jour tout nouveau le prétendu rôle de Mme Geoffrin dans l'expurgation d'un recueil épistolaire posthume de Montesquieu.

On sait qu'en 1767 l'un des commensaux les plus habituels de la Brède, l'abbé Octavien de Guasco, fit imprimer, sans y mettre son nom, un petit volume de *Lettres familières* du président adressées à Mgr Cerati, à l'abbé Venuti, à quelques autres Italiens, et surtout à lui-même, apostillées de notes où l'éditeur exaltait ses propres mérites et dénigrait volontiers son prochain. Mme Geoffrin, nommément prise à partie dans une première note placée sous un passage par lui-même flatteur et dans trois lettres dont le commentaire était pour le moins aussi désobligeant que le texte, aurait eu le crédit de faire saisir les exemplaires de ce livre introduits en France et des cartons auraient été, à sa requête, substitués aux passages incriminés. Barbier l'a dit, Sainte-Beuve l'a répété, et Louis Vian, renchérissant sur ses prédécesseurs, avance que M. et Mme Dupin de Chenonceaux, « outrés » d'une note où Guasco rappelait la destruction par l'auteur lui-même de sa critique de *l'Esprit des lois*, « se réunirent *sans doute* pour faire faire à Paris une contrefaçon des *Lettres familières* et pour médire de *l'Esprit des lois*. »

On verra par la lettre de Mme Geoffrin à l'abbé de Veri ce qu'il faut retenir de ces allégations dont Vian a oublié de faire la preuve. Mais avant de passer à la défense, il convient d'exposer les moyens d'attaque.

Barbier, copié par Quérard, a indiqué, sans entrer dans aucun détail, trois éditions des *Lettres familières* et il ajoutait — détail négligé par Quérard comme par Louis Vian, et cependant bon à noter — que Guasco avait, dans le *Journal encyclopédique*, désavoué toute participation à leur mise au jour. Vian s'est borné à énumérer les titres de cinq éditions différentes, mais il n'a reproduit ni les passages litigieux, ni leurs correctifs.

J'ai examiné à mon tour et de plus près les divers tirages des deux textes et j'en donne ci-après la collation bibliographique :

— *Lettres familières de M. le Président de Montesquieu, baron de la Brède, à divers amis d'Italie. S. l.*, 1767, in-12, 1 f. et 264 p. (B. N. *Inv.* Z 15 315).

Ce titre est gravé dans un cadre également gravé. En regard du titre, et très probablement tirée sur la même planche, est reproduite une médaille de Montesquieu rappelant celle de Dacier et dont le revers porte deux figures allégoriques (la Nature et la Justice), avec ces mots : *Hinc jura*, dont le sens, selon Laboulaye, serait que les lois viennent de la nature.

Mme Geoffrin est nommée dans trois de ces lettres portant les numéros XXVI, LIV et LVII, datées du 28 mars 1748, du 8 décembre 1754 et de janvier 1755, et clairement désignée dans celle du 25 décembre 1754 cotée LV, la première adressée à Mgr Cerati, les trois autres à Guasco lui-même. Dans la première Montesquieu fait l'éloge de Mme Geoffrin en ces termes : « Mme Geoffrin a toujours très bonne compagnie chez elle et elle voudrait bien fort que vous en augmentassiez le cercle et moi aussi. »

La note placée au-dessous de ce passage est d'un tout autre ton. Qu'on en juge :

Femme de M. Geofrin, entrepreneur des glaces, qui par le caractère de son esprit et par l'état de sa fortune, est parvenue à attirer chez elle une société de beaux esprits, de gens de lettres et d'artistes, auxquels

elle donne à dîner deux fois par semaine, se rendant par là une manière de Dictateur de l'esprit, des talens, du mérite et de la bonne compagnie. Sa maison est aussi le rendez-vous de plusieurs seigneurs et dames, qui s'arrangent pour aller souper chez elle. La société que l'on trouve dans cette maison, fait que les étrangers cherchent à y être introduits. La maîtresse du logis ne néglige pas d'attirer ceux qui peuvent lui donner du relief. Elle est très officieuse pour ceux qui lui conviennent et sans miséricorde pour ceux qui ne lui plaisent pas. Elle dit qu'elle tient toujours sur sa table une aune pour mesurer ceux qui se présentent chez elle pour la première fois, et c'est par cette aune qu'elle juge, dit-elle, à l'œil s'ils peuvent devenir des meubles qui conviennent à sa maison. On prétend néanmoins que cette aune est quelquefois fautive. Tout cela lui a mérité de jouer un rôle dans la comédie des *Philosophes*, dont on dit qu'elle n'a pas été fort flattée.

LIV. — **Lettre à l'Abbé comte de Guasco.**

De la Brède, le 8 décembre 1754.

Je suis bien étonné, mon cher ami, du procédé de la Geofrin; je ne m'attendais pas à ce trait malhonnête de sa part contre un ami que j'estime, que je chéris et dont elle me doit la connaissance. Je me reproche de ne vous avoir pas prévenu de ne plus aller chez elle. Où est l'hospitalité? Où est la morale? Quels sont les gens de lettres qui seront en sûreté dans cette maison, si l'on y dépend ainsi d'un caprice? Elle n'a rien à vous reprocher, j'en suis sûr; ce qu'elle a dit de vous [1] ne sont que des sottises, qu'il ne vaut pas la peine de vous rendre. Après tout, qu'est-ce que tout cela vous fait? Elle ne donne pas le ton dans Paris et il ne peut y avoir que quelques esprits rampants et subalternes, et quelques caillettes qui daignent modeler leur façon de penser sur la sienne. Vous êtes connu dans la bonne compagnie, vous y avez fait vos preuves depuis longtemps, vous tomberez toujours sur vos pieds. Voyez la duchesse d'Aiguillon [2], elle ne pense pas d'après les autres. Voyez nos amis du Marais, et je suis persuadé que vous ne trouverez point de changements dans leur façon de penser et d'agir à votre égard. Nous nous verrons bientôt, et nous parlerons de cette affaire; elle ne vaut pas la peine que vous vous chagriniez.

NOTES :

1. Comme cette tracasserie courut tout Paris dans le temps, il ne sera pas indifférent d'en dire quelque chose. Les raisons que Mad. Geofrin disait avoir pour rompre avec cet étranger, qui avait été de sa société, étaient : 1° Que lui ayant donné une commission d'un service de faïence, pendant qu'il était en Angleterre, il la lui avait fait rembourser en trois paiements différents, des fonds qu'il avait à Paris, au

lieu de lui envoyer une lettre de change du total; 2° Qu'il avait manqué au ton de la bonne compagnie, en parlant un jour chez elle, dans le moment qu'on allait à dîner, d'une colique dont il était tourmenté, et qui l'obligea de se retirer; 3° Qu'il tenait à trop de Sociétés; 4° Qu'elle le soupçonnait d'être un espion des Cours de Vienne ou de Turin, puisqu'il était tant lié avec les Ministres étrangers. Mais à ces raisons, sans doute véritables, des gens ont ajouté malicieusement : 1° Que cet étranger ayant contracté plus de liaisons dans Paris qu'il n'en eut d'abord, et n'allant plus journellement chez elle, elle se crut négligée; 2° Qu'ayant fait la vie du prince Cautimir, et parlé des personnes avec qui il était en liaison, il ne l'avait pas nommée; 3° Que lui ayant fait espérer la connaissance de M. le marquis de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne, homme très estimé, qu'elle ambitionnait beaucoup de voir chez elle, la chose n'eut pas lieu, parce que cet ambassadeur ne s'en souciait pas, et que ce fut là l'époque du refroidissement. Quoi qu'il en soit, une avance qu'elle lui fit un jour chez elle décida de la rupture totale; elle chercha ensuite à la justifier par bien des voies, jusqu'à viser à indisposer M. de Montesquieu contre lui, mais leur amitié était à toute épreuve.

2. Son esprit cultivé par une infinité de belles connaissances, sa façon de penser élevée, et ses manières obligeantes ont toujours attiré chez elle la meilleure compagnie de Paris, tant des gens de lettres, que des étrangers les plus distingués; c'était la maison dans laquelle M. de Montesquieu vivait habituellement.

LVII. — **Lettre. Au même, à Tournai.**

De Paris, en janvier 1755.

Je n'ai rien négligé, mon cher ami, pour découvrir d'où est partie la bêtise que l'on a fait courir sur votre compte; mais je n'ai réussi qu'à vérifier qu'on l'a dite, sans en déterminer la source. Je ne jurerais pas que vous ayiez tort de la soupçonner sortie de la boutique près de l'Assomption. Quand on a un grand tort, il n'est pas étonnant qu'on cherche à l'excuser par toute sorte de voies. Des tracasseries on va jusqu'aux horreurs. Mad. Geofrin est venue chez moi, à ce qu'il m'a paru, pour me sonder; elle n'a pas manqué de vous mettre sur le tapis, d'un air moqueur, mais j'ai coupé court en lui faisant sentir combien j'étais choqué de son procédé à l'égard d'un ami qu'elle sait bien que j'aime, et que j'estime. Elle a été un peu surprise; notre conversation n'a pas été longue, et je me propose bien de rompre avec elle [1]. Je ne la croyais pas capable de tant de méchanceté et de noirceur. La duchesse d'Aiguillon est aussi choquée que moi de tout ceci; elle a péroré avec la vivacité que vous lui connaissez, contre la futilité du soupçon de l'espionnage politique, et le ridicule de cette prétendue découverte; elle n'a pas manqué de relever que vous aviez vécu parmi

nous pendant toute la guerre, sans avoir jamais donné lieu de vous soupçonner, et qu'il n'y a nulle occasion de le faire, dans le temps où nous sommes en pleine paix avec les pays auxquels vous tenez.

Une conjecture jetée en passant, à l'occasion de votre voyage à Vienne, et de vos engagements en Flandre, a pu aisément prendre corps en passant d'une bouche à l'autre, et la malignité en a sans doute profité. Ce qui m'a le plus scandalisé en tout cela est la conduite de quelques-uns de vos confrères; mais, mon cher Abbé, il y a des petits esprits et des âmes viles partout, même parmi les gens de lettres, même dans les sociétés littéraires, mais enfin vous ne devez votre place qu'à vos succès.

NOTE :

1. On sait de bonne part qu'il dit à quelqu'un qu'il était si indigné, qu'il ne mettait plus les pieds chez elle; ce qui ne fut malheureusement que trop vérifié, puisqu'il tomba malade quelques jours après, et mourut à Paris, d'une fièvre maligne qui l'emporta en peu de jours. Il est sûr que cette rupture eût été en même temps l'apologie et la vengeance la plus complète de son ami; mais Mad. Geofrin aurait de quoi se consoler de cette mortification domestique, par la célébrité qu'elle vient d'acquérir au moyen des gazettes; elles ne font que parler de la grande figure qu'elle fait en différentes cours du Nord, à l'occasion de son voyage de Pologne; car son mérite se trouvant trop resserré dans le cercle étroit d'une société privée, sans être arrêtée par son âge avancé, à l'exemple de la reine de Saba, elle a entrepris ce long voyage pour aller admirer le Roi qui avait honoré sa société comme particulier. Nous apprenons par la Gazette de Leyde qu'elle exerce provisionnellement à cette cour la charge de Grand Bostangi, et qu'elle médite d'aller briller à la cour de Saint-Pétersbourg, comme elle a brillé à celles de Vienne et de Varsovie [1].

Cette première édition, dont l'agencement typographique trahit, à n'en pas douter, une origine étrangère, fut tout aussitôt contrefaite ou réimprimée sous le même titre : *Lettres familières... S. l.*, 1767, in-12, 285 p. [B. N. *Inv.* Z 15 315]. Le texte et les notes y sont identiques.

L'une et l'autre de ces éditions sont fort rares, la première surtout. Quant à la seconde, elle ne pénétra en France qu'après avoir subi des mutilations qu'un *Avis* placé avant l'*Avis de l'éditeur* cherche à déguiser en ces termes :

« Cette édition des *Lettres familières* ayant été faite un peu à la hâte, il s'est glissé deux fautes assez essentielles sur lesquelles on croit devoir prévenir le lecteur afin qu'il ne regarde pas l'ouvrage comme imparfait.

« La première est qu'après le folio 236 on a mis 259.

« La seconde est qu'en suite de la lettre LIII on a mis LVIII, ce qui ferait croire qu'il y a une lacune dans l'ouvrage, tandis qu'il n'y en a eu qu'une dans l'attention du correcteur. »

1. La lettre du 25 décembre 1754 ressasse, ou peut s'en faut, les mêmes griefs et je crois inutile de la reproduire; on la retrouvera d'ailleurs, ainsi que les précédentes, dans l'édition Laboulaye.

La vérité est que dans la lettre XXVI on avait supprimé la note contre Mme Geoffrin, en « blanchissant » le texte de façon à retomber tant bien que mal dans la justification primitive, et qu'on avait enlevé dans le cahier L les pages 237-258 en contre-collant au cahier K le feuillet 259-260 [1].

Ce subterfuge fut sans doute, et avec raison, jugé trop grossier et l'on donna aussitôt une nouvelle édition ainsi intitulée :

— Lettres familières de M. le président de Montesquieu. Nouvelle édition augmentée de plusieurs autres Lettres et autres Ouvrages du même auteur qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. A Florence et se trouve à Paris, chez Vincent, rue Saint-Séverin, Durand neveu, rue Saint-Jacques, MDCCLXVII, in-8° XXIII-235 et 144 p. [B. N. *Inv.* Z 15 316].

La pagination des deux parties se répartit ainsi : Titre et faux titre; p. IX, *Avis de l'éditeur de la première édition*; p. XVII, Table [des deux parties]; p. 1, *Lettres*; p. 229, Portrait de Mme de Mirepoix; p. 235, *Adieux à Gênes* (1728). *Errata* (aux pp. 21, 172, 189). Faux titre. *Réponse* [par Risteau] *aux Observations sur* l'Esprit des lois [par l'abbé de La Porte]; p. 157, *Extrait des livres qui se trouvent aux mêmes endroits. Errata.*

Dans l'*Avis de l'éditeur de la première édition*, la phrase où il se flatte qu'on ne désapprouvera pas les notes qu'il a faites sur quelques-unes de ces Lettres est apostillée de la remarque suivante :

« M. l'abbé de Guasco, qui a présidé à la première édition de ces *Lettres*, y a en effet inséré beaucoup de notes dont plusieurs nous ont paru injurieuses et indécentes contre des personnes respectables. Nous les avons supprimées et nous nous sommes contentés d'y laisser celles où le susdit éditeur n'a pas négligé de se faire valoir, lui, ses amis et ses ouvrages, toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion. »

La note sur Mme Geoffrin (lettre XXVI, p. 91) a entièrement disparu, ainsi que la lettre du 25 décembre 1754, cotée ici LVII. Quant à la lettre du 8 décembre 1754, tout le premier paragraphe, jusques et y compris : « Elle ne vaut pas la peine que vous vous chagriniez », est supprimée. De cette édition expurgée il existe un second tirage quelque peu différent.

— Lettres familières... A Florence et se trouve à Paris chez Vincent et Durand, MDCCLXVIII, XVIII-245 et 144 p. [B. N. *Inv.* Z 15 317]. La note complémentaire de l'*Avis* a disparu ainsi que celle du titre de départ de ce même Avis et les errata; mais les autres modifications et suppressions sont maintenues.

En dépit de ces nouveaux remaniements, dus peut-être aux sollicitations des collègues de Guasco à l'Académie des inscriptions, la présence des cartons dans l'édition de Paris était connue de tout le monde. Fréron (*Année littéraire*, 1767, t. V, p. 48) les signale et cite en entier la note reproduite plus haut, sans que Guasco ait osé protester; mais l'abbé profita de quelques lignes d'annonce dans le *Journal encyclopédique* pour adresser à Pierre Rousseau la réclamation suivante, que je me permets de recommander aux amateurs de casuistique.

Messieurs,

Je lis votre journal avec plaisir depuis sa naissance, et vous n'ignorez pas l'empressement que j'ai eu de le faire connaître dans les pays étrangers, le regardant comme un des meilleurs journaux. L'une des choses qui me charment dans le compte que vous rendez des livres, est l'honnêteté avec laquelle vous vous conduisez dans vos juge-

1. Je relève ces particularités sur l'ex. de la *B. N.* coté *Inv. Z.* 15 314.

ments et vos critiques. Je ne sais pas pourquoi je n'ai pas mérité le même procédé de votre part à l'occasion du compte que vous rendez, dans les nouvelles littéraires du 1er septembre dernier, d'une édition des lettres de M. de Montesquieu, édition que vous annoncez, sans hésiter, avoir été faite à Florence. Il me semble, et vous le savez mieux que moi, qu'un des premiers devoirs d'un journaliste est de ne rien hasarder, de ne choquer aucun pays, et de ne se pas mettre dans le cas de se dédire. Ceux qui ont droit de le savoir ne conviennent point que l'édition en question ait été faite ici, où les éditions furtives ne sont point permises par le gouvernement. Votre assertion est donc un peu hasardée; l'on peut même la regarder comme indiscrète.

Mais ce qui m'importe le plus, est l'assurance avec laquelle vous m'attribuez cette édition. Vous décidez-vous sur des ouï-dire? Est-ce parce que je suis à Florence? Ayez la bonté de faire attention : 1° que quand il n'y a aucune preuve que quelqu'un soit l'auteur d'un écrit, il ne faut point le lui attribuer; 2° que des conjectures ne sont point des preuves pour le lui attribuer; 3° que quand il y a des choses dans un écrit qu'un écrivain ne doit point dire de soi-même, il faut d'autant moins le lui attribuer; 4° enfin, que dans le cas où un auteur veut garder l'anonyme, il n'est pas dans les règles des procédés de le traduire en public, et qu'à moins qu'on ne lui en veuille d'ailleurs, il faut le consulter avant que de rien affirmer. Si vous avez lu les notes dont il vous plaît de me faire l'auteur, vous y aurez trouvé des choses et des expressions qui doivent bien faire juger qu'elles ne peuvent être de moi.

La part que j'ai eue à cette édition est d'avoir fourni quelques lettres qui n'étaient point comprises dans un recueil que j'avais prêté [1], il y a trois ans, à un ami, qui le fit copier, et d'avoir répondu à des questions que l'on m'a faites de la part de l'éditeur, sur des choses qui n'étaient qu'esquissées dans quelques lettres, et j'ai trouvé qu'on a fait usage de quelques-uns des éclaircissements que l'on m'a demandés, dans les notes en question. J'ai consenti d'autant plus volontiers à la publication des lettres qui me regardent, qu'il n'en aurait été ni plus ni moins, ne pouvant retirer la copie de mon recueil. Je pense d'ailleurs, comme vous le dites dans votre journal, que tout ce qui est de M. de Montesquieu mérite d'être conservé pour le public. Je ne rougirai point au surplus d'avouer que ma vanité est extrêmement satisfaite des preuves de l'amitié de l'illustre Montesquieu; c'est tout ce qui me reste des agréments dont j'ai joui en France pendant dix ans; qu'on me passe cette petite vanité; je la partage avec d'illustres amis, et je la regarde comme d'autant plus légitime, qu'elle est fondée sur le meilleur de mes titres dans la république des lettres.

J'espère, Messieurs, que vous ferez usage de cette déclaration, et que vous donnerez dans cette occasion une nouvelle preuve de votre honnê-

1. Je prie le lecteur de faire attention à cet aveu négligemment caché dans une phrase incidente.

teté et de votre franchise ordinaires. Comme il y a des faits qu'un journaliste peut ignorer, il ne peut en parler, à moins que de se trouver quelquefois dans le cas de les rectifier. J'ai l'honneur d'être, etc.

De Guasco.

Florence, ce 19 octobre 1767.

Les auteurs du *Journal encyclopédique* n'opposèrent à ce plaidoyer perfide qu'une objection de détail et se hâtèrent de clore le débat avec plus de courtoisie peut-être que de conviction :

« Nous ne sommes point en droit de changer les titres de ce recueil de lettres qui porte *Florence* : en annonçant le contraire, nous nous serions mis dans le cas de déplaire au Gouvernement de France, qui sans doute l'a voulu ainsi. Au reste, personne n'est plus éloigné que nous de vouloir déplaire à M. l'abbé de Guasco, dont nous respectons infiniment la naissance, les mœurs et les talents distingués, qui le rendront toujours cher à la République des lettres et à tous ceux qui ont le bonheur de le connaître. Nous avouons, avec une espèce de vanité, que nos travaux littéraires lui doivent une partie de leur succès, et qu'il a daigné les enrichir d'excellents morceaux que sa modestie nous a empêchés de faire paraître sous son nom.

« La lettre de ce savant doit être rapportée aussi à l'extrait de l'ouvrage que nous n'avions d'abord fait qu'annoncer, et qui se trouve dans notre dernier journal [1]. Si nous l'avions plus tôt reçue, nous n'aurions pas manqué de relever dans cet article les erreurs dont M. l'abbé de Guasco se plaint ici. »

La rancune de Guasco ne se trouvait pas encore assouvie : Collé qui, d'ailleurs, disons-le à sa louange, blâme énergiquement le procédé, a recopié dans son *Journal* intime et posthume (éd. Bonhomme, t. III, pp. 169-172) un extrait de la *Gazette* d'Utrecht où il est facile de reconnaître la plume du vindicatif Italien et où Mme Geoffrin est de nouveau grossièrement injuriée. Cinq ans plus tard, il réimprima et parvint à remettre en circulation une édition du texte primitif, dont voici l'intitulé et que la Bibliothèque nationale ne possède pas.

— Lettres familières du président de Montesquieu, baron de la Brède, à divers amis d'Italie. *A Rome*, 1773, VIII-347 p. et la table. [Arsenal, B. L., 19 036.]

Les passages mutilés dans les réimpressions antérieures y sont tous rétablis.

Quelle était cependant la main puissante qui avait arrêté à l'origine le débit des *Lettres familières*? A mon très vif regret, les archives de la Direction de la librairie et de la collection Anisson-Duperron ne m'ont rien appris sur les péripéties de l'affaire, mais de la lettre de la principale intéressée, dont en cette occurrence le flegme et l'optimisme ne s'étaient pas démentis un instant, il résulte que l'intervention de M. et de Mme de Choiseul n'y fut rien moins qu'étrangère. Les *Lettres familières* avaient paru dans l'été ou l'automne de 1767, et c'est près d'un an plus tard que Mme Geoffrin racontait à l'abbé de Veri comment, à son insu, ses amis avaient pris chaleureusement sa défense.

1. N° du 1er novembre 1767, pp. 60-71.

A Paris, le 24 mai 1768.

Mon cher ami, vous avez été bien malade, je l'ai su et j'ai été bien inquiète. J'ai appris votre convalescence et ensuite votre parfaite guérison avec une grande joie. En vérité, je vous aime bien. Je l'ai senti vivement pendant mes inquiétudes. Ma tendresse pour vous est toute métaphysique : mon cœur se nourrit comme font les ours pendant l'hiver; ils se lèchent les pattes, ou pour vous présenter une idée plus touchante et plus agréable, c'est l'amour de M. de Fénelon; car il n'y a nulle apparence que je jouisse jamais des douceurs de votre société. Vous resterez à Rome le plus de temps que vous pourrez et vous ferez bien. Quand vous reviendrez à Paris, vous serez entouré de vos amis et amies plus exigeants que moi, et, pis que tout cela, je serai bien vieille, mais mon amour pur me nourrit très bien; à présent il ne faut pas penser à l'avenir.

Mon cher ami, M. Turgot m'a dit que vous aviez fait justice de l'abbé Guasco. Hélas! la pauvre vilaine bête! il a fait ce qu'il était capable de faire. Je ne sais pas cependant en vérité ce qu'il a fait, car je ne lis jamais les gazettes; je n'ai appris qu'il avait dit du mal de moi que par le soin que mes amis ont pris de me justifier.

Il y a trois ou quatre mois qu'un censeur de la police me vint dire qu'il paraissait des lettres du président de Montesquieu où il disait beaucoup de mal de moi. Je dis à cela : « Monsieur, que voulez-vous que j'y fasse? » Il me dit que l'on avait confisqué les exemplaires et qu'on y faisait mettre des cartons. Je dis encore à cela : « Monsieur, je vous suis bien obligée et à Monsieur le lieutenant de police. Mais on ne peut pas empêcher que cela ne se répande dans les pays étrangers et dans nos provinces; mais comme je n'y puis rien, je n'y veux plus penser. » Le censeur m'envoya un exemplaire pour que je visse de quoi il était question. Je le lui renvoyai sans l'avoir décacheté en lui mandant qu'à mon âge je me voulais éviter tous les sujets de me fâcher, que les peines et inquiétudes que je pouvais prévenir ou réparer avec de l'argent, ne pouvant plus me procurer de plaisirs, je ne l'employais qu'à m'ôter des peines, que je ne voulais pas savoir le mal que l'on disait de moi.

Je n'en entendis plus parler et je n'y pensai plus. Il y a environ six semaines ou deux mois, étant dans cette petite tribune que vous connaissez où, par parenthèse, vous avez fait tant de folies, étant là tranquillement à ranger mes livres, un de mes gens me crie de mon petit cabinet que voilà un billet de la part de M. Boutin; je crie : « Mettez-le sur la table, je vais descendre. » Il me crie tout de suite que voilà encore trois billets, et me nomme trois personnes différentes. Enfin, étant descendue, on m'en apporte encore deux ou trois autres; il me prit un battement de cœur, je ne comprenais pas ce qui pouvait être arrivé à tous ces gens-là. Enfin, en tremblant, j'ouvre un billet et j'y

trouve une feuille d'imprimé. Comme je n'ai jamais lu de gazettes, je ne connais point leur physionomie. Sans lire cet imprimé, je décachète tout de suite les autres billets, et je trouve dans tous les mêmes imprimés, je crus que c'était quelque plaisanterie que l'on me faisait. Enfin je lis l'imprimé, je vois que c'est une gazette dont le premier article était de la Pologne; je crois que c'est quelque chose d'extraordinaire arrivé en Pologne et que mes amis et connaissances, sachant l'intérêt que j'y prends, m'envoient, mais ne voyant rien d'extraordinaire, je regarde dans toutes les enveloppes des billets et je trouve dans chaque un petit papier dans lequel on me fait compliment sur la justice que le gouvernement m'a rendue. Pour lors, je parcours la gazette et j'y trouve des lignes soulignées et pour lors je vois de quoi il est question. Je fus tout de suite chez l'auteur de la gazette et il me montra une lettre de M. le duc de Choiseul par laquelle il lui enjoignait de mettre dans la gazette l'article qu'il lui envoyait. Je ne pouvais pas comprendre qu'est-ce qui avait pu engager M. de Choiseul à prendre mon parti. Je fus chez les auteurs des petits billets et enfin j'appris que mes amis et connaissances s'étaient échauffés et que même Mme de Choiseul avait pris ma défense et que tous réunis avaient engagé M. de Choiseul à faire insérer l'article dont on me faisait compliment [1].

Je vous avoue que le plaisir de me trouver des amis défenseurs m'a été bien sensible, mais rien ne me l'a été autant que ce que M. Turgot m'a montré dans une de vos lettres. Les larmes me sont venues aux yeux de joie et de reconnaissance.

Il se trouve que ma petite philosophie qui m'a fait éviter tout ce qui pouvait me faire de la peine m'a bien servi dans cette occasion, puisque je n'ai point vu le mal que l'on disait de moi et que j'ai vu les sentiments de mes amis bien en action. Ce laid abbé de Guasco, en disant du mal de moi, m'a rendu un bien plus grand service que s'il en avait dit du bien.

Mon cher ami, je ne vous en ai dit si long là dessus que pour vous dire combien j'ai été touchée de vos procédés et de ceux des Français qui vous ont secondé.

Mon cher ami, je vous suis bien obligée de l'intérêt que vous avez pris et que vous prenez aux affaires de Pologne. Le roi, heureusement pour lui, est philosophe assez pour être fort tranquille pendant que tout est en trouble. Je ne crois pas qu'il ait jamais la liberté ni les moyens de devenir un grand roi, ses proches voisins ne le trouveraient pas bon.

Il se contentera d'être un roi paisible; il y jouira du présent et ne s'occupera pas de l'avenir. Il y a tout à faire en Pologne et on ne laissera rien faire à la Pologne.

1. Il m'a été impossible de retrouver de quel numéro de la *Gazette de France* il est ici question.

Mon cher ami, je vous rends mille grâces des bontés que vous avez eues pour mes petits Polonais. J'espère que vous aurez trouvé qu'ils les méritaient. Ce sont réellement des jeunes gens très aimables.

Mgr Giraud [1], notre nonce, est tout à fait un bon et aimable homme. Je le vois souvent et nous parlons de vous tout à notre aise. C'est par lui que j'ai su, bien exactement, des nouvelles de votre guérison. Je me porte très bien, je suis encore aussi agissante que vous m'avez vue. Je me lève tous les jours à six heures du matin, je sors tous les jours à onze heures, je donne à dîner, ou je dîne en ville. Je rentre toujours chez moi entre cinq et six heures du soir et puis je ne resors plus. Je ne suis pas rentrée que ma chambre se remplit jusqu'à neuf heures du soir. J'ai souvent de ces petits soupers que vous connaissez; hier, par exemple, j'ai eu les Montigny-Trudaine [2]; la femme est en bien mauvais état; cela s'appelle des maux de nerfs, c'est-à-dire des maladies où on ne comprend rien. C'est dommage; elle est aimable et convient parfaitement à son mari.

Mon cher ami, je vous dirai que le plaisir de recevoir vos lettres est empoisonné par la difficulté de les lire. Si vous pouviez former un peu mieux les lettres! — il y a des mots que je ne peux ni lire ni deviner. Cela me fâche. Vous me direz avec raison que j'écris mal et que je ne mets pas un mot d'orthographe; cela est vrai, mais cependant mon écriture est lisible.

Malgré votre griffonnage, mon cœur y voit clairement que vous m'aimez; j'espère que le vôtre sera aussi clairvoyant.

Adieu, mon cher et aimable ami, je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.

A Monsieur

Monsieur l'abbé de Véri

Auditeur de Rote, Rome.

Si Grimm n'écrivait pas pour lui-même, comme Collé, la correspondance qu'il adressait à divers princes d'Allemagne et aux souverains du Nord ne sortait point des mains auxquelles elle était destinée et il y avait, bien plus que Fréron ou Pierre Rousseau, le droit de tout dire. Le rang qu'il tenait dans le salon de Mme Geoffrin nous rend ici son témoignage doublement précieux. On trouvera dans la plus récente édition de la *Correspondance littéraire* (t. VII, p. 389) un long article (resté jusqu'alors inédit), sur les *Lettres familières* et les motifs qui avaient décidé Mme Geoffrin à fermer sa porte à l'abbé de Guasco. En insistant à bon droit sur la vilenie des procédés de l'éditeur des *Lettres familières*, Grimm ajoutait qu'il avait vu le président chez Mme Geoffrin peu de jours avant sa dernière maladie, et que s'il avait eu la velléité de se brouiller avec elle en raison de l'expulsion de Guasco, elle lui avait sans doute donné

1. Archevêque de Damas *in partibus*.

2. Jean-Charles-Philibert Trudaine, seigneur de Montigny (en Brie), marié en 1762 à Mlle Bouvard de Fourqueux, dont il eut deux fils, tous deux amis intimes d'André Chénier et qui partagèrent son sort.

de si bonnes raisons que Montesquieu s'était rangé à son avis. « Rien, disait-il, enfin, n'empêche de le soupçonner d'avoir falsifié les lettres du président au sujet de cette aventure. Un homme qui peut s'avilir jusqu'à mettre d'indignes faussetés sur le compte d'une personne dont il croit avoir à se plaindre peut bien avoir altéré quelques passages... »

Cette conclusion sera aussi la mienne et je tiens sinon pour apocryphes, au moins pour très suspectes, les lettres des 8 et 25 décembre 1754 et de janvier 1755. Que Guasco les ait inventées de toutes pièces (comme le donnerait à entendre la phrase singulière où il avoue avoir « fourni » quelques lettres non comprise dans un premier recueil), ou qu'il les ait dénaturées, je n'ai pas la naïveté de croire que les originaux existent encore; mais le devoir d'un futur éditeur de Montesquieu serait d'apporter à cette partie de sa tâche plus de méfiance qu'en a montrée Laboulaye et de soumettre, s'il est possible, tout le recueil des *Lettres familières* au même contrôle. Il n'est pas de correspondance du siècle dernier, — à commencer par celle de Voltaire, — qui, pour des raisons multiples, n'ait subi quelques retouches, soit du fait des contemporains, soit par les scrupules de leurs descendants immédiats. Montesquieu n'a pas échappé à cette règle commune, et la préparation d'une édition critique de ses lettres réserverait, je crois, à qui l'entreprendrait plus d'une difficulté et aussi plus d'une surprise.

MAURICE TOURNEUX.

« L'ART » DE THÉOPHILE GAUTIER

TEXTE INÉDIT

Peu de curieux ont suivi Th. Gautier dans ses éditions successives. Un plus grand nombre ont, heureusement, lu l'histoire de ses œuvres par M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Ils y auront vu combien Gautier retouchait et retravaillait. L'idée généralement simple, qui lui inspirait chaque pièce, se présentait fort nette à son esprit; mais la composition était souvent d'une étonnante incertitude. Les remaniements, en effet, ne portent pas seulement sur l'expression, le vers, le style. Presque toujours des strophes sont déplacées, le développement change de plan, la construction est modifiée; et, comme Gautier ne fut jamais le critique sûr qu'il croyait être, la forme qu'il nous a laissée dans l'*édition définitive* n'est pas nécessairement la meilleure.

Je possède, provenant d'une personne qui a tenu de près au poète, une copie autographe et signée de la pièce intitulée *l'Art*, qui termine les *Émaux et Camées*. Chacun sait, et l'on peut vérifier dans le livre de M. de Spoelberch de Lovenjoul (nº 1526; t. II, p. 137), que, répondant à une odelette de Banville, adressée « à Th. Gautier » en 1856, elle était à sa première apparition, dans *l'Artiste* du 13 septembre 1857, dédiée « à M. Th. de Banville », et ne portait point d'autre titre. C'est à la 3e-2e édition des *Émaux et Camées*, en 1858, qu'elle fut, cette fois sans dédicace, ajoutée à la fin du recueil.

M. de Spoelberch a relevé, avec son exactitude habituelle, les variantes de ce morceau dans chacune des réimpressions, et révélé une rédaction plus longue, que Gautier a bien fait d'abréger. Le mode de composition n'est nulle part mieux visible; mais nulle part, — il faut bien le dire, — le remaniement final n'a été moins heureux. J'espère donc qu'on me saura gré de tirer de l'oubli la version rejetée. C'est probablement la première. Elle est encore assez voisine de la forme insérée dans *l'Artiste*, où cependant paraissent déjà les principaux changements maintenus dans l'édition définitive.

Plus je repasse ces trois textes, plus il me semble que les variantes sont toutes à l'avantage du mien. Quelques-uns même des changements constituent des fautes choquantes. Par exemple, Str. 10 : « *Son* nimbe » et « *son* Jésus » font une répétition très lourde; et Str. 12-11 : « A seul l'éternité » était un vers mieux fait que « Seul a l'éternité », qui se prononce mal. Enfin, dans la Str. 14 des deux versions imprimées, on voit « sceller un rêve », ce qui est fort mal dit. Ces détails sont assez curieux. Mais ce qui l'est bien plus, c'est que l'ordre des idées est bousculé pour toute la fin de la pièce. La composition est, dans le manuscrit, d'une rigueur très remarquable. D'abord l'énoncé de la thèse, une strophe. Puis les exemples : le poète, le sculpteur, le peintre. Puis une strophe qui les résume. Puis la conclusion, terminée par un trait saisissant, d'allure héroïque.

Rien de tout cela dans les deux éditions. La belle strophe 11, qui arrête le défilé des énumérations et prépare le mouvement final, a disparu dans l'une, et, dans l'autre, est rejetée à la fin, toute dénaturée. Les autres se suivent comme si on les pêchait dans un chapeau à l'aveugle. Et le tout finit par quatre vers qui ne sont ni une conclusion ni un trait, et qui, même supposés bons, sont, à coup sûr, insignifiants. D'où il appert que le grand poète, en retouchant plusieurs fois cette pièce, ne l'a pas améliorée.

R. M.

A M. Théodore de Banville

(Inédit.)

1. Oui, l'œuvre sort plus belle
D'une forme au travail
Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail.

2. Point de contraintes fausses!
Mais que, pour marcher droit,
Tu chausses,
Muse, un cothurne étroit!

3. Fi du rythme commode
Comme un soulier trop grand,
Du mode
Que tout pied quitte et prend!

4. Statuaire, repousse
L'argile que pétrit
Le pouce
Quand rêve ailleurs l'esprit;

5. Lutte avec le Carrare,
Avec le Paros dur
Et rare,
Gardiens du contour pur;

6. Emprunte à Syracuse
Son vieux bronze où, durci,
S'accuse
Le profil réussi;

7. D'une main délicate
Poursuis dans un filon

A M. Th. de Banville.

Réponse à son odelette.

(*L'Artiste*, 1857.)

Oui, l'œuvre sort plus belle
D'une forme au travail
Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail.

Point de contraintes fausses!
Mais que, pour marcher droit,
Tu chausses,
Muse, un cothurne étroit!

Fi du rythme commode
Comme un soulier trop grand,
Du mode
Que tout pied quitte et prend!

Statuaire, repousse
L'argile que pétrit
Le pouce
Quand flotte ailleurs l'esprit.

Lutte avec le Carrare,
Avec le Paros dur
Et rare,
Gardiens du contour pur;

Emprunte à Syracuse
Son bronze où fermement
S'accuse
Le trait fier et charmant.

D'une main délicate
Poursuis dans un filon

L'Art.

(Émaux et Camées.)

Oui, l'œuvre sort plus belle
D'une forme au travail
Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail.

Point de contraintes fausses!
Mais que pour marcher droit
Tu chausses,
Muse, un cothurne étroit!

Fi du rythme commode
Comme un soulier trop grand,
Du mode
Que tout pied quitte ou prend!

Statuaire, repousse
L'argile que pétrit
Le pouce
Quand flotte ailleurs l'esprit.

Lutte avec le Carrare,
Avec le Paros dur
Et rare,
Gardiens du contour pur;

Emprunte à Syracuse
Son bronze où fermement
S'accuse
Le trait fier et charmant.

D'une main délicate
Poursuis dans un filon

Et prends de l'émailleur
La lampe
Pour fixer ta couleur;

9. Fais les sirènes bleues
Tordant de cent façons
Leurs queues,
Les monstres des blasons,

10. Dans un nimbe trilobe
La Vierge et son Jésus,
Le globe
Avec la croix dessus.

11. A la matière dure
Conte ton rêve, afin
Qu'il dure
Tant que le monde ait fin.

12. Tout passe, l'art robuste,
A seul l'éternité,
Le buste
Survit à la cité.

13. Les dieux eux-mêmes meurent;
Mais les vers souverains
Demeurent,
Plus forts que les airains;

14. Et la médaille austère
Que trouve un laboureur
Sous terre
Révèle un empereur.

Et prends de l'émailleur
La lampe
Pour fixer ta couleur.

Fais les sirènes bleues
Tordant de cent façons
Leurs queues,
Les monstres des blasons;

Dans son nimbe trilobe
La Vierge et son Jésus,
Le globe
Avec la croix dessus.

Tout passe, l'art robuste
Seul a l'éternité,
Le buste
Survit à la cité:

Et la médaille austère
Que trouve un laboureur
Sous terre
Révèle un Empereur.

Les dieux eux-mêmes meurent,
Mais les vers souverains
Demeurent
Plus forts que les airains.

Dans la matière dure
Scelle ton rêve, afin
Qu'il dure
Tant que le monde ait fin.

Et fixe la couleur
Trop frêle
Au four de l'émailleur.

Fais les sirènes bleues
Tordant de cent façons
Leurs queues,
Les monstres des blasons;

Dans son nimbe trilobe
La Vierge et son Jésus,
Le globe
Avec la croix dessus.

Tout passe, l'art robuste
Seul a l'éternité,
Le buste
Survit à la cité;

Et la médaille austère
Que trouve un laboureur
Sous terre
Révèle un Empereur.

Les dieux eux-mêmes meurent,
Mais les vers souverains
Demeurent
Plus forts que les airains.

Sculpte, lime, cisèle;
Que ton rêve flottant
Se scelle
Dans le bloc résistant.

MÉLANGES

UN CERTIFICAT DE MÉDECIN AU TEMPS DE MOLIÈRE

Molière a été souvent taxé d'exagération au sujet du langage qu'il a mis dans la bouche de ses médecins; on a crié à la charge, et les médecins du XIXe siècle ont refusé de reconnaître leurs véritables devanciers sous les masques de Desfonandrès, de Thomas Diafoirus et de M. Purgon. Aussi n'est-il pas hors de propos, pour justifier notre grand comique et pour montrer combien était profond son génie d'observation, de placer sous les yeux du lecteur un certificat bien authentique que Molière a pu lire au début de sa carrière. Ce document n'est pas inédit, mais à coup sûr on n'irait pas le chercher où il se trouve, c'est-à-dire dans un ouvrage in-quarto intitulé *Apologie pour M. Arnauld, docteur de Sorbonne* (1644). L'auteur de ce gros volume, le chanoine Godefroy Hermant, recteur de l'Université de Paris, se proposait de venger son illustre ami, en butte à des attaques très vives, à des calomnies sans nombre. Une de ces dernières consistait à prétendre que les disciples d'Arnauld infligeaient à leurs ouailles des pénitences terribles, capables de mettre leur vie en danger. L'un d'eux, nommé Duhamel, était même accusé d'avoir causé ainsi la mort d'une jeune fille de quinze ans. C'est pour repousser une imputation aussi atroce que le docteur Hermant se fit délivrer un certificat de médecin en bonne forme, que J.-B. Poquelin, âgé de vingt-deux ans à cette date de 1644, put lire en tête de l'*Apologie pour Mr Arnauld*. Le voici dans toute sa naïveté; il ne justifie que trop, si je ne me trompe, les moqueries de Molière.

A. G.

Coppie de l'attestation du Médecin qui a traitté feu Madamoiselle de Sainct Maurice dans sa maladie, laquelle convainq de fausseté l'Imposture de ceux qui ont ozé en diuers libelles accuser Monsieur Duhamel, Docteur de Sorbonne, et Curé de Saint-Maurice [1], d'auoir esté cause de la mort de cette Damoiselle, par la pénitence publique, qu'ils prétendent qu'il luy a fait faire dans un Cimetière, en l'exposant à toutes les rigueurs de l'Hyuer, et à toutes les injures de l'air.

Madamoiselle de Nauinault de Sainct Maurice courant la quinzième année de son âge, doüée d'un corps bien formé, et en bon point, d'un temperament sanguin, et d'une candeur d'esprit qui la fait regretter de tous ceux qui la cognoissoient, sans auoir rien fait d'extraordinaire qui ait peu troubler sa santé (ainsi qu'il paroist par le tesmoignage de Monsieur son Pere, de Madamoiselle sa sœur, et d'un Gentilhomme domestique, qui ont voulu à cet effect

1. Le Saint-Maurice dont il est ici question est une paroisse du diocèse de Sens, probablement la commune actuelle de St-Maurice-aux-Riches-Hommes (arr. de Sens, c. de Sergines). 1000 hab.

soubsigner la presente attestation) est tout à coup tombée dans vne grande maladie, que nous pouuons justement appeler Pleuresie puisqu'elle souffroit vne picquante douleur de costé, vne notable difficulté de respirer, et vne toux importune, accompagnée de fievre continuë, avec vn poulx dur, frequent, et inegal. Or la violence de cette maladie a esté telle, que quoyque d'abord la seignée n'ait pas esté espargnée, et que rien n'ait esté obmis de tout, ce que l'Art prescrit en pareilles rencontres pour reprimer et amortir le feu, et l'impetuosité du sang boüillonnant, et desbordant (*sic*) de ses vaissaux : Neantmoins nonobstant tout cela, les humeurs n'ont pas laissé de passer outre, et de se transporter le quatriesme jour sur le poulmon, où ils (*sic*) ont causé vne inflammation mortelle. Ce qui est arrivé sans doute par l'impuissance des parties affectées, qui n'ont peu repousser ny chasser les humeurs dereglées qui s'y portoient. Et la cause de cette foiblesse de la Nature, qui semblant d'ailleurs assez vigoureuse, à si tost paru sans resistance dans ce combat, a esté visiblement reconnuë telle depuis la mort, qu'il y a sujet de s'estonner comment cette saincte Damoiselle à peu tant viure, s'estant trouué dans son cœur vne obstruction qui estoit apparemment formée de longue-main, grande, et d'vne façon inouïe, laquelle augmentant de jour en jour, empeschoit aussi de plus en plus la liberté de sa diastole et systole; et par consequent affoiblissoit beaucoup la faculté vitale, qui manquoit par ce moyen, et de matiere, et de lieu suffisant pour la fabrique de ses esprits. Ainsi donc les symptomes qui croissoient auec le mal, abbatirent en peu de temps la malade, et la livrerent à la mort, qui surmonta en sept jours tous les efforts de la nature et de l'Art.

Le corps ayant esté ouuert on a premierement trouué le pannicule, communément dit adipeux, couuert de graisse, le foye sain, le poulmon abreuué, et comme noyé de quantité de serositez. Mais ce qui surpasse presque toute creance, c'est qu'à l'ouuerture du cœur, nous auons descouuert en son ventricule senestre, comme vn second petit cœur, d'vne substance blanche et molle, sans cauité, de figure pyramidale, lequel ayant sa pointe tournée en bas, et sa base en haut, sembloit fuir la terre, et marquer que son assiette estoit dans le Ciel.

Voila l'Histoire entiere, quoy que racourcie de cette maladie tres-aiguë, que nous soubsignez certifions, comme tesmoins oculaires, estre veritable.

Fait à Sainct Maurice, ce 12 Aoust 1644.

De S. Maurice, pere de la defuncte.
Madgelaine de Nauinault, sœur de la defuncte.
Jean de Louis, Gentilhomme, domestique.

Blondel, Medecin.
Le Duc, Chirurgien.
Porcher, Apothicaire.

LE SENTIMENT DE LA NATURE AVANT J.-J. ROUSSEAU
(1695-1721)

L'abbé de Pontchâteau et l'abbé d'Asfeld.

C'est une opinion généralement accréditée que les écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle n'étaient guère sensibles aux beautés de la nature, et qu'il a fallu tout le génie de J.-J. Rousseau pour faire admirer à ses contemporains le lever ou le coucher du soleil, les paysages agrestes, les montagnes ou la mer. On chercherait vainement chez nos plus admirables poètes, chez Corneille, Racine ou Molière, la trace des émotions qu'ils ont dû ressentir en contemplant les grandes scènes de la nature. Boileau décrit en vers d'un prosaïsme extraordinaire la campagne qu'il habita quelques semaines près de Vernon; Bossuet même, si digne d'admirer l'œuvre du Créateur, ne lui a guère consacré que dix lignes dans le *Traité de la Concupiscence*. A l'exception de Mme de Sévigné et de La Fontaine, il semble que les écrivains du siècle de Louis XIV ne soient jamais sortis de Paris que pour aller à Versailles, où le grand roi prétendait civiliser la nature et faire de l'architecture avec les plus beaux arbres. Or il n'est pas admissible que d'aussi puissants génies aient vu avec une complète indifférence ce qui aujourd'hui ravit d'enthousiasme les hommes les plus médiocres; évidemment leur silence est affecté. Au XVIIe siècle, un père de famille croyait devoir cacher sous des dehors sévères l'amour profond qu'il portait à ses enfants; Racine, le plus tendre des hommes, ne s'abandonnait jamais en écrivant à son fils, et rien n'empêche de croire qu'il en était de même pour d'autres sentiments. En outre les bergeries d'un d'Urfé et les plates imitations qui en ont été faites déplaisaient aux lecteurs délicats; on ne voulait plus lire ces auteurs

> *Qui* dans *leur* cabinet, assis au pied des hêtres,
> *Faisaient* dire aux échos des sottises champêtres.

Enfin je croirais volontiers que l'étude des *Bucoliques* de Virgile, auxquelles font allusion ces deux vers de Boileau, avait pour effet de gêner les écrivains.

> Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.

La description plus ou moins enthousiaste des splendeurs de la nature n'était donc pas considérée comme pouvant être placée sous les yeux du public dans une œuvre purement littéraire; mais il serait injuste de prétendre que le XVIIe et le XVIIIe siècle n'aient pas compris ce genre de beauté. Voici d'ailleurs deux fragments curieux qui tendraient à prouver le contraire. Le premier est une courte description du site qui avait enchanté l'abbé de Pontchâteau, neveu de Richelieu, et je l'emprunte à une relation manuscrite de 1695; le second, qui a beaucoup plus d'importance, est une longue lettre adressée à Rollin, entre les années 1721 et 1729, par un de ses plus intimes amis. Le signataire de cette lettre n'est autre que l'abbé d'Asfeld, frère du maréchal de ce nom et collaborateur assidu de l'illustre Duguet [1]. Son opposition à la bulle

1. Né en 1664, Jacques Vincent Bidal d'Asfeld mourut octogénaire en 1745; il avait près de soixante ans quand il écrivit cette lettre qui dénote un esprit si jeune. On pourrait se demander, en lisant le joli passage sur les fourmis et sur les chenilles, si la collaboration ne s'est pas étendue jusqu'aux livres signés de Duguet seul; si par exemple le célèbre passage de *l'Ouvrage des six jours* sur les migrations des oiseaux, ne doit rien à l'abbé d'Asfeld.

Unigenitus le fit exiler à Villeneuve-le-Roi, sur les bords de l'Yonne entre Sens et Joigny; il y séjourna 8 ans, et c'est de là qu'il fit parvenir à Rollin la lettre qu'on va lire. Cette lettre n'est pas inédite : elle figure, sous la date du 9 février 1726, à la page 171 du premier tome des Opuscules de feu M. Rollin (Paris, 1771); mais elle est à peu près inconnue et la copie du temps sur laquelle je la transcris présente avec l'imprimé des différences de détail considérables. Intéressante par elle-même, la lettre de l'abbé d'Asfeld le devient encore davantage si l'on songe que c'est un grave théologien qui l'a écrite, et que son correspondant se nommait Charles Rollin.

A. Gazier.

I

Le site de l'abbaye d'Orval [1].

Le territoire de Conque est presque tout borné par la rivière Desmoy, du rivage de laquelle des montagnes très hautes et escarpées en plusieurs endroits s'élèvent jusque dans les nues. Les bois de haute futaie, les rochers secs et arides qui se terminent en pointes d'inégales hauteurs, et les fréquentes cascades formées par la chute précipitée des eaux qui sortent à gros bouillons du sein des montagnes et qui roulent avec bruit dans ces lieux sombres et raboteux pour se jeter dans la rivière qui les reçoit tout en courant, font l'un des plus agréables déserts qui soient au monde. Deux collines qui aboutissent assez près de la maison donnent quelques petits étangs, des prairies et des terres qui rapportent quelquefois du seigle, et plus souvent de l'avoine.

M. de Pontchâteau ayant vu cette maison et en ayant admiré la situation devint amoureux d'une si charmante solitude...

(*Mémoire sur les cinq dernières années passées par M. de P. à l'abbaye d'Orval, par un religieux de cette abbaye. Copie ms. vers 1695.*)

II

Lettre de Monsieur d'Asfeld à Monsieur Rollin (1721-1722 ?)

Jay receu exactement vos trois lettres auxquelles vous vous plaignez, mon cher ami, par la votre du 6 du mois de n'avoir point eu de réponse. Le tems passe icy avec tant de vitesse que je n'aurois pu croire sur votre parole, quelque respectable qu'elle soit, que mon silence eut été si long, si je n'en avois été convaincu par les dattes. Votre inquiétude sur mon sujet est tres obligeante et digne de votre amitié et je ne puis différer un moment de répondre à vos lettres; je commenceray par

1. L'abbaye d'Orval, dont on admire aujourd'hui les ruines magnifiques, est en Belgique, dans une gorge de la forêt de Chiny.

celle ou vous paroissez en peine de l'état de ma santé et de la manière dont je soutiens ma solitude dans les rigueurs et les incommodités de la saison présente. Je partage la matinée entre la messe, que je dis à huit heures, ou que j'entends, entre l'étude de l'écriture sainte et la lecture de Saint Jean Chrysostome, qui me charme. A midy je descends dans le jardin pour dire Sextes, et pour m'échauffer je ratisse les allées que j'ay bien fait sabler pour y pouvoir marcher en tout tems, j'en ôte les herbes, j'en enlève les feuilles que le vent y auroit poussé (*sic*), ou je balaie la neige, qui y est tombée la nuit, et je bénis Dieu avec reconnoissance et avec joie d'avoir fait succéder un travail d'un succes si seur et si aisé à celui qu'exigeoient de moy cy devant les consciences. Ces exercices me conduisent, avec un fort bon appétit à un diner frugal, mais qu'ils me font trouver excellent par l'assaisonnement qu'ils y donnent. Aussitost après le repas, s'il ne pleut pas, je gagne la campagne sans craindre la gelée ni la bise, et moins dédaigneux qu'Alexandre, qui ne vouloit courir qu'avec son semblable et avec des Roys, je m'associe le fidèle Dumesnil [1], supposé que le zèle d'architecture ne le domine pas, car il n'y a point icy de contrainte. Au sortir de la ville et a la première plouse (*sic*) qui se rencontre, nous disputons à qui sera le premier arrivé jusqu'au bout, a qui franchira plus legerement les ruisseaux qui coupent les prairies, à qui montera d'un pas plus prompt et plus agile un coteau escarpé, à qui descendra le revers d'un pas plus ferme et plus soutenu, à qui percera un petit bois par une route plus courte et plus abrégée; par ce moyen nous nous trouvons en moins de rien à plus d'une lieue de la ville, et pour n'être point surpris de la nuit nous sommes obligés de revenir, en changeant de chemin autant que cela se peut, nous occupant tantost a tailler quelques broussailles qui s'opposent à l'impétuosité de notre course; tantost à jetter hors du sentier des pierres qui pourroient nous faire tomber, tantost à creuser des fourmilières, chercher leurs greniers et nous convaincre par nos propres yeux de ce que les naturalistes en débitent, tantost à développer au bout d'une branche un nid de chenilles formé de plusieurs toiles impénétrables aux pluies et aux vents, au fond desquelles je trouve de petites chenilles en vie qui attendent avec confiance le retour du printems et qui m'apprennent quelle est sur nous l'attention de celuy qui nous protège, et avec qu'elle assurance nous devons attendre un autre printems et en hâter le retour par nos désirs. Je prends quelquefois plaisir a penser que dans ce moment aucun de mes amis, qui croient qu'on ne peut rien faire de mieux que de se bruler les yeux auprès d'un grand feu, ne pourroient (*sic*) deviner ou je suis ni ce que je fais. Je reconnois par experience que rien n'aguerrit davantage que de tenir ainsy la campagne en tout tems et je ne suis pas étonné que plusieurs d'entre ceux [2], qui ne sont que des soldats de milice, des gens

1. C'était sans doute un des valets de l'abbé d'Asfeld.
2. Il y a d'entr'eux dans le texte; c'est évidemment une faute de copie.

nourris à l'ombre, des troupes de garnison, des bataillons de Salade [1], aient tant de peur qu'on leur fasse faire quelque campagne, ou sont tentés de regarder comme malheureux ceux qui en font.

Après ces exercices et avec de semblables réflexions, je rentre au logis vers le déclin du jour, après avoir observé de prendre du temps pour dire nones en allant et vespres en revenant. Quand je sors seul, ce qui est le plus ordinaire, afin d'être plus libre et qu'un tems plus modéré me dispense d'une agitation plus violente, je m'arrête à raisonner avec un bon vigneron sur les façons qu'il donne à la terre, sur les diverses qualités de son plan (*sic*), sur les avantages et les inconvéniens de son exposition, sur les dépenses qu'il fait pour l'enclos de sa vigne, sur les profits qu'il en peut espérer, sur la compensation entre un gros plan qui donne plus de vin, mais moins bon, et un autre plus fin qui en donne moins, mais qui se vend plus cher.

Quelquefois le plus habile d'une petite troupe de bergers me donne le plaisir de voir faire le manège au plus habile de ses chiens, en se tenant assis avec gravité sur une motte élevée; par le seul ton de sa voix, il fait confondre plusieurs troupeaux en un seul, il les partage ensuite et rend chacun à son maître; il les fait changer de place à son gré; il détache un de ses chiens vers plusieurs vaches qui paissent à plus d'un quart de lieue de là, et ce chien va droit à elles, aussitost que la commission luy en est donnée; il les intimide par ses cris, et oblige ces grands animaux à revenir en courant de toutes leurs forces et de se présenter à nos pieds en tremblant. Je vois dans cette image les obligations des pasteurs de l'Église, et dans la docilité du troupeau la juste récompense de leur application et de leur assiduité.

Pendant que je me divertis à ce spectacle aussi amusant qu'instructif j'apperçois de loin de petits pâtres qui se livrent à un aussy rude combat que si c'étoit autour du corps de Patrocle pour les armes d'Achille; j'y accours et je vois d'abord que tout ce feu est causé par un peu de fumier de vaches [2]; mais bientôt je fais réflexion que, si le juste juge de toutes choses nous prêtoit ses yeux pour quelques moments, nous reconnaîtrions que l'objet de l'ambition des conquérants n'est pas plus estimable, quoyque les suites en soient bien plus funestes. Je suis aussitôt pris pour juge ou je me rends arbitre de la querelle, et selon les lois inviolables du païs, je décide en faveur de celuy qui peut prouver qu'il y avoit le premier mis son instrument. Pendant que le vainqueur tout fier s'empare de sa riche conquête, je tâche de consoler son rival vaincu en luy indiquant ailleurs un pareil thrésor. Les jours qu'ils sont moins émus, je leur fais des questions sur la relligion, mais ce

1. *Sic*; peut-être faut-il lire *parade*.
2. De la *bouse* de vaches; c'était jadis un véritable « trésor » pour les paysans; ils s'en servaient pour construire leurs cabanes; ils l'employaient séchée comme combustible; ils l'utilisaient pour boucher les fentes des arbres, pour greffer, etc.

n'est qu'après avoir pris la précaution de regarder de tous côtés si je ne suis point apperçu pour éviter correction [1].

Après de grands orages, je vais reconnoître les ravines et j'examine si l'impétuosité des eaux n'a point découvert quelques pierres propres à bâtir; j'en donne avis aux habitans du païs et si je trouve quelque tombereau qui en charge, je prends la pioche pour en découvrir quelqu'une et je suis bien content quand je puis les gratifier d'une un peu grosse. Dans les bois j'aide les pauvres femmes à se charger de pacquets immenses qu'elles ont fait (*sic*) de fougères et d'épines pour brûler, ou de feuilles sèches pour servir aux bestiaux, ou de mousse pour boucher les fentes des bateaux; j'offre mes services aux petits bergers pour porter les agneaux qui viennent de naître dans les champs, ou j'appelle quelqu'un à leur secours. Si je rencontre des pères et des mères qui mènent au champ leurs enfants de cinq ou six ans, pour les encourager au travail je leur donne des dragées ou des fleurs d'orange dont je porte toujours une boëte bien remplie. J'y ajoute quelques liards pour aider à leur avoir des sabbots. Avec ces petits services et ces légères dépenses, il est étonnant combien je m'attire de bénédictions dont je fais grand cas, quoyqu'elles ne soient pas mitrées [2].

Des bois, des prairies, des montagnes, je me transporte souvent sur le bord de la rivière, j'y compte les batteaux qui descendent et qui montent. J'examine soigneusement, en multipliant le secours de mes yeux postiches, de quoy ils sont remplis. J'en vois qu'on charge devant moy de vin, de bois, de charbon. Je m'informe du prix, des frais, des gains, je suis quelquefois témoin de la triste déroute des trains de bois qu'on racommode et j'admire avec quelle industrie l'homme fait un bâtiment flottant composé de tant de pièces qui n'ont aucunes liaisons entr'elles. Quand les pescheurs m'apperçoivent, ils s'empressent de me donner le plaisir de la pesche. Ils jettent le filet devant moy et m'invitent à entrer dans leur barque pour voir la capture de plus près. Mais ce qui me cause un plaisir plus intime, c'est de pouvoir, en me promenant dans les champs, comme Isaac, m'abandonner aux douces réflexions que la relligion m'inspire, de repasser les périls de l'église et ses ressources, de penser aux besoins et aux désirs de mes amis et de ceux dont la providence m'avait chargé.

Mais quand le mauvais tems m'empêche absolument de sortir en campagne, s'il ne fait qu'un gros brouillard ou une petite pluie, je prends un surtout dont mon frère m'a fait présent et un capuchon de camelot avec lequel j'ay passé le Mont-Cenis en plein hyver. Armé ainsy de toutes pièces, je descends après le dîner dans le jardin, qui a environ un arpent d'étendüe et dont les allées bien sablées sont à

1. Les jésuites l'avaient fait exiler pour cause de religion; on l'aurait relégué plus loin ou même embastillé s'il avait paru faire de la propagande; il en était donc réduit à faire le catéchisme en cachette, et cela au siècle de Voltaire!

2. Apparenté comme il l'était, l'abbé d'Asfeld serait lui-même devenu évêque s'il n'avait mieux aimé, comme Duguet et Rollin, le rôle de persécuté.

l'épreuve des grandes pluies. J'y continue ce que j'avois commencé le matin, je ratisse plusieurs fois une même allée pour la rendre plus parfaite; je vois travailler le jardinier; je m'informe des raisons de la conduite différente qu'il garde, et j'apperçois avec un plaisir sensible que généralement toutes les plantes et les légumes gagnent beaucoup à être transplantées de leur terrein naturel dans un étranger. Après avoir entrecoupé tous ces petits travaux par nones et par vespres, je remonte dans ma chambre vers les quatre heures et j'y distribue le tems qui me reste jusqu'au souper en trois parts, qui sont la prière, la lecture de l'histoire ecclésiastique de M. de Tillemont et les ouvrages du tems. Tous ces exercices sont comme une petite troupe de mutins, de jaloux, d'incompatibles, d'insatiables qui ne cherchent qu'à se piller, se supplanter l'un et l'autre. L'un s'efforce d'étendre son tems au delà des bornes marquées, l'autre, avant que son tems soit venu, veut anticiper sur celuy qui le précède, je tâche en vain de les contenir dans l'ordre, ils sont intraitables et je n'ay pas la force de me mettre tout de bon en colère contr'eux, puisque leur émulation ne vient que d'un excès de zèle pour moi et du désir excessif de me plaire. Souvent même ils m'entraînent dans leurs murmures et je me plains avec eux qu'on me fait souper de trop bonne heure, quoyque toute la maison me soutienne que neuf heures sont sonnées et que ma montre me condamne. Je suis donc réduit à consoler les mécontens en leur promettant satisfaction pour le lendemain.

Mais quand je tire le lendemain le pacquet de lettres qui me demandent réponse, cette guerre domestique recommence avec plus de chaleur, ils se croient tous importans et nul ne veut céder la place. J'ay beau leur représenter la nécessité des affaires, les devoirs de la société, les plaisirs de l'amitié; ils me représentent à leur tour avec vivacité qu'ils ont toujours été les fidèles compagnons de mon exil, mes consolateurs assidus, mes amis de toutes les heures, mes complaisans, mes flatteurs; ils trouvent étrange que je veuille leur préférer des parens, des amis absens qui ont leurs plaisirs et leurs occupations, et qui ne songent à moy que par intervalle. Je leur impose silence aussitôt et je leur défens d'un ton sévère de mal parler de mes amis et d'en diminüer le mérite. Mais néantmoins je me vois contraint par leur résistance opiniâtre de remettre mes lettres aux dimanches et fêtes entre la messe et vêpres [1].

C'est là, mon cher ami, la vraie cause pour laquelle je suis quelquefois sans faire de réponse.

Après souper il est question de quelques chapitres de la Bible et l'on tâche d'imiter les saintes conversations du bienheureux saint Maur après le repas du soir. On finit a dix heures et je descens dans le jardin, armé de mon capuchon comme d'un casque à toute épreuve pour dire

1. L'abbé d'Asfeld écrivait donc beaucoup, et, si l'on en juge par cet échantillon, sa correspondance devait être charmante; il serait à souhaiter qu'on pût en retrouver au moins quelques fragments, soit dans les archives de sa famille, soit ailleurs.

Complies. Je contemple avec une espèce d'extase le spectacle ravissant que forme l'assemblage des plus belles constellations, dont la lumière n'est jamais plus vive ni plus pure qu'en ce tems. Quelque brillant, quelque multiplié que soit l'éclat de tant d'étoiles du premier rang, je remarque avec surprise qu'il suffit pour tempérer l'horreur des ténèbres de la nuit, mais qu'il n'est pas capable de la dissiper. J'y reconnois avec douleur une image de la situation de l'Église, qui ne vit jamais un plus grand nombre d'ouvrages lumineux, auxquels néantmoins les ténèbres, que l'ignorance, la prévention, les passions humaines répandent partout, ne veulent pas céder. Heureux mille fois celuy que Dieu rend attentif à la lumière qu'il offre et qui en sçait profiter avec reconnoissance et fidélité en attendant le beau jour que le Seigneur a marqué. Je rentre rempli de semblables réflexions qui prolongent souvent mes complies; et avec un esprit libre et un cœur tranquille, sans soins, sans affaires, sans inquiétudes, je me jette entre les bras d'un sommeil qui m'attend et que j'ai bien de la peine à congédier le lendemain. Voilà, mon cher ami, un petit échantillon des fruits délicieux que porte notre terre, que l'on ose néantmoins calomnier, comme si elle dévoroit ses habitans, parce qu'on est dans l'erreur, ne comprenant pas les écritures, ni la puissance de Dieu, et que l'on ignore que, quand il veut consoler les siens, il leur fait tirer du miel des rochers et de l'huile de la pierre la plus dure.

Je souhaiterois de tout mon cœur, que quelques-uns de nos confrères qui ont part avec nous à la tribulation, au royaume et à la patience de Jesus Christ, qui laissent quelques fois échaper des désirs vers leur patrie terrestre, voulussent gouter plus attentivement la douceur des fruits dont il plaît à Dieu de nous nourrir, et de s'en faire un préservatif contre des penchans qui sont naturels et innocens jusqu'à un certain point, mais qui déshonorent un peu la noblesse de notre cause.

Mais pendant que je m'engage à une longue moralité qui ne convient pas à mon état, on m'avertit que vespres sont sonnées et que la poste va partir. Je suis contraint de finir brusquement, et remettant à une autrefois la réponse que je dois à vos autres lettres, je vous supplie, mon cher ami, de me croire avec une estime aussy sincère que ma tendresse, etc.

UNE LETTRE DE VOLTAIRE A FRÉDÉRIC II

M. Ludwig Geiger, professeur à l'Université de Berlin, a publié dans la *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* de Munich (11 août 1893) une lettre inédite de Voltaire à Frédéric. Cette lettre appartient à la collection de M. C. Meinert, de Dessau. Elle a été écrite au retour du voyage que Frédéric et Voltaire avaient fait à Bayreuth en 1743. Le roi avait pris les devants et confié le poète aux soins de Chasot, son ami de Rheinsberg et son favori à cette époque. Le 25 septembre il rentrait à Berlin ; Voltaire lui écrivit d'abord de Gera, puis de Halle, enfin de Dessau la lettre suivante, mi-vers, mi-prose; nous la reproduisons d'après le texte de M. L. Geiger, qui a conservé exactement, dit-il, l'orthographe de l'original; Albertine de Martoits doit être Albertine de Marwitz que citent les *Mémoires* de la margrave de Bayreuth; Volf est le célèbre philosophe Wolf; le « guerrier austère », le prince Léopold qu'on a surnommé *der alte Dessauer* et qui avait cinq filles. A. C.

A Gera ce 27 sep. 1743.

Chazot qui voiage auec moy
vient de me quitter sur la route
Si quelqu'un demande, pourquoy?
il ne faut pas que l'on en doute.
chazot court pour servir le roy.
un soldat tres court de mémoire
des qu'il eut reçu votre argent,
l'oublia presque au meme instant
et s'en fut en saxe apres boire
dans quelque nouveau regiment
chercher la potence ou la gloire

cest apres ce Deserteur que le tres fidele chazot court les champs comme donguichotte, mais sans ecuier

Sans doute ce Soldat ignore
de quel prince il est serviteur.
ah s'il connaissoit le grand cœur
de mon Federic que j'adore,
il n'eut point été deserteur.
mais que di-je? bientot moy meme
me faudra t'il pas deserter
ce Berlin, cette cour que j'aime
et que je voudrois habiter?
je reprendray mon esclavage;
je quitteray ce Federic;

ce heros l'honneur de notre age
et sa charmante sœur Ulric
que je voudrois en mariage,
si j'etois quelque prince en ic
possesseur d'un gros appanage.
helas tout doit etre quitté;
les doux objets de notre envie,
les Ulric, le trone, la vie
pour un temps court, tout est preté.
mais o morale triste et dure!
restez dans l'université,
et jouissons en liberté
des prets que nous fait la nature.

chazot voudroit bien je croi quon luy prétât Albertine de martoits par devant notaire. il a beaucoup lorgné cette albertine a bareith et on le luy a bien rendu. on s'est serré la main. on s'est parlé

enfin tout deux ont fait paraitre
quelque desir assez pressant.
mais chazot quoyquil en puisse etre
dit quil ne peut faire un enfant
sans un ordre expres de son maitre.

si votre majeste leur permet de faire cette grande affaire en tout bien et en tout honneur, il en viendra de petits chazotins qui donneront sur les oreilles aux pandoures et aux croates des qu'ils auront l'age de dix ans et votre majesté y gagnera.

ce 28 a hall.

de maitres d'ecoliers environné partout,
je me revois au temple ou regne la science
ah grand Roy, roy de l'eloquence
n'en ferez vous jamais le temple du bon goust?

chaque homme a ses vues dans ce monde. chazot veut peupler vos etats des braves officiers. Volf veut etre chancelier de l'université.

Si de cette chancellerie
mon heros daigne l'honorer
ce seul trait va desesperer
messieurs de la teologie;
et la raison leur ennemie
dit qu'il n'en faut pas murmurer.

ce 29 a dessau.

tandis que chazot fait un ample diner auec des princesses qu'il dit tres

belles et que je n'ay pas encor vues, moy ne dinant point, j'écris tout ce grifonage a votre majesté

ensuitte je verrai le minois enchanteur
des filles d'un guerrier austere;
anhalt ne rime pas tout a fait a cythere,
mais ces filles enfin rassureront mon cœur
contre les moustaches du pere.
ainsi chaque chose a son cours
different de son origine
mars auec sa chienne de mine
fut je ne scai comment le pere des amours.

Sire; santé joye et prospérité; je me mœurs d'envie d'etre aux pieds du plus grand roy et du plus aimable homme de la terre et dieu sait si je l'aime, ce grand homme; sans déroger au profond respect etc.

V

SHAKSPEARE, KLOPSTOCK ET MIRABEAU

Dans le deuxième fascicule de ses *Individualitäten aus Paris* (Amsterdam, 1806, II, p. 211), C.-Fr. Cramer appelle l'attention de ses lecteurs sur les plagiats de Mirabeau. « Oui, écrit-il, Mirabeau est un plagiaire. Si je le dis, je sais pourquoi, et je dis quelque chose qui n'est plus un mystère pour quiconque connaît le *faire* secret de Mirabeau. Jamais homme sur terre n'a mieux entendu l'art d'exploiter les autres, d'utiliser leurs meilleures pensées, leurs expériences, leurs découvertes, leurs analectes. Par l'éloquence de sa langue dorée, par une contradiction feinte (par exemple, à l'égard de Sieyès qui restait devant lui renfermé, rébarbatif; aussi disait-il parfois à celui qu'il prenait avec lui et qui devait l'aider à tirer quelque chose de Sieyès : *Grattez-moi l'ours*), par des promesses d'argent, ou bien encore en chatouillant et éperonnant l'ambition des autres, en débitant les plus délicates flatteries, il savait leur ôter le noyau de leurs opinions, s'éclairait ainsi lui-même, changeait aussitôt, de même que l'abeille, le pollen en miel, puis montait à la tribune et servait de la sorte aux oreilles étonnées des assemblées ce qui appartenait à la raison et à l'activité d'autrui, comme son propre et légitime bien. Il s'est fait faire souvent des discours entiers qu'il débitait comme les siens et qui resteront pour les siècles des chefs-d'œuvre d'éloquence. Reybaz, beau-père de Baggesen, qui possède de rares connaissances politiques et beaucoup de rhétorique (c'était un genevois, pasteur dans sa ville natale; nous avons de lui trois volumes d'excellents sermons, précédés d'une courte introduction sur l'homilétique de la chaire, qui est un modèle de profondeur et d'élégance; — puis longtemps chargé d'affaires de cette république à Paris), Reybaz était un des principaux *faiseurs*, un de ceux qu'il attelait à son joug; c'est de la plume de Reybaz, et non de la plume de Mirabeau, qu'est partie cette célèbre adresse qui priait le roi, avant la prise de la Bastille, d'éloigner les troupes qui entouraient les États généraux. Et n'a-t-il pas mis Mauvillon de Brunswick à contribution pour toute la cinquième partie de sa *Monarchie prussienne*? Mais ce qu'on ne sait pas — et sur ce point j'ai fait les découvertes les plus curieuses et les plus palpables — c'est que de temps en temps il transplante dans ses écrits jusqu'à des passages de poètes, et il les insère si adroitement qu'on s'étonne et même qu'on admire. Le plus souvent il tait ses auteurs. »

Dans son second *Mémoire* contre le marquis de Monnier, il dit : « Une telle oppression doit leur faire désirer et chercher à tout prix remède aux maux, aux erreurs morales et politiques qui les oppriment; *car qui voudrait supporter les coups et les injures du sort, les torts de l'oppresseur, les dédains de l'orgueilleux, les outrages d'un ennemi, les délais et les dénis de justice, la cruauté, la partialité, l'absurdité de prétendues lois*, sans cesse en opposition avec la nature et l'humanité, lorsqu'il peut, en un moment, s'affranchir de tous ces intolérables fardeaux? » Il a pillé Shakspeare (*Hamlet*, III, 1).

For who would bear the whips and scorns of time,
The oppressor's wrong, the proud man's contumely,
..... the law's delay,
The insolence of office.....
When he himself might his quietus make,
With a bare bodkin? Who would fardels bear, etc.

« Mais je ne puis m'empêcher de citer encore un passage, et de le revendiquer

comme une propriété allemande; ce qui est d'autant plus singulier qu'il a été introduit par ce *brigand* qui dévorait tout, dans une lettre qui semble jaillir toute chaude et intime du cœur. C'est la 3e lettre à Sophie dans le IVe volume de la correspondance publiée par Manuel : elle est écrite à l'occasion de la mort de l'abbesse, dont Sophie commençait à être l'amie. Mirabeau console son amante de cette mort et la félicite ne n'avoir pas eu la douleur d'être présente aux derniers moments de l'abbesse. « Je ne suis point fâché, pauvre chère toi, que tu n'aies pas pu aller chez cette femme. J'ai eu le spectacle de la mort de ma mère expirante. Je ne connais rien de si douloureux. *Les yeux d'un mourant se ternissent; ils sont fixes et ne voient plus rien; la face de la terre et des cieux s'éclipse pour lui dans une nuit profonde; il n'entend plus la voix des hommes, ni les tendres gémissements de l'amitié; lui-même il ne peut parler; sa langue tremblottante peut à peine bégayer un adieu plein de trouble; bientôt il respire plus profondément; une sueur froide coule le long de sa face; son cœur bat lentement; son cœur ne bat plus; il meurt.* » En lisant ce passage dans ce recueil que je dévorais aussi avidement qu'autrefois *la Nouvelle Héloïse*, je fus frappé comme par un éclair de surprise; mais je connaissais cela; c'est un vieil ami, m'écriais-je, mais qui et d'où? Je tombe sur ma chaise, je me recueille, et soudain, comme je connais assez ma *Messiade*, j'y suis, me dis-je, *euréka*; j'attrape mon poème, j'ouvre au Ve chant où le père des hommes, sur l'astre où l'on ne meurt pas, décrit à ses enfants, lorsque passe Eloah, ce douloureux spectacle de la mort sur notre terre, et voici :

... dem Sterbenden bricht das Auge und starret,
Sieht nicht mehr. Ihm schwindet das Antlitz der Erd' und des Himmels
Tief in die Nacht. Er höret nicht mehr die Stimme des Menschen,
Noch die zärtliche Klage der Freundschaft. Er selbst kann nicht reden,
Kaum noch mit bebender Zunge den langen Abschied stammeln,
Athmet tiefer herauf, und kalter ängstlicher Schweiss läuft
Ueber sein Antlitz; das Herz schlägt langsam; dann steht's, dann stirbt er.

« Klopstock aurait-il jamais cru qu'il se verrait copié au donjon de Vincennes par un Français, par Mirabeau, dans une lettre d'amour? Il pourrait dire, comme Fontenelle qui entendait jouer sur un orgue d'église une mélodie dansante : « Grand Dieu, elle n'était pas faite pour cela! » — A. C.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie et les Œuvres de Charles Sorel, sieur de Souvigny (1602-1674), par Émile Roy, docteur ès lettres, professeur au Lycée et chargé de cours à la Faculté des Lettres de Besançon. Paris, Hachette, 1891 (paru seulement en 1893), in-8, 443 pp.

M. Roy commence par étudier avec quelque détail (chap. I) la *généalogie de Sorel*. Il en valait la peine, non seulement afin d'établir définitivement que Sorel appartient bien par sa naissance à cette bourgeoisie champenoise et picarde dont l'esprit a marqué sur les principales de ses œuvres une empreinte si forte; mais encore parce que l'auteur de *Francion* et sa famille ont reculé et anobli à plaisir leurs origines. M. Roy démontre en particulier qu'ils ne descendaient ni d'Agnès Sorel, ni même du poète Pierre Sorel de Chartres. — Chap. II : *éducation de Sorel*. M. Roy ajoute quelques traits complémentaires aux tableaux déjà existants dans les ouvrages de MM. Lantoine, Compayré, etc., de la vie de collège au commencement du XVIIe siècle. Il montre surtout l'influence des souvenirs scolaires sur le mauvais goût de Sorel, et donne des détails nouveaux sur le goût du théâtre (spécialement de la *pastorale*) et du roman dans la jeunesse du temps.

Les chapitres III à VIII sont consacrés aux *romans* de Sorel, œuvres prolixes, quelquefois puériles, « jamais banales », assure M. Roy, et qui, du moins, ont « toutes quelque chose à nous apprendre soit sur l'auteur lui-même, soit sur son temps. »

Les romans *romanesques* (chap. III et VI), par où Sorel débuta, n'ont pas en eux-mêmes plus d'intérêt que les innombrables productions contemporaines du même genre. « L'héroïne des *Amours de Cléagénor et de Doristée* passe cinq cents pages à changer de costume; tantôt, sous celui de son sexe, elle inspire des passions furieuses à tous les cavaliers de France et d'Italie; tantôt, déguisée en homme, réduite à la condition de domestique, elle est obligée de résister à toutes ses maîtresses. » Toutefois, « au milieu de ces extravagances banales », M. Roy démêle avec raison « quelques paysanneries assez agréables », inspirées de Béroalde de Verville ou de Noël du Fail, et une préoccupation de la vraisemblance et de la réalité qui bientôt devait prendre le dessus chez Sorel.

Au sujet du *Francion* (ch. IV), où se produisit avec éclat cette évolution, M. Roy complète des travaux de MM. Maron et Colombey, en insistant (p. 63 sqq.) sur les circonstances contemporaines et sur les sources (romans picaresques, conteurs du XVIe siècle, farces du Pont-Neuf). — A propos du *Berger extravagant* (chap. V), espèce de *Don Quichotte* français, il fait une revue rapide, mais substantielle, de la littérature romanesque depuis 1600 environ, revue qu'il reprend au chapitre VIII, pour conclure très justement qu'en somme, au XVIIe siècle, le roman réaliste ou comique est loin d'avoir égalé le succès du roman héroïque et d'aventures. Quant à l' « histoire comique » de *Polyandre* (chap. VII), bien que l'abbé de Pure n'ait pas été beau-

coup trop sévère en l'appelant « le plus mauvais roman du XVIIe siècle », encore est-elle digne d'attention parce que c'est un roman à *clefs*, où Sorel a mis en scène des personnages de son temps.

Mais ce qui a paru à M. Roy plus intéressant en somme que le fond même des œuvres romanesques de Sorel, comiques ou héroïques, ç'a été de signaler les imitations partielles dont elles ont été l'objet. Il en indique un très grand nombre. Cyrano de Bergerac, d'Ouville, Chappuzeau, Scarron, Rotrou sont, et assez largement parfois, les débiteurs de Charles Sorel. Quant à Molière, il paraît avoir fréquemment trouvé de bonne prise les inventions oubliées du vieux romancier. M. Roy relève diligemment les emprunts de notre grand comique à l'auteur de *Francion*, et ajoute de notables détails aux trouvailles qu'avaient déjà faites, dans ce sens, Sainte-Beuve, et MM. Paul Mesnard, Ch.-L. Livet, Moland, A. de Montaiglon et Colombey. Non pas qu'il risque des hypothèses téméraires, ni qu'il se prévale de ces découvertes pour revendiquer au profit de son héros la propriété de quelques lambeaux de l'œuvre de Molière. Très sagement, il a toujours grand soin de montrer que la gloire de l'invention véritable, de la création artistique, revient en définitive à Molière, tant les éléments qu'il a tirés de Sorel, comme de beaucoup d'autres, ont été par lui modifiés et refondus. Mais il n'en maintient pas moins, et à juste titre, que Sorel a fourni à Molière « des mots, des situations, des scènes, non pas une ou deux fois et par hasard, mais sans interruption, pour *presque toutes ses pièces* », et il peut dire avec exactitude que Molière n'a « jamais perdu Sorel de vue. »

M. Roy passe, dans la seconde partie de son ouvrage (chap. IX et X), à l'examen des écrits de Sorel relatifs à la *Société précieuse*. Sorel a fait dans la littérature galante ce qu'il avait fait dans le roman : tantôt il travailla pour les ruelles et en décrivit avec une conscience minutieuse les amusements favoris (*la Maison des Jeux*, 1652-1653); tantôt il critiqua les plaisirs alambiqués et le style des Précieux et des Précieuses avec une verve ironique où l'on aime à retrouver l'auteur de *Francion* (*Relation du siège de Beauté*, *Description de l'île de la Portraiture*, *Lois de la Galanterie*). Ce dernier ouvrage, en particulier, auquel les divers éditeurs de Molière donnaient depuis longtemps une fausse attribution, est restitué très justement à Sorel par M. Roy. — Un long chapitre, où de nouvelles observations sont ajoutées aux Commentaires grammaticaux des *Précieuses ridicules* déjà donnés par MM. Ch. Livet et Larroumet, est consacré à la critique que fait Molière de la manière de parler des Précieuses. En quoi, au juste, les mots et les tours employés par Cathos et Madelon sont-ils ridicules? C'est la question que M. Roy se pose et qu'il résout avec précision en recherchant quels étaient les *mots à la mode* en 1659, de quelle façon Molière les emploie, et en montrant le rôle et l'abus des *métaphores* et des *périphrases*, introduites et enracinées, par Balzac surtout, dans le langage du XVIIe siècle. Il prouve, à la suite de Sorel, que les extravagances et les hardiesses du style figuré ne datent pas de l'influence de l'hôtel de Rambouillet; avec Sorel aussi, il réduit à sa juste valeur le service rendu à la langue française par les Précieux.

La troisième partie du livre, la moins développée (chap. XI et XII, p. 329-399), a pour objet les ouvrages en divers genres de Sorel, qui a été, par excellence, un *polygraphe*. Touchant Sorel historien, M. Roy signale avec raison les vues originales de l'*Avertissement sur l'histoire de France*, qui est d'un Augustin Thierry de 1628. Il nous apprend pour quelle « raison d'Etat » ces beaux projets d'innovations et de réformes n'aboutirent pas, et comment Sorel, averti par Richelieu, se garda bien d'appliquer, quand il écrivit l'histoire pour son propre compte, des principes jugés séditieux. En racontant le baptême de Clovis (1629), il eut soin de donner, lui aussi, au « premier grand monarque des Francs », une « perruque gaufrée et parfumée », bien faite pour prouver que Clovis n'était point le barbare grossier dont des critiques irrévérencieux

prétendaient trouver l'image dans les textes originaux. — Le dernier chapitre rend compte des principaux écrits polémiques, critiques, scientifiques et moraux, que l'auteur de *Francion*, « besoigneux et oublié », fut obligé de multiplier jusqu'à la fin de sa vie. M. Roy attribue à Sorel une des pièces de la Querelle du Cid, le *Jugement du Cid par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse*. Il prouve que La Bruyère, lui aussi, avait lu Sorel et se souvenait de son *Chemin de la Fortune* (1663). Il démêle dans la *Bibliothèque française* et dans la *Connaissance des bons livres* les quelques réflexions intéressantes qui s'y trouvent noyées dans une énumération insignifiante de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages. Il insiste sur la *Science universelle*, où il y a incontestablement « des vues nouvelles et justes », premiers germes peut-être de progrès postérieurs, dont quelques-uns ne sont pas même encore accomplis. Sorel « n'a-t-il pas l'audace pédagogique », en demandant que les écoliers étudient de meilleure heure et plus sérieusement les sciences, spécialement les sciences naturelles, de « réclamer *pour chaque collège* un petit jardin botanique, et une collection de minéralogie et de zoologie? »

Plusieurs pièces sont en appendice, parmi lesquelles une bibliographie des ouvrages de Sorel et des travaux y relatifs, et une bibliographie et biographie du comédien normand Nicolas Moulinet, sieur du Parc, laquelle ne se rattache qu'indirectement à l'histoire des œuvres de Sorel. Mais elle intéressera les curieux, tout de même que divers hors-d'œuvre, fort instructifs, que M. Roy, chemin faisant, a reliés ingénieusement à son sujet. Par exemple, pp. 236-272, un historique des *Jeux de Société* aux XVIe et XVIIe siècles; pp. 105-106, une étude sur la date des *Précieuses ridicules* de Molière; p. 364, des recherches relatives à la date du *Menteur* et à celle de *Polyeucte*. Cette surabondance et cette diversité de richesses, qui nuit un peu à l'ordre, est le seul défaut que l'on ait à reprendre dans le livre de M. Roy. Et c'est un défaut dont le lecteur tire tout profit.

Il y a longtemps qu'une étude sur Charles Sorel se faisait attendre. Sans elle, il était impossible d'entreprendre cette histoire de la littérature française dans la première moitié du XVIIe siècle, que nous n'avons pas encore. Et quand on a lu le livre de M. Roy, on est convaincu que nul n'est mieux préparé que lui pour écrire cette histoire. La sûreté de son jugement littéraire, qui pas un instant ne lui fait exagérer le mérite de son auteur; — la précision de sa méthode, qui le garde des conjectures alors même qu'elles seraient favorables à sa thèse (voy. par exemple ce qu'il dit à propos du *Misanthrope* et de l'*Amour médecin*, ou de la comparaison du *ciron* dans Sorel et dans Pascal); — enfin l'étendue de son érudition (il est difficile, croyons-nous, de posséder d'une façon plus présente toute la littérature du XVIIe siècle), — toutes ces conditions paraissent désigner M. Roy pour une besogne éminemment utile, dont nous voudrions que ce petit livre très intéressant et substantiel fût l'amorce et l'annonce.

ALFRED RÉBELLIAU.

Thomas Corneille, sa vie et son théâtre, par GUSTAVE REYNIER, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Buffon, docteur ès lettres; Paris, Hachette, 1892, in-8, 386 pp.

Il est hors de doute qu'en consacrant à Thomas Corneille, — et seulement à Thomas Corneille dramaturge, — un livre tout entier, M. G. Reynier lui a fait beaucoup d'honneur. Cette générosité eût été assurément plus justifiée si malgré le peu de valeur des travaux d'histoire, de vulgarisation scientifique et de grammaire où son auteur s'aventura dans la seconde partie d'une carrière

très remplie, M. Reynier en avait, néanmoins, fait entrer l'exposé critique dans son étude. Thomas Corneille — comme Charles Sorel avec qui, du reste, il a plus d'un trait de ressemblance — est un type de l'homme de lettres du XVIIe siècle, bon à tout faire, promenant, sans hésiter devant des scrupules d'incompétence, sa curiosité intrépide sur tous les objets où les libraires l'appelaient. Quant aux œuvres dramatiques de Thomas Corneille, que M. Reynier a voulu considérer uniquement (après avoir, en huit chapitres, raconté sa vie avec plus d'exactitude et de précision qu'on ne l'avait fait encore), elles sont, en somme, parmi les plus irrévocablement mortes dans cet amas de cadavres dont se compose l'histoire du théâtre.

Il faut beaucoup de sensibilité pour pleurer, avec M. Nisard (*Hist. de la Litt. franç.*, t. IV, p. 161), de « vraies larmes » sur *Ariane*, le « chef-d'œuvre » de Thomas Corneille, et M. Reynier qui, lui-même, la trouve « plus sympathique que *Phèdre*,... plus touchante qu'*Hermione*,... plus misérable que *Bérénice*,... » s'aventure beaucoup en insinuant, fût-ce timidement, qu'elle ferait encore son effet sur le théâtre, aux mains d'une bonne actrice. Au moins avoue-t-il que le lecteur a le droit d'être insensible; et il n'hésite pas à confesser, dans ses conclusions, que les pièces de son auteur « ne se lisent pas. »

J'ajoute qu'elles sont encore plus sûres, à présent, de leur éternel repos. Sans doute, on aura toujours besoin de savoir et de dire quelque chose de Thomas Corneille, puisqu'après tout cet industriel dramatique a rencontré deux des plus gros triomphes de la scène au XVIIe siècle — (M. Reynier explique très bien, encore qu'un peu malignement, pp. 116, 322, 324, les causes de l' « invraisemblable succès » de *Timocrate*); — le nom de Thomas Corneille s'imposera donc de force à l'historien du théâtre français; mais désormais il est bien probable qu'on se contentera de lire la biographie très exacte et très aimable où M. Reynier l'a embaumé.

Quelques pièces inédites, relatives à la vie de Thomas Corneille, — en particulier à sa fortune (un inventaire après décès), — sont jointes au volume.

A. R.

Documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille, publiés d'après les originaux par le vicomte DE GROUCHY (Paris, librairie Techener, H. Leclerc et P. Cornuau, successeurs, 219, rue Saint-Honoré; 1892, in-8 de VI-78 pp.).

M. le vicomte de Grouchy a retrouvé dans les minutes de divers notaires parisiens plusieurs actes concernant Jean Racine ou sa famille, qu'il a recueillis et publiés sous le titre transcrit ci-dessus[1].

C'est d'abord le contrat de mariage du poète. Le 30 mai 1677, « M. Me Jean Baptiste Racine, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant à Paris en l'hôtel des Ursins, paroisse Saint-Landry, fils du deffunt Jean Racine, conseiller du Roi, controlleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, et de demoiselle Jeanne Sconie, sa femme, et demoiselle Catherine de Romanet, émancipée d'âge, fille des deffunts M. Me Jean André de Romanet, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité d'Amiens, et de dame Catherine Douvrel, sa femme, demeurant en la maison de M. Lemazier, rue des Massons, paroisse Saint-Séverin », stipulent leurs conventions matrimoniales par devant M. Le Secq de Launay, notaire royal, et en présence de

1. Ce travail est un tirage à part du *Bulletin du Bibliophile*, qui a publié pour la première fois les documents découverts par M. de Grouchy (n^os de juillet 1892 à janvier 1893).

nombreux témoins de qualité. A la suite de cet acte, se trouvent l'*Estat des biens appartenant à M. J. Racine* et l'*Estat des biens de demoiselle Catherine de Romanet.*

Le 12 août 1681, Racine achète « une maison sise à Paris, rue de la Grande Fripperie », appartenant à « dame Marguerite Charpentier, veuve de M. Claude, Le Mazier. » Cette maison est donnée à bail par acte du même jour à Perrette Courtoger.

Le document le plus important pour l'histoire de Racine mis au jour par M. de Grouchy est sans conteste l'*Inventaire des biens de M. Racine* (14 mai 1699), accompagné d'un *Estat des livres demeurés après le décès de feu M. Racine, secrétaire du Roi, trésorier de France et gentilhomme ordinaire de Sa Majesté* (20 mai 1699). Il n'est pas indifférent de connaître quels livres garnissaient les rayons de la bibliothèque du poète; un certain nombre d'entre eux, en effet, portaient en leurs marges de précieuses annotations. Aussi M. de Grouchy a-t-il eu raison d'indiquer le sort des volumes qu'il a pu retrouver. D'autres érudits se sont préoccupés depuis lors de reconstituer ainsi la bibliothèque de Racine. On verra les résultats fort intéressants de leurs trouvailles mentionnées dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, année 1893, t. XXVII, col. 369, 590, 663; t. XXVIII, col. 58, 178, 252, 336, 495, 535, 605.

Les autres actes recueillis par M. de Grouchy ne touchent qu'indirectement à l'histoire de Racine. Les voici par ordre chronologique, comme leur éditeur les a rangés lui-même : 15 décembre 1698, dot d'Anne Racine; — 5 janvier 1699, contrat de mariage de Marie Catherine Racine; — 5 juin 1699, vente de l'office de J. Racine de secrétaire de roi; — 16 juillet 1699, vente de l'office de trésorier de France; — 11 mai et 15 juillet 1699, dation de curateurs aux mineurs Racine; — 31 juillet 1699, liquidation et partage de la succession de J. Racine; — 1er avril 1728, contrat de mariage de Louis Racine; — 17 septembre 1746, testament olographe de J.-B. Racine.

Toutes ces pièces, d'importance diverse, ont été transcrites et publiées par M. le vicomte de Grouchy avec un soin dont on ne peut que le féliciter.

P. B.

Bossuet en Normandie, par Armand Gasté, Caen, 1893, in-8° de 50 pages.

M. Gasté, réparant une omission singulière de la *Gallia christiana*, nous rappelle que Bossuet fut pendant trente-deux ans prieur-commendataire de l'abbaye du Plessis-Grimoult, à huit lieues de Caen. Nommé précepteur du Dauphin, Bossuet s'était démis du riche évêché de Condom; Louis XIV lui donna en compensation le Plessis-Grimoult, bénéfice de 10 à 12 000 livres de rente. Il paraît n'avoir fait qu'une seule visite à ses moines; ce fut en 1682, après sa nomination à Meaux. Caen lui fit une réception solennelle; un curé lui présenta des vers latins, où il lui promettait le chapeau de cardinal. Sur l'administration du prieuré par Bossuet, ou ses mandataires, M. G. donne de curieux renseignements, s'autorisant avec raison d'un mot de Fontenelle : « Un nom si grand justifie les petits détails. »

J.

Georges Pellissier, **Essais de littérature contemporaine** : le Pessimisme dans la littérature contemporaine; le Drame shakespearien en France; le Vers alexandrin et son évolution rythmique; Octave Feuillet; Paul Bourget; J.-J. Weiss; Zola; la doctrine de F. Brunetière, etc. Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1893. In-18, 391 pages; prix : 3 fr. 50.

Il y a déjà quelques mois que j'ai ce livre entre les mains, et longtemps que je l'ai lu, si bien que pour en rendre compte, j'ai été obligé de le relire, et je ne m'en plains pas, car M. P. n'est pas seulement un écrivain de beaucoup de mérite, mais c'est encore un critique fin et délicat, soit qu'il analyse avec inquiétude les causes du pessimisme contemporain, ou qu'il nous explique pourquoi nous avons mis cent cinquante ans à nous familiariser avec le drame de Shakespeare; soit encore qu'il nous fasse l'histoire de l'évolution du vers alexandrin, et nous montre comment à force de l'avoir métamorphosé ou plutôt torturé, a péri la loi fondamentale qui régit toute métrique. Son étude sur Octave Feuillet est des plus judicieuses. S'il reproche à ce romancier un peu artificiel et essentiellement romanesque de n'avoir guère fait dans toutes ses œuvres que des variations sur un motif toujours le même, d'avoir dessiné trop souvent les mêmes types d'insipides bellâtres, de vieux seigneurs et de patriciens amoureux; d'avoir usé et abusé « de cette opposition de deux figures de femmes qui se font valoir l'une l'autre et se servent mutuellement de repoussoir », il sait rendre justice à son art de bien dire, à sa discrétion, et aussi à la force avec laquelle il a tracé certains caractères, celui surtout de la jeune femme nerveuse et fantasque « avec sa fougue orageuse et ses tragiques caprices. » Sibylle, Julia de Trécœur, Camors sont des portraits inoubliables. M. P. a bien raison de conclure qu'après la lecture de *la Terre* et de *la Bête humaine* « il est bon de revenir à Feuillet pour se débarrasser des ordures, pour goûter et savourer chez lui cette délicatesse de goût, cette élégance de bon ton qui n'excluent point la vigueur ni même l'audace. » J.-J. Weiss, dont les préférences allaient vers ce que l'esprit français a de plus aimable, de plus doux, de plus gracieux, aurait souscrit à ce jugement, mais je crois qu'il aurait trouvé M. Pellissier un peu trop indulgent pour M. Zola dont il raillait si finement le programme naturaliste. Avec M. P. Bourget, avec sa finesse d'analyse, sa psychologie subtile et anxieuse, nous sommes à cent lieues de là. On peut dire de lui qu'il déroute la critique, tant son talent est souple, complexe et varié, tant son style est plein de contrastes. Mais la jouissance intellectuelle que donne la lecture de ses romans, aussi bien que de ses récits les plus courts, tels que *les premiers et nouveaux pastels*, dénote que tous sont faits de main d'ouvrier. MM. Marcel Prévost et Paul Margueritte sont encore loin d'être arrivés à cet âge où l'on a donné toute sa mesure : tous deux ont encore du temps pour grandir et *se mûrir*. L'avant-dernier chapitre de ce volume est un article sur la doctrine de M. Brunetière, ou si l'on aime mieux, sur son dogmatisme. Cet esprit ondoyant et divers qui est la marque des Sainte-Beuve, des Jules Lemaître, des Anatole France, n'est pas la sienne, comme l'on sait, et ce n'est pas « avec une curiosité sans règle et sans but » qu'il se promène à travers les livres. Il n'écrit que pour prendre la défense du général contre « l'individuel », de la tradition contre la singularité, du sens commun contre le sens propre. On peut trouver que sa méthode est trop exclusive ou par trop géométrique, mais il la soutient, il la défend avec une telle rigueur de déduction, avec une dialectique si puissante, qu'il est bien difficile de ne pas lui rendre les armes. Lisez l'excellent article de M. Pellissier, et vous en aurez la preuve.

A. D.

CHRONIQUE

— Dans son édition des poésies de Charles d'Orléans (Paris, 1842), Champollion-Figeac a publié, en appendice (pp. 410-414), un court poème moral, sous ce titre : *Le livre contre tout péché, par Louis XII.* Le titre est bien celui que l'auteur du poème a voulu donner à son œuvre, mais l'attribution à Louis XII n'a d'autre autorité que la perspicacité de l'éditeur. M. A. Thomas s'élève, dans la *Romania* (1893, pp. 128-133), contre cette attribution et en démontre l'inexactitude. L'étude directe du manuscrit (*Bibliothèque nationale*, fonds latin, n° 9684) dont Champollion-Figeac a tiré le *Livre contre tout péché* permet d'arriver facilement à la solution de ce petit problème de critique littéraire et d'affirmer que l'œuvre est de Charles d'Orléans, dont le nom, bien que gratté, se lit nettement dans un passage.

— Les *Études romanes dédiées à Gaston Paris* le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves de France et ses élèves étrangers des pays de langue romane (Paris, 1891, in-8 de IV-552 pp.), sont en dehors du cadre que nous nous sommes tracé. Mentionnons cependant *Quelques dissertations inédites de Claude Fauchet*, que M. E. Langlois y a insérées (p. 97). Ce sont cinq petits chapitres que Fauchet avait l'intention d'ajouter au livre VII de son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises*, qu'il avait publié en 1581. M. Langlois a bien fait de les tirer du manuscrit du Vatican où il les a trouvés. « Ce ne sont pas tant, dit-il, des dissertations d'un savant que les causeries d'un vieillard aimable, instruit, pas du tout pédant, qui a beaucoup lu et beaucoup voyagé. » Citons également une étude publiée par M. A. Piaget dans le même recueil (p. 113) sur la *Chronologie des Épîtres sur le Roman de la Rose.*

— M. Gaston Paris a, dans le numéro de novembre-décembre 1893 de la *Revue historique*, traité de la touchante et romanesque histoire de *Jaufré Rudel*, seigneur de Blaye et poète qui, suivant son antique biographe provençal, devint amoureux de la comtesse de Tripoli sur la simple renommée de cette dame, s'embarqua pour la Syrie afin de la voir, tomba malade en mer et n'arriva à Tripoli que pour rendre le dernier soupir entre les bras de la comtesse qui se fit nonne le même jour. M. Paris examine l'autorité du biographe provençal, les circonstances du récit, les essais qu'on a tentés pour le faire entrer dans le cadre fourni par l'histoire authentique, et enfin la confirmation de ce récit qu'on a trouvée dans ce qui nous reste des œuvres de Jaufré Rudel. Il expose, à propos de ce problème, quelques règles de critique et il conclut que, si l'histoire de Jaufré Rudel est une fiction, elle contient un mythe profond et symbolise l'éternelle aspiration de l'homme vers l'idéal.

— Dans le même numéro de la *Revue historique* (pp. 301-311), M. H. Hauser a fait paraître une étude détaillée sur l'authenticité des *Discours* de La Noue.

— Une statue de Joachim du Bellay doit être élevée, l'été prochain, dans la ville d'Ancenis. La *Revue des provinces de l'Ouest* a publié, dans sa livraison de septembre 1893, les premières listes de souscription à ce monument.

— Dans un mémoire intitulé *Jean de Fontay et le tombeau d'Alain Chartier* (*Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, p. 434), M. l'abbé Requin étudie le tombeau d'Alain Chartier qui se trouvait jadis à Avignon, dans l'église des chanoines de Saint-Antoine. L'inscription en a été publiée par d'Expilly, mais, vers 1730, elle fut badigeonnée et recouverte d'un placage; heureusement l'antiquaire Renneville en avait pris une copie avant sa destruction; mais l'authenticité de l'inscription fut contestée par M. de Beaucourt, qui s'appuyait pour la discuter sur le titre douteux d'archidiacre de Paris donné à Alain Chartier. Or, grâce à un contrat découvert par M. l'abbé Requin, il est désormais prouvé qu'Alain Chartier était bien archidiacre de Paris. Cette pièce nous apprend que la pierre tombale d'Alain Chartier fut commandée par son frère Guillaume Chartier, évêque de Paris, à un sculpteur nommé Jean de Fontay, le 28 avril 1458. Ce document permet d'affirmer l'authenticité de l'épitaphe recueillie par Renneville.

— *Pour Peiresc, s.-v-p.*, tel est le titre d'un appel chaleureux que M. Ph. Tamizey de Larroque adresse à tous les dévots de Peiresc et aux « collectionneurs de tous pays et de tout genre qui reconnaissent en lui leur patron. » Il s'agit de restaurer la chapelle funéraire de la famille Fabri qu'on a récemment retrouvée dans l'église paroissiale Sainte-Madeleine d'Aix (ancienne église des Dominicains).

— Le même érudit vient de publier dans un recueil intitulé *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais* (Paris, Picard, 1893, in-8, 168 pp.) plus de cinquante pièces d'importance inégale, mais qui toutes présentent quelque intérêt; on y trouve cinq lettres de Scaliger, trois lettres de Jean de Silhon, une lettre de Pierre Dupuy, une lettre de Jean Claude, le grand controversiste, cinq lettres de l'abbé Jean-Jacques Boileau, une des meilleures plumes jansénistes du siècle de Louis XIV, etc.

— Le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques* contient (1892, n° 3, pp. 350-358) une analyse, par M. Lorin, de *Deux inventaires de l'hôtel de Rambouillet en 1652 et 1666*, qui ont été découverts par M. Souzée-Lhoumeau au château de Salles, près Saint-Maixent (Deux-Sèvres), et que la Société archéologique de Rambouillet se propose de publier intégralement. Grâce à ces deux pièces, on connaît l'ameublement complet et détaillé de la fameuse chambre bleue sur lequel les descriptions de Mlle de Scudéry ne fournissent que des données extrêmement vagues.

— Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du théâtre français au XVIIe siècle feront bien de lire l'étude que M. Wilhelm Mangold a publiée cette année comme annexe au programme du gymnase ascanien de Berlin et qu'il intitule *Archivalische Notizen zur französischen Literatur-und Kulturgeschichte des siebzehnten Jahrhunderts* (Berlin, Gaertner). Quelques-unes de ces « notes » ont déjà été utilisées par M. P. Mesnard. D'autres, en plus grand nombre, sont inédites et tirées des rapports des envoyés et agents du Brandebourg à Paris, Christophe de Brandt, Gaspard de Blumenthal, Jean Beeck, Pöllnitz et Meinders.

— MM. le comte de Cosnac et Édouard Pontal ont fait paraître à la librairie Hachette le tome treizième et dernier des *Mémoires du marquis de Sourches* sur le règne de Louis XIV. Ces *Mémoires* corroborent complètement et corrigent par endroits les *Mémoires* de Saint-Simon et le *Journal* de Dangeau, et bien

qu'arides à la lecture, ils sont très précieux pour l'historien. Le dernier volume va de janvier 1711 à décembre 1712.

— M. A. de Boislisle publie à la même librairie le tome dixième de son édition des *Mémoires* de Saint-Simon.

— La même maison fait paraître aussi, dans une petite et utile collection d'auteurs français, une édition spéciale du chapitre xiv des *Caractères* de la Bruyère, *De quelques usages*, par MM. G. Servois et A. Rébelliau, et une édition des sermons de Bossuet *sur l'Honneur du monde* et *sur l'Ambition*, par M. A. Rébelliau.

— Un Danois, M. K. S. Jensen, vient de faire paraître un travail sur Molière et les ennemis de Molière (*Molière og hens modstandere, 1662-1664*. Copenhague, Klein, in-8).

— Des actes notariés importants, relatifs à Blaise Pascal et à sa famille, ont été récemment découverts dans différents minutiers de notaires parisiens et publiés, en 1888, par M. Marius Barroux (*Bulletin du Comité des travaux historiques, histoire et philologie*, 1888, pp. 148-174) et, en 1890, par M. le vicomte de Grouchy (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1890, pp. 36-50). Il faut y joindre un nouveau document trouvé par M. de Grouchy et communiqué par lui à la *Société de l'histoire de Paris* (*Bulletin*, 1892, p. 171). C'est une constitution, en date du 30 juin 1657, de 200 livres de rente en faveur de Blaise Pascal par l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, qui avait reçu de lui une somme de 4000 livres.

— Continuant dans les minutes des notaires parisiens les recherches sur les grands écrivains qui vécurent à Paris, M. de Grouchy a publié également le testament de Nicolas Boileau-Despréaux, l'inventaire de son mobilier et le catalogue de sa bibliothèque (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1889, pp. 103-115 et 130-146). Il convient encore d'ajouter à ces documents l'état de la fortune de Boileau au moment de sa mort que le même érudit a retrouvé et inséré dans le *Bulletin du bibliophile* (1893, pp. 179-190). Ces revenus se montaient alors à 7690 livres 2 sols, au capital de 122 920 livres, auxquelles il faut joindre 2000 livres de pension faite par le roi et 2000 provenant de l'Académie. Au total, Boileau avait donc une douzaine de mille livres de revenu.

— Sous ce titre, *la Religieuse portugaise*, M. Maxime Formont consacre dans la *Revue hebdomadaire* (n° du 14 octobre 1893, p. 271) une étude à sœur Mariana Alcoforado, religieuse du couvent de Notre-Dame de la Conception à Beja. Les éléments de ce travail proviennent de l'ouvrage de M. Luciano Cordeiro intitulé *Soror Marianna* (Lisbonne, Férin, 1891, 2e édition augmentée). M. Formont a mis à la portée des lecteurs français des renseignements intéressants sur la famille et sur la personne de celle qui, s'étant éprise du chevalier de Chamilly, lui écrivit les lettres brûlantes dont la traduction est célèbre, depuis plus de deux siècles, sous le nom de *Lettres portugaises*.

— A l'occasion du mariage de Mlle Édith Rouchier-Alquié et de M. Léon G. Pélissier, M. Tamizey de Larroque a publié quelques *Lettres inédites de Voltaire à Louis Racine* (Saint-Étienne, Charles Roy, 1893, pet. in-4, de viii-21 pp.). Ce sont des compliments d'un tour aisé et heureux, comme en savait faire Voltaire. On y trouve pourtant quelques renseignements sur la biographie de Louis Racine, notamment sur sa candidature à l'Académie française. Dans les deux dernières lettres, Voltaire discute avec feu et agrément une question qui le préoccupe souvent, la question de la rime.

— M. J. Ledeuil-d'Enquin a publié une plaquette de 50 pages (Semur, Millon, in-8) sur le séjour de la marquise du Châtelet à Semur de 1727 à 1734; la brochure a pour titre *Recherches d'histoire locale, la marquise du Châtelet à Semur et le passage de Voltaire.*

— Les *Documents inédits sur Mirabeau*, publiés par M. Alexandre Mouttet, dans la *Revue sextienne* (15 novembre 1892) sont le contrat de mariage de Gabriel-Honoré de Riqueti, comte de Mirabeau, passé devant Me Raspaud et Me Boyer, notaires à Aix, le 22 juin 1772, et l'acte de mariage, rédigé le lendemain 23, par le curé de la paroisse Saint-Esprit de cette ville. Le savant magistrat a entouré ces deux actes de notes fort intéressantes. Dans une de ces notes, il rappelle que *Riqueti* est la forme latine de Riquet, abréviation de *Henriquet* et que littéralement *Riqueti* veut dire *fils de Riquet*, et il ajoute spirituellement que le notaire qui conserva la finale *i* au bout de Riquet ne se douta pas que cette modeste voyelle servirait de point de départ à la légende d'une extraction florentine qui ne repose sur aucun titre authentique.

— Le premier volume des *Mémoires du général baron Thiébault* (Paris, Plon, 1893, in-8, 546 pp.) renferme quelques détails sur certains écrivains français, tout d'abord sur le père du général, l'auteur des *Souvenirs*, sur Cerutti, sur Rivarol « aussi brillant qu'inépuisable » (p. 103), sur Roucher (p. 126), sur Mirabeau (p. 227), sur Chamfort (p. 312), sur Bitaubé (p. 313), sur Grouvelle, sur Mme de Genlis et surtout sur Jouy, le futur académicien, alors aide de camp du général O'Moran. « Jouy, dit Thiébault, Jouy qui, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, a passé du royalisme au libéralisme, de l'ultracisme au républicanisme, du bourbonisme au napoléonisme et *vice versa*; qui, sous les noms de Jouy et de De Jouy, quoique son nom fût Étienne, a chanté la duchesse d'Angoulême et rédigé la *Minerve*; qui, deux ou trois mois après l'époque que je rappelle, a été forcé d'émigrer comme aristocrate, et qui sous la Restauration a été enfermé à Sainte-Pélagie comme patriote exalté; Jouy, auquel le *Dictionnaire des girouettes* en a conféré quatre, quoiqu'il eût droit à beaucoup plus, faisait alors le royaliste, parce que les dangers de ce rôle avaient monté sa tête sur ce diapason. Il jouait ce rôle comme un fou; je ne sais ce que ses imprudences et ses indiscrétions ne compromettaient pas. Bref, il poussa la chose si loin qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui.... Nulle part Jouy n'était longtemps sans avoir un roman. » (P. 416-441.)

— Dans son ouvrage *La Dalmatie de 1797 à 1815* (Paris, Picard, 1893, in-8, 490 pp.), M. l'abbé Pisani n'a donné que très peu de détails sur le *Télégraphe* rédigé en 1813 par Charles Nodier, alors bibliothécaire de la ville de Laybach. Il nous dit simplement (p. 345) : « Dès lors, tous les articles, même les nouvelles les plus imprudemment fausses, prennent ce caractère aimable que donne une plume élégante, et au milieu des arrêtés, des articles : « On « nous écrit de Malte », ou « de Copenhague », on trouve de charmantes variétés sur l'Illyrie qui promettent à la France un écrivain célèbre. » Mais, comme nous l'apprend une note, M. Pisani a publié sur le *Télégraphe* de Nodier une étude détaillée dans le *Bulletin critique* du 15 novembre 1888.

— Le mémoire de M. V. Cian, *Per la storia del sentimento e della poesia sepolcrale in Italia ed in Francia prima dei « Sepolcri » del Foscolo* (extrait du *Giornale storico*, t. XX), est aussi intéressant pour l'histoire de la poésie française sous la Révolution que pour les origines de l'œuvre célèbre de Foscolo. L'auteur étudie surtout le poème de Gabriel Legouvé, *la Sépulture*.

— A signaler dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (n° du 30 septembre 1893, col. 358) une lettre inédite du libraire Renouard au directeur général de la librairie, à l'occasion de la fameuse tache d'encre faite par

P.-L. Courier sur le *Longus* de Florence. Renouard y raconte l'incident et expose quel y fut son rôle.

— M. Auguste Cordier a publié, sous le titre *Stendhal raconté par ses amis et ses amies, documents et portraits inédits* (Paris, Laisney, 1893, in-4 de 44 pages), six lettres de Crozet, trois lettres de J. Hetzel et deux lettres de Balzac, adressées à Colomb et concernant l'édition des œuvres complètes de Beyle que Colomb mit au jour. On trouvera à la suite des documents qui font aussi bien connaître la physiologie du tempérament de Stendhal que la psychologie de son caractère.

— La *Revue critique* du 27 novembre dernier (n° 47) contient un long article de M. Ch. de Pomairols sur la *Jeunesse de Lamartine* de M. Reyssié et sur le *Lamartine* de M. Em. Deschanel. M. de Pomairols suit page à page les ouvrages de ces deux auteurs et relève çà et là quelques inadvertances et erreurs sur un sujet qu'il est temps de traiter avec précision et exactitude.

— Les lignes suivantes qu'on lit dans la notice biographique consacrée au *général baron Merle*, par M. Aug. Braqhehay (Paris, Dubois, 1893, p. 51, note 1), intéresseront peut-être quelques-uns de nos lecteurs. « Le nom de Merle (né à Montreuil-sur-Mer) fut longtemps populaire dans le département de la Mayenne. Aussi Balzac n'hésita pas à le donner à l'un des personnages de son roman *les Chouans*. En agissant ainsi, il ne faisait que suivre d'illustres exemples : le chevalier des Grieux, de l'abbé Prévost, appartenait à une famille qui résida de longues années à Montreuil. De même, en plaçant depuis dans cette ville quelques scènes des *Misérables*, Victor Hugo donne à deux de ses principaux personnages le nom de Cosette, jeune Montreuilloise qui fut à son service, et celui de Madeleine, capitaine d'artillerie de l'état-major de la place en 1832, auteur d'un travail aujourd'hui perdu sur l'hydrologie de Montreuil et de ses environs. »

— M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, a fait paraître la cinquième série de ses *Études critiques sur l'histoire de la littérature française* (Paris, Hachette, in-8, 276 pp.). Le volume renferme les études suivantes : I. La réforme de Malherbe et l'évolution des genres; II. La philosophie de Bossuet; III. La critique de Bayle; IV. La formation de l'idée de progrès au xviiie siècle; V. Sur le caractère essentiel de la littérature française.

— Sous le titre *Auteurs français*, la librairie Schultz de Strasbourg édite une collection des meilleures œuvres de la littérature française avec des notes en allemand, notes qui, d'après le programme, sont surtout lexicologiques et doivent rendre inutile l'usage du dictionnaire. « Pour atteindre le but fixé dans les nouveaux plans d'instruction et dans l'ordre de cabinet de S. M. l'Empereur sur l'enseignement des langues vivantes, il est nécessaire de donner accueil aux Nouvelles jusqu'alors bannies presque entièrement des écoles. » Cinq volumes ont déjà paru; le premier contient *Margot* d'Alfred de Musset, les *Prisonniers du Caucase* de Xavier de Maistre, *Baptiste Montauban* de Charles Nodier et *El Verdugo* de Balzac; — le deuxième, les *Nouvelles genevoises* de Töpffer et *le Lépreux de la cité d'Aoste* de Xavier de Maistre; — le troisième, *la Vendetta* de Balzac et *Lidivine*, *Euloge Schneider* et *le Songe d'or* de Nodier; — le quatrième, *Au coin du feu*, d'Em. Souvestre; — le cinquième, *le Cid*. Tous ces volumes sont publiés et accompagnés d'introductions et de notes par M. Richard Mollweide, professeur au Lycée de Strasbourg. Pour *le Cid*, M. Mollweide a donné une introduction en langue française, introduction qui est d'ailleurs « compilatoire », suivant l'expression allemande et empruntée à Marty-Laveaux, Hémon, Merlet, Dozy, Larousse et Caumont.

— M. Félix Grélot, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, a fait acquérir, pour la bibliothèque de la ville de Paris, divers documents intéressant l'histoire littéraire. C'est, d'abord, la correspondance originale de Boileau et de Brossette, conservée par Brossette lui-même en deux volumes in-folio magnifiquement reliés par le successeur de Le Gascon. Dans la suite, cette correspondance a appartenu à M. Laverdet, qui en fit l'objet d'une publication spéciale. Elle se compose actuellement de plus de quatre-vingts pièces, lettres ou opuscules, et l'on sait que les autographes de Boileau sont rares. Les autographes de Voltaire le sont moins. Cela ne diminue en rien la valeur des quatre cents lettres de cet illustre Parisien qu'a acquise la bibliothèque Carnavalet. Ces lettres, adressées au maréchal de Richelieu, à Thieriot, etc., paraissent provenir des collections de manuscrits de Voltaire recueillies par Beaumarchais pour la grande édition de Kehl; elles portent la trace de corrections et des suppressions, ce qui rend les originaux précieux.

— M. Laurent, archiviste des Ardennes, à Mézières, avait créé en 1890, sous le titre de *Variétés historiques ardennaises*, une publication qui comprend actuellement douze livraisons (nous signalons particulièrement à nos lecteurs la huitième *Correspondance de Frédéric II avec Duhan de Jandun*). Cette publication s'intitulera désormais *Revue historique ardennaise* et contiendra, sous la rubrique *Mélanges*, des trouvailles et documents de tout genre (abonnement annuel : six livraisons, 10 fr.).

— La *Revue hebdomadaire des cours et conférences*, qui paraissait chez les éditeurs Lecène et Oudin, est arrivée à sa deuxième année. Elle paraît désormais le jeudi de chaque semaine et publie d'une façon régulière la conférence faite le jeudi précédent au théâtre de l'Odéon. En outre, elle publie différents cours de facultés de province et les cours professés à la Sorbonne par M. Faguet. La leçon d'ouverture du cours de M. Faguet a paru également dans la *Revue Bleue* (n° du 9 décembre 1893), sous ce titre : *Une époque de transition : la poésie française de 1600 à 1620.*

— On trouvera dans le dernier fascicule (III-IV) de la *Zeitschrift für französische Philologie* de Gröber quelques articles intéressants : de M. Kaindl, sur les mots français dans Gottfried de Strasbourg (travail très exact et détaillé qui complète singulièrement les études de Kassewitz sur les mots français dans le moyen haut allemand et les éditions de Hagen et de Bechstein); — de M. Zéliqzon sur le dialecte français dans la Wallonie prussienne et en Belgique le long de la frontière de Prusse; — de MM. Babad et Ulrich sur des étymologies françaises (*baragouin* et *samedi*; *follis* et *échec*). Le même fascicule contient des comptes rendus de l'étude de M. Comte sur les stances libres dans Molière et de celle de M. Nordfeld sur les couplets similaires dans la vieille épopée française.

— Signalons à ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire du xixe siècle le catalogue chronologique des œuvres du romancier Paul Féval, dressé par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul et publié par lui dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. Une première partie (1893, t. I, col. 192) contient la liste des éditions originales de ces œuvres. Une seconde liste énumère (1893, t. I, col. 236) les travaux de Paul Féval qui n'ont pas été réimprimés en volumes.

— Sous le titre : *Figurines*, M. Jules Lemaitre publie, dans le *Temps*, une série de petites études alertes et spirituelles. « Je ne ferai point d'érudition ni de critique, dit l'auteur au début. Je tâcherai seulement de fixer en quelques traits l'image que je me forme présentement de quelques-uns des personnages célèbres d'autrefois et d'aujourd'hui, et je verrai surtout en eux des

hommes, de pauvres hommes. » Ont paru : *Racine* (30 novembre 1893) ; *M. Brunetière* (9 décembre) ; *M. Ludovic Halévy* (21 décembre).

— M. Joseph Saintour a légué à chacune des cinq classes de l'Institut la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de mille francs (élevé à trois mille francs après la liquidation de la succession), qui devra porter son nom et dont le sujet sera désigné par chacune des Académies. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en ce qui la concerne, a décidé que le prix serait donné alternativement aux ouvrages relatifs aux trois ordres d'études de l'Académie : Antiquité classique ; Orient ; Moyen Age et Renaissance. Le prix sera décerné en 1896 au meilleur ouvrage sur le moyen Age et la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1893.

— Une *Société néophilologique* s'est formée à Helsingfors et vient de publier un premier volume de *Mémoires* (Paris, Welter ; Helsingfors, Vasenius ; in-8, 412 pp.). Le secrétaire de la Société, M. Lindelœf, présente au public ce volume qu'il déclare « sans prétentions », mais qui doit « donner des preuves de la vitalité de la société et de l'activité qui règne parmi les représentants de la philosophie moderne à Helsingfors ». On trouve dans le volume des articles écrits soit en français, soit en allemand ; nous citerons, parmi ceux qui ont rapport à notre langue et à notre littérature : Uschakoff, *Zur Erklaerung einiger franzoesischen Verbalformen*, et Annie Edelfeldt, *Liste de mots français employés dans la langue suédoise avec une signification détournée.*

— M. l'abbé Charles Urbain, ancien élève de l'École pratique des hautes études, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 22 décembre, à midi :

Thèse latine : « *De concursu divino scholastici quid senserint.* »

Thèse française : « *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française* (*1574-1623*). »

— Sous ce titre : *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, a consacré un important travail, dans la *Revue des questions historiques* (nos de juillet, p. 86, et d'octobre 1893, p. 389), à la jeunesse de Mme de Maintenon et à son mariage avec Scarron. Comme on le voit, ce n'est pas l'histoire du « règne » de Mme de Maintenon que retrace M. de Boislisle, mais bien celle de sa vie conjugale et des années qui la précédèrent. Après avoir résumé ce qu'on sait de la jeunesse de Françoise d'Aubigné et de sa famille, fait connaître quelques nouveaux documents sur Scarron et sa sœur Françoise, le savant auteur publie le contrat de mariage des deux parties, qui précise la date de cette union (commencement d'avril 1652). M. de Boislisle a retrouvé également le bail du 27 février 1654, par lequel Scarron louait pour trois ans un corps d'hôtel situé dans la rue Neuve-Saint-Louis ; c'est aujourd'hui « la petite maison qui occupe encore l'angle oriental de la rue des Douze-Portes (Villehardouin) avec façade sur la rue Saint-Louis (Turenne), et qui porte actuellement le no 56....., la seule, je crois, de toute cette longue et large voie si célèbre du Marais qui ait conservé sa physionomie primitive. » C'est là que s'écoula la vie commune des nouveaux époux. C'est là aussi que le poète mourut six ans plus tard (7 octobre 1660). M. de Boislisle complète sa moisson de renseignements inédits en publiant l'acte d'opposition et de levée des scellés après le décès et en commentant l'inventaire qui fut fait ensuite. Mais les héritiers naturels et les créanciers du défunt ne devaient pas laisser grand'chose de ces biens à la veuve.

— *Les débuts diplomatiques de Chateaubriand* sont racontés par M. Édouard Frémy, d'après les documents conservés au dépôt des archives des Affaires étran-

gères, dans *le Correspondant* des 10, 25 septembre et 10 octobre 1893. On y trouvera des renseignements intéressants sur la période de la vie de Chateaubriand qui embrasse les années 1804 et 1805 : nomination de secrétaire d'ambassade à Rome, démêlés avec le cardinal Fesch, départ pour le Valais comme chargé d'affaires, démission.

— M. Victor Fournel a publié, sur *les Comédiens révolutionnaires*, deux articles importants qui seront sans doute réunis en volume. L'un, le plus détaillé, a paru dans la *Revue des questions historiques* (n° de juillet 1893, p. 145) sous ce titre : *Fabre d'Églantine, le comédien, l'auteur dramatique et le révolutionnaire.* L'autre, inséré dans *le Correspondant* (n° du 10 juillet 1893, p. 50), est consacré à *Collot d'Herbois, acteur et auteur dramatique.*

— On trouvera dans la *Revue rétrospective* (n^os^ de juillet, août et septembre 1893), une étude de M. Eugène Asse sur *le Baron de Ferriol et Mademoiselle Aïssé.* La biographie du diplomate y est amplement reconstituée et le testament de M. de Ferriol, que M. Asse a retrouvé et publié pour la première fois, précise quelques détails jusqu'ici incertains, notamment la date de l'arrivée en France de Mlle Aïssé, qui y vint en 1698 et fut aussitôt baptisée à Lyon.

— Dans le *Journal des Savants* d'août (p. 451) et de septembre 1893 (p. 530), M. Léopold Delisle a appelé l'attention des historiens sur les autographes conservés dans la précieuse collection de M. Morrison, dont le catalogue vient de paraître : *Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by Alfred Morrison* (Londres, 1883-1892, 6 vol. in-f°, avec 166 planches hors texte).

Après avoir indiqué les documents qui se rapportent à l'histoire politique de la France, M. Delisle consacre la deuxième partie de son étude à énumérer les pièces intéressant l'histoire littéraire. Voici le résumé de ces observations :

Rabelais. Deux lettres : l'une adressée à Guillaume Budé et datée de Fontenai le 4 mai (vers 1520); l'autre adressée de Rome, le 28 janvier 1536, à Godefroi d'Estissac, évêque de Maillezais.

Amyot. Lettre adressée le 12 septembre 1577 à Pontus de Tyard.

Brantôme. Une page relative à « la brave race des Vitelli ».

J.-A. de Thou. Quatre lettres : 1° du 26 mai 1596, à Du Plessis-Mornay; 2° du 20 janvier 1611, à Isaac Casaubon; 3° et 4°, à Pierre Du Puy, du 13 octobre et du 4 décembre 1615.

M^al^ de Bassompierre. Deux lettres : l'une au cardinal de Richelieu (9 juin 1632), l'autre au cardinal Mazarin (7 février 1643).

Malherbe. Trois lettres (Voy. édition L. Lalanne, III, 12; IV, 152, 234).

Descartes. Quatre lettres : 1° du 23 mai 1632, à M. de Willhelme; 2° du 31 mars 1638; 3° du 12 novembre 1640; 4° du 17 octobre 1643, à M. de Pollot.

Le R. P. Jacques Sirmond. Une lettre à Peiresc.

Théophraste Renaudot. Lettre du 4 octobre 1645, à Hugues de Lionne.

Claude de Saumaise. Deux lettres, l'une adressée le 28 septembre 1645, à Huygens, l'autre sans date, à l'un des frères Du Puy.

La Rochefoucauld. Deux lettres adressées au cardinal Mazarin, le 1er septembre et le 2 octobre 1648.

Corneille. Billet de Pierre Corneille à Pellisson. Lettre de Thomas Corneille, du 13 septembre 1702.

Racine. Deux lettres à Mlle Rivière, sœur du poète, qui, restées inédites, se combinent avec celle que M. Mesnard a publiée sous la date du 27 février 1685. Deux autres pièces, dont M. Delisle met en doute l'authenticité.

Mme de Sévigné. Huit lettres.

Bossuet. Seize lettres.

MABILLON. Deux lettres, l'une du 6 août 1700, la seconde du 3 avril 1703.
SAINT-SIMON. Neuf lettres ou mémoires.
RÉAUMUR. Treize lettres.

M. Delisle signale encore, sans les examiner, soixante-dix-sept lettres de Voltaire (non compris dix-huit lettres de Mme Denis) et des lettres écrites par Montesquieu, par Jean-Jacques Rousseau, par d'Alembert, par Diderot et par Buffon.

Les sommaires des périodiques et la liste des livres nouveaux relatifs à la littérature française paraîtront dans le deuxième numéro; on analysera les périodiques et signalera les livres parus depuis le 1er janvier 1894.

QUESTIONS

Antoine de Montchrestien était-il catholique ou protestant? — Antoine de Montchrestien est presque à la mode : ce n'est pas Théophile Gautier qui s'en plaindrait, lui qui rêvait, dit-on, de consacrer à ce grand méconnu une étude sympathique. Peu après que M. Th. Funck-Brentano eut édité, en le rajeunissant et en le condensant, le *Traicté de l'œconomie politique*, M. Petit de Julleville publiait, avec une introduction et des notes, le théâtre de Montchrestien. J'avoue cependant que ces travaux n'ont pas résolu tous mes doutes. Quelle était la véritable religion de Montchrestien? Considérant surtout l'économiste, M. Funck-Brentano écrit : « Nous sommes convaincu qu'il était catholique. » Au contraire, M. Petit de Julleville pense que « probablement Montchrestien était protestant de naissance, et, dans son for intérieur, assez indifférent en matière religieuse. » C'est ce que croit aussi M. Lanson, qui déclare, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 eptembre 1891, p. 373) que « ce soldat des guerres de religion est sans fanatisme, à tel point qu'on ne sait guère si ce capitaine calviniste était réellement calviniste. » Et ne voulant faire de Montchrestien ni un catholique ni un huguenot, M. Lanson ajoute : « Ce qui apparaît évidemment, c'est qu'il est profondément chrétien. » A qui croire? Tout cela m'embarrasse et je ne serais pas fâché que quelque confrère, prenant en pitié mon incertitude, me dise si ce petit problème ne saurait avoir de solution plus précise.

QUAERENS.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

HISTOIRE D'UN SONNET

Parmi les sonnets des *Antiquitez de Rome*, publiées pour la première fois à Paris, chez Frédéric Morel, en 1558, figure celui-ci qu'on me permettra de reproduire d'après l'édition originale :

Sacrez costaux, et vous sainctes ruines,
Qui le seul nom de Rome retenez,
Vieux monuments, qui encor soustenez
L'honneur poudreux de tant d'ames divines,
Arcz triomphaux, pointes du ciel voisines,
Qui de vous voir le ciel mesme estonnez,
Las, peu a peu cendre vous devenez,
Fable du peuple et publiques rapines!
Et bien qu'au temps pour un temps facent guerre
Les bastimens, si est-ce que le temps
Œuvres et noms finablement atterre.
Tristes desirs, vivez donques contents :
Car si le temps finist chose si dure,
Il finira la peine que j'endure.

Il y avait lieu assurément — et surtout à cause du dernier vers qui sent son Pétrarque — de tenir *a priori* ce sonnet pour une traduction de l'italien. Toutefois cette hypothèse paraît avoir été écartée par les éditeurs de Du Bellay depuis que M. de Montaiglon a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (franç. 884, anc. 7237 [2]) quelques vers italiens fort semblables à ceux de ce sonnet, vers qu'il a considérés comme nous représentant très probablement un exercice de Du Bellay lui-même, qui se serait ainsi

essayé à mettre dans la langue du pays où il passa plus de quatre ans (1552-1556) le sujet de sa composition française [1].

Voici les vers italiens tels qu'ils se lisent dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale au verso du feuillet chiffré aujourd'hui 329. Ma transcription diffère un peu de celle de M. de Montaiglon, mais cela n'importe guère :

Superbi colli e uoi sacre ruine
Che l'gran nome di Roma ancor tenette
Hai che miserando hauette
Di tante anime excelse e peregrine

Teatri archi colossi opre diuine
Triumphal pompe gloriose et liete
Et fatti al volgo vel favola al fine

Cosi si ben un'tempo al tempo guerra
Fanno l'opre famose a passo lenti
Il nome et le grandezze il tempo aterra
Viuro dunque tra miei martir contenti

M. de Montaiglon a parfaitement vu qu'il se trouvait là en présence d'un sonnet incomplet et estropié. « Je ferai remarquer aussi qu'en restituant le vers évidemment sauté dans la seconde strophe, celle-ci, réunie à la première, forme les deux premiers quatrains d'un sonnet. » Mais le savant maître a eu tort d'ajouter : « Ce serait alors un essai non venu, et à la fin duquel, au lieu de deux tercets, Du Bellay, encore peu maître de l'instrument, n'a su écrire que quatre vers ».

Non, le plus ou moins d'adresse ou d'expérience de Du Bellay n'est pas en cause, et l'explication proposée des lacunes de la pièce en question ne saurait être admise, par la raison fort simple que ces vers italiens ne sont pas de Du Bellay : ils appartiennent à un sonnet célèbre, et qui est l'œuvre d'un personnage assez connu, Baldassare Castiglione, l'auteur du *Cortegiano*.

Reste à montrer que Du Bellay, pendant son séjour en Italie, a pu connaître le sonnet. Il a pu le connaître, c'est certain; il a pu même le lire dans un livre imprimé, dans le recueil intitulé *Delle rime di diversi nobili huomini et eccellenti poeti nella lingua thoscana... Libro secondo*, et publié à Venise, pour la première fois, en 1547, par les soins de Gabriel Giolito de Ferrari [2].

1. *Huit sonnets de Ioachim Du Bellay, gentilhomme angevin publiés pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale*. Paris, mars 1849, p. 15-17. (Extrait du journal *L'Amateur de livres*, et tiré à 50 exemplaires.)

2. La dédicace du recueil est datée de Venise, 20 mars 1547.

Voici le texte du sonnet italien, non pas d'après l'édition princeps de 1547 que je n'ai pas vue, mais d'après une réimpression de l'année suivante :

Superbi colli, e uoi sacre ruine,
Che'l nome sol di Roma anchor tenete;
Ahi che reliquie miserande hauete
Di tante anime eccelse e pellegrine!
Theatri, archi, colossi, opre divine,
Triomphal pompe gloriose e liete,
In poco cener pur conuerse sete
E fatte al uulgo uil fauola al fine.
Cosi si ben'un tempo al tempo guerra
Fanno l'opre famose, a passo lento
E l'opre e i nomi insieme il tempo atterra.
Viuro dunque fra miei martir contento,
Che se'l tempo da fine a ciò ch'è in terra,
Darà forsi anchor fine al mio tormento [1].

Tel est le sonnet bien complet et correct dont M. de Montaiglon avait retrouvé quelques fragments assez altérés. Il suffit de le comparer à celui de Du Bellay pour se rendre compte immédiatement du rapport qui les lie : Du Bellay a suivi très exactement l'italien, et le seul passage où il s'en écarte un peu est le dernier tercet dont les rimes sont autrement disposées que dans l'original : *dee*, au lieu de *dcd*.

Dans le recueil de Venise, le sonnet *Superbi colli* est anonyme et classé parmi les *incerti*; mais dès la seconde moitié du XVIe siècle au moins, les lettrés italiens l'attribuent sans hésitation à l'auteur du *Cortegiano*. Ainsi, Gabriel Fiamma, qui en reproduit le premier tercet dans le commentaire de ses *Rime spirituali*, fait précéder sa citation des mots : « como scrive leggiadramente il conte Baldassar Castiglione ne' suoi versi [2] ». Antonio Beffa Negrini n'est pas moins affirmatif : « Il conte (Castiglione)... compose alcune di quelle poche rime volgari, che, secondo il Giovio, gli acquistarono il nome di ottimo poeta, e fecero ch'egli si lasciesse addietro i poeti stati fin allora del primo grido. Tra le quali fu il sonetto seguente... da noi frapposto quì, per essere stato dato in luce sotto il nome d'Incerto nel 2° libro delle Rime di diversi autori :

Superbi colli, e voi sacre ruine... [3] »

1. *Delle rime di diversi nobili huomini... nuouamente ristampate libro secondo.* In Vinegia. Appresso Gabriel Giolito de Ferrari. 1548. Fol. 132 (Bibl. Nat., Yd 6882).
2. *Rime spirituali del R. D. Gabriel Fiamma.* Venise, 1575, p. 292.
3. *Elogi historici di alcuni personaggi della famiglia Castiglioma, gia raccolti da Antonio Beffa Negrini et hora dati in luce da Francesco Osanna.* Mantoue, 1606. p. 410.

Lorsqu'au XVIIIe siècle, divers érudits s'occupèrent de réunir et de publier les œuvres diverses de Castiglione, ils n'omirent pas d'insérer notre sonnet dans leurs recueils. Les frères Volpi notamment, ces savants et consciencieux éditeurs, l'impriment dans leur édition des *Opere volgari e latine del conte Baldessar Castiglione, novellamente raccolte* [1] et l'accompagnent d'un commentaire où ils se réfèrent à Negrini et à Fiamma. De même, Pierantonio Serassi, qui, une trentaine d'années après les Volpi, réédite les œuvres variées de Castiglione, suit, en ce qui nous touche, l'exemple de ses prédécesseurs; il donne le sonnet, et dans son édition des *Poesie volgari e latine del conte Baldessar Castiglione* (Rome, 1760, p. 42), et dans celle des Lettres et autres œuvres du même auteur (Padoue, 1771, t. II, p. 225), en l'entourant d'un commentaire tiré en grande partie de celui des Volpi. De tels témoignages sembleront sans doute suffisants, et comme, à ma connaissance, aucune opinion discordante ne s'est jamais produite sur le compte de cette pièce si longtemps célèbre, je crois pouvoir la tenir avec quelque assurance comme émanée du fameux Balthasar.

Mais à Du Bellay ne s'arrête pas l'histoire des *Sacrés coteaux*. Comme tous les grands sonnets italiens, celui-ci a passé en Espagne où il a été traduit et imité. La première traduction castillane que j'en connaisse est celle de Gutierre de Cetina, l'un des *hendécasyllabistes* de la seconde période de l'imitation italienne, et cette traduction a ceci de remarquable que Cetina a transporté à Carthage ce qui chez Castiglione est dit de Rome : le poète s'adresse, non pas aux sept collines, mais au mont où fut Carthage :

Ecelso monte, do el romano estrago
Eterna mostrarà vuestra memoria;
Sobervios edificios, do la gloria
Aun resplandece de la gran Cartago;
Desierta playa, qu'aplazible lago
Fuiste lleno de triunfos i vitoria;
Despedaçados marmoles, istoria
En quien se lê cual es del mundo el pago;
Arcos, anfiteatros, baños, templo,
Que fuistes edificios celebrados,
I aora apena vêmos las señales;
Gran remedio a mi mal es vuestro exemplo,
Que, si del tiempo fuistes derribados,
El tiempo derribar podra mis males [2].

1. Padoue, 1733, p. 326. De cette édition, qui manque à la Bibliothèque Nationale, M. le professeur Novati a eu l'extrême obligeance d'extraire pour moi les passages qui seuls m'ont permis de remonter aux origines bibliographiques des *Superbi colli*.

2. Publié, dans son Garcilaso commenté (Séville, 1580, p. 216), par Fernando de Herrera qui le

Une autre traduction, très littérale cette fois, est due à un poète aragonais qui a vécu à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, Andrés Rey de Artieda, et qui s'exprime ainsi :

A la potencia del tiempo.

Sacros collados, sombras y ruynas,
Que mostrays la que Roma vn tiempo ha sido,
Y de los hombres que han prevalecido
Conservays las memorias peregrinas;
Arcos, theatros, fabricas divinas,
Que en cenizas el tiempo ha conuertido,
Ya vuestra pompa se acabo y ruydo
Que el nombre dilato y fuerças latinas;
Y assi puesto que al tiempo hizistes guerra,
Todo lo acaba el curso y mouimiento
Del aligero tiempo quando cierra.
Viuire, pues, con mi dolor contento,
Que, si con todo el tiempo da por tierra,
Tambien dara al traues con mi tormento [1].

Après ces essais sérieux, on pouvait s'attendre à trouver des parodies du genre burlesque. Nous en trouvons une, en effet, dans les œuvres que le *monstre* de la littérature espagnole, Lope de Vega, s'est amusé à faire paraître, en 1634, sous le pseudonyme de Tomé de Burguillos, et cette parodie à nos yeux présente un intérêt particulier, puisqu'après une fugue en Espagne, elle va nous ramener chez nous, dans notre littérature française. Lope-Burguillos travestit donc de la sorte les nobles et mélancoliques pensées du comte Balthasar :

A imitacion de aquel soneto : Superbi colli.

Soberuias torres, altos edificios,
Que ya cubristes siete excelsos montes,
Y agora en descubiertos orizontes
A penas de auer sido dais indicios;
Griegos liceos, celebres hospicios
De Plutarcos, Platones, Xenofontes,
Teatro que le dio rinocerontes,
Olimpias, lustros, baños, sacrificios,

fait précéder du texte italien pris dans l'édition de Venise et qu'il attribue lui aussi à Castiglione. Le sonnet de Cetina a été réimprimé, d'après Herrera, par D. Adolfo de Castro, *Poetas líricos de los siglos XVI y XVII*, t. I, p. 46.

1. *Discursos, epistolas y epigramas de Artemidoro, sacados a luz por Micer Andres Rey de Artieda*, Saragosse, 1605, p. 102.

Rey de Artieda donne aussi le texte italien, mais ce texte diffère assez de celui de Venise. A noter, en outre, qu'il attribue le sonnet, non pas à Castiglione, mais à Luigi Alamanni.

Qué fuerças deshizieron peregrinas
La mayor pompa de la gloria humana,
Imperios, triunfos, armas y dotrinas?
O gran consuelo a mi esperança vana!
Que el tiempo que os boluio breues ruinas,
No es mucho que acabasse mi sotana [1].

Il n'est pas de Français, je l'espère du moins, auquel ce dernier vers et cette soutane râpée ne rappellent aussitôt le « pourpoint percé par le coude » de Paul Scarron, qui en vient très directement. Qu'on compare plutôt les deux défroques :

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Piramides, tombeaux dont la vaine structure
A témoigné que l'art, par l'adresse des mains
Et l'assidu travail, peut vaincre la nature!
Vieux palais ruinez, chefs-d'œuvres des Romains,
Et les derniers efforts de leur architecture,
Collisée, où souvent ces peuples inhumains
De s'entr'assassiner se donnoient tablature,
Par l'injure des ans vous estes abolis,
Ou du moins la plus part vous estes démolis!
Il n'est point de ciment que le temps ne dissoude.
Si vos marbres si durs ont senty son pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un meschant pourpoint noir
Qui m'a duré deux ans soit percé par le coude [2]?

De Castiglione à Scarron la route est longue, et l'on ne voit pas très bien de prime abord ce qui aurait pu rapprocher le grave gentilhomme du facétieux cul-de-jatte. Ils se sont rejoints cependant, et grâce à un Espagnol! C'est le triomphe de l'union latine.

ALFRED MOREL-FATIO.

1. *Rimas humanas y divinas del licenciado Tome de Burguillos*, Madrid, 1634, fol. 5 v°. La cacophonie du dernier vers (*cacabasse*) a-t-elle été voulue?

2. *Les œuvres burlesques de M. Scarron, 3e partie*, Paris, 1651, p. 62. — Le rapprochement entre les sonnets de Lope et de Scarron a été fait par L. Lemcke, *Handbuch der spanischen Litteratur*, Leipzig, 1855, t. II, p. 446, et sans doute par d'autres. En revanche, il n'en est pas question dans l'ample thèse de M. Paul Morillot sur Scarron (Paris, 1888).

LE DIFFÉREND DE MAROT ET DE SAGON

Le différend qui mit aux prises François Sagon et Clément Marot ne fut pas seulement une querelle personnelle : il troubla aussi tout le monde poétique du temps. L'agression avait été si inopinée et si peu courageuse, l'attaque, basse et envieuse, s'adressait à un poète si universellement apprécié que des ripostes y répondirent bientôt de toutes parts et que la mêlée ne tarda pas à devenir générale. On compte une trentaine de libelles parus ainsi à la suite de celui qui avait ouvert le feu, pour continuer la lutte en faveur de l'un ou l'autre des adversaires. L'imprimerie apportait des ressources nouvelles à l'ardeur des combattants, et, en se mettant au service de l'attaque et de la défense, elle mêlait pour la première fois le public à la querelle des deux poètes. Ce n'est pas là le trait le moins curieux de cet épisode de notre histoire littéraire. Grossie de la sorte par la publicité des pamphlets, la voix des rivaux prit plus d'importance et attira mieux l'attention des contemporains. L'avenir lui-même en a entendu l'écho, qui a prolongé le souvenir de cette compétition éphémère. A la vérité, il n'est pas aisé de reconnaître aujourd'hui le langage de chacun dans la lutte. Nous l'avons essayé pourtant. Que peuvent nous apprendre ces libelles sur l'objet de la dispute, et, subsidiairement, sur les mœurs littéraires du temps? C'est là ce que nous voudrions dire. Prévoyant apparemment que la postérité ne serait pas indifférente à une polémique à laquelle le nom de Marot se trouve mêlé, un libraire d'alors s'empressa de recueillir en un volume la plupart des poèmes échangés de part et d'autre. Dès 1537, on rassemblait *Plusieurs traictez, par aucuns nouveaulx poètes, du différent de Marot, Sagon et le Hueterie* [1]. Ce n'est pas

1. Ce recueil, entrepris par Gilles Corrozet, eut un certain succès dont témoignent au moins trois éditions.

I. Plusieurs | traictez, par || aucuns nouveaulx poé- || tes, du different de Ma- || rot, Sagon, et la Hue- || terie. || Avec le dieu gard du || dict Marot. || Dont le contenu est de lau- || tre coste de ce fueillet. || 1537. *S. l.* in-16 de 144 ff. non chiffr., sign. A.-S. par 8.

Bibliothèque du comte de Lignerolles, n° 907.

Première édition de ce recueil, en lettres rondes, avec quelques figures sur bois. Tous les libelles n'ont pas été reproduits; on n'en trouve que seize, qui ont été réimprimés dans les deux éditions des œuvres de Cl. Marot données par Lenglet du Fresnoy.

II. Plusieurs traités, par aucuns nouveaux poètes, du différent de Marot, Sagon, et la Hueterie, avec le Dieu gard dudit Marot. 1538. *S. l.* in-16, feuillets non chiff.

Cette édition paraît être une copie de la précédente. Je ne la connais que par la mention qui en

là que nous avons été prendre les éléments de cette étude. Remontant plus haut encore, nous avons recherché les factums originaux eux-mêmes, tels qu'ils ont été produits dans l'ardeur du combat. Nous avons retrouvé de la sorte la plus grande partie des brochures qui parurent en 1537 à la suite du *Coup d'essay* de François Sagon. Nous avons essayé de faire ressortir de chacune d'elles tout ce qu'il peut être intéressant de connaître, et, chemin faisant, nous décrivons ces plaquettes avec le soin minutieux qu'on doit réserver à des raretés. La bibliographie est un auxiliaire trop précieux de l'histoire littéraire pour qu'on soit tenté de n'en pas user comme il convient [1]. Peut-être un chercheur plus heureux que nous découvrira encore quelques pièces qui auront pu échapper à notre investigation. Je ne crois pas que ce supplément d'information modifie les conclusions de la présente étude. Tels qu'ils sont les éléments dont nous disposons nous paraissent suffisants pour reconstituer complètement et avec exactitude le débat de Marot et de Sagon. Au récit même de la querelle, nous avons joint quelques indications sur les combattants, principalement sur Sagon et ses tenants, car c'est le châtiment de Sagon, pour s'être imprudemment attaqué à un adversaire trop grand, que Marot traîne le nom de son agresseur à la suite du sien devant la postérité.

Tandis que Marot vivait au delà des Alpes où il avait dû chercher un refuge, un rival moins célèbre mais plus orthodoxe que lui attaqua brusquement le poète absent. Pour ne pas laisser le

est faite dans le catalogue des livres du duc de La Vallière, dressé en trois volumes par Guillaume de Bure (t. II, p. 333, nº 3010).

III. Plusieurs || traictez, par aucuns nouveaulx poetes, du different || de Marot, Sagon et la || Hueterie. || Avec le Dieu gard du- || dict Marot. || Epistre composee par Marot, de la veue du || Roy et de Lempereur. || Dont le contenu est de lautre coste || de ce fucillet. || *Parisiis*. 1539. [A la fin :] Finis. In-16 de 147 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Bibliothèque du baron James de Rothschild, t. I, nº 621 ; — et bibliothèque Cigongne, au château de Chantilly, nº 762.

Le contenu de ce recueil a été analysé dans le catalogue de la bibliothèque du baron J. de Rothschild (*loc. cit.*) avec le scrupule qui a présidé à la confection de cet ouvrage, qu'un maître, M. Léopold Delisle, appelait récemment « un des chefs-d'œuvre bibliographiques de notre temps ». L'édition de 1539 contient deux pièces de plus que les précédentes : *Epistre à Marot par François de Sagon pour lui montrer que Fripelippes avait fait sotte comparaison de quatre raisons dudit Sagon à quatre oisons;* — et *Epitre de la vue du roi et de l'empereur*, qui ne se rattache pas à l'objet de la querelle.

1. Je n'ai pas manqué d'indiquer les collections publiques qui conservent les exemplaires dont il est fait mention dans la suite. La Bibliothèque de l'Arsenal possède un recueil factice très important des éditions originales des pièces du débat de Marot et de Sagon; il y est coté sous le nº 6427A, B.-L., et c'est lui qui a servi de base première à nos recherches. Nous avons trouvé également de précieuses indications dans un autre recueil, aussi important que le précédent, qui fait partie de la collection du baron James de Rothschild; la description en a été faite par M. Émile Picot dans le *Catalogue* de cette bibliothèque (III, p. 406). Quelques pièces se trouvent encore parmi les imprimés de la Bibliothèque Nationale et aussi de la Bibliothèque municipale de Versailles.

roi sous la mauvaise impression de sa fuite et pour essayer d'expliquer ses véritables sentiments, Marot avait adressé de Ferrare à François Ier une épître destinée dans la pensée de son auteur, à mettre les choses sous leur jour véritable [1]. C'était une épître habile et mesurée, faisant spirituellement entendre qu'un poète qui avait raconté « par écrit » plusieurs des « tours » des magistrats d'alors ne devait guère se soucier de tomber entre leurs mains. Il y avait aussi « l'ignorante Sorbonne », dont Marot avait tâté auparavant et qu'il ne désirait pas défier de trop près.

De Luthériste ils m'ont donné le nom;
Qu'à droit ce soit, je leur réponds que non.

Et le poète, rendu éloquent par la calomnie, se défend en beaux vers d'avoir déserté le service du roi, à la justice duquel il n'eût pas craint de se fier, si cette justice ne risquait pas d'être égarée par de faux rapports. Presque en même temps, il est vrai, Marot adressait aussi à deux sœurs, qu'il n'a pas autrement désignées, mais qui paraissent être Savoisiennes, une autre épître dont l'inspiration est nettement réformée [2]. Renonçant pour une fois à l'esprit dont il anime ses productions, à ce sourire fin qui se mêle même à ses larmes, il plaint le sort « des vrais savants de vérité », que le monde persécute pour leurs croyances intimes. Le langage de Marot est plus grave ici qu'à l'ordinaire; si ce n'est pas l'accent d'une profession de foi, on sent cependant que le malheur a donné à la voix du poète une émotion sincère qui le fait compatir aux souffrances endurées pour la liberté de conscience.

Il y avait, entre ces deux épîtres, une contradiction apparente, et, soulignée par des commentaires malveillants, elle ne pouvait que desservir Marot. C'est ce qui arriva. Un prêtre du diocèse de Rouen, mauvais poète à ses heures, François de Sagon, essaya de faire ressortir combien ce langage était double. Homme instruit, mais esprit peu souple, Sagon était surtout un catholique fort intolérant, peut-être par suite de sa race, car il descendait d'un père espagnol, Jean Sagon, qui vint se fixer en qualité de commerçant à Rouen vers 1480 et qui obtint, vingt ans plus tard, en juillet 1501, des lettres de naturalité, comme on disait alors [3].

1. *Œuvres de Clément Marot*, édition Georges Guiffrey, t. III, p. 284.
2. Cette épître n'a été découverte qu'en 1841 par M. le pasteur Chavannes, dans un manuscrit de a bibliothèque de Lausanne. On la trouvera dans les *Œuvres de Clément Marot*, édition Georges Guiffrey, t. III, p. 307.
3. Elles ont été mises au jour par M. Guiffrey dans son édition de Marot, t. III, p. 722.

Après avoir fait des études théologiques, François de Sagon entra dans les ordres et fut attaché comme prêtre à son diocèse natal. Il y prêcha notamment un sermon latin devant ses confrères pendant l'été de 1530 et dut sans doute renouveler plusieurs fois encore ces prédications, car on trouve à diverses reprises, dans les registres de l'archevêché de Rouen, son nom suivi de la mention de sommes variées qui représentent apparemment les émoluments de ces discours [1].

C'est de 1531 à 1535 que Sagon fit ses débuts de poète, débuts modestes et dont l'éclat ne passa pas les frontières de la Normandie. L'antique confrérie de l'Immaculée-Conception, établie à Rouen depuis déjà quatre cents ans, avait ajouté un caractère littéraire à son caractère religieux et institué en 1486, sous le nom de Puy de l'Immaculée-Conception ou de Puy du Palinod, des prix pour ceux qui voudraient composer des pièces de poésie en l'honneur de l'Immaculée-Conception. Ces concours eurent aussitôt une grande vogue et suscitèrent pendant nombre d'années des vers, ballades ou chants royaux, qui, consacrés à ce sujet mystique, dénotent tous de la subtilité dans l'invention, de l'étrangeté dans la forme et de la bizarrerie dans les comparaisons. Ce sont là les défauts de Sagon comme ceux de ses concurrents. Il faut croire cependant que ces travers ne choquèrent pas les juges, car Sagon prit part à plusieurs épreuves et remporta successivement diverses récompenses, dont sa vanité et sa poche tirèrent profit. Lui-même nous l'apprend dans un rondeau que nous citerons ici et qui servira autant à faire connaître la biographie de l'homme que sa juste valeur littéraire :

De fleur de lys j'ai eu la main fleurie,
J'ai eu l'anneau et la palme enchérie
Des bons facteurs; j'ai eu ces trois beaux prix
Qui chacun an guerdonnent les esprits
Des mieux disants à l'honneur de Marie.
Puis que rendis la palme elle est flétrie;
L'anneau rendrai, mais le prince me prie
De rendre au Puy ce que l'an passé pris
De fleur de lys.
L'honneur à Dieu, grâce à la confrérie;
Aux gens d'esprit, bon sens qui ne varie;
Aux assistants, n'être d'erreur surpris;

1. François Sagon, *le Regret d'honneur féminin*, poème publié par F. Bouquet (Rouen, 1880, in-8°, p. 4-5).

A tous Français, être d'amour épris
Envers le roi et sa noble armoirie
De fleurs de lys [1].

Voici mieux précisées les dates et les circonstances de ces victoires. Sagon a recueilli ceux de ses vers qui avaient été récompensés et les a publiés sous ce titre : *Le triumphe* || *de grace, et preroga-* || *tive d'innocence originelle, sur la* || *conception et trespas de la* || *vierge esleue mere* || *de Dieu,* || *composé par Sagon* || [2]. C'est là que se trouvent imprimées les pièces suivantes, dont nous relevons les titres dans l'ordre où elles sont insérées : *Chant royal qui triompha de la palme au puy tenu à Rouen*, 1531 (fol. 6 v°) ; *Chant royal qui emporta le premier prix à Caen*, 1532 (fol. 8 r°) ; *Chant royal prémié* (récompensé) *à Rouen du lys* (fol. 9 v°) ; *Chant royal qui remporta à Dieppe le prix de la couronne* (fol. 15 r°) ; *Balade qui remporta le prix de la rose à Rouen l'an 1535* (fol. 28 r°) ; *Balade qui gagna le prix à Caen* (fol. 29 v°) ; *Balade prononcée par l'auteur rendant grâce au puy des Palinods de Rouen, où il avait eu le prix de la palme l'an précédent* (1531) *et la rendait comme il est de coutume* (fol. 38 v°) ; *Rondeau prémié du prix de l'anneau ou signet à Rouen*, 1533 (fol. 42 r°) ; *Rondeau prononcé pour grâces de la rose qu'emporta l'auteur pour sa balade du petit ver qui luit de nuit* (fol. 49 r°).

Tous ces triomphes d'académies de province avaient fait à Sagon une gloire de clocher, d'autant plus suffisante qu'elle était plus restreinte. Faut-il chercher dans une vanité surexcitée par ces distinctions locales la cause qui poussa Sagon à entrer témérairement en lutte contre Clément Marot, c'est-à-dire contre la personnalité poétique la plus en vue alors, celle qui d'un commun avis incarnait le plus brillamment les qualités du temps? Je le crois et, si l'on ajoute à cela l'ardeur de prosélytisme du catholique, j'estime qu'on aura tout le secret motif de l'antipathie de Sagon pour Marot. C'était une aversion raisonnée et réfléchie, à laquelle la fougue de l'âge n'avait nulle part, mais bien la vanité littéraire et l'esprit de secte. Plus de dix ans auparavant, en 1521, Clément

1. Il convient de faire remarquer ici une fois pour toutes que l'orthographe des citations est moderne. Si dans une publication de texte l'orthographe doit être scrupuleusement respectée, il n'en saurait être de même, à notre avis, dans une étude historique, dans laquelle le maintien de l'orthographe ancienne ne fait que dérouter l'œil et embrouiller le lecteur.

2. Avec privilege. || 1544. || On les vend à Paris en la grand salle du palais, au || premier pillier par Jehan André libraire juré de || l'université de Paris. || A la fin || : Imprimé à Paris, par Benoist Prevost, Imprimeur de- || mourant en la rue Frementeil, pres le College du Ples- || sis. Faict le IXe jour d'aoust, Pour Jehan André Libraire || juré de l'université de Paris. 1544. || In-8° de 52 ff. non chiffr., sign. A-F par 8 et G par 4. Bibl. de l'Arsenal, n° 8083. Bl. — Le titre de départ (f. 3 r°) indique mieux le contenu du volume : *Recueil moral d'aucuns chantz royaulx, balades et rondeaulx de Sagon, presentez et premiez à Rouen, à Dieppe et à Caen, par luy adressé à venerable religieux Domp Richard Ango, prieur de Beaumont en Auge, son oncle.*

Marot avait concouru au Puy de l'Immaculée-Conception de Rouen, mais il n'obtint pas le prix, qui fut accordé à une composition de son père, Jean Marot. Cet échec dut confirmer Sagon dans la pensée que, lauréat si fréquemment heureux de ces concours, il devait surpasser en talent ce concurrent évincé; il en tirera gloire plus tard et rappellera à Marot

Qu'il y perdit (et) son temps et sa peine
Vu que jamais n'y gagna un seul prix.

Comment hésiter après cela à provoquer Marot et, quand l'occasion s'en présentera, à se lancer dans l'arène imprudemment?

Il convient de dire que, si l'on en croit Sagon, à ces causes de dissentiment vinrent aussi s'ajouter des motifs plus personnels encore. Voici à quel propos. Sagon nous l'apprend dans une des pièces du débat qui éclatera plus tard.

Tu sais, Marot, mieux que moi de moitié
Qu'avons été en loyale amitié,
Communiquant nos affaires ensemble,
Comme font ceux que vrai amour assemble,
Jusques au jour que madame Isabeau
En équipage et triomphe assez beau
Prit son époux en ville alençonnoise,
Pleine d'ébats et pour ce jour sans noise [1].

Il est certain, en effet, que Marot assistait aux fêtes du mariage d'Isabeau, sœur de Henri d'Albret, avec le vicomte René de Rohan, prince de Léon, célébré à Alençon le 16 août 1534, sous les auspices de Marguerite de Navarre. Il composa même, à cette occasion, une *Epître présentée à la royne de Navarre par madame Isabeau et deux autres damoyselles habillées en amazones en une mommerie*, qui, retrouvée par M. Guiffrey, a été publiée par lui [2] et qui se sent assez de l'esprit réformé. C'est sans doute cette épître qui amena la discussion entre Marot et Sagon. Mais laissons Sagon continuer à nous expliquer le conflit :

Car toi et moi devisans dessus l'herbe,
Le lendemain au beau parc d'Alençon,
Après souper, eûmes voix et tenson
Pour la leçon de la foi catholique,
Où tu voulus feindre l'évangélique
Quand tu me dis, — ô bon prince des cieux! —

1. Deffense de Sagon contre Marot. S. d., in-8°, f. 5 r° (Bibl. de l'Arsenal. BL, 6427).
2. *Œuvres de Clément Marot*, édition G. Guiffrey, t. III, p. 280 *a*. Voyez les commentaires dont l'éditeur a accompagné sa trouvaille.

Qu'encor était au-devant de mes yeux
L'obscure nuit et vèle de Moyse
Pource qu'étais adhérent à l'Église.
Et lors ta langue aprement me reprit
Qui ne voulais user de mon esprit,
Duquel pourtant jettas une louange
Dont je fis moindre estime que de fange.

. . . . . .

Ce que je dis est-il pas véritable?
Que fis-je adonc? Par moyen charitable,
Je t'en repris. Où? Entre toi et moi
En ensuivant l'évangile et la loi.
Mais je ne sus pour ton impatience
Rien profiter envers ta conscience.
Tu te haussas tellement pour le moins
Qu'à la clameur survinrent deux témoins.
Je m'acquittai par cette voie honneste
D'un chrétien qui un autre admoneste.
Tu t'obstinas et ta fureur descend
Tant qu'en une heure il en vint plus de cent.
Vela comment j'accomplis en cette œuvre
L'instruction que notre évangile œuvre.
Mais quoi? on vit pour un mot que je dis
Marot tirer comme un homme étourdi
A son poignard, voulant commettre offense
De m'assaillir sans bâton de défense.

Après cet esclandre, les deux adversaires se séparèrent, mais on devine aisément comment ils se quittèrent et quels sentiments ils durent conserver l'un pour l'autre. Sagon, qui était déjà à cette époque « secrétaire de l'abbé de Saint-Ebvroul [1] », ainsi qu'il se qualifie lui-même sur le titre de ses ouvrages, suivit au Mans cet abbé, Félix de Brie, qui était en même temps grand doyen de l'église du Mans. Il arriva même qu'une fois la reine Marguerite de Navarre traversa le Mans.

Etant au Mans de repos et séjour,
La reine y passe et y séjourne un jour,
Au soir duquel je prêchais devant elle
Du mariage et loi sacramentelle,

nous apprend Sagon lui-même et cette coïncidence ranima peut-être le souvenir des attaques de Marot. Hélas! celui-ci avait repris

1. Orne, arr. d'Argentan, canton de la Ferté-Fresnel (*Gallia christiana*, XI, 828). — Félix de Brie était issu de la maison de Serrant, en Anjou, dont Sagon a composé les épitaphes (*Le regret d'honneur*, p. p. F. Bouquet, p. 84).

sa vie aventureuse et ne tardait pas à faire parler de lui. Compris dans un ajournement en masse lancé contre les luthériens, si le poète échappa au péril, ce fut par un heureux hasard qui, le tenant alors éloigné de Paris, lui permit de franchir la frontière et d'éviter ainsi le bûcher. Marot se réfugia à Ferrare, où il écrivit les deux épîtres auxquelles nous avons déjà fait allusion, l'une adressée au roi et la seconde à deux demoiselles savoisiennes. Marot était exilé et son âme mobile ressentait plus vivement que toute autre les amertumes d'un séjour à l'étranger.

Une situation si pénible eût dû éveiller la charité de Sagon; au contraire, elle alluma sa rancune et provoqua son ressentiment. Les deux épîtres de Marot étant tombées sous les yeux du secrétaire de l'abbé de Saint-Ebvroul, il se proposa d'y répondre et se donna la tâche aisée de réfuter un ennemi absent. Écoutons-le encore expliquer comment la pensée lui en vint :

Dedans Paris ces épîtres j'ouis,
Dont je ne fus grandement réjoui;
Puis je les vis sans plus longues enquêtes
Entre les mains d'un maître des requêtes,
Mais je n'en sus avoir prêt ni octroi
Pource que l'une avait déplu au roi.
Laissant Paris pour une autre besogne,
Je m'en allai à Dijon en Bourgogne
Après la cour et tout le train royal,
Comme doit faire un serviteur loyal
A qui son maître une affaire commande.
Qu'en advint-il? En cette voie grande
Seul chevauchant, ennuyé de l'esprit,
Le souvenir de ta lettre m'esprit.
Lors, pour venger de justice l'injure,
Je te promets, Marot, et je te jure
Qu'incontinent mon esprit apprêtai,
Et par trois jours tant de fois m'arrêtai
Que chacun jour ayant cent lignes faites
Vis ta réponse écrite en mes tablettes;
Et crois, qu'avant être à Dijon rendu,
Fut de par moi ton écrit répondu.
Parquoi, Marot, tu ne me devais mordre,
Si je n'ai fait ma réponse par ordre.
Tu me diras ou trop jeune ou moqueur
Si je te dis que je la fis par cœur,
Sur le chemin et ennuyeuse voie,
Sans voir la tienne, ainsi que je devoie

Pour ne vaguer et par ci et par là.
Le Roi partit, à Lyon s'en alla.
Je le suivis pour accomplir l'affaire
Que mon seigneur m'avait commandé faire.
Vrai est qu'un jour — quantième je ne sais —
Je lui fis donc d'un petit *Coup d'essay*,
Où ta réponse avait place première,
Et du depuis je l'ai mis en lumière.
Quand est au roi, ce coup ne lui fâcha,
Car un trait d'œil gracieux me lâcha
Quand j'entrepris par vertueuse audace
Le lui offrir, espérant seule grâce,
Et non salaire ou temporel guerdon
D'état, d'argent, d'office ou d'autre don.
J'ai, grâce à Dieu, un maître qui m'en livre
Autant qu'il faut pour honnêtement vivre.

Ne l'oublions pas : ce sont là des explications fournies après coup, alors que l'issue du débat était moins incertaine et que Sagon, traité comme il convient, n'avait de son côté ni les rieurs ni les poètes. Si elles font comprendre les circonstances dans lesquelles la querelle commença, elles n'excusent ni l'âpreté ni les injures de Sagon. Attaquer un absent n'était guère généreux; le couvrir d'opprobre était lâche, mais cette pensée n'arrêta pas Sagon qu'aveuglaient sa rancune et sa haine de la Réforme. Aussitôt que ses réponses furent prêtes, Sagon s'empressa de les publier en les faisant précéder d'une dédicace en vers à François Ier : *Le coup d'essay de François de Sagon secrétaire de l'abbé de Sainct Ebvroul, contenant la réponse à deux épîtres de Clément Marot retiré à Ferrare, l'une adressante au Roy très-chrétien, l'autre à deux damoyselles seurs* [1].

1. Le coup des- || say de Francoys de || Sagon Secretaire de labbe de || sainct Ebvroul. Contenant || la responce a deux || epistres de || Clement Marot retire a Ferrare. || L'une adressante au Roy treschrestien. || L'autre a deux damoyselles seurs. || Vela de quoy. || Avec une Responce a celuy qui a escript || que limprimeur de ce present livre || avoit beaucoup perdu à l'impres- || sion diceluy. || *Les semblables sont à vendre* || *à Paris à l'enseigne du pot* || *cassé.* || (Au v° du f. 27) : Imprime de rechief le XXIV. Jour || de Septembre mil cinq cens || trente-sept. || Avec privilege. || In-8° de 28 ff. non chiffr., sign. A-G par 4 (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, BL. 1re pièce).

On lit au v° du titre : Avec une epistre faicte par iceluy secre- || taire aux trois princes et enfans de Fran- || ce, et deux chants royaulx en la fin. || L'ung a la louenge dicelluy roy treschre- || stien. L'autre a la confusion de loppinion || perverse d'aucuns modernes. Le tout ad- || dresse par prologue au roy.

A la suite de cette continuation du titre se lit un dixain : « Aux lecteurs du Coup d'essay ».

L'achevé d'imprimer (f. 27 r°) indique nettement que cet opuscule avait déjà été imprimé. Dans la *Responce par l'ung des amys de l'imprimeur de ce petit traicte, à ung incognen contrefaisant le poete, disant que l'imprimeur a perdu credit, ses biens et honneur à l'impression d'iceluy et donne l'autheur à tous les diables* (f. 28 r°), il est dit expressément que le *Coup d'essay* vit ici le jour pour « la tierce foys ». L'inconnu dont il est question est Claude Colet qui, ainsi que nous le verrons plus tard, intervint au débat sous l'anagramme de Daluce Locet.

Le rédacteur du catalogue du Bon J. de Rothschild fait remarquer à bon droit que l'adresse portée sur le titre est celle de Geofroy Tory et que, celui-ci étant mort en 1533, sa veuve avait cédé le fonds d'imprimeur à Olivier Mallard.

Dès le début, Sagon reconnaît, en s'adressant au roi, que son intervention n'est pas très courageuse. S'il se mêle ainsi de réfuter quelqu'un éloigné de la cour, lui-même le confesse assez naïvement, c'est parce qu'on en pouvait tirer profit sans danger.

Il n'en peut mal venir,
Mais au contraire il peut bien advenir
Qu'ayant si haut poursuivi mon audace
Du très haut roi conquesterai la grâce;
Si je ne l'ai, au moins je tenterai,
Et si je l'ai, je m'en contenterai.

En écrivant ce souhait, Sagon oubliait apparemment que la fortune des armes est changeante et ne prévoyait pas comment ce débat tournerait. Sans cela, après avoir mis le roi dans la confidence de ses réponses, l'auteur n'aurait pas convié le public à être juge du procès et à rapprocher le langage des deux parties en cause :

A tout le moins par débat advenu,
Vous connaîtrez aux œuvres les personnes.

La comparaison ainsi sollicitée n'est pas à l'avantage de Sagon. A une épître mesurée, audacieusement spirituelle, comme l'était celle de Marot, il réplique par des vers plats, lourds, embarrassés, commentant maladroitement la pensée de l'exilé et l'accablant lui-même d'injures. Plus tard, en se prolongeant, la querelle prendra un faux air littéraire; au début, l'attaque est personnelle à Marot, à son caractère, à ses croyances :

Tu as nom de Clément,
Mais c'est en toi le premier nom qui ment;
Luthérien ou nom d'autre hérétique
Convient trop mieux à ta seule pratique.

C'est « l'ignorante Sorbonne » que Sagon a la prétention de défendre, et aussi les gens de justice, en particulier celui qui a tourmenté Marot :

Quand tu as fait du juge Radamante
Similitude à raison répugnante,
. . . . . .
Son bon renom ne craint point qu'on le nomme
Et par ainsi c'est le bailli Morin;
S'il te tenait dedans Saint-Saphorin,

Près de Lyon, plus près du mont Tarare.
Il n'y a duc ni duchesse en Ferrare
Qui l'empêchât d'exécuter en toi
Le droit vouloir de justice et du roi.

Et après cette menace, Sagon essaie d'enlever tout espoir de grâce à l'absent, parce que le roi ne saurait jamais pardonner les fautes dont on accuse Marot : propos médisants et licencieux, inobservation du maigre en carême, raillerie des théologiens et des magistrats. Si Marot était tenté d'oublier tout cela, son adversaire lui rappelle charitablement la perquisition que la justice fit chez lui, dans son cabinet,

Dedans lequel tu n'eus onc habit net
Qui ne fut dû, emprunté ou en gage
Ou retiré par ton fardé langage.

Il lui rappelle aussi tout ce que l'on trouva dans cette visite :

Livres mortels, livres remplis d'offense,
Livres gardés contre juste deffense,
Livres traduits par un tas de paillards,
Placards souillés, minutes et brouillards.

Tel est le ton de Sagon; les injures se mêlent dans ses vers à une théologie indigeste et fort peu poétique. En parlant de la sorte, il prétendait s'inspirer de la charité chrétienne : on voit qu'il la comprenait d'assez étrange façon. Son style se ressent du manque de netteté de la pensée; l'inspiration est basse et le souffle ne saurait s'élever. Dans tout ce fatras je ne vois qu'une épigramme caustique et méchante, mais non haineuse, qui raille assez heureusement un travers de Marot. Celui-ci, jouant sur son nom, laissait volontiers entendre qu'il était le Virgile, le Maro, de la poésie française. C'est un ridicule; l'ennemi s'en empare et en tire parti.

Maro sans *t* est excellent poète,
Mais avec *t* il est tout corrompu.
Il prend de *t* marotte pour houlette
Et peut sans *t* ce que plusieurs n'ont pu.
Avecques *t* c'est un beau nom rompu;
Tourné sans *t* c'est le latin de Rome;
Droit avec *t* le français d'un sot homme.
Maro sans *t* triomphe en latin grave
Et avec *t* démontre en français comme
Un glorieux sans raison fait le brave [1].

1. *Coup d'essay*, fol. 12, v°. — Au dernier vers, *brave* a, bien entendu, le sens de *beau*.

Cette attaque de Sagon ne fut pas isolée. Tandis que Marot était encore hors de France, un autre poète, aussi violent que Sagon, mais plus ennuyeux, l'invectiva aussi en lui reprochant ce dont on lui faisait des crimes, ses croyances et ses mœurs. C'est Jean Le Blond, curé de Branville, originaire d'Evreux, catholique fougueux, sinon fervent, et piètre rimeur. Le Blond ne s'est guère fait connaître que par quelques pièces de vers de circonstance [1], et par un petit recueil dans lequel il a inséré, comme Sagon, deux « épîtres responsives » à Clément Marot [2]. Esprit en retard sur son temps et mal en équilibre, Le Blond a rassemblé là des pièces fort diverses de ton et d'allure, bien que la valeur en soit la même, c'est-à-dire nulle. L'allégorie se mêle à l'allusion licencieuse et l'auteur rime, avec des procédés d'un autre âge, des pièces extravagantes ou déréglées. Son attitude à l'égard de Marot est plus intransigeante que celle de Sagon. Il se réjouit que la police ait su brûler les papiers de Marot

et les réduire en cendre,
Car trop de maux en eussent pu descendre;

et il espère qu'en dépit de ses supplications l'exilé ne sera pas rappelé en France. Cesse, dit-il à Marot,

cesse donc travailler
Ta vaine plume et le papier brouiller;
Plutôt serait un arabe blanchi
Que tu fusses de ta coulpe affranchi.
Ce qu'en écrit en tes livres on treuve
Suffit-il pas pour manifeste preuve?
Combien as-tu tins [3] de propos méchants
De tout l'état monastique en tes chants?
Voire propos conformes à Luther
Dont ne pourrais de coulpe t'exempter.

On juge par cet échantillon de l'ardeur qui échauffe les invec-

1. *Nuptiaulx virelays du mariage du roi d'Escoce et de ma dame Magdaleine, première fille de France.* Paris, Arnoul et Charles Langelier, in-8°, goth. (Bibl. Nat., Y non porté). Jean Le Blond de Branville a aussi inséré des vers dans la *Déploration sur le trespas de feu monseigneur le Daulphin de France* (François, duc de Bretagne). S. l. ni d., in-8°, goth. (Bibl. Nat., Y n. p.)

2. Le prin- || temps de lhumble espe- || rant aultrement dict || Jehan Leblond Seigneur de Branville || ou sont compris plusieurs petits || œuvres semez de fleurs, fruict || et verdure qu'il a composez || en son jeune aage fort recree || tifs comme on pourra || veoir à la table. || On les vent à la grant salle du Palles, au premier || pillier en la boutique de Arnoul Langelier || M. D. XXXVI (1536). In-8° de 62 ff. non chiffr., sign. A-G par 8, H par 6; lettres rondes (Bibl. de l'Arsenal, 6396, B. L.). — F. 44, v°, *Epistre du general Chambor responsive à l'epistre de Clement Marot, qu'il envoya au roy tres chrestien Françoys.* — F. 54, r°, *Epistre à Clement Marot responsive de celle parquoy il se pensoyt purger d'heresie lutheriane.*

3. *Tins*, tenu.

tives de cet énergumène. Le faux zèle qui s'y montre plus grossièrement encore que dans les vers de Sagon était dangereux pour Marot et qui sait si, irrité par de pareils accents, le roi lui ouvrirait jamais l'accès de la mère patrie?

Marot le comprit et il en ressentit une tristesse qui se fait jour dans ses poésies. S'il néglige, ou à peu près, de répondre à Sagon — on trouve à peine, dans ses vers, deux ou trois allusions à ce personnage, — s'il dédaigne tout à fait Jean Le Blond comme un adversaire trop indigne de lui, il continue à veiller au contraire à ce que la bonne foi du roi ne soit pas trop longtemps surprise. Marot profite de toutes les occasions qui lui permettent de rappeler son souvenir en France. Tantôt il adresse à Mme de Soubise, quittant Ferrare pour se rendre au delà des monts, une épître émue autant par la pensée des bienfaits de la noble femme que par le sentiment du pays natal. Tantôt il envoie au Dauphin de France une supplique en vers où se montre plus à nu le chagrin de l'exilé :

Et savez-vous pourquoi
Ce qu'il demande il a voulu écrire?
C'est pour autant qu'il ne l'ose aller dire;
Voilà le point, il ne faut pas mentir,
Que l'air de France il n'ose aller sentir.
Mais s'il avait sa demande impétrée,
Jambes ni tête il n'a si empétrée
Qu'il n'y volât.

C'était là le cri du cœur. Aussi avec quelle allégresse joyeuse, Marot reprit-il le chemin de la patrie : sa marche a des ailes comme son imagination. Dans l'enthousiasme de son bonheur, il écrit au cardinal de Tournon, archevêque de Lyon :

Puis que du roi la bonté merveilleuse
La France veut ne m'être périlleuse,
Puisque je suis de retourner mandé,
Puisqu'il lui plaît, puisqu'il a commandé
Et que ce bien procède de sa grâce,
Ne t'esbahis si j'ai suivi la trace,
Noble seigneur, pour en France tirer,
Où long temps a je ne fais qu'aspirer.

Il est vrai que François Ier avait mis une condition à ce retour : pour que le poète pût vivre dorénavant en sûreté à la cour, le roi

exigea la rétractation de ses erreurs huguenotes. Si Marot avait partagé ces croyances, c'était plutôt par un entraînement de son imagination que par une conviction raisonnée, et lui-même s'en était défendu. Aussi se soumit-il à la condition imposée par le roi, et dès que son désaveu public lui eut ouvert l'accès de la capitale[1], Marot s'empressa d'adresser à la cour un *Dieu gard* chargé de le précéder et d'annoncer sa venue. Le poète s'écriait :

Or je vous vois, France, que Dieu vous gard!
Depuis le temps que je ne vous ai vue,
Vous me semblez bien amendée et crue.

Et après ce salut à la patrie retrouvée, Marot souhaitait la bienvenue au roi qui la lui rendait, à la famille royale, à ceux qui servent à la grandeur du pays :

Dieu gard tous ceux qui pour la France veillent,
Et pour son bien combattent ou conseillent!

Par une inspiration touchante, Marot n'oubliait pas même ses adversaires; en ce jour qui semblait effacer ses propres souffrances, il voulait effacer aussi jusqu'à la trace des injures.

Puisque François pardonne
Tant et si bien qu'à tous exemple il donne,
Je dis Dieu gard à tous mes ennemis
D'aussi bon cœur qu'à mes plus chers amis.

Un pareil langage, et si généreux, aurait dû apaiser les esprits les plus prévenus. Il n'en fut rien. Sagon répondit à ces paroles émues par des vers encore fort violents et qui accueillaient très mal le pardon de Marot.

Puisque Marot dans son Dieu gard a mis
Ses ennemis au rang de ses amis
Et qu'il a dit Dieu gard a tout le monde,
Raison veut bien qu'en Dieu gard on réponde;
Car si l'un dit à l'autre Dieu vous gard,
L'autre en doit dire à l'un en son égard.

1. M. Guiffrey a découvert à la Bibliothèque Nationale (cabinet des manuscrits, fonds français, n° 5125, f° 165) une lettre du cardinal de Tournon, alors archevêque de Lyon, qui ne laisse aucun doute au sujet de la rétractation publique de Marot. Voy. *Œuvres de Clément Marot*, éd. Georges Guiffrey, t. III, p. 555.

Ainsi parlait l'adversaire et, pratiquant d'étrange façon la mansuétude, il s'empressait d'exprimer au nouvel arrivant d'assez injurieux souhaits :

Dieu gard Marot gentil valet royal
Qui s'enfuit se sentant déloyal
A Dieu, au roi, à la foi et à France,
Où maintenant il obtient délivrance,
Pourvu qu'il veuille à son fait regarder;
En ce point donc Dieu veuille le garder.
Dieu gard Marot tant qu'en foi pure il vive.
Dieu gard Marot qui plus ne récidive.
Dieu gard Marot, il en a bon mestier
S'il veut encore exposer le psautier.
Dieu gard Marot, car s'il est infidèle
Il se viendra brûler à la chandelle.

On voit quel avenir montrait au nouvel arrivant cet ennemi qui ne désarmait pas. Le passé ne trouvait pas davantage grâce à ses yeux. Faisant allusion à la rétractation imposée à Marot, Sagon s'exprimait ainsi dans un *Dizain par comparaison de l'enfant prodigue à Clément Marot qui a abjuré* :

L'enfant prodigue, excessif et fragile,
Après avoir abjuré son péché,
Obtint pardon, comme dit l'Evangile,
Et fit si bien qu'il en fut dépéché,
Tant qu'oncques puis ne lui fut reproché;
Mais après deuil, pauvreté, vitupère,
Rentra en grâce et amour de son père.
Ainsi Marot refait du triomphant
Venu en France, à qui fit impropère,
C'est tout un cas fors qu'il n'est plus enfant.

Pour excuser une haine si tenace, pour essayer d'expliquer tant d'acharnement contre quelqu'un qui, attaqué, ne s'était pas encore défendu, Sagon feint d'être persuadé que le silence de Marot ne lui sert qu'à machiner les réponses de ses disciples. Quelques bons esprits, en effet, irrités de voir ainsi malmener un exilé, avaient dit son fait à l'agresseur. Ce sont Bonaventure Des Périers, Charles Fontaine et un autre poète qui se cache sous le pseudonyme de Nicole Glotelet. Sagon et ses tenants eurent l'air de croire que Charles Fontaine et Nicole Glotelet étaient deux têtes sous un même bonnet, celui de Marot. Quant à Bonaventure Des

Périers, moins bon poète que prosateur, il avait très bravement poussé le cri d'alarme dans un poème *pour Marot absent contre Sagon*. C'est lui qui le premier osa parler de clémence au roi. C'est lui aussi qui, commençant la défense, appela les poètes français à l'aide de leur chef vilipendé. Écoutons cette voix claire, chaleureuse, et les bonnes raisons qu'elle invoque :

Nobles esprits, amateurs de savoir,
Qu'il vous ennuie et vous est grief de voir
Votre Maro indignement traité
D'un *Coup d'essay*, trop venimeux tracté
Fait par Sagon en sa faim Saguntine
Non pas de pain, mais bien de gloire indigne.
Ce bestion qui ainsi mord et pique
A donc osé prendre débat et pique
Contre Marot, le poète parfait,
Qui ne lui a ne peut avoir meffait.
Qu'attendez-vous, ô poètes françois,
Ses bons amis? Pensez-vous que je sois
Expert assez ou si sûr de mon rôle
Pour à Phébus porter quelque parole
De son Maro, que tout seul me laissez
Parler pour lui, et ne vous avancez
A excuser d'icelui la querelle?
Donc, s'il te plait, sire, absous-le; car elle
N'est pas du tout si griève, ni damnable
Comme le fait cettui déraisonnable
Accusateur et détracteur pervers,
Qui lui a dit tous les maux par ses vers,
Dont pour un coup il s'est pu adviser,
Quand rien meilleur n'avait pour deviser
Son mal penser, mettant loin sa pensée
Pour satisfaire à l'envie insensée
Que de long temps il a pu allaiter,
Voyant Marot à bon titre porter
Le même nom du poète romain,
Comme de Dieu, non pas par sort humain,
Vu qu'en Français a la veine autant digne
Que Maro l'eut en sa langue latine.
Roi plus qu'humain, si j'ose en ta présence
Seul excuser Marot en son absence,
Pardonne-moi; beaucoup mieux le feraient
Plusieurs des siens, lesquels triompheraient
En cette cause avec leur éloquence,
Mais tu en sais toute la conséquence.

Donc, sire, afin que nous n'importunions
Ta Majesté, et que point n'impugnions
De ton vouloir les bornes et limites,
Tant seulement nous te prions qu'imites
Nostre bon Dieu, et toi-mêmes aussi
En cet endroit faisant grâce et merci
A ton Maro, s'il a en rien mépris
Dont il dut être ou puni ou repris [1].

Quand Des Périers prenait ainsi la défense de Marot, il était déjà le familier de la reine de Navarre et son appel y gagna en autorité. Il n'est pas téméraire de croire — le poète lui-même semble y faire allusion — que Marguerite de Valois connaissait cette démarche et ne la désapprouvait pas. C'est évidemment plus que le simple témoignage d'un poète que Des Périers apporte à son chef de chœur; derrière l'auteur qui se montre, il y a la noble femme qui se cache et qui travaille prudemment à faire rentrer l'exilé en grâces. Elle y contribua sans doute plus que personne et c'est une justice qu'il convient de lui rendre quand on entrevoit la portée de ses efforts.

Les autres poètes qui embrassèrent la cause de Marot ne pouvaient mettre à son service que l'ardeur de leur talent et la sincérité de leur conviction. Charles Fontaine intervint au débat peu après Des Périers, mais il était alors un tout jeune homme faisant ses premières armes et sa polémique se ressent de l'inexpérience du combattant [2]. Sa discussion est à la fois anodine et violente; les ennemis crurent pourtant que Fontaine n'était là qu'un prête-

1. Le poème de Des Périers se trouve dans le recueil intitulé : *les Disciples et amys de Marot contre Sagon*, dont il sera décrit ci-après plusieurs éditions.

Il faut aussi attribuer à Des Périers la paternité de la pièce suivante qui a trait également au différend de Sagon et de Marot :

La Prognostica- || tion des prognostica- || tions, non seulement de ceste || presente annee M. D. XXXVII (1537). || Mais aussi des aultres a venir, || voire de toutes celles qui || sont passées. || Composee par maistre Sarcomo- || ros, natif de Tartarie, et Secretaire du tres || illustre et tres puissant Roy de Cathai, || serf de Vertu. || M. D. XXXVII (1537). || In-8° de 8 ff., non chiffr., dont le dernier blanc, sign. A-B par 4 (Bibl. Nat., Y, 4503; — et Bibl. municip. de Versailles. E 352°, 5 p.).

Le *Catalogue des livres du Bon J. de Rothschild* décrit une autre édition de cette pièce avec la mention : *On les vend à Paris en la rue Sainct-Jac- || ques, pres Sainct-Benoist, a lenseigne du Croissant en la boutique de Jehan Morin.* ||

La *Prognostication* a été reproduite par M. de Montaiglon dans le *Recueil des poésies françoises*, t. V, p. 224-233, et aussi dans les œuvres de Des Périers, édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, publiée par Louis Lacour, t. I, p. 130.

2. Né le 13 juillet 1515 à Paris, dans l'île de la Cité, en face du Parvis Notre-Dame, Charles Fontaine avait donc vingt et un ans. Sa pièce se trouve dans le recueil des *Disciples et amys de Marot contre Sagon*. Il passe pour n'avoir pas cessé de reconnaître Marot comme son maître et, Du Bellay ayant plus tard attaqué la vieille école poétique, on attribue à Fontaine la riposte qui fut faite sous le titre de *Quintil horatian*. Lui-même s'est pourtant défendu d'être l'auteur de cette réponse dans une lettre à Jean de Morel, publiée par M. de Nolhac (*Lettres de Joachim du Bellay*, 1883, in-8°, p. 86). Le *Quintil horatian* a été réimprimé récemment encore (2e édition, 1892), par M. E. Person, à la suite de l'*Illustration de la langue françoise* de Du Bellay, mais le nouvel éditeur n'a pas fait de réserve sur la paternité de Charles Fontaine.

nom pour cacher Marot qui désirait garder l'anonyme. Sagon le déclare nettement dans son *Dieu gard* :

Dieu gard Marot qui fit tant à Lyon
Qu'il m'envoya une épître imprimée
De sa façon, au mieux qu'il put, rimée;
Et pour autant que Sagon la reprend,
La désavoue et Fontaine la prend.

Sagon se trompe et son page aussi, qui, renchérissant sur son maître, déclare aussi que Fontaine est étranger à tout ceci :

Fontaine trop heureux serais
Et tes deux cornes dresserais
Si l'œuvre dont tu as le titre
(J'entends testament et épître)
Etait corrigé de par moi :
On sait qu'il n'y a rien de toi.
. . . . . .
Tu fais ainsi Charles Fontaines
Car j'ai des raisons bien certaines
Que l'épître et faux testament
Viennent de ton maître Clément.
Ce cas autrement je n'enfonce
Car mon maître y a fait réponse.

Si Marot s'est caché parfois dans sa discussion avec Sagon, quand la prudence lui commandait de ne pas se montrer, sa verve et son style dénonçaient son pseudonyme aux regards les moins clairvoyants et personne ne s'y trompait. Ici c'est bien le langage d'un jeune débutant et rien ne trahit la main d'un maître.

Je ne veux donc trancher du parangon
Pour me montrer ennemi de Sagon.
Je ne pretends ne plaid ne huterie
Avec Sagon ne la Hueterie :
Ce nonobstant s'ils en veulent à moi
Je n'en serai, ce crois-je, en grand émoi;
Car je vois bien à peu près que leur veine
Est un petit trop débile et trop vaine
Pour bien jouer, cela très bien je sais
A voir sans plus leur pauvre *Coup d'essay*.
Si dessus moi leur colère s'allume,
Là Dieu merci, nous avons encre et plume
Pour leur répondre un peu plus sagement
Qu'ils n'ont écrit tous deux premièrement.

. . . . . .
Certes avant qu'il soit jamais dix ans,
On montrera au doigt les médisants.
Déjà on dit de la Hueterie
Et de Sagon ce n'est que flatterie;
A l'entour d'eux de cent pas on la sent :
Je l'ai déjà bien ouï dire à cent.
Sage n'est pas celui qui se soulace
A dire mal pensant acquérir grâce,
Et mêmement qui dit mal de celui
Qui ne s'en doute et est bien loin de lui,
Dont il prétend avoir le lieu et gage.
Mais beau temps vient après pluie et orage.
Facilement et sans prendre grand soin
On dit du mal de celui qui est loin
Que l'on pourrait avoir en révérence
Pour son savoir quand il est en présence;
Quand telles gens se cuident avancer
Lors on les voit tant plus désavancer.

Quant au poète qui se cache sous le pseudonyme de Nicole Glotelet, de Victry-en-Partoys [1], et qui lui aussi se mêle de bonne heure à la lutte comme tenant de Marot, c'est un poète et un savant : Borderie, Papillon, Brodeau, ou peut-être même Claude Collet, que nous verrons porter d'autres coups sous un autre masque. Je n'ai pas su deviner le mot de l'énigme. Mais avec lui le débat s'élargit un peu et, à certains égards, devient littéraire. Écoutons-le définir le véritable poète :

Or entendez qu'un vrai poète est tant digne
Et de nature est tant noble et insigne
Qu'en lui est Dieu, qui par son mouvement
Le fait parler, comme un vent l'instrument,
En lui dictant maintes choses ardues,
Quant à nos sens cachées et perdues.
C'est la trompette et céleste buccine
Par qui souvent la grand bonté divine
Veut aux humains son vouloir déclarer.
Et pour au vrai leur prestance narrer,
J'ose affirmer qu'un bon divin prophète
Et ses écrits, et un excellent poète

1. Aujourd'hui Vitry-en-Perthois, canton de Vitry-le-François, arrondissement de Sainte-Menehould (Marne).

Semblables sont, sans quelque différence,
Et n'y a point entre eux de préférence,
Qui bien entend des deux noms l'origine,
L'accordera; et pour évident signe,
Ne pensez-vous que David, Esaïe,
Ezéchiel, Abachuch, Hiérémie,
N'aient en vers mis leurs écrits certains?
Certes de Dieu les oracles hautains
(En révérant la noble Poésie)
Etaient par vers; dont est ma fantaisie,
Vu que les Dieux l'ont chèrement aimée,
Qu'elle ne doit de nul être blâmée,
Mais nous la faut tenir divine et sainte.

Marot est de la famille de ces grands esprits, quoi qu'en disent les jaloux, qui l'attaquent malgré son auréole de poète. « Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi »? demande Nicole Glotelet, en s'adressant à l'envieux.

Dis la raison : est-ce puis qu'en latin
Il n'a écrit? Réponds, morde-mâtin,
Est-il requis par quel mot on exprime
Un bon savoir? S'il compose par rime
Est-ce raison de l'en blâmer pourtant?
Et lui tollir ce qu'il va méritant?
Quand il écrit en langage vulgaire,
A tous il sert, mêmes au populaire.
Les anciens grands en littérature
N'ont abhoré leur langue de nature.
David dicta beaux vers en l'hébraïque,
Homère en grec, Virgile en l'italique;
Marot a pris ce beau gentil françois
Plaisant et doux, et qui est fait ainçois
Que fut le grec, Bérose le récite :
Et de tel langue ores Marot suscite
Un million de sentences abstruses
Prises au fond de la source des muses.

Après cette apologie du talent de Marot, Nicole Glotelet attaque plus directement son adversaire et lui dit plaisamment quelques grosses vérités :

. . . C'est lorsque tu as vu
A ton avis de faveur dépourvu

L'absent Marot en Ferrare ou Venise,
Ta rude muse encontre lui s'avise
Dresser un coup. O très grande vaillance
Qui trois cents lieues veut percer d'une lance
Depuis Paris jusqu'au fond d'Italie !
O grand longueur de langue mal polie
Qui va viser pour le blanc de sa butte
Cent fois plus loin que nulle hacquebutte
N'aucun faucon ne pourrait pas atteindre !
Bon canonnier, veuillez votre coup feindre
Et plaise à vous faire grâce et merci
Au bon Marot. Pense, Sagon, aussi
Que de si loin ne l'eusses pu abattre,
Vu que de près tu n'es pour le combattre.

. . . . . .

. . . . Tu pensais que jamais
Ne revindrait en ce royaume. Mais
Au parc français le roi a fait réduire
Celui à qui de tous points tu veux nuire.

. . . . . .

Mais, pauvre sot d'esprit défectueux
Comment fus-tu lors si présomptueux,
Si effréné, superbe et arrogant
De présenter à roi tant élégant
Ton *Coup d'essay* si maigre et affamé
Duquel tu es si très fort diffamé?

Maintenant que, malgré ces attaques, Marot est rentré en France, que demande-t-on à l'agresseur? Nicole Glotelet va nous le dire.

. . . . Et pour conclusion
Chanter te faut quelque palinodie
En raisonnant, si peux, par mélodie
Quelque motif pour le retour joyeux
De ce Clément; et ne sois envieux
De quoi Pallas aux Français l'a réduit;
Et reconnais l'orgueil qui t'a séduit
Quand tu forgeas contre lui ton libelle.
Si tu le fais, sans te montrer rebelle
A bon conseil, ce sera bon échange,
Car d'un esprit malin tu seras ange.

. . . . . .

Ainsi faisant ne seras plus complice
Aux détracteurs; voilà toute l'amende
Qu'on veut de toi et que je te demande.

Mais si ton sens par tels abus persiste
En grande morge, estant un Trimegiste,
Triplique nom te verras acquérir,
D'un sot, d'un veau, et d'âne, ains que mourir.

La pièce prend fin sur ces aménités. Comme on le voit, si Sagon s'était montré mal appris en attaquant, on lui répondait de la même encre. Nous n'avons pas cru devoir rapporter ici toutes ces grossièretés, qui se répètent et n'ajoutent rien au débat. De part et d'autre on se salue des mêmes invectives, on se renvoie les mêmes accusations de débauches et de maladies honteuses. C'est là le côté le moins relevé de cette polémique; mais n'a-t-on pas vu depuis, en des temps plus polis, des querelles aussi basses et des insinuations aussi outrageantes?

Que faisait Marot lui-même tandis qu'on se battait pour lui? Son retour en France n'avait pas été sans conditions et sa situation au début s'en ressentit : elle était précaire, mal assurée. Prudemment, Marot laissa faire et vit venir le temps. Au reste, son adversaire était plus calme, non qu'il eût désarmé, mais il mettait moins volontiers le public dans sa confidence. Sagon avait bien répondu aux épîtres qui l'attaquaient, toutefois sans publier ses réponses. Il le déclare lui-même :

D'une réponse ai l'épître pourvue
Et suis certain, Clément, que tu l'as vue,
Mais en craignant par trop ta défiance
Onc ne voulus ces deux faire imprimer.

Il s'agit là d'une réponse à un *Coq à l'âne* envoyé de Ferrare par Marot et d'une autre à l'épître de Charles Fontaine, qui semblent n'avoir jamais vu le jour et qui ne nous sont point parvenues. Mais Marot connaissait ces vers de son ennemi et ne les lui pardonnait pas plus que ses autres attaques. En attendant, l'insécurité de son état l'obligeait à feindre et, pendant les premiers mois de son séjour à la cour, il ne se crut pas assez sûr de la position pour tenter des représailles. Les deux adversaires se rencontrèrent même et Marot sut ne pas laisser deviner le ressentiment qu'il nourrissait. Sagon nous donne à cet égard des renseignements précis et instructifs.

Tu as été six mois depuis ce temps
Très bien venu (au moins comme j'entends)

Avec les grands et les petits de France,
Où tôt après la tienne délivrance
Tu saluas chacun en son égard
Par un rescrit qu'on nomme ton *Dieu gard*.
T'ai-je pas vu depuis chez une reine
Au pont Saint-Cloud, sur le fleuve de Seine?
A quoi tint-il que lors tu me disais
Qu'encontre moi Fripelippes faisais?
Ou que ne dis à ton Bonaventure
Parlant à moi qu'il m'en fit l'ouverture?
Ne fut par là mon *Essay* découvert
Et en public notre débat ouvert
Par cette reine, en prudente parole?
A quoi tint-il que ne jouas ton rôle?
Je te promets si c'eût été Huet
Qu'on ne l'eût vu ainsi que toi muet;
Ta langue ou bouche à moi tant ennemie
Ne me dit onc parole ne demie.
A ton regard je vis bien que tes yeux
Pour lors vers moi ne s'acquittèrent mieux.
Bref, tu n'eus onc de parler hardiesse;
J'en fais témoin toute cette noblesse
Qui me put voir à la reine parler
De ce propos qu'avons à démêler
Tu ne dis rien, et me mis en un songe
En concevant la fin de ton mensonge;
Et si n'y a que des mois quatre ou trois.
Or me dis donc, pour la dernière fois,
T'ai-je mandé, ou écrit, ou fait dire
Depuis ce temps un mot de deuil ou d'ire?
T'ai-je offensé ou fait un mauvais tour
Depuis qu'en France as été de retour?
Quel diable donc t'a soufflé en l'oreille
Que ne devais me rendre la pareille?
Qui t'a piqué? Est-ce une mouche ou ver
Qui t'as vers moi fait ainsi élever
Et supposer Fripelippes en titre
Pour m'envoyer tant satyrique épitre?
Je ne sais pas, à parler rondement,
Où tu as pris si faible fondement;
Sinon, Marot, mais qu'il ne te déplaise,
Que tu étais un peu trop à ton aise.
Cela déclare à l'esprit qui l'entend
Que tu ne fus oncques vrai pénitent,
Mais simulé pour un temps et espace
Afin d'avoir et obtenir ta grâce.

Si, par cette insinuation malveillante, Sagon entendait dire seulement que le tempérament de Marot n'avait pas été changé par son abjuration et que, oublieux en apparence des offenses reçues, le plaisant moqueur ne se contenait si bien que pour mieux aiguiser ses épigrammes, le temps lui donna raison. Marot, à cet égard, devait mourir dans l'impénitence finale. S'il se taisait, c'était pour préparer sa vengeance, d'autant plus dangereuse qu'il n'en laissait pas paraître le dessein. Surveillant son attitude et jusqu'à ses regards, lorsque le hasard le mettait en présence de son adversaire, il ne se souciait pas de se compromettre par un coup de tête inconsidéré; mais il n'avait pas oublié l'injure, et il se promettait d'en tirer, dès qu'il le pourrait, une réparation complète. Tout à coup éclata, comme un coup de tonnerre attardé dans un ciel qui commence à se rasséréner, un libelle de quelques pages intitulé *le Valet de Marot contre Sagon*, cum commento [1]. Sur le titre s'épanouissait une gravure sur bois qui en indiquait clairement l'objet dès le début : Fripelippes, le valet, armé d'un bâton, tenait en laisse un singe, un *sagouin*, qu'il corrigeait. L'allégorie était parlante et ne faisait aucun doute; c'est bien une volée de bois vert que Sagon allait recevoir, appliquée par la main experte de quelqu'un qui se déguisait en valet pour frapper plus fort.

Car personne ne se méprit sur l'auteur de cette réfutation étincelante : chaque vers, chaque trait le dénonçait et, en prenant ses rancunes à son maître, le serviteur lui avait aussi pris son esprit. Jouant adroitement du gourdin, Fripelippes épargnait, dans son exécution, « les rimasseurs nouveaux » et sans portée qui s'étaient enrôlés à la suite de Sagon, pour faire sentir toute la vigueur de son bras aux chefs, à Sagon et la Hueterie :

L'un est un vieux rêveur normand
Si goulu, friand et gourmand

1. Le valet || de Marot contre || Sagon. || Cum Commento. || *On les vend à Paris en la Rue sainct Jacques* || *pres sainct Benoist, en la boutique de* || *Jehan Morin, pres les trois couronnes* || *d'argent* || 1537. || In-8° de 8 ff. non chiffr., sign. A-B. par 4, lettres rondes. (Bibl. Arsenal 6427A, BL., 2e pièce; — Bibl. nat., Y, 4503; — Bibl. de Versailles, E 352e, 3e p.)

Sur le titre. bois représentant Fripelippes qui tient Sagouin enchaîné et le frappe à coups de bâton.

Au v° du titre, deux distiques latins de Christophe Richer.

F. 2 r°, *Frippelippes secretaire de Clement Marot à Francoys Sagon, secretaire de l'abbe de Sainct-Ebvroul.* En face des vers dont les plaisanteries auraient pu paraître obscures aux lecteurs, l'auteur a pris soin de placer, en manchettes, un commentaire explicatif.

A la fin (f. 7 r° et 8 v°), petite pièce d'hendécasyllabes latins « in eum qui scripsit in Marotum ». *Dizain conforme aux vers precedents* par Charles Fontaine et *huictain envoye a Clement Marot par ung sien amy.*

Le v. du f. 8 est blanc.

Voy. *Plusieurs traictez par aucuns nouveaulx poetes, du different de Marot, Sagon et la Hueterie*, Paris, 1539, f. 30-35 v°; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, in-4, t. VI, p. 416-423.

Il y a une autre édition imprimée à Lyon par Pierre de Saincte-Lucie, dit le Prince (in-8°, s. d., de 8 ff.), dont un exemplaire a figuré dans le catalogue Yéméniz, sous le n° 1722.

De la peau du pauvre latin,
Qu'il l'écorche comme un mâtin :
L'autre un Huet de sotte grâce,
Lequel voulut voler la place
De l'absent; mais le demandeur
Eut affaire à un entendeur.
O le Huet de bel arroi
Pour entrer en chambre de roi!
Ce Huet et Sagon se jouent,
Par écrit l'un l'autre se louent,
Et semble, tant ils s'entreflattent,
Deux vieux ânes qui s'entregrattent.

Nous ne savons pas grand'chose sur Charles Huet, dit la Hueterie, que nous retrouverons plus tard. Après lui avoir fait ce reproche, Marot l'abandonne pour tourner toute sa colère contre Sagon :

Ha! rustre, tu ne pensais pas
Que jamais il dût faire un pas
Dedans la France; tu pensois
Sans pitié ce bon roi François,
Et le peignais, en ton cerveau,
Aussi tigre que tu es veau.
C'est pourquoi les cornes dressas
Et quand tes écrits adressas
Au roi, tant excellent poète,
Il me soubvint d'une chouette
Devant le rossignol chantant,
Ou d'un oison se présentant
Devant le cygne pour chanter.
Je ne veux flatter ne vanter;
Mais certes monsieur aurait honte
De t'allouer dedans le compte
De ses plus jeunes apprentis.
Venez, ses disciples gentils,
Combattre cette lourderie;
Venez, son mignon Borderie,
Grand espoir des muses hautaines;
Rochers, faites saillir Fontaines;
Lavez tous deux aux veaux les têtes;
Lyon, qui n'est pas roi des bêtes
Car Sagon l'est, sus, haut la patte,
Que du premier coup on l'abatte.

Sus, Gallopin, qu'on le galoppe.
Redressons cet âne qui choppe,
Qu'il sente de tous la pointure,
Et nous aurons Bonaventure,
A mon avis, assez savant
Pour le faire tirer avant.
Viens, Brodeau, le puiné, son fils,
Qui si très bien le contrefis
Au huitain des Frères mineurs
Que plus de cent beaux divineurs
Dirent que c'était Marot même :
Témoin le griffon d'Angoulême
Qui respondit : argent en pouppe,
En lieu d'ivre comme une souppe.
Venez donc, ses nobles enfants,
Dignes de chapeaux triomphants
De vert laurier; faites merveilles
Contre Sagon, digne d'oreilles
A chapperon. Non, ne bougez,
Pour le vaincre rien ne forgez :
Laissez cet honneur et estime
A la dame Anne Philetime [1],
De qui Sagon pourrait apprendre,
Si la peine elle daignait prendre
De l'enseigner. Trembles-tu point,
Coquin, quand tu ois en ce point
Hucher tant d'esprits dont le moindre
Sait mieux que toi louer et poindre?

Ainsi monté contre son ennemi, Marot ne lui fait grâce d'aucun des griefs qu'il peut avoir contre lui. Tantôt Fripelippes reproche à Sagon que son maître lui a corrigé quelques poèmes.

Vraiment il me vient souvenir
Qu'un jour vers lui te vis venir,
Pour un chant royal lui montrer,
Et le prias de l'accoutrer,
Car il ne valait pas un œuf;
Quand il l'eût refait tout de neuf;
A Rouen en gagna, pauvre homme,
D'argent quelque petite somme
Qui bien à propos te survint.

1. On lit en marge de l'édition originale : « Une dame de Thoulouze fort savante ». Mais cette note n'éclaircit guère le problème.

Tantôt il lui fait un crime d'avoir pris dans la préface de l'*Adolescence clémentine* le titre même de son *Coup d'essay* :

Donc ne sois glorieux ne rogue,
Car tu le grippas au prologue
De l'adolescence à mon maître [1];
Et qu'on lise à dextre ou senestre
On trouvera, — bien je le sais, —
Ce petit mot de coup d'essai,
Ou coups d'essai, que je ne mente.

Enfin, grief plus grave, Marot accuse Sagon de ne l'avoir attaqué qu'à l'instigation de Félix de Brie, abbé de Saint-Ebvroul, et pour obtenir de celui-ci une cure normande en récompense de ces violences :

Plût à Dieu que quelque matin
Tu vinsses à te revenger :
L'abbé serait en grand danger
De voir, par manière de rire,
Monsieur mon maître lui écrire,
Et d'être de lui mieux traité
Que de moi tu ne l'as été.
Car il sait tout, et sait comment
Te fit exprès commandement
De t'en aller mettre en besogne
Pour composer ton coup d'ivrogne;
Ce que lui accordas pourvu
Qu'en après tu serais pourvu
De la cure de Soligny [2].
Quant à celle de Sotigny
Long temps a par élection
Tu en pris la possession.

A la vérité, ce retour offensif était rude. L'épître de Fripelippes rouvrait le débat : ceux qu'il attaquait ripostèrent, et, Marot lui-même ayant convié ses disciples à intervenir, la mêlée fut bientôt générale. La littérature n'y gagnera pas, car l'objet de la querelle restera le même et les arguments ne changeront guère. De part et d'autre on combattra pour une personne, non pour un principe; on échangera des injures, non des raisons.

1. Dans la préface de l'*Adolescence clémentine*, Marot avait dit en parlant de ses vers : « Ce sont œuvres de jeunesse, ce sont *coups d'essai*. »

2. Soligny-la-Trappe (Orne), arrondissement de Mortagne, canton de Bazoches-sur-Hoëne. La cure de Soligny était divisée en deux parties, l'une à la nomination du seigneur temporel, la seconde à celle de l'abbé de Saint-Ebvroul.

Le spectacle ne sera guère engageant, car les gros mots jailliront de toutes les bouches. Essayons pourtant de nous reconnaître parmi toutes ces contradictions et, laissant ce qu'elles ont d'oiseux ou de malpropre, de mettre à part ce qu'elles nous apprennent sur l'état des esprits et sur leurs convictions littéraires.

Et d'abord, Sagon ne voulut pas rester sur cette agression de Fripelippes. Prenant à Marot la ruse qui lui avait si bien servi, il fit répondre par son propre page au valet de son adversaire : *Le rabais du caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pelé adictionné avec le commentaire, faict par Mathieu de Boutigny page de maistre François de Sagon secretaire de l'abbé de Sainct Ebvroul* [1]. Pour compléter l'analogie avec le libelle de Fripelippes, sur le titre de celui-ci figure également une gravure sur bois représentant un sagouin qui griffe un rat pelé — Marot ayant été rappelé d'exil. — Au-dessous, Fripelippes et Marot se renvoient un livre l'un à l'autre. Sagon s'est défendu d'avoir inspiré cette réponse, mais il ne faut pas prendre à la lettre ses explications. Mathieu de Boutigny est évidemment un prête-nom qui cache son maître comme Fripelippes l'avait fait. La similitude des devises des deux poètes le donne encore à entendre : Sagon a pris pour devise *Vela de quoy*, tandis que son page a choisi *Vela que c'est* [2]. Écoutons pourtant les explications fournies plus tard par Sagon :

Or ai-je un page issu de bien bon être
Qui en absence et besoin de son maître
De te répondre a le fait entrepris.
Il est bien vrai que je l'en ai repris,
Et beaucoup plus quand je vis la substance
De la réponse ayant telle importance
Et tant de mots invectifs contre toi.
Mais il me dit : « Monsieur, pardonnez-moi
Si en icelle y a chose imparfaite,
En trois jours fut par grand colère faite;

1. Le rabais du || caquet de Fripelippes et de Marot dict || Rat pelé adictionne avec le commentaire. || Faict par Mathieu de Boutigny pa- || ge de maistre Francoys de Sagon secr- || taire (sic), de Labbe de Saint Ebvroult. || *S. l. ni. d.* (*Paris*, 1537), in-8 de 20 ff. dont le dernier est blanc, sign. A-E par 4 (Bibl. Arsenal, 6427A, 5e pièce ; — Bibl. Nat., Y, 4503).

Sur le titre, bois représentant *Sagouin* griffant *Rat pelé* tandis qu'au-dessous *Marault* et *Frippelippes* se renvoient un livre l'un à l'autre.

Le commentaire du *Rabais* est imprimé en manchettes, en caractères plus petits.

La pièce se termine (f. 18 v°) par des épigrammes latines de Nicolas Denisot, de François Denisot et de Jean Huguier, par un dizain français de François Roussin et enfin par une nouvelle épigramme latine de J. Huguier, contre Christophe Richer.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 49-66 ; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, 4°, t. IV, p. 445-472.

2. Cette dernière devise est, il est vrai, celle de Germain Colin Bucher, dont il sera question ci-dessous; mais on verra alors pourquoi il ne saurait être l'auteur du *Rabais*.

Au Mans, il y a vingt ou trente témoins
Qui vous diront qu'il n'y a plus ne moins :
Au mercredi la matière taillée,
Au samedi toute prête baillée
Ecrite au net par colère et primeur,
Et lendemain transmise à l'imprimeur.
Vela comment s'il y a du colère.
Il ne devrait aux gens si fort déplaire
Pour ce qu'il vient du premier mouvement.

Dans ce factum, le page de Sagon reprend les insinuations du valet de Marot et essaie de les rétorquer successivement; c'est bien là une véritable réponse à Fripelippes, qu'elle tente de réfuter point par point. Les arguments y sont les mêmes, ou plutôt ce sont toujours les mêmes personnalités.

Mettez-moi contre lui, mon maître,
Et me veuillez ce coup permettre
Prendre la plume et le papier
Pour enterrer en ord clappier
Ce frippeur et licheur de lippes
Qui se fait nommer Fripelippes
Ou secrétaire de Clément,
Qui porte avec lui son tourment.
Je le connais et sens ma force :
Je suis de bois, il est d'écorce,
Je suis le plus fort. Or sus donc
Réponse il aura tout du long.
Et puis, quoi, gentil Fripelippes,
Fripeur commun qui partout frippes
Matière, sujet, argument,
Ce n'est pas toi, mais c'est Clément;
Je prends le valet pour son maître.
. . . . . .
Je ne veux pas rabaisser les crédits
Des excellents par toi nommés et dits,
De Saint-Gelays, Héroët, Chappuy, Scève;
Ces quatre ici ne sont fols étourdis
Comme ton maître, obstiné en médits,
Dont en esprit le mien a douleur grève.
Je passerai avec louange brève
Tous les derniers, sans m'arrêter au nom;
On sait assez que ces huit ont renom
Comme Marot au mieux s'entendre en rime.
Quand pour mon maître, ici ne dis sinon
Que volontiers se mettra sous leur lime.

Et les injures suivent à plein gosier, précédant la défense de Sagon.

Dis-moi donc, bête farouche,
Si tu as langue en la bouche
Et au sens quelque raison,
Ce lieu où mon maître couche
Des vers imparfaits en couche?
Tu dis qu'il en a foison :
Tu mens et fais méprison.

Boutigny a raison ici : si le trait fait défaut à Sagon, si sa pensée est souvent embarrassée, sa versification est aussi soignée que celle des autres poètes de son temps. Autant que Marot, il veille à l'entrelacement des rimes masculines et féminines et ne s'y soustrait pas plus fréquemment que lui. A son tour, le page de Sagon relève les incorrections de Marot. Celui-ci avait dit, faisant allusion à l'origine espagnole de son adversaire :

Il avait bien tes yeux de rane
Et si était fils d'un marrane.

Boutigny s'empresse de répliquer :

Venons au point : s'il a les yeux de rane
Et s'il est fils d'un juif et d'un marrane,
Rane est latin ; écris donc autre fois
Royne en picard ou grenouille en françois.

Bien entendu le page ne laisse pas passer sans y répondre l'assertion du valet accusant Sagon d'avoir fait corriger un chant royal par Marot.

Tu n'y entends que des bœufs, ni Clément,
Et tu vas dire, homme rude et champêtre
Que par moyen de ton ignorant maître
Le mien gagna la palme de Rouen.
Va, savetier, chercher du cordouen
Pour bobliner tes souliers ou pantoufles,
Et ne te joue à mon maître sans mouffles.
Rouen a vu triompher ce François
Sur son théâtre, et Marot nulle fois,
Et si y fut avec sa muse vaine;
Mais il perdit et son temps et sa peine,

Vu que jamais n'y gagna un seul prix,
Où, pour salaire et bruit des bons esprits,
Sagon a eu palme, lys, signet, rose,
Avec la grâce en iceux prix enclose.

Il n'omet pas davantage de défendre l'abbé de Saint-Ebvroul contre les attaques de Marot. Mais ici la défense est embarrassée.

En vers l'abbé a bon crédit,
Mais s'il voulait que mot ne dit,
Il n'aurait pour son abbaye
Volonté de lui obéie;
L'abbé n'a souci ne demi
Si Sagon est ton ennemi;
On sait bien quel homme peut être
L'abbé, le maître de mon maître.
Je ne t'en écris autrement,
Fors que ton dit plus outre en ment,
Par quoi mon maître n'en fait cure
Et quant au regard de la cure
De Solligny, va, gentil veau,
Sagon n'en eut onc un naveau,
Car l'abbé sans aucun prologue
Le donna à un pédagogue
Que je puis nommer sans danger :
C'est maître François Bellenger,
Homme discret, prudent et sage.

Comme on le voit, si le page de Sagon défend vivement l'abbé de Saint-Ebvroul, il s'explique assez peu clairement sur la question de la cure de Soligny, ce qu'il dit ne contredit nullement ce que Marot a déjà dit et du fait que Sagon ne l'a pas obtenue on ne saurait conclure qu'elle ne lui eût pas été promise.

Enfin, Mathieu de Boutigny s'efforce de ne rien laisser échapper de ce qui peut être défavorable à Marot; on trouve, dans sa réplique, tous les arguments *ad hominem* qui ont déjà alimenté la polémique de Sagon. Il ne manque pas de faire allusion à l'existence sans cesse besogneuse de Marot, toujours en quête de quelque bonne aubaine.

Ton maître est-il maître ou valet?
Réponds-moi, gentil sottelet.
A-il gage, état ou office?
Il dîne pour un rondelet,

Pour un lai, pour un virelai.
Ce n'est chose que bien ne fisse
Pourvu que ne fusse en service
De monsieur Sagon que je sers.
Tu es le plus serf des plus serfs,
Et ton maître n'a d'avantage
Fors qu'en rapportant les desserts,
Il peut humer un froid potage.

Un rappel de l'abjuration de Marot venait lui aussi trop naturellement à l'esprit pour que son adversaire se décidât à y renoncer,

Car Marot, comme on a bien su,
A été à Lyon reçu
Pour se rejoindre à notre église;
Mais on sait bien en quelle guise.
Car il y avait pour le moins
Une douzaine de témoins
Qui l'ont rebaptisé au monde
En abjurant l'erreur immonde.

Bref, toutes les insinuations désagréables ont leur tour, visant l'homme plutôt que le poète, les doctrines religieuses bien plutôt que les doctrines littéraires. Celles-ci continuent à n'être que tout à fait à l'arrière-plan, et si parfois l'adversaire signale quelques erreurs, c'est pour ne pas laisser échapper une matière à discussion.

Çà, Fripelippes, fagotier,
Tête plus dure qu'un mortier,
Maraud, marotin, marotier,
Demande à Marot tant habile
Si *humile*
Doit (être) pour *humble* en françois.
Lis bien dans maitre Alain Chartier,
Expellé n'est en son psautier;
Imitable est hors du sentier,
Fulgente, *pharétre* et mille
Qu'en son style
Marot usurpe cent fois.

Enfin, pour tenter de répondre à Marot sur tous les points, le page de Sagon convie lui aussi les poètes à venir se ranger sous

la conduite de son maître. L'énumération et l'appréciation qu'il en fait ne sont pas sans intérêt.

Vienne Lyon dont foi encor se deult
Ces cinq d'après que Fripelippes nomme
N'y viendront point pour un si méchant homme.
Mais si Marot y vient et son Lyon
Sagon s'attend les renvoyer à Rome
Pour être absous de leur fidélium.
Ton maître a espoir d'un rocher;
Il a besoin d'eau de Fontaine;
Il tient Borderie ami cher;
Son amitié est bien certaine.
S'il fait Brodeau son capitaine,
Brodeau ne te voudra grever;
D'un Papillon se peut sauver,
S'il est de volante nature;
Et ne craindra Sagon trouver
Le secours de Bonaventure.
Venez donc Chartier et Crétin,
Gréban, Meschinot et Bertin
Après mortelle violence.
Venez au combat serpentin,
Quittant le ruisseau argentin,
Vivants poètes d'excellence.
Venez apaiser l'insolence
Ou venez imposer silence
A Fripelippes marotin,
Qui juge à l'injuste balance
Marot avoir équivalence
A un poète sagontin.
Moulinet avec son moulin
Viens moudre menu comme lin
Fripelippes qui tant offense.
Viens contre ce Marot malin
Bouchet et toi Germain Colin,
D'Angers et Poitiers la défense;
Copin qui sais plus qu'on ne pense
Sors de Rouen, je t'en dispense,
Pour voir Sagon quelque matin
Et porte lui pour récompense
Quelque dizain blâmant l'offense
De Marot malheureux mâtin.
Huet monte en ton Avertin;
Macé, en ensuivant l'ertin,

Déploie ici de ta science.
Le catholique Célestin
Vaincra d'épigramme latin
De Marot l'orde conscience.
Le Blond aura-t-il patience
Qu'on donne à Marot l'audience
Sans joindre Sagon au butin?

A prendre cette liste à la lettre, Sagon semblerait ici, en énumérant les poètes morts et ceux qui prétendaient les continuer, se faire le défenseur de la tradition contre les hardiesses de Marot. Il y a du vrai, bien qu'il faille estimer ce document pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire le regarder comme un moyen de défense et non comme un manifeste destiné à grouper les tenants d'une même idée littéraire. D'ailleurs si quelques-uns, à cet appel, se mêlèrent à la lutte, ils ne le firent pas tous dans le sens qu'on semblait leur indiquer, témoin Germain Colin Bucher dont il sera plus amplement question ci-dessous. Le premier qui entra dans la mêlée fut La Hueterie qui, en secourant Sagon, combattait aussi *pro domo*. Il lança une *Réponce à Marot, dict Fripelippes et à son maistre Clément* [1]. Sur le titre se voit une vignette sur bois représentant Ral pellé guignant de l'œil un morceau de lard, qu'il irait bien dévorer si Mitouart le gris ne le surveillait. On comprend toute l'allusion de cette scène, que commente encore ce distique macaronique :

Mus cavet ire au lart
Quando videt Mitouart.

Tout cela est plus méchant que spirituel. Il en est de même de la *Réponce* qui se traîne dans des redites et répète tous les lieux

1. Responce à || Marot, dict Fripe- || lippes, et à son maistre Clément. || *On les vend à Paris en la rue sainct Jac- || ques, devant l'escu de Basle, par || Jehan Luquet.* || In-8° de 8 ff. non chiffr., dont le dernier blanc, sign. A par 8. (Bibl. Arsenal, 6427A, BL., 4e pièce; — Bibl. Nat., Y, 4501).

Sur le titre, un bois représentant un chat, *Mitouart le gris*, un rat, *Rat pellé*, et entre les deux *le Lart*. Au-dessous se lit le distique suivant écrit sur une seule ligne :

Mus cavet ire au lart
Quando videt Mitouart.

On voit par la *Remonstrance* de Claude Collet que cette pièce a pour auteur La Hueterie.

La Bibliothèque nationale possède aussi une édition lyonnaise de cet opuscule : Responce à || Marot, dict Frippe- || lippes et a son maistre || Clément. || Mitouart le gris. || Rat pellé. || Le Lart. || Mus cavet ire au lart, quando videt Mitouart. || [Marque de Le Prince, *Brunet*, III, 524]. || *Imprime à Lyon chez le Prince.* || In-8° de 8 ff. non chiffr., dont le dernier blanc, sign. A.-B. par 4 (Bibl. Nat., Y. 4502).

Le bois de la précédente édition ne figure pas sur le titre de celle-ci, ce qui rend le distique incompréhensible.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 41-46 v°; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, 4°, t. IV, p. 433-439.

communs contre Marot sans les rajeunir par un nouveau grain de malice. Remarquons pourtant une tactique de La Hueterie : il essaie de mettre en désaccord Marot et Saint-Gelays.

Dans son patois et fol langage
Il fera bien un sot ouvrage
Que l'on dira communément :
Cela est venu de Clément,
Lequel on vendra au palais;
Mais faire ainsi qu'un Saint-Gelays,
Qui pèse comme en la balance
Ses nobles vers pleins d'éloquence
Et sans en réserver aucun;
Il a la grâce d'un chacun;
Aussi fait, ce n'est chose neuve,
Le bien voulu La Maison-Neuve.

Mais Saint-Gelays ne se laissa pas enrôler malgré lui. Pour couper court aux effusions de La Hueterie qui paraissait vouloir se déclarer son disciple, il darda à l'imprudent quelques traits assez piquants [1]. Il est vrai que Saint-Gelays ne se défendit qu'à mots couverts, car précédemment il avait accepté des louanges de La Hueterie [2]. Il ne pensa pas — et à bon droit — que cette privauté dût l'enrégimenter, à son corps défendant, parmi les adversaires de Marot.

Lorsqu'il essaie de justifier sa propre attitude, La Hueterie n'est pas plus heureux que lorsqu'il s'efforce de gagner des défenseurs à sa cause. Voyez-le répondre platement au reproche que Marot lui a fait :

Lui, du renom d'autrui goulu
A été mal que j'ai voulu
Sa place au bon roi demander.
Il ne me saurait gourmander :
S'il y a faute de ma part,
Croyez que de lui elle part,
Car si scandalisé ne fusse
Ta place demandé je n'eusse

L'excuse est, en vérité, assez plaisante. Cela revient à dire que le premier tort est à Marot, qui, en fuyant, laissa son office inoccupé.

1. Melin de Saint-Gelays, *Œuvres complètes*, éd. Blanchemain, t. II, p. 41 et 251.
2. La Hueterie avait déjà dédié à Saint-Gelays par un dizain fort louangeur la pièce intitulée le *Concile des Dieux* qu'il avait fait imprimer (1536) à l'occasion du mariage du roi d'Écosse et de la fille de François Ier.

Ne nous attardons pas outre mesure à ces platitudes qui ne méritent pas qu'on les pèse, comme dit La Hueterie, « en la balance et sans en réserver aucune ». Est-ce au même La Hueterie qu'il faut attribuer une autre réponse à Marot et qui a pour titre : *La grande généalogie de Fripelippes, composée par un jeune poète campestre* [1]? Qui se cache sous cette désignation bucolique? Faut-il reconnaître La Hueterie? On lit, à ce propos, dans une des pièces du différend de Marot et de Sagon, le *Banquet d'honneur* :

Celui Huet s'est dit poète campestre
Quoiqu'il ne fut digne de mener paître.

D'autre part, La Croix du Maine désigne nommément un autre poète aussi mauvais et aussi inconnu, son compatriote Mathieu de Vaucelles, imprimeur et libraire au Mans. A qui faut-il croire? Nous ne saurions le déterminer, et la chose en soi en vaut peu la peine : le véritable auteur ne peut qu'y perdre ou y gagner fort peu, car la pièce est purement ordurière. Il n'y a rien à glaner dans ces vers, parmi les saletés et les violences qui les encombrent. C'est le même recommencement d'injures, plus basses et plus nombreuses. *La généalogie de Fripelippes* est un amas de choses sales et puantes qu'il faut se garder de remuer, car aucune fleur n'a poussé sur ce fumier mal odorant.

PAUL BONNEFON.

(*La fin au prochain numéro.*)

1. La gran- || de genealogie de Frip- || pelippes, composée par ung jeune || poète champestre. Avecques un Epistre || adressant le tout à Fran- || coys Sagon. || *On les vend au mont sainct Hylaire, pres le* || *college de Reims, au Phœnix.* || In-8° de 8 ff. non chiffr., sign. A-B. par 4 (Bibl. Arsenal, 6427 A, BL., 3e pièce).

Sur le titre, bois représentant plusieurs femmes s'entretenant entre elles.

Les deux pièces contenues dans cet opuscule sont signées de la double devise : *Tost et tard, Festina lente,* que l'on croit appartenir au poète Mathieu de Vauzelles.

La Bibliothèque Nationale possède une édition lyonnaise de cette plaquette : La grande ge- || nealogie de Frippelip- || pes, composee par ung jeune poète || champestre. Avecques une Epi- || stre adressant le tout a || Francoys Sagon. || [Marque de Le Prince, *Brunet*, III, 524.] || *Imprime a Lyon par Pierre de saincte* || *Lucie dict le Prince.* || In-8° de 5 non chiff., sign. A par 4, B par 1 (Bibl. Nat., Y, 4502).

Voy. *Plusieurs traicter*, etc., ff. 36-41 ; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, 4°. t. IV, pp. 424-428.

LE ROMANTISME CLASSIQUE.

Le Romantisme n'a pas été seulement une rupture avec la routine pseudo-classique et l'école voltairienne, une entreprise d'innovation créatrice, mais, ce que l'on ne sait pas assez, une troisième renaissance, un retour vers la triple tradition de l'antiquité, des XVIe et XVIIe siècles. Ainsi l'on peut établir dans notre littérature du XIXe siècle sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe l'origine et la filiation d'un romantisme classique. Ce « Classicisme des Romantiques » est encore plus près de la vérité que le « Romantisme des Classiques », cette thèse ingénieusement soutenue par l'un des brillants esprits de notre époque, M. Émile Deschanel. En un mot le caractère le plus ignoré, mais non le moins vrai, de l'art romantique consiste en l'introduction d'audacieuses nouveautés sans abandon de l'héritage gréco-latin et du patrimoine français.

Cependant il n'est pas rare maintenant encore de voir des critiques attribuer à l'imitation des littératures étrangères les origines de l'école romantique. C'est l'un des éléments du romantisme naissant, mais ce n'est que le plus faible et le moins persistant. En effet Mme de Staël, en nous rendant le service de révéler le génie des autres nations au génie français trop exclusif et trop fermé, faillit nous jeter dans la voie la plus glissante et la plus dangereuse. Elle eût rompu volontiers tout lien avec nos ancêtres gréco-latins et notre antiquité française. Elle aurait créé, pour peu qu'on l'eût suivie, un romantisme emporté vers l'imitation exclusive de l'étranger. Ce romantisme a bien existé chez nous, mais d'une façon secondaire et vraiment épisodique. Il a inspiré certains ouvrages, certains fragments; il n'a marqué son empreinte sur aucun des chefs-d'œuvre de l'école.

Quel est l'ouvrage notable de Lamartine, de Victor Hugo, de Gautier, de Balzac, que l'on puisse qualifier d'Anglais ou d'Allemand? Si l'ascendant de Shakspeare s'est imprimé sur le *Théâtre* de Musset, il y a toujours été tempéré par l'influence de l'esprit et du goût français. En réalité le romantisme de Mme de Staël a surtout produit des traductions indispensables, d'excellents travaux de critique élargie. Il ne s'est manifesté dans aucune des créations définitives de 1800 à 1840.

Le romantisme anglo-germain, dont Mme de Staël fut la marraine, eut pour parrain Benjamin Constant dans son opuscule sur le théâtre allemand à propos d'une adaptation du *Wallenstein* de Schiller. Cet opuscule contient une attaque en règle contre la tradition française. Il recommande l'imitation du Théâtre étranger qui, pratiquée selon ses vœux, n'eût été qu'une servilité substituée à la convention voltairienne. On employa discrètement cette méthode, mais à titre d'essai temporaire. Les poètes élégants de la première génération de novateurs firent, soit dans la poésie pure, soit au théâtre, une large part à la traduction ou à l'imitation des Allemands et des Anglais. Hyacinthe de Latouche, l'éditeur d'André Chénier, Jules Lefèvre, Mme Tastu, Émile Deschamps, plus tard Antoni Deschamps, même Sainte-Beuve, ont avec raison demandé dans leurs premiers recueils à Shakspeare, à Schiller, à Goethe, à Byron, aux Lakistes, des pages qu'ils ont interprétées du reste avec le goût et le style français. Mais ils n'ont pas fait exclusivement office de traducteurs; car la plupart de leurs poésies sont originales. D'ailleurs de plus grands qu'eux ne se sont jamais asservis à ce travail de seconde main.

Au théâtre contre la tragédie impériale d'Arnault, de Viennet, de Jouy, quelques romantiques aussi de la première heure, Ancelot, Soumet, Pierre Lebrun, ont risqué la triple « transcription » de *Fiesque*, de *Don Carlos*, de *Marie Stuart*, ouvrages distingués assurément, mais d'une destinée éphémère, même dans la pensée de ceux qui les applaudissaient. Shakspeare ne fut porté sur la scène que par *le More de Venise* d'Alfred de Vigny, et ce *More de Venise*, très hâtif d'exécution, n'était encore qu'une réplique à la tragédie tenace des mauvais continuateurs de Voltaire, une œuvre de combat, rien de plus. Le *Macbeth* et le *Roméo* d'Émile Deschamps ne furent achevés et joués que beaucoup plus tard. Enfin, quand le romantisme a pu mettre sur la scène des créations personnelles, *Henri III et sa Cour* et surtout *Hernani* et *Marion Delorme* composée avant *Hernani*, il n'a pas été chercher leur inspiration dans le génie du poète d'Élisabeth ou de l'Alexandrin de Weimar. C'est par un drame national, essentiellement français, le drame de Dumas et de Victor Hugo, qu'il a remplacé la contrefaçon surannée des chefs-d'œuvre tragiques.

Dans la Critique de la Restauration se retrouve plutôt la trace visible des doctrines de Mme de Staël et de M. de Constant, comme on disait alors. Au *Globe*, à la *Revue Française*, des jeunes hommes, tels que Vitet, Ampère, Charles de Rémusat, Stapfer, Duvergier de Hauranne, non contents de répandre chez nous les

littératures voisines avec leurs lyriques beautés et leurs libertés scéniques, ce qui fut un bien, cherchèrent parfois, ce qui était un mal, à nous pousser vers l'imitation complaisante des différents Théâtres de l'Europe. Quelques-uns d'entre eux, le duc de Broglie, Dubois, Charles Magnin y mirent plus de réserve, opposant des scrupules judicieux en faveur de l'indépendance dans l'innovation.

Ces scrupules de Charles Magnin, de Dubois et du duc de Broglie n'arrêtèrent pas un homme jeune encore et déjà célèbre par un passé politique et le prestige d'un professorat éloquent, François Guizot. Dans son Essai sur Shakspeare, il dit en propres termes : « Shakspeare peut fournir les plans sur lesquels le génie doit maintenant travailler ». Qui trouva-t-il pour le réfuter? Victor Hugo, lequel a depuis, dans son *William Shakspeare*, repris contre Guizot une discussion courtoise, mais pressante, et qui déjà dans sa *Préface de Cromwell* répudiait toute maîtrise étrangère sur le Théâtre du XIXe siècle, en disant que « pour nous Shakspeare doit être un génie et non pas un système. Ce qu'il a fait est fait une fois pour toutes; il n'y a point à y revenir. Admirez ou critiquez, mais ne refaites pas. » C'est ainsi qu'Alfred de Vigny, dans sa Lettre sur la première représentation de son *More de Venise*, n'hésitait pas à prononcer : « Un imitateur de Shakspeare serait aussi faux dans notre temps que le sont les imitateurs d'*Athalie*. » Dans cette dissidence Victor Hugo, de Vigny, même Émile Deschamps dans la fameuse Préface de ses *Études françaises et étrangères*, ont été plus intelligents du goût français, plus attachés à la tradition, plus classiques en un mot que les disciples de Mme de Staël et de Benjamin Constant.

Comment expliquer chez les fondateurs du romantisme cette salutaire défiance de l'imitation étrangère? C'est qu'ils étaient les élèves authentiques de Chateaubriand et, comme l'a si bien prouvé le premier Sainte-Beuve en ses *Pensées de Joseph Delorme*, les continuateurs d'André Chénier. Imbus d'excellentes humanités latines, doués de l'intuition du génie grec que leur avaient transmise le *Génie du christianisme* et *les Martyrs*, les romantiques ont eu dès la première heure cette religion de l'antiquité qui se manifestera plus encore chez leurs successeurs de 1840 et dans l'école parnassienne. Vigny prélude par la *Dryade*, Hugo par des réminiscences de Virgile et de Juvénal, Émile Deschamps par des traductions d'Horace. Quelques années plus tard, l'image de l'Hellade, les visions de Phidias et de Périclès poursuivront Musset et Gautier jusque dans les exubérances de leur juvénile fantaisie. L'une des

grandes nouveautés du romantisme a donc été de rétablir l'art classique dans sa splendeur et d'en multiplier l'évocation.

Ce même romantisme n'a pas été moins fidèle au génie français. Sans parler de Charles Nodier, qui dans ses fictions corrige Hoffmann par Bonaventure des Périers et mitige Gozzi par Hamilton, de Mérimée déjà si classique de ton et de forme dans les bizarreries de ses débuts, Sainte-Beuve, pour terminer son *Tableau du* XVIe *siècle*, proclame la nécessité de rattacher la poésie renouvelée à une lignée nationale. Il ressaisit dans Ronsard, dans Baïf, dans Regnier, le prototype de l'alexandrin moderne; il retrouve dans le passé la métrique et la prosodie d'une poétique rajeunie. En même temps Victor Hugo dans ses Préfaces cherchait toutes les occasions de se recommander de Corneille et de Molière. Il devait être par le fond même de sa langue leur véritable successeur. On le comprend au tempérament qu'il a gardé dans la question des Unités. Aussi bien, quand son *Hernani* eut été représenté en mars 1830, parmi les critiques du jour, Philarète Chasles se montra-t-il des plus sagaces en faisant remarquer que, si cette pièce intronisait un nouveau genre, elle impliquait surtout un compromis entre Corneille et Shakspeare et qu'il y avait une conciliation avec la tragédie dans cette nouveauté du drame français. Et cette filiation française, chez Victor Hugo si sensible, nous la retrouvons chez tous les grands écrivains de notre littérature romantique. Tous portent l'empreinte gréco-latine, le signe du pays gaulois.

En définitive, le romantisme, non plus militant mais triomphant, celui dont les chefs-d'œuvre sont installés aujourd'hui dans les programmes universitaires, est venu constituer une transaction harmonieuse entre les besoins de l'esprit moderne et les conditions éternelles de l'Art, « Liberté pleine dans l'innovation, intelligence de la tradition » : telle est la formule excellente qui, selon moi, se trouve vérifiée par les chefs-d'œuvre de l'école.

EMMANUEL DES ESSARTS.

CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE.

Il y a bien des années que nous songeons à donner, au moins pour les XVe et XVIe siècles, une nouvelle édition, notablement augmentée, du *Recueil de chants historiques français* de M. Le Roux de Lincy [1]. Nous ne savons si nous pourrons jamais réaliser ce projet : aussi voulons-nous communiquer aux lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire* la partie de notre travail qui se rapporte au XVIe siècle. Nous n'avons pas à réimprimer ici les pièces qui figurent déjà dans la collection de notre devancier ; nous ne donnerons pas non plus le texte de celles qui se trouvent dans des ouvrages modernes facilement accessibles ; mais nous aurons soin d'en rappeler les titres et les premiers vers, de façon à former une série aussi complète que possible de nos chansons. L'ordre chronologique, que nous suivons naturellement, nous permettra de diviser sans inconvénient notre travail en plusieurs articles.

Comme nous suivons pas à pas les recueils déjà publiés, nous n'avons pas cru devoir exclure divers morceaux admis par MM. Le Roux de Lincy, De Baecker, Ruelens, etc., bien qu'ils ne dussent pas figurer dans un chansonnier (voy. par exemple les n°s 2, 3, 6, 7, 10, 11, 12).

Règne de Louis XII.

1. — *Louenge en maniere de chançon.* 1501.

1. Vive le noble roy de France
Qui est tant begnin et courtois,
Lequel, par sa tresgrant puissance,
A conquesté les Millannois
Avec ses chevaliers françois, 5
Sans leur faire point de grevance !
Pour ce, vous voisins genevois [2],
Soyez tous de son aliance.

1. Paris, Ch. Gosselin, 1841-1842, 2 vol. in-12.
2. C'est-à-dire : vous, Génois.

2. Vous aussi, Lombars, Ytaliens,
Florentins, vous aussi, Romains, 10
Anciens estes entre les liens
Des François tant doulx et humains.
Aussi vous, Neapolitains,
Sans vous faire tort ne nuysance,
Maintenant, sans aller plus loings, 15
Au roy faictes obeissance.

3. Mirez la ville de Cappone
Estant au royaulme de Naples,
Laquelle estoit tant noble et bonne;
Mais rebellions decepvables 20
Ont esté de leur mal coulpables,
Par orgueil et oultrecuidance.
Les jours souvent si sont muables :
Craingnez des François la vengeance.

4. Mirez vous cy pareillement 25
Aux roys Alphonce, aussi Ferrand,
Estant a Naples triomphant,
Au sieur Ludovic a Millan.
Nul n'est pour eulx la main tenant.
C'estoit a eux tresmal congneu. 30
Ung peu de pluie abat grand vent :
Aux mains des François est venu.

5. D'Arragon le domp Federic
Au roy a fait appointement;
Il a mieux joué que Ludovic, 35
Ne que Alphonce, ne que Ferrand,
Lesquelz se disoient roys puissans
De Jherusalem et Cecille.
Boreas leur est est ja cuisant :
On le congnoist comme evangille. 40

6. Tremblez tous, Turcs et Sarrazins,
Renoncez Mahon, mescreans
. . . . . ces matins
On vous assommera comme chiens.
Prenez la loy, soyez crestiens; 45
Se ce non, a grans coups de lance
Les François en bien peu de temps
Vous monstreront leur grant puissance.

7. Trespuissant roy, le Dieu des cieulx
Vous acroisse triomphe et gloire, 50
Lequel par pouoir glorieux
Donne aux François tousjours victoire.
Par tout le monde il est notoire
De vous et de vostre puissance;
Chacun le voit et le peult croire 55
Qu'estes le non per de vaillance.

9. Ytalens. — 10. et vous. — 11. Danciennete. — 13. Aussi vous Veniciens Neapolitains. — 17. Mirez vous a la ville. — 20. Mais leurs. — 21. coulpable. — 22. Par leur orgueil. — 25. cy *m.* — 26. Alphonce et Ferrand. — 27. triumphamment. *On pourrait corriger aussi :* A Naple estant triumphamment. — 28. Au seigneur Ludouic estant a Millan. — 33. le *est suppléé.* — 38. De therusalem Naples et Cecille. — 39. Boreas leur est pour le iourdhuy cuisant. — 41. tous *m.* — 43. *Le couteau du relieur a emporté la plus grande partie de ce vers dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux.* — 45. Prenez la loy de Ihesus. — 47. bien *m.* — 51. par son pouoir. — 52. A donne. — 54. et de vostre grant puissance.

Cette pièce, dont le texte a été fort altéré, est imprimée dans un petit livret contemporain des événements :

La prise du || Royaume de Naples. — *Cy fine la prise et conqueste de naples. S. l. n. d.* [*Paris*, 1501], in-4 goth. de 2 ff. de 38 lignes à la page.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ, lequel est imprimé avec les gros caractères employés par *Pierre Le Caron* et par son successeur *Guillaume de Nyverd.*

La prise de Naples est rapportée dans une lettre du roi, datée de Lyon, le 8 août 1501, et contresignée : ROBERTET. (Cette lettre a été reproduite par M. de Maulde dans son édition des *Cronicques* de Jehan d'Auton, II, p. 73.) A la suite il est fait mention d'un *Te Deum* chanté à Paris, par ordre du parlement, de la cour des Comptes et de messieurs de l'hôtel de ville, le jeudi 19 août.

Au bas du 1er f. r^o commence la *Louenge*, laquelle se termine, au v^o du 2e f., par les vers suivants :

La Complainte de Constantinoble a Rome.

1. O saincte Eglise romaine,
Vien tost a moy sans plus attendre.
En terre es la souveraine
Qui me dois garder et deffendre;
Pour Dieu vueilles a nous entendre. 5
Regard le serpent desloyal
Que mort fust il et mis en cendre!
Il est venimeux com riagal.

FRANCE.

2. Resveille toy, pur sang royal,
Haultain chef, des autres plus noble, 10
De Jherusalem imperial,
De Naples et Constantinoble,
De Grece et Cecile la noble,
Et de France la souveraine;
Viens prendre la couronne double, 15
Comme fist le roy Charlemagne
Pour nous mettre tous hors de peine.
(Biblioth. Nat., Rés. Lb 9. 22.)

6. Regarde. — 8. comme. — 9. noble sang. — 15. Vient.

2. — [*Ballade sur la prise de Gênes, par* JEHAN D'AUTHON [1].] 1506.

M. Le Roux de Lincy a reproduit cette ballade et le rondeau qui la suit (I, 37-39); mais ces deux pièces, qui seraient à leur place dans un recueil de poésies historiques, ne peuvent être classées parmi les chansons.

Voy. *Chroniques de Jehan d'Auton*, éd. P. Lacroix, III, 288.

3. — *Les Chansons de Namur*, par JEHAN LE MAIRE DE BELGES. 1507.

Taisez vous or, trompettes et clarons,
Jadis forgez pour reveiller la guerre...
(39 strophes de 8 vers.)

Ce poème n'a de la chanson que le nom, aussi nous bornons-nous à le citer sommairement.

L'édition originale, imprimée à Anvers par *Henri Heckert* (ou mieux *Eckert*) *van Homberch*, ne nous est connue que par un exemplaire unique appartenant à M. le duc d'Arenberg, à Bruxelles. Il en a été fait un fac-similé photolithographique, tiré à 50 exemplaires, pour le libraire G.-A. van Tright. Le texte complet a été reproduit par M. Ch. Ruelens dans le *Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas, publié par les soins de la Société des Bibliophiles de Belgique* (II, 1871, pp. 1-18), avec un fac-similé de la 1re page de

1. Pour le remarquer en passant, la forme exacte du nom de cet auteur n'est pas bien établie. Faut-il dire Jehan d'Authon, d'Auton, ou Jehan Danton, Danthon, d'Anton? Jehan Bouchet, intime ami de l'abbé d'Angle, se prononce pour la seconde forme; Guillaume Crétin fait de même et, détail significatif, fait rimer *Danton* avec *abonde en ton* dans des vers équivoqués. Il est à croire que ceux mêmes qui écrivaient *Danthon*, *Danton*, *d'Anton* prononçaient d'Authon, de même que *Couvent*, *Monchy*, *Monceaux*, *Monnier*, *Monstier* se prononçaient *Couvent*, *Mouchy*, *Mouceaux*, *Mounier*, *Moustier*. A l'inverse, le père du poète Ronsard écrivait son nom Roussard.
Cf. la note de La Monnoye, sur La Croix du Maine, I, 484.

l'original et des notes philologiques et historiques. On le retrouve dans les *Œuvres de Jean Le Maire, publiées par J. Stecher*, t. IV.

M. Louis De Baecker a donné quelques extraits des *Chansons de Namur* dans ses *Chants historiques de la Flandre* (Lille, E. Vanackere, 1855, in-8), pp. 249-252.

4. — Chanson nouvelle [*composée par un condamné à mort nommé* VERDELET]. 1509.

Les chansons composées par les prisonniers, ou qui leur sont attribuées, sont des pièces d'autant plus intéressantes qu'elles ont généralement un caractère populaire. M. Le Roux de Lincy n'en a donné aucune dans son recueil. Nos recherches nous en ont fait découvrir plusieurs que nous reproduirons à leur date. Nous pouvons même donner quelques renseignements sur le malfaiteur qui est le triste héros de celle-ci.

On lit dans les papiers de Rasse des Nœux [1] : « Le samedy cinquieme jour de may 1509, Verdelet fut pendu et estranglé à Montfaucon, et, le mardy suyvant, despendu et inhumé. »

Laurens Des Moulins cite le même personnage dans *Le Catholicon des Maladvisez* [2] :

Considerez ou Verdelet fut mis,
Qui plus infaict estoit que ung chien;
Par tel moyen maint crisme avait commis,
Tenant putains comme faulx ruffien.
A son collet en a eu tel lien
Qu'a Montfaucon en a este pendu.
Pauvre il estoit et n'avoit rien rendu.

1 Que maudit[e] en soit la journée
Que jamais homme je baty!
J'en ay frappé, j'en ay meurdry,
Par quoy la mort m'est ordonnée.

2 Sergens vindrent et me trouverent 5
En ma chambre ou j'estoye couche;
Soubdain de la fus desloge;
En chastelet ilz me menerent.

3 La sentence me fut donnee
De par monsieur le lieutenant, 10
Dont me portay pour apellant
Cuydant ma vie estre sauvee.

1. Biblioth. nat., ms. fr. 22561, I, fol. 33.
2. Paris, Jehan Petit et Michel Le Noir, 2 août 1513, in-8 goth., fol. Diij.

4 Quant messeigneurs mon proces virent
De par le roy ont ordonne
De bien jugé mal appelle; 15
Par sentence me condampnerent.

5 Tous messeigneurs je vous mercie,
Aussi monsieur le lieutenant;
A Dieu les unze vingtz sergens;
Priez pour moy, je vous en prie. 20

6 Las! maistre Florent [1], je te prie,
Quant viendra a me ruer jus,
Crie a haulte voix : « Jesus! »
Qu'a ma mort soit et a ma vie!

7 A Dieu Paris, cité jolye! 25
A Dieu les enfans sans soucy [2]!
Priez Dieu qu'ait de moy mercy.
A Dieu la belle compaignie!

8 Peres et meres, je vous prie,
Chastiez bien vos enfans 30
Et n'atendez pas qu'ilz soyent grans,
Qu'ilz ne vous facent villenye.

9 Ceste chanson fut acomplye
Par ung nommé VERDELET,
Qui fust vivant s'il n'eust mal faict : 35
Bonne fin vient de bonne vie.

Bibliographie.

A. — Sensuyuët plusieurs || belles Chansons nouuelles ‹ || Auec plusieurs aultres || retirees des anciennes || impressions ‹ comme || pourrez veoir a la || table ‹ en laquel || le sont les pre- || mieres lignes || des Chãsõs || et le feuillet || la ou se cõ || mẽcẽt les- || dictes chã || sons || *Mil cinq cens XXXV* [1535] — *Cy finissent plusieurs chansons* || *nouuellement imprimees a* || *Paris.* In-8 goth. de 8 ff. lim. et 100 ff. chiffr. (Biblioth. de Wolfenbüttel.) — Fol. 81.

B. — Sensuiuët || plusieurs belles Chansons nou- || uelles ‹ et fort, ioyeuses ‹ auec plu || sieurs autres retirees des an || ciennes impressions ‹ comme pourrez veoir a la table ‹ || en laquelle sont com- || prinses les

1. Florent était le bourreau de Paris. On lit dans les papiers de Rasse des Nœux (Biblioth. nat., ms. f. 22564, 1, fol, 32) : « Le. XVI. jour d'aoust 1507, un nommé Jacquot et l'autre Robin Serre bourreaux de Paris, furent declarez par arrest de la cour inhabilles et déposez de leur office pour avoir failly a décapiter aucuns condamnez, et fut par ladite cour ordonné recepvoir audit office un nommé Me Florent, qui estoit bourreau de Meaux. »

2. Ce vers ferait croire que Verdelet était lui-même un « enfant sans soucy ».

premie- || res lignes des || Chansons. || *Mil cinq cens XXXVII* [1537]. || *On les vẽd a Paris en la rue neuf* || *ue Nostre Dame a lescu de France.* — *Finis.* In-8 goth. de 5 ff. lim. et 91 ff. chiffr. (Biblioth. du château de Chantilly.) — Fol. 85 v°.

5. — [*Chanson sur la ligue de Cambray.*] 1509.

Vive France et son alliance!
Vive France et le roy aussi...

Nous ne connaissons de cette chanson que les deux vers que nous venons de citer. On les trouve dans la *Farce nouvelle d'ung savetier nommé Calbain* (Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, 1548, in-4 goth. allongé), pièce qui paraît bien remonter au règne de Louis XII (British Museum, $\frac{\text{C. 20. d.)}}{33}$. Voy. *Ancien Théâtre françois publié* par Viollet-le-Duc [et Anatole de Montaiglon], II, 145; Éd. Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance*, p. 279.

6. — *La Chanson de la defence des Veniciens.* 1509.

Tremblez, Veniciens, tremblez a ceste foys;
Il fault, vueillez ou non, que soyez bons François;
Car Loys de Valoys,
Le bon roy triomphant,
Vous fera tous plus doux que n'est ung chien couchant.

Cette savante composition, qui compte 12 strophes de la même mesure que celle que nous avons reproduite, n'a probablement jamais été chantée. Elle est imprimée avec *Les Regretz de messire Barthelemy d'Alvienne.*

Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, I, 64-67.

7. — *Les XXIIII Couplets de la valitude et convalescence de la royne Treschrestienne, madame Anne de Bretaigne, deux fois royne de France.* Par Jehan Le Maire. 2 avril 1512.

Vray Dieu du ciel, puissant Dieu de nature,
Dieu qui formas l'humaine creature
A ta semblance digne...
(24 strophes de 8 vers.)

Voici encore un poème qui n'est pas à proprement parler une chanson. M. Le Roux de Lincy l'a cependant reproduit (I, 39-47). *Œuvres de Jean Lemaire de Belges, publiées par J. Stecher*, III, 87-97.

8. — [*Projet de mariage entre Charles-Quint et Marie d'Angleterre.*] 1513.

Reveillez vous, cueurs endormis,
Qui des Anglois estes amys...

Cette pièce, qui ne se compose que de 18 vers, a été assez incorrectement publiée par M. Louis De Baecker (*Chants historiques de la Flandre*, 253-254), d'après l'*Histoire de Flandre* de M. Kervyn de Lettenhove.

Le 1er vers se retrouve au début de plusieurs chansons :

Reveillez vous, cueurs endormis;
Le dieu d'amours vous somme...

Cette pièce, qui est intitulée *Le Chant des oyseaux*, figure avec une mélodie de Clément Jannequin, dans divers recueils : *Madrigali* (Roma, M. Valerio da Bressa, 1533, in-4 obl.), fol. 8; *Second Livre contenant XXVII chansons nouvelles a quatre parties* (Paris, Pierre Attaingnant et Hubert Jullet, 1540, in-4 obl.), fol. 10; *La Bataglia*, *l'Alouette*, *les Criz de Paris*, *le Chant des oyseaux*, *le Rossignol* (Paris, Pierre Attaignant, 1545; — Venetiis, apud Ant. Gardane, 1545; — Anvers, Thielman Susato, 1545, in-4 obl.); — *Cinquiesme Livre du Recueil contenant quatre excellentes chansons anciennes intitulées : le Chant des oyseaux*, etc. (Paris, Nic. Du Chemin, 1551, in-4 obl.), fol. 2.

Resveillez vous, cueurs endormis,
Mondains remplis de negligence...

Chanson nouvelle sur le chant : Quant je fus prins devant Peronne, ap. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poësies françoises*, X, 55.

Les mots *Reveille toy*, *Reveillez vous* sont une entrée en matière fort usitée par les auteurs de chansons; en voici des exemples :

a. Reveille toy, cueur endormy...

(*La Chanson de frère Pierre Petit*, v. 1540. Biblioth. du château de Chantilly.)

b. Reveille toi, franc cueur jouyeulx...

(*Chansons du* xv*e siècle, publiées par G. Paris*, p. 50, n° XLIX.)

c. Resveillez vous, belle Catin...

(*La Fleur des chansons*, 1600; p. 238 de la réimpression.)

d. Reveillez vous, dame Nature...

(Eustorg de Beaulieu, *les Divers Rapportz*, 1538, fol. 65 v°.)

e. Resvilliés vous, gentils Franchoix...

(Le Roux de Lincy, *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, 1857, p. 136.)

f. Resveillez vous, gentils pasteurs...

(Chanson de Mathieu Malingre. Voy. *le Chansonnier huguenot*, I, 20.)

g. Reveillez vous, jeunes dames qui dormez...

(*Trente et deux Chansons musicales*; Paris, Pierre Attaingnant, s. d. mais vers 1530, fol. 2.)

h. Reveillez vous Piccars, Piccars et Bourguignons...

(G. Paris, *Chansons du* xve *siècle*, p. 140, n° CXXXVIII.)

9. — [*Chanson des aventuriers engagés par Pierre Navarro pour combattre les Barbaresques*?] Vers 1513.

1. Nous estions troys galants
De Lyon, la bonne ville;
Nous en allons sur mer;
N'avons ne croix ne pile.

2. La bise nous faict mal, 5
Le vent nous est contraire;
Nous a chassé si loing
Dedans la mer salée.

3. Voicy venir Prejan
A toutes ses galeres : 10
« Or vous rendez, enfans
De Lyon, la bonne ville. »

4. — « Ne ferons pas pour toy
« Ny toutes tes galeres;
« Nous nous rendons a Dieu, 15
« A la vierge Marie. »

5. Monsieur sainct Nicolas,
Madame saincte Barbe!
Rossignolet du boys
Va t'an dire a m'amye : 20

6. « L'or et l'argent que j'ay
« En sera tresoriere;
« De troys chasteaux que j'ay
« Avra la seigneurie.

7. « L'ung est dedans Milan, 25
« L'autre est en Picardie,
« L'autre dedans mon cœur;
« Mais je ne l'ose dire. »

14. Ny pour toutes. — 26. Est *u*.

Le célèbre Pierre Navarro avait, en 1509, levé en France et ailleurs, aux frais du cardinal Ximenez, des bandes d'aventuriers avec lesquelles il alla combattre les Algériens [1]. Il obtint d'abord quelques succès, mais l'expédition échoua, et Pierre Navarro passa en Italie. Il est probable que l'auteur de notre chanson et ses camarades, après s'être rembarqués, tombèrent au pouvoir du capitaine Prégent de Bidoux qui, nous le savons par Martin de Bellay [2], croisait alors dans la Méditerranée.

Nous plaçons la chanson vers 1513 : d'abord parce qu'elle nous paraît ne pas devoir être séparée de la pièce suivante avec laquelle nous l'avons d'abord trouvée réunie, puis en raison des événements de Lombardie et de Picardie auxquels le dernier couplet semble faire allusion [3].

Bibliographie.

A.—Sensuyuent plu- || sieurs belles chansons nouuelles: nouuelle- || mẽt imprimees ı lesq̃lles sont fort plaisantes. || Et les noms dicelles trouuerez en la table qui || est a la fin du present liure. Auec aulcunes de || Clemẽt Marot ı de nouueau adioustees. || *On les vend a Lyon ı en la maison* || *de feu Claude nourry ı dit le Prince ı* || *Pres nostre dame de Confort. — Cy finissent plusieurs belles chãsons nou ı* || *uelles : nouuellemẽt imprimees a Lyon* || *en la maison de feu Claude nour-* || *ry, aultretremẽt* [*sic*] *dit ı le Prin* || *ce Aupres de nostre* || *dame de Con-* || *fort. S. d.* [*v.* 1534], pet. in-8 goth. de 32 ff. non chiffr. (Biblioth. de Wolfenbüttel.)

Claude Nourry dut mourir en 1533. La date d'une édition de l'*Histoire romaine de la belle Cleriende*, de Macé de Villebresme, imprimée par lui : le 7 février 1533, paraît être donnée d'après la supputation moderne (Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 116, n° 117); d'autre part, sa veuve, *Claude Carcand*, date du 20 octobre 1533 une édition du *Peregrin* de Caviceo (Brunet, I, 1702). Dès 1535 ou 1536, *Claude Carcand* se remaria à *Pierre de Sainte-Lucie*, qui prit à son tour le surnom de *Prince*. La date de notre volume peut être ainsi établie fort approximativement. La chanson y occupe le f. 10 et les trois premières lignes du f. 11.

B. — Sensuyuẽt plusieurs || belles Chansons nouvelles... 1535 (voy. le n° 5). — Fol. 45 v°.

1. Voy. Brantome, éd. Lalanne, I, 156; et une lettre du temps (Biblioth. nat., ms. fr. 8496).
2. Sur Prégent de Bidoux, gentilhomme gascon et chevalier de Rhodes, qui fut l'un des plus intrépides marins de son temps, voy. Jal, *Marie la Cordelière* (Paris, 1845, in-8, extr. des *Annales maritimes et coloniales*, déc. 1844), et Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, VI, 97-101. On sait Prégent depuis 1501 jusqu'à sa mort en 1528.
3. *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat, Ire série, V, 117.

C. — Sensuiuet || plusieurs belles Chansons nou- || uelles ‹ et fort ioyeuses... 1537. (Voy. le n° 5.) — Fol. 55.

D. — Les chãsons || nouvellemẽt assemblees || oultre les anciennes || Impressions. || M. D. XXXVIII [1538]. || *S. l.*, in-16 de 146 ff. chiffr. et 6 ff. non chiffr. pour la table. (Biblioth. royale de Stuttgart.) — Fol. 38.

E. — Haupt, *Französische Volkslieder* (Leipzig, 1876, in-16), p. 119. — Ce petit recueil n'étant pas très répandu, nous croyons devoir reproduire la chanson, d'autant plus que Haupt ne l'a pas étudiée au point de vue historique.

10. — [*Chanson des aventuriers engagés contre les Algériens par Pierre Navarro.*] 1513.

Tous compaignons avanturiers
Qui sommes partis de Lyon...
(5 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyuent plu- || sieurs belles chansons nouuelles.... *Lyon, en la maison de feu Claude Nourry, v.* 1534 (voy. l'article précédent), fol. 11.

B. — La fleur des chansons. || Les grans chansons nouuelles || qui sont au nombre Cent et dix ‹ || ou est cõprise la chãson du roy || la chãson de Pauie ‹ la chãson q̃ || le roy fist en espaigne ‹ la chãson de Rome ‹ || la chanson des Brunettes et Teremutu ‹ et || plusieurs aultres nouuelles chãsons ‹ lesq̃- || les trouueres par la table ensuyuant. — *Cy finissent plusieurs belles* || *chansons nouuellemẽt* || *imprimees.* || † *S. l. n. d.* [*Paris, v.* 1538], pet. in-8 goth. de 32 ff., sign. *A-H.* (Biblioth. du château de Chantilly, exemplaire décrit au Cat. Lignerolles, n° 1334.) — Fol. *Giiij.* — Réimpression de 1833, dans la collection des *Joyeusetez, Facecies*, etc., p. 42.

Le Roux de Lincy (II, 53-54) rapporte cette pièce à l'année 1515, comme si les aventuriers levés par Pierre Navarro avaient dû aller combattre en Italie avec François Ier. Il s'agit en réalité des mercenaires levés pour l'expédition que Pierre dirigea, en 1509, contre les Maures de Barbarie (voy. l'article précédent). Les aventuriers revinrent en Italie, et la chanson nous apprend quel y fut leur sort. L'allusion très précise à Léon X, qui fut élu le 11 mars 1513, et la mention de la Romagne, où les aventuriers se proposent de rejoindre le pape, permet de dater la pièce du printemps de 1513.

11. — [*Chanson sur la déroute de Novarre.*] Juin 1513.

Hola, hola! dict La Trimouille,
Le roy est il vostre amy?...

Brantôme (éd. Mérimée et Lacour, III, 120; éd. Lalanne, II, 399) cite

11 vers de cette chanson réellement populaire. On les trouvera dans le recueil de Le Roux de Lincy, I, 48.

12. — [*Complainte de Thérouanne prise par les Anglais.*] Août 1513.

Moi, Therouenne, cité tresrenommée,
La plus gastée qui soit soubz le climat...
(16 strophes de 8 vers.)

Poème en partie écrit en vers batelés et qui n'était certainement pas destiné à être chanté. Voy. De Baecker, *Chants historiques de la Flandre*, pp. 349-353.

13. — [*Les Lansquenets à Caen*], par Pierre de La Longue, écolier. 1514.

Gens obstinez, d'estrange nation
Et d'une vie abominable et vile...
Refr. Fuyez vous en, ords, vilains lansquenets!

Cette pièce est une ballade; ce n'est pas une chanson. Le Roux de Lincy la reproduit (II, 48-49), sans dire d'où il l'a tirée. Il n'est donc pas inutile d'ajouter qu'elle est citée par le continuateur des *Grandes Chroniques de Bretaigne* d'Alain Bouchart (éd. La Borderie, 1886, fol. 277 *a*).

14. — [*Ballade et Rondeau envoyés par* Jehan Marot *au duc de Valois, lorsqu'il fut retenu en son service.*] 1514.

a. Puisque ainsi est, tresillustre seigneur,
Qu'il vous a pleu me faire cet honneur...
Refr. Mince de biens et povre de santé.

b. En bon estat longtemps a ne peuz estre...

Ces deux pièces, données par Le Roux de Lincy (II, 50-52), ne devraient à aucun titre figurer dans un recueil de chansons.

Règne de François Ier.

15. — [*Chanson des aventuriers de France sur le départ du roi pour la conquête du Milanais.*] 1515.

Le roy s'en va dela les mons (*bis*);
Il y menra force pietons...

A. — *Sensuyent viii belles chansons nouuelles dont les nõps sensuiuent* (pet. in-8 goth., réimprimé par Durand frères à Chartres, en 1874), n° 2. — B. — *Sensuyuent seize belles chãsons nouuelles dont les noms sensuyuẽt* (pet. in-8 goth., réimprimé par Durand frères à Chartres, en 1874), n° 2. — C. — *Sensuyuent dixsept belles Chansons nouuelles dont les noms sensuyuent* (pet. in-8 goth., réimprimé par Durand frères à Chartres, en 1874), n° 5.

D. — Le Roux de Lincy, II, 55.

Le Roux de Lincy omet le mot *y* au second vers; il supprime aussi le second vers, fort grossier, du 4e couplet.

16. — *Chanson des Suyces sur la bataille de Marignan et sur la teneur de* : Venez au pont d'Espierres, Brughelins et Gantois. Par Giovan Giorgion Alione, d'Asti. 1515.

Seigneurs, oyez des Suyces,
Qui tant font du grobiz...
(20 couplets de 8 vers.)

Iohannis Georgii Alioni Astensis Opera iocunda metro macharronico materno et gallico composita. Impressum Ast per magistrum Francischum de Silua, anno Domini milesimo quingentesimo vigesimo primo, die xij. mensis Marcij. Pet. in-8 semi-goth. — *Poésies françoises de J.-G. Alione (d'Asti), composées de 1494 à 1520; publiées par J.-C. Brunet* (Paris, Silvestre, 1836, in-8), fol. *E*. — *Poesie francesi di Giovan Giorgio Alione Astigiano... [pubblicate da P. A. Tosi]* (Milano, G. Daelli e C., 1864, in-16), 110-115. — Le Roux de Lincy, II, 56-60; — Arthur Piaget, *Poésies françaises sur la bataille de Marignan* (Lausanne, [1893], in-8, extr. des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, série II, t. III), 10-14.

Nous aurions plus d'une observation à faire sur Alione et ses œuvres; nous nous bornerons à dire deux mots du timbre de la chanson. La pièce dont le poète astésan a emprunté l'air :

Venez au pont d'Espierres,
Brughelins et Gantois,

remonte à l'année 1477; elle se rapporte à l'expédition dirigée par le duc de Gueldre contre Tournai. Le Roux de Lincy, qui n'a pas fait de recherches sur ce point, écrit « au pont de pierres », ce qui est incorrect. Une autre chanson de la même année 1477, reproduite par Louis De Baecker (*Chants historiques de la Flandre*, pp. 219-221), mentionne le même pont.

Un des noëls réimprimés par M. Lemeignen (*Vieux Noëls composés en l'honneur de la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ*; Nantes, 1876, 3 vol. in-12, t. I, 52) :

L'ancienne ordonnance,
C'est de la Saint André...

se chantait aussi sur l'air :

Venez au pont de pierre [*sic*].

Or M. Lemeignen (III, II, p. 54, n° 72) donne la musique du noël. Si cette mélodie était authentique, elle s'appliquerait à la chanson d'Alione; mais M. Joseph Guitteny, le musicien qui a prêté son concours à M. Lemeignen, déclare avoir reproduit les airs tels qu'ils sont « communément chantés » en Bretagne, et ne garantit en aucune façon leur antiquité.

17. — [*Chanson sur la bataille de Marignan.*] 1515.

Escoutez tous, gentilz Gallois,
La victoire du noble roy François...

Cette pièce, qui compte 8 couplets, n'a pas encore été étudiée au point de vue du rythme. M. Le Roux de Lincy (II, 65-67) l'a extraite du *Difficile des chansons, premier livre contenant xxij chansons nouvelles a quatre parties, de la facture et composition de maistre Clement Jennequin* (Lyon, Jacques Moderne, dit grand Jacques, s. d., in-4 goth. obl.), fol. 17. Jannequin a brouillé les vers; il y aurait lieu d'en retrouver la mesure. Sa mélodie n'est probablement pas la mélodie sur laquelle la chanson avait été primitivement composée, puisqu'elle est à quatre parties.

La chanson de la guerre se retrouve, croyons-nous, dans les divers recueils cités ci-dessus (n° 8); nous n'avons pas été à même de le vérifier.

18. — [*Chanson sur la bataille de Marignan.*] 1515.

De Milan part un homme.
Tout droict a Marignan
Vous avrez la bataille...

Fragment de 8 vers cités par Brantôme (éd. Mérimée et Lacour, III, 290; éd. Lalanne, III, 137).

Le Roux de Lincy, II, 64.

19. — *Chanson nouvelle de la journée faicte contre les Suysses pour le tresvictorieux roy de France Françoys, Ier roy de ce nom; sur le chant de* : Gentil Promoguet. 1515.

Qui vous esmeut, Suysses,
Venir contre la loix [*lis.* loy]...
(9 couplets de 8 vers.)

Pet. in-8 goth. de 4 ff. (Biblioth. Nat., Y. n. p. Rés.; — Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 8801.) — Réimprimée dans les *Joyeusetez* à la suite de *la Fleur des Chansons*.

Le Roux de Lincy, II, 61-63. — Cf. Piaget, *Poésies françaises sur la bataille de Marignan*, pp. 14-19.

Nous n'avons pas réussi à retrouver la chanson : *Gentil Promoguet*. Cette pièce se rapportait à Hervé de Porzmoguer, le vaillant marin breton qui fut tué le 10 août 1513, dans un combat contre les Anglais. Voy. Montaiglon, *Recueil*, V, 99-101, et *Hervé Porzmoguer, documents inédits* (1503 *à* 1510), *par M. Arthur de la Borderie* (Quimper, Imprimerie de A. Jaouen, 1885, in-8, extr. du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*).

L'air de *Gentil Promoguet* ou de *Qui vous esmeut, Suysses*, eut assez de vogue pour être emprunté par les auteurs de noëls. M. Piaget fait remarquer que plusieurs pièces se chantant sur le même chant se trouvent dans le recueil suivant :

Noelz nouveaulx faictz et composés a l'honneur de la nativité de Nostre Seigneur Jesuchrist et de sa tresdigne mere Marie, en facture honneste, sur plusieurs chantz tous nouveaulx, lesquels ne furent jamais imprimés que ceste presente année (s. l. n. d., in-8 goth. de 24 ff).

20. — *Chanson des Suysses sur le chant* : Fouiés melancolie, charchés joyeuseté. Par Montbrac, 1515.

1. Sortirent de Millan par ung jeudy au soir.
Esmeuz de traïson, Suisses; faux vachiers [1];
Auprès de Marignan nous vindrent assaillir;
De. XV. a. XVI. mille nous fismes tost mourir.

2. Le vendredy suyvant, Suysses et Lombars 5
Nous viendrent au devant; mais ilz furent couhars,
Car ilz prindrent la fuite comme gens esgarez,
Dont furent tous tuez par champs et par marez.

3. Jamais ne vous dites correcteurs de seigneurs,
Car les aventuriers vous ont mis en malheurs. 10
Vous et vostre seigneur, cardinal de Syon [2],
Mais il s'en est fouy comme meschant larron.

1. Cette expression rappelle le début d'une ballade contre les Suisses contenue dans le ms. fr. 2200 de la Bibliothèque nationale, fol. 108 :

Villains vachiers, belistrandiers parfaictz...

2. Mattheus Schinner, évêque de Sion, promu cardinal par Jules II, le 20 mars 1511. Après avoir conclu l'alliance entre les cantons et le pape, il était devenu le véritable maître de la Lombardie. C'était lui qui avait commandé les Suisses à Marignan.

4. Que dirons nous du More [1], qu'est dedans le chasteau?
Mais Petre de Navarre [2] le salue tresbeau
A grans cops de canon, don ne s'oze monstrer; 15
Au logis de son pere le conviendra bouter.

5. François qu'estes en France, louez Dieu de bon cueur
Qu'avez ung roy hardi et tout plain de valeur;
C'est un noble seigneur pour confondre ennemis;
Dieu tousjours le nous garde et en fait et en ditz. 20

6. Qui la chanson a faicte, ç'a esté DE MONT BRAC,
Au plus près des moulins, pensant que fut ung lac;
Mais quand vit la victoire commença a crier :
Vive le roy de France et les aventuriers!

Cy finist la chanson de la salutacion et baterie du chasteau de Millan.

7. prindret. — 18. et *m*. — 19. Cest vng nobe. — 21. sa este demõt brac.

Qui était ce Montbrac, dont nous trouvons le nom à la fin de la chanson! Ce devait être un aventurier; mais nous avouons qu'il nous est inconnu.

La pièce que nous venons de reproduire se trouve à la fin d'un petit volume dont voici la description :

Lordõnãce faicte || a lentree du treschrestien roy de france Fran || coys de valoys premier de ce nom. Dedans || sa ville de Millan. Le. XVI. Iour doctobre. || Mil. v. cens. et. xv. Auec la chanson saluta || tion et baterie du chasteau de Millan. *S. l.* [1515], pet. in-8 goth. de 4 ff., dont les pages les plus pleines contiennent 22 lignes, impr. en lettres de forme, sign. *a*.

Le titre est orné d'un bois des armes de France.

Biblioth. de M. le baron Henri de Rothschild. Voy. le *Catalogue* II, n° 2123.

(*A suivre.*) ÉMILE PICOT.

1. Maximilien Sforza, fils de Ludovic dit le More. — Ludovic le More, interné à Loches, y était mort le 17 mai 1508. Le chansonnier menace son fils du même sort.

2. Le célèbre ingénieur espagnol, dont nous avons parlé ci-dessus (n°s 9 et 10), don Pedro Navarro, venait de passer au service de François Ier, et c'était lui qui dirigeait le siège du château de Milan. « Pierre de Navarre, dit le continuateur d'Alain Bouchart (édition La Borderie, fol. 284b), fist miner le chasteau par dessoulz, dont il en fondit une grande partie. »

DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE LATINE DE J.-A. DE BAÏF

Dans son gros livre sur l'*Académie des derniers Valois*, M. Édouard Frémy a étudié la célèbre compagnie dont la création était due aux efforts de Baïf et aux goûts artistiques de Charles IX; mais il a laissé presque entièrement dans l'ombre une des œuvres les plus importantes, au point de vue philologique et religieux, qui soient sorties de ce cénacle : je veux dire les trois traductions des psaumes de David composées par Baïf lui-même de 1567 à 1587 et dont les originaux sont renfermés dans le manuscrit français 19.140 de la Bibliothèque Nationale.

La première en date de ces traductions (fol. 123-184 v° du ms.) fut commencée en juillet 1567 et terminée en novembre 1569; il n'en reste plus que 58 psaumes; les 92 autres sont perdus [1]. La seconde (fol. 1-120 v°) a été terminée le 24 novembre 1573, à 11 heures du matin, comme l'ajoute Baïf avec une précision quelque peu naïve. Ces deux premières versions, les seules qui nous intéressent ici, sont en vers métriques (*numeris metrisque constant, quibus antiquitus poetæ græci et latini utebantur*), et transcrites selon l'ingénieuse notation orthographique inventée par le poète. Peut-être n'eurent-elles pas auprès des contemporains tout le succès qu'en espérait Baïf; car, peu après, il commença une troisième traduction en vers (fol. 186-310) exempte de toute innovation et qui, après un long et difficile labeur (*post multa tormina exatlanta*), fut enfin terminée le 20 janvier 1587.

En composant cette traduction des Psaumes, Baïf pensait augmenter sa gloire poétique et plaire à Charles IX. Grâce à la prédilection que lui avaient marquée dès l'abord les réformés, le psautier avait acquis une vogue nouvelle. Baïf espérait, en rivalisant avec Clément Marot, prouver la supériorité de son talent, et c'était en outre pour lui une occasion de remplir dans un seul et même ouvrage tout le programme de sa naissante *Académie de musique et de poésie*. A l'aide de son collègue, le musicien Joachim Thibaut de Courville, il renouvellerait, en même temps que la prosodie et l'orthographe françaises, la musique religieuse de son temps. De cette dernière partie de sa tentative, il ne nous est parvenu que la musique du psaume XXXVIII (fol. 185 du ms. cité). D'autre part, Baïf voulait plaire à son royal protecteur par un travail qui, faisant oublier par son originalité les traductions huguenotes des Psaumes en vers rimés, pût flatter le catholicisme décidé de Charles IX.

L'entreprise était hardie. Non seulement les nouveautés de l'orthographe et de la prosodie pouvaient dérouter jusqu'à ses admirateurs les plus sincères et donner matière aux faciles plaisanteries de ses ennemis; mais c'était, en ces temps où la Réforme et les décrets du concile de Trente étaient aux prises,

1. Elle a été publiée par le Dr Ernest Joh. Groth, Heilbronn, 1888, in-12. (*Jean Antoine de Baïfs Psaultier, metrische Bearbeitung der Psalmen..... zum ersten Mal hsgg.*, — dans la *Sammlung französischer Neudrucke hrgg. von Karl Vollmöller*, t. IX.)

un bien téméraire projet que de traduire en langue vulgaire, fût-ce « en vers mesurés », un texte dont la version latine officielle pouvait seule avoir une valeur canonique. Baïf se rendit compte lui-même de toutes les objections que soulevait sa traduction, et lorsqu'il l'eut achevée, il demanda, pour se mettre à l'abri de toute critique, l'approbation de la curie Romaine. Son rêve — qui resta sans doute un rêve — était de faire recommander aux catholiques par leur chef spirituel le texte et la musique de ses psaumes ; il se gardait bien, d'ailleurs, d'en demander l'introduction dans la liturgie (*extra templa tamen*). Il adressa donc au pape une lettre ou plutôt une supplique dont la minute autographe nous a été conservée dans le volume 673 (fol. 114) de la collection Dupuy, à la Bibliothèque Nationale, et dont voici le texte intégral :

« Supplicat humiliter Beatitudo Vestra devotus orator vester Antonius Baifius Poeta Gallus : cum ipse multo studio et labore assiduo, triennalibusque vigiliis magnam operam vertendo Psalterio Davidico in linguam vernaculam Gallicam navaverit, et omnes jam C L psalmos tot odis quæ suis numeris metrisque constant, quibus antiquitus poetæ Græci et Latini utebantur, Gallicè reddiderit, versionemque doctissimorum interpretum Divi Hieronymi, Sanctis Pagnini [1] atque aliorum tum veterum tum recentiorum orthodoxæ fidei assertorum, Ecclesiæ Catholicæ Apostolicæ Romanæ columinum, secutus, Veritatem Hebraïcam, litteræque simplicem sensum quoad eius fieri potuit, expresserit, idque eo potissimum animo ut haberent Catholici quo (quasi clavum clavo) Psalmos similiter cadentibus versibus quos Rhythmos vocant Gallicè ab Huguenotis etiam redditos et quotidie ab eis decantatos, extruderent, Deique Op. Maximi Laudes in ecclesia et fide Catholica permanentes cancrent et celebrarent, tot tamque impudicas cantilenas quibus hominum mores jam inde a pueritia depravantur, abiicerent; quo id fiat, ut Sanctitatis Vestræ iussu atque autoritate ipsi liceat suas Gallicas odas in Davidicos Psalmos a Doctoribus Theologis catholicis Hebraïcarum literarum peritis prius emendatas edere, typis mandare, cantibus et modulis ad numeros compositis doctorum Musices artificum ope ornare, atque ita aptatos concinnatosque palam extra templa tamen decantandos Catholicis publicare. Quod Deo Opt. Maximo gratum, Vestræ Sanctitati Reique publicæ Christianæ sit felix atque faustum. »

A quel pape est adressée cette lettre? La question est facile à résoudre. Nous venons de voir que la première version des Psaumes, commencée en juillet 1567, fut achevée en novembre 1569, et Baïf dit au pape qu'il a fait sa traduction en trois ans de travail assidu (*multo studio et labore assiduo triennalibusque vigiliis*). On pourrait admettre une légère exagération poétique et penser qu'il s'agit des années 1567, 1568 et 1569. Cette hypothèse paraît confirmée par la note qui se trouve en tête du manuscrit original de la traduction de 1567-1569 (fol. 123) : « Psaultier commencé en intention de servir aux bons catholiques contre les psalmes des hœretiques » ; cette note est reproduite presque

1. Baïf avait d'abord écrit : *M. Antonii Flaminii, Joan. Campensis, Sanctis Pagnini, Joan. Ganeii Parisiensis Theologi, atque aliorum orthodoxæ fidei assertorum.*

littéralement dans la supplique, qui serait alors adressée à Pie V. Je ne crois pas cependant qu'il faille s'arrêter à ces arguments plus spécieux que solides. Le poète, en effet, mécontent de son premier travail, entreprit, sans doute quelques mois plus tard, une seconde version du Psautier qu'il acheva « de revoir pour la troisième revue » et de transcrire de sa propre main le 23 novembre 1573. Des derniers mois de 1570 au mois de novembre 1573, nous avons un laps de temps qui correspond plus qu'exactement aux trois années studieuses mentionnées dans la supplique. Il y a mieux : à la fin de cette seconde version (fol. 120 v°), on lit une longue note en lettres capitales, assez inexactement reproduite par M. Ch. Marty-Laveaux (t. V de son éd., p. 370) et par le Dr Groth, et dont voici la transcription en orthographe courante : « Je me suis aidé des versions hébraïques des doctes et catholiques traducteurs et docteurs Sanctès Pagnin, Félix Pratense, Jean Campense, François Vatable qui a fait des annotations tirées des commentaires des Hébrieux. Je prie les savans et bons m'avertir et me radresser si en quelque lieu par mégarde j'ai failli. J'ai bonne espérance et voulonté de l'amender. Dieu m'en doint la grâce. Bons, aidez-moi. » Cette longue phrase figure presque entièrement, elle aussi, dans la supplique. En outre, dans la première partie de cette souscription, il semble considérer comme nulle et non avenue la version de 1567-1569, puisqu'il dit que la seconde (celle de 1573) a été composée « en vers mesurés françois *pour les prémices de telle nouveauté* ». La supplique de Baïf a donc été composée, au plus tôt, à la fin de l'année 1573. A cette époque, et depuis le 26 mai 1572, c'était Grégoire XIII qui régnait sur la chrétienté : il est le destinataire de la lettre que l'on vient de lire.

Toutes les autres questions soulevées par notre document ont été résolues dans la première partie de cette notice. Une phrase, cependant, paraîtra peut-être demander aussi quelque éclaircissement : celle où il dénonce les poètes licencieux. Il ne faut voir là, pour l'honneur de Baïf, qu'un argument vague et de pure circonstance; pourtant cette exclamation indignée aurait dû rester dans la plume de celui qui chanta Méline et fut l'ami d'Olivier de Magny, l'auteur des trop fameuses *Gaietez*.

LÉON DOREZ.

UNE LETTRE INÉDITE DES ELZEVIER

Je ne sais si je m'abuse, mais la lettre écrite, le 20 juillet 1662, par Louis et Daniel Elzevier, à Henri Justel, le fils de l'érudit Christophe Justel, me semble mériter l'attention des curieux. On y trouve mention de deux grands noms littéraires, Rabelais et La Rochefoucauld, et les célèbres imprimeurs envoient à leur correspondant d'intéressantes nouvelles de plusieurs de leurs publications. C'est une petite page de l'histoire des éditions elzéviriennes; je la reproduis avec d'autant plus de plaisir que les Elzévier ont été, pour notre littérature, de véritables bienfaiteurs. Comme le leur écrivait de son élégante et reconnaissante plume, ce Balzac dont les œuvres gagnent tant à être lues dans les délicieux petits volumes de 1651 et années suivantes, ils ont, en donnant à quelques-uns de nos meilleurs auteurs la si pure lumière des impressions d'Amsterdam et de Leyde, bien servi l'intérêt de la gloire de ceux qui, introduits en « cette république immortelle », obtenaient une faveur de beaucoup supérieure au « droit de bourgeoisie romaine ».

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Monsieur,

Vostre agreable du 22 juin et les explications des mots barbares dans Rablais (*sic*) nous ont esté delivré en leur temps dont Vous avons beaucoup d'obligation : si tost qu'aurons du papier propre, nous commencerons ledit ouvrage [1]. A cause de la multitude des ouvrages qu'avons soub la presse et qui nous restent à imprimer, comme le Cours civil [2], Livius cum notis Gronovii et variorum [3], Seneca philosophus de mesme dont chaquun livre aura 3 vol. (umes) en 8° [4], Quintus Curtius 8° [5] et divers autres, il nous est impossible de commencer encore dans

1. L'*ouvrage* parut l'année suivante, sous ce titre : *Les œuvres de M. François Rabelais, docteur en medecine. Dont le contenu se voit à la page suivante. Augmentées de la vie de l'auteur et de quelques remarques sur sa vie et sur l'histoire. Avec l'explication de quelques mots difficiles* [les *mots barbares* dont parlent plus haut les Elzevier], 1663, 2 vol. pet. in-12. Voir dans l'excellent livre de M. Alphonse Willems sur *les Elzevier* (Bruxelles, 1880, in-8, p. 334, 335) divers détails sur cette édition. Le savant bibliographe cite le jugement trop sévère rendu par l'auteur du *Manuel du Libraire* et lui oppose ce jugement très favorable « d'un juge aussi ferré en matière de rabelaiserie que Gui Patin » : « Le Rabelais, écrit-il en février 1664 (*Lettres*, t. III, p. 461), est achevé à Amsterdam en deux tomes in-12 qui se vendent ici 4 livres 10 sous en blanc [non reliés]; l'impression en est fort belle; il y a à la fin une explication de plusieurs mots dudit auteur, laquelle est bonne. »

2. *Corpus juris civilis*, etc. [le titre complet se compose de 42 lignes; c'est un des plus longs titres connus], 1663, 4 parties en 2 vol. in-fol. Voir la monographie déjà citée de M. Alph. Willems, p. 329, 330.

3. *Titi Livii Historiarum quod exstat, cum perpetuis Gronovii et variorum notis.* Amsterdam, 1665, 3 vol. in-8. Voir Willems, p. 345. A la description des 3 volumes est jointe cette anecdote : « Ce Tite-Live *variorum* a été dédié par Gronovius à Ferd. de Furstenberg, évêque de Paderborn, contre l'avis de Nic. Heinsius, qui, voulant faire participer son ami aux munificences du grand Roi, l'engageait vivement à dédier son livre à Louis XIV, ou tout au moins à Colbert. Cf. *Burmanni Syll.*, t. III, p. 495, 498, etc.

4. Ce Sénèque ne parut jamais. De 1649 à 1661 les Elzevier avaient publié les *epistolæ*, les *flores*, les *tragœdiæ*.

5. *Q. Curtii Rufi, Historia Alexandri magni*, etc. (Amsterdam, 1664, in-8). Voir Willems, p. 337.

un an aucun ouvrage, sinon que ce fut quelque petit ouvrage ou livre qui merittat qu'on laissat reposer les autres; ainsi Vous remercions de l'advis. Nous avons veu le Baronius de Monsr Blondel [1] où il y a partout des annotations qui pourront faire un bon volume in q°. Messieurs de la ville en ont fait copier un tome à peu près; mais l'escriture est si petite que le copiste n'a peu en venir à bout [2]. Neantmoins nous chercherons occasion d'en parler à un des curateurs de l'academie, qui est presentement en Angleterre, quand il sera de retour; quand en aurons sa response, nous vous en donnerons advis.

Nous nous sommes informé de l'Herbe Paraguay qui fait vomir [3]; à La Haye beaucoup de geans de la Cour s'en servent; nous en avons parlé à nos principaux medecins qui disent qu'ils ne s'en servent pas ne pouvants voir qu'elle face grand effect. Nos vendeurs des Drogues ny nos apothecaires ne la cognoissent pas; nous en escrirons à La Haye pour sçavoir d'où on le peut avoir et par occasion Vous en dirons plus de nouvelles. Nous voudrions trouver occasion de vous pouvoir montrer avec quel zele nous sommes

Monsieur

Vos tres humbles serviteurs,

LOUYS ET DANIEL ELZEVIER

d'Amsterdam, le 20me juillet 1662

On a imprimé à Cologne les memoires de Monsr de la Rochefoucault [4].

A Monsieur, Monsieur Justel à Paris [5].

1. C'est-à-dire les observations critiques du sagace érudit protestant David Blondel sur les *Annales* de Baronius.

2. Blondel porta-t-il la peine de sa mauvaise écriture et fallut-il renoncer à imprimer son illisible manuscrit?

3. La fameuse plante appelée *maté* et surnommée *thé du Paraguay*.

4. *Mémoires de M. D. L. R.* etc. A Cologne, chez Pierre Van Dyck, 1662, pet. in-12. Sur cette édition originale qui a été à tort attribuée à Daniel Elzevier et qui est de Fr. Foppens caché sous le nom de P. van Dyck, voir Willems, p. 536-538.

5. Bibliothèque nationale, fonds français, n° 15209, f° 52.

FRAGMENTS INÉDITS DE DIDEROT

S'il est à peine nécessaire de prévenir le lecteur que les pages suivantes n'ont de commun entre elles que le nom de leur auteur, il n'est pas superflu de lui expliquer pourquoi elles voient si tardivement le jour. Les copies qu'en avait faites M. Léon Godard à Saint-Pétersbourg en 1856 (ainsi que de presque tous les manuscrits de Diderot alors encore inédits), s'égarèrent chez M. Walferdin, longtemps dépositaire de ces copies, jusqu'au jour où elles furent cédées par M. Godard à MM. Garnier frères. C'est seulement lors de mon propre séjour à Saint-Pétersbourg que j'ai pu m'assurer *de visu* de ces *desiderata*, trop tard pour en faire profiter soit l'édition de Diderot, soit la *Correspondance littéraire* de Grimm, à laquelle ces pages étaient primitivement destinées. J'y joins un fragment inachevé sur l'*Anticomanie*, dont l'autographe m'a été communiqué par M. Étienne Charavay. C'est aussi à son amitié que je dois la copie de la lettre, également inédite, par laquelle Diderot répond à une question du marquis de La Viéville dont un hasard heureux avait fait tomber le texte entre mes mains.

MAURICE TOURNEUX.

I

Synonymes français.

Ouvrage de feu M. l'abbé GIRARD, *augmenté et enrichi d'un grand nombre de notes et d'articles*, par M. BEAUZÉE, très habile grammairien et professeur à l'École militaire [1].

Plusieurs mots peuvent avoir une acception générale commune; cette acception est comme le genre de leur définition et la nuance fine qui les distingue en est la différence. Il faut de la justesse pour trouver le genre, de la délicatesse, une grande habitude de la langue pour saisir la différence. L'abbé Girard n'a presque jamais fait que la dernière de ces deux choses. Les philosophes qui depuis ont marché sur les traces de l'académicien ont rempli la tâche en entier. M. Beauzée a publié dans son édition soixante-quatre synonymes nouveaux que l'abbé Girard avait laissés manuscrits. A ces synonymes il en a réuni une multitude d'autres répandus dans les meilleurs auteurs de la langue; mais aucune source ne lui a fourni avec plus d'abondance que l'*Encyclopédie* [2]. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Un bon vocabu-

1. Cette nouvelle édition parut en 1769. La première est de 1718.
2. On sait que les synonymes ont été traités dans l'*Encyclopédie* par Diderot, d'Alembert et le chevalier de Jaucourt. Les articles fournis par les deux premiers ont été repris dans leurs œuvres complètes (éd. Assézat et éd. Belin). Antérieurement ils avaient été réimprimés conjointement avec ceux de Jaucourt en un volume in-12 (Paris, Favre, an IX).

laire général embrasserait tout l'objet. Au reste l'impossibilité pour un moderne de savoir parfaitement une langue morte, pour un étranger de posséder à fond une langue vivante est bien évidemment démontrée dans cette sorte d'ouvrages qui devient d'autant plus nécessaire chez une nation qu'il y a plus de poètes et d'orateurs. Les poètes, assujettis aux règles sévères de la versification et gâtés par l'indulgence qu'on a pour eux, confondent toutes les expressions et, selon que la mesure ou la rime l'exigera, ils diront indistinctement d'une femme qu'elle a de la beauté, du charme ou des appas, quoique ces trois mots aient des acceptions vraiment différentes. Les orateurs sont entraînés de leur côté par l'oreille et le goût de l'harmonie au sacrifice presque continu de l'expression rigoureuse et propre. Quelqu'habitude qu'on ait de bien parler, la rapidité de la conversation ne permet pas d'observer ces délicatesses minutieuses. Il est donc très à propos qu'un homme de lettres doué d'un goût exquis et d'un bon jugement s'en soit occupé. L'abbé Girard avait bien ces qualités; du moins on les lui remarque dans les synonymes. Je ne puis accorder que la seconde à M. Beauzée. Cependant je ne doute point que son édition ne doive être préférée aux précédentes et je recommande aux différents peuples de l'Europe d'aimer assez leurs idiomes pour exécuter à notre imitation un pareil ouvrage et aux littérateurs étrangers et regnicoles de ne pas négliger la lecture de celui-ci. Ce n'est pas seulement un livre de grammaire, c'est encore, par le choix des exemples, un bon livre de morale et sous ce point de vue, presqu'à mettre sur la même ligne que La Bruyère et La Rochefoucauld, avec cet avantage sur ceux-ci que l'instruction n'étant pas directe dans l'abbé Girard, elle trouve moins de contradictions à l'entrée du cœur et de l'esprit.

Les deux lettres suivantes, toutes deux inédites, trouvent ici leur place naturelle, et la définition proposée par Diderot est d'autant plus précieuse que l'article *Joie* dans l'*Encyclopédie* n'est pas de sa main.

Ce 10 avril 1764.

Monsieur,

Quand il s'élève une dispute de mots entre plusieurs personnes et que chacun abonde dans son sentiment, le seul moyen pour les accorder est de choisir un arbitre dont le jugement puisse faire autorité. C'est d'après ce principe, monsieur, que nous avons, d'un commun accord, jeté les yeux sur vous pour décider la question que je vais avoir l'honneur de vous poser. Voici le fait.

Dans une société un monsieur chante en faveur des dames une chanson dont voici le dernier couplet :

Le plaisir devient allégresse,
Lorsque dans un cercle brillant,
Le sexe en qui tout intéresse
Veut se livrer à l'enjouement.

On a relevé le premier vers, on a prétendu qu'*allégresse* n'enchérit pas sur *plaisir*; que même elle ne dit pas autant que ce mot; qu'on ne passe jamais du plaisir à l'allégresse, etc., par conséquent qu'il n'y a point de gradation dans le premier vers et que la pensée est manquée. Pour nous mettre d'accord, il s'agit de savoir quelle idée vous attachez à ces deux mots. Je vous prie donc, monsieur, de me faire part de votre pensée à cet égard et d'établir leur différence à peu près comme l'aurait fait l'abbé Girard s'il les avait crus synonymes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Mis DE LA VIÉVILLE [1].

Monsieur,

La question que vous me proposez appartient de droit à l'Académie française dont je ne suis ni ne serai jamais. Ainsi, de compte fait, il y a quarante juges bien connus dont la décision doit aller avant la mienne. Je vais cependant vous dire mon avis et sous la forme que vous l'exigez, sauf appel au tribunal supérieur.

Le plaisir est de tous les objets et de tous les instants qui nous fait chérir notre existence. Il a une infinité de caractères et de physionomies : il est piquant, il est vif, il est touchant, il est sage, il est fier, il est bruyant, il est tranquille, il est violent, il accompagne l'admiration, la malignité, la cruauté même, presque toutes les passions satisfaites. Quelquefois il se manifeste par des ris éclatants; non moins évident et plus doux, quelquefois il presse l'âme et fait couler des larmes délicieuses; on le voit sans l'allégresse, mais on ne voit pas l'allégresse sans lui.

L'allégresse est le plaisir lorsqu'il se montre plus ou moins tumultueux par les traits animés du visage, les cris, la plaisanterie, la danse, le chant et toute la gaieté des discours et des gestes. Elle se fait entendre de tous côtés dans les rues aux jours solennels et de réjouissance; on partage en secret le plaisir de son ami, on se livre à l'allégresse publique. La peine et le plaisir sont de tous les moments de la vie; il y a des temps d'allégresse. On peut dissimuler le plaisir qu'on ressent; on en peut peindre qu'on n'éprouve pas.

L'allégresse ne se cache pas; je la crois toujours vraie; le plaisir peut être muet, l'allégresse ne l'est jamais. La jeune et modeste épouse, assise entre sa mère et son époux, renferme son plaisir. L'épouse moins timide, au milieu des convives, peut se prêter à leur allégresse. Combien de fois le plaisir n'est-il pas seul et sans témoin! Il me semble au contraire que l'allégresse est toujours en compagnie. La présence d'un convive charmant qu'on n'espérait plus répand subitement l'allé-

1. Les bibliographes ont enregistré deux brochures signées de M. de La Viéville : *Lettre de M. de Milcent, jeune littérateur, sur les drames bourgeois ou larmoyants* (Amst. et Paris, Jorry, 1775, in-12), *la Réconciliation des auteurs ou le Triomphe de la vérité* (*ibid.*, 1775, in-12), et Barbier lui attribue un conte moral en vers : *le Repentir inutile* (*ibid.*, 1776, in-8, 16 p.).

gresse : c'est donc un témoignage prompt, éclatant et vif qu'on lui donne du plaisir qu'on a de la posséder. Il paraît, cet homme désiré, et aussitôt la joie éclaire les visages. On s'écrie : « Ah! le voilà! » on se lève, on lui tend la main, on l'embrasse, on se serre, on lui fait quatre places pour une, mais il arrive qu'une affaire pressante le rappelle, il emporte avec lui l'allégresse. Dans un repas un peu nombreux le plaisir s'anime, la joie naît et le moment qui suit est de l'allégresse. Il y a peu de plaisirs purs, il y a moins encore d'allégresses durables. Une feuille de rose plissée gâte le plaisir, un mot déplacé fait cesser l'allégresse et combien celle des peuples n'est-elle pas cruellement trompée lorsqu'on se promet du règne de Pertinax la fin des maux qu'on a soufferts sous le règne d'un Commode! Les chants d'allégresse ne tardent pas à se changer en cris de douleur; mais on ne finirait point si l'on voulait épuiser toutes les nuances imperceptibles qui distinguent les expressions. C'est peut-être pour avoir franchi une de ces nuances que le poète de votre chanson a été critiqué et je doute qu'on eût été mécontent de son vers si son sujet et la mesure lui avaient permis de dire : On passe du plaisir à la joie et de la joie à l'allégresse. Au reste, monsieur, le couplet est un enfant de l'instant et de la verve qu'il ne faut pas regarder de trop près; si vous recevez ma réponse au milieu de vos amis et que vous ayez tous le verre à la main, je serais bien fâché qu'elle ôtât quelque chose à votre allégresse. Mais il fallait répondre à l'estime que vous me témoignez et que je voudrais mériter davantage. Sans avoir l'honneur de vous connaître, j'ai celui d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DIDEROT.

II

Le Pornographe,

ou Idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées pour prévenir les malheurs qu'occasionne le publicisme des femmes. Avec des notes historiques et justificatives [1].

Il est incroyable qu'un homme qui a quelque style, des idées, de l'érudition, la connaissance des langues et des mœurs anciennes, passe son temps à nous débiter des rêveries sur un sujet aussi dégoûtant, à évaluer les gueuses d'un royaume, à les classer, à dresser un tarif du prix de leurs charmes, à leur élever un édifice et à leur donner une règle aussi réfléchie qu'aucun fondateur de monastère l'ait fait.

C'est un excellent livre de garde-robe. Au bout d'un mois on l'a lu en

1. La première édition du singulier plan de réformes de Restif parut en 1769.

entier, on n'a pas un instant à regretter et l'on s'est instruit de quelques usages qui éclaircissent différents passages d'auteurs grecs et latins.

J'avoue toutefois que si cette extravagance passait un jour par la tête d'un souverain jaloux de la santé de ses sujets, peut-être s'exécuterait-elle en tout ou en partie et je ne doute point que la sécurité du plaisir, jointe à l'impulsion du luxe, ne multipliât les célibataires à l'infini, et que dans une société telle que la nôtre, la facilité qu'on aurait à se passer des honnêtes femmes et à trouver pour un écu au monastère de Cythère autant et plus qu'on ne peut obtenir d'elles par de longues assiduités, n'abrégeât le temps des soupirs qui n'est pas déjà trop long et n'achevât de ruiner le peu qui reste de bonnes mœurs; à moins que la licence générale ne ramenât la sévérité des lois domestiques et que les femmes vertueuses ne se renfermassent dans l'intérieur de leurs maisons. Il pourrait encore arriver du projet de notre pornographe, s'il réussissait à faire des virtuoses de ses prostituées, qu'à la fin la vertu reprendrait l'estime qu'elle mérite sur la beauté et les talents d'agréments; que les noms de nos Laïs modernes seraient couronnés de myrthes dans les chansons de nos poètes libertins; que les noms de nos Cornélies et de nos Véturies seraient transmis à la postérité par nos orateurs et nos historiens, et que nos philosophes diraient à nos jeunes gens comme Caton : *macte virtuti esto. Huc melius juvenes descendere quam alienas pernolere uxores.*

Mais une réflexion plaisante que vous n'auriez pas manqué de faire comme moi, c'est que l'auteur qui n'a rien omis de ce qui tenait à l'amusement, à la sécurité, à la propreté, au bon ordre, a oublié que nous avions une religion austère et des prêtres intolérants, et n'a pas dit un mot de chapelle, de confesseur, de messes, et des autres exercices religieux.

De quel œil croit-il que M. l'archevêque, qui excommunie tous les ans les comédiens et qui leur refuse les sacrements de mariage et l'eucharistie, verrait son couvent et ses nonnes galantes? Croit-il qu'il l'en tiendrait quitte pour le quart du produit de son établissement?

III

Le goût de bien des gens,

ou Recueil de contes tant en vers qu'en prose (t. II et III [1]).

Voilà, par exemple, un bon titre à la tête d'un livre fait de pièces et de morceaux volés çà et là. L'art de s'approprier le bien d'autrui est certainement le goût de bien des gens. Je ne dirai rien du mérite de ces sortes d'auteurs. Ils lisent, ils rencontrent une page qui leur plaît, puis une autre page qui leur plaît; ils les copient et quand il y en a un tas

1. Amst., Changuion, et Paris, Le Jay, 1769, 3 vol. in-12.

suffisant pour former un volume, ils s'en vont le présenter à l'avide libraire qui leur donne une vingtaine de louis, et ils s'en reviennent chez eux avec de l'argent et le nom de gens de lettres. Prenez votre exemplaire, et écrivez en épigraphe au frontispice : *sic vos non vobis*. J'ai fait des synonymes, un autre les recueille, les vend et écrit son nom au-dessous. *Sic vos non vobis*. J'ai fait des morceaux de morale, un autre les compile, les vend et se les approprie. *Sic vos non vobis*. J'ai fait l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, un autre en rassemble les chapitres, les ordonne et les fait imprimer à son profit. *Sic vos non vobis*. *Sic vos non vobis* est l'inscription d'une bonne partie des livres qui paraissent.

IV

Essai sur le vrai mérite de l'officier,

Par l'auteur des « Loisirs d'un soldat » [1].

C'est l'ouvrage d'un homme qui n'a nuls principes, aucune conséquence dans l'esprit; qui ne sait pas penser et qui sait encore moins écrire, insolent et bas, insultant l'étranger et les subalternes, flattant ridiculement les grands; qui se déchaîne contre ceux qui croient aux revenants et qui croit aux vertus héréditaires, qui recommande la bonne institution des jeunes gens et qui cite à la page suivante le mérite de Duguesclin qui ne savait pas lire. C'est l'ouvrage d'un homme sans goût et dont les pages sont farcies des plus ridicules citations en vers. Avec tout cela il est si doux de lire des propos ou des actions qui font honneur à l'espèce humaine que je ne mépriserais pas celui qui pourrait aller jusqu'à la dernière page de ce livre, et cela me serait arrivé si l'on ne m'eût prévenu que votre colporteur ne reprenait pas les livres coupés.

V

Anecdotes sur l'ouvrage et l'auteur

« de l'Origine des principes religieux [2] *».*

Cet ouvrage est d'un jeune homme du canton de Zurich, appelé Meister, ministre et fils d'un ministre. Il y avait plus d'un an que cette jolie brochure avait paru; on l'avait réimprimée je ne sais où, et l'auteur

1. Les *Loisirs d'un soldat au régiment des gardes françoises* (Paris, Saillant, 1767, in-12) sont attribués par Barbier à Ferdinand Desrivières, dit Bourguignon. L'*Essai sur le vrai mérite de l'officier* (Dresde et Paris, 1769, in-12) a été réimp. en 1771 sous ce titre : *Le Guerrier d'après l'antique et les bons originaux modernes*.

2. *L'Origine des principes religieux* a paru en 1762 (in-8°, 62 p.). Elle a été réimp. dans le tome II du *Recueil philosophique* publié par Naigeon (Londres [Amst.], M.-M. Rey, 1770, 2 vol. in-12). Sur la part prise par Meister à la *Correspondance littéraire* de Grimm à partir de mars 1773, on me permettra de renvoyer à l'édition Garnier frères (1877-1882, 16 vol. in-8°).

en préparait une troisième édition, lorsqu'il apprit qu'elle commençait à faire du bruit et qu'il en était soupçonné. Il lui importait de ménager le repos d'un père âgé, et de sauver les bienséances d'un état qu'il exerçait par égard pour sa famille. Il n'avait donc rien négligé pour être inconnu; mais des personnes pieuses, intéressées à sa perte, arrachèrent son secret d'un libraire étourdi, le nommèrent à l'oreille de leurs amis, ceux-ci à d'autres, et ce murmure de quelques sociétés particulières ne tarda pas à devenir un bruit public. On avertit l'auteur qu'il serait dénoncé au prochain synode. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour prévenir cet éclat, mais ses efforts ne servirent de rien, et des gens bien intentionnés lui conseillèrent de laisser ses places vacantes et de chercher un asile. Il n'imaginait pas du tout le danger de sa position. Sa brochure fut dénoncée par le doyen, qui, sans l'avoir lue, en donna par provision une idée à exciter toute l'indignation du peuple et du clergé. Quatre cents ministres, qui en crurent le charitable doyen sur sa parole, semèrent l'alarme dans la ville et dans les campagnes. Les paysans accusaient l'auteur d'avoir dit dans un livre moulé que Dieu n'était qu'un ramonneur et que par conséquent il n'y avait de salut pour personne. Sa patrie ne vit plus en lui qu'un impie digne de l'anathème et du supplice. On le traduisit comme Genèvois et socinien. Des amis, pour se purger de soupçon de patriotisme, l'abandonnèrent à la fureur du gouvernement. Quelques bonnes âmes qui l'aimaient pour la candeur de son caractère et l'édifiante simplicité de ses sermons, ne le virent plus que comme un monstre d'hypocrisie. Ses confrères le dévouèrent en chaire à la vengeance de la terre et des cieux et opérèrent si efficacement que la populace prit des pierres et que l'autorité du magistrat ne l'aurait pas empêché d'être lapidé, si M. Heidegger, le premier homme de la République, plus encore par son mérite personnel que par sa place, n'eût obtenu qu'on suivrait son affaire en règle et que le collège des chanoines serait chargé de l'examen de son ouvrage. Le jeune Meister, cité devant ce tribunal, se contenta de répondre par écrit. Il se prêta à tous les ménagements que son père et sa famille exigèrent. Le conseil n'eut aucun égard à son apologie. On lui signifia trois décrets d'ajournement personnel à quinze jours d'intervalle l'un de l'autre. Il ne jugea pas à propos de se confier à des gens ivres de préventions et de fanatisme. Les chanoines qui avaient quelque envie de le tirer de peine, décidèrent qu'il n'était ni déiste, ni athée, mais une bête. M. Heidegger ne cessait de représenter au conseil que le public s'attendait à une sentence modérée, et qu'il n'était pas de l'intérêt de la religion d'augmenter sans besoin le nombre des martyrs de l'incrédulité. Nonobstant il fut jugé par contumace, dégradé du ministère, décrété de prise de corps, et condamné aux prisons des malfaiteurs, au cas qu'on pût l'appréhender sur les terres du canton, et sa brochure lacérée et brûlée par la main du bourreau. M. Meister s'est réfugié ici, plus ami que jamais de la vérité pour laquelle il a souffert, et n'ayant de peine que le souvenir de celles qu'il

a causées à un père âgé dont il a vu, malgré la diversité de leurs opinions et les préjugés de sa robe, la tendresse s'accroître avec le péril de son fils.

VI

Mémoire à consulter et consultation pour un mari dont la femme s'est mariée en pays protestant, et qui demande s'il peut se remarier de même en France [1].

C'est un préteur de Landau, l'auteur d'un petit ouvrage intitulé : *le Cri de l'honnête homme* [2], qui expose ou sa propre affaire et ses propres disgrâces domestiques sous le nom de Simon Sommer, charpentier, époux d'Elisabeth Oltine, paysanne du village d'Obersbach en Alsace. Il est difficile de lire un mémoire mieux raisonné et plus fortement écrit; il serait même pathétique si nous pouvions nous attendrir sur le sort des maris trompés, mais par la même raison qu'il est presque impossible de mettre le sujet de Lucrèce sur la scène, on ne saurait intéresser que la curiosité, lorsque l'on parle au public de la raison irrégulière d'une femme.

Nous appelons l'adultère une fredaine, et ce crime et le viol ne sont à nos yeux que des choses ridicules. La demande du préteur, conforme aux bonnes mœurs, à la raison et à l'utilité publique, et nullement contraire à l'esprit de l'Évangile, sera pourtant rejetée, parce qu'il n'y a pas d'innovation plus difficile à faire que dans la jurisprudence : toutes les sciences ont fait du progrès, la jurisprudence est restée gothique. Il y a quelques années, lorsque le préteur, que j'ai vu et qui vit encore, présenta au magistrat *le Cri de l'honnête homme*, le magistrat lui répondit qu'il lui faisait grâce en ne le déférant pas, et ne prenant pas des conclusions contre lui, et qu'il lui conseillait de s'en retourner à son prétoriat.

L'avocat Linguet a répondu à cette consultation, et sa réponse, en décidant en faveur du mémoire, est faite de manière à ne le pas compromettre.

VII

Moyen d'éclaircir un passage ancien.

Le seul moyen d'éclaircir en très peu de mots un passage ancien, quand il peut être éclairci, c'est de s'attacher aux seules expressions essentielles, d'écarter toutes celles qui ne feraient que distraire, et d'interpréter moins son auteur que de le rendre lui-même l'interprète

1. Voir la *Correspondance* de Grimm, t. VIII, p. 410.
2. Paris, L. Cellot, 1771 in-12. 73 p. La consultation de Linguet commence p. 61. Quérard lui attribue ce mémoire qui aurait dû être classé au nom de son auteur. PHILIBERT.

des idées qu'il nous suggère à mesure que nous le lisons. Il est évident que quand on aura rencontré la vérité, le texte pourra toujours servir de traduction au commentaire. Exemple :

Les Etrusques dansent à Rome sans réciter, sans chanter, sans représenter d'action distincte, seulement en mesure et au son d'une flûte, *sine carmine*, *sine imitandorum carminum actu*, *ad tibicinis modos* [1].

La jeunesse de Rome se met à les contrefaire; il se glisse dans cette singerie quelques vers plaisants dans le caractère et sur l'air de la danse. Ces plaisanteries sont ripostées de la même manière. Il s'institue un dialogue satirique, méchant, accompagné d'une danse pantomime, une scène burlesque où le chant et la danse cadraient assez bien. *Inventur imitari; jocularia fundere versibus*, *non absoni a voce motus.*

On prend goût à cette espèce de parodie; elle se perfectionne, on soigne les vers, on arrange mieux le dialogue, on fixe le mouvement de la danse pantomime, on prescrit au flûteur son chant et sa partie : *Impletas modis satyras*, *descriptus ad tibicinem cantus*, *motus congruens.*

Andronicus, chanteur et danseur comme tous les bouffons de son temps, paraît; il trouve le genre établi, un dialogue satirique en chant accompagné d'une danse pantomime, *argumentum*; il étend le genre, il l'applique à une action feinte ou réelle, *fabulæ*; les scènes se lient, il se forme un opéra bouffon, *canticum*, où les mêmes acteurs représentent en même temps par le chant et par la danse pantomime un sujet satirique et burlesque.

Grande révolution, Andronicus est enroué par des *bis* réitérés; *revocatus obtudit vocem.* Il continue dans les représentations suivantes de danser la pantomime, *agit canticum*; remarquez bien *agit*; mais un enfant, placé devant le flûteur ou l'orchestre, chante pour lui : *puerum ante tibicinem statuit ad canendum.*

Voilà donc l'opéra bouffon, *canticum*, exécuté par deux sortes d'acteurs qui représentent un même sujet satirique, en même temps, sur les mêmes airs de flûte, sur les mêmes mesures, sur la même scène, les uns par la danse pantomime, les autres par le chant; l'histrion ou le pantomime ne chante plus que de la main, et le chanteur ne joue plus que de la voix : la voix, d'accord avec la flûte, explique en chantant le sujet, tandis que la danse, d'accord avec la mesure du chant, l'exécute en gesticulant, *ad manum cantatur*, *diversa voci relicta.* Que fait la jeunesse imitatrice? Elle abandonne l'action ou la danse pantomime, *actus*, au bouffon, *histrionibus actus fabularum relinquitur*; elle s'empare de la fable chantée, mais non du chant, le flûteur ou l'orchestre étant nécessairement resté aux danseurs, le chant disparaît; il n'y a plus que des danseurs pantomimes d'un côté, et de l'autre qu'un commencement de comédie satirique, burlesque et versifiée. *Ridicula intexta versibus exodia atellana.*

Voilà l'analyse de la page entière de Tite-Live, où l'on voit évidem-

1. Les passages de Tite-Live cités par Diderot sont empruntés au livre VII, chap. II des *Annales.*

ment un passage de l'action théâtrale entre des chanteurs, tels que nos castrats qui ne font presque aucun geste, qui ne sont déjà que trop occupés du chant, et dont on fait, à proprement parler, des instruments parlants, et entre des danseurs pantomimes et bouffons à qui les mouvements violents de la pantomime ne permettaient guère de chanter avec grâce, et que l'enrouement d'Andronicus délivra fort à propos de ce soin.

Ce passage n'a rien de ridicule ni de contraire à la nature. Ce serait, je l'avoue, une chose monstrueuse qu'un acteur dans notre comédie ou notre tragédie qui réciterait tandis qu'un autre gesticulerait; mais ce monstre n'a point existé chez les anciens, où l'enrouement d'Andronicus ne fit que séparer deux choses presque incompatibles, le chant et la danse pantomime.

L'*ad manum cantari histrionibus cœptum* était certainement un des passages les plus difficiles de tout l'endroit de Tite-Live; or il me paraît actuellement sans la moindre difficulté : il ne signifie pas autre chose, sinon que dans les farces où les acteurs chantaient et exécutaient en même temps la danse pantomime avant l'enrouement d'Andronicus, on commença après cet enrouement à chanter d'un côté, tandis qu'on faisait la danse pantomime de l'autre. Le pantomime gesticulait au chant, et le chanteur chantait au geste, *ad manum cantari histrionibus cœptum*; ce qui s'exécute encore quelquefois sur nos théâtres lyriques, mais d'une façon à la vérité moins frappante, lorsqu'on chante en chœur et qu'on danse en même temps. Mais si nos compositeurs de ballets ne se sont pas appliqués dans ces occasions à rendre la danse une pantomime du chant, ils n'en ont pas mieux fait; si on ne peut pas dire qu'alors *ad manum cantatur*, c'est un défaut essentiel. Cet *ad manum cantatur* des anciens serait l'éloge le plus parfait et le plus délicat qu'on pût faire de la musique et de l'exécution d'une danse pantomime.

VIII

L'Anticomanie.

Horace s'est récrié sur l'anticomanie et Horace avait raison. Je ne saurais faire un certain cas de celui qui cherche au frontispice le nom de l'auteur pour savoir s'il doit approuver ou blâmer. Et qu'importe que ce soit de Voltaire ou d'un autre? N'y a-t-il que lui qui sache écrire? Lis et dis-moi ton avis et ne crois pas que nature ait accordé à un seul le privilège exclusif des belles choses. Je ne puis faire un certain cas de celui à qui l'on montre une pierre gravée et qui demande si elle est antique. Antique ou non, d'hier ou d'il y a trois mille ans, de Pichler[1] ou de... (*sic*), qu'importe si elle est belle? J'avoue pourtant

1. Jean Pichler, célèbre graveur sur pierres fines (1734-1791).

qu'il n'est pas indifférent, ni à un statuaire, ni à un peintre, ni à un poète, ni à un littérateur, après une étude profonde de la nature, première maîtresse de tout, source de toutes beautés et de toute imitation sublime, d'ignorer et de connaître ce que l'antiquité nous a transmis de plus beau. Cette étude ne serait pas même à négliger quand notre poète aurait laissé loin derrière lui les siècles passés et il n'est pas décidé que nous ayons égalé les anciens en tout, ces anciens que nous avons surpassés en plusieurs points que Perrault a très bien remarqués; mais si je préfère Homère à Virgile, Virgile au Tasse, le Tasse à Milton, Milton à Voltaire et au Camoëns, ce n'est point une affaire de date : j'en dirais bien mes raisons. Si je dis que l'*Art poétique* d'Horace est l'ouvrage d'un homme de génie et l'*Art poétique* de Boileau l'ouvrage d'un homme de sens qui a du goût et qui sait très bien faire un vers, Laharpe se récriera; Laharpe aura peut-être raison, mais s'il m'accuse d'anticomanie, il aura tort. — Cependant je vous en soupçonnais un peu pris? — Un peu! Dites beaucoup. Cependant je ne vois pas tout en beau dans les anciens. Je marquerais bien dans Homère même quelques défauts de goût, rares à la vérité. Il y a trois ou quatre pages dans Horace que je ne me soucierais pas d'avoir faites. Mais j'ai mon jugement ou ma fantaisie comme un autre; une beauté du premier ordre, telle que j'en trouve dans Platon, couvre mille défauts dans un auteur ancien ou moderne; quelques endroits sublimes, et me voilà satisfait. Un critique qui ne recueille que les fautes et qui biffe les beautés ressemble à celui qui se promènerait sur les bords d'une rivière qui roule des paillettes d'or et qui remplirait ses poches de sable. Permis à un Des Fontaines, à un Fréron, et à quelques misérables de cette espèce qui n'ont jamais fait une belle ligne, de critiquer ainsi. Je ferai autrement.

L'ACTE DE BAPTÊME DE RULHIÈRE

Les grands répertoires biographiques et les écrivains qui se sont occupés de Rulhière n'ont donné jusqu'à ce jour que des renseignements incertains sur ses origines et sur la date de sa naissance. Sainte-Beuve, qui a, le premier, introduit dans la critique littéraire le goût et la recherche de la précision, avait dû, comme ses prédécesseurs, se contenter de faire naître Rulhière vers « 1735 », en ajoutant, il est vrai : « d'autres disent plus tôt », et de rappeler qu'il était fils et petit-fils d'inspecteurs de la maréchaussée de l'Ile-de-France. Des recherches qu'à ma prière M. Marius Barroux, archiviste adjoint aux archives de la Seine, a bien voulu faire dans les registres paroissiaux de Bondy échappés aux désastres de 1871, permettent de serrer de plus près la vérité. L'acte de baptême relevé par M. Barroux ne spécifie pas en effet, comme le font d'ordinaire les documents de cette nature, que l'enfant fût né la veille ou les jours précédents, mais il est vraisemblable que c'est là un simple oubli.

L'an mil sept cent trente quatre, le douze juin, a été baptisé [*au-dessus* : par nous curé] Claude Carlomen, fils de Mme Martin Rulière, écuier, conseiller du roy, lieutenant de la maréchausé [de l'] Isle de France, commandant la brigade posée à Bondy, et dame Marie Anne Joseph Bonvalet, son épouse; le parin M^ire^ Claude François Nicolas Leconte, chevalier, conciellier du roy à son conciel et leutenant criminel de la ville, prevoté et viconté de Paris, la marenne dame Marie Margueritte Hutrel, épouse de monsie[ur] Picquet, écuier, seigneur de Merlan et auxtres lieus. — Signé : M. Hutrel, Picquet, Lecomte [*effacé*] Marette [*curé*].

On remarquera que le père est appelé ici Rulière et qualifié de commandant de la brigade « posée » à Bondy. Il signe Rulhière et prend le titre de prévôt de la justice de Bondy, le 8 avril 1736, et de lieutenant de la brigade de Bondy dans la compagnie de M. le prévôt de l'Ile-de-France, le 20 mai 1737, au bas des actes de baptême de sa fille Augustine-Marie et de son fils Marie-Martin, ainsi que dans diverses autres circonstances où il remplit les fonctions de parrain.

L'acte de décès de Claude-Carloman de Rulhière n'est pas connu, mais Saint-Joanny avait retrouvé et a publié dans le *Bulletin du comité des travaux historiques* de 1887 le procès-verbal de constat de sa mort presque subite, survenue le 30 janvier 1791, rue du Dauphin, 21.

M. Tx.

LETTRE INÉDITE DE XAVIER DE MAISTRE

Aujourd'hui, on cite à tort et à travers, à travers surtout, Joseph de Maistre; je doute fort que beaucoup de ceux qui parlent de lui aient lu les *Soirées de Saint-Pétersbourg* ou *Du Pape*, mais il est de bon ton, quand on s'occupe de politique, de s'inspirer de principes que l'on ne connaît même pas.

Tout autre que la réputation de Joseph est celle de son frère Xavier. Xavier est le lien naturel entre Laurence Sterne et Rodolphe Töpffer, ce dernier considéré comme l'élève de Maistre, qui lui survécut d'ailleurs. On imprime souvent *Un voyage autour de ma chambre*, mais je ne suis pas sûr qu'on en coupe toujours les pages. Quant au *Lépreux de la Cité d'Aoste*, on ne le lit guère qu'en Savoie et dans les Vallées, où les réimpressions en sont nombreuses. J'ai en ce moment devant moi la sixième édition valdôtaine, enrichie de nouvelles notes (Aoste, Louis Mensio, imprimeur-éditeur, 1879).

La lettre que nous reproduisons aujourd'hui porte à la Bibliothèque royale de Bruxelles la cote 19670 F; elle est autographe et signée, et comprend quatre pages.

Le troisième chiffre de la date de l'année est à peine lisible; il peut être aussi bien 1814 que 1824 ou 1834; je pense qu'il faut lire 1834, car Xavier de Maistre ne revint qu'en 1825 de Russie. Il se rendit ensuite à Naples; en 1839, il retourna à Saint-Pétersbourg, où il mourut le 10 juin 1852.

C.

Malgré la haute opinion que j'avois de vous, Madame la Duchesse, je vous avoue que je ne m'attendois pas à vous voir faire un miracle, vous avez rendu la vue à un vieux aveugle : vos excellentes lunettes me sont parvenues depuis longtems, l'une, la plus forte est précisément faite pour ma vue, et l'autre me sert aussi fort bien lorsqu'il a beaucoup de lumière et pour regarder d'un peu loin : J'aurois du vous remercier plutot et j'avois le projet de profiter du courrier autrichien mais au moment où je voulois le faire on me disoit que le courrier étoit parti : ma pauvre tête mal d'accord en cela avec mon cœur m'a joué deux fois ce mauvais tour; heureusement la poste ordinaire est toujours prête à me rendre service et vous recevrez surement par cette voie mes sincères remerciments non seulement pour avoir tenu la promesse que vous avez bien voulu me faire, je savois bien que vous ne l'oublieriez pas, mais pour la promptitude avec laquelle vous m'avez rendu cet important service. Je ne savois pas encore ou à peine votre arrivée à Vienne, et voila que Friensenhof m'annonce que le courrier autrichien est porteur de lunettes pour moi! Je ne vous cache pas, Madame la Duchesse, qu'au sentiment de reconnoissance que j'ai éprouvé s'est joint un mouvement d'amour propre satisfait assez vif. Je me suis cru grandi d'un pied et rajeuni de la moitié. Cette bonne Duchesse! elle a cependant pensé à moi! Elle est donc bonne de loin comme de près! voilà les discours qui sortoient d'eux-mêmes de mon cœur, et je ne vous dirai pas même tout ce qu'il disoit, parce que je n'ai jamais fait de ma vie, de déclaration par écrit, et que ne vous en ayant point fait non plus lorsque j'étois auprès de vous, il est très probable que vous ignoreriez toujours mon secret; mais sans le trahir, je puis bien vous dire combien vous êtes regrettée et combien est vif et sincère le désir que j'ai ainsi que toute notre société de vous revoir à Naples au printems prochain, et à Castellamare pendant l'été : c'est un chateau en Espagne que nous batissons souvent entre ma femme, Natalie et moi. Jusqu'à présent il n'y a que notre appartement du premier étage de loué dans le palais Esterhazy et il est probable que vous y trouveriez un logement si vous venez, j'aurai au premier étage le même cabinet que j'avois au second, et vous pourrez vous donner le plaisir d'en épousseter le miroir et la cheminée comme l'an passé, et de broyer des couleurs; enfin ne voulant rien négliger pour vous séduire je vous dirai que j'ai une magnifique robe de chambre toute neuve qui avec la belle écharpe que vous m'avez donnée me va à ravir : après cette invitation, si vous ne venez pas, vous donnerez à penser que les plaisirs innocents dont vous avez joui l'an passé à Naples ne vous suffisent pas. J'ajouterai quelque chose de plus engageant, notre chère Valentine m'écrit qu'elle ne désespère pas de venir ici à la fin de novembre, ce qui est plus certain c'est le grand désir qu'elle en a, et si la santé de son père ne la porte pas à Paris, il est possible que nous ayons le bonheur de la voir. Pour ce qui nous regarde, il est impossible de prévoir quelle sera notre société, formée probablement toute entière de nouvelles connois-

sances, excepté quelques rares personnes du pays, il vaudroit mieux n'en faire aucune que d'être chaque année exposés à perdre de vue les plus intéressantes. M. de Stakelberg part au premier jour pour Milan, d'autres disent pour Florence, ou, dit-on, il désireroit s'établir comme ministre en manière de retraite définitive, mais ce sont des *on dit*. Pour lui, il assure qu'au premier avril il sera de retour. Lebzeltern part demain pour Genes et Turin au devant de sa sœur qui nous arrive et qui logera probablement dans votre ancien appartement. Nous sommes encore à Castellamare, il n'y a plus que Lebzeltern et Richard Acton; tout le reste est parti. La pluie est enfin venue pour nous rafraichir et quoique longtems désirée elle commence à être fort désagréable par son abondance et son opiniatreté qui nous empêchera probablement de déménager avant la fin du mois. Vous êtes partie avant l'éruption du Vésuve qui nous a donné un effrayant spectacle. Natalie est allée voir de près le phénomène avec les dames françoises le jour même de l'éruption et pendant la nuit, ces belles avantureuses ont bu de l'eau dans une maison qu'elles ont vu emporter quelques minutes après par la lave, le fléau avançoit lentement dans sa marche irrésistible semblable à l'inexorable destin qui nous entraine sans que nous puissions l'arrêter ni même le détourner. Je n'ai plus que strictement la place de vous offrir les tendres compliments de mes deux femmes. Vous connoissez leur attachement pour vous. Je ne vous parle pas du mien, de toute ma reconnoissance pour votre bonté, il me faudroit prendre une autre feuille et quatre pages ne suffiroient pas. Agréez donc mes hommages.

Castellamare, le 22 8bre 1834.

MÉLANGES

NOTES LEXICOLOGIQUES

Ces notes ont été recueillies pour servir à l'historique du français moderne. Les mots sont des idées : il est intéressant de savoir quand ils ont commencé à voler dans la bouche des hommes. Je ne donnerai ici que ceux dont l'historique est, à ma connaissance, insuffisant dans tous les Lexiques, et ceux-là seuls que j'ai rencontrés trop tard pour en faire profiter le *Dictionnaire général*. Il va sans dire que je n'ai pas la prétention de fixer irrévocablement la date de leur naissance : je ne ferai sans doute que la reculer tantôt de plusieurs années, tantôt d'un ou de plusieurs siècles en arrière, ce qui sera bien quelque chose.

Abaisser :

XIe s. Et reprendrai l'espiet, ainz qu'à terre *s'abaisset*.
(*Voy. de Charl. à Jérusalem*, 615, Koschwitz.)

Abat : s. m., ce qui abat, ce qui est abattu :

XVe s. Cy-git l'effroy du haut roy Priamus,
L'*abat* d'orgueil de ses enfans crémus.
(Chastellain, VI, 175, Kervyn.)

1524. Et quant les autres capitaines
Veirent l'*abat* que j'en faisoye.
(*Le Franc-Archier de Cherré*, Anc. Poés. fr., XIII, 28.)

Abatardissement :

XIVe s. Par tel *abatardissement* de mes ennemys.
(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, XII, 14, édit. 1531.)

Abattoir, s. m., ce qui est abattu :

XVIe s. Comme Sa Majesté fut arrivee à Chaliot, se tournant vers la dicte ville : « Je n'entreray jamais (dit le roi) dans ton enceinte que par l'*abatoir* d'une grande et memorable breche. »
(*Chron. bordeloise*, I, 274, J. Delpit.)

La langue moderne a donné à ce mot un tout autre sens, mais ce n'est pas absolument un néologisme.

Abduction :

1541. Car les *abductions* sont plus fortes que les adductions.
(Jeh. Canappe, *Tableaux anatomiques*, IV.)

Aberration :

1624. Un desvoyement et *aberration* du vray chemin.
(Philippe Daquin, *Discours des sacrifices de la loy mosaïque*, 52.)

Abhorrer :

XIVe s. Les clercs d'icelle église *abhorroient* l'aspreté de son propos et de sa vie.
(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, XXVII, 28, édit. 1531.)

Abject :

1475. Aimant mieux conquester par *abjecte* tromperie que selon Dieu et raison.
(*Chron. des chanoines de Neuchâtel*, 38, Berthoud.)

Abjectement :

1600. Elle se comportoit si *abjectement* qu'elle leur ostoit (aux pauvres) les pouls, les puces.
(Daveroult, *Fleurs des exemples*, 405.)

1604. Que jamais la lumière
Ne m'eussent-ils fait veoir, pour si *abjectement*
Me traicter.
(Salomon Certon, *Odyssée*, 110ro.)

1610. Vivre *abjectement*.
(Loys Guyon, *Div. leçons*, 164.)

Ablatif :

XIVe s. Pour quoi il aime l'*ablatif*
Puis qu'il n'a cure du datif.
(J. Lefèvre, *La Vieille*, 109, Cocheris.)

Abnégation :

XVe s. Par *abnegation* de foy et de recongnoissance la ou il la congnoit appartenir.
(Chastellain, VI, 363, Kervyn.)

Aboi :

XIIe s. A l'*abai* du viel cien tout adès vous tenés.
(*Fierabras*, 3012, A. P.)

Id. Mais bien le sai
Que mult prise poi lor *abai*.
(Benecit, *Ducs de Norm.*, 15870, Michel.)

Id. Et il sivra l'*abai* (du chien) por sa voie abregier.
(*Naissance du Chev. au Cygne*, 1372, Todd.)

Abord :

XVe s. Tandis doncques que ces Anglois estoient devers le duc besongnant pour leur premier *abord*.

(Chastellain, *Chron.*, IV, 379, Kervyn.)

Vers 1530. Que cerches-tu ores en ces *abors*?

(Colin Bucher, *Poésies*, 87, Denais.)

Abosser, v. act., embosser :

1683. On débosse le cable en arrière des billes, on l'*abosse* en avant et on le débite.

(Le Cordier, *Instruction des pilotes*, 160, édit. 1761.)

Je ferois *abosser* un greslin sur le cable dehors le navire.

(Id., 161.)

Ce verbe en usage en plein XVIIe s. manque dans les Dictionnaires.

Aboutir :

1370. La maison qui fut Joffroy de Corberul *aboutissant* par derrière a la maison au curé de la Magdelaine.

(Cité ap. Coyecque, *Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*, II, 27.)

1483. Maison... *aboutissant* à la rivière de Saine.

(Id., I, 21.)

Aboyeur :

XIVe s. Je qui premierement avoye esté *abayeur* amer à l'encontre de tes lettres emmielees de miel du ciel.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XIX, 75, édit. 1531.)

1387. Chiens d'oyseaulx sont rioteurs et grans *abayeurs*.

(G. Phébus, *La chasse*, 114, Lavallée.)

Abréviation :

XIVe s. Ce second livre des Machabieux est une *abreviacion* d'un grand volume.

(Raoul de Presles, ap. Berger, *Bible au moyen âge*, 248.)

Là ou je verray qu'il cherra *abreviacion*.

(Id., 246.)

1391. Ce sont les *abreviacions* et corrections des stilles et coustumes d'Anjou.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 369, Beautemps-Beaupré.)

Abricot :

1512. Oranger, *aubercotz*, cassiers.

(Thénaud, *Voy. d'Outremer*, 36, Schefer.)

Abricotier :

1526. Les vignes... furent gelees et aussy furent les arbres, comme *abricotiers*, pruniers, admendiers.

(Nic. Versoris, *Livre de raison*, 101, Fagniez.)

1552. Armeniaca malus, *abricotier*.

(Ch. Estienne, *Dict. latin.*)

Abriter :

1489. Furon suit apres le connin,
Le lyon contre l'ours s'*abrite*,
Et triacle het le venin.

(Robert Gaguin, *Passe-temps d'oysiveté*, Anc. Poés. fr., VII, 242.)

Sous *abriter*, Littré ne cite à l'historique que la forme *abrier*. Exemple de 1751 dans le *Dict. général.*

Abroutir :

XIVe s. Soit en fieffant de nos bois *abroutis*
Deniers d'entree a prendre estant subtils.

(Vauq. de La Fresnaye, *Œuvres*, I, 155, Travers.)

1669. Receper les bois *abroutis* et rabougris.

(*Ord. des eaux et forêts*, 21, édit. 1714.)

Abroutissement :

1669. Les sergents répondent des délits, dégâts, abus et *abroutissement* qui se trouvent en leurs gardes.

(*Ord. des eaux et forêts.*)

Abrupt :

1512. D'une voix aigre, sonoreuse et *abrupte*... increpa son juge Paris.

(J. Le Maire, *Illust. de Gaule*, I, 258, Stecher.)

J. Le Maire se sert plusieurs fois de ce mot signalé comme néologisme par Mercier.

Abruptement :

XVIe s. Il ne faut point que ung moyne diffinie *abruptement* aucune chose.

(Jeh. du Vignay, *Mir. historial*, XXVII, 85, édit. 1531.)

Abruption :

1480. Faisant en son effort gronder *abruptions*, fentes et ouvertures par les dites montaignes.

(*Baratre infernal*, A. 297, Bibl. de Rouen, ancien fonds.)

Cet ex. cité dans le *Dict. général* est attribué par inadvertance à

M. Godefroy auquel ce manuscrit, dont j'ai copié une partie, est inconnu.

Absence :

1327. Nul en l'*absence* du clameur ne sera tenu de respondre, se l'injure n'est monstree devant les echevins ou jurez.

(Cité ap. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, 198.)

Absolument :

1225. Maroie de Tuns... vendi et werpi et clama cuita *absoluement* ad le eglise de Saint Martin de Tours, quam que ele avoit.

(Cité ap. d'Herbomez, *Étude sur le dialecte du Tournaisis*, 16.)

Abstractivement :

1597. Nous connaissons les choses *abstractivement* non presentes en elles, mais presentes es especes qui les representent.

(J. de Montlyàrd, *Sermons de Panigarole*, 542.)

Abstraire :

XIVe s. On se doit acoustumer a oïr le contraire, et doit on soy *abstraire*, en resistant a son inclination, et oster toute affection.

(Oresme, *Thèse de Meunier*, 56.)

Abstraitement :

1579. Le philosophe s'imagine toujours les qualitez en quelque individu, alors qu'il les veut considerer *abstractement* comme l'on dit.

(Pierre de Lostal, *Discours philosophiques*, 169.)

Abstrus :

XIVe s. Plusieurs enquierent les choses *abstruses*.

(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, IX, 130, édit. 1531.)

Abusivement :

1524. La promesse est nulle et *abusivement* pratiquee par le dit Le Roy.

(*Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 299, De Merval.)

1529. Ils pronuncent *abusivement*.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f^ct LV^ro.)

Abyssal :

XVI-XVIIe s. La fumée du puits *abyssal*.

(P. Camus, *Homélies quadragésimales*, 119, édit. 1647.)

De ces gosiers *abyssaux* on peut dire sepulchrum patens est guttur eorum.

(*Ibid.*, 93.)

Acacia :

XVIe s. La fleur d'*acacia* est fort belle.

(Du Pinet, *Pline*, XIII, 9.

1572. *Acacia*, le bois puant, le genest.

(Jean des Moulins, *Comment. sur Matthiole*, 3.)

1600. L'aloes se peut falsifier avec gomme et *accacia*.

(Ant. Colin, *Hist. des drogues*, I, 2.)

Acajou :

XVIe s. Une grande quantité d'arbres qu'ils nomment *acaious*.

(Thevet, *Singularitez*, 318, Geffarel.)

Acanthe :

1557. L'ierre rampant, bacca, colocasie
Meslez avec *acanthe* herbe florie.

(Rich. Leblanc, *Bucoliques de Virgile*, 13 v°, édit. 1608.)

1572. Feuilles d'*acanthe* et de branche-ursine.

(Belleau, II, 58, Gouverneur.)

1582. De l'*acanthe* il tondoit deja la molle tresse.

(Robert et Ant. d'Aigneaux, *Trad. de Virgile*, 72 v°.)

Acariâtre :

XVe s. Pour tel mal *aquariastre*
Fault l'emplastre.

(Jean Meschinot, *Lunettes des princes*, 119, Jouaust.)

1526. Si vous n'avez la teste *acariastre*.

(Bourdigné, *Lég. de Pierre Faifeu*, 3, Jouaust.)

Accablement :

1556. La future ruine et *accablement* de leur forteresse.

(Noguier, *Hist. tolosaine*, 351.)

Acceptable, adj., au sens de « qui peut être accepté ».

XVe s. Et par ceste cause, il monstroit et arguoit que son offre en cestuy endroit aussi n'estoit *acceptable*, ne vaillable.

(Chastellain, *Chron.*, V, 452, Kervyn.)

Si vous les vouliez délaisser encore (vos machinations) et vous humilier... on vous pratiqueroit grace et remission: et seriez reçu en vos offres, et seroient vos humilitez *acceptables*.

(*Ibid.*, V, 172.)

Accepter :

1317. A maistre Arnoul de Quiquenpoit phisicien huit livres parisis pour ce qu'il s'est pris garde de Robert nostre fil qui estoit malade, et voulons qu'elles vous soient *acceptees* en vos comptes.

(Cité ap. J. Richard, *Comtesse Mahaut*, 155.)

Acception :

XIIIe s. Et fist ses barons assambler qui jurerent que loyaulment sans *acception* ou faveur ilz ayderont a sçavoir la vérité de la chose.

(*Les Sept Sages de Rome*, 51, P. Paris.)

Accès :

XIIIe s. Quant les tables seront ostees
Et les dames seront levees,
Lors te dorra *accès* et lieu.

(*Clef d'Amors*, 937, Doutrepont.)

Accidentel :

XIII-XIVe s. La seconde chose est *accidentelle*.

(*Sidrac le grant philosophe*, 916e responce, édit. 1528.)

1425. Une chaleur *accidentele*.

(Oliv. de La Haye, *Poème sur la grande peste de 1348*, p. 124, Guigne.)

Acclamation :

1512. Les femmes du dit païs, en toutes *acclamations* soudaines appellent Tyers, c'est-à-dire Priapus en langue thioise.

(J. Le Maire, *Illust.*, II, 354, Stecher.)

Accore :

1382. Pour demy cent de pieces de bois a fere *escores* a escorer la dite barge.

(*Compte du clos des galées de Rouen*, 67, Bréard.)

Accorer :

1382. Voir l'exemple sous *accore*.

1593. Il est defendu de mettre escorres pour *escorrer* maisons.

(De Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 110, édit. 1612.)

Accotar :

1382. Toutes les chevilles de fer qui fallent a meltre aux *acotars*, qui serviront au long des costez d'icelle barge.

(*Compte du clos des gelées de Rouen*, 124, Bréard.)

Deux *acotars* qui vont la voie des haubens et .II. qui vont la voie du lof.

(Id., 124.)

Accouardir :

XIIe s. Ne n'i ait nul *acouardi*

(Chrestien de Troyes, *Cligès*, 3568, Foerster.)

XIIe s. Et li preus devient isi *acouardis*
Et mauvais de corage et de fais et de dis.

(*Rom. d'Alex.*, p. 70, Michelant.)

Accouchée :

1321. Pour la chambre as *acouchies* machonner.

(Cité ap. J. Richard, *Comtesse Mahaut*, 264.)

1481. La sage-femme des *accouchées*.

(Cité ap. Coyecque, *Hôtel-Dieu de Paris*, I, 27.)

1518. Et d'illec nous sommes transportez en la chambre des *accouchées*.

(*Ibid.*, I, 328.)

(*A suivre.*) A. DELBOULLE.

RONSARD ET PARTHÉNIUS DE NICÉE.

Dans les *Études littéraires sur le* XVIe *siècle* que M. Émile Faguet vient de faire paraître (Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1894), je lis, p. 247 :

« Où Ronsard a-t-il pris le sujet de l'*Équité des vieux Gaulois*, je ne sais. C'est sans doute une vieille chronique du moyen âge qui lui est parvenue. C'est un poème féroce où un Gaulois sacrifie sa femme sur l'autel, en guise de victime, pour faire honneur à son hôte, le Milésien. Cette femme, le Gaulois l'avait ravie jadis au Milésien, et le Milésien étant venu la réclamer, elle excitait le Gaulois à tuer le Milésien. C'est elle que le Gaulois, en son « équité », dont Ronsard l'applaudit, mit à mort... Cette œuvre bizarre est intéressante comme marque du souci qu'avait Ronsard, vieux quand il l'écrivit, de se renouveler. Évidemment il fouillait sinon les vieux poèmes, du moins les romans qui en conservaient quelques traces. Cette histoire sent son moyen âge. »

Cette histoire qui « sent son moyen âge » se trouve dans Parthénius de Nicée (Ier siècle av. J.-C.), Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, c. 8 (*Erotici scriptores Graeci*, t. I, p. 10-12, éd. Hercher).

P. T.

LE « QU'IL MOURÛT! »

S'il est un passage d'auteur français qui ait fait couler, comme l'on dit, des flots d'encre, c'est bien le « Qu'il mourût! » du vieil Horace, ou plutôt le vers qui vient ensuite et qui rime avec lui :

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

Fénelon, en 1713, se plaignait amèrement de la rime qui contraignait un poète de génie à associer l'un à l'autre un cri sublime et une pensée d'une aussi grande faiblesse, et Voltaire se faisait l'écho de cette critique dans son célèbre Commentaire. La Harpe tenta le premier une justification de Corneille, et il essaya d'expliquer le vers incriminé en disant : « C'est Rome qui a prononcé le « Qu'il mourût! » c'est la nature qui, ne renonçant jamais à l'espérance, a dit :

Ou qu'un beau désespoir...

Cette interprétation de La Harpe est devenue pour ainsi dire classique, et on la retrouve sous une forme ou sous une autre dans les excellentes éditions d'*Horace* que la jeunesse a aujourd'hui entre les mains. Le « Qu'il mourût! » lui dit-on, se trouve atténué par le vers qui suit. Le patriote exalté avait parlé : le père « se rétracte » dans une certaine mesure, et après avoir souhaité la mort de son fils, il en vient à se dire qu'un beau désespoir aurait pu sans doute lui sauver la vie :

Una salus victis nullam sperare salutem.

Que faire contre trois? — Mourir... ou plutôt chercher à se sauver en sauvant la patrie ; le désespoir décuple les forces d'un héros.

Telle est l'interprétation que l'on donne aujourd'hui et par laquelle on veut justifier Corneille attaqué par Fénelon et par Voltaire. Je ne la crois pas juste; il me semble même que l'on fait un contresens en expliquant ainsi le texte d'*Horace*, et je demande la permission de proposer une explication tout à fait différente. Soumise au jugement de quelques-uns de nos lettrés les plus délicats, elle leur a paru mériter l'attention.

On aurait tort, à mon avis, de s'en tenir, comme on le fait trop souvent, à ces deux vers du couplet d'Horace, et de ne pas faire entrer en ligne de compte les vers qui précèdent, et surtout ceux qui suivent. Si l'on cherche trop à les isoler, cela tient peut-être à ce que l'on se fait du sublime une idée qui n'est pas la vraie. Ce que la foule proclame sublime, ce sont en général les exclamations soudaines : Madame se meurt! Madame est morte!

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il? — Moi.
Comment voulez-vous donc que je vous traite? — En roi, etc.

Les mots sublimes seraient alors comme des éclairs dont la splendeur même risque de rendre plus profonde la nuit qui leur succède. Mais l'éclair est généralement accompagné d'un roulement de tonnerre, et ce qui fait la sublimité d'un bel orage, c'est précisément la continuité des éclairs qui ne cessent de sillonner la nue. Si l'on étudie avec soin la plupart des passages réputés sublimes on verra que leur sublimité comporte toujours une certaine durée.

Le « Qu'il mourût! » n'est pas le moins du monde une explosion soudaine; c'est tout simplement l'expression plus énergique et plus concise du sentiment qui vivifie la scène tout entière. On le rencontre déjà quatorze vers plus haut, lorsque le vieil Horace s'écrie en apprenant la fuite de son fils :

Et nos soldats trahis ne l'ont point achevé?

Il avait fui alors qu'il fallait « qu'il mourût! »; donc ses camarades auraient dû le tuer. Et plus loin, au vers 1017, c'est le survivant qu'on doit pleurer, et non ses deux frères morts; donc il fallait « qu'il mourût » avec eux. C'est toujours la même pensée, exprimée avec cette simplicité vigoureuse qui caractérise le génie de Corneille. On ne peut donc pas dire avec La Harpe que Rome ait parlé par la bouche du vieil Horace avec une impétuosité capable de causer des regrets à cet excellent père de famille.

Mais ce qu'il importe surtout de bien mettre en lumière, c'est que le « Qu'il mourût! » ne se trouve pas atténué par les vers qui le suivent immédiatement. Loin d'être une sorte de rétractation, ces vers me paraissent être au contraire un renforcement, ou même une aggravation. En parlant du beau désespoir qui aurait dû « secourir » le guerrier fugitif, le vieil Horace ne songe nullement à l'idée de le voir *sortir vivant* d'une lutte par trop inégale; je crois pouvoir ajouter, contrairement à l'opinion de La Harpe, qu'il n'a pas le moindre accès de tendresse paternelle, et qu'il ne pense nullement à reprendre pour son compte la pensée que le jeune Horace exprimait au vers 385 :

Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement;
Ce noble désespoir périt malaisément.

Au contraire, le vieil Horace persiste à soutenir que son fils devait périr en cette circonstance, et il le dit avec une admirable précision. « Que vouliez-vous qu'il fît?... — Qu'il mourût », qu'il se laissât tuer comme un agneau pour ne pas survivre à l'indépendance de sa patrie. Mais il pouvait faire mieux encore, il pouvait trouver dans son désespoir même la force de *mourir* en combattant, de rendre sa *mort* utile à sa patrie et à sa famille. S'il avait agi de la sorte, s'il avait lutté jusqu'au dernier soupir contre les trois Curiaces, il pouvait reculer la défaite, ne fût-ce que d'un moment; il pouvait faire en sorte que Rome fût sujette un peu plus tard; il pouvait enfin laisser avec honneur les cheveux gris de son père, et c'était un assez digne prix de sa vie, c'est-à-dire, entendons-le bien, de sa *mort*. Après avoir ainsi, grâce à son désespoir même, retardé l'asservissement de sa patrie et sauvé l'honneur de sa famille, il serait tombé glorieusement comme ses frères, et le vieil Horace se serait écrié en parlant de ces trois morts :

Que des plus nobles fleurs leur tombe soit couverte!

Il n'est donc pas vrai, ce me semble, que la tendresse paternelle se substitue soudain chez le vieux Romain à la brutalité du sentiment patriotique; il n'est pas vrai qu'un hémistiche sublime se trouve gâté par un vers faible dû à la nécessité de rimer. Enfin ce n'est pas le « Qu'il mourût! » seul qui est d'une incomparable beauté; c'est la tirade tout entière. On n'en peut rien détacher, et il en est de ce beau morceau comme de ceux que nous admirons à si juste titre dans le *Discours sur la couronne* ou dans l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*. La chose paraîtra sans doute évidente si l'on prend la peine de relire le passage de Corneille.

... Pleurez le déshonneur de toute notre race,
Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace.

JULIE.

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

LE VIEIL HORACE.

Qu'il mourût,
Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.
N'eût-il que d'un moment reculé sa défaite,
Rome eût été du moins un peu plus tard sujette,
Il eût avec honneur laissé mes cheveux gris,
Et c'était de sa vie un assez digne prix.
Il est de tout son sang comptable à sa patrie;
Chaque goutte épargnée a sa gloire flétrie;
Chaque instant de sa vie, après ce lâche tour,
Met d'autant plus ma honte avec la sienne au jour.
J'en romprai bien le cours...

Mais comment expliquer ce que j'oserai appeler l'erreur de tant de critiques si distingués? La chose est assez facile. En fait de littérature comme en fait d'histoire, l'opinion généralement admise a souvent force de loi, et les commentateurs les plus pénétrants se laissent influencer par elle. Et puis, dans le cas particulier qui nous occupe, il y avait une difficulté véritable : le sens du mot *secourir* trompe la plupart des lecteurs qui le croient synonyme de *sauver* et qui le rapprochent instinctivement du célèbre *Una salus victis* de Virgile. Mais si l'on étudie de près, ce que Voltaire n'a pas fait, la langue du XVIIe siècle, et en particulier celle de Bossuet et de Corneille, on voit qu'il est aisé de se tromper en lisant ces auteurs. C'est précisement ce qui est arrivé pour le mot *secourir*. Ouvrons le Lexique de Corneille qui fait partie de la belle édition de M. Marty-Laveaux, et voici ce que nous y lirons :

SECOURIR, *aider*, *seconder*.

L'art en leur structure
Avait moins *secouru* l'effort de la nature.

(*Poésies diverses de Corneille*),
Poème sur les victoires du roi en 1667 [1].

A cet exemple si précis, le savant lexicographe aurait pu joindre celui que fournit l'exemple d'Horace, et ainsi se serait trouvée résolue une difficulté qui a si longtemps arrêté les lecteurs de Corneille.

Le beau désespoir dont parle Horace devait dans sa pensée, non pas *sauver*, mais simplement *seconder* son fils dans sa lutte contre les Curiaces. Ainsi tombent les critiques injustes de Fénelon et de Voltaire, et d'autre part l'explication trop subtile de La Harpe n'a plus sa raison d'être, elle constitue même un véritable contresens.

A. GAZIER.

1. Cf., dans une scène célèbre de *Nicomède*, les deux vers :

Il doit savoir qu'un jour il me fera raison
D'avoir réduit mon maître *au secours du poison* (581-582).

Le seul mot de *poison* indique assez nettement que *secourir* ne veut pas dire *sauver la vie*.

ADDITIONS A L'HISTORIQUE DE LA FABLE DE LA FONTAINE « L'ANE VÊTU DE LA PEAU DU LION »

(V. 21.)

« Quidam, habens asinum, omni hora cogitabat quomodo bene percuteret eum, quia tardus erat. Et Asinus ejus omni hora cogitabat qualiter ejus verbera evaderet. Semel vadens in grege, invenit pellem Leonis et circumposuit corpori suo, cogitans quod sic alia animalia, putantes (*sic*) eum leonem, timerent ipsum et etiam Dominus suus. Procedente autem tempore, Dominus quærens asinum in grege non invenit, sed respiciens in montem audivit vocem Asini et vidit eum aures extendentem. Et statim cepit eum et vehementer percussit, non obstante quod alia animalia eum tanquam Leonem habuissent et timuissent. Sic multi, qui se extollunt ultra id quod sunt, licet ab hominibus aliqualiter timeantur, Deus tamen percutit eos in fine æterna pœna, ducens de monte superbiæ et mittens in vallem miseriæ. Per Asinum bene peccator designatur, quia, sicut asinus multum portat in posteriori et non in anteriori, sic peccator multum cogitat de salute corporis et parum de anima, quæ est anterior. »

Cette fable est citée par L. Hervieux (*Fabulistes latins*, t. II, 707, édit. 1884), qui l'attribue à un second continuateur d'Odo de Sherrington. La moralité en est très curieuse. L'auteur, qui sans doute était un moine à l'esprit religieux, vivait encore vers la fin du XIVe siècle (Voir *Hervieux*, I, 665, *ibid.*).

Voici comme Sonnet de Courval traite le même sujet :

Ces buffles ignorants, ces gros asnes bastez,
Qui à force d'argent montent aux dignitez,
Offices et estats pour rehausser leur race,
Me font ressouvenir de la fable d'Horace,
Qui rapporte à propos que tous les animaux,
Tindrent ensemble un jour leurs estats généraux,
Ou chacun en son rang et degré veut parestre.
L'asne, considérant sa nature terrestre,
Sans honneur, mesprisable, enflé d'ambition,
Se revest finalement de la peau d'un lyon,
Pensant en ses Estats tenir son rang et place;
Mais ayant descouvert son espece et sa race,
La feinte peau ostée, il fut de tous mocqué,
Mesprisé, debouté, sifflé et attaqué,
Jusques aux plus petits : les rats luy font la chasse.

(1627. Sonnet de Courval, *Satyres*, 1, 90, Jouaust.)

Un autre satirique, faisant allusion à la même fable, raille ceux qui par de beaux dehors essaient d'en imposer à la foule :

Que d'asnes à Paris aussi bien qu'à Lion,
Vestus, pour decevoir, de la peau du lion!
Vous diriez, à les veoir, qu'ils sont cela qu'ils semblent,
Mais au premier subject, comme la fueille ils tremblent;
Ils se font reverer aux autres animaux,
Et soubs ce faux manteau leur font tout plein de maux;

Mais le renard, plus caut, leurs finesses descouvre,
Et aux moins advisez la voye au salut ouvre.

(1624. Dulorens, *Premières satires*, 30, Joaust.)

Un poète du XVIIe siècle a essayé comme Boileau de rivaliser, avec « le bonhomme » :

Un jour certain baudet, dans un bois à l'écart,
De la peau d'un lion qu'il trouva par hasard
Avoit si bien masqué son encolure grise
Que le plus fin renard tomboit dans la méprise.
Le taureau, le cheval, de frayeur éperdu,
S'écartoit du chemin de son roi prétendu.
Baudet rioit sous cape en les regardant faire,
Quand, par malheur pour lui, baudet se prist à braire;
Trop connu par les champs, son cri le démasqua,
Sur lui chacun revint et chacun s'en moqua,
Et l'assommant de coups, la troupe impitoyable
Laissa le roi postiche étendu sur le sable.

(Senecé, *Œuvres posthumes*, 240, Bibl. elz.)

Mettons fin à ces comparaisons par ce court passage des *Contes d'Eutrapel*, lequel montre une fois de plus combien cette fable a toujours été populaire : « Comme en l'idole des Egyptiens, ou ne fut trouvé qu'un gros chat acculé, qui sortit en vue, se lançant sur le peuple, avec telle risée que l'asne Cuman (Voir le *Pseudologista* de Lucien, ch. 3), qui s'estant vestu et accoustré de la peau d'un lion, fit peur au commencement et bien le mauvais garçon; mais estant descouvert pour estre lui-même, fut battu a mesure de la mine. »

(Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, 333, édit. Guichard.)

Les éditeurs des *Fables de la Fontaine* (Collection des grands écrivains français) ont, comme on le voit, laissé à glaner derrière eux.

A. D.

PAPIERS DU P. ÉTIENNE-JOSEPH DESNOYERS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS [1]

Je n'ai pas découvert un grand homme dont je veuille imposer l'admiration à mes contemporains et à la postérité. Je ne prétends même pas donner mon héros, comme un des plus savants hommes de son temps; comme un des membres les plus saints de son ordre. C'est tout bonnement un professeur de Rhétorique du Collège Louis-le-Grand, qui a eu son heure de célébrité; plus apprécié des étrangers que des siens, content de lui-même, type curieux du religieux littérateur de son époque. Il est vrai que plus tard il devint diplomate, diplomate un peu subreptice avant la suppression de la Compagnie, puis diplomate bien authentique, quand la liberté lui eut été rendue; mais sans que son nom soit demeuré lié à quelque traité célèbre.

Après des pérégrinations que je n'ai pas cherché à découvrir, ses papiers sont venus échouer entre mes mains. Dès lors, j'ai pensé que mon devoir était d'en tirer tout le parti possible, quand ce ne serait que pour compléter son article bibliographique et ajouter quelques traits à sa biographie.

Voici ce que le P. Sommervogel en dit dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, C. 12. Desnoyers, Étienne, né à Milly, près Mortain (Manche), le 22 octobre 1722, entra au noviciat le 8 septembre 1740 [2]. Il professe la grammaire à Rouen et la rhétorique à Rouen et à Louis-le-Grand. En 1763, je le trouve sur l'état des Jésuites du ressort du parlement de Paris, sous le nom d'Etienne Gatebois Sarlé, dit Desnoyers [3].

1° Plaidoyer : *De la supériorité de la France sur les autres pays gouvernés par les Bourbons* (*Année littéraire*, 1757, v. 6, p. 244-66). 2° *Tableau de la nature*. Londres et Paris, Trumblot, 1760, 8°, pp. 24. A Esca rhetorum rhetorica data a Reverendissimo patre Desnoyers, scripta que a Cristophoro Bartholomeo Michaeli (sic). Lepeu rhetore anno domini millesimo septingentesimo quadragesimo septimo. Rothomagi, 1747, 12°, pp. 194. — A la bibl. du scolasticat de la province de Champagne de Backer, I, 1577.

Dans la seconde édition de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 1755, l'auteur parlait sans le savoir du même père Desnoyers, en énumérant les pièces représentées à Louis-le-Grand. *La mort de Siagrius ou l'établissement de la monarchie françoise*, tragédie, accompagnée d'un ballet où sera tracé le tableau de la Gloire, d'après l'histoire de la même monarchie, sera représentée au collège Louis-le-Grand, pour la distribution des prix, fondés par Sa Majesté, le mercredi, quatrième jour d'août, mil sept cent cinquante six, à midi précis. La tragédie se représentera seule dans une salle le premier jour d'août à trois heures après midi. A Paris, chez Thiboust, imprimeur du roi, place de Cambray, 1756, 4°, pp. 8.

« Le tableau de la Gloire tracé d'après les fastes du peuple français, ballet

1. Le catalogue des Jésuites de 1757-58 porte : Steph. Jos., les autres mettent seulement Steph.

2. Le 8 est une faute, on lit le 18 dans tous les catalogues, excepté celui de 1761-1762.

3. Voici l'extrait de baptême qui tranche la question : L'an 1722, le 22 octobre, j'ai baptisé Étienne Gatebois fils de Guillaume Gatebois Sarlé et de Jacqueline Desgranges. Le parrain Étienne Almin Gragnière ; la marraine Marguerite des Granges. Signé : F. Lemaitre.

Le parrain et la marraine ne savaient signer.

Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. le curé de Milly. D'où vient le nom Desnoyers? La carte de Cassini n'indique aucun lieu dit : Les Noyers aux environs de Milly.

qui sera donné au collège Louis-le-Grand et servira d'intermède à la tragédie de Siagrius, ou de l'établissement de la monarchie française, pour la distribution des prix, fondés par Sa Majesté; le mercredi, quatrième jour d'août 1756, à midi précis. A Paris, chez Thiboust imprimeur du roi, place de Cambray, 1756, 4°, pp. 8 [1]. »

Ces articles appelleront désormais un long supplément, comme on va le voir.

I. — BIBLIOGRAPHIE.

Je commence par l'analyse des papiers que j'ai recueillis. Ils forment neuf volumes ou liasses in-folio.

I. Volume relié. — *Essais d'éloquence chrétienne*, 1749-1759, copie. Ces essais sont au nombre de huit, précédés d'un avant-propos : 1, Sur l'origine de la loi naturelle; 2, Sur l'emploi du temps et sur les devoirs en général; 3, Sur les devoirs particuliers et sur les obligations de chaque état, 1750; 4, Sur la nécessité des vertus chrétiennes pour fixer et ennoblir les devoirs des hommes en général; 5, Sur la première époque des vertus chrétiennes ou la décadence du polythéisme; 6, Sur la personne et le caractère de J.-C; 7, Sur les premiers imitateurs de J.-C., rappelés à l'imitation d'une jeunesse vertueuse, 1749; 8, Sur la certitude des promesses de l'Évangile rappellées (sic) à tous les hommes par rapport à leur destinée future.

II. Carton. — *Essai sur le début, le cours et le déclin de la vie humaine*, 1788. Copie fort soignée d'un ouvrage évidemment destiné à l'impression; il remplit 407 pages in-folio et se compose de cinq parties : considérations préliminaires, trois chapitres indiqués dans le titre et dernières considérations.

III. Volume relié. — *Essai sur les douleurs*, à Mad.... Le nom est effacé avec soin, copie, 92 pages.

IV. Carton. — 1. *Philosophie sexagénaire. La retraite*, autographe.

2. Chapitres détachés d'un ouvrage philosophique. — *L'homme. L'homme physique. L'homme moral. L'homme perfectible. L'homme mortel. L'univers, les arts, les sciences. Le ciel. La terre. Le temps.* Ces pages sont presque entièrement autographes, et datent de 1787, au plus tôt, puisque l'on y cite un discours prononcé le 4 juin de cette année. Je ne pense pas qu'elles renferment les éléments suffisants pour reconstituer le travail projeté.

3. *Essai sur nos connaissances.* Copie ayant fait partie d'un volume dérelié.

4. *De la musique*, item.

V. Carton. — Volume dérelié : copies en général.

1. *Essai sur la poésie.*

2. *Carmina varia. Mundus multiplex carmen philosophicum.*

3. *De aenigmate quale proponi solet ingeniosis rhetoricæ alumnis, carmen explanatorium.*

4. Poésies diverses avant 1760-64. Il manque au moins une page à la fin.

5. Recueil de pièces de divers auteurs.

6. *Bias drama, Rouen*, 1746, autographe.

7. *Siagrius vel Gallia Francis a Chlodovoeo vindicata haereditatis et armorum jure tragoedia acta et recitata, anno* 1756.

8. *Exercitationes oratoriæ*, au nombre de quatre. Le titre porte la date générale de 1761. La première traite de la sagesse religieuse. La seconde, autographe, a pour sujet la gaieté philosophique, et fut prononcée à Rouen le 20 octobre 1743. La troisième sur le danger des innovations, à la fin de 1758.

1. Dans la première édition des PP. de Backer, le nom du Père Desnoyers n'est même pas prononcé. Dans la seconde, il obtient un article à peu près moitié de celui que j'ai transcrit sur la troisième.

Enfin la quatrième : qu'est-ce que la postérité pensera du siècle présent? remonte à la fin de 1756.

VI. Volume relié. — *Plaidoyers littéraires et politiques*, années 1757-8-9. Copie préparée pour l'impression. Les plaidoyers sont au nombre de trois. Quel est le meilleur style? Tel est l'objet du premier. Le second traite des conditions d'un bon gouvernement. Dans le troisième on examine qui l'emporte des différentes nations gouvernées par les Bourbons. C'est de celui-ci qu'il est parlé dans la *Bibliothèque* des PP. de Backer et Sommervogel d'après l'*Année littéraire*. A la fin du volume est le programme imprimé de la séance annoncée en ces termes : Cause qui sera plaidée en françois par les rhétoriciens du collège de Louis-le-Grand le vendredi 12 d'août 1757, à 3 heures après midi, feuille p., in-4. Le sujet est exposé assez longuement.

VII. Volume relié, copie. — Projet (en 1758) d'une nouvelle histoire de la monarchie françoise. Suite du plaidoyer dont il vient d'être question.

VIII. Volume dérelié. Copie.

1. *Essai sur l'amour de la gloire.*

2. *Digression sur l'esprit, les lumières et le savoir.* Le chapitre huitième, *Digression historique sur la littérature romaine*, a été imprimé dans les Mémoires de Trévoux, 1751. Janv. II, p. 252-270, février, p. 466-487.

3. Essai II. *Sur le berceau ou la première partie du savoir humain et des beaux-arts.*

IX. Carton, autographes.

1. *Lectures et notes ayant trait à l'histoire de France*, que le P. Desnoyers projetait. Il avait tout au moins parcouru la plume en main les dix volumes alors parus des historiens des Gaules et de la France.

2. *Remarques sur la Hollande avec le journal de la route.* Ces remarques furent écrites au cours d'un voyage exécuté en mai et juin 1865, p. 67.

3. *Négociation de Hambourg*, 1768 et 1769, p. 6.

4. *Aventures de Struensée, premier ministre de Danemark*, p. 9.

II. — BIOGRAPHIE.

Les papiers du P. Desnoyers renferment bien peu de détails sur sa personne et à peu près rien d'intime. Dans sa philosophie sexagénaire, recueil des réflexions que lui inspire l'âge de 60 ans, il nous apprend qu'il « respira pour la première fois le 22 octobre 1722 non loin du rivage de la Manche ». Il appartenait à une humble famille, comme le prouve son extrait de baptême. Il en convient en termes presque formels dans son chapitre sur l'homme (IV, 2) : « Je ne ferai point retentir le toit de ma retraite de plaintes aussi aigres qu'injustes contre la classe où m'appela le sort de l'existence », et il ajoute : « Je me félicite de la famille dans le sein de laquelle j'eus une place, de la province où étoit ma famille, de la nation à laquelle appartient ma province ». Je m'arrête ici omettant les bénédictions à l'Europe. Le sentiment de bienveillance un peu cosmopolite qui se fait jour dans ces paroles se retrouve plus d'une fois sous la plume du P. Desnoyers. Il semble avoir été très fortement imprimé dans son âme comme dans celles de beaucoup de ses contemporains.

Je n'ai rien trouvé ni sur ses études ni sur sa vocation. On sait par les catalogues de la Compagnie qu'il entra au noviciat le 18 septembre 1740 à Paris, ayant déjà fait deux années de philosophie. La première indication précise que ses papiers nous fournissent, après la date de sa naissance, est celle d'un travail que, plus tard, il destina à l'impression. En note de la première page de son Essai préliminaire sur la poésie, il écrit de sa main : « Je

n'avois guère plus de vingt ans lorsque je jetai sur le papier cet essai tel qu'il est, pour me rendre compte, à moi-même, de mes premières réflexions sur un art que j'ai toujours aimé, si je n'ai pas toujours été à portée de le cultiver ».

C'était donc dans l'année scolaire 1742-1743, immédiatement après son noviciat. Cette œuvre de jeunesse témoigne déjà d'une certaine lecture et l'on s'étonne d'y voir citer Chaulieu, poète licencieux, peu à sa place entre les mains d'un jeune religieux.

Il était professeur de grammaire à Rouen.

Le 20 octobre 1743, il prononça dans cette ville un exercice oratoire latin, sur la gaieté philosophique, œuvre qu'il a retouchée avec beaucoup de soin, à en juger par les nombreuses ratures que porte son manuscrit. Trois ans plus tard, il faisait jouer son drame latin de Bias, au sujet duquel on peut faire la même remarque que pour le travail précédent.

Le catalogue de cette année déclare qu'il était du diocèse d'Avranches, qu'il jouissait d'une santé robuste et qu'il avait enseigné, comme jésuite, la grammaire pendant quatre ans, 1742-46. En 1746-47, il montait dans la chaire de rhétorique du même collège de Rouen, comme le prouve l'article du P. Sommervogel, et je crois qu'il occupa ce poste pendant trois ans (1746-1749). Parmi les Essais d'éloquence nous en avons signalé un : « Sur les premiers imitateurs de Jésus-Christ, rappelé à l'imitation d'une jeunesse vertueuse ». En marge le P. Desnoyers a écrit de sa main : « Discours d'usage prononcé en 1749 devant une nombreuse jeunesse qui avait choisi pour modèle un jeune Martyr romain sous le nom de Maxime ». C'est sans doute son adieu au collège de Rouen. De bonnes idées, de sages conseils y sont présentés sous une forme tellement étudiée, tellement dépourvue de naturel, qu'on peut considérer le morceau comme un spécimen du mauvais goût de l'époque.

Durant l'année scolaire 1749-1750, nous trouvons le P. Desnoyers étudiant de première année en théologie à Louis-le-Grand, ce qui ne l'empêchait pas de cultiver la poésie; ce fut même à cette époque qu'il se fit imprimer pour la première fois. Son début fut une pièce de 75 vers intitulée : La durée et la gloire de l'empire français. A moins que nous ne nous méprenions sur le sens de la note autographe qu'on lit au bas de la première page, ces vers parurent (mot barré) en 1750. Il est vrai que nous ne savons rien sur le mode de publication. L'auteur biffa plus tard six ou sept vers au commencement et six à la fin : il le fit à l'époque où la liberté apportée par la révolution ne permettait plus de conserver sans danger les papiers les mieux cachés et les plus intimes s'ils exprimaient des sentiments religieux ou royalistes. Voici les dernières lignes, assez peu françaises du reste, conservées par le poète.

La France à peine née étendit son domaine,
De peuples différents étoit déjà la reine.
S'accrut de siècle en siècle, acquit de nouveaux droits.
Heureuse en citoyens le fut encore en rois.

Le mot rois fut remplacé par loix.

La même année (1750), il semble que le P. Desnoyers fut chargé d'une mission importante et qu'il dut porter la parole « dans une communauté rassemblée pour délibérer sur le renouvellement de ses statuts ». Ce sont ses propres expressions dans une note autographe ajoutée à la fin de son essai d'éloquence chrétienne « sur les devoirs particuliers et les devoirs de chaque état ».

Le discours porte sur les devoirs des magistrats, des militaires et des personnes consacrées à Dieu. Je serais fort tenté d'y voir un simple discours prononcé dans une rénovation de vœux, et la façon maniérée dont l'auteur présente ordinairement ses assertions les plus simples fait que cette conjec-

ture n'est pas absolument invraisemblable. Dans tous les cas, je reviendrai plus loin sur cette note finale.

En 1751, nous trouvons, dans les mémoires de Trévoux, un travail de lui, sur la littérature romaine : c'était une simple traduction d'un ouvrage anglais imprimé dès 1724.

Le P. Desnoyers n'acheva pas en France son cours de théologie, qui régulièrement dure quatre ans, car les catalogues nous prouvent qu'il était à Madrid à la fin de 1752, c'est-à-dire dans l'année scolaire 1752-1753, où il aurait dû être en quatrième année de théologie. Il partit dans l'automne de 1752 et resta trois ans en Espagne, attaché à la maison du duc de Duras, ambassadeur de France [1] et chargé d'une mission diplomatique : la chose est certaine, si peu vraisemblable qu'elle soit. Plus tard il écrivait : « J'avais eu à Madrid plus d'occupations étrangères à ma véritable mission. J'étais obligé d'en faire un voile politique. » Il paraît qu'on lui avait laissé fort peu d'initiative. « J'avais une liberté étroite, comme le ruisseau ou petit torrent Mançanarez [2]. » Plus tard, un de ses compagnons lui rappela ce séjour, dans une pièce de poésie d'où j'extrais les vers suivants :

« Notre patron était un duc brillant,
Esprit fécond, génie étincelant,
Cœur généreux, âme sensible, humaine :
Il était fait pour figurer son roi;
Une duchesse, aimable souveraine,
Avec le duc partageoit notre foi.
Deux beaux enfants, belle fut leur enfance
En attendant joyeuse adolescence,
Que Dieu leur donne, avaient pour gouverneur
Un mien ami, le leur aussi je pense;
Pour médecin un célèbre docteur,
Docteur d'abord, puis homme de mérite;
Et pour brocher sur le tout, un jésuite...
Ciel! un jésuite! ah! j'ai perdu la voix.

La discrétion a sans doute empêché le secrétaire d'écrire la relation de sa mystérieuse ambassade : au moins n'en reste-t-il pas trace dans ses papiers. Une parole du cardinal Alberoni et une anecdote assez mince sur la reine Élisabeth, c'est tout ce qu'il en rapporte en dehors de quelques mots que j'ai copiés dans sa relation de Hambourg. Voici le trait qui regarde la reine Élisabeth.

« On approuvera, dit le père, une réponse que nous fit, il y a longtemps, à moi et à d'autres Français une reine douairière d'Espagne (Farnèse) dans la solitude de Saint Ildefonce dont nous avions raison de lui louer les belles promenades. Je n'y parois jamais, répondit-elle, parce que je ne les partage plus avec Philippe cinq dont il ne resteroit à mes yeux que les mensonges des sculpteurs. »

Au retour de ce voyage en 1755, il est nommé parmi les écrivains qui habitaient le collège Louis-le-Grand. Cependant il ne dut pas tarder à occuper la chaire de rhétorique. C'est l'époque de sa vie qui fut la plus féconde au point de vue littéraire et il prononça ses vœux de profès le 2 février 1756. Il avait donc fait sa troisième année de probation pendant l'année scolaire 1754-1755, car à la fin de l'année scolaire (août 1756), il fit jouer sa tragédie latine de Siagrius que nous possédons maintenant tout entière.

1. Voyez *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles...*, par Camille Rousset, t. II, p. 335, 337, 338, 375, 376.

2. La marquise de Villars, dans une lettre du 25 juillet 1680, raconte que le suprême plaisir de la Cour de Madrid était d'aller « se promener à dix heures du soir dans cette rivière poudreuse », et elle ajoute : « si vous saviez ce que c'est que ce plaisir! »

En décembre de la même année il prononça devant un brillant auditoire (in celebri audientium cœtu) un exercice oratoire latin « sur ce que la postérité pensera du siècle présent ».

L'année suivante, il fit donner par ses élèves un exercice littéraire qui eut du retentissement et qui faillit changer l'orientation de ses études. C'est le plaidoyer mentionné par le P. Sommervogel sous le n° 1 et qui fut prononcé le 12 août 1757. Il faut qu'il ait fait une réelle sensation pour avoir mérité une aussi longue analyse dans l'*Année littéraire*. Le nom des jeunes acteurs ne fut peut-être pas étranger au succès; car nous trouvons parmi eux un Noailles de Monclar, un Colbert de Chabanois, un Choiseul Meuse et un Salm Kyrbourg.

En 1758, il compare le « projet d'une nouvelle histoire de la monarchie française, discours, dit-il, démandé par des hommes alors en place, à la suite du plaidoyer sur les branches de la même famille régnante en France, en Espagne, dans les Deux Siciles, dans les états de Parme, etc. » Il entreprit d'assez grands travaux pour réaliser ce projet et les poursuivit pendant plusieurs années. Il semble même avoir mis la dernière main à de courtes études sur la succession au trône, sur la pairie, sur le gouvernement municipal, sur la chevalerie, etc.

A la fin de cette même année, le P. Desnoyers prononça un exercice oratoire latin sur le danger des innovations; il a soin de nous prévenir qu'il eut pour auditeurs le Cardinal nonce, beaucoup d'archevêques et d'évêques et tous les autres citoyens lettrés.

Je ne parle pas des plaidoyers sur le style et sur le gouvernement prononcés en 1758 et 1759 sans que rien indique à quelle année il faut attribuer chacun d'eux.

Ses relations devenaient plus hautes et plus nombreuses. La princesse Léopoldine de Bavière, sœur du prince Camille, qui se distingua à la bataille de Bergen, lui écrivit de Bayonne qu'elle apprenait à faire des vers. Le 15 juin 1759, il lui envoie une petite épître.

Votre altesse m'a fait savoir
Qu'elle avoit appris l'art des rimes,
Quand me fera-t-elle donc voir
Quelques-uns de ses vers sublimes?

La princesse lui répondit par une pièce du même nombre de vers qu'elle s'astreignit à terminer par les mêmes mots : savoir, rimes, voir, sublimes, etc.

C'est probablement à la fin de l'année scolaire 1758-1759, « qu'il remit le portefeuille de professeur de Rhétorique », car dans sa négociation de Hambourg (1768-1769) il fait remonter cet événement à neuf ou dix ans. En 1759-1760, le catalogue ne lui assigne pas d'emploi. On vit paraître un petit poème de lui, intitulé le Tableau de la nature, « imprimé, dit-il, sur une copie surprise en 1760 », et il ajoute : « voyez tous les journaux de cette année là », sauf pour le moins les mémoires de Trévoux et l'*Année littéraire* où il n'en est pas question [1].

1. Le *Journal encyclopédique*, mai, p. 111-118, en donne une analyse qu'il termine par cette appréciation : « Ce que nous venons de rapporter de ce poème suffit pour en faire juges nos lecteurs. Ils y auront trouvé, sans doute comme nous, l'empreinte d'une imagination vive, féconde, brillante et d'une âme sensible. L'expression leur aura paru avoir, en général, de l'éclat et ils y auront admiré de très beaux vers. C'est dommage que le goût n'ait point dirigé ces heureux talens, ce sont presque partout des corbeilles remplies de fleurs, mais dont une main délicate n'a point fait un bouquet. Ce défaut de goût se montre même dans l'expression, qui est quelquefois impropre ou dure, surtout dans les petits vers. Malgré cela, si l'auteur est jeune (il était dans sa 38e année), son poème lui fait honneur, et doit donner de grandes espérances, parce que la plupart des défauts que nous lui reprochons, tiennent aux talens les plus décidés. »

En 1760-1761, 1761-62, il était préfet de la congrégation des artisans. Le 19 décembre 1761, le Père signa la déclaration par laquelle les jésuites de France essayèrent de désarmer les haines sectaires du parlement, excitées par une maitresse, en faveur de laquelle la morale relâchée de l'ordre n'avait pas trouvé de complaisances suffisantes, et par un ministre qui avait besoin de détourner l'attention publique des désastres de la guerre. Mais cette concession, accordée, croyait-on, aux nécessités de la situation, ne servit de rien et l'année 1762 fut la dernière de la compagnie de Jésus en France.

Ses membres furent obligés de se disperser, puis de s'expatrier. Si cet événement inspira au P. Desnoyers une douleur bien vive, il ne l'a pas laissé voir dans ses écrits. Du reste il ne faisait pas bon de blâmer les actes du parlement. Un prêtre du diocèse de Cambrai fut pendu pour avoir désapprouvé la conduite des magistrats envers les religieux proscrits. Au XIXe siècle, nous avons fait des progrès : on chasse encore les Jésuites, mais on ne condamne à mort, ni eux, ni leurs défenseurs. Mais revenons au P. Desnoyers et à ses impressions. Au commencement de sa négociation de Hambourg, 1768-1769, il dit simplement : « il y avoit environ six ans que je n'appartenois plus à une société supprimée par les parlements avec un éclat dont on se souviendra longtemps ». En 1782, il s'appropriait les sentiments de Gresset, sans toutefois les appliquer expressément à son ordre. « J'ai quitté la société humaine, n'emportant que le souvenir de mes véritables liaisons, de mes vraies sociétés, de la réunion vertueuse des hommes qui m'honoroient de leur affection. J'en parlerai comme Gresset d'un société estimable qu'il quittoit et je dirai :

Que si dans leurs foyers désormais je n'habite,
    Mon cœur me survit auprès d'eux.
Qu'il m'est doux de pouvoir leur rendre un témoignage
Dont l'intérêt, la crainte et l'espoir sont exclus!
    A leur sort le mien ne tient plus,
L'impartialité va tracer leur image...
J'ai vu des esprits vrais, des cœurs incorruptibles,
    A leurs propres maux insensibles,
Prodigues de leurs jours; tendres, parfaits amis
    Et souvent bienfaiteurs paisibles
    De leurs plus fougueux ennemis.

Dans sa philosophie sexagénaire, il insinue les mêmes regrets quand il parle des pertes qu'il a faites. « Mon enfance pleura des camarades, les autres époques de ma vie de bons amis, d'illustres encouragements, d'heureuses communications de tout ce qui nous étoit propre. Le monde s'est renouvellé sur les ruines que je déplore..... »

Avec les années il semble que ses regrets s'accrurent. Dans un écrit qui date au plus tôt du second semestre de 1787, voici comment il s'exprime : « Il doit y avoir un éducateur général pour tous les rejetons de la société humaine, et si les instituteurs ne peuvent, par quelques circonstances d'état et de régime, comprendre immédiatement les femmes dans le nombre de leurs disciples, il faut qu'ils influent immédiatement sur les leçons qui leur sont données dans des écoles séparées, comme on a su faire lorsqu'une célèbre *Compagnie* se partageoit en professeurs dans les collèges et en directeurs dans les communautés où ils alloient fixer les principes et leur application. Cette Compagnie, a-t-on dit dans une séance de l'Académie françoise (discours de Rulhière), cette fameuse société qui, alors répandue sur toute la terre, prenoit de nation à nation comme parmi nous d'homme à homme, le caractère qui convenoit le mieux aux conjonctures, qui enseignoit les sciences aux Chinois, les arts aux sauvages, les belles-lettres aux Européens; cette société remplissoit avec éclat presque toutes les chaires... » J'omets le reste de la citation.

Le P. Desnoyers jouissait d'une pension royale s'élevant à 700 francs. De plus il fut en quelque sorte adopté par la famille de Noailles, dont un des membres avait été son élève, en 1756-1757. Il accompagna le jeune homme dans ses voyages; en 1765, il visita la Hollande avec lui [1].

« Notre départ de Paris dans la nuit du 3 au 4 mai et notre arrivée le 11 à Roterdam, après un demi jour de séjour à Bruxelles, résidence d'environ quatre jours à Anvers, ville autrefois célèbre par le commerce, aujourd'hui par l'école de Rubens, nous ont procuré le spectacle de la Hollande, sous l'aspect le plus riant qui est celui du printemps avancé... » Les notes sur la Hollande ne sont qu'un résumé de l'histoire des huit ou mieux des sept provinces. Tout ce qu'elles renferment de personnel est un itinéraire de voyage, que je me permets de transcrire en note à cause de sa brièveté [2].

Le P. Desnoyers parle en deux endroits d'un voyage qu'il fit en Angleterre sans en indiquer la date : seulement on voit que ce fut avant 1768. Cette année 1768, il entreprit une expédition plus sérieuse en Allemagne. « Monsieur Emmanuel de Noailles, second fils du chef de cette maison et mon disciple de rhétorique à Paris, fut nommé ministre plénipotentiaire de France à Hambourg ou en Basse-Allemagne. Un très bon esprit dans une extrême jeunesse lui fit désirer le secours et la compagnie de quelqu'un plus expérimenté que lui. Il obtint pour cela provisoirement le consentement de sa famille, et y ajouta, le plus tôt qu'il put, celui de la cour... Tout le monde s'étant réuni pour nous souhaiter bon voyage, nous partîmes pour Hambourg... La saison de l'automne était celle de notre départ. »

Les routes d'Allemagne laissaient alors beaucoup à désirer, « routes sablonneuses, souvent submergées, rarement bien contenues, tracées par les seules voitures que le commerce leur confie... Vers Dülmen il trouva une chaussée construite de troncs d'arbres pendant la guerre de 1755 à 1763. La poste nous faisait danser comme des marionnettes sur des trétaux [3]. »

Enfin les voyageurs arrivent à Hambourg, une des villes de la ligue Hanséatique, avec laquelle la France avait conclu un traité de correspondance en 1716. La guerre de 1755-1763 amena des incidents fâcheux à la suite desquels Hambourg fut privée des avantages dont elle jouissait dans les ports français. La paix générale ne les leur rendit pas. Hambourg s'occupa de négocier un nouveau traité, « ce fut l'objet de la nomination de notre nouveau ministre. On leur fournit tous les moyens de négocier, et on leur remit le plein pouvoir de conclure ce qu'il croirait le plus favorable à notre nation, en acquiesçant au vœu des villes anséatiques. » — « Rien ne seroit plus inutile, ajoute-t-il, avec une modestie charmante, que de m'arêter (*sic*) ici sur la confiance qu'on eut dans mon zèle pour le bien de mon pays. On imagine bien qu'on ne m'avoit pas mené là pour me promener sur de beaux remparts, ni pour le thé et les

1. A la fin de sa relation, il se trahit en effet en racontant une visite qu'il fit « avec M. le marquis de N... » à une communauté de frères moraves qu'il appelle Seyst et il ajoute en marge : « nos frères de la forêt Senart sont une très petite estampe du sujet ».

2. « Partis le 3 mai à huit heures. Le samedi 4 à Valenciennes, couché et dîné. Le dimanche 5 à Bruxelles, dîné et couché. Le 6 lundi à Anvers, dîné, ibi mardi, mercredi, jeudi, vendredi 10, d'Anvers mane au Moerdic et à Roterdam; ibi samedi, dimanche, lundi. Le mardi 14, de Roterdam par Delft à Lahaye. Mercredi 22, de Lahaye dîner à Leyde ibi, Karmesse (*sic*). Le 25 à six heures du matin par Haarlem (ibi) dîner, à Amsterdam souper. Le 5 (juin) à Utrecht. Ibi le 6, le 7 vendredi, dîner à Gorcum, coucher à Bréda, le 8 à Anvers. Le 9 dimanche par Louvain à Tongres. Le 10 lundi dîné à Maestricht, couché à Aix-la-Chapelle. Le 29 juin à Spa, le 28 juillet à Liège, le 29 à Bruxelles. Séjour le 30. Je fus à Isque (serait-ce Ixelles?). Le 31 à Péronne. Le 1er août à Paris. »

3. J'extrais du *Journal de voyage* les seules particularités qui me paraissent intéressantes. De Bruxelles il va à Louvain, « Rechem appartenant à M. d'Apremont qui se tient ordinairement dans ses possessions de Hongrie, Roremonde, pays de Gueldre autrichienne, Gueldre qui appartient aux Prussiens. Wesel, un des boulevards de la puissance prussienne et de l'Allemagne, Munster, Osnabruck. C'est sur cette route que j'ai vu les plus gros arbres qu'il y ait en Europe. Ce sont les baleines de la végétation. »

cercles de la brillante bourgeoisie d'une ville aussi agréable à habiter. Mon jeune ministre vouloit une vie active et me la faire partager. La Cour ne s'embarasseroit point d'où viendroit la satisfaction de nos commerçants, s'il se concluoit un traité qu'ils approuvassent. »

Les négociateurs de Hambourg furent le sénateur Clamer et le syndic Faber, un des quatre officiers qui sous ce titre remplissent les fonctions de secrétaires d'état avec les gouvernements étrangers. « Les négociateurs du traité de 1716 avaient été le comte d'Estrées, le marquis d'Uxelles et le sieur Amelot, deux ministres qui devinrent maréchaux de France [1] et un troisième de la classe de la haute magistrature. » Mais à coup sûr, continue le narrateur en parlant de lui et de son patron, nous savions pour le moins aussi bien qu'eux ce qui convient à notre nation. Ceci est une espèce de paradoxe pour les cours où l'on ne connaît que les talents décorés, comme si les décorations surprises à la faveur les donnaient réellement. Je n'ai ni bâton de maréchal, ni crosse d'évêque, et je n'en ai pas moins bien servi. Je donnai à la besogne qui s'ouvroit tout mon temps et tous mes soins. Il ne me manquoit que l'usage de la langue du pays. Mais nous avions un assez bon interprète dans un aumônier allemand que nous chargeâmes de la Chapelle domestique de France. D'ailleurs les négociateurs hambourgeois entendaient suffisamment la langue françoise... J'avais eu à Madrid plus d'occupations étrangères à ma véritable mission. J'étais obligé d'en faire un voile politique dont je n'avais pas besoin sur le bord de l'Elbe, comme sur ceux du ruisseau ou petit torrent Mançanarès. J'avais dans l'une et l'autre position, une position large ou étroite comme les fleuves. Nos conférences commencèrent en décembre 1768..., la négociation dura quatre mois, puisque le traité fut signé le premier jour d'avril 1769. La mer n'a pas plus d'écueils que le commerce n'a de chicanes, si on n'a pas la sonde à la main. » Le P. Desnoyers termine par ces considérations qui ne sont pas dénuées de sens. « Quand la France s'attache par des liens d'un intérêt aussi puissant des nations actives et opulentes, elle fait des conquêtes souvent plus précieuses que ne le seroient pour elle des démembrements d'empires voisins. Ce sont des colonies dont elle jouit aussi réellement que de Saint-Domingue puisqu'elle y verse également son superflu, pour en emporter ce qui lui manque. Si elle ne donne pas des lois à Lübeck comme au Cap, elle ne dépense rien pour l'administration! Tout est gain pour son peuple, dont elle étend l'industrie et dont elle multiplie le comptant [2]. »

A cette relation étaient joints le texte du traité et les pièces diplomatiques qui par malheur ne nous sont pas parvenues.

Le P. Desnoyers quitte Hambourg au printemps de 1770. En 1772, il était en Hollande chargé des affaires de France, sans qu'on sache ce qu'il y fit. Il avait quitté ce pays quand il composa sa notice sur Struensee, premier ministre de Danemark; cette pièce, écrite au moment même où les faits venaient de s'accom-

1. Le traité fut conclu à Paris le 18 septembre 1716. Le comte d'Estrées et le marquis d'Uxelles avaient été nommés maréchaux de France dès l'an 1703. Quant à Amelot, c'est un personnage bien connu. M. le baron de Girardot a publié, en 1864, la *Correspondance de Louis XIV*, avec M. Amelot son ambassadeur en Espagne, 1705-1709. — Le traité s'étendait aux villes de Brême et de Lübeck. Les vaisseaux des trois ports allemands étaient obligés d'abattre leur pavillon aussitôt qu'ils avaient reconnu le territoire de France. On ignore généralement, parmi nous, ce que la Révolution nous a fait perdre de forces et sur terre et sur mer.

2. Le P. Desnoyers avait étudié l'histoire des finances de la France et s'était formé une idée très arrêtée à l'égard de l'impôt. « Il n'y aura jamais, dit-il, qu'une répartition proportionnellement juste : celle qui porte sur la consommation. Un crocheteur qui consomme en pain, laine ou toile..., comme vingt écus, ne sera point vexé, payant un écu ou le 20e, si un propriétaire opulent, qui consomme en cuisine, écurie, garde-robe, vingt mille écus, en paie le 20e également; et cette répartition, qui est la plus juste, est aussi la moins sentie du consommateur, parce qu'elle s'opère par des droits de détail sur chaque objet consommé, dont l'acheteur ne s'aperçoit pas. Tout est pris sur le vendeur qui s'en dédommage sans bruit, en enveloppant le droit dans le prix de la denrée. Qui mange plus et a plus à défendre de l'ennemi, paiera plus au défenseur de l'état. »

plir et sur le témoignage de témoins oculaires, est accablante pour la princesse Mathilde d'Angleterre, reine de Danemark [1]. Elle mériterait peut-être de voir le jour. Mais au moins ne puis-je me dispenser de citer un passage qui constitue une véritable prophétie relative à Marie-Antoinette. « Il faudroit que toutes les reines ressemblassent à la femme de Louis XIV... ou à la femme de Louis XV, qui ne connut d'autres passions que celles de la bienfaisance. J'en vois d'ici une qui se prépare à nous donner quelque spectacle susceptible de grandes explosions chez une nation célèbre par sa mobilité. On ne l'entretient que de sa FUTURE grandeur; on ne lui offre que la perspective des plaisirs, on lui présente la terre à ses pieds, la volupté à ses genoux, la fortune à ses ordres. On lui a présenté ces illusions jusqu'au sein de la cour où elle est née par des émissaires de la faction régnante de la Cour qui l'attendoit, faction légère, inconsidérée et puissante momentanément. Car tel qui y jouoit le premier rôle a donné l'exemple d'une chute moins sanglante que celle de Struensee, mais non moins violente dans son mode. Une reine qui n'est couronnée que pour se divertir, est une funeste acquisition pour les peuples chargés de la défrayer. » Ces lignes étonnantes ont été écrites un certain temps après le supplice de Struensee (28 avril 1772 [2]) et avant la mort de Louis XV (10 mai 1774). Marie-Antoinette n'était pas encore reine puisqu'on l'entretenait de sa *future* grandeur et l'on sait que le duc de Choiseul avait été disgracié le 24 décembre 1770.

Après sa mission diplomatique en Hollande, nous ne voyons plus que notre héros ait occupé de position officielle. Il prit sa retraite et s'efforça de croire qu'il le faisait tout à fait volontairement. « Ma retraite, dit-il, n'est ni meublée ni circonscrite par la mort [3]. Elle est profonde sans être enterrée. Je jouis de la voûte du ciel et de la surface de la terre; et cette jouissance, je la partage avec une élite de parents et d'amis, dont le petit nombre, soustrait par instants à la société générale, n'y fait point remarquer leur absence ni médire de la mienne. Au milieu de la ville la plus peuplée, dans le centre d'une immense capitale, je ne suis point solitaire. Tous mes désirs sont satisfaits, tous mes vœux égalés par les ressources que je tiens de la haute sagesse de ma conduite passée. Quelques talens, quelques services rendus à la patrie, quelques vertus cultivées à mon avantage et au profit des autres, ont préparé les étaits et élevé l'édifice de mon hermitage, au milieu des contemporains qui me restent à l'âge que j'ai [4]. »

A quelques années de là, il semble continuer le même sujet. « J'ai la consolation de me souvenir dans ce moment d'un grand nombre de contemporains que j'ai connus dans la route si naturelle du bien. J'eus le bonheur de m'y attacher dans ma jeunesse. J'en adoptais les exemples avançant en âge; j'en suivis les conseils, j'en reçus les leçons officieuses que la bonté de leur cœur ne demandoit qu'à prodiguer. Je les aimai, j'en fus aimé. Ils composèrent ma première société dans ma patrie. Si je pouvois trouver partout des vices, je trouvai aussi des vertus, des talens utiles, des qualités attachantes. Loin de terminer ma carrière par des murmures contre l'humanité, mes derniers souvenirs en seront l'éloge... J'ai quitté le monde, j'ose dire aussi ce qu'on appelle grand monde. J'ai quitté la société humaine parce qu'il est un temps de se recueillir. » Ce passage appartient à un travail qui date de 1787. On

1. « Un danois, écrit-il, m'assuroit en 1772 en Hollande, qu'il avoit, pour sa part, connu *cinq galans* (de la reine) dont quelques-uns étoient laquais et dont le cinquième étoit nègre. »

2. « La conclusion, dit le P. Desnoyers (c'est-à-dire la chute de Struensee), n'arriva que lorsque j'étois en Hollande, chargé des affaires de France. » Cette manière de parler prouve qu'il n'y était plus quand il écrivait. Son opinion sur Marie-Antoinette est évidemment celle du milieu dans lequel il vivait et qui ne formait certainement pas la partie la plus infime et la moins éclairée de la nation.

3. *Traduction.* Elle n'est pas ornée de portraits de morts.

4. Vers 1763, il habitait Cour du dragon, rue du Sépulcre (aujourd'hui du Dragon).

voit que l'auteur vivait en ce moment hors de France, sans que rien n'indique le lieu de sa retraite et le motif qui lui avait fait quitter son pays.

Dans la philosophie sexagénaire (1782) on apprend non sans quelque étonnement que le R. P. Desnoyers avait des rapports personnels avec J.-J. Rousseau. « Rousseau, dit-il, devenu célèbre et si justement à plusieurs égards, avoit un chien de l'espèce la plus ordinaire, qui le suivoit dans un petit nombre de maisons, où je le voyois, et jusqu'à table où je me trouvois à côté de lui. Un jour que je remarquois ses attentions pour cet animal, avec lequel il partageoit, presque poliment, ce qu'il avoit sur son assiette, je lui demandois comment il se conduisoit le reste du temps avec un pareil compagnon de son hermitage de Montmorenci. Il me répondit qu'après lui avoir fait part de ses repas, il attendoit les signes qu'il devoit lui faire et que si les signes étoient des propositions de promenade, il partoit à l'instant, faisant tout ce qui paraissoit faire plaisir à son co-hermite.

« Quand vous voudrez, lui dis-je, traiter de même les hommes, leur société pourra vous plaire davantage. Oui, répliqua-t-il, si vous pouvez leur donner la loyauté et la justesse d'instinct de beaucoup de bêtes. » — Voltaire lui-même n'est pas maltraité par cet ancien jésuite : « Voltaire, dit-il, avoit aussi ses raisons pour être mécontent des hommes ».

Les événements des années suivantes semblent avoir quelque peu modifié ses idées. En 1787, il copiait un passage du chevalier de Folard contre les francs-maçons. « Il se trouve aujourd'hui, disait le commentateur de Polybe en 1727, une cabale qui gagne pas à pas et par des moyens si subtils que j'ai regret de n'être pas venu au monde trente ans plus tard pour en voir le dénouement. Il faut avouer que certaine politique est admirable et les lunettes des puissances de l'Europe très mauvaises. »

Le P. Desnoyers a inscrit lui-même la date de 1788 sur le plus étendu de ses ouvrages, mais je n'y ai découvert aucune indication concernant sa personne; l'ouvage est un essai, comme on les aimait alors, sans plan bien dessiné, prouvant beaucoup de lecture sinon beaucoup de jugement.

Notre auteur vit certainement les débuts de la Révolution et vécut sous la Terreur. Car on ne saurait expliquer autrement que par la peur les corrections qu'il fit à plusieurs de ses écrits. A toutes les époques de sa vie et même dans ses compositions qui appelaient naturellement l'expression des sentiments religeux, comme son Essai sur les douleurs, il donne le plus qu'il peut aux vertus, aux vérités de l'ordre naturel; mais, s'il se tait souvent, jamais il ne se montre hostile. Son enthousiasme pour la royauté avait sûrement diminué avec les années, mais sans disparaître. Or il arrive un moment où il supprime partout ses sentiments royalistes; j'ai déjà eu occasion d'en donner les preuves. Pour se faire valoir aux yeux des révolutionnaires qui pourraient visiter ses papiers, il ne craint pas de désavouer dans une certaine mesure ses sentiments religieux, comme le montre la fin de cette note autographe que j'ai de même citée en partie :

« En réfléchissant sur ce morceau, on peut deviner l'intention de l'auteur (c'est-à-dire du P. Desnoyers). Il est évident qu'il pénétroit dès lors l'avenir qui se préparoit à l'égard des communautés. Obligé de parler le langage des ecclésiastiques, il peignoit, sous l'apparence de la critique, la supériorité du siècle qui avançoit vers un terme de liberté d'opinion et d'existence qui n'est pas présentement bien reculé. Il mettoit en présence les lumières du XVIIIe siècle et les ténèbres qui s'épaississoient sur les mœurs et les études des ordres (religieux). »

En somme, l'impression qu'on garde du P. Desnoyers n'est pas des plus favorables. Comme professeur et littérateur, il attache une importance exagérée à des exercices de peu de valeur. De ses lectures considérables il retient surtout les anecdotes et sa critique historique ne devance sûrement pas son siècle. Auteur, il manque de netteté dans les plans, de suite dans les idées et

paraît chercher à surprendre par des citations inattendues, des idées singulières, surtout par des antithèses. Religieux, il valait mieux que l'apparence sous laquelle il cherchait à se faire voir; cependant, vers 1761, autant que je puis le deviner, il assistait à des fêtes assez mondaines pour que sa robe y fût peu de mise et il a eu soin de nous transmettre les petits vers qu'on y débita [1]. On ne peut s'empêcher de trouver une certaine dose de vanité dans le soin qu'il prend de relever ses relations avec le grand monde et les hommes connus, plus peut-être que dans les éloges qu'il se décerne sans réserve ni retenue. Parmi les conducteurs d'Israël de toutes les robes et de toutes les dénominations, le P. Desnoyers ne fait pas une exception : il n'est donc pas étonnant que le char n'ait pas tardé à verser [2].

H.-M. Colombier.

1. Il passa huit jours dans un château où l'on jouait la comédie tous les soirs, quand on ne la remplaçait pas par des contes et des chansons (V. 5). Je doute fort qu'en 1894 on permit une semblable villégiature à un jésuite.

2. Dans la biographie du P. Desnoyers, je n'ai pu déterminer les circonstances de son voyage diplomatique en Hollande (1772), non plus que les circonstances et l'époque de sa mort. J'ai utilisé tous les matériaux que j'avais, quelque autre mieux outillé pourra achever la tâche. Après la suppression de la compagnie, il fut un des premiers à s'en séparer officiellement, en prêtant le serment exigé par le parlement.

COMPTES RENDUS

Œuvres de Branthôme, t. IX, Bibl. elz. — Rodomontades Espaignolles. — Discours sur les sermens et juremens espaignols. — D'aucunes retraites de guerre. — Discours sur M. de La Noue. Paris, librairie Plon, 1893.

Ce recueil « d'aucunes rodomontades et rencontres espaignolles » est dédié à la reine Marguerite de Navarre, « la plus accomplie princesse du monde ». Disons tout d'abord que Branthôme n'emploie pas ce terme « rodomontade » en mauvaise part : il entend presque toujours par là un mot héroïque, une repartie à la spartiate. Mais comme il s'est proposé de mêler dans son livre « la sériosité et la joyeuseté », il en cite qui ne sont pas autre chose que des saillies plaisantes, bouffonnes et parfois graveleuses, ce qui n'étonnera guère ceux qui connaissent l'homme. Même il ne dédaigne pas les jeux de mots, comme celui-ci d'un vieux cavalier galant qui disait en s'adressant à Mme de La Tour : « Une belle tour a besoin d'une barba-cane », calembour que Branthôme trouve tout à fait spirituel. Quant aux belles rodomontades de paroles et d'effet dont il nous fait une longue énumération avec sa verve accoutumée, il en est assurément plus d'une qui aurait besoin d'être contrôlée : lui-même ne paraît y croire qu'à moitié. En effet, tout en parlant avec admiration de ces capitaines et soldats espagnols qui sont venus à bout des Allemands, qui ont traversé les mers, ont donné dans l'Afrique, et pris le royaume d'Oran, Tripoli, Tunis, et ont imposé des lois aux potentats de l'Itàlie et aux Etats de Flandres, il ne veut pas trop néanmoins s'arrêter sur l'éloge de ces braves « vu que d'eux-mêmes ils le savent publier, car si leurs beaux faits s'estendent seulement d'un doigt, ils les rallongent de la coudée ». On ne saurait plus finement railler l'emphase espagnole. Dans ces anecdotes de toute sorte que le merveilleux conteur a écrites au hasard de sa mémoire, et comme elle lui venaient à l'esprit, se rencontrent parfois, exprimées plaisamment, des réflexions sérieuses, comme celle-ci : « Les ambassadeurs et autres qui tiennent leur place ont grand tort et grand honte de n'apprendre les langues pour s'en servir au besoing; et monstrent bien qu'ils sont de grands veaux, qui ne scavent et ne parlent que la leur langue de veau. » Ailleurs il se moque des historiens de son temps qui, assis dans leur bibliothèque, composent avec des lambeaux arrachés soit à Salluste, soit à Tite-Live, des harangues militaires qui n'ont jamais été prononcées, « pauvres fats et sots, dit-il, qui pensent que leur histoire serait manque et haire, si elle n'était décorée et allongée d'une grande crue et suite de mots ».

Le discours sur les serments et jurements espagnols n'est qu'une longue kyrielle de jurons plus ou moins soldatesques, et qui se termine, sans qu'on s'y attende aucunement, par quelques-uns de ces bons contes dont trois ou quatre moines cordeliers sont les héros : c'est assez dire, je crois. Vient ensuite un assez long chapitre qui a pour titre « D'aulcunes retraites de guerre », où Branthôme confond une marche en avant de M. de Strozzi avec ce qu'il appelle « une belle retirade ». Ce n'est pas un tacticien : toute manœuvre habile est pour lui une savante retraite. Ce volume finit par un « Discours sur M. de La Noue, à savoir à qui l'on est plus tenu, ou à sa patrie, à son roy, ou à son

bienfaiteur ». Cela débute comme un panégyrique, et soudainement le panégyrique se change en une violente diatribe que Branthôme, pour excuser sans doute son illogisme, met dans la bouche d'un interlocuteur qui n'est pas autre que lui-même. A l'en croire, il avait rendu des services à de La Noue : personne plus que lui, affirme-t-il, n'aurait contribué à le faire sortir de la prison où il était renfermé depuis cinq ans ; mais, « suivant en cela son naturel », jamais de La Noue ne lui en adressa le moindre remerciement. Il est tout à fait vraisemblable que de La Noue, Breton et protestant, tenait en médiocre estime ce Gascon remuant, vaniteux et dépourvu de scrupules. Branthôme part de là pour faire une longue enfilade des « mescognaissances » du grand capitaine. Dans ce Discours qui est très décousu il émet certaines théories qui depuis le XVIe siècle ont fait du chemin : « C'est une vraye follie, dit-il, d'avoir ces sottes scrupules, que d'être du tout fidèle au service du roy et si attaché qu'on le préfère a tout autre ». Dans un autre endroit, il prétend que les rois et les républiques, pour se conserver, « sont allés trouver ces inventions, qu'il n'y avoit rien si beau et si honnorable que deffendre la patrie et mourir pour elle et pour eux ». C'est pourquoi il loue M. de Bourbon d'avoir pris les armes contre son roi et sa patrie, au lieu de s'exposer à avoir la tête coupée :

Omne solum forti patria est, ut piscibus æquor.

On se rappelle qu'une chute de cheval qui lui cassa les reins juste au moment où il allait prendre du service à l'étranger, ne permit pas à Branthôme de mettre ces belles théories en pratique.

A. D.

Emile Faguet. **Seizième siècle, études littéraires** (Commynes, Clément Marot, Rabelais, Calvin, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné, Montaigne). Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1894, in-18 jésus de XXXIV-426 p.

A l'encontre de Sainte-Beuve inaugurant sa carrière de critique par son *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle*, M. Émile Faguet complète sa galerie de portraits d'écrivains français du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle en y insérant aujourd'hui les portraits des écrivains du XVIe siècle : Commynes, Clément Marot, Rabelais, Calvin, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné et Montaigne. Les deux critiques ont procédé inversement et il y paraît. Tandis que la pensée de Sainte-Beuve se répand volontiers en détours plus agréables que profonds, celle de M. Faguet au contraire se ramasse sur elle-même et jaillit au dehors avec autant de force que d'éclat. Je ne sais pas, pour ma part, de pages plus pleines et qui forcent plus à penser que l'étude si compendieuse placée par M. Faguet au début de son nouveau volume sous le titre beaucoup trop modeste d'*Avant-propos*, et dans laquelle l'auteur détermine nettement et avec un rare bonheur d'expression les trois grandes tendances qui entraînèrent les esprits éclairés d'alors : la Réforme vers l'antiquité chrétienne, la Renaissance vers les idées de l'antiquité classique, l'Humanisme vers l'art de l'antiquité classique, encore que la distinction entre la Renaissance et l'Humanisme soit spécieuse à certains égards, du moins en ce qui touche au XVIe siècle.

Au surplus, M. Faguet n'a pas prétendu faire un tableau d'ensemble donnant en raccourci l'impression générale du XVIe siècle. Lui-même a pris soin de nous en prévenir. « On s'y borne, dit-il en parlant de son livre, à analyser

en leurs principaux traits les quelques écrivains qui ont paru représenter le plus exactement, le plus puissamment aussi, les différents penchants de l'esprit français au XVIe siècle. » C'est donc bien une galerie de portraits, dont chaque œuvre peut être jugée séparément, et on ne saurait reprocher à l'auteur d'avoir choisi ses modèles au détriment d'autres, quoiqu'on remarque certaines absences et qu'on regrette par exemple de ne pas trouver la physionomie si savante et si vivante à la fois de Palissy ou la figure malicieusement érudite d'Henri Estienne.

La manière dont procède M. Faguet est bien connue : après avoir exposé sommairement la biographie de l'auteur qu'il se propose d'étudier, il va droit aux œuvres, en dégage avec une grande sûreté de vue les qualités maîtresses et les défauts, les analyse nettement comme il les aperçoit et montre leur action dans la production de l'écrivain. Un semblable travail suppose chez celui qui le fait, avec beaucoup de science acquise, une puissante force d'analyse et de synthèse. Il offre au lecteur l'énorme avantage de lui faire aisément saisir l'ensemble de la personnalité étudiée par le critique, de lui montrer en saillie les points qui doivent appeler son attention et fixer son regard. Dans quelques cas, il est vrai, cette précision est un danger : quand la mobilité fait partie du caractère d'un homme, prétendre le fixer trop longtemps dans une attitude est injuste, et quand la variété est le propre d'une œuvre, s'attacher trop exclusivement à l'un de ses aspects pour négliger les autres est aussi un défaut.

Si M. Faguet présente toujours au lecteur tous les avantages de sa manière, il n'en évite pas toujours tous les écueils. Dans ce volume, comme dans ceux qui l'ont précédé, les études les mieux réussies sont celles qui embrassent les personnalités les plus nettes. Le portrait de Commynes est fin et vrai; celui de Calvin juste et équitable — c'est une nouveauté. — Le caractère de Ronsard, sa doctrine littéraire, les quatre manières poétiques qui ont successivement commandé à son inspiration sont parfaitement appréciés par M. Faguet. Le portrait de Du Bellay, venant à la suite de celui de son chef de chœur, est plein de contrastes délicats : M. Faguet en a noté les nuances d'une plume affinée et précise sans sécheresse. L'appréciation de d'Aubigné est sobre et piquante, pleine de nouveauté de bon aloi, car le critique n'a pas manqué de séparer, comme il convient, l'homme et le controversiste en d'Aubigné.

Restent Marot, Rabelais et Montaigne. Le portrait de Montaigne, à la vérité, est exact, quoique trop tassé, et peint d'un pinceau trop sec. C'est là qu'il eût fallu user des atténuations et, comme disent les artistes, des repentirs. Quelques parties aussi sont peut-être mal vues et plusieurs traits notoirement faux; telle cette malencontreuse phrase qui ouvre le morceau : « C'était un gentilhomme gascon, de très bonne famille et de médiocre fortune », et qui dit précisément le contraire de ce qu'il eût fallu dire. Quant à Rabelais, son « énigme » devait naturellement attirer M. Faguet. Au fait, y a-t-il « énigme »? M. Faguet ne le pense pas. Après avoir réfuté très spirituellement et très judicieusement ceux qui s'efforcent de voir des « profondeurs » dans Rabelais, M. Faguet trouve naturel le contraste incessant des rencontres exquises qui coudoient les grossièretés bouffonnes. Selon M. Faguet, la chose est simple : c'est un médecin « très savant, très laborieux et très grave » qui « cause, se détend, raconte des histoires, quelquefois grasses et en mots crus ». L'explication n'est pas satisfaisante; d'abord il n'est pas prouvé que Rabelais fut aussi médecin qu'on veut bien le dire, il n'est pas davantage démontré que, si Rabelais semble plus profond qu'il ne l'est en réalité, il n'ait pas prétendu le paraître et mettre dans son livre plus de choses que M. Faguet ne veut en chercher. Mais le problème ne relève pas de la seule critique littéraire; la solution dépend bien plutôt des chercheurs qui doivent s'attacher, par des enquêtes nouvelles et par de nouveaux documents, à apporter sur tous ces points un supplément d'informations.

Il convient de prendre garde aussi à l'étude que M. Faguet a consacrée à Marot; c'est une des plus justes, des plus lumineuses, et, si l'on tient compte du petit nombre des travaux précédemment mis au jour, une des plus méritoires. Il est vrai de dire que Marot a été le maître en poésie et en versification de la première moitié du XVIe siècle. Il est non moins vrai d'ajouter que Marot est un premier Malherbe et que le vrai Malherbe ne sera que le troisième, étant séparé du premier par Ronsard qui fut le second. La conclusion est juste et on ne saurait mieux dire : M. Faguet l'a-t-il prouvé? Non. Marot ne savait pas le latin et encore moins le grec. Pourquoi M. Faguet n'en a-t-il pas fait la remarque et comment l'embrigader alors dans cette définition de l'humanisme, qui renferme, je le crains, plus de malice que de justesse? M. Faguet ajoute que Marot fut traducteur, qu'il fut éditeur. Qu'importe, si on traduit de seconde main, si, éditeur, on fait preuve d'une critique intempestive? L'humaniste doit puiser aux sources mêmes et la question n'est pas de dire de quelqu'un qu'il a l'esprit critique, mais de montrer que cette critique ne s'exerce pas à faux, et c'est le cas de Marot éditeur maladroit du *Roman de la rose* et de Villon, faisant sonner haut des corrections sans valeur, n'apercevant pas au contraire des fautes grossières qu'il laisse passer fréquemment sans les sentir. Enfin, par un troisième argument, M. Faguet prétend faire de Marot, dans sa querelle avec Sagon, le défenseur des traditions et de la langue poétiques. Ici encore il faut en rabattre. Marot reproche, il est vrai, à Sagon d'employer *un* terme inexact, qui, d'ailleurs, ne se retrouve pas dans les vers de son adversaire. Sagon, au contraire, fait un grand nombre de griefs de ce genre à Marot et presque tous ces griefs sont justes, ainsi qu'on pourra le voir dans une autre partie de ce recueil. Au surplus, comme homme, Sagon représente plus que Marot la tradition de l'humanisme; il réplique à son rival, en vers latins, même en hexamètres grecs, ce que Marot eût évidemment été fort empêché de faire. Que conclure donc de tout ceci, sinon que l'action très profonde et indiscutable que Marot eut sur ses contemporains, il la dut à d'autres causes qu'à son érudition, à sa critique ou à son respect des traditions? Cette action, M. Faguet l'a dégagée et mise en lumière avec la force d'expression dont il est coutumier; mais, embarrassé par ses propres formules, il en a mal indiqué les causes, et si ses arguments individuellement faux ne portent pas ses conclusions, c'est parce que ces conclusions découlent aussi et plus logiquement de considérations qu'il ne saurait être question de déterminer ici.

Ainsi que nous le disions en commençant, ce nouveau livre, comme les précédents, a l'énorme mérite de faire penser et de provoquer la réflexion. Le public d'étudiants auquel il s'adresse y trouvera une abondante moisson d'idées neuves, d'aperçus ingénieux, de faits intéressants et exposés avec scrupule. Sans prétendre renouveler un sujet qu'il est désormais impossible de renouveler, en évitant par-dessus tout le paradoxe, M. Faguet a réussi à faire un ouvrage extrêmement profitable par la variété, l'abondance et la sûreté d'informations qu'il suppose, par la conscience et la netteté de vue qu'il décèle. Peut-être pourrait-on regretter que le style de l'auteur, sec et nerveux d'ordinaire, soit parfois obscur. Mais M. Faguet sait toujours aiguiser sa pensée d'une pointe d'ironie qui la rend pénétrante et légère.

P. B.

JEANNE D'ALBRET. **Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret**, publiés par le baron de Ruble. Paris, Em. Paul, Huart et Guillemin, 1893, in-8 de XIX-240 p.

Jeanne d'Albret a écrit le récit de quelques années de sa vie, celles qui s'étendent de 1560 à 1568 environ. Plusieurs historiens avaient fait des allusions à cette autobiographie, qui gisait ensevelie dans un gros volume assez rare intitulé : *Histoire de notre temps contenant un recueil des choses mémorables passées et publiées pour le faict de la religion et estat de la France despuis l'édit de pacification du 23e jour de mars 1568 jusque au jour présent.* (In-12, s. l.)

M. de Ruble a donc eu raison de la tirer de cette demi-obscurité et de l'éditer de nouveau en la restituant à son véritable auteur, c'est-à-dire à la reine de Navarre. C'est là un document fort important, tant à cause de la personnalité de celle dont il émane, qu'à cause des mérites mêmes de l'écrivain qui le composa. M. de Ruble a eu non moins raison de dire que ces mémoires dépassent en valeur littéraire tous les manifestes sortis alors des plumes huguenotes. Le style de la reine est en effet singulièrement net et échauffé par une passion qui anime tout le récit. A la vérité, celui-ci perd en autorité ce qu'il gagne en mouvement et l'impartialité de l'historien peut être souvent mise en doute. On peut se reposer, pour la rectifier, sur les notes dont M. de Ruble a accompagné le texte et qui sont précises, topiques et placées aux bons endroits.

Pour achever de faire connaître le talent littéraire de Jeanne d'Albret, M. de Ruble a cru devoir publier aussi les poésies de la reine qui nous sont parvenues. Celles-ci sont rares et n'apprennent pas grand'chose ; elles confirment seulement ce qu'on n'ignorait pas, à savoir que Jeanne d'Albret, en digne fille qu'elle était de Marguerite d'Angoulême, pratiquait agréablement la poésie. Ici, comme dans les *Mémoires*, se fait jour une pensée un peu subtile en un style qui est cependant plus recherché et plus précieux.

P. B.

Voltaire's visit to England (1726-1729), by Archibald Ballantyne. London, Smith, Elder and Ce, 1893, in-8.

Le séjour de Voltaire en Angleterre a moins préoccupé les historiens que son voyage en Prusse. Moins fécond en incidents piquants, moins connu surtout dans le détail, il a cependant une grande importance pour l'histoire de son esprit. Les contemporains, et Voltaire lui-même, se sont plu à dater de ce séjour involontaire de trois années au delà de la Manche, l'origine du « voltairianisme ». Suivant le mot de Condorcet, « dès ce moment, Voltaire se sentit appelé à détruire les préjugés de toute espèce dont son pays était infesté ». M. Ballantyne conclut à peu près en ce sens, mais sans donner ses motifs — et c'est dommage : car la question de l'influence exercée par l'Angleterre sur le développement de l'esprit de Voltaire, souvent posée, est encore loin d'être résolue, faute d'une étude suffisamment précise des sources où il a puisé.

Le présent livre n'est, en fait, qu'une biographie de Voltaire, du mois de mai 1726 au mois de février 1729 — date probable (mais seulement probable) de son retour en France.

L'auteur doit beaucoup aux précédents historiens de Voltaire, à M. Desnoiresterres, dont le chapitre substantiel a été le fondement des travaux ulté-

rieurs, à Parton [1], et surtout à M. Churton Collins, dont l'excellent petit livre sur Voltaire en Angleterre, paru en 1886, semblait bien avoir épuisé la matière [2]. M. B. lui doit sans doute plus qu'il ne le dit et qu'il n'en veut convenir — si nous en croyons certaine lettre récente de M. Collins dans l'*Athenæum* [3]. Il a, à vrai dire, apporté quelques détails nouveaux. Mais il est juste de rendre à M. Churton Collins ce qui lui revient — c'est-à-dire le mérite d'avoir le premier reconstitué par le menu, dans la mesure du possible, l'emploi du temps de Voltaire pendant son séjour à Londres et aux environs. La tâche n'est pas aisée, et il a fallu dépouiller bon nombre de journaux et de documents manuscrits pour arriver à fixer quelques dates. Actuellement encore, la liste précise des endroits où demeura Voltaire est incomplète et incertaine. Mais la plus grave lacune est l'ignorance où nous sommes de la véritable cause, comme aussi de la date [4], de son départ. M. B. détruit bien, à cet égard, quelques légendes (p. 229-234). Il ne nous donne aucune certitude en place.

Tel qu'il est — et sans le séparer du livre de M. Collins, qui reste capital — son ouvrage sera utile. Il est malheureusement dépareillé par quelques lapsus singuliers, comme le collège Saint-Louis-le-Grand (p. 2 et p. 20), l'abbé Châteauneuf (p. 1), Bruyère, p. La Bruyère (p. 330), etc. Il y a (p. 36) une citation de Voltaire, qui est bien suspecte. — Il est au moins douteux (p. 298) que le mot célèbre de Talleyrand sur l'utilité du langage pour cacher nos pensées soit un emprunt au conte *le Chapon et la Poularde*, et encore plus douteux que Voltaire lui-même doive ce mot à Goldsmith.

Voici quelques omissions ou erreurs plus graves.

A propos des relations de Voltaire avec ses compatriotes de Londres, c'est à peine si M. B. nomme en passant la société des réfugiés et la taverne de l'*Arc-en-Ciel*. Il est pourtant hors de doute que Voltaire dut beaucoup à la fréquentation et aux indications de la société protestante de Londres, qui n'avait pas les mêmes raisons de se défier de lui que de Prévost. — M. B. a-t-il consulté, à ce propos, la correspondance inédite de Desmaizeaux, au B. M.? Du moins aurait-il pu se référer au livre de M. Sayous (*Le dix-huitième siècle à l'étranger*, Paris, 1861, 2 vol. in-8).

Le traducteur anglais des *Lettres philosophiques* que M. B. ne nomme pas (p. 140) est connu : il s'appelait Lockman. Il eût été bon de se référer, à propos de ces mêmes Lettres, au *Pour et Contre* de l'abbé Prévost et aussi au *Voyage littéraire* de Jordan, qui contiennent d'intéressants détails sur le succès de l'édition anglaise [5].

Il est faux que Bacon fût inconnu en France avant Voltaire (p. 144). M. B. pourra trouver dans le livre de M. Ch. Adam sur Bacon une liste des traductions françaises de Bacon au XVIIe siècle. Elles sont très nombreuses : et encore deux ou trois de ces traductions ont-elles échappé à M. Adam. Les essais furent traduits, par Jean Beaudouin, dès 1611, et une deuxième fois, par Arthur Georges, « chevalier anglais », en 1619. Bayle dit que la première de ces traductions fut réimprimée et très goûtée. — La plupart des autres ouvrages du célèbre chancelier furent traduits dans la première moitié du dix-septième siècle. — On en dirait autant d'Addison et de Pope : les traduc-

1. J. Parton, *Life of Voltaire*, Boston, 1881, 2 vol. in-8.

2. Il faut mentionner pour mémoire l'étrange récit du même séjour dans l'*Histoire de Frédéric le Grand* de Carlyle.

3. *Athenæum*, 9 décembre 1893.

4. On a fixé le départ de Voltaire au mois de mars 1729. Mais comment expliquer alors qu'il écrive, *le 2 mars* de cette année, et de Saint-Germain en Laye, à Thiériot (Ed. Moland, t. XXXIII, p. 188)?

5. On trouvera aussi une critique très détaillée de l'édition anglaise des Lettres dans la *Bibliothèque Britannique* (1733, t. II, pp. 16-35 et 104-137). Il y est dit que « la traduction ne passe pas pour mauvaise », quoiqu'on y reprenne de nombreux contresens.

tions du Spectateur et journaux de morale abondent en Hollande à partir de 1711, et obtiennent un grand succès. Camusat écrit en 1726 dans la *Bibliothèque française* (t. VII, p. 193) : « Les éditions réitérées qu'on en a faites ont montré que les Français, tout prévenus qu'on les croit pour leur manière de penser, ne laissent pas que de rendre une justice assez éclatante à celle de leurs voisins [1]. » — Quant à Pope, l'*Essai sur la critique* fut traduit deux fois dès 1717 (par J. Delage et par de la Pilonière). On peut se référer d'ailleurs, pour les traductions de Pope, à Goujet (*Bibliothèque française*, t. VII, p. 227-267).

D'une façon plus générale, M. B., comme ses devanciers, semble croire que Voltaire révéla l'Angleterre et la pensée anglaise à la France. Rien n'est plus faux. Il faudrait faire ici leur part aux réfugiés, à Van Effen, à Saint-Hyacinthe, à tant de traducteurs et critiques infatigables des œuvres anglaises bien avant 1734; à Muralt, auteur des *Lettres sur les Anglais et les Français* (1725); à Prévost, dans ses romans et dans son journal. Voltaire « résume avec éclat », suivant le mot de Sainte-Beuve, une influence dès longtemps acquise. Mais surtout il ne faut pas en croire ici Voltaire, qui s'est toujours vanté d'avoir révélé à la France Locke, Addison, Swift et Shakespeare, et qui, à mesure que les années le séparaient de la jeunesse, devenait plus audacieusement affirmatif à cet égard.

Il est singulier, avec cela, que la portée des *Lettres anglaises* échappe à M. B. et qu'il leur accorde seulement quelques pages insignifiantes (p. 138-144). La *Bibliographie* de M. Bengesco lui aurait fourni cependant des détails curieux à cet égard.

M. B. semble, à vrai dire, curieux surtout d'inédit [2]. Il nous donne donc quelques billets inédits de Voltaire, notamment à George Keate. — Keate, né en 1729, était un homme riche et ami des lettres, qui avait passé quelques années de sa jeunesse à Genève et qui, y ayant fait la connaissance de Voltaire, resta en relations avec lui toute sa vie : il est l'auteur d'une *Histoire de Genève*, dédiée à son illustre protecteur, et d'un poème de *Ferney*. Voltaire lui écrit tantôt en français, tantôt en anglais. Les lettres anglaises, de moins en moins correctes à mesure que Voltaire avance en âge, indiquent un usage de moins en moins sûr d'une langue qu'il n'avait d'ailleurs jamais possédée à fond. — Nous nous joignons, à ce propos, à M. B pour souhaiter la publication des nombreuses lettres anglaises de Voltaire, acquises par le B. M. depuis les dernières éditions, ou perdues dans de vieux recueils de journaux anglais (cf. p. 66, 67, 280, 281, etc.).

L'une des lettres à George Keate, publiée sur un ms. du B. M., présente un réel intérêt (p. 277-280). Il est à regretter que M. B. ne nous donne pas l'original. Elle est datée des Délices (16 avril 1760) et contient quelques jugements sur divers écrivains anglais [3]. « Que m'importe de savoir qu'un auteur tragique a du génie, si aucune de ses pièces ne peut se jouer en aucun pays du monde? Cimabuë avait le génie de la peinture, mais ses tableaux ne valent rien; Lully avait un grand génie musical, mais ses airs ne se chantent nulle part en Europe, si ce n'est en France et même on commence à s'en dégoûter. Les jardins d'Alcinoüs étaient très beaux en leur temps; à présent ils suffiraient à peine à un fermier aisé. » Voilà pour Shakespeare, dont le génie forme un objet de discussion perpétuelle entre Voltaire et son correspondant. En 1768, il proteste d'ailleurs une fois de plus de son admiration pour les

1. Voir dans le livre de M. B. (p. 309) un jugement singulièrement expressif de Voltaire sur le *Spectateur*, rapporté par Sharpe (*Letters from Italy*).

2. Parmi les lettres curieuses citées dans ce volume, on peut voir (p. 66) un billet de Walpole au duc de Newcastle, pour recommander Voltaire : il appert de ce billet que tout en exilant Voltaire, le gouvernement français se préoccupait de lui adoucir les rigueurs de l'exil. M. de Morville présente Voltaire à Walpole comme « un poète très ingénieux », auteur d'un « excellent poème appelé *Henri IV* ». On l'a mis, il est vrai, à la Bastille; mais cette affaire n'intéresse pas l'État.

3. Je traduis sur la traduction de M. Ballantyne.

beautés « naturelles et vigoureuses » (p. 284) du poète anglais. — Ce que dit M. B. de la question shakespearienne est au surplus bien insuffisant (p. 188-214); comme les précédents historiens de cette querelle, il mêle les dates et cite au hasard des jugements d'époques très diverses; il faudrait pourtant qu'il fût entendu que l'histoire de l'opinion de Voltaire sur Shakespeare n'est — après l'*Appel aux Nations* (1761) — que l'histoire de ses crises de nerfs.

M. B. groupe en un chapitre les jugements de Voltaire sur les écrivains anglais. J'y relève cette assertion contestable (p. 219) que Voltaire était « familier » avec Bacon. — L'opinion de Voltaire sur le roman anglais contemporain est indiquée beaucoup trop sommairement (p. 224), par un seul jugement sur Richardson. — Il n'y a pas un mot sur les déistes : Chubb, Woolston, Tillotson, Tindal que Voltaire juge cependant en maint endroit de ses œuvres. M. B. cite (p. 311) un passage curieux de Ferguson, qui visita Voltaire à Ferney et qui affirme que « pendant cinquante ou soixante ans » Voltaire eut l'habitude de répéter les noms de quelques philosophes anglais, Locke, Boyle, Newton, etc., sans en avoir jamais lu une ligne, et uniquement pour s'abriter derrière ces grands noms. Évidemment il y a ici quelque exagération. Mais il y a aussi une part de vérité, et M. B. nous aurait rendu un grand service en établissant d'une façon précise quelle fut exactement la connaissance que Voltaire avait des déistes anglais. En ce qui regarde, par exemple, Tindal, n'est-il pas amusant de voir qualifier cet « intrépide défenseur de la loi naturelle » — que Voltaire défendit lui-même contre Pope — de « l'un des plus savants hommes de l'Angleterre dans l'histoire »? Visiblement Voltaire le confond ici avec son neveu, le traducteur de Rapin-Thoyras. — On citerait bon nombre d'erreurs du même genre, qui ne laissent pas que d'être instructives.

Une autre erreur, assez piquante, de Voltaire, est signalée par M. B. (p. 122) à propos de l'*Essai sur la poésie épique* et de ce qui est dit des *Lusiades*. Voltaire cite et admire une certaine apostrophe de Camoëns aux Nymphes du Tage. Or il se trouve que l'apostrophe en question est une interpolation du traducteur anglais des *Lusiades*, Fanshawe. Si l'on ajoute que le nom même de Camoëns était inconnu de Voltaire avant son arrivée en Angleterre et qu'il lui fut révélé — selon le témoignage peu suspect de William Collins (p. 121) — par le colonel Martin Bladen, on aura quelque raison de croire que Voltaire parlait de Camoëns un peu légèrement, et comme il parlait de Tindal.

A propos des relations de Voltaire avec Swift, M. B. nous eût rendu grand service en précisant ce qu'il dit (p. 115) d'une édition de l'*Essai sur les guerres civiles*, qui aurait paru en anglais, et à Dublin, dès 1728. Aucune bibliographie de Voltaire ne mentionne cette édition : il ne s'ensuit pas qu'elle soit imaginaire.

La conclusion du livre de M. B. est vague et conventionnelle. Il semble croire, avec M. John Morley, que le Voltaire d'avant 1726 n'était qu'un « poète » et que le Voltaire d'après 1729 fut un « sage ». L'une et l'autre proposition demanderait une démonstration, que personne n'a donnée jusqu'ici [1]. Ce qui reste hors de doute, c'est l'importance capitale du séjour de Voltaire en pays anglais pour l'étude de son esprit, et c'est ce qui justifie M. Ballantyne d'être revenu à ce sujet si intéressant sans l'avoir d'ailleurs épuisé.

JOSEPH TEXTE.

1. Voir à cet égard M. F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1889.

Clair Tisseur. **Modestes observations sur l'art de versifier**; Lyon, Bernoux et Cumin, 1893; in-8° de 355 pages; prix : 5 fr.

La modestie est le partage des gens consciencieux : le titre de ce livre et sa réelle valeur font foi de cette vieille vérité. On est tenté de modifier après lecture l'intitulé de l'ouvrage de M. Clair Tisseur, et de faire l'éloge de ses *savantes* observations sur l'art de versifier.

Ce n'est pas que la science en soit impeccable; il serait facile de relever un certain nombre de ces erreurs que l'auteur reconnaît avec une bonne grâce rare (p. 355), et qu'il appelle, dans son avis au « favorable lecteur », des « lapsus horrifiques ». A la page 145, dans une ronde de fillettes,

Coquille,
Bourdon,

sont pris pour des termes d'imprimerie, quand, beaucoup plus vraisemblablement, il est question des coquilles et du bourdon d'un pèlerin. Plus loin (p. 180), M. Clair Tisseur suppose que V. Hugo a dans son Aymerillot imité directement la chanson d'Aimeri de Narbonne, alors que M. Desmaisons, l'éditeur de cette chanson, a prouvé, depuis 1887, que V. Hugo avait mis simplement en très beaux vers la prose de Jubinal, le *Château de Dannemarie*, publié dans le Musée des familles en 1843.

Je ne m'arrête pas sur ces vétilles qui, après tout, ne diminuent pas la valeur des théories exposées. Ce qui est plus grave, c'est d'affirmer « que Molière, qui était un incomparable auteur dramatique, mais bien moins artiste en vers que Racine, n'a pas usé, s'il m'en souvient, de l'enjambement dans ses comédies » (p. 244), alors qu'il y en a plus d'une centaine. On pourrait même se demander si les citations ont toujours été empruntées directement aux auteurs, ou si elles ne sont pas prises dans quelque livre intermédiaire, lorsqu'on voit attribuer à Racine (p. 77) ce vers :

Derrière elle faisait *lire :* Argumentabor,

tandis qu'il est de Boileau, sous cette forme :

Derrière elle faisait *dire :* Argumentabor.

Après tout, comme M. Clair Tisseur discute sur ce vers l'opinion de Richelet, et que Richelet, au passage cité, attribue naturellement ce vers à Boileau, il faut supposer qu'il n'y a là qu'une inadvertance de plume.

Outre ces lapsus, on peut également critiquer dans le style des choses voulues, et qui ne sont peut-être point particulièrement heureuses. L'auteur, en bon Lyonnais, essaye d'introduire, dans la langue littéraire, des mots chers à Guignol et à Gnafron, comme « gone » (p. 144), ou encore, à la place de l'arsis et de la thesis, très impropres en prosodie française, je le reconnais, la *lève* et la *baisse*, deux vocables qui « nous seront chers d'ailleurs parce qu'ils appartiennent au noble art de la canuserie, et que, dans ma bonne ville natale, tout le monde les comprendra prou » (p. 7).

Je me reprocherais d'insister sur ces défauts qui n'entament que rarement le fond même du livre. Quand bien même il y aurait un peu plus de dix lignes de fautes sur trois cent cinquante pages, comme le dit l'auteur « cela ne saurait altérer la moelle de bonne et profitable doctrine que l'ouvrage peut contenir ».

Ce qui frappe surtout en effet dans ce travail, ce sont moins les quelques taches signalées plus haut, qu'un ensemble de qualités solides qui font de l'œuvre de M. Tisseur un des plus curieux traités de versification qu'on ait écrits jusqu'ici. Et si la seconde partie de ce compte rendu, tout en contenant

'éloge de l'œuvre, est plus courte que la première où l'on trouve l'énumération des défauts, cela ne veut pas dire du tout que ceux-ci l'emportent sur les qualités, mais que les critiques, devant se prouver, sont toujours un peu plus longues à déduire, et que l'on peut s'en remettre aux lecteurs du soin de trouver eux-mêmes les raisons qui justifient l'éloge : ils goûteront, dans l'écriture même du livre, une certaine négligence à la Montaigne, qui enlève à une érudition très réelle ce qu'elle pourrait avoir d'un peu rébarbatif. M. Clair Tisseur a fait de la prosodie comparée, et le champ de ses comparaisons est vaste. La poésie italienne et la poésie espagnole, surtout la littérature allemande, lui semblent familières. Pour la versification française, il unit à un sens original du vers classique une large indulgence pour les fantaisies modernes; et l'on s'aperçoit vite qu'il ne s'est pas contenté d'étudier les prosodies traditionnelles et les poétiques modernes, qu'il comprend l'alexandrin classique, le vers assoupli par les romantiques, brisé par les parnassiens, voire disloqué par les décadents, pour avoir pratiqué lui-même ces quatre formules. Seul l'auteur de *Pauca paucis* [1] pouvait écrire ces observations.

C'est ce qui met son livre sur le rang des traités, parus ou à paraître, composés par des théoriciens qui connaissent à merveille la pratique de leur art, MM. Le Goffic, de Gramont, Manuel, Sully-Prudhomme.

MAURICE SOURIAU.

1. Lyon, Bernoux et Cumin, 1891.

PÉRIODIQUES

The Academy. — N° 1132 : Owen, *The sceptics of the French Renaissance.* — N° 1135. *Dante and Bertran de Born.* — Hervieux, *Avianus et ses imitateurs* (1er art.).

Annales franc-comtoises. — Janvier-février. F. Sainte-Ève, *un Rendez-vous littéraire en Franche-Comté au XVIIIe siècle* (Marsollier).

The Athenaeum. — N° 3454 : Uzanne, *The bookhunter in Paris, studies among the bookstalls and the quays.*

Bulletin critique. — N° 2 : Cardon, *la Fondation de l'université de Douai.* (E. Allain); Delfour, *la Bible dans Racine* (A. Largent); A. Gazier, *Bossuet, oraisons funèbres* (A. Chauvin); Mazon, *Histoire de Soulavie* (Vte de Richemont). N° 4 : Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, IV (Ingold); Tamizey de Larroque, Huet et Saint-Saud, *Livre-Journal de Pierre de Bessot* (A. de B.); Farges, *Stendhal diplomate* (G. Lefèvre-Pontalis).

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Janvier 1894. Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (suite; le début de ces recherches a paru en 1893, p. 109, 221, 309 et 509). — A. Claudin, *les Origines de l'imprimerie à Saint-Lô* (1er art.). — Eugène Asse, *Alfred de Vigny et les Éditions originales de ses œuvres* (suite; le 1er art. a paru en novembre 1893).

Le Correspondant. — 10 janvier 1894. Mme Octave Feuillet, *Quelques années de ma vie* (3e partie ; la 1re partie dans le n° du 10 décembre, et la 2e dans celui du 25 décembre 1893). — Pierre de Croze, *le Comte Elzéar de Sabran et ses papiers inédits* (1re partie). — 25 janvier. Mme Octave Feuillet, *Quelques années de ma vie* (4e partie). — Pierre de Croze, *le Comte Elzéar de Sabran et ses papiers inédits* (2e partie). — Victor Fournel, *les Œuvres et les Hommes.*

Deutsche Litteraturzeitung. — N° 1 : Gottfried Hartmann, *Merope, im italien. u. franz. Drama.*

Études religieuses. — Janvier. Le P. V. Delaporte, S. J., *Gustave Nadaud, chansonnier.*

Le Figaro. — 1er janvier. Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *un Roman d'amour : comment Honoré de Balzac connut Madame Hanska* (2, 3, 4, 5 et 6 janvier). — 3 janvier. Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 4 janvier. Théodore Massiac, *Savinien Lapointe.* — 7 janvier. Henri Becque, *la Fin du théâtre.* — 9 janvier. Louis Ganderax, *la Revue de Paris.* — 10 janvier. Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 17 janvier. Jules Simon, *le Dernier Mécène.* — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 24 janvier. Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 25 janvier. Maurice Barrès, *le Philosophe Challemel-Lacour.* — 26 janvier. Marcel Hutin, *l'Œuvre inédite de Renan.* — 30 janvier. J. Cardane, *l'Expulsion de Manuel.* — 1er février. Henri Becque, *les Professeurs au Théâtre.* — 6 février. Hippolyte Parigot, *le Cas de M. Henri Becque.* — 7 février. Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 9 février. Gaston Calmette, *la Mort de Maxime Du Camp.* — 11 février. Jules Hoche, *Maxime Du Camp.* — 12 février. Francis Chevassu, *Edouard Pailleron.* — J. de Narfon, *les Prédicateurs de*

carême : Mgr d'Hulst, le P. Matignon. — 15 février. Robert de Bonnières, *le Nouvel Académicien* (M. Ferdinand Brunetière).

Journal des Débats politiques et littéraires. — 4 janvier. Edouard Rod, *Au jour le jour : les Jeunes Revues.* — 7 janvier. André Hallays, *le Rire français.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 11 janvier. Marceline Hennequin, *une Conférencière* (Mlle Blaze de Bury). — 12 janvier. André Hallays, *Revue littéraire : Seizième siècle, par M. Emile Faguet.* — 14 janvier. André Hallays, *la Vraie Bérénice.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 16 janvier. René Doumic, *Mme Desbordes-Valmore ou une ancienne gloire qui rajeunit.* — 20 janvier. Georges Clément, *l'Eloquence française.* — 21 janvier. Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 23 janvier. Augustin Filon, *Pirates dramatiques.* — 26 janvier (matin). André Hallays, *Académie française : Réception de M. Challemel-Lacour*; — (soir) Guy Tomel : *Bibliophiles.* — René Doumic, *les Poésies de M. le comte Robert de Montesquiou-Fezensac.* — 28 janvier. André Hallays, *Panama et la littérature.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 1er février (matin). *La Bibliothèque du comte de Lignerolles* (2, 3 et 4 février). — 4 février. Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 6 février. *Histoire du peuple d'Israël, d'Ernest Renan.* — 9 février. *Maxime Du Camp.* — 11 février. André Hallays, *l'Art d'amorcer.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 13 février. René Doumic, *les Prédicateurs du carême : Mgr d'Hulst.* — 15 février (matin). François de Caussade, *Académie française : le Fauteuil de M. Brunetière*; — (soir) Édouard Rod, *Scandinavisme.* — 16 février (matin). André Hallays, *Académie française : Réception de M. Brunetière.* — 18 février. André Hallays, *Académiciens et reporters.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 19 février. Jacques du Tillet, *M. Maurice Barrès.*

Journal des Savants. — Janvier 1894. Léopold Delisle, *le Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine* (suite en février). — Février. B. Hauréau, *Pierre Dubois.*

Le Livre et l'Image. — Janvier. *Les Poésies du jour de l'an* (Empire et Restauration). — D'Eylac, *la Bibliothèque du comte de Lignerolles.* — *Paul Verlaine à l'étranger.*

Literarisches Centralblatt. — N° 1 : Mühlan, *Jean Chapelain.*

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 1 : Marchot, *Solution de quelques difficultés de la phonétique française* (Meyer-Lübke); Bédier, *De Nicolao Museto francogallico carminum scriptore* (Wallensköld). N° 2 : Tiersot, *Rouget de Lisle* (Mahrenholtz); Chamborant de Périssat, *Lamartine inconnu* (Mahrenholtz).

Matinées espagnoles. — Février. Eug. Asse, *Mouvement littéraire et artistique.*

Moyen Age. — Janvier. J. Bédier, *les Fabliaux.* — A. Nordfelt, *Couplets militaires dans la vieille épopée française.*

La Nouvelle Revue. — 1er janvier 1894. Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : les grands évolutifs.* — 15 janvier. Antoine Albalat, *le Roman contemporain et les pronostics de Sainte-Beuve.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : Paul Sabatier, vie de saint François d'Assise.* — 1er février; Arthur Pougin, *la Jeunesse de Mme Desbordes-Valmore* (1er art.). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : H. Taine.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — 15 février. Arthur Pougin, *la Jeunesse de Mme Desbordes-Valmore* (suite et fin). — Antoine Albalat, *Portraits : M. F. Brunetière.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : Paul Déroulède, Chants du paysan.* — 1er mars. Georges Renard, *A quoi reconnaître la supériorité d'une œuvre littéraire?* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : Pierre de Nolhac, Paysages de France et d'Italie; François de Nion, l'Obex.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — 15 mars. Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : A. Roguenant, le Grand Soir.* — J. C., *Théâtre : drame et comédie.*

La Plume et l'Épée. — Janvier. Schamm-Bion, *de Chateaubriand* (*François-*

René), *capitaine, colonel, littérateur, historien, ambassadeur, ministre, académicien* (*1768-1848*). — Février. Iung, *de Guibert* (*François-Apolline, comte*), *maréchal de camp, académicien, auteur dramatique, écrivain militaire, publiciste* (*1744-1790*).

Revue d'art dramatique. — 1er janvier 1894. L. Vernay, *les Mémoires d'Agar.* — Carpentier d'Agneau, *Autour du théâtre.* — 15 janvier. Arthur Pougin, *Décors et Décorateurs.* — Mario, *le Théâtre en Italie.* — 1er février. Paul Lippmann, *les Affiches et les Annonces de théâtre.* — Jean Bernac, *le Drame lyrique et les Opinions de Voltaire.* — L. Noel, *Kotzebue; — le Banquet Molière.* — 15 février. Albert Lambert, *Sur les planches, notes éparses et souvenirs.* — Paul Lippmann, *les Affiches et les Annonces de théâtre* (suite). — 1er mars. Francisque Sarcey, *le Joueur de Regnard, conférence.* — Henri Chapoy, *Critique dramatique.* — 15 mars. Joseph Denais, *Littérature funèbre.* — Paul Berret, *les Professeurs et le Théâtre.*

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 6 janvier 1894. Jules Lemaître, *Louis Veuillot* (suite et fin, 13 et 20 janvier). — 13 janvier. Charles Maurras, *les Jeunes Revues* (1er article : 31 décembre 1893; fin : 27 janvier 1894). — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — 20 janvier. P. Lasserre, *M. Challemel-Lacour écrivain et philosophe.* — 27 janvier. G. Lanson, *Critiques d'aujourd'hui : M. Émile Faguet.* — 3 février. Édouard Rod, *Excuses à Renan.* — Émile Faguet, *Courrier littéraire.* — 10 février. Louis Ducrot, *Diderot peint par lui-même et par ses contemporains.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — 17 février. Ch.-V. Langlois, *le Collège de France.* — 24 février. T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : De quelques romans moraux.* — 3 mars. Munier-Jolain, *une Plaidoirie au* XVe *siècle : la Défense de Jean-Sans-Peur par le moine Jean Petit.* — Maurice Albert, *Prévost Paradol, d'après un livre récent de M. Gréard.* — 10 mars. Émile Faguet, *Courrier littéraire : l'évolution du vers français au* XVIIe *siècle, d'après M. Souriau.* — 17 mars. Pierre Puget, *Au Sénat; la galerie des bustes : M. Challemel-Lacour, M. Chesnelong.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Romans moraux.*

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou. — Janvier. *Hippolyte Lucas et son temps* (fin).

Revue catholique de Bordeaux. — 10 janvier. G. Pailhès, *Chateaubriand d'après sa correspondance familière.*

Revue critique d'histoire et de littérature. — N° 2 : G. Paris, *la Légende de Saladin; Jaufré Rudel* (T. de L.). — Thoinan, *les Relieurs français.* (Em. Picot.) — Lanusse, *l'Influence gasconne* (A. Delboulle). — N° 3 : Francis Charmes, *Études historiques et diplomatiques* (Louis Farges). — N° 4 : Hohlfeld, *la Versification française* (E.). — N° 7 : Tanon, *l'Inquisition en France* (M. Prou); Lisio, *Du Fay et Pétrarque* (P. N.); Faguet, XVIe *siècle, études littéraires* (Ch. Dejob); G. Paris, *le Haut Enseignement en France* (P. Lejay). — N°8 : Kristeller, *Marques des imprimeurs italiens* (E. Picot); Lumbroso, *Bibliographie de l'époque napoléonienne* (Ch. Dejob).

Revue encyclopédique. — 1er janvier 1894. Alcide Bonneau, *Poésie : les Trophées, par J.-M. de Hérédia* (portrait et autographe). — Georges Pellissier, *Roman : l'Astre noir par Léon-A. Daudet* (portrait). — Léo Claretie, *Théâtre : Antigone, tragédie de Sophocle mise à la scène française par P. Meurice et A. Vacquerie* (portraits et autographes). — G. L., *Histoire : Souvenirs d'Alexis de Tocqueville* (portrait). — *Les Trois Mousquetaires : lettre d'Alexandre Dumas fils* (portrait). — *D'Artagnan et ses mémoires.* — *Réception de M. Thureau-Dangin à l'Académie française.* — 15 janvier. Émile Zola, *le Drame lyrique* (portrait). — Henri Noël, *Histoire : 1814 et 1815, par Henry Houssaye* (portrait). — Léo Claretie, *le Théâtre : la Belle Sainara; Napoléon.* — 1er février. Alcide Bonneau, *Poésie : l'Illusion, par Jean Lahor* (portrait et autographe). — Georges Pellissier, *Roman : Contes à soi-même, par Henri de Régnier.* — H. Castets, *Étude biographique : Victor Schœlcher* (portrait). — George Auriol et

Duquesne, *le Théâtre : au Chat-Noir*. — 15 février. J. Kont, *Littérature : le Roman hongrois* (portraits). — Jules Claretie, *Revue littéraire : le Banquet Molière. — A l'Académie Française : réception de M. Challemel-Lacour*. — Georges Pellissier, *Roman : la Tourmente, par Paul Margueritte*. — 1er mars. Léo Claretie, *Théâtre : Izeyl, drame par Armand Silvestre et Eugène Morand* (autographe et portraits); *Yanthis, par Jean Lorrain*. — Georges Pellissier, *XVIe siècle, par Émile Faguet. — A l'Académie française : réception de M. Brunetière* (portrait). — 15 mars. Mlle Bartet, *Bérénice* (portrait). — Léo Claretie, *le Théâtre : Cabotins, par Edouard Pailleron* (portraits); *une Journée parlementaire, par Maurice Barrès*. — B.-H. Gausseron, *les Livres*. — Georges Pellissier, *la Seconde vie de Michel Teissier, par Ed. Rod*.

Revue de l'enseignement secondaire et supérieur. — 4 janvier. P. Robert, *Réalisme et naturalisme* (fin). — 11 janvier. S. Rocheblave, *la Bibliothèque de Pétrarque*. — E. Trolliet, *Chateaubriand, d'après un livre récent*. — 1er février. *les Jeudis classiques de l'Odéon*. — C. Calvet, *le Socialisme dans la littérature*.

Revue de Gascogne. — Janvier. A. Claudin, *Origines de l'imprimerie, à Auch : Claude Garnier*. — Léonce Couture, *les Écrivains gascons de l'ordre des capucins*.

Revue de géographie. — Mars 1894. Ludovic Drapeyron, *Voltaire et la question coloniale d'après le « Précis du siècle de Louis XV », édition de M. Maurice Fallex*.

Revue historique. — Janvier 1894. G. Lanson, *l' « Institution chrétienne » de Calvin : examen de l'authenticité de la traduction française*. — Mars. P. Gachon, *Un chapitre d'histoire romaine : autographe inédit de Mirabeau*. — Ch.-V. Langlois, *Marguerite Porete*. — Ch. Pfister, *les « Économies royales » de Sully et le grand dessein de Henri IV* (1re partie).

Revue de Paris. — 1er février 1894. H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (Mme Hanska, qui, en 1850, devint la femme de Balzac). — Émile Faguet, *M. Ferdinand Brunetière*. — 15 février. Jules Simon, *Ernest Renan*. — H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e partie). — Maurice Paléologue, *l'Amour chez Henri Heine*. — 1er mars. Émile Augier, *la Conscience de M. Piquendaire*. — H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (3e partie). — Gabriel Monod, *la Vie d'Hippolyte Taine*. — 15 mars. Octave Feuillet, *Lettres de Compiègne et de Fontainebleau*. — Alexandre Dumas fils, *le Théâtre des autres*. — Eugène Dufeuille, *Prévost-Paradol*.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Janvier. *Poltrot de Méré et le chevalier de Méré. — Gargantua et l'île d'Oléron*.

Revue des cours et conférences. — 4 janvier. E. Faguet, *D'Aubigné, ses idées générales*. — J. Texte, *les Origines de la Renaissance française*. — 11 janvier. E. Faguet, *D'Aubigné : les Tragiques*. — V. Henry, *Examen critique de la « Vie des mots étudiés dans leurs significations », par A. Darmesteter* (fin). — J. Texte, *les Origines de la Renaissance française* (fin). — 18 janvier. E. Faguet, *D'Aubigné : les Tragiques*. — F. Sarcey, *Théâtre de Regnard : les Folies amoureuses*. — 25 janvier. E. Faguet, *D'Aubigné : le baron de Fœneste*. — G. Larroumet, *Théâtre de Marivaux : les Fausses confidences*.

Revue des Deux Mondes. — 15 janvier 1894. René Doumic, *Revue littéraire : Littérature et dégénérescence*. — T. de Wyzewa : *les Revues anglaises*. — 1er février. Jules Michelet, *En Allemagne (1842)*. — Émile Faguet. *Tocqueville*. — 15 février. Joseph Bédier, *la Société des anciens textes français*. — René Doumic, *Revue littéraire : la Théorie du pardon dans le roman contemporain*. — 15 mars. George Duruy, *Introduction aux Mémoires inédits de Barras*. — René Doumic, *Revue dramatique*.

Le Temps. — 30 décembre 1893. Jules Lemaître, *Figurines : La Bruyère*. — 7 janvier 1894. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Chroniques*. — 8 janvier. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 10 janvier. Léo Claretie, *Coins de Paris : à la Comédie-Française*. — 11 janvier. Alfred Binet et Jacques Passy,

Psychologie des auteurs dramatiques : M. Henry Meilhac. — 12 janvier. Jules Lemaître, *Figurines : Eugène Melchior de Vogüé.* — 14 janvier. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Poètes.* — 15 janvier. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 17 janvier. *Au jour le jour : le banquet Molière.* — 19 janvier. Léo Claretie : *Coins de Paris : encore la Comédie-Française.* — 18 janvier. Eugène Lintilhac : *Petits secrets de la parole publique.* — 21 janvier. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Jeux floraux.* — 22 janvier. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 27 janvier. Henri Michel, *Académie française : Réception de M. Challemel-Lacour.* — 28 janvier. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire . Jeunes et vieux.* — 29 janvier. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 1er février. Eugène Lintilhac, *Petits secrets de la parole publique.* — 2 février. Jules Lemaître, *Figurines : Hippolyte Taine.* — 4 février. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le Néo-hellénisme.* — 5 février. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 8 et 9 février. Ernest Legouvé, *Béranger.* — 10 février. Henry Fouquier, *Maxime Du Camp,* — 11 février. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la Fin d'une œuvre.* — 12 février. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 14 février. Alfred Mézières, *Maxime Du Camp* — 15 février. Jules Lemaître, *Figurines : le Chat-Noir.* — 17 février. Henry Michel, *Académie française : réception de M. Brunetière.* — 18 février. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Édouard Rod.* — 19 février. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 24 février. *Au jour le jour : M. J.-M. de Hérédia.* — 25 février. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Cabotins.* — 26 février. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — Jules Lemaître, *Figurines : M. Paul Hervieu.* — 4 mars. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Prévost-Paradol.* — 5 mars. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 11 mars. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Italie.* — 12 mars. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 14 mars. Jules Lemaître, *Figurines : Marcel Prévost.* — 18 mars. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Psychologie.* — 19 mars. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 20 mars. *Au jour le jour : un musée Victor Hugo à Paris.*

Université catholique. — Janvier. Abbé Delfour, *les « Rois » et « Sérénus », de M. Jules Lemaître.*

La Vie contemporaine. — 1er janvier 1894. Jules Simon, *Autour de l'Académie.* — 15 janvier. Francisque Sarcey, *Réflexions sur la mise en scène.* — Gustave Larroumet, *la Littérature et l'Art : Dégénérescence?* — 15 février. Gustave Larroumet, *la Littérature et l'Art : A propos de « Bérénice ».* — 15 mars. Gustave Larroumet, *la Littérature et l'Art : Poètes.*

Westermann's Monatshefte. — Janvier. J. Wychgram, *Bernardin de Saint-Pierre.*

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur. — 20 décembre 1893 (année 1894). Stiefel, *Chronologie von Rotrou's dramatischen Werken.* — Mahrenholtz, *Renan.* —Stengel, *Ableitung der provenzalisch-französischen Danse und Virelay-Formen.* — This, *Beiträge zur franz. Syntax.* — Andrä, *Sophonisbenbearbeitungen.*

LIVRES NOUVEAUX

Abrantès (Mme d'). *Histoire des salons de Paris; tableaux et portraits du grand monde sous Louis XVI, le Directoire, le Consulat et l'Empire, la Restauration et le règne de Louis-Philippe Ier.* T. IV. *Paris, Garnier frères.* In-8° de 481 p. — Prix : 6 fr.

Alembert (D'). *Discours préliminaire de l'Encyclopédie, publié intégralement d'après l'édition de 1763, avec les avertissements de 1759 et 1763, la dédicace de 1751, des variantes, des notes, une analyse et une introduction, par* F. Picavet. *Paris, Armand Colin et Cie.* In-18 jésus de LX-250, p. broché. — Prix : 1 fr. 75.

Année (l') des poètes (1893). 4e volume. Morceaux choisis réunis par Charles Fuster. *Paris, au « Semeur ».* In-8 de 435 p. — Prix : 10 fr.

Arbellot (Le chanoine). *Du théâtre en Limousin au* XVIe *siècle. Paris, E. Leroux.* In-8 de 4 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893.)

Aubigné (Agrippa d'). *Histoire universelle.* Édition publiée pour la Société de l'histoire de France par le baron de Ruble. T. VII (1585-1588). *Paris, Laurens.* In-8 de 418 p. — Prix : 9 fr.

Bascoul (L'abbé L.). *Étude sur Louis Veuillot. Nîmes, Gervais Bedot.* In-8 de 74 p.

Bergmans (Paul). *Répertoire méthodique décennal des travaux bibliographiques parus en Belgique (1881-1890). Liège, Vaillant-Carmane.* In-8° de 76 p. — Prix : 2 fr. 50.

Branthôme. *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeilles, abbé et seigneur de Branthôme*, publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur, augmentées de nombreuses variantes et de fragments inédits, suivies des œuvres d'André de Bourdeilles et d'une table générale, avec une introduction et des notes, par Prosper Mérimée, de l'Académie française, et Louis Lacour, archiviste-paléographe. T. IX. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.* In-16 de 327 p. — Prix : 6 fr. (Bibliothèque elzévirienne.)

Castellani (Carlo). *Sul fondo francese della Biblioteca Marciana* a proposito di un codice ad esso recentemente aggiunto. Notizie storice e bibliographiche. 2e ed. *Venezia.* In-8 de 39 p.

Castan (Auguste). *Catalogue des incunables de la Bibliothèque publique de Besançon.* Publication posthume. *Besançon, impr. Dodivers.* In-8 de XIX-817 p.

Cerlogne (J.-B.). *Premier essai, petite grammaire du dialecte valdotain* avec traduction française. *Front-Canavese.* In-12 de 103 p.

Challemel-Lacour et **Boissier**. *Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Challemel-Lacour*, le 25 janvier 1894, par MM. Challemel-Lacour et Gaston Boissier, directeur. *Paris, impr. Firmin-Didot.* In-4 de 60 p.

Charaux (C.-C.). *L'histoire et la pensée, essai d'une explication de l'histoire par l'analyse de la pensée. Paris, Pedone-Lauriel.* In-16 de 355 p.

Coüard. *Visite du comte de Noircarmes de Sainte-Aldegonde à Paris, Ferney et Baden*, chez Rousseau, Voltaire et Gessner, en 1774. *Paris, E. Leroux.* In-8 de 12 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893.)

Darmesteter (Arsène). *Cours de grammaire historique de la langue française.*

DEUXIÈME PARTIE : *Morphologie*, publiée par les soins de LÉOPOLD SUDRE. *Paris, Delagrave.* In-18 de VI-189 p.

Darmesteter (James). *Notice sur la vie et l'œuvre de M. Renan. Paris, Impr. nationale.* In-8 de 56 p.

Delaporte, S. J. (Le P. V.). *Les classiques païens et chrétiens. Paris, Retaux et fils.* In-18 jésus de XVI-191 p.

Duff (E. Grant). *Ernest Renan* : in memoriam. *London, Macmillan and C°.* In-8, de 320 p. — Prix : 8 fr.

Faguet (E.). *Seizième siècle. Études littéraires. Paris, Lecène, Oudin et Cie.* In-18 jésus, de XXXIII-426 p. — Prix : 3 fr. 50.

Fortier (Alcée). *Histoire de la littérature française. New-York, Holt et C°.* In-8, 306 p.

Gautier (P.). *De l'enseignement public de la littérature en province*, discours prononcé à la séance de rentrée de l'École supérieure des sciences et des lettres. *Nantes, impr. Grimaud.* In-8 de 13 p.

Grenier (Edouard). *Souvenirs littéraires. Paris, Lemerre.* In-18 jésus de 357 p. — Prix : 3 fr. 50.

Guillois (A.). *Le salon de Mme Helvétius; Cabanis et les idéologues. Paris, Calmann Lévy.* In-18 jésus de IV-344 p. et 2 portraits. — Prix : 3 fr. 50.

Histoire littéraire de la France. Ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut. T. XXXI (XIVe siècle). *Paris, Imp. Nationale.* In-4°, de XXXI-827 p. — Prix : 25 fr.

Hugo (Victor). *Œuvres complètes.* Édition nationale. Histoire, II : Histoire d'un crime. Fasc. 9 et 10. *Paris, Testard.* Pet. in-4.

Huot (L'abbé P.). *Florent Gilbert* (1751-1780); œuvres choisies publiées avec les corrections de l'auteur et les variantes littéraires, précédées de pages liminaires inédites sur la vie, la mort, le testament et les écrits du poète. *Paris, Paul Sevin.* In-8 de LXIV-150 p. — Prix : 3 fr. 50.

La Fontaine. *Epîtres de La Fontaine; Discours à Mme de la Sablière; Epître à Huet*, par FÉLIX HÉMON. *Paris, Delagrave.* In-12 de 72 p.

Laporte (Ant.). *Le naturalisme ou l'immoralité littéraire. Émile Zola : l'homme et l'œuvre*, suivi de la bibliographie de ses ouvrages et de la liste des écrivains qui ont écrit pour ou contre lui. *Paris, imp. Gautherin.* In-18 jésus de 321 p. — Prix : 3 fr. 50.

Lecanuet (Le R. P), prêtre de l'Oratoire. *Berryer, sa vie et ses œuvres. Paris, Bloud et Barral.* In-8 de 500 p. avec deux gravures et un autographe. — Prix : 6 fr.

Lepitre (L'abbé A.). *Les chroniqueurs français du moyen âge* : Villehardouin, Joinville, Froissart, Commynes. *Paris, Poussielgue.* In-12 de IV-179 p. — Prix : 1 fr. 40.

Letourneau (C.). *L'évolution littéraire dans les diverses races humaines. Paris, Bataille et Cie.* In-8 de VII-575 p.

Mabilleau (Léopold). *Victor Hugo. Paris, Hachette.* In-16 de 208 p. avec portrait. — Prix : 2 fr. (Les grands écrivains français.)

Mangold (Wilhelm), *Archivalische Notizen zur französischen Litteratur-und Kulturgeschichte des XVII Jahrhunderts. Berlin, Gaertner.* In-4, 25 p. (programme du gymnase Ascanien).

Margerie (A. de). *H. Taine. Paris, Poussielgue.* In-8 de VII-487 p.

Mazade (C. de). *L'opposition royaliste : Berryer, de Villèle, de Falloux. Paris, Plon, Nourrit et Cie.* In-18 jésus de 311 p. — Prix : 3 fr. 50.

Milsand (J.). *Littérature anglaise et philosophie. Dijon, Lamarche.* In-8 de 503 p.

Obrin. *Du style judiciaire*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Nancy. *Nancy, imp. Vagner.* In-8 de 52 p.

Pascal. *Les Pensées*; notice, analyse et extraits par L. JARACH. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de 87 p. (Petite bibliothèque des grands écrivains.)

Pichon (Le Bon Jérôme). *Mémoire sur M. Du Fresnoy, bibliophile du XVIIe siècle, et sur sa famille. Paris, Leclerc et Cornuau.* In-8 de 33 p. avec gravures (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*).

Potez (H.). *Jean Bodel et le jeu de saint Nicolas. Abbeville, imp. du cabinet historique de l'Artois.* In-8 de 24 p.

Revillout (C.). *Les maîtres de langue française au XVIIe siècle. Olivier Patru* (1604-1681); *ses relations avec Boileau-Despréaux. Montpellier, imp. Boehm.* In-8 de 50 p.

Reynaud (Hector). *Essai d'histoire littéraire : Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die. Paris, Thorin.* In-8 de 306 p. et un portrait.

Ronsard (P. de). *Œuvres de P. de Ronsard*, gentilhomme vendômois, avec une notice biographique et des notes par Ch. Marty-Laveaux. T. VI. *Paris, Lemerre.* In-8 de 513 p. (plus la notice de cxxvii p., qui devra être placée en tête du 1er volume). (La Pléiade françoise.)

Ruble (Bon de). *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret. Paris, Paul, Huard et Guillemin.* In-8 de xix-240 p. — Prix : 7 fr. 50.

Silvy (A.). *Essai d'une bibliographie historique de l'enseignement secondaire et supérieur en France avant la Révolution. Paris, impr. Levé.* In-8 de 153 p. (Extrait du *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement.*)

Thureau-Dangin et J. Claretie. *Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Thureau-Dangin*, le 14 décembre 1893, par MM. Thureau-Dangin et Jules Claretie, directeur de l'Académie. *Paris, impr. Firmin-Didot et Cie.* In-4 de 56 p.

Thuriet (C.). *Anecdotes inédites ou peu connues sur Lamartine.* Besançon, impr. Jacquin. In-8 de 31 p.

Tobler (Ad.). *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit, Zusammenstellung der Anfangsgründe.* 3e édit. Leipzig, Hirzel. In-8, ix-164 p.

Toldo (P.). *Ce que Scarron doit aux auteurs burlesques d'Italie. Pavie, Fusi frères.* In-8, 38 p.

Urbain (Ch.). *Nicolas Coeffeteau*, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623). *Paris, Thorin.* In-8 de 416 p. et un portrait.

Voltaire. *Le siècle de Louis XIV*, suivi du catalogue des écrivains et artistes français. Nouvelle édition annotée par MM. Alfred Rébelliau et Marcel Marion. *Paris, Armand Colin* et Cie. In-18 jésus de liv-864 p., avec 77 grav. et 1 plan, d'après les documents authentiques et les estampes du temps. — Prix, broché, 4 fr.

Voltaire. *Précis du siècle de Louis XV*, publié par Maurice Fallex. *Paris, Armand Colin et Cie.* In-18 jésus, de xxxiv-416 p., avec 72 grav. et 7 cartes. (Bibliothèque illustrée de l'enseignement secondaire). — Prix, broché, 3 fr.

Von der Osten (Jenny). *Luise Dorothee Herzogin von Sachsen-Gotha, 1732-1767*, mit Benutzung archivalischen Materials, mit sechs Bildnissen. *Leipzig, Breitkopf und Härtel.* In-8, xxiv-428 p. — 7 mark 50.

CHRONIQUE

— Le Conseil d'administration de la *Revue d'histoire littéraire de la France* s'est réuni le 10 mars, au siège social, sous la présidence de M. Gaston Boissier.

Après la présentation de membres nouveaux, le trésorier fournit un aperçu général des ressources financières de la Société. Le Conseil discute et adopte le principe de la rétribution des articles insérés dans la *Revue*.

Il sera rendu compte dans la *Revue* de toutes les publications d'histoire littéraire dont un exemplaire aura été préalablement adressé franco.

Le Conseil décide qu'il sera répondu négativement à toutes demandes d'échange ou de don des publications de la Société.

Le Conseil vote enfin en principe la publication aux frais de la Société, d'un premier volume, en 1894; le titre de ce volume sera annoncé prochainement, après entente définitive avec l'auteur.

— M. A. Longnon, membre de l'Institut, a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale le roman à peu près entier de *Méliador*, par Froissart, dont il avait déjà découvert et publié dans la *Romania* (1891, t. XX, p. 403) quelques courts fragments. En faisant part de cette nouvelle, la *Romania* annonce encore qu'elle publiera, dans un prochain numéro, des détails complets, fournis par M. Longnon, sur cette découverte précieuse.

— Parmi les travaux que renferme le volume offert au professeur Michel Bernays par ses élèves et amis (*Studien zur Litteraturgeschichte Michael Bernays gewidmet von Schülern und Freunden*, Hambourg et Leipzig, Voss, 1893, vii et 330 p.), signalons celui de M. Söderhjelm qui a pour titre *Deux monologues attribués à Coquillart* (p. 219-230). Des deux monologues ajoutés par le libraire Galiot Du Pré à l'édition des œuvres de Coquillart, le *Monologue du puits* n'est pas de Coquillart, qui n'aurait fait que se répéter. Mais il faut regarder le *Monologue des perruques ou du gendarme cassé* comme son œuvre, et il l'aurait composé vers 1480.

— Le premier volume d'une œuvre impatiemment attendue, l'*Histoire du drame moderne* (Geschichte des neueren Dramas), que préparait depuis longtemps un jeune et très érudit professeur de langue et littérature allemande à l'université de Cracovie, M. Wilhelm Creizenach, vient de paraître à la librairie Niemeyer, de Halle. Il a pour sous-titre *Moyen âge et première Renaissance*. (Mittelalter und Frührenaissance, in-8°, xv et 586, p. 14 mark.) Voici les divisions de cet excellent livre, remarquable à la fois par les vues d'ensemble et par les recherches de détail : I. *La survivance du drame antique au moyen âge* (p. 1-46 : interruption des traditions de l'antiquité; la poétique d'Aristote; Hrotsvitha; les comédies élégiaques.) II. *Les commencements du drame religieux en langue latine* (p. 47-107 : les premiers essais dramatiques dans le cycle de Pâques, développement de l'élément dramatique dans le cycle de Noël; autres drames; développement ultérieur du cycle de Pâques; le comique et son expulsion de l'église; représentations à l'intérieur des cou-

vents.) III. *Les commencements du drame religieux dans les langues populaires* (p. 108-161 : les drames allemands, cycles de Pâques et de Noël; les drames français, *Adam*, le *Saint-Nicolas* de Jean Bodel, le *Théophile* de Rutebeuf, les miracles de Marie; les drames provençaux, *Sainte-Agnès*; les drames anglais). IV. *Les drames religieux de la fin du moyen âge* (p. 162-358 : traits généraux; drames de la passion en Allemagne et légendes; les drames français de la Passion, quatre drames sur la vie de Jésus dans un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, la *Passion* d'Arras, la *Passion* d'Arnoul Greban, la *Passion* de Troyes, la *Passion* de Jean Michel, le *Mystère du Vieux Testament*, *Job*, le Mystère des apôtres de Simon Greban, la *Vengeance du Seigneur*; drames bibliques en langue provençale; miracles; mystères anglais, italiens, etc.). V. *Les commencements d'un drame sérieux et mondain* (p. 352-378 : Griselidis, les *abele spelen* néerlandais, le *Siége d'Orléans*, la *Destruction de Troye* de Jacques Milet, etc.) VI. *Le drame comique du moyen âge* (p. 379-457 : les jongleurs, les fêtes populaires, Adam de la Halle, Eustache Deschamps, les *Fastnachtsspiele*, les fous, la basoche, la satire politique, Louis XII et Gringoire, *Pathelin*, le répertoire des écoliers et étudiants, etc.). VII. *Les moralités* (p. 458-484). VIII. *Les premiers essais dramatiques des humanistes* (p. 485-583 : les tragédies de Sénèque, Mussato, Pétrarque, le *Paulus* de Vergerio, la *Polyxène* de Leonardo Bruni, le *Philodoxeos* d'Alberti, les comédies des étudiants de Pavie, l'*Hypocrite* de Mercurino, Ugolino Pisani et sa *Philogenia*, la *Cauteraria*, la *Frondiphita*, le *Ludus ebriorum* de Secco Polentone, l'*Admiranda* de Canara et l'*Aphrodisia* de Candido Decembrio, la *Chrisis* d'Enea Silvio Piccolomini, l'humaniste polonais Grégoire de Sanok, les continuations et « complètements » de Plaute, la représentation de l'*Isis* d'Arioste à Ferrare).

— M. Pierre Le Verdier, secrétaire de la Société de l'histoire de Normandie, a fait tirer à part de la « Revue catholique de Normandie » (in-8, 29 p.) un travail sur un mystère inédit composé pour la Confrérie de la Passion de Rouen, par Nicole Mauger, au xvie siècle, et intitulé *le Lavement des pieds*.

— L'arrière-petit-fils d'Antoine-Augustin Renouard, l'auteur des *Annales de l'imprimerie des Estienne*, M. Ph. Renouard, vient de consacrer un important ouvrage à la bibliographie de Simon de Colines (1520-1546), l'élégant imprimeur parisien, successeur, en 1520, de Henri Ier Estienne, dont il épousa la veuve. Ce nouveau travail complète heureusement les publications de l'arrière-grand-père, et la liste des productions de Simon de Colines méritait d'être dressée avec le soin et la compétence qu'y a apportés le savant bibliographe. Il est seulement à regretter que M. Ph. Renouard n'ait pas cru devoir terminer son livre par une table générale alphabétique qui augmenterait singulièrement les services qu'on en peut tirer.

— M. le marquis de Bourdeille vient de publier deux intéressantes brochures : *Maison de Bourdeille en Périgord, filiation complète établie sur titres depuis 1044 jusqu'en 1893* (Troyes, impr. Legleu, gr. in-8° de 72 p.); — *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantosme* (2e édition, revue, corrigée et augmentée, Troyes, même impr., gr. in-8 de 28 p.). Pour écrire cette notice, M. le marquis de Bourdeille a tiré le meilleur parti de deux importants documents qui sont en sa possession, le testament du chroniqueur et un travail biographique par l'abbé Lambert, chanoine de la congrégation de Chancelade; il reproduit, à la fin de son intéressante brochure, l'épitaphe de l'abbé de Brantosme, faite par lui-même, gravée sur une plaque de marbre noir dans la chapelle du château de Richemont. Les dernières pages de la notice de la maison de Bourdeille sont occupées par les lettres patentes d'érection de la terre d'Archiac en marquisat, et par une lettre de Mme de Maintenon à Françoise de Bourdeille, comtesse de Chanterac.

— M. Lanson examine dans la *Revue historique* (janvier 1894, p. 60) l'authenticité de la traduction française de l'*Institution chrétienne* de Calvin, mise en doute par les éditeurs du *Corpus reformatorum*. M. Lanson conclut que « Calvin a fait la traduction de 1560. Mais toute la partie matérielle d'écriture, revision, correction d'épreuves, il ne l'a pas faite : les preuves des éditeurs du *Corpus* valent pour cela, et pour cela seulement. La traduction de 1560 est très fautive, mais elle est de Calvin. » Et il ajoute : « Le vrai texte — au point de vue littéraire, — le vrai texte de l'*Institution chrétienne*, le seul dont il y ait à tenir compte, c'est le texte de 1541. »

— Sous ce titre : *l'Histoire de Marguerite de Valois racontée par elle-même*, M. de Maulde La Clavière a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un commentaire de la dizième nouvelle de l'*Heptaméron*, dans laquelle la reine de Navarre a raconté, sous des noms d'emprunt, ses aventures et celles de plusieurs de ses contemporains. En voici l'analyse, d'après les *Comptes rendus des séances de l'année 1893* (p. 215) : « Cette histoire est un vrai roman. Marguerite, dont on a toujours loué la précocité, s'éprit à neuf ans de Gaston de Foix, qui en avait douze, et elle finit par épouser, en versant des larmes, le duc d'Alençon, pour qui elle avait une aversion profonde. Cependant le jeune Bonnivet, amoureux professionnel de toutes les femmes, s'était épris de la petite princesse, à laquelle il avait été présenté au château de Chaumont. Leur liaison fut traversée par mille orages. Cette liaison fut cause du mariage de Bonnivet : elle fut cause aussi de sa mort, car il se fit tuer à Pavie dans un moment d'emportement et de désespoir. M. de Maulde se réserve d'expliquer cette histoire, dont il a communiqué à l'Académie les grandes lignes. »

— Dans sa notice sur *Les premiers imprimeurs de Limoges* (Limoges, Ducourtieux, 1893, in-8, 44 p., 2 fr.), M. Louis Guibert a éclairci plusieurs points des débuts de l'imprimerie à Limoges.

— M. le chanoine Arbellot a consacré une étude au *Théâtre en Limousin au* XVIe *siècle* (*Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. 236). Il y est question des représentations théâtrales qui eurent lieu en Limousin, à Limoges et à Saint-Junien, dans la première moitié du XVIe siècle et qui se produisirent surtout aux années d'ostension, c'est-à-dire aux années où l'on exposait les reliques des saints à la vénération des fidèles. On représenta ainsi, à diverses dates, le mystère de la Sainte-Hostie, celui de la Passion, celui de Sainte-Barbe, la moralité de l'Enfant prodigue et d'autres encore. Cette coutume subsista jusqu'en 1564 environ. Poursuivant ses recherches dans la même voie, M. Arbellot a examiné aussi (p. 135) la tragédie de *Saint-Jacques*, composée à la fin du XVIe siècle par Bernard Bardon de Brun et représentée à Limoges par les pèlerins de Saint-Jacques, une première fois le 25 juillet 1596, et une seconde fois le 8 juin 1599, à l'occasion de la réception du duc d'Epernon, gouverneur du Limousin. Cette tragédie a été imprimée à Limoges, en 1596, par Hugue Barbou.

— On peut signaler ici, par exception, les sonnets dédiés à Marguerite d'Angoulême, à Marguerite de France, duchesse de Savoie, à Du Bellay et à Ronsard, insérés dans les *Paysages de France et d'Italie* de M. P. de Nolhac (Paris, Lemerre, 1894), comme résumant brièvement et non sans finesse ni élégance, de justes notions d'histoire littéraire.

— Un jeune professeur de l'université de Pise, M. Francisco Flamini, a publié à Naples (petit in-4 de CLX et 272 p., 5 fr.) dans la « Biblioteca napoletana di storia e letteratura », dirigée par M. Benedetto Croce, une réimpression des petits poèmes ou *poemetti* de Luigi Tansillo, dont Malherbe a mis à la mode chez nous les *Lagrime di S. Pietro*.

— M. A. Mühlan vient de publier une étude biographique et critique sur Chapelain (*Jean Chapelain, eine biographisch-kritische Studie*, Leipzig, Fock, in-8, v et 124 p.), d'après les dernières recherches faites en France et surtout avec l'aide de la correspondance publiée récemment par M. Tamizey de Larroque. Le livre est fait avec soin et conscience. L'auteur conclut : « Chapelain a été une des personnalités les plus remarquables et les plus influentes du XVIIe siècle, un homme d'une vaste et rare culture, d'une grande érudition et d'une intelligence claire et pénétrante, un grammairien distingué, un solide connaisseur des langues classiques, un caractère honorable et indépendant, un ami sûr et indulgent, un bienfaiteur des pauvres et des opprimés, mais il ne fut qu'un poète médiocre. »

— Mrs Henry Ady (Julia Cartwright) a publié à Londres, chez Seeley, un volume de 400 pages sur Henriette d'Angleterre; l'ouvrage est intitulé : *Madame, a life of Henrietta, daughter of Charles I and duchess of Orleans.*

— Un érudit allemand qui s'est consacré tout spécialement à Rotrou, M. A.-L. Stiefel, nous donne un nouveau travail sur la chronologie des œuvres du dramaturge (*Ueber die Chronologie von Jean Rotrou's dramatischen Werken*, Berlin, Gronau, in-8, 49 p.). Il examine les dates données par les annalistes du théâtre français, et il juge, après des discussions longues et détaillées, menées d'ailleurs avec méthode, que sur 35 pièces de Rotrou, 22 sont mal datées par les frères Parfait; c'est ainsi qu'il place *Florimonde* et l'*Heureuse Constance* en 1635, alors qu'on mettait la première de ces pièces en 1649 et la seconde en 1631.

— M. Frédéric Henriet a publié une brochure sur la *statue de Racine à La Ferté-Milon* (Château-Thierry, impr. Lacroix, in-8, 31 p., extrait des « Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry »).

— Le volume que M. Albert Sorel vient de publier à la librairie Plon sous le titre de *Lectures historiques* renferme, entre autres études, un article sur *la Révocation de l'édit de Nantes* et un autre sur *Bossuet historien de la Réforme* (p. 229-266).

— Tout le monde connaît les piquants mémoires de Mme d'Aulnoy sur la cour d'Espagne à la fin du XVIIe siècle. A cet ouvrage fort amusant, mais à vrai dire peu sûr, on devra désormais substituer celui que la spirituelle dame a pillé sans scrupule, c'est-à-dire les *Mémoires* du marquis Pierre de Villars, lequel fut ambassadeur en Espagne à trois reprises différentes sous le règne de Louis XIV. Une édition établie sur deux manuscrits bien complets vient de paraître dans la *Bibliothèque elzévirienne* (Paris, Plon, 1893, in-12). M. le marquis de Vogüé a ajouté au texte une intéressante introduction sur l'auteur, l'un des meilleurs agents de Louis XIV à l'étranger, et M. Alfred Morel-Fatio a enrichi l'édition de notes qui prouvent une fois de plus sa connaissance profonde de l'histoire politique et littéraire de l'Espagne.

— Un bénédictin, échappé de son couvent, réfugié en Hollande et devenu calviniste, Nicolas Gueudeville, auteur d'une critique du *Télémaque*, fit paraître en 1704 des *Dialogues ou entretiens entre un sauvage et le baron de La Hontan.* Dans ces conversations entre le baron de la Hontan et le Huron Adario, c'est le sauvage qui a le beau rôle; il a visité l'Europe, et son interlocuteur le regarde comme un des hommes les plus vifs et les plus pénétrants qu'il ait vus. Adario critique la civilisation et loue la vie des sauvages « qui ne connaissent d'autre félicité que la tranquillité et la liberté », qui ignorent la propriété des biens, « source d'une infinité de passions ». M. André Lichtenberger a publié dans la revue *la Révolution française* (n° 8, p. 97-101) une analyse de ce livre curieux d'*un précurseur de Rousseau.* Comme il le remarque, « il n'est pas sans intérêt

de relever, un demi-siècle avant Jean-Jacques, ces attaques contre la propriété et la société civilisée en ce panégyrique de l'homme de la nature. »

— Dans le même numéro de *la Révolution française*, M. H. Carré dit *Quelques mots sur la presse clandestine à la fin de l'ancien régime* (p. 102-126), et notamment sur l'imprimerie janséniste du sieur Simon, dirigée par un greffier du conseil des finances, M. Le Maitre, personnage fort intéressant qui « trouva, pour quelque temps, dans un procès scandaleux une extrême célébrité ».

— A citer également, dans ce numéro de *la Révolution française* (p. 169-170), une conversation d'un pasteur avec Beaumarchais sur le sort fait aux protestants par les lois du royaume.

— Sous le titre de *Pelerinage d'un pythagoricien à Paris, Ferney et Baden*, M. Coüard-Luys, archiviste de Seine-et-Oise, a publié le récit d'une visite rendue, en 1774, à Jean-Jacques Rousseau, à Voltaire et à Gessner par le comte de Noircarmes, Philippe-Louis-Maximilien-Ernest-Marie de Sainte-Aldegonde, le seul pythagoricien qui restât alors dans les Gaules, dira de lui le patriarche de Ferney (*Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. 226). Les lettres que le voyageur écrivit en cette circonstance à sa jeune femme, à son ancien précepteur et à quelques amis ont permis de raconter comment il fit route et de noter ses impressions et ses sentiments sur les hommes et sur les choses. Quelques-unes de ces lettres donnent des indications utiles sur la vie privée de Rousseau et sur les habitudes de Voltaire à Ferney.

— M. Marc de Vissac, président de l'Académie de Clermont, a publié chez Lechevalier un livre, *les Révolutionnaires du Rouergue, Simon Camboulas*, où l'on trouvera (chapitre iv, p. 41-57) une étude rapide et intéressante sur l'abbé Raynal. A la fin du volume (p. 266-268), est une *Note* sur l'abbé Raynal rédigée par son neveu Camboulas et envoyée par lui à l'avocat Tailhand; elle renferme d'utiles renseignements, notamment sur les commencements de Raynal qui dut, pour vivre, faire des sermons sur commande.

— La *Notice* consciencieuse de M. Lucien Tiffonet, licencié ès sciences mathématiques, sur *l'École centrale de la Haute-Vienne, 5 mars 1797-31 août 1804* (Limoges, Ducourtieux, 1893, in-8, 114 p.), renferme nombre d'indications précieuses sur le régime et l'enseignement des Écoles centrales. Nous y voyons que, en l'an VI, le cours de belles-lettres n'était autre qu'un cours de rhétorique, complété par l'étude de morceaux choisis de Fénelon, de Mirabeau et de J.-B. Rousseau. En l'an IX, le programme reçoit quelques développements : Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire, Malherbe, J.-B. Rousseau et autres poètes lyriques modernes, Boileau, La Fontaine. Si les sciences furent en honneur à l'École centrale de Limoges, les lettres tinrent aussi une large place dans l'enseignement. M. Tiffonet a donné, en passant, quelques détails biographiques sur les professeurs, notamment sur Jean Foucaud, J.-B. Sanchamau, auteur du drame héroïque des *Décemvirs*, Sauger-Préneuf, auteur d'un dictionnaire des *Locutions vicieuses*, et sur les élèves de l'École centrale qui se sont le plus particulièrement distingués, comme Brès, Bugeaud, Thoumas, etc. On trouvera dans l'appendice l'arrêté sur la fondation et l'organisation de l'École centrale, le règlement de l'École, l'ordre des études, etc. En ce qui concerne les belles-lettres, lisons-nous p. 60, « l'art oratoire et la poésie seront analysés d'après les principes généraux qui constituent cette partie de l'instruction publique; le professeur s'attachera à mettre sous les yeux de ses élèves les morceaux choisis des meilleurs auteurs, pour leur faire sentir la différence qui existe entre le genre simple et le genre sublime; il passera ensuite aux diverses espèces d'éloquence en traitant tour à tour de l'éloquence politique,

de l'éloquence militaire, de l'éloquence du barreau et de l'éloquence académique; il parlera de la rhétorique et il s'attachera principalement à indiquer les règles, la marche et le goût prescrit à l'orateur et au poète. » Notons encore le discours prononcé par Sanchamau à la distribution des prix du 14 fructidor an VI (31 août 1798), sur le système d'éducation nationale et la liste des livres adressés par le ministre de l'intérieur à l'École centrale (p. 76, où il faut lire Lloyd au lieu de *Loid*).

— Il y a peu à glaner pour l'histoire littéraire dans le troisième volume des *Mémoires* de Pasquier qui paraît à la librairie Plon : quelques détails sur Fontanes et sa mise à la retraite (p. 64), sur Benjamin Constant qui se rallie au gouvernement impérial (p. 181, Pasquier assure que Constant n'avait pas quitté Paris, ni gagné la Vendée et que sa négociation avec Napoléon fut sans doute menée par Fouché auprès de qui Mme de Vaudémont l'avait introduit), sur Guizot (p. 347), sur Chateaubriand qui paraît, au château d'Arnouville, après le retour de Louis XVIII, « armé d'un grand sabre de Damas qu'il avait rapporté de son voyage en Syrie et qui lui pendait au côté, suspendu à un long cordon rouge » (p. 327).

— M. Georges Vicaire publie, à la librairie Rouquette, un *Manuel de l'amateur de livres du* XIXe *siècle* (1801-1893), dont le premier fascicule vient de paraître, précédé d'une préface de M. Maurice Tourneux. Cet ouvrage doit décrire bibliographiquement les éditions originales, les ouvrages et périodiques illustrés, les impressions romantiques, les réimpressions critiques de textes anciens ou classiques, les bibliothèques et collections diverses, les publications des sociétés de bibliophiles de Paris et des départements, les curiosités bibliographiques, etc. Comme on le voit, il sera d'un grand secours à tous ceux qui auront à s'occuper de l'histoire littéraire du siècle qui s'achève. On trouvera notamment, dans le premier fascicule, des renseignements sur *About* (*Edmond*), *Alhoy* (*Maurice*), *Amis des livres* (*Société des*), *Anciens textes* (*Société des*), *Annales romantiques*, *Artiste* (*l'*), *Asselineau* (*Charles*), *Augier* (*Émile*), *Balzac* (*Honoré de*), *Banville* (*Théodore de*), *Barbey d'Aurevilly* (*Jules*), *Baudelaire* (*Charles*).

— Quelques manuscrits mentionnés dans le tome XXI du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, qui vient de paraître, intéressent plus ou moins l'histoire littéraire. Citons notamment quelques fragments de Diderot conservés à la bibliothèque de Langres (no 94); *le Siège de Soissons*, épopée antinapoléonienne composée vers 1815 par Benjamin Constant et que possède aujourd'hui la bibliothèque de Poligny (nos 4-6); des pièces de théâtre inédites de Panard (nos 241-242) et des chansons de Collin d'Harleville (no 362) qui se trouvent à Châteaudun; des vers de François Ponsard à la bibliothèque de Vienne (nos 14 et 26).

— Mme Vve Ernest Renan a offert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : 1° le manuscrit de l'*Histoire et Système comparé des langues sémitiques*, couronné par l'Institut en 1847, et une liasse de notes de M. Renan sur le même sujet; 2° le manuscrit du mémoire sur l'*Étude du grec au moyen âge*, couronné par l'Institut en 1848, et une liasse de notes de M. Renan sur le même sujet. Ces manuscrits ont été déposés aux archives de l'Académie.

— Le successeur d'Ernest Renan au Collège de France, M. Philippe Berger, membre de l'Institut, a fait tirer à part du no 3 de la « Revue de l'histoire des religions » (t. XXVIII) sa leçon d'ouverture du 9 décembre sur *Renan et la chaire d'hébreu au Collège de France* (Paris, Leroux, in-8, 31 p.). M. Berger rend hommage, non seulement au savant, mais à l'écrivain merveilleux qui a traité les questions les plus délicates de notre histoire littéraire.

— *Claudius Popelin, peintre, émailleur et poète*, vient d'être l'objet d'une monographie de M. Pierre DE BONCHAUD (Paris, Lemerre, 1894, 171 p. in-8). L'auteur étudie, dans sa première partie, le poète et les diverses sources d'inspiration où puisa l'ami de Théophile Gautier; il donne en même temps, avec d'abondantes citations, une complète analyse de ses recueils de vers. Dans la seconde partie du livre, sont passés en revue les ouvrages de technique, d'érudition et d'esthétique du prosateur et notamment sa traduction du *Songe de Poliphile*. La biographie de Popelin occupe seulement quelques lignes dans ce volume, tout entier consacré à la critique.

— Le « Conciones français », tel est le titre d'un gros volume que M. Joseph REINACH, député, publie à la librairie Delagrave (1894, in-8, XXXIV et 473 p.). L'ouvrage a pour sous-titre — et cela suffit pour indiquer son but et son contenu — *L'éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours, textes de lecture, d'explication et d'analyse*, pour la classe de première (lettres), accompagné de notices et d'une introduction. Cette introduction est, dans sa verve et sa rapidité, fort intéressante.

— Dans un gros livre intitulé « Le romantisme français et son influence sur le théâtre hongrois » (*A franczia romanticismus korszaka, a magyar dramairodalom toertenetéboel*, Budapest, in-8, 526 p.), Mlle CSERHALMI-HECHT-IREN a étudié en dix chapitres dans quelle mesure les œuvres théâtrales de Victor Hugo, de Musset, de Dumas, ont influé sur Jokai, Teleki, Szigligeti, Czako, Kuthy, Vahot, etc., puis comment les écrivains hongrois ont imité et traduit Augier, Dumas fils, Sardou, Pailleron, comment aujourd'hui ils empruntent au Théâtre-Libre.

— Une deuxième édition du premier volume du *Précis historique et critique de la littérature française* de M. Eugène LINTILHAC a paru à la librairie André. L'auteur, qui n'a pas eu le temps de faire des remaniements étendus, s'est borné à modifier quelques vues et faits de détail; il a mis au courant les annotations et la bibliographie.

— M. FRANCIS NAUTET a publié une *Histoire des lettres belges d'expression française*, dont le second volume vient de paraître. (Bruxelles, Rozet.)

— La Cambridge University Press a fait paraître dans sa collection de textes français destinés à l'usage des classes la *Colomba* de Mérimée, par M. Arthur R. ROPES, et le *Louis XI* de Casimir Delavigne, par M. H. EWE. Les deux volumes, dit la *Revue critique*, sont élégants, imprimés très joliment et, ce qui ne gâte rien, avec une extrême correction.

— M. André Baudrillart, agrégé de l'Université, a réuni et publié les études que son père, M. HENRI BAUDRILLART, membre de l'Institut, avait consacrées aux *Gentilshommes ruraux de la France* (1 vol. in-8 avec portraits; libr. Firmin-Didot). Quelques-unes d'entre elles intéressent également l'histoire littéraire et nous signalons à nos lecteurs celles qui sont consacrées à Olivier de Serres, à Noël du Fail, au marquis de Mirabeau, à M. de Montyon, à MM. de Lavergne et de Falloux. L'ouvrage est précédé d'une notice sur l'auteur par M. Charles Benoist.

— M. FERDINAND-JULIUS DREER vient de faire paraître le catalogue de l'importante collection d'autographes qu'il a rassemblée (*A Catalogue of the collection of autographs formed by Ferdinand Julius Dreer;* Philadelphie, printed for private distribution, 1890 et 1893, 2 vol. in-4). Bien que le possesseur de ces documents se soit occupé principalement de recueillir ceux qui intéressent l'histoire des premiers temps de la République des États-Unis, on peut citer une douzaine de lettres qui se rapportent plus ou moins directement à l'his-

toire littéraire, et dont plusieurs, par malheur, sont sortis de nos dépôts publics :

Lettre de Théodore de Bèze à Pithou, 22 avril 1566. (Elle vient du volume 104 de la collection Du Puy.)

Lettre de Camden à Théodore Godefroy, 28 juin 1617.

Lettre latine d'Isaac Casaubon à un cardinal, 8 novembre 1604.

Lettre de Descartes à.....? 31 janvier 1642, à Endegeest. La lettre, dont un morceau est traduit en anglais, fait allusion à la prochaine publication de l'ouvrage que le grand philosophe voulait alors intituler *Summa philosophiae*.

Lettre de Diderot à Voltaire, 11 juin 1749. Elle est longuement analysée.

Lettre de Guillaume Farel à Calvin, 25 mai 1551. Elle a été arrachée du volume 102 de la collection Du Puy.

Lettre de Fénelon au cardinal de Bissi, 24 mars 1711. Le texte en est inséré dans le catalogue.

Lettre de La Fontaine à Bafoy, 1er septembre 1666, à Reims. C'est la lettre qui est publiée dans l'édition des *Grands Écrivains*, t. IX, p. 357.

Lettre de Malherbe, datée de Paris, le 2 décembre 1609. — Malherbe exprime sa confiance dans l'issue de la guerre.

Lettre de Nicolas Poussin au chevalier del Pozzo, 21 février 1641, à Paris. En italien.

Lettre de Rubens à Du Puy, 10 juin 1627, à Anvers. Cette lettre, écrite en italien, faisait jadis partie du volume 714 de la collection Du Puy. M. Dreer l'a publiée en entier.

Lettre de Saumaise à Du Puy, 14 mars 1639, à Leide. Cette lettre, enlevée du volume 713 de la collection Du Puy, a été comprise dans une vente que M. Feuillet de Conches fit faire à Paris, au mois de mars 1847.

M. Dreer se propose de laisser à la Société historique de Pensylvanie la collection dont il vient de publier le catalogue.

— On trouvera dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1893, p. 181) une importante communication de M. de la Grasserie, intitulée *De la strophe et du poème dans la versification française, spécialement en vieux français*. Après avoir étudié la constitution logique de la strophe et les divers procédés employés pour sa constitution organique et décrit les effets sensationnels de ces procédés, l'auteur s'attache surtout à rechercher l'origine de la strophe, et croit la découvrir dans un *processus* tout mécanique venant de l'effort pour détruire la *monorimie* de la laisse épique et pour lui imprimer le mouvement lyrique. L'action du refrain aurait été le facteur de cette transformation. Il parcourt les divers stades de l'évolution, raconte les explications qui ont été tentées et exprime des idées nouvelles sur ces questions, qu'il cherche à éclairer par l'examen de l'évolution parallèle d'autres versifications.

— Signalons deux travaux sur la réforme orthographique. L'un est une brochure in-8 de 10 p. signée Junius, et intitulée *Note sur la réforme orthographique que prépare l'Académie* (Paris, Gautherin); c'est un véritable appel au bon sens. — *La nouvelle orthographe*, guide théorique et pratique, par M. Auguste Renard (Paris, Delagrave, in-16 de xiv-112 p.), est un ouvrage complet, écrit par un homme éminemment compétent et précédé d'une préface de M. Louis Havet, le nouveau membre de l'Institut. Des tableaux synoptiques et historiques éclairent et soutiennent l'attention. C'est le guide le plus complet et le plus sûr que nous connaissions.

— M. J. Delbœuf a commencé dans le premier numéro de la *Revue de l'instruction publique supérieure et moyenne en Belgique* (p. 6-25) un examen des *glanures grammaticales* de M. J. Bastin (Namur, Lambert — De Roisin, 1893, in-16, 160 p.). Il recommande chaudement la lecture de ce petit livre qui a

le ton autoritaire, qui est écrit sans ordre aucun, et qui fourmille de répétitions, mais qui est intéressant, varié et instructif; il faut le lire, « dût-on n'en retirer d'autre profit qu'une défiance marquée à l'endroit de tout dogmatisme grammatical; on verra que beaucoup des règles traditionnelles inculquées avec assurance aux élèves, ne sont guère observées par les bons écrivains ». M. Delbœuf suit, page par page, le volume de M. Bastin, et donne, à son tour, un assemblage de notes et de « glanures ».

— A noter et à consulter dans le n° 1 de la *Revue pédagogique* (p. 40-71) la « causerie littéraire » de M. Félix Hémon; elle est consacrée au cinquième volume des *Études critiques* de M. Ferdinand Brunetière, le volume « le plus suggestif peut-être et le plus systématique » des *Études critiques*.

— L'étude que M. Gabriel Monod vient de consacrer à la *Vie d'Hippolyte Taine*, dans la *Revue de Paris* (n° du 1er mars), n'est ni une analyse ni une appréciation de l'œuvre de Taine. Ainsi qu'il le déclare lui-même, l'auteur s'est uniquement proposé de fixer avec autant de précision que possible les traits essentiels de la biographie de Taine, et il y a réussi parfaitement. M. Monod a fourni « une base biographique sûre à ceux qui viendront plus tard porter un jugement complet et raisonné sur Taine et ses ouvrages ». Des documents inédits ajoutent encore de l'attrait à cette publication, dans laquelle on trouvera notamment de précieuses lettres écrites par Taine, à diverses époques de sa vie, à Prévost-Paradol et à Ernest Havet. Par une heureuse coïncidence, les réponses de Prévost-Paradol à Taine viennent de paraître également dans le volume de M. Gréard sur *Prévost-Paradol*.

— Dans le numéro de janvier du *Century*, Mme Th. Bentzon (Mme Blanc) consacre d'intéressants souvenirs à George Sand, et les accompagne de plusieurs lettres adressées par Mme Sand à M. d'Aure et à Mme Blanc elle-même.

— La *Revue des Deux Mondes* a consacré (n° du 15 février 1893), par la plume de M. Joseph Bédier, une étude à la Société des anciens textes français. Écrit avec une grande compétence, « dans un esprit de parfaite indépendance critique, mais aussi de sympathie non dissimulée, ardente et réfléchie », ce travail met bien en lumière les efforts de ceux qui fondèrent cette association laborieuse, faisant plus de besogne que de bruit et dont l'action aura été si féconde. Pour notre part, nous saisissons avec empressement cette occasion de saluer comme il convient des devanciers dont la persévérance est pour nous un modèle et le succès un encouragement.

— M. Jules Lemaitre se propose de continuer dans la *Revue bleue* la suite des études qu'il y a consacrées aux *Contemporains* et annonce son projet en ces termes : « J'ai dessein de reprendre et de poursuivre, dans cette revue qui m'a toujours été si hospitalière et si indulgente, cette série des *Contemporains*, interrompue pendant cinq ou six ans par des besognes à la fois plus ambitieuses et, au fond, plus frivoles ». La seule étude parue jusqu'à présent est celle que M. J. Lemaître a consacrée à Louis Veuillot (6, 13 et 20 janvier).

— On nous annonce l'apparition d'une nouvelle et utile revue : *La Correspondance historique et archéologique, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, paraissant tous les mois, sous la direction de* MM. F. Bournon *et* F. Mazerolle, *archivistes paléographes*. Ce recueil comprend une série de *Mélanges* et *Documents* et surtout une suite de *Questions* et *Réponses* qui peuvent grandement servir à mettre les érudits en relation entre eux. Toutes les branches de l'histoire y sont représentées et nos lecteurs y trouveront des renseignements profitables à l'occasion. Le prix d'abonnement est de 10 fr.

par an, et toutes les communications doivent être adressées à M. F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, 11, quai Conti, à Paris.

— Aux grandes vacances d'été, au mois de juillet, il y aura à l'Université de Greifswald un cours de vacances ou *Feriencursus* pour les maîtres et maîtresses de français qui voudront approfondir leur connaissance de la langue, s'instruire sur la France actuelle et se préparer à y faire un séjour d'études. Ce cours comprendra les conférences et exercices qui suivent : M. Siebs, phonétique générale; M. Koschwitz, prononciation française, voyages d'études en France, la littérature allemande sur la France depuis 1871; M. Roussflot, diction française, exercices de composition, conférences orales; M. Stœrk, principes de droit public à l'usage des étrangers qui sont en France; M. Fuchs, économie politique du peuple français; M. Credner, géographie de la France actuelle; M. Schmitt, histoire de France depuis 1870-1871; M. Altmann, déchiffrement de manuscrits français. Il y aura, chaque semaine (les vacances durent un mois), vingt conférences en allemand et en français; elles seront au nombre de quatre par jour (excepté le samedi et le dimanche) et auront lieu de 9 heures à 1 heure. Le prix du cours est de 15 mark (18 fr. 75). Les étudiants de l'université de Greifswald sont admis gratuitement aux conférences et exercices. Les après-midi sont réservés aux bains de mer et à la récréation; les samedis et les dimanches, aux excursions dans l'île de Rügen et les stations balnéaires voisines. On est prié de s'inscrire chez M. Koschwitz, qui se charge également de loger à Greifswald même ou aux bains de Wieck et d'Eldena les personnes qui voudront suivre le cours.

— Les thèses françaises dont le titre suit ont été soutenues récemment pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris, en Sorbonne : par M. Auguste Font, professeur au lycée de Toulouse (24 janvier), *Essai sur Favart et les origines de la comédie mêlée de chant*; par M. Jules Combarieu, professeur de rhétorique au lycée d'Orléans (31 janvier), *Les rapports de la musique et de la poésie considérés au point de vue de l'expression;* par M. Ant. Brun, professeur au lycée de Foix (28 février), *Savinien de Cyrano Bergerac, sa vie et ses œuvres d'après des documents inédits.*

— Dans son « Extra Session » de Chicago (13 juillet 1893), la *Modern Language Association of America* a nommé membres d'honneur MM. Paul Meyer et Gaston Paris.

— M. J. Sarrazin, auteur d'un travail sur le « Drame moderne des Français » et d'une étude sur Mirabeau-Tonneau, a été nommé lecteur de langue française à l'université de Fribourg-en-Brisgau.

— M. W Borsdorf a été nommé professeur de français ancien et moderne à l'université d'Aberystwyth qui est, comme on sait, l'université du pays de Galles.

— M. A. Claudin vient de consacrer deux études substantielles à l'imprimeur Claude Garnier; l'une a paru dans le *Bibliophile limousin*, sous ce titre : *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Limoges, l'imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations (1520-1557)* (tirage à part, in-8 de 30 p., avec fac-similés); l'autre, publiée par la *Revue de Gascogne*, est intitulée : *les Origines de l'imprimerie à Auch* (tirage à part, in-8 de 32 p.). Successivement imprimeur à Limoges, puis à Bazas et à Auch, et de nouveau à Limoges, Claude Garnier a fourni une carrière bien remplie qui méritait d'être étudiée. M. Claudin a retracé les pérégrinations de cet habile typographe, ses divers séjours et décrit les productions qui sortirent de ses presses.

— M. Jacques-Auguste Demogeot est mort à Paris le 10 janvier dernier. Né

dans la même ville, le 5 juillet 1808, fut successivement professeur dans divers collèges ou lycées de province, notamment à Lyon, et, en 1843, fut appelé à la chaire de rhétorique du lycée Saint-Louis à Paris. Trois ans après, il suppléait Ozanam à la Faculté des lettres de Paris, comme il avait suppléé M. Eichhoff à celle de Lyon. Plus tard (1857), M. Nisard se fit également remplacer par lui. M. Demogeot laisse les ouvrages suivants consacrés à l'histoire littéraire : *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1851, in-12), dans la collection de l'*Histoire universelle* publiée sous la direction de M. Victor Duruy; — *les Lettres et l'Homme de lettres au XIXe siècle* (1856, in-12); — *la Critique et les Critiques en France au XIXe siècle* (1857, in-12); — *Tableau de la littérature française au XVIIe siècle avant Corneille et Descartes* (1859, in-8); — *Textes classiques de la littérature française* (1866-1867, 2 vol. in-12); — *Notes sur diverses questions de métaphysique et de littérature* (1878, in-18); — *Histoire des littératures étrangères considérées dans leurs rapports avec le développement de la littérature française* (1880, in-12), 2 vol. (I, littératures méridionales; II, littératures septentrionales), dans l'*Histoire universelle* de M. Duruy.

— M. Maxime Du Camp, de l'Académie Française, est mort à Bade, le 9 février. La plupart des travaux qui lui acquirent la notoriété sont des impressions de voyages, des récits d'histoire contemporaine, des romans et des études de mœurs. Quelques volumes se rattachent pourtant à l'histoire littéraire : *Souvenirs littéraires* (1882-1883, 2 vol., in-8); *Théophile Gautier*, dans la collection des *Grands Écrivains* (1890, in-12). M. Maxime Du Camp avait été encore l'un des fondateurs de la *Revue de Paris* (1851), qu'il dirigea de concert avec Laurent Pichat et Louis Ulbach. M. Maxime Du Camp laisse également un ouvrage inédit : *les Mœurs de mon temps, règne de Louis-Philippe, règne de Napoléon III* (1830-1870), dont le manuscrit autographe est conservé sous scellés à la Bibliothèque Nationale (Nouvelles acquisitions, n° 6245) et, selon la volonté de l'auteur, ne sera communiqué au public qu'en janvier 1910.

QUESTIONS

Publication des procès-verbaux de l'ancienne Académie française. — L'Académie française a été l'objet d'innombrables publications dont M. René Kerviler a tenté en 1877 de dresser la liste; mais il est un document unique pour l'histoire de cette institution et qui n'a jamais été mis au jour : ce sont les procès-verbaux de ses séances. Morellet a raconté dans ses *Mémoires* comment, à la veille du décret du 8 août 1793, il sauva les archives de la compagnie dont il fit hommage à la seconde classe de l'Institut en 1805, le jour de la réception de Lacretelle. Bien que la communication de ces précieux registres ait toujours été gracieusement accordée aux travailleurs et qu'il en existe même, croyons-nous, une transcription moderne déposée au secrétariat, l'Académie doit aux Lettres et se doit à elle-même de faire pour ses titres de famille ce qu'avec ses humbles ressources la Société de l'histoire de l'art français est parvenue à faire pour les procès-verbaux de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture. A la publication intégrale de ces registres depuis 1635 jusqu'en 1793 je voudrais voir joindre une liste raisonnée de tous les membres et, autant que possible, les fac-similés de leurs portraits et de leur écriture. Pour les premiers il y aurait à consulter la collection également sauvée par Morellet et attribuée sous Louis-Philippe au musée de Versailles;

quant aux autographes, l'Académie n'aurait qu'à puiser soit dans la collection que lui a léguée il y a quelques années M. H. Moulin, soit dans diverses collections similaires.

M. Tx.

Montaigne à Bâle. — On lit dans le *Journal de voyage* de Montaigne : « Nous y vîmes (à Bâle) force de gens de savoir, comme Grineus, et celui qui a fait le *Theatrum*, et ledit médecin (Plater) et François Hottoman ». Quel est donc « celui qui a fait le *Theatrum* »? Aucun des éditeurs du *Journal de voyage* ne l'a indiqué, à ma connaissance. J'avais espéré trouver ce renseignement dans l'édition si copieuse en informations publiée récemment par M. d'Ancona (Città di Castello, 1889, in-8); mais le savant professeur avoue (p. 29) qu'il l'ignore. Quelque confrère serait-il mieux informé et voudrait-il nous en faire part?

Un Provincial.

RÉPONSE

Antoine de Montchrestien était-il catholique ou protestant? (n° 1) — Le récit de *La deffaicte des trouppes du sieur de Montchrestien, levées en Normandie contre le service du Roy, sa mort et tout ce qui s'est passé en la poursuitte et execution des rebelles par les gens de Monsieur de Matignon* (Paris, Abraham Saugrain, 1621) me semble résoudre cette question. On lit, en effet, au début de cette pièce : « Montchrestien estoit un homme lettré et de plume plus que d'armes et de main; de sa première condition il estoit catholique, ainsi que l'on assure; et du depuis ayant espousé une dame de la religion prétendue réformée, changea aussi de religion pour ne perdre l'occasion d'un si avantageux party. » Ceci est fort vraisemblable. D'une part, en effet, lorsque Montchrestien publia son théâtre, en 1606, il obtint une approbation des docteurs, qui ne lui aurait pas été accordée, s'il eût été hérétique. On sait, d'autre part, que Montchrestien, ayant sollicité pour une « demoiselle de bonne maison » qui plaidait contre son mari et celle-ci étant devenue veuve durant l'instance, l'épousa clandestinement, ce qui fit contester plus tard la validité de cette union.

B. de S.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

CONTEMPORAINS ET SUCCESSEURS DE RACINE
LES POÈTES TRAGIQUES DÉCRIÉS
LE CLERC, L'ABBÉ BOYER, PRADON, CAMPISTRON

Après Corneille, la tragédie française au XVIIe siècle pourrait se résumer tout entière dans le nom de Racine. Il serait excessif et injuste de dire que le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé; on peut dire tout au moins qu'en n'en tenant pas compte, on ne ferait pas gravement tort à notre histoire littéraire et que l'érudition serait plus en droit de s'en plaindre que la critique. Avant Corneille, les œuvres dramatiques ont un intérêt indépendant de leur valeur propre : ce sont comme les ébauches où se prépare, où se forme peu à peu l'œuvre définitive. On y assiste à la longue élaboration de la tragédie; on la voit, à travers les tâtonnements et les faux pas, s'affermir par degrés et grandir. Après Racine, ce ne sont plus que des produits d'imitation et de décadence, qu'il serait fastidieux d'examiner tous en détail, mais dont beaucoup pourtant, à des points de vue divers, ont un intérêt supérieur à ce qu'on pourrait attendre d'après la médiocre renommée de leurs auteurs.

Les quatre écrivains dont nous avons inscrit les noms en tête de cet article forment comme un petit groupe de poètes assez mal famés dans l'histoire littéraire. L'un a été le disciple et l'imitateur de Racine; les autres ont eu l'outrecuidance de vouloir se poser

en rivaux. Ils en ont été justement punis. Mais valent-ils plus ou moins que leur réputation? Sont-ils absolument indignes d'un souvenir? C'est ce que nous proposons aux esprits curieux de rechercher avec nous.

I

Michel Le Clerc et l'abbé Boyer pourraient être rangés, à la rigueur, parmi les contemporains de Corneille : la date de leur naissance et celle de leurs premières tragédies semblent en faire des prédécesseurs de Racine. Mais leurs dernières œuvres sont postérieures à Corneille, et dans quelques-unes ils ont subi l'influence de l'auteur d'*Andromaque*, ou se sont mesurés avec lui. L'abbé Boyer surtout, après avoir précédé la *Thébaïde* de dix-huit ans, a survécu comme poète dramatique non seulement à *Phèdre*, mais à *Athalie*. Et comment séparer ces deux amis et compatriotes, partis ensemble d'Albi, peu après leur vingtième année, pour faire la conquête de Paris, en Gascons qui ne doutent de rien?

Chacun d'eux emportait sa tragédie dans sa poche, et ces tragédies, romaines toutes deux et se ressemblant jusque dans leurs titres, dénotaient une certaine communauté d'inspiration et de travail. A peine arrivés à Paris, ils pénétraient en vainqueurs dans le sanctuaire de l'hôtel de Rambouillet et bientôt forçaient également les portes de l'Hôtel de Bourgogne. Leur première tragédie, à l'un et à l'autre, fut jouée avec un vrai succès, qui semblait en promettre de plus éclatants encore : présage doublement trompeur.

Le plus jeune précéda son aîné à la scène. Michel Le Clerc avait vingt-trois ans lorsqu'il fit applaudir sa *Virginie romaine* (1643). Écrite évidemment sous l'influence de Corneille, la *Virginie* révélait dans les caractères, les situations et le style, comme aussi dans la conduite de la pièce, une fermeté de main et une certaine maturité d'esprit assez rares en un si jeune homme. L'auteur s'est donné la peine d'étudier l'histoire et n'a pas voulu tracer des figures de roman. Le personnage de Virginius est dessiné avec force; sa fille est une véritable héroïne romaine. Le souffle ne manque pas au poète, et dans ses tirades un peu tendues se rencontrent des traits cornéliens :

> Mais si pour mon pays j'affronte le trépas,
> Pour sauver mon honneur que n'oserai-je pas?

dit Virginius au décemvir, que, de son côté, Virginie apostrophe ainsi, quand, après l'avoir enlevée, il lui demande son amour :

Si tu m'oses aimer, si tu veux que je t'aime,...
Fais, sans plus différer, ce que je te prescris :
Dépouille sans tarder ce pouvoir tyrannique
Sous qui tombe et gémit la liberté publique,
Car tu peux t'assurer que j'aimerois bien mieux
Un simple citoyen qu'un tyran glorieux ;
Quitte ces vains faisceaux....
Et marche accompagné de ta seule vertu.

Ce sont là, malgré des défaillances et des remplissages, les vers d'un assez bon élève de Corneille. Comment se fait-il que Le Clerc se soit détourné aussitôt du théâtre, pour n'y revenir que trente ans après? Le succès de sa *Virginie* avait été tel qu'il le porta à l'Académie française dix-sept années plus tard, sans le secours d'aucune œuvre nouvelle, alors qu'il s'était donné tout entier à sa charge d'avocat au Parlement. Cette élection le rappela à la poésie dramatique. Mais il s'était rouillé dans l'intervalle. Ce n'est pas impunément qu'on renonce pendant si longtemps à la Muse pour le droit. En outre, une révolution littéraire s'était accomplie; l'hôtel de Rambouillet, ses favoris, ses protégés, ses clients étaient tombés dans la défaveur publique. Et, pour comble de disgrâce, quand Le Clerc se décida à rentrer au théâtre avec une œuvre longtemps méditée, il se rencontra dans le choix du sujet avec Racine et n'arriva qu'après lui. Les larmes que l'*Iphigénie* du grand poète avait fait verser à l'Hôtel de Bourgogne étaient à peine séchées lorsque l'*Iphigénie* de Le Clerc et Coras[1] parut sur la scène de la rue Guénégaud (24 mai 1675). Elle n'eut que cinq représentations, et, non content d'un tel échec, Racine acheva d'accabler sous une mordante épigramme son rival sans le vouloir.

L'*Iphigénie* de Le Clerc n'est pas une œuvre méprisable, et le style a souvent de la fermeté et de la vigueur, non sans laisser sentir l'effort. Mais elle ne peut, même de loin, supporter la moindre comparaison avec celle de Racine, dont elle est aussi éloignée pour la perfection de l'art que pour la profondeur du sentiment. Ce n'est point par les caractères qu'elle brille. Son Agamemnon, toujours irrésolu — il est vrai qu'on le serait à moins — se jetant sans cesse d'un parti à un autre, puis revenant au premier, gardant d'ailleurs, sous ce trouble superficiel,

1. Coras, auteur de poèmes mort-nés, avait fourni à Le Clerc, comme celui-ci le reconnut, une centaine de vers disséminés dans sa tragédie.

un grand fond de placidité et un flegme qui ne se dément guère, est un assez plat personnage, que son frère Ménélas morigène en termes fort durs. Le caractère d'Achille est faiblement tracé, quoique son rôle ait quelques vers vraiment beaux :

Non, de cet attentat le roi perdra l'envie,
Ou d'autres que sa fille y laisseront la vie...
Et je ferai mentir l'oracle de Calchas...
On verra ce que peut un amant qu'on outrage,
Que les plus grands périls ne sauroient émouvoir
Et qui ne prend de loi que de son désespoir.

Rien de plus vil qu'Ulysse, qui raconte avec complaisance le mensonge et le faux odieux dont il s'est servi pour tromper la victime et l'amener en Aulide. Le Clerc a imaginé, afin de justifier la demande du sacrifice d'Iphigénie par Diane, que la jeune fille lui avait été consacrée. Achille l'a rendue infidèle à la déesse :

Plût au ciel que mon âme, à l'amour indocile,
Eût toujours ignoré le mérite d'Achille,
Ou, qu'étant exposée à paroître à ses yeux,
Diane m'eût appris à m'en défendre mieux!
Mon cœur, rempli des vœux offerts à la Déesse,
Eût gardé sa constance exempte de faiblesse,
Sans qu'il se vît réduit au choix injurieux
Ou d'affliger Achille, ou d'offenser les dieux (IV, sc. 1).

Elle se résigne vite à la mort. Son âme est surprise, non abattue par la fatale nouvelle, et elle intervient dans le débat entre Agamemnon et Clytemnestre, pour annoncer sa soumission en des termes qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher des vers de Racine :

Grand Roi (car j'aurois peine à vous nommer mon père,
De peur de réveiller des sentiments trop doux
Dans le cœur d'un héros de sa gloire jaloux),
Portez le coup mortel sans craindre qu'il m'étonne :
Je suis prête à baiser la main qui me le donne,
Et je vais triompher des cruautés d'un sort
Où l'auteur de ma vie est celui de ma mort.
Je mourrai glorieuse, et ma vertu constante
Des hommes et des dieux surpassera l'attente (IV, sc. 3).

Le cornélien Le Clerc n'a pas jugé que ce fût encore assez : elle revient à la charge et insiste; elle ne veut pas qu'une autre, qu'Hermione — la fille d'Hélène — lui enlève la gloire qu'elle

attend. Elle ne se souvient ni de sa jeunesse, ni de son amour pour Achille. C'est bien dépasser la résignation de l'Iphigénie de Racine, qui dépassait elle-même celle de l'Iphigénie d'Euripide. Trop stoïque pour une jeune fille et une jeune grecque amoureuse, Le Clerc a voulu faire d'elle la digne fiancée du fils de Thétis. Il a franchi la mesure, mais si les vers mis par Racine dans la bouche de son héroïne sont d'un maître incomparable, avouons que ceux de Le Clerc sont d'un poète digne d'estime, dont il faut louer la fermeté et la précision.

Pour les énergiques imprécations de Clytemnestre (IV, sc. 4), la scène entre Achille et Iphigénie (IV, 6), les scènes entre Achille et Agamemnon (V, 2), entre Agamemnon et Clytemnestre (V, 4), le même rapprochement s'impose. Ce sont comme des répétitions affaiblies, mais encore belles. Il est vraiment bien difficile de ne pas croire à des imitations déguisées. Avec sa facilité méridionale, aidée par la collaboration de Coras, Le Clerc avait eu tout le temps de tirer parti du chef-d'œuvre de Racine par d'adroits plagiats. Cette hypothèse, invinciblement suggérée par la comparaison d'un grand nombre de passages, est d'autant plus vraisemblable que Le Clerc ne s'est point gêné pour mettre au pillage l'*Iphigénie* oubliée de Rotrou[1]. Je croirais volontiers qu'en commençant son œuvre, il pensait, comme il le dit, que le sujet choisi par Racine pour la tragédie dont on parlait déjà était celui d'*Iphigénie en Tauride*, car on ne voit pas trop quel avantage il pouvait trouver à entrer si directement en concurrence avec un aussi redoutable adversaire, mais je crois aussi qu'il se résigna à la situation en songeant au bénéfice qu'il pouvait en tirer. C'était une compensation[2]. A moins toutefois qu'il n'ait servi d'instrument à une cabale, comme Pradon, et qu'on n'eût prétendu susciter à Racine un rival qui, en s'emparant du sujet qu'il était en train de traiter, se réservait en même temps, pour mieux assurer sa victoire, d'enrichir son œuvre aux dépens de celle qu'on voulait supplanter. L'hypothèse ne nous paraît pas suffisamment établie, et nous aurions quelque peine à comprendre non seulement qu'on se fût adressé pour cette bataille à un poète qui avait abandonné la scène depuis trente ans, en supposant que ce poète eût été assez gascon pour accepter une telle lutte dans des conditions semblables. Quoi qu'il en soit,

1. M. Deltour a relevé dans son livre, les *Ennemis de Racine*, un grand nombre de ces plagiats, p. 314.

2. L'*Iphigénie* de Racine avait été représentée à Versailles le 18 août 1674, et lors même qu'elle n'eût pas été déjà jouée à Paris six mois auparavant, suivant l'opinion des frères Parfaict qui paraissent avoir mal interprété le passage de Félibien sur lequel ils s'appuient (v. la préface de M. P. Mesnard dans la collection des *Grands écrivains*), elle n'en a pas moins une avance de plus de neuf mois sur celle de Le Clerc; c'était plus qu'il ne fallait.

l'imitation n'est pas douteuse dans certaines parties de l'ouvrage, et il n'est pas douteux non plus qu'il en fût assez content pour l'opposer avec complaisance au chef-d'œuvre de son adversaire, en déclarant dans sa préface que « le public ne sera pas fâché de faire la comparaison » des deux pièces.

Le Clerc a choisi un autre dénouement que Racine : son Iphigénie est enlevée par la déesse et disparaît dans un nuage. Racine indique en quelques mots, en tête de sa pièce, pourquoi il ne s'est point arrêté à ce parti : « Quelle apparence de dénouer ma tragédie par le secours d'une déesse et d'une machine! » Le secours d'une déesse n'a rien d'étonnant dans un sujet mythologique, et la machine est naturellement esquivée par le récit classique qui remplace la vue de l'événement. De ce chef, Le Clerc nous semble donc irréprochable. Il n'avait point d'Eryphile à sacrifier, car le sujet lui avait paru assez émouvant par lui-même, comme il le fait remarquer non sans une intention satirique, pour qu'il ne fût point nécessaire de donner une rivale à Iphigénie : « Nous avons pris des routes toutes différentes, quoique nous ayons traité le même sujet; M. Racine a suivi Euripide où je l'ai quitté, et il l'a quitté où je l'ai suivi. Il *peut* avoir eu ses raisons comme j'ai eu les miennes. » Cette dernière phrase est certainement plus belle, en sa simplicité, que les plus beaux vers de son ouvrage.

Le Clerc devait revenir une dernière fois à la tragédie, à Euripide et à Iphigénie dans son *Oreste* (1681), avec moins de succès encore, sinon avec moins de mérite : sur ce dernier point nous ne pouvons nous prononcer directement, et nous n'osons nous en rapporter à la garantie trop banale du *Mercure galant*, dont les louanges ne furent point ratifiées par le public quand, après avoir paru devant le roi à Fontainebleau, l'œuvre aborda la scène de la rue Mazarine, où elle ne dépassa point la troisième représentation. L'auteur ne jugea pas à propos d'en appeler du parterre au lecteur, ce qu'on peut considérer comme un aveu. Quoique le registre de La Grange le désigne comme le seul auteur de la pièce, il avait eu, suivant Visé, son compatriote Boyer pour collaborateur.

Claude Boyer avait débuté un an après son ami, avec la *Porcie romaine* (1646). La scène se passe à Philippes. La femme de Brutus, fille de Caton d'Utique, Porcie, digne de son père et de son mari, refuse de quitter le champ de bataille, malgré toutes les prières de Brutus. Pendant le combat, on lui annonce traîtreusement la mort de son époux et elle communique la fatale nouvelle à Cassius, qui se fait frapper par des esclaves, ne voulant

point survivre à son compagnon. Après la défaite, elle se tue pour ne pas tomber aux mains d'Octave et se punir d'avoir causé le désastre, car c'est le suicide de Cassius qui a répandu le trouble dans les rangs des républicains, jusque-là victorieux. Boyer s'est appliqué à faire parler Porcie en héroïne de Corneille, mais les vers qu'il met dans sa bouche sont plus ampoulés que vraiment énergiques, et leur enflure même ne se soutient guère. Quelques alexandrins d'un relief assez vigoureux se relient l'un à l'autre par des tirades molles et redondantes.

La pièce enleva tout Paris, dit l'abbé Genest, son successeur à l'Académie. Il y a là sans doute une certaine exagération, mais le succès fut incontestable, et Boyer devint l'un des poètes favoris de l'hôtel de Rambouillet et de la coterie de Chapelain, qui, dans sa liste des gens de lettres, en 1662, n'a pas craint d'écrire que « ce poète de théâtre ne le cède qu'au seul Corneille dans sa profession ». A ce moment, Boyer avait déjà donné, pour succéder à sa *Porcie*, huit à dix pièces, qui n'avaient pas été aussi heureuses; mais cette considération n'était point pour arrêter Chapelain, très fidèle à ses amitiés. L'abbé Boyer se trouvait de la sorte enrégimenté dans le petit bataillon contre lequel Boileau et Racine allaient diriger tous leurs coups.

Il est au moins une qualité qu'on ne saurait lui refuser sans injustice : la fécondité. Dans l'espace de près d'un demi-siècle, de 1646 à 1695, il produisit vingt-cinq pièces, tragédies pour la plupart, ou tragi-comédies et comédies héroïques, dont presque aucune ne retrouva le succès de la première. Il se plaint doucement lui-même, en quelques-unes de ses préfaces, que la Fortune ne fût point de ses amies, mais elle ne pouvait lasser sa constance. Peu à peu il était passé pour ainsi dire en tradition que toute pièce de Boyer devait tomber. Voulant conjurer le mauvais sort et déjouer la cabale, il imagina de mettre son *Agamemnon*, en 1680, à couvert sous le nom d'un jeune poète gasçon récemment arrivé à Paris : Pader d'Assezan[1]. Le stratagème réussit à merveille et Racine lui-même y fut pris, dit-on; mais, dans l'ivresse de son triomphe, Boyer ne put se tenir de parler et l'effet de son indiscrétion ne se fit pas attendre : les uns persistèrent à croire ou à en faire semblant, afin de sauver l'honneur de leur jugement, que

1. Pader d'Assezan a donné sous son nom, en 1686, une *Antigone* assez passable. Les frères Parfaict lui restituent l'*Agamemnon*, qu'il revendique dans la préface d'*Antigone*, mais dont l'abbé Boyer ne s'est pas moins attribué l'honneur, sans que d'Assezan réclamât. La seule chose certaine c'est qu'il y eut entre les deux poètes une collaboration, dont chacun, comme il arrive souvent en pareil cas, et comme il était d'autant plus naturel entre Gascons, chercha après coup à s'attribuer le principal mérite.

Pader d'Assezan était le véritable et seul auteur de la pièce, ou du moins de tout ce qu'ils y avaient applaudi; la masse du public, sans s'inquiéter de se contredire, se mit à siffler ce qu'elle avait porté aux nues. Et *Artaxerce*, qui vint après *Agamemnon*, renoua franchement la tradition interrompue.

Dans cette longue suite d'ouvrages, nous ne nous arrêterons qu'aux trois ou quatre qui appellent quelques remarques particulières.

La tragédie pastorale des *Amours de Jupiter et de Sémélé* (1666), qui fut jouée à la cour avant de paraître sur la scène du Marais, est une de ces pièces à machines et spectacle, accompagnées de chants, de divertissements et de danses, qui préparaient l'avènement de l'opéra français.

En 1678, Boyer donna le *Comte d'Essex*, qui eut, comme l'*Iphigénie* de son ami Le Clerc, le malheur de succéder de trop près à une autre pièce du même titre et sur le même sujet, en possession de la faveur publique. Sans avoir écrit un chef-d'œuvre comme Racine, Th. Corneille ne laissait pas d'être à craindre : il avait l'oreille du public autant que Boyer l'avait peu, et après *Ariane*, le *Comte d'Essex* semblait avoir fait de lui le meilleur émule de Racine. Cependant, s'il faut s'en rapporter à Boyer, l'ouvrage réussit : « Le succès, dit-il, a passé mon attente », ce qui prouve peut-être seulement que son attente était modeste, car son *Comte d'Essex* n'eut que huit représentations, — et que ses précédentes batailles n'étaient pas faites pour le rendre bien difficile en fait de victoires. Il parle d'ailleurs d'une cabale qui, « ne trouvant point à mordre sur la pièce », s'attacha, par des plaisanteries à haute voix relatives aux acteurs et à certains détails matériels, à jeter sur son ouvrage un ridicule « qui ôta au reste des spectateurs l'attention et l'estime qu'on lui devait ». Il avoue que, pressé du temps, il a fait céder son scrupule à son impatience, non seulement en imitant la tragédie de La Calprenède à laquelle il avait, comme Th. Corneille, emprunté son sujet, mais en lui prenant un certain nombre de vers. Le procédé est assez leste, mais il a du moins amélioré La Calprenède en le pillant. Les frères Parfaict, presque toujours très durs pour lui, traitent son *Comte d'Essex* avec une faveur particulière, et ils font précisément honneur de la supériorité relative qu'ils lui reconnaissent à la précipitation avec laquelle il a dû l'écrire et qui, tout en lui laissant le temps de corriger les passages du vieux poète dont il s'inspirait, d'améliorer les caractères et la conduite de la pièce, de rendre l'intérêt plus vif, ne lui a pas laissé le loisir de défigurer le plan, de dénaturer

les personnages, d'y mettre de l'esprit, des pointes, des ornements affectés. Ils font remarquer que ses pièces les plus défectueuses sont celles qu'il a travaillées avec le plus de soin. Boyer, en effet, avait de la facilité, de la verve, un certain feu, des qualités naturelles qu'il gâtait par la médiocrité du goût et de l'art. Le style du *Comte d'Essex* est à la fois plus simple et plus ferme que celui de ses ouvrages ordinaires, et dans quelques endroits choisis, il n'est pas indigne des maîtres de la scène. Quand Elisabeth ordonne au comte de se reconnaître coupable, celui-ci lui répond :

J'ai toujours respecté la grandeur souveraine...
Mais le sacré pouvoir que je dois adorer
Ne sauroit me contraindre à me déshonorer.
Je n'ai pas moins d'horreur, malgré votre colère,
D'avouer les forfaits que j'aurois à les faire,
Et me le commander, c'est me faire une loi
Trop indigne, madame, et de vous et de moi.

Après son *Artaxerce*, Boyer, déjà vieux, sembla vouloir prendre sa retraite et, comme Racine après *Phèdre*, entra dans un long silence, d'où il sortit, comme lui, par deux tragédies sacrées, écrites également pour Saint-Cyr et pour succéder à celles de Racine. Rencontre singulière et très inattendue de deux poètes que rien ne paraissait devoir rapprocher! Les représentations d'*Athalie*, qui n'étaient, en réalité, que de simples répétitions dans la classe bleue, sans théâtre, sans décorations, sans costumes, mais devant quelques personnages de marque, avaient été interrompues, par scrupule, en février 1691. Lorsqu'on voulut reprendre discrètement ces exercices, le premier auquel s'adressa Mme de Maintenon fut l'abbé Boyer. Le poète, âgé de soixante-quatorze ans, n'avait rien perdu de sa vivacité méridionale. On voudrait croire qu'il fut effrayé de succéder à Racine et à *Athalie*; on ne l'ose : heureusement pour lui, d'ailleurs, *Athalie* était à peine connue et encore peu appréciée, victime des circonstances défavobles où elle s'était produite. Ce qui l'effraya plutôt, ce fut d'avoir à composer une tragédie privée des principales ressources du genre, de toutes les expressions de l'amour, de tous les emportements de la passion. D'autre part, cette proposition lui ménageait une rentrée honorable dans la carrière, par un travail d'une convenance parfaite avec son âge et son caractère, qu'il avait quelquefois compromis en des œuvres bien profanes. Comme pour compléter le rapprochement avec Racine, on confia les chœurs de *Jephté* au même compositeur que ceux d'*Esther* et d'*Athalie*. La

musique de Moreau ne demeura sans doute pas étrangère au succès de la tragédie, et ce succès fut incontestable, malgré la cabale, l'éternelle cabale, qui n'avait pas désarmé, Boyer nous l'apprend, mais en ajoutant avec la générosité d'un vainqueur que « l'auteur d'une tragédie sainte doit faire grâce à ceux qui ne lui ont pas fait justice. »

Jephté resta au répertoire de Saint-Cyr. On en fut tellement satisfait qu'on lui demanda une autre pièce, et il donna *Judith*, qui ne réussit pas moins et qu'il transféra à la Comédie française (1695), en portant le nombre des actes de trois à cinq et en y ajoutant l'épisode de l'amour de Misaël. Ce fut d'abord un triomphe. *Judith* arrivait à point pour répondre aux censures retentissantes de Bossuet contre le théâtre. La publication de la lettre du P. Caffaro en 1694 et la foudroyante riposte des *Maximes sur la comédie* avaient divisé les esprits en deux camps : l'abbé Boyer venait jeter le poids de son drame sacré dans la balance et fournir un prétexte aux partisans de la comédie pour y retourner sans scrupule[1]. On lui en sut gré, et cette circonstance ne fut certainement pas étrangère à un succès qui alla d'abord jusqu'à l'engouement. Les femmes surtout y couraient en si grand nombre qu'on ne savait où les placer : elles envahissaient à chaque représentation jusqu'aux banquettes de la scène, forçant les hommes à se tenir debout dans les coulisses, et le parterre s'égayait à voir ces deux cents femmes alignées au milieu des acteurs, toutes avec leurs mouchoirs étalés sur leurs genoux, pour s'essuyer les yeux aux endroits touchants. Il y avait surtout au quatrième acte une scène où il était de tradition de fondre en pleurs et qu'on appelait pour cette raison la scène des mouchoirs. Dans une page amusante et vive, Le Sage nous a peint ce curieux spectacle, et il nous montre l'auteur, enivré de son triomphe, allant à l'amphithéâtre quêter et savourer les éloges auxquels il répond en gasconnant : « Je leur en donnerai bien d'autres! Je tiens le public, à présent que je sais son goût[2]. »

Les choses durèrent ainsi du 4 au 18 mars, veille de la clôture annuelle. Le théâtre devait rester fermé pour les fêtes de Pâques jusqu'au 11 avril. Boyer résolut de profiter de ces vacances pour faire imprimer sa pièce, ne doutant pas d'ajouter ainsi à l'admiration du parterre celle des lecteurs, et de grossir encore son auditoire futur. Mais l'événement trompa son attente. L'impression fournit un point d'appui aux censeurs en leur mettant les pièces

1. *Entretien sur le théâtre au sujet de la tragédie de Judith*, 1695.
2. *La valise trouvée*, 20e lettre.

justificatives entre les mains. Elle permit de se rendre compte nettement d'un ouvrage dont la faveur des circonstances et le talent de la Champmeslé avaient dissimulé la faiblesse, que faisait mieux ressortir encore maintenant la pompe grandiloquente d'une préface où Boyer, haussant sa voix pour l'égaler à son œuvre, s'attribuait l'honneur d'avoir ouvert une route nouvelle, en oubliant tout simplement *Esther* et *Athalie*. Dès la rentrée, les comédiens se hâtèrent de reprendre la pièce, s'attendant, comme l'auteur, à un redoublement de succès. Quelle ne fut pas leur surprise d'entendre les sifflets succéder aux applaudissements! C'est un des exemples les plus piquants que l'on connaisse des revirements de l'opinion au théâtre[1].

En définitive, les tragédies de Boyer « ne sont pas si méchantes », comme s'exprime Ménage. Je donne l'éloge pour ce qu'il vaut. Corneille l'estimait. Il avait de l'esprit, de la souplesse, quelquefois du feu, un feu « modéré », suivant le mot de l'abbé Boileau en recevant son successeur à l'Académie. Ce feu que lui reconnaissent tous ses contemporains s'est bien refroidi avec le temps et aussi par l'impression : c'est un de ces feux de paille qui pouvaient faire illusion sur la scène, mais qui ne durent pas, n'étant point soutenus par la justesse et la solidité du style. Poète dramatique médiocre, Boyer est un écrivain plus médiocre encore : son vers est à la fois faible et dur, mou et enflé. Chapelain a trouvé ce qu'il y a de mieux à dire de lui, en écrivant : « Il pense fortement dans le détail et s'exprime de même. » Son malheur, comme celui de Le Clerc, est d'être venu au temps de Racine et en concurrence avec lui. Ils ont pris de là, comme du zèle inconsidéré de leurs amis, un air de rivalité directe qui ne pouvait que nuire à leur renommée, et ils ont eu le tort de provoquer eux-mêmes une comparaison désastreuse pour eux[2].

II

Cette considération s'applique mieux encore à Pradon, qui entra plus directement en lutte avec Racine et à qui la postérité a fait expier le ridicule de s'être laissé prendre, par orgueil et par

1. Cette histoire, racontée par Le Sage et par tous les historiens dramatiques, a la physionomie d'une légende et on peut la soupçonner d'avoir été un peu arrangée après coup. Boyer fit bien imprimer *Judith* pendant les vacances de Pâques; mais l'*achevé d'imprimer* n'est que du 23 avril, tandis que la réouverture du théâtre avait eu lieu le 11 : l'effet de l'impression ne put donc se produire immédiatement, mais seulement sur les dernières représentations.

2. Sur ces deux poètes on peut voir deux chapitres intéressants de l'*Histoire littéraire de la ville d'Albi*, par M. Jules Rolland, 1879, in-8°.

jalousie, pour instrument d'une cabale odieuse contre le grand poète. Il serait puéril et vain de tenter une réhabilitation de Pradon. Tout ce que nous voulons faire, c'est, en reconnaissant d'abord qu'il a été justement puni de son outrecuidance, le juger sur ses œuvres et non sur sa renommée, sur sa valeur propre et non sur celle qu'il s'attribuait ou qu'on lui a attribuée. Le malheur de ces poètes immortalisés par les sarcasmes de Boileau, c'est qu'ils ne s'offrent à nous qu'environnés d'une atmosphère de préventions. On ne les juge plus, on ne les lit plus : ils sont condamnés *a priori* en vertu d'un arrêt sans appel, devenu inséparable de leur nom et dont la postérité, qui ne fait point de distinctions, dépasse même de beaucoup la portée véritable, en le prenant dans un sens absolu et sans tenir compte du feu de la bataille, des hyperboles de la satire, de tout ce qui peut faire d'un jugement équitable et nécessaire en principe, parce qu'il remettait à leur place relativement subalterne les prétendus grands hommes des petites coteries, une condamnation injuste si on la prend dans toute la rigueur des termes. Non seulement elle ne tient pas compte des circonstances pour ramener à leur portée réelle ces épigrammes de combat, mais elle les exagère par le travail naturel de l'imagination et du temps. Depuis deux siècles, le nom de Pradon est allé s'enfonçant de plus en plus dans cette réputation légendaire dont il n'est pas facile de dégager sans aucun parti pris sa physionomie véritable.

Nicolas Pradon avait déjà quarante-deux ans lorsqu'il débuta par un *Pyrame et Thisbé* (1674), qui est resté assez longtemps au répertoire, ainsi que sa seconde tragédie, *Tamerlan* (1675), quoique les brigues de ses ennemis aient, nous dit-il, étouffé ce dernier ouvrage « dans le plus fort de son succès. » En poète de la société polie, qui fréquentait l'hôtel de Nevers et l'hôtel de Bouillon, il a fait de Tamerlan « un honneste homme » et tempéré sa férocité naturelle en y mêlant « un caractère de grandeur et de générosité », en lui prêtant même de la galanterie. On ne savait guère au XVIIe siècle ce que c'était que la couleur locale, et Pradon suivait l'exemple général en faisant de son Tamerlan un prince de la cour de Louis XIV. Les fabricateurs d'*ana* sont allés plus loin : ils racontent que le prince de Conti lui ayant reproché, au sortir de cette pièce, d'avoir placé en Europe une ville d'Asie, il s'excusa en répondant qu'il ne savait pas trop bien « la chronologie ». Cette réponse est tellement d'accord avec les vers où Boileau l'accuse de prendre la métaphore et la métonymie pour des termes de chimie qu'elle pourrait en être une simple

amplification. S'il y a plus d'un anachronisme dans ses ouvrages, on n'y voit cependant point trace de la grossière ignorance dont l'accusent cette anecdote et surtout la réponse qu'on lui prête.

Dans son cadre tout conventionnel, *Tamerlan* n'est pas une tragédie sans valeur. Les tirades dont elle est pleine ont souvent une certaine éloquence et les beaux vers n'y sont point rares. A la fin, lorsque Bajazet vient de s'empoisonner, le magnanime Tamerlan, qui lui avait refusé la main de sa fille, se plaint que par cette mort il lui dérobe la gloire

D'emporter sur son cœur une entière victoire.
Il triomphe du sort, et je veux aujourd'hui
En triomphant de moi faire encor plus que lui.

Il s'y rencontre un assez grand nombre de vers coupés à la moderne :

Tu t'émeus; je triomphe et lis sur ton visage
Mon arrêt.
Il m'ose refuser sa fille, mon esclave.

(III, sc. 2 et 3, [1]).

Tamerlan trahit d'ailleurs, comme *Pyrame et Thisbé* (où il a également tiré parti de la tragédie de Théophile), une incontestable imitation de Racine, dans l'intrigue, les caractères, les sentiments, les pensées, et même parfois dans le style. Ce qui ne l'a pas empêché, au contraire, d'attaquer indirectement Racine dans sa préface. Evidemment il se considérait comme un rival. Il devait bientôt aller plus loin encore. Ces deux succès, où la facilité du poète, quelques situations touchantes et quelques beautés de détail avaient fait passer par-dessus les vices du plan et la faiblesse générale de l'expression, donnèrent au poète une présomption qu'il exprime ingénument, et suggérèrent aux ennemis de Racine l'idée de se servir de lui pour battre en brèche une gloire importune. Ce désir n'était même pas étranger, à coup sûr, aux applaudissements qui avaient accueilli l'écrivain rouennais. Si Pradon se rencontra avec Racine dans le choix du sujet de *Phèdre et Hippolyte*, la rencontre n'eut rien de fortuit. Tout le monde était informé que Racine travaillait à une *Phèdre*, dont il avait

1. De même, dans son *Régulus* :

Il court où son destin l'appelle, et nous au nôtre...
Mon père et Régulus me quittent. Quel effroi!...

Dans son *Scipion l'Africain* :

Plût aux dieux que l'on pût vous haïr!...

déjà donné plusieurs lectures [1] : on le crut et il se crut assez fort pour pouvoir le combattre et le vaincre sur le terrain choisi par le grand poète, avec une œuvre fabriquée à la hâte. Le Théâtre de la rue Guénégaud se prêta à l'entreprise, en montant la pièce sans perdre une minute : il trouvait son avantage à susciter un rival au plus brillant fournisseur de l'Hôtel de Bourgogne, sans compter l'intérêt qu'il avait à se mettre au service de la noble coterie qui patronnait Pradon, et le bénéfice de la curiosité que ne manquerait pas d'exciter la lutte. Aussi Pradon arriva-t-il deux jours à peine après le chef-d'œuvre qu'il prétendait éclipser. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les incidents si connus et mille fois racontés de la bataille engagée entre les deux armées ennemies, et qui s'anima jusqu'à dépasser les bornes d'une querelle littéraire. L'intrigue ourdie pour faire tomber le premier ouvrage et triompher le second, parut un moment avoir réussi, et la mémoire de Pradon est restée définitivement écrasée sous cette victoire aussi factice que peu durable. Sa pièce ne fut pas jouée pourtant pendant trois mois, comme il le dit [2], en arrondissant beaucoup trop les chiffres, mais elle eut, en trois mois ou à peu près, vingt-cinq représentations [3], nombre qui ne put être atteint que grâce aux manœuvres du duc de Nevers et de la duchesse de Bouillon. Dans sa préface, Pradon, qui avait toutes les hardiesses, ne craint pas d'attribuer les mauvais procédés, les intrigues et les cabales à Racine et à ses amis; il affirme que l'œuvre de celui-ci ne doit son succès qu'à l'habileté de ses interprètes, dénonce les persécutions dirigées contre lui, se plaint qu'on ait empêché les meilleures actrices du théâtre Guénégaud de jouer son premier rôle et qu'on ait voulu intimider son libraire. Il parle de la satire dont on le menace : « La Satire est une bête qui ne me fait point de peur et que l'on range quelquefois à la raison. » Cette fière déclaration ne sent-elle pas son Scudéry? Enfin il en appelle au public impartial et éclairé, avec l'assurance intrépide d'un Normand qui était plus digne encore d'être Gascon que Le Clerc et l'abbé Boyer.

Quand la *Phèdre* de Pradon fut reprise pour un jour, il y a quelques années, aux Matinées-Ballande, tous les lettrés accou-

1. On peut même croire que Pradon avait eu, par suite de ces lectures ou d'autres circonstances, connaissance de l'intrigue et des principales situations de la pièce, car il est plusieurs passages de la sienne qui ressemblent à des imitations mal déguisées. V. Deltour, les *Ennemis de Racine*, 2e partie, chap. VIII, p. 347-351.

2. *Nouvelles remarques sur les ouvrages du sieur D.*

3. Seize consécutives du 3 janvier au 9 février, puis, après une courte interruption, trois avant la fermeture de Pâques qui, cette année-là, à cause du grand jubilé, dura du 3 mars au 4 mai; enfin, après la réouverture, dix représentations encore avec accompagnement d'une petite pièce. Voir le registre de La Grange.

rurent à cette curieuse épreuve où se renouvelait, pour ainsi dire, à deux siècles d'intervalle, le duel mémorable de l'an 1677. Les mânes de Pradon durent tressaillir d'aise devant cette réponse tardive à son appel, quoiqu'il eût pu se plaindre encore, et à plus forte raison, des conditions d'infériorité où se retrouvait l'interprétation de son œuvre, relativement à celle de Racine, jouée par les habiles acteurs de la Comédie française. Malgré ces conditions défavorables, dans leur surprise de ne point trouver une œuvre aussi complètement méprisable que le faisait supposer le nom décrié de Pradon, quelques critiques lui prodiguèrent des éloges excessifs, et s'ils n'allèrent point jusqu'à la préférer au chef-d'œuvre classique, ils ne craignirent pas de la mettre à peu près sur la même ligne, — comme Bayle, érudit de premier ordre, mais fort médiocre critique littéraire, qui les appelle l'une et l'autre deux tragédies *très achevées*. — Il y avait là un sentiment dont bénéficient aujourd'hui, plus ou moins largement, beaucoup des écrivains ridiculisés par Boileau, de la part des esprits peu disposés à subir le joug des opinions toutes faites, à qui ils ménagent le double plaisir de la découverte et de la revision d'un procès trop sommairement jugé. A l'entraînement naturel d'une réaction contre l'autorité despotique et longtemps incontestée du régent Despréaux, peut-être aussi contre un grand poète qu'on était importuné en secret d'entendre toujours appeler le *Juste*, se joignait l'attrait plus délicat de la réparation d'une injustice, — sans oublier les différences essentielles du goût entre le XVIIe siècle et notre époque. — Les idées littéraires ont changé sur beaucoup de points et ce qu'on traitait alors de trivialité, ce qui semblait d'une platitude insoutenable à un Voltaire et à un La Harpe, se rapproche de l'allure pédestre généralement adoptée par le drame contemporain, et sembla à beaucoup de critiques empreint d'un naturel louable.

Voltaire, qui a comparé les deux *Phèdres* dans la préface de sa *Marianne*, tout en proclamant l'éclatante supériorité de l'une sur l'autre, à laquelle il prodigue les expressions méprisantes, semble réduire toute cette supériorité au style, et il la fait ressortir par un rapprochement entre deux passages qui expriment les mêmes idées chez Racine et chez Pradon, mais ici en excitant l'admiration, et là en provoquant le rire. On prétend aussi que Racine disait : « Toute la différence qu'il y a entre Pradon et moi, c'est que je sais écrire. » Racine se faisait tort. Elle est la plus évidente sans doute, mais elle est loin d'être la seule, et si Voltaire a raison de dire que « les personnages des deux pièces, se trouvant dans les

mêmes situations, disent presque les mêmes choses », et que c'est pourtant alors qu'ils sont le plus différents, il va trop loin en ajoutant que la conduite des deux ouvrages est à peu près semblable. Il faudrait tout au moins faire d'abord à cet égard une réserve très importante : en imaginant de nous présenter Phèdre non comme l'épouse, mais comme la fiancée de Thésée, Pradon a tout simplement détruit l'intérêt pathétique et terrible, la raison d'être et la force du sujet, en même temps que sa difficulté. Si Phèdre n'est plus que la fiancée d'un vieux roi, quoi d'étonnant qu'elle lui préfère un jeune et beau prince, et quoi de criminel? que devient la fatalité? comment se justifient ses remords, ses terreurs, la vengeance implacable d'un père, l'intervention des dieux? Ainsi que l'a dit un contemporain, « il falloit traiter le sujet dans son affreuse vérité, ou ne le point traiter du tout [1]. »

Mais l'infériorité du plan ne frappe qu'à un examen attentif, et celle du style est sensible à la lecture la plus superficielle. Toutes les qualités que Racine possède au degré le plus élevé et le plus exquis : l'élégance, la délicatesse, la propriété de l'expression, l'art de traduire toutes les nuances du sentiment, Pradon en reste bien loin; il s'en est douté lui-même et il le reconnaît implicitement en avertissant le lecteur qu'il n'a pas eu le temps de polir ses vers comme il l'eût voulu et en opposant ses trois mois de travail aux deux ans que Racine a mis à limer les siens.

Régulus (1688) passe généralement pour le chef-d'œuvre de Pradon : on lui sut particulièrement gré de l'adresse avec laquelle il avait vaincu les difficultés d'un sujet qu'il paraissait impossible de plier aux règles, surtout à l'unité de lieu. Le thème de *Régulus*, l'un des plus dramatiques d'une histoire fouillée en tous sens par la tragédie, n'avait pas encore été transporté sur la scène [2], et il ne faut pas en chercher la cause ailleurs : « J'ose dire, écrit Pradon dans sa préface, avec une modestie toute bouffie d'orgueil, que je me sais un peu de gré d'avoir trouvé une route que plusieurs auteurs avoient vainement cherchée... Il eût été bien fâcheux de laisser dans un éternel oubli la plus grande action qui se soit faite dans l'ancienne Rome, faute d'un peu d'invention. » En quoi consiste l'invention dont Pradon s'applaudit? A avoir mis la scène dans le camp des Romains devant Carthage, et non à

1. Subligny, *Dissertation sur les tragédies de Phèdre et Hippolyte*. Néanmoins Subligny conclut que la pièce de Pradon est « mieux intriguée, surprend davantage les esprits et excite un peu mieux la curiosité. »

2. Nous ne comptons pas l'ouvrage inconnu d'un auteur très obscur, Beaubreuil, imprimé et peut-être aussi joué à Limoges en 1582.

Rome, ce qui permettait de conserver les deux unités. Aucun poète tragique ne s'en était avisé encore.

Une autre *hardiesse* dont Pradon ne s'applaudit pas moins, en réfutant les reproches qu'elle lui a valus, est d'avoir introduit un enfant sur la scène. L'enfant ne parle pas, mais sa présence seule excite mieux la compassion que les discours les plus pathétiques, et c'est lui qui fournit matière aux scènes les plus touchantes du dernier acte. Le théâtre grec, dont la tragédie du XVIIe siècle se flattait de suivre les traces, avait maintes fois donné l'exemple de cette prétendue audace, bien dépassée par le Joas d'*Athalie*, qui ne se borne pas à paraître, lui, et qui joue un rôle essentiel dans la pièce. C'est par de tels rapprochements qu'on peut voir sans cesse à quel point Racine, qui paraît timide aujourd'hui, a plus osé que ses contemporains.

L'amour ne tient qu'une place très subalterne dans *Régulus*, où tout est subordonné au patriotisme. Quoiqu'il semble s'en excuser dans sa préface autant que s'en vanter, Pradon a eu le mérite de sentir qu'il n'y en pouvait « mettre davantage avec bienséance », et après le succès considérable de son œuvre, qui n'eut pas moins de vingt-huit représentations consécutives dans sa nouveauté, qu'on reprit encore quelques mois après et qui est demeurée au répertoire jusqu'en plein XVIIIe siècle, il constate, en homme heureux et fier d'avoir fourni la matière d'une pareille observation, « que la grandeur d'âme frappe plus que la tendresse et que le spectateur est touché plus vivement par une grande action qui l'enlève, que par un fade amour qui languit. »

Les deux premiers actes de *Régulus* sont assez faibles : à travers les conversations prolixes des personnages, l'action s'engage lentement. Mais l'exposition est claire et, parmi les alexandrins prosaïques et lourds, quelquefois peu corrects, il s'en détache plusieurs d'une belle tournure, d'un accent noble et fier. Régulus dit à Mannius, qui médite de le trahir et qui vient de se justifier :

> Sur vous d'aucun soupçon je n'ai plus l'âme atteinte.
> D'ailleurs, la défiance est fille de la crainte :
> Je ne puis un moment douter de votre foi
> Et crois que tout Romain est Romain comme moi.

C'est un beau vers que celui du héros à Fulvie, lorsqu'il se prépare à combattre l'ennemi :

> Je ferai mon devoir; les dieux feront le reste [1].

1. Il est vrai que Corneille a été ici le collaborateur de Pradon : *Faites votre devoir et laissez faire aux dieux* (HORACE, II, sc. 8).

Sa femme est digne de lui : elle refuse de s'éloigner; elle l'exhorte à l'oublier, pour ne penser qu'à vaincre :

> ..... Courez à la victoire;
> J'ai de quelques moments retardé votre gloire.

En apprenant le malheur de son mari, elle reste Romaine dans l'expression de sa douleur, et quand Mannius, dont la trahison est encore ignorée, se propose à mots couverts pour remplacer Régulus, en parlant du noble sang qui coule dans ses veines, elle lui répond :

> Sans se mettre à l'abri de ces noms glorieux,
> Il faut compter ses faits et non pas ses aïeux.

N'est-on pas surpris de rencontrer des vers pareils dans Pradon?

Revenu au camp sur parole, pour apprendre aux Romains à quelles conditions Carthage consent à le rendre, Régulus les exhorte à continuer la guerre, et tous les sentiments qu'il exprime, malheureusement sous une forme médiocre, sont pleins de noblesse, de dignité, de grandeur. Le dernier acte est plus pathétique encore. Régulus résiste stoïquement aux assauts répétés qu'on lui fait subir : à Lépide, qui a soulevé le camp pour s'opposer à son départ; à sa femme, trop romaine pour le retenir, mais qui jure de mourir avec lui; à son jeune fils, qu'on lui a amené pour fléchir son courage par l'amour paternel. Prisonnier de son serment, il use de subterfuge pour tromper la vigilance de ses compatriotes, en déployant autant de ruse pour retourner aux mains de ses ennemis que d'autres eussent pu le faire pour leur échapper. Et comme on est sous les murs de Carthage et que les vingt-quatre heures vont expirer, à peine a-t-il disparu qu'on apprend coup sur coup, par les récits classiques, la reprise du siège, la mort du héros et l'ardeur des soldats de Rome à le venger sur la ville ennemie, qu'ils vont forcer à se rendre.

Pradon savait que succès oblige; il le dit dans la préface de *Régulus*, où il s'engage solennellement à redoubler d'application et d'effort pour ne point déchoir. On peut croire qu'il le fit, en effet, car il prit son temps. Six ans s'écoulèrent avant qu'il reparût sur la scène avec le chef-d'œuvre longuement mûri qui devait effacer *Régulus*. Mais le résultat ne répondit point à son rêve. De ses dernières tragédies, — *Germanicus* et *Scipion l'Africain* (1694 et 1697), deux sujets tout romains encore, — il n'osa faire imprimer l'une, qui tomba lourdement, et il eût sagement

agi en s'abstenant de même pour l'autre, dont la médiocrité défie toute critique, et qui n'a même pas le mérite relatif d'avoir inspiré, comme la première, une jolie épigramme à Racine. Évidemment le pauvre Pradon avait épuisé le peu de génie qui était en lui.

III

Il en est de Campistron comme de Pradon : son œuvre est oubliée, son nom ne l'est pas. Il vaudrait mieux qu'il le fût : il en aurait plus de chances d'être lu et goûté. Le discrédit complet où il est tombé s'explique, assurément, mais ne va pas sans injustice. On s'est habitué à ne voir en lui que le pâle clair de lune de Racine; on ne lui accorde pas plus d'importance et de personnalité qu'à un reflet, sans compter que deux épigrammes très connues l'ont rendu un peu ridicule. Racine fut, en effet, son maître et son modèle; Campistron est à lui ce que fut à Raphaël un Sasso Ferrato : il le reproduit en l'affadissant. Sa tragédie est coulée dans le moule racinien, dont elle ne se permet pas de s'écarter un moment : la disposition de la pièce, la marche du dialogue, la couleur générale du style, les formes et les formules, tout se ressemble. Mais il était déjà un petit Racine par la nature avant de l'être devenu par l'art et par les leçons même du grand poète, qui encouragea ses premiers travaux, en l'aidant de ses conseils et en lui enseignant les secrets de la scène. Son esprit était en quelque sorte calqué sur cet exemplaire, qui fut son idéal, et en l'imitant il suivait sa vocation naturelle. Talent de second ordre, sans doute, et dont l'inspiration manque de personnalité; talent réel, cependant, et fait surtout pour être apprécié dans une époque où l'habile imitation des maîtres était considérée comme un mérite original. Il faut bien se garder de le confondre avec un Pradon. N'oublions pas qu'il fut à peu près unanimement regardé en son temps comme un auteur dramatique digne de la plus haute estime, et ce temps était l'une des plus riches périodes du grand siècle. Il avait au plus haut point l'intelligence et l'art du théâtre, et à ce talent il joignit une fécondité rare, puisque c'est coup sur coup, pour ainsi dire d'année en année et quelquefois, comme en 1685, à deux reprises dans un an, qu'il écrivit des ouvrages et remporta des succès tels que ceux d'*Arminius*, d'*Andronic*, d'*Alcibiade*, de *Tiridate*.

Jean Galbert Campistron était du Midi comme Le Clerc, Boyer et l'abbé Abeille. C'est le Midi qui, après la Normandie et Rouen,

fournissait le plus de poètes tragiques. Il débuta en 1683 par une *Virginie*, comme Le Clerc, qui annonce déjà un habile homme par la conduite et même la versification, mais dont le sujet, qui n'avait guères soulevé d'objections une quarantaine d'années auparavant, parut à beaucoup, en cette époque plus raffinée, n'avoir pas la noblesse, la décence et la délicatesse nécessaires à une tragédie.

De *Virginie* à *Arminius*, la différence des dates n'est que d'un an, mais le progrès du talent est considérable. La conception générale, qui nous montre l'association du patriotisme et de l'amour en lutte contre le respect de la volonté paternelle dans le cœur de la fille et du fils de Ségeste, rallié aux Romains et politique résolu à toutes les bassesses, se prête à de beaux mouvements et à des scènes émouvantes. La pièce est vraiment dramatique ; elle a de la chaleur, des situations, des péripéties rapides et saisissantes, surtout au dernier acte. Le deuxième est très beau : l'entrevue d'Arminius et d'Isménie, les deux amants que Ségeste veut séparer ; le débat de Ségeste et d'Arminius ; la scène où Arminius, traîtreusement arrêté, est amené devant Varus qu'il brave et Ségeste à qui il s'efforce de faire honte de sa conduite, en remplissent la plus grande et la meilleure partie. A défaut de Varus, l'un des rôles les plus faibles de l'ouvrage, le vrai Romain, c'est Arminius : Campistron l'a tracé d'une main ferme et lui a donné une grandeur de sentiments, une fierté de langage qu'on est surpris, lorsqu'on s'en rapporte à la réputation vulgaire de l'auteur, de trouver sous sa plume.

Une année seulement sépare aussi *Arminius* d'*Andronic* (1685) et dans cet intervalle le poète a encore accompli un nouveau progrès, non moindre que le précédent. Ce n'est pas à cette période de sa vie qu'on pourrait appliquer l'épigramme connue contre son *Hercule* : il ne recule pas, il avance toujours. *Andronic* a été inspiré à Campistron, il nous l'apprend lui-même, par le *Don Carlos* de Saint-Réal : « Comme, par des raisons invincibles, dit-il, je ne pouvais pas mettre sur la scène les personnages de M. de Saint-Réal sous leurs véritables noms, je fus obligé de chercher ailleurs quelqu'événement qui ressemblât à celui qu'il avait traité. Je trouvai heureusement ce que je cherchais dans l'histoire de Constantinople. »

Rien de plus pathétique et de plus touchant que le rôle d'Irène, victime d'État, enlevée par l'empereur à son fils, qu'elle aimait et devait épouser. Sa fidélité conjugale combat l'amour qui persiste dans son cœur ; elle s'entremet entre le père et le fils, ce qui ne

sert qu'à exciter davantage encore l'ombrageuse jalousie du premier; elle supplie le second de désarmer l'empereur par sa soumission. Mais tous ses efforts ne peuvent empêcher la catastrophe. Condamné à mort par son père, Andronic s'est ouvert les veines dans un bain ; Irène s'empoisonne et vient pour le revoir avant de fermer les yeux : en apprenant qu'il est mort, elle se livre à son désespoir. L'empereur entre au moment où elle va expirer elle-même, et elle profite de son dernier souffle pour justifier le prince. C'est ce rôle sans doute qui a fait principalement l'éclatant succès de l'ouvrage [1]; mais celui qui en fait surtout la supériorité, c'est le personnage d'Andronic, tracé avec infiniment d'art dans son inquiétude, son trouble, son agitation, les sentiments divers dont il est combattu, ses efforts infructueux pour remplir ou tromper le vide de son cœur. Il y a là un état d'âme bien saisi et bien rendu, avec une vérité qui n'est pas exempte de force, dans un heureux mélange de qualités et de défauts conforme en même temps à la nature et aux lois de l'art dramatique. La pièce est restée longtemps au répertoire; elle le méritait.

« Aucun auteur n'avait encore si fort approché les inimitables modèles de MM. Corneille et Racine. Sans être copié de l'un ou de l'autre, on trouve ici tout à la fois un sujet neuf, grand, intéressant, traité d'une manière claire et simple; des situations touchantes, variées et ménagées avec beaucoup d'art, des portraits bien faits et une conduite admirable [2]. » C'est d'une pièce de ce genre que Racine eût pu dire, avec plus de raison que de la *Phèdre* de Pradon : « Toute la différence qu'il y a entre M. Campistron et moi, c'est le style. » Le progrès que nous avons signalé d'*Arminius* à *Andronic* ne s'applique pas à la versification, égale peut-être dans les meilleures scènes, mais plutôt inférieure dans les autres, moins élégante, moins soutenue, plus embarrassée par la complication des sentiments qu'elle veut peindre.

A la fin de la même année 1685, Campistron donnait un *Alcibiade* dont le succès dépassa encore celui d'*Andronic*. Dans cette œuvre, il n'a pas dédaigné de se rappeler fréquemment le *Thémistocle* du vieux Du Ryer. Il est même bien difficile de croire que ce ne soit point à lui qu'il ait emprunté son sujet, identique au fond et dans ses principaux détails. En l'une et l'autre tragédie il s'agit d'un général grec banni par ses concitoyens,

1. « L'affluence des spectateurs fut si grande que les comédiens, après avoir fait payer le double aux vingt premières représentations, et avoir ensuite mis la pièce au simple, furent obligés de la remettre au double pour diminuer la foule » (D'Alembert, *Éloge de Campistron*).

2. Parfaict, *Hist. du Théâtre français*, t. XII, 455.

réfugié à la cour d'Artaxerce, y tombant amoureux d'une princesse du sang royal, qui l'aime aussi, mais que son sang retient; ayant à se défendre contre les projets du Grand Roi, qui veut le mettre à la tête de ses troupes pour déclarer la guerre à la Grèce, et s'en défendant par les mêmes raisons. En toutes deux, la princesse aimée du glorieux proscrit, ici nièce, là fille du Roi, s'appelle Palmis. Comme la Palmis de Du Ryer, celle de Campistron dissimule son amour par fierté. Quand Alcibiade n'a pu retenir l'aveu des sentiments qu'il éprouve pour elle, elle s'indigne et le chasse de sa présence; mais à peine lui a-t-il obéi qu'elle avoue la vérité à sa confidente :

O devoir trop barbare!
Qu'il m'en coûtera cher d'avoir cru ma fierté!

En apprenant que le Roi irrité va le livrer aux Grecs, elle ne se contient plus et lui ordonne de fuir. Tout est prêt. Avant de la quitter, Alcibiade veut lui faire entendre encore une parole d'amour; elle lui impose silence :

Artaxerce est mon père, et vous n'êtes pas roi.

Ce sentiment cornélien de la prédominance du devoir sur l'amour, que Campistron emprunte à Du Ryer, n'est qu'un éclair : dès qu'Alcibiade l'a quittée, elle donne un libre cours à ses larmes; son orgueil ne triomphe pas sans lutte et laisse place à sa tendresse, de même que, chez sa rivale Artémise, dans le combat que se livrent son ressentiment et son amour, c'est l'amour qui finalement l'emporte.

Campistron est tellement plein de Racine qu'il lui arrive d'en copier çà et là quelques vers par un plagiat que nous aimons à croire inconscient [1]. Il rappelle plus avantageusement son modèle en d'autres points, non seulement par l'élégance et l'harmonie d'un style qui manque malheureusement de force et dont la facilité touche à la mollesse, mais par sa manière de chercher l'intérêt moins dans les combinaisons de l'intrigue que dans l'étude des passions, moins dans les événements que dans l'âme de ses personnages. *Alcibiade* est un drame tout intime, où le choc des situations n'est autre chose que le choc des sentiments.

Après tous ces succès, Campistron éprouva un échec avec *Pho-*

1. Alcibiade pille Burrhus lorsqu'il dit à Artaxerce :

Je parlerai du moins avec la liberté
D'un Grec qui ne doit point cacher la vérité.

cion (1688), dont la froideur explique celle du public; mais il se releva victorieusement avec *Tiridate* (1691), celle de toutes ses pièces où il jugeait avoir mis le plus d'art et de délicatesse et qui passe généralement pour son chef-d'œuvre. De l'art et de la délicatesse, il en fallait beaucoup pour traiter un thème si scabreux, qui n'est autre que l'amour d'Amnon pour sa sœur Thamar, mais attribué, par une transposition du sujet analogue à celle d'*Andronic*, au prince Tiridate, personnage d'ailleurs réel, dont nous ne savons guère rien de plus sinon qu'il mourut de langueur. Campistron s'est cru en droit, parce qu'il en avait besoin, d'attribuer cette langueur à un amour impossible et secret, et Tiridate tient si peu de place dans l'histoire que cette invention ne lui a pas plus porté atteinte que les coups d'épée du fils d'Anchise aux ombres sans corps de l'Averne.

Un mal inconnu mine Tiridate et le met aux portes du tombeau. Tous en cherchent vainement la nature et la cause. Pourquoi s'oppose-t-il obstinément, lui dont on sait la générosité, au mariage de sa sœur Erinice avec le prince Abradate, qu'elle aime et qui l'adore? Pourquoi recule-t-il toujours son propre mariage avec Talestris, reine de Cilicie, qui s'inquiète profondément de l'état où elle le voit, et tâche en vain de lui arracher des aveux? Son père, Arsace, offre d'abdiquer en sa faveur, si c'est l'ambition de régner qui le tue; Tiridate proteste noblement contre une pareille pensée. Mais lorsque celui-ci l'exhorte à approuver l'union de sa sœur avec Abradate, dont il lui fait l'éloge, le prince s'emporte, proteste avec violence et sort, le laissant stupéfait. Toute cette exposition indirecte, qui remplit le premier acte, est d'un art remarquable. Elle se prolonge dans les premières scènes de l'acte suivant. Malgré l'agitation de son fils, le roi le presse d'accomplir son mariage avec Talestris : ces délais sont insultants et deviendraient dangereux; il a donc donné ses ordres pour le lendemain.

Resté seul avec son confident Mitrane, Tiridate, en paroles pleines de trouble et de désespoir, laisse échapper le terrible secret, il sait qu'une telle passion est coupable, insensée, mais elle est plus forte que lui. Bientôt, après une scène avec sa fiancée Talestris, qui lui reproche son indifférence et son infidélité, pressé de toutes parts, de plus en plus agité par les furies de l'amour criminel, il va s'abandonner à ses transports avec une ardeur que rien ne peut plus contenir et qui excite les protestations indignées de Mitrane :

Je ne vois que la mort qui puisse les éteindre.
— Mourez donc, et cachez dans l'éternelle nuit
Vos vœux incestueux, la honte qui vous suit.
N'attendez point de moi de lâche complaisance.

Ce n'est plus un simple confident; c'est un conseiller ferme et incorruptible : son rôle se relève et s'ennoblit. A sa voix Tiridate reprend possession de lui : il fuira, il ira ensevelir ses remords dans le fond de l'Asie. Mais en ce moment Erinice paraît, et cette résolution qui le sauvait s'évanouit à sa vue. Erinice commence par lui témoigner sur son état funeste un intérêt qui excite sa joie; mais il se plaint que l'affection de sa sœur n'égale point la sienne. Elle proteste, et pour lui prouver qu'il se trompe, elle veut lui révéler un secret : celui de son amour profond pour Abradate; oui, elle l'aime et en s'opposant à leur union, son frère la désespère. Celui-ci ne répond à toutes ses instances que par des mots entrecoupés; il tombe en pâmoison, et elle veut lui offrir son bras pour le soutenir; mais lui :

Si vous m'aimez, ne me secourez pas!

L'acte suivant renouvelle une situation si hardie, mais toujours avec une délicatesse qui la rend tolérable. A Erinice succède Abradate, qui implore son consentement, qui prodigue ses supplications sans pouvoir le fléchir, et dont le désespoir se manifeste avec d'autant plus de violence qu'il ne saurait rien comprendre à ce refus obstiné, accompagné de protestations d'estime. Erinice, qui le voit sortir accablé, ne peut plus retenir elle-même l'expression de sa douleur et de ses reproches :

Eh! ne mourrai-je point s'il devient votre époux,

répond Tiridate.

— Vous mon frère? — Ah! laissez ce nom qui m'importune,
Ce nom qui fait lui seul toute mon infortune,
Ce nom par qui mes vœux sont toujours traversés,
Ce nom qui me confond quand vous le prononcez!

Le jour se fait peu à peu dans l'esprit d'Erinice. Il faut bien qu'elle finisse par comprendre. Elle jette un cri d'horreur.

Ah! grands dieux, qu'ai-je dit?

s'écrie Tiridate,

Je rappelle en tremblant mes sens et mon esprit...
Je vous atteste, Dieux! Votre puissance entière
N'a pu de ma raison éteindre la lumière;
Si je n'ai pas vaincu dans ce combat fatal,
J'ai conservé toujours un avantage égal;
Si mon cœur fut saisi d'une indigne surprise,
Du moins ma volonté n'y fut jamais soumise.
Mais ce n'est point assez pour me justifier;
La surprise est un crime : il le faut expier.

Est-ce par un ressouvenir de Phèdre que Tiridate attribue toujours aux dieux la frénésie fatale qui le tient?

Le dernier acte, quoique le plus faible, fait sortir de nouveaux effets d'une situation qui semblait épuisée. Le roi ne sait rien encore. En approchant, il voit fuir sa fille, qui ne revient pas à sa voix. Partout le trouble et l'effroi s'offrent à ses regards. On lui cache quelque chose! Tiridate haïrait-il sa sœur? — Plût au ciel qu'il la haït! répond Artabase, — imitation ingénieusement détournée du mot de Néron à Britannicus : *Souhaitez-la, c'est tout ce que je puis vous dire.* Lorsqu'il a compris à son tour l'affreuse vérité, son indignation éclate; il rassemble sa famille autour de lui pour faire justice devant elle. Mais la vue de Tiridate en proie au vertige du remords désarme sa sévérité. Tous s'efforcent de rattacher à la vie le prince écrasé sous le poids de sa honte, mais il a pris du poison, et il leur fait les adieux d'un mourant. Il ose même nommer sa sœur :

Car, étant près d'aller devant les dieux,
J'ose vous regarder et ne crains plus vos yeux.

Il meurt, et la tragédie se termine, comme *Andronic*, par quelques vers d'une rare platitude : malheureusement, en effet, l'expression, dans *Tiridate*, n'est guère supérieure à celle des autres pièces de Campistron. Malgré cette faiblesse générale du style, la conduite de l'ouvrage, l'adresse et la dextérité de l'exécution, l'entente du théâtre, l'art avec lequel il a su filer une situation unique, la varier, la renforcer, la dramatiser, de manière à accroître jusqu'au bout l'intérêt et l'émotion, font de *Tiridate* non seulement le chef-d'œuvre de Campistron, mais certainement l'un des chefs-d'œuvre du théâtre de second ordre au XVIIe siècle. La matière tragique peut sembler mince, dénuée d'incidents; la situation du personnage principal toujours la même et sans issue. Toutes les péripéties sont en nuances; tous les incidents appartiennent à

l'ordre intime et moral. Quoi qu'en ait dit La Harpe, l'auteur a su mettre de la gradation et de la progression dans la monotonie de son thème dramatique, comme il a mis de la décence, des situations pathétiques, des sentiments aussi nobles que touchants, dans un sujet d'une donnée répulsive. L'auteur de *Tiridate*, plus encore que d'*Andronic*, mérite d'être étudié par l'école psychologique. Oui, sans doute, on peut lui reprocher d'avoir choisi un de ces thèmes qu'on ne saurait faire accepter que par un vrai tour de force. Mais le tour de force, Campistron l'a accompli; il a réussi à nous imposer le sujet, à nous y intéresser même, à nous émouvoir en faveur d'un prince dont la passion fait horreur, par le tableau de ses souffrances et de ses remords. Du premier acte au dernier, il court sur le bord de l'abîme sans y tomber. Ce n'est pas la marque d'un talent si timide et si mou, et peu de génies plus vigoureux eussent osé tenter une pareille entreprise, ou en fussent aussi bien sortis à leur avantage.

Seulement ce qui explique en grande partie la hardiesse de Campistron dans *Tiridate*, c'est la *Phèdre* de Racine. Même en semblant original jusqu'à la témérité, il reste encore imitateur; son audace est inspirée et couverte par ce grand modèle. Campistron a voulu avoir sa *Phèdre* (et en même temps sa *Bérénice*, pour l'art du développement tragique), comme il avait voulu déjà avoir son *Esther* ou son *Athalie*, l'année précédente, dans la tragédie sacrée d'*Adrien*, l'une de ses chutes, avec *Phraate* et *Phocion*. Il a fait de Tiridate, sans avoir les mêmes raisons que Racine, une victime de la fatalité, qui lutte contre la volonté des dieux, plus forte que la sienne. Cette filiation avait frappé des contemporains [1], et indépendamment de l'inspiration générale, plus d'une imitation ou d'une réminiscence de détail prouvent combien il se souvenait de *Phèdre* en écrivant *Tiridate*.

VICTOR FOURNEL.

1. V. l'abbé Pellegrin, *Dissertat. critiq. sur la tragédie de Tiridate*, dans les frères Parfaict, XIII, 218. Il semble que ce soit encore pour imiter Racine qu'il revint tout à coup au théâtre en 1709, après un silence de dix-huit ans, avec une comédie unique dans son œuvre, comme celle des *Plaideurs* dans l'œuvre de Racine, et certainement plus inattendue encore. Cette dernière pièce, le *Jaloux désabusé*, montre que le talent de Campistron pour la comédie n'était pas inférieur à son talent tragique.

LE DIFFÉREND DE MAROT ET DE SAGON

(*Suite et fin* [1].)

Comme bien on pense, les amis de Marot ne laissèrent pas passer sans y répondre cette bordée de gros mots. Ils s'empressèrent de réunir en un recueil les petits poèmes composés en diverses circonstances par Bonaventure Des Périers, Charles Fontaine et Nicole Glotelet et, assaisonnant le tout de satires nouvelles, ils le présentèrent au public sous ce titre *les Disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie et leurs adhérents* [2]. Ce mélange ne dut pas déplaire, car on en connaît plusieurs éditions. Nous avons assez complètement analysé les différentes parties dont se compose cet opuscule pour qu'il soit inutile de s'y arrêter maintenant.

La mêlée alors est générale et, si on peut le plus souvent distinguer encore d'où partent les coups, on ne saurait dire quel adversaire attaque ni quel adversaire riposte. Tandis que Marot,

1. Voir le numéro d'avril 1894.

2. Cet opuscule a eu au moins trois éditions que nous allons décrire :

I. Les disciples || et amys de Marot con- || tre Sagon, la Hueterie et leurs adhérents. || *On les vend à Paris, pres le college de Reims,* || *a lenseigne du Phœnix* || In-8° de 30 ff. non chiffr., sign. A-G par 4, H par 2 (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, B.-L., 8e pièce).

Sur le titre, bois représentant un homme qui donne une missive à un autre.

F. 2, argument en prose latine et épigramme latine de Janus Parrhasius, « poeta Senogalliensis ».

F. 3 r°, *Apologie de maistre Nicole Glotelet, de Victry-en-Partoys, pour Clement Marot, contre le Coup d'essay faict par ung Cerite ou Mathelineux nommé Sagon.*

F. 12 v°, *Pour Marot absent contre Sagon, par Bonaventure* (des Périers), *valet de chambre de la Royne de Navarre.*

F. 14 v°, épigrammes latines de Bonaventura des Périers et Christophe Richer.

F. 15 r°, *Epistre à Sagon et à la Hueterie par C. Fontaines.*

F. 19 v°, *Response à Charles Huet, dict Hueterie, qui feist du mytouard le grys, par C. de la Fontaines,* réponse précédée d'un *Dizain sur la grâce de Sagon,* signé *Trop de peu,* et d'un dizain *sur Charles Hueterie.*

F. 23 v°, *Epistre à Marot par ung sien amy.*

F. 24, deux dizains anonymes.

F. 24, v°, *La complaincte et testament de François Sagouyn, dict Sagon, envoyez à Frippelippes valet de C. Marot, par C. de la Fontaine.*

F. 30, deux épitaphes de Sagon et huitain anonyme.

II. Les disciples et || amys de Marot contre || Sagon. La Hueterie et || Leurs Adherents. || *On les vend a Paris en la Rue Sainct Jac-* || *ques, pres sainct Benoist, a lenseigne du* || *Croissant, en la boutique de Jehan Morin.* || M. D. XXXVII (1537). || In-8° de 36 ff. non chiffr., sign. A-I par 4 (Bibl. Nat., Y, 4503; — bibl. de Versailles, E 352e, 1e pièce).

Sur le titre, bois représentant trois hommes écrivant dans une salle, chacun à une table séparée; l'un foule aux pieds un singe, le second un âne et le troisième un veau.

III. Les disciples et || amys de Marot, con- || tre Sagon, La Hueterie, || et leurs Adhérentz. || *Imprimé a Lyon par Pierre de saincte* || *Lucie dit le Prince.* || In-8° de 38 ff. non chiffr., sign. A-D par 8, E par 6 (Bibl. Nat., Y, 4502).

Sur le titre, marque de l'imprimeur (*Brunet*, III, 524).

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 78-107; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy. 4°, t. IV, pp. 497-543.

content d'avoir engagé la lutte et soucieux de ne pas trop se découvrir, laisse ses amis vider la querelle, Sagon au contraire revient à la charge avec plus d'entrain que de bonheur. Pour écraser définitivement son rival, il publie une *Défense de Sagon contre Clément Marot* [1], où sont amassés tous les traits susceptibles de blesser l'ennemi. Nous avons déjà pris à ce recueil les renseignements qui éclairent le débat. On en peut tirer d'autres encore qui font comprendre le caractère de Sagon et sa nature d'esprit. En homme soucieux d'anéantir l'ennemi, Sagon fait flèche de tout bois et lance à la tête de ses adversaires tout ce qui peut les atteindre. L'arsenal des imputations contre Marot est ici au complet : insinuations malveillantes exposées en prose ou en vers, injures en français, en latin ou même en grec, tout s'y trouve assemblé pour en finir une bonne fois avec les contradicteurs. Loin d'être réduit au silence par les ripostes de Marot, Sagon se prétend au contraire fortifié par les assauts de son adversaire. Quelques gravures sur bois dont il a orné sa *Défense* révèlent nettement ce

1. Deffense de Sagon || Contre || Clement Marot. || *On la vend au mont Sainct Hylaire, devant* || *le College de Reims.* || In-8° de 36 ff. non chiffr., sign. A-H par 4 (Bibl. de l'Arsenal, 6427, BL).

Sur le titre, bois représentant un palmier chargé d'une lourde pierre, avec la devise : *Pondere pressa, altius extollitur.* Ceci s'applique à Sagon et signifie évidemment que les ripostes dont on l'accable le font redresser davantage.

Le contenu de ce recueil est assez disparate.

Au v° du titre commence un long factum en prose latine qui occupe le reste du cahier A : *In Francisci Sagonii libellum Prolusio, ejus defensionem et hendecasyllaborum argumentique Jani cujusdem effrontis confutationem continens.*

F. 5 r°, second titre ainsi conçu : *Defense de Sagon* || *par luy adressee* || *A* || *Clement Marot,* || *Disciples dicelluy,* || *Appoincteurs,* || *Et aux* || *Juges Prudens.* || Cette pièce est suivie de deux dizains et d'un *Rondeau à Marot, qui a faict le testament de Sagon et le faict advouer à Calvy de Fonteyne.*

F. 12 v°, nouveau titre de départ : *Confutation aux* || *disciples dudict Marot par ledict Sagon.* || Cette pièce est précédée d'un bois représentant quatre chiens aboyant à la lune, avec la légende : *Pro consuetudine latrant.* Elle est suivie de deux dizains.

F. 17 r°, *Aux appoincteurs;* v°, *aux juges,* avec un dizain et un rondeau aux mêmes.

F. 19, pièce grecque εἰς γραμματιστάς τινας μιξογλώσσους τοῦ ψευδομάρωνος δορυφόρους. Le f. 20 est blanc.

F. 21, nouveau titre : *Elegie par Fran-* || *coys de Sagon,* || *se complaignant a luy mesmes daucuns* || *qui ne prennent bien lintention* || *de son Coup d'essay, dont il* || *frappa Marot.* || Au-dessous, un bois représentant un rocher battu par les vagues, avec la légende : *Dum verberat fluctus scopulum irritus evanescit in undas.* A la suite (f. 26), deux rondeaux.

F. 27, *le Dieugard de Sagon à Marot de nouveau retourné en France,* accompagné d'un rondeau et de trois dizains.

F. 29, troisième titre : *Pour les disciples* || *de Marot.* || *Le page de Sagon* || *parle à eulx.* || Au-dessous du titre, un bois représentant un marais et des grenouilles coassant, avec la légende : *Præter loquacitatem habent nihil.* Au v° du titre, en gros caractères : *Le page de Sagon donne le vin aux disciples de Clement Marot, c'est ascavoir à Gloutelet, Daluce Locet, Bonaventure, Charles Fonteynes.*

Cette pièce est signée de la devise *De bien en mieulx,* qui, vingt ans auparavant, était celle du poète Maximien. A la suite, *Dizain aux aultres complices de Marot, qui ne se sont voullu nommer en leurs œuvres.*

Le v° du 36e et dernier feuillet est occupé par un bois singulier représentant quatre personnages, Gloutelet, Daluce Locet, Bonaventure des Périers et Charles Fontaine, enfermés dans une cage avec un perroquet. Un autre personnage, nommé *Matthieus* (Mathieu de Boutigny, page de Sagon), leur parle du dehors. Légende : *Nephanda loquuti, discite a Psitaco perfectiora loqui.*

Les trois pièces ci-dessus décrites et qui ont chacune un titre forment bien un seul et même recueil; cependant il est possible qu'elles fussent vendues séparément. Aucune d'elles ne figure parmi *Plusieurs traictez,* etc., ni dans l'édition de Lenglet du Fresnoy.

curieux état d'esprit. C'est d'abord, sur le titre, un palmier, chargé d'une lourde pierre sous laquelle il devrait être accablé, qui se dresse au contraire davantage. *Pondere pressa, altius extollitur*, dit la légende. C'est encore, plus loin, un rocher que des vagues furieuses viennent battre inutilement. L'allusion est claire et la légende la souligne encore : *Dum verberat fluctus scopulum irritus evanescit in undas*. Quant aux défenseurs de Marot, ils étaient plus mal traités encore : une vignette les représente comme des chiens aboyant à la lune; une autre comme des grenouilles coassant dans un marais; une troisième vignette enfin les montre tous enfermés dans une cage avec un perroquet pour y apprendre à bien parler. Sagon se croyait assuré sans doute que ces grossières violences décideraient de la victoire en sa faveur, mais en France la grossièreté ni la violence ne sauraient suffire pour vaincre quand on lutte contre l'esprit, c'est-à-dire contre la malice et le bon sens.

Si elle fut sincère, cette belle assurance ne dut guère durer longtemps, car les tenants de Marot s'empressèrent de riposter avec vigueur et déjà l'issue du débat ne pouvait faire de doute pour les gens avisés. Des défenseurs surgirent de tous côtés pour la cause de Marot et celui-ci n'eut pas, comme son adversaire, à descendre de nouveau dans l'arène. Pour encourager sans doute toutes ces bonnes volontés qui venaient à lui, Marot lance encore un rondeau contre le *Poète champêtre* qui l'avait attaqué, et c'est la seule riposte directe qu'il enverra à ses agresseurs.

La voici :

Qu'on mène aux champs ce coquardeau
Lequel gâte, quand il compose,
Raison, mesure, et texte et glose,
Soit en ballade ou en rondeau.
Il n'a cervelle ne cerveau :
C'est pourquoi si haut crier ose;
Qu'on mène aux champs ce coquardeau.

S'il veut rien faire de nouveau
Qu'il œuvre hardiment en prose
(J'entends s'il y sait quelque chose),
Car en rime ce n'est qu'un veau;
Qu'on mène aux champs ce coquardeau.

C'était en somme une réponse trop mesurée aux insanités du *Poète champêtre*. C'est d'ailleurs une justice à rendre à Marot que, bien qu'il se défendît, il ne fut pas celui qui employa dans la lutte ni les arguments les plus vilains ni les injures les plus basses.

Sans doute, il ne recule pas devant les mots crus et les reproches malsonnants, mais, outre qu'il se trouvait en état de légitime défense, la bonne humeur spirituelle dont il assaisonne ses ripostes leur enlève encore de leur grossièreté. Lancées par une plume malhabile, les ordures paraissent plus dégoûtantes : à cet égard, les partisans de Sagon doivent emporter la palme dans ce tournoi.

Ce n'est pas à dire non plus que les amis de Marot aient tout l'esprit et toute la légèreté de main de leur maître. Sans prétendre peser au plus juste ce poids d'immondices, il me semble pourtant que la bonne humeur leur fait moins défaut qu'à leurs rivaux. Ils sentent qu'ils combattent pour le bon sens injustement attaqué, pour un grand poète lâchement vilipendé, et cette considération leur donne de l'entrain, à défaut de talent, comme elle finira aussi par mettre les rieurs de leur côté. Aussitôt que Sagon eut lancé ses dernières attaques, de nombreux boucliers se dressèrent pour protéger Marot, boucliers brandis pour la plupart par des mains anonymes mais courageuses et qui savaient habilement manœuvrer. S'il est possible de dénombrer, ou à peu près, tous ces combattants, on ne saurait deviner leur identité; les visages masqués le restent pour nous et nous ne pouvons reconnaître que peu de gens dans cette bataille de pamphlets.

C'est d'abord le Champenois Claude Colet, qui, sous le pseudonyme anagrammatique de *maistre Da Luce Locet, Pamanchoys*, adresse une *Remonstrance à Sagon, à la Huéterie et au Poète campestre* [1]. Parmi des vivacités fort incongrues, Claude Collet écrit des choses justes et qui montrent bien de quel côté soufflait le vent.

Pauvre Sagon, en quel lieu t'es-tu mis?
Tu as acquis cinq cent mille ennemis,
Pensant avoir los et renom d'écrire
Contre Marot, qui ne s'en fait que rire,
Et tes écrits, auxquels as plusieurs mots
Tant mal assis, lui servent de marmots
Ou singes vieux, lui donnant passetemps;
Car quand il voit que tant peu tu entends

1. Remonstrance || a Sagon, a la Hu- || terie (*sic*), et au Poe- || te Campestre, || par maistre Da || luce Locet, Pa- || manchoys. || *On la vend au mont sainct* || *Hylaire, devant le col-* || *lege de Reims.* || In-8° de 8 ff. non chiffr., sign. A-B par 4 (Bibl. de l'Arsenal, 6427 A, BL, 6e pièce; — Bibl. Nat., Y, 4503).

Cette *Remonstrance* est de Claude Colet, Champenois. Elle est suivie d'un huitain et d'un dizain de Claude Colet (Daluce Locet); d'une épigramme latine signée « Benedictus Serhisæus, salmuriensis »; d'une autre épigramme latine de François Ferrand; de deux petites pièces latines de Jacques de Mabrée (*Mabræus*), « Maroti amantissimus »; d'un triolet de D. L. (Daluce Locet?), d'un huitain de François Gaucher; d'un huitain de D. L. et d'un triolet anonyme.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 66-72 v°; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy. 4°, t. IV, pp. 478-487.

En l'art de rime, il ne peut, à vrai dire,
Se contenir qu'il ne se prenne à rire.
Ne vois-tu pas qu'un chacun va criant
Que tu eus tort ainsi le décriant
Sans que jamais, ce crois, il t'eût méfait?
Posé encor qu'il eut vers toi forfait,
Plutôt devais le forfait oublier
Et humblement vers toi le rallier
Que te montrer médisant ennemi
Par tes écrits qui n'ont ne *fa* ne *mi*.
Il t'eut appris ce que tu ne sais pas,
C'est à savoir d'écrire par compas;
Il t'eut appris, si tu n'eusses été
Si glorieux et si fort éventé,
A composer, si l'eusses voulu croire,
Et acquérir quelque louange et gloire;
Il t'eût appris à dire bien d'autrui
Non pas mal comme tu dis de lui.
Ne vois-tu tant d'apprentis qui s'appliquent
A te répondre, et pour Marot répliquent,
Et de bon cœur un chacun le défend?
Tu le pensais faire petit enfant,
Mais malgré toi, quelque bavard que sois,
Il régnera sur tous poètes françois,
Il aura bruit en dépit de ta gueule
Qui contre lui semble qu'elle s'égueule.

C'est bien là le sentiment qui commence à se faire jour de tous côtés : les violences de Sagon sonnent dans le vide et le talent de Marot apparaît si incontestable à tous que chacun veut le défendre contre des attaques injustes et intéressées. Claude Collet n'exagère pas : bien des défenseurs se lèvent qui vont accabler de traits Sagon et ses partisans. Voici qu'un poète parisien, Calvy de La Fontaine [1], réplique directement à La Huéterie et adresse une *Responce à Charles Huet, dit Hueterie, qui feit du mitouart le gris* [2]. Cette riposte ne parut point superflue, car on la retrouve dans le recueil des vers des amis et des disciples de Marot. Quant à Sagon, c'est naturellement contre lui que sont dirigées la plupart des épigrammes. Un poète anonyme lui envoie une *Épître responsive*

1. Il ne faut pas confondre Calvy de La Fontaine avec Charles Fontaine, bien que leurs adversaires les aient pris parfois l'un pour l'autre. Parisien comme Charles Fontaine et comme lui défenseur convaincu de Marot, Calvy de La Fontaine a traduit notamment en français le traité *De la félicité* de Philippe Béroalde.

2. Cette pièce se trouve dans le recueil des *Disciples et amys de Marot contre Sagon*. Dans l'édition ci-dessus décrite de Jehan Morin, elle est précédée (f. Fij) d'un bois représentant une truie qui file et un âne jouant du rebec, avec un chardon entre les deux.

au rabais de Sagon [1], et, parmi les injures, lui adresse quelques reproches sensés. On y voit s'accentuer le grief fait à un rimeur médiocre d'avoir voulu se hausser à la hauteur d'un maître incontesté. L'écart semble de plus en plus grand entre les prétentions de Sagon et sa propre valeur, et ses attaques ne prouvent plus que son infatuation sans pouvoir démontrer son talent. Un autre poète anonyme lance un *Rescript à François Sagon et au jeune poète champestre, facteur de la généalogie de Fripelippes* [2], qui répond par des injures à des grossièretés. Un troisième partisan décoche *contre Sagon et les siens* une *Épître nouvelle faicte par un amy de Clément Marot* [3], dans laquelle les *Sagonneaux* sont traités comme béjaunes trop tôt échappés du nid et trop frais pondus pour savoir chanter. C'est là un langage plus mesuré et qui sent déjà la victoire prochaine. Mais les injures reparaissent encore dans un libelle intitulé *le Frotte-groing du Sagouyn* [4] et orné sur le titre du bois facétieux représentant Fripelippes corrigeant Sagouin. Enfin on les retrouve encore dans la *Replicque par les amys de l'auctheur de la Remonstrance faicte à Sagon, contre celuy qui se dit amy de l'imprimeur du Coup d'essay* [5]. Il était écrit

1. Epistre respon- || sive au rabais || de Sagon. || Ensemble une || aultre Epistre faicte par || deux amyz de Clement || Marot. || *On les vent à Paris au mont* || *sainct Hilaire, devant le College* || *de Reims.* || In-8° de 8 ff. non chiffr., dont le dernier blanc, sign. A-B par 4 (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, BL., 10e pièce; — Bibl. Nat., Y, 4504).

F. 5 r°, *P. S. à Sagon et à ses Sagonneaux pour Clement Marot.* Cette seconde pièce a été publiée séparément sous ce titre : *Contre Sagon et les siens, epistre nouvelle par ung amy de Clement Marot.* Voy. ci-dessous.

L'*Epistre responsive* ne se trouve pas parmi *Plusieurs traictez* réimprimés en 1539. Lenglet du Fresnoy l'a cependant insérée dans son édition des œuvres de C. Marot (in-4°, t. IV, p. 473).

2. Rescript A || Francoys Sagon et au jeune poete || Champestre facteur de la ge- || nealogie de Frippelippes. || Avecques ung Ron- || deau faict par || Clement || Marot || dudict jeune poete. || 1537. || In-8° de 4 ff. non chiffr. (Bibl. Nat., Y, 4503).

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 46 v°-48; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy. 4°, t. IV, pp. 440-445.

3. Contre Sagon || et les siens, Epi- || stre nouvelle, || faicte par ung || amy de Cle- || ment Ma- || rot. || *On la vend Devant le College de Reims.* || (1537). In-8 de 7 ff. non chiffr. et 1 ff. blanc, sign. A-B (Cat. Rothschild, t. III, p. 413).

Cette pièce est adressée par P. S. « à Sagon et à ses Sagonneaux »; elle se termine par des vers latins farcis de grec. Elle se trouve également à la suite de l'*Epistre responsive au Rabais de Sagon.* Voy. ci-dessus.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 111-114; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy. 4°, t. IV, pp. 549-555.

4. Le frotte- || groing du Sagouyn. || Avec scholies exposantz lartifice, etc. || *On le vend a Paris, en la rue S. Jacques* || *a lenseigne des trois Brochetz.* || 1537. || In-8° de 4 ff. non chiffr. (Bibl. de l'Arsenal, 6427 A, BL., 15e pièce).

Sur le titre, le même bois que sur le titre du *Valet de Marot contre Sagon;* Frippelipes tient Sagouin enchaîné et le frappe d'un bâton.

Le *Frotte-groing* est suivi (f. 3 v°) de *Quatrain* (3) *de maistre Ambrelino, au Sagouyn regibbant contre son maistre* et d'un *Dizain à ce propos.*

F. 4 v°, marque de Benoit de Gourmont (Silvestre, n° 838).

Cette pièce ne se trouve ni parmi *Plusieurs traictez*, ni dans l'édition de Lenglet du Fresnoy.

5. Replicque par || les Amys de l'auctheur de la Remonstrance || faicte à Sagon, contre celuy qui ce (*sic*) dict || amy de l'imprimeur du Coup || d'essay. || Ensemble responce à Nicolas Denisot || qui blasma Marot en vers enra- || gez a la fin du Rabais. || *S. l. ni d.*, in-8° de 7 ff. non chiffr., sign. A-B (Bibl. de l'Arsenal, 6427 A, 16e pièce).

F. 2 r°, *Epistre responsive à celluy qui se dict amy de l'imprimeur du Coup d'essay par maistre Grandis Ligulei, en l'absence de maistre Daluce Locet.*

Cette pièce est suivie d'un dizain, d'un triolet et d'un rondeau du même; de six distiques latins

qu'aucun de ceux qui s'étaient attaqués à Marot ne sortirait indemne de la lutte, aussi le poète manceau Nicolas Denisot qui intervient dans la querelle attrape-t-il là quelques boutades du défenseur de Marot. Recueillons ici ce triolet :

Les sots t'appellent Denisot,
Pour ce que tu veux leur train suivre:
Les sages disent Denys sot.
Les sots t'appellent Denisot.
Va t'en écumer quelque pot,
Laisse ton latin et ton livre.
Les sots t'appellent Denisot
Pour ce que tu veux leur train suivre.

Quelle mine faisait donc Sagon sous cette grêle de traits? Obligé de se défendre lui-même, mais ne voulant pas renoncer à la lutte, il ripostait encore quand la bataille était déjà perdue pour lui. Loin de Paris, il lance une *Epistre à Marot par François de Sagon pour luy monstrer que Fripelippes avoit fait sotte comparaison des quatre raisons dudit Sagon à quatre oysons* [1]. Se trouvant en Bretagne pour je ne sais quelle cause, Sagon envoie son factum comme

Fait à Rennes,
En ce parlement de septembre;
J'ai bien voulu avant partir
De mon bon vouloir t'advertir
Et d'icellui donner étrennes
Au fidèle imprimeur de Rennes.

Cette épître est aussi fastidieuse que toutes les autres productions de Sagon; elle s'inspire d'une théologie aussi lourde, sinon aussi

intitulés : *Joannis Heris in colacem qui scripsit adversus magistrum Dalucium Locetum Responsio*; d'une épigramme latine : *In eundem colacem et palponem typographi qui scripsit adversus M. D. Locetum Ja. Mabraeci Epigramma*; de trois distiques latins anonymes; de quatre autres distiques, « Benedicto Fouchereto authore »; d'un dizain de François Gauchier; d'un rondeau « A Nicolas Denisot, qui blasma Marot en vers enragez, par maistre Grandis Ligulei »; d'un dizain et d'un triolet anonyme; d'un huitain d'Edmond de Noue, et de cinq distiques latins de Benoist de Serhisey, de Saumur.

Pas plus que la précédente, cette pièce ne se trouve ni dans le recueil de 1539 ni dans l'édition de Lenglet du Fresnoy.

1. Epistre a || Marot par Fran- || cois de Sagon pour lui monstrer que || Frippelipes avoit faict sotte comparaison || des quatre raisons dudit Sagon à quatre || Oysons. || [Au v° du 15e f. : *Au Palais par Gilles Corrozet* || *et Jehan André*. 1537. || In-8° de 16 ff. non chiffr., dont le dernier blanc, sign. A.-D. par 4; 26 lignes à la page, sauf pour les ff. 7 v° et 8 r° qui ont 30 lignes, d'un caractère plus petit (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, B L., 13e pièce).

Sur le titre, bois représentant un homme debout, dans un cabinet d'étude, et lisant devant un pupitre. Au-dessous, devise de Sagon : *Vela de quoy*.

F. 14 v°, *Rondeau et dizains faictz par Sagon et ses amis contre Gloutelet le premier des disciples Marotins*.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 135-145; cette pièce y est faussement datée de 1538. Elle n'a pas été reproduite par Lenglet du Fresnoy.

intolérante, que les précédents avertissements. Mais Sagon déchante singulièrement. Fripelippes, d'abord, et tous les poètes venus à sa suite lui ont trop vivement montré l'outrecuidance de son attitude pour qu'il ne puisse pas la sentir lui-même. Il lui déplaît aussi d'être la risée des gens et son adversaire a su mettre tous les rieurs de son côté. Aussi Sagon fait des avances à Marot; il veut en finir et propose la paix. Ce passage de son épître, quoique long et embrouillé, mérite d'être cité ici :

... Je te promets que j'ai deuil
De voir que par jugement d'œil
Nous sommes au peuple une histoire
Ou fable en chacun auditoire.
Ce regret pour toi et pour moi
Me met quelquefois en émoi;
Possible est que tu n'en tiens compte,
Mais je suis fâché de grand honte
Voyant qu'il n'y a si petit
Qui n'ait désir et appétit
Que ta folie continue
Pour être des fous soutenue.
Prends le cas que je te blessai,
Marot, ce fut d'un coup d'essai
Qui de plus près suit l'aventure
Que la malice de nature.
Si tu avais cœur ennobli,
Ta vertu l'eut mis en oubli
Et n'en ferais mémoire aucune
Par remords d'envie ou rancune.
J'ai eu raison de l'avoir fait
Au temps que ton vice et forfait
T'avait contraint quitter la France.
Maintenant tu as délivrance;
Bien de par Dieu j'en suis joyeux
Si ton malfait se change en mieux.
Je ne désire autre vengeance
Qu'à ton mal sentir allégeance,
Et tes membres entre eux discors
Voir réunir à notre corps.
De ces deux points ai plus d'envie
Que je n'ai d'avoir longue vie.
Or cesse donc, cesse, Clément,
D'écrire plus si follement,
Car il te vaut beaucoup mieux taire
Qu'à Fripelippes secrétaire

Déclarer tant de ton secret.
Marot, j'eus pour toi grand regret
Quand je vis seulement le titre
De ton injurieuse épître
Que Fripelippes m'envoya.
Ce fut toi qui le dévoya;
J'entends pourquoi, par qui et comme
Cela se fit aussi bien qu'homme;
Je te connais et tu sais bien
Que s'il y a vice il est tien,
Et non à autre personnage.
Mais tu sais aussi que mon page
N'eut jamais un jour de repos
Qu'il n'eut fait réponse au propos
De ton imprudent secrétaire.
De moi je suis tant solitaire
Que je n'en sus oncques rien voir
Pour à mon nom propre y pourvoir;
Quand tout est dit j'en suis bien aise,
Mais que la chose ainsi te plaise.
Et toutefois n'est le moyen
Comme il faut vivre en bon chrétien.
On n'acquiert la gloire éternelle
Par dissension fraternelle;
Par opprobre, injure ou médits
On s'eslongne du paradis,
Et pour trouver miséricorde
Faut oublier toute discorde.
Oublie donc ce Coup d'essai
Dont tu dis que je te blessai,
Et je mettrai par alliance
Fripelippes en oubliance;
Et si nous ne faisons ainsi
Tu feras mal et moi aussi.
De ma part j'en ai bonne envie;
Si tu veux amender ta vie
Et de toi si ainsi le fais,
Tu te décharges d'un grand faix.
Ecris-moi donc sans secrétaire,
Si tu as désir volontaire
D'être désormais diligent
D'ôter le roil d'avec l'argent,
Et de ton corps faire à ton âme
Un vaisseau pur sans vice ou blâme.
Parle à moi non point à demi
Mais en tout comme à ton ami,

Traite avec moi cause secrète
Que souvent l'imprudent regrette
Après qu'il s'est mis au danger
De la dire à un étranger.
Dis-moi ce que tu voudras dire
Sans véhémence et sans feu d'ire,
Par lequel chacun trouve laid
L'écrit que m'a fait ton valet.
Toutefois j'ai bien pu connaître
Que c'était l'ouvrage du maître ;
Je ne sais au vrai si tu l'es,
Car un maître enclôt des valets
Sur lesquels on puisse en franchise
Pratiquer la loi de maîtrise.
Si tu en as, bien de par Dieu,
J'ai encor mon page Mathieu
Qui n'a pas si grande science
Comme il a pure conscience.
Laissons donc faire à nos valets
Les actes des jeunes follets.
Montre par tes plus graves carmes
Avoir quitté les jeunes armes
Pour être de moi plus aimé
Que mon page ne t'a blamé
En confutant à ma défense
De ton secrétaire l'offense
Ou écrit tant injurieux.

. . . . . .

Je te pry donc de faire taire
Fripelippes ton secrétaire
S'il n'a autre et meilleur propos;
Ou si ton esprit est dispos,
Tu me pourras mander par lettre
Si tu veux homme fidèle être,
Car s'ainsi est, je te promets
Qu'il ne me souviendra jamais
De blâme, d'injure ou d'envie
Que tu m'aies fait en ta vie.
Je t'en veux ici avertir
Espérant de t'y convertir,
Afin que tant que Marot dure
Il ne retourne à son ordure.

. . . . . .

Marot, je te promets ma foi,
Que tu feras beaucoup pour toi

Faisant ce que je te conseille;
Or le fais donc pour la pareille
Changeant ton antique propos
Et travaillant en ton repos
De rendre ainsi que je souhaite
Ta conscience pure et nette.

Bref il résulte de ce bavardage diffus que si Sagon a attaqué Marot absent, il ne s'en repent nullement; bien au contraire il feint d'être convaincu d'avoir agi charitablement et se réjouit que son intervention ait pu amender l'hérétique. C'est donc Marot qui devrait oublier cette injure salutaire, la pardonner, la bénir! Triste excuse d'un hypocrite dévot qui oublie ses accusations et ses violences devant la verte riposte de Fripelippes! Mais Marot n'a pas ainsi pris la chose : il s'est fâché et a su mettre les rieurs de son côté. Et Sagon, bon prince jusqu'au bout, consent à rentrer ses griffes émoussées pour que son adversaire cesse de l'égratigner jusqu'au sang.

Il faut dire aussi que la querelle s'était trop étendue et avait duré trop longtemps. Quelques esprits pondérés commençaient à trouver qu'une semblable dispute était tout au moins inutile et disaient qu'en l'espèce tous les torts n'étaient pas d'un seul côté. Dans une pièce intitulée le *Différent de Clément Marot et de François Sagon* [1], un poète essaie de résumer les vraies origines de la querelle et de préciser les fautes des deux adversaires. Un autre anonyme, dans une *Épître à Marot, à Sagon et à la Hueterie* [2], a aussi la prétention de mettre les choses en leur jour véritable; mais bien qu'il se pique de partialité, le talent de Marot le séduit et il lui est plus favorable qu'aux platitudes de son agresseur. Aussi Sagon, piqué de n'être pas prisé davantage, inspira-t-il une *Response d'ung qui ne se nomme point à l'épistre de celluy qui ne s'est point nommé, adressée à Marot, à Sagon et la Hueterie, en laquelle il blasme Sagon, disant qu'il a commencé le débat de Marot et de luy* [3].

C'est là le sort ordinaire de ceux qui veulent être impartiaux : en disant leur fait à chacun, ils mécontentent tout le monde et

1. Je ne connais pas d'édition séparée de cette pièce qui se trouve parmi *Plusieurs traictez* (1539, ff. 121-123) et aussi dans l'édition de Lenglet du Fresnoy (4°, t. IV, p. 566).

2. Epistre || a Marot, a Sa- || gon, et a la || Huterie. || *On la vend au mont Sainct* || *Hylaire. Devant le Colle-* || *ge de Reims.* || In-8° de 8 ff. non chiffr. sign. A-B. par 4 (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, B-L., 7e pièce; — Bibl. Nat., Y, 4503).

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 72-78; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, 4°, t. IV, p. 488.

3. Je n'ai pas retrouvé d'édition séparée de cette pièce, qui figure parmi *Plusieurs traictez* (1539, ff. 123-125) et aussi dans l'édition de Lenglet du Fresnoy (4°, t. IV, p. 569).

personne ne leur sait gré de leur réserve et de leur bonne foi. Le poète Germain Colin Bucher en est ici une nouvelle et plus éclatante preuve. Originaire d'Angers, Germain Colin Bucher était en rapports avec Marot et Sagon, bien qu'il passât une partie de sa vie à Malte en qualité de secrétaire du grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et lui-même cultivait la poésie avec assez de bonheur pour que l'un et l'autre des deux rivaux ne dédaignât pas son concours [1]. Sagon notamment croyait pouvoir compter sur l'appui de Germain Colin et nous avons déjà vu son secrétaire appelant celui-ci à la rescousse. Mais quand Germain Colin intervint au débat, ce ne fut pas dans le sens que Sagon espérait; loin d'exciter les adversaires, il s'efforça de les apaiser et de les ramener au sentiment de leur véritable dignité. Dans son *Épistre envoyée à Clément Marot et Françoys Sagon tendant à leur paix* [2], Germain Colin fait entendre la voix du bon sens. Il y joint quelques exhortations charitables qui s'inspirent visiblement de la foi nouvelle des réformés.

L'un a taxé chacun fors lui de vice,
L'autre, en couleur d'un publique service,
En a tâché cueillir fruit envieux
Pour épancher son nom en plusieurs lieux;
Dont est issue une haine intestine
Entre pareils, qui vos plumes obstine :
Pareils, j'entends, en Christ, notre seigneur,
Qui nous unit par sa grâce et faveur
En une amour égale et chrétienne
Laquelle en lui il veut qu'on entretienne
Et la nous a laissée en testament
Pour un nouveau et dernier mandement
De qui la loi dépend et les prophètes.
Regardez donc, chers amis, où vous êtes
Et retournez à vos premiers bon sens.
Imaginez si vos plaids indécents,

1. Les poésies de Germain Colin Bucher n'ont été publiées que récemment (Paris, Techener, 1890, in-8) par M. Joseph Denais, d'après le ms. n° 24, 319 du fonds français de la Bibliothèque Nationale.

2. Epistre || envoyee à Clement || Marot, et Francoys Sagon || tendant à leur paix. || *On la vend en la rue sainct Jaques* || *pres le mortier d'or.* || In-8 de 4 ff. non chiffr. (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, BL., 14e pièce).

Cette épître est signée à la fin « Voustre bon frère serviteur et amy, Germain Colin », et de la devise : *Vela que c'est.*

Elle n'a pas été retrouvée par M. Joseph Denais qui déclare l'avoir vainement cherchée. Mais elle a été publiée par M. Émile Picot, d'après une copie manuscrite conservée à la Bibliothèque Nationale dans le recueil de Rasse des Nœuds (mss. français, n° 22, 563, p. 27) : *Supplément aux poésies de Germain Colin, publié par Émile Picot* (Paris, Techener, 1890, p. 9. Extrait du *Bulletin du Bibliophile*, 1890, p. 177).

Votre ironie, envieuse et fragile,
Ont rien de Christ et de son évangile;
Considérez si le premier motif
De vos écrits est pas dur et rétif,
Plus que brutal et damnable artifice.
Comme osez vous offrir un sacrifice
Et oraison au souverain seigneur
Quand le soleil sur votre ire et fureur
A tant de fois tourné sa regardure?

C'est là le langage d'un néophyte. Après ces considérations morales, Germain Colin aborde le sujet même du différend et essaie de déterminer la part des torts de chacun.

Ceci, Sagon, n'est dit pour t'éclater,
Ni pour Marot en tanser ou flatter,
Combien qu'ayons souvent couché ensemble;
Mais à vous deux j'écris ce qu'il me semble,
Non que je veuille ainsi comme Longœil
Homme excellent à la plume ou au poil,
Qui écrivit de Budé et d'Erasme,
Juger de vous qui mérite la palme
Combien pourtant que j'en jugerais bien;
Mais cil ne doit vous comparer en rien
Qui vous désire union ou concorde.
Vous tirassez tous deux à une corde,
Chacun d'un bout, à l'envie, et qui mieux
Apparaîtra le plus injurieux.
L'un *rat pelé* en mauvais sens s'appelle,
Mais je dirais, quand aucun on rapelle,
Que c'est signal inférant par honneur
Qu'on a trouvé en lui quelque valeur.
Puis *sagouin* de Sagon on dérive;
Mais il n'y a personnage qui vive
Qui oncques fut déjeuné de ce mot,
Car bien ni mal il n'emporte, ains est sot.
Je m'en rapporte à Fripelippes même
Qui l'inventa pour une injure extrême.

Et Germain Colin continue de la sorte à dire leurs vérités à chacun, entremêlant les sages conseils aux exhortations charitables. Lui-même, pour faire passer la leçon, se fait petit et se dépeint ainsi :

C'est un enfant d'Angers, pauvre et colin,
Qui comme vous est aux muses enclin

(Je ne dis pas de plume si fameuse,
Quoique grand voix ne fait la chose heureuse,
Fors qu'en prim sault plusieurs elle soustrait);
C'est un enfant, jà mouillé et retraict,
Lequel ayant couru en maints royaumes,
S'est retiré dessus ses petits chaumes,
Esquels il vit en paix et union,
Sans appéter trop grand opinion,
Avec sa femme et deux petites garses,
Que chacun jour lui font cent mille farces;
Et quand il vient fâché de quelque lieu,
Leurs petits mots le remettent en jeu.
C'est de rechef un colin débonnaire
Qui ne voudrait souffler le luminaire
De vos façons, mérites et espoir,
En eût-il or la cause et le pouvoir.

Peine perdue : ni cette modestie ni la bonne intention qui l'avait inspirée ne rendirent cette intervention efficace. Germain Colin mécontenta tout le monde en essayant de rendre justice à chacun. Sagon, qui avait cru pouvoir compter sur un allié, se plaignit amèrement de ce qu'il considérait comme une défection. Il s'en ouvrit à Jehan Bouchet, de Poitiers, dans une épître que celui-ci nous a conservée [1].

Je dis ceci pour cause, ami Bouchet,
Que je te veux pour vrai ami retraire,
Au lieu d'un faux qui se nommait mon frère,
Ayant dedans le cœur feint et malin.
J'ai deuil qu'il faut nommer Germain Colin,
Duquel j'ai eu en amitié la basque;
Car, me portant un visage de masque,
Doux au parler en présence de moi,
Me promettait, par lettre, amour en foi;
Et au contraire avait en la pensée
Inimitié contre moi pourpencée,
Ce que diras son épître voyant,
Qu'à son Marot et moi fut envoyant
Sous un désir qu'il feignait par trafficque
De nous induire à l'amour pacifique;
Mais l'un de nous supporte, dore et oingt,
Et l'autre à tort blasonne, pique et poingt;

1. Jehan Bouchet, *Épistres morales et familières du Traverseur*. Poitiers, 1545, in-f°, IIIe partie, fol. 73, col. *a b*.

Qui est le point pour voir la flatterie
Et l'ami feint user de menterie.
Or est ainsi que mon page avait mis
Cestuy Colin au rang de mes amis,
Ayant connu que, par fréquente lettre,
Tel envers moi se donnaît à connaître;
Encor il mit, dont j'ai grand deuil, le nom
Auprès du tien, Bouchet, dont le renom
Des mœurs, d'esprit, du désir, du service,
D'état, d'honneur, de plaisir, d'exercice,
Du bon vouloir, zèle, complexion,
D'intégrité et juste affection,
Me fait avoir par raison confiance
D'être plus sûr de la tienne alliance,
Puisque ainsi est que ce sont les vrais points
Pour rendre cœurs par amitié conjoints.

Comme on le voit, Sagon essayait de remplacer Germain Colin par Jehan Bouchet et de persuader à celui-ci d'embrasser sa cause. Mais il était écrit que le rival de Marot crierait seul dans le désert, et Bouchet lui répondit poliment par une fin de non recevoir [1].

Quant à Marot, il ne fut pas moins rancunier que Sagon à l'égard de Germain Colin. Celui-ci tendait bien visiblement vers la Réforme; — il fut condamné, quelques années plus tard, par un arrêt du Parlement de Paris, à rétracter publiquement à Angers ses croyances hétérodoxes [2]. — C'était là une raison pour que Germain Colin se montrât indulgent aux méfaits reprochés à Marot. Mais, d'autre part, Germain Colin n'avait pas grande sympathie pour Marot, dont il jalousait les succès de poète et qu'il attaqua plusieurs fois directement [3]. Aussi Marot ne lui sut-il aucun gré d'être intervenu charitablement dans le différend avec Sagon. Bien plus, mécontent sans doute d'une impartialité qui n'avait pu réussir à le satisfaire, Marot ne tardait pas à retrancher quelques vers à la louange de Germain Colin qu'il avait d'abord laissé figurer dans ses œuvres [4]. Oubliant pour un moment tout ce qui les séparait, Marot et Sagon s'étaient donc trouvés d'accord pour

1. Jehan Bouchet, *op. cit.*, IIIe partie, fol. 73, col. *c*.
2. 19 juillet 1540. M. N. Weiss a publié cet arrêt dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1891, p. 74. Voy. aussi une épître mise en lumière par M. E. Picot dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1890, p. 180.
3. Voy. notamment dans les *Poésies de Germain Colin Bucher*, p. 183 et 218.
4. Marot, ayant enlevé de chez Gryphius l'édition qu'il y avait donnée de ses poésies pour la confier à Étienne Dolet, fit quelques changements au volume à cette occasion. Il remplaça notamment une épigramme adressée à Germain Colin par des vers adressés à Dolet (Édition G. Guiffrey, t. II, p. 8).

accueillir aussi défavorablement l'un que l'autre les bonnes intentions du maladroit Germain Colin.

Mais il n'est si bon combat qui ne doive se terminer et adversaires si acharnés qui, de guerre lasse, ne finissent par demeurer en repos. Ainsi devait-il arriver de la querelle de Marot et de Sagon et nous n'aurions plus qu'à en indiquer le dénouement s'il ne nous restait encore à dire comment les beaux esprits de province prirent part à cette lutte qui les passionna tout autant que les Parisiens. Nous savons que Sagon était Normand; par son père, Jehan Marot, de Caen, Clément Marot l'était aussi et nous avons vu qu'il n'avait pas rompu complètement avec cette province, à la vie intellectuelle de laquelle il essayait de se mêler. Rouen était, en effet, un centre de culture assez important : à côté de ses Palinods et de sa Bazoche, il possédait une confrérie facétieuse, la confrérie des Conards, agressive et remuante, dont le rôle était de parodier les ridicules. Soumise à l'autorité d'un abbé électif, que son sceau représente tenant d'une main une crosse et de l'autre un jambon, elle avait seule le privilège reconnu chaque année par un arrêt du parlement de Rouen, de se masquer aux jours gras et d'octroyer à d'autres, moyennant finances, la permission de se masquer aussi. Les Conards profitaient de cet incognito pour railler fort crûment les travers de leurs contemporains et jouer des tours malicieux qui les rendirent bientôt célèbres. Ils publiaient aussi des facéties sous le voile de l'anonyme et c'est ainsi qu'ils intervinrent au débat de Sagon et de Marot. Cette querelle, qui ne passa nulle part inaperçue, avait agité les esprits normands pour le moins tout autant que les Parisiens. Quelques-uns des libelles échangés dans la lutte étaient partis de Rouen pour la première fois. Par exemple, on lit dans l'*Epître responsive au rabais de Sagon* :

Quant à l'impression première
Que Rouen nous mit en lumière,
Elle est si laide et si obscure
Que de la lire on n'en a cure;

ce qui indique clairement que la première édition du *Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot,* sur laquelle je n'ai pas pu mettre la main, avait vu le jour à Rouen. On ne saurait donc s'étonner après cela que les Conards se soient empressés d'intervenir dans un scandale qui était, pour ainsi dire, un scandale local.

Le chef de l'ordre commença par une *Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les invectives Sagon, Marot, La Hueterie,*

Pages, Valets, Braquetz, etc. [1]. C'est un résumé du débat auquel se mêlent quelques ordures et qui n'apprend rien de nouveau. L'abbé, fort sage pour un fou, termine en déclarant aux adversaire qu'il

Ne reste plus qu'à jouer des couteaux,
Ce qu'ils feront quelqu'un de ces matins,
Ou se mordront comme font les mâtins,
Si moi, beau père abbé, seul chef de l'ordre,
Ne leur défends frapper, ruer ne mordre.
Parquoi, enfants, la mitre et crosse bas,
Pour éviter querelles et débats,
Je vous défends toute injure interdite;
Mais sous la peine ici dessous écrite
N'user de coups, faire, dire, n'écrire
Faits qui ne soient joyeux et bons pour rire.

Sagon se fâcha-t-il de ce bon sens et se trouva-t-il blessé que l'abbé des Conards traitât son adversaire avec autant d'indulgence qu'il était traité lui-même? Toujours est-il que peu de temps après, un ami de Sagon adressait une *Responce à l'abbé des Conars de Rouen* [2]. Ce ne fut pas tout et cette réponse amena elle aussi une réplique : *La première leçon des matines ordinaires du grand*

1. Appologie || faicte par le grant || abbé des Conards || sur les invectives Sagon, Marot, la Hu || terie, pages, valets, braquetz, etc. || *S. l. ni. d.* (1537). In-8. de 4 ff. non chiffr. (Bibl. de l'Arsenal 6427A, BL, 9e pièce).

Sur le titre, bois représentant deux hommes à un balcon; l'un sonne de la trompe et l'autre lit un mandement à la foule des Conards qui se presse au-dessous.

En tête de l'*Appologie* se lit un privilège facétieux contenu dans un dizain et signé de l'anagramme : « Gros cul doré. »

Une autre édition figure dans le *Catalogue* de la bibliothèque du baron James de Rothschild (t. III, p. 412). Elle porte sur le titre la mention : *On le vend devant le college de Reims*, et contient, de plus que la précédente, un dizain dû à l'un des dignitaires de la confrérie, « le cardinal Poly. »

Voy. *Plusieurs traitez*, etc., ff. 108-110; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, in-4, t. IV, p. 544. Il a été fait également une réimpression séparée de cette pièce tirée à 18 exemplaires seulement (Paris, imprimerie Panckouke, 1854, in-12 de 12 pages).

2. Cette pièce a eu plusieurs éditions :

I. Responce à Lab || be des Conars de || Rouen. || *On les vend en la rue sainct Jacques, par* || *Jehan Morin* || M. D. XXXVII (1537). || In-8° de 4 ff. non chiffr., dont le dernier blanc (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, BL, 12e pièce; — Bibl. Nat., Y, 4503).

Sur le titre bois représentant trois auteurs écrivant à trois tables différentes, les pieds appuyés le premier sur un âne, le second sur un singe, le troisième sur un veau.

II. Responce faicte a l'abbé des Conards de Rouen. *On les vend en la rue Saint Jacques par Jehan Morin.* 1537. Pet. in-8° gothique, avec un bois sur le titre.

Je n'ai pas retrouvé cette édition.

III. Response a lab || be des Cognars de Rouen. || *On les vend en la Rue de la chefvre* || *par Jehan lhôme demourant au d'lieu.* || M. D. XXX vij (1537). || Pet. in-8° goth. de 4 ff. non chiffr. impr. en grosses lettres de forme (Bibl. du baron James de Rothschild, t. I, p. 435).

Le titre est orné de trois petites figures sur bois.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 120-121. — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, in-4, t. IV, p. 563-566. Cette *Réponse* a aussi été réimprimée plusieurs fois séparément : deux réimpressions elzéviriennes tirées à très petit nombre ont paru, la première chez Panckoucke, en 1854, la seconde chez P.-A. Bourdier et Cie, en 1857 ; enfin une troisième réimpression, tirée également à petit nombre et non mise dans le commerce, a été imprimée à Rouen par Henry Boissel, en 1867.

abbé des Conards de Rouen souverain monarque de l'ordre contre la réponse fait par un corneur à l'apologie du dit abbé [1]. Cependant, malgré leur désir d'épuiser ce qui pouvait leur fournir matière à s'esbaudir, les Conards eux-mêmes souhaitaient que cette dispute prît fin. Dans un libelle intitulé

De Marot et Sagon les treves
Donnez jusqu'à la fleur des febves,

par l'autorité de l'abbé des Conards [2], l'auteur essaie, en renvoyant dos à dos les adversaires, de les calmer et de les faire vivre en paix désormais l'un avec l'autre. On y sent combien le public commençait à être excédé de tous ces gros mots. Si on en riait encore, on trouvait cependant que la plaisanterie durait trop. On en avait, à la lettre, les oreilles assourdies :

Un autre mal advient de vos débats :
On voit crier et battre haut et bas
Tant de criards, criant de tous côtés,
Les gens en ont les cerveaux assotés
Et étourdis; car un petit follet
S'en va criant *le Débat du valet*
Clément Marot contre François Sagon;
Un autre vient qui crie en son jargon
Portant o soi de papiers un paquet :
Qui veut, qui veut *le Rabais du caquet*
De Fripelippes et de Marot Clément,
Dit rat pelé.

1. La première leçon des matines ordinaires du grand abbé des Conardz de Rouen, souverain monarcque de l'ordre : côtre la respôse faicte par ung corneur à l'apologie du dict abbé. *S. l. n. d. Rouen, Cardin Hamillon*, 1537). In-4° goth. de 4 ff. (E. Frère, *Manuel du bibliographe normand*, t. I, p. 262).

Sur le titre, vignette sur bois représentant un Conard.

Il a été fait deux réimpressions de cet opuscule : l'une chez Panckouke, tirée à 24 exemplaires; l'autre, en 1857, chez Bourdier, tirée à 12 exemplaires.

2. Je connais deux éditions de cette pièce :

I. Les tre- || ves de Marot et || Sagon, Donnees jusque à la fleur des febves || Par lauctorite de L'abbe des Conards à Caen. || In-8 de 6 ff. non chiffr., sign. A. (Bibl. de l'Arsenal, 6427A, BL, 11e pièce; — Bibl. Nat., Y, 4505).

Sur le titre, bois représentant un bourgeois debout qui remet une missive à un messager. Au-dessous : *Le Secretaire des Conards.*

Ce petit poème est accompagné de quelques épigrammes signées de « Costentin le grant, secrétaire de l'abbé cornu des Conards à Caen », de Karolus et de Montanus, celle-ci en latin.

II. De Marot || et Sagon les treves, || Donnez jusqu'à la fleur de febves. || Par l'auctorite de Labbe des Conards. || *S. l. n. d.* (Paris, 1537). In-8° de 7 ff. non chiffr. et 1 f. blanc (Bibl. du baron James de Rothschild, t. III, p. 413).

Sur le titre bois représentant « le Secretaire des Conards », dans son cabinet, assis sur une chaise, et donnant ses instructions à un Conard.

Voy. *Plusieurs traictez*, etc., ff. 115-119 ; — *Œuvres de Clément Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, in-4, t. IV, 555-563. Cet opuscule a également été réimprimé séparément, à 18 exemplaires, en 1854, chez Panckouke.

Comme on le voit, cette querelle avait fini par prendre les proportions d'un événement. Excitée plus qu'il ne convenait pour semblable aventure, la curiosité publique se lassait maintenant d'être tenue en éveil par les péripéties d'un débat qui menaçait de ne jamais aboutir. Il importait donc que les deux adversaires se rapprochassent ou parussent se rapprocher. Aussi les réconcilia-t-on dans *le Banquet d'honneur sur la paix faite entre Clément Marot, Francoys Sagon, Fripelippes, Hueterie et autres de leurs ligues* [1]. Comme l'auteur des *Trêves*, le poète anonyme du *Banquet d'honneur* se plaint que cette querelle s'éternise et fatigue les gens. Il feint qu'en se promenant un matin et rêvant à cette trêve ordonnée, mais non observée, Honneur rencontre Hermès, qui allait à Paris. Honneur lui demande des nouvelles, à quoi Hermès répond :

Honneur, dit-il, bruit n'est que de deux veaux,
Lesquels on dit en un commun jargon,
Hueterie ou Huet et Sagon,
Qui chacun jour médisent de Marot
Encontre lui crient le grand harot,
Par leurs pages lui livrent maint assaut;
Mais à Marot de tout cela ne chaut.

L'abbé Goujet a fait une bonne analyse du reste de ce poème; nous la lui empruntons. « Honneur s'informe du sujet de leur dispute, prend la résolution de les accorder, s'il est possible, et pour parvenir à cette réconciliation, il consent à leur faire préparer un festin et engage Hermès à les y convoquer de sa part. L'invitation faite, tous se hâtent d'arriver au lieu indiqué. C'était le Parnasse. Marot y monte sans aucun effort, Fripelippes son valet le suit sans peine, de même que Charles Fontaine et l'abbé des Conards. Sagon et son valet, la Hueterie et quelques autres se traînent comme ils peuvent, s'accrochent à tout ce qu'ils rencontrent et arrivent enfin très fatigués. Honneur, qui s'était lassé de les attendre, s'était mis à table ayant auprès de lui Marot et Fripelippes, et un peu plus loin Fontaine et l'abbé des Conards. Les autres étant enfin arrivés, prennent aussi les places qui leur

1. Le banquet || Dhonneur sur la Paix faicte entre Clement || Marot, Francoys Sagon, Fripelippes || Hueterie et aultres de leurs ligues || Nouvellement imprimé. || 1537. || De guerre paix. || *S. L.* In-8° de 8 ff. non chiffr., sign. A.-B. par 4; lettres rondes (Bibl. municipale de Versailles, E 456°, 5° pièce; — c'est l'exemplaire même de l'abbé Goujet).

Sur le titre, bois représentant un homme assis devant une table et entouré de musiciens, dont deux à droite et deux à gauche.

Au v° du titre, double distique latin de Franc. G. Hamen.

sont indiquées. Autour de la table étaient Beauparler, Taire, Loyauté, Courtoisie, Vaillance,

Qui du Banquet savaient tous l'ordonnance.

On sert, et le poète fait la description ou l'énumération de tous les mets. Au dessert vient la musique, et quand le repas est fini, Honneur, sans permettre qu'on se lève de table, dit :

Poètes français, j'ai voulu vous mander,
Non point qu'il soit en moi vous commander,
Pour enquérir dont provient cette haine,
Qui entre vous a pris son origine;
Qui d'elle sont les premiers inventeurs.
De paix devriez être bons amateurs,
Vivre en amour comme frères et fils
De Minerve, disant de discord fi,
Et vous tenir d'Apollon le bénin
Vrais zélateurs, déchassant tout venin.

A ce discours, Marot, prenant le premier la parole, répond :

. . . . Honneur de haut parage,
Vous savez bien, c'est un commun langage
Qui n'est bête si petite en ce monde,
Quoiqu'en elle nulle raison abonde,
S'on lui fait mal el (le) fera résistance
Et ne prendra la pique en patience;
Dont par plus forte et meilleure raison
(Combien qu'à moi n'y ait comparaison
A un brutal) je n'ai pu soutenir
Les injures de Sagon, ne tenir
Que mon valet lui fit une réponse
Dont le piqua plus fort que d'une ronce.
En mon absence il fit son *Coup d'essay*,
Pensant que plus en France, bien je sais,
Venir ne dusse et que de prime face
Il obtiendrait mon lieu royal et place;
Mais, Dieu merci, après toute souffrance
Suis retourné au bon pays de France,
De mon premier état récompensé
D'un plus doux roi qui fut onc offensé.

Il parle ensuite des écrits que Sagon fit contre lui, de ceux que la Hueterie composa sous le titre supposé de *Poète champêtre*, de la pièce intitulée *le Rabais du caquet de Marot*, de la généalogie de Fripelippes, de l'apologie que l'abbé des Conards fit en sa

faveur contre ces écrits. Comme ce discours était écouté avec attention, Sagon craignant quelque catastrophe, au lieu de se défendre, s'humilia.

Hélas! répond Sagon, mes vrais amis,
Je reconnais les fautes qu'ai commis,
Pensant avoir bruit et renom d'écrire,
Contre l'honneur de Marot, pour vrai dire,
En mes écrits ai mis plus de cent mots
Pour faire rire, ainsi comme un marmot
Qui contrefait tout cela qu'il voit faire,
Ou pour le moins tâche à le contrefaire.

Il en rejette en partie la faute sur Huet, qui le sollicitait à faire ces écrits, qui l'aidait à les composer, et qui fit lui-même la généalogie de Fripelippes, puis il ajoute :

Cestui Huet s'est dit poète champêtre,
Quoiqu'il ne fut digne de mener paître :
C'était celui (la vérité vous dis)
Qui me rendait tant fol et étourdi
A rimailler et à crier haro
Sur les amis disciples de Marot.

Il qualifie Huet ou la Hueterie de Protonotaire, fait valoir la résistance qu'il opposait à ses sollicitations pour l'engager à écrire contre Marot, et conclut par demander pardon. Honneur voyant que Sagon s'était humilié, pria Marot de lui accorder la paix et le pardon qu'il demandait : Marot y consentit; on en dressa les articles et l'acte en fut lu à haute voix. Sagon accepta les conditions qui lui furent proposées, promit de les remplir avec exactitude, après quoi Honneur rendit l'ordonnance suivante :

« Vu et considéré que de vivre en bonne paix, après parties par nous ouïes, ensemble les conditions proposées par notre bien-aimé Clément Marot, nous, à la requête de Sagon, tenons pour ratifiée la paix accordée entre Marot, Sagon et autres ci présents. Or pour mieux le dit accord tenir et entretenir, voulons et ordonnons que les dits dessus nommés boiront ensemble devant partir de ce lieu, leur enjoignons cy après être bons amis et vivre sans aucun contredit, sous les peines contenues ès dites conditions cy devant déclarées, plus sous peine d'être privé de la cour de céans, sans nul espoir de jamais obtenir grâce d'y rentrer et être privé de tout honneur à son grand déshonneur. Outre, notre vouloir est que le dit accord, avec les dites conditions, soit enre-

gistré aux annales des poètes français, afin que ci après puisse être exemple à nos postérieurs. Donné en notre palais aujourd'hui après dîner, scellé de notre grand scel et signé, *Honneur en tout.* »

A défaut d'autre mérite et quoique provenant d'un Conard normand compatriote de Sagon, cette pièce fort peu poétique fait connaître l'état exact des esprits : l'outrecuidance de l'agresseur sautait maintenant à tous les yeux, son infériorité n'était plus un mystère pour personne et chacun trouvait qu'en persistant dans ces injures Sagon devenait de moins en moins excusable. C'est pour cela que de toutes parts on l'engageait à se taire et que ses compatriotes eux-mêmes s'empressaient de l'abandonner. Quant aux sentimens des vrais poètes sur cette querelle, ils n'étaient pas douteux non plus et Mellin de Sainct Gelays nous les fait connaître dans une ballade sous le voile de l'allégorie :

D'un chat et d'un milan [1].
Je vis naguère un des plus beaux combats
Qu'il est possible et vaut bien qu'on le sache.
Un milan vit un chat dormant en bas,
Si fond sur lui et du poil lui arrache;
Le chat s'éveille et au milan s'attache
Si vivement et l'étreint si très fort,
Que le milan, faisant tout son effort
De s'en voler, se tint pris à la prise.
Lors me souvint d'un qui a fait le fort,
Qui par son mal a sa faiblesse apprise.
Je laisse aux grands parler de grands débats;
Je sais très bien où mon soulier me mache,
Et ne veux point que sous mon style bas,
Il soit pensé que rien de grand je cache;
Ce que j'entends n'est sinon qu'il me fache,
Qu'en ce temps-ci, où nous avons renfort
D'un vif esprit qui donne réconfort
Aux bonnes arts que le commun déprise,
Un sot busard le moleste à grand tort,
Qui par son mal a sa faiblesse apprise.
Pour ce coup-ci son nom n'écrirai pas,
Ce m'est assez qu'on l'entende à sa tâche;
Mais s'en avant il fait jamais un pas,
Qu'il ne s'étonne alors si on lui lâche
Infinis traits, dont le moindre et plus lâche

1. Cette ballade porte pour titre *Ballade au nom de Clément Marot contre Sagon* dans le recueil des *Traductions de latin en françois, imitations et inventions nouvelles, tant de Clément Marot que d'autres des plus excellents poètes de ce temps* (Paris, Estienne Groulleau, 1550, in-16, f. 61 v. — Bibl. de l'Arsenal, 6427A, 17e pièce, BL).

De Lycambès teint au sang noir et ord [1],
L'ira quérir jusque dedans son fort;
Pourtant qu'il prenne avis sur l'entreprise
Du fol milan volant pour chat qui dort,
Qui par son mal a sa faiblesse apprise.

Envoi.

Prince, un bon cœur guère ne poind ne mord,
Mais les poignants haït jusqu'à la mort;
Et l'envieux, s'il peut, nuit en surprise,
Dont cette envie à la fin le remord,
Qui par son mal a sa faiblesse apprise.

C'est bien là l'impression qui se dégage de la querelle. Sagon ressemble trait pour trait au « sot busard » qui attaque un adversaire pendant son sommeil et qui trouve plus fort que lui.

Après s'être ainsi défendu, Marot pardonna-t-il réellement l'offense, et y eut-il entre les deux adversaires un véritable rapprochement, ailleurs que dans un banquet inventé par l'imagination d'un rimeur? Je ne le pense pas. Si la querelle cessa, c'est que devant la lassitude générale on n'osa plus en appeler au public. A quoi bon, d'ailleurs? La cause était entendue : toutes les sympathies allaient à Marot, tandis que l'isolement se faisait autour de Sagon. Quant aux deux rivaux, rien ne permet de croire qu'ils se soient rapprochés : ils couchèrent, comme on dit, sur leurs positions, l'un victorieux sur toute la ligne, l'autre vaincu mais n'avouant pas sa défaite, soutenu par la haute opinion qu'il avait de lui-même, ménagé aussi par la générosité de son ennemi. Au surplus, tandis que la querelle se vidait, Marot et Sagon n'étaient pas en présence. Nous avons déjà vu que Sagon voyageait en Bretagne et se trouvait à Vannes en septembre 1537. Marot au contraire, vers la même époque, parcourait le midi de la France, à la suite du roi et de la reine de Navarre, et visitait en cette noble compagnie son propre pays natal.

Ce nouvel an, maugré mes ennemis,
J'ai eu le bien de revoir mes amis,
De visiter ma natale province
Et de rentrer en grâce de mon prince,

dit-il lui-même dans une de ses épîtres [2], et, d'autre part, dans

1. La Monnoye fait remarquer que c'est une imitation d'Ovide :

Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.

2. *Œuvres de Marot*, éd. G. Guiffrey, t. III, p. 507.

ses épigrammes [1], il félicite Cahors de l'honneur qu'elle reçoit de la visite des deux souverains de la Navarre, tandis qu'ailleurs il demande au roi de lui faire don d'une mule, car la sienne est si mal en point qu'elle ne saurait aller jusqu'à Narbonne. Il est donc certain que, pendant le combat, Sagon et Marot couraient, l'un sur les routes de la Bretagne, l'autre sur celles du Midi. Cet éloignement des deux chefs ne dut pas peu contribuer à calmer l'ardeur des lieutenants et l'oubli se fit ainsi, sinon dans le cœur des deux adversaires, du moins dans la mémoire du public qui, laissé en repos, pensa bien vite à d'autres choses.

Que devint Sagon après ce débat? Justifia-t-il dans la suite la présomption de ses débuts? Cette lutte l'avait si fort mis en évidence qu'on était en droit de beaucoup attendre de lui. La défaite du moins ne l'accabla pas au point de le rendre muet, mais sa voix resta la même, et ne devint ni plus pénétrante ni plus harmonieuse. Peu après la fin de ses hostilités avec Marot, Sagon perdait une de ses protectrices, Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant; il composa, à cette occasion, un poème sous ce titre *le Regret d'honneur féminin et des trois grâces* [2], et ne manqua pas de faire allusion au secours que la noble dame lui porta parmi ses déboires :

Vu qu'en vivant me donna de bon zèle
Faveur, témoin Sépeaux la demoiselle
Qui put bien voir qu'un mois avant sa mort
En sa douceur me donna grand confort
Contre l'effort des marotins célèbres.

Mais ce n'est là qu'un trait. On trouve d'autres indications, plus nombreuses et plus précises, sur l'état d'esprit de Sagon dans un opuscule de lui qui vit le jour peu après : *Recueil des étrennes de Françoys de Sagon pour l'an présent* (n. s. 1539) [3]. Sagon déchante singulièrement. Tout d'abord il essaie de mieux se ménager la bonne grâce de l'abbé de Saint-Ebvroul, sans laquelle ses déboires pourraient être plus calamiteux encore. « Offre-moi, lui dit-il,

1. *Œuvres de Marot*, éd. Lenglet du Fresnoy, in-4, t. II, p. 218 et 219. — On sait aussi qu'à cette époque la reine de Navarre accompagna son mari dans le Midi. (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. II, p.147.)

2. *Le regret d'honneur féminin*, poème français sur la mort de la comtesse de Châteaubriant, par François Sagon, publié par F. Bouquet. *Rouen*, 1880, pet. in-4.

3. Recueil des || estrenes de Francoys || de Sagon pour l'an présent. || 1538. || [A la fin :] *Imprimé a Paris le seixiesme jour de jan- || vier 1538* (n. s. 1539). In-8 de 28 ff. non chiffr., sign. A.-F. par 4; lettres rondes (Bibl. municipale de Versailles, E. 329e).

Le volume est orné de cinq jolis petits bois.

Sur le titre : *Quatrain adressant ce petit livre d'estrenes à monseigneur monsieur de Saint-Ebvroul.*

Offre moi d'œil ce que de toi j'attends,
Comme un soleil fait changement de temps;
Sinon, ma muse, étant jà coutumière
De ne sortir en publique lumière,
Rentre en ta fosse avec l'esprit lassé
Comme fait l'ours quand l'hiver n'est passé.

C'est bien, en effet, dans la solitude que Sagon va vivre désormais et c'est ce qu'il a de mieux à faire :

Je m'en revais cacher en mon étude
Durant cet an de dur commencement;
Là je vivrai d'ennuyeux pensement,
Comme j'ai fait cette saison passée,
En regrettant la dame trépassée
Dont j'ai ploré l'accident en mes vers.

Pourtant le souvenir du passé ne l'a pas abandonné et il y fait encore quelque allusion, car la rancune est tenace dans son âme de rimeur dévot. Dans sa lutte contre Marot, Sagon avait surtout souffert de se voir abandonné par ses compatriotes rouennais; il s'en plaint amèrement. On avait même prétendu que, dans le désarroi général, Sagon avait perdu jusqu'à son page, Mathieu de Boutigny. L'injure était cruelle et Sagon s'en offense; mais au lieu de confesser qu'il y avait une raison excellente pour que l'un ne se séparât pas de l'autre, puisqu'ils semblent ne faire qu'un seul et même personnage, il préfère simuler encore une fois une *Étrenne de Mathieu de Boutigny, page de Sagon, envoyée à Rouen le premier jour de l'an*. Là, le Normand vaincu s'en prend surtout aux Conards qui l'ont laissé battre et ne trouve autre chose à leur reprocher que de n'avoir pas soutenu un compatriote. Quant à Mathieu de Boutigny, il n'a pas changé : avant comme pendant la lutte, il reste avec Sagon, — et pour cause, pensera-t-on. — Écoutons-le louer son maître, comme le feraient peu de serviteurs :

Mais quoi? on a dit que sa muse
Ne chante qu'un chant de la buse;
Je laisse à la postérité
Juger de ce la vérité :
Le temps, qu'on estime être sage,
Sera témoin de ce passage.
Vrai est que Sagon n'a le son
Ou voix propre à chanter leçon
Des ténèbres ou des matines
Que lit aux ligues marotines
L'abbé avec tous ses convers.

Hélas! la postérité, puisque postérité il y a, n'a pas été de l'avis du page et elle n'a pas souscrit à ce qu'il pensait de Sagon et de Marot.

En chœur et en pupitre
J'en ai chanté gloire au chapitre
D'avoir ce Marot chapitré,
Qui n'a son ouvrage titré;
C'est lui, il ne s'en faut pas maille,
Témoin sa corne et sa rimaille
Dont l'une suit l'autre en tout point,
C'est donc lui, n'en doute point;
Par crainte d'erreur ne se nomme,
Mais l'œuvre fait connaître l'homme.
Bref on lui a bien répliqué
Sans l'avoir qu'en bon lieu piqué,
Comme en balade véritable
Où est touché un point notable
De Marot et de Mélanchton.

Ainsi qu'on le voit, ce sont toujours les mêmes griefs, les mêmes insinuations, les mêmes injures, auxquels Sagon ne peut se décider à renoncer. En tout cas, les défenseurs de Marot pouvaient désormais les dédaigner. Pourtant je ne crois pas qu'ils aient laissé sans réponse cette dernière attaque d'un ennemi sans danger et je considère pour ma part comme une riposte ironique et juste la *Défence des écrits de Sagon a luy envoyée pour étreines* par Louis Pratin [1]. Au demeurant, c'est Pratin qui a dit le dernier mot de ce débat, en assurant que les écrits de Sagon auront dorénavant le mérite d'approvisionner de papier noirci tous les corps de métiers qui en font usage. Ce mode d'emploi nous a sans doute fait perdre quelques-uns des libelles échangés alors d'une et d'autre part.

Le ressentiment de Sagon me paraît avoir duré plus longtemps encore qu'on ne l'aurait cru et je verrais volontiers quelques malicieux sous-entendus contre Marot (p. 4, par exemple), dans un petit poème intitulé *Apologye en défense pour le roy fondée sur texte d'évangile contre ses ennemis et calomniateurs* [2] et publié en 1544

1. Deffence || des escriptz de Sagon a || luy envoyee pour || estreines de || par loys pratin. || *S. l. ni d.* In-8 goth. de 8 ff. non chiffr. sign. A.-B. par 4 (Bibl. munic. de Versailles, E, 456c, 4e pièce).

Au r° du dernier f., *huictain de Pierre Rozet*. Le v° est blanc.

2. Apologye || en defense || pour le Roy, || fondee sur texte d'evangile, con- || tre ses ennemys et calumniateurs || par Françoys de Sagon. || Avec privilege du Roy. || 1544. || *De l'imprimerie de Denys Janot, imprimeur || du Roy en langue Françoyse, et libraire jure || de l'Université de Paris.* || In-8 de 24 ff. non chiffr. sign. A-F. par 4; caract. italiques (Bibl. Mazarine, n° 47, 253).

alors que Marot avait dû franchir une dernière fois les frontières de France, toujours pour la question religieuse. Mais rendu prudent par ses mésaventures, Sagon ne procède que par allusions volontairement peu transparentes et se garde d'attaquer de front un ennemi dont la riposte l'a si fort malmené. En tous cas, ses sentiments sont les mêmes : c'est toujours le même zèle de prosélytisme mis au service d'une littérature fort peu brillante. Il semble aussi que Sagon veuille en appeler devant la postérité du procès qu'il a perdu devant ses contemporains. Il se met en posture de paraître devant l'avenir avec ce qu'il croit être le plus à son avantage et il rassemble, avant de mourir, dans le *Triomphe de grâce* [1], tous les morceaux couronnés, pendant sa jeunesse, dans les concours normands. Je ne parle pas ici de diverses pièces de circonstances telles que le *Discours de la vie et mort accidentelle de noble homme Guy Morin* [2] et *la Complainte de troys gentilshommes françoys, occis et morts au voyage de Carrignan, bataille et journée de Cérizolles* [3], qui augmentent la liste des productions de Sagon sans accroître sa renommée ou même sans faire mieux connaître leur auteur. D'ailleurs il vieillissait et il allait disparaître presque en même temps que trépassait son ennemi de jadis. Le dernier biographe de Sagon a découvert que celui-ci mourut avant le 19 août 1544 et qu'il était alors curé de Sérigny et toujours secrétaire de l'abbé de Saint-Évroult [4]. Ces titres nous importent peu, car ce n'est pas pour ses mérites propres que l'histoire s'occupe de Sagon. Son différend avec Marot a seul sauvé son nom de l'oubli : il est resté l'agresseur haineux et violent d'un grand poète et l'avenir le considère comme il est représenté sur le frontispice d'un libelle, justement bâtonné par la main experte de Fripelippes.

PAUL BONNEFON.

1. Voy. ci-dessus, p. 107.

2. Le dis- || cours de la vie et || mort accidentel- || le de noble homme Guy || Morin, traducteur || de ce present Preparatif à || la mort, par Françoys || de Sagon, secre- || taire son vray || amy. || 1539. || (A la suite, ff. 100-127, de : *Le préparatif à la mort traduict du latin d'Erasme par Guy Morin dict de Loudon.* Paris, Vincent Sertenas, 1539, in-8° de 14 ff.) (Bibl. Mazarine, n° 25, 348.)

3. La complainte || de troys gentilz || hommes Françoys, occis et morts au voyage de Car || rignan, bataille et journée de Ci || rizolles, par Françoys de Sagon. || Avec privilege du Roy. || 1544. || *De l'imprimerie de Denys Janot, imprimeur || du Roy en langue Françoise et libraire || juré de l'Université de Paris.* || (A la fin : Et fut achevé d'imprimer ce dit livre le XXIIIe jour de may, mil cinq cent quarante et quatre. || In-8 de 44 ff. non chiffr. (Bibl. nat. Y. 4486.)

4. F. Bouquet, *op. cit.*, p. 36. — La qualification de curé de Beauvais qu'on voit appliquée à Sagon dans le titre d'une épître de Jehan Bouchet, serait donc erronée.

BRIDAINE ET L'ABBÉ MAURY

Le Père Bridaine, s'il faut en croire la tradition, a été le plus grand orateur sacré du XVIIIe siècle; il passe encore pour tel, sans que personne ait jamais pu vérifier ses droits à ce titre.

Quelques années après sa mort, Marmontel, dans son *Discours en vers sur l'éloquence* (29 février 1776), l'exaltait en pleine Académie française ; il savait quelle impression profonde le Père Bridaine, dans le cours de ses nombreuses missions, avait faite sur ses auditeurs de tout rang et de tout pays, mais il eût été fort embarrassé de citer la moindre page à l'appui de son dire. Cependant, en 1792, dans l'article *Chaire* qu'il écrivit pour la *Nouvelle Encyclopédie méthodique*, il produisit l'exorde d'un discours prononcé en 1751 à Saint-Sulpice de Paris, et le fit précéder de ce mot : « Il nous reste de ce Bridaine (au moins s'il faut en croire l'abbé Maury) un morceau à côté duquel tout paraît faible en éloquence. Je me souviens, dit l'abbé Maury (et c'est au moins ce qu'on peut appeler un heureux effort de mémoire), de lui avoir entendu répéter le sermon », etc.

Marmontel était l'ami de Maury; les deux courtes phrases qu'on vient de lire entre parenthèses devaient donner à penser aux lecteurs, car elles laissaient croire que l'abbé avait transformé, en la confiant au papier, l'œuvre de l'orateur de Saint-Sulpice, ou même qu'il l'avait tirée de son propre cerveau de la première à la dernière ligne. La Harpe, dans son *Cours de littérature* publié quelques années plus tard, exprima la même admiration et formula à peu près les mêmes réserves; il dit que cet exorde « peut-être n'était pas aussi bien tourné que M. l'abbé Maury le rapporte » et que « peut-être (il) fait autant d'honneur au talent de l'abbé Maury qu'à sa mémoire. »

Ce ne fut qu'en 1810, quand parut l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, qu'on put se croire pleinement édifié sur l'authenticité de ce morceau. En effet dans cet ouvrage, à l'article *De l'éloquence de Bridaine*, l'auteur citait avec complaisance quelques anecdotes, quelques phrases recueillies par la tradition populaire; puis, déclinant l'honneur que lui avaient fait Marmontel et La Harpe, il attribuait sans aucune restriction au célèbre missionnaire un

exorde « qui, dans son genre, disait-il, ne paraîtra peut-être pas indigne de Bossuet et de Démosthène ». Et enfin, après l'avoir cité : « Qui ne sent, en lisant et après avoir lu un pareil exorde, combien cette éloquence de l'âme est au-dessus des froides prétentions du bel-esprit moderne? »

Dès lors, sur la foi de Maury, la page miraculeusement conservée de Bridaine prit place dans les chrestomathies et les *Morceaux choisis*, comme le chef-d'œuvre de l'art oratoire au XVIIIe siècle. Malgré cette autorité, de bons juges doutaient encore. Ainsi il y a quelques années, Mgr Besson, évêque de Nîmes, prononçant l'oraison funèbre de Bridaine, s'abstint de toute allusion à l'exorde de Saint-Sulpice, et cette réserve, de la part d'un prélat qui avait été professeur de rhétorique et qui était un fin lettré, semblera significative. Le dernier biographe de l'abbé Maury, Mgr Ricard, n'hésite pas non plus à reprendre et à accentuer l'opinion des anciens critiques; dans le ton, dans le style, dans la tournure générale du soi-disant chef-d'œuvre il hésite à reconnaître la manière traditionnelle de Bridaine, et il revient à l'hypothèse qui conclut à la collaboration, pour ne pas dire plus, de son héros.

Cette hypothèse doit se changer aujourd'hui en affirmation, et c'est Maury lui-même qui nous donnera, cette fois d'outre-tombe, le dernier mot de ce petit problème littéraire. Dès que les deux premiers volumes de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire* eurent paru, il en fit hommage à son ami Claude Lecoz, archevêque de Besançon; celui-ci lui ayant exprimé ses doutes, déjà anciens, sur l'authenticité du fameux morceau, Maury s'empressa de lui répondre en ces termes :

« .... Je conjure votre franchise bretonne de me faire part de toutes ses observations critiques, dont je profiterai pour une nouvelle édition dans laquelle se trouveront mon sermon sur la Passion et mon Panégyrique de saint Vincent de Paul. J'ai une grande confiance en votre critique et en votre amitié, que vous ne sauriez mieux me prouver.

Oreste à vos rigueurs connaîtra vos bontés.

« Ce beau vers de Racine exprime le sentiment le plus intime de mon cœur.

« Je n'ai entendu Bridaine qu'une seule fois; il prêcha sur l'amour de Dieu et il m'enivra d'admiration pour toute ma vie.

J'étais alors au séminaire d'Avignon, où il passa quelques jours, et je n'avais encore que dix-sept ans. Rien ne l'a effacé et rien n'a égalé l'impression prodigieuse qu'il fit sur mon esprit, depuis que j'ai entendu d'autres orateurs. Le sujet doux qu'il choisit en parlant à des séminaristes n'était cependant pas à beaucoup près le plus analogue à son genre et à son éloquence. Je fondis en larmes pendant la moitié du discours, et j'allai sur-le-champ écrire ce que j'en avais retenu, c'est-à-dire le discours entier qu'on lui fit lire le lendemain matin. Il voulut me voir; il me combla de tendresses, il me fit promettre que je me consacrerais à la chaire, et il eut la modestie d'exiger qu'on lui remît une copie de ce que j'avais transcrit. Je n'ose vous dire qu'à l'oreille qu'il daigna dire plus d'une fois que j'avais fidèlement rendu son sermon, mais que j'avais *embelli sa rusticité*. J'ai perdu ce manuscrit, ainsi que tous les manuscrits de mes premières études que j'avais laissés dans ma belle bibliothèque en partant pour l'Italie. L'exorde de Saint-Sulpice est de ma seule invention; ce fut un défi qui me fut fait dans un dîner littéraire à la campagne chez M. Necker. Je dis qu'il était dommage qu'aucun grand talent ne voulût se consacrer aux missions, que ce genre seul pouvait faire revivre parmi nous l'éloquence antique : je citai, pour prouver mon opinion, le Père Bridaine. Je dis que je concevais une ouverture de sa fameuse mission à Saint-Sulpice où il aurait pu écraser tous ses auditeurs et tous les orateurs. On se moqua de moi et on me défia d'imaginer ce début qui me semblait devoir être si éloquent dans sa bouche. Nous nous ajournâmes à dîner le lendemain pour entendre cet exorde que je me chargeai de faire. On en fut très étonné. Je ne voulus pas le perdre et je saisis l'occasion d'en faire présent à Bridaine. Vous trouverez l'indication de cette anecdote littéraire dans le traité de littérature de Marmontel, ainsi que dans la *Nouvelle Encyclopédie*, à l'article Eloquence de la Chaire, où, ne voulant pas révéler ce petit secret contre ma volonté, il se contenta de l'insinuer comme un effort impossible de mémoire. Toutes les autres citations de Bridaine sont exactes pour le fonds; je n'y ai mis que la forme [1]. »

Faut-il insister sur un tel aveu? On serait tenté pourtant d'aller plus loin et, mettant en regard les souvenirs sur Bridaine recueillis dans l'*Essai* et certains autres souvenirs insérés dans

1. Lettre du 20 juin 1810. Cette lettre, en copie de la main du chanoine Grappin, secrétaire de Lescoz, est aux mss de la bibliothèque de Besançon.

les *Nouveaux mélanges tirés des manuscrits de Mme Necker* (t. II, p. 138), de supposer que les premiers ont bien pu aussi sortir fort embellis de la mémoire de Maury quelque jour, à la table du célèbre financier. Quoi qu'il en soit, nous venons de l'entendre lui-même, peu de temps après la publication du livre où il essayait de transformer en article de foi littéraire sa généreuse mystification ; il se sent ressaisi dans l'intimité par je ne sais quel retour d'amour-propre, et il revendique à son profit, avec toutes les preuves désirables, le morceau qu'il vient de déclarer « digne de Bossuet et de Démosthène. »

LÉONCE PINGAUD.

CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE.

(*Suite* [1].)

21. — [*Chanson sur la rivalité de François Ier et de Charles-Quint.*] 1519?

Dictes moy qu'il vous semble
De l'empereur et du roy...

Cette pièce, qui paraît avoir été composée au moment de l'élection de Charles-Quint à l'Empire, ne nous est connue que par l'intitulé d'une chanson de l'année 1523. (Voy. le n° 36, ci-après.)

22. — [*Chanson sur le siège de Mézières.*] *La Replique des bourgoys de Mezieres au comte de Nansot et a ses gens.* 1521.

Comptes Nansot, Felix, Francisque,
Qui cuydés user de finesse...
(7 couplets de 8 vers.)

La replique || des bourgoys de || Mezieres, faicte || contre le conte de Nansot || et son armee. || Itẽ, cõme les bourgoys || de Mezieres ont dõne lou- || enge au noble roy de frã- || ce, et aux bons capitaines || et Protecteurs de ladicte || ville de Mezieres. || Item vne belle balade. || Item vne chanson nou- || uelle sur le chãt. Il nest chã- || ce qui ne retourne. — *Finis. S. l. n. d.* [1521], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 24 lignes à la page, sans sign.

Biblioth. du château de Chantilly (exemplaire décrit au Catal. Lignerolles, 1894, n° 1190).

Le Roux de Lincy, II, 69-71.

23. — [*Chanson sur le siège de Mézières.*] *Les Bourgeoys de Mezieres aux bons capitaines et protecteurs dudict Mezieres.* 1521.

Dieu doint honneur et longue vie
Aux bons protecteurs de Mezieres...
(5 couplets de 8 vers.)

Recueil décrit à l'article précédent.

Le Roux de Lincy, II, 68-69.

1. Voir le n° 2, avril 1894, pp. 143-158.

24. — [*Poème sur le siège de Mézières.*] 1521.

Cheval fauveau, au pied blanc, demy mort,
Fut a Mouzon aveuglé sans veoir goutte...

Cette pièce, intitulée « balade » dans l'original, n'est pas une chanson. Le texte que nous en possédons est mutilé; il ne compte que 39 vers et l'on ne peut rétablir régulièrement les strophes.

Recueil décrit à l'article 22.

Le Roux de Lincy, II, 71-73.

25. — *Chanson* [*sur le siège de Mézières*]; *sur le chant* : Il n'est chance qui ne retourne, [*ou :* Fortune a tort]. 1521.

L'empereur a faict une armée,
Monsieur de Nansolt, lieutenant...

(5 couplets de 4 vers.)

Bibliographie.

A. — Recueil décrit à l'article 22.

B. — Sensuyuët || Plusieurs belles || Chansons nou- || uelles. Et p̃mieremẽt. La chanson du Com || te de Nansolt, Cõposée sur le chãt de Ma || dame a receu le bont. Itẽ pl' aultre chan || son sur le chãt Fortune a tort. Itẽ pl' au || tre chanson sur le chant En douleur & tristes || se languirons nous tousiours. — *Finis. S. l. n. d.* [*Paris*, 1521], pet. in-8 goth. de 4 ff. non chiffr., impr. en lettres de forme.

Le titre porte les armes du pape Léon X, mort le 1er décembre 1521.

Biblioth. du château de Chantilly (voy. le *Spécimen du Catalogue*, publié par nous en 1890, n° 22).

C. — Le Roux de Lincy, II, 73-74.

Nous ne connaissons pas l'air indiqué dans le premier recueil; l'air indiqué dans le second, *Fortune a tort*, nous a été conservé dans les *Chansons du* XVe *siècle publiées par Gaston Paris et Auguste Gevaert*, n°s 92, 93.

26. — *Chanson nouvelle* [*du siège de Mézières*]; *sur :* Madame a receu le bont. 1521.

Parlons du comte de Nansolt
Et de sa grand folye...

(7 couplets de 7 vers; le dernier est incomplet.)

Bibliographie.

A. — Sensuyuët || Plusieurs belles || Chansons nou- || uelles... (Voy. n° 25.)

B. — Chanson de || la folle entreprise des Hennoy- || ers dessus le chant Cy conge || prens de mes belles amours. || Item plus, aultre chanson nouuelle des fla- || mans, henouyers, & brebansons sur le chât || de A vous belle Ie me complains. || Item plusieurs chansons nouuelles du cõ- || te de Nansot. — *Finis. S. l. n. d.* [1521], in-8 goth. de 4 ff.

Biblioth. nat., Y. 4457. Rés. — Cat. Lignerolles, II, n° 1333.

C. — Le Roux de Lincy, II, 76-77.

27. — *Chanson du comte de Nansolt, sur le chant :*
En douleur et tristesse
Languirons-nous toujours. 1521.

1. Le comte de Nansault,
Tu es bien abusé
De nous donner l'assault,
Nous cuydant abuser
De la monition 5
Devant la tour gentille;
Se n'est par trahyson,
Jamais n'avras la ville.

2. Ung peu de temps après
Que Mouzon sy fut prins 10
Tu nous vins assieger
Comme l'avoys comprins,
Pensent nous faire peur
De ton artillerie;
Mais, a ton grand malheur, 15
Fis ceste moquerie.

3. Le chevalier Bayard[1],
La Rochepot[2] aussi
Et l'escuyer Boucart[3],
Mormoreau[4] sont icy, 20

1. Sur la part prise par Bayart à la défense de Mézières, voy. *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart, composée par le loyal serviteur*, éd. Roman, pp. 393-402, 441-455.

2. François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, frère cadet du grand connétable. Il fut fait prisonnier à Pavie, avec le roi. Il mourut le 20 août 1551.

3. L'écuyer Boucart fut tué l'année suivante devant Novare. Voy. les *Mémoires* de Martin Du Bellay, ap. Petitot, *Collection*, 1re série, XVII, 369, 371, 372. — Nous ne savons si c'était Antoine de Boucart, seigneur de Blancafort, qui avait épousé Jehanne de l'Hospital (Anselme, VII, 434), ou Pierre de Boucart, également seigneur de Blancafort, mari de Jehanne de Sautour (Anselme, VII, 545).

4. Le seigneur de Montmoreau. Voy. *Cronique du roy Françoys, premier de ce nom, publiée par Georges Guiffrey*, p. 32, et les additions aux *Cronicques de Bretaigne*, d'Alain Bouchart, éd. La Borderie, fol. 289 *b*. — Le cinquième couplet de la pièce précédente cite Bayart, La Rochepot et Montmoreau, et, comme le nom de Bayart y est répété deux fois, on peut supposer qu'il y remplace une fois celui de Boucart.

Gendarmes, aventuriers,
A qui le roy a fiance;
Ilz sont pour soubtenir
La querelle de France.
Finis.

Bibliographie.

Sensuyuët || Plusieurs belles || Chansons nou- || uelles... (voy. le n° 25), 2e pièce.

La chanson qui sert de timbre à cette pièce doit être celle qui figure dans les *Chansons du* XVe *siècle, publiées par Gaston Paris et Aug. Gevaert*, n° 91 :

En douleur et tristesse
Languiray je toujours...?

Les paroles subirent, à ce qu'il semble, diverses altérations. On chanta notamment :

Languirai je plus gueres,
Languirai je toujours..?

Ces mots sont du moins indiqués comme timbre, en tête d'un cantique protestant, qui commence lui-même ainsi :

En douleur et tristesse
Languirons nous toujours?

(*Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, I, p. 37).

Les mêmes paroles ont été mises un peu plus tard en musique à plusieurs parties par Noel Baudouyn et par Adr. Willard. Voy. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, pp. 395, 925.

28. — *Chanson de la folle entreprise des Henoyers, dessus le chant :* Cy congé prens de mes belles amours. 1521.

Les Henoyers, remplis d'oultrecuydance,
Se sont enjoinctz avec[ques] les Flamans...
(7 couplets de 8 vers.)

Chanson de || la folle entreprise des Henoy || ers... (voy. n° 26).
Le Roux de Lincy, II, 74-76.

29. — *Chanson sur les Flamans, Henouyers et Barbansons; sur le chant de :* A vous, belle, je me complains. 1521.

Dieu si vueille garder de mal
Le roy Françoys, le premier de ce nom...
(6 couplets de 10 vers.)

Chanson de || la folle entreprise des Henoy- || ers... (voy. le nº 26).
Le Roux de Lincy, II, 78-80.
La chanson de 1521 n'était pas encore oubliée en 1535. On chanta sur le même air *La Replique des Normands contre la Chanson des Picardz* (voy. plus loin).

30. — [*Chanson sur la prise d'Hesdin.*] 1521.

L'autre jour je chevauchoie
A Hedin, la bonne ville...
(5 couplets de 7 vers, dont le premier est incomplet.)

Bibliographie.

A. — Sensuyuent || viii belles chansons nouuelles dont les nõps sensuiuent. || Et premierement. || Cest boucane de se tenir a vne || Ma bien acquise ie suis venu icy || Le cueur est bien quiconques [*sic*] ne fut prins || Qui la dira la douleur de mon cueur || La responce sur qui la dira || Chanson des galiotz || Le roy sen va dela les mons || La chanson de viue le roy. *S. l. n. d.* [1521], in-8 goth. de 4 ff.

Biblioth. nat., Y. 4457. Rés.

B. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, VIII, 310-321 (voy. p. 318).

C. — Réimpression exécutée par Durand frères, à Chartres, pour le libraire Baillieu à Paris, 15 août 1874, pet. in-8 goth.

D. — Sensuyuent || viij. belles chansons nouuelles dont les || noms sensuyuent. || Et premierement. || Cest boucane de se tenir a vne || Ma bien acquise ie suis venu icy || Le cueur est miẽ q̃conques [*sic*] ne fut prins || Qui la dira la douleur de mon cueur || La responce sus qui la dira || La chanson de viue le Roy || Au bois de deuil || Or sus filles secrettes. — *Finis. S. l. n. d.* [1521], in-8 goth. de 4 ff.

Deux des pièces qui figurent dans l'édition précédente ne se retrouvent pas dans celle-ci, qui les a remplacées par deux autres.

Biblioth. du château de Chantilly. Voy. le *Spécimen du Catalogue* que nous avons publié en 1890, n 20.

E. — Sensuyuent || seize belles chãsons nouuelles || dont les noms sensuyuẽt. || Et premierement. || Aymez moy belle margot... — *Finis. S. l. n. d.* [1521], in-8 goth. de 8 ff.

La chanson de *Vive le roy* est la dernière du recueil.

Biblioth. nat., Y. 4457. Rés.

F. — Réimpression exécutée par Durand frères, à Chartres, pour le libraire Baillieu à Paris, 15 août 1874.

G. — Le Roux de Lincy, II, 80-81.

H. — *Cronique du roy Françoys, premier de ce nom, publiée par Georges Guiffrey* (Paris, Vve Renouard, 1860, in-8), 473-474.

31. — [*Chanson sur la prise d'Hesdin.*] 1521.

L'autre jour m'y cheminoye
Devant Hedin, la bonne ville...

(6 couplets de 12 vers.)

Cette pièce est une variante développée et régularisée de la précédente. Elle se chantait évidemment sur un autre air.

Bibliographie.

A. — Sensuiuent || plusieurs belle chãsõs || nouuelles. || Et premieremẽt : || Chanson nouuelle des Anglois || sur le chant de Ma bien aquise. || Viue le roy : || Gẽtille ville de hedin. *S. l. n. d.* [1521], in-8 goth. de 4 ff.

Biblioth. nat., Y. 4457. Rés.

B. — Réimpression exécutée par Durand frères, à Chartres, pour le libraire Baillieu à Paris, 15 août 1874.

C. — Sensuyuent || plusieurs belles chãsons nou || uelles dõt les nom$_s$ sẽsuiuẽt. || Et premierement || Chanson nouuelle des angloys. Sur ma bien || acquise || Viue le Roy || Gentille ville de Hedin || La chanson des francz archiers et des auantu || riers. — *Finis. S. l. n. d.* [1521], in-8 goth. de 4 ff.

Cette édition contient quatre pièces au lieu de trois.

Biblioth. du château de Chantilly. — Voy. le *Spécimen du Catalogue*, n° 22.

D. — Le Roux de Lincy, II, 81-83.

32. — [*Chanson sur la prise d'Hesdin.*] 1521.

Gentille ville de Hedin,
En Artois bien assise...

(4 couplets de 8 vers.)

A-C. — Sensuiuent plusieurs belles chãsons nouuelles... (voy. les éditions décrites à l'article précédent).

D. — Le Roux de Lincy, II, 84-85.

33. — *La Chanson des francs archiers et des adventuriers.* 1521.

1. Mauvais adventuriers,
Vous estes bien mutins
De haïr francs archiers,
Les nommans francs taulpins.
Vous querez le butin 5
Par vostre oultrecuidance;
Ilz sont hardis et fins :
Point n'y ayez fiance.

2. Ilz sont tous gens de bien,
Hardis, francs et courtois, 10
Et si ne leur fault riens,
Ny loque de harnois;
Sont aux armes de France
Et trestous gens de guerre.
N'ayez plus tant de plait, 15
Ilz vous tiendront bien serre.

3. Il vous souviengne a tous,
Quant vous estiés acors,
Qu'on vous battit trestous
Et aussi plusieurs mors. 20
Les francs archiers sont fors
Et si ont grant puissance;
Tous vous mettront a mort,
Ja n'y ayez fiance.

4. On vous devroit percer 25
La langue d'ung fer chault
Et tous vifz escorcher;
Vous faictes trop de maulx.
Tous regnieurs de Dieu,
Vous n'estes que quenaille; 30
On le dit en tout lieu
Que ne vaillez point maille.

5. Adventuriers meschans,
Pour Dieu considerons
Quant sommes sur les champs 35
Que tous le roy servons

Jamais ne querellons.
Soyons d'accord ensemble
Et ainsi vainquerons
Les ennemis de France. 40

6. On dit que retournons
Pour rapasser les mons
Et que nous en allons
Contre les Bourguignons.
Hennoyers, Brebansons 45
Et Flamans de paour tremblent;
De brief vaincus seront
Se avons accord ensemble.

7. Cette chanson fut faicte
D'un franc archier françois 50
Qui a sa maisonnette
Au plus près de Beauvais.
Il est doux et courtois,
Joyeux, je vous affie,
Qu'on va guerre mener 55
Dedans la Picardie.
Finis.

13. Ilz sont. — 23. Sous vous. — 31. En chascun lieu. — 39. Vainqueront.

Les francs-archers, supprimés en 1480, furent rétablis en 1521. Cette milice, dont l'institution était généralement fort mal vue, fut aussitôt en butte à une foule de traits satiriques. Nous avons parlé, dans notre étude sur *Le Monologue dramatique* de diverses pièces dans lesquelles ils étaient tournés en dérision : *Le Franc-Archier de Cherré*, *Le Pionnier de Sœurdres*, la *Farce de l'Aventureux et Guermouset*, *Guignot et Rignot*, et la *Farce de Colin, filz de Thenot le maire, qui vient de Naples*[1]. Dans notre chanson un franc-archer prétend prendre sa revanche et engage les aventuriers, c'est-à-dire les soldats de carrière, à marcher d'accord avec les nouveaux venus.

Bibliographie.

Sensuyuent || plusieurs belles chãsons nou || uelles dõt les noms sẽsuiuët... (voy. le n° 30). — La *Chanson des francs-archiers* ne se trouve que dans l'édition dont la Bibliothèque du château de Chantilly possède un exemplaire. Voy. le *Spécimen du Catalogue*, n° 22.

1. Voy. *Romania*, XVI (1887), 528-533. — Il y eut peut-être aussi quelque composition satirique sur le *Franc Archer du Bosc Guillaume*. Voy. P. Fabri, *Art de pleine rhetorique*, éd. Héron, I, p. 276.

34. — *Chanson des Anglois sur le chant de :* Ma bien acquise. 1522.

1. Les faulx Anglois se sont bien mutinés,
Car contre France les trefves ont brisés.
Ils sont parjurés
Et n'ont pas monstré
Qu'ilz feusent gens de foy, 5
Car vous entendez
Qu'il ont regnié
Ja deux foys nostre loy.

2. Voycy la tierce, pour parler de la fin.
Le roy de France leur fist acord begnin, 10
C'est que le daulphin,
Sans aulcun desclin,
Leur fille espouseroit [1];
Mais vouloir malin
A mis a declin 15
Leur cueur que aultrement soit.

3. Le mariage fut faict près de Calais,
Ou assistèrent maintz François et Anglois [2];
Mais, par les destrois
Des tresfaulx Anglois, 20
Le traicté ont faulcé :
C'est pas ung testu
A present esleu
Pour estre couronné [3].

4. Trop bien en France ilz estoient colloqués; 25
Mais leur malice les en a separés.
Ung jour vous verrez,
Se long temps vivez,

1. Le dauphin François, fils de François Ier, à peine âgé de huit mois, avait été fiancé à Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, âgée de quatre ans et demi; c'était une des conditions du traité d'Amiens (octobre 1518). Marie porta pendant quelque temps le titre de dauphine, témoin *L'Epistre de madame la dauphine de France, fille du roy d'Angleterre, à la reyne, nostre souveraine dame; composée par le serviteur* (Biblioth. de M. le baron Henri de Rothschild : exemplaire décrit au Cat. Lignerolles, II, n° 1187).

2. Les conventions matrimoniales arrêtées à Amiens avaient été confirmées à Ardres, lors de l'entrevue du Camp du drap d'Or (juin 1520).

3. Charles-Quint avait été élu empereur le 28 juin 1519. Ce fut lui qui amena la rupture de François Ier avec Henri VIII (29 mai 1522).

Qu'en leur pays mauldiront
Ceulx qui ont trouvé. 30
Aussy machiné
Toute celle trayson.

5. Or pensez bien, felons et despiteulx,
Que vous verrez bien jouer d'aultres jeux,
Car cedicieulx 35
Et malicieulx
Estes en tous endrois;
Dont punis serez,
Car gaigné l'avez,
De par le roy François. 40

6. Il vous tiendra ce qu'il vous a promis,
Car deffié l'avez comme ennemis [1],
Et si serés mis,
Comme au temps jadis,
Soulz la subgection 45
Des trois fleurs de Lis,
Par Normans eslis
A celle intencion.

7. Et d'aultre part, avec les Ecosoys
Et Blanche Rose [2], nostre amy trescourtois, 50
Pour le roy François
Feront maintz effroys
Pour Anglois subjuguer,
Car selon les loys
De tout le païs 55
La Rose est heritier.

26. malices. — 49. Daultre par. — 50. Vostre.

Bibliographie.

Sensuiuent plusieurs belles chansons nouuelles, etc. — Notre pièce est placée en tête de chacune des deux éditions décrites sous le n° 31.

La chanson dont notre poète a reproduit le timbre :

Ma bien acquise, je suis venu icy
Plain de vouloir pour vous venir servir...

1. Henri VIII avait déclaré la guerre à François Ier, par le ministère d'un héraut, le 29 mai 1522.

2. Blanche Rose était le nom sous lequel le peuple désignait Richard, duc de Suffolk, neveu du roi Édouard IV. Richard avait dû chercher un asile en France, auprès de Louis XII, qui lui avait accordé une pension. Depuis l'avènement de François Ier, il vivait retiré à Metz. Au moment où les hostilités éclatèrent avec les Anglais, le roi eut l'idée d'opposer ce prétendant à Henri VIII ; il le fit venir à Paris, où il arriva au mois de juillet 1522. Voy. le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 161.

se trouve dans plusieurs recueils, notamment dans les deux éditions des *VIII belles chansons nouvelles* (voy. le n° 30) et dans *La Fleur des chansons* (v. 1528), collection reproduite dans les *Joyeusetez* de Techener (voy. le n° 36).

35. — *La Chanson de la repentance des Angloys et des Espaignolz.* 1522.

1. Gracieulx roy de France,
Bien te devons aymer
Quant si grande puissance
As voulu assembler
Pour tes subgetz garder 5
Contre si grande armée.
On les fera trembler [*bis*]
En bataille fermée.

2. Retirez vous arriere,
Angloys desordonnez 10
Et buvez vostre biere,
Mengez voz beufz sallez.
Vous estes devallez
Pour mener guerre en France;
Mais vous serez chassez [*bis*] 15
Maulgré vostre puissance.

3. Desployez voz banieres,
Picards, Normans, Bretons,
Que tenez les frontieres
Contre ces faulx godons. 20
Affustez voz bastons
Et vostre artillerie,
Bombardes et canons; [*bis*]
C'est la fin de leur vie.

4. Anglois plains d'ignorance, 25
Trop estes estourdis
D'estre venus en France
Pour conquester le pays.
Les François sont hardis
Pour bien garder leur terre 30
Contre leurs ennemis [*bis*]
En bonne et juste guerre.
Finis.

3. Si grandes. — 8. Fermer.

Bibliographie.

La couuee des || ãglois & des es || paignolz qui || ont cuyde des- || cendre en Bretaigne mais || leur cõuĩt de desloger sou || daĩ quãt ilz virẽt la puissã || ce des frãz archiers nor- || mãs & d'bretaigne auec la || chãson de la repẽtãce des || ãgloys & des espaignolz. *S. l. n. d.* [*Paris, Jehan Janot*, 1523], in-8 goth. de 8 ff. — La chanson occupe le v° du f. *Bij* et le f. *Biij*.

Biblioth. du château de Chantilly (voy. le *Spécimen du Catalogue*, n° 25).

36. — *Chanson a la louange du tresnoble et tresvictorieux Charles, duc de Bourbon, sur la chanson qu'on dit :* Dictes moy qu'il vous semble de l'empereur et du roy. 1523.

1. Que dictes vous en France de monsieur de Bourbon
Que l'on tient en souffrance a tort et sans raison.
Est ce pour le salaire qu'il vous a bien servir [1]?
Le roy en ses affaires a loyaulment servir [1].

2. Qui dira du contraire mentira faulcement, 5
Car son pere et ses freres en sont morts vaillamment,
Soutenant la querelle et party des Françoys :
Pour toute recompense a perdu Bourbonnoys.

3. Qui veult mal a son chien, la rage luy mect sus :
Il a perdu le sien pour ung trop tost venus. 10
Las! la male adventure qu'il en peult advenir,
Car trop de mal en France en pourroit survenir.

4. Monsieur de Montmorain [2], tu feiz bien lachement
D'havoir rendu Chantelle pour ung si peu de gent;
Une femme seulette l'eust bien entretenu 15
En despit des Françoys qu'estoyent devant venuz [3].

1. Cette confusion de l'infinitif et du participe passé semble indiquer que l'auteur était un Flamand. On en trouvera de très nombreux exemples dans le *Mistere de saint Adrien*, que nous imprimons actuellement pour le Roxburghe Club.

2. Ce devait être Antoine de Montmorin, seigneur de La Bastie, de Saint-Clément et du Chastelard qui, le 7 mai 1506, avait rendu hommage à la duchesse de Bourbon pour la terre du Chastelard. Voy. Anselme, *Hist. généal.*, VIII, 816.

3. Le connétable, se sentant perdu auprès du roi, s'était enfermé dans son château de Chantelle, où il avait eu un moment la pensée de se défendre. Ce fut de là qu'il partit pour gagner la Savoie, à la faveur d'un déguisement (10 septembre 1523). Martin Du Bellay, qui raconte en détail la fuite du connétable, ne parle pas de M. de Montmorin, à qui l'on voit que la garde du château avait été confiée. — Sur Chantelle même, voy. la *Description générale du Bourbonnais en 1569, par Nicolas de Nicolay, publiée par M. le Cte d'Irisson d'Herisson* (Moulins, 1875, in-4), p. 75.

5. Las! que dira ton maistre quand la nouvelle ourra?
Ainsin pourra bien estre que tost s'en vengera,
Car en grosse puissance on le verra venir. 20
Si ung peu en recule sera pour mieulx saillir.

6. Molin, la bonne ville, tu souloyes triumpher,
Mès maintenant tu pleures, tu as perdu ton mugnier;
Le vent se t'est contraire, loue le createur,
Car avant qu'il soit guieres tu ravras ton seigneur.

7. On luy mect sus tel chose que jamès ne pensa : 25
Il a le cueur trop noble, on le scet longtemps a;
Il a perdu ses villes, ses chasteaux et maisons :
Pour la poulle perdue on luy rendra chappons.

8. Prions Dieu, Nostre Dame et monsieur sainct André
Que par leur bonne grace le veuillent ramener, 30
Car, par sa grande absence, je vous jure ma foy
Maintes bons hommes d'armes en sont en grand esmoy.

9. O noble roy d'Espagne, empereur des Romains,
Bourbonoys et Auvergne vous tendent les deux mains.
Las! a grosse puissance venés nous secourir; 35
Nous vous rendons la France, et y deussions morir!

10. Ceste chanson fust faicte d'un gentil compaignon
Qu'estoit ung homme d'armes du bon duc de Bourbon,
En cheminant sa voye et par vaulx et par montz;
Je vous jure mon aame qu'il est bon Bourguignon! 40

Finis.

32. en son.

Biblioth. nat., ms. fr. 2200, fol. 45.

Nous donnons cette pièce telle qu'elle se trouve dans le manuscrit; mais plusieurs des couplets pourraient se décomposer en vers de six syllabes, en raison de la rime placée à la césure. Nous pourrions citer plusieurs pièces écrites dans cette forme, que paraissent avoir affectionnée les auteurs flamands. Nous rappellerons seulement les *Cronicques* de Nicaise Ladam qui, dans les manuscrits, sont en vers de douze syllabes (voy. Catal. Rothschild, I, nº 490), tandis que dans le fragment imprimé sous les yeux mêmes de l'auteur les vers sont régulièrement coupés en deux.

La trahison du connétable de France avait vivement frappé l'imagination populaire, aussi la chanson que nous venons de reproduire eut-

elle une grande vogue, soit dans le texte bourguignon, soit dans quelque texte françois opposé à celui-ci. En effet, tandis que la louange du duc de Bourbon ne se trouve dans aucun des recueils imprimés alors en France, les premiers mots ont servi de timbre à un grand nombre de chansons, jusque dans le dernier quart du XVIe siècle. Nous avons noté les suivantes :

1. Changeons tristesse en joye,
Et en chant nostre dueil....

Marguerite d'Angoulême, *Marguerites*, éd. de 1873, III, p. 159.

2. Escoutez tous ensemble,
Nobles loyaulx François... 1540.

Le Roux de Lincy, II, 124.

3. Holoferne à puissance
Betulie assiegea...

Le Second et Tiers Livre du Recueil de toutes belles chansons nouvelles (Paris, veufve N. Buffet, 1559, in-16), fol. 43.

4. L'an mil cinq cens soixante
Dix [et] sept justement... 1577

Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poësies françoises*, XI, 165. — Le titre porte que la chanson se chante sur le timbre du n° suivant :

5. Las! que dict on en France
De monsieur de Paris?...

Cette pièce ne nous est connue que par le titre de la précédente.

6. Las! que dict on en France
Des bons soldats de Dreux?... 1590.

Le Roux de Lincy, II, 517.

7. Las! que dict on en France
Des bons soldatz du roy?... 1569.

Recueil de plusieurs belles chansons spiritulles [sic]... *par Christofle de Bordeaux* (Paris, Pour Magdeline [*sic*] Berthelin, s. d., mais vers 1570, in-16), fol. 54 v°. — Il est dit dans l'intitulé que cette pièce se chante sur un chant nouveau.

8. Las! que dict on en France
Du camp de l'ennemi?... 1587.

Le Roux de Lincy, II, 403.

9. Las! que dict on en France
Du camp de Luxembourg?... 1552.

Cette pièce est citée comme timbre de plusieurs autres chansons. Dans l'intitulé du n° 12 ci-après, elle a la forme que nous venons de reproduire. Dans l'intitulé d'une chanson de Marguerite d'Angoulême (*Marguerites*, éd. de 1873, III, 159), elle offre une variante :

Las! qu'en dit on en France.
Des gents de Luxembourg?...

Une autre variante est mentionnée dans le titre du n° 19 ci-après :

Que peult on dire en France
Du camp de Luxembourg?...

Le Roux de Lincy, II, 194.

10. Las! que dict on en France
Du camp des Espaignols?... 1568.

Le plaisant Jardin des belles chansons... (Lyon, 1580, in-16), p. 23. — Voy. Catal. Rothschild, I, n° 986, art 7.

11. Las! que dit on en France
Du conte de Brissac?... 1562.

Recueil de plusieurs belles chansons spiritulles [sic]... *par Christofle de Bordeaux*, v. 1570, fol. 52 v°. — L'intitulé porte que cette pièce se chante sur le chant : Tremble, povre Verdun.

12. Les enfans de la Brie
En bon conche et arroy... 1567.

Même recueil, fol. 51, v°.

13. Monsieur le connestable
(Et) monsieur de Chastillon... 1552.

Recueil de plusieurs belles chansons divisé en trois parties (Lyon, Rigaud et Saugrain, 1557, in-16), 176; — *Recueil des plus belles chansons de ce temps mis en trois parties* (Lyon, Jean d'Ogerolles, 1559, in-16), 101.

Cette pièce est annoncée comme se chantant sur le timbre de la suivante :

14. O noble roy d'Ecosse,
Prince de grand honneur... 1539.

Plusieurs belles Chansons nouvelles, 1542, n° 26.

15. Peuple de Picardie,
Bien est par toy destruict... 1535.

Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, I, 179.

16. Peuple vivant soubs grace
De Jesus tout puissant...

Recueil de plusieurs belles chansons spiritulles [sic]... *par Christofle de Bourdeaux* (v. 1570, in-16), p. 8. — Cf. Le Roux de Lincy, II, p. 604.

17. Que dictes vous ensemble,
Chevaliers de renom?... 1525.

Le Roux de Lincy, II, 90.

18. Que peult on dire en France
De la ville de Metz?... 1552.

Le Roux de Lincy, II, 194.

18 *bis*. Que peult on dire en France
Du camp de Luxembourg?... 1552.

Voy. le n° 9.

19. Qui veult avoir lyesse
Et avecques Dieu part...

Plusieurs belles chansons nouvelles, 1542, 36e pièce; — *Chansons nouvellement composées sur plusieurs chants, tant de musique que rustique...* 1548, 52e pièce (fol. *Kiij* v° de la réimpression donnée en 1869 par le libraire Baillieu).

37. — [*Chanson contre les protonotaires.*] 1524.

Brantôme (éd. Lalanne, III, 47; éd. Mérimée et Lacour, III, 197) cite deux vers de cette chanson qui ne paraît pas nous avoir été conservée.

Passerez vous toujours par cy *bis*.
Prothenotaire sans soucy?

Le Roux de Lincy, II, 85.

Les anciens auteurs satiriques n'ont pas épargné leurs traits aux protonotaires. Voy. notamment Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, V, 80; VIII, 301; XII, 155.

38. — *Chanson nouvelle faicte par les avanturiers estans a la journée de Pavie, du noble roy de France; sur le chant :* Gentil fleur de noblesse. 1525.

O noble roy de France,
Tant aymé et requis...
(7 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — La fleur des chansons. || Les grans chansons nouuelles || qui sont en nombre Cent et dix, || ou est cõprinse la chason du roy, || la chason de Pauie, la q̃ || le roy fist en espaigne, la chãson de Rõme, || la chãnson des Brunettes et Teremutu, et || plusieurs aultres nouuelles chãsons, lesq̃l- || les trouueres par la table ensuyuant. — *Cy finissent plusieurs belles || chansons nouuellemẽt || imprimees. S. l. n. d.* [*v.* 1528], in-8 goth. de 32 ff., avec un joli bois au titre.

Ce recueil contient 6 pièces historiques dont nous parlerons successivement. Notre pièce se trouve au f. *Ei.*

Biblioth. du château de Chantilly (exemplaire décrit au Catal. Ligne-rolles, II, n° 1334).

B. — Réimpression à 76 exemplaires donnée par le libraire Techener dans les *Joyeusetez* (1833).

C. — *Bull. de la Soc. de l'histoire de France*, I (1834), 264.

D. — Le Roux de Lincy, II, 86-86.

La chanson :

Gente fleur de noblesse,
Ou mon cueur se ressort...

est au nombre des pièces contenues dans le manuscrit de Vire (voy. Gasté, *Chansons normandes du XVe siècle*; Caen, 1869, n° 7). On la trouve ensuite dans *La Fleur des Chansons* (v. 1528), fol. *Biij* v° de la réimpression; — dans *Plusieurs belles Chansons nouvelles*, 1535, in-8 goth. (Biblioth. de Wolfenbüttel), fol. 42 v°; — dans les *Chansons nouvellement assemblées*, 1538, fol. 63 v°; — dans Haupt, *Französische Volkslieder, zusammengestellt von Moritz Haupt*, 1876, n° 55.

39. — [*Chanson sur la bataille de Pavie.*] 1525.

Aidez moy tous a plaindre, gentilz avanturiers,
Aidez moy [tous] a plaindre le noble roy Françoys...
(6 couplets de 4 vers.)

Bibliographie.

A. — La fleur des chansons (voy. le n° 38), fol. *Aij* v°.

B. — Sensuyuët plusieurs || belles Chansons nouuelles... 1535 (voy. le n° 4), fol. 35 v°.

C. — Sensuiuët || plusieurs belles Chansons nou- || uelles... 1537 (voy. le n° 4), fol. 43 v°.

D. — *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, I (1834), 262.

E. — Le Roux de Lincy, II, 88-89.

40. — *Chanson nouvelle selon la bataille faicte devant Pavie, qui se chante sur le chant :* Que dictes vous en France? 1525.

Que dictes vous ensemble,
Chevaliers de renom...

(6 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyuët plusieurs || belles Chansons nouuelles.... 1535 (voy. le n° 4), fol. 34 v°.

B. — Sensuiuët || plusieurs belles Chansons nou- || uelles.... 1537 (voy. le n° 4), fol. 44 v°.

C. — Rey, *Histoire de la captivité de François Ier*, p. 53.

D. — *Bulletin de la Soc. de l'histoire de France*, I (1834), 266.

E. — Le Roux de Lincy, II, 90-91.

EMILE PICOT.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS INÉDITS

LETTRES DE PIERRE CHARRON
A GABRIEL MICHEL DE LA ROCHEMAILLET

Tout ce que nous savons sur Pierre Charron, ou du moins presque tout, nous le devons à Gabriel Michel de La Rochemaillet. Non content de donner tous ses soins à la seconde édition du livre de *la Sagesse*, à laquelle l'auteur, surpris par la mort, n'avait pu mettre la dernière main, le jurisconsulte angevin joignit à la troisième, parue en 1607, un très important *Éloge de Pierre Charron*, souvent réimprimé, et principale source des nombreuses biographies ou notices parues depuis. D'ailleurs, la longue amitié qui avait uni ces deux hommes semblait désigner La Rochemaillet, plus que tout autre, pour être le biographe du moraliste. C'est, au plus tard, en 1588, à Angers, que Charron et La Rochemaillet, — celui-ci plus jeune de vingt ans, — ont dû se connaître. Leurs relations ont donc duré au moins une quinzaine d'années. Et comme les circonstances les ont tenus presque constamment éloignés l'un de l'autre, il devait s'établir entre eux un échange de lettres assez considérable.

On pouvait affirmer, depuis la publication, par M. Tamizey de Larroque, des lettres de Peiresc aux frères Dupuy [1], que les lettres originales de Charron à La Rochemaillet existaient encore en 1628, vingt-cinq ans après la mort de l'auteur de *la Sagesse*. La Rochemaillet les avait communiquées à Gassendi, qui fit part à Peiresc du grand plaisir qu'il avait pris à cette lecture [2]. Peiresc, à son tour, écrivant à l'un des frères Dupuy, exprimait le désir qu'on assurât la conservation de ces lettres en les faisant transcrire. « Faictes les vous monstrer, lui dit-il, et si les trouvez de mise, il n'y aura pas de danger que noz coppistes y passent quelques journées, estimant que quasi toutes les lettres d'un tel homme que celuy là pourroient estre aussy dignes d'estre leües et conservées comme celles de Mr d'Ossat [3] ou aultres semblables [4]. »

L'original de ces lettres semble perdu. On sait combien sont rares les autographes de Pierre Charron. Ni dans la collection Benjamin Filon, ni dans la collection Bovet, ni dans la collection Morrisson, nous ne voyons figurer le moindre billet de sa main; c'est tout au plus si la Bibliothèque et les Archives nationales possèdent de lui quelques signatures [5]. Il est donc assez peu pro-

1. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. I (1888), p. 628.

2. Dans une lettre qui ne paraît pas s'être conservée. Elle ne figure pas parmi les *Lettres de Peiresc et de Gassendi* publiées par M. Tamizey de Larroque dans le t. IV (1893) des *Lettres de Peiresc*.

3. Les lettres du cardinal d'Ossat avaient été publiées en 1624; elles devaient être plusieurs fois réimprimées au XVIIe et au XVIIIe siècle; elles ont été longtemps considérées comme un livre classique par les diplomates.

4. Lettre du 9 juin 1628.

5. Les seuls autographes que nous puissions citer de Charron, sont : 1° deux quittances signées de sa main, conservées au *Cabinet des Titres* de la Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 689, dossier Charron, pièces 19 et 20. La première en date (pièce 20) est du 9 juin 1596. Charron déclare avoir reçu, en qualité de « secrétaire en l'assemblée générale du clergé de France », la somme de 250 écus pour frais extraordinaires, lettres, commissions, etc. La seconde (pièce 19) est du 15 du même mois. Charron reçoit 1015 écus, reste de la somme de 1420 écus à lui ordonnancée par l'assemblée générale du clergé, tant pour les journées qu'il y a employées, depuis le 15 septembre 1595,

bable que l'on retrouve jamais l'original de ces lettres, si vantées par Peiresc. Et peut-être s'est-il perdu précisément pour avoir passé jadis entre trop de mains.

Cependant, le vœu de Peiresc devait être promptement réalisé. De ces lettres, il fut fait une copie, ou plutôt des extraits, qui existent encore. L'auteur de cette copie ne se nomme pas, mais son écriture suffit à le révéler : nous avons reconnu dans cette transcription la main du grand érudit qui fut, des lecteurs de Charron, le plus enthousiaste, et qui allait jusqu'à le préférer même à Montaigne, la main de Gabriel Naudé [1].

Ces lettres, Naudé nous l'apprend lui-même, il les avait copiées en 1628, sur les originaux que Gassendi lui avait communiqués. La copie de Naudé a passé ensuite, sans que nous puissions dire quand ni comment, dans la collection des Harlay; et c'est ainsi qu'elle se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale, perdue dans un volume de *Mélanges*, dans le manuscrit français 15 536 (ancien Saint-Germain-Harlay 307), dont elle occupe les feuillets 157 à 163 [2].

C'est bien moins à nous qu'il appartiendrait de faire ressortir l'intérêt de ces lettres et de montrer le parti qu'on en peut tirer, qu'à notre savant confrère et ami M. P. Bonnefon, si versé dans l'histoire littéraire du XVIe siècle [3]. Aussi nous bornerons-nous ici à exposer sommairement le contenu de cette correspondance, à indiquer les principaux sujets qui y sont abordés.

Les lettres de Charron à Michel de La Rochemaillet conservées dans notre manuscrit sont au nombre de 47 [4], et sont les unes copiées *in extenso* ou bien plus souvent par fragments [5], les autres simplement résumées ou analysées [6]. Rangées dans un ordre très imparfaitement chronologique, car nous rencontrons au moins quatre interversions [7], elles se répartissent sur une période de quatorze années (1589-1603). Les neuf premières, du 3 février au 23 août 1589, forment un groupe parfaitement distinct du reste. C'est seulement en mai 1596, après une interruption de six ans et demi, que s'ouvre une seconde série, laquelle se poursuit jusqu'au mois d'octobre 1603, peu de jours avant la mort de Charron. Cette seconde série comprend 38 lettres [8].

époque de son départ pour Paris, que pour son assistance à ladite assemblée, pour huit jours qu'il a passés à Paris après la clôture de l'assemblée, pour achever de faire signer et expédier les procès-verbaux, etc., et enfin pour les 15 jours qu'il doit consacrer à son retour à Cahors (soit pour 283 jours, à raison de 5 écus par jour). — 2° Une note sur un exemplaire du *Catechismo di Bernardino Ochino*, Bâle, 1561, qui lui avait été donné par Montaigne (B. N. Réserve, D^2 2812). — 3° Deux signatures à la fin de deux registres de comptes conservés aux Archives nationales, cotés, l'un G^8 21, « Compte de la recepte generalle des décimes paiables en l'année 1588 », l'autre G^8 731, « Compte particulier des frais de voyages et retour de messieur, les prelatz et depputez du clergé assemblez.... en la ville de Blois,... 1588. » Nous devons la connaissance de ces deux dernières signatures à l'obligeance de notre confrère et ami M. H. Stein.

1. L'écriture de Naudé n'est pas toujours aussi ferme et aussi nette que dans nos lettres; mais si l'on voulait un terme de comparaison, nous pourrions citer, entre autres, une lettre de Naudé à Gassendi, conservée dans le ms. lat. nouv. acquis, n° 1637, fol. 17, et signée : *Gabriel Misocrucirosseus Parisinus*. L'identité est parfaite.

2. Ou plutôt 158 à 163. Sur le feuillet 157, on ne lit, de l'écriture de Naudé, qu'un titre : *Extraict des Lettres de Charron à M. de La Rochemaillet*, répété au feuillet 158. Le reste du feuillet est occupé par des extraits faits postérieurement des copies de Naudé, avec des annotations qui ne sont pas toujours exactes ; c'est ainsi que, par *le Martyre* de la lettre V, on entend celui de Jacques Clement.

3. Nous devons à M. P. Bonnefon, sur tel événement, sur tel personnage dont parle Charron, des renseignements extrêmement précieux, dont notre annotation, quoique très sobre, a largement profité. Nous nous faisons un plaisir de lui en exprimer ici toute notre reconnaissance.

4. En ne tenant pas compte de la lettre XLV *bis*, répétition de la précédente, mais datée du lendemain.

5. Il est impossible de déterminer l'étendue des lacunes ; on peut dire, en général, que les premières lettres sont très fragmentaires, les dernières, beaucoup moins, si même il leur manque autre chose que la signature. La signature n'est reproduite qu'après la dernière lettre du recueil.

6. C'est le cas pour les lettres XX, XXIV, XXXI, XXXIII, XXXV, XXXVI, XXXVIII et XLV *bis*.

7. Lettres X, XX, XXIV et XXIX.

8. Dans cette seconde série, on pourrait également distinguer plusieurs groupes; car, après le

Les lettres du premier groupe datent toutes du séjour de Charron à Angers, où il a joué, en 1588 et en 1589, comme prédicateur, un rôle politique qui n'a jamais été parfaitement défini, et qui, faute de documents, ne le sera vraisemblablement jamais.

Charron n'y fait allusion qu'une seule fois dans ses lettres; mais le passage est trop important pour ne pas être relevé. L'annaliste ligueur, Jean Louvet, qui parle deux fois de Charron dans son curieux journal, le cite parmi les prédicateurs de la Ligue les plus écoutés [1]. Toutefois, s'il faut en croire un autre chroniqueur, Bruneau de Tartifume, compatriote et contemporain de Louvet, Charron n'aurait pas persisté dans son attitude politique, et se serait publiquement rétracté, le jour de Pâques 1589, en présence du maréchal d'Aumont, qui s'était emparé d'Angers deux jours auparavant. M. Mourin, auteur d'une histoire très estimée de la Réforme et de la Ligue en Anjou [2], en a conclu qu'il ne faut aucunement ajouter foi à Louvet, lorsqu'il écrit que La Rochepot, gouverneur d'Angers, aurait, au mois d'août suivant, fait défense à Charron « de faire aulcun sermon sous peine de punition corporelle »; Charron, d'après lui, n'a jamais dû se mettre dans ce mauvais cas. Qui devons-nous croire? C'est de Charron lui-même que viendra la réponse; il va, dans une de ses lettres, donner raison à Louvet contre M. Mourin [3]. « J'ai été inhibé de prescher, dit-il [4], et mis en l'arest par la ville. J'ai permission maintenant de prescher, et fus restitué hier en chaire, jour de l'Ascension; mais l'arest dure encore. » — Comme il est regrettable que Charron n'en dise pas plus long sur le rôle qu'il a dû jouer à Angers comme prédicateur, pendant cette époque si troublée !

Au reste, ses sentiments politiques ne se déclarent nulle part d'une manière bien nette. Car, s'il trouve « bien faict » le pamphlet intitulé *le Martyre des Deux Frères*, il convient qu'il est « trop injurieux » [5]. Et si la *Déclaration du Roy* contre Mayenne, elle aussi, est « bien faicte », il la trouve cependant « pleine de menteries grossières et impostures [6] ». Ce qui perce surtout chez lui, c'est l'embarras d'un homme qui n'est pas bien sûr de ne pas s'être compromis. L' « agitation publique », qui l' « afflige fort », lui fait éprouver, avant tout, l' « envie de se cacher en quelque coin [7]. »

Ce qu'il rêvait, peut-être depuis longtemps, c'est la retraite. Il semble alors n'avoir qu'une pensée, qu'un désir : réaliser le vœu qu'il avait fait, d'entrer dans un ordre religieux, celui des Chartreux ou celui des Célestins. Toutes ses lettres de cette période ne sont pleines que de ses efforts et de ses démarches pour accomplir ce dessein. Il y met une ténacité, une opiniâtreté que peut-être on ne lui savait pas. Il ne cesse de solliciter, par l'intermédiaire de son jeune correspondant, au risque de l'importuner, une prompte solution. Et même après les réponses peu favorables qui lui sont faites de part et d'autre, — on se refusait à le recevoir à cause de son âge, — il ne se tient pas pour battu,

10 juillet 1599, la correspondance subit une interruption de plus de six mois, et une autre de près de quinze mois après le 17 mars 1601.

1. *Journal de Jehan Louvet*, clerc au greffe civil du siège présidial d'Angers, dans *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 3e année, t. II (1854), p. 137 et p. 161.

2. Ernest Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, deuxième édition (1888), p. 296, note.

3. Il est à remarquer toutefois que cette interdiction, qui, d'après Louvet, serait du mois d'août, serait, d'après Charron, du mois de mai, sinon même de la fin d'avril (la lettre où il en parle est du 12 mai). Louvet s'est donc trompé sur la date. D'après M. Mourin (*op. cit.*, p. 297, note), Charron aurait quitté Angers pour Bordeaux fort peu de temps après Pâques (2 avril 1589); la correspondance de Charron nous le montre encore à Angers en mai, en juillet, et jusqu'au 25 août, sans aucune allusion à une absence quelconque.

4. Lettre VI.

5. Lettre V.

6. *Ibid.*

7. Lettre VII.

ne se rebute pas, et, à la veille même de quitter Angers, il supplie La Rochemaillet de l'entretenir dans les bonnes grâces des bons Pères. On sait qu'il perdit sa peine et fut relevé de son vœu.

La correspondance de Charron s'interrompt avec son départ d'Angers pour Bordeaux, où il alla rejoindre Montaigne, dont il avait fait jadis la connaissance [1], pour vivre de nouveau assez longtemps dans son intimité. Nous n'avons malheureusement aucune lettre de Charron de cette époque, et, plus tard, pas un mot, dans sa correspondance, ne fera la moindre allusion à ce séjour, qui devait cependant lui laisser tant de souvenirs, ni à cette amitié de l'illustre moraliste, à laquelle il devait attacher tant de prix. Nous ne retrouvons Charron que longtemps après, en mai 1596, à Paris, où il se dit accablé de besogne [2], — sans doute à cause de ses fonctions de secrétaire de l'assemblée du clergé, — et un peu plus tard, en août, à Cahors, où il était retourné auprès de l'évêque Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice.

Là encore, il se plaindra tout d'abord d'être fort occupé, car l'évêque s'en remet à lui du soin de tout son clergé [3]. Mais il ne tardera pas à y goûter le repos et la tranquillité tant désirés [4]. Il aura des loisirs; il reprendra la plume, et vers la fin de février, ou, au plus tard, dès les premiers jours de mars 1597, il est tout au grand ouvrage qui devait, pendant ses dernières années, lui causer tant de soucis, mais aussi lui assurer parmi nos écrivains un rang si honorable. « Je me suis mis depuis peu de jours, dit-il, à travailler à mon livre, que je compose avec plaisir... Il s'appelera *la Sagesse*. Y aura trois livres [5]... » Charron comptait achever le premier livre avant Pâques, le second avant la Pentecôte. Il se trompait dans ses prévisions; car c'est seulement quinze mois plus tard, en juin 1598, que l'ouvrage est près de se terminer [6]. Il est achevé aux deux tiers et plus, et l'auteur songe déjà à qui il pourra bien le dédier; chose curieuse, il a pensé à la belle Corisande, qui le « connaît fort [7] ». Enfin, en novembre 1598, le manuscrit est tout prêt; on le met au net [8]; et dès le mois de février 1599, bien que la copie ne dût être terminée qu'en avril [9], Charron est en pourparlers avec l'éditeur Millanges, de Bordeaux [10]. Il ne restait bientôt plus qu'à obtenir un privilège pour ce que Charron appelait ses « petites phantaisies [11] ». Il fallut longtemps l'attendre; il arriva enfin en novembre 1600 [12]; l'année suivante, *la Sagesse* paraissait chez Millanges [13].

Cependant Charron avait, en 1600, quitté Cahors pour Condom [14], où il avait été nommé chanoine et chantre. Il y acheta presque aussitôt une maison [15], espérant qu'il y pourrait jouir tranquillement de son aisance [16]. Il semble qu'il s'y soit beaucoup plu [17]. « Mes plaisirs, dit-il, sont dedans ma maison, livres,

1. La liaison de Montaigne et de Charron remonte au moins à 1586. Voy. P. Bonnefon, *Montaigne, l'Homme et l'Œuvre*, p. 425.
2. Lettre X.
3. Lettre XII.
4. Lettre XVIII.
5. Lettre XIV.
6. Lettre XVIII (4 juin 1598). « Mon livre est fort advancé. »
7. Lettre XIX.
8. Lettre XXI.
9. Lettre XXIII.
10. Lettre XXII.
11. Lettre XXVII.
12. Lettre XXVIII. — Ce privilège est daté de Chambéry, 27 septembre 1600. Il a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVI, p. 25.
13. Le contrat entre Charron et l'imprimeur Millanges date des 5 janvier et 24 avril 1601. Le livre fut achevé d'imprimer « le dernier jour de juin 1601 ».
14. Lettre XXVI.
15. Lettre XXVII.
16. Sur la fortune de Charron, voy. lettres XIV (j'ai « honnêtement amassé du bien qui croît tous les jours »), XV et XVI; cf. aussi lettre XX.
17. Lettres XXVII et XXX.

devis avec mes amis qui me viennent voir [1]. » Existence douce [2], mais peut-être un peu égoïste. Il ne paraît pas avoir eu à l'égard de sa famille des sentiments bien tendres [3]. Il a sa nièce avec lui [4]; mais si nous devons en croire une de ses lettres [5], il ne vécut pas toujours avec elle en parfaite intelligence. Il a d'ailleurs de la femme en général une idée singulièrement peu favorable [6]. Peut-être certains événements malheureux survenus dans la famille de son ami [7], événements sur lesquels nous trouvons dans ses lettres quelques très vagues allusions, ont-ils contribué à lui faire trouver son célibat d'autant plus précieux, sa liberté d'autant plus chère [8]. Il plaint sincèrement la « captivité » de son jeune ami, pour lequel son affection paraît bien sincère [9].

Il ne lui ménage pas, il est vrai, les démarches, et il y eut même, semble-t-il, un moment de froid entre eux. Ce fut à l'occasion de *la Sagesse*. Charron avait promis d'en envoyer la copie à son correspondant [10]; celui-ci se plaignit des hésitations de Charron, qui reculait toujours le moment d'expédier le manuscrit; une lettre de Charron, protestant vivement de sa profonde amitié, dissipa, et pour toujours, semble-t-il, ce léger nuage [11].

La Sagesse avait eu un grand succès et s'était rapidement épuisée. Mais on l'avait généralement trouvée trop hardie [12], et Charron prit le parti de la corriger et de l'adoucir. Dès le mois de juin 1602, il pense à la nouvelle édition qu'il va donner de son livre et en a déjà rédigé la préface; en octobre, sinon même en septembre, l'ouvrage a été complètement revu et corrigé [13]. Le manuscrit est tout prêt; Charron va l'envoyer à son ami; mais déjà, il prévoit les difficultés qu'il rencontrera pour le faire approuver, même corrigé, même fortement adouci. Beaucoup d'esprits se sont émus; la Sorbonne a jeté l'alarme; c'en est fini, semble-t-il, du repos et de la tranquillité de l'auteur.

Charron regrette de n'être pas à Paris pour surveiller de plus près cette affaire [14], et bientôt il a pris la résolution d'y aller. Il partira après Pâques [15]; mais comme il tient absolument à y rencontrer l'évêque de Boulogne, Claude Dormy, qui a lu avec grand plaisir *la Sagesse* et s'intéresse vivement à l'auteur, il recule son départ jusqu'à la fin de l'été [16].

Les soucis que lui cause *la Sagesse* ne l'empêchent pas, d'ailleurs, de s'occuper activement d'un autre ouvrage, qui ne devait pas ajouter beaucoup à sa réputation, mais dont l'auteur tenait au moins certaines parties en assez haute estime [17], et qui peut-être, dans son esprit, était destiné à corriger l'effet produit par *la Sagesse*, les *Discours sur la Divinité*, *la Création*, etc. Le manuscrit en était achevé en même temps que celui de la nouvelle édition de *la Sagesse*, c'est-à-dire en septembre, au plus tard en octobre 1602 [18]. En mars 1603, il en

1. Lettre XXVII.
2. Charron est toutefois inquiété, dès 1598 et jusqu'en 1601, par un procès avec un certain Veirez, procès assez important, semble-t-il, mais sur lequel la correspondance ne donne aucun détail (lettres XX, XXIV et XXXI).
3. Voy., à ce sujet, un passage très expressif de la lettre XIII.
4. Lettre XVIII.
5. Lettre XXXII.
6. La lettre XIX est, à ce point de vue, des plus curieuses. Voy. aussi la lettre XXVIII.
7. Lettres XVIII, XIX et XXVIII. Dans la lettre XXX, il est fait allusion au remariage de son ami.
8. Lettre XXVIII : « O précieux cœlibat, estat de liberté! O misérable captivité vostre! »
9. Sur les sentiments de Charron pour La Rochemaillet, voy. lettres XIII, XIV, XVI, XXV, XXVI. Il le considère comme son héritier possible, et le lui dit (lettre XIV).
10. Lettre XXI et surtout lettre XXIII.
11. C'est ainsi, du moins, croyons-nous, que doit être interprétée la lettre XXV.
12. Lettre XXXII.
13. Lettre XXXIV.
14. *Ibid.*
15. Lettre XXXVII.
16. Lettre XLIII.
17. *Ibid.*
18. Lettre XXXIV.

a envoyé une partie à Claude Dormy [1], au jugement de qui il déclare se fier pleinement [2], malgré certains désaccords, et à qui il a la pensée de le dédier [3]. Mais il dut, sans doute, soumettre son travail à une complète refonte; car, en juin, il dit n'en avoir terminé que la première partie [4], et nous savons qu'il y travaille encore au mois d'août [5]. L'ouvrage ne parut qu'après sa mort, en 1604.

Cependant l'évêque de Boulogne, qui semble avoir pris Charron en amitié, lui offre une théologale dans son diocèse. Charron refuse d'abord [6]; il ne veut pas quitter le soleil du Midi pour les brumes du Nord; mais, devant les propositions avantageuses qui lui sont faites [7], il ne tarde pas à se raviser [8]; finalement, il se déclare tout prêt à accepter [9].

Il va donc rejoindre l'évêque de Boulogne à Paris. Il faut d'ailleurs qu'il s'occupe de l'approbation de *la Sagesse*, si difficile à obtenir, et pour laquelle il désire la signature de deux docteurs [10]. C'est pour lui la grande affaire. Un moment, il est vrai, fatigué d'attendre, il déclare qu'il saura s'en passer, à la rigueur [11]. Il a fait à son livre nombre de corrections, de forme, il est vrai, plus que de fond; tant pis pour qui les jugera insuffisantes [12]. Claude Dormy a beau les trouver inutiles, il tient à les insérer. Mais bientôt, nouveau revirement : cette approbation, à laquelle il disait ne guère tenir, il la lui faut absolument, dût-il y dépenser cinquante écus [13]; ce n'est pas pour lui, « qui n'estime guère tout cela », mais pour autrui. Cependant, bien que l'opposition qu'il rencontre commence à l'irriter [14], il saura temporiser; il n'est pas homme à gâter les choses par trop de précipitation [15]. « Les animaux sauvages, dit-il, se doivent avoir par finesse plutôt que par force [16]. » L'évêque de Boulogne l'engage à imprimer les *Discours de la Divinité* avant *la Sagesse*; il y consentirait, si *la Sagesse* n'était « plus preste [17]. »

Sa présence devient de plus en plus nécessaire à Paris. Quelques moments de conversation avec l'évêque de Boulogne et La Rochemaillet feront plus, pour la solution de ces difficultés, que toutes les lettres du monde [18]. Le 25 août, il se déclare tout disposé à monter à cheval [19]. Qu'on arrête, si elle est commencée, l'impression de *la Sagesse*; car il vient d'y faire de nouveaux changements. Qu'on hâte, au contraire, celle des *Discours*; car il va arriver sous peu, et il tient à profiter de son prochain séjour pour en surveiller l'exécution.

Il quitte enfin son cher Midi vers la mi-septembre. Il s'arrête de trois à quatre jours à Bordeaux, et le 1er octobre, il est à Poitiers [20]. Dans quelques jours, il aura rejoint ses amis. — Le 20 octobre, il passe un contrat avec le libraire David Douceur pour l'impression de *la Sagesse* [21]. Mais il n'en devait

1. Lettre XXXIX.
2. Lettre XXXVII.
3. Lettre XLIV.
4. Lettre XLIII.
5. Lettre XLV.
6. Lettre XLI.
7. Claude Dormy lui offrait une maison, et aussi une chaire pour prêcher (lettre XLV).
8. Lettre XLIV.
9. Lettre XLV.
10. Lettre XXXVII.
11. Lettre XLI.
12. Lettre XXXVII. Le *Post-scriptum* surtout est bien curieux.
13. Lettre XLII.
14. Lettre XLIV.
15. Lettre XLV.
16. Cf. ce qu'il dit des femmes dans la lettre XIX.
17. Lettre XLV.
18. *Ibid.*
19. Lettre XLVI.
20. Lettre XLVII.
21. Voy. l'édition de 1604.

voir que les trois ou quatre premières feuilles[1]. Le dimanche 16 novembre, il était frappé, en pleine rue, d'apoplexie foudroyante, à l'âge de soixante deux ans.

L. Auvray.

Extraict des lettres de Charron à M. de La Rochemaillet.

I

Angers, en celle du III feb. 1589.

J'ay receu vostre lettre, laquelle pour s'excuser de cérémonie, est *la medesima arte.*

Je pensois vous envoyer trois lettres pour la confidence que j'ay en vous à les distribuer & en tirer responce *pro Carthus*[*iensibus*], *Celest*[*inis*], *etc.*, mais on me vient de dire que le messager veult partir.

II

Angers, 10 feb. 1589.

Je vous supplie prendre la peine, mais à vostre ayse & commodité, car il n'y a rien de hasté. Les deux lettres aux Chartreux & aux Cœlestins.... Aux Chartreux vous y pourrez aller avec liberté, comme sachant mon dessein, si vous le voulez ainsi; mais aux Célestins, faignant ne scavoir rien de mon affaire, scaurez, s'il vous plaist, s'ilz ont intention de me faire responce & me la faire tenir.

III

D'Angers, XVIII feb. 1589.

J'ay quasi trouvé remède à mes affaires, advenant que lesdites lettres ne facent aulcun effect & que l'on ne veuille point de moy par delà.

IV

D'Angers, IIIe mars 1589.

La lettre des Célestins que m'avez envoyée m'a resjouy, mais ils remettent à une autre fois à me faire responce résolutive, ne pouvant lors, à cause de l'absence du Père provincial & prieur; qui est cause que je vous suppliray y retourner encore un coup, pour avoir la dernière, & cependant regarder la chapelle d'Orléans, à main droicte du cœur, que j'estime la plus belle de Paris[2].

1. Voy. l'*Éloge de Charron* par Michel de La Rochemaillet.

2. La chapelle d'Orléans, dans l'église des Célestins de Paris, était justement célèbre. « Le principal bienfaiteur des Célestins de Paris, après Charles V, dit Félibien, *Histoire de la ville de Paris*,

V

D'Angers, X mars 1589.

Vostre lettre m'a tout resjouy, j'entends à cause de la responce aucunement bonne des Chartreux, qu'avez pris peine d'avoir; il reste encore d'avoir la responce cathégorique du bon Père de Castello, Célestin. Le Père Chartreux me remet à faire responce cathégorique à Pantecouste. Cependant j'ay trouvé ici homme qui se dict avoir grand crédit avec le général de l'ordre qui est à la Chartreuse & luy fais escrire. J'en espère bien, & quant il ne réussira, encore auraye gaigné celà, d'avoir mis mon esprit à recoy.

L'on dict icy que le Roy est à Tours [1] & a faict pendre deux hommes qui, le jour de caresme prenant, en folastrant, avoient donné des coups de cousteau à une peinture de Roy.

Je vous montre que je suis fort vostre serviteur, puisque je vous importune & employe si hardiment & familièrement. Et puis, si je y entre, vous aurez part à ce peu de bien que j'y feray. Dieu m'en donne la grace. Amen.

Le Martyre [2] est assez bien faict, mais trop injurieux. Je juge que Mr Puginat [3] l'a faict. La Déclaration du Roy contre Mr du Mayne bien faicte [4], mais pleine de menteries grossières [&] impostures que les chambrières y voient.

VI

D'Angers, 12 may.

Je suis affamé d'entendre responce des Célestins cathégorique. J'ay esté inhibé de prescher & mis en l'arest par la ville. J'ay permission

t. I (1725), p. 608, a été Louis, duc d'Orléans..., qui fut enterré dans leur église, dans une chapelle magnifique, où sont, pour ainsi dire, entassez les ouvrages de sculpture les plus rares et les mieux finis qu'il y ait à Paris. » — Voy. encore Sauval, *Histoire et recherche des Antiquités de la ville de Paris*, t. I (1724), p. 459-461, et surtout le P. Beurrier, *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins de Paris*, 1634, principalement le livre IV.

1. Henry III était à Tours le 21 février; c'est précisément le 21 février qu'est tombé le mardi gras ou jour de carême-prenant en 1589.

2. Il faut entendre ici le pamphlet ayant pour titre : « *Le Martire des deux Frères, contenant... les particularitez les plus notables des massacres et assasinats commis ès personnes de... Reverandissime cardinal de Guyse... et de Monseigneur le duc de Guyse..., par Henry de Valois...* » — Plusieurs éditions, un peu différentes les unes des autres, en ont été données coup sur coup. L'auteur se cache sous la double anagramme : *La richesse peult* et *Y presche le salut*, que l'on a plusieurs fois interprétée par *Charles Pinselet*, auteur du *Martire de Jacques Clément*. Nous ferons seulement observer que cette interprétation ne peut être admise qu'à la condition de donner à l'*n* de Pinselet la valeur d'un *u*. En tous cas, les anagrammes excluent Pigenat, à qui Charron est porté à attribuer ce factum. Charron, du moins, n'a pas tort de le trouver injurieux; il l'est autant que l'auteur l'a pu faire. — Ce pamphlet a été réimprimé dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France* de Cimber et Danjou, t. XII (1836), p. 57-107.

3. Sans doute pour *Pigenat*. François Pigenat fut, comme l'on sait, l'un des plus fougueux prédicateurs de la Ligue; mais rien n'indique, bien au contraire, qu'il soit l'auteur du *Martire des deux Frères*. Voy. la note précédente.

4. Charron vise ici la « Declaration du Roy sur l'attentat, felonnie et rebellion du duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumalle, et ceulx qui les assistent..., [février] 1589 », déclaration qui existe aussi en latin, sous ce titre : « Decretum regis Galliae de rebellione, felonia et sceleratis consiliis ducis Mayenni, ducis et equitis Aumalliorum et aliorum qui se illis adiunxerunt, [février] 1589. »

maintenant de prescher & fus restitué hier en la chaire, jour de l'Ascension; mais l'arest dure encore; je n'ay peu jamais obtenir congé de m'en aller.

VII

D'Angers, 1er juillet 1589.

Je suis marry que je ne puis avoir meillieur responce des bonnes gens que scavez. Je vous suppliray pour la dernière main d'i aller encore, pour scavoir s'ils veulent pour le moins me promettre & me donner espérance, & voudrois scavoir leur volonté par tout ce moys de julliet, pour puis me résoudre à quelque chose; car je deseigne m'en sortir d'icy en aoust, & voudrois auparavant scavoir ce que je puis attendre de ce costé.

L'agitation publique m'afflige fort, telle qu'elle est. L'on vous tient icy pour perdus à Paris [1]. J'ay envie de me cacher en quelque coin.

VIII

D'Angers, XVII juillet 1589.

Je m'en retourne fasché de ce que je n'ay peu exequuter le dessein que j'avois. Si l'injure du temps ne m'eust empesché, j'espérois en venir à bout, non obstant le refus que l'on m'a faict à Paris, & s'il plaist à Dieu nous donner le temps, je pouray revenir encore.

Si vous allés en ces maisons des Chartreux & Célestins, & que la commodité y soit, je vous prie m'entretenir en leur mémoire & grace, & s'il advenoit qu'il y eust temps calme & qu'ils voulsissent scavoir [ou favorir] [2] mon dessein, me le mander, car je ne faudrois incontinent de revenir. En celà vous feriez œuvre dont Dieu & les hommes vous scauroient gré, & tascherois de le recognoistre tous les jours de ma vie; mais j'ay grand peur que n'oubliez & moy et mon affaire, & vous estes seul dedans Paris qui le scavez; par quoy, vous n'y faisant rien, tout est arresté pour moy. Vous estes homme de vertu & de Dieu; ne perdez la commodité de faire un si bel œuvre; il ne vous coustera que des pas & des parolles, & le fruict en sera grand.

X [3]

De Paris, XVIII may 1596.

Nous sommes affolez d'affaires matin & soir & entrons à six heures du matin. [Transposée.]

1. Les troupes royales étaient parues devant Paris dès le 24 mai; le 1er juillet, date de cette lettre, elles prenaient Étampes.

2. Les mots *ou favorir*, entre parenthèses dans le manuscrit, sont vraisemblablement de Naudé, qui aura, dans la lecture de l'original, éprouvé quelque hésitation.

3. Cette lettre, qui dans le manuscrit vient la neuvième, est chronologiquement la dixième. Cf. plus loin, lettres XX, XXIV et XXIX.

IX

D'Angers, XXIIII aoust 1589.

Adieu; je m'en vois dans 4 ou cinq jours, s'il plaist à Dieu. Je ne faudray vous escrire de Gascogne.

Quant il vous plaira aller veoir par dévotion ou autrement les Messieurs que scavez, je vous supplie m'entretenir en leurs graces, & leur dire que, s'il plaist à Dieu nous gratifier d'une paix, ils me verront bien tost à leurs portes.

XI

De Caors, receue le III aoust 1596.

Je desirois vous advertir du succez de mon voyage, qui a esté, graces à Dieu, fort bon, sauf un accident, lequel, à la vérité, m'a fort peu touché; c'est que mon homme, François, estant à Orléans, sans dire mot, me quitta & s'en alla, emportant tout mon argent (scavoir cinquante escus), & me laissa sans un liard. Mr des Aigues [1], avec lequel j'estois, me presta quinze pistoles doublons [*id est* 30 escus] [2].

XII

De Caors, III septembre 1596.

Je n'ay point encore eu le loisir d'escrire à Angers. C'est vérité & non excuse, tant j'ay trouvé icy de besongne taillée; et Mr qui me charge sur les espaules tout le soin de son clergé [3].

XIII

De Caors, X janvier 1597.

L'accident de mon frère & de sa fille ne m'a guère fasché; estant tel qu'il estoit, il est mieux hors de ce monde que d'y estre. Je voudrois que ce qui reste du sien fut avec luy & que Gabriel fut sain entre vos bras [c'estoit son filliol] [4]; mais ce sont desirs vains, puisque Dieu le veult.

Vous m'obligés trop à vous par la démonstration que vous faictes d'aimer & desirer ma compagnie & la continuation de vostre amitié. Le subject ne le vault pas & ne me suis pas ouvert du costé le plus beau par lequel d'autres que vous m'aiment; & ne l'ay pas faict, car je

1. Il s'agit vraisemblablement de Jacques des Aigues, chanoine et trésorier de l'église de Bordeaux et conseiller au parlement de Bordeaux; il avait, comme Charron, fait partie de l'assemblée du clergé de 1595-1596, mais c'est à Bordeaux sans doute que Charron et lui se connurent.
2. Les mots entre crochets [ ] sont, ici comme plus loin, une addition de Naudé.
3. L'évêque de Cahors était alors Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice.
4. Addition de Naudé.

ne l'ay ausé faire; & ne l'ay ausé, car je n'avois assez de temps, & c'est chose qui ne se doibt jamais faire à demy. Ou n'y fault point toucher, ou tout monstrer, qu'on que ce soit. Je penserois m'estre un bon heur & le compterois pour un très bon *item* de ma vie pouvoir estre prez de vous pour communiquer familièrement. En dire davantaige le mariage ne le permet pas.

XIV

De Caors, VIII mars 1597.

Je me suis mis depuis peu de jours à travaillier à mon livre, que je compose avec plaisir. Je me persuade qu'il plaira à certain humeur de gens. Il s'appellera *La Sagesse*. Y aura trois livres. Le premier sera tout achevé avant Pasques & le second avant la Pentecoste.

Je vous suis fort obligé de l'honneur que me faictes de m'aimer & desirer que nous puissions vivre ensemble. Sur quoy je vous diray deux mots : l'un est que je suis en vérité en ceste mesme volonté, encore que je ne me sois tant déclaré que vous & que je n'en face tant de mines, & me courrouce contre ma fortune & condition, de ce qu'elle n'y consent pas; l'autre est qu'ayant honestement amassé du bien qui croist tous les jours & tout ce qui m'appartient estant presque mort, je ne scay à qui donner & faire part de ce que j'ay. Je desire un tel homme que vous, auquel je puisse *me credere viventem* & puis *omnia relinquere*. Je desirerois que vous fussiez conseillier à Angers ou *aliquo alio honesto titulo*, habitant de là, & moy auprez de vous. Celà soit dit par forme d'ouverture.

XV

De Caors, VI juin 1597.

La plus grande difficulté en mon remue mesnage est de traîner ou charier 25 mille livres que j'ay en deniers.

XVI

De Caors, ce IIII juillet 1597.

.... & outre ces raisons, j'appréhende la difficulté de transférer par delà tous mes moyens que j'ay icy. Ce qui ne se peut faire sans y perdre beaucoup, & quant bien ils y seroient transférez, quant aux deniers, car les bénéfices ne peuvent, le moyen de les bien colloquer & seurement est très difficile; par quoy *qui ben sta non se muove*.

J'avois envie grande, s'il y eust moyen de vivre ensemble, de m'ouvrir du tout à vous; car je ne l'ay ausé ny voulu jamais faire, & autre chose ne m'en a empesché, sinon que je voyois ne pouvoir estre long temps avec vous.

XVII

De Caors, XX aoust 1597.

La nouvelle est certaine icy que Mr le Mareschal de Biron, cousin germain de Mr de Caors [1], est gouverneur de ceste Guyenne, au lieu du Mareschal de Matignon. C'est encore une amorce pour m'arrester en ce pays.

XVIII

De Cahors, IIII juin 1598.

Mon livre est fort advancé. Les deux tiers & plus sont achevez, & en l'automne je pense qu'il sera bien prez de la fin. Estant faict, je vous l'envoyray, si vous le trouvez bon, pour puis adviser ce qui sera à propos.

J'ay plus de pitié & de compassion de vous que vous ne pensez. Car j'appréhende bien & imagine l'estat espineux auquel vous estes. Les deux personnes plus proches, l'une que vous honorez, l'autre que vous aimez le plus, vous sont fort rudes. Je serois bien ayse de vous y pouvoir secourir. Je vis icy en grand repos & joye avec ma niepce. Je voudrois bien que vous fussiez de l'escot; mais il faudroit estre né fame; c'est un don de Dieu qui n'est pas donné à tous.

XX

De Cahors, XXIX juillet 1598.

[Il traicte de l'affaire de Veirez, advocat de Bourdeaux, auquel il avoit presté, il y avoit plus de XV ans, 500 escus.]

XIX

De Caors, XXVIII juillet 1598.

De tous les instruments pour essaier la patience, la femme est le souverain à fer esmoulu; il fault une grande art & prudence. Ruzer, eschiver, conniver, faire le sourd & le stupide semble plus expédient que vouloir résister de vive force & le non deffendre que le deffendre, laisser mourir & assourdir le coup, comme on faict au coup de canon, en y opposant de la laine & plume, car les choses dures & résistantes, il les brise & rompt. Mais je ne puis excuser Mr de La Rochemaillet vostre père, car il me semble n'y aporter pas ce qu'il peult & doibt.

En pensant & regardant ce procez, vous ne penserez point au démon [2] domestique; ce sera une diversion.

1. Claude de Gontaut-Biron, sœur du maréchal Armand de Gontaut-Biron et tante du maréchal Charles de Gontaut-Biron, dont il est question ici, avait épousé Jean d'Ebrard, baron de Saint-Sulpice; Antoine d'Ebrard, évêque de Cahors, était leur fils.

2. Il semble que le manuscrit porte *demon*, corrigé en *demongt*.

C'est chose très asseurée, & n'en doubtez, que je vous envoiray mon livre si tost qu'il sera achevé, & j'espère qu'il le sera dedans 3 ou 4 moys. Je croy que pour avoir privilege & permission de le faire imprimer (ce sont deux choses), il le faudra monstrer à Mr de Bourges. Je n'ay point encore résolu à qui le dédier, & ne scay si, pour ce qu'il y a trois livres, je le dédiray à trois divers ou tout à un. J'ay bien en ma teste de prendre ou ledit sieur de Bourges (mais il s'en va mourir & *nemo occidentem solem adorat*) [1], ou la comtesse de Guyssen [2], ancienne maistresse du Roy, car elle me cognoist fort, ou Mr le marquis de Pisani, gouverneur du petit prince [3], ou Mr d'Espernon [4]. Bref, je suis fort incertain; mais il n'y a point de haste.

XXI

De Caors, ce XXV novembre 1598.

Et bien, Monsieur, estes vous de retour à Paris? Je pense qu'ouy. Vous soyez donq le bien revenu & en bonne santé. Comment se porte on à Angers? Je ne scay point où vous demeurez, etc.

L'on met au net mon livre & puis je vous l'envoyray.

XXII

De Cahors, receue le XVI febvrier 1599.

Au moys de mars, s'il plaist à Dieu, vous orrez parler de mon livre. L'imprimeur de Bourdeaux, Millanges, m'a parlé de l'imprimer [5]. Je luy dis qu'il le fault veoir auparavant que rien respondre.

XXIV

De Comdom, XXIIII may 1599.

[Il ne parle que de son procez contre Veirez. Transposée.]

XXIII

De Caors, XVIII avril 1599.

Mon livre est achevé, mais je suis bien empesché à vous l'envoyer,

1. L'archevêque de Bourges était alors Renaud de Beaune, qui, né en 1527, avait, en 1598, soixante et onze ans. Il devait vivre plus longtemps que Charron ne semble le penser; devenu en 1602 archevêque de Sens, il mourut en 1606, c'est-à-dire trois ans après Charron lui-même.

2. Ou de Guiche, bien connue sous le nom de *la belle Corisande*.

3. « Je l'avois choisy (le marquis de Pisany) et mis auprès de mon cousin le prince de Condé (Henry II de Bourbon, né en 1588), pour ce qu'il ne pouvoit apprendre ny en exemples de sa vie et de ses mœurs, ny en ses instructions, que toutes choses vertueuses, dignes de mon dict cousin. » Lettre de Henry IV du 10 octobre 1599, dans *Recueil des Lettres Missives de Henry IV*, t. V, p. 175.

4. C'est à ce dernier finalement que le livre fut dédié.

5. C'est en effet à Bordeaux, chez Millanges, que parut, en 1601, la première édition de *la Sagesse*. L'auteur, sur le titre, est appelé Pierre Le Charron. La seconde ne parut qu'en 1604, à Paris, après la mort de l'auteur, par les soins de Michel de La Rochemaillet.

tant pour n'avoir homme assez asseuré, qu'aussi je n'en ay qu'une copie bien correcte & au net, & ne scay, vous l'ayant envoyé, quant je la pouray bien recouvrer pour y mettre les additions que je fais tous les jours. Je ne la recouvrerois pas quand je voudrois, & si je la perdois, je serois à mon pain querre. Bref, j'appréhende fort de l'envoyer. J'attendray encore quelque commodité.

XXV

De Caors, X juillet 1599.

Il n'y a aucun doubte ny exception si petite qu'il n'y aye une entière & parfaicte amictié entre nous deux, car jugeant de vous comme de moy, je m'en asseure. Mais la difficulté est aux moyens de l'exercer, la jouir & venir aux effects plus souvent, personellement, immédiatement, etc. J'y pense plus que vous n'y pensez, & peult estre qu'enfin s'y trouvera quelque remède, s'il plaist à Dieu.

XXVI

De Bourdeaux, XXI mars de l'an jubilé.

J'escris celle-cy à l'advanture. Mais ce n'est pas à l'aventure, ains de certaine science & avec toute fermeté, que je vous dis que je languis de vous veoir, que je me fasche que je ne suis avec vous, que je suis vostre parfaict amy. Voila ma déclaration toute simple & naifve.

Je m'en vois demeurer à Comdom, où je suis chanoine & chantre.

En ceste ville sont Messieurs le cardinal de Sourdys & d'Espernon [1], qui me font tous deux très bonne chère.

XXVII

Le 6 may de l'an jubilé.

Est allé un homme en court de Bordeaux, qui a promis de me recouvrer un privilege général, et Millanges, nostre imprimeur, desire imprimer mes petites phantaisies. Voyla pourquoy j'attens encore. Si je ne puis recouvrer ce privilege, je vous envoyrai tout pour le faire imprimer.

J'achepte maison en la ville de Comdom, qui est assez prez de Bourdeaux, & m'y veux accommoder. Lieu sain, beau. Mes plaisirs sont dedans ma maison, livres, devis avecq mes amys qui me viennent veoir; & pour ce j'estudie de rendre ma maison plaisante.

1. Le cardinal de Sourdis était archevêque de Bordeaux depuis l'année précédente, et le duc d'Épernon gouverneur du Limousin depuis 1597.

XXIX [1]

De Bordeaux, XII novembre.

[Par la main de Mr Garnier [2], parce qu'il avoit le bras droict empesché d'une défluxion.]

J'ay recouvré mon privilege enfin & ne fut que hier. Bientost je feray mettre la main à la besongne, & en scaurez des nouvelles.

XXVIII

De Comdom, dernier aoust l'an jubilé.

O précieux cœlibat, estat de liberté! O misérable captivité vostre! Je vous plains amèrement, etc.

Je desire que le monde soit racourcy & chastré d'une personne, & ne crains point de pécher; *imo* est charité. Car tous les deux seroient bien à part, & sont mal ensemble.

XXX

De Comdom, 7 febvrier 1601.

Nous sommes icy, Mr Garnier & moy, & vivons en paix & joye. Pleust à Dieu y fussiez vous! Nous vous fer[i]ons rire, encore que ne voulsissiez pas; mais vous aymez mieux veoir les royaultez & grandeurs du monde, & rire moins. Celuy-la est vanité, & celuy-cy est substance & vérité. Or bien depuis le petit René [3] avez vous rien faict. Comment vous portez vous tous? Vostre royne nouvelle est-elle belle? Est-elle grosse? Dieu le veuille; par sa grace, Dieu luy donne deux beaux masles, ou ensemble ou successivement.

XXXI

De Comdom, XVII mars 1601.

[Ce n'est qu'un mot touchant son procez.]

XXXII

De Comdom, X juin 1602.

Je scay que ce livre est diversement pris [de *la Sagesse*] [4]. Il y a des

1. Les dates indiquent qu'il y a transposition de cette lettre avec la suivante.
2. Julien Garnier, ami de Charron, vécut un certain temps avec lui; il figure dans le testament de l'écrivain pour un legs de cent écus. Voy. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIV, p. 232.
3. Gabriel Michel de La Rochemaillet avait eu de sa femme, Denise Rivière, plusieurs enfants; René, qui est nommé ici, est connu par des poésies latines. Voy. Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 670.
4. Addition de Naudé.

choses un peu hardiment dites; c'est pourquoy je l'ay reveu & corrigé, & en plusieurs lieux je l'ay adoucy.

Il y a Mr l'evesque de Boulongne [messire Claude Dormy] [1] & prieur de Saint-Martin-des-Champs, qui m'a honoré d'une sienne lettre à cause & en faveur de mon livre. Je luy ay respondu & envoyé la préface que j'ay dressée & désignée mettre en la seconde édition [2]. Je ne cognois point ce seigneur, mais je luy suis fort obligé de m'avoir prévenu, etc.

Je m'esbahis bien avec vous de ce que *Les Trois Véritez* [3] se trouvent produites soubs autre nom & ne puis deviner que c'est, si ce n'est qu'il les aye faict latines, & pour ce y aye mis son nom comme translateur. Vous vous en prenez au libraire ou imprimeur; il me semble que c'est à ce Benoist Vaillant, advocat, qu'il s'en fault prendre plus tost.

Pendant que le sire Estienne a esté par delà, je ne vous ay point escript, d'aultant que le diable de ma niepce sa femme, & moy, ne sommes pas bien ensemble.

XXXIII

De Comdom, XXII juin 1602.

[Il le prie de tirer responce & veoir Mr l'evesque de Bolongne.]

XXXIV

De Comdom, 1er octobre.

J'ay tout reveu, corrigé, augmenté mon livre; maintenant, s'il n'y a de la malice, on ne trouvera point de quoy s'offenser.

Mr de Boulongne & vous le pouvez veoir et faire veoir, & en obtenir l'approbation de quelques docteurs, s'il est possible, mais n'en fault faire bruict. Car quelque malitieux se pourroit susciter, qui desgousteroit & empescheroit ladite approbation. Il y a de la malice & de l'envie partout.

Je me repens que de bon heure je n'ay demandé & poursuivy de prescher en quelque lieu de Paris ces advent(s) ou caresme, pour avoir subject d'y aller.

J'ay un petit livre intitulé *De la Divinité*, tout prest [4], que je vous voulois envoyer pour le monstrer audit seigneur evesque de Bolongne & le luy dédier, si vous sentiez qu'il le trouve bon.

1. Autre addition de Naudé.
2. La seconde édition, de 1604, parut avec une préface beaucoup plus longue que la première et très sensiblement différente.
3. *Les Trois Vérités*, de Charron, avaient paru pour la première fois en 1593, à Bordeaux, chez Millanges, sans nom d'auteur; plus tard, Charron y mit son nom. C'est en 1595 que parut à Bruxelles, chez Rutger Volpius, une édition frauduleuse.
4. Ce sont les *Discours chrestiens de la Divinité, Création, Rédemption et octaves du S. Sacrement*, parus en 1604. — Le manuscrit porte : *J'ay un petit livre de la Divinité, Discours intitulé : de la Divinité, tout prest.*

XXXV

De Comdom, VI novembre 1602.

[Il luy parle d'une affaire pour le chapitre de Comdom, & rien autre chose.]

XXXVI

De Comdom, VI décembre 1602.

[Il dict qu'il luy envoyra son livre corrigé.]

XXXVII

De Comdom, ce XII de l'an 1603.

Je remets toute la conduitte de ceste impression au jugement de Mr de Boulongne & vostre.

Ces additions & corrections [1] tendent à esclaircir & fortifier, & en quelques lieux adoucir. Aucuns de mes meillieurs amis de deçà, gens clairvoyans & nullement pédants, en sont bien édifiez & satisfaicts, & sans cela ne le sont pas. Je desire fort une approbation de deux docteurs pour arrester toute malice, censure, opposition ou condemnation publique. Car les particulièr[e]s, par escrit ou autrement, je les desdaigne & me seront un passe temps.

Quant à Monsieur, je luy suis fort obligé pour une si bonne & libérale affection qu'il me porte, & c'est pourquoy je me résouds de l'aller veoir & luy offrir mon service apres Pasques, sans autre subject ny prétexte.

Vous n'avez pas comprins mon intention; car je n'ay aucun desir de prescher advent & caresme à Paris ny allieurs, ni aussi aucune résolution au contraire; mais je vous mandois, ce me semble, que me manquant subject & couleur de faire un voyage à Paris (car encore fault-il justifier ces actions & voyages, & avoir de quoy dire à ses cognoissans & amis), j'eusse volontiers pris celuy là, d'i aller prescher, y estant appellé. Maintenant, je n'en veux point d'autre que d'aller veoir & cognoistre Mr de Boulongne, puisqu'il me faict cest honneur de me desirer, comme m'escrivez.

[En un billet à part.]

Pour ce que vous pouvez montrer vostre lettre à Mr de Boulongne, je vous escrips cecy à part, que vous prie brusler apres l'avoir leu.

Ledit sieur ne sera pas peult estre de cet advis, de mettre aucune addition ni correction à mon livre, car il me faict assez sentir par sa dernière qu'il ne le trouve pas bon. D'aultre part, je cognois qu'il est fort expédient, pour fermer la bouche aux malitieux, contenter les

1. Le manuscrit porte : *Ces additions & additions.*

simples, faciliter une approbation des docteurs, de mettre celles que je vous envoye, lesquelles, sans rien altérer du sens & de la substance, servent beaucoup à ces trois fins. C'est pourquoy je vous veux prier de tenir la main que mesdites additions & corrections soient insérées en ceste seconde édition, non obstant l'advis contraire dudit seigneur, auquel vous pourez remonstrer les raisons susdites, & non obstant que je m'en remets à son bon advis & jugement; bien consentiraye que, suivant son advis, l'on ne mette point en la face du livre ces mots ordinaires : *Reveu, corrigé & augmenté*[1].

XXXVIII

De Comdom, III febvrier 1603.

[Il demande le jugement de Mr de Boulongne sur ses nottes, & presse l'impression de son livre avec icelles.]

XXXIX

De Comdom, 10 mars 1603.

[Il continue de solliciter l'édition de son livre & parle de l'aprobation & en quelle[s] mains il le fault mettre.]

Le petit escript de la *Bénédiction de Jacob*[2] ne mérite pas d'estre imprimé; c'est un petit avorton; je le voudrois bien plus estendre & parer, s'il avoit à aller es public. J'ay envoyé une partie des *Discours de la Divinité* à Mr de Boulongne, scavoir huict cayers, qui peuvent faire les deux tiers.

XL

De Comdom, lundy de Pasques dernier mars.

J'attends ce que ledit sieur de Boulongne me respondra sur les *Discours* que je luy ay envoyé[s] pour veoir aussi ce que j'auray à faire de cela.

XLI

De Bordeaux, 7 avril 1603.

Puisque l'on ne peult obtenir approbation des docteurs Sorbonnistes, je me contenteray fort bien qu'il y aye approbation de quelque ou quelques prélats. Elle sera encore plus authentique des prélats que des théologiens, & au pire pire, le faudra imprimer sans approbation.

Je remercie bien humblement Mr de Boulongne de sa bonne affection

1. La seconde édition, parue en 1604, porte la mention : *Reveüe et augmentée.*

2. Il s'agit ici du *Discours chrestien sur la Bénédiction donnée par Isaac à Jacob, son fils puisne, pensant la donner à Esaü, son aisné.* Ce court morceau, malgré la médiocre estime dans laquelle le tenait son auteur, a été imprimé plusieurs fois, en 1606, en 1632, en 1645.

envers moy & de l'envie qu'il ha de me faire du bien. J'accepterois assez volontiers la théologale qu'il me veult donner; mais l'air [1], le climat de Boulongne, froid, humide, obscur, couvert, non seulement est mal plaisant & triste à mon humeur & naturel, mais mal sain, catherreux, rheumatique. Je suis solaire du tout; le soleil est mon Dieu sensible, comme Dieu est mon soleil insensible; par quoy je me crains que je ne pourrois m'acommoder ny habituer à Boulongne non sainement ny plaisamment, *ergo* nullement. Quant à Saint-Denis-de-La-Chartre [2], je ne scay encore rien dire de cela pour le présent. Cela mérite d'y penser. Je ne puis bien me résoudre de mon voyage de Paris, que je n'aye responce de Mr de Boulongne touchant le temps de son retour à Paris & touchant les *Discours* que je luy ay envoiés.

XLII

De Comdom, XXVII avril 1603.

Je voudrois, quand il me cousteroit cinquante escus, qu'il y eust approbation de deux Sorbonistes en mon livre; ce n'est pour moy, qui n'estime guères tout cela, mais pour aultruy.

Au reste, j'espère vous envoyer painct ce qu'il fauldra graver en taille doulce pour mettre au frontispice de mon livre, qui sera le portraict de Sagesse [3]; c'est chose de quoy je me suis advisé depuis trois jours seulement; je y veux penser.

XLIII

De Comdom, XVIII juin 1603.

Je vous ay mandé que je ne voulois partir d'icy pour aller à Paris, que Mr de Boulogne ne fut de retour, parceque je vois pour le veoir, & aussi que mon livre ne fut sur la presse [4]; car je ne veux qu'en ma présence l'on m'y fasse quelque difficulté ou détourbier.

J'ay achevé la première partie de la *Divinité*, où y a douze discours. Le dernier est *De la Création*, qui est plus à mon goust que tous les autres; mais les gousts sont différents.

1. Tout ce passage, très caractéristique, depuis : « l'air, le climat, etc. », jusqu'à : «... plaisamment *ergo* nullement », a été reproduit à peu près textuellement par Michel de La Rochemaillet dans son *Éloge de Charron*.

2. Collégiale de Paris; sans doute des propositions avaient été faites à Charron de ce côté; mais il n'en est plus question dans les lettres suivantes.

3. Plusieurs anciennes éditions de l'ouvrage sont en effet ornées d'un frontispice allégorique, représentant la Sagesse victorieuse de la Passion, de l'Opinion, de la Superstition et de la Fausse-Science. L'explication de la figure, un peu compliquée, se trouve d'ailleurs imprimée dans les éditions, à la suite de l'*Éloge de Charron*. On la rencontre pour la première fois dans l'édition de 1604, d'où elle passe dans celles de 1607, 1613, 1632, 1640, 1646. La gravure est l'œuvre du célèbre Léonard Gaultier

4. Le manuscrit porte : *ne fut commencé sur la presse; commencé* est biffé.

XLIV

De Comdom, 15 juillet 1603.

Je ne suis maintenant à Paris; je vous ay mandé la raison, en laquelle je suis encore plus ferme maintenant, ayant veu par celle de Mr de Boulogne les difficultez, les bruits & les parolles qui ont esté à cause de ceste approbation. Je ne me scaurois tenir que je ne fisse le fol aussi bien qu'eux, encore que ce ne fust si doctoralement, par profession & precipu [1] comme eux. Il me fault laisser passer ce feu, ceste tempeste, & non à ma présence souffrir ces affronts. Il me semble que ceste approbation se devoit mener, pratiquer & soigner secrètement & sans bruit; car j'en suis presque maintenant en désespoir. Ce bruit advenu les aura effarouchez, eschauffez, iritez [2]. Les animaux saulvaiges se doivent avoir par finesse, plus tost que par force. Je n'eusse point doubté que le sieur Cayer, tant obligé à Mons[eigneur], ne l'eust signé; or j'en suis en grand esmoy, attendant ce quy y aura esté faict & advancé, depuis [que] l'impression [3] est commencée. Je vous prie que la préface ne s'imprime pas, que je ne le sache; car je y pourray adjouster. Le *Theatrum naturae* de Bodin n'a qu'un *comes* Augustin approbateur [4]; or ce livre ha cinquante opinions condamnées en l'eschole.

Je ne scay s'il desire qu'ils soient publiez en son nom [5] [scavoir les *Discours de la Divinité*], car à cela il ne m'a point respondu; & s'il ne le desire ny ne s'en soucie, quel est besoin de luy rompre davantaige la teste? La vanité ne m'inporte pas tant que de faire cas de ce qui est mien. Qu'on les estime aultant que l'on voudra, ce m'est un. Par quoy je remets à vous de les luy monstrer, si bon vous semble, selon l'humeur & la trempe où le trouverez. S'il les veult estre imprimez, ils sont tous prests; s'il veult en son nom, *fiat*; s'il ne s'en soucie, il n'y a rien de gasté. Vous supplie de m'en advertir.

Les deux conditions que m'escrivez touchant la théologale, scavoir trois moys de l'an & liberté de la laisser *totiens quotiens*, me font radviser. Il est vray que ne me dites pas quels trois moys de l'an sont, ny ce que l'on desire de moy particulièrement. A la première fois que me manderez cela, je vous diray ouy tout à faict ou l'iray dire moy mesme.

1. Nous ne serions pas étonné que ce fût là l'un des exemples les plus anciens de ce mot; on remarquera l'absence du *t* final de l'orthographe actuelle, *t* que Littré déclare inexplicable, étant donnée l'étymologie *praecipuum*.

2. Le manuscrit porte : « eschauffées, iritées. »

3. Le manuscrit porte : « depuis en l'impression. »

4. L'édition de l'*Universae naturae theatrum* de 1595 (Hanovre), non plus que celle de 1597 (Francfort), ne contiennent d'approbation; mais dans celle de 1596 (Lyon), on lit : « Approbatio..., opus... multiplici eruditione ornatissimum et studiosis omnibus utilissimum..., luce dignissimum... ego F. Io. comes Augustinianus... » Et plus bas : « Naturae theatrum Io. Bodini, I. C., omni eruditione refertissimum, in lucem edendi facultatem concedendi..., Chalom, officialis. »

5. Il faut entendre par là : Je ne sais si l'évêque de Boulogne désire que les *Discours sur la Divinité* lui soient publiquement dédiés.

XLV

De Comdom, V aoust 1603.

Le dernier *Discours* [de ceux de *la Divinité* [1]], qui est *De la Création du monde*, duquel avez le commencement, s'est tellement enflé & grossy que ce sera un juste livret. Toute la physique y est entrée, mais à ma mode. Me voila prest à vous aller veoir en septembre.

Quant à la théologale, je suis aucunement disposé à l'accepter, puisque Monsieur le desire. Ainsi, toutesfois, estant si prest de le veoir, je me réserve à luy dire le mot moy mesme. Mondit sieur desire que *la Divinité* précède *la Sagesse*, afin de faciliter son approbation; ce que je trouve bon & y consents; mais cela s'entend de la publication & n'empesche que *la Sagesse*, qui est plus preste, ne se puisse mettre sur la presse le premier; car *la Divinité* ne s'y peult mettre que je n'y sois présent. Je suis en grand esmoy pour la difficulté que me mandez à obtenir ceste approbation. Si la fault il vaincre par quelque moyen, & en obtenir une, quelle qu'elle soit. De tous les autres poincts, comme d'accepter la maison que ledit sieur m'offre, selon que m'escrivez, [&] une chaire pour prescher, je m'en résoudray en trois mots avec luy & vous, plus tost & mieux que par toutes les lettres du monde. Je suis homme qui crains de faillir & gaster quelque chose par précipitation, etc.

XLV BIS

De Comdom, VI aoust 1603.

[Ce n'est que le duplicata de la précédente.]

XLVI

De Comdom, 25 [aoust], jour Saint-Louys 1603.

Je suis disposé tout incontinent de monter à cheval pour vous aller veoir, si le messager ne m'aporte de vous ou de Mr de Bouloigne quelque nouvelle qui m'en empesche. Si le livre de *Sagesse* n'est point encore sur la presse, il le fault arrester & attendre que je sois là. Car depuis huict jours il m'est venu en l'esprit une transposition de chapitres & une grande addition à mettre au premier livre, qui me consolera sur le long delay de l'imprimer; de quoy il me faschoit.

[Au reste, il prie qu'on diligente d'avoir l'approbation des livres *De la Divinité* & que soudain on les mette sur la presse, afin qu'ils se puissent imprimer pendant son séjour & en sa présence.]

Je n'attends point de responce à celle-cy, car j'espère partir d'icy presque aussi tost que vous recevrez la présente.

1. Addition de Naudé

XLVII

De Poictiers, au beuf couroné, 1er octobre 1603.

Me voyci à Poictiers, graces à Dieu, plus qu'à demy chemin de vous veoir. Ne pouvant si tost arriver que ce porteur à Paris de trois ou quatre jours (car je n'espère pas y estre avant jeudy IX octobre), je vous ay bien voulu escrire ce mot, pour vous dire qu'il n'y a plus de remise ny de doubte, que je ne vous voye bien tost, s'il plaist à Dieu. Je m'en iray droict à vous pour vous veoir & entretenir, & puis m'habiller & me mettre *in habitu* & *tonsura*, pour puis aller veoir Mr de Boulogne. Ce seront deux ou trois jours aprez mon arrivée que je ne le verray point, si ce n'est que vous soyez d'autre advis ; lequel je suivray en tout & par tout. Car il fault, s'il vous plaist, que vous soiez mon tuteur & curateur, tant que je seray à Paris. Il y aura demain quinze jours que je suis en chemin party de Comdom, ayant seulement séjourné à Bordeaux trois jours & demy, & icy deux jours pour attendre le messager. Je partiray d'icy demain ; si vous voiez mondict sieur, vous le pourrez asseurer de ce que dessus. Monsieur le marquis de Villars estant icy arrivé hier soir, me vient d'envoyer convier pour souper par un gentilhomme, comme j'escrivois cecy. Je ne l'ay jamais veu ny luy moy, que je sache, & *in summa*,

Monsieur,

le plus humble & serviable amy, compère & serviteur,

CHARRON.

Ce premier octobre, à Poictiers, au beuf couroné.

Ces lettres m'ont esté comuniquées par M. Gassendi, qui les avoit empruntées de M. Rochemaillet, pour en envoyer coppie à M. Peiresc. — 9 septembre 1628.

LETTRES INÉDITES DE BEAUMARCHAIS, GALIANI ET D'ALEMBERT ADRESSÉES AU DUC DE VILLAHERMOSA

Mme la duchesse de Villahermosa a trouvé dans les archives de sa maison, à Madrid, quelques lettres de « philosophes » qu'elle a bien voulu me communiquer; j'en ai pris, avec son agrément, des copies que je livre aux lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire de la France*.

Le personnage auquel ces lettres furent adressées se nommait D. Juan-Pablo de Aragon, Azlor, Gurrea de Aragon, Zapata de Calatayud, duc de Villahermosa, comte de Luna, etc. [1]. Né à Saragosse en 1730, il fit quelques études, voyagea en Allemagne et vint ensuite rejoindre son beau-père, le comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne en France. Il séjourna à Paris six années environ, de 1766 à 1772, puis rentra en Espagne avec son beau-frère, le marquis de Mora, que sa famille, le sachant mortellement atteint d'une maladie héréditaire, tenait à éloigner des plaisirs de la capitale et surtout des feux de l'ardente Mlle de Lespinasse [2].

Pendant son séjour à Paris, le duc de Villahermosa noua des relations avec plusieurs membres de la société littéraire de l'époque, comme l'attestent ces lettres qui ne me paraissent pas dépourvues de tout intérêt. Celles de Beaumarchais précisent un renseignement que le biographe Gudin de la Brenellerie avait déjà donné sur les circonstances de famille de l'auteur du *Mariage de Figaro*; celles de Galiani sont spirituelles, amusantes, dignes de ce *pulcinella* napolitain doublé d'un penseur et d'un savant; celles de d'Alembert plairont aux fervents de Mlle de Lespinasse : le bonhomme s'y épanche et y étale sa sensibilité et son aveuglement avec une candeur qui désarme.

MARCELINO MENÉNDEZ PELAYO.

I. — Beaumarchais.

I

Monsieur le Duc,

J'ay l'honneur de recomander a votre bienveillance M. Péan , qui a celuy de vous rendre ma lettre. Vous etes lié d'amitié avec Mme de

1. Une notice biographique sur ce duc de Villahermosa se lit dans Latassa, *Bibliotecas antigua y nueva de escritores aragoneses*, éd. de Saragosse, 1884, t. I, p. 125. D'autres renseignements peuvent être recueillis dans les *Discursos leidos ante la Real Academia Española en la recepcion publica del duque de Villahermosa, el dia 10 de febrero de 1884*, p. 76 et suiv., dans les *Lettres de Mlle de Lespinasse*, éd. Asse, p. XLI et suiv., et dans les *Études sur l'Espagne* de M. A. Morel-Fatio, 2e série, Paris, 1890, p. 137.

2. Le duc de Villahermosa, qui appartenait en politique au parti *aragonais*, fut plus tard (1778) nommé ambassadeur d'Espagne à Turin. Il mourut à Madrid le 19 septembre 1790.

3. L'*État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année 1776* mentionne comme ayant été reçu à l'Académie royale et collège de chirurgie, le 5 septembre 1749, René-Michel Péan, « premier chirurgien de roi de Naples et démonstrateur royal aux écoles de chirurgie en l'art des accouchements, adjoint au comité de l'Académie de chirurgie, à Naples ». En 1770, ce Péan se trouvait à Paris, et nous savons en effet par Gudin de la Brenellerie qu'il présida aux dernières couches de la femme de Beaumarchais (*Histoire de Beaumarchais*, éd. Tourneux, Paris, 1888, p. 67).

Pignatelly [1], à qui la science et les talens de M. Péan vont devenir bientôt necessaires.

Un de nos grands ministres, après s'etre informé de la capacité d'un homme qu'on lui presentait, ne dedaignait pas de demander *s'il etait heureux* [2]. M. Péan, celebre accoucheur de ce païs, professeur de l'Academie de chirurgie, l'homme le plus honeste, le plus charitable, est encore l'homme le plus heureux. Jamais il ne luy est peri une femme entre les mains depuis trente ans qu'il exerce sa très utile profession à Paris. Il m'a deja rendu l'heureux père de deux enfans [3], et ma femme, qui en sait des nouvelles fraiches, etant en couche dans ce moment, joint ses justes eloges a ma reconnaissance pour luy. On dit que Mme de Pignatelly ne s'est pas avantageusement tirée de son premier accouchement et qu'elle balance sur le choix d'un autre accoucheur. Si vous vous interessez a elle, vous luy aurez rendu le plus grand service en faisant porter son choix sur M. Péan.

Il y a tant de moyens si beaux, si bien imaginés pour forcer les hommes a sortir de la vie, qu'il faut bien proteger ceux qui facilitent le seul moyen d'y entrer. Ma reconnaissance égale d'avance le respectueux attachement avec lequel je suis,

Monsieur le Duc,
votre très humble et très obéissant serviteur

BEAUMARCHAIS.

Ce 14 mars 1770.

II

Monsieur le Duc,

Je vous prie d'agréer mes très humbles remercimens. Ce que vous avez eu la bonté de m'envoyer est charmant et plein de graces. Mais ce qui a infiniment plus de prix a mes yeux est l'honnesteté avec laquelle vous avez bien voulu vous rappeller ma petite requête. Un procès de la plus grande importance et qui doit etre jugé cette semaine me volle tout mon tems et me force de remettre a la fin de ce cruel embarras le plaisir et l'honneur d'aller vous assurer moi mesme de la reconnaissance et du profond respect avec lesquels je suis,

Monsieur le Duc,
votre très humble et très obéissant serviteur

BEAUMARCHAIS [4].

1. Alphonsine-Louise-Julie-Félicie, fille de Casimir prince Pignatelli et comte d'Egmont, épousa au mois d'août 1768 son parent Louis Pignatelli, fils cadet du comte de Fuentes. Elle accoucha d'un fils le 28 septembre 1770 (*Lettres de l'abbé Galiani à Mme d'Epinay*, éd. Asse, t. I, p. 8).

2. Allusion au mot célèbre de Mazarin.

3. Voilà qui confirme la version primitive des mémoires de Gudin (cf. éd. Tourneux, p. 66) : Geneviève Wattebled donna donc deux enfants à son mari avant de mourir de ses troisièmes couches.

4. Ce billet non daté doit être de quelques mois postérieur à la lettre précédente. La « requête » est celle sans doute que Beaumarchais avait faite au sujet de Péan, et le « procès de la plus grande importance » est celui qu'il soutint contre le légataire de M. Duverney (Gudin, *Histoire de Beaumarchais*, éd. Tourneux, p. 63 et suiv.)

II. — Galiani.

I

Naples, ce 17 fevrier [1770].

Assurez-vous, mon cher ami, que depuis vôtre commission j'ay fait chercher par mer et par terre vôtre ancien fief de Gajano [1] et on ne l'a pas trouvé jusqu'a cette heure. Il faudra chanter un *Si quaeris* a saint Antoine [2], mais vous ne voulez pas depencer, et voila le diable. Quoi? Vous gagnez encore au jeu, est-il possible? Savez-vous ce que je soupçonne a present et avec fondement : vous n'avez pas consommé le mariage. Oui, ma foi, la chose est encore *in statu quo*, et voilà pourquoi le bonheur continue. Si cela est, votre gain ne vaut pas a beaucoup pres la perte que fait Mme de Villahermosa [3]. Les titres de vos ouvrages commencés m'ont raccomodé avec vous. Si vous voulez vous amuser à des sujets de l'histoire, de la fable, etc. [4], il n'y aura pas grand mal, il y aura même une espece de gloire de voir qu'un grand d'Espagne a du moin sû lire couramment son ouvrage; car détrompez-vous, si vous faites quelquefois un livre, on ne vous l'attribuera jamais. Les gueux, dont le nombre est infini, ne veulent jamais croire qu'un homme riche fasse lui-même son livre, non plus que ses souliers. Ils croyent qu'il le fait faire et qu'il le paje grandement ensuite.

Vous me faites un eloge complet d'un ouvrage qui a paru à Paris et qu'on m'a attribué, en me disant que Siruela [5] et d'Albaret [6] l'ont lu et même critiqué. Assurement, c'est le premier livre sur les matieres economistiques qu'ils ajent lu. Cela prouve du moins qu'il n'est pas écrit comme *L'ordre naturel et essentiel* [7], etc., comme la *Theorie de l'impôt* [8], comme les ouvrages de Quênet [9], etc. Cet ouvrage aura le sort et l'effet des *Lettres provinciales* [10]. Grand bruit, grandes refutations,

1. Les ducs de Villahermosa, qui descendaient d'un Alphonse bâtard du roi Jean II d'Aragon et qui au XVIe siècle s'allièrent aux Sanseverino, princes de Salerne, pouvaient avoir des prétentions sur divers fiefs de Naples et de Sicile.

2. Saint Antoine de Padoue retrouve, comme chacun sait, les objets perdus, et c'est en son honneur qu'a été composé le *répons* dont Galiani cite les deux premiers mots : « *Si quaeris miracula*, Mors, error, calamitas, Daemon, lepra fugiunt; Aegri surgunt sani. — Cedunt mare, vincula, Membra, *resque perditas* Petunt et accipiunt Juvenes et cani », etc. (Père Ch. Cahier, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, t. I, p. 112).

3. Da Maria-Manuela Pignatelli, fille du comte de Fuentes, mariée le 20 juin 1769, à Meung-sur-Loire, au duc de Villahermosa.

4. Le duc de Villahermosa lut en 1759 à l'Académie du *Buen Gusto* de Saragosse un mémoire sur la « méthode à suivre pour lire les historiens anciens »; il s'occupa aussi de réduire en « un corps d'histoire » les fables grecques (Latassa, *Bibliotecas antigua y nueva de escritores aragoneses*, éd. de Saragosse, 1884, t. I, p. 125).

5. D. Francisco de Paula Balbi, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, comte de Siruela par sa femme, Da Mariana Spinola.

6. Le comte d'Albaret dont il est question plusieurs fois dans la correspondance de Galiani avec Mme d'Epinay; voy. les *Lettres de l'abbé Galiani à Mme d'Espinay*, éd. Asse, t. I, p. 32, 63; t. II, p. 140 et 253.

7. L'ouvrage de Henri Lemercier de la Rivière, intitulé l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* et publié en 1767 (Cf. *Lettres de l'abbé Galiani*, etc., éd. Asse, t. I, p. 50).

8. La *Théorie de l'impôt* du marquis de Mirabeau, publiée en 1760.

9. Le fameux économiste François Quesnay.

10. Il s'agit ici, bien entendu, du livre de Galiani qui a créé sa réputation d'économiste, les *Dialogues sur le commerce des blés* qui parurent anonymes à Paris au mois de janvier 1770.

grande persecution contre l'auteur, mais toutes fois qu'une question traitée avec une obscurité affectée, et rendue par cela interminable, est mise a la portée de tout le monde, le publique prend son parti et en moins de cinquante ans l'Europe a décidé la question. Les economistes seront regardés en politique comme les Jesuites en morale, et tout le monde mengera son bled et son pain.

Mon cher ami, je voudrois vous écrire plus au long, mais je n'en ai pas le temps. Je vous prie cependant d'assurer de mon respect et de mon attachement nôtre incomparable duc de La Valiere. Combien je l'adore! Quel homme! Que de bonté dans l'âme! Que de grandeur dans le caractere! Combien de noblesse dans les sentiments! Si j'avais un duc de La Valiere à Naples, cinq ou six filosophes amusants et une douzaine de marquises de Padul (?), je ne troquerais Naples ni contre Paris ni contre le paradis terrestre. Presentez-moi a vôtre chere moitié. Disez lui que j'espere la voir un jour a Naples avec vous ou avec quelqu'un de ses freres. Je compte que le prince [1] viendra bientôt plaider a Naples la succession de Cellamare. Donnez-moi des nouvelles du Nonce [2], de nôtre cher et sage Sartine [3], du charmant comte de Creutz [4], et n'oubliez pas de me remettre dans le souvenir de toute la compagnie. Addieu. Vous connoissez... l'écriture.

II

Caserta, ce 24 fevrier [1770].

Pour vous prouver, mon cher Duc, avec quelle chaleur je travaille pour vous, je vous envoye cette lettre qui m'arriva trop tard la semaine passée pour etre incluse dans ma depeche. M. Cimaglia, avocat du comte d'Egmont [5] et de notre cher comte de Fuentes [6], avoit été chargé par moi de faire toutes les perquisitions sur le fief de Gajano. Il vous les mande au detail, cependant je crains que ce ne soit pas le nôtre ni celui que nous cherchons : ainsi la peine et la petite dépense employée à cette perquisition aura été inutile. Je me suis arreté en consequence, crainte de ne pas multiplier les depenses sans profit. Il est vrai que c'est la seule terre du nom de Gaiano qui existe dans le royaume, mais il y a Guajano, Cajano, Caivano, Gaivano, Gagliano, Galiano, etc., et, par conséquence, il me faut des details plus amples pour continuer la chasse. Au moins vous auriez dû me dire comment s'appelloit vôtre oncle, de quelle famille étoit-il, dans quel auteur espagnol avez-vous trouvé les noms de ces fiefs, a quelle famille appartenoient-ils, etc.

1. Le prince Louis Pignatelli, beau-frère du duc de Villahermosa.
2. Bernardin Giraud, des comtes Giraud, né à Rome le 14 juillet 1721, archevêque de Damas en 1767, nonce à Paris, créé cardinal en 1773, mort à Rome le 3 mai 1782.
3. M. de Sartine, lieutenant général de police de 1759 à 1774.
4. Le comte Gustave-Philippe de Creutz, ministre plénipotentiaire de Suède à Paris, de 1766 à 1783.
5. Casimir d'Egmont-Pignatelli, comte d'Egmont, beau-père du prince Louis Pignatelli.
6. D. Joaquin-Atanasio Pignatelli, comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne a Paris de 1764 à 1773, père du marquis de Mora, du prince Louis Pignatelli et de la duchesse de Villahermosa.

Le temps me manque pour vous écrire plus au long. Mais vous qui aimez a faire des livres, pourquoi ne visez-vous pas a faire un livre d'epitres *ad familiares*, comme Ciceron? Je vous promets de garder toutes les vôtres et de vous les rendre aussitôt qu'il y en aura un volume de prêt a imprimer. Pour moi, vous sçavez que je ne sçais faire que des *dialogues*. Je parle tant qu'on veut et cela ne me coûte rien, mais pour écrire, je suis vôtre serviteur.

Dites mille choses de ma part a touts mes amis et surtout a mon cher confrère Magallon [1]. Dites lui que s'il ne vient pas me trouver, je perirai d'ennui. Qu'en attendant, j'ay grand besoin de son aide en Espagne et que j'espere qu'il ne m'oubliera pas. Ceci est secret. Addieu, mon cher Duc. Mille embrassemens a Sersalotto [2] et mille respects a M. le Duc de La Vallière.

III

Naples, ce 6 octobre [1770].

Mon cher ami,

Sur la fregate qui nous a rendu l'ambassadeur de France etoit la malle de son officier Didino et dans cette malle etoit vôtre lettre, ancienne a peu près autant que les titres de vôtre seigneurie de Gajano. Je l'ay reçüe hier et j'y reponds aujourd'hui. Vous voyez qu'il n'y a point de retard de ma part.

Rien ne m'a paru si comique que le denouement de la piece de vôtre recherche feodale. J'en ris depuis hier. Ce n'est point Gayano le fief dont vous voulez vous emparez : c'est Gagliano, et ce Gagliano m'appartient sans contestation, car mon nom de famille est Gagliano, ne vous en deplaise. Si vous osez y toucher, vous aurez a faire a moi. Malheureusement pour vous et pour moi, il appartient à présent au prince de Torre-Muzza de la maison Castelli [3]. Cette maison milanaise s'établit il y a environ deux siècles en Sicile ou elle acquit par achat la contrée de Gagliano et la principauté de Castelferrato. Le prince actuel est le plus grand antiquaire de la Sicile. Voyez à quelle forte partie nous avons à faire, si nous avons à combatre avec des vieux parchemins. Il a un beau cabinet de medailles qu'il cherche à vendre et je me propose de le lui demander, en renonçant tous mes droits sur la contrée de Gagliano. Je vous conseille d'en faire autant pour quelque belle bague antique qu'il a.

1. Le chevalier de Magallon attaché à l'ambassade d'Espagne à Paris, protégé et ami des Pignatelli.

2. Le comte Sersale, qui mourut à Naples le 9 janvier 1773. « Je suis dans le comble de l'affliction », écrit Galiani à Mme d'Epinay le jour de la mort de son ami, « je viens de perdre mon ami Sersale, qui est mort ce matin. Je l'avais fait venir exprès ici pour être mon *ressouveneur* de Paris; je comptais passer des jours heureux avec lui; un peu de goutte et beaucoup d'exécrables médecins me l'ont enlevé » (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. II, p. 3).

3. Gabriele Lancilotto Castello e Giglio, prince de Torremuzza, comte de Gagliano, célèbre antiquaire sicilien (Fr. Ma Emanuele e Gaetani, marquis de Villa Bianca, *Della Sicilia nobile*. 2e partie, Palerme, 1754, p. 209).

Pour ce qui est de Saint Philippe d'Aggiro, elle est à présent une belle ville royale. Avec cent mille hommes sur pied, vous en aurez bon marché du Roi, et peut être vous aurez aussi Palerme et Messine pour les frais du procès. Tranquilisez-vous, mon ami, on ne vous a rien pris à tort. Vôtre ancetre manqua de fidelité au roi D. Frederic d'Aragon, ou, pour mieux dire, a ses descendants, car après sa mort tous les Catalans tournèrent casaque. Voilà ce que je puis vous dire sur deux pieds touchant ma comtée de Gagliano, qui s'appelle ainsi parce qu'elle avait appartenu à la famille Galian ou Galean, provençale (dont je descends en droite ligne, aussi bien que le prince de Galean d'Allemagne) et qui fut perdue par cette famille lors des Vêpres Siciliennes, et vous autres Aragonois vous vîntes vous emparer de l'héritage de mes pères. Si vous voulez en sçavoir davantage, je vous contenterai, puisque les archives de Sicile et l'histoire interieure est en si bon ordre que rien n'est plus aisé que de trouver tout ce qu'on désire sçavoir. Mais je crois que vous en avez assez pour cette fois.

Je n'ay fait aucun usage de vôtre lettre à Cimaglia... sçavoir bien plus longue pour vous satisfaire. J'oubliois de vous dire que ces deux endroits sont au couchant du mont Etna presque au milieu de la Sicile; c'est ce qui m'a detourné d'aller en prendre possession à cause des mauvais chemins.

Vous craigniez dans le mois d'avril passé la reponse de l'abbé Morellet. M. le Controlleur general [1] vous a delivré de cette crainte. Sersalotto a reçu des lettres de Mora, et il me répond regulierement. Si vous en faisiez autant, vous seriez un homme admirable. Vous ne sçauriez imaginer le plaisir que cause tout ce qui m'excite le souvenir de Paris. Vous perdez au jeu : je ne m'étonne pas et puisque la moitié de ma prophétie est accomplie, je vous fais grace du reste, mais informez en Madame pour qu'elle ne pretexte cause d'ignorance. Addieu. Je vous embrasse mille fois et je suis tout à vous. Écrivez-moi.

IV

Naples, ce ... décembre 1770.

Mon cher ami,

Je dois repondre a vôtre charmante lettre du 28 octobre; il le faut parce que j'en ai le temps et l'envie et parce que la vue du baron de Gleichen [2] a renouvellé tous mes regrets du wisch de Fontainebleau, de Mme de Fuentes [3], de vous, de tout enfin, car je regrette tout, même

1. L'abbé Terray, contrôleur général des finances, qui s'était opposé à la mise en vente de la *Réfutation* des dialogues de Galiani par l'abbé Morellet (*Lettres de Galiani à Mme d'Epinay*, éd. Asse, t. I, p. 28, 102, 112, etc.).

2. Charles-Henri baron de Gleichen, ambassadeur de Danemark en France de 1763 à 1770. Ayant perdu la faveur de son roi, il fut brusquement rappelé le 19 mars 1770, puis, quelque temps après, le 13 juillet, nommé ministre à Naples (*Souvenirs de Charles-Henri baron de Gleichen*, Paris, 1868, p. XXXVII et suiv.).

3. D^a^ Maria-Luisa Gonzaga y Caracciolo, femme du comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne à Paris.

les economistes. Vous êtes tranquillisé sur votre Gagliano, que vous n'avez pas perdu et que moi je n'ay pas recouvré. Avez-vous a present d'autres fiefs a chercher?

Personne ne m'a écrit ce que Mora a fait. Je devine qu'il ait quitté le service, car que pouvoit il faire de pis? Mais ce n'est pas la philosophie ni bien ni mal entendue qui lui aura fait faire cette démarche. Je devine que c'est le comte d'Aranda, car *deux soleils dans un lieu trop étroit*, etc. [1]. Ne craignez pas pourtant pour la fortune de Mora. Il la gâtera trente fois et trente fois il pourra la remonter; mais le mal est que quand on est né dans une grande fortune, il n'en reste qu'une bien petite à faire, et il seroit même difficile de decider s'il ne vaudroit pas mieux de n'en point faire du tout. Son eloignement du mariage est quelque chose de plus serieux pour sa famille. Je crois qu'en le faisant voyager, le gout de se marier lui prendra quelque part.

Je suis faché que vous ne sachiez pas faire des enfans. Si j'etois a Paris, je vous offrirois mes services a vous et a Madame, en cas qu'elle en eut besoin. Cependant lisez le *Tableau conjugal*, vous y trouverez d'excellentes remarques sur les moyens de s'y prendre pour faire des enfants.

Que fait-il mon cher Magallon? Quelle est sa maitresse a present? L'aime-t-il? La paje-t-il beaucoup? Est-ce quelqu'une de ma connoissance? Allons, parlez, tous tant que vous êtes. Vous ne risquez rien de confier vos secrets a quelqu'un qui est a Naples. Sersale a eu la plus brillante chasse et la plus celebre campagne dont on ait jamais oui parler. Je sçais cela, mais sa petite jambe l'empêche d'en jouir. Serieusement, proposez a Sersale de retourner a Naples en amenant a Naples cinq ou six bons amis. Monsieur de Fuentes vienne voir ses interets, Egmont et sa famille voir ses fiefs. Vous, venez voir la Palata et Gajano. Mme Fuentes y trouvera Rivarola (?); Gleichen, Militerni [2] et moi nous y sommes deja. Faison un petit Paris a Naples. Nous nous persuaderons d'etre dans une campagne aux environs de Paris et nous jouerons au wisk toute la journée.

Que font vos etudes? Votre metaphysique? Votre politique? Griffonnez-vous des livres a ne jamais paroitre? Avez-vous decidé le probleme si la fortune est un effet du hasard ou de quelque intelligence occulte invisible qui soit nôtre bon ou nôtre mauvais genie? Pour moi, j'ay toujours cru que la fortune dans le monde est un effet du hasard; la fortune auprès des femmes est un effet du talent, celle du jeu est un effet des mauvais esprits, car il est impossible que pendant un an entier j'aye pu perdre contre Mme de Fuentes trois mille deux cent quarante livres aux six francs, si le diable, le plus grand même de touts les dia-

1. Le marquis de Mora, promu brigadier dans l'armée espagnole le 3 avril 1770, quitta, en effet, le service à la fin de cette année (A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, 2e série, p. 89). Il était veuf d'une fille du comte d'Aranda (*ibid.*, p. 135).

2. Le marquis de Militerni, marechal de camp au service de France (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. I, p. 81).

bles, ne s'en étoit pas melé. A propos, un jeune marquis espagnol (je crois un Valdelirios) m'a donné de vos nouvelles assez fraiches. Il m'a dit qu'une petite banque avait succedé au wisk. J'en felicite Madame qui ne sera plus grondée.

Dites mille choses de ma part a Monsignor Nunzio, a Croismare [1], a Sorba [2], a Creutz, a Siruela, a Souza [3] et a tout ce corps diplomatique si bien composé. Nous avons causé de tout avec Gleichen; il les regrette autant que moi. Quelles nouvelles voulez-vous d'icy? Que peut-il vous interesser? Nous craignons la peste comme vous craignez la guerre et je crois que nous avons raison touts les deux.

Milles regrets a mon incomparable duc de La Valiere et a mon heros le duc de Brisac [4] que j'adore pour la vie. Amusez-vous, car vous ne retrouverez plus Paris nulle part. Addieu. J'ay rempli le papier sans trop sçavoir de quoi; mais ne voyez-vous pas que je jase pour l'envie que j'ay de jaser avec vous? A propos, faites enrager de ma part la petite Narbonne [5]. Dites quelques sottises legeres, pas trop fortes. Voyez la rougir et je serai content d'icy de ce spectacle.

Baisez tendement les mains à Mme d'... respectueusement à Mme de Fuentes, innocemment a votre femme, fidelement a Mme de Cossé [6] de ma part. Embrassez D. Louis [7] (qui sera le second celebre dans l'histoire d'Espagne). Addieu.

III. — D'Alembert.

I

A Paris, ce lundi 7 decembre 1772.

Quoique M. d'Alembert ait bien peu l'honneur d'être connu de Monsieur le Duc de Villa-Hermosa, il ose esperer qu'il lui pardonnera la liberté qu'il prend de s'adresser à lui pour le prier de vouloir bien lui faire donner avec détail des nouvelles de la convalescence de M. le marquis de Mora, dont lui et les amis de M. de Mora n'ont eu que des resultats generaux par M. le chevalier de Magallon. Quoique les amis de M. le marquis de Mora approuvent fort son silence, ils en sont pourtant allarmés; ils craignent qu'il n'y ait dans ce silence plus d'impossibilité de le rompre que de regime qui oblige à le garder. Monsieur le duc est

1. Marc-Antoine-Nicolas de Croismare, baron de Lasson (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. I, p. 10).
2. Augustin-Paul-Dominique marquis de Sorba, ministre plénipotentiaire de Gênes en France (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. I, p. 80).
3. M. de Souza Coutinho, ministre plénipotentiaire de Portugal en France.
4. Jean-Paul-Timoléon, duc de Brissac, maréchal de France (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. II, p. 155).
5. Sans doute la femme de François-Bernard comte de Narbonne-Pelet (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. II, p. 299).
6. Adelaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini-Mazarini, mariée au duc de Cossé (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, t. II, p. 164).
7. Le prince Louis Pignatelli, beau-frère de Villahermosa.

donc très instamment prié d'avoir la bonté de faire savoir aux amis de M. le marquis de Mora si la poitrine est restée attaquée de la violente secousse qu'elle a eprouvée à Bagneres [1], s'il ne lui reste point quelque souffrance du danger où il a été à Sarragosse, s'il a encore des évanouissemens et quels sont les alimens dont il fait usage. Monsieur le duc voudra bien pardonner toutes ces questions au sentiment d'amitié qui oblige de les lui faire. Il est trop digne lui-même d'avoir des amis pour ne pas compatir au besoin qu'ont ceux de M. le marquis de Mora d'être rassurés, ou du moins d'être éclairés sur son état, car M. d'Alembert et ceux qui sont attachés à M. de Mora osent supplier Monsieur le duc de leur mander la verité la plus exacte, dût-elle les affliger et les allarmer.

M. d'Alembert demande encore une fois mille et mille pardons à M. le duc de Villa-Hermosa de son importunité, et il le supplie de recevoir avec bonté les assurances de son profond respect.

Réponse du duc de Villahermosa à D'Alembert.

Il n'y a personne au monde, Monsieur, qui puisse moins craindre d'être peu connu que vous. Vos lettres honorent toujours ceux à qui vous voudrez bien les adresser. Le tendre interêt que vous prenez à l'état de M. de Mora, notre ami commun, les rendent plus précieuses, et si ma reponse peut le devenir, ce ne sera que par les bonnes nouvelles que j'ai à vous aprendre de la santé de mon beau-frère. Vous pouvez donc assurer ses amis que sa poitrine n'est pas restée attaquée du tout de la violente secousse qu'elle a eprouvée à Bagnères, qu'il ne lui reste pas la moindre souffrance du danger ou il a été a Saragosse et que depuis qu'il en est sorti, il n'a pas essuyé le plus petit evanouissement. Il est cependant trop faible encore pour se nourrir seulement de légumes; il mange un peu de notre *puchero* ou de notre pot à l'espagnole, du poulet et du veau ; il est même obligé de manger tout seul, ce n'est qu'hier qu'il m'a fait l'honneur de diner chez moi : c'est la première fois qu'il a quitté sa chambre à pareille heure. Il en sort fort peu et avec toutes les précautions imaginables pour se garantir de l'air froid et vif de ce pais. En un mot, je puis avoir l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'il se retablit, mais bien lentement : je me flatte pourtant qu'il ira de mieux en mieux quand cette rude saison sera passée. Il m'a chargé de vous assurer ainsi qu'a ses amis de son attachement et de sa reconnoissance et de vous dire qu'il a écrit la dernière semaine et trois postes auparavant à Mlle de l'Espinasse. Si ces lettres ont été reçues, elles pourront tirer d'inquietude bien mieux que les miennes votre société.

1. Le marquis de Mora quitta Paris le 7 août 1772 (*Lettres de Mlle de Lespinasse*, éd. Asse, p. XLVIII). Il se rendit d'abord à Bagnères, où il séjourna quelques semaines, puis à Bayonne et de là à Saragosse, où il arriva au commencement d'octobre (*Lettres inédites de Mlle de Lespinasse à Condorcet*, etc., publiées par M. Charles Henry, Paris, 1887, p. 94 et suiv.).

Du reste il ne lui est pas permis de lire et d'écrire beaucoup. Si, par malheur, dans la suite du tems, il lui arrivoit quelque chose de fâcheux, j'aurai le soin de vous en instruire; je me consolerai avec vous.

Après avoir rempli mon devoir en vous obeissant, permettez que je prenne la liberté de vous charger d'assurer de mon respect Mme Geoffrin ; les bontés dont elle m'a comblé seront toujours profondément gravées dans mon cœur. Je n'ose pas vous donner la même commission pour Mlle de l'Espinasse, j'en suis très peu connu, mais vous pouvez être persuadé que je lui rends ainsi qu'à tous ses amis la justice qu'ils méritent; j'admire leurs talens et je suis attendri de leur sensibilité. Pour vous, Monsieur, je ne saurois pas vous exprimer combien j'ai été flatté de votre souvenir et je le serois encore plus si vous m'honorez de vos ordres. En attendant, j'ai l'honneur de vous assurer de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur, etc.

II

A Paris, ce 8 janvier 1773.

Monsieur le Duc,

Je suis si penetré de reconnoissance de vos bontés, que je ne saurois differer à vous en assurer. Les nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner de l'etat de M. le marquis de Mora sont les plus détaillées et les plus consolantes qui me soient encore parvenues. Je vois avec le plus grand plaisir qu'il commence à être en état de sortir, puisqu'il a eté diner avec vous. Je suis bien persuadé qu'il ne fera point de faute, et surtout qu'il se garantira de tout ce qui pourroit lui causer un rhume. Cependant je suis étonné de ce que vous me faites l'honneur de me dire de la rigueur du froid qu'il fait à Madrid, car jusqu'à présent l'hyver a eté très doux à Paris, à l'exception de deux ou trois jours que la gelée a eté assez forte. Mais, monsieur le duc, ce qui m'étonne encore davantage, c'est ce que vous me faites aussi l'honneur de me mander que M. le marquis de Mora a écrit plusieurs lettres à Mlle de Lespinasse; elle n'en a pas reçu une, et sûrement ce n'est pas la faute de la poste d'ici, où il ne s'en perd point. Elle a lieu de croire, ainsi que d'autres amis de M. le marquis de Mora, que les lettres qu'ils lui ont écrites ont eu le même sort [1]. En consequence, monsieur le duc, permettez-moi de vous supplier de vouloir bien remettre cette lettre à M. le marquis de Mora. Vous voyez que je profite et peut-être que j'abuse des bontés dont vous m'honorez. Je me trouverois trop heureux si vous pouviez me mettre à portée de vous être utile à Paris et me donner vos ordres.

Madame Geoffrin a eté très flattée de votre souvenir, ainsi que

1. Sur ces lettres égarées ou retenues, on a l'écho des impressions de Mlle de Lespinasse elle-même dans sa correspondance avec Condorcet (*Lettres inédites de Mlle de Lespinasse*, publ. par M. Ch. Henry, p. 101 et 106).

Mlle de Lespinasse qui regrette beaucoup de n'avoir pas joui plus souvent de votre societé pendant votre sejour ici. Si vous y etiez en ce moment, monsieur le duc, vous auriez le plaisir d'entendre et de juger une actrice nouvelle pour le tragique, qui est reçue du public avec les plus grands applaudissements [1]. Ce qui m'intéresse davantage, c'est le renvoi des Jesuites dont je pense que la cour d'Espagne est serieusement occupée. Ils ont eu recours au roi de Prusse pour se mettre sous sa protection, et ce prince leur a répondu en se moquant d'eux. M. le marquis de Mora aura pu vous montrer un dialogue entre le Pape, les Jesuites et les princes de l'Europe dont tous les mots sont tirés de la Passion et les applications en sont assez justes et assez plaisantes [2]. Je finis, Monsieur le duc, en vous priant de nouveau d'excuser mon importunité et de recevoir les assurances de la vive reconnoissance et du profond respect avec lequel je suis,

Monsieur le duc,
votre très humble et très obeissant serviteur
D'ALEMBERT.

III

A Paris, 9 fevrier 1773.

Monsieur le Duc,

Quelque affligeantes que soient les nouvelles que vous me faites l'honneur de me donner de l'etat de M. le marquis de Mora, je suis penetré de reconnoissance de la bonté que vous avez eue de m'en instruire. Je vois avec douleur qu'à peine commence-t-on à compter sur sa convalescence, qu'elle est reculée et troublée par de nouveaux accidens. M. Lorry [3] doit lui avoir écrit il y a quelque temps, d'après la prière que je lui en ai faite. Je n'ai rien eu de plus pressé que de lui faire part des nouveaux accidens dont vous avez la bonté de m'instruire, et je compte que M. le marquis de Mora recevra par ce courrier-ci les nouveaux conseils qu'il désire de M. Lorry pour son soulagement et sa consolation. Je dois vous avouer, monsieur le duc, que M. Lorry est absolument d'avis que M. le marquis de Mora s'éloigne de Madrid dont l'air est absolument contraire à son état. Je ne doute point que M. Lorry n'insiste dans sa lettre sur cet objet essentiel, et j'ajoute que c'est le vœu unanime de tous les amis que M. le marquis de Mora a laissés en France, et le mien en particulier, par le tendre intérêt que je prends à son bonheur et à sa conservation. Cependant, comme il est peut-être trop foible en ce moment pour le transplanter, il seroit peut-être à

1. Mlle Raucourt (*Correspondance littéraire* de Grimm, éd. Tourneux, janvier 1773).

2. La « Passion des Jésuites ou Dialogue entre le pape et les princes de l'Europe » a été reproduite dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, éd. Tourneux, janvier 1773, et dans les *Mémoires secrets* (6 janvier 1773).

3. Le célèbre médecin Anne-Charles Lorry, sur lequel on peut consulter une intéressante note de M. Tourneux dans son édition de l'*Histoire de Beaumarchais* par Gudin de la Brenellerie, p. 67.

propos que M. le marquis de Mora ne précipitât point son départ; mais il est indispensable, ce me semble, qu'il l'exécute dès que ses forces le lui permettront. Je sens, monsieur, qu'il peut être affligeant pour vous de vous séparer de lui, mais vous aimez M. le marquis de Mora pour lui-même et vous ne vous en priverez quelque temps que pour pouvoir le conserver. Je vous aurai, monsieur le duc, la plus vive et la plus sensible obligation de vouloir bien continuer à m'instruire de l'état d'un malade qui nous est si cher à tous. Mlle de Lespinasse se joint à moi pour vous en supplier et elle me charge de vous dire combien elle est touchée de tout ce que votre lettre contient d'obligeant pour elle. Que ne suis-je à portée de vous témoigner d'une autre manière que par de stériles remercimens toute la reconnoissance dont je suis pénétré et que je m'estimerois heureux, si vous daigniez m'en offrir les occasions!

M. le marquis de Mora a dû recevoir il y a peu de jours un discours de Voltaire [1] qui vous aura sûrement fait plaisir et où le fanatisme absurde de notre université de Paris, qui ne vaut pas mieux que vos universités de Salamanque et d'Alcala, est vivement tournée en ridicule. Il a dû recevoir en même temps un autre ouvrage encore plus sérieux, et d'autant plus fâcheux pour ceux qu'on y attaque, que leurs absurdités et leurs atrocités y sont mises à la portée des esprits les plus communs. C'est l'ouvrage le plus populaire qui ait encore été fait sur ces matières.

Recevez, monsieur le duc, les assurances reiterées de ma vive reconnoissance et du profond respect avec lequel je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur

D'ALEMBERT.

IV

A Paris, ce 26 avril 1773.

Monsieur le Duc,

J'ai attendu qu'il me fut permis, après ces saintes semaines, de redevenir profane ainsi que vous, pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et pour vous réitérer mes très humbles remerciments des nouvelles que vous voulez bien me donner de M. le marquis de Mora. Par celles que j'ai eues depuis la date de votre lettre, il me paroît que sa santé se soutient. Je souhaite bien vivement, ainsi que vous, que les causes morales ne troublent point les operations physiques que la nature fait pour le rétablir. Je sais par lui, M. le Duc, qu'il reçoit peu exactement les lettres qu'on lui écrit, que plusieurs même de ces lettres sont perdues, ainsi que plusieurs de celles qu'il

1. *Discours de Me Belleguier, ancien avocat, sur le texte proposé par l'Université de Paris pour le sujet des prix de l'année 1773.* (G. Bengesco. *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, n° 1820.) On connaît ce texte devenu fameux à cause de son ambiguïté : « Non magis Deo quam regibus infesta est ista quae vocatur hodie philosophia. »

écrit lui-même; c'est ce qui me fait prendre la liberté de joindre ici la lettre que je vous prie de vouloir bien lui remettre.

Je suis bien charmé de ce que vous me faites l'honneur de me mander du meilleur état de Mme la duchesse de Villa-Hermosa; j'espère que la belle saison dont vous jouissez déjà sans doute achèvera de la rétablir. J'espère bien aussi ne pas finir ma vie sans avoir l'honneur de lui faire ma cour, et je me flatterois même que ce moment n'est pas fort éloigné, si ce qu'on dit à Versailles est vrai que M. le comte de Fuentes va revenir en France et que, non seulement toute la cour, mais surtout le Roi le desire vivement.

Nous sommes instruits du tremblement de terre qu'il y a eu à Madrid, nous en attendons le détail et nous en craignons les suites. Quant au Portugal, je ne conois point la nouvelle méthode d'études dont vous me faites l'honneur de me parler, je ne conçois pas pourquoi on me fait l'honneur de me citer à ce sujet et je doute fort, ainsi que vous, M. le Duc, qu'une méthode d'études en trois gros volumes soit l'ouvrage d'une tête bien philosophique.

M. de Voltaire est beaucoup mieux et mesme assez bien pour faire esperer à ses amis et à ceux qui aiment les lettres de le conserver encore quelque temps. Quant à nos Welches, qui ne valent pas mieux que vos Ibères, ils sont toujours les mêmes, gravement occupés de riens, en traitant avec frivolité les choses importantes. La semaine de Paques a fait trève aux spectacles et aux procès, mais elle a produit en recompense beaucoup de vols et d'assassinats. Depuis la rentrée des spectacles, l'actrice nouvelle qui a tourné toutes les têtes l'hyver dernier, et qui n'a rien fait à la mienne, recommence à être le foyer des conversations. On parle tantôt de guerre, tantôt de paix, sans intérêt et sans suite, comme on parle de tout à Paris. Les philosophes attendent impatiemment la nouvelle de la destruction des Jesuites, à laquelle on pretend aujourd'hui que la pieuse Marie Thérèse s'oppose, mais ils se flattent que cette nouvelle est sans fondement. Si elle etoit vraie, il faudroit convenir que ces couleuvres ont la vie bien dure.

Si vous voyez M. le duc d'Albe [1], oserois-je vous prier, monsieur le Duc, de lui dire que j'ai reçu la caisse des livres qu'il a eu la bonté de m'envoyer, que j'auroi l'honneur de lui faire incessamment mes remercimens et ceux de l'Académie françoise, et que je n'ai retardé de quelques jours la réponse que je lui dois, que pour pouvoir faire passer par lui la lettre que j'auroi l'honneur d'écrire à l'Infant D^n^ Gabriel pour sa traduction espagnole de Salluste que je lis avec le plus grand plaisir [2].

1. D. Fernando de Silva, qui fut ambassadeur d'Espagne en France, de 1746 à 1749, sous le nom qu'il portait alors de duc d'Huescar. Il vint encore une seconde fois à Paris en 1771 pour y faire traiter une maladie de vessie, ce qui le mit en rapport avec le philosophe qui souffrait d'un mal analogue au sien, Jean-Jacques Rousseau. En 1773, il souscrivit vingt louis pour la statue de Voltaire, et c'est à ce propos que d'Alembert conseilla au solitaire de Ferney, le 13 mai 1773, d'écrire « un mot de remerciement à M. le duc d'Albe, à Madrid » (*Œuvres* de Voltaire, éd. Garnier, t. XLVIII, p. 374).

2. *La conjuracion de Catilina y la guerra de Jugurta por Cayo Salustio Crispo*, Madrid, 1772, in-fol.,

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le duc, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'ALEMBERT.

Mlle de Lespinasse me charge de vous dire combien elle est touchée de l'honneur de votre souvenir et combien elle désire votre retour dans l'esperance qu'elle a d'avoir l'honneur de faire connoissance avec vous et d'être plus heureuse qu'elle ne l'a été pendant votre séjour ici.

P.-S. — Je reçois à l'instant, monsieur le duc, une lettre que M. Lorry m'envoye pour la faire passer à M. le marquis de Mora et que je lui adresse par le même courrier. Vous verrez que M. Lorry insiste dans cette lettre sur la necessité de quitter l'air de Madrid, comme j'ai l'honneur de vous le dire. Il me mande qu'il écrit à M. le comte de Fuentes par M. le comte d'Egmont pour lui dire son avis sur l'etat de M. son fils. Celui de Mme la duchesse de Villahermosa est bien inquietant pour les personnes à qui elle est chere. Quoique je n'aye pas l'honneur de la connoître personnellement, je sais combien elle merite d'intérêt. Mlle de Lespinasse s'unit à moi pour vous prier, monsieur le Duc, de vouloir bien nous en dire des nouvelles. Nous attendons en tremblant celle de mercredi. Mlle de Lespinasse se souvient malheureusement que l'accident du mois d'août a eu quatre jours d'intervalle entre le premier crachement de sang et la grande hémorrhagie. Cette pensée est affreuse à avoir, à trois cents lieues de quelqu'un à qui on est aussi tendrement attaché.

V

A Paris, ce 23 juillet 1773.

Monsieur le Duc,

Je viens d'apprendre avec beaucoup de chagrin la perte que vous avez faite de Monsieur votre frère, qui vous a eté enlevé presque subitement. La douleur que vous en avez et qui fait honneur à vos sentimens et à sa mémoire est d'autant plus juste que vous deviez esperer de le posseder plus longtemps et que ses rares qualités, suivant le témoignage de ceux qui l'ont connu, justifioient la tendresse que vous aviez pour lui. Vous avez acquis, Monsieur le duc, tant de droits à ma reconnoissance et à ma sensibilité, que je partagerai toujours bien vivement tout ce qui pourra vous interesser.

J'imagine que vous allez suivre la cour à Saint-Ildephonse. M. le marquis de Mora doit y aller aussi; j'espère que ce séjour sera moins dangereux pour lui dans cette saison que le séjour de Madrid, car on dit

chef-d'œuvre typographique de l'imprimeur Joaquin Ibarra. On estime généralement que cette traduction de Salluste par l'infant Gabriel, fils cadet de Charles III, a été fort revisée et corrigée par l'humaniste valencien Francisco Perez Bayer.

que la chaleur ne se fait presque pas sentir à Saint-Ildephonse. Si cependant il lui arrivoit par malheur quelque accident, j'espère toujours, Monsieur le duc; aux bontés dont vous m'avez honoré et dont je sens si bien tout le prix.

Mlle de Lespinasse et Madame Geoffrin prennent l'une et l'autre une part bien sensible à la perte qui vous afflige et me chargent de vous en assurer.

Permettez-moi de vous demander des nouvelles de madame la duchesse de Villa-Hermosa. Sa santé continue-t-elle à être bonne? Me permettriez-vous aussi de l'assurer de mon profond respect? Vous connoissez, Monsieur le duc, celui des sentiments inviolables que je vous ai voués.

VI

A Paris, ce 12 novembre 1773.

Monsieur le Duc,

J'ai reçu avec autant de reconnoissance que de plaisir les marques de votre souvenir et de vos bontés, mais j'ai vu avec beaucoup de peine combien votre âme est affectée douloureusement. Jamais le sentiment ne s'est exprimé d'une manière plus touchante et plus propre à faire partager tout ce que vous souffrez. J'avois demandé plusieurs fois de vos nouvelles à M. le chevalier de Magallon, j'avois su par lui et par Monsieur le marquis de Mora que vous vous étiez abandonné à toute votre douleur et que vous étiez parti pour vos terres. Vous en êtes revenu pour un événement aussi malheureux et bien fait pour ajouter encore à l'état de tristesse où vous êtes [1]. Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous repeter que je prendrai toute ma vie une part bien sincère à tout ce qui pourra interesser votre bonheur. Je sais que Madame la duchesse de Villa Hermosa est actuellement moins souffrante que dans les premiers momens de la perte qu'elle a faite. Il n'est pas étonnant que ce triste événement ait fait renaître ses incommodités. Mais une réflexion qu'il m'est impossible de ne pas faire, c'est combien les circonstances ajoutent encore aux événemens malheureux. Si Madame la comtesse de Fuentes étoit morte quatre mois plus tôt, il y avoit lieu de croire que cette mort aurait fixé Monsieur le comte de Fuentes à Paris : le bien des deux nations en auroit résulté et en même temps l'avantage particulier de tous les amis de vous, Monsieur, et de Monsieur le marquis de Mora, que l'état malheureux de sa santé tient dans des alarmes continuelles. Nous avons été informés de sa dernière rechûte et les médecins sont bien persuadés que cet accident lui arrivera souvent, s'il ne change pas de climat. Je crois même que si Madame la comtesse de Fuentes étoit restée dans ce pays-ci, on auroit pu la

1. La mort de la comtesse de Fuentes, belle-mère du duc, qui décéda à Madrid le 12 octobre 1773. (A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, 2e série, p. 134).

sauver. On a en général bien de la peine à se persuader que l'air natal soit contraire à la santé, cependant il y en a mille exemples; du moins faut-il le fuir pendant quelque temps. Je voudrois bien espérer, Monsieur le Duc, que pour votre consolation et pour faire diversion à votre état vous vinssiez passer ici quelque temps et retrouver des amis à qui sûrement vous êtes fort cher. Pour moi, je me trouverois bien heureux d'être à portée de cultiver vos bontés et la bienveillance dont vous m'honorez.

Nous avons ici le Nonce dont vous m'avez fait l'honneur de me parler. C'est un enfant, à la lettre, mais un enfant revêtu de diamans. On dit qu'il n'est chargé que de faire les gestes de la besogne et qu'il a un auditeur qui fera le reste [1]. On est ici fort occupé des fêtes pour le mariage de M. le comte d'Artois. J'y prends si peu de part que je suis hors d'état d'en parler et je vous crois d'ailleurs dans une disposition bien contraire à ce genre de passe-temps.

Madame Geoffrin et Mlle de Lespinasse sont très sensibles à l'honneur de votre souvenir. Cette dernière est dans un état de foiblesse et de souffrance qui la rend très propre à partager et à sentir votre douleur; aussi la lecture de votre lettre l'a-t-elle pénétrée.

J'oserois, Monsieur le Duc, réclamer vos anciennes bontés dans les cas que Monsieur le marquis de Mora eût encore le malheur d'avoir ses accidens. Vous êtes si sensible que je ne crains pas de vous montrer le besoin de mon cœur et de celui des amis de Monsieur de Mora. Je finis, comme vous me l'avez ordonné, en vous renouvellant les assurances du tendre et respectueux attachement que je vous ai voué.

VII

A Paris, ce 4 mars 1774.

Monsieur le Duc,

Je suis penetré de reconnoissance de vos bontés et je vous prie d'en recevoir mes très humbles et en même temps très tristes remercimens, car les nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner m'allarment beaucoup. Outre que le dernier accident de Monsieur le marquis de Mora me paroît plus considerable et plus long que les précédens, il s'y est joint une toux qui me paraît fort inquietante parce que j'en crains l'effet sur sa poitrine et que je crains qu'elle ne soit la suite du quinquina et du fer qu'il a pris contre l'avis de M. Lorry. Je ne crains pas moins, ainsi que M. Lorry, l'effet que l'air sec et brûlant de Madrid peut faire sur cette poitrine déjà affoiblie par le dernier accident et vraisemblablement irritée et échauffée par le remede dont Monsieur le marquis

1. Ce nonce, Giuseppe Doria Pamphili, qui succéda à l'archevêque de Damas, n'avait en effet que vingt-deux ans, étant né à Gênes le 11 novembre 1751. Il fut créé cardinal en 1785 et mourut à Rome le 10 février 1810.

de Mora a fait usage. Je ne vous cache pas, Monsieur, que M. Lorry redoute beaucoup l'effet de l'été prochain; il craint que l'excès de la chaleur ne raréfie beaucoup le sang de M. de Mora et que les accidens n'en deviennent encore plus frequens; alors son état deviendroit vraiment affreux, car il me semble qu'il a à peine le temps de respirer dans ces intervalles trop courts.

M. le chevalier de Magallon m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite sur l'état de M. de Mora; cette lettre m'a prouvé, M. le Duc, que vous n'avez point oublié notre langue, comme vous le pensez, car la traduction que M. de Magallon m'en a fait n'a rien ajouté à la clarté de vos expressions dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous dites à M. de Magallon que l'incommodité de M. de Mora a fait mal à Madame la duchesse de Villa-Hermosa; je me flatte que cet accident n'aura été que passager, car on m'avoit dit que depuis quelque temps sa santé étoit très bonne.

J'ai tant de confiance en vos bontés, M. le Duc, que j'attends avec la plus grande impatience l'arrivée du courrier de demain samedi. Dieu veuille qu'il calme l'inquiétude où je suis.

Madame Geoffrin et Mlle de Lespinasse sont toujours bien touchées de l'honneur de votre souvenir. L'état habituel de cette dernière est d'avoir toujours la fièvre et de passer la vie dans les souffrances. Pour Madame Geoffrin, elle semble rajeunir.

Vous savez du reste la grande affaire qui occupe la cour d'Espagne et celle-ci, le projet de rétablissement des Jesuites sous une autre forme et sous d'autres auspices. Ce n'étoit pas la peine de les tuer pour les ressusciter. Nous ne sommes d'ailleurs occupés à l'ordinaire que de spectacles, de musique, de frivolités qui intéressent bien peu à trois cent lieues. Je me garderai donc bien de vous ennuyer de ce détail, auquel je ne prends d'ailleurs aucune part et je me bornerai à vous renouveler les assurances de toute la reconnoissance que je vous dois et de l'attachement respectueux que je vous ai voué.

VIII

A Paris, ce 11 mars 1774.

Monsieur le Duc,

Vous augmentez tous les jours la reconnoissance que je vous dois. J'avois le plus pressant besoin des nouvelles que vous avez bien voulu me donner. Je n'avois senti de ma vie des allarmes pareilles et je n'ai point d'expression pour vous remercier. J'ai été attendre à la poste l'arrivée du courrier et quoique j'attende demain des nouvelles encore meilleures que celle du 24, j'irai de même les attendre à la poste afin de les recevoir une heure plus tôt. Le mot qui était le dernier de votre lettre au-dessus du cachet : *il se porte bien*, m'a rendu la vie et j'ai été

penetré en particulier de cette marque de bonté inouie de votre part; elle est d'une âme bien sensible et qui doit avoir cruellement souffert pour savoir si bien se mettre à la place de ceux qui souffrent. Je suis venu à perte d'haleine apporter ces nouvelles à Mlle de Lespinasse qui les attendoit avec une terreur et un effroi dont j'étois fort allarmé. Nulle part au monde Monsieur le marquis de Mora ne peut être plus aimé qu'il l'est dans le petit coin que nous habitons. J'ai fait part sur-le-champ de ces consolantes nouvelles à M. Lorry; je lui ai annoncé la consultation que j'attend et que vous voulez bien me promettre. Il n'a qu'un cri contre l'air d'Espagne et le plus grand désir du monde que M. de Mora vienne auprès de lui donner quelque temps à sa santé qu'il se flatte bien de rétablir. Vous voyez, Monsieur le Duc, que la méprise des médecins d'Espagne vient de pouvoir coûter la vie à M. de Mora. Qui nous répondra qu'à l'avenir ils voyent mieux et fassent mieux? Pour diminuer, Monsieur le Duc, les regrets que M. de Mora auroit de quitter l'Espagne, ce seroit une action tout à fait digne de votre amitié de le ramener en France avec Madame la duchesse de Villa-Hermosa; vous vous trouveriez, et lui aussi, avec ce que vous avez de plus cher, et vous pourriez vous dire que vous auriez, non seulement assuré la santé de votre ami, mais même que vous lui auriez sauvé la vie. Je ne sais pas si ce projet vous paroît extraordinaire; pour moi, il me semble très facile quand je pense à votre sentiment pour M. le marquis de Mora et à la necessité de le tirer promptement d'un air funeste et de fuir des médecins qui l'ont empoisonné. Si le sejour de France ne vous a pas deplu, M. le Duc, permettez-moi d'y souhaiter votre retour avec le plus vif désir. Je me promettrois bien d'y cultiver vos bontés mieux que par le passé.

Je vous rends un million de grâces d'avoir bien voulu me parler de la santé de Madame la duchesse de Villa-Hermosa. J'avois su par M. le chevalier de Magallon qu'elle avoit été vivement affectée de l'état de Monsieur son frère. Vous m'avez rassuré en m'apprenant que ses douleurs sont calmées. Sa sensibilité ajoute à l'intérêt que sa personne inspire. Je suis au désespoir que les nouvelles de M. le prince Pignatelli [1] soient arrivées si mal à propos quand vous étiez inquiet. Il étoit parfaitement bien et même il n'y a pas eu proprement de danger, ni un seul accident inquietant; il est même mieux, ce me semble, qu'avant sa maladie. Je voudrois bien que M. de Mora ne fût pas plus affoibli que lui par les saignées. Mme Geoffrin et Mlle de Lespinasse ont partagé tous vos sentiments de douleur et de joie et vous font mille remerciments des marques de votre souvenir.

Recevez, Monsieur le Duc, l'expression la plus sincère de mon respect, de mon attachement et de ma reconnoissance.

1. Le prince Louis Pignatelli, qui avait passé à peu près toute l'année 1773 à Naples (*Lettres de Galiani*, éd. Asse, II, pp. 19 et 102), revint à Paris et y tomba malade au mois de mars 1774 (*ibid.*, p. 118). La maladie du prince était d'un autre genre que celle de son frère Mora; elle aboutit la folie (A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, 2e série, p. 140).

IX

A Paris, ce 14 mars [1774].

Je n'ai plus d'expressions pour vous marquer ma reconnoissance. Je sens bien que je dois cet excès de bonté à votre amitié pour M. le marquis de Mora. C'est à lui à m'acquitter envers vous. J'ai fait part à M. Lorry des nouvelles que vous avez la bonté de me mander. L'excès de la foiblesse de M. de Mora m'inquiete. Cependant ce qu'il y avoit de plus à craindre, c'étoit sa poitrine et vous me rassurez en me disant qu'il ne tousse plus. M. Lorry ne doute pas que dans ce moment-ci M. de Mora ne soit disposé à partir. Il doit avoir reçu la réponse à sa consultation et une lettre bien décisive. Je voudrois bien que cette lettre ne vous trouvât pas à Madrid et qu'elle vous fût renvoyée. Nous avons appris avec peine que M. le comte de Fuentes avoit encore été malade et venoit d'être piqué deux fois; nulle part au monde on ne saigne autant qu'à Madrid. Si M. le marquis de Mora doit partir, engagez-le, Monsieur le Duc, à ne pas perdre un moment, d'abord à cause de la saison, et puis parce que M. Lorry voudroit qu'il fût ici avant que les trois mois de son accident fussent révolus pour lui faire appliquer des sangsues. D'ailleurs il doit craindre ce que le temps amène : il me semble que depuis deux ans il a été écrasé de toutes parts de malheurs. Je conçois, M. le Duc, vos regrets sur la mort du jeune infant [1] et j'y prends toute la part possible. Mlle de Lespinasse et Mme Geoffrin sont toujours très sensibles à l'honneur de votre souvenir et seroient charmées l'une et l'autre si elles pouvoient espérer de vous revoir bientôt.

Recevez, Monsieur le Duc, les assurances de la plus vive et de la plus respectueuse reconnoissance. Vous ne me parlez point de la santé de Mme la duchesse de Villahermosa. J'espère que c'est une preuve qu'elle est bonne et je le désire beaucoup. Si elle venoit dans ce pays-ci, je vous prierois bien de solliciter auprès d'elle la grâce de lui faire ma cour.

X

A Paris, ce 14 mars [1774].

Monsieur le Duc,

M. Lorry a repondu à la consultation; il a dit son avis sur une feuille à part quant à ce qui concerne le climat. Mais tout cela n'ajoute rien aux deux lettres qu'il a écrites à M. de Mora et qui devroient le décider sur le champ à partir, sans attendre cette réponse qui, comme vous le verrez, n'est ni plus décisive ni plus absolue que son premier avis, et il faut avouer que depuis le moment où M. de Mora est parti de Bayonne,

1. L'infant Charles-Clément, petit-fils du roi Charles III d'Espagne, qui mourut le 7 mars 1774. Il était né le 19 septembre 1771.

M. Lorry n'a pas varié sur le besoin qu'il auroit de venir respirer l'air de Paris. Il a écrit cinq ou six fois à M. de Mora, et, ce qui est inconcevable, c'est qu'il ne lui ait jusqu'à présent fait plus d'impression ; mais sur quoi M. Lorry ne pèse point assez par modestie et par défiance de lui-même, c'est sur l'importance de ses soins pour M. de Mora, car en supposant qu'il y eût quelque climat où l'air peut être également bon comme celui de Paris, ce que M. Lorry ne croit pas, il faudroit compter comme une chose bien importante d'avoir un homme aussi éclairé et aussi attaché pour médecin. Voilà à coup sûr ce que M. le marquis de Mora ne trouvera nulle part qu'à Paris. Je ne vous cacherai point, monsieur le Duc, que M. Lorry craint véritablement pour la poitrine de M. de Mora, s'il ne se décide pas promptement à fuir un air pernicieux. Il faudroit donc que M. de Mora ne perdît pas un moment pour partir afin d'éviter les chaleurs dans son voyage. Vous, Monsieur le Duc, qui savez si bien aimer, qui connoissez tout le prix de votre ami, encouragez-le et, à moins d'impossibilité, faites-lui le sacrifice de revenir avec lui. Vous savez surement que M. le prince Pignatelli compte partir dans un mois au plus tard pour aller rejoindre Monsieur son père, qui par conséquent sera soigné comme il mérite de l'être. C'est M. de Magallon qui s'est chargé d'une lettre que M. Lorry vous écrit d'une consultation latine à M. Pereira et d'une feuille volante sur le climat. S'il n'étoit pas question d'un intérêt aussi cher que celui de la santé de M. le marquis de Mora, votre ami, j'aurois des millions de pardons à vous demander de la longueur du rabachage et de l'importunité de mes lettres. Recevez, Monsieur le Duc, les assurances bien respectueuses de ma reconnoissance et de mon attachement. Permettez-moi de mettre dans ma lettre ce billet pour M. de Mora.

XI

(Sans date)

Monsieur le Duc,

Les dernières nouvelles que vous avez eu la bonté de me mander sont en effet désolantes : toutes vos allarmes ont passé dans mon âme. M. Lorry écrit une seconde lettre à M. le marquis de Mora, mais tous ces secours viennent bien tard. Les remedes qu'a pris M. de Mora l'ont empoisonné ; je crains bien les effets funestes de ce quinquina et de ce fer. Il est démontré que la force et la longueur de cette hémorrhagie tient à cette cause. M. Lorry n'en doute pas. Il faudra bien du temps, bien des soins et surtout d'autres lumieres que celles qui conduisent M. de Mora pour reparer le mal qu'on lui a fait. M. Lorry désireroit vivement d'être à portée de soigner M. de Mora, mais dans cet éloignement les conseils ne servent qu'à troubler et à inquiéter. J'espère bien en vos bontés, M. le Duc ; j'attends mercredi prochain dans un état d'agitation et de douleur qui ne pourra être calmé que quand j'apprendrai par vous que vous l'êtes vous-même. Jamais personne n'a donné

des allarmes plus vives et plus cruelles que M. le marquis de Mora en donne à ses amis. Il y en a que je crains bien qui ne soient victimes de leur attachement pour lui..... Ses amis n'ont qu'un reproche à lui faire, c'est de s'obstiner à respirer un air qu'il y a longtemps que son médecin croit mortel pour lui et à se conduire par les lumières de médecins qui se sont surement mépris sur la cause de son mal, ce qui fait qu'ils ne prescrivent pas un remède qui n'ait augmenté le danger de l'état de Monsieur de Mora. Joignez-vous à Lorry, Monsieur le Duc, et à l'intérêt de la vie de votre ami pour le sauver du péril où sont ses jours; il en est encore temps. Il ne faut pas croire que cet accident-ci soit comme les derniers, les suites en pourroient être fort dangereuses. Quoique vous ayez beaucoup souffert par le spectacle de son état, j'ai bien envié votre sort; il est affreux d'être à 300 lieues et d'attendre quatre jours des nouvelles aussi intéressantes. Je ne saurois assez vous exprimer, Monsieur le Duc, la sensible reconnoissance dont je suis pénétré. Je ne serai jamais assez heureux pour vous la prouver et pour vous convaincre des sentiments d'attachement et de respect que je vous ai voués.

XII

[Juin 1774.]

Monsieur le Duc,

J'ai appris il y a quelques jours la perte que vous avez eu le malheur de faire de M. le marquis de Mora [1], et celle que j'ai eu le malheur d'en faire moi-même. La douleur dont j'ai été pénétré ne m'a pas permis d'avoir l'honneur de vous écrire dans le premier moment pour vous assurer de toute la part que je prends à votre juste affliction. Quel cruel événement, M. le Duc, pour sa famille, pour ses amis, pour vous en particulier, pour moi qu'il honoroit de son amitié, enfin pour Mme la duchesse de Villa-Hermosa qu'il aimoit tendrement et dont il étoit aimé de même! Quel malheur pour M. le comte Fuentes dont les vertus méritoient une autre récompense! Je crains bien, M. le duc, que la santé de Mme la duchesse de Villa-Hermosa ne reçoive de vives atteintes de la douleur où elle doit être. Oserois-je vous prier, par l'intérêt que je prends à tout ce qui vous touche et à elle en particulier, de vouloir bien m'en donner des nouvelles? Mlle de Lespinasse et Mme Geoffrin, qui partagent bien votre douleur et la mienne, me chargent de vous en assurer. Pour moi, croyez, je vous prie, M. le duc, que je conserverai jusqu'au tombeau la reconnaissance de toutes vos bontés et que je me croirois trop heureux de pouvoir vous donner

1. Le marquis de Mora, que sa famille et ses médecins avaient enfin laissé partir et revenir en France, ne put supporter les fatigues du voyage et mourut à Bordeaux le 27 mai 1774. Son acte de décès a été publié par M. Ch. Henry, *Lettres inédites de Mlle de Lespinasse*, p. 268.

des preuves de mon inviolable et respectueux attachement. Je finis comme vous me l'avez ordonné. Mlle de Lespinasse me prie d'assurer Mme la duchesse de Villa-Hermosa de toute la part qu'elle prend à son affliction et des justes regrets qu'elle-même donne à la perte de M. le marquis de Mora.

XIII

A Paris, ce 30 septembre 1774.

Monsieur le Duc,

Depuis la perte commune et irreparable que nous avons eu le malheur de faire l'un et l'autre, j'ai respecté votre douleur et j'ai craint d'être importun même en y mêlant la mienne; mais la part que je prends à tout ce qui vous intéresse est et sera toujours aussi vive et ne me permet pas de tarder plus longtemps à vous demander des nouvelles de votre santé. Mlle de Lespinasse se joint à moi pour vous témoigner le même désir et nous espérons que malgré les secousses que votre âme a reçues, Monsieur, votre santé n'y aura pas tout à fait succombé. Nous craignons infiniment qu'il n'en soit pas de même de Mme la duchesse de Villa-Hermosa qu'on nous a dit avoir été fort incommodée. Mlle de Lespinasse et moi nous vous prions de vouloir bien l'assurer que personne n'est plus sensible que nous à ce qu'elle souffre et nous vous aurons la plus grande obligation de vouloir bien nous donner de ses nouvelles.

Après vous avoir entretenu, Monsieur, de ces tristes objets, il est bien difficile de pouvoir vous parler de rien qui vous intéresse. Cependant l'honnêteté de votre âme, et l'intérêt que vous prenez sans doute aux amis que vous avez laissés en France, vous fera sans doute apprendre avec plaisir que ce pays commence enfin, après tous ses malheurs, à respirer ou du moins à espérer, que le roi aime le bien, la vérité, les honnêtes gens, qu'il déteste les fripons, qu'il a pris pour contrôleur général des finances un des hommes les plus vertueux et les plus éclairés de son royaume [1], et que si ce digne ministre ne fait pas le bien, il faudra en conclure avec douleur que le bien est impossible. Mais quel que soit le sort de ma patrie, soyez, je vous prie, bien persuadé, Monsieur le duc, que mon cœur sera toujours le même, que je me ressouviendrai éternellement de la reconnaissance que je vous dois des bontés que vous avez bien voulu me marquer et que je n'aurai jamais assez d'occasions de vous renouveller les assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Duc,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

1. Turgot, qui fut appelé, le 24 août 1774, du ministère de la marine, au contrôle général des finances, à la place de l'abbé Terray (*Lettre de Galiani*, éd. Asse, t. II, p. 150).

XIV

[Janvier 1775.]

Monsieur le Duc,

Ni l'absence ni le temps n'affoibliront la reconnoissance que je dois à toutes vos bontés et les sentiments de respect et de reconnaissance dont je suis pénétré pour vous. Je vous supplie d'en être bien persuadé et de recevoir les vœux que je fais pour vous et pour Mme la duchesse de Villahermosa au commencement de cette année. Puissent ces vœux être aussi efficacement exaucés qu'ils sont vifs et sincères. Oserois-je vous supplier de vouloir bien me donner des nouvelles de votre santé et de la sienne? Vous savez le tendre intérêt que je prends à l'une et à l'autre. Mlle de Lespinasse vous demande la même grâce que moi. Elle est plus souffrante que jamais, mais ses douleurs et ses peines ne l'empêchent pas de prendre la plus grande part à celles qui vous affligent tous deux. Elle me charge de vous en assurer. Mme Geoffrin qui vous remercie de votre souvenir est dans les mêmes sentiments. J'ai reçu de M. le comte Fuentes une lettre qui m'a pénétré de reconnoissance et d'attendrissement. Me permettez-vous, monsieur le duc, de me rappeler ici au souvenir de ses bontés et de lui présenter mes vœux et mes hommages?

Je finis, Monsieur le Duc, suivant vos ordres et sans cérémonie, en vous réitérant les assurances de mon profond respect et de mon dévouement éternel.

MÉLANGES

LOUIS DE LESCLACHE (1600?-1671)[1]

La Bruyère (chapitre *de la Ville*) dit de Narcisse : « Il a lu Bergerac, des Marets, **Lesclache**, les Historiettes de Barbin et quelques recueils de poésies. » Cette mention donnera, nous l'espérons, quelque intérêt aux notes qui vont suivre.

Louis de Lesclache, ou l'Esclache, naquit près de Clermont, en Auvergne, vers l'an 1600; au témoignage de Guy Patin, il était « un peu plus vieux » que Ch. Sorel, lequel était venu au monde en 1602. Il se fit une place à part entre les professeurs de philosophie du XVIIe siècle [2].

Quelques-uns avant lui avaient rédigé des manuels en français [3]. Mais Lesclache eut l'idée alors toute nouvelle d'ouvrir des cours publics où il enseignerait en langue vulgaire la philosophie aux femmes et aux gens du monde. Pendant plus de trente ans, vraisemblablement de 1635 à 1669, il groupa autour de sa chaire un auditoire nombreux et élégant, dont la fidélité ne se démentit pas, quoique d'autres professeurs eussent essayé de lui faire concurrence [4].

On y voyait des fils de famille charmés d'échapper grâce à lui à la discipline

1. Cette étude a été communiquée à la Société des Humanistes français.

2. Dans un article intitulé *Lesclache et Molière* et publié dans le *Molièriste* (année 1884, p. 336 341), M. Baluffe fait naître Lesclache en 1620, sans apporter toutefois de preuves à l'appui de cette opinion. De plus, il dit que ce philosophe commença à enseigner à Paris en 1649. Les témoignages contemporains nous forcent à placer plus haut ses débuts; de même, ils nous obligent à rejeter l'hypothèse, émise aussi par M. Baluffe, d'un premier séjour de Lesclache à Lyon, pendant lequel il aurait été en rapport avec Molière. « Je ne jurerais point, dit M. Baluffe, que Lesclache, qui avait débuté à Lyon avant de se faire une situation à Paris, n'eût rencontré là Molière entre 1646 et 1649; car si rien n'atteste le passage de Molière dans cette ville entre ces deux dates, rien n'en démontre l'invraisemblance. »

3. Citons Scipion Dupleix, auteur de différents traités réunis plus tard sous le titre de *Corps de philosophie*, et dont la *Logique* parut pour la première fois à la fin de 1603; Théophraste Bouju, sieur de Beaulieu, conseiller et aumônier du roi, dont on a un *Corps de toute la philosophie*, Paris, Orry, 1614, in-fol.; P. du Moulin, fameux ministre protestant, auteur d'une *Logique*, Paris, 1624, in-12, et d'une *Philosophie morale*, Sedan, 1624, in-12. — Parmi ceux qui après Lesclache s'appliquèrent à mettre la philosophie à la portée des illettrés, signalons : Saint-Ange, *la Conduite du jugement naturel, où tous les bons esprits de l'un et l'autre sexe pourront facilement puiser la pureté de la science*, Paris, 1637-1645, 2 vol. in-12 et 1 vol. in-4; de Marandé, *Abrégé curieux et familier de toute la Philosophie*, Paris, 1640, in-12; de Cerisiers, le *Philosophe françois*, Rouen, 1651, in-12; R. Bary, *la Fine Philosophie accommodée à l'intelligence des dames*, Paris, Piget, 1660, in-12; abbé de Gérard, *la Philosophie des gens de cour*, Paris, Loyson, 1680, in-12.

4. « Quelques autres montrent la philosophie en français. Les sieurs Isnard, Vaflart et Saint-Ange ont entrepris autrefois de l'enseigner en public et en particulier, mais leurs leçons ont duré peu et fait peu de bruit. Quelques-uns ont eu depuis le même dessein, et selon que la fortune l'a voulu, ont eu pareil succès, quoique leur capacité ne soit pas révoquée en doute. Tant y a, qu'il ne s'est trouvé aucun des professeurs de philosophie qui ait enseigné avec plus de persévérance et d'approbation que le sieur de l'Esclache qui, les ayant tous précédés, subsiste encore après eux. » (Ch. Sorel, *la Science universelle*, 1668, t. IV, p. 576.)

du collège, des courtisans, des beaux esprits et des dames désireuses d'acquérir à peu de frais la réputation de femmes instruites.

« Le samedi, 21 novembre, dit Olivier d'Ormesson dans son *Journal*, à l'année 1643, je fus l'après-disnée rue Quinquempoix, chez M. Lesclache, qui faisait trois discours français à l'ouverture de ses cours de philosophie en français. Il y avait grand monde, des jésuites et des personnes d'esprit. Il parla de Dieu selon Aristote, et satisfit toute la compagnie [1]. »

« M. de Lesclache, écrivait Guy Patin, est un autre fort honnête homme, un peu plus vieux (*que Ch. Sorel*), qui fait des leçons en français de la philosophie d'Aristote, où il est fort suivi et fort versé; on dit même qu'il y gagne beaucoup. Les jeunes seigneurs de la cour le vont entendre, et quantité d'autres honnêtes gens qui illustrent fort son auditoire [2]. »

Notre philosophe donna ses leçons rue Quincampoix, puis quai de la Mégisserie, ensuite dans l'Ile Notre-Dame, et enfin rue Guénégaud, près du Pont-Neuf. Mais il n'enseignait pas seulement chez lui. La vicomtesse d'Auchy lui fit faire des conférences dans son académie, rivale disparue de l'Académie française :

« Pour achever l'histoire de l'Académie de la vicomtesse d'Auchy, dit Tallemant, je dirai que L'Esclache, qui montre la philosophie en français, y parlait souvent. Cela fit envie à un nommé Saint-Ange, qui prouvait, à ce qu'il disait, la Trinité par raison naturelle, et qui sifflait de jeunes enfants sur la philosophie et la théologie, et les en faisait répondre en français, de s'introduire aussi chez la vicomtesse. Plusieurs personnes, hommes et femmes, allaient entendre ses perroquets; mais M. de Paris, ayant par hasard quelque affaire avec la vicomtesse, s'y rencontra un jour que Saint-Ange et ses petits disciples babillaient. L'Esclache, un peu jaloux, se prit de paroles avec cet homme; cela ne plut guère à l'archevêque, à qui quelqu'un fit remarquer (car de lui-même, je suis sûr qu'il n'eût rien vu), qu'en disputant, on avait avancé quelques erreurs touchant la religion, et que d'ailleurs cela n'était guère de la bienséance. Il dit donc, en s'en allant, à la vicomtesse, qu'il lui conseillait de laisser la théologie à la Sorbonne, et de se contenter d'autres conférences, et la vicomtesse lui ayant témoigné que cela la surprenait, M. de Paris, après l'avoir fort priée de faire cesser ces disputes, voyant qu'il ne la pouvait mettre à la raison, fut contraint de défendre à l'avenir de telles assemblées. Il fallut donc se contenter de petites compagnies particulières... [3]. »

Un document curieux sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, contient l'annonce des cours qui devaient être donnés au *Palais précieux*, à l'usage des beaux esprits des deux sexes, dans l'année 1655. J'y relève ce renseignement : « Le mercredi, se fera leçon de la Philosophie par le sieur de l'Esclache qui traitera particulièrement de la morale, en termes fort à la mode, où les femmes aussi bien que les hommes auront grande satisfaction. Ce sera depuis deux heures jusqu'à quatre [4]. »

Les femmes savaient gré à Lesclache de leur rendre la philosophie intelligible et de l'avoir débarrassée du jargon de l'École. Un contemporain, qui a laissé sur plusieurs auteurs du grand siècle des observations intéressantes, s'exprime ainsi : « Si le nom de M. de L'Esclache s'étend jusqu'aux pays les plus éloignés, il est bien juste que ses ouvrages y passent. Il a été le premier qui a purgé la philosophie de ses termes barbares, et qui a civilisé cette science si nécessaire à la conduite de la vie des hommes qui veulent s'éloigner du commun. Il y a vingt-cinq ans et plus qu'il en fait une profession publique, mais bien éloignée de la manière ordinaire des écoles. Il l'a rendue si facile que les

1. *Journal*, t. I, p. 124.
2. *Lettres*, éd. Réveillé-Parise, t. II, p. 83, 25 nov. 1653.
3. *Historiette de Mme d'Auchy*, éd. Monmerqué, 1840, t. II, p. 6 et 7.
4. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. Conrart, t. XVIII, in-fol., p. 33.

dames et les jeunes enfants se sont trouvés capables de l'apprendre, tant il est clair et méthodique en ses discours [1]. »

Somaize a parlé de Lesclache sous le nom de *Lisippe* et a ainsi tracé le portrait d'une de ses admiratrices :

« *Mélite* (*Mme Maréchal*) est une ancienne précieuse dont Lisippe est le héros. En effet, rien n'est bien fait au logis si Lisippe ne l'approuve, rien n'est beau que ce qu'il juge beau, rien n'est bien écrit que ce qu'il écrit. Il est pour elle l'unique philosophe d'Athènes (*de Paris*), il sait seul les belles sciences, et pour ne rien omettre et dire en peu de mots la vérité comme elle est, tout est bien fait quand Lisippe y met la main, et tout est mal lorsqu'il n'y touche pas. Il faut que tous ceux qui la visitent applaudissent aux bons sentiments qu'elle a pour lui, s'ils veulent avoir la paix avec elle, et elle n'est de bonne humeur que quand elle l'a vu; mais surtout ce qu'elle prise en lui, c'est qu'il sait parfaitement la physique, soit en ce qui regarde la théorie, soit en ce qui est de la pratique. Ils logent tous deux dans l'île de Délos (*de Notre-Dame*), où ils sont estimés et connus de tout le monde [2]. »

Un éloge du philosophe, auquel se trouve associé celui d'une de ses élèves, nous a été conservé par l'abbé Bordelon, qui malheureusement ne nous en a pas nommé l'auteur. Voici cet éloge :

A M. de Lesclache.

Grand économe de la table
Où l'esprit se nourrit et devient raisonnable [3],
Aristote de Cour, esprit incomparable,
La sagesse après toi n'ira jamais plus haut [4].
Par toy le philosophe a l'esprit agréable
Et tourné comme il faut [5].
Il sait discourir juste et parler sans défaut,
Et la Philosophie, hélas! si misérable,
Morte sous la poussière et couverte de sable,
Dont la barbare École injustement l'accable,
Ravit par la méthode et revit plus aimable [6].
Mais lorsque l'on entend la divine Giraud [7],
En elle plus qu'en tout, tu parais admirable,
Et cette écolière adorable
Te rend un maître heureux autant qu'inimitable.
Vous, savants d'Universités,
Gens d'*à parte rei*, Docteurs de Facultés [8],

1. Rosteau, en 1661 ou 1662 (Sainte-Geneviève, ms. Zf. 95, f° 85). Rosteau était un ami de Scarron, qui lui a dédié son *Épître chagrine* (S. l., 1652).
2. *Dictionnaire des précieuses* (1660), éd. Livet, t. I, p. 161.
3. « Il a réduit la philosophie en tables. »
4. « Exagération bien violente. »
5. « Je ne sais si ceux qui fréquentaient ses écoliers étaient de ce sentiment. »
6. « Comme la méthode ne règne plus, voilà donc encore la pauvre philosophie dans le tombeau; je doute que le succès de la méthode de Lesclache excite un autre à ressusciter la sagesse, et la voilà morte pour longtemps. » (Notes de Bordelon.)
7. Dans le *Dictionnaire des précieuses*, t. I, p. 258 et 266, il est question de deux dames Giraud; c'est probablement la seconde qui fut l'élève de Lesclache.
8. « Tous ces Messieurs ne daignent pas se défendre, parce qu'ils n'ont à présent aucun Esclachien à combattre. Ordinaire destinée des nouveautés! » (Note de Bordelon.)

Grotesques débiteurs d'universalités,
Dites, dites, pédants crottés,
Si tous vos collèges ensemble,
Fût-ce Harcourt, Navarre ou Beauvais,
Ont fait ou feront jamais
Un maître ès arts qui lui ressemble [1] ?

Des différents témoignages que nous avons recueillis, il résulte que l'on estimait le caractère de Lesclache autant que l'on admirait son talent. Il paraît même, s'il faut en croire Rosteau, que Louis XIV eut la pensée de le donner plus tard pour précepteur au Dauphin [2].

En 1668, Ch. Sorel constate encore le succès du philosophe [3]. Néanmoins sa vogue diminuait. Les progrès de la doctrine cartésienne détournaient de lui le public. De plus, il avait à subir des attaques que lui valut un système d'orthographe qu'il eut la malencontreuse idée de publier. On lui reprochait de flatter les ignorants et les femmes, au grand détriment de la science, et de ne donner à ses disciples qu'une connaissance superficielle de la philosophie.

« C'est, disait l'un, pour obliger les riches ignorants et les femmes savantes, que l'adversaire fait paraître ses ouvrages; c'est aussi pour les flatter qu'il publie que sa philosophie n'est pas celle de l'École, mais des belles compagnies... Il promet d'enseigner la philosophie en deux ans, mais il n'en donne que les plus générales notions [4]. »

« Comme un autre Samson, lui disait un autre, vous filez dans les ruelles des précieuses en leur apprenant votre philosophie française, qui est, au sentiment des plus raisonnables, la ruine et la destruction entière de la langue latine [5]. »

On lui reprochait encore l'inutilité de cette philosophie enseignée en français, comme si la science ne devait servir qu'à figurer dans les tournois académiques! « Voyez à quelle confusion vous réduisez les pauvres Français que vous abusez depuis si longtemps, puisque hors de votre école, votre philosophie leur est entièrement inutile, ne pouvant s'avouer philosophes, parce qu'ils n'entendent point le latin, qui est la seule et universelle langue des Académies. Je me trouvai il y a deux ans dans Louvain, une des plus célèbres Universités de l'Europe, où l'on invita des Français qui passaient, qui se disaient vos meilleurs écoliers, à des thèses de philosophie qu'un jeune homme de très

1. Bordelon, *le Livre à la mode*. Paris, 1699, in-12, p. 55 à 57.

2 « Outre l'excellent savoir de ce digne personnage, la conduite et la probité en est si universellement estimée, que le Roi s'est déjà expliqué publiquement de la pensée qu'il avait de le donner un jour pour précepteur à Mgr le Dauphin » (*loc. cit.*). — On se demandera ce que fût devenu le grand Dauphin entre les mains de Lesclache, et tout d'abord, en songeant au génie de Bossuet et au médiocre succès de ses efforts, on se dira sans doute que son élève eût moins profité encore sous la discipline de notre philosophe. Et cependant n'aurait-on pas quelque raison de supposer qu'un esprit de portée moyenne, tel que Lesclache, se fût peut-être plus facilement que Bossuet mis au niveau d'une intelligence enfantine et en eût tiré un meilleur parti? Une anecdote assez peu connue jette un jour curieux sur l'état d'esprit du royal enfant. Un jour que devant lui, une dame parlait d'une femme très malheureuse, le Dauphin l'interrompit : « *Madame*, lui dit-il, *faisait-elle des thèmes?* » D'où l'on voit qu'à ses yeux l'étude des langues anciennes était le comble de l'infortune. Peut-être Lesclache, ce précurseur de l'*enseignement moderne*, eût-il détourné de lui cet affreux malheur!

3. « Il ne s'est trouvé aucun des professeurs de philosophie qui ait enseigné avec plus de persévérance et d'approbation que le sieur de l'Esclache, qui les ayant tous précédés, subsiste encore après eux. Il a toujours été suivi de ceux qui sont fort aises d'apprendre de lui ce que l'on apprend au collège, parce qu'il s'est rendu consommé dans la doctrine d'Aristote, et qu'outre les Tables de sa philosophie, il en a composé des discours continus faisant ses écrits en français, aussi bien que ses harangues et ses instructions ordinaires. » (*La Science universelle*, 1668, t. IV, p. 576 et 577.)

4. *La philosophie particulière combattue par celle de l'École, où l'on examine les discours et les tables d'un philosophe de ce temps*. Paris, 1650, in-12, p. 6 et 8.

5. *La véritable orthographe françoise*. Paris, Cottin, 1669, in-12, p. 53.

grande qualité soutenait. Ces messieurs demandèrent si on argumenterait en français; on leur dit que ce n'était ni l'usage ni la coutume; ils s'en excusèrent fort civilement sur ce qu'ils ne savaient que la philosophie française, dont ils enrageaient de tout leur cœur, pestant et disant ce que la raison plutôt que l'emportement leur inspirait contre votre philosophie [1]. »

En 1669, pour réveiller l'attention, sans doute, et retenir un auditoire qui lui échappait, il avait annoncé qu'il donnerait l'année suivante, le jeudi, des cours de religion. Mais ce projet fut vu d'un mauvais œil [2], et n'eut probablement pas de suite.

Par ses cours et par ses livres, Lesclache avait acquis une honnête aisance. Si l'on en croit Moréri, sa femme le ruina. Est-ce à cette épouse prodigue que convient l'éloge décerné par Marguerite Buffet à Mme de Lesclache? Il faudrait en conclure que la philosophie ne contribue guère au bonheur d'un ménage.

« Nous voyons en la personne de Mme de Lesclache briller toute la science des philosophes de l'antiquité. Cette docte philosophe est si savante et si habile dans la philosophie qu'elle a surpris les plus galants esprits du siècle, qui auraient douté de sa doctrine s'ils n'avaient été présents dans les rencontres où elle a parlé et soutenu des thèses à la tête de tout ce qu'il y a d'habiles gens à Paris, où il s'est agité les plus belles et les plus curieuses questions de philosophie, où on a vu diverses fois triompher cette savante Minerve avec tant de doctrine et d'éloquence, qu'elle prenait aussi facilement le cœur que l'estime de ses auditeurs. Elle a une grâce et une facilité à s'exprimer si belle, une prononciation si libre, un ton de voix si agréable, qu'on ne peut rien ajouter à cette incomparable. Les jours qu'elle parlait en public, elle attirait tout le beau monde de Paris pour l'entendre. Je lui ferais justice quand je dirais qu'elle ne recevait pas moins d'éloges que faisaient autrefois ces fameux orateurs grecs et romains quand ils avaient harangué au sénat [3]. »

Quoi qu'il en soit, Lesclache, vieilli et découragé, se résolut à chercher en province le succès qui le fuyait à Paris. Il se rendit à Lyon, puis à Grenoble, revint à Lyon où il tomba malade de chagrin, et mourut le 17 août 1671. On l'enterra dans l'église Sainte-Croix de cette ville.

L'abbé de Choisy annonçait en ces termes à Bussy-Rabutin la mort de notre philosophe : « Lesclache et Floridor sont morts. Ils étaient illustres dans leur métier. » Et Bussy lui répondit : « Il était temps que Floridor quittât le théâtre. Pour Lesclache, je ne sais s'il n'était pas temps qu'il n'enseignât plus [4]. » Je ne sache pas qu'on ait fait du pauvre Lesclache une autre oraison funèbre.

On a publié sous le nom de Lesclache plusieurs traités de philosophie qu'il désavoua. Pour lui, il avait imaginé de faire graver des tableaux synoptiques qui étaient comme le résumé de son cours; on les rencontre souvent sous le

1. *Op. cit.*, p. 76.

2. *Ibid.*, p. 92 : « Je ne saurais plus à propos finir ce chapitre que par l'avis que je vous donne et qu'assurément vous prendrez en bonne part, touchant les discours publics que vous devez faire de la religion chrétienne tous les jeudis. Ces matières sont un peu délicates pour un homme qui aime fort comme vous la nouveauté. Vous savez qu'elle est criminelle en fait de religion, et que toute autre opinion que celle de nos ancêtres est tenue pour suspecte. Ainsi disposez-vous à avoir des auditeurs délicats et capables. Je vous promets que vous en aurez quelques-uns très catholiques et qui vous écouteront dans le dessein de mieux profiter de vos instructions morales que de celles de votre nouvelle orthographe. »

3. Marg. Buffet, *Nouvelles Observations sur la langue française*, Paris, 1668, in-12, p. 272. — M. Baluffe (*article cité*) a signalé, dans l'inventaire fait après le décès de Molière et publié par M. Soulié, la mention suivante :

Dû... à la dame de Lesclache quatre-vingt-une livres.

Sur quoi il a fait cette remarque : « A sa mort, Molière était en relations avec la veuve de Lesclache, en relations littéraires sans doute; et il se pourrait bien que flairant d'utiles documents dans la succession d'un homme jadis à la mode dans la meilleure société, Molière eût acquis en effet tout ou partie de sa bibliothèque et de ses manuscrits. Molière en avait déjà fait autant à la mort de Guillot Gorju. »

4. *Correspondance de Bussy-Rabutin*, édition Lalanne, t. II, p. 15 et 27.

titre de la *Philosophie expliquée en tables*, et de la *Philosophie morale expliquée en tables*, 1651, in-4.

Pour la métaphysique et la morale, il ajouta aux tableaux un texte développé dans la *Science générale*, Paris, Chastelain, 1650, in-8; la *Philosophie morale divisée en quatre parties*, chez l'auteur, quai de la Mégisserie, proche le Pont-Neuf, 1655, in-4; et l'*Art de discourir des passions, des biens et de la charité, méthode courte et facile pour entendre les tables de la philosophie*, chez l'auteur, en l'Ile Notre-Dame, 1660, in-4.

Il a écrit aussi *les Fondements de la religion chrétienne ou les ordres de Dieu qui font reluire sa sagesse et sa bonté, et les principales choses que nous devons éviter ou pratiquer pour mériter la vie éternelle*, chez l'auteur, proche le Pont-Neuf, en la rue neuve de Guénégaud, 1663, in-4. Il a donné de cet ouvrage un résumé fort intéressant sous forme de dialogues et avec ce titre, les *Fondements de la religion chrétienne avec plusieurs préceptes pour la conduite de la vie et principalement pour l'éducation de la jeunesse*. Dialogues entre Timante, Polycrate et Philochriste, chez l'auteur, rue Guénégaud, 1664, in-12 [1].

On a encore de Lesclache les *Avantages que les femmes peuvent recevoir de la philosophie et principalement de la morale, ou l'abrégé de cette science*. A Paris, chez l'autheur, rue neuve de Guénégaud, etc., 1667, in-12. Il y soutient que la philosophie (et par là, il entend la morale et la théologie naturelle) détournera les femmes des romans, de l'alchimie et de l'astrologie judiciaire. Il blâme l'usage du doute méthodique dans l'enseignement et il s'élève contre les femmes qui cherchent à se faire valoir dans les conversations, qui critiquent leur prochain ou la religion, et qui « avec neuf ou dix passages de Charron ou de Montaigne prétendent renverser la théologie ».

Enfin, notre philosophe a préconisé l'orthographe phonétique, en faveur des étrangers ou même des gens d'esprit qui ignorent la langue latine; en même temps, il soutenait qu'on peut être savant sans connaître le latin, et il insiste sur les avantages qu'il y a à traiter la philosophie et les sciences en français. Il a exposé ces idées dans les *Véritables Régles de l'ortografe françèze ou l'art d'aprandre an peu de tams à écrire côrectement*; à Paris, chez l'auteur, en la rue neuve Guénégaud, 1668, in-12 [2].

CH. URBAIN.

1. Il existe des *Fondements de la religion chrétienne* un autre abrégé en orthographe phonétique, que je n'ai pu consulter : *Abréjé des fondemans de la religion crétienne ou les ordres de Dieu qui font reluire sa sajèse é sa bonté*. A Lion, Daniel Gayot, se vant chés Gabriel Richart, 1670, in-12, avec privilége e aprobasion.

2. Les idées de Lesclache sur l'orthographe ont été combattues dans le *Traité de l'orthographe* (par le sieur de Mauconduit), Paris, 1669, in-12, et dans un autre ouvrage anonyme, *la Véritable Ortographe françoise opposée à l'ortographe imaginaire du sieur de Lesclache*. Paris, 1669, in-12.

A TRAVERS LES MANUSCRITS DE CONRART

La correspondance de Mme de Saintot.

On sait que M. Paul Lacroix a dressé dans le *Cabinet Historique* l'inventaire des richesses littéraires que renferment les manuscrits, assez mal ordonnés, de Conrart.

Certes, lorsqu'il mit la main à cette besogne, très séduisante en apparence, mais fort ingrate en réalité, le bibliophile Jacob avait, j'en suis convaincu, l'intention bien arrêtée de produire un travail aussi exact et aussi complet que possible; malheureusement, les difficultés de l'œuvre ont triomphé du savoir faire de l'ouvrier; et le catalogue des Manuscrits de Conrart, inséré dans le *Cabinet Historique*, fourmille d'erreurs de toute sorte, que le travail de revision, entrepris depuis lors par M. Henri Martin, le savant bibliothécaire de l'Arsenal, a su éliminer.

Voici, par exemple, une de ces erreurs graves, que nous nous expliquons difficilement chez un érudit qui se donnait si volontiers pour impeccable et pour infaillible [1].

Au tome X des in-quarto de Conrart, de la page 701 à la page 750, on trouve une série de lettres, sans signature ni date, que M. Paul Lacroix attribue à Voiture. — Je veux bien que ce volume contienne une grande partie des œuvres du poète favori de l'hôtel de Rambouillet et que les lettres en question rappellent, par leurs termes, les tournures familières à l'oracle des précieuses. Mais si M. Paul Lacroix avait lu attentivement cette correspondance, il aurait reconnu qu'elle était l'œuvre d'une femme et que cette femme était Mme de Saintot.

Les mémoires de Tallemant des Réaux nous ont édifié sur les mérites personnels de cette dame; et l'Historiette de Voiture pourrait s'appeler aussi l'Historiette de Mme de Saintot.

On sait le roman de leurs amours.

Voiture fut reçu chez Mme de Saintot, après que M. d'Avaux, un diplomate heureux, eût fait la conquête de cette aimable personne.

Ce fut le commencement de la fortune littéraire de Voiture. Ce bel esprit venait d'envoyer la traduction de *Roland Furieux* à Mme de Saintot et l'avait accompagnée d'une dédicace qu'il fit imprimer dans l'espace d'une nuit. Cette lettre courut la ville; M. de Chaudebonne, un familier de l'hôtel de Rambouillet, la trouva si belle qu'il en présenta l'auteur à l'incomparable Arthénice. Dès lors, Voiture eut ses grandes et petites entrées dans la chambre bleue.

Entre temps, M. de Saintot mourait : et sa veuve se consola d'une perte, qui lui fut peu sensible, dans les bras du galant poète. Elle voulut même lui faire l'honneur de lui accorder sa main. Mais Voiture avait peu de goût pour le mariage; et les velléités matrimoniales de Mme de Saintot n'eurent d'autre résultat que de refroidir considérablement ce célibataire endurci.

Voiture aimait un peu partout; la fidélité encombrante de Mme de Saintot l'impatienta : elle ne cessait de lui écrire et ne perdait aucune occasion de se

1. Nous avons été le premier à la relever et nous l'avons signalée à M. Henri Martin, qui l'a fait disparaître dans son *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*.

trouver sur son passage. Lui, au contraire, laissait les lettres sans réponse et se dérobait à des empressements fastidieux.

La pauvre femme en devint folle. Elle, qui vivait déjà dans le désordre et dans la prodigalité, géra si mal ses affaires que ses gendres durent la faire interdire. Mais les questions d'intérêt la préoccupaient moins que la conduite de son « déloyal ». C'est ainsi qu'elle appelait Voiture. Elle en parlait à tout le monde et croyait de bonne foi qu'on ne s'occupait à la Cour et à la Ville que de ses infortunes amoureuses. Elle cessa de voir certaines de ses amies dont elle était jalouse parce qu'elles admiraient trop les vers de son poète.

Un jour, Voiture partit en voyage. Mme de Saintot le suivit. Elle s'arrêtait dans toutes les villes où il séjournait; et plutôt que de le perdre de vue, elle logeait dans les plus misérables auberges : « Ah! disait-elle à d'Ablancourt, qui s'étonnait d'une telle passion pour le plus inégal et le plus capricieux de tous les hommes, il est si agréable avec les femmes, quand il veut! »

Voiture ne se départit de son inflexible rigueur que peu de jours avant sa mort. A la nouvelle de sa maladie, Mme de Saintot était accourue, « avec le reste du sérail », disait Mlle Paulet, chez ce bourreau de tous les cœurs. Il daigna la recevoir, et, détail assez piquant, il lui rendit l'argent qu'il lui devait : « Voilà, s'écriait la pauvre femme, qu'on cherchait à entraîner loin du chevet du moribond, voilà le dernier coup que la fortune avait à tirer contre moi! »

La liaison de Voiture avec Mme de Saintot avait eu du moins ce résultat que l'esprit de l'écrivain avait exercé une influence favorable sur celui de sa maîtresse. Il en avait pour ainsi dire entrepris et achevé l'éducation. Voiture savait manier très agréablement sa langue; et ses lettres, chaque fois qu'il s'abstient de raffiner et de quintessencier son style, sont des modèles de grâce et d'enjouement. Mme de Saintot se forma donc à cette école; et ses contemporains s'accordent à reconnaître sa supériorité dans le genre épistolaire : « Elle parvint, dit Tallemant des Réaux, à faire de belles lettres. On en a vu des volumes entiers, écrits à la main, courir les rues. »

Or, on n'a encore rien imprimé de Mme de Saintot que le billet de cinq lignes inséré par Pinchesne dans les œuvres de son oncle; et il est fort probable qu'il ne reste plus de ces volumes manuscrits, passés de main en main, comme le furent plus tard ceux de Mme de Sévigné, que les vingt à trente lettres dont nous avons retrouvé la copie dans les papiers de Conrart.

Il est certain que ces lettres sont de Mme de Saintot : elle y parle à maintes reprises de son frère d'Alibray. Ce d'Alibray, poète burlesque, parfois bien inspiré, était né Vion, comme Mme de Saintot, comme les deux autres frères Gaillonnet et d'Inville, qui voulaient, certains jours, pour l'honneur de la famille, jeter Voiture par la fenêtre.

La plupart de ces lettres, écrites dans un style très pur et très élégant, sont adressées à une femme dont la personnalité est restée inconnue, d'autant que Conrart a laissé en blanc ou remplacé par des initiales les noms qui pourraient très vraisemblablement faire découvrir la correspondante anonyme de Mme de Saintot.

Le ton général de ces lettres est empreint de cette préciosité si chère à Voiture et de cette exagération de tendresse polie et affectueuse qu'on trouve si fréquemment dans la Correspondance de Mme de Sévigné. Seulement, ce qui peut sembler excusable chez une mère aussi bonne et aussi dévouée que le fut la châtelaine des Rochers, ne se comprend guère en matière d'amitié, ce sentiment, si profond qu'il puisse être, n'ayant jamais les élans passionnés de l'Amour. Je sais bien qu'au dire des satiriques du temps, certaines grandes dames de la Cour de Louis XIII apportaient à l'échange réciproque de leurs caresses amicales un peu plus d'ardeur que de raison : mais ces protestations emphatiques étaient alors de langage courant; et dans le cas qui nous occupe, elles ne sauraient prêter à la moindre équivoque, car Mme de Saintot, qui savait

mieux que personne distinguer l'amitié de l'amour, en établit si nettement les différences, comme on le verra plus tard, qu'il est impossible de se méprendre sur la nature de ses sentiments pour sa correspondante.

Celle-ci, d'ailleurs, devait être une de ces intrépides Clorindes qui menaient de front l'amour des intrigues et les intrigues de l'amour, caracolant en plein soleil avec de brillants cavaliers, ou machinant dans l'ombre de ténébreuses conspirations contre le premier ministre et contre l'État. Mme de Saintot ne lui ménage pas les formules de l'admiration.

Belle et généreuse Amazone,

S'il est vray que l'amitié naisse et s'entretienne de sympatie, j'ay sujet de craindre que la notre ne puisse pas longtems subsister. Je voy une si grande différence à nos vues et à nos divertissements qu'il n'y paraît aucun rapport d'humeurs. Pendant que vous employez les jours à cheval à la tête d'une trouppe de cavaliers, je les passe dans mon lit, ou auprès du feu. Au lieu des prisonniers que vous prenés, je ne prens rien que des médecines; et je m'efforce de repousser loin de moy la mélancolie qui est ma plus forte ennemye.

« Votre plus cruelle ennemie » devait dire vingt ans plus tard l'abbé Cotin, en parlant de la fièvre de la princesse Uranie.

La maladie ou plutôt les maladies de Mme de Saintot étaient certainement plus nombreuses, plus longues et plus tenaces. Tantôt elle se plaint de la faiblesse et de l'engourdissement de sa main; sans doute elle souffrait de la goutte ou de douleurs rhumatismales; et c'était alors « son frère d'Alibray » qui lui servait de secrétaire. — Ou bien encore, elle avait mal aux yeux et « n'y voyait presque goutte ». Alors, elle voudrait persuader à son amie que cette infirmité ne lui est survenue que pour avoir trop pleuré son absence.

Or, il faut remarquer que cette note si tendre des douleurs de la séparation, qui résonne à tout instant dans les lettres de Mme de Sévigné et dont la fable des *Deux Pigeons* est peut-être l'expression la plus éloquente, revient à chaque page de la correspondance de Mme de Saintot; et celle-ci, par exemple, n'est-elle pas vraiment touchante de grâce et de mélancolie :

« Je sens une joye qui ne se peut exprimer : l'assurance que vous me donnez de votre retour me fait voir une nouvelle vie. Celle que j'ay passée en votre absence estoit aussi languissante que celle des pauvres bannis. Ce n'est pas que vous ne m'ayez laissé habiter le lieu de ma naissance; mais, avec vous, vous avez emporté tout le plaisir que j'y pouvois recevoir. Depuis l'heure de votre connoissance, toutes les autres amitiés que j'avois faites n'ont pas esté capables de me divertir. Si ceux qui vous ont parlé de ma tristesse l'avoyent bien observée, ils vous en auroyent donné de plus fortes preuves que l'abandonnement de mes gants. »

Plus loin, dans une lettre de quatre pages, la seule (car Mme de Saintot cultivait plutôt le billet que l'épître), notre épistolière par circonstance trouve que son amie reste beaucoup trop « aux champs », mais elle espère la revoir à

son retour « bien gaye et bien grasse ». Ce n'est pas que les compagnies qu'elle reçoit pendant son absence soient bien divertissantes : « on y joue, ce dont je m'acquitte mal; et on y mange, ce qui me va un peu mieux. » Entre temps, Mlle de la Vergne lui fait lire une des lettres de sa correspondante; Mme de Saintot trouve cette missive charmante, en félicite l'auteur et se charge pour elle des compliments de son frère d'Alibray.

Il paraît que cette dame jouait agréablement, elle aussi, de la plume. Mme de Saintot le lui rappelle en ces termes :

... « Je ne fis dernièrement que montrer une de vos lettres à P..., tout à l'instant, il fit dessein de vous aymer. S'il continüe en cette résolution, où en suis-je et que deviendrai-je? Quand vous serez accoutumée à l'amitié d'une si honnête personne, la mienne vous sera à charge, et vous ne la pourrez souffrir. Neantmoins, il faut, pour votre gloire, que je passe sur toutes ces considérations-la; car je me suis chargée de vous dire que ce Cavalier ayme et continüera toute sa vie, au cas que vous luy promettiez de reconnaître ses services. »

Les succès épistolaires de son amie lui font craindre pour les siens propres; et elle se recommande à son indulgence avec une modestie et une humilité dont la sincérité nous est suspecte.

« L'obéissance aveugle que je vous rens, lui dit-elle, en vous envoyant mes lettres vous oblige en quelque sorte d'avoir soin de ma réputation. Je sais bien que c'est la hazarder que d'exposer aux plus beaux yeux et au plus clair jugement du monde les pensées ordinaires d'un simple esprit... »

Elle persiste, à maintes reprises, dans sa résolution de conserver un rôle aussi effacé que possible. Il est vrai, s'il faut en croire le billet suivant, que sa correspondante lui imposait parfois de singulières obligations.

Madame,

Je désirerois bien pouvoir tourner mon esprit du côté de la galanterie, afin de vous écrire un poulet si joly qu'il vous pût obliger à me faire cette après-dînée une visite. Il me souvient que vous me dites hier que cela suffiroit pour vous y faire résoudre : l'envie que j'ay de vous voir me porteroit bien à quelques efforts d'esprit pour obtenir cette faveur; mais vous savez qu'ils me réussissent si mal que je les dois éviter. Dispensez-moi donc, ma chère Dame, contentez-vous de la volonté que j'ay de vous plaire; et croyez que si je n'ay pas assez d'esprit pour mériter la grace que je vous demande, vous la devez du moins accorder à mon affection qui me rend très passionnément, etc...

Ce qui me charme dans la plupart de ces lettres, c'est le soin tout particulier, c'est l'art infini avec lequel est amené le compliment de la fin, si négligé et si dédaigné aujourd'hui. Lorsqu'ils écrivaient à un parent, à un ami et

même à un indifférent, nos pères semblaient le quitter comme à regret; leur dernier mot était un terme d'affection et de respect qui résumait toute la lettre. Nous, au contraire, nous avons hâte de finir : nous jetons négligemment, avant la signature obligatoire, les mots de *civilités*, de *cordialités*, d'*amitiés*, de *compliments*, suivis d'un adjectif banal tel qu'*empressés*, *sympathiques*, *distingués*, quand nous ne remplaçons pas le tout par la formule chère aux femmes de chambre : *je vous salue*.

Au temps des Balzac et des Voiture, on ignorait ce mot de la fin; il est vrai que notre langue avait deux cent cinquante ans de moins; car, c'est de 1636 que date la correspondance de Mme de Saintot, conservée par le scrupuleux et méthodique Conrart.

C'est par induction que nous sommes parvenu à trouver la solution de cette énigme chronologique. Nous avions remarqué que certaines de ces lettres, dignes de figurer désormais parmi les documents historiques, parlaient d'une sorte de Terreur espagnole, dont Paris, plus que toute autre ville, avait connu les angoisses et subi les mesures de salut public.

Or, à l'époque où vécut Mme de Saintot, le fait de guerre qui impressionna le plus vivement une population aussi nerveuse que celle de la grande ville, fut assurément la prise de Corbie par l'armée espagnole. Ce fut tout d'abord une panique générale, une déroute de cœur et un affaissement de caractère, qu'il était donné à des temps plus rapprochés de notre âge de connaître et de revoir. La Cour et Richelieu lui-même perdirent courage; la route de Paris à Orléans était encombrée de fugitifs; et ce sauve-qui-peut de tout un peuple faillit entraîner dans son mouvement irréfléchi jusqu'à la royauté elle-même. On sait aujourd'hui qu'Anne d'Autriche dit à son triste époux : « Je ne veux pas fuir derrière la Loire; je reste à Paris. » Et Louis XIII suivit l'impulsion de cette Espagnole devenue Française. Dès lors, la population se reprit à espérer. De braves gens crièrent aux armes; et l'on vit le vieux maréchal de la Force recevoir, à l'Hôtel de Ville, les enrôlements de tout un peuple aussi enthousiaste qu'il avait été découragé. Douze mille fantassins et trois mille cavaliers sortirent armés de cet élan patriotique. Tous les chevaux furent réquisitionnés; et le pont de Saint-Cloud dut sauter. La fortune sourit à cet effort suprême, où le peuple, la bourgeoisie, le parlement et la noblesse s'étaient confondus dans un même mouvement d'abnégation héroïque. La France fut sauvée : et cette même année 1636 gardera dans les fastes de l'histoire un nom immortel; elle aura vu l'expulsion des Espagnols du sol sacré de la patrie, c'est-à-dire une nouvelle période de gloire pour la nation française et l'apparition du *Cid*, c'est-à-dire l'expression première, et la plus belle peut-être, de notre littérature dramatique.

Mais, avec les lettres de Mme de Saintot, nous nous retrouvons dans une atmosphère plus douce. D'abord, l'aimable femme ne parait guère se préoccuper des premiers succès de l'armée ennemie : l'année du reste est à peine commencée; les questions de jeûne et de jubilé, les répugnances bien connues du gros d'Alibray pour ce régime peu en rapport avec ses aptitudes gastronomiques, les terreurs de la correspondante de Mme de Saintot sont des événements autrement graves que la perspective encore lointaine de l'invasion espagnole. Notre bas-bleu en plaisante même assez agréablement.

Madame,

Il faut croire que la Fortune a résolu de corriger les défauts que la Nature a laissez en vous, et que pour vous rendre courageuse, elle vous fait rencontrer des périls partout où vous allez. Si elle entreprend de vous poursuivre, votre prudence sera inutile. Quand vous ne trouverez

point de peste à Yvry, il n'y manquera jamais de chiens ni de mille autres moyens pour vous faire peur. Ce que j'en dis n'est que pour vous détourner d'y aller; ce n'est que pour vous oster le regret d'estre revenüe à Paris. C'est un lieu où je me trouve fort bien; si mon Frère me ressemblait, je pourrais bien vous assurer de sa santé, mais il est dans un extrême chagrin d'estre icy et d'y faire son jubilé. Je pense vous avoir dit que la dévotion est fort contraire à sa belle humeur et qu'il ne les fait jamais rencontrer ensemble. Je le laissay hier si have et si triste qu'il vous en eut fait pitié. Je ne crois pas qu'en cet état la vous vouliez avoüer qu'il vous ressemble; ou si vous croyez qu'il y ayt quelque rapport en vos humeurs, je confesse que vous avez raison de vous dispenser du jeûne. J'ay esté bien plus heureuse que vous; ma seule volonté a suffy; et j'ay trouvé le jubilé excommunié en ce faubourg et toutes celles qui l'ont fait en état de recommencer.

Je vous en dirois davantage : mais mon ancre est si blanche qu'on diroit que c'est la peur des Espagnols qui la fait pâlir aussi bien que nous. Quoy qu'il en soit, il m'est presque impossible d'écrire; et vous m'avez trois fois plus d'obligation que vous ne croyez, puisqu'il n'y a mot en ma lettre où je n'aye passé autant de fois la plume pour le bien marquer...

Mais bientôt la scène change, sans que la sérénité de notre épistolière paraisse s'en trop ressentir. Corbie est tombé au pouvoir des Espagnols et les coureurs ennemis sont venus jusqu'aux portes de Compiègne. L'autorité militaire a recours aux mesures extrêmes. Mme de Saintot y trouve l'occasion d'un gracieux entretien avec son amie.

Madame,

« Les sottises que vous dit mon laquais m'obligent à ne me fier plus en luy des compliments que je vous envoye et à vous les écrire moy même. J'eusse bien désiré, s'il eut esté possible, de vous faire plutôt une visite qu'une lettre. Mais il faut attendre un plus heureux temps et plus commode. A cette heure, les chevaux ne sont plus d'usage que pour le canon. Tout de bon, Madame, je ne sais plus où nous en sommes et j'ay bien besoin des forces de votre esprit pour me résoudre. Faites moi part, s'il vous plaît, de vos bons raisonnements et ne permettez pas que l'ennemy ayt le pouvoir de m'en priver. J'ay ouy dire à feue Mlle du Tillet qu'au temps de la Ligue les lettres d'amour avoyent toujours eu leur passeport. Il n'y a pas d'apparence que celles d'amitié ayent à cette heure de moindres privilèges; et ce m'est une grande consolation qu'il me reste toujours ce moyen la de vous assurer que je suis... »

Tallemant des Réaux avait déjà signalé dans l'*Historiette de Mlle du Tillet* le mot attribué par Mme de Saintot à ce prototype de la *libre-parleuse* dont les successeurs les plus directs sont assurément Mme Pilou et Mme Cornuel. Voici

dans quelles circonstances, d'après le malicieux chroniqueur, Mlle du Tillet hasarda cette boutade psychologique, qui témoigne chez son auteur d'un rare esprit d'observation.

« Quand le cardinal de Richelieu fit courir les lettres d'amour de « Mme de Fargis à M. le comte de Cramail : — Que dites-vous de cela, « mademoiselle? dit-il à Mlle du Tillet. — Monsieur, répondit-elle, je « suis vieille, je me souviens de loin; je vous dirai que, durant le siège « de Paris, tous les passages étoient bouchés, tout commerce étoit « interdit; mais les lettres d'amour alloient et venoient toujours. »

Cependant la philosophie quelque peu indifférente de Mme de Saintot ne tient pas devant la brutalité des faits : l'humeur, jusqu'alors charmante, de la femme du monde, s'assombrit graduellement. La lettre suivante peint assez exactement l'anxiété de la pauvre dame :

Madame,

La guerre que l'on fait aux chevaux m'empêche de m'aller consoler avec vous de celle que se font les hommes. Je ne puis hazarder des choses que vous avez destinées pour votre nourriture. Depuis que le pont de Saint-Clou est rompu et qu'il ne vous sera plus permis d'y aller souper, ces pauvres bêtes me sont devenües plus considérables. Il me semble qu'il ne nous reste plus que cela pour faire un festin ensemble. Tout de bon, à cette heure, et sans raillerie, la résolution me manque en cette extrémité. Je ne say où j'en suis, je ne ris plus du tout et si ce temps-cy continüe encore quelque peu, je pourray disputer de gravité avec nos ennemis. Je leur quitte, néantmoins, de bon cœur cet avantage; et quoy qu'ils puissent faire d'ailleurs, je trouveray toujours à me consoler dans votre chère amitié. Elle me donne la possession d'une place imprenable et dont je répons bien que l'on ne me pourra chasser, puisque je seray toute ma vie Votre...

La correspondance de Mme de Saintot nous initie à différentes particularités de la vie intime de son amie inconnue; et, en toutes circonstances, la sœur de d'Alibray joue le rôle d'une consolatrice émue, attentive, dévouée. Cette maudite guerre est, quoi qu'en dise Mlle du Tillet, le fléau des intrigues galantes; et Mme de Saintot écrit :

« J'avois toujours ouy dire que Mars estoit bien d'accord avec l'Amour; « mais, à ce que je puis juger par ce que vous me mandez, ce Dieu si « terrible a fait peur à l'autre qui n'est qu'un enfant et l'a chassé du « cœur de M. de.... Vous verrez qu'il a pris ce party seulement « pour un tems et que lorsque l'hyver fera cesser la guerre, il retour- « nera dans ses premiers sentimens, la douceur de vos yeux calmera « son esprit et rétablira cette divinité bannie en son Empire. »

Plus loin, le badinage cesse; Mme de Saintot envoie à son amie, qui vient de

perdre sa sœur, des compliments de condoléances tels que l'esprit du temps les comportait, compassés, graves, austères même sous les voiles funèbres de leur philosophie religieuse.

Mais l'heure des larmes est passée ; et après avoir fait largement la part des regrets légitimes, il importe de remplir les devoirs de la vie mondaine. Ce petit billet de Mme de Saintot nous en rappelle les usages et les lois :

Madame,

« Je suis au désespoir d'estre deux jours sans vous voir; mais si je diffère encore jusques à demain, sachez que c'est pour me remplir l'esprit de tant de belles choses qu'après vous en trouverez ma compagnie bien plus agréable. L'on m'amène cette après dînée M. Boisset, Lambert et Mlle Vincent. Quoy que l'on m'ayt défendu de n'y faire trouver personne, je ne puis m'empêcher de vous y offrir une place sur mon lit, ou en ma ruelle sur des carreaux. »

Les mémoires du temps ne tarissent pas d'éloges sur les trois artistes nommés par Mme de Saintot. — Les Boisset, connus pour leurs gavottes, leurs sarabandes et en général tous leurs airs de ballet, étaient musiciens, de père en fils, de la Chambre du roi. Le nom seul de Lambert me dispense de tout commentaire; les vers du *Repas Ridicule* de Boileau suffiraient à l'immortaliser, si la plupart de ses contemporains ne l'avaient déjà proclamé le premier des virtuoses. Quant à Mlle Vincent, c'était une fort agréable chanteuse et une femme sans préjugés : elle était, dit Tallemant, la maîtresse du ministre plénipotentiaire d'Avaux, le premier amant de Mme de Saintot et le grand ami de Voiture.

Cet échange de lettres ou de billets, qui se poursuivait aussi fréquemment peut-être que la célèbre correspondance engagée chaque jour entre la comtesse de Maure et la marquise de Sablé, fut brusquement interrompue par le départ de l'amie de Mme de Saintot qui, au dire de cette dame, allait « occuper la première place » en province. Je ne doute pas qu'elle ait été promptement remplacée; Mme de Saintot avait cette démangeaison d'écrire qui fait les épistolières; il n'y paraît pas toutefois dans la correspondance conservée par Conrart; je n'y trouve en effet, après la lettre dont nous avons donné l'analyse, que trois billets avec la suscription de « Monsieur ». Et c'est peut-être une des phrases de l'un d'eux qui a causé la grave erreur relevée par nous dans le *Cabinet Historique*.

Ces trois billets sont autant de sollicitations pour un procès : Mme de Saintot recommande les plaideurs à son correspondant « dont elle a ouï parler comme un fort grand jurisconsulte », et je trouve dans les lettres de Voiture cette réponse : Tout grand jurisconsulte que je suis... etc. »

Quoi qu'il en soit, nos conclusions doivent être assez démontrées pour que nous puissions passer à l'examen d'une autre partie des manuscrits de Conrart.

PAUL D'ESTRÉE.

ADDITION A L'HISTORIQUE DE LA FABLE DE LA FONTAINE « LE CORBEAU ET LE RENARD »

(1, 2).

Dou Corbiau et dou Goupil.

Cler fu li tens et reluisant.
De sur .1. arbre deduisant
Vet .1. corbeau pour rigoler,
Car à son bec tint .1. fromage,
Mès li goupil qui fu plus sage
Pensa com le porroit touler.
Le Goupil soz l'arbre s'asist,
Car le corbel volt decevoir.
Il l'a dist, ne se puet tenir :
« Se peüs [s]e oisel devenir,
Corbel voudroie estre por voir. »
Et cil qui les gelines emble
Dit que nul oisel ne resemble
Au corbel ne n'est si soutil.
Plus fet a loer sa maniere,
S'un pou eust la voix plus clere.
Tout ce a dit le mauvès outil [1].
Quant le corbel ot qu'il le loe,
Mielx cuide chanter que l'aloe,
Et quant son chant ne li reprouche,
De son bel chant se descouvri.
Mès tantost com la bouche ouvri,
Li fromage chiet de sa bouche.
Mout tantost l'a pris le renart,
Graces en rent S. Lienart.
Si li a dit par moquerie :
« Mielz te venist estre teu,
Si ne feusses pas deceu ;
Or puez chanter ta reverie. »

1. J'avais été tenté de corriger *outil* par *oupil* ou *goupil*. M. A. Thomas, qui a heureusement rétabli plusieurs passages obscurs de cette fable, m'a conseillé de conserver ce mot, en rapprochant *mauvès outil* de *double otil*. (Voir Godefroy sub v° outil.)

LA SENTENCE DE LA FABLE.

Ceste essample a ce s'acorde
Que trop a male teche et orde
Qui tout sou cuer veut reveler.
N'a jeu n'a gabois ne par ire,
Ne doit a nul son secré dire,
Ainz le doit sagement celer.
Car se sa priveté decuevre,
Jamès apres puis ne recuevre,
S'il ne s'amende o grant respit.
Garde le sien et ne se mueve,
Car chacun [prent] ce qu'il atrueve :
Si n'iert ni gabez ni despit.
Hæc reticere monet Stultum, ne forte loquendo
Secretum perdat quod reticens tenuit.

Cette fable se trouve dans un recueil à peu près introuvable aujourd'hui intitulé : *Fables en vers du* XIIIe *siècle*, et publié en 1834 par Gratet Duplessis. J'en dois la copie collationnée sur le texte imprimé et sur le manuscrit n. 620 (anc. fonds 261) à l'obligeance de M. de Mianville, bibliothécaire de la ville de Chartres. Les éditeurs de la Fontaine ne mentionnent pas cette fable, non plus que la suivante dont la moralité est très originale :

Et si sont uns autres fors bareteurs, si com ces losengiers qui tant dient de blanches et de noires, qui ont si les langues aroie[e]s de mentir et dire quenques on veut oïr, et font acroire que le cigne soit noir et les cornelles blanches. Aussi comme fist renart que il vit tout noir tenir une piece de fourmage en son bec. « Ahy ! dist-il, gentil oisel, come tu es blanc et bel ! Se tu savoies chanter, tu aroies tous les oisiaus passés ! » Et celi s'esjoï. A dont euvre le bec pour chanter, et la fourmage li chiet, et renart le hape. C'est des flabes Esopet ; mais l'essample si n'est mie flabe. Ains est bon et vrai que tels renars et tel lobeurs emportent les rentes et les grands dons ; et sont tous maistres de ces grans cours « *ou il ne faut que une chose* », si comme Seneque dist « c'est que on die verité ».

(*Le Mirouer du monde*, 150, édit. Chavannes.)

A. D.

COMPTES RENDUS

Mystères provençaux du XVe siècle, publiés pour la première fois avec une introduction et un glossaire par A. Jeanroy et H. Teulié. Toulouse, Privat, 1893, in-8° de LIV-329 p.

La *Bibliothèque méridionale*, qui se poursuit sous les auspices de la faculté des lettres de Toulouse, avait déjà bien mérité de tous les amis des littératures du Midi, et de tous les lettrés en général, en nous procurant les *Poésies complètes de Bertran de Born* publiées par M. Antoine Thomas; et la *Première partie des Mocedades del Cid de Don Guillen de Castro*, publiée par M. Ernest Mérimée. La collection vient de s'enrichir d'un troisième volume : *Mystères provençaux du* XVe *siècle publiés pour la première fois, avec une introduction et un glossaire par MM. A. Jeanroy, professeur de langue et littérature méridionales à la faculté des lettres de Toulouse, et H. Teulié, sous-bibliothécaire à Lyon.* Il y a seulement vingt ans, la liste des mystères provençaux connus était courte. M. Paul Meyer l'avait dressée fort exactement [1] : cinq mystères en tout : sainte Agnès; une Passion (contenue dans le célèbre manuscrit Didot); saint Pons, les saints Pierre et Paul; saint Jacques. Depuis, la liste s'est fort grossie; jusqu'à presque doubler. MM. Jeanroy et Teulié l'enrichissent singulièrement aujourd'hui en nous donnant neuf fragments dramatiques, formant ensemble une histoire du Messie, suivie, quoique incomplète; avec le prologue (*la chute*) et l'épilogue (*le jugement dernier*). Le manuscrit [2], trouvé, par hasard, au château de La Barthe (Gers) en 1888, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (fr. *Nouv. Acq.* 6252). Il a été écrit vers 1470, la langue est celle du Rouergue vers la fin du moyen âge, telle que les chartes nous la font connaître. Les neuf fragments, très inégaux, comprennent en tout 8106 vers. Mais sont-ce bien des vers que ces lignes inégales, confusément coupées, les unes à la quatrième syllabe, les autres, à la quinzième, à la douzième, à la dixième, n'importe où; au hasard, semble-t-il; quelquefois rimées, quelquefois non. M. Jeanroy se met en peine pour expliquer ce bizarre état de la versification dans son texte. L'auteur croyait-il écrire en vers et ignorait-il à ce point, ce que c'est qu'un vers? A-t-il altéré, par négligence ou de parti pris, un texte régulièrement versifié? Mais une telle négligence est inconcevable; un si singulier parti pris ne s'explique pas.

Ne pourrait-on supposer que le compilateur a écrit son manuscrit d'après des notes recueillies par lui à des représentations où il assistait; et que ces notes étaient inexactes ou incomplètes, plus ou moins, suivant le degré de négligence ou d'attention qu'il apportait à ce travail?

L'intérêt littéraire de ces mystères est médiocre; au reste on en peut dire autant de la plupart de ceux du Nord. Mais l'originalité ici est moindre encore. Si les mystères en langue d'oïl sont en grande partie pillés aux sources latines

1. *Revue des Sociétés Savantes*, mai-juin 1876, p. 416.
2. Il avait été étudié par A. Thomas, *Annales du Midi*, t. II, p. 385-418.

(évangiles apocryphes, vie des saints, etc.), les mystères provençaux ont puisé largement dans les mêmes sources et de plus dans les mystères français. Jusqu'à présent, il ne semble pas que le théâtre provençal du XIVe et du XVe siècle ait ses racines dans l'ancienne littérature méridionale. Mais ne nous hâtons pas d'affirmer qu'il soit purement une importation du Nord. Avant de trancher la question, il faut qu'une étude très minutieuse des textes en éclaircisse l'histoire. La publication de MM. Jeanroy et Teulié fournira les moyens de cette comparaison nécessaire. Si les textes provençaux ne renferment rien, pour ainsi dire, qu'on ne retrouve dans ceux du Nord, c'est que le Midi a dû son théâtre au Nord; car le développement du genre dramatique au Nord a été si considérable que personne ne prétendra que le Nord ait dû son théâtre au Midi. D'autre part, si les textes méridionaux nous offrent, en nombre appréciable, des traits, des noms, des faits inconnus au Nord, c'est que le théâtre du Midi ne s'est pas uniquement inspiré des mystères français. M. G. Paris signale le nom de *Botadieu* qui paraît, non dans les textes publiés par MM. Jeanroy et Teulié, mais dans un tableau d'une représentation complète de la Passion que fournit le même manuscrit (f° 29). Ce *Botadieu*, qui figure ici sur la voie du Calvaire, je ne me souviens pas de l'avoir rencontré dans aucun mystère français. Il n'est autre que le Juif errant (*Buttadio* dans la légende italienne). Voilà un épisode que les mystères rouergats ne devaient pas, semble-t-il, aux mystères français.

Le *glossaire*, à la suite des textes publiés, est établi avec beaucoup de soin, et rendra service à l'étude des dialectes méridionaux : comme le dit fort bien M. Jeanroy, le plus grand intérêt de la publication nouvelle est, en somme, « de nous fournir un spécimen étendu de la langue parlée en Rouergue vers le milieu du XVe siècle. » Les textes de cette date et de cette région ne sont pas communs en effet. Il est fâcheux, sans doute, que l'auteur des nouveaux « mystères provençaux » ne fût pas plus grand clerc. Mais si son œuvre n'a rien pour charmer les lettrés, elle peut beaucoup intéresser les philologues, et fournit quelques détails nouveaux à l'histoire de la mise en scène dramatique.

PETIT DE JULLEVILLE.

Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la Prose française (1574-1623). Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par CH. URBAIN, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, licencié ès lettres. Paris, Thorin et fils, éditeurs, 1 vol. in-8 de 415 p.

En 1687, la Bruyère écrivait : « On lit Amyot et Coeffeteau. Qui lit-on de leurs contemporains? » — Amyot, répondrions-nous aujourd'hui. Si le Plutarque français n'a rien perdu de sa grâce, peu d'entre nous, sans doute, ont pratiqué « le style grave et sérieux » de Monsieur Coeffeteau. M. l'abbé Urbain a eu cette curiosité ou ce courage, il a voulu rechercher les titres de cette ancienne réputation, et il l'a fait avec une science et une conscience auxquelles la Sorbonne a rendu justement hommage. La monographie consacrée par lui au maître de Balzac et de Vaugelas comprend, suivant l'usage, deux parties : une biographie composée d'après les documents d'Archives, et une analyse de l'œuvre; et biographie et analyse sont si complètes qu'elles épuisent, ou peu s'en faut, le sujet.

C'est par coquetterie, sans doute, que M. l'abbé Urbain regrette de n'avoir pu recueillir sur la vie de Coeffeteau que des renseignements insuffisants. Il a trouvé dans son érudition assez de lumières pour éclairer la physionomie

fine et souriante de son héros, pacifique et modeste, plein de gravité et de douceur. Si ce héros a les défauts de ses qualités mêmes et s'il paraît au premier abord manquer un peu d'originalité, il a traversé tant de pays et des sociétés si diverses, il a vu tant de choses et de gens qu'il ne risque jamais de nous ennuyer. Et de fait on le suit avec intérêt à tous les moments de sa laborieuse vie, dans les studieux couvents de la rue Saint-Jacques, dans les salles bruyantes de la vieille Sorbonne, à la cour de la reine Marguerite de Valois et dans les cercles des savants, à Rome, à Metz, où ce prélat plébéien, fils d'un aubergiste, séduit le vieux duc d'Épernon avec son secrétaire Balzac, et jusque dans ses tournées pastorales à l'abbaye de Thélème ou de Remiremont. Tous ces chapitres nous donnent l'histoire aussi piquante qu'instructive d'un évêque *de la carrière* sous le règne de Louis XIII.

Le lecteur, intéressé par cette biographie, tourne la page sans défiance et se trouve jeté en pleine controverse théologique. Les discussions soutenues par Coeffeteau contre Du Plessis-Mornay, Du Moulin, Jacques Ier, Dominis et bien d'autres ont fondé sa réputation et méritaient d'être exposées en détail; mais, il faut bien l'avouer, la théologie raisonnable et polie de l'évêque suffragant de Metz est moins amusante que celle du P. Garasse, et les profanes n'auront pas de peine à préférer ses œuvres oratoires et morales. L'oraison funèbre de Henri IV, qu'il prononça en 1610 dans l'église Saint-Benoît de Paris, est un des plus curieux monuments de l'éloquence emphatique de ce temps. M. l'abbé Urbain juge peut-être trop favorablement cette pièce d'éloquence dont Racine a si gaiement parodié l'exorde dans le discours de Petitjean. L'oraison tout entière vaut mieux que cet exorde, mais à tout prendre, reste inférieure à celles de Cospéan et de Bertaut sur le même sujet. Coeffeteau a mieux montré son talent dans son célèbre *Traité des Passions*, d'une psychologie assez fine, et d'une lecture facile, malgré l'abus des divisions scolastiques. Mais les ouvrages qui le mirent le plus en renom sont l'élégante traduction de Florus qu'il publia en 1615, et surtout son *Histoire romaine*, cette *Histoire* qui dès son apparition fait les délices des étranges héros du romancier Sorel et qui, à la fin du siècle, sert encore de manuel aux pupilles de Mme de Maintenon. La traduction de Florus est courte et contient cependant, toutes proportions gardées, des contresens plus grossiers et plus nombreux que ceux que l'impitoyable Baschet de Méziriac relevait dans le *Plutarque* d'Amyot. Coeffeteau prend volontiers le Pirée pour un homme et fait de la ville de Corfinium un capitaine Corfinius. L'*Histoire romaine* ne renferme pas une date, pas un détail de mœurs ou d'institutions, pas une anecdote; c'est un résumé moins consciencieux que l'*Histoire* du bon Rollin, où l'auteur s'est borné à traduire librement et à fondre dans l'unité d'un même style vingt récits divers des historiens anciens. Comment se fait-il pourtant que ces ouvrages sans critique aient joui d'une si grande et si longue réputation? C'est que, comme nous l'explique très bien M. l'abbé Urbain, l'antiquité excitait à cette époque une curiosité très vive qui contraste singulièrement avec l'indifférence qu'on témoignait à notre histoire nationale. Coeffeteau vint à point nommé pour instruire sans pédantisme les courtisans et les jeunes seigneurs, pour les fournir de sentences morales et de maximes politiques, pour leur donner les notions d'histoire nécessaires à l'intelligence des pièces de théâtre, presque toutes tirées de l'antiquité. Corneille lui-même, qui cite Coeffeteau à propos de *Polyeucte*, a dû prendre le sujet de *Cinna* plutôt dans l'*Histoire romaine* que dans Sénèque ou dans Montaigne. Mais la cause la plus puissante du succès de ce livre fut son style, impersonnel pour ainsi dire, sans qualités ni défauts bien marqués, mais d'une clarté et d'une élégance facile, que tous les honnêtes gens pouvaient ou croyaient pouvoir s'approprier. Dans l'inconstance et l'anarchie de la langue, Coeffeteau fut l'arbitre juré du bel usage, un arbitre plus aimable et plus accessible que Malherbe, et d'une autorité presque égale à la sienne. Aussi bien les fameuses *Remarques sur la langue française* n'auraient-elles pas trouvé

autant de crédit, si elles ne s'étaient appuyées sur des ouvrages aussi connus que ceux de Coeffeteau. C'est en effet le témoignage de Coeffeteau que Vaugelas invoque presque exclusivement à chaque page de son livre; c'est avec lui qu'il éclaire tous ses doutes sur la pureté de la langue et la régularité de la syntaxe; avec lui qu'il apprend, pour l'enseigner, cet art de couper la phrase suivant le sens ou d'y introduire ces pauses, ces *reposoirs* que les écrivains du XVIe siècle avaient presque toujours ignorés. La netteté du style, telle est donc la véritable conquête de Coeffeteau, comme M. l'abbé Urbain l'établit dans un chapitre, qui est lui-même un modèle de netteté, et qui réclame sans exagération « la justice dûe à un consciencieux et infatigable ouvrier » de la prose française.

Clair, rapide, minutieusement informé et sans l'ombre de prétention, ce livre a de quoi satisfaire la critique la plus exigeante et c'est par acquit de conscience que l'on se risque à y signaler des omissions minuscules. P. 95. Parmi les essais que Balzac communiquait à son maître Coeffeteau, on pouvait signaler le *Prince* qui fut certainement commencé à Metz. — P. 188, note 2. C'est dans le *Socrate chrétien*, ch. x, plutôt que dans le *Perroniana* que Pascal a dû prendre le trait qui termine la *XVIe Provinciale*. — P. 335, note 3. L'expression de Coeffeteau critiquée par Saint-Évremond, *déployer les maîtresses voiles de son éloquence*, doit être un latinisme emprunté à Cicéron, 4e *Tusc.*, 9 : « Quaerebam igitur utrum *panderem vela orationis.* » — Voici peut-être une omission plus sérieuse. Si Coeffeteau a surtout un mérite de style, et si ce mérite ne peut guère s'apprécier que par comparaison, suffisait-il de comparer l'écrivain à lui-même, et de citer dans un appendice deux pages de sa jeunesse à côté de la préface de son dernier ouvrage? La netteté de cette prose un peu sèche ne s'expliquerait-elle pas mieux si l'on avait rapproché Coeffeteau de ses prédécesseurs si fleuris, Nervèze, des Escuteaux, Jean d'Intras, Cohon, l'évêque de Nîmes, une première épreuve de Fléchier, et, d'autre part, de ses successeurs immédiats tels que Balzac, qui, après tout, fut son meilleur ouvrage? M. l'abbé Urbain a bien senti que ces rapprochements n'eussent pas été déplacés dans un livre qui se propose indirectement de nous montrer « sous quelles influences le XVIIe siècle est sorti du XVIe »; mais, pour abréger, il a resserré en deux pages (332, 333) ce qui eût tenu aisément tout un chapitre, et il s'est privé trop volontiers de ces vues générales qu'on est si heureux de trouver dans *la Doctrine de Malherbe* de M. Brunot. Après tout, peut-être sera-t-il tenté quelque jour de compléter cette partie de notre histoire littéraire, et ce n'est pas souvent que l'on est tenté de reprocher à un auteur d'être un peu court.

ÉMILE ROY.

AUGUSTE REY. **Notes sur mon village. Boileau et Sylvie.** Paris, Champion, 1894. In-8, 29 p.

Dans cette plaquette, l'auteur des *Cahiers de Saint-Prix* se livre à une très charmante et spirituelle causerie qui n'en est pas moins érudite. On connaît le quatrain de Boileau sur Rossinante :

> Tel fut ce roi des bons chevaux,
> Rossinante, la fleur des coursiers d'Ibérie,
> Qui trottant jour et nuit, et par monts et par vaux,
> Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie,

et l'on sait d'après Brossette que le poète faisait le portrait d'un méchant

cheval qu'il avait enfourché pour rendre visite à Saint-Prix, à Mlle Marie Poncher. M. Rey prouve que cette aimable personne s'appelait Mlle de Bertouville — non de Bretouville — et nous retrace par le menu sa généalogie. Il explique comment Boileau rencontra la demoiselle. C'est qu'elle était nièce de Claude Violart, prieur de Saint-Paterne et de Saint-Prix, et chanoine de cette Sainte-Chapelle à laquelle Despréaux se rattache par ses origines et les premières habitudes de sa vie. Évidemment Boileau fut invité à Saint-Prix par le chanoine Violart ou bien il alla y voir un domaine que sa famille y possédait en 1651, et ce fut ainsi qu'il connut Marie Poncher. En outre, Brossette nous apprend que, sur le conseil de Marie Poncher, Boileau se fit pourvoir du bénéfice de Saint-Paterne en cour de Rome avant que l'évêque de Beauvais, collateur du prieuré, eût songé à remplir la prébende; mais qu'après avoir joui pendant huit ans de ce prieuré, il fit sa démission entre les mains de l'évêque et consacra la somme qu'il avait retirée de la jouissance et qui montait à six mille livres, à la dot de Mlle de Bertouville, religieuse dans un couvent du faubourg Saint-Germain. M. Rey nous prouve que Boileau était prieur de Saint-Paterne dès 1662, l'année même de la mort de Claude Violart. Le poète, écrit-il, renonça au bénéfice dont Mlle de Bertouville l'avait pour ainsi dire doté, et « lui rendit la pareille, mû par la reconnaissance non moins que par un tendre ressouvenir du passé. » L'histoire a un épilogue. Boileau se rappelait les doux moments qu'il avait passés à la campagne avec Marie Poncher, lorsqu'il composait les vers qui furent mis en musique par Lambert et chantés à Louis XIV par Mlle de Leuffroy :

Voici les lieux charmants où mon âme ravie
Passait à contempler Sylvie
Ces tranquilles moments si doucement perdus.
Que je l'aimais alors! que je la trouvais belle!
Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle :
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus?

D'Alembert et Marmontel ont critiqué cette romance. Mais Victor Massé et M. Weckerlin l'ont prise pour thème — M. Rey donne en appendice un couplet de chacune de leurs mélodies — et Louis Racine avait tort d'en parler comme d'une romance faite pour une Iris en l'air : la Sylvie de Boileau existait et elle a effacé toutes les Sylvies que célébra le grand siècle.

A. C.

Guido Mazzoni. **Il teatro della Rivoluzione, la vita di Molière e altri brevi scritti di litteratura francese.** Bologne, Zanichelli, 1894, in-16 de 438 p.

La littérature française est incomparablement mieux connue et plus étudiée en Italie que la littérature italienne en France. Toutefois, les bons livres français sur l'Italie sont, en somme, plus fréquents que les livres italiens analogues sur notre pays. Il est donc nécessaire de signaler ceux de ces derniers qui offrent un intérêt véritable, et nous devons un remerciement particulier aux écrivains italiens qui ne se contentent pas, comme leurs confrères, d'être exactement renseignés pour leur compte sur la littérature de notre pays, à ceux qui n'hésitent pas à prendre la plume pour la faire connaître à leur public ordinaire, pour nous apporter à nous-mêmes des observations personnelles et des points de vue nouveaux. Tel est le cas de M. Guido Mazzoni, dont quelques-uns des nombreux articles dans la presse littéraire (Sainte-Beuve, Hégésippe Moreau, le *Fracasse* de Gautier) se trouvent dans un premier recueil,

Tra libri e carte, Rome, 1887, et dont les autres ont été réunis dans le présent ouvrage.

L'étude sur le théâtre de la Révolution, qui donne son titre au volume, présente au public italien les résultats des travaux de MM. Moland et Welschinger; celle qui traite de la vie de Molière est un bon résumé des recherches accumulées en ces derniers temps. Suivent des études sur le *Prêtre de Némi*, les *Confessions* d'Arsène Houssaye, la *Païenne* de Mme Adam, sur Stendhal, d'après les publications de MM. Louis Farges et Stryienski, et sur Alexandre Dumas, d'après le volume de *Souvenirs* de Blaze de Bury. Le compte rendu assez sévère fait d'une traduction partielle de Pétrarque par MM. Casalis et de Ginoux ne méritait peut-être pas d'être reproduit; c'est à peine si le travail de ces écrivains, resté à peu près ignoré chez nous, justifiait l'examen très étendu auquel s'est livré l'auteur, par une de ces erreurs de mise au point presque inévitable chez un étranger, et d'ailleurs remarquablement rares chez lui. L'étude sur la traduction des *Odes barbares* de Carducci, due à M. Julien Lugol, est accompagnée d'observations fort justes. A propos du principe même de la métrique « barbare » du poète italien, M. Mazzoni donne des détails curieux sur cet abbé Antonio Scoppa, Sicilien, qui fut couronné en 1815 par l'Académie française pour un mémoire mis au concours, aux frais d'un anonyme, sur la possibilité de priver de rime les vers français; il renseigne également sur un autre Italien, Mabellini, de Savigliano, que Sainte-Beuve cite sous le nom francisé de Mablin, dans son *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, et qui avait obtenu au même concours une mention honorable. La note sur *Tartufo e Don Pilone*, qui clôt le volume, nous donne, au point de vue italien, l'équivalent de la très intéressante étude sur Gigli, imitateur de Molière, demeurée inconnue à l'auteur et publiée par M. Léon-G. Pélissier en 1889, sous ce titre : *Scènes originales du Tartuffe de Gigli* (n° VI du recueil des *Documents annotés*).

L'ensemble de ces études, de valeur diverse et d'intérêt peut-être un peu éparpillé, se lit avec un véritable charme. On est surpris d'y trouver, sur des points si différents de notre littérature, une information aussi précise, et on souhaiterait en trouver beaucoup d'aussi solides dans les travaux de cette *Società di studî francesi*, dont MM. Bonghi et Luigi Ferri ont pris l'initiative par une courtoise pensée de réponse à la *Société des études italiennes* récemment fondée en France et déjà en si grande activité. Je ne veux pas manquer de signaler enfin la courte et délicate préface du volume, dans laquelle s'affirme énergiquement pour les lettres et l'esprit français cette pleine sympathie dont l'Italie lettrée, depuis quelques années, nous épargnait volontiers l'expression.

NOLHAC.

Chénier-Studien, nebst einem Abdruck von Chénier's **Bataille d'Arminius**, von K.-E. MARTIN HARTMANN (Programme du Gymnase royal de Leipzig. Pâques 1893-Pâques 1894), Leipzig, Edelmann. In-4, 60 p.

Ce programme offre intérêt et profit. M. Hartmann essaie de fixer aussi exactement que possible l'ordre chronologique des poésies d'André Chénier. C'est la première fois qu'on traite le sujet dans son ensemble, et M. Hartmann le traite consciencieusement. Il prend tous les poèmes l'un après l'autre, recueille sur leur origine ce qu'ont écrit ses devanciers et ce qu'a dit André Chénier, puis prononce son jugement. Il nous a semblé qu'il était d'accord, dans la plupart des cas, avec Becq de Fouquières; mais il ne laisse pas de faire des observations personnelles qui témoignent d'une grande finesse et

d'une lecture étendue. A la fin de son étude, il insiste assez longuement sur la *Bataille d'Arminius*, ce drame que projetait le poète, et il se demande quelles ont été les sources de Chénier. Il croit reconnaître dans l'esquisse qui nous reste des réminiscences de Klopstock; mais il a tort de dire que l'*Hermann* d'Élie Schlegel fut joué au Théâtre-Français sous le titre d'*Arminius* : Bauvin, qui avait remanié cette tragédie, l'avait ainsi intitulée en 1769, mais en 1772 il lui donna le titre *Les Chérusques* (cf. *Revue critique*, 1877, n° 8), et il la publia à Paris cette même année. M. Hartmann se trompe en assurant que la pièce de Bauvin parut à Neuchâtel et on croirait, à l'entendre (p. 52), que Bauvin avait traduit la « Bataille d'Hermann » de Klopstock.

A. C.

Chateaubriand poète, histoire de la tragédie de Moïse, par Ch. Comte, professeur au lycée Hoche. Versailles et Paris, Cerf. 1894. In-8, 37 p.

M. Comte n'a pas consulté les *Salons de Paris* de Mme Ancelot, et ce livre lui aurait fourni plus d'un détail intéressant. Mais il nous raconte avec esprit le plus gros événement de l'histoire du théâtre de Versailles, la première représentation de ce drame en cinq actes et en vers, *Moïse au mont Sinaï*, que Chateaubriand fit représenter le 2 octobre 1834. Il donne une analyse de la pièce qui se trouve dans les *Œuvres complètes*, mais que bien peu ont lue; il prouve par des citations que Chateaubriand est parfois un vrai poète, que sa tragédie renferme quelques beaux passages, qu'elle est, « parmi les tragédies de second ordre, une des mieux écrites » et « à coup sûr, celle où le style s'élève le plus haut » (p. 15). Puis M. Comte retrace les destinées de ce drame biblique, comment il fut lu au comité du Théâtre-Français et reçu à l'unanimité, mais bientôt retiré, comment il fut déclamé par l'acteur Lafond à l'Abbaye-au-Bois (voir le récit de Lamartine au tome IX du *Cours familier de littérature*), comment il fut représenté sur le théâtre de Versailles par Carmouche, cet homme qui avait « toute la fécondité d'un Hardy, toute la solennité prétentieuse et naïve d'un Delobelle, toute la cocasserie d'imagination d'un Barnum, toute l'ingéniosité audacieuse, toute la fertilité en expédients d'un Robert Macaire » (p. 21). C'est d'après les journaux du temps et les documents des archives départementales de Seine-et-Oise que M. Comte expose l'histoire versaillaise du *Moïse*; il reproduit tout au long l'affiche qui annonçait la représentation de ce drame « à grand spectacle »; il reconstitue la physionomie de la salle, rapporte l'accueil assez froid qui fut fait au drame, les murmures et, comme disait Mennechet par un aimable euphémisme, les *bruits aigus* du public. *Moïse* n'eut que cinq représentations, et Carmouche se plaignit des frais énormes qu'il avait coûtés à son budget.

A. C

PÉRIODIQUES

The Academy. — N° 1137 : *The fables of Avianus* (R. Ellis). — N° 1140 : Maxime Du Camp's *literary recollections.* — N° 1142 : Julia Cartwright, *Madame, a life of Henrietta, daughter of Charles I and duchess of Orleans.*

Allgemeine Zeitung. — *Beilage*, N°s 57 et 59 : K. Krumbacher, *Psichari als novellist*, I. — N°s 60 et 61 : R. Mahrenholtz, *Einige Torturfragen der Molière-Kritik*, I, II. — N° 62 : W. Foerster, *Friedrich Diez.* — N°s 63 et 64 : Félix Vogt, *Renan und der Renanismus in Frankreich*, I, II. — N° 71 : *Dumas fils als dramaturgischer Nothhelfer.*

Archiv für das studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — N° 1 : Haase, *Die Briefe der Herzogin Luise Dorothee von Sachsen-Gotha an Voltaire*, I; Mahrenholtz, *Zur Kritik der Victor-Hugo Legende*; Ploetz-Kares, *Lehrbuch der franz. Sprache*; Kannegiesser, *Lettres de Frédéric le Grand avec notes*; Diekmann, *Franz. u. Engl. Schulbibliothek* (Mielck). — N° 2 : Haase, *Die Briëfe der Herzogin Luise Dorothee von Sachsen Gotha an Voltaire*, II; Bahlsen und Hengesbach, *Schulbibliothek franz. und engl. Schriften* (W. Mangold); Quiehl, *Franz. Aussprache* (R. Palm); Weber, *Stell. der Aussprache im fremdspr. Unterricht*; Ulbrich, *Vorstufe zum Elementarbuch der franz. Sprache*; Peters, *Elementarbuch der franz. Sprache*; Ricken, *Grammatik*; Jacob-Brinker-Fick, *Grammatik*; Ricken, *La France*; *Méthode Hauesser*; Diekmann, *Franz. und engl. Schriftsteller* (Speyer); Kressner, *Contes modernes* (J. Sarrazin).

L'Artiste. — Février 1894 : Pierre Gauthiez, *Michelet au musée de Paris* (portrait). — E. Ledrain, *Léonce de Larmandie.* — Mars : Eugène Delacroix, *Journal inédit*; *Fragments d'un dictionnaire des Beaux-Arts.* — Avril : Paul Flat, *Balzac féminin.*

Atti de la Reale Istuto veneto di scienze, lettere ed arti. — Serie VII, tome V, 1 : E. Teza, *Della voce « Zombaye » nei Caratteri del La Bruyère, nota.*

Berichte des Deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main. — 10e vol., fasc. 2 : Junker, *Die realistische Dichtung Frankreichs im XIII Jahrhundert.*

Bulletin du bibliophile. — Mars 1894 : Vte de Grouchy, *Extraits des mémoires du prince Emmanuel de Croÿ-Solre* (I. Visite à J.-J. Rousseau. — II. *Derniers moments de Voltaire*). — Eugène Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (Suite). — Bon Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (Suite). — Robert Reboul, *Poètes provençaux* (Suite). — Mai : Bon Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (Suite). — A. Claudin, *les Origines de l'imprimerie à Saint-Lô* (Suite et fin). — Vte de Grouchy, *A propos d'un livre de Jean Grolier.* — G. Monval, *Famille Poquelin* (acte du 9 mars 1648, par lequel les enfants de Jehan Poquelin I, grand-père de Molière, se réunissent pour nommer des arbitres afin de terminer entre eux tous procès et différends relatifs à diverses successions). — *Vente de la bibliothèque Lignerolles.*

Bulletin critique. — N° 8 : Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, X (A. J.); Tourneux, *Merceriana ou notes inédites de Mercier de Saint-Léger* (T. de L.). —

N° 9 : Marchand, *Le maréchal de Vielleville et ses mémoires*; Reynaud, *Essai d'histoire littéraire, Jean de Monluc* (H. Gaillard).

Le Correspondant. — 10 février. L. de Lanzac de Laborie, *le Dernier des chanceliers de France, le duc Pasquier* (tome III de ses *Mémoires*). — Pierre de Croze, *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran* (3e article). — 25 février. Victor Fournel, *les Œuvres et les hommes*. — 25 mars. Camille Bellaigue, *la Musique et la Poésie d'après un livre récent*. — Victor Fournel, *les Œuvres et les hommes*. — 10 avril. Victor Fournel, *les Comédiens révolutionnaires, le Théâtre Français : Talma*. — 25 avril. Victor Fournel, *les Œuvres et les Hommes*. — 25 mai. L. de Lanzac de Laborie, *le Dernier des Chanceliers de France, le duc Pasquier* (tome IV de ses *Mémoires*). — Victor Fournel, *les Œuvres et les Hommes*.

Franco-Gallia. — N° 1 : Meissner, *der Einfluss Deutschen Geistes auf die franz. Literatur des XIX Jahrhunderts*; Ricken, *La France*; Wingerath, *Choix de lectures françaises*, II; Graf, *Cours élém. de la langue française*; Renon, *Les homonymes français*. — N° 2 : Kressner, *Rustebuef als Satiren-Dichter*; Spill, *Neufremdspr. Unterricht*; Jacob-Brincker-Fick, *Grammatik*; Bretschneider, *Choix des meilleurs « Contes à ma fille », par Bouilly*; Boissier, *Cicéron*, p. Brüll; Varnhagen-Martin, *System Verzeichnis der programmabh*. — N° 3 : Du Camp, *Paris*, p. Engwer; Marquis de Ferrières, *Mémoires*, p. Perle; Ricard, *Franz. Lesebuch, livre de conversation*; Tisseur, *Modestes observations sur l'art de versifier*; Hendrych, *Stellung das franz. Adjectivs*; Stein, *Lehrgang der franz. Sprache*, I; Quiehl, *Aussprache und Sprachfertigkeit*; Dall, *La mère Angélique*. — N° 4 : Ricken, *Grammatik* (J. Sarrazin); Sachs, *Franz. Deutsches Supplement Lexicon* (A. Kressner).

Gazette des Beaux-Arts. — Avril. Edmond Bonnaffé, *Études sur la Renaissance : voyages et voyageurs* (1er article; 2e article en juin).

Gegenwart. — N° 18 : Ludw. Jacobowski, *Sully Prudhomme über Lyrik*.

Journal des Débats politiques et littéraires. — 1er mars (matin). René Doumic, *Au cours de M. Brunetière*. — 2 mars (matin). Gaston Paris, *Jules Diez*; — (soir). Henri Chantavoine, *Revue littéraire : la prédication israélite, M. Zadoc Kahn*. — 3 mars (matin). *Lectures françaises : l'original de Julien Sorel*. — 4 mars (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 6 mars (soir). René Doumic, *les Prédicateurs du carême : les Jésuites*. — 9 mars (matin). *La Bibliothèque du comte de Lignerolles*. — 11 mars (soir). René Doumic, *la Semaine dramatique*. — 13 mars (soir). René Doumic, *les Prédicateurs du carême : les Missionnaires*. — 14 mars (soir). *La « Revue de Paris »*. — 15 mars (matin). *La Bibliothèque du comte de Lignerolles*. — 16 mars (matin). *M. Anatole France*; — (soir). Jacques du Tillet, *M. Paul Deschanel*. — 18 mars (soir). André Hallays, *Conférences et conférenciers*. — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 20 mars (soir). René Doumic, *les Prédicateurs du carême : sermons d'Amérique*. — 24 mars (soir). *Cantiques et Noels d'autrefois*. — 27 mars (soir). René Doumic, *A propos de « la Cendre »*. — 29 mars (matin). — *Lectures françaises : le duc d'Aumale et la liberté de la presse*. — 30 mars (soir). Henri Chantavoine, *Revue littéraire : poètes et poésies*. — 31 mars (soir). Guy Tomel, *la Réforme de l'orthographe*. — 1er avril (soir). André Hallays, *la « Passion » à la foire aux pains d'épices*. — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 4 avril (soir). *Le Néo-Français*. — 5 avril (soir). René Doumic, *Comment la critique fut enfin exterminée et l'ère de prospérité qui suivit*. — 7 avril (soir). A. Heurteau, *un Journaliste d'autrefois (Prevost-Paradol)*. — 8 avril (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 13 avril (soir). Emile Faguet, *Revue littéraire : critique aliéniste*. — 14 avril (soir). *M. Jean Aicard*. — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 16 avril (soir). André Hallays, *un Bibliophile*. — 18 avril (matin). *Le « Théâtre des autres : une Préface de M. Alexandre Dumas fils*. — 22 avril (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 23 avril (soir). René Doumic, *Victor Hugo dans l'exil*. — 25 avril

(soir). *Les Lettres françaises à l'étranger*. — 29 avril (soir). André Hallays, *les Mémoires d'une inconnue*. — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 2 mai (soir). *Au Jardin de l'infante : poésies*. — 3 mai (soir). Henri Chantavoine, *Revue littéraire : les souvenirs de M. Édouard Grenier*. — 6 mai (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 8 mai (soir). René Doumic, *Béguines*. — 9 mai (soir). M. Jacques Normand, *la Muse qui trotte*. — 14 mai (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 15 mai (soir). René Doumic, *Pour Emile Augier*. — Albert Vandal, *les Mémoires de Ségur*. — 17 mai (soir). *La Bibliothèque nationale*. — Edouard Rod, *Revue littéraire : Ecrivains d'aujourd'hui*. — 19 mai (soir). A. Heurteau, *Un nouveau livre sur Joseph de Maistre*. — 20 mai (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 23 mai (soir). *Le bon Lhomond*. — 27 mai (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 29 mai (soir). René Doumic, *Femmes d'écrivains*. — 30 mai (soir). *Le « Béranger » des écoles*. — 31 mai (soir). Edouard Rod, *M. Albert Sorel*. — 3 juin (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — 5 juin (soir). Arvède Barine, *Gœthe et les Bonaparte d'après des documents inédits*. — 7 juin (matin). *Les « Nouvelles études critiques » : de M. Gustave Larroumet*. — Le comte L. Tolstoï, *Guy de Maupassant*. — 8 juin (soir). Georges Michel, *A propos d'Octave Feuillet*. — *Discours de M. Jules Lemaître à l'Association générale des étudiants*. — 9 juin (matin). Le comte L. Tolstoï, *Guy de Maupassant*; — (soir). Pierre Lalo, *l'Académie française et M. Paul Bourget*. — 10 juin (soir). Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — Henri Chantavoine, *Joachim du Bellay*. — 11 juin (matin). Le comte L. Tolstoï, *Guy de Maupassant*.

Journal des savants. — Mars. Gaston Boissier, *Pétrarque et l'humanisme*. — Avril. Paul Janet, *le Roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours*. — Léopold Delisle, *Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine* (3e article). — Mai. Léopold Delisle, *Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine* (4e et dernier article). — B. Hauréau, *Inventaire de la bibliothèque universitaire de Pavie*.

Literarisches Centralblatt. — N° 5 : Varnhagen Martin, *System. Verzeichnis der programmabhandlungen, Dissertationen, etc., auf dem gebiete der roman und engl. philologie*. — N° 8 : Creizenach, *Geschichte des neueren Dramas*, I. — N° 9 : Pellissier, *Essais de littérature contemporaine*. — N° 12 : Püttmann und Rehrmann, *Lehrgang der franz. Sprache*.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 3 : Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge* (Koschwitz); Tisseur, *Modestes observations sur l'art de versifier* (Becker). — N° 4 : D'Hurat, *Le Théâtre des jésuites* (Mahrenholtz); Farges, *Stendhal diplomate* (Sarrazin); Müller, *Loti und seine Stellung in der Litteratur* (Mahrenholtz); Reichlen, *La Gruyère illustrée* (Gauchat). — N° 5 : Ramorino, *La pronunzia popolare dei versi quantitativi latini nei bassi tempi ed origini della verseggiatura ritmica* (Becker).

Matinées espagnoles. — 7-15 avril. H. Merle, *Anarchisme et littérature*. — L. Bazalgette, *A propos d'Axel*. — 1er mai. Louis de Bare, *les Oubliés : Gérard de Nerval intime*. — 15 mai. Eug. Asse, *le Mouvement historique littéraire contemporain*. — Hadrien Merle, *les Revues indépendantes*.

Modern Language Notes. — IX. N° 1 : Geddes, *Two Acadian French dialects compared with the dialect of Sainte-Anne de Beaupré*, II; Cameron, *Tarabin-Tabarin*, I; Kerr, *The character of Marc in myth and legend*; Fontaine (Kitchin, *Episodes from Montecristo*; Morris, *Episodes from the capitaine Pamphile*; Sharp, *Souvenirs des Cent-Jours*; Boïelle, *Quatre-vingt-treize*); Eggert (Roux, *Cours de langue française*). — N° 2 : Chamberlain, *Life and growth of words in the French dialect of Canada*; Cameron, *Tarabin-Tabarin*, II; Geddes, *Two Acadian French dialects*, III; Woodword (Petit de Julleville, *Extraits des chroniqueurs français*). — N° 3 : Chamberlain, *Life and growth of words in the French dialect*, II; Otto, *Coup d'œil sur le francezismo en Portugal et au Brésil*; Keidel,

Le doctrinal des filles; Bonnotte, *Picard dialect*. — N° 4 : Keidel, *A fabliaux fable*: Brunetiere, *l'Évolution de la critique* (Huss).

Nord und Süd. — Mai. Alfred von der Velde, *Adrienne Lecouvreur und Moritz von Sachsen.*

La Nouvelle Revue. — 1er avril. Félix Brun, *l'Alouette, histoire littéraire d'un petit oiseau.* — E. Rodocanachi, *Chronique historique.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — J. C., *Théâtre : drame et comédie.* — 15 avril. Auguste Baluffe, *Molière et la comédie à Toulouse.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire* (Jean Richepin, *Mes paradis*). — J. C., *Théâtre : drame et comédie.* — 1er mai. Antoine Albalat, *l'Amour honnête dans le roman.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — J. C., *Théâtre : drame et comédie.* — 15 mai. Jules Moog, *Un disciple de M. Emile Zola : J.-K. Huysmans.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.* — 1er juin. Ernest Tissot, *M. Paul Margueritte.* — Frédéric Loliée, *A l'Académie : Maxime du Camp.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.* — Georges Frappier, *l'Exposition du livre.* — 15 juin. E. Rodocanachi, *Une courtisane vénitienne au temps de la Renaissance* (Veronica Franco). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.*

Protestantische Kirchenzeitung. — N° 15 : E. Fontanès, *Frankreich und die Religion*, I. — N° 16 : E. Fontanès, *Frankreich und die Religion*, II.

Revue bleue (*Revue politique et littéraire*). — 24 mars. Jules Wogue, *Vert-Vert et la vie dans les couvents de femmes au* XVIIIe *siècle.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — 31 mars. Georges Pellissier, *Romanciers contemporains : M. Abel Hermant.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux. — La mort de Gérard de Nerval.* — 7 avril. A. Valabrègue, *la Poésie exotique.* — 14 avril. Auguste Baluffe, *la Comédie en province au temps de Molière.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — 21 avril. Eugène Spuller, *la Presse et l'éducation de la démocratie.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — 28 avril. Munier-Jolain, *la Plaidoirie de Pierre Maugier pour Jeanne d'Arc en 1455.* — Paul Flat, *le Style et l'âme littéraire de Balzac.* — T. de Wyzewa, *Du rôle de la critique dans la littérature de ce temps.* — Ad. Hatzfeld, *la Question de « Gil-Blas » et le mot de l'énigme, d'après M. E. Lintilhac.* — 12 mai. Gaston Bergeret, *Nos humoristes.* — L. Béclard, *les Mémoires du chancelier Pasquier.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : recueils de nouvelles.* — 19 mai. Emile Faguet, *Portraits contemporains : Edouard Grenier.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : de la Bonté dans le roman contemporain.* — 26 mai. G. Pinet, *l'Enseignement littéraire à l'École polytechnique* (*Andrieux, Aimé Martin, Arnauld, Paul Dubois, Ernest Havet, de Loménie*). — L. Béclard, *les Mémoires du chancelier Pasquier* (2e art.). — 2 juin. Jules Levallois, *un Philosophe campagnard : Eugène Noël.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — 9 juin. Emile Faguet, *M. Paul Bourget.* — Alfred Rambaud, *M. Albert Sorel.* — 16 juin. T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux.* — Pierre Puget, *les Bustes du Sénat : M. Ranc, M. Bardoux.* — H. Trianon, *Document sur Millevoye.*

Revue critique d'histoire et de littérature. — N° 9 : De La Morinerie, *Fresneau et les origines du caoutchouc* (T. de L.). — N° 10 : Gasté, *Bossuet en Normandie* (T. de L.). — Gazier, *Oraisons funèbres de Bossuet* (T. de L.). — N° 12 : Hellmann, *L'expérience de l'équilibre des liqueurs, de Pascal* (Seiler); Stiefel, *Chronologie des œuvres de Rotrou* (C. Dejob). — N° 13 : Laurent et Richardot, *Dictionnaire etymologique français* (A. Delboulle); G. Picot, *Rapport sur la Bibliothèque nationale* (T. de L.). — N° 14 : Lintilhac, *Précis de littérature française* (A. Delboulle). — N° 17 : De Ruble, *Mémoires et poésies de Jeanne D'Albret* (T. de L.); Pingaud, *d'Artraigues*, 2e *éd.* (A. C.). — N° 18 : Kuekelhaus, *Le plan de Sully* (H. Hauser); Urbain, *Coeffeteau* (T. de L.). — N° 19 : Paléologue, *Vigny*; Dorison, *Vigny*; Mabilleau, *Hugo*; Renouvier, *Hugo*; Arvède Barine, *Musset* (F. Hémon). — N° 20 : Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français* (A. Delboulle); Marty-Laveaux, *Ronsard* (T. de L.). — N° 21 : Vollmoeller et Otto, *Compte rendu annuel des progrès de la philologie romane* (F. Lot); Halphen, *Miettes d'histoires* (T. de L.);

Rey, *Boileau et Sylvie* (A. C.). — N° 22 : Biré, *Victor Hugo* (R. Rosières). — N° 23 : Tamizey de Larroque, *Le bien ducal de Jean Guilloche* (C. Dejob). — N° 24 : Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, p. Rebelliau et Marion (C. Dejob); Mazzoni, *Études* (C. Dejob).

Revue d'art dramatique. — 1er avril. Francisque Sarcey, *Théâtre national de l'Odéon : conférence sur « le Distrait ».* — Georges Daymar, *Favart, à propos d'un livre récent.* — L. Vernay, *Causerie dramatique.* — 15 avril. Paul Flat, *Balzac auteur dramatique.* — Francisque Sarcey, *Théâtre national de l'Odéon : conférence sur « les Folies amoureuses ». — Critique dramatique. — Les livres.* — 1er mai. Victor Fournel, *les Chanteurs révolutionnaires : Antoine Trial. — Critique dramatique. — Conférence sur le théâtre de Voltaire.* — 15 mai. Francisque Sarcey, *Théâtre national de l'Odéon : conférence sur « les Ménechmes ».* — 1er juin. *Critique dramatique.* — 15 juin. *Critique dramatique. — Les livres.*

Revue de l'Instruction publique en Belgique. — Tome XXXVII, 3e livr. : Becker, *Jean Lemaire, der erste humanistische Dichter Frankreichs* (Bergmans).

Revue des cours et conférences. — 1er février 1894. E. Faguet, *d'Aubigné : poésies mêlées.* — G. Larroumet, *Théâtre de Racine : Phèdre.* — 8 février. E. Faguet, *Desportes.* — Jeanroy, *le Théâtre sérieux au moyen âge : les premiers drames en langue vulgaire.* — 15 février. E. Faguet, *Desportes : les poésies amoureuses.* — E. Lintilhac, *Soutenance de la thèse pour le doctorat de M. Font* (*Essai sur Favart*). — F. Sarcey, *le Théâtre de Regnard : les Ménechmes.* — 22 février. E. Faguet, *Desportes : les poésies amoureuses.* — G. Larroumet, *Théâtre de Racine : Bérénice.* — 1er mars. E. Faguet, *Desportes : les poésies amoureuses.* — F. Sarcey, *Théâtre de Regnard : le Légataire universel.* — 8 mars. E. Faguet, *Desportes : élégies, bergeries.* — E. Lintilhac, *En Sorbonne : soutenance de M. Jules Combarieu pour le doctorat ès lettres.* — 15 mars. E. Faguet, *Desportes : poésies satiriques, poésies religieuses.* — G. Larroumet, *Théâtre de Racine : Athalie.* — 22 mars. E. Faguet, *Bertaut.* — G. Larroumet, *Théâtre de Marivaux : la Mère confidente, les Revenants.* — 29 mars. E. Faguet, *Bertaut : le poète élégiaque.* — 5 avril. E. Faguet, *Bertaut : le poète élégiaque.* — 12 avril. E. Faguet, *Bertaut : le poète de cour, le poète épique, le poète orateur.* — G. Renard, *les Romans de Marivaux.* — 19 avril. E. Faguet, *Bertaut : poète descriptif et lyrique.* — G. Renard, *les Romans de Marivaux : la Voiture embourbée.* — 26 avril. G. Renard, *les Romans de Marivaux : le Paysan parvenu.* — 3 mai. E. Faguet, *Malherbe.* — G. Renard, *les Romans de Marivaux : Marianne.* — 10 mai. E. Faguet, *Malherbe : le critique.* — G. Renard, *les Romans de Marivaux : Marianne.* — 17 mai. E. Faguet, *Malherbe : le poète lyrique.* — G. Renard, *les Romans de Marivaux : Marianne.* — 24 mai. E. Faguet, *Malherbe : le poète lyrique.* — G. Allais, *de l'Histoire au théâtre, d'après la tragédie classique.* — 31 mai. E. Faguet, *Malherbe : le poète lyrique, le poète élégiaque.* — G. Allais, *de l'Histoire au théâtre.* — A. Benoist, *Conclusion d'un cours sur le théâtre romantique.*

Revue des Deux Mondes. — 1er avril. Victor Du Bled, *les Comédiens Français pendant la Révolution et l'Empire* (1re partie). — Le Vte Eugène Melchior de Vogüé, *le Dernier livre de Taine.* — 15 avril. René Doumic, *Revue littéraire : une nouvelle édition de l'Introduction à la vie dévote.* — 1er mai. Emile Faguet, *Sur l'Alexandrinisme.* — G. Valbert, *Prévost-Paradol et ses lettres choisies.* — 15 mai. René Doumic, *Revue dramatique.* — 1er juin. René Doumic, *Revue dramatique.* — 15 juin. Emile Faguet, *le Comte de Saint-Simon.* — René Doumic, *Revue littéraire : l'Enseignement du latin et la littérature française.*

Revue encyclopédique. — 1er avril. Charles Maurras, *Notes sur Maurice Barrès* (portrait). — B.-H. Gausseron, *les Livres. — Histoire : mouvement général* (1893-1894). — 15 avril. Henri Castets, *Maxime du Camp* (portrait). — Camille Mauclair et Fernand Maupas, *le Théâtre : « Axel », de Villiers de l'Isle-Adam* (portraits et autographes). — B.-H. Gausseron, *les Livres.* — 1er mai. B.-H. Gausseron, *les Livres.* — 15 mai. Léo Claretie et Camille Mauclair, *le Théâtre.* — B.-H. Gausseron et Georges Pellissier, *les Livres.* — 1er juin. B.-H. Gaus-

seron, *les Livres*. — Léo Claretie, *le Théâtre*. — 15 juin. Léo Claretie, *le Théâtre*. — B.-H. Gausseron, *les Livres*. — Charles Le Goffic, *le Petit théâtre des marionettes* (portrait, autographe, gravures).

Revue historique. — Mai-juin. Victor Fournel, *les Comédiennes révolutionnaires : Rose Lacombe et les clubs de femmes*. — Ch. Pfister, les « Économies royales » *de Sully et le grand dessein de Henri IV* (2e article). — Georges Weill, *Etudes sur la vie de Saint-Simon*.

Revue illustrée. — 15 janvier 1894. Adolphe Brisson, *Marcel Prévost* (portrait), *Auguste Dorchain et Georges Feydeau*. — 1er février. *M. Gaston Boissier* (portrait). — Adolphe Brisson, *les Molièristes*. — 1er mars. Sully Prudhomme, *Quelques notes* (portrait). — 15 mai. Ch. Formentin, *Une heure chez Jules Lemaître* (portrait). — *M. Joseph Bertrand* (portrait). — 1er juin. Gabriel Mourey, *Henry Bauër* (portrait). — 1er et 15 janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars, 1er et 15 avril, 1er et 15 mai, 1er juin. Francisque Sarcey, *Livres neufs et d'occasion*.

Revue de Paris. — 1er avril. Paul Flat, *Quelques idées de Balzac*. — 15 avril. Gaston Paris, *Tristan et Iseut*. — 1er mai. Maurice Tourneux, *les Indiscrétions de Rulhière*. — 1er juin. Georges Rodenbach, *le Tombeau de Baudelaire*.

Revue Parisienne. — 10 janvier. Henry Bérenger, *le Moralisme contemporain : Paul Desjardins*. — Ad. Hatzfeld, *Revue théâtrale*. — Léo Claretie, *la Vie littéraire*. — Edouard Herriot, *A travers les revues*. — 25 janvier. Henry Becque, *Tartuffe*. — Auguste Baluffe, *l'Aïeule maternelle de Molière : Agnès Mazuel*. — Ad. Hatzfeld, *Revue théâtrale*. — Léo Claretie, *la Vie littéraire*. — Edouard Herriot, *A travers les revues*. — 10 février. Henry Bérenger, *le Réalisme psychologique : M. Jules Case*. — Ad. Hatzfeld, *Revue théâtrale*. — Léo Claretie, *la Vie littéraire*. — Edouard Herriot, *A travers les revues*. — 25 février. Ad. Hatzfeld, *Revue théâtrale*. — Léo Claretie, *la Vie littéraire*. — Edouard Herriot, *A travers les revues*. — 10 mars. Henry Bérenger, *le Nouvel idéalisme*. — Ad. Hatzfeld, *Revue théâtrale*. — Léo Claretie, *la Vie littéraire*. — Edouard Herriot, *A travers les revues*. — 25 mars. Bernard Lazare, *Dégénérescence*. — Ad. Hatzfeld, *Revue théâtrale*. — Léo Claretie, *la Vie littéraire*. — Edouard Herriot, *A travers les revues*.

Schrattenthal's Frauen-Zeitung. — N° 12 : Günther von Freiberg, *Französische Tragödie in Wien, Theaterbrief*.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. — Février 1894. Jules Simon, *Essai sur l'histoire du théâtre, M. Germain Bapst*. — Mars. Georges Picot, *les « Adversaria » de G. Budé, de M. Eugène de Budé*. — G. Guibal, *une Lettre inédite de Mirabeau*.

Süddeutsche Blätter für höhere Unterrichtsanstalten. — 2e année, fasc. VIII : Langer, *Ueber die Klarheit der französischen Sprache*. — Fasc. IX : Schanzenbach, *Der französische Unterricht am Gymnasium*.

Le Temps. — 25 mars 1894. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : François d'Assise*. — 26 mars. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — Auguste Baluffe, *Molière, l'archevêque de Narbonne, Tristan l'Hermitte et Fléchier en 1659*. — 29 mars. *Lectures françaises : Documents inédits relatifs à Prévost-Paradol*. — 31 mars. Alfred Binet et Jacques Passy, *Psychologie des auteurs dramatiques : M. Edouard Pailleron*. — 1er avril. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Savants de Province*. — 2 avril. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 8 avril. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la Prose de M. José-Maria de Heredia*. — 9 avril. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 15 avril. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Anatole France*. — 16 avril. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 19 avril. *Lectures française : le Théâtre des autres*. — 22 avril. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Epidaure et Lourdes*. — 23 avril. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 25 avril. Ferdinand Brunetière, *l'Eloquence de Bossuet*. — 29 avril. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : les Paradis de M. Jean Richepin*. — 30 avril. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — Sully-Prudhomme, *Lettre à M. Jacques Normand*. — 2 mai. Fer-

dinand Brunetière, *la Loi du théâtre*. — 4 mai. Albert Sorel, *les Mémoires du chancelier Pasquier*. — 6 mai. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : les Auteurs gais*. — 7 mai. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 10 mai. Jules Lemaître, *Figurines : l'Auteur de l' « Imitation »*. — 12 mai. *Lectures françaises : un aide de camp de Napoléon* (*le comte de Ségur*). — 13 mai. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : l'Amour des lettres* (*Edouard Grenier*). — 14 mai. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 16 mai. Alfred Mézières, *Diderot*. — 18 mai. *Lectures françaises : Depuis, par M. Auguste Vacquerie*. — 20 mai. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Prosper Mérimée*. — 21 mai. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 23 mai. Jules Lemaître, *Figurines : Virgile*. — 25 mai. Jules Claretie, *La jeunesse d'Émile Augier*. — 26 mai. *Lectures françaises : une « Première » de Chateaubriand à Versailles*. — 27 mai. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la Littérature en province*. — 28 mai. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 31 mai. E. Lintilhac, *Petits secrets de la parole publique : prédicateurs*. — 3 juin. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Deux académiciens* (*M. Paul Bourget et M. Albert Sorel*). — 4 juin. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 10 juin. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le Peintre des béguines* (*Georges Rodenbach*). — 11 juin. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 17 juin. Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Jeunes filles*. — 18 juin. Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*.

La Vie contemporaine. — 15 avril. Gustave Larroumet, *la Littérature et l'art : M. Marcel Prévost*. — 15 mai. Robert Vallier, *le Théâtre*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*. — 1er juin. Alfred Mézières, *Prévost-Paradol*. — Robert Vallier, *le Théâtre*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*. — 15 juin. Gustave Larroumet, *M. Paul Bourget*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*.

Zeitschrift für romanische Philologie. — 1-2 : Ph. Aug. Becker, *Der sechssilbige Tiradenschlussvers in altfranz. Epen*. — Kalepky, *Zur franz. Syntax*. — Horning, *Zur Wortgeschichte des Ostfranzösischen* (asat, apni, bras, cerceneux, charpaigne, choque, cremzo, cugneu, cula, daye, debraye, der, dusien, fourchan, geneschier, geyte, girouante, hareter, heylle, ho, jauger, ler, lohire, loure, lurelle, masa, maintagne, marosi, mita, mœrzi, moet, muterne, nœri, osta, patis, piva, quanse, quouarié, reciner, remolair, rouain, saougnon, sotre, sou, voque, voizon, voivre, vouambe, wes) ; *Zur Behandl. von Ty im Französischen*. — Zéligzon, *Glossar über die Mundart von Malmedy*. — Suchier, *Franz. Etymologien* (garçon, rotrouenge). — Ulrich, *id.* (coucher).

Zeitschrift für veirgleichende Litteraturgeschichte. — VII, n° 1 : Wlislocki, *Marmontel in Ungarn* ; Carraroli, *La leggende di Alessandro magno* (L. Fränkel).

LIVRES NOUVEAUX

André (A.). *La littérature dramatique et le théâtre libre*, conférence faite à l'Association philotechnique de Marseille. *Paris, Odin*. In-8 de 11 p.

Anis (l'abbé A. F.). *Esquisse du mouvement historique et archéologique dans la Mayenne. Le Mans, Monnoyer*. In-8 de 19 p. (Congrès bibliographique du Mans.)

Annuaire *des bibliothèques et des archives pour 1894. Paris, Hachette*. In-18 de 244 p.

Annuaire (15e année, 1894) *de la Société des Amis des livres. Paris, Conquet*. In-8 de 133 p.

Audiat (Louis). *Samuel de Champlain de Brouage, fondateur de Québec (1567-1635). La Rochelle, Foucher*. In-8 de 32 p. (Publication de la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.)

Augé de Lassus (L.). *Les grands maîtres mis en petites comédies : Corneille, Molière, Racine, Voltaire, Casimir Delavigne. Paris, Ollendorff*. In-18 jésus de III-156 p. — Prix : 3 fr. 50.

Barante (de). *Souvenirs du baron de Barante, de l'Académie française (1830-1832)*, publiés par son petit-fils Claude de Barante. *Paris, Calmann Lévy*, t. IV. In-8 de 376 p. — Prix : 7 fr. 50.

Bertrand (Alexis). *Lettres inédites de Maine de Biran à André-Marie Ampère. Paris, Hachette*. In-8 de 41 p. (Extrait de la *Revue de métaphysique et de morale*.)

Biré (Edmond). *Victor Hugo après 1852 : l'exil, les dernières années et la mort du poète. Paris, Perrin*. In-16 de 384 p.

Birot (l'abbé). *La Révolution d'après M. H. Taine, de l'Académie française, ou analyse critique des « Origines de la France contemporaine »*, augmentée de considérations sur les temps actuels et de renseignements divers. *Paris, Delhomme et Breguet*. In-8 de 112 p.

Blondel (R.). *Œuvres de Robert Blondel, historien normand du* XVe *siècle*, publiées d'après les manuscrits originaux, avec introduction, notes, variantes et glossaire, par A. Héron, t. II. *Rouen, Cagniard et Lestringant*. In-8 de LIII-429 p.

Boileau. *Épîtres*. Édition accompagnée de notes par F. Brunetière, maître de conférences à l'École normale supérieure. *Paris, Hachette*. Petit in-16 de 64 p.

Bossuet. *Oraisons funèbres*. Nouvelle édition, revue sur celle de 1689, avec une introduction, des notes philologiques, historiques et littéraires et un choix de documents historiques, par P. Jacquinet. *Paris, Belin*. In-12 de XXII-559 p.

Bossuet. *Sermons. Notice, analyse et extraits* par J. Porcher. *Paris, Delagrave*. In-18 jésus de 72 p.

Bouchaud (Pierre de). *Claudius Popelin, peintre, émailleur et poète. Paris, Lemerre*. In-8 de 171 p. — Prix : 3 fr. 50.

Boucher (l'abbé Édouard). *L'éloquence de la chaire, histoire littéraire de la prédication*; ouvrage orné de nombreuses citations. *Lille, Desclée de Brouwer*. In-8 de 472 p.

Breymann (Herm.). *Friedrich Diez, sein Leben u. Wirken*. Festrede gehalten

zur Feier des 100. Geburtstages am 3 März 1894. *Leipzig, Deichert.* In-8. — 90 pfennigs.

Brunetière et d'**Haussonville**. Séance de l'Académie française du 15 février 1894. *Discours de réception* de M. Ferdinand Brunetière. *Réponse* de M. le comte d'Haussonville, directeur de l'Académie. *Paris, Calmann Lévy.* In-18 jésus de 120 p.

Büchner (A.). *Essai sur Henri Heine. Caen, Le Blanc-Hardel.* In-8 de 50 p. (Extraits des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Buffon. *Les époques de la nature.* Nouvelle édition d'après celle de M. Flourens, avec préface, notes et commentaire par Lucien Picard. *Paris, Garnier frères.* In-18 jésus de lvi-251 p.

Charencey (le comte H. de). *Le Folklore dans les deux mondes. Paris, Klincksieck.* In-8 de 429 p.

Chateaubriand. *Extraits annotés, avec notice et analyse* par Henri Métivier. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de 216 p.

Chazel (Ernest). *La prédication de Massillon, étude religieuse et homilétique. Paris, impr. Noblet.* In-8 de 87 p.

Cirot (G.), **Dufourcq** (A.) et **Thiry** (R.). *Synchronismes de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours*, en quarante-quatre tableaux, suivis d'une table alphabétique à l'usage des candidats aux divers examens de lettres. *Paris, Bloud et Barral.* In-8 de 64 p.

Claveau (A.). *A. de Musset. Paris, Lecène et Oudin.* In-8 de 219 p., avec portrait d'A. de Musset. (Collection des classiques populaires.)

Corneille. *Le Cid. Notice, analyse et extraits* par Léon Roubier. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de 127 p.

Corneille. *Horace, tragédie.* Édition nouvelle, à l'usage des classes, avec une étude littéraire et des notes par G. Jacquinet. *Paris, Belin.* In-12, xxxvi-115 p.

Corneille. *Cinna, tragédie (1640).* Nouvelle édition, revue sur celle de 1682, avec notes grammaticales, littéraires, historiques et précédées d'une étude par P. Jacquinet. *Paris, Belin.* In-12 de l-126 p.

Datz (P.). *Histoire de la publicité depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* T. I, avec 16 illustrations de F. Courboin, d'après les documents originaux. *Paris, Rothschild.* In-8 de 235 p.

Dayot (le Dr H.). *Ambroise Paré*, discours prononcé à la rentrée solennelle des Facultés de Rennes. *Laval, Impr. mayennaise.* In-18 de 30 p.

Degert (l'abbé A.). *Le cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), sa vie, ses négociations à Rome. Paris, Lecoffre.* In-8 de xiii-404 p.

Delafosse (Jules). *Études et portraits.* Paris, Calmann Lévy. In-18 jésus de iv-358 p. — Prix : 3 fr. 50.

Doumic (René). *Écrivains d'aujourd'hui* (Paul Bourget, Guy de Maupassant, Pierre Loti, Jules Lemaître, etc.). *Paris, Perrin.* In-16 de 324 p.

Ducros (Louis). *Diderot, l'homme et l'écrivain. Paris, Perrin.* In-16 de 349 p.

Eloesser. *Die aelteste deutsche Uebersetzung Molièrescher Lutsspiele. Berlin, C. Vogt.*

Eylac (d') [A. de Claye]. *La bibliophilie en 1893. Paris, Rouquette*, t. II. In-4° de viii-169 p.

Fasnacht (G. Eugène). *Select specimens of the great French writers in the 17, 18 and 19 centuries. London, Macmillan and Co.* In-8, lxxv-592 p.

Favrat (L.). *Mélanges vaudois, français et patois*, avec une préface de Ph. Godet, un portrait de l'auteur et la musique de deux chansons. *Lausanne, Payot.* In-8 de xxiv-294 p.

Fénelon. *Les aventures de Télémaque. Notice, analyse et extraits* par B. Le Cointe. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 143 p.

Fénelon. *Notice, analyse et extraits de Fénelon* par F. Poitrineau. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de 174 p.

Fénelon. *Lettre à l'Académie française. Notice, analyse et extraits* par E.-J. Boillot. *Paris, Delagrave*. In-18 jésus de 69 p.

Ferrand (David). *La Muse normande*, publiée d'après les livrets originaux (1625-1653) et l'inventaire général de 1655, avec introduction, notes et glossaire par A. Héron. T. IV. *Rouen, Cagniard*. In-4 de 413 p. (Société rouennaise de bibliophiles.)

Fiammazo. *Il Voltaire e l'abate Giov. Marenzi, primo traduttore italiano della Henriade. Bergame*. In-8 de 28 p.

Flat (Paul). *Seconds essais sur Balzac. Paris, Plon*. In-18 jésus de xi-293 p.

Flaubert (Gustave). *Un cœur simple*. Illustré de 23 compositions par Émile Adan, gravées à l'eau-forte par Champollion. Préface par A. de Claye. *Paris, Ferroud*. In-8 de xviii-87 p. — Prix : 60 fr.

Flint (R.). *Historical philosophy in France and French Belgium and Switzerland. London, Blackwood and sons*. In-8, 726 p.

Freppel (Mgr). *Bossuet et l'éloquence sacrée au* xix*e siècle*; cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne pendant les années 1855-1856 et 1857-1858. *Paris, Retaux*, 2 vol. in-8, t. I, viii-396 p.; t. II, 508 p.

Frommel (Gaston). *De Calvin à Viret, histoire du principe de l'individualisme. Dôle, Blind-Franck*. In-8 de 23 p.

Gascard (A.). *Table méthodique de la Revue critique d'histoire et de littérature* (années 1866 à 1890). *Paris, Leroux*. In-8 de ii-322 p.

Gasté (Armand). *Bossuet en Normandie*, discours prononcé dans la séance solennelle de rentrée des Facultés. *Caen, Delesques*. In-8 de 49 p.

Gautier (Léon). *Les épopées françaises*, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale. *Paris, Welter*. 2e édition entièrement refondue, t. II, 2e partie, p. 417 à 803.

Geist (Aug.). *Studien über Alfred de Musset nebst einer erstmaligen metrischen Uebersetzung der Epistel Lettre à Lamartine*. In-8°, 64 p. (Programme du Gymnase d'Eichstätt.)

Giroud (Gabriel). *L'évolution des genres dans l'histoire de l'éloquence*, discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats stagiaires, le 11 décembre 1893. *Lyon, Mougin-Russand*. In-8 de 75 p.

Glauser (C.). *Benj. Constant's Adolphe und seine Bedentung für den französischen Roman* (Dissertation de l'Université de Leipzig). In-8 de 30 p.

Grammont (M.). *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard* (Franche-Comté). In-8, p. 53-54. [Extraits des « Mémoires de la *Société de linguistique de Paris* ».]

Grands (les) *historiens du* xix*e siècle*, études et extraits par Georges Meunier. *Paris, Delagrave*. In-18 jésus de xxviii-436 p.

Gréard (Octave). *Prévost-Paradol*, étude suivie d'un choix de lettres. *Paris, Hachette*. In-16 de vi-305 p. — Prix : 3 fr. 50.

Guilloche (Jean). *Le bien ducal*, poème de la fin du xve siècle, publié pour le première fois, d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Turin, par Philippe Tamizey de Larroque, avec le portrait inédit du poète bordelais, une figure et une planche en couleurs. *Bordeaux, Gounouilhou*. In-8 de 48 p.

Hartmann (K. A. M.). *Chénier-Studien, nebst einem Abdruck von Chéniers, Bataille d'Arminius. Leipzig, impr. Edelmann*. In-4, 60 p.

Hatzfeld (Adolphe) et **Meunier** (Georges). *Les critiques littéraires du* xix*e siècle*, études et extraits. *Paris, Delagrave* et *Delalain*. In-18 jésus de 358 p.

Hémon (Félix). *Cours de littérature* à l'usage des divers examens : X, *Mme de Sévigné. Paris, Delagrave*. In-18 jésus de 145 p.

The Heptameron *of the Tales of Margaret, queen of Navarre, newly translated into English from the authentic text of Le Roux de Lincy, with an essay* by George Saintsbury. 5 vol. (Society of English Bibliophilists.)

Hofmann (E.). *François Tristan l'Hermite, sein Leben und seine Werke*, I. *Tristan's Leben. Leipzig, Fock*. In-8 de 79 p.

Huguet (Edmond). *Étude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. *Paris, Hachette.* In-8 de VII-460 p.

Icono-mono-bibliographie *des petits formats in-24 du* XVIIIe *siècle.* Collection de Lyon, avec copie inverse de ses gravures à l'édition similaire au parallèle dans la collection rivale dite de Cazin. *Paris, Corroënne.* In-18 de 76 p. — Prix : 2 fr. 50.

Inventaires de l'hôtel de Rambouillet, *à Paris, en 1652, 1666 et 1671, du château de Rambouillet en 1666 et des châteaux d'Angoulême et de Montausier en 1671*, publiés par Charles SAUZET, pour la Société archéologique de Rambouillet, avec une préface de F. LORIN. *Tours, Deslis.* In-8 de 192 p.

Klemenz (Paul). *Les petites poésies de Pierre Corneille*, première partie. In-4, 16 p. (Programme du gymnase de Kattowitz.)

Klemperer (W.). *Voltaire und die Juden. Berlin. Bibl. Bureau.* — Prix : 60 pfennigs.

La Bruyère. *Les Caractères.* Notice, analyse et extraits par L. JARACH. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de 80 p.

La Fontaine. *Fables.* Nouvelle édition, avec une introduction et des notes, une grammaire et un lexique de la langue de La Fontaine, par L. CLÉMENT. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus de VIII-476 p. : broché, 2 fr. 75; relié toile. 3 fr. 25.

La Grasserie (Raoul de). *De la classification objective et subjective des arts, de la littérature et des sciences. Paris, F. Alcan.* In-8 de 308 p.

La Grasserie (de). *De la strophe et du poème dans la versification française, spécialement en vieux français. Paris, Leroux.* In-8 de 46 p. (Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, année 1893.*)

La Jonquière (C. de). *L'armée à l'Académie. Paris, Perrin.* In-8 de X-451 p.

Lamartine. *Le Poète mourant*; *la Mort de Socrate*; *l'Immortalité*; publiés avec une introduction, des notices et des notes par L. MABILLEAU. *Paris, Hachette et Cie*; *Jouvet et Cie*. In-16 de 83 p.

Lanson (G.). *Bossuet. Paris, Lecène et Oudin.* In-8 de 235 p., avec portrait. (Collection des classiques populaires.)

Larroumet (Gustave). *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, d'après de nouveaux documents. *Paris, Hachette.* Nouvelle édition. In-16 de XIV-520 p. et grav. — Prix : 3 fr. 50.

Lippold (G. Fr.). *Bemerkungen zu Corneilles Cinna*, I. (Programme de Zwickau.) In-4 de 19 p.

Lettres du XVIIIe **siècle**. *Lettres choisies de Voltaire, Mme du Deffand, Diderot, Mme Roland et de divers auteurs*, publiées avec une introduction, des notices et des notes par Albert CAHEN. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus de XXII-536 p., avec gravures : broché, 3 fr. 50; relié toile, 4 fr.

Mackey, O. S. B. (dom B.). *Étude historique et critique sur l'Introduction à la vie dévote. Annecy, impr. Niérat.* In-8 de 68 p.

Marionneau (C.). *Troisième centenaire de Michel de Montaigne.* Discours d'ouverture de la séance publique de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux du 24 novembre 1892, prononcé par M. Charles MARIONNEAU, président. *Bordeaux, Gounouilhou.* In-8 de 20 p., avec portrait.

Mazzoni (Guido). *Il teatro della Rivoluzione. La vita di Moliere e altri brevi scritti di litteratura francese. Bologna, Zanichelli.* In-16, de III-438 p. — Prix : 3 fr.

Mersenne (M.). *Les correspondants de Peiresc*, XIX : le P. Marin Mersenne; lettres inédites écrites de Paris à Peiresc (1633-1637), publiées et annotées par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, et précédées de la vie de l'auteur par Hilarion de Coste. *Paris, Picard.* In-8 de 173 p. et portrait. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

Merlet (Lucien), correspondant de l'Institut. *Poètes beaucerons antérieurs au* XIXe *siècle*; notices. *Chartres, Durand.* T. I. In-8 de XII-285 p. (Bibliothèque chartraine.)

Michelet (Jules). *Œuvres complètes;* édition définitive, revue et corrigée. *Paris, Flammarion.* In-8. Histoire de France, t. III, de 528 p.

Molière. *Le Malade imaginaire*, comédie-ballet. Édition nouvelle à l'usage des classes, par M. PELLISSON. *Paris, Delagrave.* In-18 de 146 p.

Molière. *Monsieur de Pourceaugnac.* Illustrations par Maurice LELOIR. Notices par M. de MONTAIGLON. *Paris, Testard.* Grand in-4 de 122 p.

Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.* Nouvelle édition annotée par Gabriel COMPAYRÉ, recteur de l'académie de Poitiers. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus de XXXII-241 p., avec 26 grav. : broché, 1 fr. 50; relié toile, 2 fr.

Morf (H.). *François Rabelais* (tirage à part de la *Nation*, janv. 1894). In-8 de 24 p.

Morillot (Paul). *André Chénier. Paris, Lecène et Oudin.* In-8 de 240 p., orné de reproductions. (Collection des classiques populaires.)

Mugnier (l'abbé). *La baronne de Krüdener. Paris, Mersch.* In-8 de 19 p.

Nyrop (KR.). *Bribes de phonétique française*, p. 87-115. (Extrait du *Nord. tidskr. f. filol.*, IIIe raekka, II.)

Ollé-Laprune (L.). *Caro, son enseignement à l'École. Paris, Belin.* In-18 de 29 p.

Paris (Gaston). *Le haut enseignement historique et philologique en France. Paris, Welter.* In-18 jésus de 61 p.

Pascal. *Les Provinciales. Lettres I, IV, XIII, suivies de la vie de Pascal.* Nouvelle édition, avec introduction et notes par M. l'abbé VIALARD. *Paris, Poussielgue.* In-16 de 155 p. (Alliance des maisons d'éducation chrétienne.)

Peiresc. *Lettres, publiées par* Philippe TAMIZEY DE LARROQUE. T. V. Lettres de Peiresc à Guillemin, à Holstenius et à Ménestrier; lettres de Ménestrier à Peiresc (1610-1637). *Paris, Imprimerie nationale.* In-4 de VIII-825 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

Prompt (le docteur). *Examen d'un document nouveau sur Boileau. Paris, Leroux.* In-8 de 34 p.

Reinach (Joseph). *Le « Conciones français ». L'éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours*; textes de lecture, d'explication et d'analyse, accompagnés de notices et d'une introduction. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de XXXIV-473 p.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René KERVILER, avec le concours de MM. APURIL, Ch. BERGER, DU BOIS DE LA VILLERABEL, DU BOIS SAINT-SÉVRIN, DE L'ESTOURBEILLON, GALIBOURG, HÉMON, JÉGOU, MACÉ, etc. Livre Ier : *les Bretons.* T. VIII, 18e fasc. *Rennes. Plihon et Hervé.* In-8.

Rey (Auguste). *Notes sur mon village : Boileau et Silvie. Paris, Champion.* In-8 de 35 p.

Rossmann u. Schmidt. *Lehrbuch der französischen Sprache auf Grundlage der Anschauung. Bielefeld, Velhagen u. Klasing.* 4e éd. In-8, XII et 361 p.

Roux (G.). *Omer Talon et Denis Talon*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel d'Agen. *Agen, imp. Ve L. Amade.* In-8, 33 p.

Sainte-Eve (F.). *Un rendez-vous littéraire en Franche-Comté au* XVIIIe *siècle : Marsolier. Besançon, Jacquin.* In-8 de 13 p. (Extrait des *Annales franc-comtoises*, janvier 1894.)

Sales (saint F. de). *Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Eglise.* Edition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites. T. III : Introduction à la vie dévote. *Annecy, Abry; Paris, Lecoffre.* In-8 de LXXI-572 p. — Prix : 8 fr.

Sales (saint François de). *Journal de saint François de Sales durant son épiscopat (1602-1622)*, par l'abbé J.-F. Gonthier. *Annecy, Niérat.* In-16 de 340 p.

Scherffig (R.). *Französischer Antibarbarus, mit Berücksichtigung der Stylistik, Synonymik und Phrasäologie. Zittau, Pahl.* Gr. in-8 de iv-189 p.

Schroeder (H.). *J. J. Rousseau's Brief über die Schauspiele.* (Programme de Berlin.) In-4 de 16 p.

Sée (Camille). *L'Université et Mme de Maintenon. Paris, Cerf.* In-16 de xxxv-188 p. — Prix : 3 fr. 50.

Sepet (Marius). *Un drame religieux du moyen âge : le miracle de Théophile. Paris, Retaux.* In-8 de 35 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

Serre (Joseph). *Ernest Hello : l'homme, le penseur, l'écrivain. Paris, Perrin.* In-16 de 416 p., avec portrait.

Sourian (Maurice), professeur de littérature française à la faculté des lettres de Poitiers. *L'Évolution du vers français au* xviie *siècle. Paris, Hachette.* In-8 de xiv-404 p. — Prix : 10 francs.

Taine (H.). *Derniers essais de critique et d'histoire. Paris, Hachette.* In-16 de viii-225 p. — Prix : 3 fr. 50.

Talbert (F.). *Le morbus foneticus, étude médico-grammaticale et historico-comparative. Paris, Société d'éditions scientifiques.* In-8 de 72 p. (Extrait de la *Voix parlée et chantée.*)

Vaillant (V.-J.). *Notes boulonnaises : maistre Mathieu (Matheolus), satirique boulonnais du* xiiie *siècle, essai de biographie. Boulogne-sur-Mer, impr. Simonnaire.* In-8 de 52 p.

Vanel (l'abbé Jean-Baptiste). *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais*, d'après leur correspondance inédite. *Lyon, Vitte*; *Paris, Picard.* Grand in-8 de x-379 p.

Vicaire (Georges). *Manuel de l'amateur de livres du* xixe *siècle (1801-1893).* Éditions originales, ouvrages et périodiques illustrés, romantiques, etc. Préface de Maurice Tourneux. *Paris, Rouquette.* Fasc. Ier. In-8 de xix-177 p., à 2 col. — Prix : 10 fr.

Voltaire. *Théâtre choisi, avec une notice biographique et littéraire et des notes* par E. Géruzez, ancien professeur à la faculté des lettres de Paris. *Paris, Hachette.* In-16 de xxxii-479 p. — Prix : 2 fr. 50.

Weidinger (Ant.). *Die Schäferlyrik der französischen Vorrenaissance.* In-8, 72 p. (Programme de l'École réale Luitpold de Munich.)

Woltersdorff (H.). *Essai sur la vie et les œuvres de Rodolphe Töppfer*, I. (Programme de Magdebourg.) In-4 de 22 p.

CHRONIQUE

Ont été admis comme membres titulaires de la Société :

MM.

Allais (Gustave), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes.
Arnoult (Louis), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Poitiers.
Auvray (Lucien), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Bedier (J.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
Behrend, à Berlin.
Beljame (Aug.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
Bibliothèque de l'Université, à Graz (Autriche).
Bibliothèque de l'Université à Giessen (Allemagne).
Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.
Bibliothèque publique de la ville, à Genève.
Bocher, à Paris.
Bonnerot, professeur au lycée, à Lyon.
Bourcier, professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux.
Deschamps (Gaston), homme de lettres, à Paris.
Dionne (Eutrope), bibliothécaire du Parlement de la province de Québec, à Québec.
Duchemin (Marcel), à Enghien-les-Bains.
Gallao (Mlle), University of Kansas, à Lawrence, Kansas (États-Unis).
Grapin (l'Abbé), directeur du Petit Séminaire Saint-Bernard, à Plombières-lès-Dijon.
Grossherzogliche Bibliothek, à Weimar.
Jeanson (Ernest), avocat, receveur municipal, à Béziers (Hérault).
Jusserand (J. J.), ministre plénipotentiaire, à Paris.
Klein (l'abbé Félix), maître de conférences à l'Institut catholique, à Paris.
Koschwitz (Édouard), professeur à l'Université à Greifswald (Allemagne).
Nyrop, à Copenhague.
Piaget (Arthur), docteur ès lettres, à Paris.
Pignet, étudiant, à Lyon.
Quentin, publiciste, à Paris.
Ravel (Antoine), à Cavaillon (Vaucluse).
Rossel, professeur à l'Université, à Berne.
Schlager, à Iéna (Allemagne).
Teissier (Jean), capitaine commandant la gendarmerie du territoire, à Belfort.
Université impériale (L'), à Strasbourg.

— M. Jean-Urbain Jarnik, ancien élève de l'École des Hautes-Études, actuellement professeur de philologie romane à l'Université tchèque de Prague, publie, aux frais de l'Académie tchèque François-Joseph, *Deux anciennes versions françaises de la légende de sainte Catherine d'Alexandrie* (Due verse staro-francouské légendy o sv. Katerine Alexandrinske. *Prague*. in-4 de LII-350 p.). C'est, croyons-nous, le premier ouvrage de ce genre publié en langue tchèque et il est à regretter que cette langue ne soit pas davantage à la portée des romanisants, car la publication de M. Jarnik leur serait d'une grande utilité. Non

seulement le texte y est publié avec un soin méticuleux, mais il est soumis à une analyse philologique d'une rigueur irréprochable. Après avoir décrit les manuscrits qui servent de base à sa publication, M. Jarnik étudie le rapport de la *Vie* latine qu'il suppose avoir été utilisée par sœur Clémence avec la version de celle-ci; il imprime ensuite, en les faisant précéder de cet original et en les corrigeant quand il y a lieu, les deux textes qui nous restent de la version, l'un anglo-normand (d'après le célèbre manuscrit Ashburnham rentré récemment à la Bibliothèque Nationale), l'autre picard (d'après le ms. B. N. 13, 112). Viennent ensuite une comparaison détaillée de ces deux textes, puis une phonétique et une métrique. Ce travail est complété par un glossaire qui indique l'étymologie, les variantes graphiques des deux textes et la fonction des mots dans la phrase. Telle est cette publication, vrai monument de conscience et d'érudition et qui fait le plus grand honneur au philologue qui l'a entreprise et menée à bien.

— M. Tamizey de Larroque vient d'éditer *le Bien ducal*, poème de la fin du xve siècle par le bordelais Jean Guilloche. « Notaire ou secrétaire » de Philibert II, duc de Savoie, Guilloche composa, « pour charmer les ennuis d'une maladie et aussi pour se recommander à la bienveillance de son protecteur », ce petit poème tout à la louange de la Savoie. Deux gravures en couleurs, dont un portrait, ornent cet opuscule que termine un glossaire.

— M. Arthur Piaget examine, dans la *Romania* de janvier 1894 (p. 152), l'*Epitaphe d'Alain Chartier*, sur laquelle M. l'abbé Requin a lu, au congrès des Sociétés savantes, un mémoire que nous avons déjà signalé. M. Piaget admet, avec M. l'abbé Requin et contrairement à M. du Fresne de Beaucourt, qu'Alain Chartier a été bien réellement archidiacre de Paris et qu'il est mort à Avignon; une allusion d'une ballade du manuscrit français n° 1721 de la Bibliothèque Nationale (fol. 111) confirme ce dernier fait. Quant à la date de l'épitaphe, M. Piaget la croit fausse et pense qu'elle a été rajeunie par une mauvaise lecture.

— *Montaigne* a été le sujet d'une conférence faite en français, au Collège Romain, le 27 mars dernier, par M. Pierre de Nolhac, devant la reine d'Italie et plus de cinq cents auditeurs italiens. C'est la première fois qu'un sujet de littérature française est traité à Rome dans ces conditions.

— M. Ernest Jovy vient de publier une étude sur *les Exercices dramatiques et littéraires et les distributions de prix au Collège royal des PP. de la Doctrine chrétienne de Vitry-le-François* (Vitry, typ. F. Denis, 1893, in-8° de 89 p.), qui complète son étude antérieure sur le *Collége et Vitry de la poésie latine*. On y trouve, entre autres documents, le scénario d'une adaptation, sans personnages féminins, du *Nicomède* de Corneille, représentée par les élèves des Pères, en 1730, sous le titre de la pièce de Marivaux de 1720 : *La mort d'Annibal*.

— Signalons ici deux manuscrits qu'on ne s'aviserait sans doute pas de chercher dans la bibliothèque d'Athènes et qui sont mentionnés dans le catalogue publié par MM. J. et A. Sakkélion. Ces deux manuscrits font partie des legs du marquis de Queux de Saint-Hilaire : l'un (n° 1642) est un recueil de lettres de savants et personnages célèbres du xvie au xixe siècle, Scaliger, M. Crusius, Putschius, Meursius, Saumaise, Grœvius, Perizonius, Burmann, Ruhncken, Chardon de la Rochette, Eugène Sue, etc.; l'autre (n° 1739) contient un fragment autographe des *Origines de la langue française* de Gilles Ménage.

— M. Charles Sauzé vient de publier pour la Société archéologique de Rambouillet les *Inventaires de l'hôtel de Rambouillet à Paris, en 1652, 1666 et 1671*,

du château de Rambouillet en 1666 et des châteaux d'Angoulême et de Montausier en 1671 (Tours, imp. Deslis, in-8 de 192 p.). Déjà des extraits en avaient été mis au jour par M. Lorin dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et archéologiques* et nous n'avons pas manqué de faire ressortir alors l'intérêt qu'ils offrent à l'histoire littéraire. On trouvera dans le nouveau volume des renseignements plus abondants encore sur les d'Angennes, leurs relations ou leurs demeures.

— M. Gustave Allais publie séparément la leçon d'ouverture du cours sur le *Théâtre de Racine*, qu'il professe cette année à la Faculté des lettres de Rennes et dont il se propose ultérieurement de composer un ouvrage. L'objet de ce cours est défini dès le début, et l'auteur précise qu'il entend « dégager des œuvres elles-mêmes les éléments essentiels, caractéristiques et constitutifs » du type de la tragédie racinienne qu'il essaie de déterminer. Il étudiera successivement la structure de l'action dramatique telle que la présentent les tragédies de Racine, les ressorts intérieurs du drame, et l'art de l'exécution chez Racine. Anticipant sur ses conclusions, M. Allais trouve dans l'art racinien les trois éléments caractéristiques du grand art : beauté logique, beauté esthétique, beauté morale.

— La conférence sur *l'Eloquence de Bossuet* que M. Ferdinand Brunetière a faite à Dijon le dimanche 15 avril 1894, sous le patronage de la Société des amis de l'université de Dijon, a paru dans *le Temps* du 25 avril. Le conférencier y examine successivement comment et par quels moyens Bossuet a renouvelé l'éloquence de la chaire, quels caractères constituent l'originalité de sa parole, comment ses contemporains et ses successeurs l'ont appréciée. Sur le premier point, M. Brunetière estime que, « si nous voulons saisir ce qu'il y a de nouveau dans l'éloquence de Bossuet, il nous le faut chercher dans le caractère même de sa religion », et deux idées paraissent avoir, « et de bonne heure, plus particulièrement et plus profondément ému Bossuet : ce sont l'idée de la Providence et l'idée de la mort ». Ces idées n'étaient pas nouvelles ni la manière dont Bossuet les relie, mais il les fit siennes, personnelles et intimes, par une méditation constante, et M. Brunetière pense qu'il faut voir dans cette persistance de l'idée de la mort chez Bossuet « le grand secret de son incomparable supériorité dans l'oraison funèbre ». Quant aux qualités de l'éloquence de Bossuet, M. Brunetière croit pouvoir les résumer d'un mot en disant qu'elle est « essentiellement lyrique ». Bossuet est « le plus personnel » de tous les orateurs, « celui qui de tous a toujours pris le plus de part à son propre discours ». Après avoir cité plusieurs exemples à l'appui de cette thèse, M. Brunetière développe en terminant cette conclusion « que, sans la méconnaître, les contemporains n'ont cependant pas apprécié l'éloquence de Bossuet à sa véritable valeur, et que le motif s'en trouvera justement encore dans ce qu'elle avait de trop lyrique pour le moins lyrique de nos grands siècles littéraires — et d'ailleurs le plus éloquent. »

— On trouvera dans le volume que M. d'Eylac (le baron de Claye) a consacré à *la Bibliophilie en 1893* (pet. in-4; libr. Rouquette) deux études bibliographiques : l'une sur la première édition des satires de Boileau; l'autre sur le premier texte du conte de Perrault, *la Belle au Bois dormant*.

— M. E. Ritter a publié, sur Beat de Muralt, un intéressant article dans les *Etrennes religieuses* de 1894 (Genève, W. Kündig). Il y étudie principalement les idées religieuses de Muralt et sa théorie de « la souveraineté de la Parole intérieure ». M. E. Ritter conclut, à propos du mysticisme de Muralt, « qu'il a écouté les voix intérieures, qui lui ont parlé comme à tant d'autres belles âmes. Mais le souffle qui l'emportait l'a laissé près de terre. Il est demeuré aux plus bas degrés de l'échelle mystique. »

M. Ritter publie également dans le *Bulletin de l'Institut national genevois* (t. XXXII) quelques documents inédits sur le même écrivain. C'est d'abord un *Apologue* de Muralt, écrit vraisemblablement vers 1701; puis, un certain nombre de lettres de Muralt, ou relatives à ses affaires, notamment à son expulsion de Genève (cf. le premier numéro de la *Revue*, p. 11). L'une de ces lettres, écrite par Muralt « à M. Thormann, ministre de Lützelfluh, et doyen de la classe de Berthoud », est d'un grand intérêt moral et même littéraire. C'est une éloquente revendication des droits de la conscience : « Je sais bien qu'en soutenant la vie intérieure, je soutiens une chose fort discréditée, et qu'il n'y a peut-être rien de si généralement répété dans le monde que cette entière dépendance de la conscience et des lumières divines... C'est une voie étroite, et incommode à la nature, et qui nous conduit à renoncer à nos inclinations et à notre propre volonté, au lieu que la lettre dépend beaucoup de notre raisonnement, c'est-à-dire de nous-mêmes. Nous nous en accommodons mieux, parce que nous en disposons mieux et que nous la corrompons plus aisément. Je m'en rapporte à tous ceux qui travaillent à mourir à eux-mêmes... » Toute la lettre donne une haute idée, sinon des idées, du moins du caractère de Muralt, et nous devons remercier M. E. Ritter de nous l'avoir fait connaître.

— Voltaire est-il né le 20 février 1694, comme il l'a souvent dit et écrit pendant les dernières années de sa vie, ou le 21 novembre de la même année, comme le porte le registre des baptêmes de l'église Saint-André des Arts, à Paris, dont Jal a publié l'extrait dans son *Dictionnaire critique*? Un document inséré depuis longtemps déjà dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* (1855, II, 197) et qui, resté inaperçu, est exhumé par l'*Intermédiaire* (1894, 485), confirme cette dernière date. C'est un acte passé à Sully par Voltaire, le 19 octobre 1719, dans lequel celui-ci se qualifie de « fils mineur », c'est-à-dire âgé de moins de vingt-cinq ans, ce qu'il n'eût pu faire s'il était né le 20 février 1694, et ce qui est exact au contraire si l'on adopte la date du 21 novembre.

— La troisième livraison (mai-juin) de la *Revue historique ardennaise* contient le testament du théologien protestant Pierre Du Moulin, publié par M. Ernest Henry, et un article de M. Jadart sur le père et la date de naissance de l'abbé Batteux. Les biographes ont fait de Batteux un Rémois d'origine parce qu'il fit ses études et professa à l'Université de Reims et qu'il posséda une prébende au chapitre métropolitain de 1748 à 1775. En réalité, Batteux est issu d'une famille d'Alland'huy et il naquit en ce village, qui est voisin d'Attigny, le 8 mai 1713, comme le prouve l'acte de baptême que nous communique M. Jadart.

— M. le vicomte de Grouchy a exhumé de volumineux mémoires écris par le maréchal prince de Croÿ-Solre, pleins de renseignements curieux et inédits sur la seconde moitié du XVIIIe siècle, et se propose de livrer au public de nombreux extraits de ces souvenirs, qui forment quarante volumes in-folio. Deux des passages les plus piquants ont déjà paru dans le *Bulletin du Bibliophile* (mars 1894, p. 121) : l'un est la relation d'une entrevue avec J.-J. Rousseau que le prince de Croÿ va visiter à un sixième étage de la rue Plâtrière; l'autre est le récit des derniers moments de Voltaire, soit d'après le témoignage oculaire de M. de Croÿ lui-même, soit à l'aide des rumeurs assez contradictoires qui coururent alors.

— M. J. Roman a reconstitué avec conscience l'existence très mouvementée de *l'Abbé Arnoux Laffrey, littérateur gapençais* (*1735-1794*). Cet abbé était un intrigant fieffé, qui, après avoir fait paraître divers écrits obscurs dans les gazettes de Hollande, s'avisa de publier une *Vie privée de Louis XV* (Londres, 1781, 4 vol. in-12). Le succès en fut éclatant, mais, par une sorte de fatalité,

les bibliographes modernes ont attribué avec persistance la paternité de cet ouvrage à l'avocat Moufle d'Angerville. M. Roman le restitue à son véritable auteur par des arguments qui semblent concluants.

— Des *Souvenirs* inédits d'Aimé Martin ont été publiés par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* dans ses numéros des 20 et 30 décembre 1893, 10, 20, 30 janvier, 10, 20 et 28 février 1894. On y trouvera des renseignements sur Royer-Collard, Mme Helvétius, Bernardin de Saint-Pierre, Mme de Staël, Lamartine, Voltaire, Benjamin Constant, Maine de Biran, Saint-Lambert, Mme d'Houdetot, Pouqueville (et non Pongerville, comme on l'a imprimé à tort), Baour-Lormian, Sieyés, Garat, les manuscrits inédits de Montesquieu confiés à M. Lainé par la famille, etc.

— L'histoire diplomatique et l'histoire religieuse trouvent surtout leur compte dans le très important ouvrage que M. Léon Séché vient de consacrer aux *Origines du Concordat*. L'histoire littéraire y glanera cependant d'intéressants détails. Signalons en particulier la correspondance inédite du chevalier d'Azara qui, après avoir partagé pendant vingt ans le grand crédit du cardinal de Bernis auprès de la cour de Rome, hérita de tous ses papiers, et aussi les portraits de Cacault et de l'abbé Bernier, les principaux négociateurs du Concordat.

— Le volume que M. Georges Weill a consacré à *un Précurseur du socialisme : Saint-Simon et son œuvre* n'est pas seulement une contribution très importante et neuve à l'histoire des idées du XIXe siècle. C'est aussi une biographie fort informée du penseur et une analyse intime de ses ouvrages. Les écrits de Saint-Simon sont bien faits pour décourager le lecteur, par leur nombre, d'abord, et aussi par l'incohérence de leur composition. M. Georges Weill a eu le courage de lire cette multitude de brochures, courtes et décousues, et de les rattacher entre elles par un lien logique, qui aide à parcourir sans effort une carrière en apparence désordonnée, mais assez unie au fond. Rien ne manque au portrait tracé par M. Georges Weill. On voit revivre Saint-Simon avec son impatience de tout dire, ses intuitions rapides, son insouciance, son dédain de grand seigneur pour le style. « Je présenterai mes idées, dit-il en parlant de lui-même, telles qu'elles ont été forgées par mon esprit; je laisse aux écrivains de profession le soin de les limer : j'écris comme un gentilhomme, comme un descendant des comtes de Vermandois, comme un héritier de la plume du duc de Saint-Simon. » C'est là un procédé trop commode et trop prétentieux, dont les écrits de Saint-Simon offrent de trop nombreux exemples. C'est un trait caractéristique de cette physionomie ardente et mobile que M. Weill a su saisir et fixer dans son vrai jour.

— Sous ce titre *Un roman d'amour*, M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a raconté comment Honoré de Balzac connut Mme Hanska, qui devait devenir sa femme. Cette étude a paru en feuilleton dans le *Figaro* du 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 1894. Depuis lors la correspondance échangée par Balzac avec Mme Hanska a été publiée dans la *Revue de Paris* (*Lettres à « l'Etrangère »*, 1er et 15 février, 1er mars 1894).

— M. S. Söderman a publié en suédois une étude très consciencieuse et fort détaillée sur Alfred de Musset, sa vie et son œuvre (*Alfred de Musset, hans lif och werk*. Stockholm, Palmgvist. In-8°, 287 p.).

— Mlle Valentine de Lamartine, la nièce du grand poète, vient de léguer par testament à la Bibliothèque Nationale le manuscrit des *Girondins* et celui de la *Restauration*, écrits de la main de Lamartine. Elle lègue, en outre, « à son neveu, M. Charles de Montherot, secrétaire d'ambassade, tous ses papiers. Il

fera telles publications qu'il jugera à propos, après avoir soumis les manuscrits au président de la Société des œuvres de M. de Lamartine et à un membre du conseil d'administration, sans l'autorisation desquels ces publications ne pourront être faites. »

— Le premier volume vient de paraître d'une vie de Berryer d'après des documents inédits, qui, nous dit-on, comprendra trois volumes. Il a pour titre : *La jeunesse de Berryer* (Paris, Firmin-Didot, 1894, in-8° de XVI-490 pages), et pour auteur M. Charles de LACOMBE, le biographe du comte de Serres, et l'historien de la Restauration parlementaire. L'éducation du grand orateur à Juilly, sa famille, ses débuts au barreau et à la Chambre, ses premières relations littéraires et politiques sont racontés d'après un grand nombre de papiers personnels demeurés jusqu'à présent inconnus. On doit signaler, comme offrant un intérêt plus particulier d'histoire littéraire, le chapitre sur la *Société des bonnes études*, à laquelle le jeune avocat consacra, sous la Restauration, une partie de son activité. Le volume s'arrête au procès des ministres et à l'analyse très complète de la plaidoirie de Berryer. Nous reviendrons sur la suite de l'ouvrage.

— L'*Eloge* de J. de Séranon, prononcé par M. Charles JORET, professeur à la faculté des lettres d'Aix et correspondant de l'Institut, le 10 avril 1894, à la séance de l'Académie aixoise, a paru à part (Aix, impr. Remondet-Aubin. In-8°, 31 p.). Séranon a été non seulement un éminent avocat, mais un voyageur, un archéologue, un historien. Il a, dans un des discours prononcés à l'Académie, dépeint *Montaigne en voyage*, Montaigne curieux des choses de l'étranger, étudiant volontiers tout ce qui se rapportait à la vie des peuples. En 1852, son manuscrit de 240 pages sur Peiresc obtint de l'Académie d'Aix une médaille d'or.

— La troisième édition du *Précis de grammaire historique de la langue française*, par M. Ferdinand BRUNOT, vient de paraître. L'auteur n'a pas remanié son livre, mais il l'a tenu au courant des recherches les plus récentes de la philologie. Il l'a de plus fait précéder d'une très utile notice bibliographique qui augmente encore les services que peut rendre ce manuel substantiel.

— Nous avons annoncé déjà la publication du *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle* (1801-1893), par M. Georges VICAIRE. Le second fascicule vient de paraître et contient des indications fort utiles pour les chercheurs, notamment la bibliographie des œuvres de Béranger et d'Henri Beyle et surtout la liste de toutes les publications des sociétés de bibliophiles établies en France. A la suite se trouvent des renseignements sur diverses *Bibliothèques* ou collections publiées par des éditeurs parisiens ou provinciaux.

— M. Ferdinand BRUNETIÈRE a publié, sous forme de préface au dix-neuvième volume (année 1893) des *Annales du théâtre et de la musique* de MM. Noël et Stoullig, une étude sur *la Loi du Théâtre*, qui a également paru dans *le Temps* du 2 mai dernier. Pour M. Brunetière, « drame ou vaudeville, ce que nous demandons au théâtre, c'est le spectacle d'une volonté qui se déploie en tendant vers un but, et qui a conscience de la nature des moyens qu'elle y fait servir ». « La loi générale du théâtre se définit, selon M. Brunetière, par l'action d'une volonté qui se connaît; et les espèces dramatiques se différencient par la nature des obstacles que rencontre l'exercice de cette volonté. Et la quantité de volonté mesure et détermine, à son tour, la valeur dramatique de chaque œuvre en son genre. » Sans vouloir insister sur un sujet dont le complet développement « demanderait tout un livre », l'auteur ne peut s'empêcher « de noter l'éclatante confirmation que cette loi trouve dans l'histoire générale du théâtre. »

— Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France vient de s'enrichir de deux volumes nouveaux. Le catalogue des manuscrits d'Aix a été dressé par M. l'abbé Albanès. Nous signalerons ici comme intéressant l'histoire littéraire : des autographes de Vauvenargues (n° 196); des documents divers sur Malherbe (n°s 776, 885, etc.); d'autres, en plus grand nombre, sur Peiresc et ses relations (*passim*); la correpondance de l'humaniste Antoine Arlier (n° 200); des poésies d'Alain Chartier et d'Olivier de la Marche; un recueil qui paraît être un original des chansons de Coulanges (n° 174); un mémoire et des lettres de Mirabeau (n° 1183). Le catalogue des manuscrits de Bordeaux est l'œuvre de M. Camille Coudere, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Là encore divers manuscrits touchent à l'histoire littéraire, notamment à Montaigne (n°s 534, 738, 739 et 740), à Montesquieu (n°s 693, 828, etc.), à J.-B. Rousseau (n° 677).

— La *Revue rétrospective* commence une nouvelle série, distincte de la première, sous le titre de *Nouvelle revue rétrospective*, et publie à cette occasion une table chronologique des documents insérés précédemment : un grand nombre d'entre eux se rapportent à l'histoire littéraire des XVIIIe et XIXe siècles.

— M. Edmond Huguet, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 13 juin, à midi. Thèse latine : *Quomodo Jacobi Amyot sermonem quidam d'Audiguier emendaverit.* Thèse française : *Etude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550.*

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de notre collaborateur M. Victor Fournel, inopinément survenue quelques jours à peine après qu'il eut corrigé les épreuves de l'article publié en tête de ce même numéro. Le temps et la place nous manquent pour louer comme il convient le savoir alerte et sûr de M. Fournel et mentionner ceux de ses ouvrages qui touchent à l'histoire littéraire de la France. Nous voulons seulement rendre sans retard un suprême hommage à l'un des premiers adhérents de notre Société naissante et qui l'entourait d'une sympathie dont nous sentions le prix.

QUESTION

Quel est le véritable nom du poète rémois « Johannes Vulteius »? — « Johannes Vulteius, Remensis », tient une place honorable dans l'histoire de l'humanisme français et il ne serait guère possible de l'écrire sans y faire mention de ses divers recueils d'hendécasyllabes. Quelle est la véritable forme française du nom qu'il a latinisé? M. Ph. Renouard, dans sa récente *Bibliographie des éditions de Simon de Colines* (p. 299), dit que le nom français de J. Vulteius est « Jean Faciot, Jean Voulté ou Jean Voûté ». Voilà qui est un peu vague. D'autre part on trouve, dans l'*Histoire du collège de Guyenne* de M. Ernest Gaullieur (p. 57), une signature de *Jehan Visagier* qui paraît bien être celle de notre homme. Quelque érudit rémois pourrait-il nous dire si d'autres documents plus précis viennent trancher la question et déterminent quelle est la bonne forme parmi tous ces noms divers?

J. P.

RÉPONSES

Montaigne à Bâle. (N° 2, p. 232.) — Il s'agit ici de Théodore Zwinger dit l'Ancien (1533-1588), le médecin de Bâle, qui publia une vaste compilation dont Conrad Lycosthènes lui avait laissé les éléments, sous le titre de *Theatrum vitae humanae primum a Conrado Lycosthene inchoatum denique Theodori Zwingeri studio et labore eousque deductum* (Bâle, 1565, 1571, 1586, 1596 et 1604, in-folio).

P. B.

Publication des procès-verbaux de l'ancienne Académie française. (N° 2, p. 231.) — Il serait fort difficile à l'Académie française de publier intégralement ses procès-verbaux de 1635 à 1793, car les registres qu'elle possède ne remontent qu'à 1672.

Dans le troisième livre de ses *Mémoires*, Charles Perrault, après avoir raconté l'établissement de l'Académie au Louvre et les soins pris par Colbert pour son installation, ajoute : « Ce ministre, voulant bien entrer dans les plus petits détails, fit donner un registre courant de maroquin, où le secrétaire écrivait toutes les décisions de l'Académie. »

Ce registre, aux armes de France, est le plus ancien de ceux que renferment les Archives de la Compagnie. Il commence au lundi 13 juin 1672 par le compte rendu des funérailles de Séguier et de la translation de l'Académie au Louvre.

Les registres antérieurs, dont l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson nous donne par bonheur une idée assez complète, ont disparu depuis longtemps sans qu'on en ait retrouvé le moindre fragment.

Le 11 mai 1676, le neveu et légataire de Conrart remit à l'Académie divers papiers qui lui appartenaient, mais ce fut en vain que Mézeray réclama les anciens registres dont personne n'a eu depuis lors aucune nouvelle.

La transcription faite récemment par les soins de l'Académie ne pouvait donc porter que sur les registres de 1672 à 1793. Elle sert actuellement à l'impression, achevée jusqu'à l'année 1778, et qui, par conséquent, pourra, dans un avenir assez prochain, être livrée au public. C. M.-L.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LE HÉROS CORNÉLIEN ET LE « GÉNÉREUX » SELON DESCARTES

Étude sur les rapports de la psychologie de Corneille et de la psychologie de Descartes.

Je ne veux pas revenir sur la question tant débattue de l'influence littéraire de Descartes. La thèse de M. Krantz a été vigoureusement battue en brèche; et je crois qu'elle ne tient plus debout. La philosophie cartésienne n'a pas créé la littérature classique; mais la première s'est développée parallèlement à la seconde; elles sont effets des mêmes causes, expressions indépendantes du même esprit.

Aux preuves diverses qu'on en a données, j'ajouterais cette remarque : que le rapport entre le cartésianisme et la littérature apparaît plus étroit et sensible, quand on examine des écrivains contemporains de Descartes, dont les formes intellectuelles se sont nécessairement déterminées avant la publication de ses écrits, donc hors de son influence. Ainsi, il y a non seulement analogie, mais identité d'esprit, dans le *Traité des passions*, et dans la tragédie cornélienne. Jamais, que je sache, on n'a mis en lumière cette identité, et c'est pourquoi je voudrais la rendre évidente par quelques rapprochements de textes. Peut-être apprendra-t-on ainsi à rendre plus de justice à la psychologie de

Corneille, lorsque l'on verra ses conceptions qui nous paraissent les plus aventureuses et fantaisistes, affirmées par le philosophe comme d'incontestables vérités.

Tout le monde n'a pas entre les mains, et les philosophes seuls peuvent avoir dans la mémoire le *Traité des passions* : aussi laisserai-je souvent la parole à Descartes. De brèves indications suffiront pour Corneille.

I

Le principe de la psychologie cornélienne, c'est la force, la toute-puissance de la volonté. Tous les héros de Corneille sont des héros de la volonté :

> Je suis maître de moi comme de l'univers :
> Je le suis, je veux l'être...,

dit Auguste dans *Cinna*. Et Pauline, dans *Polyeucte* :

> Et sur mes passions ma raison souveraine...

Tous ont la même nature et le même langage. Ouvrons maintenant le *Traité des passions* : nous rencontrons bientôt un titre aussi décisif que suggestif :

Article 40. — Qu'il n'y a point d'âme si faible qu'elle ne puisse, étant bien conduite, acquérir un pouvoir absolu sur ses passions.

Mais comment s'établissent les rapports de la volonté et des passions? par où celle-là parvient-elle à manier, à plier, à détruire celles-ci? Tout le mécanisme de ces relations est expliqué dans quelques articles (41 à 49), dont j'extrais les principaux passages.

Art. 41. — ... La volonté est tellement libre de sa nature, qu'elle ne peut jamais être contrainte; et des deux sortes de pensées que j'ai distinguées en l'âme, dont les unes sont ses actions, à savoir ses volontés, les autres ses passions;... les premières sont absolument en son pouvoir et ne peuvent qu'indirectement être changées par le corps, comme au contraire les dernières dépendent absolument des actions qui les conduisent, et elles ne peuvent qu'indirectement être changées par l'âme.

Art. 45. — Nos passions ne peuvent pas directement être excitées ni ôtées par l'action de notre volonté, mais elles peuvent l'être indirectement par la représentation des choses qui ont coutume d'être jointes

avec les passions que nous voulons avoir, et qui sont contraires à celles que nous voulons rejeter. Ainsi, pour exciter en soi la hardiesse et ôter la peur, il ne suffit pas d'en avoir la volonté, mais il faut s'appliquer à considérer les raisons, les objets ou les exemples qui persuadent que le péril n'est pas grand; qu'il y a toujours plus de sûreté en la défense qu'en la fuite; qu'on aura de la gloire et de la joie d'avoir vaincu, au lieu qu'on ne peut attendre que du regret et de la honte d'avoir fui, et choses semblables.

Ces citations me dispensent de longues réflexions, et portent avec elle la conviction, pour quiconque a bien étudié le théâtre de Corneille. Cette *excitation volontaire des passions contraires à celle qu'on veut ôter, par la représentation des choses qui y sont jointes*, est un procédé familier aux héros raisonneurs de Corneille, qui alignent des arguments pour ou contre leurs passions; et cela nous donne le secret de tant de tirades où s'étale une vigoureuse dialectique par laquelle les personnages semblent pratiquer sur eux-mêmes une sorte de suggestion, s'échauffer artificiellement dans le sens des actes qu'une délibération froidement consciente leur propose. Rappelez-vous Émilie, lorsque son amour pour Cinna s'inquiète des périls de la conjuration où elle le pousse : elle combat ses craintes en se représentant la gloire qui suivra le péril, l'espérance d'en sortir heureusement, le commandement impérieux du patriotisme et de la piété filiale [1]. Ne pouvant supprimer la passion de la peur par une action directe de sa volonté, elle excite en elle toutes les idées contraires à cette passion, qui peu à peu la réduiront et l'étoufferont. Mais poursuivons notre lecture du *Traité* cartésien.

Art. 46. — Il y a une raison particulière qui empêche l'âme de pouvoir promptement changer ou arrêter ses passions;... cette raison est qu'elles sont presque toutes accompagnées de quelque émotion qui se fait dans le cœur, et par conséquent aussi en tout le sang et les esprits... Le plus que la volonté puisse faire pendant que cette émotion est en sa vigueur, c'est de ne pas consentir à ses effets et de retenir plusieurs des mouvements auxquels elle dispose le corps.

Et voilà la clef de la conduite de Pauline, lorsque Félix la presse de revoir Sévère. Elle ne craint pas pour sa vertu, elle craint pour son repos. Elle est sûre de vaincre, mais elle sait la lutte douloureuse. Elle sait qu'elle aura fort à faire pour ne pas laisser traduire au dehors l'émotion de son cœur et de ses sens.

1. *Cinna*. Act. IV. sc. IV toute la tirade d'Émilie qui termine la scène.

Moi! moi! que je revoie un si puissant vainqueur!...
Je sens déjà mon cœur qui pour lui s'intéresse!...
— Ta vertu m'est connue. — Elle vaincra sans doute.
Ce n'est pas le succès que mon âme redoute.
Je crains ce dur combat et ces troubles puissants,
Que fait déjà chez moi la révolte des sens.
(Acte I, sc. 4.)

Aussi abrège-t-elle ensuite son entretien avec Sévère, non qu'elle ait peur de manquer à son devoir, ni qu'elle soupçonne son mari de craindre, ou son amant d'espérer une défaillance de sa vertu : mais elle veut toujours *assurer son repos*, en éloignant l'objet dont la présence excite la révolte de ses sens.

Nous trouvons encore un pareil mécanisme dans Chimène : elle n'étouffe pas son amour pour Rodrigue, et, le voulût-elle, elle ne pourrait; mais elle ne laisse passer aucun acte qui décèle cet amour. L'adresse du roi, au troisième acte, consiste à surprendre sa volonté si soudainement, qu'elle n'ait pas le temps d'arrêter la violente expansion de ses émotions intimes. De là la fausse nouvelle de la mort de Rodrigue, et cette pâmoison, que Chimène détrompée essaie de reprendre comme elle peut. On peut même encore trouver dans les articles 41 et 45 cités plus haut la raison logique de ce qu'il y a d'étalage un peu emphatique et surabondant dans la douleur de Chimène. Son amour est si fort qu'elle a besoin d'exciter sans cesse en elle la représentation de son père mort, de ses plaies, de son sang, de tous les objets sensibles qui sont joints à l'idée de son devoir : c'est un moyen, comme on dit, de se fouetter, de produire en soi de la force pour l'action obligatoire et voulue.

Art. 48. — Or c'est par le succès de ces combats que chacun peut connaître la force ou la faiblesse de son âme; car ceux en qui naturellement la volonté peut le plus aisément vaincre les passions et arrêter les mouvements du corps qui les accompagnent ont sans doute les âmes les plus fortes; mais il y en a qui ne peuvent éprouver leur force, pour ce qu'ils ne font jamais combattre leur volonté avec ses propres armes, mais seulement avec celles que lui fournissent quelques passions pour résister à quelques autres. Ce que je nomme ses propres armes sont des jugements fermes et déterminés touchant la connoissance du bien et du mal, suivant lesquels elle a résolu de conduire les actions de sa vie; et les âmes les plus foibles de toutes sont celles dont la volonté ne se détermine point ainsi à suivre certains jugements, mais se laisse continuellement emporter aux passions présentes, lesquelles étant souvent contraires les unes aux autres, la tirent tour à tour à leur parti, et,

l'employant à combattre contre elle-même, mettent l'âme au plus déplorable état qu'elle puisse être. Ainsi, lorsque la peur représente la mort comme un mal extrême et qui ne peut être évité que par la fuite, l'ambition, d'autre côté, représente l'infamie de cette fuite comme un mal pire que la mort; ces deux passions agitent diversement la volonté, laquelle obéissant tantôt à l'une, tantôt à l'autre, s'oppose continuellement à soi-même, et ainsi rend l'âme esclave et malheureuse.

Cet article nous aide à rendre compte d'une impression que fait assurément la lecture de Corneille, et à résoudre une des grandes objections faites à la composition de ses caractères. Les personnages de Corneille, dit-on, raisonnent trop; et Boileau déjà, dans son *Art poétique*, le visait lorsqu'il notait sévèrement les *froids raisonnements* de certaines tragédies. Si nous songeons que les *propres armes de la volonté* sont des *jugements fermes et déterminés touchant la connaissance du bien et du mal*, et que l'on *n'éprouve la force* de la volonté qu'en la faisant combattre avec ses propres armes, nous comprendrons d'où vient que les héros cornéliens sont toujours *conscients* et *raisonneurs* : ils forment des *jugements fermes et déterminés*, pour être les appuis de leur volonté, les ressorts de leur action. Et d'autre part, quand nous lisons que *les âmes les plus faibles de toutes sont celles dont la volonté ne se détermine point à suivre certains jugements, mais se laisse continuellement emporter aux passions présentes*, nous nous expliquons pourquoi l'on ne trouve point chez Corneille un seul *passionné* qui soit purement un *passionné*, un *impulsif* qui soit vraiment un *impulsif*, pourquoi, du moins, jamais un caractère de cette nature ne saurait avoir dans son œuvre une grandeur sérieuse et tragique. Il méprise tellement ces *âmes faibles* qui ne se déterminent point sur des jugements fermes, qu'il ne saurait les peindre que dans une médiocrité basse et presque comique : c'est Prusias, c'est Félix, c'est Valens, c'est Ptolémée. Je joindrais presque encore Cinna à cette liste : car la raison de l'impression équivoque qu'il donne, la raison de la médiocrité d'âme qui le fait presque mépriser parfois, c'est qu'il est tiraillé entre un instinct d'honneur et un désir d'amour, qui entraînent tour à tour sa volonté, l'opposent continuellement à elle-même et la rendent esclave et malheureuse.

Art. 49. — Il est vrai qu'il y a fort peu d'hommes si foibles et irrésolus qu'ils ne veulent rien que ce que leur passion leur dicte. La plupart ont des jugements déterminés, suivant lesquels ils règlent une partie de leurs actions; et, bien que souvent ces jugements soient faux, et même

fondés sur quelques passions par lesquelles la volonté s'est auparavant laissé vaincre ou séduire, toutefois à cause qu'elle continue de les suivre lorsque la passion qui les a causés est absente, on les peut considérer comme ses propres armes, et penser que les âmes sont plus fortes ou plus foibles à raison de ce qu'elles peuvent plus ou moins suivre ces jugements et résister aux passions présentes qui leur sont contraires. Mais il y a pourtant grande différence entre les résolutions qui procèdent de quelque fausse opinion et celles qui ne sont appuyées que sur la connaissance de la vérité; d'autant que si on suit ces dernières, on est assuré de n'en avoir jamais de regret ni de repentir, au lieu qu'on en a toujours d'avoir suivi les premières lorsqu'on en découvre l'erreur.

Cet article est capital. Les premiers mots nous découvrent toute la distance qui sépare les idées cartésiennes et cornéliennes de nos idées : la volonté, pour nous, est une chimère peut-être, sûrement une exception; pour Descartes, pour Corneille, c'est l'absence de volonté consciente et raisonnable, c'est l'*impulsion* pure qui est l'exception. « Il y a fort peu d'hommes si foibles et irrésolus, qu'ils ne veuillent rien que ce que leur passion leur dicte. » Et voilà pourquoi ces âmes faibles, tiraillées et méprisables, sont l'exception dans l'œuvre de Corneille : pour être dans la vérité, il nous décrit surtout des âmes fortes qui suivent avec constance des jugements clairs. Il se peut que ces âmes fortes soient passionnées aussi, mais elles raisonnent leur passion, elles en déterminent l'objet comme absolument bon et désirable; et ainsi à l'impulsion elles substituent des jugements, des maximes nettes et réfléchies, qui seront désormais les vrais principes de leur action. C'est une des originalités de Corneille que cette résolution de la passion en volonté : et l'on voit qu'ici encore Descartes l'approuve. L'exemple le plus remarquable qu'on en puisse citer se tire de la tragédie d'*Horace* : Camille, une amoureuse frénétique, Horace, un frénétique patriote, sont des âmes de même trempe qui toutes les deux adhèrent de toute leur volonté aux objets de leurs passions. De là les formes raisonneuses de leurs plus brutales fureurs : de là ce curieux monologue de Camille où elle concerte les moyens de faire expier à son frère la mort de son amant, et de là le mot de ce frère quand il tire l'épée pour tuer sa sœur, coupable d'avoir insulté sa patrie :

> C'est trop : *ma patience à la raison* fait place.
> (IV, 5.)

Que la passion première soit tout à fait mauvaise, ou que l'âme,

égarée par une connaissance insuffisante, choisisse avec réflexion un faux bien pour objet de sa volonté, on aura le scélérat cornélien, héros de la volonté tout comme le généreux cornélien. Sa scélératesse n'a pas l'allure inégale et capricieuse, les *à-coups* et les secousses de l'action impulsive et irraisonnée : elle est rectiligne, égale, inépuisable, exempte d'hésitation et de trouble, parce qu'elle est l'application consciencieuse d'une maxime réfléchie. Je ne puis que renvoyer à la Cléopâtre de *Rodogune*. En revanche, il suffira que la fausseté du jugement qui règle les actes du personnage lui soit montrée; et aussitôt il pivotera sur lui-même, il fera volte-face, et se remettra en marche dans une direction absolument opposée, du même pas égal et soutenu dont il marchait tout à l'heure en sens inverse. La raison éclairée tout d'un coup a retourné tout d'un coup la volonté. Émilie voit dans Auguste un tyran féroce et sanguinaire : nul bienfait ne l'a ramenée. Elle veut le tuer. Mais Auguste fait grâce entière à son amant, à elle; il révèle une générosité qu'elle ne soupçonnait pas; par suite le jugement d'Émilie change soudain :

> Ma haine va mourir que j'ai crue immortelle,
> Elle est morte,

dit-elle; et la plus forcenée des furies devient en un instant la plus dévouée des filles.

De pareilles volte-face ne sont pas à craindre, quand *les jugements de la volonté sont appuyés sur la connaissance de la vérité* : alors on ne connaît plus ni regret, ni remords, ni repentir :

> Je le ferais encore si j'avais à le faire,

répètent à l'envi les héros cornéliens. Et ne voit-on pas sortir de la dernière phase de cet article 49 le héros impassible, impeccable, sans émotion comme sans défaillance, qu'on a tant de fois reproché à Corneille, et dont on a tant de fois raillé l'invraisemblance?

Descartes y tient, à cette sérénité imperturbable de l'homme sûr de sa volonté, et qui s'y retranche en telle sorte que rien ne l'y saurait atteindre ni forcer. Il se reprend plus d'une fois à la décrire; et, en la décrivant, c'est l'état d'âme des Nicomède, des Sertorius et des Suréna qu'il analyse :

Art. 148. — ... Il est certain que, pourvu que notre âme ait toujours de quoi se contenter en son intérieur, tous les troubles qui viennent d'ailleurs n'ont aucun pouvoir de lui nuire; mais plutôt ils servent à augmenter sa joie, en ce que, voyant qu'elle ne peut être offensée par

eux, cela lui fait connoître sa perfection. Et afin que notre âme ait ainsi de quoi être contente, elle n'a besoin que de suivre exactement la vertu. Car quiconque a vécu en telle sorte que sa conscience ne lui peut reprocher qu'il ait jamais manqué à faire toutes les choses qu'il a jugées être les meilleures (qui est ce que je nomme ici suivre la vertu), il en reçoit une satisfaction qui est si puissante pour le rendre heureux, que les plus violents efforts des passions n'ont jamais assez de pouvoir pour troubler la tranquillité de son âme.

Et cette tranquillité d'âme a son fondement dans l'assurance que rien n'est à nous que notre volonté, mais que notre volonté n'est qu'à nous : si bien qu'assuré de son vouloir, l'homme se détache du reste, et voit indifféremment l'événement tourner pour ou contre lui. Il sait que, quoi qu'il arrive, sa liberté intérieure subsistera tout entière.

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux,

dit le vieil Horace : et Nicomède, Sertorius, Suréna, assistent impassibles, sans un mouvement de crainte ni de dépit, sans la plus légère marque de trouble et d'émotion aux intrigues et aux complots qui menacent leur liberté, leur fortune ou leur vie. Descartes va nous en donner la raison.

Art. 152. — Je ne remarque en nous qu'une seule chose qui nous puisse donner juste raison de nous estimer, à savoir l'usage de notre libre arbitre, et l'empire que nous avons sur nos volontés; car il n'y a que les seules actions qui dépendent de ce libre arbitre pour lesquelles nous puissions avec raison être loués ou blâmés...

Art. 153. — Ainsi je crois que la vraie générosité, qui fait qu'un homme s'estime au plus haut point qu'il se peut légitimement estimer, consiste seulement partie en ce qu'il connoît qu'il n'y a rien qui véritablement lui appartienne que cette libre disposition de ses volontés, ni pourquoi il doive être loué ou blâmé sinon pour ce qu'il en use bien ou mal, et partie en ce qu'il sent en soi-même une ferme et constante résolution d'en bien user, c'est-à-dire de ne manquer jamais de volonté pour entreprendre et exécuter toutes les choses qu'il jugera être les meilleures; ce qui est suivre parfaitement la vertu.

Jamais, je crois, le principe de l'héroïsme cornélien et de l'admiration que malgré tout il inspire, n'a été mieux mis à découvert que dans ces dernières lignes. On y voit à merveille comment cet héroïsme de la volonté, qui devient la plus haute vertu quand il s'appuie sur une connaissance vraie, garde pourtant une admirable grandeur pour le déploiement d'énergie où il nous fait assister, même quand la connaissance est fausse, et qu'il

s'attache au mal. Il apparaît bien ainsi que l'héroïsme cornélien, dans son essence originale, n'a pas forcément un caractère moral, et ressemble fort, avec plus d'étroitesse, à la *virtù* des Italiens de la Renaissance, comme l'a déjà fait remarquer, je crois, M. Brunetière dans une conférence de l'Odéon.

II

L'identité des conceptions de Descartes et de Corneille va si loin que nous retrouvons dans le *Traité des passions* quelques-uns des caractères les plus extraordinaires et les plus originaux que le poète tragique ait composés : Nicomède, par exemple, et Auguste.

Voici Nicomède, d'abord, avec cette sérénité hautaine, dont il domine tous ceux qui l'entourent, et Attale, et Arsinoé, et Flaminius même :

Art. 203. — ... Comme il n'y a rien qui la rende (*la colère*) plus excessive que l'orgueil, ainsi je crois que la générosité est le meilleur remède qu'on puisse trouver contre ses excès, pour ce que, faisant qu'on estime fort peu tous les biens qui peuvent être ôtés, et qu'au contraire on estime beaucoup la liberté et l'empire absolu sur soi-même, qu'on cesse d'avoir lorsqu'on peut être offensé par quelqu'un, elle fait qu'on n'a que du mépris ou tout au plus de l'indignation pour les injures dont les autres ont coutume de s'offenser.

Et voici la raillerie héroïque de Nicomède, tour à tour chargée d'indignation ou de mépris.

Art. 127. — Pour le ris qui accompagne quelquefois l'indignation, il est ordinairement artificiel et feint; mais lorsqu'il est naturel, il semble venir de la joie qu'on a de ce qu'on voit ne pouvoir être offensé par le mal dont on est indigné, et, avec cela, de ce qu'on se trouve surpris par la nouveauté ou par la rencontre inopinée de ce mal; de façon que la joie, la haine et l'admiration y contribuent...

Art. 163. — ... Ce que je nomme le dédain est l'inclination qu'a l'âme à mépriser une cause libre, en jugeant que, bien que de sa nature elle soit capable de faire du bien ou du mal, elle est néanmoins si fort au-dessous de nous qu'elle ne nous peut faire ni l'un ni l'autre.

Voici maintenant Auguste, dans *Cinna*. L'originalité du rôle d'Auguste est de présenter un héros en qui la noblesse n'est pas naturelle, et qui s'élève d'une bassesse cruelle et tyrannique jusqu'à la sublime clémence : cette évolution du caractère explique le déplacement d'intérêt qu'on a tant de fois signalé dans cette

tragédie dont le premier acte étale les crimes d'Auguste, jusqu'à le rendre odieux, tandis que du second au cinquième il va sans cesse s'élevant et se purifiant. Comment se fait cette évolution? Écoutons Descartes dans l'article où il expose « comment la générosité peut être acquise ».

Art. 161. — Il est certain que la bonne institution sert beaucoup pour corriger les défauts de la naissance, et que si on s'occupe souvent à considérer ce que c'est que le libre arbitre, et combien sont grands les avantages qui viennent de ce qu'on a une ferme résolution d'en bien user, comme aussi, d'autre côté, combien sont vains et inutiles tous les soins qui travaillent les ambitieux, on peut exciter en soi la passion et ensuite acquérir la vertu de générosité, laquelle étant comme la clef de toutes les autres vertus et un remède général contre tous les dérèglements des passions, il me semble que cette considération mérite bien d'être remarquée.

Art. 155. — ... Les plus généreux ont coutume d'être les plus humbles; et l'humilité vertueuse ne consiste qu'en ce que la réflexion que nous faisons sur l'infirmité de notre nature et sur les fautes que nous pouvons avoir autrefois commises,... est cause que nous ne nous préférons à personne...

Art. 156. — Ceux qui sont généreux... sont naturellement portés à faire de grandes choses, et toutefois à ne rien entreprendre dont ils ne se sentent capables...

Auguste passe par toutes les étapes qui sont ici indiquées :

1° Vanité des soins qui travaillent les ambitieux.

J'ai souhaité l'empire et j'y suis parvenu;
Mais en le souhaitant, je ne l'ai pas connu.
Dans sa possession j'ai trouvé pour tous charmes
D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes,
Mille ennemis secrets, la mort à tous propos,
Point de plaisir sans trouble, et jamais de repos.
(II, 1.)

D'où va sortir le dégoût des biens qui peuvent être ôtés.

2° Réflexion sur les fautes qu'on a commises, d'où l'on ne se préfère à personne :

Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre!
Quoi! tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné!...
Ils violent des droits que tu n'as pas gardés!...
(IV, 2.)

3° Ne rien entreprendre dont on ne se sente capable :

Mais quoi? toujours du sang et toujours des supplices?
Je veux me faire craindre et ne fais qu'irriter...
Et le sang répandu de mille conjurés
Rend mes jours plus maudits, et non plus assurés.
(IV, 2.)

4° Désabusé, donc, de « cet empire absolu sur la terre et sur l'onde », dégoûté des rigueurs qui ne servent à rien, conscient aussi de son indignité, « il connaît qu'il n'y a rien qui véritablement lui appartienne que cette libre disposition de ses volontés »; il n'estime plus que « l'empire absolu sur soi-même ».

Je suis maître de moi comme de l'univers,
Je le suis, je veux l'être. O siècles, ô mémoire,
Conservez à jamais ma dernière victoire!
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
(V, 3.)

Dès lors Auguste s'est dépouillé d'Octave; la volonté a nettoyé cette âme perverse, et y a engendré la générosité.

III

Corneille a donné à l'amour un caractère *vertueux* et *moral* dont on s'est étonné souvent. C'est que l'amour n'est pas dans Corneille une attraction sensuelle, une émotion irraisonnée de la sympathie : sans exclure ces éléments, il en fait surtout un élan vers la perfection; l'amour cornélien est conscient, raisonnable et volontaire. Il est précisément ce que Descartes explique en son article 139.

Art. 139. — Nous devons principalement considérer les passions en tant qu'elles appartiennent à l'âme, au regard de laquelle l'amour et la haine viennent de la connoissance... Et lorsque cette connoissance est vraie, c'est-à-dire que les choses qu'elle nous porte à aimer sont véritablement bonnes, et celles qu'elle nous porte à haïr sont véritablement mauvaises, l'amour est incomparablement meilleure que la haine; elle ne sauroit être trop grande, et elle ne manque jamais de produire la joie. Je dis que cette amour est extrêmement bonne, pour ce que, joignant à nous de vrais biens, elle nous perfectionne d'autant. Je dis aussi qu'elle ne saurait être trop grande, car tout ce que la plus excessive peut faire, c'est de nous joindre si parfaitement à ces biens, que l'amour que nous avons particulièrement pour nous-mêmes n'y mette aucune distinction, ce que je crois ne pouvoir jamais être mauvais : et elle est nécessairement suivie de la joie, à cause qu'elle

nous représente ce que nous aimons comme un bien qui nous appartient.

Cet amour, bien différent du désir qui naît de l'agrément, et qui est l'amour ordinaire des romans et des comédies, cet amour se fonde en somme sur l'estime. Chimène aime Rodrigue, parce qu'elle ne connaît rien de meilleur. Pauline a aimé Sévère parce jamais Rome

N'a produit plus grand cœur ni vu plus honnête homme.

Aimer un homme, c'est donc aimer le bien qui est en lui; c'est donner un culte légitime à l'excellence d'une nature la meilleure qu'on ait rencontrée. De là ces adorations, ces dévotions des amants dans le théâtre de Corneille. De là vient que l'amour est une vertu, et source de vertu, parce qu'il n'est autre chose en soi que l'amour de la perfection :

Des grandes actions il rend l'homme amoureux,...
L'impossibilité jamais ne l'épouvante...
Ainsi qui sait aimer se rend de tout capable...
Mais le manque d'amour fait le manque de cœur.

(Imitation de J.-C.)

C'est de l'amour de Dieu que Corneille dit cela : mais l'amour de Dieu n'est pas différent essentiellement de l'amour des créatures : il n'en diffère que par l'absolue perfection de l'objet, tandis que dans les créatures la perfection est toujours bornée. Cette identité des sentiments, avec ces différences des objets, apparaît dans l'article 83 de Descartes :

Art. 83. — On peut, ce me semble, distinguer l'amour par l'estime qu'on fait de ce qu'on aime, à comparaison de soi-même; car lorsqu'on estime l'objet de son amour moins que soi, on n'a pour lui qu'une simple affection; lorsqu'on l'estime à l'égal de soi, cela se nomme amitié; et lorsqu'on l'estime davantage, la passion qu'on a peut être nommée dévotion. Ainsi on peut avoir de l'affection pour une fleur, pour un oiseau, pour un cheval; mais, à moins que d'avoir l'esprit fort déréglé, on ne peut avoir de l'amitié que pour des hommes. Et ils sont tellement l'objet de cette passion, qu'il n'y a point d'homme si imparfait qu'on ne puisse avoir pour lui une amitié très parfaite lorsqu'on en est aimé et qu'on a l'âme véritablement noble et généreuse. Pour ce qui est de la dévotion, son principal objet est sans doute la souveraine divinité, à laquelle on ne saurait manquer d'être dévot, lorsqu'on la connoît comme il faut; mais on peut aussi avoir de la dévotion pour son prince, pour son pays, pour sa ville, et même pour un homme

particulier, lorsqu'on l'estime beaucoup plus que soi. Or la différence qui est entre ces trois sortes d'amour paraît principalement par leurs effets; car, d'autant qu'en toutes on se considère comme joint et uni à la chose aimée, on est toujours prêt d'abandonner la moindre partie du tout qu'on compose avec elle pour conserver l'autre; ce qui fait qu'en la simple affection l'on se préfère toujours à ce qu'on aime, et qu'au contraire en la dévotion l'on préfère tellement la chose aimée à soi-même qu'on ne craint pas de mourir pour la conserver. De quoi on a vu souvent des exemples en ceux qui se sont exposés à une mort certaine pour la défense de leur prince ou de leur ville, et même aussi quelquefois pour des personnes particulières auxquelles ils s'étaient dévoués.

Par cette conception de l'amour s'expliquent quelques-unes des singularités du théâtre de Corneille. Le mécanisme curieux, d'abord, et les déplacements de sentiments qu'on remarque dans *Polyeucte*. Pauline, qui aimait Sévère pour son *grand cœur*, passe à aimer Polyeucte, quand elle connaît en lui une forme d'héroïsme fort au-dessus de la vertu humaiue de Sévère. Polyeucte, pareillement, n'a d'abord rien aimé plus que Pauline :

Je vous aime (lui dit-il),
Le ciel m'en soit témoin, beaucoup plus que moi-même.
(Act. I.)

Un peu plus tard, il dit :

Je vous aime
Beaucoup moins que mon Dieu, cent fois plus que moi-même.
(Act. IV.)

Dans l'intervalle il a achevé de « connaître comme il faut la souveraine divinité » : c'est la souveraine perfection, il ne pouvait manquer de l'aimer plus que Pauline. Ainsi dans la tragédie, l'amour suit exactement la connaissance; à mesure que la connaissance s'épure, l'amour se transforme, et elle le porte d'objet en objet, du moins parfait au plus parfait.

De là vient encore le caractère très particulier et très original que prend dans Corneille la lutte de la passion et du devoir. Si l'amour est la vertu des grands cœurs, il semble qu'il y ait contradiction à le combattre. L'amour est en effet une dette qu'on paye à la vertu. S'il doit céder à l'honneur, ce n'est pas du tout pour la raison qu'on donne d'ordinaire, parce qu'il est d'ordre inférieur : non, il est au contraire raisonnable; et ni Chimène ni Rodrigue ne songent à en rougir, ni à s'en défaire. S'ils agissent contre l'amour, c'est dans l'intérêt même de l'amour. Subtilité

apparente, facile pourtant à concevoir. Car chacun des efforts qu'ils font contre l'amour, les élève à un degré plus haut d'héroïsme qui a droit à une somme plus grande d'amour. Ainsi leurs âmes s'embrassent plus étroitement, quand leurs actes s'opposent le plus, et leur passion se nourrit de tout ce qu'ils font contre elle. C'est pour Chimène même que Rodrigue a écouté son devoir de fils plutôt que son devoir d'amant :

> Qui m'aima généreux, me haïrait infâme...
> Je t'ai fait une offense, et j'ai dû m'y porter
> Pour effacer ma honte et *pour te mériter.*

Si l'estime, en effet, détermine l'amour, il faut sacrifier l'amour à l'honneur dont la perte ne laisserait pas subsister l'estime. Et ainsi on ne mérite l'amour qu'en ne faisant rien pour lui. Voilà qui porte ce sentiment à une curieuse hauteur, jusqu'à ne plus vivre que du sacrifice sans cesse renouvelé qu'on en fait; mais c'est le nécessaire complément d'une théorie qui l'identifie à l'amour de la perfection : les amants se sentent obligés à se traiter réciproquement comme parfaits, et à se rendre individuellement le plus parfaits qu'ils peuvent.

IV

D'où viennent toutes ces ressemblances que j'ai relevées entre les tragédies de Corneille et le *Traité* de Descartes? Le *Traité des passions* fut écrit en 1646, publié en 1649 : les chefs-d'œuvre de Corneille avaient paru presque tous. Ce n'est donc pas Corneille qui s'est inspiré de Descartes : est-ce Descartes qui s'est inspiré de Corneille? Je retrouve dans le *Traité* Nicomède aussi bien qu'Auguste; et Nicomède est postérieur à 1649. Il n'y a donc pas eu influence de l'un sur l'autre, mais communauté d'inspiration.

Le philosophe et le poète ont travaillé tous les deux sur le même modèle : l'homme que la société française présentait communément au début du XVIIe siècle. Une réalité qui, en eux-mêmes et hors d'eux-mêmes, commandait à leurs conceptions, rend seule compte de l'étonnante identité qu'on y remarque. Et cette réalité n'est pas bien difficile à trouver. La race que les désordres et les périls du XVIe siècle ont formée, est une race robuste, intelligente, active; elle a des sens brutaux, l'esprit vif, souple, lucide, pratique, la volonté saine et intacte. Entre les appétits des sens et les idées de l'esprit, elle ne laisse aucune place aux pures émotions du cœur, aux molles rêveries de l'ima-

gination; elle vit de la vie physique et de la vie intellectuelle, avec intensité : point du tout de la vie sentimentale. Elle estime pardessus tout la netteté des jugements, la promptitude des décisions; elle met son idéal à tenir toujours toutes les forces de son corps et de son âme à commandement. Voulons-nous voir le type réalisé dans quelques individus? Regardons Richelieu, Retz, Turenne, Bussy. Le remarquable livre de M. Hanotaux met bien en lumière cette domination de l'intelligence et de la volonté dans Richelieu.

Et voici, je crois, l'importante conclusion qu'on peut tirer des textes que nous venons d'étudier. Il faut nous garder des affirmations absolues et téméraires, quand la vérité psychologique des caractères dessinés par un auteur ne nous apparaît pas, quand ils choquent notre conception familière. A chaque époque, la littérature fait prévaloir un type, conforme au goût, à l'état moral et physique du public qui est à la fois le modèle et le juge. Dans notre temps de névrosés, de détraqués, de veules emballés, bons pour la gesticulation et mauvais pour l'action, nous comprenons aisément les impuissants mélancoliques, les impulsifs tendres ou brutaux du roman contemporain : nous comprenons encore les maniaques grandioses, les passionnés extatiques de la littérature romantique. Les agités sentimentaux, parfois actifs et parfois demi-conscients, les féminins délicats et vibrants de Racine sont aussi à notre portée. Le type intellectuel et actif, réfléchi et volontaire, nous échappe. Nous le nions : nous accusons Corneille de l'avoir inventé. Mais Descartes nous avertit que Corneille n'a pas rêvé. Ils ont décrit l'un et l'autre une forme d'âme commune en leur temps, et l'idéal où cette forme d'âme tendait. Ce type a été délaissé par la littérature, et, je le veux bien, parce qu'il avait cessé d'être commun dans la nature. A-t-il totalement disparu? N'existe-t-il plus aujourd'hui? Je suis sûr que, si la mode littéraire, le préjugé ne nous fermaient les yeux, et ne nous empêchaient pas de voir tout ce qui est contraire à l'hypothèse psychologique actuellement en faveur, nous le retrouverions; même parmi nos contemporains, il y a encore des natures à la Corneille : de solides hommes, fortement sensuels et point du tout sensibles, des intellectuels qui transforment leurs impressions en idées, les idées en jugements, les jugements en volontés, qui savent ce qu'ils veulent, veulent ce qu'ils font, et dont la vie est dans l'ensemble une œuvre de claire conscience et de libre détermination, si l'on entend seulement par liberté la puissance des idées pures pour déterminer les actes.

GUSTAVE LANSON.

D'HORACE A AUBANEL
HISTOIRE D'UN LIEU COMMUN

En lisant un livre tout récent : — *Le Poète Théodore Aubanel*, par M. Ludovic Legré, — je note un même thème poétique revenant jusqu'à trois fois parmi les citations de la *Miougrano entreduberto* et des *Fiho d'Avignoun* dont l'auteur le parsème :

« Veici l'estiéu, li niue soun claro [1]... »

puis :

« A pléni jitello
Abriéu s'espandis,
E dins la pradello
Brodo un gai tapis;
Tendramen m'agrado
Miès que touto flour,
De moun adourado
L'ardènto palour [2]... »

enfin :

« Oudourous, celèste, lougié
Autant qu'un respir de chatouno,
Abriéu, dins li flour dou vergié
Aleno em' un brut de poutouno

Tendre coume lou parauli
D'uno amouroso, dins l'aubriho
S'ausissié lou canta poulit
E li souspir de l'auceliho [3].

Veici lou verd, veici li nis;
Pertout la sabo reboumbello [4]... »

Qu'une même pensée reparaisse à plusieurs reprises dans l'œuvre d'un poète cela n'est pas pour nous choquer et, lorsqu'elle est originale et caractéristique, elle nous charme plutôt

1. L. Legré, *Le poète Th. Aubanel*, p. 51.
2. *Ibid.*, p. 301.
3. Comparez ces trois derniers vers avec ceux de Guill. de Machaut cités plus loin :

Que cil oisillon en l'abril
Font leurs amoureuses tençons.

4. *Ibid.*, p. 309.

comme le motif-conducteur d'une âme. Par malheur celle-ci n'est ni originale ni caractéristique, car voilà tantôt deux mille ans qu'elle traîne de rimeur en rimeur à travers notre poésie. S'il s'agissait seulement de prouver que ce que les félibres admirent le plus est souvent ce qui mérite d'être admiré le moins, l'idée ne nous viendrait pas de la signaler. Mais comme elle peut servir notablement à commencer la démonstration de cette vérité que le félibrige vit surtout de lieux communs et comme, en outre, elle nous permet mieux que les dissertations les plus documentées de suivre en quelques phases encore assez brumeuses l'évolution de notre littérature, nous ne voulons pas laisser échapper cette occasion d'en esquisser l'histoire.

Ce thème, que nous appellerons, pour plus de commodité, le *thème du Renouveau*, ne se rencontre pas dans nos auteurs contemporains. Il a bien pu arriver cinq ou six fois à Hugo [1], deux ou trois fois à Musset [2], et peut-être encore à quelques autres poètes de célébrer en deux ou trois vers le retour du printemps, mais c'était toujours parce que le sujet de leur poème l'exigeait et dans des termes si variés qu'aucune tradition n'y saurait être perçue. De toute notre littérature classique du XVIIIe et du XVIIe siècle cette formule est également absente : des poètes de palais ou de boudoirs n'étaient pas hommes, on le comprend, à s'émouvoir beaucoup du changement des saisons. Au XVIe siècle seulement, quand nous entendons Remi Belleau célébrer :

« Avril, l'honneur des prés verds [3] ! »

Ronsard dire à sa Cassandre :

« Le printemps vient, naissez fleurettes [4] ! »

ou Desportes chanter :

« La terre naguère glacée
Est ores de vert tapissée
Son sein est embelli de fleurs [5] »,

nous commençons à voir se dessiner vaguement la phrase d'Aubanel. Mais le début du *Temple de Cupido*, de Clément Marot, en 1515 :

1. V. Hugo, *Chants du crépuscule*, XXXI; *Voix intérieures*, XIV; *Contemplations*, XIV; *Chansons des rues et des bois*, X, XII, etc.
2. A. de Musset, *la Mi-Carême*, *la Nuit de mai*, etc.
3. R. Belleau, *Œuvres* (édit. Gouverneur), t. II, p. 43.
4. Ronsard, *Œuvres* (édit. Blanchemain), t. II, p. 453.
5. Desportes, *Œuvres* (édit. Michiels), p. 84.

« Sur le printemps, que la belle Flora
Les champs couverts de diverse flour a
Et son ami Zephyrus [1]... »

suffit à nous avertir qu'ils n'en sont pas les créateurs. On le chercherait en vain, cependant, dans leurs prédécesseurs immédiats, les poètes de la première moitié du XVIe siècle (Saint-Gelais, Marguerite de Navarre, Bucher, J. Bouchet, Collerye, Gringore, Crétin, J. Le Maire, etc.), et même dans les poètes du XVe siècle (Villon, Coquillart, Baude, Martial d'Auvergne, A. Chartier, Charles d'Orléans, Christine de Pisan, etc.) [2]. Il y a bien divers *chants de mai* dans les œuvres de tous ces poètes [3], car depuis que les Romains l'ont consacré à Vénus, le mois de mai est resté dédié aux dames, et nul amant n'en laisserait passer les premiers jours sans envoyer quelque présent ou quelques vers à celle qu'il aime; mais l'idée de comparer la beauté de leur amante à celle de la nature en fleurs est trop naturelle pour que nous les accusions d'user en tel cas d'un thème tout fait quand elle leur vient, et nous l'oserions d'autant moins que le plus habituellement elle ne leur vient même pas [4].

Au XIVe siècle enfin voici le thème du renouveau se manifestant d'une façon typique. On le surprend au commencement du *Bastars de Buillon* :

« A l'entrée de mai, chelle douche saison
Que florissent chil pré, chantent chil oiseillon [5]... »

Eustache Deschamps écrit :

« Puisque je voy le printemps revenir,
Et puisque j'oy les doux chans des osiaux,
Et es vergiés voy l'erbete venir,
Les prez verdir, florir les arbrissiaux [6]... »

Et Guillaume de Machaut chante dans son *Livre du Voir-dit* :

1. Cl. Marot, *le Temple de Cupido*, v. 1 à 3.
2. En Provence, pour les raisons que nous dirons plus loin, il se maintient encore, et apparaît, à la fin du XVe siècle, dans les *Poésies* du roi René.
3. Par exemple : Cl. Marot, *Œuvres* (édit. Jannet), t. II, p. 101 et 102; M. de Saint-Gelais, *Œuvres* (éd. Blanchemanin), t. I, p. 213; t. II, p. 48, 142; Christine de Pisan, *Œuvres poétiques* (éd. Roy), t. I, p. 35; Charles d'Orléans (éd. Guichard), p. 62 et 70.
4. Pas un mot des fleurs et des oiseaux notamment dans les *Chants de mai* de M. de Saint-Gelais et de Ch. d'Orléans.
5. *Li Bastars de Buillon* (éd. Scheler), v. 1 et 2.
6. Eustache Deschamps, *Œuvres* (éd. Queux Saint-Hilaire), t. II, p. 193; t. III, p. 342.

« Li printemps vint biaus et jolis...
Ce fu tout droit au mois d'avril
Que cil oisillon en l'abril
Font leurs amoureuses tençons [1]... »

Mais il est bien rare encore dans les poètes de cette époque, si rare qu'on ne le rencontre que deux ou trois fois dans l'œuvre immense d'Eustache Deschamps et qu'on ne le trouve ni dans le *Livre des Cent Ballades*, ni dans les *Poésies* de Froissart, ni dans les *chansons* de J. de Lescurel. Pourtant, comme dans les passages que nous venons de citer il se présente déjà avec un ou deux traits immuables (l'apparition de la verdure et le chant des oiseaux), nous ne pouvons, cette fois encore, supposer que ces poètes l'aient imaginé chacun de leur côté et nous devons le considérer plutôt comme le dernier vestige d'un ancien thème que comme la première ébauche d'un thème nouveau.

A peine, en effet, abordons-nous le XIIIe siècle que nous l'entendons de toutes parts retentir autour de nous. Il règne, il prospère, il pullule en plein âge d'or. Sur les vingt-quatre chansons dont se composent les œuvres du Châtelain de Coucy onze l'arborent à leur première strophe [2], et si nous feuilletons le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contient quarante-six poésies amoureuses de Gasse Brulé, nous le voyons reparaître en tête de quinze d'entre elles [3]. Les romans d'aventures se plaisent à commencer par lui [4], et on le voit glisser son gai sourire jusqu'au seuil des tragiques épopées [5]. Trois motifs caractéristiques le constituent : l'annonce des beaux jours, la description de la verdure, et la louange du chant des oiseaux. Tantôt ces trois motifs se présentent tous ensemble :

« A la douçor du tens qui raverdoie,
Chantent oisel et florissent vergier [6] ».

Tantôt l'un ou l'autre seulement apparaît :

« Commencement de douce seson bele
Que je voi revenir [7]... »

ou :

1. G. de Machaut, *Le Livre du Voit-dit* (éd. des Bibliophiles), p. 43.
2. *Chansons du Châtelain de Coucy* (éd. Fr. Michel), p. 19, 33, 39, 49, 52, 55, 60, 64, 66, 69, 76.
3. Bibl. nat., f. fr., ms. 884. — On le trouve presque à chaque page, dès le second tiers des *Romances et Pastourelles des* XIIe *et* XIIIe *siècles* publiées par Bartsch.
4. *Brun de la Montagne*, v. 26-30. — *Roman de Renart* (éd. E. Martin), t. I, p. 390 ; t. II, p. 108, 197, etc.
5. *Berte aus grands piés*, v. 1 à 5 ; *Buèves de Commarchis*, v. 1 à 5, etc.
6. Châtelain de Coucy, *Chansons*, p. 76.
7. *Ibid.*, p. 66.

« Par verdure, ne por prée
Ne por feuille ne por flor,
Nulle chançon ne m'agrée [1]... »

ou enfin :

« La douce voiz du louseignol sauvage,
Qu'oi nuit et jour contoier et tentir,
Me radoucist le cuer, etc [2]... »

Puis, cela fait, le poète entre en matière par cette transition facile : « Puisqu'il en est ainsi, je chanterai ma joie », ou : « Quoi qu'il en soit ainsi, je dirai ma tristesse », selon qu'il est amant heureux ou malheureux. Et s'il a seulement à narrer quelque histoire, rien ne lui sera plus aisé que d'en placer le commencement en avril ou en mai.

Cette fois, il ne nous est plus possible de remonter au delà. Le XIIe siècle — si ce n'est tout à la fin, en son dernier quart — semble ignorer absolument le thème du renouveau. Pas un mot d'allusion aux arbres qui verdoient ou aux oiseaux qui chantent ne se trahit dans les nombreuses épopées de cette époque qui, cependant, s'ouvrent presque toutes par la description d'une cour pleinière tenue à Pâques ou à la Pentecôte. Les petits poèmes narratifs ou moraux parlent vaguement de la belle saison sans laisser pressentir le règne prochain de l'invariable formule [3]. Et les chansons amoureuses elles-mêmes — à l'exception de quelques-unes qu'il est d'usage d'attribuer au temps de Louis VII ou de Philippe-Auguste, mais qui pourraient tout aussi bien dater des premières années du XIIIe siècle — mènent librement leurs plaintes d'amour sans se soucier du réveil de la nature.

En ce cas, de deux choses l'une. Ou ce sont les trouvères du XIIIe siècle qui ont inventé le thème du renouveau et, le trouvant à leur goût, l'ont tous répété à l'envi. Ou notre poésie, à ce moment-là, vient de le recevoir tout constitué d'une poésie étrangère dans laquelle il était déjà en vogue.

Que nos trouvères du XIIIe siècle l'aient inventé, nous ne pouvons le croire. Un thème qui n'apparaît dans notre littérature qu'à la fin du XIIe siècle, ne saurait être l'expression d'un sentiment inné du génie français. Nous remarquons de plus que, même

1. Châtelain de Coucy, *Chansons*, p. 1.
2. *Ibid.*, p. 69.
3. Dans la chanson de Raynaut; par exemple, il est dit simplement :

Quant vient en mai, que l'on dit as lous jors;
Que Franc de France repairent de roi cort,
Reynauz repaire... etc.

(Bartsch, *Chansons et Pastourelles*, p. 3.)

au XIIIe siècle, ceux de nos poètes en qui s'accuse le plus distinctement la verve nationale, affectent déjà de le considérer comme un vain ornement de rhétorique qu'ils bannissent résolument de leurs vers. On ne le rencontre pas une seule fois dans les trente-quatre chansons que nous a laissées Adam de la Halle, ni dans les poésies de Philippe de Beaumanoir, ni dans les dits, ni dans les fabliaux, et c'est à peine si l'on parvient à l'apercevoir une fois dans l'œuvre entier de Rutebeuf [1]. Eustaces li Paintres murmure en souriant :

« Cil qui chantent de flor ne de verdure
Ne sentent pas la douleur que je sent [2]. »

Et Thibaut de Champagne s'écrie :

« Feuille ne flors ne vaut rien en chantant [3] ».

Mais si nous considérons avec un peu plus d'attention les chansons amoureuses au début desquelles apparaissent nos trois immuables vers sur le printemps, nous constatons qu'elles se composent presque toujours de cinq strophes construites toutes sur deux seules rimes. Or nous savons d'une manière certaine que cette forme, encore étrangère à notre primitive poésie lyrique, a été empruntée par nos poètes à ceux de la Provence. C'est à la fin du XIIe siècle que la poésie de la langue d'oc est venue envahir celle de la langue d'oyl. « Le centre de l'influence provençale dans la France du Nord paraît avoir été la cour d'Alienor de Poitiers, devenue femme de Henri II d'Angleterre, et surtout celle de sa fille Marie de Champagne... Les troubadours les plus célèbres, comme Bertrand de Born et Bernard de Ventadour, se rendaient auprès d'Alienor, tandis que, sous les auspices de Marie, Chrestien de Troyes introduisait dans les romans bretons la théorie de l'amour que ces nobles dames prétendaient mettre à la mode. C'est aussi Chrestien qui, l'un des premiers, composa des chansons dans la forme de celles des troubadours, et la Champagne, avec la Picardie, la Flandre et l'Artois, resta pendant le XIIIe siècle le siège a peu près exclusif de cette poésie [4]. » Si donc la chanson à cinq couplets de nos trouvères est calquée sur celle des troubadours, nous pouvons être certains qu'en lui empruntant sa forme rythmique, ses sentiments et sa donnée, elle doit lui

1. Rutebeuf, *Œuvres* (édit. Jubinal), t. II, p. 169.
2. A la suite des chansons du Châtelain de Coucy (éd. Michel), p. 99.
3. *Chansons de Thibaut de Champagne* (éd. Tarbé), chans. XX.
4. G. Paris, *la Littér. franç. au moyen âge*, p. 182.

avoir pris aussi ses formules de prédilection. Et de fait, dès que nous parcourons un recueil quelconque de poésies provençales, nous voyons, dès le commencement du XIIe siècle, notre thème du renouveau empanacher presque à chaque page le premier couplet des chansons [1] :

« Bellis m'es l'estis e'l temps floritz
Quan l'auzelh chanton sotz la flor [2]... »

ou;

« Be m play lo douz temps de pascor
Que fai fuelhas e flors venir,
E play mi quant aug la baudor
Del auzels [3]... »

Plus de doute, nos poètes n'ont fait que traduire et c'est des Provençaux que leur vient le thème du renouveau.

Ici un félibre s'arrêterait et n'hésiterait pas à attribuer l'invention de cette riante image à l'heureux génie de la Provence. Au fond, cependant, cette Provence qui charme le XIIe et le XIIIe siècle de son gentil ramage d'oiseau, invente si peu, pense si peu, observe si peu, regarde si peu, que nous ne saurions nous accoutumer à l'idée qu'elle ait jamais pu créer quelque chose. La faculté imaginative lui manque à tel point que ses plus ardents admirateurs eux-mêmes sont toujours les premiers à chercher inconsciemment quelle tradition étrangère a bien pu l'inspirer dès qu'ils lui voient pratiquer une forme inusitée ou exprimer une pensée inattendue. Ampère écrivait : « Les Grecs avaient des chants pour tous les instants de la vie : ils en avaient pour chaque saison de l'année, pour chaque heure du jour... Les troubadours leur ont donné un tour et un but nouveaux [4]. » Ginguené, au contraire, prétendait que les Arabes seuls avaient pu l'initier au sentiment de la nature : « Il est impossible que les images les plus agréables ne s'offrent pas abondamment à des poètes (ceux de l'Arabie) qui passent leur vie dans des champs, des bois, des jardins délicieux, qui se livrent tout entiers aux voluptés et à l'amour, qui habitent des contrées où l'éclat et la sérénité du ciel sont rarement obscurcis par des nuages, où la nature comblée, pour ainsi dire, d'une surabondance de fruits, n'étale que luxe et jouis-

1. Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. III, p. 27, 29, 39, 49, 51, 53, 62, 65, 77, 82, 94, 95, 99, 101, 109, 122, 144, 192, 208, 210, 310, 327, 337, 384, 416, 431, 455; t. IV, p. 123, 133, 179, 194, 199, 265, 295, etc.
2. *Ibid.*, t. III, p. 95 (de J. Rudel).
3. *Ibid.*, t. II, p. 210 (de B. de Born).
4. J.-J. Ampère, *Hist. de la litt. av. le* XIIe *s.*, t. I, p. 125.

sances [1]. » Mais tous ces rapprochements ont été proposés sans preuves bien plausibles. Peut-être avec un peu plus de soin réussirons-nous à trouver mieux.

Qu'on nous permette d'abord d'énoncer un principe qui va, nous ne l'ignorons pas, contre l'opinion de Diez et de la plupart des historiens de la littérature provençale, mais dont nos propres recherches nous ont toujours amené à constater l'exactitude et que nous démontrerons, s'il le faut, un jour ou l'autre, plus amplement. Nous le formulons ainsi : *La poésie provençale est à la poésie latine ce que la langue d'oc est au latin.* En somme nulle évolution ne saurait être plus logique, car, puisque la langue latine se modifiait d'année en année dans la Provence depuis l'invasion des barbares, il était naturel que ses formes d'expression littéraires se modifiassent également avec elle. Mais peu importe en ce moment. Si ce principe est exact — et par cela même son exactitude sera encore confirmée — c'est dans la littérature latine que nous devons retrouver le germe du thème du renouveau.

Le germe, disons-nous, et non le thème tout constitué. Pour qu'il s'épanouisse avec cette exubérance au XIIe siècle, il faut qu'il soit encore en pleine sève et, sans aucun doute, les huit siècles qui se sont écoulés depuis la chute de Rome auraient fatalement épuisé cette sève s'il avait été déjà en toute sa floraison chez les Romains. C'est donc pendant ces huit siècles qu'il a dû croître, végéter et se multiplier progressivement à travers la poésie.

Malheureusement entre la chute de Rome et l'avènement des troubadours, la poésie romaine, réfugiée dans les monastères et dans quelques rares villas, n'offre à nos recherches que bien peu de chants. S'il nous était possible de feuilleter quelque copieux recueil d'odes ou d'épîtres latines datant du Xe, du IXe, ou du VIIIe siècle, nous aurions bien des chances d'y rencontrer le thème du renouveau à peu près définitivement conformé. A défaut, parcourons quelque poète du VIe siècle et, s'il ne saurait s'y trouver aussi bien développé que plus tard, il ne peut du moins manquer de s'y montrer à un degré assez avancé de croissance. Ouvrons Fortunatus; l'y voici, et déjà, comme chez les troubadours, à son poste fixe au début du poème :

> Tempora florigero rutilant distincta sereno,
> Et majore poli lumine porta patet [2]...

1. Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, t. I, p. 218.
2. Fortunatus, *Opera poetica* (éd. Nisard), III, 9.

et :

Vere novo, tellus fuerit dum exuta pruinis,
Se picturato gramine vestit ager [1]...

et :

Hic ver purpureum viridantia gramina gignit,
Et paradisiacas spargit odore rosas [2]...

et :

Æstifer ignitas cum Julius urit harenas
Siccaque pulvereo margine terra sitit [3]...

et :

Tempore vernali, dominus quo Tartara vicit,
Surgit aperta suis lætior herba comis [4]...

et :

Post tempestates et turbida nubila cœli...
Flamine seu rapidi rura gravante noti,
Succedunt iterum vernalia tempora mundo,
Grataque post glaciem provocat aura diem [5]...

Remontons encore deux siècles et cherchons dans Ausone :

Jane veni : novus anne, veni, renovate veni sol [6]...

et :

Ver erat, et blando mordentia frigora sensu
Spirabat croceo mane revecta dies.
Strictior Eoos præcesserat aura jugales,
Æstiferum suadens anticipare diem.
Errabam riguis per quadrua compita in hortis [7]...

Cela constaté, nous pouvons relire sans crainte les poètes latins, bien certains d'y voir poindre notre thème. Écoutons Martial :

Sidera jam Tyrius Phryxei respicit agni
Taurus, et alternum Castora fugit hiems [8]...

Écoutons Ovide :

Frigora jam Zephyri minuunt [9]...

1. Fortunatus, *Opera poetica*, VI, 1.
2. *Ibid.*, VI, 6.
3. *Ibid.*, VII, 8.
4. *Ibid.*, VIII, 7.
5. *Ibid.*, IX, 3.
6. Ausonius, *Opera* (éd. Nisard), *Edyllia*, VIII.
7. *Ibid.*, XII.
8. Martial, *Epig.*, X, 51.
9. Ovide, *Trist.*, III, 12.

Écoutons Catulle :

Jam ver egelidos refert tepores,
Jam cœli furor æquinoctialis
Jucundis zephyri silescit auris [1].

Et nous voici enfin arrivés devant Horace, chantant :

Solvitur acris hiems grata vice veris et Favoni [2]...

puis :

Diffugere nives : redeunt jam gramina campis,
Arboribusque comæ [3]...

puis :

Jam veris comites, quæ mare temperant,
Impellunt animæ lintea Thraciæ :
Jam nec prata rigent, nec fluvii strepunt
Hiberna nive turgidi [4]...

Résumons maintenant cette histoire en la reprenant à l'inverse dans son ordre naturel. Les Latins se plaisent les premiers à saluer le réveil de la nature en quelques vers au début de leurs poèmes. Pendant la décadence de la littérature latine, alors que les poètes se voient de plus en plus obligés de suppléer par des phrases toutes faites à l'inspiration qui leur manque, ces quelques vers reparaissent de plus en plus fréquents et finissent par constituer un lieu commun dont l'usage est bientôt général. Au XIIe et au XIIIe siècle, les troubadours reçoivent des derniers poètes latins ce lieu commun, lui donnent une forme à peu près invariable, le répètent à tous propos, et le répandent à travers l'Espagne, l'Italie et la France du Nord. Puis l'Italie le communique à l'Allemagne et la France du Nord le transmet à l'Angleterre. Trop exotique, pourtant, il ne parvient pas à s'acclimater durablement dans les régions septentrionales. En France, il s'étiole peu à peu et disparaît dès la seconde moitié du XIVe siècle. A la Renaissance les poètes de la Pléiade le retrouvent dans la poésie italienne et se hasardent à le balbutier. Et voici enfin aujourd'hui les félibres qui, l'exhumant de l'ancienne poésie provençale, et croyant à quelque merveilleux joyau, s'efforcent de le remettre en honneur.

RAOUL ROSIÈRES.

1. Catulle, XLVI.
2. Horace, *Od.*, I, 4.
3. *Ibid.*, IV, 7.
4. *Ibid.*, IV, 12.

L'ENTRÉE DE LA REINE MARIE DE MÉDICIS EN 1610

Vers inédits de Regnier.

Un curieux du XVIIe siècle, un ami de Scarron, le chanoine Rosteau écrivait vers 1660 : « J'ay veu de Regnier escrit à la main l'Entrée qui devoit etre faite à la reyne Marie de Medicis à Paris, avec *toutes* les inscriptions composées par lui. Mais la mort de Henri IV survenue inopinément empêcha cette grande cérémonie et fit supprimer cet ouvrage [1]. »

Les assertions de Rosteau étaient exactes, mais incomplètes, comme nous l'apprend le manuscrit [2] même qu'il a feuilleté dans la bibliothèque du chancelier Séguier et qui n'est autre qu'un extrait conforme des délibérations du Bureau de l'Hôtel de Ville dressé par MM. Bruslon et Sainctot, introducteurs des ambassades.

Nous y voyons que, le 9 février 1610, aussitôt prévenus officiellement des intentions du Roy, « Messieurs le prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris firent choix de personnes de savoir pour arrêter le dessein principal et le sens mysticque des arcs triomphaux », et, à cet effet, « prièrent donc M. Nicolas Sanguin, sieur de Trion, fils du dit prevost, Maistre Mathurin Regnier, grand poète de nostre temps, M. Critton, professeur du roi ès langues grecque et latine, M. Varadez, M. de la Forest, et M. Morel, lecteur du roy, de porter en cette occasion et pour un si digne sujet leur travail et leur industrie ». La faveur ne paraît avoir joué aucun rôle dans cette délibération [3] et ces personnes de savoir ne furent désignées aux échevins de Paris que par leurs services et leur réputation. Le choix que l'on fit s'explique si nous nous rappelons qu'au témoignage de Balzac dans son *31e Entretien*, quarante ans plus tard, au milieu du XVIIe siècle, les bourgeois et le Parlement de Paris, l'Université et les Jésuites ne juraient encore que par Ronsard. Or, tous les auteurs nommés plus haut se ratta-

1. Rosteau, *Sentiments sur quelques livres qu'il a lus*. Bibl. Sainte-Geneviève, Ms. Z. F. 95, p. 73.

2. Bibl. Nat., Manuscrits fr., 18,520. Préparatifs pour l'Entrée de la Reine Marie de Medicis l'an 1610 ès mois de Febvrier, mars, avril et mai, folio 77 à 202. Nous citerons d'après cette copie reconnue exacte et d'une lecture plus facile que le *Registre du bureau de l'Hôtel de Ville* pour l'an 1610, folio 93 à 187, conservé aux Archives nationales.

3. Ainsi l'architecte Louis Métezeau cité plus loin ne put réussir à s'associer son frère, le poète Jean Métezeau, auteur estimé d'une traduction des *Psaumes* et d'une *Henriade*.

chent plus ou moins directement à la Pléiade, et ce qu'on sait de leur vie et de leurs œuvres permet de déterminer exactement la part de chacun. Sauf Antoine Le Clerc, l'ancien secrétaire d'Amyot et du cardinal du Perron, qui fut retenu par la maladie et qui publia plus tard séparément ses projets pour l'Entrée [1], les écrivains ainsi désignés se réunirent tous plusieurs fois à l'Hôtel de Ville afin de se concerter avec les hommes de l'art, Louis Métezeau, architecte du Roy, Thomas Franchisves, ingénieur de Sa Majesté, et Jean Guillain, maistre des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris. Nicolas Sanguin [2], docteur en théologie, conseiller clerc au Parlement de Paris et chanoine de Notre-Dame, nommé secrétaire du comité, rédigea en belle prose périodique le programme ou l'explication des fêtes, et M. Varadez [3] prit le soin des emblèmes et devises. Georges Critton, un de derniers amis de Ronsard [4] qui venait de publier un panégyrique latin de Marie de Médicis [5], et le doyen des lecteurs du roi, le célèbre imprimeur et professeur Frédéric Morel composèrent, à la manière de Daurat, les pièces de vers grecques et latines. Regnier n'eut donc à rimer que les vers français, les seuls que nous ayons l'intention de recueillir. Si en effet le manuscrit Seguier est des plus intéressants pour l'histoire des arts et celle de Paris, s'il donne, en même temps que les devis, prix et adresses des peintres et sculpteurs français, les renseignements les plus curieux sur la rivalité des corporations et corps de métiers [6], sur la fortune et la situation des vieilles familles de la bourgeoisie parisienne comme celle

1. *Stations faites pour l'entrée de la Royne Marie de Médicis, à Paris, après son couronnement*, par Antoine le Clerc, escuyer, sieur de la Forest. Paris, 1611, in-8°. Bib. Nat., Lb 35 871. — Sur cet Antoine Leclerc, voir les *Mémoires sur Auxerre* de l'abbé Lebœuf. Paris, 1743, in-4°, tome II, p. 508.

2. Sur ce Nicolas Sanguin, futur évêque de Senlis, voir le MORERI.

3. M. Varadez ou Varader m'est inconnu. Peut-être ce nom mal écrit désigne-t-il l'historiographe et le prédicateur de Henri IV, André Valadier ou Valladier, que la ville d'Avignon avait choisi jadis, en 1600, pour conduire l'Entrée de la Reine Marie de Médicis et qui avait longuement décrit ces fêtes dans le bizarre livret intitulé : *Le labyrinthe royal de l'Hercule Gaulois triomphant, etc.* Valadier, nommé en 1610 vicaire général de l'évêché de Metz, a pu venir deux ou trois fois à Paris, aussi bien que Regnier.

4. Georgii Crittonii *laudatio funebris habita in exsequiis Petri Ronsardi apud Becodianos, cui præponuntur ejusdem Ronsardi carmina partim a moriente, partim a languente dictata.* Lutetiae apud Abraham d'Auvel. In-4°, 30 p.

5. *Panegyricus in Mariæ Medicæ inaugurationem auctore G. Grittonio.* Paris, Mettayer, 1610, in-4° pièce. Bib. Nat., Lb. 35, 410.

6. Dans le rôle de la *Compagnie des Enfants d'honneur* de la ville de Paris, bornons-nous à relever une seule *escouade* ou quartier.

« Quartier de M. Canaye.

« Le Sr le Roy Drappier, Rue Saint-Honnoré

« Le fils du Sr Jehan Chresnat Drappier à la Croix du Tirouer

« Le Sr Cressé rue Saint-Honnoré au coin de la rue du Four.

« Le Sr Puget marchands de vins près les Quinze-Vingts. »

Les trois personnages ci-dessus nommés sont désignés par leurs professions; ils sont encore *marchands*. Le sieur Cressé, très probablement le grand-père de Molière, est simplement désigné par son nom; il est retiré des affaires, c'est le bourgeois dès 1610. Quant aux tapissiers Porquelin, leur fortune est beaucoup plus modeste, car ils ne sont pas nommés parmi les jurés des tapissiers, ni même parmi les principaux marchands de cette corporation.

du P. Canaye, de l'Huillier, et de Molière, le nom seul et les vers de Regnier, quels qu'ils soient, le recommandent à l'histoire littéraire.

Sauf de rares exceptions Regnier et ses collaborateurs suivirent l'ordre même adopté en 1571 pour l'Entrée de la Reine Elisabeth, où Ronsard et Daurat avaient « imaginé la plupart des inventions et mystères », c'est-à-dire les statues, les devises, les emblèmes, les pièces de vers et même les pièces montées[1]. Plusieurs fois leurs successeurs se firent apporter le Registre de l'Hôtel de Ville relatant cette Entrée de 1571 et ils distribuèrent de même leurs arcs de triomphe depuis la Porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame. Le premier arc dédié « *au Roy restaurateur de l'Estat, fondateur du repos et conservateur du bien public* », était orné de statues qui représentaient Henri IV sous les traits de Jupiter Stator et de Jupiter Sospitator. Ces inventions ne dirent grand'chose à notre poète qui oublie complètement les deux Jupiter dans le sonnet gravé sur la façade principale de l'arc.

Pendant que sans respect ny de Dieu ny des lois
Regnoit de toutes parts la fureur forcenée
Et que ce grand Henry la gloire de nos rois
Rangeoit à la raison la France mutinée,

Le démon gardien de l'empire françois
Chassé par la licence au vice abandonnée
S'envola dans le ciel et de geste et de voix
En ces aigres propos tança la destinée.

Trompeuse que te sert de m'avoir tant déceu
Si l'Estat qu'immortel de tes mains j'ay receu
Deschiré de soy mesme à sa fin s'achemine.

Tay toi, dict le Destin, son but n'est limité
Et n'a puisque Henry maintenant le domine
Besoing pour le garder d'aultre Divinité.

R.

Le second arc « *en suitte des louanges de sa Majesté* » représentait encore Henri IV « estendant sa main nue ainsi qu'on voit la statue de Marc Aurèle, dans le Capitolle, sur une quantité de peuple dont sa dite Majesté était environnée. Par cette main nue et ouverte, était signifié comme sans violence aucune et autorité autre que

1. Cette entrée est longuement décrite dans le *Cérémonial François* de Godefroy. Voir tome I, p. 553, l'Interprétation des six histoires faites de sucre pour la collation de la Reine en la maison épiscopale de Notre-Dame et qui représentaient les exploits de Minerve, de Cadmus, etc.

celle que sa Majesté s'était acquise par la bienveillance et l'amour des sujets, elle savait dompter les courages et maintenir ses Royaumes en repos. » Ici le bon Regnier a eu une distraction : Jupiter est substitué à Marc Aurèle dans ce quatrain :

Etre prudent arbitre et de paix et de guerre,
Des hommes et des dieux les courages dompter,
Ces miracles tout seuls ne sont de Jupiter;
Ce qu'il fait dans le ciel, tu le fais en la terre.

Plus loin s'élevait « *le Temple des vertus conjugales dédié à la Reine* ». Ces vertus étaient figurées par dix belles statues de femmes aux grands voiles et longues robes, « selon qu'il s'est anciennement remarqué des matrones romaines », et portant chacune un nom en capitales grecques. Sauf une rime banale, les vers de Regnier sont assez heureux.

Les Graces de la paix compagnes
Ayant quitté le firmament,
En vostre gloire vont semant
Le bonheur parmy nos campagnes;
Et soubs les genereux lauriers
De Henry, l'honneur des guerriers,
A vostre nom ont faict ce temple,
Ou vivant en éternité
Vos vertus serviront d'exemple
A toute la postérité.

Le troisième arc était encore dédié à la reine « *sur la paix et la concorde de ce royaume* ». Le commentaire de Regnier n'a pas besoin d'être commenté.

Ainsi comme l'on veoit qu'alors qu'horriblement
Les Elemens brouillez dedans l'Air se font guerre,
La nuit d'un manteau brun couvre toute la terre
Et les Dieux irritez tonnent au firmament.
Mais si tost que Phœbus a dissipé la nue,
De l'air obscur et noir la fureur diminue;
Tout se calme et du ciel s'appaisent les débats.
Ainsi, bel astre saint, Dieu de nostre espérance
Sitost que ton bel œil daigna luire à la France
Tout le monde s'unit[1] et mist les armes bas.

1. Sur cette expression inventée par Ronsard et chère encore à Corneille, voir les malicieuses *Remarques* de Ch. Sorel dans le IIe livre du *Berger extravagant*, 1628.

Le quatrième arc « dédié à leurs Majestés *sur l'Abondance et fertilité de ce royaume* » représentait Henri IV et Marie de Médicis sous la figure du Soleil et de Cybèle. Entre les deux statues, était suspendu « un grand paysage en tableau figurant une terre fertile couverte de fleurs et de fruits », allégorie que Nicolas Sanguin explique naïvement de la sorte :

« Par cette Cybelle qui produit abondamment toutes espèces par les doux eslancements des Rayons du Soleil, son mary bien aymé estoit signifié comme la Roine par les regars de son Soleil, le Roy son tres cher et tres honoré seigneur et espoux, c'est-à-dire par son mariage, a faict germer en France toutes sortes de biens et l'a remplie de félicités perpétuelles. » Les vers de Regnier ne disent pas autre chose :

Le soleil regardant des cieulx
La terre grosse de semence
Produit par sa chaude influence
Tout ce qu'on voit en ces bas lieux.
Ainsi, clair Soleil de la France
Le sang des hommes et des Dieux,
Aux puissans rayons de vos yeux
En nos cœurs florit l'Esperance.
Nos champs de tous biens sont pourveuz,
Le bonheur surpasse nos vœux,
La France en vertus est fœconde.
Aussi cher confort des humains
Il n'est plus de bien en ce monde
Que celuy qui sort de vos mains.

Le second temple dédié à la Royne sur *la Chasteté et pudicité conjugale*, portait sur une de ses faces ce cartel dont Regnier a pu faire son profit :

Aux esprits qui troublez d'amoureuse poison
Après les appetits vont perdant la raison
Soubs un amour prophane,
Soient par la chasteté deffendus ces Autels
Ainsi que dans Éphèse aux prophanes mortels
Le temple de Diane.

Pour l'autre face du temple, poètes et décorateurs avaient figuré par une allégorie ingénieuse « l'affermissement et la tranquillité de cet estat » qui paraissait à jamais assurée, grâce aux nombreux héritiers que Marie de Médicis avait donnés à la couronne de France. Il faut encore laisser la parole au secrétaire Nicolas Sanguin : « Au revers du second temple fust élevé un

grand et superbe rocher, enrichi de fort belles pièces rusticques, lézards, limaz et autres particularités. Sur ce rocher posait l'Isle de France au mieux qu'elle se pût figurer, flottant environnée des ondes de façon que l'on sçait avoir été anciennement celle de Delos avant que Latonne y eust enfanté les dieux Apollon et Diane... Des deux costés les statues de Marne et de Seine versaient en abondance leurs eaux sur la plate-forme du dit rocher, lesquelles eaux venant se fondre et mesler formaient cette île naïvement représentée, couverte de gazon et de fleurs. Et au milieu de ladite île posoit assise une grande figure vestue à la royale, tenant d'une main des fleurs de lys, de l'autre, la bannière de France..... Ainsi estoit figurée l'Ile de France, flottant puissamment par certains ressorts et engins qui lui donnaient un branle et mouvement continuel jusques à ce que sa dite Majesté s'approchant, elle devoit demeurer ferme et sans plus d'agitation pour l'intelligence de son sens misticque, expliqué par cette inscription :

Delos flottant sur l'onde s'agittoit
Ains que Phœbus en elle eust pris naissance,
Ainsi la France en l'orage flottoit
Ains que nasquit un Soleil à la France.
Saincte Latonne, ardant but de nos vœux,
Par ta vertu si chaste et si fœcunde,
En asseurant la Terre à tes Nepveux
De petits Dieux tu repeuples le Monde,
Et, relevant nostre Empire abattu,
Tu le remets en sa base si ferme
Qu'estant sans fin ainsi que ta vertu,
Il n'est du Ciel limitté d'aulcun terme [1].

Les arcs de triomphe suivants, destinés à représenter la grandeur et félicité de la ville de Paris sous le règne de leurs Majestés, n'avaient point reçu d'inscriptions de notre poète; mais nous retrouvons un sonnet de lui gravé sur l'arc VIIIe dédié « *à la vertu de Henri le Grand* », qui portait sur son fronton une grande statue de la France triomphante assise sur un trophée d'armes et ayant un coq à ses pieds :

Henry seul en fortune aussi bien qu'en vertus
La crainte des guerriers et leur chere esperance,
Ayant tant d'ennemis soubs tes pieds abattus,
S'élève en ta faveur ce triomphe à la France

1. Cette pièce a été conservée par l'Estoile (*Bib. nat.*, m. fr., 12,491) et reproduite dans le œuvres de Regnier, éd. Courbet, p. 241, mais sans explication.

Affin qu'a tout jamais les Peuples a venir
De tes faits genereulx se puissent souvenir
Et que rendant ta gloire éternelle en la Terre
Le Ciel mesme estonné t'admire[1] en ta valeur
D'avoir sçeu maistriser et la Paix et la guerre
Et refformant les Lois les prescrire au malheur.

L'arc neuvième, dédié d'un côté « *au Roy sur la grandeur de son Courage* », et de l'autre « *à la Renommée du Roy* », représentait « sa Majesté monté sur un char de triomphe tiré par deux coursiers blancs et conduit par la Renommée qui guidait leur course, icelle aislée, tenant deux trompettes, tout le corps couvert de langues, d'yeux et d'aureilles ». Au-dessous ce dizain de Regnier :

Apres que ta valeur, joincte à ton jugement
Des François agitez eust appaisé l'orage,
Le destin qui devoit le monde a ton courage
Grava tes actions dedans le firmament,
Et pour rendre éternelle au Ciel ta renommée
Porta de toutes parts la Déesse emplumée
Qui te va proclamant pacifique et guerrier,
Et bastissant partout un autel à ta gloire
A faict que desormais tout l'univers entier
N'est qu'un livre vivant ou se lit ton histoire.

Arrêtons-nous enfin devant « *le Temple troisiesme dédié à leurs Majestés sur l'Éternité de leur Empire et immortalité de leurs vertus* », et interrogeons encore Nicolas Sanguin. Sans son commentaire le sens mystique de ce dernier monument, le plus grandiose de tous, risquerait fort de rester parfaitement inintelligible. Donc au lieu dit le carrefour Notre-Dame, s'élevait un temple d'architecture rustique en forme de grotte, « selon l'opinion d'aulcuns qui disent que l'Éternité habitoit avec Demogorgon qu'ils tenoient pour le premier des dieux, ayant son palais dans le milieu de la terre, dans une antre humide, obscure et moisie. Au haut du temple étoit un grand tableau où l'on voyoit l'Éternité représentée par une figure de fille vestue à l'antique, avec un voille sur la teste, tenant dans sa main gauche un serpent, qui se mordoit la queue, et de sa main droite, elle présentoit un sceptre au Roy et à la Reine. » Cette allégorie est probablement de Regnier, qui a renchéri sur les allégories de Ronsard dans l'*Hymne de l'Éternité*[2] et qui, en tout cas, n'a fait ici que commenter le tableau.

1. Le manuscrit donne « s'admire », qui doit être une faute de copiste.
2. Les vers et les fictions de Ronsard dans l'*Hymne à l'Eternité* sont certainement plus clairs que l'imitation.

Toi, la Royne des ans, des siecles et de l'âge
Qui as eu pour ton lot tout le Ciel en partage

Du vieux centre du monde, où le plus vieil des Dieux
Dans un antre moisi de la Terre dispose
Et de ses yeux perçant l'obscur de ces bas lieux
Voit tout, commande à tout, et conduit toute chose,
A pas graves et lents sortist l'Éternité
En habits sumptueux, pompeux en Majesté
Qui tenant en ses mains le grand sceptre du Monde
Dict à ce grand Henry : Malgré le fier Destin
Ce sceptre que je donne à ta race fœconde
Florissant à jamais, n'aura jamais de fin.

Telles furent, selon Nicolas Sanguin, les pompes et les magnificences érigées pour l'entrée « la plus excellente qui ait jamais été » et qui n'eut pas lieu. En énumérant toutes ces splendeurs, le bon secrétaire ne peut se défendre d'un sentiment d'orgueil, moitié poétique, moitié municipal; il se félicite d'avoir si bien fait la part du Roi, de la Reine, et de la ville de Paris et il se décerne libéralement, à lui et à ses collaborateurs, des éloges que les modernes ne sont pas tentés de ratifier. Les vers inédits de Regnier n'ajoutent rien à sa gloire, mais ils ne sont peut-être pas indifférents pour la connaissance de son génie, avec leur luxe d'images et de réminiscences antiques, ils rappellent et complètent les deux *Discours au roy*, ils nous montrent quelle idée le chantre de Macette se faisait de la haute poésie. En 1610, le neveu de Desportes, l'ami de Frédéric Morel, de Georges Critton et autres poètes grecs et latins, se croyait très sincèrement le continuateur, le coryphée de la Pléiade et les bourgeois de Paris le croyaient comme lui [1]. Peu de gens se doutaient que le seul poète qui fût encore capable d'animer ces représentations et de rendre quelque éclat à cette froide mythologie, que le vrai Ronsard de la France c'était Malherbe.

E. Roy.

La premiere des Dieuz.....
Tout au plus haut du Ciel dans un thrône doré
Tu te sieds en l'habit d'un manteau coloré
De pourpre rayé d'or, passant toute lumiere
Autant que ta splendeur sur toutes est premiere
Et là tenant au poing un grand Sceptre aimantin
Tu establis tes loiz au severe Destin.
. . . . . .
Regarde moy Deesse au grand œil tout-voyant.

Il y a bien d'autres imitations de Ronsard dans l'œuvre de Regnier et elles ne portent pas seulement sur la mythologie. Pourquoi, par exemple, dans le second *Discours* qui déplaisait si fort à Malherbe, au moment où le roi Henri se porte au secours de la Nymphe de la France, attaquée par « une bête effroyable ». Regnier s'interrompt-il pour décrire en cinquante vers l'armure du Roi ? Probablement, en souvenir de Ronsard qui avait décrit de même l'armure ciselée du duc de Guise dans la *Harangue aux soldats de Metz* (*1er livre des Poëmes*) et les broderies du manteau de Neptune dans le *Ravissement de Céphale*. (*Odes*, IV, 12.)

1. Cf. dans la *Doctrine de Malherbe*, par M. F. Brunot, le chapitre intitulé *l'Opposition à Malherbe*, p. 231.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE INÉDITE DE BAYLE

Tous les lecteurs de la *Revue* savent que l'on a publié un très grand nombre de lettres de Pierre Bayle depuis le premier tiers du XVIIIe siècle [1] jusqu'aux dernières années de celui-ci [2]. Tous ces mêmes lecteurs estiment que l'on n'en publiera jamais assez d'autres. C'est parce que je suis bien sûr du bon accueil qui sera fait ici à la prose moins pure que savoureuse de l'auteur du *Dictionnaire historique et critique*, que je me plais à détacher de mes dossiers peiresciens une lettre adressée par l'illustre écrivain à l'arrière-petit-neveu de Nicolas-Claude de Fabri, au magistrat bibliophile Louis de Thomassin, seigneur de Mazaugues, le 3 août 1699. On y trouvera diverses curieuses petites particularités et un bel hommage rendu à celui qu'il avait déjà si heureusement surnommé le *procureur général de la littérature* [3].

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur, Monsieur Thomassin de Mazaugues,
conseiller au parlement d'Aix,
à Aix.

Monsieur, l'honneur que vous m'avez fait de m'ecrire une lettre si obligeante m'a été si sensible que vous auriez reçu depuis long tems [4] mes tres humbles actions de graces si M. Ville qui me la donna ne m'eut tesmoigné qu'il souhaitoit d'etre le porteur de ma reponse. Les afaires [5] qu'il a negociées pour son commerce tant en Angleterre qu'en ce païs-ci l'ont retenu plus long tems qu'il n'avoit pensé; il ne part pour s'en

1. Dans les *Œuvres diverses* (La Haye, 1727-31, 4 vol. in-f°). On a donné 150 lettres de plus dans l'édition de 1737, lettres que l'on retrouve dans le recueil spécial de 1739 (2 vol. in-12).

2. *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle* (1670-1706), publié d'après les originaux conservés à la Bibliothèque royale de Copenhague, par Émile Gigas (Copenhague et Paris, 1890, grand et gros in-8) J'ai donné de justes éloges à ce volume dans la *Revue critique* du 22 décembre 1890, p. 472-475.

3. Le mémorable éloge de Peiresc par Bayle a été reproduit dans l'appel adressé par le comité d'Aix en Provence pour l'érection d'un monument à Peiresc, le 9 juin 1894 (in-4, p. 2).

4. On voit par cette façon d'écrire le mot *tems* que Bayle était de ceux qui voulaient la simplification de l'orthographe, même aux dépens des souvenirs étymologiques.

5. La suppression du redoublement de l'*f* dans *affaire* a-t-elle été osée par nos réformateurs actuels?

retourner en France qu'au commencement d'aout et votre lettre, Monsieur, est datée du 4 de fevrier. J'ai été bien aise de faire connoissance avec un si honnete homme et je me serois fait un tres grand plaisir de lui rendre quelque service, tant à cause de lui meme, qu'à cause de l'interet que vous prenez en luy.

Je n'avois garde, Monsieur, de priver mon Dictionnaire de l'honneur que je luy pouvois procurer en y inserant votre nom illustre et ainsi vous ne deviez pas laisser agir votre honnesteté par des remercimens à cet égard. Je vous suis le plus obligé du monde des ofres [1] qu'il vous plait de me faire, et je prendrai avec votre permission la liberté de m'en prevaloir. Vous vous interessez, Monsieur, à l'avantage de la Republique des lettres avec tant d'affection et d'ardeur que je suis persuadé que la peine que les eclaircissemens que [2] je vous demanderai vous causeront ne vous rebutera point. Je commence des aujourd'huy à me rendre un peu importun en vous demandant des nouvelles d'un eveque de Glandeve du siecle passé, auteur de quelques ecrits sur le kalendrier qu'on vouloit reformer et qu'on reforma en effet, de quelques notes sur Horace, Ausone, etc. Il [s'appeloit] Martellius, et, si je ne me trompe, il etoit Italien [3].

J'ai apris avec beaucoup de chagrin la mort du pere Pagi [4], et comme je ne pense pas que dans le nouveau Moreri de Paris on ait eu le tems de parler de lui [5], ce me sera un nouvel engagement de lui consacrer un article dans la suite de mon ouvrage. Les [*Nouvelles*] *de la République des lettres* qui ont été [publiées] [6] à Amsterdam au mois de janvier dernier sont d'un ministre refugié nommé M. Bernard, fort habile homme et qui avoit fait pendant quelques années la Bibliotheque universelle [7].

Vous m'avez fait un plaisir infini, Monsieur, en m'apprenant le detail des papiers de feu M. de Peiresc qui vous sont tombez entre les mains, et dont avec tant de patience et de diligence vous voulez faire un si bon usage au profit de la Republique des lettres. La nouvelle que vous y avez ajoutée me comble et me ravit de joie ; c'est, Monsieur, que vous avez un fils si digne de vous, et qui promet de representer au monde l'illustre et l'incomparable M. de Peiresc dont il est parent et du coté

1. C'est évidemment chez Bayle un parti pris de supprimer les lettres doubles ; plus loin nous allons retrouver cette exclusion systématique dans le mot *suplie*.

2. Quatre *que* de suite dans un peu plus d'une ligne, n'est-ce pas beaucoup trop? et n'a-t-on pas le droit de dire que le malheureux Bayle, lui aussi, fut atteint de cette maladie si répandue que l'on appelle la *quequemanie* dont parlait naguère le *Bulletin critique*? N'est-ce pas encore le cas de rappeler le mot du contemporain qui prétendait que Bayle était un auteur non assez *châtié*?

3. Il s'agit d'Hugolin Martelli, qui occupa le siège de Glandèves (département du Var) de 1572 à 1592.

4. Le franciscain Antoine Pagi venait de mourir à Aix le 5 juin.

5. Voir sur les vingt éditions du *Grand Dictionnaire historique* (depuis celle de Lyon, 1674, 1 vol. in-f°, jusqu'à celle de Paris, 1759, 10 vol. in-f°) la notice mise en tête de cette dernière édition où, comme dans le *Dictionnaire de Trévoux*, il y a encore tant de bonnes choses à prendre.

6. Les mots entre crochets ont été enlevés par l'usure du papier.

7. Tous les recueils biographiques et bibliographiques ont un article sur le ministre protestant et fécond publiciste Jacques Bernard. Je ne dirai donc de lui, pas plus que de Pagi, rien de ce que l'on trouve partout.

paternel et du coté maternel [1]. Je fais mille vœux pour sa conservation et pour la votre [2] et vous suplie d'etre tres persuadé du profond respect qui accompagne la passion avec laquelle je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeyssant serviteur

BAYLE.

A Rotterdam, le 3 d'aout 1699 [3].

1. Voici, d'après une communication d'un éminent généalogiste, M. le marquis de Boisgelin, d'où provenait la double parenté de Henri-Joseph Thomassin de Mazaugues avec Peiresc. 1° Du côté paternel, Louis, père de Henri-Joseph et le correspondant de Bayle, était fils d'Alphonse Thomassin et de Françoise Caradet de Bourgogne, laquelle était fille de Louis Caradet, fils lui-même de Pierre et de Marguerite Micaelis, sa seconde femme, et que, d'autre part, ce même Pierre Caradet avait eu d'Éléonore de Fiesque, sa première femme, Catherine Caradet qui épousa en secondes noces Reinaud Fabri, seigneur de Calas, père de Peiresc; ce dernier était donc cousin germain de la grand'mère dudit Henri-Joseph Thomassin. 2° Du côté maternel, la mère de cet Henri-Joseph était Gabrielle Séguiran, fille de Reinaud, seigneur de Bouc, lui-même fils de Henri et de Suzanne Fabri, sœur consanguine de Peiresc, ce dernier était donc grand-oncle de la mère de Henri-Joseph. — L'obligeante amitié de M. de Boisgelin m'indique, dans le *Dictionnaire de la Provence* d'Achard (II, 263), la citation de l'éloge de Henri-Joseph tirée de la présente lettre qui avait été communiquée par la famille de Mazaugues.

2. Ni pour l'un ni pour l'autre les vœux de Bayle ne furent exaucés. Louis de Mazaugues mourut le 19 avril 1712, à l'âge de 65 ans. Son fils quitta ce monde le 17 février 1743, à l'âge de 59 ans.

3. Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras, registre 435, t. I, f° 1.

MÉLANGES

LES POÈTES DE LOUISE LABÉ

Nous n'avons pas à recommencer ici la biographie de la Belle Cordière, maintes fois tentée depuis Colletet jusqu'à M. Charles Bois dans son excellente édition des œuvres de Louise Labé [1]; nous nous proposons simplement d'examiner en détail ces *Escriz de divers poëtes* qui font cortège aux œuvres de la « dixième Muse », en épuisant à sa louange toutes les ressources de l'hyperbole. Bien que les auteurs du recueil aient gardé l'anonyme ou se soient bornés à signer leurs productions d'initiales ou de devises, il n'est pas très difficile cependant de les reconnaître, pour la plupart, sous ces masques, en général assez transparents. Ainsi se trouvera reconstituée avec plus de précision cette réunion brillante de lettrés, d'artistes et de savants, qui entoura Louise pendant un certain nombre d'années et lui forma une véritable cour.

C'est une ode grecque « Εἰς ᾠδὰς Λοΐσης Λαβάιας [2] » qui forme le premier chaînon de cette guirlande poétique et c'est à Jaques Peletier du Mans [3] qu'elle nous paraît devoir être attribuée. Seul parmi les membres du cénacle, le futur principal du collège du Mans savait assez le grec pour se hasarder en une telle entreprise. Au surplus, il avait dû remplir pour les œuvres de Louise les fonctions d'éditeur [4] et Colletet, lequel écrivait ses *Vies des poëtes français* une quarantaine d'années seulement après la mort de Peletier, le nomme expressément parmi les beaux esprits du temps qui prirent part à cette joute galante : « Jaques Peletier, dit-il, et Olivier de Magny qui étoient amoureux d'elle, se sont distingués entre les autres [5]. »

1. Paris, Lemerre, 1887, 2 vol. in-12.

2. Le sujet de cette composition est la passion malheureuse de Louise pour un amant volage, le même sans doute que cet homme de guerre auquel la dernière pièce des *Escriz* fait si clairement allusion et dont l'abandon forme le sujet de la deuxième élégie. — L'ode de Peletier a été traduite par M. Bois, t. II, p. 45 de son édition.

3. Voy. sur ce savant : La Croix du Maine, *Biblioth. franç.*, éd. Rigoley de Juvigny, I, 426. — Goujet, *Biblioth. franç.*, I, 83, 86; III, 66, 97; IV, 19; V, 285; XII, 307; XIII, 323 et 332. — *Bull. du Bibliophile*, juillet 1847, p. 289.

4. La première édition des œuvres de la Belle Cordière est sortie des presses de Jean de Tournes à Lyon, en 1555. A cette époque, Peletier était établi dans cette ville et en relations étroites avec le célèbre typographe auquel il confia la publication de la plupart de ses ouvrages. « Je sçay, écrivait Jean II de Tournes en 1611, que Forcadel et Errard ont faict voir aux François l'Euclide ou partie d'iceluy, mais cela ne m'a pas empesché de traduire et imprimer Peletier, pour la singuliere methode et merveilleuse facilité qui luy est familiere. Ce que je ne commence pas maintenant à congnoistre, l'ayant appris et remarqué *dès l'aage de quatorze ans* [Jean II était né en 1539] *lors que ledit Peletier me lisoit, en la maison de mon pere*, les demonstrations de Theon et de Champagne sur ces six premiers livres. » (Preface des *Six premiers livres des elements geometriques d'Euclide*, [Genève], Jean de Tournes, 1611, in-4.) Peletier fut donc l'un des familiers de la maison du premier des de Tournes, l'un des maîtres de son fils et certainement aussi, pendant quelques années, l'un de ses principaux collaborateurs. Or, le texte du Labé de 1555 présentant de nombreuses traces du système de réforme orthographique proposé par Peletier, il nous paraît indubitable que celui-ci dut surveiller la publication du volume.

5. Vie de Louise Labé, publiée par P. Blanchemain (*Poëtes et amoureuses du* XVI*e siècle*, Paris, 1877, in-8, pp. 178 et suiv.).

Éditeur des *Euvres* de 1555, on lui doit aussi, pensons-nous, le *Sonnet aux poëtes de Louize Labé* [1], placé en tête des *Escriz*.

Ces deux pièces ne sont pas, d'ailleurs, le seul hommage rendu par Peletier à l'esprit et aux charmes de la Belle Cordière. On trouve, en effet, parmi les compositions en vers qu'il a jointes à son traité de l'*Art poetique* (Lyon, de Tournes, 1555, in-8) une *Ode à Louïse Labé, Lionnoese* :

Mon eur voulut qu'un jour Lion je visse...

dont le tour et l'expression ne sont pas sans mérite.

On sait que parmi les adorateurs de Louise, Olivier de Magny, le délicat poète, occupa quelque temps l'une des premières places. Il importe seulement de rappeler ici que notre recueil a gardé le souvenir de cette admiration; c'est ainsi que le sonnet intitulé : *Des beautez de D. L. L.*

Où print l'enfant Amour le fin or qui dora
En mille crespillons ta teste blondissante [2]...

se retrouve dans les *Souspirs* de Magny (Sonnet 32) [3].

Au même auteur appartient également l'*Ode en faveur de D. Louïze Labé, à son bon signeur* [4]; elle est signée des initiales D. M. et reparaît au deuxième livre des *Odes* de Magny, divisée en deux parties : l'une, comprenant les vingt-deux premières strophes, est dédiée à *Anthoine Fumée, grand rapporteur de France* [5]; ce dernier est le « bon signeur » du recueil de 1555. La seconde partie, soit les six dernières strophes, ont été réimprimées sous le titre de *Ode du temps et de l'occasion presentee en une mommerie à Monsieur d'Avanson* [6].

Quant à l'*Epitre à ses amis des gracieusetez de D. L. L.*,

Que faites vous, mes compagnons [7]...,

c'est à tort, pensons-nous, que M. Courbet l'a comprise dans sa réimpression des œuvres de Magny. Elle ne figure point dans les *Escriz* sous le nom de cet auteur comme l'indique M. Courbet [8], tandis qu'elle fait partie des *Quatre livres de l'amour de Francine* par Jean Antoine de Baïf, publiés chez Wechel la même année 1555 [9]. Or, il n'est pas admissible que Baïf, uni au poète quercinois par des liens d'amitié, ait pu commettre au préjudice de celui-ci un plagiat aussi effronté, ni surtout que Magny ait laissé s'accomplir sans protester cet acte de piraterie littéraire. Le début de l'*Epitre* est consacré, il est vrai, au récit de la passion de Magny pour la Belle Cordière, mais le contexte indique assez clairement que cette pièce est l'œuvre d'un compagnon d'Olivier pendant l'un des séjours de ce dernier à Lyon. S'adressant aux intimes demeurés à Paris, l'auteur leur fait part des nouvelles amours de leur ami commun.

C'est encore à Baïf qu'est due l'une des plus jolies compositions de notre recueil :

O ma belle rebelle
Las que tu m'es cruelle [10]...

1. Édit. Bois, t. I, p. 109.
2. *Ibid.*, p. 124.
3. Édit. Courbet (Paris, 1874, in-12), p. 26.
4. Édit. Bois, t. I, p. 128.
5. Édit. Courbet (Paris, 1876, in-12), t. I, p. 122. — Le recueil des *Odes* parut pour la première fois en 1559 (Paris, Wechel, in-8).
6. *Ibid.*, p. 136.
7. Édit. Bois, t. I, p. 120.
8. *Dernières poésies d'Olivier de Magny* (Paris, 1881, in-12), Avertissement, p. VII.
9. Ff. 69 et suiv.
10. Édit. Bois, t. I, p. 125.

Ces vers ont été réimprimés dans ces mêmes *Amours de Francine* [1], en sorte que leur attribution ne saurait être douteuse.

Examinons maintenant de plus près le début de l'ode adressée par Magny à Antoine Fumée [2] : il nous fera connaître en effet l'auteur de l'une des pièces des *Escriz* :

Muses, filles de Iupiter,
Il nous faudt ores aquiter
Vers ce docte et gentil Fumee,
Qui contre le Tems inhumain
Tient vos meilleurs trets en sa main,
Pour paranner sa renommee.

Je lui dois, il me doit aussi :
Et si i'ay ores du souci
Pour faire mon payment plus dinc,
Ie le voy ores deuant moy
En un aussi plaisant émoy
Pour faire son Ode Latine.

Cette composition, qui paraît avoir coûté tant de peine au grand rapporteur de France, est très probablement celle qui figure dans les *Escriz* sous ce titre : *De Aloysæ Labaeæ osculis* [3].

Antoine Fumée a donc fait partie de la phalange des admirateurs et des poètes de la Belle Cordière. Il est dès lors naturel de le considérer aussi comme l'auteur du *Sonnet à D. L. L. par A. F. R.*

Si de ceus qui ne t'ont connue, qu'en lisant
Tes Odes et Sonnets, Louïze, es honoree [4]...

et l'on ne fera pas difficulté de lire avec nous, sous ces initiales, le nom d'Antoine Fumée Rochois.

Au nombre des amis les plus fidèles de Louise Labé, il faut compter Maurice Scève, l'auteur de *Delie*, le célèbre érudit et poète lyonnais du XVIe siècle. Scève aurait même aidé Louise, si l'on en croit Pierre de Saint-Julien [5], dans la composition du *Debat de Folie et d'Amour*. Quoi qu'il en soit, le recueil des *Escriz* renferme un sonnet *En grace du Debat de Folie et d'Amour* [6], accompagné de l'une des devises de Scève : *Non sinon la* et dans ce style obscur et recherché qui caractérise sa manière.

Nous allons retrouver également un autre nom illustre, celui de Pontus de

1. Édit. de Wechel, livre III, ff. 75 et suiv.
2. Antoine Fumée, sieur de Blandé, puis des Roches Saint-Quentin, était fils de Martin Fumée, maître des requêtes; et de Martine d'Alès. Antoine Fumée occupa également les fonctions de maître des requêtes après la mort de son frère Adam en 1574 et fut membre du Conseil privé. D'après le Père Anselme (*Histoire généal.*, etc., t. VI, p. 420), il serait mort en 1583. Fumée pouvait être, en 1559, conseiller au grand Conseil du roi et choisi, comme tel, par le chancelier, pour remplir les fonctions de *rapporteur en chancellerie de France*, c'est-à-dire pour rédiger les rapports sur les lettres de justice. — En tout cas, Antoine II Fumée ne doit pas être confondu avec son oncle Antoine Ier, lequel était conseiller au Parlement en 1559 et dut, comme suspect d'hérésie, garder les arrêts dans sa maison depuis le mois de juin de cette année jusqu'à la suivante. C'est à ce dernier que la *France protestante* (nouv. éd., t. V, p. 186) a consacré une notice.
3. Édit. Bois, t. I, p. 110.
4. Édit. Bois, t. I, p. 137.
5. *Gemelles ou Pareilles*. Lyon, 1585, in-8, p. 324.
6. Édit. Bois, t. I, p. 111.

TYARD, sous les initiales P. D. T. qui signent le sonnet *En contemplacion de D. Louïze Labé* :

Quel Dieu graua cette magesté douce [1]...

Cette pièce fait partie, comme l'a indiqué M. Bois, du volume des *Erreurs amoureuses* [2] publié par Tyard l'année même de l'apparition des œuvres de la Belle Cordière. De son château de Bissy en Mâconnais, Tyard entretenait d'étroites et continuelles relations avec toutes les illustrations littéraires et scientifiques de Lyon à cette époque. Aussi, quand bien même sa haute situation, sa renommée de poète et d'érudit n'auraient pas suffi à lui ouvrir toutes les portes, il comptait, parmi les familiers de Louise, trop d'amis, d'admirateurs et de protégés pour n'avoir pas fait partie du cénacle où Maurice Scève et Jaques Peletier, si constamment liés avec lui [3], durent se faire honneur de l'introduire.

Ce ne sont pas, on le voit, les concitoyens de Louise qui ont formé la plus grande part de la société de savants hommes réunie autour d'elle. On y remarque cependant, à côté de Maurice Scève, le poète CLAUDE DE TAILLEMONT [4] qui a signé de sa devise *Devoir de voir* deux sonnets des *Escriz* [5].

Enfin, le sonnet : *A. D. Louïze des muses ou premiere ou dixieme couronnante la troupe* [6], signé de la devise *D'immortel zele*, est certainement de l'un des frères DE VAUZELLES. On l'attribue en général à Jean, chevalier de l'église métropolitaine de Lyon et prieur commendataire de Montrottier. Cependant la devise *D'immortel zele* n'étant pas au nombre de celles que l'on sait avec certitude avoir été employées par lui [7], il se pourrait que l'auteur du sonnet à Louise Labé fût Mathieu de Vauzelles [8], frère aîné de Jean, échevin de Lyon en 1524 et avocat général au Parlement de Dombes (siégeant à Lyon), de 1535 à 1559. Jurisconsulte distingué et auteur d'un bon *Traité des peages* (Lyon, de Tournes, 1550, in-4), il cultiva également les lettres et composa, entre autres, des emblèmes français dans la manière d'Alciat [9]. Et nous sommes d'autant plus disposé à lui attribuer le sonnet des *Escriz* que cette pièce rappelle de près le goût et le style de Maurice Scève; or, on sait que Mathieu de Vauzelles avait épousé l'une des sœurs de celui-ci, en sorte qu'il dut, par le fait de ses relations de famille, subir tout spécialement l'influence littéraire de l'auteur de *Delie*.

1. Édit. Bois, t. I, p. 112.

2. Lyon, Jean de Tournes, 1555, in-8, livre III, sonnet 12. — Cette édition est la première qui renferme le troisième livre. Le livre I avait paru en 1549, et le livre II en 1551, sous le titre de : *Continuation des Erreurs amoureuses*, le tout chez le même de Tournes.

3. Dans son *Solitaire premier* (Lyon, de Tournes, 1552, in-8), Tyard appelle Maurice Scève « l'ami extremement aimé mais non jamais assez honoré ». — Quant à Peletier, voici comment il s'exprime à son sujet dans le traité de l'*Vnivers* (Lyon, de Tournes, 1557, in-4, p. 35) : « Cette année, Iaques Peletier estant ici [au château de Bissy] pour, en m'honorant de sa gracieuse familiarité, se refreschir apres le trauail qu'il auoit presté à son Euclide, partie reuoyant son Algebre pour la donner aux Latins, partie se recreant auec moy, selon qu'infiniz sugetz se presentoient à nous pour filozofer ensemble... »

4. Il appartenait à une famille de Lyon et figure dans les fastes consulaires de cette ville. Taillemont fut, avec Maurice Scève, l'un des organisateurs des fêtes et décorations qui signalèrent l'entrée de Henri II en 1548. Il avait publié, dès 1553 (Lyon, in-8), son *Discours des Champs faez* qu'il fit suivre, en 1556, d'un recueil de vers intitulé *La Tricarite* (Lyon, Temporal, in-8). — Cf. Goujet, *Biblioth. franç.*, t. XI, p. 453.

5. Édit. Bois, t. I, pp. 113 et 114.

6. Éd. Bois, t. I, p. 115.

7. *D'un vray zele* et *Crainte de Dieu vault zele.*

8. Voy. sur les deux frères de Vauzelles, la *Vie de Jacques, comte de Vintimille*, par L. de Vauzelles, Orléans, 1865, in-8, pp. 27 et suiv.

9. Voy. *Lettere scritte al signor Pietro Aretino*, etc., Venise, 1551, 2 vol. in-8, t. II, pp. 417 et suiv.

Nous venons de terminer l'énumération des pièces dont il est possible de nommer les auteurs avec quelque certitude; les autres ne sauraient donner lieu qu'à de simples conjectures.

Telles sont, par exemple, les quatre compositions en italien faisant partie du recueil, à savoir deux sonnets, un madrigal et une pièce sans titre[1]. D'après les renseignements fournis à M. Bois [2] par M. Conti, professseur à l'Université de Florence, les sonnets sont d'un poète toscan, dans le bon style du xve siècle; ils pourraient bien être du florentin Luigi Alamanni, lequel se réfugia en France à la suite d'une conspiration contre le cardinal Jules de Médicis et mourut à Amboise en 1556. Ce qui pourrait, en quelque manière, corroborer cette opinion, c'est la présence parmi les témoins du testament de Louise Labé [3], d'un Claude Alamanni, maître ès arts, vraisemblablement fils ou parent du poète. Nous ignorons, en revanche, sur quel document s'est basé Prosper Blanchemain [4] pour affirmer que l'auteur de la *Coltivatione* aurait demandé la main de Louise avant que Perrin l'eût obtenue.

Les deux autres compositions révèlent une autre main et sont d'un style plus moderne. Peut-être ont-elles pour auteur un autre florentin, Gabriel Simeoni, cet aventurier de lettres qui vint, comme tant de ses compatriotes, chercher fortune en France à cette époque, et vécut assez longtemps à Lyon où il fut lié avec les principaux amis de Louise.

La Toscane, au demeurant, n'a pas été seule à pétrarquiser en l'honneur de la dixième Muse; il est question, en effet, dans la dernière pièce des *Escriz* (*Des louanges de Dame Louize Labé*) [5], d'un mystérieux personnage, d'un « vieil Rommain » :

Qui sa demeure ancienne
La terre Saturnienne
Delaissa pour ta beauté,
A fin qu'à toy rigoureuse
Il fut hostie piteuse
En sa ferme loyauté.

La Muse docte diuine
Du vieillard audacieus,
Par le vague s'achemine
Pour t'enleuer iusqu'aus cieus.
Mais la Parque naturelle
Dens les Iberiens chams,
Courut desemplumer l'aile
De ses pleurs, et de ses chants :
Enuoyant en sa vieillesse
Mal seant en ta jeunesse,
Son corps, au tombeau ombreus [6]...

1. Édit. Bois, t. I, pp. 116, 117 et 134.
2. *Ibid.*, p. 193.
3. Cette pièce, datée du 28 avril 1565, a été publiée pour la première fois en 1825 dans les *Archives du Département du Rhône*, t. I, pp. 35 et suiv., d'après une copie du temps, vidimée et signée par le notaire De Laforest. (Archives de la Chambre des notaires de Lyon, liasse De Laforest, 1564-1579.) — Elle a été reproduite, entre autres, dans l'édition des œuvres de Louise Labé, Lyon, 1862, in-8, pp. 177 et suiv., et dans celle de M. Bois, t. I, pp. 165 et suiv.
4. Ouvr. cité, p. 195.
5. Au sujet de ce morceau, voy. ci-dessous.
6. Édit. Bois, t. I, p. 140.

Quel est ce poète romain qui, déjà vieux, quitta l'Italie pour l'amour de Louise, malgré les rigueurs qu'elle eut pour lui, qui lui consacra sa muse et mourut en Espagne? Nous n'avons pu éclaircir le problème et devons en laisser la solution à de mieux informés.

Il nous reste à mentionner les huit pièces françaises portant les titres suivants [1] :

Sur son portrait :

Iadis un Grec sus une froide image...

Autre à elle-mesme :

Voyez, Amans, voyez si la pitié...

Estreines :

Louïze est tant gracieuse et tant belle...

A D. L. L.

Ton lut hersoir encor se resentoit...

Double Rondeau :

Estant nauré d'un dard secrettement...

Ode :

Toute bonté abondante...

A Dame Louïze Labé la comparant aus Cieus :

Sept feus on voit au Ciel, lesquels ainsi [2]...

Des louenges de Dame Louïze Labé, Lionnoize :

Il ne faut point que i'apelle...

Cette dernière composition, qui ne renferme pas moins de 658 vers, serait, d'après P. Blanchemain [3], l'œuvre du poitevin Guillaume Aubert. Assez médiocre de style, elle est cependant précieuse par les détails biographiques qu'elle contient sur Louise Labé. Telle est par exemple la mention des exploits de notre héroïne lorsqu'elle parut, casque en tête et lance au poing, non pas, comme on l'a répété tant de fois, au siège de Perpignan en 1542, mais suivant l'opinion beaucoup plus probable de M. Bois [4], dans un tournoi donné par la jeunesse de Lyon à l'occasion du passage de l'armée qui se rendait à ce siège sous la conduite du dauphin Henri. Louise s'était formée de bonne heure aux exercices militaires et cette équipée eut pour motif l'amour que lui avait inspiré quelque beau capitaine. Le poète imagine que Vénus apparait à Louise, dont elle se dit la mère, et lui prédit sa destinée :

Sur tout (fille) ie t'auise
Que d'un cœur tant odieus
Ton frere tu ne mesprise,
C'est le plus puissant des Dieus.

1. Édit. Bois, t. I, pp. 112, 115, 119, 127, 135, 138.
2. Traduction de Jérôme Angerianus (voy. Bois, t. I, p. 195).
3. Ouvr. cité, p. 201.
4. Édit. citée, t. II, pp. 38 et suiv.

En ta beauté excellente
Meint homme il rendra transi,
Mais sa main ne sera lente
A te tourmenter aussi.
Prens bien à ce propos garde,
Car ia desia il te darde
Son tret apre et rigoureus :
Dont il t'abatra par terre,
Rendant d'un homme de guerre
Ton tendre cœur amoureus.....

Alors pour estre asseuree
Point en femme tu n'iras,
Ains d'une lance paree
Cheualier tu te diras.
Ia en ton harnois brauante
Ie te regarde assaillir
Meint cheualier, qui se vante
Hors de l'arçon te saillir :
Puis dextrement aprestee,
Ayant ta lance arrestee,
Le desarçonner en bas,
Lui, tout froissé, à grand peine
Leuer son arme incerteine
Chancelant à chacun pas [1].

Et ailleurs :

Louïze ainsi furieuse
En laissant les habiz mols
Des femmes, et envieuse
De bruit, par les Espagnols,
Souuent courut, en grand' noise,
Et meint assaut leur donna,
Quand la ieunesse Françoise
Parpignan enuironna [2].

Un autre passage de la pièce attribuée à Guillaume Aubert n'est pas moins intéressant, car il nous apprend que Marot, Antoine Du Moulin [3] et Charles Fontaine [4] ont, eux aussi, composé des vers en l'honneur de Louise :

1. Éd. Bois, p. 155.
2. *Ibid.*, p. 142.
3. Après avoir occupé pendant quelques années les fonctions de valet de chambre (secrétaire) de la reine de Navarre, Du Moulin était venu s'établir à Lyon, chez Jean de Tournes dont il était l'ami et dont il devint le plus actif collaborateur jusqu'à l'époque de sa mort, qui doit être placée autour de 1552. En effet, la dernière édition qu'ait publiée Du Moulin, l'*Astronomicon* de Manilius, paru en 1552 (Lyon, de Tournes, in-16), renferme une préface signée par lui et datée des calendes de janvier 1551 (1552 n. s.), mais dès l'année suivante, Guillaume des Autels faisait paraître l'*Epitaphe d'Ant. du Moulin*, dans son recueil de vers intitulé *Amoureux Repos* (Lyon, Temporal, in-8, f. Kij), dont l'achevé d'imprimer est du 15 juin 1553.
4. Né à Paris le 13 juillet 1515. Charles Fontaine, après de bonnes études et un séjour en Italie,

Et lors meints nobles poëtes
Pleins de celestes esprits
Diront tes graces parfaites
En leurs tresdoctes escriz :
Marot, Moulin, la Fonteine [1]...

Nous n'avons pas encore rencontré, dans le cours de notre étude, les noms de ces trois poètes; il est donc permis de leur attribuer une partie des pièces anonymes du recueil, mais il serait téméraire de vouloir préciser davantage, si ce n'est peut-être pour celle des *Estreines*, dont le tour léger, vif et gracieux n'est pas indigne de la plume de Marot [2].

On le voit, la société d'élite qui s'était formée autour de Louise Labé présente un mélange piquant et instructif des représentants des principales écoles poétiques qui ont dominé en France au XVIe siècle : la première, celle de Marot, représentée par le maître lui-même, par Charles Fontaine et quelques autres demeurés fidèles au dizain et au rondeau; l'autre, qui n'était encore que la *Brigade* et cherchait des voies nouvelles dans l'étude et l'imitation des anciens; elle s'efforce de plier la langue aux formes plus sévères de l'ode et du sonnet et se trouve représentée dans les *Escriz* par Pontus de Tyard et par Baïf que suivent Olivier de Magny et Jaques Peletier. Entre ces deux groupes, Antoine du Moulin, Claude de Taillemont et surtout Maurice Scève, dont l'influence fut si marquée sur les écrivains de son temps, forment la transition et permettent de suivre à la trace ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui « l'évolution des genres ».

ALFRED CARTIER.

vint se fixer à Lyon où il mena l'existence précaire et besogneuse qui était alors celle de l'homme de lettres obligé de vivre du produit de sa plume. Il fut un des tenants de Marot contre Sagon (*Reponse à Charles Huet dit Hueterie* dans les *Disciples et amys de Marot contre Sagon*). On a de lui des traductions et quelques recueils de vers plus que médiocres, entre autres ses *Ruisseaux de Fontaine* (Lyon, 1555, in-8). Quant au *Quintil Horatian* dont la paternité lui a été attribuée, voy. à ce sujet l'article de M. Paul Bonnefon sur *le Différend de Marot et de Sagon* publié dans la présente Revue (n° 2, p. 119, note 2). — Sur Ch. Fontaine, voy. Goujet, *Biblioth. franç.*, t. V, pp. 393 et suiv; *ibid*, p. lviii; t. VI, p. 11; t. XI, p. 112, et le *Manuel du libraire*, t. II, p. 1326.

1. Édit. Bois, t. I, pp. 157-158.

2. Nous avouons ne pas saisir très clairement les motifs pour lesquels M. Bois (t. I, p. 194) refuse absolument à Marot la paternité de cette pièce. Elle ne se retrouve pas, il est vrai, dans les œuvres publiées sous le nom de l'auteur, mais ce fait ne nous paraît pas constituer un argument décisif.

LE « CARMEN DE SENATULO FŒMINARUM » D'HENRI ESTIENNE

Ce poème latin a été vainement recherché par ceux qui se sont occupés avant nous soit de la vie, soit des ouvrages d'Henri Estienne. On le considérait comme un livre disparu, et que le hasard seul pouvait rendre à la curiosité des critiques et des bibliographes. Renouard déclare qu'il ne l'a jamais eu entre les mains [1]. « Pamphlet poétique peu connu et fort rare; il fut payé le prix exagéré de 24 francs, vente Brienne, en 1797. Je les donnerais bien volontiers aujourd'hui ces 24 francs (*sic*). Ce volume, inscrit au Catalogue de la Bibliothèque Mazarine, et cherché à plusieurs reprises, n'a pu être trouvé, soit seul, soit enseveli en quelque recueil de pièces. » Léon Feugère, dans son *Essai sur H. Estienne* [2], déplore également la perte du poème « dont le titre annonçait une composition piquante... A la vérité, nous sommes réduits aux conjectures sur ce livre, depuis longtemps introuvable, et c'est à peine si le sujet en est exactement connu. » Enfin les éditeurs de *la France protestante* [3] reconnaissent qu'ils n'ont pas été plus heureux dans leurs recherches [4].

Or ce poème latin d'Henri Estienne existe encore : nous l'avons retrouvé à Paris, et précisément à la Bibliothèque Mazarine, où Renouard l'avait en vain cherché. A vrai dire, il est, en effet, enseveli dans un recueil factice de pièces se rapportant à l'éloge des femmes, et sur la couverture duquel on a écrit ce titre : *Vitæ et prærogativæ fœminarum.* Le *Carmen de senatulo fœminarum* est bien inscrit au catalogue de la Bibliothèque, mais avec l'indication de deux cotes, la première [5], qui était celle de l'ancien classement, et à laquelle Renouard s'en est tenu sans doute, la seconde [6] indiquant le recueil factice dont nous parlons. Ce recueil porte une pagination manuscrite qui relie les différentes pièces; et c'est à la page 200 que se trouve le poème d'Estienne, sur des feuillets dont le format légèrement plus petit se dissimule dans le volume et peut ainsi échapper à un examen rapide ou superficiel.

Voici le titre exact et complet de l'opuscule :

Henr. Stephani carmen | de senatulo fœminarum, | magnum senatui virorum levamentum | atque adiumentum allaturo. | Ipso etiam Justiniano disquisitionis hujus ansam præbente. | Argentorati. Excudebat Antonius Bertramus. M. D. XCI.

Le titre et l'épître préliminaire (en prose) adressée aux princes Georges et Jean Radziwil comprennent 4 feuillets, soit 8 pages, non numérotées. Vient ensuite le poème dont les pages sont numérotées (de 1 à 32). La première page reproduit le titre ainsi modifié : *Henr. Stephani Paris. carmen iambicum*, avec une dédicace au recteur de l'académie de Strasbourg, Georges Obrecht. Épître et dédicace nous renseignent sur la circonstance qui a donné

1. *Annales des Estienne*, 2e édit., p. 157; v. aussi p. 438.
2. Delalain, 1853, p. 203.
3. 2e édit., 1888.
4. Ni Almeloveen, ni Mattaire n'avaient lu le *Carmen*. V. Almeloveen : *de vitis Stephanorum*, 1683, p. 84; il cite l'ouvrage d'après la Bibliothèque classique de Draudius; Mattaire *Stephanorum historia*, 1709, p. 466) reproduit l'indication d'Almeloveen.
5. C. 10945.
6. xvie siècle : 1096. Nous ne saurions trop remercier M. l'Administrateur et MM. les Bibliothécaires de la Mazarine de l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu nous communiquer le catalogue et faciliter nos recherches.

à Henri Estienne l'idée d'écrire ce poème en vers iambiques. Estienne assistait avec les princes Radziwil à une séance universitaire présidée par le recteur Obrecht, où furent discutées plusieurs thèses de droit que le savant recteur[1] avait proposées. L'une de ces thèses était d'examiner si les femmes doivent prendre part aux affaires publiques, et si elles sont capables d'être admises aux conseils de l'État. L'un de ceux qui argumentaient avait invoqué contre l'intrusion des femmes dans la politique, l'autorité de Justinien; et le recteur, sans se prononcer ouvertement, paraissait disposé à donner raison au partisan de Justinien, c'est-à-dire à l'adversaire des femmes. Quand ce fut au tour d'Estienne de parler, « d'entrer en lice », il s'excusa sur ce que le temps lui manquait pour développer les arguments qu'il voulait donner. Mais la scéance terminée, il eut peur que cette excuse n'eût été jugée mauvaise; de plus il regrettait d'avoir perdu l'occasion de traiter un sujet « plein d'agrément ». Aussi prit-il le parti d'écrire la dissertation qu'il aurait dû prononcer, et de l'écrire en vers (en vers latins, naturellement! l'idée de s'adresser en français à des docteurs strasbourgeois ne pouvait lui venir).

C'est donc une dissertation académique et fort grave (bien que la matière en soit pleine d'agrément[2]) que ce poème iambique sur le sénat, ou plutôt *le sénatule* des femmes. Estienne traite son sujet sérieusement, et sans penser à rire, ou à faire rire ses lecteurs. Point d'allusions malicieuses, encore moins de ces anecdotes trop joviales, de ces paroles grasses qui remplissaient l'*Apologie d'Hérodote* : le poète s'est gardé de toute légèreté, et les femmes ne sauraient s'en plaindre, puisqu'aussi bien il les défend courageusement contre les misogynes de tous les temps, et qu'il réclame pour elles des droits politiques auxquels sans doute les femmes du XVIe siècle étaient loin de songer.

La gravité du ton n'entraîne pas nécessairement la lourdeur du style. Estienne manie avec une aisance supérieure le mètre iambique. Certains de ses développements sont faciles et assez spirituels pour des vers latins, si le fond en est parfois un peu vide. Cela sent le rhéteur qui se complaît à un exercice d'école :

Cupido, Obrechte, incesserat te quæpiam :
Linguæ experiri lanceam meæ quoque;
Lanceola nam quæ est, credita tibi lancea.

— Voici, brièvement résumées, les idées générales du poème. Sans prétendre aux fonctions publiques, les femmes ne doivent pas être entièrement écartées des conseils de l'État : certaines femmes ont assez de jugement et d'expérience pour donner sur telle question grave ou délicate un avis dont les hommes profiteront. Estienne propose donc de former une assemblée de femmes d'élite, un cénacle féminin (*senatulum*) que les magistrats, ceux qui composent le sénat masculin consulteront à l'occasion. (Énumération de toutes les femmes qui ont brillé dans l'histoire par leur savoir et par leur intelligence, et qui ont été non seulement les compagnes, mais aussi les conseillères utiles de rois ou d'hommes d'État : Pénélope (?), les deux Aspasie, celle de Périclès et celle de Cyrus le jeune, etc., etc., enfin Théodora, l'épouse de Justinien; sans compter Sémiramis qui, à elle seule, gouverna tout un royaume.) A ceux qui objectent que la politique est au-dessus de l'esprit féminin, Estienne répond que les femmes ont appris et apprennent encore aujourd'hui des choses plus difficiles que la politique : la philosophie, les

1. V. *la France protestante*, de Haag, et la *Biographie* de Hœfer. Il avait été nommé professeur de droit à Strasbourg en 1571, et il était devenu recteur de l'université en 1595. Il publia de nombreux ouvrages de droit.

2. « *Jucundam jucundæ quæstionis materiam.* »

sciences mathématiques, etc. (Seconde énumération; il n'y a, par exemple, aucune science à laquelle l'Hellade n'ait donné « des maîtresses », *magistras*.) Quel paradoxe d'avouer que l'esprit des femmes est capable de poésie, d'éloquence, de philosophie, de mathématique, et de leur refuser la seule science du gouvernement!

Au milieu de ces amplifications oratoires, nous recueillons çà et là quelques observations morales assez fines. Estienne se garde de prétendre assimiler l'esprit de la femme à celui de l'homme. Ce sont précisément les qualités propres de la femme, et parfois aussi ses défauts qui en feront un auxiliaire précieux de l'homme d'État. Telle idée excellente peut venir à l'esprit d'une femme, qui ne viendra à l'esprit d'aucun homme. Si la ruse est souvent un moyen de gouvernement, ce moyen sera surtout l'affaire des femmes. A ce propos, Estienne établit une comparaison assez désobligeante pour celles dont il se fait l'avocat : il prétend que les chiennes de certains pays sont plus sagaces que les mâles!

Le renard qui est le plus rusé des animaux n'a-t-il pas un nom féminin en grec et en latin? la raison en est sans doute que la femelle du renard est plus rusée que son mâle. Or le renard, c'est la femme : Estienne les confond sans s'émouvoir. — Tout ce passage serait piquant, si la satire en était voulue. — On reproche communément à l'esprit féminin sa légèreté : mais la légèreté est surtout le fait des jeunes femmes; et nous ne songeons pas à leur ouvrir les portes du sénat. Seules, les femmes mûries par les années et l'expérience y seront admises. Et d'ailleurs la légèreté est-elle uniquement un défaut féminin? les hommes légers sont aussi nombreux que les étoiles : voyez-les incapables de passer une seule heure dans le même sentiment! Il arrive même à des hommes graves de changer d'opinion :

Desine malum dicere
Fœmineum id esse, quo laborant et viri.

On reproche encore aux femmes leur bavardage : sans doute, prises en masse, les femmes sont plus bavardes que les hommes. Il y a cependant des exceptions : par exemple (pour revenir à la comparaison avec les animaux) il y a, en certain pays, des cigales femelles qui se taisent constamment, alors que leurs mâles chantent sans discontinuer. Or ce que la nature fait pour les cigales, ne peut-elle pas le faire pour quelques femmes? Sans doute, ce défaut du bavardage affaiblit le jugement; mais il ne faut pas dire qu'il le supprime entièrement. Au reste, il y a deux genres de bavardage : l'un est seulement risible et ne fait de tort à personne; l'autre est dangereux, parce qu'il dévoile ce qu'il aurait fallu tenir secret. Or (remarque Estienne assez finement), on peut craindre davantage le premier des femmes; mais il faut craindre au moins autant le second des hommes.

Enfin, c'est surtout par le cœur, par la délicatesse et la douceur morales que les femmes vaudront dans les conseils du gouvernement. Leur conscience les empêchera de rompre le serment juré. Elles soutiendront, contre tant de coutumes absurdes ou barbares qui ont force de loi, la cause sacrée du droit et de l'humanité. Au service de cette cause elles sauront mettre une éloquence persuasive, une patience qui ne sera jamais découragée. Les hommes n'oseront pas leur résister; ils seront charmés ou attendris; ils finiront par se soumettre au cénacle féminin, présidé par la Justice elle-même, et par accorder au droit ce qui est vraiment le droit :

Jurique dignum juris est quod nomine.

Le plaidoyer est ici animé d'un souffle généreux et vraiment éloquent. Soyez sûrs qu'Estienne n'a pas entendu écrire une plaisanterie :

Qui multa seria disserit de seriis.

— Le *Carmen de senatulo fœminarum* sera peut-être pour quelques-uns, et par certains côtés, une déception, puisqu'ils n'y trouveront pas « cette composition piquante et malicieuse » dont L. Feugère regrettait la perte, et qu'aurait fait espérer l'auteur de l'*Apologie pour Hérodote*, et des *Dialogues du nouveau langage italianisé*. Encore Estienne a-t-il bien voulu jeter quelque sel dans cette grave dissertation offerte au recteur Georges Obrecht. Si l'expression en est trop souvent convenue et de pure rhétorique, c'est qu'apparemment le vers latin entraîne avec lui cette amplification faite de souvenirs classiques, qui gêne et qui obscurcit parfois la pensée. Oublions un instant que nous avons affaire à un exercice d'école : la thèse même soutenue par Estienne est neuve et hardie pour le temps. Enfin, c'est là, sans doute, à cette date de 1596, le dernier écrit d'Henri Estienne. Ce texte a donc sa valeur littéraire et historique; et, s'il est écrit en latin, il nous fait voir sous un aspect nouveau la figure du grand humaniste qui a été aussi l'un de nos écrivains les plus français du XVIe siècle.

— A la suite du *Carmen*, il y a quatre feuillets comprenant une épître (en prose latine) à G. Obrecht et la copie d'une lettre qu'Henri Estienne avait écrite à l'un de ses amis sur l'état de son imprimerie [1]. L'épître revient sur les idées exprimées dans le poème, sans rien y ajouter de nouveau. Mais Estienne la termine en demandant au recteur son appui « pour obtenir les secours qu'il attend ». Il s'agit sans doute d'une demande d'argent, comme le laisse entrevoir la lettre suivante : Estienne cherche à remonter son imprimerie qu'il a été obligé de fermer, et à reprendre les grandes publications interrompues. Cette lettre à cet ami « puissant » dont le nom n'est désigné que par une initiale [2] me paraît être d'une importance réelle pour l'histoire de la vie d'Estienne et pour la bibliographie de ses ouvrages : c'est le pendant et comme la suite de la fameuse lettre sur l'*état de son imprimerie*, qu'Estienne avait publiée en 1569 [3]. Il reprend l'histoire de ses travaux à l'année 1594. C'est d'abord le discours à l'empereur Rodolphe contre l'ouvrage de Folicta, et la harangue par laquelle il exhorta les Etats chrétiens à faire la guerre aux Turcs [4]. — Ensuite le dialogue qu'il a intitulé « Palæstram de latinitate antiquaria », et que la plupart nomment : « Latinitatum Lipsii [5]. »

Après une allusion assez obscure aux ennemis qui l'ont obligé de fermer son imprimerie, il ajoute qu'il a pris soin de faire donner une traduction latine du Diodore [6], et qu'il s'est occupé de son édition de Polybe [7]. Il annonce des remarques sur Xénophon [8] et sur Thucydide, et il dira comment l'édition de Thucydide [9].... qui a paru récemment, est en réalité un vol pour

1. « De re ad typographicam meam officinam, simulque ad reip. literariæ commoda, incrementa, ornamenta pertinente. »

2. Amplissimo et clarissimo viro D (domino). E. salve.

3. *Epistola de suæ typographiæ statu*, reimprimé avec *Artis typographicæ querimonia* (1569) par Almeloveen, Mattaire, et Renouard.

4. Francfordii, 1594, in-8. Cf. un document de même genre : une lettre en latin, imprimée à la fin de ce volume, et avec la même date de 1594. Estienne annonce sa réponse aux admirateurs de Lipsius, et différents opuscules qu'il prépare ou qu'il fait imprimer.

5. Francfordii, 1595, in-8.

6. Texte grec publié par Estienne en 1559.

7. Estienne n'a pas donné cette édition.

8. Texte publié en 1561 et 1581.

9. Estienne avait donné une première édition en 1564, une seconde en 1588. — Il se plaint ici d'une mauvaise contrefaçon, d'une édition grossie tant bien que mal, « suffarcinata editio » : c'est sans doute celle qu'il avait déjà désignée dans le *De latinitate Lipsii* sans en nommer l'auteur.

lui, une tromperie pour les lecteurs. Il s'occupera aussi d'Hérodote [1], dont le texte a été malencontreusement corrigé par le même personnage [2] qui a publié l'édition de Thucydide. Estienne donne ces détails à son correspondant, parce qu'il espère de lui « tout le secours qu'il pourra lui apporter » pour l'achèvement de ses travaux. (Il s'agit évidemment d'un secours en argent.) Enfin il songe à rééditer son Corpus des maîtres de la médecine (depuis Hippocrate et Galénus), en latin, avec un index [3]; il voudrait l'augmenter.

Cette lettre est, comme le *Carmen*, datée de Strasbourg. « *Argentorati (nisi potius Argentoraci dicendum est), anno 1596, Mart. 24.* » Le résumé succinct, que nous en avons donné, montre assez quel en est l'intérêt pour la bibliographie des éditions stéphaniennes. L'amertume avec laquelle elle est écrite nous révèle les souffrances morales de l'homme, ruiné par de coûteuses impressions, volé par les uns, abandonné ou méconnu par les autres, mais se reprenant quand même à espérer la reprise de ses travaux, et tendant la main pour relever son imprimerie.

LOUIS CLÉMENT.

(V. Mattaire, p. 471, qui indique l'édition publiée à Francfort, en 1594, par Emile Portus. — Signalons aussi une réimpression de la traduction latine et des notes du Thucydide d'Estienne, parue à Francfort en 1589 (apud heredes A. Wecheli, in-8°. — Voir à la Mazarine le n° 32 379).

1. Les éditions d'Hérodote données par Estienne sont celles de 1566, 1570 et 1592.

2. « *Ille bonus vir* », dit ironiquement Estienne, sans le désigner autrement. Ce serait donc, suivant Mattaire, Emile Portus. — Estienne aurait été aussi en droit d'incriminer Sylburgius qui avait réimprimé (sans lui en demander la permission !) la traduction latine et les notes de l'Hérodote de 1592. (Francfort, apud heredes A. Wecheli, 1594. — Mazarine : n° 5540 A.) Cette réimpression est précédée d'une lettre assez audacieuse, adressée à Henri Estienne, « la lumière de la typographie ». Sylburgius prie Estienne de ne pas trop s'étonner qu'il ait publié son œuvre sans le prévenir. L'Hérodote est très demandé, et il n'y en a plus dans les magasins d'Estienne. D'ailleurs en prenant un travail aussi parfait, il pensait rendre hommage à son confrère, et servir du même coup les lettres. Au reste Sylburgius a placé dans cette nouvelle édition des remarques qui lui sont personnelles, en les distinguant avec soin de ce qui était d'Estienne : le lecteur ne confondra pas. Il souhaite, pour finir, qu'Estienne sorte enfin d'une inaction trop prolongée : qu'il remette ses presses en mouvement, et qu'il prouve à tous que ce repos forcé aura été fécond pour les lettres !

3. 1567, in-f°.

LES RELATIONS DE MONTAIGNE AVEC LA COUR

I

De par le monde, et même parmi les gens instruits, il court sur Montaigne un certain nombre d'opinions erronées, mais surtout on lui attribue un genre de vie qu'il n'a jamais mené et, comme conséquence, on porte un jugement tout à fait faux sur sa personne et sur son existence. Les uns disent qu'il parut rarement à la cour; d'autres, qu'il fut un gentilhomme campagnard. Certains critiques avancent même que Montaigne, détestant l'embarras des affaires domestiques, fut peu thésauriseur. Ce qui constitue autant d'opinions fausses émises sur l'auteur des *Essais*, opinions qu'il importe, dans l'intérêt des lettres françaises, de ne pas laisser se reproduire indéfiniment.

Vivant à une des époques les plus troublées de notre histoire, voyant tant d'intrigues politiques se tramer autour de lui, tant de drames s'accomplir, Montaigne se garde bien d'exprimer tout haut sa pensée; il est trop prudent, trop avisé; il préfère ne rien dire et garder tous les dehors de l'insouciance. Mais, à peine rentré chez lui, notre fin observateur prend le papier, et, comme il n'a pas d'ami près de qui s'épancher, c'est au papier qu'il confie ses sentiments sur ce qu'il a vu et entendu. Son livre est donc le journal de ses pensées; il l'écrit au jour le jour, ainsi que ferait un chroniqueur de notre temps. Seulement il n'a pas beaucoup de mémoire et n'aime guère se relire; d'où vient qu'il semble parfois se répéter. De là aussi tant d'opinions qui, souvent, ne sont contradictoires qu'en apparence. De là, parmi tant d'idées si éparses, la difficulté de démêler d'une manière nette et précise quel fut Montaigne et comment il vécut.

Heureusement qu'on peut chercher ailleurs et quand la lecture des *Essais* ne nous éclaire pas assez, ou nous laisse un doute, il est possible de se renseigner soit dans les lettres, soit dans les éphémérides que l'auteur nous a laissées. Enfin on peut aller aux informations dans les documents officiels de l'époque, et des recherches faites de-ci de-là [1] on arrive à conclure que Montaigne ne s'est nullement tenu à l'écart des événements et n'a pas vécu isolé, comme bien des gens se l'imaginent; il n'est point resté confiné dans son château, se contentant de contempler de loin les hommes et de les observer du haut de sa tour, dans sa *librairie*.

A aucune heure de sa vie, il ne s'est désintéressé de ce qui pouvait se passer autour de lui; il a vécu de la vie de son temps et a été mêlé à bien des affaires graves ou importantes de son pays. Enfin il a été en relation avec les plus hauts, les plus grands personnages du siècle : de Thou, le chancelier de l'Hôpital, sans parler des autres, venaient lui demander conseil et faisaient de lui leur confident. Nous nous bornerons, dans cet article, à raconter les relations de notre philosophe et avec la cour de France et avec la cour de Navarre.

1. M. A. Grün a écrit un ouvrage très intéressant et très sérieux sur la vie publique de Montaigne : *Vie publique de Montaigne*, Amyot, éditeur, 1855. Le docteur Payen a recueilli sur Montaigne un grand nombre de *documents inédits* qui se trouvent à la Bibliothèque nationale. Pour cette étude j'ai consulté le n° 4 et le n° 5 des *Recherches* de M. Payen que j'ai en ma possession.

II

Pierre Eyquem, père de Michel, de retour des guerres d'Italie auxquelles il avait pris part sous François Ier, avait conservé les amis qu'il s'était faits soit dans les camps, soit à la ville; on venait dans son château et de Bordeaux et de Paris; gens de lettres, gens de robe et de cour s'y rencontraient[1]. Lui-même, magistrat de Bordeaux pendant plusieurs années, venait souvent dans cette ville où l'appelaient les devoirs de ses fonctions. En 1554 ou 1555, ses concitoyens l'envoyèrent à Paris, avec mission de les représenter à la cour, comme maire de Bordeaux.

Michel avait alors de vingt et un à vingt-deux ans et venait de terminer son droit : accompagna-t-il son père dans ce voyage? Il ne nous le dit pas dans ses *Essais* et aucun document ne nous renseigne à ce sujet. On serait cependant assez porté à le croire : « Paris, écrit-il (l. III, chap. IX), a mon cœur dès mon enfance »; et ailleurs : « De ma complexion, je ne suis pas ennemy de l'agitation des cours; j'y ay passé partie de la vie, je suis faict à me porter allegrement aux grandes compaignies, pourveu que ce soit par intervalles et à mon poinct. » (L. III, chap. III.) Ainsi son tempérament le portait à la foule, mais il était aussi de son pays; il avait tout le caractère des gens du Périgord : un bon sens mêlé d'une certaine insouciance. Sa finesse naturelle, qui lui faisait apprécier sainement les événements, l'avertissait à temps de ne pas trop se lancer dans la mêlée de peur de recevoir des horions. Il avait de l'ambition, mais elle était modérée par la crainte qu'auraient pu courir sa personne et ses biens.

Il est très probable qu'il vint plusieurs fois à la cour du roi Henri II; c'est du moins ce que l'on peut déduire de la lecture de plusieurs passages des *Essais* : « J'ay veu le roi Henry second ne pouvoir jamais nommer à droit un gentil-homme de ce quartier de Gascougne.. » (L. I, chap. XLVI.) Et ailleurs : « Le plus sçavant, le plus seur, le mieux advenant à mener un cheval à raison que j'aye cognu, fut à mon gré monsieur de Carnevalet, qui en servoit nostre roy Henry second. » (L. I, chap. XLVIII.) On ne saurait affirmer s'il assistait au tournoi où ce malheureux prince fut frappé à mort; dans tous les cas il porta le deuil[2] pendant un an et, au mois de septembre 1559, il accompagna en Lorraine son successeur, François II. C'est pendant ce voyage qu'il vit « un jour, à Bar-le-Duc, qu'on presentoit au roy François second, pour la recommandation de la memoire de René, roy de Sicile, un pourtraict qu'il avoit luimesmes fait de soy ». (L. II, chap. XVII.)

Sous la minorité de Charles IX[3], nous le retrouvons avec la cour à Rouen, lors du voyage qu'elle fit dans cette ville, en 1562, et lui-même nous raconte au chapitre des Cannibales (l. I, chap. XXXI), l'entretien qu'il eut alors avec les sauvages de l'Amérique.

Pendant les années suivantes, ses fonctions au parlement de Bordeaux semblent l'avoir retenu loin de Paris; mais en 1564, 1565, la cour voyage et se rend en Gascogne; il est de toute évidence que Montaigne ne se tint pas à l'écart et se présenta aux souverains, au moins à leur passage à Bordeaux.

Marié en septembre 1565 à Françoise de la Chassaigne, il perdit son père en juin 1568. Un peu avant ce dernier événement, il était probablement venu à

1. Voir *Essais*, l. II, ch. XII : « Mon pere... rechercha avec grand soing et despence l'accointance des hommes doctes, les recevant chez luy... »

2. « A peine fusmes nous un an pour le dueil du roy Henry second, à porter du drap à la cour. » *Essais*, l. I, ch. XLIII.

3. Voir *Essais*, l. I, ch. XXXI, t. III, p. 146 (édit. Jouaust) : « Trois d'entre eux (des sauvages américains) furent à Rouän du temps que le feu roy Charles neufiesme y estoit... »

Paris pour livrer à l'imprimeur, Gilles Gorbin, la traduction de la *Théologie naturelle* de Raymond Sebond, car le privilège dudit livre fut donné à Paris le 27 octobre 1568.

La mort de son père le faisait chef de famille; comme la noblesse d'épée avait toujours eu ses préférences, il nous le dit en plusieurs endroits, il usa de la liberté qui lui survenait, pour résigner ses fonctions au parlement de Bordeaux, fonctions qui furent dans la suite données à Florimond de Rœmond. Sans négliger les affaires de sa maison, il songeait aussi aux devoirs de l'amitié : profitant d'un moment de paix entre les calvinistes et les catholiques, il partit pour Paris afin d'y publier les principales œuvres de son ami la Boëtie. L'Avertissement au lecteur fut rédigé à Paris le 10 août 1570 et ce fut le libraire Frédéric Morel que Montaigne chargea de l'impression. Mais il n'oubliait pas non plus ses affaires particulières : il mit à profit son voyage et ses relations dans la capitale pour solliciter le cordon de l'ordre de Saint-Michel, et le 28 octobre de l'année suivante, d'après une dépêche du roi, il fut fait chevalier de l'ordre « par les mains de Gaston de Foix, marquis de Trans [1] », un de ses grands amis.

III

L'approche des dissensions civiles, le pressentiment des lugubres et douloureux événements qui se tramaient dans l'ombre, l'avaient fait fuir ce Paris qu'il aimait tant et l'avaient ramené dans son château. Se sentant incapable de contenir les esprits qu'il sait exaltés et avides de sang, il se met à écrire ses *Essais*, mais c'est la tolérance, c'est la clémence qui le préoccupent surtout, et c'est ce qu'il recommande dans les premiers chapitres de son livre. Il ne faudrait pas croire, comme certains se l'imaginent, qu'à partir de la fin de 1571 Montaigne s'enferma complètement chez lui et se désintéressa dès ce moment des affaires et des hommes de son temps : jamais il n'est resté indifférent à ce qui s'est fait dans le pays. Quand il ne peut agir, il conseille.

Dès qu'a passé l'orage qu'il ne pouvait conjurer, il se mêle de nouveau aux événements. Car malgré toutes les résolutions qu'il prenait, il ne restait jamais guère que trois ou quatre mois de suite dans son château; constamment il se sentait attiré au dehors ou était appelé soit à la cour, soit à la ville.

D'après M. Grün, Charles IX voulant, après la Saint-Barthélemy, donner un éclat tout particulier à la fête de l'ordre de Saint-Michel, convoqua tous les chevaliers à cette cérémonie. Récemment promu, Montaigne dut répondre à la convocation et se rendre à Paris à la fin de l'année 1572.

On sait les rivalités entre le roi de Navarre et le duc de Guise, pendant qu'ils étaient ensemble à la cour de France, de 1572 à 1576; Montaigne servit plus d'une fois d'intermédiaire entre eux deux.

En 1574, M. de Montpensier le dépêcha du camp de Saint-Hermine pour communiquer de sa part avec la cour du parlement de Bordeaux [2].

Montaigne se trouva-t-il à la cour au commencement du règne de Henri III? Il est permis de le supposer d'après certaines critiques qu'il émet, dans son livre, sur les changements d'étiquette qui ont marqué les débuts du règne de ce roi : « Comme autour d'eux, autour de cent autres, tant nous avons de

1. « L'an 1571, suivant le comãdemãt du roy et la depeche que Sa Majesté m'en avoit faicte je fu faict chevalier de l'ordre S. Michel par les meins de Gaston de Foix, marquis de Trans, etc. » (*Éphémérides*, n° 17.)

2. Voir *Éphémérides*, n° 20. « L'an 1574, monsieur de Monpansier m'aïant despéché du camp de Seint-Hermine pour les affaires de deça et aïant de sa part à communiquer aveq la cour de parlemãt de Bourd[s], elle me donna audiance en la chabre du conseil, assis au bureau et au dessg les jans du roi. »

tiercelets et quartelets de roys: et ainsi d'autres pareilles introductions nouvelles et vitieuses... » (L. I, chap. XLIII.)

En 1576 et les années suivantes, la cour voyagea dans le Midi et vint dans le Périgord. Montaigne, qui était estimé de la reine mère et connaissait la reine Marguerite, dut certainement prendre part aux fêtes qui se donnaient dans les villes où passaient le roi et son entourage.

En novembre 1577, Henry de Bourbon, roi de Navarre, lui envoya, « sans son sceu », dit-il, à Lectoure des lettres patentes de gentilhomme de sa chambre [1].

En 1580, Montaigne vint prendre part au siège de la Fère [2]. M. Grün pense qu'il vit la reine mère à son passage à Paris et lui parla du grand voyage qu'il allait entreprendre en Italie. On dit même que Catherine écrivit, pour le recommander, à d'Elbène, ambassadeur de France à Rome [3].

IV

A son retour de voyage, à la fin de 1581, il prit possession des fonctions de maire de Bordeaux, auxquelles l'avaient appelé les habitants de cette ville et qu'il avait acceptées sur les instances de Henri III [4].

En 1582, il dut paraître à la cour et, en sa qualité de maire de Bordeaux, y représenter ses concitoyens.

En 1584, il reçut dans son château, à Montaigne, la visite du roi de Navarre, qui fut son hôte pendant deux jours [5].

Après la bataille de Coutras, en octobre 1587, Henri de Navarre vint de nouveau dîner et coucher au château de Montaigne.

Les fonctions municipales, les discordes civiles qui alors éclatèrent plus violentes, et aussi les préoccupations domestiques résultant de tous ces troubles retinrent, pendant plusieurs années, Montaigne soit en Gascogne, soit dans son château où il venait pour ajouter sans cesse à son livre.

En 1588, il revint à Paris pour en donner la cinquième édition et, cette fois, il fit un long séjour dans la capitale et parut souvent à la cour. Au mois de juillet, au moment des barricades, il fut enfermé à la Bastille, au retour d'un voyage à Rouen où il était allé avec le roi. La reine mère avertie obtint sa liberté de M. de Guise [6]. A la fin de la même année, Montaigne se rendit avec la cour aux États de Blois, et ne rentra chez lui que dans les premiers jours de 1589.

Montaigne mourut avant d'avoir vu arriver au trône Henri IV, mais tous ses vœux étaient pour ce prince, et il eût certainement applaudi à son avènement à la royauté.

1. Voir *Éphémérides*, n° 23. « 1577. Henry de Bourbon roy de Navarre sans mon sceu et moi absant me fit depecher a Leitoure lettres patantes de gentillhome de sa chabre. »

2. Voir *Éphémérides*, n° 24.

3. Voir *Vie publique de Montaigne*, par Grün, p. 153.

4. Voir *Éphémérides*, n° 26. « 1581, le roy m'ecrivit de Paris qu'il avoit eue et trouvée tres agreable la nominatiõ que la ville de Bourdeaus avoit faict de moi pour leur maire et me cõandoit de m'en venir à ma charge estimãt que je fusse écores à Romes dou jetois deja p̃ti. »

5. Voir *Éphémérides*, n° 29. « 1584, le roy de Navarre me vint voir a Motaigne ou il n'aveit jamais esté et y fut deus jours servi de mes jans, et dormit dans mon lit... »

6. Voir *Éphémérides*, n° 31, n° 32. « 1588, entre trois et quatre après midi estant logé aus fausbours St-Germein à Paris et malade d'un espèce de goutte qui lors premièrement m'avait sest il y avoit justement trois jours je fus pris prisonier par les capitenes et peuple de Paris c'estoit au temps que le Roy en estoit mis hors par monsieur de Guise, fus mené en la Bastille et me fut signifié que c'estoit à la sollicitation du duc d'Elbeuf... la roine mère du roy avertie par M. Pinard, secretere d'estat de mon emprisonemat obtint de mosieur de Guise qui estoit lors de fortune aveq elle et du prevost des marchans vers lequel elle envoia que sur les huit heures du soir du mesme jour un maistre d'hostel de majesté me vint faire mettre ẽ liberte... »

Un homme qui eut de pareilles relations, et nous avons omis celles qu'il entretint avec les personnages importants du temps, un gentilhomme qui vint si souvent à la cour de France et y fut toujours si bien reçu, ne peut être considéré comme un philosophe morose et chagrin, et l'on ne peut pas dire qu'il vécut confiné dans ses terres, tout entier à ses réflexions et à ses pensées. Il faut donc conclure que Montaigne vécut de la vie de son temps et, tout en sachant se garer des périls qui pouvaient le menacer, sut maintenir constamment commerce et intimité avec la cour et les grands.

E. Voizard.

CYRANO DE BERGERAC ET SA FAMILLE

Le vers de Boileau :

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace,

a porté bonheur à Cyrano de Bergerac. Depuis que notre ancien *législateur du Parnasse* a écrit ces mots dans un jour d'indulgence, ou plutôt de justice, Bergerac n'a jamais été oublié. Trente-quatre éditions complètes ou partielles de ses amusantes rêveries ont été publiées, et ses œuvres n'ont pas péri dans le grand naufrage qui a englouti la plupart des productions littéraires de la première moitié du XVIIe siècle.

Immédiatement après la mort de Cyrano de Bergerac, Henri Lebret, chanoine de Montauban, ville dont il a écrit l'histoire, fit imprimer une notice biographique en tête des œuvres de son ami et ancien condisciple, dont il fut l'un des premiers éditeurs [1].

En 1855, M. Leblanc accompagnait à son tour de quelques recherches biographiques les œuvres choisies de Bergerac [2]. Enfin, en 1858, le bibliophile Jacob consacrait à notre auteur, en tête de ses œuvres complètes qu'il rééditait, une de ces études d'une lecture agréable, mais plus piquantes qu'exactes dont il avait le secret [3].

Que Cyrano de Bergerac fût gascon, cela ne faisait doute pour personne. Du gascon il avait le courage brillant mais qui ne s'ignore pas et pose toujours pour la galerie; du gascon il avait les instincts batailleurs et, s'il faut en croire le *Ménagiana*, son nez, extraordinairement développé, lui fit tuer plus de dix personnes; du gascon il avait la gaîté froide et le rire en dedans, si différent de la large gaîté rabelaisienne du Bourguignon, par exemple; sans sourciller il débite les paradoxes les plus extravagants et tombe dans les exagérations les plus fantastiques.

Ce n'est pas tout encore; plusieurs scènes, parmi les plus curieuses de ses romans philosophiques, se passent en pleine Gascogne; l'abbesse des Filles de la Croix qui le fit ensevelir dans la chapelle de son couvent, était de Toulouse; son premier historien était gascon, et enfin le nom même de Cyrano de Bergerac sent son gascon d'une lieue.

Le moyen de croire après tout cela que Cyrano de Bergerac ne fût pas gascon?

Il ne l'était point cependant; non seulement il est né à Paris, mais son père et son aïeul étaient parisiens; le fief de Bergerac, dont il portait le nom, loin d'être sur les bords de la Dordogne, était situé tout proche de Chevreuse sur les rives de l'Yvette; celui de Mauvières, possédé aussi par sa famille, n'était pas en Berri [4] mais à peu de distance du premier.

M. Jal, dont le *Dictionnaire historique* doit être consulté par tous ceux qu'intéresse l'histoire de Paris, avait retrouvé et publié l'acte de naissance de Cyrano de Bergerac; il en résulte que cet écrivain était né à Paris le 6 mars 1619. Jal a tenté également de reconstituer la généalogie de la famille de Cyrano,

1. Édition sans lieu ni date, imprimée vers 1656 au dire du bibliophile Jacob.
2. Toulouse, Chauvin, 1855, in-12.
3. Paris, Delahays, 1858. in-12, 2 vol.
4. Où le place le bibliophile Jacob.

mais ses conclusions ne sont pas toujours exactes. Du reste, obsédé par cette idée fixe que son héros était nécessairement gascon, il avait écrit, comme bien d'autres, au maire de Bergerac pour en obtenir quelque lumière. Ce fonctionnaire municipal ne put, et pour cause, lui en donner aucune.

J'ai été plus heureux que mes devanciers, et un pur hasard, je dois l'avouer, m'a permis d'utiliser soixante-huit documents originaux, qui, depuis longtemps à la disposition du public, ne paraissent pas cependant avoir été remarqués. Je veux parler du dossier de la famille Cyrano dans le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale [1].

Je me contenterai de le résumer et la vérité sur Cyrano de Bergerac en sortira éclatante.

En 1573 vivait à Paris un bourgeois nommé Savinien de Cyrano [2]; il prenait le titre de noble homme et de secrétaire du roi. En réalité il était notaire, et sa noblesse, ainsi que nous le verrons bientôt, était des plus douteuses. Il habitait rue des Prouvaires, près des Halles.

Neuf ans après le moment où nous le voyons paraître pour la première fois, il acquiert les fiefs de Mauvières et de Bergerac, de Thomas de Forbois qui en était seigneur, et le 27 novembre 1582, il en fait l'aveu, l'hommage et le dénombrement entre les mains d'Henri de Lorraine, duc de Guise, seigneur de Chevreuse.

Nous voilà passablement loin de la Gascogne. Les termes précis de l'acte d'hommage vont nous permettre de retrouver avec une entière certitude l'emplacement de ces deux petits fiefs.

Celui de Mauvières était le plus important des deux, il s'étendait sur 75 arpents, comportait un manoir à créneaux, avec cour, colombier, moulin, clos, jardin et vivier, le droit de moyenne et basse justice jusqu'à 60 sols, des droits sur le transit des marchandises (*rouage*), sur le vin (*forage*), de garenne, la bannerie de la Ferté-Milon et la rivière depuis le gué de Breul jusqu'à Becquancourt [3].

Il ne peut y avoir aucun doute sur l'emplacement qu'occupait ce fief; le château et le moulin de Mauvières existent encore, ils sont situés sur la rive droite de l'Yvette en face de Chevreuse.

Quant à Bergerac, c'est vainement qu'on chercherait ce nom dans le dictionnaire des Postes ou sur la carte de l'État-major. C'est qu'en effet, nommé Bergerac par une fantaisie de la famille de Cyrano, il portait avant de lui appartenir celui de Sousforêt, qu'il reprit quand les Cyrano l'eurent vendu; ou pour mieux dire il ne l'avait jamais quitté, car on ne trouve le nom de Bergerac sur aucune carte ancienne ni dans aucun acte autre que ceux émanant de la famille de Cyrano.

Sousforêt est situé tout à côté de Mauvières, entre ce domaine et le parc actuel de Dampierre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme, mais en 1582 on le qualifiait de manoir, et voici en quels termes Savinien de Cyrano en prête hommage à Henri de Lorraine, duc de Guise.

Il reconnaît tenir de lui à foi et hommage à cause de son château de Chevreuse « la terre et seigneurie appelée le fief de Bergeracq, qui antiennement « s'appeloit Sousforest, consistant en une maison, portail, court, grange, « masure et jardin, le tout consistant en ung arpent ou environ, trente six « arpents de terre, tenant d'ung costé aux terres de Breul, d'autre costé au « chemyn qui vient dudict Breul au lieu de Bergeracq, d'ung bout au chemyn « qui va à Cernay et à Senlisses [4], et d'autre bout aux prés dudict Bergeracq

1. B. N. Cab. des titres, Pièces orig. vol. 957, dossier 21084, des nos 2 à 69.

2. Sauf deux ou trois cas où le nom de cette famille est écrit Cirano, l'orthographe est celle que nous avons adoptée.

3. *Le Breuil*, ferme, et *Becquencourt*, moulin, sur la rivière d'Yvette, au-dessus et au-dessous de Mauvières, commune de Saint-Forgeux, canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet.

4. *Cernay-la-ville*, commune du canton de Chevreuse. *Senlisse*, commune du même canton.

« et de Mauvières. Item dix arpents de bois, à présent taillis, tenant d'ung « costé, etc. Item tout et tel droict de justice moyenne et basse, et cognoissance « sur les subjects dudict de Cyrano jusques à soixante sols parisis, avecq « droict de rouage et forage et avecq tous droicts qui y peuvent apartenir et « appartiennent. »

Aucun doute n'est donc possible; Cyrano de Bergerac avait pris le nom de cette petite terre et s'il y avait des chances de trouver, ailleurs qu'à Paris, des renseignements sur sa famille, c'est au maire de Saint-Forgeux (Seine-et-Oise), et non à celui de Bergerac (Dordogne) qu'il faudrait s'adresser.

Savinien de Cyrano avait épousé la fille d'un bourgeois de Paris nommée Anne Lemaire; encore vivant le 6 mai 1587, il était déjà mort le 12 juin 1598, laissant quatre enfants, dont plusieurs étaient encore mineurs sous la tutelle de leur mère.

Abel de Cyrano l'aîné hérita des fiefs de Mauvières et de Bergerac, pour lesquels il prêta hommage le 6 octobre 1599 entre les mains de François Matherel, bailli de Chevreuse.

Ses deux frères, Samuel et Pierre, et même le mari de leur sœur nommée Anne [1], se qualifiaient de secrétaires du roi, trésoriers de ses offrandes et aumônes.

Ces charges, qui dataient seulement de la fin du xve siècle, comportaient le maniement des fonds destinés à payer les frais de la célébration des offices dans la chapelle royale, c'est-à-dire l'entretien des tapis ou draps de pied, du linge, du luminaire, l'achat des livres de prière pour le roi et la distribution d'ouvrages du même genre qui se faisait pendant la semaine sainte aux princes et aux principaux seigneurs et officiers de la cour. Les dépenses occasionnées par les cérémonies de la Cène, dans laquelle le roi lavait les pieds, servait un repas et donnait des vêtements à treize enfants pauvres, étaient du ressort des mêmes trésoriers.

Abel de Cyrano, seigneur de Mauvières et de Bergerac, épousa Espérance Bellanger le 3 septembre 1612 et mourut ainsi que sa femme avant 1649. Il avait eu plusieurs enfants, mais deux seulement paraissent avoir atteint l'âge viril.

L'aîné né en 1613 et nommé Abel, comme son père, épousa Marie Marcy et mourut en 1681; il hérita de son père le fief de Mauvières dont il prit le nom.

Le cadet né le 6 mars 1619 et nommé Savinien, comme son aïeul, est l'écrivain qui donne lieu à ces recherches. Il hérita de la petite terre de Bergerac ou Sousforêt, mais comme il mourut sans s'être marié, elle revint à son neveu Abel-Pierre de Cyrano, fils d'Abel et de Marie Marcy, qui jusqu'en 1702 se qualifie de sieur de Bergerac et paraît être mort sans postérité.

Il serait sans intérêt de suivre la descendance des branches collatérales de la famille de Cyrano; elles s'éteignirent obscurément dans le cours du xviiie siècle, mais avant de disparaître les Cyrano avaient eu le désagrément de se voir privés de la noblesse à laquelle ils avaient des prétentions depuis 1573 et dont notre Bergerac était digne par sa valeur à toute épreuve, ses services militaires et les blessures qu'il avait reçues.

Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, son frère, ayant été mis en demeure de justifier de sa noblesse, se désista de lui-même de toute prétention à cet égard; il avait reconnu, sans doute, combien sa noblesse était chimérique, et il fut condamné le 23 juillet 1668 à 330 livres d'amende.

Trente-six ans plus tard, le 13 novembre 1704, Jérôme-Dominique de Cyrano, cousin du précédent, ayant persisté à usurper les titres de noble et d'écuyer, fut condamné par défaut par les commissaires du roi chargés de la recherche des usurpations de noblesse à 3000 livres d'amende. La famille de Cyrano ne se releva pas de ce dernier coup et s'éteignit sans bruit dans la roture.

1. Son nom était Jacques Scoppart.

Et maintenant, sans nous occuper de la valeur littéraire des œuvres de Cyrano de Bergerac, nous pouvons élucider certains côtés de sa vie un peu obscurs et tirer quelques conclusions intéressantes des pièces qui nous ont passé par les mains.

L'aïeul et le père de Bergerac habitaient rue des Prouvaires, sur la paroisse Saint-Eustache, tout proche des Piliers des halles, où logeaient également les parents de Molière. Les Poquelin étaient tapissiers du roi, les Cyrano étaient distributeurs de ses aumônes, deux charges qui devaient les mettre en relations fréquentes. Que Molière et Cyrano de Bergerac se soient connus, cela est certain, car ils ont fait tous deux partie du cercle littéraire et philosophique qui gravitait autour de Gassendi; mais on peut penser, sans se lancer dans un paradoxe, que ces relations dataient d'une époque bien antérieure.

Savinien de Cyrano était né en 1619, Jean-Baptiste Poquelin en 1622; ils étaient donc presque contemporains; ils avaient sans doute joué ensemble sous les Piliers des halles dès leurs jeunes années et s'étaient peut-être suivis sur les bancs du collège de Clermont.

Bergerac passe, il est vrai, pour avoir fait ses études au collège de Beauvais, mais c'est une simple hypothèse; elle repose uniquement sur ce fait que dans son amusante comédie du *Pédant joué* il a mis en scène Jean Granger, principal du collège de Beauvais. Dès lors il est facile de reconnaître combien cette opinion repose sur une base fragile; Granger était un pédant familier à tous les étudiants parisiens, ses ridicules n'étaient ignorés par personne dans l'Université, et point n'était besoin d'avoir gémi sous sa férule pour avoir l'idée de les traduire sur la scène.

Qui sait si la tradition recueillie par Cailhava et d'après laquelle Molière aurait fait ses débuts littéraires en collaborant au *Pédant joué*, n'est vraiment pas digne de foi? Elle expliquerait naturellement le mot qu'on lui prête : « je reprends mon bien où je le trouve » lorsqu'on l'accusait d'avoir cueilli dans la comédie de Bergerac et intercalé dans les *Fourberies de Scapin* la scène célèbre à laquelle le refrain : « Qu'allait-il faire dans cette galère? » donne tant de piquant et de gaîté.

Les documents de la Bibliothèque nationale nous permettent de préciser ce qu'étaient certains personnages qui jouent un rôle dans la vie de Bergerac.

M. Cyrano de Mauvières, auquel le libraire Charles de Sercy dédia la première édition de l'*Histoire comique de l'empire du soleil*, est Abel de Cyrano, frère aîné (et non cadet, comme le prétend le bibliophile Jacob) de Cyrano de Bergerac, né en 1613, marié le 1er juillet 1649 à Marie Marcy et mort dans l'intervalle du mois de mars au mois d'août 1681. On trouve quelques vers de lui insérés dans les recueils du temps. Jusqu'à la mort de son frère cadet il se qualifie toujours de sieur de Mauvières, mais le 30 septembre 1655 la *Gazette de France* le désigne sous le nom de sieur de Bergerac comme ayant fait des prodiges de valeur contre les Espagnols au combat de Solsone. Il avait donc, à cette époque, hérité de son frère le fief de Bergerac.

Aucun doute ne peut exister non plus sur l'identité de M. de Cyrano, cousin de Bergerac, qui lui prêta de l'argent pour revenir de Civita-Vecchia en France, lorsqu'il tomba de la lune dans le midi de l'Italie. Notre auteur n'avait alors qu'un cousin germain, Pierre de Cyrano, sieur de Cassan ou Cachan, trésorier, comme ses ancêtres, des offrandes et aumônes du roi, époux de Marie Daussan et mort avant 1674. C'est chez ce cousin et dans sa terre de Cachan près de Paris, que Bergerac mourut prématurément à l'âge de trente-cinq ans avant le mois de septembre 1655.

Sur son lit de mort il fut assisté de deux dames pieuses dont l'une au moins était quelque peu sa parente; elles cherchèrent à adoucir l'amertume de son agonie. L'une était Marguerite de Senaux, épouse de Raymond de Garibal, conseiller au parlement de Toulouse. Devenue veuve, elle vint fonder rue de

Charonne le couvent des *Filles de la Croix*, dont elle fut la première supérieure. Née en 1589, elle mourut à Paris le 7 juin 1657, âgée de 68 ans.

L'autre était Madeleine Robineau, veuve de Christophe de Champagne, baron de Neuvilette. Après la mort de son mari, tué en 1640 au siège d'Arras, elle s'était consacrée aux bonnes œuvres; nous avons sa vie écrite par le R. P. Saint-Cyprien, carme déchaussé. Elle était cousine de Cyrano de Bergerac, Lebret est formel à cet égard : « il avait l'honneur d'être son parent du côté de la noble famille de Bérenger (lisez Bellanger). » Il n'y a donc pas lieu de douter de la parenté, mais il y a grandement à douter au contraire de la noblesse d'Espérance Bellanger, mère de Bergerac, noblesse dont on ne trouve aucune trace.

Ces deux dames, non contentes d'avoir retiré Bergerac du libertinage, c'est-à-dire de l'impiété, comme nous l'apprend Lebret, firent transporter son corps dans la chapelle du couvent des *Filles de la Croix*, où elles lui donnèrent une honorable sépulture.

J'ai vainement cherché, dans les épitaphiers, l'épitaphe de Cyrano de Bergerac; peut-être n'en eut-il aucune.

L'origine parisienne de Cyrano de Bergerac, l'existence à deux pas de Paris du fief dont il portait le nom, sont donc absolument démontrées par l'exposé qui précède. Il resterait toutefois un problème à résoudre. Pourquoi les Cyrano ont-ils changé le nom de leur terre de Sousforêt en celui de Bergerac?

On peut à cet égard hasarder une hypothèse. Établis dès 1573 à Paris, peut-être les Cyrano étaient-ils originaires de Bergerac et ont-ils voulu conserver le souvenir de leur lieu d'origine en donnant son nom à l'une de leurs terres. Leur nom qui sonne gascon, leurs relations méridionales prêtent assez de vraisemblance à cette solution, qu'aucun document positif, il faut cependant le reconnaître, ne vient corroborer.

Pour transformer cette hypothèse en certitude il faudrait feuilleter les registres des notaires de Bergerac et des villages environnants du commencement du XVIe siècle pour s'assurer s'il existait dans la région une famille de Cyrano. C'est un travail auquel pourrait se consacrer un érudit du Périgord.

J. ROMAN.

JEAN DE LA FONTAINE ET MARIE HÉRICART

La biographie de La Fontaine, bien qu'elle ait été entreprise par Walckenaer, dont l'ouvrage ne saurait être négligé par quiconque s'occupe du fabuliste, est restée incomplète. Il s'y trouve des vides, des *trous*. Il est entendu, notamment, que La Fontaine fut un détestable mari, un père non moins détestable, et un pitoyable administrateur de sa fortune. Ces accusations sont-elles appuyées sur des preuves irréfutables? Elles paraissent si bien ressortir des faits connus de la vie du poète, que personne n'avait songé à les contester; et l'œuvre elle-même du fabuliste semble donner raison à ceux qui lui ont reproché d'être volage, dissipateur et pour le moins distrait. Il est de lui, ce vers :

Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux ;

et, logique avec lui-même, nul n'eut un plus profond mépris de l'argent. On connaît aussi l'épitaphe que se composa La Fontaine, et où son caractère est dépeint au réel.

M. Salesse, principal du collège de Château-Thierry, — pays natal de La Fontaine, où il a sa statue, des bustes.... et des admirateurs (personne ne l'ignore), — a eu la curiosité d'éclaircir certains points de cette légende. Dans un petit livre très documenté auquel il a donné ce titre : *Un coin de la Champagne et du Valois au XVIIe siècle : Jean de La Fontaine, Marie Héricart*, M. Salesse a entrepris de reconstituer la vie provinciale du grand fabuliste.

Son but a été de relever La Fontaine des.... fautes qu'on lui impute. La plus grave est celle d'avoir été un mauvais mari, et c'est celle à laquelle M. Salesse s'est le plus attaché. Mais La Fontaine commit à l'égard de sa femme des.... oublis qui ne sauraient être niés; M. Salesse les explique, les atténue; à son avis madame de La Fontaine doit porter une bonne part de responsabilité. Peu galante, cette thèse, soit; mais la vérité historique le veut ainsi, et M. Salesse conclut que si La Fontaine fut un mari peu soucieux de ses devoirs, c'est parce que Marie Héricart ne fut guère autre chose qu'une... coquette.

Accessoirement M. Salesse se demande si notre poète fut tellement insensible qu'il a été dit à tout sentiment paternel, et s'il est vrai qu'il administra ses deniers au rebours du sens commun. Sur ces deux points notre critique se borne à apporter quelques arguments plus ou moins décisifs.

En résumé, La Fontaine valait mieux que la réputation qui lui a été faite; telle est la thèse que M. Salesse défend avec habileté et avec chaleur.

Mais avant de nous révéler certains *dessous* curieux du ménage de La Fontaine, M. Salesse nous initie à de précieux détails sur la naissance, la jeunesse et la vie du poète, détails qui, sur plus d'un point, rectifient ce qu'en avait dit Walckenaer ou ce que nous en savions; et incidemment il trace un joli tableau de la vie... précieuse de Château-Thierry et de la Ferté-Milon au XVIIe siècle. (*Chaûry*, — au XVIIe siècle on disait *Chaûry* pour Château-Thierry, — avait son académie, comme Soissons et beaucoup d'autres villes.)

Château-Thierry et La Ferté-Milon sont deux cités assez voisines, — aujourd'hui du même arrondissement. La première doit à son importance d'être ville-chef-lieu; et son importance, elle la doit peut-être à sa situation

exceptionnelle, pittoresquement étagée au bas d'un petit coteau, mollement assise le long des bords riants et ombragés de la Marne. Au-dessus des murailles du vieux château en ruines qui a donné son nom à la ville (il fut construit par Charles Martel pour servir de prison à Thierry IV), il a été créé une agréable promenade, avec terrasse qui domine tout le pays, et de laquelle on peut contempler, sur une étendue de plus de 20 kilomètres, les gracieuses sinuosités de la Marne, magnifiquement encadrée de coteaux « les plus agréablement vêtus qui soient dans le monde [1] »;

La Ferté-Milon a aussi son vieux château, sa terrasse et son panorama. Mais quel contraste! Ce n'est pas seulement parce que la Marne ne coule plus là! Il ne s'y trouve que l'Ourcq canalisée, amenant ses eaux à Paris. Mais c'est surtout parce que le pays, avec l'uniformité de ses peupliers longs et minces, prend une teinte grise et triste.

Si je rappelle que La Ferté-Milon est la ville natale de Racine, ce n'est pas pour l'apprendre à qui que ce soit, mais c'est pour remarquer cette bizarre coïncidence de deux des plus grands poètes du XVIIe siècle et de notre histoire littéraire naissant à côté l'un de l'autre et dans des pays d'un aspect si différent! La Fontaine et Racine purent donc se rencontrer fréquemment durant leur enfance, et ils se rencontrèrent en effet, — avant que de se retrouver à Paris et d'y vivre de la même vie intellectuelle avec des succès divers mais égaux. — Car les relations qui, à cette heure, unissent La Ferté-Milon à Château-Thierry existaient déjà au XVIIe siècle. Aujourd'hui c'est vers Paris que rayonne *Chaûry*, mais il y a deux cent cinquante ans c'était vers Reims. Reims était la grande cité où l'on allait terminer son instruction et se façonner au bel esprit. Les cités de moindre importance, comme La Ferté-Milon, avaient Château-Thierry comme point de mire. *Chaûry* avait, d'ailleurs, sa vie propre, et les beaux esprits n'y manquaient pas. La ville possédait une académie et avait ses salons, salons où trônait Marie Héricart devenue Mme Jean de La Fontaine; on y disait des vers galants, on y faisait de l'esprit, on imitait l'hôtel de Rambouillet, et Mme de La Fontaine était la plus *précieuse* de ces *précieuses* qui tournent si facilement au ridicule.

M. Salesse a pu avoir par M. l'abbé Hazard, ancien curé de La Ferté-Milon, dont les connaissances littéraires et celles généalogiques sur les principales familles du pays étaient justement réputées, l'arbre encore inédit de la famille Héricart. On sait que cette famille était alliée à celle de Racine. Le mariage de La Fontaine avec Marie Héricart créa donc un lien entre les deux poètes. Quand ceux-ci se rencontrèrent à Paris, ils purent se narrer les histoires du pays; à cette époque on y prêtait autrement attention qu'aujourd'hui.

La Fontaine naquit le 8 juillet 1621 de Charles de La Fontaine, maître des eaux et forêts, et de Françoise Pidoux, fille du bailli de Coulommiers. Son acte de naissance a été publié dans les annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (année 1889).

Un point que M. Salessse fait ressortir est la parenté entre la mère de La Fontaine et le cardinal de Richelieu. La famille Pidoux, qui était alliée aux Richelieu, était originaire de Châtellerault, et il y avait une parenté parfaitement établie entre la branche installée à Coulommiers, d'où descendait La Fontaine, et celle du Poitou. Quant à l'alliance des Pidoux et du cardinal de Richelieu, elle a été établie pour la première fois dans le bulletin de janvier-février 1889 de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, où M. Salesse l'a puisée; il a pu vérifier son exactitude. Par ce bulletin, également, nous savons qu'il y eut un Jean Pidoux, auteur du *Traité des eaux de Pougues*, qui fut médecin d'Henri III; ce Jean Pidoux s'était marié à Coulommiers, et il était apparenté, il va sans dire, aux Pidoux du

1. Cette expression est de La Fontaine. Il l'employa durant un voyage qu'il fit sur les bords de la Loire; elle peut s'appliquer aux bords de la Marne autrement bien qu'à ceux de la Loire.

Poitou comme à ceux de Coulommiers. Ainsi s'explique, par les attaches qu'il avait à la Cour et les souvenirs qu'il y laissa, comment un autre Pidoux fut nommé curé de La Fontenelle, dans le diocèse de Luçon, « alors que Richelieu déjà bien en cour en était encore évêque. »

Un autre point que M. Salesse rectifie incidemment, et qui a son importance historique, c'est celui de l'instruction que reçut La Fontaine. Walckenaer prétend que l'éducation du fabuliste fut assez négligée, qu'il étudia d'abord dans une école de village, puis au collège de Reims.

Il y a là une double inexactitude que M. Salesse a soin de relever.

C'est à Château-Thierry que La Fontaine commença ses études. Depuis 1410, en effet, il existait à Château-Thierry des écoles dirigées par un principal ayant titre de recteur; elles étaient placées sous la juridiction des religieux de Val-Secret, dont l'abbé portait le titre de Grand-Écolâtre de Château-Thierry [1]. Il résulte de deux notices manuscrites que M. Salesse a eues entre les mains, que La Fontaine fut élevé jusqu'à la troisième au collège de sa ville natale. On sait qu'il alla faire ses humanités et terminer ses études à Paris à l'Oratoire de Juilly, où il ne resta que 18 mois. Ce qui a donné lieu à la croyance que La Fontaine fut élevé par un maître de village, c'est qu'un maître primaire était adjoint, en effet, aux régents du collège pour y enseigner les premiers éléments. S'il a été prétendu que La Fontaine fut élevé au collège de Reims, cela tient à ce qu'il a été trouvé un exemplaire des œuvres de Lucien portant en suscription le nom du fabuliste et ayant appartenu à son condisciple et ami Maucroix. M. Salesse renverse encore cette légende. En réalité c'est au collège de Château-Thierry que Maucroix fut élevé, et c'est là naturellement qu'il se lia avec le futur poète.

La Fontaine eut aussi pour maître son cousin Pintrel, procureur du roi au présidial, qui avait fait des œuvres de Sénèque une traduction en vers français dont La Fontaine se fit plus tard l'éditeur. Ou du moins c'est à Pintrel que La Fontaine communiqua ses premiers essais poétiques; il les communiqua aussi à son père qui était apte à les apprécier, et à son parent Jannart, contrôleur au grenier à sel. (Un de ses ancêtres, Jehan de La Fontaine, avait épousé Marie Jannart, et Jacques Jannart, fils du contrôleur du grenier à sel, qui était substitut du Procureur Général au Parlement de Paris, avait épousé une Héricart, de La Ferté-Milon : il y eut donc un double lien entre les Jannart et le fabuliste.)

C'est Pintrel, Jannart et son père qui encouragèrent les goûts naissants du poète. La famille de La Fontaine était fière des dons poétiques du jeune homme; celui-ci avait des succès dans les salons de Château-Thierry, mais en revanche il s'était émancipé, et le père en prenait difficilement son parti. A *Chaûry*, nous dit M. Salesse, « la jeunesse était endiablée, volage à l'excès; aussi notre jeune échappé de Juilly s'en donnait à cœur joie. » Le père La Fontaine, afin d'assagir le jeune homme, résolut de lui passer sa charge et de le marier. C'était en 1647; Jean de La Fontaine ayant vingt-six ans pouvait se charger des fonctions paternelles.

Jean de La Fontaine eût pu trouver à Château-Thierry une jeune fille riche et de famille honorable; mais il était difficile, et ne voulait qu'une personne accomplie.

C'est Jacques Jannart qui présenta sa nièce, Marie Héricart, à la famille La Fontaine. Marie Héricart, ainsi que nous l'indique l'arbre généalogique, était fille de Louis Héricart et d'Agnès Petit; celle-ci, originaire de Châtillon-sur-Marne, avait pour mère une Marie Moët, fille de Jacques Moët, écuyer, sei-

1. A la Société historique et archéologique de Château-Thierry, dans sa séance de septembre dernier, M. le docteur Corlieu a donné lecture d'une savante étude sur l'histoire du collège de cette ville depuis ses débuts au xve siècle jusqu'à nos jours.

gneur de la Bretanche, arrière-petit-fils de Jean Moët, anobli en 1446. Ainsi se trouve établie par les documents inédits dus à l'obligeance de M. l'abbé Hazard, naguère encore curé de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, la parenté entre les Héricart et la famille Moët si connue aujourd'hui pour ses vins de Champagne.

Marie Héricart, qui était recherchée par son parent le capitaine Poignant, fut agréée par les La Fontaine. Le contrat de mariage de Marie Héricart fut passé le 11 novembre 1647 [1], et le mariage fut célébré dans le courant du même mois. Marie Héricart était née le 25 avril 1633; elle avait donc quatorze ans et demie quand elle devint Madame de La Fontaine.

Au XVIIe siècle la population de La Ferté-Milon était friande de littérature. Les romans de chevalerie et ceux *plus modernes* (!) de La Calprenède et de Mlle de Scudéry étaient la lecture habituelle *des lettrés* et *des lettrées* de La Ferté-Milon. Personne, en cette petite ville, n'aimait plus ces lectures que Marie Héricart; ces romans lui étaient familiers. Plusieurs membres actuels de la Société historique et archéologique de Château-Thierry ont eu entre les mains quelques-uns des ouvrages ayant appartenu à Mme de La Fontaine et portant sa signature.

On sait que lors de la dispersion des solitaires de Port-Royal des Champs, plusieurs jansénistes allèrent s'installer pendant quelque temps à La Ferté-Milon; Lancelot, de Séricourt, Lemaître de Sacy s'établirent chez Vitart, grand-oncle par alliance de Racine. Du reste, La Ferté-Milon offrait avant la venue des jansénistes réfugiés un milieu intellectuel, et c'est dans ce milieu que Marie Héricart avait vécu; elle avait reçu aussi les leçons de Lancelot et de Lemaître de Sacy. De plus, elle était allée à Paris chez sa tante Jannart, femme d'une instruction solide, qui l'avait produite dans le monde, et elle y avait acquis *les belles manières*. Aussi, quand, à quatorze ans, elle était revenue à La Ferté-Milon, « elle était, nous dit M. Salesse, de beaucoup supérieure à toutes les jeunes filles de sa ville natale, et les beaux esprits de l'endroit la considéraient comme une merveille ». *Convoitée* par tous les jeunes gens, elle l'était surtout de son cousin Poignant, lequel était doué d'une intelligence très vive, mais en revanche était « fortement enclin à l'ivrognerie. »

Telle était la jeune fille qu'épousa La Fontaine. Celui-ci, un élégant de Château-Thierry, — il aimait la société, le jeu (bien qu'il s'en soit défendu), et la bonne chère, — apportait, outre sa charge de maître particulier des eaux et forêts, une somme de 10 000 francs, dont 5000 lui furent immédiatement versés par son père. Quant à Marie Héricart, il lui fut constitué un apport de 30 000 livres.

Il a été dit que La Fontaine n'eut jamais de goût pour sa femme. En réalité, séduit par sa réputation de petit phénomène, il l'aima beaucoup dans les débuts du mariage. Le jeune ménage vécut tantôt à Paris, chez les Jannart, tantôt chez Fouquet, tantôt à Château-Thierry; mais soit que Mme de La Fontaine ne réussit pas à Paris autant qu'elle le pouvait espérer, soit qu'elle jugeât trop difficile d'y créer un bureau d'esprit, — objet de ses rêves, — c'est à Château-Thierry qu'elle voulut retourner. Là « elle trônait en souveraine, et sa royauté ne dut jamais céder le pas qu'à celle de Marie Mancini, duchesse de Bouillon. »

On sait comment La Fontaine composait ses fables. Plus d'une vit le jour sous les ombrages du bois de Blesmes (aujourd'hui le bois Pierre, à 3 ou 4 kilomètres de Château-Thierry.) Mais *au pays*, La Fontaine ne s'en tint pas à composer des fables; il avait contracté l'habitude du jeu; l'aisance première du jeune ménage se changea bientôt en gêne. C'est en 1658 que le poète perdit son père; il semblerait qu'à partir de ce moment, La Fontaine eut de

1. M. Mesnard, dans la notice qu'il a écrite en tête des œuvres de La Fontaine (édition Hachette), dit que le contrat fut du 10 novembre.

nouvelles ressources à sa disposition : il n'en fut rien. La succession de Charles de La Fontaine n'était pas avantageuse; le fabuliste avait vendu une première propriété en 1653; il dut aliéner d'autres immeubles, et c'est en 1676 qu'il se débarrassa de la maison paternelle. La gêne s'était déjà accentuée quand la disgrâce de Fouquet enleva à La Fontaine la rente annuelle que lui faisait très régulièrement le richissime surintendant. Les embarras pécuniaires sont donc peut-être la première cause des difficultés qui s'élevèrent dans le ménage La Fontaine.

D'ailleurs, Mme de La Fontaine estimait au-dessous de son rang et de son rôle de « se claquemurer aux choses du ménage ». Elle s'en tenait à ses lectures, à ses réceptions, et à sa présidence des précieux et précieuses de Château-Thierry. M. et Mme Jean de La Fontaine étaient donc le principal ornement et le grand attrait de ces réunions littéraires auxquelles on donnait le nom pompeux d'académie. Le poète se rendait-il compte du rôle que sa femme jouait dans ce monde provincial? Toujours est-il qu'il lui écrivait en 1663 : « Ce n'est pas une bonne qualité pour une femme d'être savante, et c'en est une très mauvaise d'affecter de paraître telle. » Il faut ajouter qu'un enfant était né en 1653, et Mme de La Fontaine s'en était aussitôt débarrassée en le mettant en nourrice. N'est-il pas permis de croire que « l'indifférence de la mère pour le nouveau-né » eut « sur l'esprit du père une influence désastreuse? »

A partir de 1675 les réunions académiques de Château-Thierry devinrent de plus en plus rares; cela tenait surtout aux fréquentes absences de La Fontaine, qui délaissait les champs et sa ville natale pour la Champmeslé.

C'est pendant un voyage en Limousin, en 1663, que La Fontaine avait écrit à sa femme des lettres empreintes d'une réelle sympathie. Une fois il écrit qu'il rapportera un jouet à son garçon. M. Salesse se demande donc si tout sentiment paternel était éteint dans l'âme du fabuliste? Une certaine affection avait du moins survécu en 1663 à l'ancienne admiration que La Fontaine avait portée à sa femme, — bien qu'il préférât les nez retroussés à la Marie Mancini aux nez aquilins à la Marie Héricart.

Que dire de la facilité de mœurs qui existait au XVIIe siècle dans la haute société? Les mœurs du siècle n'excusent pas La Fontaine. Ce qui l'excuse, c'est en quelque manière la conduite de Mme de La Fontaine. Aucune accusation certaine n'a été relevée contre elle. Mais la présence presque continuelle à Château-Thierry du capitaine Poignant, installé chez sa cousine, vivant « aux crochets » des La Fontaine, donne des vraisemblances à un *fait*... de trahison; les lazzi et racontars des habitants de Château-Thierry prirent à un certain moment un tel caractère, que La Fontaine se vit obligé de provoquer en duel celui que la voix publique nommait son concurrent heureux. La Fontaine alla sur le terrain, mais désarmé par son adversaire avant d'avoir pu se mettre en garde, il serra la main de son *ami*, le priant de continuer ses visites. Il ne semble pas douteux qu'il n'y ait eu là une liaison que Mme de La Fontaine sut entourer de quelque mystère. C'est là évidemment une charge accablante pour la femme du malheureux poète.

Il paraît donc certain que le manque d'aisance ainsi que l'attitude et le caractère de Mme de La Fontaine « élevée tout autrement que le poète dans un milieu guindé, pédante avant l'âge, impérative et fière, pleine d'elle-même et toujours prête à s'admirer au détriment des autres, *caquet bon bec s'il en fut* », furent les premières causes de la séparation des deux époux.

On sait que dans les derniers mois de 1686 eut lieu un dernier essai de rapprochement entre le fabuliste et sa femme. Cette tentative n'aboutit pas. La réponse qui fut faite à La Fontaine sonnant timidement à la porte de sa maison est connue : « Mme de La Fontaine est au salut. » La Fontaine reprit aussitôt le chemin de la rue Saint-Honoré et il y resta vingt ans. « Mme de La Sablière pourvoyait à ses besoins, dit l'abbé d'Olivet, persuadée qu'il

n'était guère capable d'y pourvoir lui-même. » Après Mme de La Sablière, Mme d'Hervart recueillit le poète chez elle, rue de la Plâtrière. On ne le revit plus à Château-Thierry, et il mourut le 13 avril 1695.

Pendant tout ce temps le jeune Charles de La Fontaine vécut éloigné de son père et de sa mère. M. Salesse nous dit que La Fontaine agit ainsi afin d'arracher l'enfant au milieu où vivait sa mère. Le fabuliste chargea son fidèle ami Maucroix de surveiller l'éducation du jeune homme, et il adressa des vers de remerciements à M. de Harlay, procureur général au Parlement, qui à partir de 1668 prit chez lui cet adolescent de quinze ans. Est-ce à dire que La Fontaine n'ait pas mérité la réputation d'insouciance à l'égard de son fils dont il a été accusé? Dans son œuvre de réhabilitation M. Salesse n'a pas voulu aller jusque-là, et il a bien fait, car il ne nous aurait pas convaincu. S'il a voulu nous prouver que Mme de La Fontaine fut une mère passablement indifférente, il a peut-être réussi, mais ce sera difficile d'établir que le grand fabuliste se préoccupa de son fils autant qu'il l'aurait dû. Il le négligea et il l'oublia. Le jeune Charles de La Fontaine fut en réalité abandonné par sa mère comme par son père.

A vrai dire, M. Salesse ne tente pas de réhabiliter le grand poète. Il se borne à atténuer les charges qui pèsent sur lui et à faire ressortir celles qui doivent peser sur sa femme. Celles-ci sont désormais connues; elles diminuent quelque peu, si l'on veut, les responsabilités du mari, car s'il est vrai (et cela ne paraît pas douteux) que le soudard Poignant joua un rôle intime auprès de Mme de La Fontaine, le fabuliste n'avait pas si tort de chercher des consolations. Ses amis lui donnèrent « le vivre et le couvert »; il sut prendre le reste.

Je suis chose légère et vole à tous sujets.

La Fontaine fut volage en amour comme dans ses vers.

Des vers de La Fontaine tout a été dit; aussi M. Salesse s'est-il contenté d'éclaircir les points que nous venons d'indiquer de la biographie du poète. Les documents inédits qu'il a eus entre les mains ne se rapportent qu'à la famille de La Fontaine et à sa vie dans sa ville natale. Il a trouvé cependant quelques vers inédits attribués au fabuliste.

Et d'abord un compliment en vers que La Fontaine adressa en 1660 à l'abbé de Bouillon, à l'occasion de son élévation au cardinalat, et qui eut vraisemblablement les honneurs de l'académie de Château-Thierry. C'est dans l'histoire manuscrite de l'abbé Hébert que M. Salesse a découvert ces six alexandrins :

Je n'ai pas attendu pour vous un moindre prix,
De votre dignité je ne suis point surpris,
S'il m'en souvient, Seigneur, pour vous l'avoir prédite;
Vous voilà deux fois prince, et ce rang glorieux
Est en vous, désormais, la marque du mérite;
Aussi bien qu'il l'était de la faveur des cieux.

Il s'agit d'une seconde épitaphe que La Fontaine aurait faite à Molière. La première est bien connue; l'autre, qui est inédite, n'ajoutera pas grand'chose à la gloire du poète :

Cy gît qui parut sur la scène
Le singe de la vie humaine
Qui n'aura jamais son égal,
Qui voulant de la mort ainsi que de la vie
Etre l'imitateur dans une comédie,
Pour trop bien réussir y réussit fort mal,

Car la mort en étant ravie
Trouva si belle la copie
Qu'elle en fit un original.

Un mot encore sur la descendance peu connue de notre fabuliste [1] :

Il a été dit que Charles de La Fontaine avait peu de dispositions intellectuelles. Il ne profita pas des excellentes leçons de Maucroix ni de celles de M. de Harlay. Si l'on en croit l'abbé Hébert dans son histoire inédite de Château-Thierry, il passa son temps à boire :

O merveilleux La Fontaine,
Qu'on vit naître en ce pays,
En vain ta brillante veine,
Le charma-t-elle jadis;
Il n'en reste aucune trace;
L'héritier d'un si grand nom
Deshérité du Parnasse
Ne connaît que son flacon.

Après s'être marié en 1712, à l'âge de cinquante-trois ans, Charles de La Fontaine mourut en 1723, laissant 3 filles et un fils. Les 3 filles occupèrent un emploi subalterne dans les sels, ne se marièrent pas et vécurent dans la gêne. Charles-Louis fut employé dans l'administration des Postes à Dijon et à Valenciennes, devint intendant puis secrétaire du marquis de Bonac, ambassadeur de France en Hollande, et mourut à Foix, où il était allé habiter, le 13 novembre 1757.

Charles-Louis de La Fontaine laissa trois enfants : Marie-Françoise-Claire, Claire-Marie et Hugues-Charles. C'est la fille aînée qui, à l'âge de sept ans, adressa un compliment aux deux filles de Louis XV traversant Château-Thierry pour se rendre aux eaux de Plombières; elle épousa M. Marin-Demarson et elle en eut plusieurs enfants. La fille cadette épousa M. Despots, procureur du roi à Château-Thierry, et n'eut pas d'enfants.

Quant à Hugues-Charles, qui vécut dans une situation de fortune très précaire, il mourut sans postérité en août 1824, à Château-Thierry, où il s'était retiré peu de temps avant son décès. Il s'était logé à l'hôtel de la Sirène et il ne se fit pas connaître; aussi personne ne suivit son char funèbre. On ne sut qui il était qu'après sa mort. Château-Thierry qui honore la mémoire du grand fabuliste ne put pas rendre des devoirs de respectueuse sympathie au dernier descendant de La Fontaine.

Acceptons donc la conclusion de l'étude de M. Salesse : « Sans avoir besoin de faire œuvre de réhabilitation à l'égard de celui qui n'a jamais eu de détracteur sérieux, pas même en ce qui concerne sa vie privée, j'ai cherché à prouver que La Fontaine, sans être le modèle des pères et des maris, s'en est, en somme, aussi bien tiré qu'homme de son siècle. Il a, quand autour de lui les grands lui traçaient des leçons d'infidélité, consacré quinze ans de sa vie à une femme d'humeur acariâtre, sorte de Xantippe, doublée d'une Philaminte. »

Oui, l'étude de M. Salesse a une incontestable utilité : Elle établit les torts de Marie Héricart, et elle atténue légèrement ceux du « Bonhomme ». Désormais il ne sera plus permis de reprocher à La Fontaine d'avoir si bien su s'accommoder de la vie... hors de chez lui; et le fabuliste sera déchargé d'une partie « des iniquités » (le mot est peut-être bien fort) « dont sa femme doit porter presque tout le poids. »

CH. DE LARIVIÈRE.

1. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a donné dans son n° du 28 février 1894, sous la signature de Simon (du Gex), de curieux détails sur les descendants de La Fontaine.

SUR LA PREMIÈRE MENTION DU NOM DE SHAKESPEARE DANS UN OUVRAGE IMPRIMÉ EN FRANÇAIS.

M. J.-J. Jusserand a prouvé jadis (*Revue critique* du 19 novembre 1887) que Shakespeare figurait dans la bibliothèque de Fouquet et dans celle de Louis XIV. Il a relevé, sur les fiches du bibliothécaire du roi, cette critique, la première sans doute dont Shakespeare ait été l'objet en France : « Ce poète anglois a l'imagination assez belle, il pense naturellement, il s'exprime avec finesse; mais ces belles qualités sont obscurcies par les ordures qu'il mêle dans ses comédies. » A vrai dire, cette restriction paraît se rapporter à des comédies de Beaumont et Fletcher, qui faisaient partie du même recueil. Mais le jugement n'en reste pas moins curieux par la date : car il paraît bien remonter à 1684 — ou même un peu plus haut.

Si le jugement de Nicolas Clément est la plus ancienne critique faite en français de Shakespeare, à quelle date le nom du grand poète anglais a-t-il été imprimé pour la première fois dans un livre de langue française? On cite souvent, soit la grammaire de Boyer (1700), soit la traduction du pamphlet de Jeremy Collier sur le théâtre par le P. de Courbeville (1715).

Je trouve une mention du nom de Shakespeare dans une traduction de sir W. Temple, antérieure de sept années à la grammaire de Boyer. Dans *Les œuvres mêlées de monsieur le chevalier Temple* (Utrecht, chez Antoine Schouten, 1693, 2 part., in-12), se trouve un Essai de la poésie (tome II), où l'on peut lire (p. 364), à propos de la tragédie : « Mais je serois fort trompé si nos Anglois n'ont pas à certains égards surpassé les Modernes et les Anciens; ce qu'il faut attribuer à la force de leur veine, qui est peut-être particulière à nôtre païs, et qui est ce que nous appelons *Humeur*, d'un terme propre à nôtre langue, qu'on auroit de la peine à exprimer dans une autre. Je ne sache pas qu'il y ait eu parmi tous les Poëtes des autres nations, un homme en qui cette *Humeur*, ou cette veine poëtique se soit trouvée comme dans *Molière*, encore a-t-elle été un peu trop tournée au Comique, ou à la Farce, pour être tout à fait la même chose avec celle de nôtre Nation (*sic*). *Shakespear* a été le premier qui a introduit sur notre théâtre cette sorte de Poësie. »

J. T.

LES POÈTES FRANÇAIS DU CANADA CONTEMPORAIN

I

« Je crois fermement à votre victoire en Amérique [1] », écrivait un jour Onésime Reclus à M. Faucher de Saint-Maurice. Au mois de juillet 1878, lord Dufferin, l'ancien gouverneur général du Canada, disait à l'Assemblée législative, en lui faisant ses adieux : « Mes plus ardents désirs pour cette province ont été de voir sa population française jouer le rôle si admirablement rempli par la France en Europe [2]. » L'espoir du savant français se réalisera-t-il? Les vœux de l'homme d'État anglais ne seront-ils pas accomplis dans l'avenir bien plus encore qu'ils ne l'ont été dans le passé? Et M. Faucher de Saint-Maurice n'a-t-il pas quelque droit de s'écrier : « Un jour, nous serons la France catholique américaine? »

En vérité, les Canadiens-Français, qui sont aujourd'hui plus d'un million, constituent, au milieu de l'agglomération anglo-saxonne, une petite France, très originale et très vivante, qui ne se laissera point « absorber ni amalgamer », pour parler avec le *Times*, et cela grâce à son extraordinaire puissance d'accroissement et d'expansion. Leur nombre a doublé, tous les vingt-cinq ans, voici près de deux siècles. Et l'Angleterre, qui les a vaincus, ne les a pas assimilés.

Le coup de force, ou, si l'on préfère, le mariage de raison qui a réuni sous une même administration les Français et les Anglais établis au Canada, n'a point créé d'intimité, n'a point provoqué la fusion entre les deux races qui habitent les terres découvertes ou reconnues par le Malouin Jacques Cartier. La France est demeurée la « mère », qu'on aime par-dessus tout, jalousement, d'une passion exclusive. « Nous pouvons, constatait M. Chauveau en 1876 [3], comparer notre état social à ce fameux escalier de Chambord qui, par une fantaisie de l'architecte, a été construit de manière que deux personnes puissent monter en même temps sans se rencontrer et en ne s'apercevant que par intervalles. Anglais et Français, nous montons comme par une double rampe vers les destinées qui nous sont réservées sur ce continent, sans nous connaître, nous rencontrer, ni même nous voir ailleurs que sur le palier de la politique. Socialement et littérairement parlant, nous sommes plus étrangers les uns aux autres de beaucoup que ne le sont les Anglais et les Français d'Europe. » La situation ne paraît pas avoir changé depuis 1876.

Si les Canadiens-Français ont sauvegardé leur nationalité, ils le doivent surtout à leur clergé qui les a soumis à la plus étroite des disciplines intellectuelles et morales. Il a dirigé; on a suivi. Aussi la vieille France, celle d'avant 89, se retrouve-t-elle sur les rives du Saint-Laurent. L'influence conservatrice de l'Église catholique a exercé son empire là comme ailleurs, et plus que partout ailleurs.

Mais il faut avouer que la sévère tutelle des prêtres canadiens n'a pas pro-

1. *La Question du jour*, par M. Faucher de Saint-Maurice, in-8, Québec, 1890, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 5.
3. *L'Instruction publique au Canada*, par M. Chauveau, in-8, Québec, 1876, p. 335. Cf. *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1885 (article de M. V. Du Bled) et *Fête nationale des Canadiens-Français*, par M. J.-J.-B. Chouinard, in-8, Québec, 1890.

fité au développement de l'instruction publique [1], ni à l'épanouissement de la littérature locale. Assurément, l'enseignement primaire et supérieur est en grand progrès; les écoles françaises du Dominion ne peuvent cependant soutenir la comparaison avec les écoles anglaises. Et, d'autre part, les écrivains n'ont pas connu la bienfaisante et féconde atmosphère de la liberté.

En deux mots, le Canada est un coin de la France du XVIIe siècle, perdu au delà des mers, mais un coin de province française que le rayonnement de Paris n'atteindrait pas. La lutte pour la vie y est la rude préoccupation de tous. Ces fils d'émigrants, agriculteurs, industriels, commerçants, ont eu peu de loisirs à donner jusqu'ici aux choses de l'art. Sans doute, s'il suffisait qu'un peuple eût une grande histoire pour qu'une grande littérature en sortît par surcroît, les Canadiens auraient conquis une place très enviable dans les lettres françaises. La découverte même du pays, les missions catholiques, les premières émigrations, l'héroïque résistance du marquis de Montcalm et de ses soldats fournissent à l'imagination et au souvenir une mine précieuse de matière littéraire. Mais de belles aventures, de merveilleux faits d'armes, d'exquises ou de sublimes légendes ne suscitent pas nécessairement des poètes et des romanciers à un pays. La nature elle-même, si admirable, du Canada ne saurait, à elle seule, faire surgir des écrivains. Une littérature ne naît et ne prend essor que dans des conditions très particulières de bien-être matériel et de civilisation. Elle a besoin, en outre, des réserves de travail et de pensée amassées par une longue suite de générations; elle a besoin encore d'un public.

Qu'était-ce que le Canada, sous Louis XV? Une colonie de soixante mille Français. Qu'est-ce que le Canada, en 1894? Un État de trois millions de colons, Français, Anglais, Irlandais, Américains, dispersés dans de vastes territoires, et dont la devise est : *primo vivere*.

La littérature canadienne est trop jeune, trop isolée et condamnée à une vie trop précaire, pour égaler celle de la Suisse romande, ou celle de la Belgique. Elle a néanmoins sa physionomie bien à elle. D'abord, elle est en retard d'un quart de siècle et plus sur celle de la France, car les idées et les formes littéraires font lentement le voyage de Québec à Paris. Ensuite, elle est livrée presque complètement aux amateurs. Enfin, elle a été privée longtemps de l'indispensable stimulant d'une critique indépendante et éclairée. Du reste, son instrument, sa langue, subit par trop le contact d'un idiome étranger pour ne pas s'altérer et se corrompre.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'elle ne puisse avoir d'autre ambition que d'être un écho lointain ou un assez pâle reflet, elle a sa modeste originalité. Le français de ses livres n'est point l' « écriture artiste », mais il rappelle, sinon par sa pureté, du moins par sa sobre et franche vigueur, celui de nos classiques. Son esthétique, surannée, je l'accorde, et superficielle, a la bonne saveur et l'ingénuité charmante des choses très simples. Sa conception du monde et de la vie est peut-être naïve; elle plaît par sa sincérité, elle est faite d'honnêteté et de foi. Et il n'est pas de sources plus nobles d'inspiration que celles où elle puise, le culte des antiques vertus, la religion des souvenirs sacrés.

C'est essentiellement du côté de la forme que les auteurs canadiens devront porter leur attention. Ils auront à étudier d'un œil moins prévenu, d'un esprit plus libre de préjugés, le mouvement littéraire de la mère-patrie. Ils auront encore à surveiller leur langue, à ne point l'alourdir de ces « canadismes » et de ces « anglicismes [2] » contre l'invasion desquels les meilleurs d'entre eux, Lusignan, Buies, Fréchette et bien d'autres ont réagi avec succès depuis quelque vingt ans.

Mais la littérature française du Canada n'est pas, dans notre siècle, une

1. *Lettres à M. l'abbé Bailliargé*, par M. L. Fréchette, in-8, Montréal, 1893.
2. *Anglicismes et canadismes*, par M. A. Buies, in-12, Québec, 1890.

quantité négligeable. Elle compte des historiens d'un mérite éminent, comme François Garneau, B. Sulte, ou les abbés Ferland et Casgrain, des critiques comme MM. Lareau et Fréchette, des humoristes et des polémistes comme M. Arthur Buies, « le Rochefort du Canada », ou comme M. Hector Fabre, des conteurs et des romanciers comme de Boucherville, J.-C. Taché, de Gaspé, Gérin-Lajoie, Bourassa, Marmette, et des poètes dont trois au moins, qui sont de nos contemporains, ont le droit d'être présentés au public français; l'Académie française a bien couronné les *Fleurs boréales* de Louis Fréchette et quelques études ont paru en France sur le plus brillant des écrivains canadiens, mais il a travaillé depuis lors et, de ses deux émules, Lemay et Crémazie, nous ne savons rien ou presque rien.

II

La poésie française au Canada[1] est venue après le roman et l'histoire. On a raconté avant de chanter. Ce n'est pas le théâtre en vers de Joseph Quesnel, ni les *Épîtres et Satires* de Michel Bibaud, ni les petits morceaux lyriques de Garneau, ni les élégies de Joseph Lenoir, un sous-Lamartine candide, ni les pages descriptives de Marsais, ni même le *Salut aux exilés* ou *le Jeune Latour* de Gérin-Lajoie qui feraient croire à l'existence d'une poésie canadienne. Et je ne mentionne que pour mémoire les fables ingénieuses de Paul Stevens, qu'on a surnommé prétentieusement « le La Fontaine » de là-bas, les poèmes de L.-J.-C. Fiset et ceux de M. Eustache Prudhomme, les *Feuilles d'érable* de M. Chapman.

Arrivons tout de suite à ceux dont les œuvres valent une étude.

Un coup d'œil jeté dans les nombreux recueils de *M. L. Pamphile Lemay*[2] nous permettra de nous rendre un compte exact des qualités et des défauts de la muse canadienne, car M. Lemay est, bien plus que Crémazie ou Fréchette, individualités originales et de premier rang, le type des amateurs de talent qui riment à Montréal ou à Québec. Il semble à peine, à lire les volumes du traducteur d'*Evangeline*, que le romantisme français ait pénétré jusqu'au Canada. Crémazie et Fréchette, natures d'artistes, se sont tenus au courant du mouvement littéraire de la France et leur versification, celle de Fréchette surtout, y a beaucoup gagné. Les autres ne l'ont pas ignoré certes, mais ils n'en ont presque pas accepté l'influence. Leur prosodie est à peu près celle des derniers classiques, et leur forme, plus fruste celle-ci, plus négligée celle-là. L'inspiration, en revanche, n'est ni romantique, ni classique; elle est canadienne : peu d'effusions lyriques, peu de poésie personnelle, l'exaltation seulement des beautés et des gloires de la patrie, ou quelques excursions dans les petits genres, la fable et l'élégie. C'est le patriotisme qui a fait des poètes au Canada; et l'on conçoit aisément que la question d'art y soit demeurée secondaire.

M. Pamphile Lemay a débuté par des *Essais poétiques*, publiés en nouvelle édition, sous le titre de *Petits poèmes*, en 1883. Le morceau capital en est sans contredit la traduction en alexandrins de l'*Évangeline* de Longfellow. On connaît le touchant récit des amours malheureuses d'Évangeline et de Gabriel. Dans la maison coquette de Benoit Bellefontaine, au milieu des vieilles forêts de l'Acadie, un délicieux cadre d'idylle. Évangeline aime Gabriel, le fils du forgeron; elle en est aimée. La veille même de leur mariage, ils sont brutalement séparés; ils ne se retrouveront que pour mourir, après qu'Évangeline aura passé sa vie, sur tous les chemins, à la recherche de son fiancé. Le sujet

1. *Histoire de la littérature canadienne*, par M. Edmond Lareau, in-8, Montréal, 1874, p. 57-136.
2. Lareau, *l. c.*, p. 46 et suiv.

du poème est simple, presque enfantin; tout l'intérêt et tout le charme d'*Evangeline* sont dans les détails, descriptions des mystérieuses forêts acadiennes, peintures de la vie pastorale, hymnes aux pures joies du foyer, captivants ou dramatiques épisodes, ingénieux hors-d'œuvre comme l'apologue du père Leblanc.

Il fallait une main exercée et délicate pour mettre en vers français une poésie qui n'a rien de la précision, de la mesure, de la clarté de la nôtre, où l'âme a infiniment plus de part que l'esprit, où tout n'est que demi-élans et demi-teintes, une poésie de crépuscule et de rêve. « Le traducteur, dit M. Lareau, ne s'est pas caché les difficultés qu'il avait à vaincre... Les défauts sont rares, et une critique impartiale se hâte de reconnaître l'harmonie du vers, la richesse de la rime et la flexibilité du tour poétique. » S'il eût suffi, pour la tâche que se proposait M. Lemay, d'un talent plus aimable que robuste, plus facile que nerveux, et d'une certaine adresse à rimer, son *Évangeline* serait bien ce qu'elle est, mais elle ne serait encore qu'une assez médiocre copie de l'original. Un traducteur doit avoir la force de créer, d'adapter une œuvre au génie de la langue sans rien lui faire perdre de sa couleur. M. Lemay s'est contenté de nous donner une version fidèle, presque littérale, — un bon travail de bon écolier, en style coulant et propret, mais un peu gauche et sans relief :

Les charbons du foyer furent mis sous la cendre;
Nul bruit dans la maison ne se fit plus entendre,
Excepté toutefois le bruit, sur l'escalier,
Des pas quelque peu lourds de l'honnête fermier.
Tenant dans sa main blanche une lampe de verre,
Évangeline aussi monta, mais si légère
Qu'elle semblait glisser sur les degrés de bois.
Une chaste lueur éclaira les parois
Et dora tour à tour les barreaux de la rampe;
Ce n'était point alors sa radieuse lampe,
Mais c'était son regard qui versait la clarté.
Elle entra dans la chambre. Un châssis, d'un côté,
Y laissait du soleil pénétrer la lumière [1]...

Il n'est point nécessaire de prolonger cette citation.

Dans le recueil des *Petits poèmes*, je ne puis que signaler des contes comme *la Chaîne d'or*, un *Hymne national* qui ne manque pas de souffle et les stances pénétrantes du *Poète pauvre* qui seraient très belles si le métier était à la hauteur de l'inspiration.

« M. Lemay, nous apprend M. Lareau, a attaché son nom à deux poèmes couronnés par l'Université de Laval : *la Découverte du Canada* et l'*Hymne national composé pour la fête des Canadiens-Français* »; ce dernier morceau est vraisemblablement celui que je viens de mentionner et que l'auteur a intercalé dans ses *Petits poèmes*. *La Découverte du Canada* est toute une épopée, trois mille vers, où M. Lemay a remplacé la mythologie des anciens par le merveilleux chrétien. Mais ce n'est là qu'une œuvre de jeunesse, plus touffue et plus tendue qu'originale et forte. Ainsi que l'expliquait M. Fréchette, « il faut à Lemay des sujets doux, gracieux, paisibles. »

Le traducteur de Longfellow a publié un volume de *Fables* [2], d'une langue

1. *Petits poèmes*, p. 29.
2. Nouvelle éd. in-12, 1892.

parfois embarrassée, d'une invention souvent piquante; on a l'impression que si M. Lemay travaillait moins vite, s'il voulait être un juge plus sévère de ses propres livres, il pourrait écrire non de grandes pages, mais des pages pleines d'aisance et de naturel :

Fatigué de ronger des bourgeons d'épinette,
De gruger du sapin,
Notre héros, un bon matin,
Quitta sa maisonnette,
Si l'on peut d'un tel nom appeler un vil trou.
Il ne savait ni peu ni prou
Vers quels lieux diriger sa course;
Mais le hasard est la ressource
De ceux qui n'en ont pas.

Ces quelques vers tirés de la première fable du recueil (*Le Lièvre et le Rat*) prouvent que M. Lemay sait rimer quand il en prend la peine. Le gros défaut de ses *Fables*, c'est qu'en général elles sont trop longues de moitié; elles sont trop nombreuses de moitié aussi, et l'on voit très bien que plusieurs sont purs morceaux de remplissage.

Il est préférable, je crois, de ne pas insister sur d'autres œuvres de M. Lemay. On découvrirait sans doute quelques jolis croquis, quelques tableaux fidèles de la nature canadienne, dans un vaste poème qui porte le titre étrange de : *Tonkourou* [1] et qui est une façon de roman d'Indiens en vers :

Tonkourou, jeune chef de la tribu guerrière
Qui venait, suspendant sa course aventurière,
Planter sous nos forêts ses tentes de bouleau,
Avait, à la *brunante*, un jour, au bord de l'eau,
Rencontré, folâtrant pieds nus dans l'onde claire,
Une rieuse enfant. Il rêva de lui plaire...
Passant ses mains de bronze en ses longs cheveux plats,
L'amoureux Indien sent un espoir suprême;
Il se penche vers elle en murmurant : « Je t'aime »,
Et l'embrasse. L'enfant répond par un soufflet...

Et vous comprendrez pourquoi *Tonkourou* était, en première édition, intitulé *Les Vengeances*. Mais ces choses se disent mieux en prose.

Parlerai-je encore des *Comédies* de M. Lemay? Rien de plus insignifiant comme psychologie, rien de moins neuf comme invention; et l'esprit n'y connaît que le calembour.

En somme, M. Lemay est un gentil poète de province : plusieurs de ses fables, quelques-uns de ses petits récits en vers, sa très convenable traduction d'*Évangeline*, des fragments, bien clairsemés, de *Tonkourou*, voilà le meilleur de son bagage littéraire Il manque d'haleine et d'envergure; sa poésie a cependant cette grâce simple et ce charme honnête qui ont toujours leur prix.

« Nous ne sommes que des amateurs », disait à M. V. Du Bled un écrivain canadien. Ce mot serait vrai, du moins pour les poètes, si M. Lemay devait en être le mieux doué. Ils versifient à la bonne franquette, sans y être poussés par aucune voix intérieure et pour ne point aligner de la prose. Ils chantent

1. *Tonkourou*, nouvelle édition de *Les Vengeances*, in-12, Québec, 1888.

la religion, la vertu, la patrie, la patrie avant tout, par-dessus tout, et la France; ils se figurent volontiers que d'aussi beaux sentiments peuvent se passer de la vaine parure de l'art. Ils font rimer *lyre* avec *délire*, *fleurs* avec *couleurs*; ils se soumettent aux règles de la prosodie, ils n'enfreignent jamais celles de la bienséance, et ils s'admirent et on les admire. M. Lareau n'a-t-il pas eu le courage d'appeler *Le Huron mourant* de Joseph Lenoir « un chef-d'œuvre de hardiesse et de génie? »

Encore un coup, la poésie canadienne n'est devenue de la poésie qu'avec Octave Crémazie et Louis Fréchette. Les autres sont des « amateurs »; ceux-ci sont des poètes.

III

Octave Crémazie [1] naquit à Québec le 26 avril 1827, d'une famille originaire du Languedoc; il fit ses classes au séminaire de la vieille capitale du Canada. Tout jeune, il entra, à Montréal, dans le commerce de librairie de ses deux frères aînés. Il donna, dès 1855, à cette entreprise un développement très considérable, « trop rapide peut-être, trop hâtif, nous disent ses éditeurs, à une époque où les livres étaient encore d'un débit assez difficile ». Un laborieux et un curieux de tout, il s'occupa davantage de son éducation littéraire que de son négoce. Dans son bureau, se réunissaient les lettrés montréalais. « C'était le cénacle... On s'asseyait sur une caisse ou sur une chaise boiteuse, et on laissait la causerie chevaucher à tous les hasards de l'imprévu. C'est alors, dans ces cercles restreints, que Crémazie s'abandonnait tout entier et qu'il livrait les trésors de son étonnante érudition. Les littératures allemande, espagnole, anglaise, italienne lui étaient aussi familières que la littérature française; il citait avec une égale facilité Sophocle et le Ramayana, Juvénal et les poètes arabes ou scandinaves. Il avait étudié jusqu'au sanscrit! »

Et c'était le type classique du savant de cabinet; « abstème comme un anachorète, négligé dans sa tenue, méditatif comme un fakir, il ne vivait que pour l'idéal ». Un poète s'éveilla dans ce cœur de savant, un poète surgit dans ce pays livré à la poésie d' « amateurs ». Ni Joseph Quesnel, ni Joseph Lenoir, ni même L.-J.-C. Fizet ne s'étaient élevés beaucoup plus haut que les rimeurs de sous-préfecture. Crémazie vint, une tête pleine de science et de rêve, une âme candide et profonde.

Mais « obligé par la nécessité de s'occuper d'affaires pour lesquelles il n'avait ni goût, ni aptitude, il les expédiait d'une main distraite, s'en débarrassait avec une incurie et une imprévoyance qui finirent par creuser un abîme sous ses pieds ». Il n'était pas de ces « braves gens » qu'il a chantés, de ces braves gens

Qui naissent marguillers et meurent échevins,

et qui ont « toutes les vertus d'une épitaphe ». Malgré tout, la Muse le consolait des déboires de l'homme d'affaires.

Il fallut un jour se rendre à l'évidence. La ruine était là.

« La stupeur fut universelle, raconte son biographe, M. l'abbé Casgrain, lorsqu'un matin (en novembre 1862) on apprit qu'Octave Crémazie avait pris le chemin de l'exil... Où était-il allé? S'était-il réfugié aux États-Unis? Allait-

1. *Œuvres complètes d'Octave Crémazie*, publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec, in-8, Montréal, 1890. Lareau, *l. c.*, 87 et suiv. *Loin du Pays*, par M. Faucher de Saint-Maurice, in-8, Québec, 1889, I, p. 93 et suiv. — J'emprunte à la notice biographique, placée en tête des *Œuvres complètes* et écrite par M. l'abbé Casgrain, l'une des plus fines plumes du Canada, toute la première partie de cette étude sur Crémazie.

il traverser l'Océan pour venir en France? Pendant plus de dix ans, ce fut un mystère pour le public, quelques intimes seulement connaissaient le lieu de sa retraite. » En réalité, il avait fui devant la faillite; cette nature délicate et fière d'érudit et d'artiste égaré dans le commerce n'avait pu assister au spectacle douloureux d'une irrémédiable et d'une humiliante débâcle. Il n'eut plus qu'un but : se faire oublier, chose facile dans ce monde.

Crémazie s'était embarqué à New-York pour le Havre, d'où il vint à Paris grossir la foule des dépaysés et des déclassés qui cachent leur misère et ne mangent pas toujours entre deux rêves de fortune ou de gloire. Il tomba gravement malade. Inconnu dans Paris, abandonné de tous, en proie à une fièvre cérébrale dont il faillit mourir et dont il se releva brisé, il eût été condamné à une lamentable existence si un brave homme, allié à une famille canadienne, n'avait découvert la retraite de Crémazie et n'avait offert au malheureux poète la plus généreuse hospitalité. Mais sa santé, qu'il ne recouvra jamais entière, ne lui permit point de chercher autre chose que des emplois passagers et, sans les secours continuels reçus de ses frères, il lui aurait été impossible de vivre à Paris. Il habita la capitale, presque sans interruption, jusqu'à la fin. « Bien des fois, a-t-il avoué à l'un de ses amis, si je n'avais eu une foi canadienne, je serais allé me pendre au reverbère du coin comme Gérard de Nerval, ou je me serais abandonné comme Henry Murger; mais quand le noir m'enveloppait de trop près, quand je sentais le désespoir me saisir à la gorge et que le drap mortuaire semblait me tomber sur la tête, je courais à Notre-Dame des Victoires, j'y disais une bonne prière et je me relevais plus fort contre moi-même. Je ne suis pas un dévot, mais je suis un croyant. » Sa « foi canadienne » le soutenait et l'a sauvé, une foi naïve, touchante et profonde de là-bas, qui ne discute point, qui accepte et qui adore. Il n'en végéta pas moins, quinze ans et plus, ayant au cœur l'amertume de sa destinée manquée, la nostalgie de la patrie lointaine :

Loin de son lieu natal, l'insensé qui s'exile
Traîne son existence à lui-même inutile.
Son cœur est sans amour, sa vie est sans plaisirs.
Jamais, pour consoler sa morne rêverie,
Il n'a devant les yeux le sol de la patrie,
Et le sol sous ses pas n'a point de souvenirs.

Ah! certes, il les répète souvent, dans les heures fréquentes du découragement, ces vers qu'il avait écrits aux premiers jours de sa jeunesse.

La nécessité est une muse stérile. Octave Crémazie aurait eu le temps hélas! de chanter pendant les longues périodes d'inaction forcée. Mais, dans sa mansarde, grignotant au bout de ses maigres ressources de pauvre, il n'avait pas le cœur à la poésie. Quelques amis, avec lesquels il entretenait une correspondance assez suivie, le suppliaient en vain de donner les œuvres « qu'il devait à son pays ». Il leur répondait tristement, comme à M. l'abbé Casgrain : « Je sais bien que mon pays n'a pas besoin de mes faibles travaux et qu'il ne me donnera jamais un sou pour m'empêcher de crever de faim sur la terre de l'exil. » Par-ci, par là, il se reprenait à avoir confiance : « Aujourd'hui (lettre du 10 août 1866) j'ai trente-neuf ans; c'est l'âge où l'homme, revenu des errements de ses premières années et n'ayant pas encore à redouter les défaillances de la vieillesse, entre véritablement dans la pleine possession de ses facultés. Il me semble que j'ai encore quelque chose dans la tête. » En attendant, il se taisait, se bornait à caresser quelques beaux projets qu'il n'exécutait point, ainsi les deux dernières parties de son grand poème des *Trois morts*.

Il ne voyait en lui qu'un « raté » mélancolique et solitaire. « Les folles vanités du jeune homme s'évanouissent bientôt devant les soins quotidiens de la vie. Peut-être pendant un an, deux ans, continuera-t-il à travailler. Le besoin de gagner le pain du corps lui imposera la dure nécessité de consacrer sa vie à quelques occupations arides, qui étoufferont en lui les fleurs suaves de l'imagination et briseront les fibres intimes et délicates de la sensibilité poétique. Que de jeunes talents parmi nous ont produit des fleurs qui promettaient des fruits magnifiques; mais il en a été pour eux, comme dans certaines années, pour les fruits de la terre. La gelée est venue qui a refroidi pour toujours le feu de leur intelligence. Ce vent d'hiver qui glace les esprits étincelants, c'est la *res angusta domi* dont parle Horace, c'est le pain quotidien. Dans de pareilles conditions, c'est un malheur d'avoir reçu du ciel une parcelle du feu sacré. Comme on ne peut gagner sa vie avec les idées qui bouillonnent dans le cerveau, il faut chercher un emploi, qui est presque toujours contraire à ses goûts. Il arrive le plus souvent qu'on devient un mauvais employé et un mauvais écrivain. Permettez-moi de me citer comme exemple. Si je n'avais reçu en naissant, sinon le talent, du moins le goût de la poésie, je n'aurais pas eu la tête farcie de rêveries qui me faisaient prendre le commerce comme un moyen de vivre, jamais comme un but sérieux de la vie. Je me serais *brisé* tout entier aux affaires et j'aurais aujourd'hui l'avenir assuré. Au lieu de cela, qu'est-il arrivé? J'ai été un mauvais marchand et un médiocre poète » (lettre de 1866).

Quelques lueurs d'espérance, et la nuit se faisait de nouveau dans son cœur. Crémazie végéta donc, sous un nom d'emprunt — Jules Fontaine — jusqu'en février 1879; il mourut au Havre, chez des amis qui l'avaient recueilli, à l'âge de quarante-huit ans.

Ce fut une âme originale d'artiste passionné, qu'Octave Crémazie, non un versificateur d'occasion. Il est regrettable que son séjour à Paris n'ait pas compté pour son œuvre littéraire; tout ce qui nous reste de lui est de date antérieure à l'expatriement. Son talent s'est développé dans l'étroitesse du milieu provincial, à travers les soucis et les misères d'une vocation contrariée. Isolé, incompris, besogneux, il a rimé à la grâce de Dieu ses chaudes et riches inspirations. Presque pas de métier, des gaucheries, des défaillances, mais le don qui rachète bien des choses. « Le défaut de Crémazie était la négligence », a fait observer M. Fréchette. Crémazie, d'autre part, n'avait réussi ni à rompre complètement avec la prosodie classique de la décadence, ni à s'assimiler suffisamment les heureuses conquêtes du romantisme; il était pris dans un entre-deux fatal à la beauté comme à la durée d'une œuvre, car, en littérature, rien ne vaut, rien ne demeure de ce qui n'approche pas la perfection. Non point qu'il ignorât ceux qu'il appelle ses maîtres, Hugo, Musset, Gautier, non point qu'il fût obstinément attaché aux anciennes formules, — n'a-t-il pas dit, en 1867, que « toute la guerre qu'on fait au réalisme est absurde »? — non point qu'il ne désirât pas se jeter bravement dans le courant, mais il n'était que le jeune écrivain d'un pays jeune, un débutant dans une nation qui faisait ses débuts elle-même, et cet écrivain canadien n'osa pas franchement se poser en écrivain français. De là, les hésitations de sa langue, les faiblesses de sa versification.

Il n'y avait pas moins en Crémazie de nobles parties d'un grand poète, une imagination abondante, une élévation de pensée, une profondeur de sentiments qu'on retrouve à chacune de ses pages. Et l'inspiration, chez lui, est si intense que, plus d'une fois, elle prête des ailes à la parole, qu'elle communique aux mots l'élan et la couleur, aux phrases l'ampleur et l'éclat.

« Crémazie — c'est M. Fréchette qui parle — aimait la France avec idolâtrie, et ce fut le patriotisme qui le sacra poète. » En effet, si l'on excepte sa *Promenade des trois morts*, c'est exclusivement la France et le Canada qu'il a chantés. Ses premiers vers célèbrent, en stances enthousiastes, les batailles

de la guerre de Crimée; c'est encore un peu prolongé, un peu touffu, mais c'est de l'éloquence et de la poésie.

O Canadiens-Français, comme notre âme est fière
De pouvoir dire à tous : « La France est notre mère,
Sa gloire se reflète au front de son enfant! »
Glorieux de son nom que nous portons encore,
Sa joie ou sa douleur trouve un écho sonore
Aux bords du Saint-Laurent.

Soit que l'orage gronde et, courbant notre tête,
Fasse peser sur nous les maux de la conquête;
Soit que libres enfin après bien des combats,
Nous gardions de ton sang l'indomptable puissance,
O mère! c'est vers toi que notre cœur s'élance
Et que tendent nos bras [1]!

Et cet amour de la France, de la « mère », s'exprime avec plus de chaleur encore quand, en 1855, un navire français, *la Capricieuse*, arrivant dans le port de Québec, Octave Crémazie envoie ses souhaits de bienvenue à ceux qui

Parmi les Canadiens ont retrouvé des frères.

Et il n'a jamais eu de plus chaleureux accents que dans les strophes du *Drapeau de Carillon*. Ce drapeau des luttes héroïques du Canada pour l'indépendance, c'est le vieux drapeau français; or

Quand tu passes ainsi comme un rayon de flamme,
Ton aspect vénéré fait briller dans notre âme
Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux;
Leurs grands jours de combats, leurs immortels faits d'armes,
Leurs efforts surhumains, leurs malheurs et leurs larmes,
Dans un rêve entrevus, passent devant nos yeux [2].

Mais Crémazie s'attendrit et s'exalte surtout au souvenir du glorieux passé canadien, à toutes les fières ou douces légendes de la patrie, à tous les immortels exploits des aïeux :

O Canada, plus beau qu'un rayon de l'aurore,
Te souvient-il des jours où, tout couvert encore
Du manteau verdoyant de tes vieilles forêts,
Tu gardais pour toi seul ton fleuve gigantesque,
Tes lacs plus grands que ceux du poème dantesque,
Et tes monts dont le ciel couronne les sommets?
Te souvient-il des jours où, mirant dans les ondes
Le feuillage orgueilleux de leurs branches fécondes,

1. *Œuvres complètes*, p. 107.
2. *Ibid.*, p. 136.

Tes immenses sapins saluaient ton réveil?
Où, déployant les dons de ta grande nature,
Tu montrais, reposant sur un lit de verdure,
Ta sauvage grandeur aux rayons du soleil?

. . . . . .

Te souvient-il des jours où, passant dans l'orage,
Les dieux de tes forêts portés sur un nuage,
De leurs longs cris de guerre enivrant tes enfants,
Leur montraient dans la mort une vie immortelle
Où leur âme suivrait une chasse éternelle
D'énormes caribous et d'orignaux géants [1]...

Crémazie amplifie volontiers et délaie; il a peu de variété dans ses rythmes; ses rimes sont parfois indigentes. Mais la veine lyrique et le souffle épique, il les a, sans conteste. Ne lui demandez pas les savantes harmonies des poètes impeccables, la richesse des tours, les effets soigneusement préparés, des strophes aux belles chutes, aux alexandrins sans tare! Ne lui demandez que de la poésie coulant de source, où le cœur a plus de part que l'esprit, où il y a plus de sentiment que d'art! Il a d'ailleurs plus de force que de grâce, plus d'énergie que de délicatesse. Il voit et il veut faire grand. Cependant, il est, dans son œuvre, un bijou de fine et fraîche inspiration, ce délicieux récit intitulé *la Fiancée du marin*. Une versification un peu plus adroite, tout simplement une heure de travail de plus, et nous aurions là une vraie fleur d'anthologie; mais Crémazie n'a pas assez l'horreur du mot banal, du poncif d'idée et d'image. On supporte plus aisément une défaillance de pure forme dans un morceau de longue haleine que dans une bluette, comptât-elle deux cents vers — cent de trop — comme la chaste légende de « la Fiancée du marin. »

Mais si nous pouvons admirer en Octave Crémazie un vigoureux poète national, un vrai « barde canadien », pour me servir de l'expression de M. l'abbé Casgrain, s'il a chanté, non sans éclat et de toute son âme enthousiaste, son amour de la France et son amour de la petite patrie, si son cœur vibre à l'unisson des hauts faits d'armes et des fiers ancêtres, il n'est un poète vraiment original que dans sa *Promenade des trois morts*, dont nous n'avons malheureusement que le premier chant [2].

Il s'est penché

Sur les hôtes plaintifs de la cité dolente
Qu'en un rêve sublime entrevit le vieux Dante,

et il a créé du fantastique chrétien, une sorte de mythologie d'outre-tombe.

Au fond du cimetière, les morts s'agitent se lèvent, marchent, silencieux, dans les ténèbres. Trois compagnons, figurant les trois âges de la vie, se promènent côte à côte. Le vieillard raconte que, dans une fosse voisine de la sienne, il a entendu le Ver, le « Roi » du funèbre royaume, attaquer une de ses victimes au lendemain même de la mort :

... Ma tombe était muette et, là-haut, sur la terre,
On entendait la mort qui moissonnait sans bruit.
Comme un avare seul qui compte ses richesses,
Je comptais mes douleurs, mes amères tristesses,

1. *Œuvres complètes*, p. 155.
2. *Ibid.*, p. 203-230.

Quand j'entendis soudain un cri de désespoir.
Une voix répondit, formidable et stridente,
Dont l'écho seul suffit pour glacer d'épouvante,
Lugubre comme un glas qui retentit le soir...

A cette morsure de la bête immonde, le cadavre

A senti tout son corps s'agiter et se tordre
Comme un arbre sous l'ouragan.

Un dialogue, d'une émotion poignante ou d'une fantaisie macabre, s'engage entre le Ver et le Mort, celui-ci implorant et chétif, celui-là tout-puissant et vainqueur.

Avec ton premier crime, homme, je pris naissance,
Je suis presque aussi vieux que toi;
Tu m'appelais remords, j'étais ta conscience,
Et maintenant je suis le Roi.

Homme, quand tu vivais, je n'étais qu'une idée
Sommeillant au fond de ton cœur;
Cette idée aujourd'hui, par la mort fécondée,
A pris un corps dans ta douleur.

... L'amour, ce mot sonore aussi trompeur qu'un songe,
La gloire, ce beau rêve d'or,
L'amitié des humains, cet impudent mensonge,
La fortune, ce vain trésor;

Toutes ces voix d'en haut où ta pauvre existence
Cherchait une fausse clarté,
Oui, ces voix garderont pour toujours le silence
Devant ma fauve majesté.

Aux rêves qui chantaient dans ton âme ravie,
Dis donc un éternel adieu :
Car la mort a donné ces deux parts à ta vie,
Ton corps au Ver, ton âme à Dieu.

Et quand le mort se lamente : « Pourquoi me frappes-tu? Je ne peux plus même mourir », — le ver lui répond : « Que t'avait fait l'oiseau, cette lyre qui chante? Que t'avait fait la fleur? Que t'avais-je fait moi-même? Tu nous as brisés et foulés aux pieds. Et, d'ailleurs, bénis-moi de t'anéantir dans ce qui reste de toi, car cette « mort du mort » c'est la fin suprême et tout désormais va se taire. »

Ils parlèrent encor, les deux causeurs funèbres,
Ils parlèrent longtemps...
... Mais bientôt cependant un solennel silence
Remplaça ce duo d'angoisse et de vengeance,
Puis le cri seul du Ver s'éleva triomphant.

A ce cri, les vers des tombeaux voisins se réveillent, se précipitent à la curée; une clameur d'enfer monte du cimetière. Le vieillard se remet en marche, suivi de ses compagnons; ils errent dans la nuit, un vautour planant au-dessus d'eux et guettant ces proies qui passent.

Le poème devait comprendre deux autres chants que Crémazie « avait dans la tête » et qu'il n'a point écrits; il nous en a du moins laissé le canevas : « Les trois amis vont frapper, le père à la porte de son fils, l'époux à celle de sa femme et le fils à celle de sa mère. Le malheureux père ne trouve chez son fils que l'orgie et le blasphème. L'épouse est occupée à *flirter* avec les soupirants à sa main et le pauvre mari se retire tristement en se disant :

Oui, les absents ont tort... et les morts sont absents.

Seul, le fils trouve sa mère agenouillée, pleurant toujours son enfant et priant Dieu pour lui. Un ange recueille à la fois ses prières pour les porter au ciel, et ses larmes, qui se changent en fleurs dont il ira parfumer la tombe d'un fils bien-aimé. » Ces trois épisodes formaient le deuxième chant, dans la pensée d'Octave Crémazie. La scène de la troisième et dernière partie du poème est placée dans l'église, le jour de la Toussaint. Le père et l'époux viennent demander « à la mère universelle, l'Église », le souvenir et les prières qu'ils ont en vain cherchés dans leurs foyers profanés. Le fils les accompagne sans tristesse, car la grâce des oraisons maternelles repose sur lui. Puis, la scène s'agrandit, le ciel et l'enfer s'ouvrent au regard des morts, les chœurs des élus alternant avec ceux des damnés. Les élus ont été sauvés par les conseils des morts qui souffrent et prient dans le purgatoire, tandis que les damnés, à qui ces mêmes morts ont été en scandale, demandent comme une justice que ceux qui les ont perdus partagent leurs tourments. Pendant que les morts sont dans le temple, les vers, privés de leur pâture, s'inquiètent au cimetière. Ils rampent le long de la croix qui domine le champ du repos, en regardant si leurs victimes ne reviennent pas. « Un vieux ver, qui a déjà dévoré bien des cadavres, leur dit de ne pas se faire d'illusions, que tous les corps dont les âmes pardonnées monteront ce soir au ciel, deviendront pour eux des objets sacrés qu'il ne leur sera plus permis de toucher. Et à l'église, la miséricorde divine fléchie par les prières des bienheureux et par celles des vivants qui sont purs devant le Seigneur, abrège les souffrances du purgatoire; et, s'élançant sur l'un des caps du ciel, un archange entonne le *Te Deum* du pardon. »

Telle serait cette lugubre épopée de la mort, si Crémazie n'avait pas été « un peu comme Gérard de Nerval », si le « rêve n'avait pas pris dans sa vie une part de plus en plus large », s'il avait eu des loisirs autres que ceux du déclassé en quête de son pain quotidien. On estimera peut-être que ces imaginations décèlent un coin de folie. « Plusieurs me trouveront absurde », écrivait Crémazie à son futur biographe. Ce n'est pas l'opinion de ses compatriotes, de M. Lareau entre autres, qui voit le poète « s'élever jusqu'aux hautes régions de l'infini et de l'incommensurable. » Serait-ce la nôtre? Si la *Promenade des trois morts* était une œuvre achevée, au lieu d'être une ébauche et un fragment, si l'artiste était toujours égal au poète, et le fantastique chrétiens ou plutôt catholique, de Crémazie une fois admis, je ne serais pas loin de considérer cette « promenade » comme l'une des plus saisissantes, j'allais dire des plus géniales évocations que je connaisse des mystères de l'au-delà. A coup sûr, la conception est haute; le cerveau qui l'a portée n'était point ordinaire. La *Comédie de la mort* de Théophile Gautier semble artificielle et froide, quoique d'une langue infiniment plus riche, certaines pages de *la Légende des siècles* ont l'air d'un exercice de prodigieux virtuose, auprès de la naïve, de l'étrange et de la puissante création d'Octave Crémazie. Pourquoi le

vers n'en est-il pas plus libre et plus ferme? Pourquoi ces tâtonnements, ces maladresses, cette pauvreté des moyens d'expression? « Dans notre pays, on n'a pas le goût très délicat en fait de poésie. » C'est le poète lui-même qui parle; et le goût public endort, rapetisse, corrompt, fatalement celui des écrivains.

Et pourtant, la *Promenade des trois morts* demeure une fiction grandiose; elle fera vivre le nom d'Octave Crémazie, bien plus que ses poèmes patriotiques relégués au second plan par ceux de Fréchette; elle aura contribué plus que tous les romans, toutes les histoires et toutes les légendes qui se publient à Québec ou à Montréal, à donner à la littérature canadienne le sentiment de sa viabilité et de sa valeur.

Octave Crémazie ne fut qu'un poète; il avait presque, pour la prose, la méfiance ou le dédain superstitieux de Brizeux. On trouvera néanmoins, dans ses *Œuvres complètes*, des lettres fort intéressantes qui forment un véritable « journal du siège de Paris »; je les signale aux curieux d'histoire contemporaine [1].

IV

— Regarde, me disait mon père,
Ce drapeau vaillamment porté;
Il a fait son pays prospère,
Il respecte ta liberté.
C'est le drapeau de l'Angleterre...
Oublions les jours de tempêtes;
Et, mon enfant, puisqu'aujourd'hui
Ce drapeau flotte sur nos têtes,
Il faut s'incliner devant lui.
— Mais, père, pardonnez, si j'ose...
N'en est-il pas un autre, à nous?
— Ah! celui-là, c'est autre chose,
Il faut le baiser à genoux [2]!

Si Octave Crémazie fut un poète, exclusivement, *M. Louis Fréchette* [3] est, en même temps qu'un poète, ou fut à ses heures, un homme politique, un journaliste, un polémiste, un critique, un conteur, l'écrivain le plus universel et le mieux doué du Canada contemporain. Homme politique, il a été l'un des éclaireurs, puis l'un des chefs du parti libéral; il a combattu et il a su souffrir pour ses idées, mettant son éloquence, sa plume, tout son talent fougueux et loyal au service de ses idées. Journaliste et polémiste, il a touché à tous les sujets, alerte, spirituel, mordant, infatigable, informé de tout et ayant le courage de tout dire; ses *Lettres à l'abbé Bailliargé* sur la réforme de l'enseignement dans les écoles canadiennes de langue française sont un modèle de pamphlet vigoureux, nourri, entraînant de verve, cinglant d'ironie. Critique, il l'est un peu à la mode du pays, très bienveillant, d'enthousiasme trop facile pour les écrivains nationaux; il se garde bien cependant de tomber dans les fadeurs, les cajoleries et le patelinage qui donnent aux gens de lettres de

1. *Œuvres complètes*, p. 470 et suiv.
2. *La Légende d'un peuple*, par L. Fréchette, p. 316.
3. Lareau, *l. c.*, 116 et suiv. Préface de *la Légende d'un peuple*, par M. Jules Claretie.

là-bas un petit air de société d'adulation mutuelle. Conteur, il a publié, ou traduit, ou adapté divers ouvrages; je ne citerai que ses *Originaux et Declassés*, parus l'an dernier, une piquante collection de « douze types québecquois » pris sur le vif. Tout cela fait de Louis Fréchette une personnalité littéraire de marque, très sympathique et très distinguée, beaucoup plus française d'ailleurs de style et de pensée que tous les musophiles franco-canadiens. Mais c'est du poète que nous voulons nous occuper, car, en M. Fréchette, c'est le poète assurément qui est le plus remarquable.

M. Louis-Honoré Fréchette est né en 1835; il a étudié le droit; il habite Montréal. Sa biographie, si je m'avisais de l'entreprendre, demanderait tout un cours de politique canadienne. Je préfère aller tout droit aux œuvres poétiques de Fréchette. Son premier recueil de vers, *Mes loisirs*, parut en 1863; il donnait au Canada une poésie vibrante et chaude, et d'une forme si brillante que le succès de ce début fut très vif. Les compatriotes de l'auteur s'étonnèrent qu'un des leurs rimât presque avec autant d'aisance et d'éclat que les bons poètes de France. On fit des réserves sur le fond; plusieurs regrettèrent, avec M. B. Routhier, qu'on y dût chercher en vain « un enseignement quelconque, ou la démonstration d'une grande idée ». Mais tous admirèrent la richesse et l'intensité du coloris dans les descriptions, le don de la narration alerte et vivante, la fécondité de l'imagination, la grâce ardente et fière des sentiments. Octave Crémazie, qui fut la bienveillance et la modestie incarnées, écrivait de Paris, en 1866, que *Mes loisirs* étaient des « fleurs merveilleuses », que « Fréchette était le plus magnifique génie poétique que le Canada eût encore produit ». M. Routhier, déjà cité, parlait « de végétation luxuriante »; et il ajoutait : « L'expression est toujours riche, le vers est presque toujours beau, la période est bien arrondie, et enchâssée dans une ponctuation soignée » (*sic*). Ce dernier trait, délicieusement naïf, prouverait à lui seul, qu'en 1863, la critique littéraire ou même la littérature canadienne n'avait pas encore dépassé l'enfance. M. Fréchette était et il est resté un disciple des romantiques; il avait lu Victor Hugo, Musset, Gautier, il s'était assimilé la nouvelle prosodie française, il était de son temps alors que, dans son pays, la plupart des écrivains se figuraient un peu, qu'après les classiques, c'était la décadence et la nuit. Il eut le mérite de faire pénétrer dans ce milieu qui s'ouvrait malaisément aux influences du siècle, l'esprit et l'art de la poésie moderne. On en fut scandalisé peut-être; on n'osa pas trop le dire, car Fréchette laissait bien loin derrière lui tous ses confrères en versification. Il fallut l'accepter, et même le louer, quitte à trouver que « ce génie n'était pas mûr et qu'il n'avait pas été suffisamment nourri ». Toujours est-il qu'on le traitait de « génie », — un mot qui n'a pas au Canada le même sens que de ce côté-ci de l'Océan, je le veux bien.

Nous ne nous arrêterons pas aux deux cents pages de *Mes loisirs*. Il suffira de rappeler ce livre de *juvenilia*, qui annonçait en M. Fréchette un lyrique de cœur enthousiaste, de verve abondante et de main délicate; la vocation était incontestable, mais il faut avouer que l'inspiration comme la langue du poète accusaient une facilité dangereuse. Il n'en est pas moins certain que, bien plus que Crémazie, ou que M. P. Lemay, l'auteur de *Mes loisirs* avait le sentiment et le goût de la forme; il chantait, celui-là, sans dessein et sans effort, d'une voix naturellement harmonieuse et pleine, la musique de la poésie romantique dans l'oreille et sa passion dans l'âme.

« *Mes loisirs*, écrit M. Lareau dans son *Histoire de la littérature canadienne*, sont le plus médiocre des travaux de Fréchette. » La *Voix d'un exilé* est d'une allure autrement soutenue, d'un style autrement net et savoureux.

La politique s'était emparée de M. Fréchette. Il combattit avec toute la vaillance de son caractère, toute la fougue de la jeunesse, les abus de l'administration, les préjugés de ses concitoyens; il eut à subir les venimeuses attaques de ses adversaires, et l'envie ne l'épargna point. Vaincu dans cette

lutte d'une conviction et d'une énergie contre le nombre, aigri, fatigué, désespéré, il se retira sur terre américaine, à l'*Exil Hermitage* de Chicago. C'est de là qu'il lança ses « châtiments », sa *Voix d'un exilé*. Que de colères exhalées et provoquées, quelle satire farouche et vengeresse, dans cette petite brochure où Fréchette a condensé toutes les indignations, tous les mépris, toutes les haines d'un patriote méconnu et persécuté! « On a appelé ces chants, dit fort bien M. Lareau, la voix du désespoir, de la trahison, de la calomnie, pendant qu'ils n'étaient que l'expression même du patriotisme courroucé. » Parfois, entre deux apostrophes dédaigneuses, entre deux exécutions implacables, un soupir éclate, une larme jaillit; la pensée de la patrie absente, du foyer abandonné, arrache une plainte, poignante dans sa douceur émue, dans son attendrissante mélancolie, au poète qui frappe de sa lyre, comme d'un fouet, sur les vendeurs du temple. Mais bientôt, la note enflammée et furieuse résonne :

J'ai cravaché ces gueux de notre honte épris,
Et, bousculant du pied cette meute hurlante,
J'ai, farouche vengeur, à leur face insolente,
Craché les flots de mon mépris.

Qu'il y eût d'injustes récriminations ou d'excessifs emportements dans la *Voix d'un exilé*, nul n'en disconviendra. Le poète s'y révélait avec infiniment plus de puissance et de maturité que dans *Mes loisirs*. La forme surtout était d'une vigueur, d'une ampleur et d'une souplesse, — avec quelques redondances, je l'accorde, une tendance à l'emphase — qui font de cette mince plaquette l'un des meilleurs titres littéraires de notre écrivain.

M. Fréchette avait composé, durant son séjour à Chicago, un long poème, *les Fiancées de l'Ontaouais*, le livret d'un grand opéra et une comédie; tous ces manuscrits furent détruits lors du terrible incendie qui dévora la « reine des lacs ». Il était retourné au pays; il avait souffert, la vie l'avait ballotté et mûri; il se remit à l'ouvrage, en brave ouvrier que rien ne décourage et que rien n'abat.

On sait déjà que si Fréchette n'a pas la profondeur d'accent, l'originalité d'inspiration d'Octave Crémazie, il est beaucoup plus égal et beaucoup plus artiste. Il a, d'autre part, la veine poétique plus riche et plus variée, il a plus de verve et d'entrain, et il a autant d'envergure. Cette âme généreuse et passionnée est servie par un esprit très élevé et très orné.

M. Lareau voyait juste quand il prédisait, en 1876, « qu'avec les années, et par l'étude et par la méditation, Fréchette surpassera tous ses rivaux ». Les années sont venues, la prophétie s'est réalisée.

L'Académie française couronna, en 1880, les *Fleurs boréales* et *Oiseaux de neige* de M. Fréchette. Et, depuis, le poète nous a donné deux recueils que j'aimerais analyser avec l'attention et la sympathie dont ils sont dignes, *la Légende d'un peuple* et *Feuilles volantes*. Nous rencontrerons ici un Fréchette que nous pouvions deviner dans ses premières œuvres, mais qui a tenu au delà de ce qu'il promettait. La haute sérénité de la pensée, le saint enthousiasme du patriotisme, la pure flamme d'un noble idéal politique, social et religieux, communiquent à ces livres un charme sans pareil d'honnêteté, de vaillance et de foi. Mais c'est plus particulièrement de la *Légende d'un peuple* qu'on peut dire, avec M. Jules Claretie : « Ce volume n'est pas un banal recueil de vers; ce livre est un de ceux qui ajoutent une ligne, un chapitre à notre histoire littéraire. » Nous retrouvons dans *Fleurs boréales*, dans *Oiseaux de neige*, dans *Feuilles volantes*, le lyrique de *Mes loisirs*, avec un talent plus large et plus sûr, avec son éloquence aisée et chaleureuse, son amour de la langue et son culte de la poésie française. La *Légende d'un peuple* est toute une épopée.

Ce n'est plus le moment de gémir, avec Crémazie : « Il faut bien le dire, dans notre pays on n'a pas le goût très délicat en fait de poésie. Faites rimer un certain nombre de fois *gloire* avec *victoire*, *aïeux* avec *glorieux*, *France* avec *espérance*; entremêlez ces rimes de quelques mots sonores, comme « notre religion », « notre patrie », « notre langue », « nos lois », « le sang de nos pères », et servez chaud. Tout le monde dira que « c'est magnifique. » Les Canadiens ont abusé, dans leurs vers, des lieux communs et des rimes banales du patriotisme. Rien n'est plus facile, rien n'est moins ingrat. Il s'agissait de doter le Canada d'un poème, où l'âme et le génie d'un peuple s'exprimassent dans une forme définitive, où l'élan de l'inspiration le disputât à la perfection de l'art. Seul, M. Fréchette pouvait y réussir; il y a réussi, quelques critiques de détail et quelques réserves, toutes secondaires, qu'il soit permis de lui adresser ou de faire au passage.

Voici l'histoire et la légende, racontées en vers robustes et sonores, agiles et nerveux, de tout le passé canadien, la découverte, la colonisation, les missions et les martyres, les luttes contre les indigènes puis contre les Anglais, l'héroïque fait d'armes des plaines d'Abraham, la conquête, les protestations de la conscience nationale, Papineau, le gibet de Riel :

O notre histoire, écrin de perles ignorées,
Je baise avec amour tes pages vénérées!
O registre immortel, poème éblouissant
Que la France écrivit du plus pur de son sang!

Henri Martin l'a dit : « Dans l'Inde, on avait pu admirer quelques grands hommes; ici, ce fut tout un peuple qui fut grand. » L'histoire que célèbre M. Fréchette est autant celle de la France que celle du Canada, car, de Jacques Cartier au marquis de Montcalm, pendant plus de deux siècles, c'est du sang français qu'ont versé les martyrs de la foi catholique et les défenseurs de l'idée nationale, jusqu'à l'heure

Où notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,
Ferma son aile blanche et repassa les mers.

Et n'est-ce pas du sang français encore qui coule dans les veines de Papineau et dans celles de Riel?

M. Fréchette, après avoir évoqué les « jours sans annales » d'un Canada « connu du seul oiseau de l'air », après avoir rappelé que le roi François Ier voulut

Que la France eût aussi sa part de l'Amérique;

après avoir regardé, d'un œil ardent et tendre,

Cartier et ses vaisseaux s'enfoncer dans la brume;

après nous avoir chanté la première moisson faite sur la terre vierge où s'élèvera Québec, après nous avoir promenés sur le Saint-Laurent, ou dans les forêts profondes de la Nouvelle-France, — M. Fréchette s'arrête, avec une prédilection douloureuse et fière, aux luttes incessantes que se livrent Anglais et Français, à cette guerre néfaste et pourtant plus glorieuse qu'une série de victoires, où soldats et colons, abandonnés par la mère-patrie, disputèrent pied à pied aux bataillons ennemis le sol sacré conquis par l'épée et béni par la croix. Ils meurent là-bas, gaiement, « élégamment, à la française », les braves gens

qu'une politique frivole sacrifie sans remords. C'est bien une épopée, toute une grande page d'histoire héroïque.

Phipps bombardait Québec. — Du haut de son nid d'aigle,
Fontenac tenait ferme et ripostait en règle.

Phipps est obligé de battre en retraite. Le 22 août 1711, huit vaisseaux commandés par sir Hovenden Walker et envoyés contre les colons de la Nouvelle-France, périssent, corps et biens, sur les rochers de l'Ile-aux-Œufs;

On dit que l'amiral, par force ou perfidie,
En route, à la nuit close, en un port d'Acadie,
Avait pris à son bord un loup de mer errant
Qui connaissait à fond les eaux du Saint-Laurent,
Et, pistolet au poing, l'avait, fatal pilote,
Imprudemment forcé de diriger la flotte...
L'obscur héros, trompant nos agresseurs haïs,
S'était suicidé pour sauver son pays.

Voici le « dernier drapeau blanc », le drapeau qui sauverait la fortune de la France aux champs de Carillon,

Si, toujours rebutés dans leurs vaines attentes,
Nos généraux, devant cet insolent dédain,
N'étaient forcés, après vingt victoires stériles,
De marcher à l'assaut et de prendre les villes
Pour donner de la poudre à nos soldats sans pain.

Voici la terrible mêlée des « plaines d'Abraham »; les chefs des deux armées tombent, frappés le même jour, sous les murs de Québec, mais le nombre a raison du courage :

L'assiégeant se rangeait sur l'immense plateau...
De Montcalm l'avait dit : — On me verra, plutôt
Que de céder au nombre,
Jusqu'au dernier moment défendre sans pâlir
Mes derniers bastions, et puis m'ensevelir
Sous leur dernier décombre.

... On n'avait plus de pain, et la ville râlait.
Point d'autre alternative à choisir : il fallait
Accepter la bataille.
Les deux guerriers, lassés par tant de vains efforts,
Allaient enfin pouvoir s'étreindre corps à corps
Et mesurer leur taille.

Montcalm a, sous les murs, rangé ses bataillons.
Et, bientôt, remplissant de ses noirs tourbillons
L'atmosphère ébranlée,

Sous le ciel par des flots de fumée obscurci,
Dans les acharnements d'un combat sans merci,
Rugit l'âpre mêlée.

Et les deux généraux, oubliant le danger,
Sous le plomb foudroyant se prenaient à songer
Que ce canon qui gronde,
Au terrible hasard d'un succès incertain,
Jouait, sur ce fatal échiquier du destin,
Le sort du nouveau monde.

Hélas! des nations l'arbitre avait parlé;
Le Canada français, au firmament voilé
Voyait pâlir son astre;
Et, dans leurs étendards, les deux rivaux drapés,
Vainqueur comme vaincu, tombaient enveloppés
Dans le même désastre...

Wolfe et Montcalm sont morts. Lévis demeure à son poste, malgré tout. Si des prodiges de valeur, si un miracle d'héroïsme avaient pu sauver le Canada, Lévis l'eût sauvé. Mais tout est fini! Les « quelques arpents de neige », dont Voltaire parlait avec un méprisant sourire, sont rouges de sang français; la France serait morte en Amérique, si l'esprit et le cœur de la race n'étaient immortels.

Tout le troisième et dernier livre de la *Légende d'un peuple* raconte la persistance admirable, l'entêtement sublime de cette petite nation canadienne qu'on a vaincue sans la dompter et conquise sans la gagner. L'œuvre paraît diverse, à considérer tous ces morceaux qui se succèdent sans lien visible dans le livre; au fond, elle est une, absolument, par l'inspiration autant que par le sujet. C'est le souffle puissant du patriotisme qui la traverse et l'anime du premier vers au dernier. C'est le tempérament aventureux, la bravoure légendaire, l'âme audacieuse, vaillante et charmante des fils de France que chante M. Louis Fréchette, l'invincible amour d'un peuple pour sa liberté et son impérissable confiance dans ses destinées.

Les cœurs au Canada sont demeurés français, et nul plus que M. Fréchette n'a gardé vivante en lui l'image lointaine et toujours aimée de la mère-patrie. L'épilogue de sa *Légende* est un hymne à la France :

La France est toujours là! Même au jour des naufrages,
Comme un phare sublime aux rayons éclatants,
Elle se dresse au bord des abîmes du temps,
De son flambeau superbe illuminant les âges.

La France est toujours là. Semeur des jours nouveaux,
Elle va, prodiguant la divine semence,
Laissant par derrière elle une traînée immense
D'exemples immortels et d'immortels travaux.

... Marche sous l'œil de Dieu qui là-haut te regarde;
Va vers ta destinée à n'importe quel prix;
Subis ta sainte loi : civilise — ou péris!
Oui, péris, s'il le faut — pardonne à ce mot sombre! —
Ainsi qu'un grand navire incendié qui sombre,
Ou plutôt comme l'astre immense qui s'éteint,
Le soir, dans les brasiers de l'horizon lointain,
Drapé dans les replis d'une pourpre éclatante
Et qui, longtemps après que sa masse sanglante
S'est engloutie au loin dans les cieux entr'ouverts,
De ses rayons mourants dore encor l'univers!
Et puis, si les hiboux disaient : — La France est morte!
On entendrait là-bas, de leur voix mâle et forte,
Nos enfants, relevant le drapeau des grands jours,
Crier au monde entier :
— La France vit toujours!

On ne contestera pas à M. Fréchette les qualités essentielles du poète : l'éloquence, la chaleur, le souffle, l'imagination. Il atteint souvent à la grande poésie, à celle qui, sans autre artifice que le don et une forte culture littéraire, jaillit des sources vives du cœur. Se surveille-t-il assez, ne s'abandonne-t-il pas trop complaisamment au gré de sa veine, ne gagnerait-il point à être plus correct et plus sobre? Il écoute la voix qui chante en lui. Il est un spontané et un vibrant; il se rétrécirait et se dessécherait à vouloir être différent de ce qu'il est. Ne le chicanons point sur quelques inversions un peu lourdes, sur quelques chevilles hardiment étalées, sur quelques négligences de détail! Une haute impression d'ensemble, voilà ce qu'il cherche plutôt qu'une perfection minutieuse.

M. Jules Claretie a déjà fait observer, dans la préface qu'il a écrite pour la *Légende d'un peuple* : « Très érudit, connaissant notre langue comme un Français lettré du temps de Louis XIV, et nourri, en outre, des lyriques du XIXe siècle, M. Fréchette est un indépendant, c'est-à-dire qu'il osera volontiers, qu'il signera tel hiatus ou telle rime voulue pour donner plus d'accent à un vers ou plus d'harmonie à une rime. Il tient à séduire l'oreille avant les yeux, il fera, par exemple, rimer *d'où* avec *doux*. Il écrira ce vers :

On entendit partout ce cri : A Notre-Dame!

quand il lui serait très facile de mettre : *ces cris*; c'est que volontairement, il cherche le mouvement, la vie et ne s'astreint pas servilement à la règle, quand il croit que d'une émancipation quelconque peut résulter une beauté. Et, en cela encore, il est du libre pays qui fut une autre France. » Il n'y a point à le blâmer en ceci, d'autant plus que ses confrères des modernes écoles françaises ont infiniment moins de scrupules et que d'ailleurs notre prosodie se meut à l'étroit, sous un appareil législatif que romantiques et parnassiens ont insuffisamment allégé.

En somme, la *Légende d'un peuple* est le plus beau fleuron de la littérature canadienne et l'un des livres marquants de la poésie contemporaine en France. On peut y signaler quelques défaillances, quelques réminiscences; il vaut mieux admirer le loyal, le brillant et le fervent poète de tant de nobles

pages. Et si l'on disait que la France attend toujours son épopée, serait-il téméraire de répondre que M. Fréchette lui en a donné une?

Les *Feuilles volantes*, du même auteur, sont de date plus récente, de 1891, si je ne me trompe. Elles nous apprendront à connaître, en M. Fréchette, le poète des souvenirs et de la vie intime. Cette âme de patriote et de lutteur est aussi une âme de doux rêveur, de chrétien sans phrases; et M. Fréchette est encore l'un de ces hommes auxquels rien d'humain n'est étranger. C'est toujours la même verve abondante et facile, la même richesse d'images et de tours; mais l'imagination s'est apaisée, le cœur s'est comme replié sur lui-même. Plus d'éclats, plus de fanfares, plus de cris! Et pourtant, des échos de la *Légende d'un peuple* continuent à résonner dans les *Feuilles volantes*; je citerai, en particulier, certaines stances de la belle ode à *J. B. de la Salle*, ou certains passages de *l'Espagne*, ou le magnifique morceau dédié à Mme Albani :

Tu vois Québec, la ville au merveilleux décor...
Sa gloire est une chaîne aux immortels anneaux;
C'est la ville des preux et des grands coups d'épée;
Et quand le vent, la nuit, siffle dans ses créneaux,
On sent passer dans l'air des souffles d'épopée.

Mais la pensée de M. Fréchette se reporte de préférence vers les années de la jeunesse enfuie, ou flâne sur le bleu chemin de la songerie, ou va, pitoyable et consolante, aux affligés et aux déshérités. La note est alors très douce et très pénétrante, naïve parfois comme du Brizeux, ou profonde comme du Sully-Prudhomme, ou cordiale et simple comme du François Coppée :

Le bonhomme Hiver a mis ses parures,
Simples mocassins et bonnet bien clos,
Et, tout habillé de chaudes fourrures,
Au loin fait sonner gaiement ses grelots.

A ses cheveux blancs, le givre étincelle;
Son large manteau fait des plis bouffants :
Il a des jouets plein son escarcelle
Pour mettre au chevet des petits enfants.

Ou ceci :

J'aime les grands chemins de France, ces allées
De sable fin où l'or mêle son clair semis,
Qui contournent les monts et longent les vallées,
Dans la placidité des boas endormis.

Je les aime surtout, quand les ronces des haies
Leur font comme un ourlet de vert tendre, où reluit
Au soleil du matin le sang des rouges baies
Et que des fleurs de flamme illuminent la nuit.

Ou ces vers de *Noëls* :

Enfants, le doux Jésus vous sourit dans ses langes;
A vos accents joyeux, laissez prendre l'essor;
Lancez vos clairs noëls : là-haut, les petits anges
Pour vous accompagner pendent leurs harpes d'or.

Blonds chérubins chantant à la lueur des cierges,
Cloche, orgue, bruits sacrés que le ciel même entend,
Sainte musique, au moins, gardez chastes et vierges,
Pour ceux qui ne croient plus, les légendes d'antan!

Ou enfin, les strophes mélancoliques de l'*Épilogue* :

A vingt ans, poète aux abois,
Quand revenait la saison rose,
J'allais promener sous les bois
Mon cœur morose.
A la brise jetant, hélas!
Le doux nom de quelque infidèle,
Je respirais les frais lilas
En rêvant d'elle.

Toujours friand d'illusions,
Mon cœur, que tout amour transporte,
Plus tard à d'autres visions
Ouvrit sa porte.
La gloire, sylphe décevant,
Si prompt à fuir à tire-d'aile,
A son tour m'a surpris souvent
A rêver d'elle.

Mais maintenant que j'ai vieilli,
Je ne crois plus à ces mensonges;
Mon pauvre cœur plus recueilli
A d'autres songes.
Une autre vie est là pour nous,
Ouverte à toute âme fidèle :
Bien tard, hélas! à deux genoux,
Je rêve d'elle!

Cette poésie, qui n'a point perdu tout parfum de terroir, d'un charme si pur, d'ailleurs, et d'une émotion si délicate, n'a pas l'originalité des élans épiques de la *Légende d'un peuple*. Elle a de la sincérité, de la fraîcheur et de la grâce, elle est, par surcroît, de main de bon ouvrier, bien que certaines expressions, certaines images, certaines particularités de goût et de style trahissent l'écrivain qui n'a pas été formé en France.

M. Fréchette, on l'a vu, est un polygraphe. Dans le seul domaine de la poésie,

il a un peu cultivé tous les genres, de la chanson à l'épopée; et M. Camille Doucet, dans la séance de l'Académie française du 5 août 1880, rappelait, en énumérant les titres du lauréat, que « pendant que ses vers nous apprenaient à le connaître, un grand drame de sa composition obtenait un succès retentissant sur le théâtre français de Montréal ». Mais je n'ai point étudié le théâtre de M. Fréchette et je n'en parle point.

Ce qu'il importait, c'était sans doute de montrer qu'au Canada, colonie anglaise de par la politique et la géographie, pays français par l'intelligence et par le cœur, — du moins dans les provinces de Québec et Montréal, — il existait une poésie et des poètes dignes de trouver chaud accueil dans la littérature et auprès du public de la mère-patrie. Non seulement, ils chantent la France, mais ils la chantent dans notre langue, et avec un talent très primesautier; et, quand ils ne la chantent pas, ils lui font encore honneur de tout ce dont ils augmentent le patrimoine littéraire de la race. M. Fréchette est sans contredit l'un des écrivains qui, dans les petites France étrangères, Belgique, Suisse romande, Canada, ont ajouté le plus au trésor du génie français, car celui-ci n'est pas qu'un simple amateur, il a compris que le poète n'est poète qu'à demi s'il ne possède tout ensemble le don et l'art.

VIRGILE ROSSEL.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite* [1].)

Accourcir :

1162. Se vos lui seule me tolez,
Ma vie *acourcir* me volez.

(Chrest. de Troyes, *Muance de la hupe et de l'aronde et du rossignol.*)

Accrochage :

XVIe s. Et moy de pieds et mains, non sans quelque *accrochage*,
Je me traine attravers le plus fort du boscage.

(Cl. Gauchet, *Poésies*, 183, Bibl. elz.)

Accroche :

1574. Les mariniers ont accoustumé de bien fourbir et racler les parois de la navire, pour en oster toutes *accroches* des herbes.

(Amyot, *Œuv. meslées de Plutarque*, 47 vo.)

XVIe s. ... Armez et de mains et d'*accroches*,
De petits hameçons, de secretes approches.

(Remi Belleau, III, 50, Gouverneur.)

XVI-XVIIe s. Juges, ou seront lors voz fuittes, vos *accroches?*

(D'Aubigné, *Tragiques*, IV, 137, Réaume et Caussade.)

1613. Dans laquelle gaulette y aura une *acroche* ou fourcheron qui arrestera fermement.

(Loys Gruau, *Nouv. invention de chasse*, 67, Jouaust.)

Accrochement :

1535. Fabius facilement se sçavoit deffaire et desmeller de toutes ses menees comme de prinse et *accrochementz*.

(George de Selve, *Vie de Plutarque*, 111ro, édit. 1547.)

Accrocher :

XIIe s. Li armé de pié les *accrochent*.

(*Rom. de Thèbes*, 7002, A. T.)

1210. Il sunt pris et *acrochiez*
Par les vices de lor pechiez.

(Guill. le Clerc, *Best. divin*, 283, Hippeau.)

1. Voir le nº 2, 15 avril 1894, p. 178.

Quer cil qui petite fei ont
Et de fieble creance sont,
Sont moult legier a *acrochier*.

(*Id.*, 2147.)

Accusateur, *trice* :

1351. Et aura l'*accusateur* la quarte partie de l'amende.

(*Ordonn. du 30 janvier 1351.*)

1426. De present l'*accusateur*... supposé qu'il ne prouve contre l'accusé, il ne sera pas pugny.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, IV, 115, Beautemps-Beaupré.)

xve s. Caius Philippus... *accusateur* du senat romain.

(Guill. Tardif, *Apol. de Laurent Valla*, 235, Marchessou.)

1521. Tous deux furent en aucune bataille, dirent les *accusateurs*.

(*Violier des hist. romaines*, 311, Bibl. elz.)

1572. Demanderesse *accusatrice* pour l'homicide commis en la personne dudit deffunt le Paige.

(Cité ap. Joubert, *Misères de l'Anjou aux* xve *et* xvie *s.*, 335.)

Accusé :

xiiie s. En toutes causes *li acusez* et li acuseres et li tesmoing parleront par avocat, s'il velent.

(*Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*, 30, Giry.)

Id. La justice fait venir l'*acusé* et li dist.

(*Cout. d'Artois*, 109, Tardif.)

xive s. Il ajourna tous les *accusés* que il venissent pour faire l'amende.

(*Chron., de Flandre*, II, 606, Kervyn.)

Acenser :

xiiie s. ... Je regart que li prevost
Qui *acenssent* les provostez
Que il plument toz les costez
A cels qui sont en lor justise.

(Rutebeuf, II, 20, Bibl., elz.)

Acéphale :

1527. *Acéphale* et descapité.

(Fr. Dassy, *Peregrin*, f° 35, édit. 1533.)

1609. Des *acephales*, autrement nommez diacrinomenes ou hesitans.

(Jacques Gaultier, *Estat du christianisme*, 398; édit. 1633.)

1610. Cest homme qui estoit en ceste opinion d'estre *acephale*.

(Loys Guyon, *Div. leçons*, 352.)

Acharner :

XIIe s. Poi duroent les meslees
Ou ens s'esteient *acharnees*.

(Beneeit, *Ducs de Norm.*, 27362, Michel.)

Achée :

1514. Lombriz de terre aultrement ditz *achees*.

(Jeh. Coeurot, *Entretement de Vie*, 37 vo.)

Achillée :

1572. L'*achillee*, la chrysocome.

(J. des Moulins, *Comment. sur Matthiole*, 13.)

Acidité :

1545. La seconde espece (de patience) monstre une *acidité* manifeste en ses fueilles.

(Guill. Guéroult, *Hist. des Plantes*, 326.)

Acquéreur :

1385. Et celuy *acquereur* deist : « Je ne vueil pas que vous l'aiez ».

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, 1, 348, B-B.)

Acquittable :

1396. Est-il assavoir que de toutes choses *acquitablez* qui valent XII d., l'en doit. 1. d.

(*Coust. de Dieppe*, 80, Coppinger.)

Acraux :

1530. Et aussi feist-il faire sur les murs maintz merveilleux *acroqs* de fer tenans a chaynes.

(*Grans décades de Titus-Livius*, T. II, 59 vo.)

Acrimonie :

1541. L'*acrimonie* ou acuité de son sentiment.

(Jeh. Canappe, *Tables anatomiques*, IV.)

1542. Le bouillon de chappon est fort propre... a mitiguer les *acrimonies* et mordactiez du ventre.

(Du Pinet, *Pline*, XXX, 8.)

1545. L'*acrimonie* du poyvre.

(Guill. Guéroult, *Hist. des Plantes*, 337.)

Acromion :

1541. *Acromion*, l'apophise ou production supérieure de l'espaule.

(Jeh. Canappe, *Tables anatomiques*, I.)

Acte :

1373. Par la dite commission, rescription et *actes* sur ce faictes.

(*Cart. de Flines*, II, 654, Hautcœur.)

1374. Le fait principal contenu es *actes* et procès des parties.

(Cité ap. Fagniez, *L'industrie aux* XIIIe *et* XIVe s., 322.)

1391. En l'*acte* et registre qu'il aura de court. .

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 363, B-B.)

Au sens d'action : 1513. Lyvrer bataille, assaulx et faire tous autres *actes* et exploits de guerre.

(Lettres du roy Louis XII, dans les *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 2, de Merval.)

1521. Malle volonté et mauvais *acte*.

(*Violier des hist. rom.*, 133, Bibl. elz.)

1537. Ung *acte* digne de memoire immortelle.

(Des Périers, *Cymbalum mundi*, 327, Bibl. elz.)

Action :

XIIe s. Purpernums le vult de lui en *accium* de grace, en chançuns chantums à lui.

(*Le Psautier de Cambridge*, 174, Michel.)

Activement :

XIVe s. Contriction... se entend aussi *activement*.

(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, IX, 40, édit. 1531.)

XVe s. Le doux roy debonnayre... assembla son ost *activement*.

(Robert Gaguin, ap. Médicis, *Chron.*, 1, 207, Chassaing.)

Activer :

XVe s. Si convient d'autre part que les vertus en leur bataille ayent heraulx au contraire pour *activer* et esmouvoir les cuers à bien faire et a bien vivre.

(Gerson, *Thèse* de Bourret, 74.)

1519. Toutes forestz d'arbres ou vignettes
Fault suslever et aider aux branchettes,
Les soustenir et les umbres oster
Vers le soleil, quoy qu'il doive couster,
A celle fin que les bourgeons privez
Du hault soleil ne soyent *activez*.

(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, f° 49ro, édit. 1540.)

Activité :

1425. Par la vertu et la puissance
De leur penetrant influence,
Laquelle est une qualité
D'une puissante *activité*.

(Oliv. de la Haye, *La peste de 1348*, p. 6, Guigue.)

XVe s. Engin parfait en grand *activité*.

(Jehan Robertet, dans Chastellain, VII, 152, Kervyn.)

Actuellement :

1372. Aulcuns nous signifiient *actuellement*, si comme on dit : Dieu est justifiant, et semblable maniere de parler.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, I. 6, édit. 1522.)

La memoire la reçoit et la garde en tresor jusques a tant qu'elle s'en veult *actuellement* recorder.

(*Id.*, III, 16.)

XVe s. Les hautes et excellentes œuvres *actuellement* montrées en ce royaume.

(Chastellain, *Chron.*, IV, 14, Kervyn.)

Adage :

1529. Erasme en ses *adages*, en la premiere centurie de sa treizieme chiliade.

(Loys Laserre, *Vie de Monseigneur S. Hierosme*, 56 r°.)

Adduction :

1541. Car les abductions sont plus fortes que les *adductions*.

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, IV.)

Adjuration :

1492. Les monicions et *adjuracions* que vous m'avés faites.

(*Yst. des Sept sages*, 110, G. Paris.)

1516. Laquelle adjuracion faicte... icelluy moyne evita lors la mort.

(*Mirouer hist. de France*, 66 r°.)

Administrateur :

1290. La tricherie des *administrateurs* par lesquels la commune aura esté damaigé.

(*Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*, 139, Giry.)

Admirateur :

1542. Tant d'amys et compaignons, *admirateurs* de mon sçavoir.

(Est. Dolet, *Epist. famil. de Cicero*, 139 r°.)

Adomestiquer :

XVIe s. Aujourd'huy le serpollet est si commun... qu'il n'est ja besoin de l'*adomestiquer* par les jardins.

(Du Pinet, *Pline*, XX, 22, à la marge.)

Adonner (au sens moderne) :

XIIe s. Car toute gent *s'est adonee*
Et a mal dire et a mal faire.

(Gautier d'Arras, *Eracle*, 5055, Löseth.)

Adverbial :

1550. Combien que les (noms) *averbiaux*, verbaux et participiaux ne soient pas proprement dénominatifs.

(Meigret, *Grammere françoeze*, 40, Foerster.)

Adversatif :

1550. Les aucunes (conjonctions) sont *aversatives*, come mais, toutefois.

(Meigret, *Grammere francoeze*, 178, Foerster.)

Affainéantir :

1617. Ses peuples sont divertis de la marchandise, labourage et autres actions pratiques utiles a l'Estast pour *s'afeneantir* en des charges la plus part inutiles.

(*Mercure françois*, 104, Héron.)

Affaler :

1610. Les navires se trouvent *affalez* d'un grand temps en ceste coste.

(Florimond Rémond, *Naissance de l'hérésie*, 17.)

Affermer :

XIIe s. Tiebauz unt il si essillié,
Ne li unt sos ciel rien laissié :
S'il a Evereus, cherement
Li *aferme* li dux e vent.

(Beneeit, *Ducs de Norm.*, 22828, Michel.)

Affermir :

1372. Et soit telle fumée aspirée et attraicte dedans le corps par la bouche et par les narines, car elle ratifie, *afermist* et conforte le cueur et les entrailles.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, remède contre peste, chap. 3, edit. 1522.)

La poudre de ceste pierre *affermist* les dentz qui lochent.

(Id., *Propriét. des choses*, XVI, 47.)

Affermissement :

1552. Stabilimentum, *affermissement*.

(Ch. Estienne, *Dict. latin.*)

1568. Cet *affermissement*... du fruict commencé.

(Loys Le Roy, *Polit. d'Aristote*, 82.)

1584. L'*affermissement* et stabilité de leurs monarchies.

(Jean de Barraud, *Epist. dorées de Guevara*, 235 v°.)

Affidé :

1585. Par tesmoings *affidez*.

(Pierre Poupo, *Muse chrestienne*, 27, Jouaust.)

1594. Nous avons embouché des prédicateurs *affidez*.

(*Sat. Menippée*, 49, Labitte.)

Affirmation :

1313. En vérité et en *affirmation* des coses desseure dites.

(Cité ap. Houdoy, *chapitres de l'histoire de Lille*, 100.)

Affirmer :

1276. Et *affirmoit* ladite fame que elle avoit acheté le peliçon.

(*Registre criminel de Saint-Germain-des-Près*, Tanon.)

1281. Notre bailli de Vermandois devant dict *affirmant* le contraire.

(Cité ap. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, 231.)

1342. Des quelles lettrez li diz maistres Henrys et nous li autres dessus nommé veimez les copies d'aucunez, si comme li diz Renaus *affirmoit*.

(*Cartulaire de Flines*, 11, 580, Hautcœur.)

XIVe s. Car pour vray puet on *affirmer*.

(J. Le Fèvre, *La Vieille*, Cocheris.)

XIVe s. Les mauvaises loix de sa terre abatre et après *affirmer* ses chasteaux et bien garnir.

(*Le Mireour du monde*, 25, Chavannes.)

1386. Il a establi a mettre au-dessus des orgues le fortifiement des seize clefs des susdites, en *affirmant* que c'est et sera proffit des orgues.

(*Notice hist. sur les orgues de la cathédrale de Rouen*, Colette et Bourdon, édit. 1894.)

XVe s. Messire Simon leur respondit et *affirma* qu'il demeureroit avec eux.

(Chastellain, *Chron.*, II, 229, Kervyn.)

« Ce n'est qu'au XVIIe siècle, dit Littré, qu'*affirmer* a supplanté *affermer*. » Il s'est trompé.

Affleurement :

1593. Ne leur sera loisible ne permis mettre saillie de bois ou muraille, sinon a *affleurement* des murailles anciennes.

(De Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 108, édit. 1612.)

Affligeant :

XVI-XVIIe s. Nous avons baisé la main *affligeante* de nos rois autant de fois qu'ils l'ont tirée du gantelet et tendue en signe de paix.

(D'Aubigné, *Œuvres*, II, 44, Réaume et Caussade.)

Affourage, s. m., ce qui sert à affourager les bestiaux; mot qui manque dans les dictionnaires.

1700. L'herbage et *affourrage* des bestiaux.

(Liger, *Nouv. Maison rustique*, I. 457, édit. 1775.)

Affriander :

XIVe s. Ilz estoient *affriandez* des dons et promesses.
(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, XXXI, 62, édit. 1531.)

XVe s. L'oyseau *affriandé* de telle chere de poule.
(Guill. Tardif, *Fauconnerie*, 1, 36, Jouaust.)

Id. Puisqu'ilz y sont *afriandez*.
(Coquillart, *Œuvres*, II, 171, Bibl. elz.)

Affûteur :

1700. Et cela s'entend non seulement des tendeurs de collets ou de poches dans les garennes, et de tous *affuteurs* et autres braconniers.
(Liger, *Nouv. Maison rustique*, II, 730, édit. 1775.)

Aga :

1546. L'*aga* des janissaires.
(Ant. Geuffroy, *Description de la cour du grand Turc*, 233. Schefer.)

Agrégat :

1556. L'*aggregat* des nombres precedens.
(Richard Leblanc, *De la Subtilité*, 310 r°.)

Agrégation :

XV-XVIe s. Faire aucunes assemblees et *agregations* illicites.
(Médicis, *Chron.*, I, 426, Chassaing.)

Agrès; tout ce qui sert à garnir :

XIIe s. Le chastel ferai tel e metrai tant d'*agrei*,
Bien vus purrez defendre e de cunte e de rei.
(*Rom. de Rou*, T. I, 1877, Andresen.)

XIIIe s. S'i gaaingna doze chevals
O les seles, o les *agreiz*.
(*Guill. Le Maréchal*, 3372, Meyer.)

Agriculteur :

XIVe s. Orateurs, pugnateurs et *agriculteurs*.
(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, XXVI, 16, édit. 1531.)

1519. Astrea la vierge... s'envolla es cieulx, et en vollant passa par les villages, champs et pastiz pour prendre congé des *agriculteurs*.
(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 31 v°, édit. 1540.)

« Ce mot, dit Littré, n'a commencé à se dire que dans le XVIIIe siècle. » A. Darmesteter (*de la Création des mots nouveaux*, 220) l'attribue encore à l'abbé Delille.

Aguerrir :

1535. Bonnes gens et bien *aguerriz*.
(De Selve, *Vies de Plutarque*, 104 v°, édit. 1547.)

1539. Souldars nouveaulx et mal *aguerris*.

(Est. de Laigue, *Comment. de Aulus Hirtius*, 165 v°.)

Aigrir :

XIIe s. Et la calors mult grans et li solaus *aigris*.

(*Rom. d'Alex.*, p. 112, Michelant.)

XVe s. Plus alloient avant et croissoient leurs ans, plus se fellissoient et *aigrissoient* les matières entre eux et se disposoient à ruyne.

(Chastellain, *Chron.*, IV, 7, Kervyn.)

Aiguilletier :

1399. Les jurez du mestier des *aguilletiers*.

(Cité ap. Fagniez, *L'industrie aux* XIIIe *et* XIVe *s.*, 127.)

Aileron :

XIVe s. Les poissons qui ayent escailles et *alerons*.

(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, XXVIII, 52, édit. 1531.)

Id. Une houce ou un vestement
Ou un jupel a *alerons*.

(Froissart, *Poésies*, II, 315, Scheler.)

Alacrité. Littré, dans son *Supplément*, donne ce mot comme néologisme : Godefroy l'a recueilli dans son *Complément* avec des exemples du XVIe siècle.

XIVe s. Car aucune fois le fruict de salutaire componction procède par ineffable joye et *alacrité* de esperit.

(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, XX, 69, édit. 1531.)

XVIe s. La chasse aux bestes... s'entreprend non par oisiveté et contempnement de labeur, mais pour acquérir une plus grande promptitude, agilité, *alacrité* et force de corps.

(Liébaut, *Maison rustique*, VII, 21.)

Il a été repris de nos jours :

La manière preste, originale, pleine d'*alacrité* guerrière dont ils sonnent la retraite.

(J. Michelet, dans la *Revue des Deux Mondes*, février 1894, p. 593.)

Sûr d'avoir raison, il ne dédaigne même pas la polémique, et s'y lance avec je ne sais quelle vigoureuse *alacrité*.

(J. Psichari, *Journal des Débats*, 27 août 1892.)

Alcaïque :

XVIe s. Vers *alcaïques* desquels Alcee fut l'inventeur.

(Ant. du Verdier, *Div. leçons*, 413, édit. 1610.)

Alcaliser :

1628. Eau *alcalisee* de guy de chesne, de paoine ou fleurs de tillet.

(Planis de Campy, *L'hydre morbifique exterminée*, 313.)

Alcyon, alcyonne :

1372. Ung oiseau de mer qui est appellé *alcion* qui fait ses œufs au commencement d'yver.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, XIX, 78, édit. 1522.)

1519. Les *halcyons* qui sont oyseaulx marins.

(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 39 r°, édit. 1540.)

1547. L'*alcyon*, oiseau aquatique.

(Guill. Haudent, *Fabl.*, 68, 1re partie, Lormier.)

1604. Elle... Se transforme en plongeon, en legere *alcionne*.

(Sal. Certon, *Odyssée*, 76 v°.)

1620. Si l'*alcyonne* y pose ses petits, bon gré mal gré, il faut que tout se calme.

(Est. Binet, *Œuvres spirituelles*, 216.)

Ale :

XVIe s. Biere... laquelle les Flamans appellent *alle* et gutalle.

(Liébaut, *Maison rustique*, V, 21.)

Algèbre :

XVIe s. Cest gieu nomment les anciens
Par son propre nom *algebre*.

(J. Le Fèvre, *La vieille*, 2059, Cocheris.)

Comment les Yndiens jouoient a un jeu nommé *algebre*, lequel se fait par arismetique.

(*Ibid.*, p. 160.)

Allégorique :

XIVe s. La seconde cause est *allegorique*.

(Jeh. du Vignay, *Mir. hist.*, IX, 26, édit. 1531.)

XVe s. Lettre dont l'entendement sera *allegorique*.

(Chastellain, VI, 22, Kervyn.)

1520. Langage ou moral ou *allegorique*.

(Fabri, *Rhét.*, I, 166, Héron.)

(*A suivre.*) A. Delboulle.

COMPTES RENDUS

G. Fagniez. **Le Père Joseph et Richelieu** (1577-1638). Paris, Hachette et Cie, 1894 (ouvrage contenant deux portraits, une vue et trois fac-simile), 2 vol. gr. in-8 (t. I, 605 pp.; t. II, 614 pp.).

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. **Le P. Joseph et le Quiétisme**, par M. l'abbé Dedouvres. Angers, Lachèse et Cie, 1895, 1 broch. in-8 (50 p.).

M. Fagniez, dans le très important ouvrage qu'il vient de publier, a établi d'une manière indiscutable la grande valeur du père Joseph comme homme d'État, le patriotisme de ses sentiments, l'habileté de sa diplomatie, l'étendue des services qu'il a rendus à la France. Il ajoute qu' « on ne le connaîtrait pas tout entier » si l'on ignorait « son talent poétique et son amour pour les lettres. » En quoi il a raison. Dans ce commencement du XVIIe siècle, presque tous les politiques avaient un solide fonds d'humanistes; il importe de se rappeler l'homme de lettres qui était en eux et qui souvent ne demeurait pas inactif. Mais où M. Fagniez va peut-être un peu loin, c'est quand il ajoute que son « héros » a toutes les qualités essentielles du poète : « l'inspiration, l'originalité, le mouvement, l'abondance, l'harmonie », etc., etc. « Il n'y a pas à marchander, déclare-t-il; c'est un vrai poète. » Je « marchanderais » volontiers, si dans les œuvres poétiques, encore inédites, du père Joseph il n'y a rien de supérieur aux pièces que publie M. Fagniez (t. II, p. 502-510) à l'appui de son appréciation. Ces pièces ont leur prix, sans doute, par le jour qu'elles jettent sur les intimités mystiques du capucin diplomate; quelques strophes, même, ont de la vigueur et de la chaleur; mais, dans l'ensemble, elles ne me paraissent pas se distinguer sensiblement des élucubrations lyriques des Du Perron, des Bertaut, des Godeau, et autres médiocres. Je préfère sans hésiter la prose du père Joseph, dans ses ouvrages de piété. Elle a, pour décrire les « états » supérieurs de l' « oraison », des hardiesses qui ne sont point banales (Fagniez, t. II, p. 85); et dans les conseils pratiques que le P. Joseph donne aux religieuses, sa précision ne manque ni de pittoresque ni même d'esprit (*ibid.*, p. 94).

De cette seconde qualité, on trouvera d'autres preuves encore dans un opuscule de M. l'abbé Dedouvres. Toute une partie de cet opuscule est consacrée à montrer la sagesse modérée du mysticisme du Père Joseph, que M. Dedouvres rapproche avec raison de celui de Bossuet. Cette comparaison s'appuie sur de nombreux passages des *Exhortations* manuscrites du Père Joseph aux Filles du Calvaire, congrégation qu'il dirigeait. L'hostilité très vive du conseiller de Richelieu contre Saint-Cyran est également bien mise en lumière par l'auteur, à l'aide de plusieurs textes tirés de ces mêmes *Exhortations* et qui confirment l'attitude militante attribuée au Père Joseph dans la première persécution janséniste soit par le jésuite Rapin, soit par les historiens de Port-Royal.

Alfred Rébelliau.

M. Souriau. **L'évolution du vers français au XVIIe siècle.** Paris, Hachette, 1893, 494 p. in-8.

Bien que ce livre ait déjà un an de date, je ne veux pas le laisser passer sans le signaler aux lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire*, qui trouveront à le lire à la fois plaisir et profit.

L'auteur étudie successivement, en six grands chapitres, Malherbe, Corneille, La Fontaine, Molière, Boileau et Racine, et il nous fournit sur la versification de chacun des faits et des vues qu'on chercherait vainement ailleurs. Les faits sont bien observés et par suite les vues justes en général, M. Souriau ayant substitué aux extases lyriques que la musique du vers soulève chez tant d'autres la recherche patiente des choses positives et l'analyse précise des détails.

J'aurais même voulu, je l'avoue, puisque l'auteur rompait avec les habitudes de la critique subjective, et qu'il possédait la vraie méthode, qu'il allât jusqu'au bout et sacrifiât résolument ce qui reste dans son livre de phrases dites littéraires. Certains développements avaient été faits, cela se sent, pour le public d'un cours; une revision sévère eût dû les faire disparaître pour donner à ce bon travail son véritable caractère. Mais je n'insiste pas sur ce défaut qu'a le livre de vouloir être trop aimable.

Il en a un beaucoup plus grave, c'est d'être incomplet, malgré son étendue. Après les grands poètes, avant eux peut-être, il faudrait étudier les petits. D'abord la règle du XVIIe siècle, en matière de versification comme en matière de langage, a été sinon faite, du moins imposée par eux. Ce n'est pas Corneille qui faisait la loi, il la recevait. Il importe donc au plus haut point de connaître ceux qui ont exercé l'interrègne, de Malherbe à Boileau, et de voir ce qu'ils ont fait de l'autorité. D'autre part, c'est encore parmi ces petits qu'on trouve quelques indépendants, et à fréquenter Théophile et quelques autres, qui ont plus ou moins résisté aux tyrans, on gagne de comprendre mieux d'où sort La Fontaine. Or, quand on étudie une évolution littéraire, il s'agit non pas seulement de marquer les changements brusques qu'un homme de génie fait subir aux formes qu'on lui donne, mais de dégager avec netteté l'effet des deux forces, conservatrice et novatrice, dont l'action, suivant que l'une ou l'autre domine, précipite ou retarde la marche des faits. C'est à ce mouvement seul que convient le mot scientifique d'évolution, et on en abuse, si on le prend autrement.

Au reste ces additions, dont le livre de M. Souriau eût tant profité, ne lui eussent pas coûté beaucoup de peine — il est capable de lire les vers les plus ennuyeux, — et ne lui auraient pas demandé beaucoup de place. D'abord il pouvait sacrifier certains chapitres qui sont hors du sujet [1]. On pouvait aussi abréger ailleurs. Enfin un autre plan eût été plus avantageux. Il suffit de jeter les yeux sur la table des matières pour voir les défauts de celui-ci. Chaque chapitre forme une étude détachée, dont les paragraphes sur la rime, la césure, etc., correspondent à des paragraphes analogues dans le chapitre suivant. L'auteur y gagne, évidemment, de nous présenter une vue d'ensemble sur La Fontaine, sur Racine, ainsi de suite, mais le lecteur y perd la faculté de suivre sans la quitter l'évolution de l'usage en matière de rime, de césure, etc., pendant toute la période étudiée. Et cela est si vrai que l'auteur s'en est aperçu lui-même et s'est efforcé de rappeler, à propos de Boileau par exemple, ce qui avait été dit de Malherbe. Quelque adroit qu'il ait été, il n'a pas évité les longueurs et même les redites textuelles [2]. Il eût été, il me semble,

1. Voir par exemple le premier qui concerne les théories de Malherbe sur la langue poétique, le onzième du chapitre IV sur les inconvénients et les avantages du vers chez Molière, etc.

2. Voir p. 400 et 373 un jugement de Hugo sur Boileau. Cf., p. 105, une anecdote sur Malherbe déjà racontée, etc.

préférable de suivre l'histoire et les progrès de chaque règle, sauf à résumer ensuite et à réunir dans un chapitre d'ensemble les particularités de la versification de chaque auteur et à montrer la position qu'il avait prise par rapport à l'usage général. C'était là du reste d'après le titre le sujet du livre, puisque il s'agissait d'étudier les transformations des formes rythmiques et non le rapport des versificateurs entre eux.

Mais, ces critiques faites, je tiens à répéter que le travail de M. Souriau est bon, très solide et très substantiel, que je n'y ai relevé que de très légères inexactitudes, et que de plus, un peu peut-être en raison de ses défauts, mais surtout à cause du talent de l'auteur, qui manie cette matière abstraite avec une aisance spirituelle, qui joint le goût à la science, et écrit avec une élégante simplicité, ces 500 pages se lisent avec facilité et même avec agrément.

FERDINAND B.

RAOUL ROSIÈRES. **Une historiette de Tallemant des Réaux**, annotée par un folkloriste. Paris, Laisney, 1894, in-8, 43 p.

Tallemant des Réaux avait-il, comme on l'a cru jusqu'ici, puisé ses historiettes aux sources les plus sûres? Ne les avait-il admises qu'après avoir contrôlé leur authenticité? Les avait-il recueillies sans les altérer? M. Raoul Rosières a fait sur ce point une enquête minutieuse, très attachante et menée avec autant de sagacité que d'érudition. Il déclare qu'il faut se tenir en garde et ne plus invoquer le témoignage de Tallemant sans l'avoir sérieusement vérifié. Non que Tallemant soit menteur. La preuve qu'il fut de bonne foi, c'est qu'il rectifiait, biffait des assertions qui lui paraissaient fausses, après plus ample informé. Mais il n'était qu'un amateur, un collectionneur d'anecdotes curieuses, comme dit M. Rosières, et avant tout, il recherchait les petits faits pour leur agrément, non pour leur exactitude. M. Rosières le compare spirituellement à ces bons compagnons qui se font un intarissable répertoire de joyeusetés avec les facéties qu'ils ont lues et les contes, les mots qu'ils ont glanés un peu partout. Étudier Tallemant est donc « besogne de folkloriste plutôt que d'historien ». M. Rosières n'étudie pas, dans la brochure qu'il nous donne, Tallemant tout entier. Il n'examine que l'historiette d'Henri IV, mais il l'épluche par le menu. Et qu'y voit-il? que Tallemant a consulté les *Économies royales*, puisqu'il renvoie à Sully, lorsqu'il parle du projet de mariage de Henri IV avec Gabrielle; qu'il a tiré quelques épisodes des *Amours d'Alcandre*, bien qu'il se défende de se servir de l'ouvrage; qu'il embrouille les dates, confond les événements, prête aux faits le sens et aux personnages le discours qui lui plaît. Pour ne prendre que la première anecdote de l'historiette de *Henry quatriesme*, Tallemant prétend qu'après Coutras, le roi s'en alla badiner avec la comtesse de Guiche et lui porta les drapeaux conquis; or, il ne rapporte ici qu'un propos de mécontents, et Mézeray a parfaitement expliqué les raisons politiques qui rendaient la continuation de la guerre impossible. De même, Tallemant attribue à Mme de Neufvic un sixain du poète satirique Sigogne; il fait de Marie Touchet, dont le père était lieutenant au bailliage d'Orléans, la fille d'un boulanger (comme Brantôme, d'un apothicaire), etc. Enfin, il met sur le compte d'Henri IV une anecdote déjà familière aux Romains sous sa forme primitive (le chancelier qui a la *main de gorre* ou *mandragore*) et un calembour prêté sept cents ans plus tôt à Scot Erigène (quelle distance est entre Scot et sot? quelle différence entre Gaillard et paillard?).

Faut-il conclure que toutes les historiettes de Tallemant contiennent à peu de chose près la même somme d'erreurs que l'historiette si joliment et si savamment analysée par M. Rosières? Sans doute, dès qu'on a vu par cet examen détaillé quelle était la méthode de Tallemant et quelles étaient ses habitudes d'esprit.

A. C.

Vicomte de Grouchy. **Extraits des Mémoires du prince Emmanuel de Croÿ**. Paris, Techener, 1894, in-8 (17 p.).

Le vicomte de Grouchy, qui se propose de publier prochainement les *Mémoires* très curieux du prince de Croÿ, vient d'en donner au *Bulletin du Bibliophile* deux extraits qui intéressent la littérature. L'un est le récit d'une visite faite par le prince à Jean-Jacques Rousseau, le 28 mars 1772. Jean-Jacques était alors très difficile à aborder. Le prince de Ligne et le prince de Salm avaient promis à leur noble ami de l'y faire recevoir, mais celui-ci, « voyant que cela traînait », et comptant « apprivoiser » le grand homme en lui parlant de botanique, résolut de se présenter sans introducteur au sixième étage de la rue Plâtrière. Ils furent « bientôt bons amis », et leur conversation, que le prince de Croÿ mit par écrit en revenant, contient plusieurs particularités intéressantes. Le visiteur s'en retourna charmé : on voit, dit-il, « son âme de feu sur ses lèvres ». Il lui parut également que la philosophie de l'auteur de l'*Émile* n'était pas après tout aussi dangereuse, et qu'elle était « presque orthodoxe sur les généralités ». Jean-Jacques lui avait avoué « qu'il trouvait, comme lui, dans Moïse et dans les *objets reçus* plus de vérités que dans tout. »

L'autre fragment publié par M. de Grouchy a trait aux derniers moments de Voltaire. Le prince de Croÿ a vu, en février 1778, le quai des Théatins « ne pouvoir contenir tous les carrosses » qui menaient les visiteurs chez l'hôte illustre de M. de Villette. Il a entendu le curé de Saint-Sulpice réciter la « rétractation » que M. de Voltaire avait donnée à l'abbé Gautier. Et comme le tout-Paris d'alors était fort inquiet de savoir comment le grand homme serait enterré, le prince de Croÿ prit la précaution de poster devant la maison du marquis de Villette un domestique qui, le 31 mai, à onze heures et demie de la nuit, vit partir une grande berline « avec un laquais derrière » et « une espèce de paquet dedans ». « Le carrosse » qui portait ce « paquet » prit « par la rue de Beaune », « *sans que*, ajoute le prince de Croÿ avec un certain orgueil, *personne l'ait vu que mon homme.* »

Alfred Rébelliau.

Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, par Maurice Tourneux. Tome deuxième : *Organisation et rôle politique de Paris*. Paris, Imprimerie nouvelle, 1894, gr. in-8. xliv et 822 p.

Ce second volume de la *Bibliographie de l'histoire de Paris* contient les chapitres de l'ouvrage consacrés aux actes et délibérations de la municipalité élue, des districts, des sections, des clubs, à la garde nationale et à la presse. Le chapitre de la presse sera le bienvenu et rendra de grands services à tous ceux

qui s'intéressent à l'histoire de la littérature sous la Révolution. Dans sa liste des journaux, M. Tourneux n'a pas fait, comme avant lui Deschiens et Hatin, de citations politiques. Les seuls extraits qu'il donne sont les passages qui peuvent reconstituer l'historique du journal. Il n'a pas adopté, comme Deschiens et Hatin, l'ordre alphabétique; il suit rigoureusement l'ordre chronologique et il divise l'histoire de la presse politique en six périodes correspondant aux phases qu'elle a traversées : de la convocation des États généraux à la chute de Louis XVI, du 19 août 1792 au 9 thermidor an II, du 10 thermidor an II au 13 vendémiaire an IV, du 14 vendémiaire an IV au 18 fructidor an V, du 19 fructidor an V au 27 nivôse an VII. Il a minutieusement vérifié tous les homonymes sur les originaux et il cite une feuille, non seulement sous son premier titre, mais sous les titres successifs qu'elle a adoptés. Il distingue très exactement les trois *Amis du roi*, les six ou sept faux *Amis du peuple*, les trente *Journal du soir* et *Postillon* avec leurs épithètes et leurs sous-titres, les différents *Courrier universel*, les *Père Duchesne* de toutes nuances. Des paragraphes spéciaux sont réservés aux pamphlets politiques (que l'éditeur classe selon l'ordre des événements auxquels ils font allusion), aux almanachs, aux annuaires. Ajoutons qu'il a recherché les noms des rédacteurs des journaux et qu'il supplée aussi souvent qu'il peut aux lacunes du *Dictionnaire* de Barbier; c'est ainsi qu'il a indiqué la paternité du premier *Père Duchesne* et du plus important des *Jean-Bart*. Cette œuvre énorme a coûté à M. Tourneux bien des fouilles, bien des efforts et des soucis de tout genre; elle lui vaudra la reconnaissance des érudits et gardera son nom.

A. C.

Arthur de la Borderie, membre de l'Institut. *Une illustration rennaise* : **Alexandre Duval, de l'Académie française, et son théâtre**. Rennes, Hippolyte Caillière, 1893, in-16, 243 p.

M. de La Borderie a eu raison de réunir en un volume trois conférences données par lui à Rennes sur le Rennais Alexandre Duval. L'histoire de la littérature du commencement de ce siècle ne pourra pas sans doute se faire d'ici à quelque temps encore, jusqu'à ce que tous les documents nécessaires aient paru; mais il est urgent qu'on la prépare déjà, par les travaux de détail que rendent possibles nos ressources présentes. La notice de M. de La B., courte, mais substantielle et précise, est bien la monographie convenable à ces auteurs de troisième ordre que l'on ne doit pas écraser sous une exégèse disproportionnée à leur importance et à leur mérite. A peine pourrait-on relever, dans l'appréciation des pièces de Duval par son nouvel historien, quelques louanges un peu complaisantes (cf. p. 134 à propos d'*Édouard en Écosse*, p. 164 à propos de *la Tapisserie*), évidemment destinées à prouver à la municipalité rennaise qu'elle n'égarait pas ses faveurs en attribuant le nom de Duval à l'une de ses rues (p. 2). La première partie de l'opuscule a pour objet la *vie*, la deuxième le *théâtre* de Duval (M. de La B. donne l'analyse des pièces principales); la troisième contient *neuf lettres inédites* écrites par Duval ou à lui adressées; l'une de ces lettres est de Mme Sophie Gay. Une *bibliographie* des œuvres de Duval termine le volume.

Dans la *vie* (p. 49), M. de La Borderie dit qu'il n'a pu trouver le nom du mari de la seconde fille de Duval : c'était un nommé Clément, officier d'état-major (d'après les *Souvenirs* d'Amaury Duval publiés il y a quelques années). Dans l'analyse des œuvres, il eût été bon de résumer aussi les théories dramatiques de l'auteur d'*Édouard en Écosse*, théories qui sont très nettement classiques et assez agressives parfois. Duval les a exprimées dans son discours

de réception à l'Académie française (15 avril 1813), dans sa réponse à Dupaty en le recevant à l'Académie (10 novembre 1836), dans ses lettres de 1833 à Victor Hugo, de 1838 à M. de Montalivet, sur la littérature dramatique. — Dans la bibliographie, la mention des deux discours académiques que je viens de citer aurait été à sa place. La *lettre à M. Victor Hugo* porte pour titre, dans les exemplaires que j'ai vus, non pas « De la Littérature *romantique* », mais « De la Littérature *dramatique* »; titre qui répond mieux, en effet, au contenu.

ALFRED RÉBELLIAU.

L'armée à l'Académie, par C. DE LA JONQUIÈRE, capitaine d'artillerie, breveté d'état-major. Paris, Perrin, 1894, in-8, 448 p.

Dans ce volume sans prétention, l'auteur a réuni, comme il dit, soixante figures qui ont appartenu à la fois à l'armée et à l'Académie française. Il exclut les hommes étrangers à l'armée combattante, comme les commissaires des guerres ou ceux qu'un emploi attachait au ministère de la guerre ou à la maison des princes du sang : ainsi Valincour, secrétaire des commandements du comte de Toulouse, bien que blessé à Malaga, et Campistron, qui suivit le duc de Vendôme à la guerre. Pareillement il laisse de côté les vivants pour ne pas être accusé d' « adulation », mais il fait allusion dans sa préface à un prince qui « a ajouté à sa couronne le double fleuron d'émule et d'historien du grand Condé ». Ce qui nous a frappé, c'est, suivant l'expression de l'auteur, de rencontrer dans une assemblée littéraire certains personnages qui n'ont fait que traverser l'armée et « dont le génie n'a guère conservé l'empreinte de ce passage ». Qui croirait que « l'armée est représentée à l'Académie » par Racan; par Mézeray, capitaine-pointeur au corps de l'artillerie; par Dangeau, capitaine de cavalerie; par Maupertuis, capitaine de dragons; par La Condamine, volontaire à la campagne de 1719 en Catalogne; par Rulhière, aide de camp de Richelieu; par Bernardin de Saint-Pierre; par Joseph Chénier, cadet gentilhomme aux dragons de Montmorency; par Bonald, qui fut mousquetaire et soldat de Condé; par Salvandy, enrôlé aux gardes d'honneur et devenu sous-lieutenant au 18e de ligne, etc.? En revanche, qui ne s'étonne de trouver sur la liste des académiciens certains maréchaux du XVIIIe siècle? La notice consacrée à Jouy, l'auteur des *Ermites* et notamment de *l'Ermite de la Chaussée d'Antin*, renferme quelques erreurs : Jouy n'a pas le prénom de Victor; il est né à Versailles, et non à Jouy, en 1764, et non en 1769; il ne fut pas nommé adjudant-général sur le champ de bataille de Furnes; il ne se maria pas pendant sa proscription (Cf. l'article d'Ét. Charavay dans *la Révolution française* du 14 novembre 1892).

A. C.

RENÉ DOUMIC. **Écrivains d'aujourd'hui : Paul Bourget, Guy de Maupassant, Pierre Loti, Jules Lemaître, Ferdinand Brunetière. Émile Faguet, Ernest Lavisse. Notes sur les prédicateurs : Mgr d'Hulst**, etc. Paris, Perrin et Cie, 315 p. in-18.

Je n'ai pas besoin d'assurer à nos lecteurs que les portraits de contemporains dont ce volume se compose n'ont rien des « instantanés » hardis que les journaux dits littéraires servent à leur public au bon moment, pour lui démontrer, en deux temps, l'homme du jour. Celles même de ces études qui furent à l'origine des articles de journaux n'en étaient pas moins, dès lors, de

vraies études, où l'élégante et incisive, et parfois mordante netteté qui distingue le style de M. Doumic n'ôtait rien à la solidité de l'information ou de la réflexion préparatoires.

Les tendances de M. Doumic dans la critique sont maintenant visibles. Son nouvel ouvrage nous montre, comme le faisaient pressentir déjà les deux précédents (*Portraits d'écrivains* et *De Scribe à Ibsen*), qu'il n'est pas allé grossir le bataillon des « impressionnistes », où les jeunes s'enrôlent volontiers. Il cite quelque part le mot de M. Jules Lemaître, que la critique est « un moyen pour lire les livres avec plus de plaisir », et il est vrai qu'il ajoute : « C'est aussi dans ce dessein que nous pouvons reprendre les siens, — afin que cela nous amuse. » Mais croyez que c'est là pure fanfaronnade, et qu'il se calomnie. Il vise plus haut, et il a bien raison. Ce qu'il veut, c'est connaître à fond et faire connaître à fond les gens qu'il étudie. Il ne cherche pas à se donner, par eux, un plaisir, sauf à nous convier gentiment à nous réjouir avec lui ; il prétend nous les faire comprendre et pénétrer. Il a besoin de se rendre compte, de définir, d'expliquer. Chacune de ces études pourrait se terminer, et se termine, en effet, avec des variantes, comme celle qu'il fait de Pierre Loti : « *Quelle place faut-il donc donner* à Loti dans le mouvement des lettres contemporaines?... » Ou comme son portrait de M. Lemaître : « *Il me semble maintenant que j'aperçois clairement* d'où vient le charme », etc. Sa critique, et je l'en félicite pour ma part, n'est point un sport; elle est bien plutôt, et ne s'en cache pas, une leçon.

De là, chez lui, tout d'abord le soin évident d'être *complet* dans l'analyse des artistes dont il s'occupe, de décomposer leur talent en tous leurs éléments, de n'omettre aucune des parties composantes de leur œuvre. Presque tous les chapitres du livre de M. Doumic mais ceux en particulier qui regardent Guy de Maupassant, M. Paul Bourget et M. Jules Lemaître, font voir de quel soin il tourne autour de ses modèles, nous y promène avec lui, nous les présente sous tous leurs différents aspects. Le procédé qui consiste à ne regarder et ne mettre en relief qu'un côté d'un homme peut avoir plus d'éclat et de piquant que cette exploration minutieuse et méthodique, mais il est moins qu'elle satisfaisant pour l'esprit. On est touché de constater qu'on a affaire, en M. Doumic, à un consciencieux qui ne songe pas à substituer sa vision propre à l'objet qu'il montre, — qu'il démontre. — On a confiance. On éprouve que l'on s'instruit avec lui. Et ce sentiment de profit et cette sécurité ont un charme qui dure.

Cette même préoccupation de l'*objet* se marque dans la façon dont M. Doumic commente l'auteur par l'homme. Là évidemment, il ne peut pas grand'chose. C'est l'inconvénient de la critique appliquée aux auteurs contemporains que de connaître et de juger sur des dossiers incomplets, privée qu'elle est de ces renseignements biographiques si indispensables, presque toujours, à la parfaite intelligence des œuvres. Du moins c'est avec un scrupule attentif que M. Doumic tire parti des miettes documentaires dont il doit se contenter. Ainsi pour M. Jules Lemaître. Il est bien évident qu'on ne pourra guère saisir et tenir cet esprit si fuyant et le définir à coup sûr qu'à l'aide de sa correspondance. Et fasse le hasard préservateur des manuscrits indiscrets que cette source soit aussi abondante que possible, le jour où un normalien non encore né prendra l'auteur des *Impressions de théâtre* pour sujet d'une thèse qui ne sera pas ennuyeuse! Toujours est-il qu'on n'y peut puiser encore, et M. Doumic en est réduit à une somme de renseignements équivalente à quatre lignes de Vapereau. Mais vous verrez comme il emploie sans en rien laisser perdre, ces quelques faits qu'il peut connaître : — l'origine provinciale, paysanne, tourangelle, de M. Lemaître; — sa première éducation ecclésiastique, — sa culture normalienne, — son passé de professeur en province... Et de chacun de ces petits faits, il nous montre quel fut vraisemblablement l'apport dans un mélange à l'heure qu'il est très complexe.

Même scrupule, enfin, d'exactitude dans l'appréciation du mérite et de l'influence des écrivains. Beaucoup de franchise, encore que courtoise, beaucoup d'indépendance à l'égard même des maîtres que notre génération respecte et admire, mais que précisément nous ne pouvons honorer mieux qu'en imitant la bonne foi robuste dont il nous ont donné l'exemple. M. Doumic pourrait prendre comme devise ces belles paroles qu'écrivait il y a quatre ans M. Brunetière : « La critique n'est pas un commerce d'éloges ni un assaut d'épigrammes, ni peut-être un moyen de satisfaire, en les exprimant, nos goûts ou notre humeur individuelle; mais un effort commun, et, si je puis parler ainsi, une collaboration des critiques avec les auteurs pour la certitude et pour la vérité. » Et c'est parce que M. Doumic est un disciple de M. Brunetière qu'il parle de lui avec une entière liberté. Je ne lui reprocherais même que de pousser, parfois, un peu loin cette crainte qu'il a évidemment, — en parlant de ceux de nos maîtres dont l'autorité est grande et l'influence visible, — de subir malgré lui le prestige ou le charme de nos souvenirs et de nos admirations d'écolier. Je trouve, par exemple, qu'il semble faire un peu trop de concessions à l'opinion des gens qui, ne voulant voir dans M. Lavisse qu'un homme d'action, « s'empressent de lui refuser purement et simplement le nom d'historien ». Je ne suis pas sûr que M. Lavisse ne puisse être au besoin un « fureteur », ni qu'il n'ait jamais fait preuve d' « esprit synthétique », mais en tout cas, il y a d'autres façons d'être bien et dûment un historien véritable. Le don d' « animer les choses du passé », et de « faire vivre » les disparus de l'humanité n'est pas une qualité purement stylistique; elle repose sur cette intelligence pénétrante des individualités historiques que les « esprits synthétiques » et les « fureteurs » n'ont pas toujours. La psychologie rétrospective est aussi une des manières de l'histoire.

Les *Notes sur les Prédicateurs* par où se termine le livre de M. Doumic montrent une clairvoyance fort juste, et en somme très sympathique et bien intentionnée, des nécessités de la prédication contemporaine. Elles ont valu pourtant à M. Doumic de violentes récriminations de la part des intéressés ou plutôt de leurs avocats laïques. Et si l'on doutait que la franchise littéraire puisse être quelquefois méritoire, on n'aurait qu'à lire l'excommunication que des journaux comme l'*Autorité* ont infligée à M. Doumic pour avoir essayé, selon le précepte de M. Brunetière, de « collaborer », ingénument, avec les prédicateurs dominicains et jésuites en vue d'un relèvement de l'éloquence.

ALFRED RÉBELLIAU.

Les Mémoires d'une Inconnue, publiés sur le manuscrit original, 1780-1816. Paris, Plon, 1894, in-8, XI et 410 p.

Nous ne voulons pas analyser ni apprécier ici ces fameux *Mémoires*. Mais ils renferment certains passages relatifs à l'histoire littéraire. Fille de ce Corancez qui fonda le *Journal de Paris*, l'Inconnue a vu passer dans la maison de son père les écrivains du temps : Laharpe, « parlant haut, parlant toujours, tranchant sur tout, rapportant tout à lui, éprouvant le même plaisir à dénigrer les autres qu'à se vanter lui-même, se croyant le premier homme du siècle ou plutôt des siècles passés et à venir, dogmatique et haineux, aussi emporté, aussi fougueux dans son amour de la Révolution qu'il l'a été depuis dans sa haine »; — Bernardin de Saint-Pierre, « avide, avare, insociable, d'un caractère dur et tyrannique, ayant fait, disait-on, mourir sa femme de chagrin. Toujours au guet de quelque demande à faire, de quelque pension à obtenir, il était mal vu et peu recherché. On n'estimait en lui que son talent, mais ce

talent même faisait ressortir davantage le contraste de sa nature »; — Florian, « aussi aimable dans le monde que Laharpe l'était peu, et dans sa conversation aussi malin, aussi piquant que doucereux dans ses ouvrages. On n'eût jamais deviné en lui l'auteur d'*Estelle* et de *Galatée*. Il était fort gai, leste même, contait les plus drôles histoires de la façon la plus comique et contrefaisait, à faire mourir, toutes les célébrités de l'époque »; — Collin d'Harleville, « excellent homme, honnête, délicat, affectueux, mais atteint de la malheureuse manie d'affecter tout ce qu'il avait réellement, de renchérir sur tout cela, de fourrer le sentiment et le scrupule partout; trouvant presque le secret, à force d'exagération et de sensiblerie, de se faire contester, de jeter du doute sur les qualités, la sensibilité, la délicatesse qu'il possédait en effet »; — Andrieux, dont « la gaieté était réelle et d'un bon homme ». — Picard, « aujourd'hui trop déprisé » et dont plusieurs pièces « se distinguent par un comique franc, une intarissable gaieté, un style toujours naturel et souvent spirituel. Son talent offre beaucoup de rapports avec celui de Dancourt, auquel il ressemble encore par sa fécondité. Il est à peu près oublié aujourd'hui, et les banquiers, les pairs de M. Scribe ont remplacé les bourgeois de Picard, qu'ils ne valent assurément pas en gaieté, en esprit, ni en vérité »; — Palissot, « un homme parvenu, et ils ne sont pas rares, à se faire une réputation, une espèce de nom, on ne sait comment ni à quel titre. Il comptait parmi les gens de lettres et fut quelque temps mis en évidence par la comédie des *Philosophes*, détestable rapsodie où il a trouvé le secret d'être ennuyeux à périr, tout en se permettant tout, en attaquant et mordant chacun à belles dents »; — Joseph Chénier, à qui l'on trouvait beaucoup de suffisance et d'orgueil; « mais il était fort jeune alors, et depuis, sa carrière politique, sa persistance dans ses principes, son complet dénûment d'ambition et d'intrigues, les odieuses calomnies dont il fut l'objet, sa mort douloureuse et qu'elles ont hâtée, dit-on, doivent faire respecter sa mémoire et joindre à l'estime d'un beau talent celle qu'a méritée son caractère. » Citons encore ce portrait de Mme Récamier : « Elle ne pouvait sortir à pied sans être suivie et faire émeute, ce qui semblait la contrarier beaucoup; mais, comme elle s'obstinait à garder une coiffure un peu étrange qu'elle portait seule et qui la désignait de suite, on pouvait en douter un peu. Sa conduite était irréprochable alors, et personne ne l'attaquait. On s'en dédommageait, les femmes surtout, en la disant fort bornée; ce n'est pour moi qu'un ouï-dire. Le premier amant qu'on lui ait donné, à tort ou à raison, fut Lucien Bonaparte (et il ne fut pas le seul), malgré sa manie, aussi ridicule à soixante ans que peu décente à tout âge, de se mettre toujours en blanc, comme enseigne de virginité, son mari, qu'on disait être son père, n'ayant jamais vécu avec elle. Un jour de grand bal chez elle, elle se trouve mal, se retire, se met au lit. La porte de la chambre à coucher est rouverte; un curieux s'approche, admire cette délicieuse figure que ne gâte en rien le négligé d'une malade. Un autre survient; puis dix, puis la foule. Les derniers venus montent sur des fauteuils pour avoir leur part du spectacle, et le bon M. Récamier y fait poser des serviettes pour accorder le plaisir de ses hôtes et le soin de son mobilier. » L'Inconnue estime le caractère et apprécie l'esprit de Pauline de Meulan qui collaborait au *Publiciste* de Suard : « Malheureusement son esprit, très réel, était défiguré par une manière affectée, recherchée qui gâtait également sa conversation et ses feuilletons, si prétentieux, si alambiqués et contournés qu'il aurait fallu souvent lui en demander la traduction. Je voyais à regret un talent si dignement employé, altéré, gâté par cette petite coterie où elle était encensée, flagornée sous les auspices de Suard qui l'avait produite dans le monde littéraire, et j'étais persuadée qu'à elle seule, elle eût valu beaucoup mieux. En effet, tout ce qu'elle a publié plus tard et devenue Mme Guizot, est remarquable, au contraire, par un style simple et naturel. » Notons enfin l'admiration que l'Inconnue éprouvait pour Rousseau et qu'elle tenait de famille; son père a écrit, sous le titre *De J.-J. Rous-*

seau, des pages fort intéressantes, et sa mère possédait une édition de Montaigne que Rousseau avait annotée sur les marges tout exprès pour elle, et que Corancez donna à Hérault de Séchelles.

C.

Synchronismes de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, en 44 tableaux, suivis d'une table alphabétique à l'usage des candidats aux divers examens de lettres (brevet supérieur, baccalauréat et licenciés), par G. Cirot, A. Dufourcq et R. Thiry, élèves de l'Ecole normale supérieure, licenciés ès lettres. Paris, Bloud et Barral, 1894, gr. in-8, 64 p..

Ce livre, composé par trois élèves de l'Ecole normale supérieure et dédié à leur maître, M. Brunetière, mérite plus qu'une simple mention dans notre *Chronique*. Il sera plus utile que mainte histoire de la littérature française. En général, si l'on connaît les auteurs, on ignore les dates. Nos trois normaliens ont voulu faire une chronologie littéraire, et, comme ils disent, présenter par synchronismes les dates qui seules marquent avec précision l'évolution d'un écrivain, le développement de sa pensée et le progrès de son art, qui seules font voir année par année le mouvement des esprits et montrent aux regards la part qui revient à l'influence du milieu. Ils disposent d'abord sur une même ligne, année par année selon chaque genre, les œuvres littéraires, philosophiques et autres, en y joignant les principaux écrits parus à l'étranger et les grands événements historiques. A partir de 1531, ils rangent dans une même colonne la suite des œuvres les plus importantes d'un même écrivain, en ajoutant dans une colonne spéciale les morts et les naissances, et dans une autre, sous le titre *divers*, les œuvres de moindre intérêt qu'on ne peut néanmoins omettre. A la fin du volume, une *Table alphabétique* des auteurs énumère de nouveau leurs œuvres essentielles et les dates où elles ont paru. Ce livre nous manquait, et comme il a été fait avec beaucoup de soin et qu'une nouvelle édition fera disparaître les inévitables erreurs et omissions, il rendra de grands services.

A. C.

PÉRIODIQUES

Allgemeine Zeitung. — Beilage, n° 104 : *Kotzebue in französischem Urteil* (Petzet); n° 133 : *Neues über Victor Hugo* (Sarrazin); n° 159-160, *Maxime du Camp* (Haape).

Annales de l'Est. — Janvier : J. Lambert, *Note de grammaire française, le groupe* ti *suivi d'une voyelle.* — Avril : J. Favier, *Lettres tirées de la collection de la bibliothèque de Nancy.* — Juillet : J. Favier, *Lettres tirées de la collection de la bibliothèque de Nancy.*

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCII, 3-4 : G. Haase, *Die Briefe der Herzogin Luise Dorothea von Sachsen-Gotha an Voltaire* (fin); — Korting, *Der Formenbau des französischen Verbums in seiner geschichtlichen Entwicklung* (Rosop); Rahn, *Lesestücke für den franz. Unterricht* (Palm).

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — Janvier : E. Naville, *les Mots nouveaux adoptés par l'Académie française.* — Mai : A. Glardon, *Deux femmes célèbres : George Eliot et George Sand.*

Bulletin critique. — N° 12 : Larroumet, *Études de littérature et d'art.* — Gauthiez, *Etudes sur le XVIe siècle* (G. Audiat). — Rebelliau et Marion, *Le Siècle de Louis XIV* (A. Baudrillart). — N° 14 : Tamizey de Larroque, *le Père Mersenne*; *Lettres inédites du docteur Novel*; *Adolphe Magen* (A. Ingold). — N° 16 : Brunetière, *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, V (G. Audiat). — N° 17 : L. Havet, *la Simplification de l'orthographe* (Rousselot).

Bulletin du Bibliophile. — Juillet-août : le baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (suite); — Le vicomte de Grouchy, *A propos d'un livre de Jean Grolier* (fin); — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (suite). — E. Delaplace, *les Satires de Boileau.*

Le Correspondant. — 18 mai : L. de Lanzac de Laborie, *Deux portraits de femmes* (Mme Cavaignac et la maréchale Oudinot). — 25 mai : L. de Lanzac de Laborie, *le Dernier des chanceliers de France, le duc Pasquier* (d'après le tome IV de ses *Mémoires*); — Victor Fournel, *les Œuvres et les Hommes.* — 10 juin : Léon Lefébure, *Quelques années de la jeunesse de Montalembert*; — Félix Klein, *M. Paul Bourget.* — 25 juin : Ambroise Buchère, *la Langue du droit et les hommes de justice dans le théâtre de Molière*; — Vicomte de Meaux, *la Jeunesse de Berryer*; — Victor Fournel, *les Œuvres et les Hommes.* — 10 juillet : Th. Froment, *Œuvres inédites de Montesquieu*; *Notes de voyage de Montesquieu*; — Victor Fournel, *les Comédiens révolutionnaires : le Théâtre Français : Monvel, Molé.* — 25 juillet : *Victor Fournel*; *les Œuvres et les Hommes.* — 10 août : Victor Fournel, *les Comédiens révolutionnaires : le Théâtre français* (Dugazon, Larive). — 25 août : Édouard Rod, *Victor Hugo et les contemporains* — Hubert-Valleroux, *Voltaire commerçant.*

Die neueren Sprachen. — I, 10 : Quiehl (Passy, *Les sons du français*); — Knörich (Lugrin, *Hist. de la littérature française*; Graf, *Cours élém. de la langue française*); — Kron (Weitzenböck, *Lehrbuch der franz. Sprache*); — Gundlach

(Bahlsen und Hengesbach, *Schulbibliothek franz. und engl. Prosaschriften*). — II, 3 : H. Muller, *Der franz. Unterricht am Gymnasium.*

Études religieuses. — Février : le P. V. Delaporte, *E. Renan et ses panégyristes à l'Académie française.* — Avril : le P. V. Delaporte, *Maxime Du Camp.* — Mai : le P. V. Delaporte, *Deux poèmes et deux poètes : « Mes paradis » de Richepin, « Chants du paysan » de Déroulède.* — Juin : le P. F. Courlet, *un Problème bibliographique : Quelle est l'édition princeps des « Pensées » de Pascal?*

Le Figaro. — 16 février : Gaston Calmette, *M. Brunetière à l'Académie.* — 17 février : Emile Berr, *Comment on devient académicien.* — 21 février : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 22 février : Gustave Larroumet, *Journalistes d'autrefois : Prévost-Paradol.* — 23 février : André Hallays, *M. Maurice Barrès.* — 26 février : Gustave Geffroy, *Villiers de l'Isle-Adam*; — J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 28 février : Jules Simon, *Un prix de vertu*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 4 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 7 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 10 mars : Jacques Nargaud, *« Mes paradis » de J. Richepin.* — 12 : Jules Combarieu, *A propos de « Thaïs ».* — 14 mars; Jules Lemaître, *A la Chambre, impressions*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 mars : Georges Rodenbach, *le Romancier de l'anarchie (J.-H. Rosny).* — 19 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 21 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 24 mars : Abel Hermant, *Roman à clef?* — J. de Narfon, *Prédicateurs de carême*; — J. Michelet, *la Résurrection, fragment inédit.* — Alexandre Dumas, *Sur un album, vers inédits.* — 28 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 29 mars : Georges Thiébaud, *Renan et l'antisémitisme.* — 1er avril : Philippe Gille, *la Bibliothèque de Versailles.* — 4 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 9 avril : Parisis, *Balzac au théâtre.* — 10 avril : Georges d'Autry, *Jean Aicard.* — 11 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 14 avril : Gabriel Ferry, *les Années de détresse de Balzac.* — 18 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 22 avril : Léopold Lacour, *Froufrou et Dalila chez Ibsen*; — Paul Marion, *Un opéra de M. Dumas fils.* — 25 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 28 avril : Emile Berr, *les Mémoires d'une inconnue*; — Jacques Normand, *A l'Académie.* — 2 mai : *A la société des auteurs dramatiques*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 9 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 14 mai : Ph. de Grandlieu, *Vie de Berryer.* — 15 mai : Gustave Larroumet, *Emile Augier.* — 16 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 17 mai : Philippe Gille, *« Depuis », par Auguste Vacquerie.* — 19 mai : Paul Flat, *les Inconnues de Balzac.* — 20 mai : *Lettres inédites d'Octave Feuillet.* — 21 mai : Jules Bois, *Georges Rodenbach.* — 22 mai : Henry Becque, *Leur sacerdoce.* — 23 mai : Jules Simon, *Election à l'Académie*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 30 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 1er juin : *les Deux élus d'hier : Paul Bourget*; *Albert Sorel.* — 2 juin : Gustave Larroumet, *la Beauté de Mme Récamier.* — 6 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 8 juin : Jules Lemaître, *la Tolérance.* — 13 juin : *le Testament de Mme de Lamartine*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 juin : Henry Becque, *Candidats académiques.* — 19 juin : Paul Alexis, *l'Avenir du Théâtre Libre.* — 20 juin : Le Maréchal, *la Poésie parlementaire*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 23 juin : Edouard Sarradin, *Un vaudeville de M. Francisque Sarcey.* — 27 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 30 juin : *Napoléon Ier et l'Académie.* — 4 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 11 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 14 juillet : Ch. Formentin, *les Félibres.* — Pierre Veber, *le Roman réclame.* — 16 juillet : Henry Becque, *la Vieille critique*; — Théodore Massiac, *le Cinquantenaire de M. Got.* — 18 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 19 juillet : Robert de Bonnières, *Leconte de Lisle.* — 20 juillet : *Première représentation des « Erynnies », 6 janvier 1873.* — 21 juillet : Stendhal, *Lettre d'amour.* — 22 juillet : Ch. Formentin, *Leconte de Lisle bibliothécaire.* — 23 juillet : Philippe Gille, *Lourdes, par Emile Zola.* — 25 juillet : Philippe Gille,

Revue bibliographique. — 1er août : *le Théâtre et la Critique*; — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 2 août : Louis Tiercelin, *Leconte de Lisle chrétien.* — 4 août : B. Guinaudeau, *Leconte de Lisle intime.* — 5 août : *le Théâtre et la Critique.* — 8 août : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 11 août : Léon Séché, *Au pays de Joachim du Bellay.* — 14 août : vicomte de Colleville, *l'Œuvre posthume de Guy de Maupassant.* — 15 août : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 août : Henry Becque, *Victorien Sardou*; — Octave Uzanne, *la Fin des livres.* — 22 août : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 25 août : Serge Defresles, *les Rieurs d'hier : Jules Moinaux.* — 27 août : Jules Claretie, *Ma première pièce.* — 29 août : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 31 août : Emile Zola, *Lourdes* (réponse aux critiques).

Franco-Gallia. — XI, 5 : Sarrazin, *Marlborough s'en va-t-en guerre*; — Kressner (Jarnik, *Dve verse staro-francouzske legendy of sv. Katerine*; Buchner, *Lehrmittel für den franz. Unterricht*; Otto, *Franz. Lesebuch*); — Frank (Peters, Paul Scarrons *Jodelet duelliste*).

Journal des Débats politiques et littéraires. — 11 juin : comte L. Tolstoï, *Guy de Maupassant.* — 13 juin (soir) : *Bernard Palissy.* — 14 juin (soir) : Ed. Rod, *Une morte* (*Mme V. de Lamartine*). — 17 juin (soir) : *le Théâtre Français pendant la Révolution*; — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 19 juin : René Doumic, *Nouvelle Sorbonne.* — 20 juin : Philippe Godet, *Mme Agénor de Gasparin.* — (soir) : Marcel Prévost : *les Demi-vierges.* — 21 juin (soir) : Ernest Bertin, *Chateaubriand, par A. Bardoux.* — 22 juin (soir) : Jules Chancel, *Chez les Jésuites.* — 24 juin (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 29 juin (soir) : Georges Clément, *A propos de Lavoisier.* — 1er juillet (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 3 juillet : *Bibliographie féminine.* — 7 juillet (soir) : J. Le Braz, *Tréguier et la statue de Renan.* — 8 juillet (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 9 juillet : *M. Gaston Deschamps critique littéraire.* — 10 juillet : *Victor Fournel.* — 11 juillet : *Œuvres inédites de Montesquieu.* — 15 juillet (soir) : *Lettres inédites de Prosper Mérimée*; — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*; — (matin) *le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle.* — 16 juillet (soir) : Maurice Spronck, *Quelques cabarets de Montmartre.* — 17 juillet : *la Presse parisienne sous la Révolution*; — (soir) René Doumic, *Pour Agnès.* — 18 juillet : E. Lavisse, *A la mémoire de Charles Bigot, discours.* — 19 juillet : *Leconte de Lisle*; — Guy Tomel, *Leconte de Lisle.* — 20 juillet (soir) : Henry Houssaye, *le Chevalier de Maison-Rouge, la légende et l'histoire.* — 21 juillet : *J.-J. Weiss critique théâtral*; — (soir) : *Les obsèques de Leconte de Lisle.* — 22 juillet (matin) : *La poésie patriotique en France, par Ch. Lenient*; — (soir) : André Hallays, *Discours et plaidoyers de M. Henri Barboux* : — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 23 juillet : L. B., *Mme Desbordes-Valmore, histoire et légende.* — 24 juillet : *Sur les « Historiettes » de Tallemant des Réaux.* — 26 juillet : *Le monument d'André Chénier.* — 27 juillet : *Les poésies de M. Gabriel Trarieux*; — (soir) : André Hallays, *Revue littéraire : Lourdes, par Émile Zola.* — 29 juillet : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 31 juillet : *le Ménage de Jean de La Fontaine.* — 2 août : *M. Auguste Dorchain.* — 5 août : *Contemporains et successeurs de Racine.* — 6 août (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 7 août (soir) : René Doumic, *les Poètes qui élisent un grand lama.* — 8 août : *Pages choisies de George Sand.* — 11 août : *l'Art du Comédien, par M. Constant Coquelin*; — (soir) : Emile Faguet, *le Diderot de M. Joseph Reinach.* — 12 août : *Histoire de l'imprimerie à Lyon*; — (soir) : André Hallays, *A propos de Lourdes*; — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 14 août : *Renan, Taine et Michelet par M. Gabriel Monod.* — 15 août : *Robert Ruffi, poète provençal.* — 17 août (soir) : Guy Tomel, *le Prospectus au XVIIIe siècle*; — E.-M. de Vogüé, *les Fêtes d'Orange.* — 19 août (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 20 août : *le « Chat noir » en voyage*; — (soir) : A. le Braz, *la Statue de Joachim Du Bellay.* — 21 août : *les Ecrivains havrais.* — 28 août (soir) : Guy Tomel, *le Prospectus au*

XIXe siècle. — Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante (t. IV).* — 26 août (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 27 août : *Le buste de Villemessant* — 28 août : *Voltaire commerçant.* — 30 août (soir) : Henri Chantavoine, *Revue littéraire : Froissart.* — 31 août : *Claudius Popelin.*

Journal des Savants. — Juin : Paul Janet, *Prévost-Paradol, étude suivie d'un choix de lettres.* — B. Hauréau, *les Manuscrits de Bordeaux.* — Juillet : B. Hauréau, *Philippe de Grève.*

Literarisches Centralblatt. — N° 19 : Duret, *Grammaire savoyarde*; Gröber, *Grundriss der roman. Philologie.*

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 6 Barine, *Alfred de Musset* (Borsdorf); Duret, *Grammaire savoyarde*; P. Koschw' (Meyer-Lübke); Collins, *Catalogue of the Library of the Prince L. L. Bonapar.* (Schuchardt). — N° 7 : Mühlan, *Jean Chapelain* (Sarrazin); Hartmann, *Chénier-Studien* (Mahrenholtz); Geist, *Studien über Alfred de Musset* (Sarrazin). — N° 8 : Noelle, *Beiträge zum Studium der Fabel, mit besonderer Berücksichtigung Lafontaines* (Sarrazin).

Le Livre et l'Image. — Février : G. Mouravit, *Edouard Tricotel et ses nomenclatures de livres dans les œuvres des vieux poètes français.* — D'Eylac, *la Bibliothèque du comte de Lignerolles.* — L. Wiener, *Études sur les filigranes des papiers lorrains.* — Mars : J. Adeline, *Histoire du livre par le prospectus.* — Maurice Tourneux, *Notes sur la bibliothèque dramatique du baron Taylor.* — Avril : d'Eylac, *la Bibliothèque du comte de Lignerolles.* — Mai : *les Lacunes du Vapereau par un écrivain qui figure dans la 6e édition.*

Modern Language notes. — IX, 5 : Rambeau (Koschwitz, *Les parlers parisiens*) ; Fontaine (Fortier), *Histoire de la littérature française*; Johnston (Doumic, *Guy de Maupassant*; Brunetière, *Les nouvelles de M. de Maupassant*; Lemaître, *Guy de Maupassant*); Rambeau, *French reader.* — N° 6 : Du Croquet, *College preparatory French grammar*; Grandgent, *A short french grammar, French lessons and exercises* (Lodeman); Freeborn, *Morceaux choisis d'Alph. Daudet*; Desages, Mérimée, *Chronique du temps de Charles IX* (Thayer); Bercy, *French reader*; Henckel, Molière, *l'Avare*; Sand, *Marianne* (Bowen).

Museum. — II, 4 : Laurent et Richardo, *Petit dictionnaire étym. de la langue française* (Salverda de Grave).

Nouvelle Revue. — 1er juillet : S. Pichon, *Charles Fauvety.* — Fernand Engerand, *les Amusements des villes d'eau au XVIIIe siècle.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.* — 16 juillet : Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.* — 1er août : Frédéric Lolliée, *Leconte de Lisle.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.* — 15 août : Maurice Vernes, *Ernest Havet et son œuvre religieuse.* — Gaston Lavalley, *la Presse pendant la Révolution.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : la liberté d'écrire.* — Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.* — 1er septembre : E. Rodocanachi, *Livres nouveaux.* — 15 septembre : Jules Case, *Théâtre : drame et comédie.*

Nuova antologia. — 1er avril : Brunetière, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française.* — 15 avril : Mazzoni, *Il teatro della rivoluzione, la vita di Molière el altri brevi scritti di letteratura francese*; Clair Tisseur, *Modestes observ. sur l'art de versifier.*

La Plume et l'Epée. — Mars : L. de La Brière, *Lowendal (Ulric-Frédéric-Waldemar, comte de), maréchal de France, homme de guerre, homme d'Etat, écrivain militaire, littérateur (1700-1755).* — Colonel Ortus, *de Laclos (Pierre-Ambroise Choderlos), général d'artillerie, littérateur, écrivain politique et militaire (1741-1803).* — Avril : L. de La Brière, *Michel de Montaigne* (1533-1592). — Mai : Colonel Ortus, *le Duc de Montesquiou-Fezensac (Raimont-Aimery-Philippe-Joseph), général de division, homme de lettres, homme d'État, écrivain militaire, littérateur (1784-1867).* — L. de La Brière. *Turpin de Crisse, général et écrivain (1716-1793).* — Viator, *Masson (marquis de), officier général, inspec-*

teur général, poète, auteur dramatique (*1741-1777*). — Juin : L. de La Brière, *Gaston Phébus, comte de Foix, écrivain et guerrier* (*1331-1391*). — Juillet : Colonel Ortus, *De Montesquiou-Fezensac* (*Anne-Pierre, marquis de*) (*1739-1798*). — Viator, *Saintfoix* (*Germain-François Poullain de*) (*1703-1773*).

Revue bleue (*Revue politique et littéraire*). — 16 juin : T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Romans.* — 30 juin : G. de Dubor, *les Conventionnels poètes : Robespierre, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Saint-Just, Collot d'Herbois, etc.* — 7 juillet : Eugène Mouton, *la Conception d'un livre.* — Pierre Robert, *Cyrano de Bergerac, d'après une étude récente.* — 14 juillet : Gustave Lanson, *un Écrivain naturaliste du XIIIe siècle : Jean de Meung.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Romans.* — J. du Tillet, *les Théâtres et la Critique.* — Michel Bréal, *Mme Pape-Carpantier.* — 21 juillet : Georges Pellissier, *Romanciers contemporains : M. Anatole France.* — 28 juillet : Léon Barracand, *Leconte de Lisle.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Romans historiques.* — 4 août : A. Baluffe, *un Oublié du XVIIe siècle : Jacques Esprit.* — J. du Tillet, *les « Annales du Théâtre et de la Musique »* (1893). — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Lourdes.* — 11 août : Emile Faguet, *Maîtres d'histoire : Renan, Taine et Michelet.* — J. Guillaume, *Académies, musées et théâtres sous la Convention.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Lourdes* (2e article). — 18 août : Ch. Le Goffic, *Poètes contemporains : M. Gabriel Vicaire.* — Mme Jeanne Rival, *les Femmes qui écrivent.* — 25 août : Emile Faguet, *Bernard Palissy, à propos d'un livre récent.* — E. Neukomm et G. Bertin, *Tricolor Marc et son ami Pixérécourt.* — Antony Valabrègue, *Courrier littéraire : les poètes.* — Jacques du Tillet, *les Fêtes d'Orange.* — 1er septembre : Gustave Lanson, *l'Immortalité littéraire, d'après le livre de M. Paul Stapfer.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : le Lys rouge.* — 15 septembre : Firmin Maillard, *Scènes de la vie littéraire : quelques figures d'éditeurs sous le second Empire.* — Léon Béclard, *les Mémoires du chancelier Pasquier* (3e article). — Edmond Cottinet, *un Béranger nouveau.* — T. de Wyzewa, *les Livres nouveaux : Littérature wagnérienne.* — J. de Tillet, *Théâtres : Essai sur l'histoire du théâtre, par M. Germain Bapst.* — Pierre Robert, *Bulletin : Étude sur la syntaxe de Rabelais, par M. E. Huguet.*

Revue critique d'histoire et de littérature. — N° 25 : Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu* (R.). — N° 26 : H. Jadart, *les Bibliophiles rémois, leurs ex-libris et fers de reliure suivis de ceux de la bibliothèque de Reims* (T. de L.). — L. Clément, *Fables de La Fontaine*, nouvelle édition (C. Dejob). — N°s 27-28 : P. Ant. Brun, *Savinien de Cyrano Bergerac, sa vie et ses œuvres.* — G. Lanson, *Bossuet* (Félix Hémon). — N°s 29-30 : F. Godefroy, *Complément du dictionnaire de l'ancienne langue française* (A. Delboulle). — Ch. Sachs et C. Villette, *Dictionnaire encyclopédique des langues française et allemande. Supplément français-allemand* (C.). — N°s 33-35 : Ludovic Legré, *le Poète Aubanel* (R. Rosières). — N°s 37-38 : E. Rodocanachi, *Courtisanes et bouffons, étude de mœurs romaines au XVIe siècle* (L. F.).

Revue d'art dramatique. — 1er juillet : Henry Maret, *Eugène Labiche.* — Camille Bazelet, *l'Art et la Critique. — Critique dramatique.* — 15 juillet : Gabriel Ferry, *Étude sur le théâtre de Balzac : Balzac et Adolphe d'Ennery.* — Anatole Cerfberr, *le Boulevard du Temple après 1830.* — Georges Daymard, *Causerie littéraire : Gresset. — Critique dramatique.* — 1er août : M. Gracian, *Leconte de Lisle poète dramatique.* — Anatole Cerfberr, *le Boulevard du Temple après 1830* (suite). — *Critique dramatique.* — 15 août : Paul Peltier, *une Comédie de Vergniaud.* — Anatole Cerfberr, *le Boulevard du Temple après 1830* (fin). — *Critique dramatique.* — 1er septembre : Charles Van Hasselt, *les Vaudevilles populaires.* — Julien Pastourel, *les Fêtes d'Orange.* — Paul Peltier, *Tartufe et Rodin.* — 15 septembre : M. Lemière, *Considérations esthétiques sur l'art du comédien. — Critique dramatique.*

Revue encyclopédique. — 1er juillet : Henri Montecorboli, *la Littérature contemporaine en Italie* (portraits). — Georges Pellissier, *Roman : l'Impérieuse*

bonté, par J.-H. Rosny; — B.-H. Gausseron, *Revue littéraire : le Monde littéraire, les Livres.* — 15 juillet : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire : le Monde littéraire, les Livres.* — 1er août : Alcide Bonneau, *Revue littéraire : la Poésie;* — Georges Pellissier, *Roman : les Demi-Vierges, par Marcel Prévost.* — 15 août : Léo Claretie, *le Théâtre : la Femme de Tabarin par M. Catulle Mendès* (gravures); — B.-H. Gausseron, *Revue littéraire : le Monde littéraire, les Livres;* — *Leconte de Lisle.* — 1er septembre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire : le Monde littéraire, les Livres;* — Agathon, *Chez les félibres* (portraits et vues); — Henry Lapauze, *M. Emile Zola et son œuvre* (portraits et autographes); — Georges Pellissier, *Roman : Lourdes, par Emile Zola* (gravures). — 15 septembre : Alcide Bonneau, *Revue littéraire : poésie.* — Roger Marx, *Littérature : l'Italie d'hier par Edmond et Jules de Goncourt* (illustrations).

Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. — 22 février : E. Trolliet, *Jules Lemaître critique dramatique;* — C. Calvet, *Mouvement des idées : le Socialisme dans la littérature.* — 1er mars : C. Calvet, *Mouvement des idées : le Socialisme dans la littérature.* — 8 mars : P. Robert, *Prévost-Paradol, d'après un livre récent;* — C. Calvet, *le Socialisme dans la littérature;* — F. Picavet, *Article récent sur Hippolyte Taine.* — 15 mars : *les Jeudis classiques de l'Odéon.* — C. Chollet, *le Théâtre d'Alexandre Dumas fils.* — *Un jugement sur Bossuet.* — 22 mars : E. Trolliet, *le Mouvement poétique;* — C. Chollet, *le Théâtre d'Alexandre Dumas fils.* — 29 mars : C. Chollet, *le Théâtre d'Alexandre Dumas fils.* — 12 avril : E. Trolliet, *le Mouvement poétique.* — 3 mai : C. Chollet, *les Décadents : Paul Verlaine.* — 10 mai : C. Chollet, *les Décadents : Paul Verlaine.* — 17 mai : P. Brun, *un Libertin au* XVIIe *siècle : Adrien de Monluc;* — C. Chollet, *les Décadents : Paul Verlaine* (fin). — 31 mai : S. Rocheblave, *George Sand* (fin). — 7 juin : E. Trolliet, *Ferdinand Brunetière;* — F. Picavet, *Histoire des idées : M. Taine, d'après les « Derniers essais de critique et d'histoire ».* — 14 juin : F. Picavet, *Hippolyte Taine, le critique et l'écrivain.* — 21 juin : F. Picavet, *Histoire des idées : Hippolyte Taine, le savant, le philosophe, le psychologue.* — 28 juin : P. Robert, *les Chansons de geste et la littérature nationale.* — 12 juillet : C. Chollet, *Emile Zola.* — 26 juillet : P. Robert, *Victor Hugo, à propos d'un ouvrage récent.* — F. Picavet, *Saint-Simon et son œuvre, par Georges Weill.*

Revue de Gascogne. — Mars : A. Claudin, *les Origines de l'imprimerie à Auch : Claude Garnier et ses successeurs;* — Marquis de Luppé, *Lettre inédite de Henri IV.* — Avril : abbé A. Degert, *Lettres du cardinal d'Ossat;* — Abbé Lagleize, *la Comédie bourgeoise à Fleurance.* — Mai : abbé A. Degert, *Lettres du cardinal d'Ossat.* — Juin : abbé A. Degert, *Lettres du cardinal d'Ossat.*

Revue historique. — Juillet-août : Ch. Pfister, *les « Œconomies royales » de Sully et le Grand dessein de Henri IV* (3e article); — G. Depping, *Madame, mère du Régent, et sa tante, l'électrice Sophie de Hanovre; nouvelles lettres de la princesse Palatine* (1er article). — Septembre-octobre : Ch. Pfister, *les « Œconomies royales » de Sully et le Grand dessein de Henri IV* (4e article). — G. Depping, *Madame, mère du Régent, et sa tante l'électrice Sophie de Hanovre : nouvelles lettres de la princesse Palatine* (2e article).

Revue illustrée. — 15 juin : Gustave Robert, *une Heure chez Paul Bourget* (photographies instantanées); — Francisque Sarcey, *Livres neufs et d'occasion.* — 1er juillet : Francisque Sarcey, *Livres neufs et d'occasion.* — 15 juillet : Francisque Sarcey, *Lourdes, par M. Emile Zola.* — 1er août : Jacques Saint-Cère, *une Heure chez le comte Robert de Montesquiou* (photographies instantanées); — Francisque Sarcey, *Livres neufs et d'occasion.* — 15 août : *le Cinquantenaire de M. Got* (Portraits de tout le personnel de la Comédie-Française); — Francisque Sarcey, *Livres neufs et d'occasion.*

Revue internationale de l'enseignement. — 15 octobre : René de Maulde, *les Idées de Marguerite de Valois.*

Revue de Paris. — 1er juillet : Prosper Mérimée, *Lettres à la princesse Julie*

(1re partie); — Jules Claretie, *les Causeries de Victor Hugo*; — Georges Leconte, *les Goncourt critiques d'art*. — 15 juillet : Prosper Mérimée, *Lettres à la princesse Julie* (2e partie). — 15 août : Napoléon Bonaparte, *Dialogue sur l'amour (1791)*. — 1er septembre : Sully Prudhomme, *la Méthode de Pascal*. — 15 septembre : A. Bardoux, *Guizot historien*.

Revue des Bibliothèques. — Janvier-février : *État au 31 décembre 1893 de la collection des inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières*. — Mars-avril : *Deux jugements rendus au* XVIe *siècle sur la propriété des marques typographiques*; — C. Sommervogel, *Introduction de l'imprimerie dans différentes villes au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*.

Revue des Cours et Conférences. — 7 juin : E. Faguet, *Malherbe : le poète élégiaque*. — 14 juin : E. Faguet, *Racan : sa vie, ses idées générales*. — 21 juin : E. Faguet, *Racan : ses idées générales*. — Jules Lemaître, *la Tolérance*. — 28 juin : E. Faguet, *Racan : ses idées générales; les Bergeries*. — 5 juillet : E. Faguet, *Racan : les Bergeries*. — 12 juillet : E. Faguet, *Racan : le poète lyrique, le poète rustique*.

Revue des Deux Mondes. — 1er juillet : Eugène Lintilhac, *Aubanel et la poésie provençale*. — 15 juillet : René Doumic, *Revue littéraire : les Écrivains du* XXe *siècle*. — 1er août : Victor Du Bled, *les Comédiens français pendant la Révolution et l'Empire (1789-1815)* (2e partie). — 15 août : René Doumic, *Revue littéraire : les livres de M. Edouard Rod*. — 15 septembre : René Doumic, *Revue littéraire : Diderot, d'après un livre récent*.

Revue des questions historiques. — Juillet : A. de Boislisle, *le Veuvage de Françoise d'Aubigné*; — Victor Fournel, *les Comédiens dans les armées sous la République française*; — le comte de Puymaigre, *un Recueil d'inscriptions en l'honneur de Jeanne d'Arc*; — M. de la Rocheterie, *les Mémoires du chancelier Pasquier*.

Revue universitaire. — 15 juin : Joseph Castaigne, *la Poésie dans l'Université*. — 15 juillet : E. Legouvé, *Corneille et Shakespeare*; — Emile Gebhart, *les Maîtres de l'histoire*, par Gabriel Monod; — Joseph Castaigne, *la Poésie dans l'Université*.

Le Temps. — 24 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Amour et politique* (Louis XIV et Marie-Mancini, d'après L. Perey). — 25 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 28 juin : Jules Lemaître, *Figurines : un symboliste, Joubert*. — 1er juillet : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la Littérature et la Démocratie*. — 3 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 8 juillet : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Deux sortes d'historiens (les Maîtres de l'histoire*, par Gabriel Monod). — 9 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 16 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 18 juillet : *le Cinquantenaire dramatique de M. Got*. — 19 juillet : Gaston Deschamps, *Leconte de Lisle*. — 22 juillet : *Lectures françaises : M. Camille Saint-Saëns philosophe*. — 23 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 24 juillet : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Leconte de Lisle*. — 25 juillet : Jules Lemaître, *Figurines : les Veuves*. — 26 juillet : *Lectures françaises : le Béranger des écoles*. — 29 juillet : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : un Reporter d'autrefois* (Froissart). — 30 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 2 août : Alfred Binet et Jacques Passy, *Psychologie des auteurs dramatiques : M. Edmond de Goncourt*. — 5 août : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Lourdes, par Émile Zola*. — 6 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 12 août : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Auguste Dorchain*. — 14 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 18 août : Eugène Lautier, *Notes et lectures : Frédéric Mistral*. — 19 août : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Historiettes*. — 20 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 21 août : Alfred Marchand, *Bibliographie : Jardin d'automne, par André Theuriet*. — 25 août : Jules Claretie, *Notes et Souvenirs : le Poète des matelots, Yann Nibor*. — 26 août : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le Lys rouge, par*

Anatole France. — 27 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 30 août : Alfred Binet et Jacques Passy, *Psychologie des auteurs dramatiques : M. François Coppée.* — 2 septembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Joachim du Bellay.* — 3 septembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 4 septembre : *Inauguration de la statue de Joachim du Bellay.* — 9 septembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Amours de soldat.* — 10 septembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 14 septembre : Anatole France, *Ariste et Polyphile ou le Langage métaphysique.* — 16 septembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Une nouvelle histoire de la littérature grecque.* — 17 septembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

Université catholique. — Avril : Abbé Delfour, *le Christianisme de M. Paul Bourget*; — E. Allain, *les Archives de l'histoire de France.* — Mai : A. Graizal, *Quelques vieux proverbes français sur le droit et la justice.* — Juin : Abbé Delfour, *M. Maurice Barrès.*

Vie contemporaine. — 1er juillet : Robert Vallier, *le Théâtre*; — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 juillet : Gustave Larroumet, *la Jeunesse et la science*; — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 1er août : Édouard Herriot, *la Politique au théâtre.* — 15 août : Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 septembre : Gustave Larroumet, *Au théâtre d'Orange*; — Xavier Roux, *Petites lettres persanes.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 septembre : Gustave Larroumet, *M. Anatole France*; — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.*

Zeitschrift fur franz. Sprache und Litteratur. — XVI, 2 : Stengel (Clair Tisseur, *Modestes observat. sur l'art de versifier*) ; Knörich (Comte, *Les stances libres dans Molière*); Golther (Bédier, *Les fabliaux*); Rigal (Allais, *Malherbe*); Frank (Montesquieu, *Mélanges inédits*); Tendering (Bahlsen, *Der franz. Sprachunterricht*); Knörich (P. Erfurth und Walter, *Franz. Gedichte*); Soldan (Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*); Hartmann (Taine, *Les origines de la France contemporaine*); Mahrennoltz (Voelker, *Mémoires de Louis XIV pour l'année 1666*); Ellinger (Dickmann, *Franz. und engl. Bibliothek*); Kron (Boissier, *Cicéron* ; Ségur, *Le passage de la Berezina*); Mahrenholtz (Bossuet, *Sermons choisis*); Sarrazin, *Cours abrégé de litt. et d'hist. littéraire françaises*; Glöde Dahlez, *Coup d'œil sur l'hist. de la littér. fr.*); Mahrenholtz (Bourget, *La terre promise*; Zola, *Le docteur Pascal*). — XVI, 3 : Glausers, *Benjamin Constants Adolphe.*

LIVRES NOUVEAUX

Adam de Saint-Victor. *Œuvres poétiques*; texte critique par Léon Gautier, membre de l'Institut. 3e édition. *Paris*, *Picart*. In-16 de xxii-337 p.

Almanach des spectacles, publié par Albert Soubies, continuant l'ancien Almanach des spectacles (1752-1815). Année 1893. *Paris*, *Flammarion*. In-32, de 122 p. et une eau-forte.

Annuaire de la presse française et du monde politique pour 1894 (15e année). In-8 de cccii-1,112 p. et portraits.

Audren de Kerdrel (V.). *Le bon La Lafontaine* (juillet 1892); *Encore le bon La Fontaine* (juin 1893). *Vannes*, *Lafolye*. In-8 de 7 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.)

Baudrillart (Henri). *Gentilshommes ruraux de la France*. Publié par M. André Baudrillart et précédé d'une notice biographique par M. Charles Benoist. *Paris*, *Firmin-Didot*. In-8, de vi-359 p.

Bazaillas (Alfred). *Éloge de Pascal*, discours prononcé à la distribution des prix du lycée Blaise-Pascal. *Clermont-Ferrand*, *Mont-Louis*. In-8 de 15 p.

Bibliographie théâtrale (année 1893). *Paris*, *Morris*. In-8 oblong de 85 p. (Extrait de l'*Annuaire 1893-1894 de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques*.)

Blancart (Louis). *Sur la traduction française du Traité des monnaies* d'Oresmes. *Marseille*, *Barletier*. In-8 de 8 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*.)

Bleicher. *Une page de l'histoire scientifique et littéraire de l'Alsace* : les Sociétés scientifiques et littéraires avant et après l'annexion. *Nancy*, *Berger-Levrault*. In-8 de 97 p. (Extrait des *Annales de l'Est*.)

Boileau-Despréaux. *Œuvres*. Texte de 1702, avec notices, notes et variantes par Alphonse Pauly. *Paris*, *Lemerre*. 2 vol. in-8. T. I, xxiii-462 p. et portrait; t. II, 551 p. Prix : 20 fr.

Boislisle (A. de). *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, d'après des documents nouveaux. *Besançon*, *Jacquin*. In-8 de 200 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.)

Breitinger (H.). *Les unités d'Aristote avant le Cid de Corneille*, étude de littérature comparée. *Bâle*, *Georg*. 2e éd. In-8, 79 p. Prix : 1 fr. 60.

Brunetière (Charles). *L'autopsie du docteur Pascal* ou l'*Anti-Zola*. *Angers*, *Lachèse et Cie*. In-8 de 27 p. Prix : 1 fr.

Brunetière (Ferdinand). *L'évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle*, leçons professées à la Sorbonne. T. I. *Paris*, *Hachette*. In-8 de 336 p.

Carucl, s. j. (le P). *Histoire littéraire*. *Tours*, *Cattier*. In-16 de 848 p.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France. Départements. T. XXV : Poitiers, Valenciennes, par A. F. Lièvre. *Paris*, *Plon*. In-8 de iv-643 p.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. T. IX, 2e fasc. Table générale des Archives de la Bastille (A-K), par Frantz Funck-Brentano. *Paris*, *Plon*. In-8; p. 277-633.

Chanson (la) de Roland. Histoire, analyse, par L. Petit de Julleville. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus de 126 p.

Charaux (Auguste). *L'histoire et l'esprit de la littérature française au moyen âge*, critique idéale et catholique. *Lille, Desclée, de Brouwer.* In-8 de VIII-414 p.

Charaux (A.). *Essai littéraire et moral sur la Bretagne contemporaine* : poètes et prosateurs. *Paris, Petithenry.* In-8 de 141 p.

Clarens (Jean-Paul). *Strada. Paris, Ollendorff.* In-8 de XII-327 p.

Claudin (A.). *Les origines de l'imprimerie à Auch. Auch, Foix.* In-8 de 32 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne.*)

Claudin (A.). *Les origines de l'imprimerie à Saint-Lô en Normandie. Paris Claudin.* In-8 de 39 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

Clédat (Léon). *Grammaire raisonnée de la langue française*, avec préface de Gaston Paris, de l'Institut. *Paris, Le Soudier.* In-18 jésus de XVI-240 p. Prix : 3 fr. 50.

Cogordan (Georges). *Joseph de Maistre. Paris, Hachette.* In-16 de 207 p. et portrait (*Les grands écrivains français*).

Collin (J.). *Le droit des auteurs et des artistes en droit romain, en droit français et en droit international. Rennes, Simon.* In-8 de 283 p.

Corda (A.). *Catalogue des factums et autres documents judiciaires*, antérieurs à 1789, conservés à la Bibliothèque nationale. T. III : La Bachellerie-Mython. *Paris, Plon.* In-8 de 727 p.

Coyecque (Ernest). *Cinq librairies parisiennes sous François Ier* (1521-1529). *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 88 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

Dausset. *Les gloires littéraires de la Creuse*, discours prononcé le 31 juillet 1894, à la distribution solennelle des prix du lycée. *Guéret, Cler.* In-8 de 17 p.

Deblèvre (Eug.). *Un Lillois précurseur de Racine*, communication faite à la Commission historique du Nord, dans la séance du 13 février 1894. *Lille, Lefebvre-Ducrocq.* In-16 de 16 p.

Delisle (Léopold). « *Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine*, par Paul Marais et A. Dufresne de Saint-Léon. » *Paris, Imp. nationale.* In-4 de 58 p. (Extrait du *Journal des Savants.*)

Delisle (Léopold). « *Les Bibles de Gutenberg*, d'après les recherches de Karl Dziatzko. » *Paris, Imp. nationale.* In-4 de 14 p. (Extrait du *Journal des Savants.*)

Dorison (L.). *Un symbole social : Alfred de Vigny et le poète politique. Paris, Perrin.* In-16 de XII-279 p.

Doublet (Georges). *La composition de Salammbô*, d'après la correspondance de Flaubert. *Toulouse, Privat.* In-8 de 114 p.

Dupuy (Ernest). *Bernard Palissy* (l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain). *Paris, Lecène et Oudin.* In-18 jésus de 342 p.

Favier (J.). *Choix de lettres tirées de la collection d'autographes de la bibliothèque municipale de Nancy. Nancy, Berger-Levrault.* In-8 de 55 p. (Extrait des *Annales de l'Est.*)

Florian. *Fables*, avec un avant-propos sur la fable et une table alphabétique. *Paris, Flammarion.* In-16 de 244 p. Prix : 3 fr. (Nouvelle bibliothèque classique des éditions Jouaust.)

Gauthier (Jules) et de **Lurion** (Roger). *Marques de bibliothèques et ex-libris franc-comtois. Besançon, Jacquin.* In-8 de 79 pages et planches.

Gautier (Léon). *Portraits du XIXe siècle. Paris, Sanard et Derangeon.* In-8. T. I : Poètes et romanciers, de 308 p. et portraits. T. II : Historiens et critiques, de 356 p. et portraits. T. III : Apologistes, de 356 p. et portraits.

Gebler (H.). *Von Regnard und seiner Behandlung des Verses.* In-4, 18 p. (Prog. de Magdebourg.)

Ginisty (Paul). *L'année littéraire* (9e année, 1893); avec préface par HENRY HOUSSAYE. *Paris, Charpentier*. In-18 jésus de VIII-283 p. Prix : 3 fr. 50.

Goncourt. *Journal des Goncourt*, mémoires de la vie littéraire. 3e série, 1er vol., t. VII (1885-1888). *Paris, Charpentier*. In-18 jésus de 341 p. Prix : 3 fr. 50.

Gourville. *Mémoires*, publiés pour la Société de l'histoire de France par LÉON LECESTRE. T. I (1646-1669). *Paris, Laurens*. In-8 de CXVI-270 p. Prix : 9 fr.

Haristoy (P.). *Le P. Clément, d'Ascain*, capucin et prédicateur célèbre (1696-1781). *Pau, Dufau*. In-8 de 17 p. (Extrait des *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*.)

Hémon (Félix). *Cours de littérature à l'usage des divers examens*. XI, La Bruyère. *Paris, Delagrave*. In-18 jésus de 266 p.

Jouon des Longrais (F.). *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages*, avec de nouvelles recherches sur les premières impressions malouines. *Rennes, Plihon et Hervé*. In-16 de 364 p.

Juncker (H. P.). *Grundviss der Geschichte der franz. Litteratur. Münster, Schöningh*. In-8, 2e édit.

Koschiwtz (Ed.). *Grammaire historique de la langue des félibres. Greifswald, Abel*. In-8, 183 p. — Prix : 4 marks.

— *Ueber die provenzalischen Feliber und ihre Vorgänger. Berlin, Gronau*. In-8, 38 p. — Prix : 60 pfennings.

Kressner (A.). *Rustebuef ein französischer Dichter des XIII Jahrhunderts*. In-4, 24 p. (Progr. de Cassel)

La Brière (L. de). *Montaigne chrétien*; réflexions tirées des « Essais ». *Paris, Chailley*. Petit in-18 carré de 266 p.

Lacombe (Charles de). *Vie de Berryer*, d'après des documents inédits : *la Jeunesse de Berryer. Paris, Firmin-Didot*. In-8 de XVI-490 p. et portraits.

Larivière (Ch. de). *Mirabeau et ses détracteurs. Paris, Fischbacher*. In-18 de 51 p. Prix : 1 fr.

Lefebvre (Léon). *Le théâtre de Lille au* XVIIIe *siècle :* auteurs et acteurs. *Lille, Lefebvre-Ducrocq*. In-16 de 120 p.

Legrand (Jules). *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours*. 3e partie : *Littérature contemporaine. Paris, Garnier*. In-18 jésus de 151 p.

Lenient (Ch.). *La poésie patriotique en France dans les temps modernes*. T. I : XVIe et XVIIe siècles. *Paris, Hachette*. In-16 de 468 p. Prix : 3 fr. 50.

Lévêque (Eugène). *Iconographie des fables de La Fontaine, La Motte, Dorat, Florian*, avec une étude sur l'iconographie antique. *Paris, Flammarion*. In-8 de 230 p., y compris un album de 104 héliogravures.

Lumière (Henry). *Le Théâtre Français pendant la Révolution* (1789-1799). Lettre-préface de JULES CLARETIE. *Paris, Dentu*. In-18 jésus de X-440 p. Prix : 3 fr. 50.

Mallet (Charles). *Dictionnaire encyclopédique des notabilités contemporaines*. Fascicules 1 à 9. *Paris, Mersch*. In-8, p. 1 à 64.

Marca (Pierre de). *Histoire de Béarn*. Nouvelle édition, par l'abbé V. DUBARAT. T. Ier. *Pau, Ribaut*. Grand in-4 de CCCXXXII-459 p.

Martin (Georges). *Étude sur les œuvres poétiques de Jean-Pierre Veyrat. Annecy, Abry*. In-8 de 108 p. (Extrait de *la Revue savoisienne*.)

Martonne (Alfred de). *Le sonnet dans le midi de la France. Aix, Makaire*. In-8 de 65 p. Prix : 2 fr.

Masson (A. L.). *Jean Gerson, sa vie, son temps, ses œuvres*, précédé d'une introduction sur le moyen âge. *Lyon, Vitte*. In-8 de 432 p. avec grav.

Meyer-Lübke (W.). *Grammatik der romanischen Sprachen*. II. *Formenlehre II Abtheil. Leipzig, Reisland*. In-8, XIX et p. 401-972 — Prix : 8 mark.

Miquet (François). *Répertoire biographique des Savoyards contemporains* (1800-1893). 1re série : les Évêques, les Officiers généraux, les Académiciens,

les Professeurs de l'enseignement supérieur, etc. *Annecy, Abry*. In-8 de 88 p. (Extrait de *la Revue savoisienne*.)

Molière. *Monsieur de Pourceaugnac*, comédie en trois actes; avec une notice et des notes par GEORGES MONVAL. Dessin de L. LELOIR. *Paris, Flammarion*. In-16 de XIX-112 p. Prix : 6 fr.

Molière. *Le Tartufe ou l'Imposteur*, comédie en cinq actes; avec une notice et des notes par GEORGES MONVAL. Dessin de L. LELOIR. *Paris, Flammarion*. In-16 de XX-144 p. Prix : 7 fr. 50.

Monod (Gabriel). *Les maîtres de l'histoire :* Renan, Taine, Michelet. *Paris, Calmann Lévy*. In-18 jésus de XIV-317 p. Prix : 3 fr. 50.

Mostert (W.). *Das Mystère de Saint-Genis, seine Quelle und seine Interpolatoren*. In-8, 51 p. (Dissert. de Marbourg.)

Noël (E.) et **Stoullig** (E.). *Les annales du théâtre et de la musique* (19e année, 1893); avec une préface par F. BRUNETIÈRE. *Paris, Charpentier*. In-18 jésus de XX-531 p. Prix : 3 fr. 50.

Ossat (d'). *Lettres inédites du cardinal d'Ossat*, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), publiées par M. l'abbé A. DEGERT. *Paris, Lecoffre*. In-8 de 37 p.

Pascal. *Provinciales. Lettres I, IV, XIII*, publiées avec une introduction, des notes et un appendice par FERDINAND BRUNETIÈRE. *Paris, Hachette*. Petit in-16 de XXXI-168 p.

Petits joyaux bibliophiliques (formats in-18, in-24, in-32). *Collections précieuses publiées au* XVIIIe *siècle*. 1re série : *Livres-bijoux précurseurs des Cazins. Biblio-iconographie historique des premières collections*, fondées de 1773 à 1779 à Lille, à Lyon et à Orléans. Publié par N. CORROENNE. *Paris, Corroënne*. In-18 jésus de 108 p.

Pillet (A.). *Essai sur les pensées de Pascal*. In-4, 35 p. (Programme de Breslau.)

Rodocanachi (E.). *Une courtisane vénitienne à l'époque de la Renaissance*, d'après ses lettres et ses poésies (Véronica Franca). *Paris*. In-8 de 31 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue*.)

Rosières (Raoul). *Une historiette de Tallemant des Réaux*, annotée par un folkloriste, RAOUL ROSIÈRES. *Paris, Laisney*. In-16 de XVI-43 p.

Salesse (J.). *Un coin de la Champagne et du Valois au* XVIIe *siècle* : JEAN DE LA FONTAINE; MARIE HÉRICART. *Château-Thierry, Lacroix*. In-8 de 118 p.

Sand (George). *Pages choisies*, avec une introduction par S. ROCHEBLAVE. *Paris, Armand Colin*. In-18 jésus de XXXII-395 p. Prix : 3 fr. 50.

Schmitz (Am.). *Das preciösentum im XVII Jahrhundert*. In-8, 12 p. (Festschrift du Gymnase réal d'Erfurt.)

Schneegans (H.). *Geschichte der grotesken satire. Strasbourg, Trübner*. In-8, XV-524 p. avec 28 grav. Prix : 18 mark.

Scholl (S.). *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien, ein Beitrag zur inneren Geschichte des französischen Dramas im XVI Jahrhunderts. Nördlingen, Beck*. In-8, V-68 p. (Dissertation de Munich.) Prix : 1 mark 50.

Schröder (H.). *J.-J. Rousseau's Brief über die Schauspiele*. In-4, 16 p. (Programme.) Prix : 1 mark.

Soulice (L.). *Notice sur la bibliothèque du château de Pau. Pau, Ve Ribaut*. In-8 de 7 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*.)

Spoelberch de Lovenjoul (le vicomte de). *Les lundis d'un chercheur. Paris, C. Lévy*. In-18 jésus de III-368 p. Prix : 3 fr. 50.

Spuller (Eugène). *Figures disparues*, portraits contemporains politiques et littéraires. 3e série. *Paris, F. Alcan*. In-18 jésus de XXVIII-305 p. Prix : 3 fr 50.

Teichmann (R.). *Die beiden hervorragenden Gestaltungen der Oedipussage im klassischen Drama der Franzosen*. In-4, 23 p. (Programme de Grünberg.)

Teissier (Octave). *Poésies provençales de Robert Ruffi* (XVIe siècle). *Marseille, Bloy*. In-8 de 79 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*.)

Théâtre classique (XVIIe et XVIIIe siècles), par FÉLIX MARTEL et E. DEVINET. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus de 480 p.

Thonnié (J.-B.). *Vieux livres et vieux auteurs bourbonnais,* notes bibliographiques. *Moulins, Crépin-Leblond.* In-8 de 14 p.

Tobler (Ad.). *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik, gesammelt, durchgesehen und vermehrt* II *Reihe. Leipzig, Hirzel.* In-8, VIII-251 p. Prix : 5 mark 60.

Tourneux (Maurice). *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.* T. II : *Organisation et rôle politiques de Paris. Paris, Champion.* Grand in-8 de XLIV-826 p. Prix : 10 fr.

Vanier. *Petites curiosités bibliographiques : la Lune* (d'ANDRÉ GILL), histoire, description et particularités. *Paris, Vanier.* Petit in-8 carré de 38 p. avec 2 dessins d'A. Gill. Prix : 1 fr.

Vuacheux (Ferdinand). *Casimir Delavigne,* étude biographique et littéraire. *Paris, Dumont.* In-8 de 341 p.

Weiss (J.-J.). *Trois années de théâtre* (1883-1885) : *le Drame historique et le drame passionnel. Paris, C. Lévy.* In-8 jésus de VI-387 p. Prix : 3 fr. 50.

CHRONIQUE

— Le conseil d'administration de la Société d'histoire littéraire de la France a décidé l'impression des *Dernières poésies de la reine de Navarre, publiées pour la première fois avec introduction, notes, glossaire et index par* Abel Lefranc, *archiviste-paléographe, secrétaire du Collège de France.*

Les frais de publication de ce volume seront imputés sur les ressources de l'exercice 1894.

— Le *literarischer Verein* de Stuttgart annonce qu'il publiera prochainement les sermons de saint Bernard.

— M. Jules-Marie Richard nous donne une publication fort intéressante pour l'histoire du théâtre au XVIe siècle (*Le Mystère de la passion*, texte du manuscrit 697 de la bibliothèque d'Arras. Arras, P. M. Laroche). Ce drame populaire dont l'auteur est très probablement Eustache Mercadé, prieur de Ham au diocèse de Térouanne en 1423, n'a pas moins de 25 000 vers pour la plupart octosyllabiques; il est divisé en quatre *journées*, et il fallait environ cent personnages pour le jouer.

— M. de Maulde a lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire sur l'*Œuvre historique de Jean d'Auton* (*Comptes rendus*, 1894, p. 213). Cette œuvre tient une place de premier ordre parmi les sources de l'histoire de France, car elle est due à un historiographe officiel, parfaitement renseigné, et s'applique à une époque peu connue, pour laquelle il n'y a pas de mémoires. Il est donc intéressant d'en déterminer la valeur; mais c'est un problème difficile, que Paul Lacroix a essayé de résoudre, sans y avoir parfaitement réussi. M. de Maulde établit que Jean d'Auton s'appelait *Auton* et non *Anton*, qu'il était Saintongeais et non Dauphinois, religieux bénédictin et non augustin, qu'il naquit vers 1467 et ne fit pas parler de lui avant 1499, année où il arriva à la Cour sous les auspices d'Anne de Bretagne. Sa chronique devint ensuite officielle, et lui-même fut nommé chapelain du roi. Dégoûté par les critiques adressées à son œuvre, tombé en défaveur près de la reine, il cessa (quoi qu'en dise Paul Lacroix) d'écrire en 1508, et ne s'occupa plus que de poésie. Destitué par François Ier, il rentra dans son couvent en 1518 et y mourut en 1528.

— Sous ce titre *le Conte d'Alsinoys géographe*, M. Gabriel Marcel étudie, dans la *Revue de Géographie* de septembre, un nouvel aspect du multiple talent de Nicolas Denisot. On savait qu'il avait fait figure de poète, de peintre et de graveur. Il est maintenant démontré qu'il fut aussi cartographe, car il est l'auteur d'une carte du Pérou qui accompagne l'*Histoire de la terre neuve du Pérou en l'Inde occidentale* (Paris, Vincent Sertenas, 1545, petit in-8). Cette planche fait défaut, il est vrai, à la plupart des exemplaires de cet ouvrage, mais on en conserve un spécimen dans la collection cartographique de Klaproth, à la section de géographie de la Bibliothèque Nationale. Elle a d'ailleurs été reproduite en fac-similé à la suite de l'article de M. G. Marcel, qui contient aussi quelques particularités nouvelles sur Denisot.

— M. E. Huguet, professeur à l'École Monge, a soutenu le 13 juin, devant la Faculté des lettres de Paris, deux thèses de doctorat qui intéressent l'une et l'autre l'histoire de la langue et de la littérature françaises.

La thèse latine porte sur un rajeunissement que Vital d'Audiguier fit subir en 1609 à la traduction qu'Amyot avait faite de Théagène et Chariclée (*Quomodo Jacobi Amyot sermonem quidam d'Audiguier emendaverit*, Paris, Noizette, 1894).

Quoique la publication de d'Audiguier soit une entreprise de librairie, et que ses corrections ne soient ni très raisonnées, ni très systématiques, on voit cependant qu'il essaie de conformer son style et son langage à la mode du jour, et il est du plus haut intérêt de savoir quelle était cette mode, puisque c'est sur elle que Malherbe a bâti sa réforme. Le travail de M. Huguet, très judicieux, apporte quelques détails que nous ne connaissions pas, il en confirme d'autres, il aura donc son utilité.

La thèse française est intitulée : *Étude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550* (Paris, Hachette).

Fondée sur des dépouillements très consciencieux, dont les résultats ont été mis en ordre avec beaucoup de méthode, cette étude fournira à tous ceux qui ont intérêt à connaître l'état de la syntaxe à cette époque un recueil extrêmement précieux, comme il serait à souhaiter que nous en eussions pour tous les âges de la langue.

Les conclusions, quoique négatives, ou peut-être parce que négatives, sont très intéressantes. Rabelais, si grand novateur, qui se fait tout un vocabulaire, présente à peine quelques archaïsmes, point de latinismes; en un mot, il n'a pas de syntaxe propre, tandis qu'un Scève renverse les usages reçus. Ces résultats marquent une fois de plus la différence profonde qui sépare l'histoire de la langue de la prose de l'histoire de la langue de la poésie. Rabelais, comme Victor Hugo, vérifie cette loi que les grands révolutionnaires en matière de langue ont respecté la syntaxe; ils n'ont réussi à être intelligibles qu'à cette condition, ce qui pourrait être pour quelques contemporains un enseignement.

— Le 2 septembre a eu lieu l'inauguration de la statue de Joachim Du Bellay à Ancenis, que la Loire sépare seule de Liré. La cérémonie était présidée par M. José-Maria de Hérédia, qui a prononcé un discours. MM. Léon Séché, Armand Silvestre et Ferdinand Brunetière ont également pris la parole successivement. M. Ferdinand Brunetière, en particulier, a voulu donner une appréciation complète du talent de Joachim Du Bellay et son discours a plus d'ampleur de vue que n'en ont d'ordinaire les allocutions prononcées en de pareilles circonstances. « On a dit de ce livre, a déclaré M. Brunetière, en parlant de *la Défense et illustration de la langue française*, qu'il marquait une *époque* dans l'histoire de la littérature française, et on a eu raison; on n'en a pas trop dit. J'en connais les défauts, que je crois même avoir signalés quelque part : c'est un livre du XVIe siècle, et c'est un livre de jeune homme; il est confus et déclamatoire. Mais quoi! La déclamation, qui est un défaut de la vingtième année n'est-elle pas souvent aussi, je ne dis pas toujours, le naïf témoignage de la sincérité de la conviction? Aucun sceptique ne déclama jamais! Et pour un peu de confusion qu'on remarque dans *la Défense*, si le bouillonnement des idées qui voudraient sortir toutes à la fois y obstrue le passage qu'elles cherchent à se frayer, le dessein de l'auteur n'en est pas pour cela moins clair ni sa triple ambition moins évidente ou moins généreuse.

« Il a voulu fonder la critique en France, et, dès 1550, un demi-siècle avant Malherbe, cent ans avant l'auteur des *Satires*, aux admirations de complaisance ou de commande qu'on affectait tout autour de lui pour les « épisseries » des poètes de cour il a voulu substituer une manière de louange qui ne dépendît plus du goût intéressé d'un prince ou du caprice d'une jolie femme, mais de

la connaissance des lois éternelles de l'art. Les générations passent, mais la beauté demeure, et on le savait peut-être avant Du Bellay, mais on l'avait certainement oublié. Il a voulu autre chose encore. Passionnément épris des modèles antiques, et sentant bien que sa langue maternelle, que notre langue était capable de plus de grâce et de majesté surtout que n'en laissaient soupçonner les épigrammes ordurières ou les épîtres prosaïques de Marot, il a voulu qu'on s'efforçât, tous ensemble, d'en égaler la gloire et la réputation dans le monde à celle du latin et du grec. Il en a même indiqué quelques-uns des moyens. Et poète enfin dans l'âme, il a voulu relever, il a voulu tirer la poésie française de l'ornière où l'on peut très bien dire que, depuis cent cinquante ou deux cents ans, elle se traînait. Car, en vérité, Messieurs, n'allez pas le dire à Cahors, mais connaissez-vous rien de moins poétique au monde que les chefs-d'œuvre du génie de Marot? Nous sommes trop près de Nantes pour que je vous parle ici de Meschinot. Notre Du Bellay se formait de la poésie une autre idée, plus haute, plus noble, plus difficile à atteindre aussi, et pour cette raison même, pour cette raison seule, dont il faudrait encore admirer la noblesse quand il n'aurait pas réussi pour sa part à la réaliser. »

Puis, après avoir examiné les aspects particuliers du rôle de Joachim Du Bellay dans la Pléiade et dans la Renaissance française, M. Brunetière résume et détermine ainsi l'action de la Pléiade elle-même :

« Les souvenirs qu'évoquera la contemplation de son image méditative, suffiront alors pour répondre à tous ceux qui s'efforcent aujourd'hui de nous persuader que l'esprit de la Renaissance aurait comme étouffé, dans la France de Ronsard et de Du Bellay, la conscience du génie national. Non, Messieurs, et tous deux ils en sont un exemple, nous n'avons pas désappris le français à l'école de la Grèce ou de Rome; nous n'avons pas rompu, mais plutôt nous avons renoué la chaîne de la tradition. On a bien pu s'y tromper d'abord, et quand ils étaient jeunes ils ont pu se flatter qu'à force de vivre dans l'unique fréquentation de Pindare et d'Homère, d'Horace et de Virgile, ils se feraient une âme grecque ou romaine. Mais, à vrai dire, ce n'était là qu'une manière de parler, et non pas un but, ou une fin, mais plutôt un moyen qu'ils proposaient à leur ambition. Leur tentative, uniquement littéraire, n'a été que de détourner la poésie française d'une tendance à la vulgarité, qui n'est, je pense, essentielle ni au génie français, ni à la notion de la poésie. Si le sentiment ou l'idée même de l'art, si le sens de la forme nous étaient demeurés comme étrangers jusqu'alors, ils ont conçu le noble projet de nous les communiquer, puisqu'ils l'avaient eux-mêmes, et n'en voyant pas de plus sûr moyen que l'imitation, l'étude et l'intelligence des modèles antiques, ils l'ont donc pris. Il leur a paru qu'en comparaison de Pindare, maître Clément rampait à terre, *serpebat humi tutus*, et trouvant que la langue de Virgile était plus pure, plus harmonieuse, plus pleine aussi de pensée que celle de Guillaume Crétin, ils ont cru que leur français n'était incapable ni de la douceur virgilienne, ni de la sublimité pindarique, et ils ont essayé de surprendre les secrets des maîtres. Le personnage d'amuseur public ou de bouffon de cour que jouaient autour d'eux les poètes, quand ce n'était pas celui d'entremetteur d'amour, leur a semblé comme une dérision de la poésie même, et, sur la foi des anciens, ils ont essayé de lui rendre ce qu'il avait eu jadis parmi les hommes de noblesse et de dignité. Mais vous l'avez vu, par l'exemple de Du Bellay, dès qu'ils ont cru qu'ils possédaient les secrets essentiels de leur art, ils sont redevenus des hommes de leur temps, et c'est à l'expression des idées de leur temps qu'ils ont consacré toutes les ressources de leur expérience. Ronsard n'a rien écrit de plus éloquent que ses *Discours sur les misères de son temps*, et c'est en se faisant lui-même la matière des *Regrets* que Du Bellay a trouvé son chef-d'œuvre.

« Disons-le donc hautement, et ne l'oublions pas. Ni l'originalité ne saurait consister dans une ignorance volontaire de ce qui nous a précédés, ni l'esprit

national dans le contentement de soi-même, ni le patriotisme enfin dans un aveuglement systématique à tout ce qui se fait en dehors de nos propres frontières. C'est ce que nous ont appris les hommes de la Renaissance; et c'est de quoi nous ne saurions leur être trop reconnaissants. Mais les poètes ont fait quelque chose de plus : ils ont fixé pour nous la définition même ou la notion de la poésie, et, Messieurs, c'est ce que j'ai tâché de vous faire voir en vous parlant de Joachim Du Bellay. Si jamais leurs vers tombaient donc dans l'oubli, le souvenir de leur œuvre ne périrait pas pour cela, ni l'impulsion secrète qu'ils ont comme imprimée à toute notre poésie. C'est vraiment eux, à une heure décisive de l'histoire, qui lui ont indiqué son vrai but, sa vraie route, qui ont orienté notre marche dans le sens de nos aptitudes les plus hautes; et ainsi, non seulement, en un certain sens, nous leur devons une part de notre gloire, si tous nos classiques, y compris Boileau lui-même, ont plus ou moins été leurs disciples, mais en outre, et depuis trois cents ans, toutes les fois qu'en France la poésie s'est approchée de la prose, c'est en s'éloignant de l'idée que s'en étaient formée Ronsard et Du Bellay, comme au contraire c'est en s'efforçant de s'y conformer que nous l'avons vue réaliser ses chefs-d'œuvre. Il y a quelque chose de Ronsard dans la poésie de nos Leconte de Lisle et de nos Hérédia, comme il y a quelque chose de celle de Du Bellay dans les vers de Sully-Prudhomme et de François Coppée, et je ne sais ce que penserait de cet éloge le poète des *Regrets*, mais je suis bien sûr que je n'en saurais adresser de plus agréable, ni de plus mérité, ni de plus glorieux à l'ombre de celui qui, dans sa *Défense de la langue française*, sonna la charge et le triomphe de la grande poésie sur ce qui n'en avait été jusqu'alors que la caricature. »

— Le tome XXVIII des *Archives historiques du département de la Gironde* qui vient de paraître contient (p. 121-147) vingt-sept arrêts du Parlement de Bordeaux rendus sur les rapports de Montaigne (4) et de La Boétie (23) et publiés par M. Paul Bonnefon. Ces rapports ont été rédigés par les deux célèbres conseillers et sont écrits en entier de leur main. Leur reproduction est intéressante en ce qu'elle montre par des documents officiels les aptitudes juridiques de Montaigne et de La Boétie. Pour donner une idée complète de la physionomie de ces rapports, la *Société des archives historiques de la Gironde* a fait exécuter deux héliogravures reproduisant en fac-similé un rapport complet de chacun des deux amis. Cela est particulièrement utile pour La Boétie, dont ce sont là les seuls autographes connus, avec quelques signatures apposées au bas de divers actes.

— M. H. Hauser a publié l'instruction-conférence qu'il a faite à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand sur *la Poésie populaire en France au* XVIe *siècle* (Clermont, typ. Mont-Louis).

— Dans un travail intitulé *Etablissement d'imprimeries à Alençon de 1529 à 1575*, extrait du *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* (Paris, Leroux, 1894, in-8°), Mme Gérasime Despierre fait connaître l'histoire, d'après les registres des notaires, de deux ateliers d'imprimeurs qui ont fonctionné à Alençon dans le cours du XVIe siècle : celui de Simon Dubois à partir de 1529 et celui de Joachim de Contrière, à partir de 1563. Les fac-similés qui accompagnent le texte y ajoutent un intérêt de plus.

— A signaler — aux travailleurs qu'intéresse la collection de la correspondance de Peiresc par notre très érudit collaborateur, M. Tamizey de Larroque — un supplément précieux à cette correspondance : *une lettre inédite de Rubens* adressée à Peiresc en date du 18 décembre 1634. Cette lettre, très longue et remplie de détails intimes précieux pour l'histoire de la vie privée de Rubens comme pour celle de son œuvre, montre une fois de plus quel rôle important Peiresc a joué dans la société de son temps et en quelle

confiante estime le tenaient ses illustres amis. La traduction et le texte de cette lettre sont accompagnés et encadrés d'un savant commentaire de l'heureux éditeur de ce document : M. Émile Michel, membre de l'Institut. (Plaquette in-4°, avec plusieurs gravures et héliogravures, à la Librairie de l'Art.)

— Poursuivant les études qu'il a consacrées à Pascal dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, expose dans la *Revue de Paris* (1er septembre) *la Méthode de Pascal*. Après avoir essayé de prouver dans un travail précédent que le pyrrhonisme a été pour Pascal « une arme seulement, une opinion de combat, qu'il déposait quand il n'avait affaire qu'à lui-même, à son intelligence de géomètre et de physicien », M. Sully-Prudhomme estime que Pascal « se tient à égale distance du dogmatisme absolu et du pyrrhonisme absolu », et « son penchant inné au mysticisme le porte naturellement à placer la foi au-dessus de la raison, à considérer comme beaucoup plus certains les dogmes proposés à la première que les jugements formulés par la seconde ». Enfin Pascal établit, « par l'analyse psychologique, que la pensée ne réside pas tout entière dans l'aptitude à comprendre, mais, pour la meilleure part, dans l'aptitude à croire, c'est-à-dire à sentir l'indémontrable et l'inexplicable ». « En résumé, écrit M. Sully-Prudhomme, Pascal, sentant que l'intelligence ne se peut désintéresser d'aucune doctrine, et qu'elle revendique sa part dans l'idéal religieux destiné à l'assouvissement de l'âme entière, a dû chercher à la satisfaire par le dogme chrétien, quelles qu'en fussent les obscurités. Il a fallu, pour y arriver, qu'il la pourvût d'une fonction mixte, indivisément mentale et affective, dont l'intuition géométrique lui a fourni le modèle et le point d'attache, et qui a pour but d'endormir ou de suppléer la raison défaillante ou révoltée. La foi n'a pas d'autre emploi dans le domaine de la connaissance. Cet emploi est, d'ailleurs, le plus haut, car la foi a pour objet la divinité même, c'est-à-dire le suprême postulat explicatif et justificatif du monde phénoménal où germe et se débat la vie. Mais la divinité n'est pas pour Pascal ce qu'elle est pour les philosophes, c'est une divinité spéciale, le Dieu ânthropomorphe du christianisme. L'acte de foi est plus nécessaire pour y croire que pour reconnaître l'existence du Dieu purement métaphysique. Aussi la foi chrétienne est-elle un organe de connaissance, non pas seulement supérieur à la raison, mais, en outre, dominateur de la raison : celle-ci doit y sacrifier ses répugnances, et la foi lui rend le sacrifice facile et doux. » Il en résulte que, à l'encontre de ceux qui voient dans Pascal un sceptique aux prises avec la foi, M. Sully-Prudhomme estime qu'il « ne se passe aucun drame dans son cœur pour le salut de sa croyance; encore moins pour la conquête d'une actitude » : Pascal « est assuré d'avance du triomphe de sa foi. »

— M. Jovy, membre de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, a fait au Congrès des Sociétés savantes de 1894 une communication relative à Pascal et au pseudonyme qu'il avait adopté pour la publication des *Lettres provinciales*, Louis de Montalte. Il passe en revue les diverses hypothèses proposées pour l'explication de ce pseudonyme par MM. P. Faugère, Ernest Havet, Sainte-Beuve, et en présente lui-même une nouvelle. Pascal aurait emprunté ce nom de Montalte au souvenir de la lecture d'un *Tractatus de reprobatione sententiae Pilati*, publié par un Ludovicus Montaltus et imprimé à Paris, en 1494, chez Guido Mercator (Guyot Marchand). Cet écrivain à peu près inconnu est d'origine italienne. M. Jovy rappelle que Pascal, sur la fin de sa vie, semble s'être préoccupé assez vivement de connaître la littérature théologique; il poussa ses recherches jusque dans l'exégèse du moyen âge, telle qu'il la trouvait, par exemple, dans le *Pugio fidei*. Ce fait peut servir à confirmer la supposition que Pascal a pu connaître et lire ce théologien ignoré. M. Jovy produit, d'ailleurs, d'autres arguments à l'appui de sa thèse.

— M. Léon G. Pélissier vient de publier *Quelques lettres des amies de Huet*, d'après les originaux de la collection Ashburnham aujourd'hui conservés à la Laurentienne de Florence (Estratto dal volume : *Nozze Cian-Sappa-Flandinet*. Bergamo, 1894, gr. in-8° de 30 p.) Ce sont des lettres de Mme de La Fayette (7); de Mme Dacier (5); de la duchesse d'Uzès (1); de Mme de Tilly (3); de Mme de La Vigne (4) et de la princesse d'Harcourt (11). Quelques-unes ne sont pas inédites, mais, imprimées d'après les copies très défectueuses de Léchaudé d'Anisy, il n'était pas inutile de les reproduire d'après les originaux. D'ailleurs, les commentaires élégants et sobres dont le nouvel éditeur a accompagné sa trouvaille ajoutent du prix à cette aimable contribution à l'histoire littéraire de Huet et de ses amies.

— Nous avons signalé, dans le dépouillement des périodiques de notre précédent fascicule, le nouveau document sur la *Famille Poquelin*, publié par M. Georges Monval dans le *Bulletin du Bibliophile* de mai. C'est un acte, en date du 9 mars 1648, par lequel les enfants de Jehan Poquelin Ier, grand-père de Molière, se réunissent pour nommer des arbitres afin de terminer entre eux tous procès et différends relatifs à diverses successions. On y apprend, entre autres choses, que Molière avait un oncle « gendarme de la compagnie de Monseigneur le prince de Condé », Guillaume Poquelin, qui n'était connu jusqu'ici que comme tapissier, demeurant rue de Bourbon.

— M. E. Delaplace décrit, dans le *Bulletin du Bibliophile* de juillet, un exemplaire des *Satires de Boileau avec un commentaire manuscrit de Le Verrier et des notes autographes de Despréaux*. Une planche en fac-similé qui accompagne le texte permet de juger de l'authenticité des attributions. On trouve, dans ces notes, la confirmation de plusieurs faits connus ou même l'indication de particularités inédites. Nous ne rapporterons ici que quelques-unes de celles-ci.

La date du *Discours au roi* est fixée par cette note : « M. Despréaux ne laissa courir ce discours qu'en 1664, mais il n'avoit que vingt-quatre ans quand il le fit et il y ajousta quelques vers qui regardoient l'année où il en donna des copies. »

Au sujet de la satire II, adressée à Molière, Le Verrier nous dit : « Encore aujourd'huy l'autheur ne feint pas de dire publiquement qu'il met Molière au-dessus de Corneille et de Racine. » Boileau confirme cette assertion en ajoutant : « La raison qu'il en apporte est que des trois c'est celui qui a le plus attrapé la nature. »

Autre remarque de Boileau, à propos du vers :

Mais un esprit sublime en vain veut s'élever,

et des trois qui suivent : « Molière fut extrêmement frappé de ces quatre vers la première fois qu'il les entendit et, serrant la main de l'autheur : Voilà, dit-il, une grande vérité et pour moi je vous avoue que je n'ay jamais rien faict dont j'aye esté content. »

On lit sur la rime : « M. Des Préaux ne se laisse jamais maîtriser par la rime. Il ne songe qu'à penser juste et après cela il faict si bien que la rime s'y trouve. Ayant faict ces deux vers :

Je pourrais aisément, sans génie et sans art,
Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe,

il les dit à La Fontaine, qui d'abord s'escria : *Ne Jupiter quidem melius*. C'estoit son mot. Mais où est le rime à Malherbe? Et M. Des Préaux lui répondit : Il faudra bien qu'elle se trouve, et le lendemain lui apporte ce vers :

Et transposant cent fois et le nom et le verbe.

La Fontaine, qui avoit un goût admirable, fut si surpris qu'il demeura comme la statue du Festin de Pierre. »

Sur la satire IV : « Molière avoit eu dessein de mettre en comédie le sujet de cette satyre et de faire des visionnaires plus naturels que les *Visionnaires* de Des Marets, qui sont tous des extravagans qu'on n'a jamais veus. Il en a même donné quelque trait dans son Trissotin; les Femmes Sçavantes sont de véritables visionnaires. »

On a répété que la satire VI faisait d'abord partie de la première satire, dont elle ne fut détachée que plus tard. Une courte note de Des Préaux nous apprend qu'il en était réellement ainsi et que « l'autheur aiant reconnu qu'un trop long détail des embarras de Paris languissoit, il résolut d'en faire une satire à part. »

A l'occasion de la satire VIII, deux notes de Boileau, l'une sur Bussy-Rabutin, l'autre sur l'abbé Cotin. Le Verrier ayant jugé sévèrement l'*Histoire amoureuse des Gaules*, Boileau rectifie ainsi : « Je ne voy pas pourquoy vous parlés avec cette amertume du comte de Bussy et surtout de son histoire des Gaules qui, à la Morale près, est un livre très beau et très estimé. Cela ne faict de rien à ma satire. »

Quant à l'abbé Cotin, Boileau l'apprécie avec plus d'indulgence que dans ses vers. « L'abbé Cotin estoit un homme qui avoit quelque mérite. Il estoit de l'Académie et a faict quelques sermons qui ont esté imprimés, mais il n'avoit nul talent pour la chaire; aussi ne se piquoit-il pas d'estre grand prédicateur, mais ce qu'il croioit posséder par excellence, c'estoit la galanterie et la satire. Il a faict plusieurs ouvrages en prose et en vers, où l'on ne peut pas dire qu'il n'y ayt point d'esprit, mais qui ne sortent point du médiocre et où il paroist beaucoup de vanité. L'auteur, excité par Furtière, avoit mis dans la Satire du Festin son nom avec celui de Cassagne et ne croioit pas l'avoir par là fort choqué, parce qu'il ne se piquoit pas fort, comme nous avons dit, d'estre bon prédicateur. Cependant il prit la cause en vrai poète et fit une satire en vers et un discours en prose contre l'auteur, où il lui dit tous les derniers outrages. C'est ce qui a faict que l'auteur a si fort chargé sur lui. Au reste, il ne se contenta pas dans ces deux ouvrages d'attaquer l'auteur de la satire à Molière, mais il attaqua Molière lui-mesme qu'il traita avec le dernier mépris et l'obligea par là à faire les Femmes sçavantes. Le sonnet et le madrigal qu'on y tourne en ridicule sont tous deux de l'abbé Cotin et sont pris de ses œuvres galantes, où l'auteur les indiqua à Molière. »

— M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, continue à consacrer dans la *Revue des questions historiques*, des études importantes à l'histoire de Mme de Maintenon. Dans le numéro de juillet, il raconte *le Veuvage de Françoise d'Aubigné*. Réduite à une gène voisine de la misère par le décès de Paul Scarron, elle se retira tout d'abord dans une maison d'Hospitalières qu'on appelait la Charité de la Place Royale. Ayant par la suite obtenu la survivance de la pension faite à son mari, Françoise d'Aubigné se logea moins modestement. C'est l'époque de sa vie où il est le plus difficile de suivre ses traces et où la médisance s'attache le plus à elle. M. de Boislisle s'efforce de démontrer avec plus de bonne volonté que de succès combien les mauvaises langues eurent tort. Enfin, Françoise d'Aubigné est chargée de veiller sur les enfants adultérins de Louis XIV et de Mme de Montespan. Cette période, que M. de Boislisle appelle *la Dernière étape*, a été reconstituée par lui dans le plus grand détail et montre parfaitement la marche ascensionnelle de la veuve de Paul Scarron, jusqu'au moment où la veuve du cul-de-jatte devient Mme de Maintenon. C'est à cette date que prennent fin les études de M. de Boislisle.

Au contraire, M. Alexandre Dumas, de l'Académie française, a publié dans la revue de l'*Enseignement secondaire des jeunes filles*, une lettre fort sévère pour Mme de Maintenon. « J'ai des idées très arrêtées sur cette gaillarde-là,

s'écrie avec beaucoup de verve l'éminent académicien. Il y a actuellement, je le sais, un courant, et très visible, même parmi des esprits distingués, qui mène à la glorification, peut-être à la béatification de la grande marquise. Elle a, en effet, tant contribué au triomphe violent du catholicisme en France que l'Église lui devrait bien au moins de la déclarer « vénérable ». Je connais aussi les efforts que certains font pour la disculper d'avoir pris part à la révocation de l'édit de Nantes, malgré les preuves qu'on en trouve dans ses propres lettres. La vérité est qu'elle y a poussé tant qu'elle a pu avec le fanatisme d'une convertie, doublé de la reconnaissance servile d'une parvenue envers les prêtres qui l'avaient aidée à parvenir. Quand une femme, partie d'où est partie celle-là, a trouvé moyen de se faire épouser par le roi Louis XIV, qu'elle assiste à tous les conseils des ministres et même aux garde-robes de son royal époux, on ne saurait admettre que c'est pour son seul agrément et que si elle se tient là bouche close et nez bouché, elle n'en a pas moins l'oreille ouverte à tout ce qui se dit et l'esprit en arrêt sur tout ce qui doit se faire. « Elle ne prenait jamais la parole pendant ces séances », disent ses apologistes. Elle était bien trop fine pour cela. La nuit porte conseil et les femmes qui ont les nuits pour elles laissent aux hommes les discussions du jour. Du reste, elle était toujours au mieux avec les ministres sous peine de chute pour eux, et quand elle voulait qu'on lui demandât son avis elle se le faisait demander plusieurs fois comme dans l'affaire du testament du roi d'Espagne, et elle le donnait avec la plus grande modestie. Ce qui prouverait, s'il était besoin de le prouver, qu'elle a non seulement encouragé, mais inspiré cette seconde Saint-Barthélemy, c'est qu'elle n'a rien fait pour l'empêcher, ce qui eût cependant été de charité élémentaire chez cette ex-protestante. Elle n'a même pas intercédé pour quelques-uns de ses anciens coreligionnaires, elle n'en a même pas sauvé un, sinon dans sa propre chambre, comme la reine Margot l'avait fait, puisque le persécuteur était là, du moins dans la chambre jaune que lui avait prêtée Ninon pour recevoir Villarceaux, et dans la maison que Montchevreuil mettait à sa disposition pour le même office. En revanche, si l'on ne trouve pas en elle trace de la moindre pitié, on trouve dans ses lettres des traces nombreuses des spéculations qu'elle faisait sur les propriétés que les hérétiques étaient forcés de vendre au plus tôt. Ah! la maîtresse coquine; froide, impassible, implacable, ayant un balancier à la place du cœur. C'est une des plus néfastes, c'est la plus néfaste parmi celles qui ont exploité les alcôves royales. A côté d'elle, les Diane, les Gabrielle, les Pompadour et même les du Barry apparaissent comme d'innocentes Chloés s'esbattant en jeux de petits enfants. Au point de vue économique, politique, social et moral, elle a plus fait pour l'abaissement et la ruine de la France que toutes nos défaites extérieures. Mais elle écrivait bien, par quoi elle commence de prendre le roi, et nous faisons bon marché du reste en France quand il y a de la littérature. Et puis cette attitude digne, cette robe sévère, cette coiffe de dentelle noire qui tient de la mitre et de la tiare avec lesquelles elle a posé pour la postérité ont fini par donner le change aux générations nouvelles toujours séduites par le pittoresque et disposées à absoudre les fautes et même les crimes dont elles ne souffrent plus. Il en résulte que cette courtisane qui a bien mené sa barque n'a plus, pour nombre de gens, que l'aspect d'une bonne dame de compagnie, moitié laïque, moitié religieuse, tenant de la directrice supérieure quand elle est à Saint-Cyr et de la sœur de charité quand elle est à Versailles. Elle finit par faire croire qu'elle a été l' « universelle abbesse. »

« Maintenant, pour être juste, il faut reconnaître que cette intrigante était une intrigante de première marque. Cette créature, comme le roi lui-même la qualifiait quand il parlait d'elle, cette créature qui avait supplanté Mme de Montespan dont elle était l'obligée et la servante, et qui avait compris, bien que le roi n'eût alors qu'une quarantaine d'années, que le moment physiologique était venu, qu'il n'y avait plus à prendre Phœbus ni par le cœur qui, depuis

longtemps, n'était plus en cause, ni par les sens qui l'avaient trop suppléé, mais qu'il fallait bercer le repos devenu momentanément nécessaire au dieu, avec la symphonie du repentir et de la religion, Bossuet conduisant l'orchestre; la créature qui, au lieu de se substituer vulgairement à l'Ariane délaissée, ramenait, tout en se faisant désirer, le mari libertin aux épanchements de l'amour conjugal, après quoi le fruit un peu trop mûr pourrait tenter comme les premières cerises : cette créature qui, la reine étant morte, d'étonnement sans doute, prenait légitimement de sa place tout ce qu'il était possible d'en prendre, et qui, pour prouver sa puissance, faisait défiler devant le monarque, si facilement épris jadis, les deux cent cinquante vierges de son école, sans qu'il fût flamme de leurs regards qui fit lever la paupière au serviteur de Dieu, cette créature qui a résolu ce problème et réalisé ce rêve, ayant eu un pareil commencement, d'avoir une pareille fin est une personne qui mérite toutes les déférences de ceux qui ont le sens de l'esthétique et l'amour de l'art et qui admirent les choses bien faites, en quelque genre que ce soit, sans tenir compte des conséquences. Si ceux qui défendent ou plutôt qui glorifient Françoise d'Aubigné veulent, en répandant son apologie parmi les jeunes filles pauvres de nos lycées, apprendre à celles-ci à exploiter les hommes, quoi qu'il puisse en coûter à la pudeur et à la morale, ils ne trouveront pas mieux que la vie de cette aventurière solennelle. »

— M. Th. Froment étudie, dans le *Correspondant* du 10 juillet 1894, les *Œuvres inédites* de Montesquieu, et en particulier son *Journal de voyage en Italie*, qui va paraître prochainement en volume et formera le tome II de la publication entreprise par la famille de Montesquieu. A la suite de l'article de M. Froment ont été insérés quelques extraits de l'ouvrage : des impressions du voyageur sur Venise, Vérone, Turin, Gênes, Florence, Rome et aussi des impressions d'art qui ajoutent un trait de plus à la physionomie de Montesquieu.

— M. Ch. Lenient continue à retracer l'histoire de *la Poésie patriotique en France*. Le volume consacré au moyen âge a été publié il y a quelque temps déjà. Les temps modernes occuperont deux tomes, dont le premier vient de paraître et embrasse le XVIe et le XVIIe siècle, de Charles VIII à la mort de Louis XIV. Nous analyserons, quand il sera achevé, cet important ouvrage écrit avec une chaleur communicative et entraînante, saine leçon de patriotisme autant que d'histoire littéraire.

— M. Nourry a retrouvé la correspondance complète de Voltaire avec le marquis de Cideville, celle de ce dernier avec Mmes de Staël, du Châtelet et Denis; il en a fait connaître quelques fragments au Congrès des sociétés savantes réuni en 1894 à la Sorbonne.

— Signalons une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV de Voltaire*, par MM. Alfred Rébelliau et Marcel Marion. Destinée spécialement aux étudiants, elle sera bien venue aussi de toutes les personnes qui s'intéressent ou qui travaillent à l'histoire du XVIIe siècle. On sait le grand mérite, même au point de vue purement historique, de l'ouvrage de Voltaire; encore aujourd'hui, c'est, après tout, ce qu'il y a de plus complet et de plus vrai sur le règne de Louis XIV. Les erreurs de fait ou d'appréciation, les omissions volontaires ou involontaires, sont rectifiées et réparées dans le commentaire perpétuel et très abondant des nouveaux éditeurs. Les chapitres relatifs aux institutions, aux arts, aux lettres, aux affaires religieuses, ont en particulier grand besoin des additions et des corrections; MM. Rébelliau et Marion paraissent s'y être appliqués avec un soin tout particulier. Ils ont réimprimé, avec raison, la *Liste des écrivains et des artistes*, si curieuse et précieuse, en y faisant aussi les corrections surtout de dates, qui s'imposaient. Il y a un copieux *Index alphabétique* des noms de personnes et des matières. Ainsi réédité, le *Siècle de Louis XIV*,

rajeuni, pourra servir longtemps encore de répertoire aux lecteurs et aux chercheurs.

— M. G. Guibal publie dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* (n° de mars 1894) une lettre inédite de Mirabeau, adressée, le 28 août 1790, à Jean-François Lieutand, commandant en chef de la garde nationale de Marseille. C'est un pressant appel à la concorde entre Lieutand et la municipalité marseillaise, que séparaient des divergences blâmées par Mirabeau.

— M. Eugène Ritter a consacré au *Centenaire de Diez*, le discours qu'il a prononcé à la séance annuelle de l'Institut genevois. Cet hommage ému était justement dû au fondateur de la philologie romane. A la suite de son discours, M. Eugène Ritter a été autorisé à publier des lettres de Roumanille au philologue genevois Victor Duret, l'auteur de la *Grammaire savoyarde*. M. Ritter avait fait déjà allusion à ces lettres « familières, d'un naturel et sincère accent ». En les publiant intégralement, — « de légères coupures ont été nécessaires pour épargner à deux ou trois noms, quelques piqûres d'abeille », — M. Ritter a apporté un élément d'informations nouvelles et importantes pour l'histoire de la renaissance provençale et en particulier pour la connaissance de l'humeur vive et enjouée de Joseph Roumanille.

— Les lettres que Prosper Mérimée écrivit à la princesse Julie Bonaparte, marquise de Roccagiovine, petite-fille, par son père, de Lucien Bonaparte, et par sa mère, du roi Joseph, ont été publiées par la *Revue de Paris* des 1er et 15 juillet dernier. Elles vont de 1863 à 1870 et n'apportent qu'une faible contribution à l'histoire littéraire du second empire. Elles mettent seulement en relief les qualités d'écrivain épistolaire qu'on savait déjà à Mérimée : sa bonne grâce à présenter les menus détails de l'existence mondaine, sa distinction un peu apprêtée, et aussi le charme de bon ton avec lequel il glisse les allusions risquées ou conte les anecdoctes scabreuses. Nous signalerons également cinq lettres de Prosper Mérimée (de 1859, 1864 et 1866) publiées dans le numéro de mars de la *Revue de l'Agenais* d'après les originaux conservés parmi les autographes de feu Mme la comtesse Marie de Raymond.

— M. Gabriel Monod vient de publier en un volume intitulé *les Maîtres de l'histoire* (Calmann Lévy, in-18 jésus) trois études magistrales consacrées à Renan, à Taine et à Michelet. L'étude sur Renan a paru préalablement dans la *Revue historique*; des citations tirées des lettres inédites de Renan y ont été ajoutées L'étude sur Taine se compose de deux articles, publiés, l'un dans la *Revue de Paris*, l'autre dans la *Revue historique*, tous deux revus et retouchés. Enfin l'étude sur Michelet est une édition remaniée du petit livre sur Michelet publié par M. Monod en 1875, augmentée de deux chapitres sur Michelet éducateur et sur le Journal de Michelet. Dans une préface sobre et substantielle, l'auteur a indiqué avec une grande sûreté de vues la place qu'il assigne dans l'œuvre historique de notre siècle aux trois maîtres qu'il a étudiés : Renan représentant à ses yeux l'histoire critique, Taine l'histoire philosophique, Michelet l'histoire vivante.

— Le P. V. Delaporte, S. J., a publié dans les *Études religieuses* du 15 avril dernier un travail consacré à *Maxime Du Camp* et accompagné de lettres inédites.

— Le 15 août a été inauguré, à Montauban, le monument élevé au romancier Léon Cladel. MM. Émile Pouvillon et Armand Silvestre ont successivement pris la parole et M. François Fabié a récité des vers composés à cette occasion.

— Le Havre ne passe pas pour une ville très littéraire, quoique elle ait donné le jour à près de 50 littérateurs, tant prosateurs que poètes, la plupart oubliés avec juste raison. M. Le Goffic (*Morceaux choisis des écrivains havrais*, avec introduction, notices biographiques, notes explicatives et index des noms propres; Havre, Impr. du commerce) a essayé d'en ressusciter quelques-uns, ou tout au moins de les faire connaître à leurs compatriotes; il n'aura pas perdu sa peine.

— M. Giry, professeur à l'école des Chartes, vient de publier, à la librairie Hachette, un Manuel de Diplomatique, où il a réuni, sous une forme très sobre, les renseignements les plus sûrs et les plus complets sur les diplômes et les chartes, leur chronologie, leurs éléments, leurs formules, les chancelleries, les styles, bref, sur toutes les questions qui se rattachent aux actes authentiques. Les historiens de la littérature ont trop souvent l'occasion de rencontrer, de critiquer et même de publier des actes de cette nature pour que nous négligions de leur signaler ce livre précieux, composé par un homme d'une compétence indiscutée, qui témoigne à la fois de longues recherches personnelles et de vastes connaissances bibliographiques, et était tout à fait digne de la haute distinction dont l'a honoré l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— M. Gaston Deschamps a réuni sous ce titre : *la Vie et les Livres*, quelques-uns des articles qu'il publie hebdomadairement dans *le Temps*. « Chercher autour des livres le mouvement de la vie sociale qui les fait éclore et qu'à leur tour ils pourront modifier, apercevoir dans les résultats de l'enquête instituée par les écrivains quelques indications sur l'état intellectuel et moral de notre pays, associer à l'analyse des œuvres l'observation des événements, faire de l'histoire littéraire une contribution à la connaissance de la société contemporaine », tel est le programme de l'auteur, que nous ne pouvons qu'indiquer ici. Mentionnons encore les chapitres divers dont se compose ce volume : *la Guerre de 1870 et la Littérature*; *le Roman d'un membre de l'Institut* (Moreau de Jonnès); *Gabriel Charmes*; *la Conversion de M. Paul Bourget*; *Fin de race* (M. Max Nordau); *Gabriel Bonvalot*; *le Roman historique*; *Sur la mort de Guy de Maupassant*; *Une nouvelle édition de saint François de Sales*; *Littérature et Politique* (M. de Vogüé); *les Poètes de la Bretagne*; *le Napoléonisme littéraire*; *Officiers et Soldats* (Art. Roë); *le Néo-Hellénisme* (M. Franz Susemihl); *la Vieille chanson*; *Ce que dit la Russie*; *le Culte de Chateaubriand*.

— M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, l'érudit belge bien connu, vient d'être promu, à titre étranger, au grade d'officier de la Légion d'honneur. M. de Spoelberch prépare actuellement une histoire des œuvres de George Sand, à laquelle il donne ses soins depuis longtemps et qui sera le digne pendant des deux excellents ouvrages, parus, il y a déjà quelques années, sur Honoré de Balzac et Théophile Gautier. Entre temps, pour se délasser, il vient de publier un recueil d'études variées sous ce titre : *les Lundis d'un chercheur* (Calmann Lévy, in-18). Suivant l'expression même de l'auteur, ce ne sont là que des « entr'actes de travaux plus étendus ». On trouvera dans ce volume des recherches nouvelles sur les ouvrages que Théophile Gautier avait projeté d'écrire, quelques pages oubliées d'Alfred de Vigny, des lettres inédites de George Sand, des documents sur la première édition des œuvres complètes d'Alfred de Musset, la réimpression d'une étude bibliographique sur Baudelaire, une page inédite de M. Thiers, un catalogue des travaux d'Henry Monnier non réunis en volumes, et, enfin, une bibliographie détaillée de l'œuvre de Paul Féval.

M. de Spoelberch vient également de publier, dans une étude sur *les Avatars d'une œuvre de Balzac* (*Revue générale*, Bruxelles, juillet), plusieurs lettres inédites ayant trait au roman intitulé *le Danger des mystifications*.

— Nous avons annoncé, dans notre dernière chronique, la mort de notre regretté confrère M. Victor Fournel. Nous mentionnerons aujourd'hui ceux de ses ouvrages qui se rapportent à l'histoire littéraire : *le Roman comique, par Paul Scarron*, nouvelle édition (1857, 2 vol. in-12) ; — *le Virgile travesti en vers burlesques, par Paul Scarron avec la suite de Moreau de Brassai*, nouvelle édition précédée d'une étude sur le burlesque (1858, in-16) ; — *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales, et en particulier dans l'histoire littéraire* (1858, in-32) ; — *Curiosités théâtrales anciennes et modernes, françaises et étrangères* (1859, in-16) ; — *La littérature indépendante et les écrivains oubliés* (1862, in-12) ; — *Les contemporains de Molière, recueil de comédies rares ou peu connues, jouées de 1650 à 1680* (1863-1876, 3 vol. in-8) ; — *Théâtre de Pierre Corneille* (1877-1879 ; 5 vol. in-12) ; — *Théâtre choisi de Quinault* (1881, in-12) ; — *Théâtre choisi de Boursault* (1883, in-12) ; — *Figures d'hier et d'aujourd'hui* (1883, in-12) ; — *Petites comédies rares et curieuses du* XVIIe *siècle* (1884, 2 vol. in-12) ; — *De Malherbe à Bossuet, études littéraires et morales sur le* XVIIe *siècle* (1884, in-12) ; — *De Jean-Baptiste Rousseau à André Chénier, études littéraires et morales sur le* XVIIIe *siècle* (1886, in-12) ; — *le Théâtre au* XVIIe *siècle : la Comédie* (1892, in-18).

— M. Henry Morley, professeur de langue et de littérature anglaises à l'University College (1865-1889) et au Queen's College (1878-1889), qui vient de mourir à Carisbrook, dans sa soixante-douzième année, était l'auteur de nombreux travaux, parmi lesquels nous citerons : *The life of Bernard Palissy* (1852, in-8) et *The life of Clement Marot* (1871, in-8).

QUESTION

Du lieu de naissance de Mme Cottin. — On lit dans le *Dictionnaire historique de la France* de M. Ludovic Lalanne : « Marie-Sophie Risteau, dame Cottin, célèbre romancière, née, suivant les uns, à Tonneins, en 1773, suivant d'autres, à Paris, le 22 mars 1770, et, d'après son acte mortuaire, à Bordeaux, vers 1771. » Est-il impossible de préciser davantage? et Mme Cottin serait-elle, comme une héroïne célèbre, « l'enfant du mystère »?

G. R.

RÉPONSE

Quel est le véritable nom du poète rémois « Joannes Vulteius »? (n° 3, p. 395). — Je lis dans le *Catalogue des imprimés du cabinet de Reims*, t. III, p. 85 (Reims, 1894, in-8) : « Le vrai nom de l'auteur est *Jean Visagier de Vendi* ». On trouve, en effet, parmi les *Epigrammata Joannis Vultei* (p. 24) des vers acrostiches *ad Mecænatem* dont les premières lettres donnent le nom de l'auteur : *Jehan Visagier de Vendi* (Vandy, canton et arrondissement de Vouziers, Ardennes).

M. B.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

TABLE DES MATIÈRES

René Doumic. La comédie de mœurs contemporaines, esquisse de l'histoire d'un genre 1
Joseph Texte. Béat Louis de Muralt et les origines du cosmopolitisme littéraire au XVIIIe siècle 8
Ferdinand Brunot. Un projet d' « enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509 27
Emile Roy. « L'Avare » de Doni et « l'Avare » de Molière 38
Alfred Morel-Fatio. Histoire d'un sonnet 97
Paul Bonnefon. Le différend de Marot et de Sagon ..... 103 et 259
Emmanuel des Essarts. Le romantisme classique 139
Emile Picot. Chants historiques français du XVIe siècle ..... 143 et 290
Victor Fournel. Contemporains et successeurs de Racine. Les poètes tragiques décriés : Le Clerc, l'abbé Boyer, Pradon, Campistron 233
Léonce Pingaud. Bridaine et l'abbé Maury 286
Gustave Lanson. Le héros cornélien et le « généreux » selon Descartes : étude sur les rapports de la psychologie de Corneille et de la psychologie de Descartes 397
Raoul Rosières. D'Horace à Aubanel : histoire d'un lieu commun 412
Emile Roy. L'entrée de la reine Marie de Médicis en 1610 : vers inédits de Régnier 422

Documents inédits.

Pierre de Nolhac. Une lettre inédite de Joachim du Bellay 49
Maurice Tourneux. Madame Geoffrin et les éditions expurgées des « Lettres familières » de Montesquieu 52
R. M. « L'Art » de Théophile Gautier, texte inédit 65
Léon Dorez. Une lettre latine de J.-A. de Baïf 159
Ph. Tamizey de Larroque. Une lettre inédite des Elsévier 162
Maurice Tourneux. Fragments inédits de Diderot 164
— L'acte de baptême de Rulhière 174
C. Lettre inédite de Xavier de Maistre 175
Lucien Auvray. Lettres de Pierre Charron à Gabriel Michel de La Rochemaillet 308
Marcelino Menendez Pelayo. Lettres inédites de Beaumarchais, Galiani et d'Alembert adressées au duc de Villahermosa 331
Ph. Tamizey de Larroque. Une lettre inédite de Bayle 430

Mélanges.

A. G. Un certificat de médecin au temps de Molière 68
A. Gazier. Le sentiment de la nature avant J.-J. Rousseau (1695-1721) : l'abbé de Pontchâteau et l'abbé d'Asfeld 70
C. Une lettre de Voltaire à Frédéric II 77
A. C. Shakspeare, Klopstock et Mirabeau 80
A. Delboulle. Notes lexicologiques ..... 178 et 486
P. T. Ronsard et Parthénius de Nicée 185
A. Gazier. Le « qu'il mourût » 186
A. D. Addition à l'historique de la fable de La Fontaine « l'Ane vêtu de la peau du lion » (V, 21) 189
H. M. Colombier. Papiers du P. Etienne-Joseph Desnoyers, de la compagnie de Jésus 191
Ch. Urbain. Louis de Lesclache (1600?-1671) 353
Paul d'Estrée. A travers les manuscrits de Conrart : la correspondance de Mme de Saintot 359
A. D. Addition à l'historique de la fable de La Fontaine « le Corbeau et le Renard » (I, 2) 367
Alfred Cartier. Les poètes de Louise Labé 433
L. Clément. Le « Carmen de senatulo fœminarum » d'Henri Estienne 441
Eug. Voizard. Les relations de Montaigne avec la cour 446
J. Roman. Cyrano de Bergerac et sa famille 451
Ch. de Larivière. Jean de La Fontaine et Marie Héricart 456
J. T. Sur la première mention du nom de Shakespeare dans un ouvrage imprimé en français 463
V. Rossel. Les poètes français du Canada contemporain 464

Comptes rendus.

Emile Roy. La vie et les œuvres de Charles Sorel (Alfred Rébelliau) 82
Gustave Reynier. Thomas Corneille, sa vie et son théâtre (A. R.) 84
Vte de Grouchy. Documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille (P. B.) 85
Armand Gasté. Bossuet en Normandie (J.) 86
Georges Pellissier. Essais de littérature contemporaine (A. D) 87
Œuvres de Branthôme. t. IX (A. D.) 203
Emile Faguet. XVIe siècle : études littéraires (P. B.) 204
Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret (P. B) 207
Archibald Ballantyne. Voltaire's visit to England (1726-1729) (Joseph Texte) 207
Clair Tisseur. Modestes observations sur l'art de versifier (Maurice Souriau) 211
A. Jeanroy et N. Teulié. Mystères provençaux du XVe siècle (Petit de Julleville) 369
Ch. Urbain. Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623) (Emile Roy) 370
Auguste Rey. Notes sur mon village : Boileau et Sylvie (A. C.) 372
Guido Mazzoni. Il teatro della Rivoluzione, la vita di Molière e altri brevi scritti di litteretura francese (Nolhac) 373
K.-E. Martin Hartmann. Chénier-Studien, nebst einem Abdruck von Chénier's Bataille d'Arminius (A. C.) 374
Ch. Comte. Chateaubriand poète, histoire de la tragédie de Moïse (A. C.) 375
G. Fagniez. Le P. Joseph et Richelieu (1577-1638). — L'abbé Dedouvres. Le P. Joseph et le quiétisme (Alfred Rébelliau) 496
M. Souriau. L'évolution du vers français au XVIIe siècle (Ferdinand B.) 497
Raoul Rosières. Une historiette de Tallemant des Réaux annotée par un folkloriste (A. C.) 498
Vte de Grouchy. Extraits des mémoires du prince Emmanuel de Croy (Alfred Rébelliau) 499

Maurice Tourneux. Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. T. II. (A. C.) 499
Arthur de La Borderie. Alexandre Duval, de l'Académie française, et son théâtre (Alfred Rébelliau) 500
C. de La Jonquière. L'armée à l'Académie (A. C.) 501
René Doumic. Ecrivains d'aujourd'hui (Alfred Rébelliau) 501
Les mémoires d'une inconnue (A. C.) 503
G. Cirot, A. Dufourcq et R. Thiry. Synchronismes de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours (A. C.) 505

Périodiques ..... 213, 376 et 506

Livres nouveaux ..... 218, 383 et 514

Chronique ..... 88, 221, 389 et 519

Questions et Réponses.

Antoine de Montchrestien était-il catholique ou protestant? ..... 96 et 232
Publications des procès-verbaux de l'ancienne Académie française ..... 231 et 396
Montaigne à Bâle ..... 232 et 396
Quel est le véritable nom du poète rémois « Johannes Vulteius »? ..... 395 et 530
Du lieu de naissance de Mme Cottin 530

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

publiée

par la Société d'Histoire littéraire de la France

TOME SECOND

1895

Paris, 5, rue de Mézières

Armand Colin & Cie, Éditeurs

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

UN ÉPISODE DE LA VIE DE J.-P. CAMUS ET DE PASCAL

L'Affaire Saint-Ange.

I

Dans un article intitulé *Affaire du Père Saint-Ange, capucin*[1], V. Cousin a publié des documents relatifs à un incident du séjour de Pascal à Rouen, documents qui lui ont permis de compléter et de rectifier le récit qu'en avait fait Mme Périer.

Il a eu sous les yeux deux manuscrits qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Fonds français, 12,449 et 20,945, et qui, de son temps, étaient cotés Supplément français, 176, et Oratoire, 160. Il n'a pas su que l'Arsenal possède une copie des pièces ayant trait à la même affaire (Ms. Conrart, t. IX, in-4).

Ce manuscrit de l'Arsenal a été entre les mains de Sainte-Beuve, qui en a extrait quelques lignes[2], mais sans songer qu'elles avaient été écrites au cours de cette affaire Saint-Ange, dont il a aussi parlé, seulement d'après le récit de V. Cousin, auquel il renvoie ses lecteurs[3].

Par la faute de Sainte-Beuve, ces six lignes, tirées de deux

1. Cet article parut tout d'abord, en 1842, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. IV, p. 111 à 146; V. Cousin l'a reproduit plus tard dans ses *Études sur Pascal*, 5e édit. (1857), p. 343-388.
2. *Port-Royal*, 2e édit., t. I, p. 251 et 253; 3e édit., t. I, p. 241 et 243.
3. *Port-Royal*, t. II, p. 481.

lettres de J.-P. Camus, évêque de Belley, ont été pour plusieurs érudits la cause de recherches infructueuses. Écoutez plutôt M. Tamizey de Larroque : « M. Sainte-Beuve, dit-il, dans la seconde édition de *Port-Royal* (t. I, in-8, p. 241), avait annoncé que l'on gardait à l'Arsenal une partie de la correspondance inédite du belliqueux et infatigable écrivain, auquel il attribue si spirituellement une plume de pie; mais aucun des conservateurs et bibliothécaires de l'Arsenal n'a jamais eu connaissance des lettres indiquées par l'illustre critique, et en dehors de cet établissement, aucun érudit n'a pu m'en donner des nouvelles, comme le prouve le silence désolant qui a été gardé depuis le jour où, dans la *Correspondance littéraire* du 25 février 1864, j'avais à cet égard fait appel aux souvenirs de tous les chercheurs. L'indication fournie par M. Sainte-Beuve était bien précise; la voici : « *Manuscrits, Hist. litt.*, 677, t. XIV, p. 257. » Dans la dernière édition de son beau livre, tome 1er, page 241, Sainte-Beuve a modifié son assertion : « *Lettres inédites de Camus* (à moi communiquées dans « le temps par un ami regrettable, feu Ch. Labitte). Elles doivent « être à l'Arsenal. » Il aurait fallu que l'éminent critique se décidât en annotant une nouvelle édition, à dire enfin : « Elles ne sont pas à l'Arsenal » [1].

Et pourtant, elles sont à l'Arsenal. Un heureux hasard m'a permis d'éclaircir ce mystère. Dans le manuscrit qui les contient, Camus n'est pas désigné par son nom, mais seulement par son titre. On l'y appelle, comme on faisait le plus souvent au XVIIe siècle, *M. l'évêque de Belley* ou *M. du Bellay*; et c'est à de Belley ou du Bellay que les fiches et les catalogues de l'Arsenal attribuaient les lettres en question. Il ne faut donc pas s'étonner si, chaque fois qu'on leur demandait des lettres de Camus, les conservateurs de cette bibliothèque répondaient invariablement qu'ils n'en possédaient point. Désormais il en sera autrement.

Ce n'est pas que je veuille exagérer l'importance de cette découverte, car les lettres de Camus renfermées dans le manuscrit de Conrart ne sont pas si nombreuses que pouvait le faire supposer la note de Sainte-Beuve. Il y en a trois en tout, et encore deux d'entre elles ont-elles été publiées par V. Cousin (*article cité*) d'après le manuscrit 20,945 de la Bibliothèque nationale, l'une intégralement, et l'autre seulement en partie [2].

Quant à l'affaire Saint-Ange, V. Cousin s'y est intéressé à cause

1. *Bulletin du Bouquiniste*, 1870, 1er semestre, p. 179, en tête de deux lettres inédites de Camus.
2. On m'a libéralement communiqué la copie de huit lettres ou billets inédits de l'évêque de Belley. Lui-même a donné au public trois volumes de sa correspondance, plus rares encore que ses lettres inédites, puisque personne n'en parle.

de Pascal qui s'y trouve mêlé, et il ne s'est aperçu qu'après coup que l'évêque de Belley auquel Pascal dénonça son adversaire, était le fameux auteur de *Palombe* et du *Directeur désintéressé*. Il ne s'est pas soucié de chercher quels étaient les autres personnages qu'on y voit jouer un rôle, ce qui peut-être eût donné à sa publication, déjà curieuse par elle-même, un intérêt plus puissant.

D'un autre côté, il a négligé de produire les pièces du dossier dans l'ordre chronologique. C'est ainsi, par exemple, que le mandement de l'archevêque de Rouen, qu'il rapporte à la fin de son étude, comme ayant terminé l'affaire, est daté du 4 avril 1647, tandis que la déclaration de Pascal et de ses amis, qui en aurait, d'après lui, été l'occasion et que, pour cette raison, il publie en premier lieu, est du 30 avril et du 13 mai de la même année. Il en résulte que le récit de Cousin est plus logique et plus clair sans doute, mais aussi qu'il est en partie inexact, puisqu'il y paraît avoir embrassé l'affaire dans son ensemble, tandis qu'il n'a eu entre les mains qu'un dossier incomplet. Au lieu de fermer ainsi la route à des recherches ultérieures, il eût mieux valu, à mon avis, en signalant les lacunes du dossier, piquer la curiosité des chercheurs; et depuis plus de cinquante ans qu'a paru l'article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, peut-être quelqu'un aurait-il achevé de faire la lumière sur cet épisode encore obscur de la vie de Pascal et de Camus.

Pour ces raisons, il me semble utile de revenir sur cette affaire, d'en examiner et d'en classer les pièces avec plus de soin, de façon à noter les points acquis et les *desiderata*. J'essayerai aussi de fournir quelques renseignements sur les personnes qui s'y trouvent mêlées.

Voici d'abord les documents qui sont à notre disposition :

1° Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fr., n° 12,449 (autrefois Supplément français, 176). Il ne contient, relativement à l'affaire Saint-Ange, qu'une seule pièce, mais originale : c'est une déclaration signée de Pascal et de ses amis, touchant les erreurs qu'ils auraient entendu émettre à Saint-Ange (p. 559 à 595).

2° Le manuscrit du même fonds, n° 20,945 (anciennement Oratoire, 160), 12e pièce. Il ne nous offre qu'une copie très défectueuse de la susdite déclaration et d'un certain nombre d'autres pièces, publiée en très grande partie par Cousin.

3° Le manuscrit de l'Arsenal, Conrart, in-4, tome IX, pages 165 à 264. Outre une copie de la relation du ms. français 12,449, il contient les mêmes pièces que le précédent, en une copie défectueuse aussi, mais avec des corrections anciennes.

II

Dans les premiers mois de l'année 1647, au nombre des fonctionnaires qui représentaient à Rouen l'autorité royale, se trouvait le président Pascal, père de l'auteur des *Provinciales*. Il y avait déjà huit ans qu'il était venu dans cette ville, envoyé par Richelieu, avec le titre d'intendant et « commissaire député par Sa Majesté en la haute Normandie pour l'impôt et levée des tailles sur le fait de la subsistance et étapes des troupes ». Il s'était prêté avec une rare complaisance aux désirs du cardinal-ministre, et les taxes vexatoires qu'il avait imposées avaient contribué fortement à amener la fameuse révolte des Nu-pieds (1643)[1]. Son fils, alors âgé d'environ vingt-quatre ans, avait déjà fait quelques-unes de ses expériences sur le vide qui eurent un si grand retentissement.

L'archevêque de Rouen était alors François de Harlay, premier du nom, petit-neveu des cardinaux d'Amboise qui avaient successivement occupé avec éclat le siège des primats de Normandie, et oncle de ce François de Harlay qui devait quelques années plus tard le remplacer à Rouen, puis devenir tristement célèbre comme archevêque de Paris. C'était un homme fort instruit et capable, il en avait donné la preuve, de prêcher et de discuter en grec aussi bien qu'en latin; toutefois il avait plus d'érudition que de jugement, et on a comparé sa mémoire à une bibliothèque renversée et en désordre. Mais il s'était distingué lors de l'insurrection des Nu-pieds par un zèle et une charité admirables, et les lettres qu'en ces tristes circonstances il avait écrites à Richelieu et au chancelier Séguier, rappellent la vigueur apostolique de saint Ambroise et de saint Augustin.

A cette époque, pour se remettre de ses fatigues, il vivait retiré dans sa princière demeure de Gaillon[2]; et il se faisait suppléer pour l'administration des sacrements et aider pour le gouvernement de son vaste diocèse par J.-P. Camus, disciple de saint François de Sales, également célèbre par le nombre de ses écrits, l'austérité de sa vie et l'ardeur de ses démêlés avec les moines.

Dès l'année 1629, Camus s'était démis de sa charge d'évêque de Belley, quoiqu'il continuât à en porter le titre. Ne cherchant que les occasions d'exercer son zèle infatigable, il s'était mis à la dis-

1. « Deux intendants, commissaires du roi, Pâris et Pascal, épiaient Rouen comme des vampires, lui imposant sans relâche des taxes nouvelles. » (A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 556.)

2. Aujourd'hui dans le département de l'Eure, arrondissement de Louviers.

position de l'archevêque de Rouen. Bien que né à Paris, il avait passé une partie de sa jeunesse en Normandie, où plusieurs membres de sa famille étaient établis et occupaient de hautes situations dans la magistrature. L'une de ses sœurs avait épousé un membre du parlement de Rouen, et leur fils, Charles du Four, curé de Saint-Maclou, qui avait déjà eu maille à partir avec les jésuites (1641), devait, quelques années plus tard, à la tête des curés de Rouen, engager contre la morale des casuistes relâchés une lutte fameuse, dans laquelle Pascal et le grand Arnauld seraient ses auxiliaires [1].

Rappelons enfin qu'à cette époque, les esprits, dans la province de Normandie, étaient surexcités par la *possession* des hospitalières franciscaines de Louviers. A l'instigation des capucins, et sur la dénonciation d'une sœur tourière nommée Madeleine Bavent, qui prétendait avoir été ensorcelée ainsi que plusieurs religieuses de la communauté, on instruisait depuis l'année 1643, le procès de Mathurin Picard, curé du Mesnil-Jourdain, qui avait eu la chance de mourir auparavant, et de Thomas Boullé, son vicaire. Cette grotesque et lamentable procédure devait se terminer quelques mois plus tard par un arrêt du parlement de Rouen ordonnant de jeter au feu le cercueil et les restes du curé et condamnant l'infortuné vicaire à être brûlé vif sur la place du Vieux-Marché, après avoir, en chemise, la corde au cou et torche en main, tête et pieds nus, fait amende honorable sur le parvis de la cathédrale [2].

C'est dans ces circonstances que vint à Rouen le sieur de Saint-Ange.

Ce personnage a fait quelque bruit dans son temps. Ce n'était plus précisément un capucin, comme le disent Cousin et Sainte-Beuve, car il avait quitté depuis au moins dix ans l'ordre de Saint-François. Quoiqu'il fût connu sous le nom de Saint-Ange, il s'appelait de son vrai nom Jacques Forton; il était originaire du diocèse du Mans [3] et docteur en théologie de l'Université de Bourges.

Depuis sa sortie du couvent, il avait fait à Paris des cours de philosophie en français, disputant à Lesclache, mais sans beau-

1. Il posséda l'abbaye d'Aulnay avant Huet, qui parle de lui dans ses mémoires sous le nom de *Furnius*, que M. Ch. Nisard a traduit par *Furnes*. On a de lui différents ouvrages composés contre Marie des Vallées, la béate du diocèse de Coutances, et son directeur le P. Eudes. Voir sur lui les *Mémoires de Thomas du Fossé*, éd. F. Bouquet, t. I, p. 288, t. II, p. 235; H. Grisel, *Fasti Rotomagenses*, éd. F. Bouquet, p. 284, etc. Son oraison funèbre, prononcée à Aulnay en présence de son successeur Huet, a été imprimée à Caen, en 1680, et se trouve à la Bibliothèque nationale, Ln 27, 6531, in-4.

2. Voir cette affaire racontée tout au long dans A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 625 à 715.

3. C'est un nom qu'il faut ajouter à l'*Histoire littéraire du Maine* de M. Hauréau.

coup de succès, la faveur du public mondain. Tallemant des Réaux a raconté comment il s'était fait accueillir chez la vicomtesse d'Auchy et avait même été la cause involontaire de la ruine de son académie [1].

Préoccupé, comme Lesclache, de mettre la philosophie à la portée des femmes, il avait publié en français la *Conduite du jugement naturel, où tous les bons esprits de l'un et l'autre sexe pourront facilement puiser la pureté de la science.* Cet ouvrage parut en plusieurs fois. La première partie vit le jour en 1637; c'est une logique [2] qui n'a rien de remarquable : l'auteur néanmoins rejette les dix catégories d'Aristote pour n'en admettre que quatre : la *substance*, la *qualité*, la *quantité* et la *relation*. Il déclare que, dégoûté des scolastiques, il a lu Contaren et Nicolas de Cusa, puis Vincent de Beauvais, les logiques de Gemma, Pierre Grégoire, Lavineta, etc., et enfin les œuvres de Raymond Lulle; mais n'ayant été satisfait ni des uns ni des autres, il se décide, sans « s'embarrasser davantage dans le travail des livres » [3], de prendre pour guides « les vérités de la foi dont tous les chrétiens ont une facile possession par la libéralité de leur rédempteur, et ces premières vérités de la nature et de la morale que tous les hommes voient indubitables dans le premier aspect de leur intelligence » [4].

La seconde partie (1641) contient la métaphysique de Saint-Ange [5]. Elle est précédée d'une dédicace à la vicomtesse d'Auchy, dont il célèbre l'académie et les homélies [6].

1. Tallemant, *Historiette de Madame d'Auchy*. Voir là-dessus la *Revue d'histoire littéraire*, numéro du 15 juillet 1894, p. 354.

2. Elle est signée par le S. D. S. A. et dédiée au chancelier Séguier, Paris, 1637, in-12. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale, R, 10,945. L'approbation des docteurs est datée du 26 novembre 1636, et l'achevé d'imprimer, du 11 avril 1637. Ch. Sorel a dit un mot de cet ouvrage dans sa *Bibliothèque françoise*, 1664, in-12, p. 21; et l'abbé de Marolles, dans le Dénombrement de ceux qui lui ont donné leurs livres, mentionne « Saint-Ange pour son livre du *Jugement naturel*, au sujet duquel il tenait des conférences en français ». (*Mémoires*, t. III, p. 355.)

3. Remarquez ce dédain de l'autorité, même avant le *Discours de la méthode*.

4. Saint-Ange, qui devait être en quête de protecteurs, avait imaginé pour se concilier la faveur des puissants, de faire servir à leur éloge les exemples qu'il alléguait dans son manuel. Ainsi, dit-il, Urbain VIII est un des plus judicieux papes qui aient occupé la chaire de Saint-Pierre; M. le Cardinal de Richelieu est un des plus prudents ministres d'État; M. Cospean, évêque de Lisieux, est un des plus grands prédicateurs de son siècle (p. 260); M. Fenoillet est un rare personnage, puisque son seul mérite l'a élevé à l'évêché de Montpellier (p. 299). A noter surtout, cet exemple d'induction :

« Depuis que M. le Cardinal est chef du conseil, il a présenté au roi
Pour l'évêché d'Uzez, M. Grillié,
— — de Saint-Brieuc, M. Virazel,
— — de Nîmes, M. Cohon,
— — de Cahors, M. de Raconis,
— — de Grasse, M. Godeau, etc.
Donc tous les grands mérites doivent bien espérer tandis qu'il gouvernera » (p. 300).

5. *La seconde partie de la Conduite du jugement naturel*, par le sieur de Saint-Ange Monteard, Paris, 1641, in-12. Nationale, R, 10,946. — Ce nom de *Monteard* n'indiquerait-il pas le lieu d'origine de l'auteur?

6. Chapelain parle en assez mauvais termes de l'*académie femelle* de Mme d'Auchy, qui est

La troisième semble avoir eu une destinée assez agitée. Achevée en 1641, elle ne fut imprimée qu'en 1643 et resta longtemps sans trouver les approbations exigées par la Faculté de théologie. L'auteur s'était d'abord adressé à l'abbé de L'Isle-Marivaut, docteur de Sorbonne, l'un de ceux qui, la même année, approuvèrent la *Fréquente Communion* du grand Arnauld [1]; mais pour des raisons personnelles que nous ignorons, il se récusa et refusa d'attester officiellement l'orthodoxie de l'ouvrage de Saint-Ange. « Ce n'est pas, lui écrivit-il, que je n'en aie tous les sentiments qu'on peut

dit-il, tout à fait à l'antipode de l'hôtel de Rambouillet, et une vraie cohue (*Lettres à Balzac* édit. Tamizey de Larroque, t. I, p. 202, 215, 216, 691, etc., du 18 février 1638 au 23 septembre 1640).

Saint-Ange n'était pas le premier théologien qui fît l'éloge des homélies de la vicomtesse. Elles avaient été publiées en 1634, sous ce titre : *Homélies sur l'épître de saint Paul aux Hébreux*, par Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Ochy, in-4; et le P. du Bosc en avait porté ce jugement : « Dans une matière si relevée, il n'y a rien qui résiste à la force de ce grand esprit; elle marche sur des épines comme un autre fera sur des fleurs. Son style n'a rien ni de forcé ni de contraint, il est doux et pompeux tout ensemble, et les plus dégoûtés admireront en cet ouvrage ce qu'on trouve rarement dans un même auteur, la clarté, la vigueur, la pointe et la politesse. Il y a de quoi instruire les dévots et de quoi satisfaire aux curieux... et *tous ceux qui ne veulent pas qu'une femme puisse bien écrire confesseront leur erreur* après la lecture de ce livre... » (*L'Honnête femme*, 3e édit., 1635, p. 275.) Malheureusement il paraît que ces éloges n'étaient pas mérités par la vicomtesse, car Tallemant (*loc. cit.*) nous apprend qu'elle avait acheté ces homélies d'un docteur en théologie nommé Maucors, et Chapelain rapporte aussi que, d'après le bruit public, l'ouvrage en question n'était pas d'elle (A. Balzac, édit. Tamizey de Larroque, t. I, p. 222, 7 avril 1638).

1. On trouve dans Saint-Simon (*édit.* 1829, t. VII, p. 406) une généalogie de la famille de L'Isle-Marivaut; la *Gazette* de 1653, p. 388, nous apprend que pendant plusieurs années, le défunt abbé de Lisle-Marivaut avait donné tous ses soins à organiser une colonie destinée à peupler les contrées situées vers le cap du Nord et la rivière des Amazones. Il était mort par accident au moment de faire voile pour le Nouveau-Monde. Voici les réflexions que cet événement suggéra au gazetier Loret :

J'avois parlé, dernièrement,
De ce fameux embarquement
D'une troupe assez bien fournie
Qui s'en va planter colonie,
En titre de républicains,
Dans les climats Américains;
Mais je n'avois pas dit le reste,
Assavoir l'accident funeste
Du sieur abbé de Marivaut,
Qui fît un si périlleux saut
De son bâteau dans la rivière,
Qu'il en a perdu la lumière
Et vu finir ses tristes jours
Environ à vingt pas du Cours.
Dieux! qu'en cet étrange rencontre
Le ciel visiblement nous montre
Combien souvent sont incertains
Les projets des pauvres humains!
Un bel esprit, un politique,
Part de Paris pour l'Amérique,
Et se voit noyer dans le flot
Avant qu'arriver à Chaillot.
Las! ce mal-heureux patriarche
N'avait encore passé qu'une arche
Pour aller au Monde nouveau,
Et voilà qu'il meurt dedans l'eau!
Je voy dans son mal-heur énorme
Un succez toutefois conforme
Au dessein par luy concerté,
Car on peut dire, en vérité,
Qu'avec l'assistance de l'onde
Il est allé dans l'autre monde.

(*La Muse historique*, 20 mai 1652.)

avoir d'une pièce très excellente et qui ne peut partir, à dire le vrai, que d'un très grand génie et d'un esprit merveilleusement élevé. Mais je vous prie de croire que j'ai des raisons qui me regardent, qui sont très pressantes, que je ne puis à mon grand regret vous donner l'approbation que vous avez désirée de moi. Je l'approuve en mon cœur, je l'admire, je rendrai ce témoignage partout, et serai toujours ravi quand vous me croirez, etc. » (3 janvier 1643).

Saint-Ange finit par obtenir le suffrage de deux obscurs docteurs, le P. Mathurin Moreau, jésuite, et le P. Louis Quinet, abbé de Barbery (18 juillet et 16 septembre 1643). Ce n'est cependant que deux ans plus tard que l'ouvrage fut mis en vente [1]. Dans sa dédicace au marquis Jean d'Étampes de Valençay, l'auteur dit que s'il a tant tardé à publier son livre, c'est qu'il ne trouvait personne qui méritât d'en recevoir l'hommage. Il est néanmoins permis de supposer que ce retard tint à des causes d'un autre ordre, et, à l'insistance que Saint-Ange met à prévenir le reproche de nouveauté, on devine qu'il redoutait une vive opposition. « Le Saint-Père, dit-il, a approuvé mon livre de vive voix et l'a rendu heureux par sa sainte bénédiction, témoignant assez par cette faveur que ce ne sont pas des dogmes nouveaux que je publie. Non, monsieur, ce n'est pas une science suspecte que je vous offre, c'est une ancienne doctrine sous une nouvelle méthode qui rend la théologie plus facile sans pourtant rien diminuer de sa majesté. »

Il ne pouvait ignorer les répugnances que témoignait la Faculté de théologie à tous les essais de vulgarisation. En 1607, elle avait demandé à Coeffeteau d'interrompre la traduction de la *Somme* de saint Thomas, qu'il avait entreprise à la prière de la reine Marguerite. Le P. Garasse avait aussi blâmé cette tentative, jugeant que c'était « violer les mystères que de les révéler [2] ». Tout récemment même (4 mai 1641), le sieur de Marandé, aumônier du roi, ayant, par l'entremise de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, fait hommage de son *Théologien françois* à l'Assemblée

1. Il se trouve en manuscrit à la Bibliothèque nationale, avec le millésime 1641, Fonds français 19,275. Des bibliothèques publiques de Paris, la Mazarine seule en possède un exemplaire imprimé (n° 12,050) avec ce titre : *La troisième partie de la Conduite du jugement dans les sciences, ou Méditations théologiques sur les principaux mystères de notre foi*, par le sieur de Saint-Ange Monteard, docteur en théologie, à Paris, chez Thomas Blaize, 1645, in-4. Cet exemplaire semble avoir appartenu à l'auteur lui-même ; il est dépourvu de frontispice, et, à l'intérieur, la place des vignettes laissée en blanc à l'impression, a été comblée à la main ; le titre est manuscrit, ainsi que la dédicace, les approbations des docteurs et la lettre de l'abbé de L'Isle-Marivaut, dont il est parlé plus haut.

2. *Jugement de tout ce qui s'est dit sur la Doctrine curieuse des beaux esprits*, Paris, 1625, in-12, p. 42 et 43.

du clergé, « il fut dit qu'il fallait plutôt supprimer le livre que récompenser l'auteur, et empêcher que la théologie ne fût exposée en langue vulgaire, à raison de la faiblesse de plusieurs esprits peu capables de digérer les mystères de la religion [1] ».

Il va donc au-devant de cette objection. « Si quelqu'un, dit-il, trop amoureux de la langue latine réprouve la française comme indigne de l'expression des mystères, et rejette ces méditations pour ce qu'elles sont en français, j'appelle de sa censure devant tous les Français et surtout devant ceux qui n'ont pas eu le loisir d'apprendre la langue latine. Je m'assure du gain de ma cause, et quand mes juges verront que leur intérêt et la raison demandent que l'on publie aussi bien les mystères en français dans les livres que dans les chaires, et quand mes parties se feront eux-mêmes justice, considérant que si nos prédécesseurs eussent eu la même sévérité, ils ne verraient pas eux-mêmes les mystères en latin, qui est la langue dans laquelle on veut qu'on les exprime. » Et il allègue l'exemple de saint Jérôme qui, pour traduire la Bible de l'hébreu et du grec, et celui de saint Augustin qui, pour composer son traité de la Trinité, ont usé du latin, la langue vulgaire de leur temps.

Mais Saint-Ange avait un motif plus sérieux encore de redouter l'hostilité des docteurs. Son dernier ouvrage était moins neuf par la forme que par la méthode. Ceux mêmes qui avant lui avaient traité de la théologie en français ne s'étaient pas écartés des sentiers battus, et avaient emprunté leurs arguments surtout aux Livres saints et aux Pères de l'Église. Saint-Ange était plus audacieux et ne s'adressait qu'à la seule raison. A ce point de vue, ses *Méditations théologiques* sont l'une des tentatives les plus hardies et l'une des constructions de métaphysique les plus curieuses du XVIIe siècle, et rappellent, quoique avec moins d'ampleur, la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebonde.

Celui-ci avait prétendu établir par la seule raison et sans recourir pour cela à la tradition ni à l'autorité, toute la doctrine chrétienne, y compris ses dogmes les plus relevés. Saint-Ange n'avait pas une ambition si haute ni si vaste. Il ne traitait pas de toute la théologie, mais seulement de quelques-unes de ses parties, telles que la Trinité, les décrets de Dieu, la création, l'incarnation, la providence, etc. De plus, il déclare formellement dans

1. Néanmoins sur les instances de l'évêque de Grenoble, l'Assemblée accorda à Marandé une gratification de 200 écus, mais en spécifiant expressément que c'était à la seule considération dudit évêque et sans avoir examiné l'ouvrage. (Collection des procès-verbaux de l'Assemblée du clergé, t. III, p. 98.) — Le *Théologien françois* eut plusieurs éditions; la troisième est de 1652, en 3 vol. in-f°.

sa préface apologétique, que son but n'est pas de prouver démonstrativement les mystères à l'aide des seules forces de la raison (ce qui est impossible, puisqu'ils la dépassent), mais simplement d'exposer les arguments que notre raison nous fournit à l'appui du dogme, et qui sans entraîner, à proprement parler, l'assentiment, inclinent néanmoins à croire les vérités révélées. Il est vrai que dans le cours de son ouvrage, Saint-Ange oubliant parfois cette importante et sage réserve, semble croire que ses déductions ont une valeur rigoureusement démonstrative et apodictique, comme on dit dans l'École; il prête par conséquent le flanc aux attaques qu'il avait d'abord cherché à prévenir.

III

Mais pour en venir à notre affaire, nous trouvons, en 1647, Saint-Ange à Rouen, où, selon toute apparence, il était venu solliciter un bénéfice. Il est installé chez le procureur général, qui l'appuie de sa haute protection [1].

Le sieur du Mesnil, fils de M. Hallé de Montflaines [2], maître des requêtes, ayant désiré le connaître, Saint-Ange se rendit chez lui (le 18 février 1647), accompagné d'un gentilhomme, dont on ne nous dit pas le nom, et dont, chose étrange, ni l'ex-capucin, ni ses adversaires ne songeront à invoquer plus tard le témoignage. Du Mesnil se trouvait alors en compagnie d'Adrien Auzout, le même qui devait se distinguer par ses travaux sur l'astronomie et faire partie de l'Académie des Sciences dès sa fondation [3].

La conversation aborda bientôt les sujets les plus sérieux. On en vint à parler de la certitude dans les sciences et des principes de nos connaissances. Ainsi Saint-Ange fut amené à dire que les

1. Ce procureur général était Louis Courtin, installé en 1645. On le voit (14 décembre de la même année) sommer ceux des membres du chapitre qui étaient à la fois curés et chanoines, d'opter entre leurs prébendes et leurs cures, et enjoindre à tous les curés de garder la résidence. Pendant la Fronde, Courtin se signala par sa fidélité au parti de la cour. (Voir A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 177, 223, 278, 382, 425, 428; t. VI, p. 15-23.)

2. Cousin a imprimé *Montflavier* d'après le ms. fr. 20,945; mais le fr. 12,249, qui est l'original, et le Conrart portent *Montflaines*.

3. Adrien Auzout avait alors environ dix-sept ans, s'il est né, comme on le dit quelquefois, en 1630, mais cette date est douteuse, d'autant plus que la part qu'il a prise à l'affaire Saint-Ange fait raisonnablement supposer qu'il était au moins de trois ou quatre ans plus âgé. Auzout a perfectionné le micromètre et eu le premier l'idée de fonder un observatoire à Paris. On a de lui les ouvrages suivants : *Epistola de duabus novis in Saturno et Jove factis observationibus*, Paris, 1664, in-4; *Lettre à M. l'abbé Charles sur le Ragguaglio di due nuove osservazioni, etc., de Joseph Campani, avec des remarques nouvelles sur Saturne et Jupiter*, Paris, 1665, in-4; *Traité du micromètre*, Paris, 1667, in-4; *Extrait d'une lettre de M. Auzout du 28 décembre 1666 touchant la manière de prendre les diamètres des planètes*, Paris, 1667, in-4. — Sur lui, voir Condorcet, *Éloges des académiciens*, Paris, 1773, in-12, p. 153, et Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, Paris, 1821, in-4, t. II, p. 594-597.

effets des causes naturelles ne sortant pas d'elles nécessairement, mais seulement d'après la volonté de Dieu, on ne pouvait en avoir une science certaine, à moins de connaître d'abord les décrets divins; et la connaissance de ces décrets présupposait, d'après lui, celle de la Trinité, qui seule existe nécessairement, et celle des motifs de convenance suivant lesquels Dieu les a formés.

La science de la Trinité doit donc logiquement précéder toutes les autres sciences, et c'est d'elle que dépend non seulement la théologie, mais encore la physique. Quant à la Trinité elle-même, Saint-Ange, nous dit-on, se faisait fort de l'établir par la raison, non pas, il est vrai, qu'il s'offrît à le faire séance tenante, car sa démonstration supposait une série de principes ou d'antécédents qu'il ne pouvait expliquer en si peu de temps; mais ces principes et cette démonstration avaient fini par persuader un grand nombre de docteurs de Paris, tels que Hallier, Hersent et Petit[1], qui, après s'être d'abord récriés en entendant sa proposition et l'avoir discutée avec lui, avaient confessé que jamais ils n'avaient « rien entendu de si fort, et y avaient donné les mains. »

On objecta alors à Saint-Ange qu'en admettant qu'il pût, par la seule raison, démontrer l'existence de la Trinité, il ne pouvait en déduire avec certitude la connaissance des créatures, ou productions de Dieu *au dehors*, puisqu'elles viennent de sa volonté libre. A cette difficulté, Saint-Ange fit une réponse dont je m'étonne que V. Cousin n'ait pas noté l'importance, car elle contient en résumé l'optimisme de Leibniz. Tout ce que Dieu fait en dehors de lui, dit-il, il le fait suivant certaines convenances que sa sagesse montre à sa volonté, et il fait toujours ce qui est le plus convenable. Sans doute, si on considère la puissance divine toute seule, Dieu pouvait une infinité de choses qu'il n'a pas faites, mais si on la considère jointe à sa sagesse, il ne pouvait faire que ce qu'il a fait, parce qu'il *fait toujours ce qui est le plus convenable.* Or ces raisons de convenance auxquelles Dieu se conforme toujours, Saint-Ange disait avoir, par son procédé, le moyen de les connaître, et par elles tout ce que Dieu a dû faire.

Mais si la raison peut démontrer la Trinité, la foi n'est plus nécessaire? A cette nouvelle objection, Saint-Ange, suivant ses adversaires, aurait répondu qu'elle l'est seulement pour nous faire savoir que Dieu est notre fin surnaturelle, car telle est la distance

1. François Hallier, mort en 1659, fut professeur royal et évêque de Cavaillon; il a laissé la *Théologie morale des Jésuites* (1644) et d'autres ouvrages. Charles Hersent, auteur de l'*Optatus Gallus de cavendo schismate* (1640); il écrivit contre Arnauld et fut néanmoins accusé de jansénisme; il mourut vers 1660. Quant au docteur Petit, dont parlait Saint-Ange, c'est peut-être le même que le P. Antoine Petit, de l'Oratoire, qui mourut en 1653.

qui nous sépare de l'être divin, que, de nous-mêmes, jamais nous ne pourrions supposer que notre fin est de jouir de lui par la vision béatifique. Mais pour le reste des mystères, ajoutait-il, la foi n'est qu'un supplément accordé aux esprits faibles ou ignorants, tandis qu'un esprit puissant et vigoureux peut y parvenir par ses propres forces et sans avoir besoin de la foi.

Cette première partie de l'entretien a fourni matière à quatre des propositions qui furent imputées à Saint-Ange. Nous n'en avons pour garants que les jeunes du Mesnil et Auzout, car Pascal, qui néanmoins en a signé la relation avec ses amis, n'était pas encore avec eux, puisqu'il ne vint chez M. de Montflaines que sur ces entrefaites.

On le mit au courant de la conversation, et Saint-Ange, pour appuyer ce qu'il avait dit de la disproportion qui existe entre notre nature et celle de Dieu, lut plusieurs pages d'un petit livre imprimé, et de sa composition, intitulé *de l'Alliance de la foi et du raisonnement*[1]. Il aurait ensuite déclaré que le Christ était d'une autre espèce que nous, et qu'il en était de même de la Vierge.

Le cours de la discussion l'amena à dire que, d'après ses principes, on pourrait calculer combien il devait y avoir d'hommes sur la terre dans toute la suite des siècles. Bien que cette proposition n'ait été pour Saint-Ange la cause d'aucune imputation fâcheuse, je crois devoir rapporter en partie les développements qu'il lui donna, car ils dénotent un esprit original, bizarre si l'on veut, mais, pour certaines idées, en avance sur son temps.

« Il dit qu'il y aurait des hommes jusqu'à ce que la masse corporelle fût épuisée... Que la masse corporelle comprenait tous les corps, tant célestes que terrestres, et que toute cette masse devait servir successivement à composer des hommes, parce qu'il fallait qu'il y eût autant d'hommes comme il y avait de parties de cette masse qui étaient suffisantes pour être unies à des âmes et faire des hommes, à cause qu'il fallait que tout retournât à Dieu comme tout en était venu, Dieu n'ayant produit ses créatures qu'à ce dessein; et que, par conséquent, tous les corps devaient aussi bien retourner à lui que les esprits, avec cette différence, que les esprits, étant capables de connaissance et d'amour, pouvaient y retourner seuls, mais les corps, étant privés de l'un et de l'autre, ne pouvaient y retourner s'ils n'y étaient reportés par les esprits; et pour cet effet, la sagesse de Dieu avait trouvé l'invention d'unir des esprits aux corps afin qu'ils reportassent à lui toute la masse

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, p. 116. Je n'ai pas pu mettre la main sur cet opuscule, et je ne l'ai vu cité nulle part ailleurs.

corporelle; que la fin du monde ne viendrait que quand toutes les parties de la masse corporelle auraient servi à composer des hommes et que la dernière serait prise, car alors chaque âme reprendra la partie de la masse qui lui est appropriée [1]... »

Sans doute, ce n'est là qu'une hypothèse gratuite, mais elle n'est pas sans grandeur, et si, au lieu d'avoir été imaginée par un obscur théologien, elle avait eu pour auteur un philosophe de l'antiquité, il est probable que V. Cousin l'eût jugée digne de son attention.

Saint-Ange dit donc que, cela étant, « un géomètre pourrait supputer à peu près le nombre des hommes qui devaient être depuis le commencement du monde jusqu'à la fin... »

Pascal et ses jeunes amis se moquèrent de cette proposition « autant que la civilité le pouvait permettre », et ils y opposèrent des difficultés qu'un philosophe ou un physicien de nos jours ne ferait sans doute plus. Ils demandèrent à Saint-Ange « comment la substance du soleil et des étoiles et celle qui est au centre de la terre, pouvait venir sur la terre, afin qu'elle fût prise pour la composition des hommes, et qui est-ce qui l'apportait ». « Il répondit que la cause de cette difficulté venait de ce que nous concevions les choses naturelles autrement qu'elles ne sont, et que nous n'avions pas une bonne idée de la substance des choses; que nous pensions que ce que nous voyons était substance, tandis que ce n'étaient que des accidents et des apparences; qu'il fallait s'imaginer que la substance n'était pas attachée aux accidents que nous voyons, mais qu'elle était en continuel mouvement derrière eux, et que par ce moyen, la substance du ciel, du soleil, de la lune et des étoiles descendait ici-bas et que celle de la terre montait en haut continuellement, et que par cette unique façon de philosophie, on pouvait satisfaire à l'expérience nouvellement faite sur le vide par le sieur Pascal, laquelle il estima beaucoup, aussi bien que l'auteur, et dit qu'il avait entendu parler de cette expérience à Paris devant que de venir en cette ville (*de Rouen*), en une compagnie où on avait fait très grand état dudit sieur Pascal [2]. »

A cette idée d'un continuel mouvement, d'une circulation incessante de la matière, nos jeunes gens se mettent à rire de plus belle, et ils objectent à leur interlocuteur qu'on n'en a aucune preuve. Il ne faut pas s'en étonner, reprit Saint-Ange; en cela, il nous arrive la même chose « que si, regardant une tapisserie immobile, derrière laquelle des hommes se promèneraient, on niait qu'ils

1. Cousin, *ibid.*, p. 117 et 118.
2. Cousin, *ibid.*, p. 119.

remuassent, parce qu'on ne les verrait pas mouvoir... Il dit que toute la substance des corps devait être considérée comme de l'eau; qu'il fallait donc s'imaginer une mer ou un grand fleuve et dans icelui plusieurs bouteilles de verre remplies de l'eau de ce fleuve, car le fleuve n'en grossirait pas pour cela, non plus que quand on casserait quelqu'une de ces fioles ou toutes ensemble, parce que ce serait toujours la même eau, et il n'y en aurait pas davantage pour cela. Tout de même, les hommes sont comme ces bouteilles de verre, qui tous ont une partie de la matière, et quand ils vivent, elle n'est pas diminuée, non plus que, quand ils sont cassés par la mort, la substance n'est pas augmentée, mais seulement la même substance est dispersée par l'univers, ainsi que l'eau de la fiole cassée par tout le fleuve [1]... »

La comparaison manque peut-être d'élégance et de distinction; elle n'en est pas moins d'une philosophie profonde; mais chez les interlocuteurs de Saint-Ange, elle « excita une risée commune ».

Dans un second entretien, dont il sera question plus loin, on présenta sur ce point à Saint-Ange une autre objection. « On s'obligea de lui prouver que quand même on ne prendrait que la substance de la terre pour la composition des hommes, le monde devrait durer encore plus de quatre ou cinq mille millions d'années, ce qui était absurde et contredisait un autre de ses sentiments, qu'il avait dit de bouche ou qu'il avait lu dans son traité du péché originel, c'est que Jésus-Christ était venu au milieu des siècles aussi bien qu'au milieu de la terre... Il voulut savoir comment on pourrait supputer cela. On lui dit qu'on prendrait un nombre d'hommes bien certainement plus grand que celui qui est à présent sur la terre,... qu'on supposerait aussi que le renouvellement des hommes se fît de quinze en quinze ans, ce qui n'arrivait pas néanmoins; d'un autre côté, qu'on supputerait combien la terre a de pieds cubiques, et qu'enfin, donnant trente pieds de terre à chaque homme pour la composition de son corps, ce qui est trop de plus de la moitié, on saurait combien elle pourrait composer d'hommes, et que l'on était bien assuré que cela ferait un nombre si grand, que le monde devrait durer plus de quatre mille millions d'années, et qu'aussi, comme on savait à peu près combien il y avait que le monde avait commencé, il fallait que l'un ou l'autre de ces deux sentiments fût faux, puisqu'il ne pouvait se faire que ce monde durât quatre billions d'années et que Jésus-Christ fût venu au milieu des temps, car il s'ensuivrait que

1. Cousin, *ibid.*, p. 119.

depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, il y aurait deux mille millions d'années. Il répondit que le nombre des années de la création n'était pas clair, et que la Bible était obscure en ce point [1]... »

Comme on doit s'y attendre, la conversation se porta sur la question de la grâce, qui commençait déjà à passionner les esprits [2]. Sans prendre parti pour Jansénius ni pour Molina, Saint-Ange prétendit que sa connaissance des décrets divins lui permettait d'embrasser ce qu'il y avait de véritable dans les deux opinions contraires, et « qu'en cela consistait l'excellence de sa doctrine, que tout ce qui se rencontrait de véritable, épars dans toutes les opinions, se rencontrait ramassé en son lustre [3] dans sa doctrine... »

Il reconnut pourtant qu'il avait encore quelques difficultés sur la question de la liberté, qu'il creusait depuis deux ou trois ans; mais pour celle des décrets divins, il l'avait tirée au clair depuis huit ans.

Inutile de rapporter ici les distinctions qu'il fit pour répondre aux objections de ses interlocuteurs; elles n'intéresseraient que les théologiens de profession.

Le lundi suivant, 4 février, Pascal, du Mesnil et Auzout étant allés rendre à Saint-Ange sa visite chez le procureur général, il ne put les recevoir, mais ils y retournèrent le lendemain. Cette fois, ils emmenèrent avec eux l'abbé Le Cornier, docteur de Sorbonne.

Cet ecclésiastique était fils de Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller au parlement de Normandie; c'était un homme de grand mérite. Il avait obtenu de la Faculté de théologie le sixième rang sur la liste des licenciés dans la promotion de 1646 [4]. Je ne crois pas qu'à cette époque, il eût encore de position officielle; mais plus tard, il fut chanoine, trésorier de la cathédrale, vicaire général et grand archidiacre de Rouen. Il seconda puissamment son archevêque dans ses démêlés avec l'évêque de Coutances [5]. Il jouit des bonnes grâces de la duchesse de Longueville,

1. Cousin, *ibid.*, p. 128.

2. L'*Augustinus* de Jansénius avait paru en 1640; mais dès 1630, une controverse ardente s'était élevée autour du livre du P. Gibieuf, de l'Oratoire, *de Libertate Dei et creaturae.*

3. A la place de *lustre*, Cousin donne *lieu*.

4. Nationale, fonds latin, 15,440, année 1646. — Il était encore bien jeune, étant né en 1622. Il avait été ordonné prêtre à Paris, le 26 mai 1646. Il fut fait archidiacre de Rouen le 22 février 1651 et mourut en 1661. Il est le plus souvent appelé l'abbé de Sainte-Hélène, et c'est ainsi qu'il est désigné dans le ms. Conrart. — Son frère Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller d'État et commissaire en la chambre de justice, fut l'un des juges de Fouquet.

5. L'évêque de Coutances, tout dévoué à Mazarin, fut déclaré suspens par son métropolitain pour avoir fait des ordinations à Paris à la requête des vicaires généraux nommés par le chapitre de Notre-Dame, en l'absence et contre le gré du cardinal de Retz. Il vint néanmoins prendre part à l'assemblée provinciale du clergé tenue à Gaillon le 20 septembre. L'archevêque refusa d'y siéger avec lui, et ses suffragants, ainsi que les autres députés ecclésiastiques, ayant passé outre, il soutint

et le P. Rapin l'accuse d'avoir favorisé à Rouen le parti janséniste et « gâté le couvent des Ursulines dont il était supérieur [1] ». « Il prêchait, dit un autre contemporain, et faisait les fonctions de ses charges en homme apostolique; c'est faire justice à son mérite que de dire qu'il se trouvera peu d'ecclésiastiques qui aient eu à la fois tant de riches talents pour servir l'Église et qui s'en acquittassent avec plus de zèle que lui [2]. »

Dans ce nouvel entretien, on ne fit guère que revenir sur les questions agitées dans le premier, surtout sur celle de la grâce. Nous n'y insisterons pas. Remarquons seulement qu'au moment où ses visiteurs prenaient déjà congé de lui, Saint-Ange, au rapport de ses adversaires, « jugeant peut-être qu'on n'était pas bien content de tout ce qu'il avait avancé, dit qu'il n'avançait pas toutes ces choses comme des dogmes, mais seulement comme des propositions et des pensées qui étaient la suite de ses raisonnements [3]. »

IV

Nos jeunes gens, les laïques du moins, ne gardèrent pas le secret sur les idées de Saint-Ange. Elles se répandirent promptement dans la ville, et, comme il est à croire, on exagéra ce qu'elles avaient d'étrange ou de choquant [4]. Aussi le malheureux passa-t-il bientôt pour un hérétique. Et pour comprendre sa position, il faut sortir de notre milieu indifférent aux querelles dogmatiques, et nous reporter en imagination à cette époque, où les passions étaient vives et les convictions profondes, et où le moindre soupçon d'hétérodoxie pouvait entraîner de si terribles conséquences. Alors on trouvera que Pascal et ses amis auraient

que l'assemblée était nulle. L'affaire fut portée à l'assemblée du clergé de France, où l'archevêque de Rouen fut défendu par l'abbé de Sainte-Hélène. Le discours de celui-ci a été imprimé sous ce titre : *Harangue de M. l'abbé de Sainte-Hélène, député de la province de Rouen, prononcée en présence de Nosseigneurs de l'assemblée du clergé de France, pour Monseigneur l'archevêque de Rouen.* S. l. n. d., in-4. Sans doute il eut part à la rédaction des deux opuscules suivants : *Question canonique sur la sentence donnée par Monseigneur l'archevêque de Rouen contre M. l'évêque de Coutances; Question canonique : Si l'assemblée tenue à Gaillon le XXe jour de septembre par MM. les évêques de Coutances, d'Avranche, de Séez, de Bayeux, etc., peut être considérée comme une vraie assemblée ecclésiastique.* (Mazarine, C, 12,270, in-4.)

1. *Mémoires*, édit. L. Aubineau, t. III, p. 90 et 177.

2. Dom Pommeraye, *Histoire de la cathédrale de Rouen*, 1685, in-4, p. 370.

3. Dans cet entretien, Saint-Ange lut une dissertation manuscrite de dix à douze pages in-4 sur le péché originel, qu'il avait composée depuis son arrivée à Rouen, à la demande d'un de ses amis; il montra aussi à ses visiteurs le commencement d'un traité depuis longtemps entrepris sur la liberté, puis le début d'un dialogue entre la Sagesse, la Volonté et la Puissance divines, où il avait l'intention de développer toute sa théologie et sa physique. Je ne sache pas qu'aucun de ces différents ouvrages ait été publié.

4. Il ne faut pas perdre de vue que, pour nous renseigner sur ses assertions, nous n'avons que le récit de ses accusateurs. Pour lui, s'il a consenti à signer le contraire des propositions qu'ils lui attribuaient, il n'a jamais avoué les avoir soutenues.

mieux fait de se montrer plus discrets et de ne pas divulguer des opinions dont leur interlocuteur ne s'était ouvert qu'en des entretiens particuliers. Que si ces idées leur paraissaient dangereuses, c'était à l'autorité ecclésiastique qu'ils devaient tout d'abord en référer, au lieu de les révéler à la foule toujours prompte à se scandaliser [1].

Les adversaires de Saint-Ange, appartenant à des familles puissantes, comptaient dans le monde officiel de nombreux partisans; les moines durent se tourner contre lui, parce que pour eux, ayant quitté le froc, il était un transfuge; quant aux chanoines, ils ne manquèrent pas de lui être hostiles, par esprit d'opposition à son protecteur, le procureur général, qui tout récemment avait tenté de leur faire abandonner les bénéfices qu'ils ne pouvaient desservir. En revanche, parmi les curés de la ville, rivaux des religieux et des chanoines, plusieurs lui étaient favorables.

Le scandale fut à son comble quand, usant de son droit de présentation, l'abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen [2] choisit Saint-Ange pour la cure de Crosville, dépendante du doyenné de Bacqueville. Allait-on exposer au danger de perdre la foi une portion du peuple chrétien, en la confiant à un prêtre hérétique? N'était-ce point jeter les brebis dans la gueule du loup?

Saint-Ange fut déféré au conseil de l'archevêque, qui, en l'absence de Fr. de Harlay, était présidé par J.-P. Camus, évêque démissionnaire de Belley, son suppléant. Celui-ci commença une information et acquit la conviction qu'il n'y avait là que des commérages dont il ne fallait tenir aucun compte. Il écrivit dans ce sens à l'archevêque [3]; et le vicaire général Gaude reçut officiellement la présentation de Saint-Ange à la cure qu'il sollicitait [4]. L'accusé se rendit à Gaillon, d'où il revint après avoir vu M. de Harlay, et convaincu qu'il n'avait plus rien à redouter.

Mais bientôt après, il avait été suivi à Gaillon par Blaise Pascal, du Mesnil et Auzout, qui s'étaient plaints à l'archevêque de la conduite tenue en cette affaire par M. de Belley. Ce prélat, disaient-ils, s'était décidé sur la fausse supposition que les accusateurs de Saint-Ange n'osaient pas signer les propositions hétérodoxes qu'ils lui imputaient. Avait-il eu si grand tort de le croire? Auzout

1. Mme Périer dit que son frère et ses amis ne dénoncèrent Saint-Ange qu'après l'avoir charitablement averti. En réalité, ils le déférèrent à l'autorité ecclésiastique quand, par suite de leur indiscrétion, ses idées que, sans eux, tout le monde eût ignorées, eurent fait un scandale épouvantable.

2. C'était Jean-Baptiste de Richelieu, neveu du cardinal de ce nom; en 1652, il abandonna son abbaye pour se marier.

3. Cette lettre de Camus n'a pas été conservée, mais nous avons la réponse qu'y fit M. de Harlay.

4. Le 13 mars 1647 (Archives de l'archevêché de Rouen).

était trop jeune pour que, selon toute apparence, on pût faire grand cas de sa parole sur des matières si épineuses; l'abbé Le Cornier, dont le témoignage devait naturellement, dans l'espèce, avoir le plus de poids, avait quitté Rouen et était parti pour Paris, à ce qu'on disait, pour n'être pas mêlé à cette affaire. D'un autre côté, le gentilhomme qui accompagnait Saint-Ange lors du premier entretien, semble bien s'être dérobé, puisqu'on ne le rencontre plus dans la suite du débat.

Quoi qu'il en soit, l'archevêque prit peur, et craignit d'être accusé de ne pas montrer assez de zèle ni de vigilance. Il adressa donc à son suppléant la réponse suivante, à la date du vendredi 15 mars 1647 [1] :

« Ce n'est pas une affaire à estourdir, l'on en est venu trop avant. — Elle pourroit bien envelopper M. le Procureur général, qui protège l'homme déféré, et ceux de nos curés que l'on dit qui les favorisent par opinion que les chanoines et les moynes s'en meslent [2]; car en ce temps le Conseil de conscience et la Bastille vont bien loin. C'est pourquoy, tant pour eux que pour nous, et plus pour Dieu et son Église et le peuple scandalizé du défroquement, accusation et présentation du sieur de Saint-Ange, tenons la balance haute et esgalle. Il est party avec M. Bachelet, qui l'assiste de la part de M. le Procureur général, bien content de moy. Mais Messieurs Pascal le jeune, de Montflaines [3] et Auzoult, qui l'ont suivy, maintiennent que c'est une supposition manifeste que l'on ayt refusé de signer les articles, et que l'on vous a imposé, et à M. le Procureur général, qui l'aviez creu. Je les ai fait résoudre de le voir pour l'informer, en présence dudit sieur de Saint-Ange, de tout le fait, et de cela nottamment, pour y donner ordre par sa prudence, et aviser au moyen de faire satisfaire l'Église scandalizée de ce bruit; sinon de faire leur déclaration devant vous en mon conseil, dont on leur délivre acte, comme aussi audit sieur de Saint-Ange, que j'avois fait convenir de s'y présenter et signer le désaveu et condamnation des propositions à luy imputées. En cas de continuation du différend [4] plus avant, Nous y mettrons aussi la main plus avant pour prévenir la calomnie qui pourroit renverser sur ceux qui me représentent, et descrier notre charge et notre gouvernement... »

Saint-Ange et ses adversaires ne purent s'entendre à l'amiable. Il fallut en venir à une procédure officielle et aviser au moyen de

1. V. Cousin (*ibid.*, p. 130) en a donné la plus grande partie. Dans les manuscrits, elle est intitulée *Copie d'apostille à M. du Belley touchant Saint-Ange.*

2. Les ms. Conrart porte après le mot *opinion* un point et virgule, qui rend la phrase inintelligible.

3. Il s'agit ici évidemment de M. Montflaines le fils, ailleurs nommé du Mesnil.

4. Les ms. portent *de différents.*

satisfaire les amours-propres engagés. Camus s'y employa de son mieux et obtint de l'accusé la déclaration suivante, qui, malgré tout, n'est pas exempte d'amertume.

Réponse aux propositions que quelques-uns ont fait dire à Saint-Ange, sous ce titre : Propositions avancées en deux conférences particulières [1].

Quoique ces propositions ne soient pas recevables, n'ayant prêché, dogmatisé ni enseigné dans la ville de Rouen; encore que ces mots : *avancées en deux conférences particulières*, fassent plus de la moitié de ma justification, les entretiens particuliers et surtout des personnes qui ne se sont jamais vues, passant plutôt pour des tentatives réciproques de la capacité d'un chacun que pour une profession de foi, et qu'on ne soit pas obligé de rendre raison en public de ce qui se fait en particulier; il est toutefois glorieux et avantageux à un prêtre et à un docteur de faire connoistre sa doctrine orthodoxe, et surtout quand on y veut donner quelque atteinte, comme il se voit maintenant. C'est pourquoy j'ai cru estre obligé d'y répondre; et à l'exemple de Jésus-Christ qui, interrogé sur ses disciples et sur sa doctrine, renvoie ses interrogateurs à ses disciples et à ce qu'il a enseigné publiquement : *Ego palam locutus sum*, je me suis persuadé de ne pouvoir faire une meilleure réponse aux propositions où l'on me fait parler que par ce que j'ai publié de contraire dans mon livre qui porte pour titre : *Méditations théologiques* [2], achevées d'imprimer avec approbations des docteurs et privilège du roi, l'an 1645, qui devoient estre plus fidèles tesmoins de mes pensées et de ma doctrine, que les oreilles et l'esprit de ceux qui les ont baillées par escrit.

Responses contradictoires aux quatre premières propositions dans les propres mots de mon livre, pages 2 et 3 de la préface.

Propositions : 1° Qu'un esprit vigoureux et puissant peut sans la foi parvenir par son raisonnement à la connaissance de tous les mystères de la religion, excepté seulement pour comprendre que Dieu est notre fin surnaturelle.

2° Que la foi n'est aux foibles qu'un supplément au défaut de leur raisonnement.

3° Qu'il démontre par raison naturelle la Trinité, et que de cette connoissance dépendent sa théologie et sa physique.

4° Que par la suite de ses raisonnements, il connoist tout ce que Dieu a dû faire.

1. Cette pièce n'est pas datée, mais elle doit certainement trouver place ici.
2. C'est le même ouvrage que la *Troisième partie de la conduite du jugement naturel*. Voir plus haut, p. 6 et 8, note.

Réponse. « Mais je fus encore plus heureux, quand après m'avoir inspiré le désir de raisonner sur les mystères divins, il me fit entendre par un autre prophète que ma recherche seroit vaine si je ne lui donnais la croyance pour fondement : *Nisi credideritis, non intelligetis*; ce qui me fist résoudre de prendre la foi pour mon fondement et mon guide et de regarder beaucoup plus à la règle infaillible de l'Église romaine qu'à la forme des arguments quand je voudrois légitimer les conséquences dans mes méditations; ce que faisant avec cette préparation que là où mon jugement manqueroit, je mettrois en sa place l'autorité de la foi, et que je croirois quand je ne pourrois encore comprendre. » Et un peu après : « La gloire de la vérité et celle de l'Église qui n'est pas divisée d'avec Dieu a fait le dessein de les communiquer (*ces méditations*) et non pas, comme quelques-uns déjà ont été mal informés, que je prétendois de prouver les mystères de la religion par la raison naturelle : je tiens avec les plus sensés que notre raisonnement tout seul est trop foible pour faire une preuve si importante. Je l'expose ici néanmoins dénué de citations, pour y faire éclater plus visiblement la gloire de l'Église et de la vérité. »

Et à la troisième page de la première partie, j'ajoute formellement contre la troisième proposition : « La seconde chose que j'appris étoit que la production d'un *second* subsistant, dont nous n'avons pu avoir aucune connoissance que par la foi, puisque tous les raisonnements avant Jésus-Christ n'avoient pu arriver qu'au deçà,.. étoit une conséquence et une suite nécessaire de l'*inconfusion* et de l'*identité* qu'il falloit inévitablement admettre entre les vertus d'agir et l'essence de Dieu. »

5° Proposition : Que les Pères n'ont connu qu'une partie de la vérité, manque d'avoir su l'ordre des décrets; qu'il en a connoissance et qu'il y est confirmé depuis huit années.

Réponse. La cinquième est contrariée par toute la suite de mes livres, dont la plus grande partie des pensées et des raisonnements sont des extraits des Pères et des Docteurs de l'Église.

Propositions : 6° Que la Vierge constitue une espèce à part et distincte de celle de tous les autres hommes.

8° Que Jésus-Christ n'est pas animal.

9° Que la nature humaine de Jésus-Christ constitue une espèce à part et distincte des autres hommes.

Réponse. On prend pour la huitième et la neuvième proposition les mots *animal* et *espèce* dans un autre sens que moi; et si on m'eût donné le loisir de m'expliquer, on m'eût ouï dire, afin d'ôter l'équivoque, que Jésus et la Vierge et tous les hommes conviennent univoquement sous ces mots d'*animal* et d'*homme*, selon que je le tiens dans la 46e page de la seconde partie, lorsque je dis que Jésus et la Vierge sont originaires d'Adam et que Jésus a satisfait pour nous et notre propre.

7° Que la Vierge n'a point été faite du sang de saint Joachim, ni de sainte Anne, mais d'une nature nouvellement créée.

Réponse. La septième de leurs propositions est contrariée par la page 48 de la deuxième partie, dernière ligne, et les suivantes, en ces mots : « Par conséquent, quoiqu'elle (*la Vierge*) fût engendrée par la voie naturelle des hommes et qu'ainsi elle en tirât son origine et sa chair, elle n'avoit pas, en prenant cette chair, pris l'*imperfection qui lui étoit attachée.* »

Propositions : 10° Que la substance du corps de Jésus-Christ n'est point faite de la substance du sang de la Vierge, mais d'une nature nouvellement créée.

11° Que tous les passages de l'Écriture où il est dit que Jésus-Christ est fait *ex ea*, *ex semine*, *ex muliere*, *ex qua*, se doivent expliquer par *in ea*, *in semine*, *in muliere*.

12° Que Jésus-Christ et la Vierge ont ensemble offert leur obéissance et leur mort pour la rédemption des hommes.

Réponse. La dixième et la onzième est formellement contrariée par la page 46 de la seconde partie, ligne 12 et suivantes, en ces mots :

« En second lieu, puisque de voir sortir un enfant du ventre de la mère était une suffisante preuve (quoiqu'on ne connût pas le père), pour faire croire qu'il est originairement d'Adam, il falloit en cette rencontre (ayant déjà un père dans l'éternité) qu'il eût du moins une mère qui lui fournît du plus pur de son sang pour son incarnation et la formation de son corps, qui produit de la sorte, assuroit ceux qu'il rachèteroit qu'en mourant pour eux, il auroit payé de leur propre. »

Et j'ajoute pour la réponse à la onzième, que je n'ai jamais dit : *In semine*, *in muliere*, mais bien *ex ea* et *in ea*, lesquels il faut avouer tous deux, à moins de contredire l'Écriture qui les prononce tous deux en cette occasion.

J'avoue la douzième proposition comme étant couchée dans la 54e page de la seconde partie de mon livre ; mais je l'avoue au sens que saint Anselme appelle la Vierge réparatrice, et comme Arnoldus Carnotensis, célèbre auteur du temps de saint Bernard, qui a dit en latin quasi les mêmes paroles que je dis en françois, selon qu'il est rapporté par Salazar. Il dit ces mots parlant du sacrifice de Jésus et de Marie :

« Nimirum in tabernaculo illo duo videres altaria, aliud in pectore Mariæ, aliud in corpore Christi; Christus carnem, Maria immolabat animam. Optabat vero ipsa ad sanguinem animæ et carnis suæ addere sanguinem et elevatis sursum manibus celebrare cum filio sacrificium vespertinum Domino, etc. »

Si ceux qui ont donné les propositions par écrit eussent pris garde à deux endroits de mon livre, où en l'un, page 35 de la seconde partie, je dis que la justice vindicative demandait d'être entièrement satisfaite par Jésus-Christ; et en l'autre, page 37 de la quatrième partie, je dis « qu'un autre qu'un Dieu homme ne pouvait satisfaire à la justice divine, offensée par une coulpe universelle de tous les hommes », ils ne m'eussent pas obligé d'expliquer cette douzième proposition....

Camus, d'humeur accommodante, fut satisfait de cette déclaration, et en l'envoyant à l'archevêqne, il lui écrivait :

« Après beaucoup de conseils et de tracas, voilà enfin que, selon vos ordres, nous avons fait faire la déclaration en votre Conseil au sieur de Saint-Ange, dont nous vous envoyons la copie pour en avoir votre jugement. J'en ay fait rayer tous les mots qui pouvoient choquer, et n'y ay souffert que des termes simples et modestes, pour oster toute occasion à ceux qui la cherchent, de continuer une altercation [1] si fascheuse, de laquelle ne peut à mon avis sortir aucune édification, l'Apostre nous apprenant que ceux qui s'entremordent et entredéchirent les uns les autres, se consument et se perdent, outre les grandes offences de Dieu qui se multiplient en ces contestations, *non in contentione et æmulatione* [2]. »

V. Cousin qui, je l'ai déjà dit, ne savait pas alors avoir affaire à Camus s'est arrêté ici dans la reproduction de cette lettre, et c'est grand dommage, car la suite nous montre de quel zèle était animé l'ancien évêque de Belley, alors âgé de soixante-trois ans; et ce zèle est d'autant plus louable que l'archevêque qui l'employait ne lui donnait aucune indemnité.

« Messieurs vos Curez de cette ville, continue-t-il, ont fait une calende [3] selon leur costume, à ce qu'ils m'ont dit, pour parler de leurs affaires, après quoy ils m'ont donné charge de vous supplier de donner ordre que par votre justice vos ordonnances soyent exécutées touchant la communion paschale. Disans que tout le desordre de leurs parroisses et parroissiens en cette solennité-là procède de votre cathédralle, en laquelle on reçoit indifféremment en la communion en ce jour-là, tous ceux qui s'y présentent, sous prétexte que c'est la mère Église de tout le diocèse. Elle est certes la grande mère et métropolle; mais vous sçavez, Monseigneur, que les grandes mères n'ostent aux mères l'authorité qu'elles ont sur leurs propres filles, et j'estime que vous deviez bien autant d'appuy à vos parroisses qui vous sont absolument sujettes, qu'à une église qui, comme toutes les cathédralles, se pare d'exemptions, et qui fait gloire de balancer l'authorité épiscopale. En cela je vous dis mon avis sans pourtant passer le vôtre, qui demeure toujours en sa pleine liberté. Ils ont fait voir de si extrêmes désordes naissans de cette liberté, ou plutost de cet abus, qu'ils vous supplient de les reprimer.

« La semaine du dimanche gras, je ne preschay que six fois; la suivante

1. Cousin donne ici d'après les ms. *altération*, qui n'a pas de sens; la réponse de l'archevêque à cette lettre contient le mot *altercation*.

2. Camus fait allusion au texte de l'*Épître aux Romains*, chapitre XIII, v. 13.

3. *Calende*, sorte de synode. (V. La Fontaine, édit. H. Régnier, t. V, p. 351.) — La cathédrale de Rouen a un *portail de la Calende*.

que quatre, cette-cy que cinq; c'est ainsi que je passe le caresme, confirmant çà et là une fois ou deux la semaine, *sic vivitur et in talibus vita spiritus mei.* On commence déjà à faire les examens des ordres prochains, où l'on me promet une terrible nuée d'ordinans [1]; nous ferons ce que nous pourrons, jusques à ce que les jambes nous faillent [2]. »

V

Mais l'archevêque ne trouva pas suffisamment nette et précise la déclaration de Saint-Ange; et ses craintes redoublèrent à la suite d'une autre affaire de même genre qui venait de surgir sur un autre point de la province, à Vernon [3], et qui devait même nécessiter l'envoi d'un commissaire royal [4]. Les accusateurs étaient du reste retournés à Gaillon; ils s'étaient plaints de ce que le désaveu obtenu de Saint-Ange non seulement n'était pas assez catégorique, mais encore de ce que les termes n'en avaient pas été débattus contradictoirement ni arrêtés devant le conseil archiépiscopal tout entier, mais en présence de trois de ses membres tout au plus. Du reste, la réclamation que lui adressaient ses curés par l'entremise de Camus eut pour effet d'irriter l'archevêque contre eux et contre Saint-Ange, leur protégé; il lui déplut de voir les pasteurs moins zélés pour la pureté de la foi que ces jeunes laïques dont l'ardeur le venait troubler dans sa retraite. Il répondit donc à Camus :

« Ce n'est qu'un commencement : mes ordres ne sont pas pour faire aller les affaires de la foy si viste. Cette déclaration n'est pas complette ni exacte : *Tres faciunt capitulum*, mais non pas *consilium*; encore le dernier n'est appellé que pour me l'envoyer [5]. Après cette préparation, doit suivre canoniquement l'ordre que le sieur Morange [6] vous presentera, que j'ay mis entre les mains des opposans pour estre entendus à leur tour. Vous y verrez bien d'autres choses. Cependant l'impiété

1. Le vendredi 5, et le samedi 6 avril, avant le dimanche de la Passion, Camus fit 164 tonsurés, 187 minorés, 110 sous-diacres, 96 diacres et 83 prêtres. A l'ordination de Noël, qui avait précédé, du 20 au 22 décembre 1646, il avait donné, tant à la cathédrale qu'à l'église Saint-Maclou, la tonsure à 410 sujets, les ordres mineurs à 135, le sous-diaconat à 117, le diaconat à 82, et la prêtrise à 69. Ces chiffres énormes ont été relevés sur les registres mêmes aux archives de l'archevêché de Rouen.

2. Cette lettre, dans les ms., est datée du 20 ou 21 mars 1647.

3. Vernon est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Evreux.

4. Je n'ai point trouvé d'autres renseignements sur cette affaire.

5. Allusion à l'axiome de droit canon : *Tres faciunt capitulum*, le chapitre est censé réuni tout entier quand il est représenté par trois chanoines. On verra plus loin que l'on avait dit à l'archevêque que quand Saint-Ange avait signé son désaveu, il n'y avait dans la salle du conseil que Camus, le curé de Saint-Jean et le vicaire général Gaude, et encore celui-ci n'était pas intervenu dans la discussion et n'avait été appelé qu'à la fin pour envoyer la déclaration à Gaillon.

6. Morange était employé au secrétariat de l'archevêché.

grossit et esclatte à Vernon sur les mesmes sujets de Jésus-Christ et de la Vierge, et se répand sur nous au voisinage. Vous en entendrez bien tost parler. C'est pourquoy, autant pour les uns que pour les autres, tenons encore la playe ouverte, et n'enfermons pas, comme les mauvais chirurgiens, l'apostume dans l'ouverture, sous ombre d'avoir bien tost fait. La théologie parlementaire [1] n'est pas l'apostolique, et jamais l'Apostre ne ferma la bouche à ceux qui crient au loup. Il y a bien de la différence entre les affaires des particuliers à particuliers et les affaires publiques, et entre altercation et délation ou déclaration, qui doit être réciproque en matière d'accusation. La première édification est de la foy; en vain bastirons-nous, si nous ne tenons ferme au fondement. Les prestres pallient tout, et parce que les laïcques approfondissent, contre tout ordre ils sont les maistres [2]. »

Voici l'ordre remis par l'archevêque aux adversaires de Saint-Ange, et auquel il est fait allusion dans la lettre précédente :

« Pour servir d'ordre au sieur Morange, commis à notre secrétariat de l'archevêché, de conduire les sieurs de Montflaines, Pascal et Auzout vers notre Religiosissime Confrère et grand vicaire *in Pontificalibus*, pour, assisté de notre vénérable Promoteur général [3] et du sieur Gaude l'un de nos grands vicaires, entendre lesdits sieurs et recevoir leur déclaration, avec les journaux des conférences qu'ils ont eues avec le sieur de Saint-Ange, et leurs apostilles et observations en forme de réplique [4] sur l'acte passé en notre secrétariat à la décharge dudit Saint-Ange [5], dont nous leur avons canoniquement donné communication et copie, avec ce présent ordre d'en faire par vous autant en faveur dudit de Saint-Ange, afin d'aviser à la réponse qu'il y devra faire pour informer (?) l'Eglise, et estre par nous pourveu au scandale public de l'opinion qui court que l'on laisse semer des nouveautez; avec defences de rien innover de part et d'autre que toute l'affaire n'ayt esté par nous terminée selon les formes et que l'ordre particulier en ayt esté par nous donné. Fait et ordonné en notre audience archiépiscopalle en notre chasteau archiépiscopal de Gaillon, le 21e Mars mil six cens quarente sept.

1. L'archevêque insinue avec malveillance que Camus se laisse influencer dans cette affaire par les relations qu'il a dans le monde parlementaire de Rouen.

2. Cousin ponctue autrement : « Parce que les laïques approfondissent contre tout ordre, ils sont les maitres. » La phrase ainsi coupée contiendrait un blâme à l'adresse de Pascal et de ses amis, ce qui serait contraire à la pensée de l'archevêque. Cette lettre est datée du 22 mars 1647. Voici la partie relative à la réclamation des curés transmise par Camus : « Quant aux curés, qu'ils nous aydent à purger ce scandalle, que de leur grâce ils n'appellent, à la huguenotte, qu'altercation, et puis nous leur ayderons à bien faire leur communion paschale, qui est déjà assez reiglée par le clergé (?) et pour le surplus, ils peuvent consulter les agents qui sont de leur ordre pour en prendre avis des prélats, et, si besoin est, de Sorbonne, ou aussi bien toutes ces questions-cy iront, car ce sont de mauvaises filles qui, au lieu de défendre leur mère, luy demandent (?) ce que Notre Seigneur prédit : *Et super dolorem vulnerum meorum addiderunt.* » (*Psaume* LXVIII, v. 27.)

3. Je crois qu'il faut lire *promoteur* au lieu de *prédicateur*, que Cousin donne avec les ms. La présence du promoteur est tout indiquée dans cette affaire; du reste, il sera plus loin parlé de lui.

4. Ces apostilles, observations et répliques de Pascal et de ses amis ne nous sont point parvenues.

5. Cet acte doit être la déclaration de Saint-Ange ci-dessus rapportée.

« Signé : FRANÇOIS, archevêque de Rouen. Et plus bas : Par le commandement de Mgr l'Illustrissime et Religiosissisme Archevesque, GAUDE. Et à costé, le sceau de Mgr l'archevesque en cire rouge [1]. »

Dans l'intervalle, l'opinion publique s'était retournée en partie contre les accusateurs. Le départ de l'abbé de Sainte-Hélène produisait une mauvaise impression, et on se disait par la ville que Pascal et Auzout, les principaux instigateurs de ce procès, n'étaient pas mus par des motifs désintéresssés, ni par le seul zèle de l'orthodoxie. Auzout écrivit donc à l'abbé pour lui demander d'attester la vérité de leur rapport et l'authenticité des propositions qu'ils avaient imputées à Saint-Ange. Il en reçut une lettre dans laquelle, tout en rendant hommage à l'honorabilité des deux jeunes gens, et en constatant l'exactitude de leurs souvenirs, le docteur de Sorbonne les invitait discrètement à montrer moins d'âpreté.

« Paris, 22 mars 1647.

« Je ne doute point que l'on ait pu dire à Rouen que je me suis esloigné de peur d'estre obligé de contribuer à la disgrace de M. de Saint-Ange. Il est vrai que si j'avois creu que mon absence eust pu empescher et l'effet et la cause, je l'eusse fait tres volontiers, et eusse esté ravi que le tout eust pu se disposer et se terminer par des voies plus douces. Mais vous sçavez bien, et beaucoup de personnes avec vous, que bien longtemps auparavant que j'eusse mesme ouï parler de M. de Saint-Ange, j'avois fait dessein de venir à Paris ; et qu'au contraire que cette conjecture m'eust fait avancer mon voyage, j'eus quelque pensée de le différer encore pour quelques jours, afin d'avoir le moyen et le temps de recevoir M. de Saint-Ange, qui m'avoit promis de me résoudre les difficultés que je luy avois proposées sur ce qu'il nous avoit avancé

1. Quoique V. Cousin leur ait donné une autre place, c'est vraisemblablement à la suite de cet ordre de l'archevêque, que furent écrites les deux déclarations suivantes. La première est ainsi conçue : « Nous soussignés R. Hallé de Montflaines, Adrien Auzoult et Blaise Pascal, cejourd'hui... 1647, étant mandés au conseil de Mgr l'Illustme et Religme archevêque de Rouen, primat de Normandie, auquel présidait Mgr l'évêque de Belley, par ordre exprès a nous donné de mondit seigneur l'archevesque, de déclarer s'il est vrai qu'en nostre présence les propositions ci-dessus aient été proferées par ledit sieur de Saint-Ange, et de signer ladite déclaration, ensemble de donner les journaux desdites deux conférences où lesdites propositions ont été avancées, déclarons avoir ouï proférer toutes lesdites propositions par ledit sieur de Saint-Ange en deux conférences tenues le samedi 2 février et le mardi suivant. Ce que nous déclarons, non pour nous rendre parties ou dénonçans, n'estant telle chose de l'office ni de l'intérest d'aucun de nous, mais en qualité seulement de tesmoins, pour rendre à la gloire de Dieu et à la vérité le témoignage qui lui est dû... » (On remarquera qu'il y a ici un léger désaccord entre cette déclaration et celle que j'ai analysée en commençant ; ici, la première conférence de Saint-Ange est placée au samedi 2 février ; et là, au vendredi 1er du même mois.) — « Des propositions tenues en deux conférences particulières, M. de Saint-Ange dit n'avoir pas assez de mémoire pour se ressouvenir, après deux mois, de ce qui s'est dit ; qu'il peut se faire qu'il ait dit quelque chose qui en pourrait approcher, mais que ce n'était nullement son sens, comme il l'a déclaré par sa response, et que tout ce qu'il en a dit, n'a été qu'en forme d'objections et de dispute, comme l'on a accoustumé de faire en des conférences particulières. »

huit ou dix jours auparavant. Mais quelques considérations me firent passer outre et m'empeschèrent de différer davantage mon départ; vous pouvant asseurer que je ne suis point du tout parti de Rouen pour me dégager d'une affaire à laquelle je ne fus jamais engagé, puisque la suite de tout ce qui s'est passé n'a eu commencement que sept ou huit jours après que je suis arrivé à Paris, si ce n'est que l'on me vueille faire passer pour prophète [1]. Au reste, il n'est pas besoin de fort puissantes raisons pour me persuader qu'il n'est rien de tous ces divers intérests que l'on a dit par la ville vous avoir obligés, M. Pascal et vous, à pousser cette affaire, ayant des preuves très asseurées du contraire par la parfaite connoissance que j'ai de votre générosité et de la pureté de vos intentions. Aussi crois-je que c'est ce qui vous met le moins en peine, ayant toujours cette satisfaction en vous-mesme, que toutes ces choses ont aussi peu de vérité que de fondement.

« Mais pour venir à ce que vous avez souhaité de moi sur les propositions que j'ai entendues de M. de Saint-Ange, vous savez, Monsieur, et pouvez tesmoigner pour moi, que je ne fus pas avec vous en la première visite que vous lui rendîtes, mais seulement à la deuxième; c'est ce qui fait qu'il y a six de ces propositions que vous m'avez envoyées au nombre de douze, que je ne peux pas assurer avoir entendues de lui; mais pour les six dernières, je ne peux pas dénier à la vérité ce tesmoignage qu'elle exige de moi en cette rencontre, puisqu'il est vrai que le jour que j'eus l'honneur d'accompagner MM. de Montflaines du Mesnil, Pascal et vous, chez M. de Saint-Ange, il vous les a dites toutes six en termes formels, à sçavoir... (*L'abbé transcrit ici les propositions 7 à 12, voir ci-dessus*)... Et je ne vois pas qu'il puisse bien se sauver, en disant qu'il n'a dit ces choses qu'en forme de pur doute; ce que je souhaiterois néanmoins pouvoir estre véritable, vu que comme je lui opposai que toute la tradition de l'Église estoit contraire, il me repliqua qu'il estoit obligé à ce raisonnement par l'authorité du concile de Chalcédoine, dont il avoit de la peine à soutenir autrement la définition. Je crois qu'il vous en souvient bien.

« Il est bien vray que m'ayant fait l'honneur de me venir voir quelques jours après, et m'ayant fait plainte que nous l'avions descrié comme hérétique, et moi, après m'estre justifié de cette accusation [2], luy ayant néanmoins avoué que quelques-unes des propositions qu'il nous avoit faites me tenoient un peu au cœur, et quoique je le creusse dans un esprit très orthodoxe, que néanmoins le premier visage de ses propositions me sembloit hérétique, ou au moins bien approchant. Il

1. A l'aide de cette lettre, on peut établir que Pascal et ses amis n'avaient guère tardé à divulguer les idées de Saint-Ange, puisque c'est huit ou dix jours après l'entretien auquel avait assisté l'abbé Le Cornier (c'est-à-dire vers le 15 février) que l'ex-capucin se rendit chez lui et, après s'être plaint d'être décrié comme hérétique, s'offrit à lui donner les explications qu'il demanderait. L'abbé quitta Rouen peu après, et c'est seulement sept ou huit jours après son arrivée à Paris (c'est-à-dire vers la fin du mois de février) que commença « la suite de tout ce qui s'est passé », sans doute la procédure ouverte contre Saint-Ange.

2. On remarquera que l'abbé Le Cornier, repoussant le reproche de Saint-Ange, ne parle que pour son propre compte et n'entreprend pas de justifier les autres auditeurs de l'ex-capucin.

me repartit qu'il leur donnoit un autre sens que les hérétiques qui en avoient pu avancer de semblables, et qu'il les expliquoit tout d'une autre sorte, et que quand je le souhaiterois, il me donneroit une heure de son loisir pour l'éclaircissement des difficultés que j'y aurois rencontrées; ce que j'avois accepté très volontiers, comme je souhaiterois de tout mon cœur que le scandale ne fût que de ma part. Mais sur le mesme temps, je me trouvay obligé de partir pour Paris, ce qui empescha l'effet de mon attente. Il est vray encore que comme je le pressois sur la conformité de ces propositions, au moins dans les paroles, avec celles de quelques hérétiques, il me dit qu'il ne les faisoit pas passer pour des dogmes et pour choses que tout le monde deust croire; mais qu'il les proposoit comme des pensées qui lui estoient venues dans les principes de la suite de sa théologie.

« Enfin, Monsieur, vous pouvez asseurer tous ceux qui vous en parleront que je ne me suis point enfui, et que je ne suis point pour trahir et abandonner la vérité dans les occasions. Néanmoins je vous conjure de disposer les choses, s'il est possible, plutost à la douceur qu'à la rigueur, et de relascher plutost quelque chose de ce que vous avez droit d'exiger pour votre intérest, que de ne pas contribuer à terminer cette affaire le plus doucement qu'il se pourra. Je le souhaite de toutes mes affections, outre que je vois le tout déjà en très bon chemin, veu que j'apprends que M. de Saint-Ange a donné un désaveu de toutes ses propositions; c'est la plus importante partie de tout ce que l'on peut souhaiter de lui pour ce qui regarde la doctrine; pour le reste qui vous touche, la probité de M. Pascal et la vostre sont trop bien connues pour avoir besoin de ces preuves estrangères. Je vous prie de tesmoigner à ces Messieurs le ressentiment que j'ay de l'honneur de leur souvenir, et de leur en demander pour moy la continuation. Cette philosophie dont vous m'avez parlé dans la vôtre est la mesme que je vous avois mandé. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : LE CORNIER. De Paris, le 22 mars 1647. »

De son côté, Camus s'était remis en campagne et avait cherché à calmer les esprits. Les adversaires s'étant rencontrés chez lui, il avait cru les avoir mis d'accord sans qu'il fût besoin d'une nouvelle procédure canonique ni d'une deuxième déclaration, comme l'avait pensé M. de Harlay. Il pria Etienne Pascal de servir de médiateur entre Saint-Ange et l'archevêque, et informa celui-ci du résultat de ses efforts.

« Monseigneur, lui écrivait-il, ma plume est de colombe [1] qui porte le rameau d'olive en son bec. Par un bonheur très particulier, ou pour

1. C'est à propos de cette phrase que, songeant à la prolixité habituelle de Camus, Sainte-Beuve a dit qu'il avait une plume de pie.

mieux dire, par une providence spéciale de Dieu, ces messieurs qui vous présenteront celle-cy s'estant rencontrez chez moy, sans autre dessein que de me voir, et les ayant abouchez, il s'est trouvé que la charité de la vérité qui avoit animé leur zèle, s'est accordée avec la vérité de la charité qui estoit dans leurs cœurs; et ainsi il m'a esté facile de rejoindre ce qui paroissoit, plus tost qu'il n'estoit véritablement, divisé [1]. Le Dieu de Paix qui fait de plusieurs un, soit bény de cette réunion de bonne intelligence bien séante à ceux qui sont fidèles en la dilection et qui acquiescent à la concorde. C'est à vous, Monseigneur, d'achever par votre bénédiction ce que j'ay commencé par ma sollicitation. Pour cela, j'ay obtenu de M. Pascal le père qu'il fust le médiateur auprès de vous de cet accommodement, sachant l'estime que vous faites de sa personne; à quoy M. de Saint-Ange s'est rangé avec beaucoup de contentement. Je ne diray pas davantage, puisque *scientibus legem loquor*, et que *sapientiam loquimur inter perfectos* [2]. Je suis inviolablement, monseigneur, etc. [3]. »

Mais le bon Camus se faisait illusion. Son attitude conciliante ne réussit qu'à lui attirer de l'archevêque cette aigre réplique :

« De Gaillon, le 2 avril 1647.

« Pleust à Dieu, monseigneur, mon cher Timothée, n'eust-elle point esté employée pour ce corbeau, qu'il nous faut blanchir, et, contre l'Escriture, convertir en colombe [4]. Je vous envoye le premier trait, qui m'a autant estonné que chose du monde, et où vous me meslez et mon diocèze bien librement, nous faisant passer nécessiteux de moynes défroquez que vous eslevez par dessus les astres. Possible n'avez-vous pas copie de ce que vous en avez escrit, l'autre estant déjà déféré, pour vous faire faire les réflexions que mérite une telle surprise et devant telles gens, qui n'est pas de quoy mettre notre Eglise et gouvernement en haute considération. Vous voyez bien que l'on vous emporte et que le népotisme contre lequel j'ay tant escrit [5], vous pousse et engage bien avant [6]. Tout le monde y fait réflexion, faites-là s'il vous plaist. Quant à l'affaire de l'Eglise, que vous traitez comme une affaire particulière, en faisant accorder ceux à qui il faudroit deffendre de s'accorder, que l'on n'eust accordé ce que l'on doit à l'Eglise, le sieur

1. *Divisé* est la leçon de Cousin. Les manuscrits ont *déguisé*.
2. *Épître aux Romains*, ch. VII, v. 1; et *1re aux Corinthiens*, ch. II, v. 6.
3. Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être du dernier jour de mars; du moins Cousin s'est trompé en la plaçant après la seconde déclaration de Saint-Ange, car la réponse qu'y fit l'archevêque est du 2 avril, tandis que la déclaration est du 3.
4. Nous n'avons pas cette lettre de Camus, pas plus du reste que celle dont il vient d'être parlé et dans laquelle il faisait l'éloge de Saint-Ange.
5. Cette haine du népotisme n'empêcha pas quelques années plus tard M. de Harlay de se défaire de son siège en faveur de son neveu. Sans doute, ici, il insinue que Camus se laisse guider par les parents qu'il a à Rouen, probablement par son neveu du Four, curé de Saint-Maclou.
6. Cette leçon est une correction ancienne du ms. Conrart, dont le texte primitif était *autant*, qu'on lit aussi dans le ms. fr. 20,945 de la Bibl. nationale.

de Saint-Ange vous dira à quoy il en est, et M. Pascal, ce qu'il m'a ouy prononcer pour faire rentrer le particulier dans le public, au lieu que vous feriez au besoin rentrer le public dans le particulier. Voilà ce que j'ay pour le présent à dire, pour commencer à replaider entre nous à huis clos et sans que le Palais s'en mesle. L'Eglise contente, nous aviserons au reste.

« Vous pouvez sçavoir de M. Pascal le train que prend l'affaire de Vernon, et le passage du commissaire, le sieur de la Haye Aubert. »

(*Apostille qui répond à la lettre de M. du Bellay qui commence : « Ma plume est de colombe* [1]*... »*)

En définitive, M. de Harlay, mécontent de Camus, lui avait retiré la direction de cette affaire pour la confier à l'un de ses vicaires généraux, Antoine Gaude [2]. Celui-ci devait s'entendre avec M. Pascal le père sur les termes d'une rétractation que Saint-Ange aurait à signer, ainsi qu'on le voit par la pièce suivante :

Lettre écrite à M. Gaude par le grand vicaire de Pontoise [3] *par l'ordre de M. l'archevêque de Rouen* [4].

« De Gaillon, le 2 avril 1647.

« Monsieur,

« Enfin l'affaire du sieur de Saint-Ange se va terminer entre vos mains, puisque l'ordre que je viens de recevoir de M. l'Archevesque est de luy dire de vous aller trouver pour converser avec vous et dresser ensemble une déclaration par laquelle vous faciez nettement déclarer au sieur de Saint-Ange ce qu'il tient et ce qu'il ne tient pas sur les propositions dont vous avez ouy parler, et la faire dresser la plus avantageuse qui se pourra, pour satisfaire l'Eglise, afin qu'elle ne demeure point scandalizée, et qu'il ne reste aucune pensée dans les esprits, que la doctrine de M. de Saint-Ange ne soit orthodoxe et conforme à celle de l'Eglise. M. l'Archevesque vous prie d'en communiquer avec M. Pascal le père, et lorsque vous serez convenus de ladite déclaration, de la signer vous mesmes et de luy envoyer, lequel se contentera que M. de

1. Cette lettre n'a pas été publiée par Cousin. Elle se trouve dans le ms. Conrart, t. IX, p. 259 et 260, et dans le ms. fr. 20,945, f° 21, v°, de la Bibl. Nationale.

2. Il était docteur de la maison et société de Sorbonne. Quelque temps auparavant, on avait parlé de possessions dans un couvent de Rouen. « François de Harlay se refusant à y croire, y avait envoyé un grand vicaire aussi peu crédule que lui, l'abbé Gaude, dont la mine froide et sérieuse, et quelques mots qu'il dit de la verge et du fouet, eurent bientôt désenchanté ces *possédées*, qui onques depuis ne parlèrent pas d'Astaroth ni de Bélial. » (A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 655 et 656.) Gaude fut fait archidiacre de Rouen, après R. Le Cornier, le 6 décembre 1661, et mourut subitement le 18 avril 1675.

3. L'archidiaconé de Pontoise était alors rattaché à l'archevêché de Rouen, mais soumis à un régime particulier.

4. Cette lettre, qui n'a pas été reproduite par Cousin, se trouve dans le ms. Conrart, p. 255.

Saint-Ange la donne par escrit de la sorte, et l'affaire se trouvera finie au contentement de tous. Je suis, etc.

« D'AGUILLENGUY. »

Cette fois, les ordres de l'archevêque furent promptement exécutés. Aux propositions imputées, Saint-Ange ne répondit plus par des extraits de ses ouvrages, mais il opposa soit une négation pure et simple, soit des explications qui leur donnaient un sens orthodoxe.

Déclaration sur les propositions ci-dessous, présentée à Mgr l'Illustrissime archevêque de Rouen, Primat de Normandie, par Jacques Forton Saint-Ange, prêtre.

Ce 3 avril 1647.

1° Qu'un esprit vigoureux et puissant peut sans la foy parvenir par un raisonnement à la connoissance de tous les mystères de la religion, excepté seulement pour comprendre que Dieu est notre fin surnaturelle.

RÉPONSE. Qu'il croit que la foi est absolument nécessaire pour parvenir à la connoissance de chacun des mystères de la religion chrétienne et qu'un esprit si vigoureux et si puissant qu'il puisse estre, mesme de l'ange, sans la foy n'y peut parvenir.

2° Que la foy n'est aux foibles qu'un supplément au défaut de leur raisonnement.

RÉPONSE. Que la foy n'est pas aux foibles un supplément, mais un moyen et un fondement absolument nécessaire aux foibles et aux forts pour connoistre les mystères de la religion qu'ils ne peuvent atteindre par l'effort de leur raisonnement.

3° Qu'il démonstre par raison naturelle la Trinité, et que de cette connoissance dépendent sa théologie et sa physique.

RÉPONSE. Qu'il ne se peut, et que le raisonnement qu'il y employe n'est que pour faire voir que ce mystère (comme toutes les choses révélées qui surpassent la raison) n'est pas contre la raison. Et quant à cette clause, que de cette connoissance dépendent sa théologie et sa physique, il dit que de l'explication de ce mystère que l'on ne peut non plus donner à entendre que de la comprendre (?), quoique incompréhensible sans une connoissance surnaturelle, et on en peut faire un antécédent et un principe à la connoissance de la physique, selon le concile de Latran, qui veut que l'on fonde la philosophie sur la théologie et la foy.

4° Que par la suite de ses raisonnemens, il connoist tout ce que Dieu a dû faire.

RÉPONSE. Qu'on ne peut connoistre par le raisonnement tout ce que Dieu a deu faire ; mais que considérant tout ce que Dieu a fait, on n'y

trouve rien de contraire au raisonnement, Dieu faisant toutes choses selon l'ordre de la sagesse, avec poids, nombre et mesure.

5° Que les Pères n'ont connu qu'une partie de la vérité, manque d'avoir su l'ordre des décrets, qu'il en a connoissance et qu'il y est confirmé depuis huit années.

Réponse. A la première clause : que les Pères ont connu toutes les vérités révélées dont ils nous ont consigné le dépôt de main en main par la tradition et leurs écrits, mais que, selon sa pensée, ils ont connu d'autant mieux la vérité qu'ils ont mieux connu l'ordre des décrets, et que, s'il se trouve quelque chose difficile à expliquer, cela arrive de ce que ceux qui les lisent ne distinguent pas assez l'ordre de l'intention d'avec l'ordre de l'exécution. Et quant à la deuxième clause : que Dieu le garde de telle présomption injurieuse à la révérence due aux Saints Pères!

6° Que la Vierge constitue une espèce à part et distincte de celle de tous les autres hommes.

Réponse. Qu'elle est de mesme espèce, et que la nature ne la distingue pas de tous les autres hommes.

7° Que la Vierge n'a point esté faite du sang de saint Joachim ni de sainte Anne, mais d'une nature nouvellement créée.

Réponse. Qu'il rejette cette nouveauté, et que pour asseurer du contraire, il déclare que la Vierge a esté conçue par la voie ordinaire et que la matière qui a servi à sa conception n'a pas esté nouvellement créée, mais faite de la propre substance de saint Joachim et de sainte Anne.

8° Que Jésus-Christ n'est pas animal.

Réponse. Que Jésus-Christ est animal raisonnable comme tous les autres hommes.

9° Que la nature humaine de Jésus-Christ constitue une espèce à part et distincte des autres hommes.

Réponse. Qu'il croit que la nature humaine de Jésus-Christ ne constitue pas d'espèce à part et distincte de celle des autres hommes.

10° Que la substance du corps de Jésus-Christ n'est point faite de la substance du sang de la Vierge, mais d'une nature nouvellement créée.

Réponse. Qu'il croit que la substance du corps de Jésus-Christ a esté faite de la substance du plus pur sang de la Vierge, et non d'une matière nouvellement créée.

11° Que tous les passages de l'Escriture où est dit que Jésus-Christ est fait *ex ea*, *ex semine*, *ex muliere*, *ex qua*, se doivent expliquer par *in ea*, *in semine*, *in muliere*.

Réponse. Que tous ces passages ne se doivent pas expliquer par *in*, mais qu'on dit : *ex ea* et *in ea*, parce qu'ils sont de l'Escriture sans exclusion de l'un ni de l'autre, bien que l'*ex* soit de la foi aussi bien que l'*in*, voire plus théologique, décisif et apostolique pour exprimer la vérité de l'incarnation et la maternité de la Vierge.

12° Que Jésus-Christ et la Vierge ont ensemble offert leur obéissance et leur mort pour la rédemption des hommes.

Réponse. Qu'il n'y a qu'un seul médiateur de rédemption, qui est Jésus-Christ; et quand il dit après quelques Pères que la Vierge eust souhaité d'offrir son obéissance et sa mort à Dieu pour la rédemption, ce n'est qu'improprement, et par la voie de simple zèle et intercession.

A laquelle déclaration il souscrit, la soumettant et tous ses sentimens à l'Eglise, et protestant vouloir vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine.

Jacques Forton Saint-Ange.

Cette fois, l'archevêque se déclara satisfait. Dès le 4 avril, il adressa aux églises de son diocèse un mandement par lequel il résumait le débat, notifiait la soumission de Saint-Ange et ses deux déclarations, et renvoyait l'accusé à son conseil afin qu'il y fût statué sur la présentation faite de sa personne pour la cure de Crosville.

Ce mandement a été donné en très grande partie par V. Cousin; malheureusement les manuscrits qui nous en ont conservé le texte, sont très défectueux. Je n'en reproduirai que le préambule, mais en y comprenant les lignes omises par le précédent éditeur. Si peu intelligibles qu'elles soient, elles laissent soupçonner que la procédure, à son début, fut marquée d'incidents qu'il serait intéressant de connaître, et sur lesquels un érudit plus heureux pourra peut-être découvrir un jour ou l'autre les renseignements qui nous manquent.

« Il nous a été remontré de la part de notre promoteur général [1] qu'un nommé Saint-Ange, qui avait été déféré [2] en notre conseil archiépiscopal et en même temps présenté de l'abbaye de Saint-Ouen à la cure de Crosville de notre doyenné de Bacqueville, par quelques conférences qu'il avait eues avec personnes capables, vertueuses et studieuses, auroit excité grande rumeur dans la ville, dont se seroit ensuivi un extrême scandale de nouveautés et d'introductions de maximes inconnues et horribles, et crainte publique que semblable licence n'infectât à la fin les sources de la religion et de la justice [3]; que ledit Saint-Ange est prêtre du diocèse du Mans, docteur de Bourges, porteur d'attestations des officiers de notre religiosissime confrère l'archevesque de Paris; que son propre nom est Jacques Forton, changé en celui de Saint-Ange depuis qu'il a esté religieux profès de l'ordre des capucins

1. On voit que j'ai eu raison, p. 24, de lire *promoteur* au lieu de *prédicateur général.*

2. Ainsi Saint-Ange a été dénoncé; ce n'est pas l'autorité ecclésiastique qui a pris l'initiative des poursuites.

3. Les *sources de la justice;* c'est une allusion au Procureur général, qui protégeait Saint-Ange.

de Paris et de Rouen [appelez [1] ensuite de quoy divers arrests du privé conseil et du grand conseil pour valider cette voye extraordinaire en France seroient intervenus et [2] notre cour y auroit passé extraordinairement, le tout sans préjudice des droits du siège archiépiscopal et privilèges de l'Eglise gallicane]; que pour apaiser le susdit scandale et nouveautés suspectes, il conviendroit que par nous il fût ordonné audit Saint-Ange de présenter en nostre conseil une déclaration en forme de purgation canonique précédente à l'examen qui s'ensuit après qu'une présentation à bénéfice est faite, afin de ne pas causer nouveau et plus dangereux scandale en autorisant quelqu'un soupçonné de dogmatiser, qui seroit donner à garder la brebis au loup.... Sur lesquelles et autres remonstrances,... nous évoquons la cause devant nous veu la conséquence. Nous avons donné audience audit sieur de Saint-Ange qui nous a été renvoyé, et semblablement reçu ses plaintes, de ce que l'on le scandalisoit[3] comme dogmatizant, et celles aussi pareillement de ceux dont non tant l'accusation qu'une zélée déclaration entre les mains de l'Eglise, poursuivie sans animosité et sans intérêt le chargeoit de ce soupçon, et après l'avoir ouy, lui avons ordonné de faire et de signer la susdite déclaration devant nostre religiosissime confrère et vicaire général *in pontificalibus*, en présence de nostre conseil.... »

Cependant Camus crut devoir repousser les reproches de son archevêque. La lettre qu'il écrivit à cette intention nous est parvenue [4]. La voici, avec les remarques de M. de Harlay, qui l'accompagnent dans les manuscrits, et qu'on lira en note.

« Monseigneur, il ne faut que distinguer les temps et aussitost on accorde les Escritures. Votre esprit qui pénètre tout a bien aperceu cela, en disant que quand j'ay rendu tesmoignage de la personne, la doctrine qu'on luy attribue n'estoit pas encore venue à ma connoissance, et moy qui ne suis ny prophète ny enfant de prophète, ne pouvois pas pénétrer dans l'avenir [5], joint que je vous puis assurer en parole de vérité et d'une charité non feinte, que j'ignorois mesme alors qu'il eust esté conventuel proféz, et que je ne l'ay sceu que depuis [6].

1. Les mots entre crochets ont été omis par V. Cousin. Les copistes ont évidemment sauté une ligne ou deux. Le ms. fr. 20,945 donne toute la phrase sans ponctuation; au contraire, le ms. Conrart porte : « ... Depuis qu'il a esté religieux profès de l'ordre des capucins de Paris; et de Rouen appelez : ensuite de quoy... »

2. Le ms. fr. 20,945 donne *en nostre cour*; c'est aussi ce que portait primitivement le ms. Conrart, mais à la suite d'une correction ancienne, on y lit : *et nostre cour*.

3. Au XVIe siècle, scandaliser quelqu'un, c'était le diffamer.

4. Cousin ne l'a pas publiée.

5. « M. Pascal pourra bien vous faire trouver quelque chose à réformer à ce calendrier. Je m'en remets à ce que vous luy en pourrès faire dire. » — On remarquera que l'archevêque a plus de confiance aux récits des laïques, accusateurs de Saint-Ange, qu'à la parole de son suppléant.

6. « Accordez cela, s'il vous plaist avec la lettre du Promoteur général que je vous envoye, qui m'assure qu'il vous a consulté du défroquement, et que c'est par votre avis qu'il a passé à ma cour.» — Mais de ce que Camus a su que Saint-Ange était un moine défroqué, il ne s'ensuit pas qu'il ait su que non seulement il avait été novice, mais encore qu'il avait prononcé ses vœux.

Je sçavois assez il y a longtemps ce que saint Augustin nous apprend de telles gens, et qu'il tient impossible de faire un bon prestre d'un deffrattato[1]. Voilà comme en toutes façons *ignorans feci*. Vous donnastes un ordre pour lui faire faire déclaration, laquelle il fit et par écrit en présence de cinq de votre conseil[2], qui est celle que je vous envoye, de laquelle nous ostasmes plusieurs clauses et termes qui eussent peu choquer, quoique ce soit l'office des juges de laisser la liberté de répondre à ceux qu'ils interrogent. Maintenant vous avez par le moyen de M. Gaulde une déclaration plus précise et une réponse plus ponctuelle du mesme, de laquelle nous attendrons votre jugement pour sçavoir si par elle vous estimez l'Eglise estre satisfaite[3]. J'ay toujours esté et suis encore en ce sentiment que cette affaire est de celles qu'il faut estouffer plutost que les produire, et une mauvaise cause qui ne peut produire de bons effets non plus qu'un mauvais arbre de bons fruits[4].

Quand j'ay rendu témoignage, je l'ay fait en conscience comme le devant à la vérité, n'ayant jusqu'alors aucun sujet de douter de la doctrine et des bonnes mœurs du personnage. Désormais je m'abstiendray d'en rendre aucun, puisque nous sommes au pays où l'on se garde de méprendre. Ce que je vous puis asseurer est que je n'y ay été porté par aucune considération intéressée et que mon Népotian[5] n'a aucune participation à tout cela.

Nous voicy au fort de l'examen des ordres[6], où nous tascherons d'observer les vostres autant qu'il est possible, et d'en oster tous les désordres, pour y former des ministres idoines et de bons dispensateurs des mystères divins.... »

En conséquence du mandement et de la lettre de M. de Harlay, Camus, le 12 avril, après avoir reconnu J. Forton capable et de

1. C'est-à-dire d'un défroqué.

2. « Ils ont donc fait des petits, ou vous comptez le secrétaire ou quelque huissier ou appariteur, car il n'y avoit que vous et M. le curé de Saint-Jean et M. Gaude, depuis appellé en tierce, non pour consulter, mais pour le charger de m'envoyer la pièce, comme par le mot de *Tres*, etc., je vous donnois à entendre ». (Voir la lettre de l'archevêque, plus haut, p. 23.)

3. « J'envoie le sieur Dailly (*Claude d'Ailly avait été nommé, le 31 juillet 1637, archidiacre d'Eu*), que je tiens auprès de moi *in comitatu*, pour porter à mon Église une entière satisfaction (*c'est le mandement du 4 avril*). Il vous en présentera autant demain l'après-disnée dans mon conseil à l'heure que vous l'assemblerés, et le mettra au secrétariat avec l'original de la dernière déclaration qui a été demandée, comme voyez, (Conrart : *verrez*) avec toutes les attentions nécessaires (Conrart : *précautions*). Je pouvois attendre à voir le cours de l'affaire de Vernon qui esclate fort et qui a cette liaison commune avec celle-cy touchant le point de l'Incarnation, mais j'y ay voulu apporter plus de modération et ne pas faire attendre le public ni le particulier davantage sur ce sujet. »

4. « Quant à ce que vous dites que vous avez toujours cru et croyez que telles choses sont plutost à étouffer qu'à produire, la règle de l'Écriture et des Pères veut que nous découvrions les monstres de la foy, et que nous étouffions ceux des mœurs, dont aujourd'huy où l'on ignore les règles, on fait tout le contraire, l'on étouffe les connaissances et l'on produit les mauvais exemples, ce qui est cause que rien n'est asseuré et tout est scandalisé. »

5. Népotien, jeune ami de saint Jérôme, avait été élevé par son oncle Héliodore, évêque d'Altino, en Vénétie, qui lui avait conféré les ordres sacrés. Sans doute, le *Népotian* de Camus était son neveu du Four.

6. Nous savons d'ailleurs que les ordres majeurs furent conférés par Camus le samedi 6 avril; l'examen dont il parle ici nous permet de dire que sa lettre fut écrite le 3 ou le 4. Quant aux remarques de M. de Harlay, elles sont datées, dans le ms. fr. 20,945, de Gaillon, ce 7e avril 1647.

sentiments orthodoxes et lui avoir fait prêter le serment requis par les canons, l'envoya en possession de la cure qu'il sollicitait [1].

Il semble donc que l'affaire Saint-Ange finit là. Cependant la déclaration signée de Pascal et de ses amis, et relatant les deux conversations qu'ils avaient eues avec l'ancien capucin, est datée du 30 avril, et même l'approbation qu'y donna l'abbé de Sainte-Hélène, pour l'entretien auquel il avait assisté, est du 13 mai [2].

Quelques jours après avoir conféré sa cure à Saint-Ange, Camus, le 17 avril, fit encore une nomination de ce genre, mais ce fut la dernière qu'il signa dans le diocèse de Rouen : sans doute les ennuis que lui avait causés l'affaire Saint-Ange le déterminèrent à se décharger sur les autres vicaires généraux du soin de pourvoir aux cures.

Quant à Saint-Ange, Mme Périer nous apprend qu'il ne garda pas rancune à ses adversaires, et cela n'est pas pour nous étonner, car il avait été très conciliant, bien que l'archevêque témoignât à Pascal une bienveillance et une considération voisines de la partialité. Mais il ne conserva pas longtemps son bénéfice et rentra quelques mois après dans l'ordre qu'il avait quitté, car le 18 juillet 1648, on nommait un nouveau titulaire à sa cure devenue vacante par la profession solennelle qu'il avait faite chez les capucins [3].

CH. URBAIN.

1. Registre de la collation des cures, aux Archives de l'Archevêché de Rouen.
2. C'est ce document original que Cousin a publié en premier lieu, d'après le ms. fr. 12,449, et dont on a lu plus haut le résumé.
3. Registre de la collation des cures, aux Archives de l'Archevêché de Rouen

CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE.

(*Suite* [1].)

41. — *La Complainte du roy Françoys, qui se chante sur le chant de la chanson faicte de ma dame Marguerite de Flandres quant elle fust delaissée pour prendre Bretaigne, assavoir :* A Dieu, de France la fontaine. 1525.

1. Françoys, de France la fontaine,
Que doitz tu present devenir?
Le deuil que j'ay du souvenir
Cent mille foys double ma peine.

2. Fortune, tu n'es pas certainne, 5
Car tu m'as mis du hault en bas
Et m'a tollus tous mes esbatz;
Ton inconstance me pourmene.

3. Je suis privé de mon demaine;
Tes assaulx me sont trop divers; 10
Tu m'as faict tomber a l'envers;
Je te doibz appeller villainne.

4. Tu m'avoyes esté tant humainne;
Maintenant me tournes le doz;
Ta roue n'a point de repos : 15
De s'i fier c'est chose vainne.

5. Prisonnier suis a la Serainne [2];
Pavye m'a pris a ses laz;
Soucis, regretz sont mes soulas;
France n'eust oncques telle estrainne. 20

1. Voir le n° 2, avril 1894, pp. 143-158, et le n° 3, juillet 1894, pp. 290-307.
Par suite d'une erreur de classement, nous avons omis dans notre dernier article la *Lamentation et Complainte par maniere de chanson sur la mort du bon Bayard* (30 avril 1524) et la *Chanson sur le connétable de Bourbon qui voulut prendre Marseille* (août-septembre 1524); ces deux pièces trouveront place dans notre supplément.

2. Que signifie ici « la Seraine »? Le poète veut dire sans doute que le roi est prisonnier de la Sirène, c'est-à-dire ici de la Fortune. Nous ne connaissons aucune localité du nom de Serena où François Ier ait été détenu.

6. La guerre faicte pour Helene
N'eust oncques si dangereux sort.
Françoys, vous estes a l'effort;
Vostre roy n'avrés de sepmainne.

7. Prince de la court souverainne, 25
Qui estes mon port et recours,
A vous je retourne a secours,
Comme la bonne Magdaleinne.

8. A Dieu, ma plaisance mondainne,
A Dieu, tous bons loyaulx Françoys, 30
Ayez souvenance de moy,
Faictes qu'en France on me remainne.

On fera, leur fievre quartainne!

19. *Ms.* Soucies.

Biblioth. nat., ms. fr. 2200, fol. 44.

Nous n'avons pas retrouvé la chanson qui sert de timbre à celle-ci. On voit qu'elle avait été composée lors de la rupture du mariage solennellement accordé entre Charles VIII et Marguerite d'Autriche (1491). La jeune princesse, élevée depuis plusieurs années à la cour de France, et qui avait même porté, d'une façon presque officielle, le titre de reine (voy. Catal. Rothschild, III, n° 2635, p. 444), fut cruellement mortifiée lorsqu'elle se vit préférer Anne de Bretagne. Peut-être Marguerite, qui était poète à ses heures, avait-elle composé elle-même la complainte dont il est ici question.

42. — [*Chanson bourguignonne sur la bataille de Pavie.*] 1525.

Quiconques vœult en soy rememorer
Les faictz haultains des victorieux roys...

(8 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt la copie des lettres enuoyees a Lempereur par la Regente de France. *S. l. n. d.* [*Anvers*, 1523], placard in-fol. goth. imprimé d'un seul côté.

Biblioth. de l'Arsenal, s. a., 9541, 8e p.

B. — *Bulletin du Bibliophile*, 1858, p. 732-735 (article de M. Paul Lacroix).

C. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, VIII, 16-21.

D. — Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 21551-21569 (XVIe siècle).

43. — [*Chanson bourguignonne sur la bataille de Pavie.*] 1525.

1. Franchois, roy de Franche,
Le premier de ce nom,
Vous feistes grant folie
D'aller dela les mons,
Car maintes espaignons [1] 5
Y ont laissié la vie.
Vous avez tout perdu,
Tentes et pavillons
Et vostre artillerie.

2. Le seigneur de Bourbon 10
La bataille donna;
Ce fut un vendredy,
Le jour saint Mathias,
Dedens il se fourra,
Criant : « Vive Bourgoingne! 15
« Avant, avant, enffans!
« Il nous fault cy monstrer
« La forche de Bourgoingne. »

3. La banniere de France
Bourgoingnons ont gaignié, 20
Aussi le roy de France
Ils ont prins prisonnier
Et maintes grans barons
Du royaume de Franche
. 25
Faictes leur bon party :
Ils rendront grant chevance.

4. Pavye, bonne ville,
Bien te dois resjouyr,
Car tu es bien vengée 30
De tous tes ennemis;
Tu ne dois plus cremir
Tous ces bragghars de France;
Ils sont prins et tuez
. 35
Pour aller dire en France.

1. C'est-à-dire maints compagnons.

5. Que ferons nous du roy,
De nostre prisonnier?
Que feist on a duc Charles
Quant fut prins a Nanchy? 40
On ne sceut qu'il devint.
On le scet bien en France.
. . . . . .
Qui lui feroit ainsy,
Ce seroit la vengeance. 45

5. *Ms.* Car mainte espaignon. — 27. Pauye la bonne.

A. — Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 14821-14840.
B. — Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, VI (Bruxelles et Leipzig, 1845, in-12), 45-47.

44. — [*Chanson bourguignonne sur la bataille de Pavie.*] 1525.

1. Prince de grand puissance,
Noble duc de Bourbon,
Par toi est mise France
En desolation.
Gaignié avez bataille 5
Encontre les Franchois;
Laissié avez les paiges,
Mais prins avez le roy.

2. L'endemain de la veille,
Le jour saint Mathias, 10
Nos gens feirent merveille,
Frappans sur les bragghars,
Pavye voyant l'affaire,
La grant destruction;
A ce noble repaire 15
Assisterent Bourbon.

3. Il y vint ung Escouffle [1]
Qui des grans espoingna;
Le roy a prins sans moufle;
En prendant le blescha, 20
Disant : « Rendez vous, sire,
« Il vous en est mestier;
« Rendez vous a l'Empire :
« Je vous fais prisonnier. »

1. Reiffenberg croit que l'escouffle désigne Charles de Lannoy.

4. Le roy dit en tel sorte : 25
« Fault il que mes amys
« Guerres ne m'y assorte,
« Pour tant que tu m'as pris?
« Ce n'est pas la promesse
« Que tu feis a Tournay, 30
« Sur foy de gentillesse,
« Le viij[e] de may. »

5. Cinquante mille en nombre
Sont demourez aux champs,
Gendarmes, gentilz hommes, 35
Qui n'estoient peu vaillans;
Tous les nobles de Franche
Ils sont tous demourez.
Perdus soient ils en Franche
Qui en sont retournez! 40

6. Cincquante deux en nombre
Gentilz hommes du roy
Sont prins et mis en l'ombre,
Ainsy comme leur roy,
Sans ceulx qui demouroient 45
Avecque leurs amys;
Leurs ames sont en gloire :
Dieu doint qu'il soit ainsi!

7. Prions Dieu debonnaire
En grant devotion 50
Que la paix se puist faire
De Franche et Bourguignons.
L'accordt d'entre les princes
Doint Dieu de paradis
En terre et en provinces! 55
Paix duict bien au pays.

8. Qui feist ceste chanson
De cœur n'est point Franchois;
Voluntiers il brigade [1]
Quant il a bien des croix [2]; 60

1. Les deux formes *brigader* et *brigarder* nous paraissent devoir être ramenées à *bragarder*.
2. Quand il a de l'argent.

Point il ne se contente
S'il n'a sur Saint Omer [1]
Mille florins de rente
Pour tousjours brigarder.

7. *Ms.* parges. — 25. En la tel sorte. — 35. Gendarmes et. — 36. Peu *est supplée.* — 52. De Franchois.

Bibliographie.

A. — Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 14821-14840.

B. — Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, VI (1845), 47-50.

45. — [*Chanson sur la bataille de Pavie et la mort du maréchal de Chabannes.*] 1525.

Helas! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie...

(20 couplets de 4 vers.)

Bibliographie.

A. — Biblioth. nat., mss. franç., recueil Maurepas, I, p. 13.

B. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), 267.

C. — Le Roux de Lincy, II, 92-94.

46. — *Chanson nouvelle faicte et composée par le roy nostre syre, Françoys, premier de ce nom, luy estant a Madrige en Espaigne.* 1525.

Si la nature en la diversité
Se resjouist, voiés l'adversité...

Bibliographie.

A. — *Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre, etc., publiées par M. Aimé Champollion-Figeac* (Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4), p. 49.

B. — *Captivité du roi François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac* (Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4), p. 444.

C. — Trēte et sept chāsons musicales a || quatre parties *nouuellement et correctemēt imprimees a Paris par* || *Pierre Attaingnāt demourāt en la rue de la Harpe pres leglise saint* || *Cosme.* desquelles la table sensuyt.... Superius. [Tenor, Contratenor, Bassus.] 4 part. pet. in-4 goth. obl., fol. 2.

1. Sur l'abbaye de Saint-Bertin. Note de Reiffenberg.

Biblioth. nat., Rés. Vm[7] 178 (exemplaire bien complet des 4 parties).

D. — Trente et sept chãsons musicales || a quatre parties *nouuellement et correctemẽt reimprimees a Paris* || *par Pierre Attaingnãt libraire demourant en la rue de la Harpe pres* || *leglise saint Cosme.* Desquelles la table sensuyt. || *Martii* 1531. 4 part. pet. in-4 goth. obl., fol. 14.

Biblioth. roy. de Munich (exemplaire complet). — Biblioth. d'Eichstaett (*Contratenor*). — Biblioth. de Wernigerode (*Superius*).

E. — La fleur des chansons. || Les grans chansons nouuelles || qui sont en nombre Cent et dix.... (voy. le n° 38), 3e pièce.

Ce recueil suivi par F et par G donne un texte altéré. Le début de la pièce n'a aucun sens et le second vers est même incomplet d'une syllabe :

Si la fortune et la diversité
Se rejoinct, voyez l'adversité...

F. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), 265-266.

G. — Le Roux de Lincy, II, 94-95.

Les Flamands et les Allemands ont, de leur côté, composé plusieurs chansons sur la victoire de Pavie. Voy. J.-F. Willems, *Oude vlaemsche Liederen* (Gent, 1848, in-8), p. 61; Paul Fredericq, *Onze historische Volksliederen* (Gent en 's-Gravenhage, 1894, in-8), p. 63; Fr. K. Freiherr von Erlach, *Die Volkslieder der Deutschen* (Mannheim, 1834-1836, 5 vol. in-8), II, 273; Soltau, *Einhundert deutsche historische Lieder* (Leipzig, 1836, in-8), p. 287; Cat. Rothschild, II, n° 2129.

La captivité du roi a donné naissance à diverses autres chansons composées par François lui-même ou par sa sœur, Marguerite (voy. Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, pp. 93, 94, 95, 450, 534, 555); mais ces pièces n'ont rien d'historique.

47. — [*Chanson faite à Lyon contre le chancelier Antoine Du Prat, sur sa conduite pendant la régence.*] 1525.

Ort chancellier, Dieu te maudye,
Desloyal, traistre conseiller !
Par toy le roy est prisonnier,
Dont tu perdras en brief la vye.
Ort chancelier, [Dieu te maudye] !

(17 couplets de 5 vers.)

Captivité du roi François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac (Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4), pp. 373-376.

48. — *Chanson de la deffaicte des Lutheriens, faicte par le noble duc de Lorraine et ses freres, avec l'ayde de leurs amys françoys et guerdoys; sur le chant :* O bons François, loyaulx et preux. 1525.

Meschans Lutheriens mauldis,
Ne courés plus par le pays...

(6 couplets de 10 vers.)

Cette chanson se rapporte à la défaite infligée aux paysans par Antoine le Bon, duc de Lorraine, près de Saverne et de Chatenois, les 17 et 20 mai 1525. Les paysans passaient pour des luthériens, qui voulaient s'affranchir à la fois des seigneurs et de l'Église. Le duc de Lorraine avait pour auxiliaires son frère, Claude de Guise, et son oncle, le duc de Gueldre.

Bibliographie.

A. — La Fleur des chansons.... *vers* 1528 (voy. notre n° 38), fol. Gi.
B. — Le Roux de Lincy, II, pp. 97-99.

La chanson qui sert de timbre à notre pièce était évidemment un chant historique et devrait figurer à ce titre dans le présent recueil; mais le premier vers, qui nous est seul connu, ne permet pas de lui assigner une date précise.

49. — [*Chanson contre les Lutheriens.*] 1525.

Lutheriens, Dieu vous mauldie,
Scismatiques, gens ramassez,
Qui la foy cabasser cuidiez!
Vostre puissance est estourdie
En Lorraine et en Picardie.
Gens d'Eglise vouliez pilier
Et les eglises exiller
Par tout[e] France et Lombardie....

Cette pièce se rapporte, comme la précédente, à la victoire remportée par le duc de Lorraine sur les rustauds (17 et 20 mai 1525).

Bibliographie.

La balade || des leutheri- || ens auec sa chanson. *S. l. n. d.*, in-8 goth.

Il semble qu'il ait existé jadis dans la Bibliothèque Colombine deux éditions de cet opuscule. Voy. Harrisse. *Excerpta colombiniana*, pp. 60-62, n°s 12 et 13.

50. — *Chanson nouvelle* [*sur les premières persécutions contre les protestants*]; *sur le chant* : N'allez plus au bois jouer. 1525.

Ne preschez la verité,
Maistre Michel [1],
Contenue en l'Evangille;
Il y a trop grant danger
D'estre mené 5
Dans la Conciergerie.
Lire, lire, lironfa.

(12 couplets.)

1. *Ms.* Plus la.

Cette pièce, composée à l'occasion des premières mesures de rigueur prises contre les partisans de la Réforme, se chantait à Meaux vers la fin de l'année 1525. Le lieutenant général du bailliage de cette ville, Jean Le Clerc, la dénonça au parlement de Paris, avec les deux pièces suivantes, par lettre du 27 décembre 1525.

Voy. H.-L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, I, pp. xiij-xviij.

La chanson qui servait de timbre à celle-ci :

N'allez plus au boys jouer,
Frere Gaultier,
Avec Jehanne la moynesse...

se lit dans les *Dix sept belles Chansons nouvelles* (fol. 5 v° de la réimpression donnée par le libraire Baillieu en 1874); nous n'en connaissons pas la mélodie.

51. — [*Chanson en faveur de la Réforme.*] 1525.

1. Je me plains fort qu'on vueille ruer sus
La vraye doctrine qui est du bon Jesus,
Et qu'on a oppressé aussy ses bons ministres
Pour ce qu'ils ont parlé de la saincte Evangille.
Ils ont mené de cité en cité 5
Les pauvres membres dont Jesus est le chef,

1. Il s'agit du réformateur Michel d'Arande, sur qui l'on peut consulter Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, 391, 66, 67, 76, 84, 391, 479, 105, 222, 191. 200-202, 205, 297, 310, 315, 401, 399, 409, 415, etc. (nous donnons les renvois dans l'ordre strictement chronologique). Michel, que ses prédications avaient rendu suspect, trouva prudent, vers la fin de l'année 1525, de passer à Strasbourg, où il séjourna pendant plusieurs mois auprès de Capiton, avec Farel, Le Fèvre d'Etaples et Boniface Wolfhard. Ayant laissé les esprits se calmer, il prit le chemin de Cognac, où il était au mois de mai 1536. Il obtint alors l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont il prit possession le 17 juin, et qu'il occupa jusqu'en 1539.

De prison en prison,
Avec ignominie.
Las! ce n'est pas raison
De telle villenie. 10

2. O pauvres gens, vous estes esperdus
De molester les membres de Jesus,
Qui sont les vrays chrestiens, aussy ses bons ministres
Qui preschent volontiers la loy de l'Evangille.
Justiciers, Dieu se complaint de vous 15
De molester qui est meilleur de vous;
Mais bien vous cognoistrez
De Dieu la grand justice
Quant presentz vous serez
Devant son exercice. 20

3. Helas! mes freres, prions Nostre Seigneur,
Notre esperance, notre mediateur
Qu'il les vueille addresser et les vueille conduire,
Aussi les ramener au port de sa justice.
Mes treschers freres et sœurs en Jesus Christ, 25
Perseverez, ainsi qu'il est escript.
Vous serez bien heureux
En la vie eternelle,
Quand verrez vostre fin,
D'estre conneu fidele.

2. *Ms.* Quon me veuille. — 5-6. Ils ont de cite en cite || Mene les pauures membres. — 15. O justiciers. — 17. bien *m.* — 24. Et ramener.

Cette pièce se chantait à Meaux, vers la fin de l'année 1525, en même temps que la précédente. Nous avons cru devoir la transcrire entièrement pour remettre les couplets sur leurs pieds. Nous n'avons rien changé à la graphie du manuscrit, lequel est bien postérieur à 1525.

H.-L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, pp. xviij-xiv.

52. — [*Chanson en faveur de la Réforme.*] 1525.

1. On voit parmy le monde
Ung grand tas d'Antechrist
Qui d'un cœur vil, immonde,
Blasphement Jesus Christ;

Mais ils seront trestous punis 5
Si non ils s'en repentent :
Mais ilz seront trestous punis,
Ainsy qu'il est escript.

2. Il y a parmi la ville
Ung tas de medisans 10
Parlant sur l'Evangille
Toujours en blasphemant;
Mais Dieu tiendra son jugement,
Je vous le certifie,
Mais Dieu tiendra son jugement 15
Sur grandz et sur petitz.

3. Nommé es heretique
De ces meschantes gens;
Regarde les Epistres,
L'Evangille sainct Jehan, 20
Et tout le Nouveau Testament,
Qui est vraie justice.
Tu seras reputé meschant
De tous les ignorans.

4. Blasphemateurs de Dieu, 25
Mangeurs de pauvres gens,
Aussy faux rapporteurs,
Faisans tous cas meschans,
Ilz ont leur regne maintenant,
La chose est bien notoire, 30
Ilz ont leur regne maintenant,
Cela est evident.

5. O langues serpentines,
Qui vous esjouissez
Persecuter les membres 35
Dont Jesus Christ est chef,
Il vous sera vendu bien cher
Au bout de vostre vie ;
Il vous sera vendu bien cher
Si ne repentez mie. 40

6. Prenez en patience,
Vous, serviteurs de Dieu,
Jettans vostre esperance
En nostre doux Sauveur,
Car c'est le seul mediateur 45
Ayant toute puissance,
Car c'est le seul mediateur :
Rendons luy tout honneur.

5, 7. *Ms.* trestous *m.* — 17-18. Veux tu heretique nommé || Des meschantes gens. — 22. la vraie. — 45. 47. Car *m.*

Cette pièce se chantait à Meaux, avec les deux précédentes, vers la fin de l'année 1525, et fut en même temps dénoncée comme subversive au parlement de Paris. La première pièce transmise par Jehan Le Clerc : Ne preschez plus la vérité, etc., paraît avoir été un placard imprimé; les deux autres au contraire avaient dû être recueillies par les officiers du bailliage : aussi nous sont-elles parvenues sous une forme des plus incorrectes. Nous avons essayé de rétablir les couplets.

H.-L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, pp. XIX-XX.

53. — *Chanson* : Au chant de l'alouette [*chantée par un galérien*]. *Vers* 1525.

1. J'ay bien esté sept ans
En une tour jolye (*bis*)
Ou j'ay long temps esté;
Maintenant on m'y maine 5
Sur la mer pour voguer.
Au chant de l'alouette
Et du rossignolet
Plus n'iray voir m'amie,
Cueillant le joly muguet. 10

2. Capitaine Prejan,
Par amour je vous prie ([*bis*])
Que ne m'y mettez mye
Coucher sur le tillas;
Je suis homme d'Eglise; 15
Jamais je n'euz travail.
Au chant de l'alouette
Et du rossignolet
Plus n'iray voir m'amie,
Cueillant le joly muguet. 20

3. Je serviray ja bien
A faire la cuisine ([*bis*])
Et si porteray bien
Harnoys et brigandine
Et l'espée au costé, 25
Si quelc'un contredise
A vostre voulenté.
Au chant de l'alouette
Et du rossignolet
Plus n'iray voir m'amie,
Cueillant le joly muguet. 30

21. *Imp.* ja *m.* — 29. Ny iray.

Cette pièce se rapproche de celle que nous avons publiée sous le n° 9; cependant elle est probablement postérieure, puisque nous ne la trouvons ni dans le recueil imprimé à Lyon vers 1534, ni dans le recueil parisien de 1535. Rien n'indique la date précise à laquelle le pauvre condamné dont nous rapportons la complainte ramait sur les galères de Prégent de Bidoux. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette complainte n'est pas postérieure à 1528; nous la datons approximativement de 1525.

Sensuiuët || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses, 1537 (voy. le n° 5), fol. 2.

54. — *Chanson nouvelle de la complainte de la royne de Dinemarche, sur la voix :* J'ay veu le temps que je soloie. 1526.

1. Perverse roue d'aventure,
Comment peulx tu ainsi tourné [1]?
Car l'un traveille oultre mesure,
L'autre a du tout sa voulenté,
Comme par pitoyal record 5
Ouir porés tout a present
Que la royne de Dinemarche
Fit a son dernier partement.

2. « O noble roy de Dinemarche,
« Mon chier mari, mon bon seigneur, 10
« Dieu vous vueille donner sa grace
« Et nos enfants paix et honneur !

1. Nous avons déjà vu deux exemples de cette confusion de l'infinitif et du participe passé, fréquente chez les Flamands. Voy. le n° 36, vers 3 et 4.

« Or me convient de vous partir
« Et vous laisser en sobre estat,
« En la glore puist parvenir, 15
« Qui nous a causé tel barat!

3. « Mes deux freres sont eslevés,
« Aussi mes sœurs pareillement.
« Helas! nous sommes deprimés
« Et nous fault vivre sobrement. 20
« O vous, prelatz et chiers seigneurs,
« Escoutés par compassion;
« Des enfants soiés adjuteurs
« Que laisse en tribulation »

4. Le roy respondit larmoyant : 25
« Dame, cesses te lamenter;
« Comment pourra mon cœur souffrant
« Telles complaintes escouter?
« Nos enfants seront de l'empereur
« Assistés, sans doubtance avoir; 30
« Aussi j'espere sans malheur
« Mon royaulme bien tost revoir. »

5. « A Dieu, dame Jeanne, ma mere;
« Dieu vous soit garant de tout mal!
« A Dieu, Charle, mon treschier frere. 35
« O noble sang imperial,
« Sy j'eusse peult a vous parler
« Devant ma mort qui me surprent
« Pour mes enfans recommander,
« J'en mourroye plus lyement. 40

6. « A Dieu, dom Fernand, duc d'Autriche,
« Mon bon frere que j'ayme bien;
« Adieu, chiere sœur Katherine,
« Qu'onques ne veis : Dieu vous doint bien!
« A Dieu, mes chiers enfants petitz, 45
« A Dieu, tous les amis que j'ay,
« A Dieu, noble roy, chier mary;
« Morir me convient sans delay! »

7. Ceste pitoyable complainte
A Zwinaerde fut en doleur 50
Par la dame quy est fort plainte
Quant fut a l'extreme langueur,

De janvier le jour dix et neuf,
L'an vingt et six et quinze cent.
Le bon roy grant douleur en eult 55
Et fut tout impourveu de sens.

24. *Ms.* Mes enfans. — 40. Ien mouroy.

Isabelle d'Autriche, sœur puînée de Charles-Quint, était née à Bruxelles le 10 juillet 1501, et elle avait épousé, en 1515, Christian II, roi de Danemark. Elle mourut à Zwijnaarde, près de Gand, le 19 janviea 1526.

La chanson française que nous venons de reproduire correspond, strophe pour strophe, et presque mot pour mot, à une pièce flamande qui figure dans le *Liedekens-Boeck* de Jan Roulans (Hoffmann von Fallersleben, *Horae belgicae*, XI, 1855, 189-191) :

O radt van avontueren,
Hoe wonderlijck draeyt v spille!
Den eenen moet ongeluc gebueren,
Die ander heeft so wel sinen wille.
Van die coninghinne van Denemercke,
Ysabeele, dat vrouwelijc graen
Die dachte die sie dede
(God verleene haer die eewige vrede!)
Dat sul di hier na verstaen.

La chanson flamande est probablement l'original; il n'est pas douteux en tout cas que les deux complaintes n'aient été chantées sur le même air. La mélodie, qui nous a été conservée dans l'*Ecclesiasticus* de J. Fruytiers, 1565, a été publiée en notation moderne par M. Paul Fredericq (*Onze historische Volksliederen van vóór de godsdienstige beroerten der 16de eeuw*, 1894, p. 68). M. Fredericq ne fait aucune mention de la pièce française.

La chanson flamande est en couplets de 9 vers rimant *ab ab cd ccd*, tandis que la complainte française est en couplets de 8 vers seulement qui riment *ab ab cd cd*. Il fallait donc que le 7e vers de chaque couplet fût bissé.

Bibliographie.

Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas, publié par les soins de la Société des Bibliophiles de Belgique, III (Bruxelles, 1878, in-8), p. 150.

55. — *La Chanson de messire Charles de Bourbon.* 1527.

1. Helas, Bourbon, comment as tu pencé
Commettre cas dont tu as offencé

Le roy Françoys, ton souverain seigneur?
Fortune t'a de son poison versé
Et bien soudain ton hault bruit renversé. 5
Tu n'as plus rien que mort et deshonneur.
Dessoubz l'empire
Ton cas empire;
Or es tu mort
Et non a tort. 10
Dieu par sa grace
Pardon te face,
Car tu as foullé France a tort.

2. Or te repens, Charles de Monpensier,
De ton honneur prodigue despensier. 15
Qui te donna ce conseil doloreux
Que a l'Empire te debvois adresser
Pour le païs de France delaisser
Et te renger avecques telles gens?
Ta povre vie 20
Ja est perie
Soudainement
Et justement.
Cueur qui varie
Doibt seigneurie 25
Perdre par loyal jugement.

3. Las! recognois le mal et le forfaict
Que tu as faict, donc la mort t'a deffet
Piteusement en estrange païs.
Ung noble cueur, par traïson infaict, 30
Ne peult jamais de honneur estre reffaict,
Et par raison tous traistres sont pugniz.
Toute noblesse
Traïson blesse,
Et si destruict 35
Honneur et bruit,
Donnant tristesse,
Dueil et estraisse
A tout homme qui la poursuit.
Finis.

1. *Impr.* comme. — 4. poinson. — 5. reuerse. — 16. se conseil. — 19. auec.

Bibliographie.

Les regrez Auec La chanson ||
De Messire Charles de Bourbon :

— *Finis. S. l. n. d.* [1527], in-8 goth. de 4 ff. impr. en lettres de forme.

Le titre n'est orné d'aucun bois, et le v° en est blanc.

Les *Regrez*, qui ne comptent que 63 vers, commencent ainsi :

Après avoir esté bany de France
A bien grand tort, je vesquis en souffrance...

Le poème est suivi de deux épitaphes latines, puis vient la *Chanson*, laquelle occupe le 4e f.

Biblioth. munic. de Versailles, E. 472. C. — Biblioth. du château de Chantilly (exemplaire décrit au Catal. Lignerolles, 1894, n° 1196).

56. — *La Chanson de Romme, nouvellement faicte dela les mons, au camp du marquis de Saluces.* 1527.

Parlons de la deffaicte
De ces pauvres Rommains...

(27 couplets de 4 vers.)

La fleur des chansons .... *vers* 1528 (voy. notre n° 38), fol. *Ci.*

Le Roux de Lincy, II, 99-103.

57. — [*Chanson sur la prise de Rome et la mort du connétable de Bourbon*]. 1527.

1. Ung matin s'assemblerent
Les seigneurs de renom ;
Ensemble se trouverent
A la tente Bourbon;
La fut conclusion 5
D'aller assaillir Rome ;
Gendarmes sont partis,
Bien IIII^xx mille hommes.

2. Quant les Romains ont veu
Descendre en leurs fossez, 10
De gros cailloux cornus
Se meirent a ruer ;

Aussy de plomb fondu,
Tout avant les murailles,
Grant nombre en ont tué, 15
Faisant laides grimaces.

3. Quant monsieur de Bourbon
Veit ses gens recullés,
Hardy comme un lion,
A pied il s'est jecté. 20
Descend en les fossez,
Se monta sur l'eschelle;
Subit il fut frappé
D'un boulet en sa chelle.

4. Les jambes lui faillirent, 25
La veue lui troubla;
Le bon prince d'Orenges
Le print et l'embrassa.
Tant seullement il dist :
« Je suis mort, Nostre Dame! » 30
La face luy couvrist;
A Dieu rendit son ame.

5. Gensdarmes soupirerent
Pour la mort de Bourbon;
Plusieurs les conforterent. 35
Ce n'est pas sans raison,
Veans ce bon seigneur,
Le chief et capitaine,
S'ilz se mectent en pleurs,
De prier faisans paine. 40

6. Le princhе dist aux siens
Pour leur donner confort :
« Enffans, n'y doubtez riens :
« Il n'a garde de mort.
« Deschergiez voz engiens! 45
« Se abattez la muraille,
« Par ma foy, tous les biens
« J'abandonne au pillage. »

7. Les trompettes sonnoient :
« A l'assault, a l'assault! » 50
Bourgoingnons approuchoient
Ausquelz bon cour ne fault.
Les murs ont abatu
Par ung si grant couraige
Qu'en fort qui Romme fust 55
Leur ont livré passaige.

Bibliographie.

A. — Biblioth. royale de Bruxelles, ms. 14821-14840.
B. — Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, VI (1845), pp. 50-52.
C. — Jubinal, *Lettres sur la Bibliothèque de La Haye*, p. 111.

57 *bis*. — [*Chanson sur la prise de Rome et la mort du connétable de Bourbon.*] 1527.

Quand le (bon) prince d'Orange
Vit Bourbon qui estoit mort...

Brantôme (éd. Mérimée et Lacour, I, 312; éd. Lalanne, I, 268) cite 12 vers de cette chanson qui n'était qu'une variante de la précédente.
Le Roux de Lincy, II, 103-104.

58. — [*Chanson composée par un Lyonnais condamné à mort*]. Vers 1529.

1. Enfans, enfans de Lyon,
Vous n'estes pas a vostre aise;
Vous avez beaucoup de maulx;
Il est temps de vous retraire.
Il est temps de vous retraire 5
Et prendre la mort en gré.
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

2. Regardis derriere moy,
Je veis trahison bien faicte : 10
C'est de trois sergens de roy
Qui menoient joyeuse feste,
Qui menoient joyeuse feste;
Ilz ont mis la main sur moy.
Le jardin qui est sur Saone, 15
Jamais plus ne t'y verray.

3. Ilz m'ont prins et m'ont mené
Dedans la maison commune,
Et si m'ont bien enferré
Sans avoir faict chose nulle, 20
Sans avoir faict chose nulle.
Ilz ont mis la main sur moy.
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

4. Si j'avois de blancs linceulx 25
Et ung peu de couverture
Pour mettre dessoubz mon dos,
Car ja la terre est trop dure!
Ce seroit contre nature
Si tant de bien m'advenoit. 30
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

5. Si j'avois du papier blanc
Et de l'encre pour escripre,
J'escriprois une chanson 35
Aux dames de ceste ville,
Aux dames de ceste ville
Qui prieroyent Dieu pour moy.
Les belles filles de ville,
Jamais plus ne vous verray! 40

9. *Impr.* Regardis par derriere moy. — 28. ja *est suppléé.* — 37. *La répétition de ce vers n'est pas indiquée.*

Cette chanson naïve nous paraît être l'œuvre de quelque pauvre hère condamné à la potence pour avoir pris part à la « rebeine », c'est-à-dire au soulèvement populaire qui se produisit à Lyon au mois d'avril 1529 contre le corps de ville, à cause de la cherté du bled. Le premier couplet semble bien indiquer que beaucoup de gens font entendre les mêmes plaintes que l'auteur de la chanson. Lui-même n'est pas plus coupable que les autres, et il ne doit son arrestation et sa condamnation qu'au caprice de trois sergents.

Symphorien Champier a, comme on sait, raconté l'histoire de cette émeute dans son *Petit Livre de l'antiquité, origine et noblesse de la tres-antique cité de Lyon*, 1529. Il rapporte, en effet, que plusieurs des malheureux insurgés furent pendus. « Ce temps pendant que le lieutenant et la justice de Lyon faisoient informations secretes des malfaicteurs.... arriva le capitaine seigneur de Botieres, natif du Daulphiné, prevost de l'hostel du roy, lequel, estre arrivé a Lyon, fist faire infor-

mations des dictz malfaiteurs; sy en fist prendre plusieurs, les ungs pendre, les aultres mettre en galaires, les aultres, tant hommes que femmes, fist fustiguer et battre par la ville. Mais la plupart des malfaicteurs s'enfouyrent en Savoye [1]... »

Bibliographie.

A. — Sensuyuët plusieurs || belles Chansons nouuelles.... *Mil cinq cens XXXV* [1535] (voy. le n° 4), fol. 8 v°.

B. — Sensuiuët || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses .. *Mille cinq cens XXXVII* [1537] (voy. le n° 4), fol. 52.

C. — Les chãsons || nouuellemẽt assemblees || oultre les anciennes || Impressions. || MDXXXVIII [1538] (voy. le n° 9), fol. 65.

D. — Haupt, *Französische Volkslieder*, 1876, p. 46.

60. — [*Chanson sur le départ des Français de la ville d'Hesdin.*] 1529.

A Dieu soyez, voisins de Therewane;
Nous vous laissons pour contre cœur Hesdin...

Les Français, qui avaient occupé Hesdin au mois de novembre 1521, furent forcés d'évacuer cette place par une clause du traité de Cambrai (5 août 1529).

De Baecker, *Chants historiques de la Flandre* (Lille, 1855, in-8), p. 259-261 (d'après un ms. de la Biblioth. de Lille).

61. — [*Chanson sur la libération des enfants de France?*] 1530.

Dames d'Orleans, ne plourez plus...

Ce vers, qui est cité comme timbre d'une des chansons de Mathieu Malingre en 1532 (voy. Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, I, 97; II, 418; cf. Théophile Dufour, *Notice bibliographique* en tête du *Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. cc), nous paraît avoir appartenu à une pièce dans laquelle les dames d'Orléans se réjouissaient de voir rentrer en France le jeune prince qui portait le nom de leur ville : Henri, duc d'Orléans, second fils du roi, et plus tard Henri II.

62. — [*Chanson des brodeurs condamnés aux galères.*] 1530.

1. Gentils brodeurs de France
Qui avez faict l'esdict,
Quant frapperez sur table,
Q'ung chascun contredict,

1. Cimber et Danjou, *Arch. curieuses*, 1re série, II, p. 173.

Du syzeau qui est dict 5
Sur peine de l'amande,
Vous en serez punis, bannis,
Avec la tourloura la la;
Mis en dure souffrance.

2. Vous ne vouliez manger 10
Que lamproye et saulmon,
Et le bon vin de Beaulne
Que ne trouviez pas bon!
Vous aurez l'esguillon
Pour toute recompense, 15
Mesme si ne le trouvez bon,
Avec la tourloura la la;
C'est pour vostre meschance.

3. Le baron Sainct Blanquart [1]
Vous a faict demander, 20
Car il a une robbe
Qu'il veult faire brouder.
Vous aurez a disner
Du biscuit sans doubtance;
Les poux verrez vouler, trotter, 25
Avec la tourloura la la,
Sur vous en habondance.

4. Vous aviez de coustume
De vous aller jouer
Chantant sur la riviere; 30
En lieu de beisongner
Estoit vostre mestier;
Tournée or est la chance;
Maintenant fault voguer, nager,
Avec la tourloura la la, 35
Aux galeres de France.

5. Pour confermer voz dictz
Que dictes avoir faictz,
Le baron Sainct Blanquart
A esté ordonné 40

1. Bertrand d'Ornesan, chevalier, seigneur d'Astarac, baron de Saint-Blancard, marquis des Isles d'or, nommé général des galères en 1521. Il vivait encore en 1538. Voy. Anselme, *Histoire généal.*, VII, 924.

Pour en determiner
Comme juge en substance.
Aller vous fault voguer, renger
Avec la tourloura la la,
Souz son obedience. 45

16. *Impr.* Mesme, *m.* — 33. Or est tournee.

Les brodeurs dont il est ici question avaient été arrêtés en 1530 et mis au Châtelet, par ordre du roi, au nombre de quarante-quatre. Ils étaient sans doute inculpés d'avoir fraudé sur le titre des fils d'or et d'argent employés dans leurs ouvrages[1]. MM. de Montaiglon et de Rothschild, qui ont parlé des brodeurs dans le *Recueil de Poësies françoises* (XI, 231), ont supposé que ces malheureux avaient été détenus afin de travailler avec plus d'assiduité aux broderies qui devaient figurer dans le cortège royal, lors de l'entrée d'Éléonore d'Autriche à Paris. La chanson ne permet pas de s'arrêter à l'hypothèse que nous venons de rappeler. Les brodeurs devaient être coupables; aussi furent-ils transférés à Sèvres, le jour de l'entrée de la reine, afin que la souveraine ne pût leur rendre la liberté. On voit qu'ils furent envoyés ensuite sur les galères de M. de Saint-Blancard.

Le refrain :

Avec la tourloura la la,

est emprunté à une pièce qui commence ainsi :

Nous mismes a jouer;
Il nous vint bien a point...

(*Sensuiuët* || *plusieurs belles Chansons nou-* || *uelles....* 1537 — voy. le n° 5, fol. 31; — *Sensuyt plusieurs belles chansons nouuelles et fort ioyeuses...* 1543, fol. 31 a.)

Un des noëls réimprimés par M. Lemeignen (*Vieux Noëls*, 1876, I, p. 41) :

Tous les bourgeois de Chartres
Et de Mont le Hery...

se chantait sur le même air, et l'éditeur moderne nous donne, sous le n° 9, une mélodie qui pourrait s'appliquer à la complainte des brodeurs; mais nous avons déjà dit que les mélodies notées à la suite des *Vieux Noëls* ne reposent que sur la tradition orale.

Bibliographie.

A. — Sensuyuent plu- || sieurs belles chansons nouuelles nouuelle- || ment imprimees... *vers* 1534 (voy. le n° 9), fol. *hi* v°-*hij* r°.

B. — Sensuiuët || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. le n° 54), fol. 42 v°.

ÉMILE PICOT.

1. Le crime que le premier couplet reproche aux brodeurs, d'avoir fait un édit sur le ciseau dont ils se servaient sur leurs tables, est fort peu clair. Nous ne voyons pas d'autre interprétation que celle que nous proposons.

CONTRIBUTION A UN ESSAI DE RESTITUTION DU MANUSCRIT DE G. COLLETET, INTITULÉ « VIES DES POÈTES FRANÇOIS »

Je n'ai pas l'intention de recommencer le travail que feu Léopold Pannier consacra aux *Vies des poètes françois* de Guillaume Colletet, presque aussitôt après la destruction du manuscrit [1]. Les recherches de Léopold Pannier ont été si sûrement conduites que le temps n'a fait qu'en confirmer les résultats, et il est désormais superflu d'y revenir. Je voudrais seulement éclairer un point resté dans l'ombre, et tirer d'un supplément d'information des conclusions qui en découlent, je crois, logiquement.

En essayant de retracer l'histoire du manuscrit de G. Colletet, L. Pannier déclare « qu'on ignore comment il était entré, sous le Premier Empire, dans la bibliothèque du Conseil d'État, devenue depuis la bibliothèque du Louvre ». En effet, le *Catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil d'État*, publié par Antoine-Alexandre Barbier en l'an XI (Paris, 1803, in-folio), ne mentionne pas le manuscrit de Colletet.

Ce silence s'explique aisément. Le manuscrit de Colletet ne put être acquis que postérieurement à la publication du catalogue d'A.-A. Barbier. A la fin de cette même année on le voit figurer dans la vente des livres de Méon, le 15 novembre 1803, et il est adjugé pour la somme de 222 livres. En voici le titre complet, d'après le catalogue de cette collection dans lequel il est inscrit sous le numéro 4011 :

Histoire générale et particulière des Poètes françois, anciens et modernes, contenant leurs vies, suivant l'ordre chronologique, le jugement de leurs écrits imprimés, et quelques particularités des Cours des Rois et des Reines, des Princes et des Princesses sous le règne desquels ils ont fleuri, et qui ont eux-mêmes cultivé la Poésie; avec quelques autres recherches curieuses qui peuvent servir à l'histoire; par Guillaume Colletet, *de l'Académie françoise.*

1. Léopold Pannier, *Essai de restitution du manuscrit de Guillaume Colletet*, dans la *Revue critique*, 1870, II, p. 324 à 338. Tirage à part à 60 exemplaires sous ce titre : *Le manuscrit des* Vies des poètes françois *de Guillaume Colletet, brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre : essai de restitution par Léopold Pannier* (Paris, 1872, in-8, de 19 pp.).

Toutes ces notices étaient renfermées dans cinq cartons. Je reproduis également la note qui accompagne ce titre dans le catalogue de Méon, et qui donne plusieurs renseignements sur l'état du manuscrit au moment de la vente. « Manuscrit autographe, avec les mises au net faites pour M. le duc de Montausier. — Le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. IV, n° 47, 266, parle de cet ouvrage comme ne contenant que 129 vies; il y en a 397, soit en original, soit en copie. L'abbé Goujet (Préface du t. IX de la *Bibliothèque françoise*) annonce n'en avoir pu obtenir la communication. Le libraire Gabriel Martin, alors propriétaire, obtint, le 26 octobre 1730, un privilège pour le faire imprimer; il existe en parchemin dans les cartons. Il y a en outre diverses pièces de théâtre, jouées dans différents collèges, et d'autres pièces de Colletet le fils, entre autres le Ve livre de l'*Enéide travestie.* »

Ces indications sont précises. Nous verrons dans la suite quel profit on en peut tirer. Cherchons auparavant comment et par quelle voie ce précieux manuscrit arriva entre les mains de Méon.

Pourquoi Guillaume Colletet ne publia-t-il pas lui-même l'ouvrage considérable qui lui avait coûté tant de peines et tant de soins? Nous ne saurions le dire. Peut-être que, parvenu au terme de son labeur, le consciencieux auteur ne trouva pas les moyens de mettre son œuvre au jour, et la pauvreté l'empêcha de pousser plus loin des recherches déjà si approfondies. Peut-être encore que la mort surprit l'écrivain avant qu'il eût atteint la limite fixée par lui-même à ses efforts. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable [1]. Des lacunes inexplicables feraient croire que le travail de Colletet était inachevé. On y cherchait vainement des notices sur Malherbe, Desportes, D'Aubigné, Théophile. Est-il admissible que Colletet ait songé à tracer le tableau historique de la poésie française, sans y faire figurer ces poètes qui furent les plus fameux de son temps et qu'il avait connus particulièrement?

A la mort de Guillaume Colletet, le manuscrit autographe des *Vies des poètes françois* passa en la possession de François Colletet fils de l'auteur. Le père ne laissait guère que des livres à son héritier. Pendant cinquante ans, il avait sans cesse augmenté sa bibliothèque, malgré sa pauvreté, et grâce à de semblables efforts, cette collection était devenue fort importante. Le P. Jacob en fait

1. « La mort l'empêcha de finir son histoire des poètes françois. Il y a longtemps qu'on la promet au public » (Godard de Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, 1735, in-4°, IIe partie, p. 171).

une mention élogieuse dans son traité des *Bibliothèques* [1]. Mais Colletet fils ne garda pas longtemps ce que son père avait ainsi assemblé à grand'peine. Il vendit à l'encan cette bibliothèque considérable, dans l'année même où elle lui avait été léguée. La pauvreté et les prétentions de la veuve de Colletet le père furent, dit-on, les causes de cette dispersion. On prétend que François Colletet ne se sépara pas sans regrets de cet héritage et une page de lui, publiée par Charles Asselineau [2], ferait croire à ces sentiments. Pour ma part, je n'en suis nullement convaincu.

François Colletet était, à tout prendre, un assez piètre personnage. Je ne sais si les reliques de son père lui tenaient au cœur, mais je sais bien qu'il ne portait pas à la mémoire littéraire du défunt un culte pieux et désintéressé. A la vérité, s'il garda par devers lui le manuscrit des *Vies des poètes françois*, ce fut pour que la publication ultérieure de cet ouvrage servît à sa propre réputation. Il se donna des airs de refaire et de compléter l'œuvre paternelle, se substituant à l'auteur véritable toutes les fois qu'il le pouvait et, le plus souvent, très maladroitement. Il transcrivit le manuscrit original, en s'efforçant d'en faire son œuvre à lui, et le titre qu'il se proposait de donner à ce travail montre clairement quelles étaient ses intentions à cet égard [3].

On le voit, le procédé n'était ni généreux ni équitable. Dépouiller son père du fruit de son labeur est une façon singulière de lui témoigner sa piété filiale. Dans la suite, François Colletet chercha à mettre au jour le travail de Guillaume Colletet, mais la pensée intéressée qui le guidait dans ses démarches leur enlève ce qu'elles pouvaient avoir de méritoire. Tout le monde, d'ailleurs, encourageait le fils à donner au public l'œuvre du père, depuis Ménage qui réclamait cette publication avec une réserve de bon ton [4] jus-

1. Le P. Louis Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*. Paris, 1644, in-8; à la fin, *Addition à la p. 507*. Le savant bibliophile dit de Guillaume Colletet : « Comme son inclination n'est portée que pour honorer les Muses, aussi met-il tous ses soins à rendre sa bibliothèque considérable pour les orateurs et les poètes, desquels il possède un grand nombre, particulièrement pour les poètes latins et françois, car je pense que personne en France n'en possède plus que lui. »

2. *Les poètes français*, t. II, p. 496.

3. Voici, d'après M. Tamizey de Larroque (*Vies des poètes gascons*, p. 17), le titre de la copie tel qu'il devait être imprimé : *Le herault de la poésie françoise ou l'histoire generalle et particulière des poètes françois tant anciens que modernes, qui contient leurs vies suivant l'ordre chronologique, le jugement de leurs écrits imprimés, et diverses particularites des cours des Roys et des Reynes, des Princes et des Princesses, soubs le regne desquels ils ont fleury, et qui ont eux mesmes cultivé la poésie, avec plusieurs autres recherches curieuses qui peuvent servir d'éclaircissement, ouvrage attendu depuis plus de trente années, commencé par M. Guillaume Colletet, advocat au Parlement et au Conseil d'estat et privé du Roy, de l'Académie françoise; continué et mis en lumière par le sieur François Colletet, son fils, de la maison de Monseigneur le Dauphin.*

4. Dans *les Poésies de M. de Malherbe avec les observations de M. Ménage* (Paris, 1666), celui-ci parle (p. 429) de l'ouvrage de G. Colletet, « qui est un ouvrage curieux pour les amateurs de notre poésie », et convie « M. Colletet son fils de le donner au public ». Ailleurs (p. 553), Ménage cite le manuscrit dont il avait eu communication.

qu'à l'avocat Cadot qui le sollicitait avec le pompeux appareil d'une rhétorique hors de saison. « Plût au ciel, s'écriait celui-ci dans une vie de Colletet père qui devait figurer en tête du recueil remanié par le fils, plût au ciel que cet ouvrage manuscrit où le sieur François Colletet le fils s'attache si assidûment depuis trois ans, et qui m'a fait l'honneur de m'en lire quelques pièces, fût déjà sous la presse pour satisfaire le public qui attend les échantillons avec impatience!... Ce sera quand il plaira à son illustre Mécène Monseigneur le duc de Montausier et quand les tempêtes de Mars céderont à la douce harmonie des Muses [1] ».

Ce souhait ne fut pas exaucé, bien que François Collètet ne semble avoir rien négligé pour cela. Il s'efforçait d'exciter le zèle de Montausier en transcrivant une à une, à son intention, chaque notice du recueil et en les lui offrant successivement, avec une patience qui ne se démentait pas. Pourtant ce moyen fut impuissant et l'ouvrage ne vit pas le jour, soit que la protection de Montausier ait fait défaut, soit par la faute « des tempêtes de Mars ».

Des mains de François Colletet, le manuscrit des *Vies des poètes françois* passa ensuite à celles du libraire Florentin Delaulne, qui le garda, dit-on, assez longtemps. Je ne pourrais dire s'il y passa directement ni dans quelles circonstances. Nous savons seulement par le P. Lelong, dont le témoignage est confirmé par celui de l'abbé d'Artigny [2], que ce manuscrit vint en la possession du libraire Delaulne. Mais, pas plus que François Colletet, Delaulne ne le livra à l'impression. Les appels du public savant ne lui manquèrent cependant pas plus qu'à François Colletet. On lui reprochait de garder ainsi cet ouvrage inédit et de n'en pas faire profiter les lecteurs. Je rencontre dans une notice sur le poète Gilles Durant une ligne qui me paraît résumer l'opinion générale à cet égard. Le nouveau biographe disait : « C'est ce que sa vie écrite par Guillaume Colletet justifierait amplement si le sieur D*** (Florentin Delaulne), dépositaire du manuscrit, où cette vie et celles de plusieurs autres poètes français sont contenues, avait bien voulu en faire part au public » [3]. Mais ces regrets étaient aussi superflus que ceux de jadis et le libraire trépassa sans que son manuscrit ait vu le jour.

Delaulne étant mort en 1723, sa veuve, qui lui succéda dans son

1. Tamizey de Larroque, *Vies des poètes gascons*, p. 18.

2. *Bibliothèque de la France*, 1719, t. II, p. 885, n° 17, 334. Voy. aussi *Particularités sur Guillaume Colletet* dans les *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny, t. VI, p. 108.

3. *Joannis Bonefonii patris, arverni, opera omnia, tam latino quam gallico idiomate ab Ægidio Durant donata* (Amsterdam, 1725), p. 11, *Préface pour servir aux ouvrages de Gilles Durant.*

commerce et qui était la fille du libraire Nicolas Legras, hérita de l'œuvre de Guillaume Colletet. Elle en était même assez embarrassée et, si l'on en croit l'abbé d'Artigny, elle l'offrit souvent à quiconque aurait l'intention de la publier. La veuve Delaulne finit cependant par s'entendre à cet effet avec le libraire Gabriel Martin et, si la combinaison projetée n'eut pas tous les résultats désirables, elle amena cependant un commencement d'exécution.

Fort au courant des choses de l'histoire littéraire, Gabriel Martin a laissé un juste renom de compétence bibliographique. Libraire pendant plus de soixante ans, il savait apprécier la valeur des livres et des documents qui passaient entre ses mains. Celle de l'ouvrage de Colletet ne lui échappa donc pas. Il reconnut l'importance des renseignements recueillis par Colletet et s'efforça de les mettre à la portée du public savant. Le 26 octobre 1730, il obtenait un privilège qui fut enregistré le 6 novembre de la même année. Par cet acte le roi donnait à Gabriel Martin père, libraire à Paris et ancien adjoint de sa communauté, l'autorisation de faire imprimer les *Vies des poètes françois* de Guillaume Colletet et la *Bibliothèque choisie* de Colomiès avec des augmentations. L'expédition sur parchemin de ce privilège se trouvait en tête du manuscrit autographe et a été détruite avec lui. On en retrouve la transcription dans les registres des privilèges accordés aux auteurs et aux libraires, registres qui faisaient autrefois partie des archives de la Chambre syndicale de la librairie et de l'imprimerie de Paris et qui sont actuellement conservés au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale [1].

Nous apprenons par ce document qu'en sollicitant l'autorisation de publier l'ouvrage de G. Colletet, Gabriel Martin s'engageait à le faire imprimer « sur bon papier et beaux caractères suivant la feuille attachée pour modèle sous le contre-scel des présentes ». Le privilège lui fut accordé pour dix ans sous ces conditions, avec les avantages et les réserves qui étaient d'usage en pareil cas. Mais Gabriel Martin n'était pas le seul intéressé à l'entreprise. Aussitôt après avoir obtenu le privilège, il faisait la déclaration suivante que les mêmes registres nous ont conservée (p. 47) : « Je reconnais que la dame veuve De Laulne et les sieurs Le Gras et Guérin l'aîné ont part au présent privilège chacun pour un quart. Fait à Paris le 29 octobre 1730. (Signé :) Martin. »

1. Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, fonds français n° 21.955, p. 46. — Ce privilège est également imprimé à la suite de *la Bibliothèque choisie de M. Colomiès, nouvelle édition augmentée des notes de MM. Bourdelot, de La Monnoye et autres* (1731, in-8). On trouve des exemplaires portant le nom de chacun des libraires associés.

Les associés se trouvaient, de la sorte, en règle avec l'autorité. Ils avaient également pris leurs mesures pour que cette édition fût faite avec soin et c'est, paraît-il, un nommé Gaillot [1] qui était chargé de revoir l'ouvrage de G. Colletet. Quelle difficulté nouvelle vint entraver des dispositions en aussi bonne voie? Toujours est-il que la tentative échoua piteusement. Moins heureux que Colomiès, dont une nouvelle édition de la *Bibliothèque choisie* paraissait dès l'année suivante chez les libraires associés, avec des notes de Bourdelot et de La Monnoye, Colletet restait dans l'ombre et les efforts combinés de quatre libraires n'avaient pu parvenir à mettre au jour les *Vies des poètes françois*. De ces belles résolutions il ne résulta rien et l'unique feuille qui accompagnait le privilège de l'ouvrage semble être la seule qui ait jamais été imprimée.

Le manuscrit de Colletet recommença à reposer loin des yeux du public. Il était resté en la possession de Gabriel Martin et c'est à peine si quelques rares privilégiés pouvaient en obtenir la communication [2]. Le propriétaire ne se souciait guère de divulguer ce recueil et il refusait d'en laisser prendre connaissance à ceux qui auraient pu le mieux en tirer profit [3]. Espérait-il le mettre enfin au jour? Il en prit soin, en tout cas, et le laissa à son fils, Claude Martin, qui exerça plus longtemps encore que son père les fonctions de libraire. Fevret de Fontette nous a transmis ce renseignement, mais il avait omis de dire quelles pouvaient être les visées de ce nouveau possesseur et quel sort le manuscrit risquait d'avoir entre ses mains.

Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger, va nous l'apprendre. Il a consigné la remarque suivante sur son exemplaire de la *Bibliothèque historique de la France*, actuellement conservé au séminaire de Saint-Sulpice. « Ce Claude Martin, doyen des libraires de Paris en 1786, dit Mercier, était un homme incommunicatif et infirme. J'ai inutilement essayé d'avoir en communication ce manuscrit qui pourra bien se perdre après la mort du propriétaire. Ce Claude Martin est mort en janvier 1795, fort âgé. Musier, libraire, l'un de ses héritiers, à qui j'ai fait demander, au mois de

1. Dans la préface de la *Bibliothèque choisie de Colomiès* (p. XII), ce Gaillot ou Galyot est cité comme étant un ami de La Monnoye.

2. Les savants Godefroy et Lenglet du Fresnoy invoquent l'autorité de Colletet dans leur édition de Philippe de Commines (Londres et Paris, 1747, in-4, t. IV, IIe partie, p. 176).

3. Nous faisons allusion à l'abbé Goujet qui a écrit : « On sçait que Guillaume Colletet avoit ébauché cette histoire (celle de la poésie) dans ses *Vies des poètes françois* dont le manuscrit est demeuré dans l'obscurité. J'avois désiré la communication de son ouvrage, mais n'ayant pu l'obtenir, je me suis déterminé à faire ce que je m'imagine que Colletet a fait lui-même. J'ai entrepris de lire tous les écrits de nos poètes, qui sont déposés dans la bibliothèque du Roy » (*Bibliothèque françoise*, t. IX, *Préface*).

mai suivant, si l'on avait trouvé chez le défunt le manuscrit de Colletet, m'a répondu qu'oui, et que je pouvais être sans inquiétude, parce que ce livre avait été mis en des *mains sûres* qui en feroient bon usage. St-L***. » Quelque temps après, Mercier de Saint-Léger complétait sa note et écrivait : « J'ai su, depuis, que ces *mains sûres* étaient celles de Beaucousin, avocat au Parlement de Paris, demeurant au cloître de Notre-Dame [1]. »

Le renseignement est exact. Plus tard, nous voyons, en effet, figurer dans la *Notice des livres et manuscrits composant la bibliothèque de feu le C. Beaucousin* [2], *homme de loi* (Paris, an VII), sous le numéro 639, l'*Histoire générale et particulière des Poètes françois anciens et modernes, par Guillaume Colletet*, manuscrits renfermés dans des cartons, avec plusieurs pièces autographes de Colletet relatives à cette histoire. Cet ouvrage fut vendu 145 livres 5 sols, le 17 ventôse an VII (7 mars 1799), et c'est vraisemblablement Méon qui l'acheta.

Nous avons déjà dit, au commencement de ce travail, que le manuscrit de Colletet figura à la vente de la bibliothèque de Méon, en novembre 1803. Nous rappellerons simplement le fait, en complétant nos indications. D'après l'exemplaire du catalogue des livres de Méon, avec les noms des acheteurs, conservé actuellement dans la collection Jullien, à la Bibliothèque Nationale, ce fut le libraire Pougens qui acquit les *Vies des poètes françois*. Pougens agissait-il en cela pour le compte d'un tiers et, en particulier, pour le compte de la bibliothèque du Louvre? Cela n'est pas vraisemblable. Napoléon fit acheter directement, à la vente de Méon, pour sa bibliothèque, un grand nombre d'ouvrages d'histoire politique. Il n'y a pas de raisons apparentes pour que le manuscrit de Guillaume Colletet n'eût pas été acquis dans les mêmes conditions s'il avait dû l'être à ce moment pour le Premier Consul. Au contraire, Pougens se rendit possesseur de nombreux ouvrages de bibliographie et d'histoire littéraire. L'acquisition de l'œuvre de Colletet entrait donc dans ses vues et il la fit.

Comment et à quelle date ce précieux manuscrit passa-t-il des mains de Pougens sur les rayons de la bibliothèque de l'Empereur [3]? Je l'ignore, car l'histoire de la bibliothèque du Louvre à cette

1. Ant. de Lantenay, *Notes inédites de Mercier, abbé de Saint-Léger*, dans *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, 1885, in-8), p. 359.

2. On trouvera une note très curieuse de Mercier sur Beaucousin dans *Merceriana ou notes inédites de Mercier de Saint-Léger publiées par Maurice Tourneux* (Paris, Techener, 1893, in-8°, p. 65. Voy. aussi *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, par A.-A. Barbier (1820, in-8), t. I, p. 92.

3. D'après la *Biographie universelle et portative des contemporains* de Rabbe, Pougens, qui s'était marié en 1805, réalisa ensuite tout ce qu'il possédait, renonça aux affaires et se retira, dès 1808, dans la vallée de Vauxbuin, près Soissons.

époque est fort obscure et il est très difficile de chercher maintenant à la retracer. Mais il est probable que ces cartons y passèrent directement, sans séjourner, comme on l'a cru, sur les rayons de la bibliothèque du Conseil d'État. En effet, en 1807, un décret impérial affecta au palais de Fontainebleau les livres de la bibliothèque du Conseil d'État, à l'exception des livres de jurisprudence et d'économie politique [1]. Si le manuscrit de Colletet se fût trouvé alors parmi les volumes en question, il les aurait suivis à Fontainebleau et il est certain que nous n'aurions pas à en déplorer la perte, aujourd'hui que la bibliothèque de Fontainebleau a été rattachée à la Bibliothèque Nationale.

Quoi qu'il en soit et de quelque façon que ces manuscrits lui soient parvenus, la bibliothèque du Louvre possédait un grand nombre des papiers de Colletet père et fils, lorsque l'incendie l'a anéantie. Voici le détail de ces papiers, d'après MM. Rathery [2] et Louis Paris [3].

1° Guillaume Colletet, *Vies des poètes françois*, par ordre chronologique, depuis 1209 jusqu'en 1647, 5 vol. in-4°, reliure de Capé en maroquin vert.

2° Copie de l'Histoire générale et particulière des poètes anciens et modernes, par ordre alphabétique.

3° Préface, observations générales sur la vie des poètes. Notes diverses, 1 vol. in-4°. — M. Rathery indique seul ce volume, dont M. L. Paris ne fait pas mention.

4° Pièces relatives à l'édition projetée en 1730 des *Vies des poètes françois* de G. Colletet. 1 vol. in-folio.

5° Manuscrit de Guillaume et de François Colletet comprenant divers ouvrages en prose et en vers. Savoir : Mémoires en latin pour l'histoire des hommes savants et illustres. — La vie des grands hommes qui ont diversement excellé en ce royaume de Louis XII à Henri IV. — Extrait du Champfleury, de G. Tory. — Mémoire pour Louis de Rével. — Extrait d'une lettre du Pt. de La Mare, de Dijon, au P. Jacob. — Lettres de M. Viguier à M. de Sainte-Marthe. — Lettre de Colletet à l'abbé de Cérisy. — Lettre de Boisrobert. — Extraits de divers auteurs grecs, latins et françois. — Remarques tirées du Commentaire sur les sonnets. — *Catalogus bibliothecæ F. Colleteti.* — Notes sur diverses bibliothèques, etc. — 1 vol. petit in-4°.

1. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Paris, 1890, in-4). T. I. Introduction, p. XIII, note.

2. E. J. B. Rathery, *Notice historique sur l'ancien cabinet du Roi et sur la bibliothèqne impériale du Louvre*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1858, p. 1038.

3. Louis Paris, *les Manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, dans le *Cabinet historique*, 1871, 2e partie, p. 127.

6° Fr. Colletet. Mémoires des choses arrivées de nostre temps, particularités et autres galanteries, recueillies pour servir à l'histoire et pour en garder le soubvenir dans le cabinet de 1648 à 1669. — 1 vol. petit in-4°.

7° Fr. Colletet. Le conducteur des étrangers à Paris et dans les environs (1679). — Recueil des poésies de Guillaume et François Colletet et de quelques autres auteurs. — 1 vol. in-4°.

8° G. et F. Colletet. Plan d'une pièce de théâtre par G. Colletet. — Pièces de Fr. Colletet, savoir : la Chasse des Hollandois. — Pièce sans titre. — Prologue, épilogue et scène du martyre de sainte Julienne. — Athenatus converti. — Prologue pour la tragi-comédie du Triomphe de Clovis. — Les Illustres malheureux ou l'Espérance perdue. — L'Orgueil humilié ou le Triomphe des fidèles passions. — Les bienfaits reconnus, dilude comique pour les jours gras, 1663. — Programme d'une tragédie Saint-Pierre-aux-liens. — Prologue : Damon, Lycidas. — La révolte de Jupiter contre Saturne, tragi-comédie. — Le triomphe de l'Assomption de la Vierge. — Dilude pour la distribution des prix, 1668. — Distribution des prix aux élèves de Colletet. — 1 vol. in-4°.

9° Témoignage des auteurs touchant Guillaume Colletet, recueillis par son fils F. Colletet. — L'Énéide travestie, liv. V. — Mélanges en vers et en prose. — Recueil de proverbes et extraits divers. — 1 vol. in-4°.

Tel était l'état des manuscrits de Guillaume et de François Colletet quand le feu les a consumés [1]; comme on le voit, la variété en était grande et ils devaient renfermer à peu près tous les papiers des deux écrivains, brouillons et mises au net. N'oublions pas que, parmi les diverses étapes qu'ils parcoururent avant d'arriver à la bibliothèque du Louvre, ils séjournèrent quelque temps chez Méon. Ce détail n'est pas sans intérêt et va nous permettre de déterminer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici la composition véritable du recueil des *Vies des poètes françois*. Depuis la destruction du manuscrit original, on a retrouvé, en effet, à la Bibliothèque Nationale, deux listes des poètes dont G. Colletet avait écrit l'histoire : l'une alphabétique et l'autre chronologique. Toutes deux proviennent de Méon, qui les remit, le 10 août 1814, au

1. Puisque nous en sommes à l'histoire des poètes, il convient de rappeler ici une autre collection qui pouvait compléter heureusement le recueil de G. Colletet. On sait par Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. VII, p. 52) que Georges de Scudéry s'efforçait de recueillir « tous les portraits des illustres en poésie, depuis le père de Marot jusqu'à Guillaume Colletet ». Si j'en crois le catalogue que le possesseur en a donné lui-même dans le volume intitulé *le Cabinet de M. Scudéry* (Paris, 1646, in-4), cette collection n'était pas très importante ; mais il paraît que Scudéry ne négligeait aucune démarche pour l'enrichir (*Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque, t. I, p. 473 et 511).

Cabinet des manuscrits où elles sont actuellement conservées (Nouvelles acquisitions françaises, n° 3074, folios 238 à 309). Cette double liste est donc particulièrement digne d'examen. En tête, on y lit la note suivante de Méon : « Le P. Lelong, n° 47,266 de la *Bibliothèque de la France*, ne parle que de 130 poètes; cette liste en porte le nombre à 460 [1]; mais il n'y en avait que 397, lorsque j'en fis l'acquisition. Méon. » Indiqué par Méon qui a eu sous les yeux tous les éléments pour l'établir, le chiffre de 397 vies existant au commencement du siècle semble devoir être accepté comme exact. S'il en est ainsi, l'incendie allumé par la Commune nous aurait fait perdre 204 notices, car il existe intégralement à l'heure actuelle 193 notices, dont 189 déjà mentionnées par Léopold Pannier, et 4 retrouvées depuis lors. Ce dernier nombre, comme on le voit, n'est guère en rapport avec le précédent et il est à craindre qu'après vingt ans il ne s'accroisse plus [2].

Quelles sont les notices que Méon possédait? Celui-ci n'a pas pris le soin de les indiquer sur la double liste qui lui a appartenu. Evidemment il y faut faire figurer les 193 notices aujourd'hui sauvées, mais on ne saurait déterminer exactement les noms des 204 autres poètes, bien qu'à l'aide de divers éléments d'information on puisse arriver à une évaluation approximative. Tout d'abord il convient de mettre en ligne de compte les *Vies* qui, consultées avant la disparition du manuscrit, nous ont été conservées par extraits, sinon intégralement, ou suffisamment analysées. A ma connaissance, 33 *Vies* se trouvent dans ce cas [3], ce qui porte à 226 les noms des poètes dont Colletet parlait indubitablement dans son ouvrage, lorsqu'il a été détruit. Pour le surplus, les conclusions ne sont pas aussi certaines.

Méon n'a pas pris davantage la peine d'indiquer l'importance matérielle des notices dont il possédait l'original, mais on y peut suppléer en partie par un autre document également conservé par la Bibliothèque Nationale. En effet, celle-ci a acquis récemment un double feuillet, provenant sans doute des papiers de Parison et qui contient la table de 325 vies de poètes composées par Col-

1. Cette liste contient exactement 458 noms.

2. Ces quatre vies sont celles de Jehan de Meung, de Guillaume de Lorris, de Christophe de Gamon et de François Perrin. Les deux dernières ont été publiées, l'une par M. Vaschalde, l'autre par M. de Charmasse.

3. Celles de Jean d'Alary, René Arnoul, Vital d'Audiguier, Jérôme d'Avost, J.-A. de Baïf, Christofle de Beaujeu, C.-B. Bernard, Claude Billard, Guillaume de Chevalier, de Cholières, Florent Chrestien, Charles d'Espinay, Jean Fornier, Robert Garnier, Jacques Guillot, Jacques Hurault, Pierre de Javercy, Pierre de Laudun, J.-C. Le Besgue, Michel Lecomte, Pierre Le Loyer, J.-E. du Monin, Aubin de Morelles, Claude de Morenne, Etienne Pasquier, J. Passerat, Pierre Poupo, Scévole de Sainte-Marthe, Clément de Saurs, Arnaud Sorbin, François Tillier, Philippe Tourniol, Scalion de Virbluneau.

letet. Cette table, divisée en trois séries, porte les trois dates suivantes : *3 août 1728, 30 mai 1729, 25 mars 1730.* On doit évidemment la rattacher au projet d'édition des *Vies* pour lequel un privilège fut accordé, le 26 octobre 1730, au libraire Gabriel Martin et à trois de ses collègues. C'est là une considération intéressante dont le prix est encore accru par ce fait que cette liste, dressée, sauf quelques exceptions, suivant l'ordre chronologique, indique, en regard du nom de chaque poète cité, le nombre des feuillets de la notice qui lui était consacrée. Aujourd'hui cette table figure à la suite du manuscrit n° 3,073 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale, f. 517, qu'elle complète heureusement [1].

Si l'on examine attentivement la suite des 325 noms ainsi transcrite en 1730, on voit qu'elle apporte bien des renseignements utiles sur la composition du manuscrit de Colletet. On constate d'abord que, parmi les 325 poètes qui y figurent, 112 ont eu leurs notices intégralement sauvées et que 19 autres notices nous sont connues fragmentairement. On constate aussi que, parmi les vies qui nous sont intégralement parvenues, 79 ne sont pas mentionnées dans la liste de 1730 et que 14 autres, dont des extraits ont été sauvés, n'y figurent pas davantage. Enfin on constate encore qu'à l'égard de 193 notices portées sur la liste de 1730, on n'a conservé d'autre renseignement que le nombre de feuillets indiqué en face de leur énoncé. Et si l'on rapproche la liste de 1730 de celle que Méon posséda, il est aisé de s'assurer que cette dernière mentionne 38 noms pour lesquels nous ne pouvons même pas dire les dimensions de l'étude qui leur fut consacrée par Colletet. C'est donc, au total, 417 notices sur lesquelles nous possédons des données plus ou moins complètes et plus ou moins précises, c'est-à-dire 20 notices de plus que Méon disait en posséder. Mais il importe de faire remarquer aussitôt que ce chiffre n'infirme nullement celui de Méon, les renseignements que nous avons sur un grand nombre de notices datant de près d'un siècle avant Méon, et il est fort possible que durant ce long espace de temps quelques-unes d'entre elles aient disparu. Il convient aussi d'ajouter que deux des vies aujourd'hui sauvées, — celle de Louis Nau, sieur de la Rigauderie, et celle de François et Gérard de Maynard, — ne

1. Léopold Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891 ; inventaire alphabétique.* Paris, 1891, in-8, p. 194. — Rien n'indique que le nombre de feuillets ainsi porté soit celui des notices originales. Mais il n'importe guère. Il importe seulement de connaître les proportions des notices entre elles et de savoir, par exemple, que la notice consacrée au poète Jean Becquet et qui contenait 2 feuillets, comparée à celle de Charles de Navières, comprenant 20 feuillets, était dans la proportion de 2 à 20.

sont portées ni sur l'une ni sur l'autre des deux listes étudiées ci-dessus, et que la biographie de Guillaume Colletet lui-même, quoique n'étant pas de lui, figure néanmoins à son ordre dans l'énumération de Méon.

Toutes ces observations méticuleuses ne peuvent nous permettre autre chose que mesurer exactement ce qui nous reste et apprécier matériellement ce que nous avons perdu. Quant à la valeur morale de la perte, il ne saurait être question de l'évaluer. Nous ne possédons maintenant d'autre témoignage à cet égard que celui des écrivains qui consultèrent jadis l'œuvre de Colletet, et parfois leur opinion est assez divergente. Sainte-Beuve, qui en avait cependant fait usage, déclare dédaigneusement « qu'il n'est nullement à souhaiter qu'on imprime cette histoire » et que « ce serait faire double emploi à la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet » [1]. Au contraire, M. Gaston Paris, meilleur juge, semble-t-il, en cela que Sainte-Beuve, disait : « Nous voulons espérer encore que le livre de Colletet nous sera quelque jour donné en entier : si cette publication dépasse les forces d'un particulier, c'est au gouvernement à s'en charger. L'histoire des poètes français fait partie intégrante, il faut désormais le reconnaître, de l'histoire de la nation elle-même; pourquoi les *Vies des poètes* ne trouveraient-elles pas leur place dans le recueil aussi vaste que mal ordonné des *Documents inédits*? Il nous semble qu'elles remplaceraient avec avantage quelqu'une de ces interminables collections de négociations et pièces diplomatiques, que consulteront à peine cinq ou six érudits par siècle, et qui seraient réduites, sans désavantage, à la simple analyse de chacun des documents qui les composent [2]? »

On sait combien ce souhait fut superflu. Mais au lieu de se répandre aujourd'hui en plaintes rétrospectives, il serait plus profitable de déterminer la valeur intrinsèque des notices qui nous restent. Un grand nombre de celles qui ont été sauvées sont inédites et il n'est pas sans intérêt de connaître leur rapport avec l'original. Peu de temps, en effet, après la perte de celui-ci on en retrouvait une copie partielle qui nous a conservé 147 notices. C'est une transcription incomplète faite vraisemblablement pour Aimé Martin, auquel elle a appartenu, puisqu'elle figure à l'une de ses ventes [3], et qui s'en servit pour quelques-unes de ses leçons,

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. V, p. 127 (nouvelle édition, 1889, in-12).
2. *Revue critique*, 1866, t. II, p. 190 (à propos de la publication des *Vies des poètes gascons*, par M. Tamizey de Larroque). — Voy. aussi, dans le même recueil (1873, t. I, p. 11), un autre article à l'occasion de l'impression des *Vies des poètes bordelais et périgourdins*, par M. Tamizey de Larroque.
3. *Bibliothèque de M. Aimé Martin*. 2e partie (Paris, Techener, 1848, in-4), n° 791.

ainsi que le font supposer les mots « *Bon pour mon cours* » mis au crayon en marge de plusieurs biographies. Ce recueil passa ensuite aux mains de M. Durand de Lançon et, à la vente de la bibliothèque de celui-ci, en 1872, il fut acquis par M. A. Claudin, le savant libraire, qui le céda à la Bibliothèque Nationale (Nouvelles acquisitions françaises, n° 3073). Depuis lors cet établissement s'est encore accru, par des moyens divers, de trois vies retrouvées parmi des papiers de Méon et de vingt copies faites sur celles que MM. Taschereau et Tricotel avaient prises autrefois à la Bibliothèque du Louvre (Nouvelles acquisitions françaises, n° 3074). Ces dernières transcriptions faites sur l'original par des mains avisées offrent toute garantie de fidélité. Il ne semble pas en être de même pour le recueil d'Aimé Martin. Comme le remarque Léopold Pannier, c'est un choix arbitraire dans toute l'œuvre de Guillaume Colletet et non la reproduction intégrale des deux ou trois premiers volumes. Certaines fautes évidentes de lecture et le classement des *Vies* par lettre alphabétique, tandis que dans l'original de G. Colletet elles étaient rangées par ordre chronologique, font croire en outre très vraisemblablement que ce recueil a été pris non sur l'original mais sur la mise au net, revue et corrigée par François Colletet. Il y a plus encore. « Un vieux chercheur qui a beaucoup cherché dans le manuscrit de Colletet », ainsi qu'il se désigne lui-même, M. Tamizey de Larroque, appelle la copie d'Aimé Martin « copie partielle, ou, pour mieux dire, résumé des précieuses notices du bon Guillaume »[1]. Et ce reproche paraît être vrai en partie. Quand parfois le texte original de l'auteur nous est parvenu et qu'on le compare avec la copie d'Aimé Martin, on aperçoit trop souvent des différences considérables : développements coupés, citations omises, rapprochements négligés, toutes choses qui infirment singulièrement l'autorité de ce choix, pourtant précieux. Si, plus heureux, malgré ses lacunes, que l'original de Guillaume Colletet, le recueil d'Aimé Martin est mis au jour, le futur éditeur devra l'étudier de près et déterminer par des confrontations le plus ou moins de fidélité de la copie et la confiance qu'on y peut avoir.

Pour notre part, tel n'a pas été notre but. Nous avons voulu seulement, en réunissant dans cette étude quelques documents précis sur les notices de Colletet, mettre les travailleurs à même de se faire une juste idée de la question, et spécifier autant que possible la composition du recueil, ce que nous avons perdu et ce

1. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1887, col. 336.

qui nous en reste. Nous reproduisons ci-dessous une des listes de Méon — celle qui est dressée par ordre alphabétique. — C'est elle qui, corrigée dans les noms parfois très fautifs, amendée dans ses indications, servira de base à notre enquête. Nous avons marqué d'un astérisque * les notices qui, existant en 1730, existent encore soit en totalité, soit en partie. L'astérisque double ** sert à désigner les notices qui existent maintenant, intégralement ou partiellement, et qui ne figurent pas sur la liste de 1730. Les noms de tous les poètes dont les notices ont été publiées, à ma connaissance, sont inscrits ci-dessous *en italique*. Enfin nous avons pris soin de noter, à la suite de chacun des noms de la liste de 1730, la mention du nombre de feuillets qui y est portée et qui sert peut-être à désigner l'importance de l'étude originale. Le lecteur reconnaîtra aisément de la sorte les noms mentionnés en 1730 et inscrits depuis lors sur la liste de Méon, et, réciproquement, ceux qui, indiqués par Méon, ne le sont pas en 1730. Nous aurions souhaité joindre à tout cela quelques renseignements complémentaires sur le mode de publication, intégrale ou fragmentaire, de celles de ces vies qui ont été mises au jour. Mais outre que de semblables indications eussent fort élargi le cadre de notre travail, elles auraient aussi, pour la plupart, fait double emploi avec les recherches de Léopold Pannier. Ceux qui désireront pousser plus avant leurs investigations à cet égard devront donc continuer à consulter l'excellente étude de notre devancier.

1622. ** Jean d'Alary[1].
1557. * Acasse d'Albiac, sieur du Plessis (4 ft.).
1490. * *Guillaume Alexis, le moine de Lire* (4 ft.).
1548. ** Michel d'Amboise.
1620. François d'Amboise.
1584. Jacques Amyot (4 ft.).
1555 * Barthélemy Aneau (6 ft.).
1550. * Paul Angier (2 ft.).
1604. * *Robert Angot* (4 ft.).
1530. ** Antonius de Arena.
1632. Abel d'Argent (4 ft.).
1587. ** René Arnoul.
1600. Guillaume Aubert (12 ft.).
1624. ** Vital d'Audiguier.
1614. François Auffray (4 ft.).
1584. Daniel d'Auge (4 ft.).
1529. ** Guillaume des Autels.
1508. * Martial d'Auvergne (10 ft.).
1540. * Aubin des Avenelles (4 ft.).
1584. * Hiérosme d'Avost, de Laval (8 ft.).
1603. Paul d'Ax (4 ft.).
1607. Pierre d'Ayrail (4 ft.).

1560. * Albert Babinot (2 ft.).
1595. Baptiste Badere (2 ft.).
1551. * Lazare de Baïf (6 ft.).
1582. ** Jean Antoine de Baïf.
1608. Jean Balin (4 ft.).
1598. Louis de Balsac.

1. La date qui figure ici devant chaque nom est celle que l'original portait en tête. Elle ne marque, le plus souvent, que l'année de la mort du poète en question, suivant Colletet, ou la date de publication d'un de ses ouvrages, et quelquefois aussi signifie seulement qu'il vivait vers ce temps-là.

1551. * François Barat (2 ft.).
1551. * Nicolas Bargedé (4 ft.).
1606. Claude de Bassecourt (4 ft.).
1594. Jean de Beaubreuil (6 ft.).
1589. * Christofle de Beaujeu (4 ft.).
1550. * *Eustorg de Beaulieu* (4 ft.).
1617. Remy de Beauvais (4 ft.).
1611. Jean Becquet (2 ft.).
1604. Jean Behourt (4 ft.).
1560. ** Joachim du Bellay.
1577. ** *Remy Belleau.*
1583. ** *François de Belleforest.*
1584. Guillaume Belliard (4 ft.).
1618. * Estienne Bellone (2 ft.).
1260. ** Hugues de Bercy.
1565. * Jacques Béreau, Poitevin (4 ft.).
1570. * Claude Barthélemy Bernard (4 ft.).
1616. ** François Béroalde, sieur de Verville.
1641. ** *Jean Besly.*
1583. Pierre Bessant (2 ft.).
1573. Roland de Betholaud (4 ft.).
1581. Ferrand de Bez (4 ft.).
1605. Théodore de Bèze.
1588. Thomas Bicarton (4 ft.).
1622. * Claude Billard (4 ft.).
1581. ** Jacques de Billy.
1579. Claude Binet.
1583. ** Flaminio de Birague.
1584. Joachim Blanchon (4 ft.).
1598. Jean Boiceau, sieur de la Borderie (2 ft.).
1610. Guillaume du Bois (4 ft.).
1585. Jean de Boissières (10 ft.).
1562. * Nicolas Bonyer (2 ft.).
1612. Guillaume de Bonnet (4 ft.).
1550. * de Borderie (4 ft.).
1636. Philippe Bosquier (4 ft.).
1573. Pierre Boton (4 ft.).
1550. ** Jean Bouchet.
1612. René Bouchet, sieur d'Ambillou.
1600. Pierre Boudot (2 ft.).
1550. * Emond du Boullay (4 ft.).
1584. Gabriel Bounin (6 ft.).
1585. Jacques Bourlé (4 ft.).
1604. Étienne Bournier (6 ft.).
1560. Jean du Boys (2 ft.).
1604. ** *Pierre de Brach.*
1620. Robert de Bray (4 ft.).
1584. Philibert Bretin (4 ft.).
1611. Jean Bretog (2 ft.).
1584. * René Bretonnyau (6 ft.)
1589. * Roland Brisset (6 ft.).
1570. Pierre Britoni (4 ft.).
1540. * Victor Brodeau (4 ft.).
1555. * Pierre Broé (2 ft.).
1567. ** *Philibert Bugnyon.*
1611. Jules-César Bulenger (4 ft.).
1571. François Burgat (2 ft.).
1588. * *Alexandre van den Bussche, dit Sylvain de Flandre* (4 ft.).
1584. Marc-Claude de Buttet (4 ft.).
1584. Guillaume du Buys (4 ft.).

1565. * *Lancelot de Carle* (8 ft.).
1569. ** Antoine Carracioli.
1603. Claude Cartaud (4 ft.).
1586. Jean des Caurres.
1610. * Pierre-Victor Cayet (6 ft.).
1620. Salmon Certon.
1647. * François Champflour (2 ft.).
1584. François de Chantelouve (4 ft.).
1549. ** Claude Chappuis [1].
1555. * Claude Chappuys (4 ft.).
1600. * Gabriel Chappuys (6 ft.).
1545. * Jean Charrier (4 ft.).
1452. ** Alain Chartier
1613. Jean-Baptiste Chassignet (6 ft.).
1590. Anselme du Chastel (4 ft.).
1474. ** Georges Chastelain.
1595. Jean-Aimes de Chavigny (2 ft.).
1587. Pierre Cheminart. (4 ft.).
1583. ** *Joseph du Chesne, sieur de la Violette.*
1585. Louis du Chesneverd (2 ft.).
1611. * Guillaume de Chevalier (6 ft.).
1589. * de Cholières (4 ft.).
1605. * Florent Chrestien (12 ft.).
1613. Nicolas Chrétien, sieur des Croix (4 ft.).
1616. * Charles de Claveson (4 ft.).
1618. * Guillaume Clavier (4 ft.).
1624. Etienne de Clavière (4 ft.).
1594. Gabrielle de Coignard (2 ft.).
1555. * Jacques Colin (4 ft.).
1535. * Roger de Collerye (4 ft.)
1570. Claude Collet (4 ft.).
1659. Guillaume Colletet.
1600. Pierre Constant (2 ft.).
1583. * *Pierre de Cornu* (4 ft.).
1568. Gilles Corroret (4 ft.).
1578. Antoine d Cotel (6 ft.)

1. Colletet s'est mépris ici et a consacré deux notices — celle-ci et la suivante — à un seul et même poète, Claude Chappuys, de Tours.

1573. Antoine Couillard (4 ft.).
1543. * Jean Couppel (4 ft.).
1561. * Pierre de Courcelles (2 ft.).
1584. Jacques de Courtin de Cissé (4 ft.).
1623. Michel Coyssard (6 ft.).
1524. ** Crétin (Guillaume du Bois, dit).

1614. Nicolas Dadier (4 ft.).
1590. Lambert Daneau.
1573. ** *Pierre Davity.*
1586. Nicolas Debaste (4 f.).
1598. Christophe Deffrans (4 ft.).
1559. Nicolas Denisot.
1574. Gervais Deshayes (4 ft.).
1582. Arthus Désiré (4 ft.).
1513. * Laurent Desmoulins (8 ft.).
1543. ** Etienne Dolet.
1588. ** Jean Dorat.
1620. Jacques Dorat (4 ft.).
1581. Pierre Doré (4 ft.).
1582. * *Jean Doublet* (4 ft.).
1537. * Gabriel Du Pont, sieur de Drussac (6 ft.).
1618. ** Etienne Durand.
1585. Guillaume Durand (4 ft.).
1543. * Pierre Du Val (4 ft.) [1].
1552. * Pierre Duval (4 ft.).
1564. Pierre Duval (2 ft.).

1575. Pierre Enoc (2 ft.) [2].
François d'Escallis.
1524. Claude d'Espence (4 ft.).
1591. * Charles d'Espinay (4 ft.).
1620. Renault d'Ezanville.

1585. ** *Guy du Faur de Pibrac.*
1584. Jean Figon (2 ft.).
1584. Nicolas Filleul (4 ft.).
1420. * Nicolas Flamel (4 ft.).
1500. * Guillaume Flameng (4 ft.).
1611. Pierre de Fonssomme (4 ft.).
1561. ** Charles Fontaine.
1627. Jacques de Fonteny (6 ft.).
1577. Étienne Forcadel (4 ft.).
1615. Germain Forget (4 ft.).
1569. * Jean Fornier (4 ft.).

1570. ** Jacques du Fouilloux.
1569. Michel Fouqué (6 ft.).
1597. Catherine de Fradonet.
1447. * Martin Franc (4 ft.).
1600. Gérard François.
1590. Antoine de Frégeville (4 ft.).
1575. Gilles Fumée (4 ft.).

1580. Adrien de Gadou (4 ft.).
1501. ** Robert Gaguin.
1605. Jean Galant (6 ft.).
1621. ** *Christophle de Gamon.*
1618. Hélye Garel (6 ft.).
1590. ** Robert Garnier.
1593. Sébastien Garnier (4 ft.).
1610. * *Claude Gauchet* (6 ft.).
1606. Albin Gautier (2 ft.).
1608. Louis Godet (4 ft.).
1587. Gilbert de Gondoyn (6 ft.).
1588. François Granchier (2 ft.).
1596. Balthasard Grangier (4 ft.).
1455. * Arnoul de Greban (4 ft.).
1455. * Simon de Greban (4 ft.).
1586. Jacques Grenier, sieur de Poissy.
1570. ** Jacques Grevin.
1543. * Guillaume Griachet (2 ft.).
1520. * Pierre Gringore (8 ft.).
1599. * *Jean Grisel* (4 ft.).
1557. * Jean du Gué (4 ft.).
1608. Claude Guérin (4 ft.).
1560. * Guillaume Guéroult (6 ft.).
1583. Caïe-Jules de Guersens (4 ft.).
1545. * *Pernette du Guillet* (4 ft.).
1310. Guillaume de Guilleville.
1607. ** Jacques Guillot.

1570. * Pierre Habert (4 ft.).
1574. ** François Habert.
1611. Jacques du Hamel (2 ft.).
1595. Jean Hays (2 ft.).
1596. Hégémon (Philibert Guide, dit) (2 ft.).
1209. ** Hans Hélinand.
1545. * Jean Herauld (2 ft.).
1547. ** Antoine Héroet de la Maisonneuve.
1620. Clovis Hesteau, sieur de Nuysement (8 ft.).

1. Colletet s'est encore trompé ici et a consacré deux notices différentes — celle-ci et la suivante — à un seul et même personnage. Voy. *Théâtre mystique de Pierre Duval et des libertins spirituels de Rouen, au* XVI*e siècle, publié avec une introduction par Émile Picot* (Paris, 1882, petit in-12 de 252 pp.).

2. Pierre Enoc, fils du célèbre pédagogue Louis Enoc, signa de son nom patronymique ses ouvrages religieux et prit pour ses autres poésies mondaines le surnom de La Meschinière. Trompé par ces deux noms, Colletet a fait deux biographies, l'une de Pierre Enoc qui est perdue, l'autre de Pierre de La Meschinière qui est sauvée (voy. ci-dessous).

1607. Michelet Houdonnière.
1591. ** Jacques Hurault, sieur de la Pitardière.

1584. ** *Amadis Jamin.*
1590. Benjamin Jamin (2 ft.).
1611. Roland du Jardin (6 ft.).
1578. François Jary (4 ft.).
1589. ** Pierre de Javercy.
1573. ** Etienne Jodelle.
1589. Pierre Joly (4 ft.).
1604. David Jossier (4 ft.).

1550. ** Louise Labé.
1563. * *Estienne de La Boétie* (6 ft.).
1598. de La Coulange (4 ft.).
1623. * Jacques de La Fons (4 ft.).
1450. * Jean de La Fontaine (4 ft.).
1550. * Guy de La Garde (4 ft.).
1612. Isaac de La Grange (4 ft.).
1558. * Laurent de La Gravière (4 ft.).
1560. * Maclou de La Haye (6 ft.).
1596. ** *Jean de La Jessée.*
1562. * Jean de la Maison-Neuve (4 ft.).
1464. ** Olivier de La Marche.
1579. * Pierre de La Meschinière (2 ft.).
1629. Adrien de La Morlière.
1594. Odet de La Noue (4 ft.).
1546. * Guillaume de La Perrière (4 ft.).
1554. ** *Jean de la Péruse.*
1584. Luc de La Porte (4 ft.).
1600. Pierre de La Primaudaye.
1608. * *Antoine de La Pujade* (6 ft.).
1602. Jean de Larcher (4 ft.).
1572. Pierre de La Roche (4 ft.).
1562. * Jacques de La Taille (6 ft.).
1573. * Jean de La Taille (6 ft.).
1575. Guillaume de la Tayssonnière (4 ft.).
1559. * *Berenger de La Tour* (6 ft.).
1597. ** Pierre de Laudun d'Aigaliers.
1598. * *Mathieu de Laval* (4 ft.).
1604. de La Valleterye (4 ft.).
1499. * André de La Vigne (4 ft.).
1644. Benjamin de La Villatte (6 ft.).
1586. Jules César Le Besgue (6 ft.).
1550. * Richard Le Blanc (4 ft.).
1551. * Jean Le Blond, de Branville (4 ft.).
1578. Gabriel Le Breton (4 ft.).
1612. Louis Le Charron.
1607. Robert et Antoine Le Chevalier, sieurs d'Aignaux.
1579. * Michel Lecomte (4 ft.).
1637. Pierre Lecomte (6 ft.).
1611. Nicolas Le Digne.
1561. * François Le Duchat (4 ft.).
1565. * Jean Le Fevre (6 ft.).
1584. ** Antoine Le Fevre de La Boderie.
1584. ** Nicolas Le Fevre de La Boderie.
1585. Guy Le Fevre de La Boderie.
1625. Jean-Baptiste Le Francq (2 ft.).
1583. ** Jean Le Frere, de Laval.
1584. Jacques Le Gras (4 ft.).
1549. * Nicolas Le Jouvre (4 ft.).
1633. ** Pierre Le Loyer.
1520. ** Jean Le Maire de Belges.
1586. Jean Le Masle (6 ft.).
1608. Nicolas Le Masson (4 ft.).
1587. Charles Le Moulnier (2 ft.).
1595. * *François le Poulchre.*
1599. Robert Le Roquez.
1578. Marin Le Saulx (4 ft.).
1608. Jean Le Saulx d'Espanney (2 ft.).
1640. Marc Lescarbot.
1587. Auger de l'Estrille (2 ft.).
1615. Nicolas Le Sueur (4 ft.).
1609. Jacques Le Vasseur (8 ft.).
1263. * Guillaume de Lorris.
1634. François de Louvancourt (4 ft.).

1601. André Mage, sieur de Fief-Melin (4 ft.).
1623. Pierre Maginet (4 ft.).
1559. ** *Olivier de Magny.*
1623. ** *Marc de Maillet.*
1563. ** Guillaume du Maine.
1578. Etienne de Mainsonfleur (4 ft.).
1600. Philippe de Maldeghen (4 ft.).
1540. ** *Jean Marot.*
1544. ** *Clément Marot.*
1560. ** *Michel Marot.*
1583. Anne de Marquets (4 ft.).
1546. * Jean Martin (2 ft.).
1552. * Jean Martin (4 ft.).
1580. Jean Martin (4 ft.).
1609. S. du Mas (4 ft.).
1550. ** Louis des Masures.
1585. Pierre Mathieu.
1567. Pierre de May (4 ft.).
1316. ** Jehan de Meung.
1600. Olivier Merault (4 ft.).
1584. Claude Mermet (4 ft.).
1498. * *Jean Meschinot* (8 ft.).
1558. * *Jean Pierre de Mesmes* (8 ft.).
1638. Honorat de Meynier.
1555. * Guillaume Michel (6 ft.).
1601. Claude Mignault ou Minos.
1607. Jacqueline de Miremont (2 ft.).
1487. * Jean Molinet (8 ft.).

1607. Pierre de Monchault (2 ft.).
1605. Jacques Mondot (4 ft.).
1586. ** Jean Edouard du Monin.
1621. Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville.
1607. Nicolas de Montreux, ou Ollenix du Mont-Sacré.
1584. Pierre Moreau (4 ft.).
1587. Jean Morel.
1620. * David Aubin de Morelles (4 ft.).
1606. * Claude de Morenne (4 ft.).
1611. Pierre Moysson (4 ft.).
1585. ** *Marc Antoine de Muret.*

1637. Pierre de Nancel (6 ft.)
1614. * Charles de Navières (20 ft.).
1608. Jean du Nesme (4 ft.).
1430. * Pierre de Nesson (2 ft.).
1587. * Madeleine Neveu, dame des Roches.
1584. Milles de Norry (4 ft.).
1567. Michel de Nostre-Dame, dit Nostradamus (12 ft.).
1615. César de Nostre-Dame, dit Nostradamus.
1578. Claude Nouvelet (4 ft.).
1570. Guillaume Nyverd (2 ft.).

1606. Didier Oriet (4 ft.).
1555. * Jean Orry (4 ft.).

1600. Marguerite Pageau (4 ft.).
1598. Claude Paillot (2 ft.).
1550. * Nicolas Papillon (3 ft.).
1600. Marc de Papillon, sieur de Lasphrise (6 ft.).
1546. ** Jean Parradin.
1531. * Jean Parmentier (4 ft.).
1615. ** Etienne Pasquier.
1602. ** Jean Passerat.
1585. Nicolas Pavillon (4 ft.).
1621. Julien Peleus.
1613. Claude Pellejay (4 ft.).
1582. ** Jacques Pelletier.
1542. ** Bonaventure des Périers.
1585. Jacques Perrache (4 ft.).
1599. ** *François Perrin.*
1631. Jacques Pichou (4 ft.).
1540. * Guillaume Pinet (4 ft.).
1590. Nicolas Pinon (4 ft.).
1571. Jean des Planches (4 ft.).
1565. * *Bernard du Poey* (4 ft.).
1565. Guillaume de Poetou (4 ft.).
1589. Simon Poncet (2 ft.).
1618. Alexandre de Pont-Aymery (4 ft.).
1579. Claude de Pontoux (4 ft.).
1585. Gabriel Pot (4 ft.).
1595. Piérard Poullet (4 ft.).
1591. * Pierre Poupo (2 ft.).
1598. Denys Pourée, sieur de Vendes (4 ft.).
1584. Christophe du Pré, sieur de Passy (4 ft.).
1612. Jean Prévost.
1606. Pierre Prévost.
1604. Estienne Privé (4 ft.).

1571. Charles Quignon (4 ft.).
1598. Michel Quillian (4 ft.).

1553. ** *François Rabelais.*
1540. * Ragot (4 ft.).
1601. Alphonse de Ramberviller.
1640. Gabriel Ranquet (6 ft.).
1608. ** *Nicolas Rapin.*
1613. * *Mathurin Régnier* (4 ft.).
1565. * Nicolas Renaud (4 ft.).
1636. Noël de Renneville.
1624. Nicolas Richelet.
1604. Jules de Richy (2 ft.).
1525. * Pierre Rivrain (2 ft.).
1585. Jean Robelin (4 ft.).
1578. ** Pascal Robin, sieur du Faux.
1563. ** Claude Roillet.
1615. Louis Roland (4 ft.).
1606. Nicolas Romain (4 ft.).
1584. * *Jacques de Romieu* (4 ft.).
1584. ** *Marie de Romieu.*
1585. ** *Pierre de Ronsard.*
1619. François de Rosières (4 ft.).
1579. Jacques Rougeart (4 ft.).
1584. Yves Rouspeau (6 ft.).
1595. André de Roussant (6 ft.).
1610. Jean Roux (2 ft.).
1560. * Charles de Rovillon (4 ft.).

1615. * *Guillaume du Sable* (4 ft.).
1560. * François Sagon (8 ft.).
1572. ** *Mellin de Saint-Gelais.*
1502. ** *Octavien de Saint-Gelais*
1587. Jacques de Saint-Germain (4 ft.).
1610. François de Saint-Pere (4 ft.).
1555. ** Charles de Sainte-Marthe.
1644. ** Scèvole de Sainte-Marthe.
1560. * Antoine du Saix (4 ft.).
1553. ** Hugues Salel.
1600. Jacob Salesse (2 ft.).
1590. ** *Guillaume de Saluste, sieur du Bartas.*
1584. Louis Saunier (6 ft.).
1598. Nicolas Sauvaigeot (4 ft.).
1585. * Clément de Saurs (4 ft.).

1560. ** Maurice Scève.
1635. ** *Jean de Schelandre.*
1615. Lazare de Selve (4 ft.).
1585. ** Thomas Sibillet.
1628. ** Thomas Sonnet, sieur de Courval.
1606. * Arnaud Sorbin (8 ft.).
1569. Pierre Sorel.
1583. Martin Spifame (6 ft.)

1585. ** *Etienne Tabourot.*
1558. * Barthélemy Tagault.
1555. ** *Jacques Tahureau.*
1557. * Claude de Taillemont (4 ft.)
1591. Pierre Tamisier (6 ft.).
1555. * Gabriel Tamot (4 ft.).
1636. René du Tertre, sieur de la Motte.
1555. * G. Teshaut (2 ft.).
1550. * Jacques Thiboust (4 ft.).
1584. * François Tillier (2 ft.).
1630. * Philippe Tourniol (4 ft.).
1584. Charles Toutain (6 ft.)
1594. * *Claude de Trellon* (6 ft.).
1584. Claude Odde de Triors (4 ft.).
1550. * Bonaventare du Tronchet (2 ft.).
1569. * Etienne du Tronchet.
1572. Claude Turrin (6 ft.).
1605. ** Pontus de Tyard.

1609. Anne d'Urfé.
1560. * Charles Utenhove (8 ft.).

1588. de Valagre (4 ft.).
1580. Etienne Valancier (4 ft.).
1608. Jean Valet (2 ft.).
1549. ** *Marguerite de Valois.*
1574. Charles de Valois (Charles IX) (4 ft.).
1585. Jean Vatel (4 ft.).
1599. Aymard de Veins (2 ft.).
1595. * *Jean du Vignau* (2 ft.).
1580. Jean de Vilgers (4 ft.).
1585. Hubert Philippe de Villiers (4 ft.).
1482. ** *François Villon.*
1549. * Guillaume Vincent.
1580. Jacques des Comtes de Vintimille (2 ft.).
1599. * Scalion de Virbluneau (4 ft.).
1588. * Jean de Vitel (4 ft.).
1540. * Nicole Volkyr (4 ft.).
1584. Benoît Voron (2 ft.).
1595. Henry de Wachtendonk (4 ft.).

Vies commencées par François Colletet, fils de Guillaume.

Alexandre Rivière.
N. Sigognes.
Pierre Mathieu.
Gilles Beys.
Antoine Favre.
Balthasard Baro.
Guillaume du Peyrat.
Etienne Tabourot.
Claude Garnier.
Charlemagne Renault.
Nicolas Frenicle.
Claude Gaspard Bachet de Meziriac.
Etienne Célestin Carneau.
Jean Le Blanc.
Claude de Malleville.
Jacques Davy, cardinal du Perron.
François de Malherbe.
Jean Doujat.
Claude de L'Estoille, sieur du Saussay.
Jean Baudouin.
François Metel de Boisrobert.
Marie Le Jars de Gournay.
Pierre du Ryer.
Jacques de Serizay.

PAUL BONNEFON.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE DE J.-A. DE BAIF A CHARLES IX.

Le ferme dessein conçu par Baïf de créer une lyrique française en tous points semblable à celle des anciens, mais surtout à la lyrique grecque [1], apparaît bien souvent dans ses œuvres; tous ses biographes en ont parlé, peut-être avec un peu moins d'insistance qu'il n'eût fallu. Baïf ne négligea rien pour le succès de son entreprise; il voulut pour elle une consécration officielle; il l'obtint, malgré de violentes résistances, et les lettres patentes par lesquelles Charles IX l'autorisait à fonder l'Académie de poésie et de musique, sont datées de novembre 1570. Mais la volonté même du roi fut un instant mise en échec par le Parlement qui institua la Sorbonne juge de cette nouveauté, et l'affaire menaçait de prendre une assez méchante tournure, lorsque Charles IX coupa court à tous atermoiements en intervenant de sa personne dans le débat. A quel moment cette intervention du roi se produisit-elle? Il est à croire que ce fut vers la fin du mois de février 1571. C'est en effet au commencement de février que Baïf obtint une audience royale dont il a fait un récit souvent cité :

Sire, si vous souvient de la bonne journée
Que le mois de février nous avoit amenée
Lors premier commençant..... [2]

Le roi dînait, et Baïf lui parlait des travaux de l'Académie [3] quand, tout à coup, les lévriers royaux se mirent à gronder sous la table : Charles IX, saisissant le bâton d'ivoire du maître d'hôtel, les fit taire aussitôt. Et le poète de s'écrier :

1. Y compris la danse (*Euvres en rime de Jan Antoine de Baïf*, éd. Marty-Laveaux, 1883, p. 230) :

Après, je vous disoy [au roi] comment je renouvelle
Non seulement des vieux la gentillesse belle
Aux chansons et aux vers, mais que je remettoys
En usage leur dance...

2. Ed. citée, t. II, p. 229.

3. Baïf dit, *loc. cit.* :

... Sire, je vous ren comte
Du temps de vostre absence...

Selon M. Frémy (*L'Académie des derniers Valois*, p. 67), Baïf parlerait ici des séances de l'Académie auxquelles le soin des affaires publiques avait empêché Charles IX d'assister : il fait plutôt allusion au séjour du roi à Villers-Cotterets en décembre 1570 et janvier 1571.

Sire, ce di-je en moy : « Tout à mon avantage,
A l'honneur de mon Roy je prens ce bon présage.
Les chiens s'entregrondans, ce sont mes envieux
Qui jettent devant vous des abbois ennuieux
A vostre Magesté contre mon entreprise
Qu'en vostre sauvegarde, ô bon Prince, avez prise.
Le baston avez pris : le baston vous prendrez
Et contre le malin la vertu deffendrez. »

Il paraît donc bien que, dès les lettres patentes de novembre 1570 et sans en attendre l'enregistrement, les Académiciens s'étaient réunis sous la direction de Baïf et de Thibaut de Courville : la supplique des deux « entrepreneurs » au Parlement suffirait d'ailleurs à le prouver [1]. Une telle hardiesse n'était possible que grâce à la faveur déclarée du roi; mais c'était aussi une illégalité qui ne pouvait qu'exaspérer la colère des adversaires de la compagnie naissante. Aussi, même après l'ordre exprès d'enregistrement donné par Charles IX, les injures et la calomnie allèrent leur train, et bientôt las de tant de malveillances, Baïf résolut d'y mettre un terme par une solennelle manifestation [2] dont un précieux document va nous révéler le programme et le but.

Ce document est la minute autographe d'une lettre adressée par Baïf à Charles IX et qui nous renseigne sur les premiers mois d'existence de l'Académie. Il est daté par la fin de sa première phrase : il a été rédigé six mois après l'autorisation accordée à Baïf et à Thibaut de Courville par le roi. Si Baïf compte ce « demy an » à partir des lettres patentes de novembre 1570, nous serions en mai 1571 environ; s'il le fait courir à partir de l'intervention personnelle de Charles IX, nous sommes à peu près au mois d'août de la même année; mais, pour les raisons que nous venons d'exposer, la première date est la plus probable.

Dans cette lettre, après avoir rappelé que, depuis six mois que l'Académie est fondée, le roi lui-même et « beaucoup de grandz et notables personages tant françoys qu'estrangers » y ont assisté à « plusieurs preuves sur divers sugetz », il se plaint qu'en dépit de la haute protection dont le couvrent le roi, la reine mère et les frères du roi, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, son entreprise soit si durement et si continuement attaquée [3]. Quel pourrait bien être le moyen d' « assoupir telz murmures d'homes trop afectionez à leur vieille persuasion » et de les gagner même à la bonne cause? Baïf croit l'avoir trouvé, et il prie le roi de lui permettre d'en user. Ce n'est rien moins que

1. Frémy, ouvr. cité, p. 51.

2. Baïf semble en avoir eu la première idée dès le mois de février (*Œuvres en rime*, éd. citée, t. II, p. 229) :

... Je dis premier comment
En votre académie on ouvre incessamment
Pour, des Grecs et Latins imitant l'excellence,
De vers et chants réglez décorer vostre France
Avecque vostre nom, et, quand il vous plairoit,
Que vous orriez l'essai qui vous contenteroit.

Je ne sais pourquoi, après les preuves accumulées par M. Frémy, p. 63 et suiv., M. Marty-Laveaux (*Notice biographique sur Jan Antoine de Baif*, Paris, 1890, p. xxvi) dit que ce récit de Baïf est adressé à Henri III.

3. Dans leur supplique au Parlement, vers la fin de 1570 (Frémy, p. 51), Baïf et Thibaut font allusion à certains membres de cette cour qui craignent que leur entreprise ne « tende à corrompre, amollir, effeminer et pervertir la jeunesse » ; ils convient douze des parlementaires, « et de ceux qui font plus de difficulté d'approuver cette entreprise », à se trouver le dimanche suivant « en la maison où se tiendra l'Auditoire de l'Académie, sur les fossez Saint-Victor aux fauxbourgs, à telle heure qu'il leur plaira de choisir. »

l'organisation d'un concours, d'une sorte de festival grandiose où seraient invités « toutz les premiers et plus grands maistres compositeurs de la musique usitée depuis Guidon Arettin jusques à cejourdhuy, qui vivent de présent par toute la Chrestienté ». On pourrait ainsi « publiquement faire paroistre aux yeux des plus clair voians que n'avons pas en vain travaillé, voyre que vostre Roiaume est le premier qui se peut afranchir de la barbarie ». D'ailleurs, pour que cette « amiable conférence » ne puisse être effleurée du moindre soupçon, Baïf avertira tous ceux qui y seront conviés, — « par lettres expresses accompagnées des conditions par articles, sous lesquelles nous communiquerons les uns avec les autres », — de ce « sur quoy se feront nos essais ». Il demande ensuite au roi de vouloir bien fixer lui-même le lieu et l'époque de cette grande réunion et termine sa lettre, comme il l'a commencée, par de pompeuses déclarations sur l'influence civilisatrice de son entreprise [1].

SIRE,

Le bon Dieu par vous aiant ramené la saison de la paix en vostre roiaume, et Vostre Magesté, suivant le desir qu'elle ha de voyr emploier les espritz de vos sugetz en honestes estudes, nous aiant avouez de nous assembler pour l'establissement et avancement des poësie et musique mesurées jointes ensemble à l'imitation des Grecz et Latins du meilleur age lors que plus ilz florissoient, nous avons depuis demy an en ça fait plusieurs preuves sur divers sugetz en la présence de Vostre Magesté et de beaucoup de grandz et notables personages tant Françoys qu'Estrangers. Néantmoins, quelque devoyr que aions fait de nostre part, il y en a qui ne se peuvent tenir de nous ataquer [2], encores que la seule protection et faveur de Vostre Magesté, de la Reine vostre mère et de Messeigneurs vos frères, avecques l'évidente raison qu'avons de nostre costé, deussent les empescher de se bander contre [3] tant certaine, si bone et louable entreprise come est la nostre ; pour tant aujourdui, SIRE, nous desireus d'assoupir telz murmures d'homes trop afectionez à leur vieille persuasion [4], et de faire naistre en eux un desir d'aprendre et de prendre le droyt chemin pour venir à la perfection de l'art que manions (qui est non de laisser les espritz des écoutans où nous les prenons, ainsin que la plus part des homes d'aujourduy [5] le maintienent, mais, selon que le senz de la lettre le requiert, de faire les troys effetz ou tel d'iceux qui seroyt à propos, qui sont serrer, desserrer, acoyser les espritz passionez et afectionez de la chanson avecques la lettre bien composée, bien chantée, bien écoutée) ; pour ceste fin et pour fermer

1. Cf. le préambule des Statuts de l'Académie (Marty-Laveaux, *Notice*, p. LV). — Dans la minute de la lettre dont on va lire le texte, au-dessus du mot *Sire* et écrit à l'envers, on lit : *Madame*. Peut-être Baïf eut-il un moment l'intention d'adresser sa lettre à Catherine de Médicis en même temps qu'à Charles IX. — J'ai donné en note les passages que Baïf a adoucis ou supprimés en revoyant le premier jet de sa requête.

2. Baïf avait d'abord écrit : *la barbarie, l'ignorance et l'envie ne se peuvent taire...*

3. Première rédaction : *deussent les déterrer de gronder et japer contre...* — Déterrer = latin *deterrere*.

4. Première rédaction : *d'homes opiniatres amoureux de leur abus...*

5. Première rédaction : *ainsin que les barbares ignorans le maintienent...*

la bouche à nos contredisans [1] et pour arrester et convenir de la meilleure voie qu'il faut tenir pour venir à la parfaite musique [2], SIRE, nous avons avisé, sous le bon plaisir et aveu de V. M., convier à une amiable conférence [3] toutz les premiers et plus grandz maistres compositeurs de la musique usitée depuis Guidon Arettin jusques à cejourdhuy qui vivent de présent par toute la Chrestienté. (*De*) [4] Quoy faisant, nous espérons (*Pour*) [5] tirer proffit et quelque bone resolucion de la comparaison de leurs ouvrages avecques les nostres, (*espérant bien que*) (*de*) [6] et publiquement faire paroistre aux yeux des plus clair voians (*de la Chrestienté*) [7] que n'avons pas en vain travaillé, voyre que vostre Roiaume est le premier qui se peut afranchir de la barbarie [8]. Mais [d'abord : *et*], afin qu'ilz ne soient en doutte sur quoy se feront nos essais, leur déclarerons par lettres expresses [9] acompagnées des conditions par articles sous les quelles nous (*entre*) [10] communiquerons les uns avecques les aultres [11], ce que ferons publier et signifier sous vostre bon plaisir et aveu. Et pour ce faire, suplions très humblement V. M. de ce nous doner permission, nous livrer et définir le tems et lieu commode tel qu'il vous plaira choisir et [12] destiner, ce qui soyt à l'honeur de Dieu, au contentement et plaisir de Vostre Magesté, et à l'ornement du nom et langage Françoys, et au proffit comun de toutz les homes, par [d'abord : *pour*] l'avancement et perfection du premier art des libéraulz qui peut le plus à polir et dérudir les espris à ce qu'ils soient capables de toute gentillesse [13].

Il serait intéressant de savoir quel fut le sort du projet de Baïf; malheureusement je n'ai pas trouvé la moindre indication qui me permette de rien affirmer sur ce point.

LÉON DOREZ.

1. Première rédaction : *à ces fascheux contredisans de la vérité...*
2. Tout ce membre de phrase : *et pour arrester...* est une addition.
3. Première rédaction : *sous vostre bon plaisir et aveu provoquer au combat en plein et général tournoy...*
4. 5. 6. 7. 10. Les mots en italique et entre parenthèses sont biffés dans la minute.
8. Toute cette phrase, depuis : *Quoy faisant ,...* est une addition.
9. Première rédaction : *sur quoy sera nostre combat, les y convier par lettres expresses de deffi en forme de cartel...*
11. Première rédaction : *sous les quelles entrerons au camp le pas estant ouvert...*
12. Première rédaction : *et nous livrer le camp en tel lieu commode de vostre roiaume qu'il vous plaira destiner.*
13. Première rédaction : *pour l'avancement et perfection du* (d'abord : *de*) *premier art des libéraulz qui peut tirer les homes de barbarie à gentillesse.* — Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.*, 5850, fol. 34.

LE RÉPERTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE DE LA CITOYENNE MONTANSIER.

Le 2 août 1793, la Convention décrétait qu'à compter du 4 août et jusqu'au 1er septembre, c'est-à-dire pendant le séjour des envoyés des assemblées primaires des départements, des théâtres de Paris, désignés par la municipalité, représenteraient trois fois la semaine les tragédies de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caius Gracchus* et autres pièces dramatiques qui retraçaient les glorieux événements de la Révolution et les vertus des défenseurs de la liberté. Une de ces représentations serait donnée chaque semaine aux frais de la République. Le théâtre qui jouerait une pièce tendant à dégrader l'esprit public et à réveiller « la honteuse superstition de la royauté » serait fermé, et le directenr arrêté et puni selon la rigueur des lois. La Montansier envoya le lendemain au Comité de salut public la liste des pièces révolutionnaires qu'elle faisait représenter.

A. C.

Aux citoyens membres du Comité de salut public,
Département de Paris.

Citoyens,

Instruite par les papiers publics que les directeurs de spectacle devaient vous faire parvenir le répertoire des ouvrages qu'ils se proposent de donner pendant le séjour de nos frères des départements à Paris, je m'empresse à vous faire passer celui de mes spectacles, l'un situé au palais de l'Égalité, l'autre rue de Richelieu, dont l'ouverture va se faire à l'occasion du dix aoust.

Salut et fraternité. MONTANSIER.

Paris, ce 3 aoust l'an second de la République française une et indivisible.

RÉPERTOIRE DE LA Cenne MONTANSIER

Brutus.
La mort de César.
Guillaume Tell.
Regulus, de Dorat.
Scévola.
Le départ des volontaires.
La Constitution à Constantinople.
La journée de Marathon ou le triomphe de la liberté.
L'hymne à la liberté.

MÉLANGES

AMADIS JAMYN JUGÉ PAR UNE DAME DE LA COUR DE HENRI III.

Le goût très vif de Charles IX pour les lettres, que développait encore la protection accordée aux écrivains par d'illustres personnages, ne paraît pas avoir eu beaucoup d'influence sur l'esprit de son jeune frère. M. Charles Marty-Laveaux vient de reproduire, avec un peu plus de fidélité que ses devanciers, les deux lettres adressées par Marguerite de France, duchesse de Savoie, à Charles IX et à Catherine de Médicis en faveur de Ronsard [1], et il sera facile, à qui les rapprochera de la lettre publiée ci-dessous, de constater combien est différent le langage tenu par deux grandes dames écrivant, l'une à Charles IX, l'autre à Henri III, à propos d'un poète célèbre de leur temps.

La lettre qui suit a déjà été publiée, avec beaucoup de petites inexactitudes, par M. le baron A. de Ruble, qui la date de la fin du règne de Charles IX, en alléguant le crédit bien connu de son auteur à la cour de ce roi [2]. Non seulement cette preuve est peu suffisante, mais il y a de plus sérieuses raisons, et particulièrement une raison d'ordre littéraire, pour attribuer cette lettre aux premières années du règne de Henri III. En voici d'abord le texte :

Sire,

Je ne sey comment je doy remersier Vostre Magesté du beau présent qu'il vous a pleu m'envoier ; car set sy peu de vous offrir mon service en rescompence de tant d'obligasion que je vous ay de m'avoir tant honorée que de vous estre resouveneu de moy et me donner de vos beaus chiens que je sey bien que vous aymés plus que or et argent et pierre présieuze. Sela me faict bien paroître, Syre, que j'e suis sy heureuse d'estre continuée en vostre bonne grâce ; decoy j'é tant reseu de joye que j'é esté trois jours sans dormir ; car je n'ey plesir en se désert où je suis, sinon penser à vous en me pourmenant toute seulle dens les allée[s] de mon jardin, où je ris à part moy, me resouvenant de vos joyeus pourpos. Quelque fois je pleure ausy, craygnant que se misérable tans où nous sommes ne vous face changer d'umeur et que ne deveniés mélencollique ; car je treuve, Syre, que set vice, et fois se que je puis pour m'en défendre, combien qui se présente asés d'ocasion tous les jours pour la devenir, parse que les raistres m'ont brulé tout le vilage

1. *Notice biographique sur P. de Ronsard.* Paris, Lemerre, 1893, petit in-4°. — Il est à regretter que la première de ces lettres ait été reproduite avec une exactitude qui en rend la lecture désagréable ; il eût été bon d'ajouter qu'elle était entièrement de la main de Marguerite. — Quant à la seconde, j'y relève plusieurs erreurs : p. CXIX, l. 1, au lieu de *soye*, il faut lire *soys* ; l. 8, au lieu de *pour respect mesme*, qui altère le sens de la phrase, l. *pour son respect mesme* ; l. 13, au lieu de *Ronsart*, l. *Ronsard* ; et enfin l. 21, au lieu de *Ryelle*, l. *Byelle*. La souscription seule est autographe.

2. *François de Montmorency, gouverneur de Paris et lieutenant du roi dans l'Ile-de-France (1530-1579).* Paris, 1880, in-8°. (Extr. du tome VI des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 200-289.) Note 4 de la page 33.

de Sipierre [1]. Et en sette facherie où j'estois, j'é reseu la lettre qu'il a pleu à Vostre Magesté de m'escrire avecque les sis petis chiens qui hont esté les très bien veneu[s] et m'ont faict oublier toute ma perte ; car je n'ey rien de beau que sela, et sur tous Lionneste me gouverne. Je voudrois que ma petite fille fut ausy bien pourveue qu'eus ; je n'uce tant mis, Sire, de vous aller beser les mains ; mès je ne m'oze mestre en compagne (*sic*), craignant d'estre vollé[e] et viollée par les chemins. Et la peur que j'ay, Sire, que sette proze vous soit ausy ennuieuze que les rimes que Amadis vous lisoit le soir en Avignon, me fera finer se grant discours, après vous avoir fet très humble requeste de m'aimer comme il vous a pleu me le promettre, et je prirey toujours Dieu, Sire, de donner à Vostre Magesté en parfaite santé ausy heureuse et longue vie que la vous désire

Vostre très humble et très hobéisante sugeste et servante

PIENNE [2].

« Pienne », la signataire de cette jolie lettre, c'est Louise de Halluyn, la sœur de cette Jeanne de Piennes dont MM. A. de Ruble et H. de la Ferrière ont raconté la romanesque et cruelle aventure. Fille d'Antoine de Halluyn, seigneur de Piennes, elle avait épousé Philibert de Marcilly, seigneur de Cipierre, qui, disent les historiens, mourut à Liège, où il était allé pour sa santé, en septembre 1565 [3]. Cette date est peut-être erronée, puisque le 25 avril et le 15 août 1566, Louise se dit « dame de Sipierre, dame en la maison de la royne mère du roy » [4]. Dans tous les cas, Louise se qualifie « dame de la royne et vefve de feu messire Philibert de Marcilly, en son vivant sieur de Sipierre, chevallier de l'ordre du roy, premier gentilhomme de sa chambre », dans une quittance du 30 septembre 1576 [5].

La lettre — non datée — de Louise de Halluyn est adressée « au Roy ». Ce roi est-il Charles IX ou Henri III? Tous deux ont fait un assez long séjour à Avignon. Charles IX arriva dans cette ville le 24 septembre 1564 et la quitta le 16 octobre [6]. Henri III y fit son entrée le 23 novembre 1574 et n'en partit que le 10 janvier 1575 [7]. Quant aux vers déjà remarqués par Colletet [8] et où Jamyn parle d'Avignon, ils ne révèlent rien de précis sur la date de sa visite

1. Par malheur, il m'a été impossible de découvrir la date exacte de la destruction de ce village. M. L. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, a bien voulu faire de longues recherches, restées également sans résultat, dans les archives dont il a la garde et dans les historiens locaux. Deux documents contemporains m'inclinent cependant à penser que cette destruction eut lieu au commencement de l'année 1576. Dans une lettre de l'évêque de Langres (Charles de Pérusse d'Escars) à Henri III (Bibliothèque nationale, V° de Colbert, vol. 8, fol. 22) et datée de Langres, 16 janv. 1576, on lit : « Il (l'ennemi) a logé ceste nuict ez plus proches villages de l'entour et est party ce jourd'hui pour aller à son quartier qu'est à Massilly et au Fay distant de ceste ville de trois lieues... » ; — et dans une autre lettre adressée par Charles de Lorraine à Henri III, le 10 février 1576 (même ms., fol. 74 v°), il est dit qu'un de ses capitaines, nommé Emery, est descendu jusqu'à « Paré le moineau » [Paray-le-Monial], où il a taillé en pièces des reitres logés là. Tous ces villages ne sont pas très éloignés de Cipierre.

2. Bibliothèque nationale. *Collection Dupuy*, vol. 194, fol. 48. Autographe.

3. Collection Michaud, t. XIII, p. 18.

4. Bibliothèque nationale. *Pièces orig.*, vol. 1468, pièce 32, et Collection Clairambaut, vol. 57, pièce 45, fol. 4335.

5. Bibliothèque nationale. *Pièces orig.*, vol. 1468, pièce 52.

6. *Recueil et discours du voyage du roy Charles IX... faict et recueilly par* ABEL JOUAN. Paris, 1566, fol. 20 v°-21.

7. Collection Michaud, t. XIII, p. 47.

8. Cf. Ch. Brunet, *Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*. Paris, 1879, t. I, pp. 11 et 22.

dans le midi de la France. Cependant la durée du voyage de Henri III est une première raison de croire qu'il eut plus de temps que Charles IX à consacrer, lors de son séjour dans l'ancienne ville des papes, à l'audition des poèmes « ennuyeux » d'Amadis.

Un renseignement plus important pour dater cette lettre, c'est l'envoi des « sis petis chiens », ces chiens que le roi aime « plus que or et argent et pierre présieuze ». Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui d'ailleurs n'ont pas toujours été difficiles à accueillir les racontars, rapportent que Henri III « donnoit des audiences une corbeille pleine de petits chiens pendue à son costé » [1], et j'ai entendu plusieurs fois parler d'une gravure représentant le roi dans ce bizarre accoutrement. Il s'en faut que tout soit légende dans ces dires [2]. Voici une lettre, probablement inédite, écrite par le jeune Henri à son royal frère :

Monsieur,

Je vous supplie me pardonner si je ne vous ay escrit par Tranteon et aussi de quoy je ne vous ay baillé mes petis chiens en garde; car j'avois peur qu'il[s] vous fissent empéchement. Monsieur, je suis arrivé avec la roine nostre sœur [3] là où je fois fort bonne chère : elle vous resemble bien fort. Ne sachant plus que vous dire, je remettray sur se porteur qui vous en dira davantage.

Vos[tre] très humble et très obéissant frère et serviteur,

HENRY [4].

Enfin — et c'est là mon principal argument — une dame de la cour de Charles IX eût-elle osé se moquer, dans une lettre au roi, des vers de son protégé Amadis? Il est certain que non. Quoi que l'on puisse dire du caractère inquiet et sombre du jeune Charles IX, on ne peut nier qu'il n'ait eu un amour sincère pour la littérature : elle berçait sans doute la douloureuse tristesse qui faisait le fond de son âme. — S'il s'agit de Henri III, comme je crois l'avoir établi, toute difficulté disparaît. Celui-là savait se créer des distractions; l'histoire dit même qu'il poussait cette science jusqu'à l'excès. Il adorait la vie de cour dont il renouvela les raffinements; quant aux poètes de cour, il les souffrait, mais c'était tout. L'heure de gloire d'Amadis était bien passée, et il n'y a pas de poète qui se soit sérieusement loué de la protection de Henri III. Ce pauvre Amadis avait bien senti toute l'étendue de sa perte, lorsque mourut Charles IX; l'épitaphe qu'il consacra à son protecteur est peut-être la plus éloquente et la plus poétique à la fois de ses compositions. En voici les derniers vers, qui en sont aussi les plus beaux (éd. de 1575, fol. 292) :

Ta cour teinte de dueil en tristesse demeure :
Les Nymphes t'ont pleuré, toute France te pleure;
Apollon t'a pleuré, d'autant que le support
Des Muses et des arts avec toy semble mort.

1. T. I, p. 659, col. 1 (éd. in-fol.).
2. Sur la folie canine dont était atteint Henri III, voyez *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henry III, roy de France et de Pologne*, éd. de Cologne, 1746, t. I, p. 16 (à la date de nov. 1575), et p. 20 (à la date du 14 juillet 1576).
3. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV.
4. *Collection Dupuy*, vol. 211, fol. 62. Original.

Si peu de Rossignols paroissans cette année
Nous prédisoyent assez ton heure infortunée,
Ne voulant plus chanter à cause de ta fin.

O bel astre nouveau, grand esprit tout divin,
Mon maistre, je te pleure et pleureray sans cesse,
D'autant que tu estois mon port et mon adresse.
J'espandray sur tes os en tout temps des Lauriers,
Des lys et des œillets, et la fleur des rosiers;
Et promets, si mes vers ont quelque peu de gloire,
Que nul temps n'ostera ton nom de la mémoire.

Un seul mot d'ailleurs suffirait pour commenter la lettre de Louise de Halluyn : Ronsard et Amadis Jamyn moururent loin de la cour de ce roi dont M. Frémy a voulu faire un intelligent Mécène.

Il nous reste une question à résoudre. Quels étaient ces vers qu'Amadis Jamyn « lisoit le soir en Avignon » ? Sans aucun doute, c'étaient surtout les pièces qui forment le quatrième livre des *Œuvres poétiques*. Colletet, parlant de ce quatrième livre, pense que « ceste dame qu'il aimoit et qu'il célébra sous le nom d'Artémis estoit de la ville d'Avignon », et il en cite comme preuves « un sonnet qu'il [Amadis] fit en partant d'Avignon et qui commence de la sorte [éd. de 1575, fol. 207 v°] :

Depuis que j'ay laissé vostre fière beauté.... »

et d'autres endroits où « il la compare à la belle Laure et réclame pour louer sa maistresse la noble muse de Pétrarque ». Il semble bien, au contraire, que le sonnet cité par Colletet ait été composé par Amadis en allant à Avignon, et c'est la vue des lieux illustrés par les amours du poète toscan qui lui ont bien naturellement inspiré les autres « endroits » invoqués par le biographe. Les belles dames que chantait Amadis étaient plutôt originaires de la vallée de la Loire : Oriane était Tourangelle, et Artémis est sans doute la « nymphe Angevine » dont nous parle un sonnet de ce quatrième livre [1].

LÉON DOREZ.

1. Éd. citée, fol. 189.

ADDITIONS A L'HISTORIQUE DE LA FABLE DE LA FONTAINE « LES FEMMES ET LE SECRET ».

(VIII, 6.)

On trouve cette historiette en français dès le XIVe siècle, d'abord dans les *Lamentations de Matheolus* que Jean Le Fèvre traduisit en vers, ensuite dans le livre du Chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles. C'est à propos de Samson trompé par Dalila que vient ce joli conte dans les deux ouvrages que nous avons cités tout à l'heure.

Ung hom s'en voult à l'essay mettre
Et fist a sa femme promettre
Que loyaument le celleroit :
Elle jura que ce feroit.
Ie luy dit : Ie m'est advenu
J'ai ponts ung œuf assez menu.
Elle traversa la chaussée
Au matin, ains que fut chaussée,
A sa commere print a dire :
Je ne me puys tenir de rire,
Mon mary de pondre ne cesse,
Deux œufs a pons, or soit confesse.
L'autre s'en va à sa voisine
Querir du feu a la cuysine
Et luy dist : Tu orras merveilles,
Lieve sus et si t'apareilles;
Il y a ung homme en cest rue
Qui pond les œufs comme une grue,
Quattre œufs a pons comme une choigne;
La tierce doubla la besoigne,
La chose tant se publia
Et tellement multiplia
Qu'on luy mist sus des œufs cinquante,
Voire en la fin plus de soixante.

(Jean Le Fèvre, *Le livre de Matheolus*, II, v. 2350-2373.)

Ce récit si gentiment tourné peut être comparé, sans trop de désavantage, avec la fable de La Fontaine. Cette femme qui ne prend pas même le temps de se chausser, tant elle brûle de raconter la merveille à sa voisine, est un de ces traits de nature qui aurait fait envie au *Bonhomme*. La Tour Landry est moins vif, moins alerte :

« Je vouldroie que vous sceussiez la compte de l'escuier qui essaya sa femme, que il vit juenne. Sy l'y va dire : « M'amie, je vous diroy un grant conseil, mais que vous ne m'en descouvriés pas pour rien. Je vous dy que j'ai pont II. œufz, mais pour Dieu ne le dictes mie. » Et elle respondit que par sa foy non feroit-elle. Sy li fust bien tard que le jour ne venoit pour l'aler dire à sa commère, et quand vint qu'elle

peust trouver sa voisine, elle lui dist : « Ha, ma très doulce amie, je vous deisse un grant conseil, mais que vous ne le deistes pas », et elle lui promist que non feroit-elle. « Se Dieu m'aist, il est advenu une grant merveille a mon seigneur, car pour certain, ma doulce amie, il a pont III. œufz. — « Saincte Marie, fist l'autre, comment puet ce estre? C'est grant chose. » Si s'en party celle a qui le conseil avoit esté dit, et ne se puet tenir de l'aler dire a une autre, et lui dist que tel escuier si avoit pont IIII. œufz. Et puis elle dit a une autre qui dit que il en avoit pont V. et ainsi creust la chose d'une en autre, les II. œufz vindrent à cent, et tant que tout le pays en fust plein de renomee, et que l'escuier le seust par plusieurs gens. Et lors il appelle sa femme et plusieurs de ses parens, et lui dist : « Dame, vous m'avez moult bien creu la chose que je vous avoie dit que je avoye pont II. œufs; mais Dieu mercy, le conte est creu, car l'en dit que il y a en a cent. Sy avez descouvert mon conseil. » Et ainsi celle se tint pour honteuse et pour nice, et ne sceust que respondre. Et par ceste exemple se doit garder toute bonne femme de descouvrir le secret de son seigneur. »

(Le Chevalier de La Tour Landry, chap. 174, p. 151, Bibl. elz.)

J'ai encore rencontré cette fable dans le *Violier des histoires romaines*, traduction très libre des *Gesta Romanorum*, mais avec une variante tout à fait curieuse. Les éditeurs de La Fontaine citent les *Gesta*, mais ils ne paraissent pas avoir connu le *Violier*.

Comment les femmes mentent souvent oultre ce qu'elles ne peuvent tenir leur secret.

Jadis estoient deux frères, l'un clerc, l'autre lay. Le lay avoit ouy dire souvent a son frère que les femmes ne pouvoient celer aucune chose, parquoy il voulut le vray experimenter. Il dist une nuyt à sa femme que s'elle vouloit tenir son cas secret, qu'il luy diroit merveille ; mais au contraire, qu'elle le feroit confuz et infamé. « Ne crains point, dit la femme, car tu scez bien que toy et moy ne sommes qu'ung corps. Jamais ton secret ne revelleray. » Parquoy il luy dit que en allant a son secret de nature, luy estoit de la partie postérieure sailly ung corbeau noir comme ung diable, dont il estoit dolent. Tu en dois estre joyeux, dit sa femme, puisque tu es de telle passion délivré ! » Le lendemain, sa femme s'en alla a la voisine luy denoncer comment du derrière de son mary estoient saillis et vollez deux corbeaulx. Desja elle mettoit en double sorte, car son mary ne luy avoit parlé que d'ung corbeau, encore n'estoit il pas vray. Cette voisine fist encore plus, car elle dist à l'autre que le mary de telle pour vray avoit fait trois corbeaulx, et ainsi celle-là à l'autre de quatre, tellement que le bruyt fut que ceste homme diffamé avoit fait quarante corbeaulx. Celluy appella le peuple, lui comptant toute la vérité, comment il avoit expérimenté le mensonge des femmes; puis sa femme mourut, et il se fist moine, lequel aprint trois lettres, l'une noire, l'autre rouge, l'autre blanche.

(*Violier des hist. romaines*, 425, Bibli. elz.) A. DELBOULLE.

A TRAVERS LES MANUSCRITS DE CONRART

MONTAUSIER, POÈTE — MONTAUSIER, HISTORIEN

I

Conrart venait de mourir. Ses héritiers eurent pour sa mémoire un bel élan de reconnaissance. Leur parent leur laissait une fortune considérable : ils voulurent lui élever un monument plus durable que l'airain. Ils entreprirent donc de faire connaître aux contemporains et à la postérité la valeur littéraire d'un homme que la satire avait si méchamment discuté, et ils consultèrent sur l'opportunité de leur projet un des amis et coreligionnaires du défunt, l'avocat Rou, dont les *Mémoires* sont une mine féconde en documents inattendus.

Dans l'espèce, Rou ne devait être qu'un intermédiaire entre les héritiers et le duc de Montausier, un des patrons les plus influents de Conrart, qu'il fallait pressentir, avant personne, sur cette publication posthume.

Rou a fort agréablement rapporté son entrevue avec un personnage, dont « la vertu hérissée », suivant le joli mot de Saint-Simon, ne l'effrayait guère; car il le pratiquait depuis longtemps et le savait, contrairement aux affirmations de la légende, fort poli, complimenteur même, avec ses amis il est vrai, un Philinte pour eux, un Alceste pour... les autres.

« Ces messieurs, raconte Rou, me prièrent de savoir de M. de Montausier ce qu'il jugeait qu'on fît à propos de plusieurs pièces qu'on avait trouvées parmi les papiers du défunt et s'il approuvait qu'on les donnât au public.

— Qu'ils s'en donnent bien de garde, me dit aussitôt M. de Montausier, ce serait tout perdre. Vous savez, et ils le savent aussi bien que vous, combien j'aimais et considérais celui dont nous parlons. La plupart de mes amis communs rendront témoignage du cas que j'ai toujours fait de tout ce qui sortait de sa plume, parce qu'en effet il y avait en tout cela bien du prix; mais la réputation que cet illustre s'était acquise est allée si loin que, quand tout ce qu'on pourrait publier de lui aurait été dicté par un ange, cela ne serait pas capable de soutenir la dignité d'un bruit si extraordinaire et il s'en faut tenir là; des oracles mêmes ne paraîtraient que des rogatons.

Il y a de certaines conjonctures qui sont si fatales à la réputation des plus grands hommes qu'on les peut comparer à ces constellations bénignes qui font toute la félicité des naissances les plus heureuses; ç'a été sous une constellation de cette nature que la réputation de notre ami est née : il faut se contenter d'en garder la coiffe : dites-leur que c'est le meilleur conseil que je puisse leur donner... »

Montausier avait d'excellentes raisons pour donner à Rou un aussi judicieux conseil, qui fut d'ailleurs suivi. D'abord, il avait dû se rappeler, lui qui savait son *Misanthrope* sur le bout du doigt, ces vers passés à l'état de proverbe :

Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
Croyez-moi, résistez à vos tentations,
Dérobez au public vos occupations.
Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
Le nom que dans la cour vous avez d'honnête homme
Pour prendre de la main d'un avide imprimeur
Celui de ridicule et de méchant auteur.
C'est ce que je tâchais de lui faire comprendre.

Et c'est précisément ce que Montausier s'efforçait d'insinuer à Rou dans sa paraphrase du couplet de Molière, où il traitait cependant Conrart d' « illustre », d' « ange » et d' « oracle ».

Mais l'avis de Montausier était peut-être moins désintéressé qu'on serait tenté de le croire. La question qu'on lui posait était déjà insidieuse en soi. Les héritiers de Conrart avaient l'intention de publier des pièces trouvées dans les papiers de leur parent : mais étaient-ils bien sûrs que toutes ces pièces fussent du défunt? Ce diable d'homme était un infatigable collectionneur. Alors qu'il signait, comme secrétaire du Roi, les privilèges pour l'impression de tel ou tel livre, il copiait des fragments de l'ouvrage, ceux-là mêmes dont il ordonnait la suppression. Il récoltait de droite et de gauche des pièces inédites, prose et vers, qu'elles fussent autographes ou non, qu'elles vinssent d'indifférents ou d'amis. Et Montausier n'ignorait pas qu'en cherchant bien dans les volumineux recueils de Conrart, il serait facile d'y rencontrer certaines œuvres légères que le Gouverneur du Dauphin ne verrait pas, sans déplaisir, livrer aux incertitudes de la publicité.

II

Ce n'était pas que Montausier n'eût à son avoir quelques *juvenilia* bien connus de ses contemporains. Il avait, lui aussi, lancé sa note dans le concert plus ou moins harmonieux provoqué par la lutte, restée classique, de *Job* contre *Uranie*. Pendant qu'il guerroyait en Alsace, il avait, éternel soupirant d'amour, adressé des épîtres et des rondeaux à Mlle de Rambouillet, cette incomparable Julie, dont il devait acheter la main par quinze années d'assidu service. Enfin il avait très activement collaboré à cette couronne poétique, *la Guirlande de Julie*, dont Chapelain, à sa demande, avait composé la première fleur, et qui passe aujourd'hui encore pour le parfait modèle de la galanterie conjugale.

Mais, en somme, tous ces péchés de jeunesse étaient purement véniels. Sans doute, le madrigal, écrit par Montausier en l'honneur d'*Uranie*, était imprimé tout vif dans le *Recueil de Sercy* : mais il s'y trouvait en si honnête compagnie que son auteur aurait eu mauvaise grâce à regretter l'indiscrétion de l'éditeur. Peut-être quelques-uns de ses vers, à l'adresse de la princesse Julie, figuraient-ils dans la première édition des œuvres de Voiture ; mais, là encore, il était fort bien entouré. Il en était de même pour *la Guirlande*, où le futur beau-père de Montausier, le marquis de Rambouillet, avait écrit un madrigal, ses premiers vers.

A vrai dire, le bagage poétique du gendre était d'assez mince valeur ; il

n'était toutefois ni meilleur ni pire que la plupart des pièces galantes du temps. Et puis il est des grâces d'État, paraît-il, pour les amants bien épris, surtout au pays des précieuses. Montausier pouvait écrire de pauvres vers : l'intention les rendait excellents.

Mais, à quarante ans de distance, la perspective se déplaçait, d'autant que les poésies retrouvées dans les papiers de Conrart ne portaient aucune date et que la destination en était inconnue.

Cependant, ces pièces qui ont passé jusqu'à présent inaperçues, sans doute parce qu'elles ne sont pas signées, sont bien de notre auteur; elles sont de sa main et de sa composition; les ratures et les surcharges, ces marques de fabrique indiscutables, en garantissent suffisamment l'authenticité.

Nous avons découvert ces œuvres inconnues de Montausier dans un des in-quarto de Conrart, qui porte le n° 5131. Elles se suivent presque sans interruption, et elles se composent de chansons ou de sonnets, ayant chacun leur titre explicatif : c'était une mode qu'avait décrétée la Grande Sibylle du Royaume de Tendre, Mlle de Scudéry, et qu'avaient adoptée les poètes de ruelles, les Voiture, les Charleval, les Lalanné, les Montereul et les Montigny.

Pour donner une idée des thèmes galants sur lesquels ces abstracteurs de quintessence brodaient leurs variations amoureuses, nous citerons les titres choisis par Montausier pour chacune de ses pièces.

Sonnets.

Amour naissant. — Amant idolâtre. — Amour sans espérance. — Désirs incertains. — Mauvaise nuit. — Étrange effet de la jalousie. — Jalousie extravagante. — Pitié secourable. — Colère injuste.

Chansons.

Innocence dangereuse. — Il faut être bien traité pour être discret. — On ne peut être heureux en aimant. — A des rossignols qu'il entendait chanter. — Absence est un mauvais remède pour son mal. — Amant jaloux prêt à partir.

Cette énumération seule suffit à déterminer le caractère et la note de l'esthétique particulière à Montausier; et c'est là peut-être le meilleur argument qu'on puisse opposer aux critiques qui s'obstinent à voir dans notre auteur le prototype d'Alceste. Nous avons déjà établi que le gouverneur du Dauphin avait des traits communs de ressemblance avec Philinte; à lire ses poésies, il semble qu'elles soient signées d'Oronte; et il n'est guère admissible que Molière, beaucoup plus prudent et beaucoup plus adroit qu'on ne paraît le croire, ait voulu peindre Montausier dans chacune de ces trois créations différentes. Son puissant génie, on ne saurait trop le répéter, était essentiellement généralisateur : il empruntait de droite et de gauche les traits qui lui semblaient caractériser le mieux les types enfantés par son cerveau : et prétendre en connaître la clef, c'est vouloir s'exposer à ne pas comprendre un traître mot de son œuvre immortel.

Pour faire connaître la manière de Montausier, sans fatiguer l'attention du lecteur, nous avons choisi, parmi les poésies du recueil Conrart, un sonnet et une chanson qui se distinguent par une certaine délicatesse de touche.

On dira certainement du sonnet :

La chute est en jolie, amoureuse...

Quant à la chanson, le refrain rappelle, par son allure sentimentale, notre romance... commencement de siècle.

DÉSIRS INCERTAINS.

La douleur me rend le teint blême
Quand on me traite rudement;
Mon inquiétude est extrême,
Quand on me traite doucement,

Tantôt ami, tantôt amant,
Je ne me connais pas moi-même,
Et je ne sais pas seulement
Si je souhaite que l'on m'aime.

Souvent je suis las de souffrir,
Et souvent je crains de guérir,
Tant mon incertitude est grande.
Faisant tous les jours mille vœux,
Je ne sais ce que je demande :
Amour, dis-moi ce que je veux.

A DES ROSSIGNOLS QU'IL ENTENDAIT CHANTER.

Rossignols, dont la douce voix
Trouble le silence des bois
Où je demeure,
Vous êtes heureux en amour,
Vous chantez la nuit et le jour,
Et moi je pleure.

Du mal qu'il vous fait ressentir
Vous faites partout retentir
Votre demeure,
Et moi, sans oser librement
Faire connaître mon tourment,
Tout seul je pleure.

Lorsque vous devenez jaloux,
Donnant air à votre courroux,
Rien n'en demeure;
Et moi, quand je crains un rival,
Ma bouche, riant de mon mal,
Mon cœur en pleure.

Le destin, pour vous sans rigueur,
Vous permet d'être où votre cœur
Fait sa demeure;
Et moi, loin des divins appas
Sans qui ma vie est un trépas,
Toujours je pleure.

III

A qui s'adressait cette poésie éplorée?

Nous ne voudrions pas diminuer l'auréole qui signale Montausier comme le parangon de la fidélité conjugale, et cependant il nous faut bien reconnaître qu'un jour cet irréprochable mari eut des yeux pour une autre femme que la sienne. Mme de Montausier avait comme « fille suivante » une certaine Pelloquin qui était fort belle et d'agréable humeur. Le poète de *la Guirlande*, alors gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, « cajola Pelloquin », suivant l'expression de Tallemant des Réaux, et la maria ensuite à la Grange qu'il fit lieutenant du roi à Saintes.

Les sonnets et les chansons conservés par Conrart dans ses recueils, consacrent-ils le martyre amoureux de Montausier pour Pelloquin? Nous n'oserions l'affirmer, d'autant que nos recherches dans la correspondance de Chapelain ne nous ont aucunement renseigné à cet égard. C'était cependant en parfaite connaissance de cause que nous consultions le recueil épistolaire si bien ordonné par M. Tamizey de Larroque. L'auteur de la *Pucelle* avait — coïncidence vraiment étrange! — les mêmes amitiés et les mêmes amours que son illustre patron. Tous deux admirèrent Balzac, Conrart et Mlle de Scudéry; tous deux cajolèrent Pelloquin. Mais Chapelain, l'homme éminemment discret, ne souffle mot de Mme la Grange dans aucune de ses lettres.

Par contre, il s'occupe fort des sonnets de Montausier. C'est ainsi qu'il écrit le 25 avril 1638 au marquis :

« J'admire cette fécondité de votre veine. Il est inouï et comme impossible, parlant humainement, de faire les trois sonnets, dont vous me donnez avis, dans l'espace de six heures de chemin, et si j'en juge de votre mémoire par la mienne, je crois que ce serait une assez grande merveille que vous les eussiez appris par cœur dans ce temps. Toutefois c'est vous qui les avez faits et il me suffit de savoir cela pour n'en faire pas davantage l'incrédule... Je ferai le compliment que vous ordonnez à M. Conrart et ne parlerai qu'à lui des trois sonnets jusqu'à ce que vous nous les ayez envoyés. »

Que ces trois sonnets, dont Chapelain ne cite aucun vers, figurent ou non dans les collections de Conrart, il n'en est pas moins constant que Montausier cultivait volontiers ce genre de poésies, qu'il les écrivait dans le tumulte des camps et qu'il lui fallait deux heures pour chacune de ses compositions. Oronte était beaucoup plus expéditif : il ne mettait qu'un quart d'heure à faire un sonnet.

La réputation de Montausier, comme poète, grandissait, mais dans un cercle restreint et choisi, qu'on pourrait appeler à bon droit une société d'admiration mutuelle. Naturellement, c'était Chapelain qui en était le président et « l'élogiste général », comme l'a si bien dit un de ses contemporains. Il s'acquitte à souhait de ses fonctions lorsqu'il écrit à Montausier, le 2 janvier 1640 :

« J'ai reçu, il y a deux jours, une lettre de M. de Balzac qui me demande quelques-uns des sonnets que l'on lui a dit que vous avez fait et parle de votre personne avec son ordinaire respect et son affection

accoutumée. Il faut que l'on en ait vu en Angoumois et que vos gardiens ne soient pas très fidèles en ce pays-là. J'attends votre réponse là-dessus afin de lui faire la mienne... »

Celle de Montausier ne dut pas être très satisfaisante, car Chapelain écrivait quelques jours après à Balzac :

« Il est vrai que M. le marquis de Montausier fait des sonnets et de fort beaux et qu'il est au-dessus des personnes de sa profession aussi bien dans la poésie que dans la prose. Mais il se contente de montrer ses vers à ses amis et je n'en sache point qui ait eu encore le crédit d'en tirer un seul de sa main. Et, à vous dire vrai, je ne désapprouve pas sa conduite en cela, ni l'humeur du siècle. »

La règle n'était pas cependant sans exception puisque, dans le cours de cette même année, Montausier envoyait à Conrart des vers que Chapelain trouvait « fort beaux et fort passionnés ». Le poète grand seigneur était en veine de générosité, car le surlendemain, c'était son correspondant ordinaire, l'auteur de la *Pucelle*, qui recevait une demi-douzaine de sonnets, dont il félicitait chaudement Montausier. Néanmoins, celui que Voiture a si malicieusement nommé « l'excuseur de tous les torts » veut, pour la forme, tempérer par une ombre de critique l'éclat de ses éloges. Quand Montausier sera de retour à Paris, Chapelain reverra les sonnets avec lui : il lui « marquera du doigt en trois mots » les corrections qui devront faire de ces pièces des petits chefs-d'œuvre : « Continuez cet excellent exercice, conclut gravement Chapelain, et polissez l'Allemagne par vos divertissements. »

Ce conseil fut-il suivi? Il est permis de le supposer. Montausier aimait trop écrire pour ne plus sacrifier aux muses. Mais il était avare de ses productions; et tel Chapelain nous le montre à la fleur de l'âge, tel nous le retrouvons, quarante ans plus tard, dans les mémoires de Rou; il était au déclin de la vie, et il avait conservé toute sa répulsion pour la publicité. Il suffisait à sa gloire qu'il fût un grand homme pour le cénacle où s'immobilisaient ses travaux poétiques; et peut-être ses admirateurs étaient-ils tous de bonne foi. D'ailleurs il aimait sincèrement les lettres et protégeait avec bonheur les lettrés.

C'était un ami sûr, dévoué, ardent, trop ardent même, puisqu'il argumentait volontiers du bâton avec les gens qui ne partageaient pas ses engouements ni ses haines. Mais cette attitude de Don Quichotte littéraire, ce tempérament de « disputeur », suivant le mot de Tallemant des Réaux, expliquent de reste les succès de Montausier dans le monde dont il était l'oracle; et l'on comprend que des cœurs reconnaissants aient pu faire de lui cet éloge pieusement recueilli par Conrart (tome V, in-f°) :

Montausier si chéri des cieux,
Montausier en qui la sagesse
Est d'accord avec la jeunesse,
Montausier, dont l'aimable esprit,
Quand il parle et quand il écrit,
Est cause que chacun l'admire,
Et qu'en tout lieu on le désire;...

IV

L'œuvre la plus importante qu'ait laissée Montausier se trouve dans le recueil Conrart (manuscrit 5132). — C'est une traduction en vers, autographe et anonyme, des satires de Perse et de la dixième satire de Juvénal. Il y avait déjà fort longtemps que nous en avions signalé l'auteur à M. Paul Lacroix, qui procédait alors au dépouillement du Conrart dans le *Cabinet historique* et qui inscrivit, avec juste raison, cette traduction à l'avoir du « marquis de Montausier ».

Depuis, elle fut imprimée au milieu d'œuvres de Bossuet, dont la prétendue authenticité souleva en Sorbonne de formidables protestations. L'éditeur affirmait que le « duc de Montausier », gouverneur du Dauphin, avait traduit spécialement pour son royal élève les satires de Perse : c'était, en un mot, un de ces classiques que le précepteur Bossuet et le sous-précepteur Huet revoyaient, corrigeaient, annotaient et commentaient *ad usum Delphini*. M. Paul Lacroix fut persuadé, paraît-il; il remplaça le mot de *marquis* par celui de *duc*, et il rendit grâces à son censeur.

Malheureusement, les textes contemporains sont en contradiction formelle avec cette assertion fantaisiste. Tallemant des Réaux, qu'il faut toujours consulter lorsqu'on veut étudier avec fruit l'histoire littéraire de la première moitié du grand siècle, Tallemant des Réaux, dis-je, écrit dans ses anecdotes sur les Rambouillet : « Il (Montausier) fait des traductions; et voyez le bel auteur qu'il a choisi : il a mis Perse en vers français. »

Or, Tallemant, de l'aveu même de ses éditeurs Monmerqué et Pâris, a rédigé ses historiettes de 1657 à 1659; et, à cette époque, le mari de la princesse Julie n'était encore que le marquis de Montausier. Ce fut en 1664 seulement qu'il fut nommé duc et pair, et en 1668 gouverneur du Dauphin.

D'autre part, Chapelain, qui, dans ces mémorables circonstances, n'a pas assez de fleurs pour couvrir son héros et qui met à ses pieds les félicitations de l'Académie française, ne dit pas un mot de sa traduction de Perse; et sa correspondance se prolonge jusqu'en 1672. Il est hors de doute que si Montausier avait traduit son « bel auteur » pour le Dauphin, Chapelain n'eût pas ignoré cet événement littéraire et en eût longuement entretenu son correspondant. Tous deux dissertent à perte de vue sur des sujets bien autrement indifférents. Et puis, alors que, sous la direction du gouverneur, les deux savants ecclésiastiques émondaient si sévèrement pour leur disciple les classiques grecs et latins, Montausier eût-il voulu, dérogeant à cette règle, traduire, sans atténuation ni coupures, les... vivacités de Perse et de Juvénal? Peut-être s'étonnera-t-on que Chapelain, si empressé à complimenter son patron sur ses œuvres poétiques, n'ait pas parlé une seule fois de cette interprétation du satirique latin, qui met en si belle humeur le caustique Tallemant des Réaux. Mais il faut se rappeler qu'il existe une lacune considérable dans la correspondance de Chapelain; et son silence pourrait permettre jusqu'à un certain point de déterminer la date approximative de la traduction de Perse. Montausier dut y travailler de 1646 à 1658.

Certes, ce n'est pas un chef-d'œuvre : si le traducteur serre le texte latin d'assez près, sa version manque d'élégance et de légèreté. Le style en est inégal et dur, le vers raboteux et sans éclat. Mais cette rudesse d'expression n'est pas dépourvue d'une certaine vigueur. Perse, le satirique vaillant et généreux, mais obscur dans son âpre concision, a bien trouvé en Montausier l'interprète qui lui convenait. Quelques vers seulement — le début de la première satire — permettront d'apprécier le savoir-faire du traducteur :

Que les soins des mortels sont frivoles et vains!
J'en ris, mais qui lira ce qui sort de mes mains?
Deux ou trois seulement et peut-être personne.
Certes, j'en suis honteux et ce malheur m'étonne.
Pourrais-je sans dépit me voir si maltraité
Que l'on me préférât un poète crotté?
Mais regardons cela comme une bagatelle.
Quoi, lorsque nous voyons le peuple sans cervelle
Condamner sottement quelque chose de bien,
Faut-il que notre goût s'accorde avec le sien?
Ne pesons pas l'honneur à sa fausse balance
Et, satisfait de nous, méprisons sa croyance.

V

Tallemant des Réaux, dans son Historiette sur Montausier, montre peu d'indulgence pour le gendre de la marquise de Rambouillet. Il semble avoir pris à tâche de justifier cette thèse quelque peu paradoxale : Tel homme, tel écrivain; et si, dans l'espèce, le fond de son argumentation témoigne d'une certaine justesse, ses conclusions, par cela même qu'elles sont excessives, deviennent très discutables.

Au dire de Tallemant, Montausier est tout d'une pièce, il ne sacrifie pas aux grâces, il crie, il tempête, il rompt en visière au genre humain; et il apporte la même humeur revêche et grondante dans le cours de ses discussions littéraires. Trop bel esprit pour un homme de qualité, et trop curieux de livres pour estimer d'autres écrivains que Chapelain et Conrart, « il s'entête, il a méchant goût, il aime mieux Claudien que Virgile; il lui faut du poivre et de l'épice ».

La malencontreuse traduction de Perse semblerait donner raison à cette mauvaise langue de Tallemant; mais, avant de se prononcer définitivement sur le sens critique de Montausier, il faut encore recourir à la correspondance de Chapelain; et l'on verra que ce grand seigneur violent, quinteux, exclusif, était fort accueillant pour la plupart des gens de lettres et savait goûter en délicat les créations géniales de l'esprit humain. Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir pris parti, dans un élan de bienveillante amitié, pour Balzac et Chapelain, contre Voiture que les assiduités fatigantes de ce poète à l'hôtel de Rambouillet lui rendaient odieux, contre Despréaux et Molière que leurs ennemis avaient savamment desservis auprès de Montausier.

Celui que Louis XIV devait choisir pour gouverneur de son fils était un homme fort instruit, versé dans les littératures grecque et latine, amateur des beaux et bons livres : il avait à Angoulême une magnifique bibliothèque qu'il enrichissait chaque jour de productions nouvelles.

Chapelain lui signale les éditions rares et les prix qu'en demandent les libraires.

— C'est d'une cherté étrange! s'écrie l'auteur de la *Pucelle*, qui en lève les bras au ciel.

Mais Montausier ne s'arrête pas à de telles considérations.

Il félicite Lalanne de ses touchantes élégies et Balzac de ses épîtres latines. Il remercie même La Mesnardière, qui lui envoie sa *Poétique*, malgré que Montausier prise peu ce « fanfaron de lettres », comme l'appelle Chapelain.

Son correspondant est en même temps son intermédiaire auprès d'Heinsius,

qui dédie à Montausier un de ses recueils de poésies latines. Dès lors toutes les éditions classiques, publiées par le célèbre philologue, appelé à si juste titre le Restaurateur des poètes latins, trouveront leur place dans la bibliothèque d'Angoulême. Le 24 juillet 1659, Chapelain fait part au savant de l'impatience qu'éprouve Montausier à « vous voir publier son auteur favori, ce délicieux Ovide, que vos soins vont rendre bien plus délicieux ». L'année suivante, ce sont les œuvres de Virgile, de Valerius Flaccus et de Silius Italicus qu'Heinsius se propose d'éditer pour la plus grande satisfaction de son Mécène. Chapelain n'en connait pas de plus généreux : « Hors M. de Montausier, écrit-il, avec une certaine pointe de mélancolie, à l'érudit hollandais, vous n'avez point en cette cour de personnes de qualité qui soient touchées de la beauté des lettres, ni qui soient favorables aux lettrés. »

En 1668, il annonce à peu près dans les mêmes termes au grand astronome allemand Hévélius, bourgmestre de Dantzig, qu'il a remis au duc de Montausier un exemplaire de la *Cométographie* : « Personne de notre cour n'en était si digne de lui par l'amour des sciences qu'il a sucé avec le lait et par le grand accès qu'il a auprès de Sa Majesté à laquelle il pourra efficacement insinuer à l'occasion le mérite d'un ouvrage de cette importance. »

Lorsque Montausier fut nommé gouverneur du Dauphin, ce fut à qui solliciterait du grand seigneur, par l'entremise de l'officieux Chapelain, l'examen et l'approbation de telle ou telle pièce de circonstance. Mauri envoya des vers latins, Doujat, le doyen des docteurs en droit, une épigramme, l'abbé Esprit un poème sur l'instruction du Dauphin : ingénieux moyen de poser sa candidature au préceptorat de Monseigneur.

En sortant de l'Académie qui a rendu un public hommage à l'élu du Grand Roi, Chapelain a reçu de son collègue l'abbé Tallemant un madrigal pour Montausier, madrigal d'allure singulièrement élégiaque.

Dès lors, il semble que le gouverneur du Dauphin n'ait en vue que l'instruction de son royal élève. Il accepte volontiers pour le fils du Roi l'hommage que Grœvius, le premier professeur de l'Université d'Utrecht, veut lui faire de ses classiques latins : il le prie de commencer de préférence par les épîtres de Cicéron.

En 1670, il achète aux héritiers de Freinshemius les suppléments que le célèbre docteur avait écrits pour les Histoires de Tite-Live; et Chapelain, à ce propos, recommence sur de nouveaux frais son panégyrique de Montausier dans une lettre dont Bæclerus, professeur d'histoire et d'éloquence à Strasbourg, est le destinataire : « La France et peut-être l'Europe, dit-il, n'a eu aucun homme de sa condition qui lui puisse être égalé en goût exquis ni en fin jugement pour discerner le mérite des ouvrages anciens et modernes. »

Vouloir faire ici l'historique des relations directes ou indirectes que Montausier entretint avec les lettrés et les savants de son siècle, ce serait agrandir outre mesure le cadre de l'étude que nous nous sommes proposée. Nous croyons avoir suffisamment établi que, pour avoir écrit « des vers prosaïques où il n'y avait pas de poésie », suivant le mot de Segrais, Montausier n'en comprenait pas moins la bonne et saine littérature, que son goût s'épura avec l'âge et que, grâce aux indications de Chapelain, il fut un des guides les plus éclairés de la munificence royale. Il nous reste à démontrer, toujours d'après les manuscrits de Conrart, par quelles voies il parvint à se dresser pour le Dauphin un plan d'éducation politique et morale : nous n'avons garde de parler de l'éducation physique : on ne sait que trop comme l'entendait ce maître dur pour les autres comme il l'était pour lui-même. Il est en effet bien avéré aujourd'hui que Montausier fut brutal et même cruel avec le Dauphin; il suivait en cela les préjugés routiniers et barbares de son temps; la crainte du fouet était le commencement de la sagesse et tous les petits Français étaient égaux devant la férule. Louis XIII et Louis XIV avaient été traités, quand ils étaient en faute, comme les derniers élèves des jésuites; Monseigneur ne pouvait échapper à la règle

commune et il y échappa si peu, que, longtemps après, alors même que le mariage l'avait soustrait à la tutelle de ce farouche gouverneur, il tremblait encore en présence d'un maître qu'il détestait et à qui, par parenthèse, il ne fit jamais grand honneur.

VI

A notre avis, la vraie surprise que nous réservent les manuscrits de Conrart, c'est le chapitre d'histoire qu'a écrit Montausier sur le cardinal de Retz, ses agissements, ses manœuvres et sa duplicité pendant la première Fronde. Ces pages sont inédites, nous le croyons du moins; car nous n'en avons trouvé aucune trace dans les historiens de la minorité de Louis XIV. Bien que le morceau soit un peu long, nous le publions intégralement, nous proposant d'en analyser le caractère et les tendances [1] :

Quand Dieu a donné la liberté aux hommes, il l'a donnée également à tous et a entendu que les sujets en jouissent aussi bien que les souverains.

M. le coadjuteur de Paris, qui est docteur de Sorbonne et qui, par conséquent, sait bien ce qu'il faut faire, dit que c'est offenser Dieu que de ne pas se servir des dons qu'il nous fait et que c'est se rendre indigne de ses grâces que de ne les pas recevoir. Comme M. l'archevêque son oncle ne fait presque point sa charge, tantôt son incapacité et tantôt ses plaisirs l'en empêchant, ce jeune prélat n'a pu souffrir de voir le troupeau qui lui doit être un jour commis errer sans garde et sans conduite. Il en prend le soin et travaille incessamment à sa conservation, sans se lasser de veiller, de courir, d'écrire et de prêcher. Voyant principalement que ce pauvre peuple négligeait la grâce que Dieu lui avait faite de le faire naître libre, il n'a rien épargné pour lui faire secouer le joug de la servitude sous laquelle il gémissait. Ce qui n'a pas été une entreprise peu difficile, car les Parisiens étaient si simples, et pour se servir du nom qu'on leur donne, si badauds, qu'ils s'imaginaient vivre en pleine liberté et croyaient que le changement ne les pourrait rendre que malheureux.

« Que pouvons-nous désirer, disaient-ils, que nous n'ayions : l'abondance est telle dans nos ports et dans nos marchés, qu'il semble que la France ne produit rien que pour nous, fournissant à nos délices des choses mêmes qu'elle devrait garder pour sa nécessité. Nous ne connaissons les tailles que par ouï-dire; et les sergents ne servent en cette ville qu'à nous faire payer de ceux dont la dépense nous enrichit. La noblesse de ce royaume nous rend les vrais seigneurs de ses terres, car nous en jouissons du revenu, et même souvent avant la fin de l'année. Les trésors de toutes les provinces viennent fondre dans nos bourses, envoyant nos bourgeois de tous côtés qui, partant petits maltôtiers, reviennent grands seigneurs. La cour est pleine de marquis et de

1. Manuscrit 5131. Nous avons, pour la facilité de la lecture, modifié l'orthographe archaïque de l'auteur.

comtes que nous lui fournissons; le cercle même est plein de nos filles, à qui le Roi a donné le tabouret et honorant tellement notre condition que, de sa grâce, on voit beaucoup plus de bourgeoises assises chez la Reine que de demoiselles; et elle est si bonne et se plaît tant en notre compagnie qu'elle veut encore, à ce qu'on dit, faire d'autres duchesses de notre corps. N'est-ce pas nous bien aimer, ne sommes-nous pas bien en ses bonnes grâces, puisqu'elle demeure et fait toujours demeurer le Roi avec nous, ce qui nous fait débiter nos marchandises, louer nos maisons et vivre à notre aise? Qu'est-ce que nous saurions avoir de mieux qui nous ôte cette liberté qu'on nous veut faire accroire que nous n'avons pas? Le Roi ne nous fait point de tort et nous vivons avec ceux de sa suite comme avec nos camarades; car nous ne les saluons point par les rues; nous leur donnons de bons coups de coudes partout où ils nous pressent; nous les frottons bien plus souvent qu'ils ne nous frottent et nous mettons fort bien leurs pages et leurs laquais sur le carreau, quand ils nous obligent par quelque insolence à sortir de notre boutique, la hallebarde à la main. N'est-ce pas être bien libre que de tuer les gens quand ils vous fâchent; et que peut-on permettre de plus que d'attraper tout l'argent des gens et de les bien étriller? »

Voilà les discours à peu près que tenait ce peuple endormi qui savait si peu distinguer les choses, qu'il croyait être heureux lorsqu'il était le plus malheureux du monde, puisqu'il vivait dans la solitude. Le plus grand de ses maux c'était qu'il ne les sentait pas et qu'il était en une si profonde léthargie que les plus savants médecins désespéraient de sa guérison. Mais M. le coadjuteur, qui a toujours eu de bons desseins dans l'esprit, qui maintient que les grands hommes ne doivent marcher que par des précipices et qui n'a jamais songé qu'à se tirer du commun par des voies extraordinaires, animé en cette occasion par l'amour ardent qu'il a pour son peuple et par la charité que tous les chrétiens doivent avoir, mais principalement ceux à qui, comme à lui, la charge des âmes est commise, se résolut d'entreprendre cette cure. Il ne pouvait voir sans soupirer qu'un homme seul et même un enfant commandât à tant de milliers d'hommes. Sa piété lui représentait devant les yeux, comme un objet désagréable à Dieu, une femme gouvernant l'État, jugeant bien que puisque le ministère des choses sacrées est interdit à ce sexe, celui des choses politiques ne lui peut être permis.

Le zèle de la maison de Dieu dont il brûle nuit et jour le faisait mourir de regret, quand il voyait distribuer des bénéfices à des personnes qu'il en jugeait si peu dignes, puisqu'elles en témoignaient de la reconnaissance à la Cour, au lieu de ne les tenir que du Saint-Esprit seul sans en avoir d'obligation à personne, comme lui qui ne devait pas sa coadjutorerie à la Reine, quoiqu'elle l'en eût pourvu, mais à Dieu qui ne s'était servi d'elle que comme il se sert des autres causes secondes pour exécuter ses volontés.

Il était touché de pitié, considérant la contrainte où la peur tenait

ceux qui aiment à parler librement et à dire ce qu'ils pensent sans respect de personne. On n'eût osé décrier le gouvernement, parler contre la dignité royale, dire librement que la Reine fait l'amour, mépriser ses commandements, choquer ceux qu'elle aime, mépriser ceux à qui elle met l'autorité entre les mains, faire des intrigues contre les ministres, porter le peuple à ne rien payer, le convier à se soulever contre ceux qui lèvent les droits du Roi, ni avoir la moindre correspondance en Flandre ou en Espagne, sans courir fortune d'être banni ou mis en prison. Une infinité de pauvres gens qui ne vivent que des libelles qu'ils crient par les rues, n'en eussent osé porter de diffamatoires, sans être aussitôt condamnés au fouet ou aux galères. Les chanteurs du Pont-Neuf étaient sujets aux mêmes accidents, s'ils s'émancipaient seulement à offenser la moindre personne du monde, ce qui diminuait fort le divertissement des écouteurs et le profit des chanteurs.

Ces choses et mille autres de cette nature touchèrent tellement de compassion M. le coadjuteur, que son cœur généreux forma aussitôt le dessein d'interrompre le cours de tant de misères quoi qu'il lui en pût arriver.

L'impatience d'exécuter ce beau dessein ne lui laissait point de repos; il y songeait en dormant et en veillant; il cherchait sans cesse le moyen de le faire réussir, mais il en trouvait si peu que la plupart du temps il ne savait où il en était. Sa rêverie était telle que bien souvent il ne connaissait pas ses meilleurs amis; et l'on eût dit qu'il était fou, ce que beaucoup de gens croient encore à l'heure qu'il est. Mais ce qu'on disait de lui ne le touchait en aucune façon; et voulant à quelque prix que ce fût faire éclore le dessein qu'il avait conçu dans son esprit, dès sa première jeunesse, de faire un jour un parti dans l'État, tout ce qui le pouvait avancer lui semblait bon et tout ce qui le pouvait retarder lui semblait mauvais. La louange et le blâme lui étaient égaux pourvu qu'ils allassent à ses fins, témoignant principalement la grandeur de son courage à mettre sous ses pieds la réputation et l'estime des gens de bien qui est une vanité dont les esprits les plus solides ont eu de la peine à se défendre.

Par une adresse qui lui est particulière, ce grand homme change les vices en vertus, de sorte qu'il sut si bien se servir de l'effronterie qu'il en fit un bon usage, quoiqu'elle soit condamnable en toutes sortes de personnes et principalement en celles de sa profession. Il prit donc un front d'airain, parce que c'était une des qualités les plus nécessaires pour faire réussir ses hautes intentions auxquelles rien n'eût été si contraire que la lâche honte, à qui les timides donne le nom de pudeur, qui l'eût empêché de faire beaucoup de choses contre ce que le vulgaire appelle bienséance et probité, et ne lui ayant jamais permis de faire agir ses meilleures machines, de peur de servir de matière à la conversation des personnes oisives et de se rendre l'objet de la médisance publique. Voilà le premier obstacle qu'il surmonta qui ne fut pas petit,

parce qu'encore que son naturel l'y portât assez, la nourriture et l'éducation qu'on avait eu soin de lui donner, avait fait quelque impression de modestie et de retenue dans son esprit encore tendre et susceptible de la doctrine et des mœurs que ses maîtres lui avaient voulu inspirer, de sorte que ce ne fut pas sans un rude combat qu'il obtint cette première victoire sur lui-même. Mais si elle lui donna beaucoup de peine, elle ne lui apporta pas peu de profits; car il en a senti le fruit en tant d'occasions qu'il avoue lui-même que de mille autres rares qualités dont il est pourvu, pas une ne lui a tant porté d'utilité que l'effronterie, qui seule l'a maintenu en cent occasions où il était perdu sans elle.

Un nombre infini d'autres vertus accompagnaient encore celle-ci dans ce grand prélat et faisaient juger à ceux qui le connaissaient le plus particulièrement que jamais homme du monde ne fut plus propre que lui à faire un remuement général dans le royaume et à changer l'ancienne face de l'État désagréable et hideuse pour la vieillesse, en une jeune et riante qui aurait la grâce de la nouveauté.

Son esprit n'était pas d'une grande étendue; mais il était vif et prompt; son humeur inquiète et remuante; il était actif, vigilant, civil, officieux, caressant, dissimulé. Il avait de l'audace, de la présomption et de la fierté. Sa capacité était médiocre et on l'accusait d'imprudence, mais il couvrait ce défaut par sa hardiesse, masquant la facilité qu'il avait à entreprendre toutes choses du nom de courage et de noblesse d'âme qui l'empêchaient de considérer les périls qui se présentaient en ses entreprises.

Pour moi, je suis persuadé que la seule grandeur de son cœur le porte aux choses difficiles; mais il y a de certaines gens qui consultent Aristote sur toutes choses, lesquels veulent qu'il ait parlé de M. le coadjuteur et l'ait accusé de n'être pas prévoyant et de se précipiter étourdiment dans des mauvaises affaires, lorsqu'il dit que ceux qui ont la vue courte sont ordinairement inconsidérés. Ceux du peuple qui ne l'aiment pas et qui ne savent pas un mot de philosophie, quand ils le voient en quelque mauvais pas qu'il n'avait pas prévu, disent que c'est qu'il ne voit pas plus loin que son nez. Ce serait témérité à moi de vouloir disputer contre les savants et les ignorants ensemble, de sorte que j'aime mieux avouer avec tout le monde qu'il est sans jugement. Aussi bien une si petite tache ne saurait obscurcir un si grand éclat, non plus que celles que quelques-uns ont cru avoir remarquées dans le soleil.

A tant de dons du ciel on croit qu'il ne se peut plus rien ajouter, mais ceux qui ont vu d'aussi près que moi cet homme merveilleux, savent bien que je n'en ai pas remarqué la moitié, parce qu'il y en a beaucoup qui sembleraient plutôt des vices que des vertus à des personnes vulgaires qui ne s'élèvent jamais au-dessus des règles ordinaires et qui ont si peu d'estime pour les grandes choses qu'ils ne croient pas qu'il soit permis de se servir de tous moyens pour les faire réussir. Si je disais que ce héros est fourbe, trompeur et menteur, qu'il règle son amitié selon ses desseins, qu'il tient et fausse sa parole comme

ses affaires le requièrent, qu'il est libéral aux dépens de ses créanciers, qu'il donne l'aumône du bien d'autrui et qu'il se sert avec une adresse merveilleuse des choses les plus saintes et les plus sacrées pour parvenir à son but, un nombre infini de personnes simples et faibles croiraient que je le blâmerais au lieu de le louer. C'est ce qui me fait contenter de ne dire qu'une partie de ses perfections, de peur de lui nuire plutôt que de le servir. J'ajouterai pourtant encore qu'il a eu tout le soin imaginable de les cultiver et qu'afin de se rendre plus capable de s'en servir au besoin, il a joint l'art à la nature, cultivant par l'étude ce que la naissance lui avait donné. Ayant donc eu dès son enfance le dessein de faire un parti, et ayant considéré comme la plus glorieuse chose du monde de faire un changement dans l'État, il lut avec soin l'histoire de tous ceux qui se sont rendus célèbres par ce moyen et ne se contentant pas de cela, il voulut lui-même être l'historien d'un de ces héros, afin de pouvoir considérer plus attentivement sa conduite, ses artifices, ses machines, ses précautions et ses fautes. Il recueillit donc avec beaucoup de travail et de soin tout ce qui était écrit en divers auteurs de la conjuration de Jean-Louis de Fiesque et en fit une histoire à laquelle il donna tous les ornements que son étude et son esprit lui purent fournir, afin qu'elle lui servît un jour de modèle.

Ayant donc ainsi ajouté l'art et le soin à son beau naturel, il ne lui manquait rien que l'occasion pour faire éclater aux yeux de toute la France tant de vertus qui demeuraient inconnues au public et dont s'apercevaient à peine ses plus intimes amis. Néanmoins le feu cardinal de Richelieu, qui avait un esprit si pénétrant en ces choses-là qu'on eût dit qu'il se servait du secours de la magie pour lire jusque dans les cœurs et découvrir les sentiments des hommes avant même qu'ils se fussent aperçus les avoir, reconnut aussitôt les inclinations de celui-ci, et jugeant les fruits par les fleurs, au lieu d'admirer une enfance qui promettait tant de bruit, prit aversion pour lui et résolut d'empêcher que le Roi ne lui fît point de bien, afin qu'il ne fût point en état de faire les grandes choses qu'il a faites depuis. Je crois qu'il le craignait déjà et jamais il n'eût souffert qu'il eût ni charge ni dignité, tant il lui était suspect, de sorte que si ce barbare eût vécu, il l'eût tenu dans un si grand abaissement que quelque grands que fussent son mérite et son inquiétude, il eût été incapable de rien entreprendre et nous n'aurions pas vu de toutes parts les peuples secouer le joug qu'ils portent patiemment depuis la fondation de cette monarchie.

Les Espagnols, qui ont toujours été jusque ici les ennemis irréconciliables de la France, et qui n'ont jamais pensé que la troubler pour s'en rendre les maîtres, ne se seraient point avancés jusque à deux journées de Paris pour le secourir. On paierait encore dans toutes les provinces les tailles, les gabelles, les péages et tant d'autres droits qui rendaient le Roi si puissant qu'il n'y avait pas un de ses sujets, quelque hardi qu'il fût, qui eût osé faire la moindre assemblée dans son pays ni prendre les armes sans sa permission ou par ses ordres. Paris ne

serait point aujourd'hui l'asile de tant de personnes généreuses, qui, sans considérer les charges qu'elles tiennent de la Cour et les biens qu'eux et leurs ancêtres ont reçus de temps en temps de nos Rois, n'ont pas laissé de prendre les armes, de se mettre à la tête d'une populace émue, qui, sans elles, n'eût su comment se prendre à faire la guerre, et de s'opposer hardiment aux troupes du Roi, quoiqu'il y fût là même en personne, entre les bras de la Reine sa mère et assisté de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Ce beau jour des barricades, qui sera mémorable à la postérité et que nos histoires remarqueront comme celui qui aura produit les plus extraordinaires événements dont elles seront remplies, n'aurait point eu de suites, et sans les soins et la vigilance de M. le coadjuteur, le peuple se serait apaisé aisément, et le Parlement se serait contenté de la liberté de ceux qu'il redemanda et qu'on lui rendit. Mme de Chevreuse serait encore en Espagne ou en Flandre à servir d'espion aux ennemis, à leur donner des conseils contre nous, à les empêcher par mille intrigues de faire la paix et n'aurait jamais eu la hardiesse de revenir, malgré la Reine et tout le Conseil, dans la capitale du royaume, sans que le Roi ait eu assez de pouvoir pour l'en faire sortir. M. le duc de Beaufort, après s'être sauvé de la prison où on l'avait mis pour la haute et noble entreprise qu'il avait faite de tuer le Mazarin comme il s'irait promener, ne serait pas sur le pavé de Paris; il serait contraint de s'en aller voyager dans les pays étrangers, ou du moins de suivre le Roi quand il le lui commanderait, au lieu qu'il ne fait que ce qui lui plaît et est plutôt en état de donner des ordres à la cour que d'en recevoir d'elle. Enfin, sans la mort de ce cardinal qui réjouit en ce temps-là tant de gens et qui est aujourd'hui regrettée par eux-mêmes, M. le coadjuteur n'aurait fait de bruit que dans les auditoires de la Sorbonne et du collège de Navarre et n'aurait pas seulement osé entreprendre la moindre des choses que je viens de dire, mais cet accident le délivra de tous les obstacles qui le retenaient dans une si grande contrainte; car la Reine d'abord témoigna beaucoup d'amitié et d'estime pour lui, et pour lui en donner des marques essentielles, elle le fit coadjuteur de l'archevêché de Paris et lui promit tous les bénéfices de son oncle s'il arrivait à mourir. A cela elle ajouta mille autres grâces et mille autres faveurs; mais ce grand cœur, ne bornant pas son ambition à si peu de choses, songea aux moyens de la contenter et voulant devoir sa fortune à lui-même et ne pouvant souffrir d'être soumis comme le reste de la France à un maître qui dispense le bien à son gré et non pas au gré de ceux à qui il le fait, il commença à travailler tout de bon aux fondements du haut dessein qu'il avait depuis si longtemps dans l'esprit.

VII

A ne considérer que la forme, la prose de Montausier est infiniment supérieure à sa poésie. Cependant la phrase en est toujours un peu fruste, pesante, embarrassée, compliquée, comme dans la langue du XVIe siècle, d'incidentes qui l'allongent démesurément et rendent sa marche plus pénible encore. Mais elle est nerveuse, solide, robuste, bien nourrie et bien frappée. Elle est enfin au service d'un mode particulier de l'esprit français, qui n'en est pas une des moindres grâces : nous voulons parler du *persiflage* dont la note, pressentie par Marot et Rabelais, mieux accentuée dans la satire *Ménippée*, exquise dans la *Conversation du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt*, devient irritante par l'effort de sa continuité dans le fameux journal contre-révolutionnaire : *les Actes des apôtres*.

En même temps qu'il persifle impitoyablement le futur cardinal de Retz, Montausier nous trace un crayon très vivant et très animé de l'état des esprits au temps de la première Fronde : la vie parisienne sous la minorité de Louis XIV; les intrigues du coadjuteur; la prévention de Richelieu contre lui; la guerre des barricades; la révolte de Beaufort, et la bonté d'âme de la Régente.

Mais l'on sent que cette ironie persistante, dont Montausier accable le coadjuteur et les autres cabaleurs de la Fronde, s'inspire d'un sentiment autrement élevé que la satisfaction de la rancune personnelle. Notre satirique a le respect absolu du principe d'autorité : il le professa toute sa vie et parfois même un peu trop, témoin le jour où il favorisa, de concert avec sa femme, les amours du Roi et de la Montespan.

Mais, dans un temps où la mobilité politique commençait à figurer parmi les vertus de l'homme d'État, Montausier se distingua par son inaltérable attachement à la cause royale. Il n'eût tenu qu'à lui de traiter de puissance à puissance avec Mazarin. Il tenait la Saintonge dans sa main et il eût tout obtenu du cardinal. Mais c'était « un fidèle serviteur du Roi », dit Tallemant, et il n'eût pas voulu « escroquer le bâton de maréchal de France ».

Louis XIV ne l'oublia jamais; et autant il manifesta d'éloignement par la suite pour les Condé, les Retz, et en général tous les brouillons criminels qui avaient pactisé avec l'Espagne contre la France, autant il témoigna de bienveillance à Montausier qui, en toutes circonstances, avait fait prévaloir l'autorité du Roi. C'est assurément à la reconnaissance du prince qu'il faut attribuer la faveur toujours croissante du marquis de Montausier, ses nominations successives de duc et pair et de gouverneur du Dauphin.

Dès qu'il fut entré en fonctions, l'éducateur, sans contrôle, du prince royal eut une idée qui reçut à peine un commencement d'exécution, mais que devait réaliser plus tard le beau et stérile roman de Fénelon. Montausier voulut être le Mentor de ce nouveau Télémaque. Il s'improvisa donc moraliste. Il était entraîné à la tâche qu'il ambitionnait par sa longue expérience des hommes et des choses, par la nature même de son esprit rigide et cassant, enfin par ses aptitudes d'historien dont nous venons de fournir l'unique preuve.

Le père Nicolas Petit, un des biographes du célèbre duc, a dit que son héros avait écrit pour le Dauphin un livre de *maximes* divisé en trois parties. La première traitait des devoirs d'un prince vis-à-vis de Dieu, la seconde de ses obligations envers ses sujets et la troisième de ses devoirs vis-à-vis les princes et les peuples voisins. Quant aux droits du monarque, il n'en était nullement question. Montausier, ajoute le révérend père, ne put mener à bonne fin que la première partie de son travail.

Les mémoires de Rou nous donnent sur cette œuvre de grand seigneur de plus amples détails qu'il n'est pas inutile de rappeler.

En 1679, alors que l'éducation du Dauphin était à peu près et tant bien que mal terminée, Montausier invita Rou à venir lui rendre visite à Saint-Germain : il attendait de lui un service important.

Rou ne se le fit pas répéter deux fois; incarcéré pour affaire de religion à la Bastille, il devait son élargissement à l'influence de Montausier et lui en avait gardé une éternelle reconnaissance. Ce n'était pas, en effet, un mince service que le duc réclamait de son obligé : il le priait de mettre en ordre toutes les « méditations » qu'il avait écrites sur les devoirs de sa charge « depuis les dix à onze ans qu'il était honoré de la conduite de M. le Dauphin ».

En homme bizarre, fantasque et qui avait horreur des banalités, Montausier avait imaginé un singulier moyen de procéder à ce travail, et voici l'explication qu'il en donnait à son interlocuteur.

— Chaque jour, lui dit-il, j'écris séparément mes idées sur un quart de feuille de papier, « pour les transposer comme on ferait des cartes à jouer, les arranger selon qu'il serait le plus à propos et éviter ainsi la confusion ». Puis je les mets dans une grande cassette qui en est aujourd'hui toute pleine; mais voilà que je m'y perds complètement. Je vous prie donc de m'en faire l'inventaire et de « les débrouiller pour un plan uniforme qui portât le titre d'*Education d'un grand prince* ».

Qu'on me passe l'irrévérence de la comparaison, mais le mode opératoire du noble duc et pair me rappelle celui d'un *revuiste* en vogue, qui, pour confectionner ses revues de fin d'année, jette chaque jour, pendant dix mois, le fait divers quotidien dans une urne électorale hors de service, jusqu'à l'heure où ses obligations dramatiques l'obligent à dépouiller ce scrutin d'un nouveau genre.

Rou s'imposa cette corvée : il avait, pour l'achever, deux mois au plus, l'espace d'un carême — il faut bien faire pénitence, même quand on est de la religion réformée. — D'ailleurs, Montausier ne lui laissa guère le temps de la réflexion. Sur un signe de lui, deux grands laquais apportèrent, non sans peine, une énorme cassette dont la vue serra le cœur de ce pauvre Rou. Ah! les cassettes! quel rôle elles jouent dans l'histoire du XVIIe siècle! la cassette de Fouquet, la cassette de Tartufe et tant d'autres! Quel joli sujet pour un dilettante de la plume!

Rou se résigna. Montausier ouvrit le tabernacle de ses idées, fit constater au patient qu'il contenait six à sept mille papiers d'un quart de feuille et donna l'ordre aux deux grands laquais de transporter la cassette dans l'appartement où l'honnête Rou devait passer son carême.

Et en effet, comme nous le dit ce savant avocat, le modèle des bibliothécaires, « il se donna la patience de lire tous les morceaux l'un après l'autre et de mettre un titre à chacun d'eux qui donnât l'idée en substance de ce que ce quart de feuille contenait, pour grouper par classes toutes ces matières, *Religion*, *Morale*, *Politique*, *Guerre*, etc., etc. » En un mot, Rou sut résumer tout ce fatras dans un tableau-catalogue qui fit l'admiration de l'auteur et de ses amis.

C'était justice : car ce travail était consciencieux : le rédacteur s'était bien pénétré de la pensée du pédagogue qui, suivant Nicolas Petit, avait été « inséparable du Dauphin et qui pour mieux en étudier le caractère et connaître les inclinations » allait jusqu'à « coucher dans la chambre du prince ». Les mémoires de Rou indiquent donc les grandes lignes du plan de Montausier :

« Ces préceptes ou méditations (car les papiers dont je parle ne contenaient pas autre chose) étaient conçus en forme de question ou d'examen de soi-même qu'on fait faire au jeune prince de l'éducation duquel il s'agit. Par exemple :

Sur ce que les rois et princes souverains ne doivent point attendre d'être sollicités pour faire du bien à tout le monde. »

La quatrième question nous intéresse bien autrement : il semble qu'elle soit la conclusion du réquisitoire prononcé par Montausier contre le cardinal de Retz :

4e Question. — Sur ce que les auteurs de révoltes sont seuls punissables et non pas tous les complices.

« S'il se met bien dans l'esprit que les auteurs des soulèvements et des rébellions, et les personnes puissantes qui y sont entrées, sont principalement et même uniquement ceux qu'il faut châtier, mais non pas tous les complices, et cela pour l'exemple seulement, parce que ce sont toujours les premiers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer et eux comme les vents, celle-ci demeurant toujours tranquille si ceux-là ne remuent. »

Sous sa forme laborieuse et heurtée, la comparaison n'est-elle pas juste autant que la pensée est profonde? Et la moralité, que le raisonnement peut en déduire, n'est-elle pas aujourd'hui encore d'une actualité saisissante? Et enfin, cette dernière question « sur ses égards pour la cour de Rome » ne ferait-elle pas également bonne figure à la suite de la page d'histoire écrite par Montausier :

« Si quand le pape et les évêques demeurent dans les bornes ecclésiastiques et ne se mêlent que de choses qui ne regardent que la foi et la religion il n'a pas pour eux un très profond respect et une obéissance filiale, mais si, dans les affaires de la religion ils veulent mêler de la politique humaine, se conduire par ses règles, changeant leur crosse en sceptre et leur tiare en casque, il ne les considère pas comme des personnes séculières et le pape comme un prince temporel et s'il n'agit pas contre eux comme avec tous les autres hommes? »

Ces principes d'éducation politique rencontrèrent, comme on pense bien, un grand nombre d'adversaires. On pardonnait plus facilement au gouverneur du Dauphin les corrections cruelles qu'il infligeait à son élève que la morale dont il lui enseignait les préceptes : « Tous les ennemis de l'ordre et de la solide piété se déclarèrent contre moi parce qu'ils trouvèrent leur condamnation dans ces maximes », dit une longue lettre que Montausier adresse au Roi et qu'il appelle son *Apologie*. Il signale le spécieux prétexte invoqué contre son plan d'éducation : « Le reproche le plus universel c'est qu'on fait étudier le Dauphin,... qu'il est nécessaire qu'un prince soit honnête homme, mais qu'il ne lui convient pas même d'être savant. » Montausier combat victorieusement cette hérésie : « M. le Dauphin, dit-il, donnant quelques heures à ses livres et le reste à la cour, il apprend également les sciences par l'étude et le monde par l'usage : enfin rien ne peut tant l'aider à être honnête homme que le soin que l'on prend pour l'empêcher d'être ignorant. » Ce plaidoyer *pro domo* trahit, à chaque phrase, l'homme dont nous connaissons les idées préconçues, les inclinations, les goûts, les passions, celle des livres surtout qu'il appelle des « docteurs muets ».

Montausier plaidait une cause déjà gagnée. Le Roi n'avait même pas écouté les détracteurs de l'homme de son choix.

VIII

L'*Apologie* a été imprimée; mais on ne possède que de très courts fragments de l'*Éducation d'un grand prince*. C'était, comme on a vu, l'œuvre de prédilection de Montausier; et il n'eût pas tenu à lui qu'elle ne fût imprimée : la beauté du sujet en justifiait la publication : n'était-ce pas le livre d'un honnête homme? Peut-être le manuscrit ou plutôt les petits papiers tels que Rou les a ordonnés existent-ils encore! Et, en ce cas, où pourraient-ils être sinon dans les archives de la maison d'Uzès?

Nous avons encore trouvé quelques notes de la main même de Montausier, notes qui nous prouvent que le siècle de Louis XIV avait, lui aussi, des ignorants auteurs de confusions. Un personnage inconnu, disait d'après notre auteur, *conjectures* pour *conjonctures*, *hémisphères* pour *émissaires* et *conclusion* pour *confusion*. Coïncidence piquante, Chaptal et plusieurs de ses contemporains ont mis les mêmes lapsus dans la bouche de Napoléon Ier.

Les manuscrits de Conrart doivent certainement contenir d'autres pièces de Montausier : nous avons rencontré au milieu, ou tout à côté des vers amoureux que nous avons déjà signalés, des entrées de ballet, des sonnets et des satires qui sont bien de sa manière et dont nous aurions pu grossir son œuvre; mais pour déterminer des attributions, il faut des certitudes et non pas des hypothèses. Il est même très vraisemblable que le bagage poétique de Montausier dut être considérable : s'il stimulait la verve de ses amis, il leur donnait l'exemple; il aimait écrire en vers et se croyait le nourrisson des Muses. Il en fit l'aveu à Corneille, après l'insuccès de la *Bérénice* du grand tragique : « Monsieur, lui dit-il, j'ai vu le temps que je faisais d'assez bons vers : depuis que je suis vieux, je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela aux jeunes gens... »

Corneille fut-il satisfait du compliment et de la comparaison?

PAUL D'ESTRÉE.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite* [1].)

Alphabet :

xve s. Ung livre commencent à l'*alphabet*.
(Guill. Tardif, *Apol. de Laurent Valla*, 140, Marchessou.)

1504. Caractères de l'*alphabet*. (J. Le Maire, *Œuvres*, IV, Stecher.)

1509. Les lettres de l'*alphabet* ou abécédaire latin.
(Bovelles, *Géom. pratique*, 73 a.)

1547. Un enfant de cinq a six ans
Un jour vint a rober et prendre
En l'escole un *alphabet*.
(Guill. Haudent, *Fables*, XXXI, 1re partie, Lormier.)

Alpiste :

1617. *Alpiste*, une herbe appelee queue de renart, froment quoué.
(*Thrésor des trois langues*.)

1700. La plante de l'*alpiste*, qu'on appelle aussi graine de Canarie, a quantité de racines fort minces.
(Liger, *Nouv. maison rustique*, I, 619, édit. 1775.)

Alternant, ante :

1519. Par maintes fois leurs forces *alternantes*
Font guerroyer par cornes vehementes.
(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 57 r°, édit. 1540.)

Alternation :

xive s. Il y faut *alternacion*,
Point n'y a de relacion,
Ne chiet en espece ne en gendre.
(J. Le Fèvre, *La Vieille*, 2200, Cocheris.)

Alterne :

xve s..... Comme la mer esmeue
Par eaulx *alternes*, qui souvent se remue,
Ores fluctue et court devers la terre.
(Oct. de Sainct-Gelays, *XIe livre de l'Énéide*, 111 r°, édit. 1540.)

1. Voir le n° 2, 15 avril 1894, p. 178; et le n° 4, 15 octobre, p. 486.

1516. Disputez donc en ce verdoyant cerne,
Joyeusement a haulte voix *alterne*.
(Guill. Michel, *Eglogues de Virgile*, 7 v°, édit. 1540.)

Altièrement :

1620. Tint tousjours son rang par trop *altierement*.
(*Chron. bordeloise*, II, 108, Delpit.)

1627. J'ay parlé *altierement*.
(René Gaultier, *Institution des prestres*, 532.)

Alvéole :

1519. Pour bien former les petis *alveolles*,
Prendre convient escorces assez molles.
(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 63 v°, édit. 1540.)

Alysson et *Alysse* :

1542. *Alysson* est une herbe semblable au marrube.
(Du Pinet, *Pline*, III, 89.)

1583. L'*alysse* estant pendu au plancher d'une maison est un salutaire remede contre le charme.
(Julian Baudon, *Trois livres des Charmes*, 114.)

Amandier :

1372. Le vieil *amandier*, quant il est bien labouré, porte plus de fruict que le nouveau.
(Corbichon, *Propriét. des choses*, XVII, 3, édit. 1522.)

XIVe s. Entre les arbres, *amandier*
C'est cis qui flour gete premier.
(*Poème sur les propriétés des plantes*, Romania, XIV, 461.)

Id. De l'*amandier* chairra la fleur
(J. Le Fèvre, *La Vieille*, 4809, Cocheris.)

XIV-XVe s. Entrez en clos de ma maison
M'avoit villené et batu,
Et un *amendier* abatu.
(Eust. Deschamps, VII, 156, A. T.)

Amateur, trice :

XVe s. Et telz *amateurs* de Jesus peut on mieulx dire mercenaires ou locatifz.
(*Internelle consolacion*, 35, Bibl. elz.)

Id. Poète insigne des muses *amateur*.
(Oct. de Sainct-Gelays, *Enéide*, IXe liv., 90 r°, édit. 1540.)

1504. Julius Cesar tres curieux *amateur* des perles.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 65, Stecher.)

1529. O devotz *amateurs* de bonnes lettres.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, Préface aux lecteurs.)

1572. Une ville *amatrice* et inventrice de nouvelleté.

(Amyot, *VIIIe liv. des propos de table.*)

— Quelques-uns disent *amatrice*, c'est un mot nouveau. (Acad. 1798.)

Amblygone, mot vieilli, dit Littré, qui n'en cite aucun exemple, quoiqu'il ait été encore employé par Bossuet :

XVIe s. Triangle *amblygoine*, qu'on diroit mouce-angle.

(Elie Vinet, *l'Arpenterie*, 11, édit. 1607).

1652. Triangles *ambligones*.

(Meynier, *Théorêmes d'Euclide*, 68.)

XVIIe s. L'oxygone, l'*amblygone* et le rectangle.

(Bossuet, *Logique* , I, 34.)

Ambroisie :

XVe s. Et respirent (ses cheveux) une senteur divine
D'*ambroysie* moult precieuse et digne.

(Oct. de Sainct-Gelays, *Ier livre de l'Enéide*, 7 vo, édit. 1540.)

Ambrosien :

1512. Mets *ambrosiens* confits en manne céleste.

(J. Le Maire, *Illust.*, I, 218.)

Redolence divine et *ambrosienne*.

(Id., I, 254.)

Amène :

XVe s. Champs verdoyans, *amenes* et fecundes.

(Oct. de Sainct-Gelays, *VIe liv. de l'Enéide.*)

Et par icelle (forêt) faisait son cours *amene*
Le beau fleuve Tybre.

(Id., VIIe liv., 60 ro.)

Amers :

1683. On a du prendre ses *amers* sur la terre en mouillant un ancre, c'est-à-dire prendre sur la terre deux objets, comme deux arbres, un moulin par un arbre, un château par une tour, etc.

(Le Cordier, *Instruction des pilotes*, édit. 1761.)

Amiante :

1555. Une pierre nommée *amiante*.

(De La Bouthière, *Des prodiges*, 73.)

1567. La pierre *amiante*, pierre quasi semblable a l'alun de plume.

(I. G. P. Des ocultes merveilles de nature, 262.)

1580. L'*amiante* qui est pierre qui se rompt.

(Est. de de Lusignan, *Description de Cypre*, 34 v°.)

Amidon :

1302. Item pour. II. lb. *d'amidon*, II. s.

(Cité ap. J. Richard, *Comtesse Mahaut*, 165.)

Amollissant :

1425. Mollifier, c'est amollir; mollifiant, *amollissant*.

(Oliv. de La Haye, *Poème sur la peste de 1348*, p. 213, Guigue.)

1545. Pessaires *amollissans*.

(Guill. Guéroult, *Hist. des plantes*, 371).

Amputation :

1521. L'*amputation* de peché occis par bonnes et decentes operations.

(*Viol. des hist. romaines*, 128, Bibl. elz.)

Amputer :

1519. Puis dit comment les arbres se resjouyssent, et en quelles terres et regions veullent estre plantez...; comment se doivent nourrir, *amputer* et d'autres façons accomplir.

(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 58 r°, édit. 1540.)

Amuser :

XII° s. Or sont li mauvais *amusé*.

(Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 2227, Löseth.)

Id. Ainsi la cuident *amuser*
Et deçoivre.

(Chrest., de Troyes, *Cligès*, 5914, Foerster.)

Id. Fol est liez de bele parole,
Si l'a an mout tost *amusé*.

(Id., *Chev. au lion*, 2464, Foerster.)

Anabaptisme :

1574. Il (S. Cyprien) abhorrissoit l'*anabaptisme*.

(Jaques Tigeou, *Œuv. de Saint Cyprien*, 20.)

1630. Il se fit un mariage d'entre un de ces anabaptistes et une femme du dit lieu, selon les formes de l'*anabaptisme*.

(*Chron. bordeloise*, II, 164, Delpit.)

Anagallis :

1545. C'est merveille que les bestes fuyent la femelle de la dicte herbe *anagallis*.

(Guill. Guéroult, *Hist. des plantes*, 17.)

1549. Les jeunes et barbares médecins ne voyent goute quand ils mectent plus de deux especes d'*anagallis*.

(Maignan, *Hist. des plantes*, chap. VI.)

Anagogie :

XIVe s. *Anagoge.*

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXVII, 85, édit. 1531.)

XVIe s. S'ensuit que par *anagogie*
Ils font un merveilleux devoir
Pour la grace du pape avoir
Par leurs prédicacions.

(Viret, *Cuisine papale*, 23, Fick.)

Id. Allegories, *anagogies* et moralitez.

(Vigenère, *Apollonius Thyanéen*, I, 55, édit. 1611.)

Analyser :

1698. Les fleurs de cette plante *analysées* donnent plusieurs liqueurs acides.

(Tournefort, *Hist. des plantes*, II, 422, édit. 1725.)

Ananas :

1578. La plante qui produit le fruict nommé par les sauvages *ananas* est de figure semblable aux glaieuls.

(J. de Léry, *Voy. au Brésil*, II, 22, Gaffarel.)

Anasarque :

1372. La seconde espèce de ydropisie est appellee hyposarca ou aultrement *anarsarca.*

(Corbichon, *Propriét. des choses*, VII, 52, édit. 1521)

1636. L'hydropisie *anasarque.*

(Est. de Clave, *Cours de chimie*, 175.)

Anatomiquement :

1651. Je n'aurois pas honte de respondre *anatomiquement* et en physicien aux questions que vous me faites.

(La Mothe Le Vayer, *Hexaméron rustique*, 59, Liseux.)

Anatomiste :

1541. Des scavans *anatomistes.*

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, 95 r°, édit. 1555.)

Ancile :

XVe s. Avoit-il mis (sur le bouclier) Salies exultans,
Et nudz luperques et lanigeres flamines
Et *anciles.*

(Oct. de Sainct-Gelays, *VIIIe liv. de l'Enéide*, 79 r°, édit. 1540.)

Ancolie :

1325. Gaunir le dit dortoir, les bancs, les traversains, et les montans du dit dortoir roseter et semer d'*ancolies.*

(Cité ap. J. Richard, *Comtesse Mahaut*, 349.)

Andabate :

1542 Encores que tu combatisses en la maniere des *andabates*.

(Est. Dolet, *Epist. famil. de Cicero*, 125 v°.)

1587. Les *andabates* en champ de bataille.

(Taillepied, *Antiq. de Pontoise*, 73, édit. 1876.)

Anémone :

XIV° s. Bon bevrage pour quasseure : prenez consire, consoude..., *anemoine* et garence.

(*Recettes médicales*, Romania, XVIII, 576.)

Aneth :

1372. *Anet* est une herbe dont la semence est aussi appellée *anet*.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, XVII, 9, édit. 1522.)

On trouve à la même époque la forme populaire *anoi* :

Preneiz de l'ole rosat et de l'ole d'*anoi*.

(*Notice d'un Ms. Messin* par P. Meyer, *Romania*, XV, 184.)

Dans le glossaire latin-françois de Douai : « anetum, anois », où M. Godefroy a reconnu la plante nommée *anis!*

Anfractueux :

1541. Circonvolutions *anfractueuses*.

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, 23 r°, édit. 1555.)

Anfractuosité :

1541. Longue revolution et *anfractuosité*.

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, 10 v°, édit. 1555.)

Grande implication et *anfractuosité* de vaisseaux.

(Id., 17 v°.)

Angéliser :

XV° s. Saint m'as voulu *angelisier*, ce semble,
Deiffier entre les mortels hommes.

(Chastellain, *Les XII dames de rhétorique*, VII, 170, Kervyn.)

Angineux :

1615. Il se lit dans les scholies de Houlier, qu'un squinantic ou *angineux* ne pouvant plus respirer ny parler..., se fit ouvrir la trachee artere.

(Loys Guyon, *Mir. de la beauté*, I, 413.)

Angustier, v. act., serrer, mot vieilli ; le part. passé *angustié* est seul cité dans les Dictionnaires, à la date de 1566.

1546. Si par l'estroit du chemin ne sommes *angustiez* et coarctez.

(Jeh. de Gaigny, *Sermons de Guerricus*.)

Anicroche :

1608. Celuy qui sould un argument, insistant a l'encontre, se fonde, non sur ce qu'il n'est pas vray semblable, mais sur ce qu'il n'est pas nécessaire. Et pourtant le deffendeur a beaucoup plus d'avantage que le demandeur a cause de cet abus et *hennicroche*.

(Jean du Sin, *Rhét. d'Aristote*, 279.)

On ne cite point d'ex. de ce mot avec le sens actuel avant 1634.

Anil :

1600. Le meilleur *anil* est celuy qui est le plus pur.

(Ant. Colin, *Hist. des drogues*, II, 26.)

1615. Il y a aussi en Perse et a present au Perou une herbe dont on fait l'*anille*.

(Montchrestien, *Économie politique*, 328, Funck-Brentano.)

Animation :

xve s. Ils... se mirent en devoir d'envoyer l'un vers l'autre et d'essayer par paroles si leurs deux contraires *animations* et felletés se pourroient mitiger et un peu radoucir par moyens.

(Chastellain, *Chron.*, V, 425, Kervyn.)

Annales :

xve s. Et qu'il te pleust escouter les *annales*
De noz labeurs et noz peines journalles.

(Oct. de Sainct-Gelays, *1er livre de l'Enéide*, 6 v°, édit. 1540.)

1535. Thucydides en cest endroit accorde plus que les autres aux *annales*.

(G. de Selve, *Vie de Plut.*, 21 r°, édit. 1547.)

1537. Les registres des archives du Capitole où sont les *annales* de Rome.

(De la Grise, *Lettres de Marc-Aurèle*, XII.)

Annotation :

1512. *Annotation* de la saison estivale.

(J. Le Maire, *Illustr. de Gaule*, I, 184, Stecher.)

1529. Ses annotations (de Budé) sur les Pandectes.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, 3 v°.)

1540. Les *annotations* subsequentes en la marge.

(Guill. Michel, *Trad. de Justin*, 100 v°.)

Anonyme :

1557. Les autres peuples du mont Atlas sont *anonymes*, c'est-à-dire sans aucun nom particulier.

(*Le Recueil des païs*, 75).

XVIe s. Ceste histoire j'hai extraite d'un poete *anonime*.

(Bonivard, *Source de l'idolatrie*, 119, Fick.)

XVI-XVIIe s. Quelques livrets *anonimes*.

(D'Aubigné, I, 473, Réaume et Caussade.)

1623. Un livret *anonyme* de ces nouveaux dogmatisans.

(Garasse, *Doctrine curieuse*, 705.)

Anse :

XIIIe s. De si a Aigremor ne sont aresteu,
Par mardi matin sunt en *hance* venu.

(*Gui de Nanteuil*, 66. A. P.)

Antepenultième :

1500. Le sabmedi, *antepenultieme* de juillet.

(Médicis, *Chron.*, I, 493, Chassaing.)

On trouve plus souvent au XVIe s. *antepenultime* :

1550. Le penultime et l'*antepenultime* degré.

(Roussat, *de l'Estat et mutation des temps*, 69.)

Anteriorité :

1533. Unes grammaires historiques et meteoriques contendentes de leur *anteriorité* et postériorité.

(Rabelais, *Œuvres*, II, 539, Burgaud.)

Anthologie :

1617. *Anthologie* ou recueil des plus beaux épigrammes grecs.

(Tamisier, *titre du Recueil*.)

1623. Quoi qu'ils ne fussent pas comme la grenouille de l'*Anthologie*.

(Garasse, *Doct. curieuse*, 711.)

1633. Il y a entre aultres une *Anthologie* en majuscule..., édition d'Alde que je n'avoys jamais veue.

(Peiresc, *Lettres*, II, 154, T. de Larroque.)

Anthyllis :

1556. Une herbe *anthyllis*, dite oreille de souris.

(Rich. Le Blanc, *De la Subtilité*, III^re.)

Antichrétien :

1555. Ha, malheureux *antichristiens* nouveaux !

(Artus Désiré, *Défensoire de la foy chrestienne*, sans pagination.)

1602. Erreurs *antichristiennes*.

(G. Thompson, *Secrets de l'Apocalypse*, 210).

1603. La bande *antichrestienne* et sathanique.

(Chavigny, *Des Pléiades*, 410.)

Anticipation :

1437. Impetrer une *anticipation* de la chancellerie.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, III, 49, B.-B.)

XVe s. Ces lettres ainsi escriptes par *anticipation* de temps.

(Chastellain, *Chron.*, IV, 465, Kervyn.)

Antidater :

1462. Ils craignoient de ne pas trouver de notaires qui passassent les dictes lettres *antidatées*.

(Cité ap. Fierville, *Doc. inédits sur Commynes*, 62.)

Antisale :

Ce mot dont M. Godefroy ne cite que deux ex. du XVIe siècle est encore en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

1627. Les nobles gardoient anciennement dans leur atrium ou *antisale* les bustes ou testes de leurs prédécesseurs.

(Louis Savot, *Médailles antiques*, 22.)

1739. On y va travailler (à la bibliothèque du Vatican) certains jours de l'année dans une grande *antisale*.

(De Brosses, *Lettres*, II, 268, Colomb.)

Antiscorbutique :

1700. Cette plante (l'ancolie) est apéritive, détersive, *antiscorbutique*.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, II, 354.)

Antre :

XVe s. Et de rechef se remussoient au ventre (du cheval de bois)
Comme larron faict au spelunque ou *antre*.

(Oct. de Sainct-Gelays, 2e *liv. de l'Enéide*, 16 vo, édit. 1540.)

Droit a Scylla soubz son *antre* parfond.

(Id., 3e *liv.*, 26 vo.)

Apnée :

On trouve au XVIe s. *apné*, s. m., avec le même sens :

Il sçavoit aussi le moyen de suspendre la respiration, ce qu'il appeloit *apné*.

(Vigenère, *Vie d'Apoll. Thyanéen*, 70, édit. 1611.)

Apocrisiaire :

1628. L'advis du conseil de l'*apocrisiaire* du confesseur du roy.

(Laurens Bouchel, *Somma beneficiale*, 105).

Apologie :

XIVe s. *Appologie* de Jacob sur ses quatre femmes.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, II, 115, édit. 1531.)

Aponévrose :

1541. Ces muscles font par leurs *aponévroses* ou enervations un cercle d'un tendon large finissant au lieu dit iris.

(Jeh. Canappe, *Tables anatomiques*, 92 ro, édit. 1551.)

Apophyse :

1541. *Apophyses* mamillaires.

(Jeh. Canappe, Id., 33 v°.)

La seconde vertebre a une *apophyse* d'une part et d'autre acclive ou descendente.

(Id., 89 v°.)

Apostrophe :

1514. *Apostrophe*, figure de grammaire.

(Guill. Michel, *Eglog. de Virgile*. 4 r°, édit. 1540.)

XVI-XVIIe s. Qui ne sçayt combien les apostrophes et prosopopees sont en commun usage a toutes sortes de gens?

(Fr. de Sales, *L'estandart de la Croix*, liv. II, 9, édit. Vivès.)

Apostumer :

1372. Aulcunes foys elle est malade par humeur corrompue qui est retenue dedans les peaulx de la poictrine dont elle devient *apostumee* et en est l'alaine empeschee.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, V, 33, édit. 1552.)

Apparat :

XIIIe s. Nous creon que l'*apparat* fache
Souvent coulour venir en la fache

(*La Clef d'Amors*, 2229, Doutrepont.)

Sans *apparat* veit nen pucele
Savoir mon s'el est lede ou bele.

(Id., 2241.)

1537. On a commencé en ceste ville le gros *apparat* pour le recevoir.

(Rabelais, *Epistre*, t. II, 588, Burgaud.)

XVIe s. Tout l'*apparat* et ce qu'on pourroit dire.

(Du Fail, *Eutrapel*, 216, Guichard.)

Id. Il est receu avec *apparat* et affection.

(*Chron. bordeloise*, I, 43, Delpit.)

(*A suivre.*) A. DELBOULLE.

COMPTES RENDUS

Ernest Dupuy. **Bernard Palissy.** — *L'homme*, — *l'artiste*, — *le savant*, — *l'écrivain.* — Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1894, in-18 jésus, de VIII-334 p.

Le livre que M. Ernest Dupuy vient de consacrer à Bernard Palissy considère le célèbre émailleur sous tous les aspects de son génie et il serait à souhaiter que chacun des grands noms de notre histoire littéraire fût de la sorte le sujet d'une monographie aussi complète et aussi bien entendue. Après avoir raconté autant qu'on le peut faire la vie de l'homme, M. Dupuy examine l'œuvre et ses mérites avec une compétence et une sûreté d'information auxquelles il convient de rendre une justice sans réserve. L'artiste et le savant sont appréciés avec autant de goût que de talent et l'un et l'autre mis en leur vraie place par un critique judicieux et sagace, sans illusions comme sans faiblesses. Les émouvantes aspirations de l'artiste, sa ténacité, sa foi, ont trouvé en M. Dupuy un historien éloquent. La science de Palissy est, elle aussi, minutieusement démontrée et analysée, les résultats pesés équitablement et rangés à leur ordre dans le développement de la pensée humaine, confirmant ainsi à l'admirable potier ce titre que Cuvier lui donnait de fondateur de la géologie. Quelque enseignement qu'il se dégage des pages de M. Dupuy sur ces questions diverses, et en particulier de l'examen des livres qu'a lus Palissy (p. 131), ce n'est pas là que nous nous arrêterons. Plus soucieux de connaître la personnalité de l'écrivain, nous chercherons surtout dans ce livre ce qui a trait à l'auteur de la *Récepte véritable* et des *Discours admirables.*

Avant toutes choses, M. Ernest Dupuy s'efforce avec raison de déterminer ce que nous savons de la biographie de Palissy et ce que nous ne savons pas. Comme il arrive parfois, notamment à son contemporain Monluc, cette vie s'ouvre par une énigme et se clôt par une énigme. Où Palissy naquit-il? En Agénois, cela n'est pas douteux et M. Dupuy n'a pas tort de l'affirmer; mais l'embarras commence bien vite quand il s'agit d'ajouter à quelle date et en quel endroit. Très prudemment, M. Dupuy s'abstient; disons, comme lui, vers 1510, en adoptant une moyenne entre les diverses opinions en cours, et avouons que nous ne possédons aucune donnée sérieuse sur le lieu de cette naissance. Pourtant, depuis l'apparition du livre de M. Dupuy, j'ai lu dans le journal *la Gironde* du 10 octobre dernier, quelques renseignements « intimes et inédits », dont l'auteur anonyme n'indique pas la source et qui, s'ils étaient prouvés, feraient la lumière sur ce point. Je les transcris textuellement : « Il est bien vrai que Palissy appartient à l'Agénois, malgré son origine italienne. D'après les documents précis retrouvés dans la famille Tymbrune, maîtresse de la seigneurie de la Capelle-de-Biron depuis le milieu du XVe siècle jusqu'après la Révolution de 1789, il appert que Pedro Palissi, marié à une demoiselle Bonnefont, fit baptiser son fils Bernardo, le vendredi 30 avril 1501, en l'église de Saint-Avit-sur-Lède, servant alors de siège paroissial à La Capelle-de-Biron. Pedro exerçait les diverses professions d'arpenteur, de vitrier, de sculpteur, de

potier, etc., lorsqu'il suivit en France, vers 1487, avec nombre de ses compatriotes, le cardinal de la Rovère, évêque d'Agen et neveu du pape Jules II. » Que faut-il croire de ces affirmations si positives? Je l'ignore. J'ai tenu à les reproduire ici, en évidence, pour permettre de les réfuter ou de les confirmer au besoin. Une pareille affirmation, moins précise toutefois, s'était déjà produite, le 5 juillet 1891, dans un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Bernard Palissy, à Villeneuve-sur-Lot, par M. Georges Leygues, député, aujourd'hui ministre de l'Instruction publique. Une plume autorisée avait demandé aussitôt, dans l'*Intermédiaire* du 25 juillet, si l'on avait découvert des documents nouveaux sur Palissy et, en particulier, son acte de naissance. C'est ce que nous réclamons à notre tour : si l'on possède quelque part des documents si précis sur les origines de Palissy, il convient de les produire; on ne saurait les laisser hors de portée de ceux qui sont le mieux à même d'en apprécier la valeur.

« S'il est impossible, comme le dit M. Dupuy, d'enlever à la terre agenaise l'honneur d'avoir donné naissance à Palissy; il faut laisser à la Saintonge la gloire d'avoir adopté l'artisan, d'avoir développé son caractère, d'avoir éveillé son génie. » C'est à Saintes, en effet, que Palissy se fixa de bonne heure, et qu'il passa les années les plus tourmentées et les plus fécondes de son labeur prodigieux et héroïqne, employant à ses recherches de céramiste les ressources très maigres que lui procuraient ses métiers de peintre verrier et d'arpenteur, retranchant sur ses propres besoins et défiant la pauvreté pour mener à bien ses expériences. Toute cette histoire d'un homme courageusement attaché à son idée et la faisant réussir en dépit de tous les obstacles a été maintes fois racontée. M. Dupuy y ajoute quelques détails nouveaux et qui ont leur importance. Mais le chapitre qui apporte le plus de renseignements inconnus est celui que l'auteur consacre aux voyages de Palissy (p. 47). Nous reproduisons ici les conclusions mêmes de M. Dupuy; elles éclairent des faits assez obscurs qu'elles expliquent logiquement. « Pour résumer cette longue discussion sur les voyages de Palissy, dit M. Dupuy (p. 58), ils se divisent en deux groupes appartenant à deux périodes très distinctes de sa biographie. La première période est celle où Palissy réside habituellement à Saintes; elle va de 1543 à 1563 et comprend le séjour à Tarbes, les voyages à travers les pays d'Armagnac, Béarn et Bigorre, les excursions en Aunis, en Saintonge, en Vendée, en Poitou, en Tourraine, la fuite à La Rochelle. La seconde période, qui est celle où Palissy a son domicile ordinaire à Paris, s'étend de 1565 à 1575 et comprend les explorations scientifiques en Brie, Valois, Champagne, Picardie et le séjour plus prolongé au pays des Ardennes. »

Les dernières années de Palissy paraissent s'être écoulées à Paris. Elles furent assombries par des déboires, comme l'avaient été ses débuts. On ne sait que vaguement quand et comment il est mort, car le succès qui avait un moment souri à ses efforts ne tarda pas à faire défaut, et la misère retourne sur les pas de l'adversité. Un passage bien connu du *Journal* de L'Estoille nous apprend qu'il est mort à la Bastille; plus tard d'Aubigné est revenu à diverses reprises sur la mort de Palissy et a montré dans trois endroits de ses œuvres le vieillard proche de sa fin ayant un entretien des plus dramatiques avec le roi Henri III qui serait venu dans sa prison le presser d'abjurer. Cette mise en scène semble bien factice et faite pour donner de l'intérêt au récit plus que pour rapporter fidèlement les véritables circonstances du trépas si lamentable pourtant de maître Bernard.

En disparaissant ainsi, Palissy laissait des chefs-d'œuvre de plus d'une sorte et qui auraient dû lui assurer le respect de l'autorité de son temps. Nous n'avons pas suivi les traces de M. Dupuy quand il les examine successivement avec une indiscutable compétence. Marchons derrière lui, maintenant qu'il considère les divers aspects de l'écrivain. « Novateur en matière de foi, en matière d'art, en matière de science, s'écrie le biographe en parlant de

Palissy, peut être allons-nous le trouver encore, en matière de langue et de style, indépendant et créateur. »

La grande originalité de Palissy a cet égard, — et M. Dupuy l'a parfaitement mis en lumière, — c'est d'avoir été lui-même le propre auteur de son éducation d'écrivain, comme il l'avait été de sa science, un autodidacte dans toute la force de ce terme assez prétentieux. Chose surprenante, cet ignorant s'efforce bien visiblement de parler la langue des savants ses contemporains et, de fait, il met en usage beaucoup moins de termes nouveaux que ne le fait la fantaisie d'un Rabelais. Son vocabulaire est normal et, sauf quelques provincialismes et des formes particulières, est bien celui du temps. La syntaxe est moins personnelle encore, offre moins de singularités et mérite moins d'examen. En analysant ainsi la langue de son auteur, M. Dupuy a cru découvrir une habitude particulière à Palissy et en a fait la remarque : « cette habitude, dit-il, consiste à unir le mot populaire et le mot savant, comme pour les éclairer l'un par l'autre ». Et M. Dupuy dresse, à l'appui de sa thèse, une liste assez nombreuse de substantifs, d'adjectifs ou de verbes redoublés de la sorte. Déjà on a indiqué ailleurs (*Revue critique*, 1894, II, 385) que ce n'est pas là une particularité caractéristique de Palissy. J'estime pour ma part que c'est pure redondance habituelle à beaucoup d'écrivains, et en particulier à Montaigne, dans les œuvres de qui il ne serait pas malaisé de retrouver des exemples typiques et nombreux.

Là où Palissy est bien lui, sans conteste, c'est dans son style, dans l'ingénieux agencement de sa prose, si savoureuse et si forte. Sa longue et laborieuse expérience lui a fourni tant de termes de comparaisons que les images naissent naturellement sous sa plume, neuves, familières et brusques, pleines de justesse et d'attrait. Il a gardé de son éducation populaire le goût des termes expressifs du terroir, l'amour des proverbes, des dictons alertes et vigoureux. M. Dupuy a essayé de faire, dans son livre, le départ de ces éléments divers. Pour achever utilement sa monographie, pourtant si complète et si bien entendue, il a réuni dans un appendice les mots de la langue de Palissy qui peuvent donner lieu à des remarques. Puisque l'auteur a eu cette pensée, j'aurais voulu qu'il y joignît aussi l'indication de tous ces proverbes dont Palissy savait faire un usage si personnel. J'aurais souhaité surtout que les provincialismes de la langue de Palissy fussent notés d'une main plus sûre. Les santonismes et les gasconnismes se coudoient dans cette langue. Si M. Dupuy a très nettement indiqué les premiers, les autres, au contraire, sont un peu négligés. Je signalerai ici les formes gasconnes suivantes encore en usage : *arrenter* (donner ou prendre à rente); *bignets* (beignets); *canelle* (canal de bois); *molue* (morue); *nentilles* (lentilles); *nousillers* (noisetiers); *palice* (clôture); *pilot* (petit tas) et *appilé* (mis en tas); *pibles* (peupliers); *vironner* (tourner).

Deux acceptions me paraissent également mal comprises. Dans le passage cité par M. Dupuy (p. 305), le mot *langrotte* ne signifie ni sauterelle, ni locuste ou langouste; c'est le lézard gris des murailles (gasc. *langrotte, langrouette, angrotte, angrouette*). Pareillement les *vimiers* (p. 328) ne sont pas des oseraies, mais bien les osiers eux-mêmes. Toutes ces vétilles ne sauraient rien enlever à la partie philologique du livre de M. Dupuy si pertinente et si bien informée. Quant aux autres parties de son ouvrage, si la compétence nous fait défaut pour les juger équitablement, nous ne saurions taire le plaisir pénétrant que nous avons pris à les lire. C'est, dans son ensemble, une œuvre solide et bien ordonnée, d'un savoir aussi précis que sobre, solide sans lourdeur et attrayant par sa variété, éloquent sans fracas, de cette éloquence contenue qu'ont les convictions fortes et mûrement établies.

PAUL BONNEFON.

Louise de Savoie et François Ier; *trente ans de jeunesse*, 1485-1515, par R. DE MAULDE LA CLAVIERE, avec trois planches en héliogravure. Librairie acad. Perrin et Cie, 1895.

Nul n'était mieux préparé que l'auteur à écrire ce livre, puisque nul n'a plus exploré, dans tous les recoins, cette période de trente années qui commence sous Charles VIII, et se termine à l'avènement de François Ier. Il suffit de rappeler les trois volumes qui comprennent la 1re partie de l'histoire de Louis XII ; — la publication des procédures politiques de ce règne, — et celle des chroniques de Jean d'Auton, — enfin la monographie de Jeanne de France. Le présent ouvrage est, comme ceux qui l'ont précédé, puisé aux sources originales, et à des sources pour la plupart inédites ou nouvelles. Cette nouveauté n'en est pas le seul mérite : l'érudition s'étend, comme une trame solide, sous les couleurs du récit qui est rapide et vivant. Sans doute, ces trente ans de jeunesse du duc de Valois, les intrigues nouées à la petite cour de Cognac, au château d'Amboise et à Blois, cette vie de luxe et de plaisirs à l'italienne, et peut-être bien aussi à la française — après Boccace, et immédiatement avant Rabelais — ces joutes militaires et amoureuses traversées par l'ambition, et l'entrecroisement des menées diplomatiques, où se jouait aussi le sort de la France : voilà autant d'éléments combinés d'une histoire aussi romanesque que politique, faite pour nous séduire! Encore l'historien a-t-il su démêler l'écheveau, rechercher et faire parler les textes, éclairer les figures et mettre à nu l'âme des quatre ou cinq personnages importants de cette tragi-comédie.

« Tout le souci de cette mère (Louise de Savoie) tenait en une seule préoccupation : le roi Louis XII aura-t-il ou non un fils? » La question resta suspendue pendant dix-sept ans. « Mince et sèche, ayant reçu en partage les vertus d'antichambre : l'art de dissimuler, la patience extérieure, une mémoire implacable », indifférente au dogme, mais superstitieuse (croyant en François de Paule qui lui avait prédit que son fils serait roi), Louise de Savoie passa le temps à disputer son fils à l'influence du maréchal de Gié, à surveiller les couches d'Anne de Bretagne, et à empêcher aussi les écarts trop imprudents de François... témoin le roman ébauché entre Marie d'Angleterre et le duc de Valois (v. p. 384). Le rôle du maréchal de Gié à Amboise, sa conduite vis-à-vis de Louise, la part qu'il prit aux négociations du mariage de Claude de France avec François, et enfin son procès et sa condamnation, toute cette histoire est expliquée avec infiniment de sagacité par M. de Maulde.

Mais je passe sur la partie proprement « historique » de l'ouvrage, pour m'arrêter à ce qui intéresse plus directement notre Revue, c'est-à-dire, en dehors ou à-côté des faits de la politique, à la physionomie morale et littéraire de cette époque; l'auteur est arrivé à la restituer par deux moyens : 1° en recueillant avec une exactitude scrupuleuse une foule de détails qui en se superposant nous donnent l'impression de la réalité : menus faits qui nous font comprendre une société ou un caractère; par exemple les enluminures d'un Robinet Testard exécutées pour Louise de Savoie (v. dans le volume, *la musique à Cognac*, planche en héliogravure, ms. fr. 143, fo. 65), ou encore un compte des dépenses de la maison du duc de Valois — cela joint aux confessions assez franches du *journal* de Louise, ou aux dépêches explicites de l'ambassadeur vénitien ; — 2° en rattachant ces « particularités » aux deux ou trois idées générales qui expliquent toute l'époque : c'est ainsi que M. de Maulde nous montre l'esprit de cour venu déjà d'Italie, mais combattu d'abord assez rudement par les goûts bourgeois, et sans doute quelque peu vulgaires, de Louis XII et d'Anne de Bretagne. C'est aussi en Italie qu'il aperçoit l'idéal esthétique des hôtes d'Amboise, ou du moins cette façon de comprendre la vie qui était celle de la comtesse d'Angoulême, et, aussi, avec les variantes dues à

la différence de l'esprit et du tempérament, celle de Marguerite et de François : l'une traduisant Boccace en un français exquis, et l'autre le mettant gaillardement en action. — Aussi bien l'Heptaméron est-il en partie leur histoire à tous les trois (v. en particulier la Xe et la XXVe nouvelle dont M. de Maulde nous donne les clefs). Si l'aventure de Bonnivet « nous fait toucher du doigt l'état d'âme intime de Louise de Savoie », grondant sa fille de sa cruauté! le caractère de Marguerite de Navarre se laisse moins facilement définir, elle qui, après son second mariage, mena une vie quasi-claustrale, tout en écrivant l'Heptaméron : « sa figure de vraie femme du monde conservait le double profil d'Amboise, moitié galant, moitié dévot. »

Dans un chapitre consacré à « l'idée du beau », M. de Maulde remonte à la source du courant italien, qui allait bientôt déborder en France. Il oppose nettement à l'école de Dante qui s'inspire du Moyen Age chrétien et qui est encore représentée par Léonard de Vinci et Michel-Ange, l'école voluptueuse et païenne de Boccace et de Pétrarque, à laquelle se rattache, du moins par certains côtés, Raphaël lui-même. Le supplice de Savonarole, le dernier défenseur de l'école dantesque, « est certainement le plus grand événement de la Renaissance » (1498). Désormais Pétrarque règne, « Pétrarque qui affecte d'ignorer Dante. L'art représente l'amour. »

Le conflit du goût italien et des traditions françaises apparaît encore dans les combinaisons architecturales de l'époque. M. de Maulde rend justice aux efforts que firent Louis XII et le cardinal d'Amboise « sinon pour réagir contre le courant italien, du moins pour le canaliser ». — « Ce fut une période vraiment belle, mais trop courte, où le génie national produira la fleur exquise de bon goût dont tant de monuments témoignent encore », par exemple, à Rouen et à Blois.

Les écrivains sont mêlés aussi à cette histoire de trente ans, à titre de comparses ou de témoins. Les uns sont les représentants de l'italianisme littéraire qui, dès le règne de Charles VIII, se faisait sentir en France : c'est, au premier plan, Octovien de Saint-Gelais, sur lequel M. de Maulde s'étend longuement, avec raison. Signalons des pages très pénétrantes sur le *Séjour d'Honneur*, 1491 ; le *Vergier d'Honneur*, qui parut sous le nom d'Octovien et sous celui d'André de la Vigne; sur la traduction des *Épîtres d'Ovide* (1497), avec des observations curieuses au sujet des manuscrits artistiques de l'Ovide, où nous voyons l'enlumineur de Louise reproduire le type de la femme à la mode « toujours mince, blonde, aux yeux gris bleu ». La participation d'Octovien à la *Chasse et au départ d'Amours* paraît à M. de Maulde très douteuse : il y retrouve des vers de Charles d'Orléans légèrement démarqués; de même il paraît difficile d'attribuer sûrement « au gentil evesque » une traduction de l'*Art d'aimer* qui parut en 1509. Mais en 1500 il offrait à Louis XII une traduction de l'Énéide (imprimée seulement en 1540). « Le phénix de Cognac et d'Amboise était devenu celui du Louvre », et c'est ainsi que, de bien des façons, « Charles VIII a commencé François Ier, qui rangeait *ce petit roy Charles parmi les plus grands roys de France* ». — Un autre italianisant « qui, par une coïncidence fortuite et logique, fit son entrée à la cour de Louis XII à peu près au même moment que le duc de Valois », ce fut Jean Lemaire de Belges; celui-ci défendit très mollement la langue française dans sa *Concorde des deux langages*, et à ses yeux l'italien resta la langue par excellence de l'amour et de la poésie. M. de Maulde nous donne une impression juste de l'auteur des *Illustrations de Gaule*.

A côté de l'influence italienne, se développait en même temps l'humanisme, soutenu par Budé (qui fut secrétaire de Louis XII), et par Claude de Seyssel, « le porte-parole » du cardinal d'Amboise, qui dédiait au roi ses traductions. M. Ferdinand Brunot avait déjà signalé, dans cette Revue, l'intérêt de la préface écrite par Seyssel en tête de sa traduction de Justin, composée en 1509, « véritable plaidoyer en faveur de la langue française, auquel sa date même, à défaut d'autre mérite, donnerait déjà de l'importance » (no du 15 janv. 1894).

M. de Maulde, en se plaçant à un point de vue différent (mais en somme assez voisin) de celui de M. Brunot, voit dans cette préface, comme dans toute l'œuvre de Seyssel, une tentative faite pour donner a la langue et à l'esprit français une matière, une littérature en dehors des imitations italiennes. Il lui semble donc, à regarder seulement les théories ou les aspirations, que Claude de Seyssel a été, beaucoup plus que Lemaire de Belges (que Ronsard cependant regardait comme son maitre), le vrai précurseur de la Pléiade : et cela est vrai pour l'ensemble, si nous voulons bien ne pas tenir compte de ce que Ronsard et Du Bellay ont eux-mêmes pris à Pétrarque et aux poètes du cinquecento italien, et de ce qu'après tout ils ont eux-mêmes désavoué; si nous ne considérons que leur tentative de donner à la France une littérature à la fois originale et classique.

J'aurais voulu m'arrêter avec M. de Maulde sur l'opposition faite à l'influence italienne par Jean Bouchet qui prônait les Molinet, les Cretin, les Jean Marot : limité par l'espace de ce compte rendu, je suis loin d'avoir signalé tout ce qui dans cet ouvrage copieux se rapporte à notre histoire littéraire. L'auteur cite le mot bien caractéristique de Castiglione qui, se plaignant de la barbarie française, ajoutait : « Si François d'Angoulême monte sur le trône, il fera fleurir les lettres. » Ce qui est advenu de l'italianisme sous François Ier et sous ses successeurs est une autre histoire. M. de Maulde nous a dit ce qu'était la poésie de cour avant Mellin de Saint-Gelais; il nous a montré dans Octovien le prototype du poète courtisan de Du Bellay, et dans la poésie d'Octovien ou de Lemaire, une première épreuve du pétrarchisme, longtemps avant Olivier de Magny et Desportes.

LOUIS CLÉMENT.

FRANCESCO FLAMINI. **Studi di storia letteraria italiana e straniera.** Livorno, Giusti, 1895, in-16 de IX-453 p.

On indiquait, en 1891, dans le *Giornale storico della letteratura italiana* (*Le roi Henri III et l'influence italienne en France*), la nécessité de traiter un jour « la question bien attrayante des relations littéraires entre l'Italie et la France au XVIe siècle. Il y aurait, disait-on, un livre utile et neuf à écrire sur ce sujet. Un tel travail devrait s'appuyer sur une bibliographie des traductions françaises d'auteurs italiens et des éditions italiennes données en France à cette époque; malheureusement cette bibliographie reste à faire, et le sujet, dans nos histoires littéraires françaises ou italiennes, n'est même pas esquissé. » Le desideratum bibliographique reste intact, bien qu'il soit permis d'espérer que M. Emile Picot nous réserve à ce propos quelque surprise. Le travail littéraire, en revanche, qu'on pouvait attendre du côté français, vient d'être entrepris du côté italien, et d'une façon très heureuse dans les *Saggi* de M. Flamini. On doit l'en remercier dans cette *Revue*, quelles que soient les imperfections et les lacunes inévitables en un sujet aussi large attaqué sérieusement pour la première fois. M. Flamini n'est d'ailleurs pas à ses débuts dans l'histoire littéraire : un livre de lui fait autorité sur *La lirica toscana del Rinascimento anteriore ai tempi del Magnifico*, et son édition critique de Tansillo, un modèle de Malherbe, n'a pas été sans le préparer à la matière qu'il aborde aujourd'hui. Enfin, les essais d'ordre différent que contient son présent recueil (*Gl' imitatori della lirica di Dante*, *Il luogo di nascita di madonna Laura*, *Per la storia d'alcune antiche forme poetiche italiane e romanze*, « *Leandro y Hero* » *e l'* « *Octava rima* » *di Giovanni Boscan*) montrent que l'auteur n'est pas un esprit cantonné en un coin de la science et dont l'information risque de manquer d'horizon.

Plus de la moitié du volume appartient à notre domaine, et l'essai le plus important qu'il renferme est intitulé précisément *Le lettere italiane alla corte di Francesco I, re di Francia.* Les lettres italiennes ont pénétré d'abord en France sous la forme de l'humanisme. Cette étude n'est pas essayée par M. Flamini, et il n'en peut guère être autrement, aucun travail préparatoire n'existant encore sur ce vaste sujet. Il juge du moins nécessaire de passer en revue, avec une exactitude qu'on ne trouve pas dans les résumés français analogues, les maîtres italiens et les poètes italiens de langue latine qui ont été, à la fin du xve siècle et au début du xvie, les initiateurs de notre pays à la culture nouvelle : Andrelini, Balbi, Beroaldo l'ancien, Aleandro, Quinziano Stoa, Benedetto Moncetti, puis Jules-César Scaliger (visiblement confondu, p. 223, avec son fils Joseph); la seule omission notable est celle de l'historiographe royal Paul Émile. Laissant de côté ce qui regarde les arts et les artistes, M. Flamini établit le goût personnel de François Ier pour les lettrés italiens et expose brièvement l'action parallèle de Guillaume Budé et de Marguerite d'Angoulême. Il recueille en grand nombre, en les accompagnant d'indications biographiques qu'il aurait pu enrichir facilement, les noms d'italiens écrivant ou enseignant en France à cette époque. Il relève aussi les témoignages de culture italienne chez les écrivains français et les gens de cour. Toute cette partie ne peut être considérée que comme une ébauche d'un tableau définitif, et la plupart des traits en sont connus. On attribuera un intérêt plus nouveau au dépouillement du curieux *Canzoniere* italien d'un certain Amomo, publié en 1535 par Simon de Colines, qui fait défiler sous nos yeux les membres les plus notables de la colonie italienne de Paris au milieu du règne de François Ier. Le lecteur français trouvera profit à des observations sur Saint-Gelais, sur Jacques Colin, le traducteur de *Cortegiano*, et surtout aux portraits fort étudiés de lettrés italiens venus en France : Luigi Alamanni, le noble banni florentin, qui devrait bien trouver le biographe auquel lui donnent droit l'importance de son œuvre littéraire et l'intérêt de son rôle international; Niccolo Martelli, Gabriello Simeoni, Muzio, Giulio Camillo, Tagliacarne (*Theocrenus*); Belmesseri, etc. En somme, c'est un précieux chapitre d'histoire littéraire qu'il était nécessaire de voir écrit. Aucune idée systématique n'a gêné l'auteur dans ses observations. Pas le moindre désir instinctif de surfaire ses compatriotes ou d'augmenter la portée, déjà si grande, de leur influence. Voici d'ailleurs quelques lignes de sa conclusion : « Il faut le reconnaître, la qualité des hommes de lettres italiens venus sous François Ier à la cour du roi très chrétien a mal correspondu au bon vouloir d'un prince qui, pour parler avec Sainte-Beuve, prodiguait avec tant de grâce « les sourires et les rayons ». Si l'on met à part Alamanni, en qui les dons du caractère égalaient ceux de l'intelligence, et chez qui le dévouement du courtisan n'empêchait point l'amour sincère de l'art, les autres continuaient en pire la tradition des Moncetti et des Stoa. Aventuriers, ils visaient à faire de l'argent; leur moyen, une éphémère renommée acquise par l'auto-apothéose; exemple commun à tous, le divin Pierre l'Arétin... Tous charlatans, ils représentaient dignement, à leur façon la science et les lettres dans ce trop nombreux bataillon d'intrigants et de brouillons italiens émigrés en France à la suite des Médicis » (p. 336-337). On serait presque tenté de trouver le jugement trop sévère.

La deuxième partie des études franco-italiennes de M. Flamini suppose connus et étudiés (ce qui n'est pas) les détails de l'histoire de l'italianisme au temps de Henri II et de Charles IX. Nous passons au règne de Henri III, à l'époque même où les dangers d'une invasion étrangère toujours croissante sont signalés avec tant de verve par l'auteur des *Dialogues du langage françois italianizé.* M. Flamini commence par quelques observations générales, qui peuvent nous être utiles comme représentant un point de vue étranger; puis il aborde la question de Desportes, « un poète italien, dit-il, déguisé en poète

français ». Nous nous en doutions, mais notre critique le prouve. Les quelques rares imitations ou traductions italiennes, déjà signalées chez Desportes par les critiques français, sont bien peu de chose devant celles que faisait connaître dès 1604, et peut-être sans intention malveillante, l'opuscule lyonnais intitulé *Les Rencontres des Muses de France et d'Italie*; 43 poésies de Desportes y sont publiées avec leurs modèles italiens, que M. Flamini a pu, non sans peine, identifier en appendice (p. 432-439). Mais il a su y ajouter un nombre considérable d'indications personnelles (p. 350-367). On trouvera, en tête de la liste qu'il a dressée, le nom de Pétrarque, avec une protestation opportune qui venge le poète de Laure des critiques inintelligentes de A. Michiels; on est trop porté en effet à confondre avec l'imitation dégénérée qu'en ont faite tant de sots poètes, l'œuvre innovatrice d'un écrivain de génie. Viennent ensuite Tebaldeo, Domenico Venier, Coppetta, Lodovico Domenichi, Giovan Paolo Amanio, Bernardino Rota, Angelo di Costanzo, Tansillo, Cariteo, et ces poètes latinistes, dont on a publié chez nous au XVIe siècle tant d'anthologies et parmi lesquels Desportes fréquentait surtout Sannazar, Marulle, Navagero, Angeriano. Notons en passant la prédilection de l'abbé de Tiron pour Tebaldeo et Angelo di Costanzo, les pires précurseurs du *secentismo*, dans les œuvres desquels il choisit précisément, pour le traduire, ce qu'il y trouve de plus subtil et de plus extravagant. On doit se féliciter que le sujet de l'imitation italienne dans Desportes ait été traité par un italien et par un spécialiste aussi au courant de l'immense littérature lyrique de la Renaissance italienne; personne, chez nous, n'aurait pu l'aborder aussi fructueusement. Souhaitons maintenant que cette recherche soit étendue à Ronsard. Dès à présent tombe en grande partie l'intérêt des observations psychologiques qu'on a voulu établir sur l'œuvre de Desportes, tel sentiment, tel fait précis, sur lequel on a cru s'appuyer, n'étant ou pouvant n'être qu'une simple traduction. Sainte-Beuve, par exemple, prend pour un témoignage de contrition sincère du voluptueux poète, le sonnet : *Hélas! si tu prens garde aux erreurs que j'ay faites*; ce n'est qu'un sonnet de Molza.

Cette étude sur Desportes n'est considérée par M. Flamini que comme une introduction à ce qu'il a à nous apprendre sur le *canzoniere* italien d'Odet de la Noue qu'il a trouvé dans le ms. italien 1640 de la Nationale de Paris. Le lecteur italien adoptera sans doute ce point de vue; nous attacherons vraisemblablement un plus grand prix à la première partie des observations de l'auteur. Au reste, il n'est pas sans intérêt de voir le fils du grand capitaine, soldat lui-même et prisonnier à Tournai, occuper sa captivité à composer en *favella toscana*, au milieu d'amis qui se livraient au même passe-temps. Ce petit recueil inédit, et assez bien tourné, de poésies en majeure partie amoureuses, fait un pendant inattendu aux poésies chrétiennes en français du même auteur, publiées à Genève en 1594. Écrites vers 1586, en tous cas à la fin du règne de Henri III, les *rime* d'Odet de la Noue sont, au jugement de M. Flamini, d'une inspiration personnelle assez remarquable, et contrastent, par ce caractère même, avec l'ensemble de la production de Desportes; elles sont l'œuvre d'un français de bonne race, qui pense par lui-même, mais dont la pensée littéraire est presque complètement italianisée; elles présentent ainsi une autre face de l'engouement pour l'Italie et fournissent une des preuves décisives de l'extrême diffusion dans notre pays de la langue et de la littérature d'outre-monts.

Dans ce livre largement informé et où la correction matérielle est remarquable (on rectifiera aisément quelques noms au passage), M. Flamini se défend beaucoup d'avoir voulu raconter « l'histoire de l'italianisme en France au XVIe siècle »; ce ne sont, dit-il, que de simples notes, dont il sent lui-même toute l'insuffisance. Cette modeste déclaration oblige à insister sur le mérite qu'il a eu à mettre en ordre ces notes précieuses. Sans constituer cette « histoire » très souhaitée, à laquelle manquerait d'ailleurs ici la partie

centrale (règnes de Henri II et de Charles IX) et une étude de la prose analogue à celle qui est faite de la poésie, ces essais en sont une bonne préparation. Le point de départ et le point d'arrivée, qui pourrait bien être marqué par le *canzoniere* d'Odet de la Noue, sont suffisamment fixés; les lignes générales sont indiquées au lecteur attentif. On ira aisément plus loin que l'auteur; on ne devra pas oublier jusqu'où il est allé.

L'espace me manque ici pour discuter avec lui certaines parties de son argumentation. S'il a bien compris le rôle de Desportes dans les lettres françaises et s'il a fait, après la juste part de la critique, la part non moins équitable de l'éloge (sans connaître toutefois les livres de MM. Brunot et Allais), il ne semble pas qu'il ait marqué suffisamment le rôle de Ronsard. Cela n'a pas d'inconvénient pour le lecteur français informé; mais un italien risque de fermer le livre avec la conviction que notre grand poète du XVIe siècle a vécu de plagiats. Quelques phrases correctives eussent été nécessaires, le travail de M. Flamini offrant d'ailleurs à ses compatriotes une excellente orientation dans l'histoire de notre poésie.

Il y a un point plus grave à noter, car il constitue une erreur véritable, qu'on verrait promptement reparaître dans les manuels, si on ne la signalait au passage. Indiquant à grandes lignes la marche, encore si mal connue, de l'humanisme français, M. Flamini croit pouvoir constater « qu'aucun anneau ne manque à la chaîne ininterrompue qui relie Racine et Boileau à Jean de Montreuil et à Nicolas de Clémanges » (p. 278). Rien n'est moins exact que cette assimilation des tâtonnements de notre humanisme avec les progrès ininterrompus de l'humanisme italien. La réalité des faits, au contraire, est celle-ci : après la floraison pleine de promesse de l'humanisme français à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, les fruits ne sont pas venus. Des causes diverses, qu'on démêlera un jour et au premier rang desquelles figure la guerre de Cent ans, ont arrêté le mouvement de rénovation intellectuelle commencé dans notre pays sous l'influence du mouvement italien. Tout s'est trouvé à recommencer, au moment où les imprimeurs de la Sorbonne ont repris en mains, avec des moyens nouveaux, le rôle de Clémanges et de Jean de Montreuil. Cette interruption, qui a retardé, de près d'un siècle peut-être, le triomphe de l'humanisme en France, est un des faits les plus importants — et les moins connus — de notre histoire littéraire.

NOLHAC.

MONTESQUIEU. — **Voyages de Montesquieu**, publiés par M. Albert de Montesquieu. Tome Ier. Bordeaux, G. Gounouilhou, imprimeur de la Société des bibliophiles de Guyenne, 1894, petit in-4, de XLVIII-376 p., et un fac-similé d'un fragment autographe de Montesquieu.

Le 25 janvier 1889, alors que tous les membres actuellement existant de la famille de Montesquieu se trouvaient réunis au château de La Brède pour fêter le second centenaire de la naissance de leur illustre aïeul, ils décidèrent en principe que la publication des papiers inédits laissés par l'auteur de l'*Esprit des lois* aurait lieu intégralement, à brève échéance. Et ce projet si honorable ne tardait pas à recevoir un commencement d'exécution.

Dès 1891, une élégante plaquette, mise au jour par les soins du baron de Montesquieu, chef de la famille et du nom, venait dignement ouvrir la série des publications à suivre. Elle contenait *Deux opuscules de Montesquieu* (Bordeaux, 1891, petit in-4 de VII-81 p., et une vue à l'eau-forte de La Brède par M. Léo Drouyn) : le premier est un petit traité intitulé : *Réflexions sur la Monarchie universelle en Europe*, a été déjà imprimé du vivant même de Mon-

tesquieu et un exemplaire qui semble unique est conservé de nos jours dans la bibliothèque de La Brède; l'autre opuscule est une dissertation académique sur *la Considération et la Réputation*, qui, remaniée par la marquise de Lambert, se trouve dans les œuvres de celle-ci. Quelque restreinte et fautive qu'ait été la publication antérieure de ces deux opuscules, les éditeurs des œuvres posthumes de Montesquieu n'ont pas cru devoir les faire figurer parmi d'autres travaux entièrement inconnus et c'est pour ce motif qu'on les a livrés au public dans une brochure séparée, sorte d'avant-propos des ouvrages à venir.

L'année suivante un volume paraissait, toujours par les soins du baron de Montesquieu, inaugurant ainsi avec une bonne grâce pleine de compétence la série des papiers inédits. Pour rendre sa publication digne à tous égards du grand nom qu'elle devait porter, la famille de Montesquieu s'était, en outre, assuré le concours de la Société des bibliophiles de Guyenne. Une commission composée de trois membres, MM. Barckhausen, Dezeimeris et Céleste, devait veiller sur les diverses phases de la préparation des volumes. Grâce à la vigilance aussi éclairée qu'obligeante de ces érudits, le premier tome des œuvres de Montesquieu parut donc muni de notes et d'introductions, de références et de variantes, offrant en un mot toutes les garanties d'exactitude et de conscience que la critique la plus minutieuse était en droit d'exiger.

Nous indiquerons encore, pour mémoire, tout ce que contenait ce recueil des *Mélanges inédits* (Bordeaux, 1892, petit in-4 de LVIII-302 p.). Il s'ouvrait par une introduction générale, très substantielle et très utile, sur l'histoire même des manuscrits de Montesquieu. L'auteur, M. Céleste, y démontrait surabondamment que ceux qui ont eu l'honneur de porter successivement le nom de Montesquieu avaient toujours pris le plus grand soin des reliques à eux ainsi léguées et que, s'ils n'avaient pas mis plus tôt le public dans la confidence de ces œuvres inconnues, cela avait été par suite de circonstances indépendantes de leur volonté. L'histoire des tentatives faites dans ce sens est curieuse à suivre et les conclusions de celui qui les retrace justes en tous points. Hâtons-nous de reproduire ici, sans nous y arrêter davantage, la liste des travaux divers de Montesquieu contenus dans ce premier volume. Nous suivons l'ordre de leur insertion, non sans faire remarquer toutefois au préalable que leur inspiration est assez disparate et leur date de composition différente : études littéraires ou dissertations académiques, œuvres d'imagination ou de politique, essais philosophiques ou sociaux, ce volume contient des ouvrages de valeur fort diverses, et qui servent inégalement à mieux faire connaître leur auteur. Ce sont : I, *Discours sur Cicéron;* II, *Éloge de la sincérité;* III, *Histoire véritable* (sorte de roman satirique, composé sans doute avant les *Lettres persanes* et qui montre un Montesquieu cherchant sa voie et aiguisant son ironie); IV, *Dialogue de Xantippe et de Xénocrate;* V, *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères* (c'est un complément et un développement du chapitre de l'*Esprit des lois* qui traite des climats); VI, *de la Politique* (faisait partie, à l'origine, d'un traité *des Devoirs* dont il formait le chapitre XIII; on en trouve l'analyse dans la *Gazette* de Camusat); VII, *Réflexions sur le caractère de quelques princes et sur quelques événements de leur vie* (c'est une très belle œuvre, digne en tous points de Montesquieu et renfermant de beaux portraits, celui de Louis XI, celui de Paul III ou celui de Cromwell, qui peut sans désavantage être mis en parallèle avec celui que Bossuet a tracé); VIII, *Lettres de Xénocrate à Phérès;* IX, *Remarques sur certaines objections que m'a faites un homme qui a traduit mes « Romains » en Angleterre;* X, *Mémoire sur la Constitution* (*Unigenitus*); XI, *Mémoire sur les dettes de l'État;* XII, *Mémoire contre l'arrêt du Conseil du 27 février 1725.*

Nous avons tenu à donner tous ces renseignements préliminaires pour bien marquer l'état actuel de la publication. Aujourd'hui un nouveau volume vient de paraître, consacré à la première partie des voyages du Président et mis au jour par M. Albert de Montesquieu. M. Barckhausen l'a fait précéder d'une

préface très informée et s'est tout particulièrement occupé des notes si nécessaires pour accompagner le texte et l'expliquer. Grâce à lui nous pouvons comprendre toutes les remarques de Montesquieu, comme nous pouvons, grâce aux bons soins de la famille, suivre les étapes de Montesquieu voyageur.

Montesquieu voyageur! voilà certes qui aurait réjoui Sainte-Beuve, lui qui écrivait : « Je l'avouerai en toute humilité, — dussé-je faire tort à mon sentiment de l'idéal, — si l'on pouvait avoir dans toute sa suite le *Journal de voyage* de Montesquieu, ces notes toutes simples, toutes naturelles, dans leur jet sincère et primitif, je les aimerais mieux lire que l'*Esprit des lois* lui-même et je les croirais plus utiles ». Nous les avons aujourd'hui, non pas entièrement, car des fragments du voyage en Autriche nous sont seuls parvenus, et, de plus, il semble que Montesquieu n'a pas continué en Angleterre l'espèce de journal de route qu'il avait tenu sur le continent. Mais le récit du voyage en Italie est sauf et le présent volume en contient une grande partie, qui s'étend jusqu'au séjour à Rome. La fin sera publiée ultérieurement, ainsi que les voyages à travers l'Allemagne et la Hollande; ceux-ci ont été également sauvés tout entiers. Comme l'éditeur en fait la remarque, le titre exact du manuscrit serait : *Voyage de Gratz à la Haye*, car il énumère sans lacune toutes les étapes intermédiaires entre ces deux points extrêmes. Mais pour la commodité du lecteur, il a été divisé en trois parties bien distinctes consacrées : la première à l'Italie, la seconde à l'Allemagne, la troisième à la Hollande.

Nous n'avons maintenant qu'à nous occuper de la première, en attendant les deux autres. Parti de Paris en avril 1728, Montesquieu était à Gratz, en Styrie, au mois de juillet suivant, après un double séjour à Vienne et une excursion en Hongrie, et, le 12 août, il en partait pour Venise. Qui ne se souvient de l'aventure qu'on prête à Montesquieu dans cette ville et dont lord Chesterfield aurait été l'instigateur? L'anecdote est, paraît-il, plus que suspecte, mais, s'il y faut renoncer, on trouvera en échange les véritables sentiments du voyageur sur cette ville. « Mes yeux sont très satisfaits de Venise, écrivait Montesquieu pour lui-même; mon cœur et mon esprit ne le sont point. Je n'aime point une ville où rien n'engage à se rendre aimable ni vertueux. Les plaisirs même que l'on nous donne, pour suppléer à tout ce que l'on nous ôte, commencent à me déplaire, et, à la différence de Messaline, on est rassasié sans être las. » Dans cette ville de plaisir, Montesquieu rencontre quelques épaves dont il garde le souvenir : c'était d'abord le comte de Bonneval, Bonneval-Pacha, et aussi Law, réfugié là après sa catastrophe : « C'est un homme captieux, qui a du raisonnement, et dont toute la force est de tâcher de tourner votre réponse contre vous, en y trouvant quelque inconvénient; d'ailleurs, plus amoureux de ses idées que de son argent. »

De Venise, Montesquieu se rend par Padoue et par Vérone à Milan et à Turin, « ville assez ennuyeuse », bien que le voyageur y ait trouvé matière à d'utiles remarques. Puis, descendant vers Gênes, Lucques, Pise et Livourne, il aborde à Florence, le 1er décembre. Mais là le moraliste et l'observateur des mœurs présentes fait place au curieux soucieux d'étudier les œuvres de l'antiquité, de charmer son œil ou son oreille par la découverte de beautés nouvelles encore pour lui. A Florence, Montesquieu travaille avec ardeur à s'instruire et ce qu'il a mentionné dans son journal de voyage ne contient pas, paraît-il, toutes les notes qu'il prit dans son séjour de plus d'un mois.

A Rome, si l'amateur ne perd pas des droits trop récemment conquis, le publiciste reparaît davantage et tous deux vont de concert observer une cité qui offre tant de spectacles divers. Hommes et choses captivent Montesquieu tour à tour et il s'arrête avec la même curiosité avisée devant les souvenirs du passé ou les ouvrages du présent. « Rome est un séjour bien agréable, proclame Montesquieu; tout vous y amuse. Il semble que les pierres parlent. On n'a jamais fini de voir. » C'est bien à cela que le voyageur s'occupe, à bien voir et à bien entendre. Il voudrait saisir cette voix de jadis qui sort de partout,

Cependant, les pierres, comme il dit, paraissent le retenir moins volontiers que les formes d'art plus modernes, et cela est à noter de la part du futur auteur de la *Grandeur des Romains*. Le monde de la politique cléricale, lui aussi, lui plaît beaucoup moins qu'on pourrait le croire. « Ce qu'il y a de singulier à Rome, dit-il, c'est de voir une ville où les femmes ne donnent pas le ton, elles qui le donnent partout ailleurs : ici ce sont les prêtres ». Mais Montesquieu professe trop le respect du christianisme pour ne pas sentir et pour ne pas dire toutes les mesquineries de cette domination tracassière et avide. « Chacun est là comme dans une hôtellerie qu'on fait accommoder pour le temps qu'on y doit demeurer. » Et ceux qui se trouvaient dans cette « hôtellerie » au moment où Montesquieu la visita étaient particulièrement cupides. La paresse du peuple, elle, est entretenue par les aumônes et les hôpitaux; de là résulte « que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce ».

Montesquieu passa trois mois à Rome; puis il prit le chemin de Naples, mais il se promettait de s'arrêter une seconde fois à Rome, au retour. Le prochain volume nous dira ses impressions du sud de l'Italie et nous racontera aussi le voyage à travers l'Allemagne et la Hollande. Celui-ci nous montre surabondamment comment Montesquieu observait, s'efforçant de tout saisir et de tout comprendre. Agriculture, commerce et industrie, travaux publics et constructions navales, hygiène et finances, stratégie même, sciences physiques et naturelles, beaux-arts, tout l'intéressait; il cherche à obtenir sur tout des notions exactes et précises et on trouve dans ses notes les résultats de ces recherches. En lisant cette vaste enquête si personnelle et si bien conduite, on comprend mieux le génie de l'historien, de quels éléments divers il est fait, réunis et coordonnés par la faculté de tout comprendre et de tout mettre en sa place. Au moment où Montesquieu traversait l'Europe, l'état du continent était assez précaire; il ne saurait donc être indifférent de posséder le témoignage d'un esprit tel que celui du voyageur. La grandeur apparente de la maison d'Autriche ne lui en impose pas. Il juge avec sagacité le rôle de la maison de Savoie, et, malgré ses étroitesses de vue, le gouvernement de l'Église le charme pourtant, surtout quand il en est éloigné. Le lecteur trouvera les diverses phases de ces sentiments parfaitement analysées dans la préface qui a été mise en tête du présent volume.

Une véritable révélation l'attend aussi dans ce volume : la découverte de Montesquieu amateur, critique d'art. « Depuis que je suis en Italie, écrivait-il de Florence, au mois de décembre 1728, j'ai ouvert les yeux sur les arts, dont je n'avais aucune idée. » Maintenant ces idées sont venues, comme elles lui venaient d'ordinaire, par la comparaison, et il les exprime avec cette franchise prime-sautière, cette netteté de langage dont il est coutumier. Ce n'est pas le lieu d'exposer ici l'esthétique de Montesquieu et de dire pourquoi il admire par-dessus tout Michel-Ange et Raphaël. Ces raisons sont exposées, parmi beaucoup d'autres vues ingénieuses, dans le tome premier du journal de voyage. On les trouve là en leur jour véritable, sincères quoique réfléchies, pleines de discernement bien que senties par un débutant qui fait l'éducation de son esprit, dites dans cette langue un peu narquoise et ironique qui est celle de Montesquieu, ne voulant paraître dupe ni des autres ni de lui-même et cachant la vivacité de son émotion sous la discrétion d'un sourire ou la légèreté d'une boutade.

PAUL BONNEFON.

Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste, par Ch. Joret, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, correspondant de l'Institut. Aix, Remondet-Aubin. 1894. In-8, 71 pages.

S'il était nécessaire de justifier le zèle pieux avec lequel M. Tamizey de Larroque a publié l'immense correspondance de Peiresc et provoqué une souscription destinée à lui élever une statue, la présente brochure y suffirait. On y voit l'étonnante puissance du travail, la singulière souplesse d'esprit d'un homme qui a cultivé et fait avancer toutes les sciences de son temps. M. Joret le suit d'abord dans ses voyages à travers tous les musées, toutes les bibliothèques d'Europe, le montre en relations d'amitié avec les savants de toutes les nations. Puis il le montre aidant chaque érudit de sa bourse, de ses conseils, se dépouillant en faveur de Sirmond de 200 médailles, fournissant à Campanella les moyens de se rendre à Paris, essayant d'obtenir un adoucissement de peine pour Galilée condamné, faisant les frais de missions scientifiques en Orient, formant une riche collection de médailles (on lui en vola un jour pour 10 000 écus), se bâtissant un observatoire, pratiquant des recherches au microscope, recueillant des fossiles, acclimatant des plantes, des animaux. Et toutes ces études, dont je ne donne qu'un résumé très incomplet, Peiresc n'en a rien publié, tant il pensait plus aux autres qu'à lui-même, lui qui trouvait le temps d'exécuter ou de rêver des travaux d'utilité publique! Et tant de labeurs ont tenu dans une vie qui n'a pas atteint cinquante-sept ans!

Charles Dejob.

Georges Vicaire. **Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle** (1801-1893) : éditions originales; ouvrages et périodiques illustrés; romantiques; réimpressions critiques de textes anciens ou classiques; bibliothèques et collections diverses; publications des sociétés de bibliophiles de Paris et des départements; curiosités bibliographique, etc. Préface de Maurice Tourneux. Paris, Rouquette, in-8. Tome I, 1894, de 990 col. (A-B); Tome II, en cours de publication (C).

Le siècle qui s'achève éprouve le besoin de dresser son bilan. Il aime à se souvenir de ce qu'il a fait, de ce qu'il a produit, et il ne lui déplaît pas qu'on le lui rappelle. C'est à ce désir que répond en partie le livre de M. Georges Vicaire, dont nous avons transcrit ci-dessus le titre détaillé. En partie, disons-nous, car l'enquête n'est pas complète et l'auteur n'a pas eu la prétention de tout énumérer; comme il l'a conçu, son ouvrage, lorsqu'il sera achevé, formera 4 ou 5 volumes grand in-8, à deux colonnes, d'un millier de colonnes chacun environ. On peut juger par les dimensions d'une entreprise ainsi restreinte de celles qu'aurait eues un relevé complet ou soi-disant tel. C'est donc un choix qui nous est offert, choix abondant, il est vrai, et, je me hâte d'ajouter, fait par une main diligente.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Georges Vicaire est publié maintenant et le second est en cours de publication. On en voit donc d'ores et déjà le plan et l'exécution. Je regrette, pour ma part, puisque l'auteur se bornait à énumérer et à décrire un choix de productions du XIXe siècle, que ce choix ait été un peu trop arbitrairement fait. Prétendre, comme le titre nous l'apprend, être le vade-mecum de l'amateur, c'est avouer implicitement qu'on tient compte de la mode dans ses jugements, c'est-à-dire d'un critérium assez variable en somme et assez frivole. Aussi regrettera-t-on de ne pas

trouver dans ce livre quelques œuvres de grande portée intellectuelle dont l'action sur l'évolution des idées du siècle est hors de conteste, mais qui n'ont pas eu jusqu'ici l'heur de plaire aux « amateurs », tandis qu'on y voit figurer, décrites avec les honneurs dus à de tels personnages, des fantaisies de « haute graisse », réimprimées par quelque bibliophile pour l'ébattement de ses confrères et tirées à treize exemplaires dont un sur papier rose. O éternelles fantaisies de la mode! M. Maurice Tourneux a dit là dessus des choses bien jolies et bien justes, sous leur apparente ironie, dans la préface qu'il a mise au livre de M. Georges Vicaire et qui est, en son genre, un excellent morceau d'histoire littéraire.

Cette réserve une fois faite, il convient de complimenter sans restriction l'auteur pour la conscience qu'il a portée à bien exécuter le programme qu'il s'était tracé. Les livres — et ce n'est pas un mince éloge — sont décrits avec la plus minutieuse exactitude jusque dans leurs détails. Les éditions successives d'un même ouvrage sont parfaitement distinguées l'une de l'autre et leurs traits spécifiques sûrement déterminés et clairement énoncés. Puis, lorsque l'ouvrage fait lui-même partie d'une collection plus étendue, celle-ci est examinée à son tour par le menu, la liste des volumes qui la composent est dressée suivant son ordre chronologique, montrant ainsi le développement normal de la série entière.

Tout cela est devenu, je le sais, le pain quotidien de la bibliographie et les maîtres du genre ne procèdent pas autrement. Le mérite de M. Georges Vicaire est d'avoir appliqué à l'époque contemporaine une méthode qui n'avait guère servi jusqu'ici qu'à la description de livres plus anciens. Et qu'on n'aille pas croire que, l'objet des recherches étant plus rapproché, celles-ci deviennent forcément plus faciles. Il est aussi malaisé de retrouver actuellement quelques-unes des éditions originales de nos écrivains romantiques que de rencontrer certaines plaquettes gothiques ou des recueils de vers de nos poètes du XVIe siècle. M. Georges Vicaire a donc rendu un services incontestable à tous les historiens à venir en enregistrant dans son livre, aussi soigneusement qu'il le pouvait, les productions d'un passé plus éloigné de nous à certains égards qu'on serait tenté de le supposer.

Ceux qui voudront étudier plus tard, dans des monographies bien informées, les œuvres des écrivains qui contribuèrent diversement à l'éclat de leur siècle trouveront là sans peine les éléments de leur travail, bien ordonnés et présentés d'une main sûre. Quelques grands noms figurent déjà dans la partie qui a paru et M. Vicaire les a traités tous avec la même critique informée. Nous citerons seulement ici dans l'ordre alphabétique ceux d'Edmond About, de Charles Asselineau, d'Émile Augier, d'Honoré de Balzac, dont le labeur surhumain est suivi pas à pas, de Théodore de Banville, de Barbey d'Aurevilly, de Charles Baudelaire, Béranger, Henri Beyle (Stendhal), Charles Blanc, Pétrus Borel, Paul Bourget, Auguste Brizeux, J.-C. Brunet, Champfleury. Quelques-unes de ces listes particulières sont à elles seules des œuvres de longue haleine, que l'ingéniosité du bibliographe s'est efforcée de condenser et de rendre abordables. A ces noms contemporains il faut joindre bien entendu ceux des écrivains antérieurs au XIXe siècle dont quelques ouvrages ont été réimprimés de nos jours.

A côté de ces notices individuelles figurent celles, plus étendues encore et plus précieuses, qui sont consacrées à des travaux collectifs. Quoi qu'on en puisse dire, notre siècle a été le siècle de l'association et jamais le groupement pour le travail n'a donné de plus heureux résultats. Que d'entreprises ont été ainsi menées à bien, qui n'auraient pas pu l'être sans de pareils concours de bonnes volontés! A Paris comme en province, l'élan a été spontané et a produit les meilleurs effets. Ceux que M. Georges Vicaire mentionne sont utiles à connaître, même après l'excellente bibliographie des sociétés savantes que l'on doit à MM. de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis. On trouvera aisément, dans le nouveau

recueil, l'énumération des publications des diverses sociétés littéraires des départements ou de la capitale. Ici encore pourtant l'auteur a trop sacrifié à la vogue et s'est trop exclusivement tenu aux seules sociétés de bibliophiles. D'autres ont été omises qui auraient dû figurer à juste titre dans son livre et en bonne place. Signalons les articles que M. Georges Vicaire a consacrés aux publications de l'Académie des bibliophiles, de la Société des Amis des livres, de la Société des anciens textes, des Bibliophiles du Béarn, des Bibliophiles bretons, des Bibliophiles contemporains, des Bibliophiles dauphinois, des Bibliophiles français, des Bibliophiles de Guyenne, des Bibliophiles languedociens, des Bibliophiles lyonnais, des Bibliophiles de Montpellier, des Bibliophiles normands, des Bibliophiles de Reims, de la Société rouennaise de bibliophiles, des Bibliophiles de Touraine. Cette longue énumération fait mieux sentir qu'aucun commentaire combien l'ardeur au travail a été vive chez nous, au XIXe siècle, puisque aucune province ou à peu près n'y a échappé.

Ajoutons en terminant qu'on trouvera aussi, dans le livre de M. Vicaire, l'indication de toutes les séries de travaux que la pensée des éditeurs a groupés sous les titres divers de *Collections* ou *Bibliothèques*, et dont quelques-unes, telle la *Bibliothèque elzévirienne*, ont eu une action indiscutable sur le développement intellectuel français. Les journaux, eux aussi, et les revues sont soigneusement décrits et analysés. Ce n'est pas là le moindre mérite de ce manuel et la partie qui a donné le moins de peine à son auteur. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner la description des recueils périodiques insérés dans les premiers fascicules, depuis *l'Artiste* jusqu'à *la Caricature*. En dressant avec conscience la succession de leurs transformations, M. Georges Vicaire a rendu de signalés services aux chercheurs et a épargné des déboires à tous ceux qui doivent compter de plus en plus avec les accroissements sans cesse grandissants de la publicité périodique.

PAUL BONNEFON.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCIII, N° 1 : O. Schultz, *Ueber den Liederstreit zwischen Sordel und Paire Bremon.* — A. Tobler, *Zu « Un samedi par nuit ».* — J. Schmilinski, *Proben einer Ueberzetzung der Chanson de Roland.* — Ries, *Was ist Syntax* (Tobler). — Rohde, *Die Erzählung vom Einsiedler und dem Engel* (Glöde). — Paris, *La légende de Saladin* (Tobler). — Dickmann, *Französische und englische Schulbibliothek* (A. Müller). — Breymann, *Friedr. Diez* (Fränkel); Ohlert, *Deutsch-französisches Uebungsbuch*; Scheibner et Schauerhammer, *Französisches Lesebuch* (Krueger). — Stern, *Französisches Lesebuch* (Mahrenholtz). — Dickmann, *Franz. und englische Schulbibliothek, C, IX, Textausgaben franz. und engl. Schriftsteller, Bible française, Souvestre, Au coin du feu*, p. Güth-Lücking (Krueger). — Bahlsen u. Hengesbach, *Schulbibliothek franz. u. engl. Prosaschriften.* (W. Mangold.) — Bédier, *Les fabliaux* (Cloetta).

Archivio per lo studio delle tradizioni popolari. — XIII, 3 : Sébillot, *Les travaux publics et les mines dans les traditions et les superstitions de tous les peuples* (Pitré).

Athenaeum (The). — N° 3483 : *Leconte de Lisle, scenes of his Youth.* — N° 3484 : *French Memoirs.* — N° 3486 : *Leconte de Lisle, juvenilia and posthumous works*; Taine, *Le régime moderne*, II. — N° 3489 : Renan, *Les écrivains juifs français du* XIVe *siècle* — N° 3496 : *James Darmesteter.*

Atti del reale istituto veneto. — Série VII, Tome V : E. Teza, *Della voce Zombaye nei Caralteri del La Bruyère.*

Bulletin critique. — N° 18 : G. Bapst, *Essai sur l'histoire du théâtre* (E. Trolliet). — N° 21 : A. Tougard, *Variétés lexicographiques, à propos du Dictionnaire général de MM. Hatzfeld et Thomas* — N° 24 : Crouslé, *Fénelon et Bossuet* (A. Chauvin); Doumic, *Écrivains d'aujourd'hui* (P. Festugière).

Bulletin du Bibliophile. — Septembre-octobre : A. Claudin, *les Origines de l'imprimerie à Sisteron en Provence* (1513). — Ch. Urbain, *Lettres oubliées* (d'Henri IV et de Marguerite de Valois). — Dr Armand Desprès, *les Éditions illustrées des « Lettres à Émilie sur la mythologie », par C.-A. Demoustier.* — Paul Cottin, *Vanderbourg et les poésies de Clotilde de Surville.* — Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1586-1600) (Suite). — Novembre-décembre : Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1500) (Fin). — Eugène Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (Suite). — Henri Clouzot, *les Premiers imprimeurs et libraires de Saint-Jean d'Angély.* — D'Eylac, *l'Exposition du livre.* — Léon Gruel, *Quelques mots sur l'exposition rétrospective de la reliure au Palais de l'Industrie en 1894.* — *Nécrologie : François de Caussade.* — Léon G. Pélissier, *Quelques pages des mémoires d'Al. Fauris de Saint-Vincent le fils.*

Le Correspondant. — 10 septembre : marquis de Gontaut, *la Duchesse de Gontaut*; *lettres inédites* (*1802-1839*). I. — 25 septembre : P. Pisani, *le Congrès*

scientifique de Bruxelles. — Marquis de Gontaut, *la Duchesse de Gontaut; lettres inédites (1846-1855).* II. — *Les Œuvres et les Hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 25 octobre : *Les Œuvres et les Hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 novembre : L. de Lanzac de Laborie, *Le Dernier des chanceliers de France, le duc Pasquier : le tome V de ses* « Mémoires ». — H. Delorme, *Berryer et la Monarchie de juillet.* — 25 novembre : *les Œuvres et les Hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.*

Deutsche Litteraturzeitung. — N° 39 : Risop, *Studien zur Geschichte der französischen Verben auf ir.* — Körting, *Formenlehre der französischen Sprache* (Cloetta).

Die neueren Sprachen. — II, 4 : Bonner, *Die neuesten Strömungen auf dem Gebiete der modernen Philologie und die sich daraus ergerbende Reform vom Studium und Vorbildung.*

Franco-Gallia. — XI, 6 : Humbert, *Nachträge zu meinen Arbeiten über die Bekonung Wort — und Satzstellung und Metrik der franz. Sprache.* — 8-9 : A. Kressner, *Rustebuef als Fabeldichter und Dramatiker.* — C. Humbert, *Grammatische Randglossen.* — Koschwitz, *Ueber die prov. Feliber und ihre Vorgänger* : Grammaire historique de la langue des félibres.

Journal des débats politiques et littéraires. — 2 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — *L'inauguration de la statue de Joachim Du Bellay : discours de M. José-Maria de Hérédia* — 3 septembre (soir) : *Joachim Du Bellay : discours de M. Brunetière.* — 4 septembre (matin) : *la Genèse de « Salammbo ».* — (soir) : René Doumic, *Au jour le jour : l'Église et le théâtre.* — 7 septembre (matin) : *M. Sully-Prudhomme et Pascal.* — (soir) : Georges Clément, *Il faut qu'un théâtre soit ouvert ou fermé.* — Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante* (2e article). — 8 septembre (soir) : Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante* (3e article). — 9 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 13 septembre (soir) : Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante* (fin). — 14 septembre (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : la Jeunesse qui passe.* — 16 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique* (le Lys rouge, par Anatole France). — *Le château de Saint-Point.* — 17 septembre (matin) : *Un Vieux poète inconnu* (Gilbert Giboin, écrivain à Moulins en Bourbonnais et auteur de la *Tragi-comédie de Philandre et Marisée*). — 20 septembre (matin) : *Le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.* — 21 septembre (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : les Œuvres diverses de la Fontaine.* — 23 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 28 septembre (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : M. Léon Daudet ou l'ennemi des médecins.* — 29 septembre (matin) : *Quelques contrefaçons françaises de « Werther ».* — 30 septembre (matin) : *Rabelais à Lyon.* — (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 1er octobre (soir) : René Doumic, *Les Inconvénients de l'ironie.* — 5 octobre (soir) : Henri Chantavoine, *Revue littéraire : la Bretagne et M. A. Le Braz.* — 7 octobre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 8 octobre (matin) : *Jules Laforgue.* — (soir) : René Doumic, *les Avantages de l'ironie.* — 9 octobre (matin) : *Les Jésuites et la pédagogie au* XVIe *siècle.* — 11 octobre (matin) : *Bibliographie provençale.* — (soir) : Ernest Lavisse, *Deux jeunesses : I. Jeunesse d'autrefois.* — 12 octobre (soir) : Ernest Lavisse, *Deux jeunesses : II. Jeunesse d'aujourd'hui.* — 13 octobre (soir) : *M. Larousse et son dictionnaire.* — 14 octobre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 20 octobre (matin) : *James Darmesteter.* — 21 octobre (matin) : « *La vraie et parfaite science des armoiries* » (Jean-Pierre Palliot). — (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 22 octobre (matin) : *Lettres inédites de Lamennais.* — 24 octobre (matin) : *Le cardinal d'Ossat.* — 27 octobre (matin) : *La Littérature exacte.* — 28 octobre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 29 octobre (matin) : *Discours de M. F. Brunetière à l'inauguration de la statue de Claude Bernard, à Lyon.* — (soir) : René Doumic, *Philanthropie et réclame.* — 30 octobre (matin) : *Souvenirs et lectures, par A. du Mesnil.* — 31 octobre (matin) : *la Muse française au*

Canada. — 1er novembre (matin) : *Claude Goudimel.* — (soir) : Édouard Rod, *Un Oublié (Edmond Duranty).* — 4 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — *M. Zola à Rome.* — 5 et 6 novembre (soir) : *Discours de M. Séailles à l'ouverture des conférences de la Faculté des lettres.* — 9 novembre (soir) : Ernest Bertin, *Revue historique : Mémoires du chancelier Pasquier, tome IV.* — 11 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — André Hallays, *Un Théâtre français à Berlin.* — 12 novembre (soir) : René Doumic, *Sévigné pour tous.* — 15 novembre (matin) : « *le Jardin d'Epicure* », *de M. Anatole France.* — (soir) : Gabriel Monod, *James Darmesteter.* — 18 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 19 novembre (matin) : *Francis Magnard.* — 22 novembre (soir) : *Académie française, rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de l'année 1884.* — Ludovic Halévy, *Discours sur les prix de vertu.* — 23 novembre (matin) : *Académie française : séance publique annuelle.* — Edouard Pailleron, *Notice sur Eugène Labiche.* — (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : la Poésie lyrique au XIXe siècle.* — 25 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — André Hallays, *M. Pailleron et Labiche.* — 26 novembre (matin) : *Victor Duruy.* — (soir) : René Doumic, *Représentations gratuites.* — Ernest Lavisse, *Victor Duruy.* — 28 novembre (matin) : *M. Georges Pellissier et ses « Nouveaux essais de littérature contemporaine ».* — (soir) : *M. Paul Arène,* « *Domnine* ». — 29 novembre (soir) : *Édouard Thierry.* — 30 novembre (matin) : « *le Théâtre à côté* », *par Adolphe Aderer.* — (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : Mérimée d'après son dernier biographe.*

Journal des Savants. — Août : Michel Bréal, *Grammaire comparée des langues indo-germaniques.* — Septembre : Gaston Paris, *Les Sources du Roman du Renard.* — Octobre : Gaston Paris, *Les Sources du Roman du Renard* (2e article). — Paul Janet : *Prévost-Paradol.*

Nord en Zuid. — XVII, 3 : P.-H. van Moerkerken, *Invloed van Garnier op enkele onder dramatisten in het begin der 17e eeuw.*

Nouvelle Revue. — 1er octobre : Antoine Albalat, *M. Jean Aicard et la Provence.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Jules Case, *Théâtre : Drame et comédie.* — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux.* — 15 octobre : Marquis de Castellane, *Les maladies du siècle.* — Jules Case, *Théâtre : Drame et comédie.* — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux.* — 1er novembre : Henri Mornand, *Prévost-Paradol.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux.* — 15 novembre; Henri Welschinger, *Un Jugement de Villemain sur le prince de Talleyrand, fragment inédit.* — Léo Quesnel, *La Littérature contemporaine en Espagne* (1893-1894). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.* — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux.* — 1er décembre : Victor Destutt de Tracy, *Fragment de mémoires.* — Antoine Albalat, *José-Maria de Hérédia et la poésie contemporaine.* — Frédéric Loliée, *Francis Magnard.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.* — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux.* — 15 décembre : Paul Duplan, *Lettres de Mlle Desclée à Fanfan.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.*

Nuova Antologia. — N° 16 (15 août) : Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux du* xve *siècle.*

Nuova Rassegna. — N° 24 : Martini, *Un viaggio in Italia par Edm. et J. de Goncourt.* — N° 25 : Morello, *Leconte de Lisle.* — N° 27 : Lodi, *Attorno a Lourdes*; Cimbali, *Vico giudicato in Francia.* — N° 28 : Ortensi, *Il ciclo d'Artus e le leggende bretonni.* — N° 30 : Solmi, *Enrico Becque.* — N° 32 : Ortensi, *La Saga del San-Graal.*

Museum. — II, 8 : Koschwitz, *Grammaire de la langue des félibres* (Boorten).

Nordisk Tidskrift for vetenskap, konst och industri. 1894, III, p. 242-258; M. Edrmann, *François Coppée.*

Literarisches Centralblatt. — N° 35 : Gorra, *Lingue neolatine.* — N° 37 : Wilmotte, *Le wallon.* — N° 39 : Breymann und Möller, *Französisches Elemen-*

tarbuch; französisches Uebungsbuch. — N° 47 : Hartmann, *Chenier-Studien.*

Literaturblatt für germanische und romanische philologie. — N° 9 : *Mémoires de Louis XIV*, p. Voelker (Mahrenholtz); Sarrazin, *Mirabeau-Tonneau* (Mahrenholtz); Buet, *Barbey d'Aurevilly* (Sarrazin); Parépou, *Atipa, roman guyanais* (Schuchardt); Lafcadio Hearn, *Two years in the French West Indies* (Schuchardt). — N° 10 : *Aliscans, mit Berücksichtigung von Wolframs Willehalm*, p. Rolin (Suchier). — N° 11 : Doumic, *Histoire de la littérature française* (Morf); Bloch, *Die Reform der französischen Orthographie* (Sachs); Joret, *La rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Frankel).

Revue d'art dramatique. — 1er octobre : *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *le Répertoire à la scène.* — 15 octobre : Paul Peltier, *une Pièce interdite sous la Révolution* (l'Ami des lois, de Laya). — V. M., *Victor Koning.— Critique dramatique.* — *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 1er novembre : Camille Bazelet et Carpentier d'Agneau, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 15 novembre : Paul Peltier, *une Pièce interdite sous la Révolution* (2e article). — Camille Bazelet et Carpentier d'Agneau, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 1er décembre : Léo Claretie, *Une Interview de Napoléon Ier sur l'art dramatique.* — Paul Peltier, *Une Pièce interdite sous la Révolution* (3e article). — Camille Bazelet, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 15 décembre : André Cassel, *La Critique dramatique actuelle.* — Van Hasselt, *Une page de la vie de Molière.* — Carpentier d'Agneau, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le répertoire à la scène.*

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 22 septembre : Firmin Maillard, *Scènes de la vie littéraire :* II. *Logements d'hommes de lettres.* — Antony Valabrègue, *Courrier littéraire : les Poètes.* — 29 septembre : Léon Séché, *Une famille d'autrefois : M. et Mme de Barante.* — *Les imitations françaises de Werther.* — Jean-Pierre, *Deux chirurgiens au XIVe siècle : Guy de Chauliac et Henry de Mondeville.* — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : littérature wagnérienne.* — 6 octobre : G. Pellissier, *Romanciers contemporains : M. J.-K. Rosny.* — Firmin Maillard, *Scènes de la vie littéraire : séances académiques.* — 13 octobre : J. Durandeau, *la Révolution en Bourgogne* (II). — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : Trois romans de Gyp.* — 27 octobre : Pierre Puget, *Au Sénat : M. Waldeck-Rousseau.* — Paul Stapfer, *Montaigne maire de Bordeaux.* — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : Récits de voyage.* — 3 novembre : Georges Duplessis, *Un graveur du XVIIe siècle : Robert Nanteuil.* — 10 novembre : F. Picavet, *Philosophes français contemporains : M. Théodule Ribot.* — Henri Le Soudier, *Le livre et les bibliothèques aux États-Unis.* — 17 novembre : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : I. L'éducation de la famille.* — Émile Faguet, *Les contes et romans de Voltaire.* — 24 novembre : Raoul Rosières, *Théodore de Banville.* — Jules Levallois, *Milieu du siècle; souvenirs littéraires.* II. — Paul Laffitte, *Un journaliste : Francis Magnard.* — T. de Wyzewa, *Livres nouveaux : un Roman méridional.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 1er décembre : Alfred Rambaud, *Victor Duruy.* — Jules Guillemot, *Labiche romancier.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 8 décembre : Eugène Mouton, *Procédés littéraires.* — Jules Levallois, *Milieu de siècle : la Révolution de Février, la famille de Michelet.* — Alfred Rambaud, *Victor Duruy* (fin). — T. de Wyzewa, *Les Livres nouveaux : la Philosophie de M. Anatole France.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 15 décembre : Émile Faguet, *Portraits d'académiciens : M. Henry Houssaye.* — Georges Lyon, *Auguste Burdeau.* — 22 décembre : Jules Levallois, *La Sorbonne et le Collège de France de 1848 à 1852, souvenirs littéraires.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 29 décembre : Émile Faguet, *Un Portrait de Renan, d'après M. Séailles.* — Firmin Maillard, *Souvenirs littéraires : morts d'hommes de lettres.* — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : livres d'art et livres illustrés.* — J. du Tillet, *Théâtres.*

Revue critique d'histoire et de littérature. — Nos 39-40 : Cogordan, *Joseph de Maistre;* Bardoux, *Chateaubriand;* de Crozals, *Guizot;* Gréard, *Prévost-Paradol* (F. Hémon); Breymann et W. Foerster, *Diez* (A. Jeanroy) ;— Nos 41-42 : Le Blanc, *Les débuts de l'imprimerie au Puy-en-Velay* (T. de L.); Comte, *Chateaubriand poète, histoire de la tragédie de Moïse* (Raoul Rosières); Ritter, *Le centenaire de Diez* (T. de L.). — N° 43 : Berr, *Vie et Science* (T. de L.). — N° 45 : A. Darmesteter, *Grammaire historique du français*, II (E. Bourciez); Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français, fasc.* 77 (A. Delboulle) — N° 46 : Rosières, *Une historiette de Tallemant* (A. C.). — N° 47 : Bédier, *Colin Muset* (A. Janroy); Le Goffic, *Écrivains havrais* (A. Delboulle). — N° 48 : Wechsster, *Les Plaintes de la Vierge* (A. Jeanroy); Héron, *La Muse normande de David Ferrand* (A. Delboulle); Claudin, *Les origines de l'imprimerie à Saint-Lô* (E. Picot); Hancke, *Bodin* (H. Hauser); E. Dupuy, *Palissy* (R. Rosières et T. de L.); Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, I (C. Dejob); Dorison, *Alfred de Vigny* (R. Rosières). — N° 49 : Joret, *Peiresc* (A. C.); *La Fontaine*, *Œuvres diverses*, p. Hémon (A. D.); Robinet, *Condorcet* (A. C.); Monod, *Les maîtres de l'histoire*, *Renan*, *Taine*, *Michelet* (A. C.); La Jonquière, *L'armée à l'Académie* (A.C.). — N° 50 : Gasté, *La querelle du Cid* (F. Hémon). — Une lettre de Victor Duruy. — N° 51 : Mary Darmesteter, *Froissart* (F. Hémon); J. Reinach, *Diderot* (F. Hémon); Gigas, *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (T. de L.); *Saint-Simon, Mémoires*, X, p. de Boislisle (T. de L.); de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné* (T. de L.); L. G. Pélissier, *Quelques lettres des amies de Huet* (T. de L.); Boissière et Ernault, *Notions de versification française* (E). — N° 52 : Lanson, *Histoire de la littérature française* (Henri de Curzon).

Revue encyclopédique. — 1er octobre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *le Théâtre.* — Léo Quesnel, *La Littérature contemporaine en Espagne.* — 15 octobre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire : le Monde littéraire, les Livres* (gravure : la statue de Joachim Du Bellay à Ancenis). — Léo Claretie, *le Théâtre.* — Paul Verlaine, *Opinion sur la littérature et la poésie contemporaines.* — Georges Pellissier, *le Lys rouge, par Anatole France.* — 1er novembre : *Le monument de Pierre Larousse* (gravures et fac-similés). — Léo Claretie, *le Théâtre.* — B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Ernest Tissot, *la Littérature roumaine.* — 15 novembre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *Le Théâtre* (figures). — Louis Farges, *Le grand Frédéric avant l'avénement, par Ernest Lavisse.* — 1er décembre; John Grand-Carteret, *L'Exposition du Livre* (illustrations). — B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *le Théâtre.* — Camille Mauclair, *Annabelle par Maurice Maeterlinck.* — 15 décembre; Émile Bergerat, « *Tripatouillage* », *histoire et date d'un mot.* — B.-H Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *La Vie au Théâtre* (illustrations). — Gabriel Vicaire, *Vieux Noëls* (illustrations). — Georges Pellissier, *Le Jardin d'Épicure par Anatole France.*

Revue de l'instruction publique (supérieure et moyenne) en Belgique. — Tome XXXVII, 6e livraison : Delbœuf, *La réforme de l'orthographe française.*

Revue de Paris. — 1er octobre : Gaston Paris, *Frédéric Mistral. I. L'homme.* — 15 octobre : Benjamin Constant, *Lettres à Madame de Charrière.* — Gustave Larroumet, *Chez Victor Hugo : impressions de Guernesey.* — Salomon Reinach, *Antoinette Bourignon.* — 1er novembre : Gaston Paris, *Frédéric Mistral. II. L'œuvre.* — 15 novembre : Gaston Deschamps, « *Gismonda* ». — 1er décembre : Honoré de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, I). — Gaston Paris, *James Darmesteter.* — 15 décembre : Édouard Rod, *M. Anatole France.* — S. Rochebleve, *Une amitié romanesque : George Sand et Madame d'Argout.*

Revue de philologie française et provençale. — 1894, I : Firmery, *Un Projet de réforme de la versification française.* — Bourciez, *Notes de phonétique gasconne.* — Chronique : *Frédéric Diez.* — II : Ferdinand Brunot, *La première édition lyonnaise du discours de Du Bellay sur le fait des quatre états du royaume* (1567). — Paul Regnaud, *Quelques étymologies françaises, indiquées.*

confirmées ou expliquées par l'anglo-saxon. — A. Jeanroy, *Sur un vers de* Pathelin. — J. Firmery et L. Clédat, *La Prononciation de l'e muet.*

Revue des cours et conférences. — 15 novembre : É. Faguet, *Maynard.* — G. Larroumet, *Turcaret.* — 22 novembre : É. Faguet, *Maynard; ses idées générales; le poète épigrammatiste.* — G. Séailles, *La Philosophie de M. Renouvier.* — G. Larroumet, *le Théâtre de Lesage : Turcaret.* — 29 novembre : É. Faguet, *Maynard : le poète épigrammatiste; le romancier en vers.* — G. Séailles, *La Philosophie de M. Renouvier.* — Francisque Sarcey, *le Théâtre de Destouches : le Glorieux.*

Revue des Deux Mondes. — 1er octobre : le vicomte Eugène Melchior de Vogüé, *La civilisation et les grands fleuves historiques.* — 15 octobre : René Doumic, *Revue littéraire* : les Chroniques *de Froissart et les débuts de l'histoire de France.* — 1er novembre : René Doumic, *Revue dramatique :* Vers la joie! *à la Comédie-Française*; Pension de famille *au Gymnase.* — 15 novembre : Victor Du Bled, *Les Comédiens Français pendant la Révolution et l'Empire* (dernière partie). — René Doumic, *Revue dramatique* : Gismonda *au Théâtre de la Renaissance.* — 15 décembre : Jules Lemaître, *De l'influence récente des littératures du nord.* — Gabriel Monod, *Michelet professeur à l'École Normale* (1827-1828). — René Doumic, *Revue littéraire : la glorification de l'énergie.*

Revue des langues romanes. — Janvier 1894; Ch. Révillout, *La Légende de Boileau* (suite en avril, mai, août, octobre). — Juillet : J. Buche, *Deux lettres inédites de Jean de Boyssoné à Voulté et à Guillaume Scève, à propos de la première édition des épigrammes de Jean Voulté* (1536).

Romania. — I, Janvier : Paul Meyer, *Le couplet de deux vers octosyllabiques.* — Pio Rajna, *Contributi alla storia dell'epopea e del romanzo medievale : VIII, le Cronica della Novelesa e l'epopea carolingia.* — P. Toynbec, *Brunetto Latino's obligations to Solinus.* — Gaston Paris, *le Conte de la Rose en vers et en prose dans le roman de* Perceforest. — A. Thomas, *Le* t *de la 3e personne singulière de parfait provençal.* — A. Thomas, *La Rivière de Rune dans l'épopée française.* — H. F. Delaborde, *Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250.* — A. Piaget, *L'Épitaphe d'Alain Chartier.* — P. Meyer, *Rôle de chansons à danser du XVIe siècle.* — II, Avril : Gaston Paris, *le Pronom neutre de la 3e personne en français.* — P. Meyer, *Les Manuscrits des sermons français de Maurice de Sully.* — A. Piaget, *Notice sur le manuscrit 1727 du fonds français de la Bibliothèque nationale.* — A. Jeanroy, *Locutions populaires ou proverbiales.* — G. P., *Combr.* — A. Thomas, *Ancien français* foucel. — G. P., *Une Chanson du XIIe siècle.* — G. P., *Jeu parti entre maître Jean et Jean Bretel.* — E. Langlois, *Arnoul Gréban et la complainte amoureuse qui lui est attribuée.* — A. Piaget, *Un Poème de Baudet Herenc.* — A. Piaget, *Pierre Chastellain dit Vaillant.* — *Comptes rendus.* — *Périodiques.* — *Chronique.* — III, Juillet : G. Paris, *les Accusatifs en* ain. — P. Meyer, *Notice d'un manuscrit de Fréjus.* — A. G. Kruger, *Un Manuscrit du* Chevalier au Cygne *et des* Enfances Godefroi. — P. Meyer, *Notice sur un manuscrit de la* Somme-le-Roi. — A. Thomas, *Fr.* fourgon; *anc. fr.* furgier. — A. Thomas, Touiller; Becharn. — A. Jeanroy, Félibre. — *Comptes rendus.* — *Chronique.* — IV, Octobre : P. Meyer, *Notes sur un manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève renfermant des extraits de Maurice de Sully.* — G. Paris, *La Composition du livre de Joinville.* — A. Jeanroy, *Observations sur le théâtre méridional au XVe siècle.* — A. Jeanroy, *Une Nouvelle* Plainte *de la Vierge au pied de la croix.* — Annie R. Pugh, *Le* Jugement du roi de Behaigne *de Guillaume de Machaut et le* Dit de Poissy *de Christine de Pisan.* — A. Thomas, *Fr.*, fraisil. — *Comptes rendus.* — *Périodiques.* — *Chronique.*

Samtiden popular tidskrift. — (Journal de Bergen.) — 1894. V, 4-6, p. 136-145, 266-278 : Hj. Christensen, *Benjamin Constant, Adolphe.*

Le Temps. — 22 septembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures (Étranger) : Shakespeare jugé par M. Paul Verlaine.* — 23 septembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Dans la montagne.* — 24 septembre : Francisque Sarcey,

Chronique théâtrale. — Paul Souday, *Les Jeunes revues.* — 25 septembre : Alfred Mézières, *Le Vrai chevalier de Maison-Rouge.* — 28 septembre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 29 septembre : Paul Souday, *Les Jeunes revues.* — 30 septembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : le Lac.* — 1er octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 2 octobre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 4 octobre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 7 octobre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : le Roman d'un chouan.* — 8 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 10 octobre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 14 octobre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Philosophie sentimentale.* — 15 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 octobre : Paul Souday, *Les Jeunes revues.* — 21 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : la Confession d'un jeune homme.* — 22 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 28 octobre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Maîtres et disciples, les Philosophes.* — 29 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 2 novembre : Michel Bréal, *James Darmesteter.* — 4 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : groupes d'action.* — 5 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique dramatique.* — 11 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : la Morale de M. Anatole France.* — 12 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : un Soldat* (*le maréchal Bosquet*). — 19 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 20 novembre : *Francis Magnard.* — 21 novembre : Georges Brandès, *Marcel Prévost.* — 23 novembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures* (*Étranger*) *: Le Théâtre français jugé par un critique allemand.* — 24 novembre : Henry Michel, *Académie française : séance publique annuelle.* — 25 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Poète et paysan* (*Batisto Bonnet*). — 26 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 27 novembre : A. S., *Victor Duruy.* — 29 novembre : Francisque Sarcey, *Édouard Thierry.* — 2 décembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Chez les Anglais.* — 3 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 7 décembre : Albert Sorel, *Le Père Joseph.* — 8 décembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures* (*étranger*) *: Un recueil d'essais de M. Brandès.* — 9 décembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Crébillon fils.* — 10 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 11 décembre : Albert Sorel, *Le Père Joseph. II.* — 12 décembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures* (*étranger*) *: Leconte de Lisle jugé par M. Brunetière.* — 15 décembre : Alfred Mézières, *Guizot.* — 16 décembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : un Professeur* (*Auguste Burdeau*). — 17 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

La Vie contemporaine. — 1er octobre : Xavier Roux, *Autour du café-concert.* — Robert Vallier, *Le Théâtre.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 15 octobre : Gustave Larroumet, *Bernard Palissy.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 1er novembre : Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 15 novembre : Robert de Flers, *Autour du Conservatoire.* — Gustave Larroumet, *M. Alexandre Dumas.* — Robert Vallier, *le Théâtre.* — 1er décembre : Jules Simon, *La Poésie dans la politique.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 15 décembre : Gustave Larroumet, *Conférences et conférenciers.* — Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *Les Livres d'étrennes.*

Westermann Monatshefte. — Août 1894 : M. Landau, *Chateaubriand.*

Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur. — XVI, 6 : Stengel (Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge;* Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France;* Steffens, *Die altfranz. Liederhandschrift von Siena;* Meyer et Raynaud, *Le chansonnier français de Saint-Germain des Prés*; Bedier, *De Nicolao Museto;* Clédat, *La poésie lyrique et satirique en France au moyen âge*). — Zenker (Thormann, *Thierri von Vaucouleurs, Johannas Legende*). — Franck (Becker, *Lemaire*). — Stimming (*Villon*, éd. Longnon). — Ritter (Descostes, *Joseph de Maistre*). — Mahrenholtz (*Revue d'histoire littéraire de la France*). — Kattenbusch (Albrecht, *Vorbereitung auf den Tod, Totengebräuche*

und Totenbestattung in der altfranz. Dichtung). — Horning (Rydberg, *Le développement de facere*). — Risop (Albert, *Sprache Philipps von Beaumanoir*). — Stengel (Lanusse, *De Joanne Nicotio philologo;* Paris, *Le haut enseignement histor. et phil. en France;* Tisseur, *Pauca paucis*). — Bertuch (Planchut, *Lou diamant de Sant-Mamie*). — Knörich (*Œuvres de Molière, X*). — Süpple (Sachs, *Supplement-Lexicon*). — This (Ries, *Was ist Syntax*). — Dorfeld (Psey, *die Schulen und der organische Bau der Volksschule in Frankreich;* Ohlert, *Unterricht im Französischen;* Boener, *Lehrgang der franz. Sprache;* *Die Hauptregeln der franz. Grammatik*). — Rühlemann (Wershoven, *Lese und Lehrbuch der franz. Sprache*). — Peters (*Elementarbuch der franz. Sprache*). — Rœth (Knebel, *Franz. Schulgrammatik*). — Ellinger (Zatelli, *Il primo capitolo di un corso di lingua francese per le scuole*). — Soldan (Souvestre, *Au coin du feu*). — Hossner (Erckmann-Chatrian, *Waterloo*). — Sarrazin (Theuriet, *La princesse verte; Les enchantements de la forêt; Paris et ses environs*). — Kron (*Bibl. française; coll. d'auteurs français; auteurs français*). — Knörich, *Sammlung franz. und engl. Gedichte.*

LIVRES NOUVEAUX

Bardoux (A.). *Guizot. Paris, Hachette.* In-16, de 223 p. et portrait. Prix : 2 fr. (*Les grands écrivains français.*)

Behrens (D.). *Friedrich Diez.* Festrede. Giessener Universitätsprogramm. *Giessen, C. von Münchow.* In-4, 41 p.

Bossuet. *Œuvres choisies.* Tome III. *Paris, Hachette.* In-16, de 467 p. Prix : 1. 25. (*Les principaux écrivains français.*)

Bossuet. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves*, publiée avec une notice et des notes par C. Aubert. *Paris, Hachette.* In-16, de 61 p. Prix : 0.40.

Bossuet. *Sermon sur l'honneur du monde et sur l'ambition*; texte revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, publié avec une introduction, des notices, des notes et un choix de variantes par Alfred Rébelliau. *Paris, Hachette.* In-16, de xxii-63 p. Prix : 0. 75.

Chateaubriand. *Lectures choisies*, publiées avec une notice bibliographique et littéraire et annotées par René Nollet. *Paris, Garnier.* In-18 jésus, de liii-692 p.

Claretie (Léo). *Lesage. Paris, Lecène et Oudin.* In-8, de 240 p. (*Collection des classiques français.*)

Combalot. *Les chefs-d'œuvre oratoires de l'abbé Combalot*, publiés d'après les manuscrits par Mgr Ricard. *Paris, Delhomme et Briguet.* In-18 jésus, de 307 p.

Complainte sur ceux qui se sont efforcés de violer la bonne renommée d'Adrien Turnèbe. Précédée d'une introduction par Pierre Le Verdier. *Rouen, Cagniard.* Grand in-16, de xi-8 p. (papier vergé).

Coquelin (C.). *L'art du comédien. Paris, Ollendorff.* In-16, de 76 p. Prix: 2 fr. (papier vergé).

Corneille. *Le Cid*, tragédie publiée conformément au texte de l'édition des Grands écrivains de la France, avec des notices, une analyse et des notes grammaticales, historiques et littéraires par Petit de Julleville. *Paris, Hachette.* Petit in-16, de 159 p. Prix : 1 fr.

Crouslé (L.). *Fénelon et Bossuet*, études morales et littéraires. Tome Ier. *Paris, Champion.* In-8, de xix-575 p.

Croze (Pierre de). *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran* (1788-1792). *Paris, C. Lévy.* In-18 jésus, de 359 p. Prix : 3.50.

Darmesteter (Arsène). *Cours de grammaire historique de la langue française.* Troisième partie : Formation des mots et vie des mots, publiée par les soins de Léopold Sudre. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de vi-169 p.

Darmestester (Mary). *Froissart. Paris, Hachette.* In-16, de 174 p. et gravures. Prix : 2 fr. (*Les Grands écrivains français.*)

Debidour (A.) et **Etienne** (E.). *Les Chroniqueurs français au moyen âge*; études, analyses et extraits conformes aux programmes de l'enseignement moderne. *Paris, Lecène et Oudin.* In-18, de xii-408 p.

Dejob (Charles). *Bernardin de Saint-Pierre et ses opinions religieuses. Paris, Faivre et Treillard.* In-8, de 20 p. Prix : 0.50.

Deschamps (Gaston). *La Vie et les livres. Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de VII-349 p. Prix : 3.50.

Devèze (Raymond). *De l'usage des documents originaux dans les études historiques. Vitry le François, Tavernier.* In-18 jésus, de 22 p.

Documents relatifs à la « Querelle du Cid » publiés avec une étude historique et littéraire par ARMAND GASTÉ. *Rouen, Cagniard.* Grand in-16, de 91 p. (*Société des bibliophiles normands.*)

Dormand. *Les mercuriales de d'Aguesseau et la magistrature de notre temps*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Poitiers. *Poitiers, Millet et Pain.* In-8, de 32 p.

Doumic (René). *Appendice sur les écrivains maritimes et militaires* pour faire suite à l'Histoire de la littérature française. *Paris, Delaplane.* In-12, de 71 pages.

Durrieu (Paul) et **Marquet de Vasselot** (J.-J). *Les manuscrits à miniatures des Héroïdes d'Ovide* traduites par SAINT-GELAIS et un grand miniaturiste français du XVIe siècle. *Paris, bureaux* de l'Artiste. In-8, de 38 p. et planches.

Faguet (Emile). *Voltaire. Paris, Lecène et Oudin.* In-8 de 240 p. et deux portraits. Prix : 1 fr. 50 (*Collection des Classiques populaires*).

Favrot (A.). *Étude sur Casimir Delavigne. Berne.* In-8°, 88 p.

Ferrand (David). *La muse normande*, publiée d'après les livrets originaux (1625-1653) et l'inventaire général de 1655, avec introduction, notes et glossaire par A. HÉRON. Tome V : glossaire. *Rouen, Cagniard.* Petit in-4, de VII-276 p. (*Société rouennaise de bibliophiles*).

Filon (Augustin). *Mérimée et ses amis*, avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte SPOELBERCH DE LOVENJOUL. *Paris, Hachette.* In-16, de XVIII-390 p. Prix : 3 fr. 50.

Gaufinez (E.). *Études syntaxiques sur la langue de Zola dans « Le Docteur Pascal ».* Dissertation de Bonn. In-8, 69 p.

Gebler (H.). *Von Regnard und seiner Behandlung des Verses.* Programme de Magdebourg. In-4, 18 p.

Gilardoni (Camille). *Royer-Collard. Vitry-le-François, Tavernier.* In-16, de 85 p. (Petite collection vitryate).

Glauser (C.). *Le Wallenstein de Benjamin-Constant.* Programme d'Aussig. In-8, 56 p.

Hauser (Henri). *Histoire d'une grève au XVIe siècle :* les imprimeurs lyonnais de 1539 à 1542. *Paris, Giard et Brière.* In-8, de 24 p. (Extrait de la *Revue internationale de sociologie*).

Houben (Heinrich). *Der Chor in den Tragödien des Racine.* Programme de Düsseldorf. In-8, 28 p.

König (E.). *Aesthetische Studien über Racines Iphigenie.* Programme. Steyr. In-8, 30 p.

Körner (P.). *Der Versbau Robert Garniers. Berlin, Vogt.* In-8, 119 p.

Krantz (Émile). *Un décadent lorrain* : M. Charles Guérin. *Nancy, Berger-Levrault.* In-8, de 21 p.

Kressner (A.). *Rustebuef, ein französischer Dichter des XIII Jahrhunderts* Programme de l'École réale de Cassel. In-4°, 24 p.

Lafond (Paul). *Alfred de Vigny en Béarn. Pau, Ribaut.* In-8 carré, de 39 p. et portrait.

La Fontaine. *Fables*, précédées de la vie d'Ésope, avec une introduction et des notes, à l'usage des écoles élémentaires, par CHARLES DEFODON. *Paris, Hachette.* Petit in-16, de XLII-291 p.

La Fontaine. *Œuvres diverses*, publiées par FÉLIX HÉMON. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 337 p.

Lamartine. *Œuvres* : le Manuscrit de ma mère, avec commentaires, prologue et épilogue. *Paris, Hachette.* In-16, de XI-322 p. Prix : 3 fr. 50.

Lamartine. *Le Poète mourant, la Mort de Socrate, l'Immortalité*, publiés avec

une introduction, des notices et des notes par L. Mabilleau. *Paris, Hachette.* In-16, de 83 p. Prix : 1 fr.

Larroumet (Gustave). *Nouvelles études de littérature et d'art. Paris, Hachette.* In-16, de 349 p. Prix : 3 fr. 50.

Lecoultre (J.). *Du Génie de la langue française comparé à celui de la langue latine. Neufchâtel.* In-4°, 25 p.

Le Goffic (Charles). *Morceaux choisis des écrivains havrais*, avec introduction, notices biographiques, notes explicatives et index des noms propres. Préface de Edgard Zévort. *Le Havre.* In-16, de xi-443 p.

Lemire (Ch.). *L'épisode de Barbe-Bleue* (le maréchal Gille de Rais) au théâtre. *Paris, Tresse.* In-8, de 16 p.

Lenz (R.) Ant. **Diez**, *Metodolojia para la ensenanza inductiva del frances. Santiago de Chile.* In-8, 83 p.

— *Libro de lectura para la ensenanza practica del frances. Santiago de Chile*, in-8, xviii et 171 p.

Lhote (Amédée). *Histoire de l'imprimerie à Châlons-sur-Marne.* Notices biographiques et bibliographiques sur les imprimeurs, libraires, relieurs et lithographes (1488-1894), avec marques typographiques et illustrations. *Paris, Claudin.* Grand in-4, de xii-234 p. avec gravures, vignettes et planches.

Lücken (E.). *Zur Syntax Monchrestiens.* Dissertation de Giessen. In-8°, 66 p.

Macé (Jean). *Saint-Évremond. Paris, Hetzel.* In-32, de vi-229 p. Prix : 1 fr. 25.

Marc (E.). *Sur l'utilité des lectures littéraires et en particulier des lettres françaises en matière d'éducation*, discours lu à la distribution des prix du lycée de Bordeaux, le 30 juillet 1894. *Bordeaux, Gounouilhou.* In-8, de 21 p.

Mercier, S. J. (le R. P.). *Lamennais* (1782-1854), d'après sa correspondance et les travaux les plus récents. *Paris, Lecoffre.* In-18 jésus, de xx-344 p.

Merlet (Lucien). *Poètes beaucerons antérieurs au* xixe *siècle.* Tome II. *Chartres, Durand.* Grand in-16, de 290 p.

Molière. *Les Amans magnifiques*, comédie meslée de musique et d'entrées de ballet. Illustrations par Maurice Leloir. Notices par A. de Montaiglon. *Paris, Testard.* Grand in-4, de viii-124 p.

Molière. *Le Tartuffe ou l'Imposteur, comédie.* Édition publiée conformément au texte des Grands Écrivains de la France, avec une analyse et des notes philologiques et littéraires, par R. Lavigne. *Paris, Hachette.* Petit in-16, de 176 p. Prix : 1 fr.

Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, suivies du dialogue de Sylla et d'Eucrate et de Lysimaque; édition classique annotée par C. Aubert. *Paris, Hachette.* In-16, de viii-207 p. Prix : 1 fr. 25.

Pascal (Blaise). *Œuvres complètes.* Tome Ier. *Paris, Hachette.* In-16, de viii-424 p. Prix : 1 fr. 25. (*Les principaux Écrivains français.*)

Pellissier (Georges). *Nouveaux essais de littérature contemporaine. Paris, Lecène et Oudin.* In-18, de 384 p. Prix : 3 fr. 50. (*Nouvelle bibliothèque littéraire.*)

Perrault (Ch.). *Contes.* Illustrations de Mittis et G. Picard. *Paris, Dentu.* In-32, de iv-199 p. Prix : 1 fr. (*Petite collection Guillaume.*)

Pillet. *Essai sur les Pensées de Pascal.* Programme de l'École réale de Breslau. In-4, 35 p.

Potthoff (W.). *Lafontaines Stil mit besonderer Berücksichtigung der syntactischen Archaismen.* Dissertation de Marbourg. In-8, 43 p.

Racine. *Les Plaideurs*, comédie, publiée conformément au texte de l'édition des Grands écrivains de la France, avec une analyse et des notes grammaticales, historiques et littéraires par R. Lavigne. *Paris, Hachette.* In-16, de 100 p. Prix : 0 fr. 75.

Regnard (A.). *La renaissance du drame lyrique* (1600-1876), essai de dramaturgie musicale. *Paris, Fischbacher.* In-18, de xviii-156 p.

Reinach (Joseph). *Diderot. Paris, Hachette.* In-16, de 215 p. et portrait. Prix : 2 fr. (*Les Grands écrivains français.*)

Reuss (Rod.). *Prévost-Paradol*, étude. *Dôle, Bernin.* In-8, de 23 p. (Extrait de *la Revue chrétienne.*)

Rudershausen (A.). *Pretiöse Charaktere und Wendungen in Corneilles Tragödien.* Programme du gymnase de Mayence. In-4, 35 p.

Saint-Simon. *Mémoires complets et authentiques*, collectionnés sur le manuscrit original par M. Chéruel et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve. *Paris, Hachette.* Tome Ier, in-16, de xxvi-456 p. Prix : 1 fr. 25.

Souvenirs de Jean-Étienne Despréaux, danseur de l'Opéra et poète chansonnier (1748-1820), d'après ses notes manuscrites, publiées par Albert Firmin-Didot. *Issoudun, Gaignault.* Grand in-16, de 79 p.

Taine. *Les origines de la France contemporaine, Napoléon Bonaparte*, mit Einleitung und Anmerkungen von K. A. Hartmann. *Leipzig, Seemann.* In-8, xx, 115 et 48 p.

Terris (Jules de). *Roumanille et la littérature provençale* (1818-1891). *Paris, Bloud et Barral.* In-8, de 76 p. et portrait.

Toldo (P.). *Due articoli litterari. Il poema della creazione del Du Bartas, quello di Torquato Tasso e la democrazia di Molière. Rome, Loescher.* In-8, 82 p.

Verzeichnis (*Alphabetischer*) *der französischen Literatur in der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel.* Der Bücherverzeichnisse der herzoglichen Bibliothek, II theil. *Wolfenbüttel, Zwissler.* In-4, xv et 595 p.

Villatte (C.). *Parisismen, alphabetisch geordrete Sammlung der eigenartigen Ausdrucksweisen der Pariser Argot, ein supplement zu allen franz. deutschen Wörterbüchern.* 4e édition. *Berlin, Langenscheidt.* In-8, xvi et 326 p.

Vingtrinier (Aimé). *Histoire de l'imprimerie à Lyon*, de l'origine jusqu'à nos jours. *Lyon, Storck.* In-8, de iv-444 p.

Voretzsch (Carl.). *Die französische Heldensage* (leçon inaugurale d'université). *Heidelberg, Winter.* In-8, 32 p.

CHRONIQUE

— Les philologues trouveront un certain nombre de textes originaux en langue vulgaire, émanés de la chancellerie du célèbre historien de saint Louis, dans les deux brochures suivantes : *Deux chartes inédites de Jean, sire de Joinville, publiées par* M. Gillet (Joinville, Rosenstiel, 1894, in-8°, de 8 p. et 2 planches; tiré à 50 exemplaires) et *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville, avec un autographe, publiées par* Alphonse Roserot (Paris, Picard, 1894, in-8°, de IV-20 p., 1 pl.; tiré à 52 exemplaires). Bornons-nous à appeler l'attention sur les planches phototypiques de ces deux brochures, dont chacune présente, en bas de l'acte reproduit, une mention autographe du sire de Joinville.

Signalons aussi un très important article de M. Gaston Paris, dans *la Romania* (octobre), sur *la Composition du livre de Joinville sur saint Louis*. C'est un fragment de la notice sur Joinville et ses œuvres qui doit paraître dans le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France*.

— Dans une étude sur *Les plus anciens drames en langue française*, qui a paru dans la *Revue catholique de Normandie*, M. Marius Sepet rappelle comment la langue vulgaire s'introduisit dans les drames scolaires, d'abord sous forme de refrains, comme dans le jeu pascal de la *Résurrection de Lazare*; comment la part du dialecte français devint peu à peu plus considérable dans ces compositions; et quelle part importante eurent les confréries sur la constitution définitive du drame en langue vulgaire. Il termine en mettant sous les yeux du lecteur de larges extraits du drame d'Adam, le plus ancien qui soit entièrement écrit en français.

— M. Paul Cottin étudie, dans le *Bulletin du Bibliophile* (septembre-octobre), le rôle de Vanderbourg, qui se fit l'éditeur des prétendus vers de Clotilde de Surville, et examine ces soi-disant vers du XVe siècle. Il est incontestable qu'ils ne sont pas authentiques, mais il est moins facile de démontrer à qui il convient de les attribuer. Suivant M. Cottin, « ces poésies ne sont sûrement point de Vanderbourg; elles ne sont très probablement ni du marquis de Surville ni d'un poète du XVe siècle. Restent deux hypothèses : la première, à laquelle nous nous rallions, consiste à voir dans l'auteur un poète dont le nom et l'époque sont également inconnus, mais qui serait postérieur au XVe siècle, et, selon toute apparence, de la fin du XVIIIe ». La seconde hypothèse voit dans les poésies de Clotilde de Surville « un excellent tableau original retouché par des mains habiles ».

— M. Ernest Coyecque, qui a entrepris de rédiger l'inventaire sommaire d'un minutier de notaires parisiens (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1893 et 1894, *passim*), en a tiré quelques documents fort intéressants. Nous signalerons les inventaires après décès de Raoul Laliseau, Jeanne Baillet, femme de Didier Maheu, Jeanne Potière, femme de Jacques Ferrebouc, Wolfgang Hopyl, Pierre Deau, Louis Royer et Jean Frichou, qui donnent la composition de *Cinq librairies parisiennes sous François Ier*

(1521-1529. Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXXI). L'histoire littéraire y trouve à glaner. Nous appellerons principalement l'attention sur un travail dans lequel M. Coyecque étudie *Josse Bade et les traductions de Claude de Seyssel* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1894, p. 508) et qui apporte des renseignements nouveaux et singulièrement précis sur les rapports des imprimeurs avec leurs clients au XVIe siècle (1528).

— M. A. Claudin continue à pousser avec ardeur ses travaux sur les premiers monuments de la typographie française et étudie dans une brochure récente *les Origines de l'imprimerie à La Réole en Guyenne* (1517) : *recherches sur la vie et les travaux de Jean Le More, dit Maurus, de Coutances, imprimeur et professeur de grammaire* (1507-1550). Maurus était un de ces hommes comme la Renaissance en produisit en assez grand nombre : philologue, il ne craignit pas de mettre la main à l'œuvre et d'imprimer quelques-uns de ses propres traités ainsi que des livres de liturgie locale, à La Réole, en Guyenne, où il exerça le métier d'imprimeur pendant quelque temps. Puis il revient à ses occupations premières (il avait mis au jour à Paris, en 1507, un choix des harangues et des lettres de Quinte-Curce). Professeur à Lectoure en 1518, à Montauban en 1522, il se fixa ensuite à Toulouse, de 1532 à 1540. Pendant son séjour à Montauban, Maurus avait fait imprimer quelques-unes de ses œuvres philologiques. Elles lui valurent l'animosité de Dolet, qu'il rencontra plus tard à Toulouse et qui le prend fréquemment à partie, ainsi que celle de Jean Visagier, *Johannes Vulteius*. A ces titres divers, Jean Maurus méritait l'étude si bien informée que M. Claudin a faite de sa vie et de ses publications.

— Dans la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut de France, le 25 octobre, M. Ferdinand Brunetière, délégué de l'Académie française, a lu une étude sur le poète lyonnais *Maurice Scève, un précurseur de la Pléiade*. Nous en donnons ci-dessous quelques extraits.

M. Brunetière débute en définissant le caractère de transition de la poésie de Scève. « Car il n'est pas question de surfaire mon poète, et, vous le voyez, on ne peut pas dire que j'engage ici personne à le lire. Mais enfin, — comme tant d'autres poètes, et de prosateurs aussi, qu'on a bien raison de ne plus lire, mais qui furent en leur temps les maîtres ou les précurseurs de ceux qu'on lit encore, — son personnage a mieux valu que son œuvre; et il a dans l'histoire de notre poésie l'importance de ce que l'on appelle un « type de transition ». Cette importance est considérable si, dans l'histoire de la littéture ou de l'art, comme dans la nature même, c'est aux « types de transition » qu'il nous faut demander le secret de la variabilité des espèces, de l'évolution des genres, et du progrès de l'art.

» Les « types de transition » ne sont rien, en un certain sens, puisqu'ils n'ont d'autre utilité que de se rendre eux-mêmes inutiles : ils travaillent, pour ainsi parler, à leur propre destruction. Mais, en un autre sens, ne peut-on pas soutenir qu'ils sont tout, puisque, si nous les négligeons, si nous ne leur prêtons pas l'attention qu'ils méritent, c'est la succession des faits qui nous échappe, c'est la généalogie des formes, c'est la continuité du mouvement intérieur qui vivifie l'histoire. »

Ensuite, M. Brunetière analyse le talent même de Scève et parle ainsi de ses productions : « Je ne vous parlerai pas de ses premières œuvres. Marot avait mis les *Blasons* à la mode : c'était un genre de vers descriptifs et allégoriques où l'ingéniosité du poète s'épuisait à détailler les qualités d'un objet, — et notamment celles d'une partie du corps, ou d'une pièce du costume féminin. Maurice Scève a donc fait le *Blason du Sourcil*, celui du *Front* et celui de la *Gorge*. Mais sans doute il s'est lassé promptement de ce jeu, qui sentait trop son moyen âge, et dont la licence, — qui ne tarde pas à en devenir comme

inséparable, — ne pouvait longtemps s'accorder avec l'idée plus chaste, plus secrète et plus sainte qu'il se faisait de la beauté. Sous le titre mythologique d'*Arion*, nous avons aussi de lui, sur « le trépas de François, Dauphin de Viennois, fils aîné du roi François Ier, mort à Tournon le 10 août 1536 », une églogue dans le goût des *Complaintes* ou des *Déplorations funèbres* de Marot et de Lemaire de Belges. Poésie de circonstance, poésie d'occasion! Passons rapidement sur le reste... Malgré l'exemple de l'Italie, le lyrisme français ne se rendait pas compte encore qu'il lui fallait chercher le principe de son inspiration dans l'âme du poète; et au fait il ne l'a compris pour la première fois que du jour où Maurice Scève, quittant la trace de ses premiers maîtres, a publié sa *Délie*, chez Antoine Constantin, en 1544.

» C'est un long poème, de 4,490 vers, distribués en 449 dizains, groupés eux-mêmes neuf par neuf, et qui tous, à l'imitation des *Sonnets* de Pétrarque, chantent alternativement les beautés ou les cruautés de « la maîtresse » et les joies ou les souffrances de « l'amant ». Vous remarquerez la combinaison des chiffres et que, de 449 dizains, si vous en retranchez 5, pour servir de prélude au poème, et 3, qui en forment la conclusion, il vous en reste 441, qui sont exactement 49 multiplié par 9 ou le produit du carré de 7 par le carré de 3. Il y a du calcul là-dedans, et même de la cabale : Des « Emblèmes » bizarres, bizarrement entremêlés : — l'*Ane au Moulin*, non loin de *Cléopâtre et ses Serpens*, ou *la Femme qui bat le beurre* dans le voisinage d'*Europa sur le Bœuf*; et ornés de devises comme celles-ci : « Fuyant peine travail me suit; assez vit qui meurt quand veut; plus j'amollis, plus j'endurcis; à sûreté va qui son fait cèle », — séparent entre eux les groupes de dizains et achèvent de nous révéler l'intention symbolique du poème. Je ne crois pas, et je vous l'ai dit, que la Délie de Maurice Scève soit une maîtresse purement imaginaire, mais elle n'a pas non plus la réalité d'une autre Délie, celle de Tibulle, ou de l'Hélène de Ronsard. Son nom même nous l'apprendrait, qui est en français l'anagramme de *l'Idée*. Elle a bien existé, mais son poète l'a moins désirée qu'adorée. Et c'est elle qu'il a aimée en elle, mais c'est surtout l'image de la beauté, c'est le prétexte de l'amour, c'est l'inspiratrice de ses plus nobles pensées. *Délie, objet de plus haute vertu*, tel est le titre complet du poème, et si nous l'entendons bien, voilà, Messieurs, une idée de l'amour à laquelle certes nos Gaulois ne nous avaient pas habitués. Ou plutôt, non! et j'en dis ici d'un seul mot plus qu'il n'en faut dire. Avant d'être italienne, cette manière de concevoir l'amour avait d'abord été française, dans nos romans de la *Table ronde*; et ce n'est qu'à l'école de Villon et de Marot qu'il convient d'opposer l'inspiration de Maurice Scève.

» Le grand danger que coure la poésie symbolique, c'est de tomber dans l'obscurité, et je dois reconnaître que l'auteur de *Délie* n'y a point échappé.

Et l'influence et l'aspect de tes yeux
Durent toujours sans révolution,
Plus fixément que les pôles des Cieux,
Car eux, tendans à dissolution,
Ne veulent voir que ma confusion
Afin qu'en moi mon bien tu n'accomplisses
Mais que par mort, malheur, et leurs complices
Je suive enfin à mon extrême mal
Ce roi d'Ecosse avec ses trois Eclipses
Spirans encore cet An embolismal...

» Encore celui-là n'est-il point le plus alambiqué ni le plus énigmatique de ses 449 dizains : il n'en est que le plus astronomique! Mais en voici déjà d'un autre genre :

Ta beauté fut premier et doux Tyran
Qui m'arresta très violentement;
Ta grâce après peu à peu m'attirant
M'endormit tout en son enchantement;
. . . . . .
Mais ta vertu, par sa haute puissance,
M'éveilla las du sommeil paresseux
Auquel amour, par aveugle ignorance,
M'épouvantait de maint songe angoisseux.

» Quand ces vers n'auraient pas pour nous le mérite au moins de traduire assez nettement l'idée principale du poème, n'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il suffirait, pour en apprécier toute la nouveauté, de les comparer aux vers prétendus amoureux de Marot? Mais tandis que les plus jolis vers de Marot ne sont que d'un spirituel prosateur, ceux-ci sont d'un musicien; ils sont d'un poète. L'harmonie un peu âpre en a quelque chose de caressant pour l'oreille; les mots y sont choisis, pesés et mis en place par une main diligente et habile; ce qu'on essaye de leur faire dire n'est déjà plus rien de vulgaire ni de superficiel. Maître Clément se jouait ou s'égayait encore à la surface des choses. Sa prose, gentiment rimée, n'en dessinait que le contour le plus extérieur; on ne trouve point de profondeur ni d'*intériorité* dans ses plus agréables *Epîtres* : celui-ci plus délicat, plus savant, plus inquiet aussi, — je veux dire agité d'une autre inquiétude que de faire sortir quelques écus de l'escarcelle royale, — tâche à saisir les vraies réalités sous les apparences qui n'en sont que l'enveloppe, et il y réussit quelquefois :

Toute douceur d'amour est détrempée
De fiel amer et de mortel venin...

» Ne sentez-vous pas bien ce que deux vers, oui, deux vers seulement de cette force, — dont il n'y a pas une syllable qui ne sonne, en quelque manière, à l'unisson du sentiment qu'ils expriment, — ont et auront toujours de vrai, d'éloquent, de poétique? et ne voudrez-vous pas admirer avec moi cet autre dizain :

Si poignant est l'éperon des grâces
Qu'il m'aiguillonne ardemment où il veut,
Suivant toujours tes vertueuses traces
Tant que sa pointe inciter en moi peut
Le haut désir, qui jour et nuit m'émeut,
A labourer au joug de loyauté.
Et tant est dur le mors de ta beauté
(Combien encor que tes vertus l'excellent)
Que sans en rien craindre ta cruauté,
Je cours soudain où mes tourments m'appellent.

» Lequel encor vous citerai-je?

Si de sa main ma fatale ennemie,
Et néanmoins délices de mon âme
Me touche un rien, — ma pensée endormie,
Plus que le mort sous la pesante lame,
Tressaute en moi, comme si d'ardent flamme
L'on me touchait dormant profondément.....

» C'est vraiment le cas de le dire : ce poème obscur étincelle en sa nuit de beautés de ce genre. Évidemment, Messieurs, entre Marot et Maurice Scève, — entre l'*Epître du Coq à l'Ane* et *Délie, objet de plus haute vertu*, — un pas a été fait, un grand pas, et un pas décisif. Le vers français, le décasyllabe du moyen âge, a été rendu capable de porter la pensée; et le sentiment de l'art est entré dans notre poésie. C'était, vous le savez, ce qui nous manquait le

plus! Quelque préciosité s'y mêle-t-elle peut-être, dont un goût plus sévère et plus sûr se défendra mieux quelque jour? Je me garderai bien de le nier. »

M. Brunetière conclut ainsi :

« C'est qu'aussi bien, j'ai tâché de vous le faire voir, cette *Délie* n'était comme qui dirait qu'une première *épreuve*, une épreuve avant la lettre, des principes que les théoriciens de la Pléiade allaient faire prévaloir. Puissent les hellénistes me pardonner ici mon audace! Mais il n'y en a pas jusqu'à l'obscurité qui ne me semble avoir je ne sais quoi de... pindarique. En tout cas, c'est bien lui, l'auteur de *Délie*, qui a le premier compris que le lyrisme ne faisait qu'un avec la poésie personnelle, et c'est bien lui qui l'a prouvé par son exemple. Au lieu d'adopter le sonnet, dont la structure mathématique eût mieux convenu sans doute à la nature de son talent, s'il est resté fidèle au dizain de Marot, il y a su du moins introduire des intentions d'art qui, pour n'avoir pas toujours été suivies d'effet, n'ont pas laissé de servir de guide à ses imitateurs. On n'a d'ailleurs de lui ni « virelais », ni « rondeaux » ni « chants royaux », ni « ballades », aucune de ces « épisseries » éloquemment proscrites par Du Bellay. Il a essayé de réduire à l'unité d'un même dessin toutes les parties d'un long poème, — ce qui est le commencement de l'art de composer, — et il a lui-même, à ce que l'on croit, vécu quinze ou vingt ans encore, mais, dans sa *Délie*, la plainte de l'amant ne se termine qu'avec son existence :

Si tu t'enquiers pourquoi sur mon tombeau
L'on aurait mis deux éléments contraires,
Comme tu vois être le feu et l'eau
Entre éléments les deux plus adversaires,
Je t'avertis qu'ils sont très nécessaires
Pour te montrer par signes évidens
Que si en moi ont été résidens
Larmes et feu, bataille âprement rude
Après ma mort, encore ici dedans
Je pleure et ars pour ton ingratitude.

» Il a cru encore que la poésie n'était pas une bagatelle ou un baladinage, et que ceux-là n'étaient ni des oisifs, ni des inutiles parmi les hommes qui s'efforcent d'entretenir en nous le culte de la Beauté. Ce sera la croyance aussi, vous le savez, de Ronsard et de Du Bellay; mais ce n'avait pas été celle de leurs prédécesseurs; et quand nous ne devrions à l'auteur de *Délie* que cette unique leçon, elle était assez nouvelle, et il semble qu'elle eût dû suffire à sauver de l'oubli l'œuvre et le nom de Maurice Scève.

» Comment donc se fait-il qu'ils aient péri l'un et l'autre? La réponse est aisée. C'est, Messieurs, que rien d'humain ne saurait longtemps survivre à sa raison d'être, — ni rien de naturel, aucun organe à sa fonction, — et les « types de transition », leur nom même l'indique, ne sont créés que pour se confondre, et finalement s'annuler dans la transformation dont ils sont les ouvriers inconscients. « Ni la nature, ni Dieu même, — n'a-t-on pas craint de dire, — ne font tout d'un coup tous leurs grands ouvrages : on crayonne avant que de peindre, on dessine avant que de bâtir »; et le monde en général, qui ne se soucie que de jouir des œuvres, ne connaît, et ne veut connaître que l'édifice ou le tableau. C'est son droit. Tel que j'ai tâché de vous le montrer, l'auteur de *Délie* a préparé les voies à la Pléiade, mais quand la Pléiade a eu terminé son œuvre, puisqu'on a oublié la Pléiade elle-même, comment aurait-on conservé le souvenir de Maurice Scève? Il n'a eu que des intentions ou des pressentiments; d'autres les ont réalisés, qui en ont emporté l'honneur; c'est une vieille histoire, ou plutôt c'est la loi! Rares sont les élus qui en ont triomphé :

..... *Pauci, quos æquus amavit*
Juppiter;...

et dans la rapidité de la course qui nous entraîne, heureux encore est celui dont le nom du moins, quand son œuvre périt, ne se sépare pas de quelque chose de plus grand et de plus durable que lui!

» Je n'en demande pas plus pour mon poète! Retenez donc son nom, vous qui savez que le point de vue de l'historien n'est pas celui du dilettante; vous qui avez sans doute éprouvé plus d'une fois ce que la connaissance de l'esquisse ajoute à l'intelligence du chef-d'œuvre; vous qui pensez enfin qu'après avoir été si longtemps descriptive, le temps est venu, — pour l'histoire littéraire comme pour l'histoire naturelle, — d'être avant tout généalogique. »

— M. P. de Nolhac extrait du *Per Nozze* Cian Sappa-Flandinet, deux lettres latines de Lazare de Baïf à Bembo, qu'il y a publiées. Ces lettres sont (avec deux lettres adressées à Lascaris) les seules de leur genre qui nous soient parvenues du célèbre ambassadeur, qui a contribué aux progrès de l'humanisme et à la formation de la « Pléiade ». On l'y voit heureux de tenir une petite place dans la vie de ces confrères illustres au contact desquels il sort peu à peu du nuage de l'ignorance et de la barbarie de sa nation.

— Le R. P. dom Mackey a fait tirer à part l'*Étude historique et critique sur* « l'Introduction à la vie dévote » (Genève, Trembley, in-8 de 67 p.), qui forme l'introduction du tome III des *Œuvres complètes* de saint Fançois de Sales, publiées par la Visitation d'Annecy. Tout ce qui touche à l'origine, à la constitution et à la portée de ce livre y est traité à fond.

— Les amis de William Sporon, jeune érudit danois que la mort enlevait, le 9 octobre 1893, à l'âge de vingt-six ans, ont cru devoir à sa mémoire de mettre au jour un travail qu'il avait composé sur Rotrou (*Jean Rotrou en litterærhistorisk studie*. Copenhague, 1894, in-8 de xii-234 p.). M. Christophe Nyrop l'a fait précéder d'une préface où la vie si courte du jeune auteur est retracée et ses qualités mises en valeur. Ce travail sur Rotrou est, en effet, plus qu'une promesse; il embrasse l'œuvre entière du tragique, l'expose avec compétence et le juge avec justesse. C'est une analyse consciencieuse faite par un esprit avisé, fort au courant de son sujet, et, s'il ne le renouvelle pas par des aperçus personnels, il le traite du moins avec la pondération déjà mûre d'un travailleur fait pour bien comprendre les recherches littéraires et les bien exposer.

— M. Armand Gasté, professeur à la faculté des lettres de Caen, a publié sur *la Querelle du Cid*, quelques *documents inédits ou peu connus*. Voici les points qu'il a successivement traités : I. Les premières origines de la querelle du *Cid*. L'*Excuse à Ariste* (adressée au P. André de Saint-Denis), le *Vray Cid espagnol*, le *Rondeau* (de Corneille). — II. Les *observations sur le Cid* (par Scudéry) et *la Deffense du Cid* (attribuée par M. Gasté à Faret, l'auteur de l'*Honnête roman*, l'ami de Saint-Amant). — III. Le rôle du comte de Belin dans la querelle du *Cid*. — IV. Du « vrai » rôle de Rotrou dans la querelle du *Cid*. — V. L'intervention de Faucon de Ris, sieur de Charleval, dans la querelle du *Cid*. — VI. Scarron doit-il être compté parmi les adversaires de Corneille? (Réponse affirmative.) — VII. Charles Sorel, l'auteur du *Francion*, a-t-il pris part à la querelle du *Cid*? — Enfin ce travail se termine (p. 83-91) par un excellent *Essai de classification chronologique des pamphlets pour et contre le* Cid, avec références aux numéros de la *Bibliographie cornélienne* de M. Émile Picot.

— Les finances de la ville de Lyon furent, dit-on, si scrupuleusement administrées, au xviie siècle, que les fonds à y placer venaient de toutes parts et les rentiers n'avaient pas à redouter, paraît-il, qu'on leur retranchât un quartier, ce dont Boileau se plaignait à Paris. Aussi la *Liste des pensionnaires ou rentiers à vie de la ville de Lyon vivants, connus jusqu'à ce jour, 15 août 1677*, est-

elle, à tous égards, un véritable livre d'or. M. Auguste Baluffe en a trouvé un exemplaire imprimé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 20,623) et donné des extraits dans *la Revue bleue* (17 novembre). On y voit figurer les noms de « Nicolas Boyleau, sieur Despréaux », pour une rente de 1500 livres; de « dame Catherine d'Angennes, femme séparée de biens et d'habitation de M. de la Trémouille, chevalier d'Olonne », pour une rente de 3300 livres; de « Martin Pinchenne » pour 1200 livres; de « Jean Jacques Delabruyère » pour 250 livres qu'il augmentera quatre fois; de « demoiselle Anne Delanclos, fille majeure », pour 1000 livres; d'Isaac de Benserade, de Claude de Saumaise, de « Pierre Nicole, bachelier en théologie », et de bien d'autres qui touchent de plus ou moins près à l'histoire littéraire.

— Le comte de Marsy publie sur *Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette* (Lecture faite à la séance publique de la Société des antiquaires de Picardie. Extrait du tome XXXII de ses *Mémoires*. Amiens, in-8, de 23 p.) une étude piquante faite d'après les documents récemment découverts dans les minutes des notaires parisiens par un heureux chercheur, le vicomte de Grouchy, auquel elle est dédiée.

— M. Ernest Jovy vient de publier une série de documents intéressant l'histoire de l'érudition et la bibliographie dans l'Orléanais : *Quelques* (14) *lettres inédites de Perdoulx de La Périère à l'abbé Laurent Josse Le Clerc* (1722-1727) (Orléans, Herluison, 1894, in-8 de 65 p.). Pendant cette période, Le Clerc était professeur au séminaire d'Orléans.

— Dans le numéro du 1er décembre de *la Revue illustrée*, M. Gustave Larroumet publie une étude sur *Marivaux à Berny et* « les Revenants ». Il s'agit d'une comédie de Marivaux, jouée au château de Berny, les 24 et 25 août 1755, pour la fête du comte de Clermont, *la Femme fidèle*, qu'on a longtemps considérée comme perdue et qui se retrouve en partie dans un recueil de rôles manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. Encouragé par M. Larroumet, M. J. Berr de Turique a cru pouvoir compléter le texte de Marivaux. La pièce ainsi mise sur pied a été représentée sous le titre *les Revenants*, au théâtre de l'Odéon, le 8 mars 1884. Ornée de diverses illustrations et d'un autographe de Marivaux, elle figure à la suite de l'étude de M. Larroumet.

— Nous relevons, dans le catalogue, dressé par M. Étienne Charavay, d'une collection de lettres autographes dont la vente a eu lieu le 9 janvier courant, la mention de *Correspondances inédites de Mlle de Lespinasse et de Saint-Lambert*, adressées l'une et l'autre à De Vaines. Les lettres de Mlle de Lespinasse sont au nombre de 18; elle y parle fréquemment de D'Alembert, de Mme Geoffrin, de Malesherbes et de Turgot, et y donne d'intéressants détails sur elle-même. Dans l'une de ses lettres, au nombre de 9, Saint-Lambert fait mention de ses *Mémoires*, qu'il est heureux de savoir entre les mains de De Vaines, en qui il a une extrême confiance, « car soit pendant mon reste de vie, soit après ma mort, je suis bien sûr qu'elle sera justifiée ». Sait-on ce que ces *Mémoires* sont devenus?

— Un comité s'est constitué pour élever à Carcassonne un monument à André Chénier; l'exécution de cette œuvre doit être confiée au sculpteur Barrau. Une grande partie de la famille Chénier vécut, en effet, dans l'Aude ou à Carcassonne même. C'est dans cette ville qu'André, en compagnie de son frère Marie-Joseph, habita depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de onze, chez une sœur de son père, Mme Béraud, dans une maison de la rue Pinel, où la Société des arts et sciences a déjà fait poser une plaque commémorative. On montre aussi un immeuble situé rue de l'Aigle-d'Or et qui servait à un établis-

sement d'instruction où le futur poète reçut les premières leçons d'écriture en 1767. Le musée de Carcassonne possède deux curieux portraits d'André Chénier : l'un signé du nom d'un artiste obscur, Cazes fils, peintre de la famille, fait en 1773, au moment où l'adolescent arriva à Paris pour y suivre les cours du collège de Navarre; l'autre, œuvre de Jean-Baptiste Mallet, représentant le poète à l'âge de trente ans. Ces deux portraits, ainsi qu'un portrait de Mme Chénier (Elisabeth Santi Lomaca) et une toile dans laquelle figure toute la famille par le même Cazes fils, ont été reproduits dans *l'Artiste* (octobre-décembre 1890) et accompagnent une étude de M. Achille Rouquet sur *Les Chénier, portraits inédits*. Enfin, la bibliothèque municipale de Carcassonne, de son côté, s'est enrichie de la bibliothèque des Chénier et de manuscrits dont certains émanent d'André, et qui lui ont été légués l'année dernière par testament de Mme Gabriel de Chénier, veuve d'un neveu du poète qui édita ses œuvres en 1874. Quelques lettres et fragments inédits d'André Chénier ont été publiés dans l'étude précédemment citée de M. Achille Rouquet.

— Dans une étude sur *Balzac et Napoléon* (*Correspondant*, 10 décembre), M. Edmond Biré essaie de montrer, avec quelques détails, la place que tiennent, dans *la Comédie humaine*, le premier Empire et l'Empereur. Non seulement M. Biré examine ceux des ouvrages du grand romancier où il est question de Napoléon et de l'époque impériale, mais encore il indique les développements que devaient avoir les *Scènes de la vie militaire* dans l'œuvre de celui dont on a dit qu'il avait été l'un des maréchaux de France littéraires de son temps et qu'on a même appelé notre Napoléon littéraire.

— Dans l'étude qu'il consacre à *Alfred de Vigny en Béarn* (Pau, veuve Léon Ribaut; in-8, de 35 p. et un portrait à l'eau-forte d'après Jean Gigoux; tiré à 50 exemplaires sur papier de Hollande), M. Paul Lafond examine les séjours du poète à Oloron, à Orthez et à Pau. C'est à Oloron que Vigny conçut le plan de son *Cinq-Mars*; c'est à Pau qu'il se maria, le 3 février 1825. M. Lafond donne d'intéressants détails sur les préliminaires de cette union et publie l'acte du mariage civil et l'extrait des registres de l'église réformée qui le bénit, trois jours après.

— On annonce la publication prochaine de la correspondance de Montalembert et de Lamennais. Un accord est intervenu à cet égard entre les représentants de ces deux hautes intelligences, les manuscrits ont été échangés et rien, paraît-il, ne s'oppose plus à leur publication. Il serait aussi vivement à désirer que la correspondance de Montalembert avec Dœllinger vît le jour. Elle est tout entière, dit-on, entre les mains des représentants de Montalembert qui pourraient sans inconvénients la soumettre maintenant au public.

— Poursuivant les travaux qu'il a déjà consacrés à son maître, M. Gabriel Monod publie une étude sur *Michelet professeur à l'École normale* (1827-1838) (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre). C'est une période importante à connaître pour l'évolution des idées de Michelet. Nommé par Frayssinous maître de conférences de philosophie et d'histoire, il était alors moins royaliste et moins catholique qu'on s'est plu à le dire. Grâce à des notes prises aux cours du professeur et communiquées par Mme Michelet, M. Monod reconstitue le véritable état d'esprit de Michelet et la portée de son enseignement jusqu'en 1838, lorsqu'il préféra l'auditoire du Collège de France aux conférences de l'École normale.

— Dans la *Free Review* de janvier, M. L. Katscher consacre un article enthousiaste à *H. Taine* et présente sa vie privée d'après des lettres inédites que Taine a échangées avec lui. Ces lettres datent des années 1876, 1878, 1888

et 1890 et ne semblent pas offrir un grand intérêt pour connaître plus amplement celui qui les a écrites.

— M. Georges Doublet nous offre un très intéressant chapitre d'histoire littéraire dans l'essai qu'il consacre à la composition du célèbre roman carthaginois de Flaubert, dont l'idée première date de 1857, et qui, plusieurs fois remanié, annoncé pendant trois ans sous des titres divers, finit par être publié, en 1862, sous celui de *Salammbô*. C'est de la correspondance même de Flaubert que l'auteur a tiré les sûrs éléments de son travail et les extraits qu'il en cite font admirablement comprendre l'état d'esprit tourmenté et les oscillations incessantes de Flaubert aux phases successives de son étonnante entreprise.

— M. Baguenier-Desormeaux a publié dans l'*Ouest artistique et littéraire* (15 septembre) un curieux article sur *Leconte de Lisle, étudiant en droit et journaliste à Rennes*. Le grand poète, en effet, passa une partie de sa jeunesse en Bretagne; il y collabora à diverses feuilles sans importance, mais qui auraient aujourd'hui un caractère documentaire de premier ordre. En 1840, de concert avec quelques amis de son âge, il fondait une revue, *la Variété*. C'est dans *la Variété* qu'il débuta par diverses études critiques sur Hoffmann, sur Sheridan, sur André Chénier, par une nouvelle romanesque intitulée *Mon premier amour en prose*, et surtout par quelques odes et esquisses poétiques où apparaissent déjà, à l'état embryonnaire, les traits caractéristiques de son tempérament intellectuel et moral. En dehors de ces premières œuvres imprimées, il existerait également un album ayant appartenu à un horloger-poète du nom d'Edouard Alix, et aujourd'hui entre les mains de M. Jules Bois-Greffier, qui contiendrait des vers inédits de Leconte de Lisle.

— Les *Saggi critici di letterature straniere* de M. Carlo Segré (Florence, Le Monnier, 1894, in-12 de 287 p.) contiennent deux essais de littérature française : l'un sur les *Mémoires* du général Marbot; l'autre sur M. Pierre Loti, mis en parallèle, — désavantageux — avec Fenimore Cooper.

— Le premier numéro de *la Quinzaine*, revue bi-mensuelle catholique (1er novembre), contient une jolie lettre de Barbey d'Aurevilly à Sainte-Beuve.

— Nous mentionnons dans la liste des livres nouveaux le catalogue récemment paru des livres français de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel. C'est là une œuvre considérable qui fait grand honneur au Dr Milchsack qui l'a rédigée et qui nous renseigne très exactement sur la composition d'une des plus curieuses et des plus considérables collections d'anciens livres français qui existent à l'étranger. Les éditions gothiques sont très nombreuses et la série des vieilles impressions lyonnaises y est surtout remarquable. De plus, l'auteur explique dans sa préface par suite de quelles circonstances la plupart de ces livres précieux se trouvent aujourd'hui réunis dans la bibliothèque ducale.

— Mme la baronne de Salis a fait don par son testament de la bibliothèque et des collections de son mari à la bibliothèque de la ville de Metz. Les livres sont au nombre de 3,000, plus 118 manuscrits du IXe au XVIIIe siècle. Parmi ceux-ci nous signalerons des lettres de Bossuet, de Mme de Maintenon, de l'abbé de Rancé.

— Dans un petit volume intitulé *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1892-1893* (Paris, 1894, in-8 de 71 p.), M. Henri Omont catalogue les huit cent soixante manuscrits qui sont venus s'ajouter aux fonds latin et français pendant vingt et un mois. On remarque les manuscrits originaux et autographes de Victor Hugo, légués à la Bibliothèque par testament et formant trente-quatre volumes,

des lettres de Victor Jacquemont, une correspondance de Naudé, des papiers de l'académicien G. de Boze, du poète Gilbert, du cardinal de La Luzerne, de Mme Rolland, enfin les *Mémoires* de Talleyrand donnés par le duc de Broglie et M. Chatelain, exécuteurs testamentaires du prince, et une collection de cent quatre-vingt-deux volumes de *Catalogues des bibliothèques publiques de France*, rédigés pendant la Révolution ou sous le premier Empire.

— L'Académie royale des science, des lettres et des beaux-arts de Belgique a mis au concours les questions suivantes : « Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830 » (délai, 1er février 1895; prix, 800 fr.); — « Histoire du style périodique français avant Guez de Balzac » (délai, 1er novembre 1895; prix, 800 fr.). Les mémoires qui prendront part à ces concours peuvent être écrits en français, en flamand ou en latin. — Le prix de Saint-Génois (1, 000 fr.) sera décerné, en 1897, à un travail flamand sur l'influence exercée par la Pléiade française sur les poètes néerlandais du XVIe et du XVIIe siècle.

— M. Jules Simon a été nommé professeur de français à l'Université de Halle, et M. Eugène Pariselle, professeur de français au séminaire de philologie romane de l'université de Berlin.

— L'Université de Halle (faculté de philosophie) a nommé M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, *Ehrendoktor* ou docteur honoraire.

— A la rentrée des Facultés de Besançon, M. Léon Vernier, professeur à la Faculté des Lettres, a prononcé un discours alerte et piquant sur *la Question orthographique et la grammaire française* (Besançon, Dodivers, in-8 de 23 p.). Suivant M. Vernier, « la réforme orthographique n'est pas une question grammaticale ». M. Vernier n'en reconnaît pas moins le bien fondé d'une réforme orthographique : « Il faut d'abord s'attaquer aux abus les plus criants et rétablir l'action des principes les plus simples, qui sont aussi le plus souvent méconnus ». Il indique ensuite dans quel sens elle pourrait s'opérer, et, sans prétendre en tracer le plan, expose quelques idées fort justes sur les moyens de vaincre les difficultés qui s'opposent à la réalisation de ce projet très sensé.

— Dans le nouveau et éloquent volume où M. Lavisse examine tant de questions *A propos de nos écoles* (A. Colin, in-12) et les traite avec la compétence et la vigueur qu'on lui sait, nous avons été heureux de trouver (p. 123) un mot aimable pour la Société d'histoire littéraire de la France. C'est là un encouragement qui nous est précieux. Entre autres questions, M. Lavisse expose et apprécie la réforme dont l'agrégation d'histoire a récemment été l'objet. Le nouveau programme exige des candidats un mémoire dont le sujet aura été choisi après entente avec leurs maîtres et traité à l'aide de tous les documents susceptibles d'y figurer, *fussent-ils inédits*, ce que le règlement interdisait auparavant. M. Lavisse estime à bon droit que c'est là une innovation heureuse. Nous pensons pour notre part qu'elle serait plus féconde encore si, poussant plus loin sa réforme, le Conseil supérieur de l'instruction publique l'appliquait aux agrégations des lettres et de grammaire et exigeait des candidats un mémoire d'histoire littéraire composé dans les mêmes conditions que celui des candidats à l'agrégation d'histoire.

— La Société d'Histoire littéraire de la France a perdu, ces temps derniers, trois membres titulaires qui lui avaient apporté leur concours dès la première heure : M. Charles Cousin, M. François de Caussade et M. Thor Sundby.

Inspecteur général des chemins de fer du Nord, M. Charles Cousin est mort à Pont-à-Mousson, le 15 septembre, âgé de soixante-douze ans. Il était né à Avallon (Yonne) en 1822. Ses goûts le portaient vers les collections curieuses et

il devint vice-président de la Société des amis des livres. Lui-même a fait au public les honneurs de ce qu'il avait su rassembler, dans les deux ouvrages suivants : *Voyage dans un grenier; bouquins, faïences, autographes et bibelots* (Paris, 1878, grand in-8°, avec 11 gravures, 10 chromolithographies, dessins et ornements divers); — *Racontars illustrés d'un vieux collectionneur (bouquins, tableaux, dessins, faïences, autographes et bibelots)*, dessins de Félix Régamey, eaux-fortes d'Abot et de Catelain (Paris, 1888, in-4°).

Jean-Jacques François de Béchon, comte DE CAUSSADE, est décédé à Paris, le 20 novembre 1894, dans sa cinquante-quatrième année. Né à la Sauve (Gironde), le 18 juillet 1841, il fit ses premières études au collège de Bazas, les continua au lycée Napoléon, à Paris, et devint secrétaire de M. Thouvenel, grand référendaire du Sénat. Bientôt après, M. de Caussade fut attaché en qualité de bibliothécaire à la bibliothèque du Louvre et se préoccupa aussitôt d'assurer la publication des célèbres *Vies des poètes français* de Colletet qu'elle possédait. L'ouvrage était sur le point d'être mis sous presse quand les flammes allumées par la Commune vinrent anéantir l'original et la copie. M. de Caussade passa alors à la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique et devint, en février 1879, conservateur à la bibliothèque Mazarine. En outre de nombreux articles littéraires disséminés dans les journaux *la Presse*, *le Bien Public*, *le Figaro*, *le Journal des Débats*, dont il fut pendant de longues années le collaborateur assidu et dans lequel il rendait compte des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de celles de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. de Caussade laisse une édition des *Œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné* (1875-1877, 4 vol. in-8), entreprise de concert avec Eugène Réaume, et une édition des *Œuvres* de Paul-Louis Courier, dont le premier volume a seul paru (1880, in-18), précédé d'une spirituelle préface. M. de Caussade était chevalier de la Légion d'honneur.

M. Thor SUNDBY, professeur de langues romanes à l'Université de Copenhague, décédé le 16 novembre dernier, à l'âge de soixante-quatre ans, avait été lui aussi l'un des premiers adhérents de la Société d'histoire littéraire. Il s'était surtout fait connnaître par un ouvrage excellent sur la vie et les œuvres de Brunetto Latini (*Brunetto Latinos levnet og skrifter*. Copenhague, 1869, in-8°), et par une édition de *Albertani Brixiensis liber consolationis* (1873). Il a écrit sur Pascal et publié une traduction de ses « lettres »; on lui doit encore, en collaboration avec M. Barüel, un très bon dictionnaire danois-français.

QUESTION

Le poète quercinois Guillaume du Buys. — Pourrait-on me fournir quelques renseignements biographiques sur Guillaume du Buys, de Cahors, compatriote de Clément Marot, de Hugues Salel, d'Olivier de Magny? G. du Buys a publié à Paris, en 1582, un recueil intitulé *l'Oreille du prince* (in-8) et, l'année suivante, il rassemblait toutes ses *Œuvres* (in-12). Il y a dans les vers de Du Buys, de la facilité et de la grâce, de réelles qualités poétiques qui ne les rendent pas indignes de figurer à côté de ceux de ses compatriotes les plus renommés.

J. B. C.

RÉPONSE

Du lieu de naissance de Mme Cottin (1894, p. 540). — Cette question est depuis longtemps tranchée : Sophie Ristaud, dame Cottin, est née à Paris, le 22 mars 1770. On peut voir, à ce propos, l'avertissement mis par M. Tamizey de Larroque en tête de *deux lettres inédites de Mme Cottin* dans la *Revue d'Aquitaine* (1869, t. XII, p. 463). Nous ajouterons que la mort de Mme Cottin soulève elle aussi une question qui a été examinée dans une communication adressée à l'*Intermédiaire* (20 octobre 1894) sur *le Prétendu suicide de Mme Cottin*.

R. J.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

JEAN REGNIER, BAILLI D'AUXERRE, POÈTE DU XVe SIÈCLE.

En 1526, le libraire Jean de la Garde mit en vente à Paris un petit recueil de vers, intitulé « Les fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, escuyer, en son vivant seigneur de Garchy et bailly d'Aucerre. Ilz se vendent a Paris, auprès de la grant salle du palais. *Cum privilegio* [1] ». Ce *privilège* était du 10 mai 1524; l'achevé d'imprimer, du 25 juin 1526. Un « prologue » dédiait le livre « a noble homme Messire Claude Le Marchant, Chevalier, seigneur du Bouchet et esleu d'Aucerre ». Ajoutons : parent de Jean Regnier, l'auteur du livre. Claude Le Marchant avait-il fait les frais de l'impression? Est-ce à ce parent fidèle que Jean Regnier, mort depuis cinquante ans, devait l'honneur tardif, inespéré, d'une édition posthume? On sait que Charles d'Orléans fut moins heureux; Louis XII oublia, ou négligea de publier les poésies de son père : elles ne furent connues qu'au XVIIIe siècle.

Jean Regnier, comme Charles d'Orléans, son contemporain, avait composé son « poème de la prison ». Ce n'est pas un grand poète, ni peut-être même un poète; mais ses vers, un peu rudes,

1. Petit in-8 de 144 feuilles. Caractères gothiques. L'exemplaire dont je me suis servi est celu de la Bibliothèque Nationale, Rés. Y, 4471. Le livre est orné de bois grossièrement exécutés.

plaisent par leur sincérité. Écrits en partie du moins, au jour le jour, sous le coup des événements, ils nous offrent un témoignage tout à fait naïf et frappant de l'état social et moral où se trouvait la France durant les dernières années de la guerre de Cent ans. On parle aujourd'hui volontiers de « livres vécus », et même de « livres soufferts ». Celui-ci offre au plus haut point ce caractère; c'est le journal en vers d'une année douloureuse, écrit par un brave homme, très capable de sentir vivement, mais incapable d'inventer.

Jean Regnier, d'une vieille famille auxerroise qui avait déjà fourni des magistrats à la province, un député aux États généraux (de 1413), naquit, probablement à Auxerre, vers 1390. La ville était toute bourguignonne de cœur; et elle le devint de fait lorsque le régent anglais Bedford la céda au duc de Bourgogne, Philippe le Bon (en 1424). Celui-ci fit Jean Regnier son bailli en 1426. Il avait trente-six ans; sa jeunesse, à l'en croire, avait été voyageuse et aventureuse; il prétend avoir visité l'Orient (Roumanie, Esclavonie, Morée, Candie, Rhodes, Égypte, Arménie, Turquie, Chypre, Syrie, Palestine [1]). Rien n'empêche que nous le croyions sur parole. Mais on a supposé qu'il avait accompagné en Orient le comte de Savoisy, son compatriote; ce seigneur, condamné à faire une croisade pour expier le meurtre commis par ses gens sur des étudiants de l'Université de Paris, avait pillé, par pénitence, durant plusieurs années, les côtes de la Méditerranée. Mais on n'a pas la moindre preuve que Jean Regnier ait pris part à ces expéditions. Il déclare seulement, par tous pays, avoir fait « chère lye »

Sans avoir mal ne villenie,
Peine, tourment, ne maladie.

Le malheur l'attendait en France. Ses « adversitez » commencèrent « ung dimanche, le quatorziesme de janvier, l'an quatrecens trente et un » (1432, nouveau style). Il avait été chargé d'une mission auprès du gouverneur anglais de Rouen. Passant près des Andelys, en pays dès longtemps occupé par les Anglais, il fut rencontré et pris par des coureurs français; emmené, lui et sa petite escorte, à travers bois, jusqu'en un ermitage où on passa la nuit; de là droit à Beauvais, non par « le chemin large », mais par sentiers dérobés. Le pauvre bailli voulut user de ruse; il avait sa flûte avec lui, dont il jouait volontiers; il feignit d'être un simple ménétrier. Les partisans n'en voulaient rien croire et faisaient

1. Il dit qu'en Syrie il avait vu armer chevalier le comte de Salisbury, mort depuis au siège d'Orléans le 3 novembre 1428.

« grant chiere » de tenir « un homme de hault pris ». A Beauvais on le mit aux fers.

Quant a Beauvais fusmes venus
Dieu scet se fusmes bien logez.
De voller fusmes bien tenus;
Car nous fusmes bien enforgez;
Comme faulcons fus mis aux getz [1];
Et me fut dit tout doulcement :
« De ce lieu cy ne vous bougez.
Faire ne se peult autrement ».

Les routiers qui l'avaient capturé, pressés de courir à d'autres aventures, vendirent leur prisonnier à un bourgeois de Beauvais, nommé Pierre Dupuis; Jean Regnier, acceptant ce trafic, le nomme dès lors son « maître ». A la faveur de la guerre, et sous prétexte de rançon, l'esclavage était rétabli en France, et l'esclavage enchaîné.

D'ailleurs Pierre Dupuis ne traita pas trop mal son prisonnier; sauf « qu'il n'est nulle belle prison », dit Jean Regnier mélancoliquement. Mais au bout de peu de jours, on lui parla de rançon. Il s'excusa, se dit très pauvre. Pierre Dupuis n'en voulait rien croire : fût-il pauvre, il avait des amis, des parents qui feraient quelque chose pour lui. Bref le « maître » exigea « dix mille saluts » [2]. Le pauvre Jean Regnier s'écria qu'il n'avait plus qu'à mourir. Le maître l'encouragea en lui donnant du temps, tout le temps qu'il voudrait.

Jean Regnier se tourne alors vers Dieu, et lui adresse une fervente prière, sans oublier Notre-Dame, les Saints Anges, saint Jean-Baptiste, les douze Apôtres (qu'il nomme un à un), saint Étienne et trente-deux autres saints, sainte Anne et dix-huit autres saintes. Sa prière faite, il envoie son valet à Auxerre, vers ses parents et amis, pour les presser de ramasser sa rançon. Resté seul, il s'ennuie fort, et le temps lui dure; c'est alors qu'il est heureux de savoir rimer. Il se console en faisant des vers, et en apprivoisant des petits oiseaux.

Je fais balades et rondeaulx;
C'est le plus fort de ma besongne.
Lunetes [3], perdris et moyneaulx,
A les nourrir je m'embesongne.

1. Jet, terme de fauconnerie; entrave mise aux pieds de l'oiseau.
2. Les saluts d'or valaient 25 sous; soit 12 500 livres, qui, poids pour poids, feraient aujourd'hui 85 000 francs, et si l'on évalue au huitième la puissance actuelle de l'argent, 680 000 francs; somme insensée pour la rançon d'un simple bailli.
3. Linottes. La forme *lunettes* est relevée dans Littré, à l'*historique* de *linotte*.

Il peint aussi de belles images; il fait des « chapeaux » de fleurs; il s'essaie même « à broder ». Mais les jours sont interminables. Voilà déjà quatorze semaines qu'il est aux fers; et du valet, point de nouvelles. Jean Regnier se décourage. Il énumère en pleurant tous ces pays lointains où il vécut libre et heureux; et but même à longs traits

la bonne Malvesie,
Qui fait revenir la couleur.

Se peut-il que ce soit en France et si près de son lieu natal, qu'il soit maintenant si malheureux? Il se prend à maudire la guerre déchaînée depuis dix-huit ans. Ceux qui veulent se battre pourraient bien aller en Bohême, où le Pape et l'Empereur les appellent, pour y mettre à raison des hérétiques pires que Sarrasins.

Cependant le bruit de son talent s'est répandu dans Beauvais. « Plusieurs gens » viennent lui demander des vers; et lui qui, dans sa faiblesse et son isolement, croit avoir besoin de tous, n'ose refuser à personne. Un écuyer demande une ballade pour annoncer à sa « mye » qu'il a été malade et qu'il est guéri. Une dame « fort douce et belle » lui apporte un jour

Ung brain de *ne m'oubliez mie.*

Il la remercie d'une jolie chanson; elle se retire, d'un air pensif, en rougissant. Un gentilhomme normand, prisonnier comme lui, demande, en grâce, des vers pour envoyer à sa fiancée. Le bon Regnier s'exécute, et voici le premier couplet, d'une simplicité gracieuse :

Belle, bonne, doulce, plaisant et sage,
Mon reconfort, mon amoureuse joye,
Je vous supply de très humble courage,
Que, supposé que prisonnier je soye,
Vostre vouloir de moy ne se forvoye;
Mais me soyez toujours loyalle amye,
Sans vous troubler; et ne m'oubliez mye;
Car j'ay en vous tres parfaicte fiance;
Et priez Dieu et la Vierge Marie
Que il nous doint a tous deux pacience.

Parmi ces compagnons de sa mauvaise fortune, il en est un surtout à qui Jean Regnier a su nous intéresser, en esquissant dans une ballade assez touchante sa triste et chétive figure. C'était un

pauvre Anglais, qui ne savait pas un mot de français, et ne faisait, le jour et la nuit, que répéter en son idiome : « Seigneur, Vierge Marie, ayez pitié de moi. »

En la prison la ou j'estoye
Ung Anglois prisonnier avoit,
Qui pas ne demenoit grant joye.
Par piedz, par mains es sepz estoit;
François parler il ne scavoit
A peine ne mot, ne demy.
En anglois tousjours il disoit :
God and oul Lady, helpe my [1].

De son mal grant pitié avoye,
Et aussi mon cueur se doubtoit
Que ung jour avoir en pourroye
Autant; qui me desconfortoit.
Et quant a luy on demandoit :
« Helas! qu'avez-vous, mon amy? »
Autre chose ne repondoit :
God and oul Lady, helpe my.

A racompter je ne scauroye
Comment moult fort se dementoit;
Ne reposer je ne povoye,
Car sans arrester il parloit :
My fiet and my handez brelroit
Disoit. Oncques je ne dormy,
Mais son refrain tousjours estoit :
God and oul Lady, helpe my.

A la fin les succès du poète inquiètent ses geôliers; on l'accuse sans doute de préparer son évasion avec l'aide des amis que lui font ses chansons. On lui retire sa flûte; on lui interdit d'écrire; on lui défend de rimer. Sa prison se resserre et son régime devient des plus durs :

Gesir me font dessus la paille;
Pain et eau si est ma vitaille.
Helas! vecy trop dure vie!
Je souloye mangier volaille,
Et le poisson a grosse escaille;
Mais il convient que je l'oublie.
Poulx et pulces me font bataille;
Car j'en ay plaine ma drapaille,
Desquelz ma chair est assaillie.

1. Je reproduis l'orthographe de Regnier qui ne savait pas plus d'anglais que le pauvre prisonnier ne savait de français.

Il a beau se raconter à lui-même l'histoire de Job et celle du fameux pénitent Théophile [1]; peu à peu, la tristesse l'envahit, et puis le désespoir. L'hiver est revenu; voici déjà un an qu'il est prisonnier, sans nouvelles ni des siens, ni de sa rançon. Il tombe malade, au mois de février; il s'attend à mourir et fait son testament.

Ce testament, quoi qu'on ait dit, n'a pas inspiré Villon, qui, sans doute, ne lut jamais les vers de Jean Regnier; mais pour ne rien nous offrir qui se puisse comparer, même de loin, à la poésie du *Grand Testament*, ces pages du bailli d'Auxerre n'offrent pas moins un charme assez vif. Le prisonnier mourant lègue son âme à Dieu, à Notre-Dame, à tous les saints et saintes; son corps aux Jacobins d'Auxerre. Il règle ainsi ses funérailles; un drap blanc couvrira la bière chargé de fleurs et d'herbes vertes; trois ou quatre ménétriers « corneront » devant le cercueil, porté par autant de laboureurs ou vignerons :

En signe que du grant labour
De ce monde en l'autre vais.
C'est ung voyage sans retour.
Dieu doint qu'il ne nous soit mauvais!

Chacun, porteur ou ménétrier, recevra cinq sols d'argent. A l'église une messe haute de *Requiem* suffira; qu'on fasse plus si l'on veut; mais il en coûtera plus cher et c'est ce qui le retient. En tout cas, qu'on paie bien les chantres. L'enterrement réglé, il nomme les exécuteurs testamentaires; trace son épitaphe, date sa mort par avance (février 1432 [2]), enfin dit un adieu touchant à tous ceux qu'il a connus et aimés : au duc de Bourgogne, à la duchesse; aux chevaliers et écuyers, aux dames et demoiselles, aux marchandes et bourgeoises :

Adieu vous dy, dames et damoiselles!
Adieu vous dy, marchandes et bourgeoises;
Toutes vous ay trouvez bonnes et belles,
Doulces, plaisans, gracieuses, courtoises.

Puis c'est le tour du clergé, régulier, séculier; de sa femme, et de ses compères; des drapiers, épiciers, « massons et charpentiers »,

Car massonner faisoye voulentiers.

1. Il conte aussi en assez beaux vers la légende d'un larron repentant dont l'âme fut portée au ciel par les Anges.
2. 1433 (nouveau style).

Peu à peu tout Auxerre y passe, les parents et jusqu'aux petits cousins; puis les voisins, les voisines, les valets, les servantes. Sa bonhomie n'oublie personne, elle n'oublie même pas son « maître » Pierre Dupuis, ni la femme du maître; ni tout leur « ménage »; ni Beauvais et le Beauvaisis.

Il courut à cette époque un plus grand danger que celui de sa maladie qui n'était peut-être pas bien grave, mais sa situation politique pouvait l'être bien davantage. La cession d'Auxerre au duc de Bourgogne, faite par les Anglais, n'avait pas été reconnue par Charles VII aux yeux de qui Jean Regnier pouvait, en conséquence, être à la rigueur considéré comme un transfuge, révolté contre son souverain légitime. En tout cas, si on en croit le poète, le roi, prévenu contre lui par les rapports de quelques ennemis, envoya à Beauvais « un écuyer nommé Alingéron, qui pour lors était bailli de Senlis », avec commandement de faire périr le prisonnier. Heureusement pour Jean Regnier, il se trouvait alors dans la ville quelques gentilhommes assez en crédit auprès du Roi pour oser faire suspendre l'exécution d'un ordre qu'ils jugeaient inique; entre autres le célèbre La Hire et Poton de Saintrailles. En gagnant ainsi du temps, ils sauvèrent le prisonnier.

Tiré de ce péril, mais toujours sans nouvelles de sa rançon, Jean Regnier comprit qu'il ne serait jamais délivré s'il ne travaillait lui-même à réunir la somme auprès de ses amis et de ses protecteurs. On lui offrait de le relâcher, s'il laissait en otage sa femme et son fils. Il dut se décider à les faire venir à Beauvais; et obtint pour eux un sauf-conduit du seigneur de Gaucourt. En route on les arrêta néanmoins; on fit mine de les dépouiller et de les mettre eux-mêmes à rançon; mais cette fois, l'attentat était si violent, qu'après quelques jours, on les relâcha; la mère et l'enfant furent à Beauvais, au mois de mai, et prirent aussitôt la place du prisonnier, portant même ses fers si je comprends bien le vers où Regnier dit à mots obscurs :

Qu'il leur fut fait maint grant outrage.

Quels durent être les sentiments de notre bailli, quand sortant d'une étroite prison, après seize mois de fers, il y laissa à sa place sa femme et son enfant. Je ne doute pas que son chagrin ne fût grand ; mais enfin, non pas tel qu'un père de notre temps l'éprouverait, je crois. La chose paraissait toute simple; la solidarité de la famille était si étroite que pour racheter le père, on trouvait naturel de donner le fils en otage. L'histoire et la poésie nous montrent à

toutes leurs pages des situations analogues. Elles ne sont pas seulement fréquentes dans les chansons de geste. Jean le Bon avait laissé son fils à Londres; et François Ier laissera les siens à Madrid.

Notre Jean Regnier fit ainsi que les rois; et je dois même avouer qu'une fois hors de la cage, il eut un premier transport de joie égoïste qu'il nous confesse. C'était au printemps, par un beau jour de mai; les oiseaux chantaient sous la feuillée; il se surprit à chanter comme eux.

(Quant) je me trouvay sur les champs
Je ouy des oyseaulx les chans
Qui chantoient du mois de may;
Et, combien que fusse en esmay
Mon cœur se print a resjouir....
A chanter tantost je me pris [1].

Toutefois il mit la plus grande activité à ramasser sa rançon, fixée définitivement à trois mille écus (4500 livres qui vaudraient bien aujourd'hui trois cent soixante mille francs). Il revint à Auxerre; visita la Bourgogne et la Champagne; de là s'en fut à Lille, à Tournay, à Gand, à Bruges, à Malines, à Bruxelles. Comme jadis la poésie avait sauvé les Athéniens captifs en Sicile, ainsi ce furent encore ses vers qui lui procurèrent le plus d'amis. Ceux qu'il avait composés dans sa prison touchaient surtout les cœurs.

Un jour (le 4 septembre 1433) il se trouvait à Gournay en Normandie, cherchant à acheter au meilleur compte un prisonnier pour l'échanger contre sa femme. Ces abominables trafics étaient fréquents. On est épouvanté de voir jusqu'à quel point cette guerre avait corrompu la civilisation chrétienne!

En traversant la ville, Jean Regnier aperçut une belle jeune fille, assise devant la porte d'une maison; elle croquait des noix fraîches, dont elle offrit, avec bonne grâce, au voyageur. Il s'approcha et vit, non sans douleur, qu'elle portait les fers aux pieds. Il lui demanda pourquoi elle était ainsi enchaînée :

Si me respondit doulcement
Que pour son pere proprement
En la prison tenoit ostage;
Qui me fit mal en mon courage,

1. Ce qu'il chante est une chanson de maistre Alain Chartier (*duquel Dieu ait l'âme*). On en a conclu qu'Alain Chartier n'existait plus le 1er mai 1433. Mais ces vers ont pu n'être composés par Jean Regnier qu'assez longtemps après cette date.

Veu sa beaulté, sa contenance,
Sa bonté et sa sapience,
Son maintien et son doulx langage,
Yssue de noble lignage.
Et puis, d'autre me souvenoit
Qui par tel point, prison tenoit.
D'elle me prist si grant pitié
Que je feis tant par amytié
Que des fers la feis defforger;
A ses maistres la feis pleiger
De tenir loyalle prison.

La jolie prisonnière se nommait mademoiselle de Blangis. Jean Regnier prit congé d'elle, en lui souhaitant, dans une ballade, prompte liberté et un bon mari.

Lui-même touchait à la fin de ses maux. Vers les derniers jours de l'année 1433, ayant engagé ses terres, puisé dans la bourse de tous ses amis qui lui furent, dans cette occasion, plus dévoués que ses parents, et enfin, obtenu de Philippe le Bon un important subside, Jean Regnier put payer intégralement sa rançon et délivrer sa femme et son fils. Il rentra aussitôt dans sa charge de bailli d'Auxerre.

Durant les premières années qui suivirent sa délivrance, Jean Regnier se ressentit cruellement de la gêne où l'avait mis le paiement de la rançon. Ses gages n'allaient qu'à cent livres par an; et dans une requête en vers, adressée au duc de Bourgogne, il dit que, chez lui, quinze personnes vivaient sur ce modeste revenu :

Or vous plaise a souvenir
Du povre bailly souffreteux,
Lequel vers vous n'ose venir,
Car de demander est honteux :
Et si sont les chemins doubteux.
Pour vous servir a mis en vente
Ses biens, dont il est disetteux.
A vous s'en complainct et lamente.

La requête fut entendue, paraît-il, car Jean Regnier, par la faveur de Philippe le Bon, s'enrichit assez pour acheter, en 1440, la terre de Garchy (ou Guerchy), laquelle resta dans sa famille jusqu'au siècle dernier. Les Regnier de Guerchy, descendants de son frère, ont fait figure au XVIIIe siècle, dans la diplomatie et dans l'armée. Leur terre avait été érigée en marquisat.

Notre bailli, sans s'élever aussi haut, fut honoré d'amitiés illus-

tres. Il continua de rimer, de loin en loin, toute sa vie. En 1439, il composait une ballade « a la requeste de la Royne de France (Marie d'Anjou), de Madame la Daulphine (Marguerite d'Écosse) et de Madame de Calabre et de plusieurs autres, les quelles dames estoient a Chalons ». La même année, « a la requeste de Madame de Bourgongne et de toutes ses dames et damoiselles », il fit, à Reims, une autre ballade, où il glissa même des plaisanteries grossières qui donnent une singulière idée de la délicatesse des grandes dames à qui ces vers étaient adressés. Mais chaque siècle entend à sa façon la décence [1].

Entre ses dernières pièces, on trouve une ballade « faite a la requeste de Damoiselle Ysabeau Chrestienne sa femme, en l'an M CCCC LX (il avait environ soixante-dix ans). « Et l'en requist la dicte damoiselle comme en luy disant : « Mon amy, nous avons esté longuement ensemble [2], et tousjours vescu joyeusement, et pour l'amour de moy, avez faictes chansons et autres joyeusetez; mais pour ce que nous sommes maintenant en nostre ancien aage, vous ne faictes plus rien. Au moins je vous prie que en faciez une, pour l'amour de moy. Lequel luy respondit que il estoit contant, et qu'elle seroit selon le temps ou ilz estoient; et qu'elle se tensist contente. Laquelle damoiselle luy dist que, quelque chose qu'il fist, il ne luy en desplairoit en riens. »

Mais hélas! le bon vieillard n'avait plus beaucoup de verve et sa dernière ballade est d'un poète bien désabusé. Juste au même temps, Charles d'Orléans querellait sa vieillesse avec plus de grâce et d'esprit. Jean Regnier s'est fort alourdi; et il le confesse d'un ton bien grognon :

Nulles dens n'ay; je mange soupe en laict.
Fourré je suis, et si ay mantelet
Emprès le feu...
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

« Quant la dicte damoiselle Ysabeau Chrestienne eut ouye la dicte balade, elle dist qu'elle n'estoit pas trop belle, et qu'il eust mieux faict, se il eust voulu. »

La dernière trace qu'on ait relevée de l'existence de Jean Regnier se place en 1469. Il dut mourir peu après cette date, âgé d'environ quatre-vingts ans.

1. En 1457, il écrivit une « complainte » en 209 vers sur la mort d'Anne de Chauvigny, comtesse de Joigny, et femme du comte Louis de la Trémoille.
Le 31 décembre 1463, il adressa encore des vers à Mgr de Nevers (Jean de Clamecy).
2. Près de cinquante ans; à l'époque de sa prison, il était marié, dit-il, depuis vingt ans.

Nous ignorons à quelle époque il avait rassemblé ses vers, et réuni les diverses parties qui forment le journal poétique de sa prison; plusieurs pièces avaient été certainement composées sous l'impression des événements; d'autres furent écrites plus tard, mais sans qu'on puisse en déterminer la date. Une sorte de préface en vers, qu'on lit en tête du recueil, peut aussi bien avoir été faite dans la prison, ou seulement écrite au temps où il forma son recueil :

Encore prie je humblement,
Et doulcement,
Tous ceulx qui rime sçaivent faire
Que si je faulx aucunement
Ne nullement,
Qu'il leur plaise de le refaire.... [1]
Pareillement en l'escripture
Si ne vous vueillez trop fier.
Car ma lettre n'est que paincture;
Je ne scay octograffier.
Je ne fus oncques clerc greffier.
Point n'a esté ma nourriture.
Neantmoins je m'y vueil affier;
Il n'a riens qui ne s'adventure.

Voilà un texte intéressant pour les admirateurs de l'orthographe phonétique. Le bailli d'Auxerre tenait (en principe, au moins) pour la « peinture des sons » justement à l'époque où se fit la grande invasion des lettres étymologiques.

Quand les poésies de Jean Regnier parurent, cinquante ans après sa mort, elles eurent le sort des choses démodées en naissant; elles passèrent inaperçues. Aucun contemporain ne les cita, à ma connaissance. La Croix du Maine lui consacra une page; Du Verdier quatre lignes, pour dire : qu'il n'y a rien de bon dans ce livre, excepté quelques proverbes. Au XVIIIe siècle, l'abbé Goujet en cita quelques vers dans sa *Bibliothèque Française*. De nos jours, quelques curieux exhumèrent les *Fortunes et Adversitez*; M. Challe, d'Auxerre, leur consacra deux notices [2]; Paul Lacroix les réimprima, à cent exemplaires [3], avec une introduction où il affirmait beaucoup trop que Villon est un disciple et imitateur de Jean

1. Texte : qui leur plaise à...
2. *Annuaire de l'Yonne pour* 1843, — *Bulletin de la Société scientifique de l'Yonne*, 1873, B. VII, p. 377-403.
3. A Genève, chez Gay, 1857. Voir une autre notice sur Jean Regnier, par le Mte de Gaillon, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1862, t. XV, p. 741-760.

Regnier. Il est beaucoup plus probable que Villon n'a jamais connu l'œuvre ni même le nom de notre poète. Ce n'est pas rendre hommage au bailli d'Auxerre que de l'accabler sous un parallèle écrasant.

Il n'a inspiré ni Villon ni personne; mais son livre est un témoin naïf, ému, sincère des choses de son temps; c'était assez pour qu'il méritât d'échapper à l'oubli. Peu d'ouvrages donnent une idée plus vive et une impression plus poignante de l'état misérable où la guerre étrangère et la guerre civile avaient fait tomber la France au milieu du xve siècle.

PETIT DE JULLEVILLE.

LA LITTÉRATURE ALLEMANDE EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE [1]

I

La littérature allemande, en tant que littérature européenne, destinée à exercer une influence au delà des frontières et à révéler au monde le génie national, ne date guère que de la seconde moitié du XVIIIe siècle. La Réforme religieuse faillit, avec Luther, signifier pour l'Allemagne une Renaissance littéraire, par surcroît, et profondément originale, parce qu'elle puisait aux sources mêmes de l'âme, parce qu'elle traduisait les idiosyncrasies mêmes de l'esprit germanique. Ce ne fut là qu'une grande et brève espérance. La guerre de trente ans survint, ramenant le pays aux âges de barbarie. Tout le XVIIe siècle fut, sauf pour les sciences et la philosophie, une époque de stérile fécondité, si l'on peut ainsi parler, et d'assez gauche imitation française. Puis, Gottsched et son école légifèrent et règnent; or, M. Wichmann a prouvé que tout Gottsched est dans Boileau, et ce n'est pas en copiant des modèles étrangers, avec plus de servilité que d'intelligence, ce n'est point en bornant son ambition à tout tirer des autres et à se défier passionnément de soi qu'on renouvelle ou que l'on crée une littérature.

Mais, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, et sans interruption, avec des chances d'ailleurs variables, l'Allemagne, devenue consciente de sa force, tentera de payer à la France, qui a trop dépensé pour ne point s'être appauvrie, une longue et lourde dette de formes et d'idées littéraires. Le XVIIIe siècle français avait, comme le dit Hegel, « le fanatisme de la pensée abstraite ». Il fallait échapper à la domination d'un rationalisme envahissant, d'une métaphysique aride et fiévreuse, retourner à la nature et à la vie. L'Angleterre ne pouvait suffire à cette œuvre de rajeunissement; l'Allemagne se trouva prête, à l'heure propice, pour y concourir.

Elle y éprouva des difficultés que la France n'avait pas rencontrées dans son voyage d'expansion et de conquête intellectuelles

1. *Th. Süpfle*, Geschichte des deutschen Kultureinflusses in Frankreich. Gotha, in-8, 1886-1892, 2 Bde. — Nous ne parlerons point ici de l'influence de Schiller et de Goethe; à part le *Werther* et le *Götz* de celui-ci, les *Brigands* de celui-là, notre XVIIIe siècle n'a presque rien connu d'eux.

au delà du Rhin. Non seulement sa langue n'était que celle d'un peuple, tandis que celle de ses brillants voisins était la langue de l'Europe cultivée, mais les livres allemands ne pénétraient pas en France ou n'y arrivèrent que peu à peu, en traductions approximatives, en adaptations hasardées, et par fragments à l'ordinaire. On n'imagine pas non plus un Grimm renseignant, de Berlin, la cour de Versailles sur les événements littéraires de la capitale prussienne. Et puis, la France avait commencé à s'initier, par le dédain et la raillerie, aux lettres germaniques. Et enfin, les auteurs qui se souciaient, en Allemagne, d'être lus au dehors, se gardaient bien de faire à leur idiome l'honneur de l'employer.

Le P. Bouhours, dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), se contentait, pour juger la littérature d'outre-Rhin, de rappeler le mot du cardinal Du Perron sur le Jésuite Gerster : « Il a bien de l'esprit pour un Allemand ». Plus tard, le P. Sante gémira sur la « triste pesanteur de l'Allemand ». Pour Dubos, « la peinture et la poésie ne se sont point approchées du pôle plus près que la hauteur de la Hollande »; l'Allemagne ne compte pas. Le marquis d'Argens vient à la rescousse, dans ses *Lettres juives* (1737) : « Le génie généralement peu vif des Allemands et leur langue plus propre à écrire des ouvrages de science et de morale que des pièces d'éloquence et de poésie, ont semblé former un obstacle au grand nombre de poètes et d'orateurs parmi eux; ils en ont cependant quelques-uns.... Je ne connais aucun poème allemand qui ait fait quelque éclat dans l'Europe, et je doute qu'on en ait jamais traduit[1]. » Les *Lettres françaises et germaniques* (1740), de Mauvillon, sont moins aimables encore; elles piquèrent d'autant plus l'amour-propre des Allemands que Mauvillon, grâce à un séjour prolongé à Brunswick, était un juge assez compétent, sinon très impartial : « Que manque-t-il donc à l'Allemagne pour produire de grands poètes? rien que de l'esprit.... Nommez-moi un esprit créateur sur votre Parnasse; c'est-à-dire, nommez-moi un poète allemand qui ait tiré de son propre fond un ouvrage de quelque réputation; je vous en défie. » Le défi, en vérité, ne pouvait être relevé. Ni le livre de Bielfeld sur les progrès littéraires des Allemands (1752), ni les appréciations, plutôt bienveillantes, de Riccoboni, ou du *Journal des savants*, sur le théâtre allemand, ne corrigeaient l'impression générale de pauvreté.

1. On retrouve, près d'un demi-siècle plus tard, les mêmes critiques sous la plume de Mirabeau (*Moses Mendelssohn*, etc., Londres, in-8, 1787, préface) : « C'est probablement dans la vogue ridicule de cette manière tantôt triviale et tantôt boursouflée, qu'il faut chercher les véritables causes de la longue enfance de votre théâtre et de la lenteur de vos progrès, malgré le nombre abondant de beaux génies qui ont illustré votre nation ».

Si la littérature offrait le spectacle d'une laborieuse indigence et d'un entier asservissement au goût étranger, la science, en revanche, et la philosophie surtout, faisaient assez belle figure en Allemagne. L'Académie royale de Berlin était fondée, le renom universel de Leibniz rejaillissait sur elle. Mais Leibniz lui-même écrivait de préférence en latin ou en français, et l'Académie avait adopté cette dernière langue comme langue officielle.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la France s'éveille peu à peu pour l'effort intellectuel de l'Allemagne contemporaine. Dans la préface du tome Ier de la *Bibliothèque germanique, ou histoire littéraire de l'Allemagne et des pays du Nord* (1720-1740), une revue lancée par des « réfugiés » et dirigée par Lenfant, les promoteurs de l'entreprise annoncent qu'ils s'efforceront « de rendre compte en français d'un grand nombre de pièces importantes et curieuses qui s'impriment journellement en Allemagne et qui ne passent presque point dans les pays étrangers, parce qu'on n'en rend compte qu'en latin ou en allemand ». Et ils ajoutent : « On peut dire certainement que l'Allemagne est aussi féconde qu'aucun pays de l'Europe, en bons esprits et en savants.... Il faut bannir de la République des lettres les préjugés réciproques des nations, recevoir tout ce qui est bon et digne du public et ne pas s'exposer à ce reproche satirique :

Et nul n'aura d'esprit hors nous et nos amis.

On reproche aux Allemands de n'être que des compilateurs, mais ne pourrait-on pas reprocher aux autres d'être superficiels et fort négligents à découvrir leurs sources et à rendre justice à ceux dont ils ont emprunté les lumières? » Ils s'élèvent énergiquement, dans un style où perce hélas! l'accent de Berlin, contre les critiques sanglantes qu'Érasme avait adressées au luthérianisme : « d'être uniquement attentif à la cuisine et au mariage », et d'avoir été « la ruine des lettres ».

Des arrière-pensées confessionnelles ne se dissimulaient-elles pas sous ces éloges prodigués à l'Allemagne protestante et ces désobligeantes allusions peu ménagées aux « autres », aux écrivains de la France catholique? La *Bibliothèque* n'inaugurait-elle pas un retour offensif du « Refuge », sous couleur de vulgariser la science et de célébrer les lettres allemandes? C'est bien ce que l'on crut comprendre à Paris, où elle n'eut qu'un succès médiocre. Au demeurant, les rédacteurs de ce journal, Lenfant, Beausobre, des Vignoles, Mauclerc, Formey, étaient bien plutôt historiens,

théologiens, philosophes que littérateurs; ils avaient infiniment plus le sens et les ressources de l'érudition que le souci et l'intelligence des questions d'art.

Ni la suite de la *Bibliothèque*, le *Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord* (1741 à 1743), ni la *Nouvelle Bibliothèque germanique* (1746 à 1760) de Pérard et Formey, puis de Formey seul, n'eurent des préoccupations d'esthétique littéraire. A y regarder de près, ces recueils ont essentiellement pour but de faire connaître à la France l'œuvre du « refuge » allemand et de l'Académie royale de Berlin, de l'Allemagne qui parle le français. On y mentionne sans doute quelques-unes des publications de Gottsched, le théâtre de J. E. Schlegel [1], les « poésies morales » de Hagedorn; on y cite les noms de Gleim, de Gellert; on y donne « un échantillon des poésies de Jean Mathias Gessner »; on y loue les *Alpes* de Haller (dans leur traduction française); on y rend compte des ouvrages d'Euler, de Leibniz, de Wolff, et surtout de Formey! Que si maintenant l'on n'y passe point sous silence le *Noé* de Bodmer, ou ses *Réflexions sur les peintures poétiques*, ou la préface de Breitinger à ce livre, ou les vers de Brockes, on ne les étudie qu'en courant, de façon malhabile et distraite.

Les notes rapides de Grimm, à l'*Almanach historique et chronologique de tous les spectacles* (1750), sur le théâtre allemand, firent plus que toutes les *Bibliothèques* des « réfugiés » de Berlin pour le crédit de la littérature allemande en France. Du moins furent-elles imprimées et lues à Paris. Or, d'après Grimm, « le théâtre allemand est pour le moins aussi ancien, et, jusqu'au temps du grand Corneille et de Molière, aussi brillant et plus fécond que le théâtre français ». Et un nouvel astre paraît : c'est Gottsched, dont l'existence est associée à celle d'une femme qui, pour ses comédies, « mérite les plus grands éloges ». La réaction philogermanique avait fort bien débuté. Malheureusement, le mauvais caractère de Gottsched gâta tout. Grimm ne lui pardonna point des coups trop libéralement distribués à Rameau, Voltaire, Diderot, puis à La Fontaine, dans l'*Anmuthige Gelehrsamkeit*; le *Mercure de France* tança vertement le critique malavisé de Leipzig. Il est vrai que Gottsched put se consoler en savourant les louanges que Fréron décerna, dans ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (1751), à son *Caton mourant* et aux pièces de Mme Gottsched. Son

1. *Herrig's Archiv.*, vol. 82, p. 391 et s. (article de R. Mahrenholtz). — Son *Arminius* a été traduit deux ou trois fois; il doit même avoir été représenté à Paris en 1773. Le *Mercure de France* y trouva « de grandes beautés, des tableaux énergiques; mais la pièce a le défaut de n'être pas très intéressante, et c'en est un bien grand pour les drames ». On a traduit, en outre, les *Troyennes* de Schlegel et deux comédies qu'on trouve dans l'ouvrage précité de Bielfeld (tome I, chap. XVII).

Caton, au reste, fut traduit en français, quelques années après; on le trouve, accompagné de « remarques », avec la *Fausse dévote* et la *Femme malade* de Gellert, dans le *Théâtre allemand* de Carrière Doisin (1769). Ses travaux de grammairien ne furent pas non plus ignorés en France; ses *Principes de philosophie* sont signalés par *Le Conservateur* (1760) comme un chef-d'œuvre de méthode et d'originalité, et l'on en connaît une traduction française de 1762; Formey publie en 1767 un *Éloge de Mme Gottsched, suivi du Triomphe de la philosophie, par la même.* Et n'oublions pas que la querelle de Gottsched et des Suisses avait été racontée, déjà en 1742, dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*. A Berne même, Henzi [1], dans sa *Messagerie du Pinde* (1747), prenait vivement parti, en bon français, vers et prose, pour Bodmer et Breitinger contre « Teutoboc ».

Gottsched jouissait donc, vers la fin de sa vie, d'une assez large notoriété en France. Il l'avait conquise, moins peut-être par son talent que pour avoir assuré la prédominance du goût français dans son pays et pour s'être créé de précieuses relations soit à Paris (Fontenelle, de Moncrif, etc.), soit en Allemagne (Voltaire, Formey, d'Arnaud Baculard et d'autres).

Un Allemand non moins célèbre que Gottsched, le philosophe Chrétien Wolff [2], allait, bien qu'il n'eût pas à moitié renié sa langue maternelle comme Leibniz, mais en donnant aux doctrines de ce dernier la forme scolastique et toujours en s'appropriant ou en remaniant le système et les idées d'un Français — Descartes —, voir ses ouvrages faire leur tour de France. Voltaire, qui l'avait complimenté en prose latine, dès 1743, le couvrit, dans la suite, de flatteries mises en alexandrins corrects :

> Et toi, dont la vertu brilla, persécutée...
> Reviens, il n'est plus rien qu'un philosophe craigne,
> Socrate est sur le trône, et la vérité règne.

Ces éloges s'adressaient moins peut-être au penseur qu'à l'ennemi de Maupertuis et au précurseur des *Aufklärer*. Mais Mme du Châtelet était une admiratrice sincère de Wolff. Jean Deschamps et Formey, d'autre part, firent passer en France, par leurs

1. *Les œuvres poétiques de Sammel Henzi*, par X. Kohler. Porrentruy, in-8, 1871 ; citons ce premier quatrain d'un sonnet à Bodmer et Breitinger :

> Bodmer et Breitinger, écuyers de Pégase,
> Quelle vigueur reprend le bon cheval ailé?
> Teutoboc et consorts l'avaient mal étrillé;
> Sous leurs gothiques mains, il paraissait un aze.

2. *Histoire de la philosophie européenne*, par A. Weber, cinquième édit. Paris, in-8, 1892, p. 346.

traductions et leurs adaptations, les découvertes du savant, les traités du jurisconsulte, les principes du métaphysicien.

II

L'Allemagne n'exerça cependant aucune influence directe, par Gottsched et ses contemporains, sur la littérature française. Assurément, Moscherosch n'aurait plus, en 1750, gémi comme il gémissait un siècle plus tôt : « Postérité stupide! Y a-t-il un animal raisonnable qui changerait sa langue et sa voix pour plaire à un autre? As-tu jamais entendu un chat aboyer pour les beaux yeux du chien, un chien miauler pour les beaux yeux du chat?... Et vous ne voudriez pas, ô honte! donner asile dans votre patrie à votre noble langue maternelle? » Mais si l'allemand est devenu langue littéraire, il continue à répéter, avec plus d'application que d'adresse, les leçons des maîtres parisiens. On imite ou l'on copie à l'envi. « La plupart des savants — des écrivains — allemands étaient des manœuvres, dit Frédéric II dans l'*Histoire de mon temps*; les Français, des artistes. » Voilà, en une petite phrase, toute l'explication du rôle insignifiant que les lettres germaniques jouent en France avant 1750. Il n'en reste pas moins que les *Bibliothèques* de Lenfant et Formey, l'œuvre de Gottsched et de Wolff ont attiré l'attention et piqué la curiosité de Paris. La voie est ouverte; et, de l'intérêt, même condescendant ou dédaigneux, à l'engouement, il n'y a souvent qu'un pas, en France plus que partout ailleurs.

Grimm est arrivé à Paris en 1749. Il est très instruit, il est très fin. « De quoi s'avise donc ce bohémien, s'écrie Voltaire, d'avoir plus d'esprit que nous? » Il ne lui faudra pas beaucoup de temps pour être à la mode et pour dépouiller son style des « plaisants germanismes » qu'on lui découvrit tout d'abord. Sa science, très réelle, n'est ni ennuyeuse, ni pédante; son intelligence, très large et formée par de solides études, lui permet d'aborder, avec une indépendance et une autorité qui ne sont point communes dans le milieu où il vivra désormais, les problèmes les plus délicats ou les plus revêches de l'esthétique et de la philosophie. Outre que l'Allemagne nous a donné, par Grimm, cette *Correspondance littéraire* où se retrouvent, affinées et ornées, toutes les qualités de la race, c'est le patriotisme, si le mot est de mise au XVIIIe siècle, qui dicte à l'ami de Diderot ses deux articles au *Mercure de France* d'octobre 1750 et février 1751.

Ces monographies « sur la littérature allemande » sont rédigées avec autant d'habileté que de conscience. Les Français ne sauraient en prendre ombrage, puisque Grimm les flatte gentiment tout en leur révélant la poésie et les poètes de son pays, que de rares et d'assez maigres notices dans la *Bibliothèque germanique* n'avaient point tirés de l'ombre. « L'Allemagne, depuis environ trente ans, est devenue une volière de petits oiseaux qui n'attendent que la saison pour chanter. » La saison est là! Voici les *Poésies de M. Haller*, traduites en prose par le Bernois B. de Tscharner (1750) et qui ont, dans l'espace d'une dizaine d'années, trois éditions « retouchées et augmentées. »

Haller est le « Pope de l'Allemagne », pour Fréron. Il rencontre des juges bienveillants et même des admirateurs enthousiastes. Gœthe prétendit un jour — c'était aussi l'opinion de Condorcet — que la renommée du savant avait beaucoup contribué au succès du poète en Europe. Rien de plus vrai. Mme du Boccage [1], la traductrice de Milton, le saluera en ces termes dans une ode enflammée :

O toi, que la France a connu
Comme un Philosophe sublime,
Mais que notre esprit prévenu
Croyait ennemi de la rime;
Tu fus le premier des Germains,
Qui, marchant sur les pas d'Horace,
Nous appris, par tes sons divins,
Que ces fils du Dieu de la Thrace
Cultivent les fleurs du Parnasse...

Qu'importe d'ailleurs que le « philosophe sublime », ou mieux, le physicien illustre, ait servi d'introducteur au chantre des *Alpes*! Celui-ci peut voler de ses propres ailes. « Les Anglais et les Allemands, dira Saint-Lambert, dans le *Discours préliminaire* des *Saisons*, ont créé le genre de la poésie descriptive »; et, pour lui, « les Allemands », c'étaient Haller et Gessner. Boulenger de Rivery ne croit pas qu'il y ait dans aucune langue « des morceaux de poésie plus frappants, des tableaux plus véritablement sublimes » que ceux des *Alpes*. Fréron, dans l'*Année littéraire*, abonde dans le même sens. Haller a bientôt des fanatiques; le

1. Mme du Boccage écrivait à Gessner, le 20 février 1760 : « Vous me prouvez, monsieur, que j'avais raison de mander, il y a quelques années à Monsieur Haller, que ce n'était plus au bord de la Seine ni en Phocide, qu'il fallait chercher le Parnasse, mais vers les Alpes » (*Salomon Gessner*, von H. Wölflin. Frauenfeld, in-8, 1880, p. 381).

conseiller Trudaine se met à l'étude de l'allemand en l'honneur de Haller. Saint-Lambert le lit, Roucher l'imite dans ses *Mois* :

Monts chantés par Haller, recevez un Poète;

et l'on trouvera, sinon des réminiscences fidèles, du moins l'influence de Haller dans les pages où l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* va célébrer le monde alpestre.

M. Th. Süpfle peut écrire, dans son ouvrage un peu diffus, mais si copieusement documenté, que, grâce aux *Poésies de M. Haller*, « un grand pas était fait ». La poésie était riche d'un nouveau miracle : elle avait intéressé la France à l'Allemagne littéraire, elle l'avait presque conquise, du premier coup, alors que la *Bibliothèque germanique*, Gottsched, et Grimm, et tant d'autres, avaient à peine préparé la conquête. La convention et l'esprit régnaient sur le Parnasse français; les Anglais et les Allemands y ramèneront-ils la nature et la vérité?

Les viriles et sévères beautés des *Alpes*, encore qu'un peu compassées et un peu froides, cédèrent en popularité au charme plus facile et plus mièvre de rivales, dangereuses précisément parce que, sous l'apparence de l'originalité, elles ne tendaient, en somme, qu'à entretenir la sensiblerie et le faux goût du siècle : Gellert et Gessner seront à la mode. Les beaux esprits s'habillèrent en bergers; ils crurent agir et sentir en hommes.

Entre temps, une revue s'était fondée (1754), le *Journal étranger*, qui devait coopérer pour une bonne part à la diffusion de la littérature allemande en France. *Externo robore crescit!* Le but de ses rédacteurs, F. V. Toussaint, J. P. Moët, l'abbé Prévost d'Exiles, l'abbé Arnaud, Fréron, J. J. Rousseau, etc., est de « rassembler en une seule confédération, toutes les républiques particulières », et les « républiques des lettres » avant tout. Ils ont des correspondants en Allemagne, le frère du poète Hagedorn, Gellert, Nicolaï, Tscharner, le traducteur de Haller. Le *Journal étranger* mourut déjà en 1762; mais son œuvre ne fut point vaine. La *Gazette littéraire* d'Arnaud et Suard essaya de remplacer le *Journal* et de durer; elle n'y réussit point. Le *Journal littéraire* de Fréron les suppléa tant bien que mal; des anthologies, comme le *Choix littéraire de Genève* (1755), le *Choix de poésies allemandes* de Huber (1776), le *Choix varié d'Avignon* (1772), pénétrèrent un peu partout [1].

1. Vers 1770, l'Allemagne était si fort à la mode en France, que le chevalier de *** publie à Paris, en 1771, un roman licencieux, *La vertu éprouvée ou les aventures de Liebe Rose*, « histoire scythe, imitée de l'allemand », — ceci pour attirer le lecteur, car le livre est bien d'un Français et n'est point « imité de l'allemand » du tout.

C'est dans ces entrefaites que Boulenger de Rivery publia (1754) des *Fables et contes*, parmi lesquels dix-huit morceaux étaient empruntés à Gellert, — une mauvaise traduction en vers de ce fabuliste avait paru à Strasbourg, quatre ans auparavant, nous ne la mentionnons que pour mémoire; — ses traductions étaient précédées d'un long « discours préliminaire » sur les lettres allemandes. A ses yeux, Gellert est le prince de la poésie germanique : « c'est celui qui me paraît avoir porté le plus loin la gloire des lettres en Allemagne ». Et les épithètes louangeuses de se suivre : « force naturelle », « harmonie touchante », « sublimité des sentiments. »

En réalité, Gellert est de la littérature française qui revient à Paris par la route d'Allemagne, dans une forme plus simple, plus populaire, plus prêcheuse aussi, et dépouillée de « ces images licencieuses » que, nous apprend Boulenger de Rivery, « on ne devait pas s'attendre à trouver » dans le « La Fontaine allemand » de Grimm. Heureux en France les étrangers qui ne viennent pas de trop près!

Michel Huber traduit, en 1766, de nombreuses fables de Gellert; Dorat en imite plusieurs dans ses *Fables nouvelles*. La vogue persiste si bien que presque tout Gellert est mis en français, même ses *Leçons de morale*, ses *Lettres*, sa *Vie de la comtesse suédoise de G**** (par Formey), sa pastorale *Sylvie*, ses comédies larmoyantes, les *Tendres sœurs*, la *Femme malade*, la *Fausse dévote*, le *Billet de loterie*. Quant aux *Hymnes et odes sacrées*, il est peu probable que la traduction qu'en fit la veuve de Frédéric II ait passé en France. On conçoit, à la rigueur, que ses fables, ses contes, voire ses leçons de morale, aient plu à Versailles et à Paris. Mais son théâtre? Il est aussi languissant que peu original; Marivaux, Destouches, Nivelle de La Chaussée furent ses modèles, il s'en écarta le moins possible, mais il ne sut que les affadir. Voss raillait, non sans raison, la langue même de Gellert, son « allemand français », son *französisch Deutsch*.

L'Allemagne n'en conservait pas moins un sérieux avantage sur la France : la vertu n'y était point ridicule, les mœurs y étaient meilleures, dans la bourgeoisie et parmi les écrivains, l'amour n'y avait rien perdu de sa poésie, le mariage y était mieux qu'une affaire, ou une concession aux usages établis. Et tout cela donnait à sa littérature un caractère particulier de décente et fraîche sincérité. La *Revue encyclopédique*, en 1780, pourra vanter, sur le ton du plus ardent lyrisme, les pages éloquentes, pleines de profonde tendresse, que Ch. A. de Bismark, le grand-père de l'ex-prince chancelier, a consacrées à la mémoire de sa femme.

Qu'on ne se figure point pour autant que, vers 1760 ou 1770, l'Allemagne règne dans la poésie ou la prose françaises! Elle reçoit bien plus encore qu'elle ne prête.

Mais n'est-ce pas une prophétique vision de l'avenir qui fit s'écrier à Dorat, dans son *Idée de la poésie allemande* : « O Germanie, nos beaux jours sont évanouis, les tiens commencent! » A l'heure où disparaissent Buffon, Rousseau, Voltaire, l'étoile de Lessing et de Herder s'est levée, celle de Goethe et de Schiller monte à l'horizon. Dorat constate, au demeurant, que « l'essai de poésies suisses de Haller déconcerte nos idées, pulvérise nos bons mots et nous fait passer d'un mépris mal fondé à une ivresse qui pèche aussi par l'excès : car il est impossible que nos sentiments, soit en bien, soit en mal, se reposent dans un juste équilibre ». Il parle de Gessner, de Ch.-E. Kleist, en faveur desquels « nos jolies femmes » oublient les noms des poètes anglais « pour articuler, autant qu'il leur est possible, ceux des Rost, des Schlegel et des Karsch, des Cronegk, des Klopstock. »

Non seulement, les poètes du sentiment et de la nature sont accueillis favorablement en France; les satires de Rabener y sont traduites dès 1754, les fables de Hagedorn dès 1760, et ses « chansons badines », les *Métamorphoses*, les *Quatre parties du jour*, le *Phaéton* et *Raton aux enfers* de Zachariae, des stances érotiques de Uz, l'adorateur de Chaulieu,

> Chaulieu, dem, bekränzt mit Rosen,
> Alle Grazien liebkosen,

quelques-uns même des *Preussische Kriegslieder von einem Grenadier*, de Gleim; bien plus, on y lit les *Chants d'une amazone française*, adaptation fort goûtée des *Amazonenlieder* de Chr. Félix Weisse, on y exalte les exploits de Frédéric le Grand,

> Qui réunit le double Empire
> Des Plutarques et des Trajans;

on y a publié *les Troyennes* et *Arminius*, les deux plus remarquables tragédies de J.-E. Schlegel, qui, selon le *Journal étranger*, « eût été le Corneille de l'Allemagne, si la mort ne l'eût arrêté au milieu de sa carrière »; Mercier emprunte au baron de Cronegk, « le Young allemand » qui avait tâté du théâtre, le sujet et bien des traits de son *Olinde et Sophronie*; Marmontel écrit des « vers imités d'une idylle de Kleist »... Mais, de cette belle passion française pour l'Allemagne, nul ne bénéficia et nul ne l'excita davan-

tage que le Zurichois Salomon Gessner. Avec lui, l'idéal « état de nature » avait son poète aimable, gracieux, fleuri, moral par surcroît et sensible à souhait.

Aux bergers galants et spirituels de Mme Deshoulières et de Fontenelle, le « Théocrite helvétique » opposa des pâtres moins artificiels, non moins fades à tout prendre. On crut vraiment à une résurrection littéraire de la nature. Gessner eut cette fortune que les Français ignorèrent une méchante traduction de son *Daphnis* (Rostock, 1756), assez pauvre imitation lui-même du roman de Longus si délicieusement transporté dans notre langue par Amyot.

La *Mort d'Abel* fut convenablement traduite, en 1759, — avec la collaboration de Turgot — par Michel Huber, l'un des initiateurs les plus persévérants de la France à la littérature allemande; elle fit si rapidement son chemin qu'une « nouvelle édition revue et corrigée » en était nécessaire après quinze jours. C'est une folie d'engouement. On est ravi, on délire. Le *Journal des savants* est dans l'extase, comme la *Correspondance littéraire* où Grimm déclare « qu'il ne connaît rien de si parfait dans son genre ». Rousseau mande à Huber, en 1761 : « Gessner est un homme selon mon cœur ». Abel est le héros du jour; Caïn lui-même atteint à la popularité. Ce n'est pas tout.

L'abbé Bergeron met la *Mort d'Abel* en hexamètres latins; Gilbert en « imite » les chants VII et VIII en bons alexandrins; le libraire parisien Costard publie une étonnante *Lettre de Caïn, après son crime, à Méhala, son épouse* (1765), — de ce Caïn qui

Inventa l'art honteux de détruire un mortel.

Pour Mme du Boccage, qui ne peut résister de faire, elle vingtième, son *Imitation du poème d'Abel*, Gessner continue Milton. Un critique invite Aubert, qui a tiré un drame en trois actes et en vers (1765) de l'œuvre de Gessner, à le donner au théâtre. Et l'on sait que, plus tard (1792), Legouvé reprendra la *Mort d'Abel*, qu'on la convertira en livret de « tragédie lyrique » et la jouera au Grand Opéra de Paris en 1810 et 1825, que d'innombrables traductions en paraîtront, la dernière en 1853.

Encouragé par ce succès extraordinaire, Michel Huber s'empressa de traduire les *Idylles* (1762); il y fut aidé encore par son élève Turgot, et Diderot ne lui ménagea point des conseils excellents. L'applaudissement est unanime. Théocrite est dépassé, Gessner sacré « homme de génie »! Traductions, adaptations,

imitations se succèdent; au commencement de notre siècle, Esménard s'appropriera le thème du *Premier navigateur* de Gessner pour son grand poème didactique : *la Navigation* (1805).

Le premier en date des bons translateurs du poète zurichois ne serait-il pas Léonard, qui a quelque chose de la facilité et de la naïveté de Gessner, bien que Grimm l'ait traité de « singe prenant Antinoüs pour modèle »? Blin de Sainmore a plus d'élégance et de distinction. « Mais, affirme Berquin, les moissons de ces deux poètes n'ont pas épuisé les vastes champs de M. Gessner. » Et il s'attelle à la besogne : treize morceaux de son recueil d'*Idylles* sont imités de Gessner, un de Gerstenberg, un autre enfin de Wieland (les *Délices de l'hymen*).

Voici quelques lignes caractéristiques de la préface de Berquin (3me édit., 1775) : « Le fond peu intéressant de la plupart des anciennes poésies bucoliques, le ton précieux et les fadeurs mêlés, dans nos églogues modernes, à un petit nombre de traits fins et délicats, avaient prévenu depuis longtemps notre goût dédaigneux contre les Muses pastorales. L'Aminte du Tasse et les Amours de Daphnis et Chloé étaient presque les seuls ouvrages qu'il eût exceptés de ses proscriptions, lorsque la traduction des Poèmes de M. Gessner vint ramener heureusement nos regards sur la scène champêtre. Égal en simplicité au Berger de Sicile dont il a su, imitateur judicieux, éviter la rusticité; un peu moins poète que le chantre de Mantoue, mais ayant d'ailleurs toutes ses grâces; sensible et affectueux comme Racan et d'Urfé, sans que ses expressions tendres deviennent jamais langoureuses; doué tout à la fois de la molle douceur de Segrais et d'une touche plus originale; presque aussi fin dans son air de négligence que M. de Fontenelle dans ses traits les plus étudiés; plus naturel et non moins ingénieux que La Motte dans le choix de ses sujets, à la naïveté piquante de Longus et à la délicieuse aménité du Tasse, M. Gessner avait su allier plus de variété, de chaleur et de philosophie.... Aussi les Poésies pastorales de M. Gessner obtinrent-elles parmi nous le succès le plus flatteur. Tous nos journaux furent inondés de traductions de ses idylles. » Gessner égale donc les meilleurs, et, sur tous, il a même quelque supériorité.

Gottsched avait cherché, en vain, à ramener le naturel dans la pastorale, « à rendre la vie innocente, paisible, patriarcale, la vie réelle des bergers de jadis ». Gessner y était arrivé, lui, du moins au regard de ses contemporains. Quelle différence entre ses idylles et les églogues d'un Fontenelle! Et pourtant, ses bergers

sont bien du XVIIIe siècle, mais ils ont de la naïveté et ils nous reportent à l'âge d'or. Une des causes de l'extrême faveur dont jouit Gessner tient encore à ce qu'il est un « philosophe », *ein Aufklärer*, qui veut le bonheur du genre humain : or, les hommes des temps primitifs furent heureux parce qu'ils étaient bons et simples. Retournons à la vertu sans fard de la vie champêtre!

Gessner avait commencé par être un élève de Gleim, par faire de

ces vers badins,
Ces riens naïfs et pleins de grâce,

dont parle Voltaire. Il eut bientôt l'intuition très nette de ce qu'il fallait au public lettré de son époque; il lui donna de la nature, mais de la nature de « philosophe », tout ensemble très ingénieux et candide à point. Il écrit à Ramler, le 12 février 1775 [1], en s'indignant contre la nouvelle littérature allemande, plus nationale, et, au fond, plus vraie que la sienne : « Que dire du ton à la mode en Allemagne?.... Devons-nous emprunter mœurs, langage, mythologie au temps où notre nation était un ramassis de sauvages? Les Grecs ont-ils formé leur esprit sur le modèle de l'époque où leurs ancêtres se disputaient les glands avec les porcs? Que pensez-vous du langage hiéroglypho-aventureux que Herder et Klopstock emploient à exprimer des choses qu'on a exprimées fort clairement avant eux en langage humain? Où en arriverait notre littérature, si nous prenions le mors aux dents avec ces gens-là? » Et Ramler de répondre : « Je signerais tout cela, — mais en soupirant ». Lui, ne « soupire » pas; il entend exploiter sa veine jusqu'au bout, un peu surpris, je crois, de son triomphe. Il est, pour tout dire, bien plus goûté en France qu'en Allemagne [2]. On souhaite de l'avoir à Paris. Meister lui annonce qu'il est chargé par Diderot de lui demander s'il consentirait à joindre aux nouvelles idylles, « enchanté, c'est son mot, de se trouver accolé avec vous dans le même volume », deux petits contes moraux, qui parurent, en effet, à Zurich (1773), sous ce titre : *Contes moraux et nouvelles idylles de D.... et Salomon Gessner*. Florian, comme Berquin, le place au-dessus des modernes et même des anciens, en ajoutant que Gessner « n'a pas moins dû sa grande réputation à son amour pour la vertu qu'aux grâces de son esprit ». Il y a des réminiscences assez vives de Gessner

1. *Zeitschrift für vergl. Litteraturgeschichte*, N. F., V, p. 112.
2. *J.-J. Honegger*, Kritische Geschichte des franz. Kultureinflusses, etc., Berlin, in-8, 1875, p. 328.

dans André Chénier, du « sage Gessner » dont le « lac enchanté » de Zurich

à ses nymphes avides,
Murmure les chansons sous leurs antres humides.

Chênedollé n'a jamais oublié l'impression de pure et fraîche poésie que lui firent les *Idylles*. Diderot s'inspire du *Premier navigateur* dans ses *Pères malheureux*. *Sylvain*, « comédie en un acte, mêlée d'ariettes », de Marmontel et de Grétry, a la même origine. Mme Dubarry pleurait en lisant Gessner....

III

Ni Klopstock, ni Lessing, ni Herder, ni Wieland, ni Schiller, ni même Gœthe — sauf par son *Werther* — ne provoquèrent en France une semblable explosion d'enthousiasme. Trop Allemands, la plupart, quand ils n'étaient pas trop Français d'Allemagne comme Wieland, ils déconcertaient la curiosité. Ils arrivaient d'un autre monde, avec une autre culture et d'autres procédés littéraires, sans ce charme de politesse et d'esprit qu'on retrouvait si volontiers dans le « Théocrite helvétique. »

Klopstock, en particulier, ne fut guère admiré en France que sous la figure d'un ami de la Révolution. Le 20 février 1792, il écrivait à La Rochefoucauld qu'il en était « à se croire citoyen français »; et, quand il le fut, par décret du 26 août 1792, il en éprouva une véritable « volupté ». Les jacobins se chargèrent de modifier ses impressions et ses opinions.

Klopstock n'attirait point les Français. Son inspiration, très élevée, mais nuageuse et d'allure solennelle, rebutait les traducteurs. Or un Allemand non traduit était à peine lu. La Suisse servit d'intermédiaire, pour l'auteur de la *Messiade* comme pour Haller et d'autres; Bodmer, enflammé d'un beau zèle, avait annoncé dans ses *Neue kritische Briefe* qu'il veillerait à le faire connaître en Italie et en France. A son instigation, le *Journal helvétique* publia, en décembre 1748, un *Échantillon d'un poème allemand*, « dont le sujet est la rédemption ou le Messie, tiré de la lettre d'un gentilhomme allemand ». Cet « échantillon » ne parvint pas à son adresse, j'entends de l'autre côté du Jura. Une traduction de Tscharner aurait paru à Berlin, si Maupertuis et Voltaire, qu'un membre de l'Académie royale de Berlin — Sulzer — avait priés de recommander l'affaire au grand Frédéric, ne s'étaient dédaigneusement récusés.

En France, c'est Fréron qui, le premier, s'intéressa au poète de la *Messiade* (*Année littéraire*, 1755); il signalait notamment l'analogie du sujet avec le *Paradise regained* de Milton et la *Christiade*, épopée en prose de l'abbé de La Baume. Disons, en passant, que le *Messie* de Dubourg (1777) est imité, non de Klopstock, mais de Milton. Le *Journal étranger* (août 1760 à septembre 1761) ne voulut point que Fréron fût seul à s'enthousiasmer; il donna des fragments et un commentaire chaleureux des dix premiers chants de cette œuvre où « la poésie d'Homère était asservie à celle des prophètes ». Turgot a laissé une « traduction du commencement de la *Messiade* ». Mais on n'avait rien offert encore de complet au public français, — et le poète en gémissait, — lorsque d'Antelmy, le traducteur des fables de Lessing, qui avait communiqué, dès 1763, deux extraits de la *Messiade* au *Journal des savants*, se décida à lancer son *Messie*, « poème en dix chants, traduit de l'allemand de M. Klopstock » (1769; nouvelle édition en 1772); d'Antelmy avait eu, comme collaborateur, Junker, son collègue et ancien maître à l'École royale militaire. La prose élégante, mais incolore, du *Messie* ne satisfit point Klopstock, ni d'ailleurs les Français qui jugèrent le « Milton allemand » sans faveur : « Sa manière est noire et sombre. Il peut être sublime, mais il est trop abstrait. »

Un pasteur neuchâtelois, L. F. Petitpierre, fervent admirateur de Klopstock, essaya de faire mieux et de traduire la *Messiade* d'un bout à l'autre, quoiqu'elle s'achève en réalité à la mort du héros, soit à la fin du dixième chant. Sa traduction, publiée après sa mort, en 1795, est d'une redoutable littéralité; n'y cherchez qu'un beau cadavre. Celle de la chanoinesse von Kurzrock (1801) est d'une remarquable platitude, l'incorrection et la gaucherie mêmes, tant et si bien qu'elle arracha au poète ce jeu de mots saugrenu : Madame Kurzrock a l'esprit aussi court (*kurz*) que sa robe (*Rock*, — *Kurzrock*)! D'autres tentatives échouèrent, pour diverses raisons indiquées dans les *Archives littéraires de l'Europe* (II, 108); Delille, qui s'était proposé de mettre en alexandrins fleuris l'épisode d'Abbadona, sur le texte français fourni par Ch. de Villers [1], y renonça bientôt : « C'est trop élevé pour moi. »

Klopstock maudissait en vain sa mauvaise chance : l'interprète idéal se dérobait obstinément. Fut-il consolé, dans quelque mesure, de l'insuccès de sa *Messiade* en France, par l'*Invention*

1. Cfr. *Spectateur du Nord*, 1799.

de Chênedollé [1]? Ce « poème dédié à M. Klopstock » est l'hommage passionné d'un disciple et d'un ami. Chênedollé, jeté sur la terre étrangère par la Révolution, fut présenté par le marquis de La Tresne au chantre du Messie. Ces Français le comprirent et l'aimèrent. Et, dans l'*Invention*, nous voyons que la gloire d'Homère, de Virgile, du Tasse, de Milton pourra s'éteindre, mais

> Que le temps, ô Klopstock, sur tes pages divines
> N'osera déployer son bras dévastateur.

Ce cri d'adoration peut sembler ridicule; il fut sincère. Le génie du christianisme était apparu à Chênedollé sous les traits et dans les chants de Klopstock. Le paradis, l'enfer, le mystère sublime de la rédemption lui avaient été dévoilés par la *Messiade*. Et l'influence de Klopstock se marquera profondément dans les *Études poétiques*, comme dans presque toute l'œuvre de Chênedollé.

La *Messiade* n'eut en France qu'un succès d'estime; et ses traducteurs, dans notre siècle, la desservirent autant que d'Antelmy et Petitpierre, depuis M. J. d'Horrer, « officier supérieur », et le baron de Liebhaber (1825, 1828) jusqu'à Mme de Carlowitz (1840 et 1860). Des Allemands seuls y ont risqué leur français; elle est, proprement, intraduisible dans notre langue qui la dépouillerait de toute sa couleur et de toute son originalité. Ce n'est point là un chef-d'œuvre pour l'exportation; protestante et germanique, elle est et restera.

Le théâtre de Klopstock réussit mieux en France que son épopée. La *Mort d'Adam* fut lancée par le *Journal étranger* (1761) : elle renouvelait un genre littéraire par la simplicité des moyens et la puissance de l'intérêt dramatique; le « bel esprit » pouvait rendre les armes; la morale et l'art fêtaient un triomphe, — qu'on peut juger excessif [2], — dans ce noble morceau d'histoire biblique transporté sur la scène.

Cinq ans après sa publication en Allemagne, la *Mort d'Adam* (1762) était traduite en prose par l'abbé Roman et précédée de « réflexions préliminaires » d'un lyrisme débordant. Cette pièce sera « vraisemblablement sans imitateurs comme elle a été sans modèle ». Klopstock s'est « ouvert une route nouvelle; la force de

1. Aurait-il éprouvé quelque fierté à retrouver dans les *Lettres à Sophie* de Mirabeau, et dans les plus brûlantes d'amour, la traduction littérale de l'un ou l'autre passage de sa Messiade? On savait Mirabeau coutumier du plagiat. Cfr. *Individualitäten aus Paris*, de Cramer, 1806, II, p. 211, et mon *Histoire littéraire de la Suisse romande*, II, p. 341, note. Voir, sur Mirabeau et Klopstock, *Revue de l'Hist. litt. de la France*, t. I, p. 81.

2. Nous montrerons ailleurs que Klopstock a pris, dans son théâtre, les Français pour modèles; cfr. *Honegger*, op. cit., p. 395.

son génie l'a soutenu entre deux écueils, les écarts irréguliers des Anglais et la timide exactitude des Français. » L'abbé Roman, entraîné par son zèle de traducteur, avait dépassé la mesure. Grimm, lui, « n'aimait point cet ouvrage et ne pouvait goûter les beautés dont on le disait rempli ». Fréron fit très judicieusement observer que la *Mort d'Adam*, en dépit de tout le talent de Klopstock, n'était rien moins que du théâtre. Ce n'était, en effet, qu'une épopée dialoguée, et l'on peut s'en persuader mieux encore dans les deux imitations en vers de Poinsinet et de l'abbé de Saint-Ener.

Mais voici de nouvelles adaptations françaises de la *Mort d'Adam*. Nous aurons celle de Mme de Genlis dans le tome premier du *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* (1785), librement arrangée en tragédie selon la formule classique; nous aurons ensuite celle que Villemain d'Abancourt a écrite pour l'*Almanach des enfants* (1787) et qui est devenue « un poème dramatique en un acte et en vers ». On a maintes fois rappelé l'anecdote de Bonaparte se faisant lire la *Mort d'Adam* en Syrie, devant Saint-Jean-d'Acre.

Il suffira de citer ici les deux médiocres traductions de la *Hermannsschlacht* (*Bataille d'Hermann*), par Bauvin (1773) et Ch. F. Cramer (1799). Il est préférable de s'attarder aux *Odes*[1] du poète, la plus brillante et la plus personnelle de ses œuvres. Si le *Lac de Zurich* fut déplorablement gâté par le Zurichois Werdmüller, en 1750, *Hermann et Thusnelda* trouva bientôt un imitateur génial dans André Chénier; le chevalier de Bourgoing a été moins heureux avec les *États généraux*, et les alexandrins pompeux de M. de Meilhan n'ont point sauvé la version française de l'*Eroberungskrieg*. Mme de Staël, qui plaçait les *Odes* au même rang que la *Messiade*, n'en a traduit qu'une, les *Deux Muses*. C'est à Camille de Jordan qu'il appartenait de présenter à la France le bagage lyrique de « son cher Klopstock ». Les *Essais sur Klopstock* sont restés inédits, mais la *Minerve littéraire* a publié, en 1820 et 1821, six des plus belles odes de notre poète, les *Heures de l'inspiration*, l'*Adieu*, *Mon Erreur*, *le Bonheur de tous*, *Salem* et *Ma patrie*, traduites en noble prose par Jordan. On dut cependant attendre jusqu'en 1861, avant de pouvoir se faire une idée à peu près complète de la valeur des odes; je pense aux *Odes choisies de Klopstock*, de C. Diez.

En somme, l'auteur de la *Messiade* put frapper quelques ima-

1. *Ed. Bailly* : Étude sur la vie et les œuvres de Klopstock, p. 446 et s.

ginations, en subjuguer quelques autres; sa trace se perd dans le mouvement général de la littérature française au XVIIIe siècle. On l'estima plus qu'on ne le goûta ou le comprit. Il étonnait et il imposait; il ne séduisait, ni ne conquérait. Et ses traducteurs l'ont presque tous trahi, tant la langue et la pensée de Klopstock leur échappaient et demeurent fermées à l'esprit français lui-même.

Qu'en sera-t-il de deux Allemands bien plus près de nous par le génie, bien plus nourris de notre sève et formés à notre école, quoique l'un d'entre eux, Lessing, — l'autre est Wieland — passe pour le coryphée de la littérature nationale en Allemagne, le grand magister ès arts de la nouvelle Germanie?

Il est certain que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il n'eût pas été permis d'écrire sans injustice, comme l'écrira Börne en 1836, au moment d'une baisse soudaine d'enthousiasme et même de curiosité, « que la France devrait enfin apprendre à connaître l'Allemagne, cette source de son avenir ». Elle n'a pas attendu Börne pour se mettre à l'œuvre. On a pu s'en convaincre avec Haller, Gessner, Klopstock même. Et tenez! Lessing est le porte-parole et le chef de la réaction anti-française dans la littérature allemande. Paris le repoussera-t-il pour autant? On apportera, tout au contraire, quelque coquetterie à le traduire et à l'encenser, sinon à l'adopter. Et puis, pour ne pas être en reste de bons procédés avec lui, les Français auront soin de se souvenir qu'il fut, à l'heure des débuts et même plus tard, un grand débiteur de leur esprit; ils lui reprendront ce qu'il leur avait pris.

M. V. Cherbuliez a très ingénieusement montré que Lessing n'a pas des droits incontestables au titre de créateur de l'esthétique moderne : « Lessing fut un prodigieux raisonneur, raisonner fut sa principale occupation et la joie souveraine de sa vie; mais, s'il ne peut nous servir d'oracle, il sera toujours un inspirateur, l'un de ces héros de l'intelligence qu'il est bon de fréquenter parce qu'on apprend d'eux la liberté et le courage de la pensée ». Il accomplit, avec Diderot, au profit des classes moyennes, une révolution littéraire, et surtout dramatique, qui précéda le violent avènement politique de la bourgeoisie; il fut le tacticien le plus persévérant, et le plus habile, et non le plus scrupuleux, de l'insurrection contre le goût et l'art classiques du siècle de Louis XIV; il fut encore, et par-dessus tout, un génie critique ayant la volonté et la force d'aller au fond des choses, admirablement armé de vaillance et de science, si bien que Guizot avait raison de « se vanter, en 1811, de s'être formé à l'école de Lessing » et que Sainte-

Beuve, pour ne pas citer d'autres noms, fut de ses plus brillants continuateurs, mais à la française.

Sans contredit, l'imitation de l'antiquité n'était plus la religion artistique du XVIIIe siècle. Elle persistait néanmoins par la puissance de l'habitude et par le respect d'une glorieuse tradition. Boileau régnait encore sur les esprits et, pour la forme des œuvres, son code d'esthétique n'avait pas été revisé d'une lettre. Voltaire pouvait écrire dans son *Essai sur la poésie épique* : « Il faut peindre avec des couleurs vraies comme les anciens, mais il ne faut pas peindre les mêmes choses »; Condillac et Diderot pouvaient faire un pas de plus, et Duclos prêcher ainsi dans l'article « déclamation » de l'*Encyclopédie* : « Le plus grand obstacle pour égaler les anciens est de les regarder comme inimitables. Tâchons de nous préserver également de l'ingratitude et de la superstition littéraire. » Le Beau idéal du siècle est toujours celui de l'époque précédente, élargi par Diderot, D'Alembert, Marmontel, et peut-être mal compris par eux. Mais quelques tempéraments seront plus forts que toutes les règles. Et les Anglais ont montré, et les Allemands, Lessing en tête, vont tenter de prouver que le plus noble legs de l'antiquité à la France, la tragédie classique, est un présent fort contestable.

C'est en qualité d' « auteur de comédies » que Lessing passa d'abord la frontière. Ses amis, qui sont au *Journal étranger*, ne l'oublient point; ils mettent ses talents en lumière dans les livraisons de Mars 1757, Mai 1760 et Septembre 1761. Son premier « drame domestique », pour parler avec Diderot, sa *Miss Sara Simpson*, traduite par l'intendant des finances Trudaine de Montigny, fut, nous dit Grimm, jouée « avec les plus grands applaudissements » à Saint-Germain-en-Laye, sur le théâtre particulier du duc d'Ayen. La même pièce eut les honneurs de nombreuses traductions; je ne mentionne que celles de Bielfeld, de Junker et Liébault dans leur *Théâtre allemand*, de Friedel et de Bonneville dans leur *Nouveau théâtre allemand*. Parmi les imitations, je ne signalerai que *La Courtisane* d'Alexandre Duval. *Miss Sara*, un peu maltraitée par le *Mercure de France*, trouva de chauds défenseurs dans le *Journal encyclopédique* et le *Journal des savants* (1775).

Minna von Barnhelm [1], en revanche, qui ravit les Allemands et

1. H.-F. Möller, un dramaturge qui s'engagea comme acteur dans la troupe de Schroder, avait eu l'ambition, dans le *Comte de Waltron*, dont le sujet fut emprunté à un fait de la vie réelle, de rivaliser avec le Lessing de *Minna von Barnhelm*. Nous avions là aussi une pièce à personnages et à scènes militaires. Le succès fut grand; pour la première fois en Allemagne, on appelle l'auteur à la fin du spectacle. *Le comte de Waltron*, traduit en français dès 1781 et représenté (le 12 novembre)

pour laquelle Weisse, malgré sa passion pour notre théâtre, « eût donné toutes ses comédies », et les nôtres sans doute, ne réussit pas en France. Il faut chercher la cause de cet insuccès, moins peut-être dans le caractère éminemment national de l'œuvre que dans son allure languissante et dans son romanesque assez fade. Et c'eût été pis, si on l'avait lue ou vue dans la pauvre traduction de l'acteur Grossmann qui publia, en 1772, à Berlin, une *Minna de Barnhelm ou les aventures des militaires*. Rochon de Chabannes comprit, lui, que le texte original devait être abrégé et expurgé à l'usage des Français. Il supprima le rôle déplaisant de Riccaut de la Marlinière, changea l'état civil de Minna, supprima, allégea, émonda, arrangea, tant et si bien que ses *Amants généreux* (1774) purent être acclamés au Théâtre français, mais c'était Rochon, non plus Lessing, qu'on fêtait; et, comme l'a dit Merville, « la pièce a disparu du répertoire, où probablement elle ne reparaîtra jamais ». La traduction fidèle, presque littérale, qu'on a de *Minna von Barnhelm*, dans le tome troisième du *Théâtre allemand*, ne rencontra pas la même faveur; d'autres traductions passèrent à peu près inaperçues, même celle de H. Jouffroy (1839). Le premier chef-d'œuvre de Lessing ne s'est maintenu, par quelques-unes de ses meilleures scènes, que dans nos chrestomathies de littérature étrangère, ou dans des éditions scolaires. Nous n'y prenons qu'un plaisir modéré.

Ni les sarcasmes de Laharpe, ni les éloges du *Journal de Paris*, ne purent gagner, auprès des Français, la cause de cette *Emilia Galotti*, que Werther lisait quelques heures avant de se tuer. Comme l'écrivait Mme de Staël, « ce n'est là que le sujet de *Virginie* [1] transporté dans une circonstance moderne et particulière; ce sont des sentiments trop forts pour le cadre ». *Emilia Galotti* n'en est pas moins l'une des perles, très rares, du *Nouveau théâtre allemand* qui, en ses douze volumes, ne renferme que des pièces insignifiantes, en dehors de celles de Lessing, de la *Mort d'Adam* de Klopstock, de trois drames de Goethe et des *Brigands* de Schiller. Elle a pris place dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (1822-1824, nouv. éd. 1870); H. Jouffroy et Ch. Liesen l'ont imitée ou traduite, l'un en 1839, l'autre en 1852.

Il est assez naturel que *Nathan le Sage*, un manifeste dialogué sur la tolérance, n'ait point passionné les Français; la lecture en est intéressante, il est impossible de l'entendre à la scène sans

sur le théâtre des Tuileries par les comédiens ordinaires du roi, fut arrangé par Dalainvel en 1789 (voir *H.-F. Möller*, etc., von Max von Schröter, in-8, Berlin, 1890; *Des rapports intellectuels de la France avec l'Allemagne*, par Ch. Joret, in-8, 1884).

1. Lessing avait imité, en effet, la *Virginie* de Campistron (1683).

quelque ennui. L'ennui est parfois utile, car la censure recula devant la longueur des tirades philosophiques, qui sauvèrent ainsi les audaces de *Nathan*; la pièce passa en 1783 dans le *Nouveau théâtre allemand* et fit assez peu de bruit. Marie-Joseph Chénier en tira cependant trois actes en vers, qui figurent dans son *Théâtre posthume*; il a remanié et résumé son modèle, pour l'assujettir aux « règles ». Cubières de Palmezeaux entreprit, en 1806, d'écrire un *Nathan le sage ou le Juif philosophe* qui pût être joué en France. Sa « comédie héroïque en trois actes et en prose », agrémentée de « ballets et de spectacles », ne fut pas représentée malgré toute la bonne volonté de l'adaptateur. *Nathan* peut bien être, selon Mme de Staël, « le plus bel ouvrage de Lessing »; le théâtre vit de psychologie et d'action, non de théories et de raisonnements. Je ne m'arrêterai pas à la traduction de M. de Barante (1823), qui voit dans ce drame « un esprit essentiellement irréligieux, et, de plus, une malveillance particulière contre la religion chrétienne »; elle fut imprimée dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*.

Si Lessing, auteur dramatique, est froidement accueilli en France, il n'en contribue pas moins à ruiner le crédit des « règles » et à créer autour du théâtre cette atmosphère d'extrême liberté et d'impatience réformatrice dans laquelle le romantisme pourra naître et vaincre presque du même jour. Mais le travail du critique fut plus fécond. Sa *Dramaturgie*, où il trahit si bien sa première éducation française par son tour de style et par la vivacité de ses jugements, fut publiée à Paris, en 1785, par François Cacault, l'aimable translateur des *Poésies lyriques* de Ramler[1] (1777). Elle exerça une réelle influence, quoiqu'on ne se souciât sans doute point de suivre à la lettre les recommandations de Bitaubé : « Je vous prie, ayez la patience de lire la *Dramaturgie*; mais ayez la patience de la lire à l'allemande, c'est-à-dire de tout examiner en la lisant. »

On a prétendu, à tort, ainsi que l'ont montré Danzel et Guhrauer dans leur monumentale biographie de Lessing, que cette traduction était de Mercier. Elle est d'ailleurs très fidèle pour tout ce que la *Dramaturgie* renferme sur le théâtre des Français. Imbert, dans le *Mercure de France* de 1787, blâma vertement « l'aveugle partialité » de Lessing, tout en reconnaissant qu'il y avait là d' « excellentes observations » et « des réflexions fines et profondes ». L'œuvre est injuste souvent, mais pleine d'idées et

1. Ramler écrit à Gessner à propos de cette dernière traduction : « Savez-vous que j'ai eu l'audace de l'envoyer au roi de Prusse, *auquel je n'ai jamais adressé l'original de mes poèmes?* Il m'a ait remercier très gracieusement, quoiqu'il fût malade. » (*Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, N. F. V, p. 116.)

débordante de vie. Il importe peu, par exemple, que Lessing ait, comme l'a prouvé A. von Klein, mal compris Corneille et, par endroits, simplement plagié ce Voltaire dont il a dit tant de mal, ou qu'il ait affirmé que « la France non plus n'a pas encore de théâtre », ou qu'il se soit refusé à voir des tragédies dans les tragédies françaises; ses causeries familières, si neuves parfois, si pénétrantes, d'une forme si incisive et d'un esprit si hardi, ont incontestablement accéléré l'évolution de notre littérature et surtout de notre critique dramatiques. Aussi la *Dramaturgie* est-elle, peut-être, de tous les ouvrages didactiques allemands, celui que les Français ont étudié et traduit le plus[1]. Elle a contribué entre autres à ruiner le crédit de ce dogme cartésien sur la foi duquel l'ancienne critique a rendu ses arrêts décisifs et sommaires : l'identité des esprits. Le Beau est divers, l'Art est libre.

La destinée du *Laocoon* fut moins brillante, bien qu'il faillit être composé en bonne partie dans notre langue. Lessing s'exprime ainsi dans un curieux fragment de préface qu'on a exhumé : « Il y a quelques années que j'en ai donné le commencement en allemand. Je vais le rédiger de nouveau et d'en (*sic*) donner la suite en français, cette langue m'étant dans ces matières aussi familière que l'autre. La langue allemande, quoiqu'elle ne lui cède en rien, étant maniée comme il faut, est pourtant encore à former, à créer même, pour plusieurs genres de compositions dont celui-ci n'est pas le moindre. Mais à quoi bon se donner cette peine, au risque même de n'y pas réussir au gré de ses compatriotes? Voilà la langue française, déjà toute créée, toute formée : risquons donc le paquet! » Il renonça bientôt à son projet, qui lui avait été suggéré par un dégoût momentané d'écrire pour cette Allemagne à laquelle il ramenait toute sa pensée et qui le payait assez mal de retour. Il retira « le paquet ».

Lessing aurait pu d'autant mieux rédiger son *Laocoon* en français qu'il avait mis à forte contribution les *Réflexions critiques* de Du Bos et les *Tableaux tirés de l'Iliade* du comte de Caylus. Il est vrai qu'il se séparait nettement de Du Bos, qui, pénétré de l'*ut pictura poesis* d'Horace, cherche dans l'imagination la source de la poésie comme celle de la peinture, et qu'il s'appliquait essentiellement à marquer, sans fatras métaphysique, les différences caractéristiques entre ces deux formes de l'art, plaçant sa profonde

1. Consulter *la Dramaturgie de Lessing*, etc., Paris, 1892, par Em. Grucker, où l'auteur prouve ingénieusement que Lessing n'a pas su choisir un très bon terrain pour sa critique, celui de l'esprit national résistant aux influences étrangères; il est parti en guerre, au nom d'un Aristote de sa façon, contre un théâtre qu'il a mal compris et qui était plus fidèle que Lessing au modèle aristotélique.

érudition et sa lumineuse intelligence au service d'une théorie complète de l'esthétique. Le *Journal encyclopédique* célébra en vain, sur le mode lyrique, dès 1766, les mérites transcendants du *Laocoon*; ses éloges s'émoussèrent contre l'indifférence générale, soit que la matière de l'ouvrage n'éveillât plus qu'un intérêt médiocre, après tant de discussions sur le Beau, soit qu'on fît payer à l'auteur du *Laocoon* les méfaits du critique de la *Dramaturgie*. C'est en 1802 seulement que Charles Vanderbourg, le délicat imitateur d'Horace, l'éditeur de la « macphersonade » des *Poésies* de Clotilde de Surville, un Belge qui adorait Paris et qui admirait l'Allemagne, donna sa traduction *Du Laocoon, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture*. L'œuvre était mise à la portée du public français; on la loua dans le *Magasin encyclopédique*, la *Décade philosophique*, mais elle ne fit que lentement son chemin en France, où elle est devenue classique avec le temps.

Toujours est-il que c'est, en Allemagne, Winkelmann surtout qui tenta, après Wolff et Baumgarten, de fournir à l'esthétique une base scientifique sérieuse, une justification générale et rationnelle. On n'y jurait guère, avant eux, que sur la foi de Boileau, puis de Du Bos et de Batteux. Ce dernier était revenu à la doctrine aristotélique de l'imitation comme moyen et de la nature comme modèle d'art, mais d'une imitation qui « choisît », qui exprimât réellement cette « belle nature » dont il ne réussit d'ailleurs pas à donner une définition satisfaisante. Batteux, traduit par Schlegel (1751), par Ramler (1785), triomphait, quand Lessing, enthousiasmé par la *Lettre sur les sentiments* de Mendelssohn, poussa celui-ci à lancer les *Principes fondamentaux des Beaux-arts et des Belles-lettres*.

Dans l'art, on ne voyait guère que la poésie, jusqu'à Winkelmann; il vint avec ses *Pensées sur l'imitation des œuvres grecques dans la peinture et la sculpture* (1755), et avec son *Histoire de l'art* (1762) qui est toute une métaphysique du Beau chez les anciens. Il confondait cependant les arts plastiques et la poésie, qui n'était, à ses yeux, qu'une sorte de peinture parlante; il professait la doctrine de l'unité du Beau; il prêchait le retour à l'antiquité grecque. Lessing, qui avait essayé d'une différenciation des arts dans son *Laocoon* et qui avait renouvelé d'une manière originale les travaux de Winkelmann, n'obtint, on l'a constaté, qu'un succès tardif et ne s'établit que lentement dans l'esthétique française. Au contraire, les monographies de Winkelmann sont bientôt mises en français et vivement commentées; son *Histoire de l'art* a les hon-

neurs d'une double traduction (1781-1784, par Huber, 1790-1794, par Jansen), et l'on entreprend la publication de ses *Œuvres*. L'intérêt va également aux *Réflexions sur la peinture par M. de Hagedorn* (1775), au *Phédon* et aux autres ouvrages de Mendelssohn[1], « le Locke des Allemands », tandis qu'un Zurichois, Sulzer[2], de l'Académie royale de Prusse, formule sa *Théorie des plaisirs*, qui, en passant de Berlin à Paris, nous apporte des vues bien protestantes et très utilitaires sur le Beau, et qu'il nie dans ses articles à l'*Encyclopédie* la légitimité des genres consacrés. Bien plus, les *Essais sur la physionomie* de Lavater[3] acquièrent une vogue aussi soudaine que surprenante dans un pays où la crainte du ridicule est une puissance; l'abbé de Lavallette, inspiré par Lavater, ne commet-il pas, en 1784, tout un poème intitulé : *Physionomies*?

Mais nous nous sommes laissé entraîner bien loin de Lessing. Rappelons que son *Éducation du genre humain* ne nous fut révélée qu'en 1829, comme si ses meilleurs ouvrages, d'une forme limpide pourtant, et d'une grande richesse d'idées, n'avaient pu faire oublier encore les pages dans lesquelles sa verve de polémiste s'exerça et ses prétentions de restaurateur du théâtre national s'étalèrent aux dépens de notre littérature dramatique. Il sied d'avouer qu'il ne fuyait pas les occasions de déplaire aux Français, soit dans ses pièces, — ainsi dans *Minna von Barnhelm* — soit dans ses *Fables*, ou du moins dans les réflexions désobligeantes qu'il y ajoutait. Ses « dissertations sur la nature de la fable », traduites avec les *Fables* elles-mêmes, en 1764, par d'Antelmy, représentaient La Fontaine comme un spirituel mais frivole continuateur d'Esope, et cela sur un ton agaçant d'impertinente autorité. Dorat, tout grand ami qu'il fût des lettres allemandes et quoiqu'il ait largement mis Lessing à contribution dans ses *Fables ou allégories philosophiques*, ne put s'empêcher de protester en ces termes, dans les « réflexions » placées en tête de son recueil : « Eh! que signifie tout ce radotage de l'esprit pédantesque sur les mystères du goût et les finesses du sentiment? » A reprocher aux Français leur superficialité, à parader avec la profondeur des savants de son pays, Lessing devait un peu s'at-

1. On sait que Mirabeau (*Moses Mendelssohn*, etc., in-8. Londres, 1787) a célébré en Mendelssohn « le Platon allemand, un écrivain vraiment extraordinaire ».

2. *Histoire de la littérature hors de France*, par Virgile Rossel, in-8, 1895, p. 452.

3. On connaît aussi la polémique de Mirabeau à propos de Lavater (cfr. préface de l'ouvrage cité dans une note précédente). « Il faut dire, écrivait-il, qu'un certain énergumène, appelé Reinhardt, musicien d'un mérite au moins discuté, plat prosateur... vient de publier sur ce personnage (Lavater) une brochure qu'il a jugé à propos de m'adresser. » Et il daube vigoureusement sur le « Grand Lama de Zurich. »

tendre à ne recevoir qu'un accueil médiocre à Paris. « Pédantesque! » Le mot de Dorat résuma l'opinion générale. On se méfia de la science allemande, qui pouvait être très solide, qui était beaucoup moins avenante et qu'on jugeait bien étroite. Les Français eussent volontiers signé cette lettre de Hagedorn à Bodmer, du 17 septembre 1752 : « Permettez-moi de vous dire que l'expérience m'a enseigné à ne point désirer faire la connaissance personnelle des savants d'Allemagne. Presque tous ne sont que trop érudits.... Ils ne sont que mathématiciens, que philosophes, que théologiens, que poètes ou qu'orateurs, et il faut se mettre en garde contre tous ceux qui n'ont d'intelligence que pour une seule chose : ils me rappellent l'individu qui n'aurait qu'une seule chemise et qui, s'il la perdait, serait exposé à se promener tout nu. » Lessing n'était point ce que nous appelons aujourd'hui un spécialiste; il s'en donnait l'air, il en avait la tranchante compétence, et il n'a pas aidé pour une faible part à enraciner en France le vieux préjugé contre l'érudition germanique.

Combien plus de sympathie naturelle n'y avait-il pas entre Wieland et les Français! Sans être de la même race, on était ici de la même famille d'esprits. Wieland découvrit un coin de l'Allemagne à la France, le joli coin de l'humour facile et de la libre fantaisie. On l'a surnommé un « Voltaire allemand », sans trop de raison, car il n'eut ni l'influence, ni le talent ou le génie d'Arouet; il lui ressemble cependant par l'universalité — plus réelle chez lui — du savoir, par l'étonnante faculté d'assimilation, par le cosmopolitisme de la pensée, par le don d'ironie infatigable et légère. Si quelqu'un pouvait servir de trait d'union entre les deux littératures, c'était bien lui, qui, d'ailleurs, avait allégrement pillé les Français, non pour les copier en disciple servile, mais pour polir sa forme, assouplir son goût et enrichir son imagination.

Qui ne sait que la source principale de son *Oberon* est le roman de chevalerie *Huon de Bordeaux*, dont Tressan [1] fit paraître une captivante adaptation, fort allégée, dans la *Bibliothèque universelle des romans* (1778); que ses contes de fées et poèmes fantastiques sont empruntés la plupart, ceux-ci à la comtesse d'Aulnoy, ceux-là soit à Perrault, soit à Hamilton, soit à d'autres encore? Devina-t-on en France le « Voltaire d'Allemagne », même dans le Wieland de la première manière, tout sentiment et piété? Il le semblerait, quelque singulier que cela soit. Jamais cas d' « affinité élective » ne se manifesta plus rapidement que le sien. Les contes

1. *Der Graf von Tressan, sein Leben*, etc., von Paul Wespy. Leipzig, in-8, 1889.

de début, *le Mécontent*, *Balsore*, *la Vertu malheureuse*, sont publiés dans le *Journal étranger*, dès 1756; Fréron, dans l'*Année littéraire* (1760), n'a que des louanges pour l'*Hymne sur Dieu*, annexé, en traduction partielle, par de Tscharner aux *Poésies de M. Haller* : « M. Wieland s'est surpassé lui-même dans l'Hymne sur Dieu; on dirait qu'il s'est élevé de cieux en cieux sur les ailes d'un Génie divin.... » La *Gazette littéraire de l'Europe* annonce en 1765 les œuvres en prose de Wieland, qui viennent d'être éditées à Zurich : « L'auteur, à l'exemple de Platon et de Shaftesbury, qu'il a pris pour modèles, a répandu sur la morale tous les charmes de l'imagination et du sentiment »; elle communique, en traduction (par M. Huber), un fragment d'*Araspe et Panthée*. Un anonyme tire, pour le théâtre, un acte de *Zemin et Gulhindy*; le *Choix de Poésies allemandes*, déjà cité, fait presque à Wieland la part du lion, en « cantiques », poèmes et contes. Dorat met en gentils alexandrins *Selim et Selima* (1768), que précèdent, dans l'édition de Leipzig, ses *Réflexions sur la poésie allemande*; et, dans l'*Année littéraire* de 1768, on peut lire ceci : « Je ne connais point le style de M. Wieland dans sa langue; mais, s'il était né Français, je doute qu'il eût pu mieux faire. Son conte imité par M. Dorat est rempli de poésie, d'images, de grâce et de sentiment. »

Ce n'est pas tout. La même année nous apporte *La sympathie des âmes*, traduite par J. P. Fresnais; et tous ces *juvenilia*, d'une pure et délicate inspiration, préparent le succès de Wieland qui va enfin trouver sa véritable voie et révéler son individualité.

Voici *Oberon*, librement arrangé en décasyllabes assez gênés, par un Vaudois, le chevalier de Boaton (1784). Deux traductions, plutôt mauvaises, suivent en 1798 et 1799, par le comte de Borch et F. D. Pernay; le fils d'Holbach, le philosophe, n'est guère plus heureux dans sa « traduction nouvelle » qui date de l'an VIII, non plus qu'Isnard de Sainte-Lorette (1824) et Jullien (1843). Le chef-d'œuvre de Wieland ne réussit point en France, par la faute de ses maladroits interprètes; ils ne surent ni en rendre la langue agile et pittoresque, ni en exprimer la fine et riche poésie. Le même sort advint aux *Grâces*, traduites par Mme d'Ussieux, Junker et, plus tard, pour la *Bibliothèque des romans* (tome XII). Diderot écrivit que cela pouvait être « délicieux » en vers et dans l'original, mais qu'on y prenait peu de plaisir dans une version française en lourde prose. Et Ch. Vanderbourg, analysant le poème dans le tome premier des *Archives littéraires de l'Europe* [1], constate

1. Dans la même revue, Vanderbourg fait avec beaucoup d'esprit une analyse complète du *Procès*

mélancoliquement que les efforts faits pour initier les Français aux lettres allemandes ont eu des résultats médiocres, que « les œuvres annoncées ou traduites n'ont pas inspiré un grand intérêt ». Pourquoi? Il nous en offre l'explication suivante : « On a vu des prôneurs, animés d'un zèle qui *n'était pas selon la science* déprimer notre langue et notre littérature pour relever celles de nos voisins. On a vu des traducteurs pleins d'un enthousiasme servile, nous rendre phrase par phrase, je dirais presque mot pour mot, des ouvrages écrits et pensés pour une nation dont le goût diffère prodigieusement du nôtre. On a vu plus souvent encore des écrivains également étrangers aux deux langues, se charger sans scrupule de nous transmettre les beautés les plus sublimes ou les grâces les plus délicates dont les auteurs allemands les plus célèbres ont semé leurs meilleurs écrits. » Qu'on ne s'y trompe point! Ceci date de près d'un siècle et ne s'adresse ni aux traducteurs des Norvégiens, ni aux translateurs des Russes qui ont fondu, ces dernières années, sur la librairie française.

Mais Vanderbourg a, pour les *Grâces* de Wieland, même gauches et fanées sous leur vêtement étranger, moins de rigueur que Diderot. Il compare cette œuvre, « l'une des productions les plus agréables de Wieland », à la petite comédie de Saint-Foix qui porte le même titre; et il prouve que si celle-ci est un fin article de Paris, imité par l'auteur allemand, celle-là n'en est pas moins quelque chose de tout nouveau et de très personnel, où l'esprit et la préciosité sont avantageusement remplacés par un charme original de naïveté et de fraîcheur.

Cet aimable avocat des *Grâces* ne gagna toutefois pas sa cause auprès du public de France.

Ses romans consolèrent Wieland de l'échec relatif d'*Oberon* et des *Grâces*. Je songe tout particulièrement à son *Agathon*; il a imaginé là un genre dans lequel nous possédons le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788), qu'il a certainement inspiré. Il s'agissait de reconstituer le monde antique, à l'aide de l'érudition la plus sûre et de la fantaisie la plus entraînante, de reconstituer une civilisation et une époque sans trahir la science et sans rebuter le lecteur profane. Wieland y parvint excellemment; et il faut que son *Agathon* ait été un ouvrage consciencieux et séduisant au possible, pour qu'il ait charmé tant d'esprits, même dans des traductions d'une pénible littéralité ou d'une infidélité sans bornes, celles de Frénays (1768), de Bernard (1777), de la *Bibliothèque univer-*

de l'Amour de Wieland (*Archives*, IX, p. 418 et s., X, p. 121 et s.) : on y traduit plus tard (XIII, p. 66 et s.) la Lettre à un jeune poète du même auteur.

selle des romans (1778), de F. D. Pernay (1801), ou dans le *Philoclès, imitation de l'Agathon de M. Wieland* (1802) par le préfet Ladoucette. On pouvait y reprendre des longueurs, des erreurs de goût, quelque embarras dans l'exposition et de l'humour un peu gros parfois. Mais on préféra tout admirer.

Les aventures merveilleuses de don Sylvio de Rosalva parurent en français, tout d'abord à Dresde (1769), puis, en 1778, dans la *Bibliothèque universelle des romans*; il vaut mieux les chercher dans une curieuse adaptation de Mme d'Ussieux, *Le nouveau Don Quichotte* (1770). On ne leur fit, au demeurant, qu'un succès d'estime. La prose du comte Barbé de Marbois servit fort utilement la diffusion en France des *Dialogues de Diogène de Synope* (1772, 1798); M. Th. Süpfle vante à bon droit cette traduction, que Wieland avait revue avec le soin le plus minutieux. Satire des mœurs du temps, à peine dissimulée sous un décor grec, ils plurent infiniment : « Plusieurs de ces tableaux, disait le *Mercure de France* de 1773, pourraient nous faire croire que l'auteur a fait quelque séjour à Paris et qu'il y a fait des études d'après nature. » Deux traductions subséquentes de Frénays et du baron de H***, publiées en 1802 et 1819, achevèrent de montrer que Diogène-Wieland avait conquis les Français.

Griffet de la Baume donna en 1795, en le tronquant avec un parfait sans-gêne, *Pérégrinus Protée*, « ou les dangers de l'enthousiasme », et, sept ans après, mais en en usant de façon moins cavalière, *les Abdérites suivis de la Salamandre et de la Statue. Aristippe et ses contemporains* fut traduit la même année, 1802, avec « une notice sur la vie et les ouvrages de Wieland », par M. Coiffier. Et la plupart des petites œuvres de l'écrivain furent insérées soit dans les *Archives littéraires de l'Europe*, soit dans la *Décade philosophique*.

Agathon était le premier roman arrivé d'Allemagne en France. La digue était rompue; le flot put s'écouler en liberté. « La méthode des Allemands, faisait observer une revue en 1801, n'est pas, comme on s'en doute, très expéditive, mais quelquefois elle leur est d'un grand secours pour émouvoir d'abord doucement et ensuite plus profondément. » On demandait de l'émotion et du sentiment; l'Allemagne en fournit à foison. Je ne m'attarde pas à Werther dont je n'ai point à m'occuper ici, mais je songe à la *Bibliothèque universelle des romans*, qui prit beaucoup de choses à la littérature allemande, au *Choix de petits romans, imités de l'allemand* de M. de Bonneville, à la *Caroline de Lichtfield*, un moment célèbre, de cette faiseuse de Mme de Montolieu qui adapta, indiffé-

remment et sans compter, du Schiller, du Pichler, du Meissner, du La Motte-Fouqué et surtout de l'Auguste de La Fontaine, à la *Vie du baron de Trenck*, que traduisit Le Tourneur et dont Scribe tira un vaudeville, à l'*Ami des enfants* de Ch. F. Weisse auquel Berquin a largement puisé pour son gentil ouvrage de même titre, à tous ces recueils pour l'adolescence qui comblèrent une lacune très sensible dans les lettres françaises. N'étaient-ce point là, selon le *Mercure de France* de 1788, « des mines riches et fécondes, disons plus, nécessaires, qu'il est permis à tout le monde d'exploiter », et qui firent les délices de la jeunesse trop sevrée jusqu'alors de livres à son usage et à sa portée?

IV

L'Allemagne avait rafraîchi l'imagination française, tout d'abord en l'endormant un peu. Elle avait contribué au renouvellement des études d'esthétique; elle allait précipiter, elle avait préparé déjà, par Lessing, toute une révolution au théâtre, Diderot et Shakespeare aidant. Mais c'est peut-être dans les questions de morale et les problèmes de philosophie qu'elle apporta les plus vives lumières à la France, les idées et les méthodes les plus neuves.

Certes, la France lui avait montré le chemin; elle eut le tort de s'arrêter ou de s'amuser en route, alors que les Allemands marchaient jusqu'au bout, et même au delà, à l'aventure et dans les nuages.

« C'est par Rousseau, dit Honegger, que Herder fut le plus puissamment inspiré et dirigé. » Et ce qui est vrai pour Herder le serait pour bien d'autres, Kant en tête. On pénétrait en France, on y jouait un rôle d'influence de plus en plus considérable, mais on ne cessait point pour autant de regarder vers la France et de l'écouter. Herder appelait le français « une langue dont l'ignorance est une barbarie achevée dans notre siècle ». Voltaire, Diderot, Buffon, Rousseau surtout restaient les rois littéraires de l'époque.

La philosophie allemande n'avait rien produit d'original à l'Académie royale de Berlin, où, d'ailleurs, le français régnait en maître. Leibniz était oublié, Wolff n'avait pas laissé de traces profondes. En particulier, la philosophie de l'histoire, purement empirique, était encore à créer comme science organisée, lorsque parut Herder. On commença par s'occuper en France des travaux de Herder sur la linguistique et l'esthétique, — l'« origine du langage »,

l' « influence des belles-lettres sur les hautes sciences », etc. Les *Paramythes*, en revanche, ne furent « imitées de l'allemand » que vers la fin du siècle et c'est seulement par un remarquable article de Degérando, dans les *Archives littéraires de l'Europe* (1804), que l'on connut l'œuvre entière de l'illustre critique et penseur. On ne traduisit même que fort tard les principaux de ses livres, les *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, en 1826 et 1827 (par Edgar Quinet), l'*Histoire de la poésie des Hébreux*, en 1845 (par Mme de Carlowitz).

Le nom et les idées de Kant furent moins lents à percer en France. Le matérialisme semblait tout-puissant, la haute spéculation était délaissée. Le professeur de Kœnigsberg avait, d'autre part, le style si tortueux et un tel goût de l'abstraction, qu'il était extrêmement difficile d'introduire en France et d'y implanter le spiritualisme kantien. Il fallut aller en première ligne à ceux de ses ouvrages qui n'exigeaient pas une trop laborieuse initiation. Ses *Observations sur le sentiment du Beau et du Sublime*, son *Projet de paix universelle*, ne passèrent pas la frontière avant 1796, l'année même dans laquelle le *Magasin encyclopédique* essaya de présenter la philosophie de Kant aux Français. Mais c'est à Ch. de Villers, qui servit dans l'armée du prince de Condé et vécut longtemps en Allemagne, c'est à lui que nous devons, outre un important mémoire sur « l'état actuel de la littérature ancienne et de l'histoire en Allemagne », outre son lumineux *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, une notice très exacte sur Kant et la métaphysique allemande, dans le *Spectateur du Nord* (1798) et la *Philosophie de Kant ou principes fondamentaux de la philosophie transcendante* (1801). Il avait dit : « Les écrivains de l'Allemagne y sont trop peu connus (en France); nous nous trouvons au milieu d'eux; apprenons leur langue; étudions leur esprit; discernons ce qu'ils ont de bon et ce qui manque à notre littérature; qu'une critique saine fasse un choix sévère, et envoyons à notre patrie ces précieux matériaux. Traduisons, comparons; apprenons aux Allemands et aux Français quelle est leur valeur réciproque. » Il prêcha d'exemple. « Aucun Français, suivant M. Th. Süpfle, n'était entré plus avant que lui dans l'âme allemande. » La *Philosophie de Kant*, par Villers, put provoquer la raillerie des esprits superficiels; Cuvier, Mme de Staël et d'autres la lurent, Destutt de Tracy et Degérando la discutèrent à l'Académie des sciences morales et politiques, Mercier en traita, quatre séances durant, devant ses collègues de l'Institut, un « disciple de Kant » publia en 1802 un *Kant jugé*

par l'Institut où il prenait la défense de son maître contre les critiques de Degérando; enfin, ce dernier exposa les idées de Kant dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie* (1804).

Les *Annales de Gœttingue* — et le critique se nommait Bouterwerk — rendirent à Degérando le témoignage que « c'était une chose presque incroyable que l'exactitude avec laquelle il avait véritablement approfondi notre littérature allemande ». Mais le talent de l'historien du kantisme ne suffit pas pour acclimater la doctrine. Un collaborateur des *Archives littéraires de l'Europe*, G. Schweighäuser, essayait d'expliquer à sa façon l'éloignement des Français pour la philosophie si brillamment vulgarisée par Degérando : « Ce n'est peut-être pas le langage seul qui nous sépare de la philosophie de Kant; ce n'est pas même l'obscurité reprochée à ses écrits, et qui ne procède presque uniquement que de l'abstraction des matières qui y sont traitées; non, c'est la tendance particulière et la modification (*sic*) qu'a prise notre esprit. Nous nous sommes tellement et si solidement établis sur le terrain des réalités sensibles, que nous regardons comme illusoires toutes réalités d'un autre ordre.... Nous avons choisi, en effet, et cultivé le monde sensible avec une supériorité, une magnificence qui nous a éblouis et nous fait perdre de vue le second élément de notre nature. » De là, notre philosophie qui languit, de là notre vie intellectuelle qui a perdu « son agilité et sa plénitude »!

N'était-ce là que pure jérémiade de kantophile? N'y avait-il pas un fond sérieux de vérité dans ces plaintes? L'esprit français était ainsi fait. Un *Essai d'une exposition succincte de la doctrine de la raison pure, écrit en hollandais par Kniker* et traduit par Lefèvre, les études de Schweighäuser lui-même dans les *Archives littéraires*, l'article sur Emmanuel Kant inséré dans la même revue, une bonne dissertation dans la *Décade philosophique* sur « les progrès de la philosophie en Allemagne », tout cela fut presque en vain jusqu'à Mme de Staël.

Comme le démontre M. Süpfle, les temps étaient mauvais pour le kantisme. Le nom de « philosophe » était aussi décrié qu'il avait été bien porté. On voyait, à travers les ombres de la métaphysique de Kant, poindre les formes de la vieille scolastique. Aux yeux de ceux qui avaient encore le courage de philosopher, le dernier mot de tout avait été dit par Condillac. Laharpe, avec son intrépidité d'incompétence, plaçait Kant sur le même pied que l'illuminé Swendenborg et les qualifiait tous deux d'« opprobre du genre humain ». Préjugé, indifférence, superficialité, on ne voulut pas même admirer la noble morale qui se dégageait

du système de la « raison pure » et qui contrastait si singulièrement avec celle du matérialisme à la Helvétius ou à la Naigeon. Il était réservé à notre siècle d'être, en ce point, plus clairvoyant et plus juste [1].

Il n'en reste pas moins que les *Aufklärer* d'Allemagne, Lessing, Herder, Kant, plus profonds et plus heureux que les « philosophes » français, avaient doté le monde d'une science nouvelle, la philosophie de l'histoire, en substituant à l'empirisme stérile des contemporains la théorie féconde de la perfectibilité indéfinie du genre humain, et qu'ils avaient ouvert à la haute spéculation des horizons sans limites.

Mais la Révolution, les guerres de la République et de l'Empire ont fermé la France à l'influence littéraire de l'Allemagne [2]. Il faudra bien plus que les tentatives de Villers, Chênedollé, Jordan, Degérando pour l'y restaurer; il faudra le livre si enthousiaste et si vivant de Mme de Staël. Un jeune philologue allemand, qui passait à Paris en 1801, pouvait écrire, sans doute avec quelque exagération [3] : « Ici, pas une âme ne connaît Schiller; Millin, qui a pris des leçons d'allemand pendant sept ans, cite constamment Uz, Hagedorn, Zachariæ, Gellert comme nos meilleures têtes. Les libraires eux-mêmes se souviennent seulement d'avoir entendu parler de quelques traductions de *Monsieur Schéet.* » Monsieur « Schéet », c'est Gœthe!...

VIRGILE ROSSEL.

1. Mais les philosophes seuls s'occupèrent de Kant; les écrivains à peine. Ainsi, on peut lire dans le *Journal des Goncourt* (année 1891), III, p. 276 : « Sainte-Beuve ignore que, de 1796 à 1830, il y avait eu à peu près une dizaine de traductions en français des divers livres de Kant. »

2. Kotzebue est, de tous les auteurs allemands, celui peut-être qu'on connaît le mieux. Voir J. Rabany : *Kotzebue, ses œuvres et son temps.* Paris, in-8, 1892.

3. C'est ce que nous démontrerons, dans les pages consacrées à Goethe, Schiller, Kotzebue, etc., dans notre volume en préparation sur l'*Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne.*

LA BEAUMELLE A COPENHAGUE

Nous avons été amené au cours d'un travail récent, sur La Beaumelle, éditeur de Mme de Maintenon [1], à dépouiller de nombreux papiers et correspondances entièrement inédits et d'un grand intérêt, que la famille Angliviel de La Beaumelle avait bien voulu mettre à notre disposition, et qui nous ont permis de reconstituer jusqu'en ses moindres détails la vie pleine d'aventures et jusqu'ici fort mal connue du célèbre ennemi de Voltaire. C'est un chapitre de cette vie que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

I

Né en 1726, à Valleraugue, dans les Cévennes, d'un père protestant et d'une mère catholique, La Beaumelle fut, dès qu'il eut huit ans, envoyé par lettre de cachet, comme c'était l'usage pour les enfants de réformés, au plus prochain collège de Jésuites, celui d'Alais. Il n'en fut pas chassé, ainsi que l'a prétendu Voltaire, qui nous le montre préludant par de petites friponneries à tous les crimes imaginaires dont il se plaira à l'accuser plus tard. Il y fit au contraire des études très brillantes, et y laissa d'excellents souvenirs. Ses professeurs, l'abbé de Vammale, l'abbé Bouge, le chanoine Lavie, entretinrent avec lui une longue et amicale correspondance. On lisait ses lettres comme des modèles aux élèves de rhétorique; on se tenait au courant de ses succès littéraires; il était le grand homme du collège.

Après avoir accepté avec docilité l'enseignement religieux des Jésuites, il adopta, sitôt qu'il fut libre, les croyances de sa famille paternelle (sa mère était morte lorsqu'il avait à peine trois ans) et il voulut même, dans la première ardeur de sa conversion, se consacrer au saint ministère. Il fit une retraite de quelques mois au désert, puis alla à Genève étudier la théologie. Il y passa environ deux ans. Il remplit au Temple-Neuf les fonctions de lecteur, composa et débita quelques propositions et quelques sermons, publia dans le *Journal de Neufchâtel* un travail sur les *Assemblées*

1. Voir la *Revue historique* du 1er janvier 1895.

des Réformés et traduisit le *Catéchisme* d'Osterwald. Déjà de ses premières méditations au désert était sorti un petit ouvrage intitulé : *Le déiste devenu protestant.* Tout chez lui aboutissait à la littérature.

Il sentit bientôt que la vocation apostolique lui manquait, et chercha à se faire ailleurs une carrière.

Dans un séjour à la campagne, chez M. de Budé, il avait été présenté à un gentilhomme danois qui cherchait un précepteur pour le fils du comte de Gram, grand chambellan et grand veneur du roi de Danemark. Il s'offrit et fut agréé. M. de Budé lui donna des lettres d'introduction auprès de personnes haut placées à Copenhague; les francs-maçons de Genève auxquels il s'était affilié, lui ménagèrent l'appui et les bons offices de la Maçonnerie danoise; enfin, il s'en allait muni d'une pièce qu'il n'eut pas besoin sans doute de produire à la cour de Danemark, que, plus tard même, après son retour en France, il dut cacher ou détruire, mais qu'il est important pour l'honneur de sa mémoire de pouvoir invoquer aujourd'hui. C'est le *Témoignage honorable* qui lui fut délivré à son départ de la « Ville Sainte » par la compagnie des pasteurs. On conserve dans les archives du Consistoire de Genève les procès-verbaux des séances de la « vénérable compagnie ». Le volume contenant les procès-verbaux des années 1744-1750 renferme, p. 234, la mention suivante : « M. de La Beaumelle, étudiant en théologie qui doit partir pour Copenhague, a fait prier la compagnie de lui accorder un témoignage. Ouï, le rapport de MM. les professeurs, avisé de le lui donner *honorable.* »

En nous communiquant cet extrait qu'il a bien voulu relever à notre intention sur les registres du Consistoire, le savant conservateur de la bibliothèque de Genève, M. Aubert, nous fait remarquer qu'il ne s'agit nullement ici d'un certificat banal donné sans distinction et sans contrôle; il fallait, pour obtenir un pareil témoignage, l'avoir dûment mérité. La « vénérable compagnie des pasteurs », qui exerçait à cette époque une surveillance aussi minutieuse que sévère sur la conduite de tout habitant de Genève, observait de plus près encore, cela va sans dire, la conduite des proposants.

II

Parti de Genève le 17 mars 1747, La Beaumelle traversa Lausanne, Bâle, Strasbourg, Francfort, Hanovre, Hambourg, Lubeck, et arriva le 15 avril à Copenhague. Il y reçut le meilleur accueil,

grâce aux recommandations qui l'y avaient précédé ou qu'il apportait lui-même; grâce surtout à sa qualité d'homme de lettres français et à l'influence prodigieuse qu'exerçaient alors dans toute l'Europe notre littérature et notre langue. Le Danemark, en ce moment même, inaugurait sous un nouveau roi, Frédéric V, une sorte de renaissance littéraire; on rouvrait les théâtres, on réformait l'enseignement, on créait des académies. La Beaumelle rencontra chez M. de Gram un personnage dont la protection allait lui être très utile, le comte de Bernstorf, ami du roi, bientôt son premier ministre, et l'instrument, sinon l'inspirateur de ses desseins. Bernstorf a sa statue à Copenhague; ses contemporains l'ont surnommé le *Sully du Nord*. — Le jeune précepteur lui plut à tel point qu'il l'admit de prime abord dans son intimité.

L'extérieur doux et modeste de La Beaumelle faisait illusion aisément sur son caractère aventureux et sur ses visées ambitieuses. Tout en s'occupant de son élève pour lequel il recueillit et traduisit avec une fidélité élégante les *Pensées de Sénèque*[1], il nourrissait un projet que le crédit de Bernstorf devait l'aider puissamment à réaliser. Dès avant son départ de Genève, il avait été frappé de cette disposition libérale de la législation danoise qui accordait aux étrangers l'accès de tous les emplois. L'emploi qu'il désirait était celui de professeur de Langue et Belles-Lettres françaises dans l'Université de Copenhague. Il fallait préalablement démontrer l'utilité de cette chaire qui n'existait pas encore et en obtenir la création. Il lui paraissait impossible qu'ensuite on s'adressât à un autre que lui pour occuper des fonctions dont lui-même aurait donné l'idée. D'ailleurs, il n'avait pas de concurrents : les Français étaient encore peu nombreux dans le pays; et même il se promettait, dès qu'il se serait rendu maître de la situation, d'appeler auprès de lui plusieurs de ses compatriotes pour l'aider à défricher l'esprit danois. Copenhague deviendrait bientôt un autre Berlin; Frédéric V aurait son Maupertuis.

La Beaumelle avait alors vingt et un ans à peine; il était bien jeune, bien inexpérimenté pour remplir avec succès le rôle auquel il osait prétendre. Il confia ses projets à son frère, Jean Angliviel,

1. *Pensées de Sénèque, recueillies par M. Angliviel de la Beaumelle, professeur royal en Langue et Belles-Lettres françaises dans l'Université de Copenhague, et traduites en français pour servir à l'éducation de la Jeunesse.* Paris, 1752. 2 vol. in-12. — La dédicace à l'abbé d'Olivet est datée de Copenhague, 4 mars 1749. « Je vous dédie ce volume, y est-il dit, parce qu'il vous appartient en quelque sorte, puisque les *Pensées de Cicéron* m'ont fait naître l'idée de traduire les *Pensées de Sénèque*. D'ailleurs, ne devais-je pas souhaiter de paroître sous les auspices d'un homme vertueux et sçavant, judicieux et spirituel, également versé dans la bonne morale et dans la belle littérature?... » L'abbé d'Olivet se chargea de surveiller à Paris l'impression de l'ouvrage. Il traita au nom de La Beaumelle, avec les éditeurs Le Mercier et Cie, qui payèrent le manuscrit quatre cents livres.

avocat distingué du barreau de Toulouse, qui, pressentant de vagues dangers, essaya de le retenir.

« La chaire dont vous me parlés, lui écrivait-il, n'est pas un poste que vous deviés rechercher avec trop de soin.... Attachés-vous, si vous m'en croyés, à M. de Gram; n'ayés d'autre objet que de bien élever Monsieur son fils, et donnés à cela toute votre application.... Lisés souvent les paragraphes 93 à 97 du traité de l'éducation de M. Locke, où il est parlé des qualités nécessaires à un gouverneur, et mettés en pratique tout ce qui y est dit. »

Le conseil était le meilleur que pût suivre alors La Beaumelle. Le préceptorat exercé pendant quelques années aurait laissé à son esprit le temps de mûrir. Il eût été amené, au cours de cette éducation, à faire peut-être bien des réflexions, bien des expériences sur lui-même. Il est vrai que rien dans la famille de Gram ne pouvait le séduire beaucoup : le grand-veneur était roide, hautain, d'une bienveillance revêche; sa femme peu cultivée et fort provinciale. Ils avaient une fille déjà grande, élevée en princesse, et à qui La Beaumelle adressait publiquement, sans que cela tirât à conséquence, des épîtres et des sonnets. D'autres enfants venaient ensuite, dont l'éducation restait à faire. La Beaumelle aurait pu vieillir et mourir dans cette maison s'il l'eût voulu; mais de plus sages que lui ne s'en seraient pas soucié. Ce n'est point là assurément qu'un Doudan se fût senti retenu à jamais et eût enfermé sa vie. Il fallait seulement y passer le temps nécessaire, s'y faire apprécier, estimer, et en sortir ensuite pour s'élever plus haut. Vers trente ans, ayant terminé sa tâche, connaissant mieux le monde, se connaissant surtout mieux lui-même, La Beaumelle eût pu sans présomption s'essayer à ce rôle de missionnaire des lettres, de réformateur du goût pour lequel il se croyait fait.

Bernstorf occupait à cette époque un poste diplomatique qui l'obligeait à de longues absences; il était ministre de Danemark à Dresde. La Beaumelle ne pouvait donc pas entretenir avec lui des relations aussi suivies qu'il l'aurait souhaité; mais il se fit admettre dans le petit groupe privilégié que fréquentait pendant ses séjours à Copenhague le favori de Frédéric V; il s'y lia avec plusieurs chambellans (cette cour en était remplie) : MM. de Korf, de Reuss, de Plessen, de Moltke, et surtout avec un jeune seigneur de beaucoup d'esprit, mais d'une conduite fort dissipée, le comte de Schmettau, lequel devint son compagnon d'étude et de plaisir.

Le roi n'avait alors que deux résidences : Copenhague où il séjournait depuis les premiers jours de novembre jusqu'à la fin d'avril, et, à deux lieues de Copenhague, le château de Jœgersborg où il passait les six autres mois de l'année. L'hiver, là comme partout, était la saison des chasses, des bals, de la comédie; l'été celle des parties de campagne et des jeux en plein air : quant aux longs repas suivis de libations plus longues encore, ils étaient de toutes les saisons. Beaucoup d'affaires se traitaient à table. C'est à table que La Beaumelle eut le loisir de développer et sut faire accepter peu à peu le plan de son futur cours de belles-lettres françaises; c'est à table qu'il conçut avec Schmettau le projet de la *Spectatrice danoise*.

Ce recueil dont il fut l'unique rédacteur ne dura qu'une année (mars 1749 à mars 1750). Il paraissait deux fois par semaine chez François Bugnion, fabricant de tabac dans le vieux Strand. Chaque numéro se composait de quatre pages in-8°, imprimées en petit texte : la collection complète forme trois volumes. Les articles de la *Spectatrice* que l'auteur appelle lui-même *Amusemens*, ne sont en général que des propos de table qui ont pris la forme d'amplifications littéraires. Tels sont : la *Lettre d'une coterie de vaporeux*, la *Requête des brunes*, l'*Opéra*, le *Mariage*, la *Chasse*, l'*Ancienne galanterie danoise*, le *Point d'honneur*, le *Jeu*, la *Bibliomanie*, — tout cela entremêlé de vers libres, d'odes, de sonnets et de chansons à boire. Une épître au comte de Schmettau commence ainsi :

Il n'est rien tel que la bouteille,
Pour inspirer des vers charmants;
Un poète gris fait merveille....

Plus loin, après avoir comparé Schmettau, comme poète à Horace, et comme militaire au maréchal de Lowendal, La Beaumelle le loue de suivre tour à tour les lois

Des folâtres plaisirs et du bon sens austère

et lui promet une place au Parnasse à côté de La Fare.

La *Spectatrice danoise* avait des abonnés; on lui fit même en Angleterre les honneurs de la traduction. Tout n'y était donc pas sans mérite, et bien des choses qui nous y paraissent fades devaient charmer les lecteurs d'alors. Il y a notamment cinq *Lettres sur l'Esprit des Lois* qui furent très remarquées.

En somme, si La Beaumelle n'avait eu d'autres titres littéraires que ces feuilles aux hautes fonctions universitaires qu'il

convoitait, le gouvernement danois n'aurait pas été assez simple pour les lui confier. Mais, outre le recueil des *Pensées de Sénèque* qui peut être regardé aujourd'hui encore comme un manuel excellent à mettre entre les mains d'un jeune homme, il avait publié sous le titre de l'*Asiatique tolérant* un petit livre visiblement inspiré des *Lettres persanes* et dans lequel il plaidait avec assez de bonheur parfois et une certaine hardiesse de pensée la cause de la liberté de conscience. Afin que son livre pût pénétrer plus facilement en France et n'y attirât pas aussitôt l'attention de la police, il le présenta comme une suite de l'ouvrage récent de Crébillon fils intitulé : *Les amours de Zeokinizul, roi des Kofirans*, c'est-à-dire les amours de Louis XV, roi de France, et il mit en sous-titre à son *Asiatique* ces mots : *Petit traité à l'usage de Zéokinizul... traduit de l'arabe du voyageur Bekrinoll...* Les noms cités dans le livre sont des anagrammes d'aspect bizarre et vaguement oriental. La France devient la *Kofiranie;* Paris *Rispa*; Rome *Emor;* la Turquie *Kuietur*. Racine s'appelle *Kinera;* Marivaux *Zauviram*, etc. L'*Asiatique tolérant*, grâce aux apparences, fut attribué à Crébillon fils; mais les gens avisés ne s'y trompèrent point; l'idée qui avait inspiré cet écrit était par trop étrangère aux préoccupations habituelles de l'auteur du *Sofa*.

La Beaumelle composa dans le même temps son livre de l'*Esprit* qui n'a de commun que le titre avec l'ouvrage fameux d'Helvetius, et qui, n'ayant pu être publié pendant son séjour à Copenhague, ne le fut que longtemps après sa mort, par les soins de ses enfants, en 1802. Ce livre, disent les éditeurs, « fut commencé dans un pays où la liberté d'écrire était portée au plus haut degré : les circonstances ramenèrent ensuite M. de la Beaumelle sous le régime de l'inquisition littéraire et de l'inquisition politique. Il fut plongé deux fois dans les cachots de la Bastille; et lorsqu'il dut compte de son repos à sa famille, il crut devoir suspendre la publication de celle de ses productions dont la haine aurait pu profiter pour troubler la tranquillité tardive dont il jouissait [1]. »

Il y a en effet dans ce livre un chapitre IV traitant « de l'influence du gouvernement sur l'Esprit et le Génie » qui n'eût pu être imprimé en France du vivant de La Beaumelle sans exposer libraire et auteur à l'amende et à la prison. Ce volume que La Beaumelle retoucha d'ailleurs à diverses époques marque un progrès dans son talent et se lit encore avec plaisir; la forme en

1. *L'Esprit*, par M. de La Beaumelle, ouvrage posthume. Paris, an XI (1802), 1 vol. in-12.

est élégante; les idées y sont ingénieusement présentées, avec trop d'antithèses, trop de parallèles, un trop grand souci de la symétrie, mais aussi avec des traits qui portent. « Quel esprit, dit-il quelque part, quel esprit voulez-vous qu'on ait dans un pays où l'on n'ose parler haut de peur d'être entendu, où l'on n'ose parler bas de peur d'être écouté? » Beaumarchais, ce nous semble, écrira de ce style.

L'ouvrage de La Beaumelle, lors de sa publication, passa inaperçu; il venait trop tard : les questions qu'il soulevait, les abus qu'il attaquait n'occupaient plus personne; la tempête révolutionnaire avait tout balayé. Ajoutons qu'une transformation radicale de la mode et du goût en littérature était alors sur le point de s'accomplir, et que, tandis qu'on exhumait sans bruit le petit essai sur l'*Esprit*, en cette même année 1802, Chateaubriand publiait le *Génie du Christianisme*.

La Beaumelle cependant put tirer quelque profit de ce travail; il en lut dans les salons de Copenhague des fragments qui furent très applaudis On en parla comme d'une œuvre destinée à faire la réputation de son auteur.

Son infatigable activité lui faisait aborder en même temps bien d'autres sujets d'études. Il entreprit une traduction de Tacite qu'il acheva plus tard à la Bastille. Nommé orateur de la loge des francs-maçons, il y prononça de nombreux discours; ce fut lui qui y harangua le roi lors de sa réception. Il soutint avec Holberg dans différentes feuilles périodiques, notamment dans la *Bibliothèque raisonnée*, des discussions littéraires, philosophiques et religieuses. Et ce n'était pas un mince honneur que de mériter l'attention du baron de Holberg, poète et théologien de grande réputation, professeur d'université distingué, le réformateur ou, pour mieux dire, le fondateur de l'art dramatique en Danemark.

Jean-Elie Schlegel, professeur surnuméraire à l'université de Soroé, étant mort, La Beaumelle fit, en 1749, des démarches pour obtenir sa succession. Ces démarches n'aboutirent pas. L'emploi avait été créé pour Schlegel seul et ne devait point lui survivre. Mais, dès ce moment, Bernstorf et, en son nom, le grand maréchal de Moltke, mirent tout en œuvre pour déterminer le roi à créer en faveur de La Beaumelle une chaire de Belles-Lettres. La différence de religion paraît avoir été le seul obstacle sérieux en cette affaire. Les professeurs de l'Université de Copenhague étant de droit membres du Consistoire, lequel alors faisait partie de la juridiction civile, devaient être nécessairement luthériens. Les choses pourtant finirent par s'arranger, et, le 5 avril 1750,

la nomination tant désirée fut signée. La Beaumelle se sépara avec une satisfaction qu'il eut sans doute quelque peine à dissimuler, de la famille de Gram. Mais, avant de prendre possession de son nouvel emploi, il lui fallait, pour ne point perdre sa qualité de Français et, par suite, ses « droits de légitime et de succession », obtenir une autorisation en règle de son gouvernement. Il se mit donc, toutes choses cessantes, en route pour Paris.

III

Nous le trouvons, le 13 juin, déjà installé dans une petite chambre meublée, au-dessus du café Procope, à deux pas de la Comédie. Il n'y perdit pas son temps. Le 17, l'abbé d'Olivet le conduisit chez Voltaire qui le reçut à merveille, ne se doutant pas que ce jeune homme si respectueux et si modeste allait devenir avant peu son irréconciliable adversaire. On devait justement jouer quelques jours plus tard, à Sceaux, sur le théâtre de la duchesse du Maine, la tragédie de *Rome sauvée*. Voltaire pouvait disposer d'environ cinquante invitations : il en offrit une à La Beaumelle qui eut ainsi la bonne fortune de voir dans son dernier éclat cette célèbre cour de Sceaux, et d'assister à un très curieux spectacle. Il y applaudit, mêlé à un public d'élite, Lekain dans le rôle de Lentulus Sura et Voltaire lui-même dans celui de Cicéron.

L'objet de sa visite à Voltaire avait été de lui demander son concours pour une édition des classiques français qu'il se proposait de publier à l'usage du prince royal de Danemark. Ce concours fut accordé de bonne grâce; on se revit, on s'écrivit; il y eut pendant quelque temps échange de compliments et de bons procédés. Ce fut Montesquieu qui, bien involontairement, les sépara.

C'était lui surtout que La Beaumelle brûlait de connaître. Leur ami commun, Jacob Vernet, arrangea une première entrevue; mais La Beaumelle s'était recommandé lui-même à la bienveillance de l'illustre président, mieux que personne n'eût pu le faire, par ses cinq *Lettres* de la *Spectatrice danoise* sur l'*Esprit des lois*, lettres dans lesquelles la louange passait un peu la mesure, mais où vibrait un jeune et sincère enthousiasme. Montesquieu avait lu ce travail et en avait été fort content. Son livre précisément venait de soulever en France les critiques les plus violentes et les plus injustes. Voltaire, tout en affectant quelques ménage-

ments et une ironique déférence pour un homme dont la renommée égalait la sienne, qui était son collègue à l'Académie française, publiait contre lui des brochures anonymes et le harcelait d'épigrammes. L'intention de Montesquieu était d'opposer à ces critiques un dédaigneux silence. Il lui suffisait d'avoir, dans la *Défense de l'Esprit des lois*, répondu une fois pour toutes aux accusations des théologiens; ceux-ci même étant revenus à la charge, il n'avait pas répliqué. La Beaumelle releva le gant et s'engagea dans la lutte avec une ardeur qui charma tout ensemble et effraya Montesquieu.

« Je pense, lui disait-il, qu'étant à Paris, vous ne devés point entrer dans des querelles littéraires ni, par conséquent, répondre au Nouvelliste. C'est une chose finie; il ne faut pas la réveiller ni vous faire des ennemis [1]. »

Il dut céder néanmoins devant la détermination bien arrêtée de son jeune admirateur. Il eut avec lui à cette occasion de longs et fréquents entretiens et mit à sa disposition tous les documents nécessaires.

De là est né le petit ouvrage que La Beaumelle intitula : *Suite de la Défense de l'Esprit des lois*, et qui, aux yeux des contemporains, ne parut pas écrit d'une autre main que la *Défense* elle-même. A ceux qui s'en informaient auprès de lui, Montesquieu, sans nommer l'auteur de la brochure, disait qu'elle était l'œuvre d'un protestant, « écrivain habile et qui a infiniment d'esprit ». Il aurait pu ajouter qu'on faisait tort vraiment à sa modestie en lui attribuant un livre où il était loué sans mesure, où l'*Esprit des lois* était appelé le « chef-d'œuvre du Génie, le triomphe de l'humanité, la Bible des politiques. »

Se faire ainsi le champion de Montesquieu, c'était du même coup prendre parti contre Voltaire. Celui-ci d'ailleurs se trouvait directement visé dans l'écrit de La Beaumelle, qui réfutait avec beaucoup de vivacité, en la retournant contre son auteur, la principale critique du *Remerciement sincère*, à savoir que l'*Esprit des lois* n'avait point de plan, que les chapitres y étaient sans liaison et les matières en désordre. « Peut-être, disait La Beaumelle, M. de Voltaire a-t-il cherché par ce trait à se consoler du reproche qu'on lui fait depuis si longtemps de ne sçavoir point unir l'art du plan aux grâces du détail. »

Ce n'était pas à coup sûr bien méchant, mais c'était déjà plus qu'il n'en fallait pour mériter à jamais le ressentiment du plus

1. Billet inédit de Montesquieu (*Archives des Anglivielx*).

vindicatif des auteurs. D'ailleurs, une fois lancé, La Beaumelle ne s'arrêta plus. Obligé de correspondre avec Voltaire au sujet de cette édition des classiques français dont il était allé l'entretenir lors de son arrivée à Paris, et dans laquelle la *Henriade* devait trouver place, il le fit sur un tel ton et avec une intention si évidente de l'offenser, que Voltaire bientôt cessa de lui répondre. On sait comment plus tard ils se retrouvèrent à Berlin et comment éclata entre eux cette querelle fameuse dans laquelle, certes, La Beaumelle a eu les premiers torts, mais d'où Voltaire est sorti très diminué moralement.

Il n'y a pas lieu de nous étendre ici sur ces faits; peut-être aurons-nous ailleurs l'occasion d'y revenir en y ajoutant quelques éclaircissements tirés des documents dont nous disposons.

Logé chez Procope, La Beaumelle vivait familièrement avec les habitués de ce café fameux, avec Duclos et Piron qui n'en bougeaient guère; avec Marmontel, auteur récent d'*Aristomène*, et Bauvin, son ami, à qui l'on devait les *Chérusques*. Tous deux venaient de compagnie « dans ce temple de la critique », préparer le succès de leurs pièces, *faire leur salle*, comme nous dirions aujourd'hui.

La Beaumelle retrouva là des compatriotes venus avant lui à Paris pour y chercher fortune; c'étaient, parmi beaucoup d'autres : l'abbé de Méhégan, ancien élève du collège d'Alais, un futur encyclopédiste, et Pierre Morand, correspondant littéraire du roi de Prusse. Il y eut entre eux et lui des projets de collaboration dont quelques-uns aboutirent.

Il chargea Méhégan de lui rédiger la leçon d'ouverture de son futur cours de Belles-Lettres, et il les associa tous deux à la rédaction d'une « Gazette de la cour, de la ville et du Parnasse » qu'il comptait répandre dès son retour en Danemark dans la haute société danoise. Bientôt il put leur adjoindre son frère, qui, s'ennuyant à Toulouse où il avait terminé ses études de droit, vint passer quelques mois à Paris.

Ce fut à cette époque également qu'il forma le projet d'écrire la vie de Mme de Maintenon et qu'il rassembla les premiers éléments de ce travail. Mais il n'eut pas le temps de pousser très loin ses recherches : son congé commencé en juin 1750 expira dans les premiers jours de novembre.

IV

Il revint en Danemark précédé et suivi de plus de bagages qu'un ambassadeur. Ses amis de Copenhague l'avaient chargé de faire pour eux à Paris des emplettes de toute nature dont son carnet de voyage nous a conservé l'invraisemblable liste. Il rapportait des estampes, des vêtements, des meubles, des bijoux, des liqueurs. Pour M. Iselin : « Une petite bibliothèque choisie, un assortiment complet d'ouvrages anciens et nouveaux ». Pour M. Mourier, « des bas de soie et une histoire romaine »... Pour la comtesse de Schmettau : « Quelques carottes du meilleur tabac de Paris, sans odeur étrangère »... Pour Mme Fabricius, « du ruban gris de lin »... Pour Mme Ross « un canapé de la dernière mode »...

Plusieurs libraires et commerçants parisiens lui avaient en outre confié des livres et diverses marchandises qu'il s'était engagé à placer, en prélevant sur le produit de la vente, son propre bénéfice. Il emportait ainsi, pour le compte de M. Plaisance, coiffeur de la comédie, tout un lot de perruques.

Ce petit trafic qui était assez dans les habitudes du temps, l'aida à couvrir ses frais de voyage. — Car il faut bien le dire, les fonctions de professeur en Langue et Belles-Lettres françaises à l'Université de Copenhague, et celles de Conseiller au Consistoire souverain de Danemark n'avaient de fastueux que le titre, et étaient plus considérées que rétribuées. Le traitement de La Beaumelle fut fixé à 400 rixdales, soit environ 2 400 livres payables sur la cassette du Roi.

Il est vrai qu'il eut la liberté de joindre à son cours public un cours particulier pour des élèves payants ; on lui donna en outre un logement au palais de Charlottenborg, siège de l'Académie des Beaux-Arts. Il avait là à sa disposition une bibliothèque, un Musée, et pour ses leçons une vaste salle que l'affluence des auditeurs rendit bientôt insuffisante et qu'il fallut agrandir. Enfin comme s'il eût été à lui tout seul une corporation, le roi lui accorda un sceau spécial pour sceller ses actes!

Il avait consulté à Paris plusieurs académiciens sur le plan d'études à adopter, sur la méthode à suivre, sur les livres qu'il conviendrait de mettre entre les mains des élèves. Méhégan lui avait rédigé tant bien que mal son discours d'inauguration. Il eut vite fait de compléter ses notes, de les classer et d'improviser son programme.

Il fit l'ouverture solennelle de son cours public le 27 janvier 1751. La *Gazette de France* rendit compte de la cérémonie, à l'article *Copenhague*, comme d'un événement de grande importance.

« Le 27 de ce mois, le sieur Laurent Angliviel de La Beaumelle, professeur du collège que Sa Majesté a nouvellement établi pour la langue et les Belles-Lettres françaises, en fit l'ouverture dans le palais de Charlotenbourg, par un discours où il examina si un empire se rend plus respectable par les arts qu'il crée que par ceux qu'il adopte.

« Le grand maréchal comte de Moltke que le Roi a nommé protecteur de ce collège y présida. Tout le conseil, les ministres étrangers et autres personnes de distinction y assistèrent. »

Le jeune professeur fut très applaudi. Il le fut pour sa bonne mine, pour l'aisance et le charme de ses manières, pour l'élégance de sa diction, bien plus sans doute que pour le morceau prétentieux et vide, platement paradoxal, mélange de lieux communs et de subtilités métaphysiques, que lui avait fabriqué Méhégan. On vient de voir quelle en était la donnée. Il s'agissait de démontrer que l'adoption des arts n'est pas moins glorieuse pour une nation que la création même. L'orateur, développant cette opinion, toute de circonstance, n'hésitait pas à préférer l'adoption; elle avait, selon lui, quelque chose de plus grand; elle faisait plus d'honneur à un peuple; elle montrait avec plus d'éclat la grandeur du prince.

C'était se moquer et du prince et du peuple. Et cependant il ne parait pas que ni l'auteur réel ni l'auteur supposé de cette thèse baroque aient été volontairement facétieux. Méhégan avait pris son travail au sérieux; il en était fier; et, dès qu'il le put sans compromettre La Beaumelle, c'est-à-dire dès que celui-ci eut quitté définitivement le Danemark, il se proclama l'auteur du discours sur l'adoption des arts et en donna plusieurs éditions successives. La Beaumelle, de son côté, avait publié peu après sa séance d'inauguration, à l'imprimerie royale de Copenhague, ce même discours quelque peu modifié et remanié. Il y avait surtout ajouté, comme pour y mettre sa marque, des pointes et des antithèses dont le *Journal de Trévoux* lui fit compliment, et que par honnêteté, Méhégan retrancha lorsqu'il reprit possession de son bien. Cette édition de Copenhague était, paraît-il, un chef-d'œuvre de typographie. La Beaumelle fut admis à en présenter un exemplaire au roi Frédéric V, dans une audience publique à Jœgersborg, en présence de toute la cour. Il a soigneusement noté sur son journal les détails de cette entrevue.

« Ce 13 mai 1751, mercredi, à midi et un quart, j'ai eu l'honneur de présenter mon discours d'ouverture au Roy. Je lui ai dit : « Sire, le présent que Votre Majesté me permet de lui offrir est un présent bien petit, mais l'approbation d'un grand roy donne du prix aux moindres choses. J'ai consacré ma plume à écrire les actions de V. M. Votre règne, Sire, est le règne de la vertu ; puisse-t-il être le règne des Arts. — Il m'a dit qu'il était bien aise d'avoir le plaisir de me voir; qu'il espérait que je me comporterais bien. — De quoi n'est-on pas capable, Sire, lui ai-je répondu, quand on est animé par le désir de plaire à Votre Majesté? — Je suis persuadé, m'a-t-il dit, que cet établissement est très bon, et j'apprends avec plaisir que les officiers en profitent, surtout ceux de mer. — Je lui ai dit qu'oui; que les cadets se distinguoient, et qu'il y en avoit parmi eux qui faisoient des progrès et avoient de l'émulation. — L'émulation, m'a-t-il dit, est fort nécessaire, surtout dans les commencements. Je suis fort content, a-t-il ajouté. — Et je me suis retiré.

« A une heure, j'ai été présenté à la Reine (suivent les compliments). J'ai vu à une heure un quart Mme la princesse Charlotte. »

La série de ses visites à la Cour dura toute la journée; il coucha au château de Jægersborg. Son succès était complet. Les partisans de l'influence française à Copenhague s'en montrèrent ravis. La Beaumelle fut partout fêté, choyé, adulé. Les ministres, les feld-maréchaux l'invitaient à leur table; les trois ou quatre salons de Copenhague, ceux de Mme de Schulembourg, de Mme de Reventlau, de la comtesse de Holstein, se le disputaient. Les de Gram s'humanisèrent avec lui au point de laisser croire au public que ses attentions auprès de leur fille, ses petits vers, ses madrigaux, ses envois d'eau de senteur pour la toilette, de capillaire pour le rhume n'avaient pas tout à fait peut-être le caractère désintéressé et purement platonique de galanteries à la Voiture. Il pouvait en ce moment prétendre à tout. Le prince héritier suivait ses leçons; on parlait de lui confier l'éducation de la princesse royale; le grand maréchal de Moltke l'encourageait à entreprendre une histoire du Danemark et lui promettait la charge honorablement rétribuée d'historiographe du Roi. La correspondance littéraire que son frère lui envoyait de Paris et dont il distribuait des copies parmi quelques abonnés de haute marque ajoutait encore à son influence. On y trouvait des comptes rendus d'ouvrages nouveaux, des anecdotes de théâtre, des nouvelles de Paris et de la Cour. Jean Angliviel en remplissait très exactement chaque semaine six grandes pages qu'il expédiait à Copenhague sous le couvert du grand maréchal de Moltke.

Après en avoir lu quelques numéros, le vieux comte Rantzau,

ancien vice-roi de Norvège, homme d'esprit et de goût, possesseur d'une bibliothèque célèbre, adressa à La Beaumelle une lettre dans laquelle il louait extrêmement l'ouvrage et l'auteur. Il applaudissait en même temps avec enthousiasme à la création récente du cours de Belles-Lettres. « Le roi, disait-il, vous a appelé pour faire aimer à ses sujets des sciences qu'à la vérité d'autres nations cultivent, mais que la seule France a su rendre aimables... Ce choix et vos progrès vont illustrer le règne du meilleur de nos monarques... Je vous en félicite et j'en félicite ma patrie encore davantage. »

C'est sur ce ton qu'on lui parlait; nous pourrions multiplier les témoignages : l'engouement était universel. Ce facile bonheur le grisa. Il n'était pas mûr, nous l'avons dit, pour une telle fortune; il n'en voulut pas voir les dangers que son frère pourtant toujours sage, lui faisait toucher du doigt :

« Songez, lui écrivait-il, que ce n'est pas impunément qu'on est comblé de biens et d'honneurs. Votre place va vous exposer aux coups de l'envie... elle ne négligera rien pour vous nuire. Une bonne conduite, des mœurs, de la modestie , beaucoup de douceur et de circonspection voilà ce qu'il faut lui opposer. »

Et comme précisément Jean Angliviel avait reconnu d'ancienne date chez son cadet une tendance fâcheuse à la raillerie, à la satire, avec trop de confiance en soi et de suffisance, il ajoutait :

« J'ai vu dans les lettres de M. le baron de Polnitz que rien ne révolte tant les étrangers contre les Français que leur critique éternelle...Vous comprenez pourquoi je vous dis ceci. »

Il le comprenait fort bien sans doute, mais il n'en tint aucun compte, ou plutôt il n'eut pas le temps d'y songer. Les visites, les soupers, la comédie où il avait ses entrées permanentes, le jeu où il perdait parfois de grosses sommes, lui faisaient une vie très dissipée et très dispendieuse. Il demanda des ressources à des travaux accessoires hâtivement exécutés; il écrivit dans presque tous les journaux du temps, aborda tous les sujets, traita sans précaution des matières délicates, et souleva contre lui des protestations, des mécontentements, des hostilités sous lesquelles bientôt il succomba.

Le livre des *Pensées* qui parut en août 1751 ne fut que le prétexte apparent de sa disgrâce. Il s'était attiré à plusieurs

reprises, de la part du grand maréchal de Moltke secrètement excité contre lui par le parti allemand, des observations devant lesquelles il ne voulut pas s'incliner. Ces observations portaient non pas, comme l'a dit Voltaire, sur la conduite de l'homme privé, mais bien sur l'attitude et le langage du professeur, sur certaines digressions philosophiques, politiques et autres qu'il se permettait trop souvent dans son cours, sur l'étalage d'opinions que, même à Copenhague, on ne pouvait alors exprimer publiquement, ni à plus forte raison enseigner.

Les choses en étaient là lorsqu'il publia *avec approbation* ce petit recueil plein de talent, d'inexpérience et d'audace qu'il intitulait *Mes pensées* et auquel il mettait cavalièrement pour épigraphe ces mots qu'une maladresse de l'imprimeur fit prendre d'abord pour le titre : *Qu'en dira-t-on?* [1]. Dans la dédicace à son frère, il disait : « Si mon livre vous plaît, j'en serai enchanté; s'il déplaît au public, je n'en serai ni fâché ni surpris. » Il prévoyait donc, il désirait presque le scandale qu'il allait causer. Ce scandale fut grand, comme aussi le succès de l'ouvrage qui eut cinq éditions en un an et fut traduit en plusieurs langues. « Avez-vous vu, écrivait à quelque temps de là Maupertuis, la nouvelle édition des *Pensées* de La Beaumelle? Il me l'a envoyée. Où veut-il donc aller vivre? [2] »

Le volume débute par un long chapitre sur les *projets* et sur les hommes à *projets*, c'est-à-dire sur les idées de progrès et de réforme et sur les apôtres de ces idées (Vauban, l'abbé de Saint-Pierre, etc.). C'était l'introduction naturelle d'un livre dans lequel La Beaumelle a mis lui-même ou a cru mettre beaucoup d'idées. Il y donne en effet son avis sur les plus graves questions de gouvernement et de politique générale; il y indique des remèdes aux maux dont souffre l'humanité; il y discute les intérêts des

1. « Ce livre fait grand bruit et avec raison.... La grande question est de savoir quel en est l'auteur... [on le croirait de quelque parlementaire homme d'esprit. Selon moi, je ne vois que deux auteurs à supposer, le président de Montesquieu ou Voltaire. Je soupçonnerois encore Diderot qui se seroit appliqué à cette matière politique sur laquelle nous n'avons encore rien vu de lui... et je m'arrêterois à celui-ci sur des tours de phrases et de pensées très vifs, très détournés, souvent inintelligibles, toujours dans le grand, mais ne rencontrant pas toujours le juste. » *Mémoires* du marquis d'Argenson, V. 126 à 128, édit. Jannet.

« Il vient de paroître un livre fort défendu depuis peu et que l'on ne trouve plus. Il se nomme le *Qu'en dira-t-on?* Il est fort républicain. Il avilit le ministère Machault sous des éloges affectés et un vrai sarcasme. Il loue et encourage le zèle du parlement de Paris; il fait plus, il prouve qu'il a raison. Livre que le gouvernement a prohibé avec grande raison pour lui. *Plus de la moitié en est excellente*, un quart médiocre, l'autre quart rempli de pensées fausses »... *Mémoires et Journal* inéd. du marquis d'Argenson, Edit. Jannet, IV, 70. Journal après le ministère.

« Il [La Beaumelle] a composé un ouvrage divisé en chapitres sur différents sujets : il y en a un ou deux qu'on croirait du président de Montesquieu et beaucoup plus qu'on soupçonneroit d'être de son laquais. » Voisenon, *Œuvr. compl.* Paris, 1781, IV, 156.

2. Billet de Maupertuis à...? (Venise, Bibl. Marcienne; Ital. X, 33, ff. 26, 27. Nous devons cette communication à l'amicale obligeance de M. Pierre de Nolhac.

nations, leurs forces, leur avenir, il y distribue des conseils, des critiques, des louanges à tous les souverains régnants. Et quand il les loue, croyez que ce n'est jamais sans quelque désobligeante réticence. Ainsi en use-t-il avec le Grand Frédéric, se ménageant par là auprès de lui, pour le jour prochain où il ira lui offrir ses services, un très médiocre accueil. Il a beau l'appeler quelque part « l'Homme du siècle », dire en un autre endroit qu'il appartient par l'étendue de son génie « à tous les peuples et à tous les âges »; il a beau glisser à son intention ce compliment (peu flatteur du reste pour l'entourage du Roi) : « Rien ne m'inspire plus de vénération pour un prince que lorsque ses courtisans disent qu'il est avare et que son peuple ne le dit pas [1] »; et cet autre encore plus direct : « Un roi sans maîtresse est bien estimable s'il est en même temps sans confesseur [2] »; l'imprudent gâte tout cela en insinuant ailleurs que le roi de Prusse est grand lorsqu'on le compare aux autres rois, mais que, s'il était né simple particulier, *ces mêmes talens qui le tirent de la foule des princes, l'auroient laissé peut-être dans l'obscurité d'un sujet inconnu*, ou en auraient fait tout au plus, grâce à la protection de quelque ministre, un des présidents de l'académie de Berlin [3].

Il prend à partie en maint endroit les petits princes d'Allemagne, il les raille sans motif quelquefois pour le plaisir de railler. Les petits princes s'en souviendront et il aura l'occasion de s'en repentir lorsqu'il ira demander un peu plus tard l'hospitalité à la cour de Gotha. Sa profession, ses goûts, ses malheurs le ramèneront un jour à Paris, et, dès maintenant, il va se rendre impossible ou du moins très périlleux l'accès de la France par ce trait bien inutilement cruel à l'adresse de Mme de Pompadour : « Il y a dix ans que les femmes soutiennent que Cloé est passée et que les hommes avouent qu'elle passe, et cependant Cloé règne encore et règne seule [4]. »

Hélas! elle ne le lui prouvera que trop en le faisant mettre l'année suivante à la Bastille.

Il a quelques belles pages sur les attributions et l'autorité nécessaire des parlements. Tout le morceau est écrit de ce style ferme et serré que Voltaire même ne pouvait s'empêcher de louer, et justifie l'erreur des contemporains qui attribuèrent un moment le livre des *Pensées* à Montesquieu; mais là encore, dans les avertissements qu'il donne à Louis XV, dans l'éloge même qu'il fait

1. *Mes pensées*, première édit., p. 287.
2. *Ibid.*, p. 226.
3. *Ibid.*, p. 368.
4. *Ibid.*, p. 181.

de M. de Machault, il y a, avec des sous-entendus trop évidents, une liberté de ton et d'allure qui dut souverainement déplaire au roi et au ministre.

Les pensées proprement dites, les maximes à la façon de La Rochefoucauld et de Vauvenargues ne remplissent guère que la moitié du volume. Il ne faut point, nous le savons — les chefs-d'œuvre une fois mis à part — s'exagérer le mérite de ce genre d'ouvrage. Un fin critique de notre temps nous en a dévoilé naguère tout le secret qui tient, selon lui, en quelques formules; il nous a énuméré « les principales manières d'écrire des pensées sans en avoir », et par de jolis exemples lestement improvisés sous nos yeux, il nous a fait voir combien cela est aisé et simple : c'est de l'algèbre amusante, c'est un jeu d'esprit comme un autre. Nous le tenons pour démontré; mais ce qui est démontré mieux encore — et non pas certes au sens où l'entend avec trop de modestie l'écrivain dont nous parlons [1], — c'est qu'il faut de l'esprit, et beaucoup, pour réussir à ce jeu. La Beaumelle, croyons-nous, y a réussi quelquefois. On en pourra juger par les courtes citations que voici :

« Quand un grand fait des bassesses, il compte bien s'en dédommager par des hauteurs.

« Un long usage de la cour donne un air d'esprit à un homme dans le fond très sot, et un air de bonté à un homme dans le fond très méchant.

« En général on exige trop de talens pour les petits emplois et l'on en exige trop peu pour les grands.

« Il y a peut-être plus de gens qui ont manqué aux occasions qu'il n'y en a à qui les occasions ont manqué.

« Qu'un ministre veille sur ses paroles : il lui vaut mieux faire vingt sottises qu'en dire une.

« On est impoli parce qu'on ne sait pas son monde : on est trop poli par la même raison.

« Souvent un homme n'est modeste que parce qu'il ne sait pas être orgueilleux; un ministre vous accueille avec affabilité parce qu'il n'a pas le talent de vous accueillir avec hauteur. C'est un don naturel que celui des politesses insultantes. »

Tout cela est jeté un peu au hasard dans ce recueil dont l'auteur n'a pas pris la peine de distribuer méthodiquement la matière. Lui-même l'avoue et s'en excuse avec trop de désinvolture en

1. Jules Lemaître, *Les Contemporains*, 2e série, 7e édition, Paris, Lecène et Oudin, 1887. Article sur la comtesse Diane.

disant que les gens sujets aux migraines ne peuvent pas penser de suite.

Aux objections que pourrait soulever la liberté de ses opinions et de ses jugements il répond (et c'est la conclusion même du livre) : « J'ai cru qu'on pouvait étendre au bon sens ce que le roi sous lequel je vis a dit du génie dans ce beau mot : « *Je ne veux pas que le génie soit contraint dans mon pays.* »

Cette précaution et quelques réflexions bienveillantes pour le Danemark habilement semées dans l'ouvrage n'empêchèrent pas les ennemis de La Beaumelle de le dénoncer à Frédéric V comme un esprit dangereux, contempteur de la religion et de la majesté royale. Holberg qu'il avait traité avec assez peu de respect lors de leurs discussions publiques et à qui il avait adressé encore dans ses *Pensées* quelques critiques blessantes, put dire aussi son mot et fut sans doute très écouté. Toutes ces plaintes vinrent mettre le comble au mécontentement du grand maréchal de Moltke.

Nous avons indiqué plus haut la nature des griefs qu'on avait à lui reprocher. Une lettre du comte de Schmettau conservée dans les papiers de La Beaumelle y fait clairement allusion.

« Parmi toutes les nouvelles qui me sont parvenues, lui écrivait-il le 15 septembre 1751, une de celles qui m'a fait le plus de peine vous regarde. Vous connoissés mon amitié pour vous. Aussi, vous me pardonnerés que je vous dise en être instruit et que je vous témoigne toute la peine que je ressentirais si ce qui est arrivé pouvoit vous nuire. Je connois trop bien le respectable caractère du digne grand maréchal pour redouter qu'il change de façon de penser pour vous; mais j'avoue que je serois au désespoir si vous donniés à vos ennemis *dont sans doute vous avez bon nombre*, assés de prise pour diminuer la protection que M. le grand maréchal vous accorde. Vous avés trop d'esprit pour ne point en sentir toutes les conséquences et pour ne point redoubler d'attention d'éviter toute occasion de vous attirer le moindre reproche... »

Peu de jours après la réception de cette lettre, La Beaumelle qui, depuis quelque temps, ne tenait plus très régulièrement son journal, y écrivit ce qui suit :

« 25 septembre. — On m'a conseillé de demander ma démission.
« 27 septembre. — Demandé.
« 2 octobre. — Obtenu. »

Il obtint en même temps une gratification considérable avec la faculté de revenir quand il le voudrait reprendre son poste. Mais

c'était là une simple politesse, un adoucissement de pure forme au congé donné. Lorsque dans la suite, à plusieurs reprises, il tentera de rentrer par cette porte laissée ouverte, on la lui fermera doucement mais obstinément. La rupture était définitive. Sa pension de 400 rixdales devenue vacante fut accordée, cette année même, à Klopstock.

La Beaumelle heureusement était homme de ressource. Il n'avait pas attendu sa disgrâce pour chercher ailleurs un établissement digne de lui. Berlin où était alors Voltaire l'attirait; il s'y était préparé des relations; il allait y trouver de nouveaux protecteurs. L'abbé Lemaire, envoyé extraordinaire du roi de France à Copenhague, réunissait quelquefois à sa table, dans des soupers très libres, une petite société anacréontique composée de militaires, de diplomates et d'hommes de lettres. La Beaumelle y voyait souvent le chargé d'affaires de Prusse avec lequel il se lia, dont il corrigea les chansons, et qui, par reconnaissance, le servit activement dans ces négociations préliminaires. L'abbé Lemaire lui assura les bons offices de Lord Tyrconnel, ministre de France à Berlin; les comtes de Schmettau et de Rantzau mirent à sa disposition les hautes relations qu'ils avaient à la cour de Frédéric et toute leur parenté allemande. Un ancien élève du collège d'Alais, Portalès de Sumène, établi depuis peu à Berlin en qualité de précepteur, reçut la mission de lui choisir un logement. Il quitta enfin sans aucun regret Copenhague le 20 octobre 1751. Il s'y était fait en même temps que beaucoup d'ennemis, des amis distingués qui ne cessèrent d'entretenir avec lui les plus affectueuses relations. M. de Gram, plusieurs années après les faits que nous racontons, et au lendemain d'incidents plus fâcheux encore pour La Beaumelle, lui envoya à Paris son fils qui faisait, à la fin de ses études, le tour d'Europe traditionnel, en le priant de l'aider comme autrefois de ses conseils et de le présenter dans le monde. Il est permis de croire que le sévère grand veneur n'en aurait pas usé ainsi avec lui s'il n'eût laissé à Copenhague des souvenirs pleinement honorables.

Pour donner un aperçu complet de la vie de La Beaumelle (ce chapitre n'en étant guère que le prologue) il faudrait, après avoir esquissé l'histoire de ses démêlés avec Voltaire, le montrer dans son rôle d'historien et d'éditeur de Mme de Maintenon; il faudrait le suivre à la Bastille où par deux fois le crédit de son ennemi le fit enfermer et d'où il ne sortit que pour se voir condamner à un long exil.

L'âge et le malheur le rendirent plus sage; il fit, en plusieurs

circonstances, un usage utile et honorable de ses talents; il aida le pasteur Paul Rabaut à améliorer la condition des protestants en France et plaida éloquemment leur cause dans des brochures qu'il lui était interdit de signer et qui ne lui rapportaient ni profit ni gloire. Il prit également une part directe et très active à la défense des Calas, ce qui, loin d'apaiser Voltaire, l'irrita davantage encore contre lui. Le jeune Lavaysse, fils d'un avocat de Toulouse, s'étant trouvé impliqué dans cette dramatique affaire, La Beaumelle rédigea pour lui des mémoires qui eurent sur l'issue du procès une influence décisive. Il épousa peu après, en 1764, la sœur de ce jeune homme, Mme Nicol, née de Lavaysse, qui lui apporta une assez grande fortune. La colère et le dépit de Voltaire à cette nouvelle passèrent toute mesure. Il dénonça son ennemi au gouverneur de la province, l'accusant de tous les crimes imaginables; il essaya par des lettres remplies des plus viles calomnies, de le brouiller avec les parents de sa femme et avec sa femme elle-même. Ces honteuses manœuvres ne réussirent pas.

Les amis de La Beaumelle et quelques protecteurs nouveaux parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres de la famille du Barry, obtinrent vers 1770 l'abrogation de ses lettres d'exil, et l'appelèrent à Paris. Il fut, grâce à leur influence, attaché à la Bibliothèque du roi et reçut en 1772 le brevet d'une pension de 1 200 livres que venait de rendre vacante la mort de Duclos. Mais il était trop tard. Sa santé qu'il avait fort peu ménagée était depuis longtemps profondément atteinte. Il avait usé dans sa lutte suprême contre Voltaire ses dernières forces. Il mourut le 17 novembre 1773, à peine âgé de quarante-sept ans.

Comme l'a très bien dit Grimm, « de tous les titans qui ont osé faire la guerre au dieu de Ferney, La Beaumelle fut le plus violent, le plus opiniâtre, le plus audacieux; mais ce fut aussi celui que ses foudres ont poursuivi toujours avec le plus de haine; et l'on peut dire qu'il a été le martyr de cette illustre inimitié. »

ACHILLE TAPHANEL.

DOCUMENTS INÉDITS

QUATRE LETTRES INÉDITES D'ABRAHAM REMY, LE FUTUR PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, ÉCRITES A PEIRESC EN 1628, 1629, 1630.

Abraham Ravaud est plus connu sous le surnom de Remy qu'il crut devoir emprunter à son village natal (aujourd'hui chef-lieu d'une commune du département de l'Oise, arrondissement de Compiègne). Sa biographie peut être résumée en quelques lignes. Né en mars 1600, il fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis précepteur des fils du premier président du parlement de Provence, Vincent-Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède. Nommé professeur d'éloquence latine au Collège royal de France le 8 juin 1643, il prononça, le 16 décembre de la même année, sa harangue d'installation. Il mourut à Paris le 1er décembre 1646, ayant exercé après Martin Akakia la très honorable fonction de syndic du Collège [1].

Remy, pendant son séjour en Provence, eut d'excellentes relations avec Peiresc qui lui prodigua les plus affectueux encouragements [2]. Il ne nous reste malheureusement que quatre des lettres que reçut du poète le savant conseiller au parlement d'Aix. Ces quatre lettres contiennent, outre beaucoup de *latinades* qui nous montrent le précepteur des fils du baron d'Oppède préludant, en quelque sorte, dès 1630, aux leçons que du haut de sa chaire du Collège royal il devait faire, treize ans plus tard, sur l'antiquité classique, quelques indications dont profitera notre histoire littéraire, particulièrement au sujet d'une traduction, entreprise par Abraham Remy, du célèbre roman allégorique de Jean Barclay, l'*Argenis*.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

1. Abbé Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France*, t. II, p. 417-425; — Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire* Paris, 1893, p. 350.

2. Peiresc écrivait à Pierre Dupuy, le 22 avril 1628 : « Il est jeune, et lui donnant du courage il pourra mieux se perfectionner ». (*Lettres aux frères Dupuy*, t. I, p. 597.) Cf. t. II, p. 81. — Remy n'était pas alors un débutant, car on possède de lui un poème de sa vingt-huitième année en l'honneur de Louis XIII : *Borbonias, sive victoriæ Ludovici XIII. Justi ac Triumphantis, contra Rebelles ab anno 1620 ad 1623*. Paris, 1623, petit in-8°.

I

Monsieur, depuis que je n'ay eu l'honneur de vous (escrire), je suis devenu ermite. Je vous envoye une de mes meditations, n'y ayant personne au monde a qui je sois plus obligé de rendre compte de toutes mes actions qu'à vous : ce sont les dernières paroles de l'Heresie mourante aux Rochelois [1]. Je vous supplie tres humblement de passer la veue dessus et de me faire la faveur de me marquer les deffauts que vous y trouverés, affin qu'estants corrigés je puisse par vostre moyen l'envoyer à Mr nostre Archevesque [2] et le faire voir à M. le Cardinal [3], si vous jugés que la piece le merite. Encore que l'air de ce païs m'aye donné quelque indisposition [4], je n'ay pas laissé de continuer la version de l'Argenis [5], et me promets, si vous venés icy avec Mr d'Oppede, comme on me fait esperer, que vous verrés le troisiesme livre achevé. Sur cette esperance je vous prie de me permettre de prendre la qualité de, Monsieur, Vostre, etc.

REMY.

A La Fare [6], *ce 25 juillet 1628* [7].

1. *Hæresis moriens ad Ruppellanos obsessos.* Voir cette pièce dans le rare petit volume intitulé *Abrahamii Remmii eloquentiæ professoris et poetæ regii poemata ad Christianissimum Regem Ludovicum XIV* (Parisiis, ex typis Ioannis Libert e regione Collegii Franciæ, 1645, in-12, p. 9-11). Le recueil contient quelques autres pièces relatives à la Rochelle : une d'entre elles (*Rupella obsessa et fugati Angli*) se retrouve au folio 168 du registre XXXVII de la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Dans le *Catalogue des manuscrits* de cette bibliothèque par Lamber (t. II, p. 205), le nom latin du poète a été changé par une faute d'impression en *Remonius.*

2. C'était Alphonse de Richelieu, archevêque d'Aix de 1626 à 1629. Le registre de l'Inguimbertine qui vient d'être cité renferme (f° 90) une pièce sur ce prélat qui n'a pas été recueillie dans les *Poemata* : *A. Remmii Carmina de Alphonsi reditu Aquas-Sextias.*

2. Armand de Richelieu, frère d'Alphonse. Remy a célébré la gloire du grand cardinal dans plusieurs pièces du volume de 1645 (pp. 24, 37, 39). En cette dernière page est imprimé un éloge funèbre d'Armand de Richelieu adressé au cardinal-archevêque de Lyon : *Epicœdion in morte Card. Richeliiad Alphonsum fratren Card. Eminentiss.*

4. La chaleur extrême des étés méridionaux avait fatigué l'homme du Nord non habitué à une telle température. Cette phrase indique, ce me semble, que Remy était un nouveau venu en Provence et qu'il y subissait pour la première fois les ardeurs de juillet.

5. On sait que la première édition de l'*Argenis* avait été donnée à Paris. chez Buon, en 1622, in-8, par les soins de Peiresc, grand ami de l'auteur. On sait aussi combien souvent ce roman a été traduit en notre langue. Ce que l'on ne savait pas, c'est que Remy avait lui aussi travaillé à mettre en français l'élégante latinité de Barclay. De ce travail, resté inédit, on a seulement conservé dans le egistre XXXVII de l'Inguimbertine (f° 425-427), quelques fragments intitulés : *Versions tirées du latin de l'Argenis* et qui portent cette signatnre : *A. Remy;* ils sont précédés (f° 422) d'une *Version de l'épitaphe d'Aldine tirée du second livre de l'Argenis de feu M. de Barclay.* Je reproduis les deux premières et la dernière des neuf stances du traducteur :

Pleurez, Muses, pleurez et que rien ne retienne
Vos larmes désormais.
Pleurez le triste sort de la plus belle chienne
Que vous vistes jamais.

Aldine est morte hélas ! et la Parque cruelle
Luy tranche avant le temps
Le nombre de ses jours, et ferme sa prunelle
En la fleur de ses ans.

Seule rejouys toy, Neige, fille de l'Onde,
Blanche toison de l'air,
Car après cette mort, nulle blancheur au monde
Ne te peut esgaller.

6. C'était une terre du premier président. La Fare est aujourd'hui une commune des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix.

7. Bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence, collection Peiresc, registre XI, f° 47. Copie.

II

Monsieur, je vous demande pardon de ce que j'ay esté si longtemps sans vous escrire. J'ay receu depuis peu deux lettres de vostre part qui m'ont rendu plus heureux que je ne pensois, puisque ni les malheurs du temps, ni les grandes affaires qui occupent vostre esprit n'empeschent point que je trouve quelque place en vostre souvenir. J'ay veu par vostre premiere les vers que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer. Les Latins de Mr de Sirmond sont tres gentils, les descriptions naïfves, les pensées nettes et les mots fort choisis [1]. Les François du Jésuite de Rheims sont excellens [2]; j'y remarque trois ou quatre choses inimitables, la description du chaos en la troisième partie, ce qu'il dit de Mr le Cardinal, et cette tapisserie des Scipions qui est en la quatriesme partie, et principalement depuis ce vers qui commence :

C'est là que les vainqueurs tombent sur les vaincus,
Que mille bras coupés meurent dans leurs escus,
Et que l'on voit survivre à toutes leurs parties
Mille sanglants tronçons, dont les âmes sorties
Se traisnent en langueur, et font des vains efforts
Pour aller se rejoindre aux restes de leurs corps.

J'avais fait quelque chose de semblable au Temple de la Gloire [3] :

Corpora trunca natant, quærunt sua brachia dextræ,
Vivitque abscissis in vultibus ira superstes.

Mais puisqu'insensiblement je suis tombé sur ce subject, vous me permettrez de vous faire part d'une observation que j'ay fait sur cette matière. Je remarque que presque tous les Poètes se sont efforcés de faire des merveilles à bien représenter les derniers mouvemens d'un homme mourant. Virgile au 10 de l'Eneide :

Nam tibi, Thymbre, caput Evandrius abstulit ensis;
Te decisa suum, Laride, dextera quærit,
Semineciesque micant digiti, ferrumque retractant.

1. Les vers du futur académicien Jean Sirmond parurent en 1629 sous ce titre : *Rupellæ captæ, sive de felici Ludovici XIII, adversus perduelles hæreticos expeditione, ad Armandum, Cardinalem Richelium, libri duo.* L'abbé d'Olivet a oublié de mentionner cet opuscule dans le *Catalogue des œuvres laissées par les académiciens*, réimprimé par M. Livet dans son édition de l'*Histoire de l'Académie française* (t. II, p. 524).

2. *Les Triomphes de Louys le Juste en la reduction des Rochelois et des autres rebelles de son royaume, dédiés à Sa Majesté. Par un religieux de la compagnie de Jésus du college de Reims.* A Reims, 1629 in-4°. (Signé : *Philante.*) Philante n'est autre que le P. Pierre Le Moyne, comme on peut le voir dans le *Dictionnaire des Anonymes de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1883, t. IV, dans l'*Étude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne* (1603-1681), par H. Chérot, 1887, enfin dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel (t. V, in-4, 1894, p. 1357).

3. *Templum Gloriæ e ruinis Rupellæ excitatum Ludovico XIII triumphanti* (*Poemata*, p. 12-18)

Lucret. Lib. 3. l'avoit entamé devant luy :

Et caput abscissum, calido viventeque trunco,
Servat humi vultum vitalem oculosque patentes.

Et en un autre endroit :

Vivebant laceri membris stillatibus artus.

Le mesme Virgile au 8. Eneid. parlant de Cacus mort :

Nequeunt expleri corda tuendo
Terribiles oculos, vultum, villosaque setis
Pectora semiferi, atque exstinctos faucibus ignes.

C'est ce que Florus dit en autres termes : Relictæ in vultibus minæ et in ipsa morte ira vivebat. Et Suetone, in Nerone : Extantibus rigentibusque oculis usque ad horrorem visentium. Mais Claudian entre tous a bonne grace quand il dit au 2 *de Raptu* parlant des Geants morts :

Hic patuli rictus, hic prodigiosa Gigantum
Tergora dependent, et adhuc crudele minantur
Affixa truncis facies immaniaque ossa,
Et rigidæ multo suspirant fulmine pelles.

Statius :

Truncum oculi quærunt caput.

Lucain :

Vultusque exanimes oculosque in morte minaces
Pugnamque metusque servat adhuc.

Je ne veux point oublier Ovide qui selon sa douceur accoustumée parlant au livre XI de ses Métamorphoses de la teste coupée d'Orphée, dit :

Membra jacent diversa locis, caput Hebre lyramque
Excipis, et mirum medio dum labitur amne
Flebile nescio quid quœritur lyra flebile lingua
Murmurat exanimis. Respondent flebile silvæ.

Il avoit imité en cela Virgile au IV. Georgiques où, parlant du mesme Orphée, il dit :

Discerptum latos juvenem sparsere per agros.
Tum quoque, marmorea caput a cervice revulsum [1]
Gurgite quum medio portans Œagrius Hebrus
Volveret, Eurydicem vox ipsa et frigida lingua,
Ah! miseram Eurydicem, anima fugiente, vocabat :
Eurydicem, toto referebant flumine ripæ.

1. Ce n'est certainement pas Remy qui a substitué *marmoreum* au *marmorea* du texte. La faute appartient à l'auteur des copies de la Méjanes. J'ai corrigé quelques autres fautes commises par le copiste.

Mais le mesme Ovide est admirable au VI des Métamorphoses où il parle de Therée qui coupa la langue à Philomele :

Luctantem
Abstulit
Ipsa jacet
Utque salive
Palpitat

Lucain exprime bien ceci au 2 livre :

Avulsæ cecidere manus exsectaque lingua
Palpitat et vacuum muto ferit aera motu.

Je vous ay fait ici une ennuyeuse digression, mais j'ay creu que ces vers françois méritaient bien ce commentaire.

Par vostre seconde lettre vous me marqués qu'on a imprimé à Rome tout ce qui s'est fait sur le mariage du s^r Don Thadée et qu'on m'a fait plus d'honneur que je ne meritois [1]. Je n'en suis obligé à personne qu'à vous et je n'ay garde d'attribuer à mon style ce que je ne doibs qu'à vostre seule courtoisie. Seulement suis-je marri qu'il soye passé une faute en ce vers :

Dicitur Alcides Gaditano in margine quondam.

Il falloit mettre :

Dicitur Alcides ad Calpem in margine quondam.

Quant à ce que vous m'escrivez de M^r le Nonce [2], encore que l'hyver aye gelé toutes les sources du Parnasse, je tascheray d'employer encore un coup la faveur des Muses pour faire quelque chose sur ce subject.

Si j'osois vous demander le livre qui a esté fait contre Balzac pour en rire avec les autres, ce me seroit une grandissisme obligation [3].

Au reste, Monsieur, je vous supplie de croire qu'il n'y a personne au monde qui aye plus de pouvoir sur moy que vous, et que je n'auray

1. *Epithalamium Thadæi Barberini et Annæ Columnæ*. Voir sur ce poème, qui a été reproduit dans le recueil de 1645 (p. 51-57), les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (t. I, pp. 478, 524 535), et aussi les *Lettres à Holstenius* (t. V, pp. 259, 260, etc). Dans une note de cette dernière page j'ai rappelé les éloges donnés par Holstenius à la pièce de Remy (lettre à Peiresc du 4 février 1628, p. 46 du recueil de Boissonade), et signalé une notice du docte éditeur (pp. 47-48) sur le dit Remy, où sont cités Adrien Baillet, Ménage, l'abbé de Marolles, Fauris de Saint-Vincens, etc.

2. Ce nonce était Jean-François Bagni, qui avait succédé, en 1627, au cardinal Spada.

3. Il s'agit là du livre de Dom Jean Goulu, général des Feuillants : *Lettres de Phyllarque à Ariste* en deux volumes, l'un de 1627, l'autre de 1628. On a une lettre de Balzac, du 4 janvier 1643, à « Monsieur Remy, professeur en éloquence et poëte du Roy » (p. 605 du t. II des *Œuvres complètes*, in-f°). Voir un vif éloge du talent poétique de Remy dans plusieurs des *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* (*Mélanges* de la *Collection des documents inédits*, 1872), notamment dans les lettres du 7 avril 1645 et du 10 septembre de la même année. L'admiration de Balzac pour celui qu'il appelle « un très grand poëte » et dont il déclare avoir lu *tout* le recueil « avec un goust merveilleux », ne provenait-elle pas surtout de l'hommage qui lui avait été rendu dans une des pièces de ce recueil, (p. 57) : *Blatta sive indignatio in Zoilum. Ad L. Balzaccium eloquentissimum?*

plus de vie quand je n'auray plus l'honneur de me dire, Monsieur, vostre, etc.

REMY.

A la Verdière [1] *ce 21 décembre 1629* [2].

III

Monsieur, je vous demande pardon si vous n'avés plustôt receu de mes lettres. J'esperois avoir moy mesme l'honneur de vous porter mes nouvelles et reprendre un nouvel esprit et de nouvelles vigueurs aupres de vous, car depuis que le malheur m'en a éloigné, il faut que je vous confesse librement que je suis demeuré comme sans mouvement et de mesme que seroit le Ciel, s'il n'estoit assisté de son intelligence. J'ay veu presque mourir en moy les semences que les Muses y ont infuses, et pour flatter cette nonchalance je me suis mis de ceux qui les appellent ingrates, si bien que les ay quittées comme un serviteur désespéré fait sa maîtresse après l'avoir en vain longtemps poursuivie, et tout ce malheur ne me vient que d'estre privé du bien de vous voir, car vous eussiés ranimé ces cendres esteintes, et m'eussiés redonné mes premières flammes [3].

Tout ce que j'ay fait de deça est que j'ai fort feuilleté le Digeste, et me suis entretenu dans le Code. Mr d'Oppede me fait espérer que nous irons sur la fin du mois de Septembre à Paris; ce sera là que je ralumeray mes premiers feux et que je rechercheray avec passion toutes les occasions de vous tesmoigner qu'il n'y a personne au monde qui soit plus que moy, Monsieur, vostre, etc.

REMY.

A la Verdière ce 18 may 1630 [4].

IV

Monsieur, depuis que j'ay eu l'honneur de vous voir j'ay recherché le plus diligemment que j'ay peu s'il n'y avoit aucun passage dans nos poetes pour servir d'appendix au discours excellent que vous avés fait du trepied [5], mais j'ay esté confirmé en l'opinion que j'avois eue à Baugencier qu'il ne se pouvoit rien adjouster à vos riches pensées que l'admiration et que vous aviés epuisé tout ce qu'on pouvoit dire en cette

1. Cette terre, située dans la commune actuelle du même nom (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Rians), appartient, de nos jours, à la maison de Forbin.

2. Même registre, même f°, copie.

3. Remy, qui aimait tant les citations latines, aurait pu citer ici l'*agnosco veteris vestigia flammæ* de Virgile.

4. Même registre, f° 50, copie,

5. Ce discours a été imprimé sous le titre de *Dissertation sur un trépied antique par M. de Peiresc* [le trépied trouvé en 1629 auprès de Fréjus], dans le X° volume des *Mémoires de littérature et d'histoire* publiés, de 1726 à 1731, par le Père Desmolets.

matière. En effet Lucain a le mieux exprimé cette curieuse doctrine que tous les autres. Il est vray qu'on trouveroit quelque chose sur ce subject dans Servius sur les vers du 3 Eneid : [1]

...Tremere omnia visa repente
Mons circum, et mugire adytis cortina reclusis.

Car Lud. La Cerda expliquant ce passage dit que Tripus fuit vas ingens fulvi triplicis cortina vero lamina aerea græce δλμος sive tegumentum et operculum tripodis d'où vient que quelques uns tripodem mensam alii vas dixerunt quidam vero perforatum sedile quod phœbades conscendebant et dicebantur loqui et mensa quia cum cortina imposita esset Tripodi mensæ figuram representabat et, pour confirmer cecy, il apporte ces vers :

Non tripodas cortina tegit non spumas anhelus
Fata Sibillinis fanaticus edita libris.

Mais tout cecy est inutile en votre trepied *ubi non est cortina neque operculum.*

Le mesme Cerda parlant du trepied au I Eneid. rapporte divers auteurs qui l'appellent Tripodem Cirreum Lebetem cesproteum. Le mot Lebetem est remarquable pour signifier vostre bassin. Vous avés veu comme Lucain appelle le trepied : *custodes tripodes fatorum.* Il se trouve bien quelque chose de la divination et des oracles dans Senèque le Tragique acte 4 *Thiestes*, mais il ne parle pas du trepied.

Vous avés aussi un trait assés remarquable dans Stace où parlant 4 *Thebaïde* de Tyresias qui ne consultoit les oracles que par la Pyromantie, dit :

Consulit
Non alacri
Nec Tripode

Je vois aussi qu'on trouveroit quelque chose au 8 de la *Thebaïde* un peu devant ces vers :

Hic tenedos circumque diis

Là il parle des oracles qui doisvent cesser et me souvient d'y avoir veu ces mots :

Queruntque gementes
Quis successor agat tripodas, etc.

1. Le trépied, aussitôt trouvé, avait été apporté à Peiresc qui résidait alors dans sa maison de campagne de Belgentier, assez voisine de Fréjus. Remy, l'hôte de Peiresc peu de temps après, fut un des premiers à recevoir communication du travail de l'éminent archéologue.

2. Le *Commentaire sur Virgile* du P. Louis de La Cerda venait d'être réimprimé à Cologne, 1628, en 3 vol. in-f°, et quelques années auparavant, à Lyon, chez Cardon, également en 3 vol. in-f°.

Vous verrés, s'il vous plaist, l'endroit, car je n'ay pas le livre et s'il est permis de conjecturer, je crois que Dodonei lebectes nil erant aliud quam tripodes, encor que Silius Italicus Lib. 3 sur la fin dise que l'oracle de Dodone et de Jupiter Ammon en Libie se rendoit par le moyen de deux colombes :

In gremio Thebes genuinas sedisse columbas
Quarum Chaonias pennis quæ contigit oras
Implet fastidio duodonica munere quercum.

Autre cecy, vous pourrés prendre la peine de lire Callimachus, poète grec. Il a fait un hymme excellent *du Delo insula* où il dit des merveilles de cette isle, du trépied et des oracles.

Par ces cercles, ces lignes qui sont marquées sur la base du triangle et ces rouleaux qui sont dans les jambages du trépied à contresens, Claudian, s'escrie de Victoria Stiliconia in Maricum :

O Semper tantas sortis ambage maligna
Eventuque patens et noxia vatibus ipsis
Veri sacra fides.

A quoy on peut adjouster ce qu'a dit Stace de *tripode implicito*. Pardonnés, s'il vous plaist, à la stérilité de mon esprit et au peu d'estude que j'ay fait icy faute de livres. Cela ne m'ostera point la qualité que je tiens si chère d'estre toute ma vie, Monsieur, vostre tres humble et très obéissant serviteur.

REMY.

Le 18 juin 1630 [1].

1. Même registre, f° 51, copie. Au f° 45 on trouve une note de Fauris de Saint-Vincens sur Remy où on lit avec étonnement qu'il fut « employé par Peiresc à recueillir pour lui des autorités et des citations prises des anciens pour les sujets que traitait Peiresc, entre autres sur les trépieds antiques ». Ce n'était pas un *emploi* que remplissait Remy auprès de Peiresc, lequel n'avait nul besoin d'un fournisseur de textes anciens : les deux correspondants échangeaient leurs souvenirs classiques ; ils se prêtaient l'un à l'autre un docte concours dans des causeries épistolaires sur un sujet qu'ils connaissaient et aimaient également. Relevons une autre assertion inexacte de Fauris de Saint-Vincens : « Il est apparent », dit-il, « que c'est le même que cet Abraham Remy qui a fait un poème épique divisé en quatre livres à la louange de Louis XIII intitulé *Borbonia*. Ce poème fut imprimé en la même année où il écrivit à Peiresc sa première lettre... » Nous avous vu que ce poème, complaisamment appelé *épique*, parut en 1623, cinq ans avant l'année où l'auteur écrivit à Peiresc sa première lettre connue.

LETTRES DE MICHELET ET DE LECONTE DE LISLE

Le conventionnel Daunou, qui avait succédé en 1804 à Camus comme garde général des Archives nationales, fut remplacé sous la Restauration par le chevalier de Larue. La révolution de Juillet rendit à Daunou ses anciennes fonctions, d'autant plus facilement que Larue eut le bon esprit de mourir, le 13 août 1830, d'une attaque d'apoplexie foudroyante [1]. En même temps un jeune maître de conférences d'histoire à l'École normale, Jules Michelet [2], entra aux Archives comme chef de la section historique. Il n'était encore connu que par trois ouvrages composés pour les collèges et par une traduction de la *Scienza nuova* du créateur de la philosophie de l'histoire, Gianbattista Vico. Ses talents professionnels et ses idées libérales le firent choisir pour diriger, selon sa propre expression, les études historiques de la princesse Clémentine d'Orléans, future princesse de Saxe-Cobourg-Gotha et mère du prince régnant de Bulgarie. L'ambition de Michelet était encore plus grande : Daunou, qui occupait depuis 1819 la chaire d'histoire et de morale au Collège royal de France, ayant donné sa démission, son jeune subordonné sollicita l'honneur de le remplacer. Il écrivit à cet effet, le 9 décembre 1830, au ministre de l'instruction publique [3], la lettre suivante, dont l'original est venu en ma possession :

Monsieur le ministre,

Encouragé par une auguste protection, j'ose réclamer votre bienveillance pour être désigné à la chaire d'*histoire et de morale*, vacante par démission de M. Daunou. Un professeur à l'École normale a peut-être lieu d'espérer l'appui du chef de l'Instruction publique.

J'ai publié, de 1816 à 1827, plusieurs ouvrages adoptés pour l'enseignement : *Tableaux chronologiques* [4], *Synchronismes de l'histoire moderne* [5], *Précis de l'histoire moderne* [6]. Ce dernier ouvrage a obtenu quelque succès dans un autre public que celui des collèges, auquel il était destiné spécialement.

J'ai fait paraître, en 1827, une traduction de la *Scienza nuova* de Vico, avec une exposition de sa doctrine [7] sur la philosophie de l'histoire. La confusion et l'obscurité de l'original en faisaient jusque-là un

1. Cf. *Moniteur* du 15 août 1830. — D'après le recueil de Duvergier, la nomination de Daunou daterait du 13 août, jour de la mort de son prédécesseur.

2. Il avait trente-deux ans, étant né à Paris le 22 août 1798.

3. L'avocat Mérilhou était le 4e titulaire du portefeuille de l'instruction publique depuis la révolution de Juillet. Appelé au ministère le 2 novembre 1830, il fut remplacé le 27 décembre par Barthe.

4. *Tableau chronologique de l'histoire moderne depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à la Révolution française, 1453-1789*. Paris, 1825, in-8.

5. *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne, 1453-1648*. Paris, 1826, in-4 oblong.

6. *Précis de l'histoire moderne*. Paris, 1827, in-8.

7. Michelet publia, en 1835, les *Œuvres choisies de Vico* en deux volumes.

livre fermé pour les Italiens eux-même. Ils m'ont dit depuis, à Turin, à Florence et à Rome qu'ils se servaient de la traduction française. J'ai recueilli les mêmes témoignages en Allemagne.

Je fais en ce moment un grand travail historique : *Histoire de la formation et de la dissolution de l'Empire Romain*, 3 vol. in 8; le premier volume paraîtra en janvier. Cette histoire, sur un plan tout nouveau, doit faire connaître, soit en les adoptant, soit en les combattant, les résultats de la critique allemande. L'auteur a enrichi et animé son récit des observations qu'il a recueillies dans ses voyages.

Tels ont été mes travaux littéraires. Quant à mon enseignement, je professe depuis longtemps l'*histoire* à l'École normale. Pendant deux ans j'y ai enseigné la *philosophie morale*. J'ai occupé successivement à cette école les deux chaires, dont celle du Collège de France réunit les titres (chaires de *morale et d'histoire*).

Mes principes politiques n'ont jamais varié. Il suffit, pour s'en assurer, d'ouvrir mes divers ouvrages. L'honneur d'avoir été appelé récemment à diriger les études historiques de S. A. R. la princesse Clémentine est une garantie meilleure encore. A ces titres divers, ma demande mérite peut-être de trouver quelque faveur auprès de Votre Excellence.

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le ministre, de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

MICHELET,
professeur d'histoire à l'École normale, chef de la section historique aux Archives du royaume.

9 décembre 1830.

Si j'obtenais la chaire du Collège de France, je renoncerais à la place que j'occupe aux Archives.

Oserai-je demander à Votre Excellence un moment d'audience pour ajouter une observation indispensable?

L'illustre archéologue Letronne obtint la chaire de Daunou, mais il démissionna lui-même en 1837. Michelet, qui avait été décoré en 1833 et avait, l'année suivante, suppléé Guizot à la Faculté des lettres, se mit de nouveau sur les rangs et fut élu. Il abandonna alors ses fonctions de professeur à l'École normale et se consacra à son enseignement au Collège de France et aux travaux d'histoire qui devaient l'immortaliser. Il demeurait alors rue des Postes, n° 12, et faisait son cours les lundis et les jeudis à dix heures et demie du matin. Il instruisit ses contemporains jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851. Ayant refusé le serment au gouvernement impérial, il fut considéré comme démissionnaire. On donna sa place de chef de la section historique aux Archives à M. Alcide de Beauchesne, qui venait de publier une légendaire histoire de Louis XVII, mais pendant quatre ans on laissa vacante sa chaire au Collège de France. L'orientaliste Guigniaut fut chargé provisoirement du cours d'histoire et de morale et ne devint titulaire qu'en 1857. Cette lenteur était une

sorte d'hommage rendu au caractère et à la réputation de Michelet, et semble indiquer que le gouvernement impérial nourrissait l'espoir chimérique de ramener à lui l'illustre historien.

*
* *

En 1847 un jeune créole de l'île de la Réunion, Charles Leconte de Lisle, vint se fixer à Paris [1]. Il y rencontra un compatriote d'origine, Thalès Bernard, employé au ministère de la guerre, qui s'était lancé dans la littérature et venait de traduire de l'allemand le *Dictionnaire mythologique universel* d'E. Jacobi. Il se lia avec lui et, quand éclata la révolution de 1848, les deux amis l'accueillirent avec enthousiasme. Leconte de Lisle avait été un des rédacteurs de la *Revue indépendante* de Pierre Leroux et George Sand, mais ce journal avait cessé sa publication en même temps que la proclamation de la République semblait faire triompher les idées de ses fondateurs. Je gage que la littérature et le journalisme étaient pour lui, comme pour Thalès Bernard, une médiocre ressource. Leconte de Lisle songea alors à rentrer dans son pays et à y emmener son ami. Il y avait alors au collège national de l'île de la Réunion deux chaires vacantes, l'une de philosophie et l'autre d'histoire. Ils les demandèrent au ministre de l'instruction publique [2] par la pétition suivante, écrite au mois de juillet 1848.

Au citoyen ministre de l'instruction publique.

Citoyen ministre,

Les soussignés Bernard (Charles-Gabriel-Thalès), rédacteur du *Dictionnaire encyclopédique de la France*, de la *Biographie mythique*, et Leconte de Lisle (Charles), bachelier ès lettres, ancien rédacteur de la *Revue indépendante* et de plusieurs autres recueils périodiques, créoles de l'île de la Réunion, ont l'honneur de vous soumettre la demande suivante à laquelle ils espèrent, citoyen ministre, que vous voudrez bien faire un favorable accueil.

Deux chaires sont en ce moment vacantes au collège national de l'île de la Réunion, l'une de philosophie, l'autre d'histoire, chaires que les soussignés, par suite de leurs études spéciales, se croient aptes à remplir.

Si votre bienveillance, citoyen ministre, croit devoir nous confier les fonctions honorables que nous sollicitons, nous ferons tous nos efforts pour nous en rendre dignes.

Veuillez agréer, citoyen ministre, nos salutations respectueuses.

LECONTE DE LISLE,
Candidat à la chaire d'histoire,
14, rue Jacob.

TH. BERNARD,
Candidat à la chaire de philosophie.
8, passage Sainte-Marie.

Paris, le..... juillet 1848.

1. Charles-Marie-René Leconte de Lisle était né à Saint-Paul (Ile de la Réunion), le 23 octobre 1818.
2. L'historien Vaulabelle, qui avait succédé, le 5 juillet 1848, à Hippolyte Carnot.

Nous inscrivons sur cette page les noms de quelques personnes, qui pourraient donner sur nous les renseignements nécessaires :

M. Didier, représentant du peuple.
M. Sarrut, représentant du peuple.
M. V. Considerant, représentant du peuple.
M. P. Lefranc, représentant du peuple.
M. Jean Reynaud, représentant du peuple.
M. de Béranger, le poète.
M. Lamé, de l'Académie des sciences.
M. Ph. Lebas, de l'Académie des inscriptions.
M. Auguste Comte, professeur à l'École polytechnique.
M. Léon Lalanne, ingénieur des ponts et chaussées.

Les répondants des deux candidats étaient de conséquence; la pétition fut renvoyée à la marine et s'enfouit dans les cartons ministériels. Cet enterrement administratif fut cette fois favorable à la littérature française, car, si Leconte de Lisle fût rentré à l'île de la Réunion comme professeur d'histoire, aurait-il composé les œuvres qui l'ont placé au premier rang de nos poètes ou du moins aurait-il pu les mettre en lumière?

Il est inutile d'insister davantage sur l'illustre chantre des *Poèmes barbares*, dont la perte récente a mis en deuil les lettres françaises, mais il convient de dire quelques mots de son compagnon de candidature, auquel le génie et la fortune n'ont pas été à beaucoup près si favorables. Thalès Bernard était né à Paris le 15 mai 1821, d'une famille originaire de la Réunion, si nous en croyons sa pétition [1]. Il cultiva la poésie et s'exerça dans le roman et dans l'histoire, mais il ne put dépasser dans ces divers genres les limites d'une honnête médiocrité, malgré la protection de Béranger, qui le prisait fort [2]. Il mena une vie précaire, qu'il termina à Paris le 10 janvier 1873. Son nom et ses œuvres sont également oubliés, et c'est grâce à sa liaison avec Leconte de Lisle que nous rappelons aujourd'hui sa mémoire, tant il est vrai que

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

ÉTIENNE CHARAVAY.

1. Ce document nous révèle aussi que ce littérateur avait pour prénoms Charles-Gabriel-Thalès, tandis que les biographies ne lui donnent que le dernier.

2. J'ai eu jadis entre les mains une partie des papiers de Thalès Bernard et c'est parmi eux que j'ai trouvé la pétition publiée ici. Cette correspondance contenait plusieurs lettres de Béranger, qui témoignaient de l'amitié et de la bienveillance du célèbre chansonnier.

MÉLANGES

LETTRE D'UN BOURGUIGNON CONTEMPORAINE DE LA « DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCOYSE »

On lit dans la préface d'une édition estimable de *la Deffence et Illustration de la langue francoyse* : « En 1548, au moment où du Bellay méditait déjà son manifeste, Thomas Sibilet publiait son *Art poëtique* : signe des temps. Un solennel hommage était rendu à nos bons et classiques poètes français, comme sont entre les vieux, Alain Chartier et Jean de Meung, et entre les jeunes, Marot, Saint-Gelais, Salel, Heroët, Scève et tant d'autres bons esprits. Marot y obtient d'un bout à l'autre les honneurs de la citation et l'ouvrage à le bien prendre n'est qu'un inventaire, un commentaire de ses poésies, une perpétuelle invocation d'un texte consacré. — Tout à coup éclate, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, *la Deffence et Illustration de la langue francoyse*, 1549 [1]. »

Les coups de tonnerre, les coups d'État sont rares, sinon inconnus dans l'histoire littéraire, et la vérité n'a point d'ordinaire d'allures aussi dramatiques. Ce serait une naïveté de croire que le programme de la Pléiade ait été improvisé de toutes pièces par deux étudiants ès lettres se rencontrant par hasard dans une salle d'auberge sur la route de Poitiers à Paris. En réalité la littérature française s'acheminait insensiblement à devenir ce que Ronsard et du Bellay l'ont faite. Ils ont achevé ce qui était préparé, ils sont venus au bon moment traduire en noble langage les idées qui hantaient déjà bien des esprits et ils ont continué avec éclat une discussion commencée avant eux, le titre même de leur manifeste le prouve. Et sans doute il était moins extraordinaire de trouver ce titre déjà indiqué par d'autres, notamment par Jean Le Maire de Belges et Thomas Sibilet [2], il était plus facile de composer ce programme, déjà écrit par fragments un peu partout, que les beaux vers et les œuvres immortelles qui en furent l'application.

Tout d'abord si ce programme est intitulé *Deffence de la langue francoyse*, c'est qu'apparemment cette langue avait besoin d'être défendue. Nous connaissons ses adversaires, les magistrats dont on a raconté ici même dans une savante étude la longue opposition à l'édit de Villers-Cotteret [3]; les théolo-

1. Édit. Em. Person, Paris, lib. Cerf, in 8, p. 6.

2. Du Bellay le dit lui-même (*la Deffence*, livre II, ch. II, p. 103) : « Jean Le Maire de Belges me semble avoir premier *illustré* et les Gaules et *la langue françoyse*. » — Sibilet, *l'Art poëtique*, 1548, livre I, ch. IV, p. 9 : « *l'illustration* et augmentation de notre langue françoise ».

3. *Revue d'Hist. littér.* du 15 janvier 1891, F. Brunot : *Un projet « d'enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509.*

giens, ennemis jurés des traductions de la Bible en langues vulgaires, les professeurs, le maître même de la Pléiade, Jean Daurat [1], et les lecteurs du roi indignés contre ceux de leurs collègues qui voudraient enseigner en français, les érudits n'osant confier à ce français le résultat de leurs recherches, les grammairiens qui, pour la plupart, ne lui accordent qu'une attention dédaigneuse, déclarent que dans l'infinie variété des dialectes et le changement perpétuel de la langue, il est impossible d'en fixer les règles et proposent le latin comme langue commune de la France, enfin les poètes de cour ou les poètes grecs et latins qui voient dans la poésie la science du gai savoir ou des centons. Ne parlons pas pour le moment des étrangers, des Italiens surtout [2] comme les historiographes Paul Emile ou Paul Jove, le seigneur Castiglione ou le professeur Crinitus pour lesquels climat, mœurs, institutions, langue, tout est barbare, tout est mauvais chez nous, sauf les pensions et l'argent du roi [3]. Cette armée d'opposants si divers sera réduite d'année en année, mais il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, et bien des latineurs ne seront convaincus ni par Joachim du Bellay, ni par Henri Estienne, ni par Charpentier, ni par personne; ils se défendront pied a pied, rendront coup pour coup, pièce pour pièce [4] et dans les dernières années du XVIIe siècle ils répéteront entre eux avec délices les jolis vers du Père Commire sur la barbarie et le peu de durée de la langue française [5] :

Nescis ut patrio novam
Sermoni faciem quaeque ferat dies ?
Nam quas nunc misere anxius
Scriptor quaerere amat delicias, brevi,
Usus si volet insolens,
Spretas rejiciet non sine nausea.
Ronsardus male barbaro
Molles auriculas murmure vulnerat,
Dictus Franciacae pater
Linguae.....

1. C'est en vers grecs qu'il félicite du Bellay de la *Deffence de la langue francoyse* et en vers latins qu'il accuse Ramus

Francice docere
De regis *solitum*, nefas, cathedra.

(*Poemata*, éd. Marty-Laveaux, liv. III, p. 289, 280.)

2. Caroli *Bovilli* Samarobrini *liber de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate*, etc. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXII, in-4°. c. XLVIII, p. 43. *Superfluam et cassam fore disquisitionem ideae in omni sermone vulgi.* « Quis in aliqua Galliae portione peculiarem scrutabitur linguam quam rite constituat et asseveret totius fore gallicae linguae ideam, quae sic perpendiculum et amussim sui nitoris suaeve rectitudinis attingat, ut nulli prorsus sit caeli horoscopo, nulli labiorum vitio obnoxia? Si quis enim Aquitanos culpaverit uti in gallica lingua solœcismum et scribliginem facientes, cur eodem jure non et Celtas increpuerit et Belgas quorum suam quisque linguam in perpendiculum rectitudinis attollet interque Gallos eam esse linguarum praecipuam et potissimam defendet? Ubinam igitur et in qua Galliae regione locabimus totius Gallici sermonis archetypum? Ubi veram illius scrutabimur ideam? Nusquam sane nisi quis forte labia linquens vulgi, neglecto etiam quovis Galliæ solo, Latinam linguam in doctorum virorum ore, in suo splendore sedentem et velut Gallici sermonis fontem inspectet, utpote a locorum temporum et horoscoporum casibus immunem. Et hanc ideo instituat gallici cujusque sermonis ideam, quam excogitatae a doctis regulae a labiorum vitiis violari non sinant. »

3. Voir surtout : Petri Criniti *de honesta disciplina lib. XXV*, Paris, Nic. de Barra, 1518, in-folio. *passim*. — Cf. E. Pasquier. *Rech. de la France*, livre I, ch. II.

4. Exemple, la pièce curieuse analysée par l'abbé Goujet (*Bib. franç.*, t. I, p, 19) et dans le *Dict.* de Bayle : *Apologie de la langue latine contre la préface de M. de la Chambre en son livre des nouvelles conjectures de la digestion dédiées à Mgr Séguier, chancelier de France*, 1637. Avant Descartes, l'académicien de la Chambre avait proposé d'exposer les sciences en français.

5. Joannis Commirii *Carmina*, Lutetiae Parisiorum apud. J. Barbou, MDCCXIV. t. I p. 213, ad Santolium. *Aeterna esse praemia poetarum qui latine scribunt.*

Jam Malherba, tuos Sequana parcius
Miratur numeros.....;
At certus Latiis honos
Et vani haud metuens tædia seculi
Perstat gratia vatibus.

Mais comme elle a ses détracteurs, la France a aussi ses champions et ses partisans. Il serait intéressant de retrouver chez les auteurs contemporains ou antérieurs presque tous les arguments, bons, mauvais ou médiocres que Joachim du Bellay a réunis en faisceau, auxquels il a donné la force et l'éclat du style et dont il a le premier, c'est là son mérite, compris toute la portée. A ceux qui dénigrent le passé de notre patrie et qui présentement l'accusent de barbarie ou de frivolité, soit qu'ils la comparent aux cités antiques, soit à la moderne Italie, des historiens comme Guillaume le Rouille ou comme le parent de du Bellay, le seigneur de Langey qui, suivant son épitaphe,

Et de plume et d'épée
A surmonté Ciceron et Pompée,

racontent les fastes de la vieille Gaule [1] « plus souvent victorieuse qu'Alexandre et les Romains » ; des érudits comme Lazare de Baïf et Guillaume Budé prouvent par leurs discours et leurs livres l'aptitude du génie français aux fortes études [2], ou font ressortir les analogies et la conformité de la langue française et de la grecque [3]; des poètes, des grammairiens et des jurisconsultes, plus patriotes qu'éclairés, soutiennent même que la Grèce et Rome doivent à nos anciens druides leur civilisation, leur droit, leur philosophie, leur alphabet [4], et cette opinion bizarre, indiquée par Jean le Maire, développée par Jean le Fevre, Ramus, Estienne Forcadel, Picard, Noël Taillepied et bien d'autres, va traverser tout le XVIe siècle jusqu'à ce qu'elle trouve son expression la plus accomplie dans le roman de l'*Astrée*. Du Bellay s'inspire de ces témoignages, sans y insister plus que de raison [5]; mais nombre d'allusions ou de réminiscences de son livre sont plus faciles à préciser. Par exemple, les réflexions qui ouvrent *la Deffence* sur « la diversité et la confusion des manières de parler laquelle se peut à bon droit appeler la Tour de Babel » [6] se retrouvent dans mainte grammaire du temps, notamment dans le traité latin déjà cité, *Sur la différence des langues vulgaires* [7]. Plus loin du Bellay déclare que toutes les langues sont primitivement égales en mérite, car elles ont toutes commune origine, « la fantasie des hommes. » Il attribue toute leur différence à l'industrie et à la culture, c'est-à-dire aux écrivains qui les mettent en œuvre. Et déjà « l'Aristophane francois », Rabelais, dont il faisait sa lecture assidue,

1. *Le Recueil de l'antiquité et préexcellence de la Gaule et des Gaulois*, par Guillaume le Rouille d'Alençon, Paris, 1531, 1551, etc. — *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, par G. du Bellay. — *Histoire mémorable des expéditions depuis le déluge faites par les Gaulois*, etc., par G. Postel, Paris, Nivelle, 1552, in-16.

2. Guill. Budaei *de Asse et Partibus ejus libr.* V. 1514. V. Praefat. p. 7 et *laudem Galliae* p. 172. Cf. *la Deffence et Illustration*, livre II, ch. XIII; analyse du traité *de Philologia* de Bude dans le *Dict.* de Bayle.

3. Voir ces auteurs cités comme garants dans Joach. Peronii *de linguae gallicae origine, ejusque cum graeca cognatione*. Paris, 1555, in-8°, p. 40. — Cf. *la Deffence*, etc., liv. II, ch. VIII et IX.

4. *Les fleurs et antiquités des Gaules ou il est traicté des anciens philosophes gaulois appellés Druides*, etc., par Jean le Fevre, prestre natif de Dreux. Paris, Sergeant, 1532, in-8. — Joannis Picardi Toutretiani *de prisca celtopaedia libri quinque quibus admiranda priscorum Gallorum doctrina et eruditio ostenditur*, Parisiis, David, 1556, in-4, etc., etc.

5. *La Deffence*, etc., livre I, ch. II; livre II, ch. III.

6. *Ibid.*, livre I, ch. I, p. 49.

7. Bovilli liber *de differentia linguarum vulgarium*, ch. LIII. *In sermone primi parentis locandum esse omnium linguarum ideam.* « Hic est quem in edificatione turris Babel Deus secuit ac distribuit in omne mundi labium... » — Cette confusion des langues disparaîtra à la fin du monde.

avait écrit : « C'est abus de dire que nous ayons langage naturel : les langages sont par institutions arbitraires et convenances des peuples; les voix, comme disent les dialecticiens, ne signifient naturellement, mais à plaisir [1] ». Si dès le commencement du XVIe siècle et même antérieurement la plupart des traducteurs insistent dans leurs préfaces sur la nécessité de vulgariser l'histoire des anciens et de propager toutes les sciences en langues vulgaires, il n'y a pas lieu de se demander où du Bellay a pris une opinion aussi commune. Mais quand on le voit s'élever avec tant de force contre « les reblanchisseurs de murailles », les auteurs de centons grecs et latins, et revenir si souvent à la charge en prose et en vers [2], ce n'est pas seulement qu'il se reproche d'avoir été tenté jadis de s'engager dans leurs rangs [3], il se rappelle aussi les vers que l'ami et le guide de sa première jeunesse, le secrétaire de René du Bellay, évêque du Mans [4], Jacques Pelletier, adressait dès l'année 1547, *A un poète latin* [5].

J'escri en langue maternelle
Et tasche à la mettre en valeur,
Afin de la rendre éternelle,
Comme les vieux ont fait la leur
Et soutien que c'est grand malheur
Que son propre bien mespriser
Pour l'autruy tant favoriser.
Si les Grecs sont si fort fameux
Et les Latins sont aussi telz,
Pourquoi ne faisons nous comme eux
Pour être comme eux immortelz.
Toi, qui si fort exercé t'es
Et qui en latin escris tant
Qu'es-tu sinon qu'un imitant?
Crois-tu que ton poème approche
De ce que Virgile écrivoit ?
Certes non pas (tout sans reproche)
Du moindre qui du temps vivoit?

Il y a plus. Du Bellay nous avertit lui-même qu'en entreprenant *la Deffence et Illustration* « il ne pensoit au commencement faire plus grand œuvre qu'une espître et petit avertissement au lecteur [6] » pour servir de passe-port à ses premiers vers français, et c'est dans ces dispositions sans doute qu'il prit un privilège pour l'impression, le 20 mars 1548. Sur ces entrefaites paraît dans les derniers jour de juin ou dans dans les premiers de juillet 1548, *l'Art poëtique* de Thomas Sibilet *pour l'instruction des jeunes studieus et encor peu auancez en la Poësie Françoise*. On conçoit que du Bellay ait vu avec dépit dans ce livre louer et citer à tout propos Marot, Saint-Gelais, Heroët et leurs acolytes. La Pléiade rêvait « une forme de poésie beaucoup plus exquise [7] » et plus savante, elle avait d'autres ambitions que d'écrire, comme disait Sibilet,

1. *La Deffence*, etc., livre I p. 50. Cf. Rabelais, éd. Rathery, III. ch. XIX, p. 508.
2. *La Deffence*, etc., livre I, ch. XI; livre II, ch. XII; *Poésies*, t. II. 66. A Madame Marguerite. *D'escrire en sa langue.*
3. Du Bellay, Épître au lecteur, en tête de *l'Olive*.
4. Jacques Pelletier, *Apologie à Louis Meigret Lionnois*, préface.
5. Jacques Pelletier, *les Œuvres poëtiques*, 1547, pièce 12.
6. Du Bellay, Épître en tête de *l'Olive*.
7. *La Deffence*, livre II, ch. II. p.106.

« au gré des Damoiselles lesquéles de toute ancienneté ont esté la plus fréquente matière du carme et la sont aujourd'hui plus que jamais [1] ». Aussi (et il est singulier qu'une remarque aussi simple n'ait pas encore été faite) du Bellay s'empare de l'œuvre de Sibilet, il l'épluche, il en critique les idées et les expressions [2], et plusieurs chapitres de *La Deffence* sont une réfutation ou une correction détaillée de *l'Art poëtique*. Mais si du Bellay critique ou complète le traité de son devancier, c'est moins encore par suite d'un dissentiment littéraire, que sous le coup de cette impatience naturelle à un critique qui voit ses propres idées, des idées qui lui sont chères, à demi devinées par d'autres, et mal traitées, mal développées ou réduites en sèches formules. De fait une bonne partie de *la Deffence et Illustration* était déjà indiquée et esquissée dans *l'Art poëtique*. Pour le docte avocat de Paris comme pour le jeune poëte angevin, la poésie n'est plus un jeu, mais un art, que dis-je, une vertu d'essence divine [3]. Sibilet ne comprend pas qu'on soit poëte français « sans la parfaitte congnoissance des langues gréque et latine; car elles sont lés deus forges d'où nous tirons lés pièces meilleures de notre harnois [4]; » il ne cesse de recommander « la lecture et intelligèce des plus nobles Poëtes Grecz et Latins : esquelz les plus braves poëtes de ce temps, s'ilz en fussent interrogez avoueroient devoir la bonne part de leur style et éloquèce; car, à vray dire, ceuz sont les Cynes, dés ailes desquelz se tirent les plumes dont on escrit proprement [5] ». Dans le détail, Sibilet énumère sans doute les anciens tours de force, les rimes concatenées, annexées, fratrisées, couronnées, etc., mais tout à la fin de son livre et à titre de simple curiosité; il décrit tous les petits genres, lais, virelais, rondeaux, ballades, chants royaux, mais en déclarant que la plupart sont « abandonnés par les poëtes les plus frians [6] ». Il prône au contraire la plupart des genres nouveaux chers à la Pléiade, le sonnet, l'épigramme, l'élégie, l'ode dont il veut qu'on choisisse « le patron en Pindarus poëte grec et en Horace latin [7] »; il célèbre même le grand œuvre, l'épopée « où l'on doit se former au miroir d'Homere et de Virgile », et regrette que ses compatriotes famés et savants préfèrent traduire les poèmes ou tragédies antiques, au lieu de faire œuvre originale. En dépit des lacunes et des contradictions (Sibilet semble confondre l'ode et la chanson et associe maître Pindarus à Saint-Gelais) les analogies n'en étaient pas moins frappantes entre le traité de du Bellay et *l'Art poëtique* : elles étaient même si nombreuses qu'après la publication de *la Deffence*, Sibilet put, de bonne foi et sans ridicule, réimprimer plusieurs fois son propre livre où il avait ajouté ou bien fait ajouter l'éloge de Ronsard et de du Bellay, comme un homme qui acquérait de nouveaux amis sans renoncer aux anciens [8]. Ainsi la carrière que les poëtes de la Pléiade

1. *L'Art poëtique* (privilège daté du 25 juin, avis au lecteur du 27 juin 1548), ch. IV, p. 8 verso.

2. On ne pourrait relever tous ces rapprochements et toutes ces critiques que dans une édition annotée de *la Deffence*. En voici quelques-uns, pris au hasard. *Art poëtique*, liv. II, ch. VI, p. 57 : « Que *tu imites a pied leué* Saingelais és odes Françoises, qui en est Autheur tant dous que diuin ». Cf. *la Deffence*, liv. I, ch. VIII, p. 73 : « Je t'amoneste donques (o toy qui desire l'accroissement de ta langue) de non immiter à pied levé comme n'agueres a dict quelquun les plus fameux auctenrs d'icelle, chose certes autant vicieuse, comme de nul profit à nostre vulgaire ». Plus loin, Du Bellay, livre II, ch. IV, p. 115, cite comme « mauvaises chansons vulgaires » trois pièces « comme *Laissez la verde couleur*, *Amour avecques Psyches*, *O combien est heureux* », et ces trois pièces de Saint-Gelais ont été précisément données par Sibilet comme modèles de l'ode et de la déploration, p. 57, 58.

3. *L'Art poëtique*, etc., 1548, ch. I, p. 1, 2, etc.

4. *Ibid.*, etc., liv. II, ch. IX, p. 64 verso : Du Bellay a reproduit l'expression dans *la Deffence*, liv. I, ch. V, p. 63. « Il faut doncques necessairement que ces deux langues soient entendues de celuy qui veut acquerir cette copie et richesse d'inuention, *premiere et principale piece du Harnoys de l'Orateur*.

5. *L'Art poëtique*, etc., p. 8.

6. *Ibid.*, p. 45.

7. *Ibid.*, p. 57, 73.

8. *L'Art poëtique franç.*, Lyon, Th. Payen, 1556 in-16, suivi d'un abrégé du même intitulé *Autre art poëtique réduit en bonne méthode*, p. 262, 265. — Cet abrégé est très probablement, comme l'a dit Goujet, de Ch. Fontaine, lequel s'est réconcilié avec la Pléiade, mais n'en a pas moins

allaient parcourir avec tant de gloire était bien entr'ouverte; les théories de du Bellay sur la langue et la littérature française étaient bien pressenties par les lettrés et les savants. Peut-être même étaient-elles déjà répandues dans le grand public, chez les gens du monde, dont plus d'un sans doute avait pris pour lui la lettre de Gargantua à Pantagruel et s'était senti excité « éperonné » à l'étude par Rabelais et par d'autres auteurs plus naïfs [1].

S'il était alors une ville passionnée pour les choses de l'esprit, c'était bien, à la croisée des grandes routes de l'Europe, Lyon, résidence favorite de la cour, asile des émigrés et des érudits de toute origine, foire aux idées, ruche bourdonnante d'imprimeurs d'artisans, et d'artistes, ville d'industrie, de sciences et de plaisirs, traversée longtemps avant Paris par un souffle subtil de Renaissance. On y fait des vers grecs, latins et français. Tandis que l'école savante des Maurice Scève et des Heroët, auxquels Ronsard rendra justice, essaie de s'élever à la gravité des poètes antiques, Barthélemy Aneau, l'auteur supposé du *Quintil Horatian*, rassemble de vieux Noëls, et continue les Bestiaires et les Volucraires du moyen âge [2]. La réforme de l'orthographe y est pressentie par Estienne Dolet dont les petits traités seront recueillis et imprimés à la suite des ouvrages de Meygret, et nulle part ailleurs cette réforme ne trouve d'adversaires plus malicieux que Guillaume des Autels. Ainsi toutes les doctrines littéraires, tous les intérêts, toutes les nationalités se réunissent ici et se mêlent sans se confondre; les Anglais, les Italiens, les Espagnols, les Allemands [3], tous y parlent et célèbrent leur langue, tous escomptent pour leur patrie respective la succession du latin à peine ouverte, et c'est à toute occasion entre ces étrangers et nos compatriotes des discussions familières, à bâtons rompus, moins académiques à coup sûr que celle instituée jadis par Jean Le Maire dans la dédicace de ses deux *Temples de Vénus et de Pallas* [4], laquelle des langues doit emporter le dessus, ou la française ou la toscane.

La question à vrai dire laisse les Italiens indifférents ou ironiques, car leurs positions sont prises, leur siège est fait; depuis un siècle et plus ils ont déjà résolu à leur profit presque tous les points qui vont défrayer durant de si longues années la polémique française. Les langues modernes ou vulgaires pourront-elles jamais s'élever à la hauteur des langues antiques? Ont-elles les mêmes ressources, la même richesse, et à supposer qu'elles soient parvenues à les égaler ont-elles chance de durer comme elles ou bien seront-elles indéfiniment variables et mobiles, une génération désapprouvant toujours les goûts de la précédente? Toutes ces questions et bien d'autres connexes, sur la réforme de l'orthographe, sur la valeur étymologique [5] ou artistique des

inséré dans le même volume le fameux *Quintil Horatian* dont il attribue la paternité à Barth. Aneau. (??.)

1. *L'esperon de discipline pour inciter les humains aux bonnes lettres ... lourdement forgé et rudement limé* par noble homme Fraire Ant. du Saix, Parigi, 1532, in-4, goth., 1537, etc.

2 *Décades de la description, forme et vertu naturelle des animaulx, tant raisonnables que brutz* par Bartholemy Aneau, Lyon, Balth. Arnoullet, 1549, in-8.

3. Comme en témoigne cette curieuse conversation d'un grammairien français avec l'Allemand Jean Trithème de Trèves, mort en 1516 (Caroli *Bovilli* Samarobrini *liber de differentia vulgarium linguarum*, etc., MDXXXII, cap. 50) : « Non temere cù semel essem in Germania, apud Johannem Tritemium, quondam abbatem Spanemensem, risi ego et ludibrio habui, irritam illius et cassam prorsus, quam in posterum coram me respondebat se operam daturum. Nam cum quadam die in familiari collocutione oborta casu esset vulgaribus de linguis sermocinatio, tù rem supra vires polliceri Tritemius non erubuit, qui Germanicam linguam et conflictis a se characteribus exculturum et sufficientibus regulis instructurum nec non Latinae tandem linguae parem se effecturum spopondit : adeo, aiebat ut docti quidem viri in disciplinarum et scientiarum traditionibus nihilo dedignarentur illius commoditate et adminiculo uti. »

4. *Illustrations de la Gaule et autres œuvres* de Jean Le Maire, Lyon, 1549, J. de Tournes, in-folio, p. 380. — Cf. Est. Pasquier, *Recherches* etc., liv. VII, ch. VIII.

5. Exemples : *Dialogo del Trissino intitulato : il castellano nel quale si tratta della lingua italiana*, Vicenza, Tolom. Janiculo, 1529, in-folio. — Du même, *Epistola delle lettere aggiunte nella lingua italiana*, 1524. — Giov. Fabrini, *della interpretatione della lingua latina pervia della toschana*, lib. III, Roma, 1544. — *L'Oratore* del Giov. Mar. Memo, Venetia, 1545 (origine du livre de *l'Orateur* de Dolet). — P. Bembo, *Della volgar lingua*, etc., etc.

lettres, sur l'usage et l'analogie, sur le choix des auteurs classiques, arbitres de la langue, sur la manière de traduire les livres anciens, sont déjà résolus au delà des monts dans des traités spéciaux, des dialogues semblables à ceux de Pelletier ou de Henri Estienne, des dictionnaires au titre significatif : *Le Richezze della lingua volgare*, 1543 [1]. Signe des temps. Le cicéronien Bembo a bien voulu se charger d'apprendre à ses compatriotes à parler purement leur langue, et il s'est flatté d'y réussir en renonçant délibérément à l'usage, le plus capricieux des guides, disait-il, puisqu'il avait lu que ni la ville de Rome ni celle d'Athènes n'avaient jamais pu rendre fixe et stable cet usage si vanté, non pas même dans le temps que leur État était le plus florissant et que la majesté ou la politesse de leurs langues étaient dans leur plus haut période. Ce n'est donc ni au peuple ni aux courtisans ni aux dames qu'il faut demander les règles de la langue, mais aux livres, aux livres des anciens auteurs comme Pétrarque et Boccace, car depuis eux l'italien retourne à la barbarie, et le meilleur moyen de bien parler aux vivants c'est de converser avec les morts. Du premier coup Bembo avait dépassé la rigueur de Malherbe et de Vaugelas.

C'est appuyés sur de tels oracles que les Italiens du XVIe siècle dédaignaient toutes les langues modernes et la française en particulier. Mais ils trouvaient à qui parler, témoin cette lettre qu'un Bourguignon adresse à un de ces banquiers florentins établis à Lyon, un de ces Italiens aussi riches que savants dont le poète Rafaelo Toscano a recueilli les noms dans son livre de sonnets, comme dans un livre d'or [2]. Par politesse notre Français n'ose point tout d'abord attaquer la suprématie de l'italien, il insinue que toutes les langues modernes peuvent valoir les anciennes, il conclut en donnant la préférence au français. En parcourant cette lettre écrite en 1548, on y reconnait facilement bon nombre des idées qui seront développées deux ans plus tard dans *la Deffence*. Sans doute notre inconnu s'embarrasse dans ses longues périodes, et n'écrit point comme du Bellay; ces lieux communs sont rédigés en style commun, mais aussi n'est-ce pas le style qui importe, et seulement la date, et l'intérêt que le premier Français venu porte alors aux questions de langue et de grammaire.

Au seigneur Camille.

I' ay souuant pensé à part moy (Seigneur Camille) & non sans grãd esbahissement pour cuider trouuer la raison, de ce qui a peu donner la puissance entre les choses humaines de faire qu'une langue ayt tant & si longtemps esté estimée et recherchée, quasi de toutes natiõs gardée & cõservée, en un, Et tant d'autres non seulement n'aient esté congneues que de leur propre pais, & naturel : mais encores d'iceluy aient reçu quelques fois telle iniure, que d'estre par eux mesmes changées & transformées, & quasi incognues aupres de leur commencement, & ancienneté.

Et quelquefoys ay iugé cela advenir comme nous voions qu'il en advient à plusieurs autres choses inventées par les hommes, desquelles les aucunes encores qu'ilz ayent une mesme espece & soient presque semblables en soy, seront continuées par plusieurs siecles, & les autres auront si petite durée, que ceulx mesme qui les ont veu naistre, en

1. Dictionnaire tiré par Alunno presque exclusivement des œuvres du seul Boccace.
2. *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, par le P. de Colonia, Lyon, Rigollet, 1728, in-4, t. II, p. 461.

pourront voir l'acheuement, & la fin. Ce qui apparoist clerement & à l'œil aux œuures Romaines, desquelles chescun sçait cõbien est loing de nous l'heure première q̃lles furẽt veues & trouuées. Et toutesfois iusques icy les voions florir auec telle félicité, qu'a plusieurs ignorantz leur mémoire, seraient iugées le iour mesme que les verroient prendre leur origine, & première naissance. Dequoy les aucuns voulantz cercher la raison de tel miracle en nature, l'ont attribué aux Astres & Planètes lesquelz (disent) ont dõné & tiennent qu'ils donnent à mesmes choses, en vn endroit heur, & fortune prospere : & en autre disgrace, & tout malheur. Les autres referans l'hõneur entier au Createur & rien aux choses crées, l'ont voulu attribuer à la volunté divine, laquelle par une secrete pensée (de nous toutesfois incongneue) donne tel ordre à tout le contenu soubs icelle qui luy semble estre necessaire, & propre pour venir à la fin. Et touteffois qui regardera de bien pres trouvera ses deux opinions si fort de soy voisines, qu'estant bien entendues pourroient revenir à une mesme volunté & effect. Mais quand ie regarde que telles opiniõs ont lieu, toutes & quãtes fois que nous ne pouvõs trouver la raison apparente d'une chose, & cause de son aistre, ie voy soubdain n'auoir rien en cest endroit, & croy qu'en cela que de prime face, me sembloit mal aisé à congnoistre après y auoir pensé de plus près se pourroit esclarcir, & mieulx voir, Et pense qu'après auoir considéré la naturel de chescune des choses auec leurs accidentz, que trouuons dissemblables en l'effect : pourrions (Seigneur Camille) en trouuer quelque apparence de raison, sinon en tout véritable, aumoins plus qu'autre vray semblable, & qu'on deust mieulx en tous lieux, suiuant ce que nous semble le plus apparent, sans rougir asseurer : & tien en estre la seule, raison, que les unes cõme l'Hébraïque, Grecque, & Latine aient eu ceste faveur du ciel, que ceulx à qui ilz ont esté données, ou d'eulx premierement retrouvées ayant par ie ne sçay quelle advanture ou bonne destinée prins plaisir à mectre leurs faictz par escript, & en laisser en leur descendentz la memoire [1] : Et avecques la congnoissance que l'experience faicte ou d'eux mesmes, ou ia essaiée par quelques autres leur bailloit de divers sçavoirs, & humaines sciences, comme Rethorique, Dialectique, Arithmetique, Geometrie, & telles semblables, dont le recit personne quasi auiourdhuy ne peult ignorer. Et les autres, combien que leurs faictz ne fussent non moins memorables que de ses premies, ne leur congnoissance moindre en toute chose, auoient l'executer en si bonne deuotion, que né l'escripre, né la memoire qu'ilz en pouoient laisser ne leur estoit en rien recommandable : Et qui plus est, les vns comme ceulx mesmes de qui nous sommes descenduz, ont heu par plusieurs siècles fantasie que lescripre, & manier liures, en quelque congnoissance que peult estre, estoit chose pernicieuse & dommageable au peuple qui se voulait renommer par

1. Cf. du Bellay, *la Deffence et Illustration*, ch. III. — Cf. Pasquier, *Recherches de la France*, ch. I : Du tort que les anciens Gaulois et ceux qui leur succédèrent se firent pour être peu soucieux de recommander par écrit leur vertu à la postérité.

armes, & faictz victorieux, pensant (cõme ie croy) que trop plus estoit aisé d'escripre chose memorable, que d'icelle n'estoit l'executer, & que paruenant à l'affaire ne mancoit iamais de diseur qui se sentait heureux pour se perpetuer, la pouoir laisser par escript. N'avons nous ouy dire des Grecz que durent leur eage florie, plus s'en trouuoient par mieulx faisant histoire de leurs conquestes qu'on n'en voioit aux champs & en batailles pour executer les mesmes conquestes, Dont de plusieurs autres nations furent estimez dicaces & iaseurs sans effect [1]. Mais tout ainsi que meritoient reprehension condigne pour trop escripre & parler, ainsi noz peres iustement peuvent estre blasmez d'avoir voulu passer tous leurs faictz en silence, ou n'en laisser à leur postérité memoire, qui toutesfois à icelle n'eust esté moindre bien, (ou par aduenture plus grand) que les chasteaulx & villes quilz pouoient cõquester. Mais puis que le cours des Astres a changé en cest endroit notre destinée, & telle ancienne fantasie en plus saine oppinion, si que depuis trente ou quarante ans, on n'ha trouué mauuais entre les nostres de manier liures et armes ensemble, & les faictz mémorables reduire par escript, nous auons commencé à voir combien peult nostre langue en ce qu'elle voudra le subiect de sa volunté bien dire & exprimer, Combien les narrations en toutes choses se voient claires & dilucides, les affections telles & si apparantes que ie croy pourront ainsi bien que nulles autres, quand il leur plaira esmouvoir le rire et le pleurer. Que si telle félicité à nous dõnée des cieulx, & enuoiée pour don que ne pourrions assez estimer, est ausi dignement traictée comme elle a merité, & cõtinuée en la reputation qu'elle a commancé à estre iusques icy : ie ne fay aucun doubte que comme les Romains & Grecz ont laissé de leurs œuvres par escript, que ny la ruine du temps, ny changements d'Empires n'ôt heu puissance de blesser ou offencer : aussi que les nostres mettront en lumière en leur propre vulgaire chose qui à leur plus loingtaine posterité sera chere d'entendre, congnoistre, & imiter, & par advanture d'autres natiõs sera recherchée, & req̃se cõme les faictz desdictz Romains & Grecz ont esté par infinis autres nations estimez, & qu'il ne nous aduiendra comme ilz est aduenu à aulcuns des nostres, qui pour auoir commencé à escripre en saison moins heureuse, comme pouons dire de maistre Iean de Mẽu, Alain Chartier, Iean le Mere de Belges, autrement (gens doctes) & qui auoient leu, & de iugement très bon, sont quasi auiourdhuy incogneus, & aussi peu veuz que s'ilz eussent passé tous leurs temps en silence & requoy. Qui ne vient d'autre endroit sinon que depuis leur saison, nostre langue ha esté trop plus ornée, & enrichie, que iamais auparavant : Et par ainsi de voir ce qu'ilz ont escript, sembleune chose goffe et lourde, aupres de ce que auiourd'huy se peult voir. Et est (Seigneur Camille) ce q̃ ie pense qui ha faict que nostre parler come beaucoup d'autres ha esté tant & si souvant changé, & vestu de neuf accoustrement : & la langue Romaine,

1. Juvenal., *Sat.* Et quidquid Graecia mendax Audet in historia.....

Grecque, & Hebraïque, aient continué & continuent encores en leur premier entier, Et croy pour la mesme occasion que des Romains nous fusmes appellez Barbares, comme encores auiourd'huy a aulcuns se disant venuz d'eux [1]. Il leur plaist nous nommer, car m'est advis n'y ha autre raisō pourquoy puissēt dire, ou estimer nostre langue Barbare, qui se peult rediger par reigle, & dont le bien parler se peult congnoistre, & separer du faulx, comme il peult en leur endroit. Et aussi qui s'escript entierement, & en tout ce qu'elle dit aussi bien que la Grecque, ou Latine : et autrement que ne fait la Tudesche, Anglaise & Esclauonesche, lesquelles pour n'auoir se priuilège en plusieurs endroitz, telles se veulent dire estre Barbares, ie n'ay autre commission en cest endroit de leur nier, & me plairoit de les en ouir disputer. S'ilz m'alleguent d'aucuns motz nostres qui se prononcent d'vne sorte, & s'escripuent d'vne autre, comme Escholle, Estable, Escripre, Estudier, Et généralement toutes parolles semblables, lesquelles en latin se comēcent par. *s*. apres laquelle suit incontinent une autre consonante. Je leur respondray que cela ha esté observé de nous pour donner à congnoistre que telz motz nous sont venus des Latins, lesquelz ont ainsi faict de ceulx qu'ilz ont empruntez des Grecs : que si davanture ne voulons observer telle congnoissance, qui nous empeschera descripre lesdictz motz selon que les oyons pronuncer : S'ilz me mectent en avant d'autres qu'il y ha, dont nous usons en l'ortographe des lettres Grecques, par ce que pour eulx n'en avons de propres aux nostres comme de ceulx cy, Loy, Roy, Croy, Foy, & autres semblables, qui se proferent autrement, que ne feroit O & I nostre, mis ensemble que se pronunceroit oi. A ce me sēblera de eur debvoir respondre, ainsi les Latins auoir emprunté les accentz & aspirations desditz Grecz & non seulement empruntez, mais iceux transfigurez et changez en autre forme, comme ilz ont faict de l'aspiration que nous nōmons auiourd'huy. h. & dont apres eux ie ne scay comment auons abusé, qu'ilz ne doibuēt trouuer estrange, si desdictz Grecz auons par prest aussi ceste lettre necessaire à nostre fait : mais de telle sorte, & si modestement que ne l'auons iamais dicte nostre, la laissant et nommant tousiours selon son naturel.

Ie ne suis aussi à sçavoir ou avoir entendu une autre opinion assez commune, qui veult asseurer, la langue latine & la Grecque passer toutes les autres, que nous disons vulgaires quelles qu'elles soient, par ce seulement que les susdictes sont trop briefves, & peuvent exprimer plus en un mot, que les autres ne font en plusieurs : Ce qui se voit très bien (comme ilz disent) au texte des Digestes, duquel qui veult exposer une loy ou un seul paraphe en autre langue, y mectra deulx fois autant de parolles qu'il s'en voit mises au latin [2] A quoy ie respondz que si la Latine ou la Grecque pource estoit plus belle que nostre langue vulgaire, que l'Esclauonesque [3] ou Tudesche seroit aussi

1. Cf. du Bellay, *la Deffence*, liv. I, ch. II, III.
2. L'argument est encore discuté par Charpentier dans *l'Excellence de la langue françoise*.
3. Cf. *le Bourgeois gentilhomme*, acte IV. 4 « Ouy, la langue turque est comme cela, elle dit beaucoup en peu de paroles. »

plus belle que la vulgaire Italienne espagnolle ou françoise et par auanture que la mesme latine pour la Tudesche et esclauonesque estre plus briefues que nulle des autres, que toutes fois a chescun est cômun n'estre vray. Mais quand à moy me plaira la langue qui ha grace à exprimer ce qu'elle ueult dire encores quelle soit plus prolixe, pensant toute chose qui plaist au iugemèt naturel estre le plus beau et meilleur. Et en ce la nostre vulgaire me semble bien auoir autant de grace en beaucoup de choses que la Latine ou Grecque & ne fusse qu'en ses parolles assemblées avec plus grand doulceur de voielles & consonnantes que la mesme latine, dont suivant ce que dit Quintilian, quand il fait comparaison de la doulceur des deux dictes langues Grecque et Latine, ne seroit aisé en amener exemples auxquelz iustement ne se deburoit repugner. De dire qu'en cela la Latine & la Grecque se voient passer les autres, veu qu'aux autres voions tout ce que est de bon estre prins d'icelles, qui ne congnoist cela ne dériver des langues, mais du sçavoir & condition de ceulx qui les ont traictez [1]: dont les unes plus que les autres ont esté aornees & enrichies, comme aussi icelles estre plus copieuses & abundantes en phrases & parolles, que nulles des autres qui se peut trouver, Et voylà pourquoy (Seigneur Camille) nostre langue a esté si souuant & beaucoup d'autres changées trãsformées & en plusieurs endroitz, & les dessusdictes ont tousiours ressemblé et retiré à leur heureuse saison et ancienneté.

Vostre comme frère & grand amy
IAQUES DE BEAUNE.

Quel est ce brave homme qui pense si net dans sa phrase verbeuse, et qui dit si bien que « nulle langue n'ha plus de grâce » ni de douceur plus caressante que sa langue maternelle? Son nom, Jacques de Beaune, ne nous apprend pas grand'chose. Peut-être a-t-il fait partie de ces gentilshommes bourguignons que Renée de France a emmenés avec elle à la cour de Ferrare et qu'elle charge de défendre sa patrie contre les railleries des Italiens [2]? peut-être est-ce un simple praticien ou un marchand de passage à Lyon? Peu importe, c'est un bon Français, et on lit sa prose avec plaisir. Le plaisir et le prix eussent été doublés sans doute s'il avait fallu déchiffrer cette lettre sur des feuillets jaunis, couverts de cette horrible écriture du XVIe siècle, plus difficile à démêler que les jambages carolingiens ou les notes tironiennes. Elle n'en était pas moins inédite ou inconnue, quoiqu'imprimée « à Lyon, par Pierre de Tours, devant nostre Dame de Confort, l'an de grâce 1548 [3] ». Voilà trois siècles qu'un curieux l'avait reliée dans un recueil factice de bulletins et de gazettes qui renseignaient au jour le jour l'Europe sur la dernière croisade contre les Turcs et les préliminaires de la bataille de Lépante. La lettre de Jacques de Beaune n'a pas dû être trop dépaysée dans ce belliqueux voisinage, car elle aussi, eût dit le vieux Pasquier, était un bulletin de guerre « de cette belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance » et la routine.

EMILE ROY.

1. Cf. du Bellay, ch. I et IX.

2. La Croix du Maine, II, 136 et du Verdier, IV, 74. « Michel Rote, gentilhomme bourguignon, clerc d'office de Madame Renée de France, duchesse de Ferrare. Il a traduit du latin en françois, *l'Apologie contre les médisans de la nation françoise* de Marius Acquinicola, gentilhomme italien, imprimée à Paris par Jean Bonfons, et Vincent Sertenas, 1550, in-8. »

3. Bibliothèque de Besançon, histoire, n° 2944. *Recueil de pièces*, in-8, n° 99. *Discours comme une langue vulgaire se peut perpétuer*, petit in-16 de 12 feuillets non numerotés.

RONSARD ECCLÉSIASTIQUE

Il y a quelques années déjà, M. l'abbé L. Froger a publié sous ce titre une importante étude contenant des documents nouveaux qui font la lumière sur le rôle de Ronsard comme homme d'église (*Mamers*, 1882, in-8 de 80 p.; extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. X, 1881).

Tonsuré en mars 1543 (nouveau style), alors qu'il n'avait pas encore dix-neuf ans, ainsi qu'il appert de l'attestation donnée le 16 mars de cette année par l'évêque du Mans, René du Bellay, Ronsard ne se préoccupa de faire insinuer ses lettres de tonsure que plus de dix ans après, le 28 novembre 1554, au greffe du diocèse du Mans, pour prendre possession de la cure de Chally[1] à lui octroyée par le cardinal Jean du Bellay. Mais comme il était déjà titulaire de la cure de Marolles[2], au diocèse de Meaux, qu'il cédait à son prédécesseur de Chally, Me Jehan le Boulegnois, en se réservant une rente annuelle de cinquante livres, Ronsard avait dû vraisemblablement faire insinuer déjà à Meaux ses lettres de tonsure, et les registres de cet évêché en portent sans doute la mention.

Dans la suite, Ronsard obtint encore la cure d'Évaillé, à quelques lieues du Mans et non loin du manoir de la Possonnière où lui-même avait vu le jour. La date de son entrée en possession n'a pas été précisée jusqu'ici, mais elle remonte tout au moins au début de l'année 1556. C'est là que, si l'on en croit de Thou, de Bèze, d'Aubigné et Varillas, Ronsard s'opposa, les armes à la main, aux entreprises des Huguenots. Il est bien difficile, quoiqu'en pense l'abbé Froger, de ne pas ajouter foi à des témoignages aussi concordants, surtout lorsque les documents n'y contredisent pas. En effet, si Ronsard, qui semble avoir cumulé les deux cures d'Évaillé et de Chally, dut quitter assez promptement celle-ci, il garda plus longtemps la cure d'Évaillé qui portait le titre de baronnie; il n'échangea ce bénéfice qu'en 1566 contre la prébende que lui céda Me Jean Berneuil, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Tours.

Ronsard obtint, en outre, à une date encore indéterminée, mais qui doit se placer aux alentours de 1557, un troisième bénéfice, la cure de Champfleur à lui octroyée par son ami Charles de Pisseleu, évêque de Condom et abbé commendataire de Saint-Aubin, de qui dépendait la collation de cette cure. Le poète y renonça bientôt, le 15 février 1561. Entre temps, le 16 juin 1560, il avait été investi de l'archidiaconé de Château-du-Loir et avait obtenu, le même jour, la collation d'une prébende canoniale dans l'église Saint-Julien du Mans, laissée vacante par le décès de son ami Joachim du Bellay. Le même jour encore, le chapitre installait le nouveau titulaire de ces deux offices et admettait dans son sein ce chanoine célèbre, à l'influence duquel il aurait recours à l'occasion.

Le règne de Charles IX ménagea plus d'avantages ecclésiastiques encore à Ronsard. En 1564, il remplaçait Amyot comme abbé commendataire de Bellozane, dont celui-ci s'était déclaré démissionnaire en faveur du poète. La tante de Charles IX, Marguerite de France, s'était entremise auprès du roi et

1. Aujourd'hui 3e canton et arrondissement du Mans.

2. Il y a actuellement deux Marolles en Seine-et-Marne : Marolles-sur-Seine et Marolles-en-Brie. C'est de cette dernière localité que Ronsard fut curé (canton de la Ferté-Gaucher, arrondissement de Coulommiers).

de la reine mère pour que le poète obtînt « quelque bonne abbaye, afin qu'il ne songe plus à autre chose qu'à écrire » les louanges de ceux qui la lui auront procurée. A la même époque, son frère Charles cédait à Ronsard le prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours, dont il prit possession le 15 mars 1565, quelques mois seulement avant d'avoir obtenu sa prébende de Tours. Enfin, le 22 mars 1566, Ronsard acquit par permutation avec son secrétaire Amadis Jamyn le bénéfice de Croixval, au diocèse du Mans, que Jamyn possédait depuis quelque temps déjà, sans doute aux lieu et place de son patron. En échange Ronsard assurait à Jamyn une rente annuelle de cent cinquante livres sur les revenus de Croixval, exempte de toute imposition.

A ces noms déjà nombreux il convient pourtant d'en ajouter d'autres. Le cardinal de la Rochefoucault, abbé de Marmoutier, conféra en effet à Ronsard, le 16 décembre 1569, le prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, et celui-ci en prit possession par procureur cinq jours après. Enfin il faut mentionner encore le prieuré de Saint-Gilles-de-Montoire, que Ronsard eut on ne sait à quelle époque et qu'il tenait on ne sait de qui, mais qu'il posséda assurément et qu'il visita fréquemment. Tous ces bénéfices devaient former un assez beau total de revenus pour le poète et sa vieillesse se trouvait ainsi fort à l'abri du besoin; au reste, ce total ne devait plus s'accroître après la mort de Charles IX.

Tant que son protecteur régna, Ronsard négligea de visiter lui-même prieurés et abbayes, retenu qu'il était à la cour par la faveur dont il jouissait. Mais lorsque Henri III monta sur le trône, cette faveur fut moins marquée et le poète eut tout le loisir de vaquer à son aise à ses fonctions ecclésiastiques et à la gestion directe de ses biens. « On le vit donc, dit l'abbé Froger, aller de Saint-Gilles à Croixval, de Croixval à Saint-Cosme, cherchant partout un repos que la maladie rendait de plus en plus rare. » C'est à Saint-Cosme qu'il voulut se trouver quand sa fin fut proche et c'est là qu'il mourut, pendant la nuit du 27 décembre 1585.

Tous ces faits sont maintenant acquis à l'histoire littéraire, grâce aux recherches de M. l'abbé Froger. Le dernier biographe de Ronsard, M. Ch. Marty-Laveaux, n'a pu que les confirmer par les témoignages mêmes du poète dans la notice très bien informée qu'il a placée en tête de son édition des œuvres de Ronsard.

Voici un bénéfice de plus à faire entrer dans la liste si longue de ceux que Ronsard posséda. Je le trouve mentionné dans une lettre de François de Noailles à son frère Gilles de Noailles et dont on n'a pas encore, à ma connaissance, tiré parti jusqu'à maintenant. Elle est adressée de Lyon le 13 septembre 1557, au moment où François de Noailles, déjà évêque de Dax, se rendait à sa nouvelle ambassade de Venise après son ambassade d'Angleterre. Je ne transcris ici que le passage de cette lettre qui a trait à Ronsard (Bibliothèque Nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, n° 6913, f° 24).

« Ne voulant ce pendant oblier a vous dire comme j'ai envoyé de Compiegne Remondye au vicaire du benefice de Saint-Lucyan de Warluys pour avoir le payement de l'annee qui expire à la fin de ce mois, mais il luy a respondu qu'il n'en vuyderoit ses mains pource que Monsieur Ronsard, a qui monsieur de La Martonye [1] l'a baille en recompense de certain autre de la despouille du feu evesque d'Acqs qu'il pre-

1. Il s'agit ici de Robert de la Martonie, économe de la maison du roi et frère de Gaston de la Martonie, évêque de Dax (1519-1555), dont il est question ci-dessous et auquel François de Noailles avait lui-même succédé. Sur la famille de la Martonie, on peut consulter l'*Histoire de la Gascogne* de l'abbé Monlezun (t. V, p. 202-203).

tendoit par la provision du Roy qui luy en avoit esté expédiee, lui avoit pareillement demande le payement dès le jour de leur contrat, ce qui me semble fort raisonnable. Par ainsi, mon frère, il ne fauldroit pas oblier de me faire pareillement païer des ledit jour que nous sommes luy et moy entrez en jouissance, luy du dit Warluys et moy de Saint Priez des Fougeres, que le dit de la Martonye m'a donné en récompense; et si d'avanture il vous respondoit comme il m'a fait a Compiegne que le ledit Ronzard seroit seulement payé du jour de ses bulles et provisions et que je pourrois ce pendant joyr du dit Warluys, vous lui monstreriez les lettres que ledit Ronsard en a escript au dit vicaire, lesquelles je vous envoye a ceste fin afin qu'il ne trouve a luy repondre de ce coste-là. »

La cure de Warluis, dont il est question ici, faisait et fait encore partie de l'évêché de Beauvais. Elle est actuellement comprise dans le département de l'Oise, canton de Noailles et arrondissement de Beauvais, tandis que celle de Saint-Priest-des-Fougères, dont il est question un peu plus bas, se trouvait en Limousin, dans le pays natal même de François de Noailles et est englobée maintenant dans le département de la Dordogne, canton de Jumilhac et arrondissement de Ribérac [1]. Bien entendu, comme toutes les autres cures possédées par Ronsard, celle de Warluis était confiée à un vicaire qui se chargeait de la gérer moyennant une rétribution prélevée sur les revenus. Sans doute, les archives de l'évêché de Beauvais fourniront des renseignements plus amples sur ce trait de la vie de Ronsard. Nous ne pouvons que signaler ce que nous en savons en appelant sur lui l'attention des érudits de la région.

A voir Ronsard investi de la sorte de bénéfices ecclésiastiques si nombreux et si importants, on se demande quel rang il pouvait bien tenir dans la hiérarchie des ordres de l'Église. Resta-t-il simple tonsuré ou bien poussa-t-il ses vœux plus avant et s'engagea-t-il jusqu'à la prêtrise? M. l'abbé Froger le pense. Je serais tenté pour ma part de trouver qu'il n'est pas assez catégorique encore dans l'affirmation. A défaut de document irréfragable, l'ensemble des preuves est tel que la prêtrise de Ronsard ne saurait être mise en doute. Tout d'abord il convient de remarquer que, bien que Ronsard soit presque toujours désigné simplement comme clerc, *clericus*, il est appelé prêtre, *presbiterum*, dans un document officiel du 16 juin 1560 (p. 61). Il n'est pas possible de voir là une erreur sous la plume d'un greffier fort au courant de la hiérarchie ecclésiastique. De plus, les Huguenots, très bien informés des faits et gestes de Ronsard, l'appellent à diverses reprises « jadis poète et maintenant prebstre » dans les libelles par lesquels ils répondirent au *Discours des misères du temps*. L'un d'eux raconte même ironiquement la *Métamorphose de Ronsard en prebstre* et un autre le désigne « comme évesque futur ». Ronsard, il est vrai, s'en est défendu, mais mollement, et on a donné beaucoup trop d'importance à une exclamation poétique qui est plutôt une formule optative qu'une dénégation.

On peut aussi conclure que Ronsard était prêtre de tous les postes ecclésiastiques qu'il occupa. Certes on accordait fréquemment certains d'entr'eux à des personnes qui n'étaient point dans les ordres. Mais est-il admissible que Ronsard ait obtenu ainsi à profusion, sur sa seule renommée de poète, bénéfices, prieurés, cures, canonicats et prébendes? Passe encore pour les bénéfices et les prieurés que les laïques obtenaient aisément. Au contraire les cures, les archi-

1. La jouissance du bénéfice de Saint-Priest ne fut pas commode pour François de Noailles; quatre ans après il n'en avait pas encore pu toucher les revenus, à cause des agissements de Robert de la Martonie. Voir à ce propos une lettre d'Antoine de Noailles du 24 novembre 1561 publiée par M. Tamizey de Larroque, dans *Antoine de Noailles à Bordeaux* (1878, in-8, p. 77).

diaconés et les canonicats n'étaient plus accordés alors, semble-t-il, qu'à des personnes dans les ordres. Les chanoines, en particulier, étaient prêtres, sauf quelques exceptions bien connues de laïques qui devenaient chanoines par le fait de leur naissance ou par celui de leurs fonctions. Les chanoines mineurs, il est vrai, placés sous l'autorité de l'écolâtre, n'étaient pas encore le plus souvent entrés dans les ordres, mais Ronsard lui-même n'était plus d'âge à remplir le rôle de véritables enfants de chœur qu'on leur assignait. Le cas échéant, on l'employait à des besognes plus relevées; c'est ainsi que les chanoines de Saint-Martin de Tours voulurent lui confier la mission de les représenter au concile provincial tenu à Angers en 1583, ce qui implique la prêtrise (*Ronsard ecclésiastique*, p. 27 et 47). Enfin il est certain que Ronsard fut aumônier du roi. M. l'abbé Froger fait même remonter ce titre à la générosité d'Henri II. J'ignore si cette origine est exacte. Ce qui est hors de doute c'est que Ronsard fut un des aumôniers ordinaires de Charles IX et de Henri III, à 1200 livres de « gaiges » ou de « pension » par an. Les preuves de ceci abondent et on peut consulter, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, le volume 232 de la collection Clairembault (p. 2056, 2108, et 2198), le n° 7854 du fonds français (p. 2187, 2244 et 2249) et le n° 7856 du même fonds (p. 1291, 1347, 1348 et 1353). Ronsard demeura même aumônier de Henri III jusqu'à sa mort, car on conserve, au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale (*Pièces originales*, vol. 2540, dos. 56,832, p. 13), une quittance de 400 écus revêtue de sa signature autographe et datée du 28 décembre 1581, dans laquelle il est qualifié d' « aumosnier et poette du roy ». Quel pourrait être l'office d'un aumônier qui ne posséderait pas la plénitude des pouvoirs canoniques et le droit de les exercer?

On ne peut pas davantage préciser la date de la prêtrise de Ronsard. Il est seulement très vraisemblable qu'elle précéda de peu la publication du *Discours des misères du temps* et les démêlés du poète avec les Huguenots. Il faut donc la placer aux alentours de l'année 1560. A ce propos, je ferai encore une remarque. Un certain *Lavianus* — apparemment Gaillard de Lavie, conseiller lai au parlement de Bordeaux — s'était montré scandalisé que Ronsard continuât à chanter ses amours au lieu de célébrer les louanges de Dieu. La Boétie, admirateur convaincu des poètes de la Pléiade, répondit par quelques distiques a cet avertissement malintentionné et nous avons son épigramme (p. 217 de mon édition) : *In Lavianum qui Petrum Ronsardum monuerat ut non amplius amores sed Dei laudes caneret.* La Boétie fait remarquer avec malice qu'il y a bien des façons de louer Dieu et que les sots, à la façon de Lavie, le louent surtout quand ils se taisent. Mais il ne s'agit pas ici de la causticité de la réplique. Qu'est-ce qui avait donc pu scandaliser Lavie en tout ceci? Au moment où son observation se produisit, au plus tard en 1563, Ronsard n'avait pas encore atteint la quarantaine. On ne pouvait pas lui en vouloir beaucoup de prolonger un peu trop sa jeunesse et de laisser sa muse s'attarder à quelque joyeuseté qui n'était pas hors de saison. Sans doute que le caractère sacré dont le poète était déjà investi rendait ces écarts plus sensibles, et ils choquaient ainsi ceux qui en étaient avisés.

Pour achever de donner une idée exacte des rapports de Ronsard et de François de Noailles, j'ajouterai que le nom du premier se trouve au moins encore une fois sous la plume de l'autre dans sa correspondance. Lorsqu'Antoine de Noailles, son frère aîné, mourut à Bordeaux si inopinément, François de Noailles avait songé à faire composer l'épitaphe par Ronsard. Voici un extrait d'une lettre adressée à Gilles de Noailles, le 16 octobre 1563, qui apprendra pourquoi ce projet n'eut pas de suite (Bibliothèque Nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, n° 6913, f. 90).

« Il y a long temps que je vous ay envoyé les épitaphes que Girard

a faitz, qui me semblent à la vérité bien longs pour faire engraver a la sépulture de mon frère. Je n'en ai point fait faire d'autres à Ronsard, parce que je ne l'ay point veu et aussi que je pense qu'il n'en feroit rien pour moy, parce qu'il a tout son entendement diverty a autres affaires. Je n'en connois point d'autres a qui je les eusse peu faire faire. Je vous envoye un dizain que j'ay faict pour Madame de Noailles, ma sœur, pour mectre au-dessus de sa devise au sepulchre de feu son mary qui ne sont pas des mieux faitz du monde. »

Cette année 1563 fut, en effet, fort occupée pour Ronsard, obligé de faire face aux attaques des Huguenots et fort empêché ainsi de souscrire au désir de François de Noailles. La lettre de celui-ci, qui explique en outre comment il désirait que le tombeau fût orné, n'est plus accompagnée du dizain dont il y est question. Quant au Girard dont il est parlé au début, c'est Bernard de Girard du Haillan, le futur historiographe de France, qui avait de grandes obligations à François de Noailles qu'il suivit dans son ambassade de Venise. Ces épitaphes sont transcrites dans le n° 6948 du fonds français de la Bibliothèque Nationale (f. 233.) La plus importante est en vers. C'est un petit poème qui contient en abrégé la vie et les actions d'Antoine de Noailles et dont les dimensions sont trop longues, en effet, pour qu'on pût songer à le graver sur le marbre d'une sépulture.

PAUL BONNEFON.

UNE PENSÉE DE PASCAL

« L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. »

Entre les Pensées de Pascal, il n'en est peut-être pas une seule qui ait été citée autant de fois que celle-ci. Comme on l'a fait remarquer, l'idée appartient à Montaigne qui a dit (liv. III, ch. 13, p. 337, édit. Louandre) : « Ils veulent se mettre hors d'eulx et eschapper à l'homme, c'est folie : au lieu de se transformer en anges, ils se transforment en bestes; au lieu de se haulser, ils s'abattent » Mais Pascal semble en avoir emprunté la forme concise à un auteur dont le nom est à peu près inconnu :

« Socrates... jugea bien que ce qui estoit premièrement necessaire à l'homme, c'estoit de savoir bien faire l'homme, *de peur qu'en voulant faire l'ange, il ne fist enfin la beste.* » Artus Thomas. *Comment, sur la vie d'Apollonius traduite par Vigenère*, I, 86, édit 1611.)

Pascal a-t-il connu ce passage d'Artus Thomas? Il est difficile de voir là une rencontre fortuite.

A. DELBOULLE.

NOTES AUTOBIOGRAPHIQUES RELATIVES A ANTOINE DU VERDIER, SIEUR DE VAUPRIVAS.

Le P. Niceron, dans la notice qu'il a consacrée à Antoine du Verdier, au tome XXIV de ses Mémoires, a recueilli peu de renseignements sur la famille et la vie intime de ce bibliographe. Il nous apprend simplement (p. 273 et 293) que du Verdier avait épousé Catherine des Gouttes dont il eut plusieurs enfants, entre autres Claude, poète à son tour, qui, dès 1597, était le seul survivant.

Les documents suivants, extraits du « Registre de la peste [1] » conservé aux archives municipales de Lyon, complètent ces données et nous révèlent à la suite de quelles catastrophes des neuf enfants qu'il avait du Verdier n'en garda plus que deux.

Le premier de ces documents, que je ne crois pas utile de reproduire parce que le second répète et complète ceux des faits qui nous intéressent [2], est le procès-verbal d'une enquête faite chez du Verdier le 12 novembre 1586 par Pierre de Montconys, « docteur ès droictz, conseillier en la seneschaucee et siège présidial de Lyon, l'un des députés de la santé, et Loys de la Chassaigne, commis du greffe à ladite santé ». Le Bureau de la santé ayant appris que la famille de du Verdier était atteinte de la « contagion », et qu'il avait contrevenu sur différents points aux ordonnances de police très sévères qui concernaient les pestiférés, avait envoyé les deux délégués nommés ci-dessus pour informer. A la fin de l'interrogatoire, du Verdier après avoir reconnu certains faits, faisant allusion à ses qualités et à ses hautes relations essaya de menacer, déclarant, « au surplus que l'on a tort de procedder aussy rigoureusement contre luy, et qu'il pretend s'en prevalloir en temps et lieu et avoir recours contre Messieurs de la ville pour ses dommaiges et interets et retardement des affaires du Roy, et qu'il ne se soucye qu'on le juge, qu'on le con-

1. Ce registre (Inv^re Chappe. vol. V, p. 62, reg. VI) est le recueil des délibérations, ordonnances et sentences du Tribunal de la Santé.

Voici ce qu'on lit dans l'*Inventaire Chappe* (5e volume, p. 3) au sujet de ce Tribunal :

« En l'année 1589, le roi Henri III, par des Lettres Patentes du 3 septembre, donna pouvoir et jurisdiction à ceux que le consulat nommeroit et commettroit pour la Direction de la Santé avec faculté de mulcter d'amende ceux qui contreviendroient à leurs règlemens.

L'expérience ayant fait connoitre que pour obliger les habitans à observer les Réglemens, il étoit nécessaire que les Commissaires de Santé eussent un plus grand pouvoir, le consulat obtint du même Roi de nouvelles Lettres Patentes le 10 may 1585, par lesquelles lesdits commissaires furent autorisés à mulcter les contrevenants à leurs ordonnances de peines pécuniaires et autres, suivant l'exigence des cas, pourvu qu'ils fussent au nombre de cinq. Entre lesquels il y en aurait deux de robe longue. Ces Lettres portent encore que lesdittes peines seroient executées comme pour fait de police, nonobstant toutes oppositions et appellations, et que les amendes seroient employées le temps de contagion à la nourriture des malades, et en autre temps aux besoins des pauvres des deux hôpitaux de la ville. »

Les dispositions de ces lettres furent confirmées par Henri IV. (Voir au surplus sur le Bureau de la Santé l'ouvrage intitulé : *L'ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse*, etc., chez Valancol, 1670.)

2. J'en retiens pourtant la première déclaration de du Verdier, « qu'il est aagé de quarante a quarante-ung ans ».

« Enquis combien il avoit d'enfans et qu'il sont devenu. A faiçi responce qu'il en avoit neuf à luy et une fille de sa femme. »

damne et qu'on l'absolve, d'aultant qu'il a moien de faire veoir le proces par une court de parlement où il y aura aultant ou plus de faveur que Messieurs de la ville, et se faict fort de faire renverser tant de sentences que l'on pourroit juger contre luy. »

Mais ces menaces n'étaient pas pour intimider le Bureau de la santé, muni de pouvoirs très étendus, et les poursuites continuèrent. Tout contrôleur des finances du Roy qu'il était, le sieur de Vauprivas se vit obligé de requérir quelques jours plus tard qu'on l'entendît « par forme d'atténuation » avant de procéder au jugement, et le 24 du même mois le même conseiller P. de Montconys se transporta avec son commis de greffe dans la maison des Terreaux où du Verdier s'était réfugié. Là celui-ci « dicta au commis les responses qui s'ensuyvent » :

Anthoine du Verdier, controolleur general des finances du Roy en la generallite de Lyonnois, voyant par certaine audition que l'ung des conseilliers de cette seneschaucee a faict de luy, et encores par recollement et confrontation de tesmoings, qu'on luy veult faire ung proces ou inquisition sur l'inconvenient qui luy est advenu en sa maison en la personne de cinq de ses enfans et aultres decedez de contagion en sadite maison, ne saichant a quelle occasion on faict cette procedure et a la requeste de qui, a requis ledit s^r^ conseillier de faire mectre par escript la narration qu'il veult faire de la verite du faict, ce que ledit s^r^ conseillier luy a octroye par forme d'atenuation.

Dict doncques que mercredy passe eust six sepmaines qu'une fille de sa femme aagee de dix-huict ans, nommee Loyse, devint mallade la nuict, et tint le lict tout le lendemain sans qu'aulcun de la maison se doubta que ce fut d'aultre malladye que commune, comme souvent elle estoit valetudinaire, jusques à ce que le lendemain jeudy, sur la nuict, une fille dudit du Verdier aagee d'onze a douze, ans nommee Jane, qui couchoit auparavant avec ladite Loyse, devint mallade d'une grande douleur de teste accompagnee de vaumissemens, de sorte que peu apres avoir este rapporte audit du Verdier une thumeur estre sortie a ladite fille en l'ayne du coste droit. Dont le lendemain, sur les huict heures du matin, il seroit alle en l'eglise des Augustins ou le s^r^ Françoys Fortis, penon du quartier, estoit entendant la messe, auquel il denonça ledict inconvenient[1], le priant luy envoyer ung barbier, ce qu'il feict une heure apres, lequel ayant visite la plus petite desdites filles a la porte de la maison, accompagnee de Jehan Berthaud, et faict lever ung cataplasme d'oignon broye, et aultres choses que sa femme avoit fait apposer sur la thumeur de sadicte fille, avoit juge ce estre de contagion ; auquel barbier avoit este lors dict qu'il y avoit une aultre fille mallade, a laquelle touteffoys n'estoit sortie aulcune thu-

1. D'après le procès-verbal d'enquête on lui reprochait non seulement d'être allé aux Augustins entendre la messe, mais « chez le secretaire de la ville et celuy de M. de Mandelot prendre passeport pour son filz ». A quoi il « faict response qu'il n'a esté aux Augustins à la messe, ny chez le secretaire de la ville et celuy de M. de Mandelot por demander passeport por son filz, ains seulement chez son penon qui luy feict ledit passeport, auquel temps il n'y avoit point eu encores de malades en sa maison ». Il résulte de ce passage que son fils Claude était absent pendant ces événements, et qu'il dut peut-être à cette circonstance d'échapper à la mort.

meur, mais estoit toute assopie et endormie, et parce qu'elle estoit au plus haut de la maison et qu'une petite chambriere et ung serviteur, nomme Jehan, qui avoient este laissez dans ladite maison seulz avec les dites mallades, ne l'eussent peu pourter, comme ilz disoient, et quelle ne fut peu venir sur ses piedz, ne fut visitee. Et s'estoit ledit du Verdier, dez le matin, et le reste de sa famille, retire en ung corps de logis separe et eslongne de quatre cens pas du susdit, laissant pour servir lesdites filles ledit serviteur et chambriere, et ledit Jehan Berthaud, luy envoya apres une femme, laquelle ayant accordee de sallaire, il feict entrer dans la maison pour le service desdites mallades.

Troys ou quatre jours apres, la plus grande de ses filles mourut entre jour et nuict, et fut enterree par lesdits serviteurs, chambriere et femme, le lendemain matin, au jardin de ladite maison, et troys jours apres, l'aultre fille alla a Dieu sur les deux heures du matin, qui fut de mesme enterree ledit jour, audit jardin, par ceulx que dessus, estant ledit du Verdier avec sa femme et enfans en l'aultre corps de logis avec un serviteur nomme Guillaume et une chambriere nommee Marie, tous bien sains, n'ayant nul mal audit corps de logis durant quinze jours, pendant lesquelz il manda prier le voyer de le venir veoir. Auquel il racompta son desastre et luy demanda permission de se remuer en la maison du feu greffier de Veyse, pres le port Sainct-Pol, qu'on lui avoit offert louer. Mais ledict voyer lui dict qu'on ne luy permettroit pas se loger au cœur de la ville, ouy bien en quelcune des extremitez.

Ledict serviteur Jehan, chambriere et femme, faisant les lessives, avoient pris mal, dont ladite chambriere seroit morte, et pour soulaiger de service les aultres deux, leur furent bailliees aultres deux femmes et ung barbier qui se presenta, lequel, ayant este frappe de contagion, mourut huit jours apres.

Seroit despuis advenu qu'en une chambre du corps de lougis, o ledit respondant s'estoit retire, une sienne fille de quatre ans auroit prins mal, laquelle visitee par Mre Nicolas, le barbier, fut apportee en aultre corps de logis avec les aultres mallades par l'une desdites femmes, et la seroit decedee bientost apres. Le mesme jour duquel deces seroient venuz ledit voyer, penon du quartier, ledit Jehan Berthaud, et ung nomme Tailleveau, qui a depose contre luy, lequel voyer s'estant enquis de luy de la mort dudit enfant, il leur en auroit dit la verite, laquelle il auroit ja faict scavoir a tous les voysins. Luy auroit en outre lors dict ledit voyer qu'il ne debvoit avoir faict enterrer les corps sans le faire scavoir audit penon, mais qu'il donna pour soulaiger les pauvres du quartier cens escus. A quoy ledit Verdier auroit respondu tout le voisinage avoir este asses adverty de la mort de chasque personne, et que nul se presentant pour venir prendre les corps on ne pouvoit moings faire que les enterrer pour eviter une plus grande corruption et putrefaction. En quoy il ne s'estoit aulcunement mespris, les ayant faict enterrer en son fondz sans incommodite d'aultruy, et en ung clos qu'il

y a de bourgs et lieux portans nom de ville qui ne sont pas de plus grande estendue, d'ailleurs qu'ayant fait marquer les places ou sesdits enfans estoient enterrez, son intention estoit avec l'ayde de Dieu faire lever et recueillir de la les ossements au bout de l'an et jour, les ensepvelir en l'ung des monasteres de la ville selon la piete paternelle et chrestienne et la faire du bien et aulmosnes selon que ses moyens pourroient porter et suyvant sa devotion. Et quant au don de troys cens escuz demande, qu'il ne falloit pas affliger davantaige luy, qui estoit desja asses afflige en son esprit grandement trouble par la perte irreparable de ses enfans, oultre ce que cest accident luy causoit une perte de biens et despence insupportable dont il se ressentiroit par plusieurs annees, n'ayant qu'un mediocre revenu, que a peine pouvoit baster pour subvenir a son entretenement et des siens, et que, s'il avoit de l'argent, il l'emploieroit à l'acquitement de ses debtes. Luy disant en outre ledit voyer qu'il ne debvoit avoir envoyé son serviteur ny sa chambriere en la ville, il auroit respondu que luy, sondit serviteur, chambriere et famille, n'ayans converse aulcunement avec lesdits mallades, et estant en bonne sante sans leur estre advenu aulcun inconvenient jusques audit jour, il avoit envoye ledit Guillaume son serviteur, troys ou quatre foys a la ville, apres en avoir demande advis audit Jehan Berthaud, commis du penon audit quartier, qui lui avoit dict qu'il n'y avoit point de dangier, et que luy mesme y pouvoit bien aller, dont ledit voyer luy avait faict deffences de ne plus envoyer personne de sa maison dehors. Ce que ledict du Verdier n'avoit aussy delibere faire, et n'est sorty ny aulcun des siens, despuis jusques au jour qu'il se seroit remue sur les terreaux. Lequel du Verdier a cause dudit dernier accident auroit lors demande permission audit voyer de changer de lieu en quelque coing de la ville, mais il luy avoit faict entendre qu'il y avoit ordonnance, par laquelle n'estoit loysible a aulcun de se remuer d'ung lieu à aultre dans la ville, ouy bien dehors. Dont ledit declarant auroit este contrainct demeurer tousjours en ladicte maison. Jusques a ce que ses deux grandes filles prestes a marier et ung filz de bonne esperance aage de neuf ans, qui couchoit avec luy, ayant este attainctz tout a coup de la malladie, il leur auroit baille un barbier pour les penser, et le mesme jour faict presenter requeste à Messieurs les deputez de la sante, expositive de ce que dessus tendante a ce qu'il luy fut permis d'aller avec le reste de sa famille sain et sauf en une maison, au bout des terreaux, pres le Rhosne [1].

Mais, ayant differe d'appoincter cette requeste jusques au lendemain, ledit du Verdier voyant n'avoir lict ou coucher ny aultre reduict en ce lieu la, que il se sauva sur les Thuyles, en voyant le peril eminent de sa vie consister au retardement, auroit ete contrainct sur les onze heures du soir se retirer en ladite maison des terreaux, ou il feut

1. Dans la première enquête, du Verdier déclare que ceux de ses amis qui s'entremirent pour obtenir cette permisson « ne peurent estre ouys, et que Messieurs de la sante et le voyer l'ont marchande, comme l'on marchande la chair à la boucherye ».

accompaigne de plusieurs de ses voysins et aultres, la ou il est encores avec sa femme et le reste de ses enfans, y ayant demeure dix-neuf jours sans avoir aulcun mal Dieu graces, et troys ou quatre jours apres qu'il s'y seroit retire, sesdites grandes filles et son petit filz seroient decedez à Chateau Gaillard, a sa grande perte et desolation pour avoir perdu des enfans qu'il aymoit plus qu'ung pere ne peult aymer ses enfans. Voila la verite du faict sur lequel le dit voyer, pour aultant qu'on ne luy a crache au bassin, et, selon sa costume, est instigateur envers lesdits sieurs deputez contre ledit respondant qu'il a faict sonder par plusieurs foys, s'il vouloit offrir quelque chose et qu'il n'en seroit jamais plus parle aultrement, qu'il alloit faire assembler lesdits sieurs deputez pour le condamner a une grosse amande, qu'on ne le laisseroit sortir de sa maison qu'il ne l'eust payee, voyre qu'on le meneroit a Sainct-Laurent. A quoy ledit Verdier auroit replicque à ceulx qui luy auroient porte cette parolle, qu'il n'avoit faict chose qui fut subjecte à amande et que s'ilz estoient ses amys ils ne luy tinssent point telz fascheux propos, que tant s'en fault qu'il voulut bailler de l'argent, que au contraire il en pensoit retirer pour recompense des pertes par luy souffertes et encourues pour avoir exerce sa charge la presente annee qu'il n'auroit peu s'absenter de la ville et se retirer en Forestz a cause de la contagion, comme il eust faict s'il n'eust este en exercice de son office. Il s'esbahit doncq grandement qu'on veuille faire ung proces contre luy d'un pas rien et s'il fault dire ainsy d'une mousche ung elephant, ne pouvant estimer sinon que ce soit par la hayne et malveillance qu'aulcuns desdits deputez lui peuvent porter qui seroient en cela ses juges et parties, comme sera declare en temps et lieu, si besoin faict. Car on ne faict telle instance contre aultre quelconque, combien que une infinite de personnes, qu'il desclairera, chez lesquelz le danger a este et est, les maistres et serviteurs n'ont pas demeure huict jours sevrez, et sont allez et vont par tout sans qu'on leur en dye mot. S'estant au reste ledit du Verdier porte en cest affaire si prudemment qu'il ne peust poinct avoir oultrepasse les ordonnances, que lesdits deputez puissent avoir faict, desquelles touteffoys il n'a eu cognoissance et ne luy ont este notiffiees. Et quant aux serviteurs et chambriere qui sont allez par la ville durant les premiers quinze jours qu'il n'y a eu deffence a luy faicte ny mal au corps de logis ou ilz estoient ; ilz n'ont eu aulcun mal et sont de present en bonne sante. Il ne s'estonne doncq de cela, s'appuyant sur son innocence et justice de sa cause, esperant que Dieu le gardera de tous calomniateurs et faulx accusateurs, qui par malice ou envye, comme c'est la costume que les gens de bien sont tousjours persecutez, luy jectent ce chat entre les jambes et luy veullent faire croire qu'ayant perdu ses enfans il a beaucoup gaigne. Dict en oultre que des tesmoings qui ont este examinez, assavoir lesdits Jehan Berthaud et Tranchant ont depose contre luy, en hayne de ce qu'il n'a volu faire offre d'argent, comme ledit voyer lui auroit demande en leur presence, d'avantaige ont este briguez soubz la promesse que ledit voyer leur a faict

que ceulx de leur quartier auront part en l'amande, a laquelle ledit du Verdier sera condamne.

Requiert (sic) par ledit du Verdier les susdites declarations et choses sur escriptes estre inserrees au proces pour s'en servir en temps et lieu, ce que luy a este octroye et n'a signe pour estre infecte. Signe : de Montconys; de la Chassaigne, commis du greffe.

J'ignore ce qui advint du procès. Mais il ressort d'un autre document inséré plus loin au même registre que le malheureux du Verdier n'en avait pas fini encore avec la peste. Il avait apporté la contagion avec lui dans la maison des Terreaux où il s'était réfugié, et deux de ses filles y moururent encore. En effet, on lit à la date du 19 décembre de la même année :

Sur la requeste a nous presentee par M. Claude du Verdier, controoleur des finances du roy en la generalite de Lyonnois, tendant a ce que, attendu que puis peu de jours en ça nouveau accident de contagion estoit advenu en la maison ou il s'estoit retire pour faire sa quarantaine, de laquelle seroient decedees deux aultres de ses filles, tellement que luy et sa femme auroient este contraintz de changer et se retirer en aultre logis, ou pour l'incommodite ilz ne peuvent habiter, requeroit par ce, qu'il luy fut permis de sortir hors ladite ville pour se retirer en l'une des maisons qu'il a en Forestz. Ladite requeste mise en deliberation et eu esgard a ce que ledit Verdier pourra porter la contagion au lieu ou il pretend se retirer, par la frequentation qu'il fera avec les personnes saines, comme il a faict par cette ville, quelques deffences qui luy en ayent este faictes par les ordonnances sur ce publyees, a este ordonne que il parachevera la quarantaine en la maison ou il s'est retire avec deffence de sortir d'icelle ni frequenter par ville, a peine d'amande arbitraire, jusque a ce que aultrement par nous soit ordonne.

Je ne voudrais tirer aucune conclusion téméraire de ces faits; il me paraît utile cependant de rappeler qu'à cette époque la liste des publications de du Verdier qui avait grossi jusque-là assez régulièrement, s'arrête tout à coup. D'autres documents révéleront peut-être ce qu'il faut penser de cette coïncidence, s'il y a là simple hasard, ou si réellement ce fut cette effroyable série de malheurs qui détourna ce grand amateur de lettres et de livres des choses littéraires.

FERDINAND BRUNOT.

SUR LA DATE D'UNE LETTRE DE VOLTAIRE (1751)

Dans une lettre écrite de Berlin au duc d'Uzès, Voltaire lui disait :

Je ne suis guère à portée, à la cour du roi de Prusse, de lire les thèmes que les écoliers composent pour des prix de l'Académie de Dijon; mais sur l'exposé que vous me faites, je suis bien de votre avis; il me paraît même très indécent qu'une Académie ait paru douter si les belles lettres ont épuré les mœurs. Messieurs de Dijon voudraient-ils qu'on les crût de malhonnêtes gens? Des gens de lettres ont quelquefois abusé de leurs talents; mais de quoi n'abuserait-on pas? J'aimerais autant qu'on me dît qu'il ne faut pas manger, parce qu'on peut se donner des indigestions. Irai-je dire à ces Dijonnais que toutes les Académies sont ridicules, parce qu'ils ont donné un sujet qui a l'air de l'être? Tout cela n'est autre chose qu'une méprise, et qu'une fausse conclusion du particulier au général.

Je ne connais pas non plus les petites brochures contre M. de Montesquieu....

Cette lettre est datée, dans l'édition de Kehl, du 14 septembre 1751; et cette date est bonne. Beuchot (suivi par M. Moland) a changé le millésime, et daté la lettre du 14 septembre 1750; à tort évidemment, comme on le voit par la lettre que Jean-Jacques Rousseau écrivait à M. Petit le 19 janvier 1751 :

Une longue et cruelle maladie, dont je ne suis pas encore délivré, ayant considérablement retardé l'impression de mon discours, m'a encore empêché de vous envoyer les premiers exemplaires, selon mon devoir et mon intention. Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien en faire mes très humbles excuses à l'Académie... Ayez encore la bonté de me marquer le nombre d'exemplaires que je dois envoyer...

C'est dans les premières semaines de 1751 que le premier discours de Rousseau a paru; et c'est dans le courant de cette année que le duc d'Uzès et Voltaire ont pu échanger leurs idées au sujet de ce discours.

EUGÈNE RITTER.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite* [1]).

Appelant, s. m., celui qui appelle d'un jugement :

XIVe s. S'*appelant es*, ta cause d'appel di.

(Eust. Deschamps, VII, 30, A. T.)

1437. Les subgictz de l'*appelant* povent estre traitez en toutes causes réelles en la court du seigneur de qui ilz ont appellé.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, II, 333, Beautemps-Beaupré.)

1453. L'*appelant* de la cour subjecte doit faire ajourner en cas d'appel le seigneur ou son officier duquel il a appelé.

(*Cout. de Touraine*, 194, d'Espinay.)

Appesantissement :

1570. Nous sommes donc appesantis de corps corruptible, et sçachans la cause de cest *appesantissement*... nous ne voulons pas estre dépouillez du corps, ains estre vestus par dessus de son immortalité.

(Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, II, 25.)

Appétence :

1568. L'ire et volonté et *appetence* qui se monstrent ès enfans incontinent qu'ilz sont nez.

(Loys Le Roy, *Polit. d'Aristote*, 905.)

Appliquer :

XIIIe s. Le chevalier... se *appliqua* pour les garder la premiere nuyt tout armé sur son cheval.

(*Les Sept Sages*, 37, G. Paris.)

Id. Or donc *applique* ton engin.

(*La clef d'amors*, Appendice, 62, Doutrepont.)

1313. Et par contumasses les applikierent (les terres) et confiskierent a leurs taules et kierues et a leur demaine.

(Cité ap. Houdoy, *Chap. de l'hist. de Lille*, 98.)

Appontement :

1789. Il a fallu mettre des planches pour servir d'*apontements* dans la chambre de l'alcôve du presbytère de cette paroisse.

(Cité ap. Célestin Port, *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, 227.)

1. Voir t. I, n° 2, 15 avril 1894, p. 178; n° 4, 15 octobre, p. 486; — t. II, n° 1, 15 janvier 1895, p. 108.

Apprécier :

1391. Et quant aux monstreées sur les restablissemens, le monstreur ne sera point contraint de monstrer les choses restablies ou cas qu'elles seront *apreciees* et ne seront en essence.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 365, B-B.)

Appréhender :

XIIIe s. Li communs de Blésois, veans et sentans et *apprehendans* sensiblement que cestes acoustumances leurs estoient greveurs et moult dommaigeurs.

(*Statuts des vignerons Blésois*, 4, A. Dupré.)

Appréhensif :

1372. Tous sentimens qui sont au corps si naissent et viennent de la puissance *apprehensive*.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, III, 6, édit. 1522.)

XV. s. Engin subtil, parler doulx et humain,
Apprehensive et mémoire tenable.

(Jeh. Robertet, dans les œuvres de Chastellain, VIII, 353, Kervyn.)

Apprêts :

XVe s. Nulle part en lieu chrestien ne sentoient, ne ne veoient *apprest* qui leur servist touchant la croisee.

(Chastellain, *Chron.*, V, 50 Kervyn.)

Id. Carneades en parler net et prest...
Georges imyta et toujours montré s'est
En ses escripts de grant et noble *apprest*.

(Jeh. Robertet, dans les œuvres de Chastellain, VII, 355, Kervyn.)

Id. Quant je les veiz deliberez et prestz
D'aller avant et faire leurs *apprestz*.

(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 16 r°, édit. 1540.)

Approbation :

1396. Procuracions, vidimus, coppies, *approbacions* de Seaulx.

(*Cout. de Dieppe*, 33, Coppinger.)

Apres-diner :

1401. Le lundi VIe jour de juing MIIII^e et ung de l'*apres diner*.

(Cité ap. Houdoy, *La halle échevinale de Lille*, 42.)

1451. Incontinent a l'*après-diner* d'icelui jour, me parti de la ville de Bruxelles.

(*Lettre de duc de Bourgogne*, ap. Chastellain, *Chron.*, II, 239, Kervyn.)

Aqueduc :

1553. Sur le tiers pont est un *aqueduct* accommodé pour passer une fontaine d'une montagne à l'autre.

(Ch. Estienne, *La guide des chemins de France*, 72.)

1557. *Acqueduct* cimenté.

(Jacques Pineton, dans les *Antiquités de Nismes* par J. Poldo d'Albenas.)

Arasement :

1367. Pour faire la vouste de la chappelle et la massonnerie de la dicte vouste et du hault oratoire au haut de la viz qui y joint, c'est assavoir d'au dessus des chapitreaux jusques a l'*arasement* du dessus de la dicte vouste.

(*Comptes de Macé Darne*, 72, Joubert.)

Arbitrairement :

1397. Sur peine d'estre punis par nous *arbitrairement* en corps et en biens.

(Cité dans les *Preuves de l'histoire de Bourgogne*, t. III, 125, édit. 1748.)

1411. Il sera semblablement tenu et contrainct de rendre et bailler les dites choses au dit lignaigner sans riens lui en païer, et l'amendera *arbitrairement*.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 559, B.-B)

Arbitre, s. m., volonté :

XIIIe s. Il ont franc *arbitre* de bien faire ou mal.

(Philippe Navarre, *Des quatre temps d'âge d'homme*, 5, A. T.)

1395. Tres chiers filz... qui par vostre franc *arbitre* gardans ses commandemens pouez congnoistre avec les angelz et le secret des plannetes erratiques.

(Eust. Deschamps, VII, 293, A. T.)

XIVe s. Car puisque par moy fu fais hom,
J'y mis franc *arbitre* et raison.

(J. Le Fèvre, *Lamentations de Mathéolus*, III, 2327, Van Hamel.)

XIVe s. *Arbitres*, pooirs ensi ou autriment faire.

(*Li Ars d'amour*, Glossaire, I, XLVI, Petit.)

Arbuste :

1516. Fleuves courants, *arbustes*, plantes, graines.

(Guill. Michel, *Eglog. de Virgile*, 1°, édit. 1540.)

Soubz les rainceaulx des *arbustes* nommez.

(*Id.*, 2vo.)

Archée :

1611. Les cabalistes l'appellent Zamael, et Paracelse *archee*, c'est à dire la chaleur ou vertu de nature agissant dans les entrailles de la terre.

(Artus Thomas, *Commentaires sur la traduction d'Appollonius Thyanéen* par Vigenère, II, 67.)

1628. L'*archee* qui dispose tous les artifices vulcaniques.
(Planis de Campy, *Hydre morbifique exterminée*, 534.)

Archéologie :
1632. Henricus Spelmanus... qui a fait le glossaire de l'*Archaiologie*.
(Peiresc, *Lettres*, II, 319, Tam. de Larroque.)

Archichancelier :
1507. Monsr Jacques archevesque de Treves, électeur et *archichancelier* en Gaule.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 510, Stecher.)

Archidiaconat :
1558. Après laquelle abjuration, il eut absolution de son péché, et fut remis en honneur et en son opulent *archidiaconat*.
(Sperit Rotier, *Antidotz contre la peste d'hérésie*, 149.)

Archiducal :
XVe-XVIe s. Un chapeau *archiducal* et trois grosses plumes blanches pendant au derrière.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 251, Stecher.)

Archiduché :
1512. La haute Pannonie est ore l'*archiduché* d'Autriche.
(J. Le Maire, *Illust.*, II, 318, Stecher.)

Archiduchesse :
1504. Madame Jeanne, *archiduchesse* tres digne fille au roy Ferdinand d'Espaigne.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 101, Stecher.)

XVIe s. Sa fille véritablement *archiduchesse*.
(*Chron. Bordeloise*, I, 160, Delpit.)

1609. L'infante *archiduchesse*.
(Claude Virey, *L'enlèvement innocent*, 78, Halphen.)

Archiépiscopat :
1640. L'an unzieme de l'*archiépiscopat* de tres reverend pere en Dieu Monseigneur Jehan Juvenal des Ursins.
(Coquillart, *Œuvres*, II, 307, bibl. elz.)

Archipel :
1512. Si fait tant qu'il parvint jusqu'en la mer qu'on dit *l'archipel*.
(J. Lemaire, *Illust.*, I, 95, Stecher.)

1519. Au milieu de cet *archipelague*.
(Voy. d'Ant. Pigaphetta, 335, Schefer.)

Architecte :
1510. Simple ouvrier et *architecte* que je suis.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 397, Stecher.)

1529. Le dit Bramant estoit le plus excellent *architecte* de son temps.
(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° LXX r°)

Architecture :

1510. Mes outilz d'*architecture*.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 399, Stecher.)

1516. Aristote de Boulongue, homme érudit en noble philozophie de *architecture*.
(*Mirouer historial de la France*, 153 v°.)

1529 Il est tres excellent en ordonnance d'*architecture* antique.
(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° XIV.)

Archives :

1537. Un jour revolvant les registres et *archives* du Capitole.
(De la Grise, *Marc-Aurèle*, XII.)

Aréopagite :

1512. Le grand conseil des prestres et philosophes nommez *Areopagites*.
(J. Le Maire, *Illust.*, II, 225, Stecher.)

Argémone :

XVIe s. La passe-fleur fleurit longtemps après l'*argemone*.
(Du Pinet, *Pline*, XXI, 23.)

Argenterie :

1289. Les argentiers de l'an MCCLXXX et V rendirent leurs comptes de l'*argenterie*.
(Cité ap. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, 231.)

Argonaute :

XVe-XVIe s. L'histoire des *Argonautes*.
(Seyssel, *Appian*, *Guerres civiles*, 220, édit. 1544.)

1512. Et quirent les hautes aventures, en la compagnie de Jason et Hercules et les autres *Argonautes*.
(J. Le Maire, *Illust.*, II, 40, Stecher.)

1520. Ung des *Argonautes*, gens de fier courage et mauvais.
(Fabri, *Rhét.*, 1, 89, Héron.)

Argumentateur :

1539. Je voudroy que nostre grand *argumentateur* s'approchast.
(Gruget, *Lec. de P. Messie*, 681, édit. 1610.)

1574. O substils *argumentateurs* et fallacieux légistes!
(Jaques Tigeon, *Œuv. de S. Cyprien*, 171.)

Aromate :

XIVe s. Encens et *aromates* de tres doulces odeurs.
(Jeh. de Vignay, *Mir. historial*, III, 83, édit. 1531.)

XVe s. Autels...
De doulx encens et d'*aromates* dignes
Parfumez.
(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 7 vo, édit. 1540.)

Arquebusade :
1475. A telle semonce ne fut repondu que a grands coups d'*arquebuzaides*.
(*Chron. des chanoines de Neuchatel*, 36, Berthoud.)

Arrache-pied (D') :
1515. D'*arrache-pied* quand le faucon a pris,
Il luy convient vervelles de hault pris.
(Colin Bucher, *Poésies*, 205, Denais.)

Arrenter :
1213. Li eskievin qui adont furent eskievin et li parent à l'enfant *arenterent* la maison Gontier de la Rihaigne.
(Cit. ap. d'Herbomez, *Dialecte du Tournaisis*, 4.)

Arrêté :
1414. L'*aresté* et fin de compte precedent.
(Cité ap. Coyecque, *Hôtel-Dieu de Paris*, II, 55.)

Arrête-bœuf :
1545. Ononis ou *arreste-bœuf* croist en terre grasse cultivée, en terre glutineuse.
(Guill. Guéroult, *Hist. des Plantes*, 44.)

XVIe s. L'*arreste-bœuf*, dite des Grecs ananis et ononis, elle jette a force branches.
(Du Pinet, *Pline*, XXVII, 44.)

Arrière-boutique :
1508. En cave ou cellier ou *arrière-boutique*.
(*Statuts des apothicaires*, ap. Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations de Rouen*, 559.)

Arrondissement :
1529. O est modèle pour les panses et *arrondissemens* de aulcunes autres lettres que de luy.
(Geofroy Tory, *Champ fleury*, fo VIII, ro.)

Arsenal :
1395. A Venise, a ung grant lieu clos et bien fermé de murs et de mer, que l'on appelle *archenal*.
(D'Anglure, *Le saint voy. de Jérusalem*, 98, A. T.)

Arthrite :
1680. Le beau nom d'*arthritis* dont on a baptisé une goutte fort ordinaire.
(Mme de Sévigné, *Lettres*, VII, 44, Hachette.)

Comme il ne s'agit encore que de l'*arthritis* cela me met l'esprit en repos.

(Idem, *ibid.*)

Arum :

1545. La racine *d'arum* se mange comme celle du navet.

(Guil. Guéroult, *Hist. des plantes*, 52.)

On trouve plus souvent la forme *aron* jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Aruspice :

XVe-XVIe s. Des *aruspices* et divineurs.

(Seyssel, *Appian guerres civiles*, 473, édit. 1544.)

1520. La responce des *aruspices* et devins.

(Guill. Michel, Trad. de Justin, 95 r°, édit. 1540.)

1546. *Auruspice.*

(*Trad. de Pollidore Vergile*, 59 r°.)

Aspect :

XVe s. Son fons, son cœur, son intention toute
Sont en l'*aspect* de Dieu qui les regarde.

(Chastellain, VI, 237, Kervyn.)

1513. Plaise à toz nous garder des mauvais *aspecz* des corps celestes.

(*L'estoille du monde*, chap. XX.)

1529. En droict *aspect.*

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° XXIV v°.)

Asperge :

1387. Lors doit aler en queste aux fouges pour les racines qu'ilz mengent et de l'*esperge.*

(G. Phébus, *La chasse*, 149, Lavallée.)

Les racines de la fouchiere et de l'*esparge.*

(Idem, *ibid.*, 59.)

Asperser :

1519. Le roz pour faire pair avec eulx se tira sang de la main et *aspersa* le sang sur son corps.

(Voy. d'Ant. Pigapheta, 335, Schefer.)

1548. Tous *aspersés* d'eau bénite.

(Rabelais, IV, 14, Burgaud.)

1620. Ceux qui les gouvernent (les abeilles) les *aspersent* d'eau d'absinthe.

(Diderot, *Lettre à Mlle Voland*, 30 septembre.)

1760. Le commissaire *aspersa*, se mit à genoux, fit sa prière.

Dans Godefroy l'hist. de ce verbe commence en 1610 et finit en 1680.

Aspirant :

1496. Les *aspirants* a la maistrise des dicts mestiers.

(*Statuts des peintres*, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anciennes corporations de Rouen*, 746.)

1671. Les *aspirans* à la maistrise doivent estre examinez avant qu'estre receus.

(*Us. et Coutumes de la mer*, 411.)

1719. Après que les *aspirants* auront été reçus.

(*Statuts des baigneurs*, ap. Ouin-Lacroix, 570.)

Aspre :

1547. Les *aspres* que l'on apporte aux dicts thresoriers des Daces.

(Voyage de Monsieur d'Aramon, 42, Schefer.)

Assablement :

1629. Vous aurez des vers de M. Remy sur l'*assablement* de l'embouscheure du Var.

(Peiresc, *Lettres*, II, 45, T. de Larroque.)

1670. Atterrissemens ou *assablemens* de grandes et longues motes de sable.

(*Termes de marine*, 524.)

Ce mot manque dans les Dictionnaires.

Assemblage :

1493. Avecque doubles fers et poincements et tout aultre *assemblaige* comme a lad. charpenterie est requis.

(*Doc. inédits sur Commynes*, 171, Fierville.)

Assentiment :

XIVe s. Adonc respondirent tous d'un *assentiment*.

(Jeh. d'Arras, *Mélusine*, 75, bibl. elz.)

1403. La plus grant partie furent d'*assentiment* que ledit Joffroi fut receu.

(Nic. de Baye, *Journal*, I, 67, Tuetey.)

Assermenter :

XIIe s. Si com il sunt tut *asermenté*.

(*Fragment d'Aspremont*, 322, Romania, XIX, 214.)

1356. Faire enregistrer leur jugement par un clerc *assermenté*.

(Cité ap. Desmaze, *Curiosités des anciennes justices*, 26.)

Assigner :

XIIe s. Clers i mist pour servir, rentes i *asigna*.

(Wace, *Rom. de Rou*, chron. ascendante, 249, Andresen.)

Id. Treis parties i *asignerent*.
Dunt la primere Asye apelerent.

(Beneeit, *Ducs de Normandie*, I, 217, Michel.)

Assimilation :

XIVe s. Le tiers (effet spirituel de la communion) est *assimilation* speciale.

(Jeh. de Vignay, *Mir. historial*, IX, 33, édit. 1531.)

Assimiler :

XIVe s. Par le sacrement de Eucharistie est souverainement *assimilee* l'église militante a la triumphante.

(Idem, *ibid.*)

Assistance :

1428. Que a mon dit seigneur et a ses gens face toute ayde, confort et *assistence.*

(Ghill. de Lannoy, 239, Potvin.)

1440. Lour baillant prompte assistance..., voir a l'encontre des haults barons.

(*Chron. des chanoines de Neuchatel*, 17, Berthoud.)

Assister :

1372. Aucuns des anges sont toujours *assistans* devant Dieu par contemplation.

(Corbichon, *Propr. des choses*, II, 7, édit. 1522.)

Associé, s. particip. de associer :

1615. S'il y a plus d'argent en quasse qu'il ne faut pour l'équipage et provision des navires, il se repartit a chacun des *associez*, au prorata de ce qu'il a mis de fonds.

(Montchrestien, *Écon. politique*, Funck-Brentano.)

Assoupissant :

1552. Soporifer, qui induit à dormir, endormant, *assoupissant.*

(Ch. Estienne, *Dict. latin.*)

Assoupissement :

1531. The desyre to slepe, l'*assoupissement.*

(Du Guez, *Grammaire*, 906, Génin.)

Assurance :

XIIe s. Et faite soit l'*asseurance*
De tenir ceste couvenance.

(Gautier d'Arras, *Eracle*, 5590, Löseth.)

Assureur :

1671. L'asseuré sera tenu de notifier a ses *assureurs* les avaries de la marchandise.

(*Us et Coutumes de la mer*, 227.)

Astérisque :

1570. Quelques signes faits en mode d'estoilles..., lesquels signes ils appellent *astériques.*

(Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, II, 209.)

Astre :

1372. Elles (les étoiles) sont aussy appelées *astres*, pour ce que aucunes d'elles sont fichees au firmament ainsy comme clous fichez en la circonférence d'une roe de charrette.

(Corbichon, *Propr. des choses*, VIII, 23, édit. 1522.)

XVe s. L'*astre* irradiant dont les ignees pointes aguillonnent ma faible nature.

(Jeh. Robertet, ap. Chastellain, *Œuvres*, VII, 181, Kervyn.)

Id. Des escumes de mer loing exposees
Souvent estoient les *astres* arrousees.

(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 28, édit. 1540.)

Astronomique :

XIVe s. La voie *astronomique*
D'Alexandre, qui a sa diction
Mist le monde.

(Eust. Deschamps, V, 189, A. T.)

1547. L'année *astronomique*.

(Mizauld, *Mirouer du temps*, 89.)

Astucieux :

XIVe s. Le regnart *astucieux*.

(Jeh. de Vignay, *Mir. historial*, IX, 137, édit. 1531.)

1527. Une vieille subtile et *astucieuse*.

(Fr. Dassy, *Peregrin*, 96 r°, édit. 1533.)

1532. En ce lieu feray mention de quelque chose qui doit advertir les gens d'armes et les rendre plus advisez et *astucieulx* en la guerre.

(Pierre Desrey, *Mer des croniques*, 169 v°.)

Atellanes :

1557. Fables *atellanes*.

(*Recueil des païs*, 488.)

1570. Les joueurs des *atellanes*.

(Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, 46.)

Athéisme :

XVIe s. Ce preud'homme Aretin, auquel les Florentins, ses compatriotes, ont fait cestuy epitaphe digne de luy et de son *athéisme*.

(Bon. Des Périers, *Œuvres*, II, 376, bibl. elz.)

Athlète :

1545. Les lutteurs nommez des Grecs *athletes*.

(Guill. Guéroult, *Hist. des plantes*, 514.)

1547. *Atnietes* ou vaillants lutteurs.

(Jan Martin, *Vitruve*, 121 v°.)

Atomistique :

1863. La perscrutation intime et *atomistique* de la vie.

(Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, IV, 402.)

Atonique :

1766. Une espèce d'engourdissement *atonique*.

(Raulin, *Traité des fleurs blanches*, I, 101.)

Atrium :

1627. Les nobles gardoient anciennement dans leur *atrium* ou antisale les bustes de leurs prédecesseurs.

(Louis Savot, *Médailles antiques*, 22.)

Attenter :

1302. Vous *attentés* a l'encontre de l'accord dessus dit.

(Cité ap. Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 462.)

1330. Qu'il ne facent ne *attemptent* contre ycelle (grâce).

(*Cart. de Flines*, II, 507, Hautcœur.)

Attique :

1542. Toutes les urbanitez *attiques*.

(Est. Dolet, *Epit. fam. de Cicéron*, 15 v°).

Attirail :

xve s. Craon, Cures, l'Aigle et le Bressoire,
Accourent pour veoir l'histoire;
La Rochefouquault, l'Amiral,
Aussi Beuil et son *atirail*.

(*Le franc archer de Baignolet*, à la suite des poésies de Villon, bibl. elz.)

Attrape-mouches :

1700. La scabieuse, le souci, le muscipula ou *attrape-mouches*.

(Liger, *Maison rustique*, II, 42.)

Attrister :

xve s. Entre tant de tribulations et miseres qui *l'attristoient*.

(Chastellain, *Chron.*, II, 7, Kervyn.)

Id. Pleure, povre *attristee* mere.

(Idem, *ibid.*, I, 38.)

(*A suivre.*) A. Delboulle.

COMPTES RENDUS

Fénelon et Bossuet. *Etudes morales et littéraires*, par L. Crouslé, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, H. Champion, libraire, t. I, 1894; t. II, 1895. Deux volumes de XIX-573 et 691 pages in-8.

Depuis quelques années, Fénelon n'est plus guère en faveur dans l'Université : si l'on s'y efforce, avec un zèle des plus louables, de concilier l'admiration et la sympathie, non seulement au génie, mais encore au caractère de Bossuet, on n'y dépense pas moins d'ardeur et de talent à dépouiller son rival de sa pure et gracieuse auréole.

Mais rien ne pouvait être plus dangereux pour la mémoire de Fénelon que le récent ouvrage de M. Crouslé. Il ne s'agit pas là, en effet, d'un développement brillant dont la virtuosité même met toujours en défiance, sinon la foule, du moins les gens sérieux; il ne s'agit pas davantage d'un pamphlet, où la continuité du blâme traduit le dénigrement systématique. Nous avons affaire à un auteur grave et consciencieux, l'un des maîtres les plus appréciés de la Sorbonne, et dont les jugements empruntent à sa longue expérience, comme à la dignité de son caractère, un surcroît de force et d'autorité. Nous sommes en présence d'une œuvre calme et réfléchie, longuement étudiée, fortement documentée, où l'érudition la mieux informée est jointe à la psychologie la plus fine et à l'analyse la plus minutieuse. Ceux-là seuls se feront une idée du travail énorme que s'est imposé M. Crouslé, qui auront cherché à vérifier sur les textes l'exactitude de ses citations et à contrôler pièces en main la justesse de ses déductions[1].

La langue ferme, et sobre à dessein, s'élève parfois jusqu'à l'éloquence; et malgré sa sévérité pour l'archevêque de Cambrai, l'auteur montre partout la plus parfaite bonne foi et même, par-ci par-là, une volonté bien arrêtée de ne pas user contre Fénelon de toutes ses ressources.

Quoique je n'adopte pas toutes ses conclusions, je me reprocherais de ne pas proclamer bien haut l'admiration profonde que m'inspire cette œuvre, l'une des plus considérables et des plus sérieuses que nous aient données l'histoire et la critique littéraires en ces dernières années. Et l'on me permettra d'ajouter que les âmes religieuses seront reconnaissantes à M. Crouslé d'avoir traité avec la gravité qu'elle mérite la querelle de Bossuet et de Fénelon, d'en avoir vu toute l'importance, et d'avoir si bien montré comment la perfection chrétienne concilie le désir du bonheur, indestructible dans le cœur de l'homme, avec le culte désintéressé auquel a droit la majesté divine.

M. Crouslé a commencé par étudier minutieusement la vie de l'archevêque

1. Et, à ce propos, ceux-là regretteront sans doute comme moi que les notes et les renvois, au lieu d'être placés au bas des pages, aient été rejetés à la fin de chaque chapitre.

de Cambrai, et parmi ses écrits, ceux qui ne furent pas composés à l'occasion de l'affaire du quiétisme.

Il y a là, en dehors de toute autre considération, une histoire littéraire de Fénelon d'un rare mérite. Ses ouvrages y sont analysés et appréciés avec une sûreté de coup d'œil qui laisse rarement prise à la critique : Fénelon est mis à sa véritable place au milieu des écrivains du grand siècle, et les reproches que lui adresse M. Crouslé, au point de vue littéraire s'entend, quoique sévères parfois, sont presque toujours justifiés.

Il me paraît pourtant n'être pas dans le vrai, quand il va chercher de préférence dans le *Télémaque* l'expression des théories politiques de Fénelon. Le *Télémaque* est avant tout un roman, et, quelque chimérique qu'on suppose l'esprit de son auteur, on ne saurait sans injustice l'accuser d'avoir cru applicables dans la pratique toutes les théories où s'est jouée son imagination. C'est pourtant ce que fait M. Crouslé quand, prenant à la lettre certaines maximes de Mentor, il trouve Bossuet plus libéral que Fénelon, et écrit de celui-ci : « On ne peut nier qu'il attribue au prince, sans aucune réserve, la plénitude du pouvoir législatif et le droit de disposer arbitrairement de la condition des citoyens; ce qu'on chercherait en vain dans Bossuet » [1].

Mais comment ce prétendu droit se concilierait-il avec les textes suivants de l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, que je trouve dans M. Crouslé lui-même? « N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles? L'avez-vous dédommagé, comme un particulier l'aurait fait, quand vous avez pris sa maison, ou enfermé son champ dans votre parc, ou supprimé sa charge, ou éteint sa rente?... N'avez-vous point toléré des enrôlements qui ne fussent pas véritablement libres? Laisser prendre des hommes sans choix et malgré eux, faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée par son chef; arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix, quinze ans dans le service où il périt souvent de misère, dans les hôpitaux dépourvus des secours nécessaires; lui casser la tête, ou lui couper le nez s'il déserte : c'est ce que rien ne peut excuser devant Dieu ni devant les hommes... Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition? L'état de ces hommes est affreux, rien n'est plus inhumain que de le prolonger au delà du terme. Ne dites point qu'on manquerait d'hommes pour la chiourme, si on observait cette justice; la justice est préférable à la chiourme [2]. » Sachons gré à Bossuet d'avoir écrit : « Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres, la propriété des biens est légitime et inviolable »; mais ne disons pas avec M. Crouslé : « Fénelon n'exprime nulle part ces principes avec la même netteté. Comment y aurait-il songé si les principes de Mentor sont réellement les siens; s'il croit que le prince a le droit de régler et de limiter la propriété chez ses sujets, de fixer leur condition, leur profession, et même de les envoyer, sans leur consentement, coloniser des îles désertes? [3] »

Que Fénelon ait trop accordé à l'aristocratie, c'est un point à discuter; mais on ne lui refusera pas d'avoir proclamé, aussi clairement qu'on le pouvait alors, qu'en France, l'autorité absolue des rois était une usurpation sur les droits de la nation. « Vous savez, dit-il, qu'autrefois le roi ne prenait jamais rien sur les peuples par sa seule autorité, c'était le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation, qui lui accordait les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivait de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise? [4] », etc.

1. Crouslé, t. I, p. 352.
2. Fénelon, *Examen de conscience*, XIV, XXIII, XXIV. Cf. Crouslé, t. I, p. 342 et 364.
3. Crouslé, t. I, p. 372, note 48.
4. *Examen de conscience*, XVIII.

En 1710, à la demande de Louis XIV, la Sorbonne dégénérée « décida nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre et que quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait [1] ». Je doute que cette consultation fût inspirée par les idées de Fénelon; j'aime mieux reconnaître l'influence du grand archevêque dans l'avis qu'osa émettre un jour son royal élève au conseil, en présence de Louis XIV. Le chancelier Daguesseau, qui venait d'opiner avant lui, s'était fondé sur l'autorisation donnée à un contrat de mariage et sur la signature du roi. Le duc de Bourgogne se leva, dit Saint-Simon, et déclara « qu'il ne croyait point que l'autorité des rois pût s'étendre jusque sur les lois des familles, qu'il ne tenait pour inviolables que lorsque d'un consentement mutuel elles avaient été faites par elles-mêmes [2]. »

M. Crouslé a sainement jugé le rôle et la conduite de Fénelon à l'égard des protestants, et l'a déchargé des faits d'odieuse intolérance accumulés contre lui par M. O. Douen [3].

Les chapitres relatifs au *Traité de l'Education des filles* et au préceptorat de Fénelon, sont incontestablement les meilleurs du premier volume. Mais faut-il croire, avec M. Crouslé, que l'archevêque avait tellement subjugué l'âme du duc de Bourgogne et lui avait inspiré une affection si passionnée et si soumise, que, si ce prince fût parvenu au trône, son précepteur eût été le vrai roi de France? Beaucoup sont de cet avis, et font un grief à Fénelon d'avoir anéanti en son disciple toute volonté propre, et de lui avoir enlevé toute indépendance et toute initiative. Ce reproche me paraît fort exagéré, ou du moins je trouve dans Saint-Simon des traits montrant que le duc de Bourgogne éprouvait le besoin de se renseigner et de se faire une opinion personnelle, même sur les points qui tenaient le plus au cœur de son maître. C'est ainsi qu'il se déclare en deux circonstances contre les jésuites, et qu'il veut renvoyer de la cour le P. Tellier [4].

Mais cette longue étude préliminaire, tout estimable qu'elle est, ne serait-elle pas un hors-d'œuvre? Je l'avais pensé tout d'abord; toutefois je n'ai pas tardé à me détromper. Dans l'intention de M. Crouslé, elle a pour but de rechercher dans la conduite et dans les ouvrages de Fénelon antérieurs à la querelle du quiétisme le germe des défauts dont l'antagoniste de Bossuet donna le spectacle affligeant. C'est là une enquête légitime, à coup sûr, mais singulièrement délicate et dangereuse. Quand le moraliste ou l'historien examine les faits avec une telle préoccupation, n'est-il pas incliné à en exagérer la portée ou à en dénaturer le caractère, et les conséquences qu'il en tire ne doivent-elles pas être quelque peu suspectes? Telle démarche ou telle action vous paraît inspirée par l'astuce ou la fourberie; n'est-ce point parce que vous vous êtes d'abord persuadé que son auteur était fourbe ou astucieux? et la malice que vous croyez y voir, n'est-ce pas vous qui l'y mettez? Ne seriez vous point dans le cas de ces chimistes qui, chargés d'une expertise judiciaire, ont conclu à un empoisonnement, parce qu'ils trouvaient de l'arsenic dans les viscères soumis à leur examen, sans se douter que cet arsenic provenait de leur appareil ou de leurs réactifs? J'ai peur que, malgré ses précautions, M. Crouslé n'ait parfois été dupe d'une pareille méprise. Ainsi je ne crois pas suffisantes les preuves qu'il nous donne de l'ambition de Fénelon.

Que l'archevêque de Cambrai ait eu conscience de son mérite, et qu'il se

1. Saint-Simon, éd. Chéruel, t. VIII, p. 138 (année 1710).

2. Saint-Simon, t. V, édit. Chéruel, p. 76. Voir toute cette scène, p. 73-77 (année 1706).

3. A propos des missions de Saintonge, M. Crouslé, donnant à une phrase de Fénelon un sens qu'elle n'a pas, écrit : « Fénelon n'ignore pas l'art de se faire valoir aux dépens de ses confrères » (I, p. 96, note 28). Je demande la permission d'opposer à cette insinuation une lettre de Fénelon à Seignelay (30 juillet 1685) : « En attendant que j'aille vous rendre compte de notre mission M. l'abbé Fleury, *qui y a travaillé plus que moi*, aura l'honneur de vous en dire tout ce que nous en savons. » (Dans Douen, *l'Intolérance de Fénelon*, édit. 1875, p. 324.)

4. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. IX, p. 76, 162. Cf. p. 217. « Le discernement de ce prince n'était donc pas asservi, etc. »

soit ménagé une haute situation, où il pût en tirer parti pour le plus grand bien de la religion et de la France, je ne le nie pas, et je ne lui en ferai pas un crime; mais que, pour s'élever, il ait eu recours à des procédés indignes d'un grand caractère, c'est ce que je ne crois pas établi, pas plus que je ne puis découvrir en lui les calculs d'un ambitieux vulgaire.

Et pourtant M. Crouslé juge que Fénelon « ne s'attachait guère aux hommes qu'en proportion des services qu'il en pouvait tirer [1] ». Mais quel avantage pouvait-il donc espérer de ses rapports avec Mme Guyon? A sa place, un ambitieux ne se fût-il pas empressé de la renier dès qu'elle fut devenue suspecte, et pour se faire pardonner d'avoir été son ami, ne se fût-il pas montré le plus acharné de ses adversaires?

Sa sévérité pour Fénelon porte M. Crouslé à accueillir trop favorablement le témoignage enfiellé de Phelipeaux, d'où il résulterait que, dans l'admiration vouée à l'évêque de Meaux par l'abbé de Fénelon, il entrait des calculs odieux. Mais ici il faut citer Phelipeaux lui-même. Il parle de l'époque où il était question de choisir un gouverneur aux petits-fils de Louis XIV. « Il (*Fénelon*) s'attacha avec plus d'assiduité qu'auparavant à M. l'évêque de Meaux, prévoyant qu'il pourrait être consulté sur le choix d'un précepteur. Le prélat n'allait point dans son diocèse sans être accompagné des abbés de Fénelon et de Langeron, son intime et inséparable ami. Quand il était à Paris, ils venaient régulièrement dîner avec lui, et lui tenaient une fidèle et assidue compagnie, de sorte que le prélat n'était guère sans l'un ou l'autre. *Ils avaient soin d'avilir par de piquantes railleries tous ceux qui pouvaient avoir les mêmes prétentions.* Pendant les repas et les promenades, ils louaient sans cesse le prélat jusqu'à l'en fatiguer. *Leurs flatteries étaient sans bornes*, jusqu'à exciter de l'indignation à ceux qui étaient présents. Le prélat en rougissait souvent, leur en témoignait publiquement *son dégoût*, et les priait de s'en abstenir. La Bruyère, homme sincère et naturel, en était outré : il me disait à l'oreille : « Quels empoisonneurs! — Voilà, lui disais-je, pour vous la matière d'un beau caractère. » Un jour, La Bruyère, par malice, avança en leur présence que le roi devait engager M. de Meaux à continuer aux princes les instructions qu'il avait données avec tant de sagesse à Monseigneur le dauphin; les abbés furent déconcertés [2]; » etc.

Mais pour nous mettre en garde contre cet odieux tableau, s'il ne suffisait pas des réserves faites par Bossuet et son secrétaire Ledieu sur le récit d'où il est tiré [3], nous avons les témoignages de la haute estime en laquelle Fénelon était tenu par La Bruyère, dont personne n'a encore suspecté l'austère franchise. Non seulement il l'a loué hautement dans son discours de réception à l'Académie française, mais encore, comme pour nous fournir une réponse à la malignité de Phelipeaux, dans une ligne ajoutée à son chapitre de la Chaire, il a fait à la nomination de Fénelon au poste de précepteur des princes, l'allusion la plus flatteuse et la plus délicate : « Que celui, disait-il d'abord, qui n'est pas encore assez parfait *pour s'oublier soi-même* dans le ministère de la parole sainte, ne se décourage point par les règles austères qu'on lui prescrit, comme si elles lui ôtaient les moyens de faire montre de son esprit et de monter aux dignités où il aspire : quel plus beau talent que celui de prêcher apostoliquement? et quel autre mérite mieux un évêché! » Et dans la cinquième édition de ses *Caractères* (1690), celle qui suivit l'élévation de Fénelon, il ajoutait : « Fénelon en était-il indigne? aurait-il pu échapper au choix du prince que par un autre choix? »

Et Bossuet lui-même, deux ours après le choix de son jeune ami, n'a-t-il

1. T. I, p. 196.
2. Phelipeaux, *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du Quiétisme répandu en France*, s. l., 1732, I, p. 33; cf. Crouslé, I, p. 60 et 61.
3. Voir Ledieu, t. II, p. 227 et 211.

pas applaudi « à un si grand éclat d'un mérite *qui se cachait avec tant de soin* [1] »? Ce témoignage nous avertit de ne pas nous laisser abuser par les conseils que M. Tronson donnait en cette circonstance à Fénelon, et pour lesquels M. Crouslé, qui les prend à la lettre, lui accorde l'honneur d'avoir, dès lors, percé l'ambition secrète de son disciple [2].

L'affaire du quiétisme est instruite par M. Crouslé dans le plus minutieux détail. Les nombreux écrits publiés à son occasion par Fénelon et par les prélats, ses adversaires, sont résumés avec une clarté qui ferait envie à un théologien de profession; les différentes phases de la lutte sont nettement caractérisées; la correspondance de Bossuet et celle de Fénelon ont été soigneusement dépouillées, les lettres, classées arbitrairement dans les éditions, comme si l'on eût voulu dérouter les travailleurs, ont été étudiées ici dans l'ordre chronologique et avec une étonnante sagacité; les assertions sont étayées de textes nombreux,... et pourtant je ne suis pas convaincu que Fénelon ait eu l'âme si noire que le dit M. Crouslé. C'est que, dans cette discussion surtout, je sens une trop grande prévention en faveur de Bossuet. Je vois qu'on glisse rapidement sur les torts qu'il faut bien parfois reconnaître du côté de l'évêque de Meaux, tandis que ceux de son antagoniste, vrais ou faux, sont mis en pleine lumière. Je trouve dans la conduite de Bossuet certains procédés choquants, que M. Crouslé est trop prompt à excuser, et d'autres qu'il ne relève même pas; enfin il y a chez lui comme un parti pris de ne jamais faire bon accueil aux témoignages favorables à Fénelon, tandis qu'il croit très facilement ceux qui lui sont hostiles.

Sans doute, Bossuet est un très grand homme; mais mérite-t-il d'être cru sur parole dans les cas où il s'agit de flétrir des tiers? On nous le donne, il est vrai, pour la droiture incarnée, et il a écrit de lui-même qu'il était le plus simple des hommes. Pourquoi donc, averti, comme il l'était, des procédés artificieux et tout à fait déloyaux dont usaient ses agents à Rome pour surprendre les secrets de son adversaire et ceux même du saint-office, ne les en a-t-il jamais repris? Et si l'on trouve mauvais que Fénelon ait parfois inspiré des mesures dont il n'aurait pas voulu porter la responsabilité, que faut-il donc penser de Bossuet, quand, voulant empêcher un de ses curés d'user des moyens de droit pour résister à son autorité, il obtient contre lui une lettre de cachet et ne veut pas qu'on dise qu'il l'a sollicitée, et que la raison en est, dit Ledieu, son fidèle secrétaire, qu'il « sent bien que cette voie est odieuse, et qu'après avoir passé sa vie dans la réputation de beaucoup de douceur, il craint, ce qu'il ne pourra éviter, d'être accusé de dureté et d'injustice par ses curés? [3] » Et que penser aussi de sa conduite envers Ledieu à propos de la *Clé de la censure*? La chose vaut la peine d'être racontée. Quand il obtint du roi la permisson de faire censurer des propositions de morale relâchée dans l'Assemblée du clergé, en 1700, il lui avait promis que le nom des casuistes d'où elles étaient extraites, ne serait point prononcé. Il se croyait obligé de tenir, même en dehors de l'assemblée, cette parole solennellement donnée. Néanmoins Ledieu, pour lever les masques, composa un ouvrage qu'il intitula *Clé de la censure*. Bossuet se le fit lire à plusieurs reprises, l'approuva et engagea son secrétaire à le publier; mais prenez bien vos précautions, lui dit-il, car si l'on soupçonne que l'ouvrage est de vous, je vous désavouerai. Mais ce n'est pas tout. « Il a gobé tous les éloges que je lui donne, ajoute l'honnête Ledieu, sans parler d'en retrancher le moindre mot; il veut, au contraire que je diminue celui de M. Arnauld; mais *comme cet éloge est là pour*

1. Lettre du 19 août 1689, citée par M. Crouslé, t. I, p. 160.
2. Voir dans M. Crouslé, t, I, p. 161.
3. Ledieu, t. II, p. 450.

faire croire qu'un janséniste ou du moins un homme de Port-Royal est auteur de cet écrit, il n'a pas insisté pour l'ôter [1]. »

Mais si ces anecdotes sont vraies, et nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi de Ledieu, pourquoi Bossuet, dans une lutte où il est entré avec tant d'acharnement, n'aurait-il pas usé, je ne dis pas de mensonge ou de calomnie, à Dieu ne plaise! mais de déguisements, de réticences, de finesses, en un mot, de ces artifices que les plus honnêtes plaideurs ne s'interdisent pas toujours, et contre lesquels un juge équitable doit se mettre en garde?

Que dire aussi du neveu du grand évêque, dont toutes les lettres respirent la passion la plus vive contre Fénelon, et du vicaire général Phelipeaux, son Mentor, dont la *Relation* tout imprégnée de haine, est cependant, pour les adversaires de Fénelon, comme un cinquième évangile? Phelipeaux nous est représenté par Ledieu comme un caractère épineux, maussade, jaloux et susceptible, sans estime pour personne, qui, avant même la mort de Bossuet, se brouilla avec son neveu, le traitant de fourbe et de mauvais cœur [2]. Dès le temps de son séjour à Rome, il entretenait, à l'insu de l'évêque de Meaux, une correspondance active avec Noailles; l'abbé Bossuet finit par le soupçonner, et, pour s'en assurer, n'hésita point à violer sa correspondance [3]. Les déceptions qu'éprouva Phelipeaux lui causèrent plusieurs attaques, et il en mourut. « La première cause de son chagrin, dit Ledieu, a été de n'avoir pu obtenir de feu M. Bossuet, quelque gros prieuré, qu'il disait que ce prélat lui avait promis; c'est pourquoi après sa mort il s'éloigna même de l'abbé Bossuet. Chacun a blâmé sa conduite, de s'être ainsi séparé de ses bienfaiteurs, et encore plus de s'être livré à M. de Bissy, évêque de Meaux d'aujourd'hui, en haine de son prédécesseur et de ses héritiers; et enfin de s'être encore attiré la colère et l'indignation de ce nouvel évêque, pour les raisons qu'on a vues [4]. »

En revanche, l'auteur est très dur pour l'abbé de Chantérac, l'agent de Fénelon à Rome. C'était, dit-il, pour l'archevêque de Cambrai « un autre lui-même par le dévouement sans bornes, par la conformité de sentiments, par la souplesse, par le manège, par la facilité pour inventer sur place tout ce qu'il croyait bon à servir la cause de son brillant et subtil patron ». Et M. Crouslé semble l'accuser d'avoir, sinon inventé, du moins colporté en l'embellissant le récit d'une aventure scandaleuse dont l'abbé Bossuet était le héros [5]. Si l'histoire est vraie ou fausse, je n'ai pas le moyen de le savoir; mais Ledieu nous fournit celui d'écarter nos soupçons de l'abbé de Chantérac, en incriminant Phelipeaux lui-même. « L'évêque de Meaux, nous dit-il, était en dernier lieu fort refroidi pour M. Phelipeaux, non seulement parce qu'il faisait toujours le mécontent, mais bien plus parce qu'il avait été bien informé des mauvais bruits que ce docteur avait partout répandus de la mauvaise conduite et de la vie déréglée de l'abbé Bossuet à Rome, et qu'il en avait été percé de douleur [6]. »

D'un autre côté, par une lettre du P. Massoulié, assistant du général des dominicains et l'un des examinateurs hostiles au livre des *Maximes des saints*, on voit que l'abbé de Chantérac jouissait à Rome de la considération même des adversaires de Fénelon. Ce religieux écrit au P. Raymon François, provincial des dominicains aux Pays-Bas français : « Il est icy dans Rome de notoriété publique que les Jésuites s'estoint entièrement déclarez pour le livre de M. de

1. Ledieu, t. II, p. 421, 422, 424, et 425 (année 1703).
2. C'est lui qui déclara que Bossuet s'était déshonoré par son testament, « non seulement parce qu'il n'y était nulle mention des pauvres ni des récompenses de ses domestiques, mais pas même de son église, si ce n'est pour y mettre son corps ». (Ledieu, t. III, p. 104.)
3. Lettre à l'abbé Bossuet à son oncle, le 17 février 1699, dans Lachat, t. XXX, p. 260.
4. Ledieu, t. IV, p. 184.
5. Crouslé, t. II, p. 262, 276-278.
6. Ledieu, t. III, p. 203. Il faut voir la suite de ce récit, trop longue pour être insérée ici.

Cambray. Le P. Alfaro, jésuite, un des examinateurs, a fait ce qu'il a pu pour le défendre; le général des Jésuites a sollicité pour cet effet tous les cardinaux du Saint-Office; toutes les conférences que tenoit l'abbé de Chantérac, oncle et grand vicaire de M. l'archevesque de Cambray, se faisoint chez les Jésuites. Il est surprenant qu'après cela ils osent avancer qu'ils ont travaillé à la condamnation de ce livre; on ne parle pas ainsi à Rome. Il est encore plus étonnant qu'après la censure donnée ils ayent entièrement abandonné M. de Chanterac sans plus luy rendre aucune visite. Je n'ay pas agi de cette manière à son égard, car quoy que je fusse déclaré contre ce livre, je ne laissois pas de voir toujours *cet illustre abbé, qui est d'un mérite distingué*. Je lui disois assez souvent qu'on s'y prenoit fort mal. Il seroit à souetter que cet excellent et savant archevesque de Cambray connût le génie des Jésuites. Toutes les choses pouvoint s'accomoder facilement principalement au commencement, et M. de Cambray auroit pu se tirer de cette méchante affaire à son honneur. Mais on a trop couté sur le pouvoir des Jésuites, qui avoint promis de faire autant d'efforts pour deffendre ce livre qu'il en ont fait autrefois pour faire condamner celui de Jansenius... [1] »

Je ne prétends certes pas qu'il faut en croire sur parole Fénelon et l'abbé de Chantérac; je demande seulement qu'on ne s'en rapporte pas aveuglément aux écrivains du parti adverse. L'ardeur de la lutte et la force de la prévention suffisent à expliquer bien des affirmations contradictoires de Bossuet et de Fénelon, sans qu'il soit besoin d'accuser l'un ou l'autre de mensonge et de fourberie.

Du reste, sur bien des points qui paraissent tout d'abord faire tort à la franchise de l'un ou de l'autre des deux adversaires, il faut se garder de porter un jugement précipité. Pour se faire une opinion, il faut souvent examiner et comparer minutieusement des pièces diverses et contradictoires, portant parfois des dates fausses, et dont les originaux n'existent plus. Qui donc, en pareil cas, pourrait affirmer que sa sagacité n'est pas en défaut et qu'aucun détail important ne lui a échappé? Je voudrais apporter en exemple de la difficulté du sujet la permission donnée par Bossuet à Mme Guyon de quitter la Visitation de Meaux.

Mme Guyon avait d'elle-même prié Bossuet de la recevoir dans un couvent de son diocèse, promettant d'y rester jusqu'à ce qu'il eût examiné sa doctrine à loisir. Au bout de six mois environ, cette dame obtint de l'évêque une attestation favorable et quitta la Visitation.

Elle a raconté, dans sa *Vie*, qu'après sa sortie de Meaux, Bossuet, pour se couvrir vis-à-vis de la Cour, lui écrivit de revenir dans son diocèse et lui envoya une nouvelle attestation en lui réclamant la première, mais que celle-ci lui paraissant plus favorable, elle l'avait gardée, et qu'ensuite il l'avait accusée de s'être sauvée du couvent malgré lui. Elle rapporte ces deux certificats, sans s'apercevoir qu'ils sont tous les deux datés du même jour, dit M. Crouslé, et il en conclut que cette histoire a été inventée de toutes pièces, d'autant plus qu'à Saint-Sulpice, il a trouvé le brouillon d'une lettre datée du 6 juillet 1695, dans laquelle cette dame écrit : « M. de Meaux vient de quérir la décharge qu'il me donna *hier* ». Or Bossuet déclare qu'il quitta Meaux pour Paris le 2 juillet, après avoir fait signer la veille à Mme Guyon une rétractation et lui avoir donné un certificat [2].

Mais le 1er juillet, Bossuet n'était pas à Meaux; il était à Germigny, comme on le voit par une de ses lettres, préoccupé des moyens à prendre pour n'être

1. L'authenticité de cette lettre ne fait pas pour moi l'ombre d'un doute; mais je dois avouer que je n'en puis fournir aucune preuve, l'original ayant disparu des Archives nationales (L.L. 1529) depuis l'année 1879, époque où un de mes amis, dont la compétence et la probité scientifique sont au-dessus de tout soupçon, en a pris copie dans un registre d'Echard, l'historiographe des dominicains.

2. Crouslé, t. II, p. 14 et 15, 64 à 68.

pas dupe de Mme Guyon [1]; le 3, il écrit de Meaux deux autres lettres [2]. Il n'était donc pas parti le 2 pour Paris. D'un autre côté, une lettre de lui, datée du 16 de ce même mois (qui était un samedi), nous apprend qu'il est arrivé dans la capitale un vendredi, et des termes de cette lettre, il est facile de conclure qu'il s'agit du second vendredi du mois, huitième jour de juillet, comme des attestations données par les visitandines à leur pensionnaire, il ressort qu'elle les a quittées le 9, dans la matinée.

Qu'on veuille bien se reporter au texte même des attestations de Bossuet [3], et on verra qu'elles ne peuvent être réellement du 1er juillet. En effet, en tête de la première, nous lisons : « Nous, évêque de Meaux, avons reçu les *présentes* soumissions et déclarations de la dite dame Guyon, tant celles du 15 avril 1695 que celles du 1er juillet de la même année... Donné à Meaux au dit monastère *le jour et an que dessus.* » Ce certificat évidemment a dû être joint à la dernière déclaration signée par Mme Guyon; mais s'il était du 1er juillet, au lieu de désigner cette déclaration par les mots : *celles du 1er juillet*, on aurait dit : *celles de ce jour*. Quant à la deuxième attestation, elle est sans date dans Phelipeaux, et porte celle du 1er juillet dans les éditions de Bossuet.

Dès lors, nous pouvons admettre qu'en écrivant sa *Vie* de longues années après, Mme Guyon a confondu les circonstances dans lesquelles Bossuet a tenté de recouvrer son premier certificat; et encore, pourquoi après avoir essayé vainement en personne de le retirer, n'aurait-il pas renouvelé par lettre sa tentative quand Mme Guyon eut quitté Meaux? Quoi qu'il en soit, nous ne sommes plus en droit de nous appuyer sur la lettre de cette dame en date du 6 juillet ni sur l'affirmation de Bossuet pour l'accuser de mensonge. L'évêque n'a quitté Meaux que le 8 juillet; la déclaration de Mme Guyon préparée d'avance et datée du 1er, a été signée par elle sous les yeux de Bossuet, non pas ce jour-là, puisqu'il n'était pas à Meaux, mais quelques jours plus tard, le 4; et le lendemain, il a tenté de se faire rendre le certificat qu'il a donné. Cette version est-elle fausse? c'est possible, mais nous n'en savons rien.

Les deux attestations sont datées du même jour, comme le dit M. Crouslé et comme en témoignent les copies conservées à Saint-Sulpice. Soit. Mais alors quelle raison les a fait délivrer? une seule ne suffisait-elle pas? Je ne vois qu'une explication possible : c'est que Bossuet comptant substituer un second certificat au premier, l'a antidaté, et si Mme Guyon les rapporte tous les deux avec la même date, ce ne ne serait point par inadvertance, comme le croit M. Crouslé. Elle ou ses amis s'étaient bien aperçus de cette particularité. En effet, M. Tronson écrit à Bossuet : « Voici la copie de l'attestation que vous me demandez, et qui m'est tombée il y a quelques jours entre les mains. On avait écrit au dos, d'une autre main, je ne sais si c'est de la main de la dame, les paroles suivantes : « *Copie de la première justification que M. de Meaux m'a donnée et qu'il redemande. Celle-là m'est d'une extrême conséquence à garder. Elles sont datées du même jour* [4]. »

Mais pourquoi donc Bossuet, dans sa *Relation*, ne parle-t-il que d'une attestation donnée par lui [5], et dit-il que Mme Guyon n'a jamais osé la montrer? De

1. A Mme d'Albert. (Lachat, t. XXVIII, p. 247 et suiv.)
2. Lachat, t. XXVIII, p. 249 et t. XXVII, p. 582 à 590.
3. Voir dans Lachat, t. XXVIII, p. 657, note, et 658. — Phelipeaux dit que le départ de Bossuet eut lieu le 11 juillet; on voit par là combien il serait téméraire de s'en rapporter toujours à lui, même pour les dates! Il place toute cette histoire après le sacre de Fénelon, qu'il fixe au 10 juin, tandis que cette cérémonie eut lieu le 10 juillet.
4. Tronson, dans l'édition Lachat, t. XXVIII, p. 654, octobre 1695.
5. C'est celle qui est rapportée en second lieu dans Phelipeaux, et que Mme Guyon donne pour la première ; encore Bossuet n'en cite-t-il pas la fin, qui justifie Mme Guyon sur le point qui lui tenait le plus au cœur. — Bossuet ne parle aussi que d'une attestation dans une lettre à Noailles, 2 juillet 1698 (Lachat, t. XXIX, p. 479) ; au contraire, il écrit à son neveu, le 14 du même mois : « Je vous envoie copie *des attestations* que Mme Guyon a eues de moi » (*ibid.*, p. 499). Et quand

deux choses l'une : ou il parle de celle dont Tronson lui a envoyé copie, et il ment, ce que je ne saurais admettre; ou bien il parle de l'autre, et il ne devait pas lui suffire de dire qu'on ne la montrait pas, il fallait ajouter qu'on en montrait une autre qui était fausse ou, si elle était vraie, expliquer pourquoi il y en avait deux datées du même jour et également authentiques.

Du reste, ce n'est pas la seule chose obscure qu'on remarque dans les récits que Bossuet et Phelipeaux nous ont laissés de cette aventure. Dans sa *Relation*, Bossuet dit : « Elle me demanda la permission d'aller aux eaux de Bourbon; après ses soumissions, elle était libre [1] ». (Mais si elle était libre, quel besoin avait-elle d'une permission?) « Elle *souhaita* qu'au retour des eaux, on la reçût dans la même monastère, où elle retint son appartement. *Je le permis.* » Pourquoi donc écrit-il à Tronson qu'elle avait *donné sa parole* de revenir à Meaux et s'y était engagée? Pourquoi lui reproche-t-il de ne l'avoir pas fait? N'est-on pas libre de ne profiter point d'une permission?

Bossuet écrit encore : « Elle a prévenu mon congé en supposant à la supérieure de Sainte-Marie que je l'avais accordé [2] ». Cela est extraordinaire. Si, comme le dit l'évêque, après ses soumissions, elle était libre, il ne faut pas lui faire un grief d'être partie quand elle l'a voulu. Si elle était prisonnière, la supérieure du couvent lui servait de geôlier, et il est peu croyable qu'un geôlier donne la clé des champs à son prisonnier sans un ordre du juge. Du reste, dans les interrogatoires que La Reynie fit subir à Mme Guyon en 1696, il lui reprocha bien d'avoir dogmatisé malgré la parole donnée à Bossuet, mais non de s'être enfuie de Meaux sans sa permission [3].

Au fond, cet épisode mystérieux a une importance capitale. Jusqu'au jour où Mme Guyon quitta Meaux, Bossuet, du moins dans les lettres que nous avons de lui, paraît indulgent pour elle : « Elle a souscrit, dit-il, les articles avec toutes les soumissions que l'on pouvait exiger; elle est prête à se soumettre à nos ordonnances... Mon sentiment est que cela suffit. D'autres voudraient qu'on entrât dans le détail [4] », etc. « Tant qu'elle sera soumise, il faut laisser à part tout ce qu'on dit de part et d'autre de M. le cardinal Le Camus ou pour ou contre. » — « Vous savez, monseigneur, que je n'ai nul dessein de favoriser Mme Guyon. Je ne me presserai pas de la renvoyer tant qu'elle me sera obéissante. Au surplus, je recevrai les preuves; mais j'ai à vous dire que, selon mes connaissances, elles sont fort faibles : elle nie qu'on lui ait fait aucunes défenses à l'archevêché de Paris. M. l'archevêque, qui m'avait dit qu'il m'enverrait ce qui avait été fait, ne m'a rien envoyé du tout : on ne lui a fait souscrire tout au plus qu'un désaveu général et conditionnel de toute erreur; et moi je ne crois pas cela suffisant. Quant à la déclaration d'un certain prélat éloigné, que vous avez vue, c'est moins que rien. Je vois dans certaines gens, et je vous nomme sans hésiter M. B., un grand zèle, mais faux, et une très grande ignorance de la matière [5]. »

Mme Guyon ayant quitté Meaux, Bossuet, à la cour, ou à Paris, a dû être circonvenu par les ennemis de la dame et se repentir de son indulgence. Il en est réduit à s'excuser dans une lettre à Tronson [6]; et pour le mieux faire, il

il parle de l'attestation qu'il a donnée, il fait allusion tantôt à la première et tantôt à la seconde de celles que rapporte Phelipeaux. (Voir dans Lachat, t. XXVIII, p. 653; t. XXIX, p. 479 et 499; t. XX, p. 114.) Il y a sur ce point un embarras visible dans les explications de Bossuet.

1. *Relation sur le quiétisme*, éd. Lachat, t. XX, p. 113.

2. A Tronson, 30 sept. 1695. (Lachat, t. XXVIII, p. 653). Cf. *Relation*, t. XX, p. 114.

3. Une copie de ces interrogatoires, provenant des papiers de La Reynie, se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, N. a. fr. 5250. M. Crouslé ni les autres historiens ne semblent les avoir connus. On voit dans ce même recueil des lettres autographes de Mme Guyon, dont deux écrites de son sang, et de plus la preuve de relations entre Bossuet et La Reynie au cours de cette affaire.

4. Lachat, t. XXVIII, p. 645, 646. Cf. 643; lettres du mois de mai 1695.

5. A La Broue, 3 juin 1695, édit. Lachat, t. XXVIII, p. 648.

6. *Ibid.*, p. 653.

reproche à la prophétesse d'être partie sans sa permission. Et Phelipeaux, renchérissant, suivant son habitude, sur les dires de Bossuet, écrit : « Mme Guyon, feignant une indisposition, demande la permission d'aller aux eaux... Le prélat lui dit qu'il allait incessamment à Versailles, qu'il rendrait au roi un compte exact de sa soumission, qu'il ne doutait point que le roi n'accordât la permission qu'elle demandait et qu'en peu de temps il lui ferait savoir ses intentions [1]. » Mais quelle raison Bossuet aurait-il eue de faire dépendre du consentement du roi le départ de Mme Guyon, puisque, comme il l'a dit, c'était de son plein gré qu'elle s'était soumise à lui, et que personne ne lui avait proposé de se faire geôlier!

Et qui sait si ce changement survenu dans la conduite de Bossuet envers Mme Guyon, ne doit pas servir à expliquer celui qui, vers la même époque, se remarque dans les rapports de Fénelon avec l'évêque de Meaux?

Je demande pardon au lecteur de cette discussion si aride; mais il fallait bien lui donner une idée des difficultés de tout genre que présente un sujet où la vérité dépend d'éléments si complexes, et m'excuser ainsi de ne pas souscrire à toutes les conclusions de M. Crouslé.

Pour accabler Mme Guyon, et par contre-coup Fénelon, on s'est servi du témoignage de l'évêque de Genève, d'Aranthon d'Alex. Je ne prétends pas la justifier; mais tant vaut le témoin, tant doit compter le témoignage. La vie de ce prélat, mort le 4 juillet 1695, a été écrite peu de temps après par dom Le Masson qui était en relations intimes avec Bossuet, auquel il envoyait les bonnes feuilles de son ouvrage au fur et à mesure de l'impression, afin qu'elles fussent transmises sans retard à son neveu, à Rome [2]. Cet auteur fait un saint de son héros; mais nous savons assez que ces sortes de biographies épiscopales sont des oraisons funèbres plus étendues, sans être pour cela l'expression de l'entière vérité; et les lettres de la Mère de Chaugy, l'une des plus anciennes religieuses de la Visitation, nous représentent ce prélat sous un jour beaucoup moins favorable [3]. Cette Mère avait été victime d'une calomnie qu'il avait eu le tort d'accueillir trop facilement. Quand elle parvint à établir son innocence, l'évêque prétendit s'opposer à ce qu'on lui rendît pleine et éclatante justice, sous prétexte que c'eût été sacrifier la réputation d'un prélat à l'ambition d'une religieuse! On avouera que ce trait rend moins incroyable ce que Mme Guyon raconte de lui dans sa *Vie*.

L'espace me manque pour suivre M. Crouslé pas à pas et établir les torts respectifs de Bossuet et de Fénelon dans cette lamentable affaire. Pourtant, il est certains points dont, au risque d'abuser de l'hospitalité de la *Revue* et de la patience des lecteurs, je voudrais dire un mot.

Bossuet a insinué que Fénelon avait inventé un texte de saint François de Sales pour les besoins de sa cause [4]. Je puis affirmer à M. Crouslé que l'édition de 1628, de laquelle est extraite la citation, existe encore en plusieurs endroits. Dom Mackey, qui poursuit avec tant d'ardeur et de compétence la réimpression des œuvres du saint évêque de Genève, en donnera le texte en

1. Phelipeaux, I, p. 151.

2. Lettre de Bossuet à son neveu, 10 mars 1698, éd. Lachat, t. XXIX, p. 337; lettre de D. Le Masson à Bossuet, 11 juillet 1698, *ibid.*, p. 493. — La Bibliothèque Nationale conserve un diplôme d'association aux prières et austérités de l'ordre des chartreux, décerné à la famille de Bossuet par D. Le Masson, le 15 août 1698. (Pièces originales, 426, n° 18.)

3. Voir les *Lettres de la Vén. M. de Chaugy*, Orange, 1838, in-12, *passim*. — Il n'est pas jusqu'au P. La Combe en faveur duquel l'équité ne demande qu'on cite ce témoignage du cardinal Le Camus, archevêque de Grenoble : « Son directeur (*de Mme Guyon*) me paraît fort sage et fort posé, et je ne doute pas qu'il n'arrête cette attache sensible que cette dame a pour lui et à laquelle les dévotes sont sujettes si on ne les réprime. » (Lettre inédite du 18 avril 1685, publiée par le P. Ingold *Lettres du cardinal Le Camus*, p. 445.)

4. Bossuet, *Troisième écrit*, dans Lachat, t. XIX, p. 395; cf. Crouslé, t. II, p. 306, 307 et 322.

variante, dans le volume qui contiendra les *Entretiens*, et il en discutera l'autorité.

L'évêque de Meaux a aussi reproché à son adversaire d'abuser des ouvrages de Clément d'Alexandrie[1]. Le savant abbé Cognat, qui avait fait de ce Père une étude approfondie, prouve qu'il est bien réellement favorable au pur amour tel que l'entendait Fénelon[2].

Après avoir, dans sa *Relation sur le quiétisme*, appelé Fénelon le Montan d'une nouvelle Priscille, l'évêque de Meaux s'en est excusé en disant qu'il n'avait eu en vue que les doctrines et non les mœurs. M. Crouslé reconnaît que, même réduite à ces termes, la comparaison dépasse la mesure[3]. Je n'hésite pas à être plus sévère, car je ne crois pas à la sincérité absolue de cette explication; en voici la raison, sur laquelle je demande la permission de ne pas insister. On sait que le 20 août 1698, le P. La Rue, l'un des rares jésuites qui fussent opposés aux *Maximes des Saints*, compara en pleine chaire Fénelon et Mme Guyon à Abélard et à Héloïse[4]! Or cette comparaison avait été approuvée de Bossuet dès le mois de juin, au moment même où il mettait la dernière main à sa *Relation*. « Ah! que je suis en bon train, écrivait-il, et que c'est dommage qu'on vienne me quérir pour vêpres! Je vous prie de mander à M. de Mirepoix que j'approuve la comparaison d'Abélard, et que de toutes les aventures de ce faux philosophe, je ne souhaite à M. de Cambray que son changement[5]. »

Bossuet se défend avec indignation d'avoir révélé la confession de Fénelon; mais à peser les termes de l'accusation qu'il repousse ainsi, on voit que ce n'est point de cela qu'il s'agit. L'archevêque de Cambrai reproche à Bossuet d'avoir révélé non pas une confession sacramentelle, mais des choses qui lui avaient été racontées ou communiquées sous le secret de la confession, ce qui est bien différent. Or il paraît difficile de croire Bossuet innocent de ce dernier chef. Les contemporains savaient bien que le prêtre doit le secret absolu non seulement sur la confession sacramentelle, mais encore sur ce qui lui a été confié dans la simple direction. Dans ce dernier cas, si la violation du secret est moins horrible, elle n'en constitue pas moins une faute très grave. Il y a là pour le directeur, un *secret professionnel* d'une nature supérieure. Que l'évêque de Meaux se soit cru, dans l'intérêt de la religion, autorisé à user des confidences de Mme Guyon et de Fénelon, c'est affaire entre sa conscience et Dieu, mais je ne connais point de prêtre qui voulût l'imiter.

L'évêque de Meaux et ses partisans ont exagéré la portée de leur triomphe. Au fond, il faut en rabattre de leurs chants de victoire. D'abord, la question de l'amour de Dieu désintéressé ou du pur amour, qui faisait le fond du débat, n'a pas été tranchée[6]. En outre, sur plus de cent propositions extraites du livre de Fénelon par ses adversaires et jugées par eux dignes de censure[7], et plusieurs même évidemment hérétiques[8], vingt-trois seulement furent flétries, et encore, par une condamnation générale, qui les proscrit en bloc sans les qualifier en particulier. On se bornait à réprouver le livre, parce que, par sa lecture, « les fidèles *pourraient être insensiblement* induits dans des erreurs condamnées par l'Eglise », et aussi parce qu'il contient des propositions « téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement... »

1. *Cinquième écrit*, dans Lachat, t. XIX, p. 439 et 440.
2. Cognat, *Clément d'Alexandrie*, Paris, 1859, in-8, p. 329 à 347.
3. Crouslé, t. II, p. 552 et 553.
4. Phelipeaux, II, p. 139.
5. Lettre à La Loubère, 1er juin 1698, éd. Lachat, t. XXIX, p. 433.
6. Et pourtant Bossuet avait écrit : « Quant à l'amour pur de M. de Cambray, on laisserait la racine du mal en son entier si on ne le condamnait pas. » (Bossuet à son neveu, 10 nov. 1698, dans Lachat, t. XXX, p. 85).
7. Voir l'abbé Bossuet, dans Lachat, t. XXX, p. 429.
8. Lachat, t. XXIX, p. 396.

On voit par là que le Saint-Office avait évité d'infliger à ces propositions la qualification d'*hérétique* que réclamaient les adversaires de Fénelon et même celle de *voisine de l'hérésie*; il avait évité aussi de les interdire, comme cela se pratique en pareil cas, sous peine d'excommunication, et il n'avait pas prohibé, comme on le voulait, les écrits publiés par Fénelon pour la défense de son livre [1]. Après coup, Bossuet se déclara satisfait [2] : c'était agir en homme d'esprit.

M. Crouslé ne croit pas que la soumission de Fénelon au jugement qui condamnait son livre, ait été complète, et il a raison : l'archevêque de Cambrai a réprouvé son ouvrage, mais il n'a rien rétracté de sa doctrine. Mais j'ajoute que c'était son droit strict, étant donnés les termes de la censure et la forme adoptée pour le bref. Le cas eût été tout autre si chacune des propositions eût été condamnée en particulier comme hérétique, ou si l'on eût fait des canons définissant ce qu'il fallait croire en cette matière, comme l'avait proposé le cardinal de Bouillon.

On raconte qu'en ses dernières années, Fénelon donna à sa cathédrale un superbe ostensoir où était représentée la Foi foulant aux pieds les *Maximes des Saints* en même temps que des livres de Luther et de Calvin. Notre auteur n'ajoute pas foi à cette tradition, et je ne l'en blâme point; mais je regrette qu'il n'ait pas connu l'ouvrage de M. Griveau, juge au tribunal de Nevers, intitulé *Etude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints* [3]. A en croire cet historien, la soumission de Fénelon, imparfaite au début, s'est accentuée de plus en plus, et, à la fin de sa vie, il avait répudié du fond du cœur ses anciennes idées, et l'ostensoir, avec son inscription, en a été le témoignage éclatant. M. Griveau pense, d'un autre côté, que Bossuet, par une évolution analogue, renonça peu à peu aux maximes gallicanes et se convertit aux doctrines ultramontaines. Ce sont là des aperçus originaux que j'aurais voulu voir discutés par M. Crouslé [4].

En somme, l'ouvrage de M. Crouslé restera comme un remarquable monument de la critique contemporaine. Mais parmi ses admirateurs les plus fervents, beaucoup refuseront de souscrire à toutes ses conclusions, et j'avoue que je suis de ceux-là. Si Bossuet s'est élevé si fort contre Fénelon, ce n'est point par une basse jalousie, comme on l'a répété tant de fois. Pendant longtemps, au contraire, il a eu pour lui tous les ménagements que pouvait inspirer la tendresse la plus paternelle; voilà ce que M. Crouslé a clairement démontré. Mais la rigueur qu'il lui a témoignée dans la suite n'a pas toujours, il s'en faut, été conforme à la justice et à la charité; elle ne s'est pas inspirée seulement du danger qu'aux yeux de Bossuet, le quiétisme faisait courir à la religion, mais encore du ressentiment profond d'un amour-propre blessé jusqu'au vif.

Quelque légitime qu'il fût, le refus que lui opposa Fénelon d'approuver l'*Instruction sur les Etats d'oraison* prit aux yeux de Bossuet la tournure d'une trahison, et le coup fut pour lui d'autant plus violent qu'il avait l'âme plus sensible et que la contradiction venait d'un disciple distingué et chéri entre tous. Dès lors, cet esprit jusque-là écouté du clergé de France comme un oracle incontesté, ce dictateur de la doctrine, a dit Saint-Simon, s'emporta contre le téméraire et l'ingrat qui osait s'élever contre lui. Sous l'influence de la passion, il crut, de la meilleure foi du monde, ne faire que défendre la morale et la piété en péril, tandis qu'il recherchait en même

1. Voir lettres de l'abbé Bossuet, Lachat, t. XXX, p. 303, 312, 324, 327, 345.

2. « Les qualifications ne peuvent être plus sages, ni plus fortes, ni mieux appliquées. » — « Jamais on n'a fait censure si docte ni si profonde, et nous en sommes ravis au pied de la lettre. » (Lettres de Bossuet, dans Lachat, t. XXX, p. 335 et 347.)

3. Paris, Poussielgue, 1878, 2 forts vol. in-12.

4. M. Griveau justifie aussi la conduite du cardinal de Bouillon en toute cette affaire.

temps la satisfaction d'une rancune personnelle; et il poursuivit l'audacieux sans trêve et sans merci, avec une amertume que le zèle de la vérité ne suffirait pas seul à expliquer.

Quant à Fénelon, il faut renoncer à lui trouver toujours la douceur de l'agneau et la simplicité de la colombe. Il avait conscience de son mérite et de l'ascendant fascinateur qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient. La confiance qu'il avait en lui-même explique les promesses imprudentes qu'il a faites à Bossuet et que celui-ci a ensuite retournées contre lui : quand il protestait à son maître de n'avoir jamais d'autre doctrine que la sienne, c'est qu'au fond il se flattait de l'amener à partager son avis. Mais quand il trouva chez lui de la résistance et qu'il se vit dans l'alternative de manquer à ses promesses ou de trahir l'amitié et ce qu'il a cru toute sa vie être la vérité, il n'hésita pas. Il rompit avec Bossuet, et par là même sacrifia, avec la faveur du roi, les espérances les plus hautes et les mieux fondées. Il n'est pas besoin, pour expliquer son changement d'allures, d'avoir recours à la duplicité et à la fourberie.

Une fois engagé dans la lutte avec Bossuet, il usa pour sa défense de toutes les ressources d'un esprit merveilleusement souple et habile; mais je ne crois pas pour cela qu'il faille attribuer à la mauvaise foi les variations de sa polémique indécise et fuyante. Fénelon fut trop attaché à son sens propre et s'est dupé lui-même, c'est ma conviction; mais jusqu'à nouvel ordre, je ne croirai pas que ce fut un malhonnête homme. Les relations des faits, que donnèrent les deux antagonistes, sont telles, qu'il faut que l'un des deux au moins ait dit faux; mais il ne s'ensuit pas que l'un ou l'autre ait menti, car l'erreur n'est pas nécessairement un mensonge, et ici elle peut s'expliquer suffisamment par la prévention où ils étaient tous les deux, prévention entretenue et fortifiée par l'esprit de parti. « Sans examiner de quel côté était la vérité, dit le grave Daguesseau, il est certain au moins que l'archevêque de Cambrai sut se donner dans l'esprit du public l'avantage de la vraisemblance. » Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Du reste, il y a quelque chose qui, dans ce débat, parle plus haut que les démonstrations de M. Crouslé, c'est le spectacle des vertus publiques et privées de l'archevêque de Cambrai, c'est surtout l'estime que ne cessèrent pas d'avoir pour lui les contemporains même les plus attachés à Bossuet.

Fénelon n'avait pas la perfection angélique que lui attribue la légende de bonne heure formée autour de son nom. Que les âmes pieuses et tendres en prennent leur parti! Il demeure plus près de nous, soit; mais il lui reste assez de vertus solides pour mériter à jamais l'admiration passionnée des amis de l'humanité, de la religion, de la justice et de la liberté.

CH. URBAIN

CH. LENIENT. **La poésie patriotique en France dans les temps modernes.** Tome I : XVIe et XVIIe siècles; tome II : XVIIIe et XIXe siècles. Paris, Hachette, 2 vol. in-16 de VIII-464 p. et 492 p.

M. Lenient n'est pas de ceux qui pensent que l'histoire littéraire ait à perdre si elle se mêle à l'histoire des événements et que la leçon en soit moindre parce qu'elle s'adresse tout ensemble à l'entendement et à la volonté. Il ne sépare donc pas le récit de l'évolution littéraire de l'action extérieure qu'elle a pu avoir. C'est ainsi qu'après avoir analysé les diverses phases de la satire au moyen âge et au temps de la Renaissance et déterminé avec le succès que l'on sait quelle part elle eut dans la formation de l'esprit français, il raconte maintenant l'histoire entière de la poésie patriotique en France. Le premier volume consacré au moyen âge et aux malheurs de la guerre de Cent ans a déjà vu le jour il y a quelque temps. Et voici que deux volumes le suivent,

consacrés aux temps modernes et suivant pas à pas toutes nos émotions nationales, tragiques ou glorieuses, depuis les guerres lointaines d'Italie jusqu'aux malheurs d'il y a vingt ans; que dis-je? un dernier chapitre est même réservé aux impressions d'hier et aux poètes d'aujourd'hui, unissant dans le présent les souvenirs du passé aux espérances de l'avenir.

C'est donc l'histoire de la France entière pendant quatre siècles que ces deux volumes retracent en nous faisant entendre les chants de ses douleurs et de ses triomphes. Aussi sont-ils compacts et de trame serrée, tant les faits qu'ils énumèrent sont nombreux et émurent ceux qui en furent les témoins. Ce sont d'abord les accents un peu grêles de Jean Lemaire et de Gringoire et les premières chevauchées au delà des monts; puis la voix de Clément Marot, encore fluette mais si étrangement humaine par instants et les malheurs de François Ier. Les pétrarquisants de la Pléiade ne demeurent pas insensibles à ce qui se passe sous leurs yeux et, soit intérêt, soit enthousiasme, chantent volontiers les hauts faits dont ils sont frappés. Du reste l'ambition de leur chef n'était-elle pas aussi patriotique que littéraire et ne faisait-il pas entrer dans ses beaux desseins autant le souci de sa propre gloire que la bonne renommée de son pays? Durant les troubles religieux et les désordres de la Ligue, le vers devient une arme dont on se sert de part et d'autre pour frapper l'adversaire, jusqu'à ce que Malherbe trouve une forme poétique vraiment grave et nationale, appropriée au triomphe de la monarchie et d'Henri IV.

Pour les temps plus rapprochés de nous l'histoire qu'a écrite actuellement M. Lenient se confond fréquemment avec celle de la satire qu'il aurait pu tracer. Que sont en effet les *Mazarinades* en vers et les pamphlets contre la Régence et les Parlements sinon de véritables satires? De plus, le patriotisme mêle alors, même à ses accents les plus amers, une pointe d'ironie qui semble diminuer la sincérité de ses emportements. Pourtant aux heures graves de l'histoire, devant les dangers menaçants, il sait trouver le langage qui convient, sans morgue et sans fausse honte, aux résolutions viriles et aux courages décidés. La Révolution eut, à cet égard, de beaux accents. Mais ce sont nos derniers malheurs qui ont le mieux ému l'âme des poètes, mouillé leur voix d'une émotion plus poignante. Une poésie en est sortie plus pénétrante encore que celle dont on saluait au début du siècle les efforts de la Grèce vers la liberté. M. Lenient en a analysé les produits patriotiques, après avoir raconté les chansons de Béranger et le réveil de la légende napoléonienne, dit les emportements de Barbier et les variations de Victor Hugo, allant de son admiration pour Napoléon Ier à sa haine pour Napoléon III, toujours aussi magnifique et toujours éloquent.

La poésie patriotique a été, au XIXe siècle, une des plus belle formes du lyrisme. Tour à tour enthousiaste ou recueillie, sous la poussée des événements, vibrante ou voilée, entraînante ou apaisée, M. Lenient en a tracé l'histoire avec une chaleur communicative qui anime son livre et le fait lire avec agrément. On y voit comment la poésie honora nos revers et célébra nos triomphes. On y apprendrait, s'il en était besoin, que le désastre de Pavie ne fut pas irrémédiable.

PAUL BONNEFON.

AUGUSTE BRAQUEHAY. **L'abbé Firmin Pollet (1652-1733).** Abbeville, 1895, In-8 de 61 pages. Tiré à 100 exemplaires.

Ce travail, consciencieux et intelligemment fait, comme tous ceux qu'a publiés le même auteur, mérite d'être signalé aux lecteurs de la *Revue d'Histoire littéraire*, car il a trait à la fin de Port-Royal des Champs et remet en lumière une intéressante figure de prêtre gallican au XVIIe et au XVIIIe siècle.

L'abbé Pollet est un haut caractère. Il a la fièvre d'activité des gens du XVIe siècle, avec moins de fougue, plus de discipline. A plusieurs reprises, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il est employé à diriger des consciences, à prêcher, à présider des conférences, acquiert un grand renom de théologien, prête ses lumières aux princes de l'Église, aux plus illustres prélats. Il assiste à l'agonie de Mme de Miramion, de Chamillard, est chargé d'amener à la soumission les religieuses de Port-Royal. Il s'acquitte de cette délicate mission avec beaucoup de tact, de fermeté et de modération.

Que nous reste-t-il des travaux de Pollet? Rien, ou presque rien. Il a eu autour de lui des malveillances; les envieux, les jansénistes et le temps ont eu raison de ses œuvres, restées inédites. M. Braquehay a eu la bonne fortune de trouver, dans un manuscrit dû à deux prêtres de Saint-Nicolas, le texte authentique d'un discours prononcé à Port-Royal. La rédaction janséniste [1] avait défiguré cet ouvrage, lui avait communiqué je ne sais quoi de décousu, de dur et de choquant. Si l'abbé Pollet, dans le texte authentique, n'apparaît pas comme un grand orateur, il s'y montre comme un homme de bon sens, fin, avisé, loyal et généreux. M. Braquehay publie en outre une lettre inédite de Pollet au père Tellier. Cette lettre est fort belle, et part d'un homme de cœur.

Par sa monographie, M. Braquehay a bien mérité de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire et morale du XVIIe et du XVIIIe siècle.

H. P.

AUGUSTIN FILON. **Mérimée et ses amis**, avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte de SPOELBERCH DE LOVENJOUL. Paris, Hachette, 1894, in-16, de XVIII-390 p.

OCTAVE GRÉARD. **Prévost-Paradol**, étude suivie d'un choix de lettres. Paris, Hachette, 1894, in-16, de VI-306 p.

Ce n'est pas pour faire un parallèle que nous rapprochons ici le nom de Mérimée de celui de Prévost-Paradol. Si nous réunissons, dans un même article, les deux livres dont les titres sont transcrits ci-dessus, c'est qu'il nous a semblé qu'en dépit de différences fort notables ils procédaient l'un et l'autre d'une inspiration commune, qu'ils avaient été traités avec la même bonne grâce bien informée et que l'histoire littéraire pouvait, à tout prendre, en tirer le même enseignement.

Le livre que M. Filon a consacré à Mérimée est juste de ton, simple et vrai. Exact sans affectation, et vivant quoique plein de détails minutieux, il raconte la vie de Mérimée comme il semble que celui-ci eût aimé être peint, c'est-à-dire sans que son biographe fût sa dupe. Ici, la bienveillance, quoique partout visible, est nuancée d'une pointe d'ironie discrète et légère qui ne va pas mal au sujet. C'est ainsi que Mérimée lui-même procédait lorsqu'il se mêlait d'écrire la vie de quelqu'un de ses amis. Il ne saurait donc se scandaliser d'avoir été traité lui-même ainsi, à l'occasion, par une plume experte.

L'homme que fut Mérimée revit parfaitement dans le portrait de M. Filon; on y retrouve le bourru bienfaisant qu'il se vantait d'être, comme l'ami délicat qu'il fut toujours avec ceux qu'il affectionnait. L'écrivain, au contraire, a été un peu sacrifié et c'est dommage. On court risque de ne voir dans l'auteur de la *Vénus d'Ille* qu'un fonctionnaire exact et avisé, un causeur incomparable, un *gentleman* plein de goût, un sceptique indifférent et un peu affecté, ce qu'il fut assurément tout en étant bien autre chose. Ceux qui connaissaient mal cet égoïste s'étonneront également de le voir entouré de tant d'amis et aussi

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal.*

de tant d'amies, mais ceci n'est pas fait pour surprendre ceux qui connaissaient déjà le cœur de Mérimée. Peut-être cependant que M. Filon a-t-il donné trop de place, dans son livre, aux personnes que Mérimée honora de son affection et parfois surtout a-t-il témoigné à certaines d'entre elles une bienveillance trop marquée tout à fait hors de saison : les dettes de cœur du critique ne sauraient être payées au détriment de la critique. M. Filon reproche quelque part à *l'Inconnue* « de ne pas s'être montrée assez confiante envers le public et de s'être enveloppée de mystère en brouillant les dates et les noms, en battant ses lettres comme un jeu de cartes et en les rangeant dans un ordre fantastique». Il appelle cela « faire la toilette à un document ». Il y a bien des façons de faire la toilette aux textes et je ne crois pas, pour ma part, que M. Filon les ait toutes évitées. N'en est-ce pas une que de choisir quelques mots dans une correspondance, de les débarrasser de leur contexte, et de les présenter au public entre des guillemets, comme un bonbon dans une collerette de papier, phrase insignifiante dépouillée de ce qui la précède ou de ce qui la suit?

Le portrait de Prévost-Paradol par M. Gréard est moins piquant, mais plus cordial. On n'y trouvera pas de roman; l'histoire de celui à qui sont consacrées ces pages suffit à les dramatiser. M. Gréard n'est pas l'homme des confidences risquées; il ne dit que ce qu'il veut dire et on sent qu'il ne dit pas tout. A l'encontre du livre de M. Filon, celui-ci montre mieux l'écrivain que l'homme en Prévost-Paradol. Pourtant Paradol n'afficha jamais, que je sache, un rigorisme trop collet monté, et ne déclarait-il pas lui-même, un jour, à une mère que son fils n'avait plus, pour être parfait, « que d'être un peu libertin » (p. 107)? La physionomie de Prévost-Paradol est retracée telle que ses plus proches amis la virent sans doute, assurément telle qu'ils souhaiteraient que l'avenir la vit; les contrastes de cette nature mal en équilibre sont adoucis, les heurts du caractère estompés et atténués, les traits enveloppés d'une pérennité tranquille que l'original ne semble pas avoir eu. C'est l'œuvre pieuse et traitée avec conviction d'une intime qui parle de quelqu'un qui lui fut cher avec une émotion douce et, par surcroît, avec un agrément très vif.

M. Gréard n'a pas voulu, au reste, qu'on ne pût pas contrôler son jugement, car il a publié, à la suite de son étude, tous les documents qui servirent à l'édifier. J'imagine que l'histoire ne se tiendra pas à ce témoignage et qu'elle se montrera plus sévère pour Prévost-Paradol, comme elle l'est d'ordinaire pour ceux qui ne surent pas vouloir à l'heure opportune, surtout lorsqu'ils prétendirent se mêler à la politique, c'est-à-dire accommoder aux besoins de leur temps les enseignements éternels de la morale et de l'histoire. Le manque de prévoyance est en ce cas une faute et on ne saurait plaider non coupable. Sans doute, dans le cas particulier de Prévost-Paradol, il y a bien des circonstances atténuantes à invoquer : son amour des lettres, la générosité de ses illusions, la noblesse de son idéal et les malheurs qui terminèrent sa vie si prématurément. Je ne sais pas pour ma part de récit plus attachant et d'un meilleur effet moral que celui de la jeunesse de Prévost-Paradol telle qu'elle est contée dans le livre de M. Gréard, ses relations amicales avec Taine, leur entrain et leurs efforts pour surmonter les difficultés du début. Tout cela est d'un exemple sain et réconfortant. Les lettres de Prévost-Paradol sont belles, car il s'y montre ce qu'il voulait être et ce qu'il aurait dû rester, un homme épris des lettres, rêvant de s'abandonner tout entier à leur culte, confondu, dans son cœur, avec celui de la liberté. Par une heureuse coïncidence, la correspondance que Taine échangeait alors avec son ami a été publiée dans une étude de M. Gabriel Monod. Elle complète les confidences de Prévost-Paradol et donne ainsi le spectacle de deux âmes bien faites pour s'entendre à travers la diversité de leur nature, également élevées et nobles, également ardentes au travail et amoureuses de savoir libre et désintéressé.

PAUL BONNEFON.

PÉRIODIQUES

Allegemeine Zeitung. — Beilage : n° 263, *Neues über André Chénier.* — 266, *Der letzte Band der grossen Molière-ausgabe.* — 278, 279, 280 : R. Schroder, *Zur neuprovenzalischen Dichtung.*

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, XCIII, 3 : Ehresmann und Schmitt, *Uebungsbuch für den französischen Anfangsunterricht* (G. Krueger). — M. Darmesteter, *Froissart* (A. Tobler). — 4 : Cloëtta, *Die beiden altfranzösischen Epen vom Moniage Guillaume.* — Herding, *Petit à petit ou premières leçons de français* (Speyer). — Börver, *Lehrbuch der französischen Sprache* (Thiergen). — Kron, *Dial. Besprech. Hölzelscher Wandbilder in franz. Sprache* (Speyer). — Biré, *Portraits hist. et littér.* (Sarrazin). — Mollweide, *Auteurs français* (Pariselle). — Mignet, *Hist. de la Terreur,* éd. Ey (Sarrazin). — Toepffer, *Nouv. genevoises,* éd. Kalepky; Mérimée, *Colomba,* éd. de Lage; Souvestre, *Un philosophe sous les toits,* éd. Moebius; *Le Petit Poucet du* XIXe *siècle,* éd. Röttges; Verne, *Cinq semaines en ballon,* éd. Opitz; Malot, *Romain Kalbris,* éd. Mübry; Daudet, *Trente ans de Paris,* éd. Lyon (Sarrazin). — Coppée, *Pariser Skizzen,* éd. Krause (Speyer). — D'Hérisson, *Journal d'un officier,* éd. Cosack; Combe, *Chez nous,* éd. Mebry (Pariselle).

Blatter für litterarische Unterhaltung, 46 : Wichgram, *Voltaire.*

Le Correspondant. — 10 décembre 1894 : Edmond Biré, *Balzac et Napoléon.* — Roger Peyre, *le Foyer des artistes à la Comédie-Française.* — 25 décembre : le R. P. E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* I. *Voyage en Suède, d'après des lettres et des papiers de famille.* — Maxime de la Rocheterie, *Les vraies lettres de Marie-Antoinette.* — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 janvier 1895 : E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* II. *Un étudiant en 1830; la Révolution de Juillet.* — Vicomte H. François Delaborde, *Jean Froissart et son temps.* — 25 janvier : E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* III. *L'Irlande et O'Connel* (septembre et octobre 1830). — L. de Lanzac de Laborie, *le Journal d'un Constituant* (Adrien Duquesnoy) *et les mémoires d'un Directeur* (Larevellière-Lépeaux). — *Les œuvres et les hommes; courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 février; Comte G. de Contades, *Les gentilshommes poètes de l'armée de Condé.* — Marie Dronsart, *Madame Craven.* — 25 février : E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* IV. *Les hommes de* l'Avenir : *les premières relations avec Lamennais et Lacordaire.* — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.*

Die neueren Sprachen, II, 5 : Rambeau, *Remarks on the study of modern languages* — O. Glöde, *Die französische Interpunktionslehre* — A. Twight, *Les langues vivantes en France,* II (fin) — 6 : O. Glöde, *Die französische Interpunktionslehre,* II. — *An English girl in France,* éd. C. Th. Lion (Jourdan).

Le Figaro. — 1er septembre 1894 : Robert de Bonnières, *Joachim Du Bellay.* — Michelet, *les Miracles de la montagne, pages inédites.* — Serge Defresles, *les Rieurs d'hier : Alexandre Pothey.* — 5 septembre : L. Desternes et G. Galland, *l'Assassinat de P.-L. Courier, notes inédites* (fin). — Philippe Gille, *Revue biblio-*

graphique. — 8 septembre; Serge Defresles, *les Rieurs d'hier : Charles Leroy*. — 12 septembre : George Bourdon, *le Théâtre et la critique* (fin). — Philippe Gille, *Bulletin bibliographique*. — 15 septembre : Maurice Barrès, *Lourdes* (par Emile Zola). — 16 septembre : F.-H. Duquesnel, *les Débuts de Sarah Bernhardt*. — 19 septembre; Philippe Gille, *Revue bibliograhique*. — 21 septembre : Quidam, *les Orateurs socialistes : M. Jaurès*. — 22 septembre : Clément Janin, *Mlle George, d'après des lettres autographes et des documents inédits*. — 26 septembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 2 octobre : F.-H. Duquesnel, *Aimée Desclée*. — 3 octobre : Philippe Gille, *Bulletin bibliographique*. — 10 octobre : Jules Simon, *Mémoires posthumes*. — Léo Claretie, *Richepin normalien*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 11 octobre : Alfred Naquet, *Prosper Enfantin*. — 13 octobre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre*. — 17 octobre : Jules Simon, *Richesse intellectuelle*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 19 octobre : Quidam, *les Orateurs socialistes : M. Goblet*. — 20 octobre : Sardou père, *Lettre sur son fils*. — 31 octobre : Jules Simon, *le Dictionnaire de l'Académie*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 3 novembre : Jules Michelet, *le Jour des morts, pages inédites*. — Jean Bernard, *les Miettes du théâtre*. — 10 novembre : Louis Dumur, *Hans Sachs, le poète cordonnier*. — 11 novembre : George Rodenbach, *M. Zola à Rome*. — 14 novembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 17 novembre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre : les Revues*. — 18 novembre : Paul Bourget, *A propos de « l'Ame étrangère »* (par Guy de Maupassant). — 19 novembre : *Francis Magnard*. — 21 novembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 26 novembre : Jules Simon, *Victor Duruy*. — 28 novembre : Charles Chincholle, *Edouard Thierry*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 30 novembre : Saint-Genest, *Emile Ollivier*. — 1er décembre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre*. — L. Henry Lecomte, *les Amis de Déjazet*. — 4 décembre : Denis Guibert, *Emile Augier et le parti catholique*. — 5 décembre : D. Mélégari, *Benjamin Constant*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 8 décembre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre : M. François Coppée*. — 12 décembre : Jules Simon, *la Langue politique*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 19 décembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 22 décembre : Emile Faguet, *le Petit verre*. — 26 décembre : Jules Simon, *le Dernier bohème*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 4 janvier 1895 : Henri Lavedan, *les Frères Lionnet*. — 9 janvier : Jules Simon, *les Autographes*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 12 janvier : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre : les à-propos sur Molière*. — 16 janvier : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 19 janvier : Paul Bourget, *François Coppée*. — 23 janvier : Léo Claretie, *Got à l'École normale*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 30 janvier : Philippe Gille, *« la Petite Paroisse » et M. Alphonse Daudet*. — 2 février : G. Labadie-Lagrave, *M. Paul Bourget jugé par les Américains*. — 6 février : Henry Bordeaux, *le Tombeau de Taine*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 7 février : Robert de Bonnières, *Albert Sorel*. — 9 février : Georges Rodenbach, *le nouveau Doyen* (Mounet-Sully). — Léo Claretie : *Silhouettes de conférencier : M. Francisque Sarcey*. — André Maurel, *Jules Lemaître caricaturiste*. — 16 février : Gustave Geffroy, *les Femmes des Goncourt*. — Léo Claretie, *Silhouettes de conférenciers : MM. Catulle Mendès, Chantavoine*. — 20 février : Paul Bosq, *Auguste Vacquerie*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 27 février : Philippe Gille, *« l'Armature »* (par Paul Hervieu).

Franco-Gallia. — XI, 10 : Kressner, *A. Chénier*. — Comptes rendus : Steffens, *Rotrou-Studien*; Hartmann, *Merope im italienischen und französischen Drama*. — 11 : Humbert, *Allerlei Gramatikalia*. — Comptes rendus : Klemperer, *Voltaire und die Iuden*; Breymann, *Diez*; Behrens, *Diez*; Stengel, *Diez-reliquien*. — 12 : Comptes rendus : Riès, *Was ist Syntax*. — Clédat, *Grammaire raisonnée de la langue française*. — XII, 1 : J. Sarrazin, *Victor Hugo nach 1852 nach Edm. Birés neuestem Buch*. — Comptes rendus : Ohlert, *Deutschfranzösisches Uebungsbuch*. — Ulbrich, *Kurzgefosste französische Schulgrammatik*. — *Contes modernes*, éd.

Kressner. — Ein Schulmann, *Nachtrag zum Führer durch die französische und englische Schullektüre.*

Göttingische gelehrte Anzeigen. — N° 11 : Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge* (Corssen).

Journal des Débats. — 1er décembre 1894 (soir) : André Heurteau, *Une étude sur Guizot.* — 2 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 7 décembre (matin) : M. S., *Henry Houssaye ;* — (soir) : Guy Tomel, *Livres à l'encan.* — Henri Chantavoine, *Revue littéraire : M. Anatole France, « le Jardin d'Épicure ».* — 9 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 13 décembre : M. S., *Art Roë ;* — (soir) : Ernest Bertin, *Revue historique : M. Decazes.* — 16 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 17 décembre : Ed. R., *les « Essais » de M. Georges Brandes.* — 21 décembre : H., *« Génie et métier », par M. H. Parigot ;* — (soir) : Édouard Rod, *Benjamin Constant.* — 23 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 25 décembre : F.D., *« Histoire littéraire de la Suisse française » par M. Philippe Godet.* — 27 décembre (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : Des pensées.* — 29 décembre (soir) : Jacques du Tillet, *Romanciers contemporains : M. Alfred Capus.* — 30 décembre : M. S., *M. Jules Verne.* — A. Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr ;* — (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 3 janvier 1895 (soir) : Edouard Rod, *L'argent et les écrivains.* — 5 janvier : *M. Gaston Deschamps.* — 6 janvier : *M. Léon Hennique ; M. A. Claveau.* — (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 8 janvier (soir) : Arvède Barine, *Hors de France : Des influences étrangères en littérature.* — 11 janvier : H. B., *M. François Fabié.* — 13 janvier (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 15 janvier : *« la Gascogne littéraire ».* — soir) : Augustin Filon, *Hors de France : Le bilan littéraire de la Suisse française.* — 18 janvier (soir) : Henri Chantavoine, *L'éducation dans l'Université : autrefois et aujourd'hui.* — 20 janvier : M. S., *M. Georges Brandes ;* — (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — Maurice Spronck, *Deux comédiennes* (Aimée Desclée et Adrienne Lecouvreur). — 23 janvier (soir) : André Hallays, *La fin du boulevard.* — 24 janvier (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : sur « les Roches blanches » de M. Édouard Rod.* — 25 janvier : Philippe Godet, *Charles Secrétan ;* — (soir) : Émile Faguet, *la Critique dogmatique.* — Édouard Rod, *Souvenirs de Charles Secrétan.* — 26 janvier : *« le Désert », par M. Pierre Loti ;* — (soir) : J. Bourdeau, *Renan et la philosophie.* — 27 janvier (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 28 janvier : J. L., *Henri Heine en France.* — 30 janvier : *un Nouveau roman de M. Alphonse Daudet.* — 31 janvier : André Michel, *Paul Mantz. — Le roman de la Rose.* — 1er février (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : « le Désert » de M. Pierre Loti.* — 3 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 7 février (soir) : vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *Causeries d'un chercheur : à propos de la recherche et de la physionomie des noms dans l'œuvre de H. de Balzac.* — 8 février : Gaston Paris, *la Réception d'hier à l'Académie française* (M. Albert Sorel). — (soir) ; vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *Causeries d'un chercheur* (fin). — 9 février : M. S., *M. Vigne d'Octon.* — 10 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 11 février (soir) : René Doumic, *M. Sardou et la critique.* — 12 février (soir) : André Hallays, *« le Pardon » de M. Jules Lemaître.* — 15 février (soir) : R. Jalliffier, *Gens de robe au* XVIIIe *siècle.* — 16 février : M. S., *le Mal d'écrire ;* — (soir) : Georges Clément, *l'Art d'arriver à la connaissance des hommes par l'écriture.* — 17 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 19 février : F. D., *le Lexique de Ronsard.* — 20 février : *M. Maurice Boniface. — Auguste Vacquerie.* — 21 février (soir) : Édouard Rod, *Libre échange intellectuel.* — 22 février (soir) : J. Bourdeau, *Renan et la démocratie* (2e article). — 23 février (soir) : André Heurteau, *Larévellière-Lépeaux.* — 24 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 25 février : H., *la Littérature française hors de France.* — (soir) : René Doumic, *La Fontaine japonais.* — 26 février (soir) : Maurice Spronck, *A propos de « l'Armature »* (par M. Paul Hervieu). — 27 février (soir) : S., *Etymologie* (chantage, faire chanter).

— 28 février : M.S., *La littérature coloniale.* — 1er mars (soir) : Émile Faguet. *Revue littéraire : Psychocratie?* — 3 mars (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 5 mars (soir) : A. Le Braz, *Dernier Barde* (M. Luzel). — 6 mars : M. S., *« le Puits de sainte Claire », par M. Anatole France.* — 7 mars (soir) : Édouard Rod, *le Roman cosmopolite.* — Henri Chantavoine, *Revue littéraire : Poètes et Poésies.* — 9 mars : M. S., *la Philosophie d'Ernest Renan.* — 10 mars (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 12 mars (soir) : Paul Bonnefon, *Montesquieu inédit.*

Journal des Savants. — Décembre 1894 : Jules Simon, *Guizot.* — Gaston Paris, *les Sources du Roman du Renard* (3e article). — B. Hauréau, *Gilbert de La Porrée.* — Février 1895 : Gaston Paris, *les Sources du roman du Renard* (4e et dernier article). — Léopold Delisle, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie. — I, 2 : G. Körting, *Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie. Litteraturwissenschaft.* — W. Wetz, *Litteraturwissenschäft.* — *Neufranzösische Litteratur* : E. Stengel, *Französische Litteratur von 1500-1629.* — R. Mahrenholtz und W. Knörich, *Französische Litteratur von 1630-1700.* — R. Mahrenholtz und E. von Sallevürk, *XVIII Jahrhundert und Revolutionszeit.* — J. Sarrazin, *Französische Litteratur von 1800-1889.* — H. J. Heller, *Zeitgenössische französische Litteratur.* — 3 : F. Neumann, *Historische französische Laut und Formenlehre.* — A. Stiurming, *Historische französische Syntax.* — E. Koschwitz, *Neufranzösische Grammatik.* — Chr. Fass, *Französische Volksetymologie.* — K. Sachs, *Französische Lexikologie.* — D. Behrens, M. Wilmotte, A. Horning, L. Clédat, E. Goerlich, J. Vising, *Französische und provenzalische Dialekte.* — 4 : *Altfranzösische Litteratur* : K. Vollmöller, *Volksepos. Historische Litteratur.* — E. Freymond, *Kunstepos.* — W. von Zingerle, *Raoul de Houdenc.* — Ernest Langlois, *Fableaux, Fable ésopique et Roman de Renart, Littérature scientifique, Littérature morale, Littérature satirique, Le Roman de la Rose.* — Max Fr. Mann, *Physiologus.* — A. Jeanroy, *Poésie lyrique française au moyen âge.* — Jean Bonnard, *Traductions de la Bible, Légende de la Vierge, Légendes hagiographiques, contes dévots.* — W. Cloetta, *Französisches drama im Mittelalter.*

Leipziger Zeitung. — Wissenschaftliche Beilage : n° 157, Albrecht, *Fiedrich der Grosse auf der Bühne Théâtre des français.*

Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 12 : Biese, *Die Philosophie des Metaphorischen* (Karl Groos). — Eugène Ritter, *Le centenaire de Diez, Discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut genevois, suivi de Lettres adressées à Victor Duret par Roumanille* (E. Koschwitz). — E. Huguet, *Étude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450-1550* (W. Meyer-Lübke). — E. Despois, *Le théâtre sous Louis XIV. Im Auszuge für den Schulgebrauch herausgegeben und mit Aumerkungen verschen von* G. Erzgräber (J. Sarrazin). — H. Suchier, *Provenzalische Diatetik, auf Grund neuen Materials herausgegeben* (E. Levy). — N° 1 (janvier 1895) : Léopold Sudre, *Les sources du roman de Renart* (Voretzsch). — Edmond Biré, *Victor Hugo après 1852* (V. Mahrenholtz). — Maurice Prou, *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle, suivi d'un Dictionnaire des abréviations; Manuel de paléographie, recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle, accompagnés de transcriptions* (Ed. Heyck). — N° 2 : Carl Vollmöller und Richard Otto, *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* I, 2 (R. Mahrenholtz). — *Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud recueillies et mises en ordre alphabétique avec leur signification française,* par F. Dupertuis (K. Sachs).

Modern Language notes. — IX, 7 : Warren, *Corneille from 1640 to 1650.* — Eggert, *The age of Louis XIV.* — Nyrop, *Korsfattet fransk lydlaere* (Rambeau). — Leser, *Parler français comme une vache espagnole.* — 8 : Magill, *A reading French grammar, modern French series* I, II, III (Lewis). — Cameron, *Contes de Daudet* (Hedvler).

Modern Languages. — Rédacteur J. J. Breuzemaker (à Londres, chez l'éditeur Nutt) I, 1 : Victor Spiess, *The teaching of French.* — J. Breuzemaker, *The earliest French phoneticians.*

Museum. — 1894, n° 9 : A. Darmesteter, *Cours de grammaire historique de la langue française*, II (Salverda de Grave). — N° 11 : Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Symons).

Nouvelle Revue. — 1er janvier 1895 : E. Ledrain, *James Darmesteter.* — Paul Duplan, *Lettres de Mlle Desclée à Fanfan* (2e série). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : Journal intime de Benjamin Constant.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — Rodocanachi, *les Livres nouveaux.* — 15 janvier : Paul Duplan, *Lettres de Mlle Desclée à Fanfan* (3e série). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : l'objet de la littérature.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — *Livres nouveaux.* — 1er février : J. Proudhon, « *Galilée* », *drame inédit* (1re partie). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : la douleur et la pitié exprimées par la littérature.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — *Livres nouveaux.* — 15 février : J. Proudhon, « *Galilée* », *drame inédit* (2e partie, fin). — Dr Cesare Lombroso, *le Génie et les états inconscients de l'esprit.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : la jalousie et le remords exprimés par la littérature.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — *Livres nouveaux.* — 1er mars : Antoine Albalat, *M. Sully-Prudhomme.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — *Livres nouveaux.* — 15 mars : E. Ledrain, *M. Jules Simon.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie.* — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : le désir exprimé par la littérature; Shakespeare et Balzac.*

Nuova Antologia. — N° 20 (15 octobre) : Lintilhac, *Précis historique de la littérature française.*

La Quinzaine. — 1er novembre 1894 : J. Barbey d'Aurevilly, *Lettre à Sainte-Beuve.* — Maurice de Guérin, *Lettre à Barbey d'Aurevilly.* — Abbé de Broglie, *le P. Gratry, polytechnicien, philosophe et apologiste.* — 15 novembre : abbé F. Klein, *l'Œuvre de M. Brunetière.* — 1er décembre : G. Maze-Sencier, *Maurice de Guérin.* — 15 décembre; Maurice de Guérin, *Lettres inédites.* — Comte G. de Contades, *Armand de Chateaubriand.* — G. Maze-Sencier, *Maurice de Guérin.* — 1er et 15 janvier 1895 : Maurice de Guérin, *Lettres inédites.* — G. Maze-Sencier, *Maurice de Guérin.* — Comte G. de Contades, *Armand de Chateaubriand.* — 1er février : Alfred Baudrillart, *les Normaliens dans l'Église.* — C. de Paillette, *Saint François de Sales controversiste.* — 15 février : Alfred Baudrillart, *les Normaliens dans l'Église.*

Revue d'art dramatique. — 5-12 janvier 1895 : Émile Faguet, *D'Eschyle à Racine, considérations générales sur les origines de la tragédie française.* — Emmanuel Bourguet, *Edmond Got.* — Conférence de M. Lintilhac, *Mérope.* — Conférence de M. Larroumet, *Zaïre.* — *Critique dramatique.* — 19 janvier : Léo Claretie, *l'Année théâtrale.* — Léo d'Hampol, *Chez François Coppée.* — Henry Lecomte, *Don Quichotte au théâtre.* — *Critique dramatique.* — 26 janvier : Alcanter de Brahin, *Quelques mots sur le drame indou.* — *Critique dramatique.* — 2 février : Émile Faguet, *D'Eschyle à Racine* (suite). — *Critique dramatique : « l'Age difficile ».* — 9 février : Camille Bazelet, *la Rhétorique au théâtre.* — Anatole Cerfbeer, *Autour de « Tragaldabas ».* — *Chronique dramatique.* — 16 février : Émile Faguet : *D'Eschyle à Racine* (suite). — Anatole Cerfbeer, *l'Histoire des « Burgraves ».* — *Critique dramatique.* — 23 février : Camille Bazelet, *Mort d'Auguste Vacquerie.* — F. Lhomme, *le Naturalisme et le Théâtre-Libre.* — Charles Fuster, *un Poète-comédien : Jules Truffier.* — *Critique dramatique.* — 2 mars : Émile Faguet, *d'Eschyle à Racine* (suite). — *Critique dramatique.* — 9 mars : Georges Bertin, *Le théâtre d'Alfred de Vigny.* — *Critique dramatique.* — 16 mars : Émile Faguet, *D'Eschyle à Racine* (suite).

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 5 janvier 1895; Jules Levallois, *Au pays de Bohême, souvenirs littéraires.* — Emile Faguet, *Courrier littéraire : Fénelon, d'après un ouvrage récent.* — 12 janvier : Ch. Recolin, *Roman-*

ciers contemporains : M. Édouard Rod. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Voyages en Afrique.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 19 janvier : Jules Levallois, *Sainte-Beuve, Gustave Planche et George Sand : Souvenirs littéraires.* — A. Valabrègue, *les Poètes.* — 26 janvier : Étienne Charavay, *La Revellière-Lépeaux et ses mémoires.* — E. Neukomm, *Théodore Hoffmann, l'auteur des « Contes fantastiques », d'après un ouvrage récent.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Benjamin Constant, d'après son journal intime.* — J. du Tillet, *Théâtres : Odéon, « Pour la Couronne », de M. François Coppée.* — 2 février : Jules Levallois, *Autour de Sainte-Beuve, souvenirs littéraires.* — Étienne Charavay, *La Revellière-Lépeaux et ses Mémoires* (fin). — Émile Faguet, *Montesquieu voyageur.* — J. du Tillet, *Théâtres : « le Chariot de terre cuite », de M. Victor Barrucand,* — 9 février : Alfred Rambaud, *un Pionnier d'Afrique : Émile Masqueray.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : « le Désert », de M. Pierre Loti.* — J. du Tillet, *Théâtre : « l'Age difficile » de M. Jules Lemaître.* — 16 février : Michel Bréal, *L'œuvre scientifique de James Darmesteter.* — Jules Levallois, « *L'Opinion nationale* » : *Castagnary, Lacaussade, Caro, Adolphe Guéroult.* — J. du Tillet, *Théâtres : « le Pardon » de M. Jules Lemaître.* — 23 février : *Fragments inédits du « Journal » d'Eugène Delacroix.* — Paul Monceaux, « *Causerie littéraire* » : *la Petite Paroisse, par M. Alphonse Daudet.* — 2 mars : Jules Levallois, *Normaliens et réalistes, souvenirs .*— Charles Mismer, *Jean Macé et son œuvre.* — Ernest Tissot, *le Roman cosmopolite.* — J. du Tillet, *Théâtres : « les Petites marques », par M. Boniface.* — 9 mars : Georges Pellissier, *Romanciers contemporains : M. Alfred Capus.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : « l'Armature », par M. Paul Hervieu.* — 16 mars : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : « l'Avenir National », une visite chez Georges Sand; une lettre de Renan.* — Jean Cruppi, *Linguet et « la Théorie des Loix ».*

Revue critique d'histoire et de littérature — 1 : Flamini, *Études d'histoire littéraire* (Ch. Dejob — 3 : *Suite des Mémoires de Gaches*, éd. Pradel (T. de L.) — Séailles, *Ernest Renan* (R. Rosières). — 4 : Parigot, *Génie et métier* (R. R.). — P. Robert, *Études sur la littérature française* (R. R.). — 5 : Huguet, *La syntaxe de Rabelais* (A. Delboulle). — 6 : Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, II (Ch. Dejob) — 7 : Lacombe, *De l'histoire considérée comme science* (E. Seignobos); — Croce, *La critique littéraire* (Ch. Dejob). — 8 : Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, XVIII et XIX (T. de L.) — Betz, *Henri Heine en France* (F. Baldensperger). — 9 : Lavisse, *A propos de nos écoles* (René-Marie). — 10 : Larsen, *Sœur Marianne* (E. Beauvois). — 11 : Delbrel, *Juan Bonifacio* (L. Dorez). — Ledieu, *Abbeville et le Ponthieu* (T. de L.). — Roget, *Les contes en prose de Voltaire* (René-Marie).

Revue de Paris. — 1er janvier : H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, II). — 15 janvier : Ernest Lavisse, *Victor Duruy.* I. — Maurice Paléologue, *Adrienne Le Courreur, d'après sa correspondance.* — 1er février : H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, III). — 15 février : Sylvain Lévi, *le Théâtre indien à Paris.* — André Hallays, *de l'Influence des littératures étrangères.* — 1er mars : Ernest Lavisse, *Victor Duruy.* II. — H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, IV). — Émile Faguet, *le Théâtre de M. Jules Lemaître.*

Revue encyclopédique. — 1er janvier : Charles Maurras, *Paul Verlaine : les époques de sa poésie* (portraits et autographes). — Georges Pellissier, « *L'indomptée », par J.-H. Rosny.* — Camille Mauclair, « *Père », drame de M. Auguste Strindberg.* — H. Castets, *Ferdinand de Lesseps.* — B.-H. Gausseron, *le Monde littéraire.* — 15 janvier : Paul Gsell, *M. Pasteur intime* (gravures). — *Chansons pour les écoles; poésies inédites de Maurice Bouchor.* — 1er février : Alcide Bonneau, *Poésie.* — Georges Pellissier, « *le Chemin du Paradis », par Charles Maurras.* — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — 15 février : Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Julien Leclercq, « *le Plaidoyer d'un fou », roman d'Auguste Strindberg.* — Léo Claretie, « *l'Age difficile », comédie de M. Jules Lemaître.* — 1er mars : Alphonse Daudet, *Comment faut-il lire les Goncourt?* — Paul Margueritte, *les Goncourt romanciers.* — J.-H. Rosny, *les Goncourt historiens.* —

Léon Hennique, *les Goncourt auteurs dramatiques.* — Roger Marx, *les Goncourt critiques et artistes.* — Jules Rais, *Edmond et Jules de Goncourt, étude biographique.* — Maxime Petit, *M. Albert Sorel.* — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — 15 mars : Henry Lapauze, *le Banquet Goncourt.* — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Georges Pellissier, « *les Roches blanches* », *par Édouard Rod.*

Revue des Deux Mondes. — 1er janvier : le Vte Eugène-Melchior de Vogüé, *la Renaissance latine : Gabriel d'Annunzio, poèmes et romans.* — 15 janvier : René Doumic, *Revue littéraire : Benjamin Constant, d'après son Journal intime.* — 1er février : le Vte Eugène-Melchior de Vogüé, *un Plaidoyer pour le Directoire : les « Mémoires » de Lareveillère-Lépeaux.* — René Doumic, *Revue dramatique : Pour la Couronne, à l'Odéon.* — 15 février : Eugène Ritter, *les Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau.* I. *Ses ancêtres et sa famille.* — F. Brunetière, *Éducation et instruction.* — René Doumic, *Revue dramatique : « l'Age difficile » et « le Pardon » de M. Jules Lemaître.* — 1er mars : Jean Cruppi, *Linguet et le procès du chevalier de la Barre.* — 15 mars : Eugène Ritter, *les Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau.* II. *Les Charmettes.*

Revue illustrée. — 15 octobre 1894 : Maurice Bouchor, *Jean Richepin, souvenirs* (reproductions photographiques). — 1er décembre : Gustave Larroumet, *Marivaux à Berny* (illustrations). — Julien Berr de Turique, *la Femme fidèle, comédie inédite de Marivaux reconstituée d'après les rôles manuscrits.* — 15 décembre : H. N., *Henry Houssaye* (portrait). — 15 janvier 1895 : Adolphe Brisson, *Émile Deschanel* (portrait). — 1er février : Adolphe Brisson, *Une journée chez François Coppée* (photographies).

Le Temps. — 20 décembre 1894 : Eugène Lautier, *Sur Benjamin Constant* — 23 décembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la prose de M. François Coppée.* — 24 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 28 décembre : Jules Lemaître, *Figurines : Madame de Sévigné.* — 30 décembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : à propos des littératures du Nord.* — T. de Wyzewa, *une Colomba espagnole.* — 31 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — Eugène Lautier, *A propos des félibres.* — 6 janvier 1895 : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la jeunesse blanche.* — 7 janvier : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 9 janvier : Ernest Legouvé, *Prosper Goubaux.* — 12 janvier : Adolphe Aderer, *M. François Coppée et « Pour la couronne »; vers inédits.* — 13 janvier : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : de l'historien de l'impressionnisme* (*Gustave Geffroy*). — 14 janvier : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 15 janvier : Eugène Lautier, *Victor Duruy.* — 20 janvier : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le pèlerinage de M. Pierre Loti.* — 21 janvier; Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 22 janvier : Eugène Lautier, *Desclée et Fanfan.* — 23 janvier; *un Toast de M. Jules Lemaître.* — 27 janvier : Gaston Deschamps *la Vie littéraire : Hermann Sudermann.* — 28 janvier : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 31 janvier : S. T., *Paul Mantz.* — 3 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : un roman de M. Édouard Rod.* — 4 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 9 février : Henry Michel, *Académie française : réception de M. Albert Sorel.* — 10 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Alphonse Daudet, « la Petite Paroisse ».* — 11 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 12 février : Francisque Sarcey, *Geffroy.* — 17 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : à propos de Gresset.* — 18 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 21 février : Jules Claretie, *Auguste Vacquerie.* — 24 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : trois moralistes* (*Gyp, Henri Lavedan, Maurice Donnay*). — 25 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 27 février : Thiébault-Sisson, *la Jeunesse des Goncourt, racontée par Edmond.* — 1er mars : Eugène Lautier, *Victor Duruy.* — 3 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : « l'Armature », par Paul Hervieu.* — *Le banquet Goncourt,* — 4 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale,* — Eugène Lautier, *le Cheva-*

lier de la Barre. — 10 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : l'Apocalypse de M. Huysmans.* — 11 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 17 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : J.-H. Rosny.* — 18 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 19 mars : Thiébault-Sisson, *un La Fontaine japonais.* — 24 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Henri de Régnier.* — 25 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur. — XVI, 7 : Morf, *Die französische Litteratur zur Zeit Ludwigs XII.* — 8 : Tobler, *Essai sur les « Pensées » de Pascal* (Stengel) — Wilmote, *Vom französischen Versbau und Zeit* (Doutrepont). — Pillet, *Le wallon : « Mélanges wallons »* (Mahrenholtz). — Nölle, *Zum Studium der Fabel*; Faguet, *Lafontaine*; Delboulle, *Les Fables de Lafontaine* (Mann). — Blees, *Recueil Victor Hugo* (Henckenkamp). — Heichen, Victor Hugo, *der Glöckner von Notre-Dame.* — Reyssié, *la Jeunesse de Lamartine.* — Fournel, *Fabre d'Églantine, le comédien, l'auteur dramatique, etc.* (Sarrazin). — Sarrazin, *Mirabeau Tonneau* (Mahrenholtz) — Gréard, *Prévost-Paradol.* — Aubanel, *Discours et documents* (Ritter). — Koschwitz, *Ueber die provenzalischen Feliber* (Schneider) — Jarnik, *Zwei altfranzösische Versionen der Katharinenlegende* (Frankel) — Suchier und Wagner, *Rathschläge.* — Philippi, *Neusprachlicher Unterricht*; *Scholien zur Diez-Gedenkfeier* (Behrens). — Durand, *Die vier Jahreszeiten für die französische Conversationsstunde*; Ricken, *Beschreibung der hölzelschem Jahreszeitenbilder in französischer Sprache*; Kron, *Dial. Besprechung hölzescher Wandbilder in französischer Sprache* (Mielck). — Uhlemann, *Historisches zu den neusprachlichen Reformbest rebungen.* — R. Meyer, *Bemerkungen zu Souvestre's « Au coin du feu ».*

Zeitschrift für romanische Philologie. — XVIII, 4 : H. Kalepky, *Zur französischen Syntax.* — Th. Braune, *Neue Beiträge zur Kenntniss einiger Wörter deutscher Abkunft.* — Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux* (A. Stimming.)

Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte. — VII, 5, 6 : Steinhausen, *Die Anfätge des französischen Litteratur und Kultureinflusses in Deutschland in neuerer Zeit.*

LIVRES NOUVEAUX

Aderer (Adolphe). *Le théâtre à côté.* Préface par Francisque Sarcey. *Paris, May et Motteroz.* In-18 jésus, de xi-270 p. et grav. Prix : 3 fr. 50.

Album *de saint François de Sales*; mission du Chablais. *Bourges, Tardy-Pigelet.* In-8, de 110 p. et 43 grav. et 1 plan.

Allou (R.) et **Chenu** (C.). *Grands avocats du siècle* (barreau de Paris). Préface par Jules Simon. *Paris, Pedone.* In-8, de xi-365 p. avec portraits.

Bastid (Gaston). *La Gascogne littéraire*, histoire critique de la littérature en Gascogne depuis le moyen âge jusqu'à notre époque inclusivement. *Auch, Foix.* In-18 jésus, de 365 p. Prix : 3 fr 50.

Beauvilliers (Maxime). *Les célébrités de Patay.* La famille de Musset; Jacques, Richard. *Chateaudun, Soc. typographique* (Extrait du *Bulletin de la Société dunoise.*

Bernard-Lazare. *Figures contemporaines* : ceux d'aujourd'hui; ceux de demain. *Paris, Perrin.* In-16, de xv-282 p.

Betz (L.-P.). *Heine in Frankreich, eine Litterarhistorische Untersuchung. Zürich, Albert Müller.* Gr. in-8, xii-464 pages, avec un fac-similé; 9 mk 50.

Blangy (comte A. de). *Deux lettres de l'abbé de Saint-Pierre à M. de Tourlaville* (1707). *Caen, Valin.* In-8, de 23 p. avec portrait.

Bourdaloue. *Les sermons de Bourdaloue.* Notice, analyse et extraits par Jacques Porcher. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 108 p.

Brivois (Jules). *Essai de bibliographie des œuvres de M. Alphonse Daudet*, avec des fragments inédits. *Paris, Conquet.* In-16, de 151 p. Prix : 10 fr.

Brun (Félix). *L'alouette*, histoire littéraire d'un petit oiseau. *Meulan, Réty.* In-18 jésus, de 48 p.

Brunetière (Ferdinand). *L'évolution de la poésie lyrique en France au* xixe *siècle.* Tome II. *Paris, Hachette.* In-16, de 306 p.

Buffon. *Œuvres de Buffon.* Notice, analyse et extraits par L. Haudié. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 120 p.

Catalogue *général des manuscrits des bibliothèques de France.* Départements, t. XXIV (Rennes, Lorient, Lannion, Vitré, Montreuil-sur-Mer, Etampes, Clermont de l'Oise, Senlis, Gien, Fontainebleau, Château-Thierry, Epernay, Blois, Loches, Neufchâteau, Bourbonne, Condom, Bar-le-Duc, Nancy, Compiègne, Mont-de-Marsan). *Paris, Plon.* In-8 de 769 p.

Chapelain (J.). *Lettres inédites de Jean Chapelain à P. D. Huet* (1658-1673), publiées d'après les originaux par Léon-G. Pelissier. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 44 p. (Extraits des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*).

Chénier (André). *Poésies*, publiées avec une introduction nouvelle par L. Becq de Fouquières, et enrichies de 15 compositions de Dide. *Paris. Charpentier.* In-4, de xxix-511 p.

Claudin (A). *Les origines de l'imprimerie à Sisteron en Provence* (1513); les pérégrinations d'un imprimeur (1507-1513); imprimerie établie à Servoules,

commune de Sisteron, pendant la Révolution. *Paris, Claudin*. In-8 de 24 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.)

Claudin (A.). *Les débuts de l'imprimerie à Poitiers*, les bulles d'indulgence de Saintes; Jean Bouyer, Saintongeais, prototypographe poitevin. *Paris, Claudin*. In-8 de 20 p. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.)

Corneille. *Chefs-d'œuvre de Corneille* (le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte). Préface et notes par Ferdinand Brunetière. *Paris, Hetzel*. In-8 de xxxiv-295 p. et illustrations. Prix : 7 fr.

Corneille. *Cinna*. Notice, analyse et extraits par Léon Roubier. *Paris, Delagrave*. In-18, de 120 p.

Corneille. *Polyeucte*. Notice, analyse et extraits par Léon Roubier. *Paris, Delagrave*. In-18, de 124 p.

Cottin (Paul). *Vanderbourg et les poésies de Clotilde de Surville*. *Paris, Techener*. In-8, de 31 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.)

Crébillon fils. *Le Sopha*, conte moral. *Paris, Flammarion*. In-16. T. Ier, de xii-179 p.; t. II, 204 p., avec illustrations. Prix : 5 fr.

Cumenge. *Le bon sens et l'esprit au palais*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Bordeaux. *Bordeaux, Gounouilhou*. In-8, de 38 p.

Delaborde (Le vicomte H.-François). *Jean Froissart et son temps*, à propos d'un livre récent. *Paris, de Soye*. In-8, de 32. (Extrait du *Correspondant*.)

Delaplace (E.). *Les Satires de Boileau* avec un commentaire manuscrit de Le Verrier et des notes autographes de Despréaux. *Paris, Techener*. In-8 de 23 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.)

Desprès (Le docteur Armand). *Les éditions illustrées des* « Lettres à Émilie sur la mythologie », *par C. A. Demoustier*; bibliographie. *Paris, Téchener*. In-8 de 16 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.)

Devaux (Auguste). *George Sand*. *Paris, Ollendorff*. In-16, de 140 p. Prix : 2 fr.

Drapeyron (Ludovic). *Notre premier atlas national et la Ménippée de Tours sous Henri IV*. *Paris, Delagrave*. In-8, de 15 p. (Extrait de la *Revue de géographie*.)

Duclos (Victor). *Jean Aicard*, simple notice sur sa vie et ses écrits. *Paris Duc*. In-8 de 32 p.

Duhaut. *La satire moderne et la magistrature*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Nancy. *Nancy, Vagner*. In-8, de 42 p.

Étienne (E.). *Essai de grammaire de l'ancien français* (ix-xive siècles). *Paris, Berger-Levrault*. In-8, de viii-521 p.

Farcinet (Charles). *Trois lettres inédites de Victor Hugo, Alfred de Vigny et Béranger*, suivies de vers. *Vannes, Lafolye*. In-8, de 8 p. (Extrait de *la Revue du Bas-Poitou*.)

Foerster (Wendelin). *Frédéric Diez et la philologie des langues romanes*, discours prononcé à Bonn à l'occasion du premier centenaire de la naissance de Diez. *Montpellier, Hamelin*. In-8 de 20 p. (Extrait du *Félibrige latin*.)

Gautier (Théophile). *Jean et Jeannette*. Préface par Léo Claretie. Illustré par Ad. Lalauze. *Paris, Perroud*. In-8, de xxxii-213 p.

Grave (E.). *Bossuet, prieur de Gassicourt, et François Quesnay, marguillier de Saint-Maclou de Mantes*. *Versailles, Cerf*. In-8, de 17 p

Hünerhoff (A.). *Ueber die Komischen « Vilain » — Figuren der altfranzösischen Chansons de geste* (Dissertation de Marbourg). In-8, de 50 p.

Jeanjaquet (Jules). *Recherches sur l'origine de la conjonction « que » et les formes romanes équivalentes*. *Paris, Welter*; *Leipzig, Fock*. (Dissertation de Zurich). In-8 de 99 p.

Labiche (E.). *Théâtre choisi d'Eugène Labiche*. Préface d'Édouard Pailleron. *Paris, Calmann-Lévy*. In-4, de xvi-341 p., avec illustrations.

Lacombe (Charles de). *Vie de Berryer*, d'après des documents inédits : Berryer et la monarchie de Juillet. *Paris, Firmin-Didot*. In-8, de VII-600 p. et grav.

Lacordaire (le R. P. Henri). *Lettres nouvelles*, publiées par Mme VICTOR LADEY et M. P. DE VYRÉ. *Paris, Delhomme et Briguet*. In-8 et in-16, de XIV-315 p.

La Fontaine. *Fables*. Notice, analyse et extraits par ÉMILE HINZELIN. *Paris, Delagrave*. In-18, de 259 p.

La Rochefoucauld. *Maximes et Réflexions morales*, précédées d'une étude par ÉMILE DESCHANEL. *Paris, Berthier*. In-32, de 192 p. (Bibliothèque Nationale.)

Lemaître (Jules). *Impressions de théâtre* : 8e série. *Paris, Lecène et Oudin*. In-18 jésus, de 348 p.

Lenient (Ch.). *La poésie patriotique en France dans les temps modernes*. T. II : XVIIIe et XIXe siècles. *Paris, Hachette*. In-16, de 496 p. Prix : 3 fr. 50.

Lettres *choisies du* XVIIIe *siècle*, par le R. P. CHAUVIN, de l'Oratoire. *Paris, Poussielgue*. In-18, de XV-437 p.

Lintilhac (Eugène). *Les Félibres*, à travers leur monde et leur poésie. *Paris, Lemerre*. In-16, de 142 p. Prix : 2 fr.

Livre (Le) *à travers les âges*, numéro unique résumant l'histoire du livre depuis les origines de l'écriture publié sous la direction de CHARLES MENDEL, par Georges Brunel et collaborateurs. *Paris, Mendel*. In-4, de 51 p.

Longhaye (le R. P. G.). *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle*. Première partie : Précurseurs et contemporains des premiers maîtres. *Paris, Retaux*. T. I. In-8, de XI-389 p.

Marivaux. *Œuvres choisies*. *Paris, Hachette*. 2 vol. in-16. T. I, 455 p.; t. II, 449 p. (*Les principaux grands écrivains français*.) Prix : 1 fr. 25 le vol.

Marthold (Jules de). *Le jargon de François Villon*. *Paris, Chamuel*. In-18, de 141 p.

Massillon. *Sermons*. Notice, analyse et extraits par JACQUES PORCHER. *Paris, Delagrave*. In-18, de 96 p.

Mellerio (L.). *Lexique de Ronsard*, précédé d'une étude sur son vocabulaire, son orthographe et sa syntaxe. Préface par M. PETIT DE JULLEVILLE. *Paris, Plon*. In-16, de LXXV-251 p. Prix : 6 fr. (Bibliothèque elzévirienne).

Meusnier de Querlon. *Psaphion ou la courtisane de Smyrne*. *Paris, Flammarion*. In-16 de XII-133 p. et gravures. (*Les conteurs du* XVIIIe *siècle*).

Molière. *Le Misanthrope*, with introduction and notes by E. G. W. BRAUNHOLTZ. (*Pitt Press Series*) *Cambridge, Warehouse*. In-8, XIX et 199 p.

Montesquieu. *Voyages de Montesquieu*, publiés par M. ALBERT DE MONTESQUIEU. T. I. *Bordeaux, Gounouilhou*. In-4, de XLVIII-377 p.

Mugnier (L'abbé). *Madame Valentine de Lamartine*, conférence. *Paris, Pillu-Vuillaume*. In-8 de 39 p.

Petitier (Hubert). *Étude sur « les Erinnyes » de Leconte de Lisle*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Rouen. *Rouen, Lecerf*. In-8, de 44 p.

Pfister (Ch.). *« Les Economies royales » de Sully et le grand dessein d'Henri IV*. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur*. In-8 de 96 p. (Extrait de la *Revue historique*.)

Pichon (Baron Jérôme) et **Vicaire** (Georges). *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1600). *Paris, Techener*. In-8 de VII-300 p. Prix : 10 fr.

Racine. *Théâtre choisi*. Nouvelle édition, avec une introduction, des études, des notes, une grammaire et un lexique par G. LE BIDOIS. *Paris, Poussielgue*. In-18, de XXVIII-497 p.

Restori (A.). *Histoire de la littérature provençale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Ouvrage traduit de l'édition italienne par A. MARTEL, avec addition de plusieurs chapitres sur la littérature provençale moderne par A. ROQUE-FERRIER. *Montpellier, Hamelin*. 1re partie, in-8, de VI-178 p.

Rocheblave (S.) *Une amitié romanesque* : Georges Sand et Mme d'Agoult. *Paris, Chaix.* In-8, de 47 p. (Extrait de la *Revue de Paris.*)

Roman (Le) *de la Rose ou de Guillaume de Dôle*, publié d'après le manuscrit du Vatican par G. Servois. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de cxxi-211 p.

Saint-Simon. *Les mémoires du duc de Saint Simon.* Notice, analyse et extraits par A. Parmentier. *Paris, Delagrave.* In-18, de 143 p.

Sales (Saint François de). *Introduction à la vie dévote*; commentée par lui-même et publiée par une société de prêtres. *Paris, Mersch.* In-18, de 571 p.

Salles (A.). *Les contes de Perrault. Laval, Leroux.* In-8, de 38 p.

Sherard (R-H.). *Alphonse Daudet, a biographical and critical study. London, Arnold.* In-8, de 420 p.

Soubies (Albert). *La Comédie-Française depuis l'époque romantique* (1825-1894). *Paris, Fischbacher.* In-4, de viii-159 p. et 3 tableaux. Prix : 20 fr.

Sporon (W.). *Jean Rotrou. Copenhague, Gyldendal.* In-8, de xii-234 p.

Stapfer (Paul). *Montaigne. Paris, Hachette.* In-16, de 200 p. et portrait. Prix : 2 fr. (*Les grands écrivains français.*)

Taphanel (Achille). *Saint-Cyr et la Beaumelle*, d'après des documents inédits. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 35 p. (Extrait de *la Revue historique*).

Teichmann (T). *Die beiden hervorragenden Gestaltungen der Œdipussage im Klassischen Drama der Franzosen* (Programme de Grünberg en Silésie). In-4, de 23 p.

Vernier (Léon). *La question grammaticale et la grammaire française*, discours prononcé à la séance de rentrée des facultés de Besançon. *Besançon, Dodivers.* In-8, de 23 p.

Voltaire. *Histoire de Charles XII*, extraits précédés d'une étude, avec une analyse et des commentaires, par O. Billaz. *Paris, Garnier.* In-18, de xix-131 p.

Voltaire. *The short prose tales*, with introductory matter and notes by F.-F. Roget and with a critical preface by Émile Faguet. *London, Williams and Norgate.* In-8, de cxx-229 p.

Wilhelmi (H.). *Studien über die Chanson de lion de Bourges* (Dissertation de Marbourg). In-8 de 64 p.

CHRONIQUE

L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire littéraire a eu lieu le 2 février 1895, dans un des amphithéâtres de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Petit de Julleville, un des vice-présidents, assisté de MM. F. Brunot et P. Bonnefon, secrétaires, et de M. A. Colin, trésorier, à qui M. le Président donne la parole pour le compte rendu de la situation financière.

Voici un résumé de cette situation au 31 janvier 1895, telle qu'elle a été établie par le trésorier et vérifiée par la commission des finances.

RECETTES

Les *Recettes* se sont élevées à francs.....	8 783.50
Deux membres perpétuels ont versé, à raison de 500 francs chacun.....	1 000 »
Sur 300 membres adhérents, 288 ont versé.....	5 760 »
Les abonnements, au nombre de 49, ont produit (à 19 francs net).....	931 »
Soit au total francs.....	7 691 »
La vente au numéro a donné.....	1 092.50 [1]
Ensemble.....	8 783.50

En laissant de côté les 1 000 francs versés par les membres perpétuels, on voit qu'on peut compter — le nombre des adhérents et abonnés restant le même — sur une recette annuelle moyenne de 6 500 francs.

DÉPENSES

Elles se sont élevés au total à francs.....		8 367.60
mais dans cette somme figurent :		
1° Un placement en rente 3 0/0 de fr..	998.05	2 271.85
2° Des frais de premier établissement, et de propagande qui ne se répéteront qu'en partie, pour fr.....	1 273.80	
Ce qui réduit à.....		6 095.75

le chiffre des dépenses dont la répétition est probable en 1895.

1. Mais dans ce chiffre de la vente au numéro, nous faisons figurer comme recette une somme de 1026 francs qui représente des dépôts chez les libraires. Retours à prévoir.

Dans ce dernier chiffre, la *Revue* entre pour francs..... 5 336.35
ainsi décomposés :

Papier.....	817.75
Impression.....	2 824.15
Brochage.....	214.40
Honoraires alloués aux auteurs des articles paru dans les 4 numéros de la *Revue*.....	1 365.50
Affranchissement (service des numéros aux adhérents et abonnés).....	114.55
	5 336.35

(Pour 300 adhérents et 50 abonnés, soit 350, au total, cela fait ressortir une moyenne de 15 fr. 25 par service.)

Le reste, un peu plus de 600 francs, est représenté par des frais de bureaux, impression de lettres et reçus, frais de recouvrement, etc, et affranchissements de lettres.

En résumé, dépenses probables..... 6 000 francs,
recettes probables..... 6 500 francs,

si l'exercice 1895 se modèle sur l'exercice 1894, et sans mettre en ligne de compte les frais devant résulter de la publication du volume actuellement sous presse.

M. F. Brunot a présenté ensuite le rapport suivant :

MESSIEURS,

« Bien que le premier exercice dont j'ai aujourd'hui à vous rendre compte se soit prolongé un peu au delà d'une année, la vie de votre société a été si simple, si peu fertile en incidents — et heureusement aussi en accidents — que ma tâche se trouve être à la fois ingrate et facile.

« Le Conseil d'administration qui succédait au Comité d'initiative, devait tout d'abord s'efforcer de réunir autour des membres fondateurs assez d'adhérents nouveaux pour que la publication de la Revue devînt possible. Nous n'avons rien épargné pour réussir dans cette difficile entreprise, et le zèle de notre Trésorier, sa connaissance des affaires, nous ont été d'un grand secours. La somme même que cette propagande, menée pourtant avec la plus grande économie possible, nous a coûtée, vous dit assez combien elle a été étendue.

« Toutes les Bibliothèques, de l'État et des Villes, et les dépôts d'archives ont été avisés de la création de la Société. Les recteurs, inspecteurs généraux et d'Académie, les professeurs des grandes Écoles et des Facultés des lettres, de droit, de théologie, appartenant soit aux Universités de l'État, soit aux Universités libres, en France et à l'étranger, l'administration et la majeure partie du corps enseignant des lycées et des collèges, les directeurs et directrices d'écoles normales, et lycées ou collèges de jeunes filles, les associations d'étudiants, la haute magistrature et le haut clergé, les membres des Sociétés

des bibliophiles français, contemporains, bretons et normands, ceux de la Société de l'histoire de Paris, de l'histoire de France et des anciens textes français ont reçu une circulaire expédiée à 7 354 exemplaires. Quelque temps après nous avons adressé une lettre collectives à 163 sociétés savantes, puis, une fois notre Revue parue, nous avons distribué 200 exemplaires environ du premier fascicule et 100 du second, en offrant en outre à 2164 écoles, sociétés, ou personnes, de leur faire parvenir un numéro spécimen.

« Ni ces sollicitations directes et personnelles, ni les notes qui ont paru dans les journaux, et dont plusieurs cependant ont été extrêmement bienveillantes, n'ont produit tout l'effet que nous étions en droit d'en attendre. Sans doute, comme le compte rendu financier vous l'a fait voir, nous nous sommes trouvés assez nombreux pour pouvoir suffire à nos dépenses. Et il faut considérer que notre budget de cette 1re année devait faire face à des frais de premier établissement considérables qui ne se renouvelleront point, car la publicité, quelle qu'elle puisse être par la suite, n'aura jamais l'extension qu'elle a dû avoir au début; les charges qui en résultent se réduiront même à être presque nulles, lorsque nous serons assez connus pour qu'un sommaire de notre Revue paraissant dans les journaux ou dans les périodiques dont M. Colin met gratuitement la publicité à notre disposition, suffise à rappeler notre existence. Néanmoins pour qu'une société comme la nôtre, même sans frais généraux, pour ainsi dire, puisse atteindre son développement normal, et étendre ses publications jusqu'au point où toutes ensemble représenteront matériellement l'équivalent de ce qu'elle demande à ses membres, un nombre de cinq cents adhérents au moins est nécessaire. Quoi qu'il semblât, au ton de beaucoup de lettres de nos souscripteurs, que la nouvelle société répondît à un désir général, le mouvement d'adhésion, très vif au début, s'est rapidement ralenti. En défalquant quelques-uns sur qui nous avions cru pouvoir compter et qui nous ont retiré leur promesse, d'autres aussi qui ne voulaient nous donner que leur nom et dont nous avons cru devoir résolument faire le sacrifice, nous n'étions guère environ que cent membres effectifs, à l'époque de la première réunion.

« Et depuis lors, comme il était facile de le prévoir, nous avons fait quelques pertes encore. Nous avons reçu des démissions, douze en tout, moins peut-être qu'on n'aurait pu craindre, trop toutefois si on considère la qualité de ceux qui se sont retirés. Leur départ, quoiqu'il ne semble motivé par aucun mécontentement, nous a causé de vifs regrets.

« En outre, la mort a déjà fait quelques vides dans nos rangs. Nous avons perdu : à l'étranger, M. Sundby, professeur à l'université de Copenhague, en France, M. Cousin, inspecteur général au chemin de fer du Nord, dont la bonne volonté pour nous était extrême, et qui s'était utilement employé à nous recueillir des adhésions; M. de Caussade, qui nous avait promis de distraire des travaux qu'il poursuivait sur les œuvres de Mme Tastu et des documents nombreux qu'il avait en main quelques pages parmi les plus importantes; enfin M. Fournel, qui nous avait donné déjà pour le numéro de la Revue, qui s'imprimait au moment où il est mort, un très intéressant article sur les contemporains et les successeurs de Racine.

« La collaboration de ces deux érudits, qui étaient en même temps des hommes de goût, nous était trop précieuse pour que je ne saluasse pas leurs noms au passage d'un dernier et sincère regret.

« Somme toute, Messieurs, malgré les pertes que je viens de vous signaler, et qui heureusement ont été compensées par un mouvement d'adhésion lent, mais continu, la marche ascensionnelle a continué jusqu'aujourd'hui. Au début de cette année, en comptant à la fois les sociétaires et les abonnés à la Revue, nous sommes en tout 339, dont deux souscripteurs perpétuels.

« C'est dire que nous avons lieu d'espérer beaucoup encore. Il est peu vraisemblable, à vrai dire, que nous fléchissions jamais l'individualisme de cer-

tains, qui n'ont répondu à nos ouvertures que par un silence dédaigneux. Mais il reste en dehors d'eux une foule d'hommes de bonne volonté à conquérir, sollicités malheureusement de divers côtés et souvent obligés de choisir. Beaucoup en outre ont voulu attendre que nous eussions fait nos preuves; c'est le sort de toutes les œuvres qui débutent; à elles aussi on ne prête que quand elles sont riches, et il ne suffit pas qu'elles le soient, comme la nôtre a eu la bonne fortune de l'être dès le début, en noms considérables et justement respectés.

« Pour voir sur quel avenir nous pouvons compter, et aussi pour m'éclairer sur la direction à donner à notre effort, je me suis improvisé statisticien, et j'ai essayé de classer par profession nos adhérents actuels; je n'ai pas tardé à m'apercevoir que si certaines catégories avaient beaucoup fourni, d'autres où se rencontrent pourtant des hommes de savoir ne sont qu'à peine représentées, ou même ne le sont pas du tout. Je ne détaillerai pas devant vous les résultats de mon enquête, ne voulant instituer aucune comparaison qui puisse blesser. Mais pour vous signaler un seul fait qui ne peut éveiller de susceptibilité d'aucune sorte, j'ai compté que parmi les Bibliothèques, en dehors de celles des Facultés et Écoles au nombre de 17, à qui la Direction de l'Enseignement supérieur fait le service de la Revue, 11 seulement en France la reçoivent, et 28 à l'étranger, un certain nombre de professeurs de lycées et collèges font partie de la Société, pas une bibliothèque de Lycée ne s'est fait inscrire, et il est certain que plusieurs le feront lorsqu'on saura que M. le directeur de l'Enseignement secondaire consent volontiers à mettre notre recueil parmi ceux qu'il alloue, sur leur demande, aux établissements dépendant de son administration. Ce sont là, Messieurs, à mon sens, en même temps que des indications utiles, des constatations rassurantes pour ceux qui se demanderaient de quel côté nous avons désormais à chercher de nouveaux souscripteurs.

« L'important est que, dès le début, nous ayons pu faire paraître notre Revue. Je sais que les premiers numéros n'ont pas répondu à l'attente de tous, et je voudrais n'avoir pas vu de près combien ils ont coûté d'activité et de peine à nos collègues MM. Chuquet et Bonnefon, pour vous dire librement que, moi aussi, je leur ai trouvé des défauts et quelquefois de gros défauts.

« Il y a eu, au début surtout, des tâtonnements. Accordez-nous qu'ils étaient inévitables, et qu'on ne choisit pas d'un coup si sûrement même son format et son papier qu'on ne risque certains inconvénients, dont le moindre est que l'aspect extérieur vous trahisse, en vous donnant une apparence de modestie excessive.

« Le cadre toutefois, tel qu'il a été fixé dès le début, était, je crois, bien tracé; il importe de donner à nos lecteurs, à côté des articles de fonds plus ou moins étendus qui traitent une question relative à l'histoire littéraire, les documents que les découvertes quotidiennes mettent au jour et qui permettent de compléter la physionomie des hommes et des œuvres; il faut ensuite les tenir au courant, dans la mesure du possible, des menus faits qui intéressent nos études, et surtout des livres et des articles qui paraissent. C'était là un programme tout indiqué; nous avons fait de notre mieux pour le remplir.

« Il m'a été rapporté toutefois que le caractère de plusieurs de nos articles avait paru un peu austère. Si cela signifie que nous sommes loin des revues où des hommes d'esprit apprécient au jour le jour les productions littéraires suivant une méthode objective ou subjective, il y a peu d'espoir de remède, nous ne pouvons ni ne voulons faire de la critique, mais de l'histoire. Mais si l'on veut dire simplement que nous nous sommes tenus à des époques un peu lointaines, que le XVIIIe, le XIXe siècle même n'ont pas été assez représentés, je n'en disconviens pas. J'accorde aussi que ceux qui attendaient de temps en temps la publication d'un de ces articles magistraux qui résument et dominent

une œuvre, une question, ou une époque, ont eu lieu de se plaindre. Je transmets même volontiers leur demande à ceux des maîtres qui peuvent nous donner les articles qu'on réclame, en m'y associant de toutes mes forces.

« Le Comité de publication ne saurait en tout cas mériter de ce chef aucun reproche; ne possédant aucun moyen d'ouvrir les tiroirs et les cerveaux qui gardent jalousement leurs trésors, il est réduit à attendre et à choisir, il ne peut pas attirer ni provoquer. Comme les articles, pour être dans le caractère de notre Revue, doivent être appuyés sur de solides recherches et que l'indemnité que nous avons fixée ne peut en aucune façon compter pour une rémunération du long et pénible travail qu'elles coûtent, que, d'autre part, le public auquel nous nous adressons, est restreint autant que choisi, les avantages que nous offrons sont tels qu'ils ne peuvent guère tenter que le désintéressement de ceux auquels les grandes revues mondaines sont ouvertes. Et quel que soit chez plusieurs ce désintéressement, convenons qu'il est plus discret d'attendre les sacrifices qu'il voudra consentir que de les provoquer.

« Au reste, il est bon peut-être que beaucoup de ceux qui peuvent et doivent devenir nos collaborateurs, ayant quelque contribution utile à nous apporter, et dont beaucoup sont retenus, je le sais, par certaines pudeurs, n'aient pas en outre été effrayés au début par le prestige de trop grands noms, dont la compagnie honore mais dont le voisinage épouvante, et que cette conviction se soit répandue que nos fascicules sont ouverts largement à tous les travailleurs connus ou inconnus, quel que soit l'objet de leurs études, pourvu qu'il nous intéresse, et que leurs recherches aient été menées avec méthode, conscience, et dans le seul intérêt de la vérité.

« Comme vous le savez déjà, Messieurs, il nous a paru bon d'engager dès la première année la société dans les différentes voies où elle doit entrer, et de donner en même temps à ses membres, en échange de leur cotisation, quelque chose de plus que la Revue. Aussi, quelque modestes que fussent les ressources et sur l'assurance qu'un donateur bienveillant nous aiderait à supporter cette grosse dépense, le Conseil a été heureux d'accepter l'offre que lui faisait M. Abel Lefranc, secrétaire du Collège de France, de publier, aux frais de la société, les *Dernières poésies de Marguerite de Navarre*, que notre collègue a eu la bonne fortune de retrouver dans un ms. de la Bibliothèque Nationale. Aucune occasion plus heureuse ne pouvait nous être offerte, car si Marguerite de Navarre est un personnage assez considérable de l'histoire littéraire pour qu'une nouvelle page d'elle ait son importance, de quel prix ne doit pas être toute une portion de son œuvre, jusqu'alors inconnue? Dans cette époque si complexe, où les traditions et les formes du moyen âge se mêlent encore à une inspiration nouvelle, à la fois moderne et antique, personne n'a été plus variée d'aspect, et plus incertaine de caractère que cette femme tout ensemble pédante et naturelle, gaillarde et morale, presque hérétique et dévote, que nul n'est sûr de connaître, s'il ne la connaît tout entière dans son œuvre, comme dans sa vie.

« Quand ce volume aura paru [1], et différentes circonstances en ont retardé le tirage, en particulier l'idée, qui nous est venue un peu tard, d'offrir à ceux qui le désireraient, des exemplaires sur papier de Hollande, nous mettrons à l'étude la question d'une nouvelle publication à entreprendre, autant que possible d'un genre différent, car nous ne sommes pas une société des textes français modernes, et les études sur les auteurs doivent trouver place dans notre bibliothèque à côté des textes eux-mêmes.

« Toutefois, arriverions-nous, comme nous le désirons, à mettre en distributions un volume chaque année, et même davantage, que nous n'aurions pas atteint encore le but que nous nous sommes proposé. L'idée de fonder une Revue d'histoire littéraire flottait depuis quelque temps. Notre collègue

1. Les 250 premières pages sont tirées.

M. Chuquet l'avait condensée, il avait fait les premières démarches et obtenu des promesses de collaboration. La création de la société n'a cependant pas eu uniquement pour but de faire aboutir le projet. Il a semblé aussi aux fondateurs que cette nouvelle forme donnée à l'organisation qu'on voulait créer devait avoir d'autres avantages et contribuer en particulier à faire cesser ou à diminuer tout au moins l'isolement dans lequel se trouvent, soit à Paris, soit même dans des centres plus petits, des hommes voués aux mêmes recherches. Sans poursuivre la chimère d'unir ceux qui se jalousent, encore moins de réconcilier dans l'amour du passé ceux qui se haïssent dans le présent, on peut du moins songer à rapprocher ceux qui s'ignorent. Même en ne rêvant pas d'instituer un atelier national, on peut cependant penser que, si notre état social ne permet plus la constitution de ces congrégations de chercheurs dont le travail collectif a abouti aux œuvres gigantesques que vous savez et qui sont l'honneur de l'érudition française, en revanche l'émiettement actuel de l'effort diminue infiniment sa portée, en amenant des concurrences inutiles et des répétitions infécondes. Un simple bureau de renseignements sur les ouvrages en cours d'exécution rendrait des services importants. Si vous en voulez une preuve, considérez les travaux présentés pour le doctorat ès lettres. Aucun ordre n'y règne, aucune direction générale n'est indiquée, et cependant, peu à peu, par la seule vertu d'avertissements qui renseignent sur ceux des sujets qui sont libres et sur ceux qui sont retenus, le travail s'organise, les sillons se creusent les uns à côté des autres, irrégulièrement, il est vrai, mais sans qu'on repasse cependant deux fois au même endroit, et le champ sur certains points se trouve déjà à peu près fouillé dans toute ses parties. Voilà un exemple de ce que peut obtenir sans aucune entrave à l'initiative individuelle, — j'oserai ici me servir d'une vieille formule que la politique a compromise — l'ordre dans la liberté. Et il me paraît très facile que, sans vouloir usurper d'autorité d'aucune sorte, et par d'autres moyens une société comme la nôtre arrive à fournir aux travailleurs qui les demanderaient des renseignements analogues. Des maîtres, et il y en a beaucoup dans nos rangs, sans rien prescrire, sans rien interdire, en indiquant seulement quelles sont les grandes questions à traiter et où elles en sont, rendraient des services considérables et aux érudits et à la science? N'est-ce pas par là en partie que le *Manuel d'ancien français* de M. Gaston Paris constitue le plus précieux des guides? Un article sur l'humanisme par exemple, qui montrerait comment cette histoire se rattache à celle de la littérature française, les grosses lacunes qu'elle présente encore, l'intérêt qu'il y aurait à en restituer l'ensemble, pour pouvoir marquer enfin les différentes phases et mesurer les conséquences de cette rénovation littéraire, susciterait, j'en suis convaincu, toute une série de mémoires. Des documents inédits se trouvent un peu partout, les œuvres imprimées sont plus communes encore dans les Bibliothèques des moindres villes qui ont hérité des anciens couvents, et la génération actuellement vivante contient plus de latinistes qu'il n'en faut, jusqu'ici inconscients des services qu'ils pourraient rendre, en rouvrant les vieux livres dédaignés où la France moderne a fait ses humanités.

« Il y aura à trouver les moyens par lesquels pourraient être le mieux coordonnées et stimulées les énergies et les activités aujourd'hui éparses ou indolentes. Nous avons pensé, en établissant nos statuts, qu'il n'y avait que danger à tracer par avance une voie unique. Ils disent simplement que des groupes pourront être créés dans les départements; ce sera à ces groupes à s'organiser sous la forme et de la manière qu'ils jugeront la meilleure.

« J'avais espéré, Messieurs, qu'un essai pourrait, dès la première année, être tenté en ce sens, et dans la plus importante des villes de France après Paris. Je savais, pour l'avoir longtemps habité, que Lyon, par sa prospérité et sa grandeur matérielles, son habitude de la vie sociale et coopérative, et l'amour des choses de l'esprit, que beaucoup de ses habitants unissent à l'entente des

affaires, offrait un terrain extrêmement favorable. Le nombre de nos adhérents y étant déjà important, j'avais, dans une réunion préparatoire, tenue en avril dernier au cours d'un voyage que je faisais, jeté les bases de la future organisation. Une réunion constitutive devait être tenue ensuite, à l'époque où avaient été fixé le congrès d'enseignement supérieur et les solennités universitaires, qui ont marqué la fin de l'Exposition.

Mais le douloureux événement que vous savez a ébranlé l'âme lyonnaise d'une secousse dont elle se remet à peine, et, dans ces conditions, quoique la vie un moment suspendue ait dû bientôt être reprise, les préoccupations des esprits étaient restées telles, que seuls les congrès depuis longtemps projetés, les réunions qui s'appuyaient sur des sociétés prospères depuis des années ont pu être tentés et réussir. Tout projet de création eût avorté et il n'était que sage d'y renoncer. Mais nous espérons bien reprendre les nôtres dès cette année ailleurs.

« Il est vraisemblable, Messieurs, que nous rencontrerons en certains endroits des défiances et qu'il nous faudra dissiper pas mal de malentendus, avant de faire comprendre que nous n'avons en aucune façon la pensée de supplanter les sociétés, ouvertes ou fermées, qui existent dans la plupart des villes, et d'organiser un nouveau système de drainage qui amène vers Paris les cotisations et les travaux dont elles vivent. On nous soupçonnera de vouloir avoir notre siège unique ici, alors que nous n'y avons que notre centre. C'est pour cela qu'il importe que des exemples montrent au plus tôt ce que peuvent être des groupes régionaux, travaillant et discutant en toute autonomie, mais jouissant, par leur rattachement à une association nationale, du bénéfice qu'on retire toujours à être au courant du mouvement général des idées et des études, à contrôler son propre travail par le travail parallèle des autres, à voir en un mot son horizon s'élargir et s'éclairer autour de soi.

« Les avantages seraient si grands et pour les savants et pour la science que je ne doute pas, Messieurs, du succès final, mais il faudrait pour l'assurer, que ceux qui sont déjà des nôtres se missent à l'œuvre et voulussent bien convaincre quelques personnes autour d'eux. Ce sera la seule propagande efficace; je termine en vous demandant de ne pas l'oublier. »

Après cette lecture, il a été procédé au scrutin pour le renouvellement des six membres du Conseil dont le mandat était expiré. Pendant le dépouillement, M. Bonnefon a donné lecture d'une étude sur *Montesquieu inédit*.

Tous les membres sortants du Conseil, savoir : MM. Boissier, Faguet, Larroumet, Lenient, De Margerie, Tourneux, ont été réélus.

A la suite de cette assemblée, le Conseil, réuni au siège social, le 23 février, à 5 heures du soir, a procédé au renouvellement de son bureau. M. Boissier a été nommé à l'unanimité président honoraire et M. Gaston Paris président ; le reste du bureau, ainsi que les commissions, demeurent composés comme précédemment.

— Le *Roxburghe Club*, de Londres, vient de publier à ses frais, en un beau volume in-quarto, une somptueuse édition du *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Deguilleville, reproduisant les miniatures de trois manuscrits conservés dans les bibliothèques particulières de MM. H.-H. Gibbs et A.-H. Huth, à Londres. L'établissement du texte a été confié à M. J.-J. Stürzinger, professeur à Würzburg.

— M. Morf a publié dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* et fait tirer à part un article sur la littérature française au temps de Louis XII. Ce n'est là qu'un chapitre de manuel, mais d'un manuel précis, exact, qui témoigne d'une connaissance personnelle des œuvres du temps.

— Le Ronsard de la bibliothèque elzévirienne vient d'être très heureusement complété par un *Lexique de Ronsard*, dû à M. Mellerio, professeur au lycée Janson-de-Sailly. Ce Lexique, dont nous espérons qu'un de nos collaborateurs pourra rendre compte par le menu, forme un volume de 250 pages, auxquelles il faut ajouter une introduction de 75 pages. Tous ceux — et il sont nombreux — qui attendent un Dictionnaire de la langue du XVIe siècle, tous ceux aussi qui désiraient depuis longtemps juger, faits en main, le vieux débat sur les nouveautés apportées par Ronsard, seront heureux de l'apparition de ce volume.

— Le tome XIX des *Archives historiques du département de la Gironde* qui vient de paraître contient un grand nombre de *Documents relatifs aux guerres de religion tirés des archives municipales d'Agen* (juillet 1558-décembre 1595) et publiés par M. G. Tholin. Quelques-uns d'entre eux ont trait au maréchal Blaise de Monluc et à son rôle en Guyenne.

— La *Note sur la vie et les œuvres de Claude de Taillemont, poète lyonnais*, lue par M. Joseph Texte à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, a été insérée dans le *Bulletin historique et philologique* (1894, p. 406). Elle nous apprend peu de chose sur la vie du poète, mais elle apprécie avec justesse le véritable rôle de Taillemont et montre, avec preuves à l'appui, quel parti on peut tirer de ses œuvres pour certaines particularités de la grammaire et de la prononciation lyonnaises du temps.

— Les *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1600), recueillis et publiés par M. le baron Jérôme Pichon et M. Georges Vicaire apportent bien des renseignements nouveaux sur le commerce parisien de la librairie au XVIe siècle, d'Antoine Vérard à Michel Sonnius et à David Douceur. Les dates d'exercice de ces libraires sont précisées à l'aide de pièces notariales et quelques-unes de leurs productions appréciées et mises en valeur. Nous pouvons compléter sur un point les indications de MM. Jérôme Pichon et Vicaire qui ne citent qu'un seul ouvrage, une Bible, publiée par Barthélemy Vérard, fils apparemment d'Antoine Vérard. Le nom de Barthélemy Vérard se trouve également sur une édition en deux volumes in-folio de *Le grant vita Christi* de Ludolphus de Saxonia (M. Pellechet, *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon*, n° 385). Signalons en terminant que le volume de MM. Jérôme Pichon et Vicaire contient également de précieux renseignements sur quelques bibliophiles célèbres et sur les autres corps de métiers qui touchent de plus ou moins près à l'industrie du livre.

— M. Charles Adam publie le *Projet d'une édition nouvelle des œuvres complètes de Descartes* (Dijon, imp. Berthoud, in-8 de 39 p.). Cette édition (en 12 vol. gr. in-8 de 600 p.) se diviserait ainsi : Vol. I, 1re partie, *Traités antérieurs à 1637*; 2e partie, *Publications de 1637*. Vol. II, *Méditations*, suivies des *Objections* avec *Réponses* (texte latin et traduction française en regard). Vol. III, *Méditations* (suite), c'est-à-dire les 5e, 6e et 7e *Objections* avec *Réponses*. Vol. IV, 1re partie, *Ecrits polémiques*; 2e partie, *les Principes de la philosophie*, texte latin et traduction française. Vol. V, *les Principes de la philosophie* (suite). Vol. VI, 1re partie, *Traité des passions de l'âme*, *l'Homme de René Descartes*, *Description du corps humain*; 2e partie, *Papiers intimes de Descartes*, *Tableau chronologique de sa vie*, *Table des matières*. Vol. VII à XII inclus, *Correspondance*, publiée suivant l'ordre chronologique, avec notices sur les correspondants, notes historiques, etc. Les détails donnés par M. Adam font vivement désirer le succès de sa grande entreprise. Le futur éditeur des *Œuvres complètes de Descartes* publie, en même temps que son *Projet*, un *Inventaire des papiers de Descartes fait à Stockholm, le 14 février 1650*, retrouvé parmi les papiers de la collection Huygens, à Leyde, dans la bibliothèque de l'Université (Paris, gr. in-8 de 16 p. Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 novembre 1894).

— L'*Essai de solution d'un petit problème d'histoire littéraire relatif à Pascal : Pascal et Montalte*, par M. Ernest Jovy que nous avons mentionné lorsque son auteur en donna lecture à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, a été publié dans le *Bulletin historique et philologique* (1894, p. 324).

— Les *Lettres inédites de Jean Chapelain à P.-D. Huet* (1658-1673) que M. Léon-G. Pélissier publie dans le tome XXI (1894, p. 137-176) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* sont actuellement conservées dans la bibliothèque Laurentienne de Florence. Elles sont au nombre de 28 et complètent heureusement celles que M. Tamizey de Larroque a déjà insérées dans les deux volumes des lettres de Chapelain. On trouvera dans ces dernières nombre de renseignements sur le mouvement général de l'érudition vers le milieu du XVIIe siècle, sur la vie littéraire à Paris et les savants étrangers qui y séjournèrent alors.

— Le *Journal des Débats* a publié en feuilleton dans son numéro du 12 mars (édition du soir) l'étude sur *Montesquieu inédit* lue par M. Paul Bonnefon à la séance générale de la Société d'histoire littéraire de la France. Nous en reproduisons ci-dessous les principaux passages et la conclusion :

« Qu'est-ce que ces documents nouveaux ajoutent à la connaissance du caractère et du génie de Montesquieu? Nous voudrions essayer de le déterminer sommairement, à l'aide des volumes déjà parus, et aussi à l'aide d'informations particulières qu'une bienveillance dont nous sentons tout le prix nous a autorisé à prendre dans les papiers encore inédits. Et d'abord, on apprend de la sorte que l'écrivain moraliste qui a composé les *Lettres persanes* et qui passe pour la première incarnation de Montesquieu a été précédé lui-même par un satiriste qui a découvert la voie et l'a préparée. La preuve en est dans un essai de roman qui fait partie du volume de *Mélanges*. C'est une imitation de Lucien, avec quelques réminiscences de *Gil Blas* et qui, à bien des égards, fait pressentir *le Sopha* de Crébillon fils. Mais le sujet mérite peu qu'on s'y arrête. Ce qu'il convient de rechercher et de noter ce sont les hésitations de Montesquieu débutant, les qualités et les défauts qu'il montre déjà; l'écrivain qui s'entrevoit, ironique et persifleur, l'observateur au contraire manquant encore d'acuité.

« Toutes ou presque toutes les productions qui vont maintenant voir le jour marquent une étape dans la marche de cette pensée, et il n'est pas indifférent de les avoir sous les yeux pour apprécier les évolutions d'une vie qui fut tout intellectuelle et qui agit puissamment sur son temps plus par le rayonnement d'un génie solitaire qu'en participant aux affaires publiques. Essais politiques plus ou moins achevés ou notes de voyages, tout concourt à préciser les deux sources où Montesquieu alimenta sa curiosité d'apprendre : ses lectures et ses propres observations.

« Avant de grouper les faits, avant de tenter d'en dégager les causes, il fallait les étudier un à un, les examiner séparément dans leurs conditions particulières et ne se résoudre à conclure qu'après un travail préliminaire patient et minutieux. Ainsi procède Montesquieu : il ne se perd pas plus dans le détail de ses observations qu'il n'exagère la portée des résultats de son enquête. Grâce à certains de ses brouillons, on le voit traitant quelque point spécial, préludant par quelque dissertation d'une portée restreinte à un travail d'un intérêt plus général. Plus tard, ces ébauches se fixeront; à peine quelques lignes entreront dans l'œuvre d'ensemble, telle que l'homme mûr la réalisera. Il n'est pas moins fort instructif d'avoir sous les yeux les matériaux qui ont servi à bâtir l'édifice; s'ils aident à comprendre le plan, ils ont aussi parfois la valeur de morceaux achevés, et telles sont en particulier les dissertations historiques, car l'infinie variété de l'histoire s'accommode volontiers des examens fragmentaires et des études de détail, indépendamment de la leçon

qu'on en peut dégager. Montesquieu se complaît visiblement à juger ainsi séparément les hommes et les événements; il s'attarde avec une satisfaction marquée à préparer les bases sur lesquelles il assoira sa science théorique des gouvernements. On lira de la sorte avec grand intérêt les *Réflexions sur le caractère de quelques princes et sur quelques événements de leur vie*, œuvre très belle, déjà publiée, et digne en tous points de Montesquieu. Ce sont des médaillons mis en parallèle : parfois, la symétrie et le contraste sont un peu arbitraires, mais le portrait est toujours d'une touche vigoureuse et, le plus souvent, juste de ton et vrai. Celui de Cromwell est un chef-d'œuvre.

« Je transcris une belle page parmi les papiers inédits. C'est une vue d'ensemble sur la fin de la domination d'Alexandre : « Telle était, dit Montesquieu, « du temps d'Alexandre, la situation du monde que tout ce qui n'était pas « grec paraissait à peine, et qu'il n'y avait d'univers que son empire. Je ne « trouve rien de si beau que l'embarras et la consternation de l'univers après « sa mort. Tout le monde se regarde dans un profond silence. La rapidité « de ses conquêtes avait prévenu toutes les lois. Le monde pouvait être soumis « aux conquérants. L'admiration le maintenait fidèle. On avait vu le monde une « conquête, mais non pas une succession. Tous ses capitaines se trouvaient « également incapables d'obéir et de commander. Alexandre meurt, et c'est « peut-être là le seul prince dont la place n'ait pu être remplie : l'homme « manqua comme le roi. La succession légitime fut méprisée, et on ne put pas « seulement convenir d'un usurpateur. Cette grande machine, privée de son « intelligence, se démembra; tous les capitaines partagèrent son autorité; « personne n'osa, par respect, succéder à son titre : le nom de *roi* parut ense- « veli avec lui, non pas, comme il est arrivé quelquefois, par la haine, mais « par le respect qu'on avait de celui qui l'avait porté. Les nations captives « oublient leurs chaînes et le pleurent : il semblait qu'elles crussent que leur « captivité ne commençait que de ce jour, après avoir perdu celui-là seul à qui « il n'était pas honteux d'obéir. » N'est-ce pas là, dans un raccourci puissant, un tableau bien fait pour servir de préface à la *Grandeur des Romains*? Et ne trouve-t-on pas, dans cette toile sommaire, les qualités qui s'épanouiront ailleurs, la vigueur vive et nerveuse à la fois, l'ordonnance large, l'image brillante et nette ?

« Il n'est pas jusqu'aux livres consultés par Montesquieu qui ne contribuent à expliquer ce qu'on peut appeler sa curiosité rétrospective. La bibliothèque du président offre une collection de tout ce que l'antiquité a produit de plus important. Mais, satisfait d'avoir les textes, il ne s'est point attaché à réunir les éditions les plus estimées pour la critique ou pour les commentaires. Rien non plus n'a été donné au luxe ; tous les volumes conservés à la Brède sont des livres de travail, et beaucoup d'entre eux portent des traces du long usage qui en a été fait. L'examen de ces ouvrages privilégiés ne saurait pourtant être indifférent ; le *dis-moi qui tu hantes* est surtout vrai des relations intellectuelles. Bornons-nous à indiquer que Montesquieu n'annotait pas ses livres, comme Montaigne, par exemple, ou Racine. Il ne résumait pas davantage, comme Montaigne, dans une note écrite sur le livre même, l'impression que lui avaient faites les principales de ses lectures. Il a seulement écrit en tête de chacune des sections du catalogue de sa bibliothèque des réflexions courtes et lumineuses, qui condensent en un trait, le plus souvent emprunté à d'autres, le sentiment du philosophe. C'est là que Montesquieu a résumé ses opinions, comme jadis Montaigne les fixait sur les solives de son cabinet de travail. Voici quelques-unes de ces sentences qui serviront à donner le ton :

Théologie. — « Grand Dieu, donne-nous les choses qui sont bonnes, quoique nous ne les demandions pas, et refuse-nous les mauvaises, bien que nous les demandions. »

Morale. — En tête se lit le célèbre axiome juridique : *Honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.*

Jurisprudence. — *Ut antehac flagitiis, ità nunc legibus laboramur.* (Tacite.)

Poètes — *Sirenum voces et Circes pocula nosti.* (Horace.)

Politique. Ce qui n'est pas utile à l'essaim n'est pas utile à l'abeille. (Marc-Antonin.)

Blason. — *O quantum in rebus inane!* (Perse.)

Écrivains grecs. — *Et quidquid Græcia mendax audet in historia.* (Juvénal.)

Écrivains latins. *Et populum latè regem.* (Virgile.) — *Ut haberent instrumenta servitutis et reges.* (Tacite.)

Historiens français. — *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.* — *Ut populus qui foris dominabatur saltem domi serviret.* (Florus.)

Historiens italiens. — *Pax servientibus gravior quam liberis bellum.* (Tacite.)

Historiens belges. — *Nec totam servitutem pati possunt nec totam libertatem.* (Tacite.)

« Mais tous ces livres, quelque feuilletés qu'ils fussent, ne pouvaient donner à Montesquieu qu'une expérience factice. Pour être vivante, sa science devait s'alimenter encore, et surtout, de ses propres observations. Grâce aux notes de voyages dont un premier volume vient d'être récemment publié, nous connaissons aujourd'hui ce que le philosophe fut demander et prendre à l'étranger pour accroître son propre fonds. Montesquieu voyageur! voilà certes qui aurait réjoui Sainte-Beuve, lui qui aurait préféré « ces notes toutes simples, toutes naturelles, dans leur jet sincère et primitif » à *l'Esprit des lois* lui-même et qui les croyait « plus utiles ». Nous les avons maintenant, non pas en entier : des fragments du voyage en Autriche nous sont seuls parvenus et, de plus, il semble que Montesquieu n'ait pas continué en Angleterre son journal de route du continent. Le récit du voyage en Italie est sauf, ainsi que les voyages à travers l'Allemagne et la Hollande. Le titre exact du manuscrit serait *Voyage de Gratz à la Haye, à travers l'Italie, l'Allemagne et la Hollande*, car il énumère toutes les étapes intermédiaires entre ces deux points extrêmes. Mais, pour la commodité du lecteur, il a été divisé en trois parties consacrées à chacun de ces trois pays.

« C'est, assure-t-on, le désir d'entrer dans la diplomatie qui poussa Montesquieu à voyager. Il est permis de croire que le souci de son instruction personnel n'y fut pas étranger. Après avoir étudié les livres, il étudiait les hommes, et pour cela, il allait les chercher chez eux. Mais l'observation des étrangers ne lui faisait pas perdre de vue ses compatriotes, pas plus que l'étude de leurs lois ou de leur histoire ne lui cachait celles de la patrie française. Il fut même un moment où loin de songer à passer nos frontières, Montesquieu, restreignant ses projets, voulait seulement écrire une *Histoire de France*. Et voici comment il comprend sa tâche : « Si je la fais (j'avais « songé à faire celle de Louis XIV), il faudra y mettre les principales réparties, « mettre partout les extraits des pièces, plus ou moins longs selon qu'elles « seront plus ou moins intéressantes. Au reste, je croyais que je n'y réussirais « pas moins bien qu'un autre, et mieux surtout que ceux qui, ayant eu part « aux affaires, sont devenus parties intéressées. Il y en a (me semble) mille « exemples. Il me paraît que César, dans les causes qu'il donne de la guerre « civile, est en contradiction avec Pompée. Mais je veux examiner cela. »

« Au surplus, ce n'est pas un projet en l'air et qui ne tienne pas au cœur de celui qui l'a fait. Montesquieu y revient et s'en explique plus nettement encore : « Je suis dans les circonstances les plus propres du monde pour « écrire l'histoire. Je n'ai aucune vue de fortune : j'ai un tel bien et ma nais- « sance est telle que je n'ai ni à rougir de l'une ni à envier et admirer l'autre. « Je n'ai point été employé dans les affaires et je n'ai à parler ni pour ma « vanité ni pour ma justification. J'ai vécu dans le monde et j'ai eu des liai- « sons, et même d'amitié, avec des gens qui avaient vécu à la cour du prince « dont je décris la vie. J'ai su quantité d'anecdotes dans le monde où j'ai « vécu une partie de ma vie. Je ne suis ni trop éloigné du temps où ce monarque

« a vécu pour ignorer bien des circonstances, ni trop près pour en être ébloui. « Je suis dans un temps où l'on est beaucoup revenu du (*sic*) héroïsme. J'ai « voyagé dans les pays étrangers, où j'ai recueilli de bons Mémoires. Enfin le « temps a fait sortir des cabinets tous les divers Mémoires que ceux de notre « nation, où l'on aime à parler de soi, ont écrit en foule; et, de ces différents « Mémoires, on tire la vérité lorsqu'on n'en suit aucun et qu'on les suit tous « ensemble; lorsqu'on les compare avec des monuments plus authentiques, tels « que les lettres des ministres, des généraux, les instructions des ambassadeurs « et les monuments qui sont comme les pierres principales de l'édifice entre « lesquelles tout le reste s'enchâsse. Enfin, j'ai été d'une profession où j'ai « acquis des connaissances du droit de mon pays, et surtout du droit public, « si l'on doit appeler ainsi ces faibles restes de nos lois que le pouvoir « arbitraire a pu jusqu'ici cacher, mais qu'il ne pourra jamais anéantir « qu'avec lui-même. »

« Si, après une semblable profession de foi, on désire savoir comment Montesquieu eût appliqué ses principes et quels jugements il eût portés, nous rappellerons ici ce croquis de Louis XIV lui-même qui a déjà été publié de façon assez différente et dont l'original se trouve porté sur le catalogue de la bibliothèque de la Brède : « Ni pacifique, ni conquérant, il avait l'extérieur « de la dévotion, les formes de la justice, les subtilités de la politique, le main- « tien de la royauté; doux avec ses domestiques, bon avec ses courtisans, « inquiet avec ses ennemis, avide avec ses sujets, enfant dans son conseil de « conscience, despotique dans sa famille, roi dans son palais, toujours gouver- « nant et toujours gouverné, dupe de tout ce qui joue les princes : les minis- « tres, les femmes et les dévots; né sans goût, faisant fleurir les arts sans les « connaître, cherchant la gloire où on lui disait qu'elle était, malheureux « dans ses choix, aimant la sottise, souffrant les talents, craignant l'esprit, « sérieux dans ses amours, et dans son dernier attachement faible à faire « pitié; aucune force d'esprit dans ses succès, de la fermeté dans ses revers, « du courage dans sa mort. » Telle est, peinte en quelques traits, cette physionomie d'un prince que la verve de Saint-Simon n'a pas pu rendre plus vivante. »

« Pour achever de faire connaître comment Montesquieu jugeait les contemporains de Louis XIV, nous reproduirons encore son sentiment sur un célèbre épisode de l'histoire littéraire du temps, la querelle des Anciens et des Modernes : « M. de La Motte est un enchanteur qui nous séduit par la force « des charmes; mais il faut se défier de l'art qu'il emploie. Il a porté dans « la dispute ce génie divin, ces talents heureux si connus dans ce siècle-ci, « mais que la postérité connaîtra mieux encore. Mme Dacier, au contraire, a joint « à tous les défauts d'Homère tous ceux de son esprit, tous ceux de ses études « et (j'ose même dire) tous ceux de son sexe; telle que ces prêtresses superstitieuses qui déshonoraient le dieu qu'elles révéraient et qui diminuaient la « religion à force d'augmenter le culte. Je ne dis pas que Mme Dacier ne « méritât cette belle place qu'on lui a donnée dans la République des Lettres, « et qu'elle semble avoir obtenue malgré le Destin même, qui l'avait fait « plutôt naître pour faire le bonheur de quelque moderne que pour la « gloire des anciens. Tout le monde a senti le tour et même le feu de ses traductions. Mais elle a fini sa vie dans un siècle où le souverain mérite est de « penser juste et qui, dans le temps qu'il admire une belle traduction de « l'*Iliade*, n'est pas moins frappé d'un mauvais raisonnement sur l'*Iliade*. « Ainsi l'on pourrait dire de cette guerre des Anciens et des Modernes ce « qu'on dit de Pyrrhus et des Romains : que les Épirotes n'avaient pas « vaincu les Romains, mais que le consul avait été vaincu par le roi des « Épirotes. »

« Quant à l'Académie française, si Montesquieu ne fut jamais un de ses membres les plus assidus ni, semble-t-il, les plus convaincus, il s'intéressait

à ses travaux lorsqu'ils prenaient quelque ampleur. A la réception de Buffon, Montesquieu crut ou feignit de croire qu'il serait chargé d'admettre le récipiendaire et de répondre à son discours. On trouve dans les papiers inédits ce que Montesquieu eût souhaité dire à cette occasion. Ce maître styliste examinant et jugeant le *Discours sur le style*, quel régal oratoire! Voilà qui est bien fait pour piquer la curiosité!

« Mais les papiers inédits ne font pas seulement pénétrer dans l'intimité de l'intelligence de Montesquieu : ils éclairent encore d'un jour nouveau les secrètes affections de son cœur. Grâce à eux, on entrevoit un Montesquieu familial sur lequel nous souhaiterions donner quelques détails avant de finir.

« Avec la réserve d'un galant homme qu'il était, le châtelain de la Brède n'a laissé deviner de son foyer que ce qu'il n'en pouvait pas cacher. On saura mieux désormais, après la publication de sa correspondance, quel il était avec les siens ou avec ses amis. Avec ceux-ci, Montesquieu se montrait incomparable. Pourtant il sut renoncer aux liaisons qui faisaient le charme de sa vie lorsque la préparation des ouvrages qu'il méditait sembla lui commander la solitude. Retiré alors parmi les siens, et dans ses terres, il goûta les joies plus discrètes du bonheur domestique. Il employa les loisirs que lui laissaient ses recherches à embellir ce domaine qui lui tenait tant au cœur.

« L'ancien magistrat devint, de concert, philosophe et vigneron. Il est vrai d'ajouter que, dans l'administration de ses revenus, le président fut habilement aidé par sa femme : Mme de Montesquieu fut le véritable *homme d'affaires* de son mari. Lorsque celui-ci s'absente, il ne manque pas de laisser à sa femme, au préalable, procuration pleine et entière pour gérer le patrimoine, et il est permis de croire que, même lorsque le châtelain de la Brède se trouvait chez lui, il se déchargeait volontiers sur un auxiliaire aussi entendu du souci de l'administration domestique.

« Soit timidité naturelle, soit réserve d'une humeur qui ne s'abandonnait pas dans l'intimité, les affections de Montesquieu manquent d'expansion. Elles n'en sont pas moins vives et, malgré les apparences, très chaudes. De son mariage, il eut un fils, Jean-Baptiste de Secondat, et deux filles, Marie et Denise de Secondat. Le président aimait cette lignée en qui il revivait. Pourtant c'est à sa fille cadette qu'il sourit le plus volontiers, bien que ses épanchements gardent encore cette retenue d'un homme grave qui tempère jusqu'à ses joies. C'est par Denise de Secondat qu'il se sent le mieux continué, par ses traits fins et déliés, par son esprit toujours alerte et en éveil. Jeune fille, il se sert d'elle comme d'un aimable secrétaire, assuré que sa pensée sera comprise par cette intelligence avisée comme lui-même comprenait auparavant les fantaisies de l'enfant et s'y prêtait. Voici une lettre adressée à Mlle de Montesquieu au couvent du Bon-Secours, à Paris, qui donne bien le ton du langage de ce père à sa fille :

« Ma chère fille, j'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre. Mon voyage a été « très heureux, votre mère ne se porte pas bien. Le petit chat m'a fait enrager « pendant tout le voyage dans ma chaise, mais je l'ai attaché par le cou avec « un ruban et, quand il s'est vu cinq ou six fois pendu, il a resté en repos. Je « vous remercie du petit chien. Ne manquez pas de l'appeler Edward, et « vous le pouvez hardiment à cause de ses ancêtres. Mais il sera bien étonné « s'il vient ici, car il s'en faut bien qu'il y trouve des camarades si nobles. « J'écrirai à Mme de Maran de s'informer au coche si quelqu'un de connaissance « qui partirait pour Bordeaux voudrait s'en charger. J'approuve fort que « M. Capron voie vos dents, mais n'envoyez point le tailleur à Mme de Geoffrin, « dites-lui seulement de faire son mémoire au plus juste et envoyez-le-moi. « Je mettrai ordre en même temps aux maîtres à chanter et à danser, car « depuis que j'ai gagné mon procès vous ne courrez plus de risques d'être « religieuse. (Il s'agit ici d'un long différend avec la ville de Bordeaux qui « finit par abandonner onze cents arpents de landes à Montesquieu.) Faites

votre cour et la mienne à Madame votre abbesse, cultivez l'amitié dont vous « honorent Mlle d'Urfé et Mlle Thomé, et aimez-moi, ma chère fille. — MONTES-« QUIEU. — *A la Brède, ce 25 septembre 1743.* »

« Certes, Montesquieu n'eût pas vu sans quelque serrement de cœur sa fille puînée réduite à la nécessité d'entrer au couvent. C'est, en effet, Denise de Secondat, qui, par suite d'une clause du testament de son père, fut désignée pour être substituée, elle ou sa postérité, à son frère dans la baronnie de Montesquieu et de la Brède au cas où les descendants mâles de celui-ci viendraient à faire défaut. C'est ce qui advint. Les membres actuels de la famille de Secondat descendent du président par Denise, sa fille de prédilection, mariée à son cousin, Godefroy de Secondat de Montagnac. Est-ce à cette affection particulière qu'il faut faire remonter l'origine du culte pieux dont la mémoire de l'aïeul est entourée à la Brède? La famille de Montesquieu a montré qu'elle comprenait fort bien ses devoirs à cet égard, et qu'elle savait les remplir. En rendant justice à cette initiative, nous aurions souhaité de faire comprendre, dans cette étude, ce qu'ont à y gagner l'histoire de Montesquieu et les lettres françaises. »

— Dans l'étude qu'il consacre aux *Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau* (*Revue des Deux Mondes*, 15 février et 15 mars), M. Eugène RITTER a successivement examiné « les racines du caractère de Rousseau », c'est-à-dire ses ancêtres et sa famille, et « l'origine de ses idées » à propos de son séjour aux Charmettes. Sur le premier point, M. Ritter met en lumière que les ancêtres de Rousseau furent, au XVIe siècle, des Français réfugiés à Genève pour cause de religion et que la famille s'éleva et se maintint à un rang fort honorable dans la société genevoise. Sur le second point, M. Ritter expose le plan d'études que Rousseau suivit pour lui-même aux Charmettes et analyse la part que dut avoir Mme de Warens dans le développement de la philosophie religieuse de son ami.

— Quand on parle de la cession du Canada par la France à l'Angleterre, on cite volontiers les *quelques arpents de neige* dont Voltaire a parlé et on donne ces mots comme l'expression de ses sentiments à cet égard. M. E. LEVASSEUR a cru devoir préciser le sens et la portée de cette opinion, dans une communication à l'Académie des Sciences morales et politiques (*Comptes rendus*, 1895, p. 108), dont voici les conclusions : « Voltaire est en général peu partisan des colonies ; il blâme les guerres coloniales et regarde particulièrement le Canada comme une possession onéreuse et sans aucune importance. Mais dans aucun de ses ouvrages historiques il n'a écrit que le Canada consistait en quelques arpents de neige. L'expression ne se trouve pas non plus dans sa correspondance. Elle se trouve seulement dans un de ses romans, *Candide*, où Voltaire la met dans la bouche d'un personnage qui a beaucoup d'autres hardiesses de langage. De plus, l'expression « quelques arpents de neige » ne s'applique pas à la cession faite par le traité de Paris en 1763, puisque le roman a été publié pendant la guerre et avant la prise de Québec. Elle ne s'applique pas davantage au Canada. Le philosophe Martin ne dit pas en effet que le Canada consistât en quelques arpents de neige, mais que « les deux nations étaient en guerre pour quelques « arpents de neigevers le Canada » : c'est-à-dire au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, ainsi que de l'Ohio, qui étaient un sujet de contestation depuis le traité d'Utrecht. »

— Nous avons déjà signalé la communication lue à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, par M. J. NOURY sur *Voltaire inédit : billets à Cideville ; une contrefaçon de ses œuvres à Rouen ; correspondance de Mme du Châtelet avec Cideville et de Cideville avec Voltaire.* Elle a été reproduite intégralement dans le *Bulletin historique et philologique* (1894, p. 352). Ces billets sont au nombre de dix et concernent un séjour de Voltaire à Rouen en 1731 et une contre-

façon de ses œuvres qui s'y fit en 1748. M. Noury termine en annonçant qu'il a retrouvé et recopié toute la correspondance de Cideville avec Voltaire, une centaine de lettres; les lettres de la marquise du Châtelet à Cideville; enfin toute une correspondance de Cideville avec Mme Denis, Mme de Staal de Launay, etc.

— A la suite d'une très intéressante monographie de Cirey-le-Château, M. l'abbé Piot a consacré une curieuse notice à *la Marquise du Châtelet et à sa liaison avec Voltaire*.

Après avoir été possédé par Mme de Simiane, veuve d'un petit-neveu de Mme de Sévigné, échappée à la tourmente révolutionnaire, le château de Cirey (Haute-Marne) a été récemment acheté par M. Armand Vieillard, député de Belfort, et est devenu la propriété de son gendre, le vicomte J. de Salignac-Fénelon. Au XVIIIe siècle, il abrita plusieurs années les amours de Voltaire et de sa *Divine Émilie*. Cet épisode de la vie du Patriarche de Ferney est raconté en détail et d'après les sources les plus autorisées.

— M. Charles de Larivière a entrepris de peindre Catherine II d'après sa correspondance. En attendant qu'il nous donne *Catherine II et les philosophes* et *Catherine II écrivain*, voici un volume sur *Catherine II et la Révolution française*. L'histoire littéraire y trouvera d'utiles renseignements, d'abord sur la formation des idées libérales de la tsarine à l'aide de ses lectures et au contact des philosophes, puis sur ses relations avec Necker, Mirabeau et Sénac de Meilhan, sur le théâtre français à Pétersbourg pendant la Révolution, etc. L'histoire politique, au contraire, a beaucoup à prendre dans ce livre, composé avec soin et agrément, et le *Mémoire de Catherine II sur la Révolution en 1792*, qu'il contient en entier, est un document de premier ordre. Mais nous n'avons pas à nous y arrêter ici.

— On trouvera quelques curieux détails dans les *Lettres inédites du comte d'Antraigues* que publie M. Léonce Pingaud (Privat, imprimerie centrale de l'Ardèche, 1895, in-8, 55 p. Extrait de la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*).

Une lettre du comte à Mme Saint-Huberty, du 24 avril 1784, complète le récit de Loménie sur le procès en séparation entre Mirabeau et sa femme: « Les fautes de Mirabeau, dit à ce propos d'Antraigues, sont celles d'une jeunesse vive et inconsidérée; cet homme, accablé par la tyrannie du plus cruel des pères, a passé dix ans de sa vie dans les prisons, et a conservé dans les fers cette fierté mâle, cette rare énergie qui est le germe des grandes vertus et des grandes fautes; tel qu'il est à présent, il devrait dominer sur les hommes faibles et bas que l'aspect des grands talents effraie et qui, redoutant l'éloquence en des mains aussi habiles, voudraient étouffer cet homme opprimé » (p. 15-16). Une lettre du 23 janvier 1789 à Bernardin de Saint-Pierre prouve l'humeur soupçonneuse et défiante de Bernardin. Ce dernier s'était plaint d'*excès* commis envers lui par d'Antraigues; il ne s'agissait, en réalité, que d'expressions que Bernardin avait mal interprétées. « La manière, lui écrit d'Antraigues, dont vous interprétez mes propos, l'idée que vous avez prise de mon despotisme de manières et d'opinion, survivra dans votre cœur au tort même dont vous vous plaignez et dont je me justifie. A l'avenir, je serais embarrassé avec vous, craignant toujours de vous offenser. Ainsi, il faut conserver le souvenir de ce qui nous plut dans l'un et l'autre, et nous abstenir de nous voir. Jean-Jacques, mon ami, m'a fait souvent souffrir par d'injustes soupçons. Ils m'ont causé tant de chagrins, quoique son excellente âme l'ait toujours ramené à me rendre justice, que je ne veux plus être exposé à conserver l'amitié d'aucun être vivant par les moyens que j'employais auprès de lui, et avec la crainte continuelle de ne pas réussir. Ce que je faisais pour lui je ne veux plus le faire pour personne. Avec une partie de

son talent, vous avez aussi, je le crains, la malheureuse facilité de vous blesser par vos réflexions sur les paroles, les actions, les idées de vos amis. Ce qui vient de se passer entre nous m'inspirerait à votre égard une réserve si sévère qu'elle ôterait tout le charme de l'amitié. Je vous conserverai cependant ce sentiment et je sens, je vous le jure, à la peine extrême que me coûte la résolution de ne plus le cultiver, combien le souvenir en est empreint dans mon cœur. Il n'est sorte de bonheur que je ne vous désire. Il n'en existe de réel que dans la retraite et loin du commerce des hommes. Cette vérité que vous mettez en pratique me fait espérer que vous jouirez enfin d'un soir heureux, après avoir enduré toutes les vicissitudes, tous les tourments que le ciel dispense aux âmes sensibles. Si vous écrivez encore, je lirai tous vos ouvrages, et ce sera avec l'intérêt le plus tendre et sans aucuns sentiments d'éloignement pour vous. Peut-être, sans le souvenir des chagrins que m'a causés Jean-Jacques, je ne m'effraierai pas de ce qui m'arrive avec vous; mais le souvenir en est encore trop récent pour n'être pas alarmé de votre manière de voir et de votre promptitude à juger... Adieu, vertueux Saint Pierre. Vous et moi croyons à un avenir heureux. Un jour nous nous reverrons en un lieu où nos âmes sauront supporter et ne redouteront plus les erreurs ni les orages qui, en nous séparant après une liaison plus intime, nous déchireraient mutuellement » (p. 26-28). Citons encore ce jugement de d'Antraigues sur Rivarol (lettre du 27 décembre 1803, p. 40-41) : « Il avait assurément un grand usage, de l'esprit, de l'à-propos, des mots saillants; mais, ce qui lui était le plus utile, il savait tirer son parti de la folie des belles dames qui cherchent des brevets de beaux-esprits et de ces autres dames qui veulent faire des petits livres. En caressant leur démence, il s'assurait leur dîner et leur bourse; et en s'en moquant avec ses amis, il mettait sa réputation à l'abri du ridicule de les avoir louées. Ce métier-là n'est pas fort honorable, mais il est assez commode pour un homme qui ne parle que de sa catin et de son estomac. Je ne fais pas plus de cas de ceux qu'il loue que je n'en fais de sa moralité. Son *Dictionnaire des petits grands hommes* était excellent, quoique quelquefois trop sévère, mais il ne fallait pas que l'auteur mérità t ensuite d'y figurer, pour avoir loué Mme telle et Mme telle autre, dont la conversation ou les écrits sont mille fois plus ridicules que les productions de MM. Ginguené, Moutonnais et Minais de la Mistringue. »

— M. Wendelin Fœrster, professeur de philologie romane à l'Université de Bonn, a publié dans le « Felibrige latin (1894) » et fait tirer à part la traduction du discours qu'il a prononcé lors des fêtes célébrées à Bonn, à l'occasion du centenaire de la naissance de Frédéric Diez. Successeur immédiat du grand romaniste dans sa chaire de l'Université, il nous retrace en termes émus la vie austère et modeste de l'illustre savant, son labeur acharné, sa lutte incessante contre les difficultés matérielles, lutte qui empoisonnait sa vie et lui faisait avouer un jour « qu'il trouvait depuis longtemps bien lourde cette sombre existence ». M. Fœrster nous apprend que ce fut Gœthe lui-même qui engagea Diez dans la voie où il devait trouver la gloire, en attirant son attention sur l'ancien provençal. Des études qu'il fit alors naquirent d'abord deux remarquables ouvrages d'histoire littéraire (*Poesie der Troubadours*, 1826; — *Leben und Werke der Troubadours*, 1829) auxquels succède, en 1836, la Grammaire des langues romanes (*Grammatik des romanischen Sprachen*) qui est devenue la base de toute la philologie néo-latine.

— M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a inséré dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 20 et du 30 janvier 1895 un *Essai, jusqu'au 31 décembre 1894, d'une bibliographie des lettres d'Honoré de Balzac parues dans les journaux, les recueils et les volumes*. Cette liste comprend 84 numéros. Un certain nombre de ces lettres figure déjà dans la *Correspondance* de Balzac. Beaucoup d'autres n'y ont pas été insérées et les indications très précises

dont les accompagne M. de Spoelberch de Lovenjoul permettront aisément d'en tirer parti, en attendant qu'elles soient intercalées à leur rang dans une édition plus complète de la correspondance du grand romancier.

— Le désir de prendre encore une fois Victor Hugo en flagrant délit d'inexactitude a inspiré à M. Edmond Biré l'étude qu'il vient de consacrer à *l'Année 1817*. Le thème de ce travail, acerbe mais bien informé, est la critique d'un chapitre des *Misérables*. En réalité, c'est une histoire anecdotique très complète et très intéressante, en dépit de l'aigreur qui la gâte parfois, des premières années de la Restauration.

— M. Eugène Ritter apporte une importante contribution à la correspondance de Sainte-Beuve en publiant les lettres de Sainte-Beuve au professeur Gaullieur (1844-1852) (Extrait du *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXIII). Ces lettres, au nombre de vingt, sont accompagnées de celles de Gaullieur à Sainte-Beuve que M. de Spoelberch de Lovenjoul a bien voulu communiquer. Elles donnent donc la physionomie exacte et complète des rapports qui unirent le critique de Paris et l'érudit de Lausanne. On y trouvera d'intéressants détails sur Benjamin Constant, sur Mme de Charrière, sur Jean-Baptiste Rousseau et sur quelques-uns des travaux de Sainte-Beuve ou de son correspondant.

— *La Semaine littéraire*, de Genève, a entrepris la publication d'une intéressante série de lettres que H.-P. Amiel adressait, pendant ses voyages d'étudiant, à son ami le poète genevois, M. Jules Vuy. Ce sont de rapides notes, prises sur le vif, qui révèlent déjà le sens délicat de la nature et l'ingéniosité d'esprit un peu précieuse que devait déployer, dans la suite, l'auteur du *Journal intime*.

— Il a été récemment fondé à l'Université libre de Bruxelles un *Séminaire d'histoire des littératures* qui a pour but de grouper les efforts des étudiants et de publier leurs travaux personnels. Un *Bulletin* a été institué à cet effet et le premier numéro a paru en janvier dernier.

— L'élégant volume qu'un bibliophile éclairé, M. Ernest Quentin-Bauchart, vient de publier sous ce titre : *A travers les livres, Souvenirs d'outre-tombe*, renferme des pages qui intéressent l'histoire littéraire. Nous citerons en particulier celles qui sont consacrées à l'édition de 1532 de Clément Marot, à l'édition de 1555 de Louise Labé et à quelques amateurs célèbres, tels que Mme de Pompadour, Mme du Barry ou Mme de Chamillart.

— Du 3 au 31 juillet, auront lieu à Greifswald, comme l'an dernier, pendant l'époque des vacances, des cours destinés aux maitres et maitresses de français. Voici la liste de ces cours qui ont lieu, les uns en français, les autres en allemand : phonétique expérimentale, par M. Rousselot; exercices de prononciation, par M. Koschwitz; traductions d'auteurs allemands et composition française, par M. Gènevois; lectures de textes dramatiques et lyriques, par le baron Grivot de Grandcourt et Ch. Marelle; géographie de la France, par M. Credner; les voyages d'études en France, par M. Koschwitz; l'établissement de l'enseignement libre, l'organisation de l'enseignement général, le mouvement politique des partis, le mouvement littéraire contemporain, par M. Rousselot; un chapitre de la littérature française du xe siècle, par M. Koschwitz; histoire de la philosophie en France, par M. Schuppe; principes du droit constitutionnel français, par M. Stoerk; la situation économique du peuple français, par M. Fuchs; les bibliothèques et archives de la France, par M. Altmann; la méthode de l'enseignement du français par M. Ohlert. Il y aura, en outre, dans des cercles particuliers, des exercices oraux en langue française et des entretiens sur les livres d'enseignement.

Nos lecteurs étrangers n'ignorent pas que des cours de vacances sont également organisés à Paris par l'*Alliance française* pour la propagation de la langue française à l'étranger. Ces cours doivent commencer le 2 juillet prochain.

— M. E. Étienne, professeur au lycée de Nancy, chargé du cours d'ancien français à la Faculté des lettres de cette ville, vient de publier, chez Berger-Levrault et Cie (Paris et Nancy), un essai de grammaire de l'ancien français (in-8, 521 p.) Il sera rendu compte en détail de cet ouvrage très important. Nous sommes forcés pour aujourd'hui de nous borner à le signaler à nos lecteurs comme l'ensemble le plus complet qui ait été publié jusqu'ici en France sur cette matière.

QUESTION

Sur un passage d'une lettre de d'Aubigné. — A la page 461 du tome Ier des *Œuvres complètes de Théodore-Agrippa d'Aubigné*, publiées par MM. Eugène Réaume et François de Caussade, se trouve, dans une lettre célèbre et bien des fois citée, le passage suivant : « Je mets Bertaud à la teste de la bande délicate qui suit, — à savoir : Malherbe, Desiveteaux, Lynjande, Motin, Sponde, le marquis d'Urfé, Nervèze, Foucheran, Gombault, Expilly, Gamon et la demoiselle... qui s'est opposée à la gloire que ce jeune homme voulait picourer sur le tombeau de Dubartas ». Ce passage a-t-il été complété et quel est le nom de celle dont d'Aubigné parle ici ? J. S.

RÉPONSE

Le poète quercinois Guillaume du Buys (1895, p. 156). — Je ne connais d'autres renseignements sur Guillaume du Buys que ceux que donnent les biographies anciennes des poètes du XVIe siècle ou les histoires du Quercy. Mais je puis signaler un sonnet manuscrit et peut-être autographe, qui se trouve en tête de l'exemplaire des *Œuvres* de Du Buys conservé à l'Arsenal. Le voici :

L'auteur de ce livre a donné ce Sonet
à Monseigneur d'Angers.
Heureux qui comme vous, tout honnorablement,
Hante la cour des rois d'une âme toute hardie,
— Ayant dessus le front peinte la preudhomie,
Le sçavoir, la vertu et le contentement.
Ceux à qui le ciel rid si favorablement
Ne craignent les aguetz de la rongearde envye,
Ny l'obscur de l'oubli : ains, en mourant, leur vie
D'un éternel renom orne leur monument.
Le foudroyant desdain d'une royale audace
Ne leur glace le cœur ni leur blesmit la face,
Ny esbranle le roc de leur rare équité ;
Des doubles courtisans les rusez artifices
Ils découvrent, Ruzé, et haissant leurs vices,
Comme vous, n'ont rien cher que la sincérité.

Ne sent-on pas, à l'éloquence de ce langage (1584) et à la fermeté de ces vers, que Malherbe n'est pas loin ? P. B.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTAIGNE

J'ai déjà essayé ailleurs de dégager et de déterminer l'influence que les livres possédés par Montaigne ont pu avoir sur l'activité de son propre esprit et sur la formation de son génie [1]. Mais cette démonstration était volontairement réduite à ses conclusions. Pour être complète, elle aurait dû mentionner d'abord la liste de tous les volumes actuellement connus comme ayant appartenu à Montaigne, et ensuite présenter l'examen approfondi de l'un tout au moins des auteurs lus par Montaigne la plume à la main et étudiés par lui en détail. Les pages qui suivent répondront sur le premier point, car elles renferment la description exacte et précise des livres sauvés de la bibliothèque de Montaigne et qui sont, à ma connaissance, parvenus jusqu'à nous. Sur le second point, j'ai déjà indiqué l'essentiel en m'efforçant de mettre en valeur les résultats importants de l'examen auquel le Dr Payen et Cuvillier-Fleury ont soumis le célèbre *César* de Chantilly. Sans doute, on pourrait pousser plus avant les choses et, en particulier, voir de plus près ce glorieux volume. Plus l'étude serait minutieuse et plus on aurait chance de marquer la vraie nature de la curiosité de Montaigne. Ce travail sera fait de main de maître lorsque M. R. Dezeimeris publiera le livre qu'il prépare et dans lequel il

1. *Montaigne, l'homme et l'œuvre* : Chap. IV, *Montaigne chez lui* ; Chap. V, *les Essais*.

passera au crible de son érudition les *Annales* de Nicole Gilles qu'il possède et le *Quinte-Curce* du château de La Brède, tous deux couverts des annotations de Montaigne. On peut s'attendre, à cet égard, à de véritables révélations, qui compléteront très heureusement la psychologie de l'auteur des *Essais*.

Il ne sera donc pas question ici de rechercher les livres que Montaigne a pu lire par ce qu'il leur a emprunté dans ses *Essais*. La marche suivie est tout autre et, quoique moins profitable, fort utile encore. Quand la fantaisie seule ou même un simple dilettantisme ont présidé à la réunion d'une collection de livres, celle-ci ne saurait avoir seulement qu'un attrait de curiosité. Il n'en est pas ainsi lorsqu'un écrivain, qui a fait des lettres l'occupation de sa vie, a rassemblé lui-même et pour ses besoins intellectuels les ouvrages dont il devait user. L'ensemble prend alors une acception bien définie. L'empreinte de l'intelligence qui a garni ces rayons s'y est marquée par le choix seul des ouvrages qu'elle y a admis, et il n'est pas indifférent d'en connaître la liste, uniquement pour ce fait qu'une pensée personnelle s'est manifestée en la dressant, tous ces livres n'eussent-ils, d'ailleurs, jamais servi à stimuler davantage l'activité cérébrale de celui qui les posséda un instant. Mais si, par surcroît, quelqu'un de ces livres porte la trace de l'usage qui en a été fait, sa valeur augmente étrangement. Il devient un témoin irrécusable des habitudes d'esprit de celui qui le lut et en tira profit. On est là sur la trace assurée des prédilections de l'écrivain, on retrouve les matériaux de ses propres ouvrages, et on sent, sur les marges, à côté de la pensée qui fit composer le livre, la trace encore chaude de l'autre pensée, celle que la lecture stimula en l'inspirant.

Pourtant, ainsi qu'Edmond Schérer en fait la remarque en étudiant à ce point de vue les livres possédés par Sainte-Beuve, « ce n'est pas que tout écrivain ait nécessairement une bibliothèque. Chateaubriand n'en avait pas : des nids à rats! disait-il. Lamartine n'en avait pas non plus. Lamartine et Chateaubriand étaient avant tout des poètes, même dans leurs voyages et dans leurs histoires [1]. » Ici, la raison est spécieuse, plus apparente que réelle, car d'autres poètes eurent une bibliothèque, témoin Racine, en firent bon usage, et il n'est pas superflu de savoir quel usage ils en firent pour les juger, eux et leurs œuvres, en connaissance de cause. Je crois qu'il serait plus juste de dire que les écrivains qui se prirent eux-mêmes pour sujet de leurs

1. Edmond Schérer, *Études sur la littérature contemporaine*, t. IV; *la Bibliothèque de Sainte-Beuve*, p. 142.

propres observations et se racontèrent volontiers en racontant les autres, ne s'embarrassèrent guère des œuvres d'autrui, et, partant, il n'est pas indispensable de connaître ce qu'ils ont lu pour connaître ce qu'ils ont produit, leurs lectures — s'ils en firent — n'ayant laissé sur leur esprit que des traces superficielles.

Lamartine, ignorant qui ne *sût* que son âme,

ne s'attardait pas à chercher au dehors ce qu'il trouvait si aisément en lui. Mais on n'en saurait dire autant de Victor Hugo, à preuve l'érudition un peu indigeste qu'il affichait si volontiers, et connaître ses lectures, l'ordre dans lequel il les fit, ou tout bonnement les ouvrages qu'il pouvait avoir sous la main aux différentes époques de sa vie, aiderait certainement, et beaucoup, à comprendre les dessous de son inspiration et de sa *manière*. Quant à Chateaubriand, qui mit en honneur la description subjective de la nature, on ne s'étonnera pas outre mesure du dédain qu'il a pour les livres des autres, en entendant un écrivain contemporain, descriptif lui aussi à la façon de Chateaubriand, et qui procède à bien des égards de ce grand ancêtre, se vanter avec désinvolture de ne rien lire, ni les œuvres du moment ni celles du passé.

Tel n'est pas le cas de Montaigne. Sans doute l'analyse de soi-même fait le fonds principal de son œuvre, mais elle n'est pas exclusive; il regarde sans cesse hors de lui afin de mieux voir en lui, cherchant partout des points de comparaison, dans ses livres comme dans ses voyages. De plus — et il importe que la remarque soit faite — lorsque Montaigne s'abandonne le plus volontiers à ses lectures, c'est-à-dire pendant qu'il prépare la première édition de son ouvrage et compose les *Essais* sous leur forme originelle, l'auteur poussera moins avant son analyse qu'il ne le fera plus tard, dans les éditions successives, où il se racontera jusqu'à la minutie et jusqu'à l'indiscrétion. En effet, la principale période des lectures de Montaigne coïncide avec la préparation des *Essais*. Elles embrassent l'une et l'autre les années qui s'étendent de 1571 à 1580. Retiré à Montaigne et dans la partie la plus solitaire de sa demeure, le philosophe lit et médite tour à tour, ceci amené par cela, et couche par écrit le résultat de ses réflexions.

Débarrassé de ses attaches avec le parlement de Bordeaux, rompues parce qu'elles lui semblaient trop absorbantes, *servitii aulici et munerum publicorum jamdudum pertæsus*, comme le dit une inscription célèbre, en règle avec ses dettes de gratitude puisqu'il les avait payées au souvenir de son père en publiant sa traduction de la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebonde et

qu'il avait rempli ses devoirs à l'égard de la mémoire de La Boétie en mettant au jour les opuscules de celui-ci, Montaigne peut désormais songer à lui sans trop d'égoïsme et c'est pour lui qu'il se prépare à vivre, tandis qu'il en est encore temps. Il se réfugie aux champs avec allégresse, et, non content de mentionner cette détermination dans le livre qu'il prépare, il en fait mettre l'expression en style lapidaire sur les parois de son propre cabinet de travail : *dum se integer in doctarum virginum recessit sinu, ubi quietus et omnium securus* [*quan*]*tillum id tandem superabit decursi multa jam plus parte spatii, si modo fata duint, exigat, istas sedes et dulces latebras avitasque, libertati suæ tranquillitatique et otio consecravit.* C'est bien ainsi que l'existence de Montaigne va s'écouler pendant près de dix ans. Homme de famille, Montaigne voit son foyer se peupler durant cette période, et cinq enfants lui naquirent en sept ans, cinq filles, dont une seule survécut, Léonore, née le 9 septembre 1571. Propriétaire d'un beau domaine que son père avait amélioré grandement, Montaigne mit aussi son ambition à le gérer de son mieux. Il y était peu propre, à la vérité, et s'en dégoûta assez vite; mais un moment il fit « des réserves notables » pour arrondir son bien, thésaurisant pour cela jusqu'à ce qu'un « voyage de grande dépense » — son voyage en Allemagne et en Italie, en 1580 — lui enseignât à disposer autrement de ses économies et à amasser « non pour acheter des terres, mais pour acheter du plaisir ». Homme d'étude enfin, Montaigne arrangea sa retraite de manière à la rendre tout ensemble la plus profitable et la plus agréable possible, et, installé de la sorte chez lui, inégalement partagé entre ces sentiments divers, il prit avec une sérénité joyeuse l'engagement de ne se « mêler d'autre chose que de passer en repos et à part » le reste de sa vie.

Cette résolution, nous le savons, ne tint pas jusqu'au bout, et le succès de son œuvre, à son apparition, se chargea de ramener Montaigne de son isolement volontaire. Mais au début il était tout à fait sincère avec lui-même. Il arrivait à cette heure au milieu du chemin de la vie, à l'endroit où l'horizon change et où la mélancolie apparaît. Il semble avoir eu quelques désillusions : « celui-là fait des *Essais* qui ne saurait faire des effets », et peut-être n'en prit-il complètement son parti que lorsque la faveur publique lui eut montré qu'il pouvait être encore très profitable de « faire des *Essais* ». Assurément cela ne veut pas dire que Montaigne se soit alors terré chez lui — et, pour ma part, je ne l'ai jamais prétendu, — ne prêtant aucune attention aux bruits du dehors et refusant de se mêler aux agitations extérieures. Un calme si absolu en des temps

si troublés de notre histoire eût été tout à fait coupable. Le philosophe savait, au contraire, interrompre son repos et sortir de sa solitude quand le péril national devenait plus pressant : à preuve cette mission de confiance qu'il remplit, en mai 1574, de la part du duc de Montpensier, auprès du Parlement de Bordeaux, alors que Charles IX agonisait. Mais il y a loin de cela à penser que Montaigne profitait du moindre prétexte pour quitter sa maison et prendre part aux agitations de la cour ou aux luttes des partis. Telle a été la thèse que soutint jadis M. Grün. Préoccupé avant tout de faire de Montaigne un homme public, M. Grün s'efforce, par raisonnement, de le mêler à tous les événements de quelque importance, comme il veut aussi en faire un militaire parce qu'on voit un casque sur son tombeau et bien qu'on ne sache absolument rien à cet égard et qu'on soit, suivant l'expression même de M. Grün, « réduit aux inductions et aux conjectures » [1]. Homme public, militaire, Montaigne le fut, certes, car il était bien difficile de ne pas l'être alors; il fut même un soldat d'assez piètre apparence, si l'on en croit Brantôme, qui n'aimait pas son compatriote. Mais prétendre qu'il fut sans cesse retenu à de semblables occupations, c'est oublier qu'il fut avant tout philosophe et écrivain, et que des livres tels que les *Essais* ne sauraient être composés ni à la cour ni dans les camps, parce qu'ils supposent chez leur auteur un calme d'esprit qui ne se trouve pas là et aussi — et surtout — parce qu'avec leurs citations perpétuelles et leurs références incessantes, ils sont le résultat de lectures nombreuses et réfléchies qui ne peuvent être faites profitablement que dans le silence du cabinet. D'ailleurs, l'hypothèse de M. Grün a le tort capital de ne s'appuyer sur aucun fait certain et de contredire au contraire ce qu'on sait de positif et le témoignage de Montaigne lui-même. Il est hors de doute que les *Essais* furent le produit de la studieuse retraite de leur auteur. Les deux premiers livres ont été composés de 1571 à 1580, à Montaigne, tels qu'ils furent livrés à l'impression pour la première fois. Montaigne avait alors assez de loisirs pour lire et pour méditer tout à son aise et pour écrire ses propres réflexions. C'était l'époque où il consacrait cinq mois — du 25 février au 21 juillet 1578 — à dépouiller, la plume à la main, les ouvrages de César. Et il est certain que cet historien latin ne fut pas le seul que Montaigne étudia ainsi en détail. On peut supposer aisément, d'après la lecture des *Essais*, que les ouvrages examinés de la sorte furent au moins une dizaine —

1. A. Grün, *la Vie publique de Montaigne*, p. 353.

Montaigne en cite trois, ceux de Guichardin, de Commines et de Jean Du Bellay, — et on retrouve aisément l'emploi des journées du solitaire, lisant et méditant tour à tour. Au contraire, le troisième livre des *Essais*, sous sa forme première, fut le résultat du repos qui suivit la mairie de Montaigne. Débarrassé encore une fois du souci des affaires publiques, celui-ci put se remettre à lire, et il se plongea avec ardeur dans cette occupation qui avait pour lui tant de charmes. C'est alors qu'il découvrit Tacite, dont il se mit « à courre d'un fil toute l'histoire », et Quinte-Curce, dont il sera question plus loin. Il revient aussi aux historiens modernes, et les exemplaires qui lui ont appartenu de l'*Histoire de Pologne* d'Herburt de Fulstin et des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, sauvés aujourd'hui, en font foi surabondamment. Tous ces faits vont à l'encontre de la thèse de M. Grün, et il n'était pas inutile de les rappeler, car elle a été reprise récemment par M. Voizard, qui l'a résumée ici-même [1], sans y ajouter d'arguments nouveaux et en y laissant subsister des erreurs matérielles signalées depuis longtemps [2].

Lorsque Montaigne prit la résolution de se confiner ainsi chez lui, il s'empressa de s'y accommoder de son mieux et de s'y ménager une retraite selon ses goûts. Il fit choix, comme on sait, de la partie la plus solitaire de sa demeure pour s'y tenir d'ordinaire et fixa son séjour favori dans une tour qui commandait à l'entrée du logis et surmontait le domaine. L'inutilité de l'endroit l'a préservé des atteintes de ceux qui sont venus après le philosophe, car il est demeuré à peu près tel qu'il fut alors. C'est au second étage de cette tour qu'étaient situés la *librairie*, c'est-à-dire la bibliothèque de Montaigne, et un cabinet qui y faisait suite. La « librairie » est circulaire, sauf un espace plan produit par le passage du tuyau de la cheminée d'au-dessous et contre lequel Montaigne adossait son fauteuil et sa table. Les livres étaient « rangés sur des pupitres à cinq degrés tout à l'environ ». Quant au cabinet,

1. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894, p. 446-450.

2. M. Voizard dit notamment (p. 449) : « En 1580, Montaigne vint prendre part au siège de La Fère. M. Grün pense qu'il vit la reine mère à son passage à Paris, et lui parla du grand voyage qu'il allait entreprendre en Italie. On dit même que Catherine écrivit, pour le recommander, à d'Elbène, ambassadeur de France à Rome. » Si M. Voizard avait lu attentivement le fascicule n° 4 des *Recherches* du Dr Payen qu'il affirme posséder (p. 446, note 1), il y aurait vu à la page 51 que l'ambassadeur du roi de France à Rome ne se nommait pas d'Elbène, mais bien Louis de Chasteignier de la Rocheposay, seigneur d'Abain, le généreux protecteur de Joseph Scaliger et de tant d'autres humanistes, et que Montaigne n'avait pas besoin de lui être recommandé parce qu'on lit dans son *Journal de voyage* que M. d'Abain était un « jantil homme studieux et fort amy de longue main de M. de Montaigne » (édition d'Ancona, p. 213). En cet endroit, M. d'Ancona avait commis la même erreur, qu'il a rectifiée à la fin de son livre (p. 713). Ailleurs (p. 708), M. d'Ancona a publié deux lettres de recommandation adressées par Henri III et Catherine de Médicis au duc de Ferrare en faveur de M. d'Estissac, l'un des compagnons de route de Montaigne, et celui-ci n'y est pas mentionné.

il était « assez poli », suivant l'expression même de Montaigne qui s'y confinait lors des froids de l'hiver. Les parois en étaient ornées, avec un certain luxe, de peintures de toutes sortes empruntées pour la plupart aux *Métamorphoses* d'Ovide. L'aspect en devait être alors riant et gai à l'œil. Maintenant toutes ces scènes s'effacent chaque jour davantage. Une description très consciencieuse en a été faite, il y a plus de trente ans, par MM. Galy et Lapeyre, les « deux amis » qui visitèrent, en 1861, le château de Montaigne et y firent de si utiles découvertes [1]. C'est en voyant décorer ces parois d'allégories et de fresques que Montaigne, tout occupé à son livre, se comparait lui-même au peintre qui les ornait. Mais, si les couleurs des murailles ont singulièrement perdu de leur fraîcheur, il semble, au contraire, que la touche de l'écrivain soit encore en sa grâce première et que le temps en ait avivé l'éclat.

Tout en disposant de la sorte sa retraite de prédilection, Montaigne en faisait couvrir les solives de sentences variées, qui sont un document de premier ordre pour apprendre à connaître son état d'âme alors et les véritables principes de sa philosophie. Ces sentences ont été, elles aussi, relevées avec grand soin par MM. Galy et Lapeyre, lors de leur visite, et insérées par eux dans l'opuscule déjà mentionné, dont la rareté est maintenant le plus grand défaut. Nous les reproduirons à notre tour, après une revision nouvelle, qui n'a amené que quelques corrections insignifiantes et a justifié la lecture de nos prédécesseurs. Ces sentences sont au nombre de cinquante-quatre, tracées au pinceau sur quarante-six solives et deux poutres transversales. La plupart d'entre elles, empruntées à la sagesse profane ou sacrée, ont pris place dans les *Essais* et, en particulier, dans l'*Apologie de Raymond de Sebonde*; mais, groupées, et resserrées comme elles le sont là, il s'en dégage une impression plus vive et plus nette. D'ailleurs, en ceci comme en tout le reste, Montaigne suit sa fantaisie et l'inspiration du moment. S'il ne s'est pas astreint à un ordre réglé dans ses choix, il ne lui répugne pas non plus de changer les maximes dont il a illustré son plafond, sans doute pour donner un autre cours à ses pensées. Plusieurs d'entre elles ont remplacé de précédentes inscriptions dont on aperçoit encore les traces. Il modifie un texte, l'arrange à sa façon — du moins pour les phrases latines; quant aux maximes grecques, il les accepte telles quelles, et pour cause. — En énumérant ici ces sentences, nous allons essayer de donner la physionomie exacte de leur succession. La chose ne sera pas tou-

1. E. Galy et E. Lapeyre, *Montaigne chez lui. Visite de deux amis à son château: lettre à M. le Dr J.-F. Payen*. Périgueux, 1861, in-8.

jours possible, mais elle permettra parfois de prendre sur le fait la mobilité d'un esprit si fertile en nuances changeantes.

I

Extrema homini scientia ut res sunt boni consulere, cætera securum (Eccl.).

L'extrême science pour l'homme est d'approuver les choses telles qu'elles sont, et, quant au reste, de l'envisager avec confiance.

Cette sentence est superposée à une autre inscription latine.

II

Cognoscendi studium homini dedit Deus ejus torquendi gratia (Eccl., I).

Essais, II, 17 : « La curiosité de connoistre les choses a esté donnée aux hommes pour fleau, dict la saincte Escriture. »

Tracée sur une inscription latine.

III

Τοὺς μὲν κενοὺς ἀσκοὺς τὸ πνεῦμα διΐστησι, τοὺς δὲ ἀνοήτους ἀνθρώπους τὸ οἴημα (J. Stobæi *Sententiæ*, *De superbia sermo* XXIII, Tiguri, 1559, f°, p. 189).

Le souffle enfle les outres vides, la présomption enfle les hommes sans jugement.

IV

Omnium quæ sub sole sunt fortuna et lex par est (Eccl., 9).

Montaigne (*Essais*, I, 25) a traduit lui-même cette pensée : « Tout ce qui est sous le ciel, dict la saincte Parole, est subject à mesmes lois. » Ailleurs (II, 12), il reprend la même pensée et la rend un peu différemment : « Tout ce qui est sous le ciel, dict le Sage, court une loy et fortune pareille. »

Superposée à une inscription grecque qui semble avoir été celle-ci :

Ἐν τῷ φρονεῖν γὰρ μηδέν, ἥδιστος βίος

Sophocle, *Ajax*, v. 552.

V

Οὐ μᾶλλον οὕτως ἔχει ἢ ἐκείνως ἢ οὐδετέρως (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 19).

Montaigne a traduit ainsi : « Il n'est non plus ainsi qu'ainsi ou que ni l'un ni l'autre » (II, 12).

VI

Orbis magnæ vel parvæ earum rerum quas Deus tam multas fecit notitia in nobis est (Eccl.).

Dieu a mis en nous l'idée des œuvres, grandes ou petites, qu'il a multipliées sur la terre.

Superposée à une inscription latine.

VII

Ὁρῶ γὰρ ἡμᾶς οὐδὲν ὄντας ἄλλο πλὴν
εἴδωλ' ὅσοιπερ ζῶμεν ἢ κούφην σκιάν.

Sophocle, *Ajax*, v. 124 (dans Stobée, p. 188).

Montaigne commente ainsi (II, 22) : « Nous n'avons aucune communication à l'estre, parce que toute humaine nature est toujours au milieu entre le naistre et le mourir, ne baillant de soy qu'une obscure apparence et ombre. »

Inscription incomplète. On voit au-dessous le reste d'une inscription latine : *ferunt* ou *fecerunt*.

VIII

O miseras hominum mentes! o pectora cæca!
Qualibus in tenebris vitæ, quantisque periclis
Degitur hoc ævi quodcunque est!

Lucrèce, *De rerum natura*, II, 14.

IX

Κρίνει τίς αὐτὸν πώποτ' ἀνθρώπον μέγαν ὃν ἐξαλείφει πρόφασις ἡ τυχοῦσ' ὅλον (Stobée, p. 187).

Celui qui compte sur son élévation sera renversé par le premier accident venu.

Inscription incomplète. Substituée à une autre inscription latine.

X

...Omnia cum cœlo terraque marique
Sunt nihil ad summam summai totius.

Lucrèce, VI, 678.

XI

Vidisti hominem sapientem sibi videri? Magis illo spem habebit insipiens (Salomon, *Proverbes*, XXVI, 12).

Essais, II, 12 : « Les hommes, dict sainct Paul, sont devenus fols cuidants être sages. »

XII

Quare ignoras quomodo anima conjungitur corpori, nescis opera Dei (Eccl., II, 5).

Parce que tu ignores comment l'âme est unie au corps, tu ne connais pas l'œuvre de Dieu.

Inscription incomplète. Superposée à une autre inscription latine.

XIII

Ἐνδέχεται καὶ οὐκ ἐνδέχεται (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 21).

Cela peut être et cela peut ne pas être.

XIV

Ἀγαθὸν ἀγαστόν.

Platon, *Cratyle*, trad. Cousin (t. XI, p. 82) : « Le mot ἀγαθόν, bon, revient à ἀγαστόν, tout ce qui est admirable dans le monde. »

XV

Κέραμος ἄνθρωπος.

Essais, II, 12 : « La plus calamiteuse et fragile de toutes les créatures, c'est l'homme. »

XVI

Nolite esse prudentes apud vos metipsos (Saint Paul, *Ad Rom.*, XII, 16).

Ne soyez point sages à vos propres yeux.

XVI *bis*

Ἡ δεισιδαιμονία καθάπερ πατρὶ τῷ τύφῳ πείθεται (Stobée, *De Superbia*, sermo XXII, p. 189).

Essais, II, 12 : « La superstition suit l'orgueil et lui obéit comme à son père. »

Cette inscription se lit encore sous la précédente.

XVII

Οὐ γὰρ ἐᾷ φρονέειν ὁ θεός μέγα ἄλλον ἢ ἑωυτόν. (Hérodote, VII, 10).

Inscription incomplète, Montaigne la cite et la traduit dans les *Essais* (II, 12) : « C'est à elle seule (la majesté divine) qu'appartient la science et la sapience ».

XVII bis

Summum nec metuas diem nec optes.

MARTIAL, X, 47.

Cette inscription latine se lit encore sous la précédente.

XVIII

Nescis, homo, hoc an illud magis expediat, an æquè utrumque (ECCL., XI, 6).

Homme, tu ne sais pas si ceci te convient plus que cela ou les deux également.

Superposée à une autre inscription latine qu'on ne lit plus.

XIX

Homo sum, humani a me nihil alienum puto.

TÉRENCE, *Heautontimoroumenos*, I, 1.

XX

Ne plus sapias quam necesse est ne obstupescas (ECCL., VII, 17).

Montaigne a remanié cette pensée (III, 5) : « La sagesse a ses excès et n'a pas moins besoin de modération que la folie. »

XXI

Si quis existimat se aliquid scire, nondum cognovit quomodo oportet illud scire (SAINT PAUL, *Ad Corinth.*, 8).

Essais, II, 12 : « L'homme qui présume de son sçavoir ne sçait pas encore ce que c'est que sçavoir. »

XXII

Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit (SAINT PAUL, *Ad Galat.*, 6).

Essais, II, 12 : « L'homme qui n'est rien, s'il pense estre quelque chose, se séduit soy-mesme et se trompe. »

XXIII

Ne plus sapite quam oporteat, sed sapite ad sobrietatem (SAINT PAUL, *Ad Rom.*, 12).

Cité en modifiant (*Essais*, I, 29) : « Ne soyez pas plus sages qu'il ne faut, mais soyez sobrement sages. »

XXIV

Καὶ τὸ μὲν οὖν σαφὲς οὔτις ἀνὴρ ἴδεν οὐδέ τις ἔσται εἰδώς.

Maxime pyrrhonienne : nul homme n'a su, nul homme ne saura rien de certain.

XXV

Τίς δ'οἶδεν εἰ ζῆν τοῦθ', ὃ κέκληται θανεῖν,
τὸ ζῆν δὲ θνῆσκειν ἔστι;

EURIPIDIS fragmenta (coll. Didot), p. 821.

Cité et traduit dans les *Essais* (II, 12) : « Euripide dit estre en doute si la vie que nous vivons est vie, ou si c'est ce que nous appelons mort qui soit vie. »

XXVI

Res omnes sunt difficiliores quam ut eas possit homo consequi (ECCL., I).

Tout ce que voit l'homme est trop difficile pour qu'il puisse l'interpréter.

Superposé à une inscription grecque qui ne se lit plus.

XXVII

Ἐπέων δὲ πολὺς νομὸς ἔνθα καὶ ἔνθα.

HOMÈRE, *Iliade*, XX, 249.

Essais, I, 47 : « Il y a prou de loy de parler partout et pour et contre. » — II, 12 : « La loi de parler et pour et contre est pareille. »

XXVIII

Humanum genus est avidum nimis auricularum.

LUCRÈCE, IV, 598.

Le genre humain est trop avide de fables.

XXIX

Quantum est in rebus inane.

PERSE, I, 1.

Quelle inanité en toutes choses!

XXX

Per omnia vanitas.

XXXI

D'après le seul mot *servare* qui se lit encore au début, MM. Galy et Lapeyre croient pouvoir restituer ici le fragment de Lucain (*Pharsale*, XI, 381) cité dans les *Essais* (III, 12).

... Servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi.

XXXII

Quid superbis, terra et cinis? (Eccl, X, 9).

Essais, II, 12 : « Bourbe et cendre, qu'as-tu à te glorifier? »

XXXIII

Væ qui sapientes estis in oculis vestris (Isaïe, V, 21).

Malheur à vous qui êtes sages à vos propres yeux!

XXXIV

Fruere jucundè præsentibus, cætera extra te (Eccl, III, 22).

Montaigne développe ainsi cette maxime (II, 12) : « Accepte, dit *l'Ecclésiaste*, en bonne part les choses au visage et au goût qu'elles se présentent à toi du jour à la journée; le demeurant est hors de ta cognoissance. »

XXXV

Πάντι λόγῳ λόγος ἴσος ἀντίκειται (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 6 et 27).

Essais, II, 15 : « Il n'y a nulle raison qui n'en aye une contraire, dit le plus sage parti des philosophes. »

XXXVI

... Nostra vagatur
In tenebris, nec cæca potest mens cernere verum.

Michel de L'Hospital.

Notre esprit erre dans les ténèbres; privé de lumière, il ne peut apercevoir la vérité.

XXXVII

Fecit Deus hominem similem umbræ de qua post solis occasum quis judicabit? (Eccl., VII).

Essais, II 12 : « Dieu a fait l'homme semblable à l'ombre, de laquelle qui jugera, quand par l'éloignement de la lumière elle sera évanouie? »

XXXVIII

Solum certum nihil esse certi et homine nihil miserius aut superbius (Pline, *Hist. naturelle*, II, 7).

Essais, II 14 : « Il n'y a rien de certain que l'incertitude, et rien de plus misérable et de plus fier que l'homme. »

XXXIX

Ex tot Dei operibus nihilum magis cuiquam homini incognitum quam venti vestigium (Eccl., XI).

De toutes les œuvres de Dieu, rien n'est plus inconnu à l'homme que la trace du vent.

En surcharge sur une inscription grecque.

XL

Ἄλλοισιν ἄλλος θεῶν τε κ'ἀνθρώπων μέλει.

Euripide, *Hippolyte*, 104.

Parmi les dieux comme parmi les hommes chacun a ceux qu'il préfère.

XLI

Ἐφ'ᾧ φρονεῖς μέγιστον, ἀπολεῖ τοῦτό σε,
τὸ δοκεῖν τιν' εἶναι.

Ménandre, dans Stobée, p. 108.

L'opinion que tu as de ton importance te perdra, parce que tu te crois quelque chose.

Inscription incomplète rétablie par MM. Galy et Lapeyre.

XLII

Ταράσσει τοὺς ἀνθρώπους οὐ τὰ πράγματα ἀλλά τὰ περὶ τῶν πραγμάτων δόγματα.

Épictète, *Enchiridion*, X (Stobée, 117).

Essais, I, 40 : « Les hommes sont tourmentés par les opinions qu'ils ont des choses, non par les choses mêmes. »

XLIII

Καλὸν φρονεῖν τὸν θνητὸν ἀνθρώποις ἴσα.

Stobée, *De superbiâ*, p. 188.

Vers d'une tragédie perdue d'Euripide, *la Colchide*, qui peut se traduire ainsi : Il convient qu'un homme ne soit pas plus sage que l'humanité.

XLIV

Quid æternis minorem
Consiliis animum fatigas?

Horace, *Carm.*, II, ode 11.

A quoi bon fatiguer sans cesse ton esprit de pensées qu'il ne peut supporter?

En surcharge sur une autre inscription latine.

XLV

Judicia domini abyssus multa (*Psalm.*, XXXV, v. 7).
Les jugements du Seigneur sont un vaste abîme.

XLVI-XLIX

Οὐδὲν ὁρίζω. — Οὐ καταλαμβάνω. — Ἐπέχω. — Σκέπτομαι. — (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 22, 23, 26).

Montaigne a traduit ces sentences (II, 12) dans un ordre un peu différent : « Je ne comprends point. — Je soutiens. — Je ne bouge. — Je n'establis rien ».

L

More duce et sensu.
En se guidant sur la coutume et les sens.

LI

Judicio alternante.
Par le raisonnement alternatif.

LII

Ἀκαταληπτῶ.
Je ne puis comprendre.

LIII

Οὐδὲν μᾶλλον (Platon).
Pas davantage.

LIV

Ἀῤῥεπῶς.
Sans pencher d'aucun côté, « comme je la porte avec la devise d'une balance » (*Essais*, II, 12).

Par malheur, il n'est pas aussi aisé de repeupler les rayons de cette « librairie » et les recherches ne donnent pas à cet égard des résultats aussi satisfaisants, tant s'en faut. Celle-ci, au dire de son propriétaire qui le constate avec satisfaction, était « belle entre les librairies de village ». Montaigne l'avait formée avec soin, et, vers la fin de sa vie, il pouvait se citer (*Essais*, III, 12) comme « ayant mille volumes de livres autour de soi dans ce lieu où il écrit », et, dans le nombre, se trouvaient près de cent volumes de lettres italiennes (*Essais*, I, 39). Si nous voulions mentionner ici tous les ouvrages que Montaigne posséda, il ne faudrait point omettre de citer les lettres d'Annibal Caro, dont il parle en par-

ticulier dans cet endroit, ni l'ouvrage de Jérôme Borro sur le flux et le reflux de la mer, que l'auteur offrit à Pise, le 14 juillet 1581, au philosophe lors de son voyage en Italie. Mais, encore une fois, tel n'est pas notre dessein. Nous ne cherchons pas à dresser la liste de tous les livres que Montaigne posséda, mais bien à décrire ceux de ces ouvrages qui sont arrivés jusqu'à nous, — tâche moins vaste, assurément, sinon moins profitable. — Tous ces livres vinrent de points bien divers animer la solitude du philosophe. Les uns étaient le gage de l'amitié de La Boétie, qui léguait en mourant sa bibliothèque à son ami. Je ne saurais dire, pour ma part, de quels ouvrages se composait ce don, car je n'ai trouvé sur aucun livre la trace qu'il ait appartenu à La Boétie. Celui-ci, humaniste et philologue, possédait cependant des classiques, grecs ou latins, Homère, Pindare, Virgile, Horace, dont il faisait son profit, et quelques auteurs italiens, notamment *il Corteggiano* de Balthazar de Castiglione, auquel il portait une particulière affection (voy. sonnet XII, p. 275 de mon édition). Montaigne cite quelquefois, lui aussi, *il Corteggiano*; était-ce d'après l'exemplaire de son ami? D'autres livres étaient les présents d'amis moins intimes, heureux de faire un pareil hommage à un juge tel que Montaigne. Quelques-uns des livres sauvés portent ainsi la trace de ces procédés de courtoisie. Mais si Montaigne les acceptait de bonne grâce, il ne devait guère s'attarder à les apprécier en connaissance de cause. Ses lectures favorites, « le vrai gibier de son étude », comme il dirait, étaient assurément les ouvrages qu'il avait choisis lui-même pour son édification personnelle. Ceux-ci devaient naturellement être le plus grand nombre de sa collection, et, de fait, ils forment la majeure partie de ceux que nous connaissons aujourd'hui. Combien il serait profitable de savoir avec précision pour chacun d'eux si Montaigne le lut, quand et comment il le lut! Presque tous sont muets à cet égard. A peine si quelques-uns d'entre eux, — les plus importants, il est vrai, — nous font connaître par leurs marges l'usage que leur possesseur en a fait; et leur témoignage acquiert ainsi un prix particulièrement précieux.

Aussitôt que la pensée qui les avait rassemblées se fut éteinte, ces collections se dispersèrent de nouveau et devinrent le jouet des hasards, qui chassent les livres à tous les vents. Léonore de Montaigne ne sut pas, en effet, garder pour elle-même les témoins discrets des méditations de son père. Elle les léguait à d'autres par son testament du 4 mars 1615 : « Je veux et entends, y disait-elle, qu'il soit donné à M. (Gaudefroy) de Rochefort, grand

vicaire (de l'archevêché) d'Auch, entièrement tous les livres de la librairie de Montaigne pour être par lui transportés où il lui plaira et en disposer à sa volonté, lesquels livres je veux et entends qu'ils lui soient donnés et que lui-même les prenne par ses mains; en advenance qu'ils (les héritiers) y fissent la moindre opposition, je lui donne tout pouvoir et puissance d'user pour les avoir de toute voie de rigueur de justice. » Ainsi exprimée, la volonté de la testatrice l'était trop formellement pour n'avoir pas son entier effet. Et alors commença pour les livres de Montaigne l'exode qui devait les conduire en des endroits si divers.

Montaigne avait l'habitude d'apposer sa signature sur le frontispice de tous les ouvrages qui lui appartenaient. Il est donc aisé de les reconnaître maintenant, lorsqu'on est assez heureux pour en rencontrer quelques-uns; mais c'est là une bonne fortune des plus rares. Tous les volumes indistinctement semblent avoir porté cette marque caractéristique. Quelques-uns d'entre eux avaient aussi sur les marges des annotations manuscrites et sur quelque feuillet de garde un résumé des impressions de lecture : tels sont les exemplaires de César, de Quinte-Curce et de Nicole Gilles aujourd'hui sauvés; tels étaient également les exemplaires de Guichardin, de Commines et de Du Bellay dont la trace n'a pas été retrouvée, mais dont Montaigne lui-même parle dans ses *Essais*. L'examen des volumes connus maintenant pour avoir fait partie de la bibliothèque de Montaigne nous réserve la mention d'un détail ignoré : une devise inconnue du philosophe. Sainte-Beuve parle quelque part [1], à propos des divers cachets de Pascal, de l'utilité des devises, qui, *bien prises*, fixent la pensée avec imagination. Il ajoute : « Dante aurait eu magnifiquement pour sienne ce beau mot : *Alle stelle!* qui couronne ses chants; quant à Montaigne, son cachet aurait pu figurer deux enfants jouant au volant sous un nuage, avec ce mot de Socrate qui a toute une physionomie traduit par lui : *Selon qu'on peult!* » Ici Sainte-Beuve a deviné juste une fois de plus. Sur trois des volumes qui ont appartenu à Montaigne et qui seront décrits ci-dessous, on trouve, en effet, tracée de la main du philosophe, la maxime italienne *Mentre si puó* (voy. les exemplaires d'Ausone et de Pétrarque) ou *Mentre puoi* (voy. les *Dialogues* de Léon Hébreu), qui est bien la version italienne du mot socratique auquel Sainte-Beuve trouve tant de saveur sous sa forme française, *Selon qu'on peult*. Montaigne lui-même avait donc senti combien il résumait heureusement les

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1re éd., Paris, 1842, t. II, p. 499. La note n'a pas été reproduite dans les éditions suivantes.

incertitudes de son humeur et les tendances de sa philosophie. Rien n'indique, d'ailleurs, qu'il s'y soit tenu obstinément, car la constance n'était guère son fait. On a trouvé, dans les décombres du château de Montaigne, un jeton de cuivre portant une devise différente de celle-ci [1]. Il représente les armes de Michel de Montaigne, entourées du collier de Saint-Michel, avec ces mots : MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE. Au revers, figure une balance dont les plateaux sont horizontaux. On y voit la date de 1576, à laquelle la médaille fut frappée, et le chiffre 42, âge que Montaigne avait alors. On lit, en outre, le mot Ἐπέχω, « Je ne bouge ». C'est, comme on voit, la mise en œuvre de ce qui a déjà été dit à propos des inscriptions des solives (nos XLVI-LIV).

Le rapprochement et le groupement des livres ayant appartenu à Montaigne aujourd'hui sauvés nous réservent encore quelques enseignements. On ne saurait croire, en effet, que le hasard, en préservant quelques parties de la bibliothèque du philosophe, ait établi un choix. Il faut voir, au contraire, dans ces épaves trop rares à notre gré, un résumé fidèle, quoique incomplet, de l'ensemble auquel elles appartenaient. La liste que nous publions ci-dessous des volumes connus maintenant comme ayant été possédés par Montaigne se compose de soixante-seize numéros. C'est beaucoup si l'on songe à toutes les chances de destruction qui menacent les livres pendant trois siècles. C'est peu si l'on désire retrouver en entier le millier de volumes qu'abrita la tour du solitaire aux jours les plus riches de sa splendeur. C'est pourtant suffisant pour donner une idée exacte de l'ensemble et, sans prétendre le reconstituer d'autre façon que spéculativement, fournir un résumé de ce qui fut. Quand une pensée intellectuelle a présidé à la formation d'une bibliothèque et l'a composée à son usage, en vue de ses besoins, il n'est pas téméraire de prétendre induire de ce qui en a été sauvé ce que devait être ce qui en a été perdu. Sans doute, on ne saurait aboutir à des conclusions aussi précises et aussi nettes qu'un naturaliste reconstituant un être disparu à l'aide de quelque fragment de son organisme échappé à la ruine du temps. Le tout est que ce reste soit suffisant pour permettre de conclure sans illogisme, et c'est le cas des livres de Montaigne qui subsistent encore. Le Dr Payen, qui nous a précédé dans leur étude, en mentionna trente-deux seulement lorsqu'il en dressa la liste, en 1850, dans ses *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (p. 51). Il mentionne même dans ce nombre le Guichardin, le Commines et

1. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1885 (t. XII), p. 227.

le Du Bellay, possédés par Montaigne, mais dont on ignore s'ils ont été sauvés. Il est vrai que depuis lors le patient docteur avait eu connaissance d'autres ouvrages, dont nous avons trouvé nous-même la mention dans ses notes et qui figurent ci-dessous. Quoi qu'il en soit, puisque le nombre des ouvrages ayant appartenu à Montaigne a plus que doublé de 1850 à 1895, il est permis d'espérer qu'il s'accroîtra encore. Je le souhaite, pour ma part, bien vivement, et je serais heureux si ces notes pouvaient appeler l'attention des bibliophiles sur quelques souvenirs encore ignorés du grand philosophe.

Considérés au point de vue de la langue dans laquelle ils sont écrits, les soixante-seize volumes dont la description suit se décomposent en 9 livres GRECS (les nos II, XII, XIX, XXIII, XXIV, XXXII, LIII, LVI et LXVI); — 35 livres LATINS (les nos III, V, VI, X, XI, XIII, XV, XVII, XVIII, XXI, XXII, XXVI, XXVII, XXIX, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLV, XLVIII, XLIX, L, LI, LIV, LV, LVII, LVIII, LXV, LXVII, LXVIII, LXXI, LXXIII et LXXIV); — 13 livres ITALIENS (les nos IV, VII, XXV, XXX, XXXVII, XL, XLVI, XLVII, LII, LIX, LX, LXIX et LXXII); — 2 livres ESPAGNOLS (les nos XVI et LXIV), — et 17 livres FRANÇAIS (les nos I, VIII, IX, XIV, XX, XXVIII, XXXI, XXXVI, XLI, XLII, XLIV, LXI, LXII, LXIII, LXX, LXXV et LXXVI). C'est évidemment la proportion suivant laquelle ces langues diverses étaient représentées dans l'ensemble de la bibliothèque de Montaigne.

Eu égard aux matières traitées, les volumes qui nous sont parvenus offrent plus de diversité, et il n'est guère possible de les diviser en classes aussi nettes et aussi bien marquées. Disons seulement que, pour la littérature sacrée, Montaigne possédait cinq ouvrages : une bible en grec, ainsi que deux autres ouvrages dans la même langue, et deux ouvrages de théologie hétérodoxe d'un contemporain, sur l'un desquels le possesseur a même écrit *Liber prohibitus*. On n'a retrouvé jusqu'ici que deux livres de médecine portant la signature de Montaigne, et ceci paraît bien confirmer ce que le philosophe dit de son peu de goût pour la médecine et pour les médecins. Les livres de droit ne sont pas plus nombreux — deux en tout, — montrant encore que Montaigne ne tenait pas à en meubler ses rayons. Il n'y a aussi que deux romans : une des continuations de l'*Amadis* espagnol et une traduction italienne d'un petit roman de chevalerie espagnol, *Carcel de amor*. Les poètes sont plus nombreux sans l'être beaucoup; on en compte dix : Homère et l'*Anthologie* pour les Grecs, pour les Latins

Térence, Virgile et Ausone (celui-ci en double exemplaire); pour les modernes, Pétrarque, Gambara, de Bèze, Baïf. La troupe des historiens, elle, est considérable. On a retrouvé trente et un ouvrages historiques ayant appartenu à Montaigne, c'est-à-dire presque la moitié des livres qui nous sont parvenus. Parmi les anciens on voit figurer César, Quinte Curce, Denys d'Halicarnasse, Plutarque et Végèce. Parmi les modernes, les historiens italiens tiennent le pas : Jean Villani, Léonard Arétin, Paul Jove, Pierre Giustiniani, Lucio Mauro. Les commentaires sur l'histoire romaine ne sont pas rares, moins que les travaux sur l'histoire de France, qui ne compte guère, avec deux ou trois livres de circonstance, que les *Annales* de Nicole Gilles et celles de Papire Masson. L'histoire des pays étrangers semble, au contraire, moins négligée; il y a une histoire de Pologne, une des Flandres, une de Chypre, un recueil de chroniques hongroises et un autre de chroniques germaniques, trois histoires de Portugal, à cause apparemment des rapports que Montaigne avait eus avec ce petit pays par les ascendants de sa mère. Tout ceci confirme amplement ce trait de la nature de notre philosophe si soucieux de connaître en détail l'histoire et l'humeur des peuples étrangers. Enfin 24 ouvrages de la liste qui suivent sont plus difficiles à classer. Ce sont soit des commentaires sur les auteurs anciens, soit des traités moraux et civils comme les Italiens se plaisaient à en composer alors, soit des écrivains polygraphes malaisés à déterminer, soit même des ouvrages de Montaigne ou de La Boétie. Il serait superflu de vouloir les distinguer en sections qui ne serviraient ni à les faire mieux connaître ni à déterminer les propres goûts de Montaigne.

Enfin, ces volumes réunis un instant sont maintenant dispersés de toutes parts. La Bibliothèque Nationale en conserve 32, dont 29 ont été rassemblés par le docteur Payen et font toujours partie de sa collection, et trois sont disséminés dans des collections diverses. La bibliothèque de Bordeaux en renferme 24 que l'amabilité de mon confrère et ami M. R. Céleste m'a permis d'examiner à loisir. La bibliothèque du Grand Séminaire de la même ville en a trois qui m'ont été fort obligeamment communiqués par M. l'abbé Bertrand. D'autres amateurs en gardent précieusement dans leurs collections particulières : M. R. Dezeimeris, M. le baron de Montesquieu, feu Mlle Élise Roullet, chacun deux, qui ont été mis à ma disposition avec beaucoup de bonne grâce. Les quelques autres volumes portant la signature de Montaigne sont plus dispersés encore. Toutes les fois que nous l'avons pu, nous avons indiqué, en son lieu, l'endroit où on les conserve mainte-

nant; et, quand cela ne nous a pas été possible, nous avons prévenu le lecteur de notre ignorance.

I

Decade, contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius, Commodus, Pertinax, Julianus, Severus, Antoninus Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraictes de plusieurs autheurs, Grecs, Latins et Espagnols, et mises en François par ANTOINE ALLEGRE, et presentées à tres haulte et tres vertueuse Dame et Princesse Catherine, Reyne de France, mere du Roy; ou sont contenues, oultre l'histoire, plusieurs graves sentences, instructions pour les princes et enseignements notables, concernans le maniement des grandes affaires, et police des Républiques. A Paris, par Vascosan, imprimeur du Roy, 1567, avec privilège.

Petit in-8 de 581 pp., plus 6 ff. non paginés, à la fin, pour la table. Hauteur : 164mm; largeur : 102mm. Couverture en parchemin du temps.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 476.

Signature de Montaigne au bas du titre.

II

Ἀπολιναρίου μετάφρασις τοῦ ψαλτῆρος, δία στίχων ἡροϊκῶν. *Apolinarii interpretatio Psalmorum, versibus heroicis. Ex bibliotheca Regia.* Parisiis, 1552, apud Adr. Turnebum, typographum regium.

Petit in-8 de 198 pp., plus 4 ff. liminaires non chiffrés, et 3 ff. à la fin également non chiffrés. On lit sur le dernier feuillet : *Typis regiis excudebatur Parisiis, mense oct. MDLII.* Hauteur : 168mm; largeur 102mm. Reliure en veau marbré du XVIIIe siècle.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 477. Ce petit volume grec est dans un bel état de conservation, bien que les quatre premiers feuillets aient été raccommodés. Il a figuré aux deux catalogues de Libri (Paris, Silvestre, 1847, — Paris, Franck, 1848). M. Payen le paya 100 francs au libraire Franck, en 1848, qui l'avait acquis au prix de 69 fr. 30.

Signature de Montaigne sur le titre.

III

Practica JOANNIS ARCULANI Veronensis particularium morborum omnium, in qua partium corporis humani anatome, morbi, symptomata, causæ, ac signa, atque omnino universa medendi

ratio, et remedia adeo apertè et copiosè traduntur, ut nullum aliud opus medicinæ studiosis hoc uno esse videantur utilius. Magna diligentia cum probatis exemplaribus collata, et plurimis locis emendata JOANNIS MARINELLI Formiginensis medici opera : cujus tum scholia in plurima, tum explicationes in quindecim Rasis capite ab Arculano prætermissa eduntur. Instrumenta vero chirurgica, quæ in opere hic, illic ab authore citantur, ea sunt ad finem secundi indicis depicta. Indices duo insunt : alter quidem rerum ac vocum scitu dignarum locupletior quam anteà, alter vero capitulorum operis totius. Venetiis, ex officina Valgrisiana, 1560.

In-folio de 376 pp., à deux colonnes, plus 8 ff. liminaires et 1 f. final pour la marque. Hauteur : 308mm; largeur : 212mm. Demi-reliure moderne, dos en basane et plats en papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Cet exemplaire provient de la bibliothèque des pères de la Compagnie de Jésus, à Bordeaux, dont il porte l'ex-libris manuscrit sur le titre.

Signature de Montaigne au bas du titre.

IV

La historia universale de suoi tempi di M. LIONARDO ARETINO. Nella qual si contengono tutte le guerre fatte tra Principi in Italia, et spetialmente da Fiorentini in diversi tempi fino al MCCCCIIII, con la giunta delle cose fatte da quel tempo fino all'anno MDLX, et con l'annotationi poste in margine a suoi luoghi. Riveduta, ampliata et corretta per Francesco Sansovino. In Venetia (à la fin), appresso Franc. Sansovino, 1561.

In-quarto de 236 ff., plus 6 ff. liminaires et 8 ff. à la fin. Hauteur : 212mm; largeur : 154mm. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire a fait partie des livres du collège des Jésuites à Bordeaux.

La signature de Montaigne, qui se trouve au bas du titre, a été barrée postérieurement.

V

Ausonius. Aldus (et l'ancre aldine) [*A la fin :*] Venetiis in aedibus Aldi et Andreae soceri mense novembri M. D. XVII (1517).

Petit in-8 de 107 ff. chiffr., plus 1 f. final non chiffr. pour la marque d'Alde. Reliure en veau fauve de la fin du XVIIIe siècle. Hauteur : 142mm; largeur : 92mm.

Bibliothèque de feu Mlle Élise Roullet, à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

A la fin, sur le dernier feuillet du volume et sous l'ancre aldine : *Mentre si puo*, qui se trouve également sur d'autres volumes (voir ci-dessous n° XXX et n° LII).

Quelques annotations qui ne paraissent pas être de Montaigne :

F. 10 r°, vers 8, ὥοισι ἐνὶ.

F. 98 r°, vers 11, *Bias*.

F. 98 v°, vers 4, μήδεν.

VI

D. MAGNI AUSONII Burdigalensis poëtæ, Augustorum præceptoris, virique Consularis opera, tertiæ ferè partis complemento auctiora, et diligentiore quàm hactenus censura recognita; cum indice rerum memorabilium. Lugduni, apud Joan. Tornæsium, 1558.

Petit in-8 de 290 pp., plus 8 ff. pour le titre et les pièces liminaires et 6 ff. à la fin pour l'index et la marque de Jean de Tournes. Hauteur : 168mm; largeur : 110mm. Reliure pleine en maroquin marron (Duru et Chambolle, 1863).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 478. Ce volume provient de la bibliothèque de M. Durand de Lançon. Lorsque le Dr Payen en fit l'acquisition, ce volume était taché et incomplet de plusieurs feuillets : il a été, depuis lors, lavé et complété. Le Dr Payen a rapproché dans sa collection (n° 479) le second exemplaire d'Ausone qui lui a servi à compléter celui de Montaigne.

Signature de Montaigne sur le titre.

VII

Del Tevere di M. ANDREA BACCI Medico et Filosofo libri tre, ne' quali si tratta della natura, et bontà dell'acque, et specialmente del Tevere, et dell'acque antiche di Roma, del Nilo, del Po, dell'Arno, et d'altri fonti et fiumi del mundo. Dell'uso dell'acque, et del bevere in fresco, con Nevi, con Ghiaccio, et con Salnitro. Delle Inondationi, et de' rimedii, che gli antichi Romani fecero, et che noggidi si possan fare in questa, et in ogni altra inondatione. In Venetia, 1576.

In-quarto de 309 pp., plus 4 ff. liminaires et 4 ff. à la fin. Hauteur : 196mm; largeur : 146mm. Reliure de la fin du XVIIIe siècle en veau racine.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Provient des livres de Fr. Latapie.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

VIII

Euvres en rime de JAN ANTOINE DE BAIF, secretaire de la chambre du Roy. A Paris, pour Lucas Breyer marchant libraire tenant sa boutique au second pilier de la grand'salle du Palais. 1573.

Petit in-8. Quatre parties en deux volumes, reliées de la sorte : 1er VOLUME, 1re partie, *Euvres en rime* (272 ff. plus, 8 ff. liminaires); 2e partie, *les Amours de Jan Antoine de Baïf* (Paris, Lucas Breyer, 1572, 232 ff., plus 8 ff. liminaires);. — 2e VOLUME, 1re partie, *les Jeux* (1573, 230 ff., plus 4 ff. liminaires); 2e partie, *les Passetems* (1573, 126 ff., plus 4 ff. liminaires). Hauteur : 165mm; largeur : 103mm. Reliure en vélin, contemporaine pour le premier volume, mais postérieure pour le second.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, nos 480 et 481. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Jérôme Bignon (no 1173 du catalogue). Le Dr Payen l'acquit à la vente de cette bibliothèque, en janvier 1849, et le paya 100 francs.

La signature de Montaigne figure au bas du titre du premier volume. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, on trouve, au second livre des *Diverses amours* de Baïf (Les amours, fo 196 et 197), *Six sonets d'Estienne de La Boétie.* Voir à ce propos *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, publiées par Paul Bonnefon (1890, in-4, p. 369, et *Introduction*, p. LXIV).

IX

Examen du discours publié contre la maison royalle de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la Loy Salique, et succession du royaume, par un Catholique, Apostolique, Romain, mais bon François, et tres fidele subjet de la couronne de France (PIERRE DE BELLOY). Imprimé nouvellement, 1587.

Petit in-8, de 355 pp. (la préface numérotée par feuillet). Hauteur. 160mm; largeur : 102mm. Reliure en parchemin.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, no 482. Cet exemplaire, qui est en bon état, malgré quelques taches d'encre, provient de la bibliothèque de Renouard.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On lit également sur le titre, la mention suivante : *Mr d'Espagnet, présidant à mortier au parlemt de Bordeaux, me l'a donné.* Le Dr Payen a cru pouvoir reconnaître, dans cette annotation, l'écriture d'Éléonore de Montaigne, fille de l'écrivain.

X

MICHAELIS BEUTHERI Carolopolitæ Franci Ephemeris Historica; ejusdem de annorum mundi concinna dispositione libellus. Parisiis, ex officinâ Michaelis Fezandat et Roberti Grandion in taberna Gryphiana, ad montem D. Hilarii, sub. juncis. 1551.

In-8 de 8 ff. non chiffr. au début pour les pièces liminaires, 432 p. de texte et 8 ff. également non chiffrés à la fin pour la table. Reliure originale en vélin blanc assez endommagée.

Ce précieux volume appartenait, en 1855, à M. Octave de la Rose, qui voulut bien le communiquer alors au Dr Payen. Celui-ci en a tiré des renseignements fort précieux dans le fascicule n° 3 de ses *Documents inédits sur Montaigne.* Voici comment il décrit la disposition du volume et sa condition matérielle : « Le texte de l'ouvrage donne un article général pour chaque mois. En tête se trouve la supputation correspondante du temps chez les Hébreux, les Grecs et les Latins, et par conséquent la concordance; puis viennent des articles plus ou moins nombreux d'éphémérides historiques, le tout disposé typographiquement de telle manière que la moitié de la page reste libre et blanche, afin que le possesseur y inscrive ses propres éphémérides.... Quant à l'état matériel du volume, il est déplorable; il ne reste qu'un tiers du frontispice du côté de la souche; les pages suivantes sont aussi largement atteintes, puis elles s'élargissent peu à peu, et ce n'est que vers la page 65 qu'elles prennent une dimension présentable, sauf les désordres produits par les vers ou l'humidité; mais, de plus, un grand nombre de feuillets, un cahier entier manquent. Enfin, à quelques pages, il est évident que la portion manuscrite a été coupée avec des ciseaux. J'ai relevé exactement toutes ces regrettables mutilations, j'en conserve la note, mais il n'y aurait aucun intérêt à la reproduire ici (voir *Coll. Payen*, n° 675). Les annotations faites par Montaigne sont de beaucoup les plus importantes; ce sont les seules que je publie ici au nombre de trente-neuf (l'une d'elles, la quarantième, était illisible); j'y joins quelques notes autographes d'Éléonore, sa fille, et deux autres d'une main inconnue, relatives à la naissance et à la mort de l'auteur des *Essais* » (Dr J.-F. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3, p. 7).

On peut également consulter sur ce volume les *Réflexions sur la vie et le caractère de Montaigne, publiées à l'occasion d'un manuscrit d'éphémérides de sa famille conservé à Bordeaux, par M. O. de la Rose*, par le vicomte Alexis de Gourgues (Bordeaux, 1856, in-8; extrait du recueil des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1855, 3e trimestre).

XI

THEODORI BEZÆ Vezelii poematum editio secunda, ab eo recognita. Item, ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata. Anno M. D. LXIX, excudebat Henricus Stephanus, ex cujus etiam epigrammatis græcis et latinis aliquot cæteris adjecta sunt.

Petit in-8 de 32 ff. liminaires, 174 pp. pour les vers de De Bèze, 255 pp. pour les poèmes de Buchanan et les autres poésies. Hauteur : 169^{mm}; largeur : 102^{mm}. Reliure pleine en maroquin olive avec dorures du commencement du XIXe siècle.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 483. Cet exemplaire est dans un très bel état de conservation et provient de la bibliothèque d'A.-A. Renouard (*Catalogue*, n° 1204).

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XII

Bible. — Τῆς θείας γραφῆς, παλαιᾶς δηλαδὴ καὶ νέας διαθήκης, ἅπαντα. *Divinæ scripturæ, veteris ac novi testamenti, omnia innumeris locis nunc demum et optimorum librorum collatione, et doctorum virorum opera, multo quam unquam antea emendatiora, in lucem edita.* Basileæ, per Joan. Hervagium, 1545, mense Martio.

In-folio de 969 pp., plus 4 ff. liminaires et 3 ff. à la fin. Hauteur : 336^{mm}; largeur 202^{mm}. Reliure ancienne en veau, dont le dos a été refait.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux. Cet exemplaire provient des livres du couvent des Carmes déchaussés du Chartron, dont l'ex-libris est sur le titre. On lit également la signature de *Métivier* et la mention : *sum Joannis Galdeni.*

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XIII

ANTONII BONFINII rerum ungaricarum decades quatuor, cum dimidia. Quarum tres priores, ante annos XX, Martini Brenneri Bistriciensis industria editæ, jamque diversorum aliquot codicum manuscriptorum collatione multis in locis emendatiores; quarta vero Decas, cum quinta dimidia, nunquam antea excusæ, Joan. Sambuci Tirnaviensis, Cæs. Majest. Historici, etc., opera ac studio, nunc demum in lucem proferuntur; unà cum rerum ad nostra usque tempora gestarum appendicibus aliquot, quorum seriem versa pagina

indicabit. Accessit etiam locuples rerum et verborum toto opere memorabilium index. Basileæ, ex officina Oporiniana, 1568.

In-folio de 923 pp., plus 7 ff., à la fin, pour l'index et l'achevé d'imprimer (mars 1568). Hauteur : 363 mm; largeur : 225 mm. Bel exemplaire. Reliure en veau retouchée.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On lit également sur le titre : *Ex libris Carmelitarum discalceatorum conventus Sanctæ Mariæ de Salute, in suburbio du Chartron.*

XIV

Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme, faict en latin par PIERRE BOUAYSTUAU surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par luy mesme en François, dedié à Messieurs Jacques et Alexandre de Betoun, gentilzhommes Escossois, frères. A Paris, pour Jean Longis et Robert Le Mangnier tenant leur boutique en la gallerie par ou on va à la Chancellerie, 1558.

In-8, réglé, de 32 ff., dont 1 pour le titre, 2 pour la dédicace et pour un sonnet de l'Autheur sur le départ du seigneur Archimbald de Betoun, gentilhomme Escossois, 27 ff. pour le discours, et 2 ff. de table. Reliure en maroquin bleu avec mosaïque et dorure au pointillé (Cuzin).

La signature de Montaigne est au bas du titre, qui est reproduit dans le bulletin mensuel de la librairie D. Morgand et Fatout, sous le n° 6030 (février 1880). Vendu 2400 fr. Ce volume provenait, dit-on, des collections de Benjamin Fillon, dans le catalogue desquelles il n'est pas mentionné. Il a figuré depuis à la vente Émile Muller sous le n° 54 (1892) et a été acquis par un amateur américain, M. Richard Hoës.

XV

C. IULII CAESARIS commentarii novis emendationibus illustrati. Ejusdem librorum qui desiderantur fragmenta ex bibliothecâ Fulvii Ursini Romani. Antverpiæ, ex officina Christoph. Plantini. CICDLXX (1570).

In-8 de 499 pages chiffrées, plus 16 pages non chiffrées au commencement et 16 autres pages également non chiffrées à la fin.

Ce volume fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du château de Chantilly. Trouvé sur les quais par un bibliophile, M. Parison, qui l'acheta au prix de 90 centimes, cet exemplaire fut acquis, à la mort de Parison, pour le compte de M. le duc d'Aumale.

Le Dr Payen le décrit ainsi : « Au bas du frontispice est une signature *Mōtaigne*. A la fin (sur la 14e page non chiffrée finale) on trouve une

belle page autographe de Montaigne sur César. Elle est précédée de quelques mots qui donnent la fin d'une note enlevée par le relieur et qui comportait probablement : *Commencé de lire ce livre des guerres*; ce qui reste continue ainsi « civiles, 25 févr. 1578 [44] (ce dernier chiffre donne l'âge de Montaigne, qui, né le 28 février 1533, n'avait pas encore complété ses quarante-cinq ans). Enfin sur le feuillet suivant de garde, Montaigne a écrit : « Achevé de lire ces livres des guerres de Gaule le 21 juil. 1578 [45]. » (Il était, en effet, alors dans sa quarante-sixième année.)

On peut consulter sur ce volume les *Documents inédits sur Montaigne* du Dr Payen (n° 3, Paris, 1855, in-8, p. 29), et aussi deux articles de Cuvillier-Fleury publiés sous ce titre : *le César de Montaigne*, dans le *Journal des Débats* (nos des 16 et 23 mars 1856), et reproduits dans le *Bulletin du Bibliophile* de mars de la même année.

Le passage autographe de Montaigne sur César a également été publié et reproduit en fac-similé dans l'ouvrage intitulé *Montaigne, l'homme et l'œuvre*, par Paul Bonnefon (p. 165 et suiv.).

XVI

Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses, compuesta por HERNAN LOPEZ DE CASTAÑEDA en languaje Portugues, y traduzida nuevamente en Romance Castellano. Dirigida al muy ilustre señor don Luys de Avila Çuñiga, Comendador mayor de Alcantara, etc. En Anvers. En casa de Martin Nucio. M. D. LIIII (1554). Con privilegio imperial.

In-8 de 225 ff. chiffr., pour le texte, 6 ff. non chiffr., pour la table, et 1 f. blanc. Reliure ancienne en veau brun.

Bibliothèque de M. Reinhold Dezeimeris, à Bordeaux. Cachet de la bibliothèque de G. R. Péry.

C'est la traduction espagnole du premier livre — le seul traduit — des huit livres de *la Grande histoire des découvertes portugaises* de Lopez de Castanheda. On assure que celui-ci poussa l'amour de l'exactitude jusqu'à entreprendre les voyages les plus longs et les plus difficiles pour voir de ses propres yeux le théâtre des actions qu'il voulait relater; il employa vingt ans à ses explorations laborieuses et fut le premier dont les travaux firent la lumière sur les régions orientales. Tout ceci explique le succès de l'ouvrage de Lopez de Castanheda, dont le premier livre fut également traduit en français, à la même date, par Nicolas de Grouchy, l'ancien maître de Montaigne (Paris, Michel de Vascosan, 1553, in-4).

La signature de Montaigne est au bas du titre.

Voir ci-dessous n° XXV.

XVII

Q. CURTII historiographi luculentissimi de rebus gestis Alexandri Magni regis Macedonum opus, ita demum emendatum atque illustratum ut posthac vix quicquam in eo desiderari possit. Accesserunt enim antehac nunquam visa, duorum in principio librorum qui desiderantur supplementum compendiosum; finis in quinto libro atque fragmentorum in decimo restitutio; rerum memorabilium index copiosissimus. Omnia summa fide atque diligentia in laudem, gloriam atque honorem illustriss. principis ac domini E. Alberti, Comitis Palatini Rheni, Ducis utriusque Bavariæ, domini sui clementissimi, congesta per Christophorum Brunonem I. V. licenciatum ejusdemque ac bonarum literarum professorem apud inclytum Monacum. Basileæ in officina Frobeniana, M. D. XLV (1545). Cum Imp. Majest. privilegio ad quinquennium. [*A la fin :*] Basileæ, apud Hieronymum Frobenium et Nicolaum Episcopium, mense martio M. D. XLV (1545).

In-folio de IV ff. lim. non chiffr., 171 pp. et VI ff. à la fin, également non chiffr. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque du château de La Brède.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Ce volume contient, en outre, 168 annotations marginales, de la main de Montaigne, et, p. 171, une note finale, résumant les impressions du lecteur et datée du 3 juillet 1587, à l'âge de cinquante-quatre ans. Ces notes ont été étudiées en détail par M. R. Dezeimeris dans un ouvrage qui doit paraître prochainement.

XVIII

Sextus liber Decretalium. Liber sextus Decretalium tum vetustis tum novis exemplaribus collatis exacte recognitus : integritatique pristine restitutus exit in lucem cum scholiis, casibusque patentissimis et cum notabilibus sententiis ac glossis haud indecenter distinctis quibus interseruntur nonnulle adnotationes ex utilissima Joannis Andree novella decerpte. Adduntur ad hunc librum consanguinitatis et affinitatis arbores : necnon utiles doctorum sententie non tantum textus et glossas presentes sed et alia multa in utroque jure contenta resolventes : quas arte et diligentia nuper collegit Jacobus Fontanus Burgensis utriusque juris mystes ex commentariis Archidiaconi Jo. and. Dñici Petri de Ancharano Philippi Franci Breviario doctoris Vālzel lectura Dyni et aliorum authorum voluminibus. Apposite sunt etiam in calce totius operis regule juris cesarei numero CCXIIII, ex quibus sumpte sunt regule juris pontificii. Adjectas insuper literas

rubro colore impressas ac in capite textum positas invenies(que ad alias textui insertas (quo glosse facilius inveniri possint) lectorem dirigunt. 1528 (A la fin :) Finem sortitus est optatum Lugduni in edibus Gilberti de Villiers, impensis honesti viri Simonis Vincent, XXVIII die Augusti. Anno salutis millesimo quingentesimo vigesimo octavo.

In-quarto de 264 feuillets, plus 4 ff. liminaires et 10 ff. à la fin. Le titre est entouré d'un bois. Le texte est rubriqué et entouré de la chaîne des commentaires. Hauteur : 214 mm; largeur : 154 mm. Reliure du temps, en assez mauvais état.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de M. de Lamontaigne, à la vente de laquelle il fut acheté, en 1857, par M. Jules Delpit, qui l'a cédé depuis lors à la bibliothèque de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Sur le feuillet blanc de la fin se voit une signature *De La Boétie*, qui n'est pas celle d'Estienne de La Boétie, mais qui pourrait bien être celle de son oncle, Estienne de La Boétie, sieur de Bouilhonnac.

Quelques notes d'une main inconnue.

XIX

Διονυσίου τοῦ Ἁλικαρνασσέως ῥωμαϊκῆς ἀρχαιολογίας βιβλία δέκα. *Dionysii Halicarnassei antiquitatum romanarum libri X.* Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani typographi Regii, typis Regiis, 1546.

In-folio de 544 pp. Hauteur : 342mm; largeur : 228mm. Reliure du temps en veau brun. On trouve relié à la suite : *Dionysii Halicarnassæi de compositione, seu orationis partium apta inter se collocatione, ad Rufum; ejusdem artis rhetoricæ capita quædam, ad Echecratem; item quo genere dicendi sit usus Thucydides, ad Ammæum* (Paris, Robert Estienne, 1547, in-folio de 132 pp.).

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire a été offert à cette bibliothèque, en 1825, par M. Latapie, ainsi que le confirme une lettre placée en tête du volume.

La signature de Montaigne n'est pas sur le titre. On lit en tête du feuillet de garde : *Michael Montanus Burdigalensis* (*1551* [*18*]). L'analogie de l'écriture de cette mention n'est pas assez absolue avec celle de Montaigne, pour lui être attribuée avec certitude. On trouve quelques notes manuscrites sur les marges, qui ne sont assurément pas de Montaigne.

XX

Discours de la religion des anciens Romains. Escript par Noble Seigneur GUILLAUME DU CHOUL, Conseiller du Roy et Bailly

des montaignes du Daulphine, et illustre d'un grand nombre de médailles et de plusieurs belles figures retirées des marbres antiques, qui se treuvent à Rome, et par nostre Gaule. A Lyon. De l'imprimerie de Guillaume Rouille, M. D. LVI (1556). Avec privilège pour dix ans.

In-folio de 312 pp., plus 28 ff. non chiffr. à la fin. Reliure ancienne en basane.

Bibliothèque de M. Henri Bordes, à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXI

JOANNIS BAPTISTAE EGNATII, viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venete civitatis atque aliarum gentium. Cum indice rerum notabilium. Parisiis, in officina Audoëni Parvi, via Jacobea, ad Floris Lilii insigne, 1554. (*A la fin*, f. 335 r°.) Excudebat suis typis Mauricius Menier typographus, in suburbiis Victorianis, ad insigne Divi Petri. Anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto, sexto Calendas Octobris.

Petit in-8 de 16 ff. lim. non chiffr. et de 334 ff. chiff.

Ce volume fut découvert à Bordeaux, dans un lot de vieux livres, par M. Testas. Il fait actuellement partie de la bibliothèque de M. Émile Lalanne, numismatiste à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXII

Cæsarum vitæ post Suetonium Tranquillum conscriptæ. Quarum autores sunt hi : [Tomus I] *Dion Cassius Nicœus; Ælius Spartianus; Julius Capitolinus; Ælius Lampridius; Vulcatius Gallicanus;* — [Tomus II] *Trebellius Pollio; Flavius Vopiscus; Sextus Aurelius Victor; Pomponius Lætus. JOAN. BAPTISTÆ EGNATII Veneti in eosdem annotationes.* Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1551.

2 vol. petit in-8 de 466 pp. pour le premier, plus 31 ff. non chiffr. à la fin, et de 383 pp. pour le second, plus 8 ff. non chiffr. à la fin. Hauteur : 113^{mm}; largeur; 66^{mm}. Demi-reliure moderne.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du legs du président Barbot.

La signature de Montaigne est au bas du titre du 1er volume. Notes manuscrites et soulignures nombreuses qui semblent être de la main de Montaigne.

XXIII

Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου εὐαγγελικῆς προπαρασκευῆς βίβ. πέντε καὶ δέκα. *Eusebii Pamphili Evangelicæ præparationis lib. XV.* Lutetiae. Ex officina Rob. Stephani, Typographi Regii, Regiis typis. M. D. XLIIII (1544). Cum privilegio Regis.

In-folio de 500 pp. Ancienne reliure en veau fauve.
Bibliothèque du château de La Brède.
La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXIV

Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros, solerti nuper repurgatum cura M. D. XXI. Ἀνθολογία διαφόρων ἐπιγραμμάτων ἀργαίοις συντεθειμένων σοφοῖς, ἐπὶ διαφόροις ὑποθέσεσιν, ἑρμηνείας ἐχόντων ἐπίδειξιν, καὶ πραγμάτων ἢ γενομένων ἀφήγησιν. Διαιρεῖται δ'εἰς ἑπτὰ τμήματα τὸ βιβλίον, καὶ ταῦτα εἰς κεφάλαια κατὰ στοιχεῖον διεκτίθεται. *Nunc exit castigatius quam alias unquam pristinis elustratum erroribus, multisque adauctum adjectis epigrammatibus.* 1531. Venundatur Badio. (A la fin :) Sub prelo Ascensiano, mense Maio, 1531.

Petit in-8 de 324 ff. Hauteur : 165^{mm}; largeur : 104^{mm}. Reliure moderne en maroquin rouge.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 512. Ce volume provient de la bibliothèque de M. Parison.

Signature de Montaigne au bas du titre.

Les deux premiers feuillets sont couverts de notes interlinéaires qui ne sont pas de la main de Montaigne.

XXV

Dell' unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia, istoria del Sig. IERONIMO DE FRANCHI CONESTAGGIO, gentilhuomo genovese. In Genova, appresso Girolamo Bartoli, 1585.

In-quarto, de 264 pp., plus 12 ff. liminaires. Hauteur : 206^{mm}; largeur : 146^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire, qui a souffert de l'humidité, a fait partie des livres du couvent des Carmes déchaussés du Chartron.

La signature de Montaigne, qui est au bas du titre, a été endommagée par l'humidité.

F. 39, r°. Deux traits de plume en face des lignes 16, 17 et 18. Cf. *Essais*, l. II, ch. 21, *in fine*.

D'après Brunet (II, 217), le pseudonyme *J. de Franchi Conestaggio* cache Jean de Silvá, comte de Portalegre, qui accompagna don Sébastien en Afrique, en qualité d'ambassadeur d'Espagne. Montaigne ne dut lire cet ouvrage curieux et rare qu'après avoir publié son édition des *Essais* de 1588, sans doute en même temps que la *Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses* par Hernan Lopez de Castañeda, déjà décrite ci-dessus sous le nº XVI. Il fait, en effet, allusion à ces deux ouvrages à la fin du chapitre *Contre la fainéantise*, ch. 21 du livre second des *Essais* dans l'édition de 1595.

XXVI

Carmina novem illustrium feminarum, Sapphus, Erinnæ, Myrus, Myrtidis, Corinnæ, Telesillæ, Praxillæ, Nossidis, Anytæ; et lyricorum, Alcmanis, Stesichori, Alcæi, Ibyci, Anacreontis, Simonidis, Bacchylidis; elegiæ Tyrtæi et Mimnermi; bucolicæ Bionis et Moschi; latino versu a LAURENTIO GAMBARA expressa. Cleanthis, Moschionis, aliorumque fragmenta nunc primum edita. Ex Bibliothecâ FULVII URSINI Romani. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1568.

Petit in-8 de 387 pp., plus 6 ff. liminaires. Hauteur : 168^{mm}; largeur : 101^{mm}. Reliure en basane du XVIIIe siècle.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, nº 488. La signature de Montaigne est sur le titre.

XXVII

Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, earum descriptionem ab orbe condito usque ad tempora Henrici IIII. Imperatoris patriæ imperiique vindicis et propugnatoris acerrimi, singulari fide et diligentia, quasi continua successione deducentes, ad publicam historiæ studiosorum utilitatem in lucem revocati, et longè emendatius quam antea impressi, cum novo indice. Quorum nomina sunt : Johannes Turpinus de vita Caroli Magni et Rolandi; Rheginò abbas Prumiensis diocesis Treviren.; Sigebertus Gemblacensis ejusque continuator Robertus de Monte; Lambertus Schaffnaburgensis, aliàs Hirsfeldensis dictus. Impressum Francofurti ad Mænum, anno Domini, 1566.

In-folio de 224 ff., plus 10 ff. liminaires et 10 ff. à la fin. Hauteur : 318^{mm}; largeur : 204^{mm}. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre.

XXVIII

Annales et croniques de France, depuis la destruction de Troyes iusques au temps du roy Louis onziesme, iadis composees par feu maistre NICOLLE GILLES, en son vivant, secrettaire indiciaire du Roy, et contrerolleur de son tresor. Imprimees nouvellement sur la correction de M. DENIS SAUVAGE de Fontenailles en Brie et additionnées selon les modernes historiens, iusques à cest an Mil cinq cens soixante et deus. Avec les effigies des Roys au plus pres du naturel. A Paris. De l'Imprimerie de G. le Noir, 1562.

In-folio de VI-142 ff. pour la première partie et VI-179 et 1 f. blanc à la fin pour la 2e. Reliure originale en vélin blanc.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Ce précieux volume appartient à M. R. Dezeimeris, qui en a fait l'objet d'un examen minutieux dont il publiera incessamment les résultats. Il est incomplet à la fin à partir du f. 165; il y manque donc 14 ff. Quelques autres feuillets manquent également à divers endroits du commencement. Il y a 173 annotations ou soulignures avec traits correspondants en marges. Après la note 173 suivent 6 ff. des *Chroniques* sans annotations de Montaigne, précédant les ff. arrachés, dont on ne saurait dire s'ils étaient annotés, ou non. M. R. Dezeimeris estime, pour des raisons diverses qu'il développera dans son travail, que la lecture et l'annotation de ce volume par Montaigne doivent remonter à l'année 1554.

XXIX

De Deis gentium varia et multiplex historia, in qua simul de eorum imaginibus et cognominibus agitur, ubi plurima etiam hactenus multis ignota explicantur, et pleraque clarius tractantur. Ad. D. Herculem Estens. II Ferrariens. ducem IV. LILIO GREGORIO GYRALDO Ferrariensi auctore. Syntagmatum decem et septem hujus Operis, ac rerum quæ singulis tractantur seriem, proxima post Præfationem pagella indicabit; accessit quoque omnium quæ toto opere continentur nominum ac rerum locuples index. Basileæ, per Joannem Oporinum (A la fin : Basileæ, ex officina Joannis Oporini, anno Salutis humanæ 1548, mense Augusto).

In-folio de 764 ff., plus 4 ff. liminaires et 35 ff. pour les tables : hauteur : 225mm; largeur : 198mm. Reliure en veau (XVIe siècle), dont le dos a été refait.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 490. La signature de Montaigne est sur le titre. Un fragment du titre sur lequel se trouvait le nom d'un autre possesseur, à côté de celui de Montaigne, a ét déchiré.

On trouve quelques annotations manuscrites sur les marges de ce volume. Celles-ci ne sont assurément pas de la main de Montaigne : la différence des écritures ne permet pas cette attribution. D'ailleurs, ces notes sont en latin et parfois même en grec. Or Montaigne a dit (*Essais*, II, 4) : « Quelque langue que parlent mes livres, je leur parle la mienne. » On pourrait plus vraisemblablement attribuer ces annotations à Estienne de La Boétie, dont l'écriture offre des analogies avec celle de ces notes et dont la science philologique s'accommodait aisément du latin et du grec. Le volume serait-il un de ceux que La Boétie mourant légua à son ami ?

Essais (1580), I, 35 : « J'entends avec une grande honte de nostre siècle qu'à notre vue deux très-excellents personnages en savoir sont morts en état de n'avoir pas leur soûl à manger : Lilius Gregorius Giraldus en Italie et Sebastianus Castalio en Allemagne. »

XXX

Dialoghi di amore, composti per LEONE MEDICO HEBREO. In Vinegia, 1549 (à la fin :) in casa de' figliuoli di Aldo.

Petit in-8 de 228 ff. Hauteur : 154mm; largeur : 100mm. Reliure originale en vélin blanc. Sur le plat il reste des traces d'une inscription grecque à peine visible.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux.

Au bas du titre, figure la signature de Montaigne, ainsi que la maxime « Mentre puoi » qui se retrouve sur deux autres de ses volumes. On voit également les lettres M. M., qui ont été apposées sur le feuillet de garde et qui semblent être les initiales du philosophe. — Signature d'un autre possesseur sur le titre : *Métivier*.

Essais (1588), III, 5 : « Mon page fait l'amour et l'entend : lisez-lui Léon Hébreu et Ficin; on parle de lui, de ses pensées et de ses actions, et si il n'y entend rien... Laissons là Bembo et Equicola. »

XXXI

Histoire des roys et princes de Poloigne, contenant l'origine, progrès et accroissement de ce royaume, depuis Lech premier fondateur d'iceluy jusques au Roy Sigismond Auguste dernier decedé, avec les illustres et excellens faicts desdits Roys et Princes; composée en Latin et divisée en XX livres par noble et magnifique sieur JEAN HERBURT FULSTIN, Castellan de Sanoc, Capitaine de Premislie, Conseiller dudict Royaume de Poloigne, à présent l'un des ambassadeurs d'iceluy en France. Traduite de latin en françois et dediée au Roy de Poloigne (par FRANÇOIS BALDUIN). A Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier, rue Saint-Jaques, 1573.

In-4 de 226 ff., plus 7 ff.liminaires. Hauteur : 224^{mm} ; largeur : 155^{mm}. Reliure pleine en maroquin rouge, avec filets d'or (Niédrée).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 486. Cet exemplaire provient de la bibliothèque d'Aimé Martin (n° 1051 du *Catalogue*), après être passé dans celle du marquis Du Roure. Il était, paraît-il, alors dans sa reliure primitive en vélin. C'est Aimé Martin qui l'a fait relier de nouveau par Niédrée. Le Dr Payen a acquis ce volume à la vente d'Aimé Martin (novembre 1847) pour la somme de 211 fr.

Signature sur le titre. On lit, à la fin, l'inscription suivante de la main de Montaigne : *Acheue de lire en feurier 1586 à Mōtaigne (52). C'est un abre(ge) de l'histoire simple et sans ornemāt.* Le chiffre 52, mis entre parenthèses, indique que Montaigne avait cinquante-deux ans à cette date.

On lit également sur le titre la mention ci-dessous, écrite par un possesseur subséquent : *Achepté à Bordeaux de la bibliothèque de feu Michel de Montaigne, autheur des* Essais, *le 3 juin 1633.* CHARON Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, ce Charon ne saurait être Pierre Charron, qui était décédé depuis le 16 novembre 1603.

XXXII

HOMERI Odyssea, græcè. Anno 1525, in-8, v. m. f. d. s. t.

« Cet exemplaire, fort bien conservé, est précieux par des notes marginales écrites de la main même de Michel de Montaigne, auquel il a appartenu. »

La mention ci-dessus, transcrite textuellement, figure sous le n° 127 dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mirabeau l'aîné, député et ex-Président de l'Assemblée nationale constituante* (Paris, 1791, in-8). La vente eut lieu à l'hôtel de Bullion, rue J.-J. Rousseau, à partir du lundi 9 janvier 1792, et le volume en question fut payé 6 livres 3 sols. J'ignore en quelles mains il passa et ce qu'il est devenu depuis.

XXXIII

C. JULII HYGINI, Augusti liberti, fabularun liber, ad omnium poetarum lectionem mirè necessarius et nunc denuo excusus. Ejusdem Poeticon Astronomicon libri quator : quibus accesserunt similis argumenti, Palæphati de fabulosis narrationibus liber I; F. Fulgentii Placiadis episcopi Carthaginensis Mythologiarun libri III; ejusdem de vocum antiquarun interpretatione liber I; Phurnuti, de natura Deorum, sive poeticarum fabularum allegoriis, speculatio; Albrici philosophi de Deorum imaginibus liber; Arati φαινομένων *fragmentum, Germanico Cæsare interprete; ejusdem Phænomena græcè, cum interpretatione latina; Procli de sphœra libellus, græcè et latinè.* Basileæ, per Joannem Hervagium, anno 1549, mense martio.

In-folio de 261 pp., plus 4 ff. liminaires et 12 ff. d'index final. Hauteur : 314mm; largeur; 204mm. Demi-reliure moderne, dos en basane et plats en papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du couvent de la Compagnie de Jésus à Bordeaux.

Signature de Montaigne sur le titre.

XXXIV

PAULI JOVII Novocomensis, episcopi Nucerini, historiarum sui temporis tomus primus, XXIII libros complectens : cum indice plenissimo. Lutetiæ Parisiorum, ex officina typographica Michaelis Vascosani, via Jacobæa ad insigne Fontis, 1553.

In-folio de 236 ff., plus 4 ff. liminaires et 18 ff. à la fin. Le second tome est relié à la suite du premier (1554) : 349 ff., plus 16 ff. à la fin. Hauteur : 343mm; largeur : 223mm. Bel exemplaire, dans une reliure du XVIe siècle en veau, fatiguée.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre du premier tome. On y lit également : *Ex libris Carmelitarum discalceatorum conventus Sanctæ Mariæ de Salute; Le Chartron.* Sur le dernier feuillet du second volume, (?) d'Espagnet, fils du président d'Espagnet, a inscrit la date de naissance de ses enfants.

XXXV

PETRI JUSTINIANI, Patritii Veneti, Aloysii F., rerum Venetarum ab urbe condita historia. Venetiis apud Cominum de Tridino Montisferrati, 1560.

In-folio de 488 pp., plus 12 ff. liminaires et 1 à la fin. Hauteur : 308mm; largeur : 208mm. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Cet exemplaire provient de la bibliothèque du président Barbot et du legs qu'il fit à l'Académie de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On trouve quelques corrections manuscrites fort peu importantes qui ne paraissent pas être de la main de Montaigne.

XXXVI

Description de toute l'isle de Cypre, et des Roys, Princes et Seigneurs, tant Payens que Chrestiens, qui ont commandé en icelle : contenant l'entiere Histoire de tout ce qui s'y est passé depuis le Deluge universel, l'an 142 et du monde 1798, jusques en l'an de l'incarnation

et nativité de Jésus-Christ mil cinq cens soixante et douze. Par R. Père F. ESTIENNE DE LUSIGNAN de la Royale maison de Cypre, Lecteur en Theologie, aux Freres Prescheurs, de present à Paris : composée premierement en Italien et imprimée à Bologne la Grasse et maintenant augmentee et traduite en François. A Paris, chez Guillaume Chaudiere, rue S. Jacques, à l'enseigne du Temps et l'homme sauvage, 1580. Avec privilege du Roy.

In-4 de 10 ff. lim. non chiffr., 292 ff. chiffrés et 18 ff. non chiffr. à la fin. Reliure du XVIIIe siècle en veau fauve. Hauteur : 212mm ; largeur : 155mm.

Bibliothèque de feu Mlle Élise Roullet à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXVII

Carcer d'amore tradotto dal magnifico Messer LELIO DE MANFREDI Ferrarese de idioma spagnolo in lingua materna, hystoriato et nuovamente con diligentia corretto (A la fin :) Stampato in Vinegia per Francesco Bindoni et Mapheo Pasini compagni. Nel anno del Signore, 1546.

Petit in-8 de 48 ff. non chiffrés : signatures Aii = Fiiii. 20 gravures sur bois. Hauteur : 140mm ; largeur : 90mm. Reliure en maroquin rouge janséniste (Capé).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 492. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Pont-la-Ville, à la vente de laquelle le Dr Payen l'acquit en avril 1850, pour le prix de 102 fr.

Sur le bas du titre, signature de Montaigne, légèrement atteinte dans la boucle du *g*.

Comme le titre l'indique, c'est là une traduction italienne du célèbre petit roman de chevalerie composé en espagnol par Diego de Sant Pedro, *Carcel de Amor*, et qui eut tant de succès en Espagne, en Italie et en France.

XXXVIII

FRANCISCI MASSARII Veneti in novum Plinii De naturali historia librum castigationes et annotationes. Quisquis de natura aquatilium ac remotiore piscium cognitione edoceri cupis, hunc Massarii commentarium eme et lege. Admiraberis laborem ac ingenium hominis candidissimi, qui longè maximam operam in hiis indagandis, ut studiosi juvarentur, insumpsit. Froben, Basileæ, anno 1537.

In-quarto de 368 pp., plus 8 ff. liminaires et 8 ff. à la fin. Hauteur : 196mm ; largeur : 132mm. Reliure ancienne en veau brun.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire porte la mention : *Ex libris carmelitarum discalceatorum conventus Sanctæ Mariæ de Salute du Chartron.*

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXXIX

MASVERII jurisconsulti galli practica forensis, castigatius quam antehac edita et in novis additionibus sumnariisque aucta et locupletata, ac indice copiosissimo illustrata. Huic adjectus est libellus De Exceptionibus in utroque foro, M. Nepotis a Monte Albano, quem librum fugitivum vocant. Parisiis, apud Hieronymum et Dionysiam de Marnef, fratres, sub Pelicano, in Monte D. Hilarii. 1555.

Petit in-8 de 508 ff., plus 16 ff. liminaires et 5 ff. à la fin. Hauteur : 164mm; largeur : 114mm. Reliure originale en vélin blanc.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Cet exemplaire a fait également partie de la bibliothèque de Montesquieu, dont l'ex-libris est sur le titre : *Ex biblioth. D. Præsidis de Montesquieu; catal. inscriptus.*

XL

Le antichita della citta di Roma brevissimamente raccolte da chiunque ha scritto, ò antico, ò moderno, per LUCIO MAURO, che ha voluto particolarmente tutti questi luoghi vedere : onde ha corretti di molti errori, che ne gli altri scrittori di queste antichità si leggono. Et insieme anco di tutte le statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi, e case particolari si veggono, raccolte e descritte, per M. Ulisse Aldroandi ; opera non fatta piu mai da scrittor alcuno. In Venetia, appresso Giordano Ziletti, all'insegna della stella. 1558.

Petit in-8 de 315 pp., plus 12 ff. liminaires. Hauteur : 151mm; largeur : 101mm. Reliure originale en vélin et en médiocre état.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre. Cet exemplaire a fait partie des livres du couvent des carmes déchaussés du Chartron.

XLI

Essais de MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE. Cinquiesme edition, augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers (Ces mots ont été biffés par Montaigne qui a écrit au-dessous : *Sixieme édition. Viresque acquirit eundo*).

A Paris, chez Abel L'Angelier au premier pillier de la Grand'Salle du Palais, 1588.

In-4 de 496 pp., plus 5 ff. liminaires et un titre gravé. Hauteur : 250mm; largeur : 190mm. Reliure moderne en maroquin noir.

Bibliothèque de la ville de Bordeaux.

Cet exemplaire, qui provient de la bibliothèque des Feuillants de Bordeaux, est celui sur lequel Montaigne inscrivait ses corrections et additions, et c'est lui qui a servi pour l'édition de 1595. Nous ne saurions relever ici toutes les notes manuscrites que renferme ce volume inappréciable. Il nous suffit de le mentionner à son rang parmi les livres que Montaigne possédait.

XLII

Essais de MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE. Cinquiesme edition, augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers. A Paris, chez Abel L'Angelier au premier pillier de la Grand'Salle du Palais, avec privilege du Roi. S. d. (1588).

In-4 de 4 ff. lim., dont le titre gravé, et 496 pp. chiffrées. Reliure en vélin blanc; étui de maroquin rouge.

A vrai dire, ce précieux volume n'a jamais fait partie de la bibliothèque de Montaigne. Nous le mentionnons ici à cause de l'envoi autographe de Montaigne qu'il contient sur un feuillet de garde et dont voici la copie :

C'est mal se reuancher des beaus presents que vous m'aues faicts de vos labeurs, mais tant y a que c'est me reuancher le mieus que ie puis. Monsieur, prenez, pour dieu, la peine d'en feuilleter quelque chose, quelque heure de votre loisir, pour m'en dire vostre avis, car ie creins d'aller en empirant.

« *Pour mons*r *Loysel.* »

Ce volume a été mentionné par le Dr Payen dans ses *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (1847, p. 37) et dans ses *Recherches sur Montaigne* (n° 4, 1856, p. 11). Il faisait partie, en dernier lieu, de la bibliothèque de M. le comte de Lignerolles, dans le catalogue de laquelle il a figuré sous le n° 448.

XLIII

JOANNIS FERRARII MONTANI, de Republica bene instituenda, Parænesis, in qua tam privati, quam qui aliis præsunt, officii sui non sine pietatis studio præstandi, secus atque a philosophis traditum sit, monentur. Accessit rerum et verborum memorabilium copiosissimus index. Basileæ, per Joan. Oporinum (1556).

In-folio de 178 pp., plus 4 ff. liminaires et 6 ff. à la fin pour l'index. Hauteur : 301mm; largeur : 178mm. Reliure moderne en maroquin rouge janséniste (Chambolle-Duru).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 493.

Signature de Montaigne au bas du titre.

XLIV

La Cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde, avec toutes leurs proprietez et apartenances; la description des pays et regions d'iceluy; la grande variété et diverse nature de la terre; le vray pourtraict d'aucuns animaulx estranges, avec le naturel d'iceulx; les figures et pourtraicts des villes et citez les plus notables; les coustumes, loix et religions de toutes nations, avec l'origine, accroissement et transport des Royaumes et Seigneuries, et les genealogies et faictz des Roys, Ducz et autres Princes de toute la terre, continuant jusques à nostre temps, par SÉBAST. MONSTERE. [A la fin, d'après un autre exemplaire :] Cy finist la Cosmographie universelle de Monsieur Sébastien Monstere, comprinse en six livres, nouvellement corrigée et augmentée, laquelle a été achevée d'imprimer, aux despens de Henry Pierre, en l'an de grâce Mille cinq centz et soixante cinq.

In-folio de 6 ff. lim. avec le portrait, 12 ff. pour la table, 14 cartes sur bois à double page, et 1396 pages. Exemplaire incomplet du dernier feuillet. Hauteur : 312mm; largeur : 198mm. Reliure moderne en veau fauve (Caroll, 1846).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 494. Ce volume a été acquis par le Dr Payen à M. Clouzet aîné, de Bordeaux. Acheté incomplet, il n'a pas été complété depuis.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Nombreux passages soulignés par lui : pp. 171-177; 199-205; 320-325; 1022-1023; 1025-1031. Toutes ces remarques ont trait à des villes d'Italie visitées par Montaigne. D'autres passages ont été notés par un possesseur subséquent, dont le nom est sur le titre, *Carpantey aîné*; voir notamment p. 250 et 251 (ici les premières annotations de Montaigne semblent avoir été refaites); p. 288 et 289. Quelques essais de plume p. 674, 675, 716, 1065. Le Dr Payen pensait que cela pouvait être l'écriture de Léonore de Montaigne.

Dans son *Journal de voyage*, Montaigne regrette, lorsqu'il est à Lindau, de n'avoir pas pris soin de mettre son Munster dans ses coffres de bagages.

XLV

MARII NIZOLII Brixellensis in M. T. Ciceronem observationes utilissimæ : omnia illius verba, universamque dictionem alphabeti ordine complectentes, totiusque Latinæ linguæ usum methodo tam commoda demonstrantes, ut eæ solæ omnium grammaticorum, omnium hoc in genere commentariorum vice esse possint. Doctissimorum denuò virorum opera non parva vocum accessione locupletata postremaque hac editione innumeris propemodum ad mendis summa cura judicioque repurgatæ. Ejusdem Marii Nizolii libellus, in quo vulgaria quædam verba et parum latina, ad purissimam Ciceronis consuetudinem emendantur, ab iisdem et accuratius limatus et locis non paucis locupletatus. His accessit diversorum Ciceronis exemplarium collatio, qua ceu Thesei filo in singulis locis, qui hic citantur, investigandis, uti commodissimè ac citra negotium licebit. Lugduni, apud hæredes Seb. Gryphii. 1562.

In-folio de 1700 colonnes (2 à la page), plus 10 ff. liminaires, et 6 ff. à la fin. Hauteur : 328^{mm}; largeur : 212^{mm}. Demi-reliure moderne, dos en basane et plats en papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Cet exemplaire a fait partie des livres du couvent de Sainte-Croix de Bordeaux (1693).

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XLVI

Il catechismo, o vero institutione christiana di M. BERNARDINO OCHINO da Siena, in forma di Dialogo, Interlocutori, il Ministro et Illuminato. In Basilea, 1561.

Petit in-8 de 313 pp., plus deux feuillets pour le titre et la dédicace, et une page blanche, à la fin. Hauteur : 145^{mm}; largeur : 89^{mm}. Reliure moderne en maroquin vert, avec filets d'or.

Bibliothèque Nationale, D^2 n° 2812 (Réserve). Cet exemplaire provient de la bibliothèque d'Antoine-Auguste Renouard, qui a signé sur le titre, avec la date de 1791.

Au bas du titre est la signature de Montaigne, qui a écrit au-dessus : *Liber prohibitus.* Au-dessous de la signature de Montaigne, se lit la mention suivante : CHARRON *ex dono dicti domini de Montaigne, in suo castello 2 julii anno 1586.*

XLVII

Disputa di M. BERNARDINO OCHINO da Siena intorno alla presenza del corpo di Giesu Christo nel sacramento della Cena. In Basilea, 1561.

Petit in-8 de 287 pp., plus une page blanche à la fin. Hauteur : 151mm; largeur : 91mm. Reliure du XVIIIe siècle en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 495. La signature de Montaigne est au bas du titre.

Cet ouvrage est le premier d'un recueil factice composé sans doute postérieurement à Montaigne et comprenant :

2° *De hæreticis, an sint persequendis, et omnino quomodo sit cum eis agendum Luteri et Brentii, aliorumque multorum tum veterum, tum recentiorum sententiæ* (Magdebourg, Georges Rauch, 1554, in-8 de 176 pp.).

3° *Defensio Conjugii sacerdotum pia et erudita, missa ad Regem Angliæ collecta a PHILIPPO MELANTHONE* (Strasbourg, Craton Mylius, 1542, in-8 de 240 pp.).

XLVIII

HIERONYMI OSORII Lusitani, Silvensis in Algarbiis episcopi, de rebus, Emmanuelis regis Lusitaniæ invictissimi virtute et auspicio, annis sex ac viginti, domi forìsque gestis, libri duodecim; quibus potissimum ea quæ in Africa et India bella confecit, explicantur. Adjectus est rerum ac verborum index. Coloniæ Agrippinæ, apud hæredes Arnoldi Birckmanni, 1574.

In-8 de 412 ff., plus 16 ff. liminaires et 16 ff. à la fin, pour l'index. Hauteur : 162mm; largeur : 104 mm. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 496. Le Dr Payen acheta cet exemplaire à Bordeaux, en juillet 1854, par l'entremise de M. Gustuve Brunet, et le paya 20 fr.

Signature de Montaigne au bas du titre.

Montaigne apprécie Osorius en le citant dans les *Essais* (1595; I, 40) : « l'evesque Osorius non mesprisable historien latin de nos siècles ». Cette phrase se lit différemment dans l'exemplaire annoté de Bordeaux : « l'evesque Osorius, le meilleur historien latin de nos siècles (*biffé* :) qui a escrit ses faicts ».

Montaigne a également fait allusion à Osorius, évêque de Silves en Algarves, lorsqu'il dit dans un autre passage des *Essais* (1595, I, 56) : « Un evesque a laissé par escript qu'en l'autre bout du monde il y a une isle que les anciens nommaient Dioscoride, etc... » Mais Coste prétend que Montaigne cite ce qu'il dit ici des habitants de l'île Dioscoride non d'après le texte même d'Osorius, mais d'après la traduction de Simon Goulart. « Ce qui est si vrai qu'on n'en trouve rien du tout dans la première édition des *Essais*, publiée en 1580, parce que la traduction de Goulart ne parut qu'en 1581. Lorsque Montaigne dit que les habitants de l'île Dioscoride sont si chastes, *que nul d'eulx ne peut cognoistre qu'une seule femme en sa vie*, il a mal pris le sens de Goulart qui, conformément au latin d'Osorius : *unam tantum uxorem ducunt*, a dit : *ils n'épousent qu'une femme* : ce qui ne signifie pas qu'ils n'en épousent

qu'une en toute leur vie, mais qu'ils n'en épousent qu'une seule à la fois, le christianisme dont ils font profession leur défendant la polygamie. » On peut voir aussi, sur ce passage de Montaigne, les observations de Bayle, au mot *Dioscoride*, note B. Mais l'argumentation de Coste ne semble avoir rien de probant. Pourquoi ne pas conclure plutôt que Montaigne a donné, sciemment ou inconsciemment, au texte d'Osorius un sens qu'il n'avait pas? Cette opinion ne peut être que confirmée par la présence de l'ouvrage d'Osorius au nombre des livres ayant appartenu à Montaigne. On a remarqué sans doute que celui-ci a fait mention de l'évêque portugais seulement dans l'édition des *Essais* de 1595. Cela tient à ce qu'il ne le lut sans doute que dans les dernières années de sa vie, à l'époque où il lut, comme nous l'avons déjà vu, d'autres ouvrages portugais, notamment l'*Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses* par Hernan Lopez de Castañeda (n° XVI) et le livre *Dell'unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia* par Ieronimo de Franchi Conestaggio (n° XXV). Cette opinion est corroborée par ceci qu'il n'existe pas, à ma connaissance, d'allusion au Portugal ou à son histoire dans les éditions des *Essais* publiées du vivant de Montaigne, tandis qu'elles sont relativement abondantes dans la seule édition de 1595.

XLIX

ONUPHRII PANVINII, Veronensis, fratris eremitæ augustiniani, Romanorum principum et eorum quorum maxima in Italia imperia fuerunt libri IIII; ejusdem de comitiis imperatoriis liber in quo universa Imperatorum eligendorum ratio, ab Augusto Cæsare, usque ad Imperatorem Carolum V Augustum sæpius immutata explicatur. Item imperii romani divisio in Occidentale et Orientale, cum alterius excidio, ejusque per Carolum Magnum et Othonem Augustos restitutio referuntur. Basileæ, per Henricum Petrum, anno 1558.

In-folio de 450 pp., plus 6 ff. liminaires et 1 f. à la fin. Hauteur : 322^{mm}; largeur : 212^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On trouve également des notes manuscrites, qui, bien qu'en latin, sont de la main de Montaigne.

P. 108, l. 3, à la suite du nom d'Adelgisius il a été ajouté : *Et Abelderga quæ nupsit Aragisio duci Benevent eique peperit Grimoaldum qui patri successit beneficio Pepini regis Italiæ, et Luitperta uxorTassillonis Bavari ducis.*

P. 262, l. 21, à la suite d'Adelgisius, il a également été écrit : *Luitperta filia quæ nupsit Tassilloni Bavaro ut constat ex P. Aemylio, lib.* 2.

P. 345, l. 25. *Præsidia quibus se imperium tuebatur sub Augusto.*

L

ONUPHRII PANVINII Veronensis fratris eremitæ Augustiniani, Reipublicæ Romanæ commentariorum libri tres et alia quædam quorum seriem sequens pagella indicabit. Venetiis, ex officina Erasmiana apud Vincentium Valgrisium. 1558.

In-8 de 947 pp., plus 12 ff. liminaires et supplémentaires. Reliure en vélin original.

Ce volume fut trouvé, en août 1853, parmi les livres de M. Dupont père, imprimeur à Périgueux, par M. Leymarie, qui l'acquit pour la somme de 100 fr. M. Leymarie adressa au Dr Payen, une description de sa trouvaille, qui se retrouve dans les papiers de celui-ci, et c'est là que j'ai pris le titre ci-dessus.

La signature de Montaigne figure au bas du titre. On lit également l'ex-libris des carmes déchaussés des Chartrons de Bordeaux.

LI

PAPIRII MASSONI annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Ad Henricum tertium regem Franciæ et Poloniæ. Lutetiæ, apud Nicolaum Chesneau, via Jacobœa, sub Quercu viridi, 1577.

In-quarto de 538 pp., plus 4 ff. liminaires et 27 ff. à la fin. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du legs du président Barbot.

La signature de Montaigne est sur le titre. Sur le dos de la reliure est le mot ANNALIŪ. qui me paraît être de la main de Montaigne.

LII

Il PETRARCA, con nuove et brevi dichiarationi, insieme una tavola di tutti i vocaboli, detti, et proverbi difficili diligentemente dichiarati. In Lyone, appresso Gulielmo Rovillio, 1550.

Petit in-8 de 575 pp., plus 16 ff. à la fin pour les tables. Hauteur : 118mm ; largeur : 68mm. Reliure en maroquin marron (Duru, 1861).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 497.

Sur le titre, signature de Montaigne. Au bas du dernier feuillet, deux inscriptions dont la première est sûrement de sa main : *Mentre si puo.* Et, au-dessous : *Riletto assai volte.*

LIII

Φίλωνος Ἰουδαίου εἰς τὰ τοῦ Μώσεως, κοσμοποιητικὰ, ἱστοτικὰ, νομοθετικὰ. Τοῦ αὐτοῦ μονόβιβλα. *Philonis Judæi in libros Mosis de mundi*

opificio, historicos, de legibus. Ejusdem libri singulares. Ex bibliotheca regia. Parisiis, ex officina Adriani Turnebi typographi regii, regiis typis. M. D. LII. 1552.

In-folio de 6 ff. lim. non chiffr., 736 pages, plus 24 ff. non chiffr. à la fin pour les tables. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 498. Ce volume figure dans les vitrines de la Bibliothèque Nationale où il est exposé sous le n° 373 dans la vitrine IV (*Notice des objets exposés*, p. 83).

Ce volume a appartenu à l'helléniste Chardon de la Rochette dont le nom est sur le titre.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Une note du Dr Payen, datée d'août 1843, dit que c'est la plus belle des quatorze qu'il eût vues jusqu'alors.

LIV

De animorum natura, morbis, vitiis, noxis, horumque curatione, ac medela, ratione medica ac philosophica. Auctore PETRO PICHOTO Andegavo, Medico Burdigalensi. Burdigalæ, ex officina Simonis Millangii, Burdigalensium typographi, via Jacobea. 1574.

In-16 de 138 pp., plus 3 ff. à la fin. Hauteur : 166mm; largeur : 109mm. Couverture du temps en parchemin.

Bibliothèque Nationale, Td86 n° 3 (*Réserve*). La signature de Montaigne est au bas du titre.

LV

PLOTINI Divini illius è Platonica familia philosophi de rebus Philosophicis libri LIIII, in Enneades sex distributi, a Marsilio Ficino Florentino e græca lingua in latinam versi et ab eodem doctissimis commentariis illustrati, omnibus cum græco exemplari collatis et diligenter castigatis. Basileæ, per Thomam Guerinum, anno 1559.

In-folio de 365 pp., plus 14 ff. liminaires et 23 ff. à la fin. Hauteur : 316mm; largeur : 195mm. Demi-reliure moderne, dos et basane et plats papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La signature de Montaigne, qui figure au bas du titre, a été barrée par un possesseur subséquent. On lit également sur le titre la signature *Ridaeus*.

LVI

Πλούταρχου Χαιρωνέως παράλληλα ἐν βίοις Ἑλληνώντε, καὶ Ῥωμαίων. *Plutarchi Chæronei quæ vocantur Parallela : hoc est Vitæ illus-*

trium virorum Græci nominis ac Latini, prout quaque alteri convenire videbatur, accuratius quam antehac unquam digestæ et castigatæ. Froben, Basileæ, 1560.

In-folio de 4 ff. liminaires et 878 pp. d'après Hoffmann. Le présent exemplaire est incomplet et s'arrête à la p. 786. Hauteur : 324^{mm}; largeur : 201^{mm}. Reliure moderne en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 499. Ce volume provient de la bibliothèque de Libri, vendue en avril 1855 (*Catalogue*, n° 1603).

La signature de Montaigne n'est pas sur le titre. On lit seulement le nom du philosophe écrit sur un feuillet et par une main qui paraît autre que la sienne. Au contraire, sur le verso du titre, se trouvent quelques annotations qui offrent une très grande analogie avec son écriture et que je reproduis ci-dessous. Ce sont des noms d'auteurs que Montaigne avait lus ou peut-être qu'il possédait parmi ses livres. A ce double titre, ces listes doivent donc figurer ici.

Historici : Aadagia; — Dionisius; — Justinus; — Caesar; — Plutarquus, lat.-grac.-gall.; — Livius — Suetonius; — Genebrardus; — Valere Maxime.

Oratores : Orationes Ciceronis; — De finibus; — Epistolæ familiares; — Muretus; — Ramus; — Soarez; — Herennius; — Partitio; — De claris oratoribus; — De legibus.

2 logisticæ; — Novellæ; — Novum Testamentum; — Ieronimus.

Poetæ : Terentius [Tenledanus habet]; — 2 Virgilius; — Claudianus; — Horatius; — Ovidius Metamor.; — Lucrece; — Iuvenal; — Senece; — Apollodore; — Flores poetarum; — Pannonius; — Bembus; — Ausonius.

Græci : 2 S. Basilius; — Epistolæ sancti; — Lexicon.

Ὀλυνθιακά Demosthenis; — στέφανου· — χερσόνησος; — Græcorum epistolæ; — Hermogenes, de Inventione tomi 4; — Ἡρόδοτου Κλειώ. — Ψelli arithmetices compendium; — Antesignanus.

Teocrite (sic); *— Homere; — Aristotelis : Duo de politicis libri; — De mundo; — Œconomicum; — De moribus; — Medee d'Euripide; — Dionisius de orbis ambitu; — Lucien, 2 de mortuis et togaris; — Epistolæ Isocratis a Evagoras; — Ἀρχίδαμος. — Demosthenes.*

LVII

ANGELI POLITIANI operum tomus primus, epistolarum libros XII ac Miscellaneorum centuriam I complectens. Indicem rerum memorabilium calci operis adjecimus. Apud Seb. Gryphium, Lugdini, 1550.

Petit in-8 de 648 pp., plus 8 ff. à la fin pour l'index. Hauteur : 168^{mm}; largeur : 114^{mm}. Reliure ancienne en maroquin noir avec ornements gaufrés.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire a fait partie

des livres du conseiller Pierre-Paul Prugue et de ceux du couvent de la Mission.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

LVIII

ANGELI POLITIANI tomus secundus, continens ea quæ Græco in Latinum convertit. Quorum catalogum sequenti pagella reperies. Apud Seb. Gryphium, 1545.

Petit in-8 de 303 pp. A la suite : *Operum Angeli Politiani tertius tomus, ejusdem Prælectiones, orationes et epigrammata complectens* (Lugduni, Seb. Gryphius, 1546), de 351 pp. Hauteur : 162^{mm}; largeur, 114^{mm}. Reliure en maroquin noir.

Second volume de l'ouvrage précédent. Celui-ci fait également partie de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, après avoir passé parmi les livres du conseiller Pierre-Paul Prugue et ceux du couvent de la Mission. La signature de Montaigne est au bas du titre. La reliure de ce second volume est fort différente de celle du premier. Elle porte sur les plats les armes de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, trois croissants en argent surmontés de la couronne ducale, tandis qu'un simple filet d'argent sert d'encadrement, avec, aux angles, un fer représentant une fleur de lys agrémentée. Ce sont là les deux couleurs, ornements d'argent sur fond noir, que Diane avait adoptées à la mort de son mari. Ce volume a figuré dans les galeries de l'art ancien de la XIIe exposition (1882) de la Société philomathique de Bordeaux, et l'attention a été appelée sur lui, à cette occasion, par un article de *la Gironde littéraire et scientifique* du 29 octobre 1882. Il a été mentionné, depuis lors, par M. Ernest Quentin-Bauchart dans son ouvrage sur *les Femmes bibliophiles de la France* (1886, gr. in-8, t. I, p. 81) et aussi dans son étude sur *la Bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque Nationale* (1891, gr. in-8, p. 195).

LIX

Cento giuochi liberali, et d'ingegno, novellamente da M. INNOCENTIO RINGHIERI, gentilhuomo Bolognese, ritrovati, et in dieci Libri descritti. In Bologna, per Anselmo Giaccarelli, 1551.

In-4 de 162 ff., plus 4 ff. liminaires et 2 ff. à la fin, dont un pour la marque et l'autre blanc. Hauteur : 218^{mm}; largeur : 157^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 500. Cet exemplaire est dans un bel état de conservation.

Signature de Montaigne au bas du titre.

LX

Del governo et amministratione di diversi regni et republiche, cosi antiche come moderne di M. FRANCESCO SANSOVINO, libri XXI; ne' quali si contengono diversi ordini, magistrati, leggi costumi, historie, et altre cose notabili, che sono utili et necessarie ad ogni huomo civile et di stato, con nuova aggiunta di piu Republiche et Regni in diverse parti del mondo. In Venetia, 1578, per ordine di Jacomo Sansovino (A la fin : Appresso Giovanni Antonio Bertano).

In-quarto de 200 ff., plus 8 ff. liminaires non chiffrés. Hauteur : 195mm; largeur : 142mm. Reliure moderne en basane.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 501. Cet exemplaire a été payé 50 francs par le Dr Payen à la vente de la bibliothèque de Libri, faite par le libraire Tilliard en 1855.

La signature de Montaigne, qui est au bas du titre, a été barrée.

LXI et LXII

Cronique de Flandres, ancienement composee par auteur incertain, et nouvellement mise en lumiere par DENIS SAUVAGE de Fontenailles en Brie, Historiographe du tres chrestien Roy Henry, second de ce nom. A Lyon, par Guillaume Rouillé, à l'Escu de Venise, 1562.

In-folio de 256 pp., plus 8 ff. liminaires et 3 ff. à la fin, pour la *Première Partie*; et, pour la *Continuation*, 6 ff. lim. et 367 pp. A la suite se trouvent *Les memoires de Messire OLIVIER DE LA MARCHE, premier maistre d'hostel de l'archeduc Philippe d'Austriche, comte de Flandres, nouvellement mis en lumiere par DENIS SAUVAGE, de Fontenailles en Brie, Historiographe du Très chrestien Roy Henry, second du nom* (Lyon, Guillaume Rouillé, 1562, in-folio de 435 pp., plus 6 ff. lim. et 2 ff. à la fin). Hauteur : 334mm; largeur : 212mm. Reliure moderne en maroquin rouge janséniste (Chambolle-Duru).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 502.

La signature de Montaigne est au bas du titre de la première partie de la *Cronique*. Au bas de la dernière page des *Mémoires* d'Olivier de La Marche (p. 435), Montaigne a écrit : « Acheue de lire le 6 mars 1586 (52) à Montaigne. L'histoire de Flandres est chose commune et mieus ailleurs. L'introduction ennuieuse de harangues et praefaces. Les Mémoires, c'est un plesant livre et utile, notamment à entandre les loix des combats et ioutes, subiet propre a cet autheur, et dict en avoir escrit particulièrement. Sa narration exacte en toutes choses et consciantieuse. Il faict mantion de Philippe de Commines comme Philippe de Commines de luy. »

LXIII

La Theologie naturelle de RAYMOND SEBON, docteur excellent entre les modernes, entre laquelle, par l'ordre de Nature, est demonstrée la vérité de la Foy Chrestienne et Catholique, traduicte nouvellement de Latin en François. A Paris, chez Michel Sonnius, à l'Escu de Basle, rue S. Jaques, 1569.

Petit in-8 de 496 ff., plus 2 ff. liminaires et 30 ff., à la fin, pour la table. Exemplaire réglé. Hauteur : 166^{mm} ; largeur : 106^{mm}. Reliure pleine en maroquin rouge de Duru (1861).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 401. Ce volume semble avoir été un exemplaire de dédicace plutôt qu'un des livres même de Montaigne. La signature de celui-ci se trouve, en effet, à la fin de l'épître dédicatoire. Rien ne laisse deviner quel a été le premier possesseur de ce volume. On lit sur le titre : *Oratorii Domini Jesu Malbodiensis* (Oratoire de Maubeuge).

LXIV

DON SILVES DE LA SELVA. [Gravure sur bois représentant un cavalier.] *Comiẽça la dozena parte del invencible Cavallero Amadis de Gaula Que tracta de los grandes hechos en Armas del esforçado Cavallero don Silves de la Selva con el fin de las guerras Rurianas. Junto con el nacimiẽto de los temidos Cavalleros Eseramũdi y Amadis de Astra y assi mismo de los dos esforçados principes Fortunian y Astrapolo. Dirigido al Illustrissimo señor Don Luys Ponce de Leon, Duque de Arcos, Marquez de Zahara, Conde de Casares, señor de la leal ville de Marchena, etc.* [A la fin :] ¶ Aqui se acaba la dozena parte del esforçado cavallero Amadis de Gaula..... Fue impreso el presente libro, ẽ la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla ẽ casa d' Dominico d' Robertis q̃ aya gl'ia Acabose a catorze dias del mes de Junio. Año del nacimiẽto d' ñro salvador d' M. D. y. xlix (1549).

In-folio gothique de 150 ff., chiffr. à 2 col.

Ce volume fait actuellement partie des collections de la Bibliothèque royale de Madrid, après avoir figuré parmi les livres du professeur don Pascual de Gayangos et ceux du littérateur Serafino Calderon, achetés en bloc par le gouvernement espagnol.

C'est une édition fort rare du douzième et dernier livre des *Amadis* de Gaule, qui est divisé lui-même en deux portions.

Signalé par Francisque Michel au Dr Payen, ce volume a été mentionné par celui-ci (*Nouveaux documents*, 1850, p. 55). Depuis lors, il

a fait l'objet d'un article de M. Bonhomme de Montégut, dans la *Revue des Bibliophiles* (*Un nouveau livre ayant appartenu à Montaigne*, 1880, p. 18, tiré à part à 20 exemplaires).

Au-dessus du titre, imprimé en rouge et en noir, Montaigne a écrit : *libre Espagnol*, et il a mis sa signature au bas du titre.

LXV

Gentium et familiarum Romanarum stemmata, *RICHARDO STREINNIO Barone Schwarzenavio auctore. Ad illustrissimum principem Carolum Archiducem Austriæ.* Anno 1559, excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrici Fuggeri typographus.

In-folio de 60 ff. non chiffrés. Signatures : ii = G 8. Hauteur : 340^{mm}; largeur : 228^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient de la bibliothèque du président Barbot et du legs qu'il fit à l'Académie de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On lit également sur le titre : *P. Campanus M. Montano D. D.* Le donateur était apparemment de la famille de Martial Deschamps, médecin de la maison de ville de Bordeaux, originaire du Périgord, suivant la Monnoye. Il fut la victime, lors d'un voyage à Paris, d'une agression qu'il a racontée lui-même dans un opuscule intitulé : *Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat commis en païs de Berri en la personne de M. Marcial Deschamps, médecin de l'Université de Paris et ordinaire de la maison et ville de Bordeaux, escripte et presentée par lui-mesme au très chrestien roy de France et de Poloigne Henri IIIe du nom, avec l'arrest de la Court du Parlement de Paris sur ce intervenu* (Paris, Julien Bienné, 1576, in-8). Cet accident a donné lieu également à un poème latin de Jean Dorat publié la même année sous ce titre : *Martialis Campani medici burdegalensis è latronum manibus divinitus liberati monodia tragica, ad Henricum III Gall. et Pol. regem. Item parænesis ad eumdem de juris administratione in meliorem statum restituenda. Ioanne Aurato poeta regio autore.* (Parisis apud Johannem Bene-natum, 1576, in-8.)

LXVI

Συνεσίου ἐπισκόπου Κυρήνης περὶ βασιλείας, εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἀρκαδίον· Δίων, ἢ περὶ τῆς καθ'αὐτὸν διαγωγῆς· φαλάκρας ἐγκώμιον· περὶ προνοίας, ἢ αἰγύπτιος· ὁμιλία ἐν πανηγύρει· περὶ ἐνυπνίων, καὶ εἰς αὐτὸ Νικηφόρου τοῦ Γρηγορᾶ ἑρμηνεία· τοῦ αὐτοῦ Συνεσίου ἐπιστολαί. *Synesii episcopi Cyrenes de regno ad Arcadium imperatorem; Dion, sive de suæ vitæ ratione; calvitii laudatio; de providentia, seu ægyptius; concio quædam panegyrica; de insomniis, cum Nicephori Gregoræ*

explicatione; ejusdem Synesii epistola. Parisiis, 1553. Ex officina Adriani Turnebi, typographi Regii. Regiis typis.

In-folio de 100 pp., plus 2 ff. liminaires et 2 autres ff. à la fin. Hauteur : 296mm ; largeur : 200mm. Reliure ancienne en maroquin brun.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, nº 503.

Cet exemplaire n'est pas celui qui a appartenu à Montaigne ; celui-ci a été en la possession de Théodore de Bèze. Le Dr Payen avait acquis un exemplaire du *Nouveau Testament* de Robert Estienne (1550, in-folio) en tête duquel se trouvait un titre, dont la partie supérieure avait été mutilée et refaite à la main et dont la partie inférieure portait la signature de Montaigne. A la date de 1553, restée intacte sur le titre, le nouveau possesseur reconnut que ce titre ne pouvait appartenir au volume en tête duquel il avait été placé. Après des recherches plus approfondies, le Dr Payen détermina l'ouvrage auquel appartenait le titre en question, et c'est pour ce motif qu'ayant acquis l'exemplaire de Synésius qui avait été jadis entre les mains de Théodore de Bèze, il y ajouta ce qui restait du frontispice de celui qui avait eu Michel de Montaigne pour possesseur. De Bèze, qui a mis quelques notes manuscrites sur les marges, a également écrit au début une devise qu'il plaçait parfois sur ses volumes : Φρόνει τὰ δίκαια καὶ πράσσε. — A la suite de Synésius, se trouve un autre ouvrage qui ne semble pas avoir appartenu à Théodore de Bèze : Λειτουργίαι τῶν ἁγίων πατέρων Ἰακώβου τοῦ ἀποστόλου καὶ ἀδελφοθεου, Βασιλείου τοῦ μεγάλου, Ἰωάννου τοῦ χρυσοστόμου. Paris, Guillaume Morel, 1559, in-folio de 179 pp., plus 2 ff. lim.

LXVII

P. TERENTII Comœdiæ sex, tum ex Donati commentariis tum ex optimorum, præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quam unquam antehac, emendatæ. Ælii Donati antiquissimi et celeberrimi grammatici, aliorumque veterum in easdem, quicumque extant Commentarii, ex veteri codice manu descripto, Græcis etiam repositis, accurate castigati. Calphurnii in tertiam comœdiam doctissima interpretatio, etc. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1541.

In-4. A la fin : *MDXLII. IIII Id. Jan.* — Je n'ai pas vu ce volume, dont je transcris le titre dans les *Annales des Estiennes* de Renouard et dont je prends la description dans une lettre adressée au Dr Payen (collection Payen, nº 704).

La signature de Montaigne est au bas du titre, sous le millésime. Au-dessous de cette signature, on lit la mention *G.* ou *C. Surguierii et amicorum,* et un peu plus loin une autre signature effacée. Le nom de Surguier appartient à une famille de Sarlat, et Guillaume Surguier fut

député du tiers-état de Périgord aux États généraux de 1560. Sa signature serait-elle antérieure à celle de Montaigne, comme le feraient croire divers indices? Peut-être, mais rien ne permet de dire que ce volume ait fait partie des livres de La Boétie comme on serait tenté de le supposer.

Ce volume, qui portait encore sa reliure originale en vélin blanc, fut acquis en novembre 1856 par un libraire de Bordeaux, qui le fit relier de nouveau. Peu de temps après, le livre passait entre les mains de M. Leymarie, avocat à Périgueux, qui fit part de son acquisition au Dr Payen.

LXVIII

THEOPHRASTI libellus de odoribus, ab Adriano Turnebo latinitate donatus, et scholiis atque annotationibus illustratus. Lutetiæ, apud Michaelem Vascosanum, via Jacobæa, ad insigne Fontis, 1556.

In-quarto de 32 ff. On a mis à la suite le texte grec de cet opuscule, Θεοφράστου περὶ ὀσμῶν (in-quarto de 10 ff.). Hauteur : 216mm; largeur : 154mm. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, no 504.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

LXIX

La seconda parte delle lezzione di M. BENEDETTO VARCHI, nella quale si contengono cinque lezzioni d'Amore, lette da lui publicamente nell' Accademia di Fiorenza et di Padova. Nuovamente stampate. In Fiorenza, appresso I Giunti, 1561.

In-8 de 120 ff. (quelques erreurs dans la pagination), plus 4 ff. liminaires et un à la fin. Hauteur : 156mm; largeur : 94mm. Reliure moderne en maroquin marron janséniste (Chambolle-Duru, 1869).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, no 505. Cet ouvrage fut offert au Dr Payen par M. de la Garde, bibliophile provençal, qui l'avait trouvé dans son pays.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

Ex-libris de l'avocat Floncel, premier secrétaire d'État de la principauté de Monaco (1731).

LXX

Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du fait de guerre et fleur de chevalerie, quatre livres. Sexte Jule Frontin, homme consulaire, des Stratagemes, especes et subtilitez de guerre, quatre livres. Ælian, de l'ordre et instruction des batailles, ung livre. Modeste,

des vocables du fait de guerre, ung livre. Pareillement CXX histoires concernans le faict de guerre, joinctes a Vegece. Traduicts fidellement de latin ou françois et collationnez par le polygraphe humble secretaire et historien du parc d'honneur (Nicolas Volcyr, de Sérouville) *aux livres anciens, tant a ceulx de Bude que Beroalde et Bade.* Imprime a Paris par Chrestian Wechel, a l'enseigne de l'escu de Basle, en la rue Sainct Jacques, l'an du salut des Chrestiens, MDXXXVI (1536).

In-folio gothique de 320 pp., plus 6 ff. lim., et 2 ff. à la fin. Figures sur bois de la grandeur des pages. Hauteur : 335^{mm}; largeur : 214^{mm}. Reliure originale en vélin blanc.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 506. Cet exemplaire, d'une belle conservation, a été offert par le libraire P. Jannet au Dr Payen (5 février 1849).

La signature de Montaigne est au bas du titre. Au-dessous se lit la mention d'un possesseur subséquent.

LXXI

PETRI VICTORII commentarii longè doctissimi in tres libros ARISTOTELIS de Arte dicendi, nunc primum in Germania editi; cum locuplete rerum et verborum in iisdem memorabilium indice. Basileæ, (à la fin) ex officina Joannis Oporini, anno salutis humanæ M. D. LIX (1559) mense Martio.

In-folio de 871 colonnes (deux à la page), plus 6 ff. liminaires et 4 ff. à la fin. Hauteur : 328^{mm}; largeur : 206^{mm}. Reliure ancienne en basane.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient des Récollets de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre. On trouve sur les marges quelques mots grecs qui ne sont pas de la main de Montaigne.

LXXII

La prima parte delle historie universali de suoi tempi di GIOVAN VILLANI cittadino Fiorentino; nuovamente ristampata con tavole necessarie e Postille in margine delle cose notabili, fatte per M. Remigio Fiorentino. In Venetia ad instantia de Giunti di Fiorenza. 1559.

In-quarto de 588 pp., plus 18 ff. liminaires et 6 ff. à la fin, pour la première partie; — deuxième partie, 232 pp., plus 6 ff. liminaires et 4 ff. à la fin. Hauteur : 214^{mm}; largeur : 160^{mm}. Reliure originale en vélin, en médiocre état.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du legs du président Barbot.

La signature de Montaigne, qui est au bas du titre, a été barrée, ainsi que celle d'un possesseur postérieur : *Ragueneau.*

LXXIII

P. VIRGILII MARONIS Bucolica, Georgica et Æneis, nunc demum Nicolai Erythræi I.C. opera in pristinam lectionem restituta, et ad rationem ejus Indicis digesta. Additis ejusdem Erythræi scholiis, ad ea, quæ aliorum antehac circumferebantur, apprimè utilibus, quæ, cujusmodi sint, sequens epistola indicabit. His accedit diligens observatio cum licentiæ omnis, tum diligentiæ Maronianæ in metris. Quarum rerum capita aversa pagina commonstrabit. Non sine privilegiis omnium Principum Christianorum. Venetiis, MDXXXIX (1539). (A la fin :) Informabat Io. Antonius Sabius Venetiis MDXXXIX.

Petit in-8 de 475 pp., plus 40 ff. liminaires et 1 f. à la fin. Hauteur : 157^{mm}; largeur : 98^{mm}. Reliure moderne en maroquin olive janséniste (Chambolle-Duru).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 507.

On lit en tête du titre : « Michael Montanus me possidet, anno D. 1549, aetatis prope 16. Cal. Januarii, venundatur 44 ss. cum indice Erythræi ».

Quelques passages sont soulignés. P. 265 se lit une annotation qui n'est pas de Montaigne.

LXXIV

XENOPHONTIS philosophi et historici clarissimi opera, quæ quidem græcè extant, omnia, partim jam olim, partim nunc primum, hominum doctissimorum diligentia, in latinam linguam conversa, atque nunc postremum per Seb. Castalionem de integro magno studiosorum compendio, recognita. Quorum elenchum versa pagella reperies. Basileæ, apud Isingrinium, anno 1551.

Petit in-8. Deux parties en un volume. Pagination séparée : première partie, 819 pp., plus 12 ff. liminaires non chiffrés pour le titre, l'avertissement d'Isingrinius, l'index et l'errata; deuxième partie, 450 pp. Hauteur : 169^{mm}; largeur : 101^{mm}. Reliure pleine en maroquin rouge de Duru et Chambolle (1863).

Cet exemplaire, qui provient de la vente d'Huzard (*Catalogue*, t. I, n° 5454), dont il porte la griffe sur le feuillet de titre, est actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale, dans la collection Payen, sous le numéro 508.

La signature de Montaigne figure sur le titre et a été barrée par un possesseur postérieur. On voit plusieurs passages soulignés.

Au chapitre XVIII de l'*Économique* de Xénophon (2e partie, p. 281, ligne 8), Montaigne, que la traduction de Jacobus Lodoicus Strebæus ne satisfaisait pas, a souligné les mots : *quoad possum, ne cum facit hæc* ; et il a écrit en marge : *quantum res ipsa patitur* [1].

Nous avons montré ailleurs que Montaigne a pris, dans cette édition des versions latines de Xénophon, les divisions de l'*Economique* qu'il a introduites plus tard dans la traduction française de cet ouvrage par Estienne de la Boétie. (Voir *Œuvres complètes d'Estienne de la Boétie, publiées avec notice biographique, variantes, notes et index par* Paul Bonnefon. Bordeaux, 1890, in-4, p. 338.)

LXXV

La mesnagerie de XÉNOPHON. Les regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduict de grec en françois par feu M. Estienne de la Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins et François de son invention. Item, un Discours sur la mort dudit Seigneur de La Boétie, par M. de Montaigne. A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel, rue S. Ian de Beauvais, au Franc Meurier. MDLXXI (1571).

Petit in-8 de 131 ff. On trouve à la suite : *Vers françois de feu Estienne de la Boétie, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Bordeaux.* A Paris, par Federic Morel, Imprimeur du Roy, MDLXXI, de 19 ff. et un blanc. Cet exemplaire est le seul, à ma connaissance, qui porte la date de 1571, avec celui que possède la bibliothèque de l'Arsenal. Voir ce que j'en ai dit ailleurs (*Œuvres complètes d'Estienne de la Boétie*, 1892, in-4, p. 365). Hauteur : 157mm ; largeur : 102mm. Reliure du XVIIIe siècle en basane.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 511.

Signature de Montaigne au bas du titre.

Sur le feuillet de garde : « Ex bibliotheca Claperoniana ».

Montaigne semble avoir possédé un autre exemplaire des opuscules de son ami, dont j'ai pu également tirer parti pour mon édition des *Œuvres* de La Boétie, grâce à l'obligeance du possesseur actuel, M. R. Dezeimeris. Cet exemplaire contient des sommaires manuscrits placés en manchettes sur les marges, qui, quoique non signés, paraissent être de la main de Montaigne; on peut aussi le conclure de l'examen de l'écriture et de l'analogie de rédaction et d'orthographe avec les sommaires qui ont été imprimés par Montaigne. Je reproduis ici

1. 1re partie, p. 162, l. 16 : les mots *oratio Ciri*, écrits en marge, ne sont pas de la main de Montaigne.

ce que j'en ai déjà dit (*opere citato*, p. 339) : « Tout permet de supposer qu'ils sont de la main de Montaigne. La signature de celui-ci fait défaut, il est vrai, mais le volume a été relié à nouveau, fort maladroitement, à la fin du XVIIIe siècle, et cette signature a peut-être disparu sous le couteau du relieur, qui a supprimé le premier feuillet de garde et détruit une partie des notes marginales. Ce précieux volume provient de la succession de M. de Lamontaigne, et a été acquis, en 1857, à Bordeaux, à la vente d'Adler, par son possesseur actuel, qui le paya 3 fr. 50, en compagnie d'un Voiture et d'un Alciphron. Sur le titre on lit : *Ex libris Andreæ Delpech, jurisconsulti Sarlatensis.* A la fin, sur le verso de la garde, se trouve l'indication suivante, également écrite par Delpech : « Vide *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 3 vol. — Troisiesme volume. Seconde edition reveue, corrigée et augmentée, 1578. Le lieu de l'impression n'y est pas. *La Servitude volontaire* est dans le troisiesme volume. »

LXXVI

Le mesnagier de XENOPHON, plus un Discours de l'excellence du mesme autheur, à mon seigneur Paul de Termes, marechal de France, (par F. de Ferris). A Paris, pour Jean Dalier, Libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose Blanche, 1562.

Petit in-8 de 84 ff. Hauteur : 156mm; largeur : 95mm. Reliure du XVIIIe siècle en parchemin vert.

Bibliothèque Nationale, réserve, R, 2970[3].

La signature de Montaigne est au bas du titre.

Comme on le sait, La Boétie a traduit le même ouvrage de Xénophon, et c'est Montaigne qui a mis au jour la traduction de son ami.

Nous ne saurions clore cette énumération pourtant bien longue sans faire mention auparavant de quelques volumes passant pour avoir appartenu à Montaigne et dont l'attribution est sujette à controverse ou même radicalement fausse. Ceux-ci sont d'ailleurs en très petit nombre. Nous commencerons par les attributions contestables.

La bibliothèque de Périgueux possède un exemplaire des *Commentaires* de César, traduction italienne avec des dessins de Palladio (Venise, Pietro Franceschi, 1575, 4°) aux armes de De Thou accolées à celles de sa seconde femme et au bas du titre duquel se voit la signature de Montaigne, « du moins au dire du libraire de Bordeaux qui vendit le volume, en 1861, car je déclare, m'écrit

M. Cailliac, bibliothécaire de Périgueux, qui a bien voulu me signaler ce volume avec beaucoup de bonne grâce, je déclare que cette signature qu'on dirait tracée avec une pointe métallique, si elle n'est pas visible à la lumière, ne l'est guère autrement ». Pour ma part, je ne saurais m'exprimer sur son authenticité, n'ayant pas eu jusqu'ici le loisir de l'examiner. Peut-être est-ce là le souvenir effacé plus tard d'un cadeau que fit Montaigne à De Thou, lors du passage de celui-ci à Bordeaux en 1582. En ce cas, il faudrait soumettre cette signature à l'influence de quelque réactif chimique, par exemple le sulfhydrate d'ammoniaque.

On lit dans le catalogue 415 de la librairie Baillieu la mention du livre d'Hotman *De legibus XII tabularum* (Lyon, J. de Tournes, 1564, in-8, vél.), accompagnée des détails suivants : « Sur la couverture du parchemin la signature Montagne (*sic*). Sur le titre, la signature de Geoffroy de la Chassaigne, bourdelois, et au verso du dernier feuillet le nom quatre fois répété *Montaigne*, une devise : *Soinge de vertu* et le nom de Iquem. » On m'a promis la communication de ce volume, qui, pour des raisons diverses, n'a pu encore avoir lieu. Il est en tous cas fort vraisemblable qu'il a appartenu soit à Montaigne, soit à quelque membre de sa famille; Geoffroy de la Chassaigne, l'auteur du *Cléandre* et le traducteur de Sénèque, était, comme on sait, le beau-frère de l'auteur des *Essais*. Quant à François Hotman, on n'ignore pas qu'il fut lié avec Montaigne. Le *Journal de voyage* de celui-ci nous apprend même que le touriste écrivit de Bolzano à François Hotman pour lui envoyer ses impressions à travers l'Allemagne et la Suisse (éd. d'Ancona, p. 104).

J'ai trouvé la note suivante dans l'*Inventaire des autographes de M. Benjamin Fillon* (n° 892, VIe série), au-dessous d'un document intéressant l'histoire de Montaigne : « M. B. Fillon possède aussi un exemplaire des *Illustrations des Gaules et singularitez de Troyes*, par Lemaire de Belges, qui provient de la bibliothèque de Coste et qui porte la signature de Montaigne reproduite ici. » En dépit de mes investigations, je n'ai pas pu apprendre ce qu'est devenu le volume en question. J'ajoute que je crois la note fort mal renseignée et qu'elle est inexacte sur un point : l'exemplaire de Lemaire de Belges ayant fait partie de la bibliothèque de Coste (n° 1313) n'y est pas indiqué comme portant la signature de Montaigne.

Les trois autres volumes dont il nous reste à parler font partie de la collection Payen et sont ornés tous trois de signatures fausses. Le n° 485 (*Sebastiani Foxii Morzilli Hispaliensis commen-*

latio in decem Platonis libros de Republica. Basileæ, apud Johannem Oporinum. In-folio) et le n° 491 (*Beatissimi Hippolyti oratio de consummatione mundi*. Paris, 1557, in-8) portent l'un et l'autre une signature qui, au dire du Dr Payen, aurait été calquée sur l'exemplaire d'Ausone décrit ci-dessus (n° VI). La fraude est plus maladroite encore pour le n° 489, qui provient de chez Libri. Le faussaire a imité la signature de Montaigne, mort le 13 septembre 1592, sur une comédie de Giovanbattista Gelli, *la Sporta*, imprimée seulement en 1593.

PAUL BONNEFON.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DE L'ENTRETIEN DE PASCAL AVEC M. DE SACI SUR ÉPICTÈTE ET MONTAIGNE

On sait comment nous est parvenu, plus de soixante ans après la mort de Pascal, son admirable *Entretien sur Épictète et Montaigne*. Un modeste solitaire de Port-Royal, appelé Fontaine, l'avait transcrit de souvenir, comme on a reproduit plus tard des conversations de Napoléon, et c'est le plus bel ornement des *Mémoires* de Fontaine, « si appréciés aujourd'hui et si aimés de quiconque y jette les yeux » [1]. Ces mémoires ont été imprimés en 1736, vingt-sept ans après la mort de leur auteur, mais le public était en possession de l'*Entretien* depuis 1728; un oratorien, le P. Desmolets, l'avait édité alors, d'après les Mémoires de Fontaine, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*. La chose n'aurait par elle-même aucune importance si les deux textes étaient identiques ; mais il existe entre eux des différences de détail qui ne laissent pas d'être considérables. Les éditeurs de Pascal, entre autres MM. Faugère et Havet, se sont trouvés à ce propos dans le plus grand embarras; M. Faugère a inséré dans son édition de 1844 le texte de Fontaine, et n'a tenu aucun compte de celui du P. Desmolets. M. Havet, publiant les *Pensées* en 1852, a cru devoir au contraire considérer comme non avenu l'imprimé de Fontaine; il a suivi la leçon qui lui paraissait être « la véritable », celle du P. Desmolets. « Le texte de cet éditeur, dit M. Havet, est toujours plus simple, plus obscur et plus hardi. Il l'a pris dans les Mémoires *manuscrits* de Fontaine ; celui qu'ont donné les imprimeurs de ces Mémoires est un texte embelli, expliqué et adouci. Ce n'est pas qu'il n'y ait des fautes dans celui du P. Desmolets; mais ce sont des fautes proprement dites, des endroits mal lus, des incorrections; ce ne sont pas des infidélités volontaires. » Et M. Havet, ravi de ne s'être pas égaré sur les traces de M. Faugère, n'hésitait pas à dire en 1852 : « [Mon] édition des *Pensées* est la première où l'on trouvera le véritable texte de l'*Entretien de Pascal avec M. de Saci.* »

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e éd., II, 245.

Mais le texte du P. Desmolets, meilleur à coup sûr que celui de Fontaine, peut-il être considéré comme excellent, comme définitif à tout le moins? Évidemment non, puisqu'il contient des fautes manifestes. Aussi M. Havet, publiant les *Pensées* pour la troisième fois à la date de 1881, a-t-il reconnu la nécessité de contrôler un texte qu'il avait d'abord adopté sans examen. Il a recouru, pour l'améliorer, au ms. 2980 de la Bibliothèque Mazarine; il a même accueilli avec empressement des variantes, ou pour mieux dire des corrections que j'ai eu l'honneur de lui communiquer alors, et que j'empruntais à une ancienne copie des Mémoires de Fontaine. On voit par là qu'il ne serait pas impossible d'améliorer encore le texte de l'*Entretien*. Le résultat serait obtenu si l'on parvenait à trouver l'autographe de Fontaine, ou du moins une copie plus ancienne que celle dont a dû se servir le P. Desmolets. Je ne crois pas que l'on retrouve jamais le manuscrit de Fontaine, détruit sans doute par ceux qui l'ont embelli; mais j'ai entre les mains une copie de l'*Entretien* qui me paraît digne d'attirer un moment l'attention des érudits. Elle présente avec le texte de M. Faugère et avec celui de M. Havet des différences nombreuses et qui parfois sont importantes. Elle n'est pas donnée comme empruntée aux *Mémoires* de Fontaine, ce qui était le cas de la publication faite par le P. Desmolets, et enfin, chose plus essentielle encore, elle est plus ancienne. Je crois pouvoir lui assigner la date de 1720 au plus tard. Celui qui l'a faite était assez ignorant, et l'on peut s'en féliciter; car s'il a commis çà et là quelques fautes de lecture faciles à corriger, grâce aux deux autres textes, du moins il n'a pas eu la prétention d'embellir son auteur. Suivant toute apparence, il s'est réduit au rôle de copiste, et ce que nous trouverons chez lui de plus que chez les autres paraît bien avoir été dans le manuscrit qu'il a copié.

Avant d'examiner ce texte en lui-même et de voir ce qu'il vaut, il est bon d'établir en peu de mots les preuves de son authenticité, et de dire pourquoi je le crois antérieur de huit ans au moins à la publication du P. Desmolets. Le recueil ms. dans lequel se trouve, non pas l'*Entretien...*, mais le *Jugement d'Épictète et de Montaigne par M. Pascal*, est intitulé *Recueil de dissertations sur divers sujets théologiques et de morale*; c'est un cahier relié, in-8 de 403 pages, contenant les choses les plus diverses. Il commence en effet par une *Explication de l'Épître de Saint Paul aux Galates*, et il se termine par les décisions théologiques et juridiques contre les actions de la Compagnie des Indes. Immédiatement avant le *Jugement d'Épictète* se trouve un remarquable *Examen des raisons*

qui rendent l'indifférence nécessaire pour mériter et démériter, dissertation théologico-philosophique qui dénote chez son auteur une rare puissance de dialectique. Le *Jugement* commence à la page 285 et finit avec la page 302. Papier, reliure, caractère de l'écriture, orthographe, tout concourt à démontrer que ce recueil remonte aux premières années du XVIIIe siècle, et les pièces relatives à la Compagnie des Indes datant de 1720, il est clair que la transcription du *Jugement sur Épictète* ne peut pas être postérieure à cette année-là. Elle a donc sur les imprimés du P. Desmolets et de Fontaine l'avantage incontestable de l'ancienneté.

Et maintenant que vaut cette copie? mérite-t-elle d'être tirée de l'obscurité, et peut-elle fournir quelques variantes, quelques leçons nouvelles bonnes à recueillir? Un simple coup d'œil jeté sur deux ou trois pages de notre ms. suffit à prouver qu'il est vraiment digne d'attention. Voici en effet comment on lit dans le P. Desmolets le curieux passage relatif à l'homme considéré comme un acteur : « Souvenez-vous que vous êtes ici comme un acteur, et que vous jouez le personnage d'une comédie tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court; s'il vous le donne long, jouez-le long; s'il veut que vous contrefesiez le gueux, vous le devez faire avec toute la naïveté qui vous sera possible; ainsi du reste [1]. » Les derniers mots de ce passage sont modifiés, et, si je ne me trompe, d'une manière assez heureuse, dans la copie ms. de 1720. «.... S'il veut que vous *contrefaisiez* le gueux, vous devez *le* faire avec toute la naïveté *possible. En un mot, vous devez entrer dans le génie de votre caractère*, et ainsi du reste. » Les modifications apportées à la phrase qui suit sont encore plus heureuses. Voici en effet le texte des éditions : « C'est votre fait de jouer bien le personnage qui vous est donné; mais de le choisir, c'est le fait d'un autre. » La copie de 1720 termine ainsi cette phrase : « .... mais de le choisir, *c'est l'affaire de l'auteur de la pièce* ». Cette dernière leçon me paraît excellente, et sans doute on en peut dire autant de l'addition qui vient à la ligne suivante : « Ayez tous les jours devant les yeux la mort, *la disette*, et *tous* les maux qui semblent les plus insupportables... » Enfin le paragraphe se termine chez Desmolets et dans les Mémoires de Fontaine de la manière que voici : « Il ne se lasse point de répéter que toute l'étude et le désir de l'homme *doive* [2] être de reconnaître la volonté de Dieu et de la suivre. » La copie ms.

1. Ce passage est un de ceux que l'éditeur de Fontaine a le plus malheureusement « embellis ».
2. Texte de Fontaine : *doivent*; c'est un rajeunissement; le singulier était bien dans les habitudes du XVIIe siècle.

substitue *doit* à *doive*, et les grammairiens reconnaîtront qu'elle a raison ; les littérateurs lui sauront gré sans doute de finir ainsi : « .... de la suivre *pas à pas à mesure qu'elle se manifeste* ».

Voilà pour les passages de l'Entretien dans lesquels il est question d'Epictète; le premier des passages relatifs à Montaigne présente de même des différences importantes. Voici en effet le texte des éditions :

« Pour Montaigne, il fait profession de la religion catholique, et en cela il n'a rien de particulier. » La phrase n'est pas d'une clarté absolue, car le catholicisme de Montaigne, en un temps où beaucoup d'autres faisaient profession de la religion protestante, est bien quelque chose de particulier. Aussi jugera-t-on satisfaisante la leçon donnée par la copie ms. : «... il fait profession de la religion catholique. Je ne veux pas démêler l'inconséquence qui se trouve dans ses principes et dans sa conduite par rapport à un autre principe. En cela il n'a rien de particulier. » Et dans la phrase suivante, au lieu de ces mots : «... il a voulu chercher *quelque* morale *que* la raison devrait dicter sans la lumière de la foi » [1], on lit, ce qui satisfait beaucoup plus l'intelligence : « il a voulu chercher *quelle* morale la raison devait dicter. »

Ailleurs enfin les éditeurs [2] font dire à Pascal que, pour expliquer ce que c'est qu'être, « il faudrait se servir d'abord de ce mot là même en disant : c'est. » Combien est meilleure la leçon du ms. qui porte : «... en disant : c'est *être* » ! Cinquante exemples analogues pourraient servir à montrer l'utilité de la copie de 1720 qui substitue *posté* à *porté* (dans un endroit où l'on *se fortifie*), *résulter* à *rester*, *reconnaître* à *connaître*, etc.

Et ce ne sont pas là des embellissements introduits par le copiste; il en était incapable, car les fautes grossières dans lesquelles il est tombé attestent son ignorance. Il avait sous les yeux un bon texte, et il n'est pas parvenu à le défigurer entièrement; ce texte peut donc contribuer à rendre encore plus intéressant cet Entretien de Pascal sur lequel se sont exercées déjà des générations de penseurs et de lettrés.

Peut-être eût-il été bon de comparer ligne à ligne le texte de 1720 et les textes de Desmolets et des Mémoires de Fontaine; mais il serait résulté de cette confrontation une confusion inextricable. On ne pourrait même noter exactement les différences qui existent entre la copie ms. et le texte de M. Havet, car, à vrai

1. Texte de Fontaine : « *une* morale fondée sur la raison sans les lumières de la foi. »

2. Fontaine excepté; son éditeur embellit et dénature le texte : il écrit : *un être* et ajoute : c'est *telle ou telle chose*.

dire, il y a plusieurs textes Havet, suivant qu'on lit l'*Entretien* dans les éditions in-8 ou dans les éditions in-12. Le plus sûr a donc été de reproduire purement et simplement le texte de 1720, mais en attirant l'attention, grâce à l'emploi des caractères italiques, sur les passages qui méritaient d'être signalés. Des notes très courtes feront voir les principales fautes du copiste et les lacunes que présente son manuscrit. Dans ces conditions, la publication de ce nouveau texte rendra sans doute quelques services, et l'on peut espérer qu'un jour, dans une édition savante des œuvres complètes de Pascal, on lira un texte amélioré de l'Entretien sur Epictète et Montaigne.

A. Gazier.

Jugement d'Épictète et de Montagne par M. Pascal.

M. de Sacy mit un jour M. Pascal sur la lecture des philosophes, et M. Pascal fit rouler toute la conversation sur les deux philosophes qui l'avaient le plus occupé et dont la lecture l'avait frappé, qui étaient Épictète et Montagne. Il en fit à M. de Sacy les plus grands éloges. Celui-ci, qui avait toujours cru devoir peu lire ces auteurs, pria M. Pascal de lui en parler à fond.

Épictète, lui dit-il, est un des philosophes du monde qui *ait* mieux connu les devoirs de l'homme; il veut avant toutes choses qu'il regarde Dieu comme son principal objet, qu'il soit persuadé qu'il gouverne tout avec justice, qu'il se soumette à lui de bon cœur, et qu'il le suive volontairement en tout, comme ne faisant rien qu'avec une *grande* sagesse; qu'ainsi cette disposition arrêtera toutes les plaintes et tous les murmures, et préparera son esprit à souffrir paisiblement les événements les plus fâcheux. Ne dites jamais, dit-il : j'ai perdu cela; dites plutôt : je l'ai rendu. Mon fils est mort; je l'ai rendu. Ma femme *est-elle* morte? Je l'ai rendue. Ainsi des biens et de tout le reste. Mais celui qui me l'ôte, *dites-vous*, est un méchant homme. De quoi vous mettez-vous en peine par qui celui qui vous l'a prêté vous le redemande? Pendant qu'il vous en permet l'usage, ayez-en soin comme d'un bien qui appartient à autrui *et dont vous êtes le dépositaire*. Vous ne devez pas, dit-il, désirer que ces choses qui se font se fassent comme vous *le* voulez; mais vous devez vouloir qu'elles se fassent comme elles se font.

Souvenez-vous, dit-il ailleurs, que vous êtes ici comme un acteur, et que vous jouez le personnage d'une comédie, tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court. S'il vous le donne long, jouez-le long. S'il veut que vous contrefaisiez le gueux, vous devez *le* faire avec toute la naïveté *possible*. *En un mot*, *vous devez*

entrer dans le génie de votre caractère, et ainsi du reste. C'est votre fait de jouer bien le personnage qui vous est donné ; mais de le choisir, c'est l'*affaire de l'auteur de la pièce.* Ayez tous les jours devant les yeux la mort, *la disette* et *tous* les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas, et *vous* ne désirerez rien avec excès. Il montre aussi en mille manières ce que doit faire l'homme ; il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions [1] et qu'il les accomplisse en secret ; rien ne les ruine davantage que de les produire. *Enfin* il ne se lasse point de répéter que toute l'étude et le désir de l'homme *doit* être de reconnaître la volonté de Dieu, et de la suivre *pas à pas à mesure qu'elle se manifeste.*

Voilà, dit M. Pascal à M. de Sacy, les lumières de ce grand esprit qui a si bien connu *les devoirs* de l'homme. J'ose dire qu'il *mériterait* d'être adoré, s'il avait aussi bien connu son impuissance, puisqu'il fallait être Dieu pour apprendre l'un et l'autre aux hommes. Aussi, comme il était terre et cendre, après avoir si bien compris ce qu'on doit, voici *comme* il se perd dans la présomption de ce *qu'on* peut. Il dit *qui des Dieux* (*sic*) a donné à l'homme *le moyen* de s'acquitter de toutes ses obligations ; que ces moyens sont [2] en notre puissance ; qu'il faut chercher la félicité par les choses qui sont en notre pouvoir, puisque Dieu nous les a données à cette fin ; qu'il faut voir ce qu'il y a en nous de libre ; que les biens, la vie, l'estime ne sont pas en notre puissance et ne mènent donc pas à Dieu ; mais que l'esprit ne peut être forcé de croire ce qu'il sait être faux, ni la volonté d'aimer ce qu'elle sait qui la rend malheureuse ; que ces deux puissances sont donc libres, et que c'est par elles que nous pouvons nous rendre parfaits ; que l'homme peut par *ses* puissances parfaitement connaître Dieu, l'aimer, lui obéir, lui plaire, se guérir de tous ses vices, acquérir toutes les vertus, se rendre saint *enfin, et par là* compagnon de Dieu. Ces principes [3] le *conduisaient* à d'autres erreurs, comme que l'âme est une portion de la substance divine, que la douleur et la mort ne sont pas des maux ; *que l'on* peut se tuer quand on est si persécuté, *et que l'on doit regarder alors la persécution comme l'ordre de Dieu qui vous appelle. Il a donné encore dans d'autres erreurs que d'autres philosophes avant lui avaient professées.*

Pour Montagne, dont vous voulez aussi, monsieur, que je vous parle, étant né dans un État chrétien, il fait profession de la religion catholique. *Je ne veux pas démêler l'inconséquence qui se trouve dans ses principes et dans sa conduite par rapport à un autre principe.* En cela il n'a rien de particulier ; mais comme il a voulu chercher *quelle* morale la raison devrait dicter sans la lumière de la foi, il a pris ses principes dans cette supposition. *Ainsi, considérant* l'homme destitué de toute

1. Édit. : surtout dans les commencements.
2. Édit. : *toujours.*
3. Édit. : *d'une superbe diabolique.*

révélation, il discourt *de* cette sorte. Il met toutes choses dans un doute universel, et si général que ce doute s'emporte soi-même c'est-à-dire s'il doute, et doutant même de cette dernière *proposition*, son incertitude roule sur elle-même dans un cercle perpétuel et sans repos, s'opposant [1] également à ceux qui assurent que tout est incertain et à ceux qui assure[nt] *qu'il* ne l'est pas, parce qu'il ne veut rien assurer. C'est dans ce doute qui doute de soi et dans cette ignorance qui [2] s'ignore, et qu'il appelle sa maîtresse forme, *que consiste* l'essence de son opinion, qu'il n'a pu exprimer par aucun terme positif. Car s'il dit qu'il doute, il se trahit, en assurant au moins qu'il doute; ce qui étant formellement contre son intention, il n'a pu s'expliquer que par *interrogations*; de sorte que ne voulant pas dire : je ne sais, il dit : que sais-je? dont il fait sa devise, en la mettant sous des balances qui, pesant les *contradictoires*, se trouvent dans un parfait équilibre; c'est-à-dire qu'il est pur pyrrhonien.

Sur ce principe roulent tous ses discours et tous ses Essais; et c'est la seule chose qu'il prétend bien établir, quoiqu'il ne fasse pas toujours remarquer son intention; *et* il y détruit insensiblement tout ce qui passe pour le plus certain parmi les hommes, non pas pour établir le contraire avec une certitude de laquelle seule il est ennemi, mais pour faire voir seulement que, les apparences étant égales de part et d'autre, on ne sait où asseoir sa créance. Dans cet esprit, il se moque de toutes les assurances ; par exemple, il combat ceux qui ont pensé établir dans la France un grand remède contre les procès par la multitude *et la* prétendue justesse des lois; comme [si] l'on pouvait couper la racine des doutes d'où naissent les procès, et qu'il y eût des digues qui pussent arrêter le torrent de l'incertitude et captiver les conjectures. C'est là que, quand il dit qu'il vaudrait autant soumettre *la* cause au premier passant qu'à des juges armés de ce nombre d'ordonnances, il ne prétend pas qu'on *doit* changer l'ordre de l'État; il n'a pas tant d'ambition *que* son avis soit *le* meilleur; il n'en croit *aucun* de *bon*; c'est seulement pour prouver la vanité des opinions les plus reçues; montrant que l'exclusion de *toute loi* diminuerait plutôt le nombre des différends que cette multitude [3] qui ne sert qu'à l'augmenter, parce que les difficultés croissent à mesure *que l'on* les *pèse* [4], que les obscurités se multiplient par les commentaires, et que le plus sûr moyen pour entendre le sens d'un discours est de ne le pas examiner, et de le prendre sur la première apparence. Si peu qu'on l'observe, toute la clarté se dissipe. Aussi il juge à l'aventure *des* actions des hommes et des points d'histoire; tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, suivant librement *la* première vue, et sans contraindre la pensée sous les règles de la raison,

1. Il y a dans le texte *supposant*, faute de copie manifeste.
2. Ms. : *qu'il* doute, *qu'il* s'ignore, animadvertances du copiste.
3. Édit. : multitude de lois.
4. Texte de Fontaine : « qu'on *espère* les ôter ». Cette correction peut servir à montrer la justesse du mot *pèse*; c'est parce que l'éditeur n'arrivait pas à le déchiffrer ou à le comprendre qu'il a mis *espère* et complété la phrase.

qui n'a que de fausses mesures, ravi de montrer par son exemple les contrariétés d'un même esprit.

Dans ce génie tout libre, il lui est entièrement égal de l'emporter ou non dans la dispute, ayant toujours par l'un *et l'autre* exemple un moyen de faire voir la faiblesse des opinions, étant *posté* avec tant d'avantage dans ce doute universel qu'il s'y fortifie également par son triomphe *et sa* défaite. C'est dans cette assiette toute flottante et toute chancelante [1] qu'il combat [2] les hérétiques de son temps sur ce qu'ils *assuraient* de connaître seuls le véritable sens *des Écritures*, et c'est *de là* [3] qu'il *foudroie* [4] l'impiété horrible de ceux qui osent assurer que Dieu n'est point. Il les entreprend particulièrement dans l'Apologie de Raimond de Sebonde, et les trouvant *volontairement dépouillés* de toute révélation, abandonnés à leurs lumières naturelles, toute foi mise à part, il les interroge de quelle autorité ils entreprennent de juger cet être souverain qui est infini par sa propre définition, eux qui ne connaissent véritablement aucune des moindres choses de la nature. Il leur demande sur quels principes ils s'appuient; il les presse de les montrer; il examine tous ceux qu'ils peuvent produire, et *il* pénètre si avant par le talent où il excelle qu'il montre la vanité de tous ceux qui passent pour les plus *naturels* et *pour* les plus fermes. Il demande si l'âme connaît quelque chose, si elle se connaît elle-même; si elle est substance ou accident, corps ou esprit, ce que c'est que chacune de ces choses, et s'il n'y a rien qui ne soit de l'un de ces *deux* ordres; si elle connaît son propre corps *et* ce que c'est que matière; si elle peut discerner entre l'innombrable variété, *quand on en a produit*; comment elle peut raisonner, si elle est matérielle, et comment elle peut être unie *aux corps particuliers*, et en ressentir les passions, si elle est spirituelle; quand *elle a* commencé d'être, avec le corps ou devant; *si* elle finit avec lui ou non; si elle ne se trompe jamais; si elle sait *quand elle* erre, vu que l'essence de la méprise consiste à la connaître; si dans *ces* obscurcissements elle ne *voit* pas aussi *clairement* que 2 et 3 font 6 qu'elle sait ensuite que c'est 5; si les animaux *raisonnent*, *pensent*, *parlent*, et *qui peut* [5] décider de ce que c'est que le temps, ce que c'est *qu'espace* ou étendue; ce que c'est que le mouvement; ce que c'est que l'unité; qui sont toutes choses qui nous environnent et *entièrement* [6] inexplicables; ce que c'est que *la maladie*, *santé*, vie, mort, bien, mal, justice, péché, dont nous parlons à toute heure; si nous avons en nous des principes du vrai, et si ceux que nous croyons, et qu'on appelle axiomes ou notions communes parce qu'elles sont conformes dans tous les hommes [sont conformes (?)] *à la vérité* essentielle [7]. Et puisque nous

1. Édit.: C'est dans cette assiette, toute flottante et toute chancelante *qu'elle est*.
2. Édit.: avec une fermeté invincible.
3. Édit.: de là encore.
4. Édit. Desmolets: plus vigoureusement. — Édit. Fontaine: qu'il foudroie l'impiété.
5. Édit.: *s'ils peuvent*, se rapportant aux animaux.
6. Ms. : *intérieurement*, faute de lecture.
7. Cette phrase paraît inachevée; sa rédaction laisse de même à désirer dans le P. Desmolets; on pourrait, en combinant les différents textes, arriver à un résultat satisfaisant.

ne savons que *par la foi* qu'un être tout bon nous les a donnés véritables en nous créant pour connaître la vérité, qui saura sans cette lumière si, étant formés à l'aventure, ils ne sont pas incertains, ou si, étant formés par un être *méchant et faux*, il ne nous les a pas donnés faux afin de nous séduire, montrant par là que Dieu et le vrai sont inséparables, *et* que si l'un est ou n'est pas, s'il est incertain ou certain, l'autre est nécessairement de même? Qui sait donc si le sens commun que nous prenons pour juge du vrai en a l'être de celui qui l'a créé? De plus, qui sait ce que c'est que *la* vérité, et comment peut-on s'assurer de l'avoir sans la connaître? Qui sait même ce que c'est qu'être, qu'il est impossible de définir, puisqu'il n'y a rien de plus général, et qu'il faudrait pour l'expliquer se servir d'abord de ce mot là même en disant : *C'est être*? Et puisque nous ne savons ce que c'est qu'âme, corps, temps, espace, mouvement, vérité, bien, ni même être, *qui expliquera* l'idée que nous nous en formons? Comment nous *assurons*-nous qu'elle est la même dans tous les hommes, vu que nous n'avons *pas d'autres marques de* [1] l'uniformité *de* conséquences, qui n'est pas toujours un signe de celle *de* principes; car ils peuvent bien être différents et conduire néanmoins aux mêmes conclusions, chacun sachant que le vrai se conclut souvent du faux. *Il* examine si profondément *les* sciences et la géométrie, dont il montre l'incertitude dans les axiomes et dans les termes qu'elle ne définit point, comme de centre, de mouvement; et la physique en bien plus de manières; *la* médecine en une infinité de façons; *l'*histoire, *la* politique, *la* morale, *la* jurisprudence; *ainsi du reste*; de telle sorte *qu'on* demeure convaincu que nous ne pensons pas mieux à présent que dans *quelque songe* [2] dont nous ne nous éveillons qu'à la mort, et pendant *lequel* nous avons aussi peu les principes du vrai que durant le sommeil naturel. C'est ainsi qu'il gourmande si fortement et si cruellement la raison dénuée de la foi, *en* lui faisant douter si elle est raisonnable et si les animaux le sont ou non, ou plus ou moins. *Il* la fait descendre de l'excellence qu'elle s'est attribuée, et la met *presque* en parallèle avec les bêtes, sans lui permettre de sortir de cet ordre, jusqu'à ce qu'elle soit instruite par son créateur même de son rang qu'elle ignore, la menaçant, si elle gronde, de la mettre au-dessous de *tout*, ce qui est aussi facile que le contraire, et ne lui donnant pouvoir d'agir *que* pour *regarder* sa faiblesse avec une humilité sincère au lieu de s'élever par une sotte insolence.

M. de *Sacy* [3], se croyant vivre dans un *autre* pays et entendre une nouvelle langue, *dit à M. Pascal* : Je vous suis obligé, monsieur, *sûr* que si

1. Il faut lire *que*.

2. Édit. : quelques songes pendant lesquels. Notre *Ms.* donne bien « quelques songes », mais il porte le mot *lequel*.

3. Ce résumé de la réplique de M. de Saci est beaucoup plus court dans la copie de 1720 que dans les éditions; aux yeux de celui qui avait transcrit l'entretien, c'est sur Pascal que l'attention du lecteur doit être concentrée. Fontaine, secrétaire et ami particulier de M. de Saci, ne se serait pas résigné à lui assigner un rôle aussi effacé.

j'avais longtemps lu Montagne je ne le connaîtrais pas autant que je fais depuis cet entretien que je viens d'avoir avec vous. Cet homme devrait souhaiter qu'on ne le connût que par *le récit* que vous faites de ses écrits, et il pourrait dire avec saint Augustin : « Ibi me vide, attende. » Je crois assurément que cet homme avait de l'esprit; mais je ne sais si vous ne lui en prêtez pas un peu plus qu'il n'en a par cet enchaînement si juste que vous faites de ses principes. Mais *dans le fond* qu'avait besoin Montagne de s'égayer l'esprit en renouvelant une doctrine qui passe *présentement au chrétien* pour une folie? C'est le jugement que saint Augustin fait de ces personnes, *et* on peut dire après lui de Montagne : « Il met dans tout ce qu'il dit la foi à part » ; ainsi nous, qui avons la foi, devons de même mettre à part tout ce qu'il dit. Vous êtes heureux, monsieur, de vous être élevé au-dessus de ces personnes qu'on appelle docteurs, plongés dans l'ivresse [1], mais qui ont le cœur vide de la vérité. Dieu a répandu dans votre cœur d'autres douceurs et d'autres attraits que ceux que vous trouvez dans Montagne; il vous a rappelé de ce plaisir dangereux. M. de Sacy dit à M. Pascal plusieurs autres choses semblables.

M. Pascal lui dit : Je vous avoue, monsieur, que je ne puis voir sans joie dans cet auteur la superbe raison si invinciblement froissée par ses propres armes, et cette révolte si sanglante de l'homme contre l'homme, qui de la société avec Dieu où il s'élevait par les maximes *des faibles, il* le précipite dans la nature des bêtes *par celles des prétendus esprits forts*, et j'aurais aimé de tout mon cœur le ministre d'une si grande vengeance, [si], étant *disciple* de l'Église par la foi, il eût suivi les règles de la morale en portant les hommes qu'il avait si utilement humiliés à ne pas irriter par de nouveaux crimes celui qui peut seul les tirer de ceux qu'il les a convaincus de ne pas pouvoir seulement connaître. Mais il agit au contraire *en payen de cette sorte*. De ce principe, dit-il, *qu'hors* de la foi tout est dans l'incertitude, *en* considérant bien combien il y a *qu'on* cherche le vrai et le bien sans aucun progrès vers la tranquillité, il conclut *que l'on* en doit laisser le soin aux autres, et demeurer cependant en repos, coulant légèrement sur les sujets, de peur d'y enfoncer en appuyant; et prendre le vrai et le bien sur la première apparence, sans les presser, parce qu'ils sont si peu solides que, quelque peu qu'on serre la main, il[s] s'échappe[nt] entre les doigts et *les* laisse[nt] *vides*. C'est pourquoi il suit le rapport des sens et les notions communes, parce qu'il faudrait qu'il se fît violence pour les démentir, et qu'il ne sait s'il gagnerait, ignorant où est le vrai. Ainsi il fuit la douleur et la mort parce que son instinct l'y pousse et qu'il ne veut pas résister *par* la même raison, mais sans en conclure que ce soient de véritables maux, ne se fiant *que* trop à *ses* mouvements naturels de crainte, vu qu'on en sent d'autres de *plaisirs qu'on dit être* mau-

1. Édit. : de la science.

vais *puisque* [1] la nature parle au contraire. Ainsi il n'a rien d'extravagant dans sa conduite. Il agit comme *les autres*, et tout ce qu'ils font dans la sotte pensée qu'ils suivent le vrai bien, il le fait par un autre principe, qui est que, les vraisemblances étant *égales de part et d'autre*, l'exemple et la commodité sont les contre-poids qui l'entraînent. Il suit donc les *coutumes* de son pays, parce que la coutume l'emporte. Il monte sur son cheval [2] parce qu'il le souffre, mais sans croire pourtant que ce soit de droit, ne sachant pas [3] au contraire celui de se servir de lui. Il se fait aussi violence pour éviter certains vices, et même il a gardé la fidélité au mariage à cause de la peine qui suit les désordres. Mais si celle qu'il prendrait surpasse celle qu'il évite, il y demeure en repos, la règle de son action étant en tout la commodité et la tranquillité. Il rejette donc bien loin cette vertu stoïque qu'on peint avec une mine sévère, un regard farouche, *les* cheveux hérissés, le front ridé et en sueur, dans une posture pénible et tendue, loin des hommes, dans un morne silence, et seule sur la pointe d'un rocher, fantôme, à ce qu'il dit, capable d'effrayer les enfants, et qui ne fait là d'autre chose, avec un travail continuel, que de chercher le repos où elle n'arrive jamais. La sienne *au contraire* est naïve, familière, plaisante, enjouée et pour ainsi dire folâtre. Elle suit ce qui la charme et badine négligemment des accidents bons ou mauvais; couchée mollement dans le sein de l'oisiveté tranquille, d'où elle montre aux hommes qui cherchent la vérité avec tant de *peine* que c'est là seulement qu'elle repose, et que l'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, comme il dit lui-même. Je ne *veux* pas vous dissimuler, monsieur, qu'en lisant cet auteur et le comparant avec Épictète, j'ai trouvé qu'ils étaient assurément les deux plus *grands* défenseurs des deux plus célèbres sectes du monde, et les *seuls* conformes à la raison, puisqu'on ne peut suivre *que l'une* de ces deux routes, savoir qu'il y a un Dieu, et alors y placer son souverain bien, ou qu'il est incertain, et qu'alors le vrai bien l'est aussi [4].

J'ai pris un plaisir extrême à remarquer dans ces divers raisonnements en quoi les uns et les autres sont arrivés à quelque conformité avec la sagesse véritable qu'ils ont essayé de connaître. Car s'il est agréable d'observer dans la nature le désir qu'elle a de peindre Dieu dans tous ses ouvrages, où l'on en voit quelques caractères parce qu'elles (*sic*, lisez *qu'ils*) en sont les images, combien est-il plus juste de considérer dans les productions des esprits les efforts qu'ils font pour imiter la *vertu* essentielle, même en la fuyant, et de remarquer en quoi ils y arrivent et en quoi ils s'égarent, comme j'ai tâché de faire dans cette étude [5]. Il me semble que la source des erreurs de ces

1. Édit. : *quoique*; c'est la bonne leçon; *puisque* est une étourderie du copiste.
2. Édit. : comme un homme qui ne serait pas philosophe (sept mots omis par le copiste).
3. Édit. : si cet animal n'a pas (cinq mots omis).
4. Édit. : puisqu'il en est incapable.
5. Il manque ici sept lignes.

deux sectes est de n'avoir pas su que l'état de l'homme à présent diffère de celui de sa création, de sorte que l'un, remarquant quelques traces de sa première grandeur et ignorant sa corruption, a traité la nature comme saine et sans besoin de réparateur, ce qui le mène au comble de la superbe, au lieu que l'autre, éprouvant la misère présente et ignorant la première dignité, traite la nature comme nécessairement infirme et irréparable, ce qui le précipite dans le désespoir d'arriver à un véritable bien, et de là dans une extrême lâcheté.

Ainsi ces deux états, qu'il fallait connaître ensemble pour voir *la vérité dans son entier*, étant connus séparément, conduisent nécessairement à l'un de ces deux vices d'orgueil *et* de paresse où sont infailliblement tous les hommes avant la grâce, puisque, s'ils ne demeurent dans leurs désordres par lâcheté, ils en sortent par vanité [1]. C'est donc de ces lumières imparfaites qu'il arrive que l'un, connaissant les devoirs de l'homme et ignorant son impuissance, se perd dans la présomption, et que l'autre, connaissant l'impuissance et non le devoir, *s'abandonne à* la lâcheté; d'où il semble que puisque l'un *conduit à* la vérité, l'autre *à* l'erreur, on formerait en les alliant une morale parfaite. Mais au lieu de cette paix, il ne *résulterait* de *leur assemblage* qu'une guerre et qu'une destruction générale, car l'un établissant la certitude, *l'autre* le doute, l'un la grandeur de l'homme et l'autre sa faiblesse, il[s] ruine[nt] *les vérités* aussi bien que *les faussetés* l'un de l'autre, de sorte qu'ils ne peuvent subsister seuls à cause de *leurs défauts*, ni s'unir à cause de leurs oppositions, et qu'ainsi ils se brisent et s'anéantissent pour faire place à la vérité de l'Évangile. C'est elle qui accorde les contrariétés par un art tout divin, et unissant tout ce qui est de vrai et *lâchant* tout ce *qui est* de faux, elle en fait une sagesse véritablement céleste où s'accordent ces opposés [2] qui étaient incompatibles dans ces doctrines humaines. Et la raison en est que ces sages du monde placent les contraires dans un même sujet, car l'un attribuait la grandeur à la nature, et l'autre la faiblesse à cette même nature, ce qui ne pouvait subsister, au lieu que la foi nous apprend à les mettre dans des sujets différents, tout ce qu'il y a *d'infirmité* appartenant à la nature, tout ce qu'il y a de puissance appartenant à la grâce.

Voilà l'union étonnante *que Dieu* seul pouvait enseigner, *que* lui seul pouvait faire, et qui n'est qu'une image et qu'un effet de l'union ineffable *des* deux natures dans la seule personne d'un Homme-Dieu.

Je vous demande pardon, *dit* M. Pascal à M. de Sacy, de m'emporter *devant* vous dans la théologie au lieu de demeurer dans la philosophie qui était seule mon sujet. Mais il m'y a conduit insensiblement, et il est difficile de n'y pas *entrer*, quelque vérité qu'on traite, puisqu'elle est le centre de toutes les vérités, ce qui paraît ici parfaitement, puisqu'elle

1. Trois lignes omises.
2. Il y a dans le ms. *composés*.

enferme si visiblement toutes celles qui se trouvent dans ces opinions. Aussi je ne vois pas comment aucun d'eux pourrait refuser de la suivre. Car s'ils sont *pleins de la grandeur* de l'homme, qu'en ont-ils imaginé qui ne cède aux promesses de l'Évangile [1]? Et s'ils se plaisent à voir l'infirmité de la nature, *leurs idées n'égalent* plus *celles* de la véritable faiblesse du péché [2]; *aussi* tous y trouvent plus qu'ils n'ont désiré, et ce qui est admirable, ils s'y trouvent unis, eux qui ne pouvaient s'allier.

Monsieur, dit M. de Sacy [3], j'admire en vérité la manière ingénieuse avec laquelle vous savez tourner toutes choses; mais tout le monde n'a pas le même secret de faire des lectures et des réflexions si sages et si élevées. Je vois assez par ce que vous venez de dire que ces lectures vous sont utiles, mais je ne saurais croire néanmoins qu'elles fussent avantageuses à beaucoup de gens dont l'esprit se traînerait un peu et n'aurait pas assez d'élévation pour lire les auteurs et les juger, et n'en saurait tirer les perles du milieu du fumier.

Pour l'utilité de ces lectures, *reprit* M. Pascal, je vous dirai fort simplement ma pensée. Je trouve dans Épictète un art incomparable pour troubler le repos de ceux qui le cherchent dans les choses extérieures, et pour les forcer *à reconnaître* qu'ils *sont esclaves et aveugles*, qu'il est impossible qu'ils trouvent autre chose que l'erreur et la douleur *qui suit* s'ils ne se donnent sans réserve *à Dieu.*

Montagne est incomparable pour confondre l'orgueil de ceux qui, hors la foi, se piquent d'une véritable justice; pour désabuser ceux qui s'attachent à leurs opinions, et qui croient trouver dans les sciences des vérités inébranlables; et pour convaincre si bien la raison de son peu de lumière et de ses égarements qu'il est difficile, quand on fait un bon usage de ces principes, d'être tenté de trouver des répugnances dans les mystères, car l'esprit en est si battu qu'il est bien éloigné de vouloir juger si l'Incarnation ou le mystère de l'Eucharistie sont possibles [4]; *et il me semble* qu'en joignant *ces deux auteurs* ensemble *ils ne feraient pas grand mal*, parce que l'un s'oppose au mal de l'autre; non *qu'ils* puissent donner la vertu, mais seulement troubler dans les vices [5].

1. Édit. Une ligne en plus.
2. Édit.: dans un degré infiniment inférieur.
3. Tout ce passage est au style indirect dans les édit. et avec plus de détail.
4. Sept lignes omises.
5. Trois lignes omises.

L'ABBÉ DE CANAYE ET LE « DISCOURS PRÉLIMINAIRE DE L'ENCYCLOPÉDIE »

« J'ai lu et relu votre *Discours préliminaire*, écrivait Montesquieu à d'Alembert; c'est une chose forte, c'est une chose charmante, c'est une chose précise, plus de pensées que de mots, du sentiment comme des pensées, et je ne finirais point. » — « J'ose dire hardiment, déclarait aussi Voltaire, que ce discours, applaudi de toute l'Europe, parut supérieur à la *Méthode* de Descartes et égal à tout ce que l'illustre chancelier Bacon avait écrit de mieux [1]. » Ces témoignages résument fidèlement l'opinion du XVIIIe siècle sur cet ouvrage, qui ouvrit au collaborateur de Diderot les portes de l'Académie française et lui assura une place honorable parmi les écrivains les plus goûtés de son temps [2]. De nos jours, le *Discours préliminaire* a encore de chauds admirateurs, et on l'a récemment inscrit aux programmes de la licence et de l'agrégation. Mon intention n'est pas de discuter ici la valeur de cette œuvre si vantée; je voudrais seulement appeler l'attention des lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire* sur une tradition d'après laquelle tout le mérite n'en reviendrait pas à d'Alembert.

I

Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger (1734-1799), ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève, a laissé la réputation d'un esprit curieux et du plus érudit des bibliographes. Il a consigné une partie de ses remarques et de ses souvenirs dans une foule de dissertations imprimées et aussi dans un *Mémorial* manuscrit, que M. Maurice Tourneux a eu l'heureuse idée de publier il y a trois ans [3]. Mais, de plus, au témoignage de Chardon de la Rochette, il racontait à ses amis des anecdotes fort intéressantes, qu'il les invitait à recueillir fidèlement pour qu'elles ne fussent pas perdues.

1. Voltaire, *Œuvres complètes*, édit. Garnier, t. XXVI, p. 513.

2. Néanmoins, un article critique sur le *Discours préliminaire* parut au mois de novembre 1751 dans le *Journal des Savants* (édition de Hollande). Il a été réimprimé avec la réponse de d'Alembert dans les *Œuvres posthumes* de cet auteur (Paris, 1799, 2 vol. in-8, t. I, p. 75 et suiv.). Cet article était du ministre David Boullier, qui le publia à part, sous ce titre : *Apologie de la métaphysique*, à l'occasion du *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (Amsterdam, 1753, in-12). Cette brochure fut louée par les *Nouvelles ecclésiastiques* du 23 octobre 1754.

3. *Merceriana ou Notes inédites de Mercier de Saint-Léger*, dans le *Bulletin du bibliophile*, année 1892, p. 97 à 114, 251 à 268, 365 à 377, 516 à 545.

Or, c'est l'une de ces anecdotes qui a trait au *Discours* de d'Alembert, et que Chardon de la Rochette a reproduite, peu de temps après la mort du docte abbé, dans la notice consacrée à Mercier de Saint-Léger par le *Magasin encyclopédique* de Millin [1].

L'abbé de Saint-Léger, dit-il, « nous racontait que quand d'Alembert présenta à l'abbé de Canaye, son ami, le manuscrit de la préface qu'il a mise à la tête de l'*Encyclopédie*, celui-ci, après l'avoir parcouru, le jeta au milieu de la chambre en disant : « Fi donc! cela ne vaut rien » ; qu'ensuite l'ayant fait ramasser, il l'apostilla, le retoucha, fit des retranchements et de nombreuses additions, lui donna de la couleur, de la vie, et en fit un chef-d'œuvre. La scène s'était passée sous les yeux de la nièce de l'abbé de Canaye, qui en attesta la vérité à l'abbé de Saint-Léger. »

Cette historiette n'a été rappelée ni par M. J. Bertrand dans sa curieuse étude sur d'Alembert [2], ni par les récents éditeurs du *Discours préliminaire* [3], et M. Maurice Tourneux y a fait une simple allusion dans l'article si bien informé qu'il a rédigé pour la *Grande Encyclopédie* (au mot D'ALEMBERT) [4]. Pourtant elle n'avait point passé inaperçue des contemporains de Mercier de Saint-Léger. Palissot l'a accueillie avec une faveur marquée dans l'édition qu'il publia de ses *Mémoires* en 1803 ; ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe à la profonde antipathie qu'il professait pour les encyclopédistes en général et pour d'Alembert en particulier. De plus, Boissonade l'a insérée, sans faire aucune réserve, dans un article du *Journal de l'Empire* du 9 avril 1812 [5]. Et, chose à noter, cette anecdote, ainsi reproduite à diverses reprises, n'a soulevé, que je sache, aucune protestation, et cette considération, à elle seule, suffirait à lui donner quelque autorité. Toutefois, si nous voulons savoir au juste quel cas il convient d'en faire, il importe de nous demander ce qu'était l'abbé de Canaye et quels furent ses rapports avec d'Alembert. Malheureusement, en dehors d'un éloge assez court, dû à son confrère Joseph Dacier [6], nous n'avons pour nous renseigner que quelques témoignages épars dans les correspondances du temps.

1. Cinquième année, 1799, t. II, p. 179. Cette notice a été tirée à part; elle a aussi été réimprimée dans les *Mélanges de critique et de philologie* de Chardon de la Rochette, Paris, 1812, t. II, p. 270.

2. J. Bertrand, *D'Alembert*, Paris, 1889, in-16.

3. *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, avec une introduction et des notes par M. Louis Ducros, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix ; Paris, Delagrave, 1893, in-12. — Le même ouvrage, publié avec des variantes, des notes, une analyse et une introduction par M. Picavet, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études ; Paris, A. Colin, 1894, in-18.

4. Voir aussi une note dans son édition du *Neveu de Rameau*, p. 203.

5. Voir cet article dans Boissonade, *la Critique littéraire sous le premier Empire*, édit. Colincamp. Paris, 1863, in-8, t. I, p. 217.

6. Il fut lu en séance publique de l'Académie des inscriptions, le 15 novembre 1783, et se trouve dans les *Mémoires* de cette compagnie, t. XLV, in-4, p. 175 à 186.

II

L'abbé Étienne de Canaye naquit à Paris le 7 décembre 1694 [1]. Il était arrière-petit-neveu de l'helléniste Florent Chrestien, qui fut précepteur de Henri IV, et de Philippe de Canaye, sieur du Fresne, qui, après avoir servi de témoin à du Perron lors de sa conférence à Fontainebleau avec Philippe de Mornay, revint à la religion catholique [2]. Il était aussi de la même famille que le P. Canaye, ce jésuite qui figure dans la fameuse *Conversation du maréchal d'Hocquincourt*, attribuée à Saint-Évremond, et que Mazarin, le trouvant « adroit et bien intentionné », employa à diverses négociations [3].

Son père était Étienne Canaye, seigneur des Roches et autres lieux, reçu conseiller au Parlement de Paris le 29 janvier 1685, et mort le 19 janvier 1744, à l'âge de quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans. Il avait épousé, le 20 avril 1689, Marie-Anne Garnier, fille de Mathieu Garnier, président à mortier au Parlement de Metz, et de Marie-Anne Tronçon, dame de Chaumontel. De cette union, naquirent, entre autres enfants, Jacques-Étienne de Canaye, qui fut conseiller au Parlement, et notre abbé [4].

Celui-ci, s'étant destiné à l'état ecclésiastique, après avoir étudié chez les Jésuites, était allé faire sa théologie au séminaire de Saint-Magloire, dirigé par les Oratoriens. Mais comme son père voulait lui acheter une charge de conseiller-clerc au Parlement, il n'y consentit pas, et, pour couper court aux instances de sa famille, entra, en 1716, à l'Oratoire, où il espérait mener une vie studieuse et tranquille, et dont le P. de la Tour, son parent, était alors général. Il y reçut la prêtrise et y resta douze ans, se livrant avec ardeur à l'étude des lettres et de l'antiquité. Il fut même chargé d'enseigner la philosophie au collège de Juilly et, durant cinq années (de 1717 à 1722), s'acquitta de cette fonction avec la plus grande distinction [5]. En 1728, cédant aux sollicitations pressantes de ses proches, il quitta l'Oratoire, et, la même année, fut nommé membre de l'Académie des inscriptions.

1. C'est la date donnée par Joseph Dacier (*ibid.*). Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, et la *Grande Encyclopédie* disent le 7 septembre.

2. Les ancêtres de la famille Canaye les plus anciennement connus étaient une dynastie de riches teinturiers, alliés à la famille, aussi protestante, des Gobelin, dont notre célèbre manufacture de tapis tire son nom. Un endroit nommé le *lieu des Canayes* se trouvait sur la rivière de Bièvre, à côté de la maison des Gobelin. (Voir un article de A.-L. Lacordaire, directeur de la manufacture des Gobelins, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, année 1856, in-8, p. 491 et suiv.)

3. Voir Mazarin, *Lettres*, édit. d'Avenel, t. VIII, p. 490 et 750.

4. Bibliothèque nationale : Pièces originales, vol. 585, nos 191 à 208.

5. Ch. Hamel, *Histoire de Juilly*, Paris, 1868, in-12, p. 310.

Il paraît que, dans sa jeunesse, il avait vu Boileau et avait eu la hardiesse de lui exposer ses scrupules au sujet du Tasse, envers qui il le trouvait injuste. Plus tard, le comte de Lauragais [1] lui témoignant la même inquiétude, l'abbé lui dit : « Je vais vous répondre parfaitement en vous apprenant la réponse que me fit un jour Boileau à des questions à peu près semblables aux vôtres et que je lui adressais : « Quand j'ai lu, me dit-il, les poètes ita- « liens et votre Tasse, il ne me reste dans les oreilles que *dada* et « *dodo*; il me semble voir un enfant *à dada* demander à sa nour- « rice de faire *dodo*. C'est insupportable quand on aime l'harmonie « d'Homère et de Virgile [2]. » Eh bien! continua l'abbé de Canaye, Boileau ayant trouvé cette critique plaisante, chercha à la rendre raisonnable. Et voilà tout, mon enfant; c'est comme cela que nous sommes bâtis [3]. »

Rentré dans le monde, l'abbé de Canaye ne remplit aucune charge. Une fortune considérable lui permit de se livrer sans réserve à son goût pour l'étude, et il s'adonna à l'antiquité grecque avec une véritable passion. Mais soit nonchalance, soit indifférence pour la renommée, soit difficulté d'atteindre à la perfection entrevue, malgré l'étendue et la variété de ses connaissances, il n'a presque rien publié.

Le recueil de l'Académie des inscriptions contient de lui trois mémoires : l'un, qui fut lu dans les séances du 30 avril 1728 et du 14 janvier 1729, est consacré à l'Aréopage; un autre, du 16 février 1731, a pour sujet le philosophe Thalès; et le troisième, donné à la séance publique du 22 avril 1732, roule sur Anaximandre [4]. Dans la séance publique du 1er décembre 1751, il en lut un quatrième sur la manière d'étudier la philosophie ancienne. « Ce morceau, dit Grimm, fut trouvé très profondément réfléchi et encore plus vigoureusement écrit [5] ». Mais, pour des raisons qu'on ne nous a point fait connaître, l'auteur ne le laissa point imprimer [6].

L'abbé de Canaye passa la plus grande partie de sa longue existence aux environs de Paris, dans son château de Montreau-sur-Montreuil (sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois).

1. Le duc de Brancas, comte de Lauragais (1733-1824), est le personnage auquel Voltaire a dédié l'*Écossaise*; c'est lui qui paya 20 000 livres aux comédiens pour les faire consentir à débarrasser la scène des banquettes de spectateurs qui l'encombraient.

2. Boileau étant mort le 13 mars 1711, l'abbé de Canaye, né à la fin de 1694, devait être bien jeune quand il eut avec lui cet entretien.

3. *Lettres de L. B. Lauragais à madame* *** (la duchesse d'Urssel), Paris, 1802, in-8, p. 79 et 80.

4. On les trouve dans les *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions*, in-8, t. VII (1733), p. 174 à 200; t. X (1736), p. 1 à 20 et 20 à 35.

5. *Correspondance de Grimm*, édit. M. Tourneux, t. II, p. 117.

6. Pourtant il nous en est parvenu deux fragments, l'un dans le tome XLV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 180, et l'autre dans les *Œuvres posthumes* de d'Alembert, Paris, 1799, in-8, t. II, p. 415.

Il fréquentait les salons et les gens de lettres, qu'il aidait de ses encouragements et de ses conseils, autant que le lui permettait l'affection jalouse et ombrageuse de sa nièce, la marquise de Ménilglaise[1]. Celle-ci, pendant près de cinquante ans, tint sa maison, lui prodiguant, dit Dacier, les soins les plus assidus et les plus touchants, et lui épargnant l'obligation, pénible pour lui, de se mêler de ses affaires. La marquise avait un fils, le chevalier de Ménilglaise, qui, à la mort de son grand-oncle, était capitaine aux gardes françaises. Il avait été élevé sous les yeux de l'abbé, « formé par lui-même, nous apprend Dacier, et occupé sans cesse, ainsi que sa mère, à faire le bonheur d'un oncle qui, à son tour, ne s'occupait que du leur »[2].

Il est vrai que, si nous en croyons d'Alembert, la marquise gouvernait despotiquement son oncle et lui faisait un sort beaucoup moins digne d'envie que ne l'insinue la harangue académique de J. Dacier. « Je lui disais, il y a quelque temps, écrit-il, que j'avais été le recommander aux religieux de la Merci pour la rédemption des captifs. Il y en a à Maroc et à Tunis de moins esclaves que lui... Je mourrais de passer un jour comme il passe l'année[3]. »

Notre abbé était l'un des *chapelains* de Falconet, c'est-à-dire qu'au défaut de l'abbé Barthélemy, il faisait les honneurs du déjeuner que le médecin Falconet offrait chaque dimanche à un certain nombre de personnes versées dans les lettres et dans les sciences, et qu'on appelait la *Messe des gens de lettres*[4]. A ces

1. Cette dame était sans doute la femme de M. de Ménilglaise, capitaine de dragons du régiment de Mestre-de-camp, tué à Hoya, en Allemagne, en mars 1758 (voir les *Mémoires du duc de Luynes*, édit. Dussieux et Soullié, t. XVI, p. 401). De nos jours, pour obéir au vœu de son beau-père, le marquis de Droullin de Ménilglaise, M. de Godefroy ajouta à son nom celui de Ménilglaise : il a depuis légué par testament à la ville de Lille une très riche bibliothèque; la marquise sa femme est l'auteur de plusieurs ouvrages de piété.

2. Le chevalier de Ménilglaise a composé les paroles de deux opéras-comiques, dont la musique est de M. de la Borde, premier valet de chambre du roi, et qui n'eurent d'ailleurs aucun succès. L'un, *le Dormeur éveillé*, fut joué devant le roi à Fontainebleau en novembre 1764; le second, *les Amours de Gonesse*, fut donné à la Comédie-Italienne, le 8 mai 1765. (Voir la *Correspondance* de Grimm, t. VI, p. 125 et 302.) Il existe de lui un livre anonyme intitulé *Essais dramatiques à l'usage des théâtres de société*. S. l. n. d., in-8. C'est un recueil de neuf pièces imprimées séparément, parmi lesquelles cinq comédies en vers, en vers libres ou en prose, une tragédie bourgeoise, *les Réfugiés*, en cinq actes et en prose, et un drame, *Pauline*, en trois actes et en vers. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale (Yf. 604) fut offert par l'auteur à Mme de Grismondy, en 1778, avec cette dédicace autographe :

L'esprit doit juger les talents,
Les Grâces en fixer l'usage :
D'après des titres si constants,
Daignés agréer un ouvrage
Dont les succès les plus brillants
Dépendront de votre suffrage.
Le plus doux employ de mon tems
Est de vous en offrir l'hommage.

3. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 185 : Lettre du 14 avril 1753.

4. Em. Colombey, *Ruelles, salons et cabarets*, Paris, 1892, in-8, t. II, p. 70; Lauragais, *op. cit.*, p. 67. Camille Falconet (1671-1762) était fils du médecin lyonnais, ami de Guy Patin; il fut lié avec Malebranche, Fontenelle et surtout avec Lacurne de Sainte-Palaye.

réunions prenaient part des gens graves et d'un goût sévère, comme le maître de la maison, et qui avaient connu les survivants du grand siècle. On y voyait, par exemple, un certain Vatard, qui était été l'ami et le copiste de Boileau, et le médecin Combalusier, qui savait par cœur Horace et possédait à fond Quintilien. C'est à peine si quelques jeunes gens, comme d'Alembert et Lauragais, y étaient admis. « C'était, dit celui-ci, une société savante, spirituelle, mais sévère; il n'y avait guère que d'Alembert, auquel, en qualité de grand géomètre, on permettait d'être gai comme pinson : il faisait donc exception; encore ce bon et aimable d'Alembert avait-il besoin quelquefois de mettre l'abondance de sa gaieté sous la protection de la prudence de l'abbé de Canaye. Celui-ci avait passé sa vie avec Mlle Le Couvreur, Baron et Regnard [1]; il aimait la plaisanterie et disait à la compagnie : « Laissez donc rire d'Alembert; laissez-nous écouter ses fagots. » Et l'abbé de Canaye jouait alors avec M. d'Alembert comme un vieux singe avec un jeune chat [2]. »

L'abbé de Canaye « fut frappé, vers le milieu de l'année 1781, d'une attaque d'apoplexie qui l'avertit qu'il approchait du terme; mais aussi philosophe dans la pratique que dans les principes, il n'en fut point ébranlé; sa sérénité et sa gaieté n'en furent pas même sensiblement altérées : on le vit, dès qu'il fut un peu rétabli, se livrer à ses occupations et à ses amusements ordinaires, avec le même attrait et le même plaisir qu'avant d'avoir essuyé ce funeste accident. Une nouvelle attaque plus cruelle, accompagnée d'une paralysie sur le larynx, l'enleva le 12 mars 1782, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge [3]. »

III

On trouve dans les lettres de Mme du Deffand et de d'Alembert quelques traits qui permettent d'établir avec certitude l'intimité de celui-ci et de l'abbé de Canaye.

Le géomètre écrit à son amie : « Savez-vous bien que l'abbé de Canaye, à qui j'ai lu quelques-unes de vos lettres, raffole de vous, de votre esprit et de votre manière de penser? Cela est au point que je ne désespère pas de l'engager à vous voir, et je puis vous assurer que ce serait bientôt fait sans les obstacles presque insurmontables que son genre de vie y mettra toujours [4]. »

1. Regnard est mort en 1709. Si Lauragais ne fait pas ici une confusion, l'abbé de Canaye était précoce.
2. Lauragais, *op. cit.*, p. 78 à 80.
3. J. Dacier, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLV, p. 185.
4. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 180 : Lettre du 10 mars 1753.

Ces derniers mots, on le devine, font allusion à la tutelle ombrageuse de Mme de Ménilglaise. Mme du Deffand répondit à d'Alembert : « Si vous avez jamais entendu parler du greffier de Vaugirard, faites-m'en l'application. Vous vous avisez de me dire que vous avez fait voir de mes lettres à l'abbé de Canaye et qu'il en a été content. Comment voulez-vous que je continue à vous écrire? Cela me dérange l'imagination. Mais comme vous ne lui montrerez pas ma lettre, si vous trouvez qu'elle n'en vaut pas la peine, je me dis qu'il ne verra pas celle-ci, et cela me met à mon aise. Je serai ravie si vous pouvez engager cet abbé à faire connaissance avec moi; mais vous n'en viendrez pas à bout : il en sera tout au plus comme de Diderot, qui en a eu assez d'une visite : je n'ai point d'atomes accrochants... Travaillez de votre mieux auprès de l'abbé de Canaye pour l'engager à faire connaissance avec moi : je ne sais d'où vient que sa nièce et lui m'ont toujours donné l'idée de *Thérèse philosophe* [1]. Vous ne connaissez peut-être pas ce livre-là : si vous vous en informez, n'allez pas dire que c'est parce que je vous en parle [2]. »

D'Alembert revient encore sur ce sujet : « L'abbé de Canaye, écrit-il, trouve que vous ne ressemblez point du tout au greffier de Vaugirard; il est enchanté de vos lettres et de votre manière d'envisager et de rendre tout : et, en vérité, il faudrait qu'il fût bien difficile... J'attends avec impatience le mois de juin, où vous m'annoncez votre retour. Je serais enchanté de vous mener l'abbé; mais je doute qu'il puisse obtenir un congé de Thérèse philosophe [3]. »

Et, quelques mois plus tard (21 octobre 1753), d'Alembert écrivait encore à la marquise : « Je meurs d'envie de vous revoir et je ne verrai guère cet hiver que vous et l'abbé de Canaye [4]. »

De plus, il a proclamé publiquement qu'il profitait des entretiens du docte abbé. En effet, il lui a dédié son *Essai sur la société des gens de lettres et des grands* : « Recevez, lui disait-il, ce fruit de nos conversations philosophiques, qui vous appartient comme à moi. Je ne puis mieux l'adresser qu'à vous, dont l'exemple prouve si

1. N'ayant pas lu, et pour cause, *Thérèse philosophe*, je ne vois pas ce qui, dans l'abbé de Canaye et sa nièce, pouvait faire penser à ce livre, que son obscénité a fait reléguer dans l'*enfer* de la Bibliothèque nationale. Selon l'avocat Barbier, ce livre, attribué à Diderot, à Montigny et au marquis d'Argens, est charmant et très bien écrit; Grimm nous dit, au contraire, qu'il est « écrit sans goût, sans décence, sans sel, sans logique, sans style » (*Correspondance*, t. I, p. 255).

2. *Correspondance complète de Mme du Deffand*, éd. de Lescure, Paris, 1865, in-8, t. I, p. 169 et 70 : Lettre du 22 mars 1753.

3. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 185 : Lettre du 14 avril 1753. Néanmoins, d'Alembert vint à bout de son entreprise, car une lettre de lui (*ibid.*, p. 151) nous montre l'abbé en relations avec Mme du Deffand vers le mois de novembre 1753. Mais j'ignore combien de temps durèrent ces relations.

4. *Correspondance complète de Mme du Deffand*, édit. de Lescure, t. I, p. 182.

bien qu'on peut vivre heureux sans les grands, et dont le commerce fait sentir combien il est facile de s'en passer. »

Mais rien ne saurait, mieux que la lettre suivante, montrer le degré d'intimité où étaient d'Alembert et l'abbé de Canaye, et l'autorité que celui-ci avait prise sur l'ami de Mme du Deffand. Aussi la reproduisons-nous intégralement.

En 1762, Catherine II ayant proposé à d'Alembert de se charger de l'éducation de son fils, le philosophe refusa cette position si enviée. L'impératrice revint à la charge, offrant à l'ancien associé de Diderot de lui constituer en France un revenu de cent mille livres de rente et de lui donner à Saint-Pétersbourg un hôtel auquel seraient attachées toutes les immunités dont jouissent les ambassadeurs; de plus, elle lui assurait le moyen de terminer en Russie l'*Encyclopédie*, dont la publication était alors interrompue [1]. D'Alembert, singulièrement perplexe, demanda conseil à l'abbé de Canaye. C'est à cette occasion que celui-ci lui écrivit la lettre suivante [2].

« En attendant, mon cher et infiniment cher ami, que nous puissions causer ensemble, à tête bien reposée, sur la plus sérieuse, la plus importante et la plus délicate affaire de votre vie, voici les premières réflexions que me fournit mon extrême tendresse pour vous.

Je commence par mettre d'un côté tous les avantages qu'on vous propose, qui sont, je l'avoue, très capables de déterminer à accepter, et, de l'autre, les inconvénients inséparablement attachés aux belles et très belles choses qu'on vous offre. Il n'est pas douteux que cent mille livres de rente bien solidement assurées, une très grande maison, beaucoup d'honneurs [3], et surtout la certitude infiniment flatteuse de tenir, dans l'estime d'une souveraine plus illustre par la grandeur de son âme que par son rang, une place qui doit satisfaire pleinement la plus insatiable avidité [4], il est, dis-je, très certain qu'un si brillant point de vue peut ébranler l'âme la plus forte, surtout quand on a lieu d'espérer que de pareils avantages seront un jour couronnés par la gloire d'avoir donné au plus vaste empire du monde un souverain digne de commander.

Nul doute, par conséquent, sur la grandeur des avantages; mais peut-on dire la même chose sur leur solidité?

La Russie est le pays du monde le plus en proie aux révolutions; nous ne sommes point obligés, pour nous en convaincre, d'aller nous

1. Grimm, *Correspondance*, t. V, p. 198 à 200.
2. Nous la reproduisons d'après le texte des *Œuvres posthumes* de d'Alembert, t. I, p. 468 à 471. Dans les *Œuvres et correspondances inédites de d'Alembert* (Paris, 1887, in-8, p. 209 à 212), M. Ch. Henry en a donné un texte un peu différent, dont nous signalons les principales variantes.
3. Henry : *d'honneur*.
4. Henry : *vanité*.

perdre dans la durée ténébreuse de cette vaste monarchie; l'événement qui vient de placer sur le trône celle qui veut, à quelque prix que ce soit, vous combler de biens et de gloire, est le troisième de cette espèce, et peut-être ne sera pas le dernier [1]. Je ne vous en dirai pas davantage, parce que je crois qu'avoir montré cet avenir très possible, c'est avoir tout dit à un homme tel que vous.

Je finis par une réflexion que vos ennemis ne se pressent (M. Ch. Henry imprime avec raison : *priveront*) pas de vous faire faire : c'est que n'ayant pas cédé aux instances infiniment honorables d'une impératrice mille fois plus élevée par la grandeur de son âme que par sa place, tant qu'elle n'a appelé à son secours que votre philosophie, vous vous rendiez à des offres qui n'ont jamais triomphé que des âmes vaines et intéressées.

Vraiment, je crois bien que tout ce qui vous environne criera à l'extravagance, si vous avez l'héroïsme ou plutôt la sagesse de résister; car, encore une fois, le risque est affreux. Voilà en somme, et très imparfaitement, ce que mon extrême amitié me dicte assez mal en ordre; mais le sentiment n'est pas didactique, et heureusement je parle à quelqu'un qui est fait plus que personne pour entendre à demi-mot. Développez avec vous-même ce dont je n'ai fait ici que jeter le germe, et qui se réduit à ces quatre mots : rien n'est plus beau, mais rien n'est moins sûr; je ne cède qu'à l'argent et à l'étalage, après avoir tenu bon contre les seules prières. Je ne pouvais soutenir le climat tant qu'on n'a point parlé de fortune, et tout à coup ce même climat n'a plus rien qui m'épouvante. A qui dois-je un si grand changement? A cent mille livres de rente, à beaucoup de valets, etc.

Voilà, mon cher ami, ce que mon extrême amitié pour vous m'a dicté; il ne s'agit pas moins pour vous, dans les circonstances présentes, que d'être ou un homme paré des livrées infidèles du bonheur, ou un homme très réellement le plus malheureux. Adieu, mon cher, très cher et plus que je ne puis vous le dire; nous comptons aller incessamment à Paris, où [2] nous discuterons tout à notre aise la situation la plus heureuse [3] où vous puissiez vous trouver. Madame pense comme moi, et vous le dira beaucoup mieux [4]. *Vale et me ama.* »

A Montreau, ce 31 janvier 1763 [5].

IV

Le fond du caractère de l'abbé de Canaye était, plus encore que l'horreur de ce qui aurait pu troubler le calme et la sérénité de sa

1. Henry : *la* troisième de cette espèce, et peut-être ne sera-ce pas *la dernière*.
2. Henry : *et*.
3. Henry : *hasardeuse*.
4. D'après ce qui a été dit plus haut, il est évident qu'il s'agit de la nièce de l'abbé; c'est donc à tort que M. Ch. Henry suppose que cette phrase semble révéler un « ménage illicite ».
5. Au lieu de ces mots : *Vale*, etc., M. Ch. Henry imprime : « Venez, mon ami, à Montreau. » Cette leçon nous paraît peu naturelle; elle est même en contradiction avec l'avant-dernière phrase de la lettre.

vie, le dédain absolu des supériorités de convention, des sentiments affectés, des réputations surfaites et des vanités prétentieuses.

Quand, gémissant de voir les trésors de son esprit et de son érudition perdus pour le public, et attribuant à la paresse son indifférence pour la gloire littéraire, ses amis l'exhortaient à écrire, il répondait : « Je veux toujours rester dans la foule. En littérature, comme au théâtre, le plaisir est rarement pour les acteurs. » Il ne faisait pas autrement cas de sa noblesse. Un jour, paraît-il, que, remarquant diverses armoiries peintes dans la chapelle de son château de Montreau, un visiteur lui demanda quelles étaient les siennes, il dut, pour le satisfaire, regarder son cachet, et il lui dit que c'était la première fois qu'il songeait à s'en informer.

Il était resté toute sa vie un grand enfant espiègle et malicieux. « Il a près de soixante ans, disait de lui d'Alembert, et il est fou à lier. » Son grand-oncle, Florent Chrestien, avait laissé des corrections et des remarques sur tous les auteurs grecs, écrites sur des bouts de papier qu'il jetait, au fur et à mesure qu'ils étaient remplis, dans un tonneau. A sa mort, ce tonneau resta abandonné mais intact dans le coin d'un cabinet jusqu'au jour où le jeune Étienne de Canaye le découvrit et s'amusa avec ses frères à déchiqueter et à brûler ces bouts de papier. Le tonneau, comme on peut croire, fut bientôt vide, et l'abbé de Canaye, racontait Mercier de Saint-Léger, à quatre-vingts ans, riait encore aux éclats de cette espièglerie, et quoiqu'il aimât lui-même le grec avec passion et qu'il sût Homère par cœur, il était peu touché du tort qu'il avait fait aux lettres, et pensait uniquement au plaisir qu'il avait eu à gaspiller ces richesses [1].

« Son esprit, dit Dacier, réunissait, par un accord singulier, la naïveté et la finesse, la légèreté et la profondeur, l'enjouement et la solidité, la grâce et la force... Habile à saisir le ridicule, il n'eût tenu qu'à lui de se faire craindre; il préférait de se faire aimer. Cette arme dangereuse ne l'était point entre ses mains : quelquefois malin, jamais caustique ni méchant, il se bornait à employer cette plaisanterie douce, aimable, qui avertit les autres de se tenir sur leurs gardes, les atteint sans les blesser, les contraint de faire valoir leurs avantages, de cacher leurs défauts ou du moins de sourire à leur défaite. Il traitait les prétentions avec moins de

1. *Magasin encyclopédique* de Millin, 1799, t. II, p. 179. — Cette destruction des notes de Florent Chrestien est, à la vérité, mise par Dacier sur le compte de la négligence d'un valet; mais la version de l'abbé de Saint-Léger s'accorde bien mieux avec les autres anecdotes qu'on rapporte sur l'abbé de Canaye. Dacier dit aussi que l'abbé tenait ces notes de sa marraine, Mme de la Guerche, petite-fille de Florent Chrestien.

ménagement et se permettait quelquefois de tendre des pièges à la vanité pour lui arracher des aveux qui la montraient dans sa nudité et par conséquent dans sa laideur [1]. »

Diderot va plus loin et accuse l'abbé de méchanceté. « Ce plaisant abbé de Canaye, dit-il, fit une petite satire bien amère et bien gaie des petits dialogues de son ami Rémond de Saint-Mard [2]. Celui-ci, qui ignorait que l'abbé fût l'auteur de la satire, se plaignit un jour de cette malice à une de leurs communes amies. Tandis que Saint-Mard, qui avait la peau tendre, se lamentait outre mesure d'une piqûre d'épingle, l'abbé, placé derrière lui en face de la dame, s'avouait auteur de la satire, et se moquait de son ami en tirant la langue. Les uns disaient que le procédé de l'abbé était malhonnête; d'autres n'y voyaient qu'une espièglerie. Cette question de morale fut portée au tribunal de l'érudit abbé Fénel [3], dont on ne put jamais obtenir d'autre décision, sinon que c'était un usage, chez les anciens Gaulois, de tirer la langue... Que conclurez-vous de là? Que l'abbé de Canaye était un méchant? Je le crois. Que l'autre abbé était un sot? Je le nie. C'était un homme qui avait consommé ses yeux et sa vie à des recherches d'érudition, et qui ne voyait rien dans ce monde de quelque importance en comparaison de la restitution d'un passage ou de la découverte d'un ancien usage [4].... »

Mais il est probable qu'en se montrant aussi sévère sur le compte de l'abbé de Canaye, Diderot lui en voulait de s'être moqué des accès d'enthousiasme exubérant dont il était coutumier. « J'étais un jour, raconte-t-il lui-même, à l'Opéra entre l'abbé de Canaye, que vous connaissez [5], et un certain Montbron [6], auteur de quelques brochures où l'on trouve beaucoup de fiel et peu, très peu de talent. Je venais d'entendre un morceau pathétique dont les paroles et la musique m'avaient transporté. Alors nous ne connaissions pas Pergolèse, et Lulli était un homme sublime pour nous. Dans le transport de mon ivresse, je saisis mon voisin

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLV, p. 184.

2. J'ignore si cette satire a été publiée. L'ouvrage de Rémond de Saint-Mard (mort en 1757) est intitulé *Nouveaux dialogues des dieux* (1711), ou *l'Eloge des plaisirs* (1714).

3. L'abbé Fénel (1695-1753), membre de l'Académie des inscriptions, est l'auteur d'un *Plan de la religion et des dogmes des anciens Gaulois*.

4. Diderot, satire I, *Sur les caractères et les mots de caractère*, dans les *Œuvres* de Diderot, éd. Assézat et M. Tourneux, t. VI, p. 307.

5. Ici, Diderot s'adresse à Naigeon. Si nous en croyons Diderot, l'abbé de Canaye était assidu à l'Opéra. Il fait, en effet, dire au personnage principal de son *Neveu de Rameau* : « ... Mais voyez un peu l'heure qu'il est, car il faut que j'aille à l'Opéra... — Mais il est cinq heures et demie, j'entends la cloche qui sonne les *vêpres de l'abbé de Canaye* et les miennes. Adieu, monsieur le philosophe... » (*le Neveu de Rameau*, édit. M. Tourneux, Paris, 1884, in-8, p. 178 et 179).

6. Fougeret de Montbron, mort en 1761. On a de lui *la Henriade travestie* (1745, in-12), *le Cosmopolite ou le citoyen du monde* (1750, in-12), *la Capitale des Gaules ou la Nouvelle Babylone* (1759), in-12, etc.

Montbron par le bras, et lui dis : « Convenez, monsieur, que cela est beau. » L'homme au teint jaune, aux sourcils noirs et touffus, à l'œil féroce et couvert, me répond : « Je ne sens pas cela. — Vous ne sentez pas cela? — Non, j'ai le cœur velu... » Je frissonne; je m'éloigne du tigre à deux pieds, je m'approche de l'abbé de Canaye, et lui adressant la parole : « Monsieur l'abbé, ce morceau qu'on vient de chanter, comment vous a-t-il paru? » L'abbé me répondit froidement et avec dédain : « Mais assez bien, pas mal. — Et vous connaissez quelque chose de mieux? — D'infiniment mieux. — Qu'est-ce donc? — Certains vers qu'on a faits sur ce pauvre abbé Pellegrin :

Sa culotte attachée avec une ficelle
Laisse voir par cent trous un... plus noir qu'icelle.

C'est là ce qui est beau [1]. »

On devine après cela en quelle estime Diderot pouvait tenir l'abbé de Canaye.

Autant que nous en pouvons juger par les courts mémoires qu'il nous a laissés, l'abbé de Canaye était un esprit judicieux et bien pondéré, dont les recherches témoignent une rare sagacité et un véritable sens philosophique. Il exprime ses idées avec ordre, force et clarté, et dans un style ferme et net, où l'on reconnaît un goût sûr et délicat. Nul doute que s'il eût voulu s'en donner la peine, il eût été capable d'écrire, sinon une œuvre de premier ordre, du moins un de ces ouvrages qui comptent et dont les chefs-d'œuvre eux-mêmes ne font pas complètement oublier le mérite et la beauté.

Du reste, les fragments que nous en allons transcrire, permettront de se faire une idée plus juste de son genre d'esprit. Il s'agit de la difficulté et de l'incertitude de l'histoire de la philosophie ancienne :

... Si les faits qui paraissent le moins capables d'altération parviennent rarement jusqu'à nous sans acquérir ou perdre quelque chose entre les mains de ceux qui se chargent de nous les transmettre, quel fond peut-on faire sur l'histoire éparse çà et là d'opinions philosophiques peu intéressantes pour le gros des hommes? ténébreuses même dans leurs inventeurs, susceptibles par conséquent d'interpréta-

1. Diderot, *op. citat.*, t. VI, p. 305. — L'abbé Pellegrin (1663-1745), auteur de tragédies, d'opéras, etc. C'est sur lui qu'on fit cette épigramme :

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Il dîne de l'autel et soupe du théâtre.

tions différentes, toujours saisies et toujours rendues relativement à la mesure d'intelligence, ou de l'historien qui les rapporte, ou au moins de ceux qui lui servent de garants? Qu'un homme, en effet, dont on raconte de grandes choses, ait existé ou non, qu'une bataille d'où dépendait la destinée de tout un peuple ait été gagnée ou perdue, qu'une nation entière soit sortie triomphante ou assujettie d'une guerre avec ses voisins, il paraît facile de s'assurer de ces sortes d'événements. Leur extrême simplicité d'une part, leur grande importance de l'autre, semblent en garantir la certitude, et si les circonstances qui les accompagnent sont susceptibles de quelques légères variations, au moins croit-on pouvoir compter que leur célébrité, quant à l'essentiel, saura les mettre également à couvert de l'ignorance et de l'oubli.

Cependant, qu'on étudie, je ne dis pas ces siècles malheureux qui n'ont à vous offrir que des débris échappés au naufrage de tous les faits; mais qu'on lise avec attention les histoires les plus constantes, qu'on examine scrupuleusement les événements qui y jouent, si j'ose m'exprimer ainsi, le plus grand rôle, combien en trouvera-t-on peu qui puissent soutenir une critique sévère? et ne conviendra-t-on pas que dans les temps les plus tranquilles, la plus grande partie des faits se perd pour nous sans ressources dans les préjugés, l'ignorance et la mauvaise foi de ceux qui s'attachent à les recueillir?

Mais s'il est difficile de savoir au juste comment s'est passée une action d'importance et d'éclat, si une sage défiance est bien placée même à l'égard de celles dont tout conspire à assurer la mémoire, quel jugement devons-nous porter de ces histoires où l'on se pique de nous rendre un compte exact de ce qu'ont pensé des hommes séparés de nous par des milliers d'années, et de l'historien même par plusieurs siècles; et le moyen de démêler entre des opinions très souvent contradictoires, celle qu'a tenue précisément un philosophe abstrait, souvent peu d'accord avec lui-même, et à qui on peut faire dire, sans crainte d'être démenti, ce qu'on aurait dit à sa place, c'est-à-dire ce qu'on voudrait qu'il eût dit? Telle est la situation de quiconque voudra donner l'histoire des anciens philosophes. Éternellement occupé à concilier entre elles les traditions de l'historien et les principes du philosophe avec eux-mêmes, quelle peine n'aura-t-il pas à former un corps de doctrine dont toutes les parties se correspondent exactement, une hypothèse dans laquelle les conséquences bien tirées s'enchaînent naturellement avec les principes? Et s'il est assez heureux pour y réussir, qu'il sache alors que ce système est son ouvrage, et non pas celui du philosophe à qui, par bienséance, il est obligé d'en faire honneur... [1]. »

1. *Recherches sur le philosophe Thalès* (1731), dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X, p. 10 à 12.

L'abbé de Canaye revenait encore sur le même sujet dans le mémoire qu'il ne voulut pas livrer à l'impression :

« Qu'on s'imagine un édifice immense, dont les proportions parfaitement exactes offrent, au spectateur le plus difficile et le mieux instruit, ce que la symétrie a de plus régulier, la richesse des ornements de plus magnifique, le bel ensemble, de plus parfait; qu'on suppose que tout à coup toutes les parties de cet édifice s'ébranlent, se détruisent et s'écroulent, et qu'il soit question, après bien des siècles, de tirer du chaos de ces ruines, je ne dis pas quelques morceaux mieux conservés que les autres, mais l'édifice lui-même tel qu'il était quand il faisait l'orgueil de l'architecte et l'étonnement de tous les yeux; qu'on emploie à cet ouvrage les mains les plus savantes, mais dirigées par des vues particulières : que résultera-t-il de tant d'efforts réunis? Un assemblage bizarre, sinon aussi informe que celui des décombres mêmes, du moins aussi peu propre qu'elles à retracer l'ancienne ordonnance et le génie du premier auteur. Voilà l'image de l'ancienne philosophie, avec cette différence qu'il est peu vraisemblable que ces hommes qui, tout nés qu'ils étaient pour donner le ton à leur siècle, fussent parvenus à une connaissance de la vérité assez complète pour avoir pu construire un système où rien ne se démentît, et dont toutes les parties fussent tellement arrangées, que chacune d'elles pût concourir, autant par elle-même que par son rapport avec les autres, à former un ensemble aussi capable de satisfaire l'esprit que l'édifice dont nous venons de parler l'était de charmer les yeux.

Tout se réduit donc à savoir non ce que les anciens philosophes ont dû penser, non pas même ce qu'ils ont pensé réellement, mais ce qu'on peut raisonnablement croire qu'ils ont pensé, sur la foi de ceux qui ont bien voulu nous l'apprendre, et qui, peut-être, nous ont moins transmis les opinions dont ils nous annoncent l'histoire, que celles dont ils étaient eux-mêmes prévenus... [1]. »

V

Mais il est temps de revenir à l'anecdote racontée par Mercier de Saint-Léger. Aussi bien notre digression, trop longue peut-être, sur l'abbé de Canaye, n'avait d'autre but que de nous mettre à même d'en discuter l'autorité.

1. Mémoire lu le 1er décembre 1751, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLV, p. 180. — Notons aussi ce passage d'autant plus remarquable que Montesquieu n'avait pas encore mis en lumière l'influence du climat sur les caractères et sur les mœurs : « Comme les opinions de l'esprit sont liées dans tous les hommes avec ce qui a quelque rapport à eux, il n'est guère possible de savoir exactement ce qu'ils ont pensé sans être au fait de ce qui a pu contribuer en quelque chose à déterminer leurs idées. Or tout y contribue, le climat, l'éducation, la société dans laquelle on vit, le personnage qu'on y fait; et si chacune de ces circonstances prise séparément ne décide pas en entier du caractère de nos pensées, au moins n'en est-il aucune qui ne concoure à le former. » (*Recherches sur Thalès* (1731), dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X, p. 2.)

D'après ce que nous venons de voir, cette anecdote n'a rien qui choque la vraisemblance. Le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, avec toutes ses qualités, n'est pas au-dessus du talent et du mérite de l'abbé de Canaye. Il est vrai que nous ignorons quelles étaient ses doctrines philosophiques : nous ne savons s'il était cartésien comme la plupart de ses anciens confrères de l'Oratoire, ou si son esprit indépendant avait répudié la tradition dans laquelle il avait été élevé, pour embrasser le sensualisme dont le *Discours* est tout imprégné. Mais il n'est point ici question du fond de l'ouvrage ni des idées qui y sont exposées; il s'agit seulement de la distribution des matières, de certaines suppressions et autres modifications de détail, et surtout du style et de l'expression.

Or, à ce point de vue, le récit de l'abbé de Saint-Léger est très vraisemblable. En 1751, d'Alembert était jeune encore. Bien que sa réputation de savant et de géomètre fût déjà considérable, il n'était cependant pas connu dans le monde des lettres. Il est donc infiniment probable qu'avant de publier un écrit aussi important que ce *Discours préliminaire*, il le soumit à l'examen de ses amis. Et, parmi eux, à qui devait-il s'adresser de préférence, sinon à l'abbé de Canaye? De la part de ce critique qui lui témoignait une affection si profonde et qui avait pour son propre compte abdiqué toute prétention au métier d'auteur, il n'avait pas à redouter les inconvénients qu'il y a toujours à réclamer les services de ses rivaux, car la camaraderie littéraire ou philosophique n'exclut pas les mesquines jalousies ni les calculs intéressés.

L'abbé de Canaye, qui était un homme de goût, n'a-t-il rien pu trouver à reprendre dans l'œuvre de son ami? et, dans ce cas, n'a-t-il pas usé de l'ascendant que lui donnaient son âge et son affection, pour lui conseiller et au besoin pour lui imposer des modifications et des remaniements?

Mais d'un autre côté, il faut bien avouer que le style du *Discours préliminaire* n'est pas sensiblement différent de celui des autres ouvrages de d'Alembert, et rien, ce semble, n'y trahit une main étrangère. De plus, le témoignage de Mme de Ménilglaise, unique garantie du récit de Mercier de Saint-Léger, n'est-il pas sujet à caution? Cette nièce, qui tenait pour ainsi dire son oncle en chartre privée, n'a-t-elle pas, comme il arrive en pareil cas, fini par se brouiller avec les amis du vieillard, dont elle redoutait l'influence rivale de la sienne, et n'avait-elle pas lieu, en particulier, d'en vouloir à d'Alembert? S'il en était ainsi, son témoignage serait de nulle valeur.

De plus, dans les *Œuvres posthumes* de d'Alembert, on trouve

un fragment du mémoire de l'abbé de Canaye sur l'histoire de la philosophie ancienne, qui est un éloge pompeux du *Discours préliminaire* et de d'Alembert, son auteur : « Qu'on me permette de renvoyer sur cet article à la préface de l'*Encyclopédie*, morceau que la postérité enviera à notre siècle, et qui prouvera d'âge en âge que le véritable homme de génie est fait pour s'assujettir tous les genres, qu'il peut être à la fois grand homme de lettres, géomètre sublime, philosophe profond, et joindre encore à ces qualités si rarement réunies [1], le talent de les embellir par tout ce que l'imagination et le style peuvent avoir de noblesse, de force, de justesse et d'agrément.

« Ce petit écart offensera sans doute celui dont je parle; mais il m'en aurait trop coûté pour sacrifier à sa modestie le plaisir que j'ai à lui rendre justice, et l'amitié la plus délicate n'a point à se contraindre quand ce qu'elle peut dire de plus flatteur lui est dicté par la voix publique [2]. »

De prime abord, il semblerait que ces paroles de l'abbé de Canaye dussent trancher la question. Pourtant il n'en est rien. Quand même la part de l'abbé de Canaye dans la composition du *Discours* eût encore été plus grande qu'il ne ressort du récit de sa nièce, il n'aurait pas pu, je ne dis pas la revendiquer, mais ne pas faire semblant de croire que d'Alembert en fût l'auteur. De plus, il n'aurait pas pu, ce semble, sans forfaire à l'amitié, se dispenser de le louer publiquement. C'est, en effet, dans la séance solennelle du 1er décembre 1751 que l'abbé lut le mémoire en question, c'est-à-dire peu de temps après l'apparition du premier volume de l'*Encyclopédie* et alors que le *Discours préliminaire* obtenait les suffrages mêmes des adversaires du parti philosophique. Or, on le savait intimement lié avec d'Alembert, et il eût certainement paru étrange qu'il ne saisît pas avidement l'occasion de féliciter son ami du succès prodigieux qu'il obtenait. Les paroles qu'il prononça en cette circonstance ne prouveraient donc point qu'il n'a pas contribué pour sa bonne part au mérite et au succès de l'œuvre [3].

En résumé, jusqu'à plus ample informé, il n'y a pas de raison

1. Le texte de d'Alembert donne le mot *vraies*, qui me paraît moins satisfaisant.
2. Dans les *Œuvres posthumes* de d'Alembert, t. II, p. 415.
3. Palissot est du même avis, mais pour un autre motif : « Il n'était plus temps, dit-il, de disputer à d'Alembert une préface qui avait paru sous son nom du consentement de l'abbé de Canaye lui-même; mais celui-ci n'éprouvait-il pas un secret plaisir à louer son propre ouvrage, et à se payer, en quelque sorte par ses mains, du sacrifice qu'il en avait fait? Ce petit manège d'orgueil s'alliait très bien à l'esprit philosophique du temps; et l'on n'ignore pas qu'il était peu de jouissances plus familières à nos philosophes, et qui eussent plus d'attrait pour eux que le plaisir de se louer eux-mêmes. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*, Paris, 1803, in-8, t. I, p. 11, note.)

suffisante pour enlever à d'Alembert, sur l'unique témoignage de Mme de Ménilglaise, la gloire que lui a value le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*. Néanmoins, rien non plus n'autorise à s'inscrire en faux contre ce témoignage et à lui refuser toute probabilité. Peut-être, en le rappelant, aurons-nous provoqué de nouvelles recherches qui permettront de jeter sur cette question une lumière plus complète.

CH. URBAIN.

BARBEY D'AUREVILLY
RÉDACTEUR AU « JOURNAL DES DÉBATS »

Jusqu'à ce jour toutes les biographies de Barbey d'Aurevilly et les études dont sa personne et son œuvre ont été l'objet sont demeurées muettes sur la première période de sa vie et ne sont guère mieux informées sur la seconde. Entre l'élégie juvénile qu'il dédiait en 1825 *aux Héros des Thermopyles* et *l'Amour impossible* (1841), il y a une lacune de seize ans, et il ne semble pas qu'il ait jamais révélé à ses familiers l'emploi de ce *grande mortalis aevi spatium* durant lequel on le voit seulement coopérer à l'unique numéro de la *Revue de Caen* (30 octobre 1832) et à des feuilles ministérielles ou mondaines, telles que *le Nouvelliste* ou *la Sylphide*. Tant que ses exécuteurs testamentaires n'auront point mis au jour le *Memorandum* de 1836, annoncé par M. Charles Buet [1], et sa correspondance intégrale avec Trébutien, nous en serons sur ce point réduits à des conjectures ou à de vagues indices.

Quel que soit le motif pour lequel il a si tardivement pris rang dans les lettres, il est certain que l'apprentissage lui fut rude et qu'il connut toutes les amertumes réservées aux débutants. C'est ainsi qu'il lui fallut essuyer les rebuffades de Buloz, à propos de son *Brummel*, et se plier au bon plaisir d'Armand Bertin lors de son court passage au *Journal des Débats*. Les deux lettres offertes aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire* ont trait à ces épisodes ignorés.

Sur les feuillets de garde et sur les marges d'un exemplaire du *Dandysme* imprimé par ses soins et à ses frais, Trébutien avait, en l'honneur de Mme Astoud-Trolley, transcrit les passages les plus importants des lettres de l'auteur relatives à ce livre, et cet exemplaire s'est vendu à de hauts prix aux ventes de Burty et de Kaulek entre les mains de qui il avait successivement passé. M. Charles Buet a déjà publié sur une copie d'une autre provenance l'une de ces lettres, et non la moins curieuse, où Barbey décrivait à Trébutien son installation à la villa Beauséjour aux portes de Passy; mais il n'a point donné celle où il lui faisait part de la déconvenue que lui réservait l'autocrate de la *Revue des*

1. *J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs*, Albert Savine, 1891, in-12.

Deux Mondes et où il plaidait les circonstances atténuantes des désordres plus ou moins imaginaires auxquels il avait demandé l'oubli de cette mortification.

2 août 1844.

Mon cher Trébutien, je vous écris pour me rasséréner. Je viens d'éprouver — à l'instant même — ce qu'est la sottise humaine. Je vous avais écrit que Buloz m'avait fait demander mon *Brummel* pour sa *Revue des Deux Mondes*. C'était une affaire arrangée, quasi faite. J'étais assez sûr, — moi et mes amis, — de la valeur de mon travail pour n'avoir aucune inquiétude. Eh bien, ma sécurité avait tort! Buloz n'a pas *osé* insérer une étude, coupable de trop d'originalité. Il a parlé de mon talent, m'a demandé un roman, m'a dit qu'il imprimerait tout ce que je voudrais sur l'histoire politique de l'Angleterre, enfin s'est *prosterné pour me refuser*, mais m'a refusé. Voilà, mon ami.

Buloz a eu tort de toutes les façons, — tort pour l'article auquel, malgré son sens ordinaire, il n'a rien compris du tout, — tort au point de vue des intérêts de sa *Revue* qui devient affreusement *galette de pain bis* et qui aurait grand besoin d'une série d'articles moins lourds de forme et moins vulgaires que ceux qu'on y lit tous les jours.

J'avoue que ce refus *collet monté* de la prude littéraire qui s'appelle Buloz m'a cruellement contrarié pour cent raisons : mes amis auxquels mon travail avait plu en avaient fait beaucoup de bruit; juges plus compétents que Buloz lui-même (quelques-uns appartiennent à la rédaction de la *Revue des Deux Mondes*), ils ont été plus étonnés que moi de ce refus, après une demande *positive* et directe. L'article avait donc été annoncé et il n'en est rien. C'est ridicule et contrariant. Puis c'était un début dans la *Revue*, une position prise; c'est à recommencer.

Demain je proposerai à M. Bertin de prendre l'article et de le publier en plusieurs feuilletons. S'il refuse, ce sera une étude qui tombera dans l'eau comme une étoile. Voulez-vous être l'Océan qui la recevra?... en d'autres termes, je ne saurai que faire de ce travail et je tiens à ce que vous le lisiez, vous, mon témoin et mon ami. Je vous ferai cadeau du manuscrit.

J'attends toujours l'insertion de mes articles sur Innocent III [1], et puisqu'ils reprennent aux *Débats* l'examen des anciennes publications catholiques (comme vous avez dû le voir par l'article sur Élizabeth de Hongrie), j'espère que je vais avoir mon tour. Mon malheur est cette éternelle attente dans laquelle je me dévore le cœur. Elle explique bien les excès qu'on me reproche trop. Oui, mon ami, si j'ai plongé au plus profond de certains gouffres, si j'ai perdu mon temps, comme disent les pédants de sang froid, dans une foule de désordres, la faute en est

1. *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, traduit de l'allemand de Frédéric-Emmanuel Hurter par A. de Saint-Chéron et J.-B. Haiber. Paris, 1838-1843, 4 vol. in-8.

à cette attente dans ma destinée. On souffre dans ses plus fières ambitions, dans le meilleur de son intelligence, et l'on devient débauché. On donne le change à sa pensée, bien plutôt qu'on n'est l'esclave de ses passions. Si la vie était ce qu'elle doit être, aurait-on besoin de ces ivresses dans lesquelles on précipite son âme pour moins souffrir?...

Votre dernière lettre était triste. Celle-ci en est la digne réponse. Je ne suis pas aussi avancé que vous dans cette damnée vie et ma santé est de fer, mais moi aussi je sens que le temps est là, fauchant à grands coups les dernières fleurs de l'espérance. Si je ne suis rien d'ici quelques années, je dirai comme vous : *consummatum est*. Quand Jésus-Christ dit cette parole, il plia la tête et mourut. Nous, nous resterons sur la croix après l'avoir dite et la tête haute, mais de croix à croix, vous, de la vôtre, moi de la mienne, nous nous aimerons toujours.

Adieu, que ne puis-je vous envoyer des gaietés, mais je suis aussi sombre que Manfred.... A vous, *for ever*.

J. Barbey d'Aurevilly.

Trébutien fit mieux que d'accepter le manuscrit : il l'imprima, et l'auteur destinait l'un des exemplaires de choix à l'homme dont il n'a jamais cessé de glorifier le nom et l'œuvre, mais qu'il ne semble pas avoir personnellement connu [1].

Puisque vous me proposez vos trois exemplaires sur beau papier, écrivait-il à Trébutien le 27 juin 1845, je les accepte. Je suis le voisin de Balzac à Passy et je veux lui envoyer mon livre par courtoisie, à lui que je ne connais pas comme homme et que j'aime tant comme auteur. C'est singulier. Je connais la plupart de nos gloires plus ou moins *oripeau* de ma très *charlatane* époque et je n'ai jamais rencontré dans le monde le plus grand peintre de ce monde qu'il a dû étudier sur le vif. Une femme lui a montré un jour des billets de moi (car, mon ami, ce n'est pas les livres que je fais le mieux, mais les billets de trois lignes), et il eut la bonté de les trouver à son goût. Je veux me recommander à lui par quelque chose d'un peu plus long. Je lui enverrai le *Brummel* dans lequel il y a précisément une note où il est question de son de Marsay. Si ça noue une relation entre nous, tant mieux ; car il sait causer, ce que je préfère à bien écrire.

Ces relations furent-elles réellement nouées et l'exemplaire de *Brummel* parvint-il au mystérieux locataire de la rue des Batailles? c'est ce que M. le vicomte de Spoëlberch de Lovenjoul pourrait seul nous dire aujourd'hui.

1. Voir dans l'*Intermédiaire* de 1889, col. 416-416, une lettre de d'Aurevilly à Dutacq sur un projet de publication spéciale à Balzac et qui n'a pas eu de suite. L'auteur y a fait également allusion en réimprimant dans *les Œuvres et les Hommes*, t. IV, l'article écrit à propos de l'étude de M. Poitou.

Tout en goûtant la joie de voir *Brummel* enfin sorti des limbes, Barbey ne perdait pas de vue les deux articles dont il avait parlé à Trébutien et pour forcer la résistance d'Armand Bertin, il invoquait un appui alors tout-puissant auprès du directeur des *Débats*, mais qui causera, je pense, quelque surprise aux caudataires actuels du « vieux laird ».

L'autographe, qui m'appartient depuis longtemps et dont on a détaché le second feuillet, ne porte aucune date, ni aucune suscription et rien dans son contexte ne trahit le nom du destinataire, si ce n'est un mot de celui-ci que le solliciteur lui rappelle et qui me fournissait un premier indice. Une autre lettre de Barbey dont je ne connais qu'une courte analyse[1] est venue depuis confirmer mes premières suppositions : c'est, à n'en pas douter, Victor Hugo que d'Aurevilly prenait pour arbitre et pour auxiliaire contre la force d'inertie dont il était victime.

Monsieur,

A qui m'adresserais-je si ce n'était à vous dont la bonté m'a appuyé si longtemps, et m'appuie toujours? Je voulais vous saluer ce matin et un ami m'a empêché de sortir assez tôt pour vous trouver chez vous. Voici ce que j'aurais eu l'honneur de vous dire si je vous y avais trouvé.

Mon second article n'a point encore paru. Ne pensez-vous pas que l'intervalle mis entre le premier et le second ne soit beaucoup trop prolongé? Le travail y perd de son unité, de son effet sur l'esprit de celui qui lit. Enfin, c'est contrariant de toutes les manières. J'ai vu M. Bertin plusieurs fois. Il m'a répété qu'il allait me faire paraître, mais ça n'a été qu'une promesse, l'article n'est pas même *composé*, puisque je ne l'ai pas reçu.

Est-ce trop vous demander à vous, monsieur, qui vous êtes déjà tant avancé pour moi, que de vous prier d'ajouter une démarche à toutes celles que vous avez faites? Permettez-moi de vous dire combien j'aime à rappeler par vous mes impatiences à M. Bertin. Ces impatiences sont assez légitimes pour que je n'aie aucun embarras à les avouer.

Vous m'avez dit un jour, monsieur, avec cette chaleur d'amabilité qui est une véritable éloquence : *Aimez-moi et ne me remerciez pas.* Je n'ai accepté qu'une partie de cette bonne et gracieuse parole et je vous

1. Le *Catalogue d'une importante collection de lettres autographes des célébrités du XVIII*e *et du XIX*e *siècles* vendues, le 26 novembre 1883, par Eugène Charavay, mentionnait sous le n° 11 une lettre de Barbey d'Aurevilly à une dame où il la priait d'intervenir auprès de Victor Hugo, pour qu'il obtînt de M. Bertin l'insertion de son [second] article sur Innocent III, et qu'il lui proposât un roman (sans doute *la Vieille Maîtresse*). Cette lettre fut vendue 15 francs. D'autres lettres fort nombreuses, toutes adressées à Victor Hugo lui-même et décrites au catalogue, furent retirées avant la vente.

obéis et vous désobéis du même coup, car, quelle que soit ma respectueuse affection, elle n'éloignera jamais la reconnaissance.

Votre serviteur et votre obligé,

JULES BARBEY D'AUREVILLY.

16, cité d'Antin.

Armand Bertin s'exécuta enfin : le premier article de d'Aurevilly avait paru le 25 octobre 1844, le second ne vit le jour que le 14 septembre 1845, soit à près de onze mois d'intervalle. Des relations aussi intermittentes ne pouvaient être ni cordiales ni durables. L'auteur garda de ces procédés une rancune dont ses fantaisies critiques ont maintes fois porté la trace; mais qui nous dira quand commença et comment prit fin ce rôle de protecteur que Victor Hugo consentit un moment à jouer envers un homme devenu par la suite l'un de ses plus hardis et de ses plus acharnés contempteurs?

MAURICE TOURNEUX.

MÉLANGES

UNE LETTRE INÉDITE DE MICHEL NOSTRADAMUS

Nos recueils biographiques, soit généraux, soit même provençaux, ne contiennent sur Michel Nostradamus que des articles insuffisants. Je vais essayer de donner sur l'auteur des *Centuries* des renseignements plus précis et plus complets. Je les emprunterai surtout à un estimable ouvrage peu connu et dont j'ai jadis fait l'éloge dans la *Revue des questions historiques*, les *Chroniques de la ville de Salon* par Louis Gimon (Aix-en-Provence, 1882, in-8).

Michel de Nostredame, qui adopta le nom de Nostradamus (c'est ainsi qu'il signe la lettre que l'on va lire et c'est encore ainsi que, dans cette même lettre, il appelle son fils), naquit à Saint-Remy (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles), le 14 décembre 1503; il était fils de Jacques, notaire, juif converti, lequel avait pris le nom du quartier de Notre-Dame qu'il habitait dans la ville qui, de notre temps, a été le berceau du fondateur du Félibrige, le gracieux poète Joseph Roumanille. Sa mère, Renée de Saint-Remy, était fille elle aussi d'un juif converti, Jean de Saint-Remy, qui fut médecin du roi René et qui dirigea vers la médecine et la science l'éducation de son petit-fils. Michel étudia la rhétorique et la philosophie à Avignon et la médecine à Montpellier. Ses études médicales ayant été interrompues, en 1525, par la peste, il résida pendant quatre ans comme médicastre à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux. Après avoir été reçu docteur à Montpellier vers 1529, il se fixa dans la ville d'Agen, où l'avait appelé son confrère en médecine Jules-César Scaliger, qui de Vérone avait suivi en France son ami Antoine de la Rovère, quand ce prélat vint prendre possession du siège épiscopal d'Agen (1525). Scaliger le maria à une Agenaise qui mourut quatre ans plus tard, ayant été devancée dans la tombe par les deux filles nées de cette union. Michel, pour se consoler, se mit à courir le monde, recueillant en France et en Italie force notes relatives à la médecine. Ce fut après ces voyages qu'il écrivit les deux traités des *Fardemens et senteurs* et de *la Façon et maniere de faire confitures* publiés plus tard [1] avec dédicace à son frère Jean Nostradamus, procureur en la cour du parlement de Provence, auteur du très discuté recueil : *les Vies des plus célèbres et anciens poetes provençaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence*, etc. (Lyon, 1575) [2]. Établi d'abord à

1. Voir dans le *Manuel du Libraire* (IV, 107-103) le titre complet et fort long des deux opuscules et l'énumération des éditions qui en furent données à Lyon, à Paris, à Anvers, en 1555, en 1556, en 1557, en 1572. Dans son article, Brunet a mis à profit les minutieuses recherches de J. Buget, auteur des *Études sur Nostradamus* (*Bulletin du Bibliophile*, 1860 à 1863).

2. M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut et professeur à la faculté des lettres de Montpellier, nous promet depuis longtemps une nouvelle édition de ce recueil avec amples notices et commentaires. Puisse la santé du savant critique lui permettre de publier bientôt un travail qui sera pour tous les lettrés aussi intéressant que profitable!

Marseille, Michel passa aux gages de la ville d'Aix durant la contagion de 1545-1547. A cette dernière date, les consuls de Salon l'appellent dans leur ville menacée de la peste. Il s'y fixe (dans une petite rue qui porte aujourd'hui son nom, au quartier de Farreiroux) et s'y remarie avec Anne Ponsard, veuve de Jean Baulme, le 11 novembre 1547. De ce mariage devaient naître trois fils et autant de filles.

C'est alors qu'il commença à s'adonner avec ferveur à l'astrologie, à la météorologie, à l'épigraphie. On conserve à la mairie de Salon une inscription latine de sa façon, qui ornait jadis une fontaine municipale, et qui porte la date de 1553.

Sous cette même date, on trouve aux registres de d'Hozier une procuration de Michel de Nostredame à l'imprimeur Boyer, dit Lizerot, de Lyon [1], à fins de retirer des mains de l'imprimeur Bertot, dit La Bourgogne [2], le manuscrit de la *Pronostication pour l'année 1554*, que Bertot avait imprimé de façon *corrompue et mutilée et inepte*, et d'en faire une réimpression conforme au manuscrit. Il l'autorise, en outre, à se faire remettre par le même Bertot le texte de ses *Ephemerides en françois* [3].

La renommée de Michel devint si grande que Catherine de Médicis lui commanda, par l'entremise du comte de Tende, gouverneur de Provence, de venir à la cour. Il partit de Salon le 14 juillet 1556 et arriva, le 15 août, à Paris [4]. Le connétable alla le prendre à son logis et le présenta au roi, qui lui fit donner logement chez le cardinal de Sens.

De retour à Salon, Nostradamus mit la dernière main à ses prophéties [5]. Il mourut de la goutte le 2 juillet 1566, après avoir testé le 17 juin (notaire Roche) [6] et avoir reçu les secours religieux du gardien des Cordeliers. Il fut trouvé « tout mort près du lict et du banc », comme il l'avait prédit dans son dernier quatrain. On l'ensevelit aux Cordeliers, entre la grande porte de l'église et l'autel de Sainte-Marthe, dans l'épaisseur du mur. Sa veuve y fit apposer une épitaphe latine. César, son fils, y ajouta plus tard le portrait du défunt,

1. Ni le nom, ni le surnom ne sont inscrits dans le beau volume de M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon : *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours* (Lyon, Adrien Storck, 1894, grand in-8).

2. Bertot, que J.-C. Brunet appelle « Jean Brolot », n'est pas plus mentionné que son confrère Boyer dans l'ouvrage de M. Vingtrinier.

3. La *Pronostication pour 1554* et les *Éphémérides* ne figurent pas dans l'article déjà cité du *Manuel du Libraire*. On y cite seulement *la Grande pronostication nouvelle pour l'an 1557* (Paris, Jacques Kerver), mais on ajoute (p. 106) : « Ce médecin astrologue a écrit des opuscules de ce genre, pour chaque année, depuis 1550 jusqu'à 1557. »

4. Ce trajet d'un mois était encore la durée normale d'un voyage de Provence à Paris, à la veille de la Révolution. La poste allait, au XVIe siècle et au XVIIe, plus vite que les particuliers, et ne demandait qu'une quinzaine de jours, comme on le voit par les premières lignes du document qui suit la présente notice, et comme on le voit aussi par divers passages de la correspondance de Peiresc.

5. On sait que la première édition, que Macé Bonhomme acheva d'imprimer à Lyon le 4 mai 1555, ne contenait que quatre centuries. L'édition de 1568 (Lyon, Benoist Rigaud) est fort augmentée, car elle renferme dix centuries. J. Buget s'est surtout occupé, dans les *Études* plus haut citées des diverses éditions des *Prophéties*, des moyens de distinguer celles du XVIe siècle de leurs nombreuses contrefaçons. Depuis la publication de ses très curieux articles, ont vu le jour deux volumes qui constituent la meilleure édition que nous possédons des *Centuries*. En voici le titre : *les Oracles de Michel de Notre-Dame, astrologue, médecin et conseiller ordinaire des rois François II. (?) et Charles IX*. Édition *ne varietur par Anatole* LE PELLETIER, Paris, Le Pelletier, 1867, in-8. Le texte a été établi d'après l'édition princeps de la Bibliothèque nationale et d'après celle de Benoist Rigaud. On a enrichi le second volume d'un glossaire de la langue du prophète, d'une clef des noms énigmatiques, d'un commentaire historique des principaux quatrains.

6. On conserve à la Bibliothèque nationale (fonds français, N° 4322) un recueil de copies de testaments de divers personnages célèbres où l'on remarque (f° 77) celui de « Michel Nostradamus, docteur en médecine et astrophile de la ville de Salon » (17 juin 1566) et (f° 89) celui de « Caesar de Nostre Dame, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy » (daté de Salon, le 23 janvier 1630). Au même recueil appartient le testament de Peiresc que j'ai publié à la suite de la magistrale étude de M. Léopold Delisle sur *Un grand amateur français du XVIIe siècle* (Toulouse, 1889, p. 23-34). Le testament de Michel Nostradamus a été imprimé dans un des premiers volumes du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*.

d'après un original de l'année 1561, et le sien, tous deux de sa main. Ces portraits et les os du prophète ont été transférés, après la destruction du monastère des Cordeliers en 1791, dans l'église Saint-Laurent, où l'on voit encore cette sépulture historique, avec les armes des Nostredame : de gueules à une roue brisée à huit rayons, composée de deux croix potencées d'argent, écartelé d'or, à une tête d'aigle de sable, avec la devise *Soli Deo* [1].

On trouvera dans la lettre adressée le 31 octobre 1561 à « Monsieur Jean Morel », parent très probablement du célèbre imprimeur et érudit parisien Guillaume Morel [2], quelques indications de plus sur certaines circonstances de la vie de Michel Nostradamus, notamment sur son séjour à Paris, sur le traitement qu'il reçut de Charles IX et de Catherine de Médicis, traitement qui le laissa fort mécontent, car, en homme qui tenait moins à l'honneur qu'à l'argent — faut-il voir là un signe d'atavisme? — il calcule que la somme versée entre ses mains par le roi et par la reine mère ne dépasse pas de beaucoup la dépense totale du voyage. A ces renseignements autobiographiques sont jointes de très détaillées explications au sujet d'une dette contractée à Paris par le voyageur envers Jean Morel et qui restait impayée depuis plusieurs années. Nostradamus s'excuse habilement d'un aussi long retard, et son plaidoyer, où il réclame le bénéfice des circonstances atténuantes, tout en vantant très méridionalement sa loyauté, est, en somme, assez amusant [3]. J'espère que les lecteurs de cette pièce, tirée des collections de la Bibliothèque nationale [4], regretteront avec moi que les lettres de Michel Nostradamus soient presque aussi rares que les exemplaires de la première édition de ses *Centuries*.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Monsieur, le samedi XXIXme novembre 1561 j'ay voz lettres receues de Paris le XIIme d'octobre de la presente année. Je voy que selon qu'il me semble voz lettres sont plaines d'estomach [5], de querelle et de indignation que vous avez à l'encontre de moy que ne puys sçavoir la cause pourquoy est-ce que vous plaignez de ce que moy estant à Paris [6] m'en allant voyr [et] faire la reverence à la majesté de la Royne me prestates deux

1. Un de mes bons et savants amis de Provence, auquel je dois toute sorte de précieuses communications, M. Léon de Berluc Perussis, m'apprend que feu Norbert Bonafous, ancien doyen de la faculté des lettres d'Aix, prétendait que cette devise autorisait à contester l'orthodoxie de Michel Nostradamus et révélait chez lui le culte du *Dieu Soleil* et non de *Dieu Seul*. Quel étrange procès de tendance! Et par quel ridicule abus de jeux de mots l'auteur des *Centuries* qui, en bon Provençal, pouvait beaucoup aimer le soleil sans l'*adorer*, a-t-il été transformé en un de ces Guèbres ou Parsis qui ont divinisé les astres! Loin d'être un disciple de Zoroastre, Michel fut, comme l'atteste l'auteur des *Chroniques de la ville de Salon*, un excellent chrétien. Le même auteur ne dit rien de l'impopularité dont, selon quelques biographes, Nostradamus aurait joui parmi ses concitoyens. Je soupçonne ces biographes de n'avoir parlé de cette impopularité que pour le plaisir de *faire un mot* en rappelant que nul n'est *prophète* en son pays.

2. Il ne peut être question de *Jean*, frère cadet de Guillaume, puisque ce Jean était mort à Paris, le 26 février 1559, à la Conciergerie, où il avait été emprisonné comme calviniste.

3. Si l'on voulait recueillir quelques particularités sur Michel Nostradamus, en dehors des sources où tout le monde puise, je recommanderais de lire les lettres relatives à sa personne et à ses écrits insérées dans le *Mercure* d'août et de septembre 1724, et aussi divers passages des *Mémoires* de l'abbé d'Artigny (tomes II, III et VII). Je me garderai bien de renvoyer à l'ouvrage d'Eugène Bareste, car, d'après J. Buget (*Bulletin du Bibliophile* de 1863), cet ouvrage politico-littéraire ne serait qu'une mauvaise plaisanterie.

4. Fonds latin, n° 8539, f° 28-30. Copie. Cette copie n'est pas toujours irréprochable et son irrégularité rend parfois encore moins clair et moins coulant le rude style de Michel Nostradamus.

5. Le sens de ce vieux mot survit dans l'expression encore en usage *estomaquer*, suffoquer d'indignation.

6. Nous avons vu que le voyage de Michel à Paris s'était effectué cinq ans auparavant.

nobles à la Roze et deux escuz, qui est chose juste, equitable et veritable, et en cella vous monstrates ce qui estoit et perpetuellement apert de estre, que moy ne vous connoissant, ne vous à moy que par renommée. Et devez entendre, Seigneur, que tout incontinent que je feuz arrivé à la Cour, aprez avoir parlementé quelque peu à la majesté de la Royne, je luy diz mesmes la noblesse vostre et vostre plus que parfaite liberalité de ce que m'aviez presté. Et ce ne feut pas une foys que le diz à Sa majesté, mais asseurez vous que il feut reiteré par moy de plus de quatre foys. Et je suis marry que m'aiez en telle estimation que je ne suys pas tant ignorant que je ne sçache *quod benefacta male locata malefacta arbitror*. Mais je congnoys que par vostre lettre vous parlez de colere et de indignation [1], et selon qu'il me semble sans avoir ample notice de moy [2]. Et de ce que vous dictes m'avoir escript par quelque cappitaine d'Aix, asseurez-vous, Seigneur, que je n'ay receu jamais lettre de vous que ceste icy, que je cuydoys fermement veoir ce que j'avoys dict à la majesté de la Royne que vous feut esté satisfaict, *sed de minimis* à eulx [3]. Mais pour venir au poinct, comme il est juste et tres raisonnable que vous asseuriez que en cest endroict et en tous aultres je me veoiz aultant homme de bien non tant seulement en vostre endroict, mais aussy en tous autres, comme vous vous estes monstré noble et heroïque, et veritablement je pensois mon allée estre à la Cour que j'estois mandé pour y aller, mais aussy à l'opposite [4] par d'aultres contremandé de n'y aller poinct ce ne feust pas esté sans vous demander ny vous grattifier simplement.

Dernierement il y avoit chez M. le baron de la Garde [5] un jeune gentilhomme paige qui se disoit estre vostre parent [6], que souvent je luy diz et luy fiz offre qu'il m'apprint de voz nouvelles que je vous eusse satisfaict amplement du tout. Mais jamais il ne m'en parla combien que bien souvent je lui en tins propos.

Quand à ce que m'escripvez que je m'en suis allé de Paris *hospite insalutato*, asseurez-vous qu'il vous plaist de ainsy escripre que je pensois pas à cella et de moy ne de mon naturel je ne sçay que c'est affronter et affronterie. Telles imperfections ne vices ne me sont nullement ne m'appartiennent, mais sont esloingnées totallement de mon naturel, de ma qualité et condition. Mais j'estois malade pour bonne recompense [7] que j'eus de la Court; je y vins [8] malade; la majesté du Roy me bailla

1. C'est-à-dire avec colère, avec indignation, *ab irato*.
2. *Notice* se disait alors pour *connaissance*.
3. Allusion au fameux dicton : *de minimis non curat prætor*.
4. C'est notre locution *au contraire*.
5. On a reconnu là le célèbre homme de mer Antoine Escalin des Aimars, baron de la Garde, né en Dauphiné à la fin du xve siècle, mort général des galères en 1578. Michel avait avec lui de bonnes relations, car il lui dédia sa traduction d'un opuscule de Galien (*Paraphrase sur l'exhortation de Menedote*, Lyon, 1557) : « A très haut, très illustre, très magnanime et très héroïque seigneur monseigneur le baron de la Garde, chevalier des ordres du Roy, admiral des mers du Levant. »
6. Je ne suis pas sûr de la lecture de ce mot indiquée par le sens bien plus que par le déchiffrement même.
7. Nous allons voir que l'expression est ironique.
8. Pour j'y *devins* malade, j'y *tombai* malade.

cent escus; la Royne m'en bailla trente[1]. En voilà une belle somme pour estre venu de deux cens lieues, y avoir despendu cens escus! j'en ay honte, mais ce n'est pas cella[2]. Que apres que je feus arrivé à Paris du retour de Saint-Germain une fort honneste grande femme que je ne sçay qu'elle estoit, à son apparence demonstroit estre dame grandement honneste et dame d'honneur, quelle que feut qui me vint veoir le seoir que je feus arrivé et me tint aulcuns propos, je ne sçaurois dire quelz c'estoient et print congé, qui estoit asses nuict et le lendemain matin me vint veoir et après que sa noblesse m'eust tenu quelque propos tant de ses affaires particulieres que aultrement, à la parfin elle me dist que messieurs de la justice de Paris me debvoient venir à trouver pour me interroger de quelle science je faisois et presageois ce que je faisois. Je luy dis par responce qu'ils ne prissent pas de penne de venir pour tels affaires, que je leur ferois place, que aussy je avois deliberé m'en partir le matin pour m'en retourner en Provence, ce que je feiz[3]. Et que ce feust pour vous frustrer je n'y pensis aulcunement. Mais quoy! vous pourrez avoir de moy telle sinistre estimation[4] quelle qu'il vous plaira, si suis-je certain que le connoistrez en brief, et si[5] suis grandement desplaisant que plus tost ne m'en avez escript, que plus tost raison vous seroit esté faicte. Et si vous diz que ne vous viz jamais que par lettre et si ne connois que par vostre aspect ne phisiognimie *propter conniventes oculos* que vostre singuliere prudhomie, bonté, foy, probité, doctrine et erudition. Mais vous penserez que avec toutes belles parcelles que je vous escriptz qu'il feust suffisant pour vostre satisffaction. *Non est*[6]. Je vous envoye cy dedans vostre lettre[7] deux petitz billetz qu'il vous plaira de les bailler, que tout incontinent que vous les aurez delivrez je suis asseuré que vostre argent vous sera delivré et promptement. L'ung est à Madamoiselle de Saint Remy[8] et l'aultre à Monsieur de Fizes[9]. Et de ce je vous supplye ne voulloir faillir les leur delivrer, car par après d'eux j'auray responce si les ayant receuz qu'il n'y aura faulte aulcune et à plusieurs aultres de Paris et de la Court que de plus grande somme ne me voudroyent esconduire. Et si en aulcune chose de ce monde je vous puys faire service je vous supplyerois bien fort qu'il vous pleust de me voulloir

1. Il avait été dit — et l'auteur des *chroniques de Salon* l'a répété — que Charles IX donna cent écus à Nostradamus et que Catherine de Médicis lui en donna autant. On voit que la reine mère fut beaucoup moins généreuse que son fils.

2. C'est-à-dire : *ce n'est pas tout.*

3. Cette formelle assertion rend bien improbable ce qui a été raconté de l'envoi de Nostradamus au château de Blois, où Catherine de Médicis et Charles IX l'auraient chargé de faire une visite, en qualité de médecin, aux enfants de France.

4. Nous dirions : *mauvaise opinion.*

5. *Si* pour *toutefois.*

6. Il faut traduire : *ce n'est pas cela, vous auriez tort de croire.*

7. C'est-à-dire : dans la lettre qui vous est destinée.

8. Une parente sans doute de la mère de Michel.

9. C'était Simon de Fizes, baron de Sauves. Voir à la Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 3898, f° 29, une lettre de Jean de Monluc, évêque de Valence, écrite de Lyon, le 18 avril 1561, à « Monsieur de Fizes, secrétaire des finances ». Ce personnage est célèbre à cause de sa femme, la belle Charlotte de Beaune-Samblançay, qui fut une des premières amies du roi Henri IV.

employer soit pour vous, ou pour quelquungs de voz amyz que vous pouvez tenir pour asseuré de vous fyer de moy aultant que d'homme qui soit en ce monde. Et si n'estoient les tumultes qui journellement sont pour le faict de la religion, je me serois mis en chemyn et ce ne feust pas esté sans m'enquerre de vous amplement.

J'attends voz lettres expostulerrement (*sic*) [1] desquelles je suis asseuré que la responce que vous me ferez que vous serez satisffaict. J'espère d'aller à la Court tant que pour amener mon filz Cæsar Nostradamus aux estudes[2], et pour satisfaire à quelques personnaiges qui me pryent d'y voulloir aller, ce que je feray [3]. Ce pendant je vous supplye le plus tost qu'il vous plaira de m'escrire de voz nouvelles et je ne failliray de m'employer à vous faire tout le service qu'il me sera possible de faire et le connoistrez plus amplement par effect aultant affectueusement que je me recommande, Monsieur de Morel [4], à vostre bonne grace, pryant Dieu qu'il vous doinct sancté, vye longue, accroissement d'honneurs et l'accomplissement de voz nobles et heroïques vertus.

De Salon de Crau en Provence ce dernier octobre 1561.

Vostre tres humble obeissant serviteur prest à vous obeyr

M. Nostradamus.

Monsieur, je vous envoye à deux [5], que je suis asseuré que le premier que vous demanderez à vostre premiere instance on ne fauldra de vous satisfaire comme est de raison. Il vous plaira de m'en escripre du tout.

1. Adverbe impossible ! Le copiste a évidemment estropié ce mot qui doit avoir pour racine le verbe *exposcere*, lequel signifie demander instamment, solliciter vivement.

2. César, né en 1555, n'était alors que dans sa sixième année. Voir le recueil des lettres du poète-historien (qui ne fut guères poète et guères historien) publié par feu Mouan, bibliothécaire de la ville d'Aix, recueil complété dans le fascicule II des *Correspondants de Peiresc* (Marseille, 1880, in-8).

3. Michel ne réalisa pas son projet de voyage. Il semble qu'il ne quitta pas Salon depuis 1561 jusqu'à l'époque de sa mort.

4. Pierre de l'Estoile, comme Nostradamus, donne la particule à la famille Morel en un passage des *Registres-Journaux* (édition Jouaust, II, 35) où il mentionne la mort (19 novembre 1581) de « M. *de* Morel, père de mademoiselle Camille Morel, une des perles de nostre aage ».

5. Ces *deux* étaient mademoiselle de Saint-Remy et M. de Fizes, nommés plus haut

NOTES SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

J. Godard demande des professeurs publics en 1620.

Le P. Goujet, parlant [1] du livre que J. Godard a dédié à du Vair et qu'il a intitulé : *La langue françoise* [2], dit « qu'il ne sçait guères de grotesque en ce genre plus ridicule que ce Livre ». Il est difficile en effet de mettre dans un ouvrage plus de mauvais goût.

Certes, les recueils de poésies de Godard ne sont pas bons, mais ils ne provoquent pas la risée, et même les amours de Flore ou de Lucrèce se lisent sans plus de peine que les recueils analogues, où tant de poètes ont voulu

leurs ennuys soulager,
Chantant en vers de bouche, et non point de pensée [3].

Il arrive même à Godard, lorsqu'il quitte ces sujets qui le portaient à tomber dans les pires défauts de l'époque, pour parler des événements qui s'accomplissent autour de lui, de réussir assez bien. Les malheurs de la France, pendant les guerres civiles, l'apaisement et la prospérité qui suivirent l'avènement d'Henry IV, l'horreur de sa mort tragique et le sentiment du danger où elle rejetait la France, ont inspiré aux bons poètes de cette période leurs meilleurs vers, ils ont élevé même les plus médiocres au-dessus d'eux-mêmes. En même temps que leur ton se hausse, souvent leur style s'épure et leur vers s'affermit. Godard a eu, lui aussi, la chance d'être ainsi quelquefois porté par son sujet; pas bien haut, ni bien longtemps, il est vrai, assez toutefois pour sortir de la platitude ou de l'amphigouri prétentieux de ses Amours, ainsi dans cette ode, composée à propos d'un attentat sur le roi [4] :

D'horreur tout mon poil se hérisse
Sur la teste et sous le chapeau,
Voyant l'exécrable malice
Qui, vieille, revient de nouveau.
Je croyois que le parricide,
Ayant vu tant de fois des yeux
Que Dieu par la main le Roy guide,
N'oseroit plus se prendre aux Cieux;
Je croyois qu'un fait si farouche
Rebouchoit dedans les cerveaux,
Comme dessus le Roy rebouche
La pointe de tant de cousteaux...
Toute chaude encore est la cendre
Du feu par le Ciel envoyé,
Tout chaud le sang qu'a fait espandre
Le sang du dernier Roy tué.

1. *Bib. franç.*, I, 133.
2. A Lyon, par Nicolas Jullieron, M. DC. XX., avec permission.
3. *Œuvres* de J. Godard, parisien, divisées en deux tomes, à Henry IV très chrestien et très victorieux roy de France et de Navarre. Plus les trophées du roy composez et adjoutez depuis l'impression des presentes œuvres. Lyon, Pierre Landry, 1594. 2 tomes en 1 vol. in-8, p. 315.
4. *La nouvelle muse ou Les loisirs* de J. Godard, parisien, cy-devant lieutenant-général au bailliage de Ribemon. Lyon, Cl. Morillon, 1618, p. 58 (déjà imprimé en 1605).

Il n'y a cœur qui ne frissonne,
Pensant à la punition
D'un tel forfait, qu'une personne
Cause à toute une nation...
Que vostre œil dessus luy ne bouge;
Rendez ses souhaits accomplis;
Sur tout gardez la couleur rouge
De tacher la blancheur des Lis.

Il y a là des taches, et plus d'éloquence que de poésie véritable, mais le morceau ne manque ni de mouvement ni de chaleur.

J'ai trouvé aussi dans la Franciade des vers qui sont sinon beaux, au moins sonores, comme ceux-ci (p. 65) :

Au son de tes saquebutes,
De tes cornets et tes flustes,
Qui de tous costez bruiront,
Sur les montagnes pierreuses
Ceintes de forests ombreuses
Tous les Gaulois accourront,
O Deeesse Tourrellee,
Et d'une longue hurlee
A gosiers arriere ouverts,
Avecque leur voix barbare
Ils feront un tintamarre
Sur les monts d'arbres couverts.
Au bruit de leurs cris sauvages
A qui nous joindrons nos voix,
Retentiront les rivages
L'air, la campagne et les bois.

Mais où Godard a le mieux rencontré, c'est dans la partie de ses *Loisirs* où il a suivi de près les légendes bibliques, où je recueille ces vers d'un tour vraiment poétique :

Le Rosne avecque ses eaux coupe
Le lac de Genève à travers,
Mais sans mesler sa claire troupe
Aux flots du lac, qui semblent verts.
De mesme, ames sainctes, vous faites,
Traversant les mondanitez :
En ce monde vous entrez nettes,
Nettes du monde vous sortez.

On extrairait ainsi des œuvres de Godard quelques pages passables, et de-ci de-là des vers vraiment bons. Au contraire, dans l'ouvrage qu'il a publié sur la langue, il n'y a pas un chapitre entier où il ait su prendre ou garder le ton simple qui convenait au sujet. Il déclame perpétuellement où il devrait enseigner et renseigner, et entasse les images, au lieu des faits. C'est sur un fond banal un débordement de métaphores déplacées, tour à tour pompeuses et vulgaires, qui choquent d'autant plus que la matière les comporte moins. Son amour pour le français, à quelque excès que les auteurs du XVIe siècle nous

aient habitués, s'échauffe vraiment trop, et à force de comparer notre langue à « une nymfe », de nous célébrer « les traits de sa face, la délicatesse de son tint, la majesté de son front, les éclairs de ses yeux, la taille de son corsage, la gravité de son port, la grace de son maintien, la proportion de ses mambres et la juste égalité qui se trouve en tout son cors », il oublie totalement de tenir ses promesses.

Pendant les soixante premières pages il demeure, comme il le dit lui-même, « devant le logis », et les renseignements qu'il fournit sur la prononciation dans les cent soixante qui suivent pourraient fort aisément tenir dans le même nombre de lignes. Somme toute, malgré le besoin que nous aurions de posséder une bonne grammaire de la langue de cette époque, si mal connue, on regrette peu que Godard n'ait pas poursuivi son projet et publié la suite de son ouvrage. Il eût eu beau « mener ce cors d'Hôtel du fondemant à l'ardoise », nous n'aurions pas là le livre qui nous manque.

Il y a cependant dans ce mauvais livre un chapitre qui mérite d'être signalé, c'est le quatrième. Après avoir montré dans le précédent que « parler françois par usage, ce n'êt pas savoir la langue françoise », l'auteur en arrive à une autre idée, celle-là très originale pour l'époque et il intitule bravement son chapitre : *La langue Françoise, etant capable de l'art, doit être anseigné, et avoir des Professeurs, et des Écoles publiques, aussi bien que la Grèque, et la Latine*[1].

Après toutes sortes de considérations oiseuses sur le bien dire et son utilité, et le nombre voulu de comparaisons et d'images dont quelques-unes touchent au calembour[2], Godard établit — ce qui ne pouvait manquer — que les Grecs et les Romains ont eu des écoles et des docteurs régents de leur langue. Il ajoute[3] :

Le cham de la Langue Françoise n'êt pas moins fertile que celuy de la Latine. Les François n'ont pas moins qu'avoient les Romains, ni d'affection, ni d'industrie, ni d'outilz propres à tel labourage.

« Nos Rois n'ont pas moins de volonté de faire faire la récolte d'une si belle métive[4], au Peuple de leur Royaume : que les Ampereurs au Peuple de leur Ampire. Et si toutefois, par je ne sai quel malheur, nos Rois n'ont pas fait ancore cultiver un si riche et si beau cham, au moins de toutes ses façons : comme ont fait les Ampereurs de Rome qui reconnoissoiët bien qu'en semant de belles parolles, on[t] fait la moisson des cœurs. Il êt bien vrai que le Roy François premier fit le premier une action digne du Roi des François, quand il deffendit, que les ordonnances, les arrêtz, les santances, les contractz, ni aucuns autres actes ne se fissent plus en Latin, ains en François : ce grand Prince reconnoissant bien, que la Langue de son Royaume méritoit bien le soin royal : puisque l'honneur de la Langue Françoise êt une dépandance de l'honneur du Séptre François. Mais ce n'est pas assez faire. Car s'il m'êt permis d'user de ces termes, c'êt un eil sans prunelle, une niche sans Image, un cadran sans Aiguille. Ce n'êt apporter qu'une main à l'euvre, au lieu

1. P. 40.

2. « Quelques belles que soient les figures que l'Esprit aye pourtraites, il faut toûjours pourtant que la Langue donne lustre a son tableau, luy servant de main, qui le mette à son jour : pour faire mieux paroitre l'art de ses traitz, et la vivacité de ses couleurs. Ces Courriers, que l'Esprit anvoye par l'Univers porter le paquet des Artz et des Siances, il faut tous qu'ils prennent Langue, pour apprandre les chemins. L'esprit leur baille leurs passepors : mais c'êt la Langue qui les scélle... C'êt cette Langue qui luy sert d'outil en toutes besognes. C'êt la glace de son miroir, l'émail de son orfevrerie, la sage-famme de ses anfantemans !! »

3. P. 49.

4. Ce mot signifie ici moisson, comme en ancien français. Godefroy en cite encore un certain nombre d'exemples du XVIe et même du XVIIe siècle. Il a survécu dans nombre de patois et de parlers provinciaux.

de les y mettre toutes deux. Il ne suffit pas de vouloir donner par tout l'usage à la Langue Françoise, l'autorité et la majesté : il luy faut bailler les moyens d'y parvenir, la faisant anseigner publiquemant. Ce seroit lors qu'elle releveroit bien son lustre, joignât l'art à la nature et les preceptes à l'usage. Ce seroit lors qu'elle feroit bien voir en forme de fruit sur son arbre la sève, qui êt à sa racine ; et qu'elle feroit bien connoître que la Gréque et la Latine n'ont jamais eu dans leur verger, fruit plus beau, ni plus savoureux. Quant à moi je m'émerveille que le Roi François, Prince du tout genereux, qui ne desiroit rien tant que d'augmanter l'honneur de son Royaume et de sa Langue, ne luy donna point de Professeurs publicz, au moins comme aux Langues étrangères. Car il n'y a point d'apparance de laisser sa terre en friche pour labourer celle d'autruy. Mais il jugeoit, peut-être, que le cham avoit été si long tans en jachere, qu'il n'êtoit pas ancore bon d'y mettre le coutre, ni d'y jeter la semance : ains de le défricher seulement. Par avanture aussi que le Ciel, ayant reservé ce bonheur à nos jours, a gardé au Roi ce moyen de faire si bien fleurir sa Langue : que ce soit la plus belle Langue que Peuple puisse parler. C'êt à vous, Monseigneur, à procurer ce bien là à la France et d'en donner avis au Roi : à fin qu'il ne laisse pas aller à ses successeurs une occasion qu'il a dans la main, de gratifier et d'obliger si facilemant et si heureusemant les Muses et le Royaume. C'êt une chose qui merite bien un soin de Roi : puisqu'elle meritoit bien la plume d'un Cesar. Les obligations que vous avez sur la Langue Françoise, vous obligent ancore à luy faire ce bien : pour parfaire antierement vos bienfaitz. C'est vous, qui avez si bien disposé les sillons de son gueret, et qui avez jetté dedans cette heureuse semance qui promet un si bel Oût. Ne permettez pas, que les epis d'une si riche moisson soient etouffez des mauvaises herbes : faites sarcler un si beau cham. Vous avez bâti à nos Muses Françoises un si magnifique Hôtel : vous luy devez dôner des Concierges. Mais pour mieux dire leur ayant élevé un si beau Tample, vous le devez pourvoir de Sacristains. »

Cette dernière phrase est purement bouffonne, et plusieurs autres, dans le morceau, sont presque aussi ridicules. Mais il importe ici de considérer moins la manière dont les idées sont exprimées que ces idées mêmes. Or celles de Godard sont tout à fait neuves. Au XVIe siècle, nombre d'esprits hardis avaient demandé que les sciences fussent enseignées en français; personne, à ma connaissance au moins, n'avait eu encore l'idée que le français pût devenir, en France, un objet d'enseignement. On avait réclamé des livres où il fût « mis par règles », et ces livres avaient paru en grand nombre, jamais on n'avait parlé encore de professeurs publics, chargés de le faire étudier.

Richelieu reprendra plus tard ce projet, pour le collège, si moderne, qu'il eut malheureusement l'idée de placer à Richelieu, et non à Paris. Dans le programme, très éloigné de ceux du temps, de cet établissement unique, il est dit qu'on enseignera la grammaire du français comparé aux autres langues. Malheureusement la mort du grand ministre arrêta net le développement du collège, comme celui de la ville de Richelieu. Et à partir de cette tentative isolée, il faut descendre loin, très loin, dans l'histoire de notre enseignement, pour que l'idée de Godard parvienne à triompher du préjugé et de la routine.

FERDINAND BRUNOT.

QUELQUES REMARQUES SUR LE TEXTE DES SERMONS DE BOSSUET [1]

I

Parce que nous possédons d'un texte un manuscrit autographe et plusieurs bonnes éditions — une excellente — faites sur ce manuscrit même, ce n'est pas une raison pour que la pureté en soit à l'abri de toute critique et pour que le sens en ait toujours été parfaitement compris. C'est ce que prouveront sans doute les quelques remarques suivantes.

Voici par exemple dans le sermon de Bossuet sur la Loi de Dieu une faute de ponctuation qui dénature et même détruit la suite des idées de l'orateur. Après un exorde de plusieurs pages (on sait que c'est un des plus longs et des plus curieux), Bossuet en vient à sa division. Elle est en trois points : 1° faiblesse de notre intelligence, la Loi de Dieu seule science; 2° dérèglement de notre volonté, la Loi de Dieu seule morale ; 3° incertitude de notre âme, la Loi de Dieu seul espoir. En trois courts paragraphes, tous construits de la même manière, Bossuet indique le mal et le remède : dans chacun, un seul mal et un seul remède. Or, d'après la ponctuation des éditions, le troisième contiendrait un seul mal et quatre remèdes ; on lit en effet :

« ... *par une véritable tranquillité, un guide de mes erreurs, une règle pour mes désordres, un repos assuré pour mes inconstances.*

Ce sont les trois choses qui me sont nécessaires... »

Sauf un point virgule au lieu d'une virgule après *tranquillité*, la ponctuation de M. l'abbé Lebarq est la même (t. I, p. 315). Mon ami G. Michaut, actuellement professeur à l'université de Fribourg en Suisse, me fit remarquer que cette ponctuation était certainement fautive; que Bossuet ne pouvait avoir indiqué le troisième point de sa division d'une manière aussi peu précise ; que les trois derniers membres de sa proposition répétaient justement les trois remèdes qu'il venait d'énumérer; enfin que la reprise était dans le texte actuel d'une brusquerie qui la rendait presque inintelligible. Il en concluait qu'on doit ponctuer :

« ... *par une véritable tranquillité.*

Un guide de mes erreurs, une règle pour mes désordres, un repos assuré pour mes inconstances, ce sont les trois choses qui me sont nécessaires... »

Ce qui est évident *a priori*. J'eus alors la curiosité de recourir au manuscrit. Il porte un point admirablement formé après *tranquillité*; il n'y a pas trace de signe de ponctuation après *inconstances*. La démonstration est donc faite.

Le texte de ce sermon dans l'édition de M. Lebarq donnerait lieu à quelques autres remarques d'importance secondaire ; par exemple p. 318, il faut lire avec le ms. « une < certaine > chaleur inconsidérée ». M. Gazier l'avait déjà rétabli. P. 319, Bossuet avait d'abord écrit *leurs disputes* (des philosophes ramassés en un même lieu) ; il a ensuite biffé l's de *leurs* et remplacé *disputes* par *conférence*; M. Lebarq ne devait donc pas imprimer *leurs conférences*, qui forme contresens.

A propos de ce mot *ramasser* que je viens de rappeler, il faut signaler qu'on a l'habitude d'en donner ici une explication fausse ; ce mot ne contient aucune idée de mépris. Pour montrer combien la Loi de Dieu est supérieure aux lois

1. Communiquées à la *Société des Humanistes français* dans la séance du 30 juin 1894.

des philosophes, Bossuet ne doit pas rabaisser ceux-ci. Voici d'ailleurs trois exemples probants : « *Toutes ces vertus se* ramassent *en cette parole.* » (O. F. de la Palatine, 1685.) — « *C'est ici que je voudrais pouvoir* ramasser *tout ce qu'il y a de plus efficace dans les écritures divines.* » (Serm. sur l'enfant prodigue, 2e p., 1666.) — « *Son cher fils, dans lequel il a* ramassé *toutes les vérités qui nous sont utiles.* » (Panég. de St Bernard, 2e p., 1653.)

Enfin il faut remarquer que la phrase « *si bien que les sages*, etc. », qu'on lit au 1er p., p. 318, se retrouve au 3e p. 336. Elle est soulignée dans les deux cas. Les éditeurs auraient peut-être dû prendre parti et en tout cas signaler la répétition. La phrase est encore presque textuellement dans le Panégyrique de St Bernard, p. 403.

II

Le texte du Sermon sur l'Honneur du monde contient une faute au moins aussi étrange que celle que je signalais tout à l'heure, puisqu'elle fait dire à Bossuet précisément le contraire de sa pensée. Il est question (p. 346) de la vertu du monde, qui loin d'être une vertu véritable, n'est qu'un déguisement du vice; ceux qui se laissent gouverner par l'honneur du monde sont infailliment vicieux. Mais le monde n'admet point le vice qui n'est que vice; il y a quelque teinture d'honnêteté, quelque apparence de vertu. Pendant une page, Bossuet développe cette idée, que c'est précisément là un des grands crimes de l'honneur du monde : il marque le vice d'un semblant de vertu, et tout le monde lui fait accueil, tandis que tout le monde fuit le vice qui n'est que vice. On est donc tout à fait étonné de voir que Bossuet, parlant toujours de cette vertu du monde, ajoute : « *Pourquoi l'a-t-on inventée, puisqu'on veut être vicieux sans restriction?* » L'étonnement augmente quand on lit dans l'appareil critique : « *puisqu'on veut être*, var. *que n'est-on.* » Ordinairement en effet la variante (c'est-à-dire, dans le style des éditeurs de Bossuet, la première écriture de l'orateur) ne dit pas exactement le contraire de la forme ensuite préférée.

Si l'on se reporte au texte du manuscrit, on voit que Bossuet a écrit sans aucune correction : « *Pourquoi l'a-t-on inventée? que n'est-on vicieux sans restriction?* » Les mots *puisqu'on veut être* ont été ensuite rajoutés au-dessus de la ligne : mais c'est l'arbitraire des éditeurs qui en a fait une expression destinée à être substituée aux mots *que n'est-on.* C'est simplement une addition (inachevée comme le texte des Sermons en présente tant, le mot d'ailleurs se sous-entendant de lui-même), et il faut lire : « *Pourquoi l'a-t-on inventée? puisqu'on veut être vicieux, que n'est-on vicieux sans restriction?* »

P. Couvreur.

LA FONTAINE CANDIDAT A L'ACADÉMIE FRANÇAISE EN 1682, D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

On sait que les portes de l'Académie française ne s'ouvrirent pas toutes seules devant la Fontaine. Quand, sur la fin de l'année 1683, il vint briguer la succession de Colbert, il approchait de la soixantaine et il avait publié la plus grande partie de son œuvre. Mais beaucoup d'académiciens lui préféraient Boileau, le candidat officiel du roi; d'autres étaient décidés à exclure à tout jamais le bonhomme « à cause de ses contes pleins d'impiété ». Un vieillard, le président Rose, secrétaire du roi, libertin avéré mais dévot courtisan, menait cette campagne. Le jour de l'élection, il jeta, paraît-il, sur le bureau de l'Académie le recueil des Contes de la Fontaine, puis, s'apercevant qu'il n'avait pas produit grand effet : « Je vois bien, dit-il avec humeur, qu'il vous faut un Marot! » « Et à vous une marotte », répliqua vivement Benserade, qui n'était jamais pris sans vert et qui comparait ainsi son plaisant collègue à une sorte de fou du Roi. Ce jeu de mots mit les rieurs du côté de la Fontaine et lui valut la pluralité des suffrages au premier scrutin, mais le Roi refusa de ratifier son élection. En vain, suivant Perrault, la Fontaine écrivit-il à un prélat de la Compagnie (probablement à Huet) une lettre où il désavouait ses contes et « promettait de ne plus rien faire de semblable », en vain fit-il intervenir ses plus puissantes ou ses plus aimables protectrices, Mme de Montespan et Mme de Thianges, laquelle récita au roi la jolie ballade de si bon augure :

Ce doux penser, depuis un mois ou deux,
Console un peu mes Muses inquiètes;
Quelques esprits ont blâmé certains jeux,
Certains récits qui ne sont que sornettes.
Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux;
Prince, en un mot, soyez ce que vous êtes :
L'événement n'en peut être qu'heureux.

Le Roi ne se dérida point et ne se décida à autoriser la réception de la Fontaine qu'après que l'on eut donné à Boileau une autre place devenue vacante dans l'intervalle. Ce jour-là seulement, il daigna dire à ces messieurs de l'Académie : « Vous pouvez recevoir incessamment la Fontaine, il a promis d'être sage. »

L'exact historiographe de l'Académie, l'abbé d'Olivet, qui nous a conservé la plus grande partie de ces détails [1], s'est bien gardé de nous dire, comme l'atteste la pièce de vers assez irrévérencieuse transcrite plus loin, que la Fontaine s'était déjà présenté antérieurement à l'Académie, en compétition avec

1. *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, éd. Livet, tome II, p. 24.

un homme de robe ou d'Église, plus versé dans la théologie que dans les belles-lettres. Lequel? La pièce de vers ne l'indique pas avec une clarté suffisante, et il est assez malaisé de le déterminer.

Les traits de cette pièce s'appliqueraient à la rigueur à un personnage obscur, comme l'avocat Géraud de Cordemoy, lecteur du grand Dauphin, qui fut reçu à l'Académie le 12 décembre 1675, mais la chronologie s'oppose à cette hypothèse. Dans son *Second Factum*, pages 291, 292, Furetière écrit en effet à propos des fameux Contes de la Fontaine : « C'est ce qui l'a longtemps éloigné de l'Académie, dont il a brigué une place pendant *sept* années [1]. » Si l'on forçait un peu ces dates des candidatures et des réceptions à l'Académie, on arriverait à conclure de ce témoignage que dès 1678, après la publication de son second recueil de Fables, la Fontaine aurait disputé la succession de Jacques Esprit au fils du grand Colbert, l'abbé J.-N. Colbert, lequel fut reçu à l'Académie, au mois d'octobre de cette année, à l'âge de vingt-quatre ans. Ce succès précoce souleva en effet des discussions assez vives, à en juger par les discours de réception. Tandis que l'abbé Colbert se confond en protestations d'humilité plus ou moins sincères, Racine au contraire lui parle « des grâces que l'Académie avait à lui rendre pour l'honneur qu'il lui faisait en y acceptant une place... Oui, monsieur, elle vous a choisi. Car nous voulons bien qu'on le sache, ce n'est point la brigue, ce ne sont point les sollicitations qui ouvrent les portes de cette Compagnie, elle va d'elle-même au devant du mérite [2] ». Et il énumère tous les mérites du récipiendaire, son nom cher à l'Académie, ses succès dans la chaire, et dans les conférences et dans l'enseignement à la Sorbonne, sa science profonde de la métaphysique et de la philosophie aristotéliciennes, son érudition variée qui devait l'appeler bientôt par surcroît à l'Académie des Inscriptions. Tout compte fait, cet abbé Colbert, aussi éloquent qu'érudit, à la veille d'être nommé coadjuteur de l'archevêque de Rouen et d'être élevé aux plus hautes dignités ecclésiastiques, était un personnage de réelle valeur, tandis que les vers que l'on trouvera plus loin désignent plutôt un « petit collet » de mince mérite. Il faut donc chercher ailleurs, et si l'on veut absolument retenir le témoignage unique du partial Furetière, on en conclura tout au plus que, dès 1678, la Fontaine avait l'intention de se présenter à l'Académie, qu'il s'ouvrit peut-être de son projet à quelques amis qui l'en dissuadèrent, mais qu'il ne fit certainement aucune démarche officielle.

Ces démarches, il devait les faire en 1682, comme l'atteste une lettre de la Monnoye, publiée par Édouard Fournier [3]. Mais ce témoignage, le seul que l'on connût, était si vague que le dernier et le plus consciencieux des biographes de la Fontaine s'est contenté d'écrire : « Il avait tenté, dit-on, une première candidature quand fut ouverte la succession de l'abbé Cotin en janvier 1682. Il y renonça sans doute, ayant trouvé un concurrent trop redoutable dans l'abbé de Dangeau, lecteur du roi [4]. » Ce n'est pas « sans doute », et « dit-on », mais certainement qu'il faut écrire, si l'on interroge un académicien contemporain,

1. Résumons ici les dates qui peuvent figurer dans ce calcul approximatif. Jacques Esprit meurt à Béziers le 7 juillet 1678 et son successeur, l'abbé J.-N. Colbert, est reçu à l'Académie le 31 octobre 1678. Le ministre Colbert meurt le 6 septembre 1683 et son successeur la Fontaine, élu avant la fin de l'année 1683, n'est reçu à l'Académie que le 2 mai 1684. De juillet 1678 à mai 1684, on peut compter en gros six ans, chiffre qui se rapproche sensiblement de celui que Furetière, ennemi de la Fontaine, a très vraisemblablement dû exagérer. Si l'on remontait plus haut, et si l'on répétait le même calcul avec l'avocat de Cordemoy, alors c'est *huit* ou plutôt neuf ans que l'on obtiendrait. et cette hypothèse est d'ailleurs écartée par d'autres faits.

2. *Œuvres de Racine* (Collection des grands écrivains de la France. lib. Hachette). éd. Paul Mesnard. tome IV. p. 351, 352. etc. — Cf. d'Alembert, *Hist. des membres de l'Académie française*, Éloge de l'abbé Colbert.

3. *Œuvres de la Fontaine*, Paris, 1877, in-8, *Introduction* par Édouard Fournier, p. XXIX.

4. *La Fontaine* (Collection des grands écrivains de la France. lib. Hachette), tome I, *Notice biographique* de M. H. Regnier. p. CXXIV.

l'abbé Tallemant, qui dit formellement : « Après la mort de M. Colbert (le ministre), étant question de mettre une autre personne à sa place, la Fontaine y prétendoit et avec d'autant plus de raison, *qu'il avoit cédé celle qu'il auroit pu avoir à un autre* [1]. » Et cet autre est bien l'abbé de Dangeau, à qui notre ballade parait s'appliquer à merveille. Coïncidence curieuse, cette élection de 1682 fut en quelque sorte la répétition exacte de l'élection de 1684, c'est la même petite comédie qui se joua à l'Académie, avec les mêmes acteurs, ou peu s'en faut. Comme en 1684, la Fontaine fut repoussé par le parti des dévots, qui avait déjà à sa tête le sceptique président Rose; comme en 1684, il fut défendu par Bensserade, qui saluait en lui le maître de la poésie et des grâces légères, et qui sollicita vainement le Roi d'intervenir en sa faveur. Cette attitude de Bensserade dut exciter une vive surprise, surtout chez la Fontaine, qui se croyait brouillé avec lui [2] depuis la publication des célèbres *Métamorphoses en Rondeaux*, Paris, in-4, 1678. Est-ce qu'un mauvais plaisant, très probablement Chapelle, ne s'était pas avisé d'instituer un malicieux parallèle entre ces Métamorphoses et les Fables, et de jeter à la tête de la Fontaine un éloge dont Bensserade payait tous les frais?

De *ses* rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire,
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, image, caractère,
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A la Fontaine.

Mais Bensserade, qui ne pouvait souffrir la critique et qui défendait d'ordinaire ses ouvrages « avec d'étranges emportements » [3], avait assez d'esprit pour reconnaître le génie de la Fontaine, et il le fit bien voir dans cette ballade oubliée à laquelle nous avons renvoyé si souvent, et que nous allons enfin transcrire :

Ballade.

Vous vous trompés, auteurs de nostre temps,
Si vous mettés dans vostre fantaisie
Que c'est assés que vous soiés sçavants
Pour obtenir place à l'Académie.
C'est un abus, quittés vostre hérésie :
Pour estre admis il fault d'autres talents.
Soiés dévots, fréquentés bien l'église,
Escrivés mal, mais sur subjets pieux,
Faites des vers que jamais on ne lise :
Vous entrerés; Rose a dit : je le veux.

1. *Discours sommaires de M. L. T* (l'abbé Tallemant), *touchant la vie de M. de Bensserade*, p. 16, recto.
2. *Les œuvres de M. de Bensserade, à Paris, chez Charles de Sercy*, MDCXCVII, tome I, *Discours sommaire de M. L. T* (M. l'abbé Tallemant) *touchant la vie de M. de Bensserade*, p. 18 verso.
3. *Discours*, etc., ibid., p. 7 verso.

Sonnets, rondeaux, fables, contes plaisants,
Sont peu de poids pour cette compagnie.
Mieux sont receus les devots postulants,
Portant brevets de bonne et sainte vie.
Livres sçavants, chansons, prose polie,
D'admission ne sont pas bons garants.
Si vous voulez enfin qu'on vous eslise,
De sainteté produisés-nous des vœux :
Tels passeports seulement sont de mise ;
Vous entrerés ; Rose a dit : Je le veux.

Pour un chef-d'œuvre aux nouveaux aspirants
On fera dire enfin la litanie ;
Pour faire preuve, au lieu d'œuvres galants,
On soustiendra thèse en théologie.
Jusqu'à présent a suffi preudhommie,
Science avec, c'est comme je l'entens.
Bientost faudra des lettres de prestrise,
Estre profès dans l'ordre des Chartreux ;
Avec cela qu'un moine vous produise,
Vous entrerés ; Rose a dit : Je le veux.

Prince, qui sçais, par tes faits glorieux,
Rendre à tes loix toute chose soumise,
Donne la paix à deux ambitieux,
Dont l'interest tout Parnasse divise.
Tu peux, grand roy, mettre l'accord entre eux,
Faisant justice à qui tu l'as promise,
Et puis diras au demeurant des deux :
Une autre fois, puisque la place est prise,
Vous entrerés ; Rose a dit : Je le veux.

S'il est vrai, comme nous le disent tous les contemporains, que le talent de Bensserade consistait surtout dans les personnalités et les allusions piquantes, nous devrons retrouver dans cette pièce quelques-uns au moins des traits que l'histoire attribue au président Rose. Ce malin vieillard était la terreur des candidats à l'Académie, et ce n'était pas sans raison que Boileau écrivait de lui à Racine : « Les gens de son tempérament sont de fort dangereux ennemis, mais il n'y a point aussi de plus chauds amis et je sais qu'il a de l'amitié pour moi. » Il n'en avait certainement pas pour la Fontaine, ni pour Fontenelle, qui lui attribuait publiquement ses quatre échecs successifs à l'Académie française. Cette autorité dont il jouissait dans la Compagnie, il ne la devait point à ses écrits, car d'Alembert, chargé de faire son éloge, ne put retrouver de lui qu'une contrefaçon latine de la chanson de Sganarelle dans le *Médecin malgré lui*, et les historiens modernes, plus curieux, n'ont réussi à lui attribuer en plus que quelques harangues et deux relations de la mort de Mazarin rédigées d'après les indications du roi. Son crédit venait d'ailleurs : il avait procuré à l'Académie d'importants privilèges, il avait la confiance absolue du Roi dont il était le principal secrétaire, dont « il avait la plume ». « Avoir la

plume, dit Saint-Simon [1], c'est être faussaire public et faire par charge ce qui coûterait la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement l'écriture du Roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait et d'écrire en cette sorte toutes les lettres que le Roi doit ou veut écrire de sa main et toutesfois n'en pas prendre la peine. Il y en a quantité aux souverains et à d'autres étrangers de haut parage, il y en a aux sujets, comme généraux d'armée ou autres gens principaux, par secret d'affaires ou par marque de bonté ou de distinction. Il n'est pas possible de faire parler un grand Roi avec plus de dignité ni plus convenablement à chacun [2], ni sur chaque matière que les lettres qu'il écrivait ainsi, et que le Roi signait toutes de sa main, et pour le caractère il était si semblable à celui du Roi qu'il ne s'y trouvait pas la moindre différence. » C'est cette particularité que vise Benserade, quand il nous montre ce petit homme colère qui tyrannise ses collègues et qui dirait volontiers : « l'Académie, c'est moi ! » Il l'a fait plus autoritaire, plus royaliste que le roi.

Quant au concurrent de la Fontaine, Louis Courcillon de Dangeau, abbé de Daniel-Fontaine et d'autres lieux, lequel devait écrire plus tard une série interminable de petits traités dont la liste imcomplète remplit plusieurs pages de Niceron, il n'avait encore rien publié à la date de 1682 que ses thèses de théologie et peut-être distribué en manuscrit ses *Quatre Dialogues* : 1° *sur l'Immortalité de l'âme*; 2° *sur l'Existence de Dieu*; 3° *sur la Providence* : 4° *sur la Religion*, composés en collaboration avec l'abbé de Choisy [3]. D'autres raisons le recommandaient au choix de l'Académie, l'appui de son frère, le célèbre marquis de Dangeau, académicien depuis 1668, le grand nom de Bossuet qui était heureux d'avoir converti en lui un des derniers descendants de Duplessis-Mornay, la faveur du maître et son zèle naïf de courtisan qui lui faisait dire lors de sa conversion « qu'il se sentait très soulagé de n'avoir plus à déplaire ou à son Dieu, ou à son souverain », et, lorsqu'il reçut la prêtrise avec de nombreux bénéfices, « qu'il était rassuré désormais pour ce monde et pour l'autre ». Mais son titre principal aux yeux de ses collègues c'était peut-être sa charge de *Lecteur du Roi*, en vertu de laquelle il tenait le *Journal des Bienfaits du Roi* et dressait la liste des pensions. Sur cette liste la Fontaine ne figura jamais, et le soleil qui brillait pour tout le monde ne parvint pas jusqu'à lui : l'abbé de Dangeau en interceptait les rayons. Était-ce rancune ou mauvaise volonté, comme on le lui a souvent reproché? Ni l'un ni l'autre peut-être, et tout simplement prudence. Il ne se souciait pas de compromettre son crédit, en recommandant un sujet qui, il faut bien le dire, ne se recommandait guère lui-même et dont tout déplaisait au Roi. Mais aucun fiel n'entra jamais dans son âme, et, à part la Fontaine, tous ses confrères n'eurent qu'à se louer de lui. Il usa généreusement de sa grande fortune en faveur des établissements de charité, il assista régulièrement à toutes les séances de l'Académie et il en fonda même une nouvelle, une petite, qui se réunissait chez lui tous les mercredis. Dans sa longue vie remplie de succès et de pensions, il ne rencontra qu'un échec. Précurseur des « leçons de choses » et de l'enseignement attrayant par les yeux, il s'était préparé de longue main aux fonctions de précepteur du duc de Bourgogne en rédigeant la chronologie sur des buvards et en mettant sous forme de jeu de l'oie toute la série des rois de France. On lui préféra

1. Saint-Simon, *Œuvres*, éd. A. de Boislisle, tome VIII, p. 25.

2. Ceci est littéralement vrai. « Voltaire lui reproche (*Siècle de Louis XIV*, Chap. XXVIII, éd. Rébelliau, lib. Colin, 1894, p. 492), d'avoir fait parler le Roi trop familièrement dans cette lettre si connue au duc de la Rochefoucauld : « Je vous fais mon compliment comme votre ami sur la charge de grand-maître de la garde-robe, que je vous donne comme votre roi. » Mais au cours de l'éloge académique du président, d'Alembert affirme que c'est le Roi seul qui était responsable cette fois et que Rose tout au contraire demanda la suppression de la lettre. » Note de M. A. de Boislisle.

3. Ils ne parurent que deux ans plus tard, en 1684, à Paris, et furent vivement critiques par le ministre Jurieu.

néanmoins Fénelon, et les Chansonniers [1] s'égayèrent des manies du pauvre abbé. Il se consola vite de cet échec avec la *granmaire* et la nouvelle *ortografe*, une autre de ses « marottes », aurait dit Bensserade. Il est de lui, ce mot qu'on a si souvent prêté à d'autres. A quelqu'un qui lui apprenait une grave nouvelle, Ramilies ou Malplaquet : « Il arrivera ce qu'il pourra, répondit-il, mais j'ai dans mon portefeuille 2000 verbes français bien conjugués. » Ce brave homme était bien digne de prendre à la Fontaine la place de l'abbé Cotin.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer l'origine de la ballade précitée, qui n'est point fade, si elle sent son vieux temps. L'article de la Fontaine, plusieurs fois corrigé et remanié [2], semble avoir donné bien du mal à l'abbé d'Olivet, qui ne pouvait évidemment pas recueillir dans son histoire ces malices inoffensives à l'adresse des gens d'Église. Son extrême prudence lui a fait même omettre le jeu de mots classique du président Rose, son contemporain, et il était de plus l'ami de Dangeau dont il devait éditer les petits traités de grammaire. Tout cela ne l'empêcha pas de recopier la ballade et de la conserver dans ses papiers avec cette inscription de sa main : *Ballade attribuée à Bensserade sur l'élection de la Fontaine.* Un curieux du XIXe siècle, M. Guillaume, qui eut à sa disposition les papiers de l'abbé d'Olivet, y trouva cette ballade manuscrite et l'imprima en janvier 1847 dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, en l'appliquant à l'élection de Boileau, ce qui n'a aucun sens. Si le texte offre quelque obscurité, il paraît jusqu'à preuve du contraire s'appliquer à l'abbé de Dangeau plutôt qu'à tout autre. En tout cas, cette ballade, qui avait peut-être déjà figuré dans un des recueils imprimés ou manuscrits du XVIIe et du XVIIIe siècle [3], semble être restée ignorée dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon* : peut-être aura-t-elle plus de succès dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France.*

ÉMILE ROY.

Brûlez, brûlez vos livres,
Gens avides de tout sçavoir;
Brûlez, brûlez vos livres :
Il n'en faut plus avoir.
En essuie-main et en rouleau
Le sçavant abbé de Dangeau
A mis la science en morceau;
De tous les rois de France
Il nous en a fait des oysons,
Ce maistre d'importance, etc.
(Chansonnier Maurepas.)

2. Voir l'*Histoire de l'Académie* et les extraits des lettres de l'abbé d'Olivet, éd. Livet, tome II, pp. 24, 25, 303, 389, 405, 420, etc.

3. M. A. de Boislisle (Œuvres de Saint-Simon), tome VIII, p. 23, note b, en cite quatre vers, dont un faux, sans aucune attribution, à propos du président Rose.

ADDITION AU CONTE DE LA FONTAINE « L'ERMITE »

Les éditeurs de la Fontaine (Collection des grands écrivains français) ont fait remarquer que les circonstances, les détails, certaines expressions mêmes de ce conte, sont empruntés à la XIVe des *Cent nouvelles nouvelles*. Mais le fond, à qui appartient-il? Très probablement, ce qui surprendra peut-être un peu, à Césaire de Heisterbach, qui vécut de 1180 à 1240, théologien allemand et moine de l'ordre de Cîteaux. C'est dans un de ses ouvrages intitulé *Dialogi de miraculis*, qui fut imprimé plusieurs fois aux XVe et XVIe siecles, qu'on trouvera le texte de cette historiette gaillarde sur lequel brodèrent à l'envi l'un de l'autre les conteurs italiens et français. Le père Garasse, dans sa *Doctrine curieuse*, ce livre bizarre et bouffon, a traduit en ces termes le conte très gaulois du moine allemand :

Telle fut la malice ingénieuse de ce jeune débauché de la ville de Cologne, lequel, ainsi qu'il est écrit dans Cæsarius, estant passionnément amoureux d'une fille juifve, luy persuada qu'elle estoit destinée à porter le Messie, et que si le Destin l'avoit ainsi ordonné, elle ne devoit pas s'opposer a ceste saincte ordonnance; il gaigna son esprit foible, et la voyant enceinte luy persuada de demeurer ferme sur la negative, et que pour luy il la delivreroit assurément du danger de l'infamie qu'elle pourroit encourir, et la rendroit la plus heureuse fille de toute sa nation ; que seulement elle laissast de nuict entrouverte la fenestre de la chambre ou dormoient son pere et sa mere.

Cela estant faict, il prit une longue sarbacane, et estant monté jusques au volet de la fenestre, commence d'entonner à haute voix sur la minuict, *Felices vos et benedicti parentes, quorum filia paritura est Messiam* : ce qu'ayant faict par deux ou trois diverses fois, il persuada à ces bonnes gens que leur fille estoit esleue pour le Messie, et de là en avant ils l'honoroient comme une Saincte. Le terme de la delivrance s'approchant, ils donnerent advis à tous les principaux Rabins des environs qui se trouverent à l'accouchement pour recevoir leur Messie; mais le malheur ou le Destin porta, dit Cæsarius, que *peperit non Messiam, sed puellam.*

(*Doctrine curieuse*, 412, édit. 1623.)

A. Delboulle.

L' « ESPRIT DES LOIS » ET LA COUR DE VIENNE

(1750)

La publication de l'*Esprit des lois* souleva, comme on sait, dans le monde ecclésiastique d'alors, des sentiments fort divers que l'historien de Montesquieu, M. Louis Vian, a essayé de débrouiller tant bien que mal (*Histoire de Montesquieu*, p. 265). « Le P. Berthier, dit-il, sensible à la justice que l'*Esprit des lois* rendait à la Société de Jésus, en fit parler dans les *Mémoires de Trévoux*, numéro d'avril 1749, d'une manière délicate. Après avoir attiré l'attention sur ce livre et « applaudi de grand cœur au talent de l'écrivain », le rédacteur « donna ses pensées sur quelques points où Montesquieu ne ménage pas assez la religion ». Tout autre fut le ton des *Nouvelles ecclésiastiques*. Dans leurs numéros du 9 et du 16 octobre 1749, les Jansénistes, peut-être plus irrités de l'éloge que le grand politique avait fait de leurs rivaux que de ses erreurs de doctrine, chargèrent l'abbé de la Roche de réfuter l'auteur. Il taxa l'*Esprit des lois* de « livre scandaleux, produit de la constitution *Unigenitus* ».

Mais les choses n'en restèrent pas là. Quelque temps après, Montesquieu crut savoir que les Jésuites travaillaient auprès de la cour de Vienne pour faire interdire son ouvrage en Autriche. Il s'en expliqua aussitôt avec le marquis de Stainville [1], et lui écrivit une lettre qui met à nu toutes ses appréhensions. « Je viens d'apprendre, disait-il, que les Jésuites sont parvenus à faire défendre à Vienne le débit du livre de l'*Esprit des lois*. Votre Excellence sait que j'ai déjà eu ici des querelles à soutenir tant contre les Jansénistes que contre les Jésuites. Voici ce qui y a donné lieu. Au chapitre 6 du livre 4 de mon livre, j'ai parlé des établissements des Jésuites au Paraguay et j'ai dit que, quelque mauvaise couleur qu'on aie voulu y donner, leur conduite à cet égard étoit très louable; et les Jansénistes ont trouvé très mauvais que j'aye par là défendu ce qu'ils avoient attaqué et approuvé la conduite des Jésuites, ce qui les a mis de très-mauvaise humeur. D'un autre côté les Jésuites ont trouvé que dans cet endroit même, je ne parlois pas d'eux encore avec assez de respect et que je les accusois de manquer d'humilité. Ainsi j'ai eu le destin de tous les gens modérés et je me trouve être comme les gens neutres que le grand Côme de Médicis comparoit à ceux qui habitent le second étage des maisons, qui sont incommodés par le bruit d'en haut et par la fumée d'en bas. Ainsi dès que mon ouvrage parut, les Jésuites l'attaquèrent dans leur *Journal de Trévoux* et les Jansénistes en firent de même dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques*; et quoique le public ne fît que rire des choses peu sensées qu'ils disaient, je ne crus pas devoir en rire moi-même et je fis inprimer ma *Défense* que V. E. connoît et que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Et comme les uns et les autres me faisoient à peu près les mêmes imputations, je m'étois contenté de répondre aux Jansénistes, à un seul article près qui regarde en particulier le journaliste de Trévoux. V. E. est instruite du succès qu'a eu ma *Défense* et qu'il y a eu ici un cri général contre mes adversaires. Je croyois être tranquille, lorsque j'ai appris que les Jésuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils se sont faites à Paris, et qu'ils ont eu le crédit d'y faire défendre mon

1. Le marquis de Stainville, père du comte de Stainville, qui devint duc de Choiseul et ministre des affaires étrangères, était alors envoyé près le roi de France par l'empereur François Ier, mari de l'impératrice Marie-Thérèse, en sa qualité de grand-duc de Toscane. Voir *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, Autriche, p. 301.

livre, sachant bien que je n'y étois pas pour dire mes raisons, tout cela pour pouvoir dire à Paris que ce livre est bien pernicieux puisqu'il a été défendu à Vienne, de se prévaloir de l'autorite d'une si grande cour et de faire usage du respect et de cette espèce de culte que toute l'Europe rend à l'impératrice. » Montesquieu priait donc M. de Stainville de vouloir bien s'entremettre à cet effet et de prendre, autant qu'il en serait besoin, la protection de l'*Esprit des lois* contre les menées de ses agresseurs.

Cette lettre expose très clairement l'état de la question et les appréhensions de celui qui l'écrivit. Elle a été publiée pour la première fois en France par A.-L. Millin, qui l'inséra dans son *Magasin Encyclopédique* (1799, t. I, p. 393), en la faisant suivre des explications suivantes : « Cette lettre est tirée d'un journal allemand intitulé *Neue Litteratur-und Voelker-Kunde* (*Nouvelles connaissances de la Littérature et des Peuples*), seconde année, second volume, n° VIII. Ce journal, commencé en 1787, est de M. d'Archenholtz, auteur du *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, et servait de suite à un autre journal du même genre, qu'il avait commencé vers 1782... Nous insérons cette lettre parce qu'elle ne se trouve dans aucune édition de Montesquieu... L'original de cette lettre adressée à M. de Stainville, alors ministre de l'empereur à Paris, est à Ratisbonne, dans la bibliothèque de M. le prince de la Tour-Taxis, parmi les papiers de Valentin Jameray-Duval, bibliothécaire de l'empereur. M. de Stainville le lui avait fait passer dès le 30 mai ; et Duval a écrit sur la lettre de recommandation de cet ambassadeur : « Lettre de M. le marquis de Stainville à Duval, en lui envoyant une lettre du célèbre Montesquieu, au sujet du FAUX BRUIT *qui avoit couru que l'*Esprit des loix *avoit ete prohibé* à Vienne. » Depuis lors, cette lettre a toujours été insérée dans la correspondance de Montesquieu. On la trouvera notamment dans l'édition de Laboulaye (t. VII, p. 341), où elle est datée du 27 mai, tandis qu'elle porte sur une copie du temps la date du 27.

Comme on l'a vu, le bruit parvenu aux oreilles de Montesquieu était faux et, partant, ses appréhensions devenaient sans fondement. On n'a pas publié, que je sache, les renseignements fournis à cet égard en réponse à la demande de M. de Stainville. C'est précisément une lettre de Jameray-Duval qui vint porter à l'ambassadeur ce qu'il souhaitait connaître, en lui mandant les véritables sentiments de la cour impériale sur l'*Esprit des lois*. Une copie de la réponse de Jameray-Duval à M. de Stainville, ainsi qu'une copie de la lettre même de Montesquieu, se trouvent parmi les papiers de Rousseau à la bibliothèque de Neuchâtel. M. Eug. Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève, a bien voulu faire transcrire, à l'intention de la *Revue d'histoire littéraire*, la lettre de Duval, et c'est ce qui nous permet d'en donner ci-dessous connaissance à nos lecteurs.

P. B.

Copie de la réponse de M. Duval à M. Stainville.

A Vienne le 26 juin 1750.

La lettre dont V. E. m'a honoré et celle de l'homme illustre qu'elle a daigné me communiquer m'apprennent que l'éloignement, de même que la renommée, grossit quelquefois les objets. Je me suis exactement informé s'il étoit bien vrai que notre Gouvernement eût proscrit l'*Esprit des Lois* et on m'a fort assuré qu'il n'en avoit jamais eu la pensée. Le seul obstacle que ce chef-d'œuvre de l'esprit humain a essuyé ici a son unique source dans le scrupule que quelques Révérences ont excité dans l'âme timorée du jeune seigneur qui exerce ici la fonction de cen-

seur des livres. Comme la naissance, la jeunesse, l'érudition et le discernement ne sont pas tout à fait synonymes, M. le Censeur a cru bien faire de consulter des oracles qu'il regarde comme les organes de la vérité. J'ai ouï dire qu'à leurs lumières il avoit découvert dans l'*Esprit des Lois* que certains degrés de l'équateur ou du méridien influoient infiniment sur le caractère des hommes et les rendoient plus ou moins flexibles aux observations de telles ou telles pratiques de religion.

J'ignore ce qui en est, mais j'avoue ingénument que par rapport à moi, je me suis trouvé assez présomptueux et décisif en France, vindicatif et sensuel en Italie, un peu brusque et fort avide de finances et de bonne chère en Allemagne : et Dieu sait si, sans une grâce particulière, mon salut ne trouveroit pas plus d'obstacles à Alger ou parmi les Bédouins de l'Arabie qu'à la Trappe. Quoi qu'il en soit, ce sentiment a paru aussi hétéroclite à M. le Censeur que tous les dragons de l'Apocalypse. Comme dans ce pays-ci les Prêtres et les Peintres représentent le diable muni de cornes et de griffes terriblement offensives, cet épouvantail a sans doute engagé notre vigilant Censeur à interdire au même peuple la lecture d'un livre qu'une piéuse et docile crédulité lui a dépeint comme hétérodoxe sur quelques articles. La meilleure façon d'aiguiser le goût du peuple est de le gêner ; c'est alors que la maxime « nitimur in vetitum » se justifie pleinement. Nous l'avons éprouvé au sujet de l'*Esprit des Lois*. Depuis que nos Censeurs n'en ont voulu permettre la lecture qu'avec restrictions, tout le monde a voulu l'avoir, tout le monde l'a lu et en a été enchanté, et je puis dire que l'apologie que l'illustre auteur en a faite ne triomphe pas moins publiquement ici qu'à Paris, puisque l'exemplaire que V. E. a eu la bonté de m'envoyer est le quatrième que l'on m'a donné gratuitement. Le monde est rempli de gens qui prennent sans cesse le nom de Dieu en vain ; si ceux-là se prévalent du respect que l'Europe rend à notre auguste Impératrice pour décrier l'*Esprit des Lois*, ils ont encore à se reprocher d'avoir pris en vain le nom d'une Déesse. Bien loin d'en avoir défendu le débit, je suis persuadé que si les devoirs du trône le lui permettoient, elle-même donneroit l'exemple de l'attention avec laquelle on doit lire un aussi digne ouvrage. Peut-être le chapitre IX du livre VIII lui feroit-il un peu de peine, par raport aux vues limitées que l'on impute à ses augustes ayeux à l'égard d'un pays où ils n'ont cherché que de l'argent, qui n'y étoit pas : mais la gloire d'y avoir découvert elle-même des hommes qu'ils ont ignorés et qui ont le plus contribué à sauver sa maison de l'affreux complot que la moitié de l'Europe avoit tramé contre elle, la dédomagera amplement du petit trait de censure que la candeur et la vérité ont dicté à l'auteur.

J'oubliois de dire à V. E. qu'hier j'appris qu'un des motifs qui avoient engagé nos Censeurs à ralentir le débit de l'*Esprit des Lois* étoit que l'on leur avoit assuré que cet ouvrage avoit été défendu en France, ce qui leur a paru d'autant plus vraisemblable, que de toutes les éditions qu'on en a faites, nous n'en avons vu aucune qui ait été publiée dans

ce royaume. Ne seroit-ce point, en effet, qu'à force d'y prohiber de bons livres, on seroit enfin parvenu à proscrire le meilleur? Si ce monstre à face ambiguë qu'on appelle Raison d'État s'y permet de pareilles licences, on ne voit pas pourquoi les mêmes témérités lui seroient défendues ailleurs. Il paroit que les politiques outrés sont aussi attentifs à resserrer la sphère des connoissances humaines à l'égard des affaires temporelles, que le sont les théologiens par rapport aux spirituelles. Les uns et les autres se plaisent à multiplier leurs mystères et à s'en envelopper. On diroit que ces deux sortes de pédagogues présument qu'aux hommes comme aux hiboux, une telle quantité de lumière suffit pour les conduire et pas davantage, et que c'est à eux à la distribuer et à en fixer l'éclat. — Je les ai vus plus d'une fois balbutier cet insolent langage, d'où j'ai conclu qu'ils avoient reçu du ciel une mission particulière, ou qu'ils étoient assez modestes pour se croire des intelligences privilégiées ou supérieures à l'humanité. Le meilleur usage que je puisse faire de la lettre du célèbre auteur est de la communiquer à toutes les personnes de ma connoissance qui méritent de la lire : sans m'informer si M. le Censeur est de ce nombre, j'ai déjà pris mes mesures pour qu'il soit du nombre des lecteurs.

CORRESPONDANCE

A propos de la lettre inédite d'un Bourguignon, publiée dans notre dernier numéro par M. E. Roy, nous recevons la lettre suivante que notre confrère M. de Maulde adresse à l'auteur de l'article et que nous nous faisons un devoir d'insérer :

« Plus que personne, j'ai pu me convaincre, et malheureusement par expérience, du caractère ingrat et difficile des travaux sur l'histoire du commencement du XVIe siècle. Pour s'y orienter, il faut se familiariser avec une telle masse de documents et pénétrer un tel monde d'idées subtiles que je ne vois guère que M. Eugène Müntz qui ait eu la force d'affronter, pour l'art, ce labeur. Je ne saurais donc m'étonner de me trouver en désaccord quelquefois avec les personnes qui écrivent occasionnellement sur cette époque si peu connue; et je vous demande la permission de vous exposer très simplement ce que j'en pense.

« Dans votre article du dernier fascicule, *Lettre d'un Bourguignon*, vous avez eu bien raison, je crois, d'émettre cette vérité philosophique que les « coups de tonnerre » sont rares dans l'histoire. On a l'habitude d'appeler « Renaissance » la période qui commence en 1515, et on a cru longtemps à un coup de tonnerre en cette année-là. Il y a peu de temps, deux éminents académiciens ont pris ce coup de tonnerre, qu'ils ont réduit très élégamment et très sagement à un coup de clairon, et l'ont reporté à Du Bellay, aux pieds de la statue même de cet homme excellent qui n'avait pas encore été coulé en bronze. Un des plus distingués collaborateurs de cette *Revue* même, M. Brunot, a coupé le coup de tonnerre en deux et en a donné un morceau à Claude de Seyssel, à titre d'encouragement pour une préface, d'ailleurs restée longtemps inédite. En face de si hautes autorités, j'ai besoin, monsieur, de vous trouver sur ma route, pour avouer avec vous que je ne crois pas non plus au tonnerre, ni simple, ni parcellaire. Puisqu'il faut une comparaison, le mouvement, dit de la Renaissance, me paraît plutôt ressembler au vaste clapotement d'une mer bleue et calme; il a duré bien longtemps, avec des flots divers. Les Français du moyen âge ne dédaignaient point la littérature étrangère[1]; ils avaient le culte de Virgile et d'Aristote. Vers la fin du XVe siècle, le goût changea; Virgile céda le pas à Ovide, qui a plus de ragoût pour certaines personnes. En même temps, la mode se répandit d'écrire dans un jargon franco-latin et d'adorer tout ce qui venait d'Italie; je ne puis partager l'avis de M. Brunot lorsqu'il a présenté ici Seyssel comme une sorte de Christophe Colomb de la littérature antique[2]. Ma pensée à cet égard se trouve

1. Comme vient de le rappeler si bien M. Gaston Paris, dans sa dernière préface.

2. Les souvenirs de M. de Maulde le trompent totalement : j'ai eu beau relire l'article auquel il est fait allusion, je n'ai pas pu découvrir l'endroit où j'aurais fait de Seyssel le Christophe Colomb de l'antiquité! Ni sous cette forme ridicule, ni sous aucune autre, la manière de voir que M. de Maulde combat ici n'est la mienne. Tout le monde sait et admet que « le mouvement de la Renaissance a duré des siècles, avec des flots divers ».

L'idée très particulière à Seyssel, que je persiste toujours à considérer comme originale, jusqu'à ce qu'on l'ait trouvée chez quelqu'un avant lui, c'est de se servir de la langue française comme d'un moyen d'assimilation, et le conseil qu'il donne aux rois de la cultiver dans des intentions politiques. Encore ai-je annoncé que je ne serais point étonné qu'on découvrit demain quelqu'un qui ait eu cette conception auparavant, tant cette histoire inconnue est pleine de surprises. Ceci dit simplement pour que les théoriciens du coup de foudre, s'il y en a encore (??), ne croient pas pouvoir s'appuyer sur mon « autorité » contre M. de Maulde. FERDINAND BRUNOT.

résumée dans un livre intitulé *Louise de Savoie et François Ier*, que je ne me permets de vous indiquer que pour mémoire, et où j'ai essayé de marquer qu'il y eut lutte contre le torrent du classicisme à outrance et de l'italianisme irraisonné. Non seulement Seyssel ne fit pas la guerre à la tradition française, mais au contraire il luttait pour elle. Il n'était pas Français, ce qui donnait à son témoignage un poids particulier; mais il venait de la Savoie, qui a toujours été un pays de purisme français avant même de produire Vaugelas et les De Maistre [1].

« Seyssel représentait les idées de la cour de Louis XII, et, à ce propos, pour régler, en une seule fois, le compte de mes désaccords, je me permettrai d'observer, en réponse à ce qui a échappé, p. 157 de notre *Revue*, à un observateur de premier ordre, qu'on ne peut pas dire que les poésies de Charles d'Orléans soient restées inconnues jusqu'au XVIIIe siècle. On ne les a, il est vrai, republiées qu'au XIXe; mais au XVe siècle elles étaient connues, et notamment, un fin courtisan, Octovien de Saint-Gelais, en avait fait imprimer un bon nombre, sous son nom, il est vrai, dès la fin de ce XVe siècle.

« Quant à vous, monsieur, je désirerais bien que, de vos sages prémisses, vous voulussiez bien tirer la conclusion qu'à mon sens elles comportent. Oui, malgré le triomphe momentané de l'italianisme, de la copie italienne, sous François Ier, il y eut toujours des partisans avérés de l'esprit contraire, et même des partisans jusqu'au ridicule, comme Jean Bouchet. Jamais les vieux romans français de chevalerie n'avaient connu une telle vogue, et le *Roman de la Rose* lui-même refleurit. Si, en Italie, il était de bon ton d'appeler « barbares » les Français conquérants, qui, par le fait, ne se montrèrent pas tous très platoniciens, je crois qu'une familiarité plus constante des choses de cette époque vous montrera qu'on ne pourrait pas dire équitablement « que les Italiens du XVIe siècle dédaignaient toutes les langues modernes, et la française en particulier ». Fort peu de Français savaient l'italien ; Louis XII le comprenait, mais ne le parlait pas : un contemporain raconte son étonnement prodigieux de s'être entendu saluer en italien par Gaston de Foix. En Italie, au contraire, tous les gens distingués, même les femmes, parlaient le français et aussi l'espagnol. Les preuves abondent à cet égard; je me bornerai à citer le témoignage de Balthazar de Castiglione. Le français avait alors une diffusion considérable; il était la langue officielle des Pays-Bas, et l'empereur d'Allemagne Maximilien, qui signait habituellement en français, n'écrivait qu'en français à sa fille; les rois d'Angleterre, qui s'intitulaient encore rois de France, parlaient le français; même dans le peuple italien, l'usage de notre langue se répandait; c'est ce que Seyssel, qui avait passé nombre d'années en Italie, ripostait aux Français qui ne rêvaient que d'Italie, ou aux soi-disant Français comme Le Maire de Belges [2].

« L'intéressante lettre de Jacques de Beaune se rapporte donc à un ordre d'idées fort courant.

« Un des pays les plus réfractaires à l'unité française était alors la Bourgogne, où des agents de l'Allemagne cherchaient à raviver les vieux souvenirs d'autonomie. Cette frontière-là, ouverte sur l'Allemagne et sur la Suisse, était la seule qui donnât lieu à préoccupation. Il serait donc intéressant de constater, au point de vue patriotique, que la manifestation dont vous parlez mérite bien le titre de *Lettre d'un Bourguignon*. Cependant, le nom de son auteur « Jacques de Beaune » ne suffirait pas à nous convaincre à cet égard, puisque la famille de Beaune, une des plus connues de cette époque, appartenait à la Touraine. Le fameux Semblançay, qui s'appelait précisément « Jacques de

1. On y parle français, nous pouvons l'assurer à M. Brunot.

2. Inutile de rappeler combien les romans de chevalerie français (que goûtaient peu les Français de l'école de Seyssel) étaient populaires en Italie et quelle influence ils exercèrent même sur la littérature.

Beaune », n'a pu, en 1548, écrire une épître littéraire à un financier italien, puisqu'il avait été pendu en 1527; mais son nom est resté si célèbre qu'au premier abord on est un peu tenté de rapporter à sa maison (qui a eu longtemps des « Jacques ») la signature de « Jacques de Beaune », au préjudice de la Bourgogne, ce qui serait extrêmement fâcheux et ce qui, j'espère, ne sera pas.

Veuillez agréer....

Paris, 24 avril 1895. »

Je remercie Monsieur R. de Maulde de sa lettre si intéressante, et je lui demande la permission d'expliquer et de maintenir les assertions qu'il m'a fait l'honneur de discuter.

1° « Dédaigner les langues modernes » n'est pas « équitablement » synonyme de les ignorer. Si les Italiens cultivés du XVIe siècle savaient et parlaient le français (ce que je n'ai pas mis en question), ils n'en pouvaient pas moins dédaigner cette langue des « barbares », ils n'en donnaient pas moins la précellence à la langue italienne, la seule capable, dans leur esprit, de rivaliser avec les langues anciennes. Et n'est-ce pas précisément cette prétention que combat Jacques de Beaune, en attendant les Estienne, les Pasquier et bien d'autres qu'il est inutile de rappeler?

2° J'ai supposé, sans rien affirmer et en multipliant les points d'interrogation, que ce Jacques de Beaune, le signataire de cette lettre recueillie et conservée à Besançon, dans la Franche-Comté de Bourgogne, pourrait être un compatriote du Bourguignon Michel Rote et d'autres publicistes de même tendance et de même origine. Le nom propre ou d'origine « Beaune » ou « de Beaune » est en effet assez commun en Bourgogne (voir notamment Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. I, p. 21), et je le vois porté encore aujourd'hui par un jurisconsulte connu.

Il est possible cependant, comme le conjecture M. R. de Maulde, que le Jacques de Beaune en question soit un des alliés ou descendants du surintendant Jacques de Beaune, si connu par les vers de Marot; mais lequel? La difficulté est de le trouver dans une famille nombreuse, où le prénom de Jacques est très répandu. Un savant aussi modeste et aussi obligeant qu'érudit veut bien venir à mon aide et me signaler comme possible le fils aîné de Guillaume de Beaune et de Bonne Cothereau-Maintenon, Jacques III de Beaune, baron de Semblançay et de la Carte, vicomte de Tours, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et plus tard chambellan du duc d'Anjou, qui mourut le 27 novembre 1579. Ce Jacques III de Beaune comptait dans sa famille plusieurs des prélats les plus instruits du XVIe siècle, notamment son frère puîné Regnault, grand aumônier de France sous le règne de Henri IV. Il fit lui-même ses études à l'Université de Paris dont il suivait les cours le 11 mai 1528, devint un peu plus tard abbé commendataire de la Couture près du Mans, et prieur commendataire de N. D. de Boisrahier près de Tours, et finit par être nommé ambassadeur du Roi de France en Suisse. (Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1894, p. 149, 169, 172, 174, — *Gallia christiana*, t. I, 784, 652, et XIV, 482, 1030, — le P. Anselme, tome II, 1153, 1154, — La Croix du Maine, II, 354, et du Verdier, III, 398, etc.) Plusieurs de ces qualités expliqueraient assez bien la connaissance des langues étrangères qu'atteste la lettre visée, mais ce n'est encore là qu'une hypothèse.

J'aime à croire que ce supplément d'informations donnera toute satisfaction à M. R. de Maulde, qui sait par expérience combien il est difficile de s'orienter dans cette période si peu connue de la Renaissance, et combien nombreux sont les écueils dans « cette mer bleue et calme, au vaste clapotement », dont il s'est constitué le pilote très aimable et très disert.

ÉMILE ROY.

COMPTES RENDUS

E. Etienne. **Essai de grammaire de l'ancien français** (IXe-XIVe **siècles**) Berger-Levrault et Cie, Paris et Nancy, 1895.

La *Revue d'Histoire littéraire* a déjà annoncé ce livre dans son dernier numéro, mais il mérite qu'on y revienne avec quelque détail. L'auteur a montré cette fois à quels résultats on arrive par un travail assidu : il s'est mis très complètement au courant des progrès principaux faits par la philologie française dans ces dernières années, et j'ajoute, ce qui n'est pas un mince mérite, que son livre n'est pas pour cela une simple mise au point des résultats acquis; il témoigne de recherches très personnelles, poursuivies méthodiquement et patiemment sur un grand nombre de textes. Nul doute qu'il ne rende de grands services à nos étudiants et à tous ceux qui lisent par profession ou par goût les auteurs du moyen âge, édités souvent sans commentaire, et avec un trop grand dédain de tous ceux qui ne sont pas romanistes.

L'Essai de Grammaire de M. Etienne comprend une introduction relative au latin vulgaire et aux origines du français (p. 1 à 24), une phonétique (p. 24 à 70), une morphologie (p. 71 à 176), une syntaxe (p. 176 à 400), un traité de dérivation et de composition (p. 400 à 484), enfin une liste des textes cités et des auteurs consultés (p. 485) et un index (p. 490).

J'ajoute tout de suite, pour n'avoir pas à revenir sur ce reproche, — grave, puisqu'il s'agit d'un livre d'étude, — que cet index m'a paru aussi mal fait que possible, et qu'il y aura lieu de le refondre entièrement dans une prochaine édition. Quand on y cherche la mention de questions qui sont cependant amplement traitées dans l'ouvrage, il arrive souvent qu'on n'en trouve aucune, ou que celle qu'on trouve est tout à fait insuffisante. Voyez par exemple à *proposition infinitive*, vous serez renvoyé au § 367 où est exposée une question toute spéciale, l'emploi de la proposition infinitive après certaines prépositions telles que *à*, *de*, *par*. Et c'est tout, tandis que dans l'ouvrage on trouve la syntaxe de cette même proposition, étudiée d'abord au § 400 et tout au long au § 427. Autre exemple. Le mot *proposition* n'est pas à l'index, non plus que les mots *relatives* ou *conjonctives*, *finales*, etc. Or toutes les espèces de propositions sont étudiées systématiquement, avec le mode qu'elles comportent, dans le chapitre VII de la Ve partie, p. 270-310. Pareil index ne peut faire que grand tort à l'ouvrage; il le trahit d'un bout à l'autre.

Le livre est, en effet, très méthodiquement conduit; ce n'est pas à dire que la proportion observée entre les différentes parties soit la bonne; et plus d'un, certainement, trouvera la phonétique singulièrement écourtée par rapport au reste. Pour moi, je passerai d'autant plus volontiers condamnation sur ce point, que jusqu'ici les traités allemands ou français concernant la vieille langue ont presque constamment omis la syntaxe, et que quelques-uns n'hésitent pas à prononcer qu'elle est en dehors de la grammaire proprement dite. M. Etienne l'y fait rentrer, et lui accorde même la place prépondérante. C'est une revanche

dont personne ne se plaindra, d'autant que M. Etienne, formé visiblement dans l'étude des langues classiques, telle qu'on la faisait en France du temps de Thurot, apporte là une méthode d'exposition dont l'expérience a maintes fois montré ailleurs les avantages dogmatiques. La grande nouveauté de son livre est là, et il est dès lors facile de comprendre que M. Etienne y ait donné à ses théories l'étendue qu'elles comportaient.

J'ai relevé de-ci de-là quelques inadvertances : p. 86, une grosse faute d'impression fausse complètement la pensée : les autres temps ont abandonné la forme *analytique* latine; lege : *synthétique*.

P. 12. Je ne puis pas m'imaginer qu'à un moment quelconque le latin vulgaire, abandonnant la correspondance du nouveau futur et du nouveau conditionnel, ait dit simultanément *sortirabeo* et *sortireva*.

P. 72. Que vient faire l'influence de la Renaissance avec un *R* majuscule dans la langue du IXe au XIVe siècle? L'auteur, suivant ici les grammaires historiques, s'est laissé entraîner.

P. 195. Les exemples donnés au § 289 ne sont pas tous probants, tant s'en faut; il s'agit de montrer que l'adjectif peut ne s'accorder qu'avec le nom le plus proche et n'est pas nécessairement au masculin pluriel avec des noms de genre différent; l'auteur cite : *vuelt aerir leis et us qui sont el regne assis*; *covert en sont li val e les montaignes*. Mais dans les deux cas l'adjectif étant au sujet masculin pluriel, peut aussi bien se rapporter aux deux noms qu'au masculin le plus proche.

On pourrait chercher à l'auteur bien d'autres petites chicanes :

P. 64, remarque a, il est dit que *p'l* reste intact dans *pueple peuple*, parce que l'*a* atone était tombé avant l'affaiblissement de *p* en *b*. Une grammaire de l'ancien français eût dû expliquer le *poblo* des *Serments*.

P. 481. *Mes*, tout en étant donné comme venant de *minus*, est présenté comme influencé par *mis*. En quoi? Y a-t-il là-dessus de nouvelles théories? Je croyais que les formes des langues voisines imposaient exclusivement l'étymologie *minus*.

P. 77. Il est exact que *grande*, *verte* se trouvent dès le XIe siècle; mais *verte* peut s'expliquer par le latin *viridum*, et être par conséquent originel. Dans ces conditions je trouve fâcheux qu'un des premiers adjectifs qui ont pris l'*e* du féminin soit accolé dans une phrase à *grand*, qui a été le dernier à garder la vieille forme commune.

P. 278. C'est par un lapsus que l'infinitif au sens de l'impératif est signalé comme n'ayant pas survécu à l'ancien français. M. Etienne n'a-t-il jamais eu affaire aux médecins et à leurs ordonnances?

P. 273. Il n'est pas exact non plus que la double interrogation : *Avez-vous donc robe achatée, ou si vous l'avez empruntée?* ait disparu du français moderne. Exemple :

> Justes cieux! *me trompé-je* encore à l'apparence
> *Ou si* je vois enfin mon unique espérance? (Corn., *Cid*, III, 5.)
>
> Hé bien, seigneur, hé bien, *trouvez-vous* quelques charmes
> A voir couler des pleurs que font verser vos armes,
> *Ou si* vous m'enviez, en l'état où je suis,
> La triste liberté de cacher mes ennuis? (Rac., *Alex.*, IV, 2.)

On ne manquera pas non plus de relever des omissions.

Ainsi p. 62, dans l'histoire de la réduction des groupes de consonnes doubles il n'est pas dit un mot du cas de *terre*, alors que les livres élémentaires mis entre les mains des élèves leur apprennent que *rr* peut demeurer en français. Si l'auteur ne le croit pas, il devait au moins en prévenir.

P. 81, *es*, *eis*, *is* sont indiqués comme représentant peut-être *ipsum*, sans un exemple, sans même qu'une seule des expressions où ils figurent soit, je ne dis pas expliquée, mais citée.

P. 219. Au chapitre de l'accord, ou au chapitre du possessif, il devrait être rappelé que le vieux français dit *m'ame*, *m'espée*; on devrait aussi y trouver les premiers exemples du solécisme moderne *mon âme*, qui se rencontre bien avant le XIVe siècle. A moins que les observations concernant ces points n'aient échappé à ma lecture, ce sont là des lacunes véritables.

Ailleurs des choses importantes sont sacrifiées, on ne sait pourquoi.

P. 86. La grosse question de l'origine de *ons*, forme commune de tant de premières personnes du pluriel, est donnée comme résolue en une ligne, sans discussion, sans mention des diverses opinions émises.

La syntaxe des phrases où *ce* se trouve devant le verbe être est sacrifiée ; le tour bien connu *je fereie que fols* est rappelé en deux mots, par un seul exemple, p. 172, etc...

Ces détails sont peu de chose, mais lorsque M. Etienne rééditera et corrigera son livre, il aura sous ce rapport des chapitres entiers à refondre. Celui qui traite des formes des pronoms est écourté et dépourvu des explications nécessaires à l'intelligence des listes données. La syntaxe même, quelque ampleur qu'elle ait prise, n'échappe pas, sur certains points, au même reproche. Ainsi les emplois des temps des verbes en ancien français, si confus et si variés, ne sont pas mis en lumière avec netteté. Enfin il manque une bibliographie raisonnée.

Mais c'est assez reprendre et je ne voudrais pas m'étendre sur ces critiques dans une Revue comme celle-ci, consacrée à la littérature proprement dite plutôt qu'aux sciences auxiliaires. Quelques réserves que le livre de M. Etienne comporte, il est fait avec soin et avec méthode [1] ; il sera très utile.

FERDINAND BRUNOT.

GASTON PARIS. **La Poésie au moyen âge**, leçons et lectures, 2e série. Paris, Hachette, 1895, in-16 de XV-267 p.

La tâche de rendre compte ici d'un ouvrage de M. Gaston Paris est particulièrement délicate. Si l'éloge peut paraître intéressé, la critique peut aussi sembler présomptueuse et il est, d'autre part, très difficile de ne pas saluer, comme il convient alors que l'occasion s'en présente, toutes les qualités d'esprit qui ont fait de l'auteur un maître incontestable et respecté de la philologie romane, non seulement en France, mais dans l'Europe entière : la précision de sa méthode, la netteté de son observation, l'élégante simplicité de son style, enfin sa belle conscience scientifique. Ce sont là des facultés que le monde savant tout entier reconnaît et admire. Si les louer trop serait de la flatterie, les négliger serait de l'ingratitude, car il n'est personne actuellement en France s'occupant aux recherches philologiques qui ne doive, peu ou prou, à l'enseignement plus ou moins direct de M. G. Paris.

C'est à ceux qui, instruits de sa méthode, n'en peuvent suivre le développement oral que s'adresse surtout le second volume du nouvel administrateur du Collège de France. Ceux-ci l'accueilleront avec un plaisir tout particulier qui, éloignés du foyer, ne veulent cependant rien perdre de ses rayons et cherchent à garder intactes les saines traditions scientifiques. Ils y apprendront comment, sans rien surfaire, sans élargir les questions et sans amplifier les textes, il est possible d'intéresser vivement à des études ardues par elles-mêmes

1. Je ne puis m'empêcher toutefois de trouver que l'auteur admet, avec une soumission un peu trop constante, tous les postulats de la philologie contemporaine, même les plus inutiles et les plus contestés, témoin, p. 21 : « deux cents ans ne s'étaient pas écoulés depuis la conquête de César, et il ne restait plus, dans la plus grande partie de la Gaule, qu'un souvenir assez vague du celtique. » En vérité que savons-nous de cela? et où sont les textes qui rapportent pareil miracle?

et qui d'ordinaire manquent d'attrait sous des plumes plus rébarbatives. Je ne sais si cette constatation est de celles qui peuvent le mieux agréer à M. Paris. Il me paraît se défendre un peu trop — et à mon sens assez inopportunément — d'avoir ainsi songé à s'adresser à un public plus étendu que celui qui s'adonne d'habitude aux exercices philologiques. Si des années d'analyse doivent précéder et préparer pour le savant quelques heures de synthèse, encore ne faut-il pas hésiter à faire connaître au plus grand nombre possible les fruits de ce labeur patient et solitaire. Sans doute, le principal devoir du maître est d'enseigner par l'exemple à quelques disciples bien faits pour le comprendre les méthodes de ses recherches. Mais il a aussi d'autres obligations. Sous peine de se rétrécir et de s'amoindrir, la science doit s'efforcer de se mettre à la portée de tous, et, sans déroger à sa mission, exposer au plus grand nombre les résultats qu'elle obtient, les faire passer dans le patrimoine intellectuel des contemporains. Jusqu'ici du moins les philologues se sont un peu trop jalousement renfermés entre eux. Quelques spécialistes farouches blâmeront sans doute M. Paris de s'être ainsi adressé à des lecteurs qui n'avaient d'autre prétention que celle d'être des esprits cultivés pleins de bonne volonté. Pour nous, loin de le lui reprocher, nous espérons bien, au contraire, que se décidant à faire pour la prose ce qu'il a fait pour la poésie, M. G. Paris tirera de ses cartons ou des recueils savants où ils se morfondent quelques-uns de ses travaux, composés, comme ceux-ci, avec autant de science que de goût, agréables à la fois et instructifs.

Le nouveau volume qui vient de paraître complète la physionomie de la poésie au moyen âge esquissée dans le premier. Comme le premier aussi, il ne se compose que de morceaux déjà dits en public : leçons d'ouverture, conférences ou lectures académiques. Trois études d'ensemble sur la littérature française aux XIIe, XIVe et XVe siècles sont particulièrement intéressantes. Elles serviront grandement à guider ceux qui s'aventurent au milieu de ces époques touffues et qui seraient susceptibles de s'y égarer. La leçon consacrée à l'*Esprit normand en Angleterre* est, elle aussi, un salutaire enseignement. C'est un exemple bien choisi et topique de l'influence intellectuelle de la France du moyen âge. La question des *Contes orientaux dans la littérature française* à cette époque est plus controversée. Sans entrer dans la discussion qu'elle soulève, M. Paris expose avec une parfaite bonne foi les objections faites contre sa thèse. Peut-être a-t-il exagéré, en effet, l'influence orientale; mais le problème n'est pas de ceux dont on puisse se flatter de trouver aisément la solution. Sa portée est trop étendue pour ne pas occuper encore l'attention des philologues. Au contraire, les trois études que contient encore le volume et qui sont consacrés à la *Légende du mari aux deux femmes*, à la *Parabole des trois anneaux*, à *Siger de Brabant*, sont d'un intérêt plus restreint et ne sauraient soulever d'objection. Ce sont des monographies composées par un esprit pénétrant et clair, qui peuvent servir de modèles aux recherches des érudits et qui achèvent de donner le véritable caractère de ce livre écrit par un savant plein de son sujet mais qui sait le dominer, et qui aime assez les choses dont il parle pour y intéresser son lecteur en l'instruisant, sans rien surfaire et sans rien exagérer.

P. B.

JOSEPH TEXTE. **De Antonio Saxano** (Antoine du Saix), 1505-1579, **franco-gallico carminum scriptore.** Paris, Hachette, 1895, 125 p. in-8.

Cette étude, sérieusement préparée, mérite mieux que l'oubli où tombent — souvent du consentement même de leurs auteurs — les thèses latines de Sorbonne. Elle complétera très heureusement les rares données que nous avons sur la vie littéraire au XVIe siècle de ce pays de Bresse que sa situation

topographique, le voisinage de Lyon et de l'Italie semblaient devoir entraîner dans un mouvement rapide, et qui au contraire ne s'est ébranlé que tard et lentement.

M. Texte, après avoir recueilli tous les renseignements qu'il a pu sur la vie obscure de son personnage, qui n'a été mêlé qu'aux affaires locales, aborde sans parti pris d'inventer un nouveau grand homme — et cette réserve est rare dans les monographies — les œuvres, *opera majora et minora*, du « commandeur jambonnier », en particulier *l'Esperon de discipline*, principal produit de ses labeurs. Il résulte de cette étude que si Du Saix fut l'ami de Scève, il ne fut pas de ses disciples. Ni le pétrarquisme, ni le platonisme non plus ne le toucha; dans ses pièces légères, il est bien près des mauvais disciples de Marot, dans ses vers pédantesques des grands rhétoriqueurs. S'il a subi une influence, c'est seulement celle de la première Renaissance, encore prend-il à Erasme et aux siens surtout des idées et des doctrines, mais l'esprit de l'antiquité et son génie lui échappent.

Ce livre ajoute beaucoup à ce que Goujet nous avait dit de Du Saix, et à vrai dire il pourrait dispenser totalement de lire ses vers, souvent fastidieux, et plus souvent encore obscurs, si M. Texte avait eu le courage d'aller jusqu'au bout de son travail et de nous apprendre quel usage ce latiniseur a fait de la langue. Les écrivains de cette valeur ne sont intéressants que par là. Ils n'ont le plus souvent ni génie, ni talent. Ce n'est pas par le style qu'ils prétendent et espèrent se distinguer, c'est par la langue, dont petits et grands se croient alors les maîtres. Dès lors, chaque fois qu'on parle de l'un d'entre eux, sous peine « de laisser sur le vert le meilleur de l'ouvrage », il est indispensable de porter sur ce point toute son attention. Un des seuls reproches qu'on puisse faire à M. Texte est d'avoir oublié ce principe, mais en cas contraire, que lui eût-on objecté en Sorbonne? Son livre, à la fois sobre et complet, ne méritait guère que des éloges.

BREHIMONT.

SVEN SÖDERMAN, **Alfred de Musset hans lif och verk.** *Stockholm trykt hos P.-Palmqvist aktiebolag*, 1894 (in-8, 288 pages).

Dans son avant-propos l'auteur de l'étude dont nous venons de transcrire le titre nous prévient que le travail qu'il présente au public est le fruit de plusieurs années d'étude de notre poète, dont il a cherché à peindre la vie et l'activité; que le plan primitif a été conséquemment conservé, mais que, pendant le cours des années, les matériaux ayant augmenté considérablement, il s'est vu forcé, pour que les dimensions du travail ne devinssent pas trop grandes, d'exclure de son livre l'exposé, qui y était compris, de l'état de la littérature française au moment où apparut Alfred de Musset et de considérer cet état comme étant connu.

Pour le même motif, dit-il, il a dû se contenter en maints endroits de signaler en note seulement les rapprochements à faire entre Musset et d'autres auteurs et d'en laisser le soin au lecteur. Toutes les fois, ajoute M. Södermann, que j'ai rencontré chez Musset des ressemblances (dans les images, dans les pensées, etc.) avec d'autres poètes, j'en ai fait mention sans vouloir par là décider si elles étaient voulues ou fortuites.

La table qui suit l'avant-propos n'est malheureusement qu'une simple et sèche énumération des chapitres. Il est bien regrettable que l'auteur suédois n'ait pas suivi la méthode contemporaine qui consiste à soigner beaucoup les tables de matières, de façon à les rendre claires et abondantes en détails et pouvant ainsi servir de fil d'Ariane dans les dédales d'un volume. Il est impossible au lecteur, en effet, avec la simple énumération de l'ordre des chapitres

soit de se rendre compte à l'avance de l'intérêt que peut lui offrir un ouvrage qu'il a entre les mains, soit de retrouver, après lecture faite, un passage qui l'intéresse au point de vue de la simple curiosité ou d'un travail à faire. Après la table vient une liste considérable des sources auxquelles a puisé l'auteur de l'étude en question, liste qui témoigne de la conscience avec laquelle M. Södermann a travaillé. La liste assez longue des souscripteurs suédois (124 noms), qui vient ensuite, nous fait voir combien de personnes diverses s'intéressent dans ces lointaines régions à notre littérature, et nous prouve une fois de plus que nous possédons réellement en Suède de nombreux amis. Car, sans parler, bien entendu, des littérateurs et artistes que notre poète intéresse et qui naturellement sont en majorité, nous y voyons figurer bien des gens que leur genre de vie et leurs occupations sembleraient à première vue devoir éloigner de l'étude de notre littérature.

L'auteur commence son premier chapitre par quelques mots sur les origines et les illustrations de la famille Musset. Il en décrit même les armoiries d'après Paul de Musset. En passant il observe que, suivant M. Gaston Paris (*Hist. de la littérature fr. au moyen âge*), Colin Muset, poète du XIIIe siècle revendiqué par Paul de Musset parmi ses aïeux sans lien qui l'y rattache, était un simple jongleur bourgeois dont on ne retrouve dans les manuscrits ni la douteuse noblesse ni les armoiries, et ajoute que la ressemblance du nom a sans doute causé l'erreur. Puis citant un passage de *Mardoche* il fait remarquer que les Musset se rattachaient indirectement à Jeanne d'Arc par le mariage de Catherine du Lys avec François de Villebrenne. Parmi les illustrations de la famille il nomme les trois Du Bellay et Guyot Desherbiers dont il cite les principaux ouvrages. Il clôt cette liste par Paul de Musset dont il vante le noble caractère et le désintéressement fraternel et, ainsi que Mme Arvède Barine, signale le danger qu'il y aurait à s'en rapporter à lui en tout et pour tout quand il y a conflit entre la vérité et son affection pour son jeune frère, et il relate un fait raconté par Mme Barine qui en est la preuve. Puis il ajoute, d'après Mme de Janzé, que la plus jeune des trois filles de Paul, Mme Lardin de Musset, s'est aussi occupée de travaux littéraires (ici M. Södermann nous renvoie à Mirecourt, Barine, Lindau, *Dict. Larousse*, Paul de Musset). Ensuite il nous trace le portrait que nous avons vu dans Paul et dans Mme Barine de notre séduisant poète, en insistant sur sa nature nerveuse et tendre, spirituelle, imaginative; et faisant allusion à l'amour que Byron avait ressenti à quinze ans pour sa cousine Mlle Chaubroth, il nous parle du sentiment si vif que Musset à quatre ans ressentit pour sa cousine Clélie, plus âgée que lui. « Ce caprice d'enfant », dit-il, « sans avoir sur lui la même influence que sur le lord anglais, fut plus qu'un enfantillage de sa part. Ce qui le prouve c'est que la pensée seule de pouvoir correspondre avec elle fut un stimulant suffisant pour le déterminer à apprendre à lire et à écrire, que longtemps sa famille n'osa pas lui parler du mariage de sa cousine, et que, quand cela fut devenu nécessaire, il ne se résigna que lorsqu'on lui eut assuré que la jeune femme conservait pour lui une tendresse fraternelle. » Il nous dit qu'entre ses parents c'était avec sa mère qu'il avait le plus d'intimité et qu'il est fait allusion à cette affection filiale dans quelques endroits de ses ouvrages, par exemple dans *les Caprices de Marianne, la Loi sur la presse* et *les Deux maîtresses*. Mais il ajoute qu'il professait aussi pour le légèrement compassé M. de Pathay l'attachement le plus tendre, dont témoignent quelques passages dans les *Nuits de Décembre, la Confession d'un enfant du siècle* et *Frédéric et Bernerette*. Il ajoute que Paul de Musset, dans son esquisse « détaillée et ennuyeuse » des années d'enfance de son frère, nous apprend que, comme tous les petits garçons, il fut turbulent. Puis il nous parle de ses brillants succès au collège et de la rapidité avec laquelle il conquit bientôt le premier rang. Il nous donne ensuite la liste des lectures de prédilection d'Alfred de Musset. « D'abord des contes arabes et persans, *les Mille et un jours*, *les Mille et une nuits* (trad.

Cazotte), puis des livres de chevalerie, *les Quatre fils Aymon*, *la Jérusalem délivrée*, *Roland furieux*, *Amadis*, *Pierre de Provence*, *Gérard de Nevers*, *Renaud de Montauban*, *Maugis*, *Huon de Bordeaux*, etc., et à un âge un peu plus mûr *Don Quichotte*.

Puis il vient à parler de l'amitié qui naquit entre lui et le duc de Chartres, fils du futur Louis-Philippe, son camarade durant les deux dernières années, amitié fidèle qui resta la même, malgré les circonstances, jusqu'à la mort. « Comme exemple de sa réserve vis-à-vis de son noble camarade d'école, on peut citer un post-scriptum à une lettre que celui-ci lui adressait : « J'attendais de votre part mieux que du respect ». « Au mois de juillet 1827, Alfred de Musset quitta comme bachelier le collège Henri IV, après un brillant dernier examen. Il remporta le second prix d'honneur, et non le premier comme Lindau l'avance, pour une composition de philosophie sur le sujet *quaenam sint judiciorum motiva? an cuncta ad unum possint reduci?* dans laquelle il traite du scepticisme pyrrhonien au point de vue académique. » M. Sodermann nous explique que sa répugnance à se préparer à l'école polytechnique où le destinait sa famille fit qu'il s'occupa d'abord avec indolence des études de droit, puis se tourna vers la médecine. En même temps, dit-il, il se consacrait à la peinture et à la musique, et étudiait avec zèle la littérature étrangère. « Si on fait abstraction des vers qu'il écrivit à quatorze ans dans une occasion solennelle, ses premières poésies datent de l'année 1828 [1]. C'était une élégie grecque, *la Prêtresse de Diane*, d'à peine cent vers, inspirée par André Chénier; ce qui en est cité par Paul est pur et simple. Déjà dans ces premières lignes on rencontre plusieurs des mots favoris qui se présentent si souvent dans les poésies de Musset : vierge, douce, blanche, pure, marbre, etc. « Avant qu'Alfred eût encore fait son temps d'école, il avait été introduit par son camarade Foucher, beau-frère d'Hugo, chez les chefs du groupe romantique. Dans ces cercles littéraires il se rencontrait avec les écrivains Alfred de Vigny, Prosper Mérimée, Sainte-Beuve, Émile et Antony Deschamps, Fouinet, les peintres Louis Boulanger, Paul Chenavard, Achille et Eugène Deveria, etc., qui l'emmenaient dans leurs promenades esthétiques du soir, soit pour considérer du haut des tours de la cathédrale le théâtre de *Notre-Dame de Paris*, entrevu avec charme et terreur, soit pour voir, de la plaine de Montrouge, mourir *Phébus le blond* » (*Mardoche*, I), etc. Il eut aussi bientôt accès aux soirées littéraires et dansantes de Nodier à l'Arsenal, et, sous l'influence du programme du romantisme, il écrivit une ballade et un petit drame romantique en vers, *Agnès*, brûlé plus tard par l'auteur. Pour le journal *le Provincial*, qui paraissait à Dijon, fut écrite la ballade *un Rêve* (31 août 1828), signée A. D. M. dont le rythme présage le rythme fameux de la *Ballade à la lune* [2]. Cette première production de Musset donna lieu à un joyeux démêlé entre les deux rédacteurs de la gazette au sujet des talents de l'auteur (P. M. page 77). En automne 1828, il lut ses vers dans le cénacle après qu'il eut commencé par entrer en rapport avec Sainte-Beuve. Ils y eurent un succès considérable, ce qui l'encouragea à continuer. A la fin de 1828 et au commencement de l'année 1829 parurent successivement *le Lever*, *l'Andalouse*, *Charles Quint*, *Don Paez*, *les Marrons du feu*, *Portia* et *la Ballade à la lune*.

« A cette époque, dit l'auteur, se présenta dans la vie d'Alfred une circonstance à laquelle on attache moins d'importance qu'elle ne me paraît en avoir. Dans une lettre adressée à Foucher on trouve l'expression d'une

1. Ainsi que le prétend P. de M. d'après une lettre à P. Foucher le 22 septembre 1827, il semble pourtant qu'il ait écrit auparavant autre chose que des vers pour un jour de fête : « Ferais-je de l'originalité en dépit de mes vers? je ne sais pas si c'est l'ergoterie des commentateurs, la stupide manie des arrangeurs qui me dégoûtent, mais je ne voudrais pas écrire, ou je voudrais être Shakespeare ou Schiller. Je ne ferai donc rien.

2. Barine.

fatigue de vie qui fait sourire quand on pense aux seize ans de l'auteur de cette lettre. Un témoignage s'y rencontre qui montre que cela n'est pas si déraisonnable que cela semble. Il est mou, triste, ne s'intéresse à rien, n'est capable de rien écrire ni de rien faire et donnerait volontiers sa vie pour deux sous, si pour la quitter il n'était pas obligé de passer par la mort. « Mais qu'il arrive une jolie femme, j'oublierai tout le système amassé pendant un mois de misanthropie. » Cette femme attendue vient, coquette et spirituelle. — « La Confession du siècle donne un compte rendu poétique mais dans l'essentiel vraisemblablement sincère sur les relations qui s'établissent entre eux. Octave est assis à table, vis-à-vis de sa maîtresse à un grand souper. Il se sent heureux à la pensée d'un rendez-vous qu'elle lui a promis; pour prendre sa fourchette il se penche sous la nappe, et voit le pied de sa maîtresse reposer sur celui de son meilleur ami. Sans sourciller, il se lève pour les considérer; ils paraissent indifférents l'un à l'autre; il se baisse de nouveau, pensant qu'il s'est trompé; mais le pied de celle-ci continuait à reposer sur celui de l'ami. A partir de ce moment, il fut saisi de la maladie du siècle. Il se battit en duel avec son rival, fut blessé, désespéra, et dans son désespoir s'écria : rien n'est vrai, sauf la débauche, l'hypocrisie et la corruption. Ensuite, il pleure et trouve que rien n'est vrai que sa douleur. Dans le prédicateur, il rencontre un écho de son propre doute et sur ce fortuit ébranlement donné à son espoir et son scepticisme religieux il bâtit pour l'avenir sa manière de comprendre la vie.

Quelle fut cette femme? Paul de Musset, qui ne fait que mentionner les liaisons d'amour de son frère et qui dans ce compte rendu ne désigne jamais aucun nom, nous apprend que Musset joua le rôle de Fortunio vis-à-vis de cette Jacqueline. Du Camp (*Souven. litt.*) prétend l'avoir connue, mais n'en laisse aussi qu'une esquisse insignifiante d'où il ressort qu'elle était une dame belle et de haut parage. Son sourire s'épanouissait comme une fleur sur ses lèvres roses et il était difficile de soutenir la hardiesse de son regard lorsqu'elle considérait quelqu'un « avec ses deux grands yeux d'un noir d'enfer » (Frantz de Bellore). Gustave Flaubert l'avait rencontrée une fois, mais ne voulut jamais les revoir : il en avait peur. Le seul qui soulève le voile est Arsène Houssaye dont la véracité en général n'est pas incontestable. Cependant, ajoute M. Södermann, cette fois, on n'a pas le droit de douter de ce qu'il avance. Il prétend que la première maîtresse de Musset fut la marquise de la Carte, fille du célèbre sculpteur Bosio. Elle abandonna Musset pour Jules Janin sous prétexte qu'il avait plus d'esprit, mais Houssaye prétend que ce qui décida la chose était la loge que Janin lui donnait aux premières. Enfin elle fut abandonnée par son amant, parce qu'elle lui coûtait trop cher. Après avoir été mêlée à la société parisienne à cause de sa beauté et son titre de marquise, elle continua comme dame de demi-monde. Enfin, elle se retira dans un trou au Tréport. « Ce fut, dit notre auteur, cette femme qui fit à Musset la première blessure profonde, et quoique il en guérit rapidement, il lui resta dans le sang un poison qui toute sa vie lui donna de la méfiance vis-à-vis de la femme », et si plus tard, dit-il, cette méfiance est arrivée à devenir un facteur principal dans un plus célèbre amour, on ne peut pas considérer cette particularité comme innée chez lui, mais comme créée à la suite d'amères expériences.

Puis il cite des vers de « la Nuit de décembre » qui font allusion à cette femme :

A l'âge où l'on croit à l'amour, etc.

En même temps que « la Nuit de décembre », était faite en un mois une traduction libre des « Confessions d'un fumeur » de Quincey, sous le nom de « l'Anglais fumeur d'opium ».

M. Södermann remarque que le public, si admirateur de Musset durant sa vie, a été assez indolent, assez sybarite pour ne pas se donner même la peine

d'aller jeter une feuille de rose sur son cercueil. « Alfred de Musset, dit-il, avait mal pris son temps pour mourir. On était alors dans les fêtes et les réjouissances annuelles et on n'avait pas le temps de s'occuper de l'enterrement d'un poète qui n'avait rien de politique.

« A son enterrement, il y avait au plus, dit-il, cent personnes, entre autres, Villemain, Vitet, de Vigny, Empis, Ampère, Méry, Camille Doucet, Lamartine, Dumas père et fils, Gautier, Augier, Ponsard, Sainte-Beuve, Legouvé, Patin, Sandeau, Pierre Dupont, Chenavard, Houssaye, Léon Halévy, Regnier et Delaunay; peu de femmes y assistaient [1].

« Vitet prononça le discours et dit : « il était de ceux qui viennent au monde « moins pour se diriger eux-mêmes que pour ravir les hommes. »

« Sur la tombe, l'année suivante, s'éleva un monument de marbre couronné par le buste du poète (par Mezzara). »

Le livre de M. Södermann, en résumé, est une œuvre consciencieuse, offrant quelques détails nouveaux et intéressants, et très complète, composée à l'aide des sources les plus diverses, dont quelques-unes très importantes. Mais on ne peut s'empêcher de regretter les nombreuses fautes d'impression qui se rencontrent dans les citations françaises, et ceci malgré même l'erratum qui se trouve à la fin du volume et qui en corrige quelques-unes. Il serait à désirer aussi qu'en France nous suivissions l'exemple de M. Södermann en étudiant sérieusement et consciencieusement les poètes de la Suède qui souvent ont rencontré de belles idées et les ont exprimées en beau langage.

LOUIS RAVAISSON-MOLLIEN.

1. Les Obsèques d'Alfred de Musset, de Courtois, *Revue polit. et lit.*, 1885.

PÉRIODIQUES

Abhandlungen. — (Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler zur Feier seiner fünf und-zwanzigjährigen Thätigkeit als ord. Professor an der Universität Berlin von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht. *Halle, Niemeyer*, in-8 de 510 p. Prix : 20 fr.) : — M. Goldschmidt, *Allerlei Beiträge zu einem Germano-romanischen Wörterbuch.* — O. Schultz, *Ueber einige französische Frauennamen.* — O. Hecker, *Der Deo-Gratias-Druck des Decameron.* — G. Cohn, *Rêver und gelegenstlich desselben.* — A. Wallensköld, *Zur Klärung der Lautgesetze.* — E. Freymond, *Handschriftliche Miscellen.* — G. Ebeling, *Zur Berliner Fableaux handschrift; Zur Asymmetrie im Ausdruck im Altfranzösischen.* — C. Wahlund, *Ueber Anne Malet von Graville*, etc.

The Academy, n° 1188. — *Chaucer and Froissart* (Bradley). — *The use of a certain pronouns of the third person* (Chance). — *Brunetto Latino or Br. Latini* (Paget Toynbee). — N° 1196 : *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. P. Meyer.

Allgemeine Zeitung. — (Beilage), n° 116-117 : *Neues von Benjamin Constant.*

Archiv für das studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCIV, 1 : Mahrenholtz, *Die französische Revolution auf der Schaubühne und in der Tagesdramatik.* — Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen*, 2e *éd.* (Cloëtta). — Engwer, *Zola als Kunstkritiker* (Fränkel). — Programmschau (Hölscher). — — 2-3 : Stiefel, *Zur Schwanklitteratur im XVI Jahrh.* — Morf, *Die französische Litteratur zur Zeit Franz I, 1514-1547.* — Fränkel, *Dieziana.* — Marchot, *Solution de quelques difficultés de la phonétique française* (Morf). — Jeanjaquet, *Sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes* (Tobler). — Roget, *An introduction to Old French* (Tobler). — Bahlsen und Hengesbach, *Schulbibliothek franz. und engl. Prosaschriften* (Stumpf).

The Athenaeum, n° 3511 : *The Recuyel of the historyes of Troyes, written in French language by Raoul Lefevre, translated and printed by W. Caxton, 1474, the first English printed book, now faithfully reproduced, with a critical introduction, index and glossary by* H.-O. Sommer. — N° 3512 : *L'Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. P. Meyer. — N° 3528 : Stapfer, *Montaigne.*

Berichte des Freien Deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main, XI, 2 : J. Ziehen, *Hauptrichrungen der neueren französischen Schriftstellerei.*

Berliner philologische Wochenschrift, n° 24 : Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes* (G. Meyer).

Centralorgan für die Interessen des Realschulwesens, XXII (nov. 1894) : C. Humbert, *Die Betonung Wort = und Satzstellung und Metrik der französischen Sprache und das e muet; zur Erweiterung und näheren Begründung.*

Le Correspondant. — 10 mars : Étienne Lamy, *un Témoin du premier empire : le général de Ségur.* — Edmond Biré, *Balzac royaliste.* I. — *Journal du maréchal de Castellane.* — L. de Lanzac de Laborie, *le Chancelier Pasquier et la Révolution de juillet, le Baron de Barante et la société politique de 1832 à 1837, d'après deux prochaines publications.* — 25 mars : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* I. — *Journal du maréchal de Castellane : la retraite de Moscou.* — Edmond Biré, *Balzac royaliste* (fin). — M. Delorme, *M. Victor*

Duruy, d'après M. Ernest Larisse. — *Les Œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 avril : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* II. — *Le Centenaire de l'Ecole normale.* — Emmanuel de Broglie, *les Mardis et les mercredis de la marquise de Lambert* (1710-1733). I. — 25 avril : M. de Lacombe, *Impressions et souvenirs sur M. Cousin.* — Emmanuel de Broglie, *les Mardis et les mercredis de la marquise de Lambert* (1710-1733) (fin). — *Les Œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.*

Die Nation. — 30 (27 avril) : Alfred Stern, *Victor Duruy.*

Die neueren Sprachen. — II, 7 : Glöde, *Die französische Interpunktionslehre*, III. — Lenz, *Der neusprachliche Unterricht in Chile.* — Breul, *The training of teachers of modern foreign languages.* — II, 8 : Strien, *Französische Schulgrammatik* (Schmager). — Meissner, *Einfluss deutschen Geistes auf die französische Litteratur des XIX Jahrhunderts* (Hengesbach). — Kühn, *Französisches Lesebuch* (Sarrazin).

Franco-Gallia. — XII, 2 : *Comptes rendus* : Bechtel, *l'Enseignement par les yeux.* — Scherffig, *Französischer Antibarbarus.* — M. Hartmann, *Chénier-Studien.* — 3-4. A. Kressner, *les Poines d'Enfer.* — R. Mahrenholtz, *Jean Chapelain, Der Dichter Jeanne D'Arcs.* — *Comptes rendus* : Scholl, *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien.* — Stiefel, *Zur Chronologie von Jean Rotrous dramatischen Werken.* — Voretzsch, *Die französische Heldensage.* — Bruno, *Francinet*, p. Bretschneider.

Journal des Débats politiques et littéraires. — 14 mars (soir) : Édouard Rod, *Conférences féministes.* — 15 mars (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : En route, par M. J.-K. Huysmans.* — 16 mars : M. S., *M. Raymond de la Tailhède.* — 17 mars (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 18 mars : H., *Contes et poésies de M. Henri de Régnier.* — 20 mars : M. S., *les Souvenirs du marquis de Belleval.* — 21 mars (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : le nouveau roman de M. Paul Hervieu.* — 22 mars : H., *Grands avocats du siècle.* — (soir) : A. Le Braz, *la Bretagne poétique et légendaire : l'œuvre de M. Luzel.* — 23 mars (soir) : André Heurteau, *un Avocat journaliste au* XVIIIe *siècle : Linguet.* — 24 mars (soir) : André Hallays, *Chansons populaires.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 25 mars : Ph. G., *Sainte-Beuve et la Revue des Deux Mondes.* — 27 mars (soir) : S., *un Diplomate poète* (M. Maurice Trubert). — 29 mars : S., *la Parole en public d'après M. Ajam.* — 30 mars : M. S., *Quatre nouvelles de M. Paul Margueritte.* — 31 mars (soir) : André Hallays, *la Presse contemporaine.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 1er avril (soir) : René Doumic, *A la Société des gens de lettres.* — 2 avril : F. D., *Jean de Joinville.* — (soir) : A. Le Braz, *Voyages d'autrefois.* — 3 avril : A. F., *Mme de Gasparin.* — *Une Lettre de M. Paul Bourget.* — 5 avril (soir) : R. Jalliffier, *Mazarin et Cromwell.* — 7 avril (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 9 avril (soir) : Augustin Filon, *la Vie littéraire en Angleterre : l'école de Dickens.* — 10 avril (soir) : *Leçons et lectures sur la poésie au moyen âge* (par M. Gaston Paris). — 11 avril : M. S., *M. François Coppée journaliste.* — 12 avril (soir) : Emile Faguet, *Revue littéraire : Fénelon et Bossuet.* — 14 avril : F. D., *les Normaliens dans l'Église.* — 16 avril : *le Centenaire de l'École normale.* — 18 avril (soir) : Ernest Bertin, *Lectures mondaines.* — 19 avril : F. D., *le Roman de l'Escouffle.* — (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : Edmond Schérer.* — 20 avril : *la Société des parlers de France.* — 21 avril : F. D., *le Monument de Joseph et de Xavier de Maistre.* — (soir) : J. Bourdeau, *les Mémoires de Castellane.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 22 avril : Henri Chantavoine, *l'École normale.* — M. S., *Pierre Zaccone.* — 25 avril (soir) : Édouard Rod, *un Mot qui passe* (dilettantisme). — 26 avril (soir) : Henri Chantavoine, *Revue littéraire : M. Henri de Régnier.* — 27 avril (soir) : Georges Clément, *le Comte Beugnot.* — 28 avril : F. D., *le Miroir de Mariage, par Eustache Deschamps.* — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine drama-*

tique. — 30 avril : F. D., *Curiosités révolutionnaires* (Mirabeau frappé d'interdiction judiciaire et qui le reste jusqu'à sa mort). — 1er mai : G. M., *le Commandant Planat de la Faye.* — 2 mai (soir) : Édouard Rod, *Balzac à Milan.* — Baguenault de Puchesse, *les Dernières publications de la Société de l'histoire de France.* — 3 mai : M. S., *M. Gaston Boissier.* — 5 mai : F. D., *un Fondateur de la chirurgie française* (Pierre Franco, de Turriers en Provence). — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 6 mai (soir) : René Doumic, *les Conférences dans les salons.* — 7 mai (soir) : Augustin Filon, *la Vie littéraire en Angleterre* : II, *les Sauvages.* — 8 mai (soir) : S., *M. Georges Perrot.* — 12 mai (soir) : Paul Diénay, *un Ennemi de l'indiscrétion* (M. de Goncourt). — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 13 mai : M. S., *les Mémoires du comte de Paroy.* — 14 mai (soir) : Arvède Barine, *le Théâtre espagnol contemporain* : I, *M. José Echegaray.* — 15 mai (soir) : S., *Littératurite.* — 16 mai (soir) : Édouard Rod, *Reportage.* — 18 mai : P. L., *la Nouvelle idole, par M. François de Curel.* — (soir) : Maurice Spronck, *Outre-mer, notes sur l'Amérique de Paul Bourget.* — 19 mai (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 20 mai : M. S., *les Mémoires de Barras.* — (soir) : René Doumic, *un Voyage de découvertes* (M. Alphonse Daudet en Angleterre). — 21 mai : F. D., *l'Académie condéenne.* — 23 mai : M. S., *L'autre femme, par M. J.-M. Rosny.* — (soir) : Édouard Rod, *Quelques idées de M. Sully-Prudhomme.* — 24 mai : M. S., *Nos maîtres, par M. Théodore de Wyzewa.* — (soir) : Guy Tomel, *Littérature d'Épinal.* — 25 mai : M. S., *le Sens critique des grands écrivains.* — 26 mai : F. D., *Lettres inédites de Gabriel Peignot.* — (soir) : Paul Diénay, *Après fortune faite* (M. Hector Malot). — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 27 mai (soir) : René Doumic, *le Droit aux coquilles.* — 28 mai : F. D., *le Prêtre dans le roman moderne.* — (soir) : Arvède Barine, *le Théâtre espagnol contemporain : M. José Echegaray.* — 30 mai : M. S., *M. Jules Bois.* — (soir) : Émile Faguet, *Jean-Marie Guyau.* — 31 mai : René Doumic, *la Réception de M. de Heredia.* — 2 juin : F. D., *un Évêque ambassadeur au* XVIe *siècle* (Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne). — 3 juin : M. S., *Profils de femmes, par M. Maurice Paléologue* — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 4 juin (soir) : Augustin Filon, *la Vie littéraire en Angleterre : la naissance de la Society-Press.* — 6 juin : P. L., *un Siècle de poésie française.* — (soir) : Édouard Rod, *le Monument de Murger.* — 7 juin : M. S., *les Romans de M. Georges Rodenbach.* — 8 juin : P. D., *une Ruine* (celle du roman de cape et d'épée). — 9 juin : F. D., *Littérature populaire de la Basse-Bretagne.* — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 10 juin : M. S., *Carmosine.*

Journal des Savants. — Mars : Paul Janet, *Lamartine.* — B. Hauréau, *Manuscrits de Poitiers et de Valenciennes.* — Avril : Jules Simon, *les Mémoires de Larevellière-Lépeaux.* — B. Hauréau, *les Écoles de Chartres au moyen âge.* — Mai : Michel Bréal, *Grammaire comparée des langues indo-germaniques* (2e article). — Gaston Paris, *la Nouvelle française aux* XVe *et* XVIe *siècles* (1er art.).

Kritischer Jahresberihcht über die Fortschritte der romanischen Philologie. — I, 5-6 : W. Holther, E. Kölbing et E. Köppel, *Wechselbeziehungen Zwischen romanischer und germanischer Literatur.* — R. Schröder, *Französische Volskskunde.* — H. Prutz, *Kulturgeschichte der romanischen Völker.*

Leipziger Zeitung, Wissenschaftliche Beilage. — N° 60 : *Victor Hugo und sein Verhältniss zum deutsch französischen Kriege, Zum 22 mai 1895.*

Les littératures (considérées au point de vue historique et critique. Bulletin du séminaire d'histoire des littératures de l'Université libre de Bruxelles). Janvier : R. Sand et Franz Wiener, *Programme*; — R. Sand, *de l'Emploi des passions en littérature*; — F. Wiener, *l'Évolution de la poésie lyrique en France, d'après M. Brunetière.* — Février : R. Sand, *de l'Emploi des passions en littérature* (suite); — De Moor, *Joinville et saint Louis*; — Dwelstauwers, *les Classiques chrétiens et l'étude de la latinité*; — Brunetière, *l'Évolution de la poésie lyrique en France au* XIXe *siècle.* — Mars : De Moor, *Joinville et saint Louis*; —

Vollgraff, *l'École des princes*; — Parigot, *le Théâtre de La Chaussée* — Mariéton, *un Precurseur des fétibres : Jasmin*; — G. de Pierrefeu, *Rome avant Zola*; — Mme Bázan, *le Mouvement littéraire en Espagne*. — Avril : Vollgraff, *l'École des princes*; — Hecq, *le Traité de rhétorique de Jehan Molinet*; — *la Publication des anciens textes*; — *la Revue du monde latin*.

Literarisches Centralblatt. — 5 : Huguet, *Études sur la syntaxe de Rabelais* — 11 : *Aliscans*, p. Rolin. — 13 : Mary Darmesteter, *Froissart*. — 16 : *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. P. Meyer. — 17 : Erzgraeber, *Elemente der historischen Laut = und Formenlehre des Französischen*. — 21 : Betz, *Heine in Frankreich*. — 22 : Bettelheim, *Deutsche und Franzosen*.

Literaturblatt für germanische und romanische philologie, n° 3 : *Marie de France, l'Espurgatoire seint Patriz, publié par* Th. A. Jenkins (Warnke). — Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux du* xve *siècle* (Lévy). — N° 4 : Houben, *Der Chor in der Tragödien des Racine* (Sarrazin). — Leitzitz, *Paris et ses environs* (Sarrazin). — Marchand, *Poètes et penseurs* (Mahrenholtz). — N° 5 : V. Rossel, *Histoire de la Littérature française hors de France* (Freymond). — Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire* (Fränkel). — Deschanel, *Lamartine* (Borsdorf). — Pellegrini, *Premier essai d'un dictionnaire niçois-français-italien* (Sütterlin).

Modern Language notes. — X, 1 : Warren, *Unity of place in the lid*. — Herdler, *A scientific French reader*. — Van Daell, *An introduction to French authors* (Lodeman). — Pendleton, *Le monde où l'on s'ennuie* (Logie). — De Vigny. *Cinq-Mars* (Lewis). — Joynes, *Minimum French grammar*; — Fontaine, *Livre de lecture et de conversation*; — Van Daell, *An introduction to the French language*; — Kroeh, *The living methode for Pearning how to think in French*; — Bechtel, *Enseignement par les yeux, Hölzels Wandbilder*; — Grandgent, *A short French grammar, French lessons and exercises* (Rambeau). — Child, *Nodier and Peter Ibbetson*. — Menger, *French pronunciation*. — X, 2 : Harris, *The origin of the XVII century idea of humours*. — Scholl, *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien* (Warren). — X, 3 : Koschwitz, *Ueber die provenzalischen Feliber und ihre Vorgänger* (Armstrong); — Rollins, *Preparatory French reader* (Jenkins).

Modern Languages. — I, 2 : J.-J. Beuzemaker, *Decadent French*.

Neue Jahrbücher für Philologie und Padagogik. — 151-152, 2 : C. Humbert, *Der französische Artikel*.

Neues Korrespondenz. — Blatt für die Gelehrten und Realschulen Wurttembergs. — II, 4 : *Wie ich den französischen Elementarunterricht in den letzten zwei Jahren ertheilte*.

Nouvelle revue. — 1er avril : Jules Case, *la Presse contemporaine*. — Virgile Rossel, *Une admiratrice allemande de Voltaire* (Louise-Dorothée de Saxe-Cobourg). — 15 avril : Octave Gréard, *l'École normale supérieure : la crise de 1850*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*. — 1er mai : Charles de Loménie, *Deux lettres de George Sand à Sainte-Beuve*. — André Hallays, *Choiseul à Rome*. — Pierre de Nolhac, *le Troisième centenaire du Tasse*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*. — 15 mai : Victor Du Bled, *l'Académie de Charles IX et de Henri III*. — Gabriel Vicaire, *la Poésie populaire en Bresse et en Bugey*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*. — 1er juin : Gabriel Vicaire, *la Poésie populaire en Bresse et en Bugey*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*. — 15 juin : E. Rodocanachi, *Renée de France* (1re partie). — Antoine Albalat, *M. Paul Bourget*.

Publications of the modern Language Association of America, vol. X, 1 : Edw. St. Lewis, *Guernsey, its people and dialect*.

Revue bleue. (Revue politique et littéraire.) — 23 mars : Eugène Muntz, *la Diplomatie au temps de Machiavel*. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Napoléon III intime*. — J. du Tillet, *Théâtres : Comédie-Parisienne, « Mlle Ève » de Gyp*; *Ambigu, « Deux patries », de M. Léon Hennique*. — 30 mars : René Doumic, *Romanciers contemporains : M. Gabriel d'Annunzio*. — Georges Pellissier, *M. Paul Bourget moraliste*. — J. du Tillet : *Théâtres : Comédie-Française, « l'Ami*

des Femmes », *de M. Alexandre Dumas.* — 6 avril : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : Penseurs et croyants.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : M. Huysmans,* « *En route.* » — Gustave Théry, *Notes et impressions : le Normalien.* — 13 avril : George Duruy, *le Centenaire de l'École normale : la promotion de 1872.* — Jacques Normand, *M. Camille Doucet.* — Émile Faguet, *Aux États-Unis :* « *Outre-mer* », *de M. Paul Bourget.* — J. du Tillet, *Théâtres : Renaissance,* « *la Princesse lointaine* », *de M. Edmond Rostand.* — 20 avril : Francisque Sarcey, *l'École normale et la Revue bleue.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : l'Esprit normalien.* — J. du Tillet, *Théâtres : Gymnase, la* « *Princesse de Bagdad* », *de M. Alexandre Dumas.* — 27 avril : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : Ernest Bersot, Laboulaye, F. Magnard, Claretie.* — Georges Pelissier, *Revue littéraire : G. Lanson; J. Lemaître; Paul Stapfer.* — J. du Tillet, *Théâtres; Théâtre d'application,* « *Possession* », *de MM. Ch. Epheyre et Octave Houdaille.* — 4 mai : Gustave Lanson, *Balzac, d'après sa correspondance.* — Emile Faguet, *l'Évolution d'un croyant (à propos de* « *Lord Hyland* », *de Robert de Bonnières).* — *Balzac à Milan* (1837). — 11 mai : Jules Levallois, *le Siège et la Commune : un dîner chez Victor Hugo, Edgar Quinet, Gustave Flaubert, Pouchet.* — Conrad Alberti, *la Littérature bourgeoise en Allemagne : Gustave Freytag.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire :* « *Maître et serviteur* », *du comte Léon Tolstoï.* — J. du Tillet, *Théâtres : Théâtre-Libre,* « *l'Argent* », *de M. Émile Fabre.* — 18 mai : Georges Pellissier, *les Goncourt.* — 25 mai : Raoul Rosières, *Portraits d'académiciens : M. J.-M. de Heredia.* — J. du Tillet, *Théâtres :* « *la Nouvelle idole* », *par M. de Curel.* — Mme C. Coignet, *Victor Considérant chef d'école.* — 1er juin : Charles Recolin, *M. Jules Lemaître.* — J. du Tillet, *Théâtres : Gymnase,* « *les Demi-Vierges* », *par M. Marcel Prévost; l'Œuvre, le* « *Volant* », *par Mme Judith Cladel.* — 8 juin : Henry Bordeaux, *Portraits contemporains : M. Costa de Beauregard.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Leconte de Lisle.* — J. du Tillet, *Théâtres : Aux Escholiers,* « *les Gogos* », *par M. Gaston Salandri.* — Eugène Noël, *L'opinion de Michelet sur Jésus.* — Georges Pellissier, *J.-K. Huysmans.* — 15 juin : Émile Faguet, *les Mémoires d'Eugène Delacroix.* — J. du Tillet, *Théâtres : Comédie-Française,* « *Fidèle* », *par M. Pierre Wolff;* « *Conte de Noël* », *par M. Maurice Bouchor;* « *l'Amiral* », *par M. Normand.* — 22 juin : Pierre Puget, *M. Jean Jaurès.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : les Mémoires de Barras.* — Édouard Conte, *Murger et nos bohèmes.*

Revue britannique. — Janvier : *les Goncourt devant la critique anglaise.* — Février : *Les Sheridan.* — Mars : *les Visiteurs de Jean-Jacques Rousseau.* — Avril : *Eléonore d'Este et le Tasse,* — Mai : *le Poète Shelley.* — Juin : *les Visiteurs de Jean-Jacques Rousseau* (2e article).

Revue critique d'histoire et de littérature. — 17 : Mellerio, *Lexique de Ronsard* (Édouard Droz) — 19 : Springer, *le Planh provençal* (A. Jeanroy); V. Rossel, *la Littérature française hors de France* (R. Rosières); G. Deschamps, *la Vie et les livres* (R. Rosières). — 20 : H. Hauvette, *les Relations littéraires entre la France et l'Italie* (Ch. Dejob) — 21 : *Saint-Simon, Mémoires, X,* p. Boislisle (T. de L.). — 22 : *Lettres de Sainte-Beuve à Gaullieur,* p. Ritter (T. de L.). — 23 : Cruppi, *Linguet* (R. Rosières) — 24 : Étienne, *Grammaire de l'ancien français* (E. Bourciez).

Revue d'art dramatique. — 23 mars : F. Lhomme, *la Comédie-Française depuis l'époque romantique.* — Émile Pinguet, *l'Exagération au théâtre.* — A. Marandet, *le Répertoire à la scène : conférence de M. Sarcey sur le Philosophe sans le savoir.* — 30 mars : Camille Bazelet, *le Théâtre de demain.* — Léo d'Ampol, *le Théâtre juif.* — Paul Berret, *Sauvé Delanoue, auteur dramatique* (1701-1761), *conférence faite au Théâtre de Meaux.* — 6 avril : Maurice Peyrol, *la Vertu au théâtre.* — Léo d'Hampol, *le Théâtre juif* (suite). — Eugène Bertin, *le Théâtre d'Alfred de Vigny* (suite et fin). — Paul Berret, *Sauvé Delanoue* (suite). — M. Peyrol, *Jules Lemaître.* — 13 avril : Émile Faguet, *d'Eschyle à Racine, considérations générales sur les origines et le caractère de la Tragédie*

française (suite). — 20 avril : C. Van Hasselt, *A propos de Regnard*. — Paul Berret, *Sauvé Delanoue* (suite). — Camille Bazelet, *Critique dramatique : la Princesse de Bagdad*. — 27 avril : Léo Claretie, *Un Corneille normalien* (Paul-Alexis Corneille, député, mort en 1868). — Henri de Curzon, *un Demi-siècle de carrière artistique* (M. Got). — Paul Berret, *Sauvé Delanoue* (fin). — 4-11 mai : Émile Faguet, *d'Eschyle à Racine* (suite). — Emmanuel Bourguet, *Mme Worms-Baretta*. — Anatole Cerfberr, *Mme Marie Laurent*.

Revue de l'instruction publique (supérieure et moyenne) en Belgique. — XXXVIII, 1 : Duvivier, *les Influences française et germanique en Belgique*. — 2 : Rutten, *l'Enseignement du français dans les Athénées royaux*. — J. Reinach, *l'Éloquence française, le Conciones français* (Oscar Pecqueur) — 3 : J. Reinach, *l' loquence française* (Oscar Pecqueur) — Brachet et Dussouchet, *Cours supérieur de grammaire française* (H. Lejeune).

Revue de Paris. — 1er avril : Guy de Maupassant, *l'Angelus*. — Yetta Blaze de Bury, *Madame Craven et sa correspondance*. — Marcel Prévost, *Modernité de « l'Ami des Femmes »*. — 15 avril : Georges Lyon, *Ernest Bersot, souvenirs d'un normalien*. — Paul Souriau, *le Symbolisme des couleurs*. — 1er mai : Georges Duruy, *Barras et les grandes journées de la Révolution*. — Barras, *Fragments autographes : le 14 juillet, le 9 thermidor. Mémoires : Madame de Staël et Talleyrand*. — 15 mai : George Sand, *De l'amour*. — Sully-Prudhomme, *l'Œuvre de Paul Delair*. — 1er juin : Gaston Paris, *Saint-Josaphat*. — 15 juin : H. Taine, *Notes de voyage en Belgique et en Hollande* (1re partie). — Lucien Perey, *l'Impératrice Catherine et le prince de Ligne* (1re partie). — Mary Darmesteter, *James Darmesteter*.

Revue de philologie française et provençale. — 1894, III et IV : Léon Clédat, *Œuvres narratives du moyen âge, analyses et extraits traduits*. — L. Clédat, *la Conjugaison morte*. — *Bulletin de la société de réforme orthographique*. — 1895, I : L. Clédat, *la Conjugaison morte* (suite). — Émile Roy, *les Lettres de noblesse (1503) du poète Jean Molinet*. — Émile Roy, *le Blason d'un roi des Ribauds bourguignon et le roman du duc Jean sans Peur*. — L. Clédat, *les Lois de la dérivation des sens appliquées en français*. — L. Clédat, *le Superlatif relatif en français*. — *Bulletin de la société de réforme orthographique*.

Revue des Deux Mondes. 15 avril : Georges Perrot, *l'École normale et son centenaire*. — René Doumic, *Revue dramatique : Comédie-Française : « l'Ami des Femmes »; Gymnase : « la Princesse de Bagdad », par M. Alexandre Dumas*. — 1er mai : comte d'Haussonville, *Lacordaire intime : l'ami et le prêtre, d'après des lettres inédites*. — Georges Duruy, *Bonaparte à Toulon, fragment des Mémoires inédits de Barras*. — Vicomte Eugène Melchior de Vogüé, *Un négociateur français à Rouen : le cardinal d'Ossat*. — 15 mai : Jean Dornis, *Leconte de Lisle intime, d'après des notes et des vers inédits*. — Victor Cherbuliez, *Le Tasse, son centenaire et sa légende*. — René Doumic, *Revue littéraire : le moyen de parvenir, à propos des Mémoires de Gourville*. — 15 juin : Augustin Filon, *le Théâtre anglais contemporain. I. Coup d'œil rétrospectif : de 1820 à 1865*. — René Doumic, *Revue littéraire : les Romans de M. J.-H. Rosny*.

Revue des langues romanes. — Août, octobre et décembre 1894 : Ch. Revillout, *la Légende de Boileau* (5e, 6e et 7e articles). — Février et mars 1895 : Ch. Revillout, *la Légende de Boileau* (8e et 9e articles). — Avril : Eugène Rigal, *Corneille et l'évolution de la tragédie en France* (1er article). — Joseph Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssone et de ses amis* (1er article). — Mai : Ch. Revillout, *la Légende de Boileau* (10e article). — William Paillet, *Un rapprochement entre La Fontaine et Victor Hugo*.

Revue des questions historiques. — Janvier 1895 : Marius Sepet, *Mirabeau et le comte de Provence : l'affaire Favras*. — L. Pingaud, *le Journal d'un constituant* (Adrien Duquesnoy). — Avril : A. Jacquet, *le Sentiment national au XVIe siècle : Claude de Seyssel*. — Le R. P. H. Chérot, S. J., *la Société au com-*

mencement du XVIe siècle, d'après les homélies de Josse Clichtoue (1472-1543). — Le vicomte Rioult de Neuville, *la Correspondance de Marie-Antoinette.*

Revue encyclopédique. — 1er avril : Charles Le Goffic, *François Coppée.* (Portraits et autographes.) — Léo Claretie, « *Pour la couronne* », *drame par François Coppée.* — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Roger Marx, *les Emmurés, roman par Lucien Descaves.* — Léo Claretie et Camille Mauclair, *la Vie au théâtre.* — 15 avril : Gaston Deschamps, *l'École normale supérieure, à l'occasion du centenaire* (illustrations). — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — Georges Pellissier, *Revue littéraire : « la Petite paroisse », par Alphonse Daudet.* — 1er mai : Charles Maurras, *la Vie littéraire : M. Raymond de La Tailhède* (portrait). — Georges Pellissier, *le Désert, par Pierre Loti.* — 15 mai : Paul Hervieu, *la Société mondaine et la littérature* (portrait). — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — 1er juin : Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Georges Pellissier, « *l'Armature* », *par M. Paul Hervieu.* — Camille Mauclair, *le Théâtre.* — 15 juin : L. Van Keymeulen, *la Poésie nouvelle en Flandre* (portrait). — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Georges Pellissier, « *En route* », *par J.-K. Huysmans ;* « *Jérusalem* », *par Loti.* — Léo Claretie, *le Théâtre.*

Revue historique. — Janvier 1895 : A. Taphanel, *Saint-Cyr et La Beaumelle, d'après des documents inédits.* — G. Monod, *Nécrologie : James Darmesteter, Victor Duruy.*

Romania. — 1895, I : V. Friedel, *Deux fragments du* Fierabras : *étude critique sur la tradition de ce roman.* — C. Boser, *le Remaniement provençal de* la Somme le Roi *et ses dérivés.* — J. Bédier, *Fragment d'un ancien mystère.* — J. Cornu, Combre *et dérivés.* — A. Thomas, *Fr.* Cormoran ; — *Fr.* Girouette ; — *Fr.* Hampe. — J.-J. Jusserand, *les Contes à rire et la vie des recluses au XIIe siècle.* — G. P., *La* Dance Macabré *de Jean Le Fèvre.* — II : P. Meyer, *Anciennes gloses françaises.* — H. Morf, *Notes pour servir à l'histoire de Troie en Italie* (suite et fin). — P. Meyer et N. Valois, *Poème en quartrains sur le grand schisme* (1381). — A. Thomas, *Étymologies françaises* (aochier ; artiller, artilleur, artillerie ; goupillon ; hausse-col ; penture ; rature ; ratoir, ratoire ; rader, radeur, radoire ; rest.). — G. P., *Fr.* dôme. — Paget Toynbee, *Jean de Meun's account of the spots on the moon, a note on a passage in the* Roman de la Rose.

Schweizerische Rundschau. — V, 3 : V. Rossel, *le Néocatholicisme dans la littérature française.* — 4 : V. Rossel, *Chronique littéraire.* — 5 : E. Wolfram, *Pariser Erinnerungen von 1872-1874.* — Ch. Fuster, *Impressions de Vie littéraire et lectures.*

Süddeutsche Blatter für hohere Unterrichtsanstalten mit Einschluss der Kunstschulen und der hoheren Madchenschulen. — III. 6 : Schanrenbach, *Aus der Münzstätte der französischen Sprache.*

Le Temps. — 26 mars : A. Dumazet, *les Mémoires de Castellane.* — 31 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le catholicisme littéraire et M. Robert de Bonnières.* — 1er avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 2 avril : A. Mézières, *Camille Doucet.* — 5 avril : Jules Claretie, *Notes et souvenirs : Camille Doucet.* — 7 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Paul Bourget en Amérique.* — 8 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 10 avril : *le Centenaire de l'École normale.* — 14 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire :* « *Outre-mer* ». — 15 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 17 avril : Olivier Billaz, *un Poète rustique : François Fabié.* — 19 avril : *A travers l'École normale.* — 21 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : l'École normale.* — 22 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — *Le centenaire de l'École normale.* — 23 avril : Francisque Sarcey, *Au théâtre des Folies-Normaliennes.* — 24 avril : *la Famille de Victor Hugo.* — 28 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : les Mémoires d'une étudiante (Sophie Kovalewsky).* — 29 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 5 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Gaston Boissier.* — 6 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 7 mai : Albert Sorel, *la Guerre des Calabres (souvenirs du*

sous-lieutenant D'Hauteroche). — 9 mai : Jules Claretie, *un Avocat journaliste au XVIIIe siècle : Linguet*. — 10 mai : Albert Réville, *Timothée Colani*. — 12 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Gabriele d'Annunzio*. — 13 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 16 mai : A. Mézières, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*. — 17 mai : *les Mémoires de Barras (ancien régime et Révolution)*. — 19 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Gabriele d'Annunzio*. — 20 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 23 mai : « *Amours de jeunes et Amours de vieux* », *par Hector Malot*. — 25 mai : Hector Malot, *P. P. C., lettre au directeur du* Temps. — 26 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : l'érudition de M. José-Maria de Heredia*. — 27 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 30 mai : T. de Wyzewa, *une Anthologie anglaise des poètes français*. — 1er juin : Henry Michel, *Académie française : réception de M. José-Maria de Heredia*. — 2 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Peinture et littérature*. — 3 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 5 juin : Albert Sorel, *les Notes de voyage de Montesquieu*. — 9 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : hommes et femmes d'Angleterre*. — 10 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 12 juin : Jean Cruppi, *les Avocats peints par eux-mêmes : « Grands avocats du siècle », par Roger Allou et Charles Chenu ; « le Barreau de Paris », par Jules Fabre*. — 15 juin : Henry Michel, *Académie française : réception de M. Paul Bourget*. — 16 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : une enquête sur l'Angleterre*. — 17 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — T. de Wyzewa, *Encore des anecdotes sur Maxime Du Camp*. — 23 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Jules Lemaître*. — 24 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*.

La Vie contemporaine. — 1er avril : Jules Simon, *le Centenaire de l'École Normale*. I. — Robert Vallier, *Théâtre*. — 15 avril : Jules Simon, *le Centenaire de l'École normale*. II. — Jules Besse, *la Littérature et l'Art dans les prisons parisiennes*. I. — Gustave Larroumet, *le Monde et les Romanciers*. — Robert Vallier, *le Théâtre*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*. — 1er mai : Jules Besse, *la Littérature et l'Art dans les Prisons parisiennes*. II. — Édouard Herriot, *Saint François de Sales, à propos de faits récents*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*. — 15 mai : Gustave Larroumet, *En Italie*. — 1er juin : Robert Vallier, *le Théâtre*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*. — 15 juin : Achille Laurent, *le Collège et la Famille*. — Gustave Larroumet, *M. Gabriel d'Annunzio*. — Robert Vallier, *le Théâtre*. — Boiseguin, *Quinzaine littéraire*.

Zeitschrift für das Realschulwesen. — XX, 5 : J. Weiss, *Zum Formenbau des französischen Verbums*.

Zeitschrift für romanische Philologie. — XIX, 1 : A. Horning, *Franz. gesse, faire*. — P. A. Becker, *Eine unbeachtete Ausgabe von Jean Lemaires Temple d'honneur et de vertu*. — W. Meyer Lübke, *Etymologien (ital. guaffile, franz. gabien, hâler ; franz. caillou ; franz. meule)*. — P. Marchot, *Etymologies françaises et dialectales (altfr. bacoule = belette, bancroche, coquelicot ; altfr. frion, frioncel, froncel = linot ; fr. dial. barrot = tombereau ; fr. dial. fricheti = bon morceau, fin repas ; wall. awe = oui = altfr. oel ; lat. quadrubrachia = lezard)*. — A. Horning, *Franz. Etymologien (farouche ; mestive ; resse ; nprov. congousso ; lat. repres)*. — A. Suchier, *Bagatelle*. — C. Weyman, *qua mente*. — W. Foerster, *Altfr. mes*. — Rolin, *Aliscans* (P.-A. Becker). — Huguet, *Etude sur la syntaxe de Rabelais* (Schneegans).

LIVRES NOUVEAUX

Ajam (Maurice). *La parole en public. Paris, Chamuel.* In-18 jésus, de 181 p.

Albalat (Antoine). *Le mal d'écrire et le roman contemporain. Paris, Flammarion.* In-18 jésus, de 349 p. Prix : 3 fr. 50.

Allier (Raoul). *La Philosophie d'Ernest Renan. Paris, Alcan.* In-18 jésus, de 182 p. Prix : 2 fr. 50. (Bibliothèque de philosophie contemporaine.)

Andrieu (Jules). *Excentriques et grotesques littéraires de l'Agenais. Paris, Picard.* In-8, de 53 p.

Année (l') *des poètes* (1894, 5e volume). Morceaux choisis réunis par CHARLES FUSTER. *Paris, au Semeur.* In-8, de 284 p. Prix : 10 fr.

Aquenza (G.). *Essai sur Pierre de Ronsard. Palerme, Remus Sandron.* In-8, de 15 p.

Arnaud (E.). *Bibliographie huguenote du Dauphiné* pendant les trois derniers siècles. *Grenoble, Drevet.* In-8, de 112 p.

Badke (O.). *Beiträge zur Behandlung der Moduslehre in Französischen.* Programme de Stralsund. In-4, de 23 p.

Barante (baron de). *Souvenirs* (1782-1866), publiés par son petit-fils, Claude de BARANTE. *Paris, C. Lévy.* Tome V. In-4, de 379 p. Prix : 7 fr. 50.

Bayle (G.). *Léon Ménard, auteur de* l'Histoire de Nîmes, *à Avignon. Nîmes, Chastanier.* In-8, de 35 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes.*)

Bernardin (N.-M.). *De Petro Monmauro, græcarum litterarum professore regio et ejus obtrectatoribus capita quattuor. Paris, Picard.* In-8, de 160 p.

Bettelheim (Anton.). *Deutsche und Franzosen, Biographische Gängo, Aufsätze und Vorträge. Vienne, Hartleben.* In-8, de 316 p.

Boissonnade (P.) et **Bernard** (J.), *Histoire du collège et du lycée d'Angoulême* (1516-1895); étude sur l'instruction secondaire en Angoumois depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. *Angoulême, Chasseignac.* In-8, de IX-476 p. et planche. Prix : 7 fr. 50.

Bosquet (Maréchal). *Lettres inédites*, publiées et annotées par Hilarion BARTHÉTY. *Pau, Dufau.* In-8, de 48 p.

Breymann (Hermann). *Die neusprachliche Reformliteratur von 1876-1893, eine bibliographisch-kritische Ubersicht. Leipzig, Deichert.* In-8. Prix : 3 fr. 75.

Brisson (Adolphe). *La Comédie littéraire. Paris, Armand Colin et Cie.* In-18. Prix : 3 fr. 50.

Broglie (de). *Réponse de M. le duc de Broglie au discours de M. Albert Sorel.* (Séance de l'Académie française du 7 février 1895.) *Paris, C. Lévy.* In-8, de 48 p. Prix : 1 fr.

Buffenoir (Hippolyte). *Jean-Jacques Rousseau et ses visiteurs. Paris, Hennuyer.* In-8, de 35 p. Prix : 1 fr. (Extrait de la *Revue britannique.*)

Calvin (Jehan). *Commentaires sur le Nouveau Testament.* Tome IV : les épîtres de Saint Paul aux Philippiens, Colossiens, Thessaloniciens, à Timothée, Tite, Philémon, etc. *Toulouse, Chauvin.* Grand in-8, de 726 p. (Publié par la Société des livres religieux de Toulouse.)

Catalogue *annuel de la librairie française pour 1894* (2e année), rédigé par

D. Jordell, donnant la nomenclature de tous les livres français parus en France et à l'étranger pendant l'année 1894. *Paris, Per Lamm.* In-8, de 260 p.

Chappée (J.). *Notes sur deux volumes rares de la bibliographie du Maine. Mamers, Fleury et Dangin.* In-8, de 3 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

Chateaubriand. *Mémoires d'outre-tombe. Paris, Garnier.* 6 vol. in-8, T. I, 516 p.; t. II, 586 p.; t. III, 514 p.; t. IV, 548 p.; t. V, 547 p.; t. VI, 560 p. 48 grav. sur acier.

Chateaubriand. *Extraits*, avec une introduction, des notes et des sujets de devoirs, par Ch. Gidel. *Paris, Garnier.* In-18 jésus, de 181 p.

Chérot (le p. h.), s. j. *Une lettre autographe du Père Pierre Le Moyne*, retrouvée au Musée de Chaumont. *Langres, Rallet-Bideaud.* In-8, de 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et archéologique de Langres.*)

Collignon (Albert). *La vie littéraire*, notes et réflexions d'un lecteur. *Paris, Fischbacher.* In-18 jésus, de 505 p.

Corneille. *Horace.* Notice, analyse et extraits par Léon Roubier. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 144 p. Prix : 1 fr.

Cosnac (le comte Jules de). *Le baron de Penacors et le cardinal de Retz. Tulle, Crauffon.* In-8, de 68 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.*)

Courren (Lévi). *Études littéraires. Grenoble, Allier.* In-8, de 47 p.

Crouslé. *Du pessimisme dans la poésie. Paris, Faivre.* In-8, de 48 p. Prix : 0 fr. 50. (Ligue contre l'athéisme; conférences, n° 12.)

Curzon (Henri de). *Le théâtre contemporain et le répertoire de nos trois grandes scènes. Versailles, Cerf.* In-8, de 16 p. (Extrait de la *Revue de la France moderne.*)

Delaborde (H. François). *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, suivi d'un catalogue de leurs actes. *Paris, Picard.* In-8, de xv-538 p.

Deschamps (Eustache). *Œuvres complètes*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston Raynaud. T. IX : *le Miroir de Mariage. Paris, Firmin-Didot.* In-8, de 401 p. (Publié par la Société des anciens textes français.)

Deschamps (Gaston). *La Vie et les Livres* (2e série). *Paris, Armand Colin et Cie.* In-18, 3 fr. 50.

Descotes (François). *Projet de monument à élever dans leur ville natale à Joseph et Xavier de Maistre*, rapport présenté à l'Académie. *Chambéry, Imprimerie savoisienne.* In-8, de 23 p.

Des Monstiers-Mérinville (le marquis). *Un Évêque ambassadeur au* xvie *siècle : Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse*, évêque de Bayonne, ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons sous les règnes de François Ier et de Henri II, sa vie et sa correspondance. *Limoges, Ducourtieux.* In-8, de vi-259 p.

Dictionnaire *biographique des folkloristes.* Fascicule 1er. In-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Dictionnaire *biographique des hommes de lettres.* Fascicule 1er, in-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Dictionnaire *biographique des membres des sociétés savantes.* Fascicule 1er. In-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Dictionnaire *biographique du monde théâtral.* Fascicule 1er. In-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Doumic (René). *La vie et les mœurs au jour le jour. Paris, Perrin.* In-18 jésus, de 322 p. Prix : 3 fr. 50.

Ducourtieux (P.). *Les Barbou, imprimeurs* (Lyon, Limoges, Paris, 1524-1830). Les Barbou de Lyon (1524-1566). *Limoges, Ducourtieux.* In-8, de iv-40 p. et planches.

Duplan. *Lettres d'Aimée Desclée à Fanfan. Paris, C. Lévy.* In-8 jésus, de 257 p. avec portrait et fac-similé.

Erzgraber (G.). *Elemente der historischen Laut und Formenlehre des Französischen. Berlin, Gärtner.* In-8, de VI et 52 p. Prix : 1 fr. 25.

Escouffle (l'), roman d'aventure (en vers), publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de l'Arsenal, par H. MICHELANT et Paul MEYER. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de LIX-329 p. (Publié par la Société des anciens textes français.)

Franz (G.). *F. Coppée, Ausgewählte Novellen*, mit Einleitung und Anmerkungen (n° 17 des Schulausgaben de M. Hartmann). *Leipzig, Stolte.* In-8, de 80 et 38 p., 1 mark.

Freymond (E.), *Beiträge zur Kenntniss der altfranzösischen Artusromane in Prosa*, I. *Berlin, Gronau.* In-8, de 128 p.

Garner (S.). *Victor Hugo's Ruy Blas. Boston, Heath et Co.* In-8, de 253 p.

Gasquet (A.). *Biographie d'Auguste Burdeau. Lyon, Storck.* In-8, de 53 pages et portrait.

Goncourt. *Journal des Goncourt*, Mémoires de la vie littéraire. Tome VIII (3e série, 2e volume; 1889-1891). *Paris, Charpentier.* In-18 jésus, de 305 p. Prix : 3 fr. 50.

Gorra (Egidio). *Delle origini della poesia lirica del medio evo. Turin, Lattes.* In-8, de 34 p.

Guerlin de Guer. *Un libéral de gouvernement : Prévost Paradol*, d'après le livre de M. Octave Gréard. *Caen, Delesques.* In-8, de 41 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Guerrier (Paul). *Le Barreau en France et à l'étranger*, discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats de Dijon. *Dijon, Barbier-Marilier.* In-8, de 31 p.

Guillois (Antoine). *Les Boufflers à Auteuil*, conférence faite le 22 décembre 1894, à la séance solennelle de la Société historique d'Auteuil et de Passy. *Auteuil.* In-18 jésus, de 36 p. et 1 plan.

Henschler (E.). *Der Pater Girard und sein Sprachlehrgang.* Programme de l'École supérieure des jeunes filles de Leipzig. In-8, de 79 p.

Jacquart (le R. P.). *Les anciennes académies. Grenoble, Allier.* In-8, de 16 p. (Extrait du *Bulletin de l'académie delphinale.*)

Jacquet (A.). *Le sentiment national au* XVIe *siècle :* Claude de Seyssel. *Besançon, Jacquin.* In-8, de 43 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

Jovy (Ernest). *Essai de solution d'un petit problème d'histoire littéraire relatif à Pascal* : Pascal et Montalte. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8, de 19 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Keuntje (H.). *Der syntaktische Gebrauch des Verbums bei Amyot, dargestellt auf Grund seiner Uebersetzung der Vitae des Plutarch, ein Beitrag zur französischen Syntax.* Dissertation de Leipzig. In-8, de 66 p.

La Grasserie (Raoul de). *Études de grammaire comparée :* de l'origine et de l'évolution première des racines des langues. *Paris, Maisonneuve.* In-8, de 178 p.

Lavisse (Ernest). *Un Ministre : Victor Duruy. Paris, Colin.* In-18 jésus, de 186 p. Prix : 2 fr.

Lemonnier (Alphonse). *Les abus du théâtre. Paris, Tresse.* In-16, de 176 p. Prix : 1 fr. 50.

Littérature (la) française par les critiques contemporains. Choix de jugements recueillies par le R. P. CHAUVIN, de l'Oratoire, et G. LE BIDOIS. Du moyen âge au XVIIe siècle. Nouvelle édition complètement refondue. *Paris, Belin.* In-18 jésus, de XII-558 p.

Littré. *La religion de Littré d'après lui-même*, morceaux choisis par le Dr JEBELY. *Paris, 10, rue M. le Prince.* In-8, de 31 p.

Marie de France. *L'Espurgatoire Seint Patriz*, published with an introduction and a Study of the language of the author by Thomas Atkinson JENKINS. *Philadelphia, A. J. Ferris.* In-8, de VI et 150 p.

Mélanges Julien Havet, recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet (1853-1893). *Paris, Leroux*. In-8, de XVI-782 p.

Molière. *Œuvres : le Bourgeois gentilhomme*. Notices par Anatole de MONTAIGLON. Illustrations par Maurice LELOIR. *Paris, Testard*. In-4, de VII-197 p.

Molière. *Les précieuses ridicules*. Notice, analyse et extraits par Léon ROUMIER, *Paris, Delagrave*. In-18 jésus, de 77 p.

Molière. *Psyché*, tragédie, ballet en cinq actes, avec une notice et des notes par Georges MONVAL. *Paris, Flammarion*. In-16, de XXIII-119 pages. Prix 6 fr. 50.

Mucha (O.). *Ueber Stil und Sprache von Philippe Desportes*. Dissertation. *Hambourg, J. Kriebel*. In-8, de 88 p. Prix : 2 fr. 50.

Münch (W. Chelm). *Zur Förderung des französischen Unterrichts*. 2e édition. *Leipzig, Reisland*. In-8. Prix : 3 francs.

Nicolet (Victor). *Lamartine et les Alpes*, discours de réception à l'Académie delphinale. *Grenoble, Allier*. In-8, de 95 p.

Nizier du Puitspelu. *Le Littre de la Grand'Côte*, à l'usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement. *Lyon, impr. de l'Académie du Gourguillon*. In-8, de VIII-344 p.

Normaliens (Les) **peints par eux-mêmes**. *Paris, Armand Colin et Cie*. In-18. Prix : 3 fr. 75.

Noury (Jules). *Voltaire inédit* (Billet à Cideville; contrefaçon de ses œuvres à Rouen; correspondance de Cideville avec Voltaire, de Mme du Châtelet avec Cideville). *Paris, Imprimerie nationale*. In-8, de 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*.)

Parigot (Hippolyte). *Génie et métier*. *Paris, Colin*. In-16, de XV-330 p. Prix : 3 fr. 50.

Percopo (Er.). *La prima imitazione dell' Arcadia aggiuntevi l'Egloghe pastorali di P. J. de Jennaro e di Filenio Gallo, etc. Naples, Pierro*. In-8, de 240 p.

Portal (E.). *Scritti vari di litteratura provenzale. Palermo. Clausen*. In-16. Prix : 2 francs.

Prioleau (E.). *Beaumarchais. 163e anniversaire de sa naissance*, conférence faite à l'Athénée de Bordeaux, le 25 janvier 1895. *Bordeaux, Féret*. In-8, de 12 p.

Quarré Reybourbon. *Pierre Le Monnier*, voyageur lillois du XVIIIe siècle. *Paris, Imprimerie nationale*. In-8, de 15 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*.)

Ricard (Mgr). *Le grand siècle : La Fontaine. Paris, Vic et Amat*. In-16, de 215 p.

Rosenbauer (A.). *Die poetischen Theorien der Plejade nach Ronsard und Du Bellay. Leipzig, Deichert*. Prix : 4 fr.

Rousseau (J. J.). *Extraits*, par Jules STEEG. *Paris, Delagrave*. In-18 jésus, de 189 p.

Rowbotham. *The Troubadours and Courts of Love*, with 3 illustrations and 3 maps. (Social England Series.) *London, Swan Sonnenschein*. In-8, de XXII et 324 p. Prix : 4 sh. 6.

Saint-Simon. *Mémoires;* nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices, par A. de BOISLISLE, de l'Institut. Tome XI. *Paris, Hachette*. In-8, de 625 p. Prix : 7 fr. 50. (Les grands écrivains de la France.)

Sales (Saint François de). *Œuvres;* édition complète, d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites. Tome IV, *Traité de l'amour de Dieu*, I, de XCIII-373 p.; — tome V, *Traité de l'amour de Dieu*, II, de 511 p. *Paris, Lecoffre*. In-8. Prix : 8 fr. le vol.

Schottler (Alb.). *Die französischen Colonien zu Muncheberg und Fürstenwalde*. Programme du gymnase de Fürstenwalde. In-4, de 72 p.

Schulze (H.). *Das französische Passir und seine Ersatzmittel*. Programme de Zittau. In-4, de 39 p.

Selig (Max). *Ueber die Grundsätze die bei der Abfassung einer für die Schule bestimmten Grammatik der französischen Sprache zu befolgen sind.* Programme du gymnase réal de Bromberg. In-4, de 34 p.

Ségur (le général comte de). *Un aide de camp de Napoléon* (1813-1814-1815). *Du Rhin à Fontainebleau.* Edition nouvelle publiée par le comte Louis de Ségur. *Paris, Firmin-Didot.* In-18 jésus, de III-569 p.

Texte (Joseph). *Note sur la vie et les œuvres de Claude de Taillemont*, poète lyonnais. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8, de 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Toldo (Pietro). *Contributo allo studio della novella francese del XVe XVI secolo considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana.* (Les Cent nouvelles nouvelles. Heptaméron. Les comptes du monde adventureux. Le grand Parangon des nouvelles nouvelles. Les joyeux devis.) *Rome, Löscher.* In-8, de XVII et 155 p.

Vacheron (A.). *Mémorial poétique de l'histoire de France*, depuis les Gaulois jusqu'au Directoire. *Paris, l'auteur, 1, rue Debrousse.* In-18 jésus, de 112 p. Prix : 3 fr.

Voltaire. *Œuvres complètes.* Tome XXX : Mélanges (suite). *Paris, Hachette.* In-16, de 414 p. Prix : 1 fr. 25.

Walther (Erwin). *Stoffsammlung für französische Dictate mit kurzer Einleitung.* Programme du gymnase d'Ansbach. In-8, de 40 p.

CHRONIQUE

— Nous sommes heureux d'enregistrer, en tête de cette chronique, quelques hautes distinctions dont plusieurs des membres les plus éminents de la Société d'histoire littéraire de la France viennent d'être l'objet.

Notre président honoraire M. Gaston Boissier, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie française, en remplacement de M. Camille Doucet.

Notre président M. Gaston Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été nommé administrateur du Collège de France, par suite de la démission de M. Gaston Boissier.

M. Arthur Chuquet, professeur au Collège de France et président de la commission des publications de la Société d'histoire littéraire de la France, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de l'Ecole normale supérieure.

La Société d'histoire littéraire de la France se réjouit de ces récompenses si bien méritées, à des titres divers, et adresse ses félicitations les plus sincères à tous ceux qui les ont obtenues.

— L'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen* (XCIV, fasc. 2 et 3) vient de publier la suite du *Manuel d'Histoire de la Littérature française au XVIe siècle* de M. H. Morf. Ce chapitre présente le tableau de l'époque de François Ier. Il est, comme le précédent, net, substantiel, bien informé, et complétera heureusement sur certains points l'introduction bien connue des *Morceaux choisis* de Darmesteter et Hatzfeld.

— L'ouvrage très consciencieux que M. H.-François Delaborde vient de consacrer à Jean de Joinville est employé à faire connaître la famille du « bon sénéchal », ses ascendants, ses descendants, et quelques collatéraux, et aussi à reconstituer la partie de la vie de Joinville dont celui-ci ne nous dit rien dans son livre et qui fut cependant la plus longue, c'est-à-dire sa vie au retour de la croisade et après la mort de Louis IX, auquel il survécut près d'un demi-siècle. On verra dans le livre de M. Delaborde que cette partie ne fut ni la moins fertile en incidents, ni la moins importante au point de vue de l'histoire. Loin d'avoir été terminé en 1270, le rôle politique de Jean de Joinville fut peut-être, sous les quatre règnes qu'il vit encore, plus considérable qu'il ne l'avait été jusque-là.

— *La Bibliothèque de l'École de Chartes* a inséré dans son fascicule de janvier-avril 1895 la première partie d'une étude de M. Arthur de la Borderie sur *Jean Meschinot, sa vie, ses œuvres, ses satires contre Louis XI*. Bien des points de la vie du poète breton, jusqu'ici si mal connue, sont précisés fort judicieusement. Jean Meschinot était seigneur des Mortiers, un petit fief de la commune de Mounières, canton de Clisson, arrondissement de Nantes; il dut naître entre 1420 et 1422 et mourut certainement le 12 septembre 1491. Il fit partie de la maison militaire des cinq derniers ducs de Bretagne, d'abord

comme écuyer (1442-1460), puis comme gentilhomme de la garde (1461-1487) et fut principal maître d'hôtel de la duchesse Anne avant son avènement au trône de France.

Nous citerons ici la page suivante dans laquelle M. de la Borderie résume ses recherches sur la vie de son compatriote : « Sa carrière, son existence, c'est la profession d'homme d'armes, la qualité d'écuyer du duc ou gentilhomme de la garde ducale, service qu'il remplit pendant près d'un demi-siècle (1442-1488); en lui c'est l'élément permanent et essentiel. Le poète n'est qu'intermittent et accidentel. On se plaît à nous le peindre comblé des libéralités des ducs de Bretagne et, s'il se plaint assez souvent de sa fortune, c'est, dit-on, « morosité fâcheuse ou insatiable cupidité ». Sur ces prétendues largesses, les documents historiques sont muets. Nous y voyons Meschinot, comme écuyer et ensuite comme gentilhomme de la garde du duc, toucher la pension réglementaire assignée à ce service et recevoir, au jour de l'an, des étrennes assez modestes, non à titre de faveur personnelle, mais comme un revenant-bon de sa charge. Sa personne, grâce à son esprit, sans doute, semble avoir été agréable aux ducs de Bretagne, surtout à Pierre II et Arthur III, qui dans leurs voyages à la cour de France l'emmenaient volontiers avec eux. Mais, pour s'entretenir dans ces voyages et à la cour de Bretagne, très fastueuse alors, il lui en coûtait gros; gros aussi pour élever et entretenir sa famille. Sa pension de gentilhomme de la garde et son domaine des Mortiers n'y suffirent pas, il fut contraint pour y subvenir de s'attacher plus ou moins régulièrement, outre le service du duc, à celui de la maison de Laval : preuve que sa situation de fortune fut toujours étroite. Ses plaintes n'ont donc rien de bien étonnant; si on les trouve excessives, il faut songer que l'hyperbole fait partie intégrante du style poétique. Doit-on appeler Meschinot, comme on l'a souvent fait, « le poète de la duchesse Anne »? Il faut, je crois, y regarder à deux fois. En le nommant son maître d'hôtel, elle récompensa en lui un dévoué serviteur de son père et de la Bretagne. Mais cette princesse, née le 25 janvier 1477, n'avait que quatorze ans à la mort de Meschinot, et, parmi les inquiétudes, les alarmes incessantes, tous les périls qui remplirent son règne en Bretagne (septembre 1488 à décembre 1491), elle ne pouvait avoir ni assez de loisir ni assez de calme d'esprit pour se plaire aux amusements littéraires. En revanche, on pourrait à juste titre nommer Meschinot « le poète de Richemont », car c'est le duc de Bretagne Arthur III, c'est-à-dire le connétable de Richemont, ce terrible homme de guerre, l'un des plus riches de l'époque, qui le premier apprécia le talent de notre poète et le proclama publiquement par les encouragements, les applaudissements qu'il lui donna à Tours, en face de la cour de France, en 1457. Depuis lors jusqu'à sa mort, tout au moins jusqu'en 1487, Meschinot continua de « courtiser la Muse »; nous en donnerons la preuve dans notre seconde partie, consacrée à l'étude de ses œuvres. »

— L'étude que M. le Dr Carl Wahlund vient de consacrer à la poétesse Anne Malet de Graville est un modèle de savoir sobre et précis (*Uber Anne Malet de Graville, eine vernachlässigte französische Renaissance-Dichterin. Ihr Leben und ihre Dichtungen.* Halle a. S., 1895, in-8). Tout ce qui a trait à sa biographie est exposé avec exactitude et, autant que possible, élucidé; rien n'a échappé à cet égard à la vigilance de M. Wahlund.

La partie de cet opuscule qui concerne les poésies d'Anne de Graville est plus intéressante encore. M. Wahlund les étudie avec autant de compétence que de savoir, examinant chaque œuvre tour à tour et la rapprochant de celles qui l'inspirèrent. Contemporaine et amie de Marguerite d'Angoulême, Anne de Graville a subi comme cette dernière la séduction de la littérature italienne : elle a composé un long roman en vers, *Palamon et Arcita*, imité directement d'une œuvre de jeunesse de Boccace, la *Théséide*. Un de ses rondeaux est cité par Geoffroy Tory dans son *Champ fleury* comme un modèle du genre. M. Walhund

restitue à Christine de Pisan la *Mutation de fortune*, que Malte-Brun avait attribuée à Anne de Graville.

Telle qu'elle est, cette monographie est excellente et il serait grandement à souhaiter que chacun de nos *poetæ minores* ou même *minimi* ait été l'objet d'un travail semblable, aussi bien conduit que bien informé.

— M. Ferdinand Brunetière a fait, à Angers, une conférence à l'Université catholique. Il a parlé surtout de l'œuvre et du rôle de Ronsard dans la littérature française. Il a montré comment Ronsard, si célèbre de son vivant et jusque cinquante ans après sa mort, si méconnu et si inconnu dans la suite, puis de nouveau vanté et aimé de nos jours, a mérité et justifié ces deux fortunes contraires : l'une parce que, tout grand poète qu'il fût, il n'avait pas tenu compte des « conditions des genres », notamment de celles du lyrisme et de l'épopée; l'autre parce que, malgré ses défauts, il reste, par l'invention, l'abondance, la grâce et parfois la grandeur, un poète de haut mérite, un créateur, un montreur de routes et le fondateur du classicisme, très supérieur à Malherbe.

M. Brunetière a obtenu un grand succès, surtout lorsqu'il a, au cours de sa conférence, étudié et condamné la théorie de l'art pour l'art.

Les étudiants de l'Université catholique ont ensuite offert un punch à M. Brunetière.

— La collection d'ouvrages français publiés par l'Université de Cambridge dans les *Pitt press series* vient de s'enrichir d'une édition du *Misanthrope* avec introduction et notes de M. E. G. W. Braunholtz. La préface, succincte mais bien informée, résume avec clarté et précision ce qu'il faut savoir sur Molière en général et sur le *Misanthrope* en particulier. L'annotation est copieuse et topique; les soucis du nouvel éditeur s'y montrent à chaque pas et sa sollicitude pour le public d'étudiants auquel il s'adresse surtout. Il n'est guère de difficultés que M. Braunholtz n'ait résolues dans ce livre qui lui fait honneur par la netteté du savoir et la conscience de la mise en œuvre.

— La Bibliothèque anglaise et française de Dickmann s'est accrue également d'une bonne édition scolaire du *Misanthrope* (Leipzig, Renger, in-8°, xxxi et 84 p.). Cette édition est due à M. W. Mangold. Le professeur berlinois ne croit pas avec M. de Treitschke que la pièce soit inintelligible pour les élèves allemands; il reconnaît sans doute que plusieurs scènes ne sont pas très faciles à comprendre; mais il pense que dans tout le reste de la pièce, surtout au premier et au deuxième actes, il y a des problèmes moraux qui peuvent être entendus des écoliers des classes supérieures, « et, si on lit Molière, il faut avoir été au moins introduit dans son œuvre principale. » M. Mangold a reproduit le texte de Mesnard et utilisé, dans l'introduction et le commentaire de son édition, la littérature du sujet.

— Sous ce titre *Une féerie pour la réforme des mœurs sous Louis XIV*, M. Frantz Funck Brentano vient de consacrer une étude historique à *la Devineresse* de Donneau de Visé et Thomas Corneille. Le lieutenant de police La Reynie essaya, après le célèbre procès dit *des Poisons*, de mettre en garde le public contre les tromperies des charlatans et voulut user du théâtre pour ridiculiser leurs pratiques. Telle fut l'origine de la comédie de *la Devineresse* dont le succès fut énorme, tant à cause de la modernité du sujet que de la nouveauté du spectacle, plein de changements de décors et de trucs. On trouve dans la pièce l'écho des réponses que l'empoisonneuse Voisin fit devant les commissaires de la Chambre ardente, ce qui semble démontrer l'intervention de La Reynie, qui fut l'un des deux commissaires de cette Chambre.

— On lit avec intérêt et profit le livre que M. Frédéric Kluge vient de publier sur la langue des étudiants allemands (*Die deutsche Studentensprache*.

Strasbourg, Trübner). Dans un des chapitres de son étude, M. Kluge insiste sur les « influences françaises » (p. 63-65). C'est surtout au XVIIIe siècle que le jargon des « Burschen » emprunte des mots à notre langue; en même temps qu'une révolution se produit dans le monde des étudiants, que la mode exerce son empire sur les farouches « Renommisten », que Leipzig et Göttingue deviennent le séjour des fats et des petits-maîtres, des termes français, des terminaisons françaises s'introduisent dans l'idiome universitaire. C'est alors que se montre la terminaison *ier* (qu'on trouve dans *Kneipier*, hôtelier; *Wichsier*, décrotteur; *Fechtier*, maître d'armes; *Pumpier* ou *Pimpier*, usurier; *Paukier*, timbalier; *Suitier*, qui fait des *Suiten* ou des tours, des farces; *Schissier*, poltron; *Zotier*, qui dit des obscénités; *Juxier*, plaisant; *Schanzier*, travailleur, piocheur), que se montre la terminaison *age* (*Renommage*, fanfaronnade; *Blamage*, honte, ridicule; mais c'est dans notre siècle que sont nés *Koramage*, qui vient de *coram* et signifie question faite par un tiers pour savoir s'il y a eu offense; *Sekundage; Kontrahage; Poussage; Paukage; Hechelage; Spendage; Schenkage; Schiffage; Knallage; Bammelage; Kleidage; Schlittage*); que naît également la terminaison *ös* (*canaillös*, *luderös*, *malitiös*, *pechös*, *philiströs*, *finkös schmissös*, *schauderös*, *winkulös*). Les étudiants allemands du XVIIIe siècle aimaient aussi à employer les interjections françaises et certaines autres locutions : *enfin*, *sans doute*, *votre serviteur*, *mon frère*. Ils usent volontiers des prépositions *sans* et *en* : *sans Spass* (Schiller, *Brigands*, II. 3); *en Wichs; en canaille besoffen; ganz en Schwein* (Heine, éd. Elster, III, 65). *Mit avec* a le sens de « bien, avec succès ». Des mots relatifs au duel et à l'amour sont pareillement tirés du français : *Avantage*, *Touche*, etc. *Charmante* signifiait au XVIIIe siècle l'amante, la femme à qui l'étudiant faisait la cour, et *Meuble*, la femme de mauvaise vie. Aujourd'hui encore *poussiren* = faire la cour, et l'on a dit *Pousseur* = celui qui fait la cour; *Poussade* et *Poussement* = amourette. M. Kluge a joint à cette étude sur la langue des étudiants dont il analyse tous les éléments antiques et modernes, un dictionnaire utile, pourvu de références précises et de dates. Nous y relevons au hasard, en le feuilletant selon l'ordre alphabétique, quelques termes curieux et venus de chez nous : *battiren*, désarmer l'adversaire ou abaisser sa lame; *bons mots*, sauts, courbettes, hennissements du cheval; *chapeau d'honneur*, l'étudiant qui remplit un des premiers rôles dans les cortèges, ou qui prend la parole; *debouchiren* et *debauchiren*, faire débauche; *sich enkanonieren*, s'enivrer; *fidel*, gai, joyeux (M. Kluge explique le changement de sens par la devise « fidèle et sans souci »); *sich futtieren;* dans *horizontal* Handwerk treiben (date de 1831) : *Kartell*, alliance offensive et défensive; *Manschetten*, crainte; *sich markiren*, se distinguer; *Negoce*, commerce de change; *nobel*, beau; *Parlewu*, Française ou « mademoiselle » pour les enfants; *Petimäter*, cheval à la mode ou pédant; *petisiren*, faire le petit-maître; *Petitdegen*, épée de petit-maître; *Peurs haben*, avoir peur; *Police*, *polise*, agent de police; *Pomade*, bagatelle (*das ist mir Pomade*), commodité; *pomadig*, commode; *pomadisieren*, prendre ses aises; *rasieren*, railler, plaisanter, duper; *Rasade*, tour de filou; *Raseur*, usurier; *Renonce*, qui fait partie d'une association d'étudiants sans en être membre; *Suite*, duel, aventure d'amour, tour, farce; *superbe* (très employé vers 1750 par les petits-maîtres); *Touche*, offense; *touchiren*, offenser; *Vigilance*, œillades amoureuses, ou le beau sexe, surtout des classes supérieures.

— Le troisième volume de la collection « Sources pour l'histoire moderne de la littérature et de l'esprit allemand » (Weimar, Felber) contient le *Journal* d'un voyage entrepris par Guillaume de Humboldt en 1796 dans le nord de l'Allemagne. Humboldt a séjourné quelque temps à Hambourg et vu de près plusieurs émigrés. Il trace le portrait suivant de la comtesse de Flahaut, auteur du roman *Adèle de Senanges* (p. 107) : « Très aimable et intéressante. Elle a perdu son mari et une grande partie de sa famille par la guillotine, et

c'est son roman qui l'a sauvée et soutenue, ainsi que son fils, durant l'émigration en Angleterre. Elle semblait trouver une consolation — qui n'était pas mince — de la perte des siens dans la singularité de sa destinée et le plaisir de pouvoir la décrire. »

— M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 15 février 1895, une note sur l'*Etymologie du mot Condorcet*. Condorcet dérive du nom propre gaulois *Condorcos*, qui était primitivement adjectif et qui signifie « celui qui voit » ou « celui qui est vu, celui qu'on regarde », illustre.

— M. Henri SCHŒN, chargé du cours de littérature allemande, a étudié cet hiver à la Faculté de Poitiers la période du Sturm und Drang (expression qui nous semble faiblement rendue par celle de période de crise). Dans sa leçon d'ouverture (Fischbacher, Paris) il met bien en lumière l'influence considérable de Rousseau sur les auteurs allemands de cette époque.

— Une souscription publique vient d'être ouverte à Alais pour élever sur une place publique de cette ville une statue au fabuliste Florian, né dans les environs d'Alais.

— M. Clément de PAILLETTE a consacré à *la Politique de Joseph de Maistre d'après ses premiers écrits* un important mémoire qui a été communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques et qui est inséré dans le recueil des travaux de ce corps savant (fascicules de mai et de juin 1895, p. 730 et 845). L'auteur n'essaie pas de raconter les premières années de Joseph de Maistre, il s'efforce plutôt d'analyser quelques-uns de ses premiers écrits et se sert pour cela de plusieurs documents inédits. Les plus importants de ces documents sont deux mémoires inédits composés par Joseph de Maistre, en 1788, l'un sur *les Parlements* et malheureusement inachevé, l'autre traitant *De la vénalité des charges dans une monarchie*.

— *Le Figaro illustré* d'avril contient une étude d'Edmond Cottinet sur *Hugo galant*. Ce sont d'aimables indiscrétions qui mettent à découvert sans malice quelques traits de la psychologie intime du grand homme. Deux anecdotes en font les frais. La première date de septembre 1839. Victor Hugo était alors en villégiature à Langenau en Suisse. Une Anglaise qui avait essayé de le faire parler sans y réussir, craignant qu'il ne lui échappât tout à fait, se précipite dans l'escalier et se jette tout de son long devant lui en travers de la première marche. « Pouvait-il moins faire que de la ramasser? Point du tout. Il lève haut la jambe droite, franchit tranquillement l'obstacle sans l'effleurer, sans qu'un pli de son visage marque le moindre trouble, sans qu'une syllabe sorte de ses lèvres; il monte, tourne sur le palier supérieur et disparaît. » L'autre anecdote est plus récente et aussi moins significative.

— M. A. MOREL-FATIO a publié une deuxième édition de la première série de ses *Etudes sur l'Espagne* (Paris, Bouillon, in-8°, XI et 404 p.) ; on se rappelle que cette série contient une étude sur *l'Espagne en France* et une autre, sur l'*Histoire dans Ruy-Blas*.

— L'historien Augustin Thierry est né à Blois, le 10 mai 1795. Ses compatriotes se proposent de fêter ce centenaire. En conséquence la municipalité a provoqué, dans une des salles du magnifique château de Blois, une réunion de laquelle est issu un comité chargé d'organiser des fêtes en l'honneur d'Augustin Thierry. Elles auront lieu dans la première quinzaine de novembre, après la rentrée des collèges, lycées et facultés. Le comité fera des démarches pour que le gouvernement soit représenté à cette solennité littéraire.

— Il y a beaucoup à glaner dans le livre que Clair Tisseur vient de publier à Lyon sous ce titre : *Au hasard de la pensée*, dont tout un chapitre est relatif aux choses littéraires. Réfugié dans sa calme solitude de Nyons, le délicat auteur des *Modestes observations sur l'art de versifier* (le meilleur livre que nous ayons sur nos vers français), travaille et pense avec une liberté qu'on n'est plus guère habitué à rencontrer; placé en dehors de toute école, de toute coterie, sans ambition, par conséquent sans faiblesse, il dit des vivants comme des morts son sentiment en pleine indépendance. Quoique ses lectures l'amènent parfois à des aperçus sur les étrangers, c'est de nous et des nôtres qu'il est surtout question dans ces pages souvent profondes, des contemporains surtout, mais aussi de Hugo, Vigny, Flaubert, Leconte de Lisle, Lamennais, Laprade, Lamartine, Mérimée et même des classiques. On contestera souvent à l'auteur quelques-uns de ses jugements, mais il fait penser.

— On a mis au jour récemment divers fragments inédits de George Sand. Les deux lettres de George Sand à Sainte-Beuve, que M. Charles de Loménie a insérées dans la *Nouvelle Revue* du 1er mai, ont été retrouvées dans les papiers de Mme Récamier et complètent la correspondance encore inédite de Mme Sand avec Sainte-Beuve dont les originaux sont aux mains de M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. La seconde de ces deux lettres est datée du 4 avril 1835. Elles se placent donc au moment où Mme Sand vient de briser définitivement, par une brusque fuite à Nohant, sa liaison deux fois rompue et deux fois renouée avec Alfred de Musset.

Au contraire, le fragment intitulé *de l'Amour*, publié par la *Revue de Paris* dans son numéro du 15 mai, est extrait d'un roman resté inédit de George Sand. Écrit vers 1828, il avait pour titre *la Marraine* et serait le premier roman de son auteur, qui s'essayait par là et se convainquit qu'il pouvait faire moins mal à l'avenir. « Cette mystérieuse et romanesque « Marraine », c'est George Sand elle-même, George Sand à vingt-quatre ans, mariée et mal mariée depuis six ans, attristée et choquée des réalités qui l'entourent, et se réfugiant dans la vie intérieure. Le roman abonde en digressions, à la façon de Montaigne, où la jeune femme développe ses sentiments plus que ses idées, et ses rêves encore plus que ses sentiments. » Ce roman va, dit-on, être bientôt mis au jour. Le fragment, qui en a été détaché et publié dans la *Revue de Paris*, peut servir, en attendant, à faire connaître quelles étaient, au début, sur l'amour, les aspirations et les pensées de cette âme ardente, « avant les romans écrits et les romans vécus ».

— M. Edmond Biré a publié dans *le Correspondant* une étude sur *Balzac royaliste* (10 et 25 mars 1895). « Il serait peut-être temps, dit le critique, de dégager des nuages, dont elle a été jusqu'ici enveloppée, cette question des opinions politiques de Balzac. Si on ne la connaît bien, d'ailleurs, on risque de se méprendre sur la portée et la signification d'une partie considérable de ses œuvres. J'essayerai donc de la traiter ici avec quelque développement, puisque aussi bien les éléments abondent pour cette étude, soit qu'on veuille les puiser dans sa vie même, soit qu'on les demande à sa *Correspondance* et à ses livres. » De fait, M. E. Biré examine successivement tout ce qui touche à son sujet : le milieu — « quoi qu'il ait pu dire et écrire à cet égard, l'auteur de *la Comédie humaine* n'était pas gentilhomme par droit de naissance » ; — les impressions de jeunesse (Balzac composa tout d'abord une tragédie sur la mort de Charles Ier d'Angleterre, dans laquelle il « avait mis tous ses sentiments royalistes »). Puis, le critique analyse au point de vue où il s'est placé les œuvres de Balzac, notant ce qui a trait à sa thèse et le mettant en valeur. La partie la plus intéressante est celle dans laquelle M. Biré expose les visées politiques de Balzac en Bretagne, ses candidatures pour la Chambre des députés à Cambrai et à Angoulême en 1831, à Chinon en 1832. Ces ambitions reprirent

Balzac après la révolution de Février, mais beaucoup moins vivement. En terminant son travail, M. Biré publie quelques pensées inédites de Balzac, choisies parmi les autographes de M. de Spoelberch de Lovenjoul et qu'il appelle *Testament politique de Balzac*. La conclusion de l'auteur est que, « jusqu'à la fin, Balzac est resté partisan de la monarchie, de la monarchie traditionnelle et chrétienne ».

— M. Louis Arnould, chargé du cours de littérature française à la Faculté des Lettres de Poitiers, a consacré à La Fontaine son cours public de cet hiver. Sa leçon d'ouverture a été publiée à Poitiers, librairie Druinand. A y signaler la statistique des emprunts faits par La Fontaine à ses prédécesseurs. Sur 239 fables, 132 sujets sont empruntés à Esope et à Phèdre, 20 à Pilpai, 26 à Astemio, 46 à divers auteurs français ou italiens. Une quinzaine seulement semblent appartenir en propre à notre fabuliste.

— Un des membres allemands de la Société d'histoire littéraire, M. Georg Schlaeger, a publié à Iena, chez Hermann Pohle (1895), une substantielle étude sur *l'Aubade* (Ie *la Gaite de la tor*, IIe l'aubade dans la poésie provençale et française, IIIe l'origine de l'aubade). Les choses et les œuvres sont très exactement connues de M. Schlaeger, qui se montre bon disciple du regretté Schwan, mais les théories qu'il présente seront vivement discutées — elles l'ont été déjà (*Romania* av. 1895) — par les romanistes. En tous cas l'ensemble de la question n'avait jamais été abordé d'une façon aussi complète et aussi sérieuse.

— Un érudit italien, M. R. Barbiera, vient de consacrer un très curieux volume au salon de la comtesse Maffei, qui, pendant un demi-siècle, fut à Milan le rendez-vous des Italiens les plus distingués et des étrangers de passage. C'est en 1833 que Balzac se rendit à Milan et son arrivée fut un événement. Très bien accueilli au début, le séjour du romancier ne s'acheva pas sans un incident pénible, à cause de quelques intempérances de langage sur le compte de Manzoni. Mais cet épisode ne laissa pas de rancune dans l'esprit de Balzac, qui emporta de Milan les meilleurs souvenirs, ainsi que le prouve une lettre écrite, dès son retour en France, à la comtesse Maffei, à laquelle il dédia également son roman *la Fausse maîtresse*.

— « Dans sa jeunesse, a écrit M. d'Haussonville de Lacordaire, il a aimé Montalembert; dans un âge plus avancé, l'abbé Perreyve. Il a aimé également Mme Swetchine, la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin, et une personne moins connue, dont le nom revient cependant parfois dans ses lettres à Mme Swetchine. Nous ne possédons de sa correspondance avec Montalembert et avec l'abbé Perreyve que des fragments. Celle avec Mme Swetchine et avec la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin a été, au contraire, publiée tout entière. Une bienveillante communication m'a permis de tenir entre mes mains toutes ses lettres à Mme de V... Je voudrais le montrer tel qu'il apparait dans ses relations avec ces trois femmes. La première fut pour lui une mère, et la seconde une amie. Quant à la troisième on peut dire qu'elle fut l'amie. » Tel est le plan de l'étude consacrée par M. d'Haussonville, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai, à *Lacordaire intime, l'ami et le prêtre*. La partie la plus intéressante est donc la liaison avec Mme de V... ; c'est aussi celle qui met le mieux à nu le caractère de Lacordaire, son ardeur à poursuivre ce qu'il nommait sa vocation. On y trouve des traits qui illuminent cette nature à la fois fougueuse et tenace. « Les œuvres d'un homme, c'est tout son être, toute son activité, toute son histoire; elles peuvent être hasardeuses; elles ne doivent qu'inspirer par là plus d'intérêt. » C'est bien ainsi qu'il faut juger, à travers ses œuvres, la vie de ce grand remueur d'âmes qui voulut donner à notre siècle le spectacle d'une foi et d'une ardeur d'un autre âge. « C'est tout que l'avenir, et celui qui ne veut triompher que dans son moment imperceptible est semblable à l'homme

qui préférerait manger un pépin que le planter pour faire un arbre à sa postérité. » Cette maxime généreuse fut la règle de conduite de Lacordaire : à son repos momentané, il préféra l'activité fiévreuse et féconde et, à travers tous ses déboires, il eut la joie du devoir fièrement accepté.

— Nous signalerons également le recueil dans lequel Mme V. Ladey et M. de Vyré publient environ cent lettres de Lacordaire à J.-B. Victor Ladey, son compagnon d'enfance, qui fut un de ses plus chers amis et mourut à Dijon, en 1879, doyen de la Faculté de Droit. Embrassant une période de près de quarante ans (1822-1859), ces lettres permettent de suivre le grand orateur aux diverses étapes de sa carrière, — d'abord, en son court et brillant passage au barreau parisien et dans l'heureuse « solitude » de Saint-Sulpice, puis dans l'obscurité voulue d'un humble sacerdoce, enfin, parmi les épreuves et les joies d'un apostolat éclatant.

— Leconte de Lisle a été, ces temps derniers, le sujet de diverses études qu'il convient de signaler.

On trouvera dans la *Revue hebdomadaire* du 18 mai un article de M. Joseph Hermann sur les *Débuts poétiques de Leconte de Lisle*. L'auteur examine la collaboration du poète à *la Phalange*, revue de la secte fourriériste, dirigée par Victor Considerant et qui avait succédé au *Phalanstère*. « Quoique cette revue fût médiocrement artistique et que Leconte de Lisle en fût le seul collaborateur littéraire, il y écrivit pendant deux ans et demi, du milieu de 1845 à la fin de 1847. C'est dans ces numéros de *la Phalange* que se trouvent les dix-huit premières pièces que Leconte de Lisle ait publiées; onze ont été reprises dans les *Poèmes antiques*, entre autres *la Vénus de Milo*, *Niobé*, *Khirôn*, *Hypatie*. Mais il reste dans *la Phalange* sept morceaux qui n'ont reparu dans aucun des recueils postérieurs du poète; ils sont intitulés : *Hélène* (pièce qui n'a de commun que le titre avec une scène dramatique des *Poèmes antiques*), *Architecture*, *les Epis*, la *Recherche de Dieu*, les *Sandales d'Empédocle*, *Tantale*, le *Voile d'Isis*. Si ces œuvres, aujourd'hui à peu près inconnues, n'ont pas tous les mérites des *Poèmes antiques* ou des *Poèmes barbares*, il peut être toutefois intéressant de les examiner pour y étudier les débuts poétiques du futur auteur de *Qaïn*. »

Un autre article sur *Leconte de Lisle intime, d'après des notes et des vers inédits*, a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai. Il a fait plus de bruit et est signé *Jean Dornis*, pseudonyme d'une femme de lettres qui a beaucoup connu le poète. On a remarqué notamment quelques appréciations, brèves et tranchantes, du poète sur quelques-uns des plus grands noms des lettres contemporaines :

« Lamartine : Imagination abondante, intelligence douée de mille désirs ambitieux et nobles plutôt que d'aptitudes réelles. Nature d'élite; artiste incomplet; grand poète de hasard. A laissé derrière lui, comme une expiation, une multitude d'esprits avortés, cervelles liquéfiées et cœurs de pierre, misérable famille d'un père illustre.

« Alfred de Musset : Poète médiocre, artiste nul, prosateur fort spirituel.

« Victor Hugo : Le plus grand poète lyrique connu, excessif en tout, puéril et sublime, inépuisable en images splendides et incohérentes, merveilleux rêveur avec d'extraordinaires lacunes intellectuelles. »

Jean Dornis consacre deux pages assez piquantes aux rapports qui existèrent entre Leconte de Lisle et Victor Hugo; nous voyons, par la même occasion, comment l'auteur des *Poèmes barbares* entra à l'Académie :

« Un des articles du « Code parnassien » obligeait ceux des poètes qui l'avaient accepté à dédaigner non seulement la foule, mais toutes les distinctions de hiérarchie. L'Académie leur apparaissait comme une institution de servitude, et on la raillait avec une verve de persiflage sous la sincérité de

laquelle se cachait peut-être un vague regret. Leconte de Lisle se décida pourtant à s'y présenter. Après une première candidature en 1873, il laissa ses amis faire une campagne plus sérieuse en 1877, pour le fauteuil de Joseph Autran. Il refusa d'ailleurs de faire les visites d'usage ; il disait comme le Misanthrope : « J'aurai donc le plaisir de perdre mon procès. » Il obtint une voix, et il ne douta point que ce fût celle de Victor Hugo.

« Pourtant, lorsqu'on feuillette la correspondance échangée entre les deux poètes, on est surpris de constater que Victor Hugo ne sortit presque jamais, pour louer Leconte de Lisle, de ces formules obligeantes et insignifiantes qu'il prodiguait aux plus médiocres par bienveillance ou par dédain. L'exagération même de certains éloges était suspecte à Leconte de Lisle. On trouve dans ses papiers une note manuscrite où il dit : « Je n'ai connu Hugo que fort tard, en 1874. Il a été paternel et parfait pour moi. Comme je lui disais un jour que j'avais dû aux *Orientales* la révélation de la poésie, il me répondit : « Si vous aviez écrit avant moi, j'aurais à vous adresser le même remerciement. » Il n'en pensait pas un mot naturellement, ni moi non plus. — Il m'a toujours, jusqu'à la fin, témoigné les mêmes sympathies, votant pour moi à chaque élection académique et me désignant pour son successeur. » Leconte de Lisle était d'ailleurs persuadé que Victor Hugo n'avait jamais lu ses vers, qu'il en parlait par ouï-dire sur des fragments rencontrés ou entendus par hasard. »

Le 9 juin 1877, Victor Hugo écrivait à Leconte de Lisle, au sujet d'une élection académique : « Je vous ai donné trois fois ma voix... » On sait qu'au lendemain d'une élection précédente, Leconte de Lisle n'ayant obtenu qu'*une voix* avait remercié Victor Hugo de la lui avoir donnée. Cette voix était-elle bien de Victor Hugo? Il est certain que Victor Hugo accepta les remerciements, et sa lettre du 9 juin 1877 est une affirmation décisive. Pourtant, Camille Doucet — qui voyait les écritures des scrutins académiques — avait raconté, paraît-il, que l'unique partisan de la candidature de Leconte de Lisle, lors de la première élection, n'était pas Victor Hugo. Voilà encore une histoire difficile à écrire.

Jean Dornis nous dit que Leconte de Lisle n'était pas très sensible aux lettres élogieuses que lui adressait parfois Victor Hugo. Cela se comprend. Ces lettres n'ont en effet rien de très spécial à Leconte de Lisle. Victor Hugo tressait, avec courtoisie, pour Leconte de Lisle les mêmes couronnes banales que pour tout poète d'arrondissement qui lui faisait hommage de ses productions. Qu'on en juge par ces exemples :

3 décembre, Paris.

Ces *Poèmes barbares* sont écrits d'une plume athénienne, vous êtes un de ceux qui touchent la grande lyre. Je vous lis, cher poète, c'est vous dire que je suis ému et charmé et que ma main cherche la vôtre.

VICTOR HUGO.

Ou encore :

J'ai votre livre magnifique. Je lis et je médite. Vous traduisez Sophocle comme Sophocle vous traduirait.

VICTOR HUGO.

On comprend que Leconte de Lisle eût souhaité des éloges plus précis.

A la fin de sa vie, Leconte de Lisle — héritier de Victor Hugo à l'Académie française — s'était beaucoup adouci.

Dans cette période apaisée de sa vie, le poète contait des anecdotes. En voici deux que nous rapporte Jean Dornis :

« Un dimanche, disait-il, je me trouvais chez Béranger. Nous causions des poètes français et anglais, soudain le chansonnier déclara :

— Quant à Byron, je compose des poèmes qui ressemblent aux siens, notamment quand je dors.

— Ah! mon cher maître, lui répondis-je, que n'avez-vous dormi toute votre vie!

Je m'en allai, je ne l'ai plus revu. »

Une autre fois c'était George Sand qui faisait les frais de sa malice :

« Elle habitait alors rue Gay-Lussac, où je lui avais été amené par un ami commun. Je vis une petite femme à grosse tête, avec un front large et de grands yeux calmes. Elle m'avait écrit pour me remercier de mon envoi des *Poèmes antiques*, et je venais lui présenter mes hommages. Elle me tendit la main, me fit signe de m'asseoir, s'assit elle-même derrière un bureau encombré de papiers, m'offrit un cigare, alluma une cigarette et se mit à me regarder fixement, sans rien dire. Nous restâmes ainsi à nous regarder en fumant pendant plusieurs minutes, elle très calme, moi très embarrassé. Enfin, elle jeta brusquement sa cigarette, soupira, et me dit :

— Je vous contemple comme un paysage inconnu!

Je ne pus m'empêcher de sourire, et j'osai alors lui exprimer mon admiration — pour son beau génie — ce qui ne parut pas lui déplaire. »

— Le recueil d'études publié par M. Ant. Bettelheim sous ce titre *Deutsche und Franzosen* (Vienne, Hartleben) renferme les études suivantes qui peuvent intéresser le lecteur français : Les tableaux de guerre de Zola (p. 228-243); Gustave Flaubert, I, Confessions; II, Lettres (p. 244-273); Faust père de famille (p. 274-280, à propos du *sens de la vie* de M. Ed. Rod); Paul Bourget (p. 281-305).

— Le quatrième fascicule du *Manuel de l'amateur de livres du* XIXe *siècle* par M. Georges Vicaire vient de paraître. Il semble que l'auteur s'en tient moins exclusivement à la nomenclature des ouvrages pouvant intéresser seulement les bibliophiles et les curieux. En plus des renseignements sur les auteurs amenés par l'ordre alphabétique (*Champfleury-Collection*), on trouvera dans ce fascicule le dépouillement de collections fort utiles telles que celles des *Classiques français*, des *Anciens monuments de l'histoire et de la langue française*, des *Bibliophiles lyonnais*, des *Chroniques belges*, des *Chroniques nationales françaises*, de Buchot, les collections des classiques français de Lefèvre et de Desoër, la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, la *Petite* et la *Nouvelle Collection elzévirienne*, la *Collection Gay*, etc.

— M. Joseph Reinach a eu l'heureuse idée de réunir dans un volume les meilleurs *Essais de critique historique, philosophique et littéraire* de T. Colani (Paris, Chailley. In-8, de XVIII et 318 p.). On remarquera particulièrement les études suivantes : *Victor Cousin jugé par ses contemporains* (p. 1-29); *la correspondance de Sainte-Beuve* (p. 31-45); *la Révolution jugée par M. Taine* (p. 47-74); *les Rougon-Macquart* (p. 161-226); *les Confessions de M. Renan* (p. 227-250). Dans sa préface, M. Joseph Reinach rend un juste hommage à Colani : « Quelques-uns seulement ont apprécié, de son vivant, quelle était la force de sa critique; quand le temps reviendra des lectures sérieuses, quand les estomacs, fatigués de sucreries et de piments, chercheront à se refaire par une nourriture saine, ce jour-là il prendra le rang qui lui revenait de droit et l'on reconnaîtra que, sur tous les sujets où il s'est exercé, sa critique a été d'un maître. Ce qui caractérise cette critique, c'est qu'elle va au fond des choses. Aucune complaisance, aucun enjouement : il prise, tout comme un autre, les qualités brillantes du style, l'élégance, la délicatesse ou l'éloquence de la forme; mais ce qu'il cherche surtout à dégager, c'est le fait exact et la pensée précise. Il ne s'applique pas à donner, dans quelques pages d'une lecture facile et qui dispensent de lire le livre même, une idée du livre et de l'auteur. Il croit que le critique est un juge et il procède à la critique comme à une instruction. Par conséquent, rien ne lui échappe, ou, du moins, telle est l'ambition qu'il réalise presque toujours. Ce qui a fait, pour beaucoup, sa

faiblesse dans la vie, l'absence de camarades, sinon d'amitiés, c'est précisément ce qui fait la force de son jugement; il juge les choses en elles-mêmes. Il accepte fort bien qu'on ait du goût pour des fanfreluches, mais à cette condition qu'elles soient loyalement présentées comme telles; ce qui l'indigne, c'est le clinquant qu'on voudrait faire passer pour de l'or. Il promène partout la lumière de son bon sens, explore tous les coins et recoins. Il ne serait pas juste s'il ne tenait compte du temps, des circonstances, des milieux; mais son idéal est partout moral, il ne s'en départit jamais. Sa dialectique est nerveuse, parfois brutale; il lui arrive de prendre une massue pour écraser une mouche, mais il ne faiblit pas quand il se trouve en présence de plus grosses bêtes. »

— Une nouvelle revue trimestrielle qui paraît à Berlin, chez Hofmann, sous le titre « Feuilles biographiques » (*Biographische Blätter*) et au prix de 12 mark par an, se propose de donner : 1° des articles de fond sur la théorie et l'histoire du développement de la biographie et de l'autobiographie, ainsi que des caractéristiques et critiques des maîtres de la biographie ; 2° des études et essais biographiques; 3° des confessions tirées de sources inédites ou difficilement accessibles dans le genre des témoignages historiques que renferment les « tableaux du passé allemand » de Gustave Freytag; 4° des mélanges biographiques, des articles nécrologiques ou iconographiques, des recensions de toutes les biographies importantes qui paraissent en Europe et au dehors, des autobiographies, des mémoires, des essais biographiques publiés dans les revues. Le directeur de ce recueil est M. Ant. Bettelheim. Le premier fascicule renferme un grand nombre d'articles sur des auteurs allemands; on y relèvera un article sur le *Batisto Bonnet* d'Alphonse Daudet et de courtes notes sur des biographies françaises. Les prochains numéros contiendront une traduction du discours de réception de M. Albert Sorel à l'Académie française et des articles de MM. Koschwitz et Bettelheim sur les Mémoires français.

— A l'Hôtel Drouot on a vendu, le 27 mai dernier, une collection de lettres autographes provenant en partie des papiers de Mme Récamier. Cette adjudication a produit 5,106 francs.

L'enchère la plus importante, 590 francs, a été obtenue par une correspondance de 35 lettres adressées par Lucien Bonaparte, le frère de Napoléon Ier, à Mme Récamier, lettres d'amour que le prince de Canino signait de ses initiales ou *Roméo*.

160 francs une lettre adressée par Louis-Napoléon de la citadelle de Ham, le 18 juin 1841, à Chateaubriand; il le remercie de la sympathie qu'il lui a témoignée. « Il y a environ douze ans, que me promenant un jour hors de la Porta Pia, à Rome, je suivais silencieusement l'ambassadeur de Charles X, regrettant que la froide politique m'empêchât de témoigner à l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* toute mon admiration pour lui. » Il annonce qu'il prépare une histoire de Charlemagne et lui demande l'autorisation de lui poser quelques questions lorsque son travail sera plus avancé.

105 francs une lettre adressée deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1843, par le comte de Chambord à Chateaubriand. Dans cette lettre, datée de Magdebourg, 30 septembre 1843, il lui demande de venir le rejoindre à Londres.

« Je serai heureux et fier de montrer auprès de moi un homme dont le nom est une des gloires de la France et qui l'a si noblement représentée dans le pays que je vais visiter. »

560 francs 172 lettres adressées par Benjamin Constant à Mme Récamier. C'est l'original de la correspondance du célèbre écrivain avec Mme Récamier qui a été publiée en partie par Mme Lenormant. 105 francs une série de 19 lettres du baron Gérard où le célèbre peintre parle du portrait de Mme Récamier et de celui de Mme de Staël. Dans une dernière lettre, le baron Gérard

écrit à Mme Récamier qu'il a pris la résolution de ne plus la revoir parce qu'il se sent, lui aussi, un extrême entraînement pour elle qu'il sait qu'elle ne peut partager : « Quel plaisir trouveriez-vous à me voir, puisque je ne pourrais cesser de vous en parler? Vous devez être depuis longtemps fatiguée de ce genre de succès. »

480 francs deux lettres écrites par George Sand en 1835 à Sainte-Beuve après sa rupture avec Alfred de Musset. Ce sont les deux lettres dont il est question ailleurs dans cette *Chronique*.

— La seconde série de ses articles du *Temps* et du *Journal des Débats* que M. Gaston Deschamps vient de publier sous ce titre *la Vie et les Livres*, diffère en ceci de la première, que l'auteur a essayé de rapprocher et de rattacher entre eux tous les fragments qui se rapportaient à un même sujet. Ce volume présente donc un caractère d'unité plus marqué que le précédent. Il contient deux longues et importantes études sur Renan et sur Taine, et deux autres, moins étendues, sur Leconte de Lisle et sur M. Anatole France. Puis M. G. Deschamps a groupé sous les titres *le Catholicisme littéraire* et *la Jeunesse blanche* quelques portraits d'écrivains mêlés aux agitations du moment présent. L'auteur a essayé de dégager lui-même en ces termes l'idée de son livre : « Le lecteur qui voudra bien tourner jusqu'au bout les pages de ce volume remarquera peut-être le lien de continuité qui unit les chapitres du commencement à ceux du milieu et à ceux de la fin. De la science moderne, glorieusement représentée par un Taine et par un Renan, à la religiosité moderne, représentée par M. Huysmans et quelques autres personnes, il y a, en réalité, un mouvement ininterrompu, qu'il était facile de prévoir. Ceux-ci n'ont fait que recueillir et exagérer jusqu'à l'outrance, les aveux échappés à la sérénité de ceux-là. Les scrupules exprimés par l'historien des *Origines du christianisme*, les inquiétudes sociales qui ont fait reculer le psychologue de l'*Intelligence* devant les redoutables conséquences de ses doctrines, se transforment, sous nos yeux, en éloquents réquisitoires ou en élégies lamentables. Il a paru bon de suivre la courbe de ce mouvement et d'en marquer l'influence sur les écrits de nos romanciers et de nos poètes. » Quelque sujet qu'il traite, qu'il analyse les œuvres d'hier ou celles d'aujourd'hui, M. Deschamps le fait avec la même perspicacité pénétrante, la même bonne grâce à la fois légère et bien informée.

— M. Zristoffer Nyrop a été nommé professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Copenhague en remplacement de M. Thor Sundby; il ne sera pas remplacé dans le cours de philologie romane qu'il faisait à la même Université en qualité de professeur adjoint.

— M. J.-J. Salverda de Grave a été admis à l'Université de Leyde, en qualité de privat-docent, pour y enseigner la langue et la littérature du moyen-âge français.

— M. N.-M. Bernardin, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 22 mai, à midi :

Thèse latine : *De Petro Monmauro græcarum litterarum professore regio et ejus obtrectatoribus capita quattuor;*

Thèse française : *Un précurseur de Racine. — Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655); sa famille, sa vie, ses œuvres.*

— M. Maurice Pellisson, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, inspecteur d'académie à Périgueux, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 14 juin, à midi :

Thèse latine : *Quæ disputationes de educando Delphino, secundo Ludovici XVI filio, habitæ essent*;

Thèse française : *Chamfort, étude sur sa vie, son caractère et ses écrits.*

— M. Romain Rolland, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École française de Rome, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 19 juin, à midi :

Thèse latine : *Cur ars picturæ apud Italos XVI sæculi deciderit;*

Thèse française : *Les origines du théâtre lyrique moderne. Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti.*

— M. André Lichtenberger, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris, agrégé d'histoire, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 21 juin, à midi :

Thèse latine : *De Ciceronis re privatâ;*

Thèse française : *Le socialisme au XVIIIe siècle, études sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIIIe siècle, avant la Révolution.*

— M. Joseph Texte, ancien élève de l'École normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 26 juin, à midi :

Thèse latine : *De Antonio Saxano* (Antoine du Saix) (1505-1579) *franco gallico carminum scriptore*;

Thèse française : *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire.*

QUESTION

Sur un passage de la « Deffence et Illustration de la langue françoyse ». — Le chapitre II (*Des Poëtes Françoys*) du livre second de *la Deffence*, etc., contient un passage extrêmement obscur où Joachim du Bellay nous indique ce que les « trop sévères estimateurs des choses treuvent à reprendre en troys ou quatre des meilleurs » d'entre les modernes. Ce passage, trop long pour être transcrit intégralement, commence ainsi : « disant qu'en l'un défault » et finit à « ses Ecriz aux plus Scavans, comme aux plus ignares » (p. 104, 105 de l'édition Em. Person, Paris, lib. Cerf).

Pourrait-on dire si ces allusions s'adressent à quelques poètes en particulier, ou si ce sont des critiques générales?

E. R.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

ANTOINE DU MOULIN
VALET DE CHAMBRE DE LA REINE DE NAVARRE

I. Notice biographique.

Ce n'est pas une étoile de première grandeur dans le ciel de l'histoire littéraire que maître Antoine Du Moulin, valet de chambre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. Seuls, les érudits et les lettrés rencontrent parfois son nom sur quelques rares volumes traduits ou édités par ses soins et que recommandent aux bibliophiles les caractères admirables et les ornements exquis des de Tournes, les illustres imprimeurs lyonnais. Aussi chercherait-on vainement dans les biographies des renseignements détaillés sur son compte : La Croix du Maine [1] et Du Verdier [2] se bornent à donner la liste, d'ailleurs incomplète, de ses productions, Papillon fait de même [3], l'abbé Goujet lui consacre quelques lignes sans portée [4] et Niceron est muet à son égard. Peut-être, Colletet lui avait-il donné place dans ses *Vies des poëtes françois*, mais le nom de Du Moulin ne figure pas, en tous cas, sur les tables qui nous ont été conservées de ce vaste ouvrage [5].

Plus récemment, Paul Lacroix a publié dans la *Nouvelle Biogra-*

1. *Biblioth. françoises*, éd. Rigoley de Juvigny. t. I. p. 45.
2. *Ibid.*, t. I, p. 131.
3. *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 99.
4. *Biblioth. françoise*, t. IX. p. 69-70 : t. XI. p. 422-423.
5. Voir à ce sujet l'intéressante contribution à l'histoire du manuscrit de Colletet, publiée par M. Paul Bonnefon dans la présente Revue (t. II, p. 72 et suiv.).

phie générale [1], un article sur Du Moulin. Le bibliophile Jacob y reproduit, avec plus de confiance que de critique, « comme étant les seuls renseignements certains que l'on possède sur notre auteur », les assertions contenues dans un volume rare et peu connu, l'*Histoire des révolutions de Mâcon sur le fait de la religion, par M. D.* [2], mais ce livre, écrit dans une intention de polémique religieuse avec autant de passion que d'insouciance de la vérité, ne saurait être consulté avec trop de réserve. Il renferme, en particulier, sur Du Moulin, des assertions dues à la seule imagination de l'écrivain et dont nous n'aurons pas de peine à démontrer l'invraisemblance ou la fausseté.

Quant aux auteurs de la *France protestante* [3], ils se sont contentés de reproduire l'article de Paul Lacroix, agrémenté de quelques erreurs de bibliographie.

Il nous a paru toutefois que cet honnête homme de lettres, ce laborieux et docte pionnier de la Renaissance française méritait plus et mieux qu'une banale et rapide mention jetée au hasard des dictionnaires. Sans pouvoir prétendre à un rang éminent dans les rangs de la glorieuse phalange qui, sous le drapeau de l'antiquité retrouvée, lutta pour l'émancipation intellectuelle et morale, Du Moulin y a tenu cependant une place honorable. Malgré la pénurie de documents dignes de foi, l'étude de ses travaux littéraires et de ses épîtres dédicatoires, l'examen des pièces de vers que lui ont adressées plusieurs des poètes de son temps nous ont permis d'établir quelques points de repère et de fixer quelques dates. Nous nous trouvons d'ailleurs en face d'une de ces paisibles existences presque tout entières consacrées au culte des lettres et de la science, aux doctes entretiens, aux plaisirs de l'amitié, et dont l'histoire n'est le plus souvent que celle même de leurs œuvres.

Du Moulin était Mâconnais : il nous l'apprend lui-même sur le titre de la plupart de ses livres, mais quelle était sa famille, à quelle époque est-il né, autant de questions qu'il n'est pas aisé de résoudre; les registres d'état civil de Mâcon, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'au delà de 1550, ont disparu, et ce sont précisément les limites entre lesquelles a vécu maître Antoine. Nous savons seulement, grâce aux recherches que M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a bien voulu faire à notre intention, qu'il existait en 1480, dans cette ville, un Antoine Du Moulin,

1. T. 36, p. 767 (éd. de 1861).
2. Avignon, 1760, in-12. Cet ouvrage a été attribué sans preuves à l'abbé Agut.
3. Deuxième édition, t. V, p. 830.

échevin et regrattier du sel. Il appartenait sans doute à la même famille que notre auteur, dont il fut peut-être le père ou l'aïeul.

Quoi qu'il en soit, les fonctions officielles de ce personnage permettent de croire que les Du Moulin occupaient à Mâcon une situation aisée et tenaient un rang honorable. Ce que l'on connaît de la vie du valet de chambre de la reine de Navarre confirme cette opinion; on n'y voit trace nulle part de ces humbles et durs commencements, de cette lutte continuelle pour le pain quotidien qui furent le partage de son ami Des Periers. Maître Antoine pouvait donc avec raison remercier le ciel, comme il l'a fait [1], des avantages qu'il avait reçus en venant au monde.

La plupart des biographes placent aux environs de 1520 la naissance de Du Moulin, mais dans son étude sur Des Periers, l'un de nous a montré que cette date devait être reculée jusque vers 1510, au plus tard [2]. En 1536, maître Antoine était valet de chambre de la reine de Navarre et, avant d'occuper ces fonctions, il avait consacré plusieurs années à de sérieuses études; on ne peut donc guère admettre qu'il eût à cette époque moins de vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Quant à la date de 1505 proposée par M. Félix Frank [3], elle nous paraît trop haute, Du Moulin devant être sensiblement plus jeune que Marot, né en 1495. Celui-ci, dans les vers qu'il lui a adressés, lui parle en effet sur un ton presque paternel et, dans l'une de ces pièces, le qualifie même d'adolescent [4].

« Entre tous les biens desquelz à ma naissance le ciel me fut liberal, dit maître Antoine dans l'une de ses dédicaces, je me sens obligé à le remercier infiniment, non seulement d'une inclination laquelle j'ay naturelle et ardente à m'employer à l'estude des bonnes lettres, mais davantage, d'une affection incroyable avec laquelle je suis indissolublement attaché aux personnes graves, doctes et dignes de mérite [5]. »

Grâce à la situation de sa famille, le jeune Du Moulin put cultiver ses heureuses dispositions naturelles et se livrer sans contrainte à sa passion pour les lettres. D'après l'auteur anonyme de l'*Histoire des révolutions de Mâcon*, Du Moulin aurait même étudié la médecine à Toulouse : « Huguenot de profession, il y avait été envoyé dans sa jeunesse, ses parents, de même profession, voulant ainsi l'engager de plus en plus dans leurs erreurs [6]. »

1. Voir ci-dessous.
2. Ad. Chenevière. *Bonaventure Des Periers, sa vie, ses poésies*. Paris, 1886, in-8, p. 6.
3. *Revue litt. et artistique*, janvier 1887, p. 23.
4. Voir plus bas, p. 485, note 4.
5. Épître à Guillaume Caiot, en tête des *Souverainetez* de Marcellus (voir Bibliographie, n° 25).
6. P. 151.

Il est certain que les idées de la réforme, apportées surtout par les étudiants d'Allemagne, avaient pénétré dans cette université comme dans celles de la plupart de l'Europe à cette époque. Cette jeunesse ardente et inquiète était naturellement entraînée vers les nouveautés, et parmi les professeurs, quelques-uns y inclinaient visiblement : c'étaient en particulier Jean de Boyssoné, Mathieu Pac et Pierre Bunel. Mais tout autre était l'esprit qui animait alors la population et les autorités municipales. Depuis l'extermination des albigeois, la plus intransigeante orthodoxie régnait dans la cité, devenue le siège principal de l'inquisition en France, et les bûchers s'y allumaient déjà de toute part [1].

Mais si les motifs allégués par l'écrivain cité ne résistent pas à l'examen, le fait même d'un séjour de notre personnage à Toulouse nous paraît très probable. Sans parler de la renommée dont jouissait alors cette école, bien au delà des limites de la France, nous allons voir figurer en effet, parmi les amis de Du Moulin, Dolet et Voulté qui ont habité la ville des capitouls précisément à l'époque où il a pu s'y trouver lui-même. Au moment où il quitta Mâcon pour continuer ses études au dehors, il ne devait guère avoir moins de dix-sept ou dix-huit ans; si donc l'on admet la date approximative de 1510 comme étant celle de sa naissance, ce serait entre les années 1527 et 1535 qu'il a pu se trouver à Toulouse. Or, c'est du commencement de 1532 à la fin de mai 1534 que Dolet habita cette ville [2] et Voulté lui-même y séjourna de 1534 à 1536 [3]. Il est donc permis de croire que c'est là que Du Moulin rencontra les deux jeunes gens; ils étaient ses contemporains [4], et des goûts identiques, la passion de l'étude, le culte des lettres antiques ne tardèrent pas à l'en rapprocher.

C'est d'ailleurs avec Voulté [5] que Du Moulin paraît avoir été le plus étroitement lié. Les *Hendécasyllabes* renferment deux agréables pièces qui nous ont transmis le souvenir de cette intimité, tout en nous initiant à quelques détails de l'existence des deux amis, à leurs lectures et à leurs études préférées :

« Tu viens de me donner à la fois, écrit Voulté à Du Moulin, deux choses précieuses, magnifiques et exquises : les œuvres complètes sur parchemin de l'illustre poète de Mantoue et une médaille de bronze. Ce présent m'oblige envers toi autant que le

1. Cf. Christie, *Étienne Dolet* (trad. Stryenski), Paris, 1886, in-8, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 47 et 153.
3. *Ibid.*, p. 286.
4. Dolet était né en 1509 et Voulté en 1510.
5. De son véritable nom Jean Visagier, originaire de Vandy (Ardennes). Voir la présente Revue, t. I, p. 530.

Latium envers son poète, et j'estime te devoir autant de reconnaissance que t'en dut, ô César, le héros phrygien, à toi qui ne permis pas la destruction de l'œuvre que Virgile voulait faire mourir avec lui [1]. »

Et dans une autre pièce :

« Je te renvoie l'édition aldine des Strozzi. J'en ai usé de manière à n'en pas abuser : je n'en avais besoin que pendant deux ou trois heures. Mais tu augmenteras encore ma dette de reconnaissance en me prêtant les œuvres du Gaulois Ausone, sorties des mêmes presses; je te les restituerai sous peu de jours [2]. »

Outre ces deux pièces, les *Hendécasyllabes* en renferment encore une troisième adressée à Du Moulin, mais ces vers, qui portent pour titre *De Trophæo Cupidini erecto* [3], n'offrent guère d'intérêt; simple variation sur un thème connu, ils ne nous apportent aucun renseignement sur la personnalité de celui auquel ils sont dédiés.

Quant à Étienne Dolet, son *Cato christianus* [4] contient quatre vers latins : *Ad christianam juventutem*, signés de Du Moulin, auquel est due également l'une des pièces encomiastiques jointes au poème de Dolet sur les gestes de François Ier [5].

Ces deux productions n'ont rien de remarquable mais n'en sont pas moins précieuses, parce qu'elles constituent le seul témoignage que l'on possède des relations qui ont existé entre maître Antoine et le martyr de la place Maubert.

Du Moulin a-t-il vraiment étudié la médecine, comme le prétend

1. AD ANTONIUM MOLINIUM.

Uno munere res duas dedisti
Summas, magnificas, et elegantes :
In membrana opus omne Mantuani
Vatis illius et numisma in ære.
Quo me munere tam tibi obligatum
Credo, quam Latium suo est poetæ
Et debere tibi puto ipsi tantum
Quantum Phryx tibi, Cæsar, ille debet,
Qui carmen sinis haud mori Maronis,
Quod secum moriens mori volebat.

(*Hendecasyllaborum libri quatuor*, Paris, 1538, in-16, f. 19.)

2. AD MOLINEUM.

Aldinos tibi Strozios remitto,
Usus sum quibus hoc modo, his abusus
Ut non sim : mihi erat duas ad horas,
Vel tres tantum opus. At tibi obligabis
(Quamvis jam satis ipse sim obligatus)
Me novo genere obligationis
Si tu suppedites typis eisdem
Excusum Ausonii poema Galli,
Paucos quod tibi post dies remittam.

(*Ibidem*, f. 102 vo.)

3. *Ibid.*, f. 68 vo.
4. Voir Bibliographie, n° 2.
5. *Ibid.*, n° 4.

l'anonyme de Mâcon? Cette assertion, comme toutes celles de ce singulier historien, ne repose sur aucune preuve. Si Du Moulin avait été médecin, il en aurait certainement pris le titre et ses amis n'auraient pas manqué de le rappeler dans les vers qu'ils lui ont adressés. Au surplus, ce n'était guère la médecine que l'on allait étudier à Toulouse, c'était la faculté de droit dont la renommée attirait la foule des écoliers. Maître Antoine y fut très probablement envoyé dans cette intention, mais bientôt, rebuté par l'aridité de la science juridique, telle qu'on l'enseignait alors, il ne tarda pas, comme tant d'autres, à se consacrer exclusivement aux lettres.

Toulouse n'est pas d'ailleurs la seule ville du Midi que Du Moulin ait visitée pendant ses années d'études. Il fit quelques voyages, en particulier à Avignon, où nous le retrouvons entre 1531 et 1535; c'est là qu'il rencontra Des Periers pour la première fois [1] et que se noua entre les deux jeunes gens une amitié que la mort seule devait rompre.

Mais, dans l'existence modeste de notre Mâconnais, un événement considérable n'allait pas tarder à s'accomplir. Avec toute l'élite de son temps, érudits, poètes et théologiens, comme eux plein d'enthousiasme pour les idées d'émancipation intellectuelle qui devaient transformer peu à peu la science, la littérature et la religion, il s'était tourné vers Marguerite d'Angoulême comme vers la personnification des sentiments et des convictions qui l'animaient et, comme Des Periers encore, il n'eut de repos que lorsqu'il fut arrivé jusqu'à elle pour devenir son serviteur fidèle et dévoué.

Quand, où et par qui fut-il présenté à la reine? Cela est bien difficile à préciser. Nous serions tenté de croire cependant qu'il put être introduit auprès d'elle par l'un des plus éminents parmi les professeurs de la faculté de droit de Toulouse, Jean de Boyssoné, plus tard conseiller au parlement de Chambéry, ami de Rabelais et protecteur de Dolet et de Voulté dont nous connaissons déjà les relations avec maître Antoine. Alors même que l'étendue de son savoir, sa fortune et la situation de sa famille n'auraient pas assuré à Boyssoné le crédit et la considération dont il était digne, sa bonté pour les malheureux, sa générosité à l'égard des étudiants pauvres auraient suffi à rendre son nom populaire. Il n'est donc pas surprenant que Marguerite, passant à Toulouse dans le courant d'août 1535, ait désiré le voir et lui ait fait l'accueil flatteur

1. *Recueil des Œuvres* de Des Periers, éd. Lacour, p. 161. Cf. Chenevière, ouvr. cité, p. 40.

que méritaient sa science et ses vertus [1]. Peut-être Du Moulin trouva-t-il dans cette circonstance et dans la recommandation de Boyssoné l'appui dont il avait besoin pour être admis auprès de la reine, mais c'est là, nous devons le reconnaître, une simple hypothèse, et si elle a pour elle certaines présomptions, il lui manque tout au moins la preuve formelle que le protecteur de Dolet et de Voulté a connu également leur ami.

Marot, lui aussi, aurait pu mettre son influence au service de maître Antoine, mais il s'était vu contraint de quitter la France au début de 1538; il ne revint d'exil que vers la fin de l'année suivante, et rien ne nous autorise à penser qu'il ait rencontré Du Moulin avant l'époque de son retour.

Quoi qu'il en soit, ce dernier était, dès 1536, installé dans ses nouvelles fonctions et déjà bien en cour, car c'est à lui que Des Periers s'adresse, cette même année, pour faire parvenir à la reine des vers de sa façon [2]. Marguerite s'était rendue à Lyon au commencement du mois de mars; elle y resta jusqu'en août, et Du Moulin, déjà depuis quelque temps à son service, la suivit certainement. A côté d'anciens amis, tels que Dolet et Voulté alors fixés dans cette ville, il dut former aussi des relations nouvelles avec la plupart des lettrés, des poètes et des artistes qui firent de Lyon, pendant quelques années, la capitale intellectuelle de la France. Nous n'avons pas à retracer ici le tableau de cette brillante époque, d'autres l'ont fait avant nous [3], mais il est aisé de comprendre l'influence que dut exercer un pareil milieu sur une intelligence aussi ouverte que celle de Du Moulin. Il demeura sous le charme de cette société où les plaisirs mondains s'alliaient au culte passionné des choses de l'esprit. Lyon devint sa seconde patrie, et c'est là qu'il vint s'établir quelques années plus tard, lorsque les circonstances l'eurent amené à quitter le service de la reine.

Mais à l'heure où nous sommes, il ne songeait qu'à vivre auprès d'elle, à lui témoigner, par son dévouement et son zèle, qu'il était digne de la confiance dont elle l'avait honoré en l'attachant à sa personne. De 1537 à 1543, il demeura fréquemment auprès de Marguerite, à qui la plume de maître Antoine dut être d'autant plus utile qu'elle s'était vue contrainte, en 1538, d'éloigner

1. Voir sur Jean de Boyssoné et ses relations avec Marguerite d'Angoulême, l'article de M. Guibal dans la *Revue de Toulouse* (juillet-août 1864) et l'ouvrage déjà cité de M. Christie sur Etienne Dolet, p. 77 et 209.

2. *Prognostication des prognostications. A la Reyne de Navarre* (*Recueil des Œuvres*, p. 130). Cf. Chenevière, ouvr. cité, p. 55.

3. Voir surtout l'ouvrage magistral de M. Buisson, *Séb. Castellion*, Paris, 1892, t. I, p. 14 et suiv.; Christie, ouvr. cité, p. 157 et suiv.

Des Periers, devenu trop compromettant depuis la publication du *Cymbalum mundi*.

Du Moulin, au cours de ces années, a probablement suivi sa maîtresse dans les incessantes pérégrinations qu'elle accomplit alors avec un zèle infatigable, pour servir les intérêts et la politique de son frère [1] : à la fin de 1536, en Bretagne, en 1537, à Alençon et en Picardie, puis dans les environs de Paris, en Languedoc, à Dax ou à Mont-de-Marsan, enfin à Fontainebleau; au commencement de 1538, à Tours et, en juillet, à Lyon, que Du Moulin retrouva sans doute avec joie. Vers la fin de 1540, Marguerite est de nouveau à Paris, qu'elle quitte en janvier pour Fontainebleau; de février à mai, elle est au Plessis, à Tours et en Gascogne. Au mois de juillet 1541, elle assiste à Châtellerault au mariage de sa fille, Jeanne d'Albret, avec le duc de Clèves, et — c'est Des Periers qui nous l'apprend — Du Moulin est encore auprès de la reine :

Car maistre Antoine est sous la tente
D'heureux repos, où il s'exempte
De tous soucys au cœur serrant
Et malheur veult que je m'absente
De nobles chevaliers errants [2].

On le voit, ce furent pour notre ami des années heureuses, « exemptes de tous soucys », pleines d'enseignements et d'impressions sans cesse renouvelées, que celles qu'il vécut alors, et il dut bien souvent, vers la fin de sa carrière, repasser dans sa mémoire, avec un plaisir voilé d'une ombre de mélancolie, les souvenirs de cette existence joyeuse, brillante et accidentée qui avait été la sienne.

Mais il nous faut suivre encore Marguerite à Fontainebleau, de novembre 1541 à février 1542, et de là en Béarn, qu'elle quitte au mois de juin pour rejoindre François Ier à Paris et aux environs de cette ville. En septembre, elle repasse à Lyon. Bonaventure s'y trouvait alors dans la disgrâce, le dénûment et l'abandon; il cherche une fois encore à obtenir son pardon, et l'on ne peut douter que son fidèle Du Moulin n'ait fait tout ce qui dépendait de lui pour venir en aide à son ami et pour appuyer ses requêtes.

Puis, lasse et malade, dégoûtée de la cour, des intrigues qu'y nouaient de tous côtés l'intérêt et l'ambition, désespérée des persécutions plus violentes de jour en jour contre tous ceux qu'elle

1. Pour le détail des déplacements de Marguerite d'Angoulême, voir ses lettres publiées par F. Génin et, à partir de 1540, l'étude de M. de La Ferrière-Percy sur le *Livre de dépenses* de la reine (Paris, 1862, in-12).

2. *Recueil des Œuvres*, p. 149.

aimait et protégeait, froissée aussi de l'ingratitude de ce frère auquel elle avait voué une affection exclusive et passionnée, Marguerite se retire en Béarn dès le commencement d'octobre 1542 et n'en bouge de l'année suivante. C'est seulement en mars 1544 qu'elle retourne à Fontainebleau, sur la prière du roi, qui, se sentant vieillir, malade et isolé, revenait à elle.

Au milieu de ces déplacements continuels, de ces préoccupations de toute nature, de ces affaires publiques et privées, la Marguerite des princesses trouvait encore le temps de s'occuper des malheureux qu'elle disputait à la Sorbonne et à l'Inquisition, d'encourager les lettrés et de prendre rang elle-même parmi les premiers écrivains de son temps. Ce ne fut donc jamais une sinécure que ces fonctions de secrétaire, remplies auprès d'elle par Du Moulin, par Des Periers, par les Quantilly, J. de la Haye, Noël Alibert et par d'autres encore. C'étaient en effet de véritables secrétaires que ces valets de chambre attachés à la personne intellectuelle et entièrement distincts des serviteurs réels, tapissiers, tailleurs et brodeurs, qui formaient la domesticité des personnes souveraines. Il ne s'agissait, pour les premiers, que d'un titre protecteur et de fonctions toutes fictives, derrière lesquelles on aperçoit une collaboration ou des services littéraires [1].

Charles de Sainte-Marthe, un témoin oculaire, a retracé le tableau animé et vivant de l'existence intime de la reine [2]. Nous pouvons donc aisément nous représenter les occupations de maître Antoine à la cour de Navarre. Nous le voyons, s'appliquant à écrire sous dictée ou à mettre au net quelque lettre de la volumineuse correspondance de sa maîtresse, quelque conte de l'*Heptaméron*, ou encore quelque poésie des *Marguerites*, parfois chargé de missions de confiance pour les intérêts de la reine ou pour l'un de ceux qu'elle protégeait, enfin, dans les heures de loisir, fortifiant son érudition et développant son esprit en compagnie des savants, des lettrés et des théologiens que Marguerite réunissait autour d'elle et pour plusieurs desquels elle fut une sauvegarde. C'est dans cet entourage que Du Moulin put rencontrer Charles de Sainte-Marthe, J. de la Haye, le futur éditeur des *Marguerites de la Marguerite*, Pierre Boaistuau et Claude Gruget, auxquels on doit la publication de l'*Heptaméron*, Jacques Peletier du Mans, mathématicien aussi distingué que hardi novateur en matière d'orthographe, Nicolas Denisot, Victor Brodeau, secrétaire et contrôleur général des finances de Navarre, émule et ami de Marot, Jehan de Frotté, son

1. F. Frank, Introduction à l'*Heptaméron*, Paris, 1879, 3 vol. in-18.
2. *Oraison funèbre de la reine de Navarre.*

successeur, l'homme de confiance de la reine; le poète Nicolas Bourbon de Vandœuvres, précepteur de Jeanne d'Albret. Parmi les théologiens, Gérard Roussel, qu'elle arrache à la Sorbonne et fait évêque d'Oléron, et deux hommes peu connus, mais remarquables sans doute par l'indépendance de leurs opinions, à en juger par la haine dont les poursuivent catholiques et protestants : Quintin et Antoine Poque.

A côté de ces savants et graves personnages qui formaient la maison littéraire de la reine, on entrevoit, comme pour en tempérer l'aspect austère par un rayon de grâce et de gaieté, la petite phalange des dames d'honneur : Louise de Daillon, femme d'André de Vivonne, sénéchal de Poitou, Mlle de Saint-Pather, Blanche de Tournon, Mlle de Caumont, Mmes d'Orsonvilliers, d'Avaugour, du Breuil, d'Artigaloube, de la Benestaye, de Clermont [1]. Enfin, pour compléter le tableau, sur les bords du Gave à Pau, de la Baise à Nérac, sous les arbres de la Garenne ou dans les salles du château d'Albret, le groupe célèbre des devisants de l'*Heptaméron* : François de Bourdeille, Anne de Vivonne, sa femme, le seigneur de Buries, Jean de Montpezat, seigneur de Firmacon, Nicolas Dengu, l'un des plus dévoués serviteurs de Marguerite, et Aymée de la Fayette, dame de Longray, dite la Baillive de Caen [2].

Cette société d'élite, toute pénétrée de l'esprit et du génie de la femme exceptionnelle qui en était le centre, constituait, on en conviendra, un milieu singulièrement favorable au développement intellectuel et moral de ceux qui eurent, comme Du Moulin, le privilège d'y être admis. D'autre part, il put, grâce à ses fonctions officielles, approcher de près la cour de François Ier, en connaître les élégances et frayer avec ce qu'il y avait alors en France de plus distingué et de plus brillant.

Malgré les avantages d'une pareille situation, maître Antoine ne devait pas toutefois demeurer indéfiniment auprès de la reine, et, dès 1544, nous le retrouvons établi à Lyon, car c'est dans cette ville et dans la maison de Jean de Tournes qu'il entreprend à cette époque ses premiers travaux littéraires [3].

Bien que ce brusque changement d'existence ait lieu de surprendre au premier abord, il n'est cependant pas impossible de démêler les motifs qui purent déterminer notre Du Moulin à quitter Marguerite et à reprendre son indépendance. Il était alors

1. Voir La Ferrière-Percy, ouvr. cité, p. 9.
2. Cf. F. Frank, Introduction à l'*Heptaméron*, *passim*.
3. L'épître dédicatoire du *Recueil des Œuvres* de Des Periers (154) est datée de Lyon, 31 août 1544.

dans la force de l'âge et des facultés. Stimulé par les exemples qu'il avait eus sous les yeux, il devait brûler, lui aussi, du désir de se faire un nom dans les lettres, puis il comptait à Lyon nombre d'amis et de protecteurs parmi ces hommes éminents qui avaient trouvé dans cette ville un milieu sympathique aux choses de l'esprit. Son fidèle Des Periers y vivait réfugié, depuis 1538. Tout donc l'y entraînait, d'autant plus que la retraite de la reine en Béarn l'en avait éloigné davantage. N'était-il pas comme exilé et perdu dans ces montagnes, où il songeait sans doute au cercle d'intimes qui regrettaient son absence, à cette rivière côtoyant, « gente et lente », les bords fleuris de « l'isle gentille » dont Bonaventure avait célébré le charme [1]?

Le temps n'était plus, en effet, autour de Marguerite, des gaies et éloquentes causeries où les devisants pouvaient donner libre cours à leur verve et à l'indépendance de leurs opinions. Le caractère d'Henri d'Albret s'était peu à peu assombri avec les années, il était devenu violent et tyrannique, hostile surtout au petit groupe resté fidèle à sa femme. Une pénible contrainte devait peser sur le troupeau battu de la tempête et Du Moulin dut en souffrir.

Une dernière considération enfin, et non la moindre, put influencer sa conduite et faire pencher la balance en faveur de son départ pour Lyon : ce furent les propositions que dut lui transmettre l'imprimeur Jean de Tournes. Il nous paraît certain, en effet, qu'à partir de 1544 Du Moulin devint le collaborateur régulier du célèbre typographe pour le choix des publications, l'établissement des textes, les traductions, en un mot pour tout ce qui, chez un éditeur, au XVIe siècle comme de nos jours, réclamait non plus seulement la pratique du métier, mais encore un goût sûr et des connaissances étendues. Remarquons tout d'abord que Du Moulin n'a rien publié en dehors de l'officine tournésienne, et cette fidélité d'un écrivain au même imprimeur est si rare à cette époque que nous n'en connaissons pas d'autre exemple. En outre, la variété des travaux de Du Moulin, ces nombreuses traductions, cette abondance d'ouvrages édités par lui dans les genres les plus divers : auteurs anciens et modernes, historiens, philosophes, médecins, poètes, tout cela nous paraît l'indice d'une activité mise au service d'autrui, bien plus que le résultat d'une inspiration entièrement libre et personnelle. D'ailleurs, Jean de Tournes n'était pas un érudit de carrière, un homme voué dès sa jeunesse aux études libérales. D'abord simple ouvrier chez Sébastien

1. *Recueil des Œuvres*, t. I. p. 54.

Gryphe, il ne dut son instruction qu'à lui-même, et il y a quelque chose de touchant à l'entendre raconter [1] comment, en travaillant chez Gryphe à la composition des œuvres d'Alamanni, il prit le goût de la langue italienne et se mit à l'étudier. Typographe de génie et, dans la pratique de son art, le premier de son siècle et de son pays, sans en excepter les Estienne, artiste de race, Jean de Tournes aurait pu borner son ambition à produire, au gré du public, ces élégants volumes d'emblèmes ou de fables, ces *Métamorphoses* d'Ovide ou ces *Quadrins* de la Bible, ornés des merveilleuses figures de Bernard Salomon et dont les nombreuses éditions montrent assez le succès, mais de Tournes était, pour employer l'expression de Jacques Peletier, « un homme de toute diligence et de nulle épargne aux choses de son état [2] ». Passionné pour toutes les manifestations de l'esprit, plein d'ardeur surtout pour le culte des lettres, il résolut de sortir de l'ornière des impressions courantes, des compilations de droit et de théologie où demeuraient attardés la plupart de ses confrères lyonnais. Sa principale ambition fut d'assurer à ses textes une irréprochable correction et de contribuer, dans la mesure de ses forces, à la gloire et au progrès de la littérature nationale, par la publication d'ouvrages originaux ou par des traductions des principaux auteurs de l'antiquité. Aussi devint-il promptement l'éditeur préféré de ce groupe de poètes et de prosateurs qui fraya les voies à la Pléiade et dont l'influence, pour avoir été jusqu'ici peu étudiée, n'en fut pas moins réelle.

Mais, pour une pareille tâche, alors même que les mille détails de la direction matérielle d'une grande imprimerie n'eussent pas absorbé tout son temps, l'éducation première de Jean de Tournes ne l'avait pas suffisamment préparé. Il dut songer en conséquence à s'adjoindre des collaborateurs capables de donner à ses publications cette supériorité et cette valeur qui furent pour lui le but incessamment poursuivi jusqu'au dernier jour de sa vie : « L'affectionné desir, dit son fils et successeur dans l'une de ses préfaces, que feu mon pere porta tousjours à la Republique litteraire, feit qu'ordinairement *il eut en sa maison personnages doctes et excellens en toutes disciplines* qui pussent par leur jugement et ayde des vieux parchemins, corriger les fautes qui se trouvoyent aux livres imprimés; traduire du grec et du latin ceux que nos François hallenoyent d'avoir en leur langue et, pour le dire en un mot, le

1. Dans son épître à Maurice Scève en tête des œuvres de Pétrarque, édition de 1545, réimprimée en 1547 et 1550.

2. *Dialogue de l'ortografe.* Lyon, de Tournes, 1555, in-8 (épître à Thomas Corbin).

secourir de leur savoir en tout ce qu'il pouvoit conjecturer devoir apporter plaisir et proffit à ceux qui cherissent les Muses [1]. »

Du Moulin a certainement figuré au nombre de ces « personnages doctes et excellens » et il a rempli chez les de Tournes ces fonctions que ne dédaignèrent pas, en d'autres imprimeries, quelques-uns des plus savants hommes du XVIe siècle. Elles convenaient d'ailleurs tout particulièrement à ses aptitudes, à son érudition classique, à la variété de ses connaissances en littérature et en sciences naturelles. Assuré d'une existence indépendante et honorable, il put donc, sans souci du lendemain, quitter la position qu'il occupait auprès de Marguerite d'Angoulême.

On ne saurait voir, en tout cas, dans sa détermination, l'effet d'une disgrâce ou de la nécessité pour la reine de se séparer d'un serviteur devenu trop compromettant. Nature calme, esprit modéré, Du Moulin, qui n'eut jamais la portée de son ami Des Periers, n'eut pas non plus à souffrir des conséquences du génie inquiet qui emportait celui-ci en audaces dangereuses, en boutades irréfléchies. S'il pencha vers la Réforme, nous doutons fort qu'il y ait publiquement adhéré [2]. En tout cas, il ne tomba point dans le scepticisme philosophique de Bonaventure et ne mit jamais sa protectrice dans l'obligation de le désavouer.

Voilà donc maître Antoine installé à Lyon en 1544. Dès lors, à part quelques séjours dans sa ville natale, motivés, semble-t-il, par des procès à soutenir [3], il ne quittera plus les bords de la Saône et du Rhône et l'histoire de sa vie ne sera non plus désormais que celle de ses travaux et de ses amitiés littéraires.

Absorbé par les fonctions qu'il avait acceptées chez de Tournes, d'ailleurs trop tôt surpris par la mort, Du Moulin a peu produit lui-même et son bagage original est fort mince : il se borne à une *Vie d'Esope* en tête des fables traduites par Corrozet [4], et à un petit nombre de pièces de vers, éparses dans quelques recueils ou dans les œuvres des poètes de son temps [5].

1. *Avis au lecteur* de la traduction de Suétone, par George de la Boutière, 1569, in-4.

2. Les auteurs de la *France protestante* ont donné, il est vrai, une place à Du Moulin, mais ils se sont bornés, nous l'avons dit, à copier Paul Lacroix, et celui-ci à son tour a tiré ses renseignements de cette *Histoire des révolutions de Mâcon* dont les assertions ne méritent aucune espèce de créance. Il n'existe donc pas de témoignage sérieux permettant d'affirmer que Du Moulin ait embrassé ouvertement le protestantisme, et les noms de quelques-uns des personnages auxquels il a dédié ses publications, Catherine de Médicis, par exemple, et Guillaume Calot, chanoine de Mâcon, sembleraient plutôt indiquer le contraire.

3. Du Moulin a daté, en effet, de Mâcon, en 1548 et en 1549, deux de ses dédicaces (Bibliographie, n°s 19 et 22). Au sujet de ces procès, voir son épître à Pontus de Tyard dans l'édition de Manilius, donnée par lui en 1551 (Bibliographie, n° 26).

4. *Ibid.*, n° 15.

5. Voir Bibliographie, n°s 1, 2, 3, 4 et 28. Les amis de Du Moulin ont vanté son talent poétique autant que son érudition. Il est donc à croire que la plupart de ses compositions en vers, demeurées inédites, se sont perdues après sa mort. D'après l'abbé Goujet (XII, 95), Du Moulin

Quant à son traité *De diversa hominum natura*, qu'il traduisit lui-même en français et dont il existe aussi une version italienne, c'est beaucoup moins une œuvre originale qu'une compilation tirée d'anciens auteurs [1].

On lui doit, en revanche, des traductions du manuel d'Epictète [2], du traité de Plutarque contre l'usure [3], du livre d'Augustin Niphe sur les augures [4], des *Souverainetez* contre toutes maladies de Marcellus [5], du traité de chiromancie de Jean de Indagine [6] et de l'ouvrage de Jean de Roquetaillade sur la *Quinte essence de toutes choses* [7]. Il préparait en outre une version des Métamorphoses d'Ovide, lorsque la mort vint l'arrêter dans ses travaux [8].

Mais c'est comme éditeur que Du Moulin a déployé le plus d'activité et rendu à la cause littéraire des services qu'il serait injuste de méconnaître. A peine installé à Lyon, son premier soin fut de réunir et de publier les poésies dispersées de Bonaventure Des Periers [9] et de remplir les dernières volontés de son malheureux ami en adressant ce livre à la reine de Navarre. On connaît la dédicace émue qu'il écrivit à cette occasion; elle suffit à témoigner que maître Antoine fut un homme de cœur, un ami fidèle, dans l'infortune comme dans la prospérité.

Dès l'année suivante, il accomplit le même pieux devoir pour les *Rymes* de Pernette du Guillet [10], qu'il avait connue personnellement, réunit à la *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis* de Mellin de Saint-Gelais, un certain nombre de pièces alors en vogue [11], fait paraître le *Panegyric des Demoiselles de Paris* [12], dû à

serait, il est vrai, l'auteur de quelques pièces du recueil intitulé *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis*, mais dans le huitain dédicatoire placé en tête de cette anthologie, maître Antoine indique bien qu'il n'en est que l'éditeur. Goujet mentionne également le *Livre de plusieurs pieces* (Paris, 1548, in-16, ou Lyon, 1548 et 1549, in-8), mais nous n'avons su découvrir, dans ce volume, rien qui puisse être attribué, avec quelque probabilité, à notre auteur. — Quant à la *Continuation des Erreurs amoureuses* (Lyon, 1551, in-8) que le *Manuel du libraire* donne à Du Moulin, il est hors de doute que ce recueil est de Pontus de Tyard, malgré l'affirmation contraire de Brunet (t. II, p. 1050).

1. Voir Bibliographie, nos 18 et 23.
2. *Ibid.*, n° 6.
3. *Ibid.*, n° 14.
4. *Ibid.*, n° 13.
5. *Ibid.*, n° 25.
6. *Ibid.*, n° 19.
7. *Ibid.*, n° 20.
8. C'est ce qui nous paraît nettement résulter d'un passage de la préface placée par Jean II de Tournes en tête de son *Olympe ou Metamorphose d'Ovide*, préface datée de 1582 : « Il y a environ trente ans, dit-il, que feu mon pere en fit pourtraire les figures par le plus excellent ouvrier qui fust en France. Comme la taille en estoit bien avancee, *il pria un nostre ami, et qui n'avoit jamais faict traict de plume que pour nous, de mettre le livre en nostre langue* : ce qu'il accepta et eust accompli, *si la mort ne l'eust prevenu.* »

Or, quel autre que maître Antoine pourrait être cet ami « qui n'avait jamais fait trait de plume » que pour les de Tournes et mourut aux environs de l'année 1551, ce qui est bien, nous le verrons, la date du décès de Du Moulin?

9. Voir Bibliographie, n° 5.
10. *Ibid.*, n° 10.
11. *Ibid.*, n° 9.
12. *Ibid.*, n° 11.

la plume d'un anonyme, et, en 1546, un excellent texte des *Œuvres* de Marot [1].

Dans le domaine de l'histoire, on lui doit des éditions revisées du *Recueil de diverses histoires*, traduction du *De gentium moribus* de Jean Boem [2], des *Commentaires* de César, mis en français par Robert Gaguin [3], des *Illustrations de Gaule*, de Jean Le Maire de Belges [4].

La philologie classique a reconnu le mérite de son édition du poème de Quintus Serenus, *De Medicina* [5], et des *Astronomica* de Manilius [6].

Enfin, les éditions du poème hermétique de Jean de La Fontaine, *La Fontaine des amoureux de science* [7], et du *Livre doré de Marc Aurele*, par Antoine de Guevare [8], terminent la liste de ses travaux [9].

Ces publications si variées se sont succédé dans l'espace de huit ans, de 1544 à 1551 ; c'est assez dire le laborieux ouvrier de lettres que fut maître Antoine et combien il se montra fidèle à la devise qu'il avait adoptée : *Rien sans peine.*

L'usage du temps voulait qu'un auteur fît précéder chacune de ses productions d'une épître dédicatoire en beau style. Du Moulin n'a eu garde d'y manquer. Malheureusement, ces pièces n'offrent guère d'intérêt : ce sont, pour la plupart, des dissertations philosophiques ou des développements dans le goût des harangues académiques du XVIe siècle, mais elles ne nous apprennent presque rien de ce que nous voudrions connaître, c'est-à-dire de la personnalité de celui qui les a écrites, de son existence et de ses sentiments intimes. Les écrivains d'alors estimaient que leurs œuvres seules, et non leur personne étaient dignes d'intéresser le public. Néanmoins, ces dédicaces permettent d'esquisser le tableau des relations de Du Moulin, de ses amis, de ses protecteurs et des grands personnages qui lui avaient

1. Bibliographie, n° 12.
2. *Ibid.*, n° 7.
3. *Ibid.*, n° 8.
4. *Ibid.*, n° 21.
5. *Ibid.*, n° 17.
6. *Ibid.*, n° 26.
7. *Ibid.*, n° 16.
8. *Ibid.*, n° 24.
9. Dès l'année 1546, Du Moulin annonçait, dans l'avis au lecteur de sa traduction du livre des *Augures* de Niphe, la publication d'ouvrages « d'antiques philosophes », tels que « le livre de la « vertu et efficace du cueur. Des Raiz de ce monde inferieur. Des choses accidentelles ou survenantes, par lesquelles on peut avoir congnoissance de la pensee des hommes. Avec la Chiromance « et vraye physionomie, ou diverse nature des hommes, faicte par Loxus medecin, Aristote et « Polemon autheurs grecz. Aussi plusieurs traictez d'astrologie... Et Honorius des visions divines », mais, à part le *De diversa hominum natura*, il ne donna pas suite à ces projets, non plus qu'à celui d'une édition du *Roman de la Rose* avec commentaires, annoncée par lui en 1547 dans l'avis au lecteur de *La Fontaine des amoureux de science* (voir Bibliographie, n° 16).

témoigné de l'intérêt alors qu'il faisait partie de la maison de Marguerite d'Angoulême. Parmi ces derniers, il convient de citer tout d'abord Catherine de Médicis [1] et Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, mari de Jeanne d'Albret [2], puis François Le Poulcre de la Benestaye, écuyer de la reine de Navarre et l'un de ses familiers [3]. Il n'est pas surprenant non plus que Du Moulin ait fait hommage d'un de ses livres à Noël Alibert, comme lui valet de chambre de Marguerite et avec lequel il paraît avoir été plus particulièrement lié [4]. D'autre part, bien qu'il eût quitté Mâcon de bonne heure et ne fît plus dans cette ville que des séjours de courte durée, il y avait conservé des relations dont ses dédicaces nous ont conservé le souvenir : Philippe de Pise, « esleu pour le Roy au pays de Masconnois [5] », Étienne Trama, capitaine de Mâcon [6], et maître Guillaume Caiot, abbé de Sainte-Aphrodise, chanoine de Mâcon, protonotaire apostolique [7]. Enfin, trois noms célèbres qu'on eût été surpris de ne pas rencontrer sous la plume de maître Antoine : Maurice Scève [8], Pontus de Tyard [9] et Jean de Tournes, « son bon et singulier amy [10] ».

Mais ces dédicaces ne sont pas les seuls témoignages des relations de notre personnage : il a été l'ami de la plupart des poètes qui ont vécu ou séjourné à Lyon vers le milieu du XVIe siècle, il leur a adressé des vers et en a reçu de leur part. Ces pièces méritent de nous arrêter quelques instants; à défaut du mérite qui leur fait trop souvent défaut, elles nous fourniront du moins la preuve de l'estime dans laquelle les contemporains ont tenu le caractère et l'érudition de l'ancien secrétaire de la reine de Navarre.

Sa liaison avec Dolet et Voulté nous est déjà connue [11]. Un autre poète latin, Gilbert Ducher, fut également de ses amis [12]; il lui a consacré l'une de ses épigrammes, à laquelle maître Antoine s'empressa de répondre [13]. Du Moulin a donc fréquenté ce *sodalitium amicorum lugdunensium* mentionné par Nicolas Bourbon, si fréquemment célébré par Voulté dans ses poésies, et composé surtout d'humanistes, parmi lesquels ce dernier cite au premier

1. Dédicace de la *Fisionomia* (1550).
2. *Illustrations de Gaule* (1549).
3. *De diversa hominum natura* (1549). — Voir sur François Le Poulcre, le n° 18 de notre Bibliographie.
4. *Aug. Niphus, des Augures* (1546).
5. *Commentaires de Cesar* (1545).
6. *La vertu et proprieté de la quinte essence de toutes choses* (1549).
7. *Souverainetez contre toutes maladies*, traduites de Marcellus (1550).
8. *Physionomie naturelle* (1550).
9. *Manilii Astronomicon* (1551).
10. *Chiromance et Physiognomie* de Jean de Indagine (1549).
11. Voir plus haut, p. 472.
12. Voir, sur Ducher, Buisson, ouvr. cité, t. I, p. 29.
13. Bibliographie, n° 3.

rang : Jérôme Fondolo, le grand chercheur de manuscrits grecs de François Ier, l'archéologue Guillaume Du Choul, Benoît Court, auteur du célèbre commentaire des *Arresta Amorum*, et Jean Des Gouttes, traducteur de Lucien et de l'Arioste [1].

Ce petit cénacle d'érudits subsista quelques années seulement [2] et Du Moulin ne put guère le fréquenter que lors de ses premiers séjours à Lyon, mais bientôt il s'en était formé un autre, plus mondain et plus brillant, composé surtout de poètes ambitieux d'illustrer l'idiome national et dont Louise Labé fut le centre. Notre Mâconnais prit place, lui aussi, dans cette société d'hommes distingués, il y fut accueilli comme un égal et paya sa bienvenue en célébrant à son tour l'esprit et les charmes de la Belle Cordière [3].

Parmi ceux avec lesquels il fut en commerce d'amitié ou de sympathies littéraires, il convient de donner la place d'honneur au plus illustre, à Clément Marot, auquel Du Moulin n'avait pas manqué de témoigner son admiration et qui se montra sensible à cet hommage [4]. Après le maître, quelques-uns de ses disciples, entre autres Eustorg de Beaulieu, qui compose l'acrostiche de notre personnage [5], et le trop fécond Charles Fontaine, qui taille sa plus belle plume en l'honneur de « l'Amye de maistre Antoine du Moulin [6] ».

1. Voir Buisson, ouvr. cité, t. I, p. 37.
2. Ducher était mort vers 1538. Fondolo en 1540 et Voulté en 1542.
3. On nous permettra de rappeler à ce sujet l'étude que nous avons publiée ici-même sur *les Poètes de Louise Labé* (voir t. I, p. 439).
4. Le sonnet adressé par Marot *A Antoine Du Moulin Masconnois et Claude Galland* (éd. Jannet, t. III, p. 62) n'est qu'une réponse à un envoi poétique des deux amis :

Adolescens, qui la peine avez prise
De m'enrichir d'un loz non merité,
Pour en louant dire bien verité
Laissez-moy là et louez moy Loyse...

Les vers auxquels Marot fait ici allusion ne paraissent pas avoir été imprimés.

C'est encore à Du Moulin et à Galland que Marot a dédié son épigramme *Contre l'Inique* (éd. citée, t. III, p. 79) :

Fuyez, fuyez (ce conseil je vous donne),
Fuyez le fol qui à tout mal s'adonne...

Au sujet de cette pièce, voir le n° 12 de notre Bibliographie.

5. *Huitain duquel la premiere lettre capitalle signifie Anthoyne, et les aultres portent son surnom :*

Avant, souldartz, prenons tous bon courage,
Demonstrons nous fortz et chevallereux,
Voicy le roy de tout humain lignage
Mort en la croix pour toutz les valeureux.
Or ne soyons si folz et malheureux
Le laisser là pour suyvre une aultre bende :
Il nous appelle en termes amoureux,
N'allons ailleurs donques s'il ne le mande.
(*Les divers Rapportz*, Lyon, 1537, in-8.)

6. Je ne scay pas quelle estoit la Cynthie,
Ny Nemesis, Lesbie et la Corine :
Mais je veux bien que tu sois avertie
Que ton amy n'est pas d'elles indigne,

La discrétion gardée par Fontaine ne nous a pas permis de connaître le nom de cette amie, à laquelle Du Moulin avait dédié, en 1545, le recueil de la *Deploration de Venus*, mais il n'aurait pas été de son temps s'il n'avait choisi une dame de ses pensées pour lui adresser des vers et pétrarquiser en son honneur.

Mais c'est vers la nouvelle école, celle qui déjà grandissait à l'horizon, que le portaient ses sympathies et son culte pour l'antiquité, et c'est aussi dans les œuvres des précurseurs de la Pléiade que son nom se rencontre le plus souvent : Pontus de Tyard [1], Guillaume Des Autelz, Étienne Forcadel et Béranger de la Tour furent ses amis et ont tenu à le proclamer dans leurs vers.

Guillaume Des Autelz, de Montcenis en Bourgogne, cousin de Pontus de Tyard, est moins connu comme poète que comme défenseur de l'orthographe contre les tentatives de réforme, préconisées par Louis Meigret [2]. Il a publié cependant un assez grand nombre de pièces de vers, au nombre desquelles figure l'*Epitaphe* de maître Antoine [3].

Qui te fera de leur loz et nom digne,
O Dame heureuse en tes graces diffuses ;
Car c'est Moulin renommé et insigne
Qui moust tousjours pour l'honneur et les Muses.

(*La Fontaine d'amours*, Paris, Jeanne de Marnef, 1546, in-16, Epigrammes, livre I, f. L7.) Sur Charles Fontaine, voir la présente Revue, t. I, p. 439, note 4.

1. Sonnet à Antoine Du Moulin, dans la traduction de *Leon Hebrieu, de l'Amour*, Lyon, de Tournes, 1551, in-8. (Voir Bibliographie, n° 27.) Cette pièce a été reproduite par M. Marty-Lavaux dans son édition des *Œuvres poétiques* de Pontus de Tyard, Paris, 1875, in-8.

2. Voir, sur Guillaume Des Autelz et ses écrits, La Croix du Maine, I, 307; Du Verdier, II, 64; Goujet, V, 12, et XII, 343; Niceron, t. XXX; Baillet, *Jugements des savants*, éd. in-12, IV, 235; *Auteurs déguisés*, éd. in-12, p. 611; et surtout Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, I, 5; enfin, Guillaume Colletet lui avait consacré une notice qui existe encore inédite.

3. Quels cris mortelz, ô doctes Ararides
Nymphes qui or par celeste bonheur
Avez acquis notre immortel honneur,
Envoyez donc jusques aux Nereides ?
Et vous soudars de vous seulz homicides,
Races des dents du Dragon, quel malheur
Vous fait vestir cette noire couleur
Signifiant que de dueil n'estes vydes?
A Calliope ainsi triste parlant,
Urania pleurs et soupirs melant
En ses motz, dit : Ah desastre malin,
Le ciel a pris (ô clairardente flame)
Pour s'enrichir de plus grand honneur, l'âme,
Lyon le corps du Maconnois Moulin.

(*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz gentilhomme charrolois*, Lyon, Jean Temporal, 1553, in-8, f° Kij. — Biblioth. Nat. Y. 4474.)

Avant la mort de Du Moulin, Des Autelz lui avait adressé le jeu de mots suivant :

Dieu gard Moulin non pas à vent
Mais Moulin que l'eau poetique
D'Helicon fait mouldre souvent
Au profit de la Republique.
Ta farine est si vivifique
Que les Muses en font leur pain.
Bon Moulin, sans telle pratique
Les bons esprits mourroient de faim.

(*Repos de plus grand travail*, Lyon, Jean de Tournes et Guil. Gazeau, 1550, in-8, p. 18. — Biblioth. Nat. Y. 4474.)

Né à Béziers, docteur en droit civil et en droit canon, Étienne Forcadel eut la fortune de se voir préféré à Cujas pour la chaire de droit qu'il occupa dans l'université de Toulouse, bien qu'il ait été, au jugement de l'abbé Goujet [1], aussi médiocre jurisconsulte que mauvais poète. Ses vers à Du Moulin [2] ne sont pas les pires en tout cas dont celui-ci ait reçu l'hommage, et l'épitaphe qu'il lui a consacrée constitue un document précieux pour la biographie de notre personnage [3].

Quant à Béranger de la Tour, sa vie est peu connue; il était originaire d'Albenas en Vivarais et vécut vers le milieu du XVIe siècle [4]. Doué d'un talent de poésie incontestable, il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels le *Siecle d'or* renferme un huitain adressé « A Monsieur du Moulin Masconnois [5] ». Celui-ci ne manqua pas de répondre à cette marque de sympathie, et parmi les pièces encomiastiques de l'*Amie des Amies*, traduction de

1. *Biblioth. franç.*, XI, 423. — Cf. La Croix du Maine, I, 182, Du Verdier, I, 495, et Baillet, *Jugemens des savans*, éd. citée, IV, 428. La notice que Colletet avait écrite sur Forcadel a disparu dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. (Voir Bonnefon, art. cité.)

2.
Si le pareil estude de sçavoir
Est le motif d'une amytié parfaite,
Je ne fais rien oultre que le devoir,
Docte Moulin, si je t'ayme et souhaite.
Puis mon vouloir à ton astre s'arreste,
Qui ains te voir, fait que je t'ay congnu.
C'est le lien autant seur comme honneste
De qui le temps ne peult souldre le nœud.

(*Poësie d'Estienne Forcadel*, Lyon, Jean de Tournes, 1551, in-8, p. 131. — Mazarine, 21670. — Arsenal, B. L. 6463.)

3. De maistre antoine Du Moulin Masconnois :

L'on void au ciel reluire pour un signe
Cygne, dragon, flesche, nef et coronne.
En may la mort heureusement felonne.
Y adjousta un signe plus insigne :
Voire si cler que le ciel s'en estonne,
C'est un Moulin qui vire par le vent
Du bruit acquis es arts et poesie :
Du bruit qui est poussé jusqu'au levant :
Où les neuf sœurs disertes, bien souvent
Meulent aux Dieux la celeste ambroisie.
(*Ibid.*, p. 186.)

4. Il a été cependant, de la part de Colletet, l'objet d'une notice publiée par M. Henry Vaschalde dans son *Histoire des poètes du Vivarais* (Paris, 1879, in-8).

5.
Je ne te puis assez louer
Moulin rendant douce farine :
Moulin que les sœurs font rouuer
Par le doulx vent de leur poitrine.
Moulin qui en l'eau Cabaline
Viens mouldre : et pour un poinct dernier
Moulin, je t'estime plus digne,
Car Apollo en est meunier.

(*Le Siecle d'or et autres vers divers*, Lyon, Jean de Tournes, 1551, in-8, p. 160. — Biblioth. nat. Y. 4550, Rés.)

L'eau cabaline est la source d'Hippocrène, la fontaine consacrée aux Muses et à Apollon. Il n'était pas besoin de beaucoup d'imagination et de verve pour aligner quelques vers sur cette allusion au nom de Du Moulin, et la plupart de nos rimeurs ont, comme on voit, profité de ce pont aux ânes avec une facilité qu'il est permis de trouver excessive.

l'Arioste due au même Béranger, l'une d'elles porte la signature de maître Antoine [1].

Enfin, sans parler de ce Claude Galland dont Marot a sauvé le nom d'un complet oubli [2], Du Moulin paraît avoir été intimement lié avec un autre de ses compatriotes, Etienne Pasquier, recteur des écoles de Louhans, qui lui dédia, en 1546, une traduction d'*Opuscules de Plutarque* [3]. En lui adressant ce travail, Pasquier rappelle à son ami qu'ils avaient passé ensemble les fêtes de Noël de l'année précédente avec quelques intimes, parmi lesquels il cite deux personnages, bien ignorés aujourd'hui, Thaurin et Jean Brunet, et c'est à la suite d'une discussion soulevée par Du Moulin sur la raison des animaux que Pasquier eut l'idée d'entreprendre sa traduction.

Les biographes de Du Moulin, sur la foi de l'*Histoire des révolutions de Mâcon*, avaient jusqu'ici placé l'époque de sa mort après 1581. Nous avons déjà montré combien cette source était suspecte, il convient de détruire le peu qui reste du roman imaginé par l'impudent écrivain.

« Du Moulin, dit-il, étant de retour à Mâcon [après avoir terminé ses études à Toulouse], il publia trop hardiment et trop hautement ses erreurs et il fut mis en prison, où, pour passer son temps, il fit une traduction du livre qui portoit pour titre : *De la Vertu et Propriété de la Quintessence de toutes choses*, composé par Jean de la Rochecise [4]. Il le fit imprimer à Lyon chez Jean de Tournes en 1581, laquelle traduction fut dédiée à Étienne Trama, gouverneur de Mâcon et maître d'hôtel de M. de la Guiche, gouverneur de Bresse. Dans cette traduction, ou plutôt dans cet ouvrage isolé, on y voit une si grande prévention contre les catholiques que quoiqu'il ne soit question dans ce livre que des secrets purement naturels, il déclare néanmoins qu'il ne l'a entrepris que pour les seuls évangéliques, car c'est de ce nom que les prétendus réformateurs se décoroient. Quoi qu'il en soit, le but de Du Moulin étoit de se faire créature du sieur Trama, qui sans doute le fit élargir pour le rémunérer de sa dédicace [5]. »

Tout est faux dans ce récit, où l'ignorance le dispute à la mau-

1. Voir Bibliographie, n° 28.

2. Voir plus haut, p. 485, note 4. D'après La Croix du Maine (I, 139), Claude Galland était de Tournus près de Mâcon.

3. *Opuscules de Plutarche Cheronee traduictz par maistre Estienne Pasquier Recteur des Escholes de Louhans*. A Lion, par Jean de Tournes, 1546, in-8 de 210 pp. chiffr. — La dédicace à Du Moulin est datée du 4 janvier 1546. — Biblioth. nat. J. 417 Rés. — Biblioth. Sainte-Geneviève, Z. 194. — Ce volume renferme cinq petits traités ou dialogues traduits de Plutarque, au sujet desquels voir Du Verdier (I, 526), qui en donne quelques extraits.

4. Voir Bibliographie, n° 20.

5. P. 151.

vaise foi : et d'abord, le volume en question n'est qu'une réimpression, faite à trente-deux ans de distance, par Jean II de Tournes, de l'édition donnée par Du Moulin en 1549. Dans l'une et l'autre, l'épître à Trama est datée, non point des prisons de Mâcon, mais tout uniment « de Lyon, chez Jean de Tournes, le 15 May 1549 », et il n'y est fait aucune allusion à la question religieuse, bien moins encore aux « évangéliques ». En adressant son travail au capitaine de sa ville natale, Du Moulin se borne à déclarer que « l'amitié que naturellement il porte à toutes gens de bonne nature et specialement aux amateurs de science ses alliés de pays ou parenté, fait qu'il ne les peut oublier : ains quand vient à propos, les veut et doit honorer de son petit savoir ». Enfin, l'épitaphe composée par Étienne Forcadel nous permet de fixer exactement l'époque de la mort de Du Moulin :

> En may la mort heureusement felonne
> Y adjousta un signe plus insigne [1]...

Or le recueil de Forcadel a paru en 1551 et, au mois de janvier de la même année, maître Antoine signait encore l'épître dédicatoire de son édition de Manilius.

Ainsi, Du Moulin est mort au mois de mai 1551, il s'est éteint paisiblement à Lyon [2], dans la maison de Jean de Tournes et dans les bras de ses amis, à l'âge de quarante ans environ, et l'on doit effacer désormais du récit de sa vie la légende de son emprisonnement à Mâcon en 1581, pour cause d'hérésie, légende que les consciencieux auteurs de la *France protestante* se sont trop hâtés d'accueillir. A l'époque où l'historien des révolutions religieuses de cette ville place l'événement, Du Moulin avait cessé de vivre depuis une trentaine d'années et ne songeait plus, dès longtemps, « à se faire créature du sieur Trama ».

Nous persistons à douter, au surplus, que maître Antoine ait jamais pris une position accentuée sur le terrain religieux. Ce fut avant tout un humaniste, et les humanistes français de la Renaissance ne furent, suivant la judicieuse remarque de M. Buisson [3], ni catholiques ni luthériens. A l'exemple de Marguerite d'Angoulême, leur inspiratrice et leur modèle, ils auraient voulu simplement la renaissance de la religion comme celle des lettres, la *reformatio intra ecclesiam*, le double triomphe de la piété et de

1. Voir plus haut, p. 487, note 3.
2. C'est ce que dit expressément Des Autelz dans le dernier vers de son *Epitaphe*. Voir plus haut, p. 486, note 3.
3. Ouvr. cit, t. I, p. 51.

la science, des classiques et de l'Évangile, les paroles du Christ, comme celles d'Homère, de Virgile et de Platon, rendues à leur pureté primitive et mises à la portée de tous.

Vir doctus et diligens, un diligent érudit, tel fut en effet Du Moulin, pour employer l'expression d'un bon juge en la matière [1]. Il ne fut que cela, mais il le fut avec une volonté soutenue, un labeur persévérant, un enthousiasme sincère. Comme écrivain, son mérite est nul, et l'on ne saurait parler de style à propos de ses productions. Il se sert de mots français, mais il pense en latin. Sa phrase, traînante et embarrassée, manque de vie, d'originalité et de couleur; ce sont là, il est vrai, des défauts qu'il partage avec la plupart de ses contemporains. Ses vers cependant valent mieux que sa prose, ils ont plus d'allure et de caractère, si toutefois il est permis d'en juger par le peu qui nous en est parvenu.

Traducteur fidèle et excellent éditeur, il n'a donné que des textes judicieusement préparés, revus autant que possible sur des manuscrits et d'une correction scrupuleuse. Toutes ses publications témoignent du soin qui a présidé à leur élaboration et assurent à Du Moulin, malgré le crédit qu'avec la plupart des hommes de son temps il a accordé aux sciences occultes, une place honorable dans le domaine de l'histoire littéraire.

Ami sûr, esprit tolérant et modéré, il inspire la sympathie par la dignité, le calme et l'unité de sa vie. Une fin prématurée ne lui a pas permis de donner toute sa mesure, mais à côté des grands bâtisseurs auxquels nous devons l'édifice admirable de la Renaissance, il doit y avoir place dans le souvenir reconnaissant des lettrés pour les humbles et les obscurs qui ont travaillé de leur mieux à l'œuvre commune en y apportant leur modeste pierre.

Et puis, Du Moulin a appartenu à la reine de Navarre, et cela seul suffirait. La Marguerite des princesses, qui apparaît toujours davantage comme la figure la plus lumineuse, le génie le plus complet et le plus moderne du XVIe siècle français, a, comme l'a dit M. F. Frank, le privilège de vivifier tout ce qui l'entoure et de préserver de l'oubli, par la seule puissance de sa sympathie ou de sa protection, tous ceux qu'elle en avait jugés dignes.

ALFRED CARTIER
ADOLPHE CHENEVIÈRE.

(*A suivre.*)

1. Pierre Pithou, dans ses *Adversaria*. *Cf.* Bibliographie, n° 17.

UNE ACADÉMIE BACHIQUE AU XVIIe SIÈCLE

La France possède une littérature de table aussi riche que variée, mais dont il est difficile de déterminer avec précision les origines : elles n'appartiennent pas à tel siècle plus qu'à tel autre. Il semble cependant qu'elle soit née en même temps que notre nationalité; car nous retrouvons, à toute heure de notre histoire, ces traditions de « gai sçavoir »; de mémoire d'homme, et plus volontiers que les autres peuples, le Français ne croit avoir fait un bon dîner qu'autant qu'il y a chanté des couplets ou récité des vers, et surtout les siens.

Nous n'aurons garde d'apporter ici les preuves banales d'une vérité suffisamment démontrée : ce serait vouloir recommencer sur de nouveaux frais le livre des *Sociétés badines* de Dinaux. Toutefois, si complet que puisse paraître ce savant ouvrage, avec les commentaires et les additions dont l'a enrichi G. Brunet, il est encore telle académie, ressortissant à son domaine, qui lui est restée inconnue, une entre autres appartenant de trop près à l'histoire littéraire du XVIIe siècle pour que nous ne lui accordions pas un souvenir.

I

Au XVIIe siècle, surtout dans sa première moitié, la plupart des gens de lettres brûlaient le même encens pour les dieux de la table et pour les divinités du Parnasse : ce double culte était comme un dépôt sacré qu'ils tenaient des âges précédents et qu'ils avaient à cœur de transmettre intact aux générations futures.

Gombault, qui mourut presque centenaire, avait très vraisemblablement connu les derniers survivants de cette illustre *Pléiade* qui, déjà,

> Sur des pensers nouveaux faisait des vers antiques

sans cesser de chanter des hymnes en l'honneur d'Apollon et de Bacchus. Et même, au dire des mauvaises langues du temps, Ronsard et sa suite n'avaient-ils pas, dans le cours d'une de leurs orgies académiques, sacrifié au dieu du vin un bouc couronné de lierre?

Maynard, Boisrobert et Colletet avaient pu entendre les der-

nières chansons et même assister aux derniers banquets d'une autre Pléiade, beaucoup moins recommandable que la précédente, mais qui avait bien aussi son mérite et son originalité : je veux parler de la troupe des Régnier, des Sigogne, des Motin et des Berthelot. Certes, ces satiriques n'avaient ni la grâce ni l'élégance de l'école de Ronsard; ils rappelaient plutôt le grand maître Rabelais, non pas dans la lumineuse profondeur de sa haute philosophie, mais dans l'âpre brutalité de sa verve cynique. Leur réalisme, qui prétendait puiser son inspiration aux sources vives de la nature, battait en brèche, comme le veut la loi fatale des réactions littéraires, la préciosité mignarde et la pompe théâtrale des Parnassiens; malheureusement, il n'exhalait que trop le relent des cabarets et des bouges où il prenait d'ordinaire ses ébats.

Il y avait bien encore une troisième académie, de date plus récente, celle du réformateur Malherbe, qui entendait faire la loi aux deux autres et qui finit par en avoir raison. On y dissertait savamment, mais on n'y mangeait pas et on y buvait encore moins. Or, nous l'avons dit, les écrivains du XVIIe siècle honoraient d'un culte égal la table et les Muses : leur estomac était vigoureux et complaisant, comme leur érudition était vaste et solide. Nous nous étonnons à bon droit aujourd'hui de l'étendue de leurs connaissances et de la durée de leurs festins. Ils aimaient à « faire carrousse » [1], disaient-ils dans l'argot pittoresque de leur vocabulaire gastronomique; et ils ne chantaient ou ne versifiaient jamais si bien que devant un buffet abondamment garni.

Un homme se trouva qui sut comprendre et flatter cette double passion. C'était un bourgeois du Nord, le pays où s'est pieusement conservée la tradition des dîners pantagruéliques; c'était le célèbre Conrart, qui, s'il faut en croire Gilles Boileau, Linière et autres « pestes » du même temps, eût crié volontiers par les rues :

— A mon amitié! A ma belle amitié! Qui veut de mon amitié?

Quoi qu'il en soit, on ne saurait refuser à Conrart l'honneur d'avoir été, sinon le Mécène, du moins l'intermédiaire obligeant des beaux-esprits de l'époque. Vers 1629, il les réunissait dans sa maison, qui formait le coin de la rue Saint-Martin et de la rue des Vieilles-Étuves. Là, ces doctes personnages s'entretenaient « d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres », assure Pellisson, l'historien

1. Le terme est d'origine allemande et date du XVIe siècle : il n'est pas le seul que nous aient valu alors les hasards de la guerre. Depuis, les Allemands ont pris singulièrement leur revanche sur la langue française.

de l'Académie française ; ils se communiquaient même les bonnes feuilles de leurs prochaines publications. La séance se terminait par un dîner chez Conrart, ou bien, pendant la saison d'été, par une promenade aux champs, suivie d'une collation dans une auberge des faubourgs.

II

La méfiance de Richelieu vint troubler la sérénité de ces agapes familières. Il ne pouvait convenir à l'esprit d'autorité du tout-puissant ministre que des honnêtes gens tinssent des réunions dont il ignorât le caractère et le programme. On sait comment Boisrobert, le bouffon de Son Éminence, leur transmit des propositions qui étaient, en réalité, des ordres. Les hôtes et les amis de Conrart se défendirent longuement de l'insigne honneur que voulait leur faire le Cardinal en leur accordant la faveur de sa protection. Ils durent la subir. Ils devinrent donc, avec leur amphitryon, les fondateurs de l'Académie française, que Richelieu décrétait ainsi institution d'État.

La « volière de Psaphon », suivant le mot si méchant de Saint-Germain, était étroite et fermée ; mais elle était dorée ; car, en dépit des anecdotes parfois hasardées de Tallemant des Réaux, et de l'injuste disgrâce, malheureusement trop réelle, qui frappa Maynard et Corneille, Richelieu fut pour ses académiciens le plus magnifique des protecteurs. Il les accabla de ses bienfaits. Mais il leur arriva ce qui advint au bonhomme de la Fable à qui le financier avait donné cent écus. S'ils continuèrent à se réunir... un peu partout — car le palais que leur réservait le cardinal était encore sur le papier, — ils ne « collationnèrent » plus entre eux : adieu les chansons, adieu les « brindes ! » comme disait Guillaume Colletet.

Aussi les séances se firent-elles plus rares, et les académiciens moins assidus. Un jour, en 1637, Chapelain se trouva seul au rendez-vous. Il faut lire ses lamentations et entendre ses sanglots : démonstrations purement platoniques, car le père de la *Pucelle* n'était pas homme à desserrer les cordons de sa bourse pour traiter honorablement ses collègues.

L'Académie languissait donc, *sine Baccho et Cerere*, quand la mort de Richelieu vint lui porter un coup dont il sembla un instant qu'elle ne dût jamais se relever. Un régime nouveau appelle souvent des institutions nouvelles. Les ennemis de Richelieu — et ils étaient légion — voulaient faire table rase de celles que le grand ministre avait léguées à son successeur. Il fallut, pour

sauver l'Académie d'un désastre, toute l'influence dont disposait Voiture à la cour d'Anne d'Autriche. Mais si Mazarin respecta la fondation de son prédécesseur, il ne fit rien pour elle. D'ailleurs, il n'était pas dans ses habitudes d'être prodigue; il ne donnait guère, mais il recevait volontiers. Et comme il estima sans doute que les académiciens étaient des contribuables de médiocre importance, il passa la main au chancelier Séguier, qui devint, de ce fait, protecteur de l'illustre compagnie.

Ce magistrat procéda envers elle autrement que Richelieu. Tandis que le cardinal répartissait indistinctement ses libéralités entre tous les académiciens, sans leur continuer cependant le bénéfice des errements de Conrart, Séguier n'accordait la faveur de ses bonnes grâces qu'à l'infime minorité de ses confrères, car lui aussi était un académicien de la première heure. Il les logeait et les nourrissait dans son hôtel. Cette hospitalité, quoique très large, était chèrement achetée. D'abord, Séguier était d'un aspect peu séduisant à table; il mettait sa main dans tous les plats et mangeait avec autant de malpropreté que de gloutonnerie. Puis il était dur, brutal, grincheux, autoritaire jusqu'à la tyrannie. Le cercle de ses familiers resta donc tel qu'il était; mais les autres Immortels ne s'en montrèrent pas plus soucieux de revenir aux « collations » de Conrart.

Décidément l'Académie manquait de dîners; et elle eût été frappée d'une nouvelle et irrémédiable déchéance, si le fracas d'une querelle littéraire, qui dura près de dix ans, ne l'eût tirée d'une somnolence, dont les accès trop fréquents donnaient déjà prise aux malveillantes critiques de ses ennemis.

Et — particularité non moins piquante! — ce fut précisément à l'occasion de ce conflit entre gens de lettres, que se fonda cette manière de *Caveau*, dont nous voulons raconter l'histoire jusqu'à ce jour ignorée.

III

Nul peuple ne se passionne autant que le nôtre pour les questions d'art ou de littérature; mais si nous avons l'enthousiasme rapide et communicatif, nos haines ne sont ni moins promptes ni moins contagieuses. Pour bien caractériser l'âpreté féroce qu'apportent nos écrivains à satisfaire leurs rancunes personnelles, l'argot moderne a imaginé le terme d'*éreintement*. A défaut du mot, la chose exista de toute éternité. Un érudit du XVIIIe siècle, l'abbé Irailh, a consacré plusieurs volumes au récit de nos *querelles littéraires*; et récemment encore, un critique judicieux, dou-

blé d'un délicat lettré, racontait ici même la lutte ardente de Marot contre Sagon et sa suite.

Pour être moins émouvant, le duel à paroles discourtoises de Girac et de Costar ne laisse pas que d'avoir aussi son intérêt.

Voiture était mort en 1648; et, deux ans après, son neveu Étienne Martin de Pinchesne publiait la première édition des œuvres du célèbre poète. Toutes les ruelles en furent ravies. Balzac, que ce regain de succès empêcha sans doute de dormir, pria son ami Girac, conseiller au présidial d'Angoulême, de lui donner son avis sur la valeur réelle de l'ouvrage.

Girac se piquait de littérature et ne manquait pas d'un certain bon sens; mais il n'avait pas moins conscience du service qu'attendait de son amitié le plus grand épistolier de France. Il déclara donc que Voiture était au-dessous du médiocre dans le genre grave et dans le genre amoureux; toutefois il daigna reconnaître que le défunt avait agréablement écrit des lettres badines.

Cette sentence avait été rendue en latin. Ce bon apôtre de Balzac s'empressa de la communiquer à un autre savant, l'abbé Costar (archidiacre du Mans), qui était à la fois l'ami de Voiture et de Balzac. C'était une manière honnête de demander une seconde consultation.

Costar se fit longuement prier, puis il publia coup sur coup la *Défense des ouvrages de M. de Voiture* et les *Entretiens de Voiture et de Costar*, une double apologie du poète et en même temps une exécution en règle de Girac.

Celui-ci riposta aussitôt par une *Réponse*, cette fois en français..., mais quel français!

Dès lors, une lutte violente, acharnée, implacable, hérissée de grec et de latin, émaillée d'injures pittoresques et souillée de grossièretés ordurières, une lutte que Sainte-Beuve appelle « une petite guerre sur la tombe de Voiture », s'engagea sans trêve ni merci entre les deux adversaires. Girac argumentait peut-être plus juste et plus serré, mais Costar parlait mieux et mettait plus souvent les rieurs de son côté. Enfin, celui-ci, se prétendant blessé dans sa réputation d'honnête homme, obtint du lieutenant civil la saisie de la dernière réponse de Girac; mais ce factum parut en 1650, peu de mois après la mort de Costar.

La bataille avait duré dix ans comme le siège de Troie. Et pendant cet interminable débat, les beaux esprits du temps avaient pris parti, qui pour Girac, qui pour Costar.

A vrai dire, ces derniers étaient les plus nombreux; et parmi eux figurait, comme de juste, au premier rang, le neveu de Voiture,

ce même Pinchesne que Despréaux devait si rudement malmener quelque vingt ans plus tard.

Ce jour-là, le pédant du Parnasse, que son humeur atrabilaire rendait trop souvent injuste, ne leva pas sa férule à tort; seulement il aurait pu avoir la main un peu moins lourde. Car, si mauvais poète qu'il fût, Pinchesne était un bon homme, obligeant et serviable pour ses amis, les défendant avec plus de chaleur que de talent, mais surtout avec une conviction et un désintéressement qui font honneur à son caractère. Il garda une éternelle reconnaissance à Costar de son intervention en faveur de Voiture, et sut lui en donner de nombreux témoignages.

De cet échange d'obligeants procédés naquit une amitié étroite entre les deux lettrés. Elle ne put guère s'entretenir que par une active correspondance et par des cadeaux réciproques. Pinchesne était retenu à Paris par son service de contrôleur dans la maison du roi, et Costar était cloué au Mans par la goutte, contrainte des plus pénibles pour le patient; son mal le faisait atrocement souffrir, lui interdisait en outre les plaisirs de la table, dont notre homme était friand, et l'empêchait enfin de venir briller dans les ruelles de Paris, où il se croyait depuis longtemps appelé. Il s'en consolait... épistolairement; c'est-à-dire qu'il écrivait ou qu'il faisait écrire, chaque jour, par ses secrétaires Giraud et Pauquet, quinze ou vingt de ces lettres cérémonieuses, dont se moquait si fort la comtesse de la Suze, quand elle disait de Costar — elle la précieuse par excellence — qu'il était le plus galant des pédants et le plus pédant des galants.

En tout cas, il accompagnait sa correspondance d'une nourriture un peu moins creuse, de chapons ou de poulardes qui étaient toujours fort bien accueillis.

Pinchesne comptait parmi les plus favorisés; et, avec sa bonne grâce ordinaire, il ne manquait pas de faire profiter ses amis des largesses de Costar, soit qu'il leur en adressât quelques exemplaires, soit qu'il les invitât à les savourer avec lui.

Ce fut ainsi qu'il fonda les dîners académiques dont il se constitua l'historien. Le récit de ces *grands jours* gastronomiques, panachés de littérature, est consigné dans un volume presque entièrement écrit de la main de Pinchesne et conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale sous le n° 15125. Le titre *Recueil de rondeaux*, qu'on lit sur le dos de la reliure, est inexact. Les premières pages contiennent bien des rondeaux, écrits en l'honneur du dessinateur Robert Nanteuil, des demoiselles Melson et surtout de Charles Perrault et de « son agréable maison de

Viry » ; mais le livre est presque entièrement consacré à la description des festins ordonnés par Pinchesne ou par ses amis. Cette narration commence par *les Chapons du Mans, ou entretiens de M. Costar et de M. de Pinchesne*, et se termine par *les Gélinottes du Mans ou suite aux entretiens de M. Costar et de M. de Pinchesne.* Le volume est disposé en vue de l'impression ; et M. de Monmerqué, qui en était possesseur, il y a trente-cinq ans, dut avoir un jour les mêmes intentions que l'auteur. Quelques pièces de ce recueil ont été insérées dans la grande édition de Tallemant des Réaux, publication qui fit si justement honneur à l'érudition de M. Paulin Pâris; mais les autres sont restées inédites et méritaient, à notre avis, un meilleur sort, car elles abondent en renseignements, curieux autant qu'ignorés, sur ce groupe de beaux esprits dont Pinchesne tenait à honneur d'être l'amphitryon et le chroniqueur. L'analyse de ces documents ne saurait être indifférente à l'histoire littéraire du XVIIe siècle, et le nom de Pinchesne y gagnera peut-être un peu de cette notoriété qu'il a vainement cherchée dans la publication de ses insupportables poésies.

IV

Les Chapons du Mans datent de 1656. L'auteur les dédie successivement à Ménage, à Scarron, à Charles Perrault, et, sans doute pour assurer l'immortalité de son œuvre, il s'en fait délivrer le brevet, suivant l'usage, par deux de ses confrères. Le premier de ces compliments traditionnels porte la signature du poète-médecin La Mesnardière, le second celle de Claudine Le Hain, la femme de Guillaume Colletet. Qui sait? cet autographe est peut-être le seul qui nous reste de la belle muse blonde, dont le nom, si hautement célébré par ses contemporains, devait être quelques années plus tard synonyme de mystification.

Rien ne manque du reste aux *Chapons du Mans*, ni l'épître préliminaire, ni la préface, ni l'argument. C'est dans celui-ci que Pinchesne expose le plan de son livre. En France et hors de France, la guerre est allumée. Mais, alors que « tout le monde met également la main à la plume et à l'épée » et que chacun rédige des bulletins « sur les batailles et sur les combats importuns de ces opiniâtres critiques qui mettent le temple des Muses en feu », lui, Pinchesne, se contente d'enregistrer « les agréables repas et les fameuses brindes des favoris d'Apollon, beaucoup plus doux et plus sociables que les premiers ».

Tel est, en effet, le sujet le plus ordinaire de la correspondance

échangée entre le Parisien et le Manceau. Sur le théâtre dont elle évoque le souvenir, nous verrons se mouvoir nombre d'acteurs qui ont joué un certain rôle au XVIIe siècle.

La première scène se passe « à la fameuse maison de Guille », un des meilleurs cabarets du temps. Parmi les convives de marque figure M. de Chantelou, ancien secrétaire du ministre de Noyers et du duc d'Enghien, maître d'hôtel du roi depuis 1647. C'était ce fin connaisseur, cet amateur éclairé, qui avait mis en lumière le génie du Poussin et avec qui l'illustre peintre entretint si longtemps la plus active des correspondances.

Cette séance est toute à la gloire de l'absent. M. de Chantelou lit, à l'issue du repas, une lettre de Son Éminence pour Costar, « à lui confiée sous cachet volant ». Cette missive ministérielle est une réponse aux félicitations que l'ermite du Mans avait adressées à Mazarin sur les succès de Louis XIV dans la dernière campagne. La lettre est écrite par le président Rose, qui devait avoir pendant plus de quarante ans « la plume du Roi ». Pinchesne remarque, en passant, qu'elle est « tombée plusieurs fois des mains » du secrétaire officiel, parce que celui-ci ne trouvait pas d'expressions dignes du destinataire; mais, par contre, ajoute-t-il, le verre ne m'est pas tombé des mains pour la santé de Costar. Ses compagnons de plaisir lui ont rendu raison, et la lettre se termine sur un concert d'imprécations contre le téméraire et impudent Girac.

La réponse de Costar à cette chaleureuse épître est bonne à connaître. Outre qu'elle est écrite en termes excellents, elle nous révèle un détail intéressant sur les habitudes épistolaires de Mazarin. Le cardinal se montrait, comme nous l'avons vu, fort parcimonieux pour les beaux esprits; il faisait la sourde oreille chaque fois qu'ils sollicitaient de lui le service régulier de leurs pensions; toutefois, suivant une habitude du temps, il leur promettait son portrait, sauf à s'exécuter le plus tard possible; et même il lui semblait si pénible de donner quelque chose, qu'il hésitait à les gratifier de ses compliments par écrit : « J'ai attendu longtemps l'honneur que m'a fait Son Éminence, écrit avec une pointe de malice le patient Costar, mais on ne saurait trop attendre de si belles et de si obligeantes lettres. »

Contrairement à toutes les prévisions, il attendit moins encore le portrait du cardinal : il apprend à Pinchesne, à quelques jours de là, qu'il a reçu cette précieuse image par l'entremise de Colbert. De fait, Costar fut un des rares privilégiés pour qui Mazarin daigna oublier ses principes de ladrerie : au plus fort de son

conflit avec Girac, il reçut de Son Éminence le brevet d'une pension de cinq cents écus. Malheureusement, il ne pouvait jouir en paix de ces bienfaits de la fortune : « Le pauvre patron a la goutte », écrit Pauquet, qui, par parenthèse, tient dignement sa place. D'abord, Costar, cet homme qu'on représente si cérémonieux, entend se mettre à l'aise avec Pinchesne : « Supprimez donc, lui fait-il dire par son secrétaire, le *monsieur* au commencement de vos lettres et le *très humble serviteur* de la fin. » Il lui envoie en même temps un impromptu de Saint-Amant, qui est, à l'heure présente, son commensal, et une lettre du maréchal de Schomberg que l'auteur réserve pour le cercle seul de ses amis. Elle est, ma foi, bien juste et bien spirituelle cette critique de la stratégie familière à Girac et à Costar; celui-ci, dans sa *Défense*, dit le maréchal, « a ébranlé une montagne pour écraser une fourmi. »

Déjà, dans une lettre précédente, Pinchesne s'était efforcé de panser les blessures d'un amour-propre qu'il savait très irritable, malgré la mise en scène d'une longanimité trop théâtrale pour être sincère. Sans doute, Costar est attaqué, mais comme le sont les autres dieux du Parnasse, Gombault, Chapelain, Conrart, Ménage; car on le « remue... Ménage ». De fait, ces augustes personnages étaient criblés d'épigrammes par Gilles Boileau, le frère aîné de Despréaux, qui préparait dans le silence ses terribles *satires*. Et, comme pour mieux consoler son ami, Pinchesne lui transmet les compliments de la marquise de Rambouillet : il était tout naturel que le neveu de Voiture eût ses entrées à l'Hôtel où l'oncle avait rendu avec tant d'autorité ses oracles.

Tant de prévenances appelaient un nouvel envoi de chapons, et Costar n'eut garde de s'y soustraire. Il n'avait pas cependant le cœur à la joie : la goutte ne cessait de le torturer, et la Faculté l'avait condamné à « l'eau d'oranges ». Quel triste spectacle pour Saint-Amant, le fondateur de la *Confrérie des monosyllabes*, avec ses compagnons en goinfrerie, Faret le *vieux* et le comte d'Harcourt le *rond*! Il est vrai que Saint-Amant, atteint par l'âge, usé par la débauche et peut-être touché par la grâce, était revenu depuis quelque temps des banquets de ce monde.

Pinchesne, lui, s'y comportait vaillamment. A peine a-t-il reçu l'expédition de Costar, qu'il convoque chez Guille « huit tenants de Voiture ». Chacun aura droit à son demi-chapon et à sa perdrix; quels prodigieux estomacs! L'amphitryon énumère avec complaisance ses convives : ce sont d'abord des académiciens de récente date, le médecin La Mesnardière, lecteur du roi, et « le

frais, vermeil et jovial M. Charpentier », dont Colbert fera dans quelques années le premier directeur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; puis l'épicurien Rosteau, à qui Scarron avait dédié son *Épître chagrine*; M. de Chantelou et son frère, l'abbé de Chambray, critique d'art des plus estimés; un certain Fontenay, qui portait toujours la santé « de l'illustre M. Costar, le chapeau bas et le front couronné de feuilles de laurier prises à un jambon voisin »; enfin, un frère cadet de Pinchesne, Martin, qui fit son chemin dans la diplomatie. Lui aussi se mêlait de rimer, et ses vers sont de beaucoup supérieurs à ceux de son aîné. Celui-ci les accompagnait sur son luth : brave Pinchesne, il avait tous les talents et toutes les vertus! musicien, peintre, poète, et surtout thuriféraire de Costar. « Entre la poire et le fromage, les marrons, la rôtie et le vin d'Espagne », il lit les œuvres du maître, et l'auditoire trépigne d'enthousiasme. Rosteau et La Mesnardière proposent de signer en commun la lettre que Pinchesne écrit à Costar, et le projet est voté par acclamation. Aussitôt chacun s'exécute, d'autant que chaque signature est apostillée d'une rasade : « Au reste, dit le narrateur, nous ne jeunâmes pas ce jour-là; au contraire, nous dînâmes jusqu'aux étoiles. » Guille dut même les mettre à la porte, « parce qu'il était minuit sonné ».

V

Pinchesne était donc parvenu à former une société d'honnêtes gens qui aimaient à se retrouver autour d'une table plantureusement servie, pour deviser de littérature. L'inépuisable générosité de Costar favorisait, il faut bien en convenir, ce courant de sympathies réciproques. Toutefois, la délicatesse de Chantelou ne souffrit pas que Pinchesne s'imposât plus longtemps les frais de ces banquets académiques, et le prochain convoi du Mans dut s'arrêter dans son hôtel. C'est là que nous suivrons les « huit tenants de Voiture », ne fût-ce que pour visiter le « cabinet d'un curieux » du XVIIe siècle, comme on disait alors d'un musée de collectionneur. Aussi bien Pinchesne, à qui nous laissons la parole, ne s'est pas mal acquitté de la description :

... Le lendemain matin, 5 février (1656), le rendez-vous fut à l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois pour y entendre la messe; car

A Jove principium,

et toute bonne œuvre doit toujours être commencée par notre prière au ciel; et en effet nous ne manquâmes pas de nous y trouver tous.

Le carrosse de M. de Chantelou nous y étant venu prendre, nous nous rendîmes fort proprement, et sans nous crotter, au milieu de son rare cabinet et de ses belles peintures.

Chacun, après les premières salutations au maître du logis, se mit à les contempler l'une après l'autre. Chacun y estima, comme il devait, les beaux ouvrages du Poussin, qui s'y trouve lui-même en peinture, et est là comme en son trône presque aussi vivant que s'il y était en chair et en os. Aussi s'y est-il mis de sa main propre, et nul ne l'y pouvait mieux mettre.

Mais, tandis que, les yeux attachés sur les beaux tableaux de ce cabinet, tout le monde y admirait, qui une belle expression de passion, qui un beau campement de figure, qui un raccourcissement d'un autre, qui un morceau d'architecture, qui un bout de paysage, M. de Fontené, M. de Chambray et moi, entrant dans un arrière-cabinet, le premier de ces trois avisa, au dessus de la fenêtre, auprès d'un buste fort antique du poète Euripide, un verre d'une structure et d'une grandeur admirable, duquel ce brave Fontené — comme chacun prise volontiers ce qu'il aime — fit plus d'état que de tout le reste.

Et, en effet, il le méritait bien, car il se trouva, par le récit que nous en fit M. de Chambray, qu'il n'y a point de pièce dans notre vieux trésor de Saint-Denis plus rare que celle-là, non pas même la grande cuve de porphyre du roi Dagobert. Celle-ci, quoique un peu plus petite, est en récompense d'une matière plus précieuse, étant d'un cristal de roche admirable, d'une seule pièce, transparent et lucide comme un diamant, et presque aussi dur, et si pétrifié par le temps qu'il n'est non plus sujet à casser, et est aussi ployable sous le ciseau que s'il était d'argent. Et ce qui le rend encore plus riche et plus merveilleux, est que, du temps de François Ier, fut gravée à l'entour, d'une excellente main, en manière de bas-reliefs, une bacchanale du dessin propre de Raphaël. Là, le bon père Silène, monté sur sa monture ordinaire, au milieu de quelques chèvres d'un côté et de léopards de l'autre, y est dépeint tenant un autre verre ou tasse en sa main, de la nature à peu près des tasses ordinaires. Là, les nymphes et les satyres, mêlés ensemble, les uns couronnés de fleurs et les autres de pampres, lui versent à boire avec de grands hanaps et il leur tend incessamment le bras pour cette agréable liqueur qui enchante les soucis des hommes.

Alors, chacun de disserter à l'envi sur l'origine de cette coupe; et le « sage M. de Chambray » qui me paraît, en la circonstance, doublé d'un mystificateur, affirme très sérieusement à ses interlocuteurs, que ce « beau verre » a été fait « sur le modèle de la coupe de Nestor » dont parle si fréquemment le bon Homère, « coupe si pesante qu'une fois pleine, l'homme le plus fort pouvait à peine la saisir de ses deux mains ».

— Quels buveurs que ces héros de l'antiquité! s'écrie avec admiration Pinchesne.

— Allons donc! réplique Fontenay. Ils n'écrivaient ni ne buvaient mieux que les autres hommes. S'il en revenait jamais un sur terre, il n'oserait tenir tête, ni comme auteur, ni comme buveur, à nos héros d'aujourd'hui.

Il nous semble entendre comme le signal précurseur de la fameuse querelle des anciens et des modernes.

Ce fut à qui, pendant le repas, viderait d'un seul trait la coupe merveilleuse, où perlait un vin d'Espagne — exception faite cependant de MM. de Chantelou et de Chambray, deux buveurs d'eau.

Charpentier, toujours pénétré de ses classiques, s'écriait :

Que direz-vous, races futures?

et aussi races présentes, ajoutait-il à mi-voix; mais, pas plus que les autres convives, il n'avait raison de cette nouvelle coupe enchantée. Seul, Fontenay parvint à la « trousser d'une haleine ».

La « dernière assemblée » de la saison se tint chez La Mesnardière. Nos gais compagnons furent reçus dans son « cabinet », mais n'y trouvèrent pas nappe mise. La Mesnardière n'était pas un dissipateur : il n'entendait donner à ses invités qu'un banquet... platonique, c'est-à-dire une séance purement littéraire, dont le programme était tracé d'avance. Il s'agissait d'arrêter le procès-verbal de la réunion précédente, avec son accompagnement obligé d'entremets poétiques et d'adresser le tout paraphé, scellé, « bullé » à l'incomparable M. Costar.

Pinchesne eut les honneurs du mot de la fin. Un de ses collègues lui demanda s'il comptait relever les injures que lui adressait Girac dans sa dernière riposte à Costar; car le conflit en était arrivé à son maximum d'acuité, et le magistrat d'Angoulême avait traité Pinchesne d'ignorant.

— Moi, lui répondre! s'écria le neveu de Voiture; mais, pour parler comme Montaigne, c'est un excellent chevet à reposer une tête bien faite que l'ignorance... Et puis, j'ai appris que M. Girac était marié : cela suffit à ma vengeance.

VI

En 1657, deuxième année de son existence, l'académie de Pinchesne, cette société badine qui avait réalisé l'alliance intime de la cuisine et des belles-lettres, dut traverser une passe difficile.

Son secrétaire perpétuel le laisse pressentir dans *les Gélinottes* (poulardes) *du Mans ou Suite des Entretiens de M. Costar et de M. Pinchesne*, qu'il dédie à « Mlle Colletet, sous le nom de l'*illustre Claudine* ».

Aux approches de l'hiver, les habitués de Guille s'attendaient à recommencer, sous les auspices de l'obligeant Pinchesne, les somptueux festins, dont Costar fournissait si libéralement les pièces de résistance. Mais déjà deux convives déclinaient l'honneur d'y figurer, MM. de Chantelou, fatigués sans doute de ces interminables ripailles; d'autre part, il semble que Guille n'ait tenté aucune démarche pour conserver une clientèle qui l'exposait, par la durée de ses séances nocturnes, à de fâcheux démêlés avec la police. Toujours est-il que Pinchesne parut un instant embarrassé du sort qu'il devait faire aux cadeaux de Costar. Soudain il songea à Scarron : c'était alors la mode d'envoyer chez le célèbre cul-de-jatte des dîners tout préparés et de s'y faire prier en compagnie. Pinchesne avait le sentiment de l'*actualité*. Il alla donc retirer de la messagerie du Mans les « six pucelles » — c'étaient les gélinottes que lui expédiait Costar — et les envoya chez Scarron. Là, elles reçurent le meilleur accueil de « la belle et charmante dame du logis », qui, « pour les délasser, les fit reposer sur des coussins de velours vert, garnis de duvet, à côté de la cheminée ». L'Empereur du burlesque, que la perspective d'un bon dîner mettait toujours en belle humeur, consentit à ce que Pinchesne lui amenât des « amis communs »; et maître Guille, qui portait en ville, promit aux gélinottes un superbe « accoutrement de panne ».

C'est le madrigal
Ou le journal
De la sabbatine
Scarrontine,

écrit Pinchesne à Costar, dans ce style mirlitonesque que la muse de Loret avait mis à la mode.

Les convives étaient en nombre égal à celui des neuf sœurs, comme l'avait tout d'abord remarqué Scarron, et il importe de noter que Françoise d'Aubigné, fidèle à des habitudes de convenance déjà signalées par ses contemporains, n'assista pas au festin, qui fut mouvementé, bruyant, libertin, licencieux, tel enfin qu'il devait plaire au maître de la maison.

D'ailleurs, en sa qualité de président, Scarron trouvait à qui répondre. Les « amis communs » dont parle Pinchesne, nous les connaissons déjà; et nous savons de reste si les Rosteau et les

La Mesnardière étaient gens à bouder devant une table bien servie. Peut-être faut-il comprendre dans la même série de Molin, le neveu de Costar. Ce personnage n'a laissé aucune trace dans l'histoire du XVIIe siècle, pas plus qu'un autre invité, M. de Villeserin, surnommé Verse-à-boire, qui, par parenthèse, remplit dignement cette mission de confiance.

Voici, en revanche, un convive d'importance, celui que Pinchesne appelle, dans sa gazette rimée, « le sage et docte d'Elbène ». Il appartenait à ce groupe de libres penseurs qui avait contribué, prétend Tallemant des Réaux, « à rendre Ninon libertine », et qui comptait dans ses rangs Charleval, Saint-Évremont, Desbarreaux.

Ce dernier, l'athée classique, prenait également sa part de la « sabbatine Scarrontine ». Il avait oublié depuis longtemps son fameux sonnet. Ce précurseur des *Hydropathes* ne mettait pas plus d'eau dans son vin que de modération dans ses boutades irréligieuses. « Il criaille, il joue, il ivroigne, il est plus libertin que jamais », dit de lui, en 1657, Tallemant des Réaux. Pinchesne lui rend à peu près le même hommage, bien qu'en des termes différents.

Il cite encore, parmi les « neuf preux, l'original des Ménage », qui, ce jour-là, « but comme un homme », malgré qu'il eût renoncé aux séductions de la table, jadis ses plus chères amours.

Scarron, lui, fit grandement honneur au festin; car, contrairement à la légende qui le représente comme un petit mangeur et comme un buveur d'eau, il avait le plus bel appétit du monde. N'en a-t-il pas laissé cet éclatant témoignage : « J'ai encore le dedans du corps si bon que je bois toutes sortes de liqueurs et mange toutes sortes de viandes avec aussi peu de retenue que le ferait le plus grand glouton »?

On peut aisément se figurer la tournure que prit la conversation dans ce mémorable repas. Il nous serait difficile d'en citer textuellement les termes, surtout ceux de certaine santé portée à Costar, mais Régnier et Théophile durent en tressaillir d'aise dans leurs tombes.

Ce dîner fit longuement parler de lui ; il fut, hélas! le seul de la saison. Il est à présumer que la future reine de France n'encouragea pas les amis de Scarron à poursuivre, du moins chez elle, le cours de leurs exploits bachiques. D'ailleurs, si Costar semblait y prendre autant d'intérêt, c'est que sa vanité y trouvait son compte. Il était en quelque sorte l'inspirateur de toutes ces fêtes; et son éloge en devenait la sanction. Ce sentiment, bien humain, perce à

chaque ligne de ses lettres; car, malgré que l'ère des festins soit close, la correspondance des deux amis se continue sans interruption. Costar est aux anges : M. Rose, l'évêque de Fréjus, le président de Maisons, le prince d'Harcourt, la comtesse de la Suze, le bombardent de félicitations; le comte de Grammont, qui a pris également parti pour lui contre Girac, s'inspire de considérations que nous avions déjà signalées chez le maréchal de Schomberg : il engage Costar à dédaigner les attaques d'un ennemi indigne de lui.

Entre temps, les gélinottes arrivaient toujours à Paris; et sur l'invitation du donateur, qui n'était pas payé autrement de ses fermages, Pinchesne distribuait ces « gros ortolans », comme les appelait le président Rose, à Conrart, à Rosteau, à la comtesse de la Suze. Or, le jour où le représentant de Costar se rend à l'hôtel de cette dame, il trouve sur la toilette de l'aimable muse une épître lestement tournée de Linière. Il est autorisé à la lire; mais quelle n'est pas sa surprise! L'émule de Gilles Boileau y fait amende honorable de tous les méchants propos qu'il a tenus contre Chapelain, Ménage, Conrart, — qu'il taxait de stérilité, — Mlle de Scudéry et Costar. Cette confession méritait bien une réponse, et naturellement, c'est Pinchesne qui s'en charge; autant de poésies dont s'enfle le paquet destiné au Mans. Sur ces entrefaites arrive Linière, qui fait un autre aveu : tous ses regrets n'étaient qu'un caprice d'imagination; au fond, son seul chagrin est d'avoir pu offenser l'honnête M. Costar.

Ici, il faut lire entre les lignes. Pinchesne aime Linière, il goûte son genre d'esprit, il admire sa capacité de buveur; il a sur lui des vues que peut seule remplir une sincère réconciliation avec Costar. Et Pinchesne s'attache si fort à cette idée qu'il la poursuivra désormais dans chacune de ses lettres, car il sait combien M. l'archidiacre pardonne difficilement.

Peut-être aussi Linière n'avait-il pas tout à fait tort. Il n'avait pas eu à se louer de ceux qu'on nommait alors les maîtres et qu'il eût fallu appeler les tyrans. Ils étaient là un certain nombre de pontifes, tels que Chapelain, Conrart, Ménage, Balzac, qui défendaient avec acrimonie l'accès du Parnasse aux irréguliers de la jeune armée littéraire. Chapelain était encore le plus rébarbatif de ces vieux bonzes; il avait un talent tout particulier pour décourager les débutants.

C'est ainsi qu'avec Linière, qui lui apportait ses poésies, il avait joué la scène d'Alceste, bien avant que Molière écrivît le *Misanthrope*.

— Monsieur le chevalier, dit Chapelain au visiteur, vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes rentes; croyez-moi, ne faites point de vers. La qualité de poète est méprisable dans un homme de qualité comme vous.

Linière ne pardonna jamais à son interlocuteur cet accès de franchise. Et s'il égratigna, chemin faisant, la légion sacrée, il mordit surtout, et cruellement, Chapelain. Il contribua, plus que personne, au discrédit du vieux poète par ce pronostic que l'avenir confirma :

La France attend de Chapelain,
Ce rare et fameux écrivain,
Une merveilleuse Pucelle.
La cabale en dit force bien;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Il composa presque à lui seul la parodie du *Cid* dirigée contre Chapelain. Despréaux s'en laissa toujours attribuer la paternité; ce qui ne l'empêcha pas plus tard de désigner l'auteur sous le nom du *poète idiot de Senlis*.

Or, Linière n'était rien moins qu'idiot; et ce serait justice de rassembler et d'éditer ses poésies, pour convaincre une fois de plus son détracteur d'une légèreté de critique impardonnable.

VII

L'année 1658 vit le triomphe de Pinchesne et le couronnement de son œuvre.

Cette société, dont l'existence avait pu paraître un instant compromise, allait, grâce à des éléments plus stables et surtout plus littéraires, s'armer d'une énergie nouvelle, trouver son nom et fixer enfin ses pénates errants. Si ses membres n'étaient pas régis, comme d'autres académiciens, par des statuts officiels, ils observaient entre eux un règlement dont leurs goûts communs et leurs sympathies réciproques rendaient l'exécution plus facile. Dans leurs assemblées, devenues régulières, mais toujours sous le patronage de Comus, ils devaient se communiquer leurs rondeaux impromptus, ou le sonnet de la veille. Le lendemain, l'un d'eux rédigeait, sous la forme la plus originale, le procès-verbal de la séance, et Pinchesne, recueillant le tout, en transmettait fidèlement une expédition conforme à Costar, le pourvoyeur infatigable de ces festins familiers.

C'était Charpentier qui avait eu l'heureuse idée d'en reprendre la tradition. Il avait choisi comme siège de la nouvelle société l'humble logis de Guillaume Colletet, transformé pour la circonstance en temple de Bacchus. On devait bien cette réparation tardive à son plus fervent adorateur, au vieil académicien que Pinchesne avait la cruauté d'oublier depuis deux ans.

La pauvreté du poète, non moins proverbiale que son formidable appétit, lui avait valu jadis les attentions délicates que l'inconstance de la mode réservait aujourd'hui à Scarron. Mais ce n'étaient ni des grands seigneurs, ni des belles dames qui se pressaient alors au foyer de Ronsard occupé par Colletet; c'étaient des gens de lettres presque aussi besogneux que le propriétaire; ils lui apportaient cependant, qui son pain, qui ses légumes, qui ses fruits, qui son vin; et la gaîté, toujours présente à ces festins modestes, mais largement arrosés de purée septembrale, inspirait au maître de la maison ses rythmes les plus sonores et les plus colorés.

Car, on ne saurait le méconnaître sans injustice, Colletet n'est pas indigne de la réputation que lui ont faite ses contemporains. Il a de la verve, de la chaleur et de la force, comme nous le prouverons tout à l'heure.

Malheureusement, il s'égara trop souvent dans les cabarets parisiens, et, pour comble d'infortune, il se laissa choir par trois fois dans « la poêle à frire »; qu'on nous passe l'expression, mais elle caractérise exactement un « état d'âme » particulier à nombre d'écrivains. Au reste, nous ne l'avons pas inventée; elle fut appliquée, vers la fin du XVIIIe siècle, à Lebrun-Pindare, le poète lyrique qui avait épousé sa cuisinière.

Guillaume Colletet fut coutumier toute sa vie de ces amours ancillaires : « Il s'est marié jusqu'à trois fois, et chaque fois avec ses servantes », écrit Chapelain au savant Heinsius. Le chiffre a été contesté par de graves auteurs. Ce qui est certain, c'est que Guillaume Colletet n'a jamais célébré dans ses vers que ses deux femmes Marie Prunelle et Claudine Le Hain.

La première était servante de son père, et son époux, en l'élevant jusqu'à lui, ne voulut plus l'appeler désormais que Brunelle, parce qu'elle était brune. Il l'aimait à sa manière. Apprenant qu'elle était à toute extrémité, un jour qu'il était à table, il composa l'épitaphe de l'agonisante, en vidant bouteille. Mais sa femme ne mourut pas, et Colletet garda sa poésie pour une meilleure occasion.

Cependant ce jour fatal arriva; et Claudine Le Hain, servante

de Marie Prunelle, succéda bientôt à sa maîtresse dans le cœur de Guillaume.

Le bonhomme commençait à vieillir, « passant toujours sa vie dans l'innocence, entre Apollon et Bacchus, sans souci du lendemain au milieu de ses plus fâcheuses affaires ». Chapelain, l'auteur de ce panégyrique, oublie d'ajouter que si Colletet avait le goût de la poésie et l'estomac des poètes, il en avait également l'amour-propre. Il voyait chaque jour le nombre des visiteurs diminuer; et comme il avait soif d'éloges autant que de piot, il lui vint à l'esprit une de ces idées géniales qui, dans notre siècle de réclame, immortaliseraient leur inventeur. Colletet, en dépit de son « innocence », n'avait pas été sans remarquer l'influence exercée par la femme sur le siècle. Les Précieuses à l'Hôtel de Rambouillet et à la Place Royale, Mlle de Scudéry au Marais, Mme Scarron et Ninon de Lenclos, dans leur maison des Tournelles, étaient écoutées comme des Sibylles et adulées comme des reines. L'époux de Claudine Le Hain plaça la statuette de sa femme au milieu de ces idoles. Il disait un jour chez Conrart :

— Quand nous nous réveillons la nuit, Claudine et moi, que pensez-vous que nous fassions?

Les dames se voilaient déjà de leurs éventails.

— Nous lisons l'*Astrée*.

Dès lors, tout le monde voulut voir cette jolie blonde, le prototype de la future grisette, qui laissait tomber de ses lèvres mutines stances et madrigaux dont raffolaient maintes ruelles. On disait bien que ses vers lui étaient serinés par Colletet ou remis sur leurs pieds par ses soupirants; car elle avait ses servants d'amour, l'illustre Claudine; mais la cour et la ville l'avaient couronnée du laurier des poètes; et La Fontaine, qui d'ailleurs ne fut jamais bien difficile dans le choix de ses divinités, vanta, lui aussi, avec la meilleure foi du monde, le talent et les charmes de « Mlle Colletet ».

Ne nous étonnons plus maintenant si Pinchesne, qui avait à faire oublier sa première indifférence, parle en ces termes de Claudine dans sa lettre à Costar :

La Déesse dont je t'écris
Est une Vénus de Paris,
  Plus charmante que celle
Qui fut le chef d'œuvre d'Apelle.
Elle la surpasse en beauté,
En esprit, en vivacité.

Enfin la Gnidienne
Ne vaut pas la Parisienne.

Si la nôtre au berger Pâris
Eût fait voir sa grâce et ses ris,
Des mains de ce jeune homme
Elle aurait emporté la pomme.

Cette apothéose de la Parisienne fera pardonner à Pinchesne bien des mauvaises rimes.

C'était lui, en effet, qui s'était chargé de raconter à Costar, « l'heureux fondateur de ses heures de joie », le dîner d'inauguration que « le beau Charpentier » avait donné à ses amis « chez le célèbre Colletet ». Et Pinchesne, précurseur inconscient d'Oronte, l'homme au sonnet, donnait à son correspondant cette modeste appréciation de son « *poème épique* : Ce qui en est de merveilleux est que, comme le tout s'y passe en une demi-journée, je n'ai mis aussi qu'une demi-journée à le composer. »

VIII

Heureusement pour nos convives, les repas de Pinchesne valaient mieux que ses vers. On s'en aperçut bien à la seconde séance, qui se tint, comme il était convenu, chez Colletet. La réunion avait encore un autre but. Il s'agissait de fêter la rentrée de La Mesnardière au bercail et surtout sa réconciliation avec Costar, dont « ce cœur si difficile à prendre et surtout à garder » prétendait avoir à se plaindre.

A cette époque où la moindre piqûre d'amour-propre semblait une blessure mortelle, et dans un temps où le fameux adage *genus irritabile vatum* pourrait se justifier par une foule d'exemples, La Mesnardière se distinguait par l'exagération de sa susceptibilité. Il était déjà fort peu sympathique par soi-même. C'était l'être le plus égoïste et le plus vaniteux qui fût au monde, « une espèce de fou qui n'est pas ignorant, dit Tallemant des Réaux, mais un des plus méchants auteurs que j'aie vus de ma vie ». Certes, La Mesnardière était le dernier des écrivains, mais il n'était pas si fou qu'a bien voulu le dire des Réaux, avec sa misanthropie ordinaire. Il était, au contraire, très fin, très adroit et très politique, ce fils d'un apothicaire du Mans, qui sut flatter toutes les petitesses des grands de la terre. Il s'était fait remarquer par Richelieu, le jour où il soutint contre l'honnête Duncan que la possession des Ursulines de Loudun était l'œuvre

du démon et non de l'imposture. Dès lors, l'heureux La Mesnardière put prétendre à toutes les faveurs : il avait la confiance du cardinal; et Richelieu, quelques jours avant sa mort, l'entretenait à maintes reprises d'un collège qu'il voulait fonder et dont La Mesnardière serait le directeur. Il parlait de cet Institut réservé aux grands hommes du siècle, c'est-à-dire aux académiciens, garantis désormais par une rente perpétuelle des rigueurs de la fortune.

La Mesnardière avait pratiqué le même opportunisme avec Mazarin : il avait transformé son prénom de Julien en celui de Jules; le cardinal avait mis celui-ci à la mode et déjà des philosophes avaient observé que le nom de Jules porte bonheur.

Adoucir, sans cesser d'être impartial, l'humeur acariâtre d'un aussi important personnage devait sembler une tâche surhumaine. Cependant Claudine l'entreprit et s'en tira à son honneur. Choisie comme arbitre par l'aréopage bachique, elle se prononça en faveur de Costar, et le chœur des convives applaudit au jugement, sur le mode lyrique :

Après la sentence divine
De l'incomparable Claudine
Dont l'esprit rend le ciel de sa gloire jaloux,
En faveur de cette héroïne
Nous tenons pour Costar envers et contre tous.

Il faut qu'à l'égard de la gloire
De cette céleste beauté,
Qui préside entre nous sur son trône d'ivoire,
Que La Ménardière, à côté
De cette aimable Déité,
Se dépouille aujourd'hui de toute sa fierté.

IX

La Mesnardière se résigna. Claudine était une autorité; et puis Pinchesne avait si bien fait les choses! Charpentier, qui devait rendre compte du festin, envoya sa narration, sous forme de poème héroïque en prose, à l'amphitryon; et celui-ci fut tellement enthousiasmé de cette galanterie qu'il en adressa une copie à Costar. C'était justice : le morceau ne manque pas de valeur. Il serait digne de figurer dans les œuvres de Charpentier, à côté du *Voyage au Vallon tranquille*, cette description agréable et très peu connue du château de Colbert à Sceaux.

Le *Poème Héroïque*, conservé par Pinchesne, présente cette particularité intéressante pour l'histoire littéraire du XVIIe siècle, qu'il témoigne plus exactement que tout autre livre des qualités et des défauts propres à l'écrivain : une imagination vive, ardente, mais déréglée et versant volontiers dans le burlesque; de l'esprit et du trait, gâtés par le mauvais goût, l'emphase et une certaine tendance à la préciosité. N'est-il pas piquant de rencontrer dans le même auteur deux genres si différents, celui de Scarron et celui de Voiture, moins incompatibles toutefois qu'on ne serait tenté de le croire : lisez tel passage de l'*Énéide travestie* et vous serez frappé de sa quintessence de sentiment; par contre, la langue des précieuses, si familière à l'oncle de Pinchesne, a souvent des échappées de galimatias qui avoisinent le burlesque.

En somme, la relation de Charpentier est une débauche d'esprit comme son dîner de la veille est une incartade de viveur. Notre homme revoit cette séance gastronomique dans un songe où les dieux et les génies, les palais des fées et les grottes d'Amphitrite, les chants de l'*Iliade* et les contes de la mère l'Oie se rencontrent et se heurtent dans un chaos de descriptions aussi pompeuses qu'incohérentes. Ce sont évidemment les symptômes avant-coureurs d'une réaction qui s'affirmera dans la fameuse querelle des anciens et des modernes.

Mais nous ne voulons demander à ce fatras, où les paillettes d'or étincellent au milieu des scories, que des renseignements documentaires.

Charpentier, rentré au logis la tête singulièrement échauffée par les fumées du vin, s'est endormi d'un lourd sommeil. Il croit entendre une voix qui lui crie :

— Eh bien! tu ne veux donc pas payer ton écot à M. de Pinchesne, *gros* pourceau?

Despréaux devait le surnommer plus tard le *gros* Charpentier; il ne faisait que répéter, en termes un peu moins vifs, l'épithète dont l'intéressé s'affublait lui-même.

Mais Charpentier n'a pas le courage de se mettre à la besogne; il répond, autant qu'il lui en semble, « qu'il aimerait mieux donner deux pistoles à Loret pour faire un article dans sa gazette ».

Le *grand reportage* était à des prix modestes en ce temps-là.

Toutefois l'intrépide buveur, incapable de rien trouver dans son cerveau, se laisse persuader d'aller chercher des inspirations à la cour d'Apollon, qui est « roi des poètes et de la lumière comme le Roi de France l'est de Navarre ». Et le voilà parti, sous

la conduite d'un génie, descendant la Seine jusqu'à la mer; car « le dieu s'est couché dans le sein de Thétis ».

Nous n'aurons garde de suivre Charpentier sous le fleuve et sur son char « aux roues de cristal ». Ce serait vouloir nous noyer dans d'interminables descriptions et nous emprisonner dans la glace qui a fait « perdre sur les bateaux tant de pièces de vin ». Hâtons-nous de dire qu'Apollon, empêché, renvoie son visiteur aux Muses. Ce sera donc Thalie qui dirigera la plume de Charpentier, car il ne faut plus compter aujourd'hui sur Calliope, qui joue de malheur depuis quelque temps. Après avoir relevé cette allusion maligne au désastre de la *Pucelle*, nous laisserons parler l'auteur.

... « Thalie avait presque la moitié de la salle pour elle seule; et cette partie était séparée du reste par un grand rideau de velours vert en broderie d'or et de perles qui descendait depuis le haut du plafond jusques sur l'estrade et derrière lequel était un théâtre... Quand je fus entré, Thalie me fit dire encore en présence de toute la compagnie le sujet de ma venue, et après en avoir ri la première, elle dit en se retournant vers les autres Muses :

— Je veux vous donner aujourd'hui un plat de mon métier avant que nous nous séparions.

Et en même temps elle se retira pour dire un mot à une troupe de comédiens qui ne l'abandonnent jamais et qui sont prêts en un moment à jouer toutes sortes de comédies.

Je suis obligé de vous dire en passant qu'il n'y a point de comparaison entre nos pauvres comédiens et ces comédiens immortels qui, je vous le jure, s'ils ne sont dieux, il ne s'en faut guère. Ils représentent les choses avec tant d'adresse qu'elles paraissent les choses mêmes. Et quand ils jouent Amphitryon et Alcmène, ce sont les visages mêmes d'Alcmène et d'Amphitryon qui paraissent. On entend les mêmes paroles qu'ils ont dites, on voit les mêmes habits qu'ils ont portés, au lieu que nos comédiens du Marais ou de l'hôtel de Bourgogne ne mettent que de méchants masques mal bâtis, ou ils n'en mettent pas du tout, c'est toujours le même visage qui tantôt est Ajax, tantôt Ulysse, qui en un même acte fait quelquefois le roi et le messager. C'est toujours le même ton de voix et la même figure.

En moins de temps qu'il n'y a que je vous en parle, Thalie rentra dans la salle, et ayant fait donner des sièges à tout le monde, elle commanda de lever le rideau et fit voir, sur son théâtre, l'assemblée même où je m'étais trouvé le jour précédent. Les personnages qui parurent sur cette scène imitaient si bien le visage et les gestes de ceux qu'ils représentaient, que je croyais effectivement voir les personnes que j'avais quittées peu de temps auparavant. Et je l'aurais cru tout à fait si

je ne me fusse vu moi-même parmi les autres, ce qui me faisait douter si j'étais véritablement à la place où je me sentais.

... D'abord, on vit paraître dans l'enfoncement du théâtre une chambre fort propre, tendue de haute lisse à paysages, toute neuve, et grand feu dans la cheminée. Au milieu était une table couverte d'une fine nappe de lin ouvré, blanche comme neige, huit couverts à la table : à un des bouts, un grand potage du fond duquel s'élevaient des gélinottes du Mans, avec deux jarrets de veau, à l'ombre d'une petite forêt de cardes et d'asperges qui semblaient prendre racine au milieu des crêtes de coq et des béatilles dont les bords étaient tout couverts. A l'autre bout, un autre potage en ragoût tout vert de pistaches et que l'on appelle je ne sais pourquoi un *Potage à la Reine*. Ces grands plats étaient accompagnés de deux assiettes creuses, sur l'une desquelles était une troisième gélinotte à la daube et sur l'autre une douzaine de boudins blancs grillés, de fort bonne grâce. Outre cela, on voyait sur la salière une assiette qui portait un autre ragoût que je m'imaginai être une éclanche à la marinade.

Autour de cette table délicieuse, on vit placer promptement huit personnes entre lesquelles je me vis moi-même. J'y vis aussi une Claudine, mais aussi belle et aussi brillante que l'autre l'est, ce qui me surprit extrêmement, et comme je ne croyais pas que l'on pût inventer une beauté si parfaite... Auprès de Claudine à gauche, je vis placer Rosteau, puis Pinchesne, puis le frère de Pinchesne, puis l'heureux Colletet, puis Linière, puis moi-même et La Mesnardière enfin qui était à la droite de Claudine.

C'était un plaisir de voir sur ce théâtre voler les bras de ces nobles convives, tantôt sur un plat, tantôt sur l'autre, tantôt dauber sur la soupe, tantôt fondre sur la daube, si bien qu'en peu de temps les plats parurent se vider. La première voix que j'entendis fut la mienne même qui célébra la santé de la belle Claudine et la porta à toute la troupe... Chacun la but avec passion... »

C'était l'heure des toasts, des *brindes*, comme disaient nos pères, « et cela allait si brusquement que quatre grands laquais avaient bien de la peine à fournir à tant de demandes ».

Puis on parle poésie ; Pinchesne lit une de ses ballades, « ce qui ne surprit aucunement les Muses, qui sont accoutumées de voir ses ouvrages et qui savent fort bien qu'il ne donne jamais à dîner, qu'il ne régale aussi ses amis de quelque galanterie de son esprit ». Voilà qui est d'un bien joli pince-sans-rire, si l'on se rappelle cette scène chez Charpentier, où Santeuil, impatienté d'entendre Pinchesne lire ses vers pendant le dîner, lui crie, quand il est arrivé à ce passage du privilège : « Et faisons défense expresse... »

— Inutile.

— Pas tant que vous pensez, je fais les frais de l'édition.

— Soit, réplique Santeuil, mais il faut mettre aussi que vous donnerez de l'argent à ceux qui voudront lire votre livre.

Mais revenons au dîner chez Colletet, reproduit si fidèlement par la troupe de Thalie. Après le premier intermède apparaissent des rôtis de gélinottes et d'ortolans, un agneau sur un lit de cresson « plus vert qu'émeraude », des salades d'olives et de persil de Macédoine « entre lesquelles on voyait paraître une pyramide de cailles, de grives et de bécassines »; et comme il n'était plus possible de placer un seul plat sur la table, « on fit rouler tout un bassin d'oranges dans les intervalles ».

Et mâchoires de se mettre en jeu, « et santés de repartir comme de plus belle ». On porte celle de Costar. « Les Muses se réjouirent d'entendre un nom qui sonne si bien à leurs oreilles, et plus encore quand elles virent que La Mesnardière but cette même santé avec de grands témoignages d'amitié, parce qu'elles craignaient qu'il n'y eût entre eux quelque petite animosité, dont les beaux esprits ne sont pas plus exempts que les autres hommes. »

Les vers de Pinchesne cadet sur les gélinottes furent très applaudis : ils étaient « si élégants et si pleins d'esprit que La Mesnardière les serra dans sa poche, pour en divertir le roi le soir même, protestant qu'il serait bien aise d'avoir à exercer ses fonctions de lecteur avec d'aussi agréables ouvrages que celui-là ».

« La voix divine » de Claudine chanta des couplets de Pinchesne; mais celle du brave Colletet se mit à éclater d'une telle force qu'on n'entendit plus sa femme : « tantôt il disait une chanson, tantôt un air de cour, tantôt il se levait, tantôt il gambadait; enfin c'était un plaisir que de le voir. Linière chantait aussi fort agréablement; mais il lui échappait quelquefois des pensées qui faisaient rougir les Muses, quoiqu'elles les souffrent assez souvent aux poètes grecs et italiens. »

Enfin le dessert arriva avec son cortège accoutumé de confitures sèches et liquides, de massepains, de beignets, d'oublies, de cédrats, de fruits, le tout disposé « avec autant d'ordre que s'ils eussent fait un cours sous feu M. l'Archevêque de..., qui avait écrit un art ou une tactique pour apprendre à servir une table; il avait inventé de certaines évolutions de plats qui ne cèdent en rien à celles d'Élien. »

Les laquais versèrent du vin d'Espagne dont Claudine but la première. Chacun se leva et tous se mirent à danser.

Les comédiens de Thalie furent admirables de naturel et de

vérité dans l'exécution de ces diverses scènes : il n'y eut pas jusqu'à Girac — pouvait-on oublier l'ennemi? — qui ne trouvât son sosie.

... « Ils n'oublièrent pas même de faire voir une certaine figure cacochyme d'un petit homme qui, pour l'expiation de ses péchés, s'était venu fourrer en ce moment parmi cette gaillarde compagnie. Chacun demandait tout haut d'où diable il était venu. L'un disait qu'on lui a ouvert la porte; l'autre disait : je ne l'ai point vu entrer. Vous verrez, disait quelqu'un, qu'il est entré par le trou du chat. Non, répondait Linière, il est descendu par la cheminée comme un moine bourru, à qui il ne ressemble pas mal.

Le pauvre homme entendait tout cela et ne s'en déconcertait pourtant pas autrement. Mais, pour son dernier malheur, la danse ayant commencé, il se trouva malicieusement entouré de tous. C'était une plaisante chose de voir ce petit homme debout, nue tête, ses mains niaisement cachées sous son chapeau, tantôt se tournant d'un côté, tantôt se tournant de l'autre, ne trouvant aucun passage libre pour s'échapper, chacun se serrant du côté qu'il se voulait sauver...

... Comme je vis que le spectacle cessait, je m'approchai de Thalie et lui dis un genou en terre : ô ma Reine! puisque vous avez pris tant de soin de représenter en ce lieu l'agréable festin de M. de Pinchesne, ne m'inspirerez-vous point quelques vers pour lui, afin qu'il ne dise pas que je suis un goulu qui ne demande qu'à manger et à dormir?

— Va, dit-elle, tu feras des vers une autre fois et je t'assure que Pinchesne ne t'en saura pas mauvais gré : dis-lui surtout ce que tu as vu et que les choses qu'il fait sont le plus doux entretien des divinités du Parnasse. A ces mots tout s'évanouit... »

X

Si nous avons insisté aussi longuement sur la fantaisie de Charpentier, c'est qu'en dehors de sa valeur littéraire ce document nous paraît avoir influé considérablement sur le développement et sur la constitution définitive de la société. Celle-ci semble en effet avoir pris les allures d'une véritable académie depuis que Charpentier a chanté sa gloire. Tous les mercredis s'assemblent « autour d'une table ovale » les sept « sages », que Pinchesne appelle encore les « sept sectateurs de Claudine ». La réunion se compose, en réalité, de neuf sociétaires : Colletet et sa femme, puis les fameux sept, les deux Pinchesne, Rosteau, Linière, La Mesnardière, Charpentier et l'abbé Tallemant, frère de Des Réaux, une nouvelle recrue. L'Académie française se trouve donc représentée dans ce petit cénacle par quatre de ses membres; car l'abbé appartenait depuis 1652 à l'illustre compagnie.

Pinchesne consigne tous ces détails dans les lettres où il entretient Costar du dîner dont Linière a fait les frais. Mais ce n'est pas tant le récit de ce festin homérique qui préoccupe le narrateur que son intention très visible de plaider la cause de l'amphitryon. Costar, une fois de plus, avait la rancune tenace; et Pinchesne s'efforce de le faire revenir sur le compte de l'*ironiste*, comme dit notre argot moderne.

Linière, écrit Pinchesne, — et l'on remarquera que sa prose est de beaucoup supérieure à sa poésie, — Linière n'est ni un moine bourru, ni un anthropophage qui mord les hommes à belles dents et encore tout en vie...

Croyez-en votre ami de Pinchesne, qui n'est pas mauvais peintre, comme vous savez...

Je vous dirai en bonne prose que c'est un homme qui a un nez au visage comme les autres, qui a quelques dents en bouche, assez belles et dont il s'escrime fort bien, à table particulièrement, qui a entre les dents une langue fort fine et fort friande, à l'usage également des bons mots et des bons morceaux, qui n'a point aux mains de vilains ongles sales et crochus, tel qu'un bourru les pourrait avoir; qui n'a point des habits ni des cheveux crasseux à la stoïque, mais beaux et longs à la mode, et bien peignés, qui est fort bien mis et fort bien fait de sa personne...

Le portrait ne laisse pas que d'être exact; le chevalier Pajot de Linière était un petit-maître. D'origine parlementaire, il avait hérité d'un riche patrimoine qu'il dissipa dans les plaisirs. Il fut bientôt réduit à un état voisin de la misère. Cependant ses parents ne l'abandonnèrent pas; il ne fut donc pas obligé, comme le prétendirent ses ennemis et plus particulièrement Ménage, à dîner avec les cochers des grands seigneurs qu'il avait jadis hébergés. Linière était pauvre, mais il avait le droit d'écrire ce joli quatrain, encore de saison aujourd'hui :

Je vois d'illustres cavaliers
Avec laquais, carrosse et page;
Mais ils doivent leur équipage,
Et je ne dois pas mes souliers.

XI

Le récit de ces noces de Gamache qui se suivent et se ressemblent serait par trop fastidieux, si l'imprévu n'y venait jeter sa note piquante.

Un jour, Martin le cadet — c'était, paraît-il, son tour — adresse à ses confrères du *Dîner des sept*, l'invitation suivante :

Vous êtes prié de la part
Du frère de l'ami du célèbre Costar
Le grand défenseur de Voiture,
De vous trouver à la déconfiture
De quelques chapons et perdrix
Tant aux pieds rouges qu'aux pieds gris.
C'est pour demain, chez la belle Claudine,
Où des savants goulus l'illustre troupe dîne.

Et Martin l'aîné, c'est-à-dire Pinchesne, dont nous savons l'innocente manie, ajoute en post-scriptum :

Vous l'êtes aussi, de la part
De ce bon ami de Costar,
De vous trouver à la lecture
De quelques siens joyeux écrits,
Qui, d'une heure, doit des perdrix
Précéder la déconfiture.

Linière, à qui incombait la rédaction du compte rendu obligatoire, lui donne pour titre : *Repas funèbre*.

Un sonnet signé du même Linière nous dispensera de toute explication.

Oublions-le, ce malheureux repas.
N'en parlons point aux filles de Mémoire
Et gardons-nous de le mettre en l'histoire
Qui doit sauver les autres du trépas.

Notre Déesse y perdit ses appas;
Au grand Costar on oublia d'y boire,
Et, par un fait qu'on aurait peine à croire,
Trois demi-dieux ne s'y trouvèrent pas.

Contre ce sort plein de rage mutine,
Chacun pesta jusques dans la cuisine;
Mais c'en est fait, il ne faut plus penser

A tous ces maux; sans crier davantage,
Le seul remède — où le devoir m'engage —
Est de mieux faire et de recommencer.

Peut-être aussi le post-scriptum de Pinchesne ne fut-il pas tout à fait étranger à la défection des trois académiciens.

Néanmoins, Linière « ne recommença pas », comme il s'y était

engagé. Le dîner suivant — le dernier de la saison — fut offert à ses collègues par l'abbé Tallemant.

Un étrange original que ce personnage, surnommé par ses contemporains *Son Inquiétude*! « Il a de l'esprit et des lettres, dit des Réaux, mais il n'achève rien. » Le contraire eût étonné chez un homme aussi agité. L'abbé n'en veillait pas avec moins de sollicitude sur ses intérêts. A force de harceler Mazarin, il en avait obtenu un bénéfice; mais il visait plus haut, il voulait un évêché; il crut y parvenir plus vite en se faisant recevoir parmi les Quarante. Aujourd'hui, ce sont les prélats qui sollicitent un fauteuil à l'Académie. L'abbé Tallemant s'était trompé dans ses calculs. Mazarin mourut trop tôt pour lui, et ses successeurs avaient leurs créatures. L'abbé fut profondément affecté de cette disgrâce, car il était aussi avide qu'il était avare; son frère en convient avec délices, et les mémoires du temps nous en ont conservé un amusant souvenir.

Directeur de l'Académie, l'abbé Tallemant voulut traiter ses confrères, un jour de Saint-Louis, fête ordinaire de l'illustre compagnie. Il les invita chez un nommé Petit, dont la maison était à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine. C'était un dîner champêtre qu'il entendait leur offrir. Et voici comme en parle son ennemi intime, cette bonne langue de Furetière, dans son second factum contre l'Académie :

Il reçut tous les honneurs de la fête. On le mit à la place d'honneur; on but à la santé de son altesse directoriale et on loua hautement sa demi-magnificence; car le jardin de l'hôte lui avait sauvé les frais des fruits. Mais il ne put souffrir plus de trois mois les cruels remords de son humeur épargnante, au bout desquels il fit une taxe de deux écus par tête sur chaque académicien...

Nous aimons à croire qu'il ne procéda pas de la sorte avec les *sectateurs de Claudine*, d'autant qu'il se serait exposé à des recouvrements difficiles. Et puis c'eût été de la dernière ingratitude : Guillaume Colletet, le chroniqueur de cette fête bachique, avait dépensé, pour en faire dignement l'éloge, tous les trésors d'un esprit jeune encore sous ses soixante hivers. Ce fut, hélas! son chant du cygne, puisqu'il mourut au commencement de l'année suivante; et le bonhomme, qui croyait toujours, en écrivant le plus mince des quatrains, édifier un monument immortel, ne pouvait prévoir la cruauté de la fortune à son égard; une de ses meilleures compositions dort, à l'heure présente, dans le manuscrit

inconnu de Pinchesne, et sa fameuse biographie des poètes français, dont de pieuses mains n'ont pu sauver que de rares fragments, a disparu dans les flammes qui ont anéanti la bibliothèque du Louvre.

Ces rimes de sa vieillesse ont même un accent ému qu'on ne s'attend pas à trouver chez cet émule de Silène. Lisez plutôt ce sonnet, vraiment beau dans sa mélancolique fierté :

Oh! que ne suis-je encor dans la fleur de jeunesse,
Alors qu'un sang bouillant échauffait mes esprits,
Que sur tous mes rivaux je remportais le prix
Dans la lice d'honneur des nymphes du Permesse!

C'était lorsque d'un cœur transporté d'allégresse
J'exaltais dans mes vers éclatants et fleuris
Le pampre de Bacchus, le myrte de Cypris,
Et que mes vers passaient de Rome jusqu'en Grèce.

Grands amis des beaux vers, grands amis des bons vins,
Après avoir chanté l'honneur de vos festins,
Qui dérident le front de ma muse chagrine,

Je porterai si haut votre docte entretien
Qu'il n'est point de Sapho, qu'il n'est point de Claudine
Qui n'enviât mes vers ou qui n'en dît du bien.

La muse de Colletet s'élève à des hauteurs qui ne lui sont pas familières, mais où elle fait cependant bonne contenance, tant il est vrai que la fatalité imminente d'une fin prochaine élargit la pensée et grandit le langage. La figure enluminée du vieil ivrogne s'anoblit presque et sa voix éraillée cesse d'être grotesque, quand elle dit, en plein dîner, ce madrigal composé la veille contre des médisants ou des jaloux :

Mauvais railleurs, petits mutins,
Quand vous condamnez nos festins,
Vous condamnez Platon dont nous suivons les traces.
Il buvait comme nous à la santé des Grâces.
Platon parlait des vers, Platon parlait du vin :
Nous parlons des beaux vers et du nectar divin.

Platon dans ses banquets recevait Diotime,
Et Claudine est l'esprit dont l'éclat nous anime.
O sages prétendus, que nous estimons fous,
Avez-vous un objet, ou plus noble, ou plus doux?
Nous n'en serons jamais ni rivaux ni jaloux.

Le sujet se trouvait ainsi tout indiqué pour une dissertation philosophique. Et chacun d'exalter à l'envi les banquets des anciens. La conversation prit bientôt un tel essor que Colletet avoue humblement, mais non sans malice, qu'il eut grand peine à la suivre et même à se la rappeler. Ce dont il se souvient seulement, c'est que l'origine de ces festins intimes se perd dans la nuit des temps,

... que ces banquets particuliers avaient été composés d'un petit nombre d'amis intimes et familiers que les Grecs appelaient φιλητικά (c'est-à-dire d'amis), comme ceux qui ne se faisaient que pour la conservation et l'entretien de l'amitié mutuelle des différentes personnes de même inclination, ou liées de semblables intérêts; que l'on en voyait des exemples du premier genre dans l'histoire de Job qui avait accoutumé toutes les semaines d'inviter ses enfants et ses voisins à manger et boire avec lui, comme toutes les semaines ils l'invitaient à leur tour pour banqueter chez eux; que de la seconde manière il est fait mention dans les orateurs et dans les poètes en plusieurs endroits et dans Virgile même, qui sans doute a été le plus sobre et le plus modeste de tous nos poètes...

Et Colletet ajoute, un peu moins modestement peut-être que son modèle : « Il y fut aussi parlé de mon ancien *Banquet des Poètes* que tout le Parnasse et toute la France même a lu et lit encore avec assez d'applaudissements... » Son *Banquet des Poètes* eut son heure de célébrité. La facture en est heureuse, et les vers, bien que trop imprégnés de senteurs vineuses, ont une belle et vigoureuse allure.

Mais il est un autre enseignement qui se dégage de ces dernières citations et sur lequel nous ne saurions trop insister, car les académies bachiques ont aussi leur morale, nous n'oserions dire leur école : Colletet et ses amis n'étaient pas seulement des hommes de plaisir et des poètes de cabaret; c'étaient encore des savants, des érudits, pénétrés jusque dans leurs moelles du suc des études classiques, parfois pédants — l'influence du XVIe siècle était encore si vivace! — mais toujours consciencieux, honnêtes, prêts à partir en guerre pour une idée, parce qu'ils étaient convaincus de la justice de leur cause et non parce que leur *esthétisme* prétendait amuser la galerie.

XII

On n'a pas dit sans raison que la roche Tarpéienne était voisine du Capitole. Après avoir atteint son apogée en 1658, l'œuvre de

Pinchesne devait périr en 1659, ou plutôt elle ne devait pas avoir de lendemain. La mort allait éteindre le rire sur ces lèvres encore rouges de vin. Elle commença par frapper à la porte même de la salle du festin. Mais, en touchant Colletet, elle ne tua pas seulement l'homme, elle tua encore l'idée qui poétisait le banquet des *sept sages*. La belle Claudine ne fut bientôt plus qu'une Muse découronnée :

> Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au monde,
> J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous,

dit-elle après la mort de son mari; ce furent ses derniers vers, du moins les derniers qu'elle écrivit; et les mauvaises langues prétendirent que depuis longtemps Colletet les lui avait dictés par manière de précaution.

A quelques mois de là mourait Costar; ce fut le coup de grâce. Pauquet, l'héritier du savant, continua bien à Pinchesne l'envoi des bourriches traditionnelles; mais où se réunir pour en savourer le contenu? Le logis de Scarron était vide : presque à la même époque, le pauvre cul-de-jatte avait exhalé son âme falote dans une convulsion suprême.

Pinchesne essaya un instant de rassembler sa troupe, déjà dispersée, chez Charles Perrault. Mais la maison de celui qu'il appelait « le jeune Orphée » était trop loin de Paris; aller à Viry-sur-Orge chanter des chapons ou des poulardes, quel voyage, même pour d'intrépides dîneurs! Puis, Charles Perrault avait bien d'autres soucis en tête! S'il était l'ami de Charpentier et de Pinchesne, il était le protégé de Colbert, dont l'étoile commençait à se lever. Mazarin, à sa dernière heure — encore une victime de la mort en 1660! — avait recommandé au roi son premier commis; et celui-ci avait déjà sa petite cour.

Perrault en faisait partie, et le soin de sa fortune le préoccupait beaucoup plus que les ripailles de la petite académie. Il ne mit pas grand empressement à recueillir la succession que lui offrait Pinchesne, ni même à en aviser Pauquet. Sans doute, il le remercie avec la menue monnaie de son talent poétique, mais on sent qu'il manque de chaleur et de conviction. Ce n'est pas que le neveu de Voiture ne s'évertue à le stimuler : il gourmande vigoureusement une paresse qu'il ne s'explique pas; mais ce goinfre héroïque finit par reconnaître que son œuvre est à jamais perdue. Sa voix s'éteint et sa plume se brise.

Néanmoins, l'ère n'était pas fermée des banquets et des querelles littéraires.

Déjà une terrible cabale se forme, dans le sein même de l'Académie française, pour en interdire l'accès à Gilles Boileau. Ce contempteur de toutes les gloires prétend y succéder à Colletet, qu'il n'a pas plus épargné que les autres. Il réussit à forcer les portes du sanctuaire, mais après quelles luttes avec Ménage, Mlle de Scudéry et Pelisson!

Quant aux « carrousses » entre beaux esprits, elles allaient reprendre leur cours et trouver de nouveaux historiens, non pas toutefois sur le modèle qu'en avait tracé Chapelain dans sa lettre d'octobre 1638 à Balzac, alors qu'il condamnait si majestueusement la manière de Colletet :

S'il fallait parler de festin, il fallait que ce fût sobrement et dans de certains termes généraux avec lesquels la poésie qui est sage peut parler de tout et faire sa matière de toute matière. Mais c'est un défaut dont il ne doit point être accusé seul. Je ne sais de nos gens qui oserait se vanter d'en être plus exempt ;

Et trois ou quatre seulement,
Au nombre desquels on *vous* range

(Chapelain avait ses réminiscences), me semblent maîtres de leurs esprits et capables d'achever leurs ouvrages.

Le vieux Chapelain devait être la première victime de cette jeune école, qui, au lendemain de la déconfiture de Pinchesne, menait si joyeuse vie et disait de si jolis vers dans les tavernes parisiennes. Ces gais compagnons, qui se nommaient Chapelle, Despréaux, La Fontaine, Racine et Molière, ont eu, à leur tour, des successeurs, peut-être encore plus bruyants, mais qui, malgré toutes leurs prétentions, ne les ont pas fait oublier.

PAUL D'ESTRÉE.

J.-B. GASPARD D'ANSSE DE VILLOISON ET LA COUR DE WEIMAR

On sait comment, grâce à la protection éclairée de la duchesse Amélie et de son fils Charles-Auguste, Weimar a été pendant plus d'un quart de siècle le centre intellectuel de l'Allemagne, le rendez-vous des écrivains et des artistes les plus grands, qui, de 1772 à 1806, parurent de l'autre côté du Rhin. Mais cette petite capitale ne réunit pas seulement dans son sein les représentants de l'art et de la poésie les plus célèbres de l'Allemagne; elle eut alors aussi la visite d'étrangers qui s'étaient fait un nom dans les lettres; le séjour qu'y fit, en 1803-1804, Mme de Staël est connu; bien avant elle toutefois d'autres Français illustres étaient venus à Weimar; on en vit, pendant la Révolution, y chercher un asile; on en avait vu auparavant qu'attirait l'hospitalité généreuse du duc et de la duchesse douairière. Le plus célèbre qui y ait paru, du moins avant 1789, celui qui y fit le plus long séjour, est l'helléniste Jean-Baptiste Gaspard d'Ansse de Villoison.

I

La visite que fit ce savant à la cour de Weimar est moins surprenante qu'elle ne le paraît au premier abord; quand Villoison vint dans la capitale de Charles-Auguste, il connaissait ce prince et était en relations avec lui depuis plusieurs années. Ces rapports remontaient à l'époque du séjour du jeune duc à Paris en l'année 1775. Avant qu'il eût atteint sa majorité, Anne-Amélie avait pris la résolution de faire faire un long voyage à son fils; c'était là comme le complément obligé de son éducation; en même temps ce voyage devait lui donner l'occasion de voir la fiancée qui lui était destinée [1]. Charles-Auguste quitta Weimar au mois de décembre 1774, sous la conduite du comte de Gœrtz, son gouverneur, et en compagnie de son frère cadet, le jeune prince Constantin, du gouverneur de celui-ci, le baron de Knebel, du maréchal de la cour, le baron de Stein, et de son médecin, le conseiller Engelhardt.

On gagna d'abord Francfort, où le duc fit la connaissance de Gœthe; de là on alla à Mayence et enfin on arriva à Carlsruhe,

1. H. Düntzer, *Goethe und Karl August*. Leipzig, 1888, in-8, p. 9.

premier but du voyage entrepris par Charles-Auguste. C'était là que demeurait la fiancée que sa mère lui avait choisie, Louise, fille cadette de Louis IX et de Caroline de Hesse-Darmstadt, « la grande Landgrave », et belle-sœur du prince royal de Prusse Frédéric-Guillaume, ainsi que du tsarévitch Paul. Depuis le mariage d'une troisième sœur [1], Amélie, avec le prince héritier de Bade Charles-Louis [2], la jeune princesse demeurait à la cour du margrave Charles-Frédéric, son oncle par alliance [3]. Les fiançailles eurent lieu [4] presque aussitôt et peu après le duc se remit en route.

Les voyageurs s'arrêtèrent d'abord plusieurs jours à Strasbourg, comme pour prendre langue à cette frontière de la France; il s'agissait aussi de savoir de quel côté ils se dirigeraient; la duchesse Amélie, qui redoutait pour ses fils le séjour de Paris, avait songé d'abord à les envoyer à Lyon; sur le conseil de Dalberg, le futur prince-primat d'Allemagne, alors gouverneur d'Erfurt, elle finit par consentir à ce qu'ils allassent à Paris [5]. Le 24 janvier 1775, ils quittèrent Strasbourg [6] : quand arrivèrent-ils à Paris [7]? Ils assistèrent le 16 février à une séance de l'Académie française; ils devaient par suite être dans la capitale déjà depuis quelque temps; on peut donc supposer qu'ils y étaient arrivés dans les premiers jours de février [8]; ils y restèrent trois mois entiers.

Un des compagnons des princes, Knebel, nous a laissé quelques notes sur ce séjour prolongé [9]; tout incomplètes qu'elles sont, elles nous permettent déjà de nous faire une idée de la manière dont Charles-Auguste et son frère employèrent les douze à quinze semaines qu'ils passèrent à Paris; les lettres de Villoison qu'on trouvera plus loin achèvent de nous mettre au courant des goûts et de la vie des jeunes princes pendant leur séjour dans la capitale française. On les voit visiter tour à tour les monuments, les musées publics ou privés, assister aux séances des diverses acadé-

1. Une quatrième fille de la landgrave, Caroline, avait épousé, en 1768, Frédéric V, landgrave de Hesse-Hombourg. (Traugott-Gotthelf Voigttel u. Ludwig-Adolf Cohn, *Stammtafeln. Die deutschen Staaten*. Braunschweig, 1871, fol., p. 123.)

2. Le 15 juillet 1774. La grande landgrave était morte le 30 mars précédent.

3. Charles-Frédéric avait épousé, le 28 janvier 1751, Caroline-Louise, fille de Louis VIII de Hesse-Darmstadt, sœur du père de la jeune princesse. (Tr.-Gotthelf Voigttel u. L. Ad. Cohn, *op. laud.*, p. 102.)

4. Le 20 janvier, d'après le voyageur suédois Björnstahl, cité par Ed. Vehse, *Geschichte der Höfe der Häuser Baiern, Würtemberg, Baden und Hessen*. Hamburg, 1853, t. IV, p. 201.

5. Karl Freiherr von Beaulieu-Marconnay, *Karl von Dalberg und seine Zeit*. Weimar, 1879, in-8, t. I, p. 43.

6. H. Düntzer, *Goethe und Karl August*, p. 13.

7. Voir plus loin une lettre de Villoison au duc.

8. Il est impossible de prendre au pied de la lettre les « quinze jours », qui, écrivait Knebel le 14 mars 1775, se seraient écoulés depuis son arrivée à Paris. (*Knebel's litterarischer Nachlass*. Leipzig, 1840, t. I, p. 187.)

9. *Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. XXVII et suiv.

mies, fréquenter les salons à la mode, entrer en relations avec les savants et les artistes.

Dans une lettre à sa sœur [1], Knebel a raconté longuement la visite qu'il fit au château de Versailles, sans doute avec les princes. C'était alors la résidence de la cour; il n'est donc pas surprenant de voir les nobles étrangers s'y rendre dès les premiers temps de leur séjour à Paris; ils étaient assurés d'ailleurs d'y rencontrer un accueil empressé. La condition des princes, leurs relations avec les ducs de Deux-Ponts leur ouvraient les portes des palais royaux et des salons les plus renommés.

Si le comte de Gœrtz était l'introducteur naturel de Charles-Auguste et celui de son frère dans les salons officiels, le baron de Knebel, au contraire, leur servait de guide dans le monde des artistes et des savants. Personne n'était plus propre que le gouverneur du prince Constantin à jouer ce rôle : esprit cultivé, poète non sans mérite [2], cet ancien officier de Frédéric II avait un amour profond pour les lettres, et il recherchait toutes les occasions d'entrer en rapport avec ceux qui les cultivaient. Son admiration pour Wieland l'avait, au commencement de 1774, conduit à Weimar, où la duchesse Amélie se l'attacha; quelques mois après, en traversant Francfort avec les princes, il n'avait eu rien de plus pressé que de rendre visite à Gœthe, et ce fut lui qui ménagea la première entrevue de Charles-Auguste et de l'auteur de *Werther*.

A Paris, Knebel suivit son penchant naturel. On le voit peu de jours après son arrivée écrire à Dorat [3], un des premiers poètes français qui aient été chercher des sujets d'inspiration dans la littérature allemande [4]; on comprend aussi qu'il désirât en faire la connaissance. Il n'eut peut-être pas, au contraire, à faire celle de Cacault, dont il ne parle qu'en passant dans ses mémoires, mais dont il est, à différentes reprises, question dans sa correspondance avec Villoison. Il n'est pas impossible qu'il eût rencontré à Berlin [5] l'écrivain diplomate; en tout cas, on ne peut douter qu'il ne l'ait beaucoup fréquenté à Paris.

Rentré depuis peu de temps dans cette ville [6], Cacault devait

1. Du 14 mars 1775. (*Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. 188.)

2. Karl-Ludwig von Knebel, né en 1744 au château de Wallerstein, suivit d'abord son père à Ratisbonne et à Ansbach; puis, après avoir étudié le droit à Halle, il entra, en 1765, dans l'armée prussienne, qu'il quitta au bout de huit ans.

3. Lettre à sa sœur Henriette du 14 mars 1775.

4. Charles Joret, *Les rapports littéraires de la France avec l'Allemagne avant* 1789. Paris, 1885, in-8, p. 39.

5. M. Hugo von Knebel-Dœberitz dit qu'il avait fait sa connaissance à Potsdam. *Karl Ludwig von Knebel. Ein Lebensbild.* Weimar, 1890, in-8, p. 28.

6. Né à Nantes en 1742, François Cacault avait été, à l'âge de vingt-deux ans, nommé professeur à l'École militaire; mais, à la suite d'un duel, il se vit obligé, en 1769, de donner sa démission et fut contraint de se livrer pour vivre au travail le plus pénible. Pour rétablir sa santé ébranlée,

offrir à Knebel la société la plus attrayante. Pendant les deux années de son exil volontaire qu'il avait passées en Allemagne, il en avait non seulement appris la langue, mais il en avait étudié avec passion la littérature. Il avait connu Gleim à Halberstadt et s'était lié à Gœttingue avec Zimmermann[1]. A Berlin, il avait vécu dans l'intimité de Ramler, dont il a traduit les odes, de Nicolaï et des écrivains réunis alors dans la capitale de la Prusse[2]; Mendelssohn surtout lui avait inspiré une vive admiration. Charmé par la lecture de *Miss Sarah* et de *Minna de Barnhelm*, — *Emilia Galotti* ne lui avait pas plu, — il était allé, sur le conseil de Nicolaï, voir Lessing à Wolfenbüttel[3], afin de discuter avec lui les différents passages de la *Dramaturgie* qu'il ne comprenait pas, et non seulement il s'était converti à la manière de voir du grand écrivain[4], mais il entreprit aussitôt de traduire son chef-d'œuvre critique[5]. On comprend combien les entretiens d'un tel homme devaient être précieux à Knebel; il y trouvait à la fois de quoi flatter ses goûts littéraires et de quoi satisfaire sa curiosité de savoir et d'apprendre. Le voyageur allemand rapporte qu'il fut introduit par Cacault dans la société de jeunes novateurs qui préparaient dans le silence les réformes de la Révolution[6]. Ce fut lui peut-être aussi qui le mit en rapport avec quelques-uns des « hommes remarquables » qu'il connut et fréquenta à Paris.

Au premier rang de ceux-ci il faut placer Diderot, dont les connaissances universelles et la conversation instructive le séduisirent. L'ami de Grimm, d'ailleurs, n'était pas étranger au mouvement contemporain des esprits en Allemagne et personne mieux que lui ne pouvait initier Knebel à l'état des lettres et des arts dans notre pays. Le gouverneur du prince Constantin raconte que Diderot l'entretint longuement des savants de sa nation, en particulier de Mendelssohn, dont l'exclusion de l'Académie de Berlin l'indignait[7]; il rapporte aussi que l'auteur des *Salons* voulut bien l'accompagner dans « l'atelier d'un sculpteur ». Il s'agit probablement, nous le verrons, de l'atelier du célèbre statuaire Houdon.

il se rendit à pied en Italie, d'où il passa ensuite en Allemagne. (*Nouvelle Biographie universelle*, s. v.)

1. H. Düntzer, *Zur deutschen Literatur und Geschichte*. Nürnberg, 1858, in-12, t. I, p. 145.

2. Lettre de Karl Lessing à son frère, du 16 janvier 1773. (Lessings *sämmtliche Werke*, t. XIII, p. 428.)

3. Lettre de Nicolaï à Lessing, du mois de février 1773. Lessings *sämmtliche Werke*, t. XIII, p. 434.)

4. Lettre de Cacault à Bitaubé, citée par Guhrauer, *Gotthold Ephraim Lessing's Leben und Werke*. Leipzig, s. d., in-8, 2e partie, p. 256.

5. Lettre de Cacault du 12 novembre 1788. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 145.

6. *Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. xxviii. Parmi ces novateurs, H. von Knebel-Dœberitz, *op. laud.*, p. 28, cite François de Neufchateau.

7. *Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. xxviii.

Il est vraisemblable que Knebel fut aussi en rapport à Paris avec le baron Grimm, rentré depuis le mois d'octobre de l'année précédente de son voyage en Russie[1]; la cour de Weimar songeait, nous le verrons, à ce moment même, à faire du correspondant de Catherine et de la grande Landgrave son ministre à Paris. Il est peu probable que Knebel n'ait pas connu ces négociations ou n'ait pas eu occasion de voir ou de rencontrer alors l'auteur de la *Correspondance littéraire*. A. Schöll[2] nous apprend que Charles-Auguste « fréquenta » à Paris le graveur allemand Wille[3], hôte habituel de ses compatriotes et auquel tous les amateurs d'art, de passage dans la capitale, s'empressaient de rendre visite. Dans un voyage précédent, en 1770, Knebel avait fait la connaissance de l'habile artiste[4]; cette fois encore une de ses premières visites fut pour lui; il alla le voir dès le 10 mars. Ce fut bientôt le tour de Charles-Auguste; le 23, ce prince vint, en compagnie de Knebel, faire une première visite à Wille, visite qu'il répéta le 29 et le 30 avril. Le 7 du mois suivant, on retrouve encore Knebel chez l'artiste, mais cette fois accompagné de Cacault et du jeune comte de Grammont; quatre jours après, il venait lui faire ses adieux[5].

On est en droit de supposer que Knebel dut, comme avec Wille, être en rapport avec Junker[6], ce traducteur en français de tant d'ouvrages allemands, dont il est question d'ailleurs dans la correspondance de Villoison[7]. Mais Knebel n'en parle pas plus que de Grimm, dans ses notes de voyage; il mentionne, au contraire, d'une façon toute spéciale « le savant et bon Villoison, qui le venait voir presque tous les jours ». Ces relations suivies de l'écrivain allemand avec l'helléniste français ne doivent pas surprendre; on se les expliquera sans peine si l'on songe que le gouverneur du prince Constantin était érudit aussi bien que poète; il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que, humaniste lui-même, il se soit plu dans la société d'un des plus grands humanistes de l'époque.

1. Il y avait accompagné la landgrave de Hesse-Darmstadt et assisté au mariage de sa fille avec le tsarévitch.

2. *Carl-August Büchlein*. Weimar, 1857, in-12, p. 45.

3. Célèbre graveur, né en 1715 près de Giessen et établi à Paris depuis 1736, il avait servi de guide à Herder, quand celui-ci vint en France en 1769.

4. *Mémoires et Journal de J.-G. Wille, graveur du roi*, publiés par Georges Duplessis. Paris, 1857, in-8, t. I, p. 334.

5. *Mémoires de Wille*, t. II, p. 4, 7, 11, 12, 13 et 14.

6. Georg-Adam Junker, né à Hanau en 1716, professeur d'allemand à l'École militaire, auteur, entre autres, des *Principes de la langue allemande* (1769), d'un *Choix varié de poésies plaisantes et agréables*, traduites de l'anglais et de l'allemand (1770), etc.

7. *Knebel's Nachlass*, t. I, p. XXXI.

II

Lorsqu'il fit la connaissance de Knebel et celle du futur duc de Saxe-Weimar, Villoison était encore tout jeune : né à Corbeil en 1750, il n'avait alors que vingt-cinq ans; mais déjà il était célèbre et même, depuis 1772, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son édition du *Lexique grec de l'Iliade et de l'Odyssée* d'Apollonius [1] acheva de fonder sa réputation d'érudit. Il était par suite désigné à l'attention de Knebel; mais les travaux de Villoison ne suffisent pas à expliquer l'espèce d'intimité qui s'établit entre lui et le gouverneur du prince Constantin, encore moins ses rapports avec Charles-Auguste et le comte de Gœrtz, gouverneur du jeune duc. Il y en a une autre raison : c'est un certain art de se pousser que semble avoir possédé l'érudit français, des prévenances, qui allaient jusqu'à l'obséquiosité, et une politesse voisine de l'adulation.

On ignore au juste à quelle époque Villoison entra en rapport avec Knebel et avec le duc de Weimar; mais leurs relations remontent aux premiers temps du séjour de ce prince à Paris. Dans un passage d'une lettre à Knebel [2], malheureusement non datée, Villoison rappelle qu'il fit la connaissance de Charles-Auguste et de Knebel dans le « cabinet des pierres gravées » du duc d'Orléans; et nous verrons dans la « correspondance littéraire » adressée au jeune duc par Villoison [3] que ce fut l'abbé de la Chaux, « garde » de ce cabinet, qui le mit en rapport avec les nobles voyageurs. Rien n'était plus naturel que de les adresser au savant helléniste qu'on appelait, nous apprend-il lui-même [4], « l'ami des Allemands », et qui, en correspondance avec les érudits les plus célèbres de l'autre côté du Rhin [5], recevait la visite de tous ceux d'entre eux qui venaient à Paris.

Quoi qu'il en soit, des relations intimes s'établirent bientôt entre Villoison et Knebel, et, le témoignage de l'écrivain allemand est formel à cet égard, elles furent fréquentes. On comprend que,

1. *Apollonii sophistæ Lexicon græcum Iliadis et Odysseæ*... illustravit et versionem latinam adjecit J. B. C. d'Ansse de Villoison, Paris, 1773, 2 vol. gr. in-4.

2. Düntzer n'a publié qu'un très court fragment de cette lettre, qui fut écrite pendant le séjour du duc à Paris. (*Zur deutschen Literatur und Geschichte*, t. I, p. 36, note.)

3. Bibl. nat. *Man.* suppl. grec 943, fol. 61.

4. Lettre à Knebel du 29 mai 1775. (H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 37.)

5. Une lettre de Becker, datée du 27 avril 1779, et écrite de Paris, parle de Morus, d'Ernesti et de Ludwig, de Leipzig. *Man.* 943, fol. 99, 2. *Ibid.*, fol. 106, on voit Villoison recevoir le « beau catalogue » de la Bibliothèque de Dresde; malheureusement on ne sait de qui. Ailleurs (*Ibid.*, fol. 110, 2), il parle d'un « nouveau service » que venait de lui rendre M. Formey, « auquel *il avait* mille obligations ». Nous verrons encore (*Ibid.*, fol. 64) parmi ses correspondants allemands Ring de Calrsruhe.

humaniste passionné, le gouverneur du prince Constantin se soit plu dans la compagnie de l'éditeur futur d'Homère; celui-ci ne trouva pas moins de charme dans celle de Knebel; dans l'exaltation de sentiments qui paraît lui avoir été naturelle, il conçut pour le gouverneur du prince Constantin une amitié que l'absence ne devait pas diminuer et dont l'expression atteint aux dernières limites de la tendresse. On en verra par la suite des preuves nombreuses. Voici, par exemple, le commencement d'une lettre qu'il adressait à Knebel [1] vers la fin d'août, trois mois après que celui-ci avait quitté Paris :

Avec quel plaisir n'ai-je pas reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; j'étais affamé de vos nouvelles, mon cœur en avait un besoin inexprimable... De grâce une autre fois ne soyez pas si longtemps à me refuser la seule satisfaction qui me reste, celle de recevoir de vos lettres, parce que je suis privé du plaisir de vous embrasser.

Des relations d'un autre genre, mais suivies, s'établirent aussi entre le savant français et Charles-Auguste; ce prince avait besoin d'un guide à Paris; Villoison le comprit; il vit là une occasion, un moyen facile de se rendre nécessaire; il ne négligea rien pour atteindre son but; dès le premier instant il se mit « aux ordres du prince [2] ». Un jour il lui ménage une réception dans un salon connu, par exemple dans celui de Mme Chénier, femme du ministre de France à Constantinople et au Maroc et mère des poètes André et Marie-Joseph [3]. Une autre fois il s'offre de l'accompagner à la « rentrée publique de l'Académie des inscriptions [4] » ou de le mener voir le musée de Mlle Biheron [5]. Villoison se chargeait aussi de procurer au duc les livres et les objets d'art dont il avait besoin pour sa bibliothèque et son « académie ». Nous le verrons envoyer à Charles-Auguste une notice des sculptures et des tableaux exposés au Louvre, à la Saint-Louis [6]. Une lettre de Houdon, du 8 septembre 1775 [7], nous montre en particulier l'helléniste français servant d'intermédiaire au duc au sujet d'un buste de Gluck qu'il

1. Bibl. nat. *Man.* suppl. grec 943, fol. 113, 1. Cette lettre n'est pas datée, mais les événements auxquels elle fait allusion montrent qu'elle n'a pu être écrite que dans la seconde moitié du mois d'août.

2. Lettre du 20 avril 1775. (Düntzer, *Zur deutschen Literatur und Geschichte*, t. I, p. 32.)

3. « Ces dames (Mmes Chénier et sa fille), écrivait Villoison à cette occasion, se feront un devoir de recevoir les princes comme ils le méritent, et avec l'habit grec. — Je puis vous assurer, ajoutait-il ingénument, que c'est le plus beau commentaire des pierres gravées du cabinet de M. le Duc d'Orléans. » (Lettre sans date. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 36, note.)

4. Lettre du 20 avril. (H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 33.)

5. Marie-Catherine, fille d'un pharmacien, née à Paris en 1719, s'appliqua de bonne heure à confectionner en cire des pièces d'anatomie; elle forma ainsi un cabinet curieux, qu'elle ouvrait tous les mercredis aux amateurs; moyennant trois francs, ils avaient la permission de le visiter. (*Nouvelle Biographie universelle*, s. v.)

6. Bibl. nat. *Man.* suppl. grec 943, fol. 60, 2.

7. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 60, 2.

avait commandé au célèbre statuaire — le sculpteur peut-être dans l'atelier duquel Knebel fut conduit par Diderot —; cette œuvre ne fut terminée qu'après le départ du jeune prince, et ce fut à Villoison que Houdon s'adressa pour régler l'affaire.

Villoison avait toute espèce de droits pour traiter au nom du duc; il était son correspondant attitré à Paris. A peine eut-il fait la connaissance de Charles-Auguste que le savant français songea à se faire attacher au service de ce prince. Il eut d'abord l'ambition d'être ministre de Saxe-Weimar à Paris. Il s'en ouvrit au comte de Gœrtz, qui lui donna « les espérances les plus flatteuses [1] », tout en lui apprenant que « le duc avait déjà pris des engagements avec un homme qui lui était fortement recommandé par une cour voisine ». Cet « homme » n'était autre que Grimm, que la cour de Saxe-Weimar avait eu l'idée de prendre de moitié avec le duc de Gotha pour ministre à Paris [2]. Cette combinaison échoua, sans que Villoison fût choisi; Gœrtz redoutait l'opposition que le comte de Vergennes pourrait faire à sa nomination; mais il laissait entrevoir à l'ambitieux érudit que « le Prince pourrait toujours lui conférer à Paris le caractère sacré de son ministre, quoique non chargé d'affaires, mais jouissant de tous les droits, privilèges et honneurs attachés au corps diplomatique ».

La perspective de ce « titre et d'un titre respectable aux yeux de la France », flattait singulièrement l'amour-propre de Villoison; aussi pressait-il Knebel, ignorant alors l'opposition sourde qui existait entre lui et le comte Gœrtz, de lui prêter son concours pour obtenir cette distinction désirée :

Je vous supplie, lui écrivait-il [3], monsieur et très cher ami, car vous voulez bien permettre que mon cœur vous donne ce titre, je vous supplie de vouloir bien achever votre ouvrage, maintenant qu'il est si heureusement commencé, de continuer de me recommander au Duc et à M. le comte de Gœrtz et de leur montrer avec quel zèle à Paris je leur rendrois service pour les affaires, correspondances, etc., et à Weimar, où je pourrois faire souvent et très souvent des voyages, car je serai toujours aux ordres du Prince pour sa Bibliothèque, son Académie. Votre cœur et l'excès de votre amitié vous suggéreront le reste pour appuyer fortement ma demande. Je vous prie de vouloir bien presser vivement et de saisir le moment où vous avez mis les affaires en si bon train. Je désirerois bien pouvoir avoir par la suite

1. Lettre du 20 avril 1775. (H. Düntzer, *Zur deutschen Literatur und Geschichte*, t. I, p. 31.)
2. Edmond Schérer, *Melchior Grimm; l'homme de lettres; le factotum; le diplomate*. Paris, 1887, in-8, p. 432.
3. Lettre du 20 avril 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 31-32.

un entretien avec le Duc sur cet objet. D'icy à dix-huit mois je ne serois libre que de pouvoir faire seulement des voyages de petite durée à Weimar, parce que j'ai premièrement des biens à vendre, dont je veux me défaire, secondement un bâtiment à achever et, ce qui est essentiel pour ma petite fortune, un livre à finir et à faire imprimer [1], et alors je le dédierois au prince qui seroit mon maître, pour lui consacrer et lui rapporter tous mes travaux. Comme je ne puis pas quitter ma mère que j'aime tendrement et plus que ma vie, je l'emmènerois tous les voyages que je ferois d'un peu de durée; je le dois à cette tendre mère et les loix du sang me seront infiniment chères. Quelle seroit ravie de me voir à Weimar auprès du meilleur de tous les princes! Quelle joie pour moi de vous y embrasser, vous, monsieur et très cher ami, l'auteur de mon bonheur.

Villoison se peint dans ce fragment de lettre; et c'est là ce qui en fait l'intérêt; il n'est pas moins curieux de l'entendre parler de l'espoir que Gœrtz lui avait peut-être malicieusement donné, d'être nommé conseiller de légation et envoyé « en qualité de ministre dans les différentes cours où il voudroit aller ». Ses goûts d'érudit se réveillant alors, il se demandait si dans dix-huit mois ou au plus tard dans deux ans, quand il serait « entièrement libre de voler au-devant des ordres de son Altesse Serénissime, le duc ne pourroit pas l'envoyer comme ministre à Florence ». Quel voyage pourrait lui être plus avantageux, « à cause des manuscrits et des richesses qu'il y acquéreroit et dont il enrichiroit ses ouvrages et la bibliothèque du Duc, en même temps qu'il feroit ses affaires comme ministre » [2]! Pour réussir complètement, il fallait s'insinuer de plus en plus dans les bonnes grâces de Charles-Auguste. De là le soin avec lequel il recherchait les occasions de lui être agréable ou seulement de l'approcher.

Il y avait encore un autre moyen de gagner la faveur du prince : c'était de le flatter et de le combler d'éloges; Villoison n'eut garde de l'oublier. Le manuscrit 943 [3] de la Bibliothèque nationale renferme une épître curieuse à cet égard, adressée par le savant helléniste à Charles-Auguste, dans laquelle il lui fait hommage, présent bien sérieux pour un prince de dix-huit ans [4], de son édition du *Dictionnaire grec de l'Iliade et de l'Odyssée*, publiée deux ans auparavant. Cette dédicace est écrite dans le latin le plus élégant et le style le plus flatteur. Ne possédant rien, disait Villoison, qu'il pût donner au duc de vraiment digne de lui, c'était lui-

1. Il s'agit de l'édition des œuvres de Cornutus.
2. Lettre du 20 avril. *Ibid.*, p. 33.
3. Suppl. grec, fol. 125.
4. Charles-Auguste était né le 3 septembre 1759.

même [1] qu'il offrait, avec les prémices de son talent et de ses travaux, à ce prince « nourri dans la sagesse et la philosophie ». Il se flattait que le nom d'Apollonius lui plairait comme étant d'un heureux augure. Pour lui, il portait envie à son livre, qui sans lui irait vers cette cour fortunée, où la justice, la paix et le bonheur, avant de s'éloigner de la terre, avaient fixé leurs pas et souriaient à son souverain [2]. Et Villoison terminait en demandant au ciel de conserver pour le bien de la république des lettres et le bonheur des hommes la vie de Charles-Auguste, aussi longtemps que le souvenir de ses bienfaits subsisterait en Saxe. Si l'on songe que le jeune duc prit en main cette année seulement le gouvernement de ses États, on voit qu'il était difficile de pousser plus loin l'adulation.

Malgré ces flatteries et ces efforts, Charles-Auguste partit sans avoir conféré à Villoison le titre de ministre qu'il ambitionnait; dans les premiers jours du mois de mai il quitta Paris [3]. Avant de s'éloigner de cette ville, Knebel avait adressé à Villoison une lettre, « à laquelle il semblait avoir voulu attacher son âme si belle et si aimante » [4]. A peine arrivé à Strasbourg, il s'empressa de lui en écrire une autre non moins affectueuse. On comprend dans quel ravissement elles mirent Villoison.

Je les ai sans cesse sur mon bureau, je les lis, je les relis, je les baise sans cesse pour me consoler de votre absence, en attendant que nous soyons réunis et que je puisse vous embrasser à mon aise. Oh! mon cher ami, je n'oublierai jamais, non jamais, le premier entretien que nous eûmes ensemble chez moi, au sortir de chez Mme Chénier et où vous épanchâtes votre cœur avec tant de confiance et de franchise dans le sein d'un étranger que vous ne connaissiez pas et qui depuis est devenu pour la vie votre meilleur ami. Il y avoit longtemps que mon cœur cherchoit quelqu'un sur lequel il pût se reposer... Je suis bien éloigné de mériter les choses obligeantes et trop flatteuses que votre amitié et la sienne me prodiguent à l'envi; mais je me glorifie de mériter l'éloge d'*ami des Allemands*; c'est le plus beau titre que je puisse ambitionner, et une place dans votre cœur fait le seul objet de mes vœux... Peut-on vous voir sans vous aimer?

Villoison revient à chaque instant dans sa correspondance sur l'amitié que lui avait inspirée Knebel; on a lu plus haut [5] un pas-

1. « Dono tibi quod unum habeo, me ipsum. »
2. « Hujusce Apollonii sorti invideo, quod sine me ibit, ad fortunatam accidet aulam, in quâ ultima excedentes terræ vestigia fixerant justitia, pax et felicitas, quæ tibi dominanti adrident. »
3. Le 11, Knebel alla faire ses adieux à Wille. *Mémoires de Wille*, t. II, p. 14.
4. Lettre du 29 mai 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 35.
5. P. 529.

sage caractéristique à cet égard d'une lettre du mois d'août, dans laquelle il exprimait en termes passionnés les sentiments d'affection qu'il éprouvait pour le gouverneur du prince Constantin. En voici un autre non moins frappant, tiré de la même lettre, et où il entretient à la fois son correspondant de son amitié et de l'admiration qu'il avait pour son talent, un peu sur parole, il est vrai :

Un célèbre Hollandais, nommé M. Van Santen [1], qui m'a été adressé à Paris par plusieurs savants de Hollande, m'apporte son album, me le laisse et me prie d'y écrire quelque sentence. Je le parcours avidement, j'y retrouve les noms les plus célèbres et enfin j'y découvre le plus cher de tous. C'était le vôtre, mon cher ami, j'y reconnais votre main, cher Baron, cette main qui a si souvent serré la mienne et que j'ai si souvent pressée contre mon cœur. J'y vois deux vers allemands de vous qui peignent votre âme aimante et sensible. Transporté de cette découverte, plein d'attendrissement, je vole chez M. Van Santen, j'épanche mon bonheur dans son sein et j'ai de plus la satisfaction de trouver un homme qui partage mon transport et tous mes sentiments d'estime et d'amitié. Il me raconte la liaison qu'il a eue avec vous à Potsdam. Il me parle surtout de vos talents supérieurs pour la poésie, me répète, et il est très bon connaisseur, que vous êtes sans contredit un des meilleurs poètes allemands, qu'il a vu avec la plus grande admiration plusieurs de vos pièces imprimées dans différents recueils. Je vous prie de vouloir bien me marquer si vous comptez les faire réunir et les faire imprimer conjointement. M. Van Santen vous en prie instamment et il dit que c'est le vœu de toute l'Allemagne.

Comme en venant, les princes, au retour, s'arrêtèrent à Strasbourg ; pendant le séjour qu'ils y firent, Knebel alla voir, peut-être de la part de Villoison, un des correspondants de celui-ci, Oberlin [2], « le digne et savant élève et successeur de M. Schœflin », comme il l'appelle quelque part [3]. La connaissance qu'il fit de l'érudit philanthrope ne fut pas moins agréable à Knebel que ne l'avait été à Villoison lui-même celle que le gouverneur du prince Constantin lui avait fait faire de Cacault. L'ancien professeur à l'École militaire était alors précepteur des fils du comte de Grammont [4] ; mais cette circonstance n'empêcha pas Villoison de le voir souvent, et dans leurs réunions ils s'entretenaient de Knebel, comme à Strasbourg ce dernier s'entretenait de Villoison avec Oberlin.

1. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 113, 2.
2. Jérémie-Jacques, né à Strasbourg en 1735, mort en 1806, publiait depuis 1770 le *Museum Schœpflini* et les *Miscellanea litteraria.*
3. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 57.
4. Antoine-Adrien, maréchal de France ; ses fils étaient Antoine-Louis-Marie, né le 17 août 1755, et Antoine-François, né le 1er septembre 1758.

Cependant Charles-Auguste avait quitté Strasbourg, et après un court séjour à Carlsruhe, il était rentré à Weimar. Alors commencèrent des intrigues dont le bruit vint jusqu'à Villoison et le remplit d'inquiétude. Mécontente de l'influence que Gœrtz semblait avoir prise sur son fils pendant le voyage de France et redoutant les changements qu'il pourrait lui conseiller dans le gouvernement après sa majorité, la duchesse Amélie avait tout fait pour éloigner le comte. Aidée par Dalberg [1] et le ministre Fritsch [2], elle parvint à ses fins; Gœrtz fut mis à la retraite, sans s'éloigner toutefois de la cour; Charles-Auguste renonça à ses projets de changement, et la révolution de palais que redoutait la duchesse mère n'éclata pas; son fils lui succéda paisiblement au pouvoir et ne songea plus qu'à aller chercher sa fiancée à Carlsruhe.

Villoison suivait d'un œil anxieux ces événements dont l'éloignement ne lui permettait que de juger bien imparfaitement; il était « affamé de nouvelles » [3], et allait à chaque instant en demander à Cacault; sur ces entrefaites une lettre de Weimar, adressée à Junker, vint annoncer à Paris la disgrâce de Gœrtz. Aussitôt il demande à Knebel si la nouvelle est bien vraie. Il avait toujours cru, ajoute-t-il [4], « apercevoir que le Duc était gêné devant le Comte ». Enfin Knebel lui annonce officiellement la disgrâce de Gœrtz, et comme Villoison apprend en même temps ou sait déjà l'opposition sourde qui existait entre eux, maintenant il ne se contient plus.

Je vous félicite bien sincèrement, écrivait-il le 25 août [5], de la retraite de M. le comte de Gœrtz et je prends toute la part possible à cet évènement. Vous sçavez, mon très cher ami, que je vous ai dit mille fois que le comte de Gœrtz ne me plaisoit pas, malgré les politesses froides qu'il affectoit de me prodiguer. Mais je ne prenois pas le change et quand je l'aurois ignoré jusqu'alors, vous m'aviez trop bien appris à connoître le vrai langage du cœur et les épanchements de l'amitié.

Il y avait un nuage cependant à la joie de Villoison : il tremblait que le comte ne « revînt sur l'eau ». « Ce seroit alors un ennemi d'autant plus dangereux qu'il seroit irrité par sa disgrâce. » C'est ce qu'il fallait insinuer à la princesse Amélie, « afin qu'elle le fît sentir au Duc ». Puis il demandait à Knebel « de lui donner des détails plus circonstanciés sur ce grand événement, qui marquait

1. Karl Freiherr von Beaulieu-Marconnay, *Karl von Dalberg*, t. I, p. 45-49.
2. Karl Freiherr von Beaulieu-Marconnay, *Anna-Amalia, Carl August, und der Minister von Fritsch*. Weimar, 1878, in-8, p. 91-97.
3. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 113, 1.
4. Même lettre, fol. 113, 2.
5. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 39.

la fermeté du Duc et la sagesse de Mme la Princesse ». Il désirait connaître aussi quels sujets on avait de craindre « qu'il ne gagnât l'esprit de la jeune Princesse ».

Je sçais, continuait-il [1], que c'est un homme artificieux, mais vous me permettrez de vous dire que je ne le crois pas sans esprit; qu'il vous souvienne, mon cher ami, que je m'étois apperçu de la gêne et de la contrainte où étoit le Duc devant le comte de Goerz [2], de ses politesses froides et forcées et que j'avois même eu le plaisir de vous faire part de ces remarques et de vous observer que ce n'étoit qu'à vous, mon très cher ami, que le Duc parloit avec confiance, amitié et effusion de cœur. Les moindres gestes le déceloient. Rappelez vous que je vous en ai averti le dernier jour que je vous ai tenu serré dans mes bras, la veille de votre départ.

« Serrer dans ses bras », c'est la seule expression qui convenait à l'ardeur d'amitié que Villoison éprouvait pour Knebel; elle revient plus d'une fois aussi dans sa correspondance avec cet ami si cher. Après l'avoir assuré, dans une lettre écrite quelques jours auparavant, du vif intérêt qu'il prenait à ce qui tenait à son bonheur et à celui du duc :

Quelle joye, s'écriait-il [3], j'aurois de vous serrer dans mes bras à Weimar, de vous témoigner tout mon attachement, toute ma reconnaissance! Oui, je puis vous l'assurer, jamais je n'ai tant aimé personne et aussi personne ne m'a jamais donné, même parmi les Allemands, cette nature pleine de franchise, les marques de confiance et d'amitié que vous avez prodiguées à un jeune homme que vous ne connaissiez aucunement. Je les aurai toujours présentes à l'esprit, ces marques de bonté singulières, et j'en conclus qu'il faut que nos âmes soient faites l'une pour l'autre, puisqu'elles ont cherché à se réunir et à se confondre dès le premier instant.

La situation de Wieland, dont la présence à Weimar n'était d'ailleurs plus nécessaire depuis la majorité de son élève Charles-Auguste, avait paru doublement menacée au milieu de la révolution de palais qui avait si vivement préoccupé Villoison; on avait, disait-il, marqué à M. Cacault que l'immortel M. Wieland était enveloppé dans la disgrâce du comte [4]. Quoique Villoison ne connût pas personnellement l'auteur d'*Agathon*, ce qu'il en avait

1. Même lettre. *Ibid.*, p. 40.
2. On retrouve à peu près les mêmes expressions dans un passage de brouillon de lettre de la Bibliothèque nationale cité plus haut.
3. Bibli. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 113.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 114. — Lettre du 25 août. *Ibid.*, p. 41.

entendu dire lui avait inspiré une profonde estime pour le poète allemand; il ne pouvait comprendre le coup qui le frappait.

Monsieur Wieland est un grand homme qui fait l'honneur de sa patrie et de sa langue. Je vous remercie infiniment de m'avoir procuré l'honneur de sa connaissance et de lui avoir parlé de moi. Je vous prie de vouloir bien lui faire agréer l'assurance de mon profond respect et de ma haute admiration. Plusieurs sçavants allemands me parloient de lui dernièrement[1] et me disoient qu'il sçavoit son Lucien et son Platon par cœur et qu'il possède le grec comme sa langue maternelle. C'est ce que j'ai reconnu moi-même, quoique j'aye le malheur de ne pouvoir lire ses ouvrages que dans de mauvaises traductions. Il devroit les traduire lui-même en français, puisqu'il sçait si bien cette langue.

Les craintes que le sort de Wieland avait inspirées à Villoison étaient vaines; Charles-Auguste garda auprès de lui son précepteur; le poète des *Grâces* resta à Weimar et il fut un des écrivains de cette ville qui accueillirent sept ans plus tard Villoison avec le plus d'empressement. Mais le correspondant de Knebel avait raison de n'être pas rassuré au sujet de Gœrtz, le « vilain comte », et d'avoir peur qu'il ne revînt. La volonté de la duchesse douairière l'avait fait mettre à la retraite. La volonté de la duchesse régnante allait le ramener à la cour. La nouvelle de sa rentrée probable en faveur fit trembler Villoison pour Knebel, qui la lui avait annoncée :

Quoi seroit-il possible, lui répondit-il aussitôt[2], que le comte eût quelques espérances de retour? Marquez-moi sur quoi elles seroient fondées, écrivez-moi exactement tous les détails qui le concernent, les motifs qui nous font craindre cette résolution, aussi fatale au prince qui le rappelleroit qu'à vous, ô mon cher ami, qui seriez la victime de sa vengeance et de son ambition. Je frémis quand j'y songe. Mais ne vous abusez-vous point? Le Comte a-t-il suivi le Duc lorsqu'il est allé se marier? Et pourquoi n'étiez-vous donc pas de cet agréable voyage?... Je m'imagine que vous devez jouir à présent de toute la confiance du Duc et que vous allez être son ministre. Marquez-moi ce qui en est. Tout ce que je puis vous assurer, cher ami, c'est que si j'étois à votre place et que si j'avois si beau jeu, jamais le Comte ne reviendroit sur l'eau. Vous pouvez tant sur l'esprit de la respectable mère du Duc. Elle a en vous toute la confiance que vous méritez... Vous pouvez compter aussi sur le Prince qui est la plus belle ame du monde. Pour

1. A partir de ce mot tout ce qui suit se trouve à peu près identiquement dans le brouillon de la lettre déjà citée du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fol. 114; cette coïncidence et d'autres semblables me font supposer que cette lettre n'a pas été envoyée.

2. Lettre du 8 octobre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 43-44.

le bien du Duc, pour celui de ses états, de sa femme, de sa mère, de son frère et du vôtre qui êtes perdu, s'il faut qu'il rentre, entretenez le Prince et la Princesse Amélie dans leurs sentiments contre le Comte; représentez-leur ce qui est vrai, sans nommer personne, que les étrangers même s'appercevoient à Paris de sa haine et de son mépris dont il donnoit des marques publiques pour l'aimable prince Constantin. Ce coup sera sensible au cœur d'une mère qui paroit avoir la plus grande tendresse pour ce jeune Prince. D'ailleurs que craignez-vous, la princesse Louise n'a-t-elle pas pris les leçons de sa tante la margrave [1], qui doit détester le Comte qui parle d'elle très cavalièrement... Il s'agit de sçavoir si la princesse Louise vivra en bonne union avec la princesse Amélie, et alors elles se réuniront contre le Comte. Encore un coup, votre sort, votre fortune sont entre vos mains.

On ne s'attendait pas à ce que Villoison fût capable de tant de machiavélisme; on ne s'étonne pas moins en le voyant céder si facilement à son imagination et, emporté par l'ardeur de son zèle, faire des plans qui pouvaient si peu se réaliser. Knebel n'était pas fait pour être ministre de Weimar; la jeune Duchesse, au lieu de se réunir avec sa belle-mère contre le Comte, n'eut rien de plus pressé, aussitôt après son mariage, que de le nommer intendant de sa maison. Un correspondant de Carlsruhe [2] apprit à Villoison cette rentrée soudaine de Gœrtz en faveur; et Knebel ne lui donnait pas de ses nouvelles! Il n'y tint pas; il écrivit [3] à son ami une lettre pleine de reproches et de plaintes :

Que vous êtes cruel, mon cher ami! est-il possible que vous m'abandonniez à ce point, que vous ne donniez aucun signe de vie à l'homme du monde qui vous aime le plus tendrement et qui ne songe qu'à vous? Ah! si de Weimar vous pouviez lire dans le fond de mon cœur, si vous pouviez voir les tristes inquiétudes qui le rongent, les palpitations qu'il éprouve chaque jour, lorsque l'heure de la poste arrive, avec quel empressement je cours moi-même, je me précipite à la porte à cette heure, avec quelle exactitude je me trouve alors au logis; j'y revole lorsque des occupations ou des affaires m'en ont arraché, dans l'espoir d'y trouver, d'y baiser les traits de votre main; si vous connaissiez la douleur que j'ai de voir chaque jour mon espérance frustrée, ah! vous auriez pitié de moi, vous vous empresseriez de me tirer de mon incertitude affreuse. Oui, cher ami, je sçais tout, malgré le peu de soin que vous avez de m'en instruire. Il y a trois semaines que j'ai frissonné en recevant une lettre de M. Ring qui me marque de Carlsrouh — c'est de Carlsrouh que je l'apprens — que le Comte — ce sont ses termes —

1. Louise-Caroline, fille de Louis XIII de Hesse-Darmstadt.
2. Ring, savant badois, auteur d'une *Vita Schoepflini*.
3. Le 17 novembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 46

après une courte disgrâce a reparu à la cour avec distinction et éclat. Que veulent dire ces termes? Ah! de grâce, écrivez-moi. N'a-t-il simplement que la permission de reparaître à la cour? N'est-il pas de plus rentré dans le ministère? C'est ce que j'ignore. N'a-t-il pas repris la confiance du Duc, n'a-t-il pas tâché une seconde fois de vous l'ôter? Quel est votre sort?... Pourquoi ne m'avez-vous pas marqué que le Comte devoit assister au mariage du duc? Pourquoi n'y étiez-vous pas?... De grâce, une lettre prompte, longue, détaillée, très circonstanciée par la poste. Au plus vite rendez-moi la vie.

Cette ardeur de sentiments, ces craintes sans objet sur la situation de Knebel, qui, n'étant rien moins qu'ambitieux, s'en préoccupait beaucoup moins, paraissent avoir fait sourire ce dernier; il s'empressa toutefois de rassurer son ami. La réponse de Villoison est curieuse à lire; on y trouve à la fois une apologie de sa conduite et de ses sentiments, et une effusion nouvelle de tendresse pour Knebel [1].

J'ai lu votre dernière lettre dont j'étois affamé, avec l'empressement d'un homme altéré qui veut étancher la soif la plus violente et j'y ai reconnu votre âme, qui est empreinte dans tout ce que vous dites, tout ce que vous faites, tout ce que vous écrivez. Vous dites que nous autres François nous avons des passions vives, à cela je vous répondrai que je sçais bien que j'en ai une tres vive et qui domine en moi sur toutes les autres, c'est celle de l'amitié et surtout de l'amitié unique que j'ai pour vous et qui est telle que je n'en ai jamais ressenti de si fortes. Oui, mon meilleur ami, mon cœur est fait pour aimer fortement, et j'ose dire pour sentir tout votre mérite. Je voudrois être connu de vous particulièrement et depuis plus longtemps, et vous sçauriez que la vivacité de mes sentiments ne nuit point à leur constance et qu'en cela, comme peut-être en beaucoup d'autres choses, je me fais honneur de n'être point François [2]. Premièrement, observez de grâce que je suis plutôt Espagnol que François, secondement que j'ai des goûts tels que ceux de l'érudition et des études qui sont tout à fait étrangers à la France. Je vous dirai ce que j'écrivois à mon cher M. Ruhnkenius : *Aude, hospes, confidere amicitiæ juvenis et quidem Galli.* Je vous jure un attachement éternel et, du fond de mon cabinet, je vous vois m'en jurer autant à Weymar et je ne regrette que de ne pas pouvoir vous serrer dans mes bras et vous témoigner ma reconnaissance. Oubliez donc que je suis François et ne vous ressouvenez de la vivacité de mes passions qu'en songeant que je la réserve toute pour l'amitié qui nous unit.

1. Lettre du 8 décembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 48.

2. Villoison était d'origine espagnole; un de ses ancêtres, le Castillan Miguel de Ansso, était venu en France à la suite d'Anne d'Autriche et avait obtenu des lettres de naturalisation. Il n'en est pas moins amusant de voir le grand helléniste se défendre d'être Français et oublier les précurseurs en érudition qu'il avait eus dans notre pays.

Les événements qui se passaient à Weimar n'étaient pas le seul objet de préoccupation pour Villoison; il songeait en même temps, et on ne peut trop lui en faire un crime, à ses propres intérêts. Il n'avait pas vu sans déplaisir lui échapper le titre de ministre de la cour de Weimar; il craignait que Grimm, plus habile, ne parvînt à l'obtenir à sa place; il s'inquiétait surtout de savoir si ce « zélé serviteur du comte de Gœrtz » était toujours en correspondance avec le Duc [1]. Mais Knebel oublia de le renseigner à cet égard. Entre temps, Grimm devint ministre de la cour de Gotha; nouveau sujet d'inquiétude pour le savant ambitieux :

Vous ne m'avez point répondu au sujet de Grimm [2], qui est actuellement ministre de Gotha. Ecrit-il au Duc? Que dit-on de lui à votre cour? Chez nous il passe pour un fourbe; il n'y a que les philosophes qui le tolèrent, parce qu'il leur est vendu.

Le départ de Grimm pour l'Italie, à la fin de l'année 1775, vint tranquilliser Villoison, au moins de ce côté; il lui resta, en effet, un autre sujet de préoccupation. La vanité de ce grand savant semble avoir été égale à son mérite; elle avait sans cesse besoin de nouvelles satisfactions. Dans le courant du mois de mai 1775, il fut nommé membre de l'Académie de Cortone; il fut « très sensible » à cette marque de distinction, dont le marquis de Barbentane fut le premier à l'informer, et on voit aux lettres qu'il écrivit à cette occasion [3] et à l'empressement qu'il mit à en informer Knebel [4] quelle joie il éprouva de faire partie de la « Compagnie la plus savante de l'Europe [5] ». Il fut aussi vers la même époque nommé membre d'une autre académie étrangère, celle de Mannheim, qui chargea un de ses membres, l'abbé Hemmer, de lui annoncer son élection. Mais ces honneurs accumulés ne pouvaient rassasier la soif de distinctions dont était dévoré Villoison; il en brigua bientôt une autre [6] qui devait le consoler au moins de n'avoir pas été nommé ministre de Weimar près d'une cour étrangère; il désirait recevoir une décoration de Charles-Auguste :

Toute mon ambition, écrivait-il à cet égard à Knebel au mois d'août [7], seroit de pouvoir mériter par mon zèle et mon dévouement et à la faveur

1. Lettre du 25 août 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 43.
2. Lettre du 8 octobre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 45.
3. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 45, 1 et 2, 46, 1.
4. Lettre du 29 mai. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 39.
5. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 45, 1. Peut-être aussi était-il membre de l'Académie de Strasbourg; Oberlin, du moins, l'appelle son confrère. Il le devint certainement à cette époque de l'Académie de Marseille. Lettre de Guys, du 15 novembre 1775. *Man.* 943, fol. 37.
6. Bibl. nat. *Man.* 493, fol. 58, 1. Voir plus loin une lettre de Villoison à Charles-Auguste.
7. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 42.

de votre recommandation la croix de son ordre, et alors je me croirois le plus heureux de tous les hommes de pouvoir porter partout une marque éclatante et publique des bontés dont ce Prince daigne m'honorer. Je préférerois cet avantage inestimable à tous les trésors de l'univers, et je vous avouerai que ce seroit là le comble de mes désirs.

Il revient encore sur le même sujet dans sa lettre du 8 octobre [1]. Knebel lui avait, paraît-il, promis d'intervenir en sa faveur; cette nouvelle le combla de joie; obtenir « une distinction si flatteuse d'un prince qu'il aimoit et estimoit tant », n'y avait-il pas là de quoi le rendre « le plus heureux des hommes »? Aussi presse-t-il son ami d'agir sans se rebuter. « Je vous prie de ne rien épargner auprès du duc et de lui exprimer combien je serois fier de pouvoir montrer en séance cette preuve de ses bontés et de l'honneur que j'aurois de lui être attaché. » Ce vœu de Villoison ne devait pas être comblé plus que le premier; au mois de novembre il se berçait encore de l'espoir d'obtenir la croix, objet de tous ses désirs. « Seroit-il possible, écrivait-il à son ami [2], que je fusse assez heureux pour l'avoir? je vous en prie en grâce demandez-la toujours. Vous ne risquez rien; cela ne peut compromettre ni vous ni moi. » Une lettre de Knebel vint lui enlever ses dernières illusions. Le Duc n'ayant encore donné de décoration à aucun de ses sujets, il eût été déplacé de commencer par un étranger [3], Villoison se résigna; mais comme « l'espérance est la dernière chose qui meurt dans l'homme », il demandait, au cas où le prince se déterminerait à donner sa croix à plusieurs de ses sujets, s'il ne pouvait point aussi « se flatter de l'avoir un jour ».

Ce jour ne vint pas; mais Charles-Auguste n'oublia pas néanmoins le savant français; l'année suivante il lui envoya son portrait. Inutile de dire quelle joie ce présent causa à Villoison [4]; dans son enthousiasme il composa à cette occasion un quatrain en vers latins, dont il s'empressa d'envoyer par l'intermédiaire de Knebel une copie à la duchesse mère, à Wieland et même au comte de Gœrtz, qu'il avait cessé de redouter. Nous retrouverons ces vers plus tard. Ils ne furent pas d'ailleurs les seuls que lui inspirèrent ses rapports avec la cour de Weimar.

Au moment où Villoison ne pensait pas encore à obtenir la croix, mais où il n'en tenait pas moins à gagner de plus en plus la faveur de Charles-Auguste, il avait déjà songé à y parvenir en adressant

1. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 45.
2. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 47.
3. Lettre du 8 décembre. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 50.
4. Lettre du 16 août 1776. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 50, note.

au jeune prince une pièce de vers; son mariage prochain lui en offrait une occasion toute naturelle; dès le mois de mai — le mariage n'eut lieu qu'au mois d'octobre — il résolut de célébrer par un épithalame cet heureux événement. Il s'en ouvrit aussitôt à Knebel [1], et lui demanda de lui marquer l'époque précise du mariage, le temps où il devait envoyer sa pièce, enfin « tous les détails qui concernaient la jeune princesse et qui pouvaient prêter à son éloge, son âge, son nom, ses alliances, sa figure, sa taille, ses traits, ses yeux, sa bouche, son caractère, sa peau, ce qu'on pouvait dire à la louange de ses parents ».

Malgré l'impatience de Villoison, « affamé des nouvelles » de Knebel, son ami ne se pressa point de lui répondre. Il était allé en vain chez Cacault, qui n'avait pas reçu plus de lettre que lui. Enfin Knebel se décida à écrire, mais il oublia de donner à Villoison les renseignements détaillés que celui-ci demandait :

Vous ne m'avez répondu à aucune des questions que j'avois eu l'honneur de vous faire dans ma dernière lettre [2]. J'étois cependant bien avide des éclaircissements que je vous demandois sur le nom, etc., de la jeune Princesse qui va unir son sort à S. A. S. pour pouvoir épancher mon cœur dans un épithalame. De grâce du moins marquez-moi tous les détails du mariage, de la fête, du jour où le Prince commencera le bonheur de ses sujets, en se faisant reconnaître leur souverain [3]. Tous ces détails seront infiniment chers à mon cœur et me causeront la plus vive satisfaction. Tout ce qui vous intéresse, tout ce qui tient au bonheur du Duc m'est infiniment cher et peut seul me dédommager du prix de l'absence.

L'absence, il la charma en faisant sa pièce de vers; elle ne dut pas tarder à être prête, et bien avant le jour du mariage Villoison s'occupa de la faire parvenir à sa destination. Mais quelle en était l'inspiration et l'étendue? Je ne saurais le dire [4]; le manuscrit de la Bibliothèque nationale n'en renferme que quelques vers trop peu nombreux et trop informes [5] pour permettre de juger de l'ensemble. Mais quel qu'il ait été, Villoison fut content de son épithalame et il crut pouvoir s'en servir pour gagner les bonnes grâces non seulement du duc, mais de sa mère et de son frère, de la jeune duchesse, du margrave et de la margrave de Bade; il en envoya à

1. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 38.
2. Bibl. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 113.
3. Cette reconnaissance eut lieu le 3 septembre 1775.
4. Il est regrettable que Düntzer n'ait pas cru devoir publier le passage de la lettre du 25 août, où Villoison s'expliquait en détail sur son épithalame.
5. Fol. 81, 2. En voici, je crois, le premier vers et le seul complet :

Omnia quod tollit simul affert omnia tellus.

chacun d'eux un exemplaire, accompagné d'une épître dédicatoire; il en adressa aussi un exemplaire à Wieland, ainsi, cela va sans dire, qu'à son ami Knebel; plus tard, et sur le conseil de ce dernier, il envoya aussi sa pièce de vers au comte de Gœrtz, tout en se demandant[1] s'il ne se formaliserait pas de la recevoir « séparément ».

Dans les diverses épîtres qui accompagnaient ses envois, Villoison a déployé tout l'art de la flatterie, pour varier ses éloges et les mettre en accord avec le rang et le mérite des personnages auxquels ils étaient adressés. On en jugera en les lisant. La grande préoccupation de Villoison était que son épithalame arrivât au moment favorable, pas avant le mariage, ni naturellement pas trop après; aussi n'adressa-t-il pas directement ses vers et les épîtres qui les accompagnaient aux personnages auxquels ils étaient destinés[2]. Il eut recours à un intermédiaire. Il paraît en avoir fait deux paquets, dont l'abbé Hemmer, membre de l'Académie de Mannheim et aumônier de l'Électeur, venu à Paris pour faire des emplettes[3], voulut bien se charger. L'un de ces paquets devait être remis à un correspondant de Villoison dans le pays de Bade — serait-ce Ring de Carlsruhe? — il ne renfermait que deux exemplaires de l'épithalame, destinés le premier au margrave, l'autre à la margrave de Bade.

On ignore quel motif porta au juste Villoison à adresser sa pièce de vers à ce prince et à cette princesse; il faut y voir avant tout une preuve nouvelle de son constant désir de se concilier sans cesse la faveur des grands; peut-être aussi croyait-il par là arriver à gagner les bonnes grâces de la future duchesse de Weimar, nièce, nous le savons, du margrave et de la margrave. Quoi qu'il en soit, voici la lettre adressée avec ses vers par le savant helléniste au margrave :

J'ai l'honneur, écrivait Villoison[4], de vous adresser un exemplaire d'une pièce de vers que j'ai composée à l'occasion du mariage de S. A. S. M. le Duc avec S. A. S. la princesse Louise, nièce de votre illustre princesse; j'y joins aussi une lettre que je prends la liberté d'adresser à S. A. madame la margrave. Comme je ne sais pas précisément le jour auquel le mariage doit se célébrer, je vous prie de vou-

1. Lettre du 17 novembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 47.

2. Il ne faut pas oublier que l'on n'a que les brouillons de ces épîtres de Villoison, écrits sur des chiffons de papier, sans ordre et sans le nom des destinataires; on n'en a peut-être pas la forme définitive et on ne peut que deviner approximativement à qui elles étaient adressées.

3. Bibl. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 58, 1. Cf. plus loin une lettre de Villoison à Charles-Auguste.

4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 79, 1.

loir bien ne lui remettre cette lettre que le lendemain de la noce et de laisser entièrement ignorer jusqu'à ce jour que j'aye fait des vers à ce sujet. S. A. S. le duc n'en sçait encore rien et il ne l'apprendra que par la reception de ma lettre. J'ai saisi avec empressement cette occasion de témoigner à ce grand prince le vif intérêt que je prends à tout ce qui le regarde et la reconnaissance dont ses bontés me pénètrent. J'ai eu aussi le plaisir d'y rendre publique (*sic*) mon hommage respectueux aux grands talents de votre illustre souverain et je voudrois avoir pu rendre les sentiments de la haute admiration qu'il inspire.

Voici maintenant l'épître qui accompagnait les vers destinés à la margrave; elle n'est pas, on le verra, moins élogieuse que celle du margrave :

Votre Altesse Sérénissime [1] voudra bien excuser la liberté que j'ai prise de lui adresser un exemplaire d'une pièce de vers que je viens de composer pour le mariage de S. A. Madame la princesse Louise, votre niece, et de S. A. S. Mgr le Duc de S. J'ai saisi avec la plus vive joye cette occasion de prouver mon zele à ce grand prince, qui daigne m'honorer de ses bontés et de vous rendre publiquement une partie de la justice qui vous est due. Je serai trop heureux, Madame, si vous me pardonnés la hardiesse que j'ai eu de célébrer les talents sublimes qui demanderoient une autre plume que la mienne; quant au portrait de votre nièce, j'ai tâché de me procurer toutes les facilités imaginables pour le rendre ressemblable et M. le baron de Knebel, qui a eu l'honneur de vous faire sa cour à Weimar [2] et qui a le bonheur d'être attaché à son Altesse, a eu la bonté de m'envoyer tous les détails nécessaires et de me dépeindre toutes les bontés de cette grande princesse. Pour l'article qui regarde votre Altesse, je n'ai eu besoin que de répéter une partie de ce que nous apprend la voix de l'Europe, qui vous admire, et je crains bien de l'avoir affaiblie. Je n'aurois jamais pu exprimer l'enthousiasme que m'inspirent vos vertus et vos rares connaissances.

Le second paquet était plus volumineux [3]; il renfermait cinq exemplaires de l'épithalame, destinés à Charles-Auguste, à la princesse sa future, à la duchesse Amélie, au prince Constantin et à Wieland. Il est à peine besoin de dire que chaque pièce de vers était accompagnée d'une épître dédicatoire. La première était à l'adresse du prince Constantin, frère du Duc, chargé de distribuer les divers exemplaires [4].

Votre Altesse voudra bien excuser la liberté que j'ose prendre de lui

1. Bibl. nat. *Man.* 944, fol. 79, 1.
2. Villoison a voulu dire à Carlsruhe.
3. D'après un premier brouillon de lettre il semble que ce paquet était d'abord destiné à Knebel.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 79, 2.

écrire pour me rappeler humblement dans l'honneur de son souvenir et humblement de lui adresser un paquet que je le supplie de vouloir bien ne remettre à Son Altesse Monseigneur son frère qu'après son mariage. Il renferme deux exemplaires d'une pièce épithalame que j'ai composée en son honneur, et comme j'ignore le jour précis ou son mariage doit se célébrer et que j'ai craint d'envoyer cette pièce trop tôt ou trop tard, je me suis enhardi à vous supplier de vouloir bien vous charger de la distribution de ces exemplaires dans le temps que vous jugerez convenable. J'ay mis les noms sur chaque exemplaire.

Il y en a un, Monseigneur [1], que j'ai eu l'honneur de vous destiner et que je vous prie d'agréer comme la plus faible marque de mon profond respect. Vous voudrés bien me faire la grâce de remettre l'autre a Son Altesse Madame la princesse Amélie et de lui faire agréer la très humble assurance de mon profond respect et mes excuses de la liberté que j'ose prendre. J'ai été très heureux pour saisir cette occasion de lui rendre publiquement une partie de la justice que toute l'Europe lui rend et qui lui est due a tant de titres. Les deux autres exemplaires sont pour M. le baron de Knebel [2] et M. Wieland. Il faut être hardi et avoir la témérité de la jeunesse pour envoyer des vers à deux grands poètes. Mais si d'un côté la supériorité des talents de l'immortel M. Wieland m'effraye, de l'autre côté son indulgence et l'amitié de M. de Knebel me rassurent. Je me repose sur vous et me flatte que M. le baron de Knebel voudra bien être mon interprète auprès de leurs Altesses Madame la princesse Amélie et Madame la princesse Louise. Je me repose sur lui du soin de leur exprimer mes regrets de leur envoyer de mauvais vers et j'espère qu'il suppléera à tout ce que je n'ai pas pu dire. Je suis trop heureux d'avoir pu saisir cette occasion de vous renouveler les assurances de mon respect et de mon dévouement inviolable.

On pense bien que le duc ne fut pas oublié dans ce concert de louanges, et bien que Villoison entretînt avec lui une correspondance régulière, il ne crut pas devoir laisser échapper cette occasion de combler le jeune prince de nouveaux éloges et de nouvelles protestations de dévouement.

Je croirois manquer à la reconnaissance que je vous dois pour toutes les bontés dont vous m'avés honoré, lui écrivait-il [3], si je ne prenois part à l'évènement heureux de votre mariage. Je supplie bien Votre Altesse d'être persuadée que j'en partage la joye, ainsi que de tout ce qui pourra vous être agréable et que j'y ai assisté de cœur pour me réunir d'esprit avec vos sujets et jamais vous n'en aurés de plus dévoué que

1. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 80, 1.
2. Dans le billet qui accompagnait le paquet de cinq exemplaires il n'est point question de Knebel.
3. *Man.* 943, fol. 80, 1.

moi. J'ai composé la pièce de vers cy jointe, je vous supplie de vouloir bien l'agréer comme une faible marque de mon tendre attachement et de mon profond respect.

Je ne suis point poète [1], mais le zèle m'a dicté ces vers et vous voudrés bien les excuser eu égard à mon intention, jamais je n'aurai pu exprimer tous les sentimens dont je suis pénétré. Oserois-je vous supplier de faire agréer a Madame la princesse votre auguste épouse un des deux exemplaires que j'ai l'honneur de vous adresser conjointement. Je serois trop heureux si j'avois réussi à lui rendre publiquement une partie de la justice qui lui est due et si elle daignoit faire attention à mon hommage. Je n'ai jamais fait de vers que pour la chanter et voilà mon coup d'essai. J'ai bien peur d'avoir défiguré son portrait, malgré les efforts que j'ai faits pour tacher d'en saisir tous les traits et pour le rendre ressemblant. La voix de la renommée et M. le baron de Knebel m'avoient instruit de tous les détails qui la concernent et je n'ai manqué que de talents pour pouvoir la présenter dans tout son jour et dans tout son éclat. Daignés être sensible, ainsi que Madame la Princesse, aux vœux que je forme pour votre bonheur et soyés persuadés qu'il n'égalera jamais votre mérite ni l'ardeur de mon dévouement.

Évidemment Charles-Auguste dut être satisfait, ainsi que la jeune duchesse; si Villoison n'osa pas écrire à celle-ci, il n'en fut pas de même pour la duchesse douairière : il avait trop de raisons pour capter ses bonnes grâces, il y travaillait depuis trop longtemps pour laisser passer l'occasion d'entrer directement en relations avec elle; mais il le fit, on en jugera, avec une discrétion relative.

Altesse [2], je me flatte que vous voudrés bien me pardonner la liberté que j'ose prendre de vous adresser, sous les auspices de Monseigneur votre fils, le prince Constantin, un exemplaire d'un épithalame que j'ai eu l'honneur de composer en vers latins pour le mariage de Son Altesse Monseigneur le Duc de Saxe-Weimar. J'ay cru que, dans ces moments d'yvresse ou une mère auguste et tendre ressent encore plus vivement le plaisir d'avoir un fils et recueille plus amplement le fruit de ses soins, je pourrois faire excuser ma témérité à la faveur de ces circonstances heureuses où on passe quelque chose à l'excès de la joye et du zèle qui veut se repandre au dehors.

Avons-nous ici l'épître entière de Villoison? Cela est peu probable; mais ce qui précède suffit pour en faire juger le ton et l'inspiration; c'est une tentative timide encore pour entrer en rapport avec la mère de Charles-Auguste, cette princesse lettrée dont le

1. *Man.* 943, fol. 80, 2.
2. *Man.* 943, fol. 80, 2.

savant français tenait tant à gagner la faveur. Après Anne-Amélie, il y avait encore une personne à Weimar avec laquelle Villoison désirait entrer en rapport, c'était l'illustre auteur d'*Agathon*, dont Knebel avait dû lui vanter le talent et l'affabilité; le moment était venu d'engager des relations directes avec le grand poète, Villoison en profita et lui envoya avec son épithalame, l'épître qui suit[1].

Vous voudrés bien excuser la liberté[2] que j'ose prendre de vous adresser un exemplaire d'une pièce de vers que j'ai eu l'honneur de composer pour le mariage de S. A. S. Monseigneur le duc de Saxe-Weimar. Le dévouement le plus respectueux m'a dicté ces vers; je ne suis point poète et je n'ai songé à faire des vers que pour lui donner une preuve de la part que je prends à tout ce qui le regarde. Ainsi vous voudrés bien avoir de l'indulgence pour cette faible production qui n'a d'autre mérite que celui de la vérité. En cas que vous receviez cet exemplaire, avant que le Prince soit marié, j'ose vous prier de vouloir bien n'en parler à qui que ce soit, et d'attendre qu'il ait lu le premier une pièce qui est composée à son honneur. Je suis flatté de trouver cette occasion de vous présenter mon hommage et de vous assurer du respect... (*La fin manque.*)

On pourrait croire que Villoison avait, dans cette circonstance, épuisé tout ce que la flatterie peut suggérer; mais la louange était trop son élément pour qu'il s'arrêtât dans cette voie. « Charmé » que ses vers eussent été bien accueillis à la cour de Weimar[3], et à Carlsruhe[4], il résolut d'avoir encore recours au même moyen pour pénétrer plus avant dans les bonnes grâces de la famille ducale. Il était ou paraissait assuré de celles du duc; maintenant c'étaient celles de la duchesse mère qu'il désirait gagner. Il y travaillait depuis longtemps. Dès le mois de mai il priait Knebel de « rendre compte à cette grande princesse de ses sentiments respectueux »[5]. Mêmes recommandations au mois d'août : « Si vous avez occasion de parler de moi à la princesse Amélie[6], dont je désirerois fort d'avoir l'honneur d'être connu, et si vous lui dites que vous m'avez fait l'honneur de me montrer une de ses lettres, je vous prie de lui témoigner combien j'ai admiré la pureté de sa diction et la beauté de son esprit, et le vif désir que j'aurois de lui faire un jour ma cour. »

1. Tout porte à croire du moins qu'elle était adressée à Wieland.
2. *Man.* 943, fol. 85, 2.
3. Lettre du 8 décembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 49.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 64.
5. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 38.
6. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 42.

L'envoi de son épithalame était une première tentative dans cette voie; enhardi par le succès qu'elle eut auprès d'une princesse bonne et toujours prête à accueillir les hommages des savants, Villoison n'hésita pas à dédier à la duchesse elle-même [1] une pièce de vers, où il mettait, il semble, son éloge dans la bouche de Vénus, tout en se déclarant le simple interprète de ce qu'il avait appris de la princesse dans les conversations du baron de Knebel et de ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir.

Villoison ne s'en tint pas là. A l'occasion de la nouvelle année, il composa une autre pièce de vers, mais à l'adresse du duc cette fois [2]. Dès le 7 décembre il envoya à Knebel cette « petite pièce, où il n'avoit exprimé que bien faiblement la centième partie de ses vœux ».

Au lieu de faire de mauvais vers latins pour ce grand Prince, ajoutait-il [3], j'aurois bien mieux fait de lui dire simplement ces deux beaux vers de Virgile, qui sont l'expression la plus vraie de mes sentiments à son égard :

Cujus amor mihi tantum crescitur hora
Quantum vere novo viridis se subjicit alnus.

En dépit de cette modestie de commande, Villoison était content de ses vers; aussi dès que le moment fut venu il s'empressa de les envoyer au duc avec [4] une épître dédicatoire. Il renouvelait à Charles-Auguste « les assurances de son profond respect et de son dévouement », et, après l'avoir « supplié d'agréer les vœux qu'il formoit pour la conservation de sa santé et pour son bonheur », il lui demandait « la continuation de ses bontés et de l'honneur de son souvenir ». Il le remerciait ensuite de lui avoir fait donner par Knebel des témoignages de sa satisfaction, et terminait en disant qu'il n'avait qu'un désir, celui de mériter, « par ses services une faveur dont il sentoit tout le prix ».

Mais ce ne fut pas seulement au duc qu'il envoya ses vers; il les adressa également à la margrave, en reconnaissance de « l'accueil favorable » qu'elle avait fait à l'épithalame de la princesse Louise.

Ce grand succès m'enhardit, lui écrivait-il, à prendre la liberté de vous envoyer, Madame [5], une seconde pièce que je viens de composer

1. Bibl. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 101, 1.
2. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 108.
3. Lettre du 8 décembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, p. 50.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 83, 1,
5. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 64, 1.

pour cette grande princesse et pour son auguste époux au renouvellement de cette année. Je n'ai pu exprimer que la centième partie des vœux que je forme tous les jours pour le bonheur de leurs Altesses et l'esprit est chez moi un bien mauvais interprète du cœur. C'est ce qui m'arrive toutes les fois que je veux rendre les sentiments du profond respect et de la haute admiration que je partage avec toute l'Europe.

Et il terminait ce marivaudage en priant la margrave de recevoir les vœux qu'il faisait « pour la conservation de sa précieuse santé ». Comme on peut le croire, la duchesse douairière ne fut pas oubliée et il semble que Villoison chercha à se surpasser dans l'épître qu'il lui envoya avec ses vers.

Votre Altesse [1] voudra bien excuser la liberté que j'ose prendre de lui adresser un exemplaire d'une seconde pièce de vers que mon cœur m'a dictée pour exprimer à S. A. R. Mgr. votre fils le Duc régnant les vœux que je fais au commencement de cette année pour son bonheur et la conservation de sa santé. J'ai pensé, Madame, que le titre seul de cette pièce portoit la justification de la hardiesse que j'ai de vous l'offrir. J'aurois même manqué à ce qui vous est dû à tant de titres, si je ne m'étois empressé de vous en faire hommage. Le bonheur du prince est le vôtre. Les vœux qu'on forme pour sa félicité vous sont personnels et tout ce qui regarde cet auguste souverain n'a rien d'étranger pour Votre Altesse. Puissiez-vous jouir pendant une très longue suite d'années du plaisir de le voir faire les délices de son peuple! Puissiez-vous recueillir longtemps les fruits de vos travaux! C'est votre ouvrage et vous partagez à juste titre la gloire de cette sage administration et des biens qui en résultent. Je vous prie de daigner agréer les très humbles assurances de l'hommage respectueux de celui qui par son attachement inviolable à Mgr. votre fils se fait un plaisir de se regarder comme son plus fidèle sujet et votre plus grand admirateur. M. de Knebel, l'homme du monde qui vous soit le plus dévoué, m'a souvent entretenu et parlé de vos grandes qualités et de vos célestes apas, et je me trouve le plus heureux des hommes de saisir cette occasion précieuse...

L'épître n'est pas terminée, mais il est facile d'en deviner les derniers mots. On comprend qu'un langage aussi adulateur dût finir par fatiguer; mais on ne le fera sentir à Villoison que plus tard seulement. Pour le moment ses louanges les plus outrées paraissent avoir été acceptées sans répugnance, et il n'eut qu'un souci, les répandre le plus possible. C'est ainsi que, non content d'envoyer ses derniers vers à Knebel, il demandait à son ami de

1. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 82, 1.

remettre un exemplaire de sa pièce à « l'immortel » M. Wieland, ainsi qu'à MM. Stein et Engelhardt. Le présent fait à MM. Stein et Engelhardt n'était guère qu'un souvenir qui leur était adressé; il en était autrement de l'envoi fait à Wieland; on sent que Villoison tenait à gagner l'estime et la faveur du grand écrivain; déjà il y était arrivé en partie; c'est pour achever d'y parvenir qu'il lui adressa ce nouveau produit de sa muse latine.

Je vous prie surtout, disait-il [1], de témoigner au grand M. Wieland toute mon estime et tout mon respect. Je regarde l'amitié de ce grand homme comme le trésor le plus précieux, et je vous aurai toute ma vie une obligation infinie de m'avoir procuré la connaissance de ce poète célèbre qui réunit l'érudition la plus profonde aux charmes du style et de la poésie. Quelle différence avec Voltaire, qui est le plus ignorant et le plus superficiel des hommes, quoiqu'il soit incontestablement un des plus beaux esprits! Les poètes Allemands, qui sont très sçavants, sont bien supérieurs aux nôtres...

Villoison parle, ici un peu par ouï-dire, mais que lui importait; il voulait plaire à Knebel, il voulait gagner l'estime de Wieland; c'est là ce qui explique le langage qu'il tient, et dont il est inutile dès lors de relever le plus ou moins de fondement. Mais les rapports de l'helléniste français avec la cour de Weimar ne se bornèrent pas à correspondre avec Knebel et à adresser quelques pièces de vers au duc ou à sa mère; ils eurent aussi un autre caractère et une importance bien autrement considérable.

(*A suivre.*)

CHARLES JORET,
Professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

1. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 49.

CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE

(*Suite*[1].)

63. — *Chanson pour la conversion des pauvres papistes ignorants qui ont bon vouloir; sur le chant* : Dames d'Orleans, ne plourez plus. Par MATHIEU MALINGRE. 1533.

Paovres papistes, retournez vous
A Jesus qui est mort pour nous...

(12 couplets de 6 vers.)

Bibliographie.

A. — Chansons nouuelles || demonstrantz plusieurs erreurs || et faulsetez : desquelles le || poure mõde est rẽply || par les ministres || de Satan..... *S. l. n. d.* [*Neuchâtel, P. de Vingle, vers* 1533], petit in-8 goth. (4e pièce.)

Biblioth. de Zürich, *Gall.*, XXV, 1009. 1.

Voy. *Le Catéchisme français de Calvin, réimprimë par Albert Rilliet et Théophile Dufour* (Genève, 1878, in-16), p. cc.

B. — Chansons Nouuelles || demonstrantz plusieurs erreurs || et faulsetez, desquelles le || paoure mõde est rẽply || par les ministres || de Satan... *S. l. n. d.* [*Genève, Wigand Köln, vers* 1534], petit in-8 goth. (4e pièce.)

Biblioth. de Zürich, *Gall.*, XXV, 1009. 2.

Voy. *Le Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. ccxxvij.

C. — Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, I, pp. 97-100.

Nous avons dit précédemment (n° 61) ce que l'on peut supposer au sujet des circonstances dans lesquelles fut composée la chanson qui sert de timbre à celle-ci.

64. — *Chanson contenant une partie des damnables erreurs et abusions des ministres de l'Antechrist.* Par MATHIEU MALINGRE. Vers 1533.

O prestres, prestres, ouyez nostre chanson;
En vos matines chantez ceste leçon...

(12 couplets de 2 vers décasyllabiques et 4 vers hexasyllabiques.)

1. Voir le n° 2, avril 1894, pp. 143-158, et le n° 3, juillet 1894, pp. 290-307; — le n° 1, janvier 1895, pp. 36-58.

Cette pièce paraît avoir eu un grand retentissement, au point qu'elle pénétra jusqu'en Suède. Voy. *Bull. de la Société de l'hist. du protest. franç.*, VI (1858), p. 18.

Bibliographie.

AB. — Chansons nouuelles demonstrantz plusieurs erreurs et faulsetez... (voy. l'article précédent), 3e pièce.

C. — Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, I, pp. 100-103.

65. — *Chanson* [*d'un évangeliste prisonnier*] *sur le chant* : Quand me souvient de la poulaille. Par Mathieu Malingre. 1533.

Quand me souvient de l'Evangile
Que souloy prescher sur les champs...

(Ballade en 4 couplets de 8 vers; l'envoi a la même mesure que les trois premières strophes.)

Bibliographie.

A. — Une édition séparée de cette chanson fut condamnée, entre 1540 et 1549, par l'inquisiteur de Toulouse. Voy. *Le Chansonnier huguenot*, II, p. 427.

B. — Sensuyuēt plusieurs || belles & bonnes chansons, que les || chrestiens peuuent chanter en grāde || affectiō de cueur : pour & affin de sou- || lager leurs esperitz & de leur donner || repos en dieu, au nom duquel || elles sont composees par || rithmes, au plus pres || de lesperit de Iesus || Christ, cōtenu || es sainctes || escriptu- || res... [*Neuchâtel*, *Pierre de Vingle*, 1533], petit in-8 goth. (7e pièce.)

L'acrostiche et l'anagramme de Malingre se trouvent au verso du titre, ainsi que la date de 1533.

Biblioth. de Zürich, *Gall.*, XXV, 1009. 3.

Voy. *Le Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. cciv.

C. — Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouuelles, auec le chant sur chacune, afin que le chrestien se puisse esiouir en son Dieu et l'honorer : au lieu que les infidelles le deshonorent par leurs chansons mondaines et impudiques. M. D. LV [1555]. *S. l.*, in-16 de 269 pp. — Le second liure des chansons spirituelles, composees à l'vtilité de tous vrays chrestiens : où sont demonstrez plusieurs erreurs, esquelz ont esté conduictz et detenus les poures ignorans, par les seducteurs et faux prophetes. M. D. LV [1555]. *S. l.*, in-16 de 63 pp.

Voy. *Le Chansonnier huguenot*, II, p. 442.

D. — Chansons || spirituelles à l'hon- || neur et louange de Dieu, & à l'edification du || prochain. || Reueues & corrigées de nouueau :

|| auec vne Table mise à la fin..... M. D. LXIX [1569]. *S. l.*, in-16 de 402 pp., 4 ff pour la Table et 1 f. blanc.

Biblioth. de l'Arsenal, B.-L., 7881 (La Vallière, 13 909). — Biblioth. de Wolfenbüttel, 1330. 4. Th.

E. — Chansons || spirituelles || à l'honneur de Dieu, & a l'edifi || cation du prochain. || Reveues [*sic*] & corrigees de nou- || ueau : avec vne Table || mise à la fin. || M. D. XCVI [1596]. || *Pour la vefue de Iean Durant. S. l.* [*Genève*], in-16 de 439 pp., 3 ff. non chiffr. et 1 f. blanc, p. 150.

Biblioth. du château de Chantilly (exempl. de M. le comte de Lignerolles : Cal., II, 1894, n° 1371).

F. — Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, II, pp. 335-337.

Nous n'avons pas retrouvé la chanson qui sert de timbre à celle-ci.

66. — *Chanson sur le triumphe que les Dieppoys ont faict sur la mer; et se chante sur le chant de* : Marseille la jolie. 1535.

Les mariniers de Dieppe ils ont bien triomphé
Pour le bon roy de France, estant dessus la mer...

(6 couplets de 4 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement, dont || les noms sensuyuent cy || apres en la table || *Mil cinq cens xlij* [1542]. || *On les vend a Paris en la rue* || *neufue nostre Dame a lenseigne* || *de lescu de France.* Pet. in-8 goth. de 42 ff. non chiffr., 21e pièce (p. 37 de la réimpression donnée par A. Percheron, chez J. Gay et fils, en 1867, in-16).

L'edition de 1542 est conservée à la Bibliothèque nationale : Rés. *Y.* 6117. c.

B. — Chansons || nouuellement composees sur plusieurs || chants, tant de Musique que Rus- || tique : Nouuellement Impri- || mees : dont les noms sen- || suyuent cy apres. || *Mil cinq cents xlviii* [1548] : || *On les vend a Paris en la rue* || *Neufue Notre Dame a len-* || *seigne Saint Nicolas* : || *par Iehan Bon-* || *fons.* In-8 goth. (fol. *Iij* de la réimpression donnée par le libraire Baillieu à Paris, en 1869).

C. — Le || Recueil || de toutes sor- || tes de Chansons || nouuelles, tant musicalles que rus- || tiques, recueillies des plus || belles & plus fascecieu- || ses qu'on a sceu || choisir. || Augmentez de plusieurs belles chansons || nouuelles non encore imprimees || iusques à present. || *A Paris,* || *Chez la veufue Nicolas Buffet, pres le College de Reims.* || 1551. In-16 de 96 ff., fol. 46 v°.

Biblioth. munic. de Francfort-sur-Mein, *Auct. gall. Coll.*, 503.

D. — Le Roux de Lincy, II, pp. 104.

67. — *Chanson nouvelle* [*sur la montre faite à Rouen à la fin d'avril* 1535].

Martin Du Bellay s'étend dans ses *Mémoires*[1] sur les préparatifs faits par François Ier en 1535 lorsqu'il voulut obtenir satisfaction du duc de Milan pour l'assassinat de l'ambassadeur de France, Maraviglia. Le roi passa lui-même en revue les troupes réunies à Rouen, sous le commandement de six capitaines renommés : MM. de Bacqueville, de La Salle, de Saint-Aubin l'Hermite, de Saint-Aubin-Gobelet, de Cantelou et de Sannevelles. Ce fut à l'occasion de cette revue que fut composée la présente chanson.

1. Monsieur de Baqueville[2] a charge de mille hommes,
Dont il y en a cent qui sont tous gentilz hommes;
Et le demeurant sont jolys adventuriers
Qui d'aller a la guerre en sont bien coutumiers.
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeulx, 5
Faisons grant chere sus ces bons laboureux!

2. Monsieur Le Bastard en est le porte enseigne;
De boire voulentiers s'en est le capitaine.
. . . . . .
. . . . . .
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeux,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux.

3. Les enfans de Paris disent qu'en ses affaires
Bien serviront le roy a toutes ses affaires,
A toutes ses affaires, sans maille et sans denier[3], 15
Et d'aller en la guerre est bien leur droit mestier.
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeux,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux.

1. Collection Petitot, 1re sér., XVIII, p. 269; Collection Michaud et Poujoulat, 1re série, V, p. 284. — Du Bellay dit : « environ le mois de mai 1534 », ce qui est une erreur évidente. Le roi arriva à Rouen le 29 avril 1535 et y passa la journée du lendemain. Il fit alors distribuer 6000 l. t. aux 6000 hommes de la légion de Normandie. Voir le *Catalogue des actes de François Ier*, III, n° 7746.

2. Charles Martel, seigneur de Bacqueville. Voir Anselme, VIII, p. 211.

3. Le cardinal Du Bellay, évêque de Paris et gouverneur de l'Ile-de-France, avait imposé de lourdes contributions aux Parisiens pour régler la solde de 6000 hommes de pied, puis il les avait fait marcher sans les payer; c'est ce qui fait dire à l'auteur de notre chanson que les enfants de Paris sont disposés à servir le roi sans maille ni denier; ce désintéressement des soldats du cardinal ne se confirma pas. Les pauvres gens réclamèrent leur solde et, sur le refus de Du Bellay, se révoltèrent contre lui. L'évêque de Paris se fortifia dans sa maison, fit tirer le canon contre les mutins et en envoya quelques-uns à la potence. Voir *Cronique du roy François Ier de ce nom*, publiée par Georges Guiffrey, p. 175.

4. Entre vous, jeunes gens, qui jamais n'eustes gaiges
Empruntez hardiement dessus voz mariages : 20
Vous aurez chausses, pourpoint de taffetas
Et d'argent ung grant tas que le roy vous donra.
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeux,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux.

1. A. a *m.* — 2. A. il *m.* — B. Dont en y a cent. — 3. AB. Et *m.* — 4. B en la. — 7-8. B. *Ces deux vers m.* — 11-12. *Le refrain n'est indiqué que dans* A *par le seul mot :* Buvons. — 13. B. qua ses. — 17-18. *Ni* A *ni* B *n'indiquent le refrain.* — 23-24. B *seul marque la reprise* : Beuvons dautant, etc.

La présente chanson a servi de timbre à la pièce suivante :

Ne desplaise aux Normands ne à leur compagnie...

et aux pièces que nous reproduisons sous les n°s 71 et 78.

Bibliographie.

A. — Sensuinêt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses, avec plu || sieurs autres retirees des an- || ciennes impressions... *Mil cinq cens XXXVII* [1537] (voy. le n° 4), fol. 3 v°.

B. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses. Anecpues plusieurs autres retirees || des anciennes impressions, comme pourrez || veoir en la Table en laquelle sont comprin- || ses les premieres lignes des Chansons. || 1543. || *On les vend a Paris en la rue neufue* || *nostre Dame a lenseigne de lescu de* || *France. Par Alain lotrian.* Pet. in-8 goth. de 5 ff. lim. et 99 ff. chiffr., titre rouge et noir, fol. 3 v°.

Biblioth. nat., Rés. Y 6117. c (2), exemplaire incomplet des ff. 28 et 29.

68. — *La grande et triumphante Monstre et Bastillon des siz mille Picardz faicte a Amiens a l'honneur et louenge de nostre sire le roy, le XX. jour de juing mil cinq centz XXXV; faicte en maniere de chanson, et se chante sur celle de* : Monsieur de Bacqueville, capitaine de mille hommes.

François Ier passa dans la ville d'Amiens une partie du mois de juin 1535 et y inspecta la légion de Picardie, comme il avait inspecté celle de Normandie. Les chefs de ce corps d'armée étaient, dit Martin Du Bellay, MM. de Sarcus, Jehan de Mailly, seigneur d'Auchy, Jehan de Barbançon, seigneur de Cany, M. de Sesseval et M. de Heilly, surnommé de Pisseleu.

La chanson composée sur les Picards a déjà été réimprimée par M. de Montaiglon; nous croyons utile cependant de la reproduire ici

pour y joindre les variantes assez importantes que nous fournissent deux éditions dont ne fait pas mention l'éditeur regretté du *Recueil de Poësies françoises*.

1. Ne desplaise aux Normands ne a leur compaignie
Si on donne l'honneur a ceulx de Picardie :
Ce sont tous gens de mise, ayant barbe au menton,
Dont la plus grant partie ont tous passé les mons.
Nous servirons le roy, comme promis avons, 5
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

2. Françoys roy, nostre sire, ja tout plain de prouesse,
Luy mesmes a beau pied leur a monstré l'addresse;
C'estoit une noblesse le voir ainsi marcher.
Je croy qu'en tout le monde n'en fault ung tel chercher. 10
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

3. En la ville d'Amiens a esté l'assemblée
De six mille pietons, natifs d'une contrée,
Tous gentilz compagnons; ne querant que combat; 15
Et d'aller a la guerre est tresbien leur esbat.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

4. Si vous voullez sçavoir la fleur des capitaines,
Qui pour le roy servir ne craignent point leurs peines, 20
C'est Hely [1] et Canis [2] et monsieur de Douchy [3].
Qui en telle besongne n'ont point le cueur failly.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

5. N'estoisse pas triumphe voir telle compaignie 25
Marcher si brusquement en ordre bien jolie?
A voir leur felonnie chacun bien presumoit :
Ilz ont tresbonne envie de bien servir le roy.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons. 30

1. Adrien de Pisseleu, chevalier; seigneur de Heilly, Fontaine-Lavagan, Oudeuil-le-Châtel, etc., mort à Amiens le 8 février 1558. Anselme, VIII, p. 747.
2. Michel de Barbançon, seigneur de Cany et de Varennes. Il avait épousé Perronne de Pisseleu, sœur consanguine d'Adrien de Pisseleu, seigneur de Heilly. Anselme, VIII, p. 747.
3. Jehan de Mailly, seigneur d'Auchy et de La Neufville le Roy. Anselme, VIII, p. 644.

6. N'esse pas grant honneur a ceulx qui ont la conduicte
D'avoir si bien instruict en peu de temps leur suitte?
Ce sont tous gens de tiltres et de noble fasson
Qui en telles poursuites sçaivent bien leur leçon.
Nous servirons le roy, comme promis avons, 35
En toutes ses affaires; jamais ne lui fauldrons.

A. *donne le titre reproduit ci-dessus*; BC *portent simplement* Chanson nouuelle. — 1. B. Nen. — BC. ny. — 2. BC. Sils ont donne. — 3-4. BC. Ce sont tous (B tous *m.*) gens de mise et de noble facon. Qui en telle poursuyte scauent bien leur lecon. — 7. A ja *m.* — BC. Francoys roy notre sire comme plain de noblesse. — 8. ABC. Luy mesme. — 9. A. de le voir. — B. a le veoir. — B. nen est point vng tel. — 11-12. B. *ne donne que les deux premiers mots du refrain*; *C ne l'indique qu'à la fin, au v.* 35. — 13. A ceste assemblee. — 18. A. Et *m.* — C. Car daller. — 19. B. fleurs. — 20. BC. leur peine. — 21. BC. Le premier cest Cany et monsieur Douchy (C. Dauchy). — 22. BC. Qui en telle poursuyte. — 25. A de voir. — BC. Nesse pas grant honneur de voir. — 26. BC. brauement. — 27. BC. chascun bien pourpensoit. — 28. BC. Quilz ont. — 32. B. la suyte. — 34. BC. tel poursuyte scauent. — 36. A. En toutes ses affaires comme promis auons.

Bibliographie.

A. — La grande et triumphante monstre et bastillon... In-8 goth. de 4 ff.

Cette édition a été réimprimée par M. A. de Montaiglon dans le *Recueil de Poësies françoises*, I, pp. 176-181.

B. — Sensuiuēt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles et fort ioyeuses... 1537 (voy. le n° 4), fol. iij.

C. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543, in-8 goth. (Biblioth. nat., Inv. Rés. Ye. 2720), fol. iij.

69. — *Chanson nouvelle* [*en réponse aux Picards*], *sur* : Las que dit on en France de M. De Bourbon? Juin 1535.

Peuple de Picardie,
Bien est par toy destruict...

(9 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — La grande et triomphante monstre et bastillon des six mille Picardz faicte a Amiens... (voy. le n° 68).

B. — Sensuiuēt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. le n° 4), fol. 7 v°.

C. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543, fol. vij. (Ce f. et le f. viij manquent à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, le seul connu; mais la chanson est portée à la table.)

D. — Le Second, et || Tiers Liure du Re- || cueil de toutes belles Chan- || sons nouuelles. || Les plus ioyeuses & recreatifuces qu'on || a sceu choisir. Imprimees nou- || uellement. || *A Paris*, || *Chez la veufue*

N. Buffet, pres le || college de Reims. || 1559. In-16 de 47 ff. chiffr. et 1 f. blanc, avec figg. en bois, fol. 27.

Biblioth. munic. de Francfort-sur-Mein, *Auct. gall. Coll.*, 503.

D. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, I, pp. 179-181 (reproduction de A).

Sur le timbre de cette chanson, voy. notre n° 36.

70. — *La Replicque des Normands contre la chanson des Picardz, faicte sur le chant :* Dieu si veulle garder de mal Le roy François, [le] premier de ce nom... 1535.

O vous, Picardz, qui blasmés les Normans,
Pour vous cuyder en honneur colauder...

(8 couplets de 4 vers décasyllabiques, 5 vers hexasyllabiques et un vers final de 4 syllabes.)

Bibliographie.

A. — La Replicque des Normands... In-8 goth. de 4 ff.

B. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, I, pp. 182-185.

71. — *Chanson nouvelle de la prinse de la ville de Suze sur le chant de :* Beuvons d'autant, ayons le cœur joyeulx. Mars 1536.

Suzens, Suzens, ou est vostre pensée?
Or dictes maintenant qu'estes en grant danger.

1. Paovres Suzens mauldictz, ou est la renommée
Que disiez par vos dictz estre dans vostre armée?
Elle est ja bien tournée; el n'a gueres duré
Du haut en bas versée par gens que je diray.
Suzens, Suzens, etc. 5

2. Par les nobles Françoys feustes mis en ruine
Qui estoient si courtoys que, nonobstant voz mines,
Ilz se determinerent de vous prendre a mercy;
Devers vous envoyerent le seigneur de Poissy. 10
Suzens, Suzens, etc.

3. Mais comme oultrecuidez vous feustes fort rebelles,
Ne vous voulant fier a la bonne nouvelle
Que la vous presenterent a vos cueurs endurcis; 15
Par quoy determinerent vous faire tous mourir.
Suzens, Suzens, etc.

4. Paovres gens sans raison, ou est vostre pensée
De refuser tel don par Françoys presentée? 20
Suzens, ou estes vous? bien mauldictes le jour
Que refusates tous. . . . . .
Suzens, Suzens, etc.

5. Pour la conclusion, il y eut grant tuerie; 25
L'assault fut si tresbon sur la paovre Suzie.
Les Françoys bien gaignerent le trescruel assault;
Par raison bien monstrerent leurs vices et leurs maulx.
Suzens, Suzens, ou est vostre pensée?
Or dictes maintenant qu'estes en grant danger. 30

Refrain 2. grant *est supplée ici et au v.* 30. — 2. Estre en. — 3. ja *m.* — Elle... duree. — 9. Ilz se *m.* — De *m.* — 15. Quils vous presenterent. — 21. Suzens *m.* — Point mauldictes. — 27. P ancoys gaignerent. — 28. Les raisons le promisrent.

La mort du duc de Milan François Sforza (24 octobre 1535) ayant amené une nouvelle querelle entre le roi de France et l'empereur, une armée commandée par le comte de Saint-Pol pénétra en Savoie au mois de février 1536. Elle arriva promptement au mont Cenis et franchit le pas de Suse avant que l'ennemi eût eu le temps de s'y fortifier. On trouvera le récit de cette campagne dans les *Mémoires* de Guillaume Du Bellay.

La chanson qui sert de timbre à celle-ci est celle que nous reproduisons sous le n° 67.

Bibliographie.

Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement, dont || les noms sensuyuent cy || apres en la table || *Mil cinq cent xlii* || *On les vend a Paris en la rue* || *neufue nostre Dame a lenseigne* || *de lescu de France*. In-8 goth., 24e pièce.

Réimpression donnée par A. Percheron (Genève, J. Gay et fils, 1867, in-16), p. 43.

72. — *Chanson faicte sur les faicts de la guerre de dela les monts, et se chante sur le chant* : O maistre Antoine de Beaulieu, Tu te disois fils de La Marche. Par Jehan Lescot. 1536.

De Suze nous sommes partis
Cinq enseignes de compaignie...

(7 couplets de 8 vers.)

Cette pièce est signée du nom d'un aventurier grenoblois, Jehan Lescot, lequel est d'ailleurs inconnu.

La chanson qui sert de timbre à la nôtre aurait dû être citée plus haut, à l'année 1523. Nous n'en connaissons que les deux premiers vers; mais il est évident qu'elle avait été composée contre Antoine de La Marck, abbé de Beaulieu-en-Argonne. Antoine, fils de Robert de La Marck, maréchal de France, était grand archidiacre de Chartres quand il obtint, en 1520, l'abbaye de Beaulieu. En 1523, il prit le parti de Charles-Quint contre François Ier; il fut alors, par ordre du roi, assiégé dans son abbaye et trouva la mort dans le combat. Voy. *Gallia christiana*, XIII, col. 1269.

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, im- || primees nouuellement... 1542 (voy. n° 71), 20e pièce (p. 35 de la réimpression de 1867).

B. — Chansons nouuellement composees... 1548, n° 43 (fol. *li* de la réimpression).

C. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), p. 273.

D. — Le Roux de Lincy, II, pp. 114-116.

73. — [*Chanson sur Mlle de Maumont, maîtresse de François, dauphin de France, mort le 12 août 1536.*]

Brunette suys, jamais ne seray blanche...

Branthome parle à plusieurs reprises de Mlle de Maumont, sa cousine germaine, qui avait été la maîtresse du dauphin François, et c'est lui qui cite plusieurs vers de la chanson composée en 1536 sur cette dame galante. Voy. l'édition de Lalanne, III, p. 174.

Le Roux de Lincy, II, p. 112.

74. — [*Chanson sur le siège de Péronne.*] Août-septembre 1536.

Les Bourguignons ont mis le camp
Devant la ville de Peronne...

Nous avons vainement cherché le texte de cette pièce; elle n'est citée que comme timbre de diverses chansons, savoir :

1. Quand j'ay bien a mon cas pensé,
D'une chose me reconforte...

Recueil de plusieurs chansons spirituelles..., 1555, p. 146; *Le Chansonnier huguenot*, II, p. 336. — M. Bordier place cette pièce vers 1540.

2. Le mardy devant la Toussaintz
Est arrivé la Germanie... (1552.)

Le Roux de Lincy, II, p. 190.

3. Chrestiens, qui servez de bon cœur
La benoiste vierge Marie... (v. 1565.)

Chanson nouvelle de l'ymage Nostre Dame qui a esté remise à la porte sainct Honoré, dans le *Recueil de plusieurs belles chansons spiritulles* [sic], *etc.*, *par Christofle de Bordeaux* (Paris, Magdeline Berthelin, v. 1570, in-16), fol. 5.

4. La veille de la Sainct Martin
De Paris sortit grant puissance... (1567).

Chanson de la bataille donnée entre Paris et Sainct Denys... 1568. S. l., in-8 (Biblioth. nat. — Biblioth. du château de Chantilly. — Biblioth. royale de Dresde).

5. Resjouyssez-vous, laboureurs,
Plus n'aurez en chacun village... (v. 1577.)

Chanson nouvelle de la resjouissance des laboureurs..., par N. Poncelet, dans le *Troisiesme Livre du Recueil des chansons* (Paris, Claude de Montre-œil, 1579, in-16), fol. 15.

75. — *Chanson de Peronne, sur le chant* : N'oseroit on dire. 1536.

Le seigneur de La Marche
Ne dort ne nuict ne jour...

(11 couplets de 4 vers et un refrain de 5 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. 1.
B. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), p. 271.
C. — Le Roux de Lincy, II, pp. 107-109.

76. — *Chanson* [*sur le siège de Péronne*]. 1536.

Nansot a grant puissance
De Guise est party...

(7 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuiuët || plusieurs belles chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. n° 4), fol. 2 v°.
B. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. 2 v°.
C. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), p. 272.
D. — Le Roux de Lincy, II, pp. 110-111.

77. — *Chanson de Peronne.* 1536.

1. Conclusion, nous sommes diffamés;
Batus serons comme fer a la forge;
Noz heritiers mengeront du pain d'orge,
Voire, et d'avoyne, qui sera demy cuyt.
Sus Hanoyers les Françoys ont le bruyt. 5

2. Ou est ce prince qui se dit si vaillant
Qu'i venra faire les vendanges en France (*bis*)
Du boys tortu, pour en avoir le fruyct?
Sus Hanoyers les François ont le bruyt. 10

3. Conte Nansot [1], par son outrecuydance,
A faict sonner sonner son instrument :
Il a raison, car il craint la couvée
Du roy Françoys, ou tout honneur reluyt.
Sus Hannoyers les Françoys ont le bruyt. 15

4. Les Hannoyers, par leur oultrecuydance,
Sont raliés avec les Allemans
Pour venir faire les vendanges en France
Du boys tortu, pour en avoir le fruyt.
Sus Hannoyers les Françoys ont le bruyt. 20

5. Conclusion : nous sommes diffamés;
Batus serons, comme fer a la forge;
Noz heritiers mangeront du pain d'orge,
Voire, ou d'avoyne, qui sera demy cuyt.
Sus Hanoyers les Françoys ont le bruyt. 25

11. Le conte de Nansort.

Bibliographie.

Balade et Di- || zain de Lempereur. Auec vne chanson de || Peronne, et deux des aduenturiers || de France. — *Finis. S. l. n. d.* [*Paris*, 1536], pet. in 8 goth. dont la page pleine a 22 lignes, sign. *A*.

Le titre est orné d'un bois qui représente des hommes d'armes près d'un camp.

La pièce intitulée *Balade* n'est pas une ballade; c'est un morceau de 35 vers qui commence ainsi :

Par fraulde et dol et par substractions
L'aygle a fait vol outre droit et mesure...

1. Henri, comte de Nassau, fils de Jean, comte de Nassau, et d'Élisabeth de Hesse.

Voici le premier vers du *Dizain* :

Charles le Quint, empereur couronné...

Ces deux pièces ont été réimprimées dans le *Bulletin du bibliophile* (1889, p. 230), d'après l'exemplaire incomplet qui est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque Rothschild.

La *Chanson de Peronne* occupe le r° du 3e f. et les cinq premières lignes du v°; elle est suivie de la *Chanson des adventuriers de France* (ci-après, n° 83) et d'une *Autre Chanson desditz adventuriers* :

Il estoit une mere qui une fillete avoit :
Elle l'envoya a la fontaine devant que le jour fut clere.

Biblioth. nat., Rés. p. Ye. 214. — Biblioth. Rothschild (les 2 premiers ff. seulement, sans les chansons).

78. — *Chanson nouvelle faicte sur la folle entreprise des Flamans et Bourguignons, et se chante sur le chant :* Beuvons d'autant, ayons le cueur joyeulx. 1536.

[Retirez vous arriere, Flamans et Bourguignons;
Jusques aux Allemaignes vous serez repoussés].
Bourguignons, avoient dit, par leurs fines cautelles,
Qu'ilz yroient espouser la belle Peronnelle...

(6 couplets de 6 vers. — Les vers ne devraient tous avoir que dix syllables.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement... 1542 (voy. n° 71), 12e pièce (p. 22 de la réimpression de 1867).

B. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I, (1834), p. 270.

C. — Le Roux de Lincy, II, p. 105-107.

Nous avons reproduit sous le n° 67 la chanson qui sert de timbre à celle-ci.

79. — [*Chanson sur le siège de Peronne.* 1536.]

Peronne sur la Somme...

Cette pièce est citée en 1552, comme timbre d'une chanson commençant ainsi :

On va partout disant
Par le païs de France...

Voy. le Roux de Lincy, II, p. 198.

80. — [*Chanson sur le siège de Péronne.* 1536.]

Quand je fus prins devant Peronne...

Cette pièce, dont nous ne connaissons que le premier vers, servait de timbre aux deux chansons suivantes :

Il adviendra de grands merveilles,
Et qui vivra il les verra...

Chanson nouvelle faicte sur le temps qui court, etc., dans *Plusieurs belles chansons nouvelles*, 1542 (réimpression, p. 3).

Resveillez vous, cœurs endormis,
Mondains remplis de negligence...

Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poësies françoises*, X, p. 55.

81. — *Chanson nouvelle* [*sur le siège de Saint-Riquier et sur le siège de Péronne*]; *sur le chant de* : Madame la regente. 1536.

1. Par devant Sainct Ricquer
Sont venus Bourguignons
Ruer, frapper, bucquer
Maintz coups et horions;
Ainsi que escorpions 5
Se trainoient contre terre;
Mieulx sembloient formions
Que compaignons de guerre.

2. Tout droit au point du jour
Vindrent donner l'assault; 10
Sans nous donner sejour
Nous prindrent en sursault :
L'ung court bas, l'autre hault.
Chascun fuit aux murailles :
Les femmes de prinsault 15
Chasserent les quenailles.

3. De la s'en sont allez
Tirant vers Sainct Quentin;
Maint village ont pillé,
Emporté le butin; 20

Mais, craignans le hutin,
Se sont tirez arriere;
Caretes et fretin
Sont allez a Mezieres.

4. A Guyse ont mis le siege 25
Pour la premiere foys,
Le cuydant prendre au piege
Ainsi que loups au boys.
Collembault fut courtois;
Il cremoyt leurs mitaines; 30
Leur rendit a degoys
Chasteau et capitaines.

5. De la vindrent ruer
Au chasteau de Clery;
Tel se cuydoit jouer 35
Qui en terre est pourry.
Nensot fut si marry,
Quand veit ses gens par terre,
Qu'il fist pendre et mourir
Sept compagnons de guerre. 40

6. Pour nous donner enssomme
Sont venus tarier
Notre fille Peronne
Pour se reparier;
Mais, sans point varier, 45
Dit de voullenté franche :
« Jamais a Hennuyer
« Ne prendray alliance. »

7. La response fut dure
Aux meschans Bourguignons; 50
Chargerent bonne aleure
Bombardes et canons;
Plus de cent horions
Tirerent aux murailles.
Picars qui dedans sont 55
N'y comptent pas troys mailles.

8. Retournez en Bou gongne,
Hennuyers, Allemans,
Car par devant Peronne
N'avez gaignez six blans! 60

Ce sembloient queues de pans
Que de veoir vos bannieres,
Vos halecretz luisans,
Acouplez de lanieres.

9. Peronne la jolye 65
Vous a fort amaris;
Vous feistes grand folye
D'assaillir telz patis.
Retirez vous, chetifz,
Au pays de Bourgongne, 70
Car les François gentilz
Vous ont fait grand vergongne.

10. Vous y avez esté
Trois sepmaines ou ung moys
Sans avoir conquesté 75
Une escullée de poys.
Vous estes fort courtoys
Laisser tel pucellotte
Sans taster a degoys
Sa grosse mamelotte. 80

11. Sans payer vostre giste
Vous laissiez le donjon;
Si vous mettez en fuyte
A grand confusion.
Bien puis sans fiction 85
Crier a voix ysnelle
Par toute region :
« Vive la Peronnelle! »

12. Adventurier de France,
Tu es vray amoureux 90
De Peronne, tant france
A tout son cueur joyeulx,
Car fus si courageux
La deffendre a la lance
Que Bourguignons n'ont pu 95
Luy monter sur la pance.

1. B. Ricquier. — 3. B. hucquer. — 5. B. escorpions. — 13. B. Lung iour. — 23. B. Charrettes. — 29. B. Collembault. — 36. B. nourry. — 41. B. en somme. — 50. B. Au.

Jehan Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine* [1], parle de l'entreprise des Impériaux sur Saint-Riquier près d'Abbeville; mais il avoue ne

1. Édition de 1644, p. 492.

pouvoir dire si cette entreprise précéda ou suivit le siège de Péronne. Notre chanson semble bien indiquer qu'elle le précéda.

Charles-Quint avait confié la garde de Hesdin au comte de Reux, gouverneur d'Artois, son grand maître d'hôtel. Celui-ci avait fait occuper le château par le capitaine Sanson, gentilhomme namurois, qui était secondé par le sieur de Boubers, fils du sieur de Neuville, d'Artois, par le sieur de Renaville et quelques autres. « Un jour arriva le seigneur Domirin, porteur d'enseigne de la compagnée du Reux, deliberé de faire une entreprinse sur la ville S. Riquier, et de fait assembla ce qu'il avoit de gens de cheval et deux mil hommes de pied, avec aucunes pieces d'artillerie legere, qu'il fit porter sur les chariots, et s'en vint de plain jour devant laditte ville de S. Riquier, distant de Hedin de cinq lieues; et pour y venir passa la riviere d'Authie près le village de La Broye. Dedans Sainct Riquier y avoit seulement cent hommes de pied, ou environ, de ceux qui avoient esté dedans Peronne soubs la charge du seigneur de Saisseval, qui prindrent peine d'eux defendre; mais sans doubte ils eussent esté trop foibles, n'eust esté que toutes les femmes de la ville, au moins celles qui se pouvoient ayder, se vinrent presenter a la muraille avec force d'eau bouillante, cendres chaudes, et toutes autres choses dont elles se pouvoient ayder et adviser, qu'elles jettoient sur les ennemis, lesquels s'efforçoient entrer dedans; mais ils furent tresbien repoussez. Et y eut deux femmes qui conquirent et tirerent dedans la ville deux des enseignes des ennemis. Voyant cela, ledit seigneur Domirin se retira, laissant dedans les foussez cent ou six vingt de ses gens morts, et en fit mener a Hedin trois ou quatre charretées de blessez. »

Bibliographie.

A. — Sensuiuët || plusieurs belles chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. nº 4), fol. 6.

B. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. nº 67), fol. 6. — L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, incomplet des ff. vij et viij, ne contient que les 84 premiers vers.

81 *bis*. — [*Chanson sur le siège de Péronne.*] 1536.

Peronne la jolie...

Cette pièce est citée en 1558, comme timbre d'une chanson composée par maître Jacques Pierres, dit Chasteau Gaillard :

Calais, ville imprenable,
Recongnois ton seigneur...

Voy. Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, IV, p. 311.

Un autre texte de la même chanson reproduit par Le Roux de Lincy (II, p. 211) indique un timbre différent :

Il estoit un gris moyne...

Les mots « Peronne la jolie » sont le 65e vers de la chanson que nous avons reproduite à l'article précédent, et, comme la chanson de Saint-Riquier et celle de Calais ont la même mesure, on peut croire qu'il s'agit ici de la même pièce.

82. — [*Chanson sur le siège de Péronne et la retraite des Bourguignons.*] 1536.

1. Bourguignons venoient au barrieres
En se monstrant noz ennemys;
On les a faict tirer arriere
A grans horions et bons cris.
Il est ainsi que par vaillance 5
Ceux du roy gaignerent le pris,
Veu qu'ilz estoyent grant compaignie
De gens d'armes bien asseurez.

2. Ilz craindoient trop l'artillerie
Qui bondissoit de tous costez 10
Coulevrines les ont servis ;
De la grosse ils n'ont point tasté :
Ils ont laissé la forteresse,
En Haynault s'en sont retournez.
S'ilz ont esté parmy la place, 15
Blecez ils sont tous acostez.

3. Nous n'en devons avoir menace;
Point ne les avions mandez.
En repassant devant l'eglise
Qui s'appelle de Mariemont, 20
Longuement firent leur devise
En confortant leur compaignon;
Plusieurs avoient rouge chemise :
La teinture leur cousta bon.

11. A. Les couleurines. — 14. A. S'en *m*. — 23. A. chemises. — 24. A. leur en.

Bibliographie.

A. — Sensuinêt || plusieurs belles chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. n° 4), fol. viij v°.

A soude à notre chanson la pièce suivante, ce qui est à la fois con-

traire au sens et à la mesure des vers. De plus, l'imprimeur a placé à la fin ce vers qui commençait peut-être un autre couplet :

Qu'est devenu leur entreprise?

B.—Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. nº 67), fol. viij. — Le f. manque à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale; le f. ix contient la seconde chanson : Prenez nous a mercy, etc.

83. — [*Chanson sur une rencontre des Français et des Impériaux dans la Thiérache.*] 1536.

1. « Monseigneur de La Marche [1],
« Prenez a nous mercy. »
Doncques a dit La Marche :
« Le seigneur de Faulcy,
« Compagnons de Therases [2] 5
« Et des postes aussi,
« De leur oultrecuydance
« De leurs cueurs endurcis
« Nous en aurons vengeance
« Maulgré noz ennemys. » 10

2. Plourez, plourez gensdarmes,
Hanotins glorieux,
Et getez jus voz armes !
Vous estes malheureux
A Rosoy la jolye [3] 15
. . . . . .
. . . . . .
Fut faict pour vous farcer.
Prenez en patience
Par la vous fault passer. 20

84. — *Chanson des adventuriers de France.* Vers 1536.

1. Adventuriers de France, Picars et legions (*bis*),
Vous allez a la guerre, et je suis en prison (*bis*)
Pour l'amour d'une dame, qui m'a donné s'amour (*bis*) :

1. Robert III de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Fleuranges, maréchal de France.
2. C'est-à-dire de la Thiérache.
3. Il y a dans le département de l'Aisne trois localités de ce nom : Rosoy-Gatebled, Rozoy-le-Grand et Rozoy-sur-Serre.

C'est la plus belle dame qui soit deça les mons (*bis*),
Et du plus beau corsage, son parler gracieux (*bis*); 5
Et quant je la regarde, elle y pleure toujours (*bis*).
« Qu'avez vous donc, la belle? Qu'avez-vous a plorer (*bis*)? »
— « Par ma foy, capitaine, je y plore pour vous (*bis*).
« Les bourgeoys de la ville tiennent propos de vous (*bis*),
« C'est qu'il vous feront pendre devant qu'il soit troys jours (*bis*) » 10
— « Non feront, non, la belle, nous les en garderon (*bis*).
« Si le tabourin sonne, en Picardie yron (*bis*),
« Tousjours faisant grant chiere, comme aprins avons (*bis*);
« Se la guerre est finée, nous nous en reviendrons (*bis*).
« Mengant force poullaille et de ces gras chappons (*bis*); 15
« Et se le villain grongne il aura d'ung baston (*bis*). »

7 donc. m. — 12. Ce le... nous yron. — 14. Ce la. — 16. Et ce.

Sous une forme des plus naïves, cette chanson nous offre un tableau saisissant des vexations que les soldats de profession faisaient subir aux habitants paisibles, à l'époque des guerres entre la France et l'Empire, et de la réprobation dont ils étaient frappés. Notre soudard est en prison, les gens de la ville veulent le pendre; mais lui ne s'émeut pas : il est sûr d'être délivré et ne demande qu'à se battre de nouveau et à manger la poulaille du paysan.

Bibliographie.

Balade et Di || zain de L'empereur, etc. (voy. le n° 77 ci-dessus), fol. 3 v°.

85. — *Chanson des prisonniers faicte l'an mil* V^c et XXXVI.

Le roi d'Écosse devant faire son entrée à Paris, le 31 décembre 1536, les prisonniers jugés trop coupables pour pouvoir profiter de la clémence royale furent, selon l'usage, transférés au château de Sèvres; ce fut alors que l'un d'eux composa la pièce suivante :

1. Le vingt huictiesme decembre,
La feste sainct Thomas (*bis*),
De ce jour me remembre,
Car on nous transporta (*bis*);
De la Conciergerie
A Sevre on nous mena (*bis*);
En belle compaignie
Trouvé [1] nous enferra (*bis*).

1. Trouvé devait être un geôlier ou un bourreau.

2. Les aulcuns par la gorge,
Les aultres par les bras (*bis*). 10
Que mauldict soit la forge
Qui membres entrava (*bis*).
Et aussi les jambettes!
Celluy qui les brossa (*bis*)
Plus rudde que sonnettes, 15
Les jambes noz blessa (*bis*).

3. Pour nostre cappitaine
Ung baron ordonna (*bis*),
Le seigneur de La Bourne
Qui nous accompagna (*bis*), 20
Et pour porter l'enseigne
Le bailly triumpha (*bis*);
En faisant les passades
La bannyere laissa (*bis*).

4. Le moyne de Hermyeres 25
Compaignie faict a part (*bis*),
Lequel n'espargna guieres
Tirer Geoffroy Du Bart (*bis*).
Procureur de Laurenne,
Ne te repens tu pas (*bis*)? 30
Doulcement on te meine,
Mais enferré seras (*bis*).

5. Seigneurs de la justice,
Considerez le mal (*bis*)
Et donnez delivrance 35
Et jugement loyal (*bis*)
A ce bon cappitaine
Et a tous ses soudarz (*bis*)
Et a son porte enseigne,
Le second filz de Mars (*bis*). 40

3. *Ms.* ce *m.* — 34. Considere.

Bibliographie.

A. — Biblioth. de Soissons, ms. 189 B, fol. 217.
B. — Marot, éd. Guiffrey, II, pp. 563-565.

86. — [*Chanson sur le soulèvement des habitants de la Tarentaise contre les Français et sur la victoire* [*du comte de Saint-Pol.*] Mars 1537.

1. Gens de la Tharentaise,
Ou prendrez vous confort?

Par trop estre a vostre ayse
Vous avez desconfort.
Le roy est le plus fort, 5
Vous en sçavez nouvelles.
Au moins ayez remort
Que avez esté rebelles.

2. Quant vinstes a Grenoble
Vers le conte Sainct Pol [1], 10
Ung gentil homme noble
Qui n'estoit pas trop fol,
Demander tout d'un vol
Les treves pour huytaine,
On luy dist, par sainct Pol, 15
Qu'i ne perdoit que peine.

3. Lors Sainct Pol fut habille;
Mena a Brienson
Des lansquenetz huict mille
D'une estrange façon, 20
Disant : « Sus! avançon,
« Tuons ceste mesgnie
« Et si les destrousson,
« Pour Dieu je vous supplie. »

4. Le bon conte d'Aumarle [2] 25
Avecques les Françoys
Marchoit bien en bataille,
Criant a haulte voys :
« Enfans a ceste foys
« Faictes chose qui vaille; 30
« Ne soyez pas courtoys
« A ceste orde quanaille. »

5. Le conte de Brienne [3]
Marchoit d'une autre part
Le hault de la montagne, 35
Trop plus fier q'ung liepart,
Sans craindre leur rempart;
Avoit l'arriere garde
D'Ytaliens a part,
Dont se prenoit de garde. 40

1. François de Bourbon, comte de Saint-Pol, né le 6 octobre 1491, mort le 1er septembre 1545.
2. Claude de Lorraine, comte d'Aumale, puis duc de Guise, mort le 12 avril 1550.
3. Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny, etc., mort le 8 février 1557.

6. Le conte de Candalle [1]
Estoit avecques luy
Qui menoit l'avant garde.
Le seigneur Julle [2] aussi
Conduist si bien cecy, 45
De si bonne maniere,
Qu'il entra sans nul si
A la poincte premiere.

7. Le seigneur de Guistelle [3]
Marchoit tresfort empoint 50
Joinct comme une esrondelle,
La hacquebuse au point
Et ne les doubtoit point,
Ne aussi leur querelle;
Mais leur vouloit a point 55
Livrer guerre mortelle.

8. Le mont de la Coulombe,
Les passages estroys
Monterent tous ensemble
En soufflant a leurs doys, 60
Disans : « A ceste foys
« Prenons trestous couraige;
« Abatons tous le boys
« Et gaignons le passaige. »

9. Quant a la Tharentayse 65
Vindrent Ytaliens,
Firent feu a leur ayse
De maison et de biens;
Il n'y demeura riens
Que tout ne fut en pouldre, 70
Puis hurlent comme chiens,
Tant qu'il sembloit la fouldre.

10. Quant viendrent pour la prendre,
La ville de Montier
Pas ne se vouloit rendre; 75
Mais luy en fut mestier.

1. Gaston de Foix, comte de Canada.
2. Il s'agit probablement de Jules de San Severino, chevalier de l'ordre du roi, maître de camp, capitaine de gendarmes, etc. Voir Anselme, VIII, p. 503.
3. Ce Guistellas était originaire du Hainaut. Brantôme parle de lui (éd. Lalanne, VI, p. 246).

Chascun print a crier :
« Vive la noble France! »
Puis vindrent a entrer
A toute grant puissance. 80

11. Quant furent dens la ville,
Ce fut la grand pitié;
N'y eust femme ne fille
Qui ne print a plorer.
Or, argent a planté 85
Et tout autre baguaige
Eut tout sacquemanté.
Aussi mis au pillage.

12. Puis, de l'autre partie
Estoient les lansquenetz 90
Faisant grant pillerie.
Sans point estre estonnez,
Faisoient passaiges nectz
Et mettoient tout en flambe;
Par eulx estoient bruslez 95
Les Tarins, ce me semble.

13. Tharins de povre affaire,
Plus ne soyez ingratz;
Vostre arrogance fiere
Vous a bien mis au bas. 100
Criez trestous : « Helas! »
Faictes obeissance,
En joingnant mains et bras,
Au noble roy de France.

14. La chanson en Savoye 105
Fut faicte, a Chambery,
Par ung que Dieu convoye,
Qui estoit bien marry;
Il en venoit aussi
Et s'en alloit en France 110
Racompter tout cecy
A la noble puissance.

Finis.

3. BC. aurez. — 9. A. Quant mistes. — 16. C. Quil. — 21. BC. amasson. — 24. B. ie vous en prie. — 32. BC. quenaille. — 47. A. cy. — 52. BC. harquebuse. — 57. C. La môt. — B. de coulombe. — 58. ABC. Et les. — 69. BC. ny. — C. demoura. — 75. C. voulut. — 84. A. De qui on eust pitie. — BC. Qui ne se print. — 90. BC. Estoient partis. — 94. tout *m*. — 96. ABC. se me. — 111. A. Racomptez.

Comme on l'a vu ci-dessus, l'amiral Philippe Chabot avait pris possession de la Savoie pour François Ier au mois de février 1536. Les Savoyards avaient dû prêter serment de fidélité au roi de France; nulle part ils n'avaient opposé de résistance. Au commencement de l'année 1537, les habitants de la Tarentaise, mécontents de quelques abus, chassèrent les troupes françaises cantonnées à Conflans et surprirent Chambéry. Au mois de mars, le comte de Saint-Pol, qui commandait en Dauphiné, marcha contre eux, les battit au passage de Briançon et ravagea tout le pays, non seulement la Tarentaise, mais aussi la Maurienne [1].

Chose curieuse, les soldats du comte de Saint-Pol étaient en grande partie des aventuriers italiens; aussi les actes de pillage que les communes de la Savoie eurent alors à subir ne furent-ils imputés qu'aux Italiens, auxquels on reprocha également de professer l'hérésie [2].

Bibliographie.

A. — Chanson nou- || uelle de la prinse de Tharantaise. *S. l. n. d.*, [1537], pet. in-8 goth. de 4 ff. non chiffr., dont la page contient trois couplets.

Le titre est orné d'un bois qui représente quatre chanteurs, dont un gros homme à lunettes. Ce bois orne déjà le titre de *La Fleur des chansons*, vers 1528 (voy. l'Album du Catal. Lignerolles, n° 334).

Le v° du titre est blanc, ainsi que le v° du dernier f.

Biblioth. nat., Rés. p. Ye. 216.

B. — Sensuyuēt plusieurs || belles Chansons nouuelles, || Auec plusieurs aultres... 1535 (voy. n° 4), fol. iiij.

C.—Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. iiij.

87. — *Chanson nouvelle sur la prinse du chasteau de Villeine au pays de Pymont, et se chante sur le chant de :* Quand je partismes de Guyse Par ung lundy matin. 1537.

1. Monsieur de Montejan,
Hardy comme ung lyon,
A triumphé en armes
Estant dela les mons,
En attendant les ennemis, 5
Desirant les combattre,
Dont il estoit accompagné
De deux cents hommes d'armes.

1. Guichenon, *Histoire généalogique*, II, p. 213.
2. Voir l'abbé Truchet, *Saint-Jean de Maurienne au* XVIe *siècle* (Chambéry, 1887, in-8), p. 413.

2. Il a faict assavoir
A monsieur le dauphin 10
Qu'il avoir entrepris
Dessus ses ennemys
. . . . . .
Desirant les combattre
Adonc il luy a envoyé 15
Bien deux cents hommes d'armes.

3. L'entreprinse fut faicte
De Montejan aussi,
Gens de pied en bon ordre
Gens de cheval aussi. 20
En marchant bien toute la nuict
A travers la rosée,
Aussi en attendant le jour,
La clere matinée.

4. La nuict leur est faillie, 25
Le jour leur est venu;
Au chasteau de Villeine
Ils sont trestous venus,
En envoyant heraulx devant
Veoir s'ilz se veulent rendre; 30
Adonc ilz leur ont respondu
Qu'ils tiendroient leur puissance.

5. L'entreprise fut faicte
Par monsieur le dauphin,
Presens nostre grand maistre[1] 35
Et Montejan aussi,
De saluer nos ennemys
A coups d'artillerie;
Adonc une bresche fut faicte
Dont ils eurent du pire. 40

6. Les trompettes sonnerent
Et les tambours aussi;
Se jectent a la bresche,
Tuant nos ennemys.
Entrant dedans bien fermement 45
Prindrent leur capitaine

1. Anne de Montmorency.

Qui fut pendu soubdainement,
Sans faire aucune enqueste.

7. Prions Dieu et sa mere
Pour le bon roy Francoys 50
Et pour nostre dauphin
Et tout leur bon conseil,
Qu'il nous doint paix et bonne amour
Au royaulme de France;
Par quoy chantons joyeusement : 55
Vive la noble France!

11. entreprise. — 13. *L'imprimeur répète ici le v.* 12. — 21. En... bien *m.* — 23. Aussi *m.* — 48. Sans en faire.

René de Montejan, seigneur de Montejan en Anjou, de Sillé et de Beaupreau, chevalier de l'ordre du roi, etc., n'était pas encore maréchal de France quand il fut fait prisonnier par les Impériaux à Brignolles en Provence (août 1536). A sa sortie de captivité, il fut envoyé en Piémont.

Bibliographie.

Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement... 1542 (voy. n° 71), 10e pièce (p. 18 de la réimpression de 1867).

Émile Picot.

DOCUMENTS INÉDITS

NOUVELLE CORRESPONDANCE INÉDITE DE VICTOR JACQUEMONT

AVEC LE CAPITAINE DE VAISSEAU JOSEPH CORDIER, ADMINISTRATEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS AU BENGALE

(1830-1832)

Au lendemain de la mort de Victor Jacquemont, paraissait, par les soins de sa famille, une édition de sa *Correspondance* [1], avec ses parents et ses amis, pendant les trois ans et demi qu'il avait passés dans l'Inde (1829-1832). Cinq autres éditions de cette *Correspondance*, publiées depuis, de 1835 à 1869 [2], suivies de deux éditions d'une *Correspondance inédite* (1867 et 1877) [3], témoignent de l'intérêt qui n'a cessé de s'attacher à la mémoire du jeune et infortuné voyageur.

Les deux recueils publiés de la correspondance de Victor Jacquemont comprennent environ deux cent cinquante lettres, auxquelles viennent s'ajouter les cinquante-six lettres suivantes, récemment acquises par la Bibliothèque nationale [4]. Ces dernières lettres, écrites de 1830 à 1832, sont toutes adressées au capitaine de vaisseau Joseph Cordier, administrateur des établissements français au Bengale. Une seule lettre de Victor Jacquemont à Joseph Cordier figurait dans la première édition de la *Correspondance* [5]; cette lettre a été réimprimée avec dix autres dans la dernière édition [6], et une douzième a paru dans la *Correspondance inédite* [7].

La vie de Victor Jacquemont, né à Paris, le 8 août 1801, et mort à Bombay, le 7 décembre 1832, est bien connue, grâce à ses lettres elles-mêmes, auxquelles n'ajoutent que peu de chose la notice écrite par son neveu et imprimée en tête de la *Correspondance inédite*, les quelques pages de Mérimée, qui la

1. Paris, Fournier, 1833, 2 vol. in-8.

2. *2e édition*, 1835, 2 vol. in-8; — *3e édition*, 1841, 2 vol. in-12; — *4e édition*, 1846, 2 vol. in-12; — *5e édition*, 1861, 2 vol. in-12; — *nouvelle édition*, 1869, 2 vol. in-12.

3. Paris, Michel Lévy, 1867, 2 vol. in-8; — *2e édition*, 1877, 2 vol. in-12.

4. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 6615. — La Bibliothèque nationale possédait déjà vingt-neuf lettres autographes de Victor Jacquemont au capitaine de vaisseau de Melay, gouverneur des établissements français dans l'Inde (1829-1832), conservées sous le n° 6459 des nouvelles acquisitions du fonds français; ces lettres ont été publiées en 1867 dans la *Correspondance inédite*.

5. T. II, p. 334-335; nouv. éd., lettre 103 (105).

6. Lettres 25, 68 (70), 69 (71), 88 (90), 97 (99), 101 (102), [103 (105)], 106 (108), 107 (109), 110 (112) et 111 (113). — Les numéros entre parenthèses se rapportent à la 4e édition (1846).

7. Lettre 99, t. II, p. 195-196.

précèdent dans le même volume, et les articles de Cuvillier-Fleury, parus en 1833 dans le *Journal des Débats*, et reproduits en tête de la dernière édition de la *Correspondance*.

Le destinataire des lettres qui suivent, Joseph-Marie-Emmanuel Cordier, fils d'un quartier-maître de la brigade de Bayonne, était né à Brest, le 14 octobre 1773; entré, en 1788, dans la marine royale, comme aspirant volontaire, il avait été promu enseigne de vaisseau en 1793, capitaine de frégate en 1802 et capitaine de port à Pondichéry en 1814. A partir de cette date sa carrière se continue et s'achève dans les fonctions de capitaine de port et d'administrateur des établissements français (avec le titre de capitaine de vaisseau honoraire), successivement à Karikal (1818-1820), Pondichéry (1820-1824), Karikal (1824-1825), Pondichéry (1825-1826), Chandernagor (1826-1828), Pondichéry (1828-1829) et enfin Chandernagor (1829-1836) [1]. C'est dans cette dernière ville que Victor Jacquemont se lia d'amitié avec Joseph Cordier, qui lui servit d'intermédiaire, pendant trois ans, pour correspondre avec le gouvernement français, sa famille et ses amis d'Europe.

H. Omont.

I

Semlah, 26 juin 1830.

Mon cher Monsieur,

Mille et mille remercîments pour la peine que vous avez bien voulu prendre de m'adresser ma volumineuse correspondance. Il me tardait vraiment de vous devoir cette obligation, car, depuis le 31 décembre 1829, j'avais été complètement privé de lettres d'Europe et, quoique je n'aie guère le temps de m'inquiéter sur ma famille et mes amis, je commençais à trouver bien longue cette période d'incertitude à leur égard.

Il est encore bruit, je pense, dans toute l'Inde septentrionale, de la royale partie de chasse dont je fus membre dans le pays des Sykes. Je n'aurais pu désirer cinq compagnons plus aimables, plus gais, plus extravagants. Le rajah de Patialah nous fit toutes sortes de politesses, il nous prêta dix-sept éléphants et toute son armée, 4 à 500 cavaliers les plus pittoresques du monde; chaque petit prince voisin nous députa comme lui son vakil, et, comme mes amis de Delhi avaient eu soin d'amener une troupe excellente de *naughtgirls* et de comédiens persans, notre camp se monta à plus de mille personnes. Nous allâmes jusqu'au bord du désert de Bikanir; de toutes parts, au commencement de notre marche, nous recevions des rapports favorables de lions et de tigres; mais, en peu de jours, nos gens nous firent un si mauvais nom que les villages les plus éloignés envoyaient des députés pour jurer que jamais lion n'avait paru sur leur territoire. 30 éléphants, 100 chameaux et 500 chevaux à nourrir, sans parler de mille hommes, qui, à l'exception de nous

1. Renseignements biographiques empruntés à une note du dernier possesseur des présentes lettres de Victor Jacquemont, feu M. Pierre Margry, ancien archiviste du ministère de la Marine, qui tenait ces lettres du fils du destinataire, M. Xavier Cordier, sous-directeur de la comptabilité au même ministère.

six, se faisaient assurément peu de scrupule de vivre sur l'ennemi, étaient pires que tous les lions du monde.

Il me fallut me départir de mon sage régime et hurler avec les loups. Il y aurait eu trop de mauvaise grâce de ma part à garder tous les commandements de l'Église et de Dieu en telle compagnie. Monseigneur l'évêque d'Agrah est heureusement un bon homme, qui m'absoudra de ces peccadilles.

Les parties de chasse au Bengale ne donnent aucune idée, me dit-on, de celles-ci, et je le conçois aisément. Dans le nord nous sommes princes tout à fait; il reste un tas de petits princes soi-disant indépendants, qui font cour autour de nous. J'ai vu en quinze jours, chez les Sykes, plus de magnificence orientale qu'en un an dans le reste de l'Inde. Mais je mentirais comme un dentiste, ou comme un journaliste, si je disais qu'il m'a fallu beaucoup d'efforts de vertu pour pécher par complaisance. N'est-il pas piquant de boire, chez les Sykes, le meilleur vin de Champagne et du Rhin et d'y dîner aux truffes de Périgord durant tout l'entremets?

J'ai cependant une objection à faire contre les Sykes. Quoique notre camp fût gardé la nuit par une foule de sentinelles à pied et à cheval, un subtil voleur s'introduisit dans ma tente ; troublé sans doute par quelque bruit, il n'eut pas le temps de choisir et se sauva en emportant le premier objet qui lui était tombé sous la main.

Cet objet, c'était ma seringue, puisqu'il faut le dire. J'étais furieux, mes amis Anglais étaient honteux. Le ministre du rajah de Patialah m'offrit de pendre une douzaine des gens du village voisin, ou de lever sur eux telle contribution qui pût m'indemniser de ma perte. Tout cela ne m'eût pas rendu ma seringue. Je fis un discours académique pour convertir mes Anglais au culte de cette admirable invention et fus si éloquent que le sous-résident de Delhi, le grand caractère diplomatique de notre partie, se décida à envoyer aux Rajahs d'alentour une invitation polie de fouiller tous les buissons de leur empire respectif pour trouver la seringue de مِتر وِيكْتر حاكمون صاحِب بهادُر, c'est-à-dire de votre serviteur.

Peines inutiles jusqu'ici ; mais à Kurnaul, très forte station militaire avec hôpitaux, etc., etc., leur industrieuse amabilité réussit à déterrer une petite chose ridicule, une antiquité sans doute, véritable jouet d'enfant, qui néanmoins officie passablement; et c'est de quoi je vis depuis trois mois.

Il y en a deux que je suis dans les montagnes. J'ai eu 62 jours de marche, sans voir un Européen, entre les sources du Gange, celles de la Djemnah et la Sutledje. Bien des misères, privations de toute espèce, fatigues, neige, etc., etc. ; en revanche mille objets intéressants de recherches. Semlah est un lieu de cocagne. Je m'y refais chez le capitaine Kennedy, véritable roi du nord-ouest de l'Inde. Voyez comme les Anglais s'entendent à ces choses. Le capitaine Kennedy commande

un régiment de Gorkhas, de 1000 hommes, plus un corps d'invalides; il est juge, magistrat, collecteur, maître de la poste, ingénieur de son empire, qui est fort étendu; de plus il est agent politique, surveille Runjet Singh et tous les rajahs indépendants d'alentour. Tout cela l'occupe deux ou trois heures par jour, et le gouvernement de Calcutta et ses nombreux sujets sont parfaitement satisfaits de lui. Son quartier général est à Sabatoo, mais il le déserte six mois de l'année et vient ici, dans un climat absolument européen. Lui et quelques-uns des riches oisifs, soi-disant malades, qui affluent ici de tous les points de la présidence, vivent exactement avec la même recherche qu'à Calcutta.

Après demain je pars pour Kanawer et visiterai tout le pays des rajahs de Bissahir jusqu'aux frontières de la Tartarie chinoise. J'y entrerai par la vallée de la Sultedge et en reviendrai dans quatre mois au travers des neiges éternelles de l'Himalaya. J'aurai terriblement froid tout l'été. Le rajah de Bissahir, le plus puissant de tous les *hill chiefs*, est complètement à la dévotion de mon hôte. Son visir était dernièrement ici; le capitaine Kennedy me l'a présenté, nous sommes grands amis et le rajah ne manque pas de me faire beaucoup d'accueil.

Que d'embarras pour se mouvoir! Il me faut 45 hommes pour porter mes tentes et mon bagage. Ajoutez les domestiques et une escorte de Ghorkhas, tout cela fait bien du monde. Il n'est pas toujours facile de trouver à dîner pour tant de gens parmi les neiges de l'Himalaya!

La vérité m'oblige à confesser que c'est « d'una bona Romana, e d'una bella bona Romana », que j'ai appris le peu de mauvais italien, que vous voulez bien, dans votre aimable lettre du 23 avril, appeler « il mio buon italiano ».

J'espère, mon cher Monsieur, recevoir de vos nouvelles au Tibet. Le capitaine Kennedy et le roi de Kanawer me serviront de facteur et, d'ici à quatre mois, il sera plus direct de m'adresser tout ce que vous voudrez bien m'écrire ou me transmettre à lui, qu'à M. Metcalfe; mais, dans trois mois et demi ou quatre mois environ, retour de fidelité au susdit M. Metcalfe : *V. Jacquemont, etc., etc., care of captain Kennedy, etc., etc., Sabatoo.*

Ci-joint un monstrueux paquet de lettres, dont une pour Bourbon et une pour l'Angleterre, London. Celle-là aurez-vous la bonté de la confier à M. Bonaffé? S'il y avait pour l'expédition quelques menus frais à supporter, M. Bonaffé a quelques roupies au moins à moi, car je lui ai laissé mon palanquin pour le faire vendre à Utyuk, et, en supposant que j'ai perdu 80 pour 100, il aurait encore une vingtaine de roupies.

Adieu, mon cher Monsieur, jouissez de votre noble climat, et, s'il est un peu trop chaud, éventez-vous, cela vaut mieux que de souffler dans ses doigts.

Rappellez-moi au souvenir bienveillant de Madame Cordier et veuillez lui faire agréer mon respectueux hommage, et croyez-moi bien sincèrement votre dévoué.

P.-S. Il a passé dernièrement ici trois jeunes Français, dont un frère de M. Allard, se rendant à Lahore pour y prendre du service. Un Allemand, M. Mévius, qui s'en est fait renvoyer dernièrement parce qu'il avait, sans mauvaise intention, mais par bêtise, excité une insurrection dans son corps, est venu prier les autorités anglaises d'intercéder pour lui près de Runjet, afin d'être rappelé. Vous voyez que nous n'avons guère peur des gens de l'autre côté du Sutledge.

II

Camp de Nako, frontière de la Tartarie chinoise, 26 août 1830.

Mon cher Monsieur,

Comme les papetiers sont prodigieusement rares dans les déserts du Thibet, vous voudrez bien excuser la mauvaise petite feuille de papier bengali sur laquelle je suis réduit à vous écrire. C'est pour vous remercier de votre aimable lettre du 20 juillet, qui a dû faire une terrible diligence pour m'arriver avant-hier, car il y a d'ici vingt-deux marches à Semla.

J'ai eu bien de la misère dernièrement dans une expédition, tant soit peu à main armée, que j'ai faite sur le territoire de Sa Majesté chinoise. Cinq jours de marche sans une habitation, sans mes camps, au-dessus de 14 000 pieds pendant douze jours, et, une fois à 16 000 pieds, quatre montagnes à traverser de 18 300 et 18 600 pieds, bien de la neige sous les pieds et sur les épaules. A cette occasion une bande de montagnards, qui en temps de paix n'est que de 35, se trouva portée à 60 par la nécessité d'emporter des vivres pour douze jours; cependant j'avais aussi des yaks.

Je traitai du haut en bas l'officier chinois qui vint se plaindre de mon invasion, qui devait, disait-il, lui coûter la tête, et l'attitude menaçante que j'avais su donner à ma caravane suffit heureusement pour intimider les Tartares chinois et prévenir des voies de fait. C'est ainsi que je prépare une nouvelle entreprise contre Ladack. On dit que l'empereur de la Chine envoye 500 000 hommes contre moi, mais je ne le crois pas; c'est un on-dit de gazettes. J'ai été bien récompensé de mes fatigues dans ma première expédition par le grand nombre d'objets nouveaux et d'observations tout à fait intéresantes qu'elle m'a fournis. J'espère être également heureux dans la seconde sous le point de vue militaire et scientifique. Vous rirez de ma stratégie quand vous saurez que de mes soixante hommes ou domestiques, il n'y en a que six d'armés, et encore deux ne le sont-ils que de sabres et un autre de fusil à mèche, mais j'ai deux Goorkhas anglais, qui font, avec leurs habits verts et leurs fusils d'Europe, une peur du diable aux Tartares, que les propriétés d'un fusil à deux coups ont prodigieusement édifiés. Les nouvelles d'en bas, de Kanaor, sont que les raisins mûrissent

grand train et que la vendange sera bien belle. Voilà qui nous met bien loin de l'un l'autre et, en effet, c'est du 32e degré de latitude que je vous écris.

Il paraît que mes premières lettres de Calcutta se sont perdues, en sorte que ma famille est inquiète de moi. Pour faire mon devoir de bon fils j'ai pris un jour de repos, que j'ai employé à écrire de toute part, en Europe, en Afrique et dans l'Inde. Je vous envoie les premières de ces lettres avec la prière accoutumée de les vouloir bien expédier par la marine à M. Augustin Taboureau. J'ai des nouvelles de son frère Amédée, bonnes; mais toujours maître des requêtes, le pauvre diable, on ne le fera jamais conseiller d'État, quoiqu'il le mérite là plus que tout autre.

Mille hommages respectueux à Madame Cordier. Reproches durs de silence et de paresse à notre aimable gouverneur de Pondichéry, et vous, cher Monsieur, veuillez agréer l'assurance de mon bien sincère attachement.

P.-S. Je serai de retour à Simlah dans six semaines et à Delhi vers la mi-novembre.

III

Delhi, 25 janvier 1831.

Cher Monsieur,

Bien des nouvelles depuis la date de ma dernière lettre! et jusqu'ici de bien excellentes nouvelles! Il y a tout lieu d'espérer que nous n'en recevrons désormais que de cette nature. Je lis les journaux français, que mylord William a la bonté de m'envoyer à mesure qu'ils lui parviennent, mais cela ne suffit pas à mon avidité et je parcours aussi avec intérêt les gazettes de Calcutta. J'y trouve depuis un mois des échantillons de la poésie de Chandernagor qui me font donner le poète au diable. Nous sommes si peu de Français en ce pays, que nous sommes, en quelque sorte, solidaires les uns des autres, et il est peu agréable d'avoir d'aussi stupides compatriotes. J'ai été souvent tenté d'écrire à l'éditeur du Bengal Hurkaruh pour le conjurer de refuser l'entrée de ses colonnes aux soi-disant vers de votre administré, par égard pour le sens commun et pour la langue française.

J'ai été officiellement introduit au vakil de Runjet Singh, et sûr de recevoir à Lahore une gracieuse réception. Je pars ce soir pour le Punjaub.

J'ai été retenu ici bien plus longtemps que je ne pensais par un rhume violent qu'il eût été imprudent de négliger. Je vais retrouver ma belle santé des montagnes dans ma vie errante, active et solitaire.

Je compte, d'ici à Kurnaul, avoir le temps d'écrire un volume de lettres que je vous enverrai de là; soyez leur protecteur. Veuillez, si

une occasion se présente immédiatement, faire passer à Augustin Taboureau les quatre lettres ci-incluses avec prière de les envoyer à mon père.

Adieu, cher Monsieur. Mon premier courrier vous portera mieux que ces lignes décousues, mais je vous les écris au milieu des ennuis du départ, pestant, jurant contre les chameliers et une troupe d'imbécilles domestiques.

Mes respects à Madame Cordier. Je me flatte que mon sincère et déjà vieil attachement vous est assez connu pour qu'il soit inutile de vous en réitérer l'expression. Adieu. Votre dévoué.

IV

Umbalah, le 9 février 1831.

Mon cher Monsieur Cordier,

Il pleut, il vente, il fait froid. J'ai mes grands habits de laine de Thibet et je ne peux me réchauffer. Mes gens sont engourdis, ils se remuent à peine, voient mal, n'entendent pas; les chameaux glissent sur les routes, couvertes d'une boue glissante, et ne marchent qu'avec défiance et lenteur : somme totale ma caravane ne court pas la poste. Cependant je serai dans cinq jours à Loodiahna.

Le dâk a été arrêté et pillé dernièrement près de Paniput, il peut l'avoir été ailleurs. Puis-je donc vous prier, pour me rendre tranquille sur le sort des lettres que je vous ai adressées, de vouloir bien me les rappeller?

Celle-ci pour mon ami Tracy est très importante. J'ose donc vous prier de la confier au vaisseau le plus solide et le meilleur voilier; il m'importe beaucoup qu'elle arrive dans le plus court espace de temps. Je vous en enverrai de Loodiahna, un duplicata, que, pour plus de sûreté, vous voudrez bien expédier par un autre navire; je vous recommande instamment l'un et l'autre.

Comme je reste ici un jour à me sécher chez l'agent politique qui gouverne les *protected Sykes*, j'espère lui laisser demain, à mon départ, un autre paquet qui suivra celui-ci.

Je trouve dans les gazettes de Calcutta des extraits des journaux anglais jusqu'au 30 août. Tout va de *sire da signore* dans notre pays. Je suis ravi de la modération de mes amis récemment élevés au pouvoir, mais je persiste à damner et donner à tous les diables la passion malheureuse d'un de vos administrés pour la poésie. Quelquefois des Anglais me viennent prier de leur traduire ce stupide baragouin en français.

Je n'entends pas plus parler de Pondichéry que si cette jolie petite ville n'avait pas d'habitants. Quoi de nouveau dans ses parages? Une petite caisse remplie de pierres, qui est pour moi de grande valeur,

a été emportée par mégarde des montagnes à Calcutta, par un docteur Cathcart, qui s'en retourne en Angleterre. Je lui ai écrit de vous l'envoyer. Veuillez me faire la grâce de lui donner l'hospitalité dans quelque lieu sec.

Adieu, cher Monsieur, croyez à mon bien sincère attachement. Votre dévoué.

V

Loodianah, le 20 février 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Ci-joint deux lettres pour Bourbon et deux autres pour le beau pays de France. Veuillez avoir la bonté de les faire passer sous le couvert du bon M. Augustin et par le plus prochain navire. Depuis quinze jours je vous ai envoyé deux monstrueux paquets adressés à M. Victor de Tracy; je désirerais que mes lettres pour France d'aujourd'hui voyageassent avec la première de celles que je vous ai envoyées pour M. de Tracy.

Adieu. Je suis accablé de besogne et, pour m'ôter tout loisir, voici que mylord William m'envoye une nouvelle série de journaux français, juillet et août. Vous jugez facilement combien je suis absorbé par la lecture des détails si intéressants qu'ils renferment.

Veuillez donc excuser les lignes tracées à la hâte, et me croire, avec mon déjà vieil attachement pour vous, votre dévoué.

VI

Loodiahna, le 23 février 1831.

Voici, cher Monsieur, mais tout de bon cette fois, le commencement de la fin. Veuillez faire de ces cinq lettres un paquet que vous joindrez aux précédentes, et expédierez par *la plus prochaine occasion*, s'il est possible, avec le premier duplicata pour M. Victor de Tracy.

P.-S. Je crois que le mieux serait de réunir toutes mes lettres en un seul paquet, sur l'adresse duquel vous voudriez bien écrire la suscription de mon père, qui les distribuerait ensuite à mes amis. Remerciez bien M. Augustin Taboureau pour moi. Son frère Amédée sera un pauvre diable de maître des requêtes toute sa vie; il n'est pas encore conseiller d'État de cette fois-ci.

VII

Camp sur les bords de l'Hydaspe, le 31 mars 1831, au soir.

Mon cher Monsieur Cordier,

Quoique je sois déjà à quinze journées de marche des territoires anglais, telle est la vitesse des courriers que je viens de recevoir vos

deux lettres du 10 et du 11 courant. J'y réponds de suite par le retour du cavalier qui me les a apportées.

D'abord je vous dois les plus vifs remercîments pour le soin que vous voulez bien prendre de ma correspondance d'Europe. Je suis charmé d'apprendre que toutes mes lettres écrites de Lodiana sont en route. Il me reste à souhaiter que la corvette *l'Héroïne* vienne montrer le pavillon tricolore dans le Gange, afin qu'elle emporte celles que je vous ai expédiées de Lahore.

J'ai quitté cette ville le 25, et je serais déjà au pied des montagnes de Cachemyr, sans un détour, que je fais du côté de l'Indus, pour visiter des mines célèbres. Je n'ai jamais voyagé avec autant de facilités; le radjah a tout prévu, il pourvoit à tous mes besoins. Le soin de ma sûreté est en première ligne dans ses instructions, et, comme les villages où je passe sont responsables de ce qui pourrait m'arriver, tous les habitants veillent autour de moi pendant la nuit, tandis que je dors tranquillement.

Avec le journal que vous avez bien voulu m'envoyer j'en ai reçu de Lodianah de plus récents encore. Mais, entièrement privé de toute correspondance européenne depuis le 22 juillet dernier, j'ai perdu le fil des événements politiques ; je ne connais plus que les faits, leurs connexions secrètes, les influences cachées m'échappent.

Je m'afflige des craintes que vous m'exprimez sur la conservation de votre emploi, et je ne saurais imaginer de motif plus respectable que celui qui vous fait désirer de le conserver, ou du moins en le perdant, si vous devez le perdre, d'être rappelé en activité de service dans la marine.

Si, au lieu d'être au milieu de l'Asie, je me fusse trouvé à Paris au moment de la révolution, et, si vous m'aviez permis de mettre en usage le crédit de quelques amis qu'elle a appelés à la tête des affaires, peut-être aurais-je pu réussir à défendre vos droits? Mais à présent tout doit être décidé. Je n'ai aucun doute que le personnel de nos établissements coloniaux *à esclaves* ne soit intégralement renouvellé; il mériterait non seulement d'être destitué, mais d'être mis en jugement pour sa connivence criminelle dans la traite des noirs, qui partout continuait à se faire avec plus ou moins de ménagements secrets et de rigueurs apparentes. Mais heureusement nos établissements indiens sont en dehors de cette catégorie et je ne pense pas qu'on en ait d'urgence rappellé les administrateurs.

Si, comme je l'espère, vous vous trouvez conservé à Chandernagor, mais si vous ne vous croyez pas bien affermi dans ce poste, et si vous pensez que je puisse, par mes relations d'amitié avec des membres du gouvernement, aider peut-être à vous faire rendre la justice due à vos longs et honorables services, donnez-moi, mon cher Monsieur, une preuve d'amitié en disposant de moi à cet égard, et soyez bien assuré que je n'épargnerai aucune démarche pour le succès de vos réclamations. Ce serait pour moi un véritable bonheur que d'y pouvoir contribuer.

Adieu, mon cher Monsieur. Il me faut écrire à Delhi, à Lodianah, à Lahore, et il est neuf heures du soir et je n'ai pas encore dîné. Excusez donc la brièveté et le désordre de cette lettre, à laquelle je n'ajouterai que l'expression de mes hommages respectueux pour Madame Cordier et pour vous, cher Monsieur, l'assurance nouvelle de mon sincère attachement.

VIII

Djellapour, sur les bords de l'Hydaspe, dans le Pendjab,
11 avril 1831.

Cher Monsieur Cordier,

J'ai reçu ce matin, en montant à cheval pour venir ici, du lieu où j'étais campé à huit côsses à l'ouest, le monstrueux paquet qu'accompagnait votre aimable lettre du 20 mars. C'est une chose admirable que la diligence des courriers! Ce paquet contenait un livre, que j'attendais depuis quatre mois avec une impatience extrême, car l'envoi dont il faisait partie était numéroté 15, et il y a quatre mois que j'ai reçu 16 et 17. Je croyais celui-ci perdu; il a dû être au moins égaré, car il est resté un an en route.

J'ai fait mes huit côsses au grand galop au travers d'une espèce de seconde édition du déluge de Noé. Je me suis séché en arrivant à ma tente, j'ai lu les lettres sans nombre arrivées le matin et j'ai si bien employé ma journée que j'ai écrit 63 pages de réponse à tout cela. Je vous les envoie en deux paquets, sous le couvert du chevalier Ryan, qui est *franc de port*, tandis que votre *franchise* n'est pas réciproque. Veuillez les réunir en un seul et les expédier par le premier navire; l'un d'eux contient une lettre pour M. Amédée Taboureau, que je suis furieux de voir laissé maître des requêtes.

Il me paraît impossible que M. St-Hilaire soit conservé à la marine. Si votre ami Augustin lui succédait, il me semble que vous devriez être bien tranquille à Chandernagor. Je désire bien vivement, et pour vous et pour lui, qu'il en soit ainsi.

Adieu, cher Monsieur. Il est minuit, et demain, à l'aube du jour, il me faut monter à cheval pour une excursion pénible dans les montagnes; ce sera peu de quatre heures de sommeil.

Croyez à mon bien sincère attachement et soyez près de Madame Cordier l'interprète de mes respects. Votre dévoué.

IX

Cachemyr, le 13 mai 1831.

Mon cher Monsieur Cordier,

Après bien des fatigues, bien des embarras et quelques dangers heureusement passés, me voici enfin arrivé à Cachemyr, depuis le 8 de ce

mois. J'ai été fait prisonnier par le gouverneur d'une forteresse, au mépris des ordres du roi, et ai dû racheter ma liberté. Mais la justice de Runjet Singh est plus expéditive que celle d'une cour royale, et justice est déjà faite du coupable; en sorte que cette aventure ne sert qu'à faire bien connaître la haute protection que le roi m'accorde et le danger de méconnaître ses ordres pour la sûreté et la facilité de mon voyage dans ses états.

J'ai reçu hier un courrier de l'Inde, qui ne m'apportait que cinq lettres de Delhi, de Lodianah, et une gazette de Bombay annonçant la chute du duc de Wellington, dont je me réjouis, parce que le cabinet qui succède au sien permet d'espérer entre la France et l'Angleterre des relations plus sincèrement amicales, et l'union parfaite des deux pays me paraît, dans les conjonctures présentes des états méridionaux et septentrionaux de l'Europe, la condition nécessaire de la paix générale.

Ce pays est charmant, il n'est sortes d'attentions dont je n'y sois comblé du vice-roi, et, pour achever le tableau de mes félicités, je vous dirai que cet Afghan fanatique qui, depuis si longtemps, menaçait Cachemyr, Sayed Ahmed, a péri avec toute son armée dans une bataille que Cheyr Seng, le plus jeune des fils du roi, lui a livrée, il y a six jours, à cinq jours de marche d'ici. Je craignais d'être inquiété par lui dans la série d'excursions que je me propose de faire en ce pays pendant les cinq mois à venir.

Adieu, mon cher Monsieur. Je n'ai pas besoin de vous recommander la lettre ci-jointe à mon père, je sais trop bien que votre amitié choisira la voie la plus sûre pour la lui acheminer sous le couvert accoutumé de M. Augustin Taboureau. Si vous écrivez à celui-ci, parlez-lui de moi, je vous prie.

Adieu. Mes hommages respectueux à Madame Cordier, et vous, cher Monsieur, agréez l'assurance nouvelle de mes sentiments les plus affectueux.

P.-S. Veuillez toujours m'écrire et m'adresser toutes les lettres que vous pourriez recevoir pour moi : *Care of captain Wade, political agent at Lodianah.*

X

Cachemyr, le 28 mai 1831.

Mon cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir, il y a trois jours, juste à un mois de date, votre aimable billet du 25 avril, dans lequel vous vouliez bien m'annoncer l'arrivée de mes volumes de Lahore et leur embarquement. Votre billet m'a effectivement trouvé où vous me l'adressiez, à Cachemyr. Il est vrai que je n'y suis pas arrivé sans bien des difficultés, mais un marin, vous le savez par expérience, a bientôt oublié la tempête, surtout en relâche à Cachemyr. Cette épithète, en y ajou-

tant *d'eau douce*, me convient ici, car j'y ai voyagé jusqu'ici plus en bateau qu'à cheval. Les belles chèvres en question, dont le pachim sert à faire les châles de Cachemyre, vivent à 2 ou 300 lieues d'ici, dans le Thibet, où je suis allé l'an passé, et où j'en ai mangé et fait manger beaucoup à mes gens; elles étaient diablement dures et je préfère sans comparaison les moutons de Cachemyr. Mais les moutons du pré salé, qui nous viennent de la Bretagne à Paris, sont encore préférables à ceux-ci. Heureux ceux qui en mangent!

Mon herkarah du 25 m'apportait, avec votre lettre, force correspondances de Simlah, Delhi et autres lieux où j'ai des amis, ainsi que des gazettes de Calcutta et de Bombay. Mais tout cela ne vaut pas quatre lignes de Paris.

Je ne crois pas qu'il y ait de guerre générale en Europe. Cela coûte trop cher.

On m'écrit aujourd'hui de Lahore, de la part du roi, pour me demander si c'est mon bon plaisir que le coquin hardi, qui m'a arrêté dans les montagnes, soit pendu. Je viens donc de me croiser les bras et de tenir mon tribunal, comme vous le faites dans les grands cas, mais avec beaucoup moins de solemnité que vous, quoique mes pouvoirs soient ici beaucoup plus étendus, et puis je me soucie fort peu de la cour royale de Pondichéry et des arrêts de celle de cassation à Paris. J'ai défendu qu'on pendît mon homme, mais j'ai écrit qu'on lui donnât 500 coups de fouet, et qu'on le gardât aux fers en prison jusqu'à ce que je rentre dans les possessions anglaises. Avis aux amateurs de mes roupies!

J'ignore où est le Dr Cathcart et voudrais qu'il fût au diable. Il a perdu mes pierres! Priez donc avec moi pour sa damnation, et, si votre curé barbu veut dire quelques messes à cet effet, je les payerai volontiers et libéralement. Il y a d'autant plus lieu d'espérer que ce moyen réussirait que le docteur, étant Irlandais, est sans doute aussi catholique.

Vous savez qu'à Bergame il y a deux manières de faire tuer son ennemi. La première coûte cent écus, et le tué va dans l'enfer ou dans le paradis, selon qu'il plaît à Dieu; mais la seconde coûte 200 écus et le tué va nécessairement en enfer. Cela se pratique ainsi : pour cent écus, l'assassin dit à sa victime : Fais ta paix avec Dieu; et, quand cette paix est faite, il la tue. Pour 200 écus, il lui dit : Renie Dieu ou je te tue; le pauvre diable renie Dieu et alors l'autre le tue. Mourant en renonçant le nom de Dieu, comment diable pourrait-il aller au paradis? Vous avez dû entendre au moins cette histoire quand vous étiez

in questo bel paese
Che circondano e gl' Alpi e l' mare.

Adieu, cher Monsieur. J'oubliais de vous recommander le monstrueux paquet ci-joint. J'ai écrit au postmaster general pour lui

demander la franchise de mes lettres adressées à vous pour service, en attendant je continue à me servir du couvert de l'obligeant chevalier Edward Ryan.

Adieu. Votre affectionné.

XI

Cachemyr, le 17 juin 1831.

Mon cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir, il y a une quinzaine de jours, votre lettre du 1er mai. Envoyant aujourd'hui un courrier à Lahore, j'en profite pour lui glisser quelques lettres pour l'Europe, enveloppées sous celle à mon père que je recommande à vos bons soins accoutumés. Vous me rappelez qu'il y a deux ans, à pareil jour, vous me battiez en bredouille sur les bouches du Gange. J'aimerais mieux, je crois, perdre vingt parties en bredouille en tout autre lieu que les gagner en celui-là, surtout lorsque la scène se passe à bord d'un malencontreux sabot, tel que *la Zélée* qui, sans reproche, de Brest à Calcutta, n'a fait qu'accrocher en tournant à tous les coins de rue. M. Poultier peut être bien assuré que, si jamais je deviens ministre de la marine, il n'aura plus la responsabilité de la vie d'une centaine de ses semblables. Aimeriez-vous à retourner en Europe sur un bâtiment qu'il commanderait?

Je regrette qu'en m'annonçant l'arrivée de *l'Héroïne* à Yanaon pour y amener des Indiens de Bourbon, vous m'ayez laissé ignorer quel a été le résultat de cet essai de colonisation indienne à Bourbon. J'y prends beaucoup d'intérêt.

La lettre de Bourbon, que vous aviez bien voulu me transmettre, m'apprend que le changement de couleurs nationales ne s'est pas fait sans quelque tumulte. L'autorité a eu le tort de ne pas prévenir le vœu des habitants.

J'espère que vous n'aurez pas besoin de songer à des démarches futures en Europe et que vous demeurerez tranquille à Chandernagor. A Pondichéry vous aurez, je pense, les mêmes motifs de tranquillité; nos colonies dans l'Inde sont absolument insignifiantes. Les isles à sucre appellent une réforme complète dans leur administration, afin que les lois s'y exécutent désormais, car vous savez bien, cher Monsieur, que leurs administrateurs n'ont été jusqu'ici que les complices de leur violation scandaleuse. Si cependant vous aviez le malheur d'être déplacé, je me ferais un véritable plaisir de vous donner les lettres, que vous pourriez croire utiles à la poursuite de vos démarches en France, pour obtenir les emplois qui ne seraient que la récompense de vos longs services. Mais, encore une fois, j'espère que vous n'aurez pas ce souci; je le désire du moins bien ardemment.

Adieu, mon cher Monsieur. Excusez les minimes dimensions de ce billet; mais la nuit tombe, je n'y vois plus. Votre bien dévoué.

XII

Vernague, à la source de l'Hydaspe, en Cachemyr,
le 19 juillet 1831.

Mon cher Monsieur,

Après en avoir été privé pendant un an, j'ai eu hier enfin l'inexprimable plaisir de recevoir des nouvelles de ma famille, et je dois ajouter les plus satisfaisantes, à tous égards, que je pusse désirer. L'amicale précaution que vous avez eue d'écrire, sur le dos de votre aimable billet, que vous m'aviez, les jours précédents, envoyé successivement trois autres paquets d'Europe, et le rapport du courrier, arrivé hier, qu'un autre, parti de Lahore quatre jours avant lui, doit arriver à chaque instant, ne me laisse pas de doute que ce Messie ne m'apporte les trois lettres dont vous me parlez, et qui sont certainement les n°s 17, 18 et 19 de ma correspondance, lesquels seuls me manquent jusqu'ici.

Merci encore, merci du meilleur de mon cœur pour les soins que vous voulez bien apporter à la sûre transmission de mes lettres. Préférez la sûreté à la célérité. Si vous croyez que le détour par Maurice les expose le moindrement, attendez plutôt une occasion plus directe. Vous ne vous êtes pas trompé sur la nature de ma correspondance, que vous devez trouver volumineuse. Il y en a une partie officielle, adressée à l'établissement scientifique auquel j'appartiens; mais ce n'est vraiment là qu'un apperçu bien sommaire de mes travaux. Je garde tous mes journaux de voyage et les travaux détachés que je fais de temps en temps. Je les crois plus en sûreté près de moi; d'ailleurs, j'ai quelquefois besoin de les consulter. Je ne pourrais donc me séparer que d'une copie, mais je n'ai qu'un secrétaire mogol, qui n'écrit que le persan et entend à peine l'hindostani. Je vais donc, portant avec moi toute ma fortune. Le reste de ma correspondance ne se compose que de lettres particulières, mais le cercle de mes relations est étendu. Mes amis ne m'oublient pas et je dois les payer de retour; cependant j'en sacrifie un grand nombre à la nécessité de mes travaux journaliers.

Pour que rien ne manquât à la fête d'hier, Runjet Singh avait joint à votre paquet une lettre toute aimable, comme à son ordinaire, toute pleine de coquetterie, et lord William, de Semlah, m'avait envoyé les journaux français de la première quinzaine de février.

Au milieu des déserts, isolé du reste du monde, depuis longtemps et pour longtemps encore séparé de toute société européenne, quelle proie! J'ai fait faire à ma nombreuse caravane, maintenant composée de plus de 100 personnes, une halte de vingt-quatre heures, et voici une petite partie du fruit de cette halte. Le reste s'est arrêté à Lahore, à Umbretsir, à Moultan, à Lodianah, à Semlah et à Delhi.

Veuillez dire à Madame Cordier combien son souvenir m'est précieux.

Je vous quitte, car la nuit vient et j'ai encore mille apprêts à faire pour le jour de demain, qui ne sera pas un jour de repos, car je gravis à la cime d'une des plus hautes montagnes de cette partie de l'Himalaya.

Adieu donc, cher Monsieur. Agréez de nouveau, avec l'expression de mes remerciements pour votre bonté accoutumée, celle de mon sincère attachement.

P.-S. Je vous dois aussi des excuses pour mon illisible écriture, mais le temps toujours me talonne.

XIII

Cachemyr, 16 août 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Merci de vos nouvelles du 26 juillet; votre lettre m'arrive à l'instant et, me trouvant la plume à la main, je ne diffère pas à vous en remercier. Je doute peu que les scènes de Saint-Domingue ne se répètent dans les autres isles à esclaves, et surtout dans celles où les maîtres ne sont pas Espagnols. Toute la question est pour moi *un peu plus tôt* ou *un peu plus tard*. J'estime qu'il n'y a pas de fusion possible entre les maîtres et les esclaves, là où les maîtres sont Anglais, Français ou Hollandais. Les Espagnols n'ont pas le même préjugé de caste, et, peut-être, en perdant l'autorité à Cuba, ne perdront-ils pas la vie? Nos Français de Maurice sont des têtes chaudes, M. Robinson (lord Goodricke à présent) est un ignorant entêté; le four chauffe près de Bourbon, mais nos Bourbonnais eux-mêmes ne paraissent guère en arrière de leurs voisins.

Je souhaite fort savoir votre jeune homme dans l'Inde, où il ne fait guère plus chaud qu'à Nismes et où les têtes sont moins chaudes assurément. J'ai vu Nismes en 1821, voyageant sur un mulet avec un autre qui portait mon bagage, mes pierres et mes herbes. J'ai parcouru dans cet équipage bonne partie des Cévennes, la Lozère, le Velai, le Vivarais et toute l'Auvergne. J'ai vu Trestaillon, le matin que je partais de Nismes pour Anduze; mon muletier, protestant, me le montra du doigt et me dit qu'il avait assassiné son père six ans auparavant. Il était vêtu comme un paysan, portait une pioche sur l'épaule et n'avait rien de remarquable dans sa démarche. Le même jour, je dînais le soir près d'Anduze, dans un joli château, chez un de mes amis, — fort mal noté en ce temps-là et grand seigneur depuis juillet 1830, — à la table duquel était un riche propriétaire des environs d'Arles, dans la Camargue, dont le père aussi avait été massacré par Trestaillon ou sa bande. Quel pays! Madame Cordier, me dites-vous, se sauva de Nismes au Saint-Esprit! J'ai été aussi au Saint-Esprit. Quelles figures, grand Dieu! Quelle exécrable province! Je me souviens d'un cabaret de la Lozère,

dans un village appelé Villefort (où il y a des mines de plomb dont j'étudiais les travaux), où je déjeunai avec un quidam, passant comme moi, qui, fier de sa dignité, m'en instruisit sans tarder. Monsieur, me dit-il, je suis juge de paix de... (j'ai oublié le nom de son canton, dans l'Ardèche), je suis le premier juge de paix du royaume, *car*, car mon canton est le plus fertile en crimes de toute la France! Il s'en vantait. Trestaillon avait l'air d'un agneau auprès de ce juge de paix là!

J'ai conservé un souvenir horrible de la population des bords du Rhône, à partir du point où commencent les oliviers. Avignon, épouvantable! Marseille, hideux! Montpellier, suspect au moins. Mais Nismes, Nismes, je n'ai vu nulle part des figures si féroces!

Mais que la nature est gracieuse dans ces provinces! La Gardonenque, les forêts d'yeuses, de châtaigniers des basses Cévennes et les pins de la Lozère. Au 21 juin, jour que je montai à la cime de cette chaîne, il y avait encore des lits épais de neige qui tenaient bon contre le soleil. Je me souviens d'y avoir rafraîchi une bouteille de Lunel, que mon homme portait dans sa besace avec un gigot froid, que j'escamotai lestement, car l'air vif et le vent venant des hautes montagnes avaient fièrement aiguisé mon appétit. J'étais mieux équipé que vous, cher Monsieur Cordier, dans votre promenade de Gênes à la Spezzia, où vous ne trouvâtes à manger que vos ennemis les oignons.

C'était en 1821. J'avais alors vingt ans. Le bel âge que vingt ans! Un jour je penserai à Cachemyr et je dirai : Quel paradis que Cachemyr, et quel bel âge que trente ans! Cependant de vingt à trente ans il y a une fière différence!

Un maître d'anglais est la chose la plus inutile du monde pour apprendre l'anglais. Une grammaire même n'est pas rigoureusement nécessaire, donnez à votre fils, quand il viendra, un dictionnaire anglais et un livre quelconque, la Gazette de Calcutta, par exemple; et faites lui filer son nœud, il s'en tirera, je vous l'assure, avec de la peine pourtant. Quant au persan, c'est une autre histoire : un mounechi sera nécessaire, mais ils abondent à Calcutta, l'ami Troyer vous en choisira un aux oiseaux; je donnais 40 roupies par mois au mien. C'était 10 roupies de trop; ici un mounechi coûte 100 roupies.

Adieu. Mille hommages à Madame Cordier. Tout à vous de cœur.

XIV

Semlah, le 17 novembre 1831.

Cher Monsieur,

Ce n'est pas avec le plaisir accoutumé que je viens de lire votre lettre du 21 octobre, arrivée à l'instant; il me tarde d'en recevoir une autre qui m'apprenne votre rétablissement. Nous n'avons malheureusement qu'un œil de rechange, et je regrette infiniment que vous n'ayez pu supporter au-delà de cinq jours le vésicatoire terrible qu'on vous avait

appliqué sur la nuque, parce qu'il me semble qu'ainsi placé un tel remède devait agir bien plus efficacement que transporté au bras.

Je vous sais un gré infini d'avoir bien voulu m'écrire au milieu de vos souffrances.

Les gazettes de Calcutta m'apprennent que *le Magellan*, à qui vous aviez confié une dépêche, est rentré dans la rivière complètement démâté. En ce cas la lettre, que je joins ici pour mon frère, aura le temps, peut-être, d'arriver avant qu'il ne se remette en route.

Le four, chez nous, continue ce me semble à chauffer. C'est bien triste. Je reviendrai à vous sous peu de jours. Adieu pour aujourd'hui, cher Monsieur Cordier. Croyez que je forme les vœux les plus sincères pour votre rétablissement. A vous de cœur.

XV

Sabathoo, le 22 novembre 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Les gazettes de Calcutta du 11, que nous venons de recevoir dans ces montagnes, nous mettent en grand émoi par la nouvelle de l'arrivée du bâtiment *Nancy*, parti de Bordeaux le 4 août.

J'espère qu'il m'apportera des lettres, mais sans attendre leur arrivée, comme en voici deux brochées pour mon père et mon ami M. de Tracy, je vous les expédie à tout hasard, sauf à y ajouter par la poste un post-scriptum quand le ballot de *la Nancy* arrivera.

Je voudrais bien savoir que vous êtes rétabli. Si la plume vous fatigue, pourquoi n'emprunteriez vous pas, pour me donner de vos nouvelles, la main d'un secrétaire?

Si vous jugez à propos de réunir sous une seule enveloppe mes deux lettres, veuillez avoir la bonté infinie de faire cette jonction; mais il en résultera un bien gros paquet.

Mylord William a été fort sérieusement malade à Kurnaul. Il est presque rétabli; je le joindrai sans doute à Delhi.

Mon adresse : « Victor Jacquemont Esqre, care of William Fraser Esqre, commissionner, etc., etc., Delhi ».

Mes hommages respectueux à Madame Cordier. Adieu, cher Monsieur. Croyez à mes vœux les plus sincères pour votre rétablissement et à mon véritable attachement.

P.-S. Arrive la nouvelle de la faillite de M. Bonaffé. Plaise à Dieu que vous ne lui ayez pas confié vos économies.

XVI

Samalka, entre Paniput et Soneput, le 14 décembre 1831.

Mon cher Monsieur Cordier,

Vous seriez sans doute fort heureux d'avoir à Chandernagor le temps gris, brumeux et froid que nous avons, ou plutôt que j'ai ici (car j'y suis seul). Un temps à tuer des bécasses, s'il y en avait. Quoique dans une bonne tente double, avec de bons tapis sous les pieds, c'est enterré sous les châles que je vous écris, ne mettant dehors que le bout du nez et les trois doigts qui tiennent la plume. Néanmoins je ne me plains pas, et, quoiqu'il y ait bien à redire à ce pays de l'Inde, il a aussi ses bons côtés qu'on ne regarde pas assez. Il est fort agréable, quand on arrive à son étape, d'y trouver une bonne tente prête, un fauteuil qui vous tend les bras, le déjeuner sur la table, encre, plume et papier à côté ; des vêtements pour changer, si vous êtes mouillé, etc., etc., et, s'il fait froid et humide, le houkka allumé. La seule chose à laquelle je ne m'habitue pas c'est la monotonie des plaines. Je viens de passer huit mois dans les plus hautes montagnes du monde, cela me fait paraître l'Inde encore plus plate et plus maussade.

Aussi fais-je diligence pour atteindre Delhi. Ma caravane depuis Sabatou n'a pas fait un jour de halte; moi je me suis arrêté un jour à Ambalah, où j'ai eu le plaisir de trouver une lettre de vous, et un jour à Kurnaul. Pour vous prouver combien je suis peu de ce monde, j'ai quitté cette dernière ville avant-hier soir, comme mon hôte (un jeune officier de cavalerie) allait au bal donné par son régiment à tout le reste de la station. On m'avait bien pressé d'y rester, on me promettait d'y voir plusieurs très jolies personnes, gibier d'autant plus de mon goût, supposait-on, que, depuis neuf mois, je n'ai pas vu une femme européenne.

J'ai appris là l'arrivée de *la Nancy*, de Bordeaux, et d'un autre navire français, également parti de France au mois d'août. Je grille d'être à Delhi pour y recevoir mes paquets, car j'espère bien que l'un ou l'autre m'en aura apporté; enfin, dans la circonstance critique de l'Europe, un mois peut y changer totalement la face des choses. Puissent-elles n'y changer que pour le mieux! Je l'espère à demi.

Je suis charmé, je vous l'avoue, de l'imprudence du roi Guillaume de Hollande, qui ose violer des conventions faites par la France et l'Angleterre, parce que cette provocation va de suite unir sous le même drapeau les flottes anglaises et les armées françaises; et, commençant ainsy à deux de jeu la grande partie de la guerre européenne, les deux puissances la continueront, j'espère, de concert, et il me semble que cette alliance est le gage d'une victoire assurée contre tout le reste du monde.

Vous m'avez appris que Salaberry laissait une veuve et un enfant,

avant de m'apprendre qu'il avait pris femme. C'est le premier mot que j'aie appris de son mariage, si mariage il y eut; contez-moi cela. Qui avait-il épousé? Sans doute quelque petite fille de rien. Comment, diable! M. de Melay ne l'en avait-il pas empêché, car je crois qu'il a le droit monstrueux de prévenir les sots mariages des employés du gouvernement, au moins de ceux de l'ordre administratif et militaire. Mais la bénédiction du curé est la chose du monde la moins nécessaire à la procréation des enfants; ils viennent tout de même sans cela.

Dans le nord de l'Inde nous sommes beaucoup moins exposés à faire cette énorme sottise, parce qu'il n'y manque pas de jeunes personnes de Cachemyr et de Lahore, qui ne seraient que brunes à Marseille, et qui ont des yeux grands comme la joue, fort beaux d'ailleurs, lesquelles, mues par une charité digne d'être chrétienne, quoique les dames soient musulmanes, font prendre aux garçons invétérés leur parti du célibat. Il est bien vrai qu'on ne les oublie pas toujours aussi vite qu'on le voudrait. Mais à quelque chose malheur est bon. Par exemple, au mois de mars dernier, quand j'arrivai à la cour de Runjeet Singh à Lahor, je vivais, pour cause, comme le bramine le plus austère, et, comme j'avais là une immense réputation de sagesse, on voulut bien croire que c'était par mépris pour les bons dîners que j'en faisais de si mauvais; et non seulement on fit de moi un sage mais un saint. Or je trouvai qu'il y avait de tels privilèges attachés à la *sainteté* que, par politique, je persistai dans mon régime d'anachorète.

Spéculer sur l'indigo c'est jouer, à peu près, comme au vingt-et-un. Cependant il n'y a peut-être pas à Calcutta un banquier qui s'en défende. On m'assure que, s'ils voulaient se borner aux bénéfices de leur commission, tous feraient de bonnes affaires sans en faire de très brillantes. Sauverez-vous quelque chose de la faillite de M. Bonaffé? Si vous avez occasion de questionner des gens bien informés sur la solidité de la maison Cruttenden, Mackillop et Cie, dites-moi ce que vous en aurez appris, car je vais avoir entre leurs mains, au 1er janvier, un millier de louis pour faire ma campagne de 1832, et, s'ils venaient à baisser pavillon là-dessus, l'eau me manquerait absolument pour continuer à naviguer en terre ferme.

Êtes-vous content de votre nouveau ministre M. de Rigny? Au mois de novembre prochain je serai sans doute à Mahé. En quoi consiste notre boutique dans ce trou? Y trouverai-je une maison pour m'y reposer un mois? Pensez-vous que j'y trouve un topaz pour y faire une copie de tous mes manuscrits, ou que de Pondichéry, en le prévenant longtemps d'avance, M. de Melay puisse m'y en envoyer un? J'ai trop peur qu'un *bangghui* ne se perde sur la route pour les confier au dâk et profiter de l'offre que vous avez bien voulu me faire à ce sujet.

Autre chose. Les journaux français de mylord William vont maintenant d'abord à Lahore, pour y être lus par mon ami Mr Allard; mais le général est souvent sur l'Indus, à Moultan, à Attock, au diable enfin, et, quand les gazettes me reviendront de là, elles auront souvent des

années de date. Puis-je donc vous prier, cher Monsieur, de vouloir bien m'envoyer toutes celles qui pourront vous tomber sous la main (les françaises, s'entend)?

Adieu, mon cher Monsieur. Veuillez offrir mes hommages respectueux à Madame Cordier et recevoir la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement.

« Care of William Fraser esquire, commissionner at Delhi. »

P.-S. Aussitôt après mon arrivée à Delhi, je vais m'occuper de l'expédition de mes caisses. Le plan que vous me proposez est excellent. Je vous écrirai officiellement à ce sujet et particulièrement pour vous donner tous les renseignements que votre complaisance désire.

XVII

Delhi, le 20 décembre 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Je suis arrivé ici le 16 au soir. J'ai eu l'extrême plaisir d'y trouver trois énormes paquets de lettres d'Europe, acheminées par vos soins obligeants, vos trois billets du 28 novembre, 1er et 4 décembre étaient, comme de raison, de la partie et ne la gâtaient pas; le dernier surtout, qui m'annonce les 9000 francs fort opportuns de Pondichéry, car je vais avoir un mois ruineux, pour faire habiller de fer-blanc et d'épaisses planches de mangotier toutes mes collections, et payer leur passage d'ici chez vous sur le Ganges. Je joins ici une note pour MM. Cruttenden, Mackillop et Cie, que je prie de recevoir de votre caisse la susdite somme (laquelle, par parenthèse, ne restera pas longtemps entre leurs mains, exposée au hasard des banqueroutes). Veuillez me faire l'amitié de me dire en quelle nature d'espèces vous avez fait le versement; MM. Cruttenden, Mackillop et Cie m'ont l'air de francs juifs, ils me font payer la roupie 2 fr. 65 centimes.

Hier est venu d'Ambalah un autre paquet de vous non moins bien fourni de lettres d'Europe. C'est ma pitance épistolaire de quatre mois, jusqu'au mois de juillet dernier. Dans un si large contingent il ne peut manquer d'y avoir du bon et du mauvais; mais la somme du bien l'emporte heureusement cette fois sur celle du mal.

Mon père me charge de vous offrir ses remercîments pour un journal de Calcutta, que vous avez eu l'aimable attention de lui envoyer, il y a un an, et qu'il venait de recevoir. Il m'écrit qu'il est d'ailleurs furieux contre Amédée Taboureau, qui paraît destiné à vivre et mourir humble maître des requêtes et à se voir laisser passer sur le corps une foule de jeunes gens sans expérience, qui entrent d'emblée au Conseil, non comme maîtres des requêtes, mais comme conseillers. J'aime extrêmement cet excellent Amédée Taboureau, qui n'a, dans tout le gâchis politique où notre pays se trouve, que le tort d'être modeste et honnête, inflexible comme une barre de fer.

J'ai une lettre de son frère Augustin, aimable comme vous le connaissez; il ne me parle pas de sa santé et je la prends sur ce bonne, d'autant plus que sa lettre est non seulement aimable, ce qui chez lui est de rigueur, mais gaie à la folie.

Lord et lady William devaient quitter Delhi le 17 au matin pour aller camper à dix milles sur les ruines de l'antique Delhi au Couttob. Je restai à déjeuner ici avec mon hôte M. Fraser (le commissionner et, depuis deux jours, le résident), après quoi je montai à cheval et galopai chez Mylord. Ils ignoraient mon arrivée de la veille et je fus infiniment touché du mouvement aimable de surprise qu'ils me montrèrent tous deux en me revoyant. Je restai deux jours avec eux, vidant mon sac de Cachemyr et du Pendjab à lord William et causant de l'Inde et de Paris avec lady William. Dimanche, elle reçut des lettres de la Reyne, la nôtre. Lord et lady William, vous le savez sans doute, étaient liés d'intimité avec le duc et la duchesse d'Orléans, qui n'étaient pas gens à oublier leurs amis en montant sur le trône. La Reyne paraissait charmée et attendrie jusqu'au fond du cœur des marques d'amour que recueillait le Roy dans son voyage; elle lui envoyait quelques brochures contenant les adresses, harangues, qu'on lui fesait en route, et ses réponses. J'ai retrouvé tout cela, avec bien d'autres nouvelles, dans les journaux du mois de juin, venus par le même vaisseau et que lord William me remit à l'instant.

Enfin, après 36 heures de douce compagnie et de bonne chère, je quittai mes aimables hôtes, dimanche 18, à dix heures du soir, et au clair de la lune revins à Delhi au galop. Il est probable que je ne les reverrai plus dans l'Inde.

Adieu. J'ai des montagnes de besogne en tout genre. Je vous reviendrai sous peu. Mon adresse désormais : « Care of Dr Ranken, Delhi ».

Mille et mille amitiés, et autant de respects à Madame Cordier.

(*A suivre.*)

MÉLANGES

UN SEMBLANÇAY ÉCRIVAIN

LA LETTRE DE JACQUES DE BEAUNE EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Éclaircissements et rectifications [1].

I

J'ai lu avec plaisir, mais non sans étonnement, au sujet du titre et des conclusions de l'article, l'étude publiée par notre confrère M. Émile Roy dans le numéro d'avril de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, sous cette rubrique : « *Lettre d'un Bourguignon*, contemporaine de la *Deffence et illustration de la langue françoyse.* » L'auteur y démontre, avec une critique très informée, que Joachim du Bellay ne fut point un défenseur isolé de notre langue maternelle. Il cite, avec d'ingénieux commentaires, outre ses prédécesseurs plus ou moins anciens — tel Jean Le Maire de Belges — ses plus proches émules ou devanciers, comme Thomas Sibilet en son *Art poétique* (1548), Jacques Peletier dans ses *Œuvres poétiques* (1547), et, prêchant d'exemple, la légion de rimeurs, d'essayistes et de traducteurs, s'évertuant aux rivalités hardies avec les maîtres grecs et latins. Il ajoute que ce mouvement avait contre lui la moquerie vaniteuse et peu loyale des Italiens « comme les historiographes Paul Émile ou Paul Jove, le seigneur Castiglione ou le professeur Crinitus, pour lesquels climat, mœurs, institutions, langue, tout est barbare, tout est mauvais chez nous, sauf les pensions et l'argent du roi ». Ayant pris dès longtemps l'avance sur les autres nations, pour le raffinement « della volgar lingua » et la lutte avec l'antiquité, « les Italiens du XVIe siècle dédaignaient toutes les langues modernes et la française en particulier. »

Je ferai ici une première observation. L'animosité et la mauvaise foi de ces Italiens n'étaient pas absolument générales. Nos relations fréquentes avec l'Italie, même nos expéditions sous les rois Charles VIII, Louis XII, François Ier, y avaient créé des sympathies non seulement affectées, mais souvent réelles, tant chez les écrivains, lettrés, savants et artistes, que chez les hommes de guerre et les diplomates, pour la France accueillante et généreuse. Il y aurait

1. Cet article était rédigé et envoyé déjà à la *Revue*, quand j'ai reçu le numéro de juillet où se lit, pp. 430-432, une lettre de M. de Maulde à M. Roy sur plusieurs dires contestés de son étude avec les réponses de M. Roy. Un spirituel point d'interrogation de M. de Maulde y signale la famille Beaune-Semblançay comme pouvant réclamer le signataire du *Discours* pour la langue française, transformé en *Lettre d'un Bourguignon*. M. Roy, bien qu'il ne contredise pas catégoriquement ces conclusions, ne s'y rallie pas non plus avec décision. On verra ci-après mes raisons pour l'affirmative.

là un joli sujet de contre-thèse. Ainsi, j'ai sous la main un livret daté de 1559 (Paris, Vincent Sertenas, Privilège de 1550), avec ce titre : *Apologie de Marius Equicolus gentilhomme Italian contre les mesdisantz de la nation Françoise, traduite de Latin en François.*

Les « mesdisantz de la nation Françoise », ne vous y trompez pas, ce sont *ceux qui médisent de la France*, et la traduction de ce panégyrique, au début et en fin duquel sont invoqués par l'auteur italien le roi Louis XII, alors vivant, et l'illustre Lascaris, « vous ô Seigneur Jan Lascaris », se produit sous les auspices de « tres haulte et tres excellente Princesse Madame Anne d'Este, Duchesse de Guyse », fille de Renée de France. L'auteur de la dédicace et de la version française s'appelle « Michel Roté, clerc d'office de ... Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, Contesse de Gisors, et dame de Montargis ». Tout y est chaleureusement loué, depuis le site et le terroir du pays, les origines de la race, l'esprit, le courage et les mœurs des habitants, jusqu'aux « dictions et vocables françois » qui se « rapportent aucunement à ceulx de la langue Italianne, si ce n'est qu'ilz sont plus briefz, et retranchez, et les prononcent en plus gros son et d'une voix plus masculine. »

Comment M. Émile Roy peut-il s'y être mépris? Et cependant, on n'en saurait douter, puisque, relatant (p. 243, note 2) l'édition de 1550, il la rattache au passage suivant de son étude : « Peut-être a-t-il fait partie (J. de Beaune) de ces *gentilshommes bourguignons* que Renée de France a emmenés avec elle à la cour de Ferrare et qu'elle charge de défendre sa patrie *contre les railleries des Italiens?* » Évidemment, M. Roy, qui n'avait pas lu l'opuscule, s'est imaginé que l'auteur italien bataillait *pour ses compatriotes contre les Français médisant de l'Italie* et de sa précellence! Or, c'est juste le contraire! — Je cite le texte de ladite note : « La Croix du Maine, II, 136, et Du Verdier, IV, 74 : « Michel Rote, *gentilhomme bourguignon*, clerc d'office de Madame Renée de France, duchesse de Ferrare. Il a traduit du latin en françois l'*Apologie contre les médisans de la nation françoise* de *Marius Æquinicola*, gentilhomme italien, imprimée à Paris par Jean Bonfons et Vincent Sertenas, 1550, in-8. »

Il y a là une singulière condensation des deux notes distinctes de ces bibliographes, et de non moins singulières erreurs de détail. La Croix du Maine est censé avoir écrit *Rote* pour *Roté*, au lieu que cette faute est celle du seul Du Verdier (t. III, et non IV, p. 74). Aucun d'eux ne nomme l'auteur italien *Æquinicola*, pour *Æquicola* ou *Equicola*. Enfin, ni l'un ni l'autre ne mettent, après le nom du traducteur, l'incise : « *gentilhomme bourguignon* », que n'offre pas non plus l'intitulé de la dédicace de la version française, rapporté ci-dessus.

Voici, textuellement, l'article de La Croix du Maine : « — Michel Roté, clerc d'office de Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, etc. (L'*etc.* est de La Croix du Maine.) Il a traduit de Latin en François l'Apologie de *Marius Æquicolus*, Gentilhomme Italien, faite contre les médisans de la Nation françoise, imprimée à Paris par Jean Bonfons l'an 1550, auquel temps florissoit l'Auteur. ». — Voici la note de Du Verdier, qui vaut d'être reproduite pour ses variantes : « — Michel Rote, Clerc d'office de très illustre Princesse Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, Comtesse de Gisors et Dame de Montargis, a traduit de Latin en François l'Apologie de *Marius Equicola*, Gentilhomme Italien, à l'encontre des médisans de la Nation Françoise; impr. à Paris, in-8°, par Vincent Sertenas, 1550 ». — Le nom, ou mieux, le *surnom* de l'auteur italien est expliqué par une annotation de La Monnoye (Du Verdier, t. III, p. 25), art. « *Marius Equicola* ». Il était d'Alveto ou Alvito, bourg de l'Abruzze, dit-il, « pays qu'il croyoit faussement être celui des peuples nommés anciennement *Æquicoli*... Le Bandel parle souvent de Mario avec éloge, le nommant *Précepteur et Secrétaire de Madame la Marquise de Mantoue Isabelle d'Est, Épouse de François de Gonzague II du nom.* Jule Scaliger lui adressa en 1517 une Élégie contenue dans la partie de ses Poësies intitulée *Lacrymæ*. Voir dans le Toppi (*Biblioth. napolit.*) le Catalogue

des Œuvres d'Equicola, parmi lesquelles n'est point rapportée l'Apologie latine *qu'il a faite de la Nation Françoise* [1]. »

Auteur et traducteur étaient les contemporains immédiats de Jacques de Beaune, comme le « seigneur Camille » auquel appartient l'hommage de son *Discours* : tous amis de la France et de sa langue « vulgaire ».

Mais passons. Du « seigneur Camille » ou *Camillo* il sera question plus loin.

II

Ma seconde observation capitale, et celle surtout qui motive ces remarques, vise la personnalité du prétendu « Bourguignon » Jacques de Beaune, dont l'Épître « au seigneur Camille » est la pièce déterminante de l'article de M. Emile Roy.

Bourguignon, pourquoi, et qui le dit, hormis M. Roy? Serait-ce parce qu'il vient de qualifier ainsi Michel Roté lui-même, en s'appuyant arbitrairement de La Croix du Maine et Du Verdier? Singulière conséquence! — Serait-ce plutôt, et je le crois, parce que ce Jacques, — pauvre Jacques traité par lui d'un peu trop haut — signe « Jaques *de Beaune* », et que Beaune est ville de Bourgogne? Je n'en discerne pas d'autre preuve ou indice, et M. Roy, en vérité, n'y voit que cela, estimant d'ailleurs la bonne volonté plus que le mérite et la personnalité de l'écrivain : « Sans doute *notre inconnu* s'embarrasse dans ses longues périodes... ces *lieux communs* sont rédigés *en style commun*, mais aussi n'est-ce pas le style qui importe, et seulement la date, et l'intérêt que le *premier Français venu* porte alors aux questions de langue et de grammaire. » Puis, le jugement se radoucit : « Quel est *ce brave homme* qui pense *si net* dans sa phrase verbeuse, et qui dit *si bien* que « nulle langue n'a plus de grâce » ni de douceur plus caressante que sa langue maternelle? » Exactement, voici les termes de l'auteur : « Mais quand à moy me plaira la langue *qui ha grace à exprimer ce qu'elle veult dire*, encores qu'elle soit plus prolixe, *pensant toute chose qui plaist au jugement naturel estre le plus beau et meilleur*. Et en ce *la nostre vulgaire me semble bien avoir autant de grace en beaucoup de choses que la Latine ou Grecque*, *et ne fusse qu'en ses paroles assemblées avec plus grand doulceur de voielles et consonnantes que la mesme Latine...* » Au résumé, malgré quelques membres de phrase enchevêtrés, ce Jacques-là use d'un style délicat et noble, parfois pompeux, mais nullement *commun*; il se pique d'érudition, de logique, voire de paradoxe. Il ne se paie pas si facilement des raisons traditionnelles et banales; car, considérant que « telles opinions ont lieu toutes et quantes fois que nous ne pouvons trouver la raison apparente d'une chose, et cause de son aistre », il se persuade qu'en bien des cas ce qui « sembloit mal aisé à congnoistre, *après y avoir pensé de plus près, se pourroit esclarcir...* « Oui, c'est *un bon Français*, et on lit sa prose avec plaisir. Mais, au total, plutôt gentilhomme, de bonne culture nouvelle, que « simple praticien ou marchand de passage à Lyon » et, selon mon avis, ne tenant rien de Bourgogne et de la ville de Beaune, en dépit de sa signature.

« Son nom, *Jacques de Beaune*, ne nous apprend pas grand'chose », déclare M. Roy. — Eh ! il nous rappelle du moins les *de Beaune*, parmi lesquels le fameux Semblançay qui se nommait également *Jacques de Beaune*, et qui eut un petit-fils de ce nom. Suivons donc cette piste [2].

1. Brunet indique une *Cronica di Mantova* (di Mario Equicola di Alveto), 1521-1522; un *Libro de natura de amore*, du même, 1525 (trad. en français par Gabr. Chapuis, 1585), une relation latine du voyage d'Isabelle d'Este « in Narbonensem Galliam, per Marium Equicolam », 1532; et l'*Apologie de Marus Equicolus*, 1550. Montaigne cite « Equicola » avec « Leon Hebreu », auteur de *Dialoghi di amore*. (Voir dans cette *Revue*, n° de juillet 1895, l'étude si neuve de M. P. Bonnefon : *La Bibliothèque de Montaigne*, XXX, p. 347.)

2. Voir, dans le P. Anselme, la *Généalogie de Beaune* (t. VIII, pp. 285, 286).

Jacques de Beaune I, baron de Semblançay et de la Carte, et vicomte de Tours, d'une famille tourangelle, qui finit si tristement au gibet de Montfaucon en 1527, après avoir été le surintendant des Finances de François Ier et de sa mère Louise de Savoie, laissa pour fils, héritier de son nom et de son titre [1], Guillaume de Beaune, père lui-même « de quatre fils et d'une fille qui firent beaucoup de figure à la Cour de France [2] ». L'aîné, *Jacques de Beaune II* [3], également baron de Semblançay et de la Carte, et vicomte de Tours, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, etc., n'eut qu'une fille, réputée pour sa beauté et pour ses galanteries, sous le nom de Madame de Sauve. « Charlotte de Beaune, dame d'atours et favorite de Catherine de Médicis [4] ». La sœur de Jacques, Marguerite de Beaune (que le P. Anselme dénomme *Claude*, sans doute par inadvertance), fut aussi en faveur, au point que son second mari, Claude Gouffier, marquis de Boisy, grand écuyer de France, lui dut en 1566 l'érection du Roannez en duché [5] et qu'un autre de ses frères, Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, et l'un des principaux soutiens de la cause de Henri IV, fut très avantagé par ses bons offices [6]. Cette Marguerite de Beaune faillit épouser, peu après la tragique aventure de 1527, Christophle de Thou, père de l'illustre historien Jacques-Auguste de Thou. Le récit de Bayle vaut d'être ici rapporté [7]. Il établit combien la famille artiste et lettrée *de Beaune* était en intimes relations avec la famille non moins lettrée *de Thou*, et il nous permettra d'en induire avec plus de force que *Jacques de Beaune II*, comme ses amis, comme Renaud son frère, et plus d'un gentilhomme de la Cour des Valois, était bien capable d'écrire la petite Lettre en l'honneur de la langue française, remise au jour par M. E. Roy :

« Cet historien (M. de Thou) ajoute que la famille de Beaune et celle de Thou étaient liées *depuis long tems* d'une très étroite amitié; et qu'après la triste mort de Jaques de Beaune, Surintendant des Finances, *ses enfants abandonnez de tout le monde*, et à la Cour et à la ville... *avoient trouvé un refuge chez les de Thou*; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou, aïeul de l'historien, et que dès lors on avoit parlé du mariage de Christophle de Thou, fils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune, sœur de Renaud; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toujours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, et s'emploia pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne, excepté ses frères. » Même, plusieurs années avant sa mort, elle lui confia son testament et le nomma son exécuteur testamentaire. — Mort « le 1er novembre 1582, âgé de soixante quatorze ans et cinq jours [8] », Christophle de Thou avait donc vingt ans vers l'an 1528.

III

Ce refuge amical au foyer studieux d'Augustin et de Christophle de Thou, ne put que développer les goûts délicats de la famille de Beaune. La disgrâce de

1. Outre deux filles, le fameux Semblançay avait eu trois fils : Guillaume, qui continua la race ; Martin, archevêque de Tours, mort avant lui, en juin 1527 ; et Jacques de Beaune, trésorier des Finances d'Anne de Bretagne en 1497, puis évêque de Vannes (1504) et mort dès 1511.

2. Bayle : *Dict. histor. et critique* (art. *Samblançai*). — Cf. Moreri, *Grand Dict. historique* (art. *Beaune*).

3. Avec Moreri, je le nomme *Jacques II* et non *Jacques III* (malgré l'existence du Jacques, frère puîné de Guillaume et oncle de notre Jacques), parce que ce dernier est bien Jacques II, *en ligne directe* et, en tout cas, *Jacques de Beaune Semblançay II*.

4. Voir Bayle et Moreri, *ibid.* Elle épouse plus tard François de la Tremoille. Ce fut, comme le rappelle M. Tamizey de Larroque, « une des premières amies du roi Henri IV ». (Voir notre *Revue* n° de juillet, p. 411, note 9.)

5. Les lettres royales d'érection sont de novembre-décembre 1566 : le contrat de mariage du 16 janvier 1567. (Voir P. Anselme, t. V, p. 609.) Le mariage suivit la faveur.

6. Voir Bayle. (*Ibid.* — Notes, d'après de Thou.)

7. Voir art. *Samblançai* (*Guillaume*), Note A.

8. Moreri, *ibid.*, art. *Thou* (*de*).

celle-ci ne fut pas, d'ailleurs, de longue durée. Les mœurs, corrigeant la rigueur des lois, amenaient fréquemment le retrait des mesures de confiscation frappant les héritiers d'un homme condamné au dernier supplice, fût-ce, comme dans le cas de Semblançay, pour crime de péculat. Il en existe nombre d'exemples, rien que sous le règne de François Ier : nul besoin, pour cela, d'une revision du procès et d'une abrogation de l'arrêt criminel. Ainsi, il n'est pas vrai, pour Semblançay, que, par voie de réhabilitation personnelle, « on justifia sa mémoire quelque tems après », comme l'avance Bayle, copiant ici Varillas. Paulin Paris s'est chargé de prouver le contraire dans l'ouvrage fortement documenté où il réfute par des textes précis les légendes accumulées contre François Ier [1].

Guillaume de Beaune, trésorier de mesdames Louise et Charlotte de France en 1517, et général des Finances en 1521, était mort en 1534, laissant pour héritier son fils aîné *Jacques II*. Mais si le jugement qui avait frappé son père et qui fut exécuté le 12 août 1527, « loin d'être réformé... reçut deux fois du Parlement une confirmation solennelle, l'une sur son appel, l'autre sur l'imprudente requête de sa veuve [2] », Guillaume « conserva la baronnie de Semblançay et finit par reprendre sa charge de général des Finances [3] ». François Ier ne voulut pas « que le fils du supplicié, Guillaume de Beaune, dont la gestion n'avait pas été soupçonnée, partageât la même disgrâce. Il avait pris la fuite aussitôt qu'il avait prévu la condamnation de son père; François lui fit dire qu'il pouvait revenir et qu'il n'avait rien perdu de son estime [4] ». Le P. Anselme dit qu'après avoir été flétri par le jugement qui fit perdre la vie à son père, « il obtint depuis des Lettres données à Montils-les-Tours, *au mois d'avril 1529*, par lesquelles il fut *rétabli en tous ses honneurs et biens* [5] ». Aussi, l'éclipse de la famille de Beaune ne fut-elle pas de longue durée. Après comme avant le supplice de Semblançay, on relève, dans la généalogie des siens, les plus illustres alliances, parfois redoublées, avec des maisons telles que celles des Briçonnet, des Hurault, des Gouffier, des Sade, des la Trémoïlle, des Montmorency, où souvent l'esprit et le savoir rehaussaient la valeur du nom et des titres. Le frère puîné du vieux Semblançay, Guillaume, seigneur de la Charmoye, général des monnaies en 1490, puis maître des comptes en Bretagne, eut de sa première femme, Jeanne Briçonnet, une fille, Catherine, mariée au seigneur de la Chassière, Victor Brodeau, dont le nom figure parmi ceux des familiers du cercle domestique et littéraire de Marguerite d'Angoulême, avec un renom particulier.

Notre Jacques de Beaune, qui épousa Gabrielle de Sade, fut gouverneur et chambellan du duc d'Anjou, frère du roi (Charles IX), ambassadeur en Suisse, et mourut le 27 novembre 1579. Conformément aux traditions de sa famille, il était « général des Finances ès païs de Dauphiné et marquisat de Saluces le 22 janvier 1562 [6] ». Vers 1548, dans la force de l'âge, en pleine possession de ses avantages de tout ordre, il avait l'autorité requise pour écrire la Lettre critique heureusement recouvrée et pour se livrer, par distraction intellectuelle, au culte de « nostre langue... trop plus ornée et enrichie que jamais auparavant ». Ancien, et probablement fidèle commensal des si doctes et si éminents de Thou, rien ne l'empêchait de signaler incidemment le but qu'allaient exclusivement poursuivre les Pierre de Ronsard et les Joachim du Bellay, deux fois nobles de race et d'esprit, initiateurs de tant d'autres.

1. « *Études sur François Ier. Sur sa vie privée et son règne*, par Paulin Paris, publ. d'après le manuscrit de l'auteur, et accompagné d'une préface par Gaston Paris, de l'Institut. » T. Ier (1885, Paris, Techener).
2. Paulin Paris, *ouvr. cité*, chap. VI, p. 250.
3. *Ibid.*, p. 241, en note.
4. *Ibid.*, p. 244.
5. Voir *Généalogie de Beaune*.
6. P. Anselme, *ibid.* Voir, pour le surplus de ses titres, mes indications précédentes.

En effet, cette Lettre de *Jacques de Beaune*, rencontrée par M. Roy au milieu d'un « recueil factice de bulletins et de gazettes qui renseignaient au jour le jour l'Europe sur la dernière croisade contre les Turcs et les préliminaires de la bataille de Lépante », et restée « inédite ou inconnue, quoiqu'imprimée *à Lyon par Pierre de Tours, devant nostre Dame de Confort, l'an de grâce 1548* », sous ce titre : *Discours comme une langue vulgaire se peut perpétuer* (petit in-16), elle prime la publication de la *Deffence et illustration de la langue françoyse* et se place entre les *Œuvres poétiques* de J. Peletier et l'*Art poétique* de Sibilet.

Quant au « seigneur Camille », il serait, selon M. Roy, « un de ces banquiers florentins établis à Lyon, un de ces Italiens, aussi riches que savants, dont le poète Rafaelo Toscano a recueilli les noms dans son livre de sonnets, comme dans un livre d'or ». (P. 239.) Notons d'abord qu'il fut un homme de l'intimité de J. de Beaune, puisque celui-ci signe de la sorte : « Vostre *comme frere* et grand amy. » On pourrait inférer des termes de M. Roy que le Toscano, ou le P. de Colonia qui le cite, nomme ce « seigneur Camille ». Point du tout. Parmi eux figurent nombre d'*illustrissimi* d'alors ; mais dans la série incomplète des héros de « Rafaello Toscano » — ces Gondi, ces Bonvisi, ces Burlamachi, ces Capponi, Caravaggio, Buonacorsi, Arrighi, etc. — non plus qu'entre les Alamanni, Ferrari, Médicis ou Sèves, cités ensuite par le P. de Colonia [1], comme ayant « sçu... concilier dans leurs personnes ces trois choses, qui ne se retrouvent plus guère aujourd'hui dans le même sujet : la noblesse et le commerce avec un amour déclaré pour les Sciences et pour les Arts » — nul *Camillo* ! En revanche, deux auteurs de ce nom sont mentionnés par Brunet : un *Camillo Camilli*, florissant vers 1585 [2] ; un *Giulio Camillo*, florissant dès 1550 [3], et par conséquent au moment du siècle où parut le *Discours* de notre Jacques de Beaune (1548).

Tel se présente, dans l'entourage de ses pairs, cet « inconnu », ce « premier Français venu », et ce « brave homme » qui m'apparait comme un fin gentilhomme « et de plume et d'épée », ainsi que dit l'épitaphe de Guillaume du Bellay-Langey, imbu des œuvres de maîtres « Jean de Meun, Alain Chartier, Jean le Mere de Belges » et de leurs successeurs, mais acquis *d'avance* aux tentatives des novateurs dont l'effort ne se lança guère qu'en 1549. Il avait compris déjà « combien peult notre langue en ce qu'elle voudra le subject de sa volunté bien dire et exprimer ». Et nous devons, malgré les rectifications et les réserves nécessaires, qu'il nous fallait formuler, remercier M. Emile Roy de nous l'avoir restitué dans son *écriture* et dans ses patriotiques intentions, sinon dans son identité et dans toute son originale valeur.

FÉLIX FRANK.

1. *Hist. littéraire de la ville de Lyon.* (Lyon, Rigollet, 1728, in-4, t. II, pp. 461-463.)

2. « Imprese illustri di diversi, *coi discorsi di Camillo Camilli...* » (Venetia, Fr. Ziletti. 1585 ou 1586.) Belles figures de Girol. Porro.

3. Voir Brunet : « Tutte le opere di Giulio Camillo Delminio ». (Vinegia, 1579 et 1581. — Édition princeps : 1562; réédition en 1566.) — Autre ouvrage : « *L'Idea del Teatro* dell' eccellente M. Giul. Camillo. » (Firenze, L. Torrentino, 1550, pet. in-4°.)

LES EMPRUNTS DE MONTAIGNE A AMYOT

En lisant le très curieux article de M. P. Bonnefon sur la bibliothèque de Montaigne, publié dans le dernier numéro de cette Revue, je m'attendais à y voir cité un exemplaire des œuvres de Plutarque traduites par Amyot, mais, comme tant d'autres, il n'a pas sans doute survécu à trois siècles. Ce devait être un de ses livres de chevet, un de ceux que le moraliste feuilletait le plus souvent, à en juger par l'éloge qu'il a fait du traducteur. Comme, de son propre aveu, « il n'entendait rien au grec » ou fort peu, il est probable qu'il ne lisait que le Plutarque français, et il est certain que toutes les fois qu'il avait à citer un passage de son auteur favori, qu'il a qualifié assez justement d'*épineux* et de *ferré*, il l'empruntait sans gêne, sans aucun scrupule, à celui auquel il donnait « la palme sur tous nos écrivains français ». C'est ce qu'il sera peut-être intéressant de montrer par quelques extraits seulement du chapitre XII des Essais (Liv. II), que nous mettrons en regard du texte d'Amyot.

Amyot.	**Montaigne.**
Car c'est une ratiocination et conséquence tirée de son naturel en ceste sorte, ce qui fait bruit se remue, ce qui se remue n'est pas gelé, ce qui n'est pas gelé est liquide, ce qui est liquide plie sous le faix, et ne tient pas ferme. (*Quels sont les animaux les plus advisez*, 499, édit. 1616.)	Montaigne copie exactement. Il ne supprime que « en ceste sorte » et « ne tient pas ferme ». (Liv. II, 12, p. 293, édit. Louandre.)
Ce pinnothere donc est un petit animal de la sorte d'un cancre, a ce qu'on dit, lequel vit et se tient toujours avec la Pinne qui est ceste espèce de grande coquille que nous appelons Nacre, et demeure tousjours comme un portier, assis à l'ouverture de ceste coquille, laquelle il tient continuellement entrebaaillée et ouverte, jusques à ce qu'il voye entrer quelques petits poissons de ceux qu'ils peuvent bien prendre : car alors il entre au dedans de la Nacre et lui mord la chair; elle incontinent ferme s a coquille, et lors eux deux ensemble mangent leur proye enfermée dedans leur fort. (*Ibid.*, 521.)	Cette coquille qu'on nomme la Nacre vit aussi ainssin avecques le pinnotere, qui est un petit animal de la sorte d'un cancre, luy servant d'huissier et de portier, assis à l'ouverture de ceste coquille, qu'il tient continuellement entrebaaillée et ouverte, jusques a ce qu'il y veoye entrer quelque petit poisson propre a leur prinse : car lors il entre dans la Nacre, et luy va pinceant la chair vive, et la contrainct de fermer sa coquille; lors eulx deux ensemble mangent la proye enfermee dans leur fort. (*Ibid.*, 328.)

Ce chien servoit a un bateleur qui jouoit une fiction à plusieurs mines et plusieurs personnages, et y representoit le chien plusieurs choses convenables à la matiere sujette, mesmement l'espreuve que l'on faisoit sur luy d'une drogue ou d'une medecine qui avoit force de faire dormir, mais qu'on supposoit avoir force de faire mourir; il prit le pain où la drogue estoit meslee, et peu d'espace après l'avoir avallé, il commença, ce sembloit, a trembler et bransler, comme s'il eust esté tout estourdy, finalement s'estendant et se roidissant, comme s'il eust esté mort, il se laissa tirer et traisner d'un lieu à un autre, ainsi que le portoit le sujet de la farce : puis quand il cogneut, a ce qui se faisoit et disoit, qu'il estoit temps, alors il commença premierement a se remuer tout bellement, comme s'il fust revenu d'un profond sommeil, et levant la teste, regarda ça et la, dont chascun des assistans fut fort esbahy.

(*Ibid.*, 508.)

Ce chien servoit a un basteleur qui jouoit une fiction a plusieurs mines et a plusieurs personnages, et y avoit son roolle. Il falloit, entre aultres choses, qu'il contrefeist pour un temps le mort, pour avoir mangé de certaine drogue. Aprez avoir avalé le pain qu'on feignoit estre ceste drogue, il commencea tantost a trembler et bransler, comme s'il eust esté estourdi : finalement, s'estendant et se roidissant, comme mort, il se laissa tirer et traisner d'un lieu a aultre, ainsi que portoit le subject du jeu; et puis, quand il cogneut qu'il estoit temps, il commencea premierement a se remuer tout bellement, ainsi que s'il se fust revenu d'un profond sommeil, et levant la teste, regarda ça et la, d'une façon qui estonnoit tous les assistants.

(*Ibid.*, 300.)

Dieu a voulu que toute la mer fust arrestée, affermie et applanie, sans vagues, sans vents, et sans pluye, cependant que l'alcyon fait ses petits, qui est juste environ le solstice, le plus court jour de l'an... Elle va premierement recueillir des espines et arrestes d'un poisson qui se nomme aiguille, qu'elle conjoinct et lie ensemble, les entrelassant les unes de long, les autres de travers, ne plus ne moins que sur l'estaim on jette la trame, y adjoustant des courbes et arrondissemens l'une dedans l'autre, tellement qu'elle en forme à la fin un séjour rond, qui pour la hauteur ressemble proprement a un verveu de pescheur : puis quand elle a parachevé de le construire, elle le porte au battement du flot marin, là ou la mer le battant tout doucement, luy enseigne a radouber ce qui n'est pas bien lié, et a le mieux fortifier aux endroits ou elle void que sa structure et bastiment se lasche pour les coups de mer, et au contraire ce qui est bien joint, le battement de la mer le vous estraint et le vous serre, de sorte qu'à peine le sçauroit or rompre, dis-

Dieu a voulu que toute la mer feust arrestee, affermie et applanie, sans vagues, sans vents et sans pluye, cependant que l'halcyon fait ses petits, qui est justement environ le solstice, le plus court jour de l'an... Plutarque pense que ce soit des arrestes de quelque poisson qu'elle conjoinct et lie ensemble, les entrelaceant les unes de long, les autres de travers, et adjoustant des courbes et des arrondissemens, tellement qu'enfin elle en forme un vaisseau rond prest a voguer : puis quand elle a parachevé de le construire, elle le porte au battement du flot marin, la ou la mer le battant tout doulcement, luy enseigne a radouber ce qui n'est pas bien lié, et a mieulx fortifier aux endroicts ou elle veoid que la structure se desmant et se lasche par les coups de mer : et, au contraire, ce qui est bien joinct, le battement de la mer le vous estreinct et vous le serre, de sorte qu'il ne se peult ni rompre, ny dissoudre ou endommager a coups de pierre ny de fer, si ce n'est a toute peine. Et ce qui est plus a admirer, c'est la proportion et figure de la con-

soudre ny endommager a coup de fer ny de pierre. Et ce qui plus encore fait a admirer, c'est la proportion et la figure de la concavité du dedans du vaisseau, car elle est composee et proportionnee de maniere, qu'elle ne peut recevoir ny admettre autre chose que l'oyseau qui l'a basty, car a toute autre chose elle est impénétrable, close et fermee, tellement qu'il n'y peut rien entrer, non pas l'eau de la mer seulement.

(*Ibid.*, 527-528.)

cavité du dedans : car elle est composée et proportionnee de maniere qu'elle ne peult recevoir ny admettre autre chose que l'oyseau qui l'a bastie; car a toute aultre chose elle est impénétrable, close et fermée, tellement qu'il n'y peult rien entrer, non pas l'eau de la mer seulement.

(*Ibid.*, 328-329.)

Il serait facile d'ajouter au nombre de ces rapprochements, mais ceux que j'ai faits, le dernier surtout, suffisent à prouver que Montaigne ne transformait pas toujours, comme il en donnait le conseil, « les pièces empruntées d'autruy ». Remarquez qu'il se garde bien de nommer celui qu'il *pillotte* si hardiment. Il a dû procéder de même avec quelques autres traducteurs d'auteurs grecs, et en particulier avec Saliat dont l'*Hérodote* parut en 1552, ex. :

Une chariote pleine de brieres. (Saliat, *Hérodote*, IV, 69.)

Des charriotes pleines de bruyeres. (*Essais*, I, 30.)

Empalés par l'espine du dos jusqu'au gosier. (*Hérodote*, IV, 72.)

Empalés par l'espine du dos jusques au gosier. (*Essais*, II, 12.)

Les Delphes demanderent à l'oracle qu'ils avoient a faire des trésors sacrés, si les devoient cacher en terre ou les transporter ailleurs. Le Dieu deffendit qu'on ne les bougeast point, disant qu'il estoit suffisant pour garder son bien. (*Hérodote*, VIII, 36.)

Ilz demanderent au Dieu ce qu'ils avoient a faire des tresors sacrez de son temple, ou les cacher ou les transporter : il leur respondit qu'ilz ne bougeassent rien, qu'ils se souciassent d'eulx; qu'il estoit suffisant pour pourveoir a ce qui lui estoit propre. (*Essais*, I, 22.)

A. Delboulle.

COMPTES RENDUS

Un précurseur de Racine. **Tristan l'Hermite, sieur du Solier** (1601-1655), *sa famille, sa vie, ses œuvres*, par N.-M. Bernardin, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. Paris, Alphonse Picard et fils, éditeurs, 1895; 1 vol. in-8 de 632 p.

Sous ce titre M. Bernardin vient de nous donner l'histoire d'un aimable poète en même temps qu'une étude d'ensemble sur le théâtre dans la première moitié du XVIIe siècle, étude minutieuse, la meilleure certainement qui ait paru depuis la thèse de M. Rigal sur Hardy, qu'elle rappelle par l'abondance des informations et qu'elle complète ou rectifie souvent. C'est en composant à loisir une édition de Racine pleine de goût et d'érudition que M. Bernardin a très probablement conçu l'idée du présent travail. Tandis qu'il feuilletait consciencieusement nos vieilles tragédies françaises, il a cru reconnaître un poète, un vrai poète qui ressemblait à Racine, non pas sans doute comme un frère ou un précurseur (bien qu'il ait répété le mot), mais qui offrait avec lui un certain air de famille, et naturellement

... dans *l'auteur* aimé tout *lui* parut aimable.

Par amour pour Racine il s'est constitué l'historiographe de Tristan et il s'est acquitté de sa tâche avec une scrupuleuse exactitude. Ce fin lettré s'est fait archiviste, paléographe, généalogiste, bibliographe et critique d'art; il a examiné à la loupe les parchemins des l'Hermite du Solier et dépouillé leurs papiers de famille aux Archives de la Creuse, aux Archives Nationales, à Bruxelles, à Anvers, en vingt endroits divers; il a recueilli toutes les éditions, toutes les pièces de son auteur et il en a même produit de nouvelles, d'inédites, juste assez pour montrer qu'il ne laissait plus rien à glaner après lui : il a interrogé minutieusement les privilèges et les gravures de ces diverses éditions, complété les initiales énigmatiques des dédicaces et des *Lettres mêlées* de Tristan et retrouvé tous ses protecteurs et protectrices; il l'a suivi lui-même à travers tous les hasards de sa carrière, en Angleterre, en Gascogne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Belgique, et ainsi il a pu reconstituer presque jour par jour une vie agitée et curieuse sur laquelle il avait le droit de dire que nous ne savions à peu près rien. Et ce n'est pas seulement un curiosité banale, mais une vraie sympathie qui le guidait. Il n'a eu garde d'abandonner son héros dans la disgrâce, quand il n'avait plus de belles aventures à lui raconter; il a monté les quatre étages du « petit hermitage », du modeste logis que le gentil poète, le brillant cavalier, maintenant consumé par la misère et la phtisie, était venu occuper sous les toits, « tout en haut de la maison de M. Michault, secrétaire des finances de Monseigneur le duc d'Orléans, rue Neuve Saint-Claude, au Marais », près de la rue de Turenne et du bou-

levard Beaumarchais. Comment Tristan n'aurait-il pas été flatté d'une attention aussi fidèle, et comment n'aurait-il pas livré tous ses secrets à un jeune savant si aimable et si doux, d'une politesse, d'une courtoisie si raffinée, et d'une érudition aussi sûre qu'insinuante? C'est le résultat de toutes ces recherches que M. Bernardin nous présente aujourd'hui dans un gros volume, clair, ingénieux, aussi habilement écrit que composé, où le lecteur reste étonné par la multiplicité des faits qu'il a appris sans confusion, tant l'auteur a su garder pour lui toute la peine en nous laissant tout le plaisir.

Le livre comprend suivant l'usage une biographie (pp. 1-313) et une analyse de l'œuvre, pp. 313-578. La biographie est intéressante comme un roman moitié héroïque, moitié comique, mais c'est un roman fortement documenté et sans cesse muni de doctes références. L'auteur n'a pas voulu esquiver la question difficile que son héros avait résolue à son profit, que les historiens d'aujourd'hui discutent encore et sur laquelle les fêtes commémoratives de la première croisade ont récemment ramené l'attention. Les l'Hermite du Solier, dans la Marche, avaient-ils le droit de compter parmi leurs ancêtres Pierre l'Hermite et Tristan l'Hermite, un apôtre et un bourreau, qu'ils revendiquaient jadis tous les deux avec la même fierté. Tout compte fait, si M. Bernardin leur enlève le bourreau et incline à leur laisser l'apôtre, ce sera tout profit pour une noble famille et aussi pour l'histoire. Bien que toutes les difficultés ne soient pas éclaircies, il n'est que juste de laisser subsister le doute que M. Bernardin voudrait maintenir, et les preuves qu'il allègue [1] auraient suffi à d'Hozier, sinon à du Chesne et à Baluze.

La même exactitude, ou plus grande encore, se retrouve dans les chapitres suivants qui ne se rattachent plus à l'histoire générale par un lien aussi évident. L'enfance, l'adolescence, la jeunesse et les dernières années de Tristan sont successivement étudiées avec un luxe de détails dont l'utilité n'apparaît pas au premier abord et que l'auteur lui-même éprouve plusieurs fois le besoin de justifier. Au commencement du XVIIIe siècle, quand la vie et les ouvrages de Tristan entraient déjà dans l'oubli, l'abbé d'Olivet écrivait : « Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'étant poète, joueur de profession et gentilhomme de Gaston d'Orléans, aucun de ces trois métiers ne l'enrichit. » Valait-il la peine de confirmer ce jugement dans le détail? Car il est bien vrai que notre personnage était né sous une mauvaise étoile et qu'il méritait doublement ce nom de Tristan l'Hermite qu'on donnait volontiers aux hommes malheureux, de physionomie sombre et mélancolique, comme nous l'apprend le dernier historiographe de Richelieu, M. Hanotaux. Tous les protecteurs qu'il se choisit l'abandonnent successivement, à moins qu'il ne les quitte le premier avec une insouciance superbe. L'argent que lui rapportent ses pièces est vite perdu dans les tripots. En dépit du proverbe, il n'en est pas plus heureux dans ses amours, et quand il meurt avant l'âge, triste, délaissé, il salue la mort comme une délivrance. Et cependant le récit de toutes ces aventures n'est indifférent ni pour l'histoire de l'homme, ni pour celle de son temps. Au milieu de toutes ses disgrâces, Tristan conserve un fonds d'honneur, de dignité, et de piété bien rare parmi ses contemporains et qui justifie les sympathies de son fidèle historien. On sait de plus que les romans comiques ne sont pas nombreux au XVIIe siècle et que le *Page disgrâcié* de Tristan est un des meilleurs de ces romans. M. Bernardin a eu le mérite de démontrer pièces en mains que ce roman était une autobiographie fidèle, où l'auteur avait très

1. Elles seraient au besoin confirmées et augmentées dans le même sens par l'érudit bisontin Philippe Chifflet, aumônier de la Régente Claire-Eugénie, lequel fut en relations d'amitié avec Tristan l'Hermite à Bruxelles, comme le dit M. Bernardin p. 159, 165, etc. Ce généalogiste considérable a laissé avec une histoire manuscrite de Pierre l'Hermite un dossier de chartes espagnoles et d'autres pièces de diverses provenances sur ses descendants, dont plusieurs doivent être nouvelles. Le catalogue de ces manuscrits Chifflet préparé par le savant bibliothécaire de Besançon, feu M. Castan, paraîtra d'ailleurs prochainement, grâce aux soins de son digne successeur, M. Poète.

rarement été trompé par ses souvenirs, et il a ainsi singulièrement augmenté le prix de ces « Confessions ». N'exagérons rien cependant et n'allons pas croire, sur la foi du docte M. Kœrting, que dans la description de l'épidémie de fièvre pourprée où périt le connétable de Luynes, Tristan a égalé Thucydide. Était-il besoin de recueillir un pareil éloge, p. 555? était-il même besoin de citer M. Kœrting qui a fait d'autres ouvrages de valeur, mais dont l'*Histoire du roman français* ne vaut pas notre ancienne *Bibliothèque universelle des romans* et n'est jamais citée que pour une erreur de fait, de date ou de goût? Mais passons et citons plutôt M. Bernardin, qui nous dit avec raison (p. 85) que Tristan « a été lié avec tous les poètes de son temps depuis Molière, qui a joué ses pièces, jusqu'à Quinault, qui fut son disciple ». Rien de plus exact, et il est si difficile aujourd'hui de trouver le moindre fait nouveau sur des personnages connus ou étudiés comme Molière, Madeleine Béjart, Mondory, Quinault, Théophile et bien d'autres, qu'on saura un gré infini à l'historiographe de Tristan de tous les renseignements neufs qu'il nous apporte avec tant de bonne grâce et de simplicité. Tout au plus regrette-t-on l'absence d'une bonne table alphabétique pour se reconnaître au milieu de ces richesses. Mais, somme toute, ce n'est pas ici un répertoire commode d'histoire littéraire; c'est avant tout l'histoire instructive de Tristan lui-même, et la légèreté, le manque d'esprit de suite de l'homme explique mieux que tout le reste l'inégalité de l'auteur. Dans une de ses nombreuses et inutiles requêtes à Gaston d'Orléans, il écrivait, p. 181 :

Possible serez-vous blâmé
De n'avoir pas assez aimé
Tout ce qui sert à votre gloire,
Si la lampe qui dignement
Peut éclairer votre mémoire
N'a de l'huile suffisamment.

Et Jodelle, certainement oublié à dessein par M. Bernardin, avait déjà dit :

Qui se sert de la lampe au moins de l'huile y met.

Ce n'est pas les vers seulement, mais les hommes que l'on pourrait rapprocher, tous deux artistes, peintres, musiciens, versés dans toutes les professions, tous deux serviteurs capricieux de la Muse et des grands et gaspillant à plaisir un beau génie. Mais Tristan, qui a été plus malheureux que Jodelle, valait aussi mieux que lui : aussi a-t-il mérité de rassembler un jour toutes les forces de son esprit, de se surpasser lui-même et de laisser une œuvre.

L'histoire de la *Mariamne*, dont M. Bernardin fixe le premier avec certitude la date très controversée, au commencement de 1636, plusieurs mois avant le *Cid*, ouvre heureusement la seconde partie du livre et nous met dès l'abord en face du principal titre de Tristan. Le beau sujet, et comme il est traité! Quelle énergie dans les passions! quelle vivacité et quelle grâce dans le style, malgré quelques traces de préciosité! Ni Voltaire, ni aucun des auteurs qui ont disputé à Tristan sa conquête en vers, en prose ou en musique, personne n'y a réussi. Il n'y a qu'une *Mariamne* comme il n'y a qu'une *Sophonisbe*, et encore la comparaison n'est-elle pas juste et la pièce de Tristan paraît-elle bien au-dessus de celle de Mairet. Pour louer le chef-d'œuvre de la tragédie avant le *Cid*, M. Bernardin a trouvé des remarques fines et des accents sincères; mais pourquoi donc a-t-il cru devoir réfuter méthodiquement M. Rigal, lequel avait trop exalté *in domo suâ* la *Mariamne* de Hardy? Les deux œuvres ne se comparent pas. Entre Tristan et Hardy il y a la même différence qu'entre un peintre et un peintre en bâtiments. Et il suffisait de citer vingt vers des deux pièces pour trancher le procès.

Les beaux vers, les jolis vers ne manquent pas dans les pièces postérieures de Tristan et son apologiste ne s'est pas fait faute de les citer et de les

enchâsser dans ses ingénieuses analyses. Le procédé était légitime et c'était même le seul qu'on pût employer pour recommander des œuvres inégales qui valent plus par les détails que par la composition. Presque toutes sont mal faites et les personnages épisodiques y sont plus intéressants que les premiers rôles. Ainsi dans le drame de *Panthée*, tiré de Xénophon, la figure de l'amant Araspe est plus attachante que celle de Panthée, l'épouse imprudente, sinon coquette telle que l'a montrée Tristan. Voici encore une curiosité, une tragédie sans amour, la *Mort de Sénèque*, où le philosophe, très ennuyeux, quoi qu'en dise M. Bernardin, laisse la première place à la courtisane Epicharis, une des conceptions les plus originales de Tristan, énergique et triviale comme il sied à sa condition, mais rachetée et ennoblie par son amour de la liberté. Tout Paris vint à « l'Illustre Théâtre » voir dans ce rôle Madeleine Béjart qu'on apportait sur la scène dans une chaise à porteurs, toute pâle et les membres brisés par la torture et qui se relevait tragique pour crier à Néron sa haine. De même encore dans *la Mort de Crispe ou les Malheurs domestiques du grand Constantin* (quel titre!) tout l'intérêt va non pas à Fauste ou à Phèdre, mais à Aricie ou à Constance. Même observation à propos d'Osman, un sot et une brute. On n'a pas de mal à lui préférer son amante dédaignée, la fille du Mufti, qui rappelle Hermione encore plus que Roxane. A propos de toutes ces pièces, M. Bernardin répète mélancoliquement : « Pourquoi faut-il qu'un rôle si beau finisse si mal? » Ou bien : « N'y a-t-il pas là de beaux éclats d'une passion sincère, de tels morceaux ne mériteraient-ils pas d'appartenir à une meilleure tragédie? » Mais que dire des autres personnages ou des autres pièces comme la *Folie du Sage* ou *Amaryllis*, oui, que dire d'elles, sinon le vers de Tristan lui-même dans *Osman*, vers cité, p. 492, comme un modèle de *turquerie* et de couleur locale?

Qu'on *leur* donne une veste et qui soit de drap d'or!

Le public du reste ne s'en fit pas faute, et il est permis de préférer à ces pièces ennuyeuses une assez jolie comédie, le *Parasite*. Encore cette pièce dut-elle sans doute une partie de son succès à l'amusante légende du parasite Montmaur que M. Bernardin nous a si bien contée dans sa thèse latine, et très probablement une partie de son mérite à un original italien, resté inconnu.

Si M. Bernardin paraît avoir un peu exagéré les mérites dramatiques de Tristan, peut-être a-t-il jugé aussi avec trop de faveur les *Amours*, la *Lyre*, l'*Office de la Sainte Vierge*, les vers héroïques et autres de son héros. Il constate lui-même qu'il est souvent difficile de discerner dans les vers d'amour de Tristan les poésies personnelles et les vers de commande. Dès lors, comment reconnaître une vraie tendresse dans ces pièces aussi nombreuses que « les beautés » que le poète a chantées quelquefois pour son compte et le plus souvent par procuration monnayée? L'expérience que Tristan avait de la passion ne semble guère lui avoir servi qu'au théâtre et peut-être les contemporains avaient-ils raison de lui préférer dans ces *Amours* de convention Voiture et même Maleville, qui ont plus de grâce, et Maynard, qui a plus d'énergie. Telle était aussi probablement l'opinion de Boileau, qui s'est possible souvenu de Tristan dans ces vers connus sur les poètes qui ne savent jamais

Que bénir leur martyre, adorer leur prison.

C'est presque un hémistiche de Tristan (p. 393) auquel le vers fameux sur les gens qui préfèrent

... le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile

s'appliquerait encore à merveille. Ces préférences étaient bien celles de Tristan, qui les soutint l'épée à la main, dans un duel célèbre et qui parmi tous les Latins donnait la palme à Ovide. On s'étonne seulement qu'avec de

pareils goûts il ait écrit tant de vers faibles et sans esprit, auxquels ses contemporains reprochaient de manquer de piquant ou de pointes. M. Bernardin lui en ferait plutôt un mérite et louerait volontiers sa « simplicité », pourquoi pas sa négligence? Quand Tristan écrivait à loisir, il mettait des pointes plus que personne et il se trouve précisément que la plus jolie pièce des *Precieux*, celle qui demande grâce pour tout le genre, et que M. Bernardin a omise sans doute parce qu'il la jugeait à tort trop connue, est du « simple » et naturel Tristan.

Amarille, en se regardant
Pour se conseiller de sa grâce,
Met aujourd'hui des feux dans cette glace
Et d'un cristal commun fait un miroir ardant [1].....

Que ce poète précieux à l'occasion ait su emboucher la trompette et qu'il y ait dans ses odes guerrières ou héroïques plus de souffle que dans celles de Chapelain ou de Boileau, on peut l'accorder sans inconvénient, mais serait-il juste de dire que « dans la poésie lyrique religieuse le XVIIe siècle n'avait produit aucun poète supérieur à Tristan avant Racine... », p. 537? Quelques strophes vraiment belles des *Hymnes à la Vierge* ne nous feront pas oublier les vers de Brébeuf et ces *Entretiens solitaires* qui, pour ne pas être écrits en strophes, n'en sont pas moins des poésies lyriques et de véritables *Contemplations*. Mais à quoi bon chagriner M. Bernardin et prolonger une discussion où un chacun est toujours libre de suivre ses préférences personnelles? Une assez bonne comédie, un joli roman, une belle tragédie, une seule tragédie même, n'est-ce pas assez pour dérober un nom à l'oubli, et Tristan n'a-t-il pas tout cela?

Si l'examen de ces titres accessoires a été un peu long, la conclusion est du moins remarquablement ferme et le vrai mérite de Tristan est démêlé avec une netteté singulière, dans quelques pages que l'on voudrait pouvoir reproduire tout entières, p. 576 et sq. « C'est Tristan qui trente ans avant *Andromaque* a fait applaudir la première tragédie fondée exclusivement sur l'amour. Bien avant Racine, il a compris que contrairement à la théorie de Corneille l'amour doit servir de corps à une tragédie et non pas « d'ornement » postiche; que cette passion, la plus théâtrale de toutes, la plus fertile en sentiments, la plus variée, doit être l'âme d'un ouvrage de théâtre ou en être entièrement bannie. Bien avant le tendre Racine, le tendre Tristan avait, en regard de la tragédie tout héroïque de Corneille, conçu une tragédie purement humaine qui fit couler des larmes, non d'admiration, mais de pitié, où la force d'âme ne triomphât plus des passions, mais où le déchaînement de ses passions menât l'homme au crime et à sa propre perte... » Et tout le reste qu'on ne se lasserait pas de citer. On ne saurait mieux dire, bien que ce soit un peu trop dire. Oui il est très vrai que Tristan a été le poète de la passion et non de la galanterie, comme le fut son élève Quinault, et par suite il est juste d'avancer que Racine lui doit plus qu'à Quinault, si toutefois les obligations subsistent encore pour de tels noms et si les poètes de cet ordre doivent quelque chose à quelqu'un. C'est déjà un singulier honneur pour Tristan qu'on puisse le comparer à Racine sans ridicule, qu'il ait quelques traits de ressemblance avec son illustre successeur, qu'il ait recherché avant lui la vérité des sentiments et l'élégance harmonieuse du style, et à tous ces titres Tristan méritait bien la longue étude qui lui a été dédiée. Il reste maintenant à M. Bernardin un dernier devoir à remplir envers son auteur et à lui faire ainsi qu'à nous tous un dernier plaisir. Parmi toutes les représentations que l'Odéon se propose de consacrer à notre ancien théâtre, ne conviendrait-il pas de garder à

1. *Les Amours de feu M. Tristan et autres pièces très curieuses*, Paris, Quinet, MDCLXII, in-12. *Le Miroir enchanté*, Stances, p. 81.

Tristan sa place? *Mariamne* avec une conférence de M. Bernardin, *Mariamne* avec un grand acteur, avec un des Mondorys modernes dans le rôle d'Hérode, ne serait-ce pas là un beau spectacle? Le chef-d'œuvre de la tragédie avant Corneille n'aurait qu'à gagner à une pareille épreuve. On entendrait donc encore une fois ce désespoir farouche et ces fureurs vraiment tragiques, les pleurs de Mariamne brilleraient encore aux feux de la rampe, et ces pleurs ne seraient peut-être pas les seuls, et nos applaudissements iraient jusqu'au cœur endormi de ce pauvre Tristan, cœur faible et léger, mais tendre et bon, vraiment noble, cœur de poète!

ÉMILE ROY.

MAURICE PELLISSON. **Chamfort, étude sur sa vie, son caractère et ses écrits.** Lecène et Oudin, 1895, in-8.

En consacrant à Chamfort une étude précise et élégante, M. Pellisson a comblé une lacune assez sensible de notre histoire littéraire, et l'on peut affirmer sans crainte que son livre épuise pour longtemps la matière. Le littérateur, le moraliste, le révolutionnaire — ce sont les trois divisions du volume — sont étudiés avec une égale diligence et caractérisés d'un style ferme, nerveux et alerte, qui sent, comme il convient, son XVIIIe siècle. D'une façon générale, il est visible qu'il y a entre l'auteur et le héros du livre plus d'une affinité secrète. « La conviction, écrivait un jour Chamfort, est la conscience de l'esprit. » M. Pellisson a infiniment de conviction et de conscience. D'un bout à l'autre de son livre, on sent courir comme une flamme intellectuelle, qui éclaire plus encore qu'elle n'échauffe, mais qui du moins ne s'éteint pas.

Malgré tous ses efforts, M. Pellisson n'a pas réussi à soulever le voile qui cache les origines de Chamfort (p. 10), et, ce qui est plus grave, il n'a pas réussi non plus à nous expliquer la crise morale qui, vers le milieu de la vie de son personnage, détermina, semble-t-il, sa retraite loin du monde (p. 97). « L'âme de Chamfort, écrit M. Pellisson, reçut vers cette époque, dans des circonstances restées obscures, une blessure qui envenima la tristesse qui s'était amassée en elle. » Quelle fut cette blessure? Une trahison d'ami? une déception de courtisan? une passion malheureuse? On ne nous le dit pas. « J'ai été une fois, dit Chamfort, empoisonné avec de l'arsenic sucré; je ne le serai plus : *manet alta repostum.* » Combien il nous importerait d'être fixés sur la nature de cet empoisonnement, puisqu'enfin c'est la vie même de Chamfort, et son esprit qui furent infectés à jamais!

Mais si M. Pellisson n'a pas réussi à jeter la lumière sur ce point, il nous a appris bien des choses sur la jeunesse de son auteur, sur ses maîtres, sur sa liaison avec Mme de Buffon (p. 101), sur ses relations avec Vaudreuil et Mirabeau, sur sa mort. Sur les rapports de Mirabeau et de Chamfort, il y a, notamment, des pages d'une critique très pénétrante (p. 118-129), où M. Pellisson établit la collaboration de Chamfort au pamphlet des *Cincinnati* et démêle les raisons de la sympathie que chacun de ces deux hommes inspirait à l'autre. « Vous êtes, écrivait Mirabeau à Chamfort, la trempe de mon âme et de mon esprit »; et Chamfort disait de son ami : « Mirabeau est précisément le briquet qu'il faut à mon fusil ». — On trouvera à la suite du livre un certain nombre de pièces inédites, notamment deux lettres de Chamfort au prince de Condé, extraites des archives de Chantilly, et le curieux procès-verbal de son suicide. Il est regrettable seulement que la provenance de quelques-unes de ces pièces ne soit pas indiquée avec plus de précision.

Le livre de M. Pellisson est avant tout biographique, et peut-être est-ce le reproche qu'on peut lui adresser de sacrifier un peu trop les œuvres à l'homme. Car enfin celui-ci n'a joué qu'un rôle de second plan, et, même dans ce rôle, ne me paraît pas avoir déployé les rares qualités morales que lui attribue un

peu complaisamment son biographe. Ce « petit maître » de Chamfort, comme l'appelait Grimm, « vain, pétri de petits airs, de petites manières », — ce « petit ballon, comme disait Diderot, dont une piqûre d'épingle fait sortir un vent violent », sortira-t-il très grandi de l'étude excellente qui vient de lui être consacrée? J'avoue que j'en doute un peu. Il me semble, même après avoir lu M. Pellisson, que Chamfort eut bien des petitesses. « Le malheur de Chamfort, dès avant l'âge de quarante ans, fut dans son inaction et dans sa stérilité. » Ce jugement de Sainte-Beuve, contre lequel s'insurge M. Pellisson, reste juste dans l'ensemble, et il paraît bien que la stérilité intellectuelle de Chamfort eut sa source dans une certaine sécheresse morale. L'homme qui écrivait de la célébrité qu'elle n'est « qu'une infamie illustre faite pour révolter un caractère décent », et qui disait de l'Académie française, en demandant sa suppression, qu'elle n'est qu'une « jurande littéraire », cet homme-là aurait peut-être dû à ses convictions de ne jamais toucher une plume, et, tout au moins, de ne jamais solliciter les suffrages de l'Académie. Mais, par une singulière ironie, c'est à des éloges académiques retentissants que Chamfort dut cette fortune littéraire dont il affectait de faire si peu de cas, et dont il était, au fond, si fier. Il écrivait vers 1782 à un ami : « J'ai une santé délicate et la vue basse; je n'ai gagné jusqu'à présent que des boues, des rhumes, des fluxions et des indigestions, sans compter le risque d'être écrasé vingt fois par hiver. *Il est temps que cela finisse.* » Et en 1792 : « Je ne croirai pas à la Révolution française tant que je verrai ces carrosses et ces cabriolets écraser les passants. » Sur quoi Sainte-Beuve écrit malicieusement : « Il y a bien de ces ressentiments personnels sous les grandes théories politiques. On voudrait un cabriolet en 1782, et, ne l'ayant pas eu, on ne veut de cabriolet pour personne en 1792. » Je sais bien que M. Pellisson s'explique très amplement sur cette question des cabriolets (p. 209). Avouerai-je cependant que Sainte-Beuve ne me paraît pas être dans le faux? Quelque courage que Chamfort ait déployé dans les années sombres de la Révolution, quelque fermeté qu'il ait montrée en face de la mort, il restera toujours, dans l'image que nous nous ferons de lui, quelque chose de ce ballon dont parlait Diderot et dont « une piqûre d'épingle fait sortir un vent violent ».

En revanche, on ne peut que souscrire au jugement à la fois solide et fin que M. Pellisson porte sur le moraliste. A vrai dire, Chamfort fit-il vraiment « son apprentissage de moraliste » en étudiant, pour l'Académie, Molière et La Fontaine (p. 48)? On en peut douter, mais on ne peut raisonnablement lui refuser une rare, quoique assez étroite faculté d'observation. Avec ses œuvres seules, son biographe a pu écrire le meilleur chapitre de son livre (p. 130-204) sur la société du XVIIIe siècle — un chapitre plein de faits et d'idées, qui donne envie — et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire — de recourir à l'original. C'est une rare bonne forture, pour l'auteur d'un recueil de pensées et de bons mots, de trouver un commentateur comme M. Pellisson, qui relie, avec autant d'art et d'adresse les fragments épars d'une conception politique et morale, et qui donne l'apparence de l'unité à ce qui était, de sa nature, inconsistant et décousu. Faut-il entendre par là qu'il n'y a dans Chamfort rien de ce que M. Pellisson lui a prêté? Non pas certes. Mais aucun lecteur de Chamfort ne contestera à son biographe le mérite d'avoir fort ingénieusement, et brillamment, commenté et coordonné sa pensée. Et c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de cette soigneuse monographie qu'elle est, quoique un peu trop indulgente à l'homme, simplement équitable envers le penseur et envers l'écrivain [1].

JOSEPH TEXTE.

1. On trouvera, dans le livre de M. Pellisson, une bibliographie soignée. Il y manque cependant l'étude que A. Reissig a consacrée à Chamfort au tome V de la *Zeitschrift fur neufranzosische Sprache und Literatur* (1883).

PÉRIODIQUES

The Athenæum. — N° 3532 : *Continental Literature*, juillet 1894-juillet 1895, *France* (Joseph Reinach).

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCIV, 4 : Dickmann, *Französische und englische Schulbibliothek*; Bahlsen et Hengesbach, *Schulbibliothek französischer und englischer Prosaschriften* (A.-Müller). — Erzgräber, *Elemente der historischen Laut-und Formenlehre des französischen* (Tobler). — De Beaux et Glauser, *Französisches Lese-und Uebungsbuch* (Speyer). — Bertholet, *Mosaïque française* (Eggenschwyler). — Eloeser, *Die aelteste deutsche Uebersetzung Molierescher Lustspiele* (Mangold). — Bals, *Rousseau und sein Einfluss auf die Volksschule* (Mahrenholtz). — Hartmann, *Chénier-Studien* (O. Schultz).

L'Artiste. — Janvier et février : Henry Jouin, *Jean Gigoux : artistes et gens de lettres de l'époque romantique.* — Mars : Gaston Schéfer, *Edouard Thierry et la Comédie-Française.* — Henry Jouin, *Jean Gigoux* (3e article). — Avril : Henry Jouin, *Jean Gigoux* (4e article). — Mai : Gaston Schéfer, *Edouard Thierry et la Comédie-Française* (2e article). — Henry Jouin, *Jean Gigoux* (5e article). — Juin : Henry Jouin, *Jean Gigoux* (fin).

Bulletin du Bibliophile. — Janvier-février : A. Claudin, *Les libraires, relieurs et imprimeurs de Toulouse.* — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies.* — Abbé Tougard, *Un classique de 1637.* — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.* — Mars-avril : A. Claudin, *Les libraires, relieurs et imprimeurs de Toulouse* (suite). — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (suite). — Georges Vicaire, *Note sur l'histoire des Grecs et des Troyens* (par Darès de Phrygie). — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.* — Mai-juin : vicomte de Grouchy, *Notes sur la librairie, tirées des rapports de police sous le Consulat et l'Empire.* — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (fin). — Abbé Tougard, *Un récit du maréchal Vaillant* (*Le petit cordier des Ardennes*, publié par Ath. Mourier, dans *Contes et récits de la vallée d'Eure*, p. 165-176). — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.* — Juillet-août : A. Claudin, *Les libraires, relieurs et imprimeurs de Toulouse* (suite). — Maurice Tourneux, *Marie-Antoinette devant l'histoire* (nomenclature des écrits relatifs à Marie-Antoinette). — Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Deux nouvelles pièces relatives à Taillevent.* — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.*

Le Correspondant. — 10 mai : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* III. — Charles de Lacombe, *Berryer intime.* — Henry Bordeaux, *Impressions de deux voyageurs* (*MM. Pierre Loti et Paul Bourget*); *Palestine et Amérique.* — 25 mai : Mgr d'Hulst, *M. l'abbé de Broglie.* — Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* IV — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 juin : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* V. — L. de Lanzac de Laborie, *Barras et ses mémoires.* — Henry Bordeaux, *Portraits littéraires : M. Jules Lemaître.* — 25 juin : E. Lecanuet, *La*

jeunesse de Montalembert : l'Allemagne catholique en 1834. — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — H. de Lacombe, *Mgr Lagrange, évêque de Chartres.*

Die neueren Sprachen. — II, 9, 10 : M. Tupschewsky, *Die Verwertung der Phonetik fur den grammatikalischen Unterricht auf der Oberstufe.* — P. Schild, *Zur Frage der Veranschaulichungsmittel im fremdsprachlichen Unterricht.* — Du Prel, *Das Sprechen in fremden Zungen* (Dörr); Müller, *Der französische Unterricht* (Kühn): Sarcey, *Le siège de Paris*, p. Hengesbach (Merbach); *Le gendre de M. Poirier*, p. Sarrazin (Hengesbach). — Kühn, *Aus der Praxis des französischen Unterrichts* — Breul, *The training of teachers of modern foreign languages.* — III, 1 : Kron, *Die methode Gouin.* — Wähmer, *Der französische Ferienkurs zu Frankfurt-am-Main.* — Bernard, *Zu den Verhandlungen des 6 Neuphilologentages.*

Le Figaro. — 2 mars : *Le banquet Goncourt.* — (Supplément) Ange Morre, *Une visite à Lamartine.* — Louis Blanc, *les Salons d'autrefois.* — 4 mars : J. de Narfon, *Conférences de Mgr d'Hulst.* — 6 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 8 mars : Léon Daudet, *Les « Kamtchatka ».* — 10 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 12 mars : Édouard Rod, *M. Clémenceau journaliste.* — 13 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 16 mars (supplément) : Léo Claretie, *Silhouettes de conférenciers : M. Gustave Larroumet.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 17 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 20 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 23 mars (supplément) : Hector Malot, *Mon premier roman.* — Léo Claretie, *Silhouettes de conférenciers : M. Jules Lemaître.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 25 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 27 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 30 mars (supplément) : Aurélien Scholl, *Paul de Kock.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — Simon Boubée, *Le rire au théâtre.* — 2 avril : Ferdinand Brunetière, *Camille Doucet.* — 3 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 6 avril : Emile Berr, *L'abbé Duchesne.* — (Supplément) Léo Claretie, *Voltaire contre Maupertuis.* — S. Boubée, *le Rire au théâtre.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 8 avril : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 9 avril : Jules Simon, *Professeurs d'autrefois et d'aujourd'hui.* — 10 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 11 avril : Maurice Leudet, *Les théâtres en 1900.* — 13 avril : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — (Supplément) J. Huret, *Petite chronique des lettres.* — S. Boubée, *Le rire au théâtre.* — 17 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 20 avril : *Souvenirs de l'École normale.* — (Supplément) Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — Gustave Larroumet, *Got.* — 21 avril : Jules Simon, *A l'École normale.* — 22 avril : Georges Rodenbach, *La statue de Marceline Valmore.* — 27 avril (supplément) : Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 28 avril : Édouard Rod, *Le secrétaire perpétuel.* — 3 mai : Paul Bosq, *M. Gaston Boissier.* — 4 mai (supplément) : Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 8 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 11 mai (supplément) : Barras, *Les projets de mariage de Bonaparte avec Mlle Montansier.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 15 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 mai (supplément) : Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 19 mai : Jules Huret, *Alphonse Daudet.* — 21 mai : Paul Bosq. *M. Gaston Paris.* — 22 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 25 mai (supplément) : Georges Rodenbach, *La fête des Parnassiens.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 29 mai : Quidam, *Le chemin de l'Académie.* — Paul Lippmann, *Les bibliophiles français.* — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 30 mai : Kermoysan, *M. J.-M. de Heredia.* — 31 mai : J. Cardane, *A l'Académie française.* — 1er juin : E. de Mandat-Grancey, *M. Paul Bourget.* — (Supplément) Antonin Proust, *Victor Hugo et le 4 septembre.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 2 juin : Jules Simon, *Les mots historiques.* — 5 et 12 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 13 juin : Maurice Barrès, *Compliment au nouvel académicien* (M. Paul Bourget). — 14 juin : J. Cardane, *A l'Académie française.* — 15 juin (supplément) : H. d'Almeras,

Henry Murger et le Figaro. — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 16 mai : Georges Rodenbach, *Henry Murger et la bohême.* — 19 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 22 juin (supplément) : André Ibels, *Édouard Dubus.* — Octave Uzanne, *Bibliophiles et biblioscopes.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 26 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 28 juin : Charles France, *L'ami de Murger* (Schaunard). — 29 juin (supplément) : Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 30 juin : Léon Daudet, *Le théâtre d'Orange.* — 2 juillet : Arsène Alexandre, *Les amateurs.* — 3 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 4 juillet : Robert de Montesquiou, *Artistes de profession.* — 6 juillet (supplément) : Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — 10 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 13 juillet (supplément) : L.-Henry Lecomte, *Béranger inédit.* — Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — 17 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 juillet : Gustave Larroumet, *Victorien Sardou et l'opinion.* — 20 juillet : Georges Rodenbach, *M. Anatole France à l'Académie.* — (Supplément) : Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — Gabriel Ferry, *Théodore Barrière et Henry Murger.* — 24 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.*

Journal des Débats politiques et littéraires. — 10 juin (soir) : S., *Le barreau de Paris.* — 11 juin : F. D., *Histoire du collège et lycée d'Angoulême.* — (Soir) : A. Le Braz, *M. Brunetière et le « Génie breton ».* — 12 juin : Ed. R., *M. Francis de Crue.* — 13 juin : M. S., *M. Daniel Lesueur.* — (Soir) : Édouard Rod, *Le Grand Bé.* — 14 juin : René Doumic, *La réception de M. Bourget.* — P. L., « Les Kamtchatka » (par M. Léon Daudet). — 16 juin (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 17 juin : M. S., « La Contemporaine » (Ida Saint-Elme). — (Soir) : René Doumic, « Tartuffette ». — 18 juin (soir) : Emile Gebhardt, *Un aventurier français en Italie au siècle dernier : le chevalier Gondar.* — 20 juin : M. S., *Henry Murger.* — (Soir) : Édouard Rod, *Théâtre modèle.* — 21 juin : M. S., *La journée d'hier à l'Académie française* (élection de M. Jules Lemaître). — (Soir) : André Heurteau, *Une ambassade à Rome au siècle dernier* (le duc de Choiseul). — 22 juin (soir) : Georges Clément, *L'esprit public.* — 23 juin : M. S., « Charlie », *par M. Fernand Vandérem.* — (Soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 24 juin (soir) : Paul Desjardin, *Pourquoi enseigner la littérature?* — 25 juin (soir) : Arvède Barine, *le Théâtre espagnol contemporain* : IV, *Une tragédie romantique.* — 26 juin : M. S., *La vie et les livres, par M. Gaston Deschamps.* — (Soir) : S., *M. Liard.* — 27 juin : J. B., *Une biographie anglaise d'Ernest Renan.* — 28 juin (soir) : Emile Faguet, *Pour La Rochefoucault.* — 29 juin : F. D., *Une académie de province au siècle dernier* (l'académie de Pau). — (Soir) : P. L., *De l'esprit français.* — 30 juin (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 1er juillet (soir) : René Doumic, *La littérature et les bains de mer.* — 3 juillet : M. S., *M. Charles de Pomairols.* — 4 juillet : C. L. G., *Jules Tellier.* — 6 juillet : M. S., *Un nouveau roman de M. Art Roë.* — 7 juillet : F. D., *Le Mystère de Saint-Adrien.* — (Soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — Paul Diénay, *Lectures pour les jeunes filles.* — 9 juillet (soir) : A. Le Braz, *Deux grandes mémoires* (Renan et J. Darmesteter). — 10 juillet : M. S., *Le satanisme et la magie* (M. Jules Bois). — 11 juillet (soir) : Maurice Spronck, *M. Théodor de Wyzewa.* — 12 juillet : M. S., « Lacordaire », *par M. le comte d'Haussonville.* — 13 juillet (soir) : Henri Chantavoine, *Moralistes contemporains.* — 15 juillet : M. S., « Terre d'Espagne », *par M. René Bazin.* — (Soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 16 juillet (soir) : Maurice Spronck, *L'exposition de la littérature en 1900.* — 17 juillet : M. S., *les Mémoires du général Rossignol.* — 18 juillet : M. S., *M. Henri Becque.* — (Soir) : Pierre Lalo, *les Concours du Conservatoire.* — 20 juillet (soir) : Georges Clément, *Une poignée d'autographes.* — 21 juillet (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 23 juillet (soir) : Édouard Rod, *L'œuvre posthume de James Darmesteter.* — F. R., *Une visite aux Rochers.* — 24 juillet (soir) : S., *Un récalcitrant* (M. Fran-

cisque Sarcey). — 25 juillet (soir) : Émile Faguet, *Le prochain moyen-âge*. — 26 juillet (soir) : André Heurteau, *Royer-Collard*. — 21 juillet (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique*. — Paul Diénay, *Les citations et la mode*.

Les littératures considérées au point de vue historique et critique. N° 5, mai : G. H., *Un fragment du roman de Renart*. — Revue critique : Gaston Paris; *La poésie du moyen âge*. — Albert Levy, *Le roman psychologique, essai de critique littéraire*

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 6 : Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Rajna). — Lanery d'Arc, *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc* (Mahrenholtz). — Taine, *Les origines de la France contemporaine, Napoléon Bonaparte*, p. p. Hartmann (Mahrenholtz). — N° 7 : Crescini, *Manualetto provenzale* (Lévy); Schultz, *Gaskognische Grammatik* (Zauner).

Modern language notes. — X, 4 : Lodeman, *Victor Hugo in the estimation of his countrymen*. — Chamberlain, *Mutation of gender in the canadian-french dialect of Quebec*. — 5 : Garner, *Ruy Blas, par Victor Hugo* (Matzke). — Fontaine, *Fleurs de France; les historiens français au* XIXe *siècle* (Bowen). — Muzzarelli, *The academic French course*; Bercy, *Lectures faciles pour l'étude du français* (Lodeman). — 6 : Leser, *Modern french « géne » — Old French gehine, from gehir*. — Simonds, *Two unedited chansons of Robert la Chièvre de Reims*. — Armstrong, *The position of the secondary accent in french etymons having more than two pretonic syllabes*, I. — Pellissier, *Contemporary French literature* (Warren). — Leune, *Difficult modern French, les décadents* (Fontaine).

La nouvelle Revue. — 1er juillet : Sully Prud'homme, *La curiosité* (conclusion). — E. Rodocanachi, *Renée de France à Ferrare* (2e partie). — Camille Mauclair, *le Snobisme et le néo-mysticisme*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — 15 juillet : Gustave Kahn, *Les poésies d'Ibsen*. — E. Rodocanachi, *Renée de France à Ferrare* (3e partie, fin). — E. Ledrain, *Quinzaine littéraire*. — 1er août : Fr. Paulhan, *Les gaspillages intellectuels et moraux*. — Fernand Engerand, *Les amusements des villes d'eaux au* XVIIIe *siècle*. — Georges de Dubor, *Le Conservatoire de musique et de déclamation*. — E. Ledrain, *Quinzaine littéraire*. — 15 août : Henri Rochefort, *Lettres d'un condamné* (1re partie). — E. Ledrain, *Quinzaine littéraire*.

La Quinzaine. — 1er mars : le P. Alfred Baudrillart, *les Normaliens dans l'Église* (fin). — 15 mars : abbé Félix Klein, *Nos dilettantes : Anatole France, Jules Lemaitre, Maurice Barrès*. — A. Mélot, *La prédication contemporaine : Mgr Gay*. — George Fonsegrive, *Livres et idées*. — 1er avril : Eugénie de Guérin, *Lettres inédites*. — Joseph de Maistre, *Deux mémoires inédits*. — 15 avril : Oscar Havard, *Ernest Hello et Georges Seigneur, souvenirs personnels*. — 1er mai : Félicien Pascal, *Paul Bourget essayiste*. — Gustave Le Vavasseur, *Léon de la Sicotière*. — Georges Fonsegrive, *Livres et idées*.

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 29 juin : Emile Faguet, *Immortels d'aujourd'hui et de demain*. — Maurice Wolf, *Fénelon et la critique*. — J. du Tillet, *Théâtres : une représentation de* Carmosine. — 6 juillet : *Quelques lettres inédites de Michelet*. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire* : les Kamtchatka *de M. Léon Daudet*. — 13 juillet : Francisque Sarcey, *A propos de l'Académie, lettre à M. Émile Faguet*. — 20 juillet : Francisque Sarcey, *A propos de l'Académie* (fin). — 27 juillet : Charles Le Goffic, *Une bretonne : Henriette Renan*. — Georges Pellissier, *M. Henri de Régnier*. — Emile Faguet, *Un panégyrique de Diderot*. — Paul Bonnefon, *Édouard Thierry et la Comédie-Française sous le second empire*. — 3 août : Paul Stapfer, *L'arrière-grand-père de Montaigne*. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire :* Terre d'Espagne, *par M. René Bazin*. — 10 août : *Quelques lettres inédites de Mme Desbordes-Valmore*. — Émile Faguet, *Cosmopolitisme littéraire*. — J. du Tillet, *Théâtres : Comédie-Française*, les Faux Bonshommes — 17 août : Edouard Grenier, *Eugène Rambert*.

Revue critique d'histoire et de littérature. — 25 : G. Paris, *La poésie du moyen âge* (T. de L.). — 26 : Jeanjaquet, *La conjonction* que (E. Bourciez);

Toldo, *La Nouvelle française des* XVe *et* XVIe *siècles* (H. Hauvette); A. Soubies, *La comédie française depuis l'école romantique* (A. C.); lettre de M. Gaston Deschamps et réponse de M. Rosières — 27 : Voretzsch, *La légende héroïque française* (A. Jeanroy). Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution* (A. C.); Doumic, *La vie et les mœurs au jour le jour* (A. C.). — 28 : Pelissier, *Quelques pages des Mémoires de Fauris de Saint-Vincent le fils; souvenirs du collégien Mahul* (T. de L.). — 29 : Sabbadini, *Un dialogue scénique* (Léon Dorez). — 30 : Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française, complément, lettre B* (A. Delboulle). — 31-32 : Robert de Blois, *Œuvres*, III, p. Ulrich (A. Jeanroy).

Revue de Paris. — 15 juillet : H. Taine, *Notes de voyage en Belgique et en Hollande* (fin). — Lucien Perey, *L'impératrice Catherine et le prince de Ligne* (fin). — 1er août : Emmanuel des Essarts, *Théodore Aubanel.* — 15 août : Ernest Renan, Henriette Renan, *Correspondance intime.* I. — Maurice Talmeyr, *La vie de journal, scènes et portraits.*

Revue des Deux Mondes. — 1er juillet : Édouard Rod, *Essai sur Gœthe : les* Mémoires *de Gœthe.* — Vte E. Melchior de Vogüé, *le Moyen âge : poètes et philologues.* — 15 juillet : Émile Faguet, *Auguste Comte : ses idées générales, sa méthode.* — Augustin Fillon, *Le théâtre anglais contemporain.* II. *les* Burlesques; *la* Cup and saucer comedy; *le théâtre de Gilbert.* — René Doumic, *Revue littéraire : l'opéra et la tragédie au* XVIIe *siècle.* — 1er août : Émile Faguet, *Auguste Comte : sa morale et sa religion.* — Robert de la Sizeranne, *L'esthétique des batailles.* — Édouard Rod, *Essai sur Gœthe : la crise romantique.* — Vte E. Melchior de Vogüé, *Jean-Jacques Rousseau et le cosmopolitisme littéraire.* — 15 août : Édouard Schuré, *L'individualisme et l'anarchie en littérature : Frédéric Nietzsche et sa philosophie.* — Augustin Filon, *Le théâtre anglais contemporain* : III. *Henry Irving; les drames de Tennyson; W. Archer et la nouvelle critique.* — René Doumic, *Revue littéraire : la poétique nouvelle.*

Revue des langues romanes. — Juin : Eugène Rigal, *Corneille et l'évolution de la tragédie en France* (2e article). — Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (11e article). — Joseph Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis* (2e article). — Juillet : F. Gabotto, *Un poème inédit de César de Nostredame et quelques autres documents littéraires sur l'histoire de France au* XVIe *siècle.* — Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (12e et dernier article).

Revue encyclopédique. — 1er juillet : Charles Maurras, *La vie littéraire : de la soumission à l'objet.* — Georges Pellissier, Renouveau, *par J.-H. Rosny.* — Léo Claretie, *La vie au théâtre.* — 15 juillet : Albert Cim, *Revue littéraire : la vente des livres.* — Léo Claretie, *Théâtre : la Duchesnois* (gravures). — 1er août : Gustave Larroumet, *Barras et ses mémoires.* — Charles Maurras, *La vie littéraire : l'esprit critique, nos critiques* (gravures). — Albert Cim, *La vente des livres* (fin). — Antonin Proust et A. Barthélemy, *Le Conservatoire de musique et de déclamation* (gravures). — Raoul Allier, *Histoire de la philosophie.* — 15 août : Charles Maurras, *La vie littéraire : nos critiques* (gravures). — Léo Claretie, *Les cafés-concerts* (gravures).

Revue universitaire. — 15 janvier : Paul Morillot, *Le style de Regnard.* — Gaston Deschamps, *Portraits universitaires : M. Burdeau.* — 15 février : Ferdinand Brunot, *Explications françaises* (1re partie). — *Lectures françaises : Bernard Palissy.* — 15 mars : Ferdinand Brunot, *Explications françaises* (2e article). — *Lectures françaises : Pages choisies de J.-M. Guyau; la langue de Ronsard.* — 15 mars : Paul Dupuy, *L'École normale de l'an III.* — Jules Lemaître, *L'esprit normalien.* — 15 mai : H. Hauser, *La question des universités en 1520 : l'université d'Issoire.* — Gaston Deschamps, *Portraits universitaires : M. Gaston Boissier.* — 15 juin : Charles Dufayard, *Les Mémoires de Barras.*

Süddeutsche Blätter für höhere Unterrichtsanstalten mit Einschluss der Kunstschulen und der höheren Madchenschulen. — III, 12 : Schanzenbach, *Ein französischer Antibarbarus.*

Le Temps. — 29 juin : *le Monument de Henry Murger.* — 30 juin : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un raté* (La Rochefoucauld). — 1er juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — *Le buste de la Duchesnois.* — 5 juillet : E. Legouvé, *J.-J. Rousseau : que reste-t-il de ses idées dans la société moderne?* — 7 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : romans.* — 8 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 9 juillet : E. Legouvé, *J.-J. Rousseau : que reste-t-il de ses idées dans la société moderne?* — 14 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : le chevalier de Méré.* — 21 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un biographe de Bernard Palissy* (M. Ernest Dupuy). — 22 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale : à la Comédie-Française, le vieux répertoire.* — 28 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : voyage d'un lettré français chez les paysans russes.* — 29 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 31 juillet : *Concours général des lycées et collèges.* — *Le monument de Nisard.* — 4 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un bourgeois d'autrefois* (Royer-Collard). — 5 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 11 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : la littérature et la démocratie.* — 12 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : roman et histoire.* — 19 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

La Vie contemporaine. — 1er juillet : Eugène Manuel, *une Visite à Chateaubriand.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 juillet : Gustave Larroumet, *L'opéra et le drame wagnérien à la Sorbonne.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 1er août : Edgard Bourloton, *les Jansénistes en 1895.* — Xavier Roux, *Distributions de prix.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 août : Paul Dubost, *Une apologie de l'autorité au siècle dernier : l'*Etude sur la souveraineté *du comte Joseph de Maistre.*

Vragen van den Dag. — Mai : R. D. Nauta, *De fransche roman van 1610 hot op onzen tijd.*

Zeitschrift für das Realschulwesen. — XX, 5 : J. Weiss, *Zum Formenbau des französischen Verbums.*

Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur. — XVII, 2 : Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire* (Groos). — Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Golther). — Scholls, *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien*; Rudershausen, *Pretiöse Charaktere und Wendungen in Corneilles Tragödien*; von der Osten, *Luise Dorothee, Herzogin von Sachsen-Gotha. 1732-1767* (Mahrenholtz). — Schmidt, *Die Gründe des Bedeutungswandels* (Morgenroth). — Zatelli, *La deuxième année de grammaire* (Ellinger). — Ricken, *Neues Elementarbuch der französischen Sprache* (von Sallwürk). — Ohlert, *Französisches Uebungsbuch;* Wolter, *Frankreich* (Block). — Schild, *Elementarbuch der französischen Sprache* (Roeth). — Rahn, *Lesebuch für den französischen Unterricht* (Kalepky). — Rossmann, *Wie lehrt man in Frankreich die deutsche Sprache?* — Rousselot et Koschwitz, *Ferienkurse in Greifswald.*

Zeitschrift für romanische Philologie. — XIX, 2 : Horning, *Die suffixe* iccus, occus, uccus, *im Französischen.* — Fuhrken, *De David li prophecie.* — P. A. Becker, *Nachträge zu Jean Lemaire.* — Vermischtes : Settegast, *Die Bildung der 1 pl. prs. Ind. im Galloromanischen, vorzuglich im französischen.* — Meyer-Lübke, *Romanische Etymologien; prov. ban combrut fr. fade ostfr. guy; altfr. isnele pas.* I. — 3 : W. Meyer-Lübke, *Zur Syntax des Substantivums.* — Baist, *Arthur und der Graal.* — Braune, *Beiträge zur Kenntnis einiger romanischen Wörter deutscher Herkunft.* — Suchier, *Der musikalische Vortrag der Chanson de geste.* — Friesland, *Die quelle zu Rutebœufs Leben der heiligen Elisabeth.* — Cohn, *Mauvais.*

LIVRES NOUVEAUX

Andrieu (Gaston). *Rabelais, son temps, sa vie, ses œuvres*, conférence. *Paris, Bolbach*. In-8, de 27 p. Prix : 0 fr. 50.

Arnould (Louis). *Leçon d'ouverture d'un cours sur La Fontaine. De la vie actuelle de La Fontaine en France. Paris, Druinaud*. In-8, de 24 p.

Auton (Jean d'). *Chroniques de Louis XII*. Édition publiée pour la Société de l'histoire de France par R. de Maulde. T. IV et dernier. *Paris, Laurens*; in-8, de 557 p. Prix : 9 fr.

Balzac (H. de). *Pages choisies, par* Gustave Lanson. *Paris, Armand Colin*. In-18 jésus, de xxiii-383 p. Prix : 3 fr. 50.

Banner (Max). *Französische Satzlehre. Bielefeld* et *Leipzig, Velhagen et Klasing*. In-8, de 82 p.

Barthélemy Saint-Hilaire (J.). *M. Victor Cousin et sa correspondance. Paris, Hachette*. 3 vol. in-8. T. I, 710 p. et portrait; t. II, 663 p.; t. III, 546 p.

Baudrillart (le R. P. Alfred). *Les Normaliens dans l'Église. La Chapelle Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire*. In-8, de 45 p.

Beaufond (Emmanuel de). *Un mot sur Barnave*, député du Dauphiné aux États généraux. *Paris, Mersch*. In-8, de 39 p.

Becque (Henry). *Souvenirs d'un auteur dramatique. Paris, Bibliothèque artistique et littéraire*. In-16, de 237 p. Prix : 5 fr.

Bégis (Alfred). *Curiosités révolutionnaires*. Mirabeau, membre de l'Assemblée constituante : son interdiction judiciaire (1774-1791), documents inédits. *Compiègne, Mennecier*. In-8, de 41 p. (Extrait de l'*Annuaire de la Société des amis des livres*; imprimé à 31 exemplaires.)

Berthelé (Joseph). *Du rôle de l'enseignement paléographique dans les facultés des lettres*. Première leçon du cours de paléographie et de diplomatique de la Faculté des Lettres de Montpellier (1894-1895). *Montpellier, Hamelin*. In-8, de 46 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*.)

Billet (H.). *Petit dictionnaire étymologique des mots français tirés du grec*, à l'usage des élèves de l'enseignement moderne. *Paris, Firmin-Didot*. In-8, de 75 p.

Blondel (J.-E.). *Phonologie mécanique de la langue française. Paris, Guillaumin*, in-8, de 409 p. Prix : 4 fr.

Borrilly (Boniface). *Lettres inédites écrites d'Aix à Peiresc* (1618-1631), publiées avec avertissement, notes et appendices par Philippe Tamizey de Larroque. *Aix, Gérard et Didier*. In-8, de 395 p. (Extrait du t. XV des *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*.)

Buffenoir (Hippolyte). *Les visiteurs de Jean-Jacques Rousseau* (2e partie). *Paris, Hennuyer*. In-8, de 43 p. Prix : 1 fr. (Extrait de la *Revue britannique*; juin.)

Cellier (Alex.). *Le R. P. dom Paul Piolin*, ancien prieur de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine. *Mamers, Fleury et Dangin*. In-8, de 117 p. (Extrait de *la Revue historique et archéologique du Maine*).

Collignon (A.). *Diderot* : sa vie, ses œuvres, sa correspondance. *Paris, Alcan.* In-18 jésus, de XVII-304 p. Prix : 3 fr. 50.

Commanville (Caroline). *Souvenirs sur Gustave Flaubert. Paris, Ferroud.* In-8, de II-97 p.

Constant (Benjamin). *Journal intime et lettres à sa famille et à ses amis*, précédés d'une introduction par D. MÉLÉGARI. *Paris, Ollendorff.* In-8, de LXXI-452 p. avec portraits et autographes hors texte. Prix : 7 fr. 50.

Cordelier (Lucien). *L'évolution religieuse de Lamartine*, thèse. *Paris, Noblet.* In-8, de 81 p.

Cruppi (Jean). *Un avocat journaliste au XVIIIe siècle : Linguet. Paris, Hachette.* In-16, de 402 p. et portrait. Prix : 3 fr. 50.

Darmesteter (James). *Critique et politique.* Préface de Mary DARMESTETER. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de XXX-358 p. Prix : 3 fr. 50.

Dedouvres (l'abbé L.). *Le Père Joseph polémiste, ses premiers écrits* (1623-1626), thèse. *Paris, Picard.* In-8, de 638 p. et portrait.

Dequet (Paul). *Du rôle de la poésie dans la guerre. Paris, Charles-Lavauzelle.* In-16, de 43 p.

Droz (Fr.-Nic.-Eugène). *Lettres inédites à l'abbé Grandidier*, publiées par l'abbé LOUVOT. *Paris, Picard.* In-8, de 16 p.

Eylac (A. d') (A. de Claye). *La bibliophilie en 1894.* III. *Paris, Leclerc et Cornuau.* In-8 carré, de VI-203 p.

Fabre (Jules). *Le Barreau de Paris* (1810-1870). *Paris, Delamotte.* In-8, de XII-483 p. Prix : 7 fr.

Flory (J.). *Des personnages de tragédie et de comédie.* Méthode appliquée d'analyse des caractères; conseils et modèles à l'usage des candidats aux divers examens littéraires. *Paris, Laisney.* In-16, de 48 p. Prix : 0 fr. 60.

Franco (Pierre). *Chirurgie de Pierre Franco*, de Turriers en Provence, composée en 1561. Nouvelle édition avec une introduction historique, une biographie et l'histoire du Collège de chirurgie, par E. NICAISE. *Paris, Alcan.* Grand in-8, de CLXIV-392 p. avec figures.

Fröhlich (K.). *J. Garniers* Institutio gallicae linguae (1558) *und ihre Bearbeithung von Morlet* (1593) *mit Berücksichtigung gleichzeitiger Grammatiker.* Programme d'Eisenach. In-4, de 18 p.

Gille (Philippe). *Les mercredis d'un critique* (1894). *Paris, C. Lévy.* In-18 jésus, de 390 p. Prix : 3 fr. 50.

Guyau (J. M.). *Pages choisies*, par Alfred FOUILLÉE. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de XVI-341 p.

Hassall (Arthur). *Louis XIV and the zenith of the French monarchie. London, Putnam's sons* (col. des « Heroes of the nations », XIV). In-8. Prix : 5 shillings.

Haye (Alexandre de). *Lamartine et lord Beaconsfield*, étude politique. *Paris, Pichon.* In-8, de 22 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue internationale.*)

Herrenschwand (K.). *Jean-Baptiste-Louis Gresset, sein Leben und seine Werke.* Dissertation de Zurich. In-8, de 204 p.

Hosch (Siegried). *Französische Flickwörter, ein Beitrag zur französischen Lexikographie.* I Teil. Programme de Berlin. (Ecole réale supérieure de Luisenstadt.) In-4, de 32 p. Prix : 1 marc.

Jahnow (A.). *Beobachtungen über La Fontaines Fabeln, mit besonderer Berücksichtigung seines Verfahrens bei Verwertung entlehnter Stoffe.* I. Programme de Strehlen. In-4, de 15 p.

Lacombe (Charles de). *Vie de Berryer, d'après des documents inédits* : Berryer, sous la République et le Second Empire. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de XII-647 p. et portrait.

Lallemand (le R. P. Paul), de l'Oratoire. *A travers la littérature. Lyon, Vitte.* In-16, de 279 p.

La Roussellère (l'abbé M. de). *Une tragédie antique sur la Passion, avec études littéraires et critiques. Paris, Retaux.* In-18 jésus, de 279 p.

Leclercq (Jules). *Au pays de Paul et Virginie. Paris, Plon.* In-18 jésus, de 307 p. avec gravures et carte. Prix : 4 fr.

Leconte de Lisle. *Derniers poèmes* (l'Apollonide; la Passion; Poètes contemporains; Discours sur Victor Hugo). *Paris, Lemerre.* In-8, de 313 p. Prix : 7 fr. 50.

Lieffroy (A.). *Madame Mennessier-Nodier. Besançon, Jacquin.* In-8, de 30 p. (Extrait du *Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.*)

Loth (J.). *Die Sprichwörter und Sentenzen der altfranzösischen Fabliaux, nach ihrem Inhalt zusammengestellt.* I. Programme de Greifenberg. In-4, de 15 p.

Lotsch (F.). *Ueber Zolas Sprachgebrauch.* Dissertation de Greifswald. In-8, de 67 p.

Mailhet (André). *L'académie protestante de Die. Dôle, Bernin.* In-8, de 24 p. (Extrait de la *Revue chrétienne.*)

Maugras (G.). *Philosophenzwist, Voltaire und Rousseau.* Uebersetzt von O. Schmidt. *Wien, Frick.* In-8, de XIII et 433 p. Prix : 10 marcs.

M. Mayr. *Jahrbuch der französischen Literatur.* I Jahrgang. *Zittau, Pahl.* In-8, de VII et 136 p. Prix : 1 marc 50.

Michelet (J.). *Guillaume Ader,* poète gascon du XVIIe siècle. *Auch, Foix.* In-8, de 37 p.

Monvallier (Paul de). *De l'enseignement supérieur et du rôle des universités catholiques,* discours. *Poitiers, Oudin.* In-8, de 40 p.

Musset (A. de). *Selections from the poetry and comedies,* edited with an introduction and notes by L. Oscar KUHNS. *Boston, Guuin and Co.* In-8, de XXXVII et 282 p.

Napoléon inconnu. *Papiers inédits* (1786-1793), *publiés par* FRÉDÉRIC MASSON *et* GUIDO BIAGGI, *accompagnés de notes sur la jeunesse de Napoléon, par* FRÉDÉRIC MASSON. *Paris, Ollendorff.* 2 vol. in-8. T. I, XIX-520 p.; t. II, 541 p. Prix : 15 fr.

Nodier (Charles). *Le dernier chapitre de mon roman.* Préface de Maurice TOURNEUX. *Paris, Conquet.* In-8 de XIV-109 p., avec 33 compositions de Louis Morin.

Noël (Édouard) et **Stoullig** (Edmond). *Les annales du théâtre et de la musique.* 20e année. 1894. Préface de FRANCISQUE SARCEY. *Paris, Bibliothèque Charpentier.* In-18 jésus, de XII-622 p. Prix : 3 fr. 50.

Omont (Henri). *Le catalogue imprimé de la bibliothèque du roi au* XVIIIe *siècle. Paris, Bouillon.* In-8, de 31 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques.*)

Paléologue (Maurice). *Profils de femmes. Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de 351 p. Prix : 3 fr. 50

Paris (Gaston). *Le roman de Renard* (les sources du roman de Renard, par Léopold Sudre). *Paris, Imprimerie nationale.* In-4, de 70 p. (Extrait du *Journal des savants.*)

Pascal (Blaise). *Œuvres*; nouvelle édition, d'après les manuscrits autographes, les copies authentiques et les éditions originales, par M. Prosper FAUGÈRE. T. II, *les Provinciales. Paris, Hachette.* In-8, de 617 p. Prix : 7 fr. 50. (*Les Grands écrivains de la France.*)

Pech (R.). *Les Fâcheux de Molière comparés à son Misanthrope.* Programme de Königshütte. In-8, de 20 p.

Plattner (Ph.). *Spécimen d'un dictionnaire de la prononciation française.* 2e partie. Programme de Berlin. In-4, de 18 p. Prix : 1 marc.

Porcher (le chanoine R.). *Notice sur les imprimeurs et libraires blaisois du* XVIe *au* XIXe *siècle.* 2e édition revue, corrigée et augmentée. *Blois, Migault.* In-16, de 294 p.

Procop (Wilhelm). *Ueber den Ursprung und die Entwickelung der französischen Sprache.* (Programme du gymnase réal de Bamberg. In-4, de 42 p.)

Rabelais. *Pages choisies,* par E. HUGUET. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de XX-353 p.

Reimann (A.). *Voltaire, Merope in deutscher Uebertragung. Leipzig. Fock.* Programme de Wohlau. In-4, de 24 p.

Renan (Ernest). *Ma sœur Henriette. Paris, Calmann-Lévy.* Grand in-16, de III-101 p., avec illustrations d'après Henri Scheffer et Ary Renan.

Rolland (Romain). *Les origines du théâtre lyrique moderne. Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti. Paris, Thorin.* In-8, de 326 p., et 15 p. de supplément musical.

Rousset (Henry). *Le Théâtre à Grenoble* : histoire et physionomie (1500-1890). *Grenoble, Imprimerie dauphinoise.* In-8, de VIII-179 p.

Rudershausen (A.). *Pretiöse Charaktere und Wendungen in Corneilles Tragödien.* Programme de Mayence. In-4, de 35 p.

Saint-Elme (Ida). *Mémoires d'une contemporaine*, ou souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la République, du Consulat, de l'Empire. Nouvelle édition, entièrement refondue, augmentée de documents inédits, de trois portraits, d'un fac-similé, tirés du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, et d'une préface par NAPOLÉON NEY. *Paris, Flammarion.* In-8, de XXXVIII-438 p.

Schérer (Edouard). *Etudes sur la littérature contemporaine.* T. X. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de 349 p. Prix : 3 fr. 50.

Schmidt (O.). *Lautschulung im französischen Unterricht.* Programme de l'École réale d'Altona-Ottensen. In-4, de 29 p.

Seitz (Charles). *Joseph-Juste Scaliger et Genève.* Programme du collège de Genève. In-8, de 40 p.

Simond (Charles). *Histoire d'un enfant du peuple* (Auguste Burdeau). *Paris, Picard et Kaan.* In-8, de 304 p., avec 21 portraits. Prix : 3 fr. 50.

Sporon (W.). *Jean Rotrou, en litteraer-historisk studie, udgivet af Kr.* NYROP. *Copenhague.* In-8, de 246 p. Prix : 4 fr. 75.

Stiebeler (E.). *Der Subjonctif in den verkürzten Sätzen des Französischen.* Programme de Stettin. In-4, de 24 p.

Subrt (F.). *Du rôle de la méthode intuitive dans l'enseignement des langues modernes.* In-4, de 59 p. Programme de l'école réale de Karolinenthal.

Texte (Joseph). *De Antonio Saxano* (Antoine du Saix, 1505-1579), *francogallico carminum scriptore. Paris, Hachette.* In-8, de 127 p.

Tholin (Georges). *Jules Andrieu* (29 novembre 1839-15 avril 1895). *Agen, Vve Lamy.* Grand in-4, de 11 p.

Vacandard (l'abbé E.). *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Paris, Lecoffre.* 2 vol. in-8; t. I, LVI-511 p.; t. II, 592 p.

Valentin (Ferdinand). *Augustin Thierry. Paris, Lecène et Oudin.* In-8, de 240 p. et gravures. (Collection des classiques populaires.)

Vapereau (G.). *Dictionnaire universel des contemporains.* Supplément à la 6e édition. *Paris, Hachette.* In-8 à 2 col., de II-107 p. Prix : 2 fr.

Wendt (O.). *Encyclopädie des französischen Unterrichts. Methodik und Hülfsmittel für Studierende und Lehrer der französischen Sprache mit Rücksicht auf die Anforderungen der Praxis. Hanovre, Meyer.* 2e éd. IIe partie (fin). In-8, de VIII et 209-356 p. Prix : 2 fr. 50.

Wyzewa (Théodor de). *Nos maîtres : études et portraits littéraires. Paris, Perrin.* In-16, de IV-368 p.

CHRONIQUE

— M. le duc d'Aumale vient de faire imprimer une édition du *Livre et mistère du glorieux seigneur et martir saint Adrien*, d'après un manuscrit de Chantilly, avec introduction, table et glossaire par M. Émile Picot. Ce volume est destiné à être offert aux membres du Roxburghe Club, de Londres, et a été établi dans le format ordinaire des publications de cette société. Le *Mistere de saint Adrien* est une œuvre dramatique du xve siècle, qui a dû être composée dans les Pays-Bas, au point de rencontre du français et du flamand, et dont les historiens de notre ancien théâtre n'ont pu citer, jusqu'ici, que le titre. Le manuscrit dont M. Émile Picot s'est servi pour mettre au jour son édition est daté du 1er juin 1485. Avant de passer dans le cabinet de Chantilly, il avait fait partie des livres de M. de Soleinne et du baron Taylor. En publiant cette œuvre dramatique, M. Picot l'a fait suivre de tous les éclaircissements capables de l'expliquer et de la mieux faire comprendre.

— M. Gaston Paris a consacré, dans le *Journal des savants* (cahiers de mai et juin 1895) une magistrale étude à *la Nouvelle française aux* xve *et* xvie *siècles*, d'après le livre de M. Pietro Toldo (*Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo, considerata specialmente nelle sue attinenze con la litteratura italiana*. Rome, 1895, in-8 de xiii-153 p.). « L'influence italienne sur les nouvellistes français, dit M. Paris, s'est exercée de deux façons : l'une formelle, si l'on peut ainsi dire, et l'autre matérielle. La première se manifeste par l'adoption du genre même de la courte narration en prose, par le cadre qui, plus ou moins vaguement tracé, est emprunté, quand il existe, au *Décaméron*, par l'esprit qui anime les récits, par la morale qu'en tirent les conteurs. Le principal mérite du livre de M. Toldo est d'avoir signalé ces traits formels avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui. La seconde consiste dans l'emprunt des récits eux-mêmes. Parfois cet emprunt est tout cru et constitue proprement une traduction ; c'est le cas de beaucoup le plus rare. En dehors de ce cas, la constatation de l'emprunt est souvent très difficile. » Aussi est-ce la partie du livre de M. Toldo qui offre le plus matière à discussion. C'est aussi celle que M. Paris examine le plus attentivement, et, suivant pas à pas M. Toldo dans l'étude successive qu'il a faite des recueils de nouvelles, il contrôle ses rapprochements, les confirme ou les conteste au besoin. Nous-mêmes nous résumerons ici les principales conclusions de M. Gaston Paris.

Les Cent nouvelles nouvelles. « Précisément parce qu'il voulait donner un pendant français au livre de Boccace, Antoine de La Sale s'est abstenu de lui emprunter aucun récit : les contes que M. Toldo donne comme pris au *Décaméron* sont des variantes parallèles et non des imitations. Quant aux autres *novellieri* italiens, il ne paraît en avoir directement connu aucun, bien qu'il ait pu entendre en Italie, où il avait passé plusieurs années de sa vie, quelques récits qui provenaient de leurs recueils. Il a mis à profit les *Facéties* de Pogge, comme on l'a constaté depuis longtemps, en les allongeant d'ailleurs beaucoup

et en les traitant fort librement. Dans l'immense majorité des cas, les récits d'Antoine de La Sale sont indépendants de l'influence italienne. »

Le Grand Parangon des nouvelles nouvelles. M. Toldo a fait passer le recueil de Nicolas de Troyes après celui de Marguerite de Navarre. « L'interversion opérée par M. Toldo est regrettable, dit M. Paris, car Nicolas de Troyes, avec Antoine de La Sale et Philippe de Vigneulles, forme précisément un groupe qui s'oppose nettement au groupe de la reine de Navarre, un groupe où la nouvelle, quoique née en France sous l'influence du *Décaméron*, est purement française par son esprit et par ses sujets; il y avait donc lieu de rapprocher le *Grand Parangon* des *Cent nouvelles* et de le séparer de l'*Heptaméron*. » M. Paris ajoute aussitôt qu'en s'exprimant ainsi il ne parle que des nouvelles qui, dans son recueil, sont de Nicolas lui-même.

L'Heptaméron. La question de l'*Heptaméron* est plus délicate et plus complexe. M. Paris estime que la reine de Navarre « s'est piquée, non seulement, comme Antoine de La Sale, de donner un pendant français au *Décaméron* italien, mais encore de ne rien devoir aux livres antérieurs », et que « nous n'avons aucune raison de croire qu'elle n'ait pas tenu l'engagement qu'elle avait pris ». Les rapports de l'*Heptaméron* avec les nouvelles de Bandello sont obscurs : M. Toldo les a exagérés en faveur de Bandello; M. Paris les apprécie plus sainement en montrant que le conteur italien serait plutôt le débiteur de l'écrivain français, mais peut-être n'insiste-t-il pas assez lui-même sur les relations incessantes qui existèrent entre la reine de Navarre et l'évêque d'Agen. « Nous trouvons en grande majorité dans l'*Heptaméron* des histoires réelles, racontées et jugées au point de vue moral par une des femmes les mieux informées et les plus « représentatives » de son siècle; mais nous n'y trouvons qu'une mince contribution à l'histoire comparée de la *novellistica*. Quant à l'influence italienne que M. Toldo s'est attaché à y montrer, elle est incontestable et dans l'inspiration même du livre et dans beaucoup des idées de l'auteur, mais elle ne paraît s'être exercée, au moins littérairement, sur aucun de ses récits. »

Les Comptes du monde adventureux. « Cette part, encore ici, est moindre que ne le dit M. Toldo. Elle est énorme si l'on considère que sur cinquante-quatre nouvelles une trentaine sont prises, quelques-unes simplement traduites, de Masuccio : mais en dehors de ces emprunts textuels, qui, en somme, ne constituent qu'une besogne machinale, rien n'indique que l'auteur ait été familier avec l'Italie ou la littérature italienne. »

Les nouvelles Récréations et joyeux devis. « On ne saura jamais ce qui est de Bonaventure Des Périers dans cet amas de contes d'une valeur si inégale, les uns charmants et spirituels, d'un style à la fois naïf et pittoresque, les autres d'une insignifiance absolue ou même d'une insigne platitude et souvent d'une forme pénible et affectée... En fait nous n'avons aucune raison de révoquer en doute l'assertion trois fois répétée de La Croix du Maine : les *Récréations et joyeux devis* publiés en 1558 sous le nom de Des Périers contiennent peut-être quelques contes trouvés dans ses papiers, mais sont en majeure partie l'œuvre de deux Manceaux, Jacques Peletier et Nicolas Denisot, dit le Conte d'Alsinois. Cela ne s'applique d'ailleurs qu'aux quatre-vingt-dix premiers numéros, seuls contenus dans l'édition *princeps*, et tout au plus aux deux suivants, ajoutés dans l'édition de 1561.... Mais le recueil mis sous le nom de Des Périers, en le réduisant aux quatre-vingt-dix premiers articles, et en le considérant, d'après son titre même, comme une réunion de joyeux propos tenus par des hommes d'ailleurs graves en leurs heures de récréation, révèle-t-il, comme le dit M. Toldo, une grande part d'influence italienne, et A. Darmesteter a-t-il eu tort de dire que ce recueil « semble relever plus directement [que l'*Heptaméron*] de la tradition gauloise des farces et des fabliaux? » Je ne puis le trouver. L'influence italienne se manifesterait par les types du pédant et du bouffon, par maintes allusions aux choses d'Italie, et par l'emprunt de nombreux récits aux conteurs italiens. Le type classique du pédant, qui vient bien en effet d'Italie, n'appa-

rait pas dans les *Joyeux devis*. Les fous que certains contes mettent en scène sont les fous en titre d'office de rois ou de seigneurs français. Quant aux personnages et aux choses d'Italie mentionnés çà et là, ils attestent seulement qu'à l'époque où fut écrit notre recueil on les connaissait en France; mais cela ne prouve rien pour l'italianisme des auteurs. Au contraire, ils sont plutôt hostiles aux ultramontains.... Quant aux emprunts matériels faits par ces auteurs à leurs prédécesseurs italiens, ils se réduisent à peu près, comme d'ordinaire, à quelques contes pris aux *Facéties* de Pogge. »

Nous avons essayé de résumer de notre mieux l'argumentation de M. Gaston Paris et reproduit le plus qu'il nous a été possible du texte même de ses raisonnements. Nous transcrivons encore la conclusion que le savant philologue a tirée de ce débat, qui importe si grandement à l'histoire des lettres françaises. « L'influence italienne, dit-il, sur le genre de la nouvelle en France est incontestable. Une première fois, au xve siècle, l'idée de donner un pendant français à l'œuvre de Boccace inspire à Antoine de La Sale les *Cent nouvelles nouvelles*, dont procèdent à leur tour les recueils de Philippe de Vigneulles et de Nicolas de Troyes. La traduction de Boccace par Antoine Le Maçon (1545) est le signal d'un nouveau mouvement, auquel appartient l'*Heptaméron* et auquel se rattachent les *Comptes du monde adventureux*. Les *Joyeux devis*, conçus nécessairement avant 1544, année où mourut Des Périers, sont en dehors de l'un et de l'autre, et, bien qu'écrits dans un milieu où l'italianisme avait fortement pénétré, n'en portent guère que des marques extérieures. Dans les recueils mêmes qui sont nés sous l'inspiration de Boccace, l'influence italienne s'est surtout exercée dans la forme des récits; elle n'est sensible dans leur esprit que chez Marguerite de Navarre, dont les idées n'auraient jamais eu toute leur complexité sans le mélange d'un fort élément italien; quant aux sujets mêmes des contes, Boccace, traduit à part et respecté, n'en a fourni aucun, et nos conteurs ont ignoré ou laissé volontairement de côté les autres *novellieri*, sauf Masuccio, qui a passé presque en entier dans les *Comptes du monde àdventureux*. Le Pogge seul, qui écrivait en latin, et dont les cyniques historiettes couraient déjà le monde avant lui, a été exploité par la plupart des conteurs français, excepté par Marguerite, qui s'est interdit tout emprunt à un livre antérieur. De tout le mouvement suscité par le *Décaméron*, mais resté en grande partie original, il n'est pas sorti un chef-d'œuvre comparable à celui de Boccace, mais il est sorti au moins trois livres qui ont été pour la littérature française un véritable enrichissement : les *Cent nouvelles nouvelles*, l'*Heptaméron* et les *Joyeux devis*. »

— Le tome IV de l'édition des *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, publiée pour la Société de l'histoire de France, par M. R. de Maulde la Clavière, qui vient de paraître, est précédé d'une notice sur Jean d'Auton et sur la valeur historique de son ouvrage. L'auteur en avait déjà communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les principaux résultats et nous-même nous les avons enregistrés alors (1894, p. 519).

— Poursuivant ses travaux sur les premiers monuments de la typographie française, M. A. Claudin vient de consacrer une plaquette au souvenir d'*Un écrivain saintongeais inconnu, Mathurin Alamande, poète et littérateur de Saint-Jean d'Angély* (1486-1531); *notes sur une impression de Toulouse et sur un libraire rouennais établi à Castres en 1519*. M. Claudin a résumé la vie de cet humaniste, célèbre en son temps et maintenant si inconnu, à l'aide d'un exemplaire qui semble unique de quelques-unes de ses œuvres. Il fut lié avec la plupart des érudits contemporains, en particulier avec Le Fèvre d'Etaples, et travailla *pro virili parte* soit par la plume, soit par l'enseignement, à la diffusion des lumières de la Renaissance dans le midi de la France, par exemple à Saint-Jean d'Angély, à Toulouse, à Lectoure et à Castres.

— Le *Journal des Débats* annonce dans son numéro du 5 juillet (matin) que la bibliothèque de Chantilly vient de s'enrichir d'un exemplaire des poésies de Clément Marot, imprimées à Avignon par Jean de Channey, vers 1533. C'est M. le marquis Alfieri qui en a fait hommage à M. le duc d'Aumale. C'est le seul exemplaire de cette édition aujourd'hui connu, avec celui de M. Barjavel, qui est conservé à Carpentras. « Ajoutons que, par une curieuse coïncidence, on vient de découvrir dans les archives de Chantilly une lettre adressée par Marot au connétable de Montmorency. »

— Poussant plus avant les emprunts qu'il avait déjà faits au recueil de la correspondance de J. de Boyssoné, M. Joseph Buche vient de commencer la publication des *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis*. Quelques-unes ont paru dans la *Revue des langues romanes* (avril, p. 176; juin, p. 269) et montrent que l'éditeur a bien compris ses devoirs et est fort capable de les remplir. L'annotation est abondante et précise. Il est seulement à regretter que M. J. Buche n'ait pas fait un relevé exact du contenu du manuscrit qu'il se proposait de mettre au jour; sans doute, ce relevé a déjà été fait ailleurs, mais il n'était pas inutile en tête de cette publication et, en indiquant les lettres imprimées auparavant, il aurait marqué nettement le plan de l'entreprise nouvelle. La *Revue des langues romanes* a été également bien inspirée d'ouvrir ses colonnes à de semblables documents et de les mettre ainsi à la disposition des travailleurs. Les bibliothèques du Midi sont riches en œuvres manuscrites qui importent grandement à l'histoire de l'humanisme français. Avec la correspondance de Boyssoné à Toulouse, il y a par exemple celle d'Antoine Arlier à la Méjane d'Aix, ou celle de Claude Baduel à Avignon. Les sociétés savantes méridionales rendraient des services en les divulguant, et on ne saurait qu'encourager la bonne volonté des érudits qui se donneraient à cette tâche.

— M. Alessandro d'Ancona, professeur à l'université de Pise, vient de compléter très heureusement son édition (1889) du *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie*, par la publication d'un *Indice alfabetico* qui sera consulté avec profit (Città di Castello, in-8, de 41 p.).

— Le fascicule 3-4 de l'année 1894 du *Bulletin historique et philologique*, qui vient seulement de paraître, contient (p. 493) *Une lettre inédite de Blaise de Monluc*, publiée avec des éclaircissements par M. Léon G. Pélissier. Elle est datée du 22 août 1557 et a trait à la période du second séjour de Monluc sur le territoire siennois. Écrite en italien, avec ce mélange de vigueur et d'ironie qui caractérise le plus souvent les lettres du soldat, elle complète heureusement sa correspondance en donnant de précieux renseignements sur la situation matérielle et sur l'état d'esprit de celui qui l'envoie.

— M. Paul Bonnefon a publié dans le *Journal des Débats* (édition blanche, nos des 12 et 16 août) une étude sur *les Amis de Montaigne : Pierre Charron*, dans laquelle la question des relations qui existèrent entre les deux philosophes est examinée de près. Nous reproduirons ici quelques-unes des conclusions de l'auteur.

« Où Charron ira-t-il chercher cette solitude après laquelle il soupire? Un véritable disciple de Montaigne ne s'en fût guère embarrassé, car l'exemple du maître était un modèle. Il se fût retiré aux champs, en un logis clos aux bruits du dehors, et, faisant sa compagnie habituelle de quelques livres et de lui-même, lisant et méditant tour à tour, il eût regardé fuir les heures dans un repos paisiblement occupé. Ce n'est pas à cela que Charron se résolut. Sans doute l'existence agitée du prédicateur l'avait mal préparé jusque-là aux charmes de la vie solitaire et de l'analyse intime; le développement oral des dogmes de la religion, leur affirmation répétée, avait, d'autre part, exalté sa

foi. Son état d'esprit était trop agité pour que, partagé peut-être à cette heure entre sa raison et sa croyance, il assistât sans déchirement à ce combat. Aussi, loin de choisir la retraite sereine du penseur et du sage, Charron, par une sorte de mouvement oratoire, voulut embrasser l'état religieux : il crut que le calme ne pouvait se faire dans son âme que s'il la soumettait aux rigueurs d'une règle monastique qui domine la volonté en la supprimant. Lui que le foule inspirait et dont la parole trouvait devant le peuple assemblé toute son ampleur et toute son éloquence, il chercha le repos, le silence, et, par amour du contraste, il voulut qu'aux émotions de la chaire succédât le calme du cloître des Chartreux ou des Célestins. Ce n'est assurément pas avec de pareils soubresauts que Montaigne entendait la vie. Il n'était nul besoin à sa sagesse de l'ascétisme et de la règle commune. Charron n'avait compris ni les leçons ni l'exemple du maître. Penser ainsi à se cloîtrer après avoir lu les *Essais* et conversé avec Montaigne est tout au moins inattendu et rappelle le poète dont l'esprit, comme celui de Charron,

Va des foules aux solitudes,

et qui s'écrie, non sans ironie :

J'irai m'enterrer à la Trappe
En sortant des Variétés.

« Quoi qu'il en soit, Charron fit de bonne foi tous ses efforts pour embrasser la vie monacale; mais aucun des ordres auxquels il s'adressa ne voulut l'accueillir, et chacun prétexta l'âge trop avancé du postulant qui le rendait impropre aux rigueurs de la règle. Déçu dans ses espérances, Charron reprit donc le chemin de Bordeaux, et c'est alors qu'il semble avoir vécu le plus près de Montaigne et le mieux compris ses leçons.

« De la sorte, Charron parait s'être résigné assez aisément à n'avoir pu être moine. Aux approches de la vieillesse, il découvrit, à côté du renoncement du religieux anéantissant dans sa foi son esprit et sa chair, une sagesse plus sereine et plus humaine, faite de la modération des désirs, dirigeant la raison sans la supprimer et regardant sans trouble l'inconnu. Montaigne avait tout naturellement trouvé l'expression de cette sagesse, porté qu'il était vers elle par la pondération de son humeur et de ses sens. Au contraire, Charron, plus mal en équilibre, n'y vint qu'après bien des détours, après avoir cherché ailleurs cet apaisement vers lequel il tendait. Il en résulte que sa sagesse sera toujours un peu agitée comme sa vie, plus raisonneuse que calme, essayant plutôt de convaincre par la dialectique que de convertir par l'exemple. Ce n'est pas ainsi que procède Montaigne, qui agit inversement sur les esprits : ici, peu ou point de système, mais une existence tellement d'accord avec la théorie, qu'elle en est la personnification la meilleure qu'on puisse souhaiter; là, au contraire, un luxe de règles et de démonstrations un peu fatigantes, des comparaisons et des syllogismes plus lourds que probants. La différence est grande, comme on voit, et mérite qu'on la signale. »

Le principal ouvrage de Charron, le traité de *la Sagesse*, est étudié et apprécié ainsi :

« Quelques années plus tard, à Cahors, où il était chanoine théologal, Charron écrivit un autre livre d'allure plus indépendante et de portée plus longue qui devait rendre son nom célèbre : c'est le traité de *la Sagesse*. Renonçant aux préceptes religieux et à la foi, Charron voulait maintenant tracer le portrait de la sagesse purement humaine, en dégager les traits et les leçons, et, bien que le tableau fût austère et trop symétrique, il plut grandement à ceux qui le virent alors. On ne saurait l'oublier, en effet, cette sagesse humaine dont Charron cherche ici à déterminer les conditions, et dont le scepticisme est la base la plus sûre parce qu'il est fondé sur l'exacte connaissance de l'homme, n'est qu'un état préparatoire, une sorte d'acheminement vers une sagesse

supérieure procédant de la révélation et de la foi, ou tout au moins un état qui, s'il n'implique pas nécessairement la foi, n'implique pas davantage l'incrédulité. Dans la pensée de l'auteur, ce nouveau livre était surtout une leçon de morale : il devait apprendre à bien vivre, comme *les Trois Vérités* montraient à bien croire. Dans *la Sagesse*, le dernier en date de ces deux ouvrages, celui qui nous paraît au contraire contenir la préface de la doctrine, le philosophe montre l'incapacité de l'homme à saisir la vérité pure, parce qu'elle est au-dessus de ses facultés et qu'elle « loge dans le sein de Dieu ». Pourtant, et malgré tout, il ne saurait y avoir de véritable théologie sans l'étude préalable de l'homme; car « l'homme est l'échelle de la divinité, et c'est en soi-même qu'il trouve plus de marques et de traits de Dieu qu'en tout le reste ». Aussi Charron assoit-il sa propre théologie sur cette étude capitale, et, s'il analyse l'homme c'est autant pour connaître sa faiblesse que pour apprendre à connaître Dieu. Telle est la filière des idées de Charron; l'un des dangers, parmi bien d'autres, fut que la partie philosophique de ce système ayant beaucoup plus d'action que la partie théologique, on négligea l'une et on exagéra l'autre. C'est ce qui explique pourquoi Charron est si obstinément regardé comme un simple continuateur de Montaigne.

« Ceci est vrai surtout de la psychologie de Charron, et *la Sagesse* n'est, à cet égard, que la coordination des *Essais*. Charron bâtit une théorie là où Montaigne avait apporté seulement des matériaux artistement taillés, laissant à chacun le soin de les arranger à sa guise. Charron resserre les *Essais*, les condense, veut en faire découler des conclusions précises devant lesquelles son maître avait tout au moins hésité. C'était d'abord une maladresse, puisqu'elle faisait cesser le charme d'un désordre plus apparent que réel. C'était aussi une imprudence; car les défauts du système étaient de la sorte mis en relief et allaient devenir bien plus évidents. On ne conçoit guère, en effet, le scepticisme que souriant ou douloureux : il faut que le doute, « doutant même s'il doute », soit, comme celui de Montaigne, l'oreiller de repos d'une tête bien faite, ou qu'effrayé par le vide qu'il sent autour de lui, comme celui de Pascal, il s'élance à corps perdu vers la certitude là où il pense la trouver. Le doute de Charron tient de l'un et de l'autre et se place entre les deux : aussi paisible que celui de Montaigne, mais « cathédrant et dogmatisant », il cherche à conduire les hommes au même but que celui de Pascal par des chemins nettement dessinés, nullement raboteux ou embroussaillés; car les incertitudes qui agitèrent sa propre vie ne se font point sentir dans son livre. Charron — et ce n'est pas là sa moindre inconséquence — représente comme transitoire et préliminaire un état qu'il décrit avec émotion comme procurant cette tranquillité d'âme, cette *perfection* et ce *bonheur* qui forment, dit-il, *une harmonie très mélodieuse*. Pourquoi, s'il en est ainsi, se demande-t-on involontairement, quitter une telle retraite et abandonner un pareil repos? Et, d'autre part, si le scepticisme n'est qu'une étape pour aller ailleurs, pourquoi le parer avec tant de complaisance comme un séjour définitif? Mais Charron n'y regarde pas de si près.

« C'est à l'aide de ce doute, moins indépendant de la croyance religieuse qu'on ne le dit d'ordinaire, que Charron va édifier le fondement de sa sagesse et de sa morale; car, si la parole de Dieu peut seule donner la certitude, il est possible d'acquérir par des moyens purement humains la sagesse philosophique et de déterminer les règles d'une morale détachée de tout dogme. Là est le mérite le plus nouveau de *la Sagesse* : elle présentait aux esprits éclairés de ce temps un système coordonné de conduite qui fit vite fortune. A la vérité, ce système n'est pas trop relevé : l'indifférence en fait de religion et l'égoïsme en fait de sentiment, voilà à peu près à quoi il aboutit, le tout exposé avec une sécheresse dogmatique qui semble encore le rétrécir et le resserrer. Ce n'était pourtant pas un mince mérite que d'essayer de réconcilier les partis au sein d'une philosophie purement morale et, laissant de côté les divergences

sur le dogme, de tenter que les esprits les plus élevés, protestants et catholiques, s'entendissent pour pratiquer une vertu abordable, tolérante et large. Ainsi comprise, la conception de *la Sagesse* ne pouvait s'adresser qu'à un petit nombre; elle n'en est pas moins un progrès sur les mœurs ordinaires du siècle, et quiconque s'y fût conformé alors eût dépassé en valeur morale la plupart de ses contemporains.

« C'est ce qui fit le succès du livre de Charron; c'est par là aussi qu'on l'attaqua. Aussitôt qu'elle eût vu le jour, *la Sagesse* fut lue avidement. Elle ne manqua pas de soulever aussi les protestations des docteurs catholiques, et Charron s'en aperçut de reste, quand il s'agit d'obtenir l'autorisation ecclésiastique pour une deuxième édition. L'auteur s'était vanté d'endormir ces défiances à l'aide de quelques concessions de détail. Il n'en fut rien, et la Sorbonne ne désarma pas pour si peu. La divergence était plus profonde que Charron ne l'imaginait. Une religion ne saurait accepter, sans une sorte d'amoindrissement, qu'on détache ainsi d'elle-même, de son enseignement, toute la morale et qu'on l'impose à l'aide d'arguments purement humains. Il ne pouvait que déplaire au catholicisme de voir accepter communément, comme suffisante et efficace, sur la parole d'un ecclésiastique, une morale fondée sur le simple déisme et échafaudée par les moyens de la logique humaine. Aussi la Sorbonne se montra-t-elle intraitable. En vain Charron multiplia-t-il les atténuations et les explications; en vain mit-il sous presse en même temps un recueil de *Discours chrétiens*, dans lequel la raison du philosophe était singulièrement tenue en bride par la conscience du théologien, les tracasseries n'en persistèrent pas moins. Elles troublèrent les dernières années de Charron à Condom où il était fixé comme chanoine, et où il s'était ménagé une agréable retraite. Elles redoublèrent à Paris où il vint essayer de les surmonter lui-même, et brusquement l'apoplexie le foudroya, en pleine rue, le dimanche 16 novembre 1603. »

— M. Eugène Rigal vient de publier la leçon d'ouverture du cours qu'il a professé à Montpellier en 1892-1893. Elle est consacrée à *Corneille et l'évolution de la tragédie en France*, et l'auteur la termine et la résume de la sorte : « Peut-être voit-on maintenant comment l'évolution du théâtre et celle du génie même de Corneille tendaient au même résultat. Après les efforts des poètes du xvie siècle, ceux de Hardy, ceux de Mairet et de Chapelain, il était temps sans doute que le genre tragique fût fondé et que parussent les premières œuvres vraiment belles dont notre théâtre sérieux pût s'honorer; mais il eût été trop extraordinaire qu'aucune imprudence ne fût commise, qu'aucune réaction ne ramenât momentanément le théâtre vers la tragi-comédie et le moyen âge, que, dès l'abord, la tragédie donnât tout ce qu'il lui était possible de donner. Et, quant à Corneille, il est naturel que son instinct de grandeur et sa merveilleuse imagination, après lui avoir permis de produire des chefs-d'œuvre dans le genre nouveau, l'aient entraîné hors de la voie glorieuse où il s'était engagé lui-même et l'aient mis dans la nécessité de revenir en arrière. Il y avait ainsi une remarquable conformité entre le rôle que Corneille avait à jouer et ses aptitudes. Nous en étonnerons-nous? Et ne faut-il pas se dire, au contraire, d'abord que les hommes de génie sont en quelque façon un produit de leur temps et des temps antérieurs, ensuite que si Corneille avait eu des aptitudes trop peu en rapport avec les besoins et les désirs de son public, son succès fût devenu impossible et l'évolution du théâtre eût été contrariée, à moins qu'un autre ne la dirigeât. Les hommes de génie sont faits pour conduire leurs contemporains, et il peut arriver qu'ils les conduisent plus loin et plus vite que ceux-ci ne le voudraient; encore faut-il, pour qu'ils soient suivis, qu'ils les mènent dans une voie où ceux-ci avaient le désir de marcher, qu'ils comprennent et qu'ils satisfassent leurs goûts plus ou moins inconscients. C'est ce qu'a fait excellemment Corneille, et c'est ce qui lui a valu, même au temps de sa

décadence, même alors qu'il était justement éclipsé par un rival, de si chauds et de si fidèles admirateurs. « Vive notre vieux Corneille! » s'écriait malgré tout Mme de Sévigné; et combien elle avait raison! Corneille pour elle, ce n'était pas seulement un génie sublime et qui devait être admiré de tous les siècles, c'était quelque chose de plus cher et de doux, le souvenir de ses jeunes ans qu'il avait charmés, l'image toujours vivante et toujours radieuse de sa jeunesse : elle avait pour lui de l'enthousiasme et de la reconnaissance, elle l'aimait à la fois par l'esprit et par le cœur. Et nous-mêmes, pour des motifs à peine différents, c'est encore ainsi que nous devons aimer Corneille, car, si nul n'a fait œuvre plus haute, nul non plus n'a mieux résumé en lui toute une longue période de notre histoire littéraire, et n'a acquis une gloire qui intéresse davantage le génie même de la France. Corneille a rendu possible Racine, mais nos poètes du moyen âge l'eussent regardé comme le meilleur de leur fils, et nos poètes romantiques ont salué en lui un aïeul. Il a donné leur expression définitive à de beaux sentiments qui dès longtemps en France cherchaient à se faire jour; il a soutenu ses pièces par un ressort plus noble que la terreur ou la pitié, par l'admiration, comme d'autres avant lui avaient vainement cherché à le faire; et, depuis deux siècles, nombreux sont les caractères qui se sont affermis et ennoblis à cette « école de grandeur d'âme ».

— Cinq billets inédits de Mme de Maintenon, adressés à la comtesse d'Almond, morte à Saint-Germain le 13 avril 1703, sont publiés par M. Adolfo Albertazzi dans son livre *La contessa d'Almond* (Bologne, Zanichelli, 1894, in-16). Ils se rapportent aux relations entre la marquise et la cour de Saint-Germain.

— On trouvera dans l'Annuaire de Goethe, ou *Goethe Jahrbuch* de 1895, qui vient de paraître, une traduction inédite de quelques passages des chœurs d'*Athalie*, entreprise par Goethe au printemps de 1789 (p. 35-43).

— M. Eugène Bouvy a écrit une intéressante étude sur *la Critique dantesque au* XVIIIe *siècle : Voltaire et les polémiques italiennes sur Dante* (extrait de la *Revue des universités du Midi*, juillet). Voltaire a assez mal parlé de Dante; mais encore est-ce un mérite d'avoir parlé, même inconsidérément, d'un écrivain dont personne en France n'avait alors le moindre souci. D'ailleurs, les avis sur Dante étaient fort divisés, même en Italie : si le plus grand nombre l'admirait à bon droit, quelques-uns l'attaquaient assez vivement. Il s'ensuivit une querelle à laquelle le nom de Voltaire ne manqua pas d'être mêlé. M. Bouvy la juge bien, lorsqu'après en avoir narré tous les incidents et analysé toutes les conséquences il dit : « La polémique suscitée par Voltaire et par Bettinelli a eu pour effet plus immédiat d'appeler l'attention des Italiens sur leurs vieux auteurs nationaux, de donner un vigoureux essor aux études dantesques, de rendre possibles les travaux critiques des Dionisi et des Lombardi à l'extrême fin du siècle. Elle a ainsi préparé notre XIXe siècle — l'âge d'or de la critique et de l'inspiration dantesques, aussi bien en Italie qu'en France et dans toute l'Europe — à l'intelligence, à l'amour et au culte artistique du grand poète. L'entrevue fortuite d'un jésuite homme de lettres et d'un vieux philosophe sceptique a été l'origine de cette restauration. »

— On vient de retrouver la collection des manuscrits de l'abbé Favre, le célèbre poète languedocien. Conservée dans un coin perdu de la Lozère, elle ne compte pas moins de dix volumes, qui s'étaient jusqu'ici dérobés aux recherches des érudits méridionaux. M. Roque-Ferrier en a eu communication et a constaté que le contenu de six ou sept de ces volumes était absolument inédit, ce qui va accroître singulièrement les œuvres languedociennes ou françaises de l'abbé Favre.

— M. le comte Ch. de Beaumont a publié *une Lettre inédite de Rivarol* dans

le numéro de juin de la *Correspondance historique et archéologique*. Cette lettre est datée de Bruxelles le 21 juillet 1792, un mois après que Rivarol eut gagné la Belgique comme émigré. Elle est fort leste de ton et donne quelques renseignements sur les mouvements que les royalistes projetaient de faire pour se porter au secours du roi Louis XVI.

— Le 30 juin, on a inauguré le buste de la tragédienne Duchesnois à Saint-Saulve, commune de Valenciennes, où la créatrice de *Marie Stuart*, la partenaire de Talma est née. M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française, a prononcé un discours retraçant la carrière de l'artiste et appréciant son talent.

On parle en outre de rendre un hommage semblable à la Clairon, d'abord chanteuse et danseuse de l'Opéra, puis tragédienne au Théâtre-Français et l'actrice préférée de Voltaire. C'est à Saint-Wanon-de-Condé, dans le Nord, que ce nouveau buste serait élevé.

— Un comité vient de se constituer pour élever à Paris un monument à André Chénier. Le comité se compose de : MM. François Coppée, président; Jules Claretie et Jean Aicard, vice-présidents; M. Alboize, directeur de l'*Artiste*, secrétaire, et M. Antoine Guillois, trésorier.

— Le volume publié annuellement par le Comité de la Société des gens de lettres (*En pique-nique*, 1895) contient des *Lettres inédites de George Sand sur le christianisme* mises au jour par M. Edmond Tarbé. Bien que celui-ci n'ait pas accompagné cette correspondance de toutes les indications qu'on était en droit d'attendre, elle est intéressante et donne des renseignements précieux sur l'état d'esprit de George Sand aux alentours de 1843. On y trouvera aussi des renseignements sur quelques-unes des œuvres de l'illustre romancière, par exemple sur *Spiridion*, *Léone Léoni*, et sur leur partie morale. « Née *romancier*, s'écrie-t-elle, je fais des romans, c'est-à-dire que je cherche par les voies d'un certain art à provoquer l'émotion, à remuer, à agiter, à ébranler même les cœurs de ceux de mes contemporains qui sont susceptibles d'émotion et qui ont besoin d'être agités. Ceux qui n'en sont pas susceptibles disent que je remue du poison parce que je mets un peu de lie dans le vin de leur ivresse insolente. Ceux qui ont la foi, le calme et la force, n'ont pas besoin de mes romans. Ils ne les lisent pas, ils les ignorent, ce sont les gens que j'admire et que j'estime le plus. Aussi n'est-ce pas pour eux que je travaille, mais pour de moindres intelligences. »

— La *Revue de Paris* a publié, dans ses numéros du 15 juin et du 15 juillet, des *Notes de voyage en Belgique et en Hollande*, par H. Taine. Ce sont des impressions relevées au cours de plusieurs voyages, de 1858 à 1867. On les a retrouvées dans des carnets ou même sur des feuilles volantes et on les a mises au jour telles quelles. Le regard du merveilleux observateur des *Notes sur l'Angleterre* s'y montre à l'œuvre, saisissant au passage le moindre détail typique pour le mettre ensuite en valeur dans quelque page d'ensemble, vivante et vraie. Les remarques sur l'histoire de l'art flamand et hollandais, ainsi que les études des mœurs des deux peuples absorbent surtout l'écrivain en voyage, tout occupé à fixer ses impressions les plus fugitives en un trait caractéristique, à résumer son sentiment en un raccourci net et vigoureux.

— Les *Souvenirs sur Gustave Flaubert* de Mme Caroline Commanville ont déjà été publiés, en 1887, en tête du premier volume de la *Correspondance* de Flaubert; mais la nièce du grand écrivain a désiré que ces *Souvenirs* parussent « isolément, en un petit volume de forme soignée et élégante », qu'elle voulait « déposer comme une couronne sur une tombe chère et vénérée ». Telle est l'origine du petit volume qui vient de paraître et qui est destiné aux bibliophiles admirateurs de Flaubert. L'auteur a, de plus, encadré les pages

consacrées à la mémoire de son oncle de croquis faits par elle-même, « quelques dessins faits jadis pendant les années passées à Croisset » et qui ont maintenant une réelle valeur documentaire.

— Au lendemain de la mort de sa sœur Henriette, Ernest Renan avait recueilli et fait imprimer pour ceux qui l'avaient connue quelques souvenirs intimes sur celle qu'il appelle « la personne qui a eu le plus d'influence sur ma vie ». Mais il s'était interdit à lui-même de mettre le public plus avant dans le secret de ces confidences domestiques, laissant à ses héritiers le soin de le faire, s'ils le jugeaient opportun. Ceux-ci ont pensé avec raison qu'il importait de préciser nettement quelle avait pu être la part de la sœur dans la formation des idées du frère. Ils viennent donc de réimprimer la biographie toute pleine de grâce attachante et douce consacrée par le survivant à la mémoire de celle qu'il avait perdue, en accompagnant la prose émue de l'écrivain d'illustrations dues à deux princeaux amis qui augmentent le charme de ces révélations touchantes. Ils ont également commencé à mettre au jour, dans la *Revue de Paris*, la correspondance échangée entre le frère et la sœur, au moment de la crise morale qui secoua si fortement la vie de celui-là. En même temps que les véritables sentiments d'Ernest Renan se dégagent, on voit apparaître la personnalité d'Henriette, délicate et forte tout ensemble, bien faite pour comprendre les incertitudes d'une âme droite et fière comme la sienne. Henriette Renan avait laissé également des *Notes de voyage* qui seraient, assure-t-on, actuellement perdues. Mais sa propre correspondance, jointe aux pages que son frère lui a consacrées, suffit à faire connaître les sentiments de celle qui eut tant d'influence sur la formation d'une des plus nobles intelligences de notre temps.

— Le 29 juillet, a eu lieu l'inauguration du monument élevé, à Châtillon-sur-Seine, à la mémoire de Désiré Nisard, membre de l'Académie française, de Charles Nisard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et d'Auguste Nisard, recteur honoraire de l'académie de Grenoble, ancien doyen de la Faculté catholique de Paris.

Le monument, placé dans le jardin de la sous-préfecture, se compose du buste en bronze de D. Nisard; à droite et à gauche, encastrés dans le socle, sont les médaillons de ses deux frères.

M. le vicomte E.-M. de Vogüé, qui a succédé à D. Nisard à l'Académie française, a pris la parole au nom de cette compagnie.

Après avoir dit avec quelle piété fervente et un peu exclusive Désiré Nisard admirait et défendait les grands classiques du XVIIe siècle, M. de Vogüé s'est exprimé ainsi :

« Cependant, quand on l'a bien querellé, — et qui de nous ne l'a querellé? — sur les préférences ou les oublis que l'on estime injustes, on est contraint de reconnaître une équité supérieure dans l'ensemble de ses jugements. Nous y pourrons reprendre quelques considérants, nous n'en réformerons pas les grandes lignes. Sa sympathie intelligente pour le XVIIe siècle, raillée par nos pères romantiques, est redevenue aujourd'hui la règle des opinions. Il s'est éteint satisfait, puisqu'il a vu qu'on se remettait à chérir Racine et à louer Bossuet. En revanche, nous acceptons plus difficilement ses définitions limitatives de l'esprit français. Nisard redoutait pour ce grand garçon les mauvais exemples du dehors. Il ne voulait pas de croisements dans son troupeau, il craignait qu'on ne lui altérât la pureté de sa race en essayant d'y infuser du sang nouveau.

« Beaucoup d'entre nous pensent autrement aujourd'hui. Dans cette furieuse mêlée du monde moderne, où la concurrence intellectuelle nous dispute les esprits comme la concurrence commerciale nous dispute les marchés, nous avons la volonté d'arriver partout les premiers; pour y réussir, nous devons emprunter de toutes mains la monnaie intellectuelle qui circule dans le

monde et la refrapper au vieux coin français; nous devons étudier les chefs-d'œuvre et les aspirations des autres peuples; nous devons étendre nos prises sur toutes les formes neuves des sentiments humains, afin de maintenir notre hégémonie traditionnelle sur l'homme de tous les pays. Aux protectionnistes littéraires qui nous accusent, nous répondons avec Sénèque : « Je vais aux étrangers, non en transfuge, mais en explorateur. »

« Nous savons d'ailleurs que nous sommes dans la vraie tradition française, tradition d'hospitalité et de conquête. De même qu'une étude attentive de l'histoire démontre la vérité du mot fameux : « Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle, c'est le despotisme », de même un examen approfondi de notre histoire littéraire nous permet de dire : « Ce n'est pas la recherche qui est nouvelle, c'est l'immobilité. » Depuis les plus lointaines origines, au moyen âge, à la Renaissance, au XVIIIe siècle, jusqu'à la veille et dès le lendemain du règne de Louis XIV, le génie français nous apparaît comme un pêcheur qui jette infatigablement son filet au large des océans, qui en retire des aliments pour sa nourriture quotidienne, qui en ramène des perles pour sa parure. Et il y a des perles rares, que nous voulons sertir dans l'or de notre langue, chez un Dante, un Shakespeare, un Gœthe; il y en a de neuves chez un Tolstoï et un Ibsen. »

— Parmi les *Mélanges Julien Havet, recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet* (1853-1893), nous mentionnerons ici les travaux suivants : J. Couraye du Parc, *Recherches sur la chanson de Jehan de Lanson*; — A. Morel-Fatio, *Maître Fernand de Cordoue et les humanistes italiens du XVe siècle*; — E. Muntz, *La bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française*; — P. de Nolhac, *Vers inédits de Pétrarque*; — Gaston Paris, *La légende de Pépin le Bref*; — Emile Picot, *Aveu en vers rendu par Regnault de Pacy à Pierre d'Orgemont* (1415); — G. Reynaud, *Une édition de Froissart projetée par Christophe Plantin* (1563-1565).

— MM. H. Breymann et E. Koeppel publient une collection d'études relatives à la philologie romane et anglaise (*Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie*). Cette collection compte déjà onze fascicules, parmi lesquels les suivants (le 3e, le 4e, le 5e et le 6e) intéressent nos lecteurs : III. L'usage figuré des nombres en vieux français (*Ueber den figürlichen Gebrauch der Zahlen im Altfranzösischen*), par A. Rauschmaier; IV. Mérope dans le drame français et le drame italien (*Merope im italienischen und französischen Drama*), par G. Hartmann; V. La langue de Philippe de Beaumanoir (*Die Sprache Philippes de Beaumanoir in seinem poetischen Werken, eine Lautuntersuchung*), par A. C. Albert; VI. Les sources espagnoles du *Jodelet duelliste* de Scarron (*Scarron's Jodelet Duelliste und seine spanischen Quellen, ein Beitrag zur Geschichte des spanischen Einflusses auf die französische Literatur*), par Robert Peters. Un nouveau fascicule, le dixième, a paru récemment; il a pour auteur M. A. Rosenbauer et il est consacré aux théories poétiques de la Pléiade (*Die poetischen Theorien der Plejade nach Ronsard und Dubellay, ein Beitrag zur Geschichte der Renaissancepoetik in Frankreich*).

— La Société des archives historiques de la Gironde a consacré son trentième volume, dont l'apparition coïncidait avec la treizième exposition de Bordeaux, à des reproductions d'autographes de personnages de la région. Ce volume se divise en deux parties distinctes : l'une comprend cent cinq planches de reproductions graphiques, fort bien exécutées, donnant la physionomie matériellement exacte du document à faire connaître; l'autre est un texte imprimé, divisé en cent cinq parties répondant au numéro de la planche correspondante et contenant sous une seule et même rubrique une notice et une transcription du document reproduit. Ainsi compris avec intelligence et exécuté avec soin, un semblable recueil rendra d'importants services non seulement aux érudits de

la région, mais encore à tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé. Nous ne mentionnerons ici que ce qui a trait à l'histoire littéraire : quelques signatures de parlementaires du XVIe siècle, un rapport de La Boétie, une lettre de Montaigne et une page annotée des *Essais*, une lettre d'Elie Vinet et des signatures de professeurs du collège de Guyenne, une quittance de Charron, une lettre de Du Haillan, une autre de Peiresc, abbé de Guitres, des signatures de Priezac, de Salomon, de Guilleragues, de Cantenac, une lettre et une page des *Pensées* de Montesquieu, des lettres de Berquin, du président Dupaty, de Romain de Sèze et des députés de la Gironde, Vergniaud, Grangeneuve, Gensonné, Ducos, etc.

— M. Marius Sepet vient d'achever le *Catalogue des ouvrages et documents relatifs à la littérature dramatique contenus dans le fonds des nouvelles acquisitions françaises* du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Outre des textes intéressant l'histoire du théâtre au moyen âge (mystères, moralités, farces), cette série contient notamment une collection de 219 volumes composée de manuscrits pour la plupart soumis à la censure et annotés par elle, et comprenant une grande partie du répertoire du théâtre de la Gaité et du théâtre des Variétés depuis le commencement de ce siècle jusque vers le milieu du règne de Louis-Philippe. On y peut étudier les origines et l'histoire du mélodrame et du vaudeville. La même série renferme des documents sur le théâtre de la foire et le théâtre du boulevard (Nicolet) au XVIIIe siècle, ainsi que sur le théâtre de cour et de société et le théâtre scolaire. Cet inventaire fait suite à celui qui a été précédemment rédigé par le même auteur : *Catalogue des ouvrages et documents relatifs à la littérature dramatique compris sous les nos 293, 294 et 295 du classement général du fonds français*. L'un et l'autre sont manuscrits, mais peuvent être consultés à la Bibliothèque nationale.

— On lit dans la *Revue des langues romanes* (juin) : « A l'exposition qui vient de s'ouvrir à Bordeaux figure un *Recueil des idiomes de la région gasconne* manuscrit et formant 17 volumes gr. in-4°. Ce recueil est le résultat d'une enquête linguistique faite sous le patronage de messieurs les recteurs de Bordeaux et de Toulouse et dirigée par M. Bourciez, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Un texte remanié de la parabole de l'*Enfant prodigue* a été traduit dans chacune des communes de dix départements (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Dordogne); ce sont les instituteurs communaux qui ont été chargés de donner cette traduction, quitte à se faire aider ou suppléer au besoin. Un certain nombre de recommandations leur avaient été faites pour obtenir, dans la mesure du possible, une graphie uniforme. On a réuni de la sorte 4444 traductions du texte. Les dix départements visés renferment un ensemble de 4414 communes, sur lesquelles plus de 4000 sont représentées dans le recueil; les lacunes ne sont donc pas très considérables; elles sont tout à fait insignifiantes notamment dans la région pyrénéenne. Quant à l'excédent, indiqué par le chiffre total de 4444, il provient de ce qu'on a obtenu une traduction double, émanant de deux personnes différentes, dans la plupart des chefs-lieux de canton. Les manuscrits ont été classés avec soin, d'après un ordre à la fois géographique et alphabétique; chaque volume est muni de cartes sommaires et d'une table détaillée, qui y facilitent les recherches. Ce recueil, après l'exposition, doit retourner à la bibliothèque universitaire de Bordeaux, dont il est la propriété; il offre évidemment un réel intérêt pour l'étude des idiomes du sud-ouest de la France, et permet de voir en grande partie ce qu'ils sont devenus à la fin de notre XIXe siècle. »

— Nous signalerons ici les communications suivantes, intéressant l'histoire littéraire de la France, qui ont été faites à la dernière réunion des sociétés savantes des départements, en 1895 :

Section d'histoire et de philologie. — M. Jeanroy, *L'allégorie du faucon dans la poésie du moyen âge.* — M. Noury, *La comédie à Rouen de 1725 à 1740.* — M. Pierre, *Le théâtre en Berry.*

Sociétés de beaux-arts. — M. Ch. de Grandmaison, *Buste de Ronsard, d'après celui qui ornait son tombeau à Saint-Cosme, près Tours.* — P. de Longuemare, *Le théâtre à Caen pendant la Révolution.* — Em. Mangeant, *Essai sur les origines de la critique d'art en France avant les* Salons *de Diderot.* — V.-E. Veuclin, *Le théâtre populaire en Normandie avant la Révolution.*

— Le 15 juin est mort à Neustrelitz le lexicographe Villatte.

— Il y a eu cette année, du 15 juillet au 31 août et du 1er au 20 octobre, à Genève, des cours, dits *cours de vacances*, de langue et littérature françaises pour les maîtres et les étudiants.

QUESTION

Sur la mort de Pougens. — Il a déjà été question ici de Pougens (1895, p. 65). Les dictionnaires biographiques ne sont pas d'accord sur les principaux événements de cette vie fort agitée et se contredisent sur bien des points. Serait-il possible de connaître *exactement* les dates de la naissance et de la mort de Pougens, tour à tour romancier et libraire, homme du monde charmant et philosophe résigné dans l'adversité?

S.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

TABLE DES MATIÈRES

Ch. Urbain. Un épisode de la vie de J.-P. Camus et de Pascal : l'affaire Saint-Ange 1
Emile Picot. Chants historiques français du xvie siècle (*suite*)..... 36 et 550
Paul Bonnefon. Contribution à un essai de restitution du manuscrit de Guillaume Colletet intitulé *Vies des poètes françois*..... 59
Petit de Julleville. Jean Regnier, bailli d'Auxerre, poète du xve siècle..... 157
Virgile Rossel. La littérature allemande en France au xviiie siècle..... 169
Achille Taphanel. La Beaumelle à Copenhague..... 201
Paul Bonnefon. La bibliothèque de Montaigne..... 313
A. Gazier. Un nouveau manuscrit de l'entretien de Pascal avec M. de Saci sur Epictète et Montaigne..... 372
Ch. Urbain. L'abbé de Canaye et le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*... 385
Maurice Tourneux. Barbey d'Aurevilly rédacteur au *Journal des Débats*..... 402
Alfred Cartier et Adolphe Chenevière. Antoine Du Moulin, valet de chambre de la reine de Navarre. I. Notice biographique..... 469
Paul d'Estrée. Une académie bachique au xviie siècle..... 491
Charles Joret. J.-B. Gaspard d'Ansse de Villoison et la cour de Weimar (*1er article*)..... 523

Documents inédits.

Léon Dorez. Une lettre inédite de J.-A. de Baïf à Charles IX..... 78
A. C. Le répertoire révolutionnaire de la citoyenne Montansier..... 82
Ph. Tamizey de Larroque. Quatre lettres inédites d'Abraham Remy, le futur professeur au Collège de France, écrites à Peiresc en 1628, 1629, 1630..... 221
Etienne Charavay. Lettres de Michelet et de Leconte de Lisle..... 229
Ph. Tamizey de Larroque. Une lettre inédite de Michel Nostradamus..... 407
Henri Omont. Nouvelle correspondance inédite de Victor Jacquemont, avec le capitaine de vaisseau Joseph Cordier, administrateur des établissements français au Bengale (1830-1832) (*1er article*)..... 577

Mélanges.

Léon Dorez. Amadis Jamyn jugé par une dame de la cour de Henri III..... 83
A. Delboulle. Additions à l'historique de la fable de La Fontaine *les Femmes et le Secret* (viii, 6)..... 87
Paul d'Estrée. A travers les manuscrits de Conrart : Montausier poète, Montausier historien..... 89
A. Delboulle. Notes lexicologiques (*suite*)..... 108 et 256
Emile Roy. Lettre d'un Bourguignon contemporain de la *Deffence et illustration de la langue françoyse*..... 234
Paul Bonnefon. Ronsard ecclésiastique..... 244
A. Delboulle. Une pensée de Pascal..... 248
Ferdinand Brunot. Notes autobiographiques relatives à Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas..... 249
Eugène Ritter. Sur la date d'une lettre de Voltaire (1751)..... 255
Ferdinand Brunot. Notes sur l'histoire de la langue française. J. Godard demande des professeurs publics en 1620..... 413
Paul Couvreur. Quelques remarques sur le texte des sermons de Bossuet.... 417
Emile Roy. La Fontaine candidat à l'Académie française en 1682, d'après de nouveaux documents..... 419
A. Delboulle. Addition au conte de La Fontaine *l'Ermite*..... 425
Paul Bonnefon. L'*Esprit des lois* et la cour de Vienne (1750)..... 426
R. de Maulde et Emile Roy. Correspondance..... 430
Félix Frank. Un Semblançay écrivain : la lettre de Jacques de Beaune en faveur de la langue française, éclaircissements et rectifications..... 598
A. Delboulle. Les emprunts de Montaigne à Amyot..... 604

Comptes rendus.

Ernest Dupuy. Bernard Palissy (Paul Bonnefon)..... 118
R. de Maulde la Clavière. Louise de Savoie et François Ier (Louis Clément)... 121
Francesco Flamini. Studi di storia letteraria italiana e straniera (Nolhac)..... 123
Montesquieu. Voyages, publiés par M. Albert de Montesquieu. I (Paul Bonnefon)..... 126
Ch. Joret. Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste (Charles Dejob)..... 130
Georges Vicaire. Manuel de l'amateur de livres du xixe siècle. I (Paul Bonnefon)..... 130
L. Crouslé. Fénelon et Bossuet, études morales et littéraires (Ch. Urbain).... 267
Ch. Lenient. La poésie patriotique en France dans les temps modernes (Paul Bonnefon)..... 279
Auguste Braquehay. L'abbé Firmin Pollet (1652-1733) (H. P.)..... 280
Augustin Filon. Mérimée et ses amis. — Octave Gréard, Prévost-Paradol (Paul Bonnefon)..... 281
E. Etienne. Essai de grammaire de l'ancien français (ixe-xive siècles) (Ferdinand Brunot)..... 433
Gaston Paris. La poésie au moyen âge, leçons et lectures. 2e série (Paul Bonnefon)..... 435
Joseph Texte. De Antonio Saxano (Antoine Du Saix) (1505-1579), franco-gallico carminum scriptore (Brehimont)..... 436
Sven Söderman. Alfred de Musset hans lif och verk (Louis Ravaisson-Mollien). 437

N.-M. Bernardin. Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655), sa famille, sa vie, ses œuvres (Emile Roy) 607
Maurice Pellisson. Chamfort, étude sur sa vie, son caractère et ses écrits (Joseph Texte) 612

Périodiques ..... 133, 283, 442 et 614

Livres nouveaux ..... 141, 290, 450 et 620

Chronique ..... 142, 295, 455 et 624

Questions et réponses.

Le poète quercinois Guillaume du Buys ..... 156 et 312
Du lieu de naissance de Mme Cottin 156
Sur un passage d'une lettre de d'Aubigné 312
Sur un passage de la *Deffence et illustration de la langue françoise* 468
Sur la mort de Pougens 636

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

PQ
2
R4
année 1-2

Revue d'histoire littéraire
de la France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY